DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

41-42 Élisabeth II

VOLUME XII, 1993

COMPRENANT LA PÉRIODE DU HUITIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1992
AU DIX-SEPTIÈME JOUR DE FÉVRIER 1993, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 décembre 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE NOMINATION

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, j'ai l'honneur ce matin de déposer un certificat de nomination à la Chambre.

* * *

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions ce matin. La première souligne le fait que la catégorie de la famille et des parents aidés a toujours été un volet important du processus d'immigration au Canada et que ceux qui font partie de cette catégorie connaissent des personnes ici qui peuvent les aider à trouver un emploi, à se loger, ainsi qu'à apprendre la langue et les coutumes canadiennes.

• (1010)

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier sa politique actuelle et de faire en sorte que la catégorie de la famille et des parents aidés soit toujours prioritaire aux fins de l'immigration.

LE PENDJAB

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, la deuxième pétition souligne le fait qu'entre 75 p. 100 et 80 p. 100 de l'activité du bureau de New Delhi, en Inde, est liée aux demandes de visa d'immigrant ou de visiteur faites par des personnes du Pendjab.

Les pétitionnaires signalent aussi qu'il est très difficile pour les gens de se déplacer du Pendjab à New Delhi, et ils demandent au gouvernement d'ouvrir immédiatement un service consulaire pour traiter les demandes de visa d'immigrant ou de visiteur au Pendjab.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions ce matin.

Les signataires de la première pétition sont préoccupés par les compressions visant le financement de la GRC. Ils demandent au gouvernement de réévaluer la décision de forcer la province à contribuer davantage au financement de la GRC en tant que corps policier fédéral.

VIA RAIL

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, la deuxième pétition a trait aux compressions qui visent le réseau VIA Rail.

Cette pétition est signée surtout par des résidants de l'île Saltspring, de Sidney et de Victoria. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir le réseau VIA Rail au Canada, et de l'améliorer avec du nouveau matériel.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, la troisième pétition porte sur les prêts consentis au Brésil par le Canada, et sur le fait que cet argent sert à détruire la forêt tropicale humide.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien d'élaborer une politique afin d'empêcher que des capitaux canadiens ne servent à endommager ou à détruire la forêt tropicale humide, ce qui comprend la construction de barrages, le déboisement pour permettre l'élevage de bovins en liberté et l'exploitation de mines, car ces activités entraînent l'extinction d'espèces, ainsi que le déplacement de peuples autochtones, causant ainsi un préjudice irréparable.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, les signataires de ma première pétition déplorent le fait que le gouvernement du Canada ait appliqué la taxe sur les produits et services aux revues, aux livres et aux journaux.

Les pétitionnaires demandent qu'on abolisse la TPS sur ces articles et font remarquer que savoir lire et écrire est une pierre angulaire d'une société démocratique et fait partie de notre culture et de notre éducation. Ils signalent également que nous devons abolir cette taxe si nous voulons accroître la productivité de notre société.

Affaires courantes

LES PRÊTS ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition font remarquer que les prêts aux étudiants sont encore frappés d'une taxe de 3 p. 100, qu'on avait pourtant promis d'abolir.

Les pétitionnaires signalent également que la réduction des paiements de transfert au chapitre de la santé et de l'éducation est inacceptable. Ces compressions ne contribueront pas à accroître la productivité et la compétitivité.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter une pétition sur le projet de loi C-91, qui fait l'objet, soit dit en passant, du débat d'aujourd'hui à la Chambre.

Les pétitionnaires soulignent que le projet de loi C-91 et son prédécesseur, le projet de loi C-22, feront augmenter le prix des médicaments au Canada et accroître les coûts que doivent assumer les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments. Les pétitionnaires lancent cet appel, car le projet de loi C-22 a fait grimper le prix des médicaments, contrairement à ce qu'on nous avait promis. Les pétitionnaires ne pensent pas que le projet de loi C-91 fera mieux.

«FIER D'ÊTRE CANADIEN»

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de présenter deux pétitions.

La première est signée par un groupe d'habitants de Happy Valley, de Goose Bay et du Labrador qui invitent le Parlement et tous les Canadiens à appuyer le projet «Fier d'être Canadien». Ce projet nous offre le moyen d'entretenir une relation positive et durable avec notre patrimoine et notre drapeau, de renforcer les liens entre les Canadiens afin de favoriser le rôle du Canada en tant que leader dans divers domaines internationaux et de promouvoir un profond sentiment de fierté nationale chez les Canadiens.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient d'un groupe de personnes qui habitent la partie insulaire de ma province et qui demandent au Parlement de réaffirmer son engagement à essayer d'enrayer la pauvreté parmi les enfants canadiens d'ici l'an 2000 et à élaborer un plan permettant la réalisation de cet engagement.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreux électeurs de la circonscription de Kamloops, notamment de la localité de Clearwater, qui se disent très inquiets d'un projet visant à dériver une partie de la rivière Thompson-Nord, près de Valemont, afin de vendre un million d'acres-pied d'eau douce à l'État américain de la Californie.

Les pétitionnaires demandent simplement au gouvernement d'annoncer l'élaboration d'un projet de loi visant à assurer que nos cours d'eau canadiens ne seront pas détournés et à prendre des mesures en vue de son adoption.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, dans un autre ordre d'idées, des pétitionnaires également de la circonscription de Kamloops soulignent que certains groupes professionnels peuvent maintenant, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, déduire les cotisations, l'équipement et les services nécessaires à l'exercice de leur profession.

En vertu de la loi actuelle, les enseignants ne bénéficient pas de pareilles déductions. Ils exhortent le gouvernement à prendre des mesures pour rendre le régime fiscal plus équitable et pour traiter les enseignants au même titre que les autres professionnels.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, d'autres pétitionnaires de la circonscription de Kamloops s'inquiètent de ce qu'ils perçoivent comme étant un manque de respect de la loi de plus en plus fréquent, dans certaines localités rurales.

Ils demandent au gouvernement fédéral de prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que la Gendarmerie royale du Canada puisse s'acquitter de son mandat et de ses fonctions convenablement.

LES PREMIÈRES NATIONS DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, de nombreux pétitionnaires de l'Université Simon Fraser et des localités de Fort St. James, Nanaimo, Chemainus, Qualicum Bay et Ladysmith souhaitent que le 21 juin soit décrété Jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations du Canada.

Ils soulignent que, malheureusement, les conservateurs de la Chambre des communes refusent de coopérer et que, par conséquent, le dossier est au point mort pour l'instant.

M. le Président: J'hésite à faire une intervention, mais les députés savent que, au moment de la présentation des pétitions, ils doivent s'en tenir très rigoureusement à ce que demandent les pétitionnaires et éviter d'amorcer un débat.

S'il en est ainsi, c'est parce que ceux qui pourraient juger nécessaire de réfuter certaines observations ne peuvent participer au débat. Je sais que les députés se montreront coopératifs à ce sujet.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux électeurs de Windsor et du comté d'Essex.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les principes directeurs de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage et pour continuer de travailler en partenariat avec la province de l'Ontario, afin que les citoyens de Windsor et du comté d'Essex puissent recevoir une formation et se recycler en cette période où le taux de chômage est extrêmement élevé.

Ces pétitions ont été dûment certifiées, conformément au Règlement de la Chambre.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant du secteur de Lebel-sur-Quévillon. Les pétitionnaires déclarent que les films de violence à la télévision ainsi que certains reportages à la radio sont dangereux et par conséquent inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

L'hon. William Scott (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition jugée correcte par le greffier des pétitions. Elle est signée par 97 habitants de diverses localités, dont Lindsay, Omemee, Pontypool, Kirkfield, Little Britain, Beaverton, Dunsford, Oakwood, Newmarket et Oshawa.

Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement de réviser les lois du Canada pour remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une nouvelle loi sur les jeunes délinquants et ramener l'âge maximum à 13 ans.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question de privilège découle du fait que le ministre de la Défense nationale a refusé de témoigner devant le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants.

Le ministre a justifié son refus en disant qu'il était trop occupé et qu'il n'avait pas le temps de se présenter devant le comité. Pourtant, le ministre a jugé bon de témoigner devant un comité sénatorial et un autre comité de la Chambre.

• (1020)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Selon le député du Labrador, le fait que le ministre n'a pas témoigné devant le comité constitue une atteinte à ses privilèges et non à ceux de la Chambre. Je comprends parfaitement bien le grief que le député présente à la Chambre, mais il ne s'agit pas d'une question de privilège.

Le fait qu'un ministre accepte ou non de témoigner devant un comité ne doit pas être débattu ici à moins, évidemment, que le comité décide de demander à la Chambre d'obliger le ministre ou tout autre député à témoigner. C'est la solution vers laquelle je demanderais au député de se tourner.

M. Brewin: Monsieur le Président, à cet égard. . .

M. le Président: J'ai rendu ma décision. Un instant, je n'ai pas donné la parole au député. Le député de Victoria veut prendre la parole à ce sujet. J'ai rendu ma décision et, bien que je sois prêt à donner des éclaircissements à ceux qui en veulent, une fois que ma décision est rendue, elle est irrévocable. J'espère que le député comprend cela.

M. Brewin: Le Président a lu ma pensée. Je voulais des éclaircissements sur la décision qu'il a rendue afin que les membres du comité de la défense comprennent mieux.

Si j'ai bien compris, le Président a dit qu'il faut. . .

M. le Président: Un instant. Le député a non seulement lu mes pensées, il a écouté ce que je disais. Les deux n'arrivent pas nécessairement ensemble.

Les membres du comité sont libres de discuter entre eux de ce qu'ils veulent faire. Il n'appartient pas au Président de leur dire quoi faire ou, quant à cela, d'aller au-delà des suggestions les plus subtiles. Je suis persuadé que le député, comme il l'a déjà fait, a compris ce que je voulais dire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au secrétaire parlementaire afin de faciliter le déroulement des travaux de la Chambre pour aujourd'hui et peut-être même demain.

Comme le secrétaire parlementaire le sait, et comme les journaux l'ont rapporté, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a dit que le Parlement devrait être saisi de la résolution qui a été adoptée au Nouveau-Brunswick, et on a même laissé entendre que cela pourrait se faire plus tard aujourd'hui.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous fournir une copie de la résolution dont le gouvernement a l'intention de nous saisir, et pourrait-il nous dire en outre quand il entend la faire mettre à l'étude?

Deuxièmement, on aura constaté qu'un ordre statutaire inscrit au *Feuilleton des Avis* du mardi 8 décembre 1992 concernant une motion présentée en vertu du paragraphe 7(2) de la Loi sur les mesures économiques spéciales invite la Chambre à tenir un débat de trois heures sur l'objet de la motion. Le secrétaire parlementaire est-il en mesure de dire à la Chambre quand nous tiendrons ce débat?

M. Edwards: Monsieur le Président, à propos de la première question de mon collègue au sujet de la résolution constitutionnelle du Nouveau-Brunswick, dont nous nous réjouissons sans doute tous, je crois savoir qu'il y a des consultations en cours entre le ministre et les députés d'en face, les leaders à la Chambre ou les chefs des partis, et qu'il est bien possible qu'on s'entende pour discuter aujourd'hui d'une résolution.

Je vais certainement tâcher de faire parvenir une copie de la résolution à mon honorable collègue.

Quant à l'autre question à propos d'un projet de modification à la Loi sur les mesures économiques spéciales, cette motion est non conforme à la loi. Les motions présentées en vertu de l'article 7 de la loi ne sont autorisées qu'en rapport avec des décrets et des règlements pris en vertu de l'article 4 de la loi, comme il est stipulé au paragraphe 7(1).

L'article 4 de la loi autorise l'adoption de décrets et de règlements à des fins précises. Les questions limitées aux relations entre le Canada et des pays tiers, c'est-à-dire des pays autres que le Canada ou les pays faisant l'objet de sanctions, ne font pas partie des fins énumérées.

Les décrets et règlements pris en vertu de l'article 4 doivent viser à restreindre ou à interdire des activités touchant les relations directes entre le Canada ou les Canadiens d'une part et le pays faisant l'objet de sanctions d'autre part. Le projet de modification paraît donc dépasser le champ d'application du pouvoir de réglementation.

Je demanderai simplement à mon honorable collègue s'il juge sage de proposer quelque chose qui est clairement illégal.

M. le Président: Avant que nous n'entamions la discussion sur la question, telle que soulevée par le secrétaire parlementaire, je dois inviter le secrétaire parlementaire et les leaders des partis d'opposition à communiquer avec moi immédiatement, si nous devons tenir un débat pour savoir si la Chambre doit être saisie de la question dans les règles. Nous prendrons des dispositions pour tenir ce débat. Mais je ne crois pas qu'il convienne de l'aborder maintenant.

Je ne vais donner aucune indication sur ce que ma décision peut être, mais, s'il y a un débat sérieux, alors l'affaire sera examinée sérieusement, et le débat ne doit pas nécessairement avoir lieu maintenant.

Je demanderais aux deux parties de discuter de la question et de communiquer avec la présidence. Nous choisirons un moment pour tenir le débat.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je me permets de demander vos conseils et quelques précisions. Dans son intervention, le secrétaire parlementaire a laissé entendre que la Chambre ne devrait pas être saisie de la question pour cause d'inconstitutionnalité.

Je soutiens en toute déférence, monsieur le Président, que la question de la recevabilité devrait être tranchée rapidement.

M. le Président: Un moment. J'hésite à intervenir. . .

M. Dingwall: Pourrais-je finir de dire ce que j'ai à dire?

M. le Président: Je vois, mais je ne tiens pas à ce que la question soit discutée maintenant. Je suis tout à fait d'accord avec le député de Cap Breton—Richmond-Est pour dire que, si la question est soulevée, elle doit l'être rapidement.

Je demande simplement au secrétaire parlementaire et aux leaders de l'opposition de se consulter quelques minutes et de communiquer avec moi. Je me rallierai à la proposition très sensée du député de Cap-Breton—Richmond-Est, et nous examinerons l'affaire. Mais celle-ci a été soulevée dans une réponse à une question; il ne s'agit aucunement d'une proposition formelle, et je voudrais qu'elle soit abordée de manière plus officielle.

Je suis d'accord avec le député de Cap-Breton—Richmond-Est: si telle est la position du gouvernement, elle doit être exposée à la présidence, et très rapidement. Je demande aux députés de collaborer avec moi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre entreprend l'étude du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, dont un comité législatif, a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—MOTIONS D'AMENDEMENT

M. le Président: Je dois rendre une décision sur les amendements proposés au projet de loi C-91.

Je tiens à faire une observation à ce sujet. La plupart des motions ont été présentées hier après-midi, jusqu'à 18 heures. Les services du greffier et la présidence les ont étudiées, mais je dois dire aux députés que la procédure suivie en ce moment est un fardeau injuste pour les services du greffier et un tâche excessive pour la présidence.

Dans l'état actuel des choses, étant donné les dispositions actuelles du Règlement, l'étude des amendements est une tâche presque impossible. Les services du greffier ont travaillé toute la nuit pour me proposer une décision ce matin. Même avec toute la bonne volonté du monde, je ne puis qu'espérer que ceux qui ont étudié ces amendements ont pris la bonne décision. J'ai passé les amendements en revue et j'en ai discuté, mais il s'agit d'une procédure que j'invite les députés à considérer et aussi, je l'espère, à reconsidérer. Ce travail est une charge très lourde pour les services du greffier. Dans bien des cas, pour bien des amendements dont nous sommes saisis, on dépasse les bornes du bon sens et on nuit au travail de la Chambre.

Il y a 73 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton* pour l'étape du rapport sur le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes.

• (1030)

[*Français*]

La motion nº 1, inscrite au nom de l'honorable député de Dartmouth, et la motion nº 2, inscrite au nom de l'honorale député de Surrey-Nord, seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) Si le vote sur la motion nº 2 est positif, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion nº 1 aux voix;

b) Si la motion nº 2 est rejetée, il sera nécessaire de mettre la motion nº 1 aux voix.

[*Traduction*]

Les motion nºs 3, 10, 22, 24, 29, 37, 59, 62, 66 et 72, inscrites au nom du député de Markham—Witchurch—Stouffville, sont identiques aux motions nºs 4, 9, 21, 23, 28, 36, 58, 63, 65 et 71.

Les motions nºs 8 et 64, inscrites au nom du député de Dartmouth, sont identiques aux motions nºs 7 et 63. Pour ce motif, ces motions ne seront pas choisies.

[*Français*]

Les motions nos 4 et 7, inscrites au nom de l'honorable député de Surrey–Nord, et la motion no 5, inscrite au nom de l'honorable ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix séparément.

La motion no 6, inscrite au nom de l'honorable député de Surrey–Nord, aurait pour effet de modifier des articles de la loi originale, ce qui contrevient au commentaire no 698 (8) de la sixième édition de Beauchesne. Pour ce motif, la Présidence regrette de devoir déclarer la motion irrecevable.

[*Traduction*]

Les motions nos 9 et 13, inscrites au nom du député de Surrey–Nord, la motion no 12, inscrite au nom du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, et les motions nos 11 et 19, inscrites au nom du député de Dartmouth, seront groupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) Si la motion no 13 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de procéder au vote sur les motions nos 9, 11 et 12.

b) Si la motion no 13 est rejetée, il sera nécessaire de mettre la motion no 9 aux voix.

c) Si la motion no 9 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre les motions nos 11 et 12 aux voix.

d) Si la motion no 9 est rejetée, il faudra procéder au vote sur les motions nos 11 et 12.

e) La motion no 19 sera mise aux voix séparément.

[*Français*]

La motion no 14, inscrite au nom de l'honorable député de Surrey–Nord, cause des difficultés à la Présidence pour ce qui est de la procédure en ce qu'elle empiète sur la recommandation royale en contravention du commentaire 698 (7) de la sixième édition de Beauchesne. En conséquence, la Présidence n'a pas d'autre choix que de déclarer la motion irrecevable.

[*Traduction*]

Les motions nos 15, 18, 20 et 38, inscrites au nom du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, et les motions nos 16, 21, 23, 26, 28, 31, 34, 35, 36 et 39, inscrites au nom du député de Surrey–Nord, de même que les motions nos 25, 30, 32 et 33, inscrites au nom du député de Dartmouth, seront groupées aux fins du débat et mises aux voix comme ceci:

a) La motion no 15 sera mise aux voix séparément.

b) Si la motion no 16 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion no 38 aux voix.

c) Si la motion no 16 est rejetée, il faudra mettre la motion no 38 aux voix.

d) Si la motion no 38 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de soumettre la motion no 36 à la Chambre.

e) Si la motion no 38 est rejetée, il faudra que la Chambre se prononce sur la motion no 36.

f) Le vote sur la motion no 18 vaudra pour la motion no 20.

g) Si la motion no 18 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre les motions nos 21, 23, 25 et 26 aux voix.

h) Si la motion no 18 est rejetée, il faudra mettre les motions nos 21, 23, 25 et 26 aux voix.

i) Si le vote sur la motion no 28 est affirmatif, il ne sera pas nécessaire de mettre les motions nos 30, 31, 32, 33 et 34 aux voix.

j) Si la motion no 28 est rejetée, il faudra mettre les motions nos 30, 31 et 33 aux voix.

k) Si la motion no 33 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre les motions nos 32 et 34 aux voix.

l) Si la motion no 33 est rejetée, il faudra que la Chambre se prononce sur les motions nos 32 et 34.

m) Les motions nos 35 et 39 seront mises aux voix séparément.

[*Français*]

La motion no 17, inscrite au nom de l'honorable député de Dartmouth, sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion no 27, inscrite au nom de l'honorable député de Surrey–Nord, empiète sur la recommandation royale et le Président doit, avec regret, la déclarer irrecevable.

[*Traduction*]

Les motions nos 40, 45, 47, 48, 52 et 56, inscrites au nom du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, les motions nos 46 et 55, inscrites au nom du député de Dartmouth, la motion no 51, inscrite au nom du député d'Annapolis Valley–Hants et les motions nos 49, 50, 53 et 54, inscrites au nom du député de Surrey–Nord, seront groupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) Les motions nos 40, 45, 46 et 47 seront mises aux voix séparement.

b) Si la motion no 48 est adoptée, il ne sera pas nécessaire que la Chambre se prononce sur les motions nos 49 et 50.

c) Si la motion no 48 est rejetée, il sera nécessaire de mettre les motions nos 49 et 50 aux voix.

d) La motion no 51 sera mise aux voix séparément.

e) Si la motion no 52 est agréée, il ne sera pas nécessaire de procéder au vote sur les motions nos 54 et 55.

f) Si la motion no 52 est rejetée, il sera nécessaire de procéder au vote sur les motions nos 54 et 55.

g) Les motions nos 53 et 56 seront mises aux voix séparément.

[*Français*]

Les motions nos 41 et 43, inscrites au nom de l'honorable député de Dartmouth, seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) Si la motion no 41 est agréée, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion no 43 aux voix.

b) Si la motion no 41 est rejetée, il faudra mettre la motion no 43 aux voix.

La motion no 42, inscrite au nom de l'honorable député de Dartmouth, empiète sur la recommandation royale en contravention du commentaire 698 (7) de la sixième édition de Beauchesne. Pour ce motif, la Présidence doit déclarer cette motion irrecevable.

La motion no 44, inscrite au nom de l'honorable député de Surrey–Nord, empiète sur la recommandation royale et le Président doit, à regret, la déclarer irrecevable.

[*Traduction*]

Les motions nos 57 et 68, inscrites au nom du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, les motions nos 58, 60 et 63, inscrites au nom du député de Surrey–Nord, et les motions nos 61 et 67, inscrites au nom du député de Dartmouth, seront groupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) La motion no 57 sera mise aux voix séparément.

b) Si la motion no 61 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur les motions nos 58 et 60.

c) Si la motion no 61 est rejetée, il sera nécessaire de mettre les motions nos 58 et 60 aux voix.

d) Les motions nos 63, 67 et 68 seront mises aux voix séparément.

[*Français*]

La motion no 65, inscrite au nom de l'honorable député de Surrey–Nord, va à l'encontre de la recommandation royale, ce qui est contraire au commentaire no 698 (7) de la sixième édition de Beauchesne. En conséquence, le Président n'a pas d'autre choix que de la déclarer irrecevable.

[*Traduction*]

Les motions nos 69 et 71, inscrites au nom du député de Surrey–Nord, la motion no 70, inscrite au nom du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, et la motion no 73, inscrite au nom du député de Dartmouth, seront groupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) Si la motion no 73 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de soumettre les motions nos 69, 70 et 71 à la Chambre.

b) Si la motion no 73 est rejetée, il faudra voter sur la motion no 69.

c) Si la motion no 69 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre les motions nos 70 et 71 aux voix.

d) Si la motion no 69 est rejetée, il sera nécessaire de mettre la motion no 70 aux voix.

e) Si la motion no 70 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion no 71.

f) Si la motion no 70 est rejetée, il faudra procéder au vote sur la motion no 71.

• (1040)

[*Français*]

MESURE MODIFICATIVE

M. le Président: Je vais maintenant soumettre les motions nos 1 et 2 à la Chambre.

Motion no 1.

Qu'on modifie le projet de loi C–91 à l'article 3, en retranchant les lignes 14 à 16, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«3. Les paragraphes 39(1) à (3) de la même loi sont abrogés.

La définition de «conseil» au paragrahe 39.1(1) de la même loi est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«conseil» Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés prorogé en vertu de l'article 88.

5. L'article 39.15 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

39.15(1) Dans le cas où le Conseil rend une ordonnance en vertu de l'alinéa 81(1)*d*), le commissaire informe immédiatement le détenteur de toutes les licences accordées en vertu de l'article 39 pour toute invention liée à un médicament auquel l'ordonnance a trait de la teneur de l'ordonnance.

(2) Dans le cas où le commissaire annule une brevet sur directive du Conseil délivrée en vertu du paragraphe 80(4), il informe immédiatement les déteneurs de toutes les licences accordées en vertu de l'article 39 pour une invention liée au médicament auquel la directive a trait.

6. Les paragraphes 39.16(5) à (13) de la même loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

(5) Dans le cas où une ordonnance est rendue en vertu du paragraphe (4), le commissaire informe immédiatement les détenteurs de toutes les licences accordées sous le régime de l'article 39 à l'égard d'une invention liée à un médicament auquel l'ordonnance a trait de la teneur de l'ordonnance.

7. Les paragraphes 39.17(1) à (3) de la même loi sont abrogées et remplacées par ce qui suit:

39.17 (1) Le commissaire tient l'audition visé à l'article 39.16 publiquement à moins qu'il ne soit convaincu par les observations de la personne visée par l'audition que celle-ci risque de subir un préjudice direct, important et précis du fait de la révélation des renseignements ou documents auxquels l'audition a trait.

(2) Sous réserve du paragraphe (3), les renseignements et documents fournis au commissaire sous le régime de l'article 39.16 sont confidentiels et ne peuvent être sciemment communiqués, révélés ou rendus publics directement ou indirectement sans l'autorisation de la personne qui les a fournis par quiconque a pris connaissance de ces renseignements ou documents pour l'application de la présente loi à moins que ces renseignements et documents ne soient révélés à une audition tenue publiquement par le commissaire sous le régime du présent article.

(3) Le commissaire peut utiliser, pour les fins du rapport visé au paragraphe (4), les renseignements et documents visés au paragraphe (2) qu'il obtient et il peut les communiquer, les révéler ou les rendre disponibles à une personne qui participe à l'application de la présente loi sous son contrôle.

9. Les paragraphes 39.26(1) à (4) sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

39.26 (1) Neuf ans après leur entrée en vigueur, les articles 39.11 à 39.17 sont déférés d'office au comité de la Chambre des communes ou du Sénat ou au comité mixte établi ou désigné à cette fin. Ce comité procède, dès que possible, à un examen complet des dispositions et de l'application de ces articles et, dans l'année qui suit le début de cet examen ou dans le délai supplémentaire que la Chambre des communes peut lui accorder, soumet un rapport au Parlement de cet examen, assorti des recommandations qu'il estime appropriées quant à l'opportunité de maintenir ces articles en vigueur ou de les modifier.

(2) Nulle action ni procédure ne peut être intentée à Sa Majesté du chef du Canada pour indemnisation de quelque préjudice découlant de l'application du paragraphe 39.11(1) ou 39.14(1) à une licence visée par ce paragraphe.

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-91 en supprimant l'article 3.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur le Président, je me contenterai d'un bref rappel au Règlement car je sais que vous voulez en venir au fond du projet de loi que nous n'avons pas vraiment eu la possibilité d'examiner. N'est-il pas normalement nécessaire d'avoir deux ministres à la Chambre pour proposer une motion ou un projet de loi du gouvernement?

M. le Président: La réponse est non. Il se peut, bien sûr, que les députés désirent formuler des commentaires à ce sujet.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, avant d'entrer dans le sujet, j'aimerais faire remarquer que les députés de l'opposition ont eu beaucoup de mal à se préparer à débattre de cette motion particulière.

Je sais que nous avons exercé des pressions inhabituelles sur le personnel de la Direction des journaux, mais nous n'avons pu faire autrement. Nous n'avons pu faire autrement à cause du gouvernement qui a voulu faire progresser ce projet de loi à toute allure. Il l'a soumis à la Chambre et, après trois heures d'examen, il a imposé la clôture au débat en deuxième lecture. Il l'a envoyé au comité auquel il a imposé des délais, chose que je n'ai jamais vue auparavant.

Du fait qu'il est majoritaire au sein du comité, le gouvernement a réussi à faire adopter une motion qui montre clairement que nous n'avons eu qu'un certain nombre d'heures de débat. Si les députés de l'opposition s'opposaient à l'adoption d'une motion à la Chambre, les ministériels l'auraient adoptée quand même, de telle sorte qu'on aurait fait rapport de l'étude du projet de loi sans avoir entendu un seul témoin.

La tâche a vraiment été ardue, et je présente des excuses aux fonctionnaires de la Chambre si nous les avons surchargés, mais nous n'y pouvions rien. Lorsque le gouvernement décide d'expédier par la force un projet de loi comme celui-ci, il nous faut parfois rester aux aguets toute la nuit simplement pour nous préparer à ce que le gouvernement peut tenter d'imposer à la population canadienne le matin venu. Commençons par rétablir les

faits en précisant les mesures prises par chacun à l'égard de ce projet de loi.

Nous sommes maintenant saisis de la motion nº 1 inscrite en mon nom. C'est peut-être la motion la plus significative que nous débattrons aujourd'hui. Le gouvernement a décidé de présenter le projet de loi C-91 pour éliminer le mécanisme des licences obligatoires relatives aux médicaments. En place depuis des années au Canada, ce mécanisme s'est avéré précieux pour les consommateurs canadiens. Il s'est aussi révélé extrêmement utile pour le régime d'assurance-maladie, ainsi que pour les programmes provinciaux d'assurance-médicaments.

Or, le gouvernement a jugé qu'à l'occasion de Noël, il conviendrait d'offrir aux multinationales de produits pharmaceutiques un don de quelques milliards puisés ici et là dans les programmes provinciaux d'assurance-médicaments, c'est-à-dire dans les fonds affectés à l'assurance-maladie qui se raréfient et qui viennent des poches des consommateurs.

Le gouvernement a décidé de présenter le projet de loi C-91 pour abroger certaines dispositions de la loi antérieure, projet de loi C-22. Il a supprimé les dispositions prévoyant le mécanisme des licences obligatoires relatives aux médicaments brevetés au Canada.

Cet amendement vise à rétablir dans le projet de loi C-91 les dispositions permettant au Canada de faire observer un ensemble unique de règlements en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance.

Revenons un peu en arrière. Dans les années 60, les nombreux rapports que les gouvernements ont commandés et les études qui ont été réalisées sur les prix des médicaments au Canada ont clairement indiqué que les Canadiens payaient beaucoup trop cher les médicaments d'ordonnance. Une des raisons invoquées était l'absence de concurrence. Le brevet accordé à un individu ou à une entreprise pour un médicament était considéré de la même façon qu'un brevet pour un casque de hockey, alors que la situation est toute autre. Même si ces brevets n'ont rien de commun, on ne faisait pas de différence à ce moment-là.

Le Parti libéral de l'époque, notamment le très honorable John Turner qui était le ministre à la fin des années 60, a mis en vigueur le mécanisme des licences obligatoires, ce qui a eu pour effet de faire naître la concurrence sur le marché. Cela permettait à un fabricant de produits génériques de demander à fabriquer un médicament générique. Il devait verser une redevance au détenteur de brevet, et on n'avait donc pas à s'inquiéter pour les multinationales qui réalisaient quand même des profits. Cependant, le Canada avait ainsi un système unique où la concurrence s'exerçait.

Il faut se demander à quoi cela était utile. Eh bien il y a toutes sortes d'études sur l'utilité des licences obligatoires pour le Canada. Manifestement, cela rend notre régime de soins universels de santé abordable.

Durant les années 70 et au début des années 80, le système de licences obligatoires a épargné aux consommateurs canadiens et à notre régime de soins de santé littéralement des milliards de dollars qu'on n'aurait pu autrement consacrer aux soins hospitaliers et à toutes sortes d'autres services que nous tenons pour acquis au Canada. Cet argent aurait quitté le pays, car les multinationales en auraient profité pour augmenter le prix des médicaments. Ainsi, ce système a donné d'excellents résultats.

En 1987, mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est s'est opposé avec véhémence à la première tentative faite par le gouvernement pour se débarrasser du système des licences obligatoires. A cette époque-là, il a présenté des arguments en faveur du maintien de ce système, comme je vais le faire aujourd'hui, à l'instar d'autres députés de notre caucus. En 1987, lorsque le gouvernement a essayé pour la première fois de changer les règles du jeu, il s'y est opposé, car il savait les conséquences que cela aurait pour les soins de santé au Canada. Il n'ignorait pas que cela les rendrait moins abordables et coûterait des milliards de dollars qu'on ne pourrait pas ainsi consacrer aux soins de santé.

Cet amendement tend à corriger les erreurs commises dans ce projet de loi. Il vise à rétablir les articles qui ont été supprimés par ce projet de loi et à nous permettre, en fait, de profiter à nouveau au Canada d'un système de licences obligatoires.

D'aucuns peuvent se demander à quoi sert ce système de licences obligatoires et si la présence d'un fabricant de produits génériques a vraiment pour effet de faire baisser les prix. Même si les audiences du comité ont été abrégées, la ministre de la Santé de la Colombie-Britannique a témoigné devant nous. Dans son mémoire, elle a souligné qu'en Ontario seulement, on estimait que les médicaments génériques épargnaient à la province 80 à 100 millions de dollars par année, ce qui représente 15 p. 100 du coût total du régime provincial d'assurance-médicaments. C'est là l'effet de l'octroi de licences obligatoires.

En outre, on peut se fier sur le témoignage d'un expert, le docteur Schondelmeyer, devant le comité. Il a précisé clairement qu'en 1991 seulement, le système avait épargné au régime de soins de santé canadien plus de 450 millions de dollars. Il ne s'agit pas en l'occurrence de petites sommes, puisqu'il est question de 450 millions de dollars en 1991 seulement. En un an, le système de licences obligatoires a permis d'épargner cette somme.

Il y a d'autres preuves. Que se passe-t-il lorsqu'il y a un fabricant de médicaments génériques sur le marché? Au gouvernement, on convient même que cela fait baisser le prix du produit pharmaceutique en question, cette entité chimique, de quelque 25 à 32 p. 100 en moyenne car, avec la concurrence, les prix diminuent.

• (1050)

Le tableau que j'ai ici reflète l'incidence qu'a la concurrence sur le prix des médicaments. Lorsqu'une entreprise qui fabrique un médicament générique a un compétiteur, le prix moyen de ce médicament est de 76,2 p. 100 de ce qu'il serait en l'absence d'un tel compétiteur. Si elle a deux compétiteurs, le prix à la consommation de ce produit n'est plus que de 61,2 p. 100 de ce qu'il aurait été en l'absence de ces deux compétiteurs et, si le marché compte quatre détenteurs de licences obligatoires, ce prix tombe à 45,1 p. 100.

Or, au moment même où l'intégrité du régime canadien de soins de santé est menacée, pourquoi diable le gouvernement présente-t-il ce projet de loi, le fait-il avaler de force aux parlementaires après trois heures de débat, le renvoie-t-il à un comité mais refuse d'y entendre les témoins qui veulent s'y exprimer et le ramène-t-il à la Chambre?

Je veux jouer au prophète, mais il essaiera probablement, à un moment donné, au cours des prochaines heures, d'en imposer l'adoption tant à l'étape du rapport qu'à celle de la troisième lecture en ayant recours à la clôture? Pourquoi fait-il cela?

Nous, du Parti libéral, avons bien précisé dès le début que nous sommes contre l'octroi de cette prime de plusieurs milliards de dollars aux multinationales pharmaceutiques. Même si les audiences en ont été amputées, nous avons appris au comité que l'élimination des licences obligatoires va coûter au régime canadien de soins de santé, dans les 12 prochaines années, entre quatre—je dis bien—quatre et sept milliards de dollars. Voilà ce qui arrivera si l'on supprime les licences obligatoires.

Et le gouvernement ne va pas se contenter de les supprimer. Il a décidé de faire quelque chose d'unique. Non seulement le projet de loi entrera en vigueur dès son adoption, mais encore ses dispositions seront rétroactives au 20 décembre 1991, et cette suppression rétroactive des licences obligatoires au Canada pourrait coûter à elle seule plus de deux milliards de dollars aux contribuables canadiens.

Il n'est pas étonnant que le gouvernement ne veuille pas discuter à fond des répercussions de ce projet de loi pour les consommateurs canadiens. Il n'est pas surprenant qu'il cherche à se réfugier derrière le Règlement de la Chambre et la tyrannie de la majorité qu'est la clôture.

Il sait parfaitement bien que ce qu'il est en train de faire est obscène et ce, précisément au moment où les ministres de la Santé du Canada sont aux prises avec la réduction des paiements de transfert qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral pour assurer des soins de santé de qualité, quelle que soit la région. Et ce gouvernement arrive avec ce projet de loi par lequel, à toutes fins utiles, le Parlement va faire le plus gros cadeau qu'il ait jamais accordé à aucun organisme; c'est obscène.

Si ce projet de loi est adopté avant Noël, l'élimination de l'octroi obligatoire de licences reviendra à faire un cadeau de Noël de plusieurs milliards de dollars aux multinationales pharmaceutiques du Canada.

Nous allons poursuivre le débat ici, dans cette enceinte, aujourd'hui, demain, après-demain, le jour suivant et aussi longtemps qu'il le faudra pour que les Canadiens comprennent ce que cette bande en face est en train de manigancer.

Je sais que lorsque, de ce côté-ci de la Chambre, nous aurons terminé, il y aura quelques députés conservateurs de l'arrière-plan qui commenceront à se sentir très mal à l'aise dans leurs sièges car ils auront reçu des appels de consommateurs de leurs circonscription leur demandant pourquoi ils appuient un projet de loi comme le C-91 qui élimine l'octroi obligatoire de licences et qui risque de porter atteinte au système de santé du Canada.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi prendre la parole et commenter l'amendement.

L'amendement que je propose revient à réinstaurer l'octroi obligatoire de licences aux compagnies pharmaceutiques au Canada. Et pour ce qui est de sa teneur, je crois que nous devrions nous pencher sur ce qui est arrivé à la démocratie canadienne depuis quinze jours à l'égard de ce projet de loi.

Le gouvernement a présenté le projet de loi le 16 novembre et, après seulement trois heures de débat, a imposé une limite de temps, ce qui a forcé la clôture du débat le lendemain. Le lundi suivant, nous avons formé un comité pour étudier cette mesure législative.

Une énorme controverse entourait déjà ce projet de loi dont les effets étaient très discutés; le gouvernement a informé le comité de direction qu'il n'était aucunement question de tenir des audiences complètes et détaillées sur ce dernier. Il voulait que le comité mette rapidement fin à ses travaux et que tous les témoins aient été entendus avant le mardi suivant.

Le lendemain, nous avons rencontré les membres du comité et nous avons tenté de faire prendre conscience aux ministériels de la portée de ce projet de loi pour les Canadiens, les familles, les personnes âgées ainsi que pour les régimes provinciaux de santé, et de leur faire accepter un calendrier plus réaliste pour son étude en comité.

Nous avons proposé un calendrier clair selon lequel nous devions étudier le projet de loi pendant trois semaines, prendre congé durant la période des fêtes, convoquer d'autres témoins pendant les deux dernières semaines de janvier et débattre du projet de loi article par article en comité.

Nous avions donné au gouvernement l'assurance que le projet de loi serait renvoyé à la Chambre afin de lui permettre de prendre une décision au plus tard le 15 février, c'est-à-dire dans les deux semaines de son retour de vacances.

Tout le monde sait qu'il s'agissait d'une proposition juste et équitable. Qu'a fait le gouvernement? Il a refusé et a tout simplement ajourné le comité, du mardi au jeudi. Le jeudi, le gouvernement nous a fait savoir clairement qu'il serait fait rapport du projet de loi à la Chambre et que l'audition des témoins serait terminée au plus tard mardi. Si nous n'étions pas prêts à accepter la tenue d'une série d'audiences écourtée et tronquée, le gouvernement était tout à fait disposé à recevoir le rapport du comité sans que des témoins aient été entendus.

Nous avons donc immédiatement accepté de débuter l'audition des témoins. Étant donné notre calendrier tronqué, il a évidemment été difficile de faire comparaître des représentants d'organismes. Le vendredi, seulement deux des six témoins étaient présents.

Nous disposions de six heures d'audition, mais il n'y avait que deux témoins présents. À la fin de la première heure d'audition, j'ai voulu poser une question à l'un des témoins, mais la présidence à jugé mon intervention irrecevable. Le gouvernement n'entendait pas me laisser poser plus de questions aux représentants de l'Association médicale canadienne.

À la fin de la deuxième heure de séance, nous n'avions pas fini de poser toutes nos questions aux témoins et nous disposions d'une période creuse de quatre heures. J'ai demandé au comité de consentir à ce que les témoins puissent rester afin que nous puissions leur poser d'autres questions, mais quelle réponse ai-je obtenu du gouvernement? Un refus total. Les témoins étaient présents, et le gouvernement n'a même pas voulu qu'on les interroge.

Il était clair pour chaque membre du comité que le gouvernement était déterminé à faire adopter ce projet de loi avant que le public canadien n'en comprenne les conséquences. Et quelles sont ces conséquences? Je crois qu'on les connaît très bien maintenant.

Une étude américaine montre que le prix des médicaments au Canada est inférieur de 32 p. 100 à celui des médicaments aux États-Unis. Des experts ont témoigné et déclaré que le coût de cette opération, selon les informations fournies par les ministres de la Santé de tous les coins du Canada et d'autres s'élèvera à des milliards de dollars.

Nous avons reçu des données montrant que les promesses du projet de loi C-22 quant au nombre d'emplois créés en recherche et développement ne se sont pas réalisées. Nous avons aussi des renseignements selon lesquels les investissements des multinationales pharmaceutiques au Canada sont dus principalement aux déductions fiscales et non à la loi canadienne sur les brevets.

Nous commençons à nous demander pourquoi le gouvernement insiste tant et pourquoi il fait fi de la démocratie. D'abord, il a déclaré que c'était à cause du GATT, mais deux éléments viennent contredire ces affirmations. L'accord du GATT n'a pas été ratifié, et même les projets de l'accord prévoyaient de longues périodes d'instauration progressive et des possibilités d'exemptions. Par conséquent, l'excuse du GATT ne tenait plus.

Ensuite, ils ont prétexté l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. Selon eux le gouvernement devait, à cause de cet éventuel accord, harmoniser ses lois avec celles des États-Unis en matière de protection des brevets. Mais l'ALENA n'a pas encore été approuvé; alors pourquoi cette hâte? Il faudra plusieurs mois avant que l'ALENA ne soit approuvé par ce Parlement et encore bien plus longtemps avant qu'il ne le soit par les États-Unis.

Il était donc de plus en plus évident que toute cette démarche était dirigée de l'extérieur du Canada par les entreprises pharmaceutiques américaines, les grandes multinationales. À cause des élections à la présidence, celles-ci craignaient que le nouveau président des États-Unis, Bill Clinton, regarde de plus près la question du prix des médicaments aux États-Unis et qu'il décide que le seul véritable moyen de contrôler ces prix, c'était

d'adopter un système semblable à celui du Canada, c'est-à-dire d'imposer des licences obligatoires et l'examen des prix.

• (1100)

Bill Clinton s'est prononcé, comme George Bush l'avait fait avant lui. Ses promesses dans le domaine de la santé sont de deux ordres; il a dit qu'il instaurerait un régime d'assurance-santé national et qu'il entreprendrait des démarches pour contrôler le prix des médicaments. S'il ne peut tenir ces deux promesses, il devra en subir les conséquences, tout comme George Bush, et il le sait très bien.

Les multinationales pharmaceutiques s'inquiètent car, si Bill Clinton commence à chercher des solutions, il devra diriger ses regards vers le Nord. Le gouvernement dit: «Mais ce n'est pas vrai, pas vrai du tout.»

Eh bien, deux démocrates bien en vue, Henry Waxman et David Pryor, ont dit clairement que, selon eux, les États-Unis devraient instaurer un système d'octroi obligatoire de licences afin de permettre aux produits génériques d'accéder tôt au marché et de créer un conseil d'examen du prix des médicaments brevetés de façon à faire baisser le coût des soins de santé dans ce pays.

Il s'agit de deux démocrates bien en vue qui conseilleront Clinton. De plus, nous avons appris, et je pense que c'est significatif, que cette campagne est en fait menée en douce par l'American Pharmaceutical Manufacturers Association. Ses porte-parole ont dit clairement qu'ils poursuivaient deux ou trois objectifs, dont le rejet du concept d'octroi obligatoire de licences.

Je vais à nouveau citer Edgar G. Davis, l'ancien vice-président de la Eli Lilly: «Inscrire les dispositions relatives aux licences dans l'accord nord-américain, ça a été un coup de maître.»

Gerald Mossinghoff, le président de la Pharmaceutical Manufacturers Association, a dit que, une fois qu'on se sera débarrassé du concept d'octroi obligatoire de licences, il restera deux objectifs à réaliser. Je le cite à nouveau. Il a dit que ses membres «aimeraient supprimer le système de contrôle des prix par le gouvernement du Canada». Il a ajouté que les fabricants de médicaments américains «s'opposeraient aux formulaires parce qu'ils ont pour effet de faire baisser les coûts».

Nous nous trouvons donc ici devant une bataille classique: d'un côté, il y a les personnes âgées qui s'inquiètent de leur santé et de l'escalade du prix des médicaments, les familles—notamment les familles à faible revenu—qui ont déjà du mal à payer les médicaments dont elles ont besoin, les responsables des programmes pharmaceutiques provinciales qui voient leurs coûts monter en flèche—pour un seul médicament, je dis bien un seul, la Colombie-Britannique a estimé qu'il lui en coûtera 120 millions—, et de l'autre, il y a les conservateurs, les hommes de paille des sociétés pharmaceutiques multinationales dont le porte-parole principal est Judy Erola. Ces riches et ces puissants disent: «Nous ne nous soucions pas des Canadiens et nous ne nous soucions pas des pauvres, ni des personnes âgées, ni des familles; la seule chose qui nous intéresse vraiment, c'est maximaliser nos bénéfices.»

Nous, les néo-démocrates, serons toujours du côté des pauvres, des familles et des personnes âgées. Merci.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de traiter de toutes les motions que l'opposition a présentées aujourd'hui. Mais j'estime important de faire une mise au point, car certains propos qui ont été tenus ce matin sont manifestement inexacts et scandaleux.

Tout d'abord, le premier député de l'opposition officielle qui a pris la parole doit admettre, si on l'exhorte à le faire, que d'autres députés de l'opposition officielle approuvent ce projet de loi. En fait, c'est une députée d'un gouvernement libéral précédent qui est à la tête du groupe de pression qui milite en faveur de ce projet de loi pour les sociétés qui inventent de nouveaux médicaments. Elle était même ministre de la Consommation et des Affaires commerciales à une certaine époque.

J'estime qu'il est tout à fait inexact de dire que tous les députés de l'opposition sont officiellement contre le projet de loi. Ce n'est pas vrai. Bien sûr, je comprends que leur tâche est de nous invectiver au sujet de ce projet de loi et de montrer qu'ils jouent bien leur rôle de députés de l'opposition.

Les libéraux, les néo-démocrates et mon autre collègue, ici, ont fait tout un plat parce qu'il a dit qu'il n'avait pas suffisamment de temps pour débattre ce projet de loi. Les néo-démocrates, de même que certains libéraux, mais pas tous, ont fait de l'obstruction à toutes les étapes de l'étude en comité, tournant en dérision le processus d'étude par un comité législatif.

Ils devraient avoir honte non seulement de ce qu'ils ont fait au cours de l'étape de l'étude en comité, mais également de certains propos qu'ils ont tenus depuis. Ils sont totalement injustes envers le processus parlementaire. Ils tournent en ridicule les travaux très importants que nous essayons tous d'accomplir ici tous les jours et l'atti-

tude sérieuse qu'adoptent certains députés à l'égard de ces travaux.

J'ajouterais également que les députés des deux partis de l'opposition ont invité de prétendus experts américains au Canada, ce qui m'étonne un peu, étant donné que nous avons entendu des gens dénigrer vigoureusement les États-Unis en général au sujet du projet de loi C-91.

Les députés de ces deux partis ont invité devant le comité des experts américains et ils ont préféré citer les faits et les chiffres de ces experts plutôt que ceux présentés par notre propre fonction publique. Cela m'étonne, car les députés de l'opposition nous disent constamment qu'ils se font les champions de notre fonction publique. Pourtant, ce sont eux qui refusent de croire ce que les fonctionnaires canadiens nous ont dit au sujet des effets et des conséquences de ce projet de loi sur les coûts.

Selon notre fonction publique, en laquelle j'ai une grande confiance, ce projet de loi coûtera au total approximativement 129 millions de dollars en six ans, soit environ 1 dollar par personne par an, et non pas des milliards de dollars, comme l'a laissé entendre M. Schondelmeyer, qui a admis devant le comité qu'il avait en fait réuni ces chiffres et était arrivé, la fin de semaine de l'Action de grâces, à ces prévisions scandaleuses et ridicules.

Une voix: Qu'est ce que cela signifie?

Mme Dobbie: Nous pouvons, je crois, affirmer que ses renseignements étaient peu sûrs. En ce qui concerne M. Nader, je ne sais pas ce qu'il connaît au prix des médicaments. En tout cas, il n'a pas l'air d'y connaître grand-chose, parce que ses pronostics sont tout aussi ridicules. Je trouve carrément inacceptable que l'on fasse venir deux Américains au Canada pour nous dire comment diriger nos affaires. C'est une insulte pour notre fonction publique.

La réalité est très simple. Le projet de loi C-91 rendra le Canada plus compétitif et nous aidera à attirer des investissements. On nous a déjà promis plus de 500 millions de dollars d'investissements au chapitre de la recherche et du développement. C'est très important, en cette période où les gens cherchent des emplois, pas seulement des emplois de serveurs dans un café ou des emplois dans une usine, où le travail se fait à la chaîne, mais des emplois à valeur ajoutée, des emplois faisant appel à de la haute technologie ou à beaucoup de connaissances.

Le projet de loi C-91 veut instaurer dans ce pays un climat propice à la création de ce genre d'emplois, et j'estime que c'est important. Si les députés de l'opposition consentaient à mettre de côté leur esprit sectaire, ils admettraient qu'il s'agit là du genre de mesure législative qui permettra aux Canadiens de trouver des emplois très importants à valeur ajoutée.

Je voudrais également dire quelques mots à propos de l'étude qui a été effectuée pour le Government Accounting Office des États-Unis. Selon cette étude, qui a souvent été citée ici de façon erronée, deux raisons expliquent pourquoi les médicaments coûtent moins cher au Canada qu'aux États-Unis. Elle ne dit rien, bien sûr, des licences obligatoires, puisque le projet de loi C-91 les élimine complètement.

Je dois dire en passant que je n'ai jamais compris le système des licences obligatoires. Donner un licence à quelqu'un pour violer la loi sur les brevets n'a aucun sens pour moi. Le projet de loi C-91 élimine les licences obligatoires, mais il ne fera pas augmenter le prix des médicaments de la façon que l'étude le prévoit. Ce qu'a constaté le bureau de comptabilité du gouvernement dans le rapport américain, c'est que les prix des médicaments au Canada étaient plus bas pour deux raisons. La première, c'est l'existence de régimes d'assurance-médicaments qui ont un formulaire, ce qui signifie que tout le monde sait ce que coûte un médicament et que les régimes provinciaux choisissent les produits les moins chers ou les recommandent à leurs hôpitaux.

• (1110)

Deuxièmement, et c'est plus important, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a été efficace au cours des cinq dernières années. Il a maintenu l'augmentation du prix des médicaments brevetés à 2,9 p. 100, alors que l'IPC augmentait de 4,4 p. 100. Avec le projet de loi C-91, ce conseil sera encore plus efficace. Si les députés d'en face s'inquiètent du prix des médicaments, ils devraient certainement appuyer l'accroissement de l'autorité du conseil. Ce projet de loi lui donne le pouvoir d'imposer des réductions de prix, s'ils sont trop élevés, et il lui permet d'imposer des amendes pouvant atteindre 100 000 $. Il permet même au conseil d'imposer des peines de prison. Maintenant, nous avons un projet de loi et un Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés qui a un pouvoir renforcé et qui peut faire en sorte que les prix restent bas au Canada. Si nous devons croire l'étude qui a été effectuée aux États-Unis, ces deux raisons suffiront pour garder bas le prix des médicaments.

Alors que nous passons aujourd'hui à l'étude des motions, je veux seulement répéter qu'en dépit de tous les beaux discours que nous pouvons entendre de l'autre côté de temps en temps, ce projet de loi est arrivé à cette étape, et le gouvernement est décidé à le faire adopter parce qu'il rendra le Canada plus concurrentiel et qu'il favorisera la création d'emplois, l'augmentation des activités de recherche et de développement ainsi que la possibilité d'un avenir meilleur pour nous tous.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat aujourd'hui sur cette première motion, cette première modification au projet de loi. J'en profite pour féliciter le député de Dartmouth qui a su lutter pour les consommateurs canadiens et pour tous les Canadiens et Canadiennes qui subiront les effets néfastes de la politique des Conservateurs.

[*Traduction*]

L'Association médicale canadienne a témoigné devant notre comité parlementaire et a parlé de ce projet de loi. Les députés d'en face diront: «Ne vous tracassez pas, soyez contents. De toute façon, les médicaments d'ordonnance ne constituent qu'une petite partie du coût total des soins de santé.» C'est l'argument des conservateurs.

L'Association médicale canadienne nous a dit que, maintenant dans notre pays, nous dépensons plus pour les médicaments que pour les soins donnés par les médecins. Cela représente une part importante de nos frais relatifs aux soins de santé. En outre, cette association, qui est certainement bien informée, a fait comparaître son représentant devant notre comité, et celui-ci a déclaré qu'il ne pourrait pas appuyer le projet de loi s'il n'était pas modifié. Je mets au défi n'importe quel député d'en face de dire le contraire. C'est exactement ce qu'il a déclaré. Je siégeais au comité.

Même ceux qui appuient le projet de loi estiment qu'il devrait être modifié et qu'il devrait être renforcé pour protéger le consommateur.

[*Français*]

Je vous fais état, par exemple, d'une lettre que j'ai en main, provenant de la Communauté urbaine de Montréal, en date du 1er décembre 1992. Je vous fais lecture de certains extraits, et je cite:

> —l'octroi de nouveaux pouvoirs au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) de calculer des prix raisonnables pour de nouveaux médicaments et sa capacité de les appliquer;

C'est là un amendement que l'on veut. Et on veut également:

> —l'élaboration d'une définition claire de ce que constituent les dépenses en R-D. À notre avis, ces dépenses devraient comprendre les activités de recherche de base, de développement de nouveaux produits et de recherche clinique, mais non des recherches visant à promouvoir la mise en marché.

Alors, vous voyez, même des groupes qui favorisent le projet de loi veulent que celui-ci soit amélioré. Et là, ce sont ceux qui aiment le projet de loi. Imaginez ceux d'entre nous qui ne l'aiment pas, ce qu'on en pense.

[*Traduction*]

Je suis justement un de ceux qui ne l'aiment guère. Mon collègue a proposé un amendement concernant la disposition prévoyant la rétroactivité.

Au moment de l'étude en comité, nous avons demandé à nos vis-à-vis, au ministre et au secrétaire parlementaire, pourquoi il y avait une disposition de rétroactivité. Ils ont refusé d'admettre qu'il s'agissait de rétroactivité. Pour les conservateurs, la rétroactivité s'appelle autrement. Comme vous pouvez l'imaginer, cela nécessite des explications.

Le gouvernement soutient qu'il s'agit d'une mise en oeuvre graduelle. Ce n'est pas de la rétroactivité, c'est une mise en oeuvre graduelle appliquée à rebours à compter d'une date passée, mais ce n'est pas de la rétroactivité. C'est ce que l'on nous affirme. J'aimerais que le gouvernement explique un peu mieux sa vision des choses pour que les consommateurs canadiens puissent comprendre.

Des gens ont présenté des demandes, leurs demandes ont été approuvées et ils ont obtenu quelque chose qui est annulé par la suite. À mon sens, c'est de la rétroactivité.

Imaginez que, la semaine dernière, vous avez emprunté le Queensway, ici à Ottawa, en roulant à 100 kilomètres heure, la limite de vitesse permise, et que quelqu'un abaisse aujourd'hui cette limite à 80 kilomètres heure puis vous envoie une contravention pour excès de vitesse. Faites le parallèle. C'est exactement ce qui se passe. Cela ne peut être qu'inacceptable.

Je dis aux députés conservateurs que, même s'ils insistent pour faire adopter la mesure législative, ils ne peuvent pas faire entrer la loi en vigueur avant la date de sa proclamation. Ils diront que le projet de loi n'entre en vigueur que le jour de sa proclamation, mais en réalité, la mesure s'applique à compter du 20 décembre 1991. Il y a donc effet rétroactif. Ils soutiennent que c'est à cause du rapport de M. Dunkel sur les négociations du GATT.

Pourtant, ces négociations n'ont pas encore été conclues. Nous n'avons encore rien accepté. Supposons que nous acceptions le rapport—ce qui n'est pas du tout certain en ce moment—et que nous nous y conformions, ne devrait-il pas y avoir une période graduelle de mise en oeuvre des dispositions prévues?

Une voix: Le GATT le permet.

M. Boudria: Tout à fait. Mon collègue de London dit que le GATT le permet, et c'est exactement ce que nous devrions faire, en supposant, bien sûr, que nous acceptions tout le rapport. Pourquoi devrions-nous signer un document avec d'autres pays et le mettre en oeuvre rétroactivement—je m'excuse, je ne devrais pas dire «rétroactivement», c'est contre les principes moraux du gouvernement—, même s'il contient des dispositions prévoyant une mise en oeuvre graduelle?

Il est évident qu'il faut amender l'article du projet de loi. Il n'y a aucune raison de laisser les multinationales empocher des profits aussi inattendus.

Je dois ajouter autre chose au sujet de la rétroactivité, c'est que la tarification des produits est déjà établie. Lorsqu'un fabricant de produits de marque a déjà établi qu'un certain produit se vendrait à un certain prix pendant tant d'années de façon à récupérer son investissement et à faire du profit, que se passe-il si l'on applique cette disposition rétroactivement? C'est autant de profit de plus pour le fabricant.

Certains députés d'en face diront qu'il n'y a pas de mal à faire du profit. C'est peut-être vrai, mais quel est l'incidence sociale de cette rétroactivité? Pourra-t-on stimuler la recherche et le développement au Canada en appliquant rétroactivement des droits sur un produit déjà approuvé? Comment serait-ce possible? Y a-t-il une garantie que cet argent sera réinvesti au Canada? Non. Il n'y a aucune mesure de ce genre concernant le profit dans l'ensemble.

• (1120)

[*Français*]

Alors, je demande ceci au député d'en face qui vient de chahuter un peu, à voix basse: Qu'a-t-on à gagner avec cette disposition concernant la rétroactivité? Qu'est-ce qu'elle va faire de plus, sauf enlever de l'argent des poches des consommateurs canadiens?

[*Traduction*]

Enfin, les députés d'en face parlent de notre compétitivité en tant que nation. Je pense qu'ils oublient une chose. Les conventions collectives signées par les grandes sociétés avec leurs employés nous donnent souvent un avantage, en tant que nation. Je pense surtout aux grandes sociétés, par exemple au secteur de l'automobile, que mon collègue, ici, connaît bien. Le fait est que le coût de notre main-d'oeuvre est souvent avantageux par rapport à celui d'autres pays, parce que nous avons un régime national de soins de santé. C'est à notre avantage, du point de vue de la concurrence.

Voici ce que je réponds aux députés d'en face. Le fait de prendre une mesure qui risque de nuire à notre régime de soins de santé ne rendra pas le Canada plus compétitif. À long terme, et peut-être même à court terme, cela nous rendra au contraire moins compétitifs, parce que nous y perdrons un des outils qui font actuellement notre force.

[*Français*]

Alors je voudrais conclure en demandant à tous mes collègues, des deux côtés de la Chambre, d'examiner la motion que l'on débat en ce moment. J'ai la certitude qu'ils verront eux-mêmes que l'on ne peut faire autrement que de voter en faveur de l'amendement proposé par mon collègue de Dartmouth.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir prendre la parole au sujet de l'amendement que mon collègue de Dartmouth propose d'apporter au projet de loi C-91, une mesure qui porte essentiellement sur la licence obligatoire et qui donne à entendre qu'il conviendrait probablement de ne rien y changer.

Il s'agit d'une mesure législative très importante. J'ai d'ailleurs reçu depuis plusieurs mois de nombreuses lettres à ce sujet et j'ai rencontré des personnes touchées par cette mesure pour recueillir leur point de vue.

Le gouvernement libéral a institué l'octroi de la licence obligatoire en 1969, donnant ainsi aux fabricants de médicaments génériques le droit de produire des copies de médicaments de marque avant la fin de la période prévue. On cherchait ainsi à encourager la concurrence dans l'industrie pharmaceutique et à faire baisser le prix global des médicaments vendus sur le marché canadien.

Les données fournies tant par l'industrie que par des organismes indépendants montrent que, depuis qu'on octroie la licence obligatoire, les consommateurs canadiens ont économisé près d'un milliard de dollars par année parce que les prix sont plus bas.

Après avoir étudié ce projet de loi et avoir écouté le point de vue de nombreux Canadiens, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'avis que le projet de loi C-91 est vicié et va entraîner une hausse marquée des prix des médicaments au Canada. Ce sera la fin de l'octroi de la licence obligatoire ou du droit des fabricants de médicaments génériques de produire des copies de médicaments brevetés avant l'expiration du brevet.

La licence obligatoire au Canada a été un moyen très efficace pour abaisser les prix des médicaments, comparativement aux autres pays industrialisés. Pourquoi donc le gouvernement conservateur veut-il abandonner un processus qui a été efficace et dont les Canadiens ont profité? C'est encore une fois parce qu'il fait passer les intérêts des Américains avant ceux des Canadiens.

La décision du gouvernement conservateur d'éliminer, par ce projet de loi, la licence obligatoire constitue deux concessions majeures aux États-Unis, l'une par le truchement des négociations du GATT et l'autre par le biais de l'ALENA.

Alors que les entreprises américaines et les autres multinationales exerçant leur activité au Canada tireront un avantage considérable de cette décision, on se demande encore quel est l'intérêt, s'il en est, du Canada dans cette mesure.

Quand j'ai consulté divers groupes au sujet du projet de loi C-91, une des questions qui revenait souvent était celle du prix des médicaments. L'Association canadienne des fabricants de médicaments ainsi que les groupes de consommateurs et de personnes âgées ont tous exprimé leur crainte que le projet de loi n'entraîne des hausses de prix. Le ministère de la Santé de l'Ontario prévoit que l'élimination de la licence obligatoire va avoir des effets très néfastes sur le régime d'assurance-médicaments de la province. Selon lui, l'Ontario pourrait perdre jusqu'à 80 ou 100 millions de dollars par année si la licence obligatoire est supprimée. Les autres provinces sont du même avis.

L'Association canadienne des fabricants de médicaments soutient que le projet de loi va être préjudiciable à ses membres. Les plans d'agrandissement devront être abandonnés, et la croissance pourrait stagner.

En outre, étant donné que la mesure législative s'appliquerait rétroactivement au 20 décembre 1991, comme mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell vient de le mentionner, les quelque 22 médicaments brevetés qui ont été approuvés depuis cette date seraient visés. Telle est la conséquence d'une application rétroactive de cette mesure.

Il s'ensuit que les Canadiens ne pourront profiter d'une situation de concurrence relativement à ces 22 produits, parce que les équivalents génériques seraient beaucoup moins chers. On estime que, si des équivalents génériques étaient produits et vendus sur le marché, les consommateurs canadiens économiseraient plus de 400 millions de dollars d'ici 1996.

L'organisme de réglementation, c'est-à-dire le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, n'a pas su protéger les consommateurs canadiens. Je ne suis pas la seule à penser ainsi; c'est aussi l'opinion de mon collègue. Permettez-moi de vous dire ce qui ne va pas avec l'actuel Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Cet organisme a été créé en 1987, à la suite de la célèbre rencontre qui s'est tenue à Québec, lorsque le premier ministre, Ronald Reagan ainsi que les dirigeants de deux grandes compagnies américaines se sont réunis. Personne, que ce soit les pharmaciens ou le public, ne comprend la façon de procéder du conseil.

Si vous regardez un peu ce qui s'est produit dans l'industrie pharmaceutique au Canada, vous constatez qu'aucun des rapports publiés par le conseil au sujet des hausses du coût des médicaments ne correspond aux études indépendantes sur les prix, aux rapports des compagnies d'assurance, aux formulaires des gouvernements provinciaux ou aux montants prévus dans les régimes d'assurance-médicaments.

Vous pourriez même vous poser des questions au sujet du président de ce conseil. Celui-ci est peut-être un bon économiste, mais il ne connaît vraiment pas l'industrie pharmaceutique, et il se trouve en fait en conflit d'intérêts lorsqu'il siège en tant qu'employeur à l'Université de Toronto, puisque cette institution est un important bénéficiaire de bourses et de subventions à la recherche accordées par l'industrie pharmaceutique. Le vice-président du conseil est aussi en conflit d'intérêts, puisqu'il est pharmacologiste à l'Université de Montréal et il reçoit des subventions à la recherche.

Avez-vous déjà entendu dire qu'un fabricant de produits pharmaceutiques avait fait faillite ou avait cessé son activité ces dernières années? On publiait la semaine dernière les noms des sept ou huit industries les plus rentables au monde. L'industrie pharmaceutique est l'une d'entre elles.

Depuis 25 ans, pas une seule compagnie pharmaceutique n'a dû cesser son activité. Il y a très peu de recherche fondamentale faite au Canada malgré toutes les promesses du conseil, et la situation ne changera jamais. Je propose, comme solution au problème, d'établir un nouveau conseil d'examen du prix des médicaments à qui l'on confierait plus de ressources humaines et financières et plus de pouvoirs légaux.

Le conseil devrait être formé de sept membres à temps plein, notamment de représentants des groupes suivants: les groupes de défense des consommateurs, les régimes provinciaux d'assurance-médicaments, les fabricants de médicaments brevetés, les fabricants de médicaments génériques, en plus d'un pharmacien-détaillant, un pharmacien hospitalier ainsi qu'un médecin spécialisé en médecine familiale et en gériatrie.

Le conseil devrait utiliser une formule simple et facile pour calculer les augmentations du prix des médicaments, et les hausses ne devraient jamais être supérieures au taux actuel d'inflation. De plus, le conseil ne devrait autoriser qu'une seule augmentation par année.

Il faut revoir les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés afin de lui permettre de contrôler plus efficacement le prix des nouveaux médicaments lancés sur le marché canadien, l'augmentation du prix des médicaments déjà vendus sur le marché et la reconstitution des formules des médicaments. Un nouveau conseil possédant les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de ces tâches serait plus en mesure de protéger les consommateurs.

Nous croyons également que les nouveaux pouvoirs du conseil doivent être clairement inscrits dans la mesure législative et non pas être définis dans un règlement ultérieur comme le propose le gouvernement conservateur. Avant la réforme de la Loi sur les brevets de 1987, l'industrie des médicaments brevetés s'était engagée à effectuer de nombreux travaux de recherche et de développement.

Elle avait promis de consacrer à la R-D un montant équivalant à 8 p. 100 de ses ventes avant 1991 et à 10 p. 100 de ses ventes d'ici 1996. Cependant, l'industrie n'a pris cette fois-ci aucun engagement similaire et, pourtant, les multinationales de l'industrie des médicaments brevetés doivent s'engager à accroître la recherche et le développement au Canada. Le gouvernement nous dit que l'industrie investira dans la R-D, mais elle n'y investira certainement pas la totalité des bénéfices supplémentaires qu'elle retirera.

L'industrie pharmaceutique s'est bien gardée d'annoncer qu'elle n'investira qu'une infime partie des profits exceptionnels qu'elle prévoit de réaliser parce que le gouvernement a décidé de prolonger de trois ans la protection que lui confère l'exclusivité sur les produits. Autrement, les entreprises pharmaceutiques auraient subi l'âpre concurrence de l'industrie générique.

• (1130)

Le gouvernement conservateur aurait pu utiliser ce projet de loi pour montrer son engagement ferme à appuyer la R-D au Canada. Encore une fois, il n'en a rien fait, préférant protéger les intérêts des Américains.

Je suis consternée. Je suis extrêmement inquiète que le gouvernement ait cédé aux pressions des multinationales et du gouvernement américain, en renonçant à son engagement de favoriser l'établissement d'une industrie pharmaceutique polyvalente et dynamique au Canada et l'élaboration d'une réglementation qui protège le consommateur canadien contre les hausses de prix des médicaments, et le régime canadien des soins de santé, contre l'escalade ininterrompue des coûts des médicaments.

Depuis la création des licences obligatoires dans notre pays, un certain équilibre a existé dans l'industrie pharmaceutique canadienne. Les consommateurs ont pu obtenir des produits pharmaceutiques à des prix raisonnables, en raison des produits génériques concurrentiels, ce qui n'a pas empêché les fabricants de médicaments brevetés et ceux de produits génériques de réaliser d'énormes bénéfices. À mon avis, il faudra maintenir l'équilibre.

Il existe aussi un autre danger. Si le projet de loi est adopté avant la signature des accords du GATT et de l'ALENA, les prochains gouvernements ne pourront plus le modifier. Il sera pour toujours coulé dans le béton, ce qui est tout simplement épouvantable.

Nous, les libéraux, appuyons fermement une industrie pharmaceutique forte et compétitive au Canada, tant dans le domaine des produits génériques que dans celui des médicaments brevetés. Ce que nous dénonçons toutefois, ce sont les mesures qui ont pour effet d'augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et d'accroître les pressions qui s'exercent sur notre système de soins de santé.

La seule façon de maintenir cet équilibre, c'est d'accroître et de modifier les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat sur la motion dont la Chambre est saisie, relativement au projet de loi C-91.

Comme j'ai fait partie du comité, j'ai entendu de nombreux témoins très intéressants, qui représentaient les tenants et les détracteurs du projet de loi. J'ai aussi perdu énormément de temps à cause de ce que je considère être de l'obstruction systématique, temps que nous aurions pu employer plus utilement à écouter d'autres témoins qui auraient pu nous aider à comprendre les enjeux.

Même si je n'ai pas une longue carrière de parlementaire, je constate que, souvent, le gouvernement propose un projet de loi que les députés du parti ministériel appuient et que ceux de l'opposition rejettent. On se

demande si cet exercice n'est pas un peu irréfléchi de part et d'autre.

Je dois dire que, lorsque cette mesure législative a été proposée, j'ai entendu des arguments très simplistes à cet égard. Comme pour toute autre question complexe, il est beaucoup plus facile de terroriser les gens au sujet des répercussions d'une telle mesure que de prendre le temps de bien comprendre tout l'impact que cela peut avoir. Lorsque j'ai vu le projet de loi pour la première fois, j'ai réagi de la même façon que beaucoup de Canadiens. J'ai eu peur des conséquences de cette mesure sur le prix des médicaments au Canada.

J'ai ensuite commencé à étudier la question puisque je suis devenu membre du comité. Ce n'est pas un comité auquel j'ai choisi de siéger, mais les circonstances ont fait que j'en suis devenu membre, et l'expérience s'est avérée très formatrice puisque j'ai pu examiner les arguments présentés des deux côtés. En réalité, cette question est plus complexe que la façon dont mes collègues d'en face la présentent et dont leur expert américain l'a présentée.

D'ailleurs, j'ai trouvé cela assez intéressant que mes collègues d'en face, qui semblent très anti-américains parfois, fassent venir des États-Unis, la semaine dernière, un consultant qui n'aurait pas pu venir sans l'Accord de libre-échange. J'ai trouvé cela assez intéressant de voir que, lorsqu'ils sont en difficulté, ils font appel à des Américains pour les appuyer, et pourtant, la dernière chose que nous devrions faire, c'est utiliser un dollar américain pour donner un emploi à un Canadien. Prions le ciel que cela ne se produise jamais! Mais je m'éloigne du sujet.

Je crois comprendre qu'il y a un autre projet de loi et que nous aurons bientôt une autre séance de relations publiques en bas. Il y aura une conférence de presse, et c'est bien, mais parlons un peu du véritable enjeu ici. Parlons-en et essayons de brosser un tableau équilibré de cet enjeu.

Nous avons ici un conflit entre deux industries au Canada, dont l'industrie des médicaments brevetés, celle qui fait la recherche et qui met au point les nouveaux médicaments qui soulagent les gens de leur douleur et qui sauvent des vies. L'autre est l'industrie de la copie qui choisit les médicaments qui ont vraiment du succès et tâche d'en profiter en les fabriquant sans avoir fait aucun investissement. Voilà à quoi se résume essentiellement la question.

L'avantage pour le consommateur, évidemment, et avantage il y a, c'est que les fabricants de médicaments génériques peuvent les produire moins cher. Il y a donc un avantage pour le consommateur qui peut bénéficier de ces médicaments que les fabricants de médicaments brevetés ont déjà créés. Et c'est là que surgit le problème.

Le député d'en face parle de libre-échange. Le problème ne tient pas aux échanges commerciaux. Il tient plutôt à la propriété des droits pour les créateurs qui ont un droit de propriété sur ce qu'ils ont créé et le droit non seulement d'obtenir une rétribution pour le temps, l'énergie et l'investissement qu'ils y ont consacrés, mais de s'assurer qu'ils récupèrent les coûts énormes des investissements requis pour mettre ces produits au point.

L'opposition tâche, à grand renfort d'arguments, de transformer le débat en combat entre les multinationales et les entreprises canadiennes. Il faut cependant nous poser une question. Le malade dont l'état de santé peut être sensiblement amélioré grâce à un médicament mis au point par une multinationale établie aux États-Unis ou ailleurs se demande-t-il si, oui ou non, le médicament a été mis au point au Canada? Je doute qu'il refuse de prendre le médicament, même s'il pouvait lui sauver la vie, parce qu'il a été créé par une société pharmaceutique multinationale, et qu'il préfère endurer des souffrances et mourir plutôt que de consentir à prendre des médicaments produits par une multinationale.

C'est vraiment un faux problème à mon avis. Le problème qui nous préoccupe en l'occurrence, c'est de sauver des vies et d'épargner des souffrances aux malades. Voilà vraiment ce dont nous devrions nous préoccuper.

On parle beaucoup des multinationales. En fait, il y a des fabricants de médicaments brevetés très prospères qui sont canadiens. Nous n'en avons pas beaucoup entendu parler de la part de l'opposition. Prenons une société comme la Quadra Logics Technologies Inc., établie à Vancouver, qui fait de très importants travaux de recherche sur le cancer. C'est une société canadienne, appartenant à des intérêts canadiens.

Oui, il y a des multinationales. Les grands de cette industrie sont des multinationales. Voilà la réalité. Mais que dire des emplois? Nous entendons beaucoup l'opposition dire que le gouvernement devrait faire quelque chose pour créer des emplois. Or, ces fabricants de médicaments brevetés emploient plus de 18 000 personnes dans notre pays, contre 2 500 pour les fabricants de produits génériques qui sont dominés par deux grandes sociétés. Chose intéressante, depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-22, il a été créé dans ce pays plus d'emplois dans l'industrie pharmaceutique de médica-

ments de marque qu'il n'en existe dans toute l'industrie pharmaceutique de médicaments génériques.

Les fabricants de médicaments génériques essaient maintenant de faire avaler aux Canadiens que non seulement le prix des médicaments va monter en flèche, mais qu'en plus, cela va les conduire à la ruine. Si je me souviens bien, ils avaient dit la même chose en 1987. Or l'industrie pharmaceutique de médicaments génériques est plus florissante que jamais.

Pour ce qui est de la question elle-même, je suppose que cela implique que nous ne voulons pas que les sociétés multinationales investissent chez nous, que c'est en quelque sorte être un traitre que de travailler pour une société multinationale.

Personnellement, j'ai grandi au sein d'une famille relativement aisée car mon père travaillait pour une société multinationale. Qui plus est, cette société multinationale avait son siège aux États-Unis. Cette société nous a permis d'avoir un très bon niveau de vie que continue à avoir mon père à présent qu'il est à la retraite. J'aimerais faire remarquer par ailleurs qu'il y a dans ma propre circonscription de South Shore une énorme société multinationale qui emploie 1 600 personnes. Je veux parler de la Société canadienne des pneus Michelin.

Je suppose que mes collègues de l'autre côté estiment que personne ne devrait travailler pour Michelin sous prétexte que c'est une société multinationale. Permettez-moi de vous dire que les 1 600 familles de ma circonscription dont l'avenir et la sécurité dépendent de cette société sont très heureux qu'elle soit là. Permettez-moi aussi de vous dire que nombreux sont ceux dans ma circonscription qui aimeraient que Michelin ouvre une deuxième usine ou seraient ravis d'avoir Merck Frosst ou une de ces sociétés pharmaceutiques. Ce sont des sociétés qui, il ne faut pas l'oublier, ont promis de faire pour plus de 500 milliards de dollars de nouveaux investissements depuis que le gouvernement a annoncé qu'il allait introduire cette mesure législative. Nous serions franchement ravis qu'une multinationale vienne s'installer en Nouvelle-Écosse, dans la circonscription de South Shore. Nous aimerions bien voir cette création d'emplois.

Je voudrais simplement que les gens d'en face, qui craignent comme la peste les multinationales, sachent que nous n'avons pas les investissements et les possibilités d'emploi que cette mesure rend possibles et dont nous serions ravis de pouvoir bénéficier.

Que fait le projet de loi C-91? Je constate qu'il ne me reste que deux minutes. Or, plusieurs aspects de cette question restent à explorer, aspects sur lesquels je reviendrai à un autre moment.

• (1140)

Des voix: Oh, oh!

M. McCreath: Je constate que bien des députés participent au débat. Je sais que mon collègue de Dartmouth en face voudra probablement intervenir pendant longtemps et, après l'avoir entendu pendant des heures l'autre jour, je me demande ce qu'il aura encore à déclarer. Toutefois, je réserve ce genre d'obvervations pour un autre moment.

Je suis d'avis que nous devrions rester objectifs dans ce débat. Essayons de maintenir un équilibre et d'examiner les avantages de cette mesure pour les Canadiens ainsi que le coût qu'elle pourrait entraîner. Il en coûterait apparemment un dollar par Canadien et non les montants absurdes avancés par certains individus qui ont des intérêts acquis et qui se servent des gens d'en face pour faire valoir leur point de vue. Examinons les avantages et la valeur de cette mesure pour les Canadiens.

Quand elle a comparu devant le comité, j'ai posé à la ministre de la Santé de la Colombie-Britannique la question suivante: «Quelle valeur le gouvernement de la Colombie-Britannique attribue-t-il à la vie humaine?» Elle a semblé ne pas pouvoir répondre parce qu'elle était trop occupée à exposer les idées de son parti et du mouvement qu'elle représente.

Si nous abordons la question des coûts, il faudrait aussi s'arrêter aux coûts sur le plan de la douleur et aux coûts découlant de la perte des vies humaines qui aurait pu être évitée, si seulement la recherche était réalisée au Canada. Il faudrait se demander si les Canadiens vont participer à cette importante recherche ou s'ils vont simplement grapiller les avantages de celle qui se fera ailleurs, comme semblent le proposer les gens d'en face.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, au départ, je voudrais féliciter sincèrement mon collègue de Surrey-Nord pour le travail remarquable qu'il a accompli en mettant en lumière cette question pour tous les Canadiens.

Étant donné que mon temps de parole est très bref dans le cadre de ce débat, je voudrais profiter de l'occasion pour vous faire part tout d'abord de deux choses qu'on doit signaler.

En premier lieu, je veux citer M. Edgar G. Davis, ancien vice-président d'Eli Lilly et Compagnie, une des multinationales dont mes collègues parlent. M. Davis travaille maintenant au Kennedy Centre of Business and Government à l'Université Harvard. Il aurait déclaré ce qui suit au sujet de ce projet de loi: «C'est un coup de maître. Cela montre ce qu'une industrie qui se prend en main peut réaliser.» Il se reporte, bien entendu, au fait que ces dispositions seront insérées dans l'Accord de libre-échange nord-américain.

Au-delà des dispositions précises de cette mesure législative très mauvaise, les Canadiens doivent comprendre exactement le scénario politique qui se déroule au Canada, et ce projet de loi en est un parfait exemple. Le gouvernement actuel représente une orientation de droite néo-conservatrice sans aucune souplesse, mais on doit admirer au moins le fait qu'il s'en tient à une idéologie.

Je suis contre l'Accord de libre-échange nord-américain. Je ne partage pas l'idéologie de nos vis-à-vis et, en toute franchise, tous les Canadiens devraient être bouleversés et inquiets de voir qu'après huit ans au pouvoir, le gouvernement a chambardé tout notre pays; il faut espérer que ce n'est pas de façon irréparable. C'est là une voie choisie délibérément par le premier ministre, et nous ne devrions pas être inquiets.

Ce qui devrait nous préoccuper, c'est la position du Parti libéral à ce sujet. Je voudrais passer en revue, étape par étape, ce qui se déroule et va se dérouler au cours de la prochaine année. Au même titre que le tarif du Nid-de-Corbeau, une fois adoptées, ces dispositions seront insérées à jamais dans l'Accord de libre-échange nord-américain. Au printemps, nous serons saisis d'un projet de loi tendant à ratifier cet accord.

Une fois ce dernier projet de loi adopté, malgré l'opposition des libéraux et des néo-démocrates, les conservateurs déclencheront ensuite probablement des élections. Durant la campagne électorale, les libéraux diront que le projet de loi a malheureusement été adopté et qu'ils ne peuvent rien y faire. Eh bien, je veux alerter les Canadiens au sujet d'un calendrier dont le Parti libéral ne tient pas compte même si des choses suivent leur cours inexorablement.

Le gouvernement a une position très claire. Le Parti libéral qui est opposé à ceci dira qu'il ne peut rien faire, le projet de loi ayant été adopté.

Toutefois, l'échéance qui doit préoccuper tous les Canadiens, c'est le 1er janvier 1994, lorsque ce projet de loi, l'incidence du tarif du Nid-de-Corbeau sur les agriculteurs et tous les autres dommages causés dans le cadre de l'Accord de libre-échange se feront sentir en ce jour du jugement de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Il ne sera plus question de l'abrogation ni d'une nouvelle négociation de l'accord, mais bien de la volonté politique de le mettre en oeuvre.

Je préviens tous les Canadiens que, le 1er janvier 1994, le Canada aura un nouveau gouvernement. Ceux qui formeront ce nouveau gouvernement devront se demander s'ils étaient sincères lorsqu'ils ont dit à la Chambre qu'ils n'appuieront pas une loi de ce genre. Ce sera le jour du jugement pour eux, car nous saurons, et cela au cours de la campagne électorale, s'ils disaient la vérité lorsqu'ils contestaient l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les Canadiens auront une simple question à poser. Ils savent que, s'ils élisent les conservateurs, ceux-ci iront de l'avant avec l'ALENA. Mais s'ils élisent les libéraux, ces derniers appliqueront-ils l'Accord de libre-échange nord-américain le 1er janvier 1994, comme le veut cette loi?

Je tiens à dire officiellement que le Nouveau Parti démocratique a déclaré que, s'il formait le gouvernement le 1er janvier 1994, il ne ratifierait pas l'Accord de libre-échange nord-américain. Il ne s'agit pas ici de nouvelle négociation ni d'abrogation, mais bien de ratification.

Si le Parti libéral dit la vérité, alors nous demandons à son chef de prendre la parole le plus tôt possible, aujourd'hui s'il le peut, et d'informer le peuple canadien de ses véritables intentions à ce sujet. La façon d'assurer aux Canadiens qu'il est sérieux est de s'engager ici devant la Chambre à ne pas appliquer l'Accord de libre-échange nord-américain si son parti forme le prochain gouvernement, empêchant ainsi l'entrée en vigueur de ce projet de loi et l'abolition du tarif du Nid-de-Corbeau.

À mon avis, et je ne m'en cache pas, le Parti libéral se dissimule derrière les conservateurs et, bien qu'il s'élève contre ce projet de loi et qu'il essaie de le défaire, lorsque viendra le temps de son entrée en vigueur et que les libéraux seront au pouvoir, ils s'exclameront que c'est bien dommage mais qu'il est trop tard pour changer quoi que ce soit.

Je veux dire aux Canadiens qui nous regardent comment empêcher que cela n'arrive. Il suffit qu'ils élisent un gouvernement qui dira, le 1er janvier 1994, qu'il n'appliquera pas l'accord de libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Barrett: Je sens la nervosité du Parti libéral. Je prends plaisir au badinage de cette Chambre et aux échanges enlevés, mais la véritable question demeure. Quelle est la position du Parti libéral? Quelle est sa position? Est-il prêt à promettre aux Canadiens, par l'intermédiaire de son chef et de son porte-parole en matière de commerce, que s'il est élu à la tête du pays avant le 1er janvier 1994, il n'appliquera pas l'Accord de libre-échange nord-américain?

Ce sera la question des élections. C'est la question à laquelle chaque Canadien est en droit d'avoir une réponse; se cacher derrière les conservateurs, jouer le double jeu, tergiverser ou esquiver la question ne sauvera pas les libéraux; ils devront y répondre. Tous les Canadiens ont le droit de savoir. Le fait est que les libéraux disent aux Canadiens que, s'ils obtiennent la confiance de la population par le biais du scrutin, ils ne mettront pas en oeuvre l'ALENA. C'est du bluff! C'est pour la galerie! Ils ne cherchent qu'à priver les Canadiens du droit de connaître exactement le point de vue de l'opposition officielle.

Tout le blablabla et les exclamations des libéraux ne répondent pas à la question fondamentale: quelle est la position du Parti libéral? Les libéraux sont-ils du côté des Canadiens qui s'opposent à ce projet de loi ou se livrent-ils à un petit jeu avec le gouvernement? Le 1er janvier 1994, vont-ils mettre en oeuvre l'accord, oui ou non? Les Canadiens doivent connaître la véritable réponse à cette question.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi prendre la parole au sujet de ce projet de loi à l'étape du rapport, soit le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets, une loi qui a peu, si elle en a, de qualités qui rachètent ses défauts, une loi que les ministériels devraient avoir honte de défendre.

• (1150)

Avant d'aller plus loin, j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter et remercier mon collègue libéral, le député de Dartmouth, qui a agi comme un véritable chef de file à la Chambre et qui a fait appel à la conscience de tous les députés.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier le dernier intervenant du Nouveau Parti démocratique qui a reconnu la victoire imminente du Parti libéral du Canada.

Je vais parler maintenant de la motion nº 1, un amendement au projet de loi. Elle a trait à la disposition relative à la rétroactivité, un amendement qui crée un dangereux précédent dans la législation canadienne, et à la restauration d'un système d'octroi obligatoire de licences.

En démocratie, la tradition veut qu'on ne puisse pas être puni pour avoir enfreint une loi qui n'existe pas encore ou qui n'a pas été promulguée. On connaît la maxime selon laquelle une loi ne peut être adoptée a posteriori. Cette tradition démocratique, surtout dans la doctrine fondamentale du droit coutumier, s'applique même dans les sports puisqu'il est interdit de modifier les règles du jeu une fois qu'il est commencé. On ne peut attendre des gens qu'ils planifient dans l'incertitude.

Or, le gouvernement a directement demandé à l'industrie des médicaments génériques d'agir de la sorte, et il a indirectement demandé la même chose aux Canadiens avec une arrogance et une hypocrisie innommables.

Le gouvernement, qui se comporte en laquais des multinationales, va pénaliser l'industrie des médicaments génériques et reléguer dans l'oubli une industrie qui s'est développée chez nous. C'est particulièrement vrai quand on songe que, au médicament amer que constitue le projet de loi C-91, il faut ajouter la ciguë que représente l'Accord de libre-échange nord-américain, que l'industrie des médicaments a embobiné le ministre du Commerce extérieur et que le premier ministre lui-même s'est empressé de louer leurs efforts et de signer.

Je trouve encore plus répugnant de penser que cette disposition rétroactive, proposée par ce gouvernement qui a perdu la confiance des Canadiens, pourrait se retrouver dans le projet de loi.

Je ne suis pas étonné que le gouvernement veuille donner un caractère rétroactif à cette mesure, mais le manque d'intégrité et d'honneur dont le gouvernement fait preuve me gênent.

Le ministre n'est même pas clair au sujet de l'intention de l'industrie pharmaceutique. Le projet de loi ne précise pas s'il faut autoriser les médicaments pour lesquels une licence a été accordée avant le 20 décembre 1991, mais délivrée après cette date. Cette ambiguïté risque d'engendrer un monopole de seconde classe des produits génériques eux-mêmes. On ne peut s'empêcher de penser que le projet de loi risque de nuire considérablement aux sociétés dont la licence aurait été délivrée après le 20 décembre 1991, mais aurait été demandée avant cette date, ainsi qu'aux sociétés qui ont consacré beaucoup de temps et d'argent à préparer un produit en vue de sa commercialisation.

Il s'agit donc véritablement d'une mesure qui laisse à désirer.

J'aimerais ici expliquer à la Chambre pourquoi les dispositions sur la rétroactivité sont encore plus inquiétantes et odieuses. Tout simplement parce que nous savons qu'elles découlent du lobbying exercé par les entreprises pharmaceutiques américaines, par l'intermédiaire du comité sur la propriété intellectuelle, comme les médias en ont fait état. Il semble que, dans une lettre du 26 février 1992 adressée à la représentante américaine pour les négociations commerciales, Mme Carla Hills, ce comité écrivait qu'en langage clair et net, l'ALENA devait exiger que le Canada mette fin à ses exigences discriminatoires en matière de licences obligatoires pour

les produits génériques et qu'il abolisse rétroactivement l'attribution obligatoire de licences pour les produits génériques, à compter du 20 décembre 1991.

Par conséquent, notre gouvernement n'a pas choisi cette date à la suite d'une étude sérieuse; il a simplement adopté cette date d'effet rétroactif pour se plier aux exigences d'un lobby très très puissant. En fait, la lettre en question était, semble-t-il, écrite sur le ton du commandement, avec des mots comme «insister» et «doit».

Ce sont donc essentiellement ces sociétés qui ont dicté les règles et qui ont cherché à les faire adopter comme normes internationales.

Elles voulaient établir un précédent mondial, mais qui a servi de cobaye? Le Canada.

Nous ne savons même pas si les entreprises pharmaceutiques étrangères ont l'intention de transférer leur recherche biomédicale au Canada en échange de l'adoption du projet de loi C-91. Pourquoi ne l'avons-nous pas demandé?

Une adjointe spéciale du président Bush, Gail Wilensky, a affirmé que le Canada n'avait pas à s'inquiéter de posséder sa propre industrie de recherche biomédicale, il pouvait faire appel à celle des États-Unis. Voilà ce que cela veut dire, selon elle, être un petit pays voisin d'un pays gigantesque.

Quelle dérision et quelle arrogance. Et pourtant, ce gouvernement a choisi de se soumettre à cette dérision et de se rendre.

La rétroactivité abolirait environ deux douzaines de licences accordées à des produits génériques. Pis encore, si le projet de loi C-91 est adopté et inscrit dans l'Accord de libre-échange nord-américain, il sera virtuellement impossible de modifier cette loi par la suite.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que, à l'avenir, aucun gouvernement canadien ne pourra intervenir en faveur de sa population sans violer un accord commercial international. Plus grave, lorsque cela sera dans l'accord commercial international, le Parlement n'aura plus le droit souverain de permettre à des sociétés de produits génériques de fabriquer des équivalents meilleur marché pour les pauvres, les vieux ou les malades. Sommes-nous prêts, en tant que députés, à renoncer à nos droits?

Je demande à tous les députés, mais en particulier à ceux de la majorité qui semblent défendre la position du gouvernement, de reprendre leurs esprits. Ce projet de loi est plus que de l'injustice, c'est plus que de l'arrogance, c'est plus qu'un manque de sensibilité, c'est plus qu'un manque de leadership et d'intégrité, c'est tout cela à la fois.

C'est comme si les Canadiens à faibles et moyens revenus ne comptaient plus. Il n'est pas surprenant que ces Canadiens soient tellement désabusés face à ce gouvernement.

Le projet de loi C-91 prouve que le gouvernement a perdu tout sens de la réalité vécue par les Canadiens. Alors qu'il parle de loyauté envers l'entreprise, il ne permet pas à certaines de fleurir. Le plus triste de tout cela, c'est que la vie au Canada est plus difficile que lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en 1984. L'ironie, c'est que c'est un gouvernement qui avait promis la prospérité et nous présente ce projet de loi C-91 qui rendra la vie encore plus difficile aux Canadiens de demain.

Je vous prie, monsieur le Président, vous qui êtes l'autorité ultime de cette Chambre, vous qui êtes si persuasif, d'essayer de changer le point de vue du gouvernement. Pouvez-vous nous mentionner une procédure parlementaire que je pourrais proposer à mes électeurs et qui nous permettrait de changer le point de vue du gouvernement et de ses députés? Je ne connais qu'un moyen, et c'est de dissoudre la législature pour que la population puisse se prononcer. N'y a-t-il rien que vous puissiez faire, monsieur le Président, pour exaucer ce souhait des Canadiens?

Monsieur le Président, la seule chose ou presque que nous puissions faire rétroactivement, c'est regretter d'avoir élu ce gouvernement en 1984. On ne va pas nous dire que ce gouvernement ne voit pas les 1,6 million de chômeurs et les banques d'alimentation.

Puisque j'ai encore une minute, j'aimerais poser une question. Nous savons tous le désastre qu'a apporté le projet de loi C-22 et qu'apporte le projet de loi C-91, quatre ans plus tard. Est-ce là le cadeau de Noël que le gouvernement s'apprête à offrir aux Canadiens en cette période des fêtes? J'espère que sa conscience se réveillera.

• (1200)

L'hon. Robert E.J. Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à mes collègues pour examiner aujourd'hui le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets.

En tant que membre du comité législatif, j'ai consacré pas mal de temps aux travaux du comité, en fait du temps perdu, étant donné l'obstruction faite par les deux partis de l'opposition.

En janvier 1992, le Canada a appuyé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, lequel contenait des propositions visant à étendre aux produits pharmaceutiques la durée de la protection conférée par les brevets en éliminant l'octroi obligatoire des licences. Le 23 juin 1992, nous avons présenté le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets, afin de faire passer de 17 à 20 ans la durée de la protection dans le cas des médicaments de marque.

Pourquoi agissons-nous ainsi? Le projet de loi signifiera plus d'investissements, plus d'emplois, plus de recherche, de meilleurs médicaments, de la justice et des inventions qui seront récompensées.

Mme Dobbie: C'est vrai. Un avenir pour nos enfants.

M. Layton: Nous nous sommes engagés à rechercher un consensus commercial international grâce au GATT, qui représente 108 pays. Nous devons agir maintenant, en raison des décisions en matière d'investissements qui sont prises partout dans le monde, où l'industrie procède actuellement à une restructuration.

Nous devons instaurer au Canada un climat qui sera propice aux investissements et qui, en même temps, nous rendra les scientifiques qui avaient quitté notre pays, attirés par les possibilités d'emploi aux États-Unis et dans le monde. On assiste actuellement à un retour des cerveaux, et c'est une bonne chose pour le Canada.

Mme Dobbie: C'est vrai. Il y aura plus d'emplois.

M. Layton: Tout cela parce que la protection conférée par les brevets est un facteur important dans toute nouvelle décision en matière d'investissements. Le régime de brevets actuellement en vigueur au Canada n'est tout simplement pas compétitif.

Certains soutiennent que nous sommes trop empressés d'adopter ce projet de loi. Or, le gouvernement a annoncé sa décision il y a un an. Tous les intéressés ont eu amplement l'occasion de faire entendre leur point de vue ces derniers mois. On a consulté les provinces, les fabricants de produits génériques, les sociétés qui inventent de nouveaux médicaments et bien d'autres. Tout autre retard mettra en péril des promesses d'investissement de 500 millions de dollars. Ces promesses sont annoncées presque tous les jours.

Hier, la société Eli Lilly a promis d'investir 170 millions de dollars. Avant cela, il y a eu Merck et, plus tôt encore, Glaxo. Ces sociétés cherchent toutes une occasion d'investir au Canada.

Mme Dobbie: En raison de projets de loi comme celui-ci.

M. Layton: Simplement en raison de projets de loi comme celui-ci. Le bilan est bon.

Le projet de loi C-22, qui précédait le C-91, a connu un grand succès. Les sociétés qui inventent de nouveaux médicaments ont tenu leurs promesses sur tous les plans. Elles ont fait d'autres investissements—de plus de 1 milliard de dollars. Il y a eu d'autres emplois: 2 400 en 1991, et l'on en prévoit 3 000 en 1996.

Il y a eu davantage de R-D. Le Canada, ses universités et ses brillants scientifiques sont des chefs de file mondiaux dans un certain nombre de secteurs. Les promesses qui ont été faites en 1987 ont été plus que tenues. Les investissements sont passés de 4,9 p. 100 des ventes en 1987 à plus de 9,6 p. 100 en 1991.

Mme Dobbie: Il s'agit de possibilités tangibles pour les Canadiens.

M. Layton: Nous avons des contrôles des prix rigoureux. Les hausses sont maintenues à 2,9 p. 100 par année, soit bien au-dessous de l'indice des prix à la consommation, qui est de 4,4 p. 100.

Enfin, le projet de loi C-91 améliore les contrôles des prix. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés est investi de nouveaux pouvoirs. Il y a de meilleurs contrôles sur les prix des nouveaux médicaments et une plus grande participation des provinces et des consommateurs. Rien dans le projet de loi ne contribuera à faire augmenter les prix des médicaments brevetés. Ils continueront d'être réglementés par le conseil.

La *Montreal Gazette* n'a guère appuyé les initiatives du gouvernement, mais dans le cas présent, ce journal a écrit dans un éditorial de vendredi dernier qui a été diffusé dans tout le pays: «Les réactions instinctives ne servent à rien: le projet de loi visant à prolonger la durée des brevets pour les médicaments est une mesure raisonnable.»

Comment un projet de loi aussi raisonnable et nécessaire peut-il engendrer une telle hystérie? Le projet de loi est simple et équitable. Il a pour objet de donner aux sociétés pharmaceutiques la même protection des brevets d'une durée de 20 ans dont jouissent tous les autres fabricants pour leurs inventions. Cela alignera le Canada sur la plupart des pays qui appuient la proposition du GATT qui donne aux fabricants de médicaments une protection de 20 ans pour les brevets.

«Le projet de loi contient aussi une protection pour les consommateurs en renforçant les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés», ajoute la *Gazette*, pour faire en sorte que le prix de tous les médicaments brevetés reste dans une limite raisonnable. L'industrie pharmaceutique canadienne ne pourra pas survi-

vre et encore moins prospérer si on ne respecte pas la propriété intellectuelle.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole ici aujourd'hui pour parler d'une question très importante pour les Canadiens et pour les habitants de Kenora—Rainy River.

C'est dommage que nous devions entamer ce débat dans une telle hâte, et naturellement la hâte dont je parle est due au fait que nous nous trouvons dans la même situation que lorsque nous avons étudié à la Chambre la plupart des projets de loi controversés, à savoir, sous la menace de la clôture.

Le projet de loi C-91 a été proposé par le gouvernement conservateur pour régler la question de la prolongation de la protection des brevets pour les fabricants de produits pharmaceutiques. Je pourrais ajouter que c'est aux dépens des consommateurs canadiens.

On a beaucoup discuté à la Chambre ce matin pour déterminer quels étaient les faits. Je pense que peut-être nous pouvons examiner certains d'entre eux. Il ne fait aucun doute que le gouvernement a le droit et l'obligation de négocier au nom des Canadiens. C'est vrai que nous avons affaire à un marché très mondialisé et concurrentiel, et que nous devons être prêts à négocier des ententes avec le reste du monde.

La question est la suivante: ce gouvernement a-t-il agi en bon négociateur? Examinons les faits. Il n'y a pas si longtemps, nous avons débattu dans cette enceinte de la question de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous avons aussi discuté de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis au moment des élections de 1988 et dans les mois précédents.

La question de fond de tous ces débats était de savoir si les Canadiens allaient obtenir une bonne entente. La question qui se pose encore une fois, c'est de savoir si c'est effectivement ce que nous avons obtenu. Je veux examiner certains faits, juste pour souligner à la Chambre ce que nous donne le projet de loi C-91. Évidemment, nous obtenons une prolongation de la protection des brevets pour les fabricants de produits pharmaceutiques. Comme je le disais, la mesure porte cette protection à 20 ans. Beaucoup de députés d'en face croient que c'est une bonne chose de nous aligner sur les autres pays.

Nous devons pourtant, avant tout, examiner les différences qui existent entre le Canada et les autres pays. En effet, notre pays est unique en son genre. Il faut tenir compte de certains facteurs importants. Notre situation géographique et démographique fait que les distances à parcourir sont plus longues et que, pour cette raison, le coût des soins de santé est parfois beaucoup plus élevé que dans d'autres pays.

Nous avons mis au point au Canada un régime très particulier. Notre régime national de soins de santé est le reflet des besoins particuliers des Canadiens. On ne peut pas dire simplement que nous sommes pareils aux autres. Si c'était le cas, il n'y aurait qu'un seul pays dans le monde. Il n'y aurait aucune différence notable entre les autres nations et nous.

Nous serions tous pareils. Nous aurions, par exemple, le même genre de lois et le même genre de mesures de protection de l'environnement. Pourtant, ce n'est pas du tout le cas. Cependant, le gouvernement conservateur semble croire que nous sommes tous pareils et que nous devons tous être traités de la même manière.

Voyons ce qui se passera après l'entrée en vigueur du projet de loi C-91. La protection accordée aux produits pharmaceutiques brevetés sera prolongée en moyenne de 7,2 ans. À compter de 1993, le projet de loi C-91 coûtera aux Canadiens 7,5 millions de dollars et, en l'an 2000, les coûts supplémentaires seront de 455 millions de dollars par année.

De 1993 à 2000, les coûts cumulatifs du projet de loi C-91, seront de 1,7 milliard de dollars et, en 2010, ces coûts auront atteint 4 milliards de dollars. La question qui se pose, c'est de savoir ce que nous obtiendrons en échange des 4 milliards de dollars que nous donnons aux grandes sociétés pharmaceutiques. Y aura-t-il plus d'emplois, comme il était annoncé en 1987? Non. Nous n'aurons pas plus d'emplois. Y aura-t-il plus de recherche et de développement? Peut-être. En échange de la prolongation de la période de protection des brevets que nous accordons aux grandes sociétés pharmaceutiques qui, en passant, appartiennent à des étrangers à 85 p. 100, celles-ci investiront, a-t-on dit, 500 millions de dollars dans la recherche et le développement.

• (1210)

Les consommateurs canadiens paieront leurs médicaments environ 4 milliards de dollars de plus, parce que l'on veut rendre le système canadien semblable au système américain. Or, nous savons que les Américains paient leurs médicaments d'ordonnance 62 p. 100 plus cher, en moyenne, que les Canadiens. Donc, en l'an 2010, les systèmes américain et canadien seront sur le même pied. Le prix de nos médicaments devrait augmenter jusqu'à atteindre le prix des médicaments sur le marché américain.

La question que nous devons nous poser, c'est de savoir pourquoi nous débattons de cette mesure législative. Ce n'est pas parce que c'est notre rôle, en tant que loyale opposition, de nous y opposer. Nous devons néanmoins, en tant que parlementaires, exposer les faits pour que la population canadienne soit à même de juger si

cette mesure dont le gouvernement nous saisit aujourd'hui sert les intérêts de tous les Canadiens.

Il ne faut pas oublier que c'est le ministre qui a négocié l'Accord de libre-échange qui est maintenant le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et le ministre du Commerce extérieur, et que c'est lui qui négocie en notre nom ce nouvel accord qui fait l'objet de la mesure à l'étude. C'est son talent de négociateur qui est mis en cause ici. D'une part, on prend quelque 4 milliards de dollars dans les poches des Canadiens pour les donner essentiellement aux Américains, puisque ce sont les multinationales qui empochent. D'autre part, on laisse entendre que nous y gagnons 500 millions de dollars pour la recherche et le développement.

Il existe également des encouragements fiscaux dans le processus de la recherche et du développement. Ainsi, les travaux de recherche et de développement que les grosses entreprises internationales font au Canada sont financés à 70 p. 100 environ par le gouvernement du Canada. Ce qui revient à dire, en fin de compte, que ces entreprises n'assument que 30 p. 100 du coût de la R-D au Canada.

Pas besoin de savoir lire dans les étoiles pour deviner qu'on ne verra pas grand-chose de la somme de 500 millions de dollars qui est annoncée. Ce n'est pas 500 millions, mais seulement 150 millions de dollars qu'on y gagnera en réalité.

On demande aux consommateurs canadiens de payer quelque 4 milliards de dollars de plus le prix des médicaments au cours des 20 prochaines années pour obtenir en échange 150 millions de dollars pour la recherche et le développement. Pouvez-vous imaginer de quoi j'aurais eu l'air si, dans mes fonctions antérieures, bien sûr, j'avais négocié un tel arrangement pour les gens que je représentais alors? C'était dans ma vie professionnelle antérieure lorsque tout était plus agréable. C'était plus agréable parce que nous n'avions pas de limite de dix minutes pour parler. Si je le faisais, je ne tiendrais pas plus de cinq minutes dans cette pièce avec les gens que je représente.

Ce que j'essaie de faire comprendre au gouvernement aujourd'hui, c'est que le don de négociateur du ministre ne mène qu'à une conclusion. Et cette conclusion, c'est que c'est son champ du cygne avant de retourner parmi les gens d'affaires et de pouvoir leur dire: «Voici ce que j'ai obtenu pour vous.» Il n'a certainement pas fait de cadeau de Noël à la population canadienne. Il ne lui a rien donné de quoi se réjouir.

Qu'allons-nous faire?

Le NPD prétend que nous sommes de mèche avec les conservateurs. Je pense que c'est la chose la plus ridicule que j'aie jamais entendue pour la simple raison que voici. Depuis quatre ans, j'entends en Ontario les mêmes sornettes néo-démocrates que nous sert aujourd'hui le NPD à la Chambre. En Ontario, Bob Rae répète à l'envi qu'il a un programme pour la population, et c'est pour ça qu'il a été élu. Il a promis toutes sortes d'améliorations pour l'Ontario. Il a fait des centaines de promesses qu'il n'a jamais tenues.

Je mets en garde les Canadiens contre les néo-démocrates qui promettent de faire telle ou telle chose quand ils seront élus. Eh bien, ce n'est tout simplement pas vrai. Je tiens à mettre les gens en garde parce que nous savons, en Ontario, que ce n'est pas le cas.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends moi aussi la parole à l'occasion de ce débat en troisième lecture du projet de loi C-91, Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets.

J'ai déjà parlé à ce sujet. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je veux simplement faire remarquer que nous en sommes à l'étude à l'étape du rapport du comité qui a étudié le projet de loi C-91.

M. Della Noce: Monsieur le Président, un jour ou l'autre, on y arrivera, c'est certain, parce que je crois que ce projet de loi est important. Mais, comme je l'avais dit dans mon dernier discours, il est si important pour le Québec présentement que l'on commence qu'à ne parler de cela. Je trouve malheureux de voir que le député qui vient de prendre la parole donne sa place à un parti qui va défendre ce projet de loi, soit le Bloc québécois. On ne peut pas dire que c'est un parti, mais on va dire le groupe du Bloc québécois.

Ce matin, en arrivant ici à la Chambre, j'ai lu le journal *La Presse*, et, avant de commencer mon discours, j'aimerais citer un article pour mes collègues du Parti libéral. Je trouve cela dommage, car je pense que le Parti libéral est un parti qui a été assez longtemps au pouvoir pour faire la différence entre le bon et le mauvais. L'article, en date du 8 décembre 1992, écrit par Mario Fontaine, s'intitule ainsi: «Ghislain Dufour, président du Conseil du Patro-

nat, en compagnie du président du Bloc québécois, M. Lucien Bouchard.»

C'est grave, et là je voudrais que mes collègues soient très attentifs. Cela me fait de la peine, parce que je crois que c'est à eux qu'il revient de défendre ce projet de loi, et non à un petit groupe.

L'article se lit donc ainsi: «Activement fédéraliste, le Conseil du patronat a ironiquement eu davantage de problèmes avec les Libéraux du centralisateur Jean Chrétien qu'avec les souverainistes de Lucien Bouchard. C'est que le Parti libéral répugne à adopter le projet de loi C-91 sur les brevets pharmaceutiques.»

Je ne sais pas si mon collègue d'en face pourrait se la fermer et pour une fois écouter. Il pourrait peut-être apprendre quelque chose, parce qu'au Québec il se passe présentement des choses. Et les choses qui se passent au Québec, c'est que l'on veut que le projet de loi soit adopté, parce que. . .

[*Traduction*]

M. Nault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nul doute que le député est ici depuis assez longtemps pour savoir que nous ne sommes pas censés appeler les autres députés par leur nom dans cette enceinte. Or, les gens d'en face le font constamment. Si cela doit être la règle dorénavant, je n'hésiterai pas à le faire moi-même.

Je changerais alors tout mon discours pour dire que M. Wilson est le plus grand artiste de tous les temps.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Effectivement, la tradition veut que l'on ne nomme pas un député par son nom. Je crois que l'honorable député faisait une citation, et à ce moment-là évidemment la question est plus complexe.

M. Della Noce: J'allais justement vous le demander, monsieur le Président. J'ai cité un article de journal, tel qu'il est écrit. Mais, je suis ici depuis assez longtemps pour comprendre que lorsqu'un Libéral se lève pour soulever ce genre de choses, c'est pour nous empêcher de parler sur le projet de loi, et leur faire écouter de bonnes choses. Cela, je l'ai compris aussi. Si mon collègue d'en face ne sait pas ce qui se passe au Québec, il pourrait peut-être commencer à lire le journal *La Presse*. Il pourrait peut-être être au courant des choses.

• (1220)

Quand on dit de telles choses ici, on devrait se regarder dans le miroir. Lorsque l'on voit que le CPQ ne peut pas se faire écouter par des Libéraux, par leur chef centralisateur, et que l'on dit qu'ils s'en vont voir le Bloc, je serais gêné d'être un Libéral ce matin.

De plus, je dois ajouter, en tant que Lavallois et pour la circonscription que je représente, que cette législation est très importante en ce qui touche la Recherche et le Développement. À cause du Centre Armand-Frappier, des gens que je rencontre à tous les jours nous disent qu'ils ont besoin du projet de loi C-91. J'ai rencontré le directeur de Marion et il m'a dit que nous serions bientôt invités à l'ouverture du doublement, que l'on va doubler le nombre de pieds carrés que nous avons présentement à Laval. Ce qui se passe chez nous doit certainement être positif.

Une voix: Parle-moi du collège militaire.

M. Della Noce: Mon collègue me demande de lui parler du collège militaire. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas—ce n'est peut-être pas le sujet du jour—mon collègue doit savoir qu'à part Mississauga et Laval, ce sont les deux seules villes au Canada qui progressent à un taux plus élevé que 10 p. 100, alors que Montréal ne progresse que de 1,7 p. 100.

Alors, peu importe ce dont mon collègue veut parler, moi, le manège militaire, je peux lui en parler tant qu'il veut. Ce n'est pas moi qui était le propriétaire du terrain, il peut en être certain. Cela ne m'intéresse pas, ce qui m'intéresse c'est qu'à Laval on ait des choses.

Présentement, dans la Recherche et le Développement, Laval et Ville-Saint-Laurent sont, je pense, des modèles au Québec. Si mon collègue veut en entendre parler, on pourrait certainement l'inviter à faire une tournée, c'est extraordinaire.

Encore la semaine dernière, en empruntant l'autoroute pour venir à Ottawa, j'ai vu des bâtisses qui s'ouvraient, encore pour de la Recherche et le Développement, plus particulièrement Biochem, et cela fera plaisir à mon collègue de York. Le président, M. Bellini, est un gars extraordinaire, non pas parce que c'est un Italien, mais quand même. Ce sont des gens qui font de l'investissement chez nous, qui croient à Laval, et en plus, ils créent beaucoup d'emplois. Chez nous à Laval, nous voulons avoir quelque chose d'extraordinaire. L'environnement nous intéresse, des choses non polluantes. Même que la

ville possède,—le maire qui agit toujours en investisseur essaie de lui donner la meilleure place—un parc avec une résidence spéciale pour nos chercheurs, parce qu'on ne veut pas qu'ils s'en aillent, on veut les attirer. Non, il y en a qui veulent les envoyer!

Alors, ce qui est arrivé, c'est qu'on est obligés d'aller les chercher aux États-Unis, puis leur dire: «Revenez, vous avez une chance chez nous, car toutes les lois qui s'en viennent vont protéger cet investissement.»

Il est certain qu'il y a des gens qui vont donner des chiffres. J'ai entendu des chiffres tantôt. Des millions, des millions et des millions. C'est donc facile! Si une compagnie pouvait inventer un médicament, un jour, qui pourrait vider nos hôpitaux de 20 à 30 p. 100, je pense que le Canada et le Québec, enfin tout le monde serait très gagnant. C'est cela que l'on cherche.

J'ai eu le malheur de me rendre à l'hôpital, la semaine dernière. C'est effrayant. J'ai eu priorité parce que j'avais des maux à la poitrine. C'est de 4 à 5 heures d'attente. C'est important la recherche. Si cela coûte 500 millions et que cela fera épargner 2 milliards, bien, les 2 milliards c'est l'argent du peuple aussi, c'est l'argent des taxes que l'on sauve.

Pourquoi agissons-nous ainsi? Si mon honorable collègue écoutait, je le lui dirais. C'est parce que l'on veut plus d'investissement, on veut plus d'emplois, on veut plus de recherche, on veut un meilleur médicament, on veut récompenser les innovateurs, on veut récompenser la recherche, on veut donner une chance à nos jeunes. Bien non, il recherche toujours le négatif. Cela va coûter plus cher. Bien oui, les recherches coûtent de l'argent, mais un jour cela va rapporter.

Une recherche, c'est comme un investissement à long terme. J'ai fait des investissements dans ma vie où, des fois, cela avait l'air de rien, mais à long terme, cela a fait des «petits» et des «petits» et c'est cela la recherche, c'est cela l'investissement.

Alors, ce matin, lorsque j'ai écouté mon collègue parler, il devrait avoir honte de voir que c'est le Bloc québécois qui a été obligé de défendre son parti, qui a été obligé de défendre les gens qui croient au projet de loi C-91, à Montréal.

Il nous demande: «Pourquoi agir maintenant, pourquoi n'attendons-nous pas?» Ce sont des gens qui ne veulent pas se mettre à la page. On va attendre à demain, ça ira. J'ai été 25 ans en affaires, puis jamais je n'ai pu dire ces mots-là «On va attendre». Ceux qui attendent y perdent, ce sont des perdants. Il ne faut pas attendre, il faut être à l'avant-garde. Il faut être 10 ans en avant des autres. Non, on va attendre!

Monsieur le Président, vous me signalez que je ne dispose plus que de deux minutes, alors je vais conclure en soumettant à mes amis un vieux dicton que mon grand-père italien utilisait toujours: «*No money, no candy*.»

Aujourd'hui, en lisant *Le Devoir*, j'ai vu qu'une personne avait volé la maxime de mon grand-père, et je vais la nommer car c'est une ancienne libérale, M^me^ Judy Erola, ex-ministre libérale. Elle s'est maintenant recyclée en lobbyiste, comme plusieurs autres l'ont fait, qu'ils soient Libéraux, Conservateurs ou autres; il y en a plusieurs qui entreprennent une autre carrière par la suite. Donc, elle disait la même chose. Et moi non plus, je ne considère pas cela comme étant du chantage : «*No money, no candy*», pas d'investissement, pas d'emploi; pas de recherche, pas d'emploi.

Alors, à titre de Lavallois, pour la ville que je représente, chez nous, le projet de loi de loi C-91 est quelque chose d'important. J'espère que mes collègues vont arrêter d'en retarder l'adoption pour ne pas perdre des plumes comme ils l'ont fait lors de l'étude du projet de loi C-22. Ce dernier projet de loi a été crucial pour eux. Et ici, c'est le nouveau C-22, si vous voulez. Mon collègue a dit que je faisais souvent référence au C-22, mais je ne peux m'en empêcher, car c'est cela qui a amené 500 millions de dollars chez nous, c'est ce qui a amené de l'investissement chez nous. Je ne veux pas dire que le Québec ou que Laval sont meilleurs que d'autres, mais Laval, c'est chez moi et c'est une jeune ville d'à peine 25 ans, et on est donc contents d'aller chercher ce genre d'investissement. On y a érigé des résidences et des parcs spéciaux pour les chercheurs, dans un environnement spécial, parce que pour une ville, il n'y a rien de mieux que d'y amener des chercheurs et des composantes de recherche et développement.

Je me lève aujourd'hui pour représenter ces gens-là à qui j'ai promis de dire un mot sur le projet de loi C-91. Ce projet de loi doit être adopté et on va tenter d'en convaincre nos amis d'en face, même si parfois ils ont la tête dure et qu'ils nous sortent toutes sortes de chiffres, en leur citant le dicton de mon grand-père: «*No money, no candy*».

[*Traduction*]

Mme Dobbie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime afin que la Chambre continue de siéger durant l'interruption du déjeuner.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'aimerais donner suite aux propos du député de Laval, qui vient de dire que, sans placements, il n'y a pas d'emplois.

Je veux rafraîchir la mémoire de la Chambre et de tous les Canadiens qui ont écouté les belles promesses du gouvernement et qui l'ont vu plonger dans leurs poches pour leur arracher littéralement des centaines de millions de dollars avec le projet de loi C-22.

Les compagnies de médicaments brevetés, c'est-à-dire les multinationales, ont promis de créer 3 000 emplois spécialisés et payants au Canada si le projet de loi C-22 était adopté par le Parlement.

Cinq ans plus tard, mon collègue d'en face sera intéressé d'apprendre qu'il y a eu au total 700 licenciements au sein de cette industrie—je dis bien licenciements et non pas nouveaux emplois. En fait, si les députés d'en face savent lire, ils pourront constater que l'une de ces multinationales, Eli Lilly, à Scarborough, en Ontario, qui promet de dépenser encore 150 millions de dollars pour la R-D, même si les contribuables canadiens vont en fait assumer 70 p. 100 de cet investissement en raison des déductions fiscales dont a profité cette compagnie depuis l'adoption du projet de loi C-22, a déclaré à sa société mère aux États-Unis des profits qui correspondent à un rendement annuel des investissements supérieur à 100 p. 100 au cours des cinq dernières années.

Je dis bien un rendement de 100 p. 100 de ses investissements. Que peut-on faire de plus? De quels autres encouragements les multinationales ont-elles besoin pour réinvestir et en faire profiter un peu les Canadiens qui font les frais de tout cela? Je répète que la compagnie à obtenu un rendement annuel de 100 p. 100 de ses investissements au cours des cinq dernières années.

• (1230)

Que demande-t-elle maintenant? Elle veut que nous prolongions de trois ans la protection dont elle jouit, car elle prétend en avoir besoin. C'est le gouvernement qui en a désespérément besoin. À quelle fin? Je n'en sais rien, car la compagnie n'a pas créé d'emplois. Elle a obtenu un rendement incroyable sur ses investissements. N'importe quelle société, qu'elle soit multinationale, locale ou autre, si elle n'enregistrerait que le tiers de ce taux de rendement, se féliciterait de diriger une entreprise aussi rentable.

Mais là n'est pas la question. Nous parlons ici de la pire escroquerie que les Canadiens ont jamais vue et dont ils seront victimes, à leur grand chagrin, pendant un certain temps, si jamais la Chambre adopte le projet de loi. Pourvu que cela ne se produise pas. Bon nombre d'entre nous retrouveront la foi, car nous devrons implorer le Ciel d'éviter aux Canadiens les répercussions de cette supercherie. Car il s'agit bien d'une supercherie.

Nous devons examiner les demandes qui sont formulées et tenter de découvrir la vérité à partir des gestes qui sont posés. Nous parlons d'investissements ultérieurs, mais nous constatons que, ces dernières années, les dépenses au chapitre de la R-D, par exemple, aux États-Unis ont été de 50 p. 100 supérieures aux dépenses engagées au Canada à cette fin.

Comment expliquer cet écart quand le taux de rendement sur les investissements est de 100 p. 100? Où sont les emplois pour nos jeunes chimistes et nos jeunes chercheurs dans le domaine biomédical? Où sont les investissements dans nos universités? Où sont les investissements dans l'industrie canadienne?

Les Canadiens se souviendront que, lorsque l'octroi de licence est devenu obligatoire, cette mesure devait nous permettre de former les spécialistes dont avaient grandement besoin nos universités, nos établissements d'enseignement supérieur et nos laboratoires de recherches biomédicales. Les licences obligatoires devaient nous permettre de mettre en place les assises financières de notre industrie naissante dans le domaine de la recherche biomédicale ou pharmaceutique, si vous préférez, afin que les Canadiens puissent se donner une base industrielle et un système encourageant l'industrie à investir ses bénéfices dans notre recherche médicale et notre régime de soins de santé.

Tous les députés, et même ceux d'en face, devront reconnaître que les licences obligatoires faisaient partie intégrante du système canadien de soins de santé. Sans elles, le système ne peut fonctionner et il paralysera. Le député d'en face se plaît à dire que la construction a redémarré et que le gouvernement va créer des emplois. Ces emplois disparaîtront demain.

Les entreprises rapatrient leurs bénéfices chez elles. Les sociétés canadiennes investissent la totalité de leurs bénéfices au Canada parce qu'elles paient des impôts ici. Elles ne font pas de transferts en engageant des dépenses dans des paradis fiscaux comme Porto Rico.

Les médicaments à prix abordables sont une caractéristique fondamentale de notre régime de soins de santé, mais cet abominable projet de loi y porte atteinte.

Mon collègue de Dartmouth, qui a dénoncé courageusement ce projet de loi, a parlé, à plus d'une occasion, de l'aspect rétroactif de la modification dont nous discutons actuellement. Ce projet de loi est tellement mauvais qu'il ne se contente pas de venir chercher encore d'autre argent dans nos poches: il nous dépouille carrément de nos pantalons. Le gouvernement dit que la protection conférée par les brevets n'est pas suffisante et qu'il faut la prolonger de trois ans. En fait, il sera question de beaucoup plus que trois ans.

Ce sera nettement plus.

M. MacDonald (Dartmouth): Elle pourra aller jusqu'à 14 ans.

M. Volpe: Mon collègue de Dartmouth dit qu'elle pourra aller jusqu'à 14 ans. En fait, la moyenne est d'environ 9,5 ans. Le projet de loi étend la protection dans l'avenir, mais il a aussi des effets rétroactifs. Je n'ai jamais rien vu d'aussi insensé. Du simple point de vue moral, c'est tout simplement inacceptable. Du point de vue législatif, c'est porter atteinte aux principes de la démocratie libérale que d'adopter une mesure législative qui a des effets rétroactifs et qui fait des criminels de ceux qui ont respecté la législation du pays et qui ont fondé leurs décisions en matière d'investissements sur celle-ci, aussi injuste puisse-t-elle être.

Non, non. Les ministériels ne se contentent pas d'avoir volé les Canadiens et d'avoir pillé notre régime politique. Ils veulent s'assurer de tout raser et de ne laisser aucun vestige de l'industrie canadienne, de la recherche biomédicale au Canada et d'un système médical qui est un exemple de succès pour le monde entier. Ils veulent éroder la base d'une politique sociale qui pourrait, en réalité, nous donner raison de nous vanter d'être une société vraiment progressiste grâce à des décisions en matière d'investissement. Les députés d'en face ont le courage, la témérité et l'audace de dire que ce projet de loi est nécessaire pour que les sociétés puissent prendre leurs décisions et venir investir chez nous.

L'une des raisons pour lesquelles les Canadiens n'ont plus confiance dans notre régime politique aujourd'hui, c'est que nous entendons des affirmations comme celle-là qui, essentiellement, reviennent à dire à tous les Canadiens qu'ils sont des idiots, et nous le sommes tous si nous croyons ces affirmations.

Imaginez, monsieur le Président—et ce n'est pas là une remarque teintée d'esprit de parti—imaginez que, selon une estimation très conservatrice, nous nous trouverons, en adoptant cet amendement, à donner 500 millions de dollars de plus aux multinationales qui fabriquent des médicaments brevetés. Ce sont 500 millions de dollars qui devront venir de notre régime d'assurance-maladie; 500 millions de dollars qui ne serviront pas à nous donner de meilleurs médecins, de meilleurs infirmières et de meilleurs établissements de soins de santé; 500 millions de dollars que le gouvernement puisera dans notre régime fiscal pour les donner à des sociétés qui obtiennent déjà un rendement de 100 p. 100 sur leurs investissements.

Nous allons faire tout cela et nous allons dire aux Canadiens: «Allez, donnez-nous ces 500 millions de dollars par année pour la durée de ce contrat. Savez-vous ce que nous allons faire en retour? Nous allons gaspiller 500 millions de dollars au cours des dix prochaines années, c'est-à-dire 50 millions de dollars par année en investissements.» Grand dieu, il n'y a pas un député à la Chambre, même du NPD, qui ne dirait: «Donnez-moi ne serait-ce que le dixième de ce montant, et je serai heureux de remettre cet argent dans les poches des Canadiens au moyen de quelque investissement que ce soit, car, après tout, nous ne faisons que gérer votre argent.»

Voilà une façon insensée de faire des affaires. Voilà une façon absurde de diriger un gouvernement. Voilà une façon absolument idiote de faire des lois. Pour mes collègues du NPD, s'ils sont vraiment honnêtes, comme nous le sommes, cette mesure doit être rejetée. Si elle est adoptée, elle devra être abrogée lorsque nous prendrons le pouvoir.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de m'exprimer contre le projet de loi C-91. Un titre plus véridique pour ce projet de loi devrait s'énoncer ainsi: «loi visant à accroître les prix des médicaments d'ordonnance et les bénéfices des multinationales qui les fabriquent».

Le projet de loi ne le dit évidemment pas aussi ouvertement et directement. Il le fait indirectement avec toutes sortes de propagande qui détournent l'attention et n'ont aucun rapport, y compris des promesses d'emplois. Voilà maintenant huit ans qu'on nous promet des emplois et encore des emplois. Avec tout ce que le gouvernement actuel a fait pour créer des emplois, nous avons maintenant un million et demi de Canadiens officiellement en chômage. Il y en a beaucoup d'autres qui ne sont pas officiellement chômeurs, et il y a deux autres millions de Canadiens qui doivent dépendre en tout ou en partie de l'aide de l'État. Voilà le résultat de huit années de gouvernement sous le premier ministre qui nous a promis des emplois et encore des emplois.

C'est cependant ce que le gouvernement nous promet encore en l'occurrence: des emplois, encore des emplois. Cette promesse ne s'appuie pas sur des faits, même du côté de l'industrie des médicaments d'ordonnance, comme mes collègues l'ont déjà signalé. En fait, nous avons déjà perdu 700 emplois dans ce secteur, y compris les mises à pied décrétées par les sociétés qui promettent de créer plus d'emplois.

À une certaine époque, ce sont des Canadiens que les multinationales obtenaient le prix le plus élevé au monde pour les médicaments d'ordonnance. Les prix étaient

plus élevés au Canada que n'importe où ailleurs. Cela se passait avant 1969.

• (1240)

Une modification à la Loi sur les brevets adoptée à ce moment a limité le monopole que ces sociétés étrangères exerçaient sur les brevets ainsi que leur application à cinq ans. Une fois ce délai expiré, un entrepreneur au Canada pouvait ouvrir une usine, demander une licence de fabrication auprès des multinationales et l'obtenir légalement.

Par conséquent, en versant un droit aux multinationales, l'entrepreneur au Canada pouvait fabriquer les médicaments dits génériques, ce qui explique que le sulpha ou la pénicilline sont vendus sous ces noms peu importe la société qui les fabrique. C'est ainsi qu'est apparue l'industrie des médicaments génériques. La croissance de cette industrie a permis de créer un grand nombre d'emplois au Canada. Plus important encore, elle a provoqué une baisse du prix que nous aurions autrement dû payer pour ces médicaments en les obtenant sur ordonnance.

L'organisme mis sur pied par le gouvernement a déclaré en 1983 que, grâce à l'industrie des médicaments génériques, les Canadiens avaient pu réaliser une économie d'environ 200 millions de dollars sur le prix des médicaments au cours de l'année précédente. Le calcul de cette estimation était très simple. Selon l'organisme gouvernemental, la concurrence que livre un seul fabricant de médicaments génériques entraîne une réduction de 20 p. 100 du prix que peuvent demander les monopoles. Quand cette concurrence vient de cinq fabricants, les prix baissent en moyenne de 45 p. 100. La concurrence que soulèvent dix versions d'un médicament générique réduit les prix de 70 p. 100 en moyenne. Ce n'est pas étonnant, étant donné que certaines multinationales peuvent réaliser des profits de 100 p. 100 par an sur leur investissement. Elles peuvent se permettre une baisse de ces profits quand c'est nécessaire, ce qui est le cas aujourd'hui.

La santé des Canadiens est pour ce gouvernement une obligation bien plus importante que les superprofits des multinationales étrangères, même malgré les perspectives de création d'emplois que font miroiter les multinationales. Nous savons que, depuis quatre ans, des emplois disparaissent au Canada à cause d'elles, et ce non seulement dans l'industrie pharmaceutique mais également dans d'autres secteurs de fabrication. Les sociétés multinationales ont détruit des centaines de milliers d'emplois au Canada, tout cela parce qu'elles estiment qu'il revient moins cher de faire fabriquer leurs produits dans des pays comme le Mexique où ils peuvent payer des salaires de 1 à 2 dollars l'heure.

Je répète donc que la santé des Canadiens passe avant les profits de ces multinationales étrangères.

Les modifications apportées à la Loi sur les brevets ont réduit à cinq ans la période pendant laquelle elles pouvaient avoir le monopole au Canada. En réaction, les multinationales ont fait campagne pour tenter de faire prolonger cette période afin de leur permettre de récupérer des profits illimités. Tout d'abord, elles ont fait pression sur le gouvernement afin que celui-ci étende à 10 ans la période pendant laquelle elles peuvent en vertu de la loi de 1986 avoir le monopole au Canada, ce qui veut dire qu'une compagnie doit attendre 10 ans pour leur faire concurrence et produire essentiellement le même médicament sous un nom générique. À présent, elles demandent que cette période soit portée à 20 ans, et le gouvernement se rend à leurs pressions par un vote majoritaire.

Je répète encore une fois que la question essentiellement en jeu consiste à déterminer ce qui est juste, non seulement au niveau des individus, mais aussi à celui des nations et du pays tout entier. Nombre de gens dans le monde envient le système de soins de santé national que le Canada a mis au point à partir de modestes débuts, et c'est le cas d'un nombre de plus en plus grand d'Américains, un point sur lequel je reviendrai.

Les gens envient notre système en partie à cause du prix modéré des médicaments vendus sur ordonnance qu'a permis d'appliquer jusqu'ici la loi canadienne. On y parvient non pas en fixant les prix, mais en permettant la concurrence que ce gouvernement prétend admirer.

Les Canadiens ont un droit; ils ont moralement le droit et l'obligation, par l'entremise de leur gouvernement et de leur représentants à la Chambre, de voir à maintenir la concurrence de façon à ce que les prix restent bas et abordables pour les Canadiens, y compris les pauvres, les personnes âgées qui ont de plus en plus besoin de médicaments à mesure qu'elles vieillissent et y compris aussi les enfants pour lesquels les médicaments sont une question de vie ou de mort.

Lorsque les médicaments peuvent coûter jusqu'à 19 $ la pilule, les sociétés pharmaceutiques qui peuvent faire monter ainsi les prix sont alors prêtes à tuer les gens pour réaliser des profits. Elles n'ont pas besoin d'une arme pour le faire. Elles n'ont pas nécessairement à faire preuve de négligence industrielle comme dans le cas de l'accident à Bhopal, en Inde, il y a quelques années, où des milliers de personnes voisines de l'usine en question ont péri à cause d'une explosion causée par de la négligence. Il leur suffit d'exiger des prix qui rendent leurs médicaments inaccessibles à certaines personnes.

Je suis heureux que des Américains soient venus au Canada pas simplement dernièrement, mais au fil des ans, pour nous dire ce qui se passe aux États-Unis en ce qui concerne le racket des médicaments d'ordonnance. Je me félicite de voir que nous faisons cause commune maintenant, car ils doivent payer en moyenne 62 p. 100 de plus que nous pour leurs médicaments d'ordonnance. Ils

savent très bien ce qu'il en coûte de laisser les coudées franches à ces multinationales, car ce sont surtout à leurs dépens qu'elles réalisent ces profits de 100 p. 100.

Depuis quelques années, les Américains réclament un régime de soins de santé se rapprochant du nôtre. On en est maintenant arrivé au point où le président Clinton, le nouveau président élu, a jugé bon durant la campagne électorale de nous promettre un meilleur régime de soins de santé en partie pour couvrir les 35 millions de personnes qui vivent aux États-Unis et qui ne sont couvertes par aucun régime de santé. Ainsi, un nombre d'Américains supérieur à la population du Canada ne profitent d'aucune protection médicale aux États-Unis, car ce sont les sociétés comme Eli Lilly et autres compagnies pharmaceutiques qui établissent les règles du jeu.

Si ces sociétés peuvent détruire l'industrie des médicaments génériques au Canada et miner encore davantage notre régime d'assurance-maladie, elles seront peut-être en mesure d'empêcher le président Clinton d'offrir un régime de soins de santé décent aux Américains. J'espère que les Canadiens s'opposeront au projet de loi C-91, tout d'abord pour nous-mêmes et ensuite pour défendre notre régime actuel de soins de santé et notre système de médicaments génériques. J'espère que nous allons défendre notre régime contre l'Accord de libre-échange nord-américain qui nous forcerait à respecter à tout jamais, à l'avenir, les dispositions du projet de loi C-91.

En outre, si nous agissons ainsi, nous aiderons les Américains à profiter des mêmes avantages que nous.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, dans les dix brèves minutes dont je dispose ici, je tiens à parler du projet de loi C-91 selon deux aspects, qui me semblent être les deux questions fondamentales.

Le premier tient au travestissement du Parlement dans toute cette affaire et le second concerne bien sûr le contenu du projet de loi.

Étant député depuis quelques années déjà et croyant encore à la compétence ou à la suprématie du Parlement, quoique pas toujours à son efficacité, j'estime que le projet de loi C-91 est contraire à tout ce que le Parlement représente.

Le projet de loi C-91 a été présenté le 23 juin dernier, soit le jour même où nous avons ajourné nos travaux pour l'été. Nous savons tous que nous étions alors fort pris par des discussions constitutionnelles. Nous étions préoccupés aussi par le libre-échange et par l'ALENA, mais le temps était nettement aux questions constitutionnelles au Canada, et c'est alors que le projet de loi a été présenté.

Puis nous avons commencé à le débattre en deuxième lecture, le 17 septembre 1992, de retour du congé d'été, lorsque la Constitution occupait presque tous les esprits parce que c'est alors que le projet de loi référendaire a été adopté.

• (1250)

Je tiens à rappeler tout cela officiellement, car je ne comprends pas que des députés d'en face, surtout des députés de l'opposition officielle qui ne croient pas que le Parlement a un rôle à jouer à l'égard de certaines questions fondamentales, aient pu approuver les courts délais, le système dictatorial d'attribution du temps et la clôture auxquels on a eu recours en ce qui concerne ce projet de loi. Le débat a débuté le 17 septembre. Il a duré de 10 h 25 à 12 h 15, soit une heure et cinquante minutes en cette première journée. Puis la Chambre a ajourné ses travaux pour la campagne référendaire. À la reprise, après le référendum du 26 octobre, la Chambre a poursuivi le débat de deuxième lecture du projet de loi durant deux heures et 25 minutes au total, soit de 15 h 35 à 18 heures, le 16 novembre. Et puis, on a imposé la clôture de telle sorte que le débat a été amputé le lendemain. Il a débuté le 17 novembre à 10 h 20 et s'est poursuivi jusqu'à 14 heures, soit une durée totale de 3 heures et 40 minutes, et l'après-midi avant que ne tombe le marteau marquant la clôture du débat, il est allé de 15 h 20 à 16 h 45.

Trois jours—en partie—pour un total de 8 heures et 40 minutes consacrées à un projet de loi touchant à la santé du Canada et des Canadiens. Quiconque de l'autre côté prétend que c'est le système parlementaire à son meilleur n'a rien compris de ce qu'est le système parlementaire.

Aujourd'hui, j'ai écouté les orateurs du gouvernement parler des mérites de ce projet de loi et je peux comprendre que certains ministériels en soulignent les aspects positifs car il y a sans aucun doute des arguments en faveur de la propriété intellectuelle et du fait qu'un inventeur devrait pouvoir conserver son invention, ou que si vous êtes auteur, vos droits d'auteur doivent être protégés, et que si vous êtes peintre, vous êtes censé avoir des droits sur vos oeuvres. Et c'est tout à fait normal, monsieur le Président, pour ces domaines dans lesquels le droit des brevets peut s'appliquer entièrement.

Mais lorsqu'il s'agit de la santé des Canadiens et de quelque chose d'aussi fondamental que les médicaments, il faut parvenir à un équilibre entre les intérêts privés de la personne qui les a mis au point et l'intérêt public des gens que nous sommes sensés servir. Il me chagrine d'avoir à dire que les préoccupations proclamées par l'autre côté au sujet des emplois ont, à toutes fins utiles,

relégué au dernier rang la santé de ces gens que ce gouvernement est censé représenter.

Le temps qui nous a été accordé pour débattre ce projet de loi et pour voir si toutes les bonnes choses que les porte-parole de ce gouvernement nous promettent grâce à ce dernier, devrait être aussi long pour donner la chance au public d'écouter ce débat. Ce pays est vaste et il faut du temps pour qu'une lame de fond se forme et déferle d'un océan à l'autre, quel que soit le dossier en cause.

Je puis dire sans risque d'exagération, et de façon tout à fait indépendante, qu'un débat de trois jours, en fait une partie de trois jours, soit huit heures et 40 minutes en tout, suivi d'un ordre d'attribution de temps qui a envoyé le projet de loi au comité, trois jours consacrés aussi à l'audition des témoins et au cours desquels, on le comprendra, il y a eu des désaccords entre les partis et le gouvernement quant au nombre de témoins à entendre, que tout cela représente une période de temps insuffisante. Et voilà que le projet de loi nous revient à l'étape du rapport, avec 71 amendements inscrits au *Feuilleton*, ce qui montre qu'il s'agit d'un projet de loi complexe et compliqué qui touche tous les Canadiens, sans que le Parlement ait eu la possibilité de l'étudier en profondeur.

Je suis le premier à reconnaître que nous débattons trop souvent *ad nauseam* de questions qui, franchement, ne sont pas si importantes. Je puis comprendre que le gouvernement ait recours à la clôture et à l'attribution de temps lorsqu'un débat s'éternise durant des jours et que l'opposition essaie davantage de gagner du temps que de débattre du fond d'un projet de loi.

Jamais un projet de loi ne s'est autant prêté à une discussion des deux aspects de la question; c'est pourquoi le recours à l'attribution de temps et à la clôture du débat, dans le cas du projet de loi actuel, tourne le Parlement en dérision. C'est justement l'une des raisons pour lesquelles cette institution jouit de si peu d'estime auprès du public, qui sent bien que quelque chose va de travers. Le cas présent en est le meilleur exemple.

Avant d'aborder les autres éléments fondamentaux du projet de loi, monsieur le Président, je voudrais rendre un hommage justifié au député de Dartmouth, représentant de la loyale opposition de Sa Majesté, et, bien sûr, au député de Surrey-Nord, mais en particulier au député de Dartmouth, un collègue de ma province de la Nouvelle-Écosse, qui a été le véritable porte-parole de l'opposition et a bien dirigé les questions et les objections concernant le projet de loi.

Tout le mérite de cette entreprise lui revient car je sais que, dans la circonscription qu'il représente, au centre-ville d'Halifax, il existe un milieu universitaire influent qu'il a dû affronter et qu'il a eu à combattre aussi d'autres intérêts importants pour son parti, tout comme les autres députés doivent à l'occasion affronter des opinions contraires lorsqu'ils défendent des projets aussi importants que celui-ci.

L'autre aspect pervers de ce projet de loi, et j'en parlerai très brièvement puisque d'autres députés en ont fait état et que plusieurs amendements visent à le corriger, c'est la rétroactivité.

Toute loi rétroactive adoptée par le Parlement a quelque chose d'odieux. Elle abolit des droits qui existaient en vertu d'une loi; cela signifie qu'on adopte aujourd'hui une loi qui supprime des droits déjà accordés. On change ainsi les règles du jeu au beau milieu de la partie et cette façon de faire est inacceptable. J'espère que les dispositions concernant la rétroactivité pourront être supprimées par un amendement, mais je ne suis pas assez naïf pour croire qu'un tel amendement sera adopté.

Voilà donc quelques points que je voulais soulever au sujet de la perversité du Parlement auquel certains d'entre nous croient encore, même s'il devient de plus en plus difficile d'y croire lorsqu'on est témoins de cas comme celui-ci.

L'autre élément du projet de loi C-91 qui me préoccupe, c'est l'essence même de ce projet. Vous avez entendu parler aujourd'hui, et vous entendrez encore parler d'ici la fin du débat, de tous les aspects du projet de loi. Il n'est pas nécessaire de faire appel à tous ces graphiques ni à tous ces chiffres pour faire comprendre aux gens de cette assemblée et de l'extérieur que les médicaments génériques coûtent moins cher et qu'ils permettent de limiter le coût des médicaments prescrits par ordonnance.

Lorsque tous les ministres provinciaux de la Santé, sauf celui du Québec, soulèvent des questions au sujet de ce projet de loi, écrivent au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et proposent certaines dispositions que le gouvernement n'a pas cru bon d'insérer afin de corriger certaines lacunes de ce projet de loi, tous les Canadiens, particulièrement ceux qui croient en notre régime universel de soins de santé, ont raison de se méfier et de s'inquiéter.

Je comprends parfaitement le député de Laval. Quand on a plein de sociétés pharmaceutiques dans le voisinage, on ne peut qu'être partisan de ce projet de loi.

Si celui-ci était si extraordinaire, le gouvernement aurait accordé du temps aux gens pour qu'ils participent au débat, ce qui permettrait de justifier cette action précipitée, au lieu d'en saisir la Chambre comme il l'a fait, dans l'espoir d'en avoir fini avant le congé de Noël.

Pour ce qui est du fond, on n'a pas à chercher de midi à quatorze heures. Deux cas suffisent pour illustrer la façon dont les produits génériques refrènent les prix des produits pharmaceutiques. L'un d'eux est un produit très populaire, le Valium, un médicament de marque fabriqué par Roche; 1 000 comprimés de 2 mg coûtent 63,50 $ et 1 000 comprimés de 10 mg coûtent 144,50 $.

Le Diazépam, son substitut générique, coûte beaucoup moins cher, soit 1 000 comprimés de 2 mg pour 5,50 $ et 1 000 de 10 mg pour seulement 6,95 $. Je pourrais donner quantité d'autres points de comparaison de ce genre, et c'est précisément l'une des raisons qui m'ont poussé à inscrire un amendement à l'ordre du jour.

Cet amendement a trait au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés qui, malheureusement, est encore à mes yeux un tigre dompté, un chat dépourvu de dents acérées. L'amendement, s'il est adopté, aura pour effet que, lorsque le conseil d'examen comparera les produits pharmaceutiques, il ne prendra pas en considération seulement leurs prix de gros, mais également leurs prix de détail.

Je pense que l'on pourrait continuer indéfiniment à comparer les médicaments génériques avec les autres. Je suis tout à fait en faveur de la protection de la propriété intellectuelle, mais j'estime que le projet de loi C-22 était un heureux compromis qui avait autorisé la croissance du secteur des génériques comme de celui des médicaments brevetés. On parle de création d'emplois dans le secteur des produits pharmaceutiques, mais n'oublions pas qu'il y aura des pertes d'emplois dans le secteur des génériques.

Je sais que d'autres désirent parler. Tout le monde a parlé du fait qu'il faut se conformer à l'ALENA et au GATT. Si nous devons être les scouts du monde et si nous devons pénaliser les Canadiens que nous sommes censés servir. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à écouter le député d'Annapolis—Hants. De temps à autre, il a d'excellents arguments.

Je pense que, dans ce cas précis, il a oublié une partie du travail du Parlement qui n'apparaît pas à la Chambre. Il oublie les heures passées en comité. J'aimerais bien entendre son calendrier du cheminement de ce projet de loi à la Chambre, mais il a oublié les comités. Peut-être se souvenait-il de leur existence lorsqu'il lui arrivait de présider des comités. Il sait les heures que les députés passent en comité, et dans ce cas-ci, il faut savoir que de nombreux aspects du projet de loi ont été étudiés en comité où beaucoup d'excellents points ont été soulevés et où l'on a entendu les vues des Canadiens.

• (1300)

Il a dit qu'il y avait de bons points dans ce projet de loi, et nous sommes certainement heureux qu'il le mentionne. Il parle du droit à une invention et du fait qu'il faut récompenser les créateurs. Les Canadiens devraient être fiers que leur gouvernement prenne des mesures pour protéger et encourager les inventions, notamment dans un domaine d'envergure mondiale. Tout le monde sait que nous vivons aujourd'hui dans un marché mondial et que les individus et les entreprises doivent être concurrentiels si nous voulons que notre société survive à une époque comme celle-ci.

Le député reconnaît, tout comme ce projet de loi, qu'une des caractéristiques les plus importantes de ce dernier est le droit d'inventer un produit et de protéger cette invention. Les rapports qui traitent de ce projet de loi ont indiqué que, de l'insuline aux lasers, les découvertes médicales au Canada ne datent pas d'hier. Pour garder les découvertes au Canada, il faut avant tout en avoir la volonté.

Les Canadiens doivent être prêts à faire les investissements et les compromis nécessaires pour se concentrer sur les avantages à long terme plutôt qu'à court terme. C'est ce que nous devons faire dans ce cas-ci, c'est-à-dire nous concentrer sur un projet à long terme, dont les Canadiens pourront être fiers et qui aura des avantages durables. Nous parlons tous à la Chambre de l'expansion de notre économie, non seulement pour aujourd'hui, mais également pour le prochain millénaire. Nous devons adopter à la Chambre des lois qui favoriseront cette expansion. De toute évidence, ce projet de loi favorise l'expansion du secteur médical.

En fin de compte, avec la fabrication de meilleurs médicaments, on peut réaliser des économies dans les frais de santé, en diminuant la nécessité de traitements plus coûteux, comme l'hospitalisation et la chirurgie. Je sais qu'on en a débattu ici.

Le projet de loi C-91 encouragera la recherche de nouveaux remèdes, de nouveaux traitements et de nouveaux médicaments en récompensant ceux qui assument les risques de la recherche et du développement en pharmacologie. Il favorisera l'établissement d'une indus-

trie pharmaceutique forte, innovatrice et créative au Canada. Cette industrie, à son tour, trouvera des cures et des traitements pour les maladies dont souffrent les Canadiens, notamment les personnes âgées.

Encore une fois, on ne peut amener les Canadiens à agir ainsi si aucune protection n'est prévue pour ceux qui seraient prêts à consacrer leurs carrières à ce genre de chose. C'est l'un des aspects les plus forts de ce projet de loi.

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés sera appelé à jouer un rôle clé afin de veiller à ce que le prix des médicaments brevetés demeure abordable pour tous.

Il a fallu chercher un juste équilibre entre la nécessité de maintenir les prix abordables et celle d'encourager la recherche dans les produits pharmaceutiques, équilibre qui, à mon avis, est reflété dans le projet de loi.

Ce projet de loi propose une solution qui améliorera la vie de tous les Canadiens et servira au mieux les intérêts de tous les consommateurs canadiens, surtout de ceux qui ont besoin de ces médicaments.

Je suis heureux de constater que le député d'en face reconnaît, comme moi, l'importance du projet de loi C-91. Comme moi, il voit que l'aspect le plus important de ce projet de loi, c'est qu'il récompense les Canadiens de l'intuition et de la créativité dont ils ont fait preuve dans un secteur où ils se sont déjà fait remarquer, où ils jouiront dorénavant d'une réputation internationale, auquel de plus en plus de Canadiens voudront désormais contribuer.

Un député d'en face, qui représente une ville universitaire, a dit que ce projet de loi n'était que de la foutaise. Oserait-il parler ainsi devant la faculté de médecine ou la faculté des sciences de l'Université Queen's? Je ne pense pas que l'Université Queen's, qui se dit l'une des meilleures universités du Canada, apprécie cela. Je ne crois pas que leur député n'appuie pas les activités de recherche et de développement. Je ne crois pas qu'on a élu un député à la Chambre qui représente une ville universitaire qui s'enorgueillit de sa recherche médicale pour que ce dernier n'appuie pas la recherche et le développement ni le droit d'un auteur à la créativité. Je ne peux pas croire que ce serait vrai à Kingston.

Ce n'est pas vrai à London, en Ontario. Nous savons que les essais pharmaceutiques qui sont effectués dans notre localité au profit de nos concitoyens font date. Notre localité appuie ce genre d'activités.

Je suis scandalisé qu'une autre localité qui s'enorgueillit d'être un centre mondial pour la recherche médicale et le développement universitaire puisse avoir un député qui n'appuie pas ce projet de loi. Je ne le comprends pas.

J'apprécie vraiment l'occasion qui m'est offerte d'exposer officiellement aujourd'hui ces opinions et de découvrir que les députés d'en face ne sont pas disposés à écouter leurs électeurs sur cette question.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, comme d'habitude le député de London—Middlesex ne sait pas de quoi il parle. Il est ridicule et absurde qu'il laisse entendre que ce côté de la Chambre et mon collègue de Kingston et les Îles sont opposés à la recherche et au développement. C'est ce qui est l'essentiel du projet de loi.

Tout d'abord, il serait, je pense, absolument irresponsable de ma part de ne pas prendre quelques instants pour parler du procédé utilisé. Il montre vraiment ce dont est capable le gouvernement et ce qu'il fait depuis huit ans, et c'est pourquoi les Canadiens sont devenus aussi cyniques au sujet de cette institution et des gouvernements. Le gouvernement démontre constamment aux Canadiens que la démocratie ne veut plus rien dire. Pendant la courte période qu'il a été au pouvoir, il a eu recours à la clôture plus souvent que ces prédécesseurs en 125 ans.

Il l'a fait à nouveau pour l'un des projets de loi les plus importants dont la Chambre est saisie. Il a fait exactement la même chose: huit heures de débat avant l'ajournement pour l'été, ensuite le référendum, puis nous avons eu un gros cinq heures de débat à notre retour, et la députée conservatrice du Manitoba nous dit que c'est assez. Le projet de loi est renvoyé au comité où nous ne pouvons même pas entendre les 89 témoins qui veulent exprimer leur opinion, notamment l'Association des hôpitaux du Canada.

M^me^ Dobbie continue à dire non à tout le monde.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, j'en ai assez de voir l'opposition enfreindre le Règlement. Les députés d'en face ont cité mon nom au cours du débat d'hier et voilà qu'ils recommencent. Nous savons que c'est contre l'usage établi à la Chambre des communes. Pourriez-vous exiger des députés d'en face qu'ils respectent le Règlement?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, je rappelle encore une fois l'article du Règlement qui stipule que l'on ne doit pas identifier les députés par leur nom à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Fontana: Monsieur le Président, je suis désolé d'avoir mentionné le nom de la députée. Je vais plutôt mentionner la circonscription de la députée, Winnipeg-Sud.

Pour reprendre son expression, je dirai que les gens en ont assez d'elle et de son gouvernement. Il n'y a absolument aucun doute là-dessus. Ils auront finalement la chance aux prochaines élections de montrer au gouvernement ce qu'ils en pensent. Ils lui signifieront que son tour est terminé, et ce ne sera pas trop tôt.

On a bâclé le processus. Les conservateurs n'ont aucun respect pour la démocratie. Ils n'ont pas voulu entendre les gens qui ont des intérêts en jeu dans ce projet de loi, les personnes hospitalisées, les médecins, les consommateurs et les fabricants de médicaments génériques. On en a discuté trois heures et demie, quatre heures. Je siégeais à ce comité et je dois dire que j'étais très gêné, en tant que parlementaire, parce que c'était absolument dégoûtant de voir que l'on réservait à cette mesure un traitement aussi expéditif. Je ne peux pas blâmer la population d'être sarcastique envers tout le processus.

Parlons-en du processus. En 1987, un projet de loi semblable a été déposé à la Chambre. Les libéraux l'ont débattu longtemps et fermement, non seulement à la Chambre, mais aussi au Sénat. Le gouvernement a penché en faveur de la modification de la Loi sur les brevets pour ce qui est des médicaments, et certains compromis ont été faits. Le gouvernement a dit: «Il faut faire des changements parce que nous vivons dans un monde en changement.» Nous nous sommes rendus à ses raisons, quoique sans grand enthousiasme. On nous a dit qu'il fallait aller de l'avant. Qu'est-il arrivé?

• (1310)

On était censé réévaluer le projet de loi C-22 en 1996, neuf ans après son entrée en vigueur, pour voir quelles avaient été les conséquences réelles de ce projet de loi ainsi que ses répercussions sur le Canada sous le rapport des prix, entre autres. Ceux-ci ont grimpé. C'est un fait établi.

Des experts ont témoigné des effets du projet de loi C-22. Que fait le gouvernement conservateur alors? Il prétend devoir présenter le projet de loi C-91 pour modifier le projet de loi C-22 parce que celui-ci était incomplet. Pourquoi une telle mesure est-elle devenue nécessaire? Parce que le GATT, l'ALENA ou les impératifs de la restructuration du marché mondial l'imposent, soutient le gouvernement. Foutaises!

Même le GATT reconnaît la souveraineté des États et prévoit une période de transition. Ce n'est donc pas à cause du GATT qu'il nous faut modifier la loi et cela, pas à compter de demain, mais rétroactivement au 20 décembre 1991 par-dessus le marché. Est-ce à cause de l'ALENA? Il y a des dispositions dans cet accord qui prévoient une période de transition de dix ans aux Mexicains et aux Américains pour modifier leurs lois et les rendre conformes à l'Accord de libre-échange nord-américain. Pourquoi ne pas nous en prévaloir?

Nous sommes contre l'ALENA, de ce côté-ci de la Chambre, et nous n'en démordrons pas. Nous allons nous opposer à cet accord jusqu'à ce qu'il soit enfin abandonné. On s'attendrait à tout le moins à ce que le gouvernement mette à profit certaines des possibilités qu'offre son propre accord.

En ce qui concerne la restructuration du marché mondial dans l'industrie pharmaceutique, ne rêvons pas en couleur. Les experts s'entendent pour dire que—et même M. Eastman l'a dit—les intérêts étrangers, les multinationales vont faire le gros de la R-D dans leur pays d'origine. Bien sûr que le Canada fait de la R-D.

Mon collègue de London—Middlesex a dit que les universités faisaient de la recherche, de même que l'Université Western Ontario. Disons clairement quel genre de recherche il se fait au Canada. Il ne se fait pas assez de recherche fondamentale. Seulement 26 p. 100 des travaux se font en recherche fondamentale, qui est la plus créative, car elle consiste à mettre au point de nouveaux produits. Nous faisons de la recherche clinique. C'est bien beau, mais ce n'est pas suffisant. Il faut que le Canada accentue sa présence dans le secteur innovateur et créatif qu'est la mise au point de nouveaux médicaments. Il ne faut pas seulement faire des essais cliniques pour les entreprises pharmaceutiques ayant leur siège à l'extérieur du pays. Nous voulons profiter des aspects positifs de tout cela.

Jetons un coup d'oeil aux réalisations du Canada. À bien des égards, le Canada trouve toujours un moyen terme entre les intérêts divergents. Il a trouvé une solution qui lui est propre, soit le système de la licence obligatoire. Il est le seul pays du monde à avoir ce système qui fonctionne très bien. Le président élu des États-Unis veut étudier la question. Les groupes de consommateurs américains se sont également penchés sur ce système. Il est efficace, il met en équilibre les exigences et les besoins en matière de protection des brevets, d'une part, et la nécessité de la concurrence et des innovations chez les fabricants de produits génériques, d'autre part. Nous avons mis au point une solution unique qui pourrait servir de modèle dans le monde, comme le fait notre système de gestion de l'offre en agriculture.

Pourquoi faudrait-il abandonner un système avantageux pour le Canada pour la simple raison que les multinationales se plaignent de ne pas faire assez de bénéfices à cause de ce système? Nous pouvons certes nous battre pour conserver ce qui est bon pour le Canada au lieu de toujours faire plaisir aux étrangers ou aux Américains. Je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas.

Nous avons développé une industrie des produits génériques qui n'accapare que 8 p. 100 du marché, qui emploie 3 000 personnes et qui détient 22 p. 100 de tous les actifs du secteur pharmaceutique au Canada. Qui plus est, cette industrie fait de la recherche fondamentale et de la recherche clinique. Elle s'adonne aux activités que nous voulons voir émerger dans les industries purement canadiennes.

Savez-vous ce que l'introduction de la licence obligatoire par les libéraux en 1969 a permis d'autre? Le système nous a permis de nous doter d'une excellente industrie chimique canadienne. Sans laboratoires de chimie, nous ne serions pas en mesure de produire nos propres médicaments.

Le projet de loi n'aura pas de graves répercussions uniquement sur les sociétés pharmaceutiques, mais également sur les entreprises de chimie qui ont pu naître et se développer grâce aux entreprises de fabrication de produits génériques et grâce à notre licence obligatoire.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, mais je veux aborder deux autres aspects. Il y a tout d'abord la question de la rétroactivité et la question des coûts supplémentaires pour les consommateurs.

Des consommateurs et des experts ont déclaré que le coût du projet de loi C-91, pour eux et pour le système canadien, dont les petites entreprises qui paient de l'assurance collective et le système de soins de santé, se situera entre quatre et sept milliards de dollars au cours des 12 prochaines années. Ce sont les contribuables canadiens qui paieront, d'une façon ou de l'autre.

Qu'avons-nous exigé en retour? Au moins, avec le projet de loi C-22, nous avions demandé à l'industrie pharmaceutique de donner quelque chose en retour et de créer des emplois dans le secteur de la recherche, non pas des emplois mal rémunérés mais de bons emplois. Nous n'avons pas fait de même dans ce projet de loi. Pourquoi? Aux États-Unis et en Europe, les compagnies doivent réinvestir dans la R-D 20 p. 100 du produit de leurs ventes.

Nous n'avions demandé que 10 p. 100 dans le projet de loi C-22, et nous ne demandons rien du tout dans celui-ci. S'il permet aux compagnies de réaliser d'énormes profits, le gouvernement a incontestablement l'obligation et la responsabilité, envers les Canadiens, d'exiger quelque chose en retour. Ce quelque chose, ce sont des investissements d'au moins 16 p. 100 ou 20 p. 100 dans la R-D. Pourquoi les Canadiens ne le méritent-ils pas?

Je constate que ma période de temps est écoulée. J'aurais bien aimé pouvoir continuer.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues du Parti libéral et du caucus libéral pour dénoncer le projet de loi C-91, qui est une mesure législative très préjudiciable et très dangereuse pour le régime d'assurance-maladie du Canada.

C'est une mesure à sens unique qui aurait essentiellement pour effet de paralyser toute l'industrie canadienne de produits pharmaceutiques génériques, qui est en place depuis la fin des années 60 grâce au système d'octroi de licences obligatoires.

Ce système sera éliminé par suite de la mise en oeuvre du projet de loi C-91. Il sera supprimé, et cela se traduira d'abord par des hausses du prix des médicaments d'ordonnance achetés par les Canadiens. C'est un fait. Les fabricants de médicaments brevetés l'ont dit, tout comme les membres du gouvernement qui ont pris la parole relativement à cette mesure législative.

Dans les années 60, à l'époque où il était ministre de la Consommation et des Corporations, le député de Vancouver Quadra a créé le système canadien notamment pour maintenir à des niveaux raisonnables le prix des médicaments prescrits au Canada. Qu'y a-t-il de mal à cela? Le système est parvenu, en fait, à atteindre cet objectif.

Si le système disparaît, nous n'aurons plus de sociétés comme Apotex et Novopharm, des sociétés pharmaceutiques canadiennes à la fine pointe de la technologie. Nous n'aurons plus aucun moyen d'encourager les sociétés de pointe à se lancer dans ce secteur d'activité. Cela réduira la diversification et créera un monopole.

Je croyais que la diversification en vue d'une saine compétition faisait partie des principes des conservateurs et que ceux-ci voulaient éviter les monopoles, tant dans le transport aérien que dans l'industrie pharmaceutique. Car c'est cela qui est en jeu, et non pas un argument bidon selon lequel ceux qui s'opposent au projet de loi C-91 sont contre le Québec. C'est faux. Ce genre d'argument sème la discorde et constitue le véritable «ennemi

du Canada» dont parlait le premier ministre pendant la campagne référendaire.

Le premier ministre a tenté de dresser une région contre une autre en se servant de cet argument bidon. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, de même que les Canadiens, ne mordront pas à l'hameçon. Nous ne disons pas non plus qu'il faut chasser les fabricants de médicaments brevetés. Personne ne propose une telle chose et personne soutient que les sociétés de médicaments brevetés ne devraient pas obtenir un bon taux de rendement sur leurs investissements et enregistrer des profits après avoir beaucoup investi dans la recherche et le développement. Personne ne pense cela.

• (1320)

Il reste cependant, comme l'ont souligné d'autres orateurs, que les fabricants de médicaments brevetés au Canada occupent 92 p. 100 du marché. Ce n'est pas si mal. Nous recommandons simplement le statu quo, pour l'amour du Ciel. Nous disons: «Ne changez rien au système qui permet actuellement aux sociétés de médicaments génériques d'occuper 8 p. 100 du marché.» La plupart des sociétés canadiennes ne peuvent que rêver au jour où elles contrôleront 92 p. 100 du marché. Le gouvernement veut toutefois modifier le système parce que les fabricants de médicaments brevetés ne se satisfont pas d'une part représentant 92 p. 100 du marché.

Monsieur le Président, vous savez à quel point les Canadiens ont à coeur leur régime de soins de santé: il est excellent et il est différent des autres. Il définit un peu qui nous sommes. Quand on voyage dans le monde entier, que ce soit pour affaires ou pour agrément, notamment durant la période des Fêtes, on constate, dans diverses régions du monde, que les gens admirent toujours le régime dont bénéficient les Canadiens si, par malheur, ils tombent malades. Même certains conservateurs ont le courage de le reconnaître.

S'ils sont fiers de notre régime de santé qui est unique au monde, pourquoi ne le sont-ils donc pas de l'industrie pharmaceutique qui est typiquement canadienne, qui est conçue pour et par des Canadiens et qui fonctionne très bien pour notre régime de soins de santé, nos consommateurs et nos entreprises pharmaceutiques? Pourquoi ne devrions-nous pas être fiers de la préserver et de solidifier ses assises au lieu d'essayer de la démanteler?

Les députés d'en face disent que c'est une question de financement de la recherche, que les universités vont obtenir des fonds des entreprises qui fabriquent les médicaments brevetés et que des emplois vont être créés. C'est vrai, mais les mêmes arguments valent pour les entreprises qui fabriquent des produits génériques, car la totalité de leurs activités de R-D, des impôts qu'elles versent, des bénéfices qu'elles réalisent et de tous les emplois qu'elles créent restent au Canada. On ne peut dire la même chose des sociétés qui fabriquent des médicaments brevetés. La société mère, où qu'elle soit située, récupère une bonne partie des bénéfices, des emplois, des encouragements et des activités de R-D. Nous pouvons aussi parler des emplois et des encouragements.

Les députés d'en face ont dit que la société Eli Lilly Canada a investi 170 millions de dollars, cette semaine, dans la ville que le député de Broadview—Greenwood et moi avons l'honneur de représenter. Ils insistent là-dessus. Cependant, ils se gardent bien de dire ce qu'a déclaré au *Financial Post* le président de la société Eli Lilly Canada, qui a investi 170 millions de dollars dans une usine de Toronto qui fabrique des médicaments brevetés. Voici ce qu'il a dit: «Le projet de loi C-91, qui est actuellement à l'étude à la Chambre des communes, n'a pas aidé à attirer l'investissement à Toronto.» Je répète: «Le projet de loi C-91», dont nous discutons aujourd'hui, «n'a pas aidé à attirer l'investissement ici.»

C'était une observation honnête et sincère. Je félicite l'entreprise de faire un tel investissement dans la conjoncture actuelle, mais il faut se rappeler que, sur les 170 millions de dollars, 40 millions de dollars seront versés en salaires. Les salaires sont-ils un investissement ou cela fait-il partie du tout? De plus, l'agrandissement de l'usine coûte 50 millions de dollars.

Je ne veux pas que les députés induisent la population en erreur en disant qu'il s'agit d'un investissement de 170 millions de dollars dans la R-D.

Le président a eu l'honnêteté d'admettre ceci: «Vous savez, nous avions prévu cela bien avant qu'il ne soit question du projet de loi C-91. Le régime était bon. Nous obtenions un bon rendement.»

Cette mesure va coûter cher aux contribuables. La seule rétroactivité jusqu'à décembre dernier va rapporter des bénéfices imprévus de 2 milliards de dollars. Pour la seule application rétroactive, les fabricants des grandes marques vont empocher 2 milliards. Un de ces fabricants va recevoir à lui seul 1,3 milliard. Est-ce acceptable? Est-ce équitable, au moment où les Canadiens en sont réduits à s'inquiéter de leur sécurité d'emploi et à se demander s'ils pourront compter sur des services abordables en cas de maladie? Est-ce que c'est le bon moment pour envoyer ce message aux Canadiens, au lieu de stimuler l'économie et de remettre le Canada au travail? Nous envisageons de faire disparaître un régime, ce qui aura pour conséquence de faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance.

Les élections américaines ont montré, parmi tant d'autres choses, que George Bush était complètement coupé de la vie des simples citoyens. George Bush était prisonnier de la Maison blanche. Il n'avait pas la moindre idée de ce qui se passait dans le pays. Le premier ministre a aussi son cocon, le 24 de la promenade Sussex. Lorsqu'il trouve le courage de sortir de ce cocon, c'est dans le cadre rassurant et agréable des dîners à 500 $ le couvert organisés par le Parti conservateur du Canada. Quand le premier ministre va-t-il prendre conscience de la réalité quotidienne des simples citoyens? Quand va-t-il s'apercevoir que le projet de loi C-91 n'est pas dans l'intérêt du Canada? Il n'est pas dans l'intérêt du consommateur canadien, ni dans celui de notre régime de soins de santé, mais dans celui des multinationales. Qui le premier ministre représente-t-il, puisque le moment est venu de payer?

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat du projet de loi C-91 à l'étape du rapport.

J'interviens pour de nombreuses raisons. J'espère avoir d'autres observations à faire à l'étape de la troisième lecture pour démontrer pourquoi cette mesure est bonne pour le Canada. J'ai écouté certains députés qui ont déploré aujourd'hui le comportement du gouvernement en l'accusant d'avoir tronqué les audiences et d'avoir empêché les députés de participer pleinement au processus.

Je voudrais simplement exposer certains faits qu'on trouvera peut-être intéressants. J'ai été président du comité durant tout le processus. Bien que ma nomination n'ait pas eu lieu officiellement avant vendredi il y a deux semaines, on en avait parlé le mercredi. J'ai collaboré très activement avec le greffier du comité pour voir si nous pouvions trouver des témoins avant même le début de l'étape de l'étude du projet de loi en comité, car de nombreuses personnes avaient demandé à comparaître devant le comité.

Comme il incombe au président d'aider le comité à s'acquitter de ses responsabilités, j'ai demandé si nous pouvions trouver des témoins au cas où le comité pouvait entreprendre très rapidement ses travaux et entamer le processus. Le greffier m'a confirmé que, si nous étions prêts et disposés à les entendre, il y avait des membres du public et des représentants de groupes d'intérêts qui voulaient comparaître pour faire connaître leurs points de vue au comité et aux députés.

Le processus d'étude au comité n'a malheureusement pas fonctionné. Des membres de l'opposition, en particulier, ont passé beaucoup de temps à parler et nous ont en fait empêchés de faire des progrès ce vendredi-là. Ils nous ont empêchés d'en faire également le lundi suivant. Nous avons discuté durant trois jours peut-être de l'ordre d'intervention des membres. Après avoir enfin décidé dans quel ordre les membres du comité interviendraient, j'ai remarqué que les députés de l'opposition ont invoqué le Règlement à plusieurs reprises pour dire qu'ils n'étaient pas d'accord pour qu'on suive cet ordre et qu'ils contestaient la décision du président. C'est de cette façon que les choses se passent en comité.

J'ai pu constater, depuis que je suis arrivé ici il y a quatre ans, que le système de comités, où les députés peuvent faire leur travail le plus utile, examiner des questions, faire des recherches, comprendre les points de vue des témoins et modifier des mesures législatives, ne fonctionne malheureusement pas.

C'est bien ça, il ne fonctionne pas.

• (1330)

Nous aurions pu avoir cinq, six ou sept jours d'audiences et entendre jusqu'à huit ou neuf témoins par jour, mais cela a été impossible parce qu'il y a eu de l'obstruction.

Je reconnais que le gouvernement avait indiqué clairement son désir de voir ce projet de loi revenir à la Chambre des communes le plus rapidement possible. Cependant, même en respectant l'échéancier du gouvernement, nous aurions pu entendre de 40 à 50 témoins sans hésitation. Le gouvernement aurait eu ce qu'il voulait, et les membres du comité auraient fait le travail qu'ils devaient faire.

M. Karpoff: Monsieur le Président, si je comprends bien le protocole parlementaire, le président d'un comité est censé être neutre. Encore une fois, nous voyons pourquoi le comité a éprouvé des difficultés. Le président n'était pas neutre. Il n'avait même pas encore été nommé officiellement par la Chambre qu'il essayait déjà de faire respecter l'échéancier que s'était fixé le gouvernement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler que le comité parlementaire, ayant remis son rapport, n'existe plus. Par voie de conséquence, au moment où l'on se parle, il n'a plus de président.

Je comprends que c'est une subtilité, mais elle est importante dans la situation actuelle.

[*Traduction*]

M. Soetens: Monsieur le Président, on vient d'avoir une excellente illustration des difficultés rencontrées au comité. À titre de président du comité, j'ai respecté tous les devoirs dont j'ai été chargé en vous y représentant, mais ce député, l'orateur qui vient d'intervenir, et certains des députés d'en face ont eu recours à tous les stratagèmes possibles et invoqué le Règlement quand il n'y avait pas lieu de le faire, exactement comme ils viennent de le démontrer, alors qu'ils auraient bien pu consacrer tout ce temps précieux à étudier les questions importantes que soulève ce projet de loi. Cette occasion ne s'est pas réalisée.

M. Mills: Monsieur le Président, si je vous ai bien compris, vous venez de mentionner, il y a quelques instants à peine, qu'il ne convenait pas d'exposer la façon dont se déroulent les travaux en comité, et voilà que le président d'un comité ne tient nullement compte des remontrances que vous avez faites au Nouveau Parti démocratique.

Je vous demande conseil afin que l'équilibre soit rétabli.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je crois que le rappel au Règlement présenté par l'honorable député de Surrey–Nord concernait l'impartialité du président de ce comité qui n'existe plus. Rien n'empêche, une fois que le comité a remis son rapport, qu'un des membres du comité, qu'il soit président ou autre, puisse s'exprimer à la Chambre, à une étape ultérieure, après le dépôt du rapport du comité parlementaire.

À cet égard, la Présidence aurait mauvaise grâce de ne pas reconnaître la liberté de parole que tout député en cette Chambre peut exercer, surtout si sa fonction est maintenant terminée et qu'il a retrouvé, en quelque sorte, sa liberté de parole.

La parole est de nouveau à l'honorable député d'Ontario.

[*Traduction*]

M. Young: Monsieur le Président, j'apprécie votre décision et la raison qui l'a motivée, mais je doute que ce soit le rappel au Règlement qu'invoquait le député.

De toute évidence, il est de coutume à la Chambre, lorsqu'un député accepte de présider un comité législatif, qu'il le fasse non seulement de façon apolitique, parce qu'il assume la fonction du Président, mais qu'à l'issue des travaux du comité, il s'engage à ne pas se prononcer à toutes les étapes de l'étude du projet de loi en cause, afin d'éviter clairement le sectarisme politique.

Je crois que c'est l'objection que soulevait le député.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a peut-être une tradition en ce sens, mais il n'y a pas d'obligation formelle, dans le Règlement, pour un député qui a exercé des fonctions, une fois que son mandat est terminé.

Encore une fois, je comprends très bien l'objection soulevée par l'honorable député. Je pense que la Présidence n'a pas à trancher sur cette question. C'est à chaque député de décider s'il convient ou non, eu égard à ses responsabilités, de s'exprimer sur tel ou tel projet de loi. La parole est à l'honorable député d'Ontario.

[*Traduction*]

M. Karpoff: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je respecte la décision rendue par la présidence et je rappelle qu'il y a des usages. Il serait intéressant que la présidence demande au député de respecter les usages de la Chambre en évitant d'intervenir et de se prononcer sur ce projet de loi.

Cet usage s'est révélé fort utile pour la Chambre et il le serait certes pour ceux qui présideront des comités à l'avenir. La présidence constatera peut-être que le député est disposé à se retirer et à ne pas participer à la critique très tendancieuse dont il est l'objet actuellement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Encore une fois, ce serait aller trop loin pour la Présidence, à mon sens. Si l'honorable député veut prendre la parole, je ne vois pas pourquoi le Président ne reconnaîtrait pas un député qui prend la parole. Il revient au député de décider et de

vivre avec son comportement. Et à cet égard-là, si le député d'Ontario se lève à nouveau, je le reconnaîtrai.

[*Traduction*]

M. Soetens: Monsieur le Président, comme vous pouvez le voir, je pense que nous sommes saisis maintenant de quatre ou cinq demandes de décisions de votre part au sujet de rappels au Règlement qui n'en sont pas, en fait.

Je tiens à signaler pour votre gouverne, monsieur le Président, comme je l'ai fait à l'étape du comité, que la bande de moralisateurs d'en face exige ma neutralité, mais que la tradition à la Chambre des communes veut que, lorsque le Président agit à titre de Président, les députés ne doivent pas se rendre dans sa circonscription et commencer à l'attaquer et à dire toutes sortes de choses au sujet de la façon dont il s'acquitte de ses fonctions.

Je voudrais signaler que les libéraux d'en face qui nous font la morale dans cette enceinte se sont empressés de s'attaquer à moi alors que j'accomplissais mon travail de façon tout à fait impartiale.

M. Volpe: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au nom de tous les Canadiens qui m'ont élu et de tous les députés qui souhaitent ardemment poursuivre le débat en cours, je pense que c'est faire un affront à tous les députés et à tous les électeurs que nous tenions un débat de ce genre lorsqu'il s'agit simplement d'activités sectaires dans la circonscription d'un député. Ce type de boniment n'est pas digne du président du comité.

Le président suppléant (M. DeBlois): Selon moi, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'une question de débat.

M. Soetens: Monsieur le Président, vous m'aidez certes beaucoup à montrer à quel point les députés d'en face se sont mal comportés au comité. Ils ont utilisé toutes les excuses possibles pour empêcher le comité d'entendre des témoins.

Je tiens à dire qu'il y a un certain nombre de témoins que j'aurais bien aimé entendre même si je devais siéger en tant que président tout à fait neutre. Je pense qu'il y a des gens qui auraient pu nous donner un aperçu très utile de la question, des renseignements supplémentaires très intéressants qui auraient aidé le comité, et nous aurions pu faire cela en cinq, six ou sept jours d'audiences, alors que nous avons consacré tout ce temps à parler de toutes sortes de choses autres que le projet de loi dont nous étions saisis.

Je pense que c'est important, car durant tout le processus, étant donné que nous avons dû restreindre la liste des témoins, nous n'avons pas été en mesure, en fait, de faire comparaître devant le comité un échantillon équilibré et représentatif de témoins.

Par exemple, l'opposition a, pour toutes sortes de raisons possibles, présenté un témoin venu des États-Unis, le professeur Schondelmeyer qui a, selon moi, préparé un mémoire extrêmement bien documenté. Il y avait dans ce mémoire certains arguments que d'autres auraient évidemment aimé contester, réfuter, ou sur lesquels ils auraient voulu donner leur opinion. Mais, étant donné la procédure imposée au comité par l'opposition, nous n'avons pu dans de nombreux cas entendre qu'un point de vue, qu'il s'agisse de celui du Parti libéral, de celui du Nouveau Parti démocratique ou encore de celui du Parti conservateur.

• (1340)

Malheureusement, le rôle qui est traditionnellement celui des comités a été limité en raison de ce qui se passait, par les députés de l'opposition membres du comité.

Je comprends parfaitement les traditions qui président au fonctionnement de la Chambre et je me demande si je ne devrais pas m'en écarter—non que je le veuille, mais parce que les députés d'en face ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour s'en écarter, pour s'écarter des traditions qui devraient guider la façon dont fonctionne un comité.

Je regrette qu'ils l'aient fait et que le gouvernement ait dû réagir comme il l'a fait. Les audiences auraient pu être de loin plus profitables.

Qu'arrive-t-il au débat aujourd'hui? j'ai écouté ce qu'ont dit certains députés d'en face. Ils ont utilisé des exemples tirés des audiences du comité. Je pense notamment au coût du régime d'assurance-médicaments au cours des dix ou vingt prochaines années, qu'il soit de quatre ou de sept milliards de dollars.

En fait, on peut manisfestement réfuter la plus grande partie des observations présentées par le M. Schondelmeyer, tout simplement parce que, dans sa liste de médicaments, il y en avait un bon nombre—14 ou 15, je crois—qui était déjà visé par des licences obligatoires. Il y en avait 16 ou 17 autres pour lesquelles les dates d'expiration des brevets étaient fausses. Lorsqu'on lui a signalé la chose, le témoin a dit qu'il se ferait un plaisir d'apporter les corrections nécessaires si on lui en fournissait l'occasion. Malheureusement, l'occasion ne s'est pas présentée parce que les gens d'en face nous ont imposé des délais très courts pour examiner le projet de loi.

Je ne vous cite que cet exemple. Un autre exemple se rapporte à la prospérité des fabricants de médicaments génériques. En fait, quelqu'un a mentionné au comité que le secteur des médicaments génériques, qui aurait tellement pâti par suite de l'ancien projet de loi C-22—ou de l'actuel projet de loi C-22, qui constitue la loi originale des brevets et des licences obligatoires—, s'est accru de quelque 180 p. 100 au cours des quatre dernières années. Nous aurions aimé pouvoir examiner cela d'un peu plus près afin de mieux saisir l'avenir.

Enfin, je dois dire que je croyais opportun que des amendements soient apportés au projet de loi. Mais, lorsque le jour est venu de proposer ces amendements, le député qui était disposé à prendre la parole au sujet des amendements, qui me semblaient s'imposer après examen du projet de loi, s'est vu malheureusement privé lui aussi de la possibilité de prendre la parole parce que l'opposition a décidé de passer toute la journée à poser des questions sur une seule disposition.

Je m'arrête là. À l'étape de la troisième lecture, je reprendrai la parole et je vous donnerai toutes sortes de bonnes raisons pour lesquelles je pense que ce projet de loi doit aller de l'avant. Aujourd'hui, je voulais seulement parler des agissements des gens d'en face.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je dois dire qu'après avoir entendu raconter ce qu'ils ont fait, j'ai la plus grande sympathie pour les gens qui siégeaient à ce comité et pour ceux qui suivaient les débats à la télévision.

Je pense qu'il est très important que nous en revenions à la teneur de ce projet de loi et aux effets qu'il aura sur le Canada, non seulement en ce qui concerne le prix des médicaments, ce qui est déjà déplorable, et l'érosion de notre système de soins de santé, ce qui est terrible, mais également en ce qui concerne la souveraineté du Canada qui, à notre avis, ne pourra qu'être affectée.

Le projet de loi C-91 sonne le glas de l'octroi obligatoire de licences concernant les médicaments brevetés aux termes de la Loi sur les brevets. Il sonne le glas de l'industrie canadienne des médicaments génériques. Il donne également un contrôle permanent aux multinationales du fait que leur propriété intellectuelle sera protégée par l'ALENA.

Je crois cependant, monsieur le Président, qu'il est important de faire un bref historique avant d'aborder les détails du projet de loi et les effets de ce dernier. Mes collègues qui étaient ici à l'époque se souviendront de ce qui s'est passé au début des années 80; on a autorisé les compagnies pharmaceutiques à produire des médicaments génériques en copiant des médicaments de marque après une période donnée; le prix des médicaments tant pour les consommateurs que pour les régimes d'assurance-maladie provinciaux était raisonnable.

Ce système a attisé la concurrence et fait tomber le prix des médicaments brevetés. Des études faites en Ontario, en 1986, le prouvent.

Les frais des gouvernements provinciaux, qui incluent les médicaments dans le cadre de leur régime d'assurance-maladie, ont diminué. Je pense en particulier aux trois provinces qui offrent une assurance-médicaments universelle mise en place par des gouvernements néo-démocrates précédents. Le fait de pouvoir se procurer des médicaments génériques qui sont moins coûteux est particulièrement important, bien sûr, pour les personnes âgées et les malades chroniques, mais également pour la population en général.

Cette période a permis, outre la réalisation d'importantes économies, la mise sur pied d'un important secteur pharmaceutique au Canada. Mais naturellement, cela n'a pas été de longue durée. D'abominables forces du mal capitalistes étaient à l'oeuvre, et on a pu voir les fabricants de produits pharmaceutiques de marque commencer à s'organiser et à réagir. Bien sûr, ils voulaient disposer d'un monopole qui leur permettrait de hausser les prix et de contrôler le secteur à leur guise.

Les sociétés pharmaceutiques multinationales ayant des sociétés mères aux États-Unis, il s'agissait également de s'en prendre aux sociétés canadiennes. Ces multinationales ont formé un puissant lobby, et nous n'avons pas été surpris d'apprendre qu'une ancienne ministre de la Consommation du gouvernement libéral du début des années 80 avait été embauchée par l'industrie pharmaceutique pour faire des pressions au nom de celle-ci afin que les fabricants de produits pharmaceutiques de marque jouissent d'une solide situation de monopole.

En 1986, nous avions le projet de loi C-22. Celui-ci était déjà assez mauvais, mais le projet de loi dont nous parlons aujourd'hui, soit le projet de loi C-91, comporte une nouvelle dimension en ce sens qu'il inscrit dans notre législation la protection dont jouissent les produits pharmaceutiques en vertu de l'ALENA.

Nous avons vu naturellement les conservateurs commencer à s'écraser même si, en 1985-1986, l'opinion publique était fortement contre le fait d'accorder ce monopole aux sociétés pharmaceutiques. Le projet de loi C-22 a été néanmoins introduit en 1986, et le ministre de la Consommation du gouvernement conservateur d'alors, je m'en souviens comme si c'était hier, a nié l'existence de tout lien avec l'Accord de libre-échange entre les États-Unies et le Canada qu'on négociait alors. Les conservateurs ont trompé le public à ce sujet car les documents montrent maintenant qu'il existait certainement un lien.

Je me souviens qu'à l'époque les sociétés et l'ensemble de l'industrie pharmaceutique étaient allés très loin dans leurs tactiques, en ayant notamment recours à la corruption. D'ailleurs, ces tactiques sont encore utilisées. On se souviendra que l'industrie avait promis qu'il y aurait beaucoup de recherche et de développement au Canada et que cela permettrait de créer beaucoup de nouveaux emplois. L'industrie a évidemment refusé d'admettre que ce monopole écarterait définitivement les sociétés de produits génériques de la concurrence, ce qu'elle souhaitait en fait, et elle a utilisé des tactiques de chantage.

Ce genre de tactique était très évident lors des audiences du comité. Je me souviens avoir vu à la télévision la ministre de la Santé de la Colombie-Britannique qui comparaissait comme témoin. Peu de temps après son témoignage, j'ai eu l'impression que les sociétés menaçaient de ne pas s'installer en Colombie-Britannique si ce genre d'opposition persistait.

Le projet de loi C-22 garantissait la protection du brevet pendant dix ans. Le projet de loi C-91 porte la durée de cette protection à vingt ans. Il ne fait aucun doute que cette mesure va entraîner la disparition de l'industrie de produits génériques au Canada.

En 1986, le gouvernement conservateur a tenté de rassurer les gens en leur disant que tout irait bien. Il avait constitué le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés pour surveiller le prix des médicaments; cette augmentation ne devait pas dépasser l'augmentation du coût de la vie, et elle devait demeurer en deçà du taux d'inflation. On nous avait promis la création de 3 000 emplois dans le secteur de la recherche et des produits pharmaceutiques.

Les promesses et la corruption n'ont pas empêché une forte hausse immédiate des prix. En fait, cette hausse s'est appliquée de façon rétroactive, avant même que le projet de loi n'entre en vigueur. Le prix des médicaments a subi une hausse immédiate de 11,4 p. 100, ce qui était bien supérieur au taux d'inflation, et les prix des nouveaux médicaments ont doublé.

Le conseil d'examen n'avait réellement aucun pouvoir, et les 3 000 nouveaux emplois promis se sont transformés en perte de 700 emplois dans l'industrie de la fabrication, mais on n'a évidemment pas parlé de cela.

• (1350)

Je reviens à l'histoire, parce qu'il est très important que les téléspectateurs et les consommateurs canadiens sachent qu'il n'est pas question ici d'une chose qui pourrait arriver dans l'avenir. On a déjà cherché, et nous en avons la preuve, à exercer délibérément un monopole et à miner le régime d'assurance-maladie du Canada.

Cependant, le projet de loi C-91 rend la situation bien pire encore. Il élimine complètement l'octroi obligatoire de licences pour la fabrication de médicaments brevetés au Canada. Il interdit aux fabricants de médicaments génériques de copier ces médicaments pendant 20 ans—et il serait étonnant qu'ils soient encore en vie—, soit tant que la protection conférée par le brevet n'est pas expirée. On cède complètement notre droit à la propriété intellectuelle dans le cadre de l'ALENA. Je reviendrai là-dessus dans quelques minutes. En fait, ce gouvernement capitule devant les sociétés pharmaceutiques et, par delà ces sociétés, devant le gouvernement des États-Unis qui, bien sûr, est à l'origine de tout cela.

Il n'y aura pas de développement réel d'une industrie de la recherche au Canada. Nous le savons. Les industries font la plupart de leur recherche dans les pays où elles ont leur siège, dans le cas présent, aux États-Unis. Contrairement à ce qu'on avait prévu, on n'a pas créé, au Canada, de grand centre de recherche qui soit protégé.

Comme je l'ai indiqué, les prix des médicaments sont maintenant de 12 p. 100 plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, où ils sont vraiment exorbitants. Pour contourner les limites proposées par le conseil d'examen, les sociétés ne font que gonfler exagérément le prix des nouveaux médicaments, et cela, au détriment des consommateurs, même si, dans certaines provinces, les médicaments sont couverts par l'assurance-maladie. Nombre de régimes d'assurance-médicaments retirent maintenant de leurs listes certains médicaments qui coûtent trop cher. On aura tendance de plus en plus à faire payer les utilisateurs.

Tous les gouvernements provinciaux, à l'exception de celui du Québec je crois, s'opposent au projet de loi C-91. La ministre provinciale de la Colombie-Britannique a déclaré que le coût de l'assurance-médicaments avait augmenté de 15 p. 100 par année dans cette province depuis les quatre ou cinq dernières années. Durant cette même période, les subventions du gouvernement fédéral n'ont pas bougé. Elle est donc forcée de retirer des sommes qui auraient dû être consacrées à des thérapies utiles pour défrayer le coût des médicaments. Et cette situation ne va pas s'améliorer.

L'article 1709 de l'ALENA interdit l'octroi obligatoire de licences. J'ai ici un document qui traite de la protection des brevets pharmaceutiques exigée en vertu de l'ALENA et qui montre bien que l'accord de libre-échange exige effectivement certains compromis en matière de médicaments. Ces exigences sont très sérieuses dans l'ALENA. Mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca a été bien éloquent ce matin à ce sujet.

Ces dispositions nous lient à une entente de libre-échange nord-américain qui supprime notre liberté de décider nous-même de notre avenir. En outre, puisque

les dispositions de ce projet de loi seront inscrites dans l'ALENA, aucun gouvernement ultérieur ne pourra les modifier; dès que l'ALENA aura été ratifié et mis en oeuvre, comme il le sera sans doute si les conservateurs et les libéraux réussissent à faire valoir leur position à ce sujet, il ne pourra jamais plus être modifié.

Le projet de loi C-91 ne concerne pas seulement le prix exorbitant des médicaments. C'est en fait une renonciation à l'autonomie du Canada. Il pourrait avoir des conséquences très graves pour notre régime d'assurance-santé et même pour l'avenir de notre économie et de notre autonomie. Je demande à tous les Canadiens de se joindre à nous pour exiger la disparition de ce projet de loi et la disparition de ce gouvernement.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, depuis que le projet de loi C-91 a été présenté à la Chambre, il a été étudié par un comité qui a entendu beaucoup de témoignages. Les témoins étaient des experts dans ce domaine, venant de partout au Canada, de neuf provinces qui représentaient les ministres de la Santé à travers le Canada, sauf celui du Québec, et je reviendrai à celui du Québec par la suite.

On fait face à un projet de loi qui va, sans doute, d'après tous les experts, faire augmenter les prix des produits pharmaceutiques. Lorsque l'on compare les coûts avec ceux aux États-Unis, on sait que dans ce pays, l'Américain moyen paye 62 p. 100 plus cher pour des produits pharmaceutiques qu'il ne paierait ici au Canada. Cela n'est qu'une indication. Du moment que nous sommes obligés de suivre, pas à pas, les augmentations des compagnies multinationales, il est certain que l'on va payer les mêmes prix. Il sera impossible, si l'on rationalise le système des produits pharmaceutiques, que nous puissions continuer à payer le même prix que maintenant, alors que tous les autres pays qui ont signé un accord paieraient plus cher.

Donc, selon tous les témoignages entendus, il me semble que c'est le gros bon sens qui nous dit que, effectivement, il semble y avoir un problème majeur avec ce projet de loi, lorsque l'on refuse les 14 amendements présentés par notre collègue, le député de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. En passant, je voudrais le féliciter pour son travail acharné. On a rarement vu une défense comme celle de notre député de Dartmouth, et on le félicite.

Au Québec, le ministère de la Santé n'a pas jugé bon de se présenter devant le comité ou de présenter un mémoire, et encore moins de le défendre, parce que cela n'était pas défendable, mais évidemment, il espère avoir des retombées dans le domaine de la Recherche et du Développement.

Voici un autre mythe qui circule. Ils veulent nous faire croire que les retombées pour la Recherche et le Développement seront quelque chose d'extraordinaire, sauf qu'ils avancent des chiffres, et il n'y a aucune indication basée sur le passé, que cela sera réalisé. Mais le plus important, c'est qu'on a eu la chance d'avoir le témoignage des gens dans le domaine, et ils ont démontré que notre façon de procéder était anormale puisque l'on n'accepte aucun amendement et que l'on essaie de dire qu'il y aura un contrôle des prix. Comment peut-on croire qu'il y aura un contrôle des prix lorsque la pression vient de toutes les régions d'un pays comme les États-Unis, qui veulent absolument que l'on abandonne notre politique actuelle sur les produits pharmaceutiques au Canada. Ils veulent absolument qu'on l'abandonne. Il y a des raisons à cela, c'est évident. On connaît les prix qu'ils paient aux États-Unis, puis ils voudraient que l'on soit assujettis aux mêmes prix.

Mais on a la chance de présenter des amendements pour nous protéger contre les abus. Cela est refusé. Comment voulez-vous que l'on prenne cela au sérieux ou comment croire en la bonne volonté du gouvernement, quand il n'accepte pas des amendements qui viendraient aider, qui protégeraient l'ensemble de nos concitoyens.

Pouvez-vous m'expliquer, ceux du côté du gouvernement, pourquoi vous n'acceptez pas des sauvegardes, c'est-à-dire des amendements qui nous protégeraient au cas où il y aurait des abus? Déjà, il y a des nouveaux produits qui arrivent sur le marché à des coûts qui sont très élevés, déjà à l'entrée. Après que le projet de loi sera adopté, les compagnies pourraient dire, après x nombre de mois: «Regardez, il n'y a pas eu d'augmentation». C'est certain, l'augmentation est venue dès la mise en marché du produit.

Il y a tellement de chiffres qui ont été cités devant le comité; il y a eu tellement de témoignages sur cette question, et encore ils insistent sur le fait que l'on va à l'encontre des intérêts. Je demande à mes collègues du parti gouvernemental qui représentent des circonscriptions au Québec comment ils vont expliquer à l'avenir la hausse des coûts des produits pharmaceutiques. Vous savez très bien, d'après les témoignages entendus, qu'il y en a beaucoup qui ont expliqué que notre régime de santé subira des hausses terribles à cause de l'augmentation des prix des produits pharmaceutiques.

J'aimerais savoir comment vous allez expliquer cela à l'ensemble de la population. Je trouve que c'est une des pires trahisons que le gouvernement est en train de faire avec cette question des produits pharmaceutiques et le projet de loi C-91. C'est seulement avec le temps que nous allons voir les effets néfastes de ces augmentations.

Peut-être qu'il y en a parmi vous qui ne seront plus ici. Vous ne serez pas obligés de défendre cette affaire-là,

Article 31 du Règlement

mais il n'y a pas de doute dans mon esprit que ce projet de loi que vous êtes en train de faire adopter est littéralement dicté de l'extérieur.

Avant de terminer, j'ai un mémoire ici qui a été présenté par la Fédération de l'âge d'or du Québec, document que j'aimerais déposer.

M. le Président: Je regrette, mais le temps alloué à l'honorable député est maintenant écoulé.

[*Traduction*]

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 31 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, les résidants de Saint-Clément, Rivière-du-Loup, ont pris possession de leur bureau de poste, en prévision de la fermeture du 14 décembre. Pourquoi le gouvernement a-t-il permis à la Société canadienne des postes de laisser ainsi sûrir ses relations avec la population qu'elle dessert?

La population de Saint-Clément, Rivière-du-Loup, celle de Martintown, dans ma circonscription, et celle de centaines d'autres communautés au Canada, qui sont affectées par des coupures semblables, veulent que le gouvernement mette fin à la politique de la Société canadienne des postes de fermer des bureaux de poste.

Au nom des résidants de Saint-Clément, au nom des résidants de Glengarry—Prescott—Russell, ou de tout autre Canadien vivant en milieu rural, j'exige que le gouvernement agisse aujourd'hui dans ce dossier.

* * *

LE SÉNAT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans le *Journal de Montréal* d'aujourd'hui, un article titre: «Clark croit possible l'abolition du Sénat». L'article poursuit: «L'abolition pure et simple du Sénat pourrait être la prochaine étape de la réforme des institutions canadiennes, estime le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark. Pendant les mois qui ont précédé la conclusion de l'Accord de Charlottetown en août dernier, on avait maintes fois évoqué la possibilité d'abolir le Sénat. Il y a eu quelques occasions où une majorité de gens autour de la table préféraient l'abolition, mais ces gens-là n'ont pas insisté parce qu'ils comprenaient qu'il fallait faire des compromis avec ceux qui voulaient un Sénat égal.»

Pour faire suite à mon intervention à la Chambre le 3 juin 1992: il faut abolir le Sénat.

* * *

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la décision du gouvernement fédéral de procéder au réaménagement des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson est tout simplement ahurissante.

Au lieu de faire un investissement significatif dans les infrastructures de transport du Canada, le ministre des Transports défend un projet coûteux dont l'industrie aérienne ne veut même pas et qu'elle est incapable de s'offrir.

Les conservateurs prétendent créer des emplois grâce à ce projet de l'aéroport Pearson alors qu'ils ont prouvé la semaine dernière, par l'exposé économique du ministre des Finances, qu'ils n'étaient pas en mesure de le faire. Si ce projet donne lieu à de la création d'emplois, celle-ci ne se produira pas avant plusieurs années.

Les Lignes aériennes Canadien International, Air Canada, le gouvernement de l'Ontario et même, semble-t-il, certains cadres supérieurs de Transports Canada s'opposent à ce projet de réaménagement des aérogares à l'aéroport Pearson.

L'industrie du transport aérien est déjà dans une position difficile. La dernière chose dont elle a besoin, c'est justement d'un projet qui fera grimper les coûts pour les compagnies et les prix pour les voyageurs.

C'est vraiment ironique que ce gouvernement prenne une telle décision malgré l'opposition du marché, alors qu'il prétend justement appartenir au parti des affaires.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, des élèves de 6e année de l'école Jean-Leman, de la ville de Candiac, dans ma circonscription, sont venus visiter le Parlement il y a quelques semaines et m'ont exprimé leurs vives inquiétudes face à la pollution de l'air, ainsi qu'à l'appauvrissement de la couche d'ozone qui protège la planète.

Ces jeunes me demandent et me supplient de demander à notre population, ainsi qu'aux responsables de la protection de la qualité de vie sur cette terre, d'être plus sensibles et de se soucier un peu plus des graves conséquences des gestes inconscients que nous posons aujourd'hui et qui détruiront certainement, si nous n'y prenons garde, notre avenir et celui des générations à venir.

Soyons donc vigilants, afin de conserver et purifier l'air de notre planète. C'est le message que ces jeunes de chez nous me demandent de propager afin de nous protéger contre les agressions d'une population négligente et irresponsable, qui causera la destruction de notre mode de vie actuel.

* * *

[*Traduction*]

LA ROUTE TRANS-LABRADOR

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, les habitants de ma circonscription sont heureux de voir que le gouvernement fédéral démontre enfin sa volonté d'atteindre le but de nombreux Labradoriens, l'achèvement de la route Trans-Labrador.

Dans son exposé économique du 2 décembre, le ministre des Finances annonçait que son gouvernement allait affecter des fonds à l'amélioration de la route Trans-Labrador. Il ne disait pas combien d'argent ni quand les travaux commenceraient.

Toutefois, les habitants du Labrador espèrent que l'argent sera suffisant et viendra assez tôt pour bien faire avancer les travaux d'amélioration et de prolongement du réseau routier du Labrador. J'espère que le ministre annoncera des précisions bientôt en ce qui concerne le montant et le calendrier prévu.

Ce projet pouvant avoir des conséquences économiques et sociales énormes, les habitants du Labrador ont hâte de voir l'achèvement de la route Trans-Labrador du district de Labrador-Ouest jusqu'au détroit.

Je demande au gouvernement de réaliser la valeur de ce projet et de faire connaître le plus tôt possible son budget et son calendrier.

* * *

LE PROJET DE LOI C-333

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le projet de loi d'initiative parlementaire C-333 sera débattu à la Chambre cette semaine. C'est un projet de loi que veulent les pompiers et les agents de police, car il fixerait des protocoles uniformes en matière de divulgation des maladies infectieuses.

Dans le cadre de leurs fonctions, les policiers et les pompiers sont souvent exposés à des personnes atteintes de maladies infectieuses. La divulgation de l'exposition possible permettrait au personnel d'urgence de se faire

traiter rapidement et de réduire les risques de transmission ultérieure.

Le projet de loi C-333 permettrait aux provinces d'établir ces lignes de communication tout en protégeant la confidentialité des renseignements sur les patients.

Au nom du caucus NPD, je demande aux députés de la majorité d'appuyer le renvoi de ce projet de loi au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social pour étude et recommandations.

Il faut appuyer les policiers et les pompiers sur une question aussi importante pour la sécurité personnelle et celle du public.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, grâce à la détermination, à la persévérance et aux efforts du ministre d'État responsable des Petites entreprises, le gouvernement a annoncé que le plafond fixé aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises serait augmenté et passerait à 250 000 $, qu'il allait s'efforcer d'élargir l'application de cette loi pour englober certaines formes de fonds de roulement, que le Programme de financement des petites entreprises serait prolongé jusqu'à la fin de 1994 et qu'il s'attend à ce que les banques canadiennes fassent un effort spécial pour jouer un rôle constructif en vue d'assurer le succès du programme.

Ce sont de très bonnes nouvelles. Mais souvenez-vous que les mesures en vue d'aider les petites entreprises qui ont été annoncées dans le budget de février n'ont toujours pas force de loi. Le ministre me dit qu'il espère faire adopter un projet de loi d'autorisation en lui faisant franchir toutes les étapes vendredi prochain.

Il est temps que tous les députés fassent preuve de la même détermination que le ministre pour aider les petites entreprises. Les actions de la Chambre vendredi compteront bien plus que n'importe quelle promesse.

* * *

LE DÉPUTÉ DE SKEENA

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, la semaine dernière, on m'a informé de la visite dans ma circonscription du député de Skeena. Les habitants d'Essex—Kent s'attendent à de la franchise et à de l'honnêteté de la part des députés. Le député de Skeena n'a pas respecté ces normes. Au lieu de cela, il a offert son opinion non fondée. . .

Article 31 du Règlement

M. le Président: Attendez une minute. Nous avons une décision précédente de la présidence selon laquelle les déclarations de députés ne doivent pas être utilisées pour attaquer personnellement un député. Je suis sûr que le député le comprendra, il reverra peut-être ses observations et il les utilisera à un autre moment.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je veux parler de l'attachement du Canada au maintien de la paix.

Au fil des ans, le Canada s'est voué au règlement pacifique des différends. Par la médiation et le compromis, le Canada a évité à plusieurs reprises des conflits armés non seulement entre lui et d'autres pays, mais entre des nations étrangères.

Plus de 91 000 Canadiens ont servi dans des missions de maintien de la paix depuis notre première opération dans la guerre indo-pakistanaise, en 1948. Aujourd'hui, avec une population représentant à peine un demi pour cent de la population mondiale, le Canada fournit 10 p. 100 des contingents aux missions de maintien de la paix dans le monde.

Dans l'ancienne Yougoslavie, 19 Canadiens participant à une mission ont été blessés et un a été tué. Ce n'est là qu'un seul exemple des sacrifices faits depuis notre première mission de maintien de la paix il y a 50 ans.

Les nations du monde respectent l'exemple donné par le Canada dans le règlement pacifique des conflits. Grâce à leur attachement aux idéaux de la paix et de la diplomatie, les militaires canadiens, qui prennent part aux missions de maintien de la paix, se sont donné à eux-mêmes et ont donné au Canada et à la cause des relations internationales pacifiques une image d'intégrité et d'honneur.

Au nom de tous les Canadiens, je leur rends hommage.

* * *

[*Français*]

CHYPRE

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, le Canada, par la voix de son gouvernement, annoncera très bientôt sa décision quant au renouvellement ou non de son engagement dans la force de maintien de paix à Chypre sous l'égide des Nations Unies.

Tous reconnaissent le travail admirable de nos militaires des Forces armées du Canada et je tiens à offrir à notre chef des Forces armées, le général de Chastelain, nos plus sincères remerciements, qu'il voudra bien, je le prie, transmettre à ses troupes.

Ce qu'il y a de troublant dans cette affaire, c'est la possibilité que le Canada, à ce stade-ci, mette fin à sa participation après avoir été présent pendant 28 ans à Chypre.

• (1410)

Pourquoi laisser à d'autres pays cette obligation que l'ensemble du peuple canadien appuie avec fierté, surtout au moment où des développements très importants sont à prévoir en mars prochain?

Je me questionne au sujet de cette possible annonce de mettre fin à nos engagements. Le Canada devrait plutôt renouveler ses efforts auprès de la Turquie, pour que, enfin, les autorités de ce pays retirent leurs dizaines de milliers de militaires qui occupent 40 p. 100 de l'île de Chypre, que les autorités cypriotes négocient de bonne foi le statut futur de Chypre et qu'ils comprennent que dans le nouvel ordre mondial dont on parle tant, on se doit de respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, le 10 décembre, soit jeudi prochain, est la Journée internationale des droits de l'homme.

Il y a 10 ou 12 ans, la Chambre des communes a formé un comité spécial pour examiner la condition des personnes handicapées au Canada. Ce comité a produit un rapport intitulé *Obstacles* qui contenait quelque 130 recommandations que les gouvernements de tous les paliers pouvaient entreprendre de mettre en oeuvre afin d'aplanir de nombreux obstacles auxquels se heurtent beaucoup de Canadiens handicapés.

Douze ou treize ans plus tard, le même comité a constaté que, si les gouvernements disent rarement ce qu'il ne faut pas, il est tout aussi rare, sinon plus rare, qu'ils fassent ce qu'il faut.

Par conséquent, les Canadiens handicapés, en fait, les personnes handicapées partout dans le monde, se retrouvent constamment dans les tranches inférieures de revenus et se voient interdire l'accès à des services qui revien-

nent de droit à la plupart des autres Canadiens et des personnes non handicapées.

Il est temps que la situation change. Et pour cela, il faudrait célébrer la Journée internationale des droits de l'homme en prenant des mesures concrètes.

* * *

THE BOYS OF ST. VINCENT

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, la décision de la Cour d'appel de l'Ontario d'interdire la télédiffusion de la minisérie de la CBC sur les agressions sexuelles, *The Boys of St. Vincent*, était étonnamment stupide et crée un dangereux précédent à l'égard de la censure.

En outre, l'interdiction de télédiffuser cette série en Ontario et à Montréal était ridicule en cette ère de la technologie des satellites, car tous ceux qui ont voulu la regarder, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, ont dit à leurs connaissances en quoi consiste cette série romancée. De Vancouver, ma mère m'a dit que je n'avais pas manqué grand-chose. Des commentateurs de St. John's, à Terre-Neuve, ont soutenu que les réactions étaient positives.

Je parle en tant qu'ancien journaliste de radiotélévision, qui espère le redevenir sous peu. Cette décision soulève un problème constitutionnel très grave. Nous tentons d'établir un équilibre entre, d'une part, la liberté d'expression et de presse et, d'autre part, les aspects juridiques très épineux de cette question des plus délicates.

J'espère qu'on fera appel de ce jugement devant la Cour suprême et que cette minisérie sera télédiffusée partout.

M. le Président: Le député d'Essex—Kent veut faire une mise au point au sujet de la déclaration qu'il a faite il y a quelques minutes.

* * *

LE DÉPUTÉ DE SKEENA

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, on m'a informé que, la semaine dernière, le député de Skeena s'était rendu dans ma circonscription.

Il y a laissé des renseignements sans fondement et inexacts au sujet de mes activités en tant que représentant de mes électeurs. Ces accusations étaient fort injustes et contraires à l'éthique.

Au cours des 12 derniers mois, j'ai subi un quadruple pontage et j'ai dû reprendre des forces. Je suis maintenant complètement rétabli. Depuis la fin de juin, le gouvernement a limité le débat à la Chambre. Je suis fier de servir les habitants d'Essex—Kent ici et partout ailleurs, aux niveaux national, régional et local.

Article 31 du Règlement

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de représenter les habitants de ma circonscription à des milliers de reprises. J'estime que les déclarations qu'on a faites dans ma circonscription la semaine dernière et selon lesquelles je ne prends pas assez souvent la parole à la Chambre constituent une attaque injuste. Ces propos étaient très injustes et dénués de tout fondement.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Jacques Tétreault (Laval-Centre): Monsieur le Président, lundi prochain le 14 décembre, je suis invité à titre de député de Laval-Centre, à une cérémonie au cours de laquelle l'industrie pharmaceutique, Marion Merrel Dow du Canada annoncera un investissement de 9 millions de dollars pour des travaux d'agrandissement de son usine de Laval, travaux qui seront effectués d'ici le mois de mai 1993.

Dans sa lettre d'invitation, M. Jean-Paul Marsan, directeur de la compagnie, s'exprimait ainsi: «L'attitude favorable du gouvernement du Québec envers notre industrie ainsi que l'adoption prochaine du projet de loi C-91 sur les brevets pharmaceutiques par le Parlement canadien, ne sont, bien entendu, pas étrangères à cette décision».

Ce projet de loi, appuyé sans réserve par le caucus des députés fédéraux de Laval-Rive nord, vise à rendre la législation canadienne en matière de protection des brevets conforme à celle de ses partenaires commerciaux, tout en permettant de mieux contrôler le prix des médicaments nouveaux et existants.

Notre gouvernement s'est engagé à donner une longueur d'avance en matière de compétitivité et de normes à l'industrie pharmaceutique au Canada. Le projet de loi C-91 en est l'engagement concret et vise au mieux-être de toute notre économie.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, les députés d'en face ont dit qu'un gouvernement libéral augmenterait les dépenses et mettrait sur pied un programme de création d'emplois, même s'il fallait, pour cela, augmenter le déficit.

Cette façon de dépenser toujours de plus en plus va complètement à l'encontre de l'exposé économique du ministre des Finances et de son effort louable pour limiter les dépenses fédérales.

Quelle est la bonne attitude? Mes électeurs me retournent actuellement un sondage détaillé sur les solutions de rechange aux problèmes économiques, et les premiers résultats sont sans équivoque. Les citoyens de Halton—Peel insistent pour dire que la réduction du déficit doit être la grande priorité du gouvernement d'Ottawa et qu'il ne sera pas possible de créer des emplois durables tant que l'on n'aura pas remis de l'ordre dans nos finances.

En outre, mes électeurs appuient en grande majorité l'idée de prendre les moyens qu'il faut pour équilibrer le budget du Canada et cesser d'augmenter le déficit.

Autrement dit, les gens que je représente disent clairement non à la stratégie libérale qui consiste à toujours dépenser davantage et à augmenter les impôts en conséquence. Ils disent oui au concept de Don Mazankowski qui prévoit de réduire la taille du gouvernement, de diminuer les impôts et de limiter la dette pour l'avenir.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

M. SALMAN RUSHDIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Ce matin, j'ai rencontré Salman Rushdie, un écrivain condamné à mort parce qu'il a écrit un livre qui a choqué le gouvernement de l'Iran.

Le premier ministre peut-il me dire si le gouvernement a l'intention de porter cette affaire devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et de demander l'appui des pays du Groupe des 7 et du Commonwealth, afin de mettre fin immédiatement à cette situation absolument injuste qui porte atteinte à la liberté d'expression partout dans le monde?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon ami de cette question très importante.

Au moment de la condamnation à mort de M. Rushdie, le Canada s'est élevé contre cet acte qu'il considérait comme une atteinte directe à la liberté d'expression. J'ai d'ailleurs dit publiquement, au nom du gouvernement et des députés, que le Canada n'allait pas renoncer à des principes comme la liberté d'expression, en dépit de menaces semblables.

Nous avons fait d'autres protestations dans cette affaire. En novembre, après l'annonce que la récompense pour l'exécution de M. Rushdie était augmentée, nous avons de nouveau soulevé cette question auprès des Iraniens. De plus, nous maintenons un dialogue très actif avec l'Iran sur la question des droits de la personne pour pousser ce pays à adopter une approche plus modérée.

La semaine dernière, nous avons parrainé une résolution à l'Assemblée générale qui exprimait nos inquiétudes en ce qui concerne les violations des droits de la personne en Iran. En outre, toutes les fois que nous en avons l'occasion, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi soulevons cette question avec fermeté et efficacité, je pense, au nom de tous les députés.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

Tous les partis politiques siégeant au Parlement allemand collaborent actuellement à une résolution qui tiendrait le gouvernement de l'Iran responsable si on attentait à la vie de M. Rushdie ou à celle de l'une des 12 000 personnes qui ont collaboré à la publication et à la distribution de ce livre. Si on portait atteinte à la vie de l'une de ces 12 000 personnes, le gouvernement prendrait des mesures économiques très sévères contre l'Iran.

• (1420)

Je demande donc au premier ministre si le Parlement canadien serait prêt à adopter une résolution en ce sens dans les plus brefs délais.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette résolution, en Allemagne, a été initiée, si je puis dire, par les membres du Parlement et non par le gouvernement allemand.

Mais nous, comme Canadiens, sommes tout à fait d'accord avec plusieurs sortes d'actions internationales entreprises par les Nations Unies et d'autres groupes internationaux et organisations multilatérales. Il est toujours possible, pour les députés, ici au Canada, de proposer de telles choses.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Ce matin, j'ai rencontré M. Rushdie et un groupe d'auteurs canadiens qui se préoccupent beaucoup de ce problème. Ils pensent que le Canada pourrait poser un autre geste. Je voudrais savoir s'il est possible pour le premier ministre de trouver le temps de rencontrer ces auteurs et M. Rushdie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rencontré M. Rushdie au nom du gouvernement. Je crois savoir que celui-ci aurait exprimé publiquement sa gratitude à l'endroit du gouvernement et à mon endroit, comme représentant du gouvernement, pour nous être portés à sa défense au fil des ans.

Le gouvernement a facilité sa venue ici, et nous l'entourons de toutes les précautions possibles. Comme je le disais, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu un très bon entretien avec lui ce matin, et nous espérons que d'autres occasions se présenteront très bientôt.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la secrétaire d'État.

Alors que les travaux de la Chambre seront suspendus durant près de deux mois, des milliers de militaires canadiens seront déployés dans des conditions extrêmement périlleuses, que ce soit en Somalie, en Bosnie ou ailleurs dans le monde, dans le cadre d'autres missions de maintien de la paix.

En raison des nombreuses questions sans réponse et des multiples imprévus qui attendent ces militaires, je pense que la ministre conviendra que les Canadiens voudraient sûrement que le Parlement puisse suivre le déroulement de ces opérations et s'assurer qu'il existe un moyen de leur rendre compte sans équivoque de toutes les décisions qui pourraient être prises.

La secrétaire d'État s'engage-t-elle à mettre en service un système d'information continue comme celui qui avait été institué au moment de la guerre du Golfe pour qu'un comité mixte des affaires extérieures et de la défense soit tenu au courant de la situation afin que tout fait nouveau et toute décision soient communiqués clairement aux Canadiens et que le Parlement s'acquitte de la tâche qui lui incombe en pareilles circonstances et assume sa responsabilité à l'égard des troupes déployées?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a une chose que je trouve vraiment intéressante dans les propos des députés qui réclament un processus démocratique à la Chambre: voilà des mois que je fais des déclarations sur la situation en Somalie, et pourtant la première question à ce sujet ne m'a été posée que la semaine dernière. Si les députés se préoccupent de la situation, ils auraient sûrement pu le mentionner plus tôt.

Cela étant dit, permettez-moi de préciser que nous avons discuté avec les autorités militaires et qu'il y aura des séances d'information sur les activités de nos troupes. Les séances débuteront dès qu'on aura déterminé la date à laquelle nos troupes seront déployées et dureront pendant toute la mission.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre, à qui je rappelle que la Chambre n'a presque pas siégé depuis le mois de juin. Il n'y a donc pas lieu de répondre par des sarcasmes.

Hier, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'une décision sera prise très prochainement au sujet du rôle que le Canada sera appelé à jouer à l'avenir dans le maintien de la paix à Chypre. Aujourd'hui, les médias rapportent que le Canada retirera la moitié de ses troupes d'ici le mois de mars et le reste d'ici décembre 1993.

La ministre est-elle disposée à régler la question de la République de Chypre en tenant un débat en bonne et due forme à la Chambre des communes ou les Canadiens doivent-ils regarder Newsworld pour se tenir au courant de notre politique étrangère?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est évident que ce genre de décisions incombe au gouvernement, qui aura préalablement consulté les autorités militaires afin de déterminer où le Canada peut, le plus efficacement possible, intervenir afin de rétablir ou de maintenir la paix.

Le député sera heureux d'apprendre que sa curiosité sera satisfaite au cours de la semaine. Nous déclarerons officiellement ce que nous avons l'intention de faire avec nos troupes stationnées à Chypre.

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Je pense que la ministre a créé un précédent lorsqu'elle a dit qu'elle solliciterait l'avis politique des autorités militaires.

Il n'appartient pas aux autorités militaires de décider s'il y a lieu ou non de rester à Chypre. C'est une décision politique. Nous aimerions être consultés relativement à ce genre de décision politique. Nous sommes d'avis que nos troupes ne devraient pas être rappelées à ce moment-ci.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie vivement le député de son opinion. Celui-ci a raison de dire qu'il incombe au gouvernement de prendre cette décision. Il s'agit d'une décision politique que nous prendrons après consultation et discussion avec nos autorités militaires, relativement à l'utilisation la plus efficace de nos forces de maintien de la paix. Ce n'est qu'ensuite que nous, en tant que gouvernement, prendrons cette décision politique.

Questions orales

LES PÊCHES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, les pêcheurs ainsi que le personnel à terre et des bateaux-annexes souffriront cet hiver en raison du manque de poisson et de travail. Le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés a demandé le rétablissement du programme de normes variables d'admissibilité afin que ces travailleurs puissent toucher des prestations d'assurance-chômage.

Le ministre des Pêches et des Océans m'a écrit que lui et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration avaient décidé de ne pas augmenter les prestations d'assurance-chômage dans le cas des pêcheurs de la côte ouest.

Le ministre peut-il nous dire comment il pense que ces travailleurs vont survivre cet hiver?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question en Chambre il y a une semaine ou dix jours. Le programme de mesure d'urgence vise les pêches nulles. Dieu merci, ce problème ne s'est pas manifesté cette année sur la côte ouest du pays. Par conséquent, il n'y a pas lieu d'appliquer le programme à cet endroit.

Malheureusement, 17 semaines d'emploi sont nécessaires pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage dans la région du Lower Mainland de la Colombie-Britannique. Cela est regrettable en un sens, mais ce critère montre que le taux de chômage est plus bas à cet endroit que dans la plupart des autres régions du pays. Tel est le problème.

Je rappelle à la députée qu'il y a eu une grève cet été et que celle-ci a aussi eu une incidence sur le nombre de semaines consacré au traitement du poisson.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, il est important que le ministre comprenne que, lorsqu'il n'y a plus de poisson et que ceux qui dépendent de sa disponibilité ne peuvent plus travailler, la pêche est nulle.

Je voudrais savoir pourquoi, il y a trois ans, la même industrie a bénéficié de normes variables d'admissibilité, alors qu'à ce moment, la pêche n'était pas nulle.

Voici ma question au ministre. Malgré la publication hier du rapport Pearse-Larkin, qui dit clairement que le gouvernement a mal administré la pêche sur la côte ouest, celui-ci refuse d'aider les travailleurs victimes de son incompétence. Le ministre ne croit-il pas qu'il a une obligation envers les travailleurs déplacés du fait de sa mauvaise gestion et va-t-il exhorter le ministre de l'Emploi à établir des normes d'admissibilité variables pour ces travailleurs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, si la députée pouvait me dire dans quel secteur la pêche a été nulle en Colombie-Britannique, cette année, je lui en serais reconnaissant. En fait, même si la quatrième année du cycle biologique du saumon est généralement pauvre, le nombre de saumons de remonte a été, cette année, le deuxième plus élevé en 80 ans. La pêche n'a pas été nulle en Colombie-Britannique.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir ce genre de programme parce que les conditions qui président à son application ne sont pas réunies.

Mme Langan: Les gens sont sans travail.

M. Crosbie: Les interjections de la députée ne changent rien à la situation. Le poisson est revenu. Il était au rendez-vous.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Elle concerne d'autres problèmes de gestion au sein de son ministère.

J'ai obtenu une note de service, datée de mai 1991, d'un conseiller juridique à l'emploi de son ministère, sur la côte ouest. La note porte sur une enquête que la GRC effectue au sein du ministère, relativement à un projet controversé dans le nord de la C.-B., celui de Kemano. Dans la note de service, on soulève des questions sur le ministère, sur l'enquête de la GRC, son but et la façon dont elle a commencé.

• (1430)

Le ministre expliquera-t-il à la Chambre la nature de l'enquête que la GRC effectue au sein de son ministère, relativement au projet de l'Alcan? Quand le Parlement obtiendra-t-il un rapport sur cette question et quand le ministre remettra-t-il de l'ordre au sein de son ministère?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député se montre féroce dans ses questions.

Premièrement, je ne peux lui faire de rapport sur l'enquête que la GRC a ou n'a pas effectuée. Cette question relèverait plutôt du solliciteur général, qui n'a pas l'habitude de faire rapport à la Chambre ou à la population de ce que les agents de la GRC lui disent après avoir institué une enquête.

Le député est en quelque sorte obsédé par le projet Kemano. Aucune circonstance particulière n'entoure ce projet. Les parties ont conclu à ce sujet une entente qui est actuellement en vigueur, après avoir examiné très sérieusement tous les aspects liés à la conservation.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui, en annonçant hier que le gouvernement entreprendrait des travaux de rénovation à l'aéroport Pearson, a dit qu'il voulait être certain que la question de l'instabilité financière était bien réglée avant de commencer la construction.

Le ministre sait que l'industrie du transport aérien est en difficulté. Pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas pris des mesures pour atténuer le problème de la surcapacité dans cette industrie avant de contribuer à l'aggraver en augmentant la capacité à l'aéroport Pearson?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, est–ce que je comprends bien le député? Son parti demande au gouvernement depuis plusieurs semaines d'investir des montants indéterminés dans des projets d'infrastructure indéterminés.

Nous avons maintenant deux entreprises qui ont accepté d'investir leur propre argent dans un projet d'infrastructure bien défini, très utile et très important pour le pays, et le député d'en face ne semble pas encore satisfait.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, si je ne suis pas satisfait, c'est parce que j'ai pu constater, au cours des quelques dernières semaines, que le gouvernement ne semble pas savoir quoi faire avec l'industrie du transport aérien.

Dans l'annonce qu'il a faite hier, le ministre a révisé à la baisse ses prévisions quant à la capacité que devrait avoir l'aéroport Pearson dans deux ou trois ans. Nous savons aussi que cette annonce suit de près la publication du rapport du vérificateur général, qui a parlé de pertes de recettes à l'aérogare 3. Il s'agit plutôt d'une annonce à caractère politique qui n'a pas grand–chose à voir avec la nécessité de stimuler notre économie.

Air Canada a dit que l'entreprise qui obtiendra le contrat ne pourra pas aller de l'avant tant qu'une entente n'aura pas été conclue au sujet du loyer des transporteurs aériens. Est–ce vrai? Le ministre peut–il nous dire qui prendra cette décision concernant le loyer?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député et d'autres prétendus experts avaient prédit que personne ne répondrait à notre demande de propositions. Nous avons maintenant deux propositions très sérieuses venant de deux entreprises très sérieuses.

Nous n'avons rien caché. Lorsque nous avons publié la demande de propositions, nous avons dit que les décisions en matière d'investissement seraient compliquées par les incertitudes qui existent relativement aux tendances et au taux de croissance de la circulation aérienne, à la composition de l'industrie du transport aérien et à la capacité aérienne de l'aéroport. Nous avons dit aux entreprises intéressées que ce projet présenterait toutes sortes de défis.

Ces gens ont répondu à notre demande, et il semble que le secteur privé a plus confiance en l'avenir de notre pays que le Parti libéral.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur.

C'est la Paxport Inc. qui a obtenu le contrat de 750 millions de dollars pour la rénovation et la gestion des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson. Selon le ministre, le contrat a été accordé à l'entreprise qui a fait la meilleure offre, et la décision n'a pas été influencée par le fait que le fondateur de Paxport, Don Matthews, est un proche du parti et a été coprésident de la campagne du premier ministre à la direction de son parti, en 1983.

Le ministre va–t–il déposer à la Chambre dès aujourd'hui toutes les propositions qui ont été présentées?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): J'invite le député à répéter à l'extérieur de la Chambre toute allégation d'irrégularité dans cette affaire.

Nous avons mis en place un processus d'évaluation qui n'a pas son pareil dans le monde entier. Nous avons constitué cinq comités distincts pour étudier les compétences des entreprises, la gestion et les opérations, le plan de cession, le plan d'aménagement et le plan d'entreprise.

Chaque comité a travaillé indépendamment des autres et a fait rapport de ses constatations à un comité d'évaluation des propositions. La firme Price Waterhouse a surveillé l'ensemble du processus, et un vérificateur du secteur privé a examiné tout le dossier. Près de 80 personnes ont participé à l'évaluation; les deux tiers sont des cadres supérieurs de la fonction publique et les autres viennent du secteur privé.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je le signale à nos auditeurs, le communiqué du ministre dit:

> L'évaluation a été faite par le secteur privé, par des autorités en matière technique et dans les domaines des finances et des affaires.

Quelles sont ces autorités? Je continue:

> Les méthodes et critères d'évaluation ont été vérifiés par un expert indépendant.

De qui s'agit-il? Si on fait bien attention, on note des signes d'élection dans l'air.

Même si le ministre n'est pas disposé à laisser les faits parler d'eux-mêmes, avouera-t-il que ce marché de 750 millions de dollars est conçu comme un programme de création d'emplois, comme il le dit, ou bien est-ce un effort de dernière heure pour récompenser les partisans du premier ministre et du Parti conservateur du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis franchement étonné d'entendre le député parler ainsi de Don Matthews, qui est le beau-père de l'ancien premier ministre libéral, David Peterson.

* * *

M. SALMAN RUSHDIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Aujourd'hui, l'auteur britannique Salman Rushdie, à Ottawa en compagnie de représentants du PEN-Club, a demandé au Canada et aux autres pays de mettre fin à leur silence sur le terrorisme du gouvernement iranien et a exhorté le Canada à demander la levée de la *fatwa* sur sa vie. Salman Rushdie a également demandé à rencontrer le premier ministre du Canada.

Pourquoi le premier ministre n'accepte-t-il pas de rencontrer Salman Rushdie, comme le premier ministre de l'Ontario l'a fait hier soir, dans un acte de solidarité et d'appui envers cet écrivain courageux, et de défendre le principe fondamental de la liberté d'expression pour tous les auteurs? Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de rencontrer Salman Rushdie?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on a déjà fait des demandes de renseignement préliminaires à propos de diverses visites, mais il est important de faire remarquer deux choses à ce sujet.

Tout d'abord, j'ai moi-même accueilli Salman Rushdie au Canada. Il a déclaré ce matin que très peu de ministres des Affaires extérieures dans le monde ont accepté de le rencontrer. Il m'en a également remercié, ainsi que le premier ministre et le gouvernement.

M. McLean: Et le comité.

Mme McDougall: Et le comité également. Il est regrettable de présenter la question de cette façon, étant donné notre bonne volonté et la cordialité avec laquelle nous avons réagi à sa situation dès le début, en 1989.

Nous allons continuer à dénoncer publiquement les violations des droits de la personne en Iran et à souligner l'importance de Salman Rushdie dont la cause est le symbole de la liberté d'expression dans le monde. Nous allons défendre sa cause dans toutes les assemblées où nous nous trouverons, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les Canadiens se demandent pourquoi un premier ministre qui a le temps de rencontrer le chef Buthelezi n'a pas le temps d'accorder une entrevue à Rigoberta Menchu ou à Salman Rushdie. C'est une bonne question.

Ma question supplémentaire s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La secrétaire d'État a fait savoir que le Canada dira ce qu'il pense chaque fois qu'il en aura l'occasion.

• (1440)

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-elle nous expliquer pourquoi, quand elle en a eu l'occasion la semaine dernière aux Nations Unies, la représentante permanente du Canada, Louise Fréchette, n'a pas profité du discours qu'elle faisait sur les droits de l'homme en Iran pour dire un mot à propos de la levée de la *fatwa* prononcée contre Salman Rushdie?

Pourquoi le gouvernement continue-t-il à proposer une ouverture de crédit de 1 milliard de dollars à l'Iran, à un gouvernement terroriste qui permet qu'une *fatwa* soit prononcée contre un auteur britannique? Pourquoi le gouvernement ne rompt-il pas le silence aux Nations Unies et ne suspend-il pas cette ouverture de crédit?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout d'abord, le député se fourvoie complètement. Le gouvernement de notre pays a toujours été parmi les premiers à se porter à la défense de M. Rushdie et des droits de l'homme en Iran. Je suis désolée que le député ne soit pas disposé à reconnaître les efforts du gouvernement dans ce domaine et à l'en féliciter.

Pour ce qui est de l'ouverture de crédit, nos ventes à l'Iran sont très limitées. Nous vendons principalement du blé et d'autres produits agricoles à l'Iran. Nous contrôlons soigneusement le type de produits que nous vendons aux pays coupables de violation des droits de l'homme—notamment dans le secteur des armes et dans d'autres secteurs particulièrement sensibles et importants aux yeux des Canadiens.

* * *

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Selon les propres statistiques de l'assurance-chômage, la majorité des personnes qui quittent leur emploi soi-disant volontairement sont des femmes à faible revenu et non syndiquées qui sont les plus susceptibles de faire l'objet de harcèlement sexuel. Le ministre va-t-il enfin l'admettre et établir à l'intention du gouvernement des directives précises pour mettre fin au harcèlement sexuel?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le programme d'assurance-chômage ne s'adresse pas à des gens qui quittent leur emploi sans justification.

Ceux qui ont un motif valable sont entièrement protégés par l'article 28 de la Loi sur l'assurance-chômage. Je répète qu'il est injuste que les travailleurs canadiens qui ont versé des cotisations pour financer l'assurance-chômage paient des prestations à ceux qui quittent leur emploi sans justification. Les Canadiens en conviennent.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ce qui est injuste et scandaleux, c'est que le ministre ne comprend pas du tout l'étendue du problème que représente le harcèlement sexuel. Il n'existe aucune politique efficace sur le harcèlement sexuel dans les ministères, y compris le sien.

Pourquoi le ministre n'établit-il pas une politique limpide et cohérente qui dénote parfois une délicatesse de sentiments pour lutter efficacement contre le harcèlement sexuel? Il est grand temps.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée a le front de venir faire la leçon au gouvernement sur la protection à accorder aux victimes de harcèlement sexuel.

C'est notre gouvernement actuel qui est responsable de l'entrée en vigueur de l'article 28 sur la protection à accorder aux victimes de harcèlement sexuel, car c'est lui qui a présenté le projet de loi C-21 auquel s'étaient opposés les libéraux.

* * *

LA MINE WESTRAY

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé des Petites entreprises, qui, deux semaines après la catastrophe de Westray, a déclaré à la Chambre: «Le gouvernement fédéral a joué un rôle très limité.»

Nous savons aujourd'hui que le gouvernement fédéral était plongé jusqu'au cou dans cette affaire. Moins de deux jours après cette terrible tragédie, le gouvernement a formé un groupe de travail, et depuis ce temps, il lui en a coûté 300 000 $ pour faire valoir sa version des événements.

Je demande ceci au ministre: Pourquoi le gouvernement recourt-il aux faiseurs d'image? Pourquoi donne-t-il des réponses évasives concernant cette affaire?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, si le gouvernement n'avait pas assemblé tous les documents et fourni tous les renseignements, comme le parti du député nous l'a demandé, il nous critiquerait.

Or, nous l'avons fait. Cela nous a coûté moins de 300 000 $, car nous avons eu recours à un certain nombre de fonctionnaires qui auraient été payés de toute façon, pour faire ce travail afin de dévoiler tous les faits à la Chambre et au député.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui n'est pas sans savoir que, contrairement à ce que le ministre vient de laisser entendre, le gouvernement avait prévu 400 000 $ à la fin de la présente année financière pour s'occuper des retombées de la tragédie à la mine Westray.

On a adjugé des marchés notamment pour trouver des échappatoires dans la Loi sur l'accès à l'information. Le ministre n'est-il pas d'accord pour dire que seule une enquête fédérale pourra permettre de connaître tous les tenants et aboutissants de cette triste affaire? Ne reconnaît-il pas qu'alors que 26 familles affligées cherchent à connaître la vérité en l'occurrence, le gouvernement gaspille les deniers publics pour s'assurer qu'ils ne l'apprennent jamais.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, c'est justement le contraire. En fait, notre gouvernement a répondu à

d'innombrables questions déjà. Nous avons soumis des documents renfermant des milliers de pages et répondu complètement aux demandes présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information en respectant les dispositions de la loi sur les secrets officiels.

Ce qui s'est produit, c'est que le gouvernement a affecté 398 000 $ à cette fin, et en définitive, nous n'avons pas eu à dépenser autant.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous demande de soumettre des propositions sur la façon de relancer l'économie canadienne et de redonner de l'emploi aux gens. Le chef du Parti libéral a déclaré publiquement et à la Chambre que le gouvernement devrait consacrer des milliards de dollars à des programmes de création d'emplois, même si cela devait accroître le déficit.

Le ministre pourrait-il dire à mes électeurs pourquoi il a choisi de ne pas tenir compte de cette solution et d'appliquer plutôt des mesures comme celles contenues dans l'exposé économique de mercredi dernier?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je profite de l'occasion que me donne la question du député pour dire à celui-ci et aux autres députés que le plan économique est en général bien accueilli du Labrador au territoire du Yukon.

Je suppose que tous les députés sont encouragés par la nouvelle réduction des taux d'intérêt annoncée aujourd'hui.

Une voix: Cela tient du numéro comique.

M. Mazankowski: Une réduction des taux d'intérêt de 51 points de base n'a rien d'un numéro comique ni d'un numéro de comédien. C'est du réel.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je dirais que cela témoigne d'une politique solide.

Le député parle du programme de réfection de l'infrastructure que propose mon collègue d'en face. Le chef de l'opposition propose d'investir 15 milliards de dollars dans l'infrastructure, mais il ne dit pas aux Canadiens où on prendra cet argent.

Il se contente de dire que le fédéral, les provinces et les municipalités fourniront cinq milliards de dollars chacun. Les gouvernements provinciaux et les municipalités accusent un déficit et éprouvent des problèmes financiers au même titre que le gouvernement fédéral. Et il est presque irresponsable de faire une recommandation pareille sans dire qui paiera pour y donner suite.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans son exposé financier de la semaine dernière, le ministre a fait allusion à une réduction des dépenses de transport de 73 millions de dollars. Étant donné que cela représente 10 p. 100 des subventions de 729 millions de dollars du Nid-de-Corbeau prévues dans le budget de l'an dernier, dira-t-il clairement que c'est là que se fera cette réduction? Va-t-on réduire ce qu'on appelle les subventions du Nid-de-Corbeau?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le plan économique présenté par le ministre des Finances la semaine dernière visait à protéger les Canadiens et l'agriculture en cette période difficile que nous devons traverser.

Il est toujours ardu de faire des compressions. Effectivement, je peux confirmer que les compressions dont parlait le député porteront sur les subventions en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest; ces paiements qui sont transmis et l'ont toujours été, comme les autres subventions et les autres contributions du ministère de l'Agriculture et de tous les ministères, seront réduits de 10 p. 100.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, puisque cela réduira le revenu des agriculteurs, le ministre va-t-il considérer que ces mesures nécessiteront l'établissement d'une troisième ligne de défense puisque les politiques sont maintenant différentes et que le revenu agricole sera aussi réduit d'un montant équivalent?

Le ministre se contentera-t-il de maintenir les politiques actuelles qui font que le Régime d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net assurent une protection qui diminue d'année en année?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a terminé sa question en parlant du Régime d'assurance du revenu brut et du Compte de stabilisation du revenu net. Ces systèmes de sécurité du revenu, établis en collaboration par les producteurs, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, sont toujours en vigueur. Toutefois, le député parle de revenus qui diminuent. J'aimerais qu'il note que, pour l'année 1992, le montant total des versements à la Saskatchewan en vertu des divers programmes devrait atteindre de 1,3 à 1,6 milliards de dollars. Monsieur le Président, j'aimerais bien que le député comprenne que ces sommes proviennent à 70 p. 100 de programmes fédéraux.

• (1450)

L'IMMIGRATION

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je crois qu'un trop grand nombre de personnes ayant un passé criminel entrent au Canada avant que nous ne découvrions leur passé sordide. Robert Blackwood, présumé chef d'une bande de trafiquants de drogue expulsé des États-Unis et de Grande-Bretagne, en est un exemple. Le Canada a finalement ordonné son expulsion pour cause d'activités criminelles. Les procédures d'appel qu'il a entreprises au Canada ont pris deux ans et ont coûté 100 000 $ aux contribuables canadiens.

Quelles mesures entend prendre le ministre pour que des criminels entrés illégalement au Canada soient expulsés rapidement, de manière à protéger la société canadienne et à réduire le plus possible les coûts pour les contribuables?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, le député soulève une question très importante qui préoccupe de nombreux Canadiens. C'est pourquoi le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration, contient des dispositions qui contribueront grandement à protéger la société canadienne contre des individus dont l'admission serait contraire aux intérêts du Canada et de toute communauté vivant au Canada.

Les modifications apportées à la loi contribueront grandement à régler le problème de l'admissibilité. Les dispositions pertinentes de la loi ont été améliorées de manière à assurer une protection plus efficace à la société canadienne. Grâce à la collaboration de ses collègues de caucus et de ceux de l'autre endroit, j'espère voir le projet de loi adopté d'ici deux jours, mais malheureusement sans l'appui du Parti libéral.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les agriculteurs de l'Ouest se sentent trahis par le ministre quand celui-ci sabre dans le programme mis en place en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et lui retranche un montant de 73 millions de dollars pour la seule année prochaine. Cela aura pour effet d'accroître de plus de 20 p.100 les frais d'expédition que doivent engager ces agriculteurs.

Pourquoi le gouvernement réduit-il radicalement ce programme créé par la loi qui a un impact direct sur le revenu agricole? Pourquoi agit-il ainsi au moment même où plusieurs agriculteurs, après de mauvaises récoltes, connaissent déjà des températures glaciales qu'annoncent l'hiver? Oui, pourquoi?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député était ici quand le ministre des Finances a présenté son plan économique. Ce plan prévoyait que les dépenses fédérales seraient réduites d'environ 8 milliards de dollars pour la période visée. L'agriculture, à l'instar d'autres secteurs de la société canadienne, contribue à la stabilité du pays, à cette stabilité dont le député connaît toute l'importance. Quand on songe au fait que la dette du secteur agricole se chiffre à plus de 20 milliards de dollars, si on arrive à réduire les frais d'intérêt liés à l'agriculture, ce sont 100 millions de dollars qu'on fait économiser aux agriculteurs. Chaque réduction de un pour cent des taux d'intérêt leur fait épargner plus de 100 millions de dollars.

Oui, ça n'a pas été facile. Les subventions et les contributions, non seulement au ministère de l'Agriculture, mais également à d'autres ministères, ont été réduites de 10 p. 100, en vue de réduire le déficit de quelque 8 milliards de dollars.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les agriculteurs de l'Ouest ne se sentent pas seulement trahis, ils sont complètement anéantis. Charlie Swanson, le président du Syndicat du blé du Manitoba, a qualifié ces compressions de «nouvelle accablante pour les céréaliculteurs de l'Ouest».

Vu l'impact terrible que cela aura sur ces producteurs—s'agissant d'un programme créé par une loi, le ministre ne peut pas la modifier sans modifier également la loi—, va-t-il revenir sur cette décision dès maintenant et montrer qu'il se soucie de la situation désespérée dans laquelle se trouvent de nombreux producteurs cet automne et à l'approche de l'hiver?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je pense avoir dit l'essentiel dans ma réponse à la première question posée par mon collègue.

Le ministère de l'Agriculture apporte sa contribution à la stabilité du pays, et ce, dans l'intérêt de tous les citoyens, y compris les agriculteurs. Le député sait que les filets de sécurité que sont le Régime d'assurance du revenu but et le régime universel, le programme d'amélioration de l'autofinancement, les avances de fonds, toutes ces mesures ont été maintenues dans l'intérêt de l'agriculture.

Le député le sait également, les frais d'intérêt des producteurs représentent une très forte somme. En faisait baisser les taux d'intérêt, comme l'ont fait le ministre des Finances et le gouvernement, nous venons en aide aux producteurs dans leur quotidien et au moment où ils doivent régler leurs frais d'intérêt. C'est dans l'intérêt des agriculteurs et de tous les Canadiens qu'un plan économique, solide et stable, soit mis en place. . .

M. le Président: Nous devons poursuivre.

* * *

L'EMPLOI

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est une question que j'aurais espéré ne jamais avoir à poser en cette enceinte, mais comme le sait le premier ministre, ces derniers jours, 800 employés de General Motors ont été mis à pied dans la région de Saint Catharines. Cela fait plus de 5 000 personnes au total qui ont été licenciées.

Je me demande quelle mesure précise ce gouvernement a l'intention de prendre pour venir en aide à ces hommes et à ces femmes qui, après tout, vivent au coeur même de la région la plus industrialisée du Canada.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député fait référence à une situation certainement très difficile pour les gens de cette région. C'est pourquoi les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sont en contact avec l'entreprise en question, le syndicat et les travailleurs pour mettre en place les mesures d'adaptation prévues dans le cadre de la Planification de l'emploi.

Aucun effort ne sera épargné par le ministère pour travailler en collaboration avec l'entreprise, le syndicat et les travailleurs afin de mettre en place les mesures d'adaptation nécessaires pour venir en aide à ces gens.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je remercie le ministre du renseignement.

Le premier ministre de l'Ontario a dit qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir, et je me demande si le ministre pourrait promettre aujourd'hui que ses fonctionnaires travailleront avec leurs homologues provinciaux ainsi qu'avec les syndiqués afin d'essayer de rectifier la situation le plus tôt possible.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'hésiterais pas un instant à assurer le ministère du Travail de l'Ontario de la pleine coopération de mon ministère.

Il est important que toutes les parties concernées travaillent ensemble à résoudre le problème causé par cette décision, et je ne peux qu'assurer à nouveau le député de notre entière collaboration en la matière .

* * *

LA STRATÉGIE JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État à la Jeunesse.

Il existe un programme qui a remporté beaucoup de succès depuis cinq ans. Il s'agit de la Stratégie Jeunesse du Nouveau-Brunswick, un programme expérimental mis en oeuvre grâce à une subvention fédérale-provinciale de 120 millions de dollars.

Je voudrais demander au ministre si un rapport complet et définitif sera rédigé sur les résultats de ce programme pilote et si ce dernier sera maintenu au Nouveau-Brunswick et appliqué dans d'autres provinces.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je voudrais informer le député, comme il le sait sans doute déjà, qu'un rapport définitif n'a pas encore été produit. Il existe toutefois un rapport provisoire, que nous sommes en train d'examiner, après quoi nous ne tarderons pas à prendre les décisions qui s'imposent.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Étant donné la controverse entourant la construction d'un raccordement permanent entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent et les travaux à l'aéroport international Lester Pearson ainsi qu'étant donné les doutes émis sur la valeur de ces projets qui ont été tous deux annoncés hier, le ministre peut-il dire à la Chambre si ces projets comblent des besoins nationaux ou s'il s'agit simplement de projets à saveur électoraliste?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, de toute évidence, ces projets comblent des besoins nationaux.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser.

Je remercie le ministre pour sa réponse laconique, mais en période d'austérité, de gel et de compressions budgétaires, le ministre croit-il que ces projets feront bonne impression sur une population sceptique et soumise à de fortes pressions et peut-il nous donner l'assurance que les contribuables n'auront rien à débourser pour ces projets?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis étonné qu'une personne ayant une aussi longue expérience parlementaire que le député ne se rende pas compte qu'en plus d'être des investissements dans l'avenir du Canada, il s'agit là de projets financés en grande partie par le secteur privé.

• (1500)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre sait qu'il a promis des subventions pouvant atteindre 40,5 millions de dollars par année à l'entrepreneur privé qui réalisera le raccordement permanent entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent.

Peut-il justifier cette somme aux contribuables du Canada, quand on sait que la subvention actuelle de 22 millions de dollars suffit à assurer 600 emplois permanents pour le maintien du service de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent? Peut-il expliquer son calcul aux contribuables?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, mon collègue d'en face passe sous silence le fait que, outre la subvention à Marine Atlantique, nous en versons beaucoup d'autres. Par exemple, nous subventionnons le remplacement de ces navires très coûteux, ce qui devra être fait d'ici quelques années.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Le ministre n'est pas sans savoir que les résidants de Saint-Clément de Rimouski se sont barricadés, prenant possession de leur bureau de poste, menacé de fermeture à compter du 14 décembre 1992.

Je demande ceci au ministre: Est-ce qu'il est prêt aujourd'hui à annoncer qu'il abandonne toute tentative de fermer le bureau de poste de Saint-Clément de Rimouski?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en 1981, quand la Société canadienne des postes est devenue une société d'État, la Chambre des communes a convenu à l'unanimité qu'il ne devrait y avoir aucune ingérence politique dans l'administration de cette société. C'est ce qui se produit depuis six ans, et la méthode réussit très bien.

Pour ce qui est de la fermeture des bureaux de poste et de leur remplacement par des comptoirs postaux privés, des sondages révèlent que 90 p. 100 de la clientèle est satisfaite du changement. Je pense qu'avec un tel taux d'approbation du public, même le député doit admettre que c'est une bonne politique.

M. le Président: Le député de Parkdale—High Park soulève la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 48(2) du Règlement, je voudrais soulever la question de privilège à la suite d'un incident qui s'est produit pendant le référendum du 26 octobre 1992.

Étant donné que je n'ai pu régler la question avec la Société canadienne des postes, j'estime que je n'ai d'autre ressource que de soulever la question à la Chambre des communes, puisque ma capacité de servir mes électeurs comme député a été gravement compromise.

C'est la première occasion qui s'offre à moi de soulever cette question à la Chambre.

J'ai publié un dépliant spécial sur le référendum qui a été remis au centre de dépôt Médiaposte nº 3 la Société canadienne des postes, 772 chemin Dovercourt, Toronto (Ontario), le 29 octobre 1992.

J'ai fait apporter 20 837 dépliants au dépôt mentionné précédemment; 9 072 ont été distribués et 11 765 ont été retenus. Quelqu'un à la Société canadienne des postes a pris la décision que ces dépliants ne devaient pas être distribués. Cela a été confirmé par le superviseur du centre de dépôt Médiaposte, M. McBean.

Mes électeurs avaient encore six jours pour obtenir des renseignements au sujet du référendum avant le jour du scrutin.

Je vous ai envoyé, monsieur le Président, un exemplaire de ce dépliant et les renseignements pertinents que je ne répéterai pas ici.

La question de privilège est la suivante: quel droit avait un employé de la Société canadienne des postes de décider si mes dépliants devaient ou non être distribués? Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas pu obtenir de réponse satisfaisante de la Société canadienne des postes pour savoir qui avait pris cette décision erronée et pour quelle raison, et ce qu'on allait faire pour veiller à ce qu'un tel incident ne se reproduise plus puisque cette décision m'a sérieusement empêché de servir mes électeurs comme il convenait.

Si vous jugez que la question de privilège est fondée, monsieur le Président, je proposerai la motion appropriée.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, tout d'abord, je dois dire que le député ne m'a pas donné des renseignements au préalable au sujet de cette question. Par conséquent, je ne peux pas y répondre de façon détaillée. Je serais très heureux d'avoir une occasion de l'examiner avant de donner ma réponse.

Je devrais signaler quelques faits. En ce qui concerne la campagne référendaire, le Bureau de régie interne, de concert avec la Société canadienne des postes, a indiqué à tous les députés qu'il y avait certains délais à respecter et que toutes les brochures devaient parvenir à la Société canadienne des postes un certain nombre de jours avant la date prévue de leur livraison. Selon les conventions collectives, la quantité de courrier que chaque facteur peut transporter en une seule fois est limitée. Il faut également du temps pour livrer ce courrier.

Il doit y avoir des explications rationnelles au fait que ces brochures n'ont pas été livrées. Ce n'est certes pas parce qu'un employé des postes a tenté délibérément d'entraver l'exercice des fonctions du député, comme il le laisse entendre. C'est une accusation que je trouve difficile à croire. Je voudrais bien avoir une occasion d'examiner cette question avant d'accepter les allégations du député.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je soulève la même question de privilège que le député de Parkdale—High Park. À la fin de la période de questions, il m'a parlé brièvement de son intention de soulever la question de privilège.

Je ne sais pas au juste quelle est la situation dans ma circonscription, mais je voudrais simplement informer le leader de la Chambre et la présidence que, s'ils examinent cette question, ils pourraient également tenir compte du fait qu'environ 5 000 de mes brochures n'ont pas été livrées non plus pendant la campagne référendaire.

Il est possible que le bureau de poste ait été débordé ou qu'il y ait eu un oubli. Je l'espère, mais je voudrais simplement donner ces renseignements supplémentaires à la présidence, car je sais que nous avons examiné la situation et que nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé. Il y a 5 000 brochures qui n'ont pas été livrées à un certain nombre de tribunes publiques qui ont eu lieu dans la circonscription.

Moi aussi j'estime que le service postal est très important pour les Canadiens et qu'il faudrait l'examiner pour que nous évitions ces incidents à l'avenir.

M. le Président: Le député de Parkdale—High Park et le député de York-Ouest ont avisé la Chambre d'une certaine situation à la Société canadienne des postes.

Le leader du gouvernement à la Chambre a fait savoir, je pense, qu'il aimerait se renseigner sur la situation, c'est pourquoi je vais m'en tenir là pour le moment, car je suis sûr que le leader du gouvernement à la Chambre informera la présidence du résultat de ses recherches. Je ne pense pas que je devrais faire d'autre commentaire avant d'en entendre un peu plus.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ORDRE STATUAIRE—LA LOI SUR LES MESURES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, plus tôt dans la journée, j'ai demandé conseil à la présidence en ce qui concerne l'ordre statutaire relatif à la prise en considération d'une motion présentée en vertu du paragraphe 7(2) de la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Vous vous souviendrez que le secrétaire parlementaire avait dit alors qu'il pensait que c'était inconstitutionnel. Nous avons eu quelques discussions, mais je ne comprends pas toujours très bien son point de vue, et il ne comprend sans doute pas très bien le mien.

Je voudrais simplement des directives de la présidence au sujet de la recevabilité de l'ordre statutaire, vu que le secrétaire parlementaire ne contestait pas la procédure. À mon sens, il contestait une position de droit concernant la constitutionnalité de la question.

Je le dis respectueusement à la présidence, ce n'est pas à la présidence de décider de la constitutionnalité ou du contenu de la question. Tout ce que la présidence doit faire en vertu du Règlement, c'est examiner les aspects procéduraux.

Je voudrais très brièvement faire remarquer que l'article 7 de la loi prévoit que, lorsqu'un règlement a été déposé, un avis de motion en vue de la modification ou de l'annulation de ce règlement peut, s'il est signé par

cinquante députés, être présenté à la Chambre afin que celle-ci examine la motion et se prononce à son sujet.

Je pense que le Président ne peut rendre de décision que sur certains points, à savoir si la motion a été présentée dans les règles, si elle a été acceptée, et si, en vertu de la loi, elle doit être débattue par la Chambre à des fins d'adoption ou de rejet.

Pour ce qui est de la forme, je pense que la présidence voudra établir si le règlement a été présenté dans les règles, si l'avis a été dûment donné, et comment la Chambre doit procéder, en vertu de la loi, pour examiner la question et se prononcer à son sujet.

Si, en fait, la forme est correcte, je ne pense pas que la présidence puisse, d'après mon interprétation du Règlement, prendre une décision sur le fond de la motion en question.

Le secrétaire parlementaire a déclaré que la motion était inconstitutionnel. Je pense qu'il veut parler du fond et non de la forme. J'espère que la présidence rendra une décision à ce sujet avant que le Parlement ne s'ajourne, le 11 décembre.

M. le Président: Il a été question de cette affaire plus tôt, et le député de Cap-Breton—Richmond-Est a énoncé sa position très clairement. J'ignore si le secrétaire parlementaire voudra y donner suite. Je suis cependant disposé à lui accorder la parole.

• (1510)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il est vrai que j'ai eu un entretien avec le leader de l'opposition à la Chambre après qu'il eut soulevé cette question plus tôt aujourd'hui, et que nous ne nous sommes pas entendus.

Comme je l'ai fait remarquer ce matin, la proposition libérale de modification du règlement déposé le 18 septembre dernier en vertu des dispositions de la Loi sur les mesures économiques spéciales va clairement au-delà du champ d'application de la loi.

La modification libérale a trait à l'article 4 de la loi qui autorise le gouvernement à prendre des règlements très particuliers touchant les relations entre le Canada et un pays faisant l'objet de sanctions. Il ne donne pas au gouvernement le pouvoir d'engager le Canada à adopter une position particulière sur des questions de politique étrangère concernant des pays tiers.

La modification libérale dépasse le champ d'application de ce pouvoir d'autorisation et n'est donc pas conforme à la loi.

Le libellé de la modification libérale n'a aucun rapport avec le règlement qui a été déposé. L'opposition s'est plutôt servie de cette disposition de la loi, je vous l'assure en toute déférence, monsieur le Président, à des fins partiales, non légitimes.

Je reconnais, monsieur le Président, que vous n'avez pas pour rôle de vous prononcer sur des questions juridiques. Je vous assure cependant qu'en permettant la tenue d'un débat sur la modification libérale, vous vous trouvez implicitement à donner l'avis juridique que la modification respecte le champ d'application de la loi. Or, il s'agit clairement d'une manoeuvre dilatoire qui vous a placé dans une position intenable.

J'inviterais l'opposition à faire ce qui s'impose et à sortir la présidence de ce dilemme juridique en retirant cette proposition de modification illégale.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je remercie le député de Cap-Breton—Richmond-Est et le secrétaire parlementaire.

Je vais sortir la présidence de la position dans laquelle elle se trouve en rappelant aux députés que le Président n'a jamais eu le pouvoir de décider si un projet de loi ou un amendement présenté à la Chambre des communes est anticonstitutionnel ou non. C'est une question qui relève des tribunaux. Je dois donc respecter cette position.

J'ai écouté attentivement le secrétaire parlementaire, qui a laissé entendre, de façon ingénieuse, que, si je n'intervenais pas, je me trouvais à appuyer implicitement un amendement qui peut être ou ne pas être anticonstitutionnel. J'ai certes beaucoup de respect pour l'ingéniosité dont le secrétaire parlementaire a fait preuve en présentant ses arguments.

Toutefois, je crois que je dois respecter la longue tradition qui a été confirmée dans de nombreuses décisions, soit que ce n'est pas à la présidence de décider si un projet de loi ou, comme je l'ai dit plus tôt, un amendement est anticonstitutionnel ou non.

Je tiens seulement à signaler que, si je rendais une décision à cet égard, nous pourrions nous retrouver dans une situation où des députés de l'opposition ou des ministériels pourraient contester la constitutionnalité de toute mesure législative présentée par le gouvernement, et cela mettrait le Président dans la même position qu'un

tribunal, ce qui va bien au delà des pouvoirs qu'on ait jamais envisagé de confier au Président de la Chambre.

Ainsi, nous sommes dans la situation où une motion a été présentée, et nous devons respecter la loi qui dit: «La chambre saisie de la motion en vertu du pragraphe 2»—et il s'agit ici de la Chambre des communes—«étudie celle-ci dans les six jours de séance suivant sa remise, sauf si l'autre chambre a déjà commencé l'étude d'une motion visant la même fin», ce qui n'est pas le cas ici.

Voilà la position dans laquelle nous nous trouvons, et c'est à la Chambre de décider ce qu'elle fera d'ici à la fin de la période de six jours prévue dans la loi. Nous sommes évidemment tenus de respecter cette loi.

Je crois que c'est le mieux que je puisse faire pour l'instant afin d'aider la Chambre à cet égard.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'hésite à porter cela à l'attention de mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, mais ses remarques sur la légitimité de cette mesure montrent très clairement qu'il prête des intentions à mon collègue quant à ses motivations.

Le député devrait peut-être retirer ce qu'il a dit, lui qui est généralement très respectueux du Règlement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire veut peut-être prendre la parole et donner à la Chambre des précisions. Les remarques étaient bien formulées, mais je vais accorder la parole au secrétaire parlementaire.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, à ma connaissance, l'opposition officielle n'a pas pris ombrage de cela, mais je sais que mon collègue, le député de Kamloops, est très à cheval sur le décorum, les bonnes manières et la bienséance à cet endroit, au point d'en être formaliste.

Des voix: Oh, oh!

M. Edwards: Si mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est estime que je lui ai prêté des intentions, je m'empresserai certainement de retirer des paroles qui auraient pu le blesser et lui porter ombrage. Je crois que je vais m'en tenir à cela et laisser le reste de mes paroles figurer dans le compte rendu.

M. le Président: Je veux seulement signaler que, dans les circonstances, le secrétaire parlementaire a voulu employer un langage châtié en utilisant le terme «formaliste».

* * *

[*Français*]

DÉBAT SPÉCIAL

LA SOMALIE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 décembre 1992, de la motion de M^me^ McDougall (St. Paul's) (p. 14771), ainsi que de l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) (p. 14778).

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 15 heures, en rapport avec les Affaires émanant du gouvernement n^o^ 14 inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, et conformément à l'ordre adopté le lundi 7 décembre 1992, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre). La motion principale, inscrite au nom de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sera mise aux voix immédiatement après.

Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote N^o^ 363)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett	Bélair
Bellemare	Berger
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Breaugh	Brewin
Butland	Caccia
Catterall	Chrétien
Clancy	Comuzzi
Crawford	de Jong
Dingwall	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Foster	Gaffney
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Grey (Beaver River)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte

Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nault	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Pickard	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robinson
Rodriguez	Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Walker
Whittaker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—90

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clifford	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Côté	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duceppe
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Kindy
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Monteith	Moore
Nicholson	Nowlan
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Porter	Pronovost
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Vankoughnet	Venne
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—140	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement défait.

Le prochain vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe, déposée à la Chambre le jeudi 3 décembre 1992, soit adoptée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Initiatives ministérielles

[*Français*]

LOI DE 1992 MODIFIANT LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, dont un Comité législatif a fait rapport avec un amendement, ainsi que des motions nos 1 et 2.

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat à 14 heures, nous en étions à l'étude des motions nos 1 et 2. Le député de Gatineau—La Lièvre avait la parole et il dispose encore d'une limite de temps maximum de trois minutes.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, lorsque j'ai été interrompu, avant le vote, j'avais demandé la permission de déposer en Chambre des mémoires qui viennent de la Fédération des clubs de l'âge d'or du Québec. Ais-je le consentement unanime pour les déposer?

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre accorde-t-elle son accord à l'honorale député pour qu'il présente sa motion de dépôt?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas de consentement unanime. Je cède à nouveau la parole à l'honorale député.

M. Assad: Monsieur le Président, il s'agissait simplement des propos tenus par la Fédération des clubs de l'âge d'or du Québec concernant le projet de loi C-91. Il n'y avait rien de radical là-dedans, ce n'était qu'un résumé de la situation. Mais, de toute façon, cela démontre l'attitude tout à fait négative du gouvernement.

Malgré avec le peu de temps dont je dispose, je voudrais demander aux organisations, comme l'Association des consommateurs du Québec et l'Association des clubs de l'âge d'or du Québec, d'être vigilantes au cours des mois à venir.

• (1550)

Après les témoignages entendus en comité, nous sommes convaincus que les Canadiens seront assujettis à des prix très élevés pour les produits pharmaceutiques. Donc, les associations ont intérêt à vérifier l'augmentation, car dans quelques mois, comme vous le savez, il y aura un soulèvement quand elles verront la hausse de prix. Il est important qu'elles puissent se documenter au sujet des hausses et elles auront la preuve que les témoignages que l'on a entendus au comité étaient véridiques et très raisonnés.

En terminant, j'espère que ces organisations, à travers le Québec comme à travers tout le Canada, seront très vigilantes. Dans quelque temps, la situation sera peut-être très différente dans cette Chambre et on aura alors l'occasion de rectifier les erreurs que comporte le projet de loi C-91.

[*Traduction*]

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, le député d'Ontario qui présidait le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-91 a déclaré que certains députés lui ont fait savoir qu'ils voulaient témoigner devant le comité. J'étais de ceux qui voulaient témoigner. Toutefois, les longues interventions des députés de l'opposition et d'autres témoins, qui n'ont d'ailleurs mené nulle part, nous ont empêchés de comparaître.

Je tenais aujourd'hui à signaler que, même si j'appuie l'objet du projet de loi C-91, je crois que nous sommes trop durs envers les fabricants de médicaments génériques, surtout en ce qui concerne la rétroactivité.

Je le répète, j'approuve l'objet du projet de loi C-91, et ce pour plusieurs raisons. Il signifie notamment plus d'investissements, plus d'emplois et plus de recherches. Nous devons donc l'adopter dès maintenant. Il y a de nouveaux investissements d'environ 500 millions de dollars en jeu. Je tiens à souligner que le bilan des sociétés internationales est positif. Nous pouvons dire que le projet de loi C-22 a été un franc succès, surtout pour ce qui est du contrôle des prix puisque l'augmentation moyenne a été de 2,9 p. 100 par année, ce qui est bien inférieur à l'indice des prix à la consommation qui a été de 4,4 p. 100.

Il faut placer la question des coûts dans une juste perspective. Quatre-vingts p. cent des médicaments consommés au Canada ne seront pas touchés par le projet de loi C-91. Le projet de loi ne se répercutera que sur 3 p. 100 du coût total des soins de santé au Canada.

Par ailleurs, des personnes âgées s'inquiètent en raison de l'information qu'ils ont obtenue. Je tiens à dire que, bien sûr, dans toutes les provinces, les personnes âgées sont couvertes par les régimes d'assurance-médicaments. En vertu des dispositions actuelles des régimes provinciaux, au moins 71 p. 100 des personnes âgées n'auront pas un sou à payer après l'entrée en vigueur du projet de loi C-91. Quant à la portion restante de 29 p. 100, les trois quarts ou plus de leurs médicaments sont couverts par les régimes provinciaux. Évidemment, l'intensification de l'effort de recherche permettra de mettre au point de meilleurs médicaments qui aideront les Canadiens à vivre plus en santé et plus longtemps.

D'autres inquiétudes sont liées aux faux renseignements répandus au sujet du Mexique et de l'ALENA. Les opposants à l'ALENA ont en effet allégué que cet accord donne huit ans au Mexique pour se conformer aux exigences rattachées à la protection des brevets sur les médicaments, ce qui est totalement faux. L'ALENA contient les mêmes dispositions et prévoit le même délai que le rapport Dunkel, au GATT, et les mêmes conditions s'appliquent aux trois pays signataires de l'ALENA.

Je voudrais maintenant m'arrêter à quelques-uns des amendements que j'ai proposés aux dispositions concernant les exceptions aux approbations réglementaires des exportations. L'amendement que j'ai proposé à l'article 4 du projet de loi vise à empêcher de prolonger un monopole au-delà de 20 ans à partir de la date du dépôt d'un brevet en prétextant le délai d'approbation d'un organisme de réglementation et le délai de production du médicament.

À l'article 6 du projet de loi, qui porte sur les infractions, l'amendement vise à porter la prescription à deux ans à partir du moment où la perpétration de l'infraction est connue pour faire en sorte que la règle du secret respecté par les multinationales n'empêche pas l'application efficace des contrôles des prix des médicaments au Canada.

Le suivant concerne les prix excessifs visés à l'article 7; l'amendement vise à garantir que les prix de lancement des médicaments seront concurrentiels plutôt que monopolistiques.

Le suivant a trait aux audiences sur les prix excessifs, dont il est question à l'amendement portant sur l'article 7; l'amendement susmentionné garantira que les prix des médicaments sont contrôlés et que le régime d'assurance-maladie universelle du Canada est préservé.

Un autre amendement concerne le maintien des licences.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vois ce que le député tente de faire. Il tente de parler d'amendements qu'il a l'intention de présenter à la Chambre, mais qui ne l'ont pas encore été. J'estime qu'il est conscient du fait que le débat sera limité et qu'il pourrait ne pas avoir l'occasion de parler de ses amendements—il y en a d'autres à la Chambre qui sont dans le même cas.

Je me demande s'il est conforme au Règlement qu'il parle d'amendements dont la Chambre n'a pas encore été saisie.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dois simplement rappeler, à la suite de l'intervention de l'honorable députée d'Ottawa-Ouest, que le débat porte sur les motions nos 1 et 2.

Comme le député le sait fort bien, la règle de la pertinence est l'une des règles les plus difficiles à interpréter. Comme la Présidence a été assez tolérante jusqu'à maintenant parce que le débat ne fait que commencer—les députés ont même parlé de ce qui s'était passé en commission parlementaire—je suis encore prêt à être tolérant envers l'honorable député de Markham—Whitchurch—Stouffville.

Je reconnais à nouveau l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Attewell: Je continue donc. À l'article 12 du projet de loi, l'amendement proposé garantira, parallèlement aux amendements à l'article 15, que le projet de loi C-91 ne sera pas appliqué rétroactivement.

À l'article 13, si, sous réserve de la position de l'ACFPP et des provinces, le gouvernement fédéral applique la loi rétroactivement, cet amendement permettra aux membres de l'ACFPP d'être compensés pour les dépenses engagées conformément à la loi canadienne en vigueur.

Enfin, au sujet de l'article 15, cet amendement, conjugué à l'amendement apporté à l'article 12, garantira que le projet de loi C-91 ne sera pas appliqué rétroactivement. C'est une question dont j'ai discuté avec mes collègues il a six mois ou un peu moins cette année.

En terminant, je voudrais vous remercier, monsieur le Président, de m'avoir permis de faire état de ces amendements et d'appuyer la portée générale du projet de loi C-91.

L'objectif que je vise, c'est que le projet de loi soit plus équitable en minimisant la question de la rétroactivité pour les membres de l'ACFPP.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole pour dénoncer ce projet de loi.

En guise d'introduction, je vais citer une journaliste que tous les députés respectent, je pense, parce qu'elle a une assez bonne intuition de ce qui peut se produire à la Chambre au cours des débats sur tel ou tel projet de loi. Je parle de l'article de Carol Goar publié dans le *Toronto Star* du 1er décembre 1992. Dans cet article, elle fait une rétrospective de l'évolution de la politique canadienne sur les médicaments. Elle précise que le prix des médicaments d'ordonnance est plus bas au Canada que dans tout

autre pays industrialisé et que ce projet de loi marque pratiquement la fin de cet état de fait, parce que nous laissons désormais carte blanche aux multinationales.

Elle a aussi parlé de certaines des promesses que les sociétés pharmaceutiques avaient faites et qu'elles ont réalisées. Elle écrit, par exemple: «Elles ont accru la recherche au Canada, mais surtout dans le domaine des essais cliniques visant à vérifier les effets secondaires de médicaments mis au point ailleurs. Elles ne font pas de la recherche pure qui consisterait, par exemple, à trouver un remède au SIDA. Ces sociétés ont en outre créé près de 1 300 emplois, mais la plupart étaient dans le domaine de la vente et de la mise en marché, et non en recherche.»

• (1600)

C'est l'une des choses qui me préoccupent dans ce projet de loi. J'en ai parlé à quelques députés d'en face au cours des deux dernières semaines. Depuis quelques années, j'ai vu maintes fois des représentants de sociétés venir à Ottawa pour exercer des pressions auprès des députés afin qu'ils adoptent un projet de loi. En échange, ils promettent de créer des emplois. C'est ainsi que nous nous laissons souvent persuader d'appuyer un projet de loi parce que nous voulons tellement favoriser toute mesure de création d'emplois, surtout lorsqu'il est question de créer des emplois qui exigent de grandes compétences, qui sont du domaine de la haute technologie ou qui sont directement liés à la recherche.

Ce qui me préoccupe dans ce projet de loi en particulier, et bon nombre de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre en ont parlé également, c'est que les sociétés en question ne sont pas tenues de rendre des comptes précis et de prouver qu'elles ont effectivement créé ces emplois ou non. Il est arrivé souvent dans le secteur manufacturier que des multinationales étrangères viennent négocier notre appui en s'engageant à créer des emplois et qu'elles ne respectent tout simplement pas leur engagement.

J'ai vu des cas où nous nous sommes rendus en personne dans une région donnée pour aller vérifier si des emplois spécialisés ou dans des domaines de technologie de pointe avaient été créés tel que promis et où nous avons constaté que ces emplois étaient inexistants. Très souvent, nous n'avons fait que créer des entrepôts. Quand nous analysons ce qui se passe depuis un certain temps, dans ce cas-ci avec les fabricants de produits pharmaceutiques, nous constatons qu'ils n'ont pas créé tous les emplois importants qu'ils avaient promis de créer.

Comme le dit cet article, aujourd'hui, on retrouve nombre de ces emplois dans le secteur des ventes et de la commercialisation, ce qui, au départ, n'était pas ce que nous recherchions. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons tant appuyé, de ce côté-ci de la Chambre, les fabricants de médicaments génériques. Ces personnes sont parvenues à créer une autre qualité d'emploi, des emplois demandant plus de compétences. Elles ont réussi à créer un tout nouveau secteur dans notre économie.

Quand il se produit un ralentissement quelconque de l'économie, quand des sociétés réduisent leurs dépenses ou encore, avec le nouveau système mondial que l'on est en train d'instaurer, quand le siège social d'une compagnie décide, comme ça, tout bonnement, de fermer une succursale en particulier, dans une partie donnée du monde, nous n'avons absolument pas droit de parole et nous n'avons aucune protection. Rien ne nous garantit que ces emplois resteront au Canada.

Nous avons cédé quelque chose de tout à fait unique et précieux. Je suis sûr que le gouvernement est en train de faire une erreur. Le lobbying qui a entouré cette mesure législative est une des raisons qui nous amènent à revoir tout le système de lobbying de cette ville et de ce pays. Cela rend presque les députés inutiles. Cela ne vaut pas seulement pour le projet de loi C-91, mais pour bien d'autres mesures législatives.

Je demande instamment au gouvernement, dans le peu de temps qu'il reste, d'introduire un système de garantie afin de veiller à ce que les promesses d'emplois faites par ces fabricants de produits pharmaceutiques ne soient pas des promesses en l'air, mais des promesses concrètes.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi faire quelques observations au sujet du projet de loi C-91 dont nous débattons ici aujourd'hui.

Je constate avec intérêt que le député de Broadview—Greenwood a conclu ses quelques observations en parlant des lobbyistes. Je veux, en fait, aborder ce sujet à la fin de mes observations sur le projet de loi C-91 parce que je pense qu'il a soulevé un aspect très intéressant de ce qui se passe ici à Ottawa en ce qui concerne les projets de loi, la politique et, en fait, quelquefois les contrats. Je peux lui dire que le comité que j'ai présidé a été chargé de cette responsabilité. Aussi, j'en parlerai un petit peu plus tard.

J'éprouve certaines réserves au sujet du projet de loi C-91. Ce n'est pas un secret à la Chambre parce que j'en ai parlé dans le passé et que je veux à nouveau aujourd'hui présenter mon point de vue à la Chambre d'une manière aussi réfléchie et concise que possible.

Je ne m'oppose certes pas à la propriété intellectuelle. À mon avis, la plupart des députés de la Chambre éprouvent beaucoup de respect pour les personnes et les sociétés qui sont assez créatrices pour fabriquer, non seulement au Canada, mais également dans le monde entier, des produits qui profitent à l'humanité.

Le Canada a assurément eu sa part de progrès historiques, par exemple dans l'industrie pharmaceutique, et aussi avec le fameux bras canadien de la navette spatiale, qui continue d'entrer en orbite de temps à autre. Je respecte effectivement la propriété intellectuelle.

Voici le premier aspect de mes réflexions sur le projet de loi C-91. Lorsque le Canada a conclu l'Accord de libre-échange, il a autorisé un délai de 10 ans pour réduire les droits de douane, de sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour le Canada et les États-Unis. Or, dès l'adoption de ce projet de loi, qui aura force de loi, la protection des brevets des grosses sociétés pharmaceutiques sera prolongée d'un seul coup de trois ans.

Ces derniers temps, on a soutenu, à tort ou à raison, que cette prolongation sera peut-être de plus de trois ans. Je ne suis pas en mesure de dire, entre ceux qui ont affirmé qu'elle serait de sept ans et ceux qui ont affirmé qu'elle serait de moins de sept ans, lesquels ont raison mais, de toute évidence, tous les Canadiens auront un prix supplémentaire énorme à payer si nous adoptons ce projet de loi à la hâte.

Comme le gouvernement l'a dit lui-même, l'adoption de ce projet de loi représente des recettes évaluées à plusieurs milliards de dollars pour ces grosses sociétés. Nous avons prévu un délai de 10 ans pour mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange, en modifiant graduellement les droits de douane. Or, pour une raison ou pour une autre, on est terriblement empressé d'adopter ce projet de loi. Je m'oppose à cela. J'estime que les responsables du GATT n'auraient pas vu d'inconvénients à ce que nous procédions plus graduellement. Cela aurait probablement été beaucoup plus juste pour tous les Canadiens. C'était là ma première objection.

Je voudrais parler de la rétroactivité de ce projet de loi. Comme l'a dit mon collègue, nous avons de très bons fabricants de produits génériques au Canada. Eux aussi ont fait d'excellents progrès dans la fabrication de médicaments génériques. La rétroactivité, pour moi, est un affront aux sociétés canadiennes. Ce n'était absolument pas nécessaire et cela n'aurait pas empêché l'investissement des grandes sociétés pharmaceutiques, comme le mentionnaient certaines manchettes de journaux: «Une meilleure protection des brevets ouvre le portefeuille des sociétés pharmaceutiques».

Cela fait plus qu'ouvrir des portefeuilles, cela rempli les portefeuilles. La pharmacie est un domaine très lucratif. Tout le monde sait que c'est lucratif, alors pourquoi la rétroactivité? En fait, si nous avions réellement étudié cette mesure et ses conséquences pour le public, je pense que nous aurions vu que trois ans de plus ne faisaient pas une grande différence et qu'il n'était pas nécessaire de se préoccuper de rétroactivité.

Rien ne me laissait entendre que nous étions prêts à remonter dans le temps. Je pense que ce n'est pas faire preuve de souplesse, alors que nous voudrions être considérés comme une nation souple. J'ai vraiment du mal à accepter cet aspect. Pourquoi sommes-nous si pressés? Donc, voici ma question au député de Broadview—Greenwood: Qui a fait du lobbying auprès de qui? Pourquoi a-t-il fallu mettre cela de cette façon? C'est une question que je poserai lorsque le comité des consommateurs et des sociétés examinera la question des groupes de pression. J'espère qu'on obtiendra des réponses, car je crois que cette affaire est importante pour tout le monde ici.

• (1610)

Voyons l'autre volet qui m'intéresse aussi. Si, comme l'annoncent les grands titres des journaux, les compagnies pharmaceutiques investissent de façon importante au Canada et créent par la même occasion des emplois—personne ici ne s'opposera à ce que l'on crée des emplois pour les Canadiens de tout le pays—, je crains que les dépenses de recherche et de développement ne représentent que 10 p. 100 de l'ensemble des investissements du secteur pharmaceutique. Toutefois, je puis vous dire que 80 p. 100 de ces activités de recherche et de développement vont se dérouler dans la seule région centrale du Canada.

Je ne veux pas dire que les fabricants devraient déménager leurs usines au Manitoba, en Saskatchewan ou à l'Île-du-Prince-Édouard, mais qu'ils devraient au moins accorder à des régions canadiennes comme l'Atlantique ou l'Ouest, que représentent certains de mes collègues, leur juste part des fonds de recherche et de développement. Les compagnies pharmaceutiques devraient au moins s'engager à répartir leurs centaines de millions de dollars de recherche et de développement dans les différentes régions du Canada. Cela n'obligera nullement à fermer quelque usine que ce soit ni n'empêchera les compagnies renommées à continuer d'investir en Ontario et au Québec. Tout ce que nous demandons, c'est de

répartir équitablement dans tout le pays les investissements qui viennent de tous les Canadiens.

L'application rétroactive de cette disposition et la prolongation de trois ans de la période de protection du brevet vont très certainement entraîner des coûts supplémentaires pour ceux qui consomment des médicaments au Canada.

Mes collègues du Canada atlantique n'ont eu, pas plus que moi qui représente l'Ouest, une région qui compte 28 p. 100 de la population canadienne, aucune garantie que l'argent consacré à la recherche et au développement serait investi dans nos régions respectives. Les grandes sociétés pratiquent une politique de pure forme. M^me^ Judy Erola nous a dit, au nom des grandes sociétés, que ces dernières s'engageraient envers nous et qu'elles voulaient trouver un moyen d'investir dans nos universités.

Je puis vous assurer, monsieur le Président, qu'on ne nous a donné aucun engagement, à mon avis, vraiment fiable, qu'au moins 20 p. 100 de ces nouveaux fonds seraient investis dans l'ouest du pays. Et que dire du Canada atlantique?

Je crois que nous ne devons pas nous contenter de l'état actuel des choses. Comme je le disais, je n'ai pas d'objection à ce qu'une nouvelle usine soit construite à Montréal ou ailleurs. Je n' y vois rien de répréhensible, mais qu'on ne vienne pas nous insulter, moi en tant que représentant de l'Ouest ou mes collègues du Canada atlantique, en nous disant que nous n'avons pas ce qu'il faut pour faire une partie du travail. Des sommes importantes sont en jeu. Les grandes sociétés vont en avoir plein les poches. Tout ce que je leur demande, c'est de répartir leurs dépenses équitablement, si le projet de loi est adopté.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé. Permettez-moi de parler des lobbyistes car le comité que je préside entend se pencher sur cette question, même dans le cas du projet de loi C-91. Dans quelle mesure y a-t-il eu du lobbyisme? Quels avantages en a-t-on retiré, et qui en a bénéficié? Les Canadiens n'ont-ils pas le droit de savoir? Je puis donner à la Chambre l'assurance que l'étude que va entreprendre le comité en février sera des plus intéressantes, et j'espère que nous pourrons compter sur la participation de tous les députés.

M. McCreath: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que mon collègue, le député de Portage—Interlake, n'avait sans doute pas l'intention de tromper la Chambre mais, chose sûre, il a oublié une très importante annonce, faite la semaine dernière. En effet, plusieurs milliards de dollars seront consacrés à la recherche médicale effectuée à l'Université Dalhousie, à Halifax.

Le président suppléant (M. DeBlois): Cela tient plutôt du débat.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer cet après-midi à ce très important débat à la Chambre.

Je pense que ce débat reflète la grande diversité des opinions sur le rôle du gouvernement dans notre société. Il est évident que le gouvernement actuel, le gouvernement du Parti progressiste-conservateur du Canada, considère que le rôle du gouvernement consiste à se retirer et à faire en sorte que tout soit assujetti à l'économie de marché. Il s'ensuit qu'il ne croit pas que la réglementation et les intérêts des citoyens devraient avoir priorité; pour lui, il faut d'abord veiller aux intérêts des multinationales.

Je voudrais également signaler très tôt dans mes observations que le projet de loi n'est pas d'inspiration canadienne, mais bien américaine. En fait, il nous est dicté par le gouvernement américain. Il découle de l'Accord de libre-échange nord-américain et des observations formulées par le nouveau président américain, Bill Clinton, qui s'est engagé durant la campagne présidentielle à limiter le prix des médicaments d'ordonnance.

Comme vous pouvez le comprendre, cela a rendu les sociétés pharmaceutiques multinationales plutôt nerveuses. Elles ont donc décidé que, pour s'assurer que leurs profits augmentent au lieu de baisser, il leur fallait veiller à ce qu'ils viennent des consommateurs canadiens plutôt que des consommateurs américains.

Je voudrais vous citer un passage d'un article très intéressant publié dans le numéro du 16 novembre 1992 du *New York Times*. Cet article en dit long. Il porte sur la raison d'être de ce projet de loi et la façon dont nous allons discuter de toute cette question. On y dit que le gouvernement conservateur souhaite annuler la législation sur les médicaments brevetés qui prévoit une période d'exclusivité allant de sept à dix ans afin de s'assurer que la protection offerte aux médicaments brevetés au Canada soit comparable à celle qu'on offre aux États-Unis et dans les autres pays industrialisés.

On signale que la capacité du Canada de restreindre le prix des médicaments, par rapport aux États-Unis, constitue un aspect important de notre régime de soins de santé.

Or, comme vous le savez, la récente campagne présidentielle aux États-Unis a porté en grande partie sur les très graves lacunes du régime de soins de santé aux

États-Unis. En fait, les Américains n'ont pas de régime pour ainsi dire.

Au Canada, nous savons à quel point notre régime de soins de santé est important. C'est ce que nous essayons de protéger en l'occurrence. Mon collègue, le député de Surrey-Nord, n'a pas ménagé ses efforts au comité. Il s'est opposé sans cesse à ce projet de loi, et j'exhorte tous les députés réfléchis à se prononcer contre le projet de loi C-91. C'est une mauvaise mesure. En tant que parti de l'opposition, nous avons la responsabilité de nous opposer à une mauvaise mesure législative. Ce n'est pas elle qui va permettre de créer les emplois dont les Canadiens ont tant besoin, les fameux emplois que ce gouvernement prétend vouloir créer.

Ce que cette mesure législative va faire, c'est accroître le prix des médicaments pour les Canadiens et c'est effrayant. C'est effrayant parce qu'il n'est pas simplement question ici de statistiques. Il n'est pas seulement question de chiffres, mais de gens et de la vie de personnes.

J'ai une histoire très triste à vous raconter au sujet d'un habitant de ma circonscription qui est épileptique. Après avoir souffert de crises effrayantes pendant des années et des années, son état a pu finalement être stabilisé grâce un certain médicament.

Or, voilà que, soudain, la société pharmaceutique a retiré du marché le seul médicament qui pouvait l'aider. Ses parents sont venus me voir pour me parler des terribles conséquences que ça allait avoir pour eux. Voilà un jeune homme d'une vingtaine d'années qui, pour la première fois, avait un emploi et faisait une contribution à la société, ce qu'il avait été incapable de faire avant qu'on ne lui prescrive ce médicament. Jusque-là, il avait toujours dépendu de ses parents. Or, voilà qu'à présent, il faisait une contribution à la société, payait des impôts et menait enfin une vie de jeune homme indépendant. Nous nous sommes adressés au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés pour leur demander d'intervenir.

Comme le disent mes enfants, le conseil a eu un problème d'attitude. Son attitude est en grande partie la même que celle du gouvernement. Elle se résume à ceci: «Ce n'est pas notre problème. Nous ne pouvons rien faire. Ce sont les multinationales qui décident, nous les laissons faire.»

Nous avons une vue tout à fait différente du rôle du gouvernement. Quand une personne a un problème, son problème est aussi le nôtre. Nous nous en occupons. Nous essayons de trouver une solution et, heureusement dans le cas que je viens de vous exposer, nous avons pu en trouver une grâce au programme de médicaments non parrainés et avons pu nous assurer que ce jeune homme pourrait se procurer ce médicament.

C'est ça le rôle d'un gouvernement. C'est d'aider les Canadiens et non d'aider les multinationales à faire davantage de profits. Je voudrais bien comprendre comment un gouvernement peut accorder un monopole complet sur le prix des médicaments au moment même où l'on gèle le financement fédéral de l'assurance-maladie.

• (1620)

Je sais que mon homologue provinciale, qui représente aussi mes électeurs, l'honorable Elizabeth Cull, ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, a comparu devant le comité où elle a fourni des statistiques établissant que les coûts de notre régime provincial augmenteraient si ce projet de loi était adopté.

Nous entendons souvent dire que le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités. En voilà un exemple. Ce projet de loi ferait augmenter les coûts du régime d'assurance-maladie de la Colombie-Britannique, régime qui fait déjà l'objet de critiques.

Je suis d'avis que ce projet de loi est impitoyable et qu'il faut s'y opposer. Tous les ministres provinciaux de la Santé, sauf celui du Québec, s'y opposent unanimement. Un seul ministre provincial approuve ce projet de loi, et neuf sur dix s'y opposent. Cela en dit long sur la façon d'envisager les choses.

Nous avons raison, et le gouvernement se trompe. Un projet de loi de ce genre illustre bien la courte vue des mesures qu'il prend. Mon collègue de Kamloops a bien raison de déclarer: «[. . .] il faut nous débarrasser de la théorie économique de la percolation à laquelle adhère le gouvernement conservateur.» Nous devons empêcher l'adoption du projet de loi C-91. Nous devons renverser le gouvernement conservateur. Il faut doter le Canada d'une nouvelle vision pour pouvoir continuer à bâtir l'économie du pays et garantir le régime d'assurance-maladie des Canadiens.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, l'objet essentiel du projet de loi que nous avons devant nous, le projet de loi C-91, est de s'assurer que le Canada, et donc le Québec, ait une législation qui soit similaire en tout point à celle des autres pays développés sur la question des brevets pharmaceutiques.

Ce projet de loi survient après cinq ans d'expérimentation avec le projet de loi C-22 qui avait réparé une partie de l'erreur commise par les Libéraux, en restreignant considérablement la portée des brevets pharmaceutiques. De toute évidence, on demandait aux entreprises, comme aux chercheurs, d'investir sans avoir de protection de brevet ou en ayant une protection tellement faible, que l'investissement n'avait plus de sens.

Que s'est-il donc produit? Malgré la très longue expérience dans le domaine de la recherche pharmaceutique dans la région de Montréal, on a connu une diminution considérable au niveau de la recherche. Que s'est-il passé après l'adoption du projet de loi C-22 en 1987? Nous avons connu une expansion considérable de la recherche. Pourquoi? Parce qu'il est impossible de demander aux gens d'investir dans la recherche où il faut, pendant une dizaine d'années, développer un produit, sans s'assurer au préalable que le brevet sera protégé pendant au moins une période raisonnable.

Tous les autres pays développés ont une législation à laquelle, maintenant, nous consentons à nous adapter. Si le Canada veut innover, il devrait plutôt le faire en stimulant la recherche sur le plan fiscal. Là, il y aurait des corrections importantes à faire. Au plan des brevets, comment peut-on demander à des entreprises qui sont effectivement des entreprises multinationales qui peuvent s'établir partout dans le monde de venir investir ici alors que partout ailleurs, ils ont une protection beaucoup plus longue?

D'ailleurs, tous les discours que nous entendons maintenant sur le prix des produits pharmaceutiques, sur les risques pour le système de santé, nous les avons entendus en 1987. Je m'en souviens très bien. À cette époque, j'étais à la ville de Montréal, à la Communauté urbaine, et je siégeais sur le comité de concertation de toute la région qui, effectivement, faisait la promotion du projet de loi C-22 sur les brevets pharmaceutiques.

Ce projet de loi a été retardé pendant des mois et des mois par un Sénat contrôlé par le Parti libéral. On a eu un débat qui a duré des mois et des mois et un ensemble d'arguments ont été entendus, provenant de dizaines de témoins et d'associations de partout à travers le pays. Toutes les craintes qui ont été exprimées à ce moment-là se sont révélées fausses par la suite.

Qu'est-ce qu'on observe maintenant? On observe un drôle de phénomène en ce qui concerne la région de Montréal. Je voudrais savoir aujourd'hui, depuis le début de ce débat à la Chambre et en comité, où était le député de Papineau—Saint-Michel pour défendre les intérêts de Montréal? Où était le député de Saint-Denis? Où était le député de Saint-Henri—Westmount? Et surtout, où était le député de LaSalle—Émard qui se permet d'écrire dans les journaux des beaux textes sur le développement de Montréal? Là, il a une bonne occasion d'intervenir. Voilà que l'on a une loi importante pour Montréal, et personne n'est intervenu, personne ne s'est présenté au comité. On laisse intervenir des gens d'ailleurs au pays, qui sont contre le projet de loi.

Et, chose extraordinaire, ce matin, le député de Glengarry—Prescott—Russell a utilisé la lettre de transmission du mémoire de la Communauté urbaine de Montraél pour parler contre le projet de loi. C'est extraordinaire. Aucun député libéral autre qu'un député libéral de l'Ontario n'est intervenu. Il l'a utilisée faussement parce que la lettre commence ainsi: «Nous sommes pour le projet de loi C-91. . .» Ce qu'on y mentionne, c'est que, effectivement, si on veut s'assurer qu'il y a une véritable recherche, fondamentale et appliquée, il y aurait peut-être lieu de restreindre, non pas dans le projet de loi C-91—ce n'est pas l'effet du projet de loi—mais dans la Loi de l'impôt sur le revenu, les catégories de dépenses admissibles à des avantages fiscaux en R-D et en particulier des dépenses de recherches commerciales. C'est une correction qui aurait pu être apportée. Il faut se rappeler qu'une correction a déjà été apportée en partie, comparativement à la loi qui existait avant, alors que n'importe quelle dépense de gestion était admissible.

Donc, ce que l'on observe, c'est l'hypocrisie d'un parti national. Lorsque les intérêts de Montréal sont en jeu mais que cela dérange des Libéraux ailleurs au Canada, tous ces gens de Montréal ne disent pas un mot, ne se présentent pas au comité, on ne les voit pas. On a des gens d'ailleurs au pays qui parlent contre, par exemple, mais personne parmi les députés que je viens de nommer, qui prétendent défendre les intérêts de Montréal, ne s'est levé. On les verra demain se lever pour savoir pour qui ils vont voter. Et c'est cette espèce de situation que l'on rencontre tout le temps, où, lorsque les intérêts de Montréal sont en jeu, ces gens-là se cachent, comme ils se cachaient d'ailleurs en 1987.

Or, pourquoi est-ce important pour Montréal? C'est important parce que l'on a une très large expérience de recherches cliniques. Nous avons aussi des institutions de recherches fondamentales, comme l'Institut de biotechnologie, comme le nouvel Institut de recherches en pharmacologie. Nous avons des facultés de médecine et des centres de recherches universitaires reconnus à travers le monde. Tous ces gens-là nous ont demandé d'adopter une loi sur les brevets, similaire à celle qui existe dans les autres pays développés, pour leur permettre d'avoir une capacité concurrentielle équivalente pour attirer les investissements. Dans les faits, nous avons eu des projets d'investissements substantiels et c'est un secteur en plein développement malgré la crise économique.

Donc, je peux vous dire que je voterai pour le projet de loi C-91, comme tous les députés du Bloc québécois. On pourra à l'avenir, après avoir vu le vote des députés libéraux de la région de Montréal, le rappeler à tous les électeurs. S'ils votent contre le projet de loi C-91, ils auront démontré, encore une fois, que lorsque les inté-

rêts de Montréal sont en jeu, ils vont se cacher derrière le rideau ou ils votent contre.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour ajourner le débat afin de faire place à un débat sur l'ordre statutaire concernant la Loi sur les mesures économiques spéciales, et si ce consentement existe bien, je proposerai:

Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, concernant l'ordre statutaire relatif à la Loi sur les mesures économiques spéciales, au plus tard à 17h30 le mardi 8 décembre 1992, le Président mette aux voix toute question nécessaire pour disposer de la motion et, si un vote par appel nominal est demandé, qu'il soit différé jusqu'au mercredi 9 décembre 1992, à 15h00; et

Que l'heure réservée aux Affaires émanant des députés soit de 17h30 à 18h30, le mardi 8 décembre 1992, et que par la suite le Président ajourne la Chambre jusqu'au mercredi 9 décembre 1992.

• (1630)

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES MESURES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

LE RÈGLEMENT D'APPLICATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) propose:

Que conformément au paragraphe 7(2) de la Loi sur les mesures économiques spéciales, chapitre 17, Lois du Canada (1992), le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant les navires (Haïti), déposé à la Chambre le 8 septembre 1992, soit modifié en ajoutant le nouvel article suivant:

«6. Le gouvernement du Canada encourage tous les membres de l'Organisation des États américains et des Nations Unies qui ont pris des dispositions semblables à celles du présent règlement à les mettre en application.»;

Que, conformément au paragraphe 7(7) de la même loi, ladite modification au Réglement entre en vigueur le deuxième jour suivant la date de l'agrément par le Sénat;

Qu'un message soit adressé au Sénat pour l'informer en conséquence et pour lui demander d'approuver le même texte.

—La Loi sur les mesures économiques spéciales a été adoptée l'an dernier dans le but notamment de donner au Parlement l'occasion d'examiner de temps à autre la question cruciale de savoir quels effets ont les sanctions économiques sur les divers pays contre lesquels elles sont imposées.

Une loi comme celle-là n'est bonne que dans la mesure où le Parlement s'en sert. C'est pourquoi des députés de notre caucus ont jugé important, surtout à l'heure où un débat aussi important a cours dans notre pays concernant notre participation aux opérations de l'ONU en Somalie et en Bosnie, d'utiliser les mesures prises en vertu de cette loi pour rouvrir le débat sur Haïti et sur ce qui se passe et, peut-être plus important encore, sur ce qui ne se passe pas dans ce pauvre pays désespéré, ainsi que pour inviter les Canadiens et le gouvernement à réexaminer ce qui arrive aux Haïtiens et ce que le Canada pourrait faire.

[*Français*]

Nous sommes très inquiets concernant la crise en Haïti. Bien que le gouvernement et les membres de l'Organisation des États américains aient été très actifs au début de la crise, il semble que Haïti soit maintenant oublié. Les violations des droits de l'homme continuent. L'embargo n'est pas respecté par des membres de l'OÉA et le processus de négociation entre la Commission de l'OÉA et le gouvernement fantoche d'Haïti n'avance pas. Il n'y a pas de progrès pour la restauration du gouvernement constitutionnel du président Aristide.

[*Traduction*]

Il est certain qu'il y a eu un bon nombre de déclarations et de résolutions soulignant qu'il est important d'appuyer le rétablissement de la démocratie constitutionnelle en Haïti. Un an a passé déjà, et la dictature est toujours en place. Entre temps, il y a un embargo économique qui a été décrété avec tambours et trompettes et de grandes déclarations du premier ministre, du secrétaire d'État et d'autres membres de l'OEA, disant que cette mesure entraînerait le rétablissement de la démocratie. Malheureusement, ce sont les pauvres d'Haïti qui, en fin de compte, en souffrent. Les riches, l'élite et l'establishment prospèrent. Si l'embargo n'est pas étanche, c'est une sanction qui n'est pas appliquée efficacement. L'embargo est devenu une farce et une vaste blague.

Il n'est ni sage ni acceptable que les Canadiens, par l'entremise de leur gouvernement, s'associent à une mesure qui continue de frapper le peuple le plus pathétique de tout l'Occident, les Haïtiens, qui souffriront encore plus, tandis que la dictature réussira à se maintenir.

Ce dernier week-end, j'ai assisté à une réunion des États latino-américains parrainée par les Nations Unies au Chili, réunion consacrée à la démocratie et au développement. Des représentants du gouvernement haïtien en exil étaient présents, et ils ont exposé un argument très important et, je crois, très convaincant. Si nous tolérons une dictature militaire à Haïti, en dépit des meilleures intentions de l'OEA, des Nations Unies et des pays occidentaux, ce sera un encouragement pour tous les autres dictateurs militaires de l'Ouest: ce genre d'aventure ne comporte aucun risque.

Il est important de faire remarquer que, même si la communauté internationale s'apprête à intervenir en Somalie pour venir en aide aux victimes de la famine et du non-respect des droits de la personne dans cette région et même si elle est intervenue dans une situation très difficile et complexe en Bosnie—sans nécessairement avoir du succès, mais l'effort était là—, nous oublions malgré tout ce qui se passe dans notre propre hémisphère.

On prononce un discours de temps en temps. Une résolution a été adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies il y a environ une semaine, et tous les pays ont été unanimes à dire qu'ils ne pouvaient plus tolérer cela et qu'il fallait absolument rétablir un gouvernement constitutionnel. Cependant, je crois que nous pouvons dire honnêtement que les paroles ne coûtent pas cher. Ce sont les gestes concrets qui comptent. Il s'agit en réalité de déterminer si nous avons vraiment la volonté de respecter les engagements pris par le premier ministre, qui a dit que nous étions prêts à prendre tous les moyens pour rétablir la démocratie.

Avons-nous pris une initiative? Avons-nous fait des efforts pour amener les membres de l'OEA à respecter leurs engagements? Essayons-nous d'intervenir auprès de nos alliés européens qui, chaque jour, violent l'embargo et envoient du pétrole et des marchandises à de riches entrepreneurs en Haïti, sans que personne dise quoi que ce soit?

[*Français*]

En effet, notre propre pays n'a pas une attitude acceptable envers le niveau, les standards, les mesures de l'embargo. Par exemple, pendant la dernière semaine de novembre, les transmissions de Radio-Canada International pour les gens de Haïti, des programmes très importants dans le but de donner des messages d'espoir à ces gens de Haïti furent annulés par ce gouvernement, une conséquence des réductions du budget de Radio-Canada International.

• (1640)

[*Traduction*]

Je vous le demande, monsieur le Président: En privant le peuple haïtien d'une des rares occasions qu'il a d'avoir des nouvelles non censurées, est-ce que le gouvernement prouve qu'il est prêt à prendre tous les moyens pour défendre la liberté?

Par ailleurs, en ce qui concerne l'aide et le développement, notre politique n'est pas très claire, et il est possible que l'aide fournie par les ONG à des fins humanitaires aille en réalité au gouvernement militaire dictatorial en Haïti.

Nous n'avons pas amélioré l'aide que nous fournissons pour essayer d'apaiser les souffrances causées par nos propres sanctions; en fait, nous l'avons même réduite.

En tant que pays, nous sommes devant un très grave dilemme. Nous appuyons et acceptons actuellement un programme de sanctions économiques qui est la risée des dirigeants militaires d'Haïti et qui devait servir à exercer des pressions pour permettre le rétablissement du gouvernement Aristide; par contre, nous ne nous employons guère à trouver au sein de l'OEA, de nouvelles mesures qui sont importantes, qui sont concrètes et qui ont de véritables répercussions.

Il est important de soulever ces questions à ce moment-ci, car des changements sont envisageables. L'élection, aux États-Unis, d'un nouveau gouvernement qui a adopté publiquement une position différente au sujet d'Haïti pourrait permettre l'amorce d'un nouveau dialogue et l'élaboration d'une nouvelle politique pour ce pays. Pour la première fois, le gouvernement américain est maintenant prêt à dire que les réfugiés d'Haïti seront au moins traités conformément aux dispositions de la convention internationale.

Je trouvais très dérangeant que l'administration Bush enfreigne les principes fondamentaux de la convention internationale sur les réfugiés, en refoulant ces derniers ou en les renvoyant illégalement, même si le gouvernement américain était en partie responsable du problème pour avoir appuyé pendant des années le régime Duvalier.

Il y a maintenant une balise lumineuse. Il y a des possibilités.

[*Français*]

Peut-être que M. Clinton et sa nouvelle administration offriraient une réception à Washington. Le gouvernement du Canada a certainement l'occasion de proposer des solutions, des recommandations, une nouvelle initiative pour les pays de l'hémisphère de l'Ouest.

[*Traduction*]

À mon avis, nous devons faire un effort beaucoup plus important et beaucoup plus sérieux. Si nous voulons que l'embargo soit pris au sérieux, il faut demander aux autres de le respecter. Nous ne pouvons pas laisser les Européens et les autres pays d'Amérique latine se dérober à leurs responsabilités en tant que membres de la communauté internationale. Nous ne pouvons continuer de permettre l'existence de deux poids, deux mesures.

À mon avis, il est presque immoral de prendre une série de mesures à l'égard d'un pays dévasté dans une région du monde et de ne pas au moins faire de même à l'égard d'un autre.

Cela revient à ce que j'essayais d'expliquer hier soir, lorsque nous avons discuté des mesures que le gouvernement a prises à l'égard de la Somalie. Si nous voulons faire partie de la force multinationale en Somalie parce que les droits de la personne n'y sont pas respectés, que la population y souffre atrocement et que le gouvernement y a été renversé, pourquoi ne pas reconnaître que cela vaut aussi pour Haïti?

Pourquoi choisir un pays plus que l'autre? Quelle est la différence? Voilà l'une des raisons pour lesquelles ces questions doivent faire l'objet d'un débat parlementaire et pour lesquelles nous invoquons la Loi sur les mesures économiques spéciales pour lancer le débat ainsi que pour demander au gouvernement: «Quelle est la différence?»

Nous voulons une explication. Nous voulons comprendre pourquoi des forces militaires multilatérales peuvent intervenir dans une région où les droits de la personne sont bafoués, d'incroyables souffrances sont infligées à la population et le gouvernement constitutionnel a été renversé, mais pas dans un autre qui vit une situation semblable.

Nous avons raison de demander quels critères président à cette décision. Ils peuvent être tout à fait raisonnables, mais on ne nous les a pas expliqués. J'ai étudié les déclarations que la secrétaire d'État a faites au cours de la réunion tenue dans les Bahamas et j'ai lu attentivement le discours prononcé par notre ambassadrice aux Nations Unies la semaine dernière, dans le cadre du débat sur la résolution de l'ONU, et je n'ai pas trouvé d'explications.

Fait intéressant à noter, notre ambassadrice aux Nations Unies a parlé de la résolution s'appliquant à Haïti au moment même où le débat sur la Somalie se déroulait, mais elle n'a pas commenté la crise somalienne. On aurait dit qu'il s'agissait de deux mondes totalement différents. On n'a même pas tenté de poser le problème ni de déterminer si les Nations Unies devraient appliquer à un pays les critères qu'elles ont adoptés pour un autre État.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que la question devrait être soumise au Conseil de sécurité. Je suis tout à fait d'accord. D'ailleurs, tout le monde devrait le reconnaître, mais il reste une chose à clarifier: Que proposons-nous au Conseil de sécurité? Prenons-nous des initiatives diplomatiques avec d'autres pays de l'hémisphère occidental afin d'établir une forme de consensus relativement aux mesures qui s'imposent? Ces mesures devraient-elles consister à renforcer les embargos, à fournir une aide plus importante, à convaincre les Américains d'intervenir, ou à discuter de façon réaliste de la question de savoir si une intervention militaire s'impose?

Les États-Unis sont débarqués à Panama afin de se débarrasser de Noriega, un important trafiquant de drogues dans ce pays. Il y a de bonnes raisons de croire que les dirigeants à Haïti s'adonnent aussi au trafic des drogues. Je pense qu'il incombe au Canada de soulever ces questions. Il n'y a aucune raison de ne pas le faire. Il n'y a aucune raison de ne pas essayer de placer dans une certaine perspective toutes ces questions très complexes.

À mon avis, il incombe aux députés du Parlement de soulever ces questions avant qu'elles ne portent atteinte à l'intégrité ou à l'essence même de ce que nous sommes en tant que pays. Il semble que l'on nous demande d'accepter une nouvelle définition de la sécurité internationale qui suppose et exige la participation et l'intervention de divers membres de la communauté internationale dans d'autres pays où les droits de la personne sont gravement bafoués. Par conséquent, il incombe au Parlement d'aborder ces questions.

Nous ne devons pas agir de façon ponctuelle. L'étude de ces questions ne doit pas être subordonnée à des considérations telles que les élections présidentielles américaines ou d'autres événements. Le moment est certainement venu de faire preuve d'une certaine cohérence dans l'application des mesures que nous jugeons importantes. En fait, je pense que l'occasion qu'offre la mesure économique spéciale pour un débat du genre devrait faire partie intégrante d'une procédure normalisée qui serait appliquée lorsque nous prenons un important engagement international du genre, que ce soit par l'entremise de l'ONU, de l'OEA, de la CSCE ou de tout autre organisme. Cet exercice se doit de permettre au Parlement de définir le rôle et les responsabilités du Canada sur la scène internationale. Si nous laissons les

choses évoluer sans prendre de décision éclairée et réfléchie, nous nous perdrons dans une voie semée d'embûches. Si nous sommes prêts à assumer les vraies responsabilités de notre Parlement et si nous réfléchissons sérieusement à l'aspect que prend le nouveau monde qui émerge, à ce qu'il attend du Canada et à notre perception du rôle des groupes multilatéraux internationaux auxquels nous appartenons, alors je crois que nous justifierons notre salaire de législateurs au sein du Parlement du Canada.

• (1650)

J'implore la Chambre de se pencher sur le cas d'Haïti. C'est un pays pauvre et désespéré, tragiquement démuni où les droits sont bafoués par une dictature. Les Haïtiens ont fait un vaillant effort pour changer la situation en votant pour un président constitutionnellement légitime. Nous devons continuer de faire confiance au peuple haïtien. Nous devons lui démontrer que nous n'avons pas oublié sa détermination et faire tout en notre pouvoir, en tant que membres de l'OEA et des Nations Unies, pour raviver l'intérêt de la communauté internationale pour le sort des Haïtiens. Nous devons leur dire qu'ils n'ont pas été oubliés et que nous continuerons de faire tout notre possible pour restaurer un régime démocratique et stimuler un juste développement dans ce pays frère de l'hémisphère occidental.

* * *

LA LOI SUR LES BREVETS

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-91

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il n'a pas été possible de s'entendre en vertu des dispositions des paragraphes 78(1) ou (2) du Règlement au sujet de l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que je présenterai une motion d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre afin qu'un nombre précis de jours ou d'heures soit attribué à l'étude et à l'adoption de la mesure aux étapes que j'ai mentionnées.

Des voix: Quelle honte! C'est honteux!

M. Riis: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement. Je veux simplement dire à quel point nous sommes déçus d'entendre le ministre donner cet avis. Nous aussi, nous sommes inquiets de voir avec quelle précipitation le projet de loi C-91 franchit toutes les étapes du processus parlementaire

J'en profite pour donner avis à mon tour. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Le ministre ne fait que donner un avis. Il faudra attendre que la Chambre soit officiellement saisie, si le gouvernement donne suite à cet avis; à ce moment-là, l'honorable leader parlementaire ou d'autres députés pourront exprimer des points de vue. Mais à ce moment-ci, la Chambre n'est saisie que d'un avis auquel le gouvernement pourrait ne pas donner suite ou y donner suite, suivant son bon plaisir.

[*Traduction*]

* * *

LA LOI SUR LES MESURES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

LE RÈGLEMENT D'APPLICATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) (p. 14873).

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, avant de commenter cette motion, je tiens à exprimer ma déception de voir qu'aucun ministériel, aucun membre du caucus conservateur, n'est prêt à participer à ce débat extrêmement important au sujet de la situation tragique qui règne à Haïti.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que le député pose une hypothèse qui n'est pas justifiée. Je crois, par ailleurs, qu'il est dangereusement à la limite d'enfreindre le Règlement s'il signale les présences et les absences à la Chambre.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas mettre en doute l'intégrité du secrétaire parlementaire, mais je pense qu'il serait justifié qu'on puisse demander si la

secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou son secrétaire parlementaire seront à la Chambre pendant ce débat.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Encore une fois, je rappelle aux députés des deux côtés de la Chambre que le Règlement stipule qu'on ne doit pas faire allusion à la présence ou à l'absence d'un député de la Chambre.

M. Robinson: Monsieur le Président, on verra bientôt si les Conservateurs participeront, oui ou non, à ce débat si important, non seulement pour la communauté haïtienne au Canada, mais pour tous les Canadiens et Canadiennes qui sont fort préoccupés par la situation tragique en Haïti.

[*Traduction*]

Il y aura deux ans la semaine prochaine, le 16 décembre, que Jean-Bertrand Aristide a été élu démocratiquement président d'Haïti avec 67 p. 100 des suffrages.

Cette victoire historique a suscité beaucoup d'espoir et d'optimisme dans ce pays désespérément pauvre—le plus pauvre en fait des Antilles et de l'Amérique latine. Les Haïtiens se sont mis à espérer que cesseraient enfin les violations des droits de la personne, ce tragique héritage des Duvalier, père et fils. Ils se sont mis à croire en l'avènement d'une ère nouvelle marquée par la justice économique.

Deux ans plus tard, Haïti est encore sous le joug de la peur, de la pauvreté, du déni brutal des droits humains fondamentaux et du meurtre. Le pays est en fait gouverné par les tontons macoutes et leurs alliés dans l'armée, ces brutes qui imposent leur volonté par la force.

J'estime qu'il est important de poser la question: Mais où est donc l'OEA? Où est la CEE en ces heures difficiles, au moment où se commettent pareilles violations brutales des droits de la personne en Haïti?

[*Français*]

Évidemment, les Nations Unies ont adopté plusieurs résolutions. L'OÉA a aussi adopté des résolutions visant à réinstaurer M. Aristide, le président démocratiquement élu.

Depuis le mois de février, juste quatre ou cinq mois après le coup d'État violent, les États-Unis ont abandonné toute forme de sanction efficace en Haïti. C'était le 4 février dernier que les États-Unis ont dit qu'ils allaient assouplir les sanctions économiques américaines. Pourquoi? C'est très clair; c'est qu'il y avait tellement de réfugiés haïtiens désespérés qui ont essayé d'échapper à la violence, à la mort en Haïti, mais les États-Unis les ont refusés. Ils ont enfreint la Loi internationale; ils ont enfreint toutes les lois humanitaires en ce qui concerne les réfugiés.

En même temps, ce qu'ils avaient dit pour justifier cette politique inhumaine, c'était que la situation était meilleure en Haïti.

[*Traduction*]

Au début du mois de février, l'an dernier, nous avons vu les États-Unis lever l'embargo contre Haïti. En novembre, quelques mois après le sauvage coup d'État en Haïti, nous avons entendu les braves mots de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a déclaré à la Chambre le 4 novembre 1991 ce qui suit: «L'objectif du Canada est simple, et l'attitude que nous avons adoptée doit être pour chacun un témoignage de notre détermination. En prenant les mesures que je viens d'annoncer, nous allons aussi loin que tout autre pays du continent en réagissant à la demande de l'OEA de faire savoir au régime de Port-au-Prince, dans les termes les plus forts,que nous ne tolérerons pas que l'on foule au pied la volonté du peuple haïtien. Nous sommes déterminés, avec l'aide de nos partenaires de l'OEA, à restaurer la démocratie en Haïti.»

• (1700)

Un an s'est écoulé depuis, et les assassinats continuent, la violence continue et la pauvreté est encore plus difficile à supporter pour le peuple haïtien.

Au mois de février dernier, les États-Unis ont renoncé à s'engager sérieusement à décréter un embargo. Même le secrétaire général de l'OEA, Jose Baena Soares, s'est inquiété à l'époque de la décision qui avait été prise et a déclaré: «À mon avis, pour changer la recommandation multilatérale, nous devrions vraiment faire des progrès dans la mise en application des résolutions, en imposant

l'embargo et en demandant que M. Aristide reprenne le pouvoir.»

Eh bien, on n'a enregistré aucun progrès. Pas plus tard que la semaine dernière, un autre partisan de Jean-Bertrand Aristide a été brutalement assassiné à Haïti. Certes, alors que les yeux du monde sont fixés sur la Somalie ainsi que sur la tragédie qui se déroule en Bosnie, au Soudan, au Libéria et ailleurs, il est peut-être difficile de rappeler au monde combien il est important de ne pas abandonner le peuple haïtien. Le but de cette motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui est de faire précisément cela.

[*Français*]

C'est d'assurer, non seulement les Haïtiens et les Haïtiennes, mais les Canadiens et les Canadiennes, que nous n'avons pas oublié leur lutte, la lutte du peuple haïtien pour la démocratie, pour la justice économique et sociale. C'est justement pour cette raison que cette motion est devant la Chambre. Le Canada devrait jouer un rôle de leadership en demandant, non seulement à l'OÉA, mais aussi aux Nations Unies et à tous les pays de l'Europe, de serrer la vis, de faire tout leur possible pour instaurer la démocratie.

[*Traduction*]

L'une des questions les plus importantes à ce stade est d'appuyer les ONG dont un grand nombre travaillent très courageusement à rétablir la démocratie à Haïti et à redonner l'espoir à ce peuple. À un moment comme celui-ci, au lieu d'augmenter son appui aux ONG qui travaillent dans le domaine du développement, le gouvernement dans son exposé économique, la semaine dernière, a réduit le financement accordé à ces mêmes ONG, à OXFAM, à l'AQOCI dans la province de Québec et à d'autres ONG qui s'efforcent avec acharnement d'aider les Haïtiens à réagir dans cette période de crise.

Nous condamnons les priorités du gouvernement qui est prêt à couper 600 millions de dollars dans l'aide étrangère au moment où il prévoit dépenser plus de 4 milliards de dollars pour des hélicoptères. C'est une décision honteuse.

Je veux aussi exprimer mon inquiétude au sujet de la décision de Radio Canada International d'arrêter ses émissions à l'intention des Haïtiens.

[*Français*]

Évidemment, le peuple haïtien vit maintenant une période très difficile depuis le coup d'État du mois de septembre 1991. La restauration du régime militaire a eu pour conséquence la répression sévère de tous les médias. L'émission de Radio Canada International constituait une des seules sources d'information internationale et nationale auxquelles avait accès le peuple haïtien. Elle servait de fenêtre ouverte sur le monde extérieur, offrant ainsi un peu d'espoir au peuple haïtien que la Communauté internationale n'a pas tourné le dos à ses souffrances.

Pourquoi Radio Canada International a-t-elle mis fin à ces émissions, si importantes pour le peuple haïtien? Je demande aujourd'hui, au secrétaire parlementaire, justement de nous aider à donner les ressources nécessaires pour instaurer à nouveau cette émission, de communiquer avec les organismes non gouvernementaux canadiens et québécois, qui oeuvrent en Haïti, pour qu'ils fassent également leur possible pour aider à la restauration de la démocratie.

Je demande au gouvernement, de rétablir ces émissions de Radio Canada International en direction d'Haïti. Malheureusement, mettre fin à ces émissions, c'est renforcer le mur de silence que le régime *de facto* s'efforce de monter autour du peuple pour maintenir la répression et étouffer le mouvement de résistance.

[*Traduction*]

Il est essentiel que le Canada joue un rôle de leader au sein de l'Organisation des Nations Unies, au sein de l'OEA et ailleurs, de façon à imposer les pressions les plus fortes possibles sur le régime illégitime et criminel de Haïti, et à exiger la restauration du président démocratiquement élu.

La Communauté européenne a échoué lamentablement dans ses efforts pour répondre à la crise du peuple haïtien. L'embargo est une passoire. Les truands, les tontons macoutes et l'armée, qui travaillent de concert avec l'élite économique de ce pays, le plus pauvre des Antilles et de l'Amérique latine, sont encouragés par le manque de sérieux des résolutions des États-Unis, de la Communauté européenne et des autres pays.

La population haïtienne fait preuve d'un merveilleux courage dans sa lutte pour la démocratie. J'estime que les États-Unis et l'OEA, qui s'est révélée totalement inefficace dans cette affaire, doivent quelque chose au peuple de Haïti. Non seulement doivent-ils faire en sorte que ceux qui fuient cette situation tragique aient un havre, mais ils doivent aussi prendre des mesures collectives, de fortes mesures collectives, en consultation avec le président légitime de Haïti et de son gouvernement, pour faire pression sur le gouvernement actuellement au pouvoir.

Il est important également que le Canada soit en consultations étroites avec le gouvernement légitimement élu de Jean-Bertrand Aristide en ce qui concerne l'aide humanitaire. Un certain nombre d'ONG du Canada ont laissé entendre que le gouvernement *de facto* semble coopter certains fournisseurs d'aide bien intentionnés en Haïti. Il faut que tous ceux qui travaillent dans ce domaine oeuvrent en collaboration avec le gouvernement en exil pour déterminer quels sont les priorités les plus efficaces.

Le gouvernement en exil, même s'il continue à être reconnu, a besoin de plus que cela. Il a besoin d'aide et de ressources pour fonctionner à l'extérieur de Haïti et pour tenir bien haut le flambeau de l'espoir de la population de Haïti massacrée par les truands actuellement au pouvoir.

En tant que Canadiens, nous pouvons aider à fournir ces ressources, comme nous le faisons pour le gouvernement en exil de Birmanie auquel nous fournissons de l'argent pour maintenir en vie l'espoir en Aung San Suu Kyi et d'autres. Cet autre gouvernement illégitime sera lui aussi renversé un jour.

En conclusion, je suis heureux d'avoir eu l'occasion de répéter à la Chambre les inquiétudes de mes collègues du Nouveau Parti démocratique et, je pense, de beaucoup de Canadiens.

[*Français*]

Non seulement la population haïtienne s'en préoccupe, mais surtout la population québécoise qui a appuyé magnifiquement la lutte des Haïtiens et des Haïtiennes pour la démocratie.

Nous appuyons cette motion et nous demandons à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire beaucoup plus au sein des Nations Unies et au sein de l'OÉA pour restaurer la démocratie pour durcir l'embargo afin de mettre fin à cette attaque à la démocratie. Après la restauration du gouvernement démocratiquement élu en Haïti, il y a deux ans la semaine prochaine, notre défi principal sera l'économie et la justice économique. C'est justement cela que le président Jean-Bertrand Aristide tentait de faire et c'est précisément pour cette raison que l'élite, les tontons macoutes et l'armée ont mis ce gouvernement à la porte. Pour la justice, pour la démocratie, nous demandons à notre gouvernement de faire beaucoup plus pour le peuple d'Haïti.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter de cette motion. J'estime un peu étrange que, à cette heure du jour, de la semaine et, en fait, de l'année, nous soyons appelés à parler de cette motion et d'un amendement qu'a proposé l'opposition à un projet de loi auquel elle souscrivait lorsque nous l'avons adopté plus tôt cette année. Nous en sommes maintenant à débattre la mise en oeuvre de cette mesure.

Je me rappelle que, lorsque nous avons débattu ce projet de loi à la Chambre, le débat a été très court, car les députés de tous les partis se sont entendus pour dire qu'il fallait renforcer les mesures législatives concernant les embargos que le Canada pouvait imposer. Pendant la guerre du Golfe, nous nous sommes rendu compte que, même si le Canada imposait des embargos conformément aux lois qui existaient jusqu'ici, ces embargos n'étaient pas efficaces. Le gouvernement a donc pris l'initiative de concevoir un projet de loi qui les rendrait plus efficaces, pour que nous puissions affronter des situations comme celle du golfe.

Les partis d'opposition ont approuvé ce projet de loi. Si je me souviens bien, seulement deux ou trois députés de chaque parti ont pris la parole dans le débat. Puis, lorsque le projet de loi a été renvoyé à un comité, il a siégé brièvement et a entendu plusieurs témoins. Le projet de loi n'a pas été contesté et a facilement été adopté à la Chambre. Sauf erreur, le vote n'a même pas eu lieu par appel nominal, mais par oui ou non.

Or, aujourd'hui, pendant la dernière semaine de séance de la Chambre, alors qu'il reste tellement de projets de loi importants, que l'opposition estime également très importants, nous sommes appelés à débattre un amendement à un projet de loi qu'elle a déjà approuvé. Je trouve cela extrêmement étrange.

Le 7 juillet 1992, Son Excellence le gouverneur général en conseil a approuvé le règlement susmentionné, que nous sommes censés débattre aujourd'hui, dans le but de renforcer l'isolement économique et commercial de la République d'Haïti. Ce serait trop dommage, trop tragique si, à cause de ce débat, les personnes qui suivent aujourd'hui les délibérations avaient l'impression que les Canadiens n'ont rien fait en Haïti depuis l'adoption de cette mesure législative. Au contraire, ils ont fait beaucoup, et je pense que les députés d'en face seront d'accord là-dessus.

La décision prise par le gouverneur général visait à compléter une série de mesures administratives prises antérieurement en vue de permettre au gouvernement du Canada d'appliquer les résolutions 191 et 392 adoptées par l'Organisation des États américains en date du 3 octobre 1991 et du 17 mai 1992.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité par les 34 pays membres de l'Organisation des États américains. En réaction au coup d'État survenu le 30 septembre 1991 qui a renversé le premier gouvernement à avoir été élu démocratiquement en Haïti, l'Organisation des États américains, de concert avec le Canada qui a fait une contribution remarquable, a, en tant qu'institution, joué un rôle clé dans le processus qui a conduit Haïti d'une dictature militaire à des élections libres, le 16 décembre 1990, il y a deux ans.

Les membres de l'OEA et le Canada, en particulier, avaient bon espoir de voir la situation se rétablir en Haïti. Nous sommes encore déterminés à permettre à cette république de faire partie de nouveau de la communauté des nations démocratiques. Les mesures d'isolement économique et commercial dont il est question aujourd'hui s'inscrivaient dans la stratégie élaborée par la communauté internationale pour forcer les auteurs du coup d'État à négocier de bonne foi avec les forces démocratiques en Haïti.

Il ne faut pas oublier que le Conseil de sécurité des Nations Unies est le seul organisme qui peut, en vertu du droit international, obliger ses membres à appliquer des mesures allant de l'isolement politique et économique au blocus et au recours à la force. En tant qu'organisation régionale, l'OEA n'a pas ce pouvoir. Ses résolutions possèdent certes une force morale et, partant, une force politique, mais ce ne sont que des recommandations.

Comme je l'ai déjà expliqué, les mesures proposées par l'OEA ne sont rien de plus que des recommandations et n'engagent que les 34 pays qui en sont membres. Dès le début, nous avons parfaitement compris qu'elles ne seraient pas appliquées intégralement. Il faudrait ajouter que la plupart de relations économiques et commerciales entre Haïti et les pays de notre hémisphère se poursuivaient toujours, mais l'embargo, quoique partiel, a eu une incidence réelle sur l'économie haïtienne et sur la capacité des usurpateurs à diriger le pays.

Dès que l'OEA a adopté la résolution 191, les Nations Unies en ont été saisies. Le 11 octobre 1991, la secrétaire d'État chargée des Affaires extérieures a prononcé un long discours aux Nations Unies pour dénoncer le coup d'État à Haïti. À juste titre, elle a fait appel à la communauté internationale, soulignant que chaque fois qu'une démocratie est victime d'un coup d'État, il est du devoir des Nations Unies d'intervenir pour protéger les principes qui lui sont chers. Elle a exhorté tous les pays à collaborer avec l'OEA pour rétablir le respect de la Constitution dans cette région.

Permettez-moi de toucher un mot sur le discours prononcé aux Nations Unies, le 24 novembre 1992, par notre ambassadrice, M^me^ Louise Fréchette, en faveur du point 22 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il avait pour titre *La démocratie et les droits de la personne à Haïti.*

Après avoir rappelé la résolution de l'OEA concernant Haïti et adoptée par les Nations Unies le 10 novembre, M^me^ Fréchette s'est dite satisfaite des résultats de la collaboration en cours entre les Nations Unies et l'OEA au sujet de Haïti, aussi bien sur le plan politique que sur le plan de l'aide humanitaire.

Dans son discours, M^me^ Fréchette demandait une intensification des activités de coopération et affirmait que la nouvelle résolution priait le secrétaire général, M. Soares, de solliciter l'aide des Nations Unies et de leur secrétaire général afin qu'on accorde une attention toute spéciale au renforcement de l'embargo commercial contre Haïti, particulièrement dans le cas des produits pétroliers et des armes. «Je ne peux insister suffisamment sur l'importance que le gouvernement du Canada accorde à cette question», poursuivait M^me^ Fréchette.

Elle encourageait aussi tous les États membres des Nations Unies à se joindre à nous pour donner plus de poids aux mesures internationales qui permettraient d'appuyer la démocratie et de restaurer un gouvernement légitime en Haïti. Elle affirmait, enfin, que le Canada était d'avis que le Conseil de sécurité ne devrait pas hésiter à se saisir de la question d'Haïti.

Ramener Haïti au sein du groupe des pays démocratiques serait un geste de justice et une action qui consoliderait la démocratie dans l'hémisphère occidental. Le Canada s'intéresse énormément à la démocratie parce qu'elle est au coeur même des notions de progrès et de sécurité dans la région.

Non seulement l'amendement proposé est-il inutile, comme je l'ai déjà fait remarquer, mais la Loi sur les mesures économiques spéciales ne renferme aucune disposition qui nous autoriserait à l'adopter.

Toute modification des règlements de la Loi sur les mesures économiques spéciales concernant les navires et Haïti doit être autorisée par les dispositions de l'article 4 de la loi. Cet article autorise le gouverneur en conseil à prendre les décrets et règlements qu'il estime nécessaires concernant la restriction ou l'interdiction des activités qui entraînent un lien direct entre le Canada ou les Canadiens d'une part et un État étranger soumis aux sanctions d'autre part.

Le lien entre le Canada et les États non soumis aux sanctions n'est pas visé par les décrets et règlements dont il est question à l'article 4. En bref, l'amendement proposé dépasse le pouvoir de réglementation conféré par la loi.

Lorsque la Loi autorisant la prise de mesures économiques spéciales n'était encore que le projet de loi C-53, elle prévoyait que les décrets et règlements concernant les sanctions prises par le Parlement pourraient être révoqués par motion.

En comité, le député de Winnipeg-Sud-Centre a proposé de changer le projet de loi de façon à permettre que les décrets et règlements soient modifiés par motion. Il a parlé de façon fort éloquente du rôle constructif que sa proposition conférerait au Parlement en permettant d'assurer que les décrets et règlements concernant les sanctions aient l'appui du plus grand nombre possible de députés. Ce jour-là, son appel à des principes supérieurs a inspiré les travaux du comité. La motion que nous débattons aujourd'hui est un abus flagrant du fruit de cet appel. Selon toute évidence. . .

• (1720)

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Surrey—White Rock—Delta prétend maintenant que la motion dont est saisie la Chambre n'est en fait pas recevable et qu'elle dépasse les pouvoirs conférés par la Loi sur les mesures économiques spéciales, étant donné que la motion en question n'est pas conforme à l'article 4 de cette loi.

J'ai ici une copie du document d'information concernant ce règlement, et il y est dit que le gouvernement canadien approuve ce règlement spécial concernant les navires et Haïti conformément aux paragraphes 4(1) et (3) de la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Un peu plus tôt aujourd'hui, un collègue du député de Surrey—White Rock—Delta a essayé de démontrer que cette motion n'était pas recevable. La présidence a dit qu'elle l'était et, à mon avis, cela n'est qu'une tentative de plus de contourner la décision prise plus tôt par la présidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je crois qu'il y a matière à débat, et je donne de nouveau la parole au secrétaire parlementaire.

M. Friesen: Je souligne que le nom de la circonscription est Surrey—White Rock—South Langley et que le député est en retard de quelques années, ce qui donne peut-être une idée du bien-fondé de son rappel au Règlement.

Je suis d'accord avec vous, monsieur le Président, il y avait matière à débat et non pas matière à un rappel au Règlement, et je rappelle au député de Burnaby, en terminant, que je viens de dire que la motion vise en fait à exhorter les autres pays à adopter les ordres que nous avons adoptés, ce qui dépasse la portée de la loi.

Je dirai en terminant que l'intervention du député de Winnipeg et son appel à des principes élevés avaient inspiré les travaux du comité. La motion dont nous discutons aujourd'hui constitue une violation flagrante de l'objet de l'appel de M. Axworthy. Tout indique que la motion n'est rien de plus qu'une motion dilatoire qui n'a rien à voir avec Haïti.

Je propose que nous mettions un terme au débat.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat et d'appuyer la motion présentée cet après-midi par le député de Winnipeg-Sud-Centre.

Je suis heureux de constater que le secrétaire parlementaire, à tout le moins, a le courage de venir en cette Chambre. Si son ministre n'a pas le minimum de respect pour Haïti, au moins lui, le secrétaire parlementaire, est ici pour nous rappeler les discours que le ministre a déjà faits et aussi les discours de l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies.

Il semble surpris que mon collègue ait présenté cette motion qui est appuyée non seulement par tous les membres du Parti libéral, mais également, je pense, par les membres du Nouveau Parti démocratique.

Ce pourquoi nous présentons cette motion, et mon collègue l'a dit bien clairement, c'est que nous pensons que le gouvernement ne ménage aucun effort pour faire de beaux discours, mais lorsque vient le temps de vraiment prendre des mesures radicales, musclées afin d'aider à restaurer la démocratie en Haïti, il semble qu'à ce moment-là le gouvernement canadien n'a plus aucune énergie et oublie les belles paroles du ministre ou de l'ambassadeur.

Or, l'amendement que nous proposons est un amendement pour inciter le gouvernement à aller au-delà de ses belles paroles afin de provoquer les choses pour que la démocratie soit réinstaurée dans ce pays qui souffre tant depuis déjà trop longtemps.

Permettez-moi de rappeler cette intervention qui date de mai dernier du ministre devant l'Organisation des États américains et je vais la citer.

[*Traduction*]

Le Canada est déterminé à ne pas laisser l'impasse se perpétuer indéfiniment à Haïti. Le régime illégitime en place à Haïti a déjoué tous les efforts visant à rétablir la démocratie dans ce pays. Le Canada va continuer d'appliquer les sanctions, comme nous en avons tous convenu en octobre dernier.

[*Français*]

Le ministre nous dit qu'il ne veut pas que cette impasse continue indéfiniment. Et pourtant, c'est ce qui arrive. Ce n'est pas la première fois que des représentants du gouvernement en cette Chambre prononcent de belles paroles pour essayer d'encourager, de pacifier la communauté haïtienne qui vit au Canada. Qu'est-ce que le gouvernement du Canada a fait de concret, de précis, pour s'assurer que la démocratie revienne en Haïti? Rien. Absolument rien de concret, sinon de beaux discours aux Nations Unies ou de beaux discours devant l'Organisation des États américains.

La proposition de mon collègue a justement pour but d'amener le gouvernement à faire quelque chose, à faire des pressions auprès des autres pays membres de l'Organisation des États américains et auprès des Nations Unies pour que des mesures concrètes soient prises pour s'assurer que le régime militaire qui mène depuis trop longtemps dans ce pays soit mis à sa place, soit mis en position de ne plus pouvoir gouverner comme il le fait depuis trop longtemps en Haïti, afin que la voix populaire, exprimée par des élections libres, puisse prévaloir et qu'un président dûment élu puisse gouverner avec des coudées franches, et non pas comme c'est présentement et comme c'est depuis trop longtemps.

Le président d'Haïti, s'il n'est pas de connivence avec les militaires, est démis de ses fonctions. Il est remplacé. Et c'est une marionnette qui mène, en apparence, les choses, alors qu'en réalité, ce sont les militaires qui dirigent l'État haïtien. Or, la démocratie dans ce pays est bafouée de la pire des façons, et ce n'est pas les quelques beaux discours du ministre aux Nations Unies ou devant l'Organisation des États américains qui va changer quoi que ce soit.

Le secrétaire parlementaire semble être surpris que nous revenions à la charge à ce moment-ci pour présenter un amendement à la résolution que nous avions appuyée antérieurement. Lorsque le gouvernement a présenté cette motion pour établir un embargo contre Haïti, pour s'assurer que des mesures économiques spéciales soient exercées contre ceux qui ont usurpé le pouvoir en Haïti et qu'ils soient mis à leur place afin que la démocratie soit réinstallée, bien sûr, tous les membres du Parlement ont appuyé cette motion du gouvernement. À ce moment-là, nous pensions que le gouvernement était sérieux et que ces démarches, que cet embargo amènerait ces usurpateurs du pouvoir en Haïti à abdiquer et à laisser place à la démocratie. Or, on se retrouve, plusieurs mois plus tard, avec une situation qui n'a pas changé. Ce sont toujours les militaires qui, par en arrière, mènent ce pays et imposent une dictature militaire à ce peuple, un des plus pauvres de la terre et des plus démunis.

C'est au nom de cette solidarité humaine que je demande au gouvernement d'avoir plus de conviction qu'uniquement de belle paroles.

• (1730)

Je le dis avec d'autant plus de ferveur que j'ai le plaisir de connaître beaucoup d'Haïtiens qui vivent dans la région montréalaise et qui constamment me parlent, à moi ou à mes collègues, soit le député de Saint-Denis, soit le député de Saint-Léonard, soit le député de Saint-Laurent, qui avons tous des commettants d'origine haïtienne. Nous parlons avec ces gens et nous nous faisons dire constamment à quel point ils se sentent lésés par le gouvernement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire en vue de disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée, avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES SALAIRES, PENSIONS ET AVANTAGES SOCIAUX DES DÉPUTÉS

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION INDÉPENDANTE D'EXAMEN

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer une commission non partisane et indépendante chargée d'examiner les salaires, pensions et avantages sociaux des députés et, plus particulièrement, de déceler les injustices du régime de pensions, en tenant, pour cette fin, des audiences publiques et en étudiant la situation dans d'autres législatures, tant au Canada qu'à l'étranger, et de faire rapport dans les six mois suivant sa création.

—Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre à nouveau la parole ici au sujet d'une question qui intéresse vivement non seulement beaucoup d'électeurs de Burnaby—Kingsway, ma circonscription, mais encore les électeurs de mes collègues néo-démocrates et même des députés de tout le pays, d'un océan à l'autre, sans oublier le Nord.

Je tiens à préciser que je parle aujourd'hui au nom d'un certain nombre de mes collègues que des affaires importantes retiennent à l'extérieur de la Chambre et qui m'ont demandé expressément de signaler qu'ils appuient cette motion; il s'agit du député de Kamloops, qui a travaillé très dur sur cette affaire, de la députée de Vancouver-Est, qui est ici présente, et d'un certain nombre d'autres collègues qui tiennent à manifester officiellement leur appui à cette motion.

Cette motion est directe. Elle exhorte le gouvernement à créer une commission non partisane et indépendante chargée d'examiner les salaires, pensions et avantages sociaux des députés et, plus particulièrement, de déceler les injustices du régime de pensions, en tenant à cette fin des audiences publiques et en étudiant la situation dans d'autres assemblées législatives, tant au Canada qu'à l'étranger, et de faire rapport dans les six mois suivant sa création.

J'ai déposé cette motion il y a plus d'un an. C'est deux mois plus tard, en février de cette année, qu'un débat historique a eu lieu au sujet d'un projet de loi sur les pensions. J'affirme que c'était là un débat historique, car, pour la première fois dans l'histoire de la Chambre, un chef de parti national a déclaré dans le cadre de ce débat que, dans l'intérêt des Canadiens, il était temps d'examiner le régime de pensions des députés.

Je me reporte, bien entendu, à l'exemple courageux que la députée du Yukon, le chef fédéral du Nouveau Parti démocratique, a donné relativement à cette importante question. La députée du Yukon a déclaré à l'époque: «Nous avons des responsabilités envers ceux qui ont placé leur confiance en nous. Nous avons envers les personnes qui nous ont élus la responsabilité de veiller à ce que les mesures que nous appuyons soient pour le moins justes et que chacun et chacune de nous puissent se défendre devant l'électorat d'avoir mis en place un système équitable.»

À l'époque, le chef du Nouveau Parti démocratique a réclamé une enquête indépendante sur deux aspects fondamentaux du régime de pensions des députés, le cumul de pension et de traitement, ainsi que leur âge d'admissibilité à la pension.

Le chef du Nouveau Parti démocratique a alors été vivement attaqué non seulement par des députés conservateurs, mais également par des députés libéraux. Les députés de Glengarry—Prescott—Russell et de Broadview—Greenwood ainsi que de nombreux autres députés libéraux et conservateurs l'ont attaqué comme ils s'en prennent à moi maintenant lorsque je parle de la confiance de la population et de nos responsabilités envers elle.

En arrivant à la Chambre, il y a quelques instants, j'ai conversé avec un messager de la Chambre des communes qui m'a dit: «Monsieur Robinson, je travaille sur la Colline depuis 14 ans et, quand je serai à la retraite, je ne toucherai qu'une pension de 212 $ par mois.»

Je suis fier du rôle marquant que joue le Nouveau Parti démocratique pour promouvoir l'application de régimes de retraite solides et progressistes à l'intention des travailleurs du secteur public et je tiens particulièrement à souligner la contribution mémorable de Stanley Knowles, l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre qui a consacré une si grande partie de sa vie personnelle et professionnelle aux régimes de retraite des fonctionnaires et qui a tant fait pour que tous les Canadiens retraités vivent avec dignité.

Il est temps que nous, les parlementaires, admettions que nous devons d'abord mettre de l'ordre dans notre maison. Nous devons veiller au respect total de la confiance que les Canadiens mettent en nous, leurs représentants élus.

Voilà pourquoi j'ai présenté cette motion qui recommande la création d'une commission non partisane et indépendante chargée d'examiner les salaires, pensions et avantages sociaux des députés. Il n'est pas question d'une commission formée de parlementaires, qu'ils soient actuels ou anciens, ni une commission coûteuse comme celle qui suit la tenue d'élections et qui est chargée de rédiger des rapports, mais qui se croise les bras. Il faut donner l'occasion aux Canadiens ordinaires de partout, c'est-à-dire de Regina, de Toronto, de la Colombie-Britannique, de Glengarry—Prescott—Russell et d'ailleurs, de dire ce qu'ils pensent à leurs députés et de le faire devant une commission indépendante.

Je voudrais signaler deux injustices sur lesquelles cette commission devrait se pencher. Tout d'abord, il y a l'âge d'admissibilité, c'est-à-dire le fait qu'un parlementaire, quel que soit son âge, s'il a accumulé six années de service au moment où il prend sa retraite ou est défait, ait droit à une rente viagère indexée dès qu'il atteint 60 ans. D'après moi, les Canadiens peuvent à bon droit se demander si c'est équitable.

Les Canadiens peuvent, à mon avis, s'interroger sur le fait que des membres de l'appareil judiciaire, des personnes nommées par le fédéral notamment, puissent toucher, en plus de leur salaire, une pension très généreuse de la part du gouvernement fédéral. En fait, ils devraient se demander si des personnes occupant des postes aussi lucratifs devraient avoir droit à une pension fédérale.

Les Canadiens se demandent si c'est juste. Il est important, à mon avis, d'avoir un tribunal indépendant, une commission indépendante qui donnerait aux Canadiens la possibilité de dire ce qu'ils pensent et de faire part de leurs préoccupations à ce stade particulier de l'histoire de notre pays.

Le 12 juin, quand j'ai parlé de cette question à la Chambre, j'ai fait remarquer que le président du Conseil du Trésor avait, dans sa réponse à une lettre que lui avait adressée le chef du Nouveau Parti démocratique, la députée du Yukon, déclaré qu'il était prêt à ce stade à mettre sur pied un système indépendant et ponctuel d'examen des pensions.

• (1740)

Le président du Conseil du Trésor a déclaré dans une lettre adressée à la députée du Yukon qu'il était en train de mettre au point les dernières propositions concernant le mandat et la composition du groupe ponctuel en question qui serait chargé de cet examen. C'était le 12 juin.

Aujourd'hui, six mois plus tard, où en est l'examen? Qu'est-il arrivé au leadership dont veut faire preuve le président du Conseil du Trésor? Qu'advient-il du leadership dont prétend faire preuve le Parti libéral? A-t-il demandé l'adoption de mesures pour mettre fin à ces injustices? C'est le silence.

Je suis fier des initiatives dont mes collègues, notamment le chef du Nouveau Parti démocratique, ont fait preuve au sujet de cette question d'équité et de justice. C'est pourquoi j'espère et je compte que les députés des deux côtés de la Chambre appuieront cette motion qui dit aux Canadiens que nous sommes prêts à leur porter une oreille attentive; que nous sommes prêts à avoir une commission indépendante qui leur donnera la possibilité d'exprimer leur opinion sur la question des pensions des députés.

Je mets au défi le député libéral de Glengarry—Prescott—Russell et je mets au défi les députés conservateurs à la Chambre de dire aux Canadiens et à leurs électeurs qu'ils ne sont pas prêts à les écouter ni à autoriser la création d'une commission indépendante chargée de tenir des audiences publiques sur la question de l'équité du régime de pension des députés. Qu'ils le déclarent devant la Chambre.

Monsieur le Président, je vois qu'un certain nombre de députés cherchent. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais le député de Glengarry—Prescott—Russell invoque le Règlement.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député vient de m'inviter à prendre la parole, et c'est exactement ce que je veux faire. Est-ce qu'il veut bien me céder la parole maintenant pour que je puisse faire mon intervention?

M. Robinson: Monsieur le Président, je sais qu'un certain nombre de mes collègues aujourd'hui présents à la Chambre sont impatients de prendre part au débat. Nous attendons certes avec beaucoup d'intérêt de connaître la position du député de Glengarry—Prescott—Russell qui a attaqué si vigoureusement la députée du Yukon quand elle a demandé un examen des régimes de retraite. Nous attendrons donc avec intérêt de connaître sa position sur cette motion et celle des députés conservateurs.

En terminant, je me réjouis encore une fois de pouvoir demander au président du Conseil du Trésor, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, quand le gouvernement va enfin agir. Quand va-t-il tenir l'engagement qu'il a pris le 12 juin envers le chef du Nouveau Parti démocratique et envers les Canadiens de faire un examen indépendant des régimes de retraite des députés? Les Canadiens ont attendu trop longtemps. Il est temps qu'on procède enfin à un examen indépendant.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de la motion du député de Burnaby—Kingsway au sujet des traitements et des régimes de retraite des députés.

Le député a proposé que le gouvernement étudie l'opportunité de créer une commission non partisane et indépendante chargée d'examiner les divers éléments du régime de rémunération des députés et de tenir des audiences publiques à ce sujet.

Étant donné que le ministre des Finances a annoncé la semaine dernière que les traitement des parlementaires seraient gelés durant deux ans, je limiterai mes observations au régime de retraite.

Tous les députés doivent être au courant des critiques que l'on a formulées contre notre régime de retraite ces dernières années. Ces critiques se sont parfois accompagnées d'une campagne de publicité déplaisante dans les journaux. Je soupçonne que la motion à l'étude a été proposée en grande partie en réaction à ces critiques.

En quoi consistent-elles exactement? On dit que nos pensions sont trop généreuses et qu'on ne devrait pas y avoir droit après avoir été député durant six ans seulement. Ces critiques négligent cependant la raison sous-jacente des conditions du régime de retraite.

Il y a certaines normes que respectent les régimes de pension, généralement, mais ils font souvent des rajustements pour tenir compte des professions et des carrières qui ont un caractère très particulier.

On me dit que c'est dans cet esprit qu'a été conçue la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Il s'agissait de tenir compte des circonstances particulières dans lesquelles se déroule la carrière des députés et du fait que la plupart des députés quittent une belle carrière dans le secteur privé pour aller en politique, souvent au prix de sacrifices considérables sur le plan financier.

Nous sommes tous conscients de la précarité de notre carrière politique. Nous savons que tout dépend de la volonté des électeurs. J'ajouterai que les députés ne sont pas les seuls à avoir des pensions qui sont supérieures à la norme. Tout en respectant les règles de l'impôt sur le revenu pour ce qui est des régimes de pension agréés, le gouvernement et les employeurs du secteur privé accordent souvent à certains groupes d'employés des avantages supplémentaires, en dehors du cadre de ces régimes.

La Loi sur les allocations de retraite des parlementaires vise à compenser la perturbation de la carrière des élus et leur manque de contrôle sur la planification de leur retraite. Par contre, les cotisations au régime sont très élevées.

Je ne suis pas sûr que les personnes et les groupes qui ont eu des critiques si virulentes au sujet des pensions des députés savent que les cotisations sont d'environ 11 p. 100, ce qui est bien supérieur à celles prévues dans la plupart des régimes au Canada.

La Chambre a débattu cette année le projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite. Le 29 septembre, ce projet de loi a reçu la sanction royale.

L'un des principaux objectifs de cette loi était de faire correspondre les lois fédérales sur les pensions, notamment la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, aux exigences de la réglementation fiscale sur les régimes de retraite agréés.

Au cours du débat sur le projet de loi C-55 et de son étude au comité, le président du Conseil du Trésor a dit que ce projet n'était qu'une première étape dans la réforme des pensions de la fonction publique. Première étape très importante, car le projet portait non seulement sur le problème de la réglementation fiscale des régimes, mais proposait aussi des modifications pour rendre les arrangements en matière de pension plus équitables et plus souples pour les participants et leur famille.

Le président du Conseil du Trésor a déclaré à plusieurs reprises que la deuxième étape du processus de réforme comporterait un examen des éléments fondamentaux du régime de pension de la fonction publique et un examen distinct du régime de pension des députés.

Le président du Conseil du Trésor a dit que toutes les parties intéressées seraient consultées dans le cadre de ces examens et que, dans le cas du régime de pension des députés et des sénateurs, l'examen se ferait avec la participation d'une tierce partie indépendante.

Je sais que le comité consultatif de la Loi sur la pension dans la fonction publique a été choisi comme étant le meilleur véhicule pour l'examen du régime de la fonction publique parce que les participants actifs au régime de pension, les participants à la retraite et l'employeur y sont représentés.

Le député reconnaîtra certainement qu'il serait injuste que le gouvernement traite les députés différemment des participants à d'autres régimes de pension fédéraux en les empêchant de prendre part à l'examen de leur régime de pension. Il reconnaîtra aussi que le régime de pension est un élément important de la rémunération et il permet à des personnes comme nous de faire carrière en politique.

Par ailleurs, je suis d'accord avec le président du Conseil du Trésor qui a dit, lors de la deuxième lecture du projet de loi C-55, que pour qu'un examen du régime de pension des parlementaires soit valable, il fallait la participation du public, et que des personnes indépendantes du Parlement seraient donc invitées à donner leur opinion.

Le gouvernement estimait que le projet de loi C-55 devait être adopté avant qu'il puisse entreprendre un examen du régime de pension des députés. Il est maintenant prêt à élaborer des propositions sur la formation du groupe spécial qui fera l'examen et à en définir le mandat.

Je crois savoir que le président du Conseil du Trésor achève l'élaboration des propositions, qui devraient être acceptables pour la plupart des députés puisque des participants au régime et des personnes indépendantes ont été consultés dans le processus. Par conséquent, je ne peux pas appuyer la motion présentée par le député. Le gouvernement a déjà pris des mesures à cet égard, et je considère donc la motion du député comme étant redondante.

• (1750)

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat aujourd'hui. Lorsque j'aurai terminé mes remarques, j'ai bien hâte d'entendre celles du député de Kootenay-Ouest, celles du député de Nickel Belt et celles du député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Donc, j'ai bien hâte d'entendre les remarques de ces trois honorables députés dans ce dossier.

Une voix: De quel parti sont-ils?

M. Boudria: Du Parti néo-démocrate, bien sûr.

Le 5 mars 1991, l'honorable député libéral de Saint-Boniface avait fait la même requête à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Permettez-moi de vous lire un extrait du hansard du 5 mars 1991. Ce sont les propos du député libéral de Saint-Boniface qui sont rapportés.

> Demandons à un organisme indépendant de trancher la question des salaires, des pensions, des allocations et des autres modes de rémunération.

Mes collègues là-bas qui prétendent avoir inventé la vertu, ou du moins qui veulent la rehausser, n'ont rien inventé du tout, en l'occurrence.

Quand j'ai entendu les observations de la députée du Yukon, en juin dernier, un discours vide comme celui que j'ai entendu un peu plus tôt aujourd'hui, je lui ai posé des questions parce que j'estimais que j'avais le droit de le faire. Je lui en ai posé à ce moment-là parce que j'estimais que c'était mon droit et, pour autant que le Règlement de la Chambre m'y autorise, je continuerai de poser des questions aux députés de tous les partis politiques, sur toutes sortes de sujets.

Deux aspects sont visés en l'occurrence. Il est d'abord question du salaire des députés, puis des avantages sociaux, notamment la pension. Examinons-les séparément. Premièrement, comme mon collègue du parti ministériel vient de le dire, le salaire des députés est gelé et il le sera probablement pour un certain temps encore.

J'ai fait un rapide survol de diverses catégories d'emploi afin de voir comment elles se comparaient à notre travail. Je reconnais que, à titre de députés, nous sommes vulnérables. Il est facile pour des organismes comme la National Citizens Coalition ou n'importe quelle autre organisation de nous critiquer individuellement ou collectivement et de dire que nous sommes trop payés. Évidemment, le salaire du voisin est toujours trop élevé, et le nôtre, jamais assez. C'est facile, et de bonne guerre. Nous devrions peut-être nous attendre à essuyer les critiques des autres. C'est très bien. Mais à quoi cela sert-il que certains d'entre nous commencent à dire que notre salaire est trop élevé?

Je ne dis pas que c'est ce que prévoit la motion du député. Je ne veux pas être injuste. Le député demande une étude qui serait effectuée par une commission indépendante. Il n'y a rien de mal à cela. Le gouvernement a donné son accord et, comme je l'ai dit, cette proposition avait déjà été faite, à l'origine par le député de Saint-Boniface, il y a un an et demi.

Je veux seulement dire que la motion pourrait être redondante. Si elle l'est parce que des mesures ont déjà été prises en ce sens, il n'y a rien de mal à l'adopter, puisque, de toute façon, ses mesures seront prises. Indépendamment des critiques que le député et moi avons formulées au sujet des auteurs de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous allons l'appuyer, car, à mon avis, quelque chose allait se faire. Les trois partis l'ont demandé, et cela devrait être en voie de se réaliser.

Le seul reproche que j'adresserai au gouvernement, et de ce point de vue je partage l'opinion du député néo-démocrate qui a proposé la motion, c'est qu'il aurait au moins dû commencer à donner suite à une proposition faite six mois plus tôt. Le gouvernement aurait dû informer les autres partis de ses intentions. Le projet n'aurait pas dû rester en suspens pendant tout ce temps.

Le gouvernement est peut-être en train de faire quelque chose, mais, au moins, il aurait dû dire aux autres députés qu'il était prêt à le faire, de sorte que nous aurions tous été au courant et que cette motion n'aurait peut-être pas figuré au *Feuilleton* aujourd'hui. J'imagine que c'est ce qui se serait produit, mais je n'en suis pas certain.

[*Français*]

Je voudrais maintenant comparer certains salaires. J'ai téléphoné aujourd'hui au Conseil des écoles de ma circonscription pour savoir quel était le salaire d'un enseignant, et ce, par simple curiosité. C'est une belle profession qui a besoin d'être bien rémunérée. Le travail qui se fait dans cette profession est fort important: prendre soin de nos enfants, les former, etc. Le maximum de l'échelle salariale pour un professeur, dans ma circonscription, c'est 63 973 $; c'est joliment près du salaire d'un député qui se situe à 65 000 $. Un directeur général gagne environ 125 000 $, mais celui-là, il n'est pas nécessairement dans ma circonscription. Un surintendant à l'éducation gagne 93 000 $ par année. Un professeur titulaire, dans une université typique, quelque part dans ce pays, on me dit qu'il y en a qui gagnent 95 712 $. Je ne nie pas que ce soit un travail important, mais il faut quand même tenir compte que certaines personnes qui siègent à la Chambre viennent du domaine que je viens de citer.

Je vous donne d'autres exemples.

[*Traduction*]

Voici l'exemple d'autres professions pour lesquelles j'ai obtenu le traitement en 1986. Je vous cite les renseignements que j'ai obtenus de Statistique Canada un peu plus tôt aujourd'hui. En 1986, un député touchait 56 100 $, un vétérinaire, 59 796 $, un contrôleur aérien, 57 375 $, un pilote, 56 622 $. Je sais qu'il y a parmi les députés au moins un optométriste, il s'agit d'un député d'en face. J'ai d'ailleurs eu le plaisir de siéger avec lui à divers comités. Un optométriste touchait 71 893 $, un pharmacien, 50 260 $, un ingénieur civil, 60 393 $, et je pourrais vous citer l'exemple d'autres professions au Canada. Voilà pour le traitement.

Je suis persuadé que la commission voudra également examiner ces exemples. J'obtiendrai les données les plus récentes. Les statistiques pour 1991 seront diffusées sous peu; elles ne sont pas encore disponibles, mais le seront bientôt.

Passons maintenant à la question des pensions.

[*Français*]

À l'heure actuelle, il est vrai que les parlementaires ont un système de pensions qui fonctionne différemment des autres en ce qui a trait aux bénéfices. Mais je vous assure qu'il est très différent en ce qui regarde les prestations.

[*Traduction*]

Combien connaissez-vous de gens qui contribuent 10 p. 100 de leur salaire à leur pension? Combien connaissez-vous de gens qui ajoutent à cela 1 p. 100 afin que l'indexation s'applique quand ils atteindront l'âge de 60 ans? Nous versons donc 11 p. 100 de notre salaire pour profiter de cet avantage. C'est donc dire que nos cotisations sont assez élevées.

Cela ne dérange peut-être pas beaucoup les gens de mon âge, et peut-être encore moins les personnes un peu plus âgées. Cependant, pour pouvoir attirer à la Chambre une femme de 31 ou 32 ans, avec des enfants, qui vit à l'autre bout du pays, il faut veiller à ce que le régime ne lui nuise pas et ne l'empêche pas de se porter candidate.

À l'heure actuelle, si nous abolissions les pensions et que mes cotisations m'étaient rendues, avec intérêt, je ne me plaindrais pas. Je ne veux pas dramatiser. Je pourrais probablement prendre ma retraite et me débrouiller. Mais cela rend-il cette situation acceptable? Serait-il intéressant pour ma fille, ou pour l'enfant de quelqu'un d'autre, de présenter sa candidature? Probablement pas.

C'est ce qu'il faut garder présent à l'esprit lorsque nous prenons de telles mesures. Il y a un troisième point, qui a été abordé par le député. Il s'agit du cas de ceux qui touchent double, triple, voire quadruple traitement dans le cas d'un certain député. Il y a une personne, et vous savez tous de qui il s'agit, qui touche un revenu de quatre sources différentes. Il ne s'agit ni d'un ancien libéral, ni d'un ancien conservateur. Je vous laisse le soin de deviner de quel parti cette personne était membre, maintenant que j'en ai éliminé deux sur trois.

Je ne dis pas cela pour dénigrer cette personne. En fait, ce n'est pas moi qui ai abordé cette question aujourd'hui. Nous devons tous nous rappeler ce que nous faisons. Supposons que l'on décide qu'une personne ne peut toucher une pension et un salaire du gouvernement en même temps. . .

• (1800)

Une voix: Erik Nielsen.

M. Skelly (North Island—Powell River): Laissez-moi essayer de deviner de qui il s'agit. . .

M. Boudria: Monsieur le Président, je peux vous donner la réponse. Erik Nielsen n'est certainement pas un néo-démocrate.

Je termine en disant que je ne m'oppose pas à la motion; cependant, les platitudes moralisatrices que nous avons entendues au début du débat n'aident guère celui-ci.

Soyons fiers de notre occupation. Je suis personnellement très fier d'être député. Comme vous le savez, je viens d'un milieu très humble. Lorsque je suis arrivé sur la colline du Parlement, il y a 26 ans, je débarrassais les tables. Je suis très fier de ce que j'ai accompli, évidemment avec l'approbation de mes électeurs de Glengarry—Prescott—Russell, que je veux continuer à représenter.

Plus important toutefois est le fait que je tiens à ce que d'autres Canadiens puissent faire leur chemin et travailler ici dans l'avenir. Comme je l'ai dit, je suis déjà au Parlement, mais ce n'est pas le cas d'un grand nombre d'autres. Ceux-ci devraient aussi pouvoir aspirer à travailler dans ce que M. Diefenbaker appelait la plus haute instance au pays, c'est-à-dire le Parlement du Canada. Celui-ci a aussi dit, et je termine là-dessus, qu'il n'existait pas de plus grand honneur pour un Canadien que de représenter ses concitoyens dans cette Chambre.

Je le pense aussi. Ne l'oublions pas lorsque nous discutons d'une question semblable.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, c'est un plaisir, voire un honneur pour moi que de participer au débat de ce soir et d'appuyer la motion de mon collègue, le député de Burnaby—Kingsway.

Je crois aussi que la question du régime de retraite des députés est un sujet explosif. Le téléphone n'arrête pas de sonner dans les bureaux de circonscription toutes les fois qu'un article ou une annonce paraît dans les journaux à ce sujet.

J'estime qu'il importe de souligner qu'il est vraiment urgent qu'on en parle. Nous avons tellement entendu parler du cynisme dont toute la classe politique est la cible. Croyez-moi, cette question ne fait que nourrir davantage ce cynisme.

Quand j'étais candidate et que j'aspirais à la fonction de député, je ne connaissais pas les dispositions du régime de retraite des députés. Je ne savais pas qu'il était aussi généreux. Je ne suis pas contre l'idée que les députés puissent jouir d'un généreux régime de retraite. Je pense qu'en appuyant cette motion proposée par mon collègue, le député de Burnaby—Kingsway, et en prenant la parole à la Chambre à ce sujet le 24 février dernier, le chef de mon parti a amorcé le débat sur cette question.

En rompant le silence sur cette question le 24 février, le chef de mon parti a vraiment amorcé le débat. Elle a montré du même coup que les choses changeraient sous sa gouverne. Nous voulons faire les choses différemment. Nous sommes une solution de rechange.

Ce n'est pas que nous soyons plus royalistes que le roi, comme d'aucuns le prétendent. Nous pensons que si les électeurs sont cyniques, ce n'est pas sans raison. Nous pensons que nous sommes en partie responsables de ce cynisme.

C'est pourquoi aucun député ne devrait s'opposer à la formation d'une commission non partisane et indépendante pour étudier la question des salaires et du régime de retraite des députés. Pourquoi ne pas former une telle commission? Ce serait, il me semble, la chose à faire. On mettrait ainsi fin à l'impression que des députés réunis à huis clos se fignolent de beaux petits textes pour s'assurer un confortable avenir pour eux-mêmes et pour leurs familles.

Je sais les sacrifices que nous devons faire lorsque nous sommes députés. Nous les connaissons tous, mais nous devons reconnaître que nous nous sommes portés volontaires. Personne ne nous a tordu un bras. Si vous n'aimez pas les fonctions, retirez-vous et laissez la place à ces femmes de 32 ans dont il était question tout à l'heure et, peut-être alors, les choses changeront-elles pour vrai.

Il faut une nouvelle façon d'agir. Les électeurs en ont assez des huis clos, des tractations en coulisses, des députés qui garnissent leur porte-feuille et s'en mettent plein la panse pendant que le reste du pays réclame les justes programmes que nous sommes censés mettre en place. C'est à nous les députés qu'il incombe de faire justice aux Canadiens.

Je sais que nous contribuons généreusement à notre régime de pension. Nous y versons 11 p. 100 de notre traitement. Il n'y a pas beaucoup de gens qui le savent. Quel est donc le sujet de litige? J'aimerais bien savoir pourquoi mes collègues s'opposent à la formation d'une commission indépendante qui aurait pour mission d'examiner les pensions et les traitements des députés.

Je sais que le directeur d'école de ma fille gagne plus que moi. Il n'y a pas beaucoup de gens qui le savent. Est-ce qu'une commission indépendante pourrait le démontrer? Je suis gênée de dire que j'ai de la difficulté à joindre les deux bouts. Un directeur d'école gagne plus que moi. Une commission indépendante qui dirait cela aurait certainement un peu plus de crédibilité que moi. Quel est donc le problème?

J'exhorte mes collègues à appuyer la motion parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question d'argent. Il y va également de la confiance dans le système politique et, en ce moment, nous avons grand besoin de trouver quelque chose qui restaurerait la confiance dans ce système.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis un peu embarrassé parce que j'ai été un peu rapide. Je voulais davantage donner la chance à la pluralité des opinions de s'exprimer, et normalement j'aurais dû regarder du côté du gouvernement. Alors, si le député de Regina—Qu'Appelle veut me donner sa collaboration, je reconnaîtrai le porte-parole du côté du gouvernement, du côté libéral, et je reviendrai à lui après.

[*Traduction*]

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je vais tâcher d'être bref.

Je signale tout d'abord que la question n'est pas nouvelle. Je ne crois pas que le chef du NPD soit la première à présenter une telle proposition à la Chambre. Je me rappelle d'avoir déjà participé à des débats sur cette question.

On se souviendra du débat du 12 mars dernier sur le projet de loi C-263. J'avais alors pris la parole pour recommander qu'on confie à des spécialistes indépendants le mandat de faire une analyse détaillée et complète de toutes les facettes du programme de rémunération des députés fédéraux. C'est d'ailleurs une recommandation que j'avais déjà faite depuis longtemps à mon collègue, le président du Conseil du Trésor.

Je ne crois pas dévoiler un secret du caucus en disant aussi qu'il a lui-même exprimé maintes fois son intérêt à cet égard en réponse à cette recommandation. Il a aussi déclaré à la Chambre avoir l'intention de procéder à un examen, non seulement du régime de pension des députés, mais aussi de toutes les dispositions régissant leur rémunération.

• (1810)

Comme d'autres députés l'ont dit avant moi, je crois que la population est de plus en plus sceptique et cynique envers le processus politique et les politiciens du Canada, pour ainsi dire le Parlement et les parlementaires. Il ne fait aucun doute que la perception générale du régime de pension, devenu trop généreux au fil des années, contribue à alimenter ce cynisme.

Il est donc important, alors que nous renforçons le respect et la confiance que les Canadiens éprouvent à l'égard du Parlement et des parlementaires qui servent ici, que nous soyons prêts à réexaminer non seulement le régime de pension, mais, comme je l'ai dit, tous les aspects de la rémunération pour essayer de corriger ce que je conçois comme un ensemble disparate de dispositions relatives à la rémunération qui se sont accumulées au cours des années—apporter des changements aux conditions salariales d'une part à un certain moment, puis quand c'est opportun, modifier les dispositions concernant les allocations et indemnnités à un autre moment, puis quand il semble que le moment est favorable, changer le régime de pensions. Il n'existe, pour autant que je sache, aucune vue d'ensemble cohérente et globale du programme de rémunération qui existe ici.

Comme l'ont dit certains orateurs, et je pense que c'est vrai de presque tous les députés qui siègent à la Chambre, la dernière chose dont nous nous sommes préoccupés, quand nous avons envisagé de venir à Ottawa pour servir au Parlement, a été de savoir si le salaire ou les allocations et indemnités seraient suffisants ou quel serait le régime de pension.

Je ne me plains pas. Je suis fier d'être ici et d'avoir le privilège de servir. J'ai été fier de siéger à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et au conseil municipal de Fredericton et au bureau du maire, pour une durée totale d'environ 15 ans. Je n'aurai de pension pour aucun de ces postes, je ne m'en plains pas et je n'en attends aucune.

Étant donné ce qu'indiquent les sondages actuellement, je devrai gagner d'autres élections pour espérer un régime de pensions au Parlement, et je ne voudrais pas faire un pari pour un certain nombre de raisons. Je ne dis pas cela par pessimisme, mais comme une réalité de la vie. Cela empêche l'éventualité d'une pension. Le régime de pension de la Chambre est généreux si on vit assez longtemps pour toucher une pension.

Donc, je préconise depuis longtemps, dans notre propre intérêt et pour susciter un respect pour la Chambre et pour les députés, qu'on fasse le plus tôt possible une étude complète, indépendante et professionnelle de tous les aspects du programme de rémunération des parlementaires. J'estime qu'il faudrait commencer par un examen des qualités que les Canadiens recherchent chez les parlementaires, par une comparaison de ces qualités avec les professions qui sont représentées au Parlement, et par une analyse des carrières interrompues, des occasions manquées et des entreprises qui n'ont pas prospéré à cause de l'absence de leur propriétaire.

Encore une fois, je ne dis pas cela pour me plaindre, mais j'estime qu'il s'agit là d'une base équitable et objective sur laquelle on pourrait procéder à toute analyse de la rémunération. Cette analyse devrait être suivie d'une étude des salaires des députés, en fonction, je le répète, des qualités que les Canadiens estiment qu'ils devraient posséder et des coûts légitimes qu'ils doivent subir sur le plan de la carrière.

Il faudrait examiner les allocations et indemnités des députés et le fait que les parlementaires sont très souvent sollicités pour contribuer aux oeuvres de bienfaisance. J'estime me faire le porte-parole de tous les députés de la Chambre lorsque je dis qu'une grande partie des prétendues allocations et indemnités non imposables sert directement à verser des dons à des organismes de charité dans toutes les circonscriptions.

Mais en ce qui a trait aux dépenses légitimes, je ne suis pas certain que les Canadiens comprendraient parfaitement ce que je considère comme étant l'insuffisance des allocations et indemnités pour payer les frais imprévus qu'exige l'entretien de deux maisons, une dans la circonscription et une autre à Ottawa. Heureusement pour ma femme et moi, nos enfants sont tous partis de la maison. Nous sommes seuls, de sorte que nous nous rendons à Ottawa toutes les semaines et nous rentrons chez nous tous les week-end. Nous avons deux logis, ce qui est coûteux. Encore une fois, je ne me plains pas. Si je reste député assez longtemps pour recevoir une bonne et pleine pension, cela vaudra peut-être la peine, et mes finances s'en porteront assez bien. Je dirais que, a priori, les indemnités des députés, vu ce que l'on attend d'eux, sont insuffisantes pour faire le travail.

Dans l'ensemble, je vous dirais que je doute sincèrement qu'une évaluation professionnelle de tous les aspects du programme de rémunération puisse révéler que les salaires, les indemnités et les pensions soient déraisonnables. Je dis cela en répétant que, à ce stade, la possibilité que j'ai une pension reste un pari.

Je souhaiterais qu'il soit possible de faire faire une telle évaluation avant les prochaines élections. C'est sans doute peu probable dans les circonstances, mais je sais que c'est une chose que le ministre envisage.

Le président du Conseil du Trésor m'a fait savoir à d'autres occasions qu'un des grands problèmes est de trouver le mandat et la méthodologie pour une telle étude, car elle mettrait en cause des sentiments personnels bien ancrés chez les députés et des intérêts bien établis chez des gens qui sont venus ici en sachant ce qui les attendait et qui méritent ce qu'ils ont, vu que l'on ne peut changer les règles au milieu du jeu, au milieu d'une carrière, pas plus que l'on ne peut modifier les conditions de toute autre indemnisation.

Si on pouvait l'entreprendre au début d'un mandat, si nous pouvions tenir des élections en sachant à l'avance quelles seraient les nouvelles dispositions en matière de pensions, de salaires et d'allocations, alors tous sauraient à quoi s'en tenir et pourraient décider s'ils se portent ou non candidats aux élections. Personne ne pourrait se plaindre de quoi que ce soit. J'estime qu'il faudrait protéger les droits acquis dans les régimes de pension existants.

Il s'agit là d'un sujet qu'ont déjà examiné le président du Conseil du Trésor, le Cabinet et le gouvernement encore une fois sans nuire au caractère confidentiel du caucus. Nous avons discuté tant et plus de ce sujet, et nous devons maintenant en finir, pour toutes les raisons que j'ai exposées. J'espère que les plans du Conseil du Trésor se concrétiseront avec le temps et qu'ils nous mèneront là où nous voulons qu'ils nous mènent.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet de cette motion.

Tout d'abord, je veux que les choses soient claires. Je suis en faveur de cette motion, et je vais vous dire pourquoi. J'ai parlé de ce sujet, et j'ai fait cette proposition le 5 mars 1991, autrement dit il y a 21 mois. Il a fallu au chef du NPD 15 mois pour se réveiller et s'apercevoir qu'une proposition dans ce sens avait été faite. Il a fallu à ses députés six mois de plus pour se rendre compte qu'elle était au courant de cette proposition. C'est la raison pour laquelle, je suppose, nous sommes ici ce soir en train de débattre cette question.

Voici ce que j'avais dit. Je voudrais que les choses soient bien claires. Le 5 mars 1991, soit il y a plus de 21 mois, j'ai déclaré: «Demandons à un organisme indépendant de trancher la question des salaires, des pensions, des allocations et des autres modes de rémunération.» C'est assez clair. En fait, c'est exactement ce dont nous discutons ce soir. Le NPD, qui laisse entendre qu'il est l'auteur de cette idée brillante qui a électrifié le Canada, peut bien aller se rhabiller.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'hésite à interrompre le député, mais je suis convaincu qu'il voudrait reconnaître qu'au cours des dernières années, un certain nombre de députés de cette Chambre, et j'en suis, ont proposé la création d'une commission indépendante. Le point que j'ai soulevé plus tôt, c'est que pas un seul député de son caucus, y compris le député lui-même, n'a présenté un projet de loi ou une motion à cet effet.

Le président suppléant (M. DeBlois): Cela tient du débat.

M. Duhamel: Monsieur le Président, il est parfois très difficile d'endurer le député et ses collègues. Par exemple, l'un de ses collègues a déclaré que tous ceux qui ne veulent pas être ici devraient quitter la Chambre afin que personne ne nous dérange et qu'on puisse enfin faire les choses différemment, ce qui laissait sous-entendre, bien sûr, que le NPD faisait les choses différemment.

Un des leurs, un de leurs députés élus, s'est rendu il y a une semaine dans la circonscription d'un de mes collègues qui a subi un quadruple pontage et y a dénigré sa contribution à la Chambre des communes. Est-ce de ce genre de procédés qu'ils parlent lorsqu'ils proposent de faire les choses différemment? Est-ce que nous voulons agir ainsi?

Je regrette, mais je refuse d'agir ainsi. Le 5 mars 1991, j'ai déclaré que nous devrions poser des questions du genre de celle-ci: Pourquoi un député a-t-il besoin de travailler pendant 10 ans seulement pour obtenir une pension équivalant à 50 p. 100 de son salaire, tandis que les autres Canadiens doivent travailler pendant 25 ans pour avoir le même droit? J'ai également posé la question suivante: Est-il juste qu'un député puisse toucher jusqu'à 75 p. 100 de son salaire? Eh bien, dans certains cas, pas toujours, le plafond est de 70 p. 100 pour les autres Canadiens.

• (1820)

En outre, j'ai signalé à ce propos que les députés pouvaient prendre leur retraite à n'importe quel âge au bout de six ans de service, et ce, sans pénalité aucune, et qu'ils pourraient toucher leur pension, tandis que les autres Canadiens, s'ils prenaient leur retraite avant 60 ans, se verraient infliger une pénalité de 2 à 3 p. 100 par an.

Je me demande s'il est possible de justifier ce genre d'écarts.

J'ai aussi parlé de cumul de pension et de traitement, mais j'ai appris depuis lors qu'il y a des doubles, voire des triples cumuls. Je veux être impartial. J'ai mentionné le cas de M. Neilsen qui, à l'époque, avait droit à une pension indexée et gagnait plus de 130 000 $ par an. J'ai aussi évoqué le cas de M. Broadbent qui a aussi droit à la pleine pension, un néo-démocrate que j'apprécie beaucoup, je le reconnais, et qui gagne dans les 100 000 $ par an. J'ai aussi cité ce jour-là l'exemple du ministre des Communications qui a été élu député très jeune, et j'ai fait remarquer que, s'il vivait jusqu'à 75 ans, en ajoutant que ce serait probablement le cas, grincheux comme il est, il toucherait plus de 5 millions de dollars de pension.

J'ai aussi demandé s'il était juste de toucher une pension après six ans de service. J'ai pris le soin de préciser que je ne voulais rejeter le blâme sur personne. Je voulais qu'une tierce partie indépendante examine à fond notre régime de rémunération, le compare à ce qui se fait dans les collèges, les universités, le secteur privé, la fonction publique et ailleurs, pour faire ensuite des recommandations et proposer des lignes directrices précises concernant la rémunération et le régime de pension des députés.

Il ne convient pas que nous fixions nous-mêmes les règles, ni que nous déterminions nous-mêmes nos traitements et nos avantages sociaux. Tous les Canadiens contestent cette façon de faire. L'important. . .

[*Français*]

C'est qu'on ne prétende pas aujourd'hui, tout à coup, que l'on a une nouvelle idée, que cette nouvelle idée a été proposée par le chef du Nouveau parti démocratique, que soudainement l'on voit pour la première fois qu'il y a des pensions qui sont assez élevées et qui sont très différentes de celles d'autres secteurs.

Je crois que la chose la plus importante, c'est de voir ce comité, cet organisme indépendant, non partisan, qui étudiera le salaire, la pension et les autres bénéfices des députés, non seulement au fédéral, mais au niveau provincial comme au niveau municipal. Et puis, comparons tout cela avec le secteur privé et d'autres institutions canadiennes, afin de nous assurer que c'est juste. Et, si c'est trop généreux, faisons des propositions pour les changer.

[*Traduction*]

Il sera ainsi possible d'effectuer une étude indépendante et objective de la situation et d'apporter des modifications au besoin. Je suppose que ce sera nécessaire dans certains cas.

Je tiens à demeurer fidèle à ma parole, même si je suis tenté de l'être moins après avoir entendu les propos de certains députés à ma gauche. J'ai dit que je partagerais mon temps de parole, et c'est ce que je ferai, mais je préviens mes collègues à ma gauche que, si j'entends des idioties semblables à celles que j'ai entendues il y a quelques instants, je n'hésiterai pas à les rappeler à l'ordre à la première occasion.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens beaucoup à remercier les députés de Regina—Qu'Appelle et de Saint-Boniface pour leur collaboration et leur sens de l'équité.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je tiens particulièrement à dire quelques mots ce soir pour faire connaître ma position avant que la Chambre ne s'ajourne.

Il n'y a certainement pas de sujet qui touche plus cette Chambre et qui suscite autant d'émotions et de réactions que celui du salaire et des avantages sociaux des députés. Bien que nous ayons entendu plusieurs commentaires à ce sujet ce soir, tous finalement en accord avec le but de la motion, et bien que le porte-parole officiel du gouvernement soit en gros d'accord, il dit que ce n'est pas nécessaire puisque nous allons le faire de toutes façons, et que nos salaires, pensions et avantages sociaux vont être examinés par des gens de l'extérieur qui feront des recommandations.

C'est-à-dire que des gens de l'extérieur vont examiner nos salaires, nos pensions et nos avantages sociaux et faire des recommandations. La seule différence entre la position officielle du gouvernement et la motion de mon ami et collègue est que le ministériel dit que le gouvernement s'en occupe déjà.

Le fait est que, bien que le gouvernement ait pris cet engagement il y a six mois environ, il n'y a encore rien de fait. Je supplie les ministériels de permettre l'adoption de cette motion d'initiative parlementaire.

La motion n'est pas en contradiction avec ce que le gouvernement a l'intention de faire ou est en train de faire. Au plus, elle confirmerait le gouvernement dans sa résolution. Je crois donc qu'il convient d'appuyer cette motion et de l'adopter.

Je n'ai jamais été à l'aise de devoir me prononcer sur mon salaire, mes avantages sociaux et ma pension. La première fois que j'ai dû le faire en tant que député, je n'ai pas aimé cela. C'est une situation sans issue. Au plan politique, c'est dingue pour les députés de se voter un salaire, une pension et des avantages sociaux.

J'ai toujours cru que l'on devrait recueillir diverses données sur diverses professions similaires à la nôtre du point de vue des responsabilités, des heures de travail, etc. et établir à partir de cela un salaire et des avantages sociaux moyens en fonction desquels les nôtres monteraient ou descendraient de façon automatique, de telle sorte que nous n'ayons jamais à nous prononcer sur notre salaire.

Je le répète, c'est idiot et sans issue au plan politique. Même si nous semblons mériter tel ou tel salaire, nous nous mettons les électeurs à dos en nous le votant. C'est pourquoi je ne crois pas que ce soit une bien bonne idée de nous prononcer sur notre propre salaire et sur nos propres avantages sociaux. Laissons à un groupe de l'extérieur le soin de déterminer ce qui constitue pour nous un salaire juste et équitable.

J'appuie la motion dont nous sommes saisis. Je crois que c'est une bonne motion. Je crois qu'elle mérite l'appui de la population et de tous les députés. Par conséquent, j'invite les députés à l'adopter.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme aucun autre député n'intervient, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais simplement obtenir des éclaircissements de la part de la présidence. Quand il n'y a plus de députés qui demandent la parole, je croyais que la question était mise au voix. À mon avis, c'est la façon de procéder.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dois rappeler à l'honorable député que cette motion n'était pas votable. Si le député avait voulu un vote, il lui aurait fallu demander le consentement unanime pour que la Chambre vote sur cette question. Puisque personne n'a posé la question et qu'il n'y avait plus d'orateurs, la Présidence n'avait pas d'autre choix, conformément à l'article 96, que de clore le débat.

[*Traduction*]

M. Robinson: Compte tenu de cette décision, je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour mettre cette question aux voix maintenant.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu le libellé de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas de consentement unanime.

Comme il est 18 h 30, aux termes de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 décembre 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

M^ME KITTY NOWDLUK-REYNOLDS

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je voudrais remercier la Commission des plaintes du public de la GRC d'avoir reconnu la grande injustice qui a été commise envers Kitty Nowdluk-Reynolds et dont le responsable est notre propre système de justice. Dans son rapport, la commission donne raison à Kitty et à nombre d'entre nous qui ont suivi les horribles péripéties du calvaire de Kitty.

Après avoir été victime d'une violente agression sexuelle, Kitty a subi une autre agression, cette fois de la part d'un système de justice insensible et sans pitié. Elle a donc été victime deux fois. Elle a été forcée de répondre aux exigences de notre système de justice pénale, mais le système n'a pas répondu à ses besoins à elle.

Je tiens à féliciter Kitty de son courage et de sa détermination. Elle a su faire en sorte que cette décision judiciaire ne passe pas inaperçue et exposer aux yeux de tous les carences et les failles de notre système de justice.

Le système n'a pas rendu justice à Kitty. J'exhorte le gouvernement à agir immédiatement et à apporter les modifications qui s'imposent pour que les victimes de crimes ne soient pas agressées une deuxième fois par le système même qui est censé leur venir en aide et les servir.

Joyeux anniversaire Kitty, et merci de ce que tu as fait au nom de toutes les victimes de crimes dans notre pays.

LES DROGUES ILLÉGALES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, le trafic des stupéfiants est un grave problème au Canada, comme dans le reste du monde.

Il y a quelques semaines, nous avons démantelé un réseau de trafiquants canado-colombien à Casey, au Québec. J'applaudis au travail des agents qui ont saisi une cargaison de cocaïne d'une valeur de 2,7 milliards de dollars et fermé un laboratoire clandestin à Laval.

Le Canada doit intensifier ses efforts pour mettre un terme au trafic et à la vente de stupéfiants au Canada. Nous devons veiller à compenser les services de police qui doivent s'occuper des coûteuses enquêtes liées aux stupéfiants.

Je presse le solliciteur général de présenter une loi qui octroierait aux municipalités une part du produit des saisies de stupéfiants.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'ai une nouvelle à annoncer à la Chambre qui étonnera peut-être beaucoup de députés, mais qui, personnellement, ne m'étonne pas.

Les deux comtés ontariens qui forment ma circonscription ont signalé un nombre record de demandes de prestations d'aide sociale. En fait, le comté de Hastings a enregistré la plus forte hausse du nombre de demandes d'aide sociale en Ontario, tandis que le comté de Prince Edward a le triste honneur de compter parmi les 20 premiers.

Malgré l'exposé du ministre des Finances, je savais que ma région était durement frappée par une récession dont nous ne sommes pas près de voir la fin. Le nombre de sans-emploi dans la région de Quinte continue d'augmenter en flèche sous les effets dévastateurs de cette récession.

Article 31 du Règlement

Apparemment, le gouvernement n'a pas encore pris conscience du contrecoup de sa politique économique parce qu'il est obnubilé par une idée: se convaincre que la récession est terminée.

Il est à peu près temps que les ministériels se réveillent et se secouent. Ils font fausse route aujourd'hui, ils faisaient fausse route la semaine dernière et ils faisaient fausse route l'an dernier comme ils font fausse route depuis huit ans.

S'il ne veut pas commencer à redonner du travail aux Canadiens, que le gouvernement nous laisse la place pour que nous le fassions.

* * *

[*Français*]

LE PROJET «QUÉBEC 2002»

M. Marcel R. Tremblay (Québec–Est): Monsieur le Président, c'est à titre de député de Québec–Est, circonsciption qui est composée aux deux tiers par la ville de Québec, que je tiens aujourd'hui à féliciter les promoteurs du projet «Québec 2002» pour leur résultat déterminant lors de la présentation de leur candidature au Comité de l'Association olympique canadienne.

Ils se sont démarqués tout au long de cette démarche par leur détermination, leur foi en ce dossier et la qualité exceptionnelle de leur document.

Je suis persuadé que cette même attitude positive saura les amener à franchir les autres étapes importantes de ce processus, et je tiens à les remercier publiquement pour leur sens particulier d'organisation.

Cette dynamique ne pourra que se refléter sur notre grande région de Québec et ses citoyens et citoyennes.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, l'emploi dans la région de Montréal est en chute libre! Le rythme de détérioration s'accélère avec une perte de 6,6 p. 100 de l'emploi en un an, et aujourd'hui la région de Montréal compte plus de 215 000 chômeurs officiels. À l'intérieur de la ville de Montréal, on a atteint les 18 p. 100 de chômeurs en début d'année.

La situation est aussi déprimante dans les autres centres du Québec. Durant la dernière année, le taux de chômage a augmenté à Chicoutimi, Jonquière, Québec, Trois–Rivières et Sherbrooke. Le taux moyen pour ces quatre centres est de 13,7 p. 100, ce qui est 2 p. 100 plus élevé que la moyenne canadienne.

Ceci est totalement inacceptable. Le gouvernement conservateur a négligé et a ignoré le sort des Montréalais et de tous les Canadiens. La priorité du gouvernement doit consister à redonner à la région de Montréal et à l'ensemble du Canada la fierté et la prospérité. Pour ce faire, il faut se débarrasser du gouvernement conservateur et élire un gouvernement libéral.

* * *

[*Traduction*]

LA LIGUE DES CADETS DE L'AIR DU CANADA

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui exprimer mon soutien à la Ligue des cadets de l'air du Canada et tout particulièrement à son cours de pilotage de planeurs.

Ce cours a pour but d'inciter des jeunes Canadiens à se diriger vers l'aviation. Depuis 1966, la Ligue des cadets de l'air a donné à beaucoup de jeunes un passe–temps utile où ils peuvent développer le sens de l'organisation et acquérir de la discipline tout en développant des habiletés dans le domaine de l'aviation.

Son cours de pilotage de planeurs a débuté dans ma circonscription à l'aéroport Natook, à Olds, en Alberta.

• (1410)

Aujourd'hui, je veux souligner le travail de beaucoup de gens dévoués et les encourager à mettre de l'avant leurs plans à long terme qui prévoient des logements et des installations sportives pour les cadets de l'Alberta et également pour les cadets de la Colombie–Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba et du nord de l'Ontario.

Tous sont très reconnaissants à ces gens pour leur dévouement.

* * *

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL ROADS

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, on entend beaucoup de rumeurs, dans ma circonscription et dans la région du Grand Victoria, sur l'avenir du Collège militaire Royal Roads.

Les habitants du sud de l'île de Vancouver entendent et lisent des informations que rapportent les médias et qui donnent à croire que le gouvernement fédéral pourrait décider de fermer ce prestigieux établissement d'enseignement qui a servi de façon exemplaire les intérêts de notre pays.

Cet établissement d'enseignement postsecondaire est le seul de ce genre dans l'ouest du Canada et répond à un besoin vital dans le Grand Victoria.

Étant donné que le collège militaire Royal Roads est une ressource nationale très bien cotée dans l'Ouest et qu'on a besoin de cet établissement adjacent à nos installations de défense sur la côte ouest, je suis convaincu que ce serait une grave erreur de fermer ce collège ou d'amputer son programme.

J'exhorte la ministre associée de la Défense nationale à rassurer mes électeurs et les autres habitants de la région en confirmant que le collège Royal Roads n'est pas menacé par les compressions et qu'il pourra poursuivre son oeuvre fructueuse à Victoria.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, il a fallu sept mois pour que le rapport de l'évaluation environnementale sur l'aéroport de Vancouver soit publié. Quant à l'évaluation concernant l'aéroport international Pearson, le ministère des Transports ne recevra le rapport qu'un an après la fin des audiences.

Ces délais sont ridicules. S'il faut faire des évaluations environnementales, et je crois qu'il le faut, le ministre de l'Environnement devrait présenter immédiatement un projet de loi prévoyant que les questions environnementales doivent être traitées rapidement.

Autrement, la population finira par s'insurger contre l'idée même d'audiences sur la protection environnementale et n'en appuiera plus le principe parce que cette procédure nuit à la réalisation des projets envisagés.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pose la question: Qui parle au nom des minorités linguistiques au Cabinet fédéral? Qui défend les intérêts des groupes de langue minoritaire au pays aujourd'hui?

Article 31 du Règlement

On sait que le secrétaire d'État est malade et nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Mais je pose la question: Au Cabinet, dans le moment, qui défend les intérêts des minorités linguistiques?

On sait qu'il y aura une coupure de 10 p. 100 dans les programmes qui touchent la promotion, qui touchent la langue d'enseignement à travers le Canada? Je pose la question encore une fois: Qui va parler et qui va défendre les intérêts des groupes minoritaires, anglophones, au Québec, comme francophones hors Québec? Je pose la question: Le premier ministre qui, lui, n'a pas rencontré les groupes depuis 1984, pas une seule fois, a-t-il eu le coeur, la volonté ou le courage de rencontrer ces groupes? Je lui demande, en public: Voulez-vous, monsieur le premier ministre, tenir parole? Vous aviez promis, en avril 1992, que vous rencontriez les groupes. Allez-vous les rencontrer d'ici peu pour régler ce problème qui attend et qui perdure?

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange a entraîné une augmentation spectaculaire des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, à tel point que nous sommes en voie de devenir de vrais mécènes.

À l'heure actuelle, monsieur le Président—et je suis heureux que vous soyez assis—,avant même qu'un accord de libre-échange nord-américain ne soit signé, il y a une entreprise de Leamington, en Ontario, qui vend des cactus au Mexique. Il faut le faire: vendre des cactus au Mexique. Cette entreprise crée de l'emploi pour des centaines de Canadiens.

Qui ne croit pas dans la capacité des Canadiens d'exporter dans le monde entier les produits qu'ils fabriquent, monsieur le Président? Seuls les gens d'en face qui seront bien forcés maintenant de reconnaître que la vente de cactus au Mexique n'est qu'un début et que l'Accord de libre-échange nord-américain permettra de faire bien plus encore.

* * *

LA RÉFORME DE L'IMPÔT FONCIER

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario pro-

fesse tout le temps qu'il est le parti de la réforme et le parti du peuple. Le réveil a été brutal en tout cas pour les Torontois aujourd'hui, quand ils ont appris que les néo-démocrates de Queen's Park avaient décidé de couler le projet de réforme de l'impôt foncier mis de l'avant par le Conseil du Grand Toronto.

Dans ma circonscription de York-Ouest, la plupart des ménages de la classe moyenne paient trop d'impôt foncier depuis trop longtemps. La réforme proposée aurait permis à ces familles de bénéficier d'un allégement fiscal mérité et tant attendu. Mais voilà qu'au moment où le Conseil du Grand Toronto s'apprêtait à remplacer le vieux régime, le gouvernement néo-démocrate de la province oppose une fin de non-recevoir.

Le fardeau fiscal des familles de la classe moyenne est déjà très lourd, tant au fédéral qu'au provincial. Ces familles méritent qu'on leur accorde un répit au niveau municipal en allégeant leur facture d'impôt foncier.

Les Ontariens méritent d'être mieux traités par un gouvernement provincial néo-démocrate qui dit une chose, mais qui en fait une autre. Monsieur le Président, j'exhorte le premier ministre de l'Ontario à revenir sur cette décision régressive, injuste et malavisée et à tenir ses promesses de réforme pour être honnête envers les familles de la classe moyenne.

* * *

L'ÉGALITÉ LINGUISTIQUE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, la résolution du Nouveau-Brunswick dont le Parlement a été saisi et qui affirme l'égalité de ses collectivités anglophone et francophone représente la tolérance et le respect mutuel qui se sont établis entre les habitants de cette province au cours de nombreuses années.

Ce principe d'égalité linguistique a été adopté dans une loi pour la première fois il y a plus de dix ans par un vote unanime de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick dont j'avais l'honneur à l'époque de faire partie. C'est un principe qui est devenu un mode de vie dans notre province et qui s'est de plus en plus enraciné à l'occasion d'au moins trois élections provinciales. Je continue à l'appuyer pleinement.

Je suis absolument convaincu que l'égalité des collectivités linguistiques du Nouveau-Brunswick ne sera jamais remise en question parce que j'ai une grande confiance en l'attachement de nos habitants à ce principe.

Cependant, la demande de la province du Nouveau-Brunswick de faire figurer ce principe dans la Constitution canadienne expressément pour cette province est une mesure à la fois opportune et symbolique. Elle va non seulement renforcer au Nouveau-Brunswick les engagements de cette province envers les langues officielles, mais aussi constituer un exemple bénéfique pour tout le Canada.

* * *

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la semaine dernière le ministre des Finances a déposé l'exposé économique du gouvernement dans lequel il disait que celui-ci n'avait pas d'argent. Le ministre avait besoin de toutes les recettes qu'il pouvait se procurer. Il a puisé dans la caisse d'assurance-chômage, il a coupé dans les programmes et les activités, et il a bloqué les salaires des fonctionnaires.

Hier, des représentants du ministère des Finances ont admis que, depuis 20 ans, les sociétés investisseuses ont utilisé des refuges fiscaux à l'étranger pour mettre à l'abri des centaines de millions de dollars de bénéfices aux dépens des pauvres, de la classe moyenne et de nos programmes sociaux. Importer et exporter des capitaux de même qu'importer des pertes et des dividendes aux dépens des contribuables sont devenus une pratique habituelle au Canada.

Ce que ces sociétés ont mis à l'abri du fisc canadien en 1990 et ce qu'elles continuent toujours de faire, ce sont les 4,2 milliards de dollars de dividendes exempts d'impôt provenant de leurs «investissements» dans des sociétés qu'elles contrôlent à l'étranger.

Cela, monsieur le Président, n'est pas une bagatelle et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

D'après les journaux, aujourd'hui, il est clair que la situation à Montréal est absolument intenable. Le nombre d'emplois baisse sans cesse depuis trois ans et la ville de Montréal, compte, à ce moment-ci, un niveau de chômage de 18 p. 100. Selon des fonctionnaires de Québec, ils disent que l'OCDE prétend que le taux de chômage, dans plusieurs villes d'Afrique, est le même que celui de la ville de Montréal, c'est-à-dire 18 p. 100. Or, on sait tous que la ville de Montréal est une grande ville et qu'elle doit le demeurer.

Le gouvernement a-t-il des plans particuliers pour s'assurer que le moteur de l'économie québécoise puisse retrouver bientôt la prospérité que cette ville devrait avoir?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, un des outils majeurs pour renforcer l'économie de Montréal est le projet de loi C-91 qui est actuellement devant cette Chambre.

Le Parti libéral, en 1987, s'est acharné contre le projet de loi C-22. Mais depuis qu'il a été adopté par cette Chambre, grâce à ce parti, des emplois de qualité ont été créés à Montréal. C'est ce que nous tentons de continuer à faire. Mais ce que l'on voit actuellement, c'est le Parti libéral qui, de nouveau, s'oppose au projet de loi C-91.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est la première fois que je vois un ministre se lever avec un sourire et se vanter qu'il y ait 18 p. 100 de chômage dans une ville comme la ville de Montréal! Les Montréalais s'en rappelleront en temps et lieu, lorsque le gouvernement aura le courage de déclencher des élections.

[*Traduction*]

Je voudrais poser une question au ministre des Finances.

Aujourd'hui, comme chaque jour depuis déjà quelque temps, nous avons eu notre quota de mauvaises nouvelles—10 000 pertes d'emplois au CN, 4 000 à Saint Catharines au cours des six derniers mois, 3 000 chez Dofasco à Hamilton, 500 chez Pratt et Whitney à Montréal.

Dans l'exposé économique que le ministre a fait mercredi dernier, il n'y avait pas de prévisions du niveau de chômage pour 1993 et 1994. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il n'a pas osé prédire un niveau de chômage pour l'an prochain? Devons-nous conclure de l'imprécision du ministre que le gouvernement sera heureux d'avoir, en 1993, le même nombre de chômeurs qu'en 1992, c'est-à-dire 1,7 million?

• (1420)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous disions dans l'exposé économique que nous nous attendions à une croissance de l'ordre de 2,5 p. 100 en 1993 et que nous espérions la création de 300 000 nouveaux emplois.

M. Ferguson: Quelles sont vos prévisions?

M. Chrétien: Déclenchez des élections.

M. Mazankowski: Je rappelle au député que l'emploi a augmenté au cours de six des sept derniers mois. Plus de 80 000 nouveaux emplois ont été créés, plus de 104 000 emplois permanents ont été créés depuis le mois d'août. Je pense que les initiatives qui ont été prises dans le cadre du plan économique qui propose d'investir dans la croissance, les ressources humaines et la petite entreprise, notamment en encourageant le remplacement des biens d'équipement, et du matériel de haute technologie, ainsi que la formation et le recyclage, en plus de promouvoir l'amélioration des infrastructures et beaucoup d'autres choses, permettront d'atteindre et peut-être de dépasser les 2,5 p. 100 de croissance que nous prévoyons.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je trouve drôle que le ministre des Finances ait le culot de faire des prédictions sur la croissance économique. Il y a six mois, il a pris la parole à la Chambre et a dit que les recettes atteindraient tel montant. Depuis ce jour, on le connaît sous le nom de l'homme de 8 milliards de dollars qui s'est trompé de 8 milliards au cours d'une période de six mois.

Est-ce pour cette raison qu'il ne sait pas où il s'en va et qu'il n'ose pas donner aux Canadiens les prévisions du chômage pour 1993?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, 300 000 emplois est un chiffre assez précis. Si les députés d'en face se décidaient à appuyer le gouvernement sur un certain nombre d'initiatives comme le projet de loi C-91, beaucoup d'autres emplois seraient créés.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie. Nous avons été inquiets d'apprendre aujourd'hui que 1 200 personnes perdront leur emploi lorsque le rééquipement de l'usine de boîtes de vitesse de la General Motors à Windsor sera terminé, dans deux ou trois ans.

Que fera tout de suite le gouvernement pour s'assurer que ces personnes ont des emplois au lieu de faire face au chômage et à des mises à pied pour des périodes indéterminées? Quelle réponse le gouvernement a-t-il à nous donner aujourd'hui?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous devrions situer les choses dans leur contexte. Je crois que le député a tout compris de travers. Il y aura 400 travailleurs de moins et non pas 1 200. Pendant qu'ils seront temporairement mis à pied, ces travailleurs recevront 95 p. 100 de leur

salaire, conformément aux régimes de prestations de chômage supplémentaires établis par les entreprises.

Le député devrait également savoir que la société Ford a mis des employés à pied à Windsor pendant qu'elle se rééquipait, puis a remplacé son équipement en investissant 1 milliard de dollars, comme on l'a annoncé plus tôt cette année.

À Sainte-Thérèse, la société GM a mis à pied certains employés en juillet 1991. En septembre 1992, une grande partie d'entre eux étaient de retour au travail dans une nouvelle usine plus concurrentielle et plus productive. Ainsi, la GM offre et maintient une base solide qui sera propice à une expansion dans ces autres localités. Je pense que la même chose se produira à Windsor.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre ne peut nous dire quel sera le sort des centaines de travailleurs qui ne seront pas rappelés, une fois terminé le rééquipement de l'usine. Je voudrais lui poser une question supplémentaire.

Le ministre parle d'assurance-chômage et de prestations de chômage supplémentaires. Ne sait-il pas que le fonds des prestations supplémentaires de General Motors n'est pas suffisant pour assurer le versement, aux travailleurs, d'une somme équivalant à 95 p. 100 de leur salaire? Ne sait-il pas que le fonds d'assurance-chômage des travailleurs de l'usine GM à Windsor sera épuisé bien plus de deux ans avant la réouverture de l'usine?

Le ministre peut-il me dire ce que son gouvernement et lui ont l'intention de faire pour garantir à ces travailleurs un revenu leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles d'ici à ce qu'ils recommencent à travailler? Demandera-t-il notamment à la direction de General Motors de continuer à faire fabriquer la boîte de transmission à trois vitesses dans cette usine, comme c'était prévu au départ, plutôt que de la faire fabriquer aux États-Unis? Va-t-il lui poser la question ou va-t-il plutôt rester là à se réjouir de voir s'installer la misère plutôt que le progrès?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne pense pas que cette dernière remarque ait impressionné qui que ce soit, pas plus les députés ici présents que les téléspectateurs. Personne ne se réjouit, de ce côté-ci de la Chambre, du genre de restructuration auquel nous assistons actuellement.

De ce côté de la Chambre, nous sommes réalistes. Nous comprenons la nature de la restructuration que subit le monde aujourd'hui. Dans le budget qu'il a présenté au printemps dernier ainsi que dans l'exposé économique qu'il nous a fait la semaine dernière, mon collègue, le ministre des Finances, a proposé un certain nombre de mesures fiscales et de politiques visant à encourager une restructuration qui incite les entreprises à demeurer au Canada.

Si le député veut bien réexaminer, de manière réaliste, ce qui se passe actuellement chez General Motors en Amérique du Nord, et particulièrement au Canada, il constatera, je crois, que les politiques qui ont été suivies au Canada ont créé, dans notre pays, un climat propice aux affaires.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier soir, j'étais à Montréal pour discuter d'économie. Le gouvernement sait que la situation y est catastrophique. Le gouvernement du Québec dépense 3 milliards de dollars par an pour le bien-être social dans cette province. Un tiers des Canadiens et Canadiennes qui vivent d'assurance-chômage au pays sont au Québec. La semaine dernière, le ministre des Finances n'annonçait rien pour Montréal.

Le gouvernement va-t-il enfin prendre des mesures d'urgence pour cette région?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, vu qu'il n'y a pas de miracle dans le domaine économique, il y a des gestes concrets que l'on est en mesure de poser afin de favoriser la relance économique à Montréal.

Un des gestes concrets, c'est le projet de loi C-91 qui est devant cette Chambre et qui aurait pour effet de créer des centaines de nouveaux emplois à Montréal, dans le domaine de la recherche et du développement, un centre névralgique pour l'expansion économique et industrielle à Montréal.

Malgré cela, les Néo-démocrates s'opposent à ce projet de loi. Alors, il serait dans l'intérêt de la députée de Yukon, qu'au lieu de voyager à Montréal, de demeurer à Ottawa et de faire adopter ce projet de loi. Ensuite, elle pourrait aller à Montréal pour recevoir les remerciements des Montréalais qui diraient à la députée de Yukon: Bravo, vous avez enfin posé un geste en faveur du développement économique à Montréal.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le premier ministre nous dit ici même que son gouvernement est prêt à faire adopter à la hâte une mesure législative, le projet de loi C-91, qui contribuera à détruire notre régime de soins médicaux et à accroître les coûts liés à la santé dans toutes les provinces, y compris le

Québec, et dans tous les territoires; c'est un crime, et nous n'appuierons pas le projet de loi C-91.

Partout au pays, nous voyons les ravages provoqués par les politiques du gouvernement actuel. À Windsor, aujourd'hui, 1 600 employés de la GM vont être licenciés; un groupe spécial du GATT a établi que les États-Unis ont violé le droit commercial international quand ils ont harcelé notre industrie du bois d'oeuvre; hier, à Québec, une coalition formée d'ouvriers, de paysans et d'organisations des droits de la personne en provenance du Mexique a déclaré que le libre-échange, l'ALENA, sera mauvais pour les travailleurs mexicains.

J'exhorte le premier ministre à prendre les mesures qui s'imposent pour créer des emplois au Canada. Consentira-t-il à ne pas aller de l'avant avec l'ALENA? La politique commerciale du Canada a été un échec lamentable.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si maintenant l'ALENA est mauvais pour les travailleurs mexicains, peut-être est-il bon pour les travailleurs canadiens. Il faudrait que ma chère amie se décide.

Quant au projet de loi C-91, ma collège se demande ce qu'elle pourrait faire pour aider à créer des emplois. Eh bien, les députés de son parti pourraient voter en faveur de ce projet de loi. Mais le chef du NPD dit qu'ils ne le feront pas car il est mauvais pour l'économie. Le député de Windsor, lui, dit qu'il est mauvais pour le pays. Avant-hier, la compagnie Eli Lilly Canada a annoncé qu'elle investirait 170 millions de dollars à Scarborough suite à la nouvelle loi fédérale sur les brevets concernant les médicaments.

• (1430)

J'aimerais attirer l'attention du chef du NPD sur ce qu'a dit le premier ministre de l'Ontario—je pense que c'est significatif. Le premier ministre de l'Ontario. . .

Une voix: Ah!

M. Mulroney: Écoutez bien! En ce qui concerne cet investissement de 170 millions de dollars, il a déclaré: «Je suis heureux d'être ici un jour propice pour annoncer une bonne nouvelle. Le gouvernement de l'Ontario n'est pas opposé au projet de loi C-91 au point de refuser les investissements. Bien au contraire!» Ce sont ses propres paroles.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, question supplémentaire. Le premier ministre de l'Ontario est franchement opposé au projet de loi C-91, que ce soit clair!

J'aimerais rappeler au premier ministre, puisqu'il semble vouloir échanger des chiffres, que la ministre de la Santé de la Colombie-Britannique a témoigné devant le comité que le projet de loi C-91 coûterait 145 millions de dollars de plus au système de soins de santé de sa province uniquement pour deux médicaments.

Il est clair que la politique commerciale de ce pays est un échec. La politique fiscale de ce pays est un échec. Le premier ministre va-t-il demander au ministre des Finances de faire un exposé économique pour créer des emplois dans ce pays au lieu d'en supprimer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on crée des emplois au Canada en établissant un climat qui encourage le secteur privé à investir et à créer des emplois.

Ma collègue me demande d'indiquer comment on peut y arriver. J'ai mentionné hier que, si elle adoptait le projet de loi C-91, Scarborough en Ontario profiterait de 70 millions de dollars en nouveaux investissements et de la création de centaines d'emplois directs dans le domaine de la recherche et du développement. Si elle ne veut pas se fier à ma parole à ce sujet, je lui demande d'accepter celle du premier ministre de l'Ontario qui a déclaré qu'il ne voulait pas s'opposer au projet de loi C-91 au point de faire fuir les investissements.

Le premier ministre Rae a bien raison. Il faisait là une observation réfléchie que je recommande au chef du NPD d'adopter lorsqu'elle aura consulté le premier ministre ontarien. Si elle change d'avis relativement au projet de loi C-91, ce sera une initiative d'intérêt public très très importante pour le NPD.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les parents n'ont pas de travail, et les enfants n'ont rien à manger. Le frère Richard du centre Good Shepherd de Hamilton nous a fait savoir ce matin qu'à ce seul centre, ils devront nourrir 3 750 enfants avant Noël.

Le dernier dimanche avant Noël, ce centre offrira un repas des fêtes d'un seul service à 1 200 personnes qui manquent de nourriture. Il existe 342 banques alimentaires au pays, et ce nombre augmente sans cesse.

Si le programme du ministre des Finances est vraiment efficace, pourquoi des enfants canadiens vont-ils avoir faim juste avant Noël?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous sommes évidemment tous attristés par la situation tragique qui règne.

Il faut reconnaître que nous avons pris des mesures très sérieuses, décrites dans l'exposé économique dont j'ai dressé les grandes lignes la semaine dernière, afin de favoriser la croissance et d'investir dans les ressources humaines et dans l'entreprise, en particulier dans le secteur de la petite entreprise. Le plan économique prévoit notamment le gel des cotisations d'assurance–chômage payées par les employeurs, un crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100, de meilleures conditions d'accès au capital, l'amélioration de la déduction pour amortissement de l'équipement technologique de pointe et un financement accru du Programme d'aide à la recherche industrielle. Il y a également la prolongation du régime d'accession à la propriété ainsi que des mesures d'aide aux secteurs pértrolier, gazier et minier.

Toutes ces mesures visent à assurer la croissance économique par l'investissement, à relancer l'activité économique, à rétablir la confiance et la croissance économique ainsi que créer des emplois.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question au ministre concernait les enfants.

À Saskatoon, 2 500 paniers de nourriture serviront à assurer la subsistance d'enfants et des membres de leurs familles au cours des deux prochaines semaines. Un repas de Noël sera servi à 2 200 personnes dans cette seule ville.

[*Français*]

À Québec, 4 000 familles seront obligées de vivre, durant la période de Noël, par la voie des paniers de Noël. À Montréal, 18 000 enfants vont recevoir des paniers de Noël de l'organisme Sun Youth.

J'aimerais donc poser directement la question suivante au ministre des Finances: Pourquoi a–t–il oublié les enfants dans ses soi–disant tentatives budgétaires? Pourquoi n'a–t–il pas parlé directement du problème d'un million d'enfants au Canada qui vivent sous le seuil de la pauvreté?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous n'avons pas oublié les enfants. En fait, grâce à la prestation pour enfants qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain, deux milliards de dollars de plus seront versés au cours des cinq prochaines années aux enfants, surtout à ceux des travailleurs à revenu moyen et faible. Que peut–on faire de plus, monsieur le Président?

En outre, la baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui est entrée en vigueur le 1er juillet dernier, et une autre baisse de un pour cent, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1993, vont libérer dans l'économie deux autres milliards de dollars de revenus disponibles.

Le meilleur filet de sécurité sociale est manifestement un emploi. Or, nous avons annoncé la semaine dernière des mesures visant à stimuler la croissance, à favoriser l'activité économique et à créer des emplois.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La séance de photos à laquelle s'est prêté le premier ministre, il y a un an, lorsqu'il a signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, a coûté plus de 50 000 $ aux contribuables canadiens. Le Canada s'était alors engagé à réduire la pauvreté chez les enfants, et pourtant, tout indique que plus d'enfants vivent aujourd'hui sous le seuil de la pauvreté qu'en décembre de l'année dernière.

Même si les enfants ne sont pas ici aujourd'hui pour une autre séance de photos, leurs problèmes continuent à hanter le gouvernement. Le premier ministre avouera–t–il aujourd'hui à la Chambre que la situation des enfants du Canada s'est considérablement détériorée au cours des douze derniers mois?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne les enfants, je crois que le ministre des Finances a signalé très clairement que, grâce à la prestation pour enfants qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain, les Canadiens à faible revenu vont disposer de 2,1 milliards de dollars de plus.

Je tiens à mentionner en outre que, dans le cadre du programme «Grandir ensemble», que le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social a annoncé il y a quelques mois, on va consacrer 500 millions de plus sur cinq ans à ceux qui en ont vraiment besoin.

Nous reconnaissons effectivement qu'il y a des problèmes, et je tiens à ce que le député sache bien que nous avons tenu particulièrement compte des besoins des enfants, pas nécessairement dans l'exposé économique mais bien avant cela.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Si le premier ministre a écouté attentivement la réponse de la secrétaire parlementaire, il a remarqué qu'elle ne nie pas que la situation des enfants est pire en décembre cette année qu'elle ne l'était il y a un an. Cependant, d'où que l'on soit dans l'Ouest canadien, de Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton ou Vanvouver, on constate que

les queues qui rappellent la dépression ne cessent d'allonger à mesure que l'économie périclite.

Le mini-budget de la semaine dernière n'a apporté aucun soutien additionnel aux enfants du Canada. Quand le gouvernement va-t-il se décider à regarder la réalité en face et à se rendre compte qu'à cause de sa stratégie économique inhumaine, des milliers de parents canadiens appauvris n'arrivent plus à loger et à nourrir leurs enfants.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement canadien consacre environ 15 milliards de dollars pour corriger ce grave problème. Mon collègue voudra sûrement citer pour mémoire que le pourcentage total des Canadiens à faible revenu a diminué, passant de 18,1 p. 100 en 1984 à 14,6 p. 100 à la fin de 1990. De plus, comme il a mentionné. . .

Une voix: Ce sont des chiffres bien commodes.

M. Mulroney: J'estime important que les députés comprennent. . .

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Un enfant sur quatre à Winnipeg vit dans la pauvreté.

• (1440)

M. Mulroney: Étant donné qu'il mentionne Winnipeg, selon un rapport publié sur la question, une famille de quatre vivant à Winnipeg serait tombée au-dessous du seuil de faible revenu si son revenu était inférieur à 29 661 $. Cela constitue un budget serré, mais la plupart des Canadiens ne considèrent pas qu'il s'agit là de pauvreté.

Une voix: Pour quelle année?

M. Mulroney: Pour cette année; selon Campagne 2000, il est question de près de 30 000 $. En l'occurrence, à Winnipeg, le seuil de pauvreté a été établi à ce niveau-là; le seuil de faible revenu est extrêmement élevé en fonction des normes de n'importe quel pays industrialisé. Je tiens à signaler à mon collègue que, manifestement, si on place la barre à un niveau aussi élevé, il devient alors extrêmement difficile de la franchir.

Cependant, on réalise des progrès dans ce domaine important. Le Canada remédie en partie à la pauvreté chez les enfants et à leurs souffrances. Je souhaiterais que mon collègue reconnaisse que le gouvernement et le Parlement du Canada réalisent de très grands progrès à cet égard.

L'EMPLOI

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Clair): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Windsor est le cinquième centre industriel le plus important du pays. À l'heure actuelle, à cause de la politique du gouvernement, le taux de chômage y est de 14 p. 100 et il s'établit à près de 27 p. 100 chez les jeunes. Or, en plus de cela, à la suite de la décision de General Motors de procéder à un rééquipement de son usine, 1 200 emplois permanents vont disparaître.

Que va faire le gouvernement? Le ministre envisage-t-il de créer un programme spécial d'adaptation pour la main-d'oeuvre de Windsor? Croit-il possible de créer certains emplois à Windsor, en établissant peut-être un centre d'immigration dans cette ville frontalière, plutôt qu'à Végréville? Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est le même député qui s'en est pris également, il n'y a pas si longtemps, aux compressions effectuées par le gouvernement de l'Ontario.

Pour régler les problèmes de ces travailleurs qui sont touchés par cet énorme programme de restructuration, il faut que tous les intéressés unissent leurs efforts afin de trouver des façons d'amortir le choc.

C'est pourquoi à Windsor, comme dans d'autres localités de tout le pays, où l'on licencie un grand nombre de travailleurs et procède à une restructuration touchant les travailleurs, nous prenons des mesures pour aider les gens visés, de concert avec le ministère du Travail de l'Ontario et dans le cadre d'ententes sur le service d'aide à l'adaptation de l'industrie que nous signons avec le syndicat et les propriétaires des usines.

Je sais que le parti du député croit qu'on peut, d'un coup de baguette magique, résoudre tous les problèmes, mais ce n'est pas comme cela que les choses se passent dans la réalité. Nous préférerions collaborer avec les intéressés sur place afin de trouver des solutions.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, nous avons vérifié auprès des propres représentants du ministre à Windsor aujourd'hui. Le ministère n'a encore pris aucune initiative. En fait, rien de ce qu'ils proposent sur le plan de la formation ne semble possible étant donné qu'il y a très très peu d'emplois à ce stade.

La semaine dernière, c'était Saint Catharines qui en prenait plein la gueule, cette semaine c'est Windsor.

Le ministre va-t-il enfin faire vraiment preuve de leadership en ce qui concerne cette question? Va-t-il mettre en place un programme d'aide au développement communautaire et d'appui à la retraite anticipée? Va-t-il intervenir directement et en personne auprès de la General Motors pour lui demander de réduire le nombre de licenciements durant le rééquipement de l'usine?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'estime que les députés devraient savoir que les 1 600 travailleurs mis en disponibilité à l'usine de Windsor vont avoir droit, en plus des prestations qui leur seront versées par l'assurance-chômage, au versement, par la compagnie, de sommes équivalentes à 95 p. 100 de leur salaire de base après impôt, et ce jusqu'à leur rappel en août 1994.

Un programme dans le cadre du service d'aide à l'adaptation de l'industrie sera offert à la compagnie et au syndicat à l'intention des 400 employés qui ne seront pas repris à l'usine de la GM à Windsor en août 1994.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

En plus de l'occupation du bureau de poste de Saint-Clément de Rimouski qui dure depuis près d'une semaine, on apprend à l'instant que les gens de Scotstown, dans les Cantons de l'Est, occupent eux aussi leur bureau de poste depuis 13 heures et qu'une manifestation se prépare à La Rivière, au Manitoba.

Le ministre est-il prêt, finalement, à comprendre le bon sens et à abandonner sa politique de fermeture de bureaux de poste en milieu rural?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député sait parfaitement que ce n'est pas ma politique et, en fait, que ce n'est la politique de personne. La Chambre a convenu à l'unanimité en 1991 de faire de la Société canadienne des postes une société d'État libre de fonctionner de façon indépendante, sans ingérence politique dans ses affaires.

C'était une excellente décision de la part du Parlement. Je suis sûr que, si je l'ignorais et m'immisçais politiquement dans les affaires de la Société canadienne des postes, le député serait le premier à m'accuser d'outrage au Parlement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est complètement absurde. Le ministre sait que le gouvernement a, comme lui, approuvé le plan d'entreprise de la Société canadienne des postes qui prévoit la fermeture de 5 221 bureaux de poste ruraux.

[*Français*]

Alors, je vais adresser ma question supplémentaire au premier ministre, compte tenu que son ministre refuse de comprendre le bon sens. Est-ce que le premier ministre est prêt, lui, à annoncer aujourd'hui l'abandon de la politique gouvernementale de fermeture de bureaux de poste en milieu rural au Canada? Est-il prêt, a-t-il le courage de l'annoncer, lui?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député n'a vraiment pas besoin de crier grossièrement pour se faire entendre.

Je lui ferai remarquer également que le plan d'entreprise relatif à l'ouverture de nouveaux comptoirs postaux dans les commerces où les gens vont normalement faire leurs achats est en application depuis plusieurs années. Environ 3 000 de ces comptoirs ont été ouverts jusqu'à maintenant, et on prévoit en ouvrir encore 3 000 autres.

Il y a eu des changements importants dans la façon dont la société des postes a toujours fonctionné. Quand elle a sollicité l'opinion des collectivités où ces changements ont été effectués, elle y a trouvé un taux d'approbation de 90 p. 100. Il faut être buté pour prétendre qu'une politique suscitant l'approbation de 90 p. 100 des consommateurs est mauvaise.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait au projet de rénovation annoncé pour l'aéroport Pearson de Toronto.

Si Air Canada ne doit pas payer davantage à la suite de la rénovation de l'aéroport Pearson et si l'entrepreneur doit faire des bénéfices grâce à ce projet, le ministre peut-il dire aux Canadiens à combien de recettes le contribuable devra renoncer, et combien les voyageurs devront payer en tarifs, droits et taxes accrus?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Comme je l'ai dit hier, monsieur le Président, lorsque nous avons lancé notre demande de propositions en mars dernier, elle comportait les dispositions suivantes.

L'entrepreneur sera tenu de se charger de l'exploitation courante des aérogares 1 et 2 et des installations connexes d'une façon qui assure aux usagers un accès juste et équitable au système national de transports aériens, et de proposer un programme d'expansion de l'aéroport qui prenne convenablement en compte l'opportunité de la demande de capacité additionnelle de l'aéroport et l'économie de l'industrie des transports aériens.

Nous sommes en train de mettre au point un plan qui ne fera pas appel à un apport accru de la part des transporteurs aériens.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre me pardonnera si j'ai du mal à comprendre comment il se propose de réussir ce coup de génie en matière financière. Le gouvernement nous embarque dans un grand projet d'expansion de l'aéroport Pearson au moment où beaucoup de gens qui y travaillent se demandent combien de temps encore ils pourront conserver leur emploi.

La question est très simple. Qui est-ce qui prend réellement des risques dans ce projet de plusieurs centaines de millions de dollars qu'il a annoncé pour l'aéroport Pearson? Qui va payer?

• (1450)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député ne devrait pas s'étonner que j'aie du mal à le comprendre.

Il est clair que nous avons lancé une demande de propositions dont le député a dit, au moment de la publication, qu'aucune société sensée ne voudrait y donner suite. Les événements lui ont donné tort. Deux sociétés jouissant d'une excellente réputation ont présenté au gouvernement du Canada deux très bonnes propositions. Nous les avons étudiées, et celle de Paxport a été retenue comme la meilleure. C'est cette société qui fournira les capitaux.

[*Français*]

LA FISCALITÉ

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances. À compter du 1er janvier prochain, le ministre se propose d'empêcher les entreprises de déduire de l'impôt fédéral les taxes provinciales qu'elles paient sur la masse salariale et le capital. Les effets catastrophiques de cette mesure ont déjà convaincu le ministre d'en retarder et d'en repousser l'entrée en vigueur. Le ministre ne pourrait-il pas annoncer maintenant qu'il renonce une fois pour toutes à cette mesure qui, indirectement, impose un fardeau additionnel de 300 millions de dollars sur trois ans aux employeurs québécois?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la question sera abordée à la réunion des ministres des Finances, la semaine prochaine.

Mon collègue comprendra sûrement qu'il faut préserver l'assiette fiscale du gouvernement fédéral, et la déduction des taxes sur la masse salariale réduit notre assiette fiscale. Il faut résister à cette tendance.

Nous essaierons de trouver des solutions, mais je puis garantir à mon collègue que nous allons aborder le problème avec les provinces dans un esprit de collaboration.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'espère tirer de la réponse du ministre l'espérance qu'il va apporter une considération très étroite au fait que ce n'est pas le moment, alors que nous vivons au Canada et au Québec un chômage dramatique, d'imposer un fardeau qui pénalise directement ceux qui embauchent le plus de personnel. Je pense bien que le gouvernement voudra éviter de se retrouver dans l'étrange situation de frapper à coups redoublés, d'abord sur les chômeurs et ensuite sur ceux qui créent les emplois. Je demande au ministre s'il peut, à ce moment-ci, donner un message d'espoir à tous ceux qui, au Québec, attendent le signal pour apprendre que ce fardeau ne leur sera pas imposé.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je le répète, monsieur le Président, la question est à l'étude.

Mon collègue comprendra qu'il faut faire obstacle à cette réduction constante de notre assiette fiscale. Nous essayons de trouver une structure, une formule pour préserver notre assiette fiscale sans imposer un fardeau excessif aux provinces qui pourraient recourir à cette forme de fiscalité.

* * *

L'EMPLOI

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

L'annonce de la fermeture de la fonderie, à Saint Catharines, et la fermeture projetée de l'usine d'essieux suscitent de l'amertume dans ma ville parce qu'on sait que ces usines sont rentables, modernes et efficaces, et que les travailleurs y gagnent environ 9 $ l'heure de plus que les travailleurs américains. Pour justifier cette décision, on prétend qu'il est difficile de donner de l'expansion à ces usines pour absorber d'autres éléments des opérations de GM.

Le ministère peut-il faire quelque chose pour aider à préserver la rentabilité de ces usines ou peut-il aider à trouver un acheteur, surtout pour l'usine d'essieux, que GM a l'intention de vendre?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député vient de parler d'une situation où nous pouvons faire quelque chose. Nous travaillerons avec General Motors pour essayer de trouver des acheteurs éventuels pour l'usine d'essieux. Nous aurons des discussions avec les représentants de la société pour obtenir les divers éléments d'information nécessaires.

Nous serons certainement heureux d'aider la société dans la mesure du possible.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

La presse annonçait aujourd'hui que le GATT avait rendu une décision défavorable au Canada en jugeant que le département du Commerce des États-Unis avait le droit d'appliquer des droits compensateurs spéciaux à nos exportations de bois d'oeuvre au lieu de suivre sa propre procédure à cet égard.

Le ministre peut-il nous dire si le GATT a effectivement rendu un tel jugement et s'il a pris une décision sur la question de l'exportation de nos billes de bois aux États-Unis, ce qui est au coeur de tout ce différend concernant le bois d'oeuvre?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que mon collègue n'a raison qu'à moitié. Je peux confirmer qu'il y a eu effectivement une décision du GATT. Nous en avons discuté récemment avec les provinces et avec l'industrie, et je suis heureux d'en informer mon collègue aujourd'hui.

Cette décision porte sur les cautions que le gouvernement américain a exigées. Le groupe spécial du GATT a jugé que les États-Unis avaient tort, ce qui fait que les quelque 15 à 20 millions de dollars qui ont été versés sous forme de cautions devront être remboursés aux exportateurs canadiens.

En ce qui concerne l'autre question, mon collègue a raison.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): En ce qui concerne les cautions, le ministre peut-il nous dire quelles mesures concrètes il entend prendre pour veiller à ce que les Américains nous remboursent?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je m'attends à ce que les Américains respectent la décision du groupe spécial du GATT.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous en discuterons avec eux. S'ils refusent, nous prendrons les mesures les plus énergiques possibles pour les inciter à le faire. Le groupe spécial du GATT a bien précisé dans sa décision que nous avons eu raison de le saisir du problème.

Je tiens à signaler à mon collègue que, aux termes du chapitre 19 portant sur les groupes spéciaux de règlement des différends, nous pouvons encore contester les décisions relatives aux droits compensateurs, en ce qui a trait aux importations et aux subventions.

* * *

LA JUSTICE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

En février dernier, William Henry Williams a été condamné à six ans de prison pour inceste. Le mois dernier, sa peine a été réduite à quatre ans. Aujourd'hui, après seulement neuf mois d'incarcération, il est admissible à la libération conditionnelle, et sa fille a peur.

Pendant 13 ans, cet homme a brutalisé sa fille, allant parfois jusqu'à la violer deux fois par jour. Une peine de quelques années d'emprisonnement est beaucoup trop clémente pour un homme qui a infligé tant de souffrances à une innocente enfant.

Quelles mesures le ministre prendra-t-il pour veiller à ce que les personnes reconnues coupables de crimes aussi horribles soient emprisonnées pendant aussi longtemps qu'elles auront infligé des mauvais traitements à leur victime, et à ce qu'elles purgent toute leur peine?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, les députés savent que le projet de loi C-36, qui est entré en vigueur le 1er novembre dernier, resserre considérablement les sanctions prises contre les délinquants sexuels. De plus, comme il s'agit d'un nouveau domaine, nous avons inséré dans la loi des dispositions permettant aux commissions de libération conditionnelle d'entendre les déclarations de la victime sur les répercussions du crime et permettant aussi aux victimes d'obtenir tous les renseignements possibles sur la libération conditionnelle de leur agresseur.

Ces mesures sont appliquées depuis un mois, et nous surveillons les audiences des commissions de libération conditionnelle auxquelles participent les victimes. D'après nos observations, le système fonctionne bien, mais nous continuerons de surveiller la situation.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Celui-ci sait-il que le conseil de bande de Kanesatake est très préoccupé par la sécurité de sa collectivité et qu'il a demandé l'aide du gouvernement fédéral à cette fin?

En fait, les Mohawks ont demandé l'aide du gouvernement pour dispenser une formation aux membres de sa force de surveillance. Ils veulent qu'une entente soit conclue avec la GRC afin que ce corps policier puisse dispenser une formation appropriée à leur force, de façon à ce que celle-ci, qui sera composée d'autochtones et de non-autochtones, soit compétente.

Quand le solliciteur général rencontrera-t-il le grand chef Peltier pour dresser un plan d'action afin de donner suite à cette demande?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, certains progrès ont été accomplis à Kahnawake, où nous avons rencontré les représentants autochtones pour discuter du maintien de la paix à cet endroit.

Je serai franc avec mon collègue: je ne suis au courant d'aucune demande d'aide présentée par le grand chef Peltier relativement à la situation à Kanesatake. Je communiquerai avec mes fonctionnaires immédiatement après la période des questions orales et je fournirai ensuite une réponse plus précise au député, peut-être au moment du vote.

Le ministère du Solliciteur général est responsable de la nouvelle politique relative aux forces policières autochtones. Nous avons négocié plusieurs traités au Canada à cet égard, et nous sommes très près de conclure des ententes dans la province de Québec. Je fournirai d'autres précisions plus tard à mon collègue, relativement à cette situation.

* * *

• (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y aura bientôt trois ans que David Spencer et Christine Lamont sont incarcérés au Brésil, et des Canadiens de toutes les régions du pays ainsi qu'ici même sur la colline du Parlement manifestent en silence en leur nom.

Nous avons été informés de la maladie de Christine, et même si nous espérons que celle-ci ne soit pas grave, elle pourrait menacer la vie de Christine. Les conditions d'emprisonnement sont dangereuses et inacceptables.

Ne serait-ce que pour des raisons humanitaires, le premier ministre respectera-t-il l'engagement qu'il a donné au premier ministre McKenna et demandera-t-il l'expulsion des deux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais pris ce genre d'engagement envers le premier ministre McKenna.

En fait, lorsqu'il a été question de l'entretien que j'ai eu avec le président du Brésil et de la lettre que j'ai ensuite envoyée à son successeur, au sujet d'un éventuel rapatriement, on a induit en erreur les familles des personnes concernées.

On a laissé entendre qu'il suffisait de demander de rapatrier un criminel ou une personne contre qui pèse des accusations ou qui a été condamnée dans ce pays pour que le président accède à la demande.

Il est important que les députés sachent qu'il n'en est rien. Le président et le ministre de la Justice nous ont dit que ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Il s'agit d'une procédure extraordinaire que les autorités hésitent beaucoup à autoriser.

Deuxièmement, mon collègue a parlé de la maladie de Christine. Nous avons appris qu'elle avait les chevilles enflées. Le médecin du consulat général à Sao Paulo lui a rendu visite à la prison, et sa santé ne semble lui inspirer aucune inquiétude.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait tout ce qu'elle peut, et j'ai personnellement communiqué avec le nouveau président du Brésil, et ce, relativement à la question de l'appel.

Nous avons appris que les avocats des parties en cause auraient négligé d'envoyer un document, ce qui a entraîné une révision de la procédure qui n'a rien à voir avec les efforts déployés par les avocats du gouvernement du Canada.

Nous souhaitons qu'un traité soit conclu le plus tôt possible entre le Brésil et le Canada, de manière que les deux Canadiens puissent revenir dans leur pays, conformément aux dispositions de ce traité, et que leur cas soit ensuite traité ici, en conformité avec les lois canadiennes. À notre avis, ce serait une façon de procéder beaucoup plus humaine et raisonnable. Nous pourrions régler cette affaire beaucoup plus rapidement.

Je vais prendre seulement quelques secondes du temps de la Chambre pour expliquer au député que nous sommes en contact étroit et constant avec les deux familles. Cette question nous préoccupe au plus haut point. Nous déployons à l'égard de ces deux personnes tous les efforts possibles.

Quelque 550 Canadiens sont détenus pour diverses infractions dans des prisons du monde entier, au même titre que des ressortissants d'autres pays sont actuellement détenus dans des pénitenciers canadiens.

Nous essayons d'agir en conformité avec la loi et d'accélérer son application dans l'intérêt de ces deux Canadiens.

Je puis donner au député et à la Chambre l'assurance que nous mettons tout en oeuvre pour rapatrier Christine Lamont et David Spencer, car nous estimons qu'ils méritent que nous nous occupions d'eux. Nous déployons à leur égard tous les efforts possibles.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je ne doute pas que tous les Canadiens apprécient les demarches que le premier ministre a entrepris de faire pour communiquer avec le nouveau président du Brésil.

Toutefois, à propos de l'expulsion, le conseiller principal de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signalé au comité de la justice que «le ministre brésilien de la Justice s'était également dit prêt à faciliter l'expulsion si la demande venait du gouvernement du Canada».

Je poserai donc une question bien précise au premier ministre: Compte tenu des démarches qu'il a faites et de l'intérêt personnel qu'il porte à cette affaire, le premier ministre va-t-il présenter maintenant cette demande d'expulsion à laquelle on ferait droit, au dire même du conseiller juridique de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le premier ministre posera-t-il ce geste d'une importance capitale pour Christine Lamont et David Spencer?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je recommanderais au député de se reporter à une lettre adressée au président du comité de la justice. On y explique de façon très détaillée la procédure juridique pertinente dans ce cas.

Le premier ministre a parfaitement répondu à la question.

En ce qui concerne la procédure d'expulsion, notre conseiller juridique n'a jamais affirmé qu'une demande présentée par le gouvernement du Canada entraînerait automatiquement l'expulsion des jeunes gens.

La lettre contient moult détails. Je me ferai un plaisir de donner la chance au député d'en prendre connaissance. Il s'agit d'une lettre adressée au comité, qui est maintenant du domaine public, si je ne m'abuse.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je veux déposer un avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions au Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la

Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et une loi connexe. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LE STATUT DE LA FEMME

RAPPORT ANNUEL

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, au nom du premier ministre, j'ai l'honneur de déposer sur le Bureau, dans les deux langues officielles, des copies du rapport annuel, au premier ministre, sur la fonction publique du Canada.

* * *

[*Traduction*]

FONCTION PUBLIQUE 2000

RAPPORT DE SITUATION

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Par ailleurs, au nom du premier ministre, j'ai l'honneur de déposer, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement et dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport de situation sur Fonction publique 2000.

[*Français*]

LES DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'UNE VISITE OFFICIELLE EN NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Charles DeBlois (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la visite officielle d'une délégation parlementaire en Nouvelle-Zélande. Suite à une invitation du président de la Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande, une délégation canadienne s'est rendue en Nouvelle-Zélande du 8 au 14 novembre 1992 et j'ai l'honneur de présenter ce rapport. Cette visite nous a permis d'avoir des échanges très fructueux avec des parlementaires néo-zélandais sur un certain nombre de sujets d'intérêt mutuel, notamment le commerce international et les relations Canada—Nouvelle-Zélande en général.

Nous avons eu le privilège d'avoir des entretiens avec le premier ministre et le chef de l'opposition, au cours desquels ceux-ci ont remercié chaleureusement le Canada pour l'appui qu'il a donné à la Nouvelle-Zélande pour l'obtention d'un siège au Conseil national de sécurité des Nations Unies.

Finalement, des rencontres ont eu lieu avec certains gens d'affaires qui opèrent des activités au Canada. Cet échange peut certainement être qualifié de succès et fut une expérience très enrichissante pour les participants des deux pays.

Je tiens finalement à remercier nos hôtes néo-zélandais pour leur hospitalité, leur gentillesse et l'excellent programme préparé à notre intention. Je voudrais également remercier et féliciter les membres de la délégation canadienne pour leur contribution et pour avoir si bien représenté cette Chambre.

* * *

[*Traduction*]

CONSOMMATION ET AFFAIRES COMMERCIALES ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale.

Le rapport traite de l'incapacité du comité de convaincre le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales de témoigner devant lui en dépit des nombreuses invitations qui lui ont été faites. Le comité demande l'appui de la Chambre pour convaincre le ministre de comparaître.

* * *

ENVIRONNEMENT

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de l'environnement.

Intitulé *De la parole aux actes*, le rapport porte sur la lutte contre les pluies acides; il a été rédigé par le Sous-comité des pluies acides et adopté par le Comité permanent de l'environnement.

Le rapport renferme onze recommandations, dont la principale demande qu'après la recherche sur les effets des polluants acides sur la santé humaine, le gouvernement fédéral présente au Parlement, par l'intermédiaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, un rapport provisoire sur ses constatations avant la fin de 1993 et un rapport définitif avant la fin de 1995.

Beaucoup a été écrit et fait au sujet des pluies acides, mais il reste encore beaucoup à faire.

C'est avec plaisir que j'ai présidé le Sous-comité des pluies acides. Je voudrais signaler l'excellent travail et la collaboration des membres du sous-comité. Nous avons trouvé notre expérience enrichissante. Une réponse du gouvernement est demandée conformément à l'article 109 du Règlement.

* * *

• (1510)

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 58E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-huitième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) demande à présenter le projet de loi C-101, intitulé Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

M. le Président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Danis propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-102, intitulé Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe.

M. le Président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Mazankowski propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée d'office.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce projet de loi s'applique à la situation où des consommateurs ont donné un acompte sur un bien, mais où le détaillant fait faillite avant la livraison du produit en cause. Ces consommateurs devraient récupérer leur acompte. Ce projet

de loi leur accorderait donc la priorité pour le remboursement de leur acompte, de la même façon que les banques.

M. le Président: M. Rodriguez propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale) demande à présenter le projet de loi C-384, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (décrets de remise).

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Boyer: Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui part du principe que le Parlement devrait examiner les dépenses publiques. Il prévoit que les décrets de remise préparés par le gouvernement doivent être présentés au Parlement, accompagnés d'un rapport de justication montrant que la décision présente nettement un avantage pour le pays. La mesure s'applique aux décrets de remise de sommes de plus de un million de dollars et prévoit que le Parlement aurait 60 jours pour examiner la décision. Après cette période, le décret prendrait effet automatiquement.

M. le Président: M. Boyer propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-385, Loi modifiant le Code criminel (aide au suicide).

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Robinson: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier le Code criminel de façon à permettre aux médecins d'aider les personnes atteintes d'une maladie en phase terminale à se suicider, lorsqu'elles en font la demande, conformément à une recommandation récente de la Commission royale d'enquête de la Colombie-Britannique sur les soins de santé.

En présentant ce projet de loi, je tiens à rendre hommage à une femme très courageuse, M^me^ Sue Rodriguez, ainsi qu'à M. John Hoffess et à la *Right to Die Society*, qui ont, éloquemment et sans relâche, revendiqué le droit de tous les Canadiens à mourir dignement au moment qu'ils ont choisi.

M. le Président: M. Robinson propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE FOOTBALL PROFESSIONNEL AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) demande à présenter le projet de loi C-386, Loi concernant le football professionnel au Canada.

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais d'abord apporter une légère correction. Le député qui appuie le projet de loi est le distingué leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, le député de Kamloops. Je demande qu'on apporte la correction qui s'impose.

M. le Président: Je remercie le député. Je suis désolé; je ne le savais pas. Je m'excuse auprès du député et de son collègue de Kamloops. Je vous remercie de m'avoir signalé cette erreur.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ce projet de loi vise à énoncer certaines règles qui seraient conçues pour protéger l'indépendance et l'intégrité de la Ligue canadienne de football. Nous savons tous qu'il s'agit d'une institution importante dans la culture de notre pays. Elle est une des dernières institutions qui permet annuellement aux Canadiens de se réunir pour s'adonner ensemble à une activité qu'ils trouvent à la fois agréable et divertissante.

L'objet de ce projet de loi est d'assurer que les députés ont une occasion de débattre cette question importante, qui préoccupe vivement beaucoup de Canadiens. En présentant ce projet de loi, nous espérons offrir à tous les députés la possibilité de faire connaître clairement l'opinion de leurs électeurs et de s'assurer que nous évaluons honnêtement et équitablement la façon dont nous pouvons maintenir et protéger la Ligue canadienne de football au profit des Canadiens.

M. le Président: M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam) demande à présenter le projet de loi C–387, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (mécaniciens oeuvrant dans l'industrie automobile).

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Langan: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à permettre aux mécaniciens oeuvrant dans l'industrie automobile de déduire de leur revenu, aux fins de l'impôt, le coût des outils qu'ils doivent s'acheter pour leur travail.

Le Conseil du service d'entretien et de réparation automobiles du Canada, l'Institut canadien de l'automobile et les mécaniciens d'automobile de tout le pays demandent depuis un certain temps au gouvernement d'apporter cette modification à la loi.

Il me semble important de signaler que des travailleurs et des travailleuses de ce pays ne peuvent obtenir justice de la part du fisc, alors qu'on permet encore à certains de déduire de leur impôt les frais de déjeuners copieusement arrosés. J'espère sincèrement que la Chambre appuiera ce projet de loi.

M. le Président: M^me^ Langan demande que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Reimer (Kitchener) demande à présenter le projet de loi C–388, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (pornographie).

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

• (1520)

M. Reimer: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à renforcer et à clarifier l'état actuel du droit concernant la pornographie. Pour la première fois, ce projet de loi définirait clairement ce que l'on entend par pornographie et par articles pour adultes interdits aux moins de 18 ans. Dans sa définition de la pornographie, il établit cinq catégories allant de la violence causant ou semblant causer des lésions corporelles directes dans un contexte sexuel, à des actes sexuels dégradants, en passant par des actes sexuels précis.

Ce projet de loi propose pour la première fois que le Code criminel protège les enfants et les femmes de l'exploitation, des abus, et de la violence dans la pornographie. La pornographie n'est pas seulement dégradante et avilissante pour les femmes; elle mène aussi à des actes d'agression et de violence contre les femmes et les enfants. Il est temps pour tous les Canadiens de s'attaquer aux conséquences funestes de la pornographie pour les individus et la société, en imposant des sanctions pénales sévères pouvant être cinq fois plus longues que les peines actuelles, comme le propose ce projet de loi.

M. le Président: M. Reimer propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) demande à présenter le projet de loi C–389, Loi modifiant le Code criminel (atteintes à la vie privée).

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Lee: Monsieur le Président, je suis heureux de déposer un projet de loi qui propose de modifier les articles du Code criminel concernant les atteintes à la vie privée.

Des jugements récents rendus par des tribunaux de première instance ont mis en doute l'efficacité des dispositions existantes du Code criminel concernant l'utilisation d'appareils d'écoute de conversations privées. En particulier, ces jugements ont déclaré que les dispositions du code concernant la protection de la vie privée ne s'appliquent pas aux conversations privées sur des téléphones cellulaires.

Ce projet de loi indique très clairement que toutes les conversations téléphoniques entre deux ou plusieurs personnes seront protégées contre les intrus, y compris les conversations sur des téléphones cellulaires.

M. le Président: M. Lee propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que six membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soient autorisés à se rendre à New-York, du 14 au 16 décembre 1992, afin d'étudier le rôle des Nations Unies.

Nonobstant toute disposition du Règlement de la Chambre, que le whip en chef de tout parti reconnu puisse remplacer les personnes chargées de mener cette étude par des membres de comités d'autres secteurs en donnant avis au greffier du comité et que ce remplacement s'applique à toute la période de déplacement et entre en vigueur dès que le greffier du comité reçoit l'avis.

M. le Président: Est-ce que la Chambre y consent?

Des voix: Non.

FINANCES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que cinq membres et trois employés du Sous-comité sur les institutions financières internationales du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Washington, afin de poursuivre leur étude du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pendant quatre jours, en janvier ou en février 1993.

M. le Président: Est-ce que la Chambre y consent?

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition ayant trait au projet de loi C-91 et signée par un groupe d'électeurs de la côte ouest du Canada. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abroger le projet de loi C-22 et de ne pas aller de l'avant avec le projet de loi C-91, afin que les Canadiens puissent profiter pleinement des médicaments génériques moins coûteux et que les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments puissent continuer à servir les Canadiens sans être forcés d'exiger des cotisations supérieures ou de réduire la portée de la protection.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter.

La première vient d'un certain nombre de mes électeurs de Coquitlam, qui demandent au gouvernement de ne pas adopter le projet de loi C-91 et d'abroger la loi C-22 adoptée en 1987, afin que les Canadiens puissent avoir accès à des médicaments moins coûteux et que les régimes d'assurance-médicaments privés et provinciaux puissent servir les Canadiens sans être forcés de hausser leurs primes et de diminuer la protection.

LES SOINS DE SANTÉ

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): La deuxième pétition, monsieur le Président, a été signée par une foule de gens de tous les coins de la Colombie-Britannique, du *Council of Senior Citizens Organizations of British Columbia*, le COSCO, et par des gens ordinaires

d'un peu partout au Canada qui tiennent à l'universalité du régime d'assurance-maladie.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement et le gouvernement de rétablir les dispositions initiales du Régime d'assistance publique du Canada.

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, une pétition qui souligne le fait que la catégorie de la famille et des parents aidés a toujours été un volet important du processus d'immigration au Canada et que ceux qui font partie de cette catégorie connaissent des personnes ici qui peuvent les aider à trouver un emploi, à se loger ainsi qu'à apprendre la langue et les coutumes canadiennes. Ces pétitionnaires pressent le gouvernement de changer d'orientation et de rétablir la catégorie de la famille et des parents aidés comme principale priorité en matière d'immigration.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition certifiée correcte par le greffier et dont les signataires rappellent à la Chambre qu'ils ont exprimé leurs inquiétudes quant aux enfants, plus d'un million, qui vivent actuellement dans la pauvreté au Canada et quant à l'objectif consistant à éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer l'engagement qu'il a pris d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000 et d'élaborer un plan pour la mise en oeuvre de cet engagement.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de La Motte et d'Amos, en Abitibi. Les pétitionnaires déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

LA DIMINUTION DE LA COUCHE D'OZONE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition de 1 900 signatures d'appui à la cause environnementale, soutenue par l'Association générale des étudiants et étudiantes du cégep Sorel-Tracy. Cet organisme, dirigé par Éric Plouffe, a amassé un lot de signatures venant de toutes les régions du Québec, 1 900 en tout, qui démontrent à quel point on devrait comme gouvernement donner de l'importance à la diminution de la couche d'ozone.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je prends aussi la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens qui demandent au gouvernement de ne pas adopter le projet de loi C-91 et de révoquer le projet de loi C-22 adopté en 1987, afin de protéger nos régimes d'assurance-maladie, nos régimes provinciaux d'assurance-médicaments et nos concitoyens âgés contre l'augmentation ruineuse du prix des médicaments engendrée par ces mesures.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Busby, en Alberta, de Vancouver et de Burnaby, en Colombie-Britannique, et d'autres villes de ces deux provinces qui nous rappellent la situation de deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, tous deux condamnés à purger une peine de 28 ans de prison au Brésil. La pétition affirme que ces deux Canadiens sont victimes d'erreurs judiciaires, qu'ils ont subi des traitements cruels et non conformes aux pratiques acceptées dans leur prison brésilienne et qu'on fait preuve de discrimination contre eux dans l'étude de leur dossier en vue d'une libération conditionnelle.

Les pétitionnaires font remarquer que la combinaison de ces irrégularités constitue une raison suffisante pour que le gouvernement du Canada cherche à les aider. La seule solution étant qu'ils soient expulsés du Brésil, ils prient humblement le Parlement de presser la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de demander au gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer, afin qu'ils puissent rentrer au Canada.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition à présenter. Elle m'a été envoyée par l'un de mes électeurs, M. Robert Varty. Les pétitionnaires veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'on nuirait à l'économie en concluant maintenant un accord de libre-échange entre le Mexique, le Canada et les États-Unis. Les pétitionnaires estiment également qu'un tel accord ne serait pas honoré, comme l'a prouvé l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis. Par conséquent, les pétitionnaires deman-

dent au Parlement de s'abstenir de signer l'Accord de libre-échange nord-américain.

• (1530)

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à déposer, la première vient du Lower Mainland et compte 48 signatures. Elle est à la mémoire de Rosalynn Dupuis et elle réclame un renforcement de la loi sur les jeunes contrevenants, de façon à protéger la société canadienne.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Stan Wilbee (Delta): La deuxième, qui vient de la même région, compte 346 signatures et demande le retour rapide au Canada de Christine Lamont et de David Spencer.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): J'ai trois pétitions à présenter à la Chambre. Tout d'abord, les pétitionnaires demandent un simplification du régime fiscal. Ils estiment qu'il est beaucoup trop complexe. Ils font ressortir certaines incongruités et injustices du régime, par exemple la déduction des frais de garderie—vous pouvez avoir une déduction—tandis que vous n'avez rien si vous restez à la maison. Ils voudraient que cela soit réglé.

LA RADIODIFFUSION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Dans une autre, les pétitionnaires font remarquer que le Parlement a la responsabilité de s'assurer que le CRTC réglemente soigneusement l'utilisation du langage ordurier à la radio et à la télévision. Ils estiment que l'utilisation d'un tel langage est souvent une forme d'abus qui mine les efforts des familles auprès de leurs enfants. Ils ajoutent qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser un tel langage pour informer ou distraire.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Enfin, dans cette dernière pétition, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'éliminer la TPS sur les livres et la lecture en général. Ils font remarquer qu'une telle taxe n'a jamais existé et ils considèrent que la lecture est à la base de la démocratie, ainsi que de la construction d'une saine économie.

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, les gens de Ramea m'ont confié une pétition signée par 1 100 d'entre eux. Elle est claire et directe, et je la résumerai brièvement.

Les pétitionnaires déclarent que le ministre des Pêches, en refusant d'accorder aux employés des usines de transformation de leur collectivité des dédommagements en vertu du programme spécial d'indemnisation pour morue du Nord, exerce de la discrimination à leur endroit.

Deuxièmement, ils affirment qu'il est évident que les résidants de Ramea et les travailleurs des usines sont admissibles selon les critères du programme, étant donné leur lien historique avec la pêche à la morue du Nord.

Par conséquent, les signataires demandent à la Chambre de prendre les mesures appropriées, de renverser la décision du ministre des Pêches et de verser aux résidants de Ramea les prestations auxquelles ils ont droit. Monsieur le Président, j'appuie de tout coeur la demande des pétitionnaires.

LE PROJET DE LOI C-327

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée, comme par hasard, par 36 professeurs de l'Université de la Saskatchewan qui appuient le projet de loi C-327 qui vise à favoriser l'achat par les employés d'actions des sociétés qui les emploient. Cette pétition a été appuyée par les quatre départements et par la majorité des professeurs en comptabilité, en finances, en relations industrielles ainsi qu'en gestion et marketing.

Le projet de loi en cause est actuellement à l'étude au comité, et j'encourage tous les députés de la Chambre à l'appuyer.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, encore une fois, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la mémoire de Rosalynn Dupuis. Rosalynn, une toute jeune fille, a été brutalement assassinée par un jeune contrevenant qui subit actuellement son procès pour ce meurtre.

Il est fort malheureux qu'une tragédie de ce genre doive se produire pour que nous prenions conscience qu'il est essentiel de modifier les attitudes et la loi. Un très grand nombre de personnes ont signé ces pétitions et elles demandent qu'on modifie en profondeur la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous devons accorder une plus grande priorité à la sécurité et à la protection du Canadien moyen.

LE PROJET DE LOI C-268

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un

certain nombre de résidants d'Oxford House, Grassy Narrows, Bear Island, Crocus Bay, Oil Springs et Nelson House, qui indiquent que puisque les Canadiens désirent instituer un jour spécial pour honorer les premiers habitants du Canada et célébrer les cultures autochtones, le 21 juin serait le jour le plus approprié. Ils demandent par conséquent au Parlement d'adopter le projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations du Canada.

L'EXPORTATION DE L'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): La deuxième pétition porte sur un sujet différent. Les pétitionnaires, résidant tous à Clearwater, en Colombie-Britannique, expriment tout simplement leur inquiétude à l'égard de tout projet éventuel de dérivation des eaux et demandent au gouvernement canadien d'adopter une mesure législative interdisant la vente de nos rivières.

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de personnes âgées.

Les pétitionnaires veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que des centaines de milliers de Canadiens vivent sous le seuil de la pauvreté et qu'il serait souhaitable qu'on leur fournisse le soutien nécessaire pour leur permettre de mener une vie aussi indépendante que possible.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement et prient instamment le gouvernement de faire en sorte que les prestations de la pension canadienne de sécurité de la vieillesse suffisent à assurer les besoins de base des personnes âgées.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, moi aussi j'ai une pétition à présenter à la Chambre; elle vient de résidants de ma circonscription de Victoria.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'envisager d'exempter les produits sanitaires féminins de la taxe sur les produits et services. Une centaine de personnes au moins, la plupart de Victoria, ont signé cette pétition que je transmets à la Chambre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 366.

[*Texte*]

Question nº 366—**M. Belsher:**

Quelle est la somme totale des fonds fédéraux, en dollars, crédits, services, prêts et subventions, reçus annuellement depuis 1988 par a) le comité canadien d'action sur le statut de la femme, b) le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (FAEJ) et c) R.E.A.L. Women?

M. Jim Edwards (sécrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le ministère de la Justice et le Secrétariat d'État du Canada m'informent comme suit:

	Justice Canada	Secrétaire d'État du Canada
a) Le Comité national d'action sur la situation de la femme		
	$	$
1991-1992	5 657,83	300 000,00
1990-1991	–	396 000,00
1989-1990	–	506 000,00
1988-1989	–	621 897,00
1987-1988	–	630 678,00
b) Le fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (FAEJ)		
1991-1992	18 112,62	232 248,00
1990-1991	–	257 198,00
1989-1990	26 859,00	257 498,00
1988-1989	19 250,00	273 233,00
1987-1988	–	276 770,00
c) REAL Women du Canada		
1991-1992	2 241,28	6 916,14
1990-1991	–	–
1989-1990	–	2 095,00
1988-1989	–	21 212,00
1987-1988	–	–

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 352 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 352 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 352—**M. Vanclief:**

Depuis le 21 novembre 1988, en ce qui concerne les prêts consentis par le gouvernement aux entreprises, *a*) combien d'entreprises ont bénéficié (i) de prêts (ii) de garanties de prêt *b*) quels sont leurs noms *c*) quelle est la valeur totale en dollars de ces prêts, et garanties?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Duhamel: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le 12 décembre 1991, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question suivante qui est très brève et que je tiens à citer, car on n'y a pas encore répondu:

1. À combien s'élève le total des recettes recueillies par le gouvernement, qui proviennent de la taxe sur les produits et services depuis le 1er janvier 1991 et, quel est le montant total qui a été dépensé pour *a*) la publicité, *b)* les crédits d'impôt, *c*) la ristourne de la TPS, *d*) les frais de mise en place, *e*) d'autres frais liés à la mise en oeuvre de cette taxe?

2. À combien s'élève le total des recettes provenant de la TPS qui a été versé au compte de réduction du service de la dette et quel est le solde courant de ce compte?

Je comprends que mon collègue essaie d'obtenir une réponse. Mais je commence aussi à perdre patience. La session tire à sa fin, et on n'a toujours pas répondu à ces questions que se posent mes électeurs. Puis-je espérer qu'on y répondra plus tard, aujourd'hui, ou demain?

M. Edwards: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa patience et je comprends son impatience. Je lui ai donné certaines garanties et elles tiennent toujours.

Il nous reste deux autres jours pour obtenir certains résultats pour lui, et je vais m'assurer que nous fassions tout en notre pouvoir pour y parvenir.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. le Président: Les motions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-16, Loi visant à réorganiser l'Union des producteurs de grain Limitée, qu'il la prie d'approuver.

Conformément au paragraphe 135(2) du Règlement, le projet de loi est lu pour la première fois, et sa deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET À L'ÉTAPE DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-91

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, je propose:

Que, relativement au projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, un seul jour de séance de plus soit alloué à l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport et qu'un jour de séance soit consacré à l'étude dudit projet de loi à l'étape de la troisième lecture; et

Initiatives ministérielles

Que, 15 minutes avant l'expiration de la période des Initiatives ministérielles, au cours de la journée consacrée à l'étude du projet de loi C-91 à l'étape du rapport, et au cours de la journée consacrée à l'étude dudit projet de loi à l'étape de la troisième lecture, les délibérations de la Chambre soient suspendues, au besoin, aux fins de l'exécution du présent ordre, et que toutes les questions nécessaires pour disposer du projet de loi soient mises aux voix, sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni présentation d'amendements.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour vous demander de refuser d'accepter cette motion d'attribution de temps qui porte sur le débat du projet de loi C-91 et qui tend à accorder deux autres jours de séance à l'étape du rapport et à la troisième lecture. À certains égards, c'est un rappel au Règlement plutôt inhabituel.

Je ne vous demande pas tant de décider si on applique bien le Règlement de la Chambre que de juger si ce Règlement s'applique en l'occurrence et si cela va dans le sens de la responsabilité globale de la Chambre de prendre des décisions de façon démocratique.

Tout ce que j'essaie de dire, c'est que la motion tendant à restreindre le débat sur le projet de loi C-91 à ce stade-ci et de cette façon, va à l'encontre de ce que vous avez déjà appelé le bon sens et les principes du franc-jeu et qu'elle est contraire à ce qui est convenable dans certaines circonstances et acceptable aux yeux de gens raisonnables.

• (1540)

C'est bien ce que vous aviez dit, monsieur le Président.

Au sujet de ce bref rappel au Règlement, je voudrais d'abord faire remarquer qu'à titre de Président, vous êtes spécialement chargé de vous pencher sur ce problème et vous avez l'autorité et la responsabilité d'interdire la présentation d'une motion d'attribution du temps si vous jugez qu'on y recourt abusivement.

On a demandé au Président d'intervenir de cette façon à plusieurs occasions dans l'histoire parlementaire, et je me permets de rappeler les deux suivantes: la décision d'imposer la clôture prise par le Président Brand dans les années 1880 et celle que vous-même, monsieur le Président, avez rendue le 14 avril 1987.

Je ne rends pas justice à l'histoire parlementaire en tentant de résumer en quelques phrases la célèbre décision d'imposer la clôture qu'avait prise le Président Brand, mais les faits sont clairs. Le député Parnell, membre du caucus parlementaire irlandais, n'avait pas respecté le Règlement et avait empêché à la volonté de la majorité de se manifester. Comme cet outrage menaçait la nature démocratique de la Chambre, la population voulait y mettre fin, de sorte que le Président est intervenu à la fois dans l'intérêt de l'institution et de la démocratie qu'elle sert.

Plus d'un siècle plus tard, au Canada, on a demandé au Président de la Chambre d'intervenir pour mettre fin à ce qui était perçu comme une violation du Règlement du fait que notre caucus néo-démocrate recourrait à des tactiques dilatoires pour empêcher la présentation d'une motion d'attribution de temps visant à mettre fin au débat sur le projet de loi C-22 concernant les brevets sur les médicaments.

Le fait que j'étais à l'époque leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, que l'actuel leader parlementaire du gouvernement était alors ministre chargé du projet de loi C-22, que la présidence était occupée par le même Président qu'aujourd'hui et que les projets de loi dont la Chambre était saisie à l'époque et dont elle est saisie aujourd'hui se ressemblent beaucoup, tout cela permet de voir une certaine ironie du sort, mais sans plus, sur ce rappel au Règlement.

Il est inutile de rappeler les faits entourant la décision que vous avez rendue le 14 avril 1987 étant donné que tous les intervenants se trouvent aujourd'hui à la Chambre. J'aimerais quand même, monsieur le Président, citer certains faits à l'appui de mon argument. Vous avez dit:

> Il est essentiel pour notre régime démocratique que les sujets controversés puissent faire l'objet d'un débat d'une durée raisonnable, que l'on dispose de toutes les occasions raisonnablement possibles d'entendre les arguments pour et contre les sujets en cause, et que des tactiques dilatoires raisonnables soient permises afin de donner aux adversaires d'une mesure la chance de convaincre le public d'appuyer leur point de vue.
>
> Toute question doit, tôt ou tard, être tranchée, et c'est la majorité qui décide. Les règles de la procédure protègent à la fois la minorité et la majorité, et elles sont conçues pour permettre aux partisans et aux adversaires d'une mesure de s'exprimer à fond. Elles assurent à l'opposition un moyen de retarder une décision et permettent aussi à la majorité de limiter le débat afin d'en arriver à une décision. Ce genre d'équilibre est essentiel à la procédure d'une assemblée démocratique. Nos règles n'ont certainement jamais été conçues pour permettre la frustration totale d'une partie ou de l'autre, la stagnation totale du débat, ni la paralysie totale du système.
>
> [. . .] Lorsque les négociations échouent, la présidence doit envisager ses propres responsabilités. Un de ses rôles consiste à s'assurer que la Chambre puisse fonctionner. Cela ne signifie pas qu'elle y joue un rôle quelconque en aidant le gouvernement à gérer son programme parlementaire.
>
> [. . .] Vient un moment où la présidence doit assumer ses responsabilités. Lorsque les circonstances changent et que les règles de la procédure ne permettent aucune solution, la présidence doit s'en remettre à son pouvoir discrétionnaire dans l'intérêt de la Chambre et des députés. Il se peut que la présidence doive alors modifier une décision antérieure ou s'en écarter.
>
> [. . .] Les avis de motions d'attribution de temps présentés après quelques heures de débats seulement à n'importe quelle étape de l'étude d'un projet de loi peuvent aussi constituer un abus.
>
> Tant les motions d'attribution de temps que les motions dilatoires peuvent donner lieu à des abus. Lorsque le gouvernement ou l'opposi-

tion usent de telles tactiques, l'équilibre du gouvernement parlementaire démocratique est facile à perturber. Le maintien de cet équilibre constitue une responsabilité fondamentale de la présidence.

Mais qu'est-ce que l'attribution de temps et qu'est-ce que la clôture? Qu'est-ce qui peut empêcher d'en abuser? En prenant la question en considération, je vous demande de réfléchir sur la nature de nos motions d'attributoin de temps et de clôture d'après la façon dont on a adopté les articles de Règlement qui les régissent.

La motion de clôture et la motion d'attribution de temps sont deux concepts distincts. Les deux limitent le débat, mais la première vise à l'écourter et l'autre, à le structurer. Cette distinction est assez floue dans la pratique actuelle au Canada, mais elle persiste en Grande-Bretagne, et il y existe des garanties contre les abus dans les deux cas.

Dans le cas de la clôture, un nombre minimum de députés doivent appuyer la motion. Le Président a le pouvoir, souvent exercé, de refuser d'accepter une motion de clôture s'il la juge prématurée. Dans le cas de l'attribution de temps, des motions de guillotine, il existe des garanties différentes en Grande-Bretagne.

Comme c'était auparavant le cas ici, il faut tenir un débat avant qu'une motion d'attribution de temps ne puisse être adoptée. Le débat public représente donc une garantie contre les abus. Cela sert non seulement à expliquer pourquoi le recours à cette mesure s'impose, mais constitue pour le gourvernement une incitation additionnelle à négocier plutôt qu'à agir unilatéralement.

Une autre garantie réside dans la pratique d'attribuer un minimum de temps à l'étude de chaque article d'un projet de loi. De cette façon, il n'arrive pas en Grande-Bretagne, comme il pourrait arriver ici aujourd'hui à propos du projet de loi C-91, qu'on adopte un projet de loi sans qu'on puisse expliquer ou carrément réfuter certains articles ou certains amendements. Notre Règlement ne nous accorde pas de telles garanties. La motion d'attribution de temps n'est pas susceptible de débat ni d'amendement.

Monsieur le Président, vous nous avez déjà dit que la sonnerie d'appel des députés ne remplace pas le débat. En acceptant une motion d'attribution de temps qui ne peut pas permettre de discuter de tous les éléments d'un projet de loi, quels que soient les efforts collectifs des deux côtés de la Chambre pour y parvenir, nous en arriverons à une situation où les votes finissent par remplacer le débat.

Si la sonnerie d'appel des députés ne remplace pas le débat, je soutiens qu'il en va de même pour les votes. D'aucuns soutiendront peut-être que la Chambre appuie la formule de l'attribution de temps, puisqu'elle l'a adoptée. En d'autres termes, monsieur le Président, puisque la Chambre a adopté la motion, elle l'appuie. Je vous demande de considérer le caractère contestable de cet argument, dans le contexte des meilleures traditions parlementaires voulant que, dans toute la mesure du possible, les modifications du Règlement fassent l'objet d'un consensus.

Or, les modifications apportées en 1991 n'ont pas fait l'objet d'un consensus. Elles n'ont pas eu l'appui de tous les députés, mais de seulement un côté de la Chambre.

L'attribution de temps est-elle justifiée à ce moment-ci? Les faits montrent le contraire. Le comité a passé beaucoup de temps à discuter des délais pour l'étude du projet, mais, si c'était une tentative d'obstruction systématique, elle n'a pas marché. Les partis d'opposition ont non seulement accepté, mais proposé une solution pour sortir de l'impasse, si bien que nous avons pu entendre des témoignages sur cet important projet de loi. Le compte rendu montre qu'il n'y a eu aucune tactique dilatoire pour bloquer l'étude du projet de loi C-91.

Je ne veux pas maquiller les faits. Si nous avions pu faire échec au projet de loi par une obstruction soutenue ou des tactiques dilatoires, nous n'aurions pas hésité. Vous vous rappellerez que c'est ce que nous avons tenté de faire en 1987.

Peut-être la découverte de nouvelles tactiques dilatoires à notre disposition nous a-t-elle incités à recourir à ces tactiques plutôt que d'exposer nos objections contre les propositions législatives. Mais, en 1987, vous êtes intervenu, monsieur le Président, pour nous soustraire à cette tentation.

Il faut tenir compte du fait que les modifications qui ont été apportées unilatéralement au Règlement et qui facilitent le recours à la clôture, incitent maintenant le gouvernement à recourir à ces tactiques au lieu de négocier et de susciter des consensus. Ne convient-il pas que la présidence intervienne de manière analogue maintenant, monsieur le Président, et supprime cette tentation comme elle l'a fait par le passé? Tout comme vous nous avez sauvés, pour ainsi dire, en 1987, il est temps maintenant de sauver le gouvernement et de sauver cette institution de l'utilisation abusive du Règlement par l'un ou l'autre des partis.

En terminant, je vais simplement dire ceci. Je vous demande de ne pas accepter la motion d'attribution de temps tant qu'il n'y aura pas eu plus d'heures de débat sur le projet de loi ou tant qu'on n'aura pas modifié la motion pour prévoir plus d'heures de débat. Je vous demande de voir à ce que le débat sur le projet de loi C-91 nous permette d'examiner chacun des éléments clés de cette mesure législative. Bref, je vous demande de prendre toute mesure que vous jugerez nécessaire pour rendre ce débat équitable.

Des voix: Bravo!

M. David C. Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue du Nouveau Parti démocratique qui a pris une initiative très valable en demandant à la présidence de ne pas accepter cette motion d'attribution de temps.

Mon collègue a fait allusion à votre décision de 1987. À l'époque, j'étais porte-parole de l'opposition officielle pour le projet de loi C-22 et, évidemment, le leader du gouvernement à la Chambre était le ministre responsable. Il convient toutefois de signaler que nous avons 73 amendements à étudier à l'étape du rapport et que nous en sommes encore au premier. Étant donné l'intérêt manifesté non seulement par les députés de l'opposition mais aussi par les ministériels, il sera très difficile de faire un examen minutieux de tous ces amendements en donnant à chacun l'occasion d'exprimer son point de vue.

En terminant, je signalerai aussi que nous avons entendu quelques témoins à l'étape de l'étude en comité, mais que nous aurions pu en entendre beaucoup plus et que les discussions auraient pu être plus approfondies si le gouvernement l'avait voulu.

• (1550)

Monsieur le Président, j'espère que vous tiendrez compte de ce rappel au Règlement et que vous n'accepterez pas cette motion d'attribution de temps en vous fondant sur un principe que vous avez appliqué à maintes reprises à la Chambre, celui de la justice. Par mesure d'équité, tous les députés, indépendamment de leur allégeance politique, devraient pouvoir s'exprimer sur une question qui est importante, non seulement au regard de la propriété intellectuelle, mais aussi par rapport aux conséquences qu'elle aura sur notre système de santé et sur les consommateurs canadiens.

J'espère, monsieur le Président, que vous prendrez dûment en considération ce légitime rappel au Règlement.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je félicite le député de Kamloops d'avoir lu ces notes intéressantes, mais sans rapport avec la question et pas tout à fait exactes.

Comme vous le savez sûrement, la procédure que le gouvernement a suivie au sujet du projet de loi C-91 était tout à fait conforme au Règlement de la Chambre et, par conséquent, acceptable.

Comme les députés d'en face l'ont dit, il est certainement important que la présidence se montre juste. Il est également important qu'elle reconnaisse, comme elle le fait toujours, du reste, que le Règlement établi par la Chambre est indispensable pour permettre la bonne marche de nos travaux.

Je veux apporter certaines rectifications. Le député de Kamloops a dit que le temps accordé était insuffisant. La deuxième lecture concernant ce projet de loi a commencé en juin.

M. Nowlan: Pendant le congé d'été.

M. Andre: Le député dit qu'il faut du temps pour que la population puisse prendre connaissance du projet de loi et faire connaître ses réactions à ce sujet. À mon avis, cinq mois, c'est fort raisonnable.

Le député là-bas hurle que c'était l'été. Les députés mettent-ils leurs cerveaux au repos durant l'été et sont-ils alors incapables d'étudier une mesure législative?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Patrick ne travaille pas de l'été.

M. Nowlan: Non, non, non.

M. Andre: Je me demande si le député d'Annapolis Valley—Hants aurait l'obligeance de me laisser terminer ce que j'ai à dire.

M. le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre est en train de répondre. La Chambre a écouté attentivement le député de Kamloops ainsi que celui de Cap-Breton—Richmond-Est, et je suis certain qu'elle veut écouter la fin de l'intervention du leader du gouvernement à la Chambre.

M. Andre: Monsieur le Président, au total, on a consacré à la deuxième lecture cinq heures et quinze minutes.

Une voix: Ce n'est pas suffisant.

M. Andre: Ce n'est pas suffisant? Le député de Kamloops a parlé de la façon de procéder à Westminster, le modèle des parlements. Le débat en deuxième lecture et le vote sur le traité de Maastricht, mesure qui, vous en conviendrez, était très importante pour l'avenir de la Grande-Bretagne et de l'Europe, ont nécessité six heu-

res. Par contre, pour on ne sait trop quelle raison, consacrer cinq heures et quinze minutes à l'étude d'un projet de loi important, certes, mais pas autant que le traité de Maastricht, c'est insuffisant.

Une voix: On a perdu neuf jours.

M. Andre: En comité, le gouvernement a offert à l'opposition 11 heures et 45 minutes de discussion et neuf jours de débat, mais son offre a été rejetée. Il offrait neuf jours de séances de comité de plus. On aurait alors eu amplement le temps d'étudier à fond la mesure législative.

Le député a également mentionné que la refonte du Règlement de 1991 n'a jamais été approuvée par l'opposition. Le paragraphe 78(3) du Règlement actuellement en vigueur a été adopté en 1969, soit avant l'élection, si je ne m'abuse, de tous les députés qui siègent aujourd'hui à la Chambre.

Je m'excuse, il y a un député qui siégeait déjà en 1969.

Une voix: Le député tapageur dans la rangée du fond, aussi.

M. Andre: Je m'excuse, il y en a deux.

Il est faux de prétendre que le paragraphe 78(3) du Règlement est en quelque sorte une invention du gouvernement.

Enfin, le leader parlementaire du Parti libéral a soulevé une question qui mérite d'être examinée. En tout, 73 amendements ont été proposés à l'étape du rapport.

Il faut replacer les choses dans leur contexte. Au fil des ans, le Règlement a été modifié de sorte que les mesures législatives sont lues pour la deuxième fois à la Chambre, renvoyées ensuite à un comité qui les étudie en profondeur, puis finalement lues pour la troisième fois à la Chambre. Ces modifications ont été apportées afin que les amendements aux projets de loi soient étudiés en comité. Ils peuvent alors être minutieusement examinés, débattus, puis mis aux voix.

En pratique, cependant, les députés de l'opposition qui siègent aux comités refusent tout simplement de permettre l'étude des amendements. Ils préfèrent les proposer directement à la Chambre, déniant alors l'utilité de l'étude des mesures législatives par les comités, laquelle étude s'inscrit dans le processus actuel.

Je crois qu'il conviendrait de modifier le Règlement pour que le temps des députés, à l'étape de l'étude en comité, soit mieux utilisé qu'il ne l'est en ce moment, en raison des pratiques qui ont cours.

En conclusion, je répète qu'à mon avis, toute personne raisonnable jugera que c'est la bonne marche à suivre. La motion est tout à fait recevable, et nous devons repousser le vote afin de discuter, à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture, des questions importantes que les députés de l'opposition veulent aborder.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je serai bref. J'étais déjà député lorsque certaines modifications ont été apportées au Règlement à une époque où le Parlement était un lieu vivant et où il y avait des débats de bonne foi sur des questions controversées. Je veux simplement dire—ce que vous savez sans aucun doute déjà et ce que le personnel du bureau du greffier sait—que la dernière partie de ce que le leader du gouvernement a dit est vraie.

Je siège maintenant dans l'opposition. Je m'interroge sur la présentation d'amendements au moment de l'étude en comité, parce qu'après cela, ces amendements ne peuvent pas être à nouveau présentés à la Chambre, là où il est possible d'attirer l'attention.

Je ne pourrais pas être plus d'accord avec le député de Kamloops sur la question. Le projet de loi a été présenté le 23 juin, journée de l'ajournement d'été de la Chambre et, sauf le respect que je dois à mon ami et ancien camarade, le député d'Etobicoke, qui a parlé de l'été, nous savons tous que l'été dernier a été entièrement consacré aux discussions constitutionnelles.

Le Parlement a été rappelé le 17 septembre dernier, et c'est à ce moment-là que le débat de deuxième lecture a commencé. Nous avons discuté pendant une heure 50 minutes.

Nous avons ensuite ajourné en raison de la tenue du référendum, événement unique dans l'histoire du Canada, et toute l'attention s'est portée sur la Constitution et sur l'état du Canada. Le projet de loi C-91 sur les brevets n'a reçu aucune attention.

Donc, nous avons eu le référendum du 26 octobre dont nous connaissons tous les résultats. Le Parlement a repris ses travaux le 16 novembre et, le jour même, après un total de deux heures 25 minutes de débat sur le projet de loi, le gouvernement a donné avis de son intention de présenter une motion de clôture le lendemain. Le deuxième jour, le 17 novembre, il y a eu trois ou quatre heures, ce qui fait un total—et le leader au gouvernement à la Chambre se trompe, pour être équitable—de 8 heures 40 minutes de débat pour la deuxième lecture du projet de loi C-91.

Monsieur le Président, je vous demande, dans l'optique du Parlement d'autrefois, s'il y a jamais eu un projet de loi qui avait plus besoin qu'on l'étudie avec soin sans distractions, aussi importantes soient-elles que la Consti-

tution, que le projet de loi C-91. Si le gouvernement est si convaincu du bien-fondé de ses arguments, pourquoi a-t-il si peur d'avoir un débat parlementaire à cette tribune libre?

Pour conclure, monsieur le Président, je répète, comme l'a dit le leader de l'opposition à la Chambre—et je sais qu'on se livre ici à de petits jeux—, qu'avec 73 amendements, dans la tradition parlementaire, et pas comme en Angleterre où nous savons que le plus long débat a duré deux jours sur le Marché commun européen, nous dans notre pays si vaste, nous avons besoin de temps pour débattre dans cette tribune si cela veut dire quelque chose, pour voir si les gens d'un océan à l'autre croient encore aux questions dont nous discutons.

Vous ne pouvez pas nous bâillonner après trois jours de débat, avec une pause pour les discussions sur la Constitution entre septembre et le 16 ou 17 novembre, quand nous sommes revenus ici encore ébranlés par l'après-constitution dont le député de High River souffre toujours, et penser que c'est un débat honnête sur un sujet qui concerne les Canadiens d'un océan à l'autre parce que, monsieur le Président, vous et moi savons que tous les Canadiens prennent des médicaments, brevetés ou non, et que cela a une importance fondamentale. S'il y a jamais eu de raison pour appuyer la motion inhabituelle et exceptionnelle du député de Kamloops, si le Parlement doit garder un sens, alors c'est le moment pour vous, monsieur le Président, en tant qu'égal de nous tous, d'exercer votre jugement en faveur des Canadiens et pas seulement dans l'interprétation formelle du Règlement.

• (1600)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, sur le même recours au Règlement, même si, en principe, il va de soi que nous, du Bloc québécois, sommes contre le fait de limiter les débats. Cependant, nous sommes un peu surpris de voir que le NPD qui, aujourd'hui, s'indigne de voir la limitation du débat, s'est fait complice, lors du débat sur le référendum, avec le Parti libéral, d'une limitation du débat pour nous empêcher de parler. Quand on veut défendre des principes, il ne faut pas jouer à la vierge offensée, quand quelques mois auparavant on a utilisé exactement les mêmes principes contraires pour arriver justement à limiter le débat.

Dans ce sens-là, nous comprenons le gouvernement relativement à ce projet de loi, si nécessaire à la région de Montréal, de limiter le débat puisque l'attitude du NPD, en comité comme ici à la Chambre, dans ce débat, ne démontre pas une volonté de faire progresser le débat en fonction d'en arriver à une conclusion et à un vote. Donc, sans approuver le principe de la limitation des débats, nous sommes surpris encore une fois de voir que ce sont les Libéraux et le NPD qui s'étaient faits complices des mêmes principes pour nous limiter lors de la question référendaire.

[*Traduction*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je sais que la Chambre voudrait que je réponde aux députés de Kamloops, de Cap-Breton—Richmond-Est et d'Annapolis Valley—Hants, qui ont soulevé ici une question, à savoir, pour parler en termes simples, que le gouvernement ne devrait pas proposer maintenant l'attribution de temps. Ils ont cité certaines observations que j'ai faites par le passé. Bien sûr, j'ai écouté très attentivement mes anciennes paroles.

À mon avis, le problème qui se pose pour les députés qui ont présenté cette motion, c'est que, comme le leader à la Chambre le souligne, le Règlement a été modifié, et le gouvernement l'a respecté à la lettre.

On a laissé entendre que le Règlement actuel a été adopté sans le plein consentement de tous les députés de la Chambre. C'est peut-être le cas, mais le pouvoir discrétionnaire de la présidence est toujours quelque peu limité. Dans ce cas-ci, il est manifestement très limité.

Je dois informer les députés que, à mon avis, le gouvernement a respecté à la lettre le Règlement de la Chambre. Par conséquent, bien que j'aie écouté avec beaucoup d'intérêt et avec une certaine compassion les arguments qu'ont fait valoir les députés de l'opposition, je dois néanmoins décider que la motion est recevable.

Les députés ont entendu le texte de la motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* nº *364*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clifford	Cole
Collins	Corbeil
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Danis
Darling	DeBlois
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Duceppe
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Rocheleau	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle	Vankoughnet
Vien	Vincent
Wenman	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—133	

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Barrett	Bélair
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Blondin-Andrew	Boudria
Breaugh	Butland
Caccia	Catterall
Chrétien	Clancy
Copps	Crawford
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Funk
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Holtmann	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kaplan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
McGuire	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nault	Nowlan
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Phinney
Pickard	Prud'homme
Rideout	Riis
Robinson	Rodriguez
Samson	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—96

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

• (1650)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 décembre, du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec un amendement, ainsi que des motions nºs 1 et 2.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur ce projet de loi.

À mon avis, il est important de rappeler le but de cette mesure législative. Elle ne vise pas à étendre la protection que confèrent les brevets accordés pour les produits pharmaceutiques. Elle vise à empêcher, pendant la période de protection de 20 ans conférée par le brevet,tout fabricant de produits génériques de produire un médicament qui concurrencerait, sur le marché, celui qui est breveté.

Le gouvernement veut non seulement cesser d'octroyer des licences pour des produits génériques pendant la durée du brevet et empêcher les Canadiens d'avoir accès à des médicaments moins chers, mais il veut aussi donner un effet rétroactif au projet de loi, de sorte qu'un fabricant qui, il y a un an, pouvait produire un médicament, se fera dire, une fois le projet de loi adopté, que son droit lui a été retiré il y a un an.

Quelles répercussions cela aura–t–il? Pour les Canadiens, il s'ensuivra une augmentation du prix des médicaments. À l'heure actuelle, les produits génériques qui sont fabriqués pendant que le brevet du produit original est toujours valide coûtent 53 p. 100 du prix du médicament breveté. Il s'agit d'une économie de 47 p. 100 pour les consommateurs canadiens.

Qui bénéficiera de ce projet de loi? Les entreprises qui fabriquent des médicaments brevetés. Les modifications prévues dans ce projet de loi se traduiront par des bénéfices de 1,3 milliard de dollars, pour une seule entreprise pharmaceutique, du simple fait que ses dispositions s'appliqueront rétroactivement et qu'elles empêcheront quiconque de concurrencer, sur le marché, les médicaments brevetés.

À écouter les représentants de l'industrie pharmaceutique, on pourrait croire que les produits génériques minent le marché et qu'ils menacent de détruire l'ensemble de l'industrie. Rien n'est plus faux. Les médicaments génériques ne représentent que 8 p. 100 du marché, les 92 p. 100 qui restent étant dominés par les fabricants de médicaments brevetés, qui prétendent avoir besoin de la protection et des droits de base que prévoit ce projet de loi. En outre, cette industrie, celle des médicaments brevetés, est la plus profitable du Canada et des États–Unis.

Je pense qu'il faut se demander qui va payer ces gains énormes, ces milliards de dollars que vont gagner les entreprises pharmaceutiques. Ce sont les personnes âgées, les contribuables, par l'entremise du régime d'assurance–maladie. Ce sont tous ceux qui n'ont pas les moyens de se payer un régime d'assurance–médicaments ou qui sont au service d'une entreprise n'offrant pas de régime semblable, c'est–à–dire les travailleurs les moins bien payés habituellement. Tous les contribuables sans exception vont payer pour les revenus et les bénéfices supplémentaires que vont empocher les entreprises pharmaceutiques, qui sont déjà les entreprises les plus profitables de toute l'Amérique du Nord.

Les régimes d'assurance en feront aussi les frais. Nombre d'entre nous souscrivent à un régime qui couvre les frais des médicaments, mais ces régimes ne sont pas gratuits. Ce sera le régime public d'assurance–maladie qui finira par payer.

Nous nous préoccupons vivement des coûts de notre régime public d'assurance–maladie. Tout alourdissement du fardeau met sérieusement en danger l'universalité du système de soins de santé au Canada.

Les personnes âgées, les pauvres, les compagnies d'assurances, les contribuables, y compris ceux de la classe moyenne, économisent 400 millions de dollars par année grâce aux médicaments génériques.

On tente de nous faire peur en prétendant que, si ce projet de loi est adopté, les fabricants de médicaments ne pourront mettre au point les nouveaux médicaments qui nous permettront de réduire nos coûts de santé. C'est complètement absurde. Le Canada ne représente que 2 p. 100 du marché mondial des médicaments brevetés. Ne me dites pas que les entreprises ne vont pas continuer de fabriquer des médicaments pour les 98 p. 100 du marché.

Une voix: Et vlan!

Mme Catterall: Même si nous ne touchons et ne dépensons que 2 p. 100 des revenus, 1 p. 100 seulement des fonds consacrés à la recherche est investi au Canada. Cela vient d'une industrie qui, il y a cinq ans, nous promettait de dépenser plus d'argent dans la recherche si la protection des brevets était renforcée.

Seulement 1 p. 100 des nouveaux médicaments sont mis au point au Canada même si nous représentons 2 p. 100 du marché. Les entreprises pharmaceutiques réinvestissent beaucoup moins leurs bénéfices au Canada, comparativement aux États–Unis et aux autres pays. Nous n'obtenons que la moitié de notre part de la recherche d'une industrie qui disait, il y a cinq ans, qu'elle augmenterait son budget de recherche au Canada si le marché était libéré de toute concurrence.

Au Canada, nous avons des usines qui sont des succursales de sociétés pharmaceutiques. Il ne se fait pas de

recherche fondamentale au Canada. Il n'y a pas les bases que le Canada veut avoir et qui mériteraient le genre de protection que le gouvernement conservateur propose d'offrir aux entreprises qui réalisent déjà de gros profits au Canada.

Il est ahurissant de constater qu'un tel projet de loi est présenté par un gouvernement conservateur. De quoi nous parle sans cesse le gouvernement? De marché libre. Pourtant, le projet de loi limite la concurrence. Des produits seront soustraits pendant 20 ans à toute concurrence.

Le gouvernement offre aux sociétés productrices de médicaments brevetés un marché protégé pendant 20 ans. Le gouvernement parle de compétitivité, mais comment la compétitivité peut-elle émerger lorsque les règles changent au milieu de la partie et que l'on dit à une société qui pouvait produire un médicament il y a un an qu'elle ne pourra pas mettre ce médicament sur le marché et qu'elle perdra l'argent investi pour sa production parce que les règles ont été changées rétroactivement?

Est-ce cela la justice? Les sociétés qui fabriquent des produits génériques détiennent maintenant l'autorisation de produire 22 médicaments différents, mais ne pourront pas les mettre sur le marché; elles ne feront pas concurrence aux sociétés innovatrices parce que le gouvernement dit que les règles du jeu ont changé. Le changement est rétroactif à l'an dernier et élimine l'autorisation de produire les 22 médicaments en question qui auraient peut-être été vendus à un coût économique aux Canadiens.

• (1700)

Nous parlions d'honnêteté. Il n'y a pas d'honnêteté dans le débat sur ce projet de loi. Il ne s'agit pas de prolonger la protection des brevets, mais plutôt de retirer totalement le droit à toute société de fabriquer des médicaments génériques tant et aussi longtemps que le brevet reste en vigueur.

Ce n'est pas vrai que le GATT exige que nous prenions ces mesures. Les modifications proposées aux règles du GATT n'ont même pas été approuvées. Même si elles l'avaient été, elles autoriseraient un délai d'un an et, après cette période, ce n'est pas certain que le Canada serait tenu de prendre ce genre de mesures.

Ce n'est pas vrai que nous sommes tenus de le faire dans le cadre de l'ALENA. Comment l'ALENA pourrait-il nous y obliger, puisque le projet n'a même pas encore été présenté à la Chambre? On n'en a pas encore débattu et on ne l'a pas approuvé.

Si l'ALENA nous dicte notre conduite dans le domaine des soins de santé pour les Canadiens, nous n'avons pas besoin d'un tel accord, et c'est une raison de plus pour s'y opposer.

J'ai autre chose à ajouter sur ce qui me fait douter de l'intégrité de certains d'entre nous sur cette question. Le gouvernement a tenté de taire un rapport rédigé par ses propres fonctionnaires et qui traitait de l'incidence qu'aurait ce projet de loi sur le prix des médicaments au Canada. Le rapport disait que l'industrie pharmaceutique ne faisait pas de recherche actuellement et qu'elle n'en ferait pas davantage dans l'avenir. Cette étude réalisée par nos fonctionnaires tirait apparemment la conclusion qu'il faudrait révoquer le projet de loi C-22 de 1987 prolongeant la protection des brevets, plutôt que de rendre cette mesure permanente comme le propose ce projet de loi.

Tous les députés à la Chambre déplorent qu'on demande parfois aux fonctionnaires de ne pas dire la vérité à un comité parlementaire et que ceux-ci cachent carrément des choses au sujet des analyses scientifiques qu'ils ont effectuées.

Quand on pense à tout l'argent que l'on consacre à la propagande sur ce projet de loi, on peut se demander qui sont les gagnants et qui sont les perdants. Les gagnants sont les entreprises les plus rentables de notre pays. Les perdants sont les personnes âgées, les pauvres, les contribuables, tous ceux qui sont le moins capables de payer pour cette augmentation des profits des entreprises.

En conclusion, je ne crois pas que notre rôle, en tant que gouvernement ou Parlement, consiste à aider le secteur le plus florissant de notre économie aux dépens de ceux qui ont le moins d'argent.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je vais intervenir dans l'étude du projet de loi C-91 que je considère comme un projet de loi particulièrement important pour l'industrie pharmaceutique dans la province de Québec. On sait que ce projet de loi a déjà fait couler beaucoup d'encre et l'on a vu son historique au niveau du projet de loi C-22. On se rappelle les batailles à la Chambre des communes et au Sénat au sujet de l'approbation du projet de loi C-22 qui a permis, aujourd'hui, une évolution et qui nous permet également de renforcer la situation de protection que l'on va accorder aux compagnies qui font de la recherche.

Je pense que le but du gouvernement c'est d'établir un équilibre entre la croissance économique et la protection des consommateurs. Avec le projet de loi C-91, nous poursuivons la démarche entreprise avec les modifica-

tions de 1987 à la Loi sur les brevets qui portait le nom, comme je l'ai dit, de projet de loi C–22.

En 1987, le gouvernement a pris les premières mesures pour contrer l'exode des chercheurs et des fabricants de l'industrie pharmaceutique. Ces derniers quittaient le Canada pour aller sous des cieux plus cléments. Les modifications de 1987 à la Loi sur les brevets visaient à instaurer une politique de reconnaissance de la recherche et de l'innovation tout en protégeant les intérêts des consommateurs.

Vous savez, madame la Présidente, qu'il est essentiel de récompenser la recherche si nous voulons développer une économie vigoureuse à une époque où le perfectionnement technologique et la concurrence internationale augmentent sans cesse. En d'autres mots, nous voulons conserver les créateurs de produits pharmaceutiques au Canada pour rehausser notre capacité technologique et de recherche ici et non ailleurs.

Nous voulons que les entreprises demeurent au pays pour qu'elles emploient nos diplômés en sciences, qu'elles investissent dans les usines et l'équipement en sol canadien, qu'elles investissent dans la recherche dans les universités, les hôpitaux et les autres centres de recherches, et enfin qu'elles exportent à partir du Canada plutôt que d'importer de l'étranger. Ce sont là les objectifs que l'on veut réaliser, tout en disposant d'un mécanisme ferme de contrôle du prix des médicaments brevetés.

Nous n'avons jamais voulu susciter une croissance débridée de l'industrie du médicament aux dépens des consommateurs. L'esprit de notre politique en 1987, comme aujourd'hui, était de garantir un contrôle serré du prix des médicaments brevetés pour que les prix versés par les consommateurs canadiens demeurent raisonnables. Nous avons obtenu cette garantie avec les modifications de 1987, grâce au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Ce Conseil a fait son devoir, et avec le présent projet de loi, il aura davantage de pouvoir.

Le projet de loi C–91 autorisera le Conseil à faire réduire les prix jugés trop élevés et à faire imposer des amendes et des peines d'emprisonnement à ceux qui refusent de se conformer à ces directives.

Des calculs détaillés nous permettent de prévoir que d'ici l'an 2000, grâce à ces nouvelles mesures législatives, les coûts d'achat par les pharmacies et les hôpitaux, de tous les médicaments d'ordonnance et en vente surveillée, ne devraient pas augmenter de plus de 2 p. 100 par année.

De plus, entre 1992 et 1996, grâce au projet de loi C–91, l'augmentation totale du coût des médicaments brevetés est évaluée à 129 millions de dollars, c'est–à–dire approximativement 25 millions de dollars par année, soit 1 $ par Canadien par année. Je ne pense pas que ce soit un montant excessif à payer pour avoir une politique qui stimule la Recherche et le Développement.

Grâce à ce projet, le Canada retirera les bienfaits d'un accroissement additionnel des investissements de près d'un demi–milliard de dollars par l'industrie du médicament novateur et ce dans un avenir prévisible à court terme. Voilà un véritable équilibre entre la promotion de la croissance économique et la protection des consommateurs. Nos réalisations depuis 1987 en témoignent.

Depuis 1987, la Loi sur les brevets, mieux connue comme C–22, a permis de fructueuses modifications et son succès se poursuit encore aujourd'hui. Pourtant, rappelons–nous à ce moment–là les critiques des partis de l'opposition, le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique. D'abord, on soutenait que l'industrie novatrice du médicament ne tiendrait pas ses promesses d'investissement faites au gouvernement. Deuxièmement, on disait que le gouvernement ne réussirait pas à contenir le prix des médicaments brevetés; et troisièmement, que ce serait la fin de la fabrication des médicaments génériques.

J'aimerais faire le point sur chacune de ces questions. En ce qui concerne la première question, soit l'investissement dans la recherche, l'industrie novatrice du médicament a atteint les objectifs promis en doublant l'investissement dans la recherche par rapport au montant des ventes et ce, cinq ans avant l'échéancier prévu.

Cette même industrie a investi plus d'un milliard de dollars en Recherche et Développement au Canada au cours des cinq dernières années; 340 millions de dollars sont allés dans les universités, les hôpitaux et les autres établissements de recherches médicales.

Quant à la deuxième question controversée, soit le prix des médicaments, l'augmentation moyenne du prix des médicaments brevetés existants a été d'environ de 2,9 p. 100 annuellement de 1987 à 1991. Pendant la même période, l'indice des prix à la consommation a été de 4,4 p. 100. Il y a donc une augmentation moindre que le coût de l'inflation entre 1987 et 1991. C'est un exemple de contrôle efficace du prix des médicaments qui réfute complètement les objections de 1987 et qui devrait faire également réfléchir nos opposants actuels.

D'autres pays constatent que notre système de contrôle du prix des médicaments fonctionne. Une étude, rendue publique en octobre et effectuée par la *United States General Accounting Office* sur le prix de 200 médicaments d'ordonnance les plus vendus, indiquait que les prix étaient d'environ 32 p. 100 plus élevés aux États–Unis qu'au Canada. La moitié des 200 médicaments à l'étude coûtait aux grossistes au moins 50 p. 100 de plus aux États–Unis; 27 p. 100 de ces médicaments les plus vendus coûtaient aux grossistes au moins 100 p. 100 de plus aux États–Unis; quatre des dix médicaments d'ordonnance les plus vendus aux États–Unis coûtaient entre 59 et 278 p. 100 de plus aux États–Unis.

• (1710)

L'étude américaine concluait que l'une des principales causes de l'écart de prix entre les deux pays était que le gouvernement canadien avait agi—comme on pouvait le lire dans le rapport que je cite—«en établissant leurs prix, les fabricants canadiens de médicaments brevetés doivent se conformer aux règlements fédéraux canadiens qui contrôlent le prix des nouveaux médicaments et contiennent les augmentations de prix des médicaments existants.»

Il est évident que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a bien fait son travail et que notre politique fonctionne. Quant à la troisième question, la prétendue disparition des fabricants de médicaments génériques au Canada, l'industrie des médicaments génériques n'a pas disparu. Elle a connu une croissance deux fois supérieure à celle de l'ensemble de l'industrie des produits pharmaceutiques depuis 1987, deux fois supérieure. Là encore, les critiques se trompaient et s'ils continuent d'avancer les mêmes arguments aujourd'hui pour s'opposer au projet de loi C-91, ils auront encore tort.

Le projet de loi nous permet d'atteindre l'équilibre recherché entre deux éléments d'importance: d'un côté, la protection des consommateurs est sauvegardée grâce à une réglementation serrée des prix; et, de l'autre côté, on a une industrie des médicaments saine, vigoureuse et concurrentielle, le même type d'industrie fondée sur les connaissances dont le Canada a besoin pour assurer son avenir.

Nous avons réussi sur toute la ligne en ce qui concerne le contrôle des prix et une politique d'accueil à l'investissement. Aujourd'hui, nous demandons la collaboration de l'opposition libérale et de celle du Nouveau Parti démocratique parce que notre société d'affaires, nos jeunes gradués universitaires, nos jeunes scientifiques ont besoin d'une loi qui protège leurs inventions. C'est pour cette raison que nous demandons à tous les députés d'adopter le projet de loi le plus rapidement possible, particulièrement pour la rentabilité économique de la ville de Montréal et de la province de Québec.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, un des articles de foi fondamentaux de n'importe quel système parlementaire est que le gouvernement essaie de dire la vérité et de donner à ses citoyens une évaluation juste et exacte des questions importantes dont il est saisi, de sorte que les gens aient au moins le droit de faire un choix quant à la légitimité du projet de loi, bon ou mauvais, fondé sur des faits valables.

On nous a dit que la raison d'être du projet de loi C-91 est l'obligation de se conformer aux traités internationaux entrepris par le gouvernement, en particulier l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'Accord de libre-échange nord-américain.

En particulier, on a essayé de justifier la clause de rétroactivité en disant que nous devons revenir en arrière pour nous conformer aux nouvelles lois du GATT.

Ce qu'on n'a pas dit, c'est qu'il n'y a pas encore de nouvelle loi du GATT. Il y a un ensemble de propositions qui font l'objet de discussions, mais on ne les a pas encore adoptées, et si les agriculteurs français ont leur mot à dire à ce sujet, elles ne le seront probablement jamais. Mais cela relève du domaine de la conjecture.

Ce qui est plus dangereux et, je pense, ce qui compromet le plus les principes de la Chambre, c'est que ce projet d'accord du GATT ne contient aucune obligation, aucune règle stricte qui exige qu'un pays abandonne ses dispositions relatives à la concession de licence obligatoire.

Et c'est pure foutaise que le ministre du Commerce international aille dire partout dans le pays comme excuse pour essayer de faire accepter ce projet de loi que quelqu'un l'a obligé à le faire à Genève.

Je veux citer à la Chambre ce qui est écrit à la page 70 de l'article 30 du projet d'accord du GATT: «Les parties peuvent prévoir des exceptions limitées aux droits exclusifs conférés par un brevet, à condition que ces exceptions n'entrent pas déraisonnablement en conflit avec l'exploitation normale du brevet et ne portent pas déraisonnablement préjudice à l'intérêt légitime du propriétaire du brevet, compte tenu des intérêts légitimes des tiers.»

Autrement dit, selon l'article III du projet d'accord du GATT, dont on dit actuellement qu'il est la raison majeure pour laquelle nous devons adopter le projet de loi C-91, le gouvernement canadien pourrait soutenir avec raison que tout monopole sur des médicaments aura des conséquences graves sur le régime de santé du Canada, c'est-à-dire sur des tiers comme les personnes âgées ou malades. Par conséquent, il aurait une raison légitime de demander une exemption aux termes du GATT. Toute personne qui parle différemment ne dit pas la vérité, trompe les Canadiens et tente d'influencer le débat pour parvenir à des fins précises.

Ce n'est pas tout. Passons à l'alinéa XXXI*b*) du projet d'accord du GATT et constatons à quel point cette obligation est difficile à modifier. J'ai le projet d'accord en main, si quelqu'un veut le lire. Il contient environ 400 pages. Je vais citer directement l'alinéa:

«Lorsque la loi d'une partie prévoit une autre utilisation, y compris une utilisation par le gouvernement ou par des tiers, de l'objet d'un brevet sans l'autorisation du

titulaire du droit, il faut respecter la disposition suivante: cette utilisation ne peut être autorisée que si l'utilisateur en question s'est efforcé d'obtenir une autorisation. Cette exigence peut être supprimée par une partie, autrement dit, par un pays, en cas d'urgence nationale ou dans d'autres circonstances d'urgence extrême ou dans des cas d'utilisation publique non commerciale.»

Qu'est-ce que le régime de santé du Canada s'il n'est pas destiné à une utilisation publique non commerciale? N'avons-nous par un régime de soins médicaux par province? Ne sont-ils pas conçus pour que tous les Canadiens reçoivent les mêmes soins au coût le plus bas possible? Est-ce que ce ne sont pas là de bonnes raisons, honnêtes et sérieuses, pour une exemption en vertu des propositions du GATT? Bien sûr que si.

Pourtant, des voix trompeuses, conduites par le gouvernement, essaient de nous prouver le contraire, comme si nous devions céder à quelque sainte obligation. En fait, si l'on remonte à l'article VIII de l'accord du GATT, qui fixe les grands principes, on y lit: «Les parties peuvent, lorsqu'elles adoptent ou modifient des lois ou règlements nationaux visant les brevets, adopter les mesures nécessaires pour protéger la santé publique et la nutrition et promouvoir l'intérêt public dans des secteurs d'importance vitale pour leur développement socio-économique et technologique.»

Un des principes de base de l'accord du GATT dit que nous avons le droit de défendre notre santé publique et notre système socio-économique.

J'accuse le gouvernement de tromper les Canadiens en leur disant que nous avons besoin du projet de loi C-91 et d'une clause rétroactive pour nous conformer à l'accord du GATT, car ce n'est pas vrai. Il est temps que le ministre du Commerce extérieur reconnaisse qu'il ne peut plus dire la vérité, parce qu'il ne sait plus ce que c'est.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, c'est le texte même.

Par conséquent, toute crédibilité que le gouvernement pouvait avoir lorsqu'il disait qu'il protégeait l'intérêt public se trouve anéantie par les mots mêmes de ce qu'il prétend devoir respecter. Les conservateurs interprètent mal leurs responsabilités en vertu du GATT

L'ALENA est la propre concoction du gouvernement. Ce ne sont pas les nations du monde qui sont responsables de l'ALENA, ce sont les conservateurs. Ils ont été tellement stupides et tellement idiots qu'ils ont accepté de signer un accord qui permettrait aux Mexicains d'avoir une période de transition de huit ans pour leur propre industrie pharmaceutique alors que nous n'avons pas pu obtenir la même chose pour la nôtre.

• (1720)

C'est incroyable, vraiment incroyable, et pourtant, le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur clament haut et fort dans tout le Canada que «l'ALENA est bon pour nous». Et comment! Il est bon quand il s'agit de nous faire avaler une augmentation des coûts de 2 milliards de dollars. Il est bon pour leurs amis, les dirigeants d'entreprises, il est bon pour leurs alliés. Peut-être est-il bon parce qu'il pourrait leur permettre de se trouver du travail, une fois qu'ils auront été battus aux élections, mais il n'est sûrement pas bon pour les Canadiens.

C'est là la vraie raison. La vraie raison ne se trouve pas dans les accords commerciaux. J'avoue qu'en rédigeant l'ALENA en se basant sur le GATT, ils ont eu tendance à l'oublier. La première partie de la proposition qu'ils nous ont présentée nous pousse en quelque sorte à éliminer graduellement l'octroi obligatoire de licences. Cependant, ils n'ont pas respecté la proposition du GATT qui prévoit clairement des exemptions en ce qui concerne l'octroi obligatoire de licences.

M. Edwards: Des conservateurs comme Judy Erola.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, les conservateurs lancent le nom de l'une de mes anciennes associées comme si, d'une certaine façon, il fallait tenir le Parti libéral tel qu'il est représenté actuellement au Parlement responsable des caprices de l'un de ses membres.

Si ce parti devait répondre des caprices de tous ses anciens associés, il passerait ses journées entières devant la Commission des libérations conditionnelles.

Mettons cette excuse de côté, et examinons plutôt le pour et le contre de cette affaire. Rien, dans le GATT, n'oblige le Canada à mettre en oeuvre le projet de loi C-91. S'il existait un tribunal obligeant les ministres à dire la vérité et rien que la vérité, le ministre du Commerce extérieur purgerait la plus longue peine jamais vue.

Il serait jeté en prison pour le reste de sa vie, parce qu'il a débité le plus gros des mensonges, un mensonge qui coûte plus cher aux Canadiens que la conduite de

n'importe quel criminel que l'on puisse imaginer au pays. Utiliser cet argument, c'est plus grave que d'attaquer la Brink's.

L'objet même de notre débat s'évanouit. Il s'est envolé. Il a disparu. Il est éphémère. C'est une pure invention. C'est une chimère, et c'est précisément pour cela que, selon nous, le gouvernement ne peut pas en toute sincérité justifier cette proposition à partir de ce genre d'arguments.

Nous devons nous efforcer de rétablir la confiance chez les Canadiens, afin qu'ils puissent avoir l'impression que leurs députés, aussi bien les ministériels que les autres, sont à tout le moins prêts à dire la vérité. Selon moi, la seule façon de rétablir cette confiance, c'est de retirer ce projet de loi C-91, d'examiner sérieusement les conditions dans lesquelles le Canada peut respecter ses obligations internationales et, simultanément, de se servir de cette loi, comme on l'a proposé, pour protéger la santé publique et l'intérêt général des Canadiens.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, durant les débats sur ce projet de loi, nous ne devons pas oublier ou sous-estimer le fait que l'un des principaux objectifs de ce projet concerne certaines questions comme la protection de ceux qui investissent dans la recherche et la nécessité de récompenser leurs découvertes.

Voilà essentiellement le but du projet de loi sur la protection des brevets. Le projet de loi C-91 facilitera notre accès aux marchés mondiaux, ce qui contribuera à stimuler l'économie du pays. Comme l'a très justement fait remarquer le professeur Labrie de l'Université Laval la semaine dernière devant le comité législatif, nous devrons nous adapter aussi rapidement que possible aux règles du marché mondial avant que toutes les places ne soient prises par ceux qui auront réagi plus vite et plus vigoureusement que nous.

Il a aussi affirmé que, même si l'excellence du secteur médical canadien était reconnue mondialement, nous ne pourrons profiter pleinement de toutes les possibilités qui s'offriront à nous si son travail ne peut ni produire des retombées économiques dans le secteur des exportations ni donner lieu à la découverte des nouveaux médicaments nécessaires à l'amélioration des soins de santé au Canada.

Le projet de loi C-91 porte essentiellement sur l'encouragement à la recherche et la reconnaissance des découvertes. C'est aussi une question de justice. Nous avons parlé longuement de protéger le consommateur par le truchement de contrôles fermes des prix des médicaments brevetés et d'encourager les investissements dans notre industrie de haute technologie qui présente de grandes possibilités de création d'emplois et de développement des exportations.

Toutefois, la question de justice et de reconnaissance des innovations est aussi très importante aux yeux du gouvernement et elle devrait l'être tout autant pour les Canadiens.

Le gouvernement croit que l'innovation mérite d'être reconnue. Si l'effort n'est pas protégé ou récompensé, il finit par stagner ou se retrouver là où on le reconnaît. Nous savons tous que le Canada tire de l'arrière sur tous ses principaux concurrents internationaux au chapitre de la protection des produits pharmaceutiques brevetés.

Même si la durée totale de protection des brevets est de vingt ans, il faut se souvenir que la production, le développement, la mise à l'essai, etc. des nouveaux médicaments s'étend, en gros, sur dix ans. Même si le produit bénéficie encore de dix ans de commercialisation exclusive sous protection de brevet, la loi actuelle permet de copier le médicament sept ans après sa mise en marché.

Par conséquent, même si une société continue de détenir un brevet sur le produit pour les trois dernières années de la période de protection du brevet, quelqu'un peut copier ce produit et le commercialiser grâce à une licence obligatoire.

Le régime d'exclusivité commerciale de sept ans en vigueur au Canada tire de l'arrière sur le régime appliqué aux États-Unis, où la période de protection est de quatorze ans. Le Canada tire également de l'arrière par rapport aux pays d'Europe où la période d'exclusivité de commercialisation des produits pharmaceutiques est de quinze ans. Le régime canadien de protection de brevet des produits pharmaceutiques, caractérisé par l'octroi obligatoire de licence et une période de protection de seulement sept ans, n'est tout simplement pas à la hauteur. Le Canada est perdant dans toute cette affaire.

Le projet de loi C-91 permettra d'améliorer sensiblement la situation, puisqu'il prolongera de trois ans en moyenne la période d'exclusivité commerciale au Canada. Il n'ajoutera pas 20 ans à la période d'exclusivité du marché, ni même dix ans ni quelque autre nombre d'années avancé par les critiques d'en face, mais à peu près trois ans seulement d'exclusivité du marché pour les produits pharmaceutiques brevetés.

Le projet de loi rapproche ainsi le régime canadien des brevets pharmaceutiques de ceux auxquels sont assujettis nos concurrents internationaux, à tel point que le Canada redevient compétitif au niveau des projets de recherche et de développement et en particulier des investissements.

Même si la protection de la propriété intellectuelle peut sembler une affaire complexe, elle s'appuie sur des raisons qui sont finalement très simples, au-delà des aspects légaux et de tout le jargon. C'est tout ce qu'il y a de plus simple. Il s'agit de stimuler la création et la technologie. Il s'agit de récompenser les gens qui mettent au point un excellent produit, si je puis dire, sauf que, dans ce cas-ci, il ne s'agit pas de n'importe quel produit. Il s'agit de nouveaux médicaments et de nouveaux traitements pour des maux et des maladies qui affectent les Canadiens ainsi que les humains en général.

Si la protection que représentent les brevets n'existait pas, on serait peu motivé à mettre au point de nouveaux produits. Pourquoi investirait-on des années d'efforts et d'importantes sommes d'argent dans la recherche si le fruit de cette recherche peut être copié impunément? On cesserait d'inventer et d'investir.

En adoptant ce projet de loi, nous allons assujettir le secteur pharmaceutique canadien aux mêmes conditions à l'égard de la protection des brevets que tous les autres secteurs de l'économie canadienne. À l'heure actuelle, les inventions pharmaceutiques ne sont pas traitées comme celles des autres secteurs de l'économie. Par exemple, le brevet associé à un nouveau plastique accorde au breveté 20 ans d'exclusivité du marché.

Pourquoi ne pas traiter de la même manière l'inventeur d'un nouveau médicament? Nous conviendrons tous, je crois, qu'il n'est que juste que tous les secteurs de l'économie soient traités de la même manière quant à la reconnaissance des découvertes.

C'est surtout pour cette raison que nous allons de l'avant avec le projet de loi C-91. J'exhorte la Chambre à adopter ce projet de loi qui est avantageux pour le Canada et pour les Canadiens.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, on pourrait accuser nos vis-à-vis d'être intoxiqués par les drogues, mais ce ne serait pas parlementaire. Je suppose qu'ils sont intoxiqués par les compagnies pharmaceutiques.

Qui sont au juste ces gens-là? Ils représentent la crème, sans aucun doute: Bristol-Myers Squibb, Hewlett-Packard, Johnson & Johnson, Monsanto, Procter & Gamble; les pauvres du coin, il va sans dire. Il y a une vieille expression qui parle de dorer la pilule à quelqu'un. Eh bien, c'est un remède empoisonné qu'on va faire prendre aux Canadiens de tout le pays. Dans un rapport publié dans les années 60, on déclarait que les prix des médicaments au Canada étaient parmi les plus élevés du monde. Ainsi, on a corrigé le problème, et les sociétés pharmaceutiques ont réduit leurs prix de 20 et parfois de 30 p. 100, mais elles disent maintenant que ça ne suffit pas, qu'il faut relever ces prix et rendre les médicaments plus coûteux.

• (1730)

La députée de Winnipeg parle du GATT. C'est important. C'est là le point de vue juridique de ce projet de loi et c'est ce sur quoi s'appuie le gouvernement pour défendre cette mesure, même si c'est de façon fallacieuse. Le Canadien moyen a sans aucun doute du mal à comprendre ce qu'est le GATT au juste et c'est également le cas de certains d'entre nous. Cependant, ce que les gens comprennent, c'est que le prix des médicaments continuera de monter en flèche à la suite de l'adoption du projet de loi C-91.

Une voix: Ils montent en flèche, même pas en tourbillon.

M. Butland: En effet. Des dizaines de mes électeurs m'appelaient il y a une année environ pour me dire: «Qu'est-il advenu de ce médicament? Le gouvernement de l'Ontario affirme qu'il ne va plus payer pour ce médicament dans le cadre d'OHIP.» Après avoir effectué des recherches plus poussées, j'ai appris que les sociétés pharmaceutiques avaient multiplié le prix par douze pratiquement. Nous avons donc demandé en quoi consistait la différence. Eh bien, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, cet organisme tout à fait inefficace, a déclaré qu'il faisait enquête. On m'a appris ensuite qu'on avait changé l'emballage. C'est un médicament plus efficace qui donne de meilleurs résultats et, par conséquent, il faut en hausser le prix en le multipliant par douze.

Je cite en fait certains des règlements du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. En effet, le premier porte sur la nouvelle puissance d'une dose existante ou comparable d'un médicament existant, ce qui représente une extension de la gamme du produit. Le deuxième inclut les médicaments nettement en avance sur les autres médicaments, soit parce que leurs effets thérapeutiques sont nettement améliorés ou parce qu'ils entraînent des économies importantes pour le régime d'assurance-maladie du Canada. Comme il est impossible d'obtenir de la documentation, le conseil déclare: «Nous n'y pouvons vraiment rien. Nous ne pouvons absolument rien faire pour empêcher les prix de décupler.»

Qui peut prouver si un nouveau médicament est plus important qu'un autre ou qui peut prévoir l'effet qu'aura un vieux médicament vendu sous une nouvelle présentation? Le gouvernement ontarien soutient: «L'OHIP ne peut pas se permettre de rembourser de tels prix.» Le médicament est donc retiré de la liste, et les électeurs se plaignent en disant: «Je ne peux me permettre de consacrer 100 $ par mois à l'achat de ces médicaments.» Qui faut-il blâmer? À mon avis, ce sont les gros qui imposent les prix et non les petits qui doivent toujours les acquitter.

Or, ces gens ont absolument besoin de ces médicaments. Sans eux, leur vie est en danger, et pourtant, ils ne peuvent les payer à coup de 100 $ par mois. Nous pouvons parler du GATT, de l'ALENA, de libre-échange, de brevets et de licences obligatoires, mais finalement, c'est le Canadien moyen qui devra payer ses médicaments beaucoup plus cher. En réalité, une fois que le projet de loi sera adopté, nous ne le saurons jamais parce qu'il n'y aura jamais personne qui assurera une surveillance efficace pour veiller aux intérêts des Canadiens.

Lorsque nous étions saisis du projet de loi C-22, le président de l'Association canadienne de l'industrie du médicament avait déclaré: «C'est une nouvelle époque qui commence pour la recherche biomédicale au Canada.»

Une voix: Il parlait des profits qui allaient augmenter.

M. Butland: Une nouvelle époque. Quatre années sont écoulées, et cette époque est révolue; je suppose que nous en commençons une autre. C'est la période la plus courte de l'histoire.

Une voix: Une période mouvementée

M. Butland: Une période mouvementée, c'est exactement ça.

Elle était en train de dire aux Canadiens que leur législation en matière de médicaments n'était pas à la hauteur de celle des autres pays, mais Judy Erola insistait sur le fait que le Canada était un pays qui fait bande à part.

Nous ne voulons certainement pas nous distinguer sur la scène internationale parce que nos prix sont un tant soit peu trop bas. Nous ne voudrions surtout pas ça. Ce ne serait pas bien.

Voici quatre ans que je suis ici, et c'est la deuxième fois que l'on mentionne le mot rétroactivité en parlant de loi. Que je sache, la dernière fois, ce n'était pas tellement mauvais; ça ne portait pas tellement à conséquence. Aujourd'hui, ça l'est.

J'ai reçu aujourd'hui un fax de la part de sociétés dont j'ignorais totalement l'existence—les sociétés Glaxos et Eli. Elles m'annoncent qu'elles allaient investir 170 millions de dollars. N'est-ce pas fantastique? J'ai reçu ce fax aujourd'hui.

Pure coïncidence, je reçois ce fax le jour même où nous sommes censés examiner ce projet de loi C-91. N'est-ce pas là un pur hasard, une pure coïncidence? En ce moment, on entend parler de toutes ces sociétés. Elles sont en train de se bousculer aux télécopieurs. Elles vont investir, investir, investir. Pas étonnant. Moi aussi j'investirais si je faisais autant de bénéfices qu'elles.

Les Américains n'ont pas peur de nous rebattre les oreilles avec les ententes commerciales, que ce soit dans les livres, dans les rapports et dans les documents de travail. C'est de ça qu'il s'agit. Nous avons insisté. Je me souviens du sommet Shamrock. On nous avait fait savoir que le président Reagan et le premier ministre Mulroney étaient en train de discuter de cette question. M. Reagan était particulièrement mécontent et il disait à notre premier ministre que le Canada devait faire quelque chose pour s'aligner sur les autres pays, qu'il devait rentrer dans le rang et qu'il le decevait.

Ne voulant pas décevoir le président Bush, le premier ministre a présenté cette mesure sur les instances de ses bons amis des sociétés pharmaceutiques du pays qui ne sont évidemment, comme quelqu'un l'a fait remarquer, que des filiales des multinationales.

Il s'agit d'un projet de loi répréhensible, qui constitue une pilule amère à avaler pour les Canadiens à ce moment-ci de l'année. Encore une fois, on va faire adopter de force ce projet de loi au Parlement. Le dernier projet de loi qu'on a fait adopter de force à l'époque de Noël a été la mesure permettant la récupération des pensions de vieillesse. C'est lorsque tout le monde est dans l'esprit des Fêtes que le gouvernement agit, et qu'il agit rapidement. C'est à ce moment-là qu'il faut le surveiller encore plus attentivement.

Nous voici maintenant à l'époque des Fêtes, et le tout dernier projet de loi qu'on adoptera au Parlement va faire mal aux Canadiens. Il va leur coûter cher. Ce gouvernement mesquin nous aura gâché ce Noël et le Noël précédent, mais j'espère bien que ce sera le dernier Noël qu'il aura l'occasion de nous gâcher car nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous du Nouveau Parti démocratique, allons nous opposer bruyamment à ce projet de loi. Nous aimerions bien avoir plus de temps pour exprimer notre opposition.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord répliquer à un ou deux arguments du député qui vient de prendre la parole, car on ne comprend peut-être pas bien pourquoi le Canada ne veut plus, selon son expression, faire bande à part dans le contexte du droit international et des accords internationaux, ni pourquoi les pays du monde entier respectent la

loi les uns des autres en matière de brevet tout comme ils respectent la loi les uns des autres en matière de droit d'auteur.

Si c'est trop difficile à comprendre pour le député quand il est question de brevet, nous pourrions peut-être parler de quelque chose d'aussi simple que le droit d'auteur. Anne Murray, par exemple, produit un disque au Canada et aimerait toucher des redevances quand on fait tourner ses disques en vinyle ou ses disques compacts aux États-Unis. Nous reconnaissons la loi sur les brevets et la loi sur le droit d'auteur des autres pays, et ils respectent les nôtres.

Si le Canada en arrive à être, comme c'est le cas aujourd'hui, le seul pays industrialisé au monde qui ne protège pas les brevets pendant 20 ans, pourquoi les autres pays respecteraient-ils nos brevets?

Comme le monde est en train de devenir un village planétaire, si nous ne respectons pas les lois des autres pays en matière de brevets, les autres pays ne respecteront pas les nôtres. Si nous court-circuitons le système, si nous resquillons sur un ou deux ans, si nous trichons avec le système international et si nous abrogeons le GATT ainsi que d'autres accords internationaux, le Canada ne tardera pas à être considéré comme une quelconque république bananière qui ne respecte aucune loi sur les brevets, pas plus que les lois sur les droits d'auteur. Ce n'est là qu'un des points que je voulais soulever.

• (1740)

Le député a aussi parlé de la nouvelle ère d'investissement qui a débuté en 1987. Je voudrais dire quelques mots de cette peur des investissements et expliquer que les investissements n'ont pas commencé aujourd'hui, avec l'annonce d'un programme de recherche et développement de 170 millions de dollars dans sa région, mais qu'ils se font dans tout le pays depuis quatre ans, et que le mouvement va se perpétuer.

En 1987, le Parlement a adopté le projet de loi C-22 pour renforcer nos dispositions sur les brevets pharmaceutiques. À l'époque, il y a eu un tollé à cause des répercussions qu'on craignait sur la recherche et le développement au Canada, le prix des médicaments et les fabricants de produits génériques. C'était la même rengaine que l'opposition chante encore aujourd'hui.

Je voudrais passer en revue le type de R-D qui s'est faite au Canada depuis 1987 et donner un aperçu de ce que l'industrie entend faire au cours des trois ou quatre prochaines années.

En 1987, lorsque le projet de loi C-22 a été proposé, les sociétés pharmaceutiques qui font de la recherche ont promis de doubler leur effort de R-D pour atteindre 10 p. 100 du chiffre d'affaires en 1996, si le Canada améliorait la protection des brevets.

Monsieur le Président, le Canada a amélioré la protection des brevets. Nous avons adopté le projet de loi C-22, et les sociétés ont largement tenu promesse. Elles avaient déjà respecté leur engagement en 1991, cinq ans plus tôt que prévu, doublant leurs dépenses de recherche et de développement au Canada.

Il y a certaines questions que bien des Canadiens peuvent poser. Quel pourcentage de cet argent a été investi dans les régions du Canada? Est-ce que tout s'est fait dans le centre du pays, ou est-ce qu'il y eu des emplois en recherche et en développement dans les régions? Est-ce que la nouvelle mesure législative que nous débattons sera bénéfique pour les régions à l'avenir?

Comme je l'ai dit plus tôt, il est évident que les fabricants de médicaments brevetés ont plus que respecté leur engagement de 1987. L'industrie innovatrice a dépensé près de 1,1 milliard de dollars en recherche et développement au Canada depuis les modifications apportées à la Loi sur les brevets en 1987. En 1991 seulement, une année de récession dans notre pays, les sociétés innovatrices de l'industrie pharmaceutique ont dépensé 376 millions de dollars pour faire de la recherche, ce qui représente une augmentation de 23 p. 100 par rapport à 1990.

Combien d'autres industries au Canada ont affiché une telle croissance des dépenses d'investissement au cours de cette même période? Il est évident que l'industrie pharmaceutique canadienne est une industrie prospère que le gouvernement doit féliciter et aider. Il doit aussi l'encourager à faire profiter de son succès toutes les régions du Canada dans un climat de collaboration.

Ce succès a déjà commencé à porter fruits dans les régions du Canada qui, auparavant, n'étaient pas des centres d'investissement dans la recherche et le développement.

Depuis qu'on a modifié la Loi sur les brevets en 1987, les sociétés innovatrices ont créé 2 400 emplois au Canada. Il s'agit de bons emplois à long terme dont les régions ont besoin pour diversifier et renforcer leur économie axée sur les ressources. Ces emplois attirent aussi les meilleurs étudiants et les meilleurs professeurs dans les universités qui veulent élargir leurs horizons et plonger dans le monde hautement technologique de la recherche pharmaceutique.

La meilleure façon de comprendre l'incidence du projet de loi C-22 sur les régions éloignées du centre du Canada est peut-être d'examiner les investissements qui ont été faits dans ces régions dans le secteur de la

recherche et du développement depuis l'entrée en vigueur des modifications. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a signalé que, de 1988 à 1991, les investissements de l'industrie dans le secteur de la recherche et du développement au Manitoba ont augmenté de 119 p. 100. Voilà pourquoi la députée de Winnipeg–Sud appuie ce projet de loi.

Mme Dobbie: Absolument.

M. Richardson: Au cours de la même période, les investissements de l'industrie dans le secteur de la R-D en Saskatchewan se sont accrus de 170 p. 100. En Colombie-Britannique, les investissements ont augmenté de 72 p. 100. Dans ma province, l'Alberta, chef de file dans le domaine de la recherche pharmaceutique, les investissements à ce chapitre atteignent actuellement des niveaux records, aspect dont je parlerai un peu plus longuement dans un moment.

Ces chiffres montrent, de façon spectaculaire, que les fabricants de produits pharmaceutiques innovateurs ont engagé des dépenses dans les activités de recherche et développement d'un océan à l'autre, comme cela ne s'est jamais fait dans un autre secteur. Les chercheurs des régions reconnaissent l'importance de ce nouveau projet de loi pour créer un climat propice à l'investissement dans la recherche et le développement. Les Canadiens d'un océan à l'autre en reconnaissent aussi l'importance. Je suis certain qu'ils espèrent tous que les laboratoires et établissements de recherche de leur région finiront par bénéficier de ces nouveaux investissements.

Il importe de souligner que les Canadiens à l'extérieur des provinces centrales s'inquiètent des contrecoups que leur économie pourrait subir si le projet de loi n'est pas adopté dans les semaines à venir.

D'un océan à l'autre, la création d'emplois dans les années à venir est directement liée à l'adoption de ce projet de loi.

Le 14 juin 1992, la société Bristol-Myers Squibb a annoncé qu'elle investirait 250 millions de dollars dans un projet de recherche et développement de l'Université de l'Alberta, et, le 6 octobre, la société Glaxo a annoncé qu'elle engagerait des dépenses de 15 millions de dollars, à la même université. Les Albertains comprennent que les sommes investies dans les projets de recherche et développement de nos universités créent des emplois dans leur province.

Le 15 juillet, la société Bristol-Myers Squibb a annoncé qu'elle investirait 500 000 $ dans les activités de recherche et développement de l'Université de la Colombie-Britannique.

Le 1er septembre 1992, la société Merck Frosst Canada Inc. a annoncé qu'elle engagerait 15 millions de dollars dans des travaux de recherche à l'Université de la Colombie-Britannique.

Le 5 octobre 1992, la société Ayerst a annoncé qu'elle construirait une nouvelle usine de 60 millions de dollars à Brandon, au Manitoba. Voilà le genre d'annonces que les Canadiens des régions veulent entendre. Ils sont conscients des bénéfices à long terme qui en découleront au niveau de l'emploi et pour la prospérité de leurs localités.

Le Réseau canadien sur les maladies génétiques est l'un des 15 réseaux de recherche parrainés dans le cadre d'un programme de 240 millions de dollars du gouvernement du Canada, celui des centres d'excellence. Ce réseau a déjà fait des découvertes remarquables en réussissant à isoler le gène à l'origine de la fibrose kystique, de la dystrophie musculaire et de la dystrophie myotonique.

À mon avis, tout le monde ici présent estime qu'il faut, de toute urgence, poursuivre ces importants travaux afin de sauver la vie des victimes de ces maladies invalidantes.

Les travaux devraient également créer 10 nouveaux postes de professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, ce qui représente une occasion rêvée pour les chercheurs canadiens qui veulent participer à d'importants projets de R-D dans un des domaines les plus excitants de la science et de la technologie.

J'ai beaucoup parlé des répercussions de ce projet de loi sur l'ouest du Canada, mais je peux vous assurer que les habitants du Canada atlantique partagent le même optimisme.

Tout dernièrement, le 2 décembre 1992, la société Marion Merrell Dow (Canada) a annoncé qu'elle ouvrirait un centre de recherche sur la prévention des maladies cardiaques à l'Université Dalhousie. Le centre sera entièrement financé par Marion Merrell Dow, l'une des grandes sociétés pharmaceutiques et l'une des plus innovatrices au Canada.

Nous espérons que les travaux effectués à ce centre de recherche mèneront à la création d'un programme de prévention qui se révélera efficace dans la lutte contre l'insuffisance coronarienne.

Le ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse, George Moody, a déclaré au sujet du centre:

> Marion Merrell Dow est l'une des premières sociétés pharmaceutiques à reconnaître le rôle prépondérant que Dalhousie joue dans la recherche médicale. Cette initiative correspond à un investissement direct dans la santé de notre province.

Toutes les régions du pays appuient la recherche-développement et ce genre d'initiatives qui contribuent à améliorer la santé des Canadiens.

J'ajouterai, en terminant, que j'appuie le projet de loi C-91 pour des raisons très claires: c'est bon pour le Canada, bon pour la recherche et le développement dans le domaine médical et bon pour toutes les régions du pays.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, à maintes occasions, j'ai félicité le gouvernement pour sa maîtrise de l'art de la tactique et j'ai reconnu sa remarquable capacité de communiquer.

D'ici quelques mois, le gouvernement découvrira que, malgré la tactique qu'il a utilisée pour faire adopter à toute vapeur ce projet de loi à la Chambre des communes, cette mesure législative lui fera perdre le pouvoir.

Un peu plus tôt aujourd'hui, le président du. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais il a déjà participé au débat sur ce groupe de motions. Comme de nombreux orateurs sont intervenus, j'ai dû vérifier la liste avant de laisser la parole au député. Il s'agit bien du même groupe de motions dont le député a déjà traité.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le projet de loi C-91 se fonde sur le succès remporté par les modifications apportées à la Loi sur les brevets en 1987, lorsque le projet de loi C-22 a été adopté.

Les députés se rappelleront que l'opposition avait à l'époque brandi la menace que le ciel tomberait sur la tête des consommateurs et du secteur des médicaments génériques si ce projet de loi C-22 était adopté.

Elle avait également prédit que les entreprises innovatrices ne tiendraient pas leurs promesses d'investir si la protection des brevets était rétablie pour les médicaments.

• (1750)

Les détracteurs prétendaient haut et fort que les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés ne lui permettraient pas de vraiment contrôler les prix. Fait à remarquer, l'opposition nous sert les mêmes arguments aujourd'hui au sujet du projet de loi C-91. Le projet de loi C-22 a eu sans conteste des effets bénéfiques. Il n'y a pas de raison que le projet de loi C-91 n'en fasse pas autant.

Les entreprises innovatrices ont rempli les engagements que le gouvernement leur a demandé de prendre en 1987. Dans certains cas, elles ont même dépassé ces engagements. Nul doute qu'elles tiendront leurs promesses de nouveaux investissements qui sont liés à l'annonce de la nouvelle orientation du gouvernement et qui s'élèvent jusqu'à maintenant à plus de 500 millions de dollars.

En 1987, les entreprises pharmaceutiques innovatrices ont promis de doubler leurs dépenses de R-D dans une proportion. . .

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis désolé d'interrompre le débat, mais je signale que le Règlement interdit aux députés de lire un discours quand ils prennent la parole à la Chambre. Ils doivent se contenter de se reporter brièvement à leurs notes de temps en temps.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas que le député lise un discours. Je pense qu'il se reporte à ses notes. La parole est au député.

M. Thompson: Monsieur le Président, j'espère que cette interruption ne sera pas comptée dans mon temps de parole. À vrai dire, il m'arrive très rarement de m'en tenir au texte comme je le fais ce soir, mais c'est parce que les députés d'en face ont tellement déformé l'intention de ce projet de loi. Je pense qu'il est temps que l'un d'entre nous exprime clairement l'objet de cette loi et précise les répercussions qu'il aura sur l'économie canadienne.

Le député a été très injuste en faisant cette intervention. Il est ici depuis plus longtemps que moi, et je pense qu'en toute justice, il doit savoir que c'est très rare que je cite des faits et des chiffres aussi précisément que ce soir. C'est très important que nous rapportions les faits, et seulement les faits, dans le débat actuel et c'est ce que j'essaie de faire.

En 1987, les sociétés pharmaceutiques innovatrices ont promis de doubler leur investissement dans la recherche et le développement, c'est-à-dire de le porter à 10 p. 100 de leur chiffre de ventes d'ici 1996, si le gouvernement améliorait la protection des brevets. Le Canada s'est exécuté, et les entreprises ont dépassé leurs engagements. Essentiellement, elles avaient atteint cet objectif en 1991, cinq ans avant la fin de leur échéance.

Cette industrie innovatrice a consacré près de 1,1 milliard de dollars à la recherche et au développement, au Canada, depuis qu'on a modifié la Loi sur les brevets en 1987. En 1991 seulement, en pleine période de récession, les sociétés pharmaceutiques innovatrices ont consacré 376 milliards de dollars à la recherche, dans notre pays et ailleurs. Cela représente une hausse de 23 p. 100 par rapport à 1990. Combien d'autres industries au Cana-

da peuvent se targuer d'avoir ainsi augmenté leurs dépenses en capital? Il ne doit pas y en avoir beaucoup.

Nous devrions être très fiers de notre industrie pharmaceutique, dont le succès n'est plus à démontrer. Entre 1988 et 1992, de tous les secteurs industriels, c'est l'industrie pharmaceutique qui a le plus augmenté ses dépenses en R–D. Selon un rapport publié par Statistique Canada en 1992, cette augmentation a été de 113 p. 100. Exprimées en pourcentage des ventes, les dépenses en R–D de l'industrie pharmaceutique sont cinq fois supérieures aux dépenses des autres industries du secteur manufacturier.

Depuis 1987, année où la Loi sur les brevets a été modifiée, les sociétés innovatrices ont créé 2 400 emplois au Canada. Le système en place, depuis 1987, fonctionne très bien vu sous l'angle du développement économique.

En 1987, l'opposition s'inquiétait également du contrôle du prix des médicaments. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés mis sur pied par le projet de loi C–22 n'était pas censé fonctionner, mais il fonctionne. Il n'y a aucune raison de croire que le conseil, qui se voit confier des pouvoirs supplémentaires par le projet de loi C–91, ne continuera pas de contrôler efficacement le prix des médicaments brevetés.

Je voudrais maintenant mettre le rôle du conseil dans une juste perspective. Cet organisme n'est responsable que de la variation du prix des médicaments brevetés. Dans son champ de compétence, il a été très efficace. Depuis sa création, en 1987, le prix des médicaments brevetés déjà sur le marché a augmenté en moyenne de 2,9 p. 100 par année, tandis que l'indice des prix à la consommation a augmenté en moyenne de 4,4 p. 100. Par conséquent, nous avons pu maintenir les augmentations du prix des médicaments brevetés bien en–deçà du taux d'inflation et nous continuerons de le faire. Cette efficacité réduit à néant les critiques formulées en 1987, de même que celles qui sont formulées actuellement contre le projet de loi C–91.

En outre, il est de plus en plus évident pour d'autres pays que notre système de contrôle du prix des médicaments fonctionne efficacement. Une étude récente effectuée par le General Accounting Office du gouvernement américain portant sur le prix des 200 médicaments qui se vendent le plus aux États–Unis a établi que le prix de gros des médicaments au Canada était en moyenne 32 p. 100 moins cher que celui des médicaments américains. Il est assez intéressant que l'opposition ne l'ait jamais mentionné.

La moitié des médicaments étudiés a coûté aux grossistes au moins 50 p. 100 de plus aux États–Unis, 27 des 200 médicaments qui se vendent le plus, au moins 100 p. 100 de plus et 3 médicaments, au moins 500 p. 100 de plus. En outre, 4 des 10 médicaments d'ordonnance qui se vendent le plus au États–Unis ont coûté entre 59 et 278 p. 100 de plus dans ce pays qu'au Canada.

Puisque le coût de fabrication est le même dans les deux pays, l'étude a conclu que la principale raison de la différence de prix des médicaments entre les États–Unis et le Canada provient de l'intervention du gouvernement canadien par l'intermédiaire du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, conseil que nous avons établi, et du fait qu'on compte sur les provinces avec leur pouvoir d'achat concentré pour refuser d'inscrire des médicaments trop chers sur leurs formulaires.

Manifestement, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés est efficace. Pour faire en sorte qu'il le reste, le projet de loi C–91 va renforcer et élargir ses pouvoirs.

Un autre élément du scénario alarmiste brossé par les critiques de ce projet de loi et de notre projet de loi sur les médicaments brevetés de 1987 concernait la prétendue disparition du secteur de fabrication des médicaments génériques au Canada. Ce secteur a connu une croissance rapide pendant les années précédant 1987 et à la suite de la politique du gouvernement précédent, instaurée en 1969 et visant à permettre à toute société de demander une licence de fabrication pour un produit breveté à la société qui l'a mis au point, en échange du paiement d'une redevance de 4 p. 100.

Cette politique, bien qu'elle ait encouragé la création d'un secteur grandissant de sociétés qui copiaient des produits mis au point par d'autres, incitait au Canada le secteur innovateur international à chercher ailleurs, c'est–à–dire dans d'autres pays, un milieu plus favorable pour leurs inventions et leur recherche.

Le projet de loi C–22 avait pour objet de renverser la tendance d'une industrie qui avait une importante tradition scientifique et manufacturière dans notre pays à transférer ses activités économiques à l'étranger. L'objectif du projet de loi C–22 était de rétablir une politique de reconnaissance de la découverte et de récompense de

l'esprit innovateur tout en pondérant ce principe avec la protection des intérêts des consommateurs.

Monsieur le Président, combien de temps me reste-t-il?

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps accordé au député est terminé. Le prochain intervenant sera le député de York-Centre.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, nous parlons d'une motion de clôture, et je voudrais commencer par dire que, s'il n'y a jamais eu une démonstration de la tactique «cogne et saisit» qu'utilise le gouvernement, nous en avons une ce soir. Il n'y a jamais eu un projet de loi d'une telle importance pour tant de millions de Canadiens, notamment les personnes âgées ou malades, qui ait été mené aussi rondement sans raison valable, autre que celle de faire le moins de vagues possible, de sorte que les Canadiens ne découvrent pas que le gouvernement cogne sur l'opposition et qui saisit quoi grâce à cette mesure.

• (1800)

Cependant comme vient de le dire mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, c'est une bombe à retardement, car les effets de ce projet de loi toucheront la population canadienne, et il ne faudra pas bien des mois avant qu'elle ne s'aperçoive que le gouvernement l'a trompée dans ses déclarations au sujet de ce projet de loi.

L'un des thèmes favoris du gouvernement et une de ces douces mélodies qu'il joue constamment depuis huit ans pour essayer d'inculquer ses principes à la population canadienne, c'est l'harmonisation. Quel beau mot.

Qu'est-ce que le gouvernement entend par harmonisation? Il veut dire que les États-Unis d'Amérique sont le modèle à suivre. Ce sont eux qui savent faire les choses comme il faut, gérer une économie et diriger une société. Notre pays est un trou perdu où l'on ne sait rien faire correctement. Plus tôt les États-Unis pourront harmoniser nos pratiques avec toutes les leurs, plus ils seront heureux.

Le Canada que les conservateurs ont découvert en 1984 lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir était à leur avis un atelier protégé. C'était un endroit où nous prenions soin les uns des autres, où nous étions prêts à intervenir pour tempérer les lois du marché et où l'on n'avait pas besoin de montrer sa carte de crédit pour être admis dans un hôpital et de payer pour des médicaments, qui étaient pris en charge par les assurances publiques ou par les nombreuses assurances privées qui existaient.

Dans tous les domaines, le gouvernement a cherché le plus rapidement possible à aligner le Canada, y compris le régime de santé, sur les pratiques qui existent dans le merveilleux pays qui se trouve au Sud.

Juste dans le débat de ce soir, j'ai entendu certains députés dire: «Le Canada est l'exception. Il ne peut pas l'être. Il ne peut pas faire les choses à sa façon.» Qu'est-ce qui nous fait croire que nous serons autorisés à avoir un programme national de soins de santé qui fonctionne à nos propres conditions, dont le succès a été prouvé, dont la popularité auprès des Canadiens est démontrée chaque fois qu'il est contesté et dont la popularité sera contestée encore cette fois-ci?

Les États-Unis nous ont dit: «Vous, au Canada, vous êtes l'exception. Rentrez dans les rangs. Cessez de faire les choses à votre façon et commencez à les faire comme elles le sont aux États-Unis.»

Un certain nombre de députés ont dit qu'il faut encourager et reconnaître la propriété intellectuelle. Ils ont absolument raison. Personne ne prendrait la peine d'inventer un produit commercial s'il n'était pas récompensé pour ses efforts. Il s'agit de savoir quelle est cette récompense.

Nos médecins pratiquent leur profession dans notre pays. Par rapport aux États-Unis, ils sont financièrement très désavantagés, nous dit-on. Ceux qui se distinguent pourraient s'installer aux États-Unis et gagner beaucoup plus d'argent. Un bon nombre le font. Cela ne nous a pas empêchés de limiter les revenus des médecins, ni de leur dire qu'ils ont étudié assez fort pour devenir médecin, et que, puisqu'ils exercent leur profession avec compétence, ils méritent d'être récompensés. Qu'ils méritent d'être, et de loin, les professionnels les mieux rémunérés de notre pays.

Avec notre actuel régime d'assurance-maladie, nous leur disons qu'il y a tout de même des limites. Ils ne peuvent exiger des honoraires supplémentaires, ni demander plus que les tarifs établis. Nous acceptons qu'il en soit ainsi, et les médecins semblent l'accepter aussi. Même que les étudiants se bousculent aux portes de toutes les facultés de médecine du pays. Ça ne doit donc pas être si terrible.

En ce qui concerne les médicaments, nous ne pouvons rien faire. On nous dit que nous n'avons pas le droit de faire les choses à notre façon. Nous n'avons pas le droit de décider de la mesure dans laquelle il faut récompenser la propriété intellectuelle.

Je pense que, tout comme les médecins, les personnes qui mettent au point des médicaments devraient être bien rémunérées. Au moment de fixer le prix des médicaments, il faudrait tenir compte du fait que leur mise au point exige un certain degré d'innovation et de motivation. Nous voulons encourager la recherche et la mise au point de nouveaux médicaments, et tout le reste. À mon avis, c'est ce que fait le système actuel.

L'octroi obligatoire de licences n'est pas du vol. Ce n'est pas du pillage non plus. C'est le moyen qu'a trouvé le Canada pour dédommager les sociétés pharmaceutiques, moyen qui leur a permis, ces quelques dernières années, de réaliser plus de profits que toute autre entreprise de fabrication au Canada.

C'est ainsi depuis que l'octroi de licences est obligatoire et que les conservateurs ont commencé à tout foutre en l'air. Ils ont tout foutu en l'air. Comme les médecins, qui sont les professionnels les mieux rémunérés, les sociétés pharmaceutiques, qui sont les sociétés qui font le plus de profits, n'ont pas, à mon avis, le droit de dire que quelque chose ne va pas dans notre façon de reconnaître la propriété intellectuelle.

En tout cas, si elles le font, je n'approuve pas leurs arguments. Elles n'ont pas su, à mon avis, nous convaincre de la nécessité d'instaurer ce qu'elles appellent un climat plus propice à la recherche et au développement.

Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Les sociétés disent qu'elles ne peuvent continuer de travailler dans ce pays parce qu'elles sont défavorisées. Si encore nos impôts étaient trop élevés, si nos lois régissant les relations de travail étaient par trop contraignantes, si nos normes environnementales étaient trop rigoureuses et si nos normes anti-pollution étaient trop sévères, mais non, ce n'est pas ce dont elles se plaignent.

Ce sont là des éléments de politique du gouvernement dont on pourrait à juste titre se plaindre si ça n'allait pas. Notre façon d'octroyer les licences n'a rien à voir avec l'encouragement à faire de la recherche et du développement chez nous. Si ces sociétés inventent ou découvrent quelque chose ici, leurs brevets y seront tout aussi protégés qu'ils le seraient aux États-Unis.

Toutefois, au Canada, elles seraient assujetties à ce que les Canadiens, selon moi, considèrent comme étant un mécanisme juste et approprié. Voilà pourquoi ces sociétés ne peuvent pas prétendre qu'elles ont besoin d'un climat plus favorable à la recherche et au développement. C'est clair et net: elles en veulent au fait que le Canada est un pays souverain. Elles veulent faire de plus gros profits quand elles investissent dans la recherche et le développement.

Je sais que je ne dispose plus de beaucoup de temps, mais je voudrais toucher un mot sur l'importance de la recherche et du développement. C'est extraordinaire. Il faut continuer dans ce sens-là. Ce secteur offre des emplois très rémunérateurs à un petit nombre de nos plus brillants Canadiens, que j'encourage en passant à rester au pays. Cela nous coûte très cher. En tant que contribuables, nous consentons de grosses subventions et des incitatifs considérables.

Si nous donnions nous aussi notre aval à cette mesure législative, en échange de ces 500 millions de dollars, nous nous trouverions à accorder aux sociétés pharmaceutiques de bien plus gros profits, soit la possibilité de hausser encore davantage le prix des médicaments, ce qui leur permettrait de réaliser, selon des experts dignes de confiance, la rondelette somme de 7 milliards de dollars. Ce chiffre est peut-être exagéré, mais le gouvernement ne veut pas entendre parler d'un débat en bonne et due forme à ce sujet.

Sa manie de nous bousculer et de hâter notre examen nous empêche de jeter un coup d'oeil sur les chiffres et de savoir qui a tort et qui a raison. J'aimerais faire une dernière observation au sujet de la recherche et du développement. L'avantage de la recherche et du développement est que, lorsqu'une découverte est faite ici, elle est également fabriquée chez nous. Cela permet de créer des centaines d'emplois pour des Canadiens qui ne sont peut-être pas des diplômés d'université ou parmi les chercheurs les plus brillants.

Ils sont en première ligne de tous les travaux qui conduisent au succès de la recherche et du développement. Les sociétés pharmaceutiques refusent cependant de donner ces emplois au Canada. Si jamais une découverte est faite au Canada par une de ces sociétés pharmaceutiques internationales, et j'espère qu'il y en aura car des découvertes ont déjà été faites ici même sous le régime de licence obligatoire, le produit est fabriqué à Porto Rico, et non au Canada.

En effet, ces sociétés ont conclu avec Porto Rico un accord qui les dispense de tout impôt sur la fabrication de produits pharmaceutiques. Quel intérêt y a-t-il a faire de la recherche et du développement au Canada? Avons-nous obtenu la promesse qu'un produit découvert chez nous serait fabriqué ici? Pas du tout. Avons-nous seulement reçu des sociétés l'engagement ferme qu'elles effectueraient plus de recherche et de développement ici? Non.

Nous savons que leur industrie va croître au Canada même si le régime de licence obligatoire est maintenu, parce que le marché est en croissance. La population vieillit. De nouveaux médicaments et autres produits sont découverts. Qu'elles le veuillent ou non, les sociétés ont besoin de monde ici, ne serait-ce que pour assurer le traitement de leurs demandes de commercialisation de médicaments brevetés au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, votre temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de me prononcer devant cette Chambre, en faveur de la motion, à l'étape du rapport du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets.

• (1810)

Le 23 juin dernier, le gouvernement présentait son projet de loi devant la Chambre des communes, et le 17 septembre, le projet était débattu à l'étape de la deuxième lecture.

Le temps est venu pour nous de soumettre la loi à l'adoption de nos deux Chambres et d'obtenir la sanction royale pour cette législation, après la troisième et dernière lecture. Il nous faut enfin, à la suite des autres pays industrialisés du monde, doter notre pays d'une loi qui rejoint les grandes législations modernes en matière de propriété intellectuelle. Nous présentons ici une législation qui se veut à l'avant-garde dans ce domaine.

Nous avons devant nous un texte de loi conçu pour favoriser la science et la technologie, l'acquisition d'une expérience plus profitable sur les marchés ainsi que la capacité de nos chercheurs de relever les défis qui se présentent sur les marchés internationaux. Assurer une meilleure protection des brevets nous aidera grandement à atteindre ces objectifs.

Nous avons, au Canada, tout ce qu'il faut pour passer à l'avant-garde dans le secteur de la recherche pharmaceutique. Notre médecine est réputée pour son excellence. Nous avons un système de soins de santé qui fait l'envie du monde entier. Nous disposons d'une main-d'oeuvre qualifiée et nous prenons actuellement tous les moyens nécessaires pour la qualifier encore davantage. Nous offrons également des crédits d'impôt qui comptent parmi les plus généreux du monde.

Mais il nous manquait jusqu'ici un élément essentiel. Nous avions besoin d'une protection de la propriété intellectuelle qui concorde avec la protection offerte dans les autres pays industrialisés du monde, une loi sur les brevets qui nous encourage à être concurrents dans le secteur des investissements en faveur de la recherche et du développement.

Depuis 1984, le gouvernement accorde une haute priorité à la réforme de ses lois en matière de propriété intellectuelle. Cette réforme fait partie des efforts qu'il déploie pour assurer une économie dynamique.

Je voudrais, aujourd'hui, faire la synthèse du projet de loi C-91, afin de rafraîchir les mémoires et d'inviter tous les représentants de cette Chambre à l'unanimité. Je répondrai donc à certaines questions fondamentales. Quelles sont les modifications que nous proposons à la Loi sur les brevets de 1987? Quels seront les avantages primordiaux du nouveau texte législatif? Le public canadien profitera-t-il lui aussi de ces modifications? Comment serons-nous enfin mieux en mesure de relever les défis qui se présentent au secteur pharmaceutique sur le marché canadien et sur les marchés du monde?

Le renforcement de la Loi sur les brevets vise, entre autres, à encourager l'investissement dans une industrie de technologie de pointe. Il vise du même coup à donner un élan positif au pouvoir de concurrence du Canada en matière de produits pharmaceutiques sur la scène internationale. Nous sommes ici dans un secteur où la concurrence est vive, et nous devons rattraper le temps perdu. Inutile d'être alarmiste, mais j'insiste pour vous rappeler, monsieur le Président, que nous sommes en retard et qu'il ne faut plus hésiter.

Grâce aux nouvelles modifications, le Canada élimine son régime de licences obligatoires et rend son système de brevets comparable à celui de ses partenaires commerciaux. C'est un des points essentiels de la nouvelle législation. Les titulaires d'un brevet auront dorénavant l'assurance d'une protection de 20 ans, soit la même période qui est accordée aux titulaires d'un brevet dans tous les autres secteurs de l'économie.

La législation proposée encouragera les Canadiens à concevoir de nouveaux médicaments au Canada, rendant ainsi possible d'abaisser les coûts des soins de santé à plus long terme. Voilà un autre point essentiel du projet.

Rappelons que les entreprises novatrices ont découvert et développé, au Canada, dans les années récentes, 32 nouveaux médicaments, dont des traitements pour le cancer, d'autres pour la maladie de Parkinson et le diabète.

L'année dernière seulement, le secteur innovateur des produits pharmaceutiques a consacré 84 millions de dollars à la recherche dans les universités et les hôpitaux. Depuis 1987, dernière fois où le gouvernement a amélioré la protection des brevets de médicaments, l'industrie novatrice, qui compte déjà 18 000 employés, a créé 2 400 nouveaux emplois hautement spécialisés.

Toujours en 1987, l'industrie novatrice promettait de doubler son rapport recherche et développement et ventes avant 1996, à condition que le gouvernement raffermisse la protection conférée par un brevet. Dès 1991,

l'industrie avait presque atteint cet objectif, soit cinq ans avant l'échéance prévue.

J'ajouterai que depuis que le gouvernement a annoncé, en janvier dernier, son intention de mettre un terme au régime des licences obligatoires, l'industrie novatrice a affirmé qu'elle allait investir, entre 1992 et 1996, quelque 500 millions de dollars additionnels dans notre pays, dont 90 millions de dollars dans les régions à l'extérieur du centre du Canada.

Dans notre pays, plus de 26 p. 100 de la Recherche et Développement est consacrée à la recherche fondamentale sur les produits pharmaceutiques. Ce pourcentage représente un ratio comparable à celui des autres pays industrialisés. Entre 1987 et 1991, le secteur novateur de l'industrie a consacré environ 1,1 milliard de dollars en Recherche et Développement. Entre 1988 et 1991, en ce qui concerne la recherche fondamentale seulement, les investissements sont passés de 30,3 millions à 94,2 millions de dollars.

Le 19 juin 1992, Statistique Canada nous apprenait qu'entre 1988 et 1992, l'industrie des produits pharmaceutiques enregistrait le taux de croissance le plus élevé, soit 113 p. 100, de toutes les industries canadiennes au chapitre des dépenses en Recherche et Développement.

Les nouveaux produits se traduiront par des ventes considérables en raison de l'exclusivité mondiale qui sera accordée à des entreprises situées au Canada. Nous sommes à un carrefour et notre législation arrive à point comme le montrent les données statistiques que je viens de mentionner.

Des sociétés novatrices d'envergure internationale ont déjà décidé d'accorder de nouveaux mandats d'exclusivité à leurs usines canadiennes. De nouvelles dépenses en Recherche et Développement, de nouveaux emplois de nature scientifique et technique, des retombées sur d'autres secteurs d'activité et l'accroissement des ventes à l'exportation forment une somme d'éléments propres à améliorer la compétitivité du Canada sur la scène mondiale.

Avec l'élimination du régime de licences obligatoires, les coûts d'achat, par les pharmacies et les hôpitaux, de tous les médicaments d'ordonnance et de tous les médicaments en vente surveillée, ne devraient pas augmenter, du moins pas durant la première année. Par contre, et il faut insister sur ce facteur, l'augmentation de la recherche conduisant à la conception de nouveaux médicaments plus efficaces a de bonnes chances de réduire les coûts des soins de santé au Canada, si on les combine avec de meilleures pratiques de gestion.

Sur cette dernière question, les ministères de la Santé des gouvernements fédéral et provinciaux sont tombés pleinement d'accord, et ils se sont engagés à oeuvrer ensemble dans cette direction.

J'ai entendu des députés de l'opposition affirmer que le gouvernement procédait avec trop de rapidité. Ils semblent ignorer qu'on parle ici d'investissements de l'odre de 500 millions de dollars. Les sociétés pharmaceutiques novatrices ont affirmé qu'elles consentiraient de telles sommes, lorsque le gouvernement a annoncé, en janvier dernier, qu'il allait procéder au renforcement de la protection accordée aux brevets pharmaceutiques.

Les investissements dont je parle ici sont d'une importance capitale alors que le secteur pharmaceutique est en pleine restructuration. Il existe bien d'autres pays qui souhaiteraient profiter de tels investissements. Si, au contraire, le Canada n'agit pas avec la célérité voulue, la porte qui s'ouvre risque de se refermer pour toujours. Cela nous ferait un tort considérable.

Vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Kingston et les Îles, ensuite au député de Fraser Valley-Est, et enfin au député de Brant.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je regrette que l'honorable député, qui vient de prononcer son discours, ait cité les mêmes chiffres qu'ont cités l'honorable députée de Winnipeg-Sud et d'autres députés de l'autre côté de la Chambre pendant leur discours sur ce projet de loi. Il est bien évident que ces chiffres ne sont pas les bons. Ils sont une distorsion des faits. Il est incroyable que le gouvernement continue à citer de tels chiffres.

• (1820)

[*Traduction*]

Ce projet de loi est catastrophique. Il est très mauvais pour le Canada et pour les Canadiens, qui se voient encore une fois trahis par leur gouvernement. Ce n'est pas la première fois que cela arrive avec ce gouvernement et ce n'est certes pas la dernière.

Malheureusement, comme les conservateurs semblent avoir décidé de reporter quelque peu la tenue des élections, nous allons devoir endurer encore quelques mois ce constant bradage d'entreprises canadiennes à des étrangers.

Ceux qui défendent ce projet de loi disent que les Canadiens doivent assumer leur juste part des coûts. Lorsque je m'entretiens avec ceux de mes électeurs qui appuient ce projet de loi—et il y en a—,ils me disent que les Canadiens doivent certes assumer leur juste part des

coûts. Mais qu'est-ce qui constitue une juste part? Pourquoi les médicaments se vendent-ils tellement plus cher au Canada qu'en Europe? Les Canadiens n'assument-ils pas une juste part des coûts comparativement aux Européens? Beaucoup de médicaments vendus au Canada sont fabriqués par des multinationales dont l'administration centrale se trouve en Europe.

Les médicaments se vendent 32 p. 100 moins cher au Canada qu'aux États-Unis. Faut-il en déduire que nos prix ne sont pas équitables? Est-ce parce que les Américains se font escroquer par les multinationales pharmaceutiques que les Canadiens devraient payer davantage? Est-ce inéquitable que nous nous en tirions à meilleur compte parce que diverses règles régissent la fabrication des médicaments au Canada? J'estime que non.

J'estime que la notion d'équité est déterminée par le marché, et nous avons établi un système de participation des fabricants canadiens au processus de fabrication des médicaments qui est juste pour les Canadiens. Il crée des emplois au Canada. Il a permis d'établir une industrie importante et florissante que le gouvernement veut faire disparaître au profit des grosses sociétés pharmaceutiques multinationales.

C'est là l'objet de ce projet de loi, et il est injuste envers les Canadiens que leur gouvernement appuie avec tant d'insistance ce projet de loi lorsque c'est tout à fait inutile et lorsqu'en fait, il a choisi d'adopter la politique en question pour aucune raison apparente.

Le ministre parle d'ententes conclues à l'étranger et il affirme que le Canada est forcé par ces ententes d'agir ainsi. Or, aucune d'entre elles n'est en vigueur à l'heure actuelle. On ne s'est pas encore entendu sur le GATT dans le cadre duquel s'insérait la proposition en question. Le ministre est prêt à tout donner afin de conclure une entente et ce, avant même d'arriver à la table des négociations, ce qui est vraiment une façon terrible de mener des négociations.

Ce n'est pas la première fois qu'il agit ainsi. On a pu le voir dans ses négociations avec les provinces. C'est également évident dans ses négociations avec les États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange et dans toutes sortes de négociations avec ses fonctionnaires. Il est incapable de bien négocier. Il ne sait pas comment gouverner, et ce projet de loi en est une autre preuve.

Cette mesure permettra à une société seulement, Merck Frosst Canada de tirer 700 millions de dollars de plus de la vente d'un seul de ses produits. Ce sont là des prévisions que nous avons au sujet d'un seul médicament et tout cela grâce à cette protection accrue des brevets.

D'où vient cet argent? On le prend dans les poches de tous les Canadiens. Les contribuables seront mis à contribution dans le cadre des régimes d'assurance-médicaments financés par les gouvernements dans tout le pays, les acheteurs paieront directement pour se procurer certains médicaments et, enfin, les gens couverts par des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-médicaments devront payer des primes plus élevées pour couvrir le coût de ces médicaments.

Des voix: Les personnes âgées.

M. Milliken: Beaucoup de ces gens sont des personnes âgées, mais dans la plupart des cas, ils sont couverts par le gouvernement et ce sont donc tous les contribuables qui paieront la note. Cela va représenter une augmentation très marquée des coûts et, dans certains cas, des gouvernements comme celui de l'Ontario retirent des médicaments de la liste des médicaments offerts gratuitement, afin que les personnes âgées aient à les acheter elles-mêmes. Cela va accroître leurs coûts.

Qui profite de cet argent supplémentaire, de ces 700 millions de dollars qu'on vient prendre dans les poches des Canadiens? Ce sont les compagnies pharmaceutiques, les grosses sociétés pharmaceutiques internationales.

On nous a dit que l'adoption de ce projet de loi entraînerait un accroissement de 500 millions de dollars des investissements dans le domaine de la recherche et du développement au Canada. C'est bien beau. Cependant, combien les Canadiens vont-ils payer pour avoir droit à ces 500 millions supplémentaires dans le domaine de la recherche? Selon les prévisions sur les coûts, à elles seules, les dispositions avec effet rétroactif de ce projet de loi devraient nous coûter plus de 2 milliards de dollars.

La députée de Winnipeg-Sud dit que ça n'a aucun sens. Les statistiques gouvernementales qu'elle a avancées sont une supercherie. Avancer de telles statistiques, c'est tromper les Canadiens. Selon le gouvernement, ce chiffre est de 550 millions de dollars. D'après d'éminents experts internationaux qui en savent manifestement plus sur l'industrie que n'importe quel ministre ou membre de ce gouvernement, il est de deux milliards de dollars.

Ce que voit le gouvernement dans ce projet de loi, c'est ce que ça va rapporter aux copains auxquels il promet de donner tout ce qu'ils veulent. Voilà de quoi il retourne dans ce projet de loi.

Qui nous garantit que ces 500 millions de dollars seront investis au Canada? Qui nous garantit qu'une partie de l'argent que cette mesure législative va rapporter aux sociétés pharmaceutiques sera investie au Canada? Rien,

si vous lisez ce projet de loi attentivement, monsieur le Président. Rien. Il n'existe aucune garantie dans ce projet de loi.

Combien les Canadiens vont-ils avoir à débourser pour cette recherche. Rien que sur les dispositions rétroactives, 2 milliards de dollars. Autrement dit, 4 $ pour chaque dollar que l'on nous promet de consacrer à la recherche, et cela rien qu'à cause des dispositions rétroactives. Selon M. Stephen Schondelmeyer, ce projet de loi devrait coûter quelque chose comme 7 milliards de dollars d'ici l'an 2010.

La députée était, je crois, membre du comité. Elle doit connaître les chiffres. Elle prétend qu'il les a fabriqués de toutes pièces au cours d'un week-end. C'est ce qu'elle a dit dans son intervention l'autre jour. De toute ma vie, je n'ai entendu autant de sottises.

Il s'agit d'un spécialiste très compétent, qui enseigne la science économique dans le domaine des produits pharmaceutiques et dirige le Prime Institute of the College of Pharmacy. Il en sait plus sur les médicaments que tous les députés mis ensemble et, selon lui, c'est ce que le projet de loi va nous coûter.

La députée de Winnipeg-Sud, qui opte clairement pour la politique de l'autruche à cet égard et qui prétend que son gouvernement ne l'a pas laissée tomber encore une fois, hoche la tête et murmure de sa place que les chiffres cités par ce spécialiste sont inexacts. Elle sait pourtant que son gouvernement l'a encore menée en bateau. Le discours qu'elle a prononcé hier a dû la mettre dans l'embarras pour qu'elle tente de jeter le discrédit sur ce spécialiste et qu'elle refuse de tenir compte des faits sur lesquels reposent tous les arguments qui nous poussent à dénoncer ce projet de loi et tous les arguments que le gouvernement a fait valoir pour l'appuyer, car c'est une supercherie à l'égard de la population. Le gouvernement trompe les Canadiens avec ses chiffres. Ils sont faux. Ils savent qu'ils sont faux et ils devraient avoir honte d'avoir présenté ce projet de loi.

Le gouvernement induit les Canadiens en erreur avec ses arguments; sa conduite est scandaleuse.

Dans son discours, la députée de Winnipeg-Sud se demandait si l'on pouvait avoir une connaissance des médicaments qui serait supérieure à celle que possèdent les fonctionnaires canadiens. Pourtant, elle sait bien que le gouvernement ne cesse de réduire les effectifs de la fonction publique. Ils ont chassé tellement de gens compétents que la fonction publique arrive à peine à établir les projections de coûts qui sont nécessaires pour calculer les chiffres dont le gouvernement a besoin pour appuyer ses arguments en faveur du projet de loi. Ils ne possèdent ni arguments, ni chiffres, et la députée le sait fort bien.

Au cours de son intervention l'autre jour, le député de London—Middlesex a tenté de faire croire que j'étais en quelque sorte contre la recherche et le développement. C'est absolument idiot, et cela ne mérite guère qu'on y réplique. Le député de London—Middlesex qui prend si rarement la parole à la Chambre a soudainement décidé d'intervenir et, parce que je lui ai dit que ce qu'il disait était idiot, il a répliqué que j'étais contre la recherche et le développement.

Je ne suis pas disposé à soutenir la recherche et le développement quand nous payons des milliards pour pas grand-chose. Voilà ce que propose la députée. Elle veut faire payer aux Canadiens 7 milliards de dollars contre des investissements de 500 millions dans la recherche, et elle ne veut même pas faire inscrire dans le projet de loi la garantie que ces 500 millions seront investis. Je l'exhorte à lire le projet de loi C-91 avant d'intervenir à nouveau, pour voir ce qu'il prévoit exactement. Elle constatera qu'il ne comporte aucune garantie; elle ne risquera pas ensuite de dire n'importe quoi.

Finalement, je veux m'adresser aux députés du parti à ma gauche. L'autre soir, ils ont forcé la Chambre à siéger durant cinq heures et demie afin que nous puissions voter sur les diverses dispositions d'un projet de loi. Ils nous ont forcés à le faire parce qu'ils trouvaient injuste de recourir à l'attribution de temps et qu'ils voulaient manifester ainsi leur objection.

Je veux les voir manifester ce soir leur objection à cette procédure et insister pour qu'on vote sur chaque article. Voyons ce qu'ils vont faire. Vont-ils plutôt imiter ce que fait Bob Rae et se montrer indulgents pour le projet de loi? Bob Rae leur a dit en effet de faire preuve d'indulgence pour le projet de loi dans son discours d'hier. Vont-ils faire ce que dit Bob Rae, faire preuve d'indulgence pour le projet de loi et permettre que les résultats d'un vote s'appliquent à d'autres votes? Ou vont-ils siéger ici ce soir et insister pour qu'on vote sur chaque article? Je serai ici. J'invite les députés à rester et à insister sur le vote.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, depuis quelques heures nous entendons beaucoup d'estimations erronées des prix, par exemple, et bien des affirmations exagérées. Une mise au point s'impose.

L'affirmation la plus outrancière et la plus dénuée de fondement est que le projet de loi C-91 fera augmenter considérablement les coûts des services de santé au Canada. Voyons les faits. Tout d'abord, l'ensemble du marché de gros des médicaments, au Canada, constitue environ 6 p. 100 des frais annuels de soins de santé au Canada, qui s'élèvent à 60 milliards. Le marché représente donc environ 4 milliards de dollars par année.

• (1830)

Cependant, les médicaments d'ordonnance, ceux que vise le projet de loi, ne représentent que 43 p. 100 de la valeur de tous les médicaments vendus au Canada. C'est donc dire que le coût annuel total des médicaments brevetés est d'environ 2 milliards.

Le député d'en face affirme allègrement que les prix augmenteront de 7 milliards alors que tous les médicaments brevetés utilisés au Canada coûtent 2 milliards par an.

Lorsque les adversaires du projet de loi disent que celui-ci va coûter des milliards au système de services de santé, ils montrent qu'ils ne comprennent absolument rien à ce projet de loi.

Ceux qui ont lu le texte le savent, le projet de loi protégera les consommateurs canadiens contre les augmentations injustifiées du prix des produits pharmaceutiques en élargissant les pouvoirs de l'organisme chargé de surveiller les prix des médicaments brevetés au Canada.

Certains diront que, si le système était parfait, nous n'aurions pas besoin de cet organisme. Il semble pourtant indispensable et il a prouvé sa valeur, depuis qu'il a été rétabli en 1987.

Permettez-moi tout d'abord d'expliquer exactement ce que fait le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. L'organisme a été créé lorsque sont entrées en vigueur les modifications apportées à la Loi sur les brevets, le 7 décembre 1987. Ces modifications ont notamment amélioré la protection des brevets des sociétés pharmaceutiques. En échange de cette protection accrue, l'industrie pharmaceutique canadienne s'est engagée à doubler le rapport entre la R-D et son chiffre d'affaires au plus tard à la fin de 1996.

Je me rappelle ce que disaient les prophètes de malheur d'en face lorsque nous examinions le projet, en 1987. Je me souviens des manifestations. Je me souviens des pertes d'emplois que les députés de l'opposition avaient prédites. Rien de cela ne s'est concrétisé. Tout ce que nous avons eu, c'est la recherche et les emplois supplémentaires que les sociétés avaient promis.

Je vais parler un peu du conseil d'examen. Le mandat du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés est de s'assurer que le prix des médicaments brevetés n'est pas excessif. Il s'agit d'un organisme quasi-judiciaire indépendant. La Loi sur les brevets ne donne aucun pouvoir au gouvernement pour ce qui est de diriger le conseil ou d'examiner ses décisions et ses ordonnances.

Toutefois, les décisions du conseil peuvent être examinées par la Cour fédérale du Canada pour des raisons de compétence ou de procédure. Le mandat du conseil comporte trois éléments précis. Premièrement, le conseil doit s'assurer que le prix des médicaments brevetés n'est pas excessif. Deuxièmement, le conseil doit présenter, chaque année, un rapport d'activité qui doit inclure notamment un résumé des tendances des prix dans le secteur pharmaceutique. Troisièmement, le conseil doit présenter un rapport annuel exposant son estimation de la proportion que les dépenses de recherche et de développement représentent par rapport aux recettes tirées de la vente de médicaments pour chaque breveté et pour l'ensemble des brevetés.

Le conseil n'a aucun pouvoir de réglementation sur les médicaments non brevetés. Il ne peut pas non plus contrôler les niveaux ni la nature des dépenses de recherche et de développement des compagnies pharmaceutiques.

Comment le conseil détermine-t-il si le prix d'un médicament breveté est excessif? La Loi sur les brevets exige que le conseil tienne compte des facteurs suivants: le prix de vente du médicament au cours des cinq années précédentes; le prix de vente des autres médicaments de la même catégorie thérapeutique; le prix de vente de ces médicaments à l'étranger; et l'indice des prix à la consommation.

Le conseil a élaboré ses lignes directrices d'après les facteurs précisés dans cette loi ou dans la loi de 1987. Ces lignes directrices ne sont pas des règles immuables. Elles visent à donner aux brevetés les renseignements nécessaires pour leur permettre de fixer à l'avance des prix qui ne seront pas jugés excessifs.

Les statistiques prouvent que le conseil a réussi à tenir les hausses de prix des médicaments brevetés bien en deçà du taux d'inflation. Depuis la création du conseil, le prix des médicaments brevetés existants a augmenté de seulement 2,9 p. 100 par année en moyenne, tandis que

l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation a été d'environ 4,4 p. 100.

Le CEPMB s'est tellement bien acquitté de ses fonctions que nos voisins du Sud s'y sont intéressés. Aux États-Unis, le *U.S. General Accounting Office* a récemment publié un rapport dans lequel il comparait les coûts des médicaments d'ordonnance aux États-Unis et au Canada. L'étude a révélé que, en moyenne, le prix que les fabricants exigent pour les médicaments d'ordonnance était de 32 p. 100 plus élevé aux États-Unis qu'au Canada.

En outre, d'après ce rapport, la moitié des médicaments étudiés coûtent aux grossistes au moins 50 p. 100 de plus aux États-Unis. Sur les 200 médicaments les plus vendus, 27 coûtent au moins 100 p. 100 de plus. Trois coûtent 500 p. 100 de plus, et un, l'Isordril, utilisé dans le traitement de l'angine, coûte 967 p. 100 de plus, ce qui est assez incroyable.

Les Américains ont conclu que le système canadien de contrôle du prix des médicaments fonctionne très bien. Or, le nouveau projet de loi le rendra encore plus efficace.

Le projet de loi C-91 renforce et élargit les pouvoirs du CEPMB. Le conseil pourra encore ramener les prix à des niveaux non excessifs, mais comme il ne pourra plus recourir aux licences obligatoires pour empêcher les prix excessifs, le projet de loi lui confère de nouveaux pouvoirs.

Le conseil pourra récupérer les recettes excédentaires touchées par l'entreprise pendant que les médicaments se vendaient à un prix excessif et il pourra ensuite ordonner une nouvelle réduction des prix pendant une période assez longue pour permettre de récupérer les recettes excessives, ou alors exiger le paiement d'une amende équivalant au même montant.

En outre, si le conseil estime que le breveté s'est livré à une politique de vente du médicament à un prix excessif, il pourra exiger de lui qu'il verse le double de l'excédent, c'est-à-dire qu'il pourra récupérer le double du montant qu'il a évalué au chapitre des recettes excédentaires, en exigeant une réduction des prix ou le paiement d'une amende.

Des sanctions beaucoup plus sévères sont également prévues pour les brevetés qui ne se conforment pas à une ordonnance du conseil. Cette infraction criminelle est punissable, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de 100 000 $ par jour, s'il s'agit d'une personne morale, et de 25 000 $ par jour, s'il s'agit d'une personne physique.

Les coupables s'exposeront aussi à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. Le conseil pourra également déposer ses ordonnances auprès de la Cour fédérale. Celui qui enfreint une ordonnance de la Cour fédérale est passible des sanctions habituelles prévues pour un outrage au tribunal, c'est-à-dire une amende dont le montant n'est pas déterminé et une peine d'emprisonnement.

Enfin, le conseil pourra assimiler le non-respect d'une ordonnance à une politique de vente du médicament à un prix excessif et imposer une peine équivalant au double de l'excédent réalisé. Des peines plus sévères sont également prévues pour les entreprises qui refusent de produire les données demandées. Le CEPMB est un mécanisme qui a prouvé son efficacité pour le contrôle du prix des médicaments brevetés.

Le projet de loi C-91 lui donnera une force de dissuasion encore plus grande auprès des entreprises tentées d'exiger des prix déraisonnables. Comparativement au prix exigé à l'étranger, le prix des médicaments au Canada est raisonnable. Ainsi, comme je l'ai déjà mentionné, le General Accounting Office des États-Unis a signalé que le prix de la plupart des médicaments aux États-Unis a doublé entre 1985 et 1991. Le prix de certains produits a même quadruplé.

Grâce au CEPMB, l'augmentation du prix des médicaments brevetés au Canada est demeurée inférieure au taux d'inflation. Le système canadien de contrôle du prix des médicaments, régi par le CEPMB, a été extrêmement efficace. En réalité, les sociétés pharmaceutiques au Canada respectent assez bien les lignes directrices émises par la commission et on a rarement eu à. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps accordé au député est terminé.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je n'ai que très peu de temps, six minutes en fait, avant que le timbre ne se fasse entendre.

Je voudrais aborder un ou deux points au sujet du projet de loi C-91. Il s'agit de la mesure législative la moins populaire, présentée par le gouvernement probablement le moins populaire de notre histoire, du moins depuis que des sondages d'opinion sont effectués au Canada.

C'est quand même très étrange que nous ayons aujourd'hui, à la Chambre, en 1992, à déterminer si nous devons maintenir l'octroi obligatoire de licences dans l'industrie pharmaceutique. Nous avons un gouvernement très impopulaire qui présente une mesure législative très impopulaire où il nous dit qu'il nous faut abolir l'octroi obligatoire de licences. Entre-temps, les États-Unis se sont élu un nouveau président qui, à l'instar de nombreux dirigeants et de nombreux représentants du Parti démocratique à Washington, se prononce en faveur de l'octroi obligatoire de licences dans son pays. Pour-

quoi? Parce que cela va entraîner une baisse du prix des médicaments pour les consommateurs américains.

• (1840)

Pourtant, cela n'empêche pas les conservateurs d'affirmer que les prix ne seront pas touchés et qu'ils n'augmenteront pas plus que l'indice des prix à la consommation, quel qu'il soit dans dix ans.

Quelqu'un se trompe. Quelqu'un ne dit pas la vérité. Nombre de représentants et de sénateurs américains viennent à Ottawa de temps à autre et chantent les vertus de notre régime public d'assurance-maladie. Nombreux sont les membres du Congrès américain qui veulent adopter un régime d'assurance-maladie semblable au nôtre, qui, somme toute, fonctionne très bien depuis son établissement.

Nous avons maintenant un gouvernement conservateur qui, soit dit en passant, s'opposait il y a 25 ans à l'établissement d'un régime public d'assurance-maladie sous prétexte que le prix des médicaments allait augmenter et qu'on n'y pourrait rien, sous prétexte que les multinationales des médicaments allaient empocher encore plus de bénéfices, faisant monter le prix des médicaments et, du même coup, portant un dur coup au régime d'assurance-maladie.

Le prix des médicaments et le coût de l'assurance-maladie sont liés, et une foule de médicaments sont fournis à la population, notamment aux personnes âgées et. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Calgary-Nord-Est a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Kindy: Je vous demande de vérifier s'il y a quorum, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a quorum. La parole est au député de Brant.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'étais en train de dire que le prix des médicaments est un facteur important dans notre régime d'assurance-maladie. Dans notre pays, au contraire de la plupart des États de notre voisin du Sud, les médicaments sont gratuits pour les personnes âgées et ceux qui n'ont pas les moyens de se les payer, ceux qui vivent de l'aide sociale.

Ce projet de loi augmentera tellement le prix des médicaments au cours des prochaines années que les contribuables devront débourser davantage, puisque ce sont eux qui paient ces médicaments gratuits. Ou bien nos impôts augmenteront pour payer ce programme public de médicaments, ou bien il faudra restreindre son application et resserrer les critères d'admissibilité.

On ne peut pas tout avoir. C'est d'ailleurs une rengaine que les députés d'en face et leur gouvernement conservateur rétrograde nous chantent souvent dans leurs plaidoyers pour la défense de certains projets de loi à la Chambre.

C'est fort intéressant d'entendre les ministériels, ces jours-ci, nous servir des arguments du genre: «Écoutez, il se peut que les sociétés pharmaceutiques investissent un demi-milliard de dollars dans la recherche au Canada si nous adoptons ce projet de loi.» Pourtant, des spécialistes nous disent par ailleurs que l'augmentation du coût des médicaments pourrait représenter, je crois, sept milliards de dollars en dix ou quinze ans.

Si c'est ce que les conservateurs considèrent comme une bonne affaire, ce n'est pas étonnant que notre économie soit en aussi piteux état. Ils ne font pas la différence entre une bonne affaire et un marché de dupes.

Allons-nous permettre que le projet de loi C-91 soit adopté et qu'il fasse entrave directement et indirectement à notre régime public d'assurance-maladie ou y a-t-il moyen de faire entendre le bon sens au gouvernement conservateur et de lui faire comprendre qu'il n'est pas nécessaire d'emboîter le pas aux États-Unis, dans l'état actuel des choses?

Je sais que le gouvernement conservateur aimerait continuer d'américaniser le Canada. Les conservateurs ont tout fait ce qu'ils ont pu pour cela. Ils ont signé un accord de libre-échange avec les États-Unis et se préparent à signer un accord de libre-échange nord-américain. Mais quand reprendrons-nous nos esprits et dirons-nous que le Canada est différent des États-Unis, ou en tout cas qu'il l'a déjà été, et que ce qui est encore différent doit être protégé?

Avec le projet de loi sur les brevets, nous voyons encore une fois le gouvernement céder, cette fois-ci devant les puissantes sociétés pharmaceutiques américaines et cela, pour nous conformer à l'esprit de l'ALE et de l'ALENA. C'est essentiellement ce dont il s'agit. Nous avons une fois de plus cédé devant les sociétés américaines. Nous savons que le coût des médicaments aux États-Unis est extrêmement plus élevé qu'au Canada.

M. Kindy: Monsieur le Président, la période est expirée. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés acceptent-ils de ne pas tenir compte de l'heure pour donner cinq minutes au député? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, le projet de loi C-91 aura des répercussions sur notre industrie pharmaceutique pendant des années. Le gouvernement a imposé la clôture sur l'étude du projet de loi parce que, à mon avis, il ne veut pas que le débat porte sur le fond.

Le projet de loi protégera les brevets pendant une période pouvant atteindre 20 ans, et cela coûtera beaucoup d'argent aux contribuables canadiens, car ce sont eux qui devront payer la note. Le système de soins de santé canadien s'en ressentira. On estime à plus d'un milliard de dollars par année le coût du projet de loi pour les contribuables canadiens. Il y a différentes estimations. Celle-ci est peut-être légèrement élevée mais, tout de même, elle est certes plausible.

L'Association pharmaceutique canadienne estime que ce projet de loi nuira aux sociétés pharmaceutiques canadiennes dont le siège social est au Canada, et non à l'étranger. La plupart des grosses sociétés pharmaceutiques sont situées en Suisse, en Allemagne, en France, en Angleterre et aux États-Unis.

Lorsque je pratiquais la médecine, je pouvais constater que les Canadiens commençaient, par l'entremise des fabricants de produits génériques, à fabriquer des médicaments sous licence, ce qui créait des sociétés «canadiennes». Par ses politiques, le gouvernement écoute le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Selon le ministre du Commerce extérieur, nous avons besoin de l'ALENA. Cet accord fait partie du marché, de sorte que nous n'aurons pas d'industrie de fabrication au Canada.

Depuis le dépôt de ce projet de loi, nous n'avons eu que neuf heures de débat. Il s'agit d'un projet de loi important qui nuira à la fabrication de médicaments au Canada. Le gouvernement nous dit que l'argent que les grosses sociétés feront au Canada sera investi dans la recherche et le développement. Bien sûr, une partie de cet argent sera peut-être consacré à la recherche dans quelques universités, mais nous parlons ici de sommes énormes que les sociétés renverront à leur siège social, que ce soit en Angleterre, aux États-Unis, en Suisse, en France ou en Allemagne. Cela ne contribue certes pas à rendre florissante l'industrie du Canada.

Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas du projet de loi C-91 ou C-22, mais d'une réforme de notre régime fiscal, où nous récompenserions les sociétés canadiennes qui créeraient des richesses ici. Nous ne devrions pas créer au Canada des sociétés dont le siège social est à l'étranger.

• (1850)

Par conséquent, je vote contre ce projet de loi et j'espère que les députés qui estiment que le Canada doit posséder sa propre politique commerciale feront de même.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 45, en vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion no 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À mon avis, vous trouverez peut-être que la Chambre est disposée à considérer que chacun des amendements proposés au projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets, actuellement à l'ordre du jour, soit proposé par le député au nom duquel il est inscrit au *Feuilleton*, et soit appuyé par le leader à la Chambre de ce député dans le cas du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique, sauf pour la motion nº 51 inscrite au nom du député d'Annapolis Valley—Hants dont je suis le comotionnaire, et que la Chambre passe immédiatement au vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la teneur de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord) propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C–91, à l'article 4 en ajoutant à la suite de la ligne 2, page 2, ce qui suit:

«55.1 (1) les actes suivants ne constituent pas une contrefaçon:

a) le fait de fabriquer un produit dans le but de déterminer la capacité du fabricant de fabriquer le produit sur une échelle commerciale;

b) le fait d'utiliser un procédé pour la fabrication d'un produit dans le but de déterminer la capacité de l'utilisateur du procédé de produire le produit que le procédé permet de fabriquer sur une échelle commerciale;

c) le fait d'utiliser un produit obtenu par l'accomplissement des actes visés à l'alinéa *a*) ou *b*) dans le but soit de demander l'approbation d'un organisme de réglementation, soit dans le but de stocker le produit en prévision de sa vente sur une échelle commerciale.

(2) Le fait de fabriquer ou de vendre un produit dans le but de l'exporter sur une échelle commerciale ne constitue pas une contrefaçon.

(3) Le brevet de quiconque contrevient ou omet de se conformer à l'article 80 ou 85, ou au paragraphe 81(3) ou (4), ou à une ordonnance rendue en vertu de l'article 81 relativement à ce brevet prend automatiquement fin un mois après cette ordonnance.

(4) Le fait de fabriquer, utiliser, vendre ou exporter un produit contenant le même médicament que celui à l'égard duquel une ordonnance du Conseil n'aura pas été totalement exécutée dans le délai accordé par le Conseil ne constitue pas une contrefaçon.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 5.

Qu'on modifie le projet de loi C–91, à l'article 4, en retranchant les lignes 3 à 12, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«55.2 (1) Il n'y a pas contrefaçon de brevet lorsque l'utilisation, la fabrication, la construction ou la vente d'une invention brevetée se justifie dans la seule mesure nécessaire à la préparation et à la production du dossier d'information qu'oblige à fournir une loi fédérale, provinciale ou étrangère réglementant la fabrication, la construction, l'utilisation ou la vente d'un produit.

(2) Il n'y a pas contrefaçon de brevet si l'utilisation, la fabrication, la construction ou la vente d'une invention brevetée, au sens du paragraphe (1), a lieu dans la période prévue par règlement et qu'elle a pour but la production et l'emmagasinage d'articles déterminés destinés à être vendus après la date d'expiration du brevet.

(3) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, prendre les mesures nécessaires à l'application du paragraphe (2) étant entendu que toute période ainsi prévue doit se terminer à la date qui précède immédiatement celle où expire le brevet.

(4) Afin d'empêcher la contrefaçon de brevet d'invention par l'utilisateur, le fabricant, le constructeur ou le vendeur d'une invention brevetée au sens des paragraphes (1) ou (2), le gouverneur en conseil peut prendre des règlements, notamment:

a) fixant des conditions complémentaires nécessaires à la délivrance, en vertu de lois fédérales régissant l'exploitation, la fabrication, la construction ou la vente de produits sur lesquels porte un brevet, d'avis, de certificats, de permis ou de tout autre titre à quiconque n'est pas le breveté;

b) concernant la première date, et la manière de la fixer, à laquelle un titre visé à l'alinéa *a*) peut être délivré à quelqu'un qui n'est pas le breveté et à laquelle elle peut prendre effet;

c) concernant le règlement des litiges entre le breveté, ou l'ancien titulaire du brevet, et le demandeur d'un titre visé à l'alinéa *a*), quant à la date à laquelle le titre en question peut être délivré ou prendre effet;

d) conférant des droits d'action devant tout tribunal compétent concernant les litiges visés à l'alinéa *c*), les conclusions qui peuvent être recherchées, la procédure devant ce tribunal et les décisions qui peuvent être rendues;

e) sur toute autre mesure concernant la délivrance d'un titre visé à l'alinéa *a*) lorsque celle–ci peut avoir pour effet la contrefaçon de brevet.

(5) Une disposition réglementaire prise sous le régime du présent article prévaut sur toute disposition, législative ou réglementaire fédérale divergente.

(6) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord) propose:

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C–91 en supprimant l'article 5.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord) propose:

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C–91 à l'article 6, en retranchant les lignes 1 à 31, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«76.1(1) Le brevet de quiconque contrevient aux articles 80 ou 85 ou aux paragraphes 81(3) ou 81(4) ou à une ordonnance prise sous le régime de l'article 81 qui s'y rapporte expire automatiquement un mois après cette ordonnance.

(2) Quiconque contrevient aux articles 80 ou 85 ou aux paragraphes 81(3) ou 81(4) ou à une ordonnance prise sous le régime de l'article 81 commet également une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire:

a) une amende maximale de vint–cinq mille dollars et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines, s'il s'agit d'une personne physique;
b) une amende maximale de cent mille dollars, s'il s'agit d'une personne morale.

(3) La poursuite d'une infraction visée au paragraphe (1) se prescrit par deux ans à compter de sa perpétration ou de la connaissance de sa perpétration.

(4) Il est compté une infraction distincte pour chacun des jours au cours desquels se commet ou se continue l'infraction visée au paragraphe (1).»

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 11.

Qu'on modifie le projet de loi C–91, à l'article 6, en retranchant la ligne 1, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«76.1 Sous réserve du paragraphe 80(4), quiconque contrevient aux ar–».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

Les motions nos 9, 11, 12, 13 et 19 sont regroupées.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 12.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 6,

a) en retranchant la ligne 2, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ticles 80, 81, 82 ou 88 ou à une ordonnance prise»; et

b) en retranchant les lignes 14 à 16, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

(2) Quiconque contrevient à l'article 84 ou à une ordonnance prise sous le régime de l'article 83 commet».

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-91 en supprimant l'article 6.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): propose:

Motion nº 19.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 5, ce qui suit:

«(4) Lorsqu'un breveté omet de se conformer à une ordonnance rendue en vertu du présent article dans le délai imparti et qu'il a déjà omis de se conformer à une autre ordonnance rendue en vertu du présent article, le Conseil peut intimer l'ordre au commissaire de révoquer le brevet du breveté pour l'invention liée au médicament auquel l'ordonnance se rapporte pour le nombre d'années que le Conseil estime approprié.

(5) Lorsque le commissaire reçoit l'ordre de révoquer un brevet conformément au paragraphe (4), il le révoque immédiatement pour le nombre d'années indiqué par le Conseil dans son ordre.»

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 13. Un vote positif sur la motion nº 13 évitera de voter sur les motions nos 9, 11 et 12. Un vote négatif sur la motion nº 13 exigera un vote sur la motion nº 9.

Un vote positif sur la motion nº 9 évitera de voter sur les motions nos 11 et 12. Un vote négatif sur la motion nº 9 exigera un vote sur les motions nos 11 et 12.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 19. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7,

a) en retranchant les lignes 8 et 9, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«cence prorogée en vertu du paragraphe 11(1) de la *Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets.*»; et

b) en retranchant les lignes 17 à 20, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ministre» Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou tel autre membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada chargé par le gouverneur en conseil de l'application du présent article et des articles 80 à 103.»

• (1900)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 16

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7

a) en ajoutant, à la suite de la ligne 20, page 4, ce qui suit:

««ministre» Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.»;

b) en retranchant les lignes 8 et 9, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le Conseil avise les minis-»;

c) en retranchant les lignes 28 et 29, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«loi, ainsi qu'à un ministre pro-».

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7,

a) en retranchant les lignes 29 à 32, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«80. (1) Le breveté est tenu de fournir au Conseil, conformément aux règlements, les renseignements et»;

b) en retranchant les lignes 36 et 37, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*b*) le prix de vente—antérieur ou actuel—du médicament sur les»; et

c) en retranchant les lignes 2 à 18, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*e*) tout autre point afférent précisé par règlement.

(2) Sous réserve du paragraphe (3), l'ancien titulaire d'un brevet est tenu de fournir au Conseil, conformément aux règlements, les renseignements et les documents sur les points suivants:

a) l'identification du médicament en cause;

b) le prix de vente du médicament sur les marchés canadien et étranger pendant la période où il était titulaire du brevet;

c) les coûts de réalisation et de mise en marché du médicament pendant cette période, qu'ils aient été assumés avant ou après la délivrance du brevet, s'il dispose de ces derniers renseignements au Canada ou s'il en a connaissance ou le contrôle;

d) les facteur énumérés à l'article 85;

e) tout autre point afférent précisé par règlement.

(3) Le paragraphe (2) ne vise pas celui qui, pendant une période d'au moins trois ans, a cessé d'avoir droit à l'avantage du brevet ou d'exercer les droits du titulaire.

81. (1) Le Conseil peut, par ordonnance, enjoindre le breveté ou l'ancien titulaire du brevet de lui fournir les renseignements et les documents sur les points visés aux alinéas 80(1)*a*) à *e*), dans le cas du breveté, ou, dans le cas de l'ancien breveté, aux alinéas 80(2)*a*) à *e*) ainsi que sur tout autre point qu'il précise.

(2) L'ordonnance est à exécuter dans le délai précisé ou que peut fixer le Conseil.

(3) Il ne peut être pris d'ordonnances en vertu du paragraphe (1) plus de trois ans après qu'une personne ait cessé d'avoir droit aux avantages du brevet ou d'exercer les droits du titulaire.

82. (1) Tout breveté doit, dès que possible après avoir fixé la date à laquelle il compte mettre en vente sur un marché canadien un médicament qui n'y a jamais été vendu, notifier le Conseil de son intention et de la date à laquelle il compte le faire.

(2) Sur réception de l'avis visé au paragraphe (1) ou lorsqu'il a des motifs de croire qu'un breveté se propose de vendre sur un marché canadien un médicament qui n'y a jamais été vendu, le Conseil peut, par ordonnance, demander au breveté de lui fournir les renseignements et les documents concernant le prix proposé sur ce marché.

(3) Sous réserve du paragraphe (4), l'ordonnance est à exécuter dans le délai précisé ou que peut fixer le Conseil.

(4) Une ordonnance prise en vertu du paragraphe (2) n'oblige pas le breveté avant le soixantième jour de la date prévue pour la mise en vente du médicament sur le marché proposé.»

Motion nº 20.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en retranchant les lignes 19 à 39, page 5, 1 à 32, page 6 et 1 à 34, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«83. (1) Lorsqu'il estime que le breveté vend sur un marché canadien le médicament à un prix qu'il juge être excessif, le Conseil peut, par ordonnance, lui enjoindre de baisser le prix de vente maximal du médicament dans ce marché au niveau précisé dans l'ordonnance et de façon qu'il ne puisse pas être excessif.

(2) Sous réserve du paragraphe (4), lorsqu'il estime que le breveté a vendu, alors qu'il était titulaire du brevet, le médicament sur un marché canadien à un prix qu'il juge avoir été excessif, le Conseil peut, par ordonnance, lui enjoindre de prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes pour compenser, selon lui, l'excédent qu'aurait procuré au breveté la vente du médicament au prix excessif:

a) baisser, dans un marché canadien, le prix de vente du médicament dans la mesure et pour la période prévue par l'ordonnance;

b) baisser, dans un marché canadien, le prix de vente de tout autre médicament lié à une invention brevetée du titulaire dans la mesure et pour la période prévue par l'ordonnance;

c) payer à Sa Majesté du chef du Canada le montant précisé dans l'ordonnance.

(3) Sous réserve du paragraphe (4), lorsqu'il estime que l'ancien breveté a vendu, alors qu'il était titulaire du brevet, le médicament à un prix qu'il juge avoir été excessif, le Conseil peut, par ordonnance, lui enjoindre de prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes pour compenser, selon lui, l'excédent qu'aurait procuré à l'ancien breveté la vente du médicament au prix excessif:

a) baisser, dans un marché canadien, le prix de vente de tout autre médicament lié à une invention dont il est titulaire du brevet dans la mesure et pour la période prévue par l'ordonnance;

b) payer à Sa Majesté du chef du Canada le montant précisé dans l'ordonnance.

(4) S'il estime que le breveté ou l'ancien breveté s'est livré à une politique de vente du médicament à un prix excessif, compte tenu de l'envergure et de la durée des ventes à un tel prix, le Conseil peut, par ordonnance, au lieu de celles qu'il peut prendre en application, selon le cas, des paragrahes (2) ou (3), lui enjoindre de prendre l'une ou plusieurs des mesures visées par ce paragraphe de façon à réduire suffisamment les recettes pour compenser, selon lui, au plus le double de l'excédent procuré par la vente au prix excessif.

(5) Aux fins des paragraphes (2), (3) ou (4), il n'est pas tenu compte, dans le calcul de l'excédent, des recettes antérieures au 20 décembre 1991 ni, dans le cas de l'ancien breveté, des recettes faites après qu'il ait cessé d'avoir droit aux avantages du brevet ou d'exercer les droits du titulaire.

(6) Avant de prendre une ordonnance en vertu du présent article, le Conseil doit donner au breveté ou à l'ancien breveté la possibilité de présenter ses observations.

(7) Le présent article ne permet pas de prendre une ordonnance à l'encontre des anciens brevetés qui, plus de trois ans avant le début des procédures, ont cessé d'avoir droit aux avantages du brevet ou d'exercer les droits du titulaire.

84. (1) Le breveté ou l'ancien breveté est tenu de commencer l'exécution de l'ordonnance de réduction des prix dans le mois suivant sa prise ou dans le délai supérieur que le Conseil estime pratique et raisonnable compte tenu de sa situation.

(2) Le breveté ou l'ancien breveté est tenu d'exécuter l'ordonnance de paiement à Sa Majesté dans le mois suivant sa prise ou dans le délai supérieur que le Conseil estime pratique et raisonnable, compte tenu de sa situation.

(3) Les sommes payables en application d'une ordonnance prise en vertu du présent article constituent des créances de Sa Majesté, dont le recouvrement peut être poursuivi à ce titre devant toute juridiction compétente.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, pourriez-vous s'il vous plaît indiquer à la Chambre quelle motion fait l'objet d'un vote?

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons regroupé les motions nos 15, 16, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38 et 39 qui forment le groupe 4.

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, vous avez mentionné que vous aviez regroupé les motions nos 15, 16 et 18. Il serait peut-être préférable que vous passiez d'une motion à l'autre, parce que nous, on peut appuyer une motion et être contre une autre. Si vous les regroupez, il nous est difficile de prendre une décision.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais tout de suite mettre toutes les motions aux voix, et nous passerons ensuite au vote proprement dit.

M. Angus: Monsieur le Président, je pense que le problème provient en partie du fait que les motions que vous avez énumérées sont au nom de ministériels et de députés de l'opposition. Lorsque viendra le temps de se prononcer, nous serons obligés d'exiger un vote pour les séparer.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai demandé qu'on se prononce sur les motions nos 16 et 18.

M. Angus: Monsieur le Président, le moment est peut-être venu d'essayer à nouveau de voir s'il y a consentement pour considérer que toutes les motions sont proposées par la personne au nom de laquelle elles sont inscrites au *Feuilleton* et qu'elles sont appuyées par le leader parlementaire du caucus du motionnaire, sauf que celle du député d'Annapolis Valley—Hants est appuyée par moi-même. Ensuite nous nous débrouillerons.

M. Dingwall: Monsieur le Président, ce que mon collègue propose est très raisonnable. Toutefois, cela ne signifie pas que nous passerons tout de suite au vote par appel nominal. Tout ce que cela signifie c'est que nous pouvons passer au vote sur les motions au sujet desquelles la Chambre doit se prononcer. Cela ne change en rien la façon dont voteront les députés à l'égard des amendements proposés.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 21.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en retranchant les lignes 21 à 24, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tions, le Conseil conclut que le médicament est ou a été vendu par le breveté sur un marché canadien à un prix que le Conseil juge être ou avoir été excessif, il peut, par ordonnance, enjoindre au breveté soit de concéder une licence à un fabricant de médicament générique en vertu de laquelle le fabricant est tenu de payer une redevance de quatre pour cent des ventes nettes soit de».

Motion nº 23.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en retranchant les lignes 2 et 3, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ce depuis le 7 décembre 1987, par la ven-».

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 25.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7,

a) en ajoutant à la suite de la ligne 12, page 6, ce qui suit:

d) ordonner qu'à compter d'une date déterminée dans l'ordonnance, les paragraphes 39.11 (1) et 39.14 (1) cessent de s'appliquer à l'égard

(i) soit du brevet pour l'invention liée à un médicament;

(ii) soit à tout autre brevet dont le breveté est titulaire pour une invention liée à un autre médicament que le brevet soit antérieur ou postérieur à la date indiquée dans l'ordonnance;» et

b) en ajoutant à la suite de la ligne 26, page 6, ce qui suit:

«(2) Dans le cas où il est rendu une ordonnance en vertu de l'alinéa (1)*d*), à l'égard d'un médicament, les interdictions énoncées aux paragraphes 39.11 (1) et 39.14 (1) cessent de s'appliquer au médicament à compter de la date de l'ordonnance.»

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 26.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en ajoutant à la suite de la ligne 29, page 7, ce qui suit:

«(6) Par dérogation au paragraphe (5), une ordonnance peut être prise à l'encontre d'un breveté visé au paragraphe (5), dans toute procédure engagée contre le breveté plus de deux ans après la date à laquelle il a cessé de jouir des droits résultant du brevet en cause si le Conseil, dans les deux ans de cette date, a avisé le breveté par écrit que des procédures pourraient être engagées contre lui plus de deux ans après la date à laquelle il a cessé de jouir des droits résultant du brevet en cause et que si des procédures étaient engagées, une ordonnance pourrait être prise contre lui, dans ces procédures, en vertu du présent article.»

Motion nº 28.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en retranchant les lignes 1 à 16, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«excessif, le terme «prix excessif» doit s'entendre d'un prix qui n'est pas supérieur de plus de 4 p. 100 à celui des prix suivants qui est le moins élevé:

a) le prix auquel des médicaments semblables sont disponibles dans des pays où la concurrence n'est pas limitée par des brevets;

b) le prix auquel des médicaments semblables seraient disponibles au Canada si la concurrence n'était pas limitée par des brevets.»

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 30.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 5, page 8, ce qui suit:

«*b*) l'efficacité du médicament pour ce qui est d'éviter ou de réduire les dépenses publiques et privées en soins de santé ou pour d'autres formes de soutien aux patients;

c) la valeur possible des ventes à l'exportation des médicaments produits au Canada;

d) les revenus consacrés à la recherche et au développement continus au Canada pour le médicament en cause ou pour de nouveaux médicaments;

e) un rendement sur l'investissement concurrentiel à l'échelle internationale;».

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 31.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7

a) en retranchant les lignes 9 à 11, page 8; et

b) en ajoutant à la suite de la ligne 36, page 8, ce qui suit:

«(4) Par dérogation à toute autre disposition de la présente loi ou des règlements pris pour son application, le Conseil ne tient pas compte du prix auquel un médicament et d'autres médicaments de la même catégorie thérapeutique ont été vendus à l'étranger pour décider, en vertu de l'article 81, si le prix d'un médicament vendu sur un marché canadien est excessif.»

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 32.

Qu'on modifie le projet de loi C-91 à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 13, page 8, ce qui suit:

«*e*) la marge bénéficiaire du breveté en ce qui concerne le médicament;».

Motion nº 33.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en retranchant les lignes 14 à 24, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*e*) les coûts de réalisation et de mise en marché du médicament;

f) tous les autres facteurs précisés par».

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 34.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en retranchant les lignes 14 à 24, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*e*) les coûts de réalisation et de mise en marché du médicament;

f) tous les autres facteurs précisés par les».

Motion nº 35.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en ajoutant à la suite de la ligne 36, page 8, ce qui suit:

«82.1 Par dérogation à toute autre disposition de la présente loi, dans toute procédure conduite en vertu de l'article 80, le Conseil est tenu de conclure qu'un médicament est vendu ou a été vendu dans un marché au Canada à un prix excessif si le pourcentage d'augmentation du prix du médicament en cause dépasse le pourcentage des revenus consacrés au Canada par le breveté à la recherche et au développement pour des médicaments dans l'année précédant celle des procédures.

(2) Par dérogation à toute autre dispostion de la présente loi, s'il arrive à la conclusion visée par le paragraphe (1), le Conseil rend l'ordonnance qu'il estime appropriée dans les circonstances.

(3) Au commencement des procédures engagées en vertu de l'article 80, le Conseil peut rendre une ordonnance obligeant le breveté à fournir au Conseil les renseignements et documents relatifs aux dépenses faites par le breveté au Canada pour la recherche et le développement relatifs à des médicaments.

(4) Pour l'application du présent article, «revenus» s'entend de tous les revenus tirés par le breveté de la vente de médicaments au Canada dans l'année visée au paragraphe (1).»

Motion nº 36.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en retranchant la ligne 38, page 8, et les lignes 1 à 13, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de l'article 81 sont publiques.

(2) Une audience prévue à l'article 81 est tenue sur demande de tout fabricant canadien de médicament générique accompagnée d'une déclaration sous serment attestant que ce fabricant, si la chose était autorisée, vendrait des médicaments semblables à un prix sensiblement inférieur à celui du breveté.

(3) Une audience prévue à l'article 81 est tenue sur demande de ministres provinciaux responsables de la santé. Le Conseil avise tous ces ministres de toute audience tenue aux termes de l'article 81 et leur donne la possibilité de présenter leurs observations.

(4) Le Conseil avise le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est le ministre dont il relève, et lui donne la possibilité de présenter ses observations en la matière.»

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 38.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7,

a) en retranchant les lignes 8 et 9, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le Conseil avise le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, ou tout autre ministre désigné par règlement, et les minis-»; et

b) en retranchant les lignes 28 et 29, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«loi, ainsi qu'au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, ou tout autre ministre désigné par règlement, ou à un ministre pro-».

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 39.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 35, page 9, ce qui suit:

«84.1 Par dérogation à toute autre loi fédérale ou aux règlements pris sous son régime, il est interdit de délivrer l'avis de conformité dans le cas où le Conseil formule des directives à l'égard de la gamme à l'intérieur de laquelle une invention liée à un médicament devrait être vendue lorsqu'elle est mise en vente pour la première fois et le breveté informe le Conseil, avant la délivrance de l'avis de conformi-

té, qu'il a l'intention de vendre l'invention à un prix supérieur à cette gamme de prix.

(2) Pour l'application du présent article, «avis de conformité» s'entend au sens de cette expression au paragraphe 39.1(1) de l'ancienne loi, et cette définition continue d'avoir cours pour l'application de cet article comme si elle n'avait pas été abrogée par l'article 3 de la présente loi.»

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 15. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

• (1910)

M. Karpoff: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Puisque la présidence a changé, j'aimerais proposer, et je crois que vous constaterez qu'il y a entente pour le faire, que toutes les motions présentées jusqu'à maintenant soient considérées comme ayant été proposées par la personne dont le nom apparaît au *Feuilleton* et le leader parlementaire de son parti et qu'elles soient aussi considérées comme dûment proposées et appuyées et que nous passions directement au vote sur les motions qui restent.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Le vote suivant porte sur la motion nº 16.

[*Français*]

Si le vote sur la motion nº 16 est affirmatif, la motion nº 38 ne sera pas mise aux voix. Si le vote sur la motion nº 16 est négatif, la motion nº 38 sera mise aux voix.

[*Traduction*]

Un vote affirmatif sur la motion nº 38 rend inutile le vote sur la motion nº 36, mais un vote négatif sur la motion nº 38 rend nécessaire le vote sur la motion nº 36.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 18. Ce vote s'applique aussi à la motion nº 20.

[*Français*]

Si la motion nº 18 est agréée, les motions nºs 21, 23, 25 et 26 ne seront pas mises aux voix. Si la motion nº 18 est rejetée, il sera nécessaire de procéder au vote sur les motions nºs 21, 23, 25 et 26.

[*Traduction*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7,

a) en retranchant les lignes 29 à 32, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«80. (1) Le breveté est tenu de fournir au Conseil, conformément aux règlements, les renseignements et»;

b) en retranchant les lignes 36 et 37, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*b*) le prix de vente—antérieur ou actuel—du médicament sur les»; et

c) en retranchant les lignes 2 à 18, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*e*) tout autre point afférent précisé par règlement.

(2) Sous réserve du paragraphe (3), l'ancien titulaire d'un brevet est tenu de fournir au Conseil, conformément aux règlements, les renseignements et les documents sur les points suivants:

a) l'identification du médicament en cause;

b) le prix de vente du médicament sur les marchés canadien et étranger pendant la période où il était titulaire du brevet;

c) les coûts de réalisation et de mise en marché du médicament pendant cette période, qu'ils aient été assumés avant ou après la délivrance du brevet, s'il dispose de ces derniers renseignements au Canada ou s'il en a connaissance ou le contrôle;

d) les facteur énumérés à l'article 85;

e) tout autre point afférent précisé par règlement.

(3) Le paragraphe (2) ne vise pas celui qui, pendant une période d'au moins trois ans, a cessé d'avoir droit à l'avantage du brevet ou d'exercer les droits du titulaire.

81. (1) Le Conseil peut, par ordonnance, enjoindre le breveté ou l'ancien titulaire du brevet de lui fournir les renseignements et les documents sur les points visés aux alinéas 80(1)*a*) à *e*), dans le cas du breveté, ou, dans le cas de l'ancien breveté, aux alinéas 80(2)*a*) à *e*) ainsi que sur tout autre point qu'il précise.

(2) L'ordonnance est à exécuter dans le délai précisé ou que peut fixer le Conseil.

(3) Il ne peut être pris d'ordonnances en vertu du paragraphe (1) plus de trois ans après qu'une personne a cessé d'avoir droit aux avantages du brevet ou d'exercer les droits du titulaire.

82. (1) Tout breveté doit, dès que possible après avoir fixé la date à laquelle il compte mettre en vente sur un marché canadien un médicament qui n'y a jamais été vendu, notifier le Conseil de son intention et de la date à laquelle il compte le faire.

(2) Sur réception de l'avis visé au paragraphe (1) ou lorsqu'il a des motifs de croire qu'un breveté se propose de vendre sur un marché canadien un médicament qui n'y a jamais été vendu, le Conseil peut, par ordonnance, demander au breveté de lui fournir les renseignements et les documents concernant le prix proposé sur ce marché.

(3) Sous réserve du paragraphe (4), l'ordonnance est à exécuter dans le délai précisé ou que peut fixer le Conseil.

(4) Une ordonnance prise en vertu du paragraphe (2) n'oblige pas le breveté avant le soixantième jour de la date prévue pour la mise en vente du médicament sur le marché proposé.»

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 28. Un vote affirmatif sur la motion nº 28 rend inutile le vote sur les motions nos 30, 31, 32, 33 et 34, mais un vote négatif sur la motion nº 28 rend nécessaire le vote sur les motions nºs 30, 31 et 33.

[*Français*]

Si le vote sur la motion nº 33 est affirmatif, les motions nos 32 et 34 ne seront pas mises aux voix. Si le vote sur la motion no 33 est négatif, les motions nºs 32 et 34 seront mises aux voix.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 28.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en retranchant les lignes 1 à 16, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«excessif, le terme «prix excessif» doit s'entendre d'un prix qui n'est pas supérieur de plus de 4 p. 100 à celui des prix suivants qui est le moins élevé:

a) le prix auquel des médicaments semblables sont disponibles dans des pays où la concurrence n'est pas limitée par des brevets;

b) le prix auquel des médicaments semblables seraient disponibles au Canada si la concurrence n'était pas limitée par des brevets.»

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion nº 35.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 35.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en ajoutant à la suite de la ligne 36, page 8, ce qui suit:

«82.1 Par dérogation à toute autre disposition de la présente loi, dans toute procédure conduite en vertu de l'article 80, le Conseil est tenu de conclure qu'un médicament est vendu ou a été vendu dans un marché au Canada à un prix excessif si le pourcentage d'augmentation du prix du médicament en cause dépasse le pourcentage des revenus consacrés au Canada par le breveté à la recherche et au développement pour des médicaments dans l'année précédant celle des procédures.

(2) Par dérogation à toute autre dispostion de la présente loi, s'il arrive à la conclusion visée par le paragraphe (1), le Conseil rend l'ordonnance qu'il estime appropriée dans les circonstances.

(3) Au commencement des procédures engagées en vertu de l'article 80, le Conseil peut rendre une ordonnance obligeant le breveté à fournir au Conseil les renseignements et documents relatifs aux dépenses faites par le breveté au Canada pour la recherche et le développement relatifs à des médicaments.

(4) Pour l'application du présent article, «revenus» s'entend de tous les revenus tirés par le breveté de la vente de médicaments au Canada dans l'année visée au paragraphe (1).»

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emporte.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 39.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 35, page 9, ce qui suit:

«84.1 Par dérogation à toute autre loi fédérale ou aux règlements pris sous son régime, il est interdit de délivrer l'avis de conformité dans le cas où le Conseil formule des directives à l'égard de la gamme à l'intérieur de laquelle une invention liée à un médicament devrait être vendue lorsqu'elle est mise en vente pour la première fois et le breveté informe le Conseil, avant la délivrance de l'avis de conformité, qu'il a l'intention de vendre l'invention à un prix supérieur à cette gamme de prix.

(2) Pour l'application du présent article, «avis de conformité» s'entend au sens de cette expression au paragraphe 39.1(1) de l'ancienne loi, et cette définition continue d'avoir cours pour l'application de cet article comme si elle n'avait pas été abrogée par l'article 3 de la présente loi.»

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en ajoutant, après la ligne 28, page 4, ce qui suit:

«Médicaments réformulés

80.(1) Lorsqu'il estime que le titulaire d'un brevet portant sur une invention liée à un médicament a reformulé le médicament après l'entrée en vigueur du présent article et qu'il vend ou a vendu le médicament reformulé au Canada, le Conseil peut, par ordonnance, demander au breveté de lui fournir les documents ou renseignements relatifs à ce médicament tel qu'indiqué dans l'ordonnance et si celui-ci dispose de ces documents ou renseignements au Canada ou s'il en a connaissance ou le contrôle.

(2) L'ordonnance est à exécuter dans le délai qu'elle précise.

(3) Si le breveté ne se conforme pas à l'ordonnance, les interdictions prévues aux paragraphes 39.11(1) et 39.14(1) sont levées à l'égard du médicament à compter de la date de l'ordonnance.

81.(1) Si, après avoir donné au breveté visé au paragraphe 80(1) la possibilité de présenter ses observations, le Conseil conclut qu'il vend ou a vendu un médicament qui a été reformulé après l'entrée en vigueur du présent article, les interdictions prévues aux paragraphes 39.11(1) et 39.14(1) sont levées à l'égard du médicament à compter de la date de la prise des conclusions du Conseil.

(2) Toute procédure sous le régime du présent article doit être engagée dans les trois années suivant la date à laquelle le breveté a cessé d'avoir droit à l'avantage du brevet en cause.

82. Les articles 83 et 84 s'appliquent, avec les adaptations nécessaires à toute procédure sous le régime de l'article 81 et à tout document ou renseignement fourni au Conseil aux termes de l'article 80.»

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 40.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en retranchant les lignes 36 à 39, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«88. (1) Le breveté est tenu, conformément aux règlements ou aux ordonnances du Conseil, de fournir à celui-ci des renseignements et».

Mme le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion nº 40. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 45.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en retranchant les lignes 26 et 27, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«médicaments brevetés est pro-».

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 46.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7,

a) en retranchant la ligne 29, page 11, et en le remplaçant par ce qui suit:

«nommés par le gouverneur en conseil conformément au présent article.

(2) Sous réserve du paragraphe (3), trois des cinq conseillers sont nommés parmi les personnes dont le nom figure sur une liste de candidats proposés par le lieutenant gouverneur de chaque province.

(3) Lorsque les provinces, à la majorité, se sont mises d'accord sur des listes de candidats et ont communiqué ces listes au gouverneur en conseil, celui-ci nomme les personnes parmi les candidats proposés dans ces listes.»; et

b) en retranchant la ligne 34, page 11, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(5) Sous réserve du paragraphe (3), les mandats des conseillers sont re-».

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 47.

4 décembre 1992—Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 8, page 12, ce qui suit:

«92. (1) Le ministre peut constituer un comité consultatif chargé de le conseiller sur la nomination des conseillers au Conseil. Le comité est formé de représentants des ministres provinciaux responsables de la santé, de représentants des groupes de consommateurs, de représentants de l'industrie pharmaceutique et de toute autre personne que le ministre estime indiquée d'y nommer.

(2) Le ministre doit consulter le comité avant de faire ses recommandations au gouverneur en conseil sur la nomination d'un conseiller au Conseil.»—Le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion nº 47 est adoptée.)

• (1920)

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord) propose:

Motion nº 49.

Qu'on modifie le projet de loi C–91, à l'article 7 en retranchant la ligne 23, page 13, et en la remplaçant par ce qui suit:

«tives—sans que, sous réserve de l'article 84.1, lui ou les brevetés ne soient».

Motion nº 50.

Qu'on modifie le projet de loi C–91, à l'article 7 en retranchant les lignes 26 et 27, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(5) La *Loi sur les textes réglementaires* s'applique à ces directives».

Mme le vice–président: Je dois informer la Chambre qu'un vote affirmatif sur la motion nº 48 rend inutile un vote sur les motions nos 49 et 50. Un vote négatif sur la motion nº 48 rend nécessaire le vote sur les motions nºs 49 et 50.

[*Français*]

M. Blais: J'invoque le Règlement à titre de vérification uniquement, madame la Présidente. C'est bien de la motion nº 48 dont il s'agit?

Mme le vice–président: Je m'apprête à soumettre la motion no 48 à la Chambre.

[*Traduction*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 48.

Qu'on modifie le projet de loi C–91, à l'article 7, en retranchant les lignes 22 à 27, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(4) Sous réserve du paragraphe (5), le Conseil peut formuler des directives—sans que lui ou les brevetés ne soient liés par celles–ci—sur toutes questions relevant de sa compétence.

(5) Avant de formuler des directives, le Conseil doit consulter le ministre, les ministres provinciaux responsables de la santé et les représentants des groupes de consommateurs et de l'industrie pharmaceutique que le ministre peut désigner à cette fin.

(6) La *Loi sur les textes réglementaires* ne s'applique pas à ces directives.»

Mme le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

Mme le vice–président: La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion nº 48 est adoptée.)

[*Français*]

Des voix: Non! À l'ordre!

Mme le vice–président: J'ai attendu, mais personne ne se levait. En conséquence, la motion nº 48 a été adoptée, avec dissidence.

L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead invoque le Règlement.

M. Gérin: Madame la Présidente, je voudrais savoir ce qui s'est passé. Est–ce que vous essayez d'adopter des motions ici sans que les députés aient l'occasion de se prononcer pour ou contre? Je pense que cinq députés se sont levés. . .

Des voix: Non, non.

M. Gérin: Voyons donc.

Mme le vice–président: Je puis assurer l'honorable député que j'ai soumis correctement la question du fauteuil de la Chambre; il y a eu des oui et des non. J'ai attendu quelques secondes. . . Vraiment, j'ai regardé et personne ne s'est levé.

[*Traduction*]

Sur un recours au Règlement, l'honorable député de Calgary–Nord–Est.

M. Kindy: Lorsque vous avez demandé s'il devait y avoir un vote par appel nominal, cinq députés se sont levés, et j'étais l'un d'eux.

[*Français*]

Mme le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Après vérification auprès des personnes qui m'entourent, il n'y avait effectivement que quatre députés qui avaient de-

mandé le vote lorsque j'ai dit que la motion était adoptée avec dissidence. Je sais compter jusqu'à quatre, je peux l'assurer à l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

L'honorable député invoque le Règlement.

M. Gérin: Madame la Présidente, on a essayé de collaborer, mais je vois que la collaboration ne se retrouve pas partout dans cette Chambre. Je vous prierais, madame la Présidente, pour tout le reste de la soirée, de lire de façon à ce qu'on puisse comprendre ce qui est dit, de cesser les histoires de «*Dispensed*» ou «*Not dispensed*» et tout cela. Lorsqu'il y a des questions qui sont adressées aux députés, comme lorsqu'ils doivent répondre oui ou non ou même lorsqu'ils doivent se lever, qu'on fasse en sorte qu'on obtienne une décision qui soit juste. Il y avait effectivement cinq députés qui s'étaient levés et je pourrais vous les nommer.

Mais si c'est la façon dont on veut fonctionner ce soir, je vous demanderais de procéder dorénavant assez lentement pour qu'on puisse suivre le déroulement des procédures.

[*Traduction*]

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants) propose:

Motion nº 51.

Qu'on modifie le projet de loi C-91 à l'article 7, en retranchant la ligne 10, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«maceutique qui fait état des prix de gros et de détail et les compare, le nom de tous les brevets et».

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 52.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7,

a) en retranchant les lignes 22 à 27, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«101. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le gouverneur en conseil peut, par règlement:

a) préciser les renseignements et les documents à fournir au Conseil en application des paragraphes 80(1) ou (2), ou 88(1);»;

b) en retranchant la ligne 33, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*d*) définir»;

c) en retranchant la ligne 1, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*e*) désigner un ministre aux fins du paragraphe 86(2) ou de l'alinéa 87(2)*a*);

f) définir, pour l'application des articles 86»

d) en retranchant la ligne 3, page 16 et en la remplaçant par ce qui suit:

«*g*) imposer le paiement de droits préalable-»;

e) en retranchant la ligne 7, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*h*) obliger»;

f) en retranchant la ligne 13, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*i*) confé-»; et

g) en retranchant les lignes 19 à 26, page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Les règlements visés aux alinéas (1)*d*), *f*), *h*) ou *i*) sont pris sur recommandation du ministre faite après consultation par celui-ci des ministres provinciaux responsables de la santé et des représentants des groupes de consommateurs et de l'industrie pharmaceutique qu'il juge utile de consulter.»

Mme le vice-président: M. Karpoff propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 *a*) en retranchant à la ligne. . .

[*Français*]

M. Blais: Madame la Présidente, juste pour faciliter la compréhension. La motion nº 52 que vous venez de lire ne peut pas être votée en même temps que la motion nº 53, c'est l'honorable député de l'opposition qui l'a proposée. Alors on ne pourra pas les voter en même temps. Je pense que vous devriez appeler le vote sur la motion nº 52 préalablement.

Mme le vice-président: Dans les circonstances, je n'ai pas. . . Même si j'avais annoncé les motions nos 52, 53, 54, après avoir lu la motion nº 52, considérant justement ce que l'honorable ministre vient de souligner, j'avais commencé à proposer à la Chambre la motion nº 54 puisqu'il

est inutile de présenter la motion nº 53 tant que nous n'aurons pas voté sur la motion nº 52.

[*Traduction*]

Mme Dobbie: Madame la Présidente, je crois que je vous ai mal comprise. Nous allons voter sur la motion nº 52, n'est-ce pas?

Mme le vice-président: Je m'excuse. On m'a communiqué les motions nos 52, 53 et 54, alors que c'aurait dû être les motions nos 52, 54 et 55. D'accord?

[*Français*]

M. Blais: Excusez-moi, madame la Présidente, si vous regardez la motion nº 52, c'est moi qui l'ai proposée; la motion no 53 est proposée par M. Karpoff; la motion nº 54 est proposée par M. Karpoff et la motion nº 55 par M. MacDonald. À mon avis, la motion nº 52 doit être votée séparément des trois autres, madame la Présidente, sinon on ne pourra pas se comprendre.

• (1930)

Mme le vice-président: Je me dois de proposer à la Chambre les motions nº 52, 54 et 55. Il faut qu'elles soient lues à la Chambre simplement, et ensuite on fera les oui et les non sur la motion nº 52, et selon le résultat du vote sur la motion nº 52, nous voterons sur la motion nº 54 ou la motion no 55. Pour le moment, il n'est pas question de demander le vote sur les motions nos 54 et 55, mais seulement de les proposer aux députés pour que l'on sache sur quoi on va s'exprimer.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 54.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7

a) en retranchant la ligne 1, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*e*) sous réserve du paragraphe (2), définir, pour l'application des articles 82.1, 85»;

b) en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 16, ce qui suit:

«(2) Les règlements visés à l'alinéa *e*) sont prises sur recommandation du ministre, après consultation par celui-ci des ministres provinciaux responsables de la santé, mais le ministre ne présente pas de recommandation à moins que ces ministres provinciaux ne se soient entendus, à la majorité, sur une définition de l'expression «recherche et développement».»

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 55.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7,

a) en retranchant la ligne 1, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*e*) sous réserve du paragraphe (2), définir pour l'application des articles 85»; et

b) en retranchant les lignes 19 et 20, page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Les règlements visés aux alinéas (1)*d*), *e*) ou *h*) sont pris sur recommandation du».

Mme le vice-président: Je mets maintenant la motion nº 52 aux voix.

[*Français*]

Si le vote sur la motion nº 52 est affirmatif, les motions nos 54 et 55 ne seront pas mises aux voix. Si le vote sur la motion no 52 est négatif, les motions nos 54 et 55 seront mises aux voix.

Alors la question est sur la motion nº 52.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 53.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en retranchant la ligne 35, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«82(1), y compris les facteurs relatifs»

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 56.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 26, page 16, ce qui suit:

«Réunions ministérielles

102. (1) Le ministre peut, à sa discrétion, convoquer une réunion des personnes suivantes:

a) le président et les conseillers que celui-ci désigne;

b) les ministres provinciaux responsables de la santé ou leurs représentants;

c) les représentants des groupes de consommateurs et de l'industrie pharmaceutique que le ministre peut désigner;

d) les autres personnes que le ministre estime indiquées.

(2) Les personnes réunies conformément au paragraphe (1) ont à examiner les sujets que le ministre peut leur déférer et qui ont trait à l'application des articles 79 à 101.

Ententes avec les provinces

103. Le ministre peut conclure avec toute province des ententes concernant le partage avec celle-ci de sommes prélevées ou reçues par le receveur général en vertu du présent article, déduction faite des frais de perception et de partage.»

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 41.

Qu'on modifie le projet de loi C-91 à l'article 7, en en ajoutant, après la ligne 19, page 11, ce qui suit:

«Recherche et développement

Le titulaire d'un brevet portant sur une invention liée à un médicament est tenu de fournir au Conseil, au plus tard le 31 janvier 1997, des éléments de preuve du fait qu'il aurait, entre le 31 décembre 1996 et le jour de l'entrée en vigueur du présent article, fait au Canada des dépenses de recherche et développement en matière de médicaments correspondant à au moins quinze pour cent de ses revenus provenant de la vente de médicaments au Canada entre le jour de l'entrée en vigueur du présent article et le 31 décembre 1996.

(2) Par dérogation à toute autre disposition de la présente loi, si le breveté ne se conforme pas au paragraphe (1), le Conseil en avise le commissaire et ce dernier peut révoquer tout brevet du titulaire portant sur une invention liée à un médicament.

88.(1) S'il conclut, après avoir donné au breveté visé au paragraphe 87(1) la possibilité de présenter ses observations, que les éléments de preuve mentionnés dans ce paragraphe n'établissent pas que le breveté a, au 31 décembre 1996, dépensé au moins la somme visée au paragraphe (1), le Conseil en avise le commissaire et ce dernier peut, malgré toute autre disposition de la présente loi, révoquer tout brevet du titulaire portant sur une invention liée à un médicament.

(2) Aucune procédure visée au paragraphe (1) ne peut être engagée plus d'un an après le 31 janvier 1997.

(3) Les articles 83 et 84 s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à toute procédure engagée sous le régime du présent article ainsi qu'à tout élément de preuve fourni au Conseil aux termes de l'article 87.

89. Le Conseil peut, par règlement, définir, pour l'application des articles 87 et 88, l'expression «recherche et développement».

Motion nº 43.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7, en ajoutant, après la ligne 19, page 11, ce qui suit:

«Recherche et développement

87.(1) Le titulaire d'un brevet portant sur une invention liée à un médicament est tenu de fournir au Conseil à la fin de chaque année des éléments de preuve du fait qu'il aurait, au cours de cette année, fait au Canada des dépenses de recherche et développement de base en matière de médicaments correspondant à au moins trente-cinq pour cent de la totalité des dépenses de recherche et développement en matière de médicaments faites au Canada au cours de cette année.

(2) Par dérogation à toute autre disposition de la présente loi, si le breveté ne se conforme pas au paragraphe (1), le Conseil en avise le commissaire et ce dernier peut révoquer tout brevet du titulaire portant sur une invention liée à un médicament.

Initiatives ministérielles

88.(1) S'il conclut, après avoir donné au breveté visé au paragraphe 87(1) la possibilité de présenter ses observations, que les éléments de preuve fournis n'établissent pas que le breveté a dépensé au moins la somme visée à ce paragraphe au cours de l'année sur laquelle se rapporte la procédure, le Conseil en avise le commissaire et ce dernier peut, malgré toute autre disposition de la présente loi, révoquer tout brevet du titulaire portant sur une invention liée à un médicament.

(2) Aucune procédure visée au paragraphe (1) ne peut être engagée plus d'un an après la fin de l'année à laquelle elle se rapporte.

(3) Les articles 83 et 84 s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à une procédure engagée sous le régime du présent article ainsi qu'à tout élément de preuve fourni au Conseil aux termes de l'article 87.

89. Le Conseil peut, par règlement, définir, pour l'application des articles 87 et 88, l'expression «recherche et développement».»

[*Français*]

Mme le vice-président: La prochaine mise aux voix portera sur la motion nº 41. Si le vote sur la motion nº 41 est affirmatif, la motion nº 43 ne sera pas mise aux voix.

[*Traduction*]

Un vote négatif sur la motion nº 41 entraîne la nécessité de tenir un vote sur la motion nº 43.

Le vote porte sur la motion nº 41. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8), le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

[*Français*]

Mme le vice-président: Nous en venons maintenant à la motion nº 57.

M. Blais: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. De quelle motion s'agit-il?

Mme le vice-président: C'est la motion nº 57.

M. Blais: Madame la Présidente, est-ce qu'on les a votées séparément? J'ai entendu que vous avez proposé la motion nº 43, je n'ai pas entendu que vous avez proposé la motion nº 41 pour le vote.

Mme le vice-président: J'ai proposé à la Chambre. . . j'ai lu à la Chambre le contenu de la motion nº 41, ensuite le contenu de la motion nº 43. Et j'ai mis ensuite la motion nº 41 aux voix. Le vote a été différé. Je ne peux pas mettre la motion no 43 au voix tant que la Chambre n'aura pas statué sur la motion no 41. D'accord?

[*Traduction*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 57.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 9, en retranchant la ligne 6, page 17, et en la remplaçant par ce qui suit:

«en vigueur de l'article 3.»

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Le prochain groupe comprend les motions nºs 58, 60 et 61 que je vais mettre aux voix maintenant.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord) propose:

Motion nº 58.

Qu'on modifie le projet de loi C–91, à l'article 11, en retranchant les lignes 17 à 21, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«11. (1) Toute licence déposée ou accordée au titre de l'article 39 de la loi antérieure avant la date d'entrée en vigueur subsiste et reste valide dans les limites de ses conditions. Sous réserve du paragraphe (2), les articles 39 à–.»

Motion nº 60.

Qu'on modifie le projet de loi C–91, à l'article 11, en ajoutant à la suite de la ligne 24, page 17, ce qui suit:

«(2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi, lorsqu'il a été accordé une licence visée au paragraphe (1) à l'égard d'un brevet portant sur une invention destinée à des médicaments ou à la production de médicaments ou susceptible d'être utilisée à de telles fins, une personne peut demander une licence à l'égard de ce brevet et les articles 39 à 39.14 continuent de s'appliquer à la demande de licence, à l'octroi d'une licence et à toute licence déjà accordée comme si ces articles n'avaient pas été abrogés par l'article 3 de la présente loi.»

• (1940)

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 61.

Qu'on modifie le projet de loi C–91 en supprimant l'article 11.

Mme le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice–président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord) propose:

Motion nº 63.

Qu'on modifie le projet de loi C–91 en supprimant l'article 12.

Mme le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice–président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 67.

Qu'on modifie le projet de loi C–91 en supprimant l'article 13.

Mme le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice–président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 68.

Qu'on modifie le projet de loi C–91, à l'article 14,

a) en retranchant les lignes 16 à 22, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«née suivant la sanction de la présente loi, un comité, de la Chambre des communes, du Sénat ou mixte, désigné ou constitué à cette fin se saisit des dispositions de la Loi sur les brevets édictées par la présente loi et procède à l'examen détaillé de celles-ci et des conséquences de leur applica-»;

b) en retranchant, dans la version anglaise, les lignes 25 à 27, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«prehensive review of the provisions of the Patent Act enacted by this Act and shall, with-»; et

c) en retranchant la ligne 29, page 18, et en la remplaçant par ce qui suit:

«quant aux modifications à ses dispositions qu'il juge souhai-».

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Motion nº 69.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 15, en retranchant les lignes 32 à 34, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«date ou aux dates fixées par décret du gouverneur en conseil, qui ne peuvent précéder la date de l'adoption par Sa Majesté du chef du Canada du traité relatif à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Uruguay Round).»

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose:

Motion nº 70.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 15, en retranchant les lignes 31 à 34, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«15. La présente loi, ou telle de ses dispositions, ou telle des dispositions de la Loi sur les brevets qu'elle édicte, entre en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret.»

Motion nº 71.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 15, en retranchant les lignes 33 et 34, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«seil, qui ne peut précéder la date de sa sanction.»

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:

Motion nº 73.

Qu'on modifie le projet de loi C-91 en supprimant l'article 15.

Mme le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion nº 73.

[*Français*]

Si le vote sur la motion nº 73 est affirmatif, les motions nos 69, 70 et 71 ne seront pas mises aux voix. Si le vote sur la motion nº 73 est négatif, la motion nº 69 sera mise aux voix.

[*Traduction*]

Si le vote sur la motion nº 69 est affirmatif, les motions nºs 70 et 71 ne seront pas mises aux voix. Si le vote sur la motion nº 69 est négatif, la motion nº 70 sera mise aux voix. Si le vote sur la motion no 70 est affirmatif, la motion nº 71 ne sera pas mise aux voix. Si le vote sur la motion nº 70 est négatif, la motion nº 71 sera mise aux voix.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 73. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

La Chambre procède maintenant au vote différé à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie. Le vote porte sur la motion nº 2.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix est rejetée.)

(*Vote* nº *365*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Assad	Barrett
Bélair	Bellemare
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Breaugh
Brewin	Caccia
Catterall	Clancy
Comuzzi	Copps
Crawford	Dingwall
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacLellan	Marchi
McCurdy	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Nault	Nowlan
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Phinney
Pickard	Riis
Robinson	Rodriguez
Samson	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—85	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clifford
Cole	Collins
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duceppe
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Rocheleau	Roy-Arcelin
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—130	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion nº 2 rejetée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 1, inscrite au nom de M. MacDonald (Dartmouth).

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *366*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Assad	Barrett
Bélair	Bellemare
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Breaugh
Brewin	Butland
Caccia	Catterall
Clancy	Comuzzi
Copps	Crawford
Dingwall	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis

Foster
Funk
Gagliano
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Kaplan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
Marchi
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Riis
Rodriguez
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Volpe
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—89

Fulton
Gaffney
Gardiner
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
McCurdy
Mifflin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Phinney
Rideout
Robinson
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Vanclief
Waddell
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duceppe
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Rocheleau
Schneider
Shields

Andre
Attewell
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Collins
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon

Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—131

Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

M. Dingwall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. De nombreux autres votes doivent avoir lieu, mais comme le fond de la motion qui vient d'être mise au voix est similaire à celui d'autres motions et que ses effets sont similaires à ceux d'autres motions, je suis donc d'avis que vous pourriez appliquer le vote qui vient d'être exprimé aux motions nos 4, 7, 9, 11 et 13.

Nous pourrions appliquer à l'inverse le résultat du vote qui vient d'être exprimé aux motions nos 5 et 12, ce qui nous permettrait de passer au vote sur la motion no 19.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le consentement unanime est refusé.

[*Français*]

J'ai bien entendu qu'on n'avait pas accordé le consentement.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion no 4.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* no *367*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Attewell
Bélair

Anawak
Assad
Barrett
Bellemare

Bevilacqua
Blaikie
Butland
Catterall
Comuzzi
Crawford
Duhamel
Finestone
Fontana
Fulton
Gagliano
Harvard
Hopkins
Kaplan
Keyes
Kindy
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
McLaughlin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Pickard
Riis
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Volpe
Whittaker
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Clancy
Copps
Dingwall
Ferguson
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Rideout
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—70

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duceppe
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Andre
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Collins
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de- la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hicks
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Redway
Reimer
Richardson
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—127
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion nº 4 rejetée.

M. Dingwall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le vote qui vient tout juste d'être exprimé est celui-là même qui a été appliqué à la motion nº 1. Compte tenu de son propos et de ses conséquences, il pourrait y avoir une entente pour que le résultat du vote exprimé à l'égard des motions nos 1 et 4 aux motions nos 7, 9, 11 et 13 et pour qu'il soit appliqué à l'inverse aux motions nos 5 et 12, ce qui nous permettrait de passer au vote sur la motion nº 19.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le consement unanime est refusé.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 5.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* nº *368*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Cadieux
Chadwick
Andre
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)

Initiatives ministérielles

Charest	Clark (Yellowhead)
Cole	Collins
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	DeBlois
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duceppe	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hicks
Hockin	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Redway
Reimer	Richardson
Rocheleau	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vien
Vincent	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

CONTRE

Députés

Althouse	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Barrett
Bélair	Bellemare
Blaikie	Caccia
Comuzzi	Copps
Crawford	Dingwall
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Fulton	Gaffney
Gagliano	Grey (Beaver River)
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	McLaughlin
Mills	Murphy
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Robinson
Rodriguez	Skelly (North Island—Powell River)
Taylor	Volpe
Walker	Whittaker—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2030)

Mme le vice-président: Je déclare la motion nº 5 adoptée.

[*Traduction*]

Le vote suivant porte sur la motion nº 7.

M. Dingwall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Compte tenu du fond de la motion et de sa similarité avec la motion nº 13, peut-être les résultats du vote sur la motion nº 5 pourraient-il être appliqués à la motion nº 12, de même que les résultats du vote auquel nous venons de procéder sur les motions nºs 1 et 4 pourraient peut-être être appliqués aux motions nºs 7, 9, 11 et 13, ce qui nous permettrait de passer au vote sur la motion nº 19.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le consentement unanime est refusé.

(La motion mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *369*)

POUR

Députés

Althouse	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett	Bélair
Bellemare	Blaikie
Boudria	Caccia
Clancy	Comuzzi
Copps	Crawford
Dingwall	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Gaffney	Gagliano
Guarnieri	Harvard
Hopkins	Hovdebo
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	McLaughlin
Milliken	Mills
Murphy	Nystrom
Pagtakhan	Robinson
Rodriguez	Skelly (North Island—Powell River)
Speller	Taylor
Volpe	Walker
Whittaker	Young (Acadie—Bathurst)—46

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Le vote suivant porte sur la motion nº 13. Si la motion nº 13 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix les motions nºs 9, 11 et 12. Par contre, si elle est rejetée, la Chambre devra se prononcer sur la motion nº 9.

Si la motion nº 9 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix les motions nºs 11 et 12. Par contre, si elle est rejetée, la Chambre devra se prononcer sur les motions nºs 11 et 13. Le vote porte sur la motion nº 13.

(La motion mise au voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *370*)

POUR

Députés

Althouse	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett	Blaikie
Caccia	Clancy
Copps	Crawford
Dingwall	Ferguson
Flis	Fontana
Fulton	Gagliano
Harvard	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	Marchi
McLaughlin	Milliken
Mills	Murphy
Nystrom	Robinson
Skelly (North Island—Powell River)	Speller
Tobin	Volpe
Walker	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—40

CONTRE

Députés

Anderson	Atkinson
Attewell	Beatty
Bernier	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick	Charest
Chartrand	Clifford
Couture	Danis
Darling	DeBlois
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fretz	Gérin

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Cole	Collins
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	DeBlois
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Gérin	Grey (Beaver River)
Gustafson	Halliday
Hicks	Hockin
Horner	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Kempling
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Redway
Reid	Reimer
Richardson	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vien
Vincent	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard—103

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je fais appel au Règlement. Malgré mon insuccès jusqu'ici, peut-être la Chambre serait-elle disposée cette fois à appliquer les résultats du vote auquel nous venons de procéder aux motions nºs 9, 11 et 13 de sorte que nous puissions passer à la motion nº 19 qui couvre un certain nombre de motions similaires sur le fond et sur les conséquences.

Gustafson
Hawkes
Hughes
James
Langlois
Lewis
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mayer
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Tardif
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—90
Halliday
Horner
Jacques
Kempling
Layton
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
McDermid
McKnight
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Thacker
Valcourt
Vankoughnet
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion no. 9.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *371*)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Boudria
Clancy
Crawford
Duhamel
Flis
Fulton
Gagliano
Hopkins
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
McLaughlin
Mills
Nault
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Vanclief
Walker
Young (Acadie—Bathurst)
Attewell
Barrett
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Ferguson
Foster
Gaffney
Harvard
Hovdebo
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Milliken
Murphy
Pickard
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—48

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clifford
Couture
Darling
Desjardins
Domm
Duceppe
Epp
Feltham
Andre
Beatty
Bjornson
Blais
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Côté
Danis
DeBlois
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fontaine
Gérin
Halliday
Horner
Hudon
Jacques
Jourdenais
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
McDermid
McKnight
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Van De Walle
Vien
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Fretz
Gustafson
Hawkes
Horning
Hughes
James
Kempling
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mayer
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Valcourt
Vankoughnet
Wilbee
Worthy—91

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2050)

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 11.

(La motion mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *372*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Crawford
Duhamel
Flis
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Blackburn (Brant)
Boudria
Copps
Dingwall
Ferguson
Foster

Fulton	Gaffney
Gagliano	Harvard
Hopkins	Hovdebo
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Marchi
Mifflin	Mills
Murphy	Nault
Pickard	Robinson
Samson	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Tobin	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—48

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Blais	Blenkarn
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clifford	Cole
Couture	Danis
Darling	DeBlois
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duceppe
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Gérin	Grey (Beaver River)
Gustafson	Halliday
Horner	Horning
Hudon	Jacques
Jourdenais	Kempling
Larrivée	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Mayer
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Richardson
Rocheleau	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Tremblay (Québec-Est)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vien
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—88

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 12, inscrite au nom de M. Blais.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* nº *373*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clifford
Cole	Côté
Couture	Danis
Darling	DeBlois
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duceppe
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Gérin	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Horner	Horning
Hudon	Jacques
Joncas	Jourdenais
Kempling	Larrivée
Loiselle	Lopez
Mayer	Mazankowski
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Rocheleau	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Sparrow
Stevenson	Tétreault
Thompson	Tremblay (Québec-Est)

Valcourt
Vankoughnet
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—91
Van De Walle
Vien
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Barrett
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Phinney
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Vanclief
Waddell
Whittaker—47
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nault
Pagtakhan
Pickard
Samson
Tobin
Volpe
Walker

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2100)

Mme le vice-président: Je déclare la motion nº 12 adoptée.

[*Traduction*]

Le vote suivant porte sur la motion nº 19.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *374*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker—46

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horning
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—89
Andre
Beatty
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Grey (Beaver River)
Halliday
Horner
Hudon
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion nº 19 rejetée.

Le vote suivant porte sur. . .

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Étant donné la teneur de la motion sur laquelle nous venons de voter, la Chambre serait peut-être disposée à appliquer les résultats du vote sur la motion nº 19 aux motions nºs 16, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 39, et à les appliquer inversement aux motions nºs 15, 18 et 38, car elles sont très similaires quant à leur teneur et à leurs conséquences. Nous pourrions ensuite passer à une vote sur la motion nº 17. Il y a plusieurs autres motions à mettre aux voix après ça.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

Mme le vice-président: La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 15.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* nº *375*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Beatty	Belsher
Bernier	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clifford
Cole	Côté
Couture	Danis
Darling	DeBlois
Dobbie	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Gérin
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hogue
Horner	Horning
Jacques	Joncas
Jourdenais	Kempling
Larrivée	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
Mayer	Mazankowski
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plamondon	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Robitaille	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Van De Walle
Vankoughnet	Vien
Vincent	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—85

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Caccia	Catterall
Comuzzi	Copps
Crawford	Dingwall
Duhamel	Flis
Foster	Fulton
Gaffney	Gagliano
Grey (Beaver River)	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
Marchi	Mifflin
Milliken	Mills
Nault	Nunziata
Nystrom	Pagtakhan
Phinney	Pickard
Samson	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Tobin	Vanclief
Volpe	Walker
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion nº 15 adoptée.

[*Traduction*]

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Les résultats du vote sur la motion no 15 pourraient s'appliquer aux motions nos 18 et 38, et les résultats du vote sur la motion nº 19 pourraient s'appliquer aux motions nos 16, 28, 30, 31, 32 33, 34, 35 et 39, ce qui nous permettrait ensuite de passer à la motion nº 17.

Je me demande si la Chambre serait disposée à y consentir?

M. le Président: La Chambre a entendu la suggestion du député de Cap-Breton—Richmond-Est. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Est-ce bien d'accord?

Des voix: Oui, d'accord.

M. le Président: Puisque la Chambre est d'accord, les motions nos 15, 18 et 38 sont adoptées. Les motions nos 16, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 39 sont rejetées.

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il n'y avait pas de consentement sur les motions que vous venez d'énumérer.

[*Traduction*]

M. le Président: Je pense avoir posé deux fois la question à la Chambre.

Initiatives ministérielles

(La motion nº 16, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *376*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker—46

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horning
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—89
Andre
Beatty
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Grey (Beaver River)
Halliday
Horner
Hudon
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 38, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* nº *377*)

POUR

Députés

Anderson
Beatty
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Dobbie
Epp
Feltham
Fontaine
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horner
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thompson
Vankoughnet
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Andre
Belsher
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Halliday
Hogue
Horning
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Van De Walle
Vien
Wilbee
Worthy—85

CONTRE

Députés

Althouse
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Comuzzi
Crawford
Duhamel
Angus
Bellemare
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Copps
Dingwall
Flis

Foster
Gaffney
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Milliken
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker
Fulton
Gagliano
Harvard
Hopkins
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 18, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* nº *378*)

POUR

Députés

Anderson
Beatty
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Dobbie
Epp
Feltham
Fontaine
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horner
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thompson
Vankoughnet
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Andre
Belsher
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Halliday
Hogue
Horning
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Van De Walle
Vien
Wilbee
Worthy—85

CONTRE

Députés

Althouse
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Comuzzi
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Grey (Beaver River)
Angus
Bellemare
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Gagliano
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Milliken
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker
Hopkins
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 28, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *379*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker—46

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Andre
Beatty
Bjornson

Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horning
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy–Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—89

Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Grey (Beaver River)
Halliday
Horner
Hudon
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint–Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Québec–Est)
Vankoughnet
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 30, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *380*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker—46

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horning
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy–Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—89

Andre
Beatty
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Grey (Beaver River)
Halliday
Horner
Hudon
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint–Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Québec–Est)
Vankoughnet
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 31, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *381*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)

MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Marchi
Mills
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker—46

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horning
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—89
Andre
Beatty
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Grey (Beaver River)
Halliday
Horner
Hudon
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 33, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *382*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker—46

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horning
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—89
Andre
Beatty
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Grey (Beaver River)
Halliday
Horner
Hudon
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 32, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *383*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker—46

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horning
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilbee
niboia)
Winegard
Andre
Beatty
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Grey (Beaver River)
Halliday
Horner
Hudon
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—89

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 34, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *384*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker—46

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horning
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Andre
Beatty
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Grey (Beaver River)
Halliday
Horner
Hudon
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore

Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy–Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—89
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint–Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Québec–Est)
Vankoughnet
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 35, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *385*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker—46

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horning
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Andre
Beatty
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Grey (Beaver River)
Halliday
Horner
Hudon
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reid
Robitaille
Roy–Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—89
Reimer
Rocheleau
Saint–Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Québec–Est)
Vankoughnet
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 39, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *386*)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Duhamel
Foster
Gaffney
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLellan
Mifflin
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Copps
Dingwall
Flis
Fulton
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker—46

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Andre
Beatty
Bjornson
Blais

Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Horning
Jacques
Jourdenais
Larrivée
Lopez
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thompson
Van De Walle
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—89

Bosley
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Côté
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Grey (Beaver River)
Halliday
Horner
Hudon
Joncas
Kempling
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vincent

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion nº 17.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *387*)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Blaikie
Catterall
Copps
Dingwall
Ferguson
Flis
Fulton
Gagliano
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
MacDonald (Dartmouth)
Mifflin
Nault
Nystrom
Phinney
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker

Angus
Bélair
Blackburn (Brant)
Caccia
Comuzzi
Crawford
Duhamel
Finestone
Foster
Gaffney
Harvard
Hopkins
Keyes
Kindy
Lee
MacLellan
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—50

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Champagne (Champlain)
Côté
Darling
Della Noce
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hawkes
Horner
Joncas
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McDermid
Moore
Paproski
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—79

Atkinson
Beatty
Bernier
Blais
Boyer
Browes
Clifford
Danis
DeBlois
Desjardins
Duceppe
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Jacques
Jourdenais
Lopez
MacKay
Mazankowski
Monteith
Oberle
Plamondon
Redway
Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Vankoughnet
Vincent

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote porte maintenant sur la motion nº 40.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* nº *388*)

POUR

Députés

Anderson
Attewell
Belsher
Blais
Bosley
Brightwell
Clifford
Danis
DeBlois
Desjardins

Andre
Beatty
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Cadieux
Cole
Darling
Della Noce
Dobbie

Dorin	Duceppe
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fretz
Friesen	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hogue	Horner
Jacques	Joncas
Jourdenais	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Mayer	Mazankowski
McDermid	Monteith
Moore	Oberle
Paproski	Plamondon
Porter	Redway
Ricard	Richardson
Rocheleau	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Sobeski	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet	Vien
Vincent	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—73

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Caccia
Comuzzi	Copps
Crawford	Dingwall
Ferguson	Finestone
Flis	Fulton
Gaffney	Grey (Beaver River)
Harvard	Hopkins
Hovdebo	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	Kristiansen
Lee	MacDonald (Dartmouth)
Mifflin	Mills
Nystrom	Pagtakhan
Phinney	Pickard
Samson	Skelly (North Island—Powell River)
Stewart	Vanclief
Volpe	Walker
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—40

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2130)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée. Le député invoque le Règlement.

M. Attewell: La Chambre serait-elle d'accord pour que le résultat du dernier vote s'applique également aux motions nos 45 et 47?

Des voix: Non.

[*Français*]

M. le Président: La prochaine mise aux voix porte sur la motion no 45.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* no *389*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Belsher	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Champagne (Champlain)
Cole	Danis
Darling	DeBlois
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Dorin
Duceppe	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fretz	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hogue
Hudon	Jacques
Jourdenais	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Mayer	Mazankowski
McKnight	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	Paproski
Redway	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Sobeski
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Tremblay (Québec-Est)	Vien
Vincent	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—67

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bélair
Bellemare	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Comuzzi
Copps	Crawford
Ferguson	Finestone
Flis	Fulton
Gaffney	Grey (Beaver River)
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
Kristiansen	Lee
MacDonald (Dartmouth)	Marchi
Mills	Nystrom
Pagtakhan	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Stewart
Whittaker—35	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 46.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *390*)

POUR

Députés

Althouse	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair	Bellemare
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Comuzzi	Copps
Crawford	Ferguson
Finestone	Flis
Foster	Fulton
Gaffney	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
Kristiansen	Lee
MacDonald (Dartmouth)	Marchi
Mills	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Samson	Skelly (North Island—Powell River)
Stewart	Walker
Whittaker—37	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Belsher	Bjornson
Blenkarn	Bosley
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)	Clifford
Cole	Côté
Darling	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Duceppe	Edwards
Fee	Feltham
Ferland	Fretz
Friesen	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Grey (Beaver River)
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hogue	Hudon
Jacques	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Mayer
Mazankowski	McDougall (St. Paul's)
McKnight	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	Paproski
Plamondon	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Tremblay (Québec-Est)
Vien	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—71

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2140)

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion nº 46 rejetée.

M. Attewell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vais oser une nouvelle tentative. La Chambre serait-elle d'accord pour que le résultat du dernier vote s'applique à l'inverse aux motions nos 47 et 48?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme le vice-président: La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 51.

M. Gérin: Madame la Présidente, qu'est-il arrivé aux motions nºs 47 et 48?

Mme le vice-président: Les motions nºs 47 et 48 ont été adoptées avec dissidence cet après-midi.

Alors, le vote porte sur la motion nº 51.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* nº *391*)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Bélair	Bellemare
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Comuzzi
Copps	Crawford
Dingwall	Ferguson
Finestone	Flis
Foster	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	Kristiansen
MacDonald (Dartmouth)	Marchi
Mifflin	Mills
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Samson	Skelly (North Island—Powell River)
Stewart	Tobin
Vanclief	Walker
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—42

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* nº *392*)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Belsher
Bernier	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)	Clifford
Côté	Danis
Darling	Della Noce
Desjardins	Dorin
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Fretz	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de- la-Madeleine)	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hockin
Horner	Jacques
Joncas	Loiselle
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Mazankowski	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
Paproski	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Vien
Vincent	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—66

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Bélair	Bellemare
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Copps	Dingwall
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Foster	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Keyes
Kindy	Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Marchi
Mifflin	Mills
Nault	Nunziata
Nystrom	Pagtakhan
Pickard	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Stewart
Tobin	Vanclief
Walker	Whittaker

Young (Beaches—Woodbine)—45

CONTRE

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Belsher
Bernier	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)	Clifford
Cole	Côté
Danis	Darling
Della Noce	Desjardins
Dorin	Duceppe
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fretz
Friesen	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Grey (Beaver River)
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hogue
Horner	Jacques
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Mayer	Mazankowski
McDougall (St. Paul's)	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	Paproski
Plamondon	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Vien
Vincent	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—76

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

M. Attewell: Madame la Présidente, je me demande si la Chambre accepterait d'appliquer le résultat du vote sur la motion nº 51 à l'inverse aux motions nºs 52 et 56.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Le vote suivant porte sur la motion nº 52. Si le vote sur la motion no 52 est affirmatif, les motions nºs 54 et 55 ne seront pas mises aux voix, et si le vote sur la motion nº 52 est négatif, les motions nºs 54 et 55 seront mises aux voix.

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2150)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Il ne sera pas nécessaire de voter sur les motions nos 54 et 55. Le prochain vote porte sur la motion no 53.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote* no *393*)

POUR

Députés

Althouse
Bellemare
Blackburn (Brant)
Caccia
Clancy
Copps
Dingwall
Ferguson
Flis
Gaffney
Gauthier
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Keyes
Kindy
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Mifflin
Nault
Nystrom
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Tobin
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—47

Angus
Bevilacqua
Blaikie
Catterall
Comuzzi
Crawford
Duhamel
Finestone
Fulton
Gagliano
Harvard
Heap
Hovdebo
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Marchi
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Samson
Stewart
Vanclief
Whittaker

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bjornson
Bosley
Brightwell
Champagne (Champlain)
Cole
Danis
DeBlois
Desjardins
Dorin
Edwards
Feltham
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de- la-Madeleine)
Halliday
Hawkes
Hogue
Jacques
Koury
Lopez
MacKay
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Nicholson
Paproski
Pronovost
Reid
Ricard
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sparrow
Turner (Halton—Peel)
Vien
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—72

Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Clifford
Côté
Darling
Della Noce
Dobbie
Duceppe
Epp
Fretz
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Joncas
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McDermid
Monteith
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Wilbee

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion no 53 rejetée.

• (2200)

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion no 56.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* no *394*)

POUR

Députés

Anderson
Attewell
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Brightwell
Champagne (Champlain)
Côté
Darling
Della Noce
Dobbie
Duceppe
Epp
Fretz
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Joncas
Koury
Lopez
MacKay
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
Paproski
Pronovost
Reimer
Rocheleau
Schneider
Shields
Soetens
Tremblay (Québec-Est)
Vien
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

Atkinson
Belsher
Bjornson
Blenkarn
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Cole
Danis
DeBlois
Desjardins
Dorin
Edwards
Feltham
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de- la-Madeleine)
Halliday
Hockin
Horner
Jourdenais
Langlois
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Porter
Redway
Ricard
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Vankoughnet
Wilbee
Worthy—73

Initiatives ministérielles

(*Vote* nº *395*)

CONTRE

Députés

Althouse
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Clancy
Copps
Dingwall
Ferguson
Flis
Gaffney
Gauthier
Harvard
Heap
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Mifflin
Nault
Nystrom
Pickard
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker
Bellemare
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Comuzzi
Crawford
Duhamel
Finestone
Fulton
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Keyes
Kristiansen
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Rideout
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me demande si la Chambre donnerait son consentement pour appliquer le résultat du vote sur la motion nº 46 à l'inverse pour les motions nos 41 et 43.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le consentement est refusé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 41. Si le vote sur la motion no 41 est affirmatif, la motion nº 43 ne sera pas mise aux voix. Si le vote sur la motion nº 41 est négatif, la motion no 43 sera mise aux voix.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

Députés

Althouse
Bevilacqua
Blaikie
Caccia
Clancy
Copps
Dingwall
Ferguson
Flis
Funk
Gagliano
Harvard
Heap
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mills
Nystrom
Pickard
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Whittaker
Bellemare
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Comuzzi
Crawford
Duhamel
Finestone
Fulton
Gaffney
Gauthier
Harvey (Edmonton East)
Keyes
Kindy
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Mifflin
Nault
Pagtakhan
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—48

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Champagne (Champlain)
Danis
Della Noce
Dobbie
Duceppe
Epp
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de- la-Madeleine)
Halliday
Hockin
Hudon
Joncas
Koury
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mayer
McDermid
McKnight
Moore
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Rocheleau
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Thompson
Vankoughnet
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Andre
Attewell
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Cole
Darling
Desjardins
Dorin
Edwards
Feltham
Fretz
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Hughes
Jourdenais
Langlois
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
Paproski
Pronovost
Reid
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Tardif
Tremblay (Québec-Est)
Vien
Worthy—82

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2210)

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 43.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si nous pourrions demander à la Chambre d'appliquer le résultat du vote sur la motion nº 41 à la motion nº 43 qui est très similaire, puis de l'appliquer à l'inverse à la motion nº 57? Nous pourrions ensuite passer à la motion nº 61.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Le prochain vote porte sur la motion nº 43. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Mme le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion no 57.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* nº *396*)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Belsher
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Boyer
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Cole
Danis
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Duceppe
Edwards
Epp
Feltham
Ferland
Friesen
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hockin
Hogue
Hudon
Hughes
Jacques
Joncas
Jourdenais
Koury
Langlois
Loiselle
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
Monteith
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Richardson
Robitaille
Rocheleau
Saint-Julien
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—81

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Boudria
Breaugh
Butland
Caccia
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Finestone
Flis
Fulton
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Marchi
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Stupich
Tobin
Vanclief
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—55

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

Mme Dobbie: Madame la Présidente, je me demande si, dans l'esprit de Noël, et comme les députés sont fatigués après avoir autant travaillé, on ne pourrait pas s'entendre pour que le vote sur la motion nº 61 s'applique

aux motions nos 58, 60, 63, 67, 73 et 69, et inversement aux motions nos 68 et 70.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Le vote suivant porte sur la motion no 61. Si le vote sur la motion no 61 est affirmatif, les motions nos 58 et 60 ne seront pas mises aux voix. Si le vote sur la motion no 61 est négatif, les motions nos 58 et 60 seront mises aux voix.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 397)

POUR

Députés

Angus
Bellemare
Black
Boudria
Butland
Catterall
Comuzzi
Crawford
Duhamel
Flis
Gagliano
Harvard
Hopkins
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Mifflin
Nault
Pagtakhan
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Walker
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blaikie
Breaugh
Caccia
Clancy
Copps
Dingwall
Finestone
Funk
Gauthier
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Kindy
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
McLaughlin
Mills
Nunziata
Pickard
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Tobin
Volpe
Whittaker—52

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Belsher
Bird
Blais
Boyer
Champagne (Champlain)
Cole
Danis
DeBlois
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Andre
Beatty
Bernier
Bjornson
Bosley
Brightwell
Clark (Yellowhead)
Côté
Darling
Della Noce
Dobbie
Duceppe
Epp
Feltham
Ferland
Gérin
Grey (Beaver River)
Halliday
Hockin
Horning
Hughes
Joncas
Koury
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
McDermid
Monteith
Nicholson
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Vankoughnet
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—87
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Hudon
Jacques
Jourdenais
Langlois
Lopez
Marin
Mazankowski
McKnight
Moore
Paproski
Pronovost
Reimer
Richardson
Rocheleau
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Vien
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion no 58. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Mme le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion no 60. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Mme le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion nº 63. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Mme le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion nº 67. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Mme le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion nº 68. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion nº 73. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Mme le vice-président: Le rejet de la motion nº 73 nécessite la tenue d'un vote sur la motion nº 69. Le prochain vote porte sur la motion nº 69.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

• (2230)

Mme le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion nº 70. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Blais propose: Que le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, tel que modifié, soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote* nº *398*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Belsher	Bernier
Bird	Bjornson
Blais	Blenkarn
Bosley	Boyer
Brightwell	Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)	Cole
Corbeil	Côté
Danis	Darling
DeBlois	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Dorin	Duceppe
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fretz
Friesen	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McDermid	McKnight
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
Paproski	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Rocheleau	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thompson
Tremblay (Québec-Est)	Vankoughnet
Vien	Weiner
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Worthy—91	

CONTRE

Députés

Allmand	Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Bevilacqua	Black
Blaikie	Boudria
Breaugh	Butland
Caccia	Clancy
Comuzzi	Copps
Crawford	Dingwall
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Funk
Gagliano	Gauthier
Grey (Beaver River)	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hunter
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Marchi
Mifflin	Milliken
Mills	Nault
Pagtakhan	Pickard
Riis	Robinson
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Tobin
Vanclief	Volpe—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

Comme il est 22 h 37, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 décembre 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, au nom de l'Association parlementaire Canada-Europe, dans les deux langues officielles, le rapport que la délégation canadienne a déposé au débat annuel de l'OCDE que l'Assemblée des parlementaires du Conseil de l'Europe a tenu du 30 septembre au 2 octobre 1992.

Au cours de ce débat, il a été établi—et je pense qu'il importe que tous les députés le sachent—qu'on tiendrait dorénavant chaque année un débat officiel sur les activités de l'OCDE.

La participation de notre gouvernement à l'OCDE est très importante. Cette décision donnera aux parlementaires la chance de se tenir au courant des travaux de cette organisation et de savoir comment elle dépense son argent. Nous pourrons également voir le rôle que joue le Canada au sein de l'organisation et nous faire une opinion sur les perspectives d'avenir de cette dernière.

Enfin, grâce à l'insistance de notre délégation, le principe d'un débat parlementaire a été établi.

* * *

LES TRANSPORTS

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du Comité permanent des transports, qui porte sur l'avenir de la voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Le rapport demande au gouvernement de corriger les anomalies que crée la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pour faire en sorte que les dispositions sur le transport du grain soient équitables, quel que soit le mode de transport, la quantité ou la destination. Le rapport recommande, en outre, un gel de trois ans des frais de pilotage et de péage dans la voie maritime. Il propose enfin que le gouvernement fédéral contribue au financement en capital du système de la voie maritime dans toute la mesure qu'il faut pour que cette voie de transport soit sûre, efficace et fiable.

Je suis fier de pouvoir dire que nous avons approuvé à l'unanimité les conclusions de ce rapport sur cette importante question de transport. Je félicite tous les membres du Comité permanent des transports et les membres du Sous-comité sur la voie maritime du Saint-Laurent pour le bon travail qu'ils ont accompli.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LOI D'ABROGATION DE LA LOI SUR LES TITRES DE BIENS-FONDS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jake Epp (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande la permission de déposer le projet de loi C-103, Loi permettant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds et modifiant certaines lois en conséquence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Epp (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LOI SUR LES DROITS FONCIERS ISSUS DE TRAITÉS EN SASKATCHEWAN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jake Epp (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande la permission de déposer le projet de loi C-104, Loi sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 22 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et les bandes Keeseekoose, Muskowekwan, Ochapowace, Okanese, Piapot, Star Blanket, Yellowquill, Beardy's & Okemasis, Flying Dust, Little Pine, Moosomin, Mosquito Grizzly Bear's Head, Muskeg Lake, One Arrow, Pelican Lake, Red Pheasant, Saulteaux, Sweetgrass, Thunderchild, Witchekan Lake, Canoe Lake et English River et sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 23 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et la bande de Nekaneet.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Epp (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1010)

LOI DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jake Epp (au nom du ministre des Finances) demande la permission de déposer le projet de loi C-105, Loi de mise en oeuvre de certaines mesures relatives à la compression des dépenses publiques et contenues dans l'Exposé économique et financier présenté à la Chambre des communes le 2 décembre 1992.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Epp (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Epp propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES EXPLOSIFS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le projet de loi C-107, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Epp propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure générale du Canada) demande à présenter le projet de loi C-108, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et d'autres lois en conséquence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Campbell (Vancoucer-Centre) propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

M. Dorin: Monsieur le Président, je me demande si la Chambre consentirait à ce que je dépose un rapport de comité à ce moment-ci.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LES FINANCES

SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le seizième rapport du Comité permanent des finances, qui porte sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et l'assurance-dépôts.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. George S. Rideout (Moncton) demande à présenter le projet de loi C-390, Loi modifiant le Code criminel (harcèlement avec menaces).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Rideout: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier le Code criminel afin de le renforcer en ce qui concerne le harcèlement, plus particulièrement la forme de harcèlement qui consiste à suivre quelqu'un intentionnellement ou qui s'accompagne de menaces. On disposera ainsi, je l'espère, d'un moyen de protection plus efficace qui viendra s'ajouter à l'ordonnance de bonne conduite et qui garantira aux particuliers—surtout les femmes, mais les hommes aussi—une plus grande protection en vertu de notre Code criminel. C'est pour cette raison que je présente ce projet de loi aujourd'hui.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Rideout propose que le projet de loi C-390 soit lu pour la première fois et imprimé.

En conformité avec le paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande à présenter le projet de loi C-391, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (outils).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Duhamel: Monsieur le Président, voici ce que ce projet de loi accomplirait, s'il était adopté. Mes collègues ne sont pas sans savoir que les gens de métier qui sont des travailleurs indépendants peuvent déduire de leur revenu, de l'argent qu'ils ont gagné au cours de l'année, le coût des outils et du matériel qu'ils ont achetés. Par contre, ces dépenses ne sont pas déductibles si vous travaillez pour quelqu'un à salaire, même si vous avez besoin de ces outils et de ce matériel.

La modification proposée permettrait aux mécaniciens, aux menuisiers, aux plombiers, aux électriciens, à tous les gens de métier, qui doivent fournir outils et matériel lorsqu'ils travaillent pour un employeur, de déduire leur coûts.

[*Français*]

Donc, ce serait un pas dans la bonne direction pour les travailleurs et les travailleuses du Canada, si jamais cela était mis de l'avant.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Duhamel propose que le projet de loi C-391 soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA RÉVOCATION DES DÉPUTÉS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mlle Deborah Grey (Beaver River) demande à présenter le projet de loi C-392, Loi prévoyant la révocation des députés.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mlle Grey: Monsieur le Président, je voudrais vous remercier. J'ai le devoir et l'honneur de présenter aujourd'hui un projet de loi intitulé Loi prévoyant la révocation des députés.

Ce projet de loi permettrait aux électeurs de toute circonscription fédérale de révoquer leur député en faisant circuler une pétition renfermant les noms et adresses d'une majorité des électeurs recensés dans cette circonscription lors des élections précédentes. Si le directeur général des élections jugeait recevable une pétition de révocation, des élections partielles seraient déclenchées pour pourvoir ce siège.

Le projet de loi contient également un certain nombre de restrictions qui visent à éviter l'emploi abusif et malveillant du mécanisme de révocation.

J'estime que ce projet de loi contribuera davantage à assurer une réforme parlementaire démocratique que tous les comités que la Chambre pourrait créer. Il est temps que les députés commencent à représenter les intérêts de leurs électeurs à Ottawa et non les intérêts d'Ottawa dans leur circonscription.

L'adoption de ce projet de loi les convaincra peut-être de le faire.

Le président suppléant (M. DeBlois): M^lle^ Grey propose que le projet de loi C-392 soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1020)

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

MESURE MODIFICATIVE

M. Alan Redway (Don Valley-Est) demande à présenter le projet de loi C-393, Loi modifiant la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Redway: Monsieur le Président, je remercie le député de London—Middlesex qui a appuyé la motion portant présentation du projet de loi.

Il s'agit d'un projet de loi visant à modifier la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition, de manière qu'un agent de police puisse mettre une personne sous arrêt sans mandat lorsque celle-ci a enfreint une des conditions de sa libération.

Vous savez, monsieur le Président, comme les députés et la population, qu'un agent de police ou un agent de la paix peut arrêter une personne s'il a des motifs raisonnables de croire qu'elle est sur le point d'enfreindre le Code criminel.

Il n'en va pas de même dans le cas des personnes libérées sous condition ou mises en liberté obligatoire. Dans ces cas, les policiers doivent demander à un juge de paix d'émettre un mandat, puis tenter de retrouver la personne. Si la situation était la même dans le cas des infractions au Code criminel, toutes sortes de crimes pourraient être commis avant l'émission d'un mandat; il y a donc un problème que je voudrais corriger.

Le problème ici est que le public, très franchement, ne comprend pas pourquoi, quand il demande à un agent de police d'arrêter quelqu'un qui est sur le point d'enfreindre les conditions de sa libération conditionnelle, cet agent hausse les épaules et dit qu'il doit s'en aller. Ce projet de loi va remédier à cette situation.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Redway propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et qu'il soit imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnnée.)

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, six membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soient autorisés à se rendre à New York, pour étudier le rôle de l'Organisation des Nations Unies du 14 au 16 décembre 1992.

Que, nonobstant les dispositions du Règlement, le Whip en chef de tout parti reconnu peut, pour ce déplacement, procéder à des substitutions de n'importe quel secteur en donnant avis au greffier du comité et ces substitutions demeurent en vigueur pendant toute la durée du déplacement et entreront en vigueur dès qu'elles seront reçues par le greffier du comité.

FINANCES

AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE SE DÉPLACER

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, cinq membres du Sous-comité sur les institutions financières du Comité permanent des finances et trois membres du personnel soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., dans le cadre de leur étude sur le F.M.I. et la Banque Mondiale pendant quatre jours en janvier ou février 1993.

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, nous nous sommes opposés hier, et encore aujourd'hui je vais m'opposer. On a pensé que l'on pouvait sûrement économiser des sommes d'argent importantes en coupant les voyages.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je pense qu'il n'y a pas consentement unanime. On n'a pas à motiver son accord ou son désaccord sur cette motion, sans préavis.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PROJET DE LOI C-333

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir passé la parole pour faire un rappel au Règlement.

Hier, en raison des votes tardifs, l'ordre d'examen des motions et des projets de loi d'initiative parlementaire a été modifié. En conséquence, contrairement à ce qui avait été prévu, nous n'examinerons pas vendredi le projet de loi présenté par la députée de Mission—Coquitlam.

Après consultation de tous les députés représentant les particuliers et les partis à la Chambre, j'aimerais savoir si la Chambre consent à l'unanimité à ce que je propose la motion suivante:

Que le projet de loi C-333, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé, soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet renvoyé au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, après les raisons données par le leader néo-démocrate à la Chambre, nous, de l'opposition officielle, donnons notre consentement à cette motion.

[*Traduction*]

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les députés indépendants aussi donnent leur consentement. C'est, à mon avis, un excellent projet de loi et une très bonne initiative.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je me demande si je pourrais avoir la parole afin d'expliquer brièvement pourquoi nous refusons de donner notre consentement. Serait-ce possible?

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la parole soit accordée au secrétaire parlementaire?

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, vous m'avez refusé tantôt d'expliquer à cette Chambre les motifs pour lesquels on bloquait des voyages. Je ne vois pas pourquoi on accepterait d'entendre pourquoi on bloque le projet de loi du. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie l'honorable député de sa question, qui me permet de bien préciser que, selon le Règlement, lorsqu'on demande le consentement unanime, la Présidence n'a qu'à écouter et entendre. Maintenant, si la Chambre est unanime, j'attire l'attention de l'honorable député, tout député peut expliquer son refus ou son adhésion à une motion. C'est pourquoi je demande si la Chambre est unanime à accéder à la requête de l'honorable leader parlementaire.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas de consentement unanime.

Affaires courantes

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'EXPORTATION D'EAU DOUCE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège que de présenter ce matin un certain nombre de pétitions au nom d'habitants de Barriere, Darfield, Vavenby, Heffley Creek, Clearwater, Louis Creek, Bremner Creek, McLure, Little Fort, Birch Island, Skwaam Bay, Adams Lake, Blue River, Valemont, Upper Clearwater, Avola, Chu Chua et Canuck Lake.

Tous ces pétitionnaires ajoutent leur nom à la liste, qui doit bien atteindre 30 000 maintenant, de ceux qui sont opposés au détournement de rivières du Canada en vue de vendre de l'eau aux États-Unis et au nord du Mexique.

Ils demandent au gouvernement du Canada d'adopter une mesure législative disant clairement que nos rivières ne sont pas à vendre.

LA VIOLENCE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plusieurs centaines de personnes du centre de l'île de Vancouver.

Elles font remarquer qu'il y a un lien entre la violence dans les spectacles et la désensibilisation à la violence dans notre société, avec pour résultat la mort de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants. Les assassins déclarent souvent que leur violence était basée sur ce qu'ils avaient vu à la télévision ou dans les médias.

Elles estiment que nous devenons de plus en plus une culture basée sur la violence et elles en veulent pour preuve le jeu du tueur en série, qui nous vient des États-Unis. Au départ, on a un sac de 25 bébés, et le but du jeu est de tuer autant d'enfants et d'adultes sans défense que possible.

Les pétitionnaires notent que les lois du Canada ne permettent pas d'intervenir adéquatement contre de telles choses et ils demandent au Parlement d'envisager des modifications au Code criminel du Canada, qui empêcheraient la distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme le jeu du tueur en série ou les cartes de collection avec les grands meurtriers.

• (1030)

[*Français*]

LE LANGAGE UTILISÉ À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai également une pétition à déposer ce matin qui touche presque le même sujet.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que le CRTC réglemente avec soin le langage utilisé dans les émissions de radio et de télévision. Ils se rendent compte que souvent, malheureusement, ce qui se passe à la radio et à la télévision, au point de vue du langage inapproprié, va à l'encontre des efforts qu'utilisent les familles pour créer, comment dirais-je, des foyers sains.

Donc, ils ont aussi souligné que l'utilisation de langage inapproprié n'est aucunement nécessaire pour informer les gens.

[*Traduction*]

On y déplore le fréquent usage d'un langage inapproprié à la radio et à la télévision. Ces pétitionnaires souhaitent que des mesures soient prises pour remédier à cette situation parce, selon eux, il y a lien entre le langage et la violence. Ils estiment que ce langage n'a pas sa place dans la société canadienne.

LE TIMOR ORIENTAL

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions, l'une provenant de la région de Kitchener—Waterloo—Cambridge et l'autre, d'Ottawa et de Montréal.

Ces pétitionnaires soulignent l'hypocrisie dont fait preuve le Canada en appuyant les résolutions des Nations Unies en faveur de l'autodétermination du Timor oriental. Nous disions toujours vouloir établir un lien entre, d'une part, les droits de la personne et, d'autre part, l'aide étrangère et la diplomatie internationale. Toutefois, le Canada permet que la répression brutale du peuple du Timor oriental se poursuive, alors que cela frise le génocide.

Ces pétitionnaires pressent le Parlement de condamner l'occupation militaire du Timor oriental par l'Indonésie, de condamner le génocide du peuple du Timor oriental, d'appuyer publiquement le droit du peuple du Timor oriental à disposer de lui-même par voie de référendum et d'élections libres et d'appuyer ces causes aux Nations Unies ainsi qu'à toutes les tribunes internationales.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter deux pétitions provenant de ma circonscription, l'une de la ville de Caron et l'autre de la ville de Shamrock. Toutes deux ont trait à l'avenir de la Société canadienne des postes dans ces deux localités.

La pétition provenant de Shamrock est signée par presque tous les usagers du bureau de poste de la ville. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de fermer nos bureaux de poste ruraux.

Selon eux, le gouvernement s'attaque au coeur du Canada rural chaque fois qu'il ferme un bureau de poste. Des localités comme Shamrock ont besoin de leur comptoir fédéral. Elles ont besoin du service postal et elles y ont droit.

Elles demandent au gouvernement de faire le geste qui s'impose, c'est-à-dire de modifier ses politiques à l'égard de la Société canadienne des postes, notamment celle qui consiste à fermer les bureaux de poste ruraux.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AUTORISATION DE SE DÉPLACER

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en vertu du paragraphe 56(1) du Règlement, je voudrais proposer deux motions concernant des déplacements:

Que, six membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soient autorisés à se rendre à New York, pour étudier le rôle de l'Organisation des Nations Unies du 14 au 16 décembre 1992.

Que, cinq membres du Sous-comité sur les institutions financières du Comité permanent des finances et trois membres du personnel soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., dans le cadre de leur étude sur le F.M.I. et la Banque Mondiale pendant quatre jours en janvier ou février 1993.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'objectent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 25 députés s'étant levés:

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme moins de 25 députés se sont levés, conformément au paragraphe 56.1(3) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Rocheleau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. On vient à peine de refuser cette dépense excessive pour voyages à l'extérieur et on abuse du Règlement de la Chambre pour passer. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Rocheleau: Vous êtes des «gaspilleux» de fonds publics!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappellerai au député de Hull—Aylmer la teneur de l'article 56.1 du Règlement, qui dit ceci, et je cite:

(1)*a*) Dans le cas de toute motion pour affaire courante dont la présentation requiert le consentement unanime de la Chambre, un ministre de la Couronne peut, si ce consentement est refusé, demander au cours de l'étude des affaires courantes ordinaires que l'Orateur saisisse la Chambre de la question.

(2) Une telle motion est mise aux voix sur-le-champ, sans débat ni amendement.

(3) En mettant une motion de ce genre aux voix, l'Orateur demande à ceux qui s'y opposent de se lever de leur place. Si vingt-cinq députés ou plus se lèvent, la motion est réputée retirée; sinon la motion est adoptée.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je suggère, monsieur le Président, que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions sont-elles réservées.

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE 1992 MODIFIANT LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi C-91, tendant à modifier la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en

conséquence et prévoyant des dispositions connexes, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole devant cette Chambre afin de conclure le débat de troisième lecture sur le projet de loi C-91.

Depuis le moment où le gouvernement a annoncé son intention d'apporter de nouvelles modifications à la Loi sur les brevets, il y a presqu'un an finalement, tous les intervenants intéressés à cette question ont eu, je pense, amplement le temps et l'occasion de s'exprimer.

De notre côté, nous avons prêté une oreille très attentive à toutes les opinions émises, que ce soit ici à l'intérieur de cette Chambre, ou encore sur d'autres tribunes à l'extérieur. Nous en avons d'ailleurs largement tenu compte dans l'élaboration et, par la suite, l'amélioration du projet de loi, notamment dans les amendements que nous avons déposés et qui ont été adoptés hier soir.

Le temps est maintenant venu, je crois, pour les députés de cette Chambre, de conclure et de trancher le débat, pour le plus grand bénéfice de l'économie canadienne et aussi des consommateurs canadiens.

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, depuis le mois de juin dernier, d'expliquer les principaux objectifs du projet de loi C-91, et j'aimerais y revenir quelque peu.

Dans un premier temps, le projet de loi C-91 vise à poursuivre la vaste entreprise de modernisation des lois canadiennes sur la propriété intellectuelle, qui a été amorcée il y a de cela quelques années. Dans le contexte économique actuel, axé avant tout sur la connaissance et l'innovation, il s'agit, et je pense que tous en conviennent, d'un élément essentiel de notre compétitivité.

Notre objectif est également d'aligner nos lois sur la plupart de nos concurrents internationaux afin que le Canada offre les mêmes avantages et soit aussi attrayant que les autres pays lorsque vient le temps de discuter de commerce et d'investissement à l'échelle internationale.

Par ce projet de loi, nous serons en mesure de stimuler au Canada la recherche et le développement, ainsi que la croissance d'un secteur de pointe.

En proposant le projet de loi C-91, nous avons voulu également renforcer la protection qui est offerte aux consommateurs, afin que ceux-ci puissent continuer de se procurer des médicaments brevetés, qui soient à des prix raisonnables. Et je pense que les Canadiens y ont tous droit.

• (1040)

[*Traduction*]

Pour atteindre ces principaux objectifs, nous proposons essentiellement l'ajout de deux dispositions. D'abord, le projet de loi C-91 suggère qu'on abolisse le système d'attribution de licence obligatoire pour les médicaments brevetés. Permettez-moi de rappeler que le Canada est le seul pays industrialisé qui utilise ce système à l'heure actuelle. Ainsi, les titulaires de brevets pharmaceutiques seront assurés d'avoir la protection de 20 ans qui est déjà garantie à tous les autres détenteurs de brevets de l'économie canadienne.

Deuxièmement, le projet de loi accroît les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Ses nouveaux pouvoirs permettront au conseil de mieux contrôler le prix des médicaments brevetés actuels et à venir. Le projet de loi prévoit des amendes et des périodes d'emprisonnement pour ceux qui ne respecteront pas les ordres du conseil.

Nous demeurons convaincus que le projet de loi C-91 réalise l'équilibre entre deux objectifs gouvernementaux, soit la croissance économique et la protection des consommateurs.

[*Français*]

Comme les députés de cette Chambre le savent, nous avions fait un premier pas dans cette direction lors de l'adoption du projet de loi C-22, en 1987. Aujourd'hui, nous pouvons certainement affirmer que les effets des modifications de 1987 ont été extrêmement bénéfiques, aussi bien pour la croissance économique et la création d'emplois, que pour les consommateurs canadiens au plan des médicaments brevetés.

Le rappel de ce projet de loi de 1987 apparaît tout à fait pertinent dans les circonstances. L'industrie novatrice s'était engagée, on se rappellera, moyennant l'adoption de ces amendements du projet de loi C-22 à l'époque, à doubler son ratio d'investissement en Recherche et Développement, par rapport aux ventes, et à le faire passer de 4 p. 100 qu'il était, jusqu'à 10 p. 100, et ce jusqu'en 1996. L'industrie s'était donnée une période de presque 10 ans, en fait 9 ans, pour atteindre ces objectifs.

Or l'an dernier, c'est-à-dire cinq ans avant l'échéance prévue, cet engagement d'augmenter le niveau de recherche était déjà pratiquement réalisé. Nous pouvons certainement espérer que cette proportion soit substantiellement augmentée au cours des prochaines années, et pour ce faire, il s'agit simplement d'aligner nos politiques de propriété intellectuelle sur celles des autres pays industrialisés.

Depuis 1987, le secteur novateur de l'industrie pharmaceutique a injecté plus de 1 milliard de dollars en Recherche et Développement. Les investissements en recherches fondamentales ont plus que triplé, passant de 30 à 94 millions de dollars entre 1988 et 1991.

Au cours de la seule année 1991, les entreprises pharmaceutiques novatrices ont investi 376 millions de dollars en Recherche et Développement, une augmentation de 23 p. 100 par rapport à l'année précédente. Je parle strictement de l'année dernière, de l'année 1991, 376 millions de dollars. Donc, le taux de croissance de l'industrie pharmaceutique s'est établi entre 1988 et cette

année à 113 p. 100. C'est un chiffre impressionnant, ce qui constitue la progression la plus élevée de toutes les industries canadiennes en ce qui a trait aux dépenses en Recherche et Développement. Ce n'est pas peu dire. Dans certains cas, on voudra dire «Ah, regardez, vous ouvrez une porte à l'industrie et celle-ci ne répond pas». Dans ce cas-là, je crois que les objectifs qui avaient été poursuivis ont été atteints.

L'industrie novatrice dans le domaine pharmaceutique constitue aujourd'hui un secteur extrêmement dynamique qui emploie plus de 18 000 personnes au Canada. Cela signifie que nous avons pu augmenter de façon très significative notre noyau de chercheur, ainsi que la conception et l'élaboration de nouveaux médicaments ici même au Canada.

Dans ce cas-là, nous savons que dans la recherche pharmaceutique, et je dirais même dans la recherche en général, le secteur a besoin d'une masse critique. On a besoin de créer un environnement où il y a suffisamment de chercheurs rassemblés dans un même endroit qui soient capables de permettre à ce secteur de se développer.

J'ai personnellement visité des entreprises où des investissements considérables, impliquant des centaines de millions, ont été faits au cours des années et j'ai rencontré de jeunes chercheurs qui nous avaient quittés. On les avait formés ici au Canada, et on sait combien on met d'argent et d'énergie dans notre système d'éducation. Nous avions formé ces chercheurs, avec des doctorats, Ph.D., et ces gens-là se retrouvaient en Californie, en Suisse, ailleurs aux États-Unis, pour travailler. Ces cerveaux, des Canadiens, pour gagner leur vie dans un secteur de pointe, devaient aller aux États-Unis. Ces gens-là sont revenus. Seulement dans l'entreprise que j'ai visitée, il y en avait, je crois, entre 15 et 20, tous des gens qui étaient revenus travailler, ici au Canada et ce, pour des années à venir.

Pendant ce temps, grâce à la création du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, nous avons pu maintenir le prix des médicaments brevetés à un niveau qui soit très raisonnable. En fait, entre 1987 et 1991, le prix des médicaments brevetés existants a augmenté à un rythme annuel moyen de 2,9 p. 100, ce qui est largement en deçà du taux d'inflation pour la même période, qui se situait autour de 4,4 p. 100. Ce qui veut dire qu'en chiffres réels, l'inflation a augmenté quand même relativement légèrement à 4 p. 100, mais que le prix des médicaments a augmenté moins rapidement. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, le prix des médicaments est plus bas avec la valeur de notre argent, qu'il ne l'était il y a cinq ans. C'est extraordinaire! Il y a peu de secteurs qui peuvent se vanter de pareils résultats.

Malgré ces progrès indéniables, nous continuons pourtant d'accuser un retard sur nos concurrents internationaux pour ce qui est du degré de protection de la propriété intellectuelle dans le secteur pharmaceutique. En fait, notre système actuel est de loin le moins généreux des pays industrialisés. En effet, notre système de licence obligatoire ne constitue pas seulement une discrimination très nette à l'égard des brevets pharmaceutiques—c'est évident, on n'a qu'à regarder le nombre d'années—mais il décourage les investissements en recherche et développement et l'innovation et l'élaboration de nouveaux médicaments au Canada.

Qui viendrait investir, ici au Canada si, dans les circonstances, une entreprise qui ne ferait pas de recherche fondamentale, n'aurait qu'à se croiser les bras et attendre qu'une entreprise mette 10 ans de recherche, des centaines de millions de dollars pour élaborer un nouveau médicament? On n'aurait qu'à rester assis sur une chaise en attendant que le médicament arrive sur le marché, pour ensuite prendre le médicament, le copier, attendre deux ou trois ans pour faire approuver la copie, et ensuite, le vendre sur le marché, pas à 10 p. 100 du prix, mais à 80 p. 100 de la valeur de l'autre prix. C'est le choix que le Canada a à faire. C'est un choix. Est-ce qu'on veut être un pays qui encourage les copieurs ou si on veut être un pays qui encourage la recherche, qui encourage les jeunes, nos jeunes cerveaux, qui sont dans des écoles actuellement, qui prennent dans certains cas 15 à 20 ans de leur vie pour étudier? Préférez-vous qu'on dise à ces gens-là: «Il n'y a pas de travail pour vous, ici au Canada, les jeunes, vous devez aller en Californie pour travailler; ici, nous, on copie. On laisse les autres inventer dans d'autres pays, on les laisse inventer, on les laisse créer, et vous autres, vous viendrez ici prendre les petits jobs de copieurs.» Non, le Canada vaut mieux que cela, on est capables de mieux.

[*Traduction*]

Nous ne saurions tolérer une situation qui, pour les Canadiens, risque d'entraîner la perte d'emplois productifs dans un secteur de pointe si important pour notre avenir. Il est temps de remédier à la situation et de stimuler les nouveaux investissements en recherche et développement au Canada. Nous devons assurer de nouveaux marchés d'exportation aux produits canadiens afin d'être plus concurrentiels sur le plan international.

En adoptant le projet de loi C-91, la Chambre s'engage sur la voie de l'innovation et du progrès, essentielle à l'économie canadienne. Depuis janvier dernier, des sociétés pharmaceutiques innovatrices ont annoncé qu'elles effectueraient de nouveaux investissements totalisant 635 millions de dollars d'ici 1996.

• (1050)

Il faut se rappeler que l'industrie s'était engagée à investir un milliard dans l'innovation et qu'elle a tenu promesse. Elle annonce maintenant un investissement

supplémentaire de 600 millions. Une somme de 1,7 milliard de dollars représente beaucoup d'argent. Ces investissements s'ajoutent aux quelque deux milliards de dollars que l'industrie des produits de marque doit investir dans la recherche et le développement d'ici 1996. Cette augmentation importante des activités liées à la recherche va permettre de créer des emplois. Elle va notamment assurer de meilleurs débouchés à nos chercheurs, qui ne seront plus obligés de s'expatrier pour trouver un emploi à la hauteur de leur formation et de leurs aptitudes.

[*Français*]

Il s'agit là, il faut le préciser, d'emplois de qualité, bien rémunérés, et qui surtout génèrent d'autres emplois dans des domaines connexes.

On estime en effet qu'un seul emploi dans le domaine scientifique en suscite une douzaine d'autres. C'est une des raisons pour lesquelles il est si important de stimuler les activités de recherche au Canada. On le sait, ces entreprises ont besoin de sous-traitants, ont besoin de différents produits. Cette machine économique et ce multiplicateur d'emlois sont si importants pour le Canada.

Cette augmentation de la recherche est particulièrement essentielle pour nos universités et nos hôpitaux qui sont activement engagés dans la recherche, surtout dans le secteur de la santé. Il faut bien deviner que la recherche ne se fait pas avec des prières, la recherche se fait avec des sous et ce sont les entreprises pharmaceutiques qui investissent dans la recherche. Par exemple, l'Université de l'Alberta a développé une recherche clinique extraordinaire, au fil des dernières années. En Colombie-Britannique, nous sommes actuellement à regarder de ce côté. Les entreprises regardent du côté des Maritimes également. Cela représente des centaines de millions de dollars. Nous allons développer cette industrie, au fil des années, non pas comme d'autres dans l'opposition voudraient nous le faire faire, un pays de copieurs, un pays de gens trop petits qui ne veulent pas inventer.

Dans le Nouveau Parti démocratique, on dit: Non, non, on n'est pas capables, nous, ce n'est pas notre marché à nous. Laissons les autres inventer ailleurs, puis nous, on va attendre que ce soit fait, et quand ils auront un bon médicament, on ira le chercher et on va le copier. C'est facile, on va le copier, pas besoin de l'inventer! Laissons ces jeunes-là aller travailler aux États-Unis pour des compagnies multinationales, les laisser inventer là-bas, puis nous, on va prendre des petits jobs de copieurs. On va prendre les pilules, on va les copier, puis on va essayer de les vendre après cela. Ce n'est pas cela qu'on veut. Les Canadiens sont meilleurs que cela.

Une voix: Oui, certainement.

M. Blais: Les Canadiens sont meilleurs que cela. Ce n'est pas une société de copieurs. Les Canadiens sont des inventeurs. C'est le meilleur pays au monde, le Canada. Moi j'ai confiance en cette jeunesse et je suis content d'en voir ici aujourd'hui. J'ai confiance que ces jeunes-là vont être encore meilleurs que nous. Ils vont inventer encore davantage que nous, parce que c'est cela l'avenir.

On n'est pas nés pour un petit pain, comme ces gens-là veulent le laisser croire. On est nés pour l'avenir, puis je n'ai pas peur de cela, moi. Les Canadiens sont les meilleurs au monde et c'est dans des domaines comme ceux-là qu'il faut le prouver.

En 1991, le secteur novateur de l'industrie pharmaceutique a versé 84 millions de dollars aux universités et hôpitaux oeuvrant dans le domaine de la recherche médicale. L'adoption de ce projet de loi permettra de toute évidence de consolider et même d'accroître ce rôle essentiel que jouent nos institutions dans la recherche et la formation. Le Canada possède en effet un noyau de plus en plus solide de chercheurs et d'institutions qui jouissent d'un rayonnement international dans le domaine de la recherche médicale. Il importe grandement que ce noyau puisse être soutenu et développé. C'est précisément ce que ce projet de loi contribuera à faire.

Nous avons du personnel, comme le Dr Labrie, qui fait de la recherche fondamentale sur le cancer de la prostate, à l'Université Laval. C'est tellement important à une époque où, d'ici quelques années, une personne sur trois au Canada risque d'être atteinte d'un cancer. C'est là qu'il faut mettre notre argent, parce qu'en plus, on va sauver des centaines et des centaines de vies humaines au Canada. C'est à ces gens-là qu'il faut faire confiance et ce sont ces gens-là qu'il faut aider dans nos centres de recherche, dans nos hôpitaux et dans nos universités à travers le Canada.

L'amélioration de la protection accordée aux brevets stimulera également la mise sur pied d'entreprises de propriété canadienne qui, elles, mettront au point leurs propres médicaments brevetés. Elles pourront aussi éventuellement obtenir des mandats de recherche exclusifs des grandes sociétés pharmaceutiques. Il faut bâtir là-dessus, il faut commencer quelque part, créer cette masse critique dont nous avons tant besoin.

Les activités de recherche suscitées par l'élimination du régime de licences obligatoires auront par ailleurs une incidence fort positive sur notre compétitivité internationale. Les nouveaux produits pharmaceutiques ainsi développés chez-nous se traduiront par des ventes accrues à l'étranger, en raison de l'exclusivité internationale accordée à des sociétés situées au Canada. Il s'agit donc d'un accroissement de nos exportations dans un secteur économique en pleine expansion.

En outre, le projet de loi C-91 favorisera une intensification de la recherche de nouveaux traitements pour les maladies chroniques, ainsi qu'une réduction à long terme

des coûts des soins de santé. En effet, à mesure que de nouveaux médicaments font leur apparition sur le marché, ils sont susceptibles de réduire la nécessité d'interventions chirurgicales et de séjours prolongés à l'hôpital.

Récemment, j'ai lu un article dans un journal spécialisé, dans lequel on disait être en train de développer un médicament qui sera bientôt sur le marché, et qui permettra d'éviter une chirurgie dans le secteur des problèmes reliés à la prostate. Ce qui veut dire que les milliers de dollars qu'implique une présence à l'hôpital pour une chirurgie pourront être épargnés grâce à l'utilisation de ces médicaments. Imaginez les montants d'argent énormes qui sont évités en soins de santé. C'est incalculable. Alors, il ne faut pas l'oublier, c'est le long terme qui est à notre portée.

[*Traduction*]

Le projet de loi dont nous sommes saisis est également inspiré d'un souci d'équité. Je considère équitable d'accorder à l'industrie pharmaceutique la même protection de brevet que celle dont jouissent tous les autres secteurs de l'économie. Je dirais même que cette protection revêt une importance toute particulière pour les sociétés pharmaceutiques, qui consacrent souvent entre dix et douze ans de recherche à la création de nouveaux médicaments, sans parler de ressources financières considérables.

Les opposants au projet de loi C-91 font évidemmment valoir le prix élevés des médicaments brevetés. Vous reconnaîtrez également, monsieur le Président, que l'opposition a très peu modifié son argumentation depuis le débat sur le projet de loi C-22 en 1987. Elle a même appelé M. Ralph Nader à la rescousse, lui qui vient d'un pays où les médicaments d'ordonnance sont 32 p. 100 plus chers qu'au Canada. M. Nader ferait beaucoup mieux de défendre les consommateurs américains que de passer son temps ici avec la porte-parole du Parti libéral.

Et qu'a dit M. Nader? À peu près la même chose qu'en 1987, à savoir qu'une protection accrue de la propriété intellectuelle dans le domaine des produits pharmaceutiques entraînera l'explosion du prix des médicaments d'ordonnance.

[*Français*]

Pourtant, comme je l'évoquais plus tôt, la courbe du prix des médicaments brevetés, depuis 1987, a clairement démontré que l'opposition, et même M. Ralph Nader à l'époque, s'étaient trompés. Ils étaient dans l'erreur à ce moment-là et ils sont encore dans l'erreur aujourd'hui.

En outre, je me permets de rappeler que nous disposons, depuis 1987, d'un organisme quasi judiciaire, qui s'est montré particulièrement ferme et efficace dans le contrôle du prix des médicaments brevetés. Il s'agit, bien sûr, du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés qui, en vertu de la nouvelle législation, se voit accorder des pouvoirs accrus. Le conseil pourra ainsi garantir à l'ensemble des consommateurs canadiens un contrôle encore plus efficace des prix. Ces nouveaux pouvoirs autoriseront le conseil à ordonner une réduction des prix qu'il juge trop élevés. Il pourra également imposer des amendes pouvant aller jusqu'à 100 000 $ par jour, pour compenser les prix antérieurs excessifs et également décourager de telles pratiques.

• (1100)

Le conseil verra en outre conférer à ses ordonnances la même force et le même effet qu'un décret de la Cour fédérale. Cela signifie que la non-conformité à ces ordonnances équivaudrait à un mépris de cour, ce qui appelle des sanctions particulièrement sévères. Je suis persuadé que ces nouvelles dispositions assureront aux consommateurs canadiens des prix raisonnables, comme ceux dont ils bénéficient depuis 1987.

À l'époque, et cela est l'autre aspect, l'industrie générique avait affirmé que l'adoption du projet de loi C-22 la condamnerait à disparaître. Or, surprise, elle a continué à progresser, et tout indique que ce sera la même chose après l'adoption du projet de loi C-91.

Elle a tellement progressé qu'une des entreprises canadiennes, très prospère dans le secteur des génériques, se permet même d'aller acheter des entreprises aux États-Unis, où il n'y a pas de système de licence obligatoire, le même système que nous aurons chez nous. Il est curieux comment on veut faire peur au monde. Je ne sais pas si l'on pense que j'ai une poignée dans le dos, monsieur le Président. Je me mets à la caméra pour démontrer que l'on n'a pas de poignée dans le dos pour croire ce genre de sornettes qui n'étaient pas vraies en 1987 et qui ne sont toujours pas vraies aujourd'hui.

La seule différence est que ces entreprises seront désormais sur le même pied d'égalité. Elles devront se plier aux mêmes règles que les industries génériques situées dans les autres pays industrialisés.

Nous avons d'autre part entendu, au cours des derniers mois, des observations fort pertinentes, que ce soit de la part des consommateurs, des gouvernements provinciaux, des chercheurs ou des gens d'affaires de partout au Canada. Il est certain que nous ferons écho à ces préoccupations, dans les amendements que nous avons proposés et qui ont été adoptés hier.

[*Traduction*]

Nous continuerons à prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité de nos mécanismes de contrôle du prix des médicaments brevetés. Nous avons l'intention de demander aux parties intéressées, spécialement aux ministres provinciaux de la Consommation et de la Santé, de participer aux activités du Conseil d'exa-

men du prix des médicaments brevetés ainsi qu'aux futures nominations à ce dernier.

Nous croyons qu'il est essentiel d'agir rapidement et d'adopter le projet de loi C-91 dans les plus brefs délais. Je vous assure qu'après en avoir discuté pendant un an, tout le monde a eu l'occasion d'exprimer son point de vue. Et maintenant c'est à la Chambre de faire son devoir et de prendre une décision.

L'industrie pharmaceutique est en pleine. . .

Une voix: Nous n'avons consacré que quelques heures à ce projet de loi.

M. Blais: Nous savons que cela n'intéresse pas ces gens, mais l'industrie pharmaceutique est en pleine restructuration à l'échelle mondiale.

Alors même que je parle, d'importantes décisions sont prises concernant l'emplacement des usines, les investissements dans la recherche et le rôle des succursales.

[*Français*]

Maintenir l'incertitude dans de telles circonstances va miner la crédibilité du Canada. Cela nous ferait perdre de nombreuses possibilités d'investissements à un moment où l'ensemble de notre économie en a un urgent besoin.

En adoptant rapidement ce projet de loi, nous nous inscrivons dans le grand courant de la mondialisation. Nous plaçons résolument le Canada sur le même pied que les autres pays pour attirer des investissements productifs. C'est le temps de choisir. Veut-on être un pays de copieurs, un pays de deuxième violon ou si l'on veut être un pays de chercheurs, un pays de gens qui ont confiance en leur jeunesse, qui ont confiance en l'avenir? Veut-on être un petit pays de copieurs, un petit pays qui compte juste sur les autres et qui va essayer par en arrière d'avoir des investissements, par accident, ou veut-on penser à l'avenir, l'avenir de notre industrie, dans un secteur de pointe en plein développement?

Au cours des dernières semaines, des Canadiens éminents, fortement engagés dans la recherche scientifique, sont venus réaffirmés leur appui au projet de réforme devant le Comité législatif. Ils l'ont fait sans arrière-pensée, guidés uniquement par l'intérêt général des Canadiens.

Je me permets de citer à cet égard le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université de Montréal, le Dr René Simard, qui fut également président du Conseil consultatif national sur la recherche pharmaceutique. M. Simard déclarait récemment:

> . . .Le gouvernement doit faire diligence en adoptant une réglementation qui place le Canada en position compétitive vis-à-vis des pays de la Communauté européenne, des États-Unis et du Japon.
>
> L'adoption du contenu du projet de loi C-91 fournira aux universités un stimulant important pour le développement des études supérieures visant à la formation de Ph.D. afin de combler les besoins énormes qui naîtront dans ce domaine.

Il faut se rendre à l'évidence, il est grand temps d'agir.

En adoptant le projet de loi C-91, et je conclus là-dessus, cette Chambre donnera un signe concret que le Canada s'intègre dans l'économie globale, qu'il accepte les règles de la concurrence internationale et qu'il se positionne résolument dans le domaine de la recherche et du développement.

Il n'est pas possible pour le gouvernement canadien de penser qu'on puisse développer un secteur de la propriété intellectuelle, le développer sur le plan international, savoir qu'un emploi sur trois au Canada dépend de ce commerce international—on est un des meilleurs pays au monde—et vouloir avoir un traitement spécial. On voudrait que nos chercheurs, nos inventeurs voient leurs droits respectés quand ils sont dans les autres pays, mais que nous, on ait le droit de dire: Savez-vous, quand cela entre au Canada, on a une autre façon de voir les choses. On voudrait être respectés quand on est ailleurs, mais chez nous, on voudrait avoir le droit de ne pas respecter cela pour pouvoir copier plus rapidement.

[*Traduction*]

On ne peut pas gagner sur tous les tableaux, comme on dit, monsieur le Président.

[*Français*]

On ne peut pas avoir son gâteau et le manger! Quand on veut avoir des règles et qu'on veut être respectés à travers le monde et que l'on veut que les gens nous respectent pour ce que l'on est, on doit faire la même chose pour le reste du monde. On ne peut pas parler des deux côtés de la bouche en même temps.

Ces gens-là sont capables de le faire et il le réussissent d'une façon admirable depuis quelques années. Mais les Canadiens, en bout de piste, seront en mesure d'apprécier les faits, la réalité, le courage de ce gouvernement qui n'a pas eu peur d'agir dans ce secteur-là et d'expliquer aux Canadiens, franchement, d'une façon très claire, dans quelle direction on s'en va. Nous nous dirigeons vers une économie en développement, une globalisation des marchés.

Je suis persuadé que les Canadiens appuieront ces aspects et la politique du gouvernement. J'invite les députés de cette Chambre, comme mon collègue de Dartmouth qui dit des énormités depuis un an à ce sujet,

à revenir un peu plus à la raison dans ce secteur-là et à comprendre que ces investissements-là sont essentiels pour notre économie dans toutes les régions du pays.

J'espère que mes collègues qui sont présents, ceux de l'autre côté de la Chambre, vont comprendre que c'est pour le Canada que nous avons déposé ce projet de loi et que nous devons tous fermement l'appuyer.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté mon collègue, le ministre d'en face, s'efforcer de défendre l'indéfendable. Les gens d'en face ne sont pas sans savoir que la population canadienne a gratté leur mince vernis, qu'elle a examiné leurs arguments et qu'elle les a tous trouvés insuffisants.

Le ministre voudrait faire accroire d'abord aux Canadiens que le Parlement a eu la chance de débattre cette question à fond. Quelle ineptie! En tant que député—oublions qu'il est ministre—il devrait avoir honte d'oser parler du droit des parlementaires à débattre de cette question. C'est lui-même, de concert avec le ministre du Commerce extérieur, qui a imposé ce foutu projet de loi. Il a tout orchestré et s'est assuré que les parlementaires n'auraient pas l'occasion de prendre la parole à ce sujet. Il dit que les Canadiens ont eu un an pour examiner ce projet de loi. Quelle sottise! Quelle ineptie totale! Le projet de loi a été présenté à la Chambre le 23 juin dernier, soit le dernier jour de séance avant le congé d'été. C'est à ce moment-là que le ministre a pris la parole et a prononcé un beau discours.

• (1110)

Une voix: La vérité sort enfin.

M. MacDonald (Dartmouth): Il a prononcé un beau discours. Nous avons eu deux heures et demie de débat le 23 juin. À la reprise, en septembre, nous avons eu deux autres heures de débat, puis le gouvernement a mis fin au débat. Il a eu recours à la sacrée massue qu'est la clôture lorsque nous sommes revenus, après le référendum.

Le gouvernement dit que la population canadienne a eu une chance d'examiner cela et qu'elle est depuis longtemps saisie de cette affaire. Quelle ineptie consommée!

Une voix: Absolument.

M. MacDonald (Dartmouth): On sait parfaitement pourquoi le gouvernement a adopté une politique tendant à s'attaquer à tous ceux qui avaient un mot à dire au sujet de ce projet de loi. Nos vis-à-vis ont essayé de les discréditer ou ils ont abusé du Règlement pour s'assurer que ces parlementaires n'aient pas l'occasion d'intervenir. Pourquoi le gouvernement a-t-il agi ainsi?

Une voix: Il devrait avoir honte.

M. MacDonald (Dartmouth): Pourquoi? Le gouvernement savait que plus le débat s'éterniserait, moins l'appui pour les conservateurs serait fort. Il n'ignorait pas que, si le débat traînait en longueur, il plongerait toujours plus bas dans les sondages parce que les Canadiens se demanderaient ce que font au juste nos vis-à-vis.

L'un de nos plus gros problèmes en tant que députés siégeant dans cette merveilleuse institution qui nous sert si bien depuis plus de 125 ans, c'est que la population n'a plus confiance dans le Parlement.

Lorsque je vais en Alberta, au Manitoba ou dans ma circonscription, à Dartmouth, les gens me demandent ce qui ne va pas avec le Parlement. Ils veulent savoir pourquoi les députés ne peuvent exprimer librement leur point de vue. Ils me disent: «Pourquoi tout se déroule-t-il selon des règles bien précises? Pour quelles raisons chaque fois qu'une question importante fait l'objet d'un débat au Parlement, le gouvernement applique-t-il la clôture?»

Eh bien, c'est parce que le gouvernement a perdu tout sens moral. Il n'a pas le droit de faire adopter certaines mesures alors qu'il n'obtient que 14, 16, 20 ou 22 p. 100 des intentions de vote dans les sondages et qu'il en est à sa cinquième année de mandat. Il n'a pas l'autorité morale voulue pour tenir un débat légitime au Parlement.

Nos vis-à-vis utilisent sans cesse, comme en l'occurrence, un terrible instrument qu'on appelle la clôture et l'attribution de temps, car ils savent fort bien que leurs arguments sur des mesures comme le projet de loi C-91 ne tiendraient pas si les Canadiens avaient la chance de les examiner de plus près.

Je veux mettre les choses au point au début de mon discours. Nous avons entrepris le débat sur ce très important projet de loi le 23 juin. C'est à cette date qu'il a été présenté en première lecture. Nous avons ensuite tenu quelques heures de débat le dernier jour de séance précédant le référendum.

Par la suite, nous avons repris nos travaux après que les Canadiens nous eurent dit clairement qu'ils voulaient que nous nous penchions enfin sur les véritables problèmes auxquels ils font face. Nos vis-à-vis ont-ils alors

présenté un projet de loi pour redonner du travail aux 2 millions de chômeurs ou d'assistés sociaux, afin de leur rendre une certaine dignité et de leur donner un travail leur permettant de gagner leur vie? Ce n'est pas du tout ce qu'a fait le gouvernemet.

Le jour même de notre retour—après la belle raclée collective que notre institution a prise—il s'est empressé de nous présenter le projet de loi C-91, dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Ce projet de loi n'aide en rien les Canadiens. Il ne remettra pas des légions de Canadiens au travail, pas plus à Montréal qu'à Québec, Dartmouth ou Winnipeg. Ce projet de loi ira plutôt puiser un montant de 4 à 7 milliards de dollars dans le régime canadien d'assurance-maladie pour le servir sur un plateau d'argent aux multinationales de l'industrie du médicament qui sont établies au Sud de la frontière.

Non seulement le gouvernement ne nous a pas présenté un programme ou un plan d'action, mais, après seulement deux heures et demie de débat, il a invoqué la clôture en présentant une motion d'attribution de temps. Il a bâillonné le Parlement. C'est exactement ce qu'il a fait.

Au bout de quelques heures à peine, on a renvoyé le projet de loi au comité. Je crois qu'il est très opportun de faire cette mise au point aujourd'hui. On n'a même pas pris la peine de parcourir une liste de témoins.

De ce côté-ci de la Chambre, nous attachons une grande importance à ce projet de loi, et la population aussi, je crois, car il pourrait nuire à l'intégrité du régime canadien d'assurance-maladie, qui nous tient à coeur et qui nous démarque nettement des autres pays du monde.

Une voix: Qui fait l'envie du monde entier.

M. MacDonald (Dartmouth): En venant s'ajouter aux réductions des paiements de transfert aux fins de l'assurance-maladie que le gouvernement fait depuis quelques années, ce projet de loi pourrait entraîner la disparition du régime d'assurance-maladie de premier ordre dont bénéficient les Canadiens.

La question donne-t-elle lieu à un débat exhaustif? Non. On la renvoie au comité—dont le président ou l'ancien président n'est pas à la Chambre aujourd'hui—et, au comité, on n'a même pas pris la peine de regarder la liste des témoins que nous avions dressée. On n'a pas demandé au porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de santé s'il voulait proposer des témoins? On ne m'a pas demandé, en tant que porte-parole officiel de l'opposition pour la Consommation et les Affaires commerciales, à entendre mes témoins. On m'a tout bonnement fait savoir qu'il avait été décidé de ne pas entendre l'avis des Canadiens sur cette question; que nous allions avoir trois jours de débat au comité; que nous allions avoir trois jours pour entendre les témoins et que, si nous n'étions pas contents de ce que l'on refuse d'entendre l'avis des Canadiens à ce sujet, tant pis, on nous ferait taire. On proposerait une motion à la Chambre et le comité se passerait d'audiences pour dresser son rapport.

Le gouvernement est arrivé au comité l'arme au poing, le ministre d'en face ayant le doigt sur la détente, prêt à faire sauter la cervelle de quiconque oserait dire au gouvernement du Canada que ce projet de loi était mauvais et devrait faire l'objet d'un débat approfondi.

Qu'est-il arrivé? Avant même d'avoir examiné une liste de témoins, ils nous ont réduit au silence. Le Parti libéral avait entre 85 et 90 témoins qui voulaient absolument faire entendre leur avis. Le greffier du comité avait, sans pression de l'opposition, reçu 59 lettres de témoins demandant à comparaître. Combien en avions-nous? Les Canadiens ont le droit de le savoir. Nous en avions 18, avant que le gouvernement n'invoque brusquement cette sacrée clôture.

On a dit au Nouveau Parti démocratique qu'il pouvait en présenter six, on nous a dit qu'on pouvait en avoir six et que le gouvernement en aurait six. Dix-huit témoins se sont présentés. Exactement—18 témoins. Incroyable! Voilà un projet de loi qui risque de porter atteinte à notre système de soins de santé, et on n'a même pas permis aux témoins de comparaître ni même aux ministres provinciaux. Ceux-ci sont chargés de veiller à ce que le système canadien de santé fonctionne. Parce que les services de santé relèvent des provinces, le ministre et sa bande de casseurs en face se sont assurés que ces ministres ne soient pas entendus. Voilà ce qu'ils ont fait.

M. Harvard: Neuf sur dix s'opposaient au projet de loi.

M. MacDonald (Dartmouth): Neuf des dix ministres s'opposaient au projet de loi. On ne nous a permis d'entendre qu'un seul témoin, et la secrétaire parlementaire en face devrait avoir honte de la façon dont elle s'est comportée au comité, car elle s'est employée à discréditer le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, un homme qui s'exprime très clairement et qui se soucie

avant tout de maintenir l'intégrité du système de santé au Canada.

Mais non, les conservateurs avaient leurs ordres. Nous avons vu à l'oeuvre au comité l'autoritarisme de la direction du parti qui ne leur permettait pas de discuter de cette mesure. Voulez-vous savoir ce que voulait la direction du parti, monsieur le Président? Elle voulait faire en sorte que la Chambre soit de nouveau saisie du projet de loi, qui passerait ensuite au Sénat, en plein pendant la période d'avant Noël. Elle voulait s'assurer que les Canadiens soient occupés à faire leurs achats de Noël pendant que les gens d'en face prépareraient et exécuteraient la plus grande escroquerie dont les Canadiens aient été victimes dans toute l'histoire du pays.

Avec le projet de loi C-91, les députés d'en face ont fait en sorte que le système canadien de santé, qui subit actuellement d'énormes contraintes, s'effondre peut-être d'ici quelques années. Voilà ce qu'ils ont fait, et ils n'ont pas eu le courage de le soumettre à un examen parlementaire complet. Ils savent bien que chaque jour où il faisait l'objet de débat public au Canada, chaque jour où le comité législatif en faisait l'étude et chaque jour où la Chambre en était saisie, des dizaines de milliers de Canadiens se réveillaient et se demandaient ce que le gouvernement était en train de leur faire. Ils se demandaient ce qui pouvait bien pousser les gens d'en face à faire adopter un projet de loi susceptible de paralyser notre système de santé. S'il présente des avantages évidents pour les Canadiens, j'attends encore de savoir en quoi ils consistent. Tout ce que nous entendons, c'est: «Nous devons le faire.»

Pour une raison ou une autre, je ne sais, il se prépare peut-être des parachutes dorés pour certains des ministres d'en face. Nous savons que beaucoup de ces ministres chercheront plus que des parachutes après les prochaines élections.

Je vais cependant vous dire une chose. Nous avons entendu au comité des témoins nous affirmer que cette mesure va nous coûter entre 4 et 7 milliards de dollars. Je ne veux pas en sous-estimer le montant. Il s'agit bien de milliards: cette mesure va exercer une ponction de 4 à 7 milliards sur le système canadien de santé, ponction dont les consommateurs feront les frais. Cet argent va sortir des poches des personnes âgées, de consommateurs de Chicoutimi qui ont peut-être besoin d'un médicament pour le coeur comme Vasotec. Ce médicament aurait probablement été concurrencé par un produit générique dans quelques années. Et le prix aurait baissé de peut-être 32 p. 100. Cette estimation est d'ailleurs celle avancée par le gouvernement.

• (1120)

Que fait le gouvernement, par ce projet de loi, au consommateur pauvre de Chicoutimi? Il le prive de l'avantage des prix plus bas qu'assurait la concurrence des produits génériques. Cette concurrence n'existera plus.

Ce type-là, en face, ce ministre, est ensorcelé par des sociétés comme Merck Frosst. Quand des représentants de ces sociétés arrivent dans son bureau, il devient tout gaga. Merck Frosst obtient une protection de 14 ans, c'est-à-dire de 14 ans de plus. Non pas trois ans, comme dit le ministre, mais 14 ans de protection de plus pour un médicament qui est déjà sur le marché.

Cela veut dire que le consommateur de Chicoutimi, de Dartmouth ou de Winnipeg va être privé des avantages de la concurrence. Pendant 14 ans de plus, il va payer ce médicament 32 p. 100 plus cher. Que deviennent les bénéfices de Merck Frosst? La société ne les réinvestit pas au Québec, comme le ministre voudrait nous le faire croire. Ils partent à l'étranger, par exemple dans les Antilles, où la législation fiscale est plus favorable, ou dans des comptes bancaires en Suisse.

Une voix: Parlez-nous donc du projet de loi.

M. MacDonald (Dartmouth): C'est ce que je fais. Les Canadiens tiennent à connaître les répercussions du projet de loi. Vous voulez parler du projet, parlons-en.

Les députés d'en face veulent que nous parlions du projet de loi. Je vais leur en parler, mais ils vont me demander de parler d'autre chose parce qu'ils ne veulent pas que les Canadiens sachent ce qui se passe. Dans les années 60. . .

Une voix: Lisez mon discours.

M. MacDonald (Dartmouth): Vous ne pouvez même pas le faire vous-même. Il ne le lit pas très bien; c'est ça le problème. Il peut encore lire, mais pas terriblement bien.

Vous remarquerez, monsieur le Président, que je n'ai pas de notes. Contrairement au ministre, je ne lis pas mon discours. Je n'ai pas besoin d'adjoints ministériels pour me dire ce qui est bon et ce qui est mauvais. Je le sais parce que je représente la grande majorité des Canadiens qui s'opposent à ce projet de loi.

Retournons un peu en arrière. La députée de Winnipeg–Sud est en train de faire une crise là–bas. Je ne sais pas au juste ce qui ne va pas, mais elle pourrait peut–être sortir pour boire un peu d'eau et se calmer.

Dans les années 60, le gouvernement a fait faire un certain nombre d'études pour essayer de découvrir pourquoi le prix des médicaments au Canada était plus élevé que dans d'autres pays comparables comme les États–Unis, la Grande–Bretagne, la France ou encore la Suisse. Ces études ont prouvé de façon concluante que le prix des médicaments au Canada était beaucoup plus élevé que la moyenne.

Le ministre dit que c'est faux. Je peux citer des documents de son propre ministère. Le ministre a eu 40 minutes pour faire valoir son point de vue. Il ne l'a pas fait, et maintenant il persiste à essayer de m'interrompre pendant que je fais valoir le mien. S'il a tant de choses à dire, il aurait dû venir devant le comité, il aurait dû permettre au comité de siéger comme il le voulait, et nous aurions pu l'interroger pendant plus de 25 minutes. C'est tout le temps que nous avons eu pour lui poser des questions parce qu'il ne voulait pas qu'on soit au courant des faits.

Je disais donc que, dans les années 60, le gouvernement du Canada a eu des rapports qui disaient que le prix des médicaments dans notre pays était trop élevé. En 1967–1968, le très honorable député de Vancouver Quadra, un de nos collègues à la Chambre des communes, a présenté un projet de loi qui prévoyait la mise sur pied d'un système d'octroi de licences obligatoires au Canada. Le gouvernement de l'époque a donc instauré ce système en disant: «Nous reconnaissons qu'il existe des droits de propriété intellectuelle pour les brevets au Canada et partout dans le monde, mais nous reconnaissons aussi que, au Canada, il y a une autre priorité qui est notre système de soins de santé; ainsi, pour essayer de protéger notre système de soins de santé, nous allons mettre en place un système d'octroi de licences obligatoires qui permettra la concurrence, car nous savons que la concurrence fait baisser les prix.»

Ce système est donc entré en vigueur en 1968 et s'est avéré efficace. Que vous parliez au sous–comité du Sénat américain sur le vieillissement, au bureau des comptes généraux, aux fonctionnaires du ministère ou à des gens comme M. Eastman, président du CEPMB, tout le monde semble d'accord. Nous pourrions passer la journée à rapporter ses paroles.

Dans le monde entier, on reconnaît que les licences obligatoires, intégrées au régime de soins de santé du Canada par le très honorable John Turner, ont permis aux Canadiens d'économiser des milliards de dollars en coûts de santé dans les années qui ont suivi. De 1968 à 1987, les Canadiens ont économisé des milliards de dollars en frais de médicaments, car lorsque les concurrents ont accès au marché—et les chiffres du gouvernement le prouvent—le prix des médicaments baisse généralement d'environ 32 p. 100. Cette baisse des prix est donc avantageuse pour les Canadiens, pour les régimes de soins de santé au Canada et pour les assureurs privés.

Tout fonctionnait bien. L'octroi de licences pour la fabrication de produits génériques ne posait pas de graves problèmes, mais dès qu'ils ont accédé au pouvoir en 1984, les députés d'en face ont docilement fait les quatre volontés des Américains.

Il était clair, et il y a eu des livres écrits à ce sujet, que l'administration Reagan tenait beaucoup à ce que le Canada se débarrasse de son système de licences obligatoires. Il est clair que c'est ce qu'elle souhaitait. Elle ne voulait plus de ce système.

Peu importe que le système fonctionne ou non, le gouvernement voulait simplement courtiser bassement nos voisins du Sud.

Une voix: C'est une honte.

M. MacDonald (Dartmouth): Ce qui préoccupait d'abord et avant tout le premier ministre, c'était de savoir s'il allait avoir l'occasion de chanter. Souvenez–vous lorsqu'il a chanté à Québec *When Irish Eyes are Smiling*. Tous les Irlandais du Canada ont été embarrassés.

Dans un livre, on dit que, lors du sommet de la Saint–Patrice qui a eu lieu à Québec, le premier point à l'ordre du jour n'était pas la suppression des barrières commerciales, mais la question de savoir si le Canada allait ou non supprimer son système de licences obligatoires.

Le premier ministre du Canada a dit clairement ceci: «Est–ce cela que vous voulez, Ronnie? Est–ce bien cela? Cela ne pose aucun problème. Je vais demander à mes laquais de travailler à ce projet et de supprimer ce système. Nous allons nous débarrasser du système qui a permis aux consommateurs canadiens d'économiser des milliards de dollars.»

Voilà ce que le gouvernement a fait. En 1987, le projet de loi C–22 a été présenté à la Chambre des communes. Le Parti libéral s'y est opposé parce qu'il modifiait considérablement le système d'octroi de licences obligatoires au Canada. Nous nous y sommes opposés farouchement. Nous avons dit que le projet de loi C–22 entraînerait une

hausse du prix des médicaments, mais pas de véritable augmentation des investissements dans la recherche et développement au Canada. Voilà ce que nous avons dit.

Nous nous sommes vivement opposés à la mesure législative. Le Sénat du Canada a accompli son devoir. Il a renvoyé le projet de loi à la Chambre, en proposant un certain nombre d'amendements. Il a dit: «Non, ce projet de loi est boiteux. Nous voulons qu'il soit modifié.» Naturellement, le gouvernement n'en a fait qu'à sa tête, comme d'habitude. Il n'a pas succombé aux pressions. Il vivait alors son heure de gloire et croyait pouvoir régner indéfiniment. Comme les choses ont changé!

Le gouvernement a fait adopter le projet de loi C-22 et a réformé le système d'octroi obligatoire de licences. À l'époque, il s'est engagé solennellement auprès des Canadiens et des ministres provinciaux de la Santé à ne pas toucher au système qu'il mettait en place avant 1996. Il a déclaré: «Ne vous en faites pas. Nous savons que nous perturbons énormément le système. Nous savons que la réforme fera augmenter le prix des médicaments.» Le ministre de l'époque a même admis que la nouvelle mesure législative ferait effectivement grimper le prix des médicaments.

Le gouvernement a ajouté: «Ça ira. Nous allons profiter de bien des avantages. Ne vous inquiétez pas, car le marché se stabilisera. Nous ne modifierons plus la loi avant 1996.»

Puis, il y a environ un an et demi, les lobbyistes de Washington ont communiqué avec le ministre du Commerce extérieur et probablement avec le premier ministre directement pour leur dire: «Nous n'aimons pas votre système d'octroi obligatoire de licences. Nous voulons que vous l'abolissiez, que vous le supprimiez. Nous voulons qu'il disparaisse. Nous voulons que vous l'enterriez.»

Des articles ont été publiés dans le *New York Times* à ce sujet. Tous les journaux du monde entier ont parlé des lobbies des sociétés pharmaceutiques qui se vantent du succès de leurs démarches: «Nous avons réussi non seulement à influer sur les décisions de Washington, mais aussi à imposer notre volonté à un gouvernement, le gouvernement canadien. Nous avons fait part de nos volontés au gouvernement canadien, et celui-ci n'a même pas protesté.»

Le gouvernement a dit: «Vous voulez quoi?» Les multinationales ont répondu: «Nous voulons que vous éliminiez l'octroi obligatoire de licences, parce que ce système ne nous plaît pas. Nous vous demandons d'adopter un système tout à fait ouvert qui nous permette d'exiger les prix que nous voulons. Nous voulons éliminer la concurrence sur le marché mais, surtout, nous ne voulons pas d'un modèle de réglementation de l'industrie des médicaments au profit des contribuables, parce que des changements vont se produire à Washington. En effet, une nouvelle administration s'amène avec le président élu, M. Clinton. Celui-ci a clairement mentionné que l'important lobby des compagnies pharmaceutiques multinationales, qui contrôlait l'administration Reagan-Bush, n'allait plus tirer les ficelles à Washington.»

M. Clinton a prévenu les intéressés à plusieurs occasions dans ses discours, notamment dans l'allocution qu'il a prononcée le soir de son élection, il y a tout juste un mois. Celui-ci leur a dit qu'il allait s'occuper de leur cas et que l'époque où des groupes d'intérêts spéciaux comme les lobbies de multinationales dictaient la politique de soins de santé aux États-Unis était révolue. Elle serait plutôt établie en fonction des intérêt des consommateurs américains.

Mme Clancy: Et que font nos dinosaures?

M. MacDonald (Darthmouth): Que font nos dinosaures? Ils rampent devant les multinationales. Ils leur demandent ce qu'elles veulent, quels sont leurs intérêts, et ils leur font savoir qu'ils feront ce qu'elles veulent et que cela ne pose aucun problème. Pour aller plus vite, ils sont prêts à bâillonner le Parlement. Cela ne présente aucune difficulté non plus. C'est ce qu'ils font constamment, de toute façon. Et qu'en pensent les Canadiens? Aucune importance. On n'a qu'à les ignorer. La population du Canada n'a pas voix au chapitre.

Donc, le gouvernement a présenté un projet de loi dont l'effet sera de mettre fin au système canadien d'octroi obligatoire de licences dans le domaine des produits pharmaceutiques. Il va y mettre fin bien avant l'examen de la loi prévu pour 1996, et il va le faire aux dépens des consommateurs canadiens et de notre système de soins de santé.

Au début, j'ai parlé de la hâte indue avec laquelle le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi. Parlons maintenant de quelques caractéristiques précises de la mesure.

• (1130)

En fait, le projet de loi va éliminer le système d'octroi obligatoire de licences du Canada. Voilà l'effet qu'il aura. Ce système a épargné aux consommateurs canadiens des milliards de dollars au cours des quinze dernières années. Il a aussi épargné des milliards à notre système de soins de santé. Ces milliards servent actuellement à financer de nouveaux centres de traitement, de nouveaux lits dans les hôpitaux, etc.

Mais le gouvernement nous dit: «Non, non et non. Nous ne voulons pas en discuter. Ce que nous voulons, c'est modifier le système à l'avantage des sociétés pharmaceutiques multinationales au détriment des consommateurs canadiens, et nous ne le ferons pas seulement à

compter de la date d'entrée en vigueur de la loi, mais rétroactivement.»

Car cette loi sera rétroactive, et à mon avis, il faut que les consommateurs canadiens le sachent. Cela remonte au 20 décembre de l'an dernier. Tous ces produits, qui sont actuellement sur le marché, vont jouir de l'exclusivité pendant 17 ans, après quoi il y aura un peu de compétition. Ils auront non pas trois, mais, comme dans le cas de Vasotec, jusqu'à quatorze années de plus sans concurrence.

Que se passe-t-il en réalité? Il se passe que le Canada est en train d'harmoniser sa législation avec celle des États-Unis. Rien de moins.

Selon le sous-comité sénatorial américain sur les personnes âgées, et je cite: «L'Américain moyen paie ses médicaments d'ordonnance 62 p. 100 plus cher que le Canadien moyen.» Pourquoi? Parce que le régime de la licence obligatoire n'existe pas aux États-Unis. Le gouvernement conservateur veut maintenant abolir ce régime.

Selon *Families U.S.A.*, édition du 10 septembre 1992, le prix des vingt médicaments d'ordonnance qu'achètent le plus les consommateurs autres que les personnes âgées a augmenté de 82 p. 100 en six ans aux États-Unis. C'est ça qui va nous arriver si le projet de loi est adopté.

Le sous-comité américain sur la santé et Henry Waxman, membre du Congrès, soutiennent que les médicaments brevetés coûtent en moyenne 32 p. 100 plus cher aux États-Unis qu'au Canada. Le rapport ajoute que le système controversé des médicaments brevetés du Canada et l'octroi de la licence obligatoire ont contribué à faire baisser les prix des médicaments au Canada. Mais que fait donc le ministre?

Il présente un projet de loi qui va coûter entre quatre et sept milliards de dollars de plus aux consommateurs canadiens.

M. Blais: C'est faux.

M. MacDonald (Dartmouth): Balivernes. Si le ministre lisait le compte rendu des séances du comité, il le saurait. Lors des semblants d'audiences, nous avons entendu Elizabeth Cull, ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, le seul ministre provincial de la Santé que nous avons pu entendre. Elle représentait donc neuf ministres de la Santé sur dix.

Le ministre de la Santé du Québec a décidé qu'il ne se présenterait pas en raison des pressions exercées pas des sociétés pharmaceutiques multinationales. En se fondant sur sa propre étude, M^me^ Cull a déclaré que, si le projet de loi était adopté, il en coûterait au-delà de 140 millions de dollars de plus à la Colombie-Britannique pour deux médicaments seulement, pas pour des centaines de médicaments, mais seulement deux! Et cela seulement en Colombie-Britannique.

C'est 140 millions de dollars. La ministre a déclaré qu'elle avait parlé à M. Bouchard, le ministre fédéral de la Santé, et l'avait supplié de ne pas faire adopter le projet de loi parce que les ministres de la Santé, qui sont les protecteurs du système de santé canadien, savent que ce système sera soumis à de sérieuses contraintes. Au bout du compte, ce sont les soins de santé des Canadiens qui seront totalement perturbés. Cependant, les conservateurs fédéraux ne veulent rien entendre.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parle de recherche et de développement. Allons donc! Les sociétés pharmaceutiques multinationales ont lancé leurs lobbyistes à l'assaut de la capitale fédérale pour faire augmenter le prix des médicaments. Elles ont dépensé des millions de dollars pour influencer nos vis-à-vis et tenter de déstabiliser l'opposition—ce deuxième objectif n'ayant pas réussi—mais les ministériels ont été totalement séduits par le lobby des multinationales.

Les lobbyistes ont investi la ville et ils ont proclamé: «Non seulement voulons-nous que la loi canadienne sur les brevets soit modifiée, mais nous voulons qu'elle le soit rétroactivement. Nous voulons une nouvelle loi avant le 31 décembre 1992, sinon nous aurons votre tête, monsieur le ministre Blais. Nous ne vous donnerons pas l'occasion de faire de belles petites annonces et de vous présenter à des séances d'inauguration pour couper des rubans. Vous n'aurez pas les 500 millions de dollars en R-D que nous vous promettons. Ou bien vous nous donnez notre loi avant le 31 décembre, ou bien vous n'aurez pas les petites séances de photos que nous sommes en train de vous organiser.»

Le gouvernement a cédé pour des petits séances de photos et de vagues promesses d'investissement de 500 millions de dollars dans la R-D. Voyons un peu qu'est-ce que représentent ces 500 millions de dollars. Il n'est pas nécessaire d'être très fort en calcul pour comprendre que les sociétés pharmaceutiques multinationales font une bonne affaire quand elles ne redonnent que 500 millions de dollars sur les sept milliards qu'on leur verse.

Je lui en redonnerais volontiers 550 millions, si le ministre me donnait 600 millions de dollars, et j'irais finir mes jours dans quelque endroit enchanteur avec les 50 millions qui restent. Le gouvernement dit: «Nous avons réussi le coup du siècle pour vous. En éliminant la licence

obligatoire, nous donnons jusqu'à sept milliards de dollars aux sociétés pharmaceutiques multinationales, en échange de quoi—c'est ici que nous avons réussi un vrai coup de maître—elles acceptent de réinvestir 500 millions de dollars dans la recherche et le développement au Canada.» C'est absolument dégoûtant!

En ce qui concerne la R-D au Canada, le gouvernement est un grand parleur. Il sait très bien que les lois sur les brevets pharmaceutiques auront une incidence minime sur ce secteur. Il sait très bien que les sociétés pharmaceutiques internationales, les grosses compagnies comme Merck Frosst, s'établissent surtout dans leur pays d'origine.

Regardons les choses en face. Le Canada n'obtient que 2 p. 100 du marché mondial des produits pharmaceutiques, rien de plus. Ce marché ne représente que 2 p. 100 des ventes au Canada.

Le gouvernement tente de nous faire croire qu'en accordant de 3 à 14 ans de protection supplémentaire aux fabricants, nous deviendrons en quelque sorte la Mecque de la recherche et du développement. C'est absolument insensé.

Le ministre Côté, qui, en 1987, était ministre de la Consommation et des Corporations ou encore de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, faisait des déclarations à qui voulait l'entendre. Quand le gouvernement a déposé le projet de loi C-22, il nous a dit que cette mesure allait transformer le système et que les investissements en recherche et en développement allaient affluer chez nous comme jamais auparavant, mais cela ne s'est pas produit. Il nous avait dit que ce projet de loi contribuerait à créer 3 000 emplois au Canada. Il y en a eu 1 345.

Une voix: Deux mille quatre cents.

M. MacDonald (Dartmouth): Il y en a eu moins de 1 500. Ces emplois en haute technologie que le gouvernement nous avait promis pour Montréal et Toronto étaient, entre autres, des postes de concierge et de laveur de planchers. Ce sont là les emplois de chercheurs en R-D que les gens d'en face ont obtenus grâce à leurs négociations avec les sociétés pharmaceutiques multinationales.

Une voix: Ce sont les agences de publicité du gouvernement.

M. MacDonald (Dartmouth): Ce sont des vendeurs, des agences de publicité et probablement des lobbyistes.

Il y a une chose que ce projet de loi sur les médicaments a certainement permis d'accomplir, c'est d'augmenter les profits de certaines firmes de lobbyistes de Montréal, Toronto et Ottawa. Je ne vous en dis pas plus.

Quoi qu'il en soit, les gens d'en face nous disent maintenant que si l'on offre une meilleure protection aux titulaires de brevets sur les médicaments de partout dans le monde, ils feront davantage de recherche et de développement au Canada. Les libéraux leur ont dit de l'inscrire dans le projet de loi, s'ils en étaient aussi certains. Mettez une disposition dans le projet de loi qui oblige les sociétés pharmaceutiques internationales à augmenter leurs investissements au Canada.» Le gouvernement en face répond: «Oh, nous ne pouvons pas leur demander de faire cela. Nous ne pouvons pas leur imposer par une loi de réinvestir 15, 16 ou 17 p. 100 dans l'économie du Canada parce que nous aimons ces gens-là. Ils nous payent de bons repas! Il y aura peut-être aussi des emplois en or réservés pour deux ou trois ministres, peut-être même pour le premier ministre, qui sait? L'avenir nous le dira.» Nous en avons entendu parler.

Mme Clancy: Oh, je suis scandalisée.

M. MacDonald (Dartmouth): Aussi, le gouvernement n'a même pas demandé dans ce projet de loi qu'on augmente la recherche et le développement.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que le député devrait au moins prendre le temps de réfléchir avant. . .

Une voix: Il est à court d'arguments.

M. Blais: Il faut être à court d'arguments pour dire de telles choses dans cette Chambre. Je pense que c'est inacceptable. . .

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement. Ce n'est pas parce que le ministre n'apprécie pas certains propos que cela les rend antiparlementaires pour autant.

Si les observations faites étaient antiparlementaires, il n'y aurait rien à dire, mais manifestement, ce n'est pas le cas. Ce n'est peut-être pas les observations que les députés voudraient entendre, mais vous ne devez pas les déclarer antiparlementaires et vous devez dire au ministre de ne pas intervenir.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

J'inviterais l'honorable député de Dartmouth à être prudent dans ses propos.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, la vérité choque, n'est-ce pas? C'est bien évident. La vérité est synonyme de liberté. La vérité, c'est que le gouvernement s'est dégonflé devant un groupe de pression en faveur des multinationales pharmaceutiques qui va retirer 4 à 7 milliards de dollars du régime de santé du

Canada. Il va remettre cet argent aux multinationales pharmaceutiques et non aux sociétés pharmaceutiques établies au Canada. Il détruira les fabricants de produits génériques, une industrie qui a pris naissance au Canada et qui y a connu du succès grâce à l'octroi obligatoire de licences. Il va faire tout cela, et le ministre reste assis et se vexe lorsque je présente clairement les faits.

Je peux comprendre pourquoi le ministre se vexe. Je serais vexé si les Canadiens pensaient que j'étais complice dans le versement de 4 à 7 milliards de dollars. . .

M. Blais: Vous êtes un menteur.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Que le ministre retire ses paroles.

• (1140)

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Le ministre d'en face vient de me traiter de menteur. Monsieur le Président, je vous demande de prier le ministre de retirer ces propos.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Est-ce que l'honorable ministre aurait un commentaire à faire?

M. Blais: Monsieur le Président, vous comprendrez que lorsqu'on accuse les ministres de ce côté-ci de la Chambre de profiter financièrement de ce projet de loi, c'est une énormité. Je l'ai peut-être traité de menteur, mais j'aurais aimé qu'il retire ses paroles lui aussi, ses insinuations tout à fait blessantes à mon égard et pour mes collègues.

Je suis prêt à retirer mes paroles, mais je pense que mon collègue devrait lui aussi retirer ses insinuations très blessantes pour ce côté-ci de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je crois que le ministre a retiré ses propos. Je tiens à l'en remercier.

Je voudrais également souligner à la présidence que, lorsque des remarques de la sorte sont faites à la Chambre, elles ne sont aucunement justifiées. Si le ministre ne peut pas accepter un débat houleux à la Chambre, il devrait peut-être faire la chose honorable: démissionner ou quitter la Chambre.

J'espère que la présidence prendra dûment note du fait que mon collègue, le député de Dartmouth, n'a fait absolument aucun sous-entendu antiparlementaire dans ses observations. Nous acceptons les excuses et la rétraction du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai écouté attentivement les débats depuis le début, et je crois que des deux côtés de la Chambre, il y a eu, bien sûr, dans la chaleur du débat, des propos qui m'ont paru être à la limite de l'imprudence.

J'ai invité l'honorable député de Dartmouth à être prudent et je vois que l'honorable ministre a également fait preuve de bonne volonté en retirant les paroles qu'il a pu avoir prononcées. Je crois que dans les deux cas, la collaboration demeure et j'invite les députés des deux côtés de la Chambre à poursuivre le débat.

L'honorable député de Dartmouth a parole.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, comme je le disais. . .

M. Dingwall: Pourquoi le ministre aurait-il peur?

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, cela appelle une question. Pourquoi le ministre aurait-il peur d'un débat approfondi? Pourquoi aurait-il peur d'examiner les faits? Pourquoi aurait-il peur qu'un comité tienne des audiences détaillées et ouvertes et entende le point de vue des 150 ou 160 témoins qui ont demandé à comparaître? Pourquoi le ministre, qui représente ce gouvernement, aurait-il peur d'un débat approfondi au Parlement du Canada?

Nous savons très bien pourquoi il a peur. Le vent ne souffle pas de son côté. Il souffle du côté de ceux qui s'opposent à l'élimination de l'octroi obligatoire de licences au Canada. Il souffle du côté des justes qui disent que le gouvernement a capitulé devant les pressions exercées par le lobby des sociétés pharmaceutiques multinationales à Washington. C'est la réalité, monsieur le Président. Si le ministre a du mal à y faire face, il sait ce qu'il lui reste à faire.

On veut plus de faits. Notre comité a entendu un spécialiste de réputation internationale, M. Stephen W. Schondelmeyer, que le gouvernement avait coutume de citer mais qu'il ne cite plus depuis l'analyse qu'il a faite des conséquences que risque d'avoir ce projet de loi. M. Schondelmeyer est un économiste américain spécialisé dans le secteur pharmaceutique. Je vais ici reprendre ce qu'il a dit dans le résumé qu'il a présenté durant ces brèves audiences.

Selon lui, rien qu'en 1992, les médicaments génériques ont permis aux Canadiens d'épargner quelque 420 millions de dollars. Rien qu'en 1992, l'octroi obligatoire de licences a permis aux Canadiens d'épargner près d'un demi-milliard de dollars. Il a ajouté que le Vasotec, ce médicament qui a poussé la société Merck Frosst à dire au ministre que ce projet de loi devait absolument être rétroactif parce qu'elle était en train de fabriquer un médicament similaire et que si une licence était octroyée pour la fabrication de ce médicament, elle perdrait énormément d'argent, ce médicament, dis-je, a, à lui seul, coûté au système de soins de santé du Canada 50 millions de dollars de plus par an. Cela correspondrait au gain que ferait Merck Frosst.

Quels intérêts ce gouvernement protège-t-il? Sûrement pas ceux des Canadiens, ni ceux du régime de soins de santé du Canada. Écoutez cela, madame la Présidente. C'est absolument ahurissant. Cette analyse indépendante montre que le coût cumulatif du projet de loi C-91, de 1993 à l'an 2000, sera de 1,7 milliard, et qu'en 2010, il atteindra 4 milliards. C'est ce que l'on pourrait appeler le projet de loi pharmaceutique multinational et multimilliardaire. Les ministres d'en face foulent aux pieds le processus parlementaire pour faire adopter ce projet de loi avec une hâte suspecte, en vue de donner aux multinationales de la pharmacie un cadeau de Noël de quelques milliards.

M. Dingwall: C'est donc qu'il y a un Père Noël.

M. MacDonald (Dartmouth): Oui, il y a un Père Noël, et il s'appelle le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, mais les seuls qui auront des cadeaux, ce sont les dirigeants des multinationales de la pharmacie. Le consommateur, lui, il n'aura probablement qu'un morceau de charbon dans son bas de Noël.

Une voix: C'est exact, du charbon du Cap-Breton, et il devra le payer.

M. MacDonald (Dartmouth): Oui, il faudra certainement qu'il paye.

Madame la Présidente, je voudrais vous donner une autre citation de ce grand économiste du secteur pharmaceutique qu'est M. Stephen Schondelmeyer. C'est celui que les députés conservateurs citaient jusqu'à ce qu'ils lisent son document et ils ont dit alors: «Ciel, il a vu ce que nous cherchions à faire.» Il dit: «Le coût direct du projet de loi C-91, au cours des 15 à 20 prochaines années, sera de 4 à 7 milliards.»

Mme Dobbie: Est-ce que le député pourrait préciser s'il s'agit du même Schondelmeyer qui travaillait pour les sociétés de produits génériques?

Mme le vice-président: La secrétaire parlementaire sait bien que ce n'est pas un rappel au Règlement, que cela entre dans le cadre du débat.

M. MacDonald (Dartmouth): Je peux comprendre pourquoi la députée d'en face s'inquiète car c'est elle qui défendait la position du gouvernement durant la majeure partie des audiences du comité. Il est normal qu'elle soit au supplice maintenant que les faits ressortent et sont rendus publics. Ce qu'ils ont fait au comité est inconcevable.

Lorsque M. Stephen Schondelmeyer, économiste en pharmacologie de renommée internationale, a témoigné, les ministériels se sont conduits honteusement. La députée d'en face a tenté de discréditer M. Schondelmeyer, alors qu'elle l'avait cité tant de fois au comité et à la Chambre avant de savoir qu'il avait percé le bien mince vernis de ce projet de loi et qu'il avait compris quel en serait le coût. Son témoignage, comme celui de plusieurs autres personnes, montrait très nettement à quel point ce projet de loi est absolument indécent.

Ce projet de loi coûtera énormément cher, ne serait-ce qu'à cause de son effet rétroactif. J'aimerais m'arrêter un peu sur ce point. Le public canadien a le droit de savoir que ce projet de loi s'applique rétroactivement; il modifie le fonctionnement passé du système. Il retourne en arrière et déclare que, dans le cas de médicaments actuellement en vente pour lesquels une licence obligatoire aurait sans doute été émise ou pour lesquels on a déjà demandé une licence, le gouvernement s'assurera que ces licences soient annulées. Voilà ce que le gouvernement veut faire par ce projet de loi.

Qui en profitera? Les ministres de la Santé provinciaux? Je ne le crois pas. Elizabeth Cull, ministre de la Colombie-Britannique, nous a déjà affirmé qu'il en coûtera des centaines de millions de dollars additionnels au système de soins de santé de la Colombie-Britannique. Les consommateurs canadiens? Des personnes de tous les secteurs nous ont déclaré que les consommateurs ne profiteraient aucunement de ce projet de loi.

Madame la Présidente, les seuls qui profiteront de ce changement sont les actionnaires des grandes sociétés pharmaceutiques multinationales. C'est très intéressant. À propos de médicaments en voie de commercialisation, on a appris que 24 demandes avaient été soumises pour offrir sur le marché un médicament générique à un prix inférieur pour les Canadiens. Ce projet de loi va anéantir ce système rétroactivement. Il va empêcher qu'on donne suite à ces demandes. Toutes les demandes qui n'avaient pas reçu. . .

Une voix: Combien le Père Noël va-t-il donner?

M. MacDonald (Dartmouth): Le Père Noël va donner beaucoup à la Merck Frosst, à la Glaxo et à quelques autres sociétés.

Nous avons appris que, pour ce qui est des médicaments en voie de commercialisation, comme on les appelle, pour lesquels une licence devait être délivrée—étant donné que le gouvernement a opté pour la rétroactivité, cette licence ne sera pas délivrée—cela représente environ 340 millions par an.

Mieux encore, un médicament, le Vasotec, dont la Merck Frosst détient le brevet, représente à lui seul 100 millions de dollars des 340 millions de dollars que valent les médicaments sur le marché. Un médicament représente donc à lui seul 30 p. 100 de la valeur totale des médicaments assujettis à cette mesure rétroactive.

La Merck Frosst a été sage. Le Père Noël lui a apporté des cadeaux. Celle-ci n'obtient pas trois ans supplémentaires de protection pour ce médicament, mais bien 14 ans de plus. La rétroactivité conférée à ce projet de loi a pour effet d'accorder à la Merck Frosst pour une seule substance chimique, le Vasotec, plus de 500 millions de dollars de profits supplémentaires provenant des portefeuilles des consommateurs canadiens, des dispensateurs canadiens de soins médicaux, des gouvernements provinciaux et des sociétés d'assurances. C'est un assez beau cadeau de Noël, 500 millions de dollars, et tout ça provient jusqu'au dernier sou des poches des consommateurs canadiens. Nous sommes à l'étape de la troisième lecture. On me demande d'en finir, alors que je pourrais parler du sujet pendant des jours et des jours. Ce projet de loi est l'un des plus scandaleux que j'aie vus depuis que je siège au Parlement du Canada.

• (1150)

Les députés de l'autre côté deviennent passablement ombrageux quand ils entendent de tels propos.

Une voix: Surtout le ministre.

M. MacDonald (Dartmouth): Ils savent que plus l'étude du projet de loi durera, plus leur popularité en souffrira. J'exhorte les députés ministériels qui ont un brin de décence de réexaminer les conséquences du projet de loi. Vous devez voir le projet de loi à la lumière du système de santé canadien et en tenant compte de l'intérêt des résidants de vos circonscriptions qui consomment des médicaments. Et surtout, je dis que ce qui est juste est juste, et ce qui est mauvais est mauvais. Nous n'appuierons pas le projet de loi.

J'exhorte les députés à faire preuve, à l'étape de la troisième lecture, d'un peu de courage et de beaucoup de conscience et à voter contre ce projet de loi scandaleux qui va nuire au système de santé canadien, au profit des sociétés pharmaceutiques multinationales.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Tous les partis politiques, ainsi que les indépendants et les autres ont discuté du projet de loi à la Chambre, et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que soit présentée la motion suivante:

> Que le projet de loi C-333, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé, soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet renvoyé au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine.

M. Dingwall: Madame la Présidente, mon collègue a raison. Il y a eu des consultations, et je veux donner le consentement de l'opposition officielle au dépôt de la motion.

[*Français*]

M. Danis: Madame la Présidente, si vous n'avez pas d'objection, j'aimerais intervenir.

[*Traduction*]

Avant de donner notre consentement, étant donné que je n'étais pas au courant, pourriez-vous laisser la question en suspens quelques minutes? Ce n'est pas que je doute de ce que disent mes collègues, mais j'aimerais être absolument certain avant de donner notre consentement.

Mme le vice-président: Si les députés de Kamloops et de Cap-Breton—Richmond-Est sont d'accord, la présidence attendra quelques minutes avant de mettre la motion aux voix.

Reprise du débat.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, tout le monde de ce côté-ci et la plupart des Canadiens sont mécontents que nous soyons en train de débattre de ce projet de loi ce matin. Le seul fait que nous soyons saisis de ce projet de loi est répréhensible. Le fait que ce projet de loi nous soit imposé suite aux pressions exercées par le gouvernement américain et par les multinationales américaines est digne de mépris. Le fait que son adoption ait été garantie par un abus du Parlement est ignoble. Et pire encore, que ce gouvernement prétende que ce projet de loi est pour le plus grand bien des Canadiens est d'une hypocrisie flagrante. Presque tous les Canadiens conviendront que ce gouvernement est répréhensible, digne de mépris, ignoble et d'une hypocrisie flagrante; c'est un gouvernement qui ne se soucie guère de ses administrés, un gouvernement qui n'est pas celui du peuple mais celui des multinationales.

Ce projet de loi est une arme de plus dans la lutte idéologique que mène ce gouvernement contre le régime social-démocrate canadien dans le but de plaire aux États-Unis dont le programme est de rendre notre socié-

té plus semblable à la leur, une société sans presque aucun égard pour les pauvres, les personnes âgées, les malades et les personnes démunies.

Pour de nombreuse nations, le Canada est devenu un modèle de créativité et de succès dans la façon d'aborder le problème du coût des médicaments et des soins de santé. Vous vous souviendrez, madame la Présidente, qu'en 1969, cette Chambre fut saisie d'une mesure législative concernant l'octroi obligatoire de licences sur les médicaments brevetés à des compagnies de produits génériques. Ce que les Canadiens qui nous écoutent ne devraient pas oublier,. c'est qu'avant cela, le prix des médicaments brevetés dans ce pays était le plus élevé du monde industriel. Ce gouvernement prétend que cette mesure législative était une attaque contre la propriété intellectuelle.

Mais ce que l'on semble oublier, c'est que les fabricants de médicaments génériques n'ont pas simplement copié ces médicaments; ils ont aussi payé des redevances à l'égard de ces médicaments. Et, au cas où on verrait là une attaque à la propriété intellectuelle, je rappelle que chaque fois qu'une chanson est interprétée et qu'un livre est publié, leurs auteurs touchent des redevances, tout comme dans ce cas-ci.

Il ne s'agissait donc pas là d'une invasion du territoire sacré de la propriété intellectuelle mais, au contraire, d'un mécanisme visant à assurer que, grâce au jeu de la concurrence, les médicaments se vendent à des prix raisonnables au Canada, et cela a marché. Tout ce temps, les profits des entreprises pharmaceutiques n'ont cessé de grimper, et ils grimpent encore.

En 1986, le gouvernement a présenté le projet de loi C-22, visant à prolonger la protection des médicaments brevetés. Pourquoi a-t-il fait cela? Pourquoi donc? Il avait beau soutenir que le prix des médicaments n'avait pas monté, il l'a fait tout spécialement pour permettre aux entreprises pharmaceutiques d'accroître leurs profits. Il n'avait aucune autre raison de faire cela. C'est parfaitement clair.

Mais il ne faut pas oublier que le projet de loi C-22 a été présenté immédiatement avant que l'Accord de libre-échange ne soit conclu avec les États-Unis. Le gouvernement de Ronald Reagan avait imposé cette condition pour poursuivre la négociation de cet accord. J'entends le député d'en face dire que ce n'est pas vrai. Eh bien, rappelons quelques faits.

Le président du Trade Advisory Committee des États-Unis était un certain M. Pratt. Vous savez, M. Pratt, le président de Pfizer? Il a joué un rôle important pour ce qui est de faire comprendre au président des États-Unis, qu'il fallait dire au premier ministre que, pour obtenir une entente, il devrait céder quelque chose.

Le premier ministre a demandé ce qu'il devrait céder, et on lui a répondu qu'il devrait laisser tomber le système permettant aux Canadiens d'obtenir des médicaments à un prix raisonnable et équitable, grâce aux fabricants de produits génériques. Le premier ministre a donné son accord et, avant même que la Chambre ne soit saisie de l'Accord de libre-échange, une entente à ce sujet a été conclue.

Il n'y a aucun doute là-dessus; voyons ce qui s'est passé aux Affaires extérieures. Au ministère des Affaires extérieures, on a remarqué précisément que, pour obtenir la signature de l'Accord de libre-échange, il faudrait en retour éliminer, le plus possible, le système de licences obligatoires, dans le cas des produits génériques, au Canada. C'était là l'objet du projet de loi C-22; cette mesure tendait à accroître la période d'exclusivité comme le souhaitaient les Américains.

Bien entendu, le gouvernement n'est pas venu ici nous dire qu'il fallait absolument adopter cette entente, afin qu'il puisse négocier un accord encore pire, l'Accord de libre-échange. Nos vis-à-vis ne nous ont pas dit qu'il s'agissait d'adopter ce projet de loi pour accroître les profits des fabricants de produits pharmaceutiques, des sociétés multinationales qui détiennent les brevets. Ils nous ont promis au contraire que les prix n'augmenteraient pas.

Pouvez-vous imaginer un sophisme pareil? D'une part, on adopte un projet de loi pour accroître les profits et d'autre part, nos vis-à-vis nous disent que les prix n'augmenteront pas. Quand on leur a demandé pourquoi les prix n'augmenteraient pas, ils ont répondu qu'ils allaient mettre sur pied un Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés qui allait contrôler les prix.

Entre-temps, on a promis aux Canadiens de nouveaux investissements de 1,4 milliard de dollars dans le domaine de la recherche et du développement. Le ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque a déclaré que nous allions tirer de ces nouveaux travaux de recherche et développement 3 000 emplois pour des scientifiques et des techniciens. C'était là la raison que nos vis-à-vis ont invoquée, madame la Présidente. Eh bien, qu'en est-il, en réalité?

• (1200)

En ce qui concerne les dépenses dans le domaine de la recherche, il faut reconnaître que les fabricants de produits pharmaceutiques, les multinationales, ont consacré à la recherche et développement un peu plus que 1,4 milliard de dollars.

Cependant, ces 3 000 nouveaux emplois dans le domaine de la recherche ne se sont jamais matérialisés. Les sociétés pharmaceutiques, les fabricants et membres de l'Association canadienne de l'industrie du médicament,

eux-mêmes ont déclaré qu'ils avaient créé 1 386 nouveaux emplois en 1990-1991. On peut bien leur attribuer 200 autres emplois.

Il ne s'agissait pas cependant d'emplois remarquables dans le domaine des sciences et de la technologie. Les deux tiers de ces emplois ont été créés dans les secteurs de la vente et de l'administration. En ce qui concerne les emplois dans le secteur de la recherche, ils ont été créés en général dans le domaine des essais cliniques.

La recherche fondamentale continuera d'être effectuée aux États-Unis, et nous ne pourrons jamais procéder à ces travaux de recherche au Canada. Non seulement cela, mais 850 emplois de la production ont disparu depuis l'adoption de ce projet de loi. Voilà les avantages.

Qu'en est-il des prix? Selon le gouvernement, ils ont augmenté de 2,9 p. 100 par an dans le cas des médicaments brevetés. Pour sa part, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a déclaré que les prix des nouveaux médicaments mis sur le marché avaient doublé depuis l'adoption du projet de loi C-22.

Cette hausse serait apparemment à l'origine des résultats financiers du Canada, qui a constaté que ses coûts avaient augmenté de 11 p. 100 par an.

En fait, Stephen Schondelmeyer, dont le nom a déjà été mentionné, a déclaré qu'avant l'adoption du projet de loi C-22, les médicaments produits par un seul fabricant se vendaient au Canada 17 p. 100 moins cher qu'aux États-Unis. Après l'adoption de ce projet de loi, les prix de ces médicaments au Canada ont subitement augmenté et ils sont devenus de 12 p. 100 supérieurs à ceux qui étaient en vigueur aux États-Unis. Quels avantages!

Ces conséquences sont inévitables et pèsent lourdement sur les régimes d'assurance-médicaments. En Ontario, certains médicaments ne sont plus couverts par ces régimes parce que les coûts par habitant ont augmenté de moitié. De même, les franchises ont augmenté pour les personnes âgées. On voit donc clairement quelles ont été les conséquences pour les personnes âgées, les gouvernements et les contribuables. Il leur en coûte plus cher.

Voici maintenant le projet de loi C-91. Je rappelle aux téléspectateurs que la mesure aura essentiellement pour effet de doubler la période de protection des brevets. La mesure s'en prend directement à l'industrie des médicaments génériques et poursuit le même but que le projet de loi C-22, soit d'augmenter les profits des sociétés pharmaceutiques. Je le répète, car il faut être clair et précis. Ce projet de loi vise uniquement à augmenter les profits des multinationales qui fabriquent des médicaments brevetés. Quels avantages en retirerons-nous?

Il y a eu bien entendu une alliance imposée par les multinationales et menée par le gouvernement américain afin de faire pression pour que les règles du GATT soient changées et que les dispositions Dunkel assurent une plus grande protection de la propriété intellectuelle. Cette proposition du GATT, qui n'a bien entendu pas été approuvée, est quelque peu moins rigoureuse que celle prévue dans le projet d'accord de libre-échange nord-américain.

En ce qui concerne la mesure législative à l'étude, les faits entourant l'Accord de libre-échange nord-américain sont les mêmes que ceux entourant l'Accord canado-américain. Voilà un autre accord de libre-échange qui contient une proposition visant la protection de la propriété intellectuelle. Or, avant même que cet accord ne soit ratifié, la Chambre est saisie de cette mesure législative. Les multinationales disent au gouvernement de faire le saut, certes dit le gouvernement, mais un saut de quelle longueur?

Les arguments du gouvernement sont les mêmes que ceux qu'il avait avancés au sujet du projet de loi C-22. Il ne dit rien des profits supplémentaires qu'en retireront les sociétés pharmaceutiques. Tout ce qu'il dit, c'est que ce projet de loi va permettre d'accroître la recherche à laquelle l'Association canadienne de l'industrie du médicament promet de consacrer entre 400 et 500 millions de dollars de plus.

Ils nous ont promis aussi bien sûr que le prix des médicaments n'augmenterait pas. Or, il faut bien qu'il augmente pour qu'il y ait accroissement des profits. Il faut bien comprendre que l'ALENA et ce projet de loi font partie d'une campagne en vue d'accroître et de maintenir les profits des sociétés pharmaceutiques multinationales.

Il est particulièrement important que l'on s'attaque immédiatement au système canadien parce que le Canada est un exemple pour le tiers-monde. Or, vu l'exemple que donne le Canada sur cette question, le tiers-monde n'aura pas la possibilité de combattre les multinationales.

Il importe de faire adopter cette mesure législative immédiatement et à toute vapeur. Voilà pourquoi, on a bafoué les droits du Parlement. Voilà pourquoi le gouvernement cherche tant à tenir le processus confidentiel, pour que les Canadiens ne sachent pas ce qui se passe. Malheureusement, les gens savent ce qui se passe et méprisent le gouvernement pour ce qu'il est en train de faire.

Il est très important pour les multinationales que ce projet de loi soit adopté par le Parlement et qu'on en finisse pour que le Canada ne donne plus l'exemple comme il le fait en ce moment, non seulement au tiers-monde, mais aussi aux États-Unis. On est en train de démontrer à l'administration Clinton que le système de produits génériques est un système raisonnable pour

freiner les prix des médicaments grâce à la concurrence, et que les Américains devraient l'adopter eux aussi.

Les sénateurs Henry Waxman et David Pryor soutiennent en effet que le Canada a trouvé des moyens de freiner les prix des médicaments et qu'il est temps que les États-Unis lui emboîtent le pas. C'est la conclusion à laquelle ils en arrivent quand ils constatent que les médicaments brevetés coûtent 32 p. 100 plus cher aux États-Unis qu'au Canada, même sous le régime du projet de loi C-22. Or, le projet de loi C-91 alignera nos prix sur les prix américains, et c'est ce qui est dangereux.

Le projet de loi C-91 prévoit en effet que la protection assurée par le brevet sera portée de 10 à 20 ans, pour parler simplement. Cela détruira le système d'octroi obligatoire de licences. Cela éliminera pratiquement le rôle du secteur générique pour assurer la concurrence qui garde les prix peu élevés.

Comme on l'a déjà dit, il ne suffisait pas aux conservateurs de faire adopter ce projet de loi à toute vitesse et dès maintenant. Son application sera en effet rétroactive au 10 décembre 1991.

Pourquoi, pensez-vous? Parce que le comité sur la propriété intellectuelle qui conseille Carla Hills, la représentante américaine au commerce, et qui est dominé par des représentants des sociétés pharmaceutiques multinationales, a insisté pour que les autorités américaines disent au Canada d'en rendre l'application rétroactive, malgré le fait qu'elle éliminera un certain nombre de produits génériques dont la production était déjà en marche. C'est révoltant!

La mesure à l'étude n'exige même pas que le brevet soit mis au point au Canada. On n'a même pas à fabriquer le produit breveté au Canada, et aucune disposition n'exige que les produits chimiques fins entrant dans la composition du médicament soient fabriqués au Canada. Tout compte fait, le projet de loi ne présente aucun véritable avantage pour les Canadiens.

Qu'allons-nous obtenir en retour? Encore 400 à 500 millions de dollars en recherche. Les conservateurs disent que les prix des médicaments n'augmenteront pas parce qu'on renforcera la mission du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés qui est chargé de contrôler le prix des médicaments.

• (1210)

Allons-donc. Madame la Présidente, ce projet de loi vise à accroître les bénéfices des sociétés pharmaceutiques, et on nous dit qu'un certain organisme va prévenir les excès. Sauf qu'il y a une erreur fatale. Il est très douteux que les nouveaux pouvoirs que le gouvernement prétend accorder au conseil soient reconnus comme constitutionnels. Il y a même de très fortes chances que les tribunaux les jugent inconstitutionnels.

Ce qu'on nous propose là ne tient pas debout. Il ne faut pas oublier que ce sont les multinationales qui réclament le projet de loi C-91. Elles ne font pas de mystères sur un autre point: elles ne veulent pas seulement faire disparaître le régime de licences obligatoires, mais aussi se débarrasser du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. De toute évidence, c'est là leur objectif ultime.

Ce satané gouvernement a décidé d'insérer ces dispositions dans le projet, sachant que, au bout du compte, ça ne marcherait probablement pas et que l'opinion publique serait bernée. Il y a d'autres moyens pour berner les gens.

Un député a dit que Merck Frosst investirait 170 millions de dollars en Ontario. C'est du gros argent. Mais la Colombie-Britannique n'aura pas autant de chance. Elle n'aura droit qu'à 15 millions et encore, seulement si le gouvernement participe au coût de construction de l'immeuble. Bel avantage.

Examinons les choses de plus près. Ce que les compagnies promettent se résume à assez peu de choses. Additionnons tout de même les montants des promesses antérieures et des plus récentes, et supposons que les sociétés vont injecter 2 milliards d'argent frais dans la R-D. Qu'est-ce que cela veut dire, en fait, madame la Présidente? Cela veut dire que, au Québec, les sociétés pharmaceutiques vont débourser 30 p. 100 et les gouvernements, 70 p. 100. En Ontario, cela veut dire que le gouvernement investira 60 p. 100, et les sociétés pharmaceutiques, 40 p. 100.

Madame la Présidente, si vous examinez la situation pour l'ensemble du pays, vous verrez que, sur les 2 milliards de dollars que les sociétés pharmaceutiques promettent d'investir dans la recherche, il y en a 1 milliard qui viendront de ma poche et de votre poche.

Et la hausse des coûts? Le gouvernement dit que les coûts augmenteront de 125 millions de dollars sur dix ans. Divers chiffres ont été mentionnés à ce sujet, mais nous savons au moins ceci: les médicaments coûteront entre 4 et 6 milliards de dollars de plus. Ainsi, pour investir 1 milliard de dollars de plus dans le recherche, nous allons enlever 6 ou 7 milliards de dollars aux contribuables canadiens, aux gouvernements canadiens et aux gens ordinaires qui sont malades et qui ont besoin de ces médicaments. Cet arrangement ne vaut pas grand-chose. Le gouvernement ferait mieux de donner simplement ces milliards de dollars aux sociétés.

Ce projet de loi constitue un autre assaut contre les Canadiens. Il a été présenté uniquement à cause de l'ALENA. Ce projet de loi devrait être rejeté, et si l'ALENA est adopté, il devrait être annulé et toutes les mesures qui s'y rattachent devraient être abrogées. Nous

devons nous éloigner de la méchanceté idéologique qui caractérise ce gouvernement et retourner à un Canada civilisé.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, je me demande si le député pourrait laisser tomber son cinéma pendant un instant et me donner quelques explications. Au cours des derniers jours, y compris ce matin et encore tout à l'heure lorsque le député a parlé, nous avons entendu beaucoup de chiffres différents quant au coût du projet de loi C-91.

Je vous renvoie, madame la Présidente, à un annonce publiée en janvier dernier par l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques—c'est-à-dire les fabricants de médicaments génériques—annonce qui disait que ce projet de loi coûterait 300 millions de dollars par année. Quelques mois plus tard, en avril, cette association publiait une autre annonce presque identique, sauf que, soudainement, le coût avait grimpé à 1 milliard de dollars par année.

Ce matin, le député de l'opposition officielle a dit qu'il avait lu le rapport de M. Schondelmeyer, comme s'il s'agissait d'un grand spécialiste, et que le coût allait s'élever à 1,7 milliard de dollars par année d'ici l'an 2010. Or, le député vient de dire que les modifications au projet de loi vont nous coûter 7 milliards de dollars d'ici l'an 2010.

Les chiffres ne concordent pas. Je me demande si le député pourrait m'expliquer à quoi tiennent les écarts. Le gouvernement fédéral a toujours présenté les mêmes chiffres tout au long du débat sur le projet de loi C-91. Nos fonctionnaires fédéraux—à qui je fais beaucoup plus confiance qu'à un quelconque spécialiste américain, un spécialiste du dimanche qui a compilé ses chiffres pendant le long congé de l'Action de grâces aux États-Unis—ont toujours dit que ces modifications seront assorties d'un coût, mais qu'il sera infime comparativement aux énormes investissements qu'elles permettront dans les activités de recherche et développement.

Nos fonctionnaires prévoient que le coût sera de 129 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Cela équivaut à environ 1 $ par personne, par année, c'est-à-dire moins que le prix d'un médicament d'ordonnance. Nos fonctionnaires savent qu'il est dangereux de s'aventurer à faire des prévisions pour l'an 2010, car, pour l'instant, il est à peu près impossible de prévoir ce qui se produira alors, compte tenu des changements technologiques. Toutefois, d'ici l'an 2000, ils prévoient que les prix pourraient augmenter de 2 p. 100 au total.

Ces chiffres sont cohérents. Mon collègue nous a fourni d'autres chiffres qui s'avèrent peu convaincants quand on commence à les examiner. Il peut peut-être expliquer pourquoi ses chiffres concordent si peu et d'où ils proviennent. Sur quoi s'appuient ces grandes prévisions farfelues dont il a parlé à la Chambre?

M. McCurdy: Madame la Présidente, la députée a participé avec moi aux travaux du comité. Je lui ai dit que, compte tenu des nombreux chiffres qui sont cités, on devrait laisser au comité suffisamment de temps pour qu'il puisse entendre des spécialistes et faire des contre-vérifications afin de découvrir les chiffres justes. S'il y a confusion à ce chapitre, c'est en grande partie parce que le gouvernement a refusé ces chiffres et qu'il n'a pas voulu nous donner la possibilité de les examiner de près pendant suffisamment longtemps pour que nous puissions déterminer qui avait raison.

La députée devrait avoir honte d'afficher son ignorance comme elle l'a fait lorsqu'elle a dit du spécialiste de réputation internationale qu'il était un spécialiste du dimanche. Quelle effronterie!

Voyons maintenant comment peuvent s'expliquer les écarts, s'il en est, ainsi que la provenance de mes chiffres. Elizabeth Cull a dit que, à lui seul, le gouvernement de la Colombie-Britannique devra débourser 1 milliard de dollars de plus. Elle a ajouté que, pendant six ans, deux médicaments feront augmenter la note de 145 millions de dollars. L'Ontario devra verser 500 millions de dollars de plus par année selon ses évaluations, et peut-être davantage selon d'autres spécialistes.

La députée ne le sait peut-être pas, mais, comme il y a dix provinces et deux territoires au Canada, on n'a qu'à extrapoler et on en vient au même chiffre que mentionnait Schondelmeyer, soit entre 4 et 6 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

Le chiffre exact n'a pas d'importance; prenons 4 milliards de dollars. On nous promet d'investir 2 milliards de dollars de plus dans la recherche. Je n'ai pas entendu la députée commenter le fait que les sociétés pharmaceutiques ne verseront pas plus de la moitié de cette somme.

L'autre moitié viendra des provinces, des gouvernements fédéral et provinciaux.

Si les multinationales investissent effectivement un milliard de dollars de plus dans la recherche, cela voudra dire que les Canadiens devront débourser au moins 4 à 5 milliards de dollars. Madame la Présidente, vous admettrez que cela ne profitera pas aux Canadiens.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ce matin, j'ai écouté attentivement l'intervention du député qui a profité du débat pour aborder la question des échanges commerciaux. Cela m'a fait penser à un autre aspect du problème.

J'ai ici un exemplaire d'une revue intitulée *McKesson Today*. Il s'agit d'un périodique publié par une société qui s'appelle McKesson, qui vient, en passant, d'acquérir la société Medis Corporation et qui distribue 44 p. 100 de tous les produits pharmaceutiques aux grossistes canadiens.

• (1220)

Le débat d'aujourd'hui soulève une autre question, soit la dissolution, il y a quelques années, de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et ses répercussions non seulement sur l'industrie manufacturière, ce qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, mais aussi sur la distribution de gros qui est désormais entre les mains de multinationales dont le siège social est situé à l'étranger. La société McKesson annonce ses services dans sa propre revue, et j'aimerais que mon collègue nous dise ce qu'il en pense. On peut lire ceci:

> Avec une population de 26,8 millions de personnes, le Canada représente un marché important où le secteur de la distribution de gros des produits pharmaceutiques est à peine exploité.

Voilà ce que nous dit la société qui contrôle déjà 44 p. 100 de la distribution au Canada.

Mon collègue est-il d'accord pour dire que ce projet de loi, combiné à celui d'il y a quelques années et à l'abrogation de la mesure législative visant l'Agence d'examen de l'investissement étranger, entraînera une concentration de plus en plus forte des entreprises, principalement de l'extérieur du Canada, qui distribueront, fabriqueront et vendront des médicaments d'ordonnance aux Canadiens?

M. McCurdy: Madame la Présidente, le député a tout à fait raison. Qu'il s'agisse des produits pharmaceutiques ou du matériel scientifique fournis aux hôpitaux, il ne fait aucun doute que les dispositions de l'Accord de libre-échange éliminent la vérification au moyen d'essais et, à toutes fins utiles, toutes les barrières tarifaires et non tarifaires, de sorte qu'il est évident que la distribution de ces produits est en train d'être transférée à des compagnies américaines.

Le député a parlé d'importation et d'exportation, et je pense qu'il y a lieu d'examiner certaines déclarations faites par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Celui-ci a dit que le projet de loi C-22 encourageait l'exportation de médicaments du Canada et qu'il allait favoriser une expansion de notre marché d'exportation. Je ne sais pas s'il a aussi ajouté que la valeur des exportations de médicaments brevetés est passée de 200 millions de dollars à 230 millions de dollars, et ça c'est une augmentation. Cela dit, il faut reconnaître que de 1987 à 1990, soit au cours de la même période, la valeur de nos importations est passée de 700 millions de dollars à 950 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 220 millions de dollars.

Ainsi, le compte n'y est pas, et je suis convaincu que le député sait cela.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Madame la Présidente, je serai bref, mais il importe de revenir sur les coûts liés au projet de loi C-91. Cette question a fait l'objet de certaines déclarations tout à fait farfelues.

J'ai entendu M. Schondelmeyer dire au comité que, selon lui, ces coûts se chiffreraient à des milliards de dollars d'ici l'an 2010, mais cette estimation renferme quatre erreurs. Premièrement, vous ne pouvez faire des projections jusqu'à l'an 2010 relativement à cette industrie. On ne peut extrapoler au-delà d'une période de cinq années. Par ailleurs, l'estimation renfermait des chiffres de ventes erronés. La liste renfermait des médicaments qui n'étaient plus protégés par un brevet, et certaines dates d'expiration de brevets étaient aussi inexactes.

Il y a des fonctionnaires qui étudient la question depuis des années. Ceux-ci se servent d'un modèle analytique fondé sur une période de cinq ans au cours de laquelle ils peuvent évaluer les produits directement touchés. Ces personnes ont fait des suppositions. Par exemple, elles ont supposé que chaque produit sera copié, ce qui n'est pas le cas, et elles ont présumé aussi que chaque produit générique arrivera immédiatement sur le marché lorsque ce sera possible, ce qui n'est pas non plus le cas. L'estimation est de 25 millions de dollars par an pendant cinq ans, soit un dollar par Canadien.

Le député pourrait peut-être nous parler de cela.

M. McCurdy: Avec plaisir, madame la Présidente. Je dirai au député ce que tous les membres du comité qui sont de l'opposition ont déjà dit à ceux de son parti, à savoir que, s'ils n'avaient pas abrégé l'étude du projet de loi par le comité et s'ils n'avaient pas fait tout ce qu'ils pouvaient pour neutraliser le comité ainsi que pour limiter le nombre de témoins qu'il entendrait et la durée des

audiences, nous aurions pu contre-interroger les témoins au sujet des chiffres de toutes origines qui ont été cités.

Le député tient ses chiffres du gouvernement, et nous sommes censés les considérer comme valables. Mais il rejette ceux que nous avons obtenus des gouvernements provinciaux et de spécialistes qu'il ose qualifier de spécialistes du dimanche.

Le fait est que ce projet de loi a été examiné en catastrophe. Nous n'avons pas eu le temps d'en discuter à fond et d'examiner les chiffres cités, ce qui nous aurait permis d'arriver nous-mêmes à des conclusions raisonnables à nos yeux et à ceux des Canadiens. Cela, nous le savons. Les médicaments vont coûter beaucoup plus cher; c'est pour cela que ce projet de loi a été présenté.

Personne ne serait assez stupide pour croire qu'on élimine le système d'octroi obligatoire de licences visant les produits génériques pour une autre raison que pour augmenter le prix des médicaments et, par voie de conséquence, les profits des fabricants. Je me demande ce que nos amis d'en face ont dans la tête. Ils savent que c'est uniquement pour cela que le gouvernement a présenté ce projet de loi. Pourquoi refusent-ils de l'admettre? L'élimination du système va nous coûter très cher et ne nous rapportera rien du tout.

Mme Dobbie: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour prolonger la séance pendant l'interruption habituelle de la mi-journée.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la proposition de l'honorable secrétaire parlementaire. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, nous avons l'habitude d'entendre ce genre d'intervention. Je prête toujours une oreille très attentive aux propos de mon ami, le député de Windsor, ainsi qu'au ton de sa voix.

Quand celle-ci monte d'un octave ou deux, on sait qu'il sombre dans le sectarisme politique. Par contre, quand il parle à voix basse, on sait qu'il dit des choses relativement sensées. Mais, dans 95 p. 100 des cas, c'est à voix haute qu'il nous a parlé, ce qui nous donne une très bonne idée du genre de propos qu'il vient de tenir.

Ce qui caractérise le plus le présent débat, c'est l'occultation totale de la vérité. Je le dis parce que je voudrais tirer les choses au clair aujourd'hui pour les Canadiens qui nous écoutent. Le débat se fonde sur une étude minutieuse réalisée par des fonctionnaires, par des gens qui n'ont pas de parti pris politique, qui se sont fondés sur des faits ainsi que sur une analyse minutieuse de tout le dossier, et qui ont énoncé des propositions que nous présentons maintenant à la Chambre.

Nous avons annoncé notre intention de modifier la Loi sur les brevets le 12 janvier 1992. Nous avons donc eu tout le temps qu'il faut pour étudier à fond la question et analyser la situation. Ce fut peine perdue puisqu'on entend aujourd'hui à la Chambre les mêmes accusations fausses, les mêmes propos hystériques et les mêmes faits déformés qu'on a entendus il y a cinq ans environ, à l'occasion de la présentation du projet de loi C-22 d'alors.

Ceux qui s'opposent au projet de loi C-91. . .

M. Milliken: C'est de la foutaise.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue dit que c'est de la foutaise. Malheureusement, il n'était pas ici, car s'il y avait été, je ne doute pas qu'il aurait mieux orienté le débat du côté où il se trouve. Mais nous entendons encore les mêmes déclarations choquantes.

Les opposants au projet de loi ont déclaré récemment que les sociétés innovatrices n'avaient pas tenu les promesses qu'elles avaient faites en 1987, au moment de l'adoption du projet de loi C-22. Elles avaient promis de porter à 10 p. 100 le pourcentage de leur chiffre de ventes qu'elles consacraient à la R-D. À l'époque, ce pourcentage était de 4,9 p. 100. Elles avaient promis de le faire pour 1996 et, en 1991, ce pourcentage était de 9,6 p. 100. Elles ont donc presque atteint leur objectif, et cela, bien avant le délai fixé.

Depuis 1987, elles ont investi 1,1 milliard de dollars en R-D et elles ont fait passer leur pourcentage de recherche fondamentale de 17 à 26,5 p. 100, ce qui représente, en dollars, des sommes nettement supérieures aux sommes consacrées à ce type de recherche avant l'adoption du projet de loi C-22.

Les opposants déclaraient qu'elles ne créeraient jamais les 3 000 emplois qu'elles s'étaient engagées à créer avant 1996. Nous n'avons plus entendu cette déclaration de la part du député de Windsor. À la fin de 1991, elles avaient créé 2 400 emplois. Ce sont là des chiffres que tout le monde peut vérifier. Ce ne sont pas les chiffres que vient malheureusement de donner mon collègue de Windsor, mais 2 400 emplois. Selon la société, de un tiers à la moitié de ces emplois se retrouvent dans le domaine de la R-D, ce qui veut dire que ce sont des emplois importants comme ceux que les Canadiens demandent à leur gouvernement d'encourager.

• (1230)

M. Mills: Des emplois en vente et en marketing.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le député dénigre les emplois du secteur de la vente. J'ai dit qu'entre le tiers et la moitié des emplois avaient été créés dans le domaine de la recherche et du développement. J'ignore pourquoi le député s'énerve ainsi. S'il n'est pas d'accord avec moi, qu'il le fasse savoir, mais qu'il ne s'énerve pas uniquement parce qu'il donne aux chiffres une interprétation différente de la mienne. Les faits sont là et parlent d'eux-mêmes.

En 1987, les opposants déclaraient que le projet de loi C–22 détruirait l'industrie générique. En fait, les ventes des fabricants de produits génériques ont augmenté de 180 p. 100. Nous ne connaissons pas les chiffres de leurs profits, mais c'est certain qu'ils en font, parce qu'ils ont investi dans la recherche et le développement. Ils ont également consacré une partie de leurs profits à l'achat de sociétés qui fabriquent des produits génériques. Où cela? Aux États–Unis, où il n'y a pas de licence obligatoire. Essayons de replacer les choses dans leur contexte.

Les détracteurs du projet de loi C–22 disaient que le prix des médicaments brevetés monterait en flèche. Finalement, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a rapporté une augmentation de 2,9 p. 100, soit bien inférieure à l'inflation qui était de 4,4 p. 100 au cours de cette période.

Mon ami a parlé du fait que les prix étaient trop élevés dans 40 p. 100 des cas. Ici aussi, madame la Présidente, il faut voir les choses dans leur contexte. En tout, la somme en cause est d'environ 700 000 $ pour 1991. La nouvelle mesure législative prévoit cependant des dispositions de réduction des prix. Elle améliore donc les moyens que peut prendre le conseil d'examen du prix des médicaments pour régler cette question.

M. McCurdy: Green Shield.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Mon ami d'en face vient de me rappeler Green Shield. Le rapport de cette société portait sur la consommation totale de médicaments, et non pas seulement des médicaments brevetés touchés par cette mesure. Je pense qu'il est très important de se rendre compte que les médicaments visés par ce projet de loi représentent 20 p. 100 de l'ensemble.

Si l'on met dans le même paquet la consommation ainsi que son influence sur le prix des médicaments non brevetés, ou des médicaments brevetés qui ne sont pas visés par cette mesure, on compare des pommes et des oranges. C'est évident que ceux qui étudient le projet de loi C–91 ne se contenteront pas des conclusions qui ressortent apparemment du rapport de Green Shield. Ils vont lire entre les lignes, et c'est ce que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés essaie de faire.

[*Français*]

Le projet de loi C–22 a remporté le succès escompté. Il a amélioré le climat des travaux de R–D; il a aidé à la création d'emplois, tout en maintenant le prix des médicaments à un niveau raisonnable et en aidant à la concurrence des médicaments génériques.

Mais le monde est en plein changement. L'environnement global dans lequel l'industrie internationale des produits pharmaceutiques travaille évolue rapidement, et nous devons, ici au Canada, nous tenir à l'avant–garde si nous voulons continuer d'être des chefs de file dans ce domaine.

[*Traduction*]

Nos adversaires disent que nous le faisons simplement pour avantager les multinationales. Eh bien, ils ont tort pour cela aussi. Nous le faisons dans l'intérêt du Canada et des Canadiens, pour ceux qui bénéficieront des nouveaux médicaments, pour les savants et les chercheurs canadiens et pour les sociétés canadiennes innovatrices qui sont en nombre croissant. Je vais juste en citer quelques–unes: Quadra Logics à Vancouver, Biomira à Edmonton, Biochem Pharma à Montréal, Allelix Biopharmaceuticals à Toronto et Diagnostic Chemicals à Charlottetown. Ce sont les sociétés qui seront avantagées par cette protection de la propriété intellectuelle, les sociétés canadiennes de biotechnologie. Ce sont les sociétés qui mettent au point la nouvelle génération de médicaments pour créer des emplois canadiens dans une industrie dynamique de pointe. Les Canadiens, qu'ils soient jeunes ou vieux, vivront plus longtemps et plus confortablement grâce aux innovations pharmaceutiques.

Après l'annonce faite en janvier dernier et le dépôt de ce projet de loi en juin, les sociétés pharmaceutiques innovatrices ont procédé à des millions de dollars de nouveaux investissements qui avantageront toutes les régions de notre pays.

Vous vous rappellerez peut–être, madame la Présidente, que j'ai parlé de 500 millions de dollars à la deuxième lecture du projet de loi. Cette somme est maintenant passée à 635 millions de dollars sur cinq ans en ce qui concerne les nouveaux investissements dans la fabrication et la recherche.

[*Français*]

La société Astra évalue présentement divers endroits au Canada où elle pourrait installer un centre de recherche doté d'un mandat mondial, ce qui représente un investissement de 150 millions de dollars.

Nordic Merrill Dow et Smith Klein Beechman ont annoncé, pour chacune d'entre elles, des investissements de 40 millions de dollars pour accroître les travaux de Recherche et Développement.

Il y a trois jours à peine, Eli Lilly a annoncé de nouveaux investissements de 170 millions de dollars pour la R-D dans le domaine de l'expansion et de la fabrication à la fine pointe du progrès.

Il y a davantage. Par-dessus tout, l'industrie investira plus de 2,5 milliards de dollars au Canada d'ici 1996. Voilà une bonne nouvelle. L'économie a besoin de bonnes nouvelles.

[*Traduction*]

J'ai commencé mes observations en déclarant que le public est complètement induit en erreur au sujet de ce projet de loi. Aussi, arrêtons les propos alarmistes et examinons les faits.

Tout d'abord, les opposants disent que le prix des médicaments va monter en flèche à cause du projet de loi C-91. Ce n'est pas vrai. Il ne l'a pas fait dans le passé et il ne le fera pas dans l'avenir. Le projet de loi va donner de nouveaux pouvoirs au conseil, comme je l'ai dit il y a un instant, sur les nouveaux médicaments brevetés aussi bien que sur ceux qui existent déjà. C'est un projet de loi très musclé qui contient des sanctions pénales très sévères.

Les personnes âgées se sont particulièrement inquiétées à ce sujet. Encore une fois, regardons la réalité. Les personnes âgées bénéficient de régimes d'assurance-médicaments dans toutes les provinces et, aux termes des régimes provinciaux actuels, au moins 71 p. 100 d'entre elles ne paieront pas un sou de plus à cause du projet de loi C-91. Pour les 29 p. 100 restantes, les trois quarts ou plus des coûts de leurs médicaments seront payés par des régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

Ce qui a suscité une partie de la confusion, c'est que le prix de certains médicaments augmente plus rapidement que le taux d'inflation. Cependant, il ne s'agit pas ici des médicaments brevetés. Ils n'ont rien à voir avec le projet de loi C-91. Il y a quelques jours, Dalton Camp a écrit dans sa chronique que le prix de six médicaments en particulier avait beaucoup augmenté. Le projet de loi C-91 n'aura aucune répercussion sur ces six médicaments.

Quatre-vingt pour cent des médicaments ne sont pas brevetés et, partant, ne sont assujettis à aucune forme de contrôle des prix. La hausse des prix des 20 p. 100 restants, les médicaments brevetés, est assujettie à un contrôle aux termes de ce projet de loi et du C-22 de 1987. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le prix de ces médicaments est demeuré bien au-dessous du taux d'inflation.

La deuxième fausse perception, que le député de Windsor vient de répandre d'une voix tonitruante, porte sur les répercussions du projet de loi C-91 sur les coûts. Le gouvernement a consacré un certain temps à examiner chaque médicament, de fond en comble, pour évaluer ou analyser la hausse de leurs coûts. Cette hausse sera de 129 millions de dollars sur cinq ans. Je tiens à le répéter: 129 millions de dollars sur cinq ans, environ 25 millions de dollars par année, 1 $ par Canadien par année. Comme ces coûts seront compensés par les énormes avantages que représenteront les nouveaux travaux de recherche et de développement ainsi que les nouveaux remèdes qui en découleront, j'estime que les Canadiens accepteront de supporter ces coûts.

Les opposants à ce projet de loi ont présenté toutes sortes de prévisions des coûts. J'ai écouté attentivement la réponse du député de Windsor. Il n'a donné aucune justification des chiffres extravagants de 4 milliards, 6 milliards et 7 milliards de dollars qu'il lance en l'air aujourd'hui. Or, le Dr Heinz Redwood, un expert reconnu internationalement dans l'industrie, a examiné les chiffres qui ont été compilés par le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il conclut qu'ils reposent sur une analyse sérieuse. Il a dit: «Ils reposent sur une méthodologie acceptable et sur des hypothèses raisonnables.»

• (1240)

Il a ajouté que le coût, pour le Canada, pourrait finalement être moindre que prévu, ce qui ajouterait une marge de sécurité permettant de parer aux coûts supplémentaires possibles mais non prévisibles pour le moment. Selon M. Schondelmeyer, dont a parlé le député de Windsor, cela devrait coûter 7 milliards de dollars en 17 ans. Ces chiffres peuvent paraître sensationnels, et c'est probablement ce qu'on pourra lire dans les journaux demain. Les journaux ne feront pas état des 129 millions de dollars.

C'est là une exagération flagrante. En effet, les professionnels du ministère de l'Industrie ont étudié l'analyse de M. Schondelmeyer, une analyse que celui-ci à faite durant la fin de semaine de l'Action de grâces aux États-Unis. Ils ont constaté qu'elle portait, entre autres, sur des médicaments qui n'étaient plus protégés par des brevets et qu'elle allait beaucoup plus loin que ce qu'on avait demandé au départ. Quelles ont été leurs conclusions? Ils sont arrivés au chiffre de 129 millions de dollars auquel nous étions arrivés.

Nous avons déposé au comité le rapport de M. Redwood, que nous mettons à la disposition de tous les députés qui veulent l'examiner. J'aimerais aussi parler d'une autre question, à savoir la consommation des médicaments.

L'augmentation du prix des médicaments est fonction de la consommation de ces médicaments, de leur type, de l'importance des ordonnances et de leur nombre. En fait, si les médecins prescrivaient ne serait-ce qu'une ordonnance de moins par Canadien par an, cela nous permet-

trait, selon nos calculs, d'épargner près de 20 fois ce qu'il en coûte de plus pour acheter les médicaments.

Une troisième fausse impression dont je voudrais parler, c'est que l'on croit, à tort, que le projet de loi C-91 doublera la durée de protection conférée par les brevets, la faisant passer de 10 à 20 ans. Malheureusement, nous l'avons encore entendu répéter ce matin par le député de Windsor. Pourtant, le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales a dit à maintes reprises ce qu'il en était.

Ce que cette mesure législative accorde à ces sociétés, c'est une protection des brevets de trois ans à trois ans et demi de plus. Il ne s'agit pas de 17, de 10 ou de 20 ans, comme le laissent entendre ceux qui sont contre ce projet de loi.

Une fois le brevet expiré, les fabricants de médicaments génériques du Canada pourront faire ouvertement concurrence à la société qui a inventé le médicament en question, comme c'est le cas dans tout autre secteur technologique. Cette mesure législative vise à harmoniser la protection accordée aux produits pharmaceutiques en vertu du droit de propriété intellectuelle avec celle dont bénéficient toutes les autres inventions.

Je crois que c'est un point sur lequel on ne saurait trop insister, parce que ce n'est pas un traitement de faveur que nous accordons à ces sociétés; en réalité, nous ne faisons que les mettre sur un pied d'égalité avec celles oeuvrant dans d'autres secteurs.

Quatrièmement, ceux qui sont contre ce projet de loi disent qu'il signifie la mort de l'industrie des médicaments génériques au Canada. Comme je l'ai déjà dit, ce secteur s'est accru de 180 p. 100 depuis 1987. D'après nos prévisions, ces nouvelles règles ne devraient pas l'empêcher de progresser autant que le reste du secteur pharmaceutique.

Les médicaments qui ne sont plus protégés par un brevet représentent actuellement près de 60 p. 100 de l'activité du secteur des médicaments génériques. En outre, près de 2 000 de ces médicaments n'ont pas encore été copiés par les fabricants de médicaments génériques.

Aux États-Unis, le secteur des médicaments génériques ne bénéficie pas d'un système d'octroi obligatoire de licences et il connaît une croissance telle que les sociétés spécialisées dans la fabrication de médicaments génériques ont acheté des sociétés pharmaceutiques oeuvrant dans le même secteur avec les profits qu'elles ont réalisés au Canada. On ne voit absolument pas pourquoi ce secteur ne devrait pas prospérer au Canada.

Hier matin, à l'émission *Canada AM*, M. Ralph Nader se demandait pourquoi il faudrait réparer quelque chose qui n'est pas brisé. Les personnes qui font des critiques de ce genre ignorent les changements qui se produisent actuellement dans le monde. M. Nader fait grand cas des inventions canadiennes, mais il voudrait en fait que les Canadiens continuent d'inventer sans que nous donnions encouragement et protection aux inventeurs.

Il voudrait que nous laissions partir les inventeurs canadiens vers les pays qui accordent une protection adéquate. Ces pays n'auraient plus qu'à commercialiser leurs inventions et, ce faisant, priveraient le Canada de leurs bienfaits. Je ne souscris pas à cette approche. Nous voulons conserver les emplois et les avantages au Canada, et c'est ce que vise à faire le projet de loi C-91.

Il y a un an environ, un consensus international s'est dégagé au GATT au sujet de l'établissement de normes internationales concernant la propriété intellectuelle. Dans l'intérêt de la prospérité future du Canada, nous devons participer à ce consensus car si le Canada n'acceptait pas cette proposition, il risquerait de perdre une bonne partie des avantages qu'il a retirés de l'Uruguay Round et de compromettre l'ensemble de ses relations commerciales.

Cette industrie subit actuellement des changements importants. J'ai fait référence, durant le débat en deuxième lecture, à la revue *Business Week* et j'ai insisté sur l'ampleur des changements qui se produisent. Des emplois sont perdus dans d'autres pays, mais le Canada récupère ces emplois parce qu'il détient des avantages sur le plan de la concurrence. Nous avons des scientifiques de réputation internationale, d'excellentes institutions médicales ainsi qu'une réputation d'excellence dans le domaine des médicaments, et notre système de santé jouit d'une renommée internationale.

Nous cherchons, par ce projet de loi, à établir un équilibre, et je crois qu'on se serait attendu à ce que les députés des deux côtés de la Chambre en fassent leur affaire d'une façon ou de l'autre durant leurs interventions.

Je voudrais vous citer les propos de quelqu'un qui est probablement très objectif. Cette personne doit rechercher le juste milieu entre la nécessité d'attirer des investissements et le besoin de contrôler les coûts. Je parle du premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae. Ses propos sont tirés d'une conférence de presse qu'il a donnée le 7 décembre. Il a déclaré:

> Ce n'est pas parce que nous nous interrogeons au sujet du projet de loi C-91 que nous sommes contre ce genre d'investissement.

Il s'agit d'investissement par exemple dans la recherche et le développement ainsi que dans le secteur manufacturier à grande valeur ajoutée.

> Le gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités relativement à la propriété intellectuelle, et nous respectons cela.

C'est ce que nous faisons grâce au projet de loi C-91.

Le premier ministre Bob Rae a aussi affirmé que:

> Quel que soit le régime de propriété intellectuelle qui soit adopté, nous devons pouvoir faire face à la concurrence si nous voulons attirer les investissements.

Encore une fois, c'est exactement ce que nous tentons de faire au moyen du projet de loi C-91.

Il a aussi dit:

> Nous voulons que notre industrie soit équilibrée et compétitive, qu'elle puisse concurrencer toutes les autres industries mondiales. Nous devons donc mettre en place un régime raisonnable de protection de la propriété intellectuelle et, au même moment, nous devons assumer nos responsabilités face à la gestion des coûts d'un régime d'assurance-médicaments public.

Cela résume en quelques mots l'équilibre que nous nous efforçons d'atteindre par le truchement du projet de loi C-91. J'aimerais que les députés d'en face sachent reconnaître les avantages de ce projet de loi, qu'ils nous aident à le faire adopter et qu'ils collaborent avec nous, les provinces et les autres intervenants de l'industrie dans l'élaboration du régime de contrôle des prix le plus parfait, le plus efficace et le plus équitable qui puisse être mis au point pour le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Voilà le genre d'équilibre vers lequel nous devrions tendre dans cette Chambre au lieu de tenter de faire obstacle au projet de loi et, par ricochet, à tous les investissements, à la recherche et au développement ainsi qu'aux emplois valables qui en découleront.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement ce que le ministre avait à dire; il me semble qu'il a mentionné l'accord du GATT à maintes reprises non seulement à la Chambre, mais aussi à l'occasion d'autres conférences qu'il a présentées.

Hier mon collègue de Winnipeg St. James a cité l'alinéa XXXI (b) de l'accord proposé du GATT qui se lit comme suit: «Lorsque la loi d'une partie prévoit une autre utilisation, y compris une utilisation par le gouvernement ou par des tiers, de l'objet d'un brevet sans l'autorisation du titulaire du droit, il faut respecter la disposition suivante: cette utilisation ne peut être autorisée que si l'utilisateur en question s'est efforcé d'obtenir une autorisation. Cette exigence peut être supprimée par une partie, autrement dit, par un pays, en cas d'urgence nationale ou dans d'autres circonstances d'urgence extrême ou dans des cas d'utilisation publique non commerciale.»

J'aimerais demander au ministre s'il ne voit pas dans le système public de santé du Canada «une utilisation non commerciale» et si cela ne constituerait pas une raison légitime et valable de demander à être exempté des dispositions du GATT à cet égard?

• (1250)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je pense que ce qui échappe à mon ami, et je suis surpris que lui, plus que quiconque, ne saisisse pas ce que nous essayons de faire, ce n'est pas de trouver une façon de décourager les investissements au Canada mais bien au contraire de les attirer.

Comme je l'ai dit lors de mon intervention, nous voyons les changements qui se produisent dans le monde entier et nous assistons à une nouvelle répartition des mandats de recherche-développement et de fabrication. Cela se produit également ici même au Canada.

Et si je choisissais l'approche que mon ami sous-entend dans sa question, ces investissements iraient ailleurs. Tel est l'équilibre que nous recherchons avec cette mesure législative.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le ministre. En ma qualité de député du Québec, j'ai été particulièrement intéressé à ce qu'il avait à dire parce qu'il semble, si l'on s'en tient à ce qu'il vient de dire, que cela va être bon pour tout le monde: il devrait y avoir très peu d'augmentation dans le prix des médicaments, et beaucoup d'emplois seraient ainsi créés au Québec.

Je n'en suis pas certain. Le Syndicat des enseignants du Québec a déjà dit qu'il ne croit pas le ministre. De plus, si on s'en remet aux rapports internes du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, ce ministère mentionne qu'ils n'ont pas bénéficié des retombées escomptées, suite à l'adoption du projet de loi C-22 il y a quelques années.

On prévoit déjà une vérification de l'efficacité de la loi C-22, qui a été adoptée il y a quelques années, qui a déjà donné un petit cadeau à l'industrie des produits pharmaceutiques. Pourquoi ne pas attendre cette vérification qui est déjà prévue—je pense que l'on a jusqu'en 1996 pour ce faire—avant de faire adopter une autre loi qui donne sensiblement la même chose? Pourquoi une telle urgence de la part de ce gouvernement de légiférer, de faire adopter ce nouveau projet de loi immédiatement? Et comment pouvons-nous faire confiance à un ministre qui, lorsqu'il était ministre des Finances, n'était jamais capable de boucler son budget? S'en remet-il à ces mêmes fonctionnaires pour établir ses chiffres?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, j'estime que ces attaques personnelles sont déplacées et je ne m'abaisserais pas à y répondre.

Mais je rappellerais à mon ami que sa province, le Québec, appuie ce projet de loi avec enthousiasme parce qu'elle en voit les avantages, à savoir un accroissement de la recherche-développement et de la fabrication, contrebalancé par le contrôle des coûts si essentiel à la bonne gestion du système de soins de santé du Québec.

Mon ami demande pourquoi ne pas attendre 1996. Nous pourrions le faire mais aux dépens de ces investissements. Nous irions également à l'encontre des propositions du GATT et, comme je l'ai déjà dit, cela minerait notre position au GATT. Et ça, personne de ce côté-ci de la Chambre n'est prêt à en courir le risque.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je voudrais obtenir des éclaircissements du ministre. Je pose cette question sincèrement pour savoir si oui ou non le ministre croit qu'il y a un conflit entre le libellé du rapport Dunkel sur le GATT et celui de l'ALENA proposé, surtout en ce qui a trait à la propriété intellectuelle.

Sauf erreur, à l'article 6 sur les produits pharmaceutiques de l'Annexe 1001.2*a*), chapitre 10, à la page 10-62 de l'ALENA, on dit notamment ce qui suit—je n'en lirai qu'une partie, mais je peux le montrer au ministre: «D'ici le 1er janvier 2002, le présent chapitre ne s'appliquera pas aux marchés acquis par le Secretariat. . . visant des médicaments qui ne sont pas couramment brevetés au Mexique ou encore dont le brevet délivré par le Mexique est échu». Il y a une autre phrase au sujet de laquelle j'aimerais obtenir des précisions. Voici: «Aucune disposition du présent paragraphe ne doit porter atteinte aux droits visés par le chapitre 17 (Propriété intellectuelle)». Fondamentalement, ai-je raison de conclure qu'aux termes de l'ALENA, l'industrie pharmaceutique mexicaine pourra profiter d'une période de transition qui n'existe pas aux termes du GATT?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, mon collègue aurait été en mesure d'obtenir une meilleure réponse s'il m'avait donné avis de sa question. Je serai heureux d'y répondre.

Je crois cependant que cette disposition prévoit une période de transition dans l'octroi des marchés par opposition à la propriété intellectuelle. Mon collègue sera très intéressé d'apprendre qu'au Mexique, un pays qui se développe rapidement et qui cherche à obtenir ce type d'investissements, la protection des brevets accordés aux sociétés novatrices est supérieure à celle prévue dans le projet de loi C-91. Les Mexicains ont compris qu'il est important pour eux de prévoir ce type de protection.

En tant que pays qui concurrencera le Mexique pour des investissements, ainsi que l'Europe et d'autres pays, nous devrons être compétitifs nous aussi. Je le répète, c'est là l'objet du projet de loi C-91.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, ma question fait vraiment suite à celle qui vient d'être posée.

L'opposition qui nous accuse d'appliquer rétroactivement les dispositions de ce projet de loi, affirme que c'est injuste ou inhabituel. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi on a choisi le 20 décembre 1991 comme date d'entrée en vigueur.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, il était important de fixer cette date pour ne pas laisser les marchés dans l'incertitude. Si nous ne l'avions pas fait, les marchés auraient été perturbés au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Les fabricants des médicaments génériques aussi bien que ceux des médicaments brevetés n'auraient pas su à quoi s'en tenir au cas où l'un d'entre eux aurait voulu procéder à de nouveaux investissements, parce qu'ils n'auraient pas su qui aurait pu avoir accès aux MBA provenant des médicaments actuellement en cours de mise au point.

Je tiens à signaler que c'est dans l'intérêt des fabricants de produits génériques que M. Dunkel a prévu la période de transition. S'il ne l'avait pas fait, les licences obligatoires actuellement en vigueur auraient été invalidées. Cependant, il a proposé de maintenir la validité de ces licences obligatoires, pour que ces fabricants puissent en bénéficier, tout en prolongeant la période de protection des brevets sur d'autres médicaments.

Il s'agissait donc d'une disposition des droits acquis relatifs aux licences obligatoires déjà accordées. D'après moi, cette façon de procéder était dans l'intérêt des fabricants de médicaments génériques. De plus, en fixant la date en conformité avec la proposition Dunkel, nous nous sommes prémunis contre les manipulations des marchés qui se seraient sûrement produites si nous avions déclaré que nous allions attendre et fixer une date par la suite.

Voilà pourquoi nous avons procédé comme nous l'avons fait. Enfin, cette façon de procéder était tout à fait conforme à ce qui se fait depuis longtemps au Canada en

ce qui concerne la mise en oeuvre de mesures budgétaires.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, ma question a trait au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Le projet de loi C-22 fixe le mandat du conseil, mais en réalité le conseil contrôle le prix de gros, mais non le prix de détail. Comme le ministre le sait, la plupart des grossistes sont des filiales de ces grosses sociétés de fabrication. Cela explique naturellement que l'augmentation ne soit que de 2 p. 100. Au détail, cette augmentation va de 50 à 100 p. 100. Comment le ministre explique-t-il ça?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Un bref commentaire, madame la Présidente. Le gouvernement fédéral n'est pas autorisé par la Constitution à mettre en place des règlements afin de contrôler ou d'influencer les prix de détail. S'il y avait des contrôles, il incomberait aux gouvernements provinciaux de les mettre en oeuvre. La liste établie par les gouvernements provinciaux pour conseiller aux gens les médicaments à acheter—les formulaires comme on les appelle—constitue un des facteurs d'influence les plus importants dans notre pays et permet de maintenir des prix de détail peu élevés.

• (1300)

Ils peuvent ainsi surveiller le prix de détail auquel se vendent les divers médicaments sur le marché et conseiller aux gens ceux qu'ils doivent acheter.

C'est là un des véritables points forts du Canada et une des façons dont nous voulons travailler avec les provinces. Le gouvernement fédéral contrôle les prix de gros grâce au conseil d'examen des prix, tandis que les gouvernements provinciaux contrôlent les prix de détail grâce à l'établissement de listes et au pouvoir que leur laissent les programmes provinciaux d'assurance-médicaments.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je voudrais faire quelques observations sur le projet de loi dont nous sommes saisis et sur son objet, mais je parlerai d'abord du processus.

L'objet du projet de loi revêt un intérêt considérable pour les Canadiens de toutes conditions sociales, les personnes âgées, les professionnels de la santé et les personnes qui ont fait carrière en préconisant certaines dispositions relatives à la propriété intellectuelle. Tous se préoccupent énormément de ce projet de loi et de ses conséquences.

Les dispositions prises au comité ont été insuffisantes pour consacrer au projet de loi un examen le moindrement approfondi.

Certains en face seraient portés à conclure que, puisque les représentants des partis d'opposition ont siégé au comité et entendu quelques témoins, le débat au comité devrait se limiter à cela. En fait, les membres du comité avaient espéré entendre un nombre beaucoup plus élevé de témoins et voulaient avoir des audiences beaucoup plus étendues.

Le savant porte-parole de notre parti, le député de Dartmouth, a défendu cette opinion à maintes reprises, mais s'est heurté à un mur, car le gouvernement lui a dit que c'était ou bien quelques témoins ou bien pas de témoins du tout. La motion qui a été adoptée avec dissidence l'a certainement été sous la contrainte, et ce n'est pas nous rendre un grand service que d'écourter ainsi le débat sur une question revêtant autant d'intérêt pour les Canadiens.

Cela nous aurait donné également une meilleure chance de bien l'examiner. Nous avons entendu ce matin à la Chambre le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales dire que ce que nous avancions était faux. Nous, de l'opposition, prétendons le contraire, que ce que nous avançons est exact et ce que les ministériels avancent est faux. Rien de plus normal dans un débat parlementaire. Mais si nous avions eu des audiences plus longues au comité, nous aurions probablement pu étudier les faits et les chiffres plus à fond. Et par là, je ne veux rien laisser entendre de malveillant au sujet des témoins qui ont comparu au comité.

C'est la réalité, madame la Présidente. Nous n'avons pas eu assez de temps. À une étape ultérieure du débat sur ce projet de loi, de nombreux amendements n'ont même pas été discutés. La Chambre s'est prononcée sur certains d'entre eux, mais, encore une fois, ils n'ont pas été discutés parce que le gouvernement a bâillonné l'opposition et a eu recours à l'attribution de temps pour couper court au débat sur une mesure pourtant très importante.

Nous voici donc à la troisième lecture d'un projet qui inquiète beaucoup les Canadiens. Or, beaucoup d'éléments importants du projet ont été à peine effleurés.

Nous sommes nombreux à avoir étudié la question. J'ai eu l'occasion, en 1987, d'étudier une mesure semblable, et je tiens à répéter que je n'accepte aucunement les conclusions du gouvernement selon lesquelles nous, comme pays indépendant, devons adopter maintenant

cette nouvelle forme de droit sur la propriété intellectuelle.

Je tiens à bien faire comprendre que j'ai de graves préoccupations au sujet des fabricants de médicaments brevetés qui ont des activités au Canada. J'en ai aussi au sujet des fabricants de médicaments génériques. Le gouvernement dit aux Canadiens que nous allons désormais avoir seulement une industrie qu'il régira dans son ensemble, c'est-à-dire les fabricants de médicaments brevetés, les multinationales. À mon sens, cette politique n'est pas juste, elle ne répond pas aux besoins et elle n'est pas dans l'intérêt public.

Comme parti national, nous ne préconisons pas qu'un élément de l'industrie soit sacrifié à l'autre. Notre porte-parole, le député de Dartmouth, l'a rappelé à maintes reprises. Mais il doit y avoir un équilibre, un équilibre dans les politiques d'intérêt public. Cet équilibre, il nous semble que le régime de licences obligatoires l'a assuré au fil des ans.

Il est intéressant de signaler que, en 1987, le leader actuel du gouvernement à la Chambre, qui était alors ministre responsable, a dit à maintes reprises à la Chambre des communes que le prix des médicaments—et je tiens à soulever ce point, car je sais que cela intéresse beaucoup les députés—n'augmenterait pas d'un cent dans notre pays. C'est ce que le ministre a dit.

Mon collègue de Dartmouth a prouvé maintes et maintes fois à la Chambre que cette affirmation est fausse. C'est la conclusion tirée par l'opposition, par le Nouveau Parti démocratique et par des tiers indépendants. Le coût des médicaments a augmenté considérablement.

Ainsi, le gouvernement n'a pas été capable de respecter sa promesse de 1987, soit que les prix n'augmenteraient pas d'un centime.

Les choses sont toutefois un peu différentes cette-fois ci; le gouvernement ne prétend plus que les prix n'augmenteront pas d'un cent. Il admet qu'ils augmenteront—certains disent qu'ils augmenteront de quelques milliards de dollars, mais le gouvernement dit qu'ils ont tort. Selon lui, il n'est pas question de milliards, mais de millions. C'est ce qu'il dit. Eh bien, si on calcule cela sur dix ans, cela devient vite des milliards.

Je suis fort étonné de constater que le gouvernement a jugé bon d'admettre que les prix augmenteront dans notre pays. Cependant, comme le porte-parole de l'opposition officielle, le député de Dartmouth, l'a dit et répété, les mécanismes que le gouvernement a mis en place pour essayer de faire face à cette hausse des prix ne sont pas efficaces.

Toute la question de l'octroi de licences obligatoires et des droits de propriété intellectuelle a été débattue à la Chambre maintes et maintes fois. Notre parti croit que les deux systèmes peuvent être efficaces dans notre pays. Ils ont fonctionné jusqu'à maintenant et ont permis à chaque consommateur d'économiser des milliers de dollars.

Madame la Présidente, j'ai dû, l'autre jour, aller chercher un médicament d'ordonnance pour mon fils. Le médecin lui avait prescrit un médicament breveté. J'ai demandé au pharmacien, qui est aussi un de mes amis, s'il avait en magasin un équivalent du médicament breveté. Celui-ci coûtait 18,29 $, tandis que le produit générique permettant de traiter la même maladie coûtait 4,22 $. La différence est appréciable.

Je n'essaie pas de vous tirer des larmes, madame la Présidente, en essayant de vous faire croire que je n'ai pas les moyens de payer la différence entre 4 $ et 18 $! Mais des millions de Canadiens ne peuvent se permettre de payer cette différence. Pourquoi notre pays rejetterait-il un système équilibré?

Je sais qu'il me reste relativement peu de temps, mais je tiens à dire que, selon moi, il y a place pour les licences obligatoires et les brevets pharmaceutiques dans notre pays. À mon avis, nous devrions laisser le système tel qu'il est. Il a bien fonctionné et s'est avéré très efficace pour les Canadiens.

• (1310)

Ce projet de loi offre très peu de garanties quant aux investissements dans la recherche et le développement. Il n'apaise absolument pas les inquiétudes que nous avons exprimées au sujet des prix. Évidemment, même la personne la plus objective du monde—et pour cela, je me tourne vers la présidence—doit reconnaître qu'un projet de loi à effet rétroactif est, en soi, préjudiciable.

L'effet rétroactif de ce projet de loi à teneur financière est probablement beaucoup plus préjudiciable à l'ensemble du système que tout autre aspect du projet de loi. Le gouvernement est prêt à imiter le Père Noël qui, le 24 au soir, descendra dans les cheminées et laissera les cadeaux dans le salon.

C'est tout un cadeau que les sociétés multinationales ont reçu du Père Noël, c'est-à-dire du gouvernement conservateur d'en face qui comprend notamment les ministres de la Justice, des Affaires constitutionnelles, des Communications ainsi que de la Santé nationale et du Bien-être social—mais pas le premier ministre puisqu'il partira sous peu. Pour payer ce cadeau, ils ont dû prendre l'argent de tous les simples citoyens qui gagnent durement leur salaire, qui travaillent 40 heures par semaine, qui élèvent leurs enfants, qui les nourrissent, qui leur font faire des études et qui doivent maintenant payer la note que leur refile le gouvernement.

Ainsi, en vertu du projet de loi C-91, les multinationales qui veulent d'abord et avant tout aller chercher jusqu'à notre dernier dollar pourront plus facilement atteindre leurs objectifs. C'est injuste.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, le député a affirmé que le système d'octroi obligatoire de licences fonctionne bien et devrait être préservé.

J'imagine qu'il répète les propos de Ralph Nader, spécialiste américain que l'opposition officielle a fait venir au Canada pour appuyer les arguments qu'elle invoquait en faveur de l'octroi obligatoire de licences. M. Nader a déclaré: «Si ça fonctionne bien, n'y touchez pas.» Je soutiens, quant à moi, que le système fonctionne mal. À cause de lui, l'essor de l'industrie pharmaceutique au Canada a été grandement ralenti.

Jusqu'en 1987, toujours à cause de ce système créé par les libéraux, personne ne voulait investir dans la recherche et le développement au Canada, ni dans les usines et l'équipement. Le député pourrait peut-être nous dire comment le système d'octroi obligatoire de licences a attiré les investisseurs. Comment ce système a-t-il aidé des Canadiens à obtenir des emplois bien rémunérés? Comment a-t-il favorisé les universités canadiennes?

Le système ne fonctionnait pas. Le député pourrait peut-être nous dire comment il s'y prendrait pour créer un climat propice aux investissements tout en préservant le système d'octroi obligatoire de licences?

M. Dingwall: Madame la Présidente, la question ne me surprend pas.

Ce qui me surprend, c'est sa qualité, je crois, c'est-à-dire son manque de clarté et l'incompréhension qu'elle trahit chez la députée du rôle que les secrétaires parlementaires jouent dans le gouvernement du pays. En fait, la députée a une responsabilité à l'endroit des consommateurs du pays.

Elle laisse entendre que l'octroi obligatoire de licences n'a pas contribué à réduire les prix que les consommateurs canadiens payent pour leurs médicaments d'ordonnance, mais les faits prouvent abondamment le contraire. C'est clair comme le jour. Tout le monde le sait. Ils sont légion les tiers, particuliers ou organismes, qui l'ont dit. Ils n'ont jamais cessé de le dire.

Je dirais à la députée que l'argument qu'elle présente aujourd'hui devrait faire l'objet d'un débat en règle. Elle ne montre qu'un côté de la médaille. Il est bien certain qu'en tant que parti national, nous croyons à la propriété intellectuelle, que nous estimons que chacun doit être récompensé de ses découvertes. Nous ne disons pas le contraire. Mais il se trouve que nous croyons aussi que les consommateurs canadiens ont également le droit d'être entendus.

Eux aussi méritent qu'on leur explique pourquoi leurs médicaments d'ordonnance coûtent ce qu'ils coûtent. Je croyais que la députée allait me poser la question-massue: «Que voulez-vous dire lorsque vous dites que vous craignez au sujet des médicaments génériques?» Je lui dirai que j'ai les mêmes craintes au sujet des fabricants de médicaments génériques qu'au sujet des fabricants de médicaments de marque: les prix et le coût de la recherche et du développement. Notre système est bon. Il pourrait être encore meilleur si c'était l'objectif du débat. Mais ce n'est pas le cas.

La députée laisse entendre aux consommateurs de sa circonscription, à ses électeurs, que nous voulons éliminer complètement et à jamais le système d'octroi obligatoire de licences afin de les obliger à payer leurs médicaments au prix fort. Voilà la différence. Voilà la différence idéologique qu'il y a entre libéraux et conservateurs.

Le programme des conservateurs est limpide. Un de leurs principaux objectifs est de faire gagner à tout prix de l'argent aux sociétés multinationales. Que les consommateurs, la recherche-développement et le système de soins de santé aillent se faire fiche! L'objectif est d'avantager les sociétés nultinationales qui se trouvent à diriger le programme des néo-conservateurs en face à la Chambre.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir la possibilité de poursuivre le débat sur le projet de loi C-91, mais je ne peux pas comprendre pourquoi il y a un débat.

Il est très évident que les Canadiens, les consommateurs de notre pays, sont absolument opposés à ce projet de loi. Je le vois dans ma circonscription où j'ai reçu de nombreuses lettres de gens qui m'écrivent dans ce sens, ce qui m'encourage à m'élever contre ce projet de loi au nom de mes électeurs et de Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Il est impossible de comprendre pourquoi il faut que le gouvernement adopte maintenant ce projet de loi qui va seulement avantager davantage le secteur de notre économie nord-américaine qui jouit déjà actuellement de la marge bénéficiaire la plus importante. Pourquoi est-il nécessaire de lui donner maintenant la possibilité d'augmenter encore ses bénéfices, et cela aux dépens de tous les citoyens et de tous les consommateurs canadiens? Non seulement ce projet de loi va augmenter le coût par personne, mais il met en péril notre système de soins de santé.

Je citerai l'Association des consommateurs du Canada dont le représentant a dit la semaine dernière devant le comité législatif qu'il croyait que: «Avec un nouveau gouvernement sur le point de prendre le pouvoir aux États-Unis, le Canada n'a aucune raison d'adopter le projet de loi C-91 à cause d'ententes précédentes conclues avec l'ancien gouvernement américain en vue de supprimer la concession de licence obligatoire.»

Selon lui, le gouvernement invoque comme excuse le fait qu'il doit adopter ce projet de loi maintenant afin de se conformer aux règles du nouveau GATT qui n'a pas encore été approuvé et aux règles de l'ALENA qui, également, comme nous le savons, n'a pas non plus été approuvé et que nous de ce côté-ci de la Chambre combattrons jusqu'à ce que nous obtenions que certaines normes minimales soient respectées.

Quand nous examinons le GATT, nous voyons qu'il n'y aucune raison aux termes des articles de cet accord que le Canada adopte ce projet de loi maintenant. Étant donné les exceptions expressément prévues dans l'accord du GATT, il est inutile, pour le Canada, de présenter cette mesure législative qui éliminerait l'octroi obligatoire de licences dans ce pays.

En outre, non seulement des exceptions ont été prévues dans l'ALENA, mais dans la négociation de cet accord, notre gouvernement a fait une exception spéciale dans le cas du Mexique auquel il a accordé un délai de huit ans avant qu'il n'ait à modifier de quelque façon que ce soit ses lois concernant les médicaments brevetés, les produits pharmaceutiques et autres.

Or, avant que cet instrument commercial ne soit adopté, nous présentons cette mesure législative qui nuira grandement aux consommateurs, à nos systèmes de soins de santé ainsi qu'à l'industrie de fabrication des médicaments génériques, et qui aura un effet rétroactif.

• (1320)

Le ministre a dit il y a quelques minutes que les sociétés fabriquant des médicaments génériques avaient pu réaliser des profits depuis l'adoption, il y a quelques années, du projet de loi C-22 qui prolongeait la durée de la protection conférée par les brevets aux sociétés fabriquant des médicaments de marque. D'après les sociétés qui fabriquent des médicaments génériques, il ne faisait aucun doute que le projet de loi C-22 demeurerait en vigueur jusqu'à 1997 et ne serait pas modifié avant d'avoir fait l'objet d'un examen approfondi. Partant de cela, elles se sont adaptées, elles ont élaboré des plans et fait des recherches. Il est vrai que cette mesure législative leur a permis de développer leur marché, mais elle a également permis aux sociétés fabriquant des médicaments de marque d'en faire autant, sinon plus. La mesure législative rétroactive que nous envisageons d'adopter les pénaliserait sérieusement, sur le plan financier, et irait même jusqu'à remettre en question leur existence dans ce pays.

De ce côté de la Chambre, nous prenons la parole et faisons valoir nos arguments. On répète constamment qu'il n'y a pas unanimité là-dessus, mais il n'en reste pas moins que le gouvernement a limité le débat et a coupé la parole à la population canadienne qui avait des choses importantes à dire au sujet de cette loi et qui avait de sérieuses inquiétudes que nous partageons.

Le ministre disait il y a un moment que quiconque s'oppose au projet de loi C-91 ne connaît pas les marchés mondiaux qui sont en pleine évolution. Le gouvernement nous donne tous les jours comme excuse pour nos problèmes économiques le fait que nous vivons dans un monde où les marchés sont planétaires et où, par conséquent, nous devons être compétitifs à l'échelon mondial. Pourtant, il nous demande sans raison de nous adapter au programme des multinationales qui, de plus en plus, dominent l'économie mondiale. Ce n'est absolument pas nécessaire.

Il est certain que nous vivons dans un régime de concurrence mondiale, mais cette mesure législative ne profite qu'aux sociétés multinationales. Nous avons un programme national—représenter les intérêts de la population canadienne—, et on ne peut pas dire que ce projet de loi les serve.

Le gouvernement promet ensuite de passer à d'autres choses, l'accroissement des pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et l'accroissement de l'investissement dans la recherche et le développement, mais rien de cela ne figure dans le projet de loi C-91 que l'on nous demande d'approuver. Il n'y a aucune obligation de la part des multinationales qui profiteront de la loi d'augmenter leurs dépenses de recherche et de développement.

Oui, il y a des promesses. J'ai reçu, aujourd'hui, une lettre d'Eli Lilly Canada disant que la société allait investir 170 millions sur cinq ans au Canada, mais ajoutant qu'une mesure législative comme le projet de loi C-91, qui donne aux fabricants de produits pharmaceutiques une plus grande protection de leur propriété intellectuelle, est essentielle pour attirer cet investissement et permettre l'expansion de l'industrie au Canada. La société Eli Lilly tient ces propos avant que le projet de loi C-91 ne soit adoptée, présumant qu'il va l'être et qu'il n'y a pas de débat sur quoi que ce soit au pays, en l'occurrence, pas sur le projet de loi C-91, mais il y a là un message voilé: si, pour une raison ou pour une autre, le projet de loi C-91 n'est pas adopté, la société n'investira pas ces 170 millions de dollars au Canada, investissement qui, répétons-le, va lui profiter énormément, et ce, au détriment des consommateurs canadiens.

On avait cru que les pouvoirs conférés par le projet de loi C-22 au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés seraient suffisants. D'après les données publiées par divers organismes, il apparaît clairement que ces pouvoirs étaient insuffisants et que les prix ont augmenté dans une proportion beaucoup plus grande que ne le prévoyait le gouvernement au moment de l'adoption du projet de loi C-22.

Jetons un coup d'oeil sur les données publiées par divers organismes. Selon le Régime d'assurance-médicaments de l'Ontario, les prix des médicaments ont augmenté de 13,2 p. 100; la société d'assurance complémentaire Bouclier vert fait état d'une augmentation de 11,4 p. 100; le Régime d'assurance-maladie du Manitoba estime l'augmentation à 12,3 p. 100. Ces chiffres sont bien supérieurs au niveaux d'inflation.

Le ministre répondrait: «Eh bien, c'est parce que ces organismes prennent en considération l'ensemble des médicaments, et non pas uniquement les médicaments brevetés.» Le fait est toutefois que tout médicament ordinaire qui se révèle rentable pour un fabricant de médicaments de marque peut être modifié légèrement et protégé par un brevet, si bien que les multinationales spécialisées dans la fabrication de médicaments de marque peuvent commercialiser plusieurs variantes rentables brevetées à nos dépens. Le Canada ne peut pas s'offrir le luxe de voir augmenter les prix des produits pharmaceutiques. Notre pays ne peut pas s'offrir le luxe de tolérer plus longtemps le gouvernement actuel.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, je voudrais éclaircir un sujet qui a été abordé très récemment par les députés de l'opposition officielle. Ils ont parlé du GATT, et certains des propos qu'ils ont tenus à ce sujet sont passablement erronés. Je tiens à ce qu'ils sachent que l'Accord de libre-échange nord-américain comporte les mêmes engagements que le rapport Dunkel du GATT en ce qui a trait à la propriété intellectuelle.

Le Mexique ne bénéficiera pas d'un délai de huit ans pour se conformer aux exigences de l'ALENA relatives aux médicaments brevetés. En fait, toutes les parties à l'accord sont assujetties aux mêmes règles. C'est justement ce à quoi tendent les discussions internationales sur les règles commerciales, faire en sorte que les règles du jeu soient égales pour tous. En fait, la période de transition de huit ans à laquelle le député d'en face a fait référence il y a quelques instants, pendant que le ministre prenait la parole, concerne l'acquisition de médicaments, et non pas la protection de la propriété intellectuelle, dont nous traitons à l'occasion du débat sur le projet de loi C-91, et la protection des brevets pour les médicaments.

Je voudrais aussi poser une question au député. . .

Une voix: Règlement!

Mme Dobbie: Nous sommes à la période des questions et observations, madame la présidente.

Mme le vice-président: Le député invoque le Règlement.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je voudrais vérifier, moi qui siège à la Chambre depuis treize ans, ce qui n'est certes pas beaucoup, à quoi sert exactement la période de questions et réponses pendant un débat. J'avais cru comprendre que cette période vise à permettre aux députés intéressés de poser des questions pertinentes, et non à leur permettre de débattre d'une question ni à permettre au gouvernement de réfuter systématiquement ce que disent tous les intervenants. J'ai remarqué que le député d'en face a eu amplement l'occasion de réfuter ce qu'ont dit tous les intervenants de ce côté-ci, alors que beaucoup d'autres députés veulent prendre la parole pour poser une question ou présenter une observation.

Le travail de la présidence consiste à accorder une chance égale à tous de se faire entendre, ce que la présidente a toujours fait de façon exemplaire, et je veux seulement m'assurer que je comprends bien la fonction de la période des questions et observations. Je crois qu'elle vise à accorder à autant de députés que possible la chance de participer au débat et non à permettre à un

secrétaire parlementaire de réfuter ce que disent tous les intervenants. Ce n'est pas correct, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Je remercie le député de me dire que personne n'a habituellement à se plaindre de la façon dont j'accorde la parole aux députés. Ce que je m'efforce de faire, c'est d'accorder d'abord la parole à un député d'un autre parti que celui du député qui a présenté l'allocution. C'est ce que je fais depuis six ans et c'est la toute première fois qu'on me signale la chose.

Je crois que nous avons probablement assisté ce midi à la meilleure période de questions et observations que la Chambre ait eue depuis longtemps, soit après l'intervention du ministre du Commerce extérieur. On a répondu brièvement à des questions brèves, et je crois que cinq députés d'allégeances politiques diverses, dont un indépendant, ont pu prendre la parole. Lorsqu'on ne dispose que de cinq minutes, il est normal d'essayer de bien répartir le temps de parole entre tous les partis.

M. Tobin: Pourvu que ce ne soit pas toujours la même personne.

Mme le vice-président: Eh bien, la présidence ne peut décider qui est à la Chambre. À l'ordre, s'il vous plaît.

Il y a une minute, avant que le député ne soit parmi nous, le député de Dauphin—Swan River avait demandé la parole. Je peux garantir au député que je vais m'assurer que les députés de tous les côtés puissent intervenir, mais je ne peux décider qui est à la Chambre pour un parti ou un autre. Cela échappe tout à fait à mon contrôle, et le député en est conscient, j'en suis persuadée.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Merci beaucoup, madame la Présidente. Je vais répondre aux observations de la secrétaire parlementaire. Je voudrais citer à nouveau un passage de l'Accord de libre-échange nord-américain qui accorde au Mexique un traitement de faveur. S'il n'en est rien, pourquoi alors cet article ne s'applique-t-il pas également au Canada? On y dit très explicitement que, jusqu'au 1er janvier 2002, ce chapitre ne s'appliquera pas aux marchés acquis par des ministères, ce qui pourrait être des gouvernements provinciaux aux termes de notre régime de soins de santé ou le ministère fédéral. Pourquoi cela ne s'applique-t-il pas également aux ministères provinciaux de la Santé au Canada en ce qui concerne les médicaments qui ne sont pas couramment brevetés au Mexique ou dont le brevet délivré par le Mexique est échu? Aucune disposition du présent paragraphe ne doit porter atteinte aux droits visés par le chapitre 17 (propriété intellectuelle).

• (1330)

Si on n'accorde pas là un traitement de faveur au Mexique, pourquoi ne précise-t-on pas de façon explicite que le Canada pourra profiter des mêmes avantages? Il est très clair pour les députés de ce côté-ci que le gouvernement a cédé une fois de plus aux pressions des grosses sociétés pharmaceutiques multinationales qui fabriquent les produits de marque et que nous accordons aux intéressés un avantage très net au détriment des consommateurs canadiens.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, je me posais des questions sur le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et je me demandais si notre collègue était d'accord avec le ministre lorsqu'il affirme que, aux termes de la Constitution, le gouvernement fédéral ne peut contrôler les prix au détail. C'est ce qu'il a déclaré. Selon lui, nous ne pouvons contrôler les prix au détail, mais seulement les prix de gros.

Ma collègue est-elle d'accord avec la ministre ou non?

Mme Stewart: Madame la Présidente, je ne suis pas experte en matière constitutionnelle, mais je trouve plutôt bizarre que le gouvernement ou tout autre organisme puisse surveiller ou examiner les prix de gros et non les prix au détail. Cela me semble tout à fait insensé, mais je le répète, je ne suis pas une spécialiste en la matière.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui avec plaisir dans le débat sur ce projet de loi, car je voudrais revenir méthodiquement sur les arguments qui ont été présentés jusqu'à maintenant, afin de dissiper des inquiétudes ou d'éclaircir des points que mes collègues d'en face ont pu soulever.

De toute évidence, certains problèmes leur échappent, dont le moindre n'est pas la différence entre l'approvisionnement et la propriété intellectuelle. Pour répondre à la question qui figurait dans la dernière intervention de la députée, je dirai qu'il est actuellement question d'approvisionnement et non de propriété intellectuelle dans le passage de l'ALENA auquel elle a fait allusion.

Aujourd'hui, à la Chambre, nous étudions le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets.

Je commence par le commencement, soit par la définition d'une licence obligatoire. Bien des gens s'interrogent sans doute sur ce qu'il faut entendre par «licence obligatoire». Si l'on détient un brevet sur une invention, n'est-on pas protégé contre la copie de cette invention pendant un certain nombre d'années? N'est-ce pas là un principe

que tout le monde tient pour acquis? C'est ce que représente un brevet, non?

C'est effectivement ce qu'on entend par brevet dans la plupart des pays et ce sera le cas au Canada après l'adoption du projet de loi C-91. Pour l'instant, et j'ai été très étonnée de l'apprendre à mon arrivée à la Chambre, une invention brevetée peut être copiée au moyen d'un mécanisme spécial mis au point par l'ancien gouvernement libéral, c'est-à-dire au moyen de licences obligatoires. Délivrer une licence obligatoire consiste à accorder à quelqu'un le privilège spécial de copier un médicament encore protégé en vertu d'un brevet.

Ce projet de loi élimine cette disposition artificielle et préjudiciable qui avait été introduite dans le droit canadien de la propriété intellectuelle, crée un climat de justice et d'égalité, et aligne, au XXI^{e} siècle, le Canada sur les pays du Groupe des 7 et le reste du monde industrialisé, à l'exception peut-être de l'Inde qui n'est pas exactement un de nos principaux partenaires commerciaux.

Cette mesure législative nous permettra d'attirer des investissements et des fonds pour la recherche et le développement, ce qui veut dire plus d'emplois pour les Canadiens, et pas seulement des emplois mal payés ou peu attrayants pour les gens clés. Non. Des emplois à forte valeur ajoutée qui créeront des débouchés pour la mise au point, pour l'avenir, de technologies fondées sur les connaissances.

L'opposition a prétendu qu'en quelque sorte le gouvernement fédéral, le gouvernement actuellement en place, est en train d'essayer de faire adopter le projet de loi C-91 pour des motifs vils. Rien n'est plus faux.

Comme je l'ai dit, ce projet de loi nous permettra d'attirer des investissements et de créer plus d'emplois. Depuis que nous avons annoncé notre intention d'aller de l'avant avec le projet de loi C-91 il y a un an, de manière à—quoique mes collègues d'en face en disent—laisser amplement le temps aux Canadiens d'y réfléchir, d'en débattre et d'en discuter, des investissements au Canada au montant de 502 millions de dollars ont été annoncés.

Rien que dans ma province, une société locale établie là depuis, je crois, les années 60, a doublé ses investissements de 60 millions de dollars au cours des deux ou trois derniers mois. Qu'est-ce que ça signifie sur le plan des emplois et des investissements réels pour les Manitobains? Un profit de 145 millions de dollars par an. Croyez-moi, c'est un stimulant formidable pour l'économie du Manitoba.

Cela représente des emplois pour le secteur agricole. Cela représente des possibilités d'expansion dans d'autres domaines à un moment où les produits agricoles traditionnels sont difficiles à commercialiser. Pour nos jeunes diplômés d'université, cela veut dire qu'ils auront des débouchés sur le marché du travail et qu'ils pourront tirer parti de leurs diplômes et les rendre encore plus rentables à l'avenir. Les jeunes qui sortent de l'université, non pas seulement au Manitoba mais dans tout le pays, n'auront plus à aller aux États-Unis ou en Europe pour exercer la profession qu'ils ont pris tant de temps à acquérir.

Cela représente aussi davantage de recherche. En parlant d'université, des institutions comme l'Université de l'Alberta, l'Université de la Colombie-Britannique ou même l'Université du Manitoba, sans parler de toutes les universités de l'Est, ont reçu environ 84 millions de dollars de plus pour la recherche et le développement depuis 1987, année d'adoption du projet de loi C-22 qui limitait le délai avant l'octroi obligatoire des licences. Même les députés d'en face reconnaîtront qu'il s'agit d'un investissement très important dans l'avenir de nos jeunes et l'avenir de notre pays.

Je voudrais également faire remarquer que, d'après le consensus en matière de commerce international établi dans le cadre du GATT qui regroupe 108 pays, nous devons avoir des règles du jeu équitables, et des règles comme les licences obligatoires sont totalement inéquitables, créent des obstacles au commerce et ne seront plus tolérées dans le monde d'aujourd'hui.

Il est également important de reconnaître que cette mesure s'inscrit dans le plan global du gouvernement visant à créer au Canada un climat dans lequel les gens pourront trouver des emplois, où les investissements se multiplieront, où se feront de véritables échanges internationaux et où les Canadiens seront beaucoup plus prospères à l'avenir parce qu'ils auront une bonne base solide, fondée sur le bon sens plutôt que sur l'intervention de l'État.

Depuis que nous avons apporté des changements dans ce domaine avec la mise en application du projet de loi C-22 en 1987, les bénéfices en retour ont été extraordinaires. L'opposition prétend, comme elle l'a fait dans le cas du projet de loi C-22, que l'adoption de la mesure à l'étude allait provoquer de fortes hausses du prix des médicaments. Elle avait par ailleurs soutenu que l'adoption du projet de loi C-22 allait faire disparaître les fabricants de produits génériques, et elle prétend la même chose dans le cas du projet de loi C-91.

Le fait est que, pendant cette période, la hausse du prix des médicaments a été limitée à 2,9 p. 100, grâce au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Un député a dit tout à l'heure qu'une de mes fonctions était de protéger les consommateurs. C'est précisément ce

que le conseil fait depuis 1987, et il continuera de le faire, à cette différence près qu'il aura désormais plus de pouvoirs. Il pourra maintenant envoyer des gens en prison pour un an au maximum s'ils ne se conforment pas à la politique.

• (1340)

Nous pouvons imposer aux sociétés des amendes qui peuvent aller jusqu'à 100 000 $ par jour. Ce sont de vraies sanctions. Nous pouvons ordonner l'annulation de hausses de prix. Si une société refuse de se conformer à la politique du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, nous pouvons lui ordonner de verser au gouvernement le double des bénéfices réalisés pendant la période où les prix ont été excessifs.

Toutes ces sanctions ne sont pas terriblement bien accueillies par les fabricants de médicaments brevetés, ni par l'Association canadienne de l'industrie du médicament, mais nous estimons devoir agir de la sorte pour protéger les consommateurs parce que, comme le député l'a dit fort justement, c'est notre travail.

Je signale aussi que, même si on nous a dit et répété que le régime de licences obligatoires avait freiné la hausse des prix, aucun fait ne permet réellement de prouver qu'il en est ainsi en longue période. Le General Accounting Office a été cité plusieurs fois, et je voudrais le citer à mon tour.

Dans l'étude que les États-Unis ont réalisée pour leur General Accounting Office, on signale deux choses. Je vais citer directement pour que les députés d'en face sachent exactement ce que je veux dire: «Les différences de prix semblent découler de facteurs qui influencent le prix que les fabricants peuvent demander sur les marchés américain et canadien. Les fabricants qui vendent des médicaments au Canada font face à deux contraintes qui n'existent pas aux États-Unis: une réglementation fédérale qui limite les prix lorsque de nouveaux médicaments sont mis sur le marché et les augmentations de prix des médicaments brevetés existants; et il y a les régimes d'assurance-médicaments des provinces.»

Le rapport explique la situation plus en détail et précise que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés semble modérer les prix. Il explique que le mandat de l'organisme est d'étudier les prix et de veiller à ce qu'ils ne soient pas excessifs.

En fait, le CEPMB a été le principal facteur à l'origine du bas prix des médicaments au Canada et, avec ce nouveau projet de loi et la plus grande marge de manoeuvre dont disposera le CEPMB pour contrôler les prix, nous pourrons davantage faire échec à l'augmentation du prix des médicaments, notamment le prix de lancement.

Les formulaires provinciaux jouent également un rôle important. D'ailleurs, le gouvernement fédéral envisage aussi la possibilité d'établir un formulaire qui nous donnerait encore plus de prise sur les médicaments vendus dans notre pays.

Il est faux de dire que, si ce projet de loi est adopté, les consommateurs vont payer des prix exorbitants. Je tiens à dire à tous les Canadiens, et tout particulièrement aux personnes âgées, qui ont été terrorisés par certains députés de l'opposition, qu'ils ne seront pas obligés de payer des prix exorbitants pour leurs médicaments, à la suite de l'adoption du projet de loi C-91.

En fait, la plupart des personnes âgées sont couvertes par les régimes d'assurance-médicaments provinciaux, mais l'augmentation que devront peut-être payer ceux qui ne sont pas couverts est vraiment infime. Pour tout le monde, il y aura effectivement une légère augmentation des prix, malgré l'existence du CEPMB. C'est ce que les fonctionnaires nous ont dit, et le gouvernement fédéral le reconnaît.

Il est question d'une augmentation de 129 millions de dollars sur cinq ans, rien de plus. C'est moins que le prix d'un médicament d'ordonnance pendant une année. Il s'agit d'environ 1 $ par personne, par année, pendant ces cinq ans. Même au-delà de cette période de cinq ans, d'ici l'an 2000, il serait question d'une augmentation des prix d'environ 2 p. 100 par rapport aux prix actuels. C'est tout.

J'espère que les personnes qui se sont laissées effrayer par ceux qui voudraient leur faire croire que les prix vont connaître une hausse effrénée après l'adoption de ce projet de loi surmonteront leurs craintes, car elles ne sont absolument pas justifiées. Les députés de l'opposition devraient avoir honte d'avoir eu recours à de pareilles tactiques pour faire valoir leur point de vue.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'augmentation des prix. M. Schondelmeyer a comparu devant le comité et a cité toutes sortes de chiffres. Certains fabricants de produits génériques ont d'ailleurs publié des annonces. En janvier, ils en ont publié une dans laquelle ils disaient que les prix allaient augmenter de 300 millions de dollars par année. C'est un chiffre assez affolant, mais j'imagine qu'il ne l'était pas suffisamment, puisque, deux ou trois mois plus tard, ils sont revenus à la charge et ont dit que les prix allaient augmenter de un milliard de

dollars par année. Au moment de leur comparution devant le comité, il y a huit ou dix jours, ils n'ont plus parlé d'augmentation de 300 millions de dollars ou de un milliard de dollars.

Il est maintenant question de 2 milliards de dollars par année. C'est tout simplement ridicule. Rien ne justifie une affirmation aussi ridicule et exagérée, mais c'est là le genre de déclarations qu'on entend. Elles font très peur aux Canadiens à revenu fixe et surtout aux personnes âgées, qui doivent compter sur l'aide du gouvernement. Bien sûr, ces personnes s'inquiètent de ce que coûteront les médicaments.

M. Schondelmeyer a admis devant le comité, lorsque je le lui ai demandé directement, qu'il travaillait pour l'Association canadienne de fabricants de produits pharmaceutiques, qui représente les fabricants de médicaments génériques, lesquels sont contre le projet de loi. Je n'en veux pas aux fabricants de médicaments génériques de dire des choses pareilles. Je comprends très bien qu'ils préfèrent que les choses restent comme elles sont. Ils jouissent d'une licence spéciale qui leur permet de copier des médicaments brevetés avant que la période de protection ne soit écoulée. C'est très pratique.

Dans les faits, cela limite les investissements que nous pourrions avoir. Je ne leur en veux pas de défendre leur point de vue, mais ils devraient davantage l'étayer par des faits.

Puis, M. Schondelmeyer a avoué—et il me l'a répété devant le comité—que non seulement il travaillait pour l'Association canadienne de fabricants de produits pharmaceutiques, mais qu'il a colligé ses chiffres pendant le congé de l'Action de grâces. Il me l'a dit lui-même. Je vous le demande: Quelle crédibilité peut-on prêter à des statistiques lorsque leur auteur admet, d'une part, qu'il travaille déjà pour des intérêts établis et, d'autre part, qu'il lui a suffi de la fin de semaine de l'Action de grâces pour faire ses calculs?

Mais ce n'était pas suffisant. L'opposition est allée chercher Ralph Nader. Il a été un facteur déterminant dans la montée du consommateurisme en Amérique du Nord, mais pour être franche avec vous, je croyais qu'il était mort. Il était pourtant bien là, en chair et en os. L'opposition l'a sorti du placard, l'a époussetté et lui a dit ce qu'il devait dire au sujet des prix des produits pharmaceutiques au Canada.

J'ignore où il s'est renseigné, mais ce qu'il a dit n'avait rien à voir avec la réalité. En fait, il a dit qu'il en était réduit à dire des platitudes du genre «si ça marche, n'y touche pas». Je le répète, la vérité, c'est que le régime de la licence obligatoire mis sur pied par les libéraux ne marche pas, mais alors pas du tout. À preuve, s'il marchait, l'industrie aurait davantage investi et se serait beaucoup plus développée qu'elle ne l'a fait depuis 1987.

Les experts américains improvisés de l'opposition n'ont pas toutes les données à leur disposition. Pour ma part, je fais beaucoup confiance à nos fonctionnaires fédéraux qui ont étudié la question sur une longue période en se fondant sur des données empiriques très claires. Nous savons, par exemple, qu'ils en sont venus à la conclusion que le prix des médicaments ne va augmenter que de 129 millions de dollars sur une période de plusieurs années, ce qui équivaut à 1 $ par personne par année, c'est tout.

Avant d'aller plus loin, je voudrais faire quelques observations susceptibles d'intéresser nos vis-à-vis, qui sont de toute évidence mal informés parce que, s'il en était autrement, ils ne parleraient à tort et à travers comme ils le font.

Précisons d'abord que 80 p. 100 des médicaments vendus au Canada ne sont pas touchés par le projet de loi C-91. Le saviez-vous? Le projet de loi ne porte que sur les 20 p. 100 qui restent et n'influe que sur 3 p. 100 de tous les coûts de santé. Cela n'empêche pas nos vis-à-vis de prétendre que le projet de loi aura une incidence non seulement sur le prix des médicaments, mais aussi sur les coûts de santé au Canada, voire aux États-Unis.

L'opposition a affirmé à maintes reprises que le projet de loi va porter un coup mortel à l'industrie des médicaments génériques. Elle l'a dit, en 1987, au moment de l'adoption du projet de loi C-22. Laissez-moi vous faire part de quelques faits.

Une voix: Allons-y.

Mme Dobbie: Ouvrez grandes vos oreilles et écoutez bien, parce que vous apprendrez peut-être quelque chose.

Depuis 1987, année de l'adoption de cet infâme projet de loi C-22 qui inquiétait tant l'opposition, les fabricants de produits génériques ont accru leurs ventes de 180 p. 100. Cent quatre-vingt pour cent! Alors, ne me parlez pas d'entreprises mises à mal.

Mais il n'y a pas de conseil d'examen du prix des médicaments pour surveiller les hausses de prix de ces fabricants. Ils ne sont soumis à aucun contrôle. De plus, 85 p. 100 du secteur des médicaments génériques est contrôlé par deux sociétés: seulement deux sociétés qui ne sont pas des sociétés publiques. Elles n'ont aucun compte à rendre, ni à vous ni à moi. Elles n'ont de comptes à rendre à personne parce qu'elles appartiennent à deux personnes. Ce sont des entreprises privées. Par conséquent, nous n'avons aucune idée de leur marge de profit.

• (1350)

Pourtant, nous entendons l'opposition dire qu'il est inacceptable que les sociétés innovatrices aient eu une marge de profit de 8,3 p. 100 pendant les quelques dernières années pour lesquelles j'ai les chiffres; 8,3 p. 100. Elles venaient au sixième rang du palmarès des industries rentables. L'une de celles qui venait immédiatement avant elles dans ce palmarès était l'industrie des balais et brosses.

Je ne présente pas de plaidoyer en faveur des sociétés innovatrices, elles réalisent toutes de bons profits, certaines plus que d'autres. Nous exerçons un contrôle sur les hausses de prix des sociétés pharmaceutiques innovatrices, mais nous n'avons aucun contrôle sur les hausses de prix des fabricants de médicaments génériques. Par ailleurs, ces derniers pourront continuer de copier des médicaments après l'adoption du projet de loi. Ils ne pourront pas copier des médicaments brevetés. Ils devront, pour ce faire, attendre que le brevet arrive à expiration, soit encore trois ans ou trois ans et demi. En vertu de la loi internationale sur la propriété intellectuelle, ce n'est que juste. C'est la norme, partout dans le monde.

Ils pourront encore produire des médicaments sous les marques des produits génériques. Le fait est qu'actuellement, sur le total de leur chiffre de ventes annuel, soit 400 millions de dollars par année, seulement 167 millions proviennent de la vente de copies de médicaments brevetés. Je veux expliquer quelque chose aux députés d'en face, s'ils sont capables de se taire et d'écouter une seconde. Je répète: le chiffre de ventes annuel des fabricants de médicaments génériques est d'environ 400 millions de dollars. Sur cette somme, 160 millions de dollars proviennent de la vente de copies de médicaments brevetés. Le reste, soit 60 p. 100, provient de la vente de médicaments qu'ils fabriquent et pour lesquels ils ont un brevet de toute façon.

Cela me rappelle une chose: M. Schondelmeyer a admis au comité, lorsqu'il nous a présenté les chiffres, que la liste de 42 médicaments qui a prétendument servi à calculer cette curieuse somme de 1,72 milliard de dollars était en fait la même liste que nous avions. À partir de là, nous avons constaté que les brevets applicables à la moitié des médicaments figurant sur cette liste, ou du moins à un grand nombre d'entre eux, étaient déjà échus. Ses chiffres n'étaient absolument pas conformes à la réalité.

Les fabricants de médicaments génériques réussissent très bien au Canada. Tout va bien, et la situation est normale. Je suis toujours heureuse de voir des entreprises canadiennes qui réussissent. Je dois préciser qu'ils ont réinvesti leurs profits aux États-Unis pour acheter des sociétés pharmaceutiques américaines.

On peut en tirer une conclusion très simple. Nous adoptons le projet de loi C-91 parce qu'il est bon pour le Canada, parce qu'il est bon pour les Canadiens et parce qu'il contribuera à créer des emplois. Il va offrir de nouvelles possibilités. Je voudrais terminer en mettant l'opposition officielle au défi de me dire si, en supposant qu'elle accède au pouvoir l'année prochaine, elle retirera le projet de loi C-91 et rétablira l'octroi obligatoire des licences. Je soutiens qu'elle ne le fera pas.

M. Brian Tobin (Humber—Saint-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, la députée de Winnipeg-Sud s'est certes lancée dans une diatribe intéressante. J'étais curieux de savoir pourquoi six ou sept personnes faisaient la queue pour briguer l'investiture du Parti libéral dans cette circonscription. Je le sais maintenant.

La députée d'en face vient de dire, et les Canadiens qui écoutent le débat devraient en prendre note, que nous devrions faire confiance au gouvernement et que le coût des médicaments au Canada n'augmentera que de 129 millions de dollars sur cinq ans. C'est là le même gouvernement qui nous a dit en février dernier que le déficit serait de 27,5 milliards de dollars. Or, il a atteint 34,5 milliards. C'est là le même gouvernement qui a dit, dans le budget de février dernier, qu'il allait créer 500 000 emplois. Cette prévision est actuellement à la baisse. Le Canada a perdu 250 000 emplois depuis que le gouvernement a fait cette prévision.

Pourquoi prendrait-on au sérieux l'engagement de la députée selon lequel le coût des médicaments n'augmentera pas radicalement, alors que cet engagement vient d'un parti qui a dit que les pensions des personnes âgées étaient un «dépôt sacré», d'un parti qui, dès son arrivée au pouvoir, a tenté de désindexer ces pensions? Pour que le gouvernement revienne enfin sur sa décision, il a fallu qu'une merveilleuse dame du Québec appelle le premier ministre Charlie Brown et le ramène à la raison pour avoir tenté de tromper les personnes âgées du Canada.

Je voudrais poser à la députée et à tous les députés qui devront, à un moment donné, lorsqu'ils en auront le courage, aller affronter leurs électeurs, la question que voici: parlent-ils vraiment sérieusement lorsqu'ils disent que les malades, les pauvres, les personnes âgées et ceux qui ont un revenu fixe doivent subventionner la R-D au Canada?

Parlent-ils vraiment sérieusement quand ils disent que, pour que les universités, les établissements postsecondaires et les centres d'excellence du Canada aient de l'argent pour la recherche et le développement, le seul moyen est de le prendre dans la poche des personnes

âgées et des malades de notre pays afin de financer les activités de recherche et de développement au Canada?

Sommes-nous si dépourvus de lucidité nationale, de détermination et de confiance en l'excellence des Canadiens que nous devons agir littéralement comme des voleurs de bas étage en nous attaquant aux personnes âgées, aux faibles et aux défavorisés pour financer la recherche et le développement?

Si c'est la politique de la députée, alors je lui dirais ceci: Si elle est convaincue que les Canadiens sont de son avis, elle devrait leur soumettre cette politique aux prochaines élections et elle verrait quel pourcentage de nos concitoyens sont prêts à donner le droit au gouvernement de les saigner à blanc quotidiennement avec le coût des médicaments. Elle devrait leur soumettre cette politique lors des élections.

Mme Dobbie: Madame la Présidente, les députés n'ont vraiment pas apprécié que je leur demande s'ils seraient prêts à retirer ce projet de loi si jamais ils étaient élus. Il est clair qu'ils ne le sont pas.

Je sais que la plupart des députés d'en face appuient ce projet de loi. En fait, c'est l'ancienne ministre de la Consommation et des Corporations qui est aujourd'hui à la tête des lobbyistes qui cherchent à faire adopter ce projet de loi. Il est très clair, à mon avis, qu'ils appuient ce projet de loi et qu'ils ne seraient pas prêts à le retirer.

Je voudrais apporter une rectification, aux fins du compte rendu. Le député utilise une tactique d'intimidation pour essayer de faire peur aux nombreuses personnes qui ne peuvent se défendre dans ce pays. Écoutez-moi bien. Je ne m'adresse pas à vous, madame la Présidente, mais au député. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés continuera de protéger les personnes âgées, les gouvernements provinciaux et autres de toute augmentation extraordinaire des prix. C'est ce qu'il fait depuis cinq ans.

Je vais répéter ce que je viens de dire, au cas où le député ne l'aurait pas entendu, au cas où il n'aurait pas compris. Depuis sa création en 1987, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a su maintenir à 2,9 p. 100 le taux d'augmentation du prix des médicaments brevetés au Canada et cela, en dépit d'un indice des prix à la consommation de 4,4 p. 100. Il a été très efficace. Il le sera encore plus étant donné le pouvoir qu'il aura dorénavant de ramener les prix vers le bas et de faire condamner à une peine de prison ou à une amende les sociétés qui ne respecteront pas les politiques de prix qu'il aura établies.

Le député ne devrait pas utiliser de tactique d'intimidation pour essayer de faire peur aux personnes âgées et à celles qui ne peuvent se défendre. C'est immoral.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, nous pensions avoir tout entendu de la part de la députée de Winnipeg-Sud, mais lorsqu'elle demande aux députés de ce côté de lire sur ses lèvres, elle devrait savoir que plus personne n'utilise cette expression depuis que l'on sait ce qui est arrivé au dernier qui a dit cela. Les Américains ont fait exactement ce que feront très probablement les Canadiens lors des prochaines élections.

Le fait est que cette députée a l'audace de nous dire que les multinationales du secteur pharmaceutique, qui ont capturé 92 p. 100 du marché canadien, ne sont pas encore satisfaites et qu'il faut que disparaisse l'industrie canadienne alimentée par les licences obligatoires, alors qu'elle n'a que 8 p. 100 du marché, qu'elle aide à modérer les prix et qu'elle crée des emplois. Nous au moins de ce côté-ci de la Chambre, nous préconisons le *statu quo*.

Je voudrais demander à la députée—qui parle d'une augmentation de prix de 158 millions seulement, alors qu'au cours des 15 prochaines années, il nous en coûtera plus vraisemblablement entre 4 et 7 milliards—pourquoi son gouvernement a rendu la mesure rétroactive à décembre dernier, donnant à l'industrie un profit inattendu de 2 milliards en rétroactivité, dont 1,3 milliard à une seule multinationale, Merck Frosst?

Mme le vice-président: Lorsque nous reprendrons le débat, le député de Winnipeg-Sud disposera encore de deux minutes pour sa réponse.

[*Français*]

Comme il est 14 heures, la Chambre passera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÉGALITÉ LINGUISTIQUE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le gouvernement présentera demain une résolution afin que soit inscrite dans la Constitution l'égalité du français et de l'anglais au Nouveau-Brunswick.

Je tiens à féliciter l'Assemblée législative et le gouvernement du Nouveau-Brunswick de cette très heureuse initiative et à leur dire que nous les appuyons fortement.

Cette disposition constitutionnelle proposée par une province dont la population est anglophone pour deux tiers et francophone pour un tiers constitue, selon nous, un modèle à suivre pour d'autres provinces ayant d'im-

portantes minorités linguistiques, et notamment l'Ontario et le Québec.

L'argument qui est invoqué par certains critiques et selon lequel cette disposition était incluse dans l'Accord de Charlottetown et qu'elle a donc été rejetée lors du dernier référendum, n'est pas valable. Cette disposition ne concerne que le Nouveau-Brunswick, province où l'on a voté en masse pour le oui lors du référendum.

L'autre argument voulant que cette disposition visant à protéger des droits collectifs n'a pas sa place dans notre Constitution parce qu'elle atténuerait des droits individuels n'est pas plus valable. Depuis 1867, notre Constitution comporte de nombreuses dispositions visant à protéger les droits collectifs des minorités au chapitre de la langue, de la religion et de la culture. Il reste néanmoins que les droits individuels y sont on ne peut plus protégés.

Encore une fois, toutes nos félicitations au Nouveau-Brunswick qui fait preuve ici de leadership, de tolérance et d'ouverture d'esprit. Il faut espérer que d'autres provinces suivront son exemple.

* * *

LES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX AÎNÉS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées constituent un problème épouvantable qui existe au Canada. Les aînés sont trop nombreux à souffrir de la pauvreté, de l'exploitation financière, de la négligence et des mauvais traitements physiques et psychologiques.

Dans toutes les régions du pays ainsi que dans les familles de toutes les classes sociales, économiques et culturelles, on trouve des aînés souffrant de mauvais traitements infligés par des membres de leurs propres familles et par des gens qui ont toute leur confiance. Nous sommes loin des jours où les personnes âgées étaient respectées à cause de leur sagesse et de leur expérience.

Le gouvernement fédéral a établi très nettement que la lutte aux mauvais traitements infligés aux aînés était l'une de ses priorités, mais nous devons faire encore plus afin d'éliminer ce problème au Canada.

Nous vivons au sein d'une société civilisée et nous ne pouvons tolérer que les gens âgés soient maltraités de quelque façon que ce soit.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, avant-hier, un adolescent de 16 ans s'est tué en «jouant» à la roulette russe sous les regards effarés de ses amis. Sans doute espérait-il que le barillet de l'arme soit vide à chaque fois qu'il pressait la gâchette. Malheureusement, la seconde fois qu'il plaça l'arme à sa tempe, la balle était en place et il s'est tué. Pour lui, le jeu était fini.

Comment se fait-il qu'il ait eu cette arme en main? Où sont nos lois pour contrôler? À quand le prochain jeu pour défier la mort? Il est urgent de resserrer la vis et contrôler sévèrement les ventes et enregistrements d'armes. Cet accident est une mort inutile, une mort de trop.

* * *

[*Traduction*]

LES PETITES ENTREPRISES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ce gouvernement s'efforce constamment d'encourager la croissance des petites entreprises, et dans ce sens, le ministre des Finances, M. Mazankowski a annoncé dans son exposé économique le plafonnement pour un an des cotisations de l'assurance-chômage, ce qui réduira d'environ 500 millions de dollars le coût de ce régime pour les employeurs. Il a aussi annoncé un crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100 pour les investissements en machines et équipement consentis par les entreprises qui oeuvrent dans les secteurs de la fabrication, de la construction, de l'agriculture, de la pêche, des mines, du pétrole et du gaz ainsi que des transports à longue distance.

Ce crédit réduira les impôts des petites entreprises de 300 millions de dollars sur une période de deux ans. Le programme de financement des petites entreprises sera prolongé jusqu'à la fin de 1994. Le plafond des prêts accordés aux petites entreprises dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera porté à 250 000 $. Les règles seront modifiées de façon à stimuler davantage les investissements dans les petites entreprises par les détenteurs de REER et les fonds de capital de risque de travailleurs.

Je félicite le ministre de ses efforts qui faciliteront la tâche aux petits entrepreneurs canadiens.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des droits de l'homme. Malgré les progrès considérables réalisés à ce chapitre et les changements sans précédent survenus dans l'ordre mondial, il y a encore beaucoup de souffrances dans le monde.

Le Canada, respecté depuis longtemps pour son engagement en faveur des droits de la personne et reconnu pour la diversité de sa composition ethnique, peut et doit user de son influence pour encourager les gouverne-

ments d'autres pays à relever leurs normes concernant le respect des droits de la personne.

D'autre part, je suis préoccupé par un certain nombre de questions se rapportant aux droits de la personne qui se posent ici même au Canada. Je me réjouis que la ministre de la Justice ait commencé à aborder aujourd'hui certaines questions qui préoccupent depuis longtemps les libéraux, notamment le traitement réservé aux autochtones ainsi qu'aux personnes handicapées et de différente orientation sexuelle, mais il reste encore beaucoup à faire à ce sujet comme à d'autres, notamment au chapitre des relations raciales. L'accroissement du nombre d'actes criminels inspirés par la haine et la montée de la propagande haineuse représentent un phénomène inquiétant.

Alors que nous marquons aujourd'hui un temps d'arrêt à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, rappelons-nous que nous avons le devoir, en tant que nation, de continuer de relever les défis que nous posent les droits de la personne, chez nous et ailleurs dans le monde.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, nous soulignons encore une fois cette année la Journée internationale des droits de la personne. Cet événement revêt un caractère encore plus important cette année puisque nous célébrons également le 10e anniversaire de la Charte canadienne des droits et libertés.

Voilà donc une belle occasion pour nous tous aujourd'hui, et pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, de réfléchir à l'importance de nos valeurs communes, de notre citoyenneté, et de faire le point sur les progrès accomplis à ce jour pour faire tomber les obstacles à la pleine égalité qui se dressent devant certains Canadiens et Canadiennes.

En raison du rôle que le Canada s'efforce de jouer sur la scène internationale, en se portant à la défense des droits de la personne, les Canadiens et les Canadiennes devraient se sentir interpellés en cette journée, qui vise à rappeler à tous l'importance de nos droits et libertés.

* * *

[*Traduction*]

L'INDE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en cette Journée internationale des droits de l'homme, tous les Canadiens sont attristés par les actes de violence et les morts survenus lors des émeutes sanglantes qui se sont produites en Inde à la suite de la destruction d'une mosquée du XVIe siècle à Ayodha, une ville du Nord.

L'incident aurait pu être évité si le gouvernement indien avait ordonné des mesures de sécurité suffisantes pour protéger le site et s'il avait dépêché les forces policières nécessaires pour faire respecter l'ordonnance de la Cour suprême concernant la protection de lieu saint. Cette crise se préparait depuis trois ans déjà, et le premier ministre indien doit en assumer toute la responsabilité.

Il semble que le gouvernement de l'état de l'Uttar Pradesh et le gouvernement fédéral aient sacrifié le règlement de la situation à des objectifs politiques étroits. Nous espérons maintenant que toutes les mesures nécessaires seront prises afin d'empêcher que d'autres mosquées ne soient détruites et d'endiguer la violence.

Je demande au premier ministre de communiquer avec le gouvernement de l'Inde pour lui demander d'exhorter tous les partis politiques au Parlement fédéral à collaborer et à prendre toutes les mesures voulues pour mettre un terme à ce que beaucoup considèrent comme un crime grave contre une minorité.

* * *

LES DROITS DE L'HOMME

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, il y a 44 ans, un Canadien, John Humphrey, participait à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et aujourd'hui, nous commémorons l'adoption de ce document qui est le fondement des droits et libertés pour l'humanité tout entière.

C'est également aujourd'hui que Mme Monique Landry présente une motion aux Nations Unies proclamant 1993 l'Année internationale des peuples autochtones. Le gouvernement canadien qui, au côté de représentants autochtones, mène le combat avec l'ONU pour faire avancer la cause des autochtones dans le monde entier, continuera à défendre leurs droits dans les années à venir.

Les droits consacrés dans la déclaration universelle sont le fondement des principes sous-jacents de la société canadienne et forment la pierre angulaire de la politique extérieure du Canada. La fin de la guerre froide a déclenché des progrès spectaculaires dans l'édification d'un monde plus prospère et plus sûr basé sur le respect des droits individuels.

Le Canada a été une force positive dans ce courant historique tant bilatéralement qu'au sein de l'ONU, du Commonwealth, de la francophonie, de l'Organisation

des États américains et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Il reste des obstacles énormes à surmonter avant que les principes de la déclaration universelle ne deviennent des réalités universelles, mais ce défi ne fait que renforcer notre détermination.

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE PROGRAMME D'INSTRUCTION DES CADETS-OFFICIERS

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, il y a deux ans, un jeune homme de ma circonscription, M. Darrell Blue, et deux autres jeunes gens ont été expulsés du Programme d'instruction des cadets-officiers offert dans l'ouest du Canada.

Depuis lors, un des trois jeunes gens a réintégré le programme, mais les deux autres, dont M. Blue, sont toujours exclus. J'ai communiqué avec la ministre associée de la Défense, mais rien n'a encore été fait pour que M. Blue soit admis à nouveau au Programme d'instruction des cadets-officiers.

Je prie la ministre de bien vouloir corriger immédiatement la situation ou de publier les raisons pour lesquelles un seul des trois cadets a été à nouveau admis au programme. Il y a là, à mon avis, véritable déni de justice.

* * *

• (1410)

LES ARBRES DE NOËL

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, j'ai en main un très important document gouvernemental publié par le Commissaire fédéral des incendies, M. T.J. Danfield, à savoir le Bulletin de prévention des incendies nº 1988-2, document parlementaire nº 46003. Ce document est envoyé à tous les responsables des ministères et organismes fédéraux et il porte sur l'utilisation d'arbres de Noël naturels.

On y lit notamment que la Partie IV du Code canadien du travail et le Règlement connexe du Canada sur l'hygiène et la sécurité au travail, qui établissent les normes fédérales de sécurité en matière d'incendie, n'interdisent pas l'utilisation d'arbres de Noël naturels. Le document donne ensuite un aperçu des précautions à prendre pour éviter les incendies lorsqu'on utilise des arbres de Noël naturels dans les immeubles fédéraux.

Article 31 du Règlement

Étant donné que les arbres de Noël naturels sont beaux, gais et sûrs, que les arbres de Noël naturels sont au coeur des célébrations de Noël et que, ici même, au bout du couloir, le foyer du Sénat est décoré d'un magnifique arbre de Noël naturel de 25 pieds de hauteur, pourquoi ne voit-on que des arbres de Noël artificiels dans les couloirs de la Chambre des communes?

Pourquoi la Chambre. . .

M. le Président: Le temps mis à la disposition du député est expiré.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, dans le cadre de son programme d'immigration, le gouvernement s'en prend officiellement aux réfugiés authentiques.

Le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a demandé au Canada et à d'autres pays nantis d'accueillir au total 72 000 réfugiés en 1993, soit une augmentation de 68 p. 100 par rapport à la demande qu'il avait présentée en 1992.

Or, le gouvernement réduit de 14 000, 3 000 et 11 000 respectivement le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger, de réfugiés parrainés par le gouvernement et de réfugiés parrainés par le secteur privé.

En outre, le projet de loi C-86 empêche davantage les candidats au statut de réfugié de rechercher la protection de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Probablement la moitié pratiquement de ceux qui vont arriver au Canada seront renvoyés dans leur pays sans avoir eu droit à une audience devant la commission.

Le gouvernement devrait avoir honte de sabrer dans l'aide apportée aux réfugiés alors que les besoins augmentent.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée internationale des droits de l'homme, et le 10 décembre 1992 marque également le 44e anniversaire de l'adoption par les Nations Unies de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Tous les Canadiens devraient donc profiter de l'occasion pour réfléchir à nos valeurs communes et renouveler notre engagement d'abattre les obstacles qui empêchent dans notre société la pleine participation de tous les citoyens. Le Canada conserve la réputation dans le monde entier d'être un pays compatissant et sensible aux

Article 31 du Règlement

besoins des gens, et ces qualités reflètent les valeurs rattachées à notre citoyenneté et notre souhait constant de parvenir à une société où règnent l'égalité et la justice.

Le Canada a joué et continue de jouer un rôle de premier plan dans le domaine des droits de la personne. Nous allons poursuivre sur cette voie.

Ce n'est qu'en unissant leurs efforts, que les gouvernements, les particuliers, les entreprises et les groupes communautaires peuvent combattre le racisme, les injustices et la discrimination ainsi qu'offrir à tous les citoyens une qualité de vie acceptable.

Le gouvernement fédéral ne peut agir seul. Nous avons besoin de la participation de tous les Canadiens pour sensibiliser les gens aux droits de la personne.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je voudrais parler des modifications à l'assurance-chômage annoncées par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La prétendue «justification» se rapporte aux motifs suivants: harcèlement sexuel, conditions de travail dangereuses, obligation de suivre un conjoint et discrimination.

Or, dans un cas où la «justification» est mise en doute, de même que le droit de quitter un emploi, le ministre n'a pris la peine ni de donner des précisions ni d'indiquer que le processus d'appel pourrait prendre des années avant d'en arriver au règlement d'un différend.

Il y a une autre lacune, car on n'a pas précisé que la «retraite volontaire» pouvait justifier l'abandon d'un emploi. Si les syndicats, les gouvernements, les employés et les employeurs convenaient qu'il faudrait inviter des travailleurs âgés à prendre une retraite anticipée afin de libérer des emplois pour les jeunes, ce serait une «justification».

Je demande donc au ministre s'il doit y avoir une justification qui plaise aux conservateurs, une justification qui fait l'affaire actuellement ou une justification véritable?

* * *

[*Français*]

LA COMMONWEALTH PLYWOOD

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la compagnie Commonwealth Plywood annonçait cette semaine un investissement de 7,107 millions de dollars pour la reconstruction d'une usine de sciage à Belleterre, au Témiscamingue. Cet investissement permettra de remplacer l'ancien complexe qui avait été détruit par un incendie en 1989.

Le président de la Commonwealth Plywood, M. Caine, a déclaré que ce projet, si important pour la relance du Témiscamingue, n'aurait pu se concrétiser sans une contribution fédérale de l'ordre de 1 401 750 $ en provenance du Bureau fédéral de développement régional. Cette usine très moderne permettra la création de 70 nouveaux emplois, en plus d'en consolider une trentaine d'autres.

Monsieur le Président, à l'approche des Fêtes, il s'agit là d'une excellente nouvelle pour une population en attente de projets créateurs d'emplois et je veux profiter de l'occasion pour lui souhaiter de très bonnes Fêtes.

* * *

[*Traduction*]

LES BÉNÉVOLES DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE SCARBOROUGH

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, un an après l'ouverture de l'Hôpital général de Scarborough en 1956, un groupe de 20 femmes animées d'un esprit communautaire, surtout des femmes de médecins, ont décidé d'y offrir bénévolement leurs services.

Cette année marque le 35e anniversaire de l'équipe bénévole de l'hôpital qui a pris de l'ampleur, puisque de 20 ce nombre est passé à plus de 400, hommes et femmes dont l'âge va de 13 à plus de 80 ans, et qui comprend maintenant un directeur des services bénévoles à plein temps et un directeur à plein temps des boutiques de cadeaux.

Pourtant, l'esprit qui anime les bénévoles n'a pas changé depuis 35 ans: il faut sourire aux patients et donner un coup de mains aux membres du personnel. Les bénévoles se dévouent en prodiguant des soins, mais ils contribuent aussi à recueillir des fonds. En effet, en cinq ans, les dons recueillis pour l'hôpital s'élèvent à 1,1 million de dollars.

S'il n'y avait pas de bénévoles, bon nombre des institutions, groupes, clubs et organismes auxquels nous tenons tant disparaîtraient. La volonté de collaborer gratuitement et de bonne grâce existe bel et bien au service des bénévoles de l'Hôpital général de Scarborough. Tous les habitants de Scarborough remercient ces personnes dévouées qui célèbrent 35 ans de services donnés à l'hôpital et à la collectivité.

* * *

Mme ELIZABETH DOWDESWELL

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention de la Chambre la nomination d'un éminent haut fonctionnaire canadien à un poste international important, celui de directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

La nomination, cette semaine, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de M^me^ Elizabeth Dowdeswell à ce poste est un honneur pour le Canada et un espoir pour l'avenir du PNUE et du mouvement international de défense de l'environnement.

M^me^ Dowdeswell, qui dirige actuellement le Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada apportera à ce poste important des qualités exceptionnelles d'adroite gestionnaire et négociatrice ainsi qu'une vision et une détermination extrêmement rares à notre époque qui exige que l'on fasse preuve d'un sens de créativité et que l'on mette en place un programme d'action rigoureux au lendemain du Sommet de la Terre.

M^me^ Dowdeswell a joué un rôle important durant les négociations internationales qui ont abouti à la signature, en juin dernier, de la Convention-cadre sur les changements climatiques, et il est normal qu'elle ait été nommée à ce poste du PNUE par le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali le jour même où, la semaine dernière, le premier ministre signait pour le compte du Canada les instruments de ratification de la Convention sur le changement climatique et de la Convention sur la diversité biologique.

Nous lui adressons tous nos voeux de succès.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je veux poser une question au ministre des Finances et vice-premier ministre.

Hier, le gouverneur de la Banque du Canada a dit que le plus grave problème au Canada est encore l'inflation; pourtant, le taux d'inflation est à 1,4 p. 100 tandis que le taux de chômage est presque neuf fois plus élevé, à 11,8 p. 100.

Je veux demander ceci au ministre des Finances: Est-il d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada pour dire que le plus grave problème au Canada est encore l'inflation? Oui ou non.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la lutte contre l'inflation est un élément clé de notre politique macroéconomique globale à moyen terme parce que, pour assurer la stabilité des prix, il faut enrayer l'inflation et maîtriser les tensions inflationnistes. Cela continue d'être un de nos objectifs fondamentaux et, en fait, un de nos objectifs clés.

Il nous faut aussi renforcer notre situation financière. En renforçant notre situation financière et en freinant l'inflation, nous pourrons viser la stabilité des prix et une croissance soutenue. C'est là un des objectifs de notre gouvernement.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, lorsque nous voyons les statistiques, nous constatons que cette longue lutte contre l'inflation a fait 1,7 million de victimes. Je voudrais que le ministre des Finances me dise s'il est d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada, qui a dit hier que cela n'avait pas tellement d'importance, pourvu que notre économie finisse par reprendre son élan.

Le ministre des Finances ne croit-il pas que le temps est venu pour son gouvernement de cesser de lutter contre l'inflation coûte que coûte et d'accorder la plus haute priorité à la lutte contre le chômage et à la création d'emplois pour les Canadiens?

• (1420)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, pour favoriser la création d'emplois et l'investissement, il faut que les taux d'intérêt soient bas, et pour pour que les taux d'intérêt soient bas, il faut maîtriser l'inflation. C'est un élément fondamental.

Il y a une quinzaine de jours, le chef de l'opposition se plaignait de la hausse des taux d'intérêt. La stabilité des prix et le renforcement de notre situation financière sont essentiels pour empêcher les taux d'intérêt de monter. Nous avons pris des mesures, dans le plan économique que j'ai exposé mercredi dernier, pour renforcer notre situation financière et pour réduire le déficit, tout en investissant dans les ressources humaines, dans les entreprises, dans les infrastructures, dans l'amélioration de notre potentiel commercial et dans le partenariat.

C'est le plan fondamental que j'ai exposé. Je n'ai rien entendu de la part du Parti libéral sauf sa suggestion d'emprunter 15 milliards de dollars et de s'endetter davantage pour financer des projets d'infrastructure.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Tout d'abord, on n'a jamais employé le chiffre de 15 milliards de dollars.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Je n'ai jamais employé ce chiffre-là; ils peuvent dire ce qu'ils veulent, mais je les défie de le prouver. Je voudrais à nouveau poser une question au ministre des Finances.

Hier, le gouverneur de la Banque du Canada a admis que le niveau de chômage serait encore très élevé l'année prochaine. Alors, je voudrais savoir du ministre des Finances pourquoi il refuse de nous donner, et de donner aux Canadiens, les prédictions du gouverneur de la Banque du Canada et les prédictions du ministère des Finances quant au niveau de chômage pour 1993 et 1994. Pourquoi le ministre des Finances cache-t-il la vérité aux Canadiens en cette année qui précède les élections?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au chef de l'opposition que 5 plus 5 plus 5 font 15. Il propose que le gouvernement fédéral emprunte 5 milliards de dollars. Il propose que les provinces empruntent 5 milliards de dollars et que les municipalités empruntent aussi 5 milliards de dollars. Tout cet argent vient de la poche des mêmes contribuables.

Les marchés financiers regardent l'ensemble de la dette du Canada, ce qui comprend le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Le chef de l'opposition veut des détails sur la création d'emplois. Permettez-moi de lui répéter que nous prévoyons la création de 300 000 emplois au cours de la prochaine année.

* * *

L'EMPLOI

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre des Finances et son prédécesseur ont assisté impassiblement à la disparition de 200 000 emplois dans l'agglomération torontoise au cours des trois dernières années. À cause des conservateurs, un nombre record de citoyens de cette région se sont retrouvés à l'assistance sociale et à faire la queue aux banques d'alimentation, mais les deux ministres n'ont presque rien fait pour soulager leurs souffrances.

Pourquoi le ministre a-t-il promis aux Canadiens qu'il leur redonnerait de l'espoir, avant de lancer l'opération mini-budget?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le presque rien dont parle la députée est une augmentation de 450 p. 100 dans l'utilisation de l'assurance-chômage à des fins de formation, pour aider des personnes qui se retrouvent au chômage à acquérir les compétences nécessaires pour réintégrer le marché du travail.

C'est peut-être sans importance aux yeux de la députée que, en période d'austérité, nous accroissions les budgets consacrés à la formation des chômeurs pour qu'ils puissent retrouver un emploi.

En période de récession, une interprétation de l'index des demandes d'emploi a montré qu'environ 300 000 postes ne pouvaient être comblés faute de candidats ayant les compétences voulues. L'accent que le ministre des Finances a mis dans son plan de croissance sur l'investissement dans les ressources humaines est la solution pour le Canada et l'Ontario.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, les coffres du gouvernement sont vides, mais il a aussi le coeur vide. Il parle de responsabilité. Il est responsable du plus haut taux de chômage dans tous les pays du G7.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le million et demi de travailleurs prisonniers du chômage l'été dernier ont dû grimacer chaque fois qu'ils ont vu à la télévision des messages pré-électoraux lénifiants payés par les contribuables. Si le Canada n'était pas au premier rang pour la publicité politique payée par les contribuables, n'y aurait-il pas un peu plus d'argent pour la création d'emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai du mal à suivre la question de la députée.

La députée sait très bien que, malgré nos contraintes budgétaires, nous avons dégagé un milliard de plus pour stimuler l'économie, en investissant dans les ressources humaines, en bloquant les cotisations à l'assurance-chômage, en plafonnant les contributions des employeurs à l'assurance-chômage et en prenant de nouvelles dispositions pour investir dans les infrastructures partout au Canada, des infrastructures qui amélioreront la capacité de production du Canada. Tout cela créera un certain nombre d'emplois.

Il est clair que le moteur par excellence de l'activité économique et de la création d'emplois est le secteur de la PME. Les députés d'en face le disent souvent, et je suis d'accord avec eux. Nous avons abordé la question de front: amélioration des investissements, mesures incitatives et suspension temporaire des contributions à l'assurance-chômage. Toutes ces mesures encourageront

les quelque 900 000 PME, stimuleront l'activité et créeront des emplois.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre.

Selon un bilan sur le respect des droits de la personne, le gouvernement n'obtient pas la note de passage dans 15 domaines. Il n'a pas su protéger les droits des enfants, des minorités, des homosexuels, des chômeurs, des femmes autochtones et des demandeurs de statut de réfugié. J'espère que le vice-premier ministre et tous ses collègues ministres vont étudier ce bilan et s'engager à améliorer la protection des droits de la personne au cours de la prochaine année.

Le vice-premier ministre nous donnera-t-il aujourd'hui l'assurance que son gouvernement va rendre la Loi sur l'équité en matière d'emploi plus rigoureuse et donner des pouvoirs accrus à la Commission canadienne des droits de la personne afin d'éliminer dans notre fonction publique la discrimination systémique qui joue contre les minorités? Nous ne voulons plus d'affaires Chander Grover.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure générale du Canada): Monsieur le Président, c'est ce que je qualifierais de question fourre-tout. La députée sait que nous venons de déposer des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui porte sur toute une série de questions, dont le fonctionnement du Tribunal des droits de la personne et les relations entre tribunaux et commissions.

J'estime que les modifications déposées aujourd'hui faciliteront énormément le recours, par tous les Canadiens, à la Commission canadienne des droits de la personne. De plus, l'indemnisation accordée aux Canadiens qui auront gain de cause devant la commission sera plus généreuse.

On peut donc dire que le dispositif canadien de protection des droits de la personne se porte à merveille et qu'il sera sensiblement amélioré grâce aux modifications que j'ai déposées aujourd'hui à la Chambre.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): J'ai la certitude que beaucoup d'électeurs de la circonscription de la ministre seront en désaccord sur les propositions déposées aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement refuse, en annulant le Programme de contestation judiciaire et en abolissant la Fondation canadienne des relations raciales, de protéger les droits de nombreuses minorités.

Je voudrais proposer aujourd'hui au vice-premier ministre des mesures positives que son gouvernement pourrait prendre à peu de frais. Quand le premier ministre présentera-t-il des excuses officielles aux Canadiens d'origine chinoise, qui ont dû payer une taxe d'entrée raciste, ainsi qu'aux Canadiens d'origine ukrainienne, allemande et italienne, qui ont été internés illégalement, et quand discutera-t-il avec eux du redressement de ces injustices passées?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, nous avons écouté avec la plus grande attention les instances des groupes en cause. À la lumière de ces consultations très utiles, j'étudie maintenant un certain nombre de possibilités dont j'espère pouvoir saisir le Cabinet et le gouvernement très bientôt.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, c'est ce que le ministre a répondu il y a six mois. Il est temps que le premier ministre prenne des mesures au nom de tous les Canadiens.

• (1430)

Ma dernière question s'adresse à la députée qui répond aujourd'hui au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En ratifiant la déclaration des droits de l'enfant des Nations Unies, le gouvernement s'est engagé à enrayer la pauvreté, mais plus d'un million d'enfants canadiens sont encore pauvres.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déposera-t-il, d'ici février 1993, un plan d'action visant à enrayer la pauvreté chez les enfants du Canada et va-t-il accorder une attention particulière à la situation critique des enfants autochtones?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, au moment du dépôt du budget en février dernier, le ministre des Finances a expliqué la nouvelle prestation pour enfants et a engagé 2,1 milliards de dollars pour les quatre prochaines années dans un programme expressément destiné aux enfants et aux familles.

De plus, dans un document intitulé *Grandir ensemble*, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé l'affectation de 500 millions de dollars pour les familles et les enfants qui sont vraiment les plus durement touchés. Nous allons aussi sur le terrain pour faire de la prévention, pour protéger les jeunes et pour sensibiliser la population à leurs problèmes.

Permettez-moi d'ajouter que nous nous occupons des autochtones et que nous nous penchons sur leurs problèmes. Nous avons fait beaucoup.

* * *

[*Français*]

LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Les Artisans de Paix, à Trois-Rivières, donneront à manger à 10 000 enfants ce Noël. Dans Edmundston, la propre ville du ministre, il va y avoir un souper de Noël pour 250 personnes dans le besoin. L'Atelier de Rado va donner 19 000 vêtements usagés aux enfants et familles dans le besoin. Pour la première fois dans l'histoire de la ville, des enfants devront dépendre de la charité d'une cuisine populaire pour se nourrir.

Est-ce que le ministre croit toujours que ces gens-là abusent du système? Croit-il vraiment que ces gens veulent passer leur hiver en Floride?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas de leçon à recevoir de la députée de Hamilton-Est en ce qui concerne les gens de Madawaska—Victoria, surtout ceux de la ville d'Edmundston. Je connais les Brayons et ce sont des gens que je représente fièrement au Parlement depuis plus de six ans.

Je n'ai jamais mis en doute que si on voulait vraiment aider les gens dans le besoin, cela devait reposer sur une économie solide. À la différence des Libéraux, qui se pavanent devant les caméras et devant les commentateurs journalistiques, le ministre des Finances a mis un plan de l'avant, basé sur des principes fondamentaux, qui va assurer que l'économie va progresser et qu'on va pouvoir créer des emplois, non pas seulement pour les gens de Madawaska—Victoria et d'Edmundston, mais pour tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les Canadiens cherchent des emplois autres que des emplois de sénateurs conservateurs, et si le ministre et son parti ne sont pas disposés à leur offrir ces emplois, permettez-moi de vous dire que les 40 candidats que les libéraux accueillent aujourd'hui à leur tribune sont. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Monsieur le Président, voici ma question au ministre. Si sa politique fonctionne, pourquoi le *Christmas Bureau* de Red Deer, en Alberta, distribue-t-il, pour Noël, des bons d'alimentation à 1 500 familles? Pourquoi la *Supateria* de Penticton, en Colombie-Britannique, nourrit-elle 50 p. 100 de personnes de plus que l'an dernier? Pourquoi la banque d'alimentation de Moose Jaw distribue-t-elle des vivres à 550 familles par mois? Pourquoi la banque d'alimentation de l'Armée du Salut. . .

M. le Président: Je crois que nous devons passer à autre chose.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens ont pu constater et se rendront compte, si ce n'est déjà fait, que la députée a parlé rapidement des pauvres, des enfants et des démunis, mais qu'elle s'est ensuite empressée de parler des candidats libéraux.

Les démagogues n'ont pas leur place ici. Le parti ministériel essaie d'aider ces gens. La différence. . .

M. le Président: Je crois que nous devrions poursuivre.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question au ministre de l'Emploi.

Comme le ministre le sait, le quart des Canadiens, pour la plupart des femmes, des personnes âgées et d'innocents enfants, vivent dans la misère noire. Voilà ce que leur lègue le gouvernement conservateur.

Terre-Neuve vient en tête de liste. Cette province affiche, et de loin, le plus fort taux de chômage. De plus, ses habitants touchent les revenus les plus faibles.

Comme autant de Canadiens sont tombés dans l'indigence, pourquoi le ministre ne fait-il rien pour atténuer leurs souffrances et pour permettre aux plus démunis d'entre nous de vivre un Noël un petit peu moins misérable?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député veut savoir à quel point les députés de ce côté-ci de la Chambre se préoccupent du sort des pauvres, il devrait examiner les répercussions que le moratoire sur la pêche à la morue à Terre-Neuve et au Labrador a eues sur les pêcheurs et les travailleurs d'usine.

Le gouvernement a injecté 700 millions de dollars dans un programme spécial pour venir en aide à ces gens. Le gouvernement a créé un projet spécial au Nouveau-Brunswick pour redonner espoir aux assistés sociaux et les aider à réintégrer le marché du travail.

En Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, nous avons investi 50 millions de dollars dans un programme visant à aider les assistés sociaux et à accroître leur revenu, afin de les inciter à réintégrer le marché du travail.

La différence entre les gens d'en face et les députés de ce côté-ci de la Chambre, c'est que nous, nous avons un plan.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, plus votre argument est faible, plus vous devez crier.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Nous avons vu ce que le ministre a fait au programme d'assurance-chômage. Nous avons vu ce qu'il a fait aux allocations familiales.

[*Français*]

Par exemple, dans la circonscription du ministre, une soupe populaire ouvrira ses portes au mois de janvier dans sa ville natale, Edmundston, pour les étudiants.

[*Traduction*]

Ma question au ministre est la suivante: Pourquoi traiter les pauvres de façon aussi ignoble? Pourquoi plafonner les prestations? Pourquoi remanier les programmes d'aide?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a raison. Il a parfaitement raison sur un seul point: le ton qu'il a utilisé pour poser sa question.

Il faut voir ce qui est important. Ces gens veulent faire croire aux Canadiens que les mesures prises ne répondent pas aux besoins réels des démunis. Pourtant, même les simples observateurs de la scène internationale reconnaissent les succès du Canada sur le marché mondial. Nous réussissons parce que nous exportons. Les biens et les services que nous offrons sont les meilleurs au monde. Pour réussir, il faut investir, surtout dans les ressources humaines.

Dans l'exposé qu'il a livré la semaine dernière, le ministre des Finances annonçait que le gouvernement portait sa contribution à la mise en valeur des ressources humaines à 3,8 milliards de dollars, un niveau record. Cet investissement créera des emplois et profitera aux Canadiens.

LES DROITS DE L'HOMME

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, les actes de guerre constituent le comble en fait de violation des droits de la personne.

Aujourd'hui, en cette Journée internationale des droits de l'homme, des femmes et des jeunes filles sont emprisonnées, subissent des viols collectifs, sont torturées et tuées en Bosnie-Herzégovine. Beaucoup d'entre elles sont forcées de porter des enfants. Certaines subissent des viols collectifs, d'autres sont exploitées, maltraitées, puis tuées. Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement va-t-il insister pour que les missions onusiennes et européennes qui enquêtent sur les crimes de guerre commis dans l'ancienne Yougoslavie portent une attention toute particulière à ces bordels-camps de la mort où le viol sert d'arme de génocide?

• (1440)

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je sais que tous les députés et tous les Canadiens sont aussi horrifiés que moi de certaines informations qui nous sont parvenues à ce sujet. Je puis assurer à ma collègue que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi faisons l'impossible pour obtenir autant de renseignements que nous le pouvons afin de constituer un dossier accablant et convaincant.

Je voudrais informer ma collègue de certaines initiatives précises que nous avons déjà prises. Comme vous le savez, les Nations Unies ont établi une commission d'experts chargée de recueillir des renseignements sur ces crimes et surtout sur ceux visant les femmes et les enfants. Le commandant Fenrick représente le Canada à cette commission.

Nous avons aussi appuyé la constitution d'un tribunal spécial pour juger ceux qui sont accusés d'avoir commis des crimes de guerre en Yougoslavie et nous soutenons activement sa création. Nous examinons aussi des moyens d'aider à la résolution de ce problème dans le cadre de notre contribution aux organismes humanitaires internationaux afin de venir en aide aux victimes de ce genre d'agressions.

La semaine prochaine, à la réunion de Genève où l'on examinera l'ensemble du dossier de l'ex-Yougoslavie, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures saisira ses homologues des autres pays de ce problème.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais savoir si les représentants canadiens vont visiter ces camps où l'on viole et tue des femmes et des filles et s'ils vont prendre des mesures contre ces camps.

Une assemblée législative régionale d'Allemagne a réservé un million de marks pour venir en aide à ces femmes et à ces filles. Lundi, en réponse à une question de mon collègue de Victoria, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'elle était favorable à l'idée d'accorder une aide humanitaire spéciale à ces femmes et filles.

Quelles mesures ont été prises pour acheminer l'aide consentie aux survivantes de ces camps de viol collectif?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, l'aide humanitaire en question est une des initiatives qu'envisage de prendre la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous comptons pouvoir fournir cette aide de la manière qui conviendra.

Nous avons également déclaré que nous étions tout à fait disposés à participer à une autre mission qui donnerait accès aux camps de détention et qui consisterait plus particulièrement à faire enquête sur les actes dont sont victimes les femmes et les filles.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les femmes, les personnes handicapées et les peuples autochtones ont des taux de chômage beaucoup plus élevés que les autres parce qu'ils sont bien moins rémunérés que les autres. Aussi, ils recevront des prestations de chômage beaucoup moins élevées que par le passé et ils souffriront beaucoup plus qu'auparavant. Le gouvernement est-il prêt à réparer ou à corriger cette injustice? Il me semble que le gouvernement devrait reconnaître l'importance de la situation et réagir immédiatement.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député vient de parler de la situation de certains autochtones et des personnes handicapées. Il vient de dire à la Chambre et à tous les Canadiens et Canadiennes que leurs prestations de chômage baisseraient d'un montant important, alors qu'en fait, le niveau d'assurance-chômage qui va être payé à compter d'avril 1993 jusqu'à la fin mars 1994, sera exactement égal au montant d'argent qui aura été payé en 1992. Il ne s'agit pas d'une baisse. Il n'y a pas un chômeur au Canada qui touche actuellement des prestations d'assurance-chômage, qui reçoit un chèque, qui verra son chèque baisser d'un mois à l'autre, contrairement à ce que les Libéraux avaient fait en 1978.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): J'aimerais bien que le ministre demande aux gens que je viens de mentionner si c'est lui qui a raison ou si c'est moi.

[*Traduction*]

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Certains programmes autochtones ont été gelés. Je suppose que le gouvernement le niera. D'autres ont subi une réduction de 10 p. 100—je suppose qu'il niera cela aussi—, comme les centres d'amitié autochtones, dont la mission première est d'aider les autochtones à acquérir la formation nécessaire pour contribuer pleinement au bien-être de leur collectivité.

Le gouvernement va-t-il arrêter de réduire le déficit et la dette au détriment des autochtones, des femmes et des personnes handicapées?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est un fait que les subventions et contributions ont été réduites de 10 p. 100, mais il y a des exceptions de taille.

Par exemple, les programmes autochtones destinés à la santé, au bien-être, à l'éducation élémentaire et secondaire, au logement et à la police ont été exemptés, tout comme les programmes de formation, le régime universel, le CSRN et certains programmes à frais partagés avec les provinces. Nous nous sommes vraiment assurés de ne pas toucher aux programmes que le député a mentionnés.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il est impossible pour un député de pouvoir obtenir des clarifications des ministères concernant les réductions de 10 p. 100 des dépenses au chapitre des subventions et contributions.

Face à l'engagement spécifique du Parlement à l'appui des langues officielles, je voudrais demander au vice-premier ministre et ministre des Finances quels programmes de langues officielles seront touchés par ces mesures, de quel pourcentage seront-ils réduits et quelles mesures seront prises pour éviter que ces programmes, d'importance nationale, soient broyés dans la même sauce que tous les autres?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, le député était sans doute ici, le 2 décembre, quand nous avons tous vécu l'expérience de contribuer à une situation très difficile.

Nous allons connaître, l'année prochaine, une réduction de 10 p. 100, c'est vrai. Toutefois, chacun va étudier les priorités dans son ministère, et je suis convaincu que le secrétaire d'État, comme il l'a toujours fait, fera son possible pour protéger les communautés de langues officielles en situation minoritaire. Nous avons eu cette année plus de 28 millions de dollars pour ce programme qui est très important pour notre pays, et je suis convaincu que lorsqu'il reviendra à la Chambre, ce sera une préoccupation très importante pour lui.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la survie de groupes qui représentent les minorités de langue officielle, ces communautés qui sont si importantes pour le ministre, dépend presque exclusivement des fonds fédéraux. Le ministre le sait, tout le monde le sait.

Je voudrais que le ministre des Finances dise à la Chambre si la Fédération des communautés francophones et acadienne, Alliance Québec et d'autres défenseurs des droits linguistiques des minorités au Canada subiront la même réduction de 10 p. 100 par année pendant deux ans.

Nous avons perdu le Programme de contestation judiciaire. Le gouvernement veut-il maintenant réduire au silence les minorités de langue officielle?

J'aimerais bien que le ministre des Finances me réponde parce que le ministre de je-ne-sais-trop-quoi ne me répond pas. Le secrétaire d'État ne répond pas, le Conseil du Trésor ne répond pas et le ministre des Finances ne répond pas. Bon sang, répondez quelqu'un.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, nous n'avons pas à avoir honte de ce que nous avons fait pour les minorités de langue officielle depuis 1984.

J'ai l'honneur et le privilège d'avoir la responsabilité du programme des minorités de langue officielle depuis 22 mois. J'ai fait tout ce que j'ai pu, comme mes prédécesseurs avant moi, pour écouter les doléances des communautés de tout le Canada, que ce soit la minorité anglophone du Québec ou les minorités francophones des autres provinces, et réagir à ces doléances.

Je l'ai dit dans l'autre langue officielle, lorsque le ministre reviendra à la Chambre, je suis convaincu qu'il prendra bonne note des inquiétudes exprimées par le député.

Cependant, nous ne devons pas oublier que la situation économique actuelle crée de sérieuses difficultés. Nous devons tous absorber une réduction de 10 p. 100 dans le montant des subventions et contributions et, tous, nous nous efforcerons d'adoucir le choc le plus possible.

* * *

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, hier, les représentants de la Banque du Canada ont déclaré au comité que l'indice des prix à la consommation pouvait être surévalué de 1 p. 100 parce que le panier de biens servant à établir l'IPC avait beaucoup changé depuis 1986 sur le plan de la qualité et des habitudes de consommation.

• (1450)

Je me demandais si le ministre allait modifier l'indice des prix à la consommation ou demander à Statistique Canada d'apporter un changement, compte tenu du nombre incroyable de paiements que fait le gouvernement du Canada en fonction du taux d'inflation.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis sûr que le député sait que l'indice composé est généralement établi pour une période de cinq ans. Évidemment, plusieurs changements peuvent se produire au cours de cette période, comme une amélioration des produits et, chez les consommateurs, un changement dans les habitudes d'achat et de consommation des biens. Il serait donc très difficile de changer ces données chaque année.

Nous savons que le système n'est pas toujours parfaitement adapté à la situation, et il importe de le rajuster après un certain temps. Le député a laissé entendre que l'indice pourrait être faussé de quelque un demi pour cent, même un pour cent. Je ne suis pas sûr que cette affirmation soit prouvée scientifiquement, mais il suffit de dire que les produits changent, avec ce que ça comporte, et que l'utilisation des biens n'est plus celle qui correspondait aux données d'il y a cinq ans.

Questions orales

LA BANDE INDIENNE DU LAC LUBICON

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le mois dernier, l'honorable E. Davie Fulton, ancien enquêteur du gouvernement sur les difficultés que continue de connaître la bande du lac Lubicon, a décrit publiquement leur situation comme une longue suite d'exploitation.

Il a déclaré que les promesses n'étaient pas tenues, que les représentants du gouvernement avaient dit des choses qu'ils ne pensaient pas, qu'ils n'assumaient pas leurs responsabilités, qu'ils jetaient la confusion dans les esprits et qu'ils empêchaient en général tout règlement qui aurait pu mettre un terme aux terribles souffrances de la bande du lac Lubicon. Il a dit que ce peuple a, et je cite: «désespérément besoin qu'on règle ses problèmes d'une manière franche, honnête et sans détours et qu'on procède à des négociations honnêtes et ouvertes avec le désir sincère d'aboutir».

Quand le gouvernement va-t-il suivre le bon conseil de M. Fulton et commencer à négocier de bonne foi un règlement juste et équitable avec la bande du lac Lubicon?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai naturellement le plus grand respect à l'égard de l'honorable M. Fulton et de ses conseils dont j'ai pris bonne note. En fait, j'ai discuté de ces questions avec lui.

Je suis certain qu'il ne parlait pas des efforts que j'ai déployés sincèrement depuis 12 mois, en rencontrant plus d'une demi-douzaine de fois le chef Bernard Ominayak de la nation du lac Lubicon pour trouver une solution à cette question.

Dans le temps dont nous disposons, je ne peux que dire au député que nous avons fait au peuple du lac Lubicon une proposition très généreuse et honorable visant la construction d'une nouvelle collectivité, la création d'un fonds de développement économique et l'offre d'un nouvel encouragement à régler ce différend. Ce fonds qui dépasse 50 millions de dollars, avec les 96 milles carrés et l'appui financier supplémentaire apporté par la province de l'Alberta, constituera un dédommagement approprié pour leur grief.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, M. Fulton a fait lui-même ces observations le 2 novembre, après la dernière offre du gouvernement et après la dernière rencontre du ministre avec le chef de la bande du lac Lubicon.

Le gouvernement acceptera-t-il au moins la conclusion que M. Fulton a tirée publiquement, encore une fois, le 2 novembre? Il a dit que la demande de dédommagement de 100 millions de dollars présentée par la bande du lac Lubicon était, pour employer encore ses termes: «justifiable, étant donné les épreuves qu'elle a subies, les indignités auxquelles elle a été soumise et la misère qu'elle a endurée au cours des dernières années pour des fautes dont elle n'était aucunement responsable».

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, l'offre importante que j'ai présentée au chef Ominayak, l'été dernier, et dont j'ai discuté avec lui par la suite suffirait amplement à répondre à tous les besoins de la bande du lac Lubicon, à construire une toute nouvelle collectivité et à prévoir un dédommagement considérable.

Les 100 millions de dollars supplémentaires dont parle le député serviraient à compenser la perte présumée des titres ancestraux de propriété sur des terres pétrolières et gazières. Ils reviendraient à reconnaître que d'autres bandes dans la région n'avaient aucun droit, alors que les droits de cette bande avaient été reconnus dans des traités. Enfin, ils représenteraient un règlement de plus de 1 million de dollars pour chaque famille de quatre personnes vivant dans la collectivité du lac Lubicon.

* * *

LA PÉDOPORNOGRAPHIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice qui, plus tôt cette année, avait déclaré que le gouvernement présenterait au cours de cette session un projet de loi interdisant la pédopornographie.

Je crois que la décision Butler a donné une plus grande portée aux dispositions relatives à la pédopornographie dans la loi actuelle contre l'obscénité. Je sais que nos lois considèrent comme un délit la production, la fabrication et la vente de matériel pornographique.

Je suis convaincu que la ministre comprend à quel point il est urgent d'interdire la possession de pornographie exploitant des enfants. Par conséquent, je lui demande quand elle compte agir et comment les Canadiens pourront savoir que cette loi est appliquée comme il se doit.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure générale du Canada): Monsieur le Président, je félicite le député car sa question résume très bien la situation actuelle de notre loi. J'ai donc peu d'explications supplémentaires à donner; je dirai simplement que

je compte présenter le projet de loi au début de l'année prochaine.

Les dispositions sur la possession de pornographie juvénile nous permettront de colmater une brèche dans la loi actuelle car, dans certains cas, le seul moyen d'identifier les enfants victimes d'abus est justement d'employer des preuves de ce genre.

Quant à la garantie d'application de la loi, je peux seulement affirmer qu'en changeant la loi de cette façon, nous fournissons aux agents de la paix des outils qui leur permettront de porter des accusations.

Nous devrons surveiller l'application de cette disposition comme nous le faisons pour toutes les autres; d'ailleurs, le comité parlementaire étudie cette question relativement au projet de loi C-15, dernier changement apporté à la loi en matière d'exploitation sexuelle des enfants.

* * *

LES TRANSPORTS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le président de CN Rail a confirmé ce matin qu'au cours des trois prochaines années, 10 000 employés de CN Rail pourraient perdre leur emploi.

En sa qualité de seul actionnaire de CN Rail, le gouvernement approuve-t-il ces réductions de postes et, dans l'affirmative, reconnaît-il avoir une certaine responsabilité quant au bien-être des personnes en cause?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que le nouveau président-directeur général de CN a comparu devant le comité ce matin et il a fourni, aux membres du Comité, des réponses claires et précises à toutes les questions qui lui ont été posées.

Il a également dit, je crois, que le plan qu'ils sont en train de développer n'a pas débouché, pour l'instant, sur des décisions précises. Je rappelle au député que les conditions qui existent dans les contrats d'emploi des compagnies de chemin de fer sont habituellement les plus généreuses qui existent au pays, en ce qui concerne les traitements qui sont accordés aux employés qui subissent une perte d'emploi.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, une telle comparution du ministre serait également bienvenue.

[*Traduction*]

La situation difficile du transport ferroviaire ressemble dans une large mesure à celle du transport aérien; j'aimerais demander au ministre ce qui suit. En réponse à son défi, les Lignes aériennes Canadien International ont annoncé une réduction de 15 p. 100 du nombre de places. Est-ce qu'il prévoit une annonce semblable de la part d'Air Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois qu'Air Canada a déjà fait savoir qu'elle étudiait la diminution annoncée par Canadien International et qu'elle prendrait sans doute le même genre de mesure bientôt.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne ce que le gouvernement appelle l'éthique au gouvernement.

En février 1988, le gouvernement a présenté un projet de loi sur les conflits d'intérêts, mais il l'a laissé deux fois mourir au *Feuilleton*.

Vu que presque cinq années se sont écoulées depuis lors, est-ce que le gouvernement, dans ses derniers jours au pouvoir, envisagerait de s'engager à présenter une mesure législative sur les conflits d'intérêts?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je vais éviter de décevoir ces 40 demandeurs d'emploi potentiels en ne spéculant pas sur leurs chances.

En ce qui concerne le conflit d'intérêts, comme le député le sait, le sujet du projet de loi a été renvoyé à un comité de tous les partis qui a préparé un rapport unanime recommandant des changements. Le gouvernement examine ce rapport, et je pense pouvoir dire au député qu'au début de l'année prochaine, il aura l'occasion d'examiner les propositions du gouvernement. J'espère qu'il les trouvera de son goût.

• (1500)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais mettre la volonté du ministre à l'épreuve immédiatement.

Travaux de la Chambre

[*Français*]

Demain, la Chambre ajournera ses travaux pour six semaines. Pendant l'intersession parlementaire, le Cabinet va se rencontrer quand même. Le ministre est-il prêt à s'engager et à engager son gouvernement à ne faire aucune nomination par décret en conseil—nomination de patronage—jusqu'à la rentrée de la Chambre, le 1er février, afin que les parlementaires puissent questionner le gouvernement à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est tout un changement de sujet, d'un seul coup. Je vais me contenter de dire au député que, bien sûr, comme il l'a si justement dit, même si la Chambre ajourne ses travaux, le gouvernement continue de fonctionner.

De toute évidence, il est dans l'intérêt du gouvernement et du pays que nous ayons des gens qualifiés pour occuper les postes existants dans les organismes de l'État, et nous continuerons de maintenir les normes élevées que nous appliquons depuis huit ans.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'Habitation.

Le ministre pourrait-il dire pourquoi il refuse que la Société canadienne d'hypothèques et de logement assure les prêts ou les hypothèques indexés utilisés par les coopératives d'habitation? Cette mesure permettrait aux familles à faible et moyen revenu d'avoir accès à la propriété, accélérerait la reprise économique et ne coûterait rien au gouvernement.

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, ce gouvernement consacre actuellement plus de 2 milliards de dollars aux besoins de logement des Canadiens. Nous examinons tous les moyens possibles de répondre aux principaux besoins.

La question des hypothèques à principal indexé et autres variantes étant déjà à l'étude, je considérerai la question posée par le député comme une instance.

L'AGRICULTURE

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. En réponse à un certain nombre d'appels téléphoniques que j'ai reçus des zones rurales du Manitoba, le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en sont exactement les paiements provisoires et les paiements définitifs qui doivent être versés cette année dans le cadre du Régime d'assurance-revenu brut?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait, après avoir été informées des chiffres, les provinces peuvent accorder cet argent, au moyen de ces programmes, quand elles le désirent.

La province d'où il vient, le Manitoba, effectuera tous les paiements définitifs au début de 1993. L'Alberta effectuera ses paiements hors-commission à compter de la semaine prochaine. Quand aux autres provinces, elles ne m'ont pas dit quand elles mettraient cet argent à la disposition des agriculteurs, mais elles connaissent les chiffres et sont en mesure d'envoyer cet argent aux agriculteurs du Canada.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je me demande si le leader parlementaire du gouvernement voudrait préciser à la Chambre les travaux de demain et en particulier l'ordre dans lequel ils se dérouleront, c'est-à-dire ce par quoi nous commencerons et ce qui suivra.

Je tiens à préciser que je n'ai pas l'intention de soulever un débat à ce sujet, mais je veux rappeler au leader parlementaire du gouvernement ainsi qu'au secrétaire parlementaire qu'en juin dernier la Chambre a accordé la sanction au projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur la faillite.

À cette époque, dans un communiqué de presse, le ministre avait dit qu'il avait l'intention de proposer à la Chambre des communes, à la reprise d'automne, la création d'un comité mixte spécial chargé d'examiner l'importante question des créances salariales impayées et devant présenter son rapport à la Chambre des communes d'ici l'été 1993.

Je crois que la question a été soulevée à l'autre Chambre. J'ignore la réponse du leader parlementaire de la Chambre, mais je me demande s'il ne pourrait pas se

renseigner afin que je puisse obtenir, demain peut-être, une réponse plus détaillée à cette question.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au sujet de cette question, je crois que je vais devoir la prendre en note, en parler au ministre et voir si nous pouvons communiquer l'information plus tard au député.

En ce qui concerne les projets de loi à étudier vendredi, des discussions sont actuellement en cours entre les leaders à la Chambre et les partis au sujet d'un certain nombre de projets de loi qui ont l'appui général, et qui pourraient être adoptés.

Il y a notamment le projet de loi C-94, concernant le règlement de la revendication territoriale des Gitksan Wet'suwet'en au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, que tous les partis semblent appuyer.

Nous voudrions également entamer l'étude du projet de loi C-96, sur la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-écosse, au sujet duquel je crois savoir qu'il y a accord général; la deuxième lecture du projet de loi C-8, sur la sécurité des véhicules automobiles; il s'agit d'un projet de loi de nature administrative qu'il serait utile de pouvoir envoyer au comité afin qu'il en entame l'étude pendant l'ajournement; et le projet de loi C-42, concernant la protection d'espèces de faune et de flore sauvages, qui a été lu pour la deuxième fois, qui a été étudié en comité et au sujet duquel je crois qu'il y a aussi accord général.

Mon collègue, le ministre d'État aux Petites entreprises a parlé à ses homologues, les porte-parole des partis d'opposition, au sujet des modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, et s'il y a consentement pour que nous apportions les modifications à la loi, ce qui me semblerait très bénéfique pour les petites entreprises, je serai certainement disposé à laisser la voie libre.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je pensais que peut-être c'était une erreur innocente, mais est-ce que le ministre pourrait annoncer de quoi il risque d'être question à la Chambre demain, surtout étant donné ce qui s'est passé ailleurs?

M. Andre: Madame la Présidente, la question n'est pas tranchée, et je pense que mon collègue, le ministre chargé des Affaires constitutionnelles, y travaille et je ne manquerai pas d'en faire part au député.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, mon ami, le leader parlementaire, ne pourrait-il pas être un peu plus explicite sur ce dernier point? Est-il prévu d'entamer des discussions demain?

M. Andre: Madame la Présidente, c'est certainement l'intention.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement au sujet d'une autre affaire. Des discussions ont eu lieu notamment entre les partis représentés à la Chambre, et vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que soit présentée la motion suivante:

> Que l'ordre de deuxième lecture du projet de loi C-333, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé, inscrit au nom de la députée de Mission—Coquitlam, soit annulé, que le projet de loi soit retiré et que son sujet soit renvoyé au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine.

M. Andre: Madame la Présidente, je m'attendais à ce que cela arrive dans le contexte du débat de deuxième lecture, après le débat sur les initiatives parlementaires. Je suis un peu étonné que la question soit soulevée à ce moment-ci. Le gouvernement ne s'y oppose certes pas.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, l'ordre est annulé et le projet de loi, retiré.)

[*Français*]

M. Côté: J'invoque le Règlement, madame la Présidente, pour demander le consentement unanime de la Chambre afin qu'on me permette, exceptionnellement, de déposer un rapport, ce qui ne nécessitera que quelques secondes.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre passe à la présentation des rapports des délégations parlementaires?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le Rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, lors de sa réunion du Bureau de la commission de coopération et de développement de l'AIPLF, tenue à Paris le 10 novembre dernier.

* * *

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je tiens à déposer un avis de motion des voies et moyens concernant la Loi sur la taxe d'accise, et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

• (1510)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je voulais profiter de la présence du secrétaire d'État pour obtenir la réponse que nous devions recevoir au sujet du Programme de contestation judiciaire.

Sauf erreur, le comité pertinent avait présenté le rapport en question. Il se fait attendre depuis très longtemps; je pense que l'opposition a été très raisonnable et généreuse, sachant que nous approchons de Noël, et j'espère que le ministre pourra nous donner une réponse très précise aux questions que nous avons soulevées à au moins quatre reprises au sujet de ce rapport.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Oui, madame la Présidente, je comprends les préoccupations du député et son désir d'obtenir la réponse immédiatement.

J'ignore combien de temps cela peut prendre, mais je ne ménage pas mes efforts et j'essaie d'obtenir cette réponse pour la Chambre le plus tôt possible. J'espère qu'on pourra régler cette question d'ici à quelques jours, plutôt que de devoir attendre plus longtemps.

M. Dingwall: Madame la Présidente, malgré tout le respect que je dois au ministre, c'est ce qu'on m'a répondu à au moins trois reprises lorsque j'ai soulevé cette question. Étant donné que nous sommes arrivés à Noël, je pensais que le ministre se montrerait plus généreux et beaucoup plus raisonnable et qu'il nous donnerait une date précise.

J'ai demandé à la présidence et au greffier de me conseiller au sujet de cette question. Tous les députés s'entendent pour dire qu'on viole ainsi le Règlement de la Chambre. Voici un ministre qui ne présente pas un rapport qui devrait être soumis à la Chambre.

Il est vrai qu'il y a eu certaines circonstances spéciales, et nous avons été prêts à accepter cela pendant une période de temps raisonnable.

Je vais terminer mes observations et je soulèverai cette question à nouveau demain, car je sais que d'autres députés souhaitent poursuivre le débat. Cependant, il s'agit là d'un programme fondamental que nos vis-à-vis ont décidé de supprimer et au sujet duquel le comité permanent a préparé un rapport qu'il a soumis au gouvernement; or nous attendons toujours une réponse.

Je vais donc de nouveau demander au ministre s'il est prêt à nous donner une date précise à laquelle ce rapport sera déposé et, faute de réponse à cette question, je crains fort de devoir soulever cette question à nouveau demain, sous une autre rubrique.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, j'aimerais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Ken Rostadt, procureur général de la province de l'Alberta et de son collègue, l'honorable Steve West, solliciteur général de la province de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: La présidence souhaite la bienvenue aux invités de la Chambre et rappelle au député que c'est à la présidence de le faire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: Quand la Chambre est passée aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement, il restait deux minutes de la période de questions. Je passe la parole à la députée de Winnipeg-Sud.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture): Madame la Présidente, avant de répondre, tout au moins d'essayer de répondre à la question, j'aimerais faire une petite correction. J'ai dit ce matin que les investissements faits dans les universités canadiennes depuis 1987 s'étaient élevés à 84 millions de dollars.

En fait, cette somme de 84 millions de dollars correspond au montant que l'industrie novatrice a investi rien qu'en 1991 pour la recherche et le développement dans les universités canadiennes. Le total investi depuis 1987 dans les universités et les hôpitaux se chiffre à environ 245 millions de dollars.

Ces nouveaux chiffres montrent qu'en établissant de nouveaux débouchés pour nos produits et en éliminant les licences obligatoires, nous sommes en fait en train d'attirer des investissements, non seulement dans les biens d'équipement—usines et autres choses du genre—, mais dans l'avenir de notre pays, grâce à la capacité des universités de financer la formation des étudiants, d'ouvrir de nouveaux campus et de créer de nouveaux postes à l'intention de gens qui ont passé leur vie à acquérir les compétences qui nous permettront de créer au Canada une industrie de la santé viable et très importante.

C'est important pour l'avenir de tous les Canadiens, notamment de ceux qui s'inquiètent de leur santé pour l'avenir. Grâce à ce projet de loi, de nouveaux médicaments pourront être mis au point, et on trouvera de nouvelles cures. Tel est l'objet du projet de loi C-91 qui aura un énorme impact sur l'avenir de tous, notamment des personnes les plus à risque.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, j'ai cru bon devoir parler brièvement du projet de loi après avoir entendu l'ancien ministre des Finances parler d'attirer des investissements, et la secrétaire parlementaire répéter la même chose après lui. L'ancien ministre des Finances a parlé d'encourager les investissements et de fournir des incitatifs pour créer des emplois. Il n'y a pas si longtemps que l'ancien ministre des Finances a utilisé exactement les mêmes termes à la Chambre après l'arrivée des conservateur au pouvoir en 1984.

En 1985, le ministre est intervenu à la Chambre et a parlé dans les mêmes termes à propos de la recherche scientifique. Il a dit qu'il allait reconduire un programme qui avait été institué en 1984. Certains députés s'en rappelleront, il s'agissait du Programme du crédit d'impôt pour la recherche scientifique, et le ministre a renouvelé l'engagement du gouvernement pour une autre année. Le programme a pris fin en 1986.

Le ministre a déclaré à la Chambre qu'il voulait créer des emplois. Il imposerait bien un moratoire, mais le gouvernement voulait stimuler la création d'emplois dans le pays. Il a utilisé exactement les mêmes mots qu'aujourd'hui. Les mêmes circonstances s'appliquent également. Absolument rien dans le projet de loi ne garantit qu'on fera de tels investissements. Rien ne garantit que ces emplois seront créés.

Cela m'a refait penser aux histoires d'horreur qui ont été révélées à cette époque-là à propos du gouvernement fédéral. Il y avait le cas d'une société qui avait obtenu un crédit d'impôt de 30 millions de dollars pour étudier la différence entre la vache pie noire et la vache pie rouge. Cela nous a coûté 30 millions.

Une autre société a obtenu 1,7 million pour faire des recherches sur la construction de sous-marins miniatures au Canada et une autre, 20 millions pour des recherches sur des ordinateurs capables d'acheminer des données par les ondes hertziennes, sans ligne téléphonique, de Vancouver à St. John's.

Cela me rappelait 1985 et 1986, lorsque le ministre a annoncé à la Chambre une exonération inconditionnelle

des gains en capital de 500 000 $. Le contribuable pouvait effectivement se prévaloir de cette exonération pour n'importe quel gain en capital.

C'est ainsi que des tas de gens ont déclaré des bénéfices sur la vente de diamants, de fourrures et de bateaux. Et l'année suivante, en 1987, le ministre qui vient tout juste de prendre la parole a dit qu'il fallait laisser une marge de manoeuvre aux sociétés pour qu'elles puissent investir et créer des emplois, et il a supprimé la surtaxe des grandes sociétés. Du même coup, il a supprimé le rabais d'impôt fédéral de 100 $ par demandeur en 1987.

Le raisonnement était le même. Cette mesure allait créer des emplois et encourager les investissements. Il n'y avait aucune condition. Aucune disposition écrite obligeant les sociétés à quoi que ce soit. Il fallait leur laisser une marge de manoeuvre pour qu'elles puissent faire des investissements et créer des emplois.

• (1520)

Puis, il y eut le projet de loi C-22, qui portait sur le sujet dont nous parlons aujourd'hui, tous ces emplois qui allaient être créés, tous ces nouveaux investissements dans nos universités et nos institutions de haut savoir. Je rappelle au ministre les 2 milliards de dollars de déductions fiscales qui ont été accordées au titre du crédit d'impôt pour la recherche scientifique en 1985, pas en 1984, en 1985, jusqu'à ce que ce crédit soit supprimé en 1986. L'intérêt sur ces 2 milliards de dollars aurait permis d'accroître de 60 p. 100 les subventions aux universités et aux institutions de recherche médicale dans notre pays. Et je parle ici de l'intérêt sur ces 2 milliards de dollars.

Tout cet argent gaspillé pour des projets de recherche des plus futiles, comme la différence entre les vaches pie noire et les vaches pie rouge. Seulement l'intérêt sur ces 2 milliards de dollars donnés en cadeau par le gouvernement du Canada aurait permis d'augmenter de 60 p. 100 le montant total versé à nos universités.

Le gouvernement n'était pas encore satisfait, en 1987, de n'imposer aucune restriction en ce qui concerne l'exonération des gains en capital de 500 000 $, exonération qu'on pouvait alors appliquer à des diamants, à des manteaux de fourrure, à des bateaux de plaisance et à d'autres choses du genre. Ne se contentant pas de cela, le ministre qui a pris la parole à la Chambre tout à l'heure a parlé de donner du répit, de créer des emplois et de favoriser l'investissement. Puis, en 1990, il a évidemment éliminé toute restriction en ce qui concerne l'exonération des gains en capital pour les personnes qui avaient d'importantes sommes d'argent dans des fiducies privées, des dizaines de milliards de dollars.

Lorsqu'il a annoncé cette mesure, il a dit que cela allait créer des emplois et favoriser l'investissement. Nous avons déjà entendu cela. Et puis, qu'a-t-il fait l'an dernier? Le même ministre qui parlait de nous donner un peu de répit, d'encourager les investissements et de créer des emplois a maintenant modifié les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui concerne les frais de représentation. Que peut-on faire maintenant? Il ne suffit plus de laisser certaines personnes déduire le coût de leur loge privée au Skydome. Oh, non. Le gouvernement les autorise non seulement à déduire 80 p. 100 de cela, mais il leur permettra aussi de déduire la totalité de certains frais de représentation.

L'autre matin, à la radio, il a été question des modifications apportées. Je pense que c'était à une émission qu'anime Peter Gzowski, au réseau anglais de Radio-Canada. Le gouvernement dit qu'il est maintenant légal de déduire les services d'escorte, parce qu'ils encouragent l'investissement. Ils encouragent les investisseurs à investir au Canada.

Voyez jusqu'où le gouvernement est allé avec cette idée de donner un peu de répit et de permettre que de l'argent soit utilisé pour créer des emplois au Canada; les pertes d'emplois se sont multipliées au même moment où ces annonces ont été faites. La seule chose que nous savons au sujet de ce projet de loi, c'est qu'il va entraîner une augmentation des coûts pour les simples citoyens.

La seule chose que nous savions au sujet des modifications fiscales qui ont été apportées en 1985, 1986, 1987, 1989 et 1991, c'est qu'elles allaient augmenter les coûts des simples citoyens et leur transférer une partie du fardeau fiscal des personnes très riches, de ceux qui possèdent tout l'argent dans notre société ainsi que des multinationales.

Nous payons maintenant la TPS. L'assurance-chômage fait encore l'objet de compressions. Le gouvernement dit qu'il va donner plus de latitude et de répit aux grandes entreprises, dans l'espoir qu'elles investiront au Canada, mais il n'a que leur promesse. Il n'a pas d'engagement ferme, ni rien d'écrit, simplement une promesse qu'elles vont le faire.

Je vois que mes dix minutes sont écoulées. Ce n'est pas une façon très intelligente de régler la question de la propriété intellectuelle.

En conclusion, toutes les modifications qui ont été apportées depuis 1984 semblent partir d'une même idée, celle qui a fait que ce ne sont plus du tout les mêmes qui paient la note au Canada. Ceux qui paient, ce sont les Canadiens de la classe moyenne et des classes inférieures.

Ce projet de loi n'est qu'une autre mesure dans ce sens, et le gouvernement du Canada devrait avoir honte d'essayer de le faire adopter à la Chambre à toute vapeur.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je suis parfaitement d'accord avec le député quand il dit que la propriété intellectuelle n'est pas traitée de façon intelligente. Cela ne fait aucun doute. Il a tout à fait raison.

Depuis deux semaines, nous, les députés de ce côté-ci, écoutons les gens d'en face faire des discours creux et déformer les faits. Ils devraient avoir honte. Ils ont agi ainsi à toutes les étapes menant à l'adoption du projet de loi.

Le député devrait retourner à Radio-Canada qui a besoin de bons acteurs, car tout son discours ne visait qu'à faire vibrer ses électeurs. Il n'avait rien à voir avec la réalité. Si le député avait écouté l'intervention du ministre à la Chambre ce matin, il saurait qu'il fait fausse route.

Le ministre a rappelé les statistiques sur les investissements au Canada, comme je l'ai fait hier soir à l'étape du rapport. Nos vis-à-vis ont tort. Le projet de loi C-22 a donné les résultats que nous escomptions. Il a fait augmenter les investissements et le nombre d'emplois au Canada, comme nous le voulions. Nous voulons investir dans notre pays. Nous voulons plus d'emplois au Canada. Toutes les fois que nous cherchons à le garantir et que nous proposons des mesures législatives à cette fin, les gens d'en face cherchent à dénigrer les projets de loi.

Le projet de loi C-91 fonctionnera aussi bien que le projet de loi C-22. Les députés d'en face devraient avoir honte d'intervenir à la Chambre pour présenter ce projet de loi sous un faux jour.

M. Baker: Madame la Présidente, les Canadiens doivent se poser bien des questions. Ils voient tous les députés conservateurs debout, jusqu'au dernier, ministres, secrétaires parlementaires, députés de l'est, de l'ouest, du nord et du centre du pays, et ils les entendent dire deux choses. Premièrement, —et les députés d'en face s'évertuent à le répéter—, que le prix des médicaments n'a pas augmenté. Le prix des médicaments n'a pas augmenté. Voulez-vous que je le répète? Le prix des médicaments n'a pas augmenté.

Les gens d'en face disent: «Nous disons la vérité.» Ils disent aussi: «Voici les faits et les statistiques qui prouvent que le prix des médicaments n'a pas augmenté.» Mais, le ministre a déclaré il y a quelques instants: «Le gouvernement n'a rien à voir avec les prix de détail. Il ne peut pas les contrôler, ni les surveiller. Il ne peut pas surveiller les médicaments vendus aux simples citoyens. Cela lui est impossible.»

Que peut-il faire au juste? Il dit que le prix des médicaments n'a pas augmenté. Puis, il dit qu'il ne peut contrôler les prix des médicaments vendus aux Canadiens, mais que ce prix n'a pas augmenté. Pourquoi ne peut-il pas contrôler les prix? D'après le ministre, ce n'est pas constitutionnel de contrôler le prix de détail des médicaments vendus au Canada. Mais tous les Canadiens savent que les prix ont augmenté. Où habitent-ils donc? Ce ne doit pas être le Canada s'ils disent que le prix des médicaments n'a pas bougé.

Ce n'est pas tout. Si le ministre a raison, logiquement, quelque chose ne tourne pas rond, puisque neuf gouvernements sur dix affirment qu'ils vont payer des prix exorbitants à cause de ce projet de loi, que le prix des médicaments a augmenté et que cela va coûter des centaines de millions de dollars aux contribuables, aux malades et aux pauvres.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, en ce qui touche le désaccord qui serait survenu au sujet des prix et de la raison pour laquelle les gouvernements sont incapables de les contrôler, je me demande si le député est au courant du cas suivant qui s'est présenté au Royaume-Uni. Il s'agit d'un certain Stanley Adams qui travaillait dans l'industrie pharmaceutique et qui a fini par être mis sur la liste noire de l'industrie pour avoir révélé les pratiques de fixation des prix des compagnies pharmaceutiques. Je vais vous lire un extrait de son livre: «La fixation des prix entre sociétés apparentées présente deux avantages. Elle permet à la société mère de payer moins d'impôts tout en fixant des prix trop élevés sans avoir l'air de le faire. Voilà comment elle s'y prend. Si une filiale de la société Roche veut acheter la matière première de la société mère, à Basile, pour fabriquer un médicament, la matière première n'est pas vendue au prix coûtant ou au prix coûtant plus un niveau fixe de bénéfices, comme on s'y attendrait. Le siège social de la société Roche doit d'abord déterminer la nature du marché mondial pour ce produit ou, en d'autres termes, à combien elle pourrait vendre le produit et être assurée d'une clientèle. Puis, elle doit tenir compte des niveaux d'imposition pratiqués dans divers pays et déterminer combien de bénéfices, s'il en est, chaque société doit déclarer. Une fois cette décision prise, qui dépend évidemment de. . .»

• (1530)

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député. Nous avions bien précisé que l'intervention devait être très courte. Or, elle est en train de se muer en un long commentaire. Le député de Gander—Grand Falls a la parole pour faire une très courte observation.

M. Baker: Ma réponse sera très brève, madame la Présidente. Je sais exactement où veut en venir le député. Je n'ai pas lu cet ouvrage, mais je sais très bien où veut en venir le député. Il essaie de dire que c'est parce que notre régime fiscal favorise ceux qui ont de grosses fortunes qu'un si grand nombre de ces entreprises n'ont pas payé un sou d'impôt au Canada, qu'il y a des actionnaires de ces entreprises qui gagnent plus d'un quart de million de dollars par année et ne paient pas un cent d'impôt sur le revenu et qu'il y a tant de gens au Canada qui gagnent des centaines de milliers de dollars et qui peuvent demander le crédit d'impôt pour enfants et la remise de TPS.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt mon collègue, le député de Gander—Grand Falls. Ceux d'entre nous qui ont été élus lors des dernières élections peuvent prendre modèle sur lui car il est un grand orateur et un excellent représentant des Terre-Neuviens et des autres Canadiens.

Le projet de loi C-91, qui est en soi une mesure législative nuisible, n'est qu'un symptôme de la grave maladie qui afflige le Canada. Aux États-Unis, on parlait de *reaganomics*, en Grande-Bretagne, de thatchérisme. Le seul mot qui me vient à l'esprit pour décrire le mal canadien, c'est la «mulronite».

Cela n'a rien de drôle, au contraire, ce serait plutôt tragique. Il est tragique que, dans notre pays, les personnes âgées et les parents de jeunes enfants soient sacrifiés au nom de l'américanisation du Canada. Tout ce dont nous avons entendu parler depuis huit ans, c'est d'harmonisation, d'établissement des mêmes règles pour tous et d'autres lubies semblables qui, pour nos vis-à-vis, ne peuvent être que bénéfiques pour le Canada.

Il est assez intéressant qu'aux États-Unis, il y a un peu plus d'un mois, les électeurs aient décidé de remplacer l'équipe au pouvoir. L'électorat canadien aura très bientôt la possibilité de faire la même chose.

Pourquoi le projet de loi est-il nuisible? Il est nuisible parce qu'il coûtera très cher aux Canadiens ordinaires.

Les experts du domaine nous ont dit qu'en 1992, les sociétés productrices de médicaments génériques avaient permis aux consommateurs canadiens de réaliser des économies d'environ 420 millions de dollars. Peut-on lever le nez sur une telle somme? Madame la Présidente, pourriez-vous me dire comment le gouvernement peut penser que ce n'est pas une bonne chose pour les Canadiens, surtout en cette période de récession et compte tenu du fait qu'il a lamentablement manqué à tous les autres engagements qu'il avait pris envers les Canadiens? Il devait créer des emplois et nous préparer un avenir meilleur. Toutes sortes d'avantages devaient découler de l'Accord de libre-échange, et il avait promis bien des choses dans le cadre de son programme économique.

Les promesses que ce gouvernement n'a pas tenues résonnent encore dans les oreilles des Canadiens les plus touchés par la récession, ceux-là même qui sombreront dans la lassitude et le découragement. Ils ne s'en sortiront pas, et ce sera la faute de ce gouvernement sans-coeur qui siège en face de nous.

Ce n'est pas drôle et ce ne devrait pas être une raison de chahuter. Nous ne devrions même pas tenir de débat là-dessus aujourd'hui. Je ne veux pas prêter d'intentions aux députés d'en face. Je crois, et j'ai toujours cru, que la grande majorité des parlementaires sont ici pour aider leurs électeurs de leur mieux, parce qu'ils croient à leur carrière au service du public et parce qu'ils veulent représenter leur collectivité. Il y a pourtant une limite que l'on ne doit pas dépasser. Vient un moment où l'opposition a le devoir de montrer au gouvernement ce qu'il est en train de faire. Nous devons vous demander de retourner dans vos circonscriptions et de parler aux personnes âgées, aux jeunes parents, ou à n'importe quel Canadien croisé dans la rue. Demandez-leur ce qu'ils pensent de ce projet de loi et vous verrez que la population répondra d'une seule voix, d'un océan à l'autre, qu'il ne faut pas adopter cette mesure.

Je ne sais pas comment l'expliquer plus clairement. Le ministre, la députée de Winnipeg-Sud et d'autres intéressés qui tentent de justifier cette mesure—laquelle mériterait d'être jetée à la poubelle sur-le-champ—nous servent des réponses élusives et trompeuses en nous faisant miroiter de belles promesses de recherche et de développement.

Eh bien, nous voudrions voir des chiffres concrets. Nous voudrions savoir combien d'argent exactement est consacré à la recherche et au développement alors que ce secteur est à un niveau terriblement bas dans notre pays. Encore une fois, pourquoi est-il à un niveau si bas? À cause des déplorables programmes du gouvernement. Lentement mais sûrement, les droits que les Canadiens acquièrent en naissant sont liquidés. Nous perdons tout ce qui fait notre originalité en tant que Canadiens à cause de la politique du gouvernement.

Cela suffit pour qu'on se gratte la tête en disant: «Qu'est-ce qui pousse le gouvernement à agir ainsi? Pour quelle raison veut-il faire cela? Qu'est-ce qui motive ces gens-là?»

Mme Gaffney: Ce sont des masochistes.

Mme Clancy: Eh bien leur masochisme, comme l'a suggéré ma collègue de Nepean, va bientôt se retourner contre eux parce que la douleur qu'ils doivent rechercher si manifestement va très bientôt leur être infligée.

Encore une fois, ce n'est pas matière à plaisanter, ni même à faire de l'humour. Nous voilà, deux semaines avant Noël, dans ce qui va être un des hivers les plus durs que notre pays ait connus depuis la grande dépression des années 30, dans un pays où les habitants vont avoir froid et faim à cause des autres mesures du gouvernement, dans un pays où les femmes ne peuvent pas obtenir justice de leur gouvernement dans le domaine de la parité salariale et du harcèlement sexuel, dans un pays où le gouvernement semble être sourd et aveugle aux plaintes de ses citoyens qui demandent la justice, l'égalité et un niveau de vie décent, nous voilà qui siégeons à la Chambre des communes, deux semaines avant Noël, dans ce dur hiver de cette terrible récession des années 90, prêts une fois de plus à voir l'adoption forcée d'un projet de loi qui est une attaque contre les Canadiens et plus particulièrement contre les personnes âgées. Naturellement, quand on se demande qui constitue la majorité des personnes âgées, on voit que ce sont les femmes.

On disait en plaisantant que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, et la plaisanterie réside dans le fait qu'on ajoutait: «Non, la vie des femmes semble seulement plus longue.» Eh bien, elle va sembler particulièrement longue quand les femmes âgées, les plus pauvres parmi les pauvres dans notre pays, recevront encore un autre coup d'une autre direction.

• (1540)

Certaines provinces ont des assurances-médicaments limitées pour les personnes âgées. C'est bien vrai mais, chaque jour, un plus grand nombre des médicaments visés par des assurances provinciales sont retirés de la liste. La province souveraine de l'Ontario, qui possède un fantastique gouvernement socialiste, a sorti une toute nouvelle liste il y a à peine quelques mois.

Ce n'est pas le Canada que nous voulons. À mon avis, ce n'est pas le Canada que les députés d'en face veulent réellement non plus. Tout ce que je peux faire, c'est présenter un plaidoyer aux députés d'en face, tandis que nous sommes ici en ce jeudi après-midi, avant-dernier jour de l'une des sessions les plus tronquées dans l'histoire du Parlement de notre pays, tandis que nous suivons l'exemple du député de Dartmouth pour tenter de retarder une issue manifestement inévitable à cause des calculs du gouvernement, pour montrer aux Canadiens que, nous, de ce côté-ci de la Chambre, trouvons ce projet de loi pernicieux, que nous défendons les intérêts des Canadiens ordinaires et que nous nous soucions d'autres choses que des préoccupations financières des grosses entreprises et de la prétendue harmonisation avec les États-Unis d'Amérique.

Oui, madame la Présidente, je termine. Nous terminons tous dans cette Chambre et, très bientôt, le peuple aura à se prononcer, et je sais quel sera son choix.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, je voudrais féliciter la députée de Halifax de l'éloquence de ses propos auxquels j'avoue n'avoir rien à redire.

Comme beaucoup d'autres députés, je n'ai jamais reçu de mes électeurs autant de pétitions que depuis le débat sur le libre-échange, au tout début de cette législature. La plupart de ces pétitions portent sur la même question.

C'est notamment dans ma circonscription, la circonscription de Prince-Albert, qu'a été fondé le régime d'assurance-maladie de ce pays et que se sont déroulées les grandes batailles entourant ce régime. Les habitants de ma circonscription savent qu'il ne s'agit pas ici d'une simple réduction du régime d'assurance-maladie, mais d'un coup très dur porté aux consommateurs et d'une autre braderie de nos programmes sociaux.

Certains de ceux qui regardent les sondages se disent que son parti a une chance de former le prochain gouvernement. C'est un peu prématuré. Néanmoins, puisque n'importe lequel des partis de la Chambre pourrait former un gouvernement, pourrait-elle me dire si, advenant qu'il soit élu, son parti s'engagerait à se débarrasser de cette mesure législative et à rétablir le régime d'avant 1987, et s'il s'engagerait en outre à se débarrasser de l'ALENA qui placerait cette mesure législative hors de la portée du Parlement, si nous avons encore une Parlement à ce moment-là?

M. Edmonston: Répondez à la question.

Mme Clancy: Je demande au député de je ne sais plus quelle circonscription au Québec de me laisser répondre à mes pròpres questions.

Tout d'abord, les députés du Nouveau Parti démocratique seront peut-être surpris d'apprendre que l'ALENA n'est pas encore adopté. Vous entendez, il n'a pas encore été adopté.

Deuxièmement, en ce qui concerne le retour aux niveaux d'avant 1987, je peux dire clairement et avec conviction que le Parti libéral est résolu à restaurer les infrastructures, au sens le plus large du terme, c'est-à-dire aussi bien celles qui touchent les transports, que celles qui touchent les produits pharmaceutiques ou les programmes sociaux en général. Depuis le 4 septembre 1984—un jour qui restera infâme—, les dommages ont été importants et, lorsque nous reviendrons au gouvernement, nous devrons travailler d'arrache-pied à réparer tous les dommages de ces huit années et demie.

Je regarde le député d'Eglinton—Lawrence, je regarde la députée de Northumberland, je regarde la députée de Nepean ainsi que les députés de Winnipeg, de Windsor, de Cape Breton Highlands—Canso et d'Ottawa et je dis que tous ici et tous nos collègues qui sont venus aujourd'hui, les 40 nouveaux candidats libéraux du pays, je dis que, lorsque nous formerons le gouvernement, la population du Canada saura une fois de plus qu'elle a des amis à la Chambre des communes et sur les banquettes du gouvernement.

Elle saura qu'elle a des amis au Cabinet, elle saura qu'elle a un gouvernement humanitaire et capable de compassion. . .

Une voix: L'été prochain.

Mme Clancy: . . .et qui ne fait pas d'interruptions.

Une voix: Répondez à la question.

Mme Clancy: J'ai répondu à la question. L'ALENA n'a pas encore été adopté, Bill. Regardez dans vos journaux.

Mme le vice-président: La députée de Halifax devrait savoir que l'on n'appelle pas les députés par leur nom. Je sais, c'est la pleine lune. Ce sont bientôt les vacances de Noël, mais essayons tout de même de nous en tenir aux règles.

Mme Clancy: Je n'ai nommé personne, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Respectons certaines des règles. J'en serais heureuse.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, plus tôt dans la journée, mon collègue de Winnipeg-Sud a demandé: Qu'est-ce que 129 millions de dollars?

J'aimerais rappeler à mon collègue que la dernière fois qu'un politique a proféré une telle sottise, il s'est fait lessiver aux élections suivantes. En passant, le projet de loi C-91 ne va pas coûter 129 millions de dollars, il va aller chercher dans les milliards.

Je veux poser une question à ma collègue de Halifax. En 1984, un célèbre conservateur a dit: «Les conservateurs doivent montrer aux Canadiens de quoi ils sont vraiment faits, leur dimension humaine. De tous les défis d'un gouvernement, c'est le plus noble, l'obligation la plus sacrée.»

Est-ce le secrétaire parlementaire qui a dit cela? Pas du tout. Est-ce le ministre du Commerce extérieur? Non. Essayez de deviner. Eh oui, c'est le premier ministre du Canada.

Je voudrais demander à ma collègue de Halifax si sa déclaration est compatible, si le projet de loi C-91 est compatible avec cette dimension humaine. Est-il compatible avec cette dimension humaine?

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Winnipeg St. James. Tout ce que je peux dire, c'est que si cette mesure législative n'est pas compatible avec la dimension humaine, ce ne peut être qu'une forme de démence.

Dans les meilleurs moments, quand nous méditons sur les relations entre le Canada et les États-Unis, nous nous rappelons tous—je fais allusion à l'actuel président, com-

me l'a fait un peu plus tôt aujourd'hui le député de Winnipeg-Sud—que M. Bush, quand il a été élu, disait souhaiter une Amérique plus douce et plus généreuse.

Ceux d'entre nous qui vivent ici disaient: «Ça existe déjà. Ça s'appelle le Canada.» Le malheur, c'est que, le mulroneyisme, le thatcherisme et le reaganisme étant du pareil au même, nous risquons fort de perdre ce pays plus doux et plus généreux. Toutefois, certains d'entre nous verront à ce que ce pays renaisse.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-91 à l'étape de la troisième lecture.

Il s'agit d'un dossier qui me tient à coeur puisque je suis un diplômé de pharmacie de 1972 et que je suis encore autorisé à exercer au Manitoba. En fait, j'ai travaillé pendant 12 ans derrière le comptoir d'une pharmacie de détail au Manitoba, jusqu'à ce que je sois élu député en 1984.

J'irai directement au but. Tout ce débat est en grande partie une question de philosophie. Je ne cacherai pas mes propres sentiments. J'appuie ce projet de loi tel qu'il est, car je crois au droit à la propriété intellectuelle et au droit à la propriété de toutes sortes.

Je peux comprendre que les néo-démocrates s'opposent à ce projet de loi pour des raisons philosophiques puisque le droit à la propriété intellectuelle et le droit à la propriété en général sont contraires aux théories socialistes. Vous ne pouvez faire de la sociologie appliquée dans un pays si vous appuyez le droit à la propriété, intellectuelle ou autre.

Toutefois, il est moins facile de comprendre le Parti libéral, car je sais que ses membres croient à la recherche et au développement et qu'ils ne sont pas guidés par les théories de Karl Marx. Je ne peux m'expliquer leur attitude sauf peut-être en pensant qu'elle découle de motifs politiques crasses. Le projet de loi C-91 signifie tout simplement que le Canada pourra améliorer sa réputation de pays moderne, industrialisé et capable de recherche dans des domaines de haute technologie.

Des centaines de millions de dollars ont été investis depuis l'adoption du projet de loi C-22 en 1987. Bien sûr, ces sociétés, les fabricants de produits de marque, sont peut-être des multinationales, et je reviendrai sur ce point, mais elles emploient 17 000 Canadiens dans leurs usines et bureaux un peu partout au Canada.

• (1550)

Ce sont des entreprises rentables. Comme je le disais, ce sont des multinationales, mais notre pays va finir par se retrouver en sérieuse difficulté si nous continuons de prendre les entreprises rentables de haut comme nous le faisons, car les gouvernements n'ont pas les moyens de financer la recherche et le développement dont le Canada a besoin si nous voulons qu'il se classe en première ligne des pays modernes.

En fait, les industries comme les sociétés de produits pharmaceutiques de marque effectuent plus de la moitié de la recherche et du développement au Canada à l'heure actuelle, car les gouvernements ne peuvent pas s'en charger tout seuls. Si nous n'adoptons pas ce projet de loi, nous nous engageons sur la mauvaise voie.

Le Canada est le seul pays industrialisé qui utilise la Loi sur les brevets pour contrôler le prix des médicaments. Tous les autres pays industrialisés ont recours à un organisme quelconque de surveillance des prix. Nous avons créé en 1987, par le projet de loi C-22, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, dont le projet de loi C-91 renforce les pouvoirs. Le conseil pourra faire baisser les prix de vente excessifs pratiqués par les sociétés. La loi confère également le pouvoir d'imposer des amendes aux sociétés ainsi qu'aux particuliers et même, dans les cas extrêmes, d'emprisonner des contrevenants.

Le président du conseil, M. Harry Eastman, a comparu devant le comité et il a déclaré à plus d'une reprise que le conseil a bien réussi jusqu'à maintenant à contrôler les prix des médicaments brevetés au Canada. C'est curieux comme M. Eastman était assez compétent pour diriger une commission royale d'enquête libérale dans les années 80, mais qu'il n'est tout à coup plus digne de foi en tant que président du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, maintenant que les libéraux contestent un projet de loi. Il nous a dit très clairement que le conseil fonctionne.

Compte tenu de l'hystérie et de la campagne de peur qui entourent cette question à l'heure actuelle, vous m'excuserez de ne pas m'émouvoir outre mesure, contrairement à d'autres députés qui ont participé à ce débat car j'ai fait partie, en 1987, du comité qui a examiné le projet de loi C-22 et j'ai aussi fait partie du comité sur le projet de loi C-91. J'ai entendu en 1987 les mêmes arguments que j'entends aujourd'hui. J'ai déjà entendu tout cela. Ce n'était pas vrai alors et ce n'est toujours pas vrai aujourd'hui.

Je me permets de vous citer notamment trois choses qu'on disait en 1987 au sujet du projet de loi C-22. D'abord, on disait que le prix des médicaments monterait en flèche. Je voudrais faire valoir deux choses ici.

Au comité, les représentants des fabricants de médicaments génériques nous ont dit que le projet de loi C-22 n'avait encore rien changé pour eux. Comment peut-on

donc prouver que les prix ont augmenté le moindrement depuis 1987?

Selon le rapport du conseil d'examen, le prix des médicaments brevetés, la seule catégorie de médicaments dont s'occupe le CEPMB, a augmenté de 2,9 p. 100 par année depuis 1987, soit moins que le taux d'inflation. C'est tout à fait vrai.

Green Shield, une source souvent citée par les députés de l'opposition, rapporte aussi que le prix des médicaments s'est accru de 11 p. 100. Ce rapport et le rapport du conseil ne sont pas contradictoires. Ils se fondent tout simplement sur des critères différents et mesurent des choses différentes. Ils ne se contredisent pas, comme l'a confirmé le président du conseil, M. Eastman.

On avait prétendu ensuite que cela ne favoriserait pas la création d'emplois ni les activités de recherche et de développement. Les entreprises sont cinq années en avance sur leur calendrier. Lors de l'adoption du projet de loi C-22, elles avaient promis de porter leurs activités de recherche et de développement à 10 p. 100 des ventes avant 1996. Elles en sont à 9,6 p. 100 en 1992. Deux mille quatre cents emplois ont été créés jusqu'à maintenant, soit plus qu'il n'y en avait déjà dans tout le secteur des médicaments génériques. Quelles raisons a-t-on de douter cette fois-ci des fabricants de produits de marque?

Enfin, on disait que le secteur des médicaments génériques serait en quelque sorte ruiné par le projet de loi C-22, et je ne blâme pas les représentants des fabricants de médicaments génériques ni les fabricants eux-mêmes de dire ce qu'ils disent, car ils s'efforcent de préserver des profits considérables. On parle ici de profits qui ont augmenté de 180 p. 100 depuis 1987. Deux des dix plus grandes entreprises pharmaceutiques au Canada sont des entreprises de produits génériques. Je crois que deux ou trois autres entreprises seulement au Canada ont un chiffre d'affaires supérieur à l'entreprise de médicaments génériques la plus prospère au Canada. Elles essaient de protéger leur créneau commercial et leur marge bénéficiaire.

Un dernier point à ce sujet: il est intéressant de remarquer qu'aux États-Unis l'industrie des produits génériques est florissante, et pourtant, la protection de la propriété intellectuelle y est beaucoup plus restrictive qu'ici.

Nous entendons beaucoup l'autre côté parler des milliards de dollars qu'il en coûtera à notre système de soins de santé, ce que je considère scandaleux, et je vais vous dire pourquoi.

L'une des sources citées par l'opposition est un témoin qui a comparu devant le comité, un certain M. Schondelmeyer, des États-Unis; c'est un économiste spécialisé dans les produits pharmaceutiques qui a des références impeccables. Je ne les mets pas en doute, il est très versé dans la question. Mais ce que je mets en doute, c'est l'étude qu'il a faite.

J'y ai trouvé quatre sortes d'erreur grave. Il s'est servi d'une liste de 42 produits pharmaceutiques. Il n'avait pas les bonnes dates d'expiration des brevets. Dans au moins un cas, le montant des ventes était incorrect. Cette liste renfermait des produits dont le brevet avait expiré et que le projet de loi C-91 ne touche donc pas. Et il a pris comme hypothèse une augmentation de 30 p. 100 des ventes de ces produits d'ici à l'an 2010. Dans l'industrie pharmaceutique, chacun sait qu'il est impossible de prédire au-delà de cinq ans et que même prédire sur une période de cinq ans est très risqué.

On parle aussi beaucoup du coût des produits pharmaceutiques pour le système de soins de santé canadien. On dit que ça va lui coûter des milliards de dollars. Mais ce que l'on n'entend pas dire, et dont il faut parler, c'est que certains de ces produits de marque lui font économiser d'importantes sommes. Les produits qui sont inventés par ces sociétés n'existeraient pas, et on ne pourrait donc en faire des copies.

Le médicament qu'on mentionne le plus souvent et dont on a parlé à plusieurs reprises aujourd'hui s'appelle Vasotec; il est fabriqué par Merck Frosst et il est distribué au Canada. S'il n'est pas le médicament le plus vendu en Amérique du Nord, il n'en est pas loin. On s'en sert pour combattre les maladies cardiovasculaires en le prescrivant aux gens qui souffrent d'hypertension. Il y a, chaque année au Canada, des dizaines de milliers de personnes qui sont victimes de maladies cardiovasculaires, et aux États-Unis, des centaines de milliers de personnes en meurent chaque année. Une étude indépendante a montré que le Vasotec épargne au système de soins de santé du Canada 100 millions de dollars par année, car on évite ainsi 58 000 hospitalisations.

Pour vous donner un autre exemple, il y a un nouveau médicament sur le marché appelé Proscar; il n'est en vente que depuis quelques semaines. Il est prescrit aux gens qui souffrent d'une hypertrophie de la prostate, et 75 p. 100 des hommes au Canada souffriront un jour ou l'autre de cette maladie. Dans bien des cas, il permettra d'éviter une intervention chirurgicale. Nous n'avons pas encore les chiffres sur les sommes épargnées grâce à ce médicament, mais elles s'élèveront à des millions de dollars également, car chaque fois qu'on peut éviter une hospitalisation, on épargne beaucoup d'argent.

Pour vous donner un autre exemple récent, il existe un médicament appelé Zofran que prennent les patients qui subissent des traitements de chimiothérapie, des gens atteints du cancer, car cela aide à contrôler les nausées et les vomissements qui vont de pair malheureusement, dans bien des cas, avec la chimiothérapie. Ce médicament est utilisé dans les hôpitaux de tout le pays. Un hôpital de l'Ontario épargne 12 000 $ par jour en donnant ce médicament, car les gens devraient être autrement hospitalisés. Imaginez, 12 000 $ par jour pour un seul hôpital au Canada.

Bien entendu, pour vous donner un dernier exemple qui remonte à plusieurs années, il y a le cas type de la Cimetidine qu'on administrait aux personnes souffrant d'ulcères; ce médicament était fabriqué par la société Smith, Kline & French et il a épargné des dizaines de millions de dollars à notre régime de soins de santé.

Ce que j'essaie de dire, c'est qu'au Canada, nous devons décider si nous voulons être ou non un pays industrialisé moderne, avancé sur le plan technologique. Bien entendu, une politique de ce genre va coûter de l'argent aux consommateurs. Ce type de chose est toujours coûteux. Si tous les pays industrialisés du monde avaient un système de licences obligatoires, nous n'aurions pas l'infrastructure voulue en place, et rien n'encouragerait les sociétés à inventer ces nouveaux produits qui améliorent notre qualité de vie et épargnent à notre système de soins de santé des millions de dollars.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Il y a dans les commentaires qu'a faits le député un manque de logique que j'aimerais qu'il nous explique.

Il fait valoir que les médicaments méritent d'être traités comme tous les autres produits brevetés et que, par conséquent, le système de licences obligatoires ou toute restriction du genre sur le droit des inventeurs de réaliser des profits, n'est pas raisonnable.

• (1600)

Par ailleurs, alors qu'il dit que c'est une invention comme n'importe quelle invention et qu'elle devrait donc être traitée de la même façon, il nous dit que le conseil d'examen du prix des médicaments va limiter et contrôler les prix. Le gouvernement est-il en train de préconiser la mise en place d'un système de contrôle des prix des livres, des fermetures Éclair ou de tout autre produit assujetti à un brevet?

Il me semble qu'en reconnaissant et en acceptant l'existence d'un conseil de contrôle des prix, le gouvernement admet que les médicaments d'ordonnance, les médicaments brevetés font partie d'une catégorie spéciale, et qu'ils devraient être traités différemment des autres inventions et qu'il est prêt à le faire. Et donc la façon même dont il traite ces médicaments vient contredire son argument selon lequel il n'y a pas de différence entre ces produits.

Le député pourrait-il nous dire si, s'il s'avère que le conseil de contrôle des prix est inconstitutionnel et doit donc être éliminé en tant que mesure outrepassant les pouvoirs du gouvernement, il envisagera la mise en place d'un système de licences obligatoires ou d'autres mesures pour veiller à ce que le consommateur ne se fasse pas avoir en achetant des produits brevetés qui ne sont pas comme les autres car ils sont indispensables pour assurer sa santé?

M. White: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député d'avoir posé cette question. Il n'y a absolument aucun illogisme dans mes observations. J'ai d'abord déclaré que j'étais en faveur de la protection de la propriété intellectuelle. C'est ce que je crois.

Je ne suis pas le ministre en cause et je n'ai pas rédigé la loi de 1987, mais le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés y a participé et il s'est montré efficace. La plupart des pays industrialisés ont recours à un tel organisme pour contrôler le prix des médicaments. Il a été établi clairement en 1969, lorsque la pratique des licences obligatoires est entrée en vigueur, que les prix des produits pharmaceutiques étaient trop élevés.

Cependant, je crois qu'on peut s'en occuper séparément puisque le conseil est déjà en place, ce qui ne m'empêche pas d'être partisan de la protection des droits de propriété intellectuelle. Je suis en faveur du conseil parce que la plupart des doléances au sujet du projet de loi concernent les coûts.

Donc, puisque le conseil est déjà en place et pourvu qu'on fasse confiance à ce qu'il dit, ce qui n'est pas le cas des députés de l'opposition membres du comité qui ont refusé de croire aux déclarations de M. Eastman, alors qu'à mon avis, sa réputation et sa compétence en font la personne la plus indiquée pour diriger le conseil. D'après lui, le seul problème était d'ordre constitutionel parce qu'en voulant contrôler les prix des médicaments au niveau du détail, le gouvernement se trouvait à empiéter sur la compétence provinciale.

J'appuie le conseil. Je trouve qu'il accomplit du bon travail et qu'il devrait rester en place tant que les prix des médicaments nous causent des préoccupations.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, le fait est que la suppression de l'octroi obligatoire de licences va entraîner une hausse du prix des médicaments pour les Canadiens. Cela constituera une assaut direct contre notre système de santé canadien.

Je suis en désaccord avec tout ce que le député a dit, parce que cela va dans une direction dans laquelle le pays ne s'engage pas. S'il discutait avec les Canadiens, il verrait qu'ils craignent d'avoir à payer des prix plus élevés pour leurs médicaments. Ils ont peur d'avoir à payer beaucoup plus cher pour leurs régimes de médicaments d'ordonnance à la suite de l'adoption de cette mesure.

Le député vient du Manitoba. Cela n'a peut-être pas rapport, mais le député sait que le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales est également ministre d'État chargé de l'Agriculture. Le ministre n'arrête pas de dire que nous devons adopter ce projet de loi à cause du GATT.

Pourquoi le ministre est-il prêt à présenter cette mesure à ce moment-ci alors qu'il sait qu'il pourrait utiliser des dispositions comme celles-là comme monnaie d'échange contre la gestion de l'offre? Il pourrait utiliser un projet de loi comme celui-ci pour venir en aide aux industries assujetties à la gestion de l'offre qui sont très importantes pour le Manitoba.

Le ministre sait que nous sommes le seul pays à présenter une mesure comme celle-ci. Pourquoi est-ce que, lorsque le ministre. . .

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député pour laisser quelques secondes pour répondre. Nous en sommes à la période des questions et observations.

Ce n'est pas le moment de s'engager dans un débat, mais de faire des observations ou de poser des questions. La parole est au député de Dauphin—Swan River.

M. White: Madame la Présidente, je vais être bref, car je sais que nous serons bientôt à court de temps.

La première question que le député a posée, c'est si le prix des médicaments sera plus élevé. Oui, le prix sera plus élevé. J'ai examiné le modèle créé par le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, et je le trouve plein de sens. Le ministère a établi une liste des médicaments visés par le projet de loi C-91. J'ai examiné cette liste, où toutes les nouvelles dates d'expiration des brevets sont indiquées, et elle est correcte.

Le ministère fait cependant deux suppositions auxquelles je m'oppose. Premièrement, il suppose que tous les produits seront copiés, et ce n'est pas le cas. La proportion est d'environ 1 sur 20. L'autre supposition qu'il fait, c'est que les produits génériques seront mis sur le marché le plus rapidement possible. Ce n'est pas le cas non plus. Habituellement, les fabricants attendent de voir à quel point le produit sera rentable, puis ils le mettent sur le marché une fois qu'ils ont obtenu leur licence.

Ces chiffres disent 25 millions de dollars par année pour l'ensemble des Canadiens, soit $1 par année par Canadien, ou deux tasses de café par année par Canadien. Je crois que c'est un prix raisonnable à payer pour avoir un système qui encouragera ce genre d'investissement.

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur ce très important projet de loi.

Ce qu'on peut se demander en premier lieu, c'est pourquoi nous voulons modifier la Loi sur les brevets, notamment en ce qui concerne les médicaments.

À l'étape du comité, nous avons entendu quelques témoins. L'un d'eux, Fernand Labrie, professeur au Centre de recherche de l'Université Laval, a fait un excellent exposé. Je rappelle aux députés que M. Labrie est l'un des plus grands chercheurs scientifiques du Canada.

Il a présenté dans son mémoire quelques comparaisons au sujet de l'activité économique en R-D au Canada, avant 1987, avant les dispositions actuelles sur les brevets de médicament, et de la situation qui existe dans d'autres régions du monde. Il a comparé également notre loi avec celle d'autres pays.

L'argumentation de M. Labrie ne laisse place à aucun doute. Il a appuyé avec enthousiasme les modifications proposées, et il l'a fait parce qu'elles stimuleront l'activité économique de R-D dans le milieu universitaire. Elles entraîneront toutes sortes d'améliorations.

Je voudrais donner lecture d'un paragraphe du texte de M. Labrie. Il se demandait avec inquiétude comment la loi canadienne sur les brevets se compare avec celles des autres pays.

Je voudrais citer brièvement ses propos, qui se trouvent à la page 14: «Le projet de loi C-91 est le minimum nécessaire, étant donné que l'ajout de trois ans à la protection des produits brevetés, qui passe de 7 à 10 ans, après l'approbation du médicament, demeure inférieure aux normes acceptées par les autres membres du G7. En fait, on peut constater, au graphique 4, qu'une protection de 14 ans est accordée aux États-Unis et qu'une période de 15 ans est déjà acceptée ou prévue dans les pays de la CEE. Aussi, nous n'atteignons pas le même degré de

protection que certains de nos principaux concurrents, mais c'est certainement un pas dans la bonne direction.»

Il convient ensuite de se demander si d'autres partagent cette opinion et s'il y aura effectivement des investissements dans la recherche au Canada.

Le comité a reçu du bureau du doyen de la Faculté de médecine de l'Université de l'Alberta une lettre dans laquelle l'université se montre extrêmement enthousiaste à l'idée d'attirer des investissements dans le secteur de la recherche. Nous avons reçu une autre lettre du Département de microbiologie et des maladies infectieuses de l'Université de l'Alberta, elle aussi extrêmement favorable aux mesures proposées.

L'Association pharmaceutique canadienne a aussi bien accueilli l'idée. Même si son mémoire aborde de nombreuses questions qui débordaient l'étude du comité, j'aimerais lire une phrase qui concerne une observation que d'autres ont formulée au sujet des prix. Voici la phrase en question: «L'association se réjouit que le gouvernement propose d'élargir les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.»

Même s'il en est question dans le projet de loi, on parle rarement de ce conseil, du moins dans les médias, et du fait que, grâce à lui, le gouvernement peut exercer un contrôle sur le prix des médicaments brevetés, de sorte que les répercussions économiques sur le système de soins de santé sont réduites au minimum. L'association voit certainement d'un bon oeil les dispositions à ce sujet.

Des représentants de la Faculté des sciences de la santé de l'Université McMaster nous ont exposé les nombreuses raisons pour lesquelles ils sont en faveur du projet de loi dont nous sommes saisis.

• (1610)

L'idée que ce projet de loi bénéficie de très forts appuis dans les provinces du Centre n'est pas tout à fait exacte, car nous avons reçu des témoignages d'appui de l'Hôpital général Victoria, situé à l'extérieur de Halifax, ainsi que de la Chambre de commerce de l'agglomération torontoise et de la Chambre de commerce de Montréal.

Nous avons aussi reçu de nombreux mémoires, comme celui de la société Quadra Logic Technologies Inc., une société de la Colombie-Britannique. Voici ce que dit son auteur: «À la Quadra Logic Technologies Inc., mes collègues et moi croyons fermement que la protection supplémentaire que les brevets confèreront aux innovateurs de l'industrie pharmaceutique et aux investisseurs les incitera, dans une large mesure, à créer des emplois spécialisés au Canada.»

De nombreuses personnes ont fait des démarches auprès du comité. Un groupe de l'Université Dalhousie a même fait parvenir un mémoire appuyant le projet de loi. L'industrie qui, selon le gouvernement, profitera de notre initiative, nous appuie, et très fortement. Cela me réjouit énormément.

Il faut parfois analyser les initiatives en se demandant quelles seront les répercussions sur notre circonscription. Eh bien, le Parti libéral affirme que la mesure législative supprimera des emplois dans ma circonscription. Il est bien sûr intéressant de constater que le représentant du Parti libéral dans ma circonscription, qui ne vit dans la région que depuis deux ou trois semaines, ne sait rien de la circonscription, car il dit: «Votre député veut anéantir l'industrie pharmaceutique canadienne et réduire au chômage jusqu'à 100 travailleurs de votre région.»

De toute évidence, il n'a pas effectué beaucoup de recherches, car s'il avait examiné les emplois que l'industrie pharmaceutique canadienne offre dans ma circonscription, il se serait aperçu que la société Fisons Canada, qui est établie à Pickering et qui a, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les médicaments brevetés de 1987, investi environ 8,5 millions de dollars dans la recherche, a construit un nouvel établissement à Pickering de 50 000 pieds carrés de superficie et accru ses effectifs, portant de 38 à 67 le nombre d'employés au bureau de Pickering et embauchant 27 ou 28 nouveaux employés ailleurs au Canada.

Les faits le prouvent, une société dont le siège social est situé à Pickering a clairement accru ses investissements dans notre circonscription. Naturellement, mon rival affirmera que les employés de cette société ne sont pas tellement importants pour ma circonscription. Il devrait étudier un peu plus la situation dans ma région. Il apprendrait qu'il s'agit d'une usine de 50 000 pieds carrés.

Comme il vient d'arriver dans la circonscription, il n'a peut-être pas eu l'occasion d'apercevoir l'usine. Il voudra peut-être visiter l'usine de Purdue Frederick qui n'existait pas en 1987. Maintenant, elle existe: 82 000 pieds carrés, un investissement de 14 millions de dollars et 135 emplois créés. L'entreprise s'est engagée à investir davantage dans la recherche, et ses investissements sont effectivement passés de 2,5 p. 100 de ses ventes, en 1988, à 6 p. 100 en 1991.

Si ce candidat libéral s'intéressait le moins du monde à ce qui se passe dans la circonscription, il s'en serait rendu compte.

Il aurait pu aller faire un tour du côté de Ajax, où Leo Laboratories a construit un grand siège social; il ne s'y trouvait pas en 1987. Il aurait vu les nouvelles occasions qui y ont été créées. Le nombre d'emplois y est passé de 32 à 71 au cours des cinq dernières années. Il ne s'intéresse pas à ceux et celles qui travaillent à ce siège social.

Il se fiche de savoir que la compagnie, qui n'investissait rien dans la recherche en 1987, y consacre maintenant plus d'un million de dollars par année et prévoit investir encore plus. En fait, non seulement elle prévoit investir plus, elle s'attend aussi à ce que ses dépenses dans la recherche augmentent d'au moins 25 p. 100 par an au cours des années à venir.

Évidemment, s'il s'intéressait un tant soit peu à la création d'emplois, ce candidat libéral irait visiter les installations de Sandoz, à Whitby. Il ne sait peut-être pas où se trouve Whitby dans ma circonscription. Mais s'il y allait pour jeter un coup d'oeil aux installations de Sandoz, il verrait une grande usine de fabrication où travaillent quelque 260 personnes et qui a plus que doublé sa superficie depuis 1987.

Elle est maintenant deux fois plus grande, et ce, pour plusieurs raisons: premièrement, la protection accordée par les brevets; deuxièmement, le libre-échange. Grâce au libre-échange, cette entreprise a conclu avec Sandoz U.S. un contrat de fabrication d'un de ses produits destinés au marché américain. Et grâce à ce contrat, qui a amélioré sa situation économique, l'entreprise a reçu de Sandoz la mission d'approvisionner le marché mondial. Elle produit maintenant à Whitby, en Ontario, un médicament pour le marché mondial.

Si mon vis-à-vis libéral veut un jour en apprendre plus sur ma circonscription, je me ferai un plaisir de le guider puisqu'il aura beaucoup de temps libre après les prochaines élections.

Je veux dire quelques mots au sujet de la perception que les gens ont de l'établissement des prix, ce qui semble causer un problème. À mon avis, les nouveaux pouvoirs confiés au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés lui permettront de bien protéger les électeurs de ma circonscription contre les hausses abusives que l'opposition craint tant. En fait, j'estime que tout le monde sera bien protégé.

Je vous remercie, madame la Présidente. J'aurais simplement aimé disposer de plus de temps pour donner davantage de renseignements.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, étant donné que le député qui vient de parler ne se souvient pas du nom de son adversaire dans la circonscription d'Ontario, mais lui a consacré douze minutes, je vais lui rafraîchir la mémoire. Il s'agit de Dan McTeaque. D'une manière ou d'une autre, il va être député.

La question des prix ne semble pas claire pour le député. Une des choses dont il n'a pas tenu compte, c'est que les prix sont déjà fixés à un niveau très élevé de manière à ce que les fabricants récupèrent leur mise de fonds sur une période projetée, qui était de sept ans dans le projet de loi C-22. Le projet de loi C-91 prévoit de prolonger cette protection, de prolonger la période au cours de laquelle le fabricant profite d'un monopole.

Si le député veut vraiment protéger le droit à la propriété intellectuelle et s'il est assez honnête, qu'il se rappelle et rappelle à tous les députés de son caucus qu'une telle protection existe déjà pour une période de vingt ans. Qu'il se rappelle aussi que la partie de la période de vingt ans qui va au-delà de la période d'exclusivité est déjà récompensée par quiconque copie le produit à raison de 4 p. 100 des ventes pour autoriser la concurrence. Cela n'enlève rien à personne, et la plus grande partie de l'investissement, sinon la totalité, est récupérée avant que la concurrence ne soit autorisée.

C'est ce qu'on dit dans un rapport publié par le *Globe and Mail* l'autre jour. Nous avons appris qu'une de ces multinationales avait reçu de sa filiale un rendement de 100 p. 100 par année sur le capital investi dans les cinq dernières années. Elles n'ont pas besoin d'autres stimulants. Soyons honnêtes et reconnaissons que le droit à la propriété intellectuelle est déjà très bien protégé et qu'il n'est pas question ici d'encourager d'autres investissements. Les incitatifs du marché sont déjà en place.

Ce que l'on fait en réalité, c'est accorder un monopole, non pas la liberté commerciale, mais un monopole, une inhibition du commerce, pour une plus longue période. Pourquoi?

M. Soetens: Je savais le nom du candidat libéral, mais la plupart des libéraux de la circonscription ne connaissent pas son nom, puisqu'il vient de Scarborough et qu'il a été parachuté dans cette région.

Tout ce que je veux dire, c'est qu'un processus est prévu dans cette mesure législative en ce qui concerne les prix. Quand des représentants du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie sont venus en expliquer le fonctionnement au comité et dire comment on avait établi la structure des prix, ainsi que comment on en était arrivé à des prévisions de l'ordre de 125 à 130 millions de dollars, les libéraux et les néo-démocrates ont passé une jounée entière à questionner les fonction-

naires au sujet de ce processus et des méthodes d'évaluation qu'on avait appliquées. Or, ils n'ont pas pu trouver un seul point faible dans tout le raisonnement.

Je dois faire remarquer que, quand le témoin de l'opposition a été entendu en présence du professeur Schondelmeyer, la première question que les ministériels ont posée a révélé des faiblesses dans leurs prévisions, et il en fut de même à la deuxième, à la troisième et à la quatrième questions.

Je me contenterai de répondre que je ne crois pas que les Canadiens auront à souffrir d'une structure de prix injuste lorsque le nouveau système sera appliqué. Ça n'a pas été le cas au cours des cinq dernières années, et je crois qu'en donnant plus de moyens au conseil d'examen, comme le fait ce projet de loi, on garantit que cela ne se produira pas davantage dans l'avenir.

• (1620)

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Les réfugiés; l'honorable députée de Western Arctic—L'industrie de la fourrure; l'honorable député de Moncton—Les affaires extérieures; l'honorable député de Moose Jaw—Lake-Centre—L'agriculture; et l'honorable député de Comox—Alberni—Les logements pour autochtones.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour m'opposer à l'adoption du projet de loi C-91, une loi qui selon les experts nous obligera à payer de 1 à 7 milliards de dollars de plus pour les médicaments.

Cette loi aura des effets néfastes au Canada, au Québec et surtout pour notre système de santé. Dans sa plus simple expression, c'est une loi qui augmentera le prix des médicaments brevetés en échange de promesses. Je veux mettre l'accent sur le mot «promesses», promesses d'emplois dans la Recherche et Développement.

Je suis peut-être le seul député du Québec à parler contre ce projet de loi, à cause du fait que je suis pas mal du même avis que le *Toronto Star* qui dit que la propriété intellectuelle pour ce gouvernement, c'est plus important que le peuple.

Je crois qu'il est scandaleux de vouloir échanger une promesse de jobs, de *jobettes*, peut-être, mais une promesse d'emplois contre des cadeaux de milliards et de milliards de dollars, car selon les renseignements que nous avons déjà obtenus de la part du gouvernement fédéral, il semble qu'avec le projet de loi C-22 qui a déjà été adopté, on n'a pas eu les emplois qui nous avaient été promis. On ne les a pas eus!

Lorsque le gouvernement dit que les prix des médicaments brevetés n'ont pas augmenté—et je veux être précis ici—plus que le taux d'inflation depuis que l'on a adopté le projet de loi C-22, cela n'est pas vrai. Nous avons entendu des témoignages devant le Comité de la consommation, où on a invité des experts du gouvernement, et ceux-ci nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas nous fournir toutes les réponses, par exemple, au sujet du médicament appelé Vasotec. Je peux vous dire que l'expert du gouvernement, M. Eastman, a dit qu'il n'était pas au courant de ce médicament. Alors, il n'était pas au courant, à l'époque, qu'il s'agissait d'une augmentation plus ou moins égale au taux d'inflation.

Alors, on nous a laissé un peu sur notre faim, parce que plusieurs personnes nous ont demandé d'intervenir dans ce débat, pas nécessairement des personnes importantes, comme des ministres ou des gens de compagnies de produits pharmaceutiques, mais des gens aussi importants, comme les gens de ma circonscription et ceux d'autres circonscriptions, des gens qui ont répondu à nos petits envois collectifs en répondant à la question: Êtes-vous en faveur ou contre ce projet de loi sur les produits pharmaceutiques?

Dans ma circonscription de Chambly, je peux vous dire que les gens qui ont répondu, en grande majorité, étaient contre. La plupart des gens étaient de la classe moyenne et d'un certain âge. Ces gens-là ont dit—et je ne veux pas trop offusquer le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, mais je vais le dire quand même—qu'ils ne font aucunement confiance au gouvernement lorsque celui-ci parle du prix des médicaments, parce que—et cela est très important—les gens de ma circonscription de Chambly croient que le gouvernement est dans les «patates» lorsqu'il parle des prix qui sont payés par les consommateurs quand ils se présentent chez le pharmacien.

Pour bien m'assurer de ce qui était avancé par mes commettants et commettantes, j'ai décidé, en bon avocat, de me rendre à la pharmacie la plus près de chez moi. J'ai rencontré un honnête pharmacien pour lui demander quelle était vraiment la différence dans les prix depuis que le gouvernement a légiféré sur les produits pharmaceutiques brevetés. Quelle était la différence? Est-ce que, au dire du gouvernement, les prix n'ont augmenté que de 2,7 p. 100 à 2,9 p. 100 par année depuis que cette législation est en vigueur? À cela, ce pharmacien m'a répondu: Jamais de la vie, Phillip! Il m'a alors présenté des boîtes de médicaments en me disant: «Regardez combien cela coûtait, et regardez combien cela coûte maintenant.» Et là je dois dire que je crois beaucoup plus les gens de mon comté, les gens de la classe moyenne, les

gens qui sont pauvres, les gens d'un certain âge. Je les crois parce que, eux, ils ont énormément. . .

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai juste une question technique pour le député. Je veux bien laisser l'honorable député qui a présentement la parole s'exprimer librement sur ce sujet, mais il vient d'exhiber deux boîtes de médicaments ici à la Chambre, sans les identifier, pas plus que les prix, d'ailleurs. Il devient très difficile pour nous de juger. Il n'est pas de coutume ici à la Chambre, monsieur le Président, d'exhiber. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): En ce qui me concerne, il ne devrait rien exhiber sur son bureau. S'il le refait, je donnerai la parole à l'orateur suivant.

M. Edmonston: Monsieur le Président, il s'agit de mon médicament personnel. Je voudrais parler expressément de ce médicament et vous montrer la différence qui existe entre les médicaments génériques et les médicaments brevetés. J'avais besoin de la boîte pour me rappeler le nom pharmaceutique exact.

Si je peux l'utiliser pour m'y reporter, j'essaierai de la garder hors du champ de la caméra. Il est très important, à mon avis, au moins d'en parler. Je n'essaye pas d'épater la galerie en m'en prenant à ce gouvernement, mais j'ai vraiment besoin d'avoir ce renseignement, si vous me le permettez, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Alors que je prends la parole, vous pouvez regarder votre boîte pour vous rappeler quel est le nom du médicament générique, puis je vous laisserai en parler.

M. Edmonston: Je vous remercie, monsieur le Président, pour votre aide en la matière.

Je parlais de la visite que j'ai faite à la pharmacie locale où le pharmacien m'avait dit qu'il était d'accord avec un grand nombre des gens qui m'ont écrit à Chambly pour me dire que c'est un projet de loi particulièrement néfaste. . .

Une voix: Et le nom?

M. Edmonston: Je vais en arriver au nom dans un instant. Veuillez prendre patience.

Il a dit qu'à son avis, si ce projet de loi était adopté, cela voudrait dire que les Canadiens dépenseraient beaucoup plus d'argent, en particulier dans ma circonscription, à cause des millions de dollars, et d'après les experts, des milliards de dollars que le gouvernement donne à l'industrie pharmaceutique.

Il y a des exemples de médicaments dont le prix va augmenter au point qu'il va être très difficile pour les Canadiens moyens de les acheter. Nous avons parlé du Vasotec. C'est un médicament qui est très largement utilisé. C'est le médicament le plus acheté au Canada ou qui est le troisième sur la liste des médicaments les plus vendus, et M. Eastman n'a pas prouvé que c'était l'un des médicaments dont l'augmentation du prix n'avait pas dépassé le taux d'inflation.

En fait, M. Eastman nous a dit qu'il n'avait pas les renseignements sur le Vasotec bien que nous soyons allés dans une pharmacie. Alors que le ministre est plongé dans ses notes, il se souviendra peut-être, je pense, s'il était là ce jour-là. Mon collègue de Surrey-Nord, je pense, a vraiment donné ce renseignement aux collaborateurs du ministre ainsi qu'à M. Eastman et il s'était aperçu qu'ils ne disposaient pas de cette information.

Mon collègue de Surrey-Nord a dit—je serais heureux d'avoir la réponse du ministre—qu'en fait le prix de ce médicament breveté a augmenté bien au-delà de 2 p. 100. Il avait augmenté plutôt de 6 ou 7 p. 100, je crois.

• (1630)

Je voudrais revenir à la différence entre les chiffres du gouvernement et ceux qui sont présentés par des organismes indépendants comme la société Bouclier Vert. Il s'agit d'un organisme indépendant qui examine les prix des médicaments. Il le fait depuis de nombreuses années au nom de syndicats et d'autres groupes qui doivent connaître ces prix lorsqu'ils négocient des conventions collectives.

Il est intéressant de noter que, chaque fois que le gouvernement fédéral entend dire que la société Bouclier Vert conteste son chiffre de 2,9 p. 100, il dit automatiquement qu'elle parle de tous les médicaments, et non seulement des médicaments brevetés.

En fait, Bouclier Vert a dit que l'augmentation est plutôt de 6 ou 7 p. 100 si l'on exclut les autres médicaments. C'est incroyable. Elle n'est pas de 2 p. 100, mais bien de 6 ou 7 p. 100.

[*Français*]

Chacun ici a tendance à prêcher pour sa paroisse. Je comprends cela et c'est normal dans un débat parlementaire. On prêche pour la paroisse que l'on représente. Mais je me pose une question: Quelle paroisse représente le gouvernement conservateur que nous avons devant nous? Ce gouvernement représente-t-il la paroisse des personnes âgées? Pas du tout! Ces gens sont en colère et ils sont vraiment mécontents de ce projet de loi. Je ne comprends pas comment les députés d'en face, qui repré-

sentent nos aînés, puissent dire que ces gens ne sont pas en colère. C'est incroyable!

Les gens sont en colère et ce ne sont pas seulement les gens d'un certain âge, mais également ceux de la classe moyenne qui ne peuvent payer plus pour le Vasotec ou pour d'autres produits, parce qu'ils sont persuadés, preuve en main, que les prix des médicaments, des produits pharmaceutiques brevetés, ont vraiment été augmentés de façon déraisonnable depuis les quelques dernières années.

On demande à ce gouvernement: Quelle est l'urgence? Pourquoi sommes-nous tellement pressés d'adopter cette législation aujourd'hui? Quelle est l'urgence? La raison en est qu'on veut faire plaisir au GATT. Mais certains se demanderont: Pourquoi veut-on faire plaisir aux gens du GATT tout de suite? Cette affaire a bien fonctionné, pour nous, au Canada, et cela nous a même aidé à maintenir notre système de santé en bon état. Mais si ce projet de loi est adopté aujourd'hui, je pense vraiment que cela va porter un coup assez dur à notre système de santé.

Comme je suis peut-être le seul député québécois à parler et à voter contre ce projet de loi, je sais qu'il y aura beaucoup de députés conservateurs québécois et de députés du Bloc québécois qui diront que je suis un ennemi du Québec. Je déteste ce genre de critique, parce que cela divise le pays. On tente de qualifier les gens d'amis ou d'ennemis du Québec. Je vous dirai que je suis aussi québécois que le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et je ne suis aucunement un ennemi du Québec. Je suis un ennemi de l'exploitation. À mon avis, il s'agit ici d'un projet de loi qui exploite les gens les plus vulnérables.

Je sais qu'il existe beaucoup de statistiques des deux côtés. Les chiffres du gouvernement démontrent qu'on va avoir beaucoup de *jobs*». Je prétends plutôt que ce seront des «jobettes», des *jobs* en marketing, dans le domaine de la mise en marché, des *jobs* où l'on va faire des essais de produits pharmaceutiques qui ont déjà été développés ailleurs dans d'autres pays. Je suis un Américain de naissance qui a choisi le Québec et le Canada. Le Québec et le Canada sont vraiment très différents des États-Unis. Donc, c'est avec une certaine peine, un certain regret, que je me rends compte que nous sommes en train de devenir justement ce que les Américains ne veulent plus être. Cela veut dire qu'ils ne veulent plus être exploités par un des plus grands lobbies au monde, le lobby des produits pharmaceutiques.

Je sais que le gouvernement a été approché par une firme de lobbying qui est une des firmes les plus importantes au monde. C'est une compagnie de lobbying qui a probablement une des plus mauvaises réputations. Au niveau de la vérité dans ses approches, quand je parle de mauvaise réputation. . .

Une voix: *Time!*

M. Edmonston: Je m'excuse, mais je crois disposer de vingt minutes et mes 20 minutes ne sont pas encore écoulées, monsieur le Président. Alors, je vais continuer. Patientez, mes amis, de l'autre côté, même si cela vous blesse, j'aurai bientôt terminé.

Laissez-moi vous parler de vos amis qui s'appellent. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a quatre autres minutes.

[*Français*]

M. Edmonston: Je vous remercie, monsieur le Président, je le savais. Mais, de temps à autre, il faut renseigner les collègues.

Savez-vous qui sont les gens derrière la compagnie de lobbying qui s'appelle Hill et Knowlton, celle qui travaille pour les grandes compagnies de produits pharmaceutiques brevetés? Hill et Knowlton, c'est la même compagnie de lobbying qui a fait tout un spectacle, lors du problème entre l'Irak et le Koweït, avec cette jeune fille qui avait dit avoir vu des pauvres petits bébés dans des incubateurs qui avaient été jetés par terre et tués par les Irakiens. En réalité, elle était la fille de l'ambassadeur du Koweït et elle n'avait jamais rien vu, aucun massacre de bébés, rien du tout.

M. Blais: Qu'est-ce que cela a à faire là-dedans?

M. Edmonston: La raison pour laquelle je parle de cela, c'est parce qu'ici, le problème en est un de vérité. On a un problème avec les chiffres que vous avez avancés et particulièrement ceux que vous avancez cette fois-ci, car ce sont plutôt les lobbyistes qui le font. Alors, je trouve que lorsque vous avez des lobbyistes qui travaillent avec vous pour faire adopter ce projet de loi à toute vitesse, à la vapeur, des gens qui ont travaillé pour Jean-Claude Duvalier, qui ont travaillé pour les Moonies et le révérend Moon, pour l'Église de Scientologie, eh bien, je m'excuse, mais j'ai un certain problème avec la véracité de ce que vous dites.

Je vais terminer de la façon que j'ai commencé. Mais, je n'ai jamais vu le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales aussi animé! Il est animé aujourd'hui, c'est formidable.

Aussi longtemps qu'on prétendra avoir un droit à la propriété intellectuelle absolue, je vous dirai que vous

êtes vraiment «dans les patates», parce qu'on n'a pas le droit à la propriété intellectuelle absolue. On n'a pas de droit absolu là-dessus et surtout quand cela touche les médicaments. Le système actuel fonctionne très bien, il fonctionne sans problème. Et on n'a pas besoin de donner un cadeau de milliards de dollars à des compagnies pharmaceutiques.

Pour conclure, j'aimerais bien ajouter une chose. Je devrais connaître l'importance de la propriété intellectuelle, parce que je suis écrivain et en tant que tel, j'ai écrit 64 livres. Une chose dont vous n'êtes pas au courant, c'est qu'au moment où vous écrivez des livres, vous n'avez pas le pouvoir absolu de propriété intellectuelle là-dessus. Il y a un programme canadien et un programme québécois qui permettent aux gens de copier vos livres et vous recevez des redevances là-dessus. Alors il faut comprendre qu'on peut avoir un régime mixte dans lequel on peut protéger les gens, les écrivains autant que les gens qui sont malades. C'est pour cela que je suis contre le projet de loi C-91.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est écoulé.

• (1640)

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je voudrais mentionner quelques autres points, surtout lorsque j'écoute le député dire que le système fonctionne actuellement très bien. Je ne peux pas accepter cela, puisque les députés d'en face disent qu'il y a eu une explosion des prix et quoi encore. Le système fonctionne bien ou il ne fonctionne pas. On ne peut pas avoir les deux. Décidez-vous!

[*Français*]

Je voudrais revenir sur quelques points, monsieur le Président. On parle de promesses d'investissements. Les rumeurs, ou les mauvaises langues, voient déjà mon collègue comme maire de Montréal. . .

Une voix: Bonne chance!

M. Blais: On lui prête l'intention de se présenter à la mairie de Montréal. Les investissements d'un milliard de dollars, qu'il est en mesure de voir dans sa propre voiture lorsqu'il retourne chez lui à Montréal, il est en mesure de les voir de ses propres yeux. Les 2 400 emplois qui ont été créés à Montréal, à Toronto; les 85 millions qui sont dépensés dans les centres universitaires de recherche, en Alberta, en Colombie-Britannique, bientôt en Nouvelle-Écosse, et ailleurs au pays, ce sont des choses très concrètes. La moitié des jobs dont il parle, des emplois créés, sont dans la haute technologie. Ce sont des choses qu'il devrait être en mesure de constater.

Il y a un élément en particulier qu'il a mentionné et sur lequel j'aimerais peut-être revenir. Est-ce qu'il est en mesure de reconnaître que le prix des médicaments, dont nous sommes responsables, car il a régulièrement tendance à confondre la responsabilité fédérale et provinciale, mais est-ce que mon collègue serait prêt à reconnaître que le prix des médicaments brevetés, nous en sommes responsables au niveau manufacturier, mais que le prix de détail dépend des provinces? Il pourrait peut-être parler à son collègue, M. Bob Rae, le premier ministre de la province de l'Ontario, et les deux autres premiers ministres provinciaux, dont l'un en Colombie-Britannique, leur demander d'intervenir pour ainsi éviter que ces gens-là tolèrent qu'un médicament comme le Vasotec subisse une augmentation de 13 p. 100, non pas au niveau du prix du manufacturier mais au prix de détail. Le prix de détail dépend des provinces. Peut-être que vous pourriez en discuter avec M. Rae et lui dire qu'il devrait intervenir. Au niveau du prix de détail, le fédéral ne peut pas intervenir. Voilà un premier élément.

Un deuxième élément, et là j'aimerais que le député me réponde là-dessus. Est-ce que le député est au courant que le prix des médicaments brevetés ne représente que 3 p. 100; sur 100 p. 100, on retranche 3 p. 100. Le pourcentage de 3 p. 100, c'est cela les médicaments brevetés. J'ai une petite fille, monsieur le Président, et elle est haute comme cela. Quand je lui dis que 100 c'est cela, et que 3 c'est cela, elle comprend ce que cela veut dire. J'espère que mon collègue pourrait comprendre que ça ne peut pas entraîner une augmentation exagérée du prix des médicaments puisque ça ne touche que 3 p. 100. Alors j'aimerais que mon collègue réponde à ces éléments-là, et peut-être nous mentionner aussi le nom de ces fameux médicaments qu'il a en main, parce que j'imagine qu'il a dû avoir le temps d'y jeter un coup d'oeil, afin que l'on puisse vérifier ces choses qu'il a mentionnées depuis le début.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je pourrais peut-être demander aux autres députés de vous poser des questions, et je les interromprai tous en même temps.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat avec intérêt et, alors qu'il tire à sa fin, je suis frappé par les déclarations les plus outrancières faites par les députés de la majorité, alors que nous devrions faire preuve d'un grand calme.

Cette mesure m'inquiète. En tant que président des affaires sociales et de président du caucus de l'Ouest, je remarque que l'on utilise encore le développement régional comme bâton. La crainte du chômage est utilisée contre les Canadiens, tout comme la promesse d'emplois que nous ne verrons jamais.

Pendant toutes mes années dans l'enseignement, j'ai vu cela dans le développement urbain ou d'autres secteurs de l'économie. Les gens se faisaient promettre des emplois pour qu'ils se taisent.

Je me demandais si la députée accepterait de parler un peu de la stratégie de l'emploi comme moyen de définir la politique en matière de santé.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je crois que le député d'en face fera une dernière observation, mais je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous les députés de leur intense participation à ce débat, non seulement à la Chambre, mais aussi en comité. Je pense que c'était dans la grande tradition parlementaire et je suis heureuse de l'intérêt qu'ils ont montré pour ce projet de loi.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question. Je ne veux pas de ces fadaises. Je voudrais savoir pourquoi il pense que le gouvernement nous donne cette mesure alors que mes électeurs devront payer pour leurs médicaments plus qu'ils ne peuvent se permettre.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui vient tout juste de prendre la parole. Contrairement à lui, je m'en tiendrai aux faits. Je voudrais lui rappeler que les prix des médicaments brevetés n'ont augmenté en moyenne que de 2,9 p. 100.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 h 45, aux termes de l'ordre adopté le mercredi 9 décembre 1992, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude en troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote N° 399*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Danis	DeBlois
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duceppe	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Halliday	Hawkes
Hogue	Horner
Horning	Hudon
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Porter	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Rocheleau	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson

Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
White
Winegard—118

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Breaugh
Caccia
Chrétien
Crawford
Dionne
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parent
Pickard
Rideout
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—91
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Black
Boudria
Brewin
Catterall
Clancy
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fontana
Fulton
Gaffney
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Jordan
Keyes
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Mills
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Proud
Riis
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

de Cotret
Phinney

• (1710)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La navette a eu un accident. Elle a eu une crevaison, est tombée en panne d'essence, j'ai dû courir et. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Pour un rappel au Règlement, le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je demande le consentement de la Chambre sur la motion suivante:

Que nonobstant tout article du Règlement et les pratiques habituelles de la Chambre, le projet de loi S-16, Loi visant à réorganiser l'Union des producteurs de grain Limitée, soit maintenant lu pour la deuxième fois et que la Chambre lui fasse franchir aujourd'hui toutes les étapes.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'UNION DES PRODUCTEURS DE GRAIN LIMITÉE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia) propose: Que le projet de loi S-16, Loi visant à réorganiser l'Union des producteurs de grain Limitée, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le président suppléant: À l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre étudie en comité plénier le projet de loi S-16, Loi visant à réorganiser l'Union des producteurs de grain Limitée.

(Les articles 2 à 14 sont adoptés.)

Article 15—*Le conseil d'administration*

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le président, je veux parler brièvement au sujet du projet de loi S-16 et tout d'abord remercier le député de Lambton—Middlesex de sa collaboration ainsi que les porte-parole des autres partis.

L'Union des producteurs de grain a son origine dans la Grain Growers Grain Company, créée par des agriculteurs du district de Sintaluta, en Saskatchewan, au début du siècle. L'Union des producteurs de grain Limitée était le fruit de la fusion de la Grain Growers Grain Company et de quelques autres coopératives fondées par des agri-

culteurs. Elle a été constituée en vertu d'une loi spéciale du gouvernement en 1911. Aujourd'hui, elle compte 86 000 membres et a un actif de 400 millions de dollars. Elle exploite 266 silos disséminés dans les quatre provinces de l'Ouest, ainsi que deux silos terminus à Thunder Bay et un à Vancouver.

En plus de s'occuper de la manutention des grains, l'UPG vend des engrais, des semences ainsi que d'autres fournitures de ferme et publie des journaux agricoles tels que le *Grain News* et *The Country Guide*.

Les députés le savent, le marché mondial des grains est mis à rude épreuve. Face à la concurrence des produits subventionnés, nous devons examiner toutes les lacunes de la manutention et du transport des grains vers la côte. À l'instar des autres sociétés qui s'occupent de manutention, l'Union des producteurs de grain doit engager d'importantes dépenses en capital pour moderniser ses installations de manutention des grains. D'importants investissements seront nécessaires pour construire de nouveaux silos et améliorer un bon nombre des vieilles installations de façon que l'ensemble puisse contribuer à rapprocher les producteurs de leurs clients étrangers.

• (1720)

À cette fin, plus de 95 p. 100 des délégués-actionnaires présents à la 86e assemblée annuelle de l'Union des producteurs de grain qui a eu lieu le mois dernier ont approuvé un plan de réorganisation de la société et de restructuration de son capital. C'était le 4 novembre 1992. Depuis lors, la société s'est empressée de satisfaire aux exigences du Parlement en vue de permettre l'étude de sa pétition. L'ennui, c'est que l'UPG n'a pas juridiquement le pouvoir de conclure un contrat de prise ferme avec les banques d'investissement ni d'émettre des actions pour profiter des investissements éventuels dont il a déjà été question.

La société envisage non seulement de mettre en oeuvre des plans d'immobilisations mais également d'attirer des capitaux propres à des fins d'investissement. Si l'UPG était dans l'incapacité de conclure un contrat de prise ferme, cela provoquerait des retards qui auraient des effets néfastes sur sa situation de trésorerie et, en définitive, sur son programme d'investissement dans l'infrastructure de manutention des grains.

Voilà pourquoi on a demandé que ce projet de loi soit étudié dans les meilleurs délais. L'UPG a été constituée par une loi du Parlement. Or, les lois générales du Canada n'autorisent pas la société à se réorganiser. Les modifications nécessaires doivent donc être approuvées par le Parlement.

Voici quels sont ces changements. Ils sont inscrits dans le projet de loi S-16. Cette mesure législative modifiera ainsi la structure du capital de l'UPG. Premièrement, elle autorisera de nouveaux investissements. Deuxièmement, elle assurera une répartition juste et équitable des dividendes crédités au titre des ristournes et des capitaux propres. Troisièmement, elle assurera la préservation de l'actuelle structure d'affiliation. Quatrièmement, elle maintiendra le contrôle de la société par les agriculteurs, puisque 12 des 15 membres de son conseil d'administration seront choisis parmi eux.

Une fois cette réorganisation terminée, l'Union des producteurs de grain a l'intention de lancer une première émission d'actions ordinaires afin de se procurer les fonds dont elle a besoin pour développer et moderniser son infrastructure.

Enfin, cette mesure législative permettra à l'Union des producteurs de grain de mieux répondre aux besoins de ses clients de l'Ouest. Sur une plus grande échelle, elle contribuera à accroître la compétitivité du Canada sur les marchés agricoles du monde.

Je remercie donc tous les députés qui appuient cette motion portant sur le projet de loi S-16, qui permettra la réorganisation de l'Union des producteurs de grain.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le président, nous voulons simplement apporter notre appui à la déclaration qu'a faite le député cet après-midi au sujet du projet de loi S-16, Loi visant à réorganiser l'Union des producteurs de grain Limitée. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui vient du Sénat.

Le projet de loi vise à permettre à la société de restructurer son capital de manière à pouvoir lever des fonds sur les marchés financiers au Canada. Il permettra également aux producteurs de grain qui font partie de l'organisation de garder le contrôle de la manutention des grains, et de donner suite aux projets de construction d'installations permanentes à l'été 1993.

Je crois que l'Union des producteurs de grain Limitée a tenu quelque 25 réunions d'information dans l'Ouest. Il semble que ses 86 000 membres, répartis dans les trois provinces des Prairies, appuient massivement le projet de restructuration du capital de la société, qui lui permettra de lever des fonds sur les marchés financiers au Canada et d'aller de l'avant avec ses projets de construction d'installations permanentes dès l'été 1993. Nous sommes en faveur d'une adoption rapide du projet de loi.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le président, au nom de mon parti et en mon nom personnel, je tiens aussi à dire que nous appuyons le projet de loi. De toute évidence, les agriculteurs qui font partie de l'Union des producteurs de grain Limitée ont mûrement réfléchi leur projet, ils ont tenu de nombreuses réunions pour en discuter et ils ont pris leur décision.

Il convient que nous ne fassions pas obstacle à leur projet de restructuration.

Toutefois, en tant que porte-parole de mon parti chargé des coopératives et du développement communautaire, je dois dire qu'à certains égards, c'est un jour sombre dans l'histoire de l'agriculture canadienne. L'Union des producteurs de grain Limitée est véritablement à l'origine du concept des coopératives dans les Prairies, qui ont permis aux agriculteurs de s'assurer le ferme contrôle de la manutention des grains depuis plusieurs générations.

Je sais que la loi actuelle prévoit que les agriculteurs vont conserver le contrôle de la structure, mais cela pourrait se révéler difficile à réaliser une fois qu'on se sera engagé dans la voie qui est tracée.

En terminant, je voudrais féliciter tous les directeurs locaux et nationaux de l'Union des producteurs de grain Limitée qui se sont succédé au fil des années, et souligner leur contribution à l'agriculture canadienne.

(L'article 15 est adopté.)

(Les articles 16 à 28 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Le projet de loi est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DUE AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 23 novembre, de la motion de M. Ferguson: Que le projet de loi C-226, Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur des ressources naturelles.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir cet après-midi au sujet du projet de loi C-226, Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles.

Le ministère des Transports administre les règlements sur les émissions des véhicules automobiles aux termes de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, mais il ne réglemente pas les carburants. Le ministre de l'Environnement a le pouvoir de réglementer certains aspects de la qualité des carburants aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je voudrais parler brièvement de la pollution causée par les véhicules automobiles et des liens entre les véhicules, les carburants et le contrôle des émissions.

Le secteur automobile nord-américain se prépare à fabriquer des véhicules respectant les nouvelles normes d'émission plus strictes aux États-Unis, à compter de 1994. Ces véhicules à faibles émissions sont conçus pour utiliser les carburants qu'on trouve aux États-Unis.

Les fabricants de véhicules automobiles déploient d'énormes efforts pour faire face au contrôle plus serré des émissions prévu dans la Clear Air Act, aux États-Unis. Il s'agit notamment de reformuler les essences et d'autres carburants de remplacement.

Les émissions de véhicules automobiles dépendent du carburant utilisé et du système antipollution installé sur les véhicules. Pour réduire beaucoup plus les émissions, nous avons besoin de meilleurs carburants, ainsi que de meilleurs systèmes antipollution. Dans certains cas, les composants eux-mêmes du carburant sont dangereux, et c'est le cas également des additifs, comme le plomb anciennement. En outre, certains carburants et additifs peuvent endommager les dispositifs antipollution.

Si on s'oppose notamment à l'utilisation du plomb dans l'essence, c'est qu'elle rendait les convertisseurs catalytiques inefficaces en ce qui concerne le contrôle des émissions. Les Canadiens sont très conscients de la nécessité de protéger l'environnement, et le gouvernement prend très au sérieux sa responsabilité en matière de réglementation des émissions de la flotte toujours croissante de véhicules automobiles.

• (1730)

À la suite de l'application par le gouvernement de règlements sur les émissions, le secteur automobile a réalisé des progrès impressionnants dans les émissions des automobiles. À l'heure actuelle, on a réussi à réduire de plus de 95 p. 100 les émissions d'hydrocarbures et de carbone par rapport aux émissions des véhicules des années 70, et on a, en outre, réduit de 70 p. 100 les émissions d'oxydes d'azote; de plus, il y aura d'autres réductions au milieu des années 90.

Les règlements canadiens devraient être aussi stricts que les règlements américains au sujet du contrôle des émissions. Une des premières choses à faire pour donner effet aux nouveaux règlements sur les émissions, est de modifier en profondeur la Loi sur la sécurité des véhicu-

les automobiles. C'est ce qu'on est en train de faire avec le projet de loi S-8, la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles.

Entre temps, un protocole d'entente a été conclu avec les fabricants d'automobiles afin de veiller à ce que les voitures vendues au Canada entre 1994 et 1996 satisfassent bien aux nouvelles normes visant à réduire encore de 29 p. 100 les émissions d'hydrocarbures imbrûlés et de 60 p. 100 les émissions d'oxydes d'azote, dont les niveaux sont déjà assez faibles.

Étant donné que le Canada représente 8 p. 100 d'un marché canado-américain qui est en grande partie intégré et approvisionné par une industrie internationale, les fabricants n'ont guère de mal à appliquer au Canada les mêmes normes de contrôle des émissions que celles appliquées aux États-Unis, même si ces normes sont rigoureuses.

Comme je l'ai dit, c'est principalement au niveau du carburant que les émissions peuvent être contrôlées. L'essence canadienne n'est pas toujours la même que celle en vente aux États-Unis. Nous avons nos propres matières premières et nos propres raffineries. Le produit fini est surtout commercialisé sur le marché local, pas tellement sur le marché national ou mondial.

À présent que les États-Unis renforcent leurs règlements sur l'essence et que les fabricants d'automobiles mettent au point des systèmes de contrôle des émissions basés sur certaines qualités de carburants, il est très important que des carburants compatibles soient disponibles au Canada.

Outre l'effet direct d'un carburant sur les émissions, les fabricants tiennent à ce que leurs véhicules aient une durée de vie satisfaisante au Canada.

Il importe donc, pour le succès des négociations sur le contrôle des émissions et pour l'application des règlements établis en vertu de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, que des carburants compatibles soient disponibles en permanence au Canada.

Le projet de loi C-226 porte sur deux points, à savoir la teneur en oxygène et le MMT. La teneur en oxygène de l'essence est importante si l'on veut réduire les émissions de gaz carbonique; on peut l'augmenter au moyen d'additifs, notamment l'éthanol qui, à environ 10 p. 100 du volume, produit la teneur en oxygène recommandée. Il est toutefois difficile d'obtenir une teneur en oxygène inférieure au pourcentage indiqué dans le projet de loi C-226.

Le MMT est interdit par règlement aux États-Unis, en vertu de la Clean Air Act. Comme on l'utilise beaucoup au Canada, il peut en résulter des difficultés pour les constructeurs de véhicules. En effet, ils doivent composer avec une essence différente de celle qu'utilisent 92 p. 100 des véhicules qui circulent au Canada et aux États-Unis. Il importe beaucoup que l'essence contenant du MMT utilisée au Canada soit interdite pour 92 p. 100 des véhicules construits par l'industrie intégrée du Canada et des États-Unis. Ce pourcentage est représenté dans le marché américain.

On n'a pas encore établi clairement les effets nuisibles ou importants des dispositifs anti-pollution. La société Ethyl Corporation, qui produit l'additif MMT, poursuit ses recherches et exerce des pressions à Washington en vue de lever l'interdiction qui frappe le MMT aux États-Unis.

Environnement Canada, qui est le ministère responsable en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et Énergie, Mines et Ressources Canada connaissent bien le dossier et suivent l'affaire de près avec Transports Canada.

Les normes sur l'essence sont de nature très technique et il est crucial pour l'environnement que l'essence soit compatible avec les dispositifs anti-pollution. Des règlements détaillés concernant l'essence doivent être élaborés et tenus à jour de manière à suivre l'évolution rapide en ce domaine.

L'objet du projet de loi C-226 visant à favoriser des essences plus propres a beaucoup de mérite, mais les mandats qu'il comporte pour amener ces changements dans la qualité de l'essence ne sont pas appropriés surtout évidemment pour cette réalité du marché dont j'ai déjà parlé, à savoir que 92 p. 100 du marché intégré de l'automobile se trouve aux États-Unis où le MMT n'est pas autorisé.

Il existe cependant un processus établi pour examiner de nouvelles normes de carburant, et il faudrait le suivre pour trouver des carburants plus propres. Les ministères fédéraux, l'Office des normes générales du Canada, les gouvernements provinciaux et les industries du raffinage du pétrole et de l'automobile suivent tous la question de très près. Les ministères fédéraux et l'Institut canadien des produits pétroliers ont en effet organisé un atelier en octobre pour examiner les possibilités et les coûts associés à une reformulation de l'essence. Cet atelier a réuni les nombreuses parties qui seraient touchées par les changements de l'essence, dont l'industrie de l'automobile et des organismes écologiques.

Pour assurer un examen approprié des problèmes complexes en matière technique, environnementale, sanitaire et économique que pose toute cette question des carburants et des contaminants, nous estimons de ce côté-ci qu'il faudrait encourager le processus établi.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ignore où le député de Fredericton—York—Sunbury va chercher ses informations, mais il me semble qu'il est, hélas, tout à fait inconscient que le MMT, dont il est question dans son intervention, est interdit aux États-Unis depuis 1978. Il est donc fort peu probable que ce produit y soit de nouveau autorisé, contrairement à ce qu'il a laissé entendre dans son discours.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une proposition très raisonnable et intéressante, soit un projet de loi qui aurait pour effet de faire diminuer la pollution par les voitures. L'auteur du projet est le député de Lambton—Middlesex. Ce projet commande attention et respect. S'il y est donné suite, il aura trois conséquences: interdiction d'une substance nuisible pour la santé, l'additif MMT ajouté à l'essence; réduction de certaines émissions qui causent diverses formes de pollution de l'air; enfin, promotion d'une source d'énergie renouvelable, l'éthanol, qui est produit à partir du maïs et dont la production stimulerait considérablement l'économie agricole.

À lui seul, le titre du projet de loi, Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles, devrait suffire à susciter des appuis dans tous les partis. Seul un gouvernement conservateur peut s'élever contre pareille mesure. C'est ce que nous avons vu tout au long du débat sur cette mesure.

La dernière fois que nous en avons discuté, le 23 novembre, le gouvernement s'est servi à la Chambre de ses grosses pièces d'artillerie, trahissant ainsi la faiblesse de ses arguments.

Permettez-moi de citer ce qu'a dit la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à la page 13764 du hansard. Elle a dit, et je cite:

> Il est possible que les personnes âgées le soient—c'est-à-dire soient sujettes à des lésions cérébrales par suite de l'absorption de manganèse—, mais nous ne savons pas grand-chose des risques et des différences de métabolisme chez ce groupe particulier.

C'est du manganèse que nous parlons lorsque nous parlons du MMT. La secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social semblerait parfaitement inconsciente d'une décision rendue par la Environmental Protection Agency au sujet de cette substance qui renferme du manganèse, le MMT. L'EPA a dit:

> Lorsque l'EPA a étudié la présentation de la Ethyl Corporation en 1990, son bureau de la recherche et du développement a évalué les risques que pose l'inhalation du manganèse d'après les données disponibles et a déterminé que:
>
> à cause d'incertitudes et de lacunes considérables dans les données disponibles, il n'est pas possible de conclure de façon définitive que l'utilisation accrue du MMT comme additif dans l'essence accroîtra (ou n'accroîtra pas) les risques pour la santé publique.»

• (1740)

Il est évident que la Environmental Protection Agency n'a pas conclu que le MMT ne présentait aucun danger pour la santé publique, mais cela semble avoir échappé à la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi qu'au député de Fredericton—York—Sunbury.

Puis, le 23 novembre, mon collègue que j'admire et respecte beaucoup, le député de Parry Sound—Muskoka, a dit dans son intervention que l'éthanol entraînait une augmentation de l'oxyde nitreux. C'est vrai, mais, même s'il y a augmentation de l'oxyde nitreux, les mélanges contenant de l'éthanol réduisent les émissions de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures. L'effet net est donc une réduction des acides qui produisent de l'ozone. C'est également un point qui a échappé aux porte-parole du gouvernement.

Le député de Parry Sound—Muskoka a ensuite fait état des résultats d'une étude réalisée par Ethyl Corporation. Citer Ethyl Corporation au sujet des questions liées à la pollution, cela équivaut à peu près à confier la surveillance du poulailler au renard.

Dans son discours, le député de Parry Sound—Muskoka a ensuite fait une observation intéressante. Il a dit ceci:

> Nous devrions intervenir pour réglementer la qualité de l'essence seulement lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens d'obtenir le résultat recherché.

Selon lui, nous devrions pouvoir compter sur la collaboration volontaire des fournisseurs d'essence et des constructeurs d'automobiles. Il s'est exprimé en ces termes:

> Cette approche axée sur le marché s'est avérée efficace, et le gouvernement continuera donc d'appuyer ces efforts.

Lorsqu'il a été question des pluies acides, le député de Parry Sound—Muskoka s'est montré très activement en faveur d'une intervention du gouvernement. On se demande pourquoi la même approche n'est pas valable lorsqu'il est question des additifs à l'essence et de la pollution automobile.

Le député de Parry Sound—Muskoka a ensuite déclaré ceci:

> On devrait examiner les avantages que présente l'élimination du MMT [. . .]au moment d'élaborer une stratégie globale relative à la qualité de l'essence.

Après avoir passé huit années au pouvoir et confié le ministère de l'Environnement à cinq titulaires, le gouvernement fait une déclaration renversante en parlant de la nécessité d'élaborer une stratégie globale. On se demande ce qui a bien pu arriver de cette stratégie.

Par ailleurs, le 23 novembre, le secrétaire parlementaire du premier ministre a posé la question suivante:

> Est-il raisonnable de devancer l'examen approfondi des stipulations relatives à l'essence ainsi que de l'impact environnemental qui a été entrepris par le Canada?

De quel examen s'agit-il? Qui l'effectue, et en collaboration avec qui? Quand a-t-il lieu? Qu'en est-il des consultations publiques?

Le secrétaire parlementaire du premier ministre a ensuite ajouté:

> Si le MMT était interdit, les coûts de production de l'essence augmenteraient, ce qui pourrait entraîner des augmentations du prix de l'essence à la pompe.

Que dire alors de l'essence qui coûte moins cher aux États-Unis, pays où le MMT n'est pas utilisé puisqu'il est interdit? Comment les Américains réussissent-ils l'exploit de vendre de l'essence sans plomb moins cher qu'au Canada, sans utiliser le MMT?

En fin de compte, les députés du parti ministériel sont désespérés et ils utilisent des études réalisées par l'industrie. La secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et du Bien-être social reconnaît que les personnes âgées peuvent être sujettes à des lésions cérébrales. Elle admet que nous avons des connaissances sur le manganèse et la santé, mais elle préfère confier aux milieux de la santé le soin de prouver que le manganèse est dangereux plutôt que de demander à l'industrie de prouver que le MMT ne l'est pas. De la part du secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il est plutôt absurde d'adopter une position pareille. Elle devrait plutôt insister pour que l'industrie ait le fardeau de prouver que la manganèse ne menace pas la santé humaine.

Le député de Parry Sound—Muskoka admet que les données que nous possédons actuellement sur le MMT ne sont pas concluantes, mais malheureusement, il applique deux poids, deux mesures, comme je l'ai dit tout à l'heure: le gouvernement intervient à l'égard des pluies acides, mais pas à l'égard du MMT.

Le secrétaire parlementaire du premier ministre nous apprend qu'on fait actuellement une étude exhaustive sur la teneur exacte de l'essence, mais qu'elle est faite sans que le public ne soit consulté.

Voilà le tableau assez décourageant que révèle notre débat sur cette excellente motion du député de Lambton—Middlesex. Au fait, nous pouvons tous le féliciter d'avoir présenté cette motion, qui est très bonne pour les agriculteurs et les citadins et qui favorisera l'amélioration de la qualité de l'air, une motion que tous les partis devraient appuyer avec enthousiasme.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter du projet de loi à l'étude aujourd'hui. Je serai bref afin de permettre à d'autres députés de participer au débat.

Je tiens tout d'abord à féliciter le député de Lambton—Middlesex pour les efforts assidus qu'il a déployés pour pouvoir saisir la Chambre de cette question.

L'environnement, les ressources renouvelables et l'avenir du secteur agricole sont autant de questions extrêmement importantes que la Chambre étudie depuis déjà quelque temps. L'éthanol, produit écologique en abondance chez nous, est lié à ces trois questions. L'éthanol est bon pour l'environnement; il s'agit d'une ressource renouvelable qui créerait un nouveau débouché pour les produits agricoles canadiens.

Au cours du débat, les membres du gouvernement nous ont dit que le MMT est un produit écologique et non dangereux. Ils ont ajouté que les risques pour la santé associés au MMT ont été grandement exagérés. Il leur est donc impossible d'appuyer ce projet de loi qui interdirait forcément l'utilisation du MMT comme additif.

La position du gouvernement est tellement arrêtée qu'il ne vérifie même pas les normes d'émission dans le cas du MMT. Quand il vérifie les normes d'émission, il ne prélève pas d'échantillon de carburant contenant du MMT. D'ailleurs, voici ce que déclarait le ministre de l'Environnement dans une lettre qu'il faisait parvenir au député de Lambton—Middlesex le 10 décembre 1992:

> Nous accusons réception de votre lettre [. . .]sur les procédures relatives aux tests d'émission de Transports Canada [. . .]Les méthodes utilisées pour confirmer les tests d'émission sont fondées sur les procédures d'homologation de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, procédures approuvées par l'industrie et nécessitant l'utilisation de carburants d'essai normalisés. Les carburants examinés ne contiennent pas de MMT.

Ce que le ministre de l'Environnement dit, c'est que le MMT échappe aux tests qu'on fait subir à l'essence au Canada, mais qu'il y a du MMT dans toutes les marques d'essence vendues au Canada. C'est scandaleux. Je me ferais un plaisir de déposer officiellement la lettre à la Chambre car, à mon avis, le gouvernement doit s'occuper sérieusement de cette question. Il s'agit d'un véritable scandale. En outre, en tant que porte-parole des producteurs de MMT, notamment Ethyl Corporations, ils ne peuvent pas en bonne conscience appuyer le projet de loi. Ne vous trompez pas, la position du gouvernement est clairement établie.

J'avais dit que je répliquerais à la députée de Calgary-Sud-Ouest, mais je constate qu'elle n'est pas à la Chambre ce soir. Quoi qu'il en soit, contrairement à ce qu'elle a affirmé, l'état actuel des connaissances permet d'affirmer que le MMT est dommageable pour la santé.

Nous connaissons tous les effets neurologiques du principal composant de ce produit, le manganèse. Un empoisonnement au manganèse peut provoquer des difficultés d'apprentissage et d'autres troubles neurologiques. M^me^ Ellen Silbergeld, qui détient un doctorat de l'Université John Hopkins et qui est membre du Environmental Defence Fund, a présenté un mémoire sur la question à l'EPA le 20 juillet 1990, soit il y a deux ans.

• (1750)

Elle affirme:

> Nous savons qu'à forte dose, le manganèse a un effet neurotoxique chez l'humain et un effet pathologique irréversible sur les structures cérébrales pouvant aller jusqu'à provoquer des troubles moteurs et psychologiques. Nous ignorons quels sont les effets d'une absorption de petites doses sur une longue période. Nous ne connaissons pas de niveau d'exposition sûr pour les sous-groupes les plus sensibles aux effets neurotoxiques, soit les jeunes et les personnes âgées.

Nous, du Parti libéral, ainsi que le reste de l'opposition, préconisons depuis longtemps la mise au point de nouveaux carburants pour le Canada. Si c'est une bonne chose pour le Canada rural, je crois que c'est une bonne chose pour tous les Canadiens.

Nous avons à maintes reprises demandé au gouvernement de présenter une mesure législative qui favoriserait l'utilisation de l'éthanol et interdirait l'utilisation du MMT. Nous avons constamment pressé le gouvernement d'établir un programme pour la mise au point de carburants à l'éthanol au Canada. Mais il n'a pas bougé, et c'est ce qui a poussé le député de Lambton—Middlesex à présenter ce projet de loi.

L'exonération de la taxe d'accise ne suffit pas. Les 12 millions de dollars annoncés le mois dernier pour stimuler la production et l'utilisation de l'éthanol au Canada ne sont vraiment qu'une goutte d'eau dans l'océan. C'est un montant insignifiant. Il n'aidera pas les producteurs de maïs de ma région ni ceux du sud-ouest de l'Ontario.

Le secteur de l'éthanol n'a pas besoin d'autres travaux de R-D. Ce dont il a besoin, par contre, c'est d'un engagement sérieux de la part du gouvernement. Il a besoin d'être soutenu et il a besoin d'un marché, ce qui pourrait se concrétiser immédiatement si le MMT était interdit.

Le gouvernement doit prendre cette initiative pour lancer la construction d'usines d'éthanol et aider, du même coup, les agriculteurs canadiens, le Canada rural, tous les Canadiens et notre environnement.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, nous devons nous demander quelles répercussions le projet de loi C-226 aura sur les industries productrices de carburants.

À l'heure actuelle, la production canadienne d'éthanol carburant se situe à environ 18 millions de litres par année, et provient principalement de deux usines. L'une d'elles, propriété de Mohawk Oil de Minnedosa, au Manitoba, produit 10 millions de litres par an. L'autre, située à Lanigan, en Saskatchewan, appartient à Poundmaker Ethanol Limited et fabrique également 10 millions de litres par an. Celle de Lanigan, qui est entrée en production en juillet 1991, est la première usine d'éthanol que l'on ait jumelée à un parc d'engraissement du bétail pour tirer le maximum des coproduits. Si la loi exigeait que toute l'essence vendue au Canada contienne 3,2 p. 100 d'oxygénats, c'est 10 millions de litres d'éthanol par jour que nous devrions produire, soit environ 200 fois la capacité actuelle! À court terme, il faudrait probablement accroître les importations d'éthanol carburant pour compenser le manque à produire au Canada.

Cependant, en contrepartie des pénuries possibles et de la dépendance initiale envers les importations, l'accroissement de la production d'éthanol pourrait donner un coup de pouce au secteur agricole. De nombreux segments et groupes d'intérêt de notre société pourraient profiter de la production d'éthanol et de son utilisation comme carburant de transport. Qu'on pense aux secteurs de l'environnement, de l'agriculture et des forêts, ainsi qu'aux possibilités de diversification économique et d'emploi. C'est pourquoi, au début de 1991, le gouvernement fédéral a constitué le Comité interministériel de

l'éthanol et lui a confié le mandat de dresser un plan d'action visant à encourager la production et l'utilisation de l'éthanol au Canada.

Quelles seraient les incidences de ce projet de loi sur l'industrie canadienne du raffinage? Actuellement, on utilise un additif appelé MMT qui fait augmenter d'environ un point l'indice d'octane de l'essence produite par les raffineries canadiennes. Le Canada est l'un des rares pays au monde où il est interdit aux raffineurs d'utiliser du plomb comme additif pour produire des carburants conformes aux exigences. La possibilité de recourir au MMT donne donc aux raffineurs une certaine souplesse en ce qui concerne la fabrication des mélanges. Quant aux raffineurs américains, ils n'utilisent pas de MMT dans leur essence sans plomb, mais l'incorporent dans des mélanges d'essence au plomb, ce qui leur procure une grande souplesse dans la façon d'élever l'indice d'octane.

Que feraient les raffineurs canadiens s'il leur était subitement interdit de recourir au MMT?

À court terme, l'accroissement du facteur de sévérité dans le processus de transformation serait probablement la solution la moins coûteuse pour la plupart des raffineurs. Malgré cela, les coûts additionnels ont été évalués à 75 millions de dollars par année, soit environ 0,2 cent le litre d'essence. Par suite de l'accroissement du facteur de sévérité dans la transformation, les raffineries consommeraient plus de combustibles et produiraient ainsi plus de gaz carbonique, ce qui ferait obstacle à nos efforts visant à résoudre le problème du réchauffement de la planète.

Cette décision aurait également pour effet de faire augmenter légèrement la teneur de l'essence en benzène et autres composés aromatiques, ce qui, à long terme, ne contribuerait peut-être pas à encourager l'utilisation de carburants moins polluants. Pour compenser les pertes subies à l'étape de la transformation et pour combler leurs besoins en combustibles, les raffineries auraient besoin de 278 000 mètres cubes de pétrole brut additionnels, ce qui nous obligerait à importer davantage de pétrole dans les années à venir.

Toutefois, ce projet de loi ne vise pas uniquement à éliminer le MMT. Il cherche également à imposer l'utilisation d'un carburant oxygéné comme composante de l'essence. Aux États-Unis, les carburants oxygénés les plus utilisés sont l'éthanol et le MTBE, un éther produit à partir de méthanol et de butane. Dans la plupart des cas, le MTBE est le moins cher des deux, et les raffineurs américains l'utilisent même en l'absence d'exemption fiscale.

Pour respecter les exigences de ce projet de loi en ce qui concerne la teneur en oxygène, il faudrait utiliser plus de MTBE qu'il n'est permis en vertu des normes actuelles sur l'essence. En supposant que ces normes puissent être assouplies, le recours au MTBE permettrait aux raffineurs de retirer le MMT de l'essence, sans pour autant accroître le facteur de sévérité dans la transformation du pétrole, comme je l'ai déjà expliqué. Cependant, cela entraînerait une hausse des coûts de production de l'essence d'environ 300 millions de dollars par année, soit 0,8 cent le litre d'essence.

Si les raffineurs utilisaient l'éthanol pour se conformer aux normes sur le taux d'oxygène, en supposant qu'ils arrivent à satisfaire à la demande, ils pourraient remplacer le MMT sans accroître le facteur de sévérité du processus de transformation. Par contre, cette solution serait encore plus coûteuse que le recours au MTBE et, même en tenant compte de la décision prise dans le budget, d'abolir la taxe d'accise sur la portion alcoolisée des carburants mélangés, les coûts d'exploitation annuels des raffineries augmenteraient de 600 millions de dollars, soit environ 1,6 cent le litre d'essence.

Et qui donc assumerait ces coûts? Les raffineries. Toutefois, étant donné la situation économique difficile dans laquelle se trouve cette industrie, je m'attends à ce que de fortes pressions soient exercées pour qu'on refile la facture aux acheteurs d'essence. Ainsi donc, les consommateurs canadiens supporteraient une grande part des coûts supplémentaires.

Les consommateurs devraient-ils accepter avec plaisir d'assumer les coûts d'un produit qui améliorera la qualité de l'environnement? Cela dépend de l'équilibre entre les coûts du produit et les avantages environnementaux que le consommateur peut constater autour de lui.

Comme des gens l'ont dit, on ne sait pas très bien dans quelle mesure il serait avantageux, du point de vue de l'environnement, de retirer le MMT de l'essence et d'imposer un très haut pourcentage d'oxygène dans ce carburant. Dans certains cas, cela pourrait donner lieu à une amélioration de la qualité de l'air à l'échelle locale. Toutefois, dans d'autres cas, la qualité de l'air pourrait s'en trouver appauvrie. En fait, tout dépend du problème environnemental auquel on doit s'attaquer.

Raison de plus pour que l'établissement des spécifications de l'essence englobe un examen technique approfondi. On doit s'assurer que les changements proposés aux spécifications feront en sorte d'améliorer la qualité de l'air dans les villes, et non de l'empirer, et que cette amélioration procurera des avantages aux consommateurs en retour des coûts supplémentaires qui leur seront imposés.

• (1800)

En résumé, il ne faut pas, en appuyant le projet de loi C-226, proposé par mon collègue de l'autre côté, encourager l'établissement de spécifications arbitraires qui

n'auraient d'autre but que d'imposer la commercialisation de l'éthanol. Il faut plutôt continuer d'examiner les modifications possibles de la formule des essences, ce que fait l'ONGC, et poursuivre les consultations auprès des gouvernements provinciaux et des industries de l'automobile et du pétrole. Enfin, il faut aussi maintenir les initiatives existantes du gouvernement qui visent à encourager la production et l'utilisation de l'éthanol

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES RÉFUGIÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, à la fin de mai dernier, le groupe Vigil, un organisme d'appui aux réfugiés dont le siège est à Toronto, a annoncé qu'il ne soumettrait plus au ministre de l'Immigration de demandes en vue d'admettre des réfugiés pour des motifs d'ordre humanitaire parce que, selon les membres de ce groupe, le ministre rejetait systématiquement toutes ces demandes. Cette position annoncée par le groupe Vigil a reçu l'appui de beaucoup d'autres groupes d'aide aux réfugiés oeuvrant au Canada.

Les chiffres soutiennent cette affirmation. Par exemple, du 1er janvier 1991 au 22 avril 1992, seulement 23 des 3 485 cas ont été acceptés pour des motifs d'ordre humanitaire. Au Québec, pendant toute l'année 1991, seulement quatre réfugiés ont été admis sur 884 demandes et, en Ontario, il n'y en a eu que 16 cas sur 2 288 demandes qui ont été acceptés.

Je parle du pouvoir discrétionnaire que la Loi sur l'immigration donne au ministre d'admettre les immigrants et, surtout, les réfugiés, dont le dossier a suivi le processus normal et qui n'ont pas été acceptés. Cela peut arriver pour une raison ou pour une autre, malgré tous les éléments en leur faveur, que ce soit par erreur, parce qu'on a oublié des preuves, parce que de nouvelles preuves se sont ajoutées après l'audition de l'affaire ou pour toute autre raison.

Le pouvoir conféré au ministre d'admettre des réfugiés pour des motifs d'ordre humanitaire est la dernière chance qui est donnée à ceux qui réclament ce statut avec raison—je ne parle pas de ceux qui tentent de frauder le système—de faire entendre leur cause et d'être autorisés à rester dans notre pays.

Je ne parle pas de l'examen pour des motifs humanitaires qui est fait au niveau local dans tout le Canada après que la demande d'un réfugié a été rejetée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Il y a un examen automatique au niveau local de toutes les demandes rejetées dans la région par cette commission. Je ne parle pas de cela.

En réponse à ma question du 2 juin, le ministre a dit que 8 000 demandeurs avaient été admis en 1991. Eh bien, il parle principalement des cas qui sont examinés au niveau local. Je parle des appels directs au ministre.

Le 2 juin, j'ai demandé au ministre pourquoi il rejetait systématiquement toutes les demandes et pourquoi il changeait la politique que suivait son prédécesseur. Ce pouvoir discrétionnaire avait été utilisé à bon escient. Il ne m'a pas répondu.

Pendant le débat sur le projet de loi C-86, le ministre a annoncé qu'il nommait Gordon Fairweather pour recommander les critères relatifs à l'exercice de ce pouvoir. Je me suis réjoui de cette nouvelle, mais je veux savoir quand M. Fairweather va faire son rapport, quand ces critères seront en place et si le ministre ne va pas exercer ce pouvoir entre-temps dans le cas des demandes qui sont manifestement admissibles. Il y a des cas où il est évident que la personne est un réfugié, mais qu'on a commis une erreur. Le gouvernement ne pourrait-il pas au moins. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au secrétaire parlementaire.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai ici une réponse assez longue, mais je tenterai d'en faire consigner une partie au compte rendu.

Je voudrais d'abord situer la question dans son contexte en faisant remarquer que les personnes dont la demande a été rejetée ont déjà subi un examen préliminaire pour déterminer s'il y a lieu de les admettre pour des raisons d'ordre humanitaire. Notre processus de reconnaissance du statut de réfugié est le plus généreux au monde en ce qui a trait au taux d'accueil des réfugiés.

Nous voulons accueillir au Canada des personnes qui ont besoin d'être protégées. Cet examen ultérieur doit avoir lieu après la deuxième étape, soit après le rejet de la demande par le CRSRC. Nous voulons ainsi nous assurer de ne pas renvoyer des demandeurs d'asile qui pourraient justifier des «circonstances exceptionnelles».

Bien qu'il s'agisse certainement de cas valables, nous devons également tenir compte du fait que, chaque année, plus de 1 million de personnes passent par le processus habituel pour présenter une demande d'immigration au Canada. Chaque cas est apprécié individuellement, compte tenu de tous les facteurs.

En outre, dans le cadre du projet de loi C-86, le gouvernement cherche à obtenir des pouvoirs réglementaires pour créer des programmes spéciaux d'admission pour des raisons d'intérêt public ou d'ordre humanitaire.

L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir parler une fois encore de la question de l'industrie de la fourrure et de la chasse au phoque.

Comme vous l'avez probablement remarqué dans ma demande, je ne suis pas satisfaite des réponses que j'ai reçues lors de la période des questions, et c'est pourquoi je voulais y revenir au débat d'ajournement.

Je voudrais parler des obstacles devant lesquels se trouve cette industrie. Le bien-être économique des Inuit et des habitants de Terre-Neuve est sérieusement menacé par les violentes campagnes, financées par l'étranger, des groupes de défense des animaux qui s'attaquent, injustement, à ce qui reste de l'industrie de la fourrure, une industrie qui est durable et bénigne pour l'environnement, en même temps qu'un mode de vie culturel.

J'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de s'engager à protéger le mode de vie de ces populations en lançant une contre-campagne qui serait très efficace et ferait au moins savoir que l'industrie de la fourrure n'a pas à subir les foudres d'organisations financées par l'étranger qui se moquent de la survivance des populations autochtones du Canada. Je continue de demander au ministre de prendre cet engagement.

Vu que le ministre des Finances disait dans son récent exposé économique et financier que nous pouvions nous attendre à des réductions de 10 p. 100 des budgets de différents programmes autochtones, je voudrais rappeler l'importance pour le gouvernement de continuer à soutenir des organismes comme *Indigenous Survival International* ou le Programme de défense de l'industrie de la fourrure. Ces organisations permettent à l'industrie de la fourrure de ce pays d'exprimer son point de vue. Elles se battent également pour permettre aux chasseurs de phoques et aux trappeurs de ce pays d'avoir les outils nécessaires pour assurer leur survie économique.

Mercredi dernier, le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement voulait avant tout instaurer la confiance, favoriser la croissance, créer des emplois et aider les Canadiens à profiter de nouvelles occasions. Il a également déclaré que le Canada avait besoin du commerce pour vivre.

Après 400 ans ou presque, l'Europe prend encore 75 p. 100 de notre production de fourrure d'animaux sauvages. Les revenus de 100 000 Canadiens dépendent de l'accès à ce marché. En 1995, les lois de la Communauté européenne tenteront de mettre fin à ce remarquable accomplissement commercial en imposant des restrictions sévères sur la plupart des exportations de fourrures d'animaux sauvages. Si ce gouvernement veut vraiment que le commerce de la fourrure demeure compétitif, le ministre de l'Environnement ainsi que le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur doivent réaffirmer l'engagement de leurs ministères à fournir les fonds nécessaires pour terminer l'élaboration des normes de piégeage et effectuer le travail de recherche indispensable pour satisfaire aux exigences en matière de piégeage qui seront imposées par la Communauté européenne en 1995.

En outre, le ministre des Finances, qui a promis aux Canadiens de les aider à profiter des nouvelles occasions, doit garantir aux trappeurs et aux chasseurs de phoques de ce pays que de l'information ainsi que des programmes d'enseignement et de formation adéquats en matière de piégeage seront disponibles. Ce gouvernement ne doit pas laisser les trois quarts de notre marché nous échapper à tout jamais.

Il est temps que ce gouvernement prenne des mesures et des engagements fermes sur ces questions nationales qui deviennent rapidement des questions internationales. Monsieur le Président, nous sommes, vous et moi, des défenseurs de l'industrie de la fourrure, je ne le sais que trop. Nous portons tous deux de la fourrure en public, et j'encourage nos chefs et nos représentants élus à faire de même.

Pour terminer, je voudrais souhaiter à tous les trappeurs qui sont actuellement dans les zones de piégeage un très joyeux Noël.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de ma collègue de Western Arctic, particulièrement en présence de mon collègue du Témiscamingue qui a joué un rôle de premier plan pendant si longtemps dans le dossier

de l'industrie de la fourrure. En réalité, l'industrie de la fourrure est la plus ancienne du Canada; l'industrie de la fourrure d'animaux sauvages existe au pays depuis plus de 400 ans. À l'heure actuelle, l'Europe accapare 95 p. 100 du marché canadien. Si l'on veut maintenir notre commerce européen, comme nous le devons d'ailleurs pour protéger non seulement les intérêts des électeurs de ma collègue d'en face, des électeurs des autres régions de l'Arctique, des trappeurs du nord de l'Ontario et d'autres régions du pays, mais aussi les intérêts des Terre-Neuviens et des habitants du Labrador qui dépendent tellement de la chasse aux phoques, nous devons admettre que nous sommes forcés d'adopter une approche réaliste face aux lois européennes qui rendent la tâche très difficile à nos trappeurs.

• (1810)

Toutefois, le gouvernement, les gens de l'industrie de la fourrure et ceux qui en tirent leur subsistance ont choisi de travailler en collaboration pour voir à ce que les méthodes de piégeage adéquates soient connues et mises à la disposition de tous afin qu'on puisse se conformer à la loi européenne et pour voir à ce que nous ayons les compétences et les outils dont ma collègue a parlé.

Nous avons accordé énormément d'importance à la formation des autochtones et au remplacement de tout matériel démodé qu'ils utilisaient peut-être encore. Affaires indiennes et du Nord Canada a coordonné ce programme au cours des cinq dernières années. Ce gouvernement a renouvelé son engagement et, pour les cinq prochaines années, veillera à ce que ce programme protège les marchés et garantisse à ceux qui dépendent presque entièrement de l'industrie de la fourrure depuis si longtemps qu'ils pourront continuer de le faire.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, récemment, j'ai posé une question à la ministre des Affaires extérieures concernant David Spencer et Christine Lamont qui sont emprisonnés au Brésil. Les réponses que j'ai reçues de la ministre et du premier ministre par la suite m'inquiètent car elles laissent entendre que, même si une demande est faite, l'expulsion ne serait pas automatiquement accordée. J'admets cela, mais ils déclarent aussi qu'une telle demande n'a jamais été acceptée depuis les temps modernes. Ce n'est pas le genre d'argument qu'on pourrait utiliser. Toutefois, selon les renseignements reçus par le comité de la justice et les documents que j'ai moi-même, il est clair qu'un ordre d'expulsion serait traité rapidement et que des expulsions ont déjà été accordées. En fait, on a expulsé un Chilien du Brésil au cours de l'année qui se termine.

Par conséquent, il existe certains précédents à cette mesure prévue par la loi brésilienne. Le premier ministre a répondu à ma question de manière très détaillée, mais il a mentionné quelque chose qui me laisse aussi perplexe, soit que la maladie de Christine Lamont était bien bénigne puisqu'il ne s'agissait que d'oedème des jambes. Encore une fois, selon nos renseignements, c'est peut-être effectivement le cas, mais il est fort probable qu'une maladie beaucoup plus grave est à la source de ce problème. On parle de diverses causes qui vont de la tuberculose au SIDA. Ce sont donc des maladies graves, et je crois que le premier ministre ne devrait pas déclarer à la légère que ce n'est pas sérieux et qu'il s'agit de malaises sans gravité.

Le troisième élément qui me préoccupe, c'est que j'ai parlé au premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, qui m'a affirmé que, lors d'une rencontre avec le premier ministre, ce dernier lui avait assuré qu'il s'était engagé à demander l'expulsion de ces personnes et que la demande avait déjà été faite. Toutefois, le premier ministre a répondu à ma question par un «Non, ce n'est pas vrai», disant qu'il n'a jamais promis cela au premier ministre provincial. Je ne veux pas semer la zizanie entre le premier ministre et son homologue du Nouveau-Brunswick, mais il y a une énorme différence entre ce que disent ces deux premiers ministres. Je crois qu'il incombe au premier ministre fédéral de clarifier sa position et de préciser ce que devient au juste la promesse qu'il a faite au premier ministre du Nouveau-Brunswick.

En fin de compte, les collaborateurs du ministre avouent eux-mêmes que cette affaire peut se régler très rapidement d'État à État et que le ministre brésilien de la Justice a promis que, si le Canada présentait une demande au Brésil, il expédierait cette affaire aussi vite que possible. À l'instar de beaucoup d'autres Canadiens, j'estime que c'est là une excellente occasion de rapatrier deux Canadiens. Qu'ils soient coupables ou innocents, ils ont déjà passé trois ans dans une prison brésilienne et, s'ils étaient au Canada, ils auraient probablement droit à une libération conditionnelle. S'ils étaient Brésiliens, ils auraient droit à une libération conditionnelle. Voici que se présente une occasion pour le Canada d'intercéder en leur faveur et de les rapatrier.

Je crois que c'est là ce que l'on souhaiterait. C'est pourquoi la réponse du premier ministre et de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absolument inacceptable pour les familles en cause et pour un certain nombre de Canadiens.

Il est temps de rapatrier ces Canadiens aussi bien que d'autres Canadiens qui sont emprisonnés ailleurs et qui éprouvent des problèmes similaires. Nous avons une chance, une occasion de faire quelque chose pour eux et nous ne devrions pas la rater.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de mon collègue de Moncton et, comme il l'a dit à juste titre, le premier ministre a donné une réponse complète à sa question hier. Je ne crois pas que le premier ministre se serait engagé à faire quelque chose qu'il savait ne pas pouvoir l'accomplir.

On ne peut tenir pour acquis que, s'il la demandait, le Canada obtiendrait immédiatement ou automatiquement l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer. Le président du Brésil a le pouvoir discrétionnaire d'ordonner l'expulsion, mais on nous a cependant fait comprendre qu'il existe une distinction claire entre le pouvoir, prévu dans la constitution brésilienne, et la pratique.

On nous a dit qu'en pratique, l'expulsion ne pouvait pas être accordée tant qu'un appel était en instance ou tant qu'un accusé reconnu coupable n'avait pas purgé sa peine. On nous a également dit que le gouvernement brésilien n'accepterait pas de procéder à l'expulsion dans ces circonstances parce que cela constituerait une ingérence injustifiée du pouvoir exécutif dans les affaires du judiciaire, et que ce serait discriminatoire envers les autres accusés qui ne seraient pas libérés ou expulsés.

Le cas du Chilien qui a récemment été expulsé du Brésil est tout à fait différent. Il n'y avait pas de procédures judiciaires en instance au Brésil, et cette personne n'était pas en détention. Les autorités chiliennes avaient demandé son expulsion afin de l'interroger au sujet de la disparition de personnes sous le régime Pinochet, ce dont on le soupçonnait d'être responsable. Il s'agit essentiellement d'un cas d'extradition pour lequel on a eu recours à l'expulsion, qui est une procédure plus rapide.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est dite préoccupée, à plusieurs reprises, par la sévérité des peines infligées à M^lle^ Lamont et à M. Spencer. Il est actuellement fait appel de ces peines et de ces condamnations auprès des tribunaux brésiliens. L'ambassade du Canada à Brasilia a fait d'actives démarches pour veiller à ce que cela soit fait dès que possible.

Malheureusement, en ce qui concerne les peines, la procédure d'appel a été retardée, le juge ayant décidé le 30 novembre qu'il manquait une pièce maîtresse au dossier. Les avocats représentant M^lle^ Lamont et M. Spencer ont immédiatement fait opposition à cette décision. L'ambassade continuera de faire tout en son pouvoir pour veiller à ce que la procédure d'appel progresse rapidement.

Les efforts de l'ambassade afin d'accélérer la ratification du Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil, qui avait été signé le 15 juillet dernier, ont aussi abouti en partie. Hier, le comité des Relations étrangères de la Chambre des députés a approuvé le traité qui, nous a-t-on dit, devait être envoyé aujourd'hui au Comité de la justice.

Pour terminer, je répète que le Consulat général à Sao Paulo fait en ce moment tout son possible pour veiller à la sécurité et au bien-être du M^lle^ Lamont et de M. Spencer. Quand il a appris, la semaine dernière, que M^lle^ Lamont souffrait d'une enflure des chevilles, il a immédiatement dépêché un médecin canadien pour l'examiner. Après consultation avec le médecin de la prison qui l'avait déjà examinée et avec les avocats de M^lle^ Lamont, des dispositions ont été prises pour faire subir à M^lle^ Lamont des examens de sang dans une clinique privée. Le Consulat général a fourni à cette fin des seringues stériles. Il continuera de suivre l'affaire de près et d'apporter son aide aux intéressés.

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai interrogé les ministres des Finances et de l'Agriculture au sujet de la subvention du Nid-de-Corbeau.

Les agriculteurs de l'Ouest sont désavantagés parce qu'ils se trouvent à des centaines de milles d'un port d'expédition. Dans certains cas, ils doivent expédier leurs céréales à un port qui se trouve à plus de 1 000 milles de distance. C'est grâce à la subvention du Nid-de-Corbeau que le Canada a pu mettre en place son réseau de transport du grain tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Ce réseau procure plusieurs dizaines de milliers d'emplois aux Canadiens et injecte des centaines de millions de dollars dans leur économie. En réduisant la subven-

tion, le ministre est allé puiser 73 millions de dollars dans les poches des agriculteurs de l'Ouest et il a mis en péril l'avenir de tout le réseau de transport céréalier du Canada. En fait, la perte de la subvention du Nid-de-Corbeau ruinera le réseau de transport à moins que l'on propose d'autres solutions.

• (1820)

Le bilan du gouvernement dans le secteur agricole n'a certes pas de quoi donner confiance aux producteurs de l'ouest du pays, car nos vis-à-vis consacrent des milliards de dollars à l'agriculture sans avoir d'objectif bien précis à l'esprit. Il y a encore des agriculteurs qui perdent leur exploitation, des problèmes continuent de se poser dans le secteur agricole et des collectivités rurales disparaissent toujours.

Les contribuables, les agriculteurs et les collectivités rurales devraient s'offusquer du gaspillage de deniers publics dans le secteur agricole. Ce qui est encore plus inadmissible, c'est que cet argent aurait pu être dépensé beaucoup plus judicieusement et qu'on aurait pu en tirer de bien plus grands avantages.

Le fait que le gouvernement sabre dans les subventions du Nid-de-Corbeau m'inquiète beaucoup, ainsi que les agriculteurs de tout le pays. En effet, si on ne remplace pas ces subventions par autre chose, les expéditions de grain vont se faire à partir de ports des États-Unis, et notre réseau de transport actuel va disparaître.

À l'heure actuelle, la Voie maritime du Saint-Laurent éprouve de graves problèmes financiers, car elle ne sert pas à transporter autant de grain que l'administration le souhaiterait. On a déjà fait passer des expéditions de grain par l'État de Washington, pour faire une expérience. Certaines sociétés céréalières parlent déjà d'utiliser le réseau américain pour transporter leur grain.

Si les choses continuent ainsi, si on ne cesse de s'attaquer au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et si les avantages en question disparaissent, l'économie de l'ouest du pays va beaucoup en souffrir. En effet, seul le tarif du Nid-de-Corbeau empêche les agriculteurs d'avoir recours au réseau américain de transport, car grâce à ce tarif, il est avantageux pour eux d'utiliser le réseau canadien. Si ces subventions disparaissent, nous allons constater progressivement que de plus en plus de céréales sont acheminées par les États-Unis.

Ainsi, le Mississippi joue un grand rôle dans le réseau américain et mes voisins du Sud subventionnent le transport sur cette voie d'eau, mais si à un moment donné, ils changent leur attitude à l'égard des subventions, et si les coûts augmentent, nous risquons au Canada d'être incapables de transporter du grain sur le réseau canadien, car nous n'avons tout simplement pas tenu compte des autres solutions en question.

Au moment où le gouvernement réduit davantage les subventions du Nid-de-Corbeau, où il vient prendre de l'argent dans les poches des agriculteurs, je voudrais lui demander de nous préciser à nouveau les programmes de rechange qu'il a en place. Que va-t-il faire lorsqu'on ne pourra plus compter sur les subventions du Nid-de-Corbeau pour veiller non seulement à maintenir des exploitations agricoles familiales dans les collectivités rurales viables, mais également pour assurer la viabilité et la prospérité du réseau canadien de transport du grain?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est important de prendre en considération tout l'ensemble des mesures quand on veut apprécier les répercussions que l'exposé économique du ministre des Finances aura sur l'agriculture.

En cherchant à maîtriser son budget global, le gouvernement invite de nombreux groupes à faire des sacrifices et des rajustements. Il a exempté certains groupes et, plus important, il a exempté les principaux programmes de soutien du revenu pour les agriculteurs.

Les programmes de soutien du revenu sont les mesures fondamentales grâce auxquelles les gouvernements et les agriculteurs se sont organisés ensemble pour protéger les agriculteurs contre des marchés défavorables ou contre les aléas de la production. Le gouvernement reconnaît que les prix des produits agricoles sont parmi les plus faibles de notre histoire, mais c'est précisément pourquoi nous avons en place le Régime d'assurance du revenu brut, le Compte de stabilisation du revenu net, l'assurance-récolte et le Programme national tripartite de stabilisation. Ces programmes sont complètement soustraits aux sacrifices que le gouvernement demande dans d'autres domaines.

La réduction de 10 p. 100 de la subvention au transport du grain de l'Ouest aura un impact global plutôt faible sur le bien-être des céréaliers de l'Ouest. Au plus, elle réduira les marges d'exploitation de 2 p. 100. Ce qui sera plus important, ce sera le développement des marchés mondiaux et les conditions de production agricole en 1993. En même temps, on prévoit que les marges d'exploitation nettes des producteurs de boeuf et de porc augmenteront d'environ 1 p. 100.

Bien qu'importante et réelle, la réduction de 10 p. 100 des subventions et des contributions, dont la réduction de la subvention au programme laitier, ne mettra pas en danger les particuliers ou les secteurs secondaires. Le système de gestion de l'offre assure au secteur laitier une protection qui est plus importante et plus précieuse qu'une faible réduction de la subvention laitière.

La réintroduction du crédit d'impôt de 10 p. 100 à l'investissement pour le reste de cette année et pour toute l'année 1993 procurera des avantages importants aux agriculteurs pour l'achat d'autre matériel.

J'aimerais déposer le reste de cette réponse pour que le député puisse se rendre compte que nous travaillons certainement en collaboration avec le monde agricole.

LES LOGEMENTS POUR AUTOCHTONES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai posé au ministre des Affaires indiennes une question sur les logements pour autochtones.

Je signale que le secrétaire parlementaire qui se trouve à la Chambre assiste fidèlement aux séances du Comité des affaires autochtones. Il connaît donc l'ampleur des problèmes de logement des autochtones au Canada, car le comité les étudie depuis quelques mois.

Ce qui m'a incité à poser la question c'est que, il y a quelques jours, le sous-ministre associé a déclaré au Comité des comptes publics que, sur un parc de 70 000 logements pour autochtones au Canada, la moitié étaient inhabitables. Je cite ses propos: «À l'heure actuelle, 35 000 logements peuvent être qualifiés d'acceptables ou, autrement dit, habitables.»

Cette déclaration m'a tellement secoué que j'ai décidé de soulever le problème à la période des questions. En somme, 35 000 logements existants ne sont pas habitables; il y a, selon le vérificateur général, un retard de 10 000 à 11 000 logements dans la construction; et, avec les conséquences du projet de loi C-31, il faut prévoir 13 000 logements de plus pour les personnes qui retrouveront le statut d'autochtone.

Cela porte les besoins en logements à 59 000, et le gouvernement ne fait pour ainsi dire rien pour rattraper le retard. Selon les estimations du vérificateur général et les extrapolations qu'on peut en tirer, il en coûterait 2,1 milliards de dollars pour rattraper le retard, soit la moitié du coût des hélicoptères de combat, et cela, uniquement pour rattraper le retard.

Je posais la question, parce que, dans son exposé financier, le ministre des Finances omet la construction de logements pour autochtones dans ses programmes de création d'emplois. Il préfère les grands projets d'infrastructure et de réfection du réseau de transport.

Je tenais à signaler que le ministre aurait dû inclure la construction de logements pour autochtones dans son exposé financier. Cela aurait permis de créer des emplois dans les collectivités autochtones qui ont désespérément besoin d'emplois. La construction de nouveaux logements aurait également permis de régler les problèmes associés aux logements surpeuplés, comme la toxicomanie, les abus sexuels, la violence familiale et tous les problèmes connexes énumérés par les témoins qui ont comparu devant notre comité.

On aurait pu ainsi créer les emplois dont ont tant besoin les collectivités autochtones, puisque la construction résidentielle est la forme d'investissement qui requiert le plus de main-d'oeuvre. J'espère que le secrétaire parlementaire aura une meilleure réponse que celle que m'a donnée la députée de Lincoln vendredi dernier, quand elle a induit la Chambre en erreur. J'ai hâte d'entendre ce que le secrétaire parlementaire a à dire.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, encore une fois, je me réjouis de pouvoir répondre au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Mon collègue, le député de Comox—Alberni, parle du Comité permanent des affaires autochtones et de l'étude sur le logement des autochtones qu'il est sur le point de terminer.

De nombreux problèmes dont nous avons tous entendu parler et certains auxquels il a fait allusion sont abordés dans ce rapport. Ce qui est clair, c'est que le manque d'argent n'est pas le moindre de ces problèmes. Malheureusement, tous les gouvernements au Canada manquent d'argent. C'est donc la capacité du gouvernement de répondre aux besoins et celle de la société qui sont en cause.

Comme le rapport le démontrera, il y a de nombreux besoins qui ne sont pas simplement de nature financière. Au nombre des questions importantes, mentionnons la façon dont nous exécutons le programme et la meilleure façon pour les autochtones et leurs localités de tirer avantage de l'habitation.

En ce moment, l'un des problèmes, c'est qu'en dépensant de l'argent pour les logements, nous n'obtenons pas nécessairement les avantages locaux que nous souhaiterions et que nous croyons possibles. Il est toutefois important de reconnaître que la responsabilité du MAINC à l'égard du logement sur les réserves s'est traduite par un engagement qui a augmenté de 34 p. 100 au cours des cinq dernières années, passant de 102,7 millions à 137,8 millions de dollars. Au cours du présent exercice financier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a prévu, dans son budget, le versement de 300 millions de dollars en contributions directes aux gouvernements des premières nations. De plus, il fournira environ 127 millions de dollars de garanties pour les logements sur les réserves, et la SCHL investira, cette année, 100 millions de dollars dans ces logements.

Par ailleurs, 91 p. 100 des logements sur les réserves ont l'eau courante, et 70 p. 100 des habitations actuelles sur les réserves ont été construites ou rénovées au cours des dix dernières années.

Comme nous l'avons dit, il y avait beaucoup à faire, et le ministère a entrepris une étude importante sur les besoins en logement. Il a tenu de vastes consultations auprès des premières nations. Le gouvernement a dépensé environ 2,5 millions de dollars pour ces consultations et tenu plus de 250 réunions avec les représentants de différents groupes des premières nations.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 décembre 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE LOTBINIÈRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

Les médias nous ont appris, hier soir et ce matin, que le député de Lotbinière avait été trouvé coupable de détournement de fonds de la Chambre des communes. Les députés se sont de toute évidence abstenus de faire des déclarations jusqu'à l'annonce de la décision.

Nous connaissons maintenant le verdict, et la Chambre doit se prononcer. Normalement, le député aurait dû démissionner. Peut-être l'a-t-il déjà fait. Quoi qu'il en soit, je vais me renseigner auprès du gouvernement.

La Chambre a pour pratique de réprimander les députés déjà trouvés coupables par un tribunal.

Monsieur le Président, je vous demanderais de nous éclairer quant à ce qu'il faut faire en pareil cas; s'il existe des mesures particulières, je suis prêt, bien sûr, à proposer la motion qui conviendra.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le député de Kamloops et moi avons sensiblement la même formation juridique. Il sait donc comme moi que cette affaire est peut-être encore devant les tribunaux.

Il a fait allusion à la sagesse de la Chambre qui consiste à laisser les procédures judiciaires suivre leur cours jusqu'à leur conclusion. Il me semble, monsieur le Président, pour votre gouverne, que cette façon de procéder est la plus prudente dans les circonstances.

Il conviendrait que nous respections toutes les différences qui existent entre les fonctions politiques du Parlement, où il faut toujours faire preuve de retenue, et les fonctions des tribunaux.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, mon collègue et ami du NPD a fait une intervention, mais il importe de souligner que, si le jugement a été rendu, la condamnation ne sera pas prononcée avant le nouvel an.

L'accusé pourrait interjeter appel. La cause pourrait être portée devant une instance supérieure. Sans vouloir vous dicter votre conduite, monsieur le Président, je ne pense pas que ce soit la chose à faire puisque l'affaire est toujours devant les tribunaux.

Je vous demande de considérer attentivement mon intervention ainsi que celle du ministre des Affaires constitutionnelles.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à préciser à mes collègues que mon intention n'était pas que nous agissions précipitamment.

C'est simplement la première fois que nous pouvons en parler après l'annonce du verdict, et j'estime que nous devrions au moins demander des éclaircissements quant à la procédure à suivre.

Monsieur le Président, maintenant que vous avez entendu ces interventions sur la reconnaissance du droit d'appel, vous pourriez peut-être nous donner votre avis.

M. le Président: Le député de Kamloops a soulevé une question qui présente évidemment un intérêt pour la Chambre. Le ministre lui a répondu au nom du gouvernement et le député de Cap-Breton—Richmond-Est, au nom de la loyale opposition de Sa Majesté.

Il s'agit de l'annonce de la condamnation d'un député pour certaines infractions.

L'usage veut, et je suppose qu'il sera observé, que la cour informe officiellement la présidence de ce qui doit arriver. Je ne crois pas que ces renseignements me parviendront ce matin, ni même dans les jours qui viennent.

L'autre point qui a été soulevé est, bien sûr, la possibilité d'un appel. Je ne suis pas en mesure, pas plus que mes collègues, je crois, de dire s'il y aura appel ou non. Je pense que nous devrions nous pencher sérieusement sur cette affaire.

Mais je le répète, nous ne savons pas ce qui va arriver au moment du prononcé de la sentence, ni quels arguments pourraient être invoqués par la défense à ce moment-là. Tous ces facteurs influeront bien entendu sur les mesures que la Chambre pourrait décider de prendre.

• (1010)

Il s'est déjà produit un incident du genre, il y a quelques années. Les députés se souviennent sûrement que j'avais pris l'affaire en délibéré afin d'examiner ma position et de réfléchir aux mesures qu'il convenait de prendre dans les circonstances. Il s'est révélé que l'affaire s'est réglée sans que la présidence n'ait à intervenir.

Il reste que le député de Kamloops a, comme il le disait, attiré l'attention de la Chambre sur cette affaire à la première occasion. Je ne crois pas, si je l'ai bien compris, qu'il soit d'avis que la Chambre devrait prendre des mesures hâtives dès aujourd'hui, ni même avant que cela ne s'impose en regard des circonstances.

Je me propose donc de prendre la demande du député en délibéré et, dès que j'en saurai plus, je renseignerai la Chambre davantage.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

PROPOSITION DE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose:

Attendu que l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du Gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée,

La Chambre des communes a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

ANNEXE

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA

1. La Loi constitutionnelle de 1982 est modifiée par insertion, après l'article 16, de ce qui suit:

«16.1 (1) La communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion.

(2) Le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir le statut, les droits et les privilèges visés au paragraphe (1) est confirmé.»

2. Titre de la présente modification: Modification constitutionnelle de l'année de la proclamation (Nouveau-Brunswick).

—Madame la Présidente, dans la vie parlementaire de tout homme ou de toute femme politique, il est des moments qui revêtent une signification spéciale et qui resteront longtemps gravés dans nos coeurs, et c'est le cas aujourd'hui.

Depuis l'arrivée de nos premiers ancêtres, depuis les efforts acharnés de générations passées à se tailler une place dans cette géographie difficile, à créer un berceau solide pour leur langue et leur culture, notre pays, plus qu'un territoire, est devenu un creuset dans lequel une réconciliation historique de deux langues et cultures s'est forgée.

[*Traduction*]

Nous assistons aujourd'hui à l'aboutissement d'une longue évolution historique qui est aussi le début d'un nouveau cheminement pour les communautés linguistiques française et anglaise du Nouveau-Brunswick, voire, de tout le Canada. Aujourd'hui, les deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick vivent un moment historique.

La résolution constitutionnelle que nous proposons d'adopter aujourd'hui assurera l'inclusion dans la Constitution canadienne des principales dispositions de la loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick.

Cette résolution constitutionnelle consacre le principe de l'égalité du statut, des droits et des privilèges de ces deux communautés linguistiques, notamment le droit aux institutions d'enseignement et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion.

Cette résolution réaffirme aussi le rôle de l'Assemblée législative et du gouvernement du Nouveau-Brunswick, rôle qui consiste à protéger et à promouvoir le statut, les droits et les privilèges des deux communautés linguistiques.

La modification constitutionnelle proposée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est le fruit de nombreuses années de constants efforts consentis par les gouvernements et les citoyens de cette province.

[*Français*]

Elle est la conséquence directe de l'adoption de la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, plus connue sous le nom de la Loi 88 ou Loi sur l'égalité, votée en juillet 1981, sous le gouvernement Hatfield.

La Loi 88 représente bien plus qu'un simple texte statutaire. Pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, la Loi 88 se voulait une réponse aux aspirations légitimes des Acadiens et des Acadiennes, telles qu'énoncées lors de la Convention d'orientation nationale des Acadiens, tenue à Edmundston, chef-lieu de ma circonscription, en 1979.

J'ai participé personnellement à cette convention et l'esprit qui animait ce rassemblement témoignait du courage et de la détermination à donner à la communauté acadienne des outils de développement culturel, linguistique et économique. Des pas importants avaient déjà été franchis.

L'ancien premier ministre Robichaud, aujourd'hui sénateur, avait entamé des réformes importantes, notamment la Loi sur les langues officielles et le Programme de chances égales pour tous. Sous l'égide de son successeur, le premier ministre Richard Hatfield, et son ministre, Jean Maurice Simard, le père de la Loi 88, lui-même sénateur aujourd'hui, furent aussi entreprises plusieurs réformes additionnelles, telles que la dualité au sein du ministère de l'Éducation, les centres communautaires, les écoles, et j'en passe.

[*Traduction*]

Dans la foulée de ses prédécesseurs qui ont fait oeuvre de pionniers, le gouvernement du premier ministre McKenna a soutenu ces réformes et s'est engagé, avec les chefs des partis d'opposition, progressiste-conservateur et néo-démocrate, à constitutionnaliser le principe de l'égalité. Le mouvement avait d'ailleurs été amorcé avec les modifications apportées à l'Accord du lac Meech du 9 juin 1990, et reprises dans l'Accord de Charlottetown.

Il y a lieu de préciser que, jamais depuis les premières négociations, la détermination de la province du Nouveau-Brunswick, des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral à inclure le principe de l'égalité dans la Constitution n'a vacillé.

[*Français*]

Je tiens à souligner les efforts et le soutien indéfectible du premier ministre, sans qui l'adoption de la résolution d'aujourd'hui serait loin d'être acquise. Toutes les minorités de langue officielle au pays peuvent compter le premier ministre comme un grand ami et je tiens à le remercier personnellement, au nom de tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, de son appui constant et de son leadership sur cette question.

[*Traduction*]

Pour la communauté anglophone du Nouveau-Brunswick, la loi 88 et l'inclusion de ses principales dispositions dans la Constitution canadienne signifient plusieurs choses.

Tout d'abord, la mesure consacre de façon presque irréversible le cheminement que les deux communautés ont entamé ensemble depuis de nombreuses années, les progrès qu'elles ont réalisés ensemble et l'avenir qu'elles veulent construire comme partenaires et non comme adversaires.

Cette mesure témoigne de la maturité sociale des deux groupes linguistiques qui veulent vivre ensemble et transmettre aux générations futures de Néo-Brunswickois la volonté de poursuivre l'expérience sociale et économique commencée.

La résolution permettra aux communautés anglophones qui sont dans une situation minoritaire dans certaines régions de contrôler leur développement culturel et linguistique par l'intermédiaire du système d'éducation et des autres services gouvernementaux.

• (1020)

Dans une circonscription comme Madawaska—Victoria, la mienne, la principale ville, Edmundston compte 12 000 habitants, dont seulement 4 p. 100 environ sont des anglophones. L'esprit qui règne au Nouveau-Brunswick et la dualité linguistique font que ces anglophones ont leur commission scolaire séparée, district 33, dans ma ville. Pour toutes ces raisons, cette mesure constitutionnelle témoigne de la vision d'avenir généreuse et fertile dont les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises sont porteurs au Canada.

[*Français*]

En effet, cette province est un microcosme de la réalité fédérale canadienne. Chez nous, en y mettant du coeur à l'ouvrage, en faisant des compromis, et surtout en respectant la réalité des autres, nous sommes parvenus à créer un climat de bonne entente propice à des aménagements linguistiques fructueux et satisfaisants.

Comme vous le savez, la modification constitutionnelle que nous débattons aujourd'hui figurait en bonne et due forme dans l'entente de Charlottetown. Lors du référendum, mes compatriotes ont voté à plus de 60 p. 100 en faveur de l'entente constitutionnelle que nous leur soumettions.

C'est donc dire que non seulement ils supportaient cette modification constitutionnelle les affectant particulièrement, mais qu'il leur restait aussi en réserve encore suffisamment de générosité pour accepter ces autres compromis qui auraient pu nous mettre sur la voie d'une plus grande cohésion nationale et, donc, d'une plus grande prospérité.

Cela étant dit, la possibilité d'une telle résolution constitutionnelle bilatérale est prévue à l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982.

[*Traduction*]

Le Nouveau-Brunswick a été de tout temps une terre d'asile pour nos deux communautés linguistiques. C'est là que sont venus se réfugier une bonne partie des Acadiens et Acadiennes après la déportation de 1755. C'est là aussi que sont venus s'établir les loyalistes qui fuyaient les États-Unis après le traité de Paris en 1783.

Aujourd'hui, cette tradition d'accueil est encore bien présente chez-nous. De partout sur le terre nous arrivent de nouveaux citoyens désireux de bâtir avec nous un avenir heureux pour eux et pour leur descendance.

[*Français*]

Cette modification constitutionnelle vient renforcer ce tissu social, en lui donnant des assises inaliénables. C'est aussi un pas de l'avant important et magnifique pour les hommes et les femmes qui ont entrepris depuis longtemps au Nouveau-Brunswick une quête constante d'harmonie basée sur la confiance en soi et l'ouverture aux autres.

[*Traduction*]

Je souhaite vivement que cet exemple de respect des différences, de tolérance face à la diversité culturelle, et d'accueil à l'égard des autres soit contagieux dans l'ensemble du Canada. Nonobstant les écueils qui marquent quelquefois l'articulation de notre identité nationale, il n'en demeure pas moins que nous avons plus de choses en commun à célébrer que nous avons de différences à circonscrire.

[*Français*]

Un moment historique comme celui que nous vivons aujourd'hui, justement à la veille de la période des Fêtes, où nous célébrons, hommes et femmes de bonne volonté, ne peut que nous conforter tous et toutes dans notre désir sincère de poursuivre au Canada l'expérience riche en enseignement du modèle néo-brunswickois.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je suis très fier de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer cette motion. Ce n'est pas tous les jours que je peux me dire d'accord avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais je suis très heureux de le faire aujourd'hui pour appuyer cette motion.

[*Français*]

Comme vous le savez tous, ce fut, dans ma carrière politique, peut-être une des plus belles expériences de ma vie que de devenir le député de Beauséjour.

[*Traduction*]

C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole sur cette motion. Le ministre a parlé d'un moment historique. C'en est un, en effet, de très grande importance.

C'est ce qu'il y a de meilleur au Canada qui se trouve résumé dans cette mesure. C'est toute la générosité, la tolérance et la diversité qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui, et nous sommes en train de l'inscrire dans la Constitution du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Lorsque je me suis promené, au cours des deux dernières années, dans cette circonscription, je me suis rendu compte qu'un tiers de mes électeurs étaient anglophones et que les deux tiers étaient francophones. Ils vivent tous ensemble, mais ils ont leurs écoles et ils ont une vie qui leur est commune, mais séparée en même temps.

[*Traduction*]

À Sackville, Dorchester, Cap-Tourmentin ou Port Elgin, il y a des gens qui ont quitté les États-Unis pour venir au Canada parce qu'ils étaient loyalistes et qu'ils voulaient continuer à vivre selon leur croyance. À cette époque, c'était par fidélité à l'Empire britannique qu'ils ne voulaient pas participer à la guerre de l'Indépendance.

[*Français*]

Ensuite, vous vous transportez de l'autre côté, et vous vous retrouvez à Cap-Pelé, Shédiac, Bouctouche et vous voyez ces francophones, ces Acadiens, ces gens qui ont été déportés, qui sont revenus, mais qui ont gardé la langue et la culture françaises dans des conditions absolument incroyables. Ils sont fiers de leur francophonie, ils sont fiers d'être francophones et très fiers d'être Néo-Brunswickois; rien ne les empêchera de demeurer francophones. Ils sont très fiers d'être Canadiens.

Si cet esprit-là prévalait dans le pays, d'un océan à l'autre, à mon avis, ce serait le meilleur exemple que le Canada pourrait donner au monde entier. Quand on voit les problèmes du monde aujourd'hui, où les gens s'entretuent parce qu'ils ont des différences culturelles ou linguistiques et que vous vous promenez au Nouveau-Brunswick où, dans ma circonscription, les plus petites communautés anglophones ont leur commission scolaire, la communauté francophone a ses commissions scolaires et qu'ils vivent et travaillent ensemble pour le progrès économique de cette communauté, c'est cela, le Canada à son meilleur.

Aujourd'hui, alors que je prends la parole dans cette Chambre, à titre de député de Beauséjour, je suis heureux d'appuyer cette motion, parce que dans l'histoire du Nouveau-Brunswick, et surtout de la francophonie du Nouveau-Brunswick, cette persévérance et cette détermination à toute épreuve, les ont amenés à prendre leur sort en main.

Le ministre a parlé du sénateur Louis Robichaud, qui fut celui qui a décidé de «brasser la cage» du Nouveau-Brunswick, si on peut dire, en proposant ce programme de l'égalité pour que les deux communautés soient égales. Par la suite, le flambeau a été repris par Richard Hatfield, et aujourd'hui, c'est le premier ministre Frank McKenna qui continue.

[*Traduction*]

Aujourd'hui est un grand jour pour moi. Il est le signe que nous pouvons rester ensemble au Canada tout en étant différents. J'aime les gens du Nouveau-Brunswick et la générosité dont ils font preuve, tant chez les anglophones que chez les francophones. Mes collègues, le député de Moncton et tous les autres, vivent cette réalité tous les jours. Ils ont tous été élus par les collectivités, anglophone et francophone. Ils réussissent à rendre heureux leurs électeurs des deux groupes linguistiques.

C'est ainsi que je voudrais voir se développer le Canada. Aujourd'hui, certains diront que ce n'est pas l'Accord de Charlottetown que nous signons, ni rien d'aussi important. C'est un engagement que ces deux collectivités ont pris il y a longtemps. Quand nous avons modifié la Constitution, en 1982, nous avons prévu des dispositions pour apporter des modifications sur simple entente bilatérale entre le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial.

C'est exactement ce que nous faisons au moyen de cette motion, parce que certains éléments de la Constitution ne touchent qu'une seule province. Le Nouveau-Brunswick n'en aura pas l'exclusivité. Par exemple, la province de Terre-Neuve a un double système scolaire fondé sur la religion. La même chose existe au Québec. Ce n'est pas le cas en Ontario et dans les autres provinces. Il faut donc que nous ayons cette souplesse dans la Constitution, et celle-ci est utilisée aujourd'hui pour une cause très noble.

• (1030)

Pour conclure, je voudrais dire que c'est un grand exemple de compréhension, de générosité, de tolérance et de diversité.

[*Français*]

Pour ma part, comme je ne serai malheureusement pas candidat dans la circonscription de Beauséjour à la prochaine élection, je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui d'appuyer la proposition du gouvernement et d'assurer que la Constitution canadienne protégera, dans toute sa valeur, la francophonie au Nouveau-Brunswick. C'est un grand jour. C'est avec plaisir que j'appuie cette motion, et j'en profite pour remercier les gens de Beauséjour, qui ont été si généreux à mon endroit et envers mon épouse, ces deux dernières années pendant lesquelles je les ai représentés.

[*Traduction*]

Toutes les localités, Cap-Tourmentin, Sackville, Dorchester, Memramcook jusqu'à Richibuctou, constituent la meilleure région du Canada.

Par conséquent, c'est avec grand plaisir que j'appuie cette motion.

Je propose, appuyé par le député d'Acadie—Bathurst:

Qu'on mette maintenant la question aux voix.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je voudrais aussi dire quelques mots au nom de mon parti pour appuyer la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui et qui vise à modifier la Constitution du Canada.

C'est vraiment une journée absolument exceptionnelle dans notre pays où nous modifions effectivement la Constitution du Canada. Nous avons passé tant d'heures et tant d'années à parler de réforme constitutionelle, mais aujourd'hui nous modifions vraiment la Constitution et nous faisons de notre pays un endroit encore plus remarquable, non seulement pour les habitants du Nou-

veau-Brunswick, mais pour nous tous, quel que soit l'endroit où nous habitons.

Je suis très fier de dire, au nom de mon parti, que nous appuyons la modification à la Constitution visant à faire figurer dans notre loi fondamentale l'égalité linguistique des communautés anglophone et francophone dans la province du Nouveau-Brunswick.

Je le fais pour deux raisons, premièrement, parce que ce processus est juste et, deuxièmement, à cause de l'importance de ce que nous faisons aujourd'hui pour le Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne le processus, cette modification est l'aboutissement de discussions longues et très ouvertes dans la province du Nouveau-Brunswick.

Je me rappelle que je parlais il y a des années aux habitants du Nouveau-Brunswick du processus dans cette province qui a conduit à la lutte pour l'égalité linguistique des deux communautés. Déjà en juillet 1981, l'Assemblée législative de cette province a adopté une loi garantissant l'égalité des deux communautés de langues officielles. En 1982, dans la Charte des droits et libertés, nous avons eu l'article 16 qui garantit l'égalité du français et de l'anglais dans la province du Nouveau-Brunswick, la rendant ainsi la seule province officiellement bilingue de notre pays.

Nous pouvons passer à 1989 et 1992 où deux comités législatifs du Nouveau-Brunswick, après de longues consultations publiques, ont recommandé une autre modification constitutionnelle.

[*Français*]

Ce processus dure depuis plusieurs années. Même ici en cette Chambre, la situation linguistique dans la province du Nouveau-Brunswick a déjà été étudiée.

Je me souviens très bien de M. McKenna, il y a deux ans, pendant la crise du lac Meech. Nous avons également eu un comité, présidé par le ministre de l'Environnement, et la même proposition figurait dans le Rapport Charest. Nous avons eu aussi dans cette Chambre, au mois de juin 1990, une résolution visant à changer la Constitution canadienne pour le Nouveau-Brunswick. La motion était déjà devant la Chambre à ce moment-là, mais malheureusement elle n'a pas été présentée aux députés.

Je me souviens aussi très bien du rapport Beaudoin-Dobbie, qui a été appuyé par chaque parti politique au Canada. Nous avons également appuyé la proposition du Nouveau-Brunswick dans le Rapport Beaudoin-Dobbie. Par la suite, nous avons eu l'Accord de Charlottetown. Malgré le résultat du référendum portant sur cette entente, la proposition de Charlottetown a été très fortement appuyée dans la province du Nouveau-Brunswick, tant par les anglophones que par les francophones. Si je me souviens bien, plus de 60 p. 100 de la population du Nouveau-Brunswick ont appuyé l'Accord de Charlottetown. Encore là, la proposition du Nouveau-Brunswick était dans cet accord, madame la Présidente. Elle a été appuyée par la population, appuyée par les députés du gouvernement provincial et appuyée par les députés des trois partis politiques en cette chambre.

Le vendredi 4 décembre, la résolution a été présentée et adoptée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à Fredericton. Elle a été appuyée par le Parti libéral de M. McKenna, le Parti conservateur, ainsi que par la députée et chef de l'autre parti, Elizabeth Weir, à l'Assemblée législative.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de M. Hatfield. Il a longtemps été premier ministre de cette province. Il a lutté fortement pour l'égalité linguistique au Nouveau-Brunswick. Il a réalisé plusieurs choses positives pour les Acadiens ainsi que pour les autres personnes de cette province.

Je me souviens aussi d'un autre ancien premier ministre, M. Robichaud, premier ministre libéral, qui a fait exactement la même chose pour cette province. L'autre parti fut toujours un petit parti politique dans cette province, mais il fut toujours présent, comme Elizabeth Weir, la semaine dernière, à l'Assemblée législative.

[*Traduction*]

Pour toutes sortes de raisons, nous faisons aujourd'hui la chose honorable. Cette proposition a été étudiée par la population du Nouveau-Brunswick, par des comités de cette province et par des comités fédéraux au cours des dernières années. Elle a déjà été étudiée par la Chambre. Elle faisait partie de la résolution d'accompagnement de M. McKenna en 1990. Elle faisait également partie du rapport Charest et du rapport Beaudoin-Dobbie. Elle a reçu l'appui de tous les partis politiques, qui considéraient que c'était la chose honorable à faire.

Vendredi dernier, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick l'a adoptée, avec l'appui des trois grands partis politiques de la province. Elle demande maintenant au Parlement fédéral, soit le Sénat et la Chambre des communes, d'adopter lui aussi la résolution visée à l'article 43 de notre Loi constitutionnelle pour modifier la Constitution du Canada en conséquence.

Le processus, marqué par la transparence et la consultation, a reçu l'appui des habitants et de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Bien sûr, la résolution ne vise que cette province.

La deuxième raison pour laquelle nous devrions appuyer cette proposition aujourd'hui, c'est que sa substance est valable. Il est juste de s'assurer que les deux communautés de cette province sont égales. L'approbation de cette proposition constitue un acte de générosité et de tolérance, un acte qui reflète l'histoire de notre pays, car nous avons effectivement, dans l'ensemble du pays, deux communautés linguistiques.

Le Nouveau-Brunswick est vraiment un microcosme du Canada. Le tiers des Néo-Brunswickois sont francophones et les deux tiers, anglophones. Il convient d'inscrire l'égalité de ces deux communautés dans notre Constitution pour qu'elles puissent survivre et devenir florissantes. Notre parti a toujours appuyé les droits des minorités linguistiques, l'ouverture d'esprit, la générosité et la tolérance quand il s'agit des deux langues officielles de ce pays. Je suis très fier, au nom de notre parti, d'appuyer cette modification à la Constitution du Canada.

J'aurais une ou deux choses à dire avant de terminer. La première, c'est que la façon que nous employons est la bonne. En 1981, nous nous étions entendus sur cinq ou six façons de modifier la Constitution. L'une d'elles consistait à obtenir le consentement unanime dans le cas d'environ cinq sujets. Pour la plupart des autres sujets, il fallait obtenir l'appui des deux tiers des provinces représentant 50 p. 100 de la population du Canada et, bien entendu, l'appui du Parlement. Cela s'appliquait à la plupart des modifications proposées à la Constitution. Cela s'appliquait à la plupart de l'entente de Charlottetown.

La troisième façon consistait à procéder de manière bilatérale lorsque la modification touchait plus d'une province, mais pas la totalité d'entre elles. La proposition devait être adoptée par les assemblées législatives de ces provinces et par le Parlement du Canada, aux termes de l'article 43 de la Constitution du Canada. Ce qui est intéressant, c'est que l'alinéa 43b) porte directement sur les questions de langue. Il stipule que cette modalité s'applique, et je cite, «aux modifications des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province».

Nous faisons donc ici exactement ce que nous sommes tenus de faire en vertu de la Constitution, celle qui est rapatriée par le premier ministre de l'époque, Pierre Elliott Trudeau.

• (1040)

Cela m'amène à mes deux derniers points. Certaines personnes se demandent avec inquiétude si nous ne sommes pas en train d'introduire ici un nouveau concept, celui des droits collectifs. Ces personnes ont tout à fait tort. Il est déjà question, dans la Constitution, des droits collectifs des peuples ainsi que des droits relatifs à l'usage du français et de l'anglais partout au pays. Une liste de ces droits figure d'ailleurs à l'article 16 de la Constitution. L'article 23 garantit les droits à l'instruction dans la langue de la minorité, qu'il s'agisse du droit des anglophones d'être instruits dans leur langue au Québec ou du droit des francophones vivant à l'extérieur du Québec d'être instruits dans leur langue. Ce sont des droits. Des droits collectifs. Ils figurent déjà dans la Constitution du Canada.

En plus des droits linguistiques et du droit à l'enseignement dans sa langue, nous avons les droits des autochtones qui font déjà partie de la Constitution du pays et, en plus de cela, les droits des personnes de différentes origines qui sont maintenant au Canada. Je suppose que l'on pourrait même dire qu'en vertu de l'article 36, le gouvernement fédéral a certaines obligations économiques, notamment en matière de péréquation et de développement régional, pour aider les provinces les plus pauvres, ce qui aide les collectivités des régions les plus pauvres du pays.

Toute opposition à ce que nous faisons aujourd'hui manque de substance et ne peut être que le fait de personnes qui vivent encore au XIX^{e} siècle et qui pensent que les seuls droits importants sont les droits individuels. C'est un point de vue réactionnaire que, en bons Canadiens, nous devons rejeter. C'est une modification très progressiste à la Constitution qui est conforme à ce que nous avons fait auparavant et qui constitue une extension de cela.

La dernière chose que je voudrais dire avant de me rasseoir, c'est que je m'inquiète parfois de l'avenir de notre pays. Je peux dire tout de suite que je sais que c'est une inquiétude que partage le ministre. Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a fait un excellent travail, pendant des mois, essayant de construire un consensus national. Il n'était d'ailleurs pas seul, puisque de nombreux députés et la majorité des dirigeants politiques de ce pays étaient de son côté. Le consensus n'a pas été approuvé, comme nous l'avons vu, le 26 octobre.

En dépit de cela, en dépit du fait que je m'inquiète parfois de l'avenir de notre pays, je pense qu'il y a au Canada et dans l'ensemble des régions un sentiment profondément ancré que nous devrions rester unis. Un large consensus se fait sur la nécessité de trouver les moyens de réformer nos institutions qui donnent encore plus de sens à la nôtre et qui cimentent le pays, ainsi que sur la nécessité de trouver des moyens d'exprimer cette tolérance et de manifester cette générosité en maintenant le pays uni au moment où nous entrons dans le XXI[e] siècle.

Je suis optimiste quant à l'avenir du Canada. Je suis convaincu que notre pays a bel et bien un avenir, et le geste d'aujourd'hui est, à mes yeux, une étape très concrète en vue de faire encore davantage du Canada un pays où il fait bon vivre, et ce, non seulement pour la minorité acadienne, non seulement pour le Nouveau-Brunswick, mais pour l'ensemble des Canadiens, quelle que soit leur province ou territoire d'appartenance.

Mme le vice-président: Avant de poursuivre, je dois présenter officiellement à la Chambre la motion qui a été proposée par le chef de l'opposition un peu plus tôt. M. Chrétien, appuyé par M. Young (Acadie—Bathurst), propose:

Qu'on mette maintenant la question aux voix.

[*Français*]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que je participe à ce débat historique qui porte sur une motion de résolution autorisant une modification de la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'y enchâsser: 1) que la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion; 2) que le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir le statut, les droits et privilèges cités plus haut est confirmé.

Les deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick ont fait preuve de beaucoup de compréhension et de générosité, et c'est cet esprit de libéralité et de magnanimité qui permet aujourd'hui que soit inscrit dans notre Constitution ce principe d'égalité si important pour l'épanouissement et l'harmonie de notre population.

La reconnaissance de ces droits est, pour la communauté acadienne de ma province, le résultat d'une très longue lutte. Il y a un siècle, le peuple acadien se dotait de quelques emblèmes de ralliement tels un drapeau, un hymne ainsi qu'une Fête nationale. De ces gestes d'importance symbolique émerge un nationalisme défensif, dont la préoccupation première est de conserver sa langue, sa culture et sa religion. Éventuellement, des instruments de développement économique sont mis sur pied afin d'assurer la survie des rescapés de Grand-Pré, dont le Mouvement coopératif acadien.

Avec l'élection de Louis Robichaud en 1960, le premier premier ministre acadien élu au Nouveau-Brunswick, des pas de géants s'effectuent, dont la création, en 1963, de l'Université de Moncton et la promulgation, en 1969, de la Loi sur les langues officielles.

Il est important de souligner que le Programme de chances égales, lancé par Louis Robichaud dans les années 60, est l'élément essentiel, quant à moi, qui permet aujourd'hui aux Acadiens et aux Acadiennes d'être reconnus sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens d'expression anglaise.

Deux personnes qui ont suivi les traces de M. Robichaud méritent aussi toute notre reconnaissance, soit celui qui est devenu premier ministre en 1970, feu Richard Hatfield, ainsi que le premier ministre actuel, l'honorable Frank McKenna qui, le vendredi 4 décembre, assurait l'adoption, par l'Assemblée législative de ma province, de la résolution reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick.

Je veux remercier mes collègues de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, dont la collaboration fait que nous participons à cet événement marquant dans l'histoire de l'Acadie, du Nouveau-Brunswick et du Canada. L'appui à la résolution du premier ministre McKenna par le chef du Parti conservateur du Nouveau-Brunswick, Dennis Cochrane et par ses députés, ainsi que l'appui du chef du Nouveau Parti démocratique, M[me] Elizabeth Weir, est une preuve tangible que l'amitié et la bonne entente entre les deux communautés de langues officielles du pays sont possibles.

Je désire remercier le gouvernement du Canada, dirigé par le premier ministre, appuyé par le député de Madawaska—Victoria et ministre de l'Emploi et de l'Immigration, pour le geste qui est posé aujourd'hui.

Je suis très honoré d'être témoin de ce jour historique en compagnie du chef de l'opposition, qui a parrainé l'enchâssement, dans la Constitution, de la Charte des droits et libertés et qui représente un grand nombre d'Acadiens et d'Acadiennes à titre de député de Beauséjour, dans ma province. Cette coïncidence m'amène à dire que le hasard fait toujours bien les choses pour ceux qui savent persévérer.

En ce jour où nous sommes appelés à finaliser ce long combat destiné à assurer l'harmonie et l'épanouissement des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick, il faut également souligner la contribution de plusieurs personnes qui ont travaillé souvent dans l'ombre pour que nous puissions vivre ce moment historique.

Je pense notamment au père Clément Cormier, à Martin Légère, à Raymond Gionet, au Dr Marcel Sormany, au Dr Alexandre Savoie, à Antonine Maillet, à Hédard Robichaud, à Blanche Bourgeois, aux religieuses qui ont si bien oeuvré en Acadie, à Gilbert Finn, à Marie-Esther Robichaud, à Michel Doucet, à Michel Bastarache et beaucoup d'autres qui ont travaillé sans relâche afin que les droits des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick soient reconnus au même titre que ceux de la majorité.

Est-il nécessaire, madame la Présidente, de souligner que le travail remarquable de ces bâtisseurs et ardents défenseurs s'est fait dans la plus pure tradition acadienne, soit d'éviter la confrontation et les débats stériles et de poursuivre un dialogue et rechercher des compromis.

[*Traduction*]

La majorité anglophone du Nouveau-Brunswick est formée de Canadiens qui peuvent retracer leur origine dans de nombreux pays, dont l'Irlande, l'Écosse, l'Inde, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, le Pakistan et les États-Unis. Cette liste est loin d'être exhaustive.

Je tiens à dire aujourd'hui à mes collègues ici présents que ce qui distingue tellement tant de ces gens, c'est le fait qu'ils ont en commun une tradition de générosité de l'esprit et un grand attachement envers la justice et l'équité, toutes choses qui font que je suis très fier d'être un habitant du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Cette journée restera gravée à jamais dans la mémoire collective acadienne comme étant l'heureuse conclusion de l'une des plus longues luttes jamais menées par une minorité canadienne, déterminée à participer de manière positive à l'essor de sa province et de son pays.

Nous vivons des moments solennels et tous ceux et celles qui ont contribué à ce chapitre de notre histoire méritent nos remerciements, notre respect et notre admiration. Permettez-moi en terminant, madame la Présidente, de vous réitérer que c'est un grand jour pour l'Acadie et j'ose espérer que l'exemple fourni par les deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick sera repris par d'autres à travers le Canada.

Noël est arrivé plus tôt que prévu cette année pour les Acadiens et les Acadiennes, et au nom de mes collègues, les députés de Restigouche—Chaleur, de Moncton et de Miramichi, ainsi que de tous les Néo-Brunswickois, je peux vous affirmer que nous en sommes très reconnaissants.

• (1050)

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, je voudrais, d'entrée de jeu, souligner l'effort important des députés du Nouveau-Brunswick dans cette Chambre, qui ont accepté de déposer et de parrainer cette motion aujourd'hui. En tant que députés du Bloc québécois, cela nous fait énormément plaisir de souscrire à cette motion. Par contre, je voudrais quand même faire certains commentaires.

On n'a pas eu l'opportunité d'en faire l'examen plus en profondeur et je me pose la question, à savoir, si l'on revenait aujourd'hui à la Chambre avec l'Accord du lac Meech, si cela passerait aussi vite? Parce que l'Accord du lac Meech permettait au Québec de réintégrer la Constitution canadienne, debout et non à genoux. Je me pose la question à savoir si les autres provinces canadiennes auraient le courage du Nouveau-Brunswick de reconnaître la dualité, de reconnaître les peuples fondateurs. Je prends l'exemple de l'Ontario, qui fait de petits pas, mais qui devrait suivre le même exemple que le Nouveau-Brunswick. Le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les autres provinces devraient imiter à toutes fins le Québec. Mais non, cela ne s'est pas fait. D'ailleurs, cela a été confirmé dans l'Entente de Charlottetown, qui a fait l'objet d'un rejet massif, par tout le Canada. Ce n'est pas seulement le Québec qui a voté contre l'Entente de Charlottetown, mais également plusieurs provinces canadiennes comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse; la région de Toronto votait oui, mais les sous-régions faisaient en sorte qu'environ 50 p. 100 des gens de l'Ontario votaient contre l'Entente de Charlottetown.

Nous allons appuyer cette motion parce que le Bloc québécois ne voudrait pas empêcher le Canada de se développer à l'image que les Canadiens veulent se donner. Mais, du même coup, on fait encore la preuve aujourd'hui en cette Chambre que l'on empêche justement le Québec de se développer à l'image qu'il voudrait.

Il y a à peine quelques semaines, lors du retour de la Chambre, le ministre qui a déposé cette motion, appuyé par le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, nous disait, suite à une demande du Bloc québécois de transférer la formation professionnelle au Québec, que l'on ne pouvait accéder aux demandes du gouvernement du Québec parce que les gens avaient voté contre l'Entente de Charlottetown. Aujourd'hui, ces mêmes ministres déposent cette motion et on demande le consentement de la Chambre afin de faire adopter cette

motion en première, deuxième et troisième lecture la même journée, chose que nous allons faire.

En conclusion, je dis que ce pays, le Canada, autant divisé qu'il peut l'être, ne l'est jamais à cause du Québec, et que nous souhaitons, au Québec, que le reste du Canada se développe à l'image qu'ils veulent bien se donner, en autant que l'on permettra et que l'on acceptera que le Québec, que les citoyens et les citoyennes du Québec puissent se développer à leur image.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est différé à 18 heures, le lundi 1er février 1993.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Nous sommes prêts à donner notre consentement. Si nous avons le consentement unanime, nous sommes prêts à voter immédiatement, car les trois partis sont en faveur.

M. Clark (Yellowhead): Si le député veut reconsidérer son objection, nous sommes prêts à avoir la question posée encore une fois, et nous sommes en faveur d'un vote immédiatement.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Rocheleau: Madame la Présidente, nous avons souhaité qu'il y ait un vote en cette Chambre, mais nous sommes prêts à consentir à ce que le vote se tienne immédiatement. Si le vote a lieu, nous, du Bloc québécois, voterons en faveur.

Mme le vice-président: Malheureusement, l'honorable député, en requérant un vote en ce moment, a oublié qu'à moins qu'il y ait consentement unanime, cette Chambre ne procède jamais à un vote le vendredi. Le vote est toujours reporté, donc, à moins d'avoir le consentement unanime.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Madame la Présidente, si vous me permettez de faire une observation, lorsque la présidence a lu la motion voulant que la question soit maintenant mise aux voix, cela signifiait simplement, et je le dis à mes collègues favorables à la motion, que nous aurions l'occasion de voter sur la question présentée.

Je suis heureux de voir que mon collègue qui a parlé au nom du Bloc québécois souscrit à cela.

Si la présidence devait demander l'accord de la Chambre pour poursuivre le vote sur la motion, je crois qu'elle recevrait un consentement unanime à cette fin, à moins, bien entendu, que cinq députés se lèvent et s'opposent à cette nouvelle motion. Si les députés voulaient bien comprendre, je crois que nous pourrions aller de l'avant avec le vote, ce que tous les députés souhaitent à mon avis et ce dans le plus bref délai possible.

M. Nowlan: Madame la Présidente, vous avez déjà mis la question aux voix. Cinq députés se sont levés pour demander le vote par appel nominal, et vous avez déclaré que, conformément au Règlement, comme nous sommes vendredi, le vote serait différé.

M. Clark (Yellowhead): Madame la Présidente, il faut toujours interpréter le Règlement.

Selon ce que j'ai vu, cinq députés se sont levés, dont deux qui n'ont peut-être pas bien compris toutes les conséquences de leur geste à ce moment-là. Si j'ai bien interprété les interventions des députés de cette Chambre qui appartiennent au Bloc québécois, ils voulaient vous demander, en votre qualité de Présidente, de reconsidérer leur vote qui avait fait que nous n'avons pas pu régler cette question.

Si seulement trois députés s'opposent, il est possible de poursuivre, mais s'il y en a cinq, c'est impossible. Les députés du Bloc québécois étaient d'accord pour que nous votions là-dessus; par conséquent, la seule opposition aurait été celle des indépendants et du Parti réformiste. Puis-je vous demander, madame la Présidente, de

mettre la question aux voix à nouveau puisqu'il est évident que certains d'entre nous ont voté sans vraiment comprendre les conséquences de leur geste.

• (1100)

Mme le vice-président: Comme il est maintenant 11 heures, la Chambre doit passer aux déclarations de députés.

Je comprends bien ce que le ministre et les autres députés proposent, mais il me faudra néanmoins obtenir le consentement unanime pour revenir à cette question. Je propose que la présidence et tous les députés reportent la chose jusqu'après la Période des questions; s'il y a consentement unanime à ce moment, je serai heureuse de mettre de nouveau la question aux voix.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Madame la présidente, nous avons célébré hier la Journée internationale des droits de l'homme, et je suis heureux que la ministre de la Justice ait déposé un projet de loi visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, et que la discussion soit maintenant du domaine public.

Je suis très déçu cependant que le projet de loi ne contienne aucune définition explicite des liens familiaux. Je trouve également regrettable que le projet de loi ne stipule pas expressément que les prestations aux conjoints soient exclusivement réservées aux familles hétérosexuelles.

Je déplore également que le projet de loi ne fasse qu'ajouter la discrimination sexuelle à la longue liste des caractéristiques personnelles contre lesquelles la discrimination est interdite. Il aurait été préférable que le projet de loi interdise carrément la discrimination fondée sur toute caractéristique personnelle, quelle qu'elle soit.

En somme, le projet de loi définit trop de choses là où ce n'est pas nécessaire, et pas suffisamment là où il en faudrait plus. Je demande à la ministre de la Justice d'apporter des amendements au projet de loi dans le double but suivant. Premièrement, protéger tous les Canadiens contre la discrimination, et deuxièmement, renforcer, définir et soutenir les familles canadiennes dont

l'existence représente le fondement même de notre pays et le garant de sa survie.

* * *

HOCKEY CANADA

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, Hockey Canada s'occupe de hockey sur la scène internationale depuis vingt ans. Les joueurs de la Ligue nationale de hockey offrent gratuitement leurs services.

J'ai demandé maintes fois à plusieurs ministres d'obtenir les livres et dossiers complets de Hockey Canada sur les recettes, les dépenses, les reçus aux fins d'impôt, les commandites, la publicité, etc.

Le gouvernement américain recueille cette information depuis trois ans sur Hockey Canada, par l'intermédiaire du FBI. Pourquoi le gouvernement canadien ne veut-il pas donner satisfaction aux joueurs de la LNH qui ont participé à ces tournois et qui veulent voir les dossiers?

Je crois qu'une attente de trois ans est trop longue.

* * *

LA REINE ELIZABETH II

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, en votre nom, en mon nom personnel et celui de ma famille, ainsi qu'au nom des députés et du peuple canadien, je voudrais transmettre à la souveraine, Elizabeth II, reine du Canada, nos meilleurs voeux à l'occasion des Fêtes, et surtout nos voeux de santé, de bonheur et de paix pour l'année 1993.

L'année qui vient de s'écouler, la quarantième du règne de Sa Majesté, a été extrêmement éprouvante pour elle, mais elle a néanmoins su continuer de personnifier et de démontrer les qualités humaines les plus élevées, qui sont celles qui ressortent le plus en période de difficulté.

Nous connaissons, tous et chacun, des problèmes et des difficultés, mais ce sont les périodes difficiles qui nous rapprochent les uns des autres, et c'est durant des périodes comme celle que nous vivons que nous pouvons vraiment nous rendre compte de ce que la reine représente pour nous et à quel point elle sait s'acquitter de son rôle et des ses responsabilités.

Nos pensées et nos prières l'accompagnent. Dieu sauve la Reine.

Article 31 du Règlement

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, le programme annoncé d'urgence il y a quelques semaines par le ministre des Pêches pour venir en aide aux pêcheurs est sans aucun doute un pas dans la bonne direction; il améliorera la situation financière de bien des gens; malheureusement, il ne s'applique pas à certaines personnes qui devraient pourtant en bénéficier.

Par exemple, sept pêcheurs de Lord's Cove ne seront pas admissibles, bien qu'ils travaillent dans ce secteur depuis 12 ou même 46 ans. Les entreprises de pêche installées depuis longtemps à Rose Blanche ne sont pas admissibles. À Red Harbour, Burnt Islands, Point May et dans de nombreuses localités de ma circonscription, de nombreux pêcheurs et employés d'usines de transformation sont injustement exclus.

Je ne dis pas que le programme n'atteint pas le but visé. Il rend la situation un peu plus supportable, et j'en félicite le ministre, mais il doit prendre conscience du fait que certaines personnes qui auraient dû être incluses ont été injustement laissées pour compte.

J'invite le ministre. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, hier soir, dans une allocution à l'Université Harvard, le premier ministre a souligné que le Canada, qui ne comptait que un pour cent de la population mondiale, assurait cependant 10 p. 100 des opérations de maintien de la paix dans le monde. J'appuie le rôle du Canada dans ce domaine car, à bien des égards, maintenir la paix à l'étranger, c'est aussi la maintenir chez nous.

Toutefois, de nombreux Canadiens s'inquiètent du niveau de notre participation, et ce, à une époque où l'ampleur de notre dette nationale nous étouffe et nous empêche de régler nos propres problèmes.

Les Canadiens ignorent si d'autres pays participent à ce qui devrait être un effort conjoint. Nombre de mes électeurs demandent au Canada de réévaluer l'étendue de sa participation aux opérations internationales de maintien de la paix et d'appliquer le principe que charité bien ordonnée commence par soi-même.

DIGNITÉ RURALE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, Dignité rurale du Canada fêtera lundi prochain son sixième anniversaire de fondation.

Au cours des six dernières années, les membres de cette organisation ont défendu sans relâche les intérêts du Canada rural. Ils ont contribué à attirer l'attention de la population sur les questions qui touchent les régions rurales du Canada, à savoir notamment la fermeture des bureaux de poste ruraux, la suppression des services de VIA Rail et la réduction des soins de santé dans les régions rurales. Ce qui est tout aussi important, c'est que Dignité rurale du Canada a sensibilisé la population à la gravité des problèmes qui assaillent le Canada rural.

Aujourd'hui, la plupart des Canadiens, dont même des politiciens, se rendent compte que, si l'on ne se décide pas bientôt à faire quelque chose, nos collectivités rurales sont condamnées à disparaître. Les habitants des localités rurales de tout le Canada se montrent de plus en plus déterminés à ne pas laisser mourir leurs collectivités sans lever le petit doigt.

Aujourd'hui, les gens de Saint-Clément, au Québec, occupent leur bureau de poste afin d'empêcher la Société canadienne des postes de le fermer. Dans Moose Jaw—Lake Centre, ma circonscription, les gens de Shamrock essaient d'obliger la Société canadienne des postes à respecter le voeu de la collectivité en gardant le bureau de poste ouvert.

La nouvelle détermination qu'affichent les Canadiens des régions rurales à combattre pour la survie de leurs collectivités est imputable principalement au travail de Dignité rurale.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, depuis que je siège à la Chambre des communes, je ne cesse de défendre la cause de l'exploitation de l'énergie nucléaire au Nouveau-Brunswick et cela, pour deux raisons aussi bonnes l'une que l'autre.

Premièrement, le réacteur nucléaire de Pointe Lepreau est considéré comme l'un des meilleurs au monde et le potentiel de gestion nucléaire du Nouveau-Brunswick, comme l'environnement idéal pour entreprendre la construction du prototype du réacteur CANDU III.

Deuxièmement, le potentiel pour la construction par bloc fonctionnel et la vente du réacteur CANDU III dans le monde entier ouvre au Nouveau-Brunswick un horizon économique sans précédent et difficile à égaler.

Malheureusement, comme le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas été convaincu au cours des négociations que le coût du projet serait acceptable et que des garanties seraient fournies, il n'a pas voulu conclure un accord avec EACL et le gouvernement fédéral.

À mon sens, le Nouveau-Brunswick est sans conteste en train de rater une occasion unique, et j'exhorte mes collègues tant fédéraux que provinciaux à faire tout en leur pouvoir pour que ces négociations relatives à l'énergie nucléaire soient finalement couronnées de succès.

* * *

LES PEUPLES AUTOCHTONES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, c'était hier la Journée internationale des droits de l'homme qui attire l'attention sur une question qui est devenue essentielle à la paix mondiale.

Toujours hier, à l'Assemblée générale des Nations Unies, notre ministre chargé de l'aide au développement a présenté la résolution commémorative en vertu de laquelle 1993 serait reconnue comme l'Année internationale des peuples autochtones.

Les citoyens du monde savent, et chose certaine, le gouvernement du Canada doit savoir, que la réputation du Canada sur la scène internationale dépendra de ses actes et non de ses belles paroles.

Les décisions actuelles de l'ACDI en matière d'aide au développement en Colombie constituent un bon exemple de la politique butée du gouvernement relativement aux droits de la personne et aux autochtones. On vient, à la suite de compressions budgétaires, de refuser le financement de la troisième phase d'un projet extrêmement utile du CUSO, qui profitait aux peuples autochtones de la Colombie. Ce projet risque d'être un échec à cause de la décision de l'ACDI de l'abandonner en cours de route.

D'un autre côté, sans avoir consulté des milliers d'autochtones qui vivent dans la forêt tropicale humide du Choco, en Colombie, l'ACDI soutient le développement d'un mégaprojet qui va détruire le mode de vie et l'habitat des peuples autochtones.

Le gouvernement canadien doit améliorer sa. . .

Mme le vice-président: La parole est à la députée de Mont-Royal.

Article 31 du Règlement

LES DROITS DES MINORITÉS

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, je remarque qu'après une longue attente de quatre ans, le Québec envisage maintenant de modifier la loi 178 qui interdit l'affichage en anglais et qu'on va également réviser la loi 101.

Les Québécois ont toujours été épris de justice sociale et ils ont toujours voulu être équitables. Je suis heureuse que les politiques se proposent d'écouter les gens et d'agir en respectant les anglophones comme une partie intégrante du riche patrimoine québécois, dans l'intérêt d'une société ouverte et démocratique.

Il faut respecter le caractère bilingue du Canada, la liberté de choix. Laissons les écoles anglophones inscrire des étudiants immigrants venant de pays anglophones dans leurs excellents programmes d'immersion. Laissons les municipalités continuer de réfléter leur histoire biculturelle. Faisons en sorte que notre tourisme reflète nos deux grandes cultures, sur les routes et dans nos lieux de villégiature.

Je ne réclame pas un assouplissement, mais l'annulation pure et simple de la loi 178, ainsi que des modifications importantes à la loi 101 non pas comme un geste de bonne volonté, mais pour affirmer que le respect que le Canada manifeste envers les droits des minorités et les droits des minorités linguistiques n'a pas disparu en vertu de la loi 178. En effet, comme la lampe de la Hanoukka d'antan, le festival. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole de la députée est écoulé.

* * *

• (1110)

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, je me suis entretenu hier avec le chef de police régionale de York, M. Brian Cousineau. À son avis, il est impérieux de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants, surtout en ce qui concerne les limites d'âge. Selon lui, les jeunes de 16 et 17 ans qui commettent des crimes savent fort bien ce qu'ils font et devraient être punis plus sévèrement. À l'heure actuelle, ces jeunes gens peuvent commettre des crimes graves en utilisant des armes, mais ils s'en sortent avec des peines dérisoires.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement fédéral doit modifier la Loi sur les jeunes contrevenants pour permettre que ces jeunes soient jugés devant des tribunaux pour adultes et soient passibles de peines rigoureuses pour leurs activités criminelles.

Nous devons appuyer nos agents de police et faire tout notre possible pour les aider à accomplir leur travail plus efficacement.

* * *

LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, en avril dernier, j'avais demandé au gouvernement canadien d'appuyer la proposition de la sixième Commission des Nations Unies visant la création d'une cour internationale de justice.

J'avais alors fait remarquer que le temps était venu d'y penser. Je suis heureux de faire savoir aujourd'hui à la Chambre que le gouvernement a en fait appuyé l'idée, et j'en félicite la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La semaine dernière, quelque 130 spécialistes de ce domaine, dont 12 parlementaires venus de différents pays du monde, membres de l'Action mondiale des parlementaires, ont assisté à Syracuse, en Italie, à une conférence organisée sous l'égide des Nations Unies à ce sujet.

Les participants à cette conférence ont demandé, à titre de première mesure, que les Nations Unies ou la CSCE établissent un tribunal *ad hoc* pour juger les allégations de génocide et les crimes de guerre en Yougoslavie.

Hier soir, le premier ministre a exhorté les Nations Unies non pas seulement de maintenir la paix en Yougoslavie, mais aussi de pacifier le pays. Je demande au gouvernement d'appuyer cette nouvelle proposition qui est un premier progrès. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. A.H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Madame la Présidente, nous sommes actuellement en train de discuter de l'Accord de libre-échange nord-américain et de ses répercussions sur le commerce du Canada et les travailleurs canadiens.

Je voudrais dire un mot au sujet du commerce actuel. Cette semaine, une firme de ma circonscription a annoncé qu'elle s'était vu adjuger un contrat pour la vente de maisons préfabriquées au Mexique. Ce contrat va permettre d'employer 340 Canadiens pendant plus de trente mois. Son exécution ne requiert aucune technologie nouvelle, mais seulement les installations actuellement en place.

Ce qu'il faut par contre, c'est reconnaître le nouveau pouvoir d'achat du Mexique ainsi que le matériel et l'ingéniosité nécessaires pour concevoir une structure pouvant être emballée et expédiée au Mexique à un prix compétitif.

La firme Festival Developments Groups Limited a veillé à tout cela. À en juger par son importance, il s'agit là d'un contrat tout à fait spécial. Cette vente de 27 500 unités au total représente un chiffre à l'exportation de 179 millions de dollars et pourrait bien ouvrir la voie à d'autres exportations à destination du Mexique.

Grâce aux compétences et à l'ingéniosité des Canadiens, le Canada n'a aucun mal à concurrencer le Mexique.

* * *

[*Français*]

L'ÉGALITÉ LINGUISTIQUE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, l'appui de la motion sur l'égalité linguistique au Nouveau-Brunswick est un événement qui nous apporte, en tant que Néo-Brunswickois, une grande fierté.

J'ai écouté avec intérêt les propos de mon chef, ceux du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de mon collègue d'Acadie—Bathurst, et je suis tout à fait d'accord avec ce qu'ils ont dit.

[*Traduction*]

Dans ma circonscription, la population se compose de francophones et d'anglophones qui ont toujours vécu en harmonie.

La motion d'aujourd'hui reconnaît ce que ces personnes savent depuis des centaines d'années, à savoir que les deux communautés linguistiques sont égales.

[*Français*]

L'appui de cette motion envoie un message et un défi au reste du Canada. J'incite le Canada à s'unir de façon durable, à accepter le défi. Cette union servira de modèle partout à travers le monde.

Je suis fier d'avoir eu l'occasion de participer et d'appuyer cette motion.

[*Traduction*]

CHEMAINUS

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, cet automne, j'ai assisté au 10e anniversaire du Festival de peintures murales de Chemainus. La municipalité remarque, à son grand amusement, la tentative de la ville de Welland de revendiquer le titre de capitale canadienne des peintures murales. Je félicite la ville Welland pour sa tentative, mais j'aimerais souligner certains points.

Chemainus est internationalement reconnue comme la capitale mondiale des peintures murales. Si elle n'est pas devenue ville-fantôme, c'est grâce à son histoire, à son art et à sa culture.

Comme tant d'autres petites collectivés, Chemainus est une ville qui dépend exclusivement de l'exploitation forestière. Cette municipalité a beaucoup pâti du ralentissement de l'économie et de l'évolution de l'industrie.

Mais c'était une ville qui était appelée à survivre et qui a connu un renouveau grâce à l'inspiration de personne comme Karl Schultz, et aux efforts de chacun. Après 10 festivals, 32 peintures murales et des milliers de touristes, Chemainus est connue comme la petite ville qui a réussi.

L'association chargée d'organiser le Festival des peintures murales a aidé plusieurs autres collectivités à mettre sur pied des projets similaires, notamment Steubenville, en Ohio, Bowenshire, Queensland en Australie, et Welland, la capitale ontarienne des peintures murales.

* * *

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, il y a quatre ans et demi, le ministre de l'Environnement a promis de soutenir l'établissement d'un parc pour préserver les terres de la vallée de la rivière Rouge, à Scarborough.

Le gouvernement s'est engagé à ce moment-là à consacrer 10 millions de dollars à ce projet de parc. Depuis, le gouvernement provincial a décidé d'établir le parc, et un comité consultatif multipartite a recommandé de doter le parc d'un territoire de 20 000 acres chevauchant les municipalités de Scarborough et de Markham.

Ce projet permettra de créer le plus grand parc naturel urbain du Canada afin de protéger l'environnement naturel composé de terres marécageuses et de forêt, ainsi que sa faune et sa flore, dont 55 espèces de poissons, 200 espèces d'oiseaux, 28 espèces de mammifères et 700 espèces de plantes.

Le gouvernement provincial prendra une décision cruciale la semaine prochaine sur l'avenir du projet de parc. Nous demandons au gouvernement de renouveler son engagement à l'égard de la vallée de la Rouge, de participer à la planification ainsi qu'à la gestion du parc et d'utiliser les terres fédérales excédentaires dans la région pour faire des échanges de terrains afin de constituer le territoire nécessaire pour le parc.

* * *

LES ENFANTS

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, il y a un an, le Canada a témoigné de l'importance qu'il accordait à ses enfants en ratifiant la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant. Depuis, notre gouvernement a pris des mesures concrètes pour honorer son engagement envers les enfants et leurs familles.

En mai 1992, le Canada a présenté son plan d'action en faveur des enfants et a annoncé l'Initiative pour le développement de l'enfant, un ensemble de programmes à long terme visant à remédier aux risques qui menacent le bien-être et le développement d'un enfant canadien sur cinq.

De plus, la nouvelle prestation fiscale pour enfants, qui entrera en vigueur en janvier 1993, représente une augmentation de 2,1 milliards de dollars au chapitre de l'aide fédérale qui sera versée aux enfants et à leurs familles au cours des cinq prochaines années.

Les enfants constituent notre ressource la plus précieuse. Ces mesures reflètent la volonté du gouvernement du Canada de respecter ses engagements auprès des enfants et de leurs familles.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS AU SÉNAT

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, puisque c'est notre dernier jour de séance, je voudrais vous souhaiter à vous et à tout le monde à la Chambre des communes un très joyeux Noël et d'heureuses vacances des Fêtes.

Je voudrais maintenant poser une question au vice-premier ministre. Nous apprenons dans les journaux que

le sénateur Lowell Murray, le leader du gouvernement au Sénat, a confirmé hier que le premier ministre est sur le point de nommer dix nouveaux sénateurs, en disant plus particulièrement: «Nous voulons être plus à l'aise pour faire adopter des mesures controversées comme le projet de loi C-91 et l'ALENA.»

En 1984, tout le monde s'en souvient, lorsque le premier ministre de l'époque, le très honorable député de Vancouver Quadra, a nommé des sénateurs au cours de la cinquième année du mandat de son gouvernement, le premier ministre actuel le lui a reproché en disant qu'il n'était pas normal de faire de telles nominations au cours de la cinquième année d'un mandat.

Je voudrais que le vice-premier ministre me dise pourquoi il serait moral en 1992 de faire une chose comme celle-là, alors que c'était absolument immoral en 1984 selon le premier ministre actuel. Pourquoi ce dernier ferait-il aujourd'hui des nominations dont il s'est servi pour gagner les élections en 1984?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le leader de l'opposition le sait, beaucoup de nominations qui dépendaient des dispositions visées par le référendum ont été mises en attente jusqu'à ce que les citoyens rendent leur verdict. Les nominations sont donc en retard dans certains domaines.

Le leader de l'opposition connaît bien le résultat du référendum, qui portait notamment sur de très importantes modifications dans la structure et la composition du Sénat. Comme les propositions ont été rejetées, les structures des institutions que sont les Communes et le Sénat demeurent inchangées.

Le premier ministre a donc l'obligation et la responsabilité de remplir les fonctions qui sont les siennes, selon la Constitution et les traditions.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, nous en sommes à la cinquième année du mandat du gouvernement, et c'est justement un grand argument que le premier ministre a utilisé en 1984. Je ne conteste ni la légalité ni la constitutionnalité des nominations. Je parle de la moralité de la chose.

• (1120)

En 1984, le premier ministre s'est indigné de ces nominations, et bien des gens prétendent que ce facteur a été déterminant dans les élections. Le premier ministre suppléant pourrait-il expliquer comment il se fait que ce qui était absolument immoral en 1984 est moral en 1992?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a toute une différence entre combler tous les postes au Sénat à la veille d'élections, et faire la même chose à six, sept, huit, voire dix mois des élections.

À propos de moralité dans la démocratie, nous n'avons pas de meilleur exemple que le chef de l'opposition qui impose ses candidats favoris dans les circonscriptions pour représenter le Parti libéral aux prochaines élections. C'est tout un exemple de moralité politique.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): J'avais l'appui de 90 p. 100 des membres qui étaient délégués.

[*Français*]

Je vais revenir à cette question.

En 1984, le gouvernement était dans le troisième ou quatrième mois de sa cinquième année. Ce gouvernement, aujourd'hui, est dans la cinquième année, et il s'apprête à faire exactement ce qu'ils ont reproché au gouvernement, en 1984.

Le premier ministre suppléant va-t-il informer le premier ministre que les Canadiens ne veulent pas de ce genre d'abus de pouvoir par un gouvernement qui n'a absolument aucune légitimité à ce moment-ci?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il est très intéressant de noter que le député revient maintenant en quelque sorte sur le vibrant plaidoyer qu'il avait présenté en 1984 en faveur de son ancien chef.

Je tiens à assurer le chef de l'opposition d'une chose. Il affirme jouir de l'appui de 90 p. 100 de ses députés. Le premier ministre peut compter sur 100 p. 100 des siens.

Des voix: Bravo!

Une voix: Et ils vont tous tomber avec lui.

* * *

L'EMPLOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse, elle aussi, au ministre des Finances.

Les meilleurs prétextes au monde ne suffiront pas à masquer le fait que le premier ministre et son gouvernement s'accrochent désespérément au pouvoir en cette cinquième année de leur mandat.

Le Canada a le taux de chômage le plus élevé dans l'ensemble du monde industrialisé. La proportion de Canadiens sans travail est plus forte maintenant que jamais auparavant dans nos 125 ans d'histoire. Les banques d'alimentation sont débordées.

Si les conservateurs ont fait du si bon travail sur le plan économique, comment se fait-il que la situation soit aussi horrible sur le marché du travail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il est curieux que la députée s'amuse à dénigrer le Canada quand les Nations Unies affirment qu'il est le meilleur endroit au monde où l'on puisse vivre.

La députée fait état de notre taux de chômage élevé; il est vrai qu'il est trop élevé. Nous prenons des mesures pour le réduire. Mais je rappellerais à la députée les 12 252 000 Canadiens qui ont du travail et les 1,8 million qui travaillent à leur propre compte. Ça aussi, c'est un record.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je ne dénigre pas le Canada. Je crois en notre pays. Je pense simplement qu'un nouveau gouvernement pourrait lui donner un nouveau souffle.

[*Français*]

On sait qu'il y a déjà plus d'un million d'enfants qui sont à la file dans le but d'avoir de la nourriture et des vêtements pendant la période de Noël. On sait que les chômeuses et les chômeurs canadiens sont traités d'une manière sauvage par ce gouvernement.

Si les politiques de votre gouvernement sont si bonnes, pourquoi n'êtes-vous pas prêts à déclencher immédiatement des élections afin de connaître si vous aurez l'appui de la population.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée n'aura pas à s'inquiéter; elle aura la chance de consulter la population.

Nous avons eu les mêmes invitations avant les élections de 1988, et beaucoup de députés d'en face ont regretté de nous avoir harcelés pour que nous déclenchions des élections parce que, une fois le verdict rendu, ils se sont retrouvés de l'autre côté et nous nous sommes retrouvés de ce côté-ci.

Il y a des difficultés. C'est vrai. Le ralentissement économique a touché tous les Canadiens.

Je veux simplement rappeler à la députée que, entre 1984-1985 et 1991-1992, les dépenses fédérales au chapitre des programmes sociaux—qui visent à répondre à certains des problèmes que la députée a mentionnés—sont passées de 44,6 milliards de dollars à 66,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 5,9 p. 100 par année. Il ne faut pas oublier que, durant cette même période, le taux de croissance moyen des dépenses de programmes a été d'environ 4 p. 100 par année.

Pour ce qui est des Canadiens à faible revenu, la proportion est passée de 18,1 p. 100 en 1984 à 14,6 p. 100 en 1990. Elle s'est accrue un peu en 1991, atteignant 16 p. 100, mais cette hausse est attribuable au ralentissement économique. Cependant, les conditions sont meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'étaient lorsque nous avons accédé au pouvoir en 1984.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, ce matin, des jeunes sans-abri sont forcés de coucher dans des tentes devant les édifices du Parlement, au beau milieu d'une tempête de neige. Je sais que cela fait rire certains députés qu'il y ait des sans-abri dans notre pays et que certaines personnes trouvent cela très drôle. Il y a aussi des jeunes enfants qui font la file devant les banques d'alimentation parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens de se nourrir. Oui, on se souviendra de l'année 1992 comme étant celle où le gouvernement aura affiché le pire bilan depuis 1981, année où les libéraux étaient au pouvoir.

À cette époque, un million de Canadiens étaient sans emploi; aujourd'hui, nous comptons 1,6 million de chômeurs. Notre pays était déjà très endetté à ce moment-là et il l'est encore plus aujourd'hui.

Le ministre des Finances admettra-t-il que les anciennes méthodes se sont avérées désastreuses et profitera-t-il des six prochaines semaines pour repenser sa politique et revenir à la Chambre avec une nouvelle initiative afin de redonner des emplois aux Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député veut que le gouvernement fasse l'autruche et ne tienne pas compte des réalités économiques en Amérique du Nord et dans le monde entier. Nous traversons une période difficile sur le plan économique à cause d'un ralentissement à l'échelle mondiale.

En fait, nous projetons un taux de croissance de 2,5 p. 100 en 1993, alors que le taux de croissance prévu pour l'ensemble de la Communauté économique européenne est de 1 p. 100. Le taux de croissance mondial est également de 1 p. 100. Le Canada a subi les conséquences de ce ralentissement.

Nous prenons des mesures, comme je l'ai dit dans mon exposé économique la semaine dernière, pour investir dans les ressources humaines et les entreprises, pour investir dans l'infrastructure, pour investir dans l'amélioration de notre potentiel commercial parce que nous sommes une nation commerçante et que c'est évidemment un secteur très important pour nous, pour investir dans l'amélioration de la productivité et, ce qui est plus important encore, pour investir dans la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre.

Ce sont les buts que nous visons, car l'économie changeante nous oblige à nous adapter à ces changements, et c'est précisément ce que nous faisons.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, le ministre des Finances a beau citer tous les chiffres qu'il veut, il n'en demeure pas moins que le chômage au Canada reste à un taux sans précédent et que, d'après toutes les prévisions, la situation ne changera pas pour les deux ou trois prochaines années.

D'ailleurs, selon l'indice de la production manufacturière rendu public ce matin, les fabricants canadiens voient leur part de marché diminuer, à l'échelle tant nationale qu'internationale, plus rapidement que la plupart des autres pays industrialisés. La situation s'aggrave.

Étant donné que, à l'instar du premier ministre et de ses collègues, il aura beaucoup de temps, au cours des six prochaines semaines, pour marcher dans la neige et réfléchir à ses perspectives d'emploi, va-t-il profiter de cette occasion pour réfléchir à la situation critique des chômeurs de notre pays?

Va-t-il penser aux dizaines de milliers, voire aux millions, de personnes qui s'inquiètent de ce que leur réserve l'avenir au chapitre de l'emploi, et va-t-il modifier sa politique?

Et s'il refuse de le faire, va-t-il, comme il se doit, exhorter le premier ministre à déclencher des élections de façon à ce que nous puissions remplacer ce gouvernement par un autre qui adoptera une nouvelle ligne de conduite et qui redonnera du travail aux gens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je suppose que le député propose que nous suivions la même ligne de conduite que le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario—c'est-à-dire adopter une attitude anti-entreprises qui a poussé certaines d'entre elles à quitter le pays pour s'installer aux États-Unis et qui a empêché la croissance et la transition de se faire d'une façon ordonnée. Ce n'est pas ce que nous avons l'intention de faire.

* * *

• (1130)

LE SÉNAT

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles et elle concerne les emplois, c'est-à-dire les dix postes vacants de l'autre côté, au Sénat.

Durant la campagne référendaire, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, le premier ministre, la plupart des députés et, bien entendu, la population canadienne ont jugé que le Sénat non élu que nous avons actuellement est absolument inacceptable dans une démocratie moderne.

Compte tenu de cela—et je sais que la Constitution confère au premier ministre le droit de nommer des sénateurs, mais je ne veux pas qu'on me présente cet argument comme réponse—, je me demande si le ministre suggérera au premier ministre de décréter un moratoire sur les nominations au Sénat jusqu'à ce que nous ayons procédé à une réforme de l'autre endroit, c'est-à-dire le Sénat, ou alors, si nous ne pouvons le réformer, jusqu'à son abolition; en d'autres termes, il n'y aurait plus de nominations au Sénat jusqu'à ce que celui-ci soit réformé ou aboli.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, cette recommandation me paraît tout à fait inacceptable. Des changements très substantiels ont été proposés. Comme ils ont été examinés et rejetés, nous devons composer avec le Sénat tel qu'il existe.

Nous ne pouvons permettre aux résultats du référendum, qui ont entravé notre tentative de réforme, de bloquer les travaux du Parlement canadien, ce qui se produirait si nous tolérions l'atrophie de l'une des institutions qui fait partie, aux termes de notre Constitution, du Parlement du Canada.

Je suis sûr que le député comprend la situation. Je sais qu'il appuyait l'ensemble de la réforme. Il n'est pas du genre à s'associer avec des gens comme Preston Manning qui proposent une réforme partielle, après avoir rejeté un projet de réforme globale.

LES SANS-ABRI

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

À quelques pas de la colline du Parlement, dans ma circonscription, Ottawa-Centre, des sans-emploi et des sans-abri vivent dans une tente qu'ils ont dressée, avec les moyens du bord, sur la rue Wellington.

Pourquoi n'a-t-on prévu dans le récent budget aucune mesure pour aider les jeunes sans-abri et les démunis de toutes les villes du Canada, de façon à ce qu'ils puissent vivre sous un toit décent?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait fort bien que le gouvernement fédéral consacre chaque année plus de 2 milliards de dollars à la construction de logements au Canada. Nous investissons à cette fin des sommes considérables, et de plus en plus chaque année.

Je ne sais pas exactement à quoi pense le député, mais, je le répète, la meilleure façon d'aviver la confiance et l'optimisme est d'établir un climat propice à la création d'emplois. Dans la déclaration de mercredi dernier, nous avons pris certaines mesures et annoncé certaines initiatives qui favoriseront les petites entreprises et aideront les citoyens à se perfectionner et à s'adapter au monde en mutation. Il s'agit d'un programme important qui vient appuyer les changements déjà amorcés par le secteur privé.

Nous proposons d'établir un partenariat entre les deux niveaux de gouvernement, le secteur privé et les travailleurs canadiens afin de relever ce défi très important que nous pouvons transformer en perspectives intéressantes pour notre pays.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, si les politiques du gouvernement sont si bonnes, pourriez-vous m'expliquer comment il se fait qu'il y ait 18 000 enfants à Montréal qui ont besoin de paniers d'aliments à Noël, 4 000 à Québec, et que 540 personnes dans ma propre circonscription de Mont-Royal devront se rendre à la banque alimentaire Multi-caf afin d'obtenir leur panier pour la Hanoukka et la Noël, panier qui ne contient ni viande ni lait. On a dû y mettre du lait en poudre, faute de mieux. Cette situation est une véritable honte.

Que font les politiques économiques du gouvernement pour aider ces familles? Est-ce la façon dont il faut vivre au Québec pour nourrir nos familles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je signale à la députée que le gouvernement fédéral transfère plus de 39 milliards de dollars par année aux provinces, sous forme d'argent et de points d'impôt. C'est beaucoup. Ces transferts ne diminuent pas, ils augmentent.

En outre, comme nous l'avons mentionné dans l'exposé économique de la semaine dernière, nous prenons un certain nombre de mesures afin de relancer la croissance, susciter la confiance, créer des emplois et favoriser l'activité économique. Au lieu de se concentrer sur les points négatifs, la députée devrait regarder les éléments positifs de ce train de mesures et se réjouir du fait que les gens d'affaires ont réagi très favorablement à ce programme. Je suis convaincu que ces initiatives permettront de créer les emplois prévus.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

Comme il le sait sans doute, en ce moment même à Winnipeg, près d'un enfant sur quatre vit dans la pauvreté. Nous avons connu une augmentation de 500 p. 100 des demandes d'aide sociale et nous avons le taux de chômage chez les jeunes le plus élevé du pays.

Pourtant, cette semaine, son collègue, le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, a osé se servir des deniers publics pour faire paraître une série d'annonces visant à camoufler le fait que son gouvernement a gelé les paiements de transfert à la province du Manitoba pour deux ans.

Ma question au ministre des Finances est la suivante: à titre de ministre qui prêche la parcimonie, pourrait-il demander à son collègue de payer ces annonces de sa poche ou dans les coffres des conservateurs, qui doivent être bien garnis, avec ces dîners à 500 $ le couvert, et d'utiliser les deniers publics pour s'attaquer à la pauvreté, aux difficultés et au chômage qui affligent la province du Manitoba?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je suppose que le député s'offusque des contributions très géné-

reuses que le gouvernement fédéral fournit à la province du Manitoba.

S'il s'y oppose, qu'il nous dise où il faut apporter des compressions.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Cette année, 1,2 million de Québécois passeront Noël dans la pauvreté. Le ministre pourrait-il nous dire comment il va donner espoir à ce 1,2 million de pauvres du Québec? Va-t-il, une fois pour toutes, s'attaquer au problème du chômage et créer des emplois, au lieu de s'attaquer aux chômeurs qui sont victimes de ses politiques économiques malsaines?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme tous les députés en cette Chambre, nous sommes préoccupés par la question du chômage et de la pauvreté. Je pourrais dire à l'honorable député qui, hier, a voté contre le projet de loi C-91, qu'il s'agit là d'un instrument pour créer des emplois de grande qualité et ainsi réduire le chômage.

Au lieu de voter en faveur de cette mesure positive, l'honorable député n'a fait que répéter les mêmes conneries que son parti a débitées durant tout le débat de 1987 alors qu'une loi semblable a été adoptée, laquelle a donné des résultats concrets pour la région de Montréal.

* * *

[*Traduction*]

NATIONAIR

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Deux articles parus aujourd'hui dans *The Citizen* d'Ottawa et dans *The Gazette* de Montréal rappellent étrangement le rapport du juge Moshansky sur les événements qui ont conduit à l'écrasement d'avion de Dryden. En bref, comme dans l'affaire de Dryden, l'écrasement d'un avion de Nationair à Djedda était prévisible.

Le ministre des Transports acceptera-t-il, premièrement, de rendre public aujourd'hui le rapport sur l'accident de Djedda? Et deuxièmement, de demander au juge Moshansky de se plonger une fois de plus dans le domaine de l'aviation et de faire une enquête sur Nationair et sur l'écrasement de Djedda?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, le rapport sur l'écrasement de Djedda sera rendu public dès que nous l'aurons reçu et que nous aurons eu la chance de l'étudier.

L'enquête sur l'écrasement de Djedda a été menée par les autorités locales avec la participation du Bureau de la sécurité des transports du Canada. Nous étudierons ce rapport lorsque nous l'aurons reçu.

Je pense que le député doit admettre que le juge Moshansky, le lendemain du dépôt de son rapport, a déclaré aux journalistes de la télévision, de la radio et des journaux que le système d'aviation du Canada comptait parmi les plus sécuritaires du monde.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, le ministre n'a pas répondu à ma demande pour qu'on tienne une enquête. Cette demande m'a été faite aujourd'hui par le SCFP, le syndicat représentant les agents de bord qui sont morts dans l'écrasement, et deux parents de ces victimes.

Je vais formuler ma question au ministre un peu différemment. On a soulevé la question de la relation entre Transports Canada et Nationair. Le chef de la certification des transporteurs aériens pour la région 7, qui avait participé à la vérification de Nationair avant l'écrasement de Djedda et qui a également rédigé le rapport impeccable sur la sécurité chez Nationair durant le lock-out des employés, a été choisi par Transports Canada à l'automne pour aller travailler chez Nationair un maximum de trois ans dans le cadre d'un programme d'échange de cadres.

• (1140)

Par conséquent, le ministre exigera-t-il non seulement une enquête sur les questions de sécurité à Nationair, en particulier sur l'écrasement de Djedda, mais aussi sur la relation qui existe entre Nationair et Transports Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, dès que la compagnie Nationair a connu des difficultés avec ses employés, qu'il y a eu des rapports à l'effet que la sécurité dans le système de Nationair n'était pas adéquate, nous avons mis en place un système d'inspection régulière pour s'assurer que la sécurité était en fait maintenue selon les standards exigés par le ministère des Transports. Tous les rapports que nous avons eus, non seulement d'un inspecteur mais de tous les inspecteurs qui ont travaillé à ce dossier, sont à l'effet que les exigences de Transports Canada étaient satisfaites par la compagnie en question. Nous n'avons

aucun rapport à l'effet que Nationair ne se conformait pas aux exigences de Transports Canada.

En ce qui concerne l'employé dont il est question, l'honorable député a mentionné qu'il s'agit d'un programme régulier du gouvernement du Canada avec les entreprises privées. L'employé en question, qui est un employé expérimenté dans le domaine du transport, va aller chez Nationair, et un employé de chez Nationair pourrait venir travailler pour le gouvernement du Canada. Selon les renseignements que je possède, toutes les questions de conflits d'intérêt ont été examinées par le ministère, et il n'y a pas de conflit d'intérêt dans cette question.

* * *

[*Traduction*]

CHYPRE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, en l'absence de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je pose ma question au ministre de la Défense nationale.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution visant à rétablir la paix à Chypre. Les pourparlers entre le président Vasilious, représentant les Chypriotes grecs, et M. Denktash, représentant les Chypriotes turcs, se sont poursuivis tout l'été. Ils ont été suspendus parce que des élections présidentielles doivent avoir lieu à Chypre, en février. Ces pourparlers reprendront en mars.

Le ministre ne croit-il pas que nos troupes de maintien de la paix devraient rester en poste à Chypre au moins jusqu'à ce qu'on s'entende sur une solution juste et durable, puisqu'on est sur le point d'en venir là, ou encore jusqu'à ce que les Nations Unies trouvent des troupes d'autres pays pour remplacer les forces de maintien de la paix du Canada?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je devrais peut-être faire savoir au député que, tout de suite après la période des questions, je ferai une déclaration au nom de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la politique du gouvernement relativement à la situation de Chypre. Je puis assurer à mon collègue que la décision que j'annoncerai ira dans le même sens que le récent rapport du secrétaire général de l'ONU.

[*Français*]

CHYPRE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Après une présence d'une vingtaine d'années, le gouvernement donne seulement quelques mois d'avis avant de retirer nos soldats de Chypre. Pourquoi le gouvernement abandonne-t-il une politique qui a maintenu la paix depuis 1964, sans même tenir un débat à la Chambre des communes?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, comme je l'ai déjà indiqué, je ferai une déclaration à la Chambre à propos de la décision du gouvernement sur cette question importante, et les partis auront la possibilité de répondre à ce moment-là.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Cette semaine, un couple de réfugiés éplorés, parrainés par le gouvernement, est venu dans mon bureau. Le ministre sait-il que les Hussein attendaient l'arrivée de leur enfant depuis six mois parce que les fonctionnaires canadiens en Turquie ne pouvaient pas effectuer les formalités plutôt simples? Or, le 6 décembre, ils ont appris que leur enfant était tombé malade et était mort le même jour. Étant donné que le ministère était tout à fait au courant de cette affaire à cause des nombreuses demandes urgentes faites au nom de ce couple, le ministre va-t-il aujourd'hui entamer une enquête complète et approfondie sur cette tragédie et s'engager à en faire rapport à la Chambre?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question.

Cette affaire a été portée à mon attention pour la première fois ce matin, et d'un point de vue personnel, je peux certes compatir à la douleur d'une famille qui a perdu un enfant. J'ai donné des instructions à mon ministère pour qu'il me fournisse des renseignements sur ce qui s'est passé dans le cas présent. Je peux assurer au

député que, dès que je le saurai, je lui ferai part des résultats de cette enquête.

Ce qui est important et ce que cela indique, c'est combien il est essentiel que notre système de détermination du statut de réfugiés procède avec plus de rapidité et d'efficacité. Un grand nombre des modifications que j'ai proposées à la Loi sur l'immigration visent cet objectif.

Cela apporte peu de réconfort à une famille qui est frappée par une telle tragédie. Mais l'objet de ces modifications est de changer la situation afin d'éviter que ne se reproduisent de tels drames.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre a tout à fait raison de dire qu'il faut éviter à tout prix une tragédie de ce genre. Je rappelle au ministre qu'on a contacté son ministère et son cabinet à plusieurs reprises au cours des six derniers mois. Dans le cadre de l'enquête, il devrait s'assurer que cette situation ne se reproduise pas.

Il y a un cas analogue, celui d'une autre famille qui est venue au Canada par le même avion et qui est à London, en Ontario, en attendant l'arrivée de son enfant. Je demanderais au ministre d'examiner le cas de la famille Taher et de veiller à ce qu'elle ne soit pas victime de la même tragédie que la famille Hussein.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Absolument, madame la Présidente. Je tiens à ce que le député sache que le député de London–Est fait des démarches à propos de ce cas. On me l'a encore signalé ce matin. J'ai personnellement demandé à mes collaborateurs de me remettre un rapport de la situation.

Si le député ou tout autre député de la Chambre a des propositions à faire pour améliorer le système afin que l'examen de ces cas se fasse plus rapidement, je suis tout disposé à les recueillir.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Al Johnson (Calgary–Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Communications. Au cours du récent référendum, le Parti réformiste du Canada a distribué des lettres et des brochures dans lesquelles il exhortait les Canadiens à composer un numéro 1-900 pour appuyer sa campagne. Ce qu'il a fort à propos oublié de mentionner, c'est que des frais seraient automatiquement imputés à la note de téléphone de l'appelant. Beaucoup pensaient qu'il s'agissait d'une ligne sans frais. Ils constatent maintenant qu'ils doivent payer la note, qui totalise peut-être des millions de dollars.

Je mets le Parti réformiste au défi de révéler aux Canadiens le coût total de cette arnaque.

Que fera le ministre au sujet de pareil abus honteux des services légitimes offerts par nos compagnies de téléphone?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Madame la Présidente, le règlement du CRTC est très clair sur l'obligation de s'assurer que les consommateurs sont informés des frais éventuels.

Par exemple, le tarif général de Bell Canada précise que toutes les annonces, publications ou autres communications d'un promoteur qui renferment un numéro 1–900 doivent également contenir une déclaration appropriée énonçant les frais qu'un appelant encourra chaque fois qu'il composera ce numéro.

Le CRTC agit ainsi pour protéger les consommateurs. Si tout Canadien estime qu'un service n'a pas respecté ce règlement, il a le droit de déposer une plainte auprès du conseil.

* * *

LA JUSTICE

M. Robert Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, il y a deux mois, Dawn Shaw, une fillette de six ans, a été violée et assassinée dans une cour d'école de Comox, en Colombie-Britannique.

La GRC a tout fait pour tenter de retrouver le meurtrier, mais en vain. Ce qui complique les enquêtes policières, c'est que les violeurs ne laissent pas d'empreintes digitales. Par contre, ils laissent des sécrétions ou des tissus organiques à partir desquels il est possible de prendre des empreintes génétiques.

La ministre de la Justice pourrait-elle me dire si elle a l'intention de modifier le droit criminel pour permettre la prise d'empreintes génétiques, en plus des empreintes digitales et des photographies, des personnes accusées d'agression sexuelle, ce qui faciliterait l'identification des auteurs d'infractions d'ordre sexuel?

• (1150)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure générale du Canada): Madame la Présidente, le député pose une très bonne question.

Comme il le sait peut-être, la technique des empreintes génétiques est une technique relativement nouvelle, qui coûte cher, mais qui donne d'excellents résultats.

Actuellement, les policiers sont limités, par le Code criminel, dans ce qu'ils peuvent faire pour obtenir des preuves du crime. J'ai toutefois posé la question aux fonctionnaires de mon ministère, et les tribunaux ont rendu certaines décisions à ce sujet, pour savoir ce que constitue une ingérence légitime. J'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère d'examiner plus en profondeur la façon dont on pourrait réglementer les tests d'empreintes génétiques et le recours à cette technique dans ce genre de situation.

Je remercie le député de sa question.

* * *

HOCKEY CANADA

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Condition physique et du Sport amateur.

Le ministre doit savoir que, aujourd'hui, en Floride, les gouverneurs de la Ligue nationale de hockey parlent de l'avenir de leur ligue, alors qu'au Canada la tradition du hockey, qu'il soit professionnel ou amateur, se poursuit.

Cependant, beaucoup de questions ont été soulevées au sujet des tractations financières d'un organisme fédéral à but non lucratif, Hockey Canada, et de certaines personnes.

Je demande au ministre responsable: Est-ce que le gouvernement du Canada donnera à la Chambre tous les renseignements financiers sur les revenus et les dépenses de Hockey Canada depuis sa constitution au lieu du rapport d'une ligne qui paraît chaque année?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure générale du Canada): Madame la Présidente, je vais répondre à cette question au nom de mon collègue, le solliciteur général, qui a fait savoir que cette question faisait actuellement l'objet d'une enquête de la GRC, ce qui fait que le gouvernement du Canada ne communiquera aucun renseignement tant que la GRC n'aura pas terminé son enquête.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, je suis heureux que la ministre de la Justice déclare à la Chambre que la GRC enquête. J'espère simplement que c'est une enquête indépendante et non une opération en conjonction avec le FBI.

Ma question à la ministre est celle-ci: Pourquoi le gouvernement a-t-il caché pendant si longtemps l'enquête de la GRC?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, je suppose que mon collègue n'est pas sans ignorer que la GRC ne fait pas nécessairement de publicité sur les enquêtes qu'elle entreprend.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Étant donné que le mandat des négociateurs américains du traité bilatéral relatif aux services aériens expirera le 20 janvier, date à laquelle le nouveau gouvernement entrera en fonctions, quelles instructions le ministre a-t-il données au négociateur canadien, compte tenu de ce calendrier et face à la crise actuelle que traverse l'aviation commerciale du Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, les négociations se déroulent de façon satisfaisante. Si le traité n'est pas conclu avant que le nouveau gouvernement américain entre en fonctions, nous ne doutons pas que celui-ci va renouveler le mandat des négociateurs actuels ou nommer d'autres négociateurs, et que les négociations vont se poursuivre normalement.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je suis de plus en plus préoccupé par le fait que le gouvernement ne fait rien de concret face à la crise que traverse l'industrie aérienne au Canada.

Il nous faut obtenir des réponses à certaines questions, et j'espère que le ministre répondra aujourd'hui à certaines d'entre elles. Entre autres choses, est-ce que le ministre a ménagé une réunion entre le gouvernement et les deux grands transporteurs comme le prévoit l'accord de prêt conclu avec les Lignes aériennes Canadien International? Quand le gouvernement va-t-il communiquer les détails de ses plans en vue de rajuster le cadre de réglementation de cette industrie, pour reprendre le charabia cher au ministre? Quand peut-on espérer que le gouvernement va prendre des mesures concrètes face à cette crise?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, nous sommes en discussion avec non seulement les présidents et les employés des compagnies

d'aviation, mais nous sommes aussi en négociation et en discussion avec tous les joueurs dans l'industrie de l'aviation. J'espère bien, au retour de la Chambre, être en mesure de déposer des propositions à cette Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme.

Je suis très préoccupé par l'ampleur du phénomène de la violence contre les femmes au Canada. Nous vivons dans un pays où au moins une femme sur dix est battue par son conjoint. En moyenne, 100 femmes sont tuées chaque année par leurs partenaires.

Le gouvernement fédéral doit veiller à la sécurité des femmes canadiennes. À mon avis, le seul moyen de réaliser cet objectif est d'adopter une politique nationale rigoureuse et ferme.

Je demande donc à la ministre d'abord où en est rendu le travail du comité canadien sur la violence faite aux femmes et deuxièmement, lorsque le rapport final de ce comité arrivera, au début de l'année prochaine nous l'espérons, entend-elle appliquer très rapidement les recommandations formulées dans ce rapport?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je sais que mon collègue a suivi les travaux du comité et qu'il est au courant du fait que le comité a reçu environ 4 000 mémoires de personnes et de groupes au cours de la dernière année, et qu'il a visité des groupes autochtones et 139 collectivités, dont plusieurs dans des endroits éloignés de toutes les régions du Canada.

J'aimerais faire remarquer aux députés que le comité a publié un rapport d'étape et que, la semaine dernière, il a publié une compilation des témoignages entendus, une réflexion touchante et troublante.

Dès le début de la nouvelle année, le comité publiera son plan d'action final; je sais que ce plan servira de guide au gouvernement fédéral et qu'il proposera aussi des interventions qui pourront être mises en oeuvre par les individus et les organisations dans le but de mettre fin à la violence faite aux femmes au sein de la société canadienne.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le président de Radio-Canada a secrètement menacé de fermer les stations de télévision du réseau et de retirer CBC et Radio-Canada des ondes radiophoniques si les employés de la société n'autorisent pas celle-ci à piger dans les réserves de leur caisse de retraite pour consolider sa situation financière. C'est du chantage de la pire espèce.

Le ministre des Communications va-t-il permettre qu'on oblige ainsi les employés de la Société Radio-Canada à payer pour garder leur emploi?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Madame la Présidente, le député n'ignore pas que les restrictions qui concernent tous les aspects de l'activité gouvernementale s'appliquent aussi à la Société Radio-Canada. La société et ses employés examinent à l'heure actuelle la possibilité d'utiliser l'excédent de la caisse. Il incombe au conseil d'administration de Radio-Canada et à celui de la caisse de retraite d'étudier la question et de déterminer la meilleure façon de l'utiliser.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le ministre n'est pas sans savoir que les employés avaient conclu, en fait, une entente provisoire avec la direction de la société au sujet de l'utilisation de cet excédent. Voici que ce projet est à l'eau, apparemment sur l'ordre du Conseil du Trésor.

Une contre-offre des employés de Radio-Canada visant à autoriser la société à ne pas contribuer à leur caisse de retraite au cours de la prochaine année a connu le même sort.

Le ministre est-il disposé à résoudre ce dilemme financier en amenant le gouvernement à assurer un financement à long terme stable de la Société Radio-Canada? Ou partage-t-il le voeu du Conseil du Trésor que la guillotine soit essentiellement appliquée à la Société Radio-Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Madame la Présidente, mon collègue pourrait-il d'abord me dire à quelle directive du Conseil du Trésor il fait allusion? Le Conseil du Trésor n'enjoint pas le conseil d'administration de la Société Radio-Canada de prendre une décision au sujet de la caisse de retraite.

Ensuite, les contribuables canadiens subventionnent la Société Radio-Canada à raison de plus d'un milliard de dollars par année—c'est une grosse somme—, au moment même où les Canadiens ordinaires ont à peine les moyens de se payer l'essentiel et que le déficit fédéral

constitue une pression constante pour les gouvernements.

Il incombe à tous les députés qui demandent que le gouvernement fédéral augmente ses dépenses d'expliquer eux-mêmes aux Canadiens qu'il n'y a pas de mal à ce que le déficit fédéral augmente aussi.

* * *

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Selon les comptes publics du gouvernement canadien, les frais de fonctionnement du bureau du Conseil privé et du cabinet du premier ministre ont augmenté de façon choquante.

J'aimerais demander au premier ministre comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'argent pour les pauvres du Canada, mais qu'il y en ait suffisamment pour permettre une augmentation de 160 p. 100 en quatre ans des frais de fonctionnement du bureau du Conseil privé?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Si le député s'était renseigné, il se serait rendu compte que cette augmentation des budgets du BCP et du CPM est imputable en grande partie à quatre commissions royales d'enquête portant sur un système national de transport des passagers, sur les nouvelles techniques de reproduction, sur la réforme électorale sur les peuples autochtones et les revendications territoriales des Indiens.

Je signalerais au député que, pour ce qui est du personnel politique, le budget du premier ministre n'a augmenté que de un pour cent sur quatre ans, bien en-deçà du taux d'inflation.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ce n'est pas ce qui réconfortera les sans-emploi et les sans-logis du Canada.

• (1200)

[*Français*]

Le vice-premier ministre et son gouvernement sont-ils finalement prêts à donner l'exemple au peuple canadien, cesser ce qu'ils sont en train de faire et aider les pauvres au Canada, au lieu de satisfaire aux besoins du gouvernement et du premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député devrait être sérieux. Par qui voudrait-il faire financer les commissions royales d'enquête? Par le secteur privé?

À son avis, quel autre organisme gouvernemental devrait les prendre en charge? Ce sont quatre commissions très importantes; la première sur un système de transport de passagers, la deuxième sur les nouvelles techniques de reproduction, la troisième sur la réforme électorale et la quatrième sur les peuples autochtones et les revendications territoriales des Indiens.

S'il ne veut pas que le gouvernement les finance, à qui songe-t-il confier cette responsabilité?

* * *

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet du programme nucléaire du Canada.

Je crois savoir que les négociations concernant la construction d'un réacteur CANDU III n'ont toujours pas abouti, ni au Nouveau-Brunswick ni en Saskatchewan, les deux provinces visées par le projet. Je crois cependant savoir qu'un élément distinct du programme, un centre d'excellence et de recherche, a été soustrait aux négociations avec l'une ou l'autre des provinces ou encore les deux.

Je voudrais poser la question suivante: pourquoi le centre d'excellence est-il traité séparément de l'engagement de construire un réacteur? Où en sont actuellement les négociations?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, le député a fidèlement défendu les intérêts de sa province et l'énergie nucléaire.

Lepreau L-1 au Nouveau-Brunswick est sans aucun doute un emplacement de tout premier ordre dans le monde entier. J'avais espéré que nous puissions en arriver à un accord avec le Nouveau-Brunswick. La province vient cependant de nous informer qu'elle n'aura besoin d'énergie nucléaire que bien après le début du siècle prochain.

Nous avons finalisé un protocole d'entente avec la Saskatchewan, qui produit 25 p. 100 de l'uranium actuellement produit dans le monde. Nous allons conclure un accord avec la province, surtout maintenant que le Nou-

veau Parti démocratique de la Saskatchewan a donné son appui à l'industrie nucléaire.

Nous entendons demander, dans le protocole d'entente, que le NPD accorde la même reconnaissance à l'industrie nucléaire que celle que nous attendions du gouvernement précédent en Saskatchewan. Je crois que l'entente est avantageuse pour la Saskatchewan, pour le Canada et pour l'industrie nucléaire.

Comme je viens de le dire au député, nous demanderons au gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan de signer la même entente que celle que nous attendions du gouvernement de M. Grant Devine.

* * *

LA MUSIQUE VIMY

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, le ministère de la Défense nationale envisage de transférer la Musique Vimy de Kingston au Camp Borden, ce qui entraînera des frais de déménagement de plus de 400 000 $, alors que les intéressés pourraient être déménagés du Camp Borden à Kingston pour à peine 93 000 $.

La ministre pourrait-elle demander à son ministère d'abandonner son programme insensé et coûteux afin d'épargner de l'argent aux contribuables canadiens et de s'assurer que la Musique Vimy reste là où elle est depuis sa fondation, il y a 40 ans, soit à Kingston?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je voudrais préciser à mon collègue que les économies réalisées ainsi s'élèveraient à 400 000 $ environ par an.

Nous devons rechercher toutes sortes de façons de réduire nos budgets et de respecter nos engagements. Nous allons nous pencher sur tout un éventail de solutions et nous serons certes disposés à informer mon honorable collègue lorsque des décisions seront prises.

[*Français*]

Mme le vice-président: Avant de poursuivre avec les Affaires courantes, il me fait plaisir d'annoncer aux députés que, comme à l'accoutumée, le Président sera ravi d'accueillir tous les députés de la Chambre, entre midi et 14 heures, dans la pièce 216-Nord, où nous pourrons prendre une bouchée et s'offrir des voeux pour Noël et la Nouvelle Année.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): J'interviens aujourd'hui au nom de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui n'a pu rentrer à Ottawa ce matin en avion, à cause de la tempête de neige. J'annonce donc maintenant en son nom la décision du gouvernement concernant la participation du Canada à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

Après les longues consultations qu'il a eues avec les représentants des Nations Unies, de la Grèce et de la Turquie, ainsi qu'avec des Chypriotes grecs et turcs, le gouvernement a avisé le secrétaire général des Nations Unies que le Canada allait retirer ses troupes de Chypre à compter de juin 1993, de telle sorte que le retrait soit terminé d'ici septembre.

Depuis 28 ans, en réalité, depuis le tout début de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, des milliers de Canadiens, hommes et femmes, ont défendu la cause de la paix en manifestant un niveau extraordinaire de compétence, de justice et de calme en dépit de graves pressions. Leur présence à Chypre a été un puissant symbole de l'engagement du Canada à faire régner la paix et la sécurité dans le monde ainsi qu'une source d'honneur et de fierté, non seulement pour ceux qui sont en poste là-bas, mais aussi pour tous les Canadiens.

Je suis certaine d'exprimer l'opinion de tous les députés et de tous mes concitoyens en déclarant que notre pays a une énorme dette de reconnaissance envers ces Canadiens et leurs familles pour le dévouement et le sérieux dont ils ont fait preuve et envers leurs 24 compagnons qui ont sacrifié leur vie pour servir la paix.

Outre sa contribution sous forme de troupes et de matériel, le Canada n'a ménagé aucune effort pour aider le secrétaire général à trouver une solution pacifique à ce conflit. Pas plus tard qu'en mai de cette année, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a visité Chypre, la Grèce et la Turquie pour inviter tous les intéressés à collaborer avec le secrétaire général à cette fin.

Elle a renouvelé notre appel aux Chypriotes présents à l'assemblée générale de l'ONU en septembre dernier, en indiquant que notre patience avait des limites. L'échec des discussions menées sous l'égide du secrétaire général nous a profondément déçus. Dans une résolution adoptée à l'unanimité le 25 novembre, le Conseil de sécurité a déclaré que le statu quo actuel était inacceptable.

Le gouvernement a également tenu compte du rapport et apprécie les efforts qu'a faits le groupe de parlementaires dirigé par le député de Don Valley-Est pour fournir à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures certaines informations sur la situation actuelle à Chypre.

Après 28 ans de service à Chypre, après 28 années passées à observer l'impasse dans laquelle se trouvent les deux parties au différend qui ou bien sont impuissantes ou bien ne sont pas disposées à négocier une solution politique, après 28 ans d'importantes dépenses consacrées au maintien de troupes et d'équipement dans cette région où aucun progrès substantiel n'a été fait, il était temps de regarder la réalité en face et de se rendre à l'évidence.

Nous avons tiré un grand nombre d'enseignements de notre expérience à Chypre.

Les parties à un différend doivent se rendre compte qu'il y a des limites à la durée d'une opération de maintien de la paix. Le maintien de la paix ne doit jamais être considéré comme une fin en soi ou comme pouvant remplacer le leadership politique, la négociation et un compromis honorable. Toute opération de maintien de la paix part du principe que les parties conviennent de s'efforcer d'arriver ensemble à un règlement politique. Que les troupes canadiennes restent ou non à Chypre, c'est ultimement aux Chypriotes grecs et turcs que revient la responsabilité de régler le différend qui les oppose.

Mais il semble qu'au lieu de tirer parti de la paix et de l'ordre établis grâce aux Nations Unies, les leaders politiques se sont servi de la présence des Nations Unies comme prétexte pour ne pas faire des choix difficiles, pour ne pas faire les compromis nécessaires en vue de la coexistence pacifique. En cette période où les besoins de maintien de la paix se font de plus en plus nombreux dans le monde, nous devons veiller à fixer soigneusement nos priorités et à gérer efficacement nos ressources et nos contributions.

Le fait que nous retirions nos troupes ne veut pas dire que les Nations Unies devraient mettre fin à leur mission de maintien de la paix à Chypre. C'est au Conseil de sécurité, au secrétaire général et aux parties en cause qu'il appartient de discuter de la question.

• (1210)

De plus, j'assure à la Chambre que nous continuerons d'appuyer les efforts en cours du secrétaire général pour trouver une solution pacifique négociée. À cet égard, le Canada invite de nouveau les parties en cause à mettre en application la résolution 789 du Conseil de sécurité et de collaborer avec le secrétaire général. Si les circonstances changeaient, le Canada envisagerait la possibilité de contribuer directement à de nouveaux efforts de l'ONU pour en arriver à un règlement pacifique à Chypre ou à sa mise en application.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré en septembre dernier à l'Assemblée générale des Nations Unies que le gouvernement du Canada appuie le programme de paix du secrétaire général et notamment les éléments de ce document concernant la pacification et le maintien de la paix. C'est pourquoi le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan dans les efforts internationaux pour assurer la paix, mais nous tournons la page sur ce chapitre de notre histoire. Notre passion pour la paix demeure aussi fervente qu'elle l'était il y a 30 ans quand nos soldats ont mis le béret bleu et se sont embarqués pour Chypre.

Avec plus de 4 000 membres de nos Forces armées qui participent à des missions de maintien de la paix du Cambodge à la Bosnie, de la Croatie à l'Amérique centrale et au Moyen-Orient, les mots Canada et maintien de la paix seront toujours étroitement associés aux yeux des Canadiens et aux yeux du monde.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de répondre au nom du Parti libéral à la déclaration de la ministre au sujet de l'avis donné au secrétaire général des Nations Unies comme quoi le Canada va retirer ses troupes de Chypre à compter de juin 1993, le retrait devant se terminer en septembre.

Au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, je tiens moi aussi à exprimer notre profonde reconnaissance et à remercier du fond du coeur les milliers d'hommes et de femmes qui ont fait partie de nos troupes de maintien de la paix. Leur rôle s'élargit maintenant de façon à englober la pacification et la diplomatie. Je rentre tout juste de Chypre, où j'ai passé beaucoup de temps avec nos troupes de maintien de la paix, et j'ai pu constater de mes propres

yeux quelle réputation exceptionnelle nos bérets bleus méritent au Canada.

Le problème, comme je l'ai dit pendant mon séjour là-bas, c'est que nos gens font un trop bon travail et qu'aucun autre pays ne veut prendre la relève pour qu'ils rentrent au Canada. C'est peut-être l'une des causes des difficultés dans lesquelles nous sommes plongés.

J'ai eu l'honneur, tout d'abord avec le député de Don Valley-Est, d'établir le comité parlementaire Canada-Chypre qui a étudié l'ensemble de la situation chypriote parce que, effectivement, les contribuables canadiens commencent à se dire que, après 28 ans, il est peut-être temps de retirer nos troupes. Ce comité comptait des députés ministériels et des représentants de l'opposition. Mon collègue de Kent, les députés d'Outremont et de Don Valley-Est ainsi qu'un sénateur ont fait partie avec moi d'une mission d'observation.

Le comité a présenté des recommandations à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le gouvernement refusent d'écouter les recommandations du Parti libéral et du NPD, je pensais que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures écouterait au moins les députés de son propre parti.

Le comité a fait d'excellentes recommandations. Il a recommandé, entre autres, que le gouvernement du Canada continue de participer à la force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre jusqu'à ce que nos troupes soient remplacées ou jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution viable au problème. À mon avis, c'est une excellente recommandation que le comité a faite au gouvernement. Si elle avait été mise en oeuvre, je crois que tout le monde aurait été satisfait au Canada, à Chypre, en Grèce et en Turquie.

Le comité a également recommandé que le gouvernement du Canada demande aux pays directement concernés, notamment la République de Chypre, la Grèce, le Royaume-Uni et les États-Unis, de fournir des fonds supplémentaires pour compenser le coût de notre force de maintien de la paix à Chypre.

Nous avons entendu le président Vassiliou lui-même dire que la République de Chypre serait prête à assumer une plus grande part du coût de cette mission de maintien de la paix. Toutefois, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-elle négocié cela avant de prendre sa décision? Non. A-t-elle soulevé cette question à la Chambre des communes pour que nous puissions la débattre comme notre parti le réclame depuis un mois? Non.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-elle allée voir le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur afin de lui dire qu'il s'agit là d'une question très importante pour le Canada ainsi que pour le maintien de la paix dans le monde, et afin de lui demander d'examiner la question et de faire des recommandations au gouvernement? Non. La ministre prend ses décisions, en informe ensuite le comité permanent, puis elle nous en informe sans consulter les Canadiens par l'entremise de leurs représentants à la Chambre.

Une autre recommandation était excellente, à mon avis. Il a été recommandé que le gouvernement du Canada déploie tous les efforts possibles, par l'entremise de l'ONU, pour trouver, au plus tôt, une solution juste et durable au problème chypriote. Nous avons aussi recommandé que la solution soit mise en oeuvre dans les plus brefs délais.

Cependant, comme d'habitude, la secrétaire d'État a agi à sa guise, sans faire preuve de diplomatie, sans consulter les Canadiens et sans soumettre la question à la Chambre.

À mon avis, la secrétaire d'État n'a pas été honnête envers les Canadiens. Dans la déclaration qu'a lue la ministre de la Défense, elle n'a pas mentionné la gravité de la situation qui existe actuellement à Chypre. Du côté nord, la Turquie a posté 35 000 soldats. Ces 35 000 soldats s'ajoutent à ceux de l'armée chypriote turque.

Quant aux Chypriotes grecs, ils dépensent 1 million de dollars par jour pour acheter du matériel militaire. Si les forces de maintien de la paix de l'ONU se retirent de la zone tampon, qu'arrivera-t-il? Je suis certain qu'une partie des 35 000 soldats turcs commencera à occuper la zone tampon.

Les Chypriotes grecs vont-ils accepter cela? Non. Ils vont certainement s'assurer que des soldats sont envoyés à la ligne verte, dans la zone tampon, pour empêcher cette occupation. Sans les forces de l'ONU pour négocier une solution aux différends, une guerre en règle éclatera dès le premier jour. Les petits incidents qui surviennent entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs ou entre les Chypriotes grecs et l'armée turque sont comme une traînée de poudre et peuvent dégénérer en guerre de grande envergure.

Les coûts pour les contribuables canadiens et ceux des autres pays sont élevés, c'est vrai. Cependant, qu'est-ce qui coûte moins cher? Une véritable guerre entre la Turquie et la Grèce, ou laisser sur place nos troupes de maintien de la paix jusqu'à ce que—c'est tout ce que l'opposition demande—on trouve une solution juste et durable?

Lors de la période des questions aujourd'hui, j'ai mentionné que le président Vassiliou et M. Denktash avaient négocié tout l'été. Les pourparlers ne sont pas complètement rompus. Ils sont suspendus parce qu'une élection présidentielle aura lieu en février. Avec le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, les deux parties ont convenu de reprendre les pourparlers en mars, sous la surveillance étroite du secrétaire général lui-même.

Pourquoi ne pas attendre d'avoir trouvé une solution avant de retirer nos troupes? Une solution est en vue. Pourquoi ne pas attendre qu'un autre pays nous aide et envoie là-bas des soldats chargés de maintenir la paix? Malheureusement, notre secrétaire d'État a encore tout gâché. Dans l'esprit des Fêtes, j'aurais aimé pouvoir la féliciter, mais c'est impossible. Notre image à l'échelle internationale en prend un dur coup. La secrétaire d'État ne juge pas utile de soumettre d'abord à la Chambre, pour qu'elle en débatte, des questions importantes comme celles qui concernent nos militaires.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'interviens pour exposer la position du Nouveau Parti démocratique sur l'annonce que vient de faire le gouvernement.

J'ai une bonne raison de féliciter le ministre. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, ou du moins certainement ceux de notre parti, apprécient le fait que le ministre ait choisi de faire cette déclaration à la Chambre des communes. Cela prouve que le gouvernement, ou tout au moins le ministre, apprend vite. Il y a une semaine, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a préféré faire une déclaration sur la Somalie au cours d'une conférence de presse qu'elle a donnée à l'étage inférieur pendant que la Chambre siégeait. Nous sommes reconnaissants au ministre d'avoir fait sa déclaration à la Chambre aujourd'hui.

• (1220)

Il reste maintenant au gouvernement à reconnaître qu'il doit saisir dorénavant la Chambre de ce genre de décisions importantes en présentant une résolution, afin que les députés puissent donner leur avis et débattre des mesures envisagées avant que le gouvernement ne les annonce tout simplement. Toutefois, nous sommes heureux de voir à quel point le ministre a appris vite depuis la semaine dernière.

Le Canada participe, sous les auspices des Nations Unies, aux opérations de maintien de la paix à Chypre depuis 1974. Au fil des ans, des milliers de soldats canadiens ont été envoyés en mission à Chypre. Des milliers de familles canadiennes ont dû être séparées afin que le Canada puisse contribuer à maintenir la paix à Chypre. Vingt et un soldats canadiens sont morts en mission là-bas, au service de leur pays et des Nations Unies. Nous devons souligner leur sacrifice et leur sens du devoir.

Je profite de l'occasion pour signaler que de nombreux anciens combattants canadiens ayant participé à des opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies sont déçus, parce que le gouvernement canadien n'a pas encore créé de médaille de service pour les honorer. L'association canadienne de ces anciens combattants, dirigée par James MacMillan-Murphy, de ma circonscription, a soulevé la question, et j'espère que le gouvernement y donnera suite.

Le ministre a annoncé aujourd'hui que le Canada se retirait de la force de maintien de la paix des Nations Unies stationnée à Chypre. Il le fait sans qu'on ne lui ait trouvé de remplaçant. Il l'a fait sans que le conflit qui a requis la présence du Canada et des Nations Unies à Chypre ne soit réglé et sans avoir l'assurance que son retrait n'empirera pas les choses. Le gouvernement a affirmé que les efforts de maintien de la paix de l'ONU sont un élément du problème. Je soutiens que c'est faux et que rien ne justifie une telle affirmation. En fait, Chypre doit sa paix et sa sécurité aux forces de maintien de la paix.

Le comité parlementaire, dont le député de Parkdale—High Park a parlé, un comité multipartite, en a témoigné cette semaine devant la Chambre des communes. Après avoir eu des entretiens avec des Chypriotes de tous les camps, on a dit que les forces de l'ONU sont essentielles à la paix et à la sécurité à Chypre, et dans l'annonce qu'il a faite, la ministre n'a nullement réfuté cette affirmation.

Je maintiens qu'en agissant ainsi, le gouvernement profite subrepticement de la lassitude des Canadiens, qui sont maintenant fatigués de voir le Canada contribuer pendant de longues années aux efforts de maintien de la paix à Chypre. Je crois que le gouvernement a le devoir de montrer aux Canadiens la voie à suivre dans ce dossier épineux et d'affirmer que nous jouons un rôle essentiel et que nous devons continuer de le jouer tant que d'autres pays ne prendront pas notre relève ou qu'une solution juste et honorable au conflit n'aura pas été trouvée. Nous devrions demeurer à Chypre tant que nous y serons utiles.

Nous nous opposons à cette résolution parce que toutes les parties disent que notre contribution est essentielle à la paix. Nous disons que cette annonce arrive à un moment particulièrement délicat, puisque des initiatives pouvant mener à un dénouement du conflit viennent d'être prises. Il y aura des élections à Chypre en février.

Les pourparlers de paix ont été ajournés jusqu'en mars, et je crois que le gouvernement doit aux Canadiens qui ont sacrifié des années de leur vie au maintien de la paix à Chypre de ne pas aller de l'avant avec le retrait de nos troupes tant qu'il ne sera pas en mesure de démontrer à la Chambre et à la population qu'un retrait contribuerait à la résolution du problème et ne constituerait pas seulement un abandon de nos responsabilités.

Si nous partons maintenant ou en 1993, comme le gouvernement l'a annoncé, la situation risque réellement d'exploser de nouveau. Tout ce que nous allons faire, c'est donner aux Turcs, par exemple, l'occasion de se réarmer et d'imposer leur solution à Chypre. C'est dangereux, et le gouvernement aurait dû rejeter cette position.

On dit que cela coûte trop cher. On dit qu'il en coûte 14 millions de dollars par année au Trésor public. Comme l'a soutenu le député de Parkdale—High Park, c'est modeste comparativement aux sommes qu'il faudra peut-être engager par suite de cette décision.

C'est une somme bien modeste comparativement aux milliards de dollars que le ministère de la Défense gaspille, le dernier exemple étant le contrat d'hélicoptères.

Je regrette cette décision. Notre parti regrette cette décision, et nous espérons que le gouvernement profitera de la période des Fêtes pour y repenser.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Saint-Denis invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre ce rappel au Règlement. Je connais bien le Règlement et je sais que d'autres députés ne peuvent malheureusement pas intervenir, puisque c'est contre le Règlement.

[*Traduction*]

J'ai été élu en 1964, et c'est depuis cette année-là qu'il y a des Canadiens à Chypre. Je suis cette affaire depuis 1964. Par conséquent, je regrette beaucoup que le Règlement de la Chambre ne permette pas une plus grande participation, car le Règlement est très clair là-dessus: seul un ministre peut faire une déclaration, suivi de deux députés, un par parti. Je ne peux donc intervenir, mais je le ferai à la première occasion puisque je siège au Comité de gestion de la Chambre.

Le député d'Edmonton-Sud-Ouest, président très compétent du Comité de la gestion de la Chambre est ici, et je soulèverai la question à la prochaine séance du Comité de gestion de la Chambre, car nous estimons qu'il est temps de modifier les règles qui empêchent la tenue de débats approfondis. Peut-être faudrait-il prévoir un débat d'au moins une heure et permettre aux députés de participer plus pleinement aux débats sur des aspects précis et importants de la politique internationale, parce que je suis très attaché à la bonne réputation du Canada, comme tous les Canadiens le sont.

Malheureusement, le Règlement est ainsi fait, c'est la vie, mais je tiens à ce qu'il soit bien clair que je déplore que nous nous retirions à ce moment-ci. Nous aurions dû attendre au moins jusqu'en mars pour voir comment se passent les choses.

* * *

PROJET DE LOI C-98

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, sans proposition d'amendement.

* * *

RÉFORME ÉLECTORALE

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité spécial sur la réforme électorale.

Je souligne que ce rapport contient près de 100 pages de propositions de modifications. Il s'agit d'un rapport provisoire portant sur les conditions d'inscription sur les listes électorales et sur la méthode de vote. D'autres questions sont abordées, mais ce sont là les deux principales.

Le comité a tenu 31 longues réunions uniquement sur la rédaction du rapport parce qu'il y a beaucoup de détails à examiner si l'on veut donner aux Canadiens un meilleur système électoral et mieux empêcher les fraudes tout en maintenant les coûts dans les limites du raisonnable.

Le grand changement consiste à permettre aux Canadiens qui ne sont pas à leur adresse normale, lorsqu'il y a des élections, de voter plus facilement. Les Canadiens qui vivent temporairement dans une autre région au

Canada et les Canadiens qui vivent à l'étranger seront de ce nombre.

Avant ce rapport, les Canadiens à l'étranger pouvaient voter s'il y avait une ambassade ou une base militaire. Cette possibilité sera dorénavant offerte également aux gens qui doivent partir à l'étranger pour une courte période, mais qui vivent encore au Canada.

Le rapport a une portée très large.

En tant que membres du comité, nous prévoyons également que le gouvernement nous soumettra un projet de loi l'an prochain, après l'ajournement des Fêtes, afin que ces modifications puissent être adoptées à temps pour les prochaines élections. C'est pour cette raison que nous avons rédigé le rapport en termes juridiques pour accélérer l'application de toutes ces dispositions. De cette façon, le projet de loi étant prêt, il n'y aura plus évidemment qu'à le faire vérifier au ministère de la Justice pour nous assurer que nous sommes protégés. Nous avons hâte que ce soit fait.

• (1230)

Je veux féliciter tous les membres du comité, ainsi que le personnel, qui nous ont bien servis dans des circonstances difficiles. J'apprécie également le travail d'Élections Canada, dont les employés se sont toujours montrés disposés à nous aider à réaliser cet examen très détaillé. Ce fut difficile, mais nous espérons que cela en aura valu la peine pour les Canadiens et pour notre démocratie. Je recommande à tous de le lire, dans toute sa splendeur, durant l'ajournement.

Nous le ferons également parvenir aux 295 présidents d'élections du Canada pour qu'ils examinent cette ébauche détaillée et qu'ils nous communiquent leurs impressions, au cas où nous aurions erré.

Ce sont des personnes intelligentes, qui viennent de participer à un référendum et qui devraient être en mesure de nous conseiller. Elles devraient être capables de nous dire si nous avons fait ou recommandé quelque chose à la Chambre qui ne marchera pas.

Cette déclaration liminaire est un peu plus longue que la normale, je le sais, mais la question est d'une très grande importance et pour le moins difficile. Merci encore à tous les membres du comité et à notre personnel.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-88

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, au nom du député de Welland—St. Catharines—Thorold, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, avec modifications.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier mes collègues du comité, ainsi que le ministre des Communications, pour tous les efforts et la collaboration qui m'ont permis de déposer ce rapport aujourd'hui.

* * *

LE PROJET DE LOI C-227

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, au nom du député de Welland—St. Catharines—Thorold, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-227, Loi modifiant le Code criminel (profanation du drapeau).

[*Traduction*]

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai oublié de mentionner que le comité a l'intention de présenter son rapport en deux autres étapes et qu'il se réunira en janvier pour étudier les autres questions. Celle-ci était bien sûr la principale, mais il y en d'autres qu'il faut examiner, et vite. C'est ce que le comité compte faire. Je tenais à le signaler à la Chambre.

* * *

AFFAIRES AUTOCHTONES

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

Ce faisant, je voudrais signaler que l'élaboration de ce rapport a donné aux membres du comité une chance sans précédent de visiter des lieux et des gens dans notre pays que nous n'aurions jamais eu l'occasion de connaître autrement. Les foyers de nos concitoyens nous ont inspiré des émotions contradictoires. Nous avons éprouvé

tantôt de la fierté, tantôt de la tristesse devant le spectacle qui s'offrait à nous. Nous avons ressenti de la compassion et de l'impuissance au cours de notre visite et nous espérons que notre rapport pourra aider à améliorer les choses.

Dans certaines localités, les habitations étaient assez comparables à celles qu'on trouve dans la moyenne des localités du Sud. Ces localités avaient une base économique établie, une forme d'autonomie gouvernementale, un climat social assez stable et des conditions clémentes. Nous avons appris à les connaître.

Il y avait ces villages qui ne ressemblaient guère à ce dont je viens de parler et qui pourtant, en dépit de tout cela, semblaient décider à améliorer leur sort malgré les malheurs qui les frappaient. Nous avons aussi appris à connaître ces gens-là.

Nous souhaitons sincèrement que ce rapport reflète avec exactitude ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu et ce que nous avons ressenti. Nos recommandations ont pour objet de donner un moyen de résoudre les problèmes de logement que connaissent nos Canadiens autochtones afin qu'ils puissent obtenir des logements appropriés à des prix abordables.

Le comité et la présidence, en particulier, doivent en général beaucoup au greffier du comité dont l'appareil photographique semblait apparaître partout, et les résultats de nos photographies figureront dans le rapport. Je voudrais remercier notre chercheur de la bibliothèque du Parlement et les membres de notre personnel pour leur travail et les efforts qu'ils ont déployés pour préparer et rédiger ce rapport.

Surtout, je voudrais transmettre les remerciements les plus sincères du comité aux collectivités qui nous ont ouvert leur foyer et leur coeur. Leur hospitalité était sans pareil et a servi d'exemple au reste du Canada.

Je voulais remercier les membres du comité dont le dévouement à cette cause a été irréprochable. Il y a eu des occasions où des détails ont semblé attirer l'attention de certains membres et causer la frustration d'autres membres. Tout compte fait, notre rapport a été amélioré par leur participation, et je veux les remercier pour leur détermination.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le septième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité du développement et des droits de la personne a examiné la question des droits de la personne.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

CINQUANTE-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-neuvième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. En conformité avec le paragraphe 113(1) du Règlement, ce rapport est adopté d'office dès son dépôt.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure générale du Canada) demande à présenter le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication.

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

Mme Campbell (Vancouver-Centre) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

LOI CONCERNANT L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics) demande à présenter le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland.

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. MacKay propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) demande à présenter le projet de loi C-394, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu).

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, quatre Canadiens sur cinq réclament un renforcement de la loi afin d'empêcher que des armes à feu soient utilisées pour commettre des actes de violence ou des crimes.

Le gouvernement a réagi à ces pressions du public en adoptant la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu. Cependant, cette loi ne va pas à la source du problème, à savoir l'utilisation d'armes meurtrières à des fins criminelles. Dans la loi qu'il a adoptée, le gouvernement a préféré restreindre l'utilisation d'armes à feu à des fins récréatives légitimes au lieu de se pencher sur la nécessité de renforcer les contrôles réglementaires.

Comme je ne souscrivais pas à cette loi-là du gouvernement, j'ai préparé ce projet de loi d'intérêt privé qui vise à rendre plus sévères les peines dont sont passibles ceux qui sont trouvés coupables d'infractions où des armes à feu sont en cause. Mon projet de loi permettrait de mettre en oeuvre les recommandations du comité spécial sur le contrôle des armes à feu en veillant à ce que des peines plus sévères soient prévues en cas d'emploi abusif des armes à feu et à ce que la négociation de plaidoyers ne puisse être utilisée comme moyen de réduire une peine sans la permission du procureur général.

Ce projet de loi constitue une étape importante en vue de retirer les armes meurtrières des mains des criminels.

M. le Président: M. MacWilliam propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS

MESURE MODIFICATIVE

M. John E. Cole (York—Simcoe) demande à présenter le projet de loi C-395, Loi modifiant la Déclaration canadienne des droits (droit à la jouissance de ses biens).

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Cole: Monsieur le Président, le droit de chaque citoyen de posséder des biens, de les utiliser et d'en jouir à sa guise doit être reconnu et respecté par tous les niveaux de gouvernement du Canada.

Le droit à la jouissance de ses biens est un droit fondamental qui existait bien avant la Constitution qui le protège. Quand, par exemple, un dépotoir est imposé à une collectivité contre son gré, il est difficile et coûteux pour les particuliers de protéger leurs droits même s'ils sont directement touchés.

Les modifications que je propose à la Déclaration canadienne des droits renforceraient la détermination du Canada d'aider les particuliers à protéger leur droit d'utiliser leurs biens et d'en jouir.

M. le Président: M. Cole propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

• (1240)

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU 57E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je propose:

Que le 57e rapport du Comité de gestion de la Chambre, présenté le vendredi 4 décembre 1992, soit adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée)

* * *

PÉTITIONS

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au nom de milliers d'habitants de la Colombie-Britannique, notamment des localités de Little Fort, Darfield, Barrière, Clear Water, Vavenby, Blue River, Birch Island, Bridge Lake, Louis Creek, East Barrière Lake, Blackpool, Avola, McLure, Valemount, Jasper, McBride, Skwaam Bay, Heffley Creek, Chu Chua, Whispering Pines, Wells Gray et Vinsulla.

Je vais résumer leur longue pétition. En gros, ces pétitionnaires se disent opposés à la dérivation de la rivière Thompson-Nord, un affluent du Fraser. Il s'agit de dériver les eaux vers la région de San Diego, en Californie, dans le cadre du North America Water and Power Alliance Program.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de présenter une mesure législative qui interdirait la vente d'eau de nos lacs et rivières aux États-Unis ou au nord du Mexique.

LE LOGEMENT

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter. Dans les premières, on demande au gouvernement de rétablir le programme fédéral de coopératives d'habitation et d'y affecter 6,1 millions de dollars comme il avait été prévu pour 1992 afin d'assurer le financement d'environ 2 000 logements coopératifs. Ces pétitions sont signées par des citoyens de Coquitlam, en Colombie-Britannique.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, la deuxième série de pétitions arrive un peu tard, mais c'est quand même important. Les pétitionnaires prient le gouvernement de ne pas aller de l'avant avec le projet de loi C-91 concernant les médicaments.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Enfin, la dernière pétition vient du Council of Senior Citizens' Organizations de la Colombie-Britannique. Ces pétitionnaires prient le gouvernement de ne pas aller de l'avant avec l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je prends la parole, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par de nombreux citoyens de Regina, en Saskatchewan,

Ils rappellent à la Chambre leur inquiétude face aux enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté, plus d'un million au Canada; ils demandent qu'on vise comme objectif l'abolition de la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de prendre les mesures requises pour réaffirmer son engagement face à l'éradication de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000 et pour élaborer un plan lui permettant de réaliser cet engagement.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs milliers d'Albertains.

Il est particulièrement opportun que je la présente aujourd'hui. Comme vous le savez, monsieur le Président, hier, l'honorable Ken Rostad, procureur général de l'Alberta, et l'honorable Stephen West, solliciteur général de l'Alberta, ont rencontré leurs homologues fédéraux et les députés de l'Assemblée législative de l'Alber-

ta pour demander qu'on modifie davantage la Loi sur les jeunes contrevenants.

Cette pétition témoigne de l'appui accordé par mes électeurs à la réforme du droit au Canada qui permettrait de répondre aux inquiétudes de nombreux Canadiens face à l'augmentation des crimes violents commis par des jeunes.

Je remercie mes collègues de l'Alberta pour leur appui et je félicite ceux qui ont fait circuler cette pétition à la mémoire de Ryan Garrioch.

LA PEINE DE MORT

M. Walter Van De Walle (St. Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée correcte, conformément à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires s'inquiètent du nombre croissant de viols et de meurtres.

Ils demandent au Parlement canadien de rétablir la peine de mort.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition venant de plusieurs de nos aînés.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revoir le régime de pension de sécurité de la vieillesse au Canada pour qu'il réponde vraiment aux besoins des personnes âgées.

LE JEU «SERIAL KILLER»

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition signée par plusieurs centaines de personnes qui demandent à la Chambre des communes d'interdire, en vertu de la loi, l'importation, la distribution, la vente ou la fabrication d'un jeu appelé «Serial Killer», et d'informer les fabricants de ce jeu que les exemplaires envoyés au Canada seront saisis et détruits.

Monsieur le Président, nous exécrons les actes de violence contre la personne et nous croyons que le jeu «Serial Killer» ne contient aucun élément positif susceptible de provoquer l'admiration ou l'émulation chez les adultes ou les enfants, mais qu'il favorise plutôt la violence.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions qui concernent chacune le meurtre tragique d'un enfant à Calgary.

La première pétition est en mémoire de Ryan Garrioch, et les pétitionnaires demandent que le Parlement modifie la législation canadienne en remplaçant la Loi sur les jeunes contrevenants par une mise à jour de la loi sur les délinquants juveniles dont l'âge minimum à partir duquel un jeune tombe sous le régime de la loi serait réduit à 13 ans.

LA PEINE DE MORT

M. Al Johnson (Calgary-Nord): La seconde pétition, monsieur le Président, est en mémoire de Shannon Dawn Morrisette Bird, et les pétitionnaires demandent instamment que la peine capitale soit appliquée aux meurtriers d'enfants.

LES CARTES DE TUEURS

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter une pétition au nom de certains résidants de ma circonscription qui se font les porte-parole d'un bien plus grand nombre de leurs concitoyens.

• (1250)

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier les lois du Canada de façon à interdire l'importation, la distribution, la vente et la production de cartes dites d'assassins célèbres et de prévenir les fabricants des dites cartes que leur produit sera confisqué et détruit s'il est destiné au Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'électeurs et d'autres de la région de Scarborough et Markham.

Les pétitionnaires s'inquiètent des violations des droits de la personne perpétrées en Inde et dans d'autres pays. Ils signalent la longue détention du juge Ajit Singh Bains, qui vient d'être remis en liberté.

Ils désirent que le gouvernement canadien fasse part au gouvernement indien de ses inquiétudes à l'égard de la question du respect des droits de la personne.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre pour présenter deux pétitions au nom des premières nations du Canada.

La première pétition concerne la taxe sur les produits et services. Attendu que les premières nations du Canada sont exemptées de ce genre d'imposition de par leurs droits inhérents en tant qu'autochtones et de par les droits qui leur ont été conférés par traité, les pétitionnaires demandent au Parlement de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des citoyens des premières nations du Canada.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement prenne immédiatement les mesures nécessaires pour corriger les directives générales et les modifier de façon à faire respecter l'immunité fiscale des citoyens des premières nations, dans les réserves et hors des réserves, ainsi que de ceux qui n'ont pas encore de réserve reconnue.

LES LANGUES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, l'autre pétition concerne les langues autochtones.

Elle est présentée au nom de plus d'une centaine de membres des premières nations qui s'inquiètent de l'érosion de leur langue et qui sont déterminés à préserver, à développer et à mettre en valeur quelque 53 langues autochtones.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par un certain nombre de Torontois.

Les pétitionnaires rappellent que, le 24 novembre 1989, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution voulant que la Chambre exprime sa préoccupation à l'égard du million au moins d'enfants qui, au Canada, vivent sous le seuil de la pauvreté. Ils veulent qu'on supprime la pauvreté chez les enfants du Canada avant l'an 2000.

Ils font aussi remarquer que le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et qu'il a l'obligation morale de chercher à supprimer la pauvreté chez les enfants du Canada.

Ils signalent que, le 7 mai 1992, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré qu'il n'existe aucun plan d'action destiné exclusivement à supprimer la pauvreté chez les enfants.

À ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour réaffirmer son engagement de supprimer la pauvreté chez les enfants du Canada avant l'an 2000 et de mettre en oeuvre un plan d'action en conséquence.

LES VOLS D'ENTRAÎNEMENT À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai également une pétition venant d'un certain nombre d'habitants de Toronto qui exhortent le Parlement du Canada à se joindre à l'Assemblée des premières nations, aux Innu du Labrador et à d'autres peuples autochtones du nord du Canada pour s'opposer à l'utilisation de leurs terres par l'OTAN et le NORAD, qui s'en servent pour des attaques simulées.

Les pétitionnaires exigent que le gouvernement canadien mette un terme à tous les vols d'entraînement à basse altitude de l'OTAN et du NORAD au Canada et que notre pays utilise les fonds qu'il consacre à l'OTAN et au NORAD pour permettre aux peuples autochtones du Canada de reprendre le contrôle de leurs terres et de leur gagne-pain ainsi que pour promouvoir le développement durable dans l'intérêt de tous les Canadiens.

LA RÉSERVE DE STONEY POINT

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je voudrais présenter un certain nombre de pétitions aujourd'hui.

La première vient de 475 personnes de la région de Stoney Point, près de Sarnia. Les pétitionnaires ont remarqué qu'en 1942, le gouvernement canadien a confisqué leur réserve, numéro 43, aux termes de la Loi sur les mesures de guerre et, bien qu'il leur ait promis de leur rendre leurs terres après la guerre, elles sont toujours détenues par les Forces canadiennes, ce qui va à l'encontre de la proclamation de 1763.

Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à assumer ses responsabilités à l'égard de la première nation de Stoney Point en retournant les terres situées à Stoney Point aux habitants autochtones et à leurs descendants.

LE BOIS D'OEUVRE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, en outre, je voudrais présenter une pétition dans laquelle on précise que les États-Unis ont imposé de façon injuste un droit de douane sur nos exportations de bois d'oeuvre et qu'ils utilisent toutes sortes de mesures pour harceler les producteurs canadiens.

Les pétitionnaires font également remarquer que l'Accord de libre-échange entraîne de lourdes pertes d'emplois et la destruction de l'économie canadienne sans apporter les avantages promis.

Ils demandent donc au Parlement et au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre les intérêts de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre et notamment d'annuler l'Accord de libre-échange.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai 27 autres pétitions qui viennent s'ajouter à toutes les pétitions présentées au sujet des exportations d'eau.

Ces pétitions viennent de gens d'Armstrong, Anglemont, Celista, Chase, Sorrento, Tappen, Salmon Arm, Sicamous, Mara, Endorby, Vernon, Lumby et Falkland, des villes et des localités toutes situées dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap.

Les pétitionnaires s'inquiètent vivement du projet de dérivation des eaux de la rivière Thompson-Nord vers la Californie.

Ils demandent que le gouvernement fédéral dise catégoriquement qu'il ne permettra pas qu'on procède ainsi à la dérivation des eaux douces du Canada vers les États-Unis ou le Mexique et que nos rivières et nos fleuves ne sont pas à vendre.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter au nom d'environ 200 habitants du comté de Windsor—Essex, une pétition dans laquelle les signataires font remarquer que la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion selon laquelle, préoccupée par le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté—plus d'un million—, la Chambre s'est fixée pour objectif d'essayer d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Les pétitionnaires décrivent la menace qui pèse sur l'avenir et la stabilité sociale et économique de ce pays si l'on ne s'attaque pas à ce problème.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer la promesse qu'il a faite d'essayer d'éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000 et d'établir un plan afin de donner suite à cet engagement.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la circonscription d'Esquimalt—Juan de Fuca. Dans la pétition, les pétitionnaires se disent inquiets face à l'augmentation du prix des médicaments. L'augmentation du prix des médicaments a rejailli non seulement sur les programmes provinciaux et privés d'assurance-médicaments, mais aussi sur les particuliers.

Les pétitionnaires demandent que le projet de loi C-91 soit retiré et que le Parlement abroge le projet de loi C-22, adopté en 1987, de façon à ce que les Canadiens puissent pleinement bénéficier des prix inférieurs appliqués aux médicaments génériques.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 398, 401, 407 et 442.

[*Texte*]

Question no 398—**M. Gardiner:**

Dans le cadre du programme Voyageur 92, *a*) combien d'émissions de télévision ont été préparées par ou pour le gouvernement ou ses agences, *b*) quelles personnes ou entreprises ont été engagées à cette fin, *c*) combien la production de chacune de ces émissions a-t-elle coûté, *d*) combien devait-on payer pour la diffusion de chacune, *e*) combien de stations de télévision ont diffusé ces émissions et quelles sont-elles?

L'hon. Robert R. de Cotret (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne le Secrétariat d'État, la réponse est la suivante: a) une émission en français et une émission en anglais d'une durée d'une demi-heure chacune; b) 1st Satellite Communications Ltd; c) 42 280,49 $; d) aucun coût pour la diffusion des émissions; e) 121 stations communautaires de télévision par câble et 33 stations commerciales ont signalé leur intention de diffuser ces émissions plus tard. Une liste détaillée des stations de diffusion n'a pas été élaborée.

Question no 401—**M. Gardiner:**

À l'égard du Traité de libre-échange nord-américain, *a*) quels sont le coût réel et le coût estimatif totaux de la campagne d'information du public, *b*) quelles sont les entreprises qui ont obtenu des contrats de services dans le cadre de cette campagne, *c*) quelle est la valeur de chacun de ces contrats, *d*) combien le gouvernement va-t-il dépenser en publicité à la télévision, à la radio, dans les journaux et dans les autres médias?

M. Charles Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): *a*) Il n'y a eu aucune campagne publicitaire visant spécifiquement L'ALENA. Il y a effectivement eu une campagne publicitaire touchant les exportations canadiennes et comment le Canada peut demeurer compétitif sur le marché international. La campagne publicitaire donnait sur le commerce en général, c'est à dire; l'ALE, l'ALENA et le GATT. Le coût total de la campagne Radio

portant sur le commerce et du tabloid sur le commerce international était de 3 304 156,38 $.

b) i) Genesis Media Inc., ii) The McLaughlin Group, et iii) La Société canadienne des postes sont les compagnies à qui les contrats de la campagne publicitaire ont été aloués.

c) Voici les fonds alloués aux contrats:

i) un contrat avec Genesis Media pour 1 880 000 $

ii) deux contrats avec McLaughlin Group pour 842 000,76 $

iii) un contrat avec la Société canadienne des postes pour 582 155,62 $.

d) À l'heure actuelle, aucune somme n'est allouée au chapitre de la publicité, que se soit à la radio, à la télévision ou dans les journaux, en ce qui a trait à l'ALENA.

Question nº 407—**M. Boudria:**

Depuis le 17 septembre 1984, combien d'appareil téléphoniques à accès limité (STU) le gouvernement du Canada a-t-il achetés et à combien s'élève leur coût d'acquisition pour chaque année financière?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Depuis l'année financière 1986, le gouvernement du Canada a acheté 3 816 appareils téléphoniques à accès limité (STU).

La liste des dépenses (estimées) effectuées pour l'acquisition de ces appareils à chaque année financière se lit comme suit:

Année financière	Montant ($)
AF 1984-1985	0
AF 1985-1986	0
AF 1986-1987	116 000
AF 1987-1988	2 200 000
AF 1988-1989	3 015 000
AF 1989-1990	938 000
AF 1990-1991	6 096 000
AF 1991-1992	776 000
AF 1992-1993	322 600

Il est à noter qu'avant l'année financière 1986-1987, il n'existait aucun relevé de dépenses relatives à l'acquisition des appareils téléphoniques à accès limité. Les appareils qui existaient au Canada avant cette date étaient soit des appareils prêtés par des fournisseurs ou donnés par le gouvernement américain pour utilisation par le gouvernement canadien.

Question nº 442—**M. Thacker:**

En ce qui concerne les coûts occasionnés au gouvernement pour fournir des réponses aux questions inscrites au Feuilleton au cours de la période du 13 juin 1992 au 10 décembre 1992, combien en a-t-il coûté a) au total, b) par question, c) pour répondre à la présente question?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): (a) & (b) Questions répondues entre le 13 juin 1992 et le 10 décembre 1992:

Nº de la question	Coût approximatif $	Nº de la question	Coût approximatif $
218	1 075	352	961
247	286	354	158
248	115	355	85
251	469	356	87
282	700	357	41
284	244	358	92
285	367	359	41
289	969	360	57
291	525	361	480
294	682	362	189
295	312	363	189
296	76	364	82
297	210	365	480
298	128	366	245
300	145	368	140
304	3 211	369	2 868
310	385	370	598
311	62	371	428
312	135	372	130
314	95	373	420
315	77	374	101
319	59	375	859
322	164	376	138
323	120	377	41
327	82	378	92
329	1 534	379	72
330	1 130	380	138
331	128	382	102
332	87	383	164
333	93	384	228
334	77	388	58
335	205	390	475
336	281	391	314
339	311	392	106
340	56	393	361
341	232	394	112
342	61	397	56
343	78	399	109
344	189	400	109
345	276	403	445
347	2 173	409	85
348	169	410	85
349	117	411	845
350	30	412	90
351	41		

Coût total : 30 957 $

(c) 35 $.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 385 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 385 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 385—**M. Karpoff:**

Pour chaque année depuis novembre 1988, des ministères ou des organismes ont-ils dépensé de l'argent ou versé des subventions dans la circonscription de Surrey-Nord et, dans l'affirmative, *a*) quel est le ministère ou organisme en cause, *b*) combien d'argent a-t-il dépensé, *c*) sous quels rubriques et programmes l'argent a-t-il été dépensé?

(Le document est déposé.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE DES GWICH'IN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-94, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'Entente conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Gwich'in, représentés par le Conseil tribal des Gwich'in, et modifiant une loi en conséquence soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur des Ressources humaines.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

• (1300)

M. Dingwall: Monsieur le Président, je pense que la Chambre serait disposée à renvoyer le projet de loi au comité plénier pour en poursuivre le débat.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M^me^ Champagne.)

La présidente: La Chambre étudie en comité plénier le projet de loi C-94, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'Entente conclue entre Sa Majesté la Reine, chef du Canada et les Gwich'in, représentés par le Conseil tribal des Gwich'in, et modifiant une loi en conséquence.

L'article 2 est-il adopté?

Article 2—*Définition de «Entente»*

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la présidente, je pense que les partis sont disposés à faire une brève déclaration à l'étape du comité et ensuite, s'il y a des questions, je serai disposé à y répondre.

Passant maintenant au débat, je voudrais exposer très brièvement les dispositions de la Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in, c'est-à-dire du projet de loi C-94. Comme le temps presse, je serai très bref.

La mesure à l'étude donnera force de loi à l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in, dont j'ai une copie et qui a été déposée le 26 novembre à la Chambre. Il s'agit d'une entente historique conclue officiellement le 22 avril dernier par les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest et par le Conseil tribal des Gwich'in.

Aux termes de cette entente, les 2 200 Gwich'in vivant dans la région du fleuve Mackenzie, surtout dans les localités d'Aklavik, Inuvik, Arctic Red River et Fort-McPherson, recevront le titre de propriété sur plus de 22 000 kilomètres carrés de terres dans les Territoires du Nord-Ouest, et le titre de propriété sur plus de 1 550 kilomètres carrés de leur terres ancestrales au Yukon.

Le projet de loi C-94 permet également aux Gwich'in de jouer un rôle important dans la gestion des ressources renouvelables de la région et leur accorde des droits d'exploitation du sous-sol sur 6 100 kilomètres de terres dans les Territoires du Nord-Ouest et des droits exclusifs à certaines activités d'exploitation des ressources fauniques.

Les avantages financiers comprennent le versement, en franchise d'impôt, de 75 millions de dollars, en dollars de 1990, au cours des 15 ans suivant l'adoption de la loi, une part des redevances sur les ressources s'élevant à 7,5 p. 100 sur la première tranche de gains de 2 millions de dollars, et à 1,5 p. 100 sur les montants dépassant ce seuil, tirés de l'exploitation des ressources sur les terres des Gwich'in, dans la vallée du Mackenzie, et enfin une subvention de 15 ans sur les impôts fonciers pour les terres non aménagées reconnues comme des terres des Gwich'in et situées à l'intérieur des limites municipales.

Aux termes du projet de loi, les lois fédérales et territoriales ainsi que les règlements municipaux continueront de s'appliquer aux Gwich'in et à leurs terres jusqu'à ce qu'on ait réussi à négocier un accord d'autonomie gouvernementale et que la Chambre en soit saisie.

Voilà les grands axes du règlement des revendications territoriales, du projet de loi C-94, dont tous les partis reconnaissent la valeur.

À tous les égards, cette mesure marque un grand progrès. Le projet de loi C-94 donne aux Gwich'in un rôle dans le développement du Nord. En créant un certain nombre de conseils de gestion, elle leur ouvre des débouchés en dehors des domaines traditionnels et leur permet de participer à la gestion courante des ressources. Il prévoit également un mécanisme de règlement des différends pour résoudre les problèmes qui peuvent surgir avec les gouvernements.

Permettez-moi d'ajouter encore que, si les Gwich'in cèdent certains droits de chasse, de pêche et de piégeage non définis qui sont contenus dans le traité nº 11, contre des avantages clairement définis dans le projet de loi C-94, tous les autres droits issus du traité nº 11, signé en 1921, demeurent. Ces autres droits comprennent des versements annuels, des droits à l'éducation et d'autres avantages sociaux.

Le règlement des revendications territoriales des autochtones a été une priorité du gouvernement. Comme il est absolument essentiel de régler ces revendications territoriales pour l'avenir des peuples autochtones et le développement économique du Canada, le gouvernement a placé le règlement des revendications globales en tête de liste des priorités relatives aux autochtones présentées à la Chambre, par le premier ministre, en septembre 1990.

En conséquence, ce projet de loi représente le premier règlement des revendications territoriales régionales résultant de longues négociations avec les Dénés et les Métis de l'Arctique de l'ouest. À ce chapitre, les Gwich'in sont vraiment des pionniers. Ils ont, en quelque sorte, brisé la glace et sont un exemple à suivre pour les autres autochtones de l'Arctique de l'ouest.

En conclusion, je tiens à féliciter personnellement le président Willard Hagen, du Conseil tribal des Gwich'in, le chef James Ross, de la bande de Fort-McPherson, ainsi que les autres membres de leur équipe de négociation et de leur conseil, de s'être montrés extrêmement positifs, optimistes et confiants dans le processus qui a mené à la conclusion de cette entente.

Chers collègues, madame la Présidente, je vous invite à appuyer le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui a été approuvé, l'an dernier, à 94 p. 100 par les membres de la nation Gwich'in qui avaient le droit de vote. J'invite les députés à permettre l'adoption rapide de ce projet de loi, notamment en raison de l'importance que cette entente revêt pour les Gwich'in, sur les plans économique et humain. Je vous signale que les aînés Gwich'in pourront bénéficier des avantages prévus dans l'entente, avant Noël, si le projet de loi est adopté aujourd'hui.

J'ai bon espoir que les députés accepteront d'adopter le projet de loi aujourd'hui, en lui faisant franchir toutes les étapes, y compris celle de l'adoption finale et du renvoi à l'autre endroit. Je demande aux députés de se montrer très coopératifs en ce qui concerne cette importante mesure.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la présidente, je me réjouis de participer au débat concernant la deuxième lecture et l'adoption du projet de loi C-94, qui concerne la revendication territoriale des Gwich'in. C'est pour moi un honneur de pouvoir parler aujourd'hui de ce projet de loi sur une revendication territoriale globale. Comme le ministre l'a mentionné, les Gwich'in sont les premiers à conclure une entente sur une revendication territoriale régionale dans les Territoires du Nord-Ouest, depuis l'échec de la dernière entente globale avec les Dénés et les Métis.

Deux autres organisations autochtones de la circonscription de Western Arctic, soit le Conseil tribal des Sahtu et le Conseil tribal des Dogrib, ont également amorcé des négociations sur les revendications territoriales, négociations qui s'appuient sur la dernière entente précédente concernant les revendications globales.

Les Gwich'in sont très fiers de leur entente, qui est l'aboutissement de nombreuses années de dur travail et d'efforts infatigables pour conclure une entente leur donnant une immense possibilité d'avoir un avenir sûr en matière financière. Les Gwich'in comptent utiliser cette entente pour assurer leur mieux-être.

À titre de parlementaires, nous avons le pouvoir et l'obligation d'aider les Gwich'in à atteindre cet objectif.

• (1310)

Les Gwich'in ont vu naître sept générations depuis le début des négociations. Leur lutte a commencé en 1921 lorsque le chef Julius Salu des Tetlit Gwich'in et le chef Paul Niditchi des Gwich'a Gwich'in ont signé le traité nº 11, les 26 et 28 juillet respectivement, dans les localités d'Arctic Red River et Fort-McPherson.

Les Gwich'in croyaient que le traité nº 11 serait un traité de paix et d'amitié jusqu'à ce qu'on se rende compte que quelque chose avait été mal compris dans la traduction de la langue parlée à la langue écrite et qu'Ottawa interprétait le traité comme une renonciation, de la part des Gwich'in, à leurs terres et à leur identité culturelle. Leur langue, leur religion et leurs valeurs traditionnelles, qui avaient survécu pendant des millénaires, étaient presque perdues.

Peuple fort et fier, les Gwich'in se sont opposés pacifiquement aux forces extérieures qui, en quête de richesse, ont pris leurs ressources non renouvelables et se sont servis de leurs cours d'eau et de leurs terres, causant dans certains cas des dommages importants. Ils ont survécu aux riches lobbyistes anti-fourrure qui s'opposent durement et malhonnêtement à ce qu'on tue les animaux pour leur peau, sans se soucier de l'impact de ces campagnes trompeuses sur les Gwich'in, leurs valeurs, leurs traditions et leur mode de vie.

C'est la détermination qui a soutenu les Gwich'in jusqu'à la deuxième lecture de ce projet de loi aujourd'hui. Cette entente est le fruit de longues négociations qui ont commencé lorsque le gouvernement du Canada a accepté les revendications des Dénés et des Métis en 1976 et 1977.

Se servant de l'entente de principe de 1990 comme base, les Gwich'in du delta du Mackenzie ont entrepris des négociations en décembre 1990 et ont paraphé une entente globale le 13 juillet 1991.

On doit féliciter et remercier les Gwich'in, qui ont voté en grand nombre, comme le ministre l'a mentionné, entre le 16 et le 20 septembre 1991. Sur les 1 122 électeurs inscrits, 1 021 ont exercé leur droit de vote, et 960 ont voté en faveur de l'entente. Cela représente un excellent taux de participation de 91 p. 100 et un vote de 94 p. 100 en faveur de l'entente.

Comme il se devait, la ratification historique de l'Entente sur la revendication territoriale globale a eu lieu le 22 avril 1992, à l'école Chief Julius, dans la localité de Fort-McPherson. Plusieurs dignitaires ont assisté à la cérémonie, y compris les représentants du gouvernement territorial, le chef, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et la députée de Western Arctic. De nombreux anciens très respectés, qui ont joué un rôle important dans les négociations, étaient également présents et ont participé à la signature de l'entente finale.

L'entente se veut une célébration de la culture et de l'identité des Gwich'in. Après la signature de l'entente, des danses au son des tambours, des danses folkloriques et des banquets ont été organisés dans chacune des localités visées, soit Fort-McPherson, Aklavik, Inuvik et Arctic Red River. Les célébrations ont duré plusieurs

jours. L'entente ne met peut-être pas un terme à près de 20 années de négociations ou à 70 ans de lutte, mais constitue sûrement un pas en avant. Les Gwich'in ont négocié un traité moderne qui leur garantit des avantages économiques, la propriété du sol et du sous-sol, des pouvoirs régionaux dans certains cas, le droit exclusif de chasse, de piégeage et de pêche et des droits ancestraux bien définis. Les dispositions ont été approuvées et ratifiées par la majorité des Gwich'in.

Permettez-moi de vous énumérer les gains et les dispositions. Grâce à cette entente, les Gwich'in obtiennent des gains importants. Ainsi, l'accord contient une disposition, le paragraphe 3.1.5, sur les actions accréditives.

Une disposition générale protège l'identité des Gwich'in. Leur loi les protège et leur donne la possibilité de jouir de tous les droits constitutionnels, actuels ou futurs, conférés aux autochtones qui s'appliqueraient dans leur cas.

À l'annexe B, l'accord renferme également des dispositions prévoyant une forme d'autonomie gouvernementale. L'entente cadre d'autonomie gouvernementale englobe un vaste éventail de secteurs de compétence au sujet desquels les Gwich'in peuvent entamer des négociations avec le gouvernement du Canada.

Cette entente cadre permettra aux Gwich'in de discuter du transfert et de la prestation de programmes et de services tels que l'enseignement, la formation, les langues, le revenu et les impôts, les services de santé et les services sociaux, ainsi que l'administration de la justice en fonction du système de justice tribale des Gwich'in, qui repose sur des valeurs traditionnelles. Dans les années à venir, ce groupe autochtone sera reconnu, et ses droits seront inscrits dans la Constitution du Canada. Des gains ont été réalisés par rapport au traité nº 11. D'autre part, la plupart des droits prévus dans ce traité ne sont pas touchés par l'entente.

En ce qui a trait à la question du territoire, les Gwich'in recevront le titre de propriété visant une superficie de 8 622 milles carrés dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris les droits d'exploitation souterraine et les ressources souterraines accrus, ainsi que 600 milles carrés de territoire au Yukon, les ressources souterraines n'étant pas incluses dans ce cas. Ils vont recevoir 75 millions de dollars en quinze ans.

Je demande instamment aux députés d'adopter rapidement ce projet de loi parce que certaines dispositions visant spécifiquement les anciens entreront immédiatement en vigueur.

Il porte aussi sur les droits d'exploitation des ressources fauniques. De nombreux droits sont énoncés de façon détaillée dans l'entente conclue par les Gwich'in, notamment le droit exclusif de piéger les animaux à fourrure, le droit d'exploiter à leur guise toutes les espèces animales composant leurs ressources fauniques et le droit exclusif d'exploiter les ressources fauniques sur les terres des Gwich'in visées par des titres.

Le projet de loi porte aussi sur la question de l'expropriation de terres. Il garantit à jamais aux Gwich'in la propriété de la superficie convenue dans l'entente réglant leurs revendications territoriales. Cette garantie prévaudrait même dans l'éventualité peu probable où le gouvernement aurait besoin d'exproprier une partie des terres en question.

Le projet de loi confère aussi des droits de gestion et offre des perspectives économiques. Il garantit aux Gwich'in la moitié des sièges aux conseils de gestion, qu'il s'agisse de ressources renouvelables, d'aménagement du territoire, d'évaluations environnementales ou de réglementation des terres et des eaux. Les Gwich'in voient là un gain très important qui leur donne maintenant une voix et une représentation égales.

Des perspectives économiques existeront maintenant pour la première fois dans un certain nombre de domaines, et les Gwich'in joueront un rôle dans le développement, ce qui facilitera le règlement d'éventuels désaccords entre eux et les gouvernements au sujet de la modification du traité. Les Gwich'in croient que le projet de loi leur garantit qu'il seront consultés par les promoteurs sur divers sujets qui, jusqu'à maintenant, n'étaient même pas mentionnés dans le traité. Le projet de loi crée un tribunal d'arbitrage et, dans l'éventualité d'un désaccord sur l'interprétation de l'entente intervenue entre le gouvernement du Canada et les Gwich'in, les deux parties pourraient convenir de modifier l'entente.

Parlons des considérations ultérieures et de l'application de l'entente. À ce sujet, je voudrais vous faire part d'une préoccupation que les Gwich'in m'ont eux-mêmes exposée, à savoir l'absence de dispositions leur conférant des avantages dans l'éventualité où des promoteurs souhaiteraient prospecter du pétrole et du gaz naturel sur les terres des Gwich'in. Sur le territoire des Gwich'in, c'est une exigence essentielle pour toute première nation qui veut promouvoir et instituer l'autonomie gouvernementale.

Une autre question urgente est constituée par l'existence de l'encours de prêts garantis sur le programme de compensations financières. Les Gwich'in ont pris la responsabilité de 15 p. 100 du prêt de 40 millions de dollars

consenti aux Métis dénés lors de la tentative de conclusion d'un accord global de revendications territoriales. Les Gwich'in estiment que le gouvernement du Canada a l'obligation fondamentale de fournir aux intéressés les fonds nécessaires pour parvenir à un accord global de revendications territoriales.

Dans l'intérêt des parties et du processus de négociation, j'espère que le gouvernement du Canada va respecter le délai raisonnable accordé pour l'établissement et la mise en oeuvre du plan et du comité chargé de la mise en oeuvre ainsi que fournir le financement nécessaire à la mise en place du cadre de l'entente.

À titre de porte-parole de mon parti pour les affaires des autochtones et de représentante des électeurs de Western Arctic, je ferai un suivi des progrès réalisés relativement à la mise en oeuvre de l'accord dans des délais raisonnables.

Je voudrais prendre quelques instants pour décrire à la Chambre aujourd'hui les quatre établissements du delta du Mackenzie: Aklavik, Inuvik, Fort-McPherson et Arctic Red. Aklavik, qui signifie «habitat du grizzly arctique» en inuktitut, compte une population de 760 âmes. Ce sont ces localités qui ont travaillé de près pour obtenir ce projet de loi sur leurs revendications territoriales.

La localité d'Aklavik n'était au début qu'un petit comptoir de traite établi par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il est rapidement devenu le centre du piégeage, de la traite et de transport du delta du Mackenzie, qui regorgeait de rats musqués. Beaucoup d'habitants d'Aklavik appellent probablement leur ville «la ville qui ne voulait pas mourir». D'ailleurs, à Aklavik, dans une situation difficile, on dit souvent «never say die», ce que l'on pourrait traduire par «on n'en mourra pas». Même après que le gouvernement fédéral eut réinstallé la collectivité à Inuvik en raison de graves problèmes d'inondations et d'érosion, beaucoup d'habitants d'Aklavik sont restés sur place. Inuvik est la plus importante localité canadienne située au nord du cercle polaire. Avec une population de 3 200 habitants, Inuvik a été la première ville moderne planifiée des Territoires du Nord-Ouest.

• (1320)

Fort-McPherson, ainsi nommé en l'honneur de Murdoch McPherson, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, est situé à la limite du territoire des Gwich'in, sur la route Dempster. Avec une population de 729 habitants, Fort-McPherson reste l'un des centres économiques les plus importants pour les chasseurs et les trappeurs.

La petite collectivité d'Arctic Red River, qui compte 125 habitants, est située au confluent de la rivière Arctic Red et du fleuve Mackenzie. Pendant des siècles, ce lieu a servi de camp de pêche saisonnier aux Dénés.

En terminant, je tiens à rendre hommage aux gens qui ont travaillé à l'élaboration du projet de loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in. Est-ce qu'il me reste du temps? Non. Je réserverai donc les remerciements et ma conclusion pour ma prochaine intervention.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je remercie mes collègues qui ont pris la parole au nom du Parti conservateur et du Parti libéral. Je tiens à faire savoir à la Chambre que notre parti est prêt à appuyer le projet de loi en troisième lecture.

La revendication des Gwich'in a été ratifiée par une très forte majorité. Comme ma collègue de Western Arctic l'a déclaré, au moment du vote, le 21 septembre 1991, 94 p. 100 des Gwich'in ont donné leur appui au règlement de la revendication. Je crois donc que la Chambre doit reconnaître que le choix des Gwich'in est clair et que ceux-ci appuient en très forte majorité l'entente négociée avec le gouvernement fédéral. Seulement 5 p. 100 s'y sont opposés. J'aurais aimé que nous obtenions un tel résultat dans notre référendum national.

Notre parti a toujours appuyé l'idée des revendications territoriales des autochtones, non seulement parce qu'elles permettent de régler d'importants problèmes sociaux et d'autres iniquités dont les autochtones du Canada ont été victimes, mais aussi parce qu'elles pourraient stimuler grandement le développement économique. Notre parti appuie le règlement des revendications, parce que nous savons que, après l'attribution des terres et des ressources et grâce aux compensations financières et aux redevances mentionnées par le ministre, le Nord bénéficiera d'une forte injection de capitaux et, par le fait même, d'intéressantes possibilités sur le plan du développement économique.

Les politiques appliquées antérieurement dans le Nord par les gouvernements libéraux et conservateurs ont provoqué un exode des capitaux de la région. En effet, ce sont des sociétés d'ailleurs qui vont s'établir dans le Nord. Elles y font de l'exploitation minière et forestière, des activités de chasse et de pêche, enfin tout ce qu'elles veulent. Elles drainent ainsi les ressources à l'extérieur de la région, de même que les capitaux et les revenus. Finalement, elles laissent les habitants du Nord dans des conditions de pauvreté relative, les autochtones étant les plus pauvres parmi les pauvres.

Cette entente pourrait renverser la tendance à drainer les capitaux hors de la région. Les habitants de l'Arctique vivent dans cette région depuis quelque 9 000 ans. C'est chez eux depuis toujours, et ils y seront chez eux dans l'avenir. Toute forme de capital et tout revenu tiré de leurs investissements chez eux seront réinvestis dans le Nord. La région sera le foyer d'une croissance économique supérieure à tout ce qu'elle a connu depuis fort longtemps.

Les règlements des revendications territoriales devraient constituer un élément clé de la stratégie économique du Canada. Ils peuvent certes renverser la tendance à la décapitalisation à laquelle on a assisté par le passé.

Je tiens à ce que les députés sachent que nous avons effectivement certaines préoccupations au sujet de la participation du gouvernement fédéral au processus de négociation. Comme la députée de Western Arctic l'a souligné, par le passé, le gouvernement fédéral a insisté pour que les Dénés et les Métis de l'Arctique de l'ouest se réunissent et négocient une revendication territoriale globale qui porterait sur toute la région. En fait, après avoir consacré beaucoup de temps et d'argent et après de longues recherches et négociations, ils en sont arrivés à une entente. Lorsqu'elle a été présentée à Dettah en juillet 1990, la vaste majorité des Dénés et des Métis l'ont rejetée. C'est à ce moment-là que les Gwich'in ont quitté la table et dit qu'ils étaient prêts à présenter leur propre revendication.

Comme le ministre des Affaires indiennes le sait, une des raisons pour lesquelles ils l'ont fait, c'est que, essentiellement, selon eux, leur peuple avait souffert assez longtemps et la revendication territoriale donnerait lieu à un dédommagement et leur conférerait une assise territoriale ainsi que certains pouvoirs administratifs et gouvernementaux qu'ils estimaient nécessaires pour amener leur peuple sur la voie du développement. Avec cette priorité à l'esprit, ils ont donc pu engager des négociations distinctes avec le gouvernement fédéral.

Malheureusement, le gouvernement fédéral peut recourir à une certaine forme de chantage lorsqu'il traite avec les autochtones. D'une part, la politique du gouvernement national à l'égard des autochtones garde ces derniers dans un état de pauvreté perpétuelle; elle les prive des ressources dont ils ont besoin pour poursuivre leur développement économique; mais, d'autre part, on peut les obliger à accepter, à propos des revendications territoriales, des ententes dans lesquelles on leur demande de renoncer à leurs droits existants. Cela crée un grave problème, un grave dilemme pour les peuples autochtones.

Les Gwich'in ont estimé qu'ils pouvaient négocier une revendication qui favoriserait leurs programmes économiques et sociaux, qui assurerait leur promotion en tant que peuple, et pourtant, ils prévoyaient que, dans l'avenir, il y aurait des changements de la part du gouvernement qui supprimerait la disposition permettant de faire disparaître l'ensemble des droits existants des autochtones. Et, par conséquent, je pense qu'ils prenaient un risque sur l'avenir pour aider leur peuple.

Il est regrettable que nous n'ayons pas encore nécessairement cette disposition visant à supprimer l'ensemble des droits existants des autochtones, mais le genre de disposition consistant à «céder, louer et renoncer» qui réduit toujours les droits de ces derniers, les obligeant à y renoncer quand ils font des revendications territoriales.

Les peuples autochtones sont les seuls dans notre pays à qui on demande, pour régler un différend non résolu avec le gouvernement national, de renoncer aux droits qui leur ont été garantis aux termes de notre Constitution. Et, en ce qui me concerne, c'est injuste et une sorte de chantage, et cela ne devrait pas exister.

Je suis heureux de voir qu'il y a un autre parti à la Chambre qui a suivi l'exemple du Nouveau Parti démocratique en 1985, quand nous avons adopté une résolution disant que les dispositions d'extinction des droits étaient inacceptables, qu'il ne devrait pas y en avoir et qu'on peut obtenir une certitude en établissant des formalités par lesquelles les peuples autochtones peuvent négocier avec les gouvernements du Canada et avec les provinces afin de s'assurer que leurs droits et leurs revendications territoriales sont bien respectés, compte tenu de l'évolution de la situation.

Nous nous inquiétons aussi, madame la présidente, de la façon dont les tiers ont été consultés en vue de faire avancer les revendications territoriales des Gwich'in. Nous nous inquiétons, entre autres, du fait que l'entente avec les Gwich'in comprendra 600 milles carrés situés au Yukon. Les consultations qui se sont déroulées entre le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral n'étaient pas exactement ce qu'on pourrait appeler des consultations libres et transparentes, et les parties n'ont pas été traitées sur un pied d'égalité.

En fait, ce qui est arrivé, c'est que le gouvernement fédéral a simplement dit au gouvernement du Yukon que l'entente avec les Gwich'in comprendra 600 milles carrés situés au Yukon. Dans certains cas, cela représente plus de territoire que n'en ont reçu certains groupes du Conseil des Indiens du Yukon aux termes de leur entente, et ces groupes estiment qu'ils n'ont pas été traités de façon juste et équitable lorsqu'ils voient les 600 milles carrés qu'on accorde aux Gwich'in. Le ministre pourrait peut-être répondre à cela.

Maintenant que nous avons exprimé ces préoccupations, nous aimerions rendre hommage à toutes les personnes qui ont participé aux négociations. Nous estimons que ces négociations ont abouti à des résultats satisfaisants pour les Gwich'in, que cette entente aura un effet positif sur leurs programmes économiques et sociaux et qu'elle leur permettra de se développer comme ils veulent le faire, en tant que peuple vivant dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous leur adressons tous nos voeux de succès.

• (1330)

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, je voudrais faire certaines observations à propos de ce projet de loi.

Le projet de loi C-94 est très important, car il porte sur les autochtones. Les autochtones ont été négligés pendant trop longtemps et ils méritent plus d'attention qu'ils n'en reçoivent. Ce projet de loi est présenté à la Chambre à la date même ou elle s'ajourne, et il doit franchir toutes les étapes.

Je m'étonne que le ministère des Affaires indiennes n'ait pas pu le présenter bien avant, afin qu'on puisse en examiner le bien-fondé. Nous avons très peu de temps pour le faire aujourd'hui.

Puisque les Gwich'in semblent satisfaits de l'entente, je veux bien appuyer ce projet de loi. Il est extrêmement important que le peuple Gwich'in accepte cette mesure législative, et comme le ministre et d'autres députés l'ont dit, les Gwich'in sont d'accord.

Je voudrais cependant mentionner quelque chose. J'ai été dans le Nord et j'ai constaté que des autochtones vivaient dans des conditions suffisamment déplorables pour faire honte à des pays du tiers monde. Une des priorités du Canada devrait être de traiter convenablement ses autochtones. Je ne pense pas que le gouvernement fédéral ait agi convenablement.

Nous avons un énorme ministère des Affaires indiennes, qui emploie près de 3 000 personnes qui s'occupent quotidiennement de ce problème. Il devrait avoir des projets qui améliorent les conditions de vie des populations autochtones. Si vous allez dans le Nord, vous pourrez voir combien la situation est lamentable.

Les autochtones ne peuvent plus continuer à vivre dans ces conditions. Il est tard, et le ministre n'a présenté cette mesure législative qu'il y a une demi-heure, mais je voudrais l'en féliciter. Mieux vaut tard que jamais. J'espère qu'il a eu sa leçon, qu'il traitera les affaires autochtones sérieusement et qu'il signera d'autres traités à la satisfaction des autochtones.

Par conséquent, j'appuie cet accord et je félicite le ministre de nous l'avoir soumis, même s'il est tard.

(L'article est adopté.)

Article 3—*Sa Majesté*

Mme Blondin-Andrew: Madame la présidente, lorsque j'ai parlé précédemment du projet de loi C-94, je n'ai pas eu l'occasion de rendre hommage aux personnes en cause. Je pense que c'est très important.

Le ministre a eu l'occasion de le faire, et j'en suis heureuse, mais je ne pense pas que le répéter puisse faire du tort dans ce cas-ci, car le traité a vraiment exigé beaucoup de travail.

Les leaders Gwich'in travaillent pour la cause de leur tribu depuis 71 ans. Le chef Julius Salu des Tetlit Gwich'in et M. Paul Niditchi des Gwich'in ont signé le traité nº 11 en 1921.

Il y a aussi le chef John Tetlitchi des Tetlit Gwich'in maintenant décédé, qui a représenté la nation Tetlit Gwich'in pendant de nombreuses années en sa qualité de chef et de membre du conseil législatif des Territoires du Nord-Ouest.

Il s'agit de remarquables leaders dans leurs communautés, qui ont pris la tête d'une démarche qui n'était à l'époque, ni à la mode, ni bien vue. Le chef Johnny Charlie des Tetlit Gwich'in, qui a été chef de la nation Tetlit Gwich'in pendant 10 ans, joue encore un rôle important au sein de la nation Gwich'in et demeure un membre très actif de sa communauté et de la région. Dans tous les coins des Territoires du Nord-Ouest, de nombreuses nations dénées le respectent, de même que de nombreux peuples autochtones et non autochtones.

Willard Hagen, président du Conseil tribal de la nation Gwich'in dirige les destinées des Gwich'in depuis qu'ils ont décidé de signer une entente globale sur leurs revendications territoriales avec le gouvernement du Canada.

James Ross, chef de la nation Tetlit Gwich'in, a joué un rôle important dans la signature de l'Entente globale sur les revendications territoriales des Dénés et des Métis le 9 avril 1992 et plus tard aussi dans la signature de l'entente globale des Gwich'in. Le chef Ross a apporté une contribution remarquable à sa communauté et à son peuple à plusieurs titres au cours des 10 dernières années. Il a été très actif au sein de la région et dans les Territoires du Nord-Ouest et son travail est bien connu. Il est très déterminé, orgueilleux, intelligent et éloquent lorsqu'il traite des questions qui touchent son peuple, sa région et le Nord en général.

Voici les anciens dirigeants Gwich'in qui méritent une reconnaissance et des louanges particulières: le chef Hyacinthe Andre, d'Arctic Red River, le regretté chef Johnny Kaye, de Fort-McPherson; le chef Andrew Stewart, d'Aklavik; le chef Grace Blake, d'Arctic Red River; M. David Krutko, ancien négociateur dans le dossier des revendications des Gwich'in et ancien vice-président de la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest; M^me^ Margaret Donovan, ancienne vice-présidente du Conseil tribal Gwich'in; M. Fred Koe, ancien négociateur dans le dossier des revendications des Gwich'in, et actuellement représentant d'Inuvik à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest; M. Richard Nerysoo, représentant du delta du Mackenzie à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, récemment nommé ministre au gouvernement des Territoires, ancien ministre de la Justice et leader du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je voudrais également louer et féliciter les dirigeants suivants de la nation Gwich'in, sans qui l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in n'aurait pu être réalisée:

M. Willard Hagen; M. James Firth, chef d'Inuvik et vice-président du Conseil tribal Gwich'in; M. Robert Alexie, fils, vice-président du Conseil tribal Gwich'in et ancien négociateur dans le dossier de la revendication Gwich'in; le chef James Ross; le chef Eugene Pascal; le chef Peter Ross; M. Charlie Furlong, président de la section des Métis d'Aklavik et ancien président du Conseil tribal Gwich'in; M. Morris Blake, président de la section des Métis d'Arctic Red River; M. Ernest Firth, président de la section des Métis de Fort-McPherson; M. Tommy Wright, président de la section des Métis d'Inuvik.

En terminant, je tiens à dire que nous appuyons le projet de loi C-94. Il correspond à ce que veut le peuple Gwich'in. Il existe un dicton chez les Gwich'in qui est à l'image de leur histoire.

Lors des célébrations et de la finalisation de l'entente sur leurs revendications territoriales, les Gwich'in ont distribué des vignettes, des affiches et des pulls d'entraînement, sur lesquels on pouvait lire un slogan très éloquent au sujet des Gwich'in. On pouvait y lire l'équivalent du slogan si répandu au sujet de la fierté d'être Canadien, c'est-à-dire «Fier d'être Gwich'in».

(L'article 3 est adopté.)

(L'article 4 est adopté.)

Article 5—Office des ressources renouvelables

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la présidente, au sujet de l'article 5, j'aimerais que le ministre me dise qui siégera à l'Office des ressources renouvelables et comment les membres y seront élus ou nommés. Je voudrais également savoir quels seront les pouvoirs de cet organisme.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la présidente, l'Office des ressources renouvelables comprendra des membres choisis pour moitié par les gouvernements, surtout le gouvernement fédéral—encore qu'en raison des pouvoirs qui lui seront délégués, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest aura son mot à dire—et pour moitié par les Gwich'in.

Il aura un droit de regard sur les propositions concernant l'exploitation des ressources renouvelables sur le territoire des Gwich'in. Il faut se rappeler que l'exploitation sera le premier droit d'utilisation accordé aux Gwich'in sur leur territoire. L'office rendra des décisions et veillera aux intérêts des populations environnantes, en conformité avec les lois du Canada et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, au moment de reconnaître les droits des Gwich'in.

• (1340)

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la présidente, toujours au sujet de l'article 5, le ministre pourrait-il nous faire savoir si cette notion d'office des ressources renouvelables est envisagée à l'égard d'autres revendications, telles celles intéressant la Colombie-Britannique?

Comme le sait parfaitement le ministre, l'une des considérations les plus pressantes concernant les revendications intéressant la Colombie-Britannique réside manifestement dans les pêches, et beaucoup de discussions ont porté sur l'évaluation d'impact, surtout indépendante, en ce qui concerne les pêches. Certes, il en a déjà été question en partie au cours des négociations qui ont eu lieu tout récemment entre le gouvernement fédéral, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et les Gwich'in.

Le ministre pourrait-il nous donner une idée de la façon dont cette notion mène ou répond au règlement des revendications globales intéressant la Colombie-Britannique?

M. Siddon: Madame la présidente, la notion d'office de gestion des ressources renouvelables fait partie de notre démarche de règlement des revendications territoriales de tous les groupes des premières nations, quels qu'ils soient. Toutefois, nous ne voulons pas présumer de la latitude que prendront les parties dans la négociation d'une entente flexible.

Par conséquent, je ne promets pas nécessairement que, dans le cas des revendications territoriales intéressant la Colombie-Britannique, on créera une entité du nom d'Office des ressources renouvelables. Dans le cadre des revendications territoriales intéressant la Colombie-Britannique, se déroulera un processus de négociation de l'autonomie gouvernementale, qui est prévue comme étape ultérieure de l'accord de règlement des revendications territoriales des Gwich'in, mais qui fera peut-être partie intégrante du règlement des revendications territoriales des premières nations de la Colombie-Britannique ou qui sera négocié en parallèle avec ce règlement. Il serait prématuré de dire ici quels seront les rouages de ces accords.

Dans le cas de l'entente conclue avec les Gwich'in, la disposition concernant l'office de gestion des ressources renouvelables sera mise en oeuvre immédiatement dès que les membres en auront été nommés. L'office entrera en fonction dès l'adoption de cette mesure législative, et toutes questions touchant à l'administration de la faune sur les terres en question relèveront de ce dernier.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la présidente, je me demande si le ministre pourrait expliquer si des fonctionnaires du gouvernement du Yukon seront chargés des ressources renouvelables sur le territoire de 600 milles carrés, ou quelle qu'en soit la superficie, qui se trouve à l'intérieur des frontières du Territoire du Yukon, ou est-ce même du ressort de cet office des ressources renouvelables?

M. Siddon: Madame la présidente, il faut comprendre que les 600 milles carrés sont cédés en reconnaissance du fait qu'une partie du territoire traditionnellement occupé par les Gwich'in se trouvait dans une région connue sous le nom de vallée de la haute Peel, à l'est de la ligne de partage des eaux.

Cependant en raison d'une erreur commise par les cartographes, lorsque la frontière fut tracée entre le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, cette région qui faisait partie de leurs terrains traditionnels de pêche et de piégeage s'est retrouvée à l'ouest de la frontière.

Ces 600 milles carrés ne seront pas administrés de la même façon que le gros des terres dans les Territoires du Nord-Ouest sur lesquelles porte l'entente sur les revendications territoriales des Gwich'in; en ce qui concerne la faune et les ressources renouvelables, ce territoire sera géré en collaboration avec les premières nations avoisinantes du Yukon et également aux termes d'accords à négocier avec le gouvernement du Yukon.

Plus précisément, on tiendra compte des intérêts et des préoccupations de la population de NaCho Nyak Dun, et il ne sera pas question que les organismes de gestion prévus dans cette entente aient compétence dans cet autre territoire de 600 milles carrés qui, si je ne m'abuse, entre dans la catégorie qu'on désigne du nom de domaine en fief simple assujetti aux structures de gestion mises au point par les gouvernements du Canada et le territoire du Yukon, de concert avec les premières nations des environs.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la présidente, je voudrais poser une question supplémentaire. Sauf erreur, la moitié des membres de l'office seront nommés par le gouvernement fédéral et l'autre moitié seront nommés ou élus par le peuple Gwich'in. En cas d'égalité des voix, qu'arrivera-t-il?

Est-ce qu'un droit de veto sera accordé aux Gwich'in, s'ils s'opposent vraiment à une décision précise, ou est-ce que la question ne pourra être tranchée que par un vote majoritaire?

M. Siddon: Madame la présidente, l'office sera chargé de gérer les ressources renouvelables, en conformité avec les dispositions des lois d'application générale actuellement en vigueur dans cette région des Territoires du Nord-Ouest, à moins qu'une entente sur l'autonomie gouvernementale ne confie aux Territoires la compétence en matière d'aménagement de la faune dans cette région. L'office reconnaît leur droit prééminent d'exploiter les ressources fauniques.

Je crois savoir que l'office comprendra six membres, soit trois représentants non autochtones du gouvernement et trois de la nation Gwich'in, ainsi qu'un président, ce qui fait sept en tout. Le président, qui doit habiter la région en question, sera nommé par les membres de l'office qui seront désignés conjointement par le gouverneur en conseil et le conseil exécutif des deux gouvernements.

Ainsi, on peut supposer que, si la présidence est assumée par quelqu'un de la région visée, ce sera un ou une Gwich'in. Je pense qu'on peut voir alors que les Gwich'in auront le dernier mot dans les décisions prises par l'office de gestion, mais ces dernières ne lieront pas les autorités publiques en ce qui concerne la législation existante, à moins que cette dernière ne soit modifiée dans le cadre de la négociation de l'accord sur l'autonomie gouvernementale qui est prévu dans cette loi sur la revendication territoriale.

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Article 6—*Décrets et règlements*

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la présidente, je suppose que les décrets et règlements viennent du gouverneur en conseil. Ainsi, c'est, en fait, le gouvernement fédéral qui prend tous ces règlements.

Les Gwich'in sont-ils vraiment satisfaits de ce genre de situation? En effet, naturellement, celui qui prend les règlements et les décrets contrôle plus ou moins tout. Les autochtones n'ont absolument pas leur mot à dire. Il est question de décrets pris par le gouvernement fédéral et son ministère.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la présidente, il n'en est rien, même si, sur le plan juridique, je crois que le député soulève là une question tout à fait légitime. Si nous avions reconnu dans la Constitution le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale en donnant aux premières nations des pouvoirs bien précis, comme on l'avait envisagé dans l'Accord de Charlottetown, il serait alors impossible probablement d'empiéter sur les droits et les pouvoirs des gouvernements des premières nations.

Cependant, aux termes du système de droit actuel et du fait de la suprématie du Parlement, c'est lui qui est chargé d'appliquer les lois touchant l'administration de tous les territoires au Canada, à moins que ces lois ne soient de compétence provinciale en vertu de la Constitution ou qu'on ne délègue certains pouvoirs aux territoires ou à d'autres niveaux de gouvernement.

Ainsi, en vertu de notre système de droit actuel, seul le gouverneur en conseil peut modifier les décrets et règlements nécessaires à l'application de l'entente en question.

Le député a demandé si les Gwich'in souscrivaient à cette entente. On me dit que oui, et l'article 3.127 de l'entente prévoit qu'elle peut être modifiée, ce qui explique pourquoi on peut avoir recours à des décrets avec le consentement du gouvernement fédéral, les Gwich'in, représentés par le Conseil tribal des Gwich'in et, lorsque le gouvernement territorial est touché, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

En d'autres termes, il n'est pas question en l'occurrence pour le Parlement fédéral d'usurper le pouvoir et les prérogatives des Gwich'in relativement à leur territoire. Leur consentement sera nécessaire.

M. Kindy: Madame la présidente, est-ce que le ministre dit que ce consentement lie le gouvernement? Cela veut-il dire que, si le gouvernement ne donne pas son consentement, l'accord ne peut être modifié?

• (1350)

M. Siddon: Madame la Présidente, il n'est pas question de revenir sur l'article 3 qui a été adopté. Cependant, cet article stipule et je cite:

> La présente loi lie Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province.

L'article du règlement de la revendication territoriale des Gwich'in auquel j'ai fait allusion, soit le paragraphe 3.127, est celui même que nous sommes en train d'approuver aujourd'hui au moyen de cette mesure législative. Et donc, si cette loi lie Sa Majesté, chef du Canada et prévoit le consentement du Conseil tribal des Gwich'in, je pense que le député a sa réponse.

(L'article 6 est adopté.)

(L'article 7 est adopté.)

Article 8—*Incompabilité*

M. Alex Kindy (Calgary—Nord-Est): Madame la Présidente, je me demande si, en cas de détérioration de l'environnement par suite de pollution ou autre, il existe des dispositions voulant que tout projet de construction dans cette région soit soumis à une commission d'examen, de façon à ce que rien ne soit fait qui ne soit pas conforme à la nouvelle idée que nous avons de l'environnement?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, comme dans le cas de l'Office de gestion des ressources renouvelables dont nous avons parlé il y a un moment, il existe également une disposition prévoyant la création d'un Bureau d'examen des répercussions environnementales. Au total, cinq organismes s'occuperont de l'administration des droits d'utilisation des eaux notamment, de l'impact environnemental et des arrangements gouvernementaux.

Le Bureau d'examen des répercussions environnementales sera structuré parallèlement à l'Office de gestion des ressources renouvelables et sera chargé de veiller à ce que les normes environnementales que nous sommes tenus de respecter soient soigneusement prises en considération avant que ne soient adoptés des règlements susceptibles d'affecter les intérêts des Gwich'in ou d'autres personnes résidant sur leur territoire ou sur des terres environnantes.

De plus, en cas d'incompatibilité par rapport aux décisions fondées sur les avis du Bureau d'examen des répercussions environnementales, une disposition du projet de loi prévoit un processus d'arbitrage.

(L'article 8 est adopté.)

Article 9—*Paiement sur le Trésor*

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la présidente, à propos de l'affectation de fonds, du financement de toute cette entente, le ministre a-t-il des chiffres indiquant comment cela est budgétisé, combien il en coûtera pour mettre cette entente en oeuvre, et si cela sera autofinancé ou si le gouvernement devra débourser des fonds?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la présidente, après avoir paraphé et signé l'entente sur le règlement, nous avons négocié ce qu'on pourrait appeler un accord d'application. Il s'agit d'un aspect important de notre politique en matière de revendications territoriales. Il ne suffit pas de faire des promesses. Nous devons avoir un système pour nous en acquitter et prévoir les mécanismes ainsi que le financement à cette fin.

L'accord d'application prévoit un paiement unique de 8,4 millions de dollars pour établir les conseils de gestion dont on a déjà parlé et les mécanismes nécessaires à l'exécution des dispositions de l'entente. Il y aura ensuite un budget annuel de 2,4 millions de dollars pour le financement annuel de l'exécution des dispositions de l'entente.

(L'article 9 est adopté.)

(Les articles 10 et 11 sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

M. Siddon: Madame la présidente, je voudrais, à ce stade-ci, féliciter les députés qui ont porté un tel intérêt à cette importante réalisation historique. Je félicite en particulier la députée de Western Arctic, dont la circonscription englobe le territoire des Gwich'in.

J'ai participé à ce processus pendant trois ans. J'ai rencontré à maintes reprises les chefs et les représentants de la nation gwich'in. Je tiens à dire à quel point j'ai été impressionné par leur volonté d'en arriver à la conclusion de cette entente importante.

Je voudrais rappeler un instant l'état d'esprit qui régnait le 22 avril dans la salle où a été signée cette entente, à Fort-McPherson. Il y avait derrière l'estrade une immense carte du territoire, de même que des illustrations des atouts et des équipements de ce territoire. Des extraits du texte de l'entente étaient affichés aux murs du gymnase. Je pourrais dire aux députés que tous les membres de ces collectivités qui ont été témoins de la signature de l'entente, le 22 avril, avaient des connaissances exhaustives, et dans le cas des plus jeunes, tout à fait impressionnantes, des questions à l'étude cet après-midi.

Je tiens à féliciter les Gwich'in d'avoir si bien étudié la question et de s'être si bien préparés pour cette entente que nous allons, je l'espère, approuver aujourd'hui. Cela est de bon augure pour leur avenir.

M. Kindy: Madame la Présidente, le ministre mérite assurément les félicitations de la Chambre pour avoir réussi à conclure cette entente. Je suis certain qu'il va continuer de bien servir les autochtones.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

M. Jelinek: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Conformément à l'article 53 du Règlement, je propose que l'application des dispositions de l'article 54 en ce qui concerne l'avis soit suspendue aux fins de la présentation de la motion suivante du gouvernement:

Initiatives ministérielles

• (1400)

Que, nonobstant le paragraphe 45(6) du Règlement, le vote différé sur l'initiative ministérielle nº 15 ait lieu dès l'adoption du présent ordre,

Que la motion en question soit inscrite au *Feuilleton* au nom de M. Valcourt et

Que le paragraphe 24(3) du Règlement, ajournement quotidien de la Chambre, soit suspendu pour la séance d'aujourd'hui.

Mme le vice-président: Je vais d'abord mettre la motion aux voix et j'entendrai ensuite les arguments sur sa recevabilité. Comme la motion peut être débattue, nous la débattrons après la mise aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il y a un débat d'une heure.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, la procédure devient presque plus importante que le fond des questions que nous débattons ici. Je ne peux pas croire que les greffiers aient conseillé à la présidence de permettre que cette motion soit mise aux voix. C'est fondamental.

Si on prend le temps de lire le paragraphe 53(2) du Règlement, on peut voir que, en proposant la motion, le ministre doit exposer les raisons concernant l'urgence d'une motion de ce genre et que c'est après que le Président doit mettre la question aux voix. Le ministre n'a donné aucune raison pour justifier l'urgence de cette motion.

Mon point va beaucoup plus loin que cela. J'estime que cette motion est fondamentalement mauvaise parce qu'il y est question d'avis et de jours de séance. C'est un problème de procédure que nous devons régler. Cet article du Règlement concerne des questions urgentes d'intérêt national, et je crois qu'il a été utilisé seulement une fois auparavant, et c'était justement au sujet du maintien de la paix à Chypre il y a une vingtaine d'années. On doit se servir de cet article qui permet de suspendre l'application du Règlement pour régler des questions importantes et non pour essayer de remédier à un problème avec lequel le gouvernement est aux prises actuellement. C'est pour l'avenir. Le problème est bien défini et n'a rien à voir avec les avis, les heures ou les jours de séance. Comme vous le disiez, madame la Présidente, le ministre a proposé une motion qui a été mise aux voix. Vous occupiez le fauteuil ce matin, madame la Présidente, et vous avez mis la question aux voix. Cinq députés se sont levés, exigeant ainsi un vote par appel nominal.

Je veux consulter les bleus, comme vous l'avez fait, madame la Présidente, car je suis sûr que la motion a été mise aux voix. Cinq députés se sont levés et vous avez dit quelque chose comme: «Conformément au Règlement, le vote est reporté.»

Certains d'entre nous se sont rendu compte de la situation dans laquelle se retrouverait le gouvernement si la motion était mise aux voix et si le vote était reporté, puisque la question resterait en suspens pendant le temps des Fêtes.

Nous parlons ici d'une modification constitutionnelle. Déjà hier, le leader parlementaire de l'opposition discutait avec le leader du gouvernement à la Chambre pour établir l'ordre du jour, et il était question d'un avis.

Nous avons passé aux autres questions à débattre. Si la question est si urgente, comme se fait-il qu'il n'y ait pas déjà eu d'avis? Hier, quand le leader parlementaire de l'opposition et le député de Kamloops ont abordé la question des travaux de la Chambre, le leader parlementaire de l'opposition a dit, et je le cite à la page 15049:

Je pensais que peut-être c'était une erreur innocente. . .

Il parlait des travaux de la Chambre que venait d'énumérer le leader du gouvernement à la Chambre.

[. . .] est-ce que le ministre pourrait annoncer de quoi il risque d'être question à la Chambre demain, surtout étant donné ce qui s'est passé ailleurs?

Il était évident qu'on parlait de ce qui s'est passé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Personne ici, et surtout pas moi, ne veut discuter de ce qui s'est passé au Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick peut se débrouiller seul et décider d'adopter ses propres lois, comme il le fait déjà.

Certains députés ont oublié que c'est ici le Parlement du Canada, et non pas l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, et que cette motion, certainement très importante, a de très graves répercussions. Elle propose une modification à la Constitution.

Un grand nombre d'entre nous ont pensé prendre la parole ce matin. Cependant, après avoir pris connaissance des règles et sachant qu'il était impossible de revenir en arrière, même si c'est vendredi et qu'il ne peut y avoir un autre «vendredi noir» à la Chambre, nous avons réalisé que, si la motion était mise aux voix, le vote serait différé. Il vaut mieux qu'il soit différé de toute façon, s'il s'agit d'une question importante. De cette manière, les Canadiens d'un océan à l'autre pourront réfléchir à la question. Parce que certains d'entre nous essaient de revenir sur le vote qui a eu lieu, nous ne pouvons plus débattre de cette motion, même si nous pouvons discuter de la procédure.

Comment la présidence a-t-elle pu accepter la motion alors que le ministre n'a pas exposé les raisons concernant l'urgence de cette motion?

Mme le vice-président: Si le député veut bien se rasseoir pour un instant, je crois pouvoir régler immédiatement le problème à sa satisfaction.

Après avoir relu l'article 53, je dois reconnaître que le député d'Annapolis Valley—Hants a raison de dire que, en présentant sa motion, le ministre n'a pas exposé les raisons concernant l'urgence de sa motion, conformément au paragraphe 53(2). Aussi, la présidence doit maintenant déclarer cette motion irrecevable.

Je tiens à informer la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, en raison d'une déclaration ministérielle, la période prévue pour les initiatives ministérielles sera prolongée de 21 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1992 SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Charles Mayer (au nom de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada) propose: Que le projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois, pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-Écosse, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ministériel.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je crois qu'il y a eu une entente afin que la question soit renvoyée, non pas à un comité législatif, mais au comité plénier.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Il en est ainsi ordonné.

• (1410)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M^me^ Champagne).

[*Français*]

La présidente: La Chambre est formée en comité plénier pour l'étude du projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-Écosse.

[*Traduction*]

Article 2

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la présidente, j'ai seulement une brève question pour le secrétaire parlementaire.

Si j'ai bien compris, cette loi, la Loi sur la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-Écosse, supprimera toutes les cours de comtés et de districts de la Nouvelle-Écosse, tout comme une loi provinciale qui a été adoptée à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous expliquer combien de juges des instances supérieures seront désormais en poste, en Nouvelle-Écosse, à la suite de cette modification.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la présidente, je ne le sais franchement pas. Si l'on veut bien me donner une minute, je pourrais vérifier pendant que vous passez à autre chose. Ce n'est pas un renseignement que j'ai sous la main. La réponse est trente-trois.

M. Waddell: Madame la présidente, puis-je poser une question ou formuler une observation?

Le président: Le député peut prendre jusqu'à vingt minutes.

M. Waddell: Permettez-moi de formuler quelques observations au sujet du projet de loi; peut-être le secrétaire parlementaire pourra-t-il ensuite répondre. Je sais dans quelle position celui-ci se trouve.

Comme la présidence le sait, cette mesure législative permet à la Nouvelle-Écosse de réorganiser et de rationaliser son système judiciaire et de réunir la cour de comté et la section de première instance de la Cour suprême, pour créer la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Cette mesure a été prise dans la plupart des régions du pays; par conséquent, nous appuyons le projet de loi.

La section d'appel de la Cour suprême sera maintenant une cour distincte, soit la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse. Cette structure est la même que celle qu'on trouve en Colombie-Britannique, où nous avons la Cour suprême de la Colombie-Britannique et la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Ce projet de loi d'ordre administratif élimine les allusions à la cour de comté et aux traitements des juges de cette institution.

Je veux simplement signaler au secrétaire parlementaire que les rédacteurs de cette mesure législative ont pris la peine d'inclure des dispositions qui, pour la première fois je pense, éliminent le langage sexiste dans le libellé du texte. Par exemple, la version anglaise de l'article 11 porte que le paragraphe 33(1) est abrogé et remplacé par ce qui suit: «. . .of the province concerned of the judge's election as provided», tandis que le libellé original se lisait comme suit: «. . .of the province concerned of his election as provided». Évidemment, il y a maintenant beaucoup plus de femmes juges.

Je veux poser une question relativement à un point précis. Au printemps dernier, l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a adopté le projet de loi 241, la Court Reform Act. John Holm, qui s'exprimait au nom des néo-démocrates, a dit que, dans l'ensemble, cette mesure représentait un très important pas en avant. M. Holm avait ajouté que son parti allait très certainement appuyer ce projet de loi. Par conséquent, si cette mesure est assez bonne pour M. Holm, elle l'est pour moi.

J'ai lu attentivement les débats de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, et Madame Sandra Jolly, qui représente la circonscription de Dartmouth, a soulevé certains points intéressants dont je veux faire part au secrétaire parlementaire.

La députée a fait allusion à d'autres recommandations incluses dans le projet de loi de la Nouvelle-Écosse, notamment une recommandation portant que les juges, les avocats, les policiers, les avocats de la poursuite et les fonctionnaires de la cour devraient régulièrement recevoir une formation afin de s'assurer qu'ils comprennent bien le caractère unique de la violence familiale et qu'ils sont bien au courant de l'évolution de ce dossier. En d'autres mots, il faut que les tribunaux et les intervenants sachent ce qu'est la violence familiale et ce qu'elle représente, étant donné qu'ils sont maintenant saisis d'un grand nombre de cas liés à ce problème.

Une autre recommandation faite en Nouvelle-Écosse portait que le gouvernement de cette province devrait, à propos de la violence familiale, promouvoir et favoriser des moyens, des évaluations et une planification plus efficaces, une meilleure coordination des services, de meilleurs conseils aux victimes, une sensibilisation du public et des intervenants, ainsi que des stratégies de prévention dans le cadre d'un programme de traitement pour les agresseurs, principalement ceux qui battent leur femme.

La troisième recommandation mentionnée par la députée de la Nouvelle-Écosse prévoyait que les juges reçoivent une formation obligatoire afin d'être sensibilisés au problème de la discrimination sexuelle.

Le projet de loi à l'étude traite-t-il de l'un ou l'autre de ces aspects et, si ce n'est pas le cas, pourquoi? Que fait le gouvernement face à ces questions bien légitimes soulevées à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse?

M. Richardson: Madame la présidente, le projet de loi vise simplement à changer la structure des tribunaux en Nouvelle-Écosse, comme vous l'avez mentionné dans votre préambule. Je remercie le député d'avoir soulevé cette question. Il va de soi que le gouvernement prend connaissance de tous ces rapports.

Je voudrais en profiter pour mentionner, relativement à la question du genre, que notre gouvernement a jusqu'à maintenant nommé plus de cent femmes juges. Nous sommes très fiers en Alberta du fait que le nouveau juge en chef de la province, Catherine Fraser, ait été la centième femme à être nommée juge par le gouvernement.

M. Waddell: Madame la présidente, le secrétaire parlementaire n'a pas répondu à ma question sur la sensibilisation des juges au langage sexiste.

Il y avait un projet de loi ou une motion du Parti libéral sur la sensibilisation des juges au langage sexiste, mais ce projet de loi a été retiré à la dernière minute. J'ignore pourquoi, mais il vient d'être retiré. Cela me désole parce qu'il s'agit d'un sujet dont la Chambre aurait pu discuter.

Je conclus donc que le secrétaire parlementaire n'a rien de nouveau à ajouter sur la question de la sensibilisation des juges au langage sexiste.

M. Richardson: Madame la présidente, je suis désolé que cela ait échappé au député, mais j'ai souligné que le gouvernement a pris connaissance de tous les rapports sur la question. Cependant, on m'a fait savoir que les juges nommés par le gouvernement fédéral participent directement à l'éducation sur le système judiciaire et que ce n'est que l'un des domaines dans lesquels ils s'illustrent.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la présidente, je constate que le projet de loi C-96 traite également de l'âge limite des juges. Il y a quelques exemples de juges qui prennent leur retraite à 70 ans.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire sur quoi le gouvernement s'est fondé pour arriver à cet âge plutôt qu'à un autre? Aux États-Unis, il y a des juges de 80 ans qui sont encore actifs à la Cour suprême. Par ailleurs, certains juges pourraient bien être incompétents à 50 ans.

Le projet de loi renferme-t-il des dispositions permettant de contraindre un juge à prendre sa retraite avant d'atteindre l'âge fixé?

• (1420)

M. Richardson: Madame la présidente, en réponse à la question du député, je dirai qu'il existe, je crois, des dispositions prévoyant que les deux Chambres du Parlement peuvent prendre une résolution conjointe pour démettre un juge de ses fonctions.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la présidente, ayant moi-même pratiqué le droit en Nouvelle-Écosse dans ma jeunesse, je m'intéresse vivement à toute loi qui prévoit des réformes.

Je suis au courant de la réorganisation du système de la Cour suprême par suite des précédents établis dans d'autres provinces. Franchement, cette affaire soulève une foule de questions.

Je ne m'étais pas pleinement rendu compte que la Chambre en serait saisie aujourd'hui. Je dois dire cependant que j'ai lu dans le *Feuilleton* que le projet de loi en cause était inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

J'ai trouvé intéressantes les questions posées par le député de Port Moody—Coquitlam, qui est le porte-parole du NPD pour la justice et qui s'intéresse certainement à cette question depuis longtemps. J'ai trouvé intéressantes ces questions ainsi que la réponse du secrétaire parlementaire. Je suis parfaitement d'accord avec le secrétaire parlementaire pour dire que le gouvernement a fait des pas de géant dans la nomination de femmes à la magistrature.

Tout récemment, l'une des dernières nominations à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, et il ne s'agit pas de la personne mentionnée par le secrétaire parlementaire, est en fait une vieille amie à moi qui habitait la vallée d'Annapolis et occupait le poste de juge de comté et de juge du tribunal de la famille.

M. Kindy: Il est un indépendant. Mais il a obtenu des nominations. C'est bon.

M. Nowlan: Je n'ai rien à voir là-dedans. Ce n'est pas une question de sexe, en soi. Il s'agit plutôt de familles monoparentales, et ce sont souvent des femmes qui demandent un soutien pécuniaire du fait de l'abandon du domicile par leur conjoint. C'est très sérieux.

Je pense à quelques cas en particulier, mais je ne donnerai évidemment pas de noms. Je ne sais plus combien de chefs de famille monoparentale qui sont venus me voir sont passés par le tribunal de la famille, donc devant le juge de comté, et ont subi le long processus des audiences. Bien souvent, l'homme ne s'est pas présenté, ce qui a fait grimper en flèche les frais juridiques. Je me souviens d'un cas en particulier où une personne de ma circonscription a dû verser plus de 26 000 $ en honoraires à une étude d'avocats que je connais très bien pour obtenir une pension alimentaire de 800 $.

Après avoir pris connaissance de tous les faits et, connaissant aussi, malheureusement, certains des intervenants, j'ai songé sérieusement à écrire à la magistrature de la Nouvelle-Écosse ou à prendre d'autres moyens pour lui demander pourquoi le juge saisi de cette affaire avait rendu des décisions et laissé le défaillant continuer de manquer à ses obligations alimentaires.

Quand le projet de loi a été présenté, je l'ai lu en diagonale. Ne contient-il rien qui permette au parent séparé d'écrire une lettre au comité judiciaire du tribunal pour lui exposer les faits lorsqu'il ou elle estime ne pas avoir été traité équitablement, peut-être aussi pour se plaindre des frais juridiques et obtenir réparation? S'agit-il d'une procédure distincte qui n'a rien à voir avec le système judiciaire?

M. Richardson: Madame la présidente, je remercie le député pour sa question et je comprends qu'il se préoccupe de la situation dans sa circonscription.

Toutefois, ce qu'il demande déborde nettement le cadre du projet de loi. Cette mesure législative est modeste et peu complexe. Elle contient essentiellement des dispositions techniques.

Nous nous trouvons en fait à intervenir dans le fonctionnement du système judiciaire de la Nouvelle-Écosse en modifiant la loi fédérale de façon que celui-ci puisse être restructuré. C'est essentiellement ce que fait ce projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi de forme visant à permettre à la province de la Nouvelle-Écosse de restructurer ses tribunaux.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la présidente, je tiens à dire brièvement au secrétaire parlementaire qu'il se débrouille admirablement bien pour répondre aux questions nombreuses et variées sur le projet de loi dont nous sommes saisis.

Nous savons qu'il y a actuellement 33 juges à la Cour supérieure de Nouvelle-Écosse. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous donner une idée de l'échelle de traitement annuel de ces juges.

Nous savons que l'âge de la retraite est fixé à 70 ans. Est-ce qu'il a été réduit de 75 à 70 ans? Je présume que c'est une question de compétence provinciale propre à la Nouvelle-Écosse.

Enfin, parlons de la sensibilité manifestée par les juges au cours des procès. Mon collègue du Nouveau Parti démocratique a soulevé un certain nombre de questions que le porte-parole libéral de la circonscription de Dartmouth avait soumises à l'Assemblée législative de Nouvelle-Écosse.

L'une de ces questions portait sur la sensibilité des juges au cours des procès. Je me demande si le gouvernement du Canada a l'intention de présenter un projet de loi pour établir que les juges soient tenus de suivre une formation visant à les sensibiliser aux problèmes de discrimination fondée sur le sexe ainsi qu'à toute la question de la violence familiale, qui est de plus en plus répandue.

Je crois avoir posé toutes mes questions sur ce projet de loi en particulier. Je pourrais peut-être en poser une dernière au nom de mon collègue et ami, le député de Annapolis Valley—Hants. Le secrétaire parlementaire pourrait profiter de son temps de parole pour dire à notre collègue, membre distingué du barreau de la Nouvelle-Écosse, s'il y a actuellement des vacances à la magistrature.

M. Richardson: Je suis sûr que le député d'Annapolis Valley—Hants ne retient pas son souffle et ne se demande même pas si la question a été posée pour lui et non pour d'autres députés de la Chambre.

Permettez-moi tout d'abord de traiter de la première question de la formation des juges. De toute évidence, nous sommes très préoccupés par les raisons qu'il a données et qui reviennent dans les discussions partout dans le pays de nos jours. Comme je l'ai dit, le gouvernement prend connaissance de tous les rapports à ce sujet.

Si le député d'Annapolis Valley—Hants voulait bien me prêter attention, le traitement d'un juge ordinaire est de 155 800 $. L'âge où les juges peuvent prendre leur retraite est fixé, dans le cas d'une cour supérieure, à 75 ans et, dans le cas d'une cour de comté, à 70 ans, par ce projet de loi.

Juste pour clarifier, il semble qu'en 1975, cet âge est passé de 70 à 75 ans. Ce projet de loi le ramène à 70 ans, mais les juges qui sont entrés en fonctions après 1975 pourront continuer de jouir de leurs droits acquis.

M. Kindy: J'ai une question supplémentaire, madame la présidente. Je crois que le secrétaire parlementaire a oublié de répondre à une partie de ma question, à savoir si on passe au crible les juges qui sont nommés. Ou alors, envisage-t-on d'adopter un processus de nomination des juges, au lieu de s'en remettre uniquement aux caprices du premier ministre ou à un décret? Il faudrait passer ces juges au crible et également leur donner une formation.

Ce qui me dérange également, c'est que, outre que les juges touchent des traitements très élevés, comme le secrétaire parlementaire l'a dit, il semble que certains d'entre eux reçoivent une limousine. C'est le cas dans certaines provinces, mais peut-être pas en Nouvelle-Écosse. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous informer là-dessus?

• (1430)

Qu'arrive-t-il, par exemple, à un juge qui a 69 ou 70 ans et qui vient de se marier? Je connais un cas où une jeune femme s'est mariée avec un juge devenu récemment veuf. Elle avait à peu près 22 ans. Finalement, ce juge est mort un an plus tard, et je crois comprendre qu'il n'existe aucune disposition qui empêche sa veuve de toucher une pension. Est-ce qu'on étudie la question?

M. Richardson: Madame la présidente, ce sont des questions qui dépassent complètement le champ de ce projet de loi.

Pour l'information du député cependant, il pourrait être utile pour la Chambre de savoir qu'il existe en fait des comités consultatifs du barreau et autres qui conseillent le ministre et son ministère sur les recommandations à faire au premier ministre. Je ne suis pas d'accord lorsqu'on dit que les juges sont choisis sur un caprice.

En ce qui concerne les avantages que les juges peuvent avoir, ils seront fournis par les provinces, je pense, et non par le gouvernement fédéral, si en fait de tels avantages existent.

M. Waddell: Madame la présidente, le secrétaire parlementaire a raison.

C'est une autre loi, la Loi sur les juges, qui est étudiée par la Chambre. Cependant, les députés viennent de faire une remarque judicieuse. En fait, il s'agit d'une énorme augmentation de salaire, n'est-ce pas?

Une voix: Non.

M. Waddell: Ce n'en est pas une? Je ferais peut-être mieux de le demander. Il me semble que, si on prend des juges de cour de comté qui gagnaient 70 000 $ et si on les nomme juges de la Cour suprême qui gagnent 155 000 $ . . .

Une voix: C'est faux.

M. Waddell: J'ai peut-être entendu des chiffres inexacts. Je pensais que le secrétaire parlementaire avait dit qu'ils gagnaient 70 000 $ en Nouvelle-Écosse. Maintenant ils vont être juges de la Cour suprême et gagner 155 000 $.

Il pourrait peut-être clarifier ce point. Le secrétaire parlementaire pourrait-il clarifier cela?

M. Richardson: Madame la présidente, je regrette, mais il y a un malentendu. Je ne suis pas très sûr, mais c'est un malentendu.

En fait, je pense que cela représente une augmentation d'environ 5 000 dollars par rapport à ce que touchent les juges de comté. Je regrette cette confusion.

M. Waddell: Madame la présidente, j'aimerais soulever un dernier point à propos de ce qu'a dit le secrétaire parlementaire.

Tout d'abord, je dois lui rappeler que la ministre de la Justice a, en fait, rejeté la formation visant à sensibiliser les juges à l'égard des sexes. Son gouvernement l'a rejetée, parce qu'elle considère qu'il s'agit d'une ingérence dans la magistrature. Tout le monde ne partage pas cet avis.

Cependant, j'ai soulevé le point de la nomination d'un plus grand nombre de femmes à la magistrature. Il a dit que beaucoup de femmes étaient nommées. Il vient de l'Alberta, et la dernière personne à avoir été nommée à la Cour suprême du Canada était le juge William Stephenson, qui a rédigé environ quatre jugements, et qui est un homme. Je me trompe, c'était l'avant-dernier. Il y a eu William Stephenson et ensuite John Majors, un autre homme.

À l'époque, la ministre de la Justice avait dit que plusieurs femmes juges de renom avaient été pressenties, qu'on leur avait offert le poste, mais qu'elles l'avaient refusé. Il est difficile de trouver des femmes juges qui acceptent ce poste.

Le 26 novembre, le *Vancouver Sun* publiait un éditorial dans lequel on pouvait lire:

> Si le gouvernement fédéral reconnaît qu'il y a un problème—et il y en a un, puisque seulement deux des neuf juges de la Cour sont des femmes.

—Il s'agit de la Cour suprême du Canada. Les femmes juges viennent souvent des tribunaux de la Nouvelle-Écosse ou de la Colombie-Britannique, par exemple, et se rendent jusqu'à la Cour suprême du Canada.

L'éditorial continue:

> —, il devrait chercher une solution. Ce qui n'est pas nécessairement facile à régler, mais une chose, cependant, dont il faut tenir compte, c'est que les juges nommés à la Cour suprême doivent habiter à Ottawa.
>
> Qu'en est-il du partage de poste à cette cour supérieure? Même si cela peut sembler un peu farfelu, il se pourrait que des charges de travail moindres et la possibilité de pouvoir opérer à partir de leurs provinces puissent inciter plus de juges, hommes et femmes, à envisager une nomination à la Cour suprême.

Autrement dit, ce ne serait pas nécessairement un emploi à plein temps, et une femme qui estime devoir consacrer un certain temps à sa famille pourrait le faire. Plus important encore, une femme qui accepterait ce genre d'emploi n'aurait plus à craindre de faire du tort à sa famille. C'est un obstacle à la nomination de femmes à la Cour suprême.

Mon collègue d'Annapolis Valley pense en termes de dames et de femmes. C'est ainsi qu'il le dit. Pour son information, les dames et les juges sont des femmes.

Une voix: C'est une découverte.

M. Waddell: Est-ce que le gouvernement a envisagé de nouvelles façons ou de nouvelles idées pour parvenir à recruter plus de femmes pour ces postes?

Pourriez-vous me dire, lorsque vous allez répondre à la question, combien des 33 juges de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse seront de femmes?

M. Richardson: Madame la présidente, je remercie le député de cette intéressante intervention qui n'a rien à voir avec le projet de loi. Cependant, je pense qu'il a soulevé des points intéressants que nous pourrons garder à l'esprit en vue d'une révision de la Loi sur les juges.

Je regrette, mais je n'ai pas les renseignements qu'il demande. Cela n'a pas de rapport avec le projet de loi à l'étude.

M. Kindy: Madame la présidente, je me pose une question au sujet des juges appelés à présider. Le projet de loi sur les langues officielles, le dernier qui a été adopté par la précédente législature, disait que les juges qui président devront être parfaitement bilingues, tous comme les présidents de commission.

La réglementation entrera probablement en vigueur prochainement. Est-ce que le ministère de la Justice étudie la question et prend des dispositions pour que les juges anglophones puissent étudier le français, et que les juges francophones puissent apprendre l'anglais avant d'être appelés à présider? Je voudrais savoir si cette question est étudiée par le ministère.

M. Richardson: Madame la présidente, ce projet de loi et les amendements s'y rapportant permettront à la Nouvelle-Écosse de donner suite à sa décision de restructurer ses tribunaux en amalgamant les cours de comté à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse et en faisant de l'actuelle Division des appels de la Cour suprême un tribunal distinct, appelé Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse.

Tel est l'objet de ce projet de loi. Bien qu'elles ne soient pas dénuées d'intérêt, les questions soulevées sont sans rapport avec ce dont nous discutons aujourd'hui.

M. Dingwall: Madame la présidente, à la suite de la question soulevée par mon collègue, le député de Calgary-Nord-Est, est-ce que le secrétaire parlementaire, dont les connaissances de la question dont nous débattons actuellement sont étendues, pourrait s'enquérir auprès des hauts fonctionnaires et nous communiquer un calendrier pour ce qui suit?

Si je ne m'abuse, en ce qui concerne les compétences, et notamment les nominations faites par le gouvernement fédéral, le ministre de la Justice, le Barreau canadien et les procureurs généraux des provinces ont conclu une entente. On a mis en place un nouveau système qui fixe les modalités de nomination des juges à la Cour supérieure; dans certains cas, on accepte des demandes, il y a une présélection, etc.

Je crois savoir qu'il existe un manuel là-dessus. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait demander aux hauts fonctionnaires de s'engager à déposer les règles régissant la nomination de nos juges, règles qui tiennent compte d'une grande variété d'éléments?

Je suis persuadé que ça existe déjà. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra fournir ces renseignements à la Chambre.

M. Richardson: Madame la présidente, cette question aussi dépasse carrément la portée de ce projet de loi. Toutefois, par courtoisie, je me ferai un plaisir de faire part de son intérêt au procureur général.

M. Kindy: Madame la présidente, ce qui m'intéresse vraiment, c'est que le secrétaire parlementaire ne semble pas répondre aux questions qu'on lui pose. Je croyais qu'il était très informé et très compétent dans ce domaine.

J'étais membre du comité de la justice durant la dernière législature. Nous avons apporté certaines modifications au Code criminel. À cette époque, on s'était demandé s'il fallait questionner la décision des juges qui refusent d'accorder des mandats de perquisition aux policiers. Est-ce que le ministère étudie certaines modalités d'appel pour les cas où un juge refuserait la demande de mandat de perquisition présentée par un policier?

• (1440)

M. Richardson: Je sais qu'il est dans l'intérêt du député de retarder les travaux de la Chambre aujourd'hui, mais c'est trop fort. Quelle est la relation entre cette question et le projet de loi, un simple projet de loi de forme qui vise à restructurer les tribunaux de la Nouvelle-Écosse, je vous le demande, madame la présidente?

Je regrette, mais dans la mesure où la question ne concerne pas le projet de loi à l'étude, je n'y répondrai pas.

M. Nowlan: Madame la présidente, avant que le secrétaire parlementaire ne saute aux conclusions et qu'il ne m'impute une foule de motifs, lorsqu'il m'attribue l'intention de ralentir les travaux, j'aimerais lui dire que personne de ce côté n'a créé les complications de procédure auxquelles la Chambre fait face.

Nous avons siégé toute la journée et avons déjà adopté un projet de loi très important. Sans vouloir manquer de respect au secrétaire parlementaire fort nouveau et inexpérimenté, s'il croit que nous avons employé des tactiques afin de retarder la Chambre, je dois dire, malgré tout le respect que je porte au leader parlementaire de l'opposition, qu'il agit plus souvent au nom du gouvernement qu'en son nom personnel à plusieurs égards. En fait, il ne comprend pas vraiment le principe de l'opposition parlementaire et encore moins celui de l'obstruction.

Il ne s'est pas produit un seul brin d'obstruction ici lorsque le projet de loi très important du ministre des Affaires indiennes et du Nord a été adopté par la Chambre et le comité plénier. Cette mesure remettait sur le tapis tout le débat sur l'autonomie gouvernementale des autochtones et l'Entente de Charlottetown, et nous aurions pu en parler de façon très pertinente jusqu'à la semaine des quatre jeudis. Les questions posées étaient pertinentes et empreintes de circonspection. Elles n'ont pas empêché le projet de loi d'aller de l'avant.

Le secrétaire parlementaire peut prétendre, madame la présidente, qu'en fait il s'agit seulement d'une réorganisation des tribunaux en Nouvelle-Écosse, mais la vérité, c'est que ça porte sur l'ensemble du système judiciaire de la Nouvelle-Écosse. Rien que cela suffit à ouvrir le dossier du système judiciaire dans cette province, dossier sur lequel les députés, qu'ils soient de la Nouvelle-Écosse ou d'ailleurs au pays, auraient beaucoup à dire.

Abstenons-nous de toute remarque désobligeante à propos de questions parfaitement légitimes, que le secrétaire parlementaire n'approuve peut-être pas, mais qui n'ont rien à voir avec de l'obstruction ou avec les règles régissant les débats parlementaires qui nous empêcheraient de poursuivre.

Pendant que je suis debout, je dirais que j'ai encore d'autres questions et j'espère que le secrétaire parlementaire n'y prendra pas ombrage. J'ai été complètement abasourdi. Cela fait des années que je n'ai pas pratiqué le droit, mais je sais ce que touchent les députés. Leur salaire est gelé comme tout le monde. J'étais au téléphone dans le couloir avec des bonnes gens de la Nouvelle-Écosse pour leur demander ce qu'ils pensaient de ce projet de loi. Franchement, j'espère qu'ils vont me rappeler sous peu et que j'aurai alors des questions plus pertinentes et qui seront plus agréables à l'oreille du secrétaire parlementaire que ce que je vais dire maintenant.

J'ai été très surpris. Alors que j'étais au téléphone, j'ai entendu la réponse du secrétaire parlementaire. Il a bien dit que les juges, aux termes de ce projet de loi, seront payés 155 000 dollars, n'est-ce pas? J'aimerais lui faire remarquer que, selon un étude que j'ai faite au Canada, dans bien des secteurs, nous sommes trop payés et souvent beaucoup trop. Selon des recherches faites par mon bureau, ce chiffre est semblable à ce que touche le juge en chef des États-Unis, soit 166 200 $ US, plus que ces juges; les juges de la Cour suprême, c'est-à-dire de la plus haute instance, touchent 159 000 $ US .

Les juges de tribunaux itinérants aux États-Unis reçoivent 137 300 $ US, et les juges des cours de district, qui sont probablement l'équivalent de nos anciens juges de cours de comté, reçoivent 129 500 $ US.

Aussi, si la réponse donnée par le secrétaire parlementaire est juste, à savoir que les juges dont les postes sont créés par le projet de loi seront rémunérés 155 000 dollars par année. Même s'il s'agit de devises canadiennes, je crois que ces juges seront fort bien payés, quoi qu'en pensent certains de mes amis de la magistrature.

En ce qui concerne l'opinion exprimée par le secrétaire, à savoir qu'il s'agit simplement d'une réorganisation mineure d'un tribunal, je puis difficilement souscrire à ce point de vue puisqu'il s'agit d'éliminer les cours de comté et de les fusionner. Même s'il s'agissait d'un changement mineur, le secrétaire parlementaire ne considère-t-il pas utile qu'il existe une forme de comité judiciaire auquel les citoyens puissent écrire au sujet de problèmes, qui agirait en quelque sorte comme un ombudsman judiciaire à qui pourraient s'adresser les citoyens estimant n'avoir pas obtenu justice; ou est-ce que ces personnes devront tout simplement s'adresser aux députés ou au juge en chef?

M. Richardson: Nous voilà repartis, madame la présidente. Il s'agit là d'une idée originale et intéressante, et je suis sûr que, si les électeurs s'adressaient au député d'Annapolis Valley—Hants, ils seraient bien servis.

Le projet de loi ne porte pas sur les traitements en soi. Il ne fait qu'établir des conditions équitables à la grandeur du Canada et il déplace la cour de comté. Ce traitement a été fixé à la grandeur du Canada pour les juges de tribunaux ordinaires. J'informe le député que ce montant est gelé pour deux ans. Il n'y aura aucune augmentation.

M. Kindy: Madame la présidente, je vois que le projet de loi C-96 traite aussi de la nomination de juges supplémentaires. Le secrétaire parlementaire, qui connaît très bien ces choses, pourrait-il nous expliquer. . .

M. Nowlan: Il est le secrétaire parlementaire du ministre des Transports et non de la ministre de la Justice.

M. Kindy: Pardon, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Celui-ci est donc bien au fait de la situation des Lignes aériennes Canadien International et de la société Air Canada et peut-être est-il au courant de leurs actif et passif.

Peut-il dire à la Chambre quels critères présideront à la nomination de juges supplémentaires? Qui les nommera? Qui recommandera les candidats? La population devrait vraiment savoir comment seront nommés les juges supplémentaires. Comment devient-on juge? Des questions et des discussions ont porté ici, je crois, sur la nécessité d'avoir davantage de femmes juges. Je partage ce point de vue. Et je crois aussi que les juges devraient être plus sensibles à certaines questions qu'ils ne le sont à l'heure actuelle.

Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire quels critères présideront à la nomination de juges supplémentaires et combien de juges supplémentaires prévoit ce projet de loi.

M. Richardson: Je remercie à nouveau le député de poser la question. Comme le député du Cap-Breton a soulevé la même question il y a un instant, le député voudra peut-être lire ma réponse dans le hansard.

M. Kindy: Cette réponse ne me semble pas satisfaisante. Le secrétaire parlementaire n'a pas dit combien de juges supplémentaires seraient nommés, ni quels critères présideront à la nomination de ces juges. Comment procédera-t-on? Le secrétaire parlementaire ne comprend peut-être pas ma question.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, nous, parlementaires—et, pour ma part, je suis juriste en plus—avons tous appris de la ministre de la Justice comment les juges peuvent être nommés au Canada.

Toute personne qui veut devenir juge doit présenter une demande écrite qui est soumise au conseil judiciaire, à l'Association du Barreau canadien et au cabinet de la ministre de la Justice. Toute personne, tout député peut soumettre sa candidature. Toute personne peut recom-

mander quelqu'un tant et aussi longtemps que ce quelqu'un présente une demande écrite en ce sens.

Nous savons tous que cette façon de faire est en place depuis quatre ou cinq ans au moins. Je serais très surpris que le député ne sache pas cela depuis quatre ou cinq ans. Autrement, il devrait lire son courrier.

• (1450)

M. Kindy: Monsieur le président, je remercie le ministre de ses observations. Je pense qu'ils nous a au moins informés de la façon dont les juges sont nommés et de la façon dont les intéressés présentent leur candidature.

Je sais qu'il est au courant, à l'instar probablement de la plupart des députés, mais cette question a été posée au secrétaire parlementaire afin d'informer la population. Les gens veulent savoir pourquoi certaines personnes sont nommées et d'autres ne le sont pas; de très éminents avocats sont mis de côté ou ne présentent même pas leur candidature.

Un autre facteur que le ministre n'a pas mentionné, c'est le fait qu'il faut être membre du barreau pendant dix ans avant de pouvoir présenter sa candidature à un poste de juge.

M. Dick: Ainsi, vous avez lu le document. Vous connaissez tout cela. Pourquoi posez-vous toutes ces questions?

M. Kindy: Afin que la population sache comment les juges sont nommés.

Je souhaiterais qu'il y ait plus de femmes juges à la Cour suprême du Canada. Je pense que le nombre de femmes par rapport aux hommes reste extrêmement faible. J'espère que le gouvernement continuera à faire ce qui s'impose et à nommer juges non seulement des partisans, mais également des gens compétents.

(L'article est adopté.)

M. Edwards: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je propose:

> Que nonobstant l'article 28(2) du Règlement, à tout moment pendant l'ajournement de la Chambre, entre le 14 et le 31 décembre 1992, le Président, après avoir consulté le gouvernement, puisse convoquer la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à un ou plusieurs projets de loi; et qu'après chaque sanction royale, le Président, chaque fois, ajourne de nouveau la Chambre, sur-le-champ, jusqu'au 1er février 1993; et que le présent ordre n'ait pas préséance sur les dispositions de l'article 28(3) du Règlement, concernant des affaires urgentes et pressantes.

Le vice-président: Je dois dire au député que nous sommes en comité plénier et que je ne peux accepter la motion tant que je préside les délibérations.

(Les articles 3 à 11 inclusivement sont adoptés.)

Article 12—Juridictions supérieures et Cour canadienne de l'impôt

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le président, je voudrais obtenir certaines précisions au sujet de l'article 12. L'article 12, concernant les juridictions supérieures et la Cour canadienne de l'impôt, remplace complètement un paragraphe de cette loi. J'ai une question à cet égard.

Je sais que la majorité des juges de la Cour de l'impôt se déplacent dans tout le Canada et subissent beaucoup de tension. Ils touchent des indemnités pour leurs frais de séjour à l'hôtel et doivent payer leurs repas. En vertu de ce projet de loi va-t-on accroître le nombre de juges qui, à ma connaissance, sont surchargés de travail?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Non, il n'y a aucune disposition à cet égard.

(L'article est adopté.)

(L'article 13 est adopté.)

Article 14—

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le président, l'article 14 qui est proposé présente les termes suivants «aux juges [. . .] pour vacation au centre judiciaire dans lequel ou près duquel ils ont installé leur bureau principal». Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de m'expliquer le but de cet amendement?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, on me dit que c'est pour empêcher qu'ils ne réclament d'autres indemnités de déplacement.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le président, si je comprends bien, c'est pour qu'ils ne puissent pas réclamer une autre indemnisation pour leurs déplacements et leurs notes d'hotel. Qui vérifie cela? Comment le fait-on?

M. Richardson: Encore une fois, monsieur le président, la question déborde le cadre du projet de loi.

(L'article est adopté.)

Article 15—Juges de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le président, je suis à nouveau étonné d'entendre le secrétaire parlementaire répondre en disant que la question va au-delà de la portée de ce projet de loi. L'article 15 contient force détails sur les juges, les centres judiciaires et sur les indemnités de déplacement auxquelles ont droit les juges pour leur frais de transport et de séjour, ainsi que pour les autres frais engagés pour siéger dans un centre judiciaire.

La question de mon collègue—même si encore une fois elle ne vous plaît pas, et peut-être le sait-il s'il a lu toute la documentation que nous recevons—est une question tout à fait légitime. Quel système emploie-t-on?

M. Kindy: Absolument.

M. Nowlan: En tant que parlementaires, nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation regrettable—avec une question de privilège de très mauvais goût à mon avis, concernant un collègue qui, que je sache, s'est attiré un tas de problèmes à cause de frais dont il aurait demandé le remboursement ou quelque chose du genre. Cependant, j'estime que la question de mon collègue est légitime et que le public a le droit de savoir comment les juges rendent compte de leurs frais.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, ce n'est pas tout à fait la même question. Je sais gré au député d'avoir fait mention de cet article. Qui est responsable? C'est là-dessus que porte la question. Et cela ne fait pas partie du projet de loi. Je regrette que la réponse que j'ai donnée au départ ait pu prêter à confusion.

Monsieur le président, si c'est dans l'intérêt de la Chambre, je puis dire au député, puisqu'il a soulevé cette question, que ce sont les commissaires de la magistrature fédérale qui sont chargés d'administrer tous les frais judiciaires, et ce pour l'ensemble du pays.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le président, j'aime mieux cette réponse qui, au moins, va droit au but.

Mais le secrétaire parlementaire pourrait-il nous expliquer comment fonctionne cette commission? Qui sont ces gens qui en sont membres? Qui les nomme? S'agit-il de bureaucrates ou de personnes nommées? Sont-ils indépendants? Comment est-ce que ça fonctionne? S'agit-il d'un organisme autonome? Ce sont là des questions très importantes. Comme vous le savez, nous devons tenir une comptabilité des frais de tous, pas seulement de ceux des parlementaires et des bureaucrates, mais aussi des juges.

J'aimerais donc qu'il réponde sans détours à la question.

M. Richardson: Merci, monsieur le président, bien que la question ne se rapporte pas directement aux modifications apportées aux tribunaux de la Nouvelle-Écosse, je pourrais, pour renseigner la Chambre—et je suis sûr que c'est pour cela qu'il a posé sa question—renvoyer le député au chapitre J-1, la Loi sur les juges. L'article 73 porte sur le commissaire à la magistrature fédérale.

• (1500)

Je vais citer l'article au député, s'il veut continuer à poser des questions du même ordre: «Est créé le poste de commissaire à la magistrature fédérale dont le titulaire est nommé par le gouverneur en conseil après consultation par le ministre du conseil ou du comité constitué à cet effet par ce dernier, Le commissaire a rang et statut d'administrateur général de ministère.»

(L'article est adopté.)

(Les articles 15, 16 et 17 sont adoptés.)

Article 18—Définition de «fonctions judiciaires»

Le vice-président: L'article 18 est-il adopté?

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Non, non.

Le vice-président: Non, non, quoi?

M. Kindy: Vous allez très vite, et je n'ai pas eu le temps de voir de quoi il s'agit.

M. Nowlan: De quel article?

M. Kindy: C'est l'article 16.

Le vice-président: Nous avons déjà vu l'article 16 et l'article 17 aussi. Nous en sommes à l'article 18.

M. Kindy: Nous en sommes à l'article 18. C'est donc cela, monsieur le président.

C'est la définition des fonctions judiciaires:

> «fonctions judiciaires» s'entend de celles de juge d'une juridiction supérieure ou de la Cour canadienne de l'impôt.

Fonctions ou bureaux? Les bureaux sont-ils situés à la cour même ou est-ce différent? Qu'arrive-t-il aux juges qui se déplacent? De quels bureaux se servent-ils?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, la question est tout à fait étrangère au projet de loi.

Nous allons donner au député une minute pour trouver une question raisonnable.

(L'article est adopté.)

(Les articles 19, 20 et 21 sont adoptés.)

Article 22—Pension accordée aux enfants

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): J'ai une question à poser, monsieur le président. L'article 22 concerne le décès des juges. Si ma mémoire est fidèle, j'avais demandé au secrétaire parlementaire ce qu'il advenait de la veuve et des enfants.

Il n'a pas répondu. Il a dit que la question n'était pas pertinente parce qu'elle ne portait pas sur l'objet du projet de loi. Je constate que l'article 22 porte exactement là-dessus. Peut-être pourrait-il revenir à la première question, et je lui proposerai la situation suivante: un juge se marie à 69 ans parce que sa femme est décédée; il est veuf et il se remarie trois mois avant de décéder. La veuve a-t-elle alors droit aux trois quarts de la pension?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, je discutais avec les fonctionnaires pour avoir une réponse précise à donner.

Dans une situation comme celle-là, on me dit que la veuve ne toucherait que le tiers de la pension.

(L'article est adopté.)

(L'article 23 est adopté.)

Article 24—Rapport du juge en chef

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le président, cet article parle du rapport du juge en chef. De qui le juge en chef relève-t-il? Je voudrais avoir des précisions. Comment fait-il rapport? Quelle est la raison d'être de cette disposition?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, il relève de la ministre de la Justice.

(L'article est adopté.)

(Les articles 25 à 28 sont adoptés.)

Article 29—

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): L'article 29 s'intitule «Loi sur les banques». Le paragraphe 29 *c*) dit: «L'article 2 de la Loi sur les banques est abrogé et remplacé par ce qui suit.» Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer pourquoi cet article est abrogé et pourquoi la nouvelle disposition lui est substituée pour la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et la Cour suprême des provinces? Quel est le raisonnement avancé pour justifier cette abrogation?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): C'est simplement pour que la Section de première instance de la Cour suprême ne soit plus mentionnée dans la loi, monsieur le président.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, un peu plus tôt, j'ai posé une question au secrétaire parlementaire au sujet d'un conseil à qui les citoyens pourraient s'adresser pour porter plainte s'ils estimaient ne pas avoir été traités de façon adéquate par les tribunaux. Je croyais avoir entendu le secrétaire parlementaire dire que cela débordait la portée de ce projet de loi.

Vous allez très vite, monsieur le président; après tout, nous sommes en comité plénier et nous devons étudier le projet de loi article par article. Nous avons déjà passé l'article 26, qui parle d'un conseil. L'article dit ceci: «Le conseil a pour mission d'améliorer le fonctionnement des juridictions supérieures et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi que la qualité de leurs services judiciaires, et de favoriser l'uniformité dans l'administration de la justice devant ces tribunaux.»

J'essaie simplement de faire le lien entre cette modification, que nous avons examinée à toute vitesse pendant que je lisais le projet de loi, et la réponse que le secrétaire parlementaire m'a donnée plus tôt. En lisant cette modification, je me dis que c'est peut-être là le véhicule qui permet à un citoyen de se plaindre de la qualité des services judiciaires qu'il a reçus ou auxquels il a été exposé.

Je voudrais avoir la chance de poser cette question. Comme je connais certains autres aspects du droit, j'ai toujours pensé, avant que nous n'abordions l'étude de ce projet de loi, qu'il existait un conseil de la magistrature, pouvant être formé du juge en chef et d'autres juges, je crois. Je voudrais des explications à cet égard étant donné la réponse que j'ai eue plus tôt.

Le vice-président adjoint (M. Paproski): Pouvons-nous revenir à l'article 26?

Des voix: D'accord.

M. Richardson: Monsieur le président, je regrette qu'il y ait eu confusion encore une fois. Ce projet de loi ne modifie aucun comité ou conseil. Il ne fait que supprimer la mention relative aux tribunaux de comté. Pour ce qui est du Conseil canadien de la magistrature, le député, qui est avocat, a raison. Tout citoyen peut porter plainte devant le Conseil canadien de la magistrature. Je remercie le député d'avoir éclairci ce point.

M. Kindy: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire pourrait-il donner à la Chambre de l'information sur ce conseil, de manière que la population sache au moins comment il fonctionne et comment porter plainte si elle estime avoir été lésée?

M. Richardson: Oui. Il s'agit d'une procédure très simple. Il suffit d'écrire au Conseil canadien de la magistrature, à Ottawa.

(L'article est adopté.)

(L'article 30 est adopté.)

Article 31—

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): L'article 31 prévoit la suppression d'une disposition de la Loi sur les associations coopératives de crédit et son remplacement par une autre. Le secrétaire parlementaire pourrait-il aussi expliquer à la Chambre pourquoi cette disposition est abrogée et remplacée par une autre? Qu'est-ce qui motive pareille décision? Je sais que le secrétaire parlementaire est très astucieux et qu'il connaît très bien le projet de loi.

• (1510)

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, je remercie le député du compliment, mais j'ai beau être astucieux, de toute évidence, je ne me fais pas très bien comprendre. J'ai répondu à cette question trois fois.

La modification prévue à l'article 31 et dans d'autres articles semblables est nécessaire parce qu'il n'y aura plus de division de première instance. Tel est l'objet de cet amendement.

(L'article est adopté.)

(Les articles 31 à 43 inclusivement sont adoptés.)

Article 44—

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le président, cet article concerne la Loi sur les douanes et il prévoit, lui aussi, l'abrogation d'une disposition et son remplacement. Le territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et la Cour suprême sont ajoutés à l'alinéa *c)*. Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer la disposition de remplacement?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, je ne suis pas certain de comprendre la question.

M. Kindy: Monsieur le président, l'alinéa 44.(1)*c)* est ainsi libellé:

> [. . .] dans les provinces de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique, le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, la Cour suprême.

Pourquoi la Cour suprême?

M. Richardson: Monsieur le président, je le répète, il était auparavant question des cours de comtés. Ce projet de loi est très simple. Il supprime simplement cette instance du système judiciaire de la Nouvelle-Écosse. Comme les cours de comtés n'existent plus, nous apportons des modifications de forme, en supprimant simplement des lois les mentions concernant les cours de comtés.

(L'article est adopté.)

(Les articles 45 à 56 inclusivement sont adoptés.)

Article 57—Une ordonnance est exécutoire comme un jugement de tribunal.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le président, au sujet des dispositions que vous venez d'aborder sans tenir de débat, j'imagine que la même réponse s'applique. Je veux signaler, à ceux qui ne le savent pas, que, étant donné toutes les lois qui sont mentionnées, il arrive parfois qu'on puisse retarder l'adoption d'un projet de loi. Il faut rouvrir toutes ces lois pour faire ce que nous voulons vraiment accomplir. Par conséquent, nous ne faisons pas vraiment ce que certains pensent nous voir faire. Je dois dire cependant que la limite de temps reste toujours un élément intéressant d'un débat.

La Loi sur l'indemnisation des marins marchands m'intéresse beaucoup et pour plusieurs raisons. On ne fait pas simplement modifier la terminologie des juges pour se conformer aux différentes lois qui ont déjà été mentionnées. La modification prévoit une ordonnance de la commission. Le secrétaire parlementaire ne s'en rappelle peut-être pas, mais, à l'époque où nous faisions partie du gouvernement et certainement quand nous siégions dans l'opposition, certains députés, dont le député néo-démocrate de Regina—Lumsden, ont siégé au Comité des transports de la Chambre et examiné la Loi sur l'indemnisation des marins marchands. Je n'en suis pas certain, parce que je n'ai pas la loi devant moi, mais il me semble que c'était la mesure législative qui accordait une indemnisation aux marins marchands qui se sont longtemps battus pour être reconnus.

Je voudrais des précisions à ce sujet. Il ne s'agissait peut-être pas de la Loi sur l'indemnisation des marins marchands. Je n'en suis pas sûr, mais je voudrais savoir pourquoi on propose cette modification, où il est question d'une ordonnance de la commission quant au paiement d'une indemnité, et je voudrais savoir qui siège à cette commission qui, si je ne m'abuse, est un nouvel organisme, mais je peux me tromper. Je ne vois pas

pourquoi cela s'inscrit dans la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-Écosse.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, je serais très surpris que l'éminent avocat d'Annapolis Valley—Hants ne sache pas la réponse à cette question.

Toutefois, comme il faut répondre, je lui répéterai que le projet de loi ne sert qu'à retirer les mots «cours de comté» de la Loi sur l'indemnisation des marins marchands. C'est la même réponse que nous avons donnée aux sept dernières questions.

M. Nowlan: Monsieur le président, encore une fois et sauf le respect que j'ai pour le secrétaire parlementaire, c'est un peu différent, comme le met en évidence la note en marge. Ce sera une ordonnance de la commission qui sera exécutoire comme un jugement de tribunal. Mon interprétation est-elle correcte?

M. Richardson: Monsieur le président, cette interprétation n'est pas correcte. Le projet de loi vise simplement à éliminer les allusions à la cour de comté. Il ne s'agit que d'une mesure d'ordre administratif ayant pour but d'éliminer les cours de comté en Nouvelle-Écosse.

M. Nowlan: Je suis surpris parce que le mot «cour» ne figure même pas dans la modification. On dit, dans la marge «Une ordonnance est exécutoire comme un jugement de tribunal».

M. Kindy: Donc il s'agit de la commission.

M. Nowlan: Il s'agit de la commission. Il n'y a pas de cour. Ce n'est donc pas tout à fait la même chose que de simplement renommer une cour dans le cadre d'une restructuration judiciaire. Je croyais que le secrétaire parlementaire l'aurait lue.

Compte tenu de sa réponse, je me demande vraiment quel est l'objet de cette modification. J'aimerais obtenir des précisions, et la Chambre est l'endroit tout désigné à cette fin.

M. Richardson: Monsieur le président, j'espère que tous comprennent bien ce qui se passe. Il n'y a pas de confusion; on essaie seulement de retarder les travaux de la Chambre.

Le député sait pertinemment que l'ordonnance antérieure devait émaner d'une cour de comté. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il n'y aura plus de cours de comté. Les allusions aux cours de comté sont tout simplement éliminées dans la loi.

Je suis convaincu que le député est bien au courant de cette mesure. Il ne fait que s'adonner à un jeu ici. Nous sommes prêts à jouer à ce jeu si l'opposition veut faire perdre son temps à la Chambre des communes et aux Canadiens. L'opposition veut faire traîner les choses en posant des questions répétitives. Les députés d'en face connaissent les réponses à ces questions. Il s'agit d'une mesure strictement d'ordre administratif que nous devrions adopter afin de permettre à la Nouvelle-Écosse de procéder à sa restructuration judiciaire, de façon à ce que la structure de ses tribunaux corresponde à celles des autres provinces au pays.

Pour les habitants de la Nouvelle-Écosse qu'il représente, cela n'arrivera pas. La province de la Nouvelle-Écosse a demandé au Parlement de lui permettre d'apporter des modifications de forme mineures à la loi fédérale afin de pouvoir poursuivre la réorganisation de son système judiciaire.

Je voudrais dire à la population de la Nouvelle-Écosse que, si ce projet de loi n'a pas été adopté aujourd'hui, c'est à cause d'un ou deux députés d'en face. Le projet de loi aurait pu être adopté en quinze minutes cet après-midi. Il ne prévoit que des modifications de procédure mineures qui ne seront pas adoptées à cause des tactiques dilatoires du député d'en face.

M. Nowlan: Monsieur le président, je n'ai pas de remords quant aux questions qui ont été posées au sujet des projets de loi dont la Chambre a été saisie. Je dois dire qu'il est très intéressant de voir de quelle manière le secrétaire parlementaire considère l'institution du Parlement, sans parler du comité plénier. En fait, il y a une foule d'articles sur lesquels aucune question n'a été posée et qui ont donc été adoptés. Le fait est que nous avons déjà adopté ce projet de loi cet après-midi.

• (1520)

Je m'arrangerai avec les électeurs de la Nouvelle-Écosse tout comme mes collègues s'arrangent avec leurs électeurs. Notre devoir est de poser des questions, et ce sont les ministériels qui ont soumis le projet de loi au comité plénier. Mais vous connaissez la procédure et, si vous vouliez faire adopter rapidement un projet de loi à la Chambre des communes, vous n'aviez qu'à ne pas faire appel au comité plénier.

Nous aurions pu faire de l'obstruction si nous l'avions voulu. Si nous avions voulu retarder l'adoption du projet de loi, nous l'aurions fait. Je le répète, nous aurions pu discuter de la situation des autochtones, lancer un débat légitime sur les autochtones, sujet qui intéresse au plus haut point les Canadiens et, on le comprend, les autochtones eux-mêmes.

Mais parce qu'il s'agissait d'un projet de loi très important et que le ministre des Affaires Indiennes a bien contenu son exaspération—car il était évident que certaines questions l'exaspérait—, le projet de loi a été adopté.

Nous en sommes maintenant pour la première fois à une réforme en profondeur du système judiciaire de la Nouvelle-Écosse, et tout se déroule rondement. C'est le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, qui n'est ni ministre de la Justice ni même secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice, qui pilote le projet de loi, ce qui en dit long sur les sentiments du gouvernement pour l'administration de la justice en Nouvelle-Écosse. Nous avons affaire à un secrétaire parlementaire de second plan, et le projet de loi ne porte même pas sur son domaine.

Je n'ai pas à m'effacer devant le secrétaire parlementaire, une personne agréable et astucieuse ainsi qu'un homme politique expérimenté en dépit de son air si jeune. Mais il reste qu'il n'est pas secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et il n'a pas pu donner de réponses simples à nos questions. Franchement, dans cette dernière réponse, il commençait à s'exaspérer et, dans la deuxième partie. . .

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 15 h 21, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du projet de loi à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait du projet de loi.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, je propose que nous poursuivions la séance après l'heure normale de l'ajournement afin que nous puissions continuer l'étude du projet de loi C-96.

Mme le vice-président: Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Aucun député ne s'étant levé, conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Si quinze députés ou plus se lèvent, la motion est réputée retirée. Comme aucun député ne s'est levé, ou moins de quinze députés s'étant levés, conformément à l'article 26(2) du Règlement, la motion est adoptée.

[*Traduction*]

M. Riis: Madame la Présidente, sur un rappel au Règlement, nous venons de décider de poursuivre la séance afin d'examiner le projet de loi C-96. Je dois dire que le projet de loi C-42 a fait l'objet de beaucoup de discussions entre tous les partis et tous les députés.

C'est un projet de loi très important pour l'environnement. Tant qu'à poursuivre la séance, je me demande si nous ne pourrions pas avoir le consentement unanime pour examiner également le projet de loi C-42 à la dernière étape.

[*Français*]

M. Plamondon: Madame la Présidente, suite aux discussions que j'ai eues tout à l'heure, de façon privée, avec le ministre, je suis heureux de dire également que j'appuierai cette motion.

[*Traduction*]

M. Breaugh: Je me trompe peut-être, mais je pensais que la présidence avait demandé si on pouvait continuer l'étude du projet de loi C-96 au comité à la prochaine séance de la Chambre. N'est-ce pas exact?

Mme le vice-président: C'est effectivement ce que j'ai dit quand nous avons reçu le rapport du comité plénier. Puis le leader du gouvernement à la Chambre a proposé une motion que j'ai présentée à la Chambre et qui a été acceptée, ce qui signifie que nous continuerons d'étudier le projet de loi C-96 après l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Il y a maintenant une motion présentée par le député de Kamloops qui demande à la Chambre d'accepter d'étudier également un autre projet de loi. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Arseneault: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Comme vous le savez, la résolution du Nouveau-Brunswick a été débattue aujourd'hui, et j'ai essayé de participer à ce débat, mais pour différentes raisons, à cause du Règlement ou d'autres raisons, je pense, je n'ai pas pu y participer et j'avais un texte préparé. Je me demandais si, dans l'esprit du temps des Fêtes et dans un esprit de collaboration à la Chambre, mes collègues me permettraient de déposer mon discours pour qu'il soit publié dans le hansard. J'en ferais la demande.

M. Andre: Madame la Présidente, je serais ravi d'y consentir, et en fait cela mériterait peut-être d'être examiné comme un heureux précédent.

M. Nowlan: Madame la Présidente, je pense, que si on invoque Noël et l'importance du sujet, je suis absolument d'accord, et espérons que nous pourrons en faire un précédent pour d'autres occasions.

M. Kindy: J'ajouterais que je suis du même avis. J'estime qu'il a tout à fait le droit de le faire. J'espère que les autres députés le feront également dans l'avenir et que cela sera accepté également.

Mlle Grey (Beaver River): Nous savons naturellement quelle a été la procédure de la Chambre aujourd'hui et cela me pose assurément un problème. Mais si le député du Nouveau-Brunswick vient d'être autorisé à le faire, je voudrais soumettre également les observations que j'ai préparées. Nous avons eu la même discussion ce matin, et elle a dégénéré en cirque de l'autre côté. Maintenant, bien sûr, le gouvernement se prépare à faire adopter une proposition en recourant à l'article 53 du Règlement.

Avant que je ne dépose mes observations écrites que j'étais prête à prononcer aujourd'hui, je voudrais simplement dire en terminant que, si le gouvernement estime qu'il peut commencer à faire adopter des morceaux de l'Entente de Charlottetown les vendredis, en concluant des ententes de procédure lorsque les gens ne prêtent pas attention, à la veille des vacances de Noël, et en recourant à l'article 53 du Règlement, comme il tente de le faire maintenant, il finira bien par faire adopter cette entente petit à petit. S'il n'a rien appris le 26 octobre dernier, ce devrait certainement être cela. S'il tente de faire adopter l'entente petit à petit en recourant au Règlement, nous ne pourrons que déplorer la façon dont les travaux se sont déroulés à la Chambre aujourd'hui. Le député d'Annapolis Valley—Hants a parlé plus tôt d'un vendredi noir. C'en est certainement un aujourd'hui.

Je vais déposer mes observations.

M. Andre: Je ne sais pas au juste ce qui a déclenché cette intervention. Franchement, j'avais toujours pensé que le Parti réformiste était d'avis que les questions de langue devaient relever entièrement des provinces. Cette proposition vise à conférer au Nouveau-Brunswick le droit constitutionnel d'être officiellement bilingue.

Selon la Loi constitutionnelle du Canada, notre chambre et l'autre endroit doivent approuver cette proposition. Nous voulions simplement accéder à la demande du Nouveau-Brunswick d'être reconnu comme officiellement bilingue. J'avais toujours présumé et, en fait, je crois l'avoir lu dans le petit livre bleu, que la politique du Parti réformiste voulait que les questions de langue relèvent des provinces. Je ne comprends pas au juste les motifs qui justifient cette agitation.

Cela dit, je respecte la décision de la Chambre à l'égard de la demande de la députée de déposer son discours.

M. Fulton: Je voudrais que l'on note que je ne pense pas qu'il soit sage que la Chambre accepte que des discours préparés soient annexés au hansard.

• (1530)

Je suis ici depuis presque 14 ans, et il est toujours préférable de ne pas voir l'horloge pendant un certain temps. Je suis prêt à rester un moment pour finir le projet de loi C-96, puis le projet de loi C-42. J'estime que la pratique d'annexer au hansard des discours non prononcés enlèverait à cet endroit toute sa valeur et le rendrait inutile.

Mlle Grey: Madame la Présidente, j'ai été certainement surprise de la générosité de l'autre côté, qui était prêt à accepter sans discussion un discours de ce député.

Si nous devions faire cela, il devrait y avoir une bonne raison. Comme le dit le député, c'est un peu ridicule, mais si cela peut servir, alors certainement. . .

Mon précédent rappel au Règlement et ce que je demande au leader du gouvernement à la Chambre sont une chose. Nous avons suivi la procédure, cinq députés se sont levés, vous avez, madame la Présidente, différé un vote jusqu'au 1er février. C'est tout ce que nous demandions de ce côté.

Ce que je voudrais savoir, c'est pourquoi nous sommes encore ici à 15 h 30, après que le gouvernement a échoué deux fois dans sa tentative d'invoquer l'article 53 du Règlement. Je veux savoir ce qu'il va tenter la troisième fois et, si nous ne sommes pas en crise, pourquoi ne pas différer le vote au 1er février, comme on en a décidé ce matin?

Mme le vice-président: Pour le moment, personne n'a réclamé l'application de l'article 53 du Règlement. Ce que j'ai proposé à la Chambre, qui l'a adopté, c'est l'article 26, qui permet à la Chambre de terminer l'étude des projets de loi C-96 et C-42.

Nous avons effectivement demandé le consentement unanime. Je devais le faire à la demande du député de Restigouche—Chaleur et de la députée de Beaver River. Un député a refusé; je ne peux donc pas le faire. Comme il est 15 h 31, nous passons maintenant aux initiatives parlementaires.

M. Fulton: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Quand je dis non au discours du député de Restigouche—Chaleur et à celui de la députée de Beaver River, je ne veux pas que cela nous empêche de terminer l'examen des projets de loi C-96 et C-42.

Je crois qu'il y a, de la part de la Chambre, une volonté et un consentement unanime pour le faire.

[*Français*]

Mme le vice-président: Non. C'est une chose que j'ai totalement comprise. Je répétais simplement que, suite à l'intervention de l'honorable députée de Beaver River, qui discutait de la possibilité qu'éventuellement le leader du gouvernement à la Chambre ou un autre ministre présente une motion en vertu de l'article 53 du Règlement, qu'il n'en était pas question en ce moment. J'ai simplement répété à la Chambre où nous en étions, c'est-à-dire que l'article 26 a été utilisé et la motion a été adoptée.

Nous poursuivrons donc l'étude des projets de loi C-96 et C-42, mais je résumais simplement à la Chambre le fait que le consentement unanime n'a pas été accordé pour permettre que les textes qui avaient été préparés par les députés, qui n'ont pas eu l'occasion de les présenter à la Chambre ce matin, soient insérés au *hansard*. Je ne faisais simplement que résumer la situation pour le bénéfice de députés qui entrent et qui sortent de la Chambre en ce moment, et pour aussi faciliter peut-être la compréhension à ceux qui ont eu la patience de nous écouter une partie de la journée.

Comme il est 15 h 34, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA CONVERSION ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT NUCLÉAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Dan Heap (Trinity—Spadina) propose que le projet de loi C-274, Loi prévoyant la conversion à des usages civils des technologies et des compétences techniques utilisées dans l'industrie de l'armement nucléaire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité du secteur des Ressources naturelles.

—Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir ouvrir le débat sur le projet de loi C-274 que j'ai déposé à la Chambre en 1989.

Ce projet de loi prévoit la conversion à des usages civils des technologies et des compétences techniques utilisées dans l'industrie de l'armement nucléaire. Il a pour objet de prendre des dispositions en vue de préparer l'expiration des contrats de production ou de manutention du matériel utilisé pour l'armement nucléaire. Il favorise, d'une part, la conversion des technologies utilisées dans le cadre de ces contrats à une utilisation dans des entreprises desservant le secteur civil. Il assure, d'autre part, la prise de dispositions en vue de l'emploi des gens susceptibles d'être mis en chômage par suite de l'expiration de ces contrats. Il prévoit également le versement de prestations aux salariés mis en chômage par suite de l'expiration d'un contrat d'armement nucléaire.

Il oblige les entreprises qui concluent un contrat d'armement nucléaire à constituer un comité chargé d'aider à la préparation de la conversion de l'usine à des usages civils et au recyclage de ses salariés. Le comité se composera d'un nombre égal de représentants de l'entreprise et de ses salariés ainsi que de représentants venant d'une municipalité ou d'un village n'ayant pas le droit de vote.

L'entreprise qui conclut un tel contrat doit constituer un fonds pour la réalisation des objets du projet de loi et y verser chaque année 2,5 p. 100 de ses recettes brutes. L'entreprise et le comité devront en outre rechercher des sources supplémentaires de financement.

Le projet de loi donne au ministre le pouvoir discrétionnaire de prêter assistance aux comités et aux entreprises en ce qui concerne l'élaboration et la réalisation des plans de conversion, et prévoit des amendes pour ceux qui y contreviennent.

Ce projet de loi est appuyé par deux recommandations d'un rapport présenté au Parlement en octobre 1992 par le Sous-comité de l'exportation des armes du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Ce rapport recommandait que le Canada interdise l'exportation des composants d'armes nucléaires et que le gouvernement contribue à l'établissement d'un centre canadien de ressources et de diversification.

Tout à l'heure, mon collègue le député néo-démocrate de Victoria, expliquera ces recommandations plus en détail puisqu'il était membre du comité. Voici deux raisons sérieuses pour lesquelles nous devrions convertir à des usages civils les technologies et compétences utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires.

D'abord, les armes nucléaires coûtent énormément cher en argent, en main-d'oeuvre, en formation et en recherche scientifique. C'est une perte terrible. Au lieu

de fabriquer des bombes et les missiles qui servent à les lancer, nous devrions construire des systèmes de transport en commun pour nos villes, des instruments de détection et de lutte contre la pollution, ou nous devrions trouver les sources d'énergie renouvelables dont le pays et la planète ont si grandement besoin. Il y a tant de pauvreté au Canada et ailleurs au monde qu'on ne peut se permettre de gaspiller ainsi nos meilleures compétences et nos meilleurs matériaux.

Deuxièmement, il existe déjà sur cette terre des dizaines de milliers de ces machines meurtrières, gardées dans divers endroits par divers gouvernements. Elles nous font peur et avec raison car elles ont déjà tué des masses de gens, non seulement à Hiroshima et Nagasaki, mais de plusieurs autres façons accidentelles depuis ces événements, et ce sont des outils d'intimidation.

Si de tels engins servent à nouveau, ils pourraient anéantir toute vie humaine sur terre. Ça suffit. Essayons plutôt de nous débarrasser de ces armes au lieu de songer à en fabriquer d'autres. Nous ne pouvons espérer que les fabricants d'armes prendront eux-mêmes l'initiative de convertir des machines à tuer en objets utiles à la vie, car le commerce des armes est beaucoup trop lucratif.

Leur association, l'Arms Makers Association, qui faisait chaque année une campagne de vente éclair, l'ARMX, au mois de mars, à Ottawa, fait maintenant de la publicité pour les mêmes armes auprès des mêmes acheteurs internationaux, sous le thème racoleur «Maintien de la paix 93».

La plupart des gens ignorent jusqu'à quel point le Canada est mêlé à la production d'armements nucléaires: véhicules, avions, navires ou missiles, tous destinés essentiellement au transport d'armes nucléaires.

Certes, les Canadiens ne produisent pas intégralement une arme nucléaire ou un système d'armement nucléaire, mais ils en fabriquent plusieurs éléments, qu'ils vendent ensuite aux États-Unis ou à la Grande-Bretagne. J'ai une liste, qui a paru dans le *Ploughshares Monitor* de mars 1990, des sociétés qui fabriquent ces pièces depuis 1986. Nous avons fabriqué des pièces pour les systèmes suivants: le bombardier B-10, le bombardier Stratofortress B-52, le missile de croisière à lanceur naval Tomahawk, le missile Peacekeeper MX, le missile Midgetman, le sous-marin Trident, l'avion F-111, l'hélicoptère Lynn HAS 2/3, l'avion Nimrod MR2, l'avion Orton P-3, l'avion P-7A, l'avion Viking S-3, l'hélicoptère Seahawk SH-60 et l'avion Tornado.

• (1540)

Nous les fabriquons dans les localités suivantes: Waterloo, Ottawa, Rexdale, London, Kitchener, Montréal, Mississauga, Fort Erie, Haley, Carleton Place, Scarborough, Oakville, Cambridge, Stratford, Winnipeg, Ajax et Peterborough.

Voici les sociétés qui ont fabriqué ces pièces: Fusion Penn Inc., Canadian Commercial Corporation, Garrett Canada, Litton Systems Canada, General Motors du Canada, A.T.C. Automation Tooling, Canadian Marconi Company, MIL Vickers, Vadoko International, Cercast Inc., Fleet Industries, General Electric Canada, Haley Industries Ltd., Leigh Instruments Ltd., McDonnell Douglas Canada Ltd., Magna Electronics Corporation, Vac-Aero International, Via-U-Ray Testing, Bristol Aerospace, Menesco Aerospace, West Heights Manufacturing, C.A.E. Electrics, Computing Devices, Canadair Ltd., Dowty Canada, Dowty Electronics Ltd., Unisys Canada, Spar Aerospace Ltd., Leigh Instruments et Walbar of Canada Inc.

Les gens qui ont fabriqué ces pièces destinées à la guerre nucléaire ne sont pas des méchants. Ce sont de braves gens qui essaient de faire ce que nous faisons tous, c'est-à-dire gagner leur vie. Ces sociétés font du travail légal. En fait, un grand nombre d'entre elles reçoivent des subventions dans le cadre d'un programme gouvernemental qui consomme 500 millions de dollars par an.

Le projet de loi ne vise pas à blâmer ces gens mais à affirmer la volonté du peuple canadien de nous voir adopter une ligne de conduite différente. Nous voulons transformer l'industrie de guerre en industrie de paix pour que des personnes comme eux puissent avoir un gagne-pain et accomplir un travail qui permette aux gens de vivre au lieu de les faire mourir. Je demande aux députés d'appuyer le projet de loi.

Puisque je cède la moitié de mon temps de parole à d'aures députés pour leur permettre de se prononcer en faveur du projet de loi, je terminerai sur un verset écrit il y a 25 siècles par le prophète Isaïe:

> L'oeuvre de la justice sera la paix
>
> Et son effet la quiétude
>
> Et la confiance éternelles
>
> Observez le droit, pratiquez la justice
>
> car mon salut est prêt d'arriver
>
> et ma justice de se révéler.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis heureuse de discuter aujourd'hui du projet de loi C-274.

J'aborderai un certain nombre de thèmes. En premier lieu, et à l'intention du député d'en face, il n'y a pas d'industrie des armes nucléaires au Canada. Nous n'avons pas d'industrie des armes nucléaires au Canada.

Deuxièmement, le Canada entend utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Troisièmement, l'industrie nucléaire est très importante pour le Canada et elle joue un rôle vital dans les secteurs de la production d'énergie, de la médecine et de l'alimentation.

J'insiste sur le fait que le Canada n'a pas d'industrie de fabrication d'armes nucléaires. Le Canada s'est départi des toutes ses armes nucléaires il y a de nombreuses années et il souscrit aujourd'hui à une politique défensive dont sont exclues les armes nucléaires. Toutefois, le Canada est reconnu mondialement pour sa participation aux activités de maintien de la paix, sa politique stricte de non-prolifération des armes nucléaires et son régime de garanties exhaustives, ses activités de contrôle et de désarmement ainsi que son engagement en vue de l'élimination des armes de destruction massive. Il n'y a pas d'industrie des armes nucléaires au Canada.

Fait digne de mention, des six pays du monde qui disposent de la capacité scientifique, industrielle et militaire nécessaire à la fabrication d'armes nucléaires, soit les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Russie, la Chine et le Canada, seul le Canada a choisi d'utiliser ses connaissances dans le domaine nucléaire uniquement à des fins pacifiques et non à la production d'armes nucléaires.

La technologie nucléaire canadienne est, depuis ses tout débuts, sous contrôle civil. Ce sont les scientifiques, les physiciens et les ingénieurs du Conseil national de recherches qui ont établi, pendant la Seconde Guerre mondiale, les installations de Chalk River, berceau de l'industrie nucléaire canadienne.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) a été créée par une loi du Parlement en 1946. Sous contrôle civil, la CCEA doit s'assurer que la technologie nucléaire ne pose aucun risque excessif à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) est devenue une société d'État en 1952. Elle doit assurer, elle aussi, le développement, à des fins pacifiques, de la seule option nucléaire du Canada (le réacteur CANDU) et l'atteinte de l'excellence dans les domaines scientifiques et technologiques connexes et ce, au profit des générations actuelles et à venir de Canadiens.

Outre ses obligations aux termes du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*, le Canada dispose de sa propre politique, très sévère, en matière de non-prolifération, de même que d'un régime rigoureux de garanties.

L'industrie nucléaire canadienne fournit des emplois de qualité dans de nombreux secteurs de l'économie, notamment l'exploitation minière de l'uranium en Saskatchewan, la production de combustible nucléaire en Ontario, la fabrication d'équipement, la construction et l'exploitation de centrales électriques, la fabrication de matériel médical et la production de radio-isotopes utilisés en médecine pour le traitement du cancer et pour la transformation des aliments.

L'industrie fournit plus de 30 000 emplois directs dans plus d'une centaine d'entreprises, notamment à des scientifiques, à des ingénieurs, à des mineurs, à des techniciens et à du personnel de soutien. On lui doit aussi plus de 70 000 emplois indirects dans les secteurs des fournitures et des services qui lui sont destinés.

Il faut aussi souligner que les mines d'uranium du nord de la Saskatchewan fournissent du travail à des autochtones. La récente nomination du chef Harry Cook, de la bande indienne de La Ronge, au conseil d'administration de la Cameco.

Chaque année, l'industrie nucléaire injecte plus de 4,5 milliards de dollars dans l'économie du Canada, principalement en Ontario et au Québec, mais aussi en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. L'Ontario a déjà économisé plus de 17 milliards de dollars en devises étrangères en utilisant de l'uranium plutôt que du charbon.

La technologie nucléaire est importante pour nos exportations. Les perspectives d'exportation à court terme et les commandes actuelles de produits canadiens de technologie nucléaire sont considérables: plus d'un milliard de dollars pour la technologie du réacteur CANDU, des exportations annuelles d'uranium d'une valeur d'un milliard, des exportations d'eau lourde évaluées à 500 millions de dollars et des exportations de spécialités tels que des radio-isotopes, de l'équipement pour le traitement du cancer, du matériel pour l'irradiation alimentaire, des simulateurs de formation et des services d'ingénierie d'une valeur de 250 millions de dollars.

Permettez-moi de citer les propos de M. David R. Anderson, vice-président et directeur de Canatom Inc., Opérations de l'Ontario, et chef de la direction de l'Association nucléaire canadienne, au sujet des exportations de réacteurs CANDU en Corée:

> Pour l'unité CANDU commandée en 1990 pour la centrale nucléaire Wolsong, Énergie atomique du Canada Limitée (EACL), entrepreneur principal de la Korea Electric Power Corporation (KEPCO), produira environ 500 demandes de devis qui seront envoyées des bureaux de Mississauga de AECL-CANDU à certains fournisseurs de l'industrie canadienne en ce qui concerne les composantes du Système nucléaire d'alimentation à vapeur.

En outre, CANATOM Inc., devenue l'ingénieur-architecte de KEPCO par le biais du contrat principal d'EACL, distribuera de ses bureaux de Toronto et de Montréal 75 autres demandes d'achat d'équipement au Canada pour le reste de l'usine (ne relevant pas d'AECL), qui est sous la supervision directe de la KEPCO.

La Korea Heavy Industries Corporation effectuera aussi des commandes auprès de fournisseurs canadiens. Le projet Wolsong 2 injectera quelque 400 millions de dollars dans l'économie canadienne, ce qui créera environ 7 000 emplois pendant les quatre prochaines années,. . .

C'est important à une époque où les emplois sont rares:

. . .soit 2 000 emplois directs et 5 000 emplois indirects. De plus, quelque 75 techniciens canadiens seront appelés à se rendre en Corée, et beaucoup d'entre eux résident déjà à Séoul.

La KEPCO a commandé en septembre 1992 deux autres réacteurs CANDU pour l'usine de Wolsong. Grâce aux trois unités, Wolsong 2, 3 et 4, toutes les parties concernées feront 1 030 commandes au Canada. Ces achats représentent la somme de 915 millions de dollars pour l'industrie nucléaire canadienne. La valeur pour l'industrie nucléaire canadienne est donc de 915 millions de dollars.

• (1550)

Cependant, monsieur le Président, le Canada n'importe presque pas de matériel nucléaire. En effet, la recherche, la conception et la fabrication sont réalisées au Canada. Le Canada a une balance commerciale positive nette dans seulement deux secteurs de technologie de pointe: l'aérospatiale et les réacteurs nucléaires, et il ne dépend d'aucun pays pour l'approvisionnement en technologies de pointe, en matériel, en services ou en uranium destinés à son industrie nucléaire.

Il convient de mentionner le numéro de septembre 1992 de la revue *Business Magazine* qui dressait la liste des 100 entreprises qui dépensent le plus en matière de recherche et développement. Énergie atomique du Canada Limitée s'est classée au deuxième rang avec des dépenses de l'ordre de 293 millions de dollars en 1991, soit une hausse de 13,2 p. 100 par rapport à 1990.

L'uranium est une source d'énergie non polluante. Les centrales nucléaires ne produisent aucun gaz contribuant à l'effet de serre. Par exemple, la France, qui tire 75 p. 100 de son électricité des réacteurs nucléaires, possède l'un des niveaux d'émission d'acide carbonique les plus faibles par habitant.

Le Canada se situe à l'avant-garde dans le domaine de la technologie nucléaire, surtout en ce qui concerne la médecine nucléaire et la radiothérapie. La médecine nucléaire permet de diagnostiquer et de traiter efficacement diverses maladies et ce, sans intervention chirurgicale. Voici quelques exemples de la contribution des entreprises canadiennes dans ce domaine:

Par exemple, la société canadienne Nordion International Inc., qui compte plus de 500 employés et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 100 millions de dollars, est un des principaux producteurs, fournisseurs et commerçants mondiaux de radio-isotopes utilisés en médecine nucléaire et dans les laboratoires de recherche. Nordion est avant tout le plus important fournisseur mondial de cobalt 60, un radio-isotope employé pour stériliser les instruments chirurgicaux et traiter le cancer.

Nordion fabrique également de l'équipement et des produits servant au traitement des radiations, soit environ 85 p. 100 des besoins mondiaux en molybdène 99, moly 99, un radio-isotope essentiel souvent utilisé en médecine.

Theratronics International Limited est une autre société canadienne spécialisée en technologie nucléaire. Elle compte 200 employés, et ses ventes, surtout des exportations, lui rapportent annuellement plus de 40 millions de dollars. Theratronics, qui est un pionnier dans le domaine de la radiothérapie, a mis au point en 1951 le premier appareil de traitement du cancer au cobalt 60. Depuis, la société a installé plus de 1 800 appareils dans 70 pays. Tous les ans, plus d'un million de personnes atteintes du cancer sont traitées à l'aide d'appareils fabriqués par Theratronics.

Les milieux canadiens de la médecine nucléaire jouissent d'une très grande réputation dans le monde. Tous les ans, une vaste proportion de la production alimentaire mondiale est perdue parce qu'elle contient des bactéries et qu'elle est infestée d'insectes et de parasites. L'irradiation des aliments règle ce problème.

Je n'entrerai pas dans les détails. Tout ce que je dirai, c'est que c'est grâce à la technologie nucléaire que les aliments que nous mangeons sont propres et sans danger pour la santé.

En résumé, le Canada n'a pas d'industrie de fabrication d'armes nucléaires. Il a fidèlement respecté son engagement de n'utiliser la technologie nucléaire qu'à des fins pacifiques, et l'industrie nucléaire canadienne fait une contribution remarquable à l'économie de notre pays, qu'il s'agisse de la qualité des emplois et de l'importance des exportations; en outre, elle est une source d'énergie propre, efficace et fiable qui assure notre sécurité énergétique et la mise en valeur des ressources humaines, intellectuelles et naturelles.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, selon moi, ce projet de loi d'initiative parlementaire ne s'applique pas au Canada. Or, comme la Chambre des communes n'est manifestement pas habilitée à adopter des projets de loi pour d'autres

pays, je me demande vraiment quel est le but de cette mesure législative.

La députée s'inquiète peut-être du sort de ce pauvre président d'Ontario Hydro qui vient d'être nommé par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario et qui gagne seulement 425 000 $ par an? Je comprends ça, le pauvre, comment va-t-il se débrouiller pour vivre avec si peu d'argent.

J'ai l'impression que le gouvernement néo-démocrate en Ontario ferait mieux d'investir une partie de cet argent dans l'entretien des routes de cette province, de sorte qu'elles soient sûres.

Pour commencer, monsieur le Président, tous les gouvernements canadiens, depuis celui de Lester B. Pearson, dans les années 60, ont appuyé le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Tous les gouvernements, indifféremment de leur allégeance politique, se sont entendus sur ce point et ont cherché à renforcer le traité. Il s'agit d'une des valeurs fondamentales partagées par tous les gouvernements canadiens et tous les citoyens.

Deuxièmement, en étudiant le projet de loi du député de Trinity—Spadina, on lit que le Canada devrait convertir à des fins civiles la technologie et les compétences utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires.

Dans le cadre de sa politique de non-prolifération, le Canada refuse d'exporter de l'uranium aux États-Unis parce que ce pays fabrique des armes nucléaires. Le Canada n'en fabrique pas et n'en a jamais fabriqué. Nous vendons toutefois de l'acier aux États-Unis, des plastiques et divers autres matériaux qui peuvent servir dans la fabrication d'armes nucléaires mais qui, en soi, n'ont aucun rapport avec le nucléaire.

En proposant ce projet de loi aujourd'hui, le NPD préconise-t-il la rupture de tous les échanges commerciaux avec les États-Unis touchant les matériaux qui peuvent servir à fabriquer des armes nucléaires? Demande-t-il que nous ne vendions plus d'acier aux États-Unis, ni plastiques, ni une multitude d'autres produits pouvant servir à l'industrie des armes nucléaires? Ils s'en servent certainement dans la construction de voitures, par exemple, dans l'industrie sidérurgique.

Comme partisan du traité de non-prolifération, le Canada appuie le droit des pays en développement de se doter d'une technologie nucléaire à des fins pacifiques seulement. Beaucoup de pays pauvres s'intéressent au nucléaire à cause des quantités énormes d'énergie qu'elle peut fournir. On ne peut améliorer le sort des populations sans avoir une source d'énergie pour moderniser leur production et leur donner des commodités comme l'éclairage électrique et les réfrigérateurs afin de conserver les aliments.

La politique canadienne veut que nous ne cédions la technologie nucléaire qu'aux pays qui acceptent les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Fait intéressant, le réacteur CANDU est le moins intéressant pour les pays qui veulent se servir de l'uranium pour fabriquer des ogives nucléaires. Le matériau de refroidissement du CANDU est l'eau lourde. Cela veut dire que le réacteur utilise l'uranium naturel. On n'a donc pas besoin d'usine de retraitement. La proportion d'uranium fissile, d'uranium 235, produit par le CANDU n'est que de 0,7 p. 100.

Si un pays voulait acquérir une centrale nucléaire avec l'intention de se procurer de l'uranium utilisable à des fins militaires, il lui faudrait une usine de retraitement.

Je le répète, le CANDU est inutile à cet égard parce qu'il ne s'accompagne pas d'une usine de retraitement. C'est là une des garanties du réacteur canadien contre la prolifération. Le Canada est depuis le début l'un des principaux partisans du traité de non-prolifération, et il en a été un des artisans.

De tous les pays du monde, le Canada est le chef de file dans la promotion du traité de non-prolifération. Il n'existe que six pays dotés de la technologie nécessaire à la fabrication d'armes nucléaires. Ce sont les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Russie, la République populaire de Chine et le Canada.

• (1600)

D'autres pays qu'on soupçonne d'avoir des armes nucléaires ont obtenu la technologie d'autres sources; ils ne l'ont pas créée eux-mêmes.

Sur les six pays que j'ai énumérés, le Canada est le seul qui a la capacité de produire des armes nucléaires, mais qui ne l'a pas fait. Nous ne l'avons jamais fait. Cela en dit long sur le genre de peuple que sont les Canadiens.

Depuis l'époque de Lester B. Pearson, le Canada a eu pour politique de ne pas créer un système indépendant d'armes nucléaires et, jusqu'à maintenant, tous les gouvernements ont respecté cette politique.

Le Canada a un programme nucléaire qui vise des fins pacifiques seulement. Il a mis au point le réacteur nucléaire CANDU ainsi que divers produits radiochimiques d'application médicale et industrielle. Il est devenu le plus grand exportateur d'uranium du monde.

Je voudrais bien voir le jour où les critiques de l'industrie nucléaire pacifique du Canada commenceront à se rendre compte et à parler des immenses progrès réalisés en médecine nucléaire, et Chalk River est le parfait exemple de ce qui s'est fait dans le domaine de la médecine.

Afin de s'assurer que ces industries n'étaient pas compromises à cause de liens avec les armes nucléaires, on a pris soin de conclure des ententes internationales avec nos partenaires commerciaux. Les principaux éléments de la politique canadienne de non-prolifération des armes nucléaires sont les ententes bilatérales signées avec tous nos partenaires commerciaux et le traité de non-prolifération des armes nucléaires, que j'ai mentionné plus tôt.

Ce traité est administré par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous avons une vingtaine de personnes qui travaillent pour cette agence, à Vienne.

Dès le début du commerce international des produits et technologies nucléaires, le Canada a exigé de ses partenaires commerciaux l'assurance que ce qu'il leur fournirait ne servirait pas à des programmes d'armements nucléaires. Cette politique a été renforcée. À compter de 1974, on a exigé de tous les partenaires commerciaux qu'ils prennent, dans le cadre d'ententes bilatérales de coopération nucléaire, les engagements fondamentaux suivants:

Les produits fournis par le Canada ne seront pas associés à des dispositifs nucléaires explosifs;

Sur le plan de la protection, un système de repli doit être mis en place si l'Agence internationale de l'énergie atomique est incapable de continuer ses inspections et d'assurer la protection;

Il est interdit de transférer les produits fournis par le Canada sans avoir préalablement obtenu son consentement. Les produits ne peuvent être transférés d'un pays à un autre sans l'autorisation du Canada. C'est prévu dans l'entente.

Il est interdit d'enrichir, dans une proportion supérieure à 20 p.100, l'uranium fourni par le Canada, et des mesures de protection suffisantes seront prises pour assurer le respect des conditions mentionnées ci-dessus.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. Je veux simplement dire que le Canada a été l'un des chefs de file de l'industrie nucléaire à des fins pacifiques. Nos compétences et notre technologie sont excellentes dans ce domaine, et la population devrait se réjouir de l'excellent travail qui a été réalisé, grâce à elles, dans les domaines de la médecine et de la biologie ainsi que dans de nombreux autres secteurs.

C'est une science formidable, et je ne comprends pas pourquoi nous débattons aujourd'hui de ce projet de loi, car il ne s'applique vraiment pas au Canada.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je croyais vous avoir entendu dire le député du pôle Nord. Je sais que c'est un homme très jovial. Je vous remercie de me donner la possibilité de participer à ce débat.

Je suis certain qu'il y a, au Canada, des milliers, voire des millions de personnes qui croient très fermement à la paix, maintenant que la guerre froide est terminée, mais qui seront très déçues de constater que le porte-parole du Parti libéral n'a rien compris à la motion, et que, en plus, il s'est fondamentalement prononcé contre celle-ci.

Entendre le seul orateur pour le Parti libéral nous parler du réacteur CANDU, qui n'a absolument rien à voir avec la résolution dont la Chambre est saisie, c'est très révélateur.

La résolution prévoit la conversion des technologies et compétences utilisées dans l'industrie de l'armement nucléaire seulement, pas dans les autres industries. C'est une question qui revêt une importance critique aux yeux de millions de Canadiens.

Nous ne sommes pas surpris de voir la députée de Winnipeg-Sud s'opposer à la résolution, parce qu'elle n'en a pas, elle non plus, saisi le but.

Je tiens à féliciter le député de Trinity—Spadina qui a déployé des efforts assidus pendant de nombreuses années avant de parvenir à proposer cette motion, ce projet de loi, à la Chambre.

Je lui rends hommage. Il a rendu de grands services à la Chambre. Il a annoncé qu'il ne se représenterait pas aux prochaines élections. Il manquera à la Chambre. Il fut notre homme de conscience pendant l'étude de cette question et bien d'autres. Je tiens à lui rappeler que, si je suis réélu et si certains de mes collègues le sont, nous continuerons de défendre le principe qu'il a inséré dans cette résolution.

Si nous ne parvenons pas à nous entendre et si la motion meurt au *Feuilleton*, comme le prévoit le Règlement dans de tels cas, je demanderais à tous les députés d'accepter que la motion soit renvoyée au Comité de la défense nationale et des affaires des anciens combattants.

Le projet de loi prévoit la conversion des technologies de l'industrie de l'armement nucléaire du Canada. Il faudrait que ce soit bien compris. Notre pays appuie la fabrication de pièces d'armes nucléaires et l'exportation de ces pièces, surtout aux États-Unis d'Amérique. Ce projet de loi, qui crée une politique nationale de conversion, est très important pour notre pays.

J'aimerais prendre les quelques minutes dont je dispose pour attirer l'attention de la Chambre et du pays sur une importante étude d'accompagnement faite par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

L'an dernier et au début de l'année en cours, le Sous-comité de l'exportation des armes a procédé à une étude très complète de l'avenir de la production et de l'exportation de matériel militaire par le Canada. Dans le cadre de cette étude, une série d'importantes recommandations ont été formulées, dont deux influent directement sur cette résolution.

La première est la recommandation n° 12, portant que l'on dresse une liste de marchandises d'exportation contrôlée, qui comprendrait les composantes d'armes nucléaires. Cette recommandation a été acceptée à l'unanimité par les membres du comité, tant les représentants du gouvernement que ceux du Parti libéral, puis elle a été présentée à la Chambre. Où sont ces députés aujourd'hui? Pourquoi ne se lèvent-ils pas pour appuyer ce projet de loi, qui comprendrait au moins une partie de cette recommandation unanime?

Le comité a aussi recommandé un certain nombre d'autres mesures conformes à l'esprit de la loi. Il a recommandé entre autres que le gouvernement donne suite à la demande formulée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1982 et produise une évaluation nationale du rapport entre le désarmement et le développement au Canada.

Le comité a recommandé en outre que la politique canadienne d'acquisition de matériel de défense soit modifiée de façon à favoriser une supériorité de pointe et une capacité industrielle innovatrice dans le domaine des produits civils et militaires de haute technologie, pour des utilisations comme la surveillance, la vérification, la protection du territoire et le maintien de la paix.

Le comité a également recommandé que le mandat du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense soit modifié de façon qu'il puisse favoriser la conversion et la diversification, et qu'il mette principalement l'accent sur les technologies qui offrent des possibilités de retombées importantes pour le secteur civil.

Il a aussi recommandé que les fonds du PPIMD puissent servir à la réorientation des ressources, en cas de fermeture d'une industrie de défense. Mais je veux conclure en portant à l'attention de la Chambre une recommandation particulièrement importante, qui constitue l'un des éléments fondamentaux de cet important projet de loi présenté par le député de Trinity—Spadina.

Je vais vous lire intégralement la recommandation n° 20.

> Le comité recommande que le gouvernement appuie la création d'un Centre canadien d'information sur la diversification et la conversion. Ce centre recueillerait et diffuserait de l'information sur les efforts de diversification et de conversion déployés au Canada et à l'étranger, sur les programmes fédéraux, provinciaux et municipaux pouvant faciliter les efforts de diversification et de conversion, de même que sur les nouveaux marchés. Le centre aurait également pour mission de surveiller la production de matériel de défense canadien et étranger, le soutien accordé à l'industrie de défense et les politiques de contrôle des exportations de matériel militaire, ainsi que d'encourager la formation de comités de conversion.

• (1610)

Le projet de loi prévoit que l'industrie des armes nucléaires devra mettre sur pied des comités de conversion. Cette recommandation élargirait l'obligation à toutes les entreprises produisant du matériel militaire au Canada.

Je recommande ce projet de loi à la Chambre et je presse tous les députés de l'appuyer.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur le projet de loi présenté par mon collègue, le député de Spadina.

Le projet de loi prévoit la conversion à des usages civils des technologies et des compétences techniques utilisées dans l'industrie de l'armement nucléaire. Je voudrais d'abord faire remarquer que, dans ma propre circonscription, à Trail notamment, on a produit de l'eau lourde pour le projet Manhattan. La division des métaux spéciaux et de l'électronique de Cominco a en outre produit beaucoup de gadgets électroniques hautement perfectionnés pour l'infortuné programme de Reagan baptisé la «Guerre des étoiles».

Par conséquent, il est faux de prétendre que le Canada n'a jamais collaboré à l'industrie de l'armement et au système de défense nucléaires.

Mon objectif principal, en appuyant le principe de ce projet de loi, est de souligner qu'à l'instar de bien des gens, je pense que le Canada a raté plusieurs occasions de contribuer d'une manière significative à ce qui devrait être et sera une vaste entreprise de nettoyage de l'industrie nucléaire à l'échelle mondiale.

La délégation dont j'ai fait partie, qui était présidée par mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap, et comprenait trois autres députés néo-démocrates, a été la première délégation canadienne à visiter les installations de la Hanford Nuclear Reservation à Richland, dans l'État de Washington, en mars dernier pour faire enquête sur les activités en cours là-bas. Il s'agit d'un important programme de nettoyage.

Je vais vous lire brièvement quels travaux de nettoyage sont projetés en ce qui a trait au gâchis laissé sur place par suite du projet Manhattan, par les installations de production de plutonium et les quelque neuf réacteurs. Ces travaux vont servir d'exemple et de laboratoire mondial en ce qui touche le nettoyage de l'industrie nucléaire. Je voudrais simplement souligner les activités sur le plan local. Je cite *The Economist* du 15 août 1992:

> On a réagi au problème, et cela a revitalisé l'économie locale. Plus de 16 000 techniciens, ingénieurs et scientifiques travaillent d'arrache-pied sur le site. L'an dernier, la population de Richland a augmenté de 10 p. 100. Le prix des maisons a augmenté de 30 p. 100 en trois ans, ce qui est inhabituel dans une zone ayant connu une catastrophe environnementale. Comme le dit Ralph DeSibio de Westinghouse Hanford, autrefois productrice de plutonium et aujourd'hui principal bénéficiaire des contrats de nettoyage, «nous vivons sur une mine de déchets».

C'est peut-être une mine de déchets, mais c'est aussi une mine d'or pour beaucoup de gens. Il y a beaucoup d'emplois dont bien des emplois techniques à créer dans le domaine de la dépollution au Canada, à condition que nous prenions nos responsabilités et que nous indiquions la voie à suivre.

Le gouvernement fédéral devrait communiquer avec les porte-parole de Westinghouse pour tenter de participer au projet de nettoyage ou, à tout le moins, pour pouvoir y assister en observateur à Washington. Nous serons ainsi mieux en mesure de procéder à des projets de nettoyage semblables au Canada, que ce soit par suite de l'utilisation de matériel militaire ou après des incidents nucléaires civils—autre problème auquel nous n'avons pas assez accordé d'attention—, et nous pourrions et devrions aussi contribuer davantage à la solution des graves problèmes de l'industrie nucléaire dans ce qui était l'Union soviétique.

Pour un certain nombre de raisons, dont la demande et les pressions de l'opinion publique, l'industrie nucléaire canadienne—et je parle uniquement de l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques—prend du retard à bien des points de vue. Le Canada pourra créer des emplois et des technologies ainsi qu'être à la fine pointe du progrès sur le marché mondial dont le gouvernement se plaît à nous parler, si nous sommes en mesure de comprendre les techniques de nettoyage qui sont utilisées et de prêter main-forte aux autres pays. Ainsi, nous pourrons éviter qu'une grave catastrophe ne se produise dans le monde entier. Nous devrons aider à nettoyer les dégâts laissés par les différents régimes qui existaient dans l'ancienne Union soviétique et par les techniques nucléaires inadéquates et désuètes qu'ils utilisaient.

Une catastrophe est sur le point de se produire là-bas. Des catastrophes surviendront aussi un jour ou l'autre dans l'industrie de l'armement nucléaire du Canada, même en temps de paix, si nous ne sommes pas en mesure de nous atteler à la tâche et d'aider à régler le grave problème d'évacuation des déchets qui se pose dans le monde entier. Saisissons les occasions qui nous sont offertes dans ce domaine.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à faire en sorte que nous nous dirigions dans cette voie. J'espère que le gouvernement le fera.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, en tout premier lieu, comme je viens d'apprendre que le député de Trinity-Spadina ne se représentera pas aux prochaines élections—peut-être que je n'aurai pas l'occasion de le faire plus tard—je tiens à le féliciter pour le travail acharné qu'il a pu accomplir auprès de sa population.

Les Canadiens peuvent être fiers de ce que leur pays a accompli en matière de contrôle des armements et de non-prolifération nucléaire. Ces dossiers se sont imposés comme prioritaires dans la politique étrangère du Canada depuis le Seconde Guerre mondiale.

Le Canada a renoncé à l'arsenal nucléaire dès la fin des années 1940, choisissant plutôt les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La production de l'énergie électrique, les applications de radio-isotopes à des fins médicales et la conservation des aliments sont au nombre des contributions du génie nucléaire canadien au mieux-être de l'humanité. La décision de travailler sans relâche au contrôle et à la non-prolifération des armes nucléaires est le corollaire de la politique canadienne qui réserve l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Canada a toujours été pour la paix et contre la guerre.

Le Canada est l'une des premières nations qui ont ratifié le traité de non-prolifération des armes nucléaires en 1969, lequel demeure la pierre angulaire du système mondial de non-prolifération. Le fait que ce traité soit indispensable pour endiguer la diffusion d'armes nucléaires lui a valu de la part du Canada un appui qui ne s'est jamais démenti. De plus, le Traité de non-prolifération permet de propager l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les interventions du Canada à l'Agence internationale de l'énergie atomique et sur d'autres tribunes témoignent du rôle de première importance qu'il assume dans ce domaine.

Parce que le TNP est indispensable, le Canada a entrepris de rechercher activement l'adhésion de tous les pays, ce qui répond à son objectif ultime: l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Canada a toujours été aux premières lignes des efforts multilatéraux visant à réduire les armements conventionnels, à endiguer la prolifération nucléaire et à faire progresser par d'autres moyens la cause de la paix. La fin de la guerre froide a grandement réduit les risques d'une guerre nucléaire, mais elle a mis en relief des défis nouveaux et urgents.

C'est pourquoi le premier ministre a énoncé un plan d'action en matière de non-prolifération lors d'un discours fort remarqué à l'Université John Hopkins, l'an dernier.

Premièrement, il faut renforcer le TNP, ce qui suppose qu'il soit reconduit pour une période indéfinie et que tous les pays y adhèrent. La déclaration politique des chefs d'État, diffusée à l'issue du Sommet de Munich l'an dernier, évoque ces objectifs. Depuis lors, le Canada a pris part à des mesures tant multilatérales que bilatérales afin d'accélérer l'accession au Traité de non-prolifération. Cent cinquante-cinq pays en font déjà partie; voilà qui témoigne du succès de ces efforts.

Toutefois, plusieurs pays importants n'y ont pas encore adhéré, notamment l'Inde, le Pakistan, l'Algérie, Israël, le Chili, l'Argentine et le Brésil. Nous devons poursuivre nos efforts pour assurer leur adhésion, ce qui est particulièrement important à l'approche de la conférence de reconduction du Traité de non-prolifération qui se tiendra en 1995.

Deuxièmement, il faut mettre un terme à la fraude nucléaire en renforçant le mandat et en accroissant les ressources de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Canada agira de façon à doter l'Agence des pouvoirs et des ressources qui lui conféreront toute la latitude voulue en matière d'inspections. À cette fin, un expert canadien prend part aux travaux d'un groupe de haut niveau chargé d'élaborer des garanties qui soient à la fois plus efficaces et plus simples.

• (1620)

Troisièmement, il faut resserrer les contrôles à l'exportation des technologies, du matériel et de l'équipement nucléaires. Devant de fortes pressions du Canada et d'autres pays, le groupe d'états fournisseurs de produits nucléaires a convenu d'exiger des pays clients qu'ils acceptent de pleines garanties comme condition de livraison.

Quatrièmement, il faut mettre un terme à la migration des cerveaux en matière nucléaire. À cet égard, le Canada a contribué généreusement à l'établissement de deux centres internationaux pour la science et la technologie, l'un à Kiev et l'autre à Moscou, afin de permettre aux spécialistes russes et ukrainiens d'utiliser leurs connaissances à des fins pacifiques, plutôt que de contribuer à l'accroissement de l'arsenal mondial d'armes et de secteurs nucléaires.

Cinquièmement, il faut renforcer la coopération en matière de sécurité à l'échelon régional afin d'atténuer les causes de conflits, particulièrement dans les foyers de troubles chroniques, comme la Péninsule coréenne, le Moyen-Orient et le sous-continent. Le Canada fait profiter de son expérience et de son savoir-faire dans le domaine de la vérification le groupe de travail de contrôle des armements mis sur pied dans le cadre des négociations de paix au Moyen-Orient. En outre, nous avons encouragé les pays du Pacifique nord à examiner les façons d'accroître leur sécurité grâce à la coopération et au dialogue.

Monsieur le Président, je voudrais que vous me disiez combien de temps il me reste, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de la députée est écoulé.

M. Brewin: Monsieur le Président, il est évident, d'après les discours qui ont été prononcés à la Chambre, qu'il n'y aura probablement pas le consentement unanime pour adopter la motion, mais je voudrais mettre la Chambre à l'épreuve en présentant celle-ci:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui suivent «que» et en leur substituant les mots ci-dessous:
>
> «le projet de loi C-274, Loi prévoyant la conversion à des usages civils des technologies et des compétences techniques utilisées dans l'industrie de l'armement nucléaire, ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'article soit rayé, que le projet de loi soit retiré et que son objet soit renvoyé au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur».

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LOI DE 1992 SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Paproski, reprend l'étude du projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-Écosse.

Le président suppléant: À l'ordre. La Chambre est réunie en comité plénier pour étudier le projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-Écosse.

Nous en avons terminé avec les articles 55 et 56 et nous passons à l'article 57.

Article 57—Une ordonnance est exécutoire comme un jugement de tribunal.

M. Kindy: Je voudrais poser une question initiale. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports ne semblait pas avoir donné une réponse satisfaisante, aussi quand on parle de la commission, de laquelle s'agit-il? Qui la constitue?

M. Richardson: Monsieur le président, la commission est constituée aux termes de la Loi sur l'indemnisation des marins marchands. Lorsqu'on en parle dans cette loi-là, la disposition à l'étude renvoie maintenant à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

(L'article est adopté.)

(Les articles 58 à 69 sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi qui est agréé.)

L'hon. Harvie Andre (au nom de la ministre de la Justice) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le président, je téléphonais au sujet de ce projet de loi et je voudrais seulement poser une question au secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice. Je suis heureux qu'il soit ici.

Est-ce que les juges de cette cour remaniée doivent à nouveau prêter serment? Je crois comprendre que les juges s'en inquiètent à cause des problèmes que cela pourrait causer pour l'ordre d'ancienneté des juges à la cour. Je voudrais avoir une réponse. Je sais que ce n'est pas une troisième lecture officielle. Manifestement, je ne veux pas retarder davantage le processus, mais c'est une inquiétude très légitime.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada): Monsieur le président, en réponse aux questions du député, je crois comprendre que les juges seraient de nouveau assermentés à la nouvelle Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne l'ordre de préséance, je n'ai pas ici la loi habilitante de la Nouvelle-Écosse. Je crois comprendre que l'ancienneté, qui était un autre élément de sa question, est prévue dans cette loi-là.

Je sais qu'une question portait, et je pourrai en reparler plus tard au député, sur un juge qui, je crois, siège aujourd'hui à la Cour d'appel. Certaines questions ont été posées au sujet de l'ancienneté. Je n'ai pas de réponse à cela, mais pour lui répondre directement, oui ils seront assermentés de nouveau, et leur ancienneté sera établie en vertu de la loi habilitante adoptée par la province de la Nouvelle-Écosse.

• (1630)

M. Waddell: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je voudrais connaître l'intention du gouvernement concernant cette modification constitutionnelle. À mon avis, c'est très imprudent de se prononcer à son sujet tout de suite. Il vaut mieux attendre la nouvelle année. Le gouvernement pourrait-il nous éclairer sur ce qui va se passer?

Le président suppléant (M. Paproski): Auparavant, pourrions-nous terminer la troisième lecture du projet de loi C-96.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois est adopté.)

M. Waddell: Comme je le disais, j'aimerais savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire en ce qui concerne cette modification à la Constitution. Personnellement, je ne pense pas qu'il serait sage d'y donner suite maintenant. J'espère que le gouvernement reconsidérera la question et qu'au retour de la Chambre, nous l'examinerons comme il se doit. Je sais que c'est ce que veulent mes électeurs.

M. Andre: La modification constitutionnelle demandée par le Nouveau-Brunswick a été débattue et mise aux voix, mais cinq députés se sont levés pour demander un vote par appel nominal. Par conséquent, il n'y aura pas d'autre débat là-dessus.

Aux termes du Règlement, un tel vote demandé un vendredi est automatiquement différé. Nous avons demandé, vu que c'était le désir de la Chambre, le consentement unanime pour tenir le vote immédiatement, pour que ceux qui désiraient voter pour ou contre puisse le faire, mais nous ne l'avons pas eu.

Nous avons envisagé diverses possibilités en vertu du Règlement, mais il existe partout des moyens pour les opposants d'empêcher le vote, et ils l'ont empêché. La position du gouvernement demeure la même. Nous sommes prêts à voter. Les dispositions de report automatique des votes le vendredi sont dans le Règlement pour notre propre protection. Si nous réussissons à obtenir le consentement unanime, nous pourrons voter, mais c'est tout ce que nous pouvons faire.

M. Nowlan: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement. Je pense que le leader à la Chambre du gouvernement a bien exposé la situation. Nous avons eu des discussions. En ce qui me concerne, sans vouloir tout repasser en revue parce que je n'ai pas pu parler au début, nous avons obtenu le vote par oui ou non.

Vu l'importance de ces questions, j'espère que cela servira de leçon au gouvernement et qu'il apprendra qu'il doit tenir des discussions avec tous les députés sur quelque chose d'aussi fondamental que la Constitution du Canada, même si ce n'est qu'un article spécial applicable à une seule province. Nous sommes le Parlement du Canada et nous devons nous préoccuper de toute question qui touche la Constitution, serait-ce la Loi 101 du Québec, les peuples fondateurs, ou le fait que l'on rejoue la Constitution après le débat sur le référendum et le vote du 26 octobre, en essayant de la faire modifier par petits morceaux.

Je suis heureux que cette résolution reste en suspens jusqu'au 1er février. Dieu sait ce qui peut arriver d'ici là.

M. Kindy: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement, j'aimerais ajouter un mot à ce qu'a dit mon voisin. Selon moi, cette modification constitutionnelle, dont nous avons été saisis aujourd'hui et dont nous n'avons eu avis qu'hier, n'a pas donné aux députés assez de temps pour être ici. À la veille de Noël, s'agissant d'une modification très importante, je crois que la Chambre des communes devrait avoir l'occasion de se prononcer d'une façon ou d'une autre. J'espère que le gouvernement ne va pas essayer de la faire adopter à toute vapeur en recourant à des tactiques comme l'article 53 du Règlement, sans expliquer les raisons pour lesquelles on devrait déroger au Règlement.

Certains sont probablement d'accord pour que d'autres projets de loi soient adoptés d'ici le 31 décembre, si bien que la Chambre pourrait siéger. J'espère qu'ils ont tiré la leçon du vote sur l'Entente de Charlottetown et de l'expérience d'aujourd'hui et qu'ils respecteront le Parlement du Canada.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA PROTECTION D'ESPÈCES ANIMALES OU VÉGÉTALES SAUVAGES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-42, Loi concernant la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial, dont un Comité législatif a fait rapport avec des amendements.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement) propose: que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Charest propose: que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, j'aimerais dès le début de mes remarques prendre le temps de remercier les collègues à la Chambre des communes pour leur consentement unanime, étant donné le fait que nous avons dû prolonger les heures de séance, aujourd'hui, afin de faire adopter ce projet de loi. J'ai entre autres pris bonne note des remarques du député de la région de Sorel, à l'effet qu'il donnait son consentement unanime, ainsi que celles des collègues qui siègent comme indépendants et des collègues du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique.

Je suis heureux de dire que ce projet de loi, que nous proposons aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture, fait l'objet d'un très large consensus. De fait, le projet de loi comme tel et les amendements qui sont proposés ont fait l'objet d'une étude intensive à l'intérieur d'un comité législatif. Une étude détaillée a également été faite par différents groupes environnementaux. C'est un projet de loi qui s'inscrit dans un effort qui s'est étalé sur plusieurs années et qui nous a permis de présenter ce projet de loi.

[*Traduction*]

Le projet de loi concernant la protection d'espèces animales et végétales sauvages a été lu une deuxième fois le 17 mars, et le comité législatif en a fait rapport à la Chambre le 18 juin.

Quelques changements ont été proposés, et je suis heureux de signaler que, à mon avis, ils font l'objet d'un large consensus chez les députés. Il y a eu une grande coopération pendant l'étude au comité législatif. Permettez-moi d'ajouter que le secrétaire parlementaire du ministère de l'Environnement, le député de Brandon—Souris a joué un rôle-clé, comme il l'a fait pour d'autres mesures législatives, en facilitant le travail au sein du comité législatif dans cette affaire.

Je tiens à le remercier aujourd'hui pour que cela figure au compte rendu, car, comme d'habitude, il a fait la plus grande partie du travail du processus parlementaire en faisant progresser ce projet de loi.

Ce projet de loi porte sur le stress considérable auquel est soumise la faune sauvage partout dans le monde. Nous savons qu'un stress considérable frappe actuellement les écosystèmes, les espèces elle-mêmes et, parfois, certains membres d'une espèce. Au Canada, la question revêt une importance particulière, étant donné la diversité de notre géographie, le fait que certaines espèces clés sont menacées d'extinction, et la nécessité de prendre des mesures pour protéger ces espèces.

Il s'agit d'une nouvelle loi fédérale qui assurera la protection d'espèces animales et végétales sauvages en réglementant le commerce international et interprovincial de tout ou partie de ces espèces et de tout ou partie de produits provenant de ces espèces.

Trois objectifs son visés: aider à protéger les espèces animales et végétales sauvages d'autres pays contre le braconnage et la contrebande; protéger les espèces animales et végétales sauvages au Canada contre le commerce illégal; enfin, protéger les écosystèmes au Canada contre l'introduction d'espèces nuisibles désignées ou de soi-disant polluants biologiques. La nouvelle loi remplacera la Loi de 1941 sur l'exportation du gibier, ainsi que la réglementation initiale établie en 1975 en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, sous le régime de laquelle est appliquée la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, également connue sous le sigle CITES.

• (1640)

Comme je le disais il y a un instant, le projet de loi a fait l'objet d'une étude longue et approfondie en comité, et quelques amendements y ont été apportés, compte tenu des préoccupations exprimées en comité.

La nouvelle loi permettra notamment au Canada de soutenir les efforts d'autres pays en vue de préserver et de protéger les espèces, en particulier les espèces menacées. Ce projet de loi interdira aussi l'importation au Canada d'espèce animales et végétales sauvages si elles ont été obtenues ou traitées d'une manière qui soit contraire aux lois étrangères sur la conservation.

Je signale qu'il existe un commerce tout à fait légitime de certaines espèces menacées d'animaux sauvages ou de plantes. Par conséquent, je tiens à préciser que ce projet de loi n'entravera pas ce commerce, mais créera plutôt un contexte où celui-ci pourra se faire selon les normes de protection que nous souhaitons tous.

[*Français*]

Je ne veux pas entrer dans les détails car on s'est entendus et c'est déjà tard, on en est au dernier jour de la session. Je pourrais parler longuement de ce projet de loi, mais je n'ai pas l'intention de le faire. Je sais que mon collègue et ami, le député de Davenport, veut également nous faire part de ses commentaires et je serai très heureux de l'entendre. Mon ami et collègue, le député de Skeena, veut également ajouter des commentaires et je serai également très heureux de les entendre. Mais je veux simplement dire une chose, en terminant, c'est que le projet de loi contribue à rencontrer les obligations canadiennes de la Convention sur la biodiversité que le premier ministre a ratifiée dernièrement.

Suite à la conférence qu'on a appelée le Sommet de la Terre, qui a eu lieu à Rio de Janeiro, vous vous rappellerez, il en a résulté deux conventions qui lient le Canada sur le plan international. Il s'agit d'une convention sur les changements climatiques et une autre sur ce qu'on appelle la biodiversité ou, si vous préférez, la préservation de la diversité biologique. Le Canada est le premier pays industrialisé au monde à avoir signé et ratifié les deux conventions. On l'a fait avec l'appui unanime des provinces et des territoires et je dois vous dire qu'on en est très fiers. Le projet de loi d'aujourd'hui nous permettra, justement, de réaliser cet engagement.

Alors, sans plus tarder, sachant qu'il est déjà tard et reconnaissant que l'objectif ultime est d'adopter ce projet de loi, je veux vous remercier, monsieur le Président, de votre patience et en profiter, étant donné que c'est peut-être la dernière fois que je vais vous adresser la parole, pour vous souhaiter à vous et à tous ceux et celles qui travaillent en cette Chambre, mais surtout ceux et celles qui contribuent à ses travaux, une période des Fêtes extraordinaire. Je vous souhaite également, monsieur le Président, de pouvoir profiter de cet écosystème que représente. . .

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des consultations poussées se sont déroulées, et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime relativement à la motion suivante. Je propose donc:

Que nonobstant l'article 28(2) du Règlement, à tout moment pendant l'ajournement de la Chambre, entre le 14 et le 31 décembre 1992, le Président, après avoir consulté le gouvernement, puisse convoquer la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à un ou plusieurs des projets de loi suivants: Projet de loi C-26; Projet de loi C-42; Projet de loi C-63; Projet de loi C-86; Projet de loi C-94; Projet de loi C-96; Projet de loi C-100; Projet de loi S-13; Projet de loi S-14; Projet de loi S-15; Projet de loi S-16; Projet de loi S-17; Projet de loi S-18.

Qu'après chaque sanction royale, le Président, chaque fois, ajourne de nouveau la Chambre, sur-le-champ, jusqu'au 1er février 1993; et

Que le présent ordre n'ait pas préséance sur les dispositions de l'article 28(3) du Règlement, concernant des affaires urgentes et pressantes.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement pour que cette motion soit présentée?

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je souscris à la motion.

Si je comprends bien, le gouvernement ne tentera pas de présenter un amendement à la Constitution relativement au Nouveau-Brunswick. Si tel est le cas, j'appuie la motion.

M. Riis: J'aimerais dire à mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, que je suis heureux de la motion présentée et que je l'appuierai certainement. Je veux simplement signaler que nous avons demandé que le projet de loi C-91 ne fasse pas partie de la liste énoncée dans la motion; le ministre a accepté cette condition, et je l'en remercie.

(La motion est adoptée.)

M. Andre: J'aimerais seulement répondre à mon ami de Kamloops. Cette motion est nécessaire au moment où nous nous ajournons puisque nous avons encore la sanction royale qui, pour beaucoup, je pense, est un anachronisme. Il y a quelque part au Sénat un projet de loi visant à abolir cette étape qui n'est vraiment pas nécessaire. Étant donné que, si j'ai bien compris, le Sénat n'aura pas fini l'étude du projet de loi C-91 avant Noël, il n'est pas nécessaire de l'inclure dans la sanction royale.

Je voulais seulement être sûr que le public comprenne que nous tenons au projet de loi C-91 car il y a des centaines, si ce n'est des milliers, de chercheurs qui attendent avec impatience l'adoption de ce projet de loi, et nous ne voulons pas les décevoir.

M. Riis: Monsieur le Président, j'aimerais répondre à mon ami, le leader parlementaire du gouvernement. Je le remercie de son intérêt mais j'aimerais faire remarquer—et cela est bien étrange—que c'est le Sénat qui respectera le processus démocratique en ce qui concerne l'étude du projet de loi C-91, contrairement à ce qu'a fait ce gouvernement qui n'a pas permis suffisamment au public de se prononcer sur la teneur du projet de loi C-91.

M. Dingwall: Monsieur le Président, puisque nous sommes dans l'esprit de Noël, le leader parlementaire du gouvernement pourrait peut-être dire à la Chambre, car je ne doute pas qu'il ait amplement consulté ses collègues de l'autre endroit, quand le gouvernement a l'intention d'obtenir la sanction royale pour le projet de loi C-91 s'il est adopté par le Sénat. Quelles sont les prévisions?

M. Andre: Ce que l'on peut dire au sujet de l'autre endroit, c'est que, toutes proportions gardées, il compte beaucoup plus que la Chambre de personnes qui saisissent l'importance du projet de loi. Je songe à des gens comme le Dr David Keon, le célèbre chirurgien d'Ottawa, qui appuie avec enthousiasme le projet de loi et qui en reconnaît l'importance pour la science médicale.

Le sénateur va s'efforcer d'étudier le projet de loi aussi vite que possible et certes dès que possible, et je suis persuadé que va prévaloir la sagesse de cette assemblée de mûre réflexion. Le Sénat prendra la bonne décision, pourvu, bien sûr, que ses membres ne reçoivent pas un nouvel assortiment de clochettes et de mirlitons pour Noël.

Dès que le Sénat aura adopté le projet de loi, nous nous empresserons évidemment de rappeler la Chambre pour qu'il reçoive la sanction royale.

M. Nowlan: Je ne sais pas trop quoi dire de l'esprit de Noël ni de la fragilité des divergences d'opinions sur le projet de loi C-91, mais le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être me dire, puisqu'il est en position de le savoir, si le Sénat va avoir ses nouveaux membres avant de commencer l'étude du projet de loi C-91.

M. Andre: Tout ce que je puis dire, c'est que j'espère que le Sénat accueillera ses nouveaux membres le plus vite possible.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme vous le savez, nous en sommes rendus à débattre ce projet de loi sur la protection de certaines espèces animales et végétales sauvages.

Nous sommes heureux, de ce côté-ci, de voir ce projet refaire surface à peu près treize mois après sa présentation.

• (1650)

À notre avis, ce projet de loi aurait dû être présenté il y longtemps. Nous tenons à signaler qu'un travail considérable a été accompli au comité, grâce à la participation forte et dynamique du député de Skeena, qui attend sûrement avec grande impatience l'occasion de parler des points forts de ce projet de loi, sur le plan du commerce des espèces menacées aux niveaux international et interprovincial.

Le projet de loi a essentiellement pour objet de protéger certaines espèces animales ou végétales contre le commerce international et interprovincial. L'interdiction, qui sera importante pour les voyageurs canadiens, vise à empêcher l'importation au Canada d'animaux ou de plantes en contravention des lois d'un pays étranger, c'est-à-dire des lois adoptées et appliquées en rapport avec le commerce international par des pays qui adhèrent à la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction.

Le projet de loi permet au Canada de respecter divers accords internationaux, tels que la Convention sur la diversité biologique et surtout la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction.

Il vise à protéger la diversité biologique du monde entier et à bannir le commerce illégal d'espèces de faune et de flore qui sont menacées d'extinction.

Il est intéressant de noter que, l'an dernier, on a renforcé la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction et on en a allongé la liste qui atteint maintenant plus de 1 000 espèces protégées.

Ces mesures internationales ne devraient pas nous inciter au relâchement. Selon certains rapports qui ont été publiés, à cause de la chasse illégale, le rhinocéros est sur le point de disparaître dans le sud de l'Afrique. L'éléphant d'Afrique est toujours dans une situation précaire, car on se livre à un véritable carnage afin de se procurer de l'ivoire et de s'enrichir.

Selon un rapport publié cette semaine par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, de 100 à 300 espèces animales et végétales disparaissent chaque jour du fait de la destruction de leur habitat, notamment à la suite de la destruction des forêts tropicales humides, des récifs coralliens, des marécages et d'autres écosystèmes riches et diversifiés.

Ainsi, l'extinction des espèces est un problème qui nous concerne tous. Dans les régions éloignées du Canada, par exemple, il y a au moins 25 espèces menacées.

Ce que je voudrais dire ensuite, c'est que, même si nous appuyons ce projet de loi, car il est important, nous voudrions qu'il aille plus loin. Nous souhaiterions qu'on impose des amendes plus sévères pour s'assurer qu'elles sont davantage conformes aux autres sanctions internationales imposées contre le commerce illégal, et peut-être que le député de Skeena pourra se pencher sur cette question beaucoup plus efficacement que moi, grâce à sa vaste expérience.

Selon nous, on pourrait porter facilement les amendes imposées aux particuliers à 100 000 $. Les amendes et les accusations criminelles doivent être assez importantes pour s'assurer que le Canada ne devienne pas un refuge de traficants.

Outre les délits, ce projet de loi touche le commerce international; pourtant, nous avons besoin d'une législation parallèle abordant la protection des espèces du point de vue de la gestion des écosystèmes et de la conservation. C'est ce que certains d'entre nous ont proposé par l'entremise d'un projet de loi d'initiative parlementaire; c'est le cas notamment du projet de loi C-209 proposé par le député de Davenport, que je voudrais porter à l'attention du ministre. Je suis persuadé qu'il est déjà au courant. Ce projet de loi tend à préserver la diversité biologique du Canada. Il vise à recenser, protéger ou, si vous préferez, à revaloriser les espèces animales et végétales en voie de disparition ou menacées par l'activité humaine au Canada.

Enfin, une fois ce projet de loi adopté en troisième lecture, nous, de ce côté-ci, exhortons le gouvernement à le promulguer rapidement et à tenir l'engagement qu'il a pris dans son Plan vert de sensibiliser davantage la population en l'éduquant sur l'environnement, par l'entremise de programmes de communication sur l'environnement, des écoles et de tous les autres moyens disponibles, afin de répondre au besoin urgent d'accorder une meilleure protection à la faune et à la flore pour que les générations actuelles puissent en profiter, mais surtout et avant tout, du fait des pressions dont le ministre lui-même a parlé plus tôt, pour que les générations futures puissent en faire autant.

Nous sommes heureux d'appuyer ce projet de loi. À ce propos, nous aimerions profiter de cette occasion pour demander au ministre de mettre également en place une initiative afin de protéger la propre diversité biologique du Canada. Je sais que cette question lui tient à coeur, et qu'avec la détemination qui le caractérise et qu'on lui connaît, il veillera à l'adoption, dans les meilleurs délais, de mesures adéquates à cette fin. Merci.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour appuyer le projet de loi C-42. Avec un peu de bonne volonté, nous serons en mesure de le faire adopter aujourd'hui. Je craignais tout à l'heure, en voyant le temps passer, que l'année ne se termine sans qu'il nous ait été possible de nous porter à la défense de la faune et de la flore de cette planète.

Nous avons assisté là à une manifestation profonde de volonté politique. Je ne pense pas que beaucoup de projets de loi ont donné lieu à autant de consultations. En 1982, commençaient les consultations entre le fédéral, les provinces et les territoires. En 1987, le projet de loi commençait à prendre forme. Ça n'a pas été facile de l'amener à l'étape où nous en sommes aujourd'hui. Le processus a été long et fastidieux.

Franchement, c'est une excellente mesure législative, et le ministre mérite qu'on le félicite pour avoir su mené les choses à bien et avoir suscité la volonté politique nécessaire pour permettre que ce projet de loi soit en fait présenté à la Chambre. Je sais qu'il a été difficile, compte tenu du programme législatif, de mener jusqu'à cette étape ce projet de loi sur la faune et la flore, quand il y a tant d'autres intérêts concurrents.

Le ministre et les députés ministériels ont en outre prêté une oreille attentive aux préoccupations des députés de ce côté à propos des amendes. Ces amendes ont été substantiellement accrues. Elles sont considérables. Et c'est ce sujet dont je veux parler à présent, parce que j'estime qu'il est de la responsabilité, pas tant du ministre de l'Environnement, mais de ses collègues dans les domaines de la justice et de l'application de la loi, de veiller à ce que les personnes chargées de faire respecter la loi sachent bien de quoi il retourne dans ce projet de loi.

Comme l'a fait remarquer mon collègue de Davenport, la mesure vise davantage à réprimer le trafic international et, dans certains cas, interprovincial des plantes et des espèces animales qu'à protéger la faune et la flore de notre pays. Nous n'avons pas beaucoup d'espèces menacées d'extinction: en fait, nous en avons très peu qui figurent à la CITES. Nous avons présentement 195 espèces menacées d'extinction qui figurent sur une liste établie par le CSEMDC, le comité canadien qui s'occupe des espèces de faune et de flore menacées d'extinction. Il y a beaucoup de travail à faire dans ce domaine.

Mais pour la formation des agents chargés de l'exécution de la loi, le ministre s'est engagé à y consacrer 12,3 millions de dollars dans le cadre du Plan vert. Je lui ai parlé plus tôt aujourd'hui. Je suis tout à fait convaincu que les fonds ont été attribués et vont être dépensés. Quant au 29 nouvelles années-personnes, je sais que d'excellents fonctionnaires comme M. McLean, du ministère de l'Environnement, doivent être impatients d'apprendre plus tard aujourd'hui que les 29 années-personnes seront effectivement accordées par le ministre de l'Environnement, peut-être étalées sur les cinq plutôt que les six prochaines années, afin de lancer le programme pour de bon.

Il y a donc un travail important à faire pour informer les agents d'exécution de la loi.

• (1700)

Un autre travail plus important encore consiste à informer les juges. D'après mon expérience, cela s'impose à la suite de causes concernant l'exportation d'articles comme les vésicules biliaires et les pattes d'ours ainsi que divers «organes exotiques» d'animaux sauvages du Canada dans le cadre d'un trafic international.

On constate à regret que, lorsque les contrevenants sont finalement arrêtés, accusés et traduits devant les tribunaux, comme c'est arrivé à certains habitants de ma circonscription, les peines ne sont pas adéquates. Un type en particulier, qui avait déjà été condamné plus d'une centaine de fois, n'a pas reçu une peine que je considérerais adéquate lorsqu'il s'est trouvé de nouveau devant les tribunaux.

J'espère que tous les députés à la Chambre s'intéresseront à ce problème, et tout particulièrement la ministre de la Justice et ceux qui ont un accès direct au matériel d'information pour les juges. Il faut s'assurer que les juges et les tribunaux de ce pays comprennent l'importance attachée à ce projet de loi par les députés qui y ont travaillé.

Les amendes ne sont pas insignifiantes; elles peuvent s'élever à des centaines de milliers de dollars pour les sociétés. On prévoit aussi de longues périodes d'emprisonnement. En tant que député, j'espère que de telles peines seront effectivement imposées, et je sais que le ministre de l'Environnement partage mon avis sur ce point.

Je sais que, lorsqu'une société comparaît devant un tribunal, dans n'importe quelle région du pays, avec une orchidée à la main, et que l'avocat chante les louanges de cette société et dit: «Votre Honneur, vous n'allez tout de même pas mettre mon client derrière les barreaux pendant six mois ou un an et lui imposer une amende de 300 000 $ rien que pour une orchidée?» J'espère que les juges finiront par comprendre que, dans un avenir prévisible, cette mesure législative deviendra de plus en plus importante.

Selon Edward Wilson, autorité mondiale en matière de diversité biologique, nous perdons actuellement au moins 10 espèces entières à chaque heure sur cette planète. C'est ahurissant. Nous parlons ici d'espèces entières de perroquets, d'orchidées et d'autres plantes ou animaux. En Somalie, il n'y a plus un seul éléphant. Au tournant du siècle, nous perdions peut-être une espèce par mois, mais le rythme s'accélère tellement vite que des mesures législatives comme celle-ci deviennent obligatoires.

Même si les amendes et les peines d'emprisonnement prévues ne sont pas aussi sévères que je l'estime nécessaire, ce qui veut dire que le Canada pourrait continuer d'être une destination de choix pour les braconniers et les contrebandiers, j'espère que, grâce à l'application stricte de la loi, on en viendra à ne tolérer absolument aucune contrebande de plantes ou d'animaux en voie d'extinction à la frontière.

Je me fiche des excuses que certaines personnes peuvent donner, par exemple qu'elles ignoraient que le petit serpent caché à l'intérieur de leurs bottes de cowboy valait 100 000 $. Je ne crois plus ce genre d'excuse.

Nous avons entendu des témoins dire que les recettes provenant du trafic de plantes et d'animaux en voie d'extinction sont comparables aux recettes provenant du trafic de drogues. Ce trafic représente des centaines de millions de dollars, et il porte sur des choses comme les vésicules biliaires des ours, auxquelles certains attachent des vertus érotiques. La situation est grave, et je suis heureux que le projet soit adopté.

J'ai promis au ministre et à mon collègue de Davenport d'être bref, mais je m'enflamme assez facilement pour des choses comme celles-là.

Nous tenons à adopter ce projet de loi, madame la Présidente, mais j'aurais quelques petites choses à ajouter.

Le ministre a dit que le projet de loi faisait trois choses. Les Canadiens ne devraient pas se laisser berner par le titre. C'est la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages. Elle ne protège pas les espèces ou les biosystèmes menacés à l'intérieur du Canada. Elle nous permet de nous conformer à la Convention sur le commerce international des espèces menacées. Les annexes de cette convention contiennent déjà 50 000 espèces. La plupart sont des plantes comme des orchidées, mais il y a aussi beaucoup de mammifères, et les listes du CSEMDC devraient y être ajoutées.

La loi protège contre le commerce international certaines espèces végétales et animales canadiennes. Elle protège aussi certains écosystèmes canadiens contre l'introduction d'espèces nuisibles, et elle aide aussi à protéger des espèces animales et végétales sauvages de pays étrangers contre le braconnage et la contrebande. Les initiatives de la loi sont bonnes.

Je le répète, les consultations que le ministre de l'Environnement a menées sont irréprochables; lorsqu'on a ce genre de consultations avec les provinces et les territoires, tous se solidarisent.

Il reste à obtenir la collaboration des responsables de l'application, des 29 spécialistes qui peuvent identifier les espèces menacées faisant souvent l'objet de contrebande, notamment dans nos aéroports, mais aussi dans nos ports et au moyen de divers véhicules qui franchissent les frontières. C'est un travail énorme, et il faut renseigner la population sur la gravité du problème.

J'espère que le ministre ne tardera pas à franchir la prochaine étape, soit adopter une loi sur les espèces menacées qui soit au moins l'égale de celle des États-Unis. Je ne propose pas nécessairement la loi américaine comme modèle, mais nous devons clairement légiférer pour protéger les espaces et les espèces menacés. Je sais que le ministre y tient.

En guise de conclusion, je dirai simplement que les Canadiens ne doivent pas se laisser leurrer par ce projet. Il n'accomplit pas beaucoup pour la protection des plantes et animaux au Canada, mais il est une arme très utile dans la lutte contre le crime international, même contre ces criminels à la petite semaine qui ne pensent pas que la contrebande de quelques orchidées soit si répréhensible. C'est une affaire de gros sous. Il faut mettre un terme à ce trafic.

Je suis heureux que ce soit notre dernier débat avant Noël, car c'est un projet qui mérite bien quelques louanges. Je félicite le ministre de l'Environnement, qui a fait adopter cette mesure législative.

(La motion est adopté et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

Mme le vice-président: Avant de lever la séance, je voudrais quand même prendre quelques instants pour offrir à tous les députés et à tous les employés de la Chambre, aux greffiers et à nos pages, mes meilleurs voeux de joyeux Noël et de bonne année.

[*Traduction*]

M. Riis: Madame la Présidente, je voudrais me joindre à vous pour exprimer mes voeux. Au nom du caucus du Nouveau Parti démocratique, je vous souhaite, à vous, madame la présidente, aux greffiers, aux députés, aux pages, aux employés de la Chambre, aux gardiens de sécurité et à tous ceux que travaillent sur la colline du Parlement, un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

M. Dingwall: Madame la Présidente, dans le même esprit que mon collègue, je me demande si nous pourrions transformer son intervention en motion. Je l'appuierais certainement.

M. Edwards: Madame la Présidente, nous vous sommes tous très reconnaissants de la patience dont vous avez fait preuve pendant cette longue journée. Nous remercions également les greffiers et tous les employés de la Chambre pour le dur travail qu'ils ont accompli ces derniers jours. Les nuits ont été longues. Je sais que certains employés chargés de la préparation de certaines étapes des projets de loi ont passé des nuits blanches.

Nous devrions, en particulier, remercier les pages, qui ont traversé cette épreuve dans la bonne humeur, même en pleine période d'examens.

À vous, madame la Présidente, à tous les députés présents et à leur famille, je souhaite, au nom du gouvernement, de joyeuses fêtes et une bonne année. Soyez prudents.

[*Français*]

M. Plamondon: Madame la Présidente, j'invoque également le Règlement sur le même sujet. Je voudrais me joindre aux députés néo-démocrates, libéraux et conservateurs pour vous souhaiter également un joyeux Noël, remercier le personnel de la Chambre et assurer justement tous les partis et le personnel que le Bloc québécois continuera d'offrir sa collaboration, comme il l'a fait au cours de l'année qui vient de s'écouler.

M. Kindy: Madame la Présidente, j'aimerais souhaiter à la Présidence, aux pages, ainsi qu'à tous les autres députés, un Joyeux Noël.

Mme le vice-président: Comme il est 17 h 10, conformément à l'article 28(2) du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 1er février 1993, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 décembre 1992

La séance est ouverte à 13 h 55.

Prière

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je tiens à informer la Chambre que, conformément à l'ordre adopté le vendredi 11 décembre 1992, j'ai rappelé la Chambre aujourd'hui à seule fin de donner la sanction à certains projets de loi.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du Sénat un message l'avisant que le Sénat a adopté sans amendements les projets de loi suivants: projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence; le projet de loi C-100, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993; projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-Écosse; projet de loi C-42, Loi concernant la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial; projet de loi C-94, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'Entente conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Gwich'in, représentés par le Conseil tribal des Gwich'in, et modifiant une loi en conséquence; projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale.

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: À l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 17 décembre 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Sopinka, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 17 décembre 1992, à 14 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. Larocque

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, Madame la Présidente et les députés se rendent au Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la Chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence—Chapitre 49.

Projet de loi C-100, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993—Chapitre 50.

Projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-Écosse—Chapitre 51.

Sanction Royale

Projet de loi C-42, Loi concernant la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial—Chapitre 52.

Projet de loi C-94, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'Entente conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Gwich'in, représentés par le Conseil tribal des Gwich'in, et modifiant une loi en conséquence—Chapitre 53.

Projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale—Chapitre 54.

Projet de loi S-16, Loi visant à réorganiser l'Union des producteurs de grain Limitée.

Comme il est 14 h 16, conformément à l'ordre adopté le vendredi 11 décembre 1992, la Chambre s'ajourne au lundi 1er février 1993, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

Joyeux Noël à tous!

(La séance est levée à 14 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1er février 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

VACANCE

LA CIRCONSCRIPTION DE MALPÈQUE

M. le Président: C'est mon devoir d'informer la Chambre qu'un poste est devenu vacant, soit celui de Mme Callbeck, députée de la circonscription de Malpèque, dont la démission est entrée en vigueur le lundi 25 janvier 1993.

Conformément à l'alinéa 25(1)*b*) de la Loi sur le Parlement du Canada, le lundi 28 janvier 1993, j'ai adressé au directeur général des élections l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de combler cette vacance.

M. Prud'homme: Un bien triste départ.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je me rends compte que le député de Beaches—Woodbine n'est pas présent à la Chambre.

[*Français*]

L'honorable député de Beaches—Woodbine n'est pas présent à la Chambre pour proposer sa motion selon l'avis publié dans le *Feuilleton des Avis* d'aujourd'hui. Par conséquent, la motion sera rayée du *Feuilleton*, en vertu de l'article 42(1) du Règlement.

[*Traduction*]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, étant donné que le député de Beaches—Woodbine n'est pas présent à la Chambre, je me demande s'il y aurait consentement unanime pour que nous passions tout de suite aux initiatives ministérielles.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la proposition. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Êtes-vous d'accord pour dire que la séance est suspendue jusqu'à midi?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 11 h 06.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à midi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 4 décembre 1992, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie, ainsi que de l'amendement de Mme Finestone.

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat, l'honorable député de Kingston et les Îles disposait encore de 11 minutes.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est un plaisir que d'être le premier orateur pour cette première séance de la Chambre de l'année 1993, et j'espère que tous les députés de l'autre côté de la

Chambre ont passé de belles vacances dans leurs circonscriptions.

Pour ma part, la question qu'on me posait était à savoir quand des élections seraient tenues, parce que presque tous les gens que j'ai rencontrés pendant les vacances étaient désireux à tout le moins de voter contre ce gouvernement et aimeraient avoir l'occasion de voter contre bientôt.

Et voilà que nous avons ce spectacle du gouvernement ici à la Chambre, qui propose des projets de loi en cette Chambre qui sont inacceptables pour la majorité des Canadiens. Les Canadiens voudraient avoir l'opportunité de rejeter ce gouvernement immédiatement. Et là j'espère que le premier ministre prendra à coeur les intérêts des Canadiens quand il examinera la question cette semaine.

[*Traduction*]

Je dois revenir au projet de loi à l'étude. Comme je le disais au moment de l'ajournement du débat en cours le 4 décembre dernier, le projet de loi est inacceptable pour mon parti, surtout en raison de la transformation du Conseil des arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines.

J'ai aussi relevé que le projet de loi vise également à faire passer sous la responsabilité du Conseil des arts certaines fonctions et certains employés du ministère des Affaires extérieures liés à la promotion de la culture canadienne à l'étranger. Le Conseil des arts serait rebaptisé Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada afin de refléter ces nouvelles fonctions.

Le transfert de fonctions me préoccupe sérieusement, aussi. Le Conseil des arts du Canada n'a jamais été appelé à exécuter des missions culturelles à l'étranger pour le Canada et n'a pas d'employés ayant la formation nécessaire pour remplir de telles missions. Le ministère des Affaires extérieures, pour sa part, a déjà du personnel en poste à l'étranger. Il est certain que la dimension culturelle du travail de ce personnel a été relativement mineure et qu'il n'y a pas beaucoup d'employés qui s'y consacrent à temps plein. Pourtant, le gouvernement, dans sa grande sagesse, a décidé qu'il économiserait de l'argent en retirant une responsabilité au ministère des Affaires extérieures et en ajoutant une nouvelle composante à vocation internationale au Conseil des arts. Il est assez difficile d'imaginer quelles économies peuvent être réalisées ainsi. À mon avis, le changement coûtera plus cher. On se demande combien d'employés de plus il faudra au nouveau Conseil des arts pour s'acquitter de cette tâche qu'il en faut actuellement aux Affaires extérieures où la plupart des agents qui l'accomplissent le font sûrement à temps très partiel.

Je crains donc que cette mesure ne fasse rien économiser du tout mais coûte davantage aux Canadiens. Tout cela a été très mal pensé. Le gouvernement n'a pas sérieusement étudié le problème avant de présenter le projet de loi à la Chambre ou avant même de présenter son budget. Je suis convaincu qu'il s'agit d'une décision de dernière minute destinée à allonger la liste des organismes qu'on pourrait dissoudre. Le gouvernement a choisi le Conseil des arts parce qu'il n'avait plus d'autres cibles et qu'il tenait à ce que sa liste soit longue et impressionnante.

Nous savons, d'après le montant des économies prévues pour l'ensemble des organismes visés, que cette dernière mesure ne doit pas compter pour beaucoup. Si ce transfert de responsabilité faisait économiser de l'argent au gouvernement, il l'a dépensé ailleurs.

Nous avons eu tout un spectacle dernièrement à Kingston. Le nouveau ministre d'État chargé des Sciences est venu dans notre ville le 22 janvier. S'il m'avait annoncé sa venue, je serais allé l'accueillir à l'aéroport, mais il ne m'en a rien dit. Il est venu à Kingston pour décerner les prix du premier ministre pour l'excellence dans le domaine de l'enseignement. Il a distribué un grand nombre de brochures très colorées et de grand luxe, ainsi que 585 000 $ en prix. Il ne s'agit pas de bourses d'études, mais seulement de prix qui sont attribués à des professeurs du Canada qui se distinguent par la qualité de l'enseignement qu'ils offrent à leurs étudiants en sciences et en mathématiques.

Voilà qui est bien, mais on peut se demander comment le gouvernement peut trouver 585 000 $ à offrir en prix, une année d'élections, alors qu'il ne cesse de dire qu'il faut économiser en regroupant ces organismes et en les obligeant ainsi à accomplir ensemble un mandat qu'ils réaliseraient mieux séparément, puisqu'ils sont parfaitement efficaces actuellement à un coût relativement modeste.

Une voix: «Élections», c'est le mot d'ordre.

M. Milliken: Évidemment, le chiffre mystère que je ne peux pas obtenir et qui n'était pas mentionné dans le communiqué du ministre, c'est, ô surprise, le coût d'administration de ce programme. Combien en coûte-t-il pour produire ces brochures de luxe et ces belles formules de demande? Combien de personnes travailleront à l'étude des candidatures? C'est un programme extraordinaire, une très bonne idée. Je pense par contre que ce n'est pas une coïncidence si la date d'échéance pour la réception des demandes est le 30 avril. Je parie que le premier ministre profitera de la campagne électorale pour se promener d'un bout à l'autre du pays et distribuer

cet argent. Il invitera les enseignants à venir le rencontrer pour recevoir leur prix, lorsqu'il se rendra dans les différentes villes.

Je soupçonne que nous apprendrons dans le budget de l'an prochain, si ce gouvernement est réélu, que ce programme a été aboli, comme mesure de compression parce que le gouvernement ne pourra plus se permettre cette dépense. Pourtant, il en a les moyens pendant une année d'élections, la même année où il liquide le Conseil de recherches en sciences humaines pour le fusionner avec le Conseil des arts du Canada et, par la même occasion, compromettre les travaux du Conseil. Ce n'est pas la bonne manière de diriger un gouvernement. C'est tout à fait insatisfaisant, et j'ai le devoir de le faire savoir au gouvernement.

Je remarque également que ce programme de prix du premier ministre pour l'excellence dans le domaine de l'enseignement, qui totalise 585 000 $, a été créé à un moment où le ministère des Sciences subit des compressions—si j'ai bien compris. Le député de Glengarry—Prescott—Russell est sans doute au courant de cette affaire. J'ai lu dans les journaux récemment qu'on avait amputé de 180 postes l'effectif de ce ministère. Pourquoi? Par manque d'argent. On a pourtant trouvé les 500 000 $ nécessaires pour financer ce programme-ci, sans compter les frais d'administration non comptabilisés. On n'a pas entendu parler de ces frais.

À un moment où le gouvernement prêche l'austérité à ses employés et qu'il les licencie allègrement, sous prétexte qu'ils sont trop nombreux, que leurs postes font double emploi et qu'on n'a plus besoin de leurs services, celui-ci lance un nouveau programme de prix à l'intention des Canadiens, des prix que le premier ministre décernera manifestement en pleine campagne électorale.

Les changements proposés dans cette mesure législative n'ont pas l'appui de la communauté scientifique au Canada. J'ai ici une lettre que m'a adressée la Fédération canadienne des sciences sociales et qui est signée par son directeur général. Je voudrais vous en lire un paragraphe. Voici: «Comme vous le savez, la Fédération canadienne des sciences sociales, qui représente quelque 15 000 spécialistes du domaine répartis dans 24 sociétés savantes et 68 universités, se pose de sérieuses questions au sujet de la capacité du nouvel organisme de préserver les gains que le Conseil de recherches en sciences humaines a réalisés au cours des 14 dernières années. Ce qui nous intéresse tout particulièrement, c'est que le secteur de la recherche du nouvel organisme soit financé à part et que la collaboration se poursuive entre les deux autres conseils subventionnaires qui ont été créés sous le CRSH.»

Il ajoute que le CRSH a l'intention de comparaître devant le comité législatif lorsque celui-ci tiendra ses audiences sur le projet de loi C-93, et je ne peux qu'espérer que les ministériels membres du comité écouteront attentivement ce que ces gens auront à dire.

J'ai reçu de nombreuses lettres d'électeurs de ma région qui oeuvrent dans le milieu universitaire, à Kingston, et qui s'opposent à ce projet de loi. À leur avis, c'est un mauvais projet de loi. Le ministre d'État chargé de la privatisation en connaît les lacunes, je le sais. Il doit l'avoir étudié assez longuement, car il sait ce qu'est la privatisation et comment elle ébranle la structure du gouvernement du Canada. Je suis curieux d'entendre ce qu'il aura à dire à son sujet dans le cadre du débat sur le projet de loi à l'étude.

Il doit sûrement avoir des appréhensions à l'égard de ce projet de loi, sachant que les organismes visés fonctionnaient parfaitement bien avant d'être regroupés. Comme le gouvernement a la réputation de réduire les fonds alloués et de ne pas prêter son soutien à la communauté scientifique canadienne, comme en témoignent les réductions à la chaîne que le gouvernement a décrétées, notamment dans le dernier budget, on ne peut que s'inquiéter de l'avenir des sciences sociales au Canada.

• (1210)

Je suis fier de dire que j'ai un diplôme en sciences sociales. J'ai étudié les sciences politiques et l'économie. J'ai énormément apprécié cette expérience. Je ne dis pas que cela a été une bonne préparation pour être député, mais cela ne m'a certes causé aucun mal et cela m'a mis en contact avec cette institution.

M. McDermid: Certains députés se sont bien débrouillés.

M. Milliken: Je n'entends pas les observations du député. Je suis certain qu'elles sont aussi érudites que d'habitude. Ces études m'ont mis en rapport de bonne heure avec cette institution. J'ai toujours apprécié ce rapport au cours des années.

Monsieur le Président, vous m'indiquez, je vois, que mon temps de parole est presque expiré. Je veux dire que ce projet de loi a besoin d'être révisé. Comme je l'ai fait remarquer précédemment, des parties sont acceptables pour l'opposition. La partie III, qui change le rôle du Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada, est absolument inacceptable. J'exhorte le

gouvernement à envisager de supprimer cette partie du projet de loi.

Certains des ministériels ont déclaré être opposés aux modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Je ne peux que les exhorter ainsi que d'autres personnes de bon sens à étudier ce projet de loi pour voir s'ils ne se mettront pas d'accord pour apporter à celui-ci des amendements importants du genre de ceux qui ont été proposés pour la Loi sur l'assurance-chômage.

S'ils prennent la parole pour protester, nous pouvons en fait obtenir que le gouvernment change d'avis et qu'il se débarrasse de cette partie détestable du projet de loi. Ce faisant, il permettra que ce projet de loi soit adopté sous une forme qui soit acceptable pour la grande majorité des Canadiens.

Il n'est pas raisonnable sous cette forme. Il n'est pas une mesure permettant de faire des économies. C'est un jeu politique dans lequel le gouvernement devrait avoir honte de s'être même embarqué. J'espère qu'il jugera bon de supprimer la partie III.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec crainte, comme je l'ai fait pendant la première partie de la séance, lorsqu'il a commencé son discours.

Je dois dire que sa logique me dépasse, étant donné qu'en cette période le public, voire le propre chef du député, réclame une utilisation plus efficace des ressources des contribuables. En effet, il ne s'agit pas simplement de réduire les coûts, bien que cela soit extrêmement important. On parle ici d'un service offert au public. Le monde change et les institutions gouvernementales doivent s'adapter à ces changements.

Je cite un extrait du discours que le chef du député a prononcé il y a quelques jours à l'Université d'Ottawa: «Aujourd'hui, notre défi consiste à adapter le rôle du gouvernement à un monde nouveau.» C'est ce que le gouvernement fait de diverses façons. Je suis heureux de constater que le Parti libéral commence à découvrir, dans une certaine mesure, la sagesse des orientations de notre gouvernement, car il fait siennes un certain nombre des déclarations de principe que nous avons faites.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas là l'objet de ce débat. Le député fait une mention précise du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et des autres organismes subventionnaires. Bien sûr, j'ai été un ardent défenseur des travaux de ces organismes. Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a eu la sagacité, il y a quelques années, de m'attribuer une bourse de doctorat. Naturellement, je lui suis très reconnaissant de son jugement et je suis fier de son travail.

Il est important que ce travail se poursuive et que la recherche, tant universitaire que postdoctorale, se fasse et soit appuyée. Que cela nécessite le maintien de trois administrations distinctes est une autre question.

Nous ne discutons pas à la Chambre de la valeur et de l'importance de ce travail. Nous ne discutons pas non plus de la rigueur avec laquelle les demandes de subventions sont étudiées par des experts en la matière, en fonction d'un examen par des pairs. C'est sur cela que reposent les décisions qui sont prises.

Le député sait pertinemment que des gens interprètent avec malveillance des décisions prises par des organismes dispensateurs, en soulignant qu'une subvention a été accordée à telle ou telle personne pour qu'elle étudie telle ou telle question. Bien sûr, ils tentent d'imputer la décision au gouvernement, alors qu'en fait c'est l'examen par des pairs qui est décisif. C'est ainsi que les décisions seront prises à l'avenir.

Ce qu'on fait ici, c'est améliorer le système pour que le processus soit plus efficace, dans l'intérêt de ses clients, mais aussi dans l'intérêt du contribuable.

Le député voudrait peut-être réfléchir à ces remarques profondes, il va sans dire, et nous offrir ses observations.

M. Milliken: Monsieur le Président, je serais ravi de réfléchir à ce que disait le député. J'aimerais beaucoup croire ce qu'il a dit, mais il ne nous a pas donné une seule preuve que cela économisera un seul cent aux contribuables canadiens.

Je voudrais bien savoir qui va être déplacé. Quels emplois vont disparaître du fait de ce changement? Rien n'indique qu'il y en aura. Le Conseil de recherches en sciences humaines fonctionnait très bien. C'est l'un des trois conseils subventionnaires canadiens et ils travaillent de façon similaire. Ce que fait le projet de loi, ce n'est pas fusionner les trois conseils, c'est simplement en déplacer un pour l'amalgamer ave le Conseil des arts qui a une fonction différente, même si elle est similaire. Il ne subventionne que les arts.

Le Conseil de recherches en sciences humaines, le CRSNG et CRM sont les trois conseils subventionnaires et ils oeuvrent dans trois domaines d'étude. Normale-

ment, ils fonctionnent de façon à peu près similaire, ayant tous les trois un examen par des pairs, etc.

Ce n'est pas ce que le projet de loi veut changer. Ce que fait le gouvernement, c'est prendre un de ces trois conseils et le mettre avec le Conseil des arts en disant que les deux peuvent travailler ensemble dorénavant. Cela n'a pas de sens. Si l'on cherchait à mettre les trois conseils subventionnaires sous un même toit, il y aurait peut-être une justification et il y aurait peut-être des économies. Je ne sais pas.

Il n'y en a certainement pas à fusionner les fonctions de ces deux organismes et à transférer ailleurs les fonctions présentement exercées aux Affaires extérieures, un point que mon collègue a joyeusement oublié. Il sait que cela va coûter de l'argent aux contribuables canadiens, il sait que cela va faire monter les coûts et il sait que l'argent que le gouvernement économisera sera dépensé en prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement, et il n'a pas répondu à cela.

S'il s'inquiète tant du contribuable canadien, pourquoi ne s'oppose-t-il par à ce demi-million de dollars supplémentaire qui sera distribué cette année pour ces prix, cela sans compter les frais administratifs qui porteront probablement le coût au voisinage du million de dollars? Il n'a pas soufflé mot de cela.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis plutôt choqué de voir que le ministériel ne comprend pas les répercussions de cette mesure législative particulière. Franchement, ce qui a été dit n'est pas exact.

Mon collègue devrait savoir que nous avons reçu des centaines de pétitions et de lettres de gens s'opposant non seulement au fond du projet de loi mais aussi au processus qui a été amorcé.

J'aimerais que mon collègue, qui vient tout juste de prendre la parole au nom de mon parti, me donne ses impressions sur le processus comme tel. Il n'y a pas eu, en fait, de consultation. Est-ce là une bonne façon de procéder?

J'aimerais bien, par ailleurs, lui faire répéter ce qu'il a déjà dit, à savoir, si je ne me trompe, que les organismes directement concernés et ceux qui le sont indirectement ne sont pas satisfaits de cette mesure législative. Ce sont eux qui sont les plus touchés. Ils estiment que cette mesure législative n'est pas appropriée, qu'elle ne fera pas ce que le gouvernement dit qu'elle devrait faire et, en fait, qu'elle ne sera pas fonctionnelle.

Pour terminer, j'aimerais savoir, parce que j'ai reçu de nombreux commentaires à ce sujet, comment les habitants de la circonscription du député ont réagi aux fonds qui ont été débloqués pour la recherche et le développement dans sa région en particulier. Ceux de ma circonscription ont été choqués, ils sont furieux et ils estiment que c'est contraire à ce que le gouvernement a dit qu'il faudrait faire dans cette région.

M. Milliken: Monsieur le Président, je reconnais, comme le député, que l'absence de consultation dans cette affaire est grave. Il est certain que si l'on a l'intention de fusionner un organisme gouvernemental à un autre, il faudrait en consulter au moins un des deux. Il semble toutefois que cette décision ait été prise le matin même du budget, à la dernière minute. D'après les renseignements que nous avons obtenus, il n'y aurait eu aucune communication.

M. McDermid: Qu'en savez-vous?

M. Milliken: Si le député a des preuves du contraire, il n'a qu'à me les présenter. Je serais heureux d'en prendre connaissance. Cependant, à ce que nous sachions, il n'y a pas eu de consultation.

M. McDermid: Vous fabulez.

M. Milliken: Non. Cela a été rapporté dans les journaux à ce moment-là. Le député peut vérifier les informations, des sources très fiables.

Deuxièmement, la plupart des habitants de ma collectivité s'opposent à ces changements. Bon nombre de spécialistes en sciences sociales de l'Université Queen's et du Collège militaire royal, ou en tout cas bon nombre d'entre eux et surtout ceux de Queen's, m'ont écrit pour me faire part de leurs inquiétudes. Ils craignent beaucoup, et avec eux de nombreux étudiants, que ce changement ne soit pas pour le mieux.

Je m'étonne que le député de South Shore, qui a déjà reçu une subvention d'un de ces organismes, réagisse de façon aussi cavalière. Il devrait se porter à la défense des conseils et leur accorder son appui comme le font les électeurs de ma circonscription.

Enfin, en ce qui concerne les réductions imposées par le gouvernement dans le domaine de la recherche, j'ai ici une lettre pour le premier ministre. Le directeur adjoint des Services de santé de l'Université Queen's, M. Duncan Sinclair, m'en a fait tenir copie. Je voudrais en lire un extrait, pour montrer le mécontentement que suscite la politique du gouvernement. Je cite:

L'exposé économique présenté par M. Mazankowski le 4 décembre annonce à la sauvette la décision du gouvernement actuel de revenir sur une promesse éclairée qu'il avait faite, à savoir accroître le financement des conseils subventionnaires fédéraux de 4 p. 100 au cours de chacune des quatre prochaines années. Lorsque cet engagement a été pris, beaucoup d'entre nous vous avaient félicités, vos collègues et vous, pour avoir l'intelligence d'investir dans l'avenir de la nation, malgré les difficultés financières sérieuses que nous traversions. Nous savons tous qu'une hausse de 4 p. 100 est loin de suffire à compenser pour les nombreuses années de relative négligence au chapitre de l'investissement dans la recherche et le développement au Canada. Pour nous, c'était cependant un début, et un bon début compte tenu de l'état de l'économie.

L'annulation de cette mesure est, au mieux, une décision renversante et, au pire, carrément déraisonnable. Il est honteux de penser que la plupart des Canadiens ignorent que vous êtes revenu sur votre décision et que vous avez renoncé à votre engagement. J'ai assisté à une séance de consultation concernant un nouveau plan stratégique à l'intention du Conseil de recherches médicales du Canada au cours de laquelle vous avez pris la parole. À ma connaissance, c'était la première fois qu'un premier ministre déclarait à un conseil subventionnaire que le gouvernement reconnaissait que l'investissement dans la recherche était la seule voie susceptible d'assurer la relance de notre économie et le renouveau de la nation. Ce discours courageux a maintenant perdu toute sa substance à cause des mesures annoncées le 4 décembre.

Monsieur le premier ministre, mes collègues, les étudiants et le pays méritent mieux que cela. Qu'on le veuille ou non, l'avenir est tout proche et nos héritiers resteront démunis s'ils ne possèdent pas la connaissance, dérivée de la recherche, qui nous permettra d'être concurrentiels dans un monde où les distances se font de plus en courtes à cause du progrès des communications. Je vous demande instamment de revenir sur votre décision pour nous laisser à tous la chance de nous défendre.

• (1220)

Voilà le genre de lettre que je reçois. Elle témoigne de la déception que suscite partout au pays la politique à deux faces que pratique le gouvernement à l'égard du financement de la recherche. Le projet de loi actuel est un autre exemple de cette approche hypocrite. Le projet de loi supprime l'un des conseils pour le fusionner avec le Conseil des arts du Canada, ce qui n'est pas nécessaire. Le gouvernement retire des responsabilités culturelles aux Affaires extérieures, alors que le ministère se tirait bien d'affaire. Ce transfert de responsabilités n'est pas nécessaire. Cette mesure ne permettra pas aux contribuables canadiens d'économiser de l'argent. Alors qu'il demande à tous de réduire leurs dépenses, le gouvernement annonce un Prix du premier ministre à l'intention des enseignants et il dépense encore plus d'argent aux frais des contribuables. Voilà une politique mal avisée qu'il faut modifier de toute urgence.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat. Je vais rappeler à la Chambre la raison pour laquelle cette mesure législative a été présentée et la situer dans son contexte.

Il est intéressant de noter que le gouvernement du Canada compte actuellement plus de 400 organismes et conseils consultatifs. Il y a en effet 26 ministères, 80 organismes ministériels, 56 sociétés d'État et plus de 200 commissions, tribunaux, conseils et autres organismes consultatifs. On se demande parfois comment le gouvernement parvient encore à prendre des décisions, alors qu'un si grand nombre d'organismes et de particuliers participent au processus décisionnel.

Si le gouvernement veut répondre aux besoins de la population, il doit s'adapter aux circonstances. On dirait parfois, et il me semble que ce soit l'opinion qui prévaut chez mes collègues d'en face, qu'une fois créé, un organisme est là pour l'éternité, même s'il vient à perdre sa raison d'être. Tel n'est pas l'avis des députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous estimons que le rôle du gouvernement consiste à offrir aux Canadiens des services qui correspondent aux besoins décelés. Il s'agit tantôt de besoins de longue durée, tantôt de besoins temporaires.

En tant que mesure budgétaire, ce projet de loi s'inscrit dans le cadre du processus de rationalisation de l'appareil gouvernemental. Il ne s'agit pas simplement de réaliser des économies, ce qui est néanmoins un facteur très important. Il importe de souligner, je crois, que cet exercice de rationalisation qui est en cours, qui était déjà amorcé dans le projet de loi C-63 et qui a été mentionné dans le budget présenté en mars 1992 par le ministre des Finances quand il a annoncé l'élimination ou la fermeture de 47 organismes, laisse cependant subsister plus de 400 autres organismes.

Cet exercice ne vise pas simplement à réaliser des économies, ce qui est néanmoins important, parce qu'économiser de l'argent et utiliser efficacement les derniers publics, ça a de l'importance pour les contribuables. Ça en a certainement pour moi en tant que contribuable, car je n'aime pas voir le gouvernement gaspiller mon argent. Je veux qu'il en fasse l'usage le plus efficace qui soit. Mais il y a un autre enjeu: le service public. Comment le gouvernement doit-il s'y prendre pour mieux fournir les services à la population? Que doit faire le gouvernement pour mieux répondre aux besoins particuliers des contribuables et des citoyens de notre pays? Voilà précisément les questions auxquelles nous cherchons à donner une réponse dans ce projet de loi.

Il est intéressant de noter que notre pays a connu une telle prolifération d'organismes gouvernementaux qu'il

nous faut maintenant convoquer des groupes interministériels pour prendre certaines décisions pour la simple raison qu'un grand nombre de ministères ont leur mot à dire dans le dossier. Ainsi, si je ne m'abuse, pas moins de 11 organismes fédéraux ont participé, l'an dernier, à un exercice aussi simple que la préparation des festivités de la Fête du Canada.

À l'heure actuelle, quatre ministères fédéraux différents s'occupent de l'inspection des aliments—Santé nationale et Bien-être social, Agriculture Canada, Pêches et Océans et Consommation et Affaires commerciales. Est-ce qu'un tel recoupement, un tel double emploi est raisonnable?

Je suppose que de temps à autre le gouvernement se doit, pour mieux servir le peuple canadien, d'examiner le fonctionnement et la structure du gouvernement et de voir comment on pourrait reconfigurer le tout afin d'être plus efficaces. Voilà de quoi il s'agit.

Il est raisonnable de temps à autre de se demander si l'objectif pour lequel un conseil ou un organisme avait été établi existe encore. Dans la négative, il est évident qu'il faut s'en débarrasser. On pourrait aussi se demander s'il n'existe pas une meilleure façon d'atteindre l'objectif visé ou si d'autres organismes et ministères n'ont pas été créés dont l'existence même signifie qu'il existe une certaine forme de chevauchement et, par conséquent, si en les fusionnant on n'arriverait pas à fournir le service plus efficacement?

Car il s'agit de services à l'intention des Canadiens, de la prise de décisions et de la réduction des formalités et de la bureaucratie à la base des réalisations. Voilà pourquoi cet exercice, dont fait partie le projet de loi C-93, est si important.

Durant ce débat, on a parlé du programme de privatisation de ce gouvernement. En fait, ce projet de loi est parrainé par le ministre d'État aux Finances et à la Privatisation. La privatisation est une démarche qui permet de soulager les contribuables d'une partie des coûts qui forment leur fardeau fiscal.

Je suis heureux de pouvoir affirmer que le gouvernement, durant les huit années et demie de son mandat, a retiré 90 000 personnes de la liste de paye du gouvernement du Canada. Je m'empresserai d'ajouter que la plupart de ces gens ont encore un emploi, mais qu'ils sont maintenant des employés du secteur privé; ils ne sont plus un fardeau pour le contribuable, ce qui est bien. Les Canadiens souhaitent que le gouvernement arrive à rationaliser ses opérations afin de fournir ses services de la manière la plus efficace possible, en recherchant tous les avantages possibles pour les contribuables.

Il est donc opportun d'examiner chaque organisme en se demandant s'il est encore nécessaire au pays, s'il répond bien à un objectif d'ordre public et si ce dernier ne serait pas mieux servi par le secteur privé. Si tel est le cas, il est évident que le gouvernement n'a plus à s'en occuper. Voilà notre philosophie de ce côté de la Chambre. Je suppose que ce n'est pas nécessairement la philosophie de mes collègues d'en face qui semblent croire que le gouvernement devrait mettre son nez dans les affaires de chacun à l'occasion.

À notre avis, le gouvernement devrait plutôt s'efforcer de trouver la meilleure façon de servir le public tout en protégeant les intérêts des contribuables. C'est réellement ce que le projet de loi, sous sa forme actuelle, tente en partie de faire.

Je pense qu'il est important d'aborder le sujet des économies qui seront réalisées, comme l'ont fait plusieurs participants à ce débat. Je pense que les sommes économisées grâce à ce projet de loi seront relativement modestes. Cependant, si au fil des ans on améliore l'efficacité du gouvernement et des services publics, cela prendra de l'importance. De toute évidence, cette mesure législative permettra de faire quelques économies, ce qui en soi est très important.

Je pense que nous ne devrions pas nous arrêter là. Prenez, par exemple, la question de la décentralisation du gouvernement. Ma perspective est probablement influencée par le fait que je vis en Nouvelle-Écosse, et non dans le centre du Canada ou à Ottawa.

Comment se fait-il que le gouvernement canadien soit tellement centralisé à Ottawa? Quoi de plus ridicule que l'idée d'avoir situé l'administration centrale du ministère des Pêches et des Océans ici à Ottawa? Comment se fait-il que nous ayons à Ottawa une armée de fonctionnaires, qui travaillent très fort dans le domaine des pêches, j'en conviens, dans une ville où on ne trouve du poisson que dans les magasins Dominion? Pourquoi l'administration du ministère des Pêches ne se fait-elle pas dans les régions, en Nouvelle-Écosse ou dans le Canada atlantique et en partie en Colombie-Britannique, où les gens savent vraiment ce qu'est la pêche. Il me semble que ce sont des questions qu'il faut poser. Avons-nous vraiment besoin de toute cette bureaucratie?

Je recommande fortement et sans ambages que le ministre des Finances, dans le cadre de son étude des ministères, organismes et agences gouvernementaux, se penche très sérieusement sur toute la question de savoir s'il est vraiment nécessaire que le gouvernement canadien dans son ensemble soit situé à Ottawa.

• (1230)

Après tout, les Canadiens n'habitent pas tous à Ottawa. Pourquoi certains des services centraux de prise de décisions du gouvernement canadien ne pourraient-ils pas être installés en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan, à Terre-Neuve ou en Colombie-Britannique? Qu'est-ce qui l'empêcherait?

Je ne vois vraiment pas quoi. Je ne vois pas du tout quoi. Je pense qu'il est temps d'examiner de plus près ces organismes gouvernementaux et l'énorme bureaucratie qu'ils semblent avoir générée. Elle prend une existence propre qui n'a peut-être rien à voir avec la raison pour laquelle elle a été instaurée en premier lieu.

C'est important, et j'invite tous les députés de cette chambre à voir dans ce projet de loi un immense pas en avant en vue d'étudier le gouvernement et la façon dont il peut le mieux servir les Canadiens. C'est ce qui est au coeur de ce processus de rationalisation, servir les Canadiens et prendre des décisions.

Je suis persuadé que des députés, comme moi, reçoivent souvent des coups de téléphone d'électeurs au sujet de procédures d'octroi de subventions ou de prise de décisions. Le nombre de formulaires nécessaires pour approuver certaines décisions est tout à fait incroyable. Il faut parfois sept, huit ou neuf signatures avant qu'une décision puisse être prise. Je me demande bien pourquoi. Pour quelles raisons ne peut-on pas engager une personne compétente qui sait ce qu'elle fait et lui laisser prendre la décision?

Une fois de plus, je vais utiliser l'exemple des pêches. Comment se fait-il que les décisions au sujet de l'octroi de permis viennent d'Ottawa? Pourquoi ne sont-elles pas prises par les employés tout à fait compétents du ministère des Pêches et des Océans en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve ou dans le golfe et ailleurs? Ce que je cherche à dire, c'est que nous devons rationaliser davantage les services gouvernementaux et ce projet de loi représente un pas très important dans cette voie.

Ce que je dis et, chose certaine, tous ceux qui prétendraient que je critique ainsi les fonctionnaires fédéraux se tromperaient tout à fait, c'est que mon expérience m'a permis de me rendre compte que le Canada peut compter sur des fonctionnaires extrêmement consciencieux. Nos fonctionnaires sont compétents et essaient, comme nous dans cette enceinte, de servir les Canadiens de leur mieux.

Il faut se demander comment nous pouvons nous y prendre pour offrir le meilleur service possible. Toutes les diverses structures gouvernementales n'ont qu'un seul but: servir les Canadiens. Cela s'applique à nous, ainsi qu'à tous les ministères et organismes. Ainsi, la décision que le ministre a prise l'année dernière, dans son budget, de faire examiner les structures gouvernementales est extrêmement importante. Elle est profitable à tous les Canadiens.

Contrairement à mon collègue qui est intervenu juste avant moi et qui peut compter sur une grosse université dans sa circonscription, je tiens à dire que peu de gens m'ont téléphoné pour se plaindre de ce projet de loi; bien au contraire. Je me rappelle qu'à l'occasion de la présentation du budget, des gens m'ont dit alors qu'ils étaient très heureux de voir qu'on allait quelque peu réduire la taille du gouvernement. Certains sont allés jusqu'à dire que je devrais moi-même subir une cure d'amaigrissement et je voudrais préciser que j'en ai certes l'intention. Cependant, la population appuie, en fait, la rationalisation des services gouvernementaux.

La plupart des gens se demandent pourquoi nous discutons de tout ceci dans cette enceinte. Après tout, il s'agit là d'une mesure tendant à mettre en oeuvre les dispositions du budget. Les mesures contenues dans ce projet de loi ont été déjà approuvées en principe par la Chambre et je voudrais ajouter qu'elles reçoivent un appui important des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Même si ce débat s'impose aux termes de la loi, il s'agit, en fait, d'un débat après-coup. La Chambre et les Canadiens se sont déjà prononcés sur cette mesure lorsqu'on a adopté le budget. Quoi qu'il en soit, nous sommes saisis de ce projet de loi. Il va tout à fait dans le sens de ce que les Canadiens souhaitent en ce qui concerne les structures gouvernementales de notre pays. Je félicite chaleureusement le gouvernement d'avoir présenté cette mesure et j'encourage tous les députés à l'appuyer.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire sur le discours présenté par mon collègue le député conservateur de South Shore, en Nouvelle-Écosse. Je l'ai vu s'envoyer les bras, et surtout les bajoues, nous disant que l'on devrait décentraliser davantage la fonction publique afin que les gens de son comté aient plus que le *Dominion store* comme endroit pour se trouver un emploi. Je ne sais

pas depuis combien de temps il est député, mais je sais que cela fait au moins quatre ans et demi.

Le député siège peut-être depuis 1984, mais je dois lui dire que si c'est le cas, il ne fait sûrement pas ses devoirs, parce qu'il devrait savoir que présentement les fonctionnaires ont subi une décentralisation depuis, je crois, les années 1972. S'il se donnait la peine de communiquer avec la fonction publique, il se ferait remettre un petit carton qui lui expliquerait que les fonctionnaires à travers le Canada sont répartis selon un certain quota.

Si la province de l'Ontario, par exemple, représente 30 p. 100 de la population et qu'en Ontario il y a environ 30 p. 100 des fonctionnaires, et si sa province représente 8 p. 100 de la population, il s'apercevrait, s'il se donnait la peine de faire ses devoirs et de vérifier, qu'il y a dans sa province la même proportion de fonctionnaires. Au point de vue d'avoir des fonctionnaires aux bons endroits, certains établissements à travers le Canada, j'en suis sûr, comme les services concernant les pêches, sont situés en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique et non pas en plein milieu de la Saskatchewan.

Il est certain que, s'il y a des activités concernant l'agriculture, les fonctionnaires sont en Saskatchewan, en Alberta, ils sont là où sont les agriculteurs et non pas en Nouvelle-Écosse, sur le bord de la mer, ou bien au Labrador.

Il est absolument essentiel que lorsqu'un député veuille défendre d'abord sa circonscription, deuxièmement sa région et son gouvernement, il se doit en toute honnêteté de faire ses devoirs au point de vue statistiques avant de juste balbutier.

[*Traduction*]

M. McCreath: Monsieur le Président, j'approuve et je comprends que mon collègue veuille parler au nom des fonctionnaires, qui se trouvent probablement en plus grand nombre dans sa circonscription que dans n'importe quelle autre, et je le félicite pour la position qu'il a adoptée.

Mes observations ne visaient évidemment pas les fonctionnaires. S'il y réfléchit, il se rendra compte que je faisais allusion aux services que la population attend du gouvernement, des organismes gouvernementaux et des ministères, lorsque je demandais comment on pouvait mieux fournir ces services.

Par exemple, je ne pense pas qu'il soit logique de répartir tous les postes de garde-côte de façon égale au Canada. Ce n'est pas ce qu'il propose, mais il est important de se demander si c'est le gouvernement qui devrait fournir tel ou tel service et, dans l'affirmative, quelle serait la meilleure façon de s'y prendre.

Par exemple, l'administration centrale de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique se trouve à Moncton et elle exerce ses activités à partir des Maritimes comme il se doit, étant donné que cet organisme dessert le Canada atlantique. Or, je ne comprends pas qu'il y ait un bureau de 75 à 100 employés ici, à Ottawa. En disant cela, je ne m'en prends à aucun des employés. Ce n'est pas l'objet de mon intervention.

Je demande simplement si cela est nécessaire pour que l'organisme fournisse ses services; c'est la même question que j'ai posée au sujet des Pêches et des Océans. Je voudrais comprendre pourquoi l'administration centrale des Pêches et Océans se trouve à Ottawa et pourquoi elle exige une des bureaucratie et un personnel aussi considérables alors qu'elle concerne et vise à appuyer une industrie qui se trouve sur les côtes.

Voilà l'argument que je présentais.

En examinant et en rationalisant le gouvernement, il faut tenir compte du fait que, peu importe combien d'employés des Pêches et des Océans se trouvent à Ottawa, il faudra toujours en avoir à Terre-Neuve, au Québec, dans la région du Golfe et en Colombie-Britannique, parce que c'est là que s'effectue la pêche.

Je félicite à nouveau mon collègue d'avoir pris les mesures qu'il jugeait appropriées. J'espère bien qu'il ne voulait pas laisser entendre que je m'en étais pris aux fonctionnaires, ce qui n'était sûrement pas son intention. À mon avis, il a voulu saisir l'occasion de ce débat pour parler en faveur de ses électeurs. Mon argument, et j'invite les députés à se pencher sur la question, c'est qu'il faut se demander comment le gouvernement peut arriver à servir les Canadiens d'un bout à l'autre du pays de la meilleure façon qui soit.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue qui a dit que le facteur géographique est important si l'on veut rationaliser le gouvernement, je n'ai pas l'impression que le fait de déplacer certains services du ministère de l'Immigration pour les installer à Végréville, en Alberta, va réellement permettre une telle rationalisation. À mon avis, le problème est le gaspillage qui se fait actuellement au sein du gouvernement; c'est une question de compétence et de mentalité, c'est l'attitude du gouvernement.

• (1240)

Mon collègue a dit qu'il y a avait un certain nombre d'activités qui se chevauchaient entre le fédéral et les provinces. Les membres du Comité Beaudoin–Dobbie ont relevé, dans certaines études réalisées au Québec, que ce chevauchement pouvait représenter jusqu'à quelque 15 milliards de dollars par an. Je ne saurais dire si ce chiffre est exact ou non, mais nous savons que le gouvernement gaspille énormément d'argent. Or, ce n'est pas une question de géographie, car j'en suis sûr, si ces gens quittaient Ottawa pour aller travailler dans les différentes provinces ou régions, certains feraient encore ce que d'autres sont déjà en train de faire.

Cette tendance à vouloir une plus grande décentralisation m'inquiète. Je pense que le problème est plus grave que ça. À mon avis, le problème, c'est le gouvernement qui le crée, qu'il soit bien intentionné ou non—je ne suis pas nécessairement ici pour critiquer les raisons qui le guident—mais il me semble que chaque fois qu'il déclare vouloir venir en aide au public et réagir aux besoins qui se font jour, comme mon collègue l'a dit—les besoins qui se font jour et auxquels le gouvernement est sensible—chaque fois qu'il essaie de le faire, il se fait du tort à lui–même et aux Canadiens.

Prenez la soi–disant réforme de la Commission d'assurance–chômage, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne nous apprend rien quand il dit qu'il y a essentiellement chevauchement.

Le député pourrait–il nous dire comment il compte y mettre fin—je ne veux pas dire déplacer des gens d'Ottawa pour les envoyer dans les autres régions mais mettre réellement fin aux chevauchements?

M. McCreath: Monsieur le Président, je suis quelque peu décontenancé. Que reproche–t–on à Végréville? Pourquoi ne pas y établir un centre qui pourrait être installé n'importe où au Canada? Pour quelles raisons les gens de Végréville, qui paient leurs impôts, ne devraient–ils pas profiter de certains avantages économiques qui découlent de l'établissement d'un organisme gouvernemental dans leur localité? En quoi cela diffère–t–il de la décision de déménager le ministère des Anciens combattants à Charlottetown? Le vice–premier ministre du dernier gouvernement n'a–t–il pas décidé d'établir le Musée canadien de philatélie à Antigonish qui se trouvait être dans sa propre circonscription? Qu'y a–t–il de mal à installer le Centre de traitement de la TPS, établissement tout à fait nouveau et absolument essentiel, à Summerside, dans l'Île–du–Prince–Édouard?

Mes observations de tout à l'heure portaient sur la notion selon laquelle lorsque des services sont offerts au niveau régional, il faut logiquement que les fonctionnaires chargés d'assurer ces services soient présents sur place.

Une voix: Afin de rationaliser les services.

M. McCreath: En effet, mon honorable collègue a tout à fait raison.

D'autres choses pourraient être faites ailleurs qu'à Ottawa. Le gouvernement est là pour servir la population. Pourquoi ne serait–il pas présent à proximité des gens qu'il dessert dans les diverses régions du pays? On pourrait ainsi éviter un chevauchement des tâches en établissant certains ministères ou organismes gouvernementaux ailleurs qu'à Ottawa. Je ne vois rien de mal là–dedans.

J'attends avec impatience le jour où certains fonctionnaires fédéraux, en beaucoup plus grands nombres qu'à l'heure actuelle, auront l'honneur et le privilège de travailler pour un organisme établi dans la partie ouest de la Nouvelle–Écosse. Je pense que Lunenburg, par exemple, serait l'endroit tout choisi pour établir le ministère des Pêches et des Océans. Je crois également que le ministère des Forêts pourrait fort bien remplir sa mission s'il se trouvait à Liverpool, en Nouvelle–Écosse.

Mon collègue a soulevé la question du chevauchement. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ses propos, même si je ne suis pas certain d'avoir tout compris—il faut souligner que l'une des choses dont on a discuté dans le cadre des pourparlers constitutionnels l'année dernière, c'est la rationalisation des services gouvernementaux grâce à la suppression des chevauchements dans les responsabilités fédérales et provinciales. Je pense que c'est là un objectif tout à fait louable. On a essayé de l'atteindre à Charlottetown dans une certaine mesure, mais la population en général a jugé qu'on allait trop loin, ce qui n'empêche pas que nous devrions certes poursuivre nos efforts en ce sens. Et peut–être qu'à une autre occasion, monsieur le Président, je parlerai plus longuement de cette question.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention les propos du député d'en face et je me demande comment il peut affirmer une chose et changer d'opinion à peu près à 180 degrés en l'espace de quelques secondes lorsqu'on l'interroge sur ses propres propos.

[*Traduction*]

La question n'est pas de savoir si les services d'immigration devraient être déménagés à Végréville, même s'il y a certainement là matière à argumentation, mais bien d'appliquer les arguments que le député a fait valoir lorsqu'il dit que les services de Pêches et Océans ne devraient pas être offerts à Ottawa, car ce n'est pas là que vit la masse critique de personnes desservies.

Une voix: C'est exact.

M. Boudria: J'ai repris l'argument que mon collègue a fait valoir, le sien, pas le nôtre, pour démontrer la duplicité du gouvernement.

Une voix: C'est un centre d'informatique qui sera installé à Végréville.

M. Boudria: Non, non et non.

Le député dit que c'est pour réaliser des économies que l'on fusionnera les deux conseils, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des arts du Canada.

Évidemment, comme l'a dit mon éminent collègue, le député de Kingston et les Îles, le député n'a pas réussi à démontrer qu'il s'en suivra des économies. Et même s'il y était parvenu, ce n'est pas le seul facteur à prendre en considération. Cela en est peut-être un, mais ce n'est certainement pas le seul.

Le gouvernement dit qu'il veut vraiment réaliser des économies. À diverses occasions, j'ai parlé à la Chambre du gaspillage dont sont coupables les conservateurs et j'ai justement quelques exemples de la façon dont le gouvernement a gaspillé l'argent des contribuables canadiens.

Une voix: Parlez-nous en.

M. Boudria: Je n'avais pas l'intention d'en parler, mais comme le député de Kingston et les Îles insiste, je vais vous en toucher un mot.

Le gouvernement a, par exemple, décidé de faire appel à un service de messagerie privé, Interpost Systems of Canada, plutôt qu'à la Société canadienne des postes, parce qu'il voulait un service fiable. C'est ce qu'il a dit. À lui seul, un ministère a dépensé 301 237 $ pour des services de messagerie fournis par Interpost plutôt que par la Société canadienne des postes. Un autre ministère a dépensé 26 000 $ à cette fin. Les exemples sont nombreux. En l'occurrence, des millions de dollars ont été dépensés parce que le gouvernement ne faisait pas confiance à l'organisme qui est administré par le leader du gouvernement à la Chambre et qui est chargé de la livraison du courrier. Je présente les choses gentiment, car je n'ai évidemment pas l'habitude de faire preuve de partialité.

Le gouvernement nous dit encore une fois qu'il veut réaliser des économies. Eh bien, j'ai des nouvelles pour lui. Premièrement, d'après ce qu'ont dit les médias ces dernières semaines, le gouvernement a recommencé à mobiliser, non pas un, mais deux avions à réaction pour les déplacements du premier ministre. Quand un appareil transporte le premier ministre, l'autre suit au cas où, je suppose, le premier serait défectueux; le cas échéant, il y aurait un deuxième appareil pour transporter le premier ministre.

Je ne suis pas un spécialiste en aéronautique, mais il me semble que, si l'avion à réaction tombait en panne en plein vol, il serait très difficile de transférer son illustre passager dans l'autre appareil. Je n'en dirai toutefois pas davantage pour l'instant.

J'ai aussi des exemples tirés du bulletin parlementaire du député de Charlevoix. Pour la gouverne de tous les députés et de tous les Canadiens qui nous écoutent peut-être en ce moment, je ne peux m'adresser directement à un autre député. Permettez-moi alors de m'exprimer ainsi. Voici une liste des subventions dont le député de Charlevoix, le premier ministre, a annoncé l'octroi dans sa circonscription.

Ainsi, la somme de 500 000 $ a été octroyée à un organisme de sa circonscription. Il s'agit de trouver un système pour faire disparaître l'odeur de lisier d'une porcherie située dans sa circonscription. C'est évidemment le même gouvernement qui prétend ne pas avoir d'argent. Je ne m'oppose pas aux investissements en agriculture, mais ce cadeau est fait à une exploitation particulière de la circonscription du premier ministre.

• (1250)

Je remarque aussi d'autres dépenses de 81 000 $ et de 155 000 $ pour des établissements touristiques de la même circonscription. Je pourrais continuer à énumérer toutes les subventions semées aux quatre coins de cette circonscription. Certains de ceux qui ont reçu des subventions le méritent, et peut-être tous, pour ce que j'en sais. Le noeud du problème, c'est qu'il semble y avoir une règle pour le premier ministre et sa circonscription et une autre pour tous les autres.

Voici un exemple. La semaine dernière, nous avons eu à Ottawa une manifestation contre la fermeture des bureaux de poste ruraux. Le gouvernement a fermé beaucoup de bureaux de poste dans ma circonscription, et c'est une honte. Il a aussi fermé celui de Saint-Clément de Rivière-du-Loup. Le gouvernement dit que c'est la nouvelle façon de procéder, qu'il faut faire des coupes.

La semaine dernière, j'ai attiré l'attention des médias sur cinq bureaux de poste de la circonscription de Charlevoix. Dans les cinq cas, le maître de poste a pris sa retraite, mais des remplaçants ont été engagés dans tous les cas. Il y a donc une règle pour le premier ministre et une autre pour le reste d'entre nous.

C'est le même genre de politique qui est au coeur du projet de loi à l'étude.

[*Français*]

J'ai devant moi une lettre qui a paru dans le quotidien *La Presse* du 18 décembre 1992. Dans cette lettre, le président de la Fédération canadienne des études humaines et professeur au département de philosophie à l'Université du Québec à Montréal, le Dr Robert Nadeau, disait ce qui suit à propos de cette politique du gouvernement fédéral: «Car s'il est certainement légitime pour un gouvernement responsable de vouloir réduire tant que faire se peut les coûts administratifs des nombreux programmes et organismes qu'il soutien financièrement, ce qui n'est pas légitime, par contre, c'est de le faire autoritairement et sans explication comme si la mesure annoncée allait de soi et comme si les personnes touchées par cette mesure n'avaient pas voix au chapitre. Il est inacceptable que ce projet de loi dissolve le CRSH et crée quelque chose comme un appendice au CDA existant en y annexant en quelque sorte le CRSH en même temps que les programmes internationaux de promotion culturelle. En procédant de la sorte, Ottawa donne nettement l'impression qu'il confond la recherche en sciences humaines avec l'entreprise de la promotion de la culture. Qui plus est, cette façon de faire suggère nettement que le gouvernement fédéral n'est pas très sérieux dans son engagement à maintenir, voire à développer plus avant la recherche en sciences humaines.»

Alors, ce que le Dr Nadeau nous dit, c'est que tout d'abord la décision est erronée et, dans un deuxième temps, elle est arbitraire. On voit de plus en plus les gouvernements annoncer des politiques de toutes sortes en les insérant à l'intérieur d'une soi-disant déclaration économique ou d'un budget, des choses qui n'ont peut-être rien à voir avec le budget, car dans ce cas-ci, personne ne nous a fait la preuve qu'on économisait ni qu'on dépensait un sou de plus ou de moins. Alors, est-ce une mesure budgétaire? On peut certainement en débattre, mais le point est le suivant: parce qu'on l'insère dans le budget et parce que le budget met en jeu la soi-disant confiance du gouvernement, les députés d'arrière-ban du côté ministériel sont forcés, par la force des choses, de l'appuyer, même s'ils sont contre.

C'est de cette façon que le gouvernement s'y prend pour faire adopter des mesures semblables. C'est la raison pour laquelle c'est arbitraire et c'est pour cela que le Dr Nadeau a raison. On peut aller plus loin et se demander pourquoi la Fédération canadienne des sciences sociales et tout le secteur des sciences humaines n'a jamais été contactée par le gouvernement, n'a jamais été consultée. Par exemple, est-ce que, advenant—et je ne dis pas que c'est le cas—que l'on aurait accepté le principe qu'il fallait fusionner cet organisme avec un autre, mais même si cela avait été le cas, est-il possible, par exemple, qu'on le fusionne avec le mauvais organisme, avec un organisme qui ne s'apparente pas à celui-là, au lieu de le fusionner avec un autre organisme qui serait peut-être un choix plus logique, si c'était le cas. Le gouvernement n'a même pas fait la preuve qu'il est nécessaire de le fusionner avec une autre agence, et encore moins qu'on le fusionne avec la bonne agence.

[*Traduction*]

Ce n'est là qu'un exemple parmi bien d'autres du caractère arbitraire de ce projet de loi. Il y a d'autres éléments contre lesquels je n'ai pas de grandes objections. À propos de l'Office de commercialisation des produits agricoles, les dispositions du projet de la C-93 ne prêtent pas beaucoup à controverse, d'après ce que me disent mes collègues.

Par contre, mon parti et moi sommes catégoriquement opposés à ce que le gouvernement prétend faire à propos de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Le gouvernement dit qu'elle n'est plus nécessaire. Aux dernières nouvelles, il y a encore bien des possibilités qui n'ont pas été exploitées au Cap-Breton. Chose certaine, c'est ce que pense mon éminent collègue et leader parlementaire, le député de Cap-Breton—Richmond-Est. La région a encore grandement besoin d'un organisme tel que celui-là. Qui a été consulté? Les trois députés du Cap-Breton qui font partie de mon caucus ont-ils été consultés? A-t-on consulté qui que ce soit? Le gouvernement n'a pas prouvé qu'il avait demandé l'avis de qui que ce soit. Il a simplement inséré cette disposition pour montrer au Parti réformiste ou à ses autres ennemis qu'il n'avait pas froid aux yeux et qu'il allait abolir un certain nombre d'agences gouvernementales dans le but d'améliorer la situation, d'une façon ou d'une autre.

J'ai déjà mentionné la fusion du Conseil des arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines, en précisant que mes collègues et moi n'approuvons pas cette fusion.

En ce qui concerne la Commission indépendante d'examen des activités de la Gendarmerie royale du Canada, nous espérons sincèrement qu'elle contribuera à améliorer le traitement des plaintes et à accroître l'efficacité du système. Cependant, nous craignons encore une fois que cette mesure réduise le niveau de service.

Nous avons examiné le cas du Tribunal du commerce extérieur et des marchés publics, également mentionné dans le projet de loi. Pour ce qui est de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, par exemple, notre caucus estime que le gouvernement a encore besoin d'avis indépendants dans ce domaine. De nos jours, nous ne faisons peut-être pas face à certains problèmes auxquels nous étions confrontés il y a quelques années. Nous ne sommes pas en période de pénurie ou de crise.

Il faut savoir planifier en dehors des périodes de crise. Si l'on attend qu'un sinistre éclate pour entreprendre les démarches nécessaires à l'achat d'un camion d'incendie, on s'expose à un mauvais achat ou à de mauvaises décisions.

Il ne fait aucun doute que nous avons des réserves. Je le répète, nous ne sommes pas contre toutes les dispositions du projet de loi, mais contre la méthode utilisée, l'absence de consultations et la piètre qualité de certaines décisions. Dans certains cas, le gouvernement a tout simplement pris de mauvaises décisions et dans d'autres cas, notamment la fusion des deux conseils, il n'a pu nous prouver qu'il allait améliorer la situation. Il s'est contenté de nous servir des platitudes à l'instar du ministériel qui est intervenu un peu plus tôt aujourd'hui et qui a essentiellement contredit ce qu'il venait tout juste d'affirmer. Si cela a pu convaincre quelqu'un dans la salle, ce n'est certainement pas moi. Je ne veux pas être méchant, mais le parallèle qu'il a établi dans son argument ne tient franchement pas debout.

• (1300)

À propos des conseils, je tiens à dire à la Chambre que ce n'est pas une mesure que moi, mes collègues ou n'importe qui d'autre ayons concoctée. Le monde universitaire n'est certainement pas du tout d'accord avec cette mesure. J'ai reçu des tas de lettres à ce sujet. J'en ai une ici du professeur Judith Herz, de l'Université Concordia, qui se dit très déçue à cet égard.

J'ai ici une lettre adressée au ministre des Communications de la part de la Fédération canadienne des sciences sociales, dont la présidente, le professeur Louise Quesnel, exprime les objections.

[*Français*]

J'ai un communiqué de presse que nous faisait parvenir l'Association des universités et collèges du Canada. Dans ce communiqué, cette association nous fait part de son mécontentement vis-à-vis la politique gouvernementale.

[*Traduction*]

J'en ai une autre ici, signée par le professeur Claude Lajeunesse, président de l'Association des universités et collèges du Canada, qui nous explique ce qu'il trouve à redire à cette mesure.

J'en ai une autre encore de l'Université de Guelph. Je signale tout particulièrement cette lettre, car elle vient du département d'anglais de cette université. Il y a un député à la Chambre qui connaît très bien cette université, je crois. Il s'agit de l'ex-ministre des Sciences, qui a récemment quitté le Cabinet. Il n'a pas encore quitté la Chambre, mais je crois comprendre qu'il ne briguera pas d'autre mandat. Quoi qu'il en soit, il s'est retiré du Cabinet, et je crois savoir qu'il était président de cette université. Il connaît certes très bien le monde universitaire, et il sait ce qu'on y pense. Il sait évidemment à quel point on s'y oppose au projet de loi.

Je terminerai en disant que même si l'économie de deniers publics était le seul critère, et ce n'est pas le cas, le gouvernement n'a convaincu personne. Il ne s'agit pas du seul critère. Le gouvernement n'a consulté personne.

Finalement, en ce qui a trait à la fusion des deux conseils, il n'a pas essayé de convaincre qui que ce soit de la justesse de sa proposition, et de démontrer que la décision de les fusionner s'imposait. Le gouvernement ne nous en a pas convaincus.

Pourquoi le gouvernement ne retranche-t-il pas cette partie du projet de loi, ainsi que la partie concernant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, afin de pouvoir faire étudier le reste du projet de loi et de le renvoyer au comité où l'on pourra, espérons-le, l'aider à trouver une façon expéditive d'adopter le projet de loi, mais délesté du moins de ces deux parties-là.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je veux poser une question au porte-parole du Parti libéral.

J'ai écouté celui-ci très attentivement et je suis d'accord avec un bon nombre des observations qu'il a faites, notamment en ce qui concerne la fusion du CRSH, c'est-à-dire le Conseil de recherches en sciences humaines, avec le Conseil des arts du Canada, ainsi que le secteur des Affaires extérieures qui s'occupe des questions culturelles et universitaires.

Je partage un grand nombre des préoccupations formulées par le député et d'autres membres du Parti libéral.

Il y aura des élections cette année et il est fort probable que l'on aura un nouveau gouvernement. Le député peut-il nous donner l'assurance que si son parti forme le gouvernement, celui-ci procédera dans l'année qui suivra à un examen automatique de cette nouvelle mesure, et que s'il est établi que la fusion de ces organismes était inutile, ainsi que nous le soutenons, les mesures voulues seront prises afin de rétablir la structure actuelle?

M. Boudria: Monsieur le Président, c'est une excellente question. Je viens tout juste de discuter avec notre porte-parole responsable de ce secteur et celui-ci m'a donné l'assurance que telle serait notre politique.

Toutefois, il ne s'agit pas seulement de voir si nous pouvons réparer les pots cassés par le gouvernement en place. Il s'agit d'une situation où nous tous ici à la Chambre signalons au gouvernement certaines de ses erreurs et lui disons de mettre un frein à son activité. Le gouvernement est dans la cinquième année d'un mandat de quatre ans. En vertu de quelle autorité morale gouverne-t-il actuellement?

Des voix: Aucune.

M. Boudria: Voilà. À l'heure actuelle, le gouvernement recueille 17 ou 18 p. 100 des intentions de vote dans les sondages. Quelle autorité morale peut-il invoquer pour gouverner?

Des voix: Aucune.

M. Boudria: Telle est la situation, monsieur le Président.

M. McDermid: Gouvernez-vous en fonction des sondages?

M. Boudria: Monsieur le Président, l'organisation qui a distribué des contrats d'une valeur d'un million de dollars à des fins de sondage durant la période référendaire me pose la question suivante, par l'entremise d'un ministre qui était probablement présent lorsque le Cabinet a pris cette décision. Et c'est à moi qu'on demande si nous allons gouverner en fonction des sondages?

Que c'est intéressant! Je pense qu'au moment de poser cette question le ministre a oublié les contrats que lui et ses collègues ont adjugé à des fins de sondage. Maintenant, le ministre regrette probablement d'avoir ramené encore une fois cette question sur le tapis. Peut-être devrions-nous tous oublier le propos du ministre. Peut-être est-il temps pour le gouvernement de prendre conscience du fait qu'étant donné qu'il n'a guère d'autorité pour gouverner, il n'a certainement pas le droit de prendre de telles décisions.

Quant à la question de savoir s'il s'agit d'un mandat de quatre ou cinq ans, le député de Charlevoix a dit que des élections devaient se tenir à tous les quatre ans. Or, je sais que le député de Charlevoix nous dit toujours la vérité.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voulais poser une question assez simple à mon collègue.

[*Traduction*]

Nos vis-à-vis nous ont dit que le gouvernement économiserait très peu avec sa mesure; il a même été question d'économies modestes. Je me demande si le député a entendu citer des chiffres ou si le gouvernement est prêt à en avancer. Il serait intéressant de le savoir.

Le deuxième argument, très important, était celui de l'efficacité accrue. Je n'ai rien entendu, à l'exception de quelques énoncés brumeux, qui démontrait que le fait de diminuer le nombre d'organismes en augmentait l'efficacité. Je me demande si le député peut se prononcer là-dessus.

Enfin, un troisième et dernier point. À mon avis, le gouvernement voulait couper l'herbe sous le pied de ses cousins d'idéologie, les membres du Parti réformiste, en adoptant certains éléments de leur programme. Il ne s'agit pas d'économiser de l'argent, même s'il aimerait que les Canadiens le croient. Il ne s'agit pas non plus d'accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental, même s'il aimerait que les Canadiens le croient. Le but réel de la mesure est de procéder à un semblant de réforme, de prétendre que quelque chose d'important est en train de se faire afin de regagner l'appui de beaucoup de partisans qui penchent maintenant clairement du côté du Parti réformiste. Je me demande si le député peut se prononcer là-dessus.

M. Boudria: Monsieur le Président, pour ce qui est de l'efficacité, j'ai déjà dit que l'économie d'argent n'était pas le seul critère. C'est l'un des critères d'évaluation, mais pas le seul. Cependant, le gouvernement n'a pas fait grand cas de cet aspect de l'affaire. Voilà ce que je dis au gouvernement: je représente Glengarry, je veux donc des preuves. Montrez-moi en quoi ce plan vous permet d'économiser. Au moins, le gouvernement justifierait alors sa décision. Jusqu'à présent, nous ne sommes pas convaincus. Il n'a même pas pu prouver qu'on pourrait réaliser des économies, alors que c'est le principal argument qu'il avance.

• (1310)

Le député de Saint-Boniface a raison quand il parle des gens qui pensent comme le gouvernement, c'est-à-dire des partisans du Parti réformiste. D'après ce qu'il disait, en abolissant plusieurs organismes, le gouvernement croyait amener les médias à dire de lui le plus grand bien. Bien sûr, la stratégie n'a pas fonctionné. Sa popularité n'a cessé de diminuer depuis lors. Après cela, le gouvernement a prétendu avoir ainsi économisé beaucoup d'argent.

Laissez-moi vous donner un exemple. Il abroge la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est un article du projet de loi. Le conseil de mise en oeuvre de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants s'est réuni pour la première fois il y a 16 ans. Aujourd'hui, il n'existe plus que par son nom. Cette mesure ne fera absolument rien économiser. Le gouvernement ne fait que jeter de la poudre aux yeux. Il ne fait que chercher à plaire à certaines gens, dont il cherche à gagner la faveur. Ces gens, ce sont les membres du Parti déformiste, mais il ne réussira pas. Et tout compte fait, cela m'importe peu qu'il réussisse ou non, parce que, même ensemble, ces deux partis ne présentent pas assez d'intérêt pour obtenir le vote des électeurs.

Les Canadiens sont plus avisés que cela. Ils savent que si le gouvernement n'explique pas en détail ce que ces mesures lui feront d'épargner, cela signifie qu'il n'épargne rien. Ils ne croiront pas le gouvernement. Et même si c'était un critère d'évaluation, comme je le disais, il n'est pas dit que cette décision soit la bonne.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour dire que je m'oppose au projet de loi C-93, notamment à l'article ayant trait à la suppression du Conseil de recherches en sciences sociales et des programmes culturels internationaux.

Comme la Chambre le sait, le projet de loi C-93 renferme plusieurs articles. Le projet de loi découle du budget de février dernier, et mes collègues néo-démocrates ont des choses à dire au sujet de certaines des modifications proposées. Par ailleurs, nous n'avons rien contre certaines parties du projet de loi. Je m'en tiendrai, pour ma part, à la disposition qui fait passer la responsabilité des programmes culturels internationaux et du Conseil de recherches en sciences humaines au Conseil des arts.

J'ai écouté les députés ministériels tenter de justifier cela. Ils ont parlé, en termes généraux, de l'abolition d'organismes et, plus particulièrement, des économies qu'entraînerait le fait de faire passer au Conseil des arts les fonctions du CRSH et la responsabilité des programmes culturels internationaux. Ils ont soutenu que cela ferait épargner d'office de l'argent au gouvernement. Je pense qu'un membre du parti ministériel a admis que les économies ainsi réalisées seront minimes.

Nous ne savons vraiment pas si des économies seront réalisées. On peut en venir à se dire qu'en regroupant des fonctions, on fera des économies, mais ce n'est pas nécessairement le cas.

Le député ministériel et certains de ses collègues ont fait de grandes déclarations pour expliquer comment ils ont réduit la taille de la fonction publique et combien d'argent ils ont économisé. Ils se gardent bien de parler, toutefois, du nombre d'experts-conseils qu'ils ont dû engager. Ils ne parlent jamais des coûts plus élevés qu'entraînent les services d'experts-conseils. Quand on tient compte des deux facteurs, on en vient à la conclusion que les économies sont très minces.

Cependant, la réalité, c'est que les fonctionnaires ordinaires sont moins bien protégés. Maintenant, nombre d'entre eux travaillent comme employés de cabinets d'experts-conseils et font très souvent le même travail qu'ils faisaient avant, mais sans la protection et les avantages sociaux dont ils jouissaient auparavant.

Le gouvernement continue à payer le même montant, mais naturellement il verse maintenant cette somme aux chefs de certaines sociétés privées qui en touchent maintenant une partie comme bénéfices. Ce n'est pas vraiment une économie. Nous nous demandons en fait quelles économies nous pourrons réaliser grâce à cette partie du projet de loi C-93.

Il faut que nous examinions combien d'argent serait économisé exactement. Il faut aussi que nous comparions l'efficacité de cette nouvelle organisation à celle du système existant et que nous déterminions alors quels sont les coûts.

Ce que je propose et ce que nous devons faire, c'est examiner la question pour voir quelles sont les économies éventuelles et quelle est l'efficacité des programmes, ou essayer de déterminer si ces économies éventuelles sont réalisées au prix d'une baisse de la qualité du service à la clientèle afin de voir quel est le résultat et si on va

vraiment économiser de l'argent et si l'efficacité des programmes va être réduite.

Ce que je trouve vraiment décourageant à ce propos, c'est, entre autres, la manière dont le gouvernement a apporté ces changements ou a essayé de le faire. Il n'a procédé à aucune consultation. Je crois comprendre que même le ministre responsable n'avait absolument pas été préparé à ce changement, qui a été proposé à la toute dernière minute.

J'ai cru comprendre qu'un des ministres allait parler à certains spécialistes en sciences humaines. Quand il a entendu le budget, c'était la première fois qu'il apprenait que le CRSH allait être aboli. Il a annulé son entretien avec les spécialistes en sciences humnaines parce que, naturellement, il ne voulait pas les rencontrer et se voir obligé d'essayer de justifier cette mesure prise par le gouvernement à son insu, alors qu'il était le ministre chargé du CRSH.

Voilà ce qu'il en est de la consultation, même au sein du gouvernement. Il n'est pas étonnant que nous ayons un gouvernement absolument incompétent et inefficace puisque même au niveau du Cabinet, les ministériels ne communiquent pas entre eux il y a encore moins de communication entre les ministères.

Nous sommes aussi très mécontents du contenu du projet de loi lui-même. Nous n'acceptons pas que le CRSH soit englobé dans le Conseil des arts. Nous n'apprécions pas non plus ce qui se passera ensuite: nous n'aimons pas du tout la manière dont cette nouvelle organisation doit être dirigée.

Nous sommes mécontents que le projet de loi lui-même ne garantisse pas que l'argent qui sera attribué aux sciences humaines proviendra d'une enveloppe de recherche. On a assuré au CRSH que, pour les années qui viennent, il sera financé par l'enveloppe de recherche. Il ne ferait pas concurrence au Conseil des arts pour obtenir l'argent qui sera consacré à la culture dans notre pays. Pourtant, rien ne confirme cette orientation dans le projet de loi lui-même.

J'ai parlé à des spécialistes des sciences sociales. Ils sont très inquiets et je les comprends. Le gouvernement a dit bien des choses, notamment le premier ministre qui a fait de nombreuses promesses et déclarations. Or, quand nous voyons ce qui se passe en réalité et ce que fait le gouvernement, on constate que c'est tout le contraire de ce qui est dit.

• (1320)

Je ne voudrais pas aller jusqu'à dire dans cette Chambre que le gouvernement ment, mais je ne lui fait pas confiance et je ne blâme pas les spécialistes des sciences sociales de ne pas avoir confiance non plus dans ses engagements verbaux sur les sources de financement.

Pourquoi est-il si important qu'on ne confonde pas les sciences sociales avec les arts? Ce n'est pas qu'il y ait de l'animosité entre le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des arts car il y a des similarités, c'est d'ailleurs pour cela que, à l'origine, les deux conseils ne formaient qu'une seule entité. Après de longues consultations et des discussions avec les communautés universitaire et culturelle, il fut décidé, en 1978, d'en faire deux conseils distincts. Il y avait de bonnes raisons à cela.

Une des principales raisons, que le gouvernement comprendra peut-être, c'est que le Conseil de la recherches en sciences humaines s'intéresse à la recherche sur des aspects importants de notre société, ce qui diffère de ce que fait le Conseil des arts et de ce qu'il finance.

Nous vivons une période d'évolution sociale rapide. Jamais auparavant nous avons vu des changements aussi rapides, et ils continuent de s'accélérer. Il suffit de penser à la différence entre cette année, 1993, et l'année 1983 ou 1973, il y a seulement 10 ou 20 ans. Les changements sociaux et économiques ont été énormes, pas seulement dans la société nord-américaine ou canadienne, mais dans le monde entier. Nous savons que ces changements continueront de s'accélérer.

La question qu'il faut se poser, en tant que société, c'est: Doit-on se contenter de réagir aux changements ou pouvons-nous essayer de les anticiper, de les comprendre, de les prédire et d'agir pour les subir avec le minimum d'inconvénients pour notre population? Il est clair qu'une société intelligente veut comprendre les forces qui l'obligent à changer. Elle veut comprendre ces forces et prendre des mesures qui lui permettront de s'adapter à un monde en mutation de façon à minimiser les effets négatifs et à maximiser les effets positifs du changement.

Du seul point de vue économique, les sciences sociales participent à la recherche sur les problèmes physiques, la politique monétaire, le développement urbain, la productivité, la planification économique et stratégique, la gestion de la concurrence mondiale, la politique d'innovation scientifique et technique. C'est la même chose dans le domaine des sciences sociales où on fait de la recherche sur la violence familiale, le vieillissement de la population, le racisme, le sexisme, la jeunesse et le chômage. On fait aussi des recherches qui ont un impact sur nos peuples autochtones, des recherches importantes, essentielles.

Nous avons besoin de cette recherche pour nous permettre d'entrer de plain-pied dans le siècle prochain, voire le prochain millénaire.

Je sais pertinemment que le ministre responsable de la privatisation et, en général, ses collègues du gouvernement conservateur se considèrent comme de véritables machos, que toute cette question de recherches en sciences sociales compte très peu pour eux, qu'ils estiment que nous n'en avons pas vraiment besoin et que nous gaspillons l'argent du gouvernement. Très souvent, les recherches effectuées sont à l'opposé des politiques du gouvernement. Les ministériels sont de véritables machos. Ils s'imaginent que les gens vont s'endurcir, s'adapter aux changements économiques et sociaux qui se produisent dans le monde. Je pense qu'en leur for intérieur, nombre d'entre eux croient que toutes les questions de sciences sociales, c'est de la gauche de salon dont on n'a pas réellement besoin. Je soupçonne bon nombre d'entre eux de souhaiter la disparition de toutes les sciences humaines.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. de Jong: Je sais qu'il y a des exceptions, et je crois que le député qui vient de parler en est une. Mais quand je regarde certains autres députés conservateurs, et particulièrement le ministre responsable de la privatisation, je tremble à l'idée qu'un député tel que lui soit responsable des sciences humaines. Car il attache autant d'importance aux sciences humaines qu'à sa première chemise. Peut-être encore moins.

Agir comme le fait actuellement le gouvernement, c'est faire preuve non seulement d'une complète insensibilité, mais aussi de stupidité, et, je crois, de gaspillage. Parce que maintenant, on va regrouper le Conseil de recherches en sciences humaines avec le Conseil des arts du Canada. Cette institution va continuer d'avoir besoin de sa propre bureaucratie interne pour s'occuper des sciences humaines, pour traiter avec les universités. Où seront les économies, en fin de compte? Combien de chevauchements seront encore nécessaires? Par exemple, si on retire le Programme culturel international des Affaires extérieures et qu'on le confie au nouveau Conseil des arts du Canada, celui-ci va devoir être en mesure de traiter avec nos ambassades, il aura besoin de gens qui sont bien au courant de notre politique étrangère. Il aura également besoin de gens qui connaissent les objectifs culturels et intellectuels d'autres pays. Ainsi, il devra reproduire ce que le ministère des Affaires extérieures devrait déjà savoir.

On se demande donc dans quelle mesure on assistera à une nouvelle répétition des efforts, alors que le gouvernement tente d'éliminer le double emploi. On se demande aussi dans quelle mesure cette décision est intelligente.

Ce projet de loi sera certainement examiné très attentivement à l'étape de l'étude par un comité législatif. Nous espérons pouvoir entendre les ministériels et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances nous parler du bien-fondé de cette décision sur les plans conceptuel et financier. En effet, je tiens à savoir exactement combien d'argent le gouvernement économisera réellement en prenant cette mesure. Il devrait être en mesure de nous montrer les économies qu'il réalisera.

Nous voudrions également que certains amendements soient apportés au projet de loi car, s'il doit être adopté, qu'il le soit au moins dans la meilleure version possible. À mon avis, il s'agit là d'une mesure idiote, stupide et inutile. J'espère qu'à cette période-ci, l'année prochaine, je serai ici et que beaucoup de députés d'en face ne le seront pas. J'espère que nous aurons un nouveau gouvernement, qui examinera ce que le gouvernement actuel a fait dans ses moments d'agonie. J'espère qu'à cette période-ci, l'année prochaine, nous assisterons à un renversement des actions stupides du gouvernement actuel.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Le député aurait-il l'obligeance de nous dire si son parti s'oppose uniquement à la transformation du Conseil des arts du Canada en Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada. Est-ce son unique objection? Car il y a d'autres éléments du projet de loi dont il n'a aucunement parlé; or, il semble s'agir, dans l'ensemble, de mesures destinées à assurer une plus grande efficacité, aux yeux du gouvernement, dans le fonctionnement de ces divers organismes et dans le déroulement des activités gouvernementales. Si seule la partie III du projet de loi fait problème, si c'est là la seule préoccupation du député, pourquoi celui-ci ne propose-t-il pas que cette mesure législative soit renvoyée à un comité dès maintenant afin que l'on puisse entendre des témoignages qui vont dans son sens? À mon avis, bien qu'il n'y ait peut-

être pas d'énormes économies à réaliser au chapitre des subventions, il serait sûrement plus efficace de confier à un seul organisme, plutôt qu'à deux, la responsabilité d'attribuer subventions et fonds. Car, il y a là un chevauchement certain. Le Conseil des arts fait de la recherche dans le domaine des sciences humaines. En effet, les plaintes que nous recevons à titre de députés ont souvent trait aux subventions qu'accorde le Conseil des arts dans le cadre d'un projet de recherche en sciences humaines. Or, il existe déjà un organisme qui se consacre à ce genre de recherches, c'est le Conseil de recherches en sciences humaines. Il serait préférable donc, selon moi, qu'il n'y ait plus qu'un seul groupe responsable.

• (1330)

Les députés néo-démocrates se méfient peut-être du gouvernement, mais c'est une autre paire de manches. Voilà donc ma question: le député a-t-il d'autres objections à formuler que celle ayant trait à la fusion dont il est question à la partie III du projet de loi?

M. de Jong: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné au début de mes observations, mes collègues s'intéresseront à d'autres parties du projet de loi. Selon ce que j'ai compris, certains aspects du projet de loi C-93 suscitent des objections et d'autres pas. Certaines parties de ce projet de loi ne constituent que des mesures administratives, nous le reconnaissons, mais mes collègues sont en désaccord avec d'autres parties. Je ne crois pas qu'ils y soient vigoureusement opposés, mais ils voudront, eux aussi, faire consigner leurs préoccupations.

Je l'ai déjà dit au début de mon allocution, je voulais m'attarder principalement à la partie du projet de loi qui transfère au Conseil des arts du Canada les attributions du Conseil de recherches en sciences humaines et tous les programmes culturels internationaux.

J'aimerais répondre à l'autre partie de la question que m'a posée mon ami et collègue le député de Missisauga concernant les différentes organisations qui s'opposent à cet aspect du projet de loi C-93. Je peux citer la Conférence des arts du Canada, l'Association des universités et collèges du Canada et divers groupes d'intervenants du milieu des sciences sociales. En fait, le milieu des arts, celui des sciences humaines, les chercheurs et les intervenants en sciences sociales sont en majorité, je dirais presque sans exception, opposés à ce changement. Et malgré tout, le gouvernement insiste pour faire adopter ce projet de loi, tout en admettant par ailleurs qu'il n'économisera pas des sommes énormes grâce à cette modification. Il prétend qu'il sera ainsi plus efficace, même si tous les gens du milieu, ainsi que ce que l'on appelle la clientèle, affirment au gouvernement que ce ne sera pas le cas. Selon eux, en regroupant ainsi ces organismes, le gouvernement ne sera pas plus efficace, il le sera moins. Pourquoi alors le gouvernement veut-il quand même faire adopter cette partie du projet de loi C-93?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le projet de loi C-93 n'est pas du tout ce que le gouvernement prétend. Si vraiment il s'agit de faire des économies, qu'on nous donne des chiffres. Qu'on les dépose pour que nous puissions les étudier. Mais qu'on arrête d'essayer de faire croire aux Canadiens qu'on va économiser des millions de dollars. Qu'on dépose les chiffres. Je vais continuer à insister, de concert avec certains de mes collègues, pour que ce soit fait.

Si le gouvernement veut vraiment économiser de l'argent, qu'il consulte le rapport du vérificateur général. Prenons, par exemple, les échappatoires fiscales dont profitent les sociétés affiliées étrangères. Le vérificateur général avait des choses à dire là-dessus qui auraient permis d'économiser des millions sinon des milliards de dollars. L'application de la TPS a coûté jusqu'à 1,7 million de dollars selon ce rapport et 4 000 employés nouveaux administrent cette taxe. Des contrats ont été accordés sans appels d'offres, 22 contrats s'élevant à 3,3 millions de dollars pour le seul Secrétariat de la prospérité.

Des pensions ont été versées à des prestataires qui n'y avaient pas droit. D'ici l'exercice financier 2000-2001, on aura perdu 1,2 milliard de dollars. Ce ne sont que quelques exemples de programmes qui ne marchent pas, de dépassements de crédit, des problèmes qui se posent au gouvernement et qui coûtent non pas des millions mais bien des milliards de dollars aux contribuables canadiens. Si le gouvernement cherchait vraiment à faire des économies, il aurait pu s'attaquer à ces problèmes.

Il aurait également pu s'en prendre à d'autres secteurs. Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Il aurait pu réduire la taille du Cabinet. Il aurait pu réduire le nombre de secrétaires parlementaires. Il aurait pu réduire le nombre de voyages et autres avantages dont nous bénéficions et ils sont nombreux. Vous voulez faire des économies?

[*Français*]

Soyons sérieux. Je constate qu'il y a un collègue qui rigole là-bas. Il ne faut pas rigoler, c'est sérieux. Si vous voulez épargner de l'argent, je vous ai donné de très bons exemples, des exemples qui pourraient faire épargner énormément d'argent.

M. Hudon: Regardez la liste!

M. Duhamel: Ah, lorsque je commence à toucher des points délicats, ça commence à crier. Vous le voyez, monsieur le Président, ça commence à crier parce que je touche un nerf, et je vais continuer.

[*Traduction*]

Comme je le disais, si on veut faire des économies, le rapport du vérificateur général est un bon début et quant à la taille du Cabinet et du gouvernement, on peut faire quelque chose de productif là-dedans.

Le gouvernement parle d'améliorer l'efficacité. Ils veulent accroître l'efficacité.

Le gouvernement vient à peine de s'en rendre compte, après huit ans de pouvoir. Il se dit qu'il faut faire quelque chose parce qu'il perd de l'argent à droite et à gauche. Ainsi, après huit ans de pouvoir, le gouvernement se réveille enfin. Quelqu'un a dit qu'il fallait faire quelque chose pour donner l'impression que le gouvernement sera plus efficace. Que pourrions-nous faire? Je suis sûr que quelqu'un a dit que peu importe que le gouvernement agisse ou non, l'important est de donner l'impression qu'il agit.

[*Français*]

C'est l'impression qui compte. C'est cela qu'ils veulent, donner l'impression qu'ils ont sabré, qu'ils deviennent tout à coup efficaces, que maintenant ils ont vu la grande lumière et que, grâce à ce projet de loi, il y aura davantage d'efficacité au sein du gouvernement.

[*Traduction*]

Les Canadiens ne vont pas se laisser duper. Si le gouvernement ne fait pas de propositions précises et ne démontre pas sans l'ombre d'un doute qu'il va accroître son efficacité, les gens ne vont pas le croire. Ils ne croiront tout simplement pas ce qu'il dira.

Je vois qu'un de mes collègues hoche la tête en signe d'assentiment, ou peut-être parce qu'il est vexé, ce qui revient au même. La conclusion est la même. Mon collègue reconnaîtra sans aucun doute que si les Canadiens n'ont pas la preuve absolue que le gouvernement va améliorer son efficacité, ils demeureront incrédules.

Les Canadiens savent bien à quoi s'en tenir au sujet du gouvernement actuel. Ils savent qu'il est un maître de l'illusion, qu'il n'a pas son pareil pour ce qui est de changer les attitudes ou du moins essayer de le faire, créer de nouvelles perceptions, tenter de contrefaire un programme politique dans le but de persuader les Canadiens de lui accorder un troisième mandat. Cela fait partie de son plan.

[*Français*]

Bien sûr que ça fait partie du plan. Pourquoi prétendre que l'on va épargner de l'argent en exagérant le montant ainsi épargné? Pourquoi prétendre qu'il y aura une croissance de l'efficacité du gouvernement lorsqu'il n'y a aucune preuve qui le démontre?

[*Traduction*]

Comme il doit y avoir des élections prochainement, le gouvernement essaie de contrefaire un programme, de donner l'impression, en ayant recours à des tours de passe-passe, qu'il peut servir efficacement les Canadiens.

Une voix: C'est exact.

M. Duhamel: Mon collègue abonde dans le même sens; je m'en réjouis. Je sais qu'il n'a pas voulu dire que ce que je disais était fondé. Voilà à quoi il souscrivait, j'en suis absolument certain. Il sait bien que cette mesure ne va pas vraiment permettre de faire des économies, qu'elle ne contribuera pas à améliorer l'efficacité du gouvernement. Mon collègue sait bien ce que le gouvernement essaie de faire.

Il était probablement à la table lorsqu'on a élaboré la stratégie visant à déterminer ce que le gouvernement allait faire pour essayer de persuader les Canadiens de lui accorder leur appui. Mais ceux-ci ne se laisseront pas avoir. Le gouvernement veut persuader les Canadiens qu'il agit, alors qu'il ne fait rien.

• (1340)

Revenons au projet de loi. Un certain nombre de collègues ont parlé du Conseil de recherches en sciences humaines, et c'est une partie importante de cette mesure. Je vais m'y attarder, mais je dirai également qu'elle traite de beaucoup d'autres choses.

Elle porte le titre de Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux). C'est plutôt impressionnant, n'est-ce pas, «organismes gouvernementaux»? Il y est question de l'Office des produits agricoles, mais comme certains de mes collègues en ont déjà parlé, je n'y reviendrai pas en détail.

On y parle de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du Conseil des arts et de la recherche qui fusionne pour devenir le Conseil de la recherche en sciences humaines et sociales. Il y est question de la Corporation commerciale canadienne, de la Protection civile Canada, de la Commission indépendante d'examen des activités de la Gendarmerie royale du Canada, du Tribunal de la propriété intellectuelle, du Tribunal du commerce extérieur et des marchés publics et de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier.

Et c'est là qu'est un des pièges. Les Canadiens n'avaient encore jamais entendu parler de ces organismes. Comme l'a fait remarquer l'un de mes collègues, l'un d'entre eux n'a pas siégé depuis 16 ans. Et il est également probable que quelques autres soient morts de leur belle mort depuis belle lurette.

Mes collègues veulent abolir quelque chose qui n'existe plus. Quelle mesure législative efficace! Toutefois c'est là que se trouve l'un des pièges que le gouvernement essaye de tendre. Il sort ces titres impressionnants avec l'espoir que les Canadiens auront l'impression qu'il fait quelque chose d'utile. Il espère, on ne sait trop comment, modifier les résultats des sondages.

Permettez-moi d'aborder ce qui est sans doute, pour de très nombreux Canadiens, la partie la plus significative du projet de loi. Il s'agit des dispositions tendant à éliminer le Conseil de recherches en sciences humaines, à confier son mandat au Conseil des arts du Canada et à y muter les employés visés. C'est l'un des aspects du projet de loi qui dérange le plus les Canadiens et que le gouvernement regrettera le plus.

Il y a un autre aspect que le gouvernement a oublié, selon moi. Il s'agit du fait que ce Conseil accorde des subventions et administre de ce fait des crédits destinés aux travaux de recherche et à des bourses. Il a été créé en 1977 et il effectue de l'excellent travail depuis.

L'autre question qui inquiète les Canadiens, c'est le fait que le ministère des Affaires extérieures affecte un personnel d'environ 25 personnes à l'administration du Programme des relations culturelles et universitaires internationales. On prévoit pour ce programme un budget de 27 millions de dollars. Le Conseil des arts du Canada qui a été créé en 1957 offre des subventions et des services aux artistes et aux organismes voués aux arts et emploie 248 personnes.

On va regrouper tout cela. On ne nous a absolument pas montré où on va réaliser des économies et on ignore s'il y aura ou non des suppressions d'emplois—et j'espère que ça ne sera pas le cas—voire si des économies pourront être réalisées. On ne fait rien. On prend les organismes en question que la plupart des gens connaissent très peu et on prétend qu'on va parvenir à des résultats très utiles alors qu'en fin de compte on crée simplement une illusion.

Voyons ce que les universitaires pensent des mesures en question.

[*Français*]

J'ai devant moi un communiqué de presse du 30 novembre dernier, il y a donc quelques mois, qui se lit comme suit: «Le financement de la recherche en sciences sociales est menacé.»

[*Traduction*]

Les intéressés croient que les recherches en sciences sociales sont menacées.

Ils disent notamment que ce projet de loi tendant à regrouper divers organismes peut entraîner la disparition des recherches en sciences humaines. Mais il y a bien plus. Les crédits destinés aux recherches en sciences sociales sont menacés et ainsi, on risque de ne plus être en mesure d'effectuer des recherches d'aussi grande qualité que dans le passé.

J'ai en main un autre communiqué venant de l'Association des universités et collèges du Canada et je vais vous en lire le grand titre: «L'abolition du Conseil de recherches en sciences humaines constitue un pas en arrière». On ajoute que l'association éprouve des réserves au sujet de la décision de confier au Conseil des arts du Canada la tâche de mener à bien les programmes mis en oeuvre par le conseil. On soulève plusieurs points importants.

La même organisation affirme que le transfert du Programme des relations universitaires internationales du ministère des Affaires extérieures au Conseil des arts du Canada pourrait poser certains problèmes. On ajoute ensuite que le Conseil de recherches en sciences humaines joue un rôle essentiel dans le cadre des travaux globaux de recherche au Canada et on fait ensuite l'historique de ce conseil. J'exhorte les députés, mes collègues, à lire tout ceci, car ils y retrouveront certains faits qu'ils ignorent peut-être.

Dans un autre communiqué de l'Association des universités et collèges du Canada, on affirme que la fusion de ces programmes de relations universitaires et culturelles n'est ni nécessaire ni souhaitable. On propose une série de modifications permettant de se lancer dans la bonne voie.

Cependant, je suis persuadé que le gouvernement n'a pas pris le temps d'examiner les propositions en question. Il ne veut pas écouter les Canadiens. Nous le savons, car s'il avait écouté les Canadiens, il aurait mis un terme à tout ceci. Il aurait dû consulter les Canadiens, les gens les plus directement touchés.

[*Français*]

Monsieur le Président, vous savez fort bien que ces gens connaissent davantage l'impact de ce projet de loi sur leurs organismes, sur ce que font ces organismes pour la population canadienne.

[*Traduction*]

Voici un autre communiqué sur le mini-budget, celui-ci de l'Association des universités et collèges du Canada.

[*Français*]

C'est un mini-budget qui laisse un goût amer aux universités. Pourquoi leur laisse-t-il un goût amer? Parce que les universités ont été trahies. Voilà la raison. Elles ont été trahies.

Voici un autre communiqué, cette fois-ci de la Fédération canadienne des sciences sociales: «Le gouvernement fait fi de ses engagements au niveau du financement des sciences sociales.» De quelle façon le gouvernement fait-il fi de ses engagements?

[*Traduction*]

Après ou à peu près en même temps, le gouvernement, dans le cadre de sa stratégie, a décidé de fusionner ces deux organismes.

[*Français*]

Monsieur le Président, vous savez cela aussi bien que moi.

[*Traduction*]

Il savait qu'il y aurait un problème du fait qu'il n'y avait pas eu de consultations parce que la décision n'avait aucun sens et qu'il n'y avait pas suffisamment réfléchi. Et donc, pour les rassurer, le gouvernement leur a annoncé une augmentation des fonds destinés à la recherche et au développement de 4 p. 100 sur quatre ans. Or, quelques mois après, que fait-il? Il manque à sa parole.

Si l'on peut manquer à sa parole—vous prétendez que la situation financière est pire que vous ne le croyiez au moment de l'annonce de l'augmentation—c'est que l'on admet deux choses. D'abord, on n'a pas fait de bonnes prévisions financières. Non, vraiment, les prévisions n'étaient pas bonnes.

[*Français*]

La majorité des gens seraient d'accord avec moi que lorsque je vous promets quelque chose, lorsque je promets et que je le dis sur la place publique, franchement revenir un peu plus tard en disant: Eh bien, écoutez, je ne connaissais pas suffisamment bien les contraintes budgétaires, etc., ça n'a pas l'air bien et cela n'est pas propre du tout. Quelque chose me vient à l'idée, mais je pense que ce serait presque trop méchant à dire.

[*Traduction*]

Les gens n'oublieront pas que le gouvernement a manqué à la promesse qu'il leur avait faite. Ce ne serait trop grave si c'était la première fois, mais ce ne l'est pas.

J'ai ici un autre communiqué venant de la Fédération canadienne des études humaines, dans lequel on dit ceci: «Une promesse est une promesse, ou n'est-ce plus le cas?» Un autre communiqué fait état de: «Très mauvaises surprises pour les universités dans le mini-budget».

Souvenons-nous de ceci car c'est extrêmement important. Je sais que mes collègues seront d'accord avec moi sur ce point même s'ils ne le sont pas sur les autres ou s'ils ont encore certaines réserves. Les problèmes sociaux sont les plus gros défis que doivent affronter notre pays et en fait le monde.

Si on réfléchit un moment sur les difficultés que connaît actuellement notre pays, on songe tout de suite aux pauvres. Même si les statistiques diffèrent—beaucoup de gens seraient d'accord avec moi pour dire qu'ils sont près de cinq millions. Tout dépend de la façon dont on définit la pauvreté, je comprends cela, mais remarquons que la majorité des pauvres sont des femmes et un million sont des enfants.

On verrait aussi qu'il y a 1,6 million de chômeurs au Canada aujourd'hui, que la plupart d'entre eux cherchent du travail et veulent travailler, mais que les emplois n'existent pas. Ce sont là les chiffres les plus récents qui, à mon grand regret, serait apparemment trop bas, mais il y a plus de 2,2 millions d'assistés sociaux au Canada. Le chiffre approche, paraît-il, les trois millions.

Les banques d'alimentation utilisaient à un moment donné le chiffre de deux millions de pauvres. Il y en a plus maintenant.

Voilà les défis que doivent relever les Canadiens et le gouvernement qui s'apprête à entamer une nouvelle session. Le gouvernement veut donner l'impression qu'il agit en prétendant que, s'il élimine certains organismes qui ne se réunissent jamais, cela permettra de réaliser des économies et d'accroître l'efficacité gouvernementale.

Permettez-moi de rappeler d'autres défis de notre société.

[*Français*]

On parle souvent, presque tous les jours, des problèmes d'abus, qu'il s'agisse d'abus envers les aînés, envers les enfants, envers les partenaires, trop souvent envers les épouses, et ce sont des défis de notre société. On parle de ces abus parce qu'on reconnaît que cela ne doit pas être toléré dans cette société.

• (1350)

Lorsque je parle du taux de chômage, lorsque je parle des gens qui reçoivent l'aide sociale, lorsque je parle des hommes, des femmes et des enfants qui seront nourris par des banques alimentaires, lorsque je parle des abus, que ce soit des aînés, des femmes ou des enfants, quels seraient les gens qui pourraient peut-être nous éclairer, qui pourraient peut-être nous faire voir certaines solutions?

[*Traduction*]

Bien sûr, ce sont ceux qu'on appelle—au sens large—spécialistes en sciences sociales qui pourraient répondre à ces questions. Ce sont eux qui pourraient en quelque sorte nous donner une nouvelle orientation, nous proposer de nouvelles solutions, pour que nous tous qui voulons débarrasser la société de ces maux puissions réaliser certains progrès dans ce sens.

Quand on examine cette décision du gouvernement, qui, je le répète, s'inspire de motif strictement politiques, je signale qu'il est important de comprendre ce qui est arrivé à tout le domaine de notre éducation.

Il y aura eu dix milliards de dollars de moins en paiements de transfert au titre de l'éducation entre 1986 et 1995. Et cela, sans compter l'inflation et les besoins croissants en formation et en recyclage.

Dans le cas de la R et D, le gouvernement avait promis de doubler ses investissements pour égaler ceux du Japon, des États-Unis, de l'Allemagne, de la France et d'autres pays. Qu'est-il arrivé? Nous avons encore reculé.

Et je n'ai même pas parlé de l'endettement des étudiants ou des augmentations astronomiques des frais de scolarité et autres frais universitaires. Je pourrais continuer encore, mais nous devons examiner les choses dans ce contexte. Le monde de l'éducation a encore une fois été attaqué sans consultation. Ses porte-parole ont fait des recommandations. Ils ont dénoncé la chose. Ils ont dit qu'à tout le moins, il fallait arrêter là, consulter et, après avoir étudié à fond les répercussions, donner suite à cette proposition si elle semblait convenir, mais seulement à ce moment-là.

[*Français*]

Donc, je termine en demandant au gouvernement de considérer cette proposition, d'arrêter l'étude de ce projet de loi, d'aller consulter et, lorsqu'ils auront consulté, s'ils croient fermement que c'est la meilleure décision pour notre communauté académique, nos étudiants et la population canadienne, d'aller de l'avant, mais, s'il vous plaît, non sans avoir consulté ou réfléchi.

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je dois dire que mon collègue brille davantage par son art oratoire que par sa logique.

J'ai essayé de comprendre à quoi il voulait en venir, mais je n'ai pu percevoir autre chose que de grandes généralisations et l'affirmation qu'il s'opposait à tout ce que le gouvernement pouvait proposer.

Le député a dit que les Canadiens n'avaient jamais entendu parler de la plupart de ces organismes qu'on est en train d'abolir. Vous rappelez-vous quand il a dit cela? Dans le même souffle, il a ajouté que le gouvernement ne prêtait pas attention aux Canadiens, qui, selon lui, tiennent à ce que ces organismes restent en place. En d'autres termes, ils n'en ont jamais entendu parler, mais ils y tiennent.

Il s'est sans doute embrouillé quelque part. Il voulait peut-être dire, en fait, que les Canadiens veulent que le Conseil de recherches en sciences humaines demeure. Le député parle à ce propos d'une offensive contre les milieux universitaires.

Si les subventions et les bourses distribuées par ces organismes, notamment le Conseil de recherches en sciences humaines, étaient éliminées, je devrais me ranger de son côté, car j'estime qu'elles sont de la plus haute importance.

Ce qui importe, c'est que le financement des recherches et des études supérieures se fasse. Il sera maintenu.

Le député a lui-même signalé dans son intervention que le Conseil de recherches en sciences humaines avait été mis sur pied en 1977. Ne se rappelle-t-il pas que, avant 1977, les mêmes subventions étaient dispensées par nul autre que le Conseil des arts du Canada. Celui-ci a déjà rempli cette fonction. N'est-ce pas intéressant?

Le gouvernement qui a précédé le gouvernement actuel était un partisan de la multiplication des services et organismes de l'État. Le gouvernement en place se soucie plutôt de rentabilité et d'efficacité et il veut que nous soyons de notre temps. Même le chef du député a dit dans

une allocution récente, à l'Université d'Ottawa, que notre défi, aujourd'hui, était d'adapter le rôle du gouvernement à un monde nouveau. C'est précisément ce que fait le gouvernement. Je suppose que c'est là que le chef de l'opposition est allé chercher cette excellente idée. Je pose la question au député: Celui-ci n'est-il pas d'accord que le gouvernement doit être efficace? Que le gouvernement doit répondre aux besoins de la population? Qu'il convient parfois que le gouvernement examine sa propre structure afin de fournir des services rationalisés qui servent mieux les intérêts des Canadiens que la pléthore d'organismes, on en compte plus de 400, qui existent à l'heure actuelle? Qu'une telle rationalisation est tout à fait indiquée et que c'est précisément ce qui sous-tend la mesure législative en question; que celle-ci bénéficie d'ailleurs de l'appui de la population?

M. Duhamel: Oui, je suis d'accord que le gouvernement doit envisager une rationalisation, mais cet exercice doit être motivé par une fin honorable. Or, ce n'est pas le cas.

Je suis abasourdi. Le député, qui se dit progressiste-conservateur, devrait se lever et annoncer qu'il est dorénavant un régressiste-conservateur, parce que telle est la nature du geste posé par le gouvernement.

Si mon art oratoire dépasse ma logique—le député n'a pas compris mon message—je me demande ce qu'il faut penser de son intelligence, mais je me garderai de répondre. Disons que je vais laisser cette question en suspens.

Le député devrait comprendre que dans notre pays de 27 millions d'habitants, il y a un certain nombre d'étudiants et d'intervenants du milieu universitaire qui comprennent les conséquences de l'intention du gouvernement en ce qui a trait au Conseil de recherches en sciences humaines. Mon collègue devrait savoir cela.

Par ailleurs, il y a un certain nombre d'autres Canadiens, mais le député ne comprend peut-être pas cela, qui n'ont pas le temps d'étudier à fond les noms complexes d'organismes en place depuis un certain temps. Si le gouvernement avait eu l'intention de réaliser des économies, s'il avait voulu favoriser l'efficacité, s'il avait eu une intention honorable plutôt que déshonorable, s'il n'avait pas essayé de tromper les Canadiens, s'il avait réfléchi avant d'agir et si la population avait été consultée, j'aurais été heureux d'appuyer ce genre de mesure législative.

Nous savons que tels n'étaient pas les motifs du gouvernement. Par conséquent, mon collègue devrait tenir compte de mes recommandations—ce ne sont pas des suggestions mais bien des recommandations—et se lever ici pour rebaptiser son parti le parti régressiste-conservateur plutôt que progressiste-conservateur, pour réévaluer l'observation qu'il a formulée au sujet de mon art oratoire et ma logique, et peut-être pour me dire en toute confidence ce qu'il pense—car je ne voudrais pas que ce soit une déclaration publique—compte tenu du fait que cette observation en dit long sur son intelligence, puisque le député n'a pas compris mes propos qui étaient pourtant tout à fait clairs. Ce que j'ai dit c'est que le gouvernement flouait les Canadiens. Le député comprend peut-être mieux maintenant.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de ce projet de loi et, notamment, d'aborder la question de l'avenir de la recherche dans notre pays. Je pense que c'est ça l'enjeu et que l'une des questions primordiales dont traite ce projet de loi est le transfert des études en sciences, en sciences de l'éducation et en sciences humaines au Conseil des arts. Ce n'est pas une association, mais vraiment l'absorption d'un organisme par un autre.

Il y a lieu de s'inquiéter sérieusement. Le Conseil des arts est régi par sa propre loi et a son propre mandat. Et ce qui est surtout à craindre, c'est que les sciences humaines ne souffrent du changement, qu'on ne leur accorde moins d'importance alors que le conseil a favorisé, financé et lancé des travaux très importants.

Le gouvernement parle souvent de processus de changement, de l'adaptation au changement, de conditions nouvelles pour la concurrence, de globalisation de l'économie. On parle d'une économie de l'avenir fondée sur les industries de l'information et des services. Il ne fait aucun doute que la société, non seulement au Canada, mais dans le monde entier, est en pleine mutation. Une bonne partie de cette mutation est fondée sur les progrès scientifiques et technologiques.

Cependant, les progrès scientifiques et technologiques, au sens strict des sciences physiques, s'accompagnent d'une autre importante révolution. Il s'agit de notre mode de vie même, de notre mode d'apprentissage, de toute la dynamique sociale qui assure le fonctionnement de la société et celui des humains.

Article 31 du Règlement

On pense de plus en plus que les sciences physiques et la technologie ne se développent pas en vase clos, mais qu'elles ont des répercussions non négligeables sur les gens et la société. Il est de plus en plus important d'en prendre conscience, de comprendre, d'aller au-delà des améliorations techniques pour voir quelles sont leurs répercussions sur la société.

Je vais parler maintenant des sciences sociales et humaines.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

COMMUNICATION-QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, le Groupe Communication Canada, par son président-directeur général, Norman Manchevsky, essaie d'abolir, par tous les moyens, un excellent service fourni par Communication-Québec, au nom du gouvernement fédéral, concernant les programmes et les services fédéraux.

Les gens de l'Abitibi—Témiscamingue apprécient le service donné par le personnel de Communication-Québec qui a répondu à des milliers de demandes depuis l'implantation de ce service.

Le gouvernement canadien a profité, depuis 1986, des structures et des véhicules d'information de Communication-Québec sans qu'il n'ait à débourser un sou à ce chapitre.

Les Québécois et Québécoises expriment quotidiennement leur satisfaction quant à l'existence d'un guichet unique efficace de renseignements pour les gouvernements québécois et canadien et ceci, depuis 1986.

Le Groupe Communication Canada doit consulter les députés fédéraux du Québec avant d'abolir ce service donné par Communication-Québec pour le gouvernement canadien.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, chaque jour, 1500 kilos de 18 substances toxiques persistantes entrent dans les eaux du lac Ontario. Elles se composent de plus d'une tonne de plomb, de 424 kilos d'arsenic, d'un kilo de PCB et de plusieurs kilos de pesticides.

Ces substances toxiques persistantes menacent l'écosystème et la santé de plus de 8 millions de personnes qui vivent dans le bassin du lac Ontario et, en aval sur les rives du Saint-Laurent.

Avec le Plan vert, le gouvernement avait promis d'éliminer les substances toxiques persistantes. Aujourd'hui, le gouvernement n'a toujours pas d'objectifs ni de calendrier précis pour faire diminuer le volume des substances toxiques entrant dans le lac Ontario.

Pour la rivière Niagara, on a établi un objectif de réduction de 50 p. 100 pour les 18 substances toxiques persistantes d'ici l'an 1996, mais il n'est pas assuré qu'on réussira à l'atteindre.

Nous exhortons le gouvernement, tout d'abord, à réglementer huit des substances toxiques persistantes qui ne font toujours pas l'objet de réglementation; deuxièmement, à établir des objectifs et des calendriers pour. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LES BARRIÈRES COMMERCIALES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le bureau du ministère des Approvisionnements et Services à Moncton, au Nouveau-Brunswick, a pour politique de s'approvisionner uniquement au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard pour ses achats de moins d'importance, sans donner aux entreprises de la Nouvelle-Écosse la chance de fournir biens et services au bureau de Moncton.

Cela signifie que des entreprises situées par exemple à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, distantes de 300 à 400 kilomètres, peuvent fournir des marchandises et des services au bureau de Moncton. Cela signifie que des entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard, distantes de plus de 200 kilomètres, ont accès à ces marchés publics, alors que des entreprises de la Nouvelle-Écosse, distantes de 50 kilomètres seulement, s'en voient restreindre l'accès par un obstacle au commerce interprovincial imposé par le gouvernement fédéral actuel.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de la région de l'Atlantique exhortent toutes les parties à supprimer les barrières commerciales. Cette position constituait un élément-clé de l'Accord de Charlottetown et constitue maintenant une importante re-

commandation inscrite dans l'Initiative de la prospérité. De même, le Conseil des premiers ministres des Maritimes a fait de la suppression des obstacles au commerce interprovincial l'un de ses objectifs les plus importants.

Étant donné ces politiques des gouvernements fédéral et provinciaux, j'exhorte le ministre des Approvisionnements et Services à laisser tomber cette barrière commerciale et à ouvrir le marché des achats fédéraux à Moncton aux entreprises de la Nouvelle-Écosse, dont certaines sont établies à 50 kilomètres seulement de Moncton.

* * *

LES INNU

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, le gouvernement doit agir immédiatement pour mettre un terme aux nombreuses tentatives de suicide chez les jeunes enfants innu de Davis Inlet, au Labrador.

On ferme les yeux sur les souffrances de cette communauté depuis trop longtemps. Les installations et les services promis par le gouvernement il y a 26 ans n'existent toujours pas. Les Innu veulent s'installer sur le continent, mais on n'a pas donné suite à leur demande, et leur revendication territoriale n'a pas encore été réglée.

Trop de personnes ont perdu la vie. Trop de personnes essaient encore de s'enlever la vie.

Le gouvernement doit consulter les leaders innu et prendre des mesures immédiates pour réinstaller ce peuple à l'endroit qu'il a choisi sur le continent et lui donner toute l'infrastructure nécessaire. Il doit aussi donner aux Innu les traitements et les services de santé et de counseling qu'ils ont demandés.

Je prie instamment le gouvernement de donner une véritable signification à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à l'Année internationale des populations autochtones, que nous célébrons en 1993, en redonnant espoir aux enfants et aux familles de Davis Inlet.

* * *

LES TRANSPORTS

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): De tous les temps, la politique fédérale des transports a été l'un des principaux outils du développement économique au Canada atlantique. On a toujours accordé beaucoup d'importance aux réseaux routier et ferroviaire, surtout en ce qui concerne le transport des marchandises.

Article 31 du Règlement

De nos jours, on observe pourtant dans ce domaine une aberration à la fois grave et coûteuse. Le transport par camion sur nos routes, surutilisées au point de devenir dangereuses, augmente, tandis que le transport ferroviaire des marchandises diminue et que certaines voies principales pourraient être abandonnées.

Il est également important de rappeler que les routes sont construites et entretenues aux frais de l'État, tandis que l'infrastructure ferroviaire est généralement l'oeuvre de sociétés privées. Il est sûrement possible de répartir le transport des marchandises de façon plus efficace entre les deux modes. Par exemple, les effets néfastes du camionnage longue distance sur nos routes ne pourraient-ils pas être amoindris par des concepts comme les services rail-route desservant certains corridors? Ne pourrait-on pas concevoir des mesures économiques d'encouragement ou de dissuasion pour réorienter une partie du transport routier vers les compagnies de chemins de fer?

Voilà autant de questions importantes au sujet de la politique des transports au Canada atlantique auxquelles il faudrait sérieusement réfléchir dans la conjoncture actuelle.

* * *

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que débute la Semaine du développement international au Canada, qui donne au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens l'occasion de réfléchir à l'engagement à long terme que notre nation a pris envers les pays du tiers monde.

Il faut profiter de l'occasion pour féliciter les ONG de développement et leurs milliers de bénévoles qui collaborent inlassablement à une oeuvre vitale. Ces organisations non gouvernementales travaillent de concert avec des groupes locaux dans les pays en développement. Ensemble, ils visent à améliorer les soins de santé élémentaires, l'éducation et la formation, les techniques agricoles et les activités des petites entreprises et participent à de nombreux projets similaires. Les ONG regroupent des travailleurs expérimentés, efficaces et responsables.

Le gouvernement a signifié son intention de réduire l'aide qu'il accorde aux pays du tiers monde en faveur des pays de l'Europe de l'Est. Monsieur le Président, nous reconnaissons que l'Europe de l'Est a besoin d'aide, mais cette aide ne devrait pas lui être fournie au détriment des pays du tiers monde ou du financement des ONG oeuvrant dans les pays en développement.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, j'aimerais faire le point sur plusieurs malentendus qui circulent dans les médias au sujet des changements proposés à l'assurance-chômage. On parle d'une confrontation entre le ministre et le caucus québécois; on parle même de révolte. Ces histoires sont sans fondement.

Bien sûr, il est normal qu'au nom de nos électeurs et électrices nous posions des questions au ministre, ce que nous avons fait et continuons de faire, et cela dans un climat d'étroite collaboration et de compréhension réciproque.

Nous nous entendons tous sur le principe des mesures annoncées par le ministre des Finances dans son mini-budget du 2 décembre dernier et nos informations sont à l'effet que la grande majorité des Canadiens et des Québécois son aussi d'accord.

Cependant, mes collègues et moi voulons nous assurer que ces mesures ne feront pas preuve d'injustice dans leur application. De ce côté de la Chambre, nous sommes fidèles aux mêmes principes fondamentaux: l'équité, l'économie, et surtout la justice.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, au cours des deux derniers mois, des Montréalais ont été victimes d'actes de violence et de vandalisme commis par des extrémistes de droite.

En décembre, une église fréquentée par des Québécois d'origine haïtienne ainsi qu'une mosquée ont été incendiées. Par ailleurs, des jeunes ont attaqué et tué un homme qu'ils croyaient être gai. Le 2 janvier, on a profané sept synagogues en y apposant des swastikas et des slogans haineux. Le 27 janvier, des symboles antisémites ont été peints sur une synagogue, un centre communautaire, quatre automobiles et deux maisons. Hier encore, des swastikas et des slogans antisémites ont été peints sur deux autobus scolaires.

Il existe des indices troublants qui laissent supposer qu'il ne s'agit pas d'incidents isolés. De nouveaux groupes voient le jour au Canada; des étudiants sont recrutés dans nos écoles et des techniques modernes sont employées à des fins de propagande haineuse. C'est pour ces raisons que l'organisme B'nai B'rith a demandé la création d'une commission royale sur le racisme.

J'exhorte le ministre de la Justice à rencontrer les représentants du B'nai B'rith, à étudier leurs recommandations et à prendre des mesures afin de montrer que le racisme ne sera pas toléré au Canada.

* * *

• (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, les résidants de ma circonscription et de toutes les régions du pays sont horrifiés par les atrocités rappelant celles du régime nazi qui sont commises en Bosnie-Herzégovine et dans d'autres régions de l'ancienne Yougoslavie. Les Nations Unies tolèrent cette «purification ethnique» en adoptant des propositions qui permettent aux belligérants de conserver le territoire acquis par la force.

J'exhorte la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à exiger que les Nations Unies imposent un plan de paix qui respecte le territoire de la Bosnie-Herzégovine ainsi que les droits à la propriété des anciens résidants, et qui prévoit la mise sur pied d'un tribunal pour juger les crimes de guerre et punir ces actes barbares.

Le monde ne doit pas se contenter d'être un témoin passif.

* * *

LA PÊCHE AU POISSON DE FOND

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en annulant les permis inutilisés des pêcheurs de poisson de fond, le gouvernement renie la Politique de délivrance des permis aux pêcheurs authentiques qu'il appliquait depuis dix ans.

En vertu de cette politique, le gouvernement accordait la priorité aux pêcheurs à temps plein qui étaient titulaires de nombreux permis et qui conservaient ceux-ci même s'ils ne les utilisaient pas. Ainsi autorisés à détenir de nombreux permis, les pêcheurs pouvaient jouer directement un rôle dans la conservation des ressources.

Les pêcheurs qui ne se sont pas prévalus de leurs permis pendant deux ans ont en effet contribué à la conservation des stocks. Pourtant, le gouvernement fédéral a toutefois décidé de les pénaliser.

À mon avis, l'Union des pêcheurs des Maritimes, la Prince Edward Island Fishermen's Association et la Fédération des pêcheurs de l'Est ont raison de contester la décision du ministre et son plan de gestion du poisson de fond pour 1993.

C'est au gouvernement du Canada, et non aux pêcheurs côtiers, qu'il devrait incomber de démontrer que la suppression des permis favorisera la conservation des stocks. Il faut condamner le gouvernement du Canada d'avoir brusquement et arbitrairement renversé une poli-

tique établie de longue date et, partant, d'avoir porté préjudice aux pêcheurs côtiers.

* * *

LA JUSTICE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, les citoyens d'un village de ma circonscription se réunissent aujourd'hui à contrecoeur. Les citoyens de Saint-Eustache, au Manitoba, enterrent aujourd'hui deux des leurs.

La semaine dernière Maurice et Sherri-Lee Paul ont été suivis et assassinés dans leur propre domicile. Saint-Eustache est un petit village paisible. Maurice et Sherri-Lee avaient trois enfants et ils étaient très actifs dans leur milieu. Ils étaient très connus et estimés à Saint-Eustache. Comme bien d'autres, ils ne méritaient pas de mourir.

Le moment est venu de renforcer les lois canadiennes. Une ordonnance interdisait au meurtrier de Sherri-Lee et de Maurice d'entrer en contact avec leur famille. Les Paul ont fait confiance à nos lois, mais celles-ci les ont laissé tomber.

La Chambre doit maintenant adopter des dispositions législatives afin qu'aucune autre localité ne connaisse la douleur que vit aujourd'hui le village de Saint-Eustache.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, le premier ministre a dit en 1987:

> Ma principale priorité est d'avoir un Accord de libre-échange qui mette fin aux menaces que font peser sur l'industrie canadienne les protectionnistes américains qui harcèlent et restreignent nos exportations par un usage abusif des lois sur les sanctions commerciales.

Eh bien, le premier ministre n'a pas atteint son objectif parce que le harcèlement commercial se poursuit de plus belle dans les domaines de l'acier, du porc et du bois d'oeuvre.

Par suite de l'échec du libre-échange et du rejet d'un accord commercial sectoriel avec les États-Unis, qu'adviendra-t-il des travailleurs de l'acier canadiens, dont 12 000 ont été mis à pied en quatre ans?

Le ministre du Commerce extérieur propose maintenant, croyez-le ou non, la formation d'un comité de spécialistes qui serait chargé de se pencher sur la question et de faire des recommandations aux deux gouvernements. Or, ce matin, aucune proposition officielle n'avait encore été faite au gouvernement américain.

Quant au groupe d'experts chargé d'étudier les différends et à ses décisions, il semble que s'il rend une décision favorable aux Américains, ces derniers trouvent que c'est tout à fait normal, mais que si, au contraire, il donne raison au Canada, ce ne peut être, d'après les Américains, qu'une erreur grossière qu'ils s'empressent de contester.

Puis-je proposer au premier ministre qu'il accorde la plus haute. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LE *CAPE ASPY*

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, la ville de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, a été frappée par une autre catastrophe maritime, c'est-à-dire le naufrage du *Cape Aspy*, à quelque 67 milles au large de l'île Cap-de-sable. Onze membres d'équipage ont survécu, Dieu merci, mais le capitaine Albert Eisner et quatre autres ont péri.

Je tiens à louer les efforts déployés par les équipages des navires et des aéronefs qui se sont portés à leur secours, ainsi que les personnes qui ont mené l'opération de recherche et de sauvetage.

L'Atlantique Nord peut être meurtrier au plus beau de l'été. Il va sans dire qu'en pleine tempête d'hiver, quand la mer est grosse et que les glaces s'amoncellent, il est absolument terrifiant. C'est dire combien la pêche est un mode de vie rude et parfois périlleux.

Je voudrais rendre hommage aux hommes et aux familles qui ont perpétué de génération en génération cette industrie, la plus vieille au Canada. Je suis persuadé que tous les députés se joignent à moi pour offrir leurs condoléances à la famille et aux amis des hommes qui ont péri en mer la fin de semaine dernière.

* * *

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur s'accroche désespérément au pouvoir. Il a peur de donner à la population une chance de le mettre à la porte.

En 1984, un de mes collègues d'en face a tenu les propos suivants: «Après quatre ans, les Canadiens ont le droit de dire leur mot au sujet du gouvernement. Après quatre ans, le Canada a droit à des élections générales. À toutes fins utiles, le mandat du gouvernement est termi-

né. Si, après quatre ans au pouvoir, le gouvernement refuse de déclencher des élections générales, cela ne peut s'expliquer que par la lâcheté ou le mépris du processus démocratique. S'il a quelque respect pour la démocratie, le gouvernement doit annoncer des élections.»

L'auteur de ces propos est nul autre que le sénateur Lowell Murray, le confident du premier ministre et leader du gouvernement à l'autre endroit. Le premier ministre devrait s'inspirer des conseils que son ami prodiguait si librement et avec tant de conviction en 1984.

J'espère que tous les députés d'en face en discuteront avec leur chef et qu'ils le convaincront de mettre dès maintenant leur sort entre les mains de la population, à moins qu'ils n'aient aucun respect pour la démocratie. Dieu sait à quel point les gens ont hâte que cela arrive!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Le premier ministre croit peut-être qu'il n'est pas tenu de donner une réponse claire à son caucus, à ses collègues du Cabinet et à la presse, mais il a l'obligation de dire la vérité au peuple canadien et de clarifier les choses. Nous aimerions avoir une réponse claire du premier ministre. Le premier ministre démissionnera-t-il, oui ou non?

M. le Président: Il m'est difficile de juger cette question recevable. Le chef de l'opposition pourrait peut-être la formuler autrement.

M. Chrétien: Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi le premier ministre refuse de répondre à cette question.

M. le Président: Je dois probablement rappeler que j'ai jugé la question irrecevable.

M. Chrétien: Monsieur le Président, il s'agit d'une question très grave parce que des ministres sont partis en campagne, qu'ils ne font pas leur travail et que les fonctionnaires ne savent plus quelle direction prendre. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de nous dire s'il y aura un changement dans son rôle au cours des prochaines semaines?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, étant donné que mon collègue dit depuis des semaines qu'il attend avec impatience la reprise des travaux de la Chambre des communes pour présenter son programme de création d'emplois et d'amélioration des programmes sociaux au Canada, je trouve plutôt intéressant qu'il gaspille ainsi la possibilité de poser une question. Il disait qu'il avait hâte de pouvoir poser des questions et présenter ses solutions de remplacement pour la TPS, le libre-échange et tout le reste.

Puisqu'il pose la question, et j'imagine qu'il y tient, je peux lui dire ceci. Je dirige le Parti conservateur depuis dix ans et, en 1984, j'ai eu le privilège de faire très bonne figure devant un chef libéral. En 1988, j'ai encore fait bonne figure et, avec un chef comme celui-là, je m'attends à un tour du chapeau pour très bientôt.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est très facile. S'il veut le bien de ce pays, que le gouvernement n'ait pas peur de déclencher immédiatement des élections. Encore une fois, il a proposé à ce pays de conclure un Accord de libre-échange avec les États-Unis.

La semaine dernière, malgré l'Accord de libre-échange, le gouvernement n'a pas réussi à convaincre l'administration américaine à établir des règles efficaces concernant le dumping et les droits de douane. La semaine dernière donc, les États-Unis ont traité le Canada de la même manière qu'ils traitent les autres pays.

• (1420)

Le premier ministre ou le ministre pourrait-il dire aux Canadiens pourquoi les Américains ne veulent pas se conformer au prétendu accord de libre-échange qu'ils ont conclu avec le Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si je comprends bien, mon collègue suggère que nous n'aurions pas dû signer d'Accord de libre-échange avec les États-Unis, auquel cas nous ne pourrions recourir à la procédure d'appel devant un groupe binational. . .

Des voix: Quelle blague!

M. Mulroney: J'entends des voix se moquer. Huit recours ont été faits dans le cadre de l'Accord de libre-échange, et nous avons eu chaque fois gain de cause. Ce n'est pas une blague, c'est la réalité.

Le Canada a augmenté ses exportations d'acier aux États-Unis. Dans certains secteurs, les exportations ont augmenté de 41 p. 100. Même si nous traversons une période difficile, le Canada est le seul des 19 pays touchés par ces droits de douane à pouvoir faire appel à un groupe binational composé d'un nombre égal de Canadiens et d'Américains. Nous avons toujours eu gain de cause jusqu'ici, et nous l'aurons encore. Si on laissait faire le

chef de l'opposition, il n'existerait pas de tel recours, et les Canadiens seraient perdants.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il faudrait que le premier ministre explique cela aux ouvriers de Sidbec, au Québec, ainsi qu'aux ouvriers de Sault-Sainte-Marie et de Hamilton qui perdent leur emploi par centaines à tous les mois.

Pourquoi le premier ministre ne reconnaît-il pas l'erreur qu'ils ont fait en ne négociant pas ce que devrait être la situation obligatoire pour les deux pays en matière de subsides? C'est exactement le problème que nous avons à l'heure actuelle. Les Américains appliquent la loi américaine alors que nous devrions avoir un régime qui s'applique obligatoirement aux deux pays.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Il va falloir à un moment donné, monsieur le Président, que le chef de l'opposition se branche. Est-il en faveur de l'Accord de libre-échange, ou non? Est-il en faveur de la TPS, ou non? Est-il en faveur des politiques avancées par le gouvernement, ou non?

En ce qui concerne le libre-échange, je pourrais lui signaler tout simplement que comparativement à 1988, avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nos exportations annuelles de marchandises aux États-Unis ont augmenté de 17 milliards de dollars. La valeur de nos exportations de machines et d'équipements a dépassé, en novembre, de 24 p. 100 l'année précédente. La valeur de nos exportations de biens de consommation a augmenté de 24,8 p. 100 par rapport à l'année précédente et, attention, la valeur des exportations de produits automobiles a augmenté de 11,4 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'Accord de libre-échange est un grand succès et n'eût été sa présence, le Canada serait aujourd'hui défavorisé. Alors que tous les pays du monde souhaitent un tel traité avec les États-Unis, nous l'avons.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le fait est que dans l'industrie canadienne de l'acier, depuis trois ans, depuis l'arrivée de ce soi-disant Accord de libre-échange, l'industrie canadienne a perdu un milliard de dollars en investissements et que, dans mon comté et la région de Hamilton seule, il y a plus de 10 000 chômeurs.

Comment le premier ministre peut-il vanter les avantages de cet Accord alors que la semaine dernière, la décision sur l'acier va carrément à l'encontre de l'esprit d'un accord libre?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ma collègue me dit que les problèmes de l'industrie de l'acier sont tous reliés aux problèmes de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Il y a beaucoup de problèmes partout à travers le monde dans cette industrie. Les problèmes que connaît l'industrie canadienne avec une diminution des coûts de 100 $ la tonne ne sont pas dus à l'Accord de libre-échange, c'est un problème dans l'industrie ici même au Canada. C'est un problème de gestion ainsi qu'un problème avec les travailleurs.

Donc, nous devons aborder ce problème. Mon ministère a déjà entamé un dialogue avec les syndicats et aussi avec la gestion à ce sujet. Ce n'est pas un problème avec l'Accord de libre-échange.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la réponse du ministre est absolument honteuse.

Il a laissé entendre que ce n'est pas un problème dû au libre-échange. Alors peut-il expliquer pourquoi, en dépit de ses affirmations il y a cinq ans selon lesquelles l'Accord de libre-échange allait être avantageux pour l'acier, les Américains ont imposé la semaine dernière des droits de douane inéquitables à Stelco et Algoma ainsi qu'à d'autres sociétés canadiennes? Le problème ne réside pas dans la gestion canadienne ni dans les travailleurs de notre pays, mais dans l'incapacité du gouvernement à définir ce qui constitue des subventions déloyales.

Pourquoi le ministre rend-il les travailleurs canadiens et l'industrie sidérurgique de notre pays responsables de ses propres échecs et de celui du gouvernement dans les négociations sur le libre-échange?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ce qui est honteux, c'est la manière dont la députée déforme les faits et prétend que le problème réside dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis alors qu'elle sait pertinemment que c'est un problème mondial.

L'industrie canadienne n'a été touchée que la semaine dernière par les droits antidumping imposés par les Américains et c'est une complète déformation des faits quand elle prétend que les problèmes rencontrés par l'industrie depuis trois ans sont le résultat de l'Accord de libre-échange.

J'ai dit effectivement qu'il existait il y a 10 ans une différence à notre avantage de 100 $ par tonne en ce qui concerne les coûts entre les industries canadienne et américaine. Cette différence a disparu, non pas à cause de l'Accord de libre-échange, mais à cause des problèmes qui existent au sein de l'industrie et dont certains ont été causés par les sociétés elle-mêmes. C'est ce problème que nous essayons de résoudre maintenant.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, pendant que le chef de l'opposition et le premier ministre désirent débattre de l'emploi d'une seule personne, je voudrais parler des millions de personnes qui sont au chômage dans notre pays.

Lorsque le premier ministre a été élu pour la première fois et qu'il réagissait aux résultats de la récession créée par les libéraux, il a dit: «Si le chômage est moralement offensant, nous avons l'obligation morale de le freiner.»

Depuis l'ajournement de la Chambre en décembre dernier, 400 emplois ont été perdus dans les techniques de pointe à Ottawa et 1 450 à Oshawa, 10 000 dans les chemins de fer du Canada, 1 200 dans les magasins Woodward, etc.

Nous entendons dire que les choses s'améliorent, mais nous devons nous poser une seule et unique question. Où sont les emplois? Comment le premier ministre peut-il justifier ses orientations, qui ont abouti à une situation qu'il a qualifiée de moralement inacceptable, soit une hausse du chômage dans notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée demande où sont les emplois.

Elle soulève effectivement une grave question, contrairement au chef de l'opposition. On accorde une très haute priorité aux emplois, au Canada. Malheureusement, le chômage est trop élevé au pays.

Il y a eu une croissance de l'emploi au cours de cinq des six derniers mois; 57 000 nouveaux emplois ont été créés en décembre seulement. C'était là le plus. . .

Une voix: Où?

M. Mulroney: Le député demande: «Où?» Dans tout le Canada, 57 000 nouveaux emplois ont été créés. Le député devrait également être encouragé par le fait que je prends le temps de répondre sérieusement à la question, car elle est importante.

L'inflation a diminué au Canada et, calculée sur une année, elle se situe à son taux le plus bas en 30 ans. En 1992, les taux d'intérêt, calculés sur une année, ont atteint leur niveau le plus bas en 20 ans. Le Conference Board a indiqué ce matin que le Canada sera en tête des pays du groupe des Sept pour la croissance économique. Cette combinaison nous permettra de réduire le taux de chômage de façon importante, réfléchie, permanente et durable, au lieu de compter sur des projets douteux de création d'emplois.

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le problème, c'est que ce gouvernement ne s'attaque pas au chômage, il s'attaque aux chômeurs. Les changements proposés à l'assurance-chômage sont tellement abusifs, tellement cruels, particulièrement pour les femmes, pour les non-syndiqués, pour ceux qui travaillent dans des conditions qui sont dangereuses, que le gouvernement n'a même pas l'appui de tous ses députés.

Est-ce que le premier ministre va retirer sa politique en ce qui concerne les changements à l'assurance-chômage?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes prêts à écouter, bien sûr, les députés de cette Chambre, y compris le chef des Néo-démocrates en ce qui concerne tout projet de loi.

En ce qui concerne l'assurance-chômage, si elle a des idées qui nous permettraient d'épargner les 600 millions de dollars dont on a besoin pour la réduction du déficit, tout en étant justes avec les travailleurs et les travailleuses, il me ferait plaisir d'avoir de ses nouvelles.

Mais il s'agit d'une proposition, par exemple. . .

Une voix: C'est une mesure cruelle!

M. Mulroney: Le député néo-démocrate crie et dit que c'est cruel. Le gouvernement socialiste, en France, a procédé avec une mesure presque identique. Alors, cela ne peut pas être particulièrement cruel pour le socialisme international. Mais bien sûr, on est prêts à entendre et à écouter avec attention toute idée intéressante en provenance de l'opposition.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous avons une suggestion très simple. C'est que le gouvernement s'attaque au chômage et non aux chômeurs. Or, les changements qu'il propose s'attaquent aux chômeurs.

Vu les licenciements annoncés depuis le 12 décembre, lorsque cette Chambre a ajourné, les licenciements proposés dans le secteur ferroviaire, la dévastation dans tous les secteurs de notre économie, l'immense rassemblement d'agriculteurs en Saskatchewan contre la destruction des communautés rurales et des exploitations agricoles, on peut dire que tout ce que le gouvernement a présenté a été un échec.

Je dis au premier ministre: Ne procédez pas aux changements à l'assurance-chômage, ne ratifiez pas l'accord commercial avec les États-Unis et le Mexique, ne présentez pas de nouveau budget, ne faites rien sauf déclencher des élections. Est-ce que c'est ce que fera le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai envisagé de déclencher des élections, mais par affection pour le chef du NPD je ne l'ai pas fait.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Un Brian Mulroney plus gentil, plus compatissant.

M. Mulroney: J'ai dit à ma collègue que l'emploi avant augmenté de 57 000 en décembre. Il a augmenté pendant sept des huit derniers mois, pour donner un gain net de 134 000 emplois. L'emploi à plein temps est en augmentation pour le quatrième mois consécutif, enregistrant un gain de 35 000. Nos exportations de marchandises sont à la hausse. Nos coûts unitaires ont baissé de 5,2 p. 100. Notre productivité a augmenté de 2,6 p. 100 et nos exportations montent de façon spectaculaire. Cela signifie plus d'emplois chez nous.

Je dois le dire. Ma collègue me demande d'annuler l'Accord de libre-échange, d'annuler la TPS, d'annuler nos plans de réduction du déficit, de tout annuler. Je ne peux pas être d'accord avec cela et je suis en désaccord avec tout ce qu'elle présente, mais au moins elle a une politique, ce qui est beaucoup plus que ce que l'on peut dire de l'autre bande en face.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi. Ses projets de modification de l'assurance-chômage, ce n'est qu'une tentative ratée, de la part du ministre et de son gouvernement, de détourner l'attention du Parlement et des Canadiens des vrais enjeux.

Le problème c'est le chômage, non les chômeurs. Le problème c'est le harcèlement et la gestion arbitraire, non la paresse. Le problème ce sont les licenciements et les mises à pied, non les départs volontaires. Les Canadiens sont travailleurs. Ils veulent travailler.

Quand le gouvernement actuel va-t-il cesser de s'en prendre aux victimes de sa mauvaise gestion de l'économie canadienne et se décider à accorder une aide immédiate et à créer une situation favorable à l'emploi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le sait, l'exposé de décembre était très général. Il traitait du déficit financier et faisait état des mesures à prendre pour le contenir, vu la dramatique baisse de nos recettes.

Tout en cherchant à remédier à cette situation, nous consentions des dépenses en vue d'investir dans les ressources humaines, dans l'infrastructure, dans la formation et le perfectionnement, surtout dans la petite entreprise. Je suis encouragé par la réaction de la petite entreprise et celle du président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui s'est dit d'avis que l'exposé de décembre était clairement favorable à la petite entreprise.

Le député le sait, 80 p. 100 des nouveaux emplois au Canada sont créés par la petite entreprise. Nous estimons donc que les initiatives annoncées dans l'exposé de décembre vont grandement contribuer à la création d'emplois dans la petite entreprise.

Par ailleurs, je tiens à rappeler au député que le secteur manufacturier a connu une croissance de 3,5 p. 10 au cours des 11 premiers mois de cette année, et ce, grâce à nos politiques.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, grâce aux politiques du gouvernement, le Canada compte maintenant 1,6 million de chômeurs et 2,2 millions d'assistés sociaux. Le ministre veut maintenir le cap, ce qui est inadmissible.

Les Canadiens ont besoin d'un plan économique éclairé. Au lieu de s'en prendre aux chômeurs, le ministre va-t-il s'attaquer au chômage en créant immédiatement un programme national de formation en apprentissage et un programme national de service pour les jeunes, afin de fournir aux jeunes les connaissances et les ressources qui leur permettront de réintégrer le marché du travail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que mon collègue aimerait que l'on rétablisse le programme Katimavik, qui n'a pas connu un grand succès.

Si le député veut citer des statistiques, je le ferai aussi. Le Canada compte actuellement 12,24 millions de travailleurs employés dont 1,8 million sont à leur compte. Le niveau de l'emploi s'est accru de 12 p. 100 depuis que nous sommes au pouvoir.

La situation de l'emploi s'est améliorée, le nombre des travailleurs a augmenté et continue de s'accroître. Le taux de participation est plus élevé que dans la plupart des pays du G-7. Toutefois, à mesure que la main-d'oeuvre augmente, la création de nouveaux emplois devient plus difficile. Le député reconnaîtra certainement que nous traversons actuellement une période d'ajustement et de restructuration qui devrait nous permettre de relever les défis de la nouvelle économie qui voit le jour.

L'exposé économique que j'ai présenté en décembre tient compte de ces exigences. Je demanderais à mon collègue de le relire. Il verra sûrement qu'il contient des mesures susceptibles de stimuler la croissance et de créer des emplois pour l'avenir.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Selon le Conseil régional intersyndical de Montréal, les modifications au programme d'assurance-chômage proposées par le gouvernement ne sont qu'un grand coup de masse sur une petite mouche. C'est de la surexterminination! Comment le premier ministre peut-il justifier cette attaque excessive et démesurée contre les chômeurs canadiens? Pourquoi ce sont toujours les chômeurs les moins bien nantis qui sont pénalisés par l'incompétence administrative de ce gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on serait bien heureux d'entendre mon ami avec des suggestions précises.

Est-ce que, d'après lui, c'est injuste, moralement inacceptable pour un gouvernement, surtout un gouvernement qui a des difficultés fiscales, comme tous les gouvernements au Canada, de décider que si un travailleur quitte son emploi de son propre choix, sans provocation, qu'il soit privé de la possibilité de se servir des prestations d'assurance-chômage qui sont payées par tous les autres travailleurs et travailleuses au Canada?

Toutes les causes légitimes sont couvertes: le harcèlement sexuel, etc. Tout cela est payé par l'assurance-chômage, comme il se doit. Mais la question de base est la suivante: est-ce qu'il trouve que c'est moralement inacceptable, dans les circonstances, pour un gouvernement ou un Parlement, de voter un projet de loi semblable? J'aimerais l'entendre là-dessus et également sur les propositions alternatives qu'il suggère pour la modernisation de notre système d'assurance-chômage au Canada.

• (1440)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je suis bien content d'entendre le premier ministre, car si quelqu'un dans ce gouvernement connaît l'industrie de la construction au Québec, ça devrait être lui car, ayant fait partie de la Commission Cliche, il sait très bien que l'industrie de la construction au Québec est la seule à travers le pays qui est régie par un décret. Donc il connaît très bien les difficultés, et là je vais lui poser une question bien précise.

Avec ces nouveaux changements à l'assurance-chômage, qu'arrive-t-il lorsqu'un employé qui travaille à la Baie James doit quitter son emploi parce qu'il doit retourner chez lui parce que sa famille a des problèmes? Ne trouve-t-il pas qu'avec ces nouvelles mesures, il sera pénalisé, qu'il n'aura le droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage si l'employeur dit qu'il a quitté son emploi volontairement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est couvert, et ce en vertu de l'article 28, pour «motif valable».

Maintenant, en ce qui a trait au harcèlement sexuel...

Des voix: Répondez!

M. Mulroney: Je réponds à une question, et les Libéraux ne me permettent même pas de terminer ma réponse. J'ai donné la réponse qui s'imposait parce que c'est la réponse qui concorde avec les faits et la réalité. Mais attention, le parti de l'opposition n'a pas répondu à ma question. Est-ce qu'il trouve que c'est moralement inacceptable pour un gouvernement que de priver un employé de ses prestations d'assurance-chômage qui, sans provocation, sans raison, quitte volontairement son emploi? Voilà une question de base.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Je suis convaincu que le premier ministre sait déjà que 13 000 personnes ont participé au rassemblement pour la défense de l'agriculture à Saskatoon mardi dernier et qu'il s'agissait là de la plus grande manifestation en faveur de la communauté agricole de toute l'histoire des Prairies.

J'aimerais aussi rappeler au premier ministre que le revenu familial net prévu pour l'année prochaine s'élève à 4 000 $ pour les fermiers de la Saskatchewan, ce qui est bien inférieur à ce qu'ils recevraient en prestations d'aide sociale. Bon nombre d'entre eux se trouvent dans une situation désespérée puisqu'ils n'ont même pas assez d'argent pour payer les semences de la prochaine campagne agricole.

Puisque le premier ministre n'a pu participer au rassemblement, j'aimerais lui demander aujourd'hui quelles paroles d'appui et d'encouragement il aimerait formuler à l'intention des familles d'agriculteurs de la Saskatchewan.

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le sait le député, j'ai participé à la rencontre dont il parle et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui par la suite. Je répéterai au député ce que je lui ai dit à Saskatoon, soit que nous savons très bien que les temps sont durs et que nous croyons comprendre à quel point ils le sont. Toutefois, le gouvernement fédéral verse des sommes sans précédent aux producteurs qui traversent une période difficile non seulement en Saskatchewan, mais aussi ailleurs au pays.

Si vous additionnez tout l'appui financier fourni par le gouvernement au cours des six ou sept dernières années, vous arrivez à une somme d'environ 21 000 $ par ferme en Saskatchewan, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale.

Il y a une semaine, nous avons aussi élaboré une entente avec la province de la Saskatchewan en vertu de laquelle une somme additionnelle de 170 millions de dollars sera versée à cette province au cours de la présente année civile. En outre, nous avons proposé à la Saskatchewan de contribuer une somme supplémentaire de 63 millions de dollars, à condition qu'elle accepte le partage des frais.

Bien que nous reconnaissions le problème et que nous ayons tenté de le résoudre, nous savons aussi que la solution ne réside pas dans les sommes qui pourraient être versées par un gouvernement, quel qu'il soit. Pour en arriver à une véritable solution, nous devons obtenir de meilleurs prix pour nos produits lorsque nous les vendons sur les marchés internationaux et le gouvernement s'est aussi engagé fermement dans ce sens.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le premier ministre a refusé d'assister au rassemblement de mardi dernier, à Saskatoon. Il ne veut pas pour l'instant rendre des comptes à la population de la Saskatchewan.

Je voudrais rappeler au premier ministre que l'automne dernier, il a dit au premier ministre Romanow et à toute la population de la Saskatchewan que lorsque les résultats de la récolte seraient connus, il verrait à apporter l'aide nécessaire. La semaine dernière, 13 000 personnes se sont réunies pour lui dévoiler ces résultats et lui dire à quelle point la situation est mauvaise.

Le premier ministre peut-il dire exactement aux agriculteurs de la Saskatchewan et à tous les Canadiens comment il compte tenir l'engagement qu'il a pris à leur égard l'automne dernier? La crise qu'affronte les agriculteurs a des répercussions au-delà des frontières de la Saskatchewan. Si le gouvernement fédéral refuse de prendre ses responsabilités au sérieux, des milliers d'agriculteurs partout au Canada iront grossir les rangs des chômeurs.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue bien sûr est complètement dans l'erreur. Je n'ai pas refusé d'assister à quoi que ce soit. J'ai eu l'occasion d'envoyer à ma place le ministre de l'Agriculture, qui est lui-même un agriculteur des Prairies et qui a probablement à coeur au moins autant, sinon plus que n'importe quel député, d'assurer la prospérité de l'exploitation agricole familiale.

Le gouvernement a présenté—c'est le NPD qui pose la question, monsieur le Président, mais ils ne veulent apparemment pas entendre la réponse.

Le gouvernement a mis en oeuvre le programme d'assurance du revenu brut ainsi que le compte de stabilisation du revenu net. Ces deux programmes soulèvent l'admiration des agriculteurs de la Saskatchewan. Le gouvernement a mis sur pied un programme de 170 millions de dollars que le ministre de l'Agriculture a annoncé. Ces derniers jours, le ministre a fait allusion à un autre montant de 65 millions de dollars que le gouvernement rassemble à l'intention des agriculteurs.

Mon collègue devrait savoir que, depuis huit ans, le gouvernement a augmenté l'aide aux agriculteurs, notamment les agriculteurs de l'Ouest, de 650 p. 100. Il a accordé plus d'aide aux agriculteurs qu'aucun autre gouvernement dans toute l'histoire au Canada, et nous collaborons avec les agriculteurs pour faire encore plus.

* * *

L'EMPLOI

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, 1,6 million de Canadiens sont sans travail. En pareilles circonstances et vu que nos ressources financières sont très limitées, la ministre de la Défense pourrait-elle nous dire pourquoi le gouvernement a décidé de consacrer 4,3 milliards de dollars à l'achat d'hélicoptères plutôt qu'à la mise en place de programmes qui permettraient de redonner immédiatement du travail aux Canadiens? Où se situent donc les priorités du gouvernment?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, il y a un certain nombre d'années, le parti dont le député est actuellement membre a appliqué une politique de défense qui prévoyait la construction et le déploiement de frégates par la marine canadienne.

L'achat d'hélicoptères EH-101 est essentiel à l'application de ce programme car déployer des frégates en l'absence d'hélicoptères, c'est comme qui dirait construire des porte-avions en l'absence d'avions.

Le député pourrait-il me dire si le Parti libéral a une politique de défense et s'il a abandonné la politique qui consiste à déployer des frégates dûment équipées d'hélicoptères—essentiels pour les opérations de détection—qu'il avait mise en place à l'époque où il était

au pouvoir et qu'a suivie notre parti quand il est arrivé au pouvoir?

J'aimerais faire remarquer que les excellents avantages industriels négociés par le gouvernement dans le cadre de ce contrat offrent d'importants débouchés pour les Canadiens sur le plan de l'emploi dans le secteur de la défense. Cette initiative aura des avantages industriels à long terme pour le Canada.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, nous avons des priorités: les Canadiens, au nombre de 1,6 million, qui sont aujourd'hui sans emploi.

Aussi je demande encore une fois à la ministre comment il se fait qu'elle a les fonds pour se lancer dans un partenariat avec des gouvernements étrangers quand elle n'en a pas pour mettre en place des programmes visant à améliorer l'infrastructure de nos municipalités et à remettre sur pied le secteur manufacturier en ruine?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député et son parti sont les premiers à intervenir à la Chambre pour demander au gouvernement du Canada de prendre part aux opérations internationales de maintien et d'instauration de la paix. Ils semblent cependant vouloir que les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes remplissent cette obligation sans l'équipement approprié.

Je soutiens que les 45 000 années-personnes qui découlent de ce contrat sur le plan de l'emploi représentent un chiffre important, mais qu'en fin de compte les capacités de recherche et de sauvetage de ces hélicoptères et leur capacité de protéger les personnes qui servent dans les forces armées canadiennes sont aussi importantes pour le bien-être et la sécurité de ces Canadiens.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le dernier titulaire du ministère de la Défense qui a pris la parole à la Chambre pour justifier avec autant d'ardeur une priorité absolument essentielle en matière de défense a été l'actuel ministre des Communications qui, en 1987, a annoncé le programme de construction de sous-marins nucléaires, évalué à 10 milliards de dollars.

Évidemment, cette annonce a été suivie aussitôt par celle du premier ministre sur le brise-glace *Polar 8* de un milliard de dollars. Puis est venu le programme de véhicules terrestres pour le Nord, représentant des dépenses de près de un milliard et annoncé juste avant les dernières élections. Les trois projets sont partis en fumée.

Ce que je dis avec le plus grand respect au ministre des Finances, c'est qu'il faut mettre un terme à toutes ces fanfaronnades et expliquer simplement aux 1,6 million de chômeurs pourquoi ils sont laissés pour compte tandis que la ministre construit une flotte d'hélicoptères de luxe.

• (1450)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Le député pourrait expliquer à la Chambre pourquoi son parti pense qu'il est normal que nous fassions voler des Canadiens et des Canadiennes dans des appareils de 30 ans.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, mon parti ne pense pas qu'il soit normal de lancer des hommes et des femmes dans quelque champ d'action que ce soit sans un matériel adéquat, mais il estime inadmissible d'acheter des appareils de luxe à un moment où le premier ministre prétend que le déficit est si lourd qu'on ne peut consacrer un seul dollar à la création d'emplois.

Je demande à la ministre de la Défense nationale et au gouvernement de se rendre compte que la guerre froide, en 1993, est celle que livrent les chômeurs dans nos rues et de remettre un peu d'ordre dans leurs priorités, une fois pour toutes, avant les élections.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, est-ce que le député voudrait aller s'expliquer avec les pêcheurs de Terre-Neuve qui seront peut-être un jour secourus par des hélicoptères qui ont une autonomie de cinq heures au lieu de deux et peuvent voler dans des conditions météorologiques que nous ne pouvons affronter en ce moment? Qu'il aille dire aux familles de ceux que les services de recherche et sauvetage pourront ainsi rescaper qu'il regrette que nous ayons des hélicoptères de luxe pour sauver ces vies.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants.

Dans un rapport paru en Grande-Bretagne en fin de semaine, des critiques sont formulées à l'endroit des soldats canadiens qui ont servi à Hong Kong pendant la Deuxième Guerre mondiale. Les militaires visés sont les membres des Royal Rifles du Canada et des Winnipeg Grenadiers ainsi qu'un contingent d'infirmières des forces canadiennes. En compagnie de survivants de ce conflit, je me suis rendu à Hong Kong et j'ai vu le champ de bataille. J'ai visité les cimetières et lu, sur les pierres tombales, le nom des jeunes Canadiens et des jeunes

Canadiennes qui ont donné leur vie. Sur aucune de ces pierres, je n'ai lu les qualificatifs «lâche» et «soûlard» ou les remarques désobligeantes figurant dans le rapport.

La ministre peut-elle nous dire ce qu'elle pense de ce rapport secret attribué au défunt major-général Maltby?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je réponds à cette question non seulement au nom du gouvernement, mais au nom de tous les députés.

J'ai observé la réaction qu'ont eue un certain nombre d'historiens canadiens de renom devant les commentaires attribués au major-général Maltby. Ils s'entendent tous pour dire que ces commentaires ne se fondent sur aucun fait historique.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'interroger sur les motifs du major-général, mais je voudrais simplement rappeler à tous les Canadiens ce que tous les députés savent déjà. La bataille de Hong Kong a été horrible et nous y avons subi de lourdes pertes. D'ailleurs, les survivants figurent parmi les plus importants clients du ministère des Anciens combattants et reçoivent les services de santé les plus complets qui soient. La Croix de Victoria a même été décernée à l'un des participants à cette terrible bataille, soit le major John Osborn, des Winnipeg Grenadiers.

* * *

L'EMPLOI

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouvernement ne cesse de s'en prendre aux chômeurs. N'a-t-il rien de mieux à faire?

Le ministre pourrait-il nous dire en quoi le fait de réduire de 60 à 57 p. 100 le taux de prestations aidera les chômeurs? Cela ne leur laisse pas suffisamment d'argent pour prendre l'autobus afin d'aller chercher des emplois qui n'existent même pas.

Quand le gouvernement va-t-il cesser de s'attaquer aux chômeurs et prendre plutôt des mesures réalistes afin de créer des emplois à leur intention? Ils en ont plus qu'assez de ces inepties.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député connaît parfaitement les effets de cette réduction de 60 à 57 p. 100. Il s'agit de geler les prestations d'assurance-chômage. Ceux qui touchent à l'heure actuelle des prestations à un taux de 60 p. 100 continueront de le faire.

Le député n'est pas sans savoir qu'à la suite du rajustement à la hausse des gains maximums assurables, les prestations augmenteront en fait de 3 à 4 p. 100. Au moment où de nombreux employés du pays subissent un gel voire une réduction de salaire, il convenait certes de prendre la mesure en question.

L'autre solution consiste à accroître les cotisations d'assurance-chômage, ce qui revient à augmenter les impôts des travailleurs et des travailleuses du pays, des petites entreprises et de tous les employeurs. Il est temps que tout le monde fasse des sacrifices pour que nous puissions relever les défis difficiles que pose le déficit. J'espérais que le député verrait dans cette optique la mesure que nous avons décidé de prendre.

* * *

LE SECTEUR FERROVIAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à une recommandation faite par un groupe de consultants dont les services avaient été retenus par la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, recommandation qui aurait pour effet de réduire au chômage des dizaines de milliers de travailleurs de plus. Il s'agit de la recommandation visant à supprimer 23 000 emplois dans le secteur ferroviaire canadien.

Le ministre des Transports nous dira-t-il quand le gouvernement comprendra enfin que la solution aux maux du système des transports ne consiste pas à supprimer de plus en plus d'emplois dans cette industrie, mais à admettre que la déréglementation et le libre-échange sont en train de tuer l'industrie des transports au Canada, et à commencer à la réglementer de nouveau?

Si le ministre n'est pas disposé à le faire, acceptera-t-il, puisqu'il l'a maintenant en mains, de publier ce rapport et de convoquer une réunion de tous les intervenants dans notre industrie des transports—pas seulement les sociétés de transport, mais aussi les syndicats et les localités et tous les autres intéressés—de sorte que nous puissions enfin faire ce qui s'impose dans l'industrie canadienne des transports?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député veut citer des extraits de ce rapport, il devrait également parler des passages où l'on dit que la déréglementation a été très avantageuse pour tous les intervenants dans l'industrie des transports au Canada, notamment les clients et les expéditeurs.

Le rapport dont il parle est un de ceux que la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux avait commandés. Il fait partie du rapport général. Nous déposerons notre réponse à ce rapport dès que nous aurons pu examiner attentivement ce rapport qui a été déposé vendredi dernier.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Dans les Maritimes, les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent d'arrache-pied pour supprimer les barrières commerciales interprovinciales, mais à Moncton, le ministère des Approvisionnements et Services a érigé ses propres petites barrières. Le bureau de Moncton fait appel à des entreprises qui sont situées à trois ou quatre cents kilomètres à l'ouest ou avec des entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont situées au nord, mais il ne fait pas affaire avec des entreprises de la Nouvelle-Écosse qui sont situées à une cinquantaine de kilomètres à l'est.

Le ministre va-t-il, comme il se doit, supprimer cet obstacle commercial pour les entreprises de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Je remercie le député de sa question. Ma réponse reste essentiellement la même que celle fournie dans ma lettre du 29 décembre. Cependant, à la suite des démarches qu'il a entreprises, nous examinons la possibilité de modifier la délimitation entre la région du Nouveau-Brunswick et celle de la Nouvelle-Écosse.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de l'augmentation de la criminalité et de la violence dans leurs localités; fait à signaler, les crimes avec violence perpétrés par des jeunes ont plus que doublé depuis les cinq dernières années.

Le gouvernement avait promis de modifier, d'ici à l'automne, la Loi sur les jeunes contrevenants. L'automne est derrière nous, la loi n'a toujours pas été modifiée, et les Canadiens s'inquiètent.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'apporter ces changements indispensables à la Loi sur les jeunes contrevenants?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, mon collègue sait qu'en mai dernier, avec le projet de loi C-12, nous avons déjà apporté certaines modifications tenant compte des préoccupations des Canadiens.

Mon collègue, le solliciteur général, et moi-même, envisageons la possibilité d'apporter à la loi d'autres modifications; nous consulterons aussi les Canadiens dans les semaines à venir. Il y aura, à Toronto, un symposium auquel participera mon collègue, si je ne m'abuse, et dans le cadre duquel toutes les parties concernées—les policiers, les divers groupes d'intérêt et les provinces—décideront des mesures à prendre pour que les Canadiens se sentent plus en sécurité.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le projet de loi C-12 a été adopté il y a plus d'un an et demi et, avant même son adoption, le prédécesseur du ministre avait mentionné la nécessité d'apporter d'autres modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Ces changements se font toujours attendre.

Le gouvernement a-t-il besoin de se faire dire par les participants à un symposium que la Loi sur les jeunes contrevenants comporte des lacunes? A-t-il besoin de se faire dire quoi faire par les participants à un symposium de trois jours? Le gouvernement est-il si peu au fait des questions touchant l'ordre public qu'il ne peut se faire lui-même une idée? Peut-être essaie-t-il simplement de se dérober?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis obligé de rappeler à mon collègue que la Loi sur les jeunes contrevenants a été adoptée en avril 1984. Je pense que c'est son parti qui était au pouvoir à ce moment-là. Mais c'est notre gouvernement qui a déjà apporté une première phase de modifications.

• (1500)

J'ai mentionné à mon collègue que j'étais très ouvert et que nous allions travailler ensemble. Mon collègue doit savoir que l'application de la justice au Canada est faite avec les provinces et qu'il serait maladroit de notre part de se lancer tout seuls dans une réforme. Il m'apparaît

nécessaire d'amener tous les gens ensemble pour trouver les meilleurs moyens possibles.

J'ai déjà mentionné que ma collègue qui était là avant moi a déjà parlé de notre intention d'aller de l'avant et nous allons le faire.

* * *

LA MAIN-D'OEUVRE

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre.

Le gouvernement semble avoir adopté comme politique de faire le contraire de tout ce que le Québec souhaite, qu'il s'agisse des décideurs du monde des affaires, qu'il s'agisse des travailleurs, du gouvernement libéral du Québec—son allié—qu'il s'agisse de l'opposition officielle du Québec. C'est le cas en particulier du refus du gouvernement fédéral de se retirer du domaine de la main-d'oeuvre qui, comme on le sait, est un domaine essentiel pour la reprise de l'activité économique.

Je demande donc au gouvernement et au premier ministre pourquoi ils s'obstinent à maintenir l'imbroglio actuel qui paralyse les efforts de tous les gouvernements et pourquoi ils refusent de se retirer d'un champ d'action où l'efficacité requiert qu'il n'y ait qu'un seul guichet, celui du Québec?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, comme il est bien connu, il y a eu un résultat lors d'un référendum national. Donc, il nous sera impossible de poursuivre avec les changements constitutionnels comme tels. Mais il serait bien possible que nous puissions discuter avec les provinces, le Québec comme les autres provinces, des arrangement qui peuvent changer le statu quo ici au Canada.

Nous voulons un pays qui fonctionne; nous ne cherchons pas à avoir un pays et un Parlement à l'italienne.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): C'est ce genre de réponse où l'on noie le poisson! Je pense qu'on peut dire, monsieur le Président, que c'est la réponse classique de tous les gouvernements qui, l'un après l'autre, ont refusé d'obtempérer aux revendications les plus légitimes du Québec.

Le plus triste, c'est de voir qu'il y a toujours des députés du Québec, qu'ils soient du côté néo-démocrate, du côté libéral ou du côté conservateur, pour appuyer ces mesures iniques contre le Québec.

Je demande au premier ministre s'il se rend compte qu'il est en train de couper ses derniers ponts avec le Québec.

Hommage

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mesures iniques contre le Québec, un programme d'assurance-chômage ou un programme de création d'emplois?

Des voix: Au niveau de la main-d'oeuvre.

M. Mulroney: De la main-d'oeuvre, ah! Alors donc, il serait important de signaler que nous, les Libéraux, les Conservateurs et les Néo-démocrates, tenions, lors du référendum, à offrir cela au Québec, mais le Bloc québécois a dit non.

[*Traduction*]

M. le Président: Il est de mon devoir de rappeler aux députés que, comme il a été convenu plus tôt, la Chambre va maintenant rendre hommage à la très honorable Jeanne Sauvé.

* * *

[*Français*]

DÉCÈS DE LA TRÈS HONORABLE JEANNE SAUVÉ

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est à partir de cette Chambre que Jeanne Sauvé a pu, dès le début de sa carrière politique, faire rayonner pleinement ses remarquables qualités personnelles et son patriotisme profond.

Elle a siégé durant dix ans, la plupart du temps comme ministre du gouvernement de l'heure. Elle a ensuite dirigé les travaux de cette Chambre de 1980 à 1983. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur le Président, combien cette responsabilité peut être très lourde parfois pour un président d'une chambre démocratique comme celle-ci.

Mais tous ceux et celles parmi nous qui ont siégé aux Communes en même temps que Mme Sauvé retiendront par-dessus tout qu'elle tirait force et sérénité d'une vision optimiste et généreuse de l'avenir du Canada.

Car si elle appréciait et excellait dans les joutes partisanes qui sont l'expression tout à fait naturelle de l'engagement politique, elle n'oubliait jamais que notre mission première, comme député, est de servir nos concitoyens et notre pays.

Ainsi donc, comme parlementaires, en même temps que nous pleurons la mort d'une collègue estimée et combien respectée, nous nous inclinons devant une carrière tout à fait exemplaire.

Puisse son souvenir inspirer toujours nos délibérations et celles de ceux et celles qui un jour seront appelés à nous succéder ici.

Comme gouverneur général, elle a représenté notre pays avec une dignité et une bonté naturelle qui ont touché aussi directement les plus humbles citoyens que les grands de ce monde. J'ai pu apprécier personnellement dès nos premières rencontres, il y a plus de 25 ans, toute la richesse de sa personnalité et la noblesse de ses sentiments.

Depuis mon élection comme premier ministre du Canada, et jusqu'à la fin de son mandat comme gouverneur général en 1990, j'ai grandement bénéficié de ses conseils et de son encouragement, et bien sûr, de son amitié. Et je considérerai toujours comme un des plus beaux privilèges que la vie publique m'a accordé que d'avoir pu servir mon pays en compagnie de cette grande dame.

Jeanne Sauvé était sincèrement convaincue que le Canada est bien plus que la somme de ses parties, que la Colombie-Britannique, l'Ouest, l'Ontario, le Québec et les provinces atlantiques forment, dans leurs différences et dans leur unité, le pays le plus magnifique du monde. Et elle a toujours manifesté autant de confiance dans notre avenir qu'elle exprimait de fierté dans notre passé.

Le plus précieux héritage qu'elle nous laisse, à nous et aux générations futures, est d'ailleurs son exemple de fierté lucide et de confiance tout à fait inébranlable, surtout devant cette maladie qu'elle a connue durant les dix dernières années de sa vie.

[*Traduction*]

Jeanne Sauvé se distinguait par des qualités aussi nombreuses que remarquables. Animée d'une foi religieuse profonde, elle était aussi très consciente des réalités de notre grande société pluraliste et extrêmement sensible à cet aspect de notre pays. Elle combattait avec acharnement l'intolérance et le racisme sous toutes leurs formes. Douée d'une intelligence vive et curieuse, elle avait aussi un grand sens de l'humour. Elle attendait des autres qu'ils soient à la hauteur des normes exigeantes qu'elles s'imposait toujours à elle-même. Pourtant, elle était pleine de compassion pour ceux qui, sans que ce soit de leur faute, n'y arrivaient pas toujours.

Dans la vie publique comme en privé, Mme Sauvé m'a toujours semblé de la plus grande noblesse. Tous les postes et toutes les tâches, elle les abordait avec une dignité tranquille et une aisance qui étaient source d'enrichissement et d'édification pour tous ceux qu'elle rencontrait.

Par-dessus tout, Jeanne Sauvé était une Canadienne passionnément engagée. Elle aimait de tout son être le Canada, dont elle a incarné les plus hautes valeurs, au pays et à l'étranger. Jeune femme francophone de Prud'homme, en Saskatchewan, elle est devenue l'un des bâtisseurs du Québec moderne tout en continuant de se sentir chez elle au Canada anglais. Elle était profondément consciente de la diversité du Canada et mettait à contribution cette sensibilité de manière à toujours enrichir notre attachement au Canada.

Avec l'appui de son mari, le regretté Maurice Sauvé, qui a lui aussi été un député distingué à la Chambre des communes et dont nombre d'entre nous gardent un excellent souvenir, elle est devenue la première députée du Québec au Parlement fédéral. Ses talents manifestes lui ont bientôt valu d'être nommée au Cabinet où elle a assuré avec succès la direction de nombreux ministères. À titre de Président de la Chambre, elle a apporté d'importantes réformes administratives qui en ont considérablement accru l'efficacité.

Au poste de gouverneur général, Mme Sauvé a su allier de façon admirable la verve et la dignité, preuve, s'il en fallait une, que style et substance ne s'excluent pas mutuellement. Elle a servi Sa Majesté de manière exceptionnelle comme représentante du Trône à Rideau Hall.

• (1510)

Après une vie extraordinairement bien remplie, placée sous le signe du service, Mme Sauvé a continué de se dévouer à de nobles causes et, de manière très particulière, à celle de la jeunesse. C'est grâce à elle que la Fondation Jeanne Sauvé pour la jeunesse a vu le jour. Cette fondation a pour but de stimuler chez les jeunes, au Canada comme à l'étranger, la créativité et l'esprit d'initiative que Mme Sauvé a manifestés tout au long de sa vie.

J'ai assisté, avec d'autres députés ici présents, à la première conférence Jeanne Sauvé pour la jeunesse à Montréal, où le conférencier principal fut nul autre que le secrétaire général des Nations Unies. Ont suivi quatre jours de colloques, d'entretiens et de débats. Ce fut une expérience enthousiasmante et vraiment impressionnante.

Ce qui était au coeur même de la conférence, en fin de compte, c'était le souci de faire régner la tolérance, d'inculquer les valeurs fondamentales du civisme et d'inciter des jeunes gens venus du monde entier à accéder à des postes de direction dans leurs pays respectifs.

Personne n'apportait plus de joie dans la vie de Jeanne et de Maurice Sauvé que leur fils, Jean-François. Ceux qui ont bien connu Mme Sauvé le comprennent. Il était vraiment comme la prunelle de ses yeux, et aucune mère ne saurait être plus fière de son fils.

Jamais son sourire n'était plus éclatant ni son regard plus expressif que lorsqu'elle parlait de Jean-François, de sa famille et de ceux qui lui étaient chers.

À Jean-François et à sa femme, Diane, je présente mes plus sincères condoléances.

[*Français*]

Au nom du gouvernement du Canada, de tous les députés de cette Chambre et de toute la population canadienne, j'offre à Jean-François ainsi qu'à tous les membres de sa famille, le témoignage de notre profonde admiration pour l'oeuvre historique de Jeanne Sauvé ainsi que nos sincères condoléances.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à l'instar du premier ministre, je me lève à mon tour pour rendre hommage à cette grande dame qui fut notre collègue ici à la Chambre des communes.

Les membres de mon parti ont bénéficié de sa compagnie et de ses conseils pendant 12 ans, alors qu'elle était députée de cette Chambre.

Elle était une femme tout à fait exceptionnelle. Elle était une femme très érudite, qui avait voyagé à travers le monde, et elle était demeurée très simple malgré tout. Partout où elle allait, elle aimait rencontrer les jeunes, et on sentait chez Jeanne Sauvé qu'elle représentait ce qu'il y a de mieux pour le Canada. Elle est, à mon sens, le meilleur exemple que l'on pourrait donner à la jeunesse canadienne.

Comme le disait le premier ministre tantôt, venant d'un petit village francophone de la province de la Saskatchewan, elle a passé une partie de sa jeunesse ici même à Ottawa. Par la suite, elle s'est trouvée tout à fait confortable dans le milieu des artistes à Montréal et dans le milieu journalistique. Et, lorsqu'elle est arrivée dans cette Chambre en 1972, elle était déjà très bien connue, aussi bien au pays qu'à l'étranger.

Dans les nombreux postes qu'elle a occupés au Cabinet, elle a été toujours très diligente. Elle était très intéressée, non seulement par son ministère mais par ce qui se passait dans tout le gouvernement. Et elle a toujours été la première. On disait dans les témoignages qu'elle était la première à l'école, mais elle était aussi la première ici. Elle fut la première femme francophone du Québec à accéder au Cabinet. Elle a été la première femme à accéder à la Présidence de cette Chambre. Et évidemment le couronnement de sa carrière a été majestueux lorsqu'elle est devenue gouverneur général du Canada. Elle a donné à cette fonction un éclat qui était inédit à ce moment-là.

Lorsqu'elle s'est retrouvée à la retraite, elle a voulu continuer. Cela était très conforme au personnage de Jeanne Sauvé, étant donné que lorsqu'elle était jeune, elle s'est intéressée aux jeunes. Elle s'est efforcée de les organiser et de leur assurer une place confortable au sein de la société canadienne, notamment par le biais de *La jeunesse étudiante catholique: comment se trouver une place dans la société canadienne*.

[*Traduction*]

Jeanne Sauvé a décidé de consacrer la dernière année de sa vie à rassembler les jeunes du monde, parce qu'elle avait la conviction profonde qu'il n'y avait aucune différence entre les être humains. La langue, la couleur, la religion ou le sexe d'une personne, tout cela était sans importance pour Jeanne Sauvé. Celle-ci s'est toujours efforcée de valoriser ce que chaque être humain a de meilleur. Ainsi, jusqu'aux dernières semaines de sa vie, Jeanne Sauvé s'est employée à rassembler les jeunes du monde entier.

Comme l'a mentionné le premier ministre, Jeanne Sauvé est probablement la plus grande dame du secteur public que le Canada ait connu au cours du vingtième siècle. J'ai eu le plaisir de travailler avec elle et avec son mari. Il est très rare de voir une famille qui se consacre aussi totalement à la vie publique. Tous deux estimaient que lorsque vous vous consacrez à la vie publique vous pouvez exercer une grande influence, à condition de travailler fort. Nous pouvons affirmer que ce couple a apporté une contribution précieuse à la Chambre des communes et au pays tout entier.

Au nom du parti que Jeanne Sauvé a servi, je tiens à exprimer nos profondes sympathies à son fils ainsi qu'à sa femme. Celui-ci peut être fier d'être le fils de deux grands Canadiens. J'ajoute que Jeanne Sauvé est l'une des plus grandes personnes que j'ai eu l'honneur de côtoyer. Dieu ait son âme.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je pleure moi aussi le décès de Jeanne Sauvé, une Canadienne qui s'est intéressée aux affaires publiques et qui a servi d'exemple à bon nombre d'entre nous et à tous les Canadiens. Ses réalisations sont vraiment remarquables, comme le mentionnaient le premier ministre et le chef de l'opposition.

Jeanne Sauvé commence son oeuvre très jeune. À 20 ans, elle est présidente nationale de la Jeunesse étudian-

te catholique. Par la suite, elle dirige la Fédération des mouvements de jeunesse du Québec, puis travaille à l'UNESCO, à Paris. Épouse et mère, elle est, à tour de rôle, éminente journaliste québécoise, députée, membre du Cabinet, président de la Chambre des communes, gouverneur général et, plus récemment, directrice d'un fonds de bourses d'études visant à mettre en contact des jeunes du monde entier.

Remarquable en soi, son oeuvre est d'autant plus importante du fait que Jeanne Sauvé a souvent joué un rôle de pionnière, ouvrant la voie à ses successeurs.

[*Français*]

Elle a été la première femme du Québec à devenir ministre. Elle a été la première femme ministre de l'Environnement, la première femme Présidente de cette Chambre, la première femme gouverneur général.

Mme Sauvé était ce type de personne très spéciale qui apporte la dignité à ses tâches sans jamais reculer devant les défis.

[*Traduction*]

Je me suis personnellement inspirée de la ferme résolution de Mme Sauvé, qui voulait favoriser le changement, et ce, malgré les obstacles qu'elle a souvent eus à surmonter. Je voudrais souligner en particulier la volonté de Mme Sauvé de trouver les fonds nécessaires à l'aménagement, ici même, d'une garderie pour les enfants des employés de la Chambre des communes. Elle n'était pas femme à éviter la controverse quand il s'agissait d'une question de principe.

[*Français*]

Comme gouverneur général, Mme Sauvé en a fait bondir plus d'un avec sa défense de l'Accord du lac Meech alors qu'elle disait avec passion que le Québec a toujours été distinct. Et elle le faisait parce qu'elle était convaincue que son devoir était de promouvoir l'unité nationale.

[*Traduction*]

Mme Sauvé a déjà déclaré que le rôle du gouverneur général était de rencontrer les gens, de les sensibiliser à la présence de la Couronne et à l'importance de la Constitution pour leur pays, de les réconforter, de manifester de l'enthousiasme pour leurs activités, car ce genre d'encouragement favorise l'unité nationale. Il est normal que, pendant ses dernières années, elle se soit de nouveau intéressée à la cause des jeunes du Canada et du monde entier.

Ils seront nombreux à conserver un tendre souvenir de Mme Sauvé. Son décès nous attriste certes, mais nous éprouverons toujours beaucoup de respect pour ce qu'elle a accompli pour les Canadiens.

Au nom de mon parti, je voudrais offrir mes condoléances à son fils, à sa belle-fille et à la famille éplorée. Je tenais simplement à dire à Jean-François que, grâce à sa mère et à son père, Maurice Sauvé, le Canada est un pays où il fait bon vivre. Les deux nous manqueront beaucoup.

• (1520)

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai connu Mme Jeanne Sauvé et j'ai eu l'occasion de la voir à l'oeuvre au Canada et à l'étanger. Elle a mis dans tout ce qu'elle a entrepris distinction, intelligence et passion.

Elle se faisait du poste de gouverneur général une idée à la fois plus canadienne et plus activiste que celle de la plupart de ses prédécesseurs. Elle a multiplié les visites officielles à l'étranger et n'hésita jamais à assumer, dans toute la mesure du possible, le statut de chef de l'État canadien.

Elle fut ainsi le premier gouverneur général à faire en France une visite officielle où on lui reconnut les attributs de chef d'État. De même, elle n'hésita pas à faire appel à l'ouverture d'esprit de ses concitoyens pour les convaincre de ratifier l'Accord du lac Meech. Personne de ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher n'oubliera les agréments de sa conversation et la hauteur de ses vues.

J'exprime donc les hommages posthumes des parlementaires du Bloc québécois et je réitère à la mémoire de cette grande dame tout mon respect et toute mon admiration. À son fils et à sa belle-fille, je transmets mes condoléances les plus vives.

[*Traduction*]

M. le Président: Je rappelle à tous les députés qu'ils ont jusqu'à 18 heures ce soir pour se rendre à la Rotonde et signer le registre de signatures à la mémoire de la très honorable Jeanne Sauvé.

Nous entendrons un autre hommage cet après-midi, celui-là pour Charles Turner, un ancien collègue de beaucoup d'entre nous.

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE CHARLES TURNER

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, c'est avec honneur que je rends hommage cet après-midi à un ancien député et ancien sénateur, l'honorable Charles Turner, décédé le 10 janvier 1993 à l'âge de 76 ans, à London, en Ontario.

M. Turner il a été le digne représentant des électeurs de London-Est à la Chambre des communes entre 1968 et 1984. Cette année-là, il a été nommé au Sénat par le très honorable Pierre Trudeau; il a pris sa retraite en 1991.

La plupart de ses collègues députés le connaissaient sous le nom de Choo Choo Charlie en raison de son expérience comme mécanicien de locomotive. La plupart des députés se souviennent également qu'il a été un des officiers de la Chambre, ayant été whip du gouvernement. Bien sûr, quelques-uns se rappelleront, non sans un certain plaisir j'imagine, la crise des cloches de 1982, lorsque les sonneries ont retenti pendant 15 jours. Le fidèle Charlie avait même installé son lit dans le couloir et y était resté pendant un certain nombre de jours pour protéger le gouvernement de l'époque.

Dans London-Est, Charlie était reconnu pour son grand coeur. Il était extrêmement généreux. Il était proche de ses électeurs et il était prêt à toute heure du jour à livrer un formulaire de demande de passeport ou d'inscription à l'assurance-chômage. Charlie était toujours disposé à faire une bonne action.

Il adorait servir les gens. Il adorait son travail de député et il adorait le Sénat. Il a lutté pour beaucoup de causes. Lorsqu'il était parmi nous, il parlait fréquemment des transports et de la sécurité, de l'assurance-chômage, des pensions transférables et des pensions des anciens combattants, des droits des travailleurs et de la lutte contre la pollution dans le lac Érié.

Une des paroles qu'il disait souvent illustre bien quel genre d'homme il était. Il disait: «Ce sont les petits qui font tourner le monde. Les gros ne sont rien s'ils n'ont pas de plus petits qu'eux pour faire le travail.»

Nous, du Parti libéral, offrons nos plus sincères condoléances à sa famille, sa femme Marjorie, ses filles Charmaine et Gloria et ses trois petits-fils. Charlie Turner était un grand homme qui ne sera jamais oublié ni à London-Est, ni à la Chambre, ni au Sénat.

Hommage

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux également prendre un moment pour rendre hommage à Charlie Turner au nom de mon parti.

Tout comme moi, Charlie Turner a été élu pour la première fois en 1968. Il a été réélu en 1972, 1974, 1979 et 1980. Lors du départ de M. Trudeau, en 1984, il a été nommé au Sénat, où il siégeait depuis. Pendant un certain temps, nous avions les mêmes responsabilités à la Chambre. Il était le whip en chef du gouvernement à la même époque où j'étais le whip du Nouveau Parti démocratique.

Charlie était très aimé en tant que député. Pour ceux qui ne l'ont pas connu, disons que c'était l'un de ceux que tout le monde aime à la Chambre, quelle que soit l'allégeance. C'était un homme ordinaire et il n'a jamais perdu le contact avec le vrai monde, qu'il s'agisse de ses électeurs ou de tout autre citoyen.

Quand on voulait savoir ce qui se passait dans notre pays et ce que pensait le Canadien moyen, on pouvait compter sur Charlie Turner pour nous mettre au courant sur-le-champ. Je me souviens qu'à l'époque, le premier ministre Trudeau admettait qu'il consultait souvent Charlie Turner quand il voulait savoir ce qui se passait dans la population en général, un peu partout au Canada.

Au nom de mon parti, je veux exprimer toute ma sympathie et mes plus sincères condoléances à sa femme, ses filles et ses petits-enfants. Charlie Turner nous manquera à tous. Il a beaucoup contribué à améliorer le climat à la Chambre et il nous manquera.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au nom des habitants de la ville de London, et en particulier de London-Ouest que je représente, et au nom de notre parti pour présenter mes condoléances à Marjorie, à ses deux filles et à ses petits-enfants à l'occasion de la mort de Charlie Turner.

Je dois dire qu'aujourd'hui, alors que nous venons de rendre hommage à Jeanne Sauvé et que nous saluons maintenant Charlie Turner, nous voyons cette institution dans toute sa gloire. Nous avons une femme qui a été Président de la Chambre des communes et plus tard gouverneur général, mais nous avons aussi un homme qui savait rester si simple avec ses collègues que tous ceux qui ont servi avec lui à la Chambre se rappellent de lui aussi avec une grande affection. Charlie Turner, comme le

député vient de le dire, aimait prendre la parole pour parler des besoins des personnes ordinaires, des petits.

Je me rappelle très bien avoir déjeuné avec lui la semaine qui a suivi mon élection en 1984. Il m'a dit que l'un des secrets pour être réélu était de remettre personnellement les passeports aux électeurs qui en avaient fait la demande, parce qu'il faut trouver le moyen de communiquer avec eux. «Ne les envoyez pas par la poste, Tom, allez les porter vous-même.» Il cherchait des moyens pour entrer en relation avec les Canadiens moyens. Personne n'y a réussi aussi bien dans l'histoire de la vie politique de London que Charlie Turner.

Il était surnommé Choo-Choo et il était le politicien de l'homme moyen. Partout où on allait avec Charlie Turner, les gens venaient lui parler et le traitaient comme s'il avait été leur oncle ou leur frère aîné. Il était d'un accès facile, chose que nous admirions tous énormément.

Charlie s'inquiétait aussi qu'avec les grandes organisations, les grandes sociétés, les grands syndicats et les grandes institutions, on n'écoute plus ce que disent les gens ordinaires, les petits. Il parlait toujours de cela et il essayait toujours de faire un lien avec le Canadien moyen, pour être sûr que ces grandes institutions—que ce soit le gouvernement, le Parlement, un syndicat, une grande société—ne perdent pas de vue les personnes qu'elles représentaient.

Les gens de London étaient fiers de l'avoir comme représentant. Ils étaient fiers d'être représentés par quelqu'un en qui le premier ministre de l'époque, Pierre Trudeau, avait entière confiance. Ils étaient fiers d'être représentés par un des leurs, quelqu'un qui avait profité de la croissance économique du sud de l'Ontario d'une façon dont une personne ordinaire pouvait être fière.

En tant que député de London, je dois dire que j'ai toujours regardé Charlie Turner comme un modèle quant à la façon de représenter sa circonscription et de traiter avec ses collègues. Je sais que la Chambre se joindra à moi pour saluer sa mémoire.

• (1530)

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ayant connu Charlie Turner depuis son arrivée dans cette Chambre, je voudrais dire à Marjorie, à ses deux filles et à toute la famille qu'ils ont vraiment le droit d'être très fiers de Charlie Turner.

Il représentait vraiment la population de London, du simple fait qu'il était issu d'un milieu modeste. Il est venu à la Chambre après de nombreuses années comme mécanicien de chemin de fer.

Lorsqu'il est devenu whip du parti libéral, nous le taquinions en disant que lorsqu'il y avait des journées difficiles ou des questions difficiles il faisait fonctionner le bureau du whip comme un locomotive à vapeur. C'était une personne au grand coeur, mais il voulait que le travail soit fait.

Il était très proche de tous les travailleurs, non seulement des cheminots, mais aussi de tous les travailleurs des autres centres industriels du pays. Tous, d'un bout à l'autre du pays, le tenaient en haute estime.

Tous les députés de la Chambre savent combien il est difficile d'être whip d'un parti politique, parce que le whip doit traiter avec tous les membres du parti. Charlie s'en sortait très bien. Quand il devait prendre une décision difficile, il la prenait avec équité.

Je suis très heureux d'avoir pu travailler à ses côtés pendant plusieurs années. Quelqu'un à la Chambre a dit aujourd'hui qu'il était très proche des Canadiens ordinaires parce qu'il était lui-même issu de la classe moyenne. C'est, j'estime, une marque de respect.

Je pense qu'il nous a donné à tous une leçon. Aujourd'hui et demain, alors que nous siégerons à la Chambre, si nous mettons en pratique les idées de Charlie Turner et si nous montrons autant d'empathie pour les gens de tout le pays qui traversent des périodes difficiles, nous suivrons le remarquable exemple que Charlie Turner a été pour la Chambre et le peuple du Canada.

Je voudrais dire à Marjorie, son épouse, et à ses deux filles que nous les remercions de nous avoir laissé partager la compagnie de Charlie pendant de si nombreuses années. Nous respectons beaucoup le travail qu'il a accompli. Nous voulons aujourd'hui dire à sa famille de garder la tête haute, qu'elle a tout lieu d'être fière. Charlie était et restera un digne représentant du pays. Espérons seulement que les Canadiens se souviendront de tous les autres Charlie Turner. Ceux-là aussi sont de dignes représentants du peuple.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai connu Charlie Turner entre 1979 et 1984, lorsqu'il siégeait au Comité des transports, du côté de l'opposition puis, bien sûr, du côté du gouvernement.

Comme les orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà dit, il était un politicien du peuple. Il a présenté au Comité des transports les préoccupations du travailleur ordinaire, qu'il fût employé par le CN ou par le CP. Je me souviens combien Charlie a lutté avec acharnement pour obtenir de meilleures pensions pour les retraités. Certains étaient des retraités du CN et leurs pensions étaient nettement insuffisantes. Ils voulaient présenter leurs préoccupations au Comité des transports. Charlie Turner s'est assuré que le comité les entende.

Lorsque nous parcourions le Canada pendant l'étude du projet de loi sur le transport du grain de l'Ouest, appelé projet de loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau, Charlie Turner s'est battu pour qu'on ne supprime pas les embranchements ferroviaires. Les gens ignorent cela au sujet de Charlie. Il savait d'avance que si les embranchements étaient supprimés, de nombreuses fermes familiales disparaîtraient en Saskatchewan et au Manitoba. Charlie l'a pressenti et s'est battu pour préserver les embranchements ferroviaires. Il a beaucoup accompli.

Marjorie, ses deux filles et ses petits-enfants peuvent être très fiers de ce grand homme qui a laissé sa marque dans l'histoire du Canada.

J'ai connu Charlie lorsqu'il était whip de notre parti. Il pratiquait trois vertus importantes dans la vie. Il était ferme, juste et aimable. Je rends hommage au parlementaire et au grand Canadien qu'a été Charlie Turner.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je tiens à transmettre mes condoléances à la famille de Charlie Turner.

J'ai été élu en 1968 en même temps que lui et une centaine d'autres nouveaux députés. Je dirais qu'il était un expert du domaine des transports puisqu'il avait été ingénieur de locomotive. Non seulement était-il considéré comme une autorité en matière de transport en général et plus particulièrement de transport ferroviaire au sein du caucus et à la Chambre, mais il pouvait aussi nous raconter des anecdotes fort intéressantes sur ses années de travail au CN.

Il fut un loyal partisan de M. Trudeau et devint le whip en chef du gouvernement, poste qu'il occupait durant la période particulièrement difficile de l'incident des cloches et au début des années 80.

Son plus grand soutien, ce fut bien entendu Marjorie. Elle se trouvait souvent sur la Colline. Charlie était très dévoué à sa circonscription. Il parcourait pratiquement chaque fin de semaine le trajet entre Ottawa et London et adorait participer à tous les événements qui se déroulaient dans sa circonscription, rencontrer ses électeurs et les saluer; il aimait aussi que ceux-ci le reconnaissent.

J'aimerais simplement ajouter mes paroles aux condoléances qui ont déjà été exprimées à la Chambre à l'intention de Marjorie, des filles et des petits-enfants de M. Turner. Charlie était un excellent représentant pour ses électeurs et un député remarquable; il devint plus tard un grand sénateur. Il nous manquera.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, moi aussi je désire ajouter quelques mots très personnels à l'occasion du décès de Charlie Turner. Très franchement avant qu'on en parle ici aujourd'hui, j'ignorais qu'il était mort pendant le congé. Je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit.

J'ai fait la connaissance de Charlie lorsqu'il est arrivé ici en 1968—moi-même j'y étais depuis 1965—et qu'il faisait partie du comité des transports en tant que ministériel alors que j'étais dans l'opposition. Il était juste, poli, et respectait ses collègues de quelque bord qu'ils soient, une attitude qui devient trop rare en cette enceinte. Je suis d'accord avec tous ceux qui ont dit qu'il était un député modèle—j'ignore comment il était au Sénat—mais je sais qu'en notre Chambre des communes, il ajoutait une note de civilité et de bon sens dont on aurait bien besoin maintenant.

J'ai fait la connaissance de son épouse Marjorie car, comme l'a dit le député d'Algoma, elle était toujours à ses côtés, et je voudrais lui offrir ainsi qu'à sa famille toutes mes condoléances à l'occasion de leur deuil.

Et pour terminer, puisque dans un certain sens tout a déjà été dit, et je peux voir que le député de London, le ministre des Sciences et de la Technologie, a fait siennes les idées de Charlie concernant ses rapports avec ses électeurs et sa fidélité à leur égard, je mentionnerai qu'une chose qui va me manquer après avoir écouté toutes ces éloges aujourd'hui est son grand sens de l'humour. Il en faut une dose d'humour ici!

Il pouvait rire aux éclats ou faire un de ses sourires charmeurs, généralement lorsque la tension se faisait lourde. Je pense que cela l'aidait bien sûr mais que cela faisait aussi du bien à chacun d'entre nous de temps en temps.

Je suis heureux d'avoir été présent pour entendre la déclaration qui a été faite plus tôt et pour exprimer mes sentiments après les nombreuses années que j'ai partagées avec Charlie. Même si nous n'étions pas du même bord, cela ne nous a pas empêchés de nous respecter mutuellement. Nous essayions chacun de faire de notre mieux pour que cet endroit soit meilleur et Charlie a

certainement tenté d'améliorer et cette Chambre et ce pays.

M. le Président: Je tiens à remercier tous les députés, notamment le premier ministre, le chef de l'opposition, le chef du Nouveau Parti démocratique et les autres qui ont rendu cet après-midi un vibrant hommage à la très honorable Jeanne Sauvé ainsi qu'à notre ancien collègue, M. Charlie Turner.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

HOCKEY CANADA

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens à soulever aujourd'hui une question de privilège qui a déjà été soulevée le 11 décembre 1992, soit au cours de la dernière séance de la Chambre avant le congé de Noël. Ce jour-là, au cours de la période des questions, j'ai demandé au gouvernement s'il allait produire un état financier complet de l'organisme public qu'est Hockey Canada. La députée de Vancouver-Centre a répondu ceci au nom du gouvernement, comme on peut le lire à la page 15105 du hansard:

• (1540)

> Madame la Présidente, je vais répondre à cette question au nom de mon collègue, le solliciteur général, qui a fait savoir que cette question faisait actuellement l'objet d'une enquête de la GRC, ce qui fait que le gouvernement du Canada ne communiquera aucun renseignement tant que la GRC n'aura pas terminé son enquête.

Cette réponse était en soi intéressante, monsieur le Président, car, à ma connaissance, le solliciteur général n'a jamais fait savoir ici ni publiquement que la GRC était en train de mener une telle enquête. Ce qui est encore plus important, toutefois, c'est que, six jours plus tard, le président du conseil d'administration de Hockey Canada, M. Ian Macdonald, a publié la déclaration suivante, et je cite:

> Il n'est tout simplement pas vrai que la GRC examine à l'heure actuelle les registres et pièces comptables de la société Hockey Canada. Personne à Hockey Canada n'a eu d'entretien avec la GRC au sujet d'une telle enquête et aucune de nos pièces comptables n'a été examinée par la GRC. Il est difficile de déterminer d'où émane une telle rumeur.

La question de privilège, monsieur le Président, est simple: Ou bien la députée de Vancouver-Centre a induit la Chambre en erreur, ou une personne nommée par décret à un organisme gouvernemental réfute les propos d'un ministre de la Couronne et jette le discrédit sur les travaux de la Chambre.

Je voudrais citer un extrait de Erskine May, 19e édition, chapitre 10, p. 144, sous la rubrique «Outrages implicites», sous-rubrique «Discours ou libelles jetant le discrédit sur l'une ou l'autre Chambre».

> En 1701, la Chambre des communes a décidé que le fait d'imprimer ou de publier des livres ou des libelles jetant le discrédit sur les travaux de la Chambre constituait une violation grave de droits et privilèges de la Chambre. . .

Erskine May écrit également dans le même passage:

> Le fait de critiquer des députés sans les nommer ou sans les désigner autrement équivaut à critiquer la Chambre.

Même si M. Macdonald n'a pas publié de livre, il a bel et bien jeté le discrédit sur les travaux de la Chambre. De nos jours, un communiqué de presse concernant une déclaration équivaut à un document publié; il est distribué instantanément à des millions de Canadiens.

Le communiqué du 17 décembre de M. Macdonald, dont je fournirai une copie au Président après mon intervention, était basé sur les travaux de la Chambre durant la période des questions. Dans l'esprit des personnes qui ont suivi le déroulement de la période des questions du 11 décembre 1992, et pour les médias qui ont fait un compte rendu de l'échange à la télévision nationale et dans les quotidiens un peu partout au pays, la source du communiqué ne faisait aucun doute. M. MacDonald était manifestement vexé par ce qui s'était passé à la Chambre quand il a avoué ce qui suit dans le *Toronto Star* du 18 décembre 1992, et je cite: «Je ne saurais dire comme c'est frustrant d'être mêlé à une chose pareille dans les journaux.»

Monsieur le Président, le problème ce n'est pas que l'opposition et le gouvernement soient en désaccord. Nous ne parlons pas ici des discussions auxquelles l'opposition officielle et le gouvernement se livrent chaque jour pour savoir à qui imputer la responsabilité dans tel ou tel dossier. Il s'agit d'un organisme gouvernemental qui dépense l'argent des contribuables dans le dessein de discréditer les travaux de cette Chambre.

Nous, députés de cette Chambre, comme vous avez pu vous en rendre compte à maintes reprises, nous prenons au sérieux la parole d'honneur d'un autre député. Or, un haut fonctionnaire a réfuté la déclaration faite à la Chambre par un ministre. La question était une simple demande de renseignements et la réponse n'était pas moins simple: une enquête de la GRC est en cours.

Toutefois, ce qu'on a appris depuis que la Chambre s'est ajournée était déroutant et contradictoire. Les contribuables canadiens ont le droit de connaître l'usage que l'on fait de leur argent. C'est précisément ce pour quoi nous sommes ici. L'un des grands rôles de l'opposition

consiste à voir à ce que le gouvernement agisse de façon responsable.

Je ne crois pas que l'opposition ou le gouvernement soit en mesure de mener sa tâche à bien quand le chef d'un organisme public conteste ce qui se dit lors des travaux de cette Chambre. À la page 141 de la 20e édition d'Erskine May, on définit l'outrage en ces termes, et je cite:

> De façon générale, tout acte ou toute omission qui entrave ou gêne l'une ou l'autre des deux Chambres dans l'exercice de ses fonctions, ou qui entrave ou gêne un membre ou un haut fonctionnaire de l'une ou l'autre de ces deux Chambres dans l'exercice de ses fonctions, ou qui vise directement ou indirectement à produire ces effets, peut être considéré comme un outrage, même s'il n'y a pas de précédent.

Nous avons posé une question à cette Chambre. On nous a dit qu'on ne pouvait y répondre parce que la GRC menait une enquête sur la question que nous avions soulevée. Or, six jours plus tard, le président de l'organisme visé tente de réfuter la réponse du ministre en niant l'existence d'une telle enquête.

Les deux parties responsables nous cachent la vérité. Nous ne pouvons à la Chambre assumer le rôle qui nous est dévolu par la Constitution—demander au gouvernement de rendre compte de ce qu'il fait des fonds publics. Le Parlement a la responsabilité de soumettre chaque organisme de la Couronne à un examen public afin de voir s'il est fait une bonne utilisation de l'argent des contribuables. Nous devons être objectifs et, à mon avis, constructifs.

Les organismes publics qui commentent les débats à la Chambre ne facilitent guère l'acquittement de nos responsabilités. En fait, nous sommes d'avis qu'ils enfreignent nos privilèges. Les actions de M. Macdonald vont au-delà de tout désaccord qui pourrait surgir à la Chambre à propos de quelque chose qui s'y est dit. Il s'agit en l'occurrence d'un haut fonctionnaire qui, à mon avis, essaie d'empêcher la Chambre de connaître les faits. Peut-être les ministres responsables seront-ils d'accord avec moi là-dessus.

Pour terminer, monsieur le Président, si vous estimez que ce que je viens de dire est fondé, je suis prêt à proposer la motion appropriée. Si, par contre, le ministre a involontairement induit la Chambre en erreur à propos de cette enquête sur la GRC, nous voulons bien sûr savoir pourquoi il a été permis qu'une telle chose reste indéfiniment dans les dossiers et dans l'esprit des gens alors que son collègue, le Solliciteur général, restait les bras croisés et gardait le silence.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre aux allégations de mon collègue et à la suggestion selon laquelle la Chambre, les parlementaires et le Comité des privilèges et élections devraient consacrer du temps à l'étude de cette affaire.

Tout d'abord, il serait utile d'examiner la question précise et de voir à quel point elle était vague et décousue. Je suis certain que lorsque vous le ferez, monsieur le Président, vous en conviendrez.

Mon collègue a commencé en parlant de la Floride, puis de l'avenir de la ligue, pour laisser ensuite entendre que des questions graves avaient été soulevées dernièrement au sujet des tractations financières de l'organisme fédéral sans but lucratif, Hockey Canada, et de certaines personnes. Après ces détours, il a demandé à la ministre responsable si le gouvernement donnerait à la Chambre tous les renseignements financiers sur les revenus et les dépenses de Hockey Canada, au lieu du rapport d'une ligne qui paraît chaque année depuis sa constitution.

La ministre a répondu. Il faut se rappeler que nos responsabilités nous obligent souvent à nous absenter, ce qui explique qu'elle ait dû répondre en mon nom. Je sais que la ministre n'aurait jamais induit la Chambre en erreur et, dans cette affaire très simple, elle n'avait pas lieu de le faire.

Elle a répondu: «Je vais répondre à cette question.» Monsieur le Président, lorsque vous lirez le compte rendu, vous constaterez que la question dit: «Est-ce que le gouvernement du Canada donnera à la Chambre tous les renseignements financiers» et ainsi de suite. Elle a donc décidé de répondre à cette question au nom de son collègue, le solliciteur général, qui avait fait savoir que cette question faisait alors l'objet d'une enquête de la GRC, et que le gouvernement du Canada ne communiquerait aucun renseignement tant que la GRC n'aura pas terminé son enquête. Voilà ce qui s'est passé à la Chambre.

Il y a quelque chose que mon collègue n'a pas dit à la Chambre. Et je ne laisse pas du tout entendre qu'il tentait d'induire la Chambre en erreur, mais il n'a pas poursuivi son explication. Loin de moi l'idée qu'il ait voulu induire délibérément la Chambre en erreur. Il a cependant oublié de dire à la Chambre que certains propos ont été tenus à l'extérieur de la Chambre. Ces propos ne pourraient pas donner lieu à une question de privilège faisant suite à un échange de questions et de réponses à la Chambre.

• (1550)

Il me paraît très juste de dire que je n'ai pas été informé par Hockey Canada ni que j'agis en son nom, mais j'ai entre les mains le communiqué de presse auquel mon collègue a fait allusion et où l'on rapporte les propos suivants attribués à M. MacDonald: «Il est tout simplement faux de dire que la GRC examine les dossiers financiers de Hockey Canada. Personne à Hockey Canada n'a eu de conversation avec la GRC au sujet d'une telle enquête et aucun de nos dossiers n'a fait l'objet d'un examen de la part de la GRC. Il est difficile de dire d'où émanent de tels bruits.»

Il n'est pas question de la Chambre des communes dans le communiqué. Pour être sommé de comparaître à la barre de la Chambre pour l'avoir diffamée, il faut avoir diffamé la Chambre des communes et les députés qui y siègent.

Je sais que mon honorable collègue a l'habitude de faire parler de lui dans les médias. Pendant l'ajournement, par exemple, son nom a figuré dans plusieurs articles de journaux que je me rappelle avoir lus à propos de certains problèmes qu'il éprouvait dans son parti. Je sais qu'il a l'habitude de faire parler de lui dans les médias, mais il n'est pas question de la Chambre des communes dans cet article. Pour diffamer la Chambre des communes, il faut au moins en parler.

Je regrette, je respecte la quête de vérité des députés. J'ai fait l'expérience de la période des questions des deux côtés de la Chambre. Mon honorable collègue pourrait sûrement poursuivre la question lors de l'étude des prévisions budgétaires. Il a fait allusion à la véritable question dont il parle, à savoir si le gouvernement révélera toute la situation financière à la Chambre. Voilà la question que mon honorable collègue a posée.

La Chambre sait qu'il y a un endroit pour cela au moment de l'étude des prévisions budgétaires du gouvernement. Par respect pour le temps de la Chambre et pour les questions dont elle est saisie, je pense qu'il s'agit d'une question qu'il faudrait aborder au comité, et nous serons sûrement tout à fait disposés à répondre aux questions à ce sujet. Je ne crois pas que ce soit suffisant, mais je m'en remets à votre décision.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le ministre essaie de donner l'impression que nous, les députés de l'opposition, avons fait quelque chose de mal en tentant d'obtenir des informations du gouvernement et des ministres responsables.

Je n'ai pas parlé d'enquête de la GRC dans ma question de l'autre jour. J'ai expressément demandé des renseignements de nature financière. C'est la ministre de la Justice, quelqu'un au courant de la loi et de ses subtilités, qui m'a répondu. Pour la gouverne de tous les députés, voici ce qu'elle a répondu: «Madame la Présidente, je vais répondre à cette question au nom de mon collègue, le solliciteur général, qui a fait savoir que cette question faisait actuellement l'objet d'une enquête de la GRC, ce qui fait que le gouvernement du Canada ne communiquera aucun renseignement tant que la GRC n'aura pas terminé son enquête.»

Que sont censés faire les députés de l'opposition? S'il y a une enquête de la GRC, cela veut dire que nous n'avons pas accès aux informations, selon la ministre de la Justice, quelqu'un qui, comme je l'ai dit, monsieur le Président, connaît bien la loi.

Enfin, le solliciteur général voudra peut-être tirer les choses au clair. La GRC enquête-t-elle ou non sur Hockey Canada?

M. le Président: Je suis certain que le solliciteur général prendra la parole dans un instant. Cela nous éloigne toutefois de la question de procédure que je suis appelé à trancher, mais si le ministre veut répondre à la question que vient de lui poser le député de Cap-Breton—Richmond-Est, il peut évidemment le faire.

M. Lewis: Monsieur le Président, si mon collègue avait formulé sa question de façon aussi directe et succincte lorsqu'il l'a posée, il aurait obtenu cette réponse.

Nous savons que la GRC examine actuellement les allégations de mauvaise conduite concernant l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey. Hockey Canada coopère avec la GRC dans le cadre de cet examen, mais ne fait pas l'objet d'une enquête.

M. le Président: Dans un cas comme celui-ci, la présidence fait parfois preuve de prudence, car ce qui n'est qu'une divergence d'opinions ou de faits ou ce que l'on ne prétend être qu'une différence de faits ne justifie pas nécessairement la question de privilège.

J'ai écouté très attentivement le député de Cap-Breton—Richmond-Est, qui a soulevé la question, et le solliciteur général, qui lui a répondu. Il se peut que la réponse du solliciteur général ait, en quelque sorte, permis de clarifier la situation, mais je vais examiner très attentivement la question qui a été posée ainsi que les arguments qui ont été exposés et je ferai connaître ma décision à la Chambre le plus tôt possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 246 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, au nom du président du Conseil privé, il me fait plaisir de déposer en cette Chambre aujourd'hui le sixième rapport annuel de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1600)

[*Traduction*]

LES AMERICAN MUSIC AWARDS

K.D. LANG

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma requête est inhabituelle, mais pas inédite. Je demande le consentement unanime pour adopter une motion de félicitations à ma concitoyenne de l'Alberta, k. d. lang, qui a été nommée la meilleure artiste adulte contemporaine de l'année à l'occasion des American Music Awards, à Los Angeles, le lundi 25 janvier dernier.

J'ai déjà informé les leaders parlementaires des différents partis à la Chambre et je crois qu'avec le consentement unanime des députés, nous pourrons rapidement adopter la motion.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le député a raison. Notre parti a été consulté. Je confirme le consentement unanime des députés de mon parti pour adopter la motion.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique aussi a été consulté, et nous donnons, bien sûr, notre consentement.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Par conséquent, je propose:

> Que cette Chambre félicite k.d. lang, Albertaine de Consort, qui a mérité le prix de meilleure artiste contemporaine décerné par les *American Music Awards*, à Los Angeles, Californie, le lundi 25 janvier 1993.

Bravo, k.d.

(La motion est adoptée.)

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ MIXTE D'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la motion nº 15 inscrite au *Feuilleton*.

Le 19 novembre 1992, le Comité mixte d'examen de la réglementation a déposé à la Chambre son sixième rapport dans lequel il recommandait la révocation de certaines dispositions du Règlement concernant les actes nuisibles sur les ouvrages publics. Le comité était d'avis que ces dispositions restreignaient illégalement la liberté d'expression et le droit d'assemblée pacifique.

En vertu du Règlement, cette révocation deviendra plus tard aujourd'hui un ordre de la Chambre des communes. Je suis heureux de constater que, le 10 décembre dernier, le gouvernement s'est conformé à la résolution de révocation du comité, et nous voudrions remercier le ministre des Travaux publics d'avoir agi avant la prise de l'ordre officiel d'aujourd'hui par la Chambre.

Affaires courantes

PÉTITIONS

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom de la Coalition of People Against River Diversion qui s'est récemment réunie à Barrière, en Colombie-Britannique, pour une conférence de deux jours organisée par la Bande indienne de North Thompson et à laquelle ont assisté de nombreux participants, dont des délégations de plusieurs des Premières nations.

Ces pétitionnaires signalent qu'une entreprise appelée Multinational Resources projette de détourner la rivière Thompson-Nord afin de vendre l'eau ainsi détournée dans la région de San Diego, en Californie.

Ils font valoir que cela n'est qu'un exemple de la façon de penser qui découle du plan de NAWAPA. Comme le gouvernement fédéral n'a pas de loi qui interdise le détournement des eaux canadiennes vers les États-Unis, ils lui demandent simplement de déclarer catégoriquement qu'il ne permettra pas que nos eaux douces soient endiguées et détournées vers les États-Unis. Ils veulent que le gouvernement affirme que les rivières et les lacs du Canada ne sont pas à vendre.

LA JUSTICE

M. Robert Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 800 de mes électeurs à la mémoire de Dawn Shaw, une petite fille qui a été violée et assassinée dans la vallée de la Comox.

Les pétitionnaires expriment leur inquiétude face à l'augmentation des crimes sexuels contre les enfants et proposent un certain nombre de mesures pour améliorer la sécurité de nos enfants dans notre collectivité, dont l'examen de l'ADN des personnes soupçonnées d'agression sexuelle.

LE LOGEMENT

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de ma circonscription qui s'inquiètent de l'avenir des coopératives d'habitation dans notre pays.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement a mis fin au Programme fédéral des coopératives d'habitation le 25 février 1992, alors que beaucoup de Canadiens connaissent de graves problèmes de logement. Ils affirment que cette mesure élimine 2 000 nouveaux logements de ce type pour 1992 seulement, en même temps que 4 000 emplois dans les domaines de la construction et de la fabrication.

Ils font valoir que les hypothèques indexées qui ont été popularisées au Canada par les coopératives d'habitation ont réduit fortement le coût assumé par le gouvernement pour la construction de logements de coopératives sans but lucratif. Ils affirment également qu'environ 164 000 locataires souhaitent actuellement déménager dans une coopérative d'habitation. Ces coopératives ont en effet beaucoup de succès et permettent d'obtenir un logement abordable dans un milieu stable où toutes les couches de la population sont représentées.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de prier instamment le gouvernement de rétablir le Programme fédéral des coopératives d'habitation et de verser les 6,1 millions de dollars qui avaient été prévus à ce poste pour 1992. Cette somme permettrait de subventionner environ 2 000 logements cette année.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre: Monsieur le Président, ma pétition concerne la réduction de 34 p. 100 du financement des logements sociaux par le gouvernement.

À la suite de cette réduction, un grand nombre de programmes de logement ont été annulés. Comme vous le savez, une forte participation fédérale est nécessaire dans les programmes de logement afin d'assurer que tous les Canadiens puissent avoir un accès égal à des logements satisfaisants et abordables.

Je me joins à mes électeurs qui demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à tenir les engagements qu'il avait pris à l'égard des logements sociaux en rétablissant un grand nombre des programmes qui ont été annulés.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, les pétitionnaires de tout le Canada demandent au gouvernement d'exempter les livres et autres imprimés de la taxe sur les produits et services.

Ils font remarquer que ces articles n'ont jamais été taxés depuis la Confédération. Ils soulignent également que l'enseignement est la source d'une productivité et d'une compétitivité accrues, et enfin ils terminent en disant que le gouvernement devrait revoir sa politique à l'égard de cette taxe.

[*Français*]

LE LANGAGE UTILISÉ DANS LES ÉMISSIONS DE RADIO ET DE TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): J'ai une deuxième pétition, monsieur le Président. Les pétitionnaires demandent que le Parlement réglemente le langage utilisé dans les émissions de radio et de télévision.

Ils soulignent que souvent, ces propos grossiers qui sont utilisés vont à l'encontre de ce que les parents essaient de faire dans leur propre foyer. Finalement, ils indiquent qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser ce mauvais langage afin d'informer les gens.

[*Traduction*]

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai également l'honneur et le privilège de présenter des pétitions signées par des personnes âgées de tout l'Ontario.

Ces pétitionnaires se plaignent du fait que des milliers de personnes âgées vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et que plus de 80 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté. Ils se plaignent de l'augmentation de 37c. des pensions de sécurité de la vieillesse en avril 1992, qui est insuffisante pour répondre aux nombreux besoins des personnes âgées, et ils déclarent que le gouvernement fédéral est le premier responsable lorsqu'il s'agit de garantir des pensions suffisantes.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prier le gouvernement de faire en sorte que les personnes âgées canadiennes aient une pension suffisante pour couvrir leurs besoins essentiels.

La pétition est présentée dans les deux langues officielle.

* * *

• (1610)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 286, 396, 402, 408, 414, 419, 424, 429 et 431.

[*Texte*]

Question no 286—**M. Whittaker:**

Depuis le 1er janvier 1989, en ce qui concerne le Programme d'immigration des investisseurs du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *a*) le ministère a-t-il reçu des plaintes concernant des activités illégales ou irrégulières possibles subventionnées à l'aide des fonds établis en vertu du programme et, dans l'affirmative (i) combien d'entre elles portaient sur des allégations d'activités illégales ou d'infractions aux lois établissant et régissant le programme (ii) combien d'entre elles ont été renvoyées à la GRC ou à d'autres organismes de mise en vigueur pour qu'ils y donnent suite, *b*) le ministère a-t-il retiré l'agrément de certains fonds approuvés pour ce programme?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Depuis le 1er janvier 1989, *a*) oui; (i) approximativement 22 plaintes ont été reçues par le ministère; (ii) de ce nombre, 6 ont été référées à la GRC ou à d'autres autorités pour action en justice. *b*) oui.

Question no 396—**M. Angus:**

À l'égard du conseil d'administration de CN Rail, pour les années 1988, 1989, 1990, 1991 et 1992 jusqu'à ce jour, *a*) quels sont les noms de ses membres, anciens et actuels, et à combien s'élèvent le salaire annuel et frais de déplacement annuels de chacun, et à combien de séances du conseil chacun a-t-il assisté, *b*) à combien s'élève le coût annuel du bureau du président du conseil d'administration de CN Rail, compte tenu de son salaire, de ses frais de déplacement, de représentation, de communication, du coût de ses aménagements personnels, etc., *c*) combien la rénovation et l'ameublement des bureaux du président du conseil d'administration de CN Rail et de son personnel ont-ils coûté, *d*) combien coûte par année le service de limousine, y compris le salaire du chauffeur, mis à la disposition du président du conseil d'administration de CN Rail, pendant combien d'heures s'en est-il prévalu et qui d'autre que lui utilise ce service?

L'hon. Jean Corbeil, (ministre des Transports): La direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) donne l'information suivante:

a) 1988
Brian O'N. Gallery
Ronald E. Lawless
Alfred J. Bentley
Jacob Brouwer
George T. Cooper
Guy Coulombe—nommé le 7 juin 1988
Eugene Demkiw
Janis Johnson
Marie Marchand—jusqu'au 7 juin 1988
Emerson Mascoll
Yvon R. Poitras—nommé le 26 mai 1988
Cheryl J. Stagg
George Urquhart—jusqu'au 26 mai 1988

1989
Brian O'N.Gallery
Brian R. D. Smith—nommé le 15 novembre 1989
Ronald E. Lawless
Alfred J. Bentley
Jacob Brouwer
George T. Cooper
Guy Coulombe
Eugene Demkiw
Janis Johnson
Emerson Mascoll
Yvon Poitras

Affaires courantes

Francis J. Ryan—nommé le 15 octobre 1989
Cheryl J. Stagg—jusqu'au 12 octobre 1989

1990
Brian O'N. Gallery—jusqu'au 1er février 1990
Brian R. D. Smith
Ronald E. Lawless
Alfred J. Bentley
Jacob Brouwer
George T. Cooper
Guy Coulombe
Eugene Demkiw
Janis Johnson—jusqu'au 27 septembre 1990
Emerson Mascoll
Maurice Mayer—nommé le 5 mai 1990
Yvon Poitras
Francis J. Ryan

1991
Brian R. D. Smith
Ronald E. Lawless
Alfred J. Bentley
Jacob Brouwer
George T. Cooper
Guy Coulombe
Eugene Demkiw
Emerson Mascoll
Maurice Mayer
Stuart A. Murray—nommé le 9 janvier 1991
Yvon Poitras
Francis J. Ryan

Du 1er janvier 1992 au 9 septembre 1992
Brian R. D. Smith
Ronald E. Lawless—jusqu'au 1er juillet 1992
Alfred J. Bentley
Jacob Brouwer
George T. Cooper
Guy Coulombe—jusqu'au 1er juillet 1992
Eugene Demkiw
Emerson Mascoll
Maurice Mayer
Stuart A. Murray
Yvon Poitras
Bernard Roy—nommé le 1er juillet 1992
Francis J. Ryan

Pour ce qui est des dépenses et de la rémunération du conseil d'administration de CN Rail, l'information suivante a été fournie: douze directeurs siègent au conseil d'administration du CN.

En 1988, chaque directeur à temps partiel a touché un salaire de 5 000 $ par année et des sommes supplémentaires de 250 $ par jour pour chaque jour au cours duquel il a participé à une ou plusieurs réunions du conseil d'administration ou à tout comité en relevant.

Entre 1989 et septembre 1992, les directeurs à temps partiel ont tous reçu un salaire variant entre 5 600 et 7 000 $ par année et des montants supplémentaires variant entre 450 et 600 $ par jour pour chaque jour au cours duquel ils ont participé à une ou plusieurs réunions du conseil d'administration ou à tout comité en relevant. Le président de chacun des cinq comités permanents du conseil d'administration a reçu 3 000 $ en sus. En 1992, ce montant a été réduit à 2 000 $. Les directeurs ont aussi obtenu une compensation pour leur temps de déplacement relatif à leur présence aux réunions.

Le niveau de la rémunération et des dépenses liées à l'administration du conseil du CN correspond à celui retrouvé dans le secteur privé.

(*b*, *c* et *d*)

Pour ce qui est des dépenses administratives, le CN ne publie pas cette information, car on estime qu'il s'agit de renseignements exclusifs.

Question nº 402—**M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):**

Le Bureau du Conseil privé a-t-il convoqué, entre les 1er mars et 31 mai 1989, des réunions auxquelles ont assisté *a*) Bruce Howe, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *b*) Robert Blackburn, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *c*) Harry Rogers, du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, et dans l'affirmative, quelles sont les dates précises des séances auxquelles au moins un de ces fonctionnaires était présent?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Dans la mesure où nous pouvons le déterminer, MM. Bruce Howe, Robert Blackburn et/ou Harry Rogers ont assisté à des réunions au Bureau du Conseil privé entre le 1er mars et le 31 mai 1989, aux dates indiquées en annexe.

Réunions au BCP avec MM. Blackburn, Howe et/ou Rogers

A) & *C*) Petits déjeuners ou déjeuners des sous-ministres:

Le mercredi 8 mars 1989
Étaient présents Howe et Rogers

Le mercredi 29 mars 1989
Étaient présents Howe et Rogers

Le mercredi 12 avril 1989
Étaient présents Howe et Rogers

Le mercredi 26 avril 1989
Étaient présents Howe et Rogers

Le mercredi 28 avril 1989
Étaient probablement présents Howe et Rogers (aucun compte rendu des personnes présentes)

Le vendredi 4 mai 1989, déjeuner des sous-ministres
Était présent Rogers

Le mercredi 10 mai 1989
Étaient présents Howe et Rogers

Le mercredi 17 mai 1989
Étaient présents Howe et Rogers

Note: M. Blackburn n'était pas sous-ministre pendant la période en cause.

B) Autres réunions:

Le jeudi 16 mars 1989
Était présent Robert Blackburn

Le lundi 10 mai 1989
Était présent Robert Blackburn

Question nº 408—**M. Harvard:**

Le gouvernement a-t-il entrepris une étude de l'impact éventuel du projet de fusion entre Air Canada et les Lignes aériennes Canadien et, dans l'affirmative, quelles en ont été les conclusions à l'égard, *a*) du nombre d'employés qui seront mis à pied, *b*) des répercussions sur la qualité des services au public, *c*) du nombre de routes aériennes qui seront abandonnées, *d*) de l'effet sur les tarifs?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Le gouvernement attendait la proposition finale d'Air Canada et PWA qui devait contenir des renseignements concernant l'incidence sur les employés avant de mener des études formelles sur les répercussions de la fusion proposée. Comme vous le savez, le conseil d'administration de chacune des deux compagnies a rejeté en octobre la proposition provisoire de fusion, par conséquent, le gouvernement n'a mené aucune étude particulière de l'incidence sur les employés, le niveau de service, la réduction du nombre de routes ou le niveau des tarifs aériens.

Question nº 414—**M. Simmons:**

Le ministère des Transports (Garde côtière canadienne) a-t-il pris des mesures correctives à la suite des préoccupations formulées par le vérificateur général dans ses rapports de 1978, 1983, 1989, 1990 et 1991 au Parlement à l'égard de la nécessité de définir les niveaux de services du programme de brise-glaces et de déterminer la taille de la flotte de navires de déglaçage requise pour assurer ces services et, dans l'affirmative, *a*) en quoi consistent ces mesures, *b*) analyse-t-on actuellement les besoins et les solutions possibles à partir des niveaux de services définis avant d'approuver et de financer d'importantes dépenses d'immobilisation, comme le vérificateur général l'a recommandé?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Oui,

a) Les premiers travaux sur les niveaux de service de la Garde côtière canadienne (GCC) ont été entrepris vers la fin des années 1970 pour donner suite aux préoccupations soulevées par le vérificateur général, le Conseil du Trésor et les agents de vérification interne de Transports Canada. La GCC a demandé à diverses firmes dont Bureau of Management Consulting, Sypher-Mueller Int. et Hickling Management Consultants d'évaluer certains programmes et d'effectuer des études sur leurs répercussions économiques. Ces études ont confirmé l'importance des services de déglaçage que la GCC offre à la communauté maritime.

La Garde côtière canadienne a émis un document sur les niveaux de service (LOS) du programme de brise-glaces en octobre 1990 auquel étaient jointes des directives précisant que le document devait servir à la gestion des activités de déglaçage et qu'il serait amélioré ultérieurement pour application permanente. Le document LOS fournit des définitions claires des services de déglaçage que les usagers peuvent s'attendre à recevoir. En termes simples, le document décrit toutes les modalités du service, notamment: quels services sont offerts, où ils sont offerts, la rapidité des services et les limites et priorités des services. Le document a été établi à partir des données recueillies dans le Système d'information sur les opérations de déglaçage (SIDOG) et il a été corrigé en fonction des données recueillies au cours de la saison de déglaçage 1990-1991 dans l'Arctique et dans l'est du Canada. À l'automne 1992, des consultations ont été entreprises pour sensibiliser les clients aux niveaux de service de déglaçage fournis par la GCC et solliciter leur opinion sur le programme. Les premières réactions des clients ont été favorables.

Pour mieux être en mesure d'assumer ses responsabilités élargies en matière de sécurité, de prescriptions statutaires et de protection de l'environnement, la Garde côtière a mis en oeuvre un plan de restructuration de la flotte (PRF) en cinq étapes étalé sur la période allant de 1991 à 1994. Les observations du vérificateur général ont été étudiées soigneusement et intégrées au PRF. Les principaux éléments de ce plan comprennent le redé-

ploiement de dix navires dans les régions et le retrait de dix navires du service actif. Le plan de restructuration de la flotte a pour but de mieux utiliser la capacité des navires, notamment la capacité de déglaçage, en fonction de la demande opérationnelle et des endroits géographiques desservis, ceci afin de mieux servir les clients.

(*b*) Aucune analyse des besoins et des solutions à partir des niveaux de service n'a encore été effectuée étant donné qu'aucune dépense majeure en immobilisations n'a été effectuée au cours des dernières années. Cependant, une analyse sera effectuée pour chaque projet d'immobilisations de la flotte, comme la construction de nouveaux navires ou les modernisations de mi-durée, avant que ces projets ne soient soumis au Conseil du Trésor pour approbation.

Question nº 419—**M. Duhamel:**

À propos du projet de fusion entre Air Canada et Canadien International, le gouvernement a-t-il mené une étude pour vérifier l'incidence qu'aurait cette fusion sur les travailleurs et, dans l'affirmative, *a*) quelles en ont été les conclusions en ce qui concerne le nombre d'employés de Winnipeg qui perdraient leur emploi, *b*) y avait-il des recommendations afin de protéger le consommateur contre les effets nocifs des pratiques monopolistiques qui risqueraient de découler d'une telle fusion?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Le gouvernement attendait la proposition finale d'Air Canada et PWA qui devait contenir des renseignements concernant l'incidence sur les employés avant de mener des études formelles sur les répercussions de la fusion proposée. Comme le député le sait, le conseil d'administration de chacune des deux compagnies a rejeté en octobre la proposition provisoire de fusion, par conséquent, le gouvernement n'a mené aucune étude particulière de l'incidence sur les employés, le niveau de service, la réduction du nombre de routes ou le niveau des tarifs aériens.

Question nº 424—**M. Comuzzi:**

En ce qui concerne le Référendum de 1992, pour toute la durée de la campagne référendaire, le gouvernement a-t-il donné des contrats à des entreprises pour la fourniture de papeterie ou pour l'impression de tous les documents devant être distribués aux électeurs et, dans l'affirmative, quelles entreprises ont bénéficié de ces contrats?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne le Référendum de 1992, pour toute la durée de la campagne référendaire, le Groupe Communication Canada a accordé des contrats aux entreprises suivantes pour la fourniture de papier ou pour l'impression de tous les documents devant être distribués aux électeurs:

Dartmouth Free Press	Bradda Printing	Lowe Martin Co. Inc.
Interglobe Inc.	The Runge Press	Yorkville Press Co. Ltd.
Translitho	Metropole Litho Inc.	Dollco Printing
Copieurs Rive Sud	Transcontinental Prestige	Capital Box of Ottawa Ltd.
St. Joseph Printing	Kromar Printing Inc.	Ronalds Printing Inc.
Love Printing Services Inc.	National Printer Inc.	

On s'est également prévalu des offres à commandes établies avec les entreprises suivantes: Noranda Forest Recycled Papers et Inter-City Papers Ltd.

Il est à souligner que dans le cadre de cette réponse «campagne référendaire» fait référence à l'Accord de Charlottetown et que la «période entière» s'étend du 1er au 26 octobre 1992.

Question nº 429—**M. Nowlan:**

En ce qui concerne le contrat entre Approvisionnements et Services Canada et le groupe de voyages Rider de voyages pour le gouvernement, *a*) le groupe Rider utilise-t-il le système de réservation SABRE, et si oui, combien coûte chaque segment de réservation, *b*) quel montant, au total, a été payé chaque mois au système SABRE depuis que le contrat a été accordé?

L'hon. Paul Wyatt Dick (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne le contrat entre Approvisionnements et Services Canada et le groupe Rider de voyages pour le gouvernement, *a*) le Groupe de voyage Rider utilise le système SABRE pour effectuer des réservations pour les voyages gouvernementaux. Ce service est offert sans frais au gouvernement. Tant SABRE que GEMINI obtiennent leurs revenus des fournisseurs qui se trouvent dans leurs systèmes. Dans le cas des compagnies aériennes, cela ne représente qu'une partie des revevus, car il faut aussi tenir compte du nombre de réservations pour une chambre d'hôtel ou de location d'une voiture; *b*) aucune somme n'a été remise à SABRE pour les voyages gouvernementaux que ce soit par Rider ou le gouvernement.

Question nº 431—**M. Nystrom:**

En ce qui concerne les pensions de survivant et les pensions de survivant et de retraite combinées, pour la plus récente période où des données existent, *a*) quel est le nombre de bénéficiaires de chacun des groupes d'âges suivants: (i) moins de 35 ans, (ii) de 35 à 39 ans, (iii) de 40 à 44 ans, (iv) de 45 à 49 ans, (v) de 50 à 54 ans, (vi) de 55 à 59 ans, (vii) de 60 à 64 ans, (viii) 65 ans et plus, *b*) quelle est la répartition en pourcentage pour chacun de ces groupes?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Répartition des pensions de survivant et des pensions de retraite-survivant combinées selon l'âge sont comme suit:

Novembre 1992

Âge	Pensions de survivant		Pensions de retraite—survivant combinées	
	Nombre	%	Nombre	%
-35	5 687	0,87%	s.o.*	s.o.*
35-39	9 105	1,39%	s.o.	s.o.
40-44	15 892	2,43%	s.o.	s.o.
45-49	24 164	3,70%	s.o.	s.o.
50-54	32 776	5,02%	s.o.	s.o.
55-59	47 346	7,25%	s.o.	s.o.

	Nombre	%	Nombre	%
60–64	73 366	11,24%	25 450	9,59%
65+	444 407	68,08%	239 818	90,41%
Total	652 743	100,00%	265 268	100,00%
Sources:	Programmes de la sécurité du revenu Santé et Bien-être social Canada		Régime de pensions du Canada	

*s.o.:—sans objet

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je veux vous demander conseil.

J'ai posé une question qui a été inscrite au *Feuilleton* le 12 décembre 1991. Elle se lit comme suit:

> À combien s'élève le total des recettes recueillies par le gouvernement, qui proviennent de la taxe sur les produits et services depuis le 1er janvier 1991 et, quel est le montant total qui a été dépensé pour a) la publicité, b) les crédits d'impôt, c) la ristourne de la TPS, d) les frais de mise en place, e) d'autres frais liés à la mise en oeuvre de cette taxe?

Elle est suivie d'une deuxième question que voici:

> À combien s'élève le total des recettes provenant de la TPS qui a été versé au compte de réduction du service de la dette et quel est le solde courant de ce compte?

Je me suis montré plutôt patient. J'ai soulevé ces questions à la Chambre à plusieurs reprises. Il me semble que plus d'un an plus tard, j'aurais dû recevoir une réponse à ces questions qui ne sont pas particulièrement complexes. Elles demandent des chiffres exacts. Ce que j'aimerais vraiment savoir maintenant, c'est si j'aurai jamais des réponses et pourquoi je n'en ai pas reçues avant. Qu'est-ce qu'on cherche à cacher?

Le gouvernement du Canada est sûrement en mesure de fournir ces réponses afin que je puisse les partager avec les Canadiens.

M. Edwards: Monsieur le Président, je crois que le député et moi avons déjà eu un échange au sujet d'au moins une de ces questions.

En toute honnêteté, je dois dire que j'ai fait des recherches en prévision de ces questions. Je crois que le ministre des Finances a répondu à la deuxième question du député dans son énoncé économique. Je ne dis pas cela pour provoquer. Je partage plus ou moins l'impatience du député parce qu'il s'agit d'une question assez directe sur le compte de réduction de la dette. Nous nous occuperons de trouver la réponse rapidement.

Quant à la première question, elle est beaucoup plus complexe. Elle a de très nombreuses facettes. Il faudra beaucoup de travail pour trouver la réponse et une bonne partie de ce travail a déjà été fait. On m'a même dit que presque tout le travail avait été fait. J'hésite à donner une date, mais je peux dire que beaucoup de gens travaillent à la préparation de la réponse.

M. le Président: J'ai reçu du député de Winnipeg St. James un avis de motion conformément au paragraphe 52. Le député de Moose Jaw—Lake Centre m'a présenté une demande semblable.

J'ai reçu la demande du député de Winnipeg St. James en premier. Je lui cède donc la parole.

* * *

MOTIONS D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je voudrais proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire urgente, à savoir la grave crise du revenu qui frappe les agriculteurs et qui menace leur sécurité et leur avenir dans l'exploitation agricole.

On s'attend à ce que leurs revenus chutent d'environ un milliard de dollars cette année, soit une baisse de plus de 20 p. 100. En Saskatchewan, le revenu net de la famille agricole moyenne ne dépassera guère 4 000 $ cette année. Je crois qu'il s'agit d'une question pressante et que

la Chambre doit prendre le temps de discuter de cette affaire urgente.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi donner avis que j'ai l'intention de proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 52 du Règlement, en vue de discuter d'une affaire dont l'étude s'impose d'urgence elle aussi, à savoir la situation des producteurs agricoles, non seulement dans l'Ouest, mais d'un bout à l'autre du Canada.

Les producteurs agricoles et leurs familles ont grandement besoin de soutien financier pour finir l'hiver et pouvoir ensemencer leurs terres au printemps. Tout dernièrement, quelque 13 000 personnes se sont rassemblées à Saskatoon pour exprimer le besoin de mesures immédiates dans le secteur agricole. Leur rassemblement était le plus important de l'histoire de la Saskatchewan, voire du Canada. Elles ont expliqué avec quel désespoir un grand nombre de familles agricoles envisagent leur avenir. Il est indispensable que la Chambre discute de cette situation désastreuse et que le gouvernement prenne des mesures pour régler la situation.

Le problème est profond. Il est répandu et ne se limite certainement pas à la Saskatchewan. En raison de l'importance de la crise agricole, le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership.

Je crois personnellement que si nous ne réglons pas immédiatement cette question, des milliers de familles d'agriculteurs seront forcées de quitter leurs terres, ce qui engendrera des difficultés sociales et économiques extrêmes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je remercie le député de Winnipeg—St. James et celui de Moose Jaw—Lake Centre de m'en avoir avisé de manière succincte, mais néanmoins satisfaisante, car la question qu'ils soulèvent est sans contredit importante.

La présidence n'est pas sans être au courant des questions soulevées. Bien sûr, d'après les propos qui ont été tenus à la Chambre cet après-midi pendant la période de questions, il est évident que la Chambre est au fait des difficultés mentionnées.

Malgré cela, je n'estime pas qu'il convienne aujourd'hui de suspendre les travaux de la Chambre pour tenir un débat d'urgence.

Je remercie les deux députés de soulever cette question, que la Chambre considère grave, j'en suis fort sûr.

Le député de Sault Ste. Marie a lui aussi une question à soulever.

LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'invoque également l'article 52 du Règlement pour demander l'ajournement de la Chambre afin qu'elle discute de la crise dans le secteur sidérurgique au Canada. Les mesures commerciales que les États-Unis et le Canada se sont imposé réciproquement au cours des derniers jours mettent encore une fois en lumière la situation désespérée de cette industrie au Canada.

Au cours des quatre dernières années, la perte de 12 000 emplois dans le secteur sidérurgique à Hamilton et à Sault Ste. Marie seulement reflète une situation que ces mesures ne feront qu'aggraver.

Le ministre du Commerce extérieur s'est fait rabrouer lorsqu'il a tenté de conclure une nouvelle entente bilatérale, ce qui laisse l'industrie dans l'incertitude et dans un danger immédiat.

J'estime qu'un débat d'urgence sur la situation de l'industrie sidérurgique au Canada est à la fois opportun et indispensable.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Encore une fois, je remercie le député de Sault Ste. Marie d'avoir donné avis de cette question à la présidence. Comme je l'ai fait remarquer au sujet des demandes présentées par les députés de Winnipeg St. James et de Moose Jaw—Lake Centre, je suis sûr que la Chambre est au courant des questions soulevées par le député. Comme les députés se le rappelleront, ils ont échangé des questions et des réponses à ce sujet aujourd'hui.

Dans les circonstances, et sans vouloir minimiser l'importance de la question, je n'estime pas qu'il convienne d'ajourner la Chambre pour l'instant afin de tenir un débat spécial.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION DU DÉPUTÉ D'EDMONTON-EST

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je demande la parole sur un rappel au Règlement.

Plus tôt, au cours de nos procédures, nous avons accepté une motion de l'honorable député d'Edmonton-Est pour offrir des félicitations à Mme Lang. C'est bien évident que toute la Chambre a souscrit à ces félicitations mais, si ma mémoire me sert, et je voudrais, pour l'avenir. . .

[*Traduction*]

Je vois que mon collègue est prêt, peut-être, à répondre, mais je parle de l'avenir.

[*Français*]

Dans le passé, nous avions des motions en vertu de l'article 43 du Règlement. À tout moment, les députés se levaient au début des délibérations de la Chambre, demandaient le consentement unanime pour n'importe quelle belle cause et cela devenait très gênant et très difficile pour les députés de s'y opposer. De plus, cela pouvait devenir très gênant pour le gouvernement parce que cela pouvait avoir des implications internationales, ou bien, si la cause était noble, le consentement était refusé parce qu'un ou deux députés n'étaient pas d'humeur ce matin-là à donner leur consentement. Je trouvais cela regrettable. Cela s'appelait l'article 43 du Règlement où l'on pouvait se lever sur une motion de nature urgente et importante.

Alors, les députés se sont penchés sur la question.

• (1620)

[*Traduction*]

En passant, le nouveau whip du gouvernement, comme d'autres avant lui, a décidé qu'il faudrait peut-être examiner cette règle dont la Chambre a abusé et c'est en examinant la protection des droits des simples députés que nous en sommes arrivés à la conclusion que nous devrions avoir un nouvel article 31, *Déclarations de députés*, en anglais: *Statements by Members*, de 15 minutes. Ainsi, un député n'avait pas à demander à son collègue la permission de présenter, de saluer, de défendre ou de critiquer quelque chose à la Chambre. Seul le Président serait juge de la recevabilité des déclarations faites par les députés.

Au fil des ans, nous avons amélioré les pratiques de la Chambre. Je le constate aujourd'hui, et je l'avais déjà constaté auparavant. Cela n'a rien à voir avec ce que nous avons fait tout à l'heure. Je pense ici à l'avenir: dans la loi britannique, un précédent peut parfois avoir tellement de poids qu'il devient la règle.

Si nous permettons un trop grand nombre de précédents, cela deviendra la nouvelle règle, et je ne sais pas si la Chambre veut vraiment des déclarations de députés—et en fait, il se pourrait qu'une réforme permettrait d'avoir un plus grand nombre de déclarations de députés. Je ne le pense pas, monsieur le Président, et je ne veux pas m'étendre là-dessus. Je tiens cependant à souligner, afin que vous y réfléchissiez et fassiez peut-être ultérieurement quelques observations, que cela pourrait ne pas convenir aux députés.

J'aurais aimé qu'on me demande mon consentement. Il est difficile de le donner à très bref avis. Il peut s'agir d'une chose qui est peut-être acceptable pour tous les députés, mais qu'arriverait-il si c'est une chose qui sème la division? Et qu'advient-il si des députés ne sont pas présents, car ils pourraient se trouver dans leurs bureaux—étant donné que personne ne les a avisés qu'une question très importante pouvait être soulevée maintenant, à un moment où ce n'est pas la coutume. Je ne suis pas tenu d'être ici pour les déclarations de députés; c'est aux députés de décider de la question qu'ils veulent soulever à la Chambre. Certes, je suis d'accord pour qu'on accorde plus de pouvoirs aux députés. Mais, quand on sollicite mon consentement, j'aime bien savoir auparavant de quoi il retourne, connaître les conséquences de ma décision.

Dans le cas qui nous occupe, je le répète, nous étions heureux du grand honneur que Mme lang a rendu au Canada. Cela n'a rien à voir avec la question que je soulève; je profite simplement de l'occasion pour vous signaler la chose, monsieur le Président.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue; il aurait mieux valu présenter en vertu de l'article 31 du Règlement ce qui a été accepté à titre de motion.

Je n'ai formulé aucune objection au nom du gouvernement lorsqu'on a demandé le consentement unanime, même si à dire vrai et pour être absolument exact, il n'y a eu aucune consultation véritable. Le député a distribué aujourd'hui une lettre avisant le gouvernement et les autres députés de son intention et demandant la coopération de tous. Toutefois, je ne crois pas qu'une telle démarche constitue une consultation. Cependant, de ce côté-ci de la Chambre nous avons accordé notre consentement car je crois que nous aurions fait preuve de petitesse d'esprit en le refusant.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, à titre de leader parlementaire et de député ayant lancé cette demande au départ, je crois devoir répondre à cette question. Je crois effectivement que mon collègue a soulevé un point très important. Étant donné la nature de la demande et de la motion d'aujourd'hui, comme il l'a déclaré, je crois que tout ceci ne présente aucune difficul-

té, que ce n'est pas une question qui pourrait susciter une dissidence au sein de la Chambre et, en effet, une consultation aurait sans doute été souhaitable. J'avais demandé au député qui avait fait la suggestion de veiller à ce qu'au moins les leaders parlementaires appropriés soient avisés par écrit de cette intention.

Il n'en demeure pas moins qu'au moment opportun, de nombreux députés n'avaient censément pas encore été mis au courant ni consultés et que, par conséquent, pour toute autre question une telle situation aurait pu causer de la dissension à la Chambre; c'est pourquoi certains députés sont incapables de réagir avec autant d'enthousiasme qu'ils le voudraient normalement.

Puis-je suggérer que le point soulevé par mon collègue soit renvoyé au Comité de la gestion de la Chambre afin que celui-ci l'étudie? Je n'aimerais pas, je le répète, que cette pratique se poursuive et qu'elle devienne habituelle durant les Affaires courantes.

[*Français*]

M. le Président: Je tiens à remercier l'honorable député de Saint-Denis d'avoir soulevé une question qui est très importante pour la procédure de cette Chambre.

J'ai noté qu'il a aussi mentionné le mot «précédent» et l'importance des précédents.

[*Traduction*]

La Chambre me permettra certainement de faire part à tous les députés présents cet après-midi de ce que disait, il y a deux cents ans, le fameux écrivain anglais, Jonathan Swift, au sujet du précédent. Il déclarait: «Les juristes sont de ces gens qui croient qu'une fois qu'une chose a été faite, il est légalement possible de la faire de nouveau.» Je crois que cette observation s'applique à juste titre à la discussion qui a cours actuellement.

Quant au député d'Edmonton-Est, j'ai bien reçu une lettre de lui. Il l'a distribuée à certains députés à la Chambre, sans doute avec l'intention de faire savoir qu'il allait présenter cette motion. En fin de compte, la Chambre a accédé à sa demande.

Un problème pourrait survenir dans les cas où la Chambre serait saisie d'une question beaucoup plus propice à la discorde, ce qui placerait la présidence dans une situation très difficile. Comme le faisait remarquer le député de Saint-Denis, si la présidence autorise les députés à avoir recours aux motions comme ils pouvaient autrefois le faire en vertu de l'ancien article 43 du Règlement, je crois que nous pourrions avoir des ennuis à la Chambre car des députés pourraient faire valoir que puisque les articles du Règlement concernant cette question ont été modifiés il y a quelques années, il ne convient pas que la présidence permette que des motions soient présentées de la façon dont la motion l'a été cet après-midi.

Je remercie le député de Kamloops d'avoir proposé de soumettre la question au Comité de la gestion de la Chambre. Je comprends ce qu'a voulu dire le député d'Edmonton-Sud-Ouest, le secrétaire parlementaire, dans les propos qu'il a tenus cet après-midi, et je crois que la Chambre lui en sait gré. En outre, je suis certain que le député d'Edmonton-Est apprécie le fait que le député d'Edmonton-Sud-Ouest ne se soit pas opposé à cette motion cet après-midi.

Je demanderais cependant aux députés de ne pas oublier que s'il s'agissait d'une question davantage susceptible de soulever un désaccord, la présidence se retrouverait prise entre deux feux. J'accepte donc l'invitation du député de Kamloops. Au nom des députés présents ici cet après-midi, j'écrirai au Comité de la gestion de la Chambre afin de lui soumettre cet article du Règlement.

Je remercie le député de Saint-Denis.

* * *

[*Français*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DÉPÔT DU RAPPORT

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le rapport du vérificateur général au Sénat et à la Chambre des communes sur des questions d'intérêt commun.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Économie, et de l'amendement de Mme Finestone.

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat, l'honorable députée d'Ottawa–Ouest avait la parole.

[*Traduction*]

Il vous reste 17 minutes.

[*Français*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de reprendre la parole sur le projet de loi C–93 et en particulier les actions y incluses concernant le Conseil de recherche en sciences sociales et sciences humaines.

• (1630)

[*Traduction*]

Le gouvernement nous fait de grands discours sur la gestion du changement et je pense que personne en cette enceinte ne contestera le fait que le Conseil de recherches en sciences humaines est une partie importante de cette approche concernant notre avenir.

Nous savons que le monde de demain et l'avenir économique du Canada dépendront tout particulièrement de l'expansion des secteurs de l'information et des services et que cela dépend de l'approfondissement des connaissances dans tous les domaines et de notre engagement à voir à ce que ces connaissances soient appliquées à la recherche scientifique dans tous les domaines.

Un tel engagement englobe le développement de compétences dans des domaines variés, la capacité de retenir ces compétences et les cerveaux au Canada, la mise en place de liens internationaux pour parvenir à ce but et pour faire en sorte que les Canadiens poursuivent leurs études dans leur pays, y fassent de la recherche tout en restant en relations étroites avec la communauté scientifique internationale et continuent à travailler au Canada.

À une époque, et c'est dans les années 60 que j'en ai pris conscience, nous n'avions pas les compétences voulues dans une variété de domaines et nous devions sans cesse importer de l'étranger les compétences et les connaissances qui nous manquaient.

Et trente ans plus tard, un grand nombre de ces personnes venues à l'époque pour enrichir le Canada de leurs talents et de leurs connaissances recommandent à leurs enfants qui s'intéressent aux multiples disciplines scientifiques de ne pas rester au Canada s'ils veulent faire carrière dans les sciences.

Nous avons vu ce qui est arrivé au Conseil national de recherches du Canada. Nous avons été témoins de l'abandon du Conseil des sciences. Je tiens à situer le tout dans un contexte, car le Conseil de recherches en sciences humaines joue un rôle tout aussi important dans la préparation de notre avenir que dans l'évolution des sciences pures.

En proposant de fusionner le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des arts du Canada, le gouvernement montre à quel point sa perception du rôle important de ce conseil est limitée. Je ne veux pas dénigrer ici le moindrement le rôle du Conseil des arts du Canada, car il est important quoique différent.

Les sciences humaines sont liées aussi de façon très importante aux sciences pures. L'orientation importante, la tendance importante dans l'évolution des connaissances humaines est à l'intégration des divers champs de la science.

Comme j'ai commencé à le dire avant la période des questions, il faut reconnaître de plus en plus que le progrès technique n'est pas sans avoir des répercussions pour toute la société. La gestion du virage technologique ne tient pas uniquement à une question de sciences pures. Elle suppose aussi des changements pour chaque membre de la société, des changements profonds pour notre économie et des changements pour notre société dans son ensemble.

L'importance que nous accordons aujourd'hui à l'environnement en est un bon exemple. Les risques de destruction de toute la planète ne relèvent pas uniquement des sciences classiques, des sciences pures. Il ne fait aucun doute que si l'on veut éviter de polluer davantage l'air, l'eau et le sol, il faudra invoquer la dynamique sociale autant que la physique.

Dans le domaine des sciences biomédicales, ce qui compte, ce ne sont pas seulement les progrès techniques, mais la façon dont ceux–ci sont exploités, les changements qu'ils supposent pour la société dans son ensemble. On n'a qu'à penser à la question de la technologie de reproduction. Il ne suffit pas de mettre au point une technologie semblable. Encore faut–il tenir compte des répercussions sociales et humaines que cette technologie va entraîner.

Quand on parle du développement des sciences pures et de la capacité de manipuler la matière même qui à l'origine de la vie, on sait qu'il ne faut pas considérer cela du simple point de vue de l'avancement des sciences

pures, mais qu'il importe aussi d'en évaluer les conséquences sociales.

Dans le monde en évolution dont on parle et dont la formation et l'éducation permanentes seront des éléments essentiels, il va falloir porter une plus grande attention aux côtés humains et sociaux, à l'adaptation au changement, pour que le Canada puisse profiter des occasions qui se présenteront et que nos gens ne soient pas laissés de côté. L'adaptation n'est pas qu'une affaire d'argent; elle n'intéresse pas que les entreprises. Elle entraîne bien des bouleversements et des difficultés.

Nous avons une jeune génération qui a plus de mal que les précédentes à trouver sa place dans cette nouvelle économie. Nous sommes aux prises avec une recrudescence de la violence et du racisme. Nous savons qu'il va falloir régler le problème de la pauvreté afin de pouvoir compter sur tous les cerveaux et tous les talents dont notre pays aura besoin dans l'avenir. Nous savons que notre population vieillit et que cela va exiger une approche différente dans de nombreux domaines de politique sociale.

Nous savons que dans l'avenir, il faudra regrouper de nombreux domaines différents de la connaissance et mettre davantage l'accent sur les répercussions sociales et humaines du changement. C'est là un rôle important du Conseil de recherches en sciences humaines, celui de veiller à ce que nous comprenions le changement non pas seulement du strict point de vue des sciences pures, mais encore du point de vue de la société dans son ensemble, et à ce que nous nous intéressions aux bouleversements sociaux qu'entraînent les progrès scientifiques.

Nous savons qu'il est important d'établir de nouvelles orientations économiques. Quand le changement survient trop rapidement, il ne suffit plus de s'intéresser uniquement au changement. Nous savons qu'il est important de jeter des ponts entre les sciences sociales et les arts, ainsi qu'entre les sciences sociales et les sciences pures.

En fait, la fusion des deux conseils les prive tous deux de la reconnaissance du rôle important qu'ils jouent dans la société canadienne et prive assurément le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada de sa capacité de rayonner dans tous les champs de connaissance et de jouer le rôle important qu'il devrait assumer au moment où nous planifions notre avenir.

L'étude de ces questions demande du leadership. Elle exige qu'on comprenne que le rôle du gouvernement est d'assurer ce leadership. Pourtant, au lieu de cela, nous avons assisté, dans d'autres projets de loi que nous avons étudiés, à la destruction des moyens d'assurer ce leadership. J'ai parlé du Conseil des sciences, du Conseil économique et du Centre international d'exploitation des océans, des institutions que nous avons perdues et qui, à mon avis, sont importantes pour le Canada afin qu'il saisisse les occasions que l'avenir a à lui offrir.

Comprendre le gouvernement et savoir ce qu'il fait constitue une partie importante de cette question. Malheureusement, un des députés qui a pris la parole précédemment a fait montre, à mon sens, d'une ignorance crasse du fonctionnement du gouvernement.

Le député de South Shore a dit à peu près ceci: «Pourquoi toute l'administration fédérale devrait-elle être à Ottawa?» Si les ministériels ignorent que plus de 70 p. 100 des bureaux gouvernementaux et des employés fédéraux ne se retrouvent pas dans la région de la capitale nationale, je ne sais au juste comment ils peuvent s'attendre à gouverner le pays. S'ils ne savent pas que plus de 70 p. 100 des fonctionnaires au service du gouvernement fédéral sont répartis dans divers centres du pays, ils pourraient alors manifestement avoir du mal à s'entendre sur la façon de mieux gouverner le pays.

• (1640)

Si le député ne sait pas, par exemple, qu'il y a 18 000 fonctionnaires fédéraux à Halifax, 12 000 à Vancouver, 20 000 dans la région de Montréal et 9 000 à Edmonton, il est alors manifestement mal informé du fonctionnement du gouvernement à l'heure actuelle et j'aurais du mal à avoir confiance dans sa capacité d'améliorer la situation.

Je voudrais ajouter que dans l'exercice du pouvoir, le gouvernement parle beaucoup de collaboration et de consultation, mais ce ne sont là que de belles paroles. Dans le cadre de cette grande réorganisation, il n'est pas question de la façon d'améliorer la capacité intellectuelle de notre pays qui constitue certes notre capital le plus important pour l'avenir.

On n'a absolument pas consulté les scientifiques au sujet des modifications en question. Que doit-on penser alors du gouvernement lorsqu'il parle de collaboration et de consultation? Cela va tout à fait à l'encontre de tout ce que le gouvernement affirme vouloir faire dans son initiative de la prospérité où il est beaucoup question de collaboration et de consultation. Le gouvernement parle de l'importance des sciences, de la recherche et de la technologie; il procède à des modifications importantes

dans ces domaines sans collaborer avec qui que ce soit ni consulter les intéressés.

Les mesures en question pourraient ou non nous permettre de réaliser des économies. Le gouvernement le reconnaît au moins. Je pense qu'il est plutôt arrogant de la part d'un gouvernement de vouloir réorganiser les structures gouvernementales qui permettent de servir les Canadiens, au cours des derniers mois et peut-être même des dernières semaines de son mandat.

Je vais m'arrêter brièvement sur la Société d'expansion du Cap-Breton qui est un autre des organismes visés par ce projet de loi. Selon moi, l'un des éléments essentiels pour notre avenir consiste à accroître la capacité des localités de répondre à leurs besoins futurs, d'assurer leur propre avenir avec la collaboration et l'appui des gouvernements fédéral et provinciaux.

Si nous croyons que ce sont les collectivités qui connaissent le mieux leurs points forts et que les gens qui y vivent sont le mieux placées pour entrevoir leurs propres débouchés, je pense alors qu'en englobant un organisme comme la Société d'expansion du Cap-Breton dans un organisme régional plus large, on s'engage dans la mauvaise voie.

Je me reportais particulièrement à une observation faite par le solliciteur général en réponse au discours d'un de mes collègues sur cette question. En effet, le député de Cap-Breton Highlands—Canso a parlé de la hausse du taux de chômage et de l'inquiétante situation économique qui règne au Cap-Breton et qui a sûrement empiré depuis, étant donné les difficultés dans la sidérurgie. Le solliciteur général lui a répondu: «C'est parce qu'ils votent pour les libéraux.»

L'idée qu'une région puisse être punie parce qu'elle vote pour tel ou tel parti, remonte au lendemain des élections de 1988, lorsqu'un député bien connu a déclaré que la population d'Ottawa serait punie d'avoir voté pour les libéraux. Nous vivons en démocratie. Les gens ont le droit de voter selon leurs convictions et doivent néanmoins pouvoir compter sur l'appui de leur gouvernement. Cette observation m'a tellement offensée qu'il a fallu absolument que j'en reparle.

Ce projet de loi n'a aucune considération pour les Canadiens. Nous ignorons ce qui se passe; certains viennent de la fonction publique, d'autres d'un conseil, d'aucuns restent pour faire partie du nouveau conseil qui sera formé et le gouvernement continue ses tours de passe-passe en disant que nous nous débarrassons de fonctionnaires. Ce n'est pas vraiment le cas. Il ne fait que sortir des gens de la fonction publique pour les intégrer dans un autre organisme qui sera toujours financé par des fonds publics. Ce genre de diversion et de faux-semblant ne règle réellement pas les problèmes du pays.

Je voudrais également contester la notion voulant qu'il est mieux d'avoir de gros organismes. Souvent, des organismes plus gros signifient simplement des niveaux supplémentaires d'administration, de contrôle et de comptes à rendre, et pas nécessairement davantage de productivité.

J'estime que nous avons sous les yeux un projet de loi mal pensé, rédigé sans aucune consultation des personnes les plus directement touchées, et empreint de l'arrogance d'un gouvernement qui pense savoir ce qui vaut mieux pour tout le monde, sans se croire obligé d'écouter qui que ce soit.

Il me semble que nous abandonnons certains organismes qui, en fait, exercent une fonction importante, une fonction qui l'est encore plus au moment où nous faisons face à un avenir en évolution.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations à propos de ce qui vient d'être dit. Il est important que nous fassions preuve d'esprit pratique à propos de ce qui va arriver au sujet des diverses questions que la députée a abordées.

Tout d'abord, en ce qui concerne la fusion du Conseil des arts du Canada avec le CRSH, il est important, à mon avis, de se souvenir que le nouveau conseil qui sera formé restera indépendant du gouvernement. Le conseil aura toute latitude pour planifier et établir ses priorités en vue de remplir son mandat. De même, cette fusion ne modifiera pas le montant de l'aide fournie aux deux groupes clients. On laisse entendre que cela pourrait se produire. En fait, il n'en est rien.

Le financement de chaque groupe reste clairement distinct et le système d'évaluation confraternelle de chacun sera conservé. Le mécanisme pour réaliser tout cela est encore à l'étude, mais il est important que ce point soit bien clair.

On va réaliser des économies. Manifestement le conseil lui-même sera plus petit et il y aura d'autres économies que la députée appuiera, j'espère, parce que son chef parle de diminuer le déficit et je n'ai pas encore trouvé une seule recommandation indiquant comment il va y parvenir. Mais voilà une économie qui le diminuera un peu.

Plus important encore, la députée a donné l'impression que les conseils dispensateurs sont particulièrement attaqués. En fait, la vérité est que le gouvernement a probablement dépensé davantage d'argent pour les au-

tochtones et pour les sciences et la technologie que pour presque n'importe quelle autre question relevant de la compétence fédérale. Même avec la diminution de 10 p. 100 des subventions et des contributions annoncée dans le dernier exposé économique et financier, les conseils dispensateurs ne seront pas touchés.

Ceux-ci ne sont pas concernés par cette réduction de 10 p. 100. Leur nombre est passé de quatre à zéro, mais leurs subventions ne subiront pas la diminution complète de 10 p. 100 comme le reste du gouvernement. C'était notre manière de dire qu'il s'agit d'une catégorie très spéciale.

Je pense qu'il est aussi important que les gens ne perdent pas de vue que le budget de recherche des conseils dispensateurs est aujourd'hui supérieur de 60 p. 100 à ce qu'il était il y a huit ans, en 1984, quand nous avons pris le pouvoir. Il s'agit là d'une augmentation énorme, étant donné les extraordinaires pressions financières exercées sur le gouvernement.

Il est important aussi de se rappeler, et il n'en a pas été question ici, que le Programme Bourses Canada a accordé plus de 12 500 bourses d'une valeur de plus de 30 millions de dollars afin d'encourager les étudiants à s'inscrire en sciences à l'université. Plus de la moitié de ces bourses ont été décernées à des femmes. Le Programme d'aide à la recherche industrielle s'est vu accorder plus de fonds. Nous étendons constamment le Programme des réseaux de centres d'excellence qui, de l'avis de tous, est un très bon moyen de canaliser la recherche.

On n'a qu'à penser à l'Agence spatiale canadienne, à la recherche sur les médicaments, au Plan vert. Il importe de savoir ce que nous avons fait pour favoriser la R et D au moyen d'encouragements fiscaux. Nous approuvons les encouragements fiscaux qui stimulent la R et D; cela nous permettra de consacrer 230 millions de dollars à la R et D au cours des cinq prochaines années. Nous rendons les programmes de sciences du gouvernement fédéral plus accessibles aux Canadiens. Enfin, nous avons mis de côté 400 millions de dollars pour corriger les modalités du régime fiscal qui ralentissent l'adoption de nouvelles technologies.

Ce gouvernement accorde beaucoup d'importance aux sciences et à la technologie, et il faut le mentionner dans ce débat.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je pense que le ministre, en fait, ajoute foi à mes observations étant donné certains des chiffres qu'il a fournis. Il a parlé d'une augmentation de 60 p. 100 depuis 1984. C'est sur une période de huit ans; c'est donc moins que le taux d'inflation. C'est effectivement une diminution du pouvoir de dépenser de ces organismes.

• (1650)

Par ailleurs, l'engagement total du gouvernement en matière de sciences et de recherche a diminué. Il n'a pas augmenté. Je ne voudrais pas que le ministre laisse entendre à qui que ce soit qu'il a augmenté. De même, quand le ministre dit que le gouvernement consulte les intéressés au sujet des mécanismes, c'est très important. Il faut consulter avant que des erreurs ne soient commises, et non après.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, la députée sait-elle que le nouveau ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a beaucoup parlé de la politique du gouvernement en ce qui concerne les sciences, qu'il a invoqué les fonds qu'il a consacrés aux sciences, etc.?

À mon avis, ce n'était pas réellement la question soulevée par la députée. Je croyais qu'elle essayait de donner suite à une question restée sans réponse, à savoir pour quelle raison fusionner le CHRS avec le Conseil des arts du Canada, les économies que cela allait vraiment permettre de réaliser, qui avait demandé cette fusion, qui était à l'origine de cette idée, si les raisons aujourd'hui l'emportaient sur les nombreux arguments qui avaient été avancés en faveur de la séparation de ces deux institutions en 1978?

Les députés n'ont obtenu de réponse à aucune de ces questions. La députée en connaît vraisemblablement les raisons. C'est que le ministre ne les a pas.

Mme Catterall: Monsieur le Président, si je puis me permettre une réponse rapide, je remercie le député d'avoir mis clairement le doigt sur l'argument que j'ai avancé.

Qu'un ministre dise qu'on va ainsi épargner de l'argent, c'est très bien. Mais il serait intéressant pour la Chambre d'avoir plus d'informations. C'est là la question. Que je sache, quand on décide de réorganiser un organisme dans le seul but de réorganiser, on ralentit ses activités et on finit par dépenser beaucoup plus d'argent sans faire d'économie. Si le ministre ou le gouvernement possède des informations prouvant le contraire, il conviendrait de les déposer à la Chambre.

C'est précisément après maintes consultations qu'il a été décidé dans la deuxième moitié des années 1970 de créer un conseil distinct qui serait responsable de la recherche en sciences sociales et en sciences humaines. Cette décision a été prise après avoir consulté toutes les parties concernées à travers le pays. À présent, le gouvernement décide de façon arbitraire de faire quelque chose dans le seul but qu'on dise de lui qu'il a fait quelque chose. Il n'a fourni aucune justification à l'appui de sa décision.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, tout d'abord je veux remercier ma collègue pour son discours que j'ai trouvé fort intéressant.

[*Traduction*]

Il me semble que nous devons souligner encore une fois—je me demande si ma collègue aimerait faire un commentaire à ce sujet—qu'on n'a pas sérieusement réfléchi à ce projet de loi. Le gouvernement a simplement essayé de faire croire aux Canadiens que huit ans après son arrivée au pouvoir, il s'est finalement rendu compte qu'il fallait sabrer dans un certain nombre d'organismes.

Où sont les économies d'argent? Qu'on nous le montre. Qu'on nous prouve de façon concrète l'efficacité de cette mesure. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu de consultations? Il devrait, bien sûr, demander leur avis aux gens qui sont touchés par cette mesure. Il y a au moins 15 000 spécialistes en sciences sociales au Canada. Pourquoi ne devraient-ils pas être consultés? Ma collègue pourrait-elle nous l'expliquer?

Mme Catterall: Je remercie le député de sa question, monsieur le Président.

Je répéterai ce que j'ai dit en parlant de l'abandon du Conseil économique du Canada, du Conseil des sciences du Canada, du Centre international d'exploitation des océans et d'un certain nombre d'autres organismes. Je le répéterai dans le cas de cet organisme, mais avec une légère différence.

Le gouvernement semble avoir des problèmes avec n'importe quel organisme qui fournit une évaluation impartiale ou objective des priorités dans les dépenses de notre pays.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les cinq premières heures de débat du projet de loi sont maintenant écoulées.

[*Français*]

Donc à compter de maintenant, les discours auront une durée maximale de 10 minutes, sans questions et commentaires.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Merci, monsieur le Président, de me donner l'occasion d'intervenir dans le débat du projet de loi C-93, c'est-à-dire la Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), qui donne force de loi à un certain nombre de fusions et, dans certains cas, à la suppression de divers organismes, tels qu'annoncés dans l'exposé budgétaire de février de l'année dernière.

On ne peut rien trouver à redire à plusieurs des dissolutions ou des fusions d'organismes. C'est le cas par exemple de la dissolution de l'Office des produits agricoles et de la fusion de la Société d'expansion du Cap-Breton avec l'APECA. C'est probablement raisonnable, mais nous devrions tenir compte des observations faites tout à l'heure par un autre député qui faisait remarquer que la Société d'expansion du Cap-Breton avait eu le mérite d'être axée sur le développement local. Même dans le cadre de l'APECA et d'autres organismes de développement régional, on devrait s'efforcer de susciter la participation locale et d'assurer un certain degré de contrôle local sur la stratégie économique poursuivie à l'échelle régionale.

Le projet de loi a pour objet de fusionner également la Corporation commerciale canadienne avec le ministère des Approvisionnements et Services, et Protection civile Canada avec le ministère de la Défense nationale. La Commission du droit d'auteur, la Commission des oppositions des marques de commerce et la Commission d'appel des brevets sont fusionnées. La Commission de révision des marchés publics est fusionnée avec le Tribunal canadien du commerce extérieur. Les fonctions de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier sont confiées au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, tandis que celles de l'Office d'établissement agricole des anciens combattants le sont au ministère des Anciens combattants.

Deux changements devraient soulever certaines questions. Tout d'abord, la fusion du Comité externe d'examen et de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada. Le premier de ces deux organismes étudie les griefs et les appels émanant des membres de la GRC, tandis que le second s'occupe des plaintes des citoyens à l'égard du mauvais comportement d'agents de la GRC ou d'autres problèmes concernant la GRC.

La fusion de ces deux organismes crée évidemment un grave conflit de fonctions, que les arguments invoqués par le gouvernement en faveur de ce changement ne me semblent pas avoir justifié. Cette question a été soulevée par mon collègue de North Island—Powell River, qui a insisté sur l'importance de la Commission des plaintes du public. Cet organisme est chargé d'étudier les situations qui, pour rares qu'elles soient, sont toujours trop fréquentes pour les victimes d'actions inappropriées de la part de membres de la Gendarmerie royale du Canada.

Quoi qu'il en soit, la plupart de ces changements sont justifiés du point de vue des fonctions ou des coûts. En fait, presque tous ces changements, sauf les exceptions que j'ai mentionnées, pourraient être expliqués à des personnes raisonnables. Toutefois, ce n'est pas le cas de la Partie III qui a été décrite dans le Budget comme une

fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des arts du Canada.

Personne n'a demandé qu'une telle mesure soit prise et celle-ci n'est aucunement justifiée. En fait, aucune explication n'a été fournie relativement à cette décision. Nous avons entendu le ministre des Sciences et de la Technologie patiner et laisser entendre que certaines économies pourraient être réalisées mais aucune précision concrète n'a été fournie.

• (1700)

En fait, à peu près tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à cette question se sont très vites opposés à ce changement. Ils se sont dits étonnés que le gouvernement prenne une telle mesure sans consulter qui que ce soit et ils ne comprennent toujours pas pourquoi le gouvernement s'est lancé dans cet exercice curieux qui consiste à fusionner un organisme chargé d'assurer un soutien à la recherche en sciences humaines dans les institutions d'enseignement au Conseil des arts du Canada, qui s'occupe de fournir un appui aux arts du spectacle.

Il a fallu beaucoup de temps avant de finalement conclure en 1978, au terme d'une longue évolution dans le domaine de la recherche en sciences humaines dans les universités, que ces activités, qui relevaient jusqu'alors du Conseil des arts du Canada, devaient en fait être confiées à une entité distincte qui serait le Conseil de recherches en sciences humaines. Cette décision a été prise à l'époque où le Conseil national de recherches en sciences et en génie ainsi que le Conseil de recherches médicales étaient distincts du CNRC. À peu près tous ceux qui ont une once de bon sens estimaient qu'il s'agissait d'un changement raisonnable, et cette initiative a toujours eu des retombées heureuses depuis.

Avec la vision étroite qui leur est propre, les gens d'en face ont immédiatement vu là une occasion de réaliser de petites économies. En définitive il s'agit tout simplement d'une manifestation de l'anti-intellectualisme qui caractérise le gouvernement à une époque où l'importance du savoir est plus grande qu'elle ne l'a jamais été. Les députés d'en face s'opposent sûrement au savoir parce que l'ignorance semble motiver à peu près tout ce qu'ils ont fait au cours des récents mois.

Nous avons donc de l'opposition de la part de l'Association canadienne des professeurs d'université, de l'Association des universités et collèges du Canada, de l'Association des professeurs d'anglais des universités canadiennes, du *National Consortium*, de la Fédération canadienne des études humaines et de la *Conference on the Arts*. Tout le monde s'oppose à cette mesure législative.

Cependant, puisqu'on ne peut pas, comme d'habitude, freiner cet élan de stupidité du gouvernement, ces divers organismes se sont dits qu'il valait mieux essayer de rendre la nouvelle mesure législative le plus efficace possible. L'une des choses que le monde de l'enseignement et le monde artistique ont remarqué dès le départ, après qu'on leur ait assuré que les deux fonctions ne perdraient pas leur identité distincte, c'est que le projet de loi se trouve en fait à intégrer la recherche en sciences humaines au Conseil des arts. On se rend compte de cela juste à voir le nom du nouveau conseil. Vous remarquerez que le nouvel organisme s'appelle le Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada. Pour abréger, les gens parleront simplement du Conseil des arts, ce qui veut dire, en réalité, qu'une des deux fonctions perdra son identité.

Les associations ont proposé que le gouvernement récrive le projet de loi pour que le CRSHC ne soit pas intégré au Conseil des arts, mais plutôt pour que les deux organismes soient fusionnés et forment une nouvelle entité dont le nom ne donnerait pas l'impression que le Conseil des arts est l'organisme adoptif. La nouvelle entité devrait plutôt porter un nom qui refléterait le statut égal des deux organismes et qui ne serait pas abrégé de façon à éclipser une de ses fonctions.

Les associations ont également soulevé la question de la structure du conseil.

Le ministre des Sciences et de la Technologie a dit que les fonctions ne disparaîtraient pas, qu'elles garderaient leur caractère indépendant et ainsi de suite. Eh bien, monsieur le Président, regardons d'abord la composition de ce nouveau conseil. Essentiellement, tout ce qu'il faut pour être membre du conseil, c'est avoir une certaine connaissance de ses sphères d'activité.

On ne précise pas qu'un certain nombre de membres doivent avoir une bonne connaissance de la recherche en sciences humaines, avoir une certaine réputation ou de l'expérience dans le domaine des arts, ou encore avoir une connaissance précise des affaires internationales. Selon nous, cela devrait être précisé si on veut éviter toute ingérence de la part du gouvernement. Sous la forme proposée, ce nouvel organisme sera idéal pour les

nominations par favoritisme, et c'est exactement ce qui se passera.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-93, mesure législative qui a été déposée à la Chambre le 25 février 1992.

Alors que la Chambre des communes reprend ses travaux après presque deux mois d'interruption, ce débat sur un projet de loi qui vise à modifier les rouages de l'appareil gouvernemental me déprime profondément. À mon avis, il n'a pas grand-chose à voir avec la conjoncture économique catastrophique qui existe actuellement.

En examinant le projet de loi, j'ai toutefois remarqué que les dispositions de la partie IV visent à transférer la Corporation commerciale canadienne du ministère de l'Industrie et du Commerce au ministère des Approvisionnements et Services.

Je voudrais simplement présenter quelques informations générales à l'intention des Canadiens qui ne connaissent pas la Corporation commerciale canadienne. Il s'agit d'une société d'État qui aide les entreprises canadiennes à obtenir, à l'étranger, des contrats de moyenne et grande importance. La plupart de ces contrats sont liés à la défense, mais ils ne le sont pas tous. Si une petite entreprise canadienne ne peut, à elle seule, réaliser un de ces contrats, la Corporation commerciale canadienne pourra intervenir, lui donner la stabilité voulue et parfois l'aide financière ainsi que les conseils de gestion nécessaires.

Je m'intéresse tout particulièrement à cet organisme gouvernemental, monsieur le Président, car ce qui importe, à mon avis, ce n'est pas de savoir de qui relève un élément de l'appareil gouvernemental—peu importe qu'il relève du ministère de l'Industrie, du ministère des Approvisionnements et Services ou d'Énergie, Mines et Ressources—mais bien l'attitude des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, dans leur façon de servir le public.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont rien contre le fait de revoir périodiquement les activités gouvernementales, dans un effort pour les rationaliser. C'est tout à fait normal. J'ai toutefois du mal à comprendre pourquoi on transfère des services pour le simple plaisir de tout chambarder.

En l'occurrence, je crains qu'en transférant la responsabilité de la Corporation commerciale canadienne d'un ministre à un autre, le gouvernement n'améliorera pas l'efficacité de cet organisme. En fait, je vais citer un cas où on voit exactement le contraire.

• (1710)

Il y a dans ma circonscription un groupe de médecins qui a investi dans une société canadienne basée à Woodstock, en Ontario. Le nom de cette société est Amertek. Cette société a obtenu un contrat de l'armée américaine pour fabriquer des camions de pompiers, environ 300 unités. Beaucoup de ces camions ont été utilisés dans le golfe Persique. Amertek avait fait de meilleures conditions que la société Oshkosh, une société reconnue au niveau international. Amertek est une société canadienne à 100 p. 100 qui exporte 90 p. 100 de sa production, c'est donc le genre de société dont le gouvernement se vante constamment.

Pendant la durée du contrat, l'armée américaine a fait près de 3000 changements. Elle est passée d'une Chevrolet à une Cadillac en matière de camions de pompiers. En fait, ces camions sont d'une telle qualité qu'il y en a un de stationné à Camp David et un autre à la Maison blanche à Washington.

Voici ce qui s'est passé. Ces petits entrepreneurs, parce qu'ils avaient confiance dans la Corporation commerciale canadienne, ont fait tous ces changements, mais ils attendent maintenant depuis deux ans et demi que la Corporation les paie.

Voilà une société qui, il y a quatre ans, avait plus de 7 millions en bénéfices non distribués. Tous ces bénéfices se sont évaporés. Les investisseurs ont rajouté 2,5 à 3 millions de dollars. Maintenant, la société a beaucoup de mal à payer ses employés. Pourtant, l'armée américaine leur doit près de 15 millions de dollars pour toutes les modifications.

Voici où je veux en venir. C'est un exemple où la volonté de la fonction publique et la volonté politique ont refusé de servir une petite ou moyenne entreprise. C'est ce qui me gêne au sujet du débat que nous avons aujourd'hui. Peu importe l'endroit où se trouve la Corporation commerciale canadienne dans l'administration. Ce dont nous devrions parler, c'est de service public, de l'attitude des fonctionnaires face aux petites ou moyennes sociétés.

Parfois, les bureaucrates apportent ces changements à la machine gouvernementale et ils nous font croire, à nous politiciens, que ces changements sont essentiels pour assurer l'efficacité, alors qu'en fait cela n'a souvent rien à voir.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il ne me reste que quelques minutes, mais je voudrais dire que le plus grand danger lorsque l'on fait des changements de cette nature, c'est qu'on se lance dans ce que j'appelle la procrastination administrative maximale.

Les entrepreneurs qui veulent faire affaire avec le gouvernement, qui veulent l'appui du gouvernement et obtiennent un contrat, ne peuvent pas comprendre pourquoi il faut tant de mois pour avoir une réponse convenable.

Je voudrais dire au gouvernement, à tous les députés de l'autre côté, au ministre responsable de la Corporation commerciale canadienne, que s'ils pensent vraiment que ce projet de loi va faire de la Corporation commerciale canadienne une entité plus productive, une entité au service du public, ils devraient étudier le dossier d'Amertek qui attend la certification depuis près de deux ans.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je pensais qu'un de mes collègues, à ma droite, interviendrait à ce moment-ci. Vous m'excuserez de n'avoir pas réagi aussi rapidement que vous l'auriez voulu.

Je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui et je voudrais aborder une partie très précise du projet de loi. Comme certains l'ont déjà mentionné, le projet de loi porte sur différents conseils et tribunaux relevant du gouvernement.

Je voudrais parler de Protection civile Canada, organisme créé en 1987 afin, si je ne m'abuse, de s'occuper des plans d'intervention civils.

À première vue, le projet de loi ne contient qu'une disposition très simple concernant Protection civile Canada. Il ne fait que dissoudre l'organisme et transférer ses attributions directement au ministère de la Défense nationale. À l'heure actuelle, Protection civile Canada relève, de façon générale, du ministre de la Défense nationale. Par conséquent, l'ultime responsable ne change pas et n'a pas changé à cause de ce projet de loi.

Par contre, le projet de loi met un terme à une expérience, si on peut l'appeler ainsi, à une décision qu'a prise le Parlement au début des années 80, après une longue période de réflexion. À l'époque, les plans d'intervention au Canada et les lois afférentes ont fait l'objet d'un examen exhaustif. À la suite de cette étude, le Parlement a adopté la Loi sur la protection civile et créé Protection civile Canada.

D'après ce que je peux voir, le projet de loi efface tout simplement cette décision sans qu'il n'y ait eu de discussions ou de débats publics. Le gouvernement n'a offert aucun motif valable pour expliquer ce changement. Il ne s'agirait que d'une mesure symbolique visant à aider le gouvernement à relever le défi que lui aurait lancé le Parti réformiste. Je crois que le gouvernement se doit d'expliquer plus en détail ses décisions aux Canadiens et au Parlement.

Je parle à titre de député de Victoria, dans l'île de Vancouver, où les gens se préoccupent beaucoup de mesures d'urgence, surtout en cas de tremblements de terre, ainsi que des risques et des dangers que ces catastrophes naturelles font courir à leurs collectivités.

Je veux profiter de l'occasion pour attirer l'attention de la Chambre et de la population canadienne sur le dernier rapport du vérificateur général. Selon ce rapport, le gouvernement actuel, et donc la ministre de la Défense nationale qui est le responsable de ce dossier, ont presque fait preuve de grossière négligence dans l'exercice de leurs responsabilités à l'égard de la protection civile.

Heureusement qu'il n'y a pas encore eu un grand tremblement de terre sur la côte ouest du Canada, car le gouvernement actuel a laissé les gens de cette région sans les services d'urgence qui pourraient être utiles en cas de catastrophe de ce genre.

La protection civile incombe aux trois ordres de gouvernement. Les gouvernements municipaux de notre région ont élaboré leur propre plan d'intervention. Le gouvernement de la Colombie-Britannique fait aussi sa part. Toutefois, le vérificateur général révèle que le gouvernement fédéral tarde à s'attaquer au fond du problème afin de parer aux besoins d'urgence en cas de tremblement de terre sur la côte ouest. Depuis cinq ans, comme le fait observer le vérificateur général, le gouvernement a progressé à pas de tortue dans l'élaboration d'un plan national de soutien en cas de tremblement de terre.

• (1720)

À la page 563 de son rapport, le vérificateur général affirme, et je cite: «Les problèmes de longue date relatifs à la planification des mesures d'urgence au gouvernement fédéral ne font pas l'objet d'un suivi dans les délais raisonnables.» Cinq ans après que le vérificateur général eut soulevé la question en 1987, les travaux en vue de la partie II d'un plan national de soutien en cas de tremblement de terre sont toujours en cours.

Et le vérificateur général de conclure: «À notre avis, ce retard est attribuable à plusieurs facteurs, dont des différends entre les ministères concernant le partage des compétences, l'affectation de ressources à d'autres questions prioritaires, la complexité de la coordination des mesures d'urgence avec les provinces et le fait qu'on ne se sente pas pressé d'agir, ce qui s'explique peut-être par le fait que le Canada n'a pas connu de catastrophe dans un passé proche.»

C'est honteux de la part du gouvernement actuel et des ministres responsables, en l'occurrence les ministres de la Défense nationale qui se sont succédé: nous ne sommes toujours pas prêts à parer aux conséquences d'un grand tremblement de terre sur la côte ouest.

J'exhorte le gouvernement à prendre les dispositions nécessaires, à ne pas attendre qu'il soit trop tard, à agir maintenant. Bref, à donner aux responsables les ressources qui leur permettront de se préparer à une telle éventualité.

Le vérificateur général fait de nouveau remarquer dans son rapport que la Commission géologique du Canada, qui relève d'Énergie, Mines et Ressources, a fait savoir que, selon elle, il existe un besoin pressant de déterminer si des tremblements de terre graves risquent de survenir à court terme dans l'île de Vancouver. Il existe actuellement des moyens d'évaluer les risques qu'un tel séisme se produise à court terme dans cette région. Le vérificateur général indique cependant ce qui suit: «La Commission géologique du Canada a fait savoir qu'elle dispose de fonds limités pour ce genre de projet et autres projets connexes.»

Le gouvernement parvient à trouver de l'argent pour acheter du matériel militaire conçu pour la guerre froide. Il trouve de l'argent pour acheter des hélicoptères conçus pour la guerre froide, qui est terminée, pour la chasse aux sous-marins qui ne constituent plus une menace pour notre sécurité, mais il ne parvient pas, selon le vérificateur général, à trouver les fonds nécessaires pour pouvoir faire face à un risque réel qui menace la vie de centaines de milliers de personnes sur la côte ouest du Canada.

Je demande au gouvernement, qui s'apprête à présenter ce soi-disant projet de loi d'ordre administratif, de prendre ses responsabilités et d'écouter ce que disent le vérificateur général et les résidents de notre région avant qu'il ne soit trop tard. L'alerte a été donnée et je demande au gouvernement de réagir.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je voudrais aborder les aspects de ce projet de loi qui touchent à la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des arts du Canada.

Comme vous le savez, le projet de loi abolirait le Conseil de recherches en sciences humaines, connu sous le sigle CRSH, et transférerait ses programmes au Conseil des arts du Canada. Ce changement a été annoncé dans le budget de février 1992 sans aucune consultation préalable du public ou étude. Cette annonce fut une surprise et un choc total pour les communautés touchées. Il est important de remarquer que tant le monde de la recherche que celui des arts s'opposent à cette proposition.

Il importe de faire un bref historique. En 1978, après moult consultations et études, le Conseil de recherches en sciences humaines vit le jour. Les activités concernant la recherche en sciences humaines et sociales, qui jusque-là se faisaient sous les auspices du Conseil des arts du Canada, furent transférées à un organisme indépendant. Cette initiative reconnaissait l'importance croissante de la recherche en sciences humaines et sociales dans le cadre de l'effort scientifique et économique global du Canada et donnait à la recherche en sciences humaines et sociales une autonomie nécessaire et une existence propre.

Il serait sans doute utile de mentionner certaines des disciplines que comportent les sciences sociales. En font partie l'économie, les sciences politiques, la psychologie, la sociologie, l'histoire, le droit, la gestion, l'éducation, le journalisme, la démographie, la politique scientifique et l'étude des langues.

Nous avons réfléchi longuement à ce que nous devions faire à titre de pays pour améliorer nos conditions économiques et pour faire face à la concurrence féroce des marchés mondiaux. L'une des raisons de l'énorme réussite économique des Japonais est la création des cercles de qualité. Ce n'est ni un ingénieur, ni un scientifique qui les a inventés, mais un savant des sciences sociales, un professeur de gestion. Cela montre bien que les innovations qui surgissent au sein de notre économie ne proviennent pas seulement des domaines des sciences naturelles et du génie.

Le gouvernement a dit que les intérêts des milieux des arts et de la recherche seraient protégés. Il n'a pas convaincu les milieux que ce projet de loi préoccupe. Malgré toutes les assurances, ils y demeurent opposés.

J'ai reçu une centaine de lettres peut-être, de tous les coins du pays et de divers groupes dont notamment les suivants que j'aimerais mentionner: l'École des études supérieures et de la recherche de l'Université d'Ottawa; la faculté de droit, le département de géographie et le département de l'éducation de l'Université de Montréal; le département de sciences politiques de l'Université Laval; le vice-président, programme d'études, de l'Université de Winnipeg, le département de sciences politiques de l'Université Acadia; le département d'anthropologie, de l'Université Western Ontario.

Il y a au pays des centaines et des milliers de chercheurs qui sont contre ce projet de loi et y demeurent opposés malgré les garanties fournies par le gouvernement. J'aimerais que soient inscrits au compte rendu certains extraits des lettres que j'ai reçues.

[*Français*]

J'ai ici une lettre provenant de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal: «Pour les chercheurs en sciences de l'éducation, les problèmes complexes de l'analphabétisme, du décrochage, de l'école pluriethnique, pour n'en mentionner que quelques-uns, appellent une augmentation du niveau de financement au-delà du seuil actuel. Nous nous inquiétons à l'idée que la restructuration administrative qui vient d'avoir lieu pourrait entraîner une baisse marquée dans l'importance accordée par les milieux subventionnaires à la recherche universitaire en sciences humaines et une diminution dans le support requis pour en assurer la continuité». Cette lettre provient de la vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche de l'Université de Montréal.

De l'Université Laval, du Département d'administration et politique scolaires, le directeur de ce département, M. Jean Moisset a écrit à M. Ricard, le président du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre, au mois de mars. Il a dit: «C'est avec une stupéfaction mêlée d'une très grande inquiétude que j'ai appris la nouvelle du projet de fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des arts du Canada.»

• (1730)

Il poursuit: «Il est pour le moins surprenant que l'on ait choisi cette période cruciale de l'histoire canadienne, marquée par tant de graves problèmes au plan éducatif, social, économique et politique pour tenter d'enlever au secteur des sciences sociales l'un des plus sûrs modes d'expression et de reconnaissance de son identité propre et l'un des facteurs de son efficacité, son Conseil de recherche.»

Comme je le disais, je pourrais citer des extraits d'une centaine de lettres analogues.

[*Traduction*]

Même si, comme je l'ai signalé, les deux groupes ne s'entendent toujours pas, les chercheurs, représentés par l'Association des universités et des collèges du Canada, et la communauté artistique, représentée par la Conférence canadienne des arts, en sont arrivés à un compromis.

Leur premier souhait demeure que le projet de loi soit retiré. Dans la lettre qu'ils ont adressée, le 7 décembre dernier, au ministre des Communications et que des représentants des deux organisations ont signée, ils précisent qu'ils auraient préféré que le gouvernement n'aille pas de l'avant pour le moment avec la troisième partie du projet de loi C-93.

Si toutefois le gouvernement est résolu à le faire, ils demandent qu'il adopte un certain nombre d'amendements. Ils demandent au gouvernement d'abroger la Loi sur le Conseil des arts du Canada et de créer un Conseil des arts et de recherches en sciences humaines du Canada. Ils demandent en outre que le conseil d'administration du nouvel organisme ne soit composé que de personnes ayant les connaissances ou l'expérience nécessaires pour aider le conseil à bien remplir son mandat.

Je le répète, deux amendements seulement ont été transmis au ministre des Communications.

Le gouvernement n'a pas encore réagi officiellement, mais j'ose espérer qu'il étudiera sérieusement cette proposition au comité et qu'il l'adoptera effectivement s'il n'est pas disposé à revenir à la raison et à abandonner tout simplement ce projet peu judicieux de fusionnement.

Je terminerai en faisant remarquer qu'on invoque souvent des raisons financières pour justifier des changements de ce genre. Encore là, le gouvernement n'a absolument pas prouvé que ce fusionnement entraînerait des économies substantielles. Il semble, au contraire, que le tort qui sera causé à deux organismes qui ont bien représenté jusqu'à maintenant leurs collectivités respectives pourrait être plus grand qu'aucun des avantages invoqués par le gouvernement.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, on nous saisit aujourd'hui de ce projet de loi C-93, sous prétexte qu'il faut économiser de

l'argent et consolider les efforts. On continue de croire au vieux cliché: «Plus c'est gros, mieux c'est.» La réalité, c'est qu'on perd encore plus facilement le contrôle de ce qui se passe.

Ce projet de loi C-93 prévoit l'élimination ou la fusion de certains organismes gouvernementaux. Quand cette législature sera dissoute, toute la gestion de la fonction publique sera tellement sens dessus dessous que personne ne s'y retrouvera.

Prenons par exemple Protection civile Canada. C'est le député de la région de Wellington, alors ministre de la Défense nationale, qui a présenté en fanfare à la Chambre le projet de loi établissant la Protection civile Canada, comme s'il s'agissait de la plus grande invention depuis celle des boutons à quatre trous.

L'idée était excellente. C'était un organisme efficace parce que ses responsables étaient dévoués. Quelles sont leurs tâches? Partout au Canada, ils donnent une formation en matière de sécurité et montrent aux gens comment faire face aux situations de crise de toute nature. Ils se sont avérés aussi efficaces et minutieux qu'ils le pouvaient, malgré un bien faible financement pour atteindre l'objectif le plus important que puisse fixer un gouvernement canadien, soit celui de tenter la mise sur pied d'organisations pouvant coordonner des mesures d'urgence d'un bout à l'autre du pays.

Dans le budget du 25 février, le ministre des Finances a annoncé que le jour même Protection civile Canada disparaîtrait en tant qu'organisme et ferait désormais partie du ministère de la Défense nationale. Encore une fois, monsieur le Président, nous avons été témoins de la formation de Protection civile Canada au sein duquel oeuvraient des gens remarquables. Leur unique objectif consistait à donner des cours dans les municipalités partout au Canada. Ils ont réuni des sociétés commerciales et leur ont montré comment faire face à des situations d'urgence. Ils ont réuni des ministères provinciaux, des ministères fédéraux et divers organismes pour les préparer à faire face aux situations de crise de toute nature.

Je vais vous donner des exemples de ce que font ces gens: prenons le plan d'action du Canada en cas d'urgence: qui est responsable? Eux. Ils assument une partie des problèmes qui se posent à l'organisation en cas d'urgence, qu'il s'agisse de porter secours aux familles ou de réagir en cas d'urgence municipale, d'assumer le rôle de protection civile du gouvernement fédéral, de participer aux accords d'aide financière en cas de catastrophe, de fournir une aide en cas d'urgence et d'assurer la planification de la reprise des opérations, de fournir une aide alimentaire et des provisions d'eau, les objets essentiels à la vie courante, ou de préparer des plans en cas de catastrophe majeure. Qu'a fait le gouvernement pour se préparer aux séismes importants et pour réagir en cas de tremblement de terre, pour venir en aide aux handicapés, pour élaborer des listes de contrôle en cas de séisme, d'incendie de forêt ou d'inondation? Tout est prévu. Ils ont fait un travail fantastique.

Le vérificateur général du Canada avait absolument raison dans son rapport quand il disait que le gouvernement, qui avait créé cet organisme pour accomplir un certain travail, l'a laissé tombé et lui a laissé très peu de ressources pour faire ce qu'on attendait de lui. À présent, il fait volte-face et confie cette responsabilité au ministère de la Défense nationale, lequel est l'un de mes ministères préférés au sein du gouvernement. Il a toutes sortes de responsabilités—le maintien de la paix et ses propres programmes de formation—et il veut les assumer de façon parfaite.

On fait appel à lui pour toutes sortes d'urgences. Il peut seconder de façon très efficace les services de Protection civile Canada. Mais qui nous garantit que Protection civile Canada va se voir attribuer au sein du ministère de la Défense nationale un rôle plus important que celui qu'a cet organisme en tant qu'organisme indépendant?

• (1740)

Manifestement, on ne devrait pas toucher à Protection civile Canada, car cet organisme a le pouvoir et la capacité de coordonner avec tous les autres ministères gouvernementaux les provinces, les municipalités et le reste, les mesures voulues. On ne devrait rien y changer et pour assurer la sécurité des Canadiens de tout le pays, on devrait lui accorder les ressources et les moyens voulus pour bien s'acquitter de son mandat afin que toutes les municipalités, toutes les provinces et tous les ministères—fédéraux et provinciaux—ainsi que les territoires sachent comment réagir face à une urgence, car ils pourront s'appuyer sur un plan coordonné et il y aura des gens au sein de cette organisation qui auront été formés

dans cette région pour prendre les mesures voulues en cas d'urgence.

L'ancien ministre de la Défense nationale—et je le dis à regret—a passé plus de temps à chercher au Canada un autre endroit pour y installer le centre de formation de Protection civile Canada, qui est situé, à l'heure actuelle, à Arnprior, en Ontario, qu'à essayer d'appuyer l'organisation elle-même.

En effet, nous devrons sans aucun doute nous opposer à ce projet de loi, car Protection civile Canada joue un rôle essentiel—et le ministre de la Défense nationale qui était, à l'époque, député de Wellington et de trois autres comtés dont je ne me rappelle pas exactement le nom, a fait preuve d'un très grand dynamisme et il a obtenu la collaboration de l'opposition à ce moment-là pour créer cette organisation. Nous pouvons compter au sein de cet organisme sur des fonctionnaires extrêmement compétents qui sont en mesure, comme les faits le prouvent, de collaborer avec les municipalités, les sociétés, les entreprises, les ministères provinciaux et fédéraux et divers organismes dans le cadre du processus de formation.

Que se passerait-il aujourd'hui s'il y avait un grave tremblement de terre au Canada? Tout le monde se tordrait les mains de désespoir et dirait à quel point cela est terrible et le reste, et ce serait bien le cas. Cependant, ce qui serait encore plus terrible, c'est que le gouvernement fédéral serait incapable de jouer un rôle important, car il ne finance pas l'organisme qu'il a lui-même créé pour offrir la formation voulue aux intéressés, Protection civile Canada.

Lorsqu'on crée un organisme et qu'on s'en enorgueillit, il faut au moins lui donner une chance de bien remplir sa mission. C'est là une autre expression qui a été lancée à l'époque, monsieur le Président: nous allons créer cet organisme pour former des gens partout au Canada afin de faire face aux situations d'urgence; tout le monde va savoir comment s'y prendre, nous allons leur donner les moyens de faire le travail.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu le premier ministre employer l'expression: nous allons donner aux gens les moyens nécessaires pour faire le travail. Le vérificateur général et moi sommes du même avis. J'ai dirigé pour l'opposition l'étude du projet de loi établissant Protection civile Canada. Nous avons collaboré étroitement pour établir cet organisme parce que c'était utile pour le pays. Mais il ne peut être utile que si on le laisse accomplir son travail.

C'est une honte que le gouvernement décide aujourd'hui de sortir Protection civile Canada de son propre élément, où il peut se concentrer sur le travail à faire et agir de façon autonome, pour le plonger dans un ministère plus important où nous ignorons quelle priorité lui sera accordée. À titre d'organisme autonome, Protection civile Canada peut faire appel à tous les ministères et à toutes les forces du ministère de la Défense nationale pour faire face aux situations d'urgence.

C'est là-dessus que je conclus. Je voulais dire un mot de la Corporation commerciale canadienne, mais je n'en ai pas le temps.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais aussi participer à ce débat. Comme le temps file, mon intervention sera brève.

Les électeurs de ma circonscription ont aussi certaines réserves au sujet du projet de loi C-93. On leur a dit que les programmes qui relèvent actuellement du CRSH ainsi que le budget et le personnel administratif seront maintenus dans le cadre du nouveau conseil, même si l'organisation et le financement du nouvel organisme ne sont pas définis dans le projet de loi. En conséquence, les électeurs de Hamilton et tout particulièrement les représentants de l'Université McMaster estiment que le maintien du budget de recherches, une représentation juste et équilibrée au sein du conseil, un leadership solide et progressiste de même qu'un processus de consultation sont des questions primordiales. Évidemment, le mot clé, en l'occurrence, c'est la consultation.

Si le gouvernement veut servir plus efficacement les Canadiens, comme l'ont si souvent répété aujourd'hui les députés d'en face, permettez-moi alors d'expliquer clairement les préoccupations du vice-recteur de la recherche de l'Université McMaster, M. Ron F. Childs. Il écrit ceci:

«(1) Nous demandons instamment que le budget pour la recherche et les bourses dans le domaine des sciences humaines et sociales soit non seulement protégé, mais surtout, qu'il continue d'augmenter proportionnellement à celui du Conseil de recherches médicales et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

(2) Nous demandons instamment que les spécialistes des sciences humaines et sociales soient représentés adéquatement au sein du Conseil, grâce à la nomination de chercheurs actifs de réputation internationale.

(3) Nous recommandons de procéder avec grand soin à la nomination du président du nouveau conseil. Le président du nouvel organisme doit en effet assurer un leadership capable d'unir les milieux des arts et de la recherche et de faire fond sur leurs intérêts communs. La décision du gouvernement de dissoudre le CRSH et de créer un nouvel organisme a eu pour effet de créer un environnement inquiétant à partir duquel il faudra bâtir l'avenir des milieux des arts et de la recherche.»

En terminant, M. Childs écrit dans sa lettre que les décisions prises sur ces questions détermineront l'orientation, la santé et le calibre des milieux de la recherche dans le monde universitaire.

Je ne saurais trop célébrer à la Chambre les grandes réalisations de l'Université McMaster de Hamilton.

Avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais partager mon temps de parole de dix minutes avec mon collègue d'Ottawa-Centre qui voudrait lui aussi intervenir brièvement avant la fin de cette période.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai reçu moi aussi un certain nombre d'instances allant dans le même sens que celles qu'a reçues mon collègue de Hamilton-Ouest, de la part de l'Université d'Ottawa aussi bien que de l'Université Carleton, de même que d'une troisième université établie dans ma circonscription, l'Université Saint-Paul. Les professeurs de ces universités ont exprimé leurs inquiétudes à propos de la façon dont le gouvernement a procédé en ce qui a trait à cette partie du projet de loi.

En fait, ce n'est pas la première fois que nous voyons pareille chose. Les deux conseils ne formaient qu'un organisme avant 1978. Ils ont été séparés en 1978 après des consultations appropriées. Les conseils des arts et de la recherche en sciences humaines ont chacun servi à des fins différentes, même s'ils oeuvrent tous deux dans le domaine de l'éducation.

On m'a dit qu'on n'avait pas procédé à des consultations appropriées, et cela m'inquiète. On se demande pourquoi le gouvernement n'a pas pris la peine de consacrer un peu de temps à examiner les préoccupations des deux conseils. Il se trouve que la recherche au CRSH a fait depuis trois ans l'objet de beaucoup de pression de la part du gouvernement quand venait le temps d'établir ses affectations budgétaires.

• (1750)

C'est déjà un très lourd fardeau à porter. Une fois fusionnés, les deux conseils subiront encore plus de pressions en ce qui concerne les affectations budgétaires et les nominations au nouveau conseil.

Dans l'intérêt de tous les intéressés, tant ceux de l'industrie que ceux des arts, le gouvernement devrait peut-être retarder l'adoption de cette partie du projet de loi jusqu'à ce qu'il ait tenu de véritables consultations. Quand le représentant d'un organisme regroupant environ 14 000 membres, venant de toutes les régions du Canada, nous dit que le gouvernement n'a pas vraiment consulté ses membres, qu'il n'a pas vraiment tenu compte de leurs préoccupations, ni de leurs désirs, on en conclut que le gouvernement a mal fait les choses. Il devrait retarder ses décisions à ce sujet.

Je voulais exprimer mon opinion de façon positive. Je ne veux pas qu'on croie que je n'expose que les aspects négatifs des choses. Le gouvernement prendra une sage décision en retardant l'adoption de cette partie du projet de loi. Le Parti libéral s'est officiellement opposé à la fusion de ces deux conseils, non pas que nous soyons contre la rationalisation, mais nous croyons essentiellement que les deux conseils visent des objectifs différents, même s'ils oeuvrent tous les deux dans le domaine de l'éducation.

Voilà pourquoi je demande au gouvernement de reporter l'adoption de cette partie du projet de loi.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, nous avons devant nous un autre exemple d'une décision prise sans aucune consultation par le gouvernement, relativement à une mesure qui pourrait avoir une incidence importante sur la capacité du Canada de soutenir la concurrence internationale et de fonctionner efficacement en tant que société.

La mesure législative à l'étude a une portée très vaste. Elle entraîne de nombreux changements structurels et, d'une façon générale, elle regroupe des organismes dont les intérêts ne sont pas nécessairement les mêmes, au lieu de redistribuer les pouvoirs et le processus de prise de décisions dans notre société de façon que les décisions

soient prises là où elles seront mises en oeuvre, par ceux qui disposent des meilleures données et de l'information la plus à jour sur les situations visées. Au lieu de déléguer le processus de prise de décisions aux intéressés, le gouvernement centralise et crée des entités dont les éléments ne sont pas très compatibles.

Je veux parler de deux de ces entités dans le contexte de mes observations, afin de montrer combien cette façon de procéder est inappropriée dans le cas d'organismes qui relèvent du gouvernement. Je formulerai des observations sur la disposition du projet de loi qui vise à fusionner le Conseil des arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. Je vais aussi dire un mot sur la proposition visant à rattacher la Société de développement du Cap-Breton à l'APECA.

Aucune de ces mesures n'est souhaitable. Aucune ne procurera des avantages aux groupes desservis. La seule justification fournie par le gouvernement est que ce processus de consolidation lui permettra de réaliser des économies; c'est peut-être le cas, mais nous n'aurons pas plus d'affectations, ni un processus de prise de décisions plus efficace, ni non plus une structure organisationnelle meilleure au Canada.

Un point important est le fait qu'il n'y a eu absolument aucune consultation auprès des intéressés avant que cette mesure législative ne soit mise de l'avant. Il n'y a eu aucune consultation avant la déclaration du ministre des Finances. En ce qui concerne le Conseil des arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines, le gouvernement se trouve à renverser une décision prise il y a 14 ans. À ce moment-là, on avait décidé de séparer ces deux organismes, dont l'un représente les quelque 200 000 artistes canadiens et l'autre représente les personnes qui font de la recherche en sciences humaines dans presque 100 universités et collèges, précisément parce qu'ils ne pouvaient pas fonctionner ensemble.

La décision de les séparer avait été prise après beaucoup de consultations et avait été très bien accueillie par les deux groupes. Aujourd'hui, les deux groupes s'opposent à ce qu'on fusionne de nouveau ces deux organismes fort différents, un qui s'occupe du financement des arts, et l'autre, du financement de la recherche en sciences humaines. Aucun des deux organismes ne bénéficiera de cette fusion.

Évidemment, ce qu'il faut toujours se demander avec ce gouvernement, c'est si cette fusion marque le début d'une diminution des fonds mis à la disposition de l'organisme. Si cette fusion se concrétise, nous aurons des artistes et des personnes du domaine des sciences humaines qui décideront ensemble où iront les fonds.

Toutefois, comme je l'ai dit et comme on l'a reconnu il y a quelque 14 ans, il n'existe aucun lien évident entre les arts et les sciences humaines qui laisse supposer qu'un organisme de ce genre puisse être efficace. Le gouvernement n'a pas tenu de consultations avant de prendre cette décision insensée. Il s'ensuivra que ni les questions touchant le milieu des arts ni celles touchant le milieu de la recherche en sciences humaines ne recevront une attention adéquate.

Il est clair, comme on l'a signalé, que la solution la plus efficace serait d'annuler la décision de fusionner le Conseil des arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines et de laisser ces organismes tels qu'ils sont.

L'autre fusion dont je voudrais parler, c'est celle qui touchera le Cap-Breton. Jusqu'à maintenant, les organismes chargés de créer des emplois au Cap-Breton n'ont pas eu beaucoup de succès. En fait, l'économie de la Nouvelle-Écosse en général et celle du Cap-Breton en particulier ne se sont jamais remises de la récession de 1981. C'est également vrai pour la plupart des régions du Canada, et certainement pour ma province. Dans le secteur de la production, on comptait environ 87 000 emplois en 1982 en Nouvelle-Écosse. Ce nombre est même passé à 101 000 en 1988, avant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et le renforcement des mesures économiques du gouvernement conservateur. Il est ensuite tombé à 86 000 en 1991, soit une perte de 15 000 emplois pour les industries productrices de la Nouvelle-Écosse.

Dans le cas du Cap-Breton en particulier, le revenu personnel des habitants de cette région correspondait à environ 84 p. 100 du revenu moyen en Nouvelle-Écosse et à 68 p. 100 de la moyenne nationale. Or, les revenus moyens n'ont pas cessé de baisser au Cap-Breton et dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse durant presque toute la dernière décennie.

C'est dire que la solution que le gouvernement a adoptée pour ce qui touche l'économie du Cap-Breton n'était pas la bonne, pas plus que l'élargissement du champ d'application de l'APECA.

Il ne sert à rien de fusionner ces organismes, d'en faire un plus gros et de déménager le centre de décision hors du Cap-Breton pour qu'il desserve dorénavant la région de l'Atlantique dans son ensemble.

Une fois de plus, il n'y a pas eu de consultation. Une fois de plus, les mesures proposées ne profiteront pas au Cap-Breton, ni même à l'économie de la région de l'Atlantique ou encore à l'économie ou à la société canadiennes. Ce ne sont que deux exemples parmi tant d'autres d'absence de consultation et de création d'organismes plus gros, alors qu'il faudrait en fait songer à décentraliser le processus décisionnel.

Voici un exemple de plus de décision butée, comme c'est si souvent le cas avec le gouvernement conservateur. Cette mesure ne va rien arranger; elle ne va qu'aggraver les choses. La seule chose à faire avec une mesure législative comme celle-ci, c'est de voter contre.

• (1800)

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 400)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Blaikie
Boudria
Butland
Chrétien
Copps
Dionne
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Funk
Gagliano
Gérin
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Kristiansen
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Proud
Rideout
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Tobin
Venne
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—91

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Bevilacqua
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brewin
Catterall
Clancy
Dingwall
Duceppe
Edmonston
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Ouellet
Parker
Phinney
Plamondon
Prud'homme
Riis
Rocheleau
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Tremblay (Rosemont)
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de- la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Hudon
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Littlechild

Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—129
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
Mitges
Mulroney
Oberle
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vincent
White
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1840)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote différé sur la motion du chef de l'opposition et sur la question préalable au sujet de l'ordre nº 15 inscrit au nom du gouvernement.

* * *

LA CONSTITUTION

PROPOSITION DE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 11 décembre 1992, de la motion de M. Valcourt (p. 15084) et de la motion de M. Chrétien (p. 15087).

M. le Président: Le vote porte sur la motion de M. Chrétien.

(La motion, mise au voix, est adoptée.)

(Vote No 401)

POUR

Députés

Althouse
Anderson
Angus
Assad
Attewell
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Belsher
Bertrand
Anawak
Andre
Arseneault
Atkinson
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Beatty
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bosley
Boudria
Brewin
Browes
Cadieux
Cardiff
Catterall
Champagne (Champlain)
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Dionne
Domm
Duhamel
Edmonston
Fee
Ferguson
Finestone
Flis
Fontana
Fretz
Funk
Gagliano
Gérin
Gray (Windsor West)
Guilbault
Halliday
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Hicks
Hogue
Horning
Hudon
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacLellan
Manley
Marin
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDermid
McKnight
Mifflin
Mitchell
Monteith
Murphy
Nicholson
Nystrom
O'Kurley
Parent
Peterson
Pickard
Porter
Proud
Redway
Ricard
Rideout
Robinson
Bjornson
Blaikie
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Brightwell
Butland
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chadwick
Charest
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Dobbie
Duceppe
Duplessis
Edwards
Feltham
Ferland
Fisher
Fontaine
Foster
Friesen
Gaffney
Gardiner
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hockin
Horner
Hovdebo
Hunter
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Koury
Langlois
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Littlechild
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacKay
Malone
Marchi
Marleau
Masse
Mazankowski
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Milliken
Mitges
Mulroney
Nault
Nunziata
Oberle
Ouellet
Parker
Phinney
Plamondon
Pronovost
Prud'homme
Reimer
Richardson
Riis
Robitaille

Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Speller
Stewart
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Venne
Vincent
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy
Young (Beaches—Woodbine)—218

Rodriguez
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thompson
Tobin
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Grey (Beaver River)

Nowlan—2

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

nil/aucun

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 61(2) du Règlement, le prochain vote porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et moins de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. le Président: Comme il est 18 h 52, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 14 pétitions.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'AAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le 17e rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN au sujet de l'assemblée annuelle de l'AAN qui s'est tenue à Bruges, en Belgique, du 15 au 20 novembre 1992.

Je ne sais pas si quelqu'un lit ces rapports, mais je les recommande à tous ceux qui m'écoutent, car c'est un bon moyen de se faire une idée de l'énorme travail accompli par ces délégations, et en particulier par l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je voudrais dire que le mercredi 3 février sera le premier des sept jours désignés pour cette période de crédits.

* * *

PÉTITIONS

LE PEUPLE ARMÉNIEN

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition que l'Assemblée nationale du Québec a déjà adoptée et qui reconnaît l'importance du 24 avril comme anniversaire du génocide arménien.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prier le gouvernement de présenter ses condoléances au peuple arménien, et en particulier aux Canadiens d'origine arménienne qui ont survécu au génocide du 24 avril 1915, et d'appuyer les efforts de lobbying internationaux visant à forcer le gouvernement turc à reconnaître l'existence des événements du 24 avril 1915.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition demandant qu'on élimine la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Cette pétition est signée par un certain nombre d'habitants de l'Ontario, notamment de Mississauga, et d'ailleurs. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris le 24 novembre 1989 et de faire tout son possible pour éliminer la pauvreté chez les enfants.

• (1010)

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de la Commission scolaire de Malartic, en Abitibi, qui déclare que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée. On y signale également, que dans les cas de reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence, trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, cette première pétition vient de citoyens qui demandent que l'on supprime la TPS imposée sur les livres et autres publications. Ils soulignent que le Canada a fixé un taux nul de taxe sur ces articles depuis sa fondation.

Ils soulignent également que la lecture, l'alphabétisation et l'éducation constituent la pierre angulaire de la démocratie et contribuent de façon importante à l'accroissement de la productivité et de l'efficacité de notre pays.

C'est pourquoi ils demandent au gouvernement de revoir ses politiques à ce sujet et de retirer cette taxe.

LA RADIODIFFUSION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition dans laquelle les pétitionnaires demandent que le Parlement du Canada soit très vigilant pour s'assurer que le CRTC veille à limiter l'emploi de langage grossier à la radio et à la télévision.

Ils indiquent que bon nombre de leurs efforts en tant que parents sont neutralisés par ce qui se passe à la radio et à la télévision. Ils soulignent également qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser un langage de ce genre pour informer ou pour divertir.

LE PROJET DE LOI C-93

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Enfin, monsieur le Président, j'ai ici une pétition venant de spécialistes en sciences sociales de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve qui sont bouleversés—c'est peut-être le terme qui convient—de la décision imminente du gouvernement de fusionner le CRSH et le Conseil des Arts du Canada.

Ils soulignent que les plus grands défis qui se posent à nous à l'heure actuelle sont en fait les problèmes sociaux que pourraient étudier les spécialistes en sciences sociales. Ils soulignent également dans cette pétition qu'il n'y a eu aucune consultation et que le CRSH fonctionne bien depuis ses tout débuts. Ils estiment que cette décision constitue un pas en arrière.

Ils demandent qu'elle soit retardée jusqu'à ce qu'une consultation ait lieu.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter une pétition signée par de nombreux habitants de ma circonscription, Kingston et les Îles, et par certains habitants d'Ottawa et de Nepean, en Ontario.

Les pétitionnaires s'inquiètent que le gouvernement n'ait pris aucune mesure pour supprimer la pauvreté chez les enfants dans notre pays. Ils demandent au Parlement de tenir et de réaffirmer sa promesse de voir à ce qu'il n'y ait plus d'enfants pauvres d'ici l'an 2000 et d'élaborer un plan en vue d'y arriver.

Ils s'associent, j'en suis sûr, à des millions d'autres Canadiens en souhaitant qu'il y ait des élections pour qu'ils puissent élire un gouvernement qui tiendrait cette promesse et présenterait un plan au Parlement pour qu'il n'y ait plus d'enfants pauvres d'ici l'an 2000, conformément aux voeux exprimés par la Chambre. Malheureusement, le gouvernement actuel semble décidé à ne rien faire et, franchement, comme il arrive à la fin de son mandat, il devrait quitter le pouvoir et déclencher immédiatement des élections.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. La pétition, que je présente au nom de mon collègue, le député de Kamloops, contient les signatures de nombreux résidents d'Iroquois Falls, en Ontario.

Les pétitionnaires font valoir que la taxe sur les produits et services constitue une mesure fiscale injuste et ils demandent aux députés, au gouvernement canadien et à la Chambre des communes de supprimer l'actuelle taxe sur les produits et services et de réformer le système fiscal de manière à obliger les riches et les sociétés à payer un impôt minimum.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée principalement par les paroissiens

de l'Église presbytérienne St. John's, de Windsor, qui dénoncent la violence faite aux femmes et aux enfants.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi visant à éliminer la violence qui, comme nous le savons, constitue un phénomène répugnant. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'agir afin de résoudre ce problème.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter plusieurs pétitions ayant toutes trait à la taxe sur les produits et services et venant d'habitants de Saskastoon et de l'Ontario.

Les pétitionnaires insistent sur le fait que la taxe sur les produits et services est particulièrement injuste parce qu'elle constitue une surcharge excessive pour les plus démunis. Ils exhortent donc le Parlement à supprimer l'actuelle taxe sur les biens et services et à la remplacer par un système fiscal amélioré qui exige que les riches et les sociétés acquittent un impôt minimum.

LES CARTES DE TUEURS

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter un certain nombre de pétitions signées par des électeurs de la circonscription de Haldimand—Norfolk que je représente. Elles ont toutes trait à la vente et à la fabrication de cartes de tueurs.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier les lois du Canada de façon à interdire l'importation de ces cartes et de prévenir les distributeurs canadiens que ces cartes ne seront pas tolérées ici.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter plusieurs pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

Le premier groupe de pétitions porte sur la taxe sur les produits et services, une question qui préoccupe encore énormément les Canadiens.

Les signataires de ces pétitions proviennent de tous les coins du pays, mais il est intéressant de constater que bon nombre d'entre eux sont de la région d'Oshawa, anciennement représentée par M. Broadbent et efficacement représentée à la Chambre à l'heure actuelle par un de mes collègues. Les pétitions réclament l'abolition de la taxe sur les produits et services et la réforme du système fiscal canadien.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, les pétitions du deuxième groupe ont été recueillies au nom du député de Burnaby—Kingsway qui préconise depuis bon nombre d'années la modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Ces pétitions demandent qu'on modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne en y ajoutant des dispositions concernant l'orientation sexuelle. Comme la Chambre le sait, un projet de loi a été présenté dans ce but, mais le gouvernement n'a pas encore montré qu'il avait l'intention de l'étudier; j'espère que la Chambre prêtera une oreille attentive aux prières de ces pétitionnaires et qu'elle encouragera le gouvernement à procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de loi.

[*Français*]

LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de vous présenter une pétition qui a été certifiée correcte quant à la forme et au contenu.

Elle vous est présentée et signée par des citoyens canadiens d'origine arménienne qui nous rappellent que l'Assemblée nationale du Québec a déjà d'ailleurs présenté une motion semblable qui reconnaissait l'importance de l'anniversaire du génocide arménien. Je veux donc me joindre à ma collègue de Saint-Laurent—Cartierville qui s'occupe très activement de cette question ainsi que plusieurs autres députés, mais principalement elle qui représente une grande partie de cette population, comme moi également, mais elle d'abord.

Ces gens résident au Canada depuis toujours, contribuent à la vie canadienne et souhaitent vivement que le Parlement offre toujours sa sympathie au peuple arménien en reconnaissance de ce qu'ils ont vécu lors du génocide du 24 avril 1915 et qu'il appuie les pressions internationales visant à forcer le gouvernement turc à admettre un fait évident, à reconnaître un fait évident, soit ce qui s'est produit, tragiquement, le 24 avril 1915.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions n^{os} 389 et 418.

[*Texte*]

Question nº 389—**M. Caccia:**

Pour la dernière année financière, à combien s'élèvent les crédits alloués à la mise au point et à la production de carburants de remplacement et les crédits alloués à la mise au point et à la production de carburants fossiles utilisés pour le transport au Canada?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit:

Énergie, Mines et Ressources Canada	1991–1992
	Approx.
Crédits alloués à la mise au point de carburants de remplacement:	6,2 M $
Crédits alloués à la mise au point et à la production de carburants fossiles:	5,5 M $
Environnement Canada	
Crédits alloués à la mise au point de carburants de remplacement:	3,7 M $
Crédits alloués à l'exploration, à l'exploitation et à la production de pétrole et de gaz:	3,2 M $

Note: Les sommes consacrées aux activités pétrolières et gazières visaient à encourager la recherche sur les combustibles servant au transport et à d'autres fins, par exemple le chauffage.

Conseil national de recherches du Canada (CNRC)

Bien que certaines activités de recherche et de développement effectuées au Conseil national de recherches du Canada (CNRC) puissent s'appliquer indirectement aux domaines des carburants de remplacement ou des carburants fossiles utilisés pour le transport, le CNRC n'attribue pas directement de crédits dans ces domaines.

Le CNRC a toutefois contribué à des organismes extérieurs par l'entremise de son Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI).

Le PARI a contribué les sommes suivantes:

Carburants de remplacement	31 900 $
Technologies relatives aux sables bitumineux et aux huiles lourdes	23 900 $
Carburants fossiles	25 200 $

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)

Crédits alloués à la mise au point de carburants de remplacement:	1,2 M $
Crédits alloués à la mise au point de carburants fossiles:	3,1 M $
Transports Canada	
Crédits alloués à la mise au point de carburants de remplacement:	3,5 M $
Crédits alloués à la mise au point de carburants fossiles:	Nil

Question nº 418—**M. Holtmann:**

Des fonds gouvernementaux ont-ils été versés à D'arcy and Deacon, Barristers and Solicitors, et/ou à M. Graeme T. Haig de la même firme pour des services juridiques rendus dans le cas du programme d'habitation de la bande de la rivière Fisher—section 56.1 Non-Profit Housing and Klug Construction Ltd.—Helmut Klug et, dans l'affirmative, quel est le total des sommes versées?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): La Société canadienne d'hypothèques et de logement et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'ont pas versé de fonds à D'arcy and Deacon, Barristers and Solicitors et/ou à M. Graeme T. Haig.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1020)

[*Français*]

LOI Nº 2 DE 1992–1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, rapporté sans amendement par un Comité législatif.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai une brève décision à rendre concernant le projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

Il y a quatre motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-98.

[*Traduction*]

Les motions nos 1 à 4, inscrites au nom du député d'Essex—Windsor, visent à supprimer tous les articles du projet de loi. Ces motions seront regroupées aux fins du débat et le résultat du vote portant sur la motion no 1 s'appliquera aux motions nos 2, 3 et 4. Je vais maintenant proposer les motions nos 1, 2, 3 et 4 à la Chambre.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-98, en supprimant l'article 1.

Motion no 2

Qu'on modifie le projet de loi C-98, en supprimant l'article 2.

Motion no 3

Qu'on modifie le projet de loi C-98, en supprimant l'article 3.

Motion no 4

Qu'on modifie le projet de loi C-98, en supprimant l'article 4.

—Monsieur le Président, on peut logiquement se demander pourquoi quelqu'un cherche à supprimer tout simplement un projet de loi ministériel à l'étape du rapport.

La réponse à cette question est double. D'abord, comme beaucoup de Canadiens de tout le pays, je crois que le gouvernement a perdu le droit de gouverner le Canada. Il a renié tellement d'engagements. Il n'a pas écouté le peuple. Il a dépassé le mandat habituel de quatre ans que le peuple accorde même au gouvernement le plus impopulaire. Franchement, il ne fait qu'étirer la durée de son gouvernement et cela sans faire le moindrement preuve de responsabilité, d'originalité ni de détermination pour remettre le 1,6 million de chômeurs canadiens sur le marché du travail.

Nous avons un gouvernement qui ne mérite tout simplement pas de continuer à exercer le pouvoir à partir des banquettes ministérielles, car il ne fait rien. Pendant plus de quatre ans, il a eu la chance de se définir une orientation et de donner suite aux préoccupations des Canadiens. Il a refusé de le faire.

Tout récemment encore, en décembre dernier, dans l'exposé économique qui a marqué le quatrième anniversaire de son arrivée au pouvoir, il s'en est pris aux chômeurs au lieu de planifier leur retour au travail. Au lieu de proposer quelque chose pour rendre notre fiscalité plus juste, il a fait le contraire en reportant tout simplement et à peu près indéfiniment l'exonération fiscale de 21 ans dont bénéficient les fiducies familiales. Il devra donc leur donner peut-être des milliards de dollars chaque année. Nous ne savons pas au juste combien, compte tenu du peu d'information que nous donne le gouvernement. Il engloutira peut-être des milliards de dollars chaque année dans ces fiducies exemptes d'impôt.

C'est une des raisons. Le fait est que ce gouvernement est devenu un gouvernement illégitime qui, à notre avis, n'a tout simplement pas l'autorité morale pour aller de l'avant et emprunter aux Canadiens et au reste du monde les milliards de dollars comme il se propose de le faire grâce à cette mesure législative.

Deuxièmement, nous nous devons de souligner que la crise économique qui touche ce pays et affecte les jeunes, les familles ordinaires et le Canadien moyen est loin d'être terminée en dépit de ce qu'en dit Statistique Canada, qui a bravement annoncé que la récession avait pris fin. Mais en vérité, les statistiques qui ont été publiées depuis cette déclaration montrent qu'au cours du mois le plus récent pour lequel ont ait des données, l'économie canadienne, loin de progresser, a en fait décliné. Quelle belle preuve que la récession a pris fin, n'est-ce pas?

Aujourd'hui, on nous a donné le nombre définitif de faillites pour l'année 1992 et nous constatons qu'avec ses beaux discours sur la gestion de l'économie, ce gouvernement est parvenu a faire grimper le nombre de faillites au niveau le plus élevé que ce pays ait jamais connu.

Honte à ce gouvernement, honte à un gouvernement qui parle de l'importance des PME mais dont la mauvaise gestion économique fait sombrer des centaines, des milliers de petites entreprises.

Honte à un gouvernement qui dit se préoccuper du sort des Canadiens mais qui, au cours de l'année dernière, a été témoin de 76 000 faillites. Nous n'avions jamais vu de tels chiffres. Nous n'avons jamais vu de statistiques aussi dramatiques; même en 1991, alors que le pays était déjà sous l'emprise d'une profonde récession, il y a eu moins

de faillites que l'an dernier. Pendant le mois de décembre, mois qui a fait dire à Statistique Canada que la récession était terminée, les faillites ont en fait été plus nombreuses que le mois précédent.

Scrutant le paysage économique qui se présente à nous, nous ne voyons absolument rien qui donne à penser que ce gouvernement ait autre chose à offrir que des solutions éculées et sans issue à l'image des faillites qu'il a causées dans tout le pays.

Nous ne pouvons pas appuyer cette mesure législative, pas plus que nous n'appuierons toute autre mesure législative proposée par ce gouvernement à la Chambre dans le cadre de sa politique économique.

Nous ne pouvons pas non plus appuyer une mesure législative qui expose les femmes à la peur de réagir au harcèlement sexuel sur les lieux de travail de crainte de perdre leur droit à l'assurance-chômage en raison de la suppression des prestations d'assurance-chômage pour toute personne qui quitte son emploi dans des circonstances de ce genre et qui ne peut prouver, sans l'ombre d'un doute, que le harcèlement sexuel en est la cause même si c'est la principale raison pour laquelle cette femme, ou cet homme, victime de harcèlement sexuel, a pris cette décision.

• (1030)

Nous ne pouvons appuyer cela. Nous ne pouvons souscrire au projet du gouvernement d'accorder, plus tard cette semaine, ce nouvel avantage fiscal important aux Canadiens les plus nantis. Ce sont des gens qui profitent déjà beaucoup des modifications que les libéraux et les conservateurs ont apportées à notre régime fiscal et qui sont à l'origine de l'énorme déficit fédéral qui menace tant l'avenir de notre pays.

Le gouvernement actuel et le gouvernement libéral précédent ont créé une situation économique qui fait extrêmement de tort à tous les Canadiens du pays et qui remet en question non seulement notre avenir, mais également celui de nos enfants et de nos petits-enfants. Nous, du NPD, ferons tout en notre pouvoir pour empêcher le gouvernement d'aller de l'avant.

Il n'y a qu'une chose que le gouvernement a le droit de faire. Il est au pouvoir depuis trop longtemps, il n'écoute plus personne, il a ruiné notre économie et les Canadiens.

Il lui incombe donc maintenant de déclencher des élections, de donner aux Canadiens le droit qu'ils attendent d'exercer depuis plus de quatre ans. Ils veulent avoir le droit de mettre le gouvernement à la porte afin de donner une nouvelle orientation à notre pays.

M. Gustafson: Monsieur le Président, le député accepterait-il de répondre à une question au sujet de ses observations.

Le président suppléant (M. DeBlois): Aux termes du Règlement, il n'y a pas de question ou d'observation. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, le député affirme que le gouvernement n'a tout simplement pas le droit de rester au pouvoir.

Or, si j'en crois le journal *The Gazette*, selon les chiffres publiés par Statistique Canada, la dette nette de l'Ontario devrait atteindre 53 milliards de dollars d'ici à la fin de cette année, soit une augmentation de 63 p. 100 en deux ans. Cela donne également une idée de la situation au niveau fédéral en ce qui concerne la dette.

Comment le député peut-il intervenir dans cette enceinte et comparer notre gouvernement au gouvernement néo-démocrate provincial qui a accru de façon si marquée la dette de la province? Il a également affirmé, par exemple, que le gouvernement néo-démocrate envisageait de procéder à une réforme très rigoureuse de l'assistance sociale en forçant peut-être les bénéficiaires à suivre des cours de formation ou à faire du bénévolat, chose qui, à une époque, aurait été impensable de la part d'un gouvernement socialiste.

Comment le député peut-il faire de telles déclarations quand on sait ce qui se passe dans les provinces administrées par des gouvernements néo-démocrates?

M. Langdon: Monsieur le Président, il est bien vrai que, dans les trois provinces où il a été élu, le Nouveau Parti démocratique a dû nettoyer le gâchis dont il héritait: le gâchis des libéraux et des conservateurs.

Il est exact qu'en Saskatchewan, par exemple, d'où vient le député qui vient de parler, les banquiers ont déclaré sans ambages que Grant Devine, l'ancien premier ministre conservateur, avait mené la province à la faillite.

Même si l'on n'a pas suivi la situation en Ontario d'aussi près que certains d'entre nous qui sommes de cette province, on se rappellera peut-être qu'après avoir déclenché des élections, le gouvernement libéral a répété, pendant toute la campagne qui a suivi: Oui, nous

avons accumulé un déficit, mais pour l'instant, nous avons un excédent de 25 millions de dollars. Or, c'est le Nouveau Parti démocratique qui a formé le nouveau gouvernement et il a aussitôt appris des fonctionnaires mêmes que le gouvernement libéral avait nommés qu'en fait le déficit pour l'exercice en cours, que les libéraux avaient entamé, allait atteindre près de 3 milliards de dollars!

Une voix: Oh, c'est faux. Monsieur le Président, comment pouvez-vous tolérer cela? En Ontario?

M. Langdon: Monsieur le Président, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a dû nettoyer ce gâchis. Comme ils ont dû le faire aussi en Saskatchewan.

M. Milliken: Comment cela? Ils l'ont triplé.

M. Langdon: Ils ont aussi dû faire le ménage en Colombie-Britannique. La réalité c'est qu'en ce moment même au niveau fédéral, pour chaque dollar que les Canadiens versent en impôts, 35c. vont au paiement de la dette accumulée par les libéraux et les conservateurs.

Les néo-démocrates n'ont jamais administré le gouvernement fédéral, mais, en Ontario, pour chaque dollar d'impôts que versent les contribuables, seulement 12c. servent à payer les dettes de la province.

Il est beaucoup plus responsable de diriger un gouvernement qui utilise à bonnes fins 88c. de chaque dollar de recettes provenant des impôts que de se mettre dans une situation comme celle qu'ont créée les libéraux et les conservateurs au niveau fédéral, où il ne reste que 65c. de chaque dollar d'impôts à vraiment dépenser pour fournir services et prestations à la population canadienne.

Les conservateurs et les libéraux n'ont donc plus aucune leçon à donner sur les problèmes de déficit et sur les néo-démocrates, parce que, jusqu'à maintenant, ce sont les libéraux et les conservateurs qui ont acculé le pays littéralement à la faillite. De plus, en toute honnêteté, après les élections, ce sont les néo-démocrates qui devront nettoyer le gâchis à Ottawa, comme cela s'est produit au niveau provincial.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'aimerais aussi poser une autre question. Je veux parler de cet amendement.

J'ai écouté les propos qu'ont échangés les personnes d'en face et les membres du NPD à ma gauche. Le député à ma gauche a parlé de la responsabilité dont son parti avait fait preuve en Ontario relativement à la dette. Je crois que les néo-démocrates n'ont pas tout à fait la même idée que moi quant à la façon de gérer la dette. J'ai toujours pensé que faire preuve de responsabilité dans le cas de la dette signifiait l'éliminer, et non la tripler. J'ignore de combien elle va augmenter, mais selon les rumeurs, le déficit en Ontario va être nettement supérieur à 10 milliards de dollars. Malgré toutes les mauvaises mesures que les libéraux ont prises en Ontario et toutes celles que le glorieux NPD n'a bien sûr pas tardé à prendre peu après, la seule chose dont les néo-démocrates ont été capables, c'est d'arriver à un déficit de 3 milliards de dollars à la fin de leur première année au pouvoir.

M. Speller: Il était plutôt de 2 milliards de dollars.

Mme Marleau: D'accord, il était en réalité de 2 milliards de dollars. J'accepte la rectification. Voilà que, d'un seul coup, ces gens qui savent réellement comment gérer le déficit et la dette essaient de nous faire accroire que tout ira bien une fois qu'ils seront au pouvoir. Ça m'inquiète.

• (1040)

Les députés se souviennent bien sûr, et je le rappelle aux Canadiens, qu'en 1983-1984, durant la période qui a précédé l'élection au Canada d'un gouvernement conservateur fortement majoritaire et les années qui ont suivi, nous avons entendu les conservateurs rabâcher ce qu'ils avaient l'intention de faire pour régler le problème du déficit et celui de la dette. Ils avaient toutes les réponses et faisaient toutes ces merveilleuses prévisions et d'autres encore.

Je dois admettre que leurs efforts afin de régler le problème de la dette n'ont pas été aussi fructueux que ceux du NPD en Ontario. Je dois l'avouer. Ils n'ont pas triplé la dette en un an ou deux. Non, vraiment pas. Je dois leur accorder cela. Mais ils l'ont doublée en l'espace de huit ans. Ils devraient peut-être écouter mon collègue du NPD. Ils apprendraient peut-être comment faire mieux.

À mon avis, ce n'est pas ainsi qu'il faut régler le problème de la dette et du déficit. Évidemment, je sais fort bien qu'il n'y a pas de solution toute simple et qu'il faut nécessairement travailler fort et essayer de favoriser la croissance économique. Une des façons de s'attaquer au problème de la dette et du déficit, c'est de relancer l'économie. Nous avons connu des moments très difficiles sur le plan économique.

J'ai lu un article de David Crane dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui. En voici un extrait:

> Pyongyang est la capitale isolée de la Corée du Nord dont les politiques et les fonctionnaires sont les dernières personnes du monde à croire encore au communisme.
>
> Ottawa n'est pas aussi isolée, mais c'est probablement la dernière capitale de l'Ouest où les politiques et les fonctionnaires continuent de s'accrocher à l'idée que le libre marché, à lui seul, garantira le plein emploi et la prospérité.
>
> C'est certainement l'idée qui prévaut dans les chateaux forts du pouvoir fédéral comme le ministère des Finances, où l'idée d'une stratégie industrielle est écartée aussitôt qu'elle est mentionnée.
>
> Heureusement, certaines provinces n'attendent pas Ottawa pour se mettre à l'heure du XXI[e] siècle. Elles conjuguent plutôt leurs efforts pour découvrir ce qu'elles peuvent faire sans elle.

Voilà, mesdames et messieurs, comment notre pays est dirigé. Faut-il se surprendre que les Canadiens n'aient plus confiance dans le gouvernement? Pas le moins du monde. Alors que nous connaissons l'une des pires années en ce qui concerne les pertes d'emplois, le taux de chômage et le nombre de faillites, notre ministre des Finances a eu le culot de dire, lors d'une émission de télévision diffusée l'autre jour, que le Canada est, de tous les pays du G-7, celui qui a créé le plus d'emplois. Ce qu'il a omis de dire, c'est que notre pays est aussi celui qui a perdu le plus d'emplois, que les emplois créés par le gouvernement sont des emplois à temps partiel mal rémunérés et qu'il faut avoir bien de la chance pour en décrocher un.

Les conservateurs sont fatigués. Ils en ont assez. Ils en ont assez d'essuyer nos critiques et celles des Canadiens. Ils en ont jusque-là. Le moment est venu, mesdames et messieurs, de déclencher des élections générales. Les conservateurs sont fatigués et ils méritent de se reposer. Les Canadiens sont tout à fait disposés à leur accorder ce repos. Bon nombre de conservateurs prendront peut-être leur retraite et mèneront une petite vie paisible après s'être employés fébrilement à détruire l'économie de notre pays.

Je leur donnerai la possibilité de se reposer, tout comme les Canadiens, dès qu'ils le demanderont. Évidemment, ils continuent de s'interroger sur l'avenir de notre premier ministre. Ce dernier hésite: «Dois-je partir ou rester?» C'est à eux de deviner. Voilà ce qui les préoccupe pour l'instant, et pendant qu'ils se demandent si le premier ministre restera ou s'il partira, ils ne font rien pour les Canadiens. Nous pouvons bien plaisanter, mais l'affaire est grave. Vous avez tout paralysé à Ottawa, alors que la population attend des indications du pouvoir central. Quittez le pouvoir, déclenchez des élections ou bien essayez de faire quelque chose.

Les chômeurs n'ont que faire des annonces de Statistique Canada disant que la récession est terminée, au moment même où ils sont mis à pied. Allez donc voir ceux qui viennent de perdre leur emploi; il y en a une multitude.

Statistique Canada peut bien dire que l'économie repart doucement, ce dont nous nous réjouissons, mais nous attendons la relance de l'emploi. Une timide reprise de l'économie ne suffit pas. Il faut une reprise qui donne de bons emplois aux travailleurs. Nous voulons un gouvernement qui s'intéresse aux citoyens. Nous payons en ce moment le prix de l'inertie. Il faut agir, et n'importe quelle mesure sera préférable à ce qui s'est fait jusqu'ici. J'invite tous les députés à rejeter le projet de loi.

Une voix: L'amendement.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Non, pas l'amendement, mais le projet de loi. J'appuie l'amendement parce que je veux que le projet soit rejeté, et c'est l'effet qu'aura l'amendement. Je suis en faveur de tout ce qui pourrait convaincre les gens d'en face de quitter le pouvoir. Il est très important de tenir des élections, et le plus tôt sera le mieux.

Une voix: Donnez-vous une chance et votez en faveur de l'amendement.

Mme Marleau: Si voter pour l'amendement peut vous amener à déclencher des élections, il ne faut pas hésiter.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir parler une demi-heure aujourd'hui. Il y a tellement de choses qu'on pourrait dire pour répliquer à mes honorables collègues d'en face. Mais je ne le ferai pas.

Je dois dire, en toute déférence, qu'il s'agit d'un faux débat. C'est un gaspillage de l'argent des contribuables et du temps de la Chambre, car bien que ces amendements soient recevables—et vous devez les juger recevables, monsieur le Président, puisqu'ils le sont—ils proposent tout simplement de supprimer le projet de loi et forcent la Chambre à consacrer une étape supplémentaire à son étude.

Si les députés d'en face s'opposent au projet de loi, ils devraient tout simplement dire pourquoi ils s'y opposent et voter contre. En proposant des amendements frivoles comme ceux-là, ils ne font que nous imposer une étape supplémentaire de débat qui ne profite absolument pas

aux Canadiens et coûte cher aux contribuables. Il faut le dire bien clairement.

Mon honorable collègue du Nouveau Parti démocratique prétend que notre gouvernement a perdu le droit de gouverner. Ne connaît-il pas les éléments fondamentaux de la science politique? Ne sait-il pas qu'un mandat au Canada dure cinq ans? Il aurait certainement dû apprendre de l'ancien premier ministre de l'Ontario qu'un mandat a une durée de cinq ans. Les libéraux ont appris cette leçon.

Si l'on remonte un peu en arrière, on pourrait relever des mandats de différentes durées. Au cours des deux dernières décennies, par exemple, les libéraux ont eu deux gouvernements majoritaires. En 1974 et en 1979, M. Trudeau a attendu cinq ans avant de déclencher des élections. De 1980 à 1984, M. Trudeau a exercé le pouvoir durant quatre ans et sept mois, je crois, de février 1980 à septembre 1984. Ne nous laissons pas abuser par cette fausse et absurde prétention selon laquelle un mandat dure quatre ans.

Un mandat dure cinq ans. Le Canada connaît actuellement des problèmes qu'il doit régler. L'automne dernier, un grand climat d'incertitude régnait dans le pays en raison du référendum et de la situation constitutionnelle. Nous n'avions certainement pas besoin d'aggraver ce climat d'incertitude en déclenchant des élections. Laissons donc de côté ces absurdités.

La crise économique. Mon collègue d'Essex-Windsor dit «pauvre de moi! pauvre de moi! pauvre de moi!» Cela résume en gros les propos qu'il tient chaque fois qu'il prend la parole à la Chambre. Pourtant, plus tôt ce matin, nous avons tous deux assisté à une séance commune des comités des affaires étrangères, des finances et de l'environnement, séance au cours de laquelle nous avons entendu un haut représentant des Nations Unies nous dire ceci: «C'est curieux de venir au Canada et d'entendre les Canadiens dire à quel point la situation est pénible dans ce pays, alors que les habitants de tous les autres pays du monde donneraient n'importe quoi pour échanger leurs problèmes contre ceux des Canadiens.»

Bien sûr que nous avons des problèmes dans notre pays. Bien sûr que la récession nous a durement touchés. Bien sûr qu'elle a fait mal aux Canadiens et aux familles canadiennes. Même s'il n'y avait qu'un seul chômeur ou une seule faillite, ce serait trop, mais ne perdons pas de vue la réalité.

• (1050)

Le fait est que le Canada offre les meilleures conditions de vie dans le monde entier. Comment se fait-il que les gens d'autres pays veulent venir chez nous plus que n'importe où ailleurs? S'ils écoutaient mes collègues d'en face, personne ne voudrait jamais venir au Canada. Mais de toute façon, je ne sais pas qui écoute mes collègues d'en face lorsqu'ils débitent de telles absurdités, sinon peut-être les médias.

Puis j'entends mon collègue du Parti libéral parler de la dette. C'est l'exemple classique de la poêle qui se moque du chaudron. Lorsque le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir, le Parti libéral avait laissé un déficit de 38 milliards de dollars. Quelle est la différence entre cela et les 32 milliards que nous avons aujourd'hui? La différence, c'est qu'il avait un déficit de fonctionnement. Ses dépenses excédaient de 16 milliards les recettes, et il n'avait que 22 milliards de dollars de dette.

Mme Maheu: C'était 35 milliards.

M. McCreath: Aujourd'hui, le budget de fonctionnement du gouvernement, loin d'être déficitaire, affiche un excédent de 6 milliards de dollars. Cependant, l'intérêt composé sur la dette de plus de 200 milliards de dollars que le gouvernement Trudeau a laissée en héritage aux Canadiens a fait monter cette dette à plus de 400 milliards. Ce que notre gouvernement fait depuis quatre ans en ayant un budget de fonctionnement excédentaire, c'est qu'il se sert de cet excédent pour réduire la dette nationale. Alors qu'on s'en tienne aux faits et que les députés d'en face cessent de nous servir ces propos ridicules au sujet de la dette et du déficit. Quelles absurdités!

La mesure législative à l'étude, qui serait supprimée si l'on appliquait les propositions de mon collègue du NPD, vise à répondre aux besoins financiers du gouvernement. Contrairement à mes amis d'en face, notre gouvernement n'aime pas emprunter. Notre philosophie est qu'il faut vivre selon nos moyens. C'est pour cette raison que nous avons mis en oeuvre un programme de réduction du déficit qui, soit dit en passant, est constamment dénigré par mes amis d'en face. En effet, ceux-ci se sont opposés à chacune des mesures prises par le gouvernement pour réduire les dépenses. Ils se sont toujours opposés à ces initiatives, préférant plutôt que l'on dépense encore et encore.

Nous avons vu ce que le Nouveau Parti démocratique a fait en Ontario. C'est bien intéressant. Le quotidien montréalais *The Gazette* publie aujourd'hui un article qui traite de la dette au pays, dans lequel on souligne qu'au cours des deux dernières années la dette des provinces a augmenté de 50 p. 100. Que s'est-il passé en Ontario? La dette a augmenté de 63 p. 100.

Qu'en est-il de la performance de notre gouvernement? Sous son régime, la dette nationale a augmenté de 16 p. 100. C'est 16 p. 100 de trop, mais c'est sacrément mieux que l'augmentation de 63 p. 100 enregistrée en Ontario sous le régime néo-démocrate. C'est beaucoup

mieux aussi que l'augmentation moyenne de 50 p. 100 pour l'ensemble des provinces.

Il est intéressant de noter que la seule province qui ne s'est pas endettée au cours des 20 dernières années est l'Alberta. Or, il se trouve que celle-ci était dirigée par un gouvernement progressiste conservateur durant cette période. C'est sans doute une coïncidence.

Nous avons besoin de ce pouvoir d'emprunt pour maintenir l'appareil gouvernemental en marche. Nous en avons besoin parce que les recettes budgétaires sont inférieures aux prévisions en raison de la difficile récession que nous avons connue.

M. Milliken: Une récession provoquée par les conservateurs.

M. McCreath: Les paiements d'assurance-chômage et de transfert sont en hausse. Les députés d'en face parlent de plafonnement des paiements de transfert. En fait, les paiements liés au Régime d'assistance publique du Canada et au régime d'assurance-chômage ont augmenté. C'est de cette façon que nous gouvernons.

Il y a eu d'autres précédents. Par exemple, en 1982, le gouvernement fédéral a demandé à la Chambre de lui attribuer le pouvoir d'emprunt en la somme supplémentaire de 11 milliards de dollars.

Il faut être réaliste. Nous n'avons pas le choix; il faut agir ainsi. Toutefois, si le gouvernement poursuit dans cette voie, nous parviendrons à régler complètement le problème de la dette, comme les Canadiens le souhaitent, croyons-nous.

En guise de solution, nos collègues du Nouveau Parti démocratique proposent d'accroître les dépenses. Cependant, leur solution entraînerait également une augmentation des emprunts et de la dette. Mais comme le premier ministre le disait hier: «Au moins, le NPD propose des idées.» Ce n'est pas le cas de nos autres collègues d'en face. L'autre jour, leur chef a déclaré: «Je vais abolir la TPS. Je ne sais pas par quoi je la remplacerai, mais, si vous m'élisez, je vous le dirai dans mon premier budget.» Il ne faut pas prendre les Canadiens pour des idiots. C'est irréaliste. Nous n'avons pas le choix.

Je termine en disant qu'un seul choix s'offre à nous: nous devons nous concentrer sur les travaux de la Chambre et cesser de perdre du temps à des débats aussi frivoles. Occupons-nous des affaires de l'État. Occupons-nous des mesures législatives qui profiteront à tous les Canadiens et adoptons ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je trouve paradoxal que les gens d'en face aient le coeur d'applaudir leur bilan économique. Essayons plutôt de revenir à la réalité. En effet, l'économie canadienne est très mal en point. Les Canadiens sont inquiets et ont tout lieu de s'inquiéter de la conjoncture économique actuelle et de ce qui nous attend.

Voyons un peu ce bilan des conservateurs. Sur le plan de la concurrence, le Canada se classait quatrième parmi tous les pays de l'OCDE en 1989. Aujourd'hui, il est tombé au onzième rang. Depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, en 1984, notre part des échanges mondiaux est passée de 5 p. 100 de notre produit intérieur brut à 4 p. 100. Elle a donc diminué de 20 p. 100. Au cours de ces huit années et demie, notre excédent commercial a en outre chuté de 12,4 milliards de dollars.

Le plus alarmant, quand je pense à l'avenir des jeunes Canadiens et à notre capacité de conserver des emplois rémunérateurs et à valeur ajoutée au Canada, c'est que notre secteur de la haute technologie avait un surplus d'un milliard de dollars en 1984, alors qu'aujourd'hui, il accuse un déficit de 30 milliards. Si ce n'est pas là la preuve de notre incapacité croissante à soutenir la concurrence et à créer de la richesse grâce à l'innovation dans les industries de l'avenir, je ne sais que dire.

Encore des mauvaises nouvelles. En 1984, le secteur manufacturier produisait 20 p. 100 de la richesse du Canada. Aujourd'hui, il n'en produit plus que 17 p. 100. La productivité du secteur manufacturier, on l'a vu, a progressé moitié moins vite chez nous que chez nos concurrents du Groupe des Sept. En effet, la croissance moyenne de la productivité du secteur manufacturier dans l'ensemble du Groupe des Sept est de beaucoup supérieure à ce qu'elle est au Canada. Autrement dit, nous perdons du terrain puisque nous pouvons de moins en moins maintenir un niveau élevé de revenu pour les Canadiens.

Le gouvernement conservateur nous dit qu'il a mis en place les bases qui nous permettent d'être concurrentiels. Pourtant, ces bases sont de moins en moins solides et s'affaissent constamment depuis 1984, parce que nous vivons avant tout de nos échanges commerciaux. Notre commerce et nos exportations représentent 30 p. 100 de notre richesse. Si tous ces indices de notre compétitivité reculent dans le cadre du programme conservateur qui consiste à mettre solidement en place les bases de notre économie, quelles raisons d'espérer donnons-nous à nos enfants?

Nous avons vu le résultat avec la crise du chômage. Aujourd'hui, 1,6 million de Canadiens sont sans emploi, et ce chiffre n'englobe que ceux qui se disent à la recherche d'un emploi. Ces statistiques ne tiennent pas compte du très grand nombre de Canadiens qui sont tellement

découragés de ne pas trouver d'emploi qu'ils ne cherchent même plus de travail car ils savent qu'il n'y en a pas.

Et c'est probablement encore plus inquiétant de savoir que depuis janvier 1989, le Canada a perdu 365 000 emplois dans le secteur manufacturier, soit 18 p. 100 des emplois de ce secteur. C'est un exemple parfait de désindustrialisation. Aucun Canadien ne croit ce que disent les conservateurs, quand ils affirment que la situation n'est que le résultat de l'administration des gouvernements précédents. Le gouvernement est maintenant au pouvoir depuis plus de huit ans. C'était à lui de mettre le pays sur la bonne voie.

• (1100)

Notre compétitivité à l'échelle mondiale et notre productivité ont diminué. Nous vivons la désindustrialisation du Canada. Les conservateurs prétendent aussi que ce qui se passe au Canada est le produit de la mondialisation, de la restructuration internationale et même de la récession mondiale, tous des facteurs indépendants de la volonté des Canadiens.

Si tous ceux qui trouvent ainsi des excuses à notre triste sort ont raison, que répondent-ils à la grande question? Si ce sont tous là des facteurs indépendants de la volonté des Canadiens, comment se fait-il que, pendant la même période, le Canada a perdu 18 p. 100 de ses emplois dans le secteur manufacturier, alors que les États-Unis n'en ont perdu que 6 p. 100? Comment expliquent-ils que le taux de chômage au Canada s'élève à 11,5 p. 100, contre 7,3 p. 100 aux États-Unis?

Ce n'est pas le résultat de forces que nous ne pouvons pas maîtriser et qui vont au-delà de la responsabilité du gouvernement de créer un climat favorable à la prospérité et à la concurrence. C'est le résultat direct des politiques adoptées par le gouvernement, ce gouvernement qui nous a concocté une récession purement canadienne. Au dire de nombreux conservateurs même, les mesures draconiennes de lutte contre l'inflation ont entraîné des milliers et des milliers de pertes d'emploi, voire une récession purement canadienne. Comment expliquer autrement que la récession a frappé le Canada avant de se faire sentir dans les autres pays? Pourquoi a-t-elle duré plus longtemps au Canada?

Nos vis-à-vis ont délibérément fait monter le dollar de 75 à 90c. en même temps que l'adoption du libre-échange. Cette appréciation de 25 p. 100 de notre dollar, au moment de la conclusion de l'ALE, a fait plus de tort à nos exportations que ne le faisaient les tarifs douaniers qui ont été supprimés par l'ALE, dont le but était justement de garantir l'accès du marché américain à nos exportations.

Qui peut soutenir la concurrence s'il doit assumer un fardeau supplémentaire de 25 p. 100? C'est tout à fait injuste et irréaliste. Le gouvernement a opté pour une politique motivée par le commerce et par l'inflation plutôt qu'une politique axée sur les domaines où nous pouvons soutenir la concurrence et accroître la production afin de faire tourner nos usines et de stimuler le secteur des services dont le sort est lié à nos exportations.

Les Canadiens savent que le gouvernement a adopté ces politiques et qu'elles sont sa responsabilité. C'est pourquoi les Canadiens montrent de façon constante dans les sondages que les conservateurs avaient des options. Ils auraient pu agir différemment, mais ils ne l'ont pas fait et ils ont eu tort.

J'espère seulement que dans le peu de temps qu'il lui reste, le gouvernement va changer de politiques, qu'il va s'attaquer vraiment à certains des problèmes à long terme qu'il a négligé de régler par le passé, en favorisant l'alphabétisation des Canadiens, en créant un système d'éducation qui réponde à nos besoins en matière d'emploi, en accroissant le financement des sciences et de la technologie et en s'engageant plus fermement à promouvoir la recherche et le développement.

Le gouvernement ne voit-il donc pas ce qu'il a fait? Ne peut-il pas au moins faire marche arrière ou renoncer à le faire, puis donner aux Canadiens la chance de décider en allant aux urnes!

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, pendant le présent débat sur le pouvoir d'emprunt, je voudrais parler un peu du sort que le gouvernement réserve à la fonction publique canadienne et plus particulièrement des compressions imposées aux services de sécurité de Transports Canada sur la côte de la Colombie-Britannique et qui, à mon avis, mettent en danger la vie des Canadiens qui vivent et travaillent dans cette région.

Le vérificateur général a formulé des critiques malheureuses au sujet de la garde côtière canadienne, ce qui a amené le ministère des Transports à mettre en oeuvre un certain nombre de programmes assez mal pensés.

Tout d'abord, je voudrais commencer par la politique fondamentale de Transports Canada en réponse, apparemment, aux demandes de compressions de personnel et de services au public formulées par le gouvernement. À mon avis et de l'avis de beaucoup d'habitants de Colombie-Britannique, la population du littoral de cette province, surtout celle des petites collectivités du nord et de la côte ouest de l'île de Vancouver et probablement toutes celles de Gibsons jusqu'au sud-est de l'Alaska et

même au-delà, ne bénéficient que de piètres services de transport d'urgence.

Les transports d'urgence ne sont pas la responsabilité de navires en mer, d'avions privés, d'avions de lignes commerciales ou de différents groupes de recherche et de sauvetage, même du groupe de recherche et de sauvetage en mer parrainé par la garde côtière, du groupe volontaire de recherche et de sauvetage aériens ou de groupes de recherche et de sauvetage terrestre. Ces gens accomplissent beaucoup de travail et rendent un immense service à leur collectivité. Il faut cependant rappeler que les services de recherche et de sauvetage sont la responsabilité du gouvernement du Canada.

Le premier de ces services, c'est probablement celui des hélicoptères de la BFC Comox. Le service qu'on y offre depuis des années est carrément insuffisant. Il y a là quelques-uns des équipages les mieux entraînés du monde. Il y a du matériel parmi ce qui se fait de mieux, contrairement à ce que le ministère de la Défense nationale et le gouvernement voudraient nous faire croire. Des gens qui travaillent à la base et qui entretiennent les aéronefs m'ont expliqué que la cellule de l'hélicoptère Labrador est inusable. Bien remis à neuf et équipé des moteurs voulus, cet hélicoptère est l'un des aéronefs les plus stables, surtout en terrain montagneux.

Le problème avec les hélicoptères de la BFC Comox, c'est que dans certains cas, il faut les attendre deux heures. Prenons le cas de la noyade au large de l'île Quadra d'un membre de la famille Billie, de Comox. Apparemment, le bateau a pris feu et la base qui se trouve à environ six minutes de vol n'a pas pu y envoyer un hélicoptère avant deux heures. Le service est absolument inutile si on ne peut pas envoyer d'appareil de recherche et de sauvetage primaire plus vite que cela dans ce secteur si près de la base.

Aux États-Unis, dans le sud-est de l'Alaska et dans l'État de Washington, on fonctionne selon un principe complètement différent. Les hélicoptères sont prêts à partir immédiatement. Il y a des équipages sur place. Ils mettent en marche leurs moteurs et décollent. C'est le genre de service dont on a besoin sur la côte de la Colombie-Britannique. C'est le genre de service auquel tous les habitants de cette province ont le droit de s'attendre, comme dans les autres régions du Canada.

Au bout du compte, le gouvernement a décidé que les économies réalisées sont plus importantes que des vies humaines ou de vrais efforts pour sauver des vies humaines. Ça saute aux yeux. L'exemple du membre de la famille Billie qui s'est noyé à bord d'un bateau de pêche au large de Comox le prouve bien. Il y a d'autres exemples encore.

Transports Canada et le ministère de la Défense nationale se vantent du secours qu'ils ont pu apporter au *Princen Dam*, un bateau de croisière qui a pris feu au large de Prince Rupert, au sud-est de l'Alaska. Ils ont eu vraiment de la chance qu'il n'y ait pas de tempête et que cela ne se soit pas produit au milieu de l'hiver. Ils n'auraient jamais pu arriver jusqu'au navire si cela avait été le cas.

• (1110)

La situation inverse s'est produite lors du naufrage du cargo *Lee Wang Zin* au large de cette côte. Il se trouve que si on quitte Comox après avoir reçu le signal de détresse après midi, on ne peut pas atteindre ce secteur avant la nuit. La distribution du matériel, le temps de rassembler le personnel et toute une foule d'autres initiatives du gouvernement visant à économiser de l'argent font qu'on ne peut pas apporter le matériel de sécurité dans un délai qui soit utile pour les recherches et pour sauver des vies.

Il faut renoncer à faire des économies dans des situations qui mettent en péril des vies humaines; c'est absolument inacceptable. Les hélicoptères de la BFC Comox devraient être déployés le long de la côte d'une façon plus efficace, de sorte que les équipages extrêmement bien formés et dévoués et le matériel amélioré puissent servir la population dans des délais leur permettant d'être utiles, autrement ce n'est pas la peine.

Transports Canada, à la demande du gouvernement, a lui aussi décidé d'économiser de l'argent. S'il faut pour cela mettre des vies en péril, tant pis. La décision du ministère est d'ailleurs justifiée en partie par le vérificateur général qui a recommandé de façon très critiquable de fermer tous les phares de la côte de Colombie-Britannique.

Ces phares assurent, depuis des années, la sécurité des marins, des aviateurs, des touristes et d'une façon générale de tous ceux qui utilisent les eaux commercialement. Les contacts se faisaient et les lignes de communication

existaient, même si ce n'était pas officiel. Certains gardiens de phare n'ayant pas de radio, ils achetaient souvent la leur pour pouvoir parler aux navires passant au large et leur préciser l'état de la mer et d'autres conseils généraux. Ils fournissaient ce service.

À de nombreuses occasions, les gardiens de phare ont procédé à leurs propres opérations de sauvetage, avec leur propre bateau.

M. McCreath: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de mon collègue qui sont censés être sur un amendement visant à annuler le pouvoir d'emprunt du gouvernement et à lui refuser les ressources financières dont il a besoin.

Est-ce que mon collègue pourrait indiquer comment le fait de refuser au gouvernement des ressources financières peut lui permettre de faire ce qu'il propose?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne suis pas sûr que ce soit une raison pour invoquer le Règlement.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, tout ce qui a des conséquences sur la région que je représente, qui s'étend sur 300 milles le long de la côte de la Colombie-Britannique, en a également sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse, où cinq pêcheurs se sont noyés récemment.

Je suis certain que le député s'intéresse exactement aux mêmes questions que je soulève. Le pouvoir d'emprunt a des répercussions sur ces questions et sur la façon dont nous les réglons. Le pouvoir d'emprunt fait entrer en ligne de compte l'argent du gouvernement du Canada, et cet argent devrait être dépensé dans des secteurs extrêmement pertinents. Le député voudrait peut-être écouter mes observations. Je les réunirai pour faire valoir l'argument pertinent qui le préoccupe.

Si vous me permettez de revenir à ces observations, je dirai que, en ce qui concerne la politique de Transports Canada, le vérificateur général, dans l'examen du financement du gouvernement du Canada, avait donné l'impression au ministère qu'il fallait réduire les services de phare. L'argument que je faisais valoir, c'est que ces services sont très importants pour assurer la sécurité de la population de la Colombie-Britannique.

Ces services sauvent des vies, mais ils n'ont pas les bateaux nécessaires à leur disposition. Ils ne reçoivent ni formation ni matériel adéquat. Quand une personne se trouve dans une situation désespérée et risque, avec les membres de sa famille, de perdre la vie, on ne peut pas hésiter. On a proposé la candidature de gardiens de phare dans l'espoir qu'ils reçoivent la médaille du 125e anniversaire du Canada en reconnaissance de l'immense service qu'ils rendent dans un milieu isolé et sans les ressources nécessaires.

Le gouvernement a enfin consulté les intéressés, dont les marins, les aviateurs, les touristes et les usagers commerciaux du service. Ces gens lui demandent de ne pas supprimer ces services de phare, mais plutôt de les améliorer pour qu'ils puissent offrir certains services de radio-météo et de les doter de leurs propres embarcations.

Ainsi, la garde côtière a mené une étude sur l'avenir des phares. Dans son rapport, elle a fait quelques recommandations très positives: ne pas fermer les phares, fournir des radios aux gardiens et leur offrir une certaine formation pour qu'ils puissent diffuser des renseignements météorologiques, ce qui est absolument crucial.

Lorsqu'une personne remonte à ce point le long de la côte de la Colombie-Britannique, elle ne peut pas partir sans bulletin météorologique, mais nous ne pouvons pas recevoir de bulletin raisonnable, car on n'en diffuse pas. Seuls les gardiens de phare le font, et ces bulletins sont tellement sommaires qu'ils ne sont guère utiles. Dans son rapport, la garde cotière a recommandé qu'on assure cette formation et qu'on fournisse aux gardiens de phare les compétences et le matériel dont ils ont besoin pour faire fonctionner les choses rondement. Aujourd'hui, ces services sont encore une fois menacés.

Je voudrais simplement tirer une conclusion: le gouvernement a fait la même chose avec les services de lutte contre les incendies à l'aéroport de Port Hardy, avec les stations radioaéronautiques, avec le port de Bull Harbour et le phare du cap St. James qu'il a fermés. Il parle de retirer l'aéroglisseur de Parksville, ce qui, en fin de compte, mettra la vie des gens en danger. Nous ne pouvons pas tolérer le retrait de ces infrastructures.

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre temps de parole est écoulé.

M. Peterson: Monsieur le Président, j'en appelle au Règlement et je me demande si la Chambre consentirait à l'unanimité à ce qu'on interroge le député qui vient de prendre la parole.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député puisse poser une question?

Des voix: D'accord.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le député qui vient de prendre la parole au nom du Nouveau Parti démocratique, le député d'Essex—Windsor, je crois, a dit que ce gouvernement a perdu sa légitimité étant donné sa faible popularité. Le député pourrait-il appliquer le même critère au gouvernement néo-démocrate de l'Ontario et demander à M. Rae de se retirer et de déclencher des élections?

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il me semble qu'un autre M. Peterson s'accrochait au pouvoir de la même façon que le gouvernement d'en face, même si ce n'était pas plus légitime.

Le député est passé à côté de la question. De toute évidence, il n'a pas vraiment écouté ce que j'ai dit. Ce que je voulais montrer, c'est qu'il y a, par-delà la politique, une question beaucoup plus importante: celle de la responsabilité que nous avons tous de protéger la vie humaine. Les compressions que le gouvernement a effectuées dans la fonction publique et son comportement à l'égard d'un groupe de gens dévoués, qu'il a complètement démoralisés, ont créé un lourd climat d'incertitude. Ce gouvernement accorde plus d'importance aux économies qu'il peut faire qu'aux gens qu'il doit servir, quand bien même il s'agit de sa propre survie.

J'ai parlé, à l'intention du député libéral, de la question du retrait de l'aéroglisseur de Parksville, de la fermeture du phare du cap St. James, de la fermeture de phares en général, de la fermeture de la station de bateaux de sauvetage de Bull Harbour, de l'achat d'équipement certes moins cher mais moins approprié, du fait que l'on n'ait pas mis fin à la formule de rappel à la BFC Comox où il faut que des équipages soient prêts à partir immédiatement avec un personnel bien entraîné et de bons équipements.

Tout cela, parce que ce qui intéresse le gouvernement, ce n'est pas sauver des vies humaines, mais faire des économies. C'est ce qui, à mon avis, va signifier la fin des conservateurs.

Je voudrais souligner que c'est à l'ancien gouvernement libéral qu'il faut attribuer la fermeture des phares ainsi que la mise hors service de nombreux appareils de recherche et de sauvetage. Otto Lang, ancien ministre des Transports, a été l'un de ceux qui se sont préoccupés le moins de la vie des personnes qui travaillent sur la côte ouest et, j'en suis certain, sur la côte est également. Ce gouvernement libéral a certes été le précurseur du gouvernement actuel et, des terribles réductions que nous avons connues. Les libéraux ne sont vraiment pas différents des conservateurs.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je tiens d'abord à faire quelques remarques préliminaires sur certaines déclarations afin d'apporter quelques éclaircissements utiles à tous ceux qui suivent le débat ce matin.

Tout d'abord, le député qui a parlé au nom du Nouveau Parti démocratique a dit que les néo-démocrates ne savaient pas grand-chose sur les déficits et tout ce genre de choses parce qu'ils n'ont jamais tenu les rênes du pouvoir au palier fédéral. Eh bien, qu'ils continuent de se comporter de la sorte et ils n'accéderont jamais au pouvoir. C'est là une des causes de leurs ennuis actuels. Quand les gens sont frustrés, ils se répandent en invectives. Dans une certaine mesure, je comprends l'attitude des représentants du Nouveau Parti démocratique quand ils parlent du bilan de mon parti; c'est qu'ils sont frustrés de ne jamais avoir été au pouvoir.

• (1120)

Quant au député conservateur d'en face, mon bon ami de South Shore, en Nouvelle-Écosse, dans un certain sens il avait raison de dire que le Conference Board prédisait ou prévoyait une croissance de 3,3 p. 100 pour le Canada cette année. Je suis tout à fait d'accord avec ce chiffre, c'est bien celui que l'organisme a avancé. Mais pour ce qui est de savoir si cela va se réaliser ou non, c'est une autre paire de manches. Par contre, le député n'a pas cité le passage où il est dit que nous connaîtrions le taux de chômage le plus élevé du G-7, à l'exception de l'Italie, soit 11,3 p. 100. L'Italie devrait afficher un taux de 11,5 p. 100 et le Canada, un taux de 11,3 p. 100.

Le but essentiel de cette discussion, le but essentiel de l'ensemble des initiatives gouvernementales et le but essentiel de l'une des choses que nous avons accomplies avec notre plate-forme, c'est de faire travailler le pays à nouveau, de créer des emplois pour les Canadiens.

Dans ma circonscription, il n'y a pas beaucoup de gens qui travaillent, et ce, à cause de la mauvaise gestion des pêches, du faible nombre de débouchés et de toute une série de choses dont j'ai parlé à la Chambre, à l'instar d'autres députés de Terre-Neuve et des autres provinces atlantiques. Je ne vais pas les répéter ici. J'y reviendrai plus tard.

Je veux regarder de plus près le contexte global dont il est question ce matin, c'est-à-dire le recours à l'emprunt que le gouvernement pratique pour diriger le pays. À mon avis, les conservateurs minent leur crédibilité en persistant, après huit ans et demi de pouvoir, à blâmer un autre gouvernement, quel qu'il soit. Il se trouve que c'est le parti que je représente. Toutefois, ce n'est pas seulement faire preuve d'irresponsabilité que de présenter

ainsi la même litanie d'excuses année après année après année; c'est aussi montrer qu'on accorde bien peu d'importance et de crédibilité à l'intelligence des spectateurs qui sont témoins de cette litanie. Il faut être un conservateur bien endurci pour vraiment croire toutes ces baliverne.

J'aime mieux m'en reporter aux faits et aux chiffres. Il n'est pas mauvais de traiter qualitativement des choses de temps à autre, mais il est bien difficile de contredire les faits et les chiffres qui sont ici, à la disposition de tous les députés. Personne ne peut réfuter ces données; elles sont explicites.

Lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir en 1984, il devait déjà assumer une certaine dette et un déficit s'élevant à 38 milliards de dollars. Huit ans et demi plus tard, après 33 augmentations des impôts et après tous les budgets répétant que l'enjeu était la réduction du déficit, le déficit est pratiquement le même qu'en 1984. À l'époque où l'économie était en pleine croissance, puisque durant les quatre premières années du mandat de ce gouvernement l'économie mondiale, et particulièrement celle du Canada, était en pleine effervescence, le gouvernement avait la possibilité de réduire le déficit comme il le promettait sans cesse à chaque budget.

Et que faisait le gouvernement? Les dépenses de programmes grimpaient à un rythme de 4 p. 100 par année. Le gouvernement parlait de réduire le déficit en augmentant les impôts. Il n'a jamais vraiment parlé d'augmenter les impôts, mais il parlé énormément de la diminution de la dette. Toutefois, il augmentait ses dépenses de 4,1 p. 100 chaque année, selon la moyenne des huit dernières années et demie, et l'intérêt sur le déficit annuel grimpait à 9 p. 100, soit le triple du taux de croissance de l'économie. Si, durant les périodes de croissance et d'économie favorable, vous n'arriviez même pas à contrôler le déficit, quel genre de résultat obtiendrez-vous en temps de récession ou de dépression, peu importe le terme que vous préférez?

Ce qui s'est produit en somme, c'est que le gouvernement a épuisé les moyens à sa disposition; il est à court d'idées, à court de trucs. Il a augmenté le fardeau fiscal de la classe moyenne, parfois au profit des riches, parfois au profit des sociétés et de certains intérêts commerciaux, à un point tel que la classe moyenne n'en peut plus.

En 1984, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, les intérêts sur la dette s'élevaient à 27,5 milliards; aujourd'hui ils ont atteint le double. Et pourtant, les conservateurs en imputent la faute aux libéraux.

Où sont passés tous les impôts? Laissez-moi vous dire que 50 p. 100 des 122 milliards de dollars encaissés par ce gouvernement pour la gestion de ce pays, et dont il est question aujourd'hui, provenaient de l'impôt sur le revenu. La classe moyenne paie la majeure partie des impôts sur le revenu. Douze pour cent de cette somme provenaient de la taxe sur les produits et services, la taxe la plus détestée et une mesure sans pareil dans le monde; 13 p. 100 provenaient des cotisations d'assurance-chômage, programme que le gouvernement ne finance plus. Ce sont maintenant les travailleurs, les gens de la classe moyenne et l'entreprise qui en supportent le coût. Trente-sept pour cent provenaient de taxes, essentiellement invisibles, prélevées sur l'essence, l'alcool, le tabac et autres articles répréhensibles semblables, et 8 p. 100 provenaient de l'impôt payé par les sociétés.

Je regrette de ne pas pouvoir fournir de chiffres exacts pour 1984. Toutefois, le groupe de recherche que j'ai réussi à constituer hier et aujourd'hui m'a dit que si on inclut la TPS, la classe moyenne contribue 60 p. 100 du total par rapport à 40 p. 100 pour l'ensemble des autres classes sociales. En 1984, ce ratio était plutôt de 40:60. Il s'est en quelque sorte inversé. Autrement dit, la classe moyenne paie, proportionnellement, près du double de ce qu'elle payait auparavant.

En définitive, on ne doit pas se limiter à parler de dette mais aussi de croissance. Les économistes ne s'entendent peut-être pas sur grand-chose, mais ils sont au moins d'accord sur ce point.

Le PIB, c'est-à-dire le produit intérieur brut, est l'ensemble des biens et services produits; en somme tout ce qui a de la valeur, tout ce que le pays produit. Il s'agit essentiellement de ce que l'ensemble du pays gagne, alors que notre dette, c'est-à-dire la dette nationale, correspond à ce que nous devons collectivement.

En 1984, le ratio de l'un à l'autre était de 46,4:100. Autrement dit, notre dette équivalait à 46,4 p. 100 de ce que nous produisions. C'est comme si vous deviez consacrer 46,4 p. 100 de l'ensemble de vos revenus personnels au paiement de l'intérêt sur votre dette.

Ce taux a grimpé de 30 p. 100. En effet, le rapport du produit intérieur brut à la dette se situe présentement à 62,7 p. 100, ce qui représente une hausse incroyable.

C'est comme si chacun devait payer 62,7 p. 100 d'intérêt sur ce qu'il a emprunté à titre particulier. Il disposerait donc de moins de 40 p. 100 de son revenu pour acheter des biens, pourvoir aux besoins de sa famille, faire instruire ses enfants, etc.

Le pire, c'est que notre situation accuse maintenant un recul de 30 p. 100 comparativement à ce qu'elle était il y a huit ans et demi. À qui allez-vous en imputer le blâme? Je crois qu'il vous revient.

En terminant, je voudrais parler d'une question qui revient constamment dans ma circonscription. Je dois rencontrer prochainement mes électeurs et ces derniers ont l'impression, en tant que contribuables, et alors que le gouvernement vient d'augmenter les dépenses de 4 p. 100, de ne pas en avoir assez pour leur argent.

L'une des questions qui préoccupe grandement mon parti et, en vérité, nombre de mes électeurs, est la façon dont les habitants des régions rurales sont traités en ce qui concerne le service postal. En 1986, ce gouvernement a mis de l'avant un plan visant à supprimer 10 000 emplois et 3 221 bureaux de poste dans les régions rurales, ce qu'il a fait en dépit des innombrables discours prononcés ici, des dizaines de milliers de personnes qui ont présenté des pétitions, des admonitions et des lettres aux ministres et organisé des réunions dans leurs localités. Je ne saurais vous dire à combien d'entre elles j'ai assisté. Dans une quinzaine de jours, j'assisterai à une réunion de plus dans une localité où les gens estiment qu'ils ne reçoivent pas les services postaux auxquels les impôts qu'ils payent leur donnent droit.

Cette question me préoccupe particulièrement étant donné que, selon les derniers chiffres, 83 p. 100 des personnes qui travaillent aux postes sont des femmes et que les emplois féminins sont un sujet d'inquiétude.

Je n'ai donné qu'un exemple, mais c'est un exemple universel qui inquiète les gens. Franchement, j'estime que le gouvernement n'a pas le droit d'être fier de ses accomplissements et qu'il devrait avoir très honte de nous avoir mis dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi portant pouvoir d'emprunt découlant du mini-budget que le gouvernement a présenté à l'automne et définissant nettement l'orientation que le gouvernement entend donner à l'économie de notre pays pour les années à venir, avant la tenue des élections à l'automne.

• (1130)

Mes électeurs et moi-même n'appuyons nullement l'orientation que le gouvernement donne à l'économie canadienne. Le Canada est vraiment en pleine crise économique: 1,6 million de Canadiens sont sans travail et nombre d'entre eux habitent la circonscription de Haldimand—Norfolk, la mienne.

Le gouvernement parle de croissance économique et, comme l'a dit tout à l'heure le député, il prévoit un taux de croissance de 3 p. 100. Mais le gouvernement ne parle jamais d'emplois. Il parle de croissance économique pour les prochaines années, mais il ne dit pas qu'aucun emploi ne sera créé.

Le gouvernement se plaît à parler de compétitivité, disant fièrement que nous allons prendre de l'expansion. Mais ce qu'il dit aux chômeurs du Canada ou plus particulièrement aux métallos en chômage de Haldimand—Norfolk, peut-être, c'est qu'il n'y aura pas d'emploi pour les métallos qui sont mis à pied parce que le secteur sidérurgique canadien fait l'objet d'attaques indues et injustes de la part de l'industrie sidérurgique américaine.

Le gouvernement s'est engagé au cours du débat sur l'Accord de libre-échange à faire que l'acier canadien ait librement accès au marché américain. Nous avons pu constater ces dernières semaines que ce n'est pas le cas. Le gouvernement ne semble pas disposé à faire quoi que ce soit à ce sujet.

Dans cet exposé économique il n'y a pas d'emplois pour les agriculteurs qui sont accablés par le faible prix qu'ils touchent pour leurs denrées et qui, en fait, ne peuvent compter sur le gouvernement pour défendre leurs intérêts au niveau international, car il ne semble pas vouloir s'élever contre les pratiques commerciales injustes des Européens et de nos voisins américains qui ont constamment recours à des programmes de subventions aux exportations de céréales pour s'implanter sur les marchés qui étaient les nôtres auparavant.

Les agriculteurs dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre, les secteurs laitier et avicole, s'inquiètent vivement de la façon dont le gouvernement les représente aux négociations du GATT car ils constatent qu'il recule en ce qui concerne sa position face à l'article XI.

Il n'y a pas d'emplois pour nos jeunes. Le taux de chômage chez les jeunes s'établit à 19 p. 100. Nos jeunes, qu'ils vivent à Vancouver, Montréal ou dans ma propre circonscription d'Haldimand—Norfolk, n'ont absolument aucun espoir pour leur avenir, car ils ne peuvent compter sur un plan économique qui leur donne la chance de décrocher un emploi ou du moins d'obtenir la formation voulue pour pouvoir occuper les nouveaux emplois dont parle le gouvernement.

L'ancien critique de notre parti pour les questions touchant les jeunes, le député de York-Nord et moi-même avons parcouru le pays et nous nous sommes entretenus avec des jeunes au sujet de leurs espoirs et de leurs besoins pour qu'ils puissent être compétitif dans une économie qui est en constante évolution. Or, nous avons pu constater un manque réel d'espoir. En fait, dans bien des cas, les jeunes semblent avoir abandonné tout espoir, car leur gouvernement ne semble pas vouloir tenir compte de leurs propositions pour améliorer la situation économique.

Il y a quelques semaines, nous avons présenté des solutions aux Canadiens, des orientations futures que le gouvernement devrait prendre, selon nous, et que nous adopterions, si nous étions au pouvoir, afin d'inclure les jeunes dans ce plan économique, pour leur donner une place dans l'avenir économique de notre pays. Nous devrions être en mesure de soumettre ces idées à la population dans le cadre d'élections générales qui, nous l'espérons, auront lieu le plus tôt possible.

Nous ne pouvons plus rejeter le blâme sur des gouvernements antérieurs. J'ai entendu le gouvernement imputer nos problèmes économiques aux provinces et j'ai vu les néo-démocrates blâmer les libéraux et le gouvernement faire de même. Ce n'est plus le temps de nous blâmer les uns les autres; il faut agir maintenant. Je souhaite que tous les députés de tous les côtés cessent de se rejeter mutuellement la responsabilité de la situation et qu'ils prennent enfin les mesures qui s'imposent. Je sais qu'il est facile de critiquer. Je suppose qu'en tant que député de l'opposition officielle, mon rôle est à de nombreux égards de critiquer la politique du gouvernement. Nous le faisons afin de veiller à ce que le gouvernement soit bien responsable et au courant des problèmes qui se posent aux Canadiens ordinaires. Parallèlement, nous devons être prêts à proposer des solutions. Je suis sûr que mes collègues d'en face ont prêté une oreille attentive au discours qu'a fait le chef de mon parti la semaine dernière à l'Université d'Ottawa, discours qui a été très bien reçu par les étudiants et dans lequel il a décrit les solutions qu'il proposait, la position des libéraux et les orientations économiques qu'ils souhaitent donner à notre pays.

Le chef de mon parti a, je crois, décrit de façon très claire les solutions que nous avions l'intention de proposer dans notre programme électoral et qui sont les orientations que suivraient les libéraux une fois au pouvoir.

Comme il l'a dit, la croissance économique et la création d'emplois sont nos toutes premières priorités. Or, il ne peut y avoir de croissance économique sans emplois. Fait étrange, il semble que ces derniers jours les députés d'en face et un grand nombre de Canadiens n'arrêtent pas de nous dire comment faire pour devenir plus compétitifs. Nous devons être prêts à constituer une main-d'oeuvre plus instruite et plus qualifiée. Or, le gouvernement ne donne pas aux Canadiens les outils nécessaires pour leur permettre d'être compétitifs sur le marché mondial.

Il parle de compétitivité, mais ne dit pas aux Canadiens comment être plus compétitifs et ne leur dit pas non plus où sont ces emplois qui leur permettront de l'être. Si nous voulons que les Canadiens soient compétitifs, nous devons leur redonner du travail. Nous devons être en mesure de relever les défis mondiaux—ainsi qu'on les appelle—du XXI^{e} siècle. Nous devons nous engager à mettre en place de nouvelles initiatives afin de promouvoir la formation de la main-d'oeuvre, la recherche et le développement et l'aide à la commercialisation. Enfin, comme quelqu'un à l'Université de Calgary l'a dit la semaine dernière, nous devons nous engager à faire de l'éducation une priorité.

Malheureusement, dans ces lignes de conduite économiques du gouvernement et dans l'exposé économique du ministre, il n'y a vraiment rien qui manifeste un engagement quelconque du gouvernement. On promet de remplir de vieux engagements et d'en prendre de nouveaux, tout en procédant sournoisement à des coupes. Eh bien, ces promesses en l'air n'impressionnent pas les Canadiens, car ils n'y croient plus.

S'il y a une chose que j'ai apprise depuis mon arrivée il y a quatre ans, c'est que le gouvernement doit vraiment regagner la confiance de la population. Je ne parle pas des ministériels en face, mais de nous tous, les parlementaires, qui devons regagner cette confiance sans quoi notre économie ne sera pas constructive. Je crois que le moyen d'aller rechercher cette confiance, c'est de donner une orientation, de montrer que les Canadiens sont des individus importants et de leur donner les outils nécessaires pour qu'ils soient en mesure de soutenir la concurrence dans cette économie en évolution. Parmi ces outils, il y a la formation et le recyclage. C'est pourquoi mon chef a annoncé un programme coopératif qui amènerait les gouvernements, les entreprises et les éducateurs engagés dans ce processus à collaborer en vue de donner, non seulement à nos jeunes, mais à tous les chômeurs canadiens, la possibilité d'améliorer leur compétitivité.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole en tant que député de la Saskatchewan, en ce deuxième jour de séance du Parlement de 1993, une semaine exactement après que 12 000 à 15 000 agriculteurs et autres citoyens inquiets de la Saskatchewan se sont rassemblés à Saskatoon pour faire connaître leur situation désespérée au gouvernement actuel. Un aussi grand rassemblement fait très bien comprendre que leur appel au secours n'est pas que paroles en l'air. Leur situation est très grave et exige une attention immédiate.

• (1140)

Il se trouve que 1993 sera l'une des années les plus difficiles que les Canadiens aient jamais connues, et ce sera certes une des plus difficiles que les habitants de la Saskatchewan aient jamais connues ou auront à affronter.

Quand on examine le programme d'action que le gouvernement actuel s'est tracé pour 1993, on constate qu'il consacrera une attention extraordinaire à des problèmes qui touchent directement les gens de la Saskatchewan. Nous entrevoyons des changements éventuels à la Commission canadienne du blé et au système de transport des produits agricoles, et constatons un besoin désespéré de financement de la troisième ligne de défense et de paiements compensatoires auquel on n'a pas répondu depuis deux ou trois ans.

Nous entrevoyons des changements dans la façon dont le gouvernement actuel offrira du crédit aux agriculteurs et aux habitants des régions rurales de la Saskatchewan. Nous entrevoyons des changements éventuels au système de gestion de l'offre qui sont en voie de négociation au GATT et qui constitueront une menace directe pour beaucoup d'habitants des régions rurales de notre province.

Tous ces problèmes sont reliés à l'agriculture, mais les habitants de la Saskatchewan font bien sûr face également aux mêmes difficultés que les autres Canadiens, sous la forme de l'attaque persistante à laquelle les soumettent un régime fiscal inéquitable et un accord de libre-échange nord-américain qui menace les emplois et la sécurité des Canadiens d'un océan à l'autre. Les différends concernant l'acier, le porc, le poisson et d'autres produits dans notre conflit avec les États- Unis vont également toucher énormément les habitants de la Saskatchewan.

Je tiens à porter un certain nombre de problèmes directement à l'attention du gouvernement, et je les lui signale aujourd'hui encore à l'occasion de l'étude de cette mesure par laquelle le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter plus d'argent pour poursuivre l'application de ses programmes et de ses politiques, les mêmes programmes et politiques catastrophiques qu'il nous impose depuis quelques années.

À ce rassemblement tenu en Saskatchewan, les producteurs avaient quelques messages importants à transmettre au gouvernement. Il ne s'agissait pas que des besoins immédiats en liquidités, bien que ce problème ait certainement été l'une des raisons de la présence de beaucoup de participants. La crise agricole est désespérante et les chiffres sont renversants: n'ayant pas reçu les versements d'appoint qui leur revenaient ces deux dernières années, les producteurs de la Saskatchewan essuient déjà une perte de 1 à 1,5 milliard de dollars par rapport à la situation qui serait la leur si le commerce des produits agricoles se faisait selon un régime équitable au Canada et dans le monde entier.

Les paiements d'appoint, qui sont une troisième ligne de défense, répondent à un besoin pressant des producteurs de la Saskatchewan, dans un secteur d'activité qui est crucial pour notre pays, pour tous les Canadiens, qu'ils vivent à Vancouver, Winnipeg, Halifax ou St. John's. La crise agricole nous atteint tous.

Le premier message du rassemblement, c'est qu'il faut donner tout de suite de l'argent aux producteurs de la province, mais les participants sont allés plus loin, beaucoup plus loin, en signalant l'existence d'un problème à long terme. De toute évidence, s'il y a un problème en ce moment, c'est parce que les programmes en place ont échoué lamentablement.

Le régime d'assurance-revenu brut de 1991, dont la première année vient de se terminer, est en partie responsable du manque de liquidités dans le milieu agricole. Nous pouvons prévoir une nouvelle baisse des revenus agricoles pendant la campagne de 1993 à cause de l'application du même régime en 1992, mais la crise actuelle découle du programme mis en place par le gouvernement avant 1991 au moyen d'accords avec les gouvernements provinciaux.

Nous devons corriger le programme à long terme également, car il est essentiel si nous voulons que puissent survivre tous les producteurs qui surmonteront l'actuelle crise financière.

Les producteurs ont abordé d'autres questions au cours de leur manifestation, et je voudrais les porter à l'attention du gouvernement. L'écrasante majorité de ces 12 000 ou 15 000 producteurs avait quatre choses importantes à dire au gouvernement.

La première est très précise: l'avoine doit de nouveau relever de la compétence de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement doit préserver et élargir les pouvoirs de la commission, parce que c'est la seule façon que les Canadiens pourront continuer à jouer un rôle, à long terme, sur les marchés internationaux. Le gouvernement envisage de décharger la Commission canadienne du blé de sa responsabilité en ce qui a trait à l'orge, lui laissant seulement le contrôle du blé.

Le message des producteurs lors de cette manifestation était très clair: ceux-ci veulent que l'orge continue

de relever de la compétence de la Commission canadienne du blé. Cet organisme ne devrait sous aucun prétexte se voir délester de cette responsabilité.

Deux très importants messages se dégagent très clairement de cette manifestation. Les producteurs ne veulent pas seulement une aide financière ponctuelle: ils veulent qu'à long terme les pouvoirs de la Commission canadienne du blé soient élargis et renforcés. Ils veulent que la commission continue de s'occuper de l'orge et qu'on lui redonne la responsabilité de l'avoine.

Il est très important que la Commission canadienne du blé soit notre meilleur organe central de vente. Le gouvernement envisage d'apporter des changements à la façon dont les céréales sont transportées depuis les exploitations agricoles jusqu'aux ports, en passant par le réseau des élévateurs à grain.

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest fournit certaines garanties aux producteurs. Or, le gouvernement envisage sérieusement d'apporter des changements, comme l'ont révélé des discussions qui se sont tenues un peu partout dans l'ouest du pays l'an dernier.

Le message des producteurs qui ont participé à la manifestation en Saskatchewan est clair: ne modifiez pas la méthode de paiement. Continuez d'appliquer la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, la subvention du Nid-de-Corbeau et, à tout le moins, veillez à ce que tous les producteurs de la Saskatchewan soient traités équitablement quant au mode de paiement en préservant le statu quo. Voilà le très important message lancé par les producteurs lors de cette manifestation.

Le gouvernement doit tenir compte de ces revendications lorsqu'il examine ses programmes et politiques et qu'il s'efforce de veiller aux intérêts des Canadiens qu'il est censé représenter. Ces questions sont très importantes pour les producteurs de la Saskatchewan. Il ne faut pas oublier qu'un bon nombre des problèmes qui sévissent dans les prairies sont directement imputables au fait que le gouvernement fédéral refile constamment ses propres problèmes aux provinces.

Le gouvernement fédéral a un ministre responsable des céréales et oléagineux. Il fut un temps où le secteur des céréales était une responsabilité fédérale. En 1988, la totalité des programmes agricoles liés aux céréales et aux problèmes connexes comme les sécheresses étaient des initiatives fédérales. C'est Ottawa qui s'occupait du financement. De nos jours, seulement 57 p. 100 de l'aide agricole est fournie par Ottawa.

La Saskatchewan, qui comprend 40 p. 100 des exploitations agricoles et 4 p. 100 de la population canadienne, doit assumer, dans une proportion de 47 p. 100, les coûts des programmes d'aide agricole dont Ottawa était entièrement responsable il y a quatre ans.

Il faut trouver des solutions afin qu'une partie du budget national puisse être orientée vers certaines des économies fondées sur la vente de matières premières. À titre de député de la Saskatchewan, j'ai exposé le point de vue des secteurs de la céréaliculture et de l'agriculture. Je sais que mes collègues peuvent parler des économies de leur région qui sont fondées sur les ressources halieutiques et autres.

J'ai une dernière remarque à faire en ce qui concerne la Saskatchewan. Hier, à Saskatoon, j'ai participé au congrès des municipalités urbaines de la Saskatchewan. Le premier ministre de notre province a dit que l'aide agricole coûtait 200 $ à chaque contribuable de la Saskatchewan. L'apport du gouvernement du Canada, qui compte sur l'argent des contribuables, représente seulement 20 $. La Saskatchewan paie sa part. Il est temps qu'Ottawa aide les producteurs de la Saskatchewan qui sont dans une situation désespérée.

M. McCreath: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car les partis se sont entendus pour respecter l'heure habituelle de l'ajournement.

En conséquence, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que nous entamions aujourd'hui l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-98, une fois terminée l'étape du rapport.

M. Milliken: Monsieur le Président, en ce qui concerne le même rappel au Règlement, nous sommes disposés à ce que le gouvernement entame la troisième lecture, mais nous croyons savoir qu'il y aussi une entente selon laquelle les heures de séance ne seront pas prolongées ce soir entre 16 et 17 heures. Cela fait partie de l'entente et, à ces conditions, nous donnons notre consentement.

• (1150)

M. Taylor: Monsieur le Président, je confirme aussi qu'il y a eu des pourparlers à ce sujet. Nous sommes tout à fait disposés à coopérer dès maintenant.

Le député doit seulement comprendre que notre parti attend avec beaucoup d'impatience que le gouvernement présente le plus tôt possible un projet de loi concernant l'aide au secteur agricole et que, aussitôt cela fait, il déclenche des élections et laisse la population décider à quel parti elle veut confier la direction de notre pays.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous a présenté l'année dernière, tel que nous le pensions, un budget qui n'a absolument rien fait pour rehausser l'économie. Les actions financières des Conservateurs ont, encore une fois, oublié tous les Canadiens et Canadiennes qui sont, aujourd'hui et probablement pour très longtemps, sans emploi; il y a 1,6 million de chômeurs, et cela continue.

Où sont les programmes de reconversion pour toutes ces personnes qui ont la volonté de travailler? Où sont les programmes de création d'emplois? Le gouvernement conservateur semble être à court d'idée, à court d'initiative, et surtout à court de créativité. Il ne fait rien, absolument rien pour remettre le Canada au travail. Ce n'est pas ainsi que l'on bâtit une économie forte et compétitive. Ce n'est surtout pas la façon d'être perçu comme une grande nation en cette période de globalisation mondiale.

Ce gouvernement sait surtout faire des promesses qu'il oublie régulièrement de tenir. Comment nos jeunes gradués peuvent-ils espérer réaliser leurs rêves et ambitions si, dès leur graduation, ils se trouvent sans emploi et face à leurs dettes d'études à rembourser? Nos adultes, et malheureusement beaucoup de nos adolescents qui ne savent ou savent à peine lire et écrire, comment ces gens vont-ils survivre dans notre société si aucun programme n'est considéré et priorisé? Comment ce 40 p. 100 de la population va-t-il s'en sortir?

Ce gouvernement semble avoir oublié tous ceux et celles qui ont des problèmes économiques majeurs, tous ceux et celles qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Comment les enfants vivant sous le seuil de la pauvreté seront-ils aptes à se développer physiquement et moralement s'ils ne deviennent pas des enfants en santé, des enfants éduqués?

En 1991, 700 000 enfants ont fait la queue devant les banques alimentaires. Est-ce acceptable? Est-ce normal dans un pays que l'on dit riche en ressources? Comment ces enfants pourront-ils s'en sortir si leurs parents ne trouvent pas de travail?

Pour citer mon collègue de Willowdale dans un autre discours, il disait: «Les Canadiens comptaient sur ce gouvernement pour donner une nouvelle orientation à l'économie afin d'aider à une véritable reprise. Leur décision d'aller jusqu'au bout n'apporte rien au 1,6 million de chômeurs canadiens qui se cherchent du travail, sans parler des assistés sociaux».

Les petits entrepreneurs canadiens qui font faillite à un rythme accéléré ne reçoivent que des miettes qui leur permettront à peine de faire face à l'inflation. Le contrôle du magasinage outre-frontières ne semble pas avoir le poids nécessaire pour enrayer l'exode de millions de dollars vers les États-Unis. Il n'y a rien pour rassurer la population canadienne face à son avenir économique.

[*Traduction*]

Les conservateurs ne se préoccupent tout simplement pas des Canadiens ordinaires. Ils n'écoutent tout simplement pas leurs électeurs qui cherchent désespérément à se sortir de cette période difficile que les conservateurs leur font traverser. Les Canadiens demandent au gouvernement de les écouter pour une fois. Ils veulent un gouvernement fédéral capable de leur donner la stabilité et la sécurité économiques. C'est un argument fondamental en faveur de l'unité nationale. L'instabilité économique au Canada ne fait que renforcer la tendance souverainiste. C'est pourquoi nous devons trouver une façon de remettre le Canada sur la bonne voie.

Ce que je trouve incroyable chez les conservateurs, c'est qu'ils ont réduit de 110 millions de dollars les fonds affectés à l'adaptation des travailleurs. C'est incroyable de voir que le gouvernement ne fait absolument rien pour le 1,6 million de Canadiens qui sont sans emploi. Nous empruntons de l'argent pour accroître la dette. C'est soit de la lâcheté de la part du gouvernement conservateur ou un sérieux manque d'idées.

Le Parti libéral est prêt à relever le défi. C'est pourquoi mes collègues et moi-même avons tellement hâte que les brefs soient émis et que les élections soient déclenchées. Nous offrirons aux Canadiens une vraie solution de rechange; ils pourront élire un gouvernement humanitaire et compréhensif, un gouvernement qui saura les écouter. Ils pourront élire un gouvernement qui donnera aux pauvres et aux chômeurs les outils dont ils ont besoin pour être actifs, pour prospérer et pour retrouver leur fierté et leur confiance non seulement à l'égard d'eux-mêmes, mais aussi à l'égard du pays dans lequel ils vivent.

Les conservateurs, craignant une attaque de la droite idéologique, suppriment les programmes qui ont contribué à édifier le Canada. Ils veulent copier le programme du Parti réformiste parce qu'ils manquent d'idées.

Les réductions grandement symboliques des traitements des ministres et une proposition en vue d'éliminer les voyages en première classe au Canada, ce qui n'existait même pas sauf dans le cas de quelques ministres spéciaux du gouvernement actuel, tout cela ne rime à rien. Là où le gouvernement fait vraiment mal aux Canadiens ordinaires, c'est en supprimant certains organismes qui offraient aux Canadiens, de façon indépendante, des

conseils et des solutions de rechange dans des secteurs comme la politique économique et la politique scientifique. Le gouvernement a pris une mesure absolument stupéfiante en éliminant le Conseil des sciences.

Le Canada veut jouer un rôle de premier plan, sur la scène internationale, dans les domaines des sciences et de la technologie. Il veut trancher tous ses liens avec l'exploitation de l'environnement, mais le gouvernement lui bloque la voie. La décision du gouvernement va à l'encontre du but recherché et restreint la capacité du Canada de soutenir la concurrence sur le marché mondial.

En tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de multiculturalisme et de citoyenneté, je dois traiter des compressions budgétaires appliquées par le gouvernement dans ce domaine.C'est absolument scandaleux de voir le gouvernement rompre une promesse qu'il a faite à la communauté canadienne-japonaise. La création de la Fondation canadienne des relations raciales, remise à une date indéterminée dans le dernier budget, a été annoncée dans le cadre de l'entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais. La fondation avait reçu une subvention de 24 millions de dollars, dont la moitié a été versée au nom de la communauté canadienne-japonaise en souvenir des souffrances infligées aux Canadiens japonais au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Pendant la dernière campagne électorale, le gouvernement conservateur a prétendu qu'il appuyait le multiculturalisme et a promis de prendre des mesures concrètes pour le prouver. Aujourd'hui, il fait volte-face en remettant à plus tard la création de la Fondation canadienne des relations raciales et de l'Institut des langues du patrimoine. Les conservateurs abandonnent les deux tiers des projets de loi qu'ils avaient promis d'adopter en matière de multiculturalisme. Au moment où un vent d'intolérance et de sectarisme s'élève un peu partout dans le monde, le gouvernement fédéral devrait accorder plus de fonds à ce programme, et non pas moins.

Je voudrais aborder un dernier point, soit l'abolition du Programme de contestation judiciaire. Nous en avons déjà parlé. Le gouvernement conservateur retire les fonds à ce programme et, par le fait même, limite l'accès des tribunaux aux gens qui ont besoin de la protection que peut leur accorder la Charte des droits, en réduisant le budget de ce programme et en contractant d'autres emprunts qui font accroître la dette, et sa décision est répréhensible. Le gouvernement viole le droit des citoyens de contester les lois actuelles et futures qui empiètent sur les droits des Canadiens. Si le gouvernement croit encore au principe de l'égalité des citoyens, je l'exhorte à reconsidérer sa décision et à rétablir le Programme de contestation judiciaire.

Les objectifs sociaux et économiques du gouvernement ne tiennent pas compte des besoins réels des Canadiens, ce qui explique pourquoi je m'y oppose, à l'instar de la grande majorité de mes électeurs. Nous avons besoin de nouvelles idées, de nouvelles solutions, et le Parti libéral est prêt à en offrir.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au nom de mes électeurs de York-Ouest dans le débat sur ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, l'une des pièces maîtresses découlant du dernier budget présenté à la Chambre et à l'ensemble du pays.

On a l'impression, le sentiment irrépressible qu'en cette période de turbulence économique grave et prolongée, les membres du gouvernement et du Parti conservateur qui occupent les banquettes d'en face ont décidé de mettre le pilote automatique et de faire comme s'il n'y en avait pas de turbulence.

• (1200)

On aurait pensé que, après cette longue relâche parlementaire—elle a effectivement été longue, assez longue pour que les députés puissent non seulement avoir le plaisir de passer quelques jours avec leur famille, mais aussi se remettre à l'heure de leur circonscription—ils auraient cherché à tâter le pouls de la population canadienne et fait tout leur possible pour nous en rendre compte ici, à la Chambre, pour nous communiquer les préoccupations, aspirations et rêves dont on leur avait fait part.

On aurait pensé que, si les ministériels avaient parlé aux Canadiens, ceux-ci leur auraient parlé de leur impôt sur le revenu, de la TPS, du taux record de chômage qui touche près de deux millions de personnes d'un bout à l'autre du pays, du fait que leurs programmes, au lieu de s'attaquer au chômage, s'attaquent, comme par bravade, aux chômeurs.

Ils auraient dû s'arrêter à penser aux conséquences de l'entente commerciale, aux répercussions qu'elle a sur nos travailleurs, sur certains de nos principaux secteurs d'activité, comme en témoigne le coup qui a été porté tout dernièrement à l'industrie canadienne de l'acier. Ils auraient dû parler au nombre croissant de personnes qui doivent vivre de l'assistance sociale et à celles qui font la file soit pour s'approvisionner dans les banques d'alimentation, soit pour bénéficier d'autres programmes sociaux.

S'ils s'étaient donné la peine de parler aux Canadiens de ces sujets de préoccupation, alors, monsieur le Président, on aurait pu s'attendre à ce que, dans les circonstances, le message qu'ils livreraient à la population canadienne à la reprise des travaux parlementaires serait qu'ils sont prêts à changer, à apporter des changements pour réduire la souffrance, qu'ils sont prêts à reconnaître, sans honte ni crainte de manquer de courage, que certains de leurs programmes n'ont pas marché et qu'ils sont prêts à changer de cap.

On aurait pensé que s'ils tenaient vraiment au bien-être des Canadiens et de leurs familles dans les régions, les villes et les entreprises agricoles de chacune de nos circonscriptions, ils n'auraient pas mis le Parlement sur le pilote automatique et n'auraient pas prétendu que les choses progressaient de façon prometteuse et dynamique, parce que ce n'est pas vrai.

Ce n'est pas parce que nous aimons citer des statistiques ou les causes des problèmes que nous en parlons à la Chambre. Personne n'aime parler de ces problèmes, mais n'est-ce pas la responsabilité du gouvernement, des législateurs et des représentants élus de régler ces difficultés et ces problèmes? En restant indifférente à ce qui se passe vraiment au Canada, à l'heure actuelle, en ne faisant rien, la Chambre n'assume pas ses responsabilités.

C'est ce qui fait que les Canadiens sont de plus en plus nombreux à se montrer indifférents et cyniques envers nos institutions. Quand ils nous regardent à la télévision, ils croient que nous avons perdu contact avec la réalité. Ils ne croient pas que nous pouvons changer les choses. Ils ne croient pas que nous sommes à l'écoute de leurs préoccupations. Ils ne croient donc pas que nous puissions les régler.

Nous discutons actuellement d'un budget qui est déjà désuet parce qu'il ne fonctionne pas. Il ne répond pas aux problèmes qui reviennent sans cesse.

Plutôt que de présenter le budget au mois de février, comme c'est généralement le cas depuis longtemps, le gouvernement et le ministre des Finances reportent cavalièrement le budget et le discours du Trône à plus tard. Le discours du Trône aurait pourtant été l'occasion de fixer de nouveaux objectifs et un nouveau programme. Pourquoi reporter le budget et le discours du Trône? Parce que les conservateurs ne savent pas qui devrait être aux commandes du pilote automatique et, pendant ce temps-là tout le pays attend.

Monsieur le Président, je veux faire valoir, comme certains de mes collègues l'ont fait avant moi, que notre pays mérite mieux. Je ne veux pas dire que certains partis sont supérieurs au vôtre ou qu'un parti en particulier est parfait et connaît toutes les réponses. Je dis simplement que nous devons tout faire pour trouver ces réponses.

Nous sommes sidérés par le Parti conservateur et par le gouvernement qui ne réussissent même pas à voir la souffrance et la nécessité de stimuler l'économie, de la réformer, de la renouveler, de la soutenir et de donner à la population espoir et confiance en son économie.

Il nous est impossible de passer dans nos circonscriptions sans discuter avec les gens du climat économique de l'heure. La situation économique paralyse le pays. Elle paralyse les jeunes et les vieux, les travailleurs et les sans-emploi. Elle paralyse tous les Canadiens au point de nous empêcher de réaliser notre plein potentiel. Nous voulons aider le gouvernement et le Canada à redonner vie au pays.

Nous sommes étonnés de voir à quel point la Chambre des communes est devenue insignifiante parce que l'on n'y aborde pas les problèmes des Canadiens qui se lèvent tôt le matin pour vaquer à leurs activités et qui nous parlent dans l'intimité de nos bureaux, dans des églises, dans des gymnases d'écoles et partout ailleurs où nous les rencontrons.

M. Mills: Il n'y a aucun rapport.

M. Marchi: Il n'y a aucun rapport comme le dit mon collègue de Broadview—Greenwood. C'est pourquoi les gens sont indifférents et cyniques envers cette institution. Ce n'est pas notre institution, mais celle de la population parce qu'elle est le forum des Canadiens. Donc, nous attendons impatiemment les élections.

Le message que nous transmettons est celui des Canadiens qui, pendant les congés des fêtes, après nous avoir transmis leurs bons voeux, nous disaient avec empressement que le jour du jugement approchait ou, qu'enfin, nous étions arrivés en 1993. C'est le peuple, ce n'est pas le Parti libéral ni le Nouveau Parti démocratique, mais le peuple qui en est arrivé à la conclusion que le seul moyen de voir la Chambre des communes reprendre contact avec lui, c'est de laisser le peuple aller aux urnes.

C'est au peuple qu'il incombe de décider des priorités et c'est au prochain gouvernement qu'il incombe de donner suite à ces priorités avec vigueur, avec honnêteté et avec compassion parce qu'une majorité parlementaire peut être l'équivalent d'une dictature parlementaire. Les volets sont sortis, le pilote automatique est branché, la turbulence continue et les gens souffrent. Il est temps que cela cesse.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, au moment où nous débattons ce projet de loi par lequel le gouvernement va s'endetter encore plus, je ne puis m'empêcher de penser à l'interchangeabilité de Bay Street et la Chambre des communes, nos vis-à-vis en particulier. Je pense à la société Campeau, à Olympia & York et à une foule d'autres. Ce sont bien sûr des exemples de l'échec pitoyable de la théorie monétariste néo-conservatrice, que le gouvernement s'est assidûment acharné à mettre en pratique depuis son arrivée au

pouvoir en 1984. Compte tenu de cette interchangeabilité, je ne sais trop si on doit dire par la grâce de Dieu, voilà les gens qui auront ruiné la société Campeau et Olympia & York, ou encore, si on est à Bay Street, par la grâce de Dieu, voilà les gens qui ont ruiné le gouvernement du Canada et le pays tout entier.

• (1210)

Il n'est donc pas surprenant, comme l'ont dit nombre de députés, que le public n'ait plus confiance en nous, les politiques. Le public considère avec cynisme l'institution du Parlement. Je lui avoue que je suis tout à fait du même avis. Je ne le blâme pas d'être aussi cynique par rapport à la classe politique. Je le suis devenu moi-même.

Voilà un parti qui a été élu en 1984 en faisant toutes sortes de promesses, dont celle de créer des emplois à la pelle. Voilà un parti qui a été réélu en 1988, quand j'ai fait mon entrée à la Chambre des communes, en faisant la promesse que grâce au libre-échange avec les États-Unis le Canada allait connaître une ère de prospérité comme il n'en avait jamais connu auparavant.

Or, il est arrivé qu'au contraire le Canada s'est appauvri à cause des théories monétaristes que les conservateurs ont si fermement appliquées. En tant que travailleur, je comprends très bien la majorité des Canadiens. J'ai peu de choses en commun avec les gens de Bay Street; par contre, je n'ai pas de problème avec ceux qui ne viennent pas de là.

Je me rappelle qu'à la fin des années 1970 et au début des années 1980, nous étions un pays prospère avant que le gouvernement précédent n'instaure le blocage des salaires et le contrôle des prix, avant qu'il n'impose les six et cinq pour cent. Il allait maîtriser l'inflation. Cela n'a pas marché, mais là n'est pas la question. Cela a été un échec et le gouvernement actuel a pris le pouvoir à la suite d'un gouvernement très impopulaire et il allait remédier aux problèmes. Il a naturellement aggravé énormément la situation.

Je ne veux pas m'appesantir trop sur ce point. Je veux parler de certains aspects de ce qui se passe dans notre pays, en particulier sous la direction du gouvernement actuel. Je viens de la Saskatchewan, et d'autres membres de mon caucus ont parlé de la situation de l'agriculture. Assurément cette province, sans exclure non plus d'ailleurs les provinces du Manitoba ou de l'Alberta, se trouve dans une situation catastrophique.

Pendant que parlait le député de The Battlefords—Meadow Lake, un des députés, je pense que c'est le représentant de Willowdale, a ri. Il trouvait que c'était plutôt amusant que nous parlions ici d'avoine et d'orge. Je pense qu'il ne pouvait pas vraiment saisir ce qui se passe dans l'agriculture.

Je voudrais rappeler à tous ceux qui suivent les débats et assurément aux députés d'en face ainsi qu'à ceux qui siègent à ma droite—et je sais qu'il y a des gens dans le caucus libéral qui sont très bien informés de la situation de l'agriculture, mais certains d'entre eux ne le sont pas manifestement et il ne leur ferait certes pas de mal d'être mis un peu au courant de ces questions—je voudrais rappeler au public canadien, à ceux d'entre vous qui ne sont absolument pas concernés par l'agriculture, qui pensent qu'il n'y a aucun rapport entre eux et les agriculteurs de notre pays, je voudrais leur communiquer cette pensée, que s'ils mangent, ils sont concernés par l'agriculture.

Il est grand temps que tout le monde au Canada le reconnaisse, y prête attention et se rende compte que les agriculteurs de notre pays, qu'ils produisent des céréales, des pommes de terre ou des pommes, apportent assurément une contribution au Canada. Et s'ils ont une mauvaise récolte, alors le reste d'entre nous en souffre énormément.

J'ai parlé tout à l'heure de l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis et de la prospérité qu'il était censé nous apporter. Il n'a certes pas apporté la prospérité aux agriculteurs canadiens. Le gouvernement actuel n'a fait que l'ombre d'un effort, si on peut même lui accorder cela, pour tenter de défendre nos agriculteurs dans les négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Par ailleurs, il y a, dans l'Accord de libre-échange même, une clause qui prévoit expressément que les parties à cet accord—et nous ne parlons pas ici de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, auquel participent 108 pays, mais de l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis, qui ne met en cause que deux pays, un petit, le Canada, et un immense, les États-Unis—il y a donc une clause disant qu'aucun des deux pays ne recourra à une pratique qui pourrait nuire aux zones commerciales traditionnelles de l'autre pays.

Le principal problème auquel sont confrontés les agriculteurs de ce pays, surtout les producteurs de céréales,

qui sont dans une situation désespérée, tient précisément au fait que les États-Unis enfreignent délibérément les dispositions de cette entente soi-disant amicale qu'ils ont conclue avec le Canada. Ils se servent d'un programme d'encouragement des exportations de plusieurs centaines de millions de dollars pour s'emparer des marchés traditionnels des producteurs agricoles du Canada. Cela a pour effet de diminuer notre capacité de vendre des céréales à l'étranger et ce, au détriment de nos producteurs agricoles.

L'Accord de libre-échange nord-américain est déjà signé, mais il est à espérer qu'il ne sera jamais mis en oeuvre. Je peux vous garantir que les néo-démocrates, dont je suis, feront tout leur possible pour veiller à ce qu'il ne le soit jamais. En ce qui concerne certains des points dont il est question dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, notre gouvernement dit que nous recourrons à la tarification si nous ne pouvons plus avoir d'offices de commercialisation au Canada. Les offices de commercialisation sont vraiment ce qui compte le plus pour nous, mais nous pouvons toujours avoir recours à la tarification et assurer ainsi une protection aux agriculteurs. Nous pouvons établir des tarifs pour protéger les agriculteurs. On parle en général du protocole tarifaire prévu dans l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis, mais on ne parle pas d'un tel protocole dans l'ALENA. L'accord de libre-échange nord-américain exclut expressément toute forme de protocole tarifaire à l'égard des produits agricoles.

On a parlé de la commission du blé, qui est une institution absolument indispensable créée par un gouvernement conservateur à l'époque de la dépression. Elle est absolument indispensable à l'agriculteur des Prairies pour qu'il puisse obtenir un rendement équitable sur ses produits. Or, le gouvernement a fait presque tout ce qui est en son pouvoir pour anéantir la commission du blé. Il a soustrait l'avoine de la compétence de la commission, et ce au détriment du prix de ce produit.

Je constate qu'il ne me reste qu'une minute. Mais permettez-moi simplement de dire que l'expérience a prouvé que le prix de l'avoine a souffert depuis que cette denrée n'est plus protégée par la commission du blé. Maintenant, le gouvernement va soustraire l'orge de la protection de la commission. Nous pouvons certes conclure que cela donnera le même résultat. Un groupement après l'autre prie le gouvernement de ne pas agir ainsi. Ces groupements supplient le ministre responsable de la commission du blé de ne pas le faire, après qu'il a dit que la meilleure chose qu'il ait faite a été de soustraire l'avoine de la protection de la commission. Eh bien, que le ministre ne nous fasse plus de faveurs. Qu'il laisse la commission du blé tranquille et qu'il lui rende sa gloire d'antan.

Il y a beaucoup d'autres choses dont je pourrais parler; la pauvreté à Saskatoon, ma ville d'origine, est la pire dans le pays, après le Manitoba. Bon sang, nous nous classons après Terre-Neuve, qui avait été considérée pendant très longtemps comme une province pauvre. Voilà ce que ce gouvernement laisse à notre pays et à ma circonscription.

Oui, la population réclame des élections. Je vous en prie, déclenchez des élections et délivrez-nous de cette torture.

• (1220)

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, mon collègue de la province de Saskatchewan a parlé et terminé avec beaucoup d'éloquence.

C'est une éloquence que je ne pourrais égaler qu'en renouvelant les prières de mes électeurs de la grande ville de Toronto. À une époque, j'aurais dit de la «magnifique» ville de Toronto, mais malheureusement, ces dernières années, nous avons dû apprendre à nous satisfaire d'adjectifs plus humbles, en grande partie, sinon totalement, à cause du gouvernement d'en face.

Toronto était le moteur de l'économie de l'Ontario et elle contribuait par ses taxes et ses recettes à la gloire de l'industrie et des programmes sociaux canadiens. Je n'ai pas à rougir des électeurs de Toronto qui se sont toujours exprimés en Canadiens.

Aujourd'hui, grâce au gouvernement d'en face, ils se trouvent devant un chômage qui touche près d'un quart de million de personnes dans la région de Toronto. Mes collègues d'en face pourraient peut-être faire un peu de recherche géographique pour voir combien il faut de villes canadiennes pour faire 250 000 personnes. Il y a 250 000 chômeurs dans cet endroit qui était le moteur économique de la nation.

C'est énorme. Ce résultat des politiques économiques du gouvernement est si tragique que même les banques, le bastion de la rentabilité, ont commencé à licencier du personnel. Le centre économique et financier du Canada est en passe de disparaître. Mes collègues d'en face laissent entendre que nous devrions être sérieux pendant qu'ils continuent de réduire le déficit, de réduire les

activités du gouvernement et d'employer d'autre méthodes dont le fonctionnement reste un mystère pour tous les Canadiens, à l'exception de ceux qui sont sur les bancs d'en face.

J'ai avec moi mon collègue de Broadview—Greenwood qui, à maintes occasions, a fait des suggestions au sujet de la politique fiscale, de la politique économique, du développement industriel ou de l'aide aux entrepreneurs qui représentaient le Canada, un pays symbolisé par l'innovation, le désir de prendre des risques et la volonté d'aller toujours plus loin pour produire des richesses qui profitent à tous les Canadiens.

Il y a un moment, mon collègue ne pouvait s'empêcher de se demander où étaient les idées qui auraient dû émerger des bureaux de l'administration. Elles sont probablement sur le même chemin que notre balance commerciale. Au cours des huit ans de ce gouvernement, notre balance commerciale est passée de 19,8 milliards de dollars à seulement 7,4 milliards de dollars.

Cela s'est produit dans un pays dont la dépendance à l'égard du commerce international est reconnue par tous. Cela s'est produit sous un gouvernement qui reconnaît que près de 35 p. 100 de chaque dollar canadien gagné provient du commerce international. Un gouvernement qui déclare que l'avenir dépend de la croissance du commerce international. Tout en parlant ainsi, il accroît la dépendance du Canada, des produits canadiens à l'égard d'un client unique. Imaginez ce qui arriverait à quiconque est en affaires s'il misait sur un seul client pour réaliser 80 p. 100 de chaque dollar gagné. Quelle piètre planification! Quelle myopie incroyable! Tenez, cette semaine encore, lors de la tenue d'une rencontre internationale à Davos, en Suisse, nos gens d'affaires ne sont représentés par aucun dignitaire du gouvernement. Ils se font damer le pion par les Mexicains qui sont partie prenante de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les Mexicains sont en Europe en quête de nouveaux clients pour les produits en provenance de l'Amérique du Nord. Ils sont en quête de nouveaux investissements, de nouveaux investisseurs, en vue de créer de nouveaux débouchés. Où est notre gouvernement?

Une voix: Où sont les autres?

M. Volpe: N'essayez pas de vous défendre en demandant où sont les autres. Méditez plutôt les faits. Le gouvernement est invisible. On ne le voit nulle part au plus grand marché du monde. Il se satisfait de réduire toujours davantage le Canada au simple rôle d'exportateur de matières premières destinées à un seul client. Faut-il s'étonner après de ce que, sous l'administration du gouvernement d'en face, notre balance du compte courant soit passé d'un excédent de 3,4 milliards de dollars en 1984 à un déficit de 24,7 milliards de dollars l'année dernière? C'est honteux, absolument honteux.

C'est pourtant ce gouvernement qui a pris le pouvoir en affirmant qu'il allait créer des emplois, réduire les impôts et faire du Canada un pays où il fait mieux vivre. Qu'a-t-il fait? Depuis 1984, l'impôt direct sur le revenu est passé de 37,5 milliards à 73,5 milliards de dollars il y a tout juste un an et demi.

Pendant ce temps, l'impôt des sociétés a diminué, passant de 11,3 milliards de dollars à 10,8 milliards de dollars. Le gouvernement actuel ne sait pas se servir de la politique fiscale pour créer des richesses. Il ne fait rien pour le commerce, il ne fait rien en matière de planification. Ce qu'il fait avec la TPS, on ne saurait appeler cela de la planification.

Au départ, le gouvernement prévoyait récolter de 25,5 à 28 milliards de dollars avec la taxe de 7 p. 100 sur des échanges de biens et de services d'une valeur approximative de 400 milliards de dollars. Les échanges ont été de cet ordre. Cela aurait dû rapporter quelque 28 milliards de dollars au Trésor fédéral.

L'an dernier, le gouvernement a pu, à ce qu'il dit du moins, amasser 15,5 milliards de dollars. Ou bien il a réussi à pousser la moitié du marché dans la clandestinité—15 p. 100 au moins d'après les spécialistes—ou bien ses prévisions étaient complètement fausses ou encore—et je regrette de le dire—il trompe sciemment tout le monde en publiant des chiffres erronés. Si l'on en juge par les recettes qu'il a amassées jusqu'à maintenant cette année, il est encore à court de 1,3 milliard de dollars.

Le gouvernement s'est servi de la fiscalité pour briser les Canadiens. Depuis 1984, l'impôt indirect est passé de 18,12 à 28,57 milliards de dollars. Qu'est-ce qu'une pareille ponction fiscale oblige le marché, oblige les Canadiens à faire? On en a vu certains entrer dans la clandestinité. D'autres ont pris le chemin des États-Unis. Il y a moins d'entreprises. Ce n'est plus bien vu de prendre des risques et, pis encore, les municipalités et les gouvernements provinciaux ont dû assumer seuls le fardeau qu'assumait jusque-là l'électorat en général.

• (1230)

Je vois que des députés d'en face ont du mal à croire les statistiques de leur propre gouvernement. Cela constitue peut-être une autre preuve qu'ils sont non seulement fatigués, mais insensibles et, oserai-je dire, incapables de comprendre les indices. Ils devraient partir et cela, dès maintenant.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en étudiant les chiffres que m'a communiqués mon collègue d'Eglinton—Lawrence, je n'ai pu m'empêcher de me demander comment le gouvernement pouvait bien penser qu'il pourrait impunément imposer ces incroyables augmentations d'impôt.

En 1984, les recettes fédérales provenant de l'impôt sur le revenu s'élevaient à 37,5 milliards de dollars. En 1990, elles étaient de 73 milliards, inflation comprise et sans compter qu'en 1990, le gouvernement a délesté le système de près de 15 milliards de dollars par le truchement de la TPS que paient les consommateurs. En incluant la TPS, nous pouvons quasiment opposer 37 milliards à presque 90 milliards.

C'est, je pense, l'une des raisons pour lesquelles, aujourd'hui dans ce pays, nous manquons entièrement, ou presque entièrement, de confiance ou d'esprit d'initiative. Je ne veux pas passer sous silence l'idée de réduire l'inflation à néant dans ce pays. La lutte à l'inflation déclarée par le gouvernement est trop agressive. C'est bien beau de proclamer qu'on ne tolérera absolument aucune inflation dans ce pays! Hier, le premier ministre a dit ici même que c'était le taux d'inflation le plus bas en 30 ans, mais il devrait admettre qu'il y a un revers à cette médaille. Lorsqu'il y a tant de chômeurs et d'assistés sociaux, les Canadiens préféreraient voir une inflation un peu plus élevée et davantage de personnes au travail avec la dignité que leur procure un emploi.

Il en va de même des taux d'intérêt. On pourrait dire que, grâce à la baisse du taux d'inflation, nous bénéficions des taux d'intérêt annualisés les plus bas en 20 ans. J'en conviens. Mais le problème est que personne n'a confiance. Ce n'est pas comme ça qu'on ira de l'avant. Le gouvernement n'est certainement pas stupide. Il y a des gens intelligents là-bas qui entendent les mêmes choses que nous. Combien de temps vont-ils prolonger cette torture? Ça doit les rendre aussi fous que nous. Cette torture est la même pour eux que pour nous. Qu'attendent-ils?

Il y a moyen de réveiller l'esprit d'entreprise dans ce pays. Je veux parler de la Loi sur les prêts aux petites entreprises dont a parlé le ministre des Finances avant Noël dans son énoncé économique. Personnellement, je pense que cette loi est une bonne mesure législative. Mais on pourrait y apporter des améliorations. Par exemple, le plafond de 5 millions de dollars pour être admissible est un peu bas. Le fait que nous ayons un instrument qui forcera les institutions financières de ce pays à prêter de l'argent aux petites entreprises alors que 85 p. 100 de ce prêt sera garanti par l'État est une bonne chose.

Dans ma circonscription, les petites entreprises ont deux choses à me dire.

En premier lieu, elles me disent que la plupart des directeurs de banques n'en ont pas entendu parler ou ne veulent pas faire l'effort de remplir tous les documents requis. Alors je dis au gouvernement, et c'est une critique constructive, je lui dis qu'il doit employer la force, user de son influence pour exiger que les institutions financières de ce pays mettent cette loi en application. Nous accordons aux institutions financières du pays toutes sortes de privilèges fiscaux, toutes sortes d'échappatoires légales et nous entendons les directeurs de ces institutions nous dire des tas de choses. Par exemple, le président de la Banque de Montréal a affirmé qu'il savait comment relancer l'économie. Eh bien, mettons-le au défi de le faire, disons-lui de s'exécuter.

Combien de prêts aux petites entreprises a-t-il accordés en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises? Pourquoi le gouvernement n'exerce-t-il pas son pouvoir afin d'obliger ces banques à rendre des comptes? J'ai lu l'autre jour un discours du président de la Banque Royale; il y déclarait qu'on devait avant tout compter sur la petite entreprise pour redonner des emplois aux Canadiens.

Alors pourquoi ne le faisons-nous pas? Je dis ça d'une manière constructive. Pourquoi ne forçons-nous pas ces banquiers à mettre en application la Loi sur les prêts aux petites entreprises que tous les députés de cette Chambre approuvent? Voilà où se trouve notre meilleur espoir en matière de création d'emplois, auprès des hommes et des femmes d'affaires qui dirigent les petites entreprises de ce pays, auprès de ceux qui veulent constituer une compagnie dans leur propre maison. De nos jours, grâce aux nouvelles technologies et à la nouvelle économie, les gens peuvent se lancer en affaires dans leur propre salle de jeu ou de séjour. Toutefois, pour ce faire, ils doivent avoir accès à du capital. Cette Chambre dispose d'un outil, mais elle refuse de l'utiliser.

Mes collègues du côté du gouvernement ne pourront pas dire que cette suggestion n'est pas constructive. Il

s'agit d'une proposition tout à fait constructive, mais le gouvernement n'y donne pas suite.

C'est vraiment triste d'entendre tous les commentaires spécieux formulés là-bas alors que tant de gens arrivent difficilement à survivre d'une paye à l'autre. Il y a tant de gens au pays qui souffrent, qui traversent des périodes de grandes difficultés; que faisons-nous pour y remédier? Est-ce que les députés de cette Chambre comprennent réellement? Je ne le crois pas. De ce côté de la Chambre, tout ce que nous pouvons faire pour le moment, c'est d'essayer de demander des comptes au gouvernement, de le pousser à agir, de tenter de le motiver.

Il a sous le nez des mécanismes qu'il n'utilise pas. Pourquoi le ministre des Finances ne pourrait-il pas convoquer les banquiers du pays et exiger qu'ils mettent la Loi sur les prêts aux petites entreprises en application, qu'ils injectent des capitaux dans le système?

Je tiens à répéter que la petite et moyenne entreprise constitue notre principal espoir au chapitre de la création d'emplois. Or, nous disposons d'un moyen pour réinjecter rapidement des capitaux dans le système, dans la petite et moyenne entreprise.

Je voudrais faire une dernière observation. Le flottant prévu dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises est d'environ 4,5 milliards de dollars, mais si les petites entreprises ont besoin de plus d'argent, nous devrions voir à ce qu'elles l'obtiennent. Depuis trois ans, le service de la Loi sur les prêts aux petites entreprises n'a coûté qu'entre 25 et 27 millions de dollars au Trésor public. C'est bien peu, en définitive, pour une loi qui peut se révéler si efficace pour mobiliser l'esprit et la volonté de la nation.

J'implore encore une fois le gouvernement de se prévaloir de l'autorité du ministre des Finances pour convoquer tous les directeurs de banques à l'une de ces discussions du Cabinet, et leur dire d'utiliser cette mesure législative qui a l'appui des élus de cette Chambre. Nous appuyons cette loi, car il faut remettre les gens au travail.

• (1240)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, les députés profitent de ce débat pour faire connaître certaines de leurs opinions sur la politique économique du gouvernement et la voie que nous devrions suivre en tant que pays pour parvenir au plein emploi et remettre l'économie du Canada sur la bonne voie.

Je voudrais en faire autant et discuter avec les députés de certaines idées sur lesquelles, selon moi, les Canadiens devraient se pencher si nous voulons remettre notre économie sur la bonne voie.

La première question est celle-ci: quel est l'objectif de la politique économique du gouvernement? Depuis huit ans et surtout sous le règne de John Crow en tant que gouverneur de la Banque du Canada, le gouvernement a pour objectif de parvenir à une inflation zéro. Le gouverneur de la Banque, de concert avec le ministre des Finances et le premier ministre, a réussi dans une grande mesure à réduire cette inflation. Le gouvernement a accordé à cet objectif plus d'importance qu'au plein emploi et à la nécessité d'assurer du travail à tous les Canadiens en créant davantage d'emplois.

Bien entendu, cette politique est catastrophique pour les Canadiens. Le gouvernement dit maintenant ne plus avoir de nouvelles idées. Les ministériels continuent de croire que l'Accord de libre-échange et l'ALENA sont bons pour le Canada alors qu'en fait, il est évident pour tous les Canadiens que l'Accord de libre-échange ne donne pas les résultats escomptés et qu'il entraîne au contraire un accroissement marqué du chômage surtout dans le centre du pays et il empêche en outre les assemblées législatives provinciales du pays de pouvoir résoudre les problèmes économiques auxquels nous sommes confrontés.

La politique du gouvernement a pour effet, en définitive, d'accroître le déficit plutôt que de le réduire. En effet, lorsqu'on réduit l'activité économique, et c'était là l'objectif avoué du gouvernement, les recettes gouvernementales diminuent. Lorsqu'on cherche à parvenir à cet objectif en maintenant les taux d'intérêt à un niveau élevé, le coût des emprunts du gouvernement augmente lui aussi. Ainsi, le gouvernement conservateur et les autres gouvernements conservateurs du pays ne cessent d'accroître le déficit année après année et doivent ensuite s'en remettre au Parlement ou aux assemblées législatives en question et dire qu'ils se sont trompés, qu'ils ont sous-estimé le déficit et que ce dernier a augmenté plutôt que de diminuer comme on le souhaitait.

Face à cette situation désespérée, les gouvernements conservateurs continuent de suivre la même politique; ils continuent de réduire les investissements publics, de nuire aux investissements privés, de maintenir les taux d'intérêt à un niveau supérieur à ce qu'ils devraient être et d'ajouter ainsi au déficit plutôt que de le réduire. Ils sont pris alors dans un cercle vicieux dans lequel ils entraînent également les Canadiens.

Permettez-moi de dire qu'il y a d'autres solutions économiques que les Canadiens, le Parlement, devraient envisager. En premier lieu, nous devons fixer nos buts correctement. La politique économique du Canada devrait avoir pour but de stimuler l'emploi pour sa population. Cela doit être notre objectif primordial et essentiel. C'est par leur travail que les individus participent à la société. D'après moi, un gouvernement est moralement tenu de donner l'occasion de travailler à chacun des

membres de sa population; d'autres gouvernements ont prouvé que c'était possible. Si notre gouvernement collabore avec les gouvernements provinciaux au lieu de contrecarrer leurs efforts, ensemble, nous atteindrons peut-être l'objectif de plein emploi pour notre population.

Plus précisément, je voudrais proposer ce qui suit. Premièrement, il nous faut des mesures fiscales axées sur la relance des investissements dans le secteur privé, en particulier dans les petites entreprises locales.

Deuxièmement, les priorités financières du gouvernement doivent être orientées sur la création d'emplois. Toutes les dépenses gouvernementales devraient être évaluées selon ce critère. Nous devons favoriser l'investissement public au lieu de le décourager. Il nous faut stimuler l'élaboration de programmes sociaux qui, en retour, donneront de l'emploi. Nous devons encourager les arts, la culture et le patrimoine et non pas les décourager, parce que, de par leur nature, tous ces domaines créent des emplois.

Les mesures financières du gouvernement ne devraient pas viser à faire des réductions, mais à assurer le maintien de l'emploi dans le secteur public et les secteurs connexes.

Troisièmement, le gouvernement doit prendre des mesures pour réduire davantage les taux d'intérêt. La population canadienne voit que les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau, mais elle doit aussi comprendre qu'ils sont encore nettement supérieurs à ce qu'ils devraient être, compte tenu du taux d'inflation. Il est certes possible d'abaisser encore davantage les taux d'intérêt au Canada.

Quatrièmement, le gouvernement doit être disposé à laisser la valeur du dollar canadien baisser davantage. Au cours de la dernière période, sa valeur a effectivement baissé, mais la chute devrait être encore beaucoup plus marquée. Nous sommes un pays exportateur. Nous dépendons des exportations et du tourisme pour vivre. La baisse du dollar stimulera et aidera notre économie.

Cinquièmement, nous devrions encourager les Canadiens à investir, car il est de la plus haute importance pour nous de reprendre le contrôle de notre économie. Sous la direction de ce gouvernement, une part de plus en plus grande de notre économie est passée aux mains d'étrangers et il importe que nous commencions à modifier l'orientation des investissements pour que les Canadiens reprennent graduellement le contrôle de leur économie.

Cela s'applique évidemment au sixième point qui est celui de la politique commerciale. Il est clair que la politique commerciale du gouvernement a échoué. Il est indispensable que nous dénoncions l'accord de libre-échange, que nous mettions fin dès maintenant à l'ALENA et que nous établissions avec nos partenaires des relations commerciales totalement différentes de celles établies par le gouvernement et leurs amis libéraux.

Septièmement, nous devons vraiment insister sur la formation et l'enseignement, qui sont décisifs pour l'avenir de notre pays. De tous les pays industrialisés, le Canada est celui qui a la plus mauvaise politique en matière de formation et d'enseignement. Nous dépensons plus pour l'éducation et recevons moins en retour. Tout cela parce que le gouvernement fédéral n'a pas su amener les parties concernées—pas seulement les gouvernements provinciaux, mais aussi les commissions scolaires et les gouvernements locaux, les universités, les collèges, le secteur de l'enseignement privé, les entreprises et la main-d'oeuvre, à conjuguer leurs efforts pour mettre au point un système unifié d'enseignement et de formation dans notre pays.

Je reconnais que le gouvernement a fait quelque chose en ce sens avec son étude de la compétitivité ou initiative de prospérité. La partie de cette étude qui porte sur l'éducation a fait ressortir un certain nombre d'idées auxquelles il est temps que le gouvernement donne suite.

Huitièmement, nous avons besoin d'une planification économique communautaire. J'ai organisé dans ma circonscription un atelier qui rassemblait des personnes venant de tous les secteurs de l'économie. Nous avons passé une journée à examiner les diverses façons dont le gouvernement fédéral peut encourager la création d'emplois à Victoria. Nous sommes ressortis de cet atelier avec un grand nombre d'excellentes idées bien précises, dont la mise en place d'un centre de génie océanologique, d'un conseil d'apprentissage communautaire, de mesures visant la promotion du patrimoine, des arts et de la culture—ce qui serait utile—, des mesures de planification économique régionale et un port qui pourrait être à la base de la création d'emplois à Victoria. Ces idées n'exigent pas une grande générosité de la part du gouvernement fédéral, mais seulement que celui-ci soit prêt à encourager les initiatives locales et les idées émises par la collectivité.

Neuvièmement, la réduction graduelle du déficit, au lieu d'une tentative pour l'éliminer du jour au lendemain, ce qui a, comme je l'expliquais tout à l'heure, des effets diamétralement opposés.

Dixièmement, la volonté de tolérer une inflation modérée. Il est clair qu'une inflation nulle n'est pas bonne pour l'économie. Comme nous le constatons depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, notre économie fonctionne avec le maximum d'efficacité lorsqu'il y a une inflation modérée.

Une voix: C'est à dire?

M. Brewin: Une inflation de 2, 3 ou 4 p. 100. Quelque chose de cet ordre-là.

Une voix: Et si elle est de 1 ou 1,5 p. 100?

M. Brewin: Mon collègue sait bien qu'à un taux de 1 ou 1,5 p. 100, l'inflation est en fait nulle ou négative pour la plupart des gens. Nous avons une politique économique. Il est important que le Canada l'applique. Il est même possible, par cette politique, de parvenir au plein emploi.

• (1250)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est sans enthousiasme que j'interviens dans le débat. Nous avons souvent dit que nous avons un gouvernement fatigué au Canada, mais quand on aborde les questions économiques, je dois dire que même l'opposition se fatigue, car le gouvernement ne semble pas vouloir répondre aux critiques que suscite sa politique économique.

Le député de Victoria, qui vient d'intervenir, a proposé des politiques qui me paraissent, non pas toutes mais pour la plupart, très raisonnables. En l'écoutant énumérer sa liste de propositions, j'ai pensé qu'il citait peut-être le discours que le chef de l'opposition a prononcé la semaine dernière à l'Université d'Ottawa et où il exposait certaines des suggestions que mon honorable collègue a préconisées et sur lesquelles il reviendra sans doute lors de ses prochaines interventions.

Quand il a abordé le sujet du libre-échange en disant entre autres qu'il fallait déchirer l'accord, je me suis rendu compte que c'était un des partisans de Bob Rae qui parlait. Je signale que le premier ministre de l'Ontario s'est lancé dans une campagne contre l'Accord de libre-échange qui aura probablement pour effet de contribuer à le maintenir.

Le député se dit intéressé à connaître mon opinion sur l'accord de libre-échange, et il la connaîtra en temps opportun. Je ne me proposais pas de parler de libre-échange aujourd'hui, mais j'appuie la position de notre parti qui préconise la renégociation de l'Accord de libre-échange.

Je dois dire, ce qui intéressera sans doute le député, que le tort que l'accord devait faire à l'économie canadienne nous paraît déjà fait en grande partie, maintenant que l'accord est en vigueur depuis près de cinq ans. Nous supposons que nous verrons tôt ou tard se matérialiser certains des avantages tant vantés de l'Accord de libre-échange, et nous estimons qu'il sera maintenant très difficile de déchirer l'accord à notre arrivée au pouvoir.

Il nous paraît cependant important que le Canada obtienne un meilleur accord. Nous sommes impatients de prendre le pouvoir et d'entamer des négociations à cet égard car, comme il le sait et comme il doit le reconnaître, le gouvernement actuel est absolument inepte quand il s'agit de négocier. Il a bousillé presque toutes les négociations dans lesquelles il s'est engagé. Il finit par obtenir un accord, mais à n'importe quel prix.

Les libéraux ont certains principes et certaines limites auxquels ils tiennent. Malheureusement, le gouvernement actuel était prêt à abandonner le pays tout entier aux États-Unis afin d'obtenir un accord de libre-échange en 1988. Il était prêt à céder tous les pouvoirs du gouvernement fédéral afin d'obtenir des ententes constitutionnelles. Il manque totalement de fermeté quand il s'agit de négocier de manière raisonnable et intelligente. Les Canadiens l'ont constaté à maintes reprises depuis huit ans que les conservateurs occupent les banquettes ministérielles.

Nous avons eu ce matin le plaisir d'entendre le député d'Essex—Windsor. Il s'est efforcé de récrire l'histoire économique de l'Ontario, en essayant de démontrer que le Nouveau Parti démocratique n'était, en quelque sorte, pas responsable de l'énorme dette qui accable actuellement la province, grâce aux bons soins du gouvernement de M. Rae. Il a dit, apparemment de façon tout à fait sérieuse—et le ministre des Approvisionnements et Services était là pour entendre ces balivernes ce matin—que si l'Ontario était actuellement aux prises avec un déficit de 10 milliards de dollars, c'était parce que les néo-démocrates avaient hérité d'un déficit de 3 milliards de dollars lorsqu'ils ont succédé aux libéraux en 1990.

Évidemment, nous savons que la récession a commencé en 1990 et que les projections économiques, aussi bien en Ontario qu'à l'échelle nationale, ont certainement changé à la suite de la récession qui a débuté cette année-là. La campagne en Ontario a eu lieu durant le mois d'août et, en septembre, il était clair que l'excédent qui avait été prévu en Ontario pour l'exercice financier prenant fin en mars 1991 était en train de se transformer rapidement en un déficit.

Le nouveau gouvernement a augmenté le déficit en jouant avec les chiffres. Il a modifié les pratiques comptables pendant l'exercice pour inclure, au cours de celui 1991-1992, certains chiffres qui, normalement, n'auraient pas dû s'y trouver. Il s'est dit qu'il valait mieux gonfler le déficit, de manière que la situation ne semble pas aussi catastrophique durant l'exercice suivant. En outre, lorsqu'il a été porté au pouvoir en septembre 1990, il s'est empressé de dépenser l'argent d'un crédit pour éventualités qui était prévu dans le budget et qui n'avait pas été touché.

Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a augmenté le déficit d'environ 1,5 milliard de dollars par rapport à ce qu'il aurait été autrement; en fait, il a doublé le déficit cette année-là et a prétendu qu'il s'agissait du déficit des libéraux. Il n'en était rien. Le NPD a pris les commandes au milieu de l'exercice. Il a fait grimper les coûts en maquillant la comptabilité et en inscrivant des sommes supplémentaires dans les comptes, puis il a dit avoir hérité d'une dette de 3 milliards de dollars. Le député d'Essex—Windsor a ensuite dit, le plus sérieusement du monde, que le gouvernement s'est employé à réparer ce gâchis, mais celui-ci a néanmoins réussi à faire passer le déficit de 3 milliards de dollars à 10 milliards de dollars en un an, et ce, après avoir déposé son propre budget. Les néo-démocrates ont présenté un budget qui était censé résoudre le problème et ils se sont surpassés; le déficit a triplé en un an.

Le député d'Essex—Windsor a fait une prestation incroyable. Celui de South Shore a rapidement compris que ces propos ne tenaient pas debout, mais il s'est engagé dans une sorte de démonstration. Mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, se souviendra sûrement que nous avons qualifié son discours de «chant du cygne». Il était évident que sa réélection l'inquiétait beaucoup. Je sais que le ministre des Approvisionnements et Services ressent la même crainte. Il y a tellement de gens qui font campagne pour devenir candidat libéral dans la circonscription de Lanark—Carleton que le ministre doit trembler comme une feuille.

De toute façon, le député de South Shore a commencé son discours en mettant, comme son gouvernement a pris l'habitude de le faire, toutes les difficultés financières du gouvernement actuel sur le dos du gouvernement libéral de 1984. Nous avons eu droit à tout un spectacle. A-t-on idée de condamner un gouvernement qui n'est plus au pouvoir depuis huit ans pour tout ce qui va mal? Et les conservateurs ne cessent de le faire.

M. Dick: C'est la vérité.

M. Milliken: Le ministre des Approvisionnements et Services soutient que c'est la vérité. Il sait pourtant que ce n'est pas le cas. Il a eu huit ans pour redresser la situation. Le ministre est du nombre des conservateurs qui ont été portés au pouvoir en 1984 et qui avaient réponse à tout. Pendant toute la campagne, ils ont promis aux Canadiens de résorber le déficit. Ils ont aussi prétendu qu'ils savaient comment régler tous les problèmes économiques du Canada. Si nous réussissons à créer des emplois, affirmaient-ils, les retombées seront tellement considérables que tout le monde deviendra riche. Il n'en est rien, nous le savons bien. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, soit depuis huit ans, la richesse relative des Canadiens, exprimée en termes absolus, a diminué. Les temps sont durs depuis huit ans. Les conservateurs nous font la vie dure, comme ont pu le constater les Canadiens. Les électeurs le savent. Ceux de ma circonscription ne cessent de me le rappeler.

Cela fait rire le ministre des Approvisionnements et Services. Il pense que cette expression. . .

M. Dick: Elle remonte aux années 30.

M. Milliken: C'est une expression des années 30, le ministre a raison. C'était vrai dans les années 30 et c'est encore vrai de nos jours. C'était vrai sous le règne de Diefenbaker, de 1958 à 1962. Les régimes conservateurs sont des périodes difficiles. On a pu le constater au moins trois fois au cours du présent siècle, et le ministre des Approvisionnements et Services le sait fort bien.

Ce qui est surprenant, et je concède ce point au ministre, c'est qu'au cours des quatre premières années il a semblé se produire une sorte de miracle économique au Canada et les choses allaient relativement bien. Je m'empresse toutefois d'ajouter, et je pense que le ministre en est bien conscient au fond, que c'est grâce aux politiques mises en oeuvre par le gouvernement précédent, avant que celui-ci ne cède sa place en 1984, si les choses allaient si bien. Depuis, les politiques appliquées par l'actuel gouvernement ont eu pour effet de plonger le pays dans une récession.

Le député sait que son ministre des Finances s'était levé en Chambre pour annoncer qu'il allait ralentir l'économie canadienne. Telle était la politique avouée des conservateurs: ils allaient ralentir l'économie canadienne, mettre les freins et provoquer une récession afin d'enrayer cette spirale inflationniste qui, selon eux, nous aspirait.

C'est ce que le ministre des Finances avait déclaré. Le ministre des Approvisionnements et Services devait faire partie du Cabinet; il devait être au courant des discussions qui ont abouti à cette incroyable déclaration de la part de son collègue des Finances. Ce dernier a véritablement mis les freins; en fait, il a continué de freiner même après que l'économie eut commencé à ralentir.

Le ministre des Finances a dit qu'il maintenait le cap. Mon collègue se souvient sûrement de ces propos. On maintenait le cap; on agissait pour le bien du pays; il fallait persister dans la même voie et tout irait pour le mieux. En fin de compte, le gouvernement a persisté tellement longtemps qu'il a fini par paralyser totalement notre économie. Le nombre record de faillites enregistrées en 1992, nombre plus élevé encore qu'au cours de l'année record 1991, témoigne de la souffrance infligée par ce ministre et son gouvernement aux Canadiens, à tout le moins au cours des quatre dernières années et je dirais même au cours des huit dernières années.

Les difficultés que nous éprouvons aujourd'hui sont accentuées par l'entêtement du gouvernement à vouloir juguler totalement l'inflation. Cet entêtement fait perdre leur emploi à des Canadiens tout en les empêchant de s'en trouver un autre. L'objectif visé est peut-être tout à fait louable d'un strict point de vue théorique, mais le mal infligé par le ministre et le gouvernement à l'économie canadienne va bien au-delà de ce qui est raisonnable ou nécessaire.

Un gouvernement libéral ne se serait jamais lancé dans la poursuite acharnée d'un but aussi illusoire que l'inflation zéro. Le gouvernement a vraiment nui aux Canadiens avec sa politique. C'est injuste, et cela n'aurait jamais dû se produire. À mon avis, ce dont les Canadiens ont besoin et ce qu'ils méritent, c'est l'occasion d'exprimer leur point de vue concernant cette politique et les autres politiques du gouvernement.

Nous avons un mécanisme qui sert précisément à cela. Ce mécanisme, c'est les élections. Je crois que vous savez, monsieur le Président, que des élections devraient être déclenchées dès maintenant. Le gouvernement a dépassé. . .

M. Whittaker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre qu'il serait possible de terminer l'étude à l'étape du rapport de ce projet de loi si nous prolongions un peu la séance.

Article 31 du Règlement

Je crois comprendre que la Chambre serait disposée à permettre au député de Moose Jaw—Lake Centre et à moi-même de prendre part au débat. Nous pourrions ainsi terminer l'étude à l'étape du rapport avant de revenir à l'ordre du jour après la période des questions. La Chambre est-elle d'accord?

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour que nous prolongions le débat maintenant?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je prends la parole pour condamner sévèrement la décision du ministre du Commerce de fermer les bureaux d'Industrie, Sciences et Technologie de Whitehorse et de Yellowknife.

Cette décision ne pouvait pas tomber à un plus mauvais moment. Les économies du Nord luttent pour se diversifier, pour trouver de nouveaux débouchés pour les produits locaux et pour former les gens d'affaires et les travailleurs afin qu'ils acquièrent les compétences qui les feront entrer dans le XXI^{e} siècle.

Cette décision est tout à l'opposé de ce que le gouvernement prétend vouloir faire. Il est d'ailleurs paradoxal que ce soit là les mêmes objectifs que le gouvernement avait lui-même fixés pour les habitants du Nord et pour tous les Canadiens lors des consultations de son initiative sur la prospérité. C'est même le personnel d'ISTC qui avait organisé les consultations au Yukon.

Les employés d'ISTC comprennent les problèmes particuliers des entreprises du Nord. Les habitants du Nord ne trouveront pas cette compréhension au bout du fil

Article 31 du Règlement

lorsqu'ils appelleront un numéro 800 à Vancouver. Au nom des compressions, le ministre réduit au silence une voix favorable au commerce et aux entreprises dans le Nord. Les habitants du Nord veulent savoir de qui le gouvernement veut protéger les intérêts.

* * *

LE RACISME

M. Della Noce (Laval–Est): Monsieur le Président, je viens aujourd'hui vous parler d'incidents qui sont survenus récemment dans le sud de la Floride. Comme nombre d'entre vous le savez, pour la deuxième fois en deux ans, un tabloïd local a pensé qu'il serait rigolo de s'en prendre aux Québécois de façon raciste.

Devant les hésitations du gouvernement, je me suis rendu là–bas à mes frais pour appuyer les efforts déployés par nos compatriotes et leur porte–voix local, le journal le *Soleil de la Floride*.

À ceux d'entre vous qui m'ont appuyé dans mon entreprise et dont les mots d'encouragement m'ont accompagné durant mon voyage, je dis merci. J'ai le plaisir de vous informer que les autorités du sud de la Floride, les chefs religieux, les dirigeants de groupes ethniques et les édiles municipaux ayant fait front commun dans cette affaire, nous sommes sortis victorieux.

Quand on unit nos efforts pour protester contre l'injustice, tout le monde y gagne.

[*Français*]

Il fut malheureux que cette publication ait ridiculisé sans merci les Québécois et ait fait tout ce tort à notre communauté québécoise.

Suite aux excuses et aux promesses de ne pas récidiver l'an prochain, pour nous, l'incident est clos et il est maintenant important de vivre tous ensemble dans la meilleure harmonie possible.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, la Semaine du développement international est l'occasion pour tous les Canadiens de réfléchir à l'importance des efforts que nous déployons pour contribuer à la paix et au développement dans le monde.

Dans cette perspective, le Canada doit apporter une aide plus directe aux moins nantis qui habitent les pays les plus défavorisés. Pour régler la question de l'accroissement de la population mondiale, il faut financer en priorité les programmes qui touchent les femmes, dont les programmes de santé et d'éducation. Il existe un rapport direct entre la dégradation de l'environnement et la pauvreté, et cette dégradation menace la survie de la planète, notre survie à tous.

Il faut que l'aide financière soit conditionnelle, qu'elle soit directement liée à la réduction des dépenses militaires et au respect des droits de la personne dans les pays bénéficiaires. Il faut encourager et soutenir l'assistance internationale que prêtent les organismes non gouvernementaux au nom des sociétés civiles.

Les programmes gouvernementaux doivent être axés sur les gens et viser tout particulièrement à faire reculer la pauvreté qui commande la justice, ici comme à l'étranger. Si l'on ne s'attaque pas directement au problème de la pauvreté, préférant se concentrer sur les avantages économiques et commerciaux que l'aide accordée peut nous procurer, à nous, cela ne fera que conduire à la catastrophe sur le plan de la sécurité dans notre pays et à l'expulsion du gouvernement qui défend une telle ligne de conduite.

* * *

[*Français*]

TIOXIDE CANADA

M. Jean–Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, nous avons appris hier que la compagnie Tioxide Canada avait décidé de suspendre son projet de nouvelle usine à Bécancour avec l'intention d'aller s'implanter aux États–Unis.

Depuis des années, cette entreprise et son président, M. Jean–Marc Turcotte, déversent des quantités extraordinaires de matières polluantes dans le fleuve Saint–Laurent.

Depuis des années, ils prennent des engagements envers les gouvernements et envers la population, mais ils ne les respectent pas, comme les Libéraux d'ailleurs. Après avoir écoulé le maximum de temps en polluant le fleuve, ils décident maintenant de s'en aller aux États–Unis.

C'est le principe même du développement durable du Plan vert qu'ils viennent de fouler aux pieds. On détruit l'environnement et ensuite, on fout le camp et on laisse tomber des centaines d'emplois.

Les dégâts causés au fleuve Saint–Laurent par cette compagnie impliquent des milliards et des milliards de dollars payés par les contribuables de ce pays. Tout ce qu'ils ont à répondre, c'est de foutre le camp et de faire fi de leurs responsabilités!

Ceci est tout à fait inacceptable, et je demande à la population. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, les anciens combattants du Canada et les fonctionnaires qui sont à leur service au ministère des Anciens combattants sont très inquiets. Il est temps que le gouvernement fasse une déclaration claire et définitive au sujet de l'avenir du ministère et de ses plans à son égard.

Lors du récent remaniement ministériel, les responsabilités du ministère des Anciens combattants et celles du ministère de la Défense nationale ont été regroupées, ce qui n'a fait qu'accroître l'inquiétude de tant de gens. À l'heure actuelle, il n'y a même pas de sous-ministre permanent des Anciens combattants, et les fonctionnaires craignent que l'importance de leur ministère n'ait été amoindrie en douce.

Les anciens combattants craignent de passer au second plan sans ministre à plein temps pour s'occuper de leurs affaires. Les programmes sociaux qui ont fait jusqu'à maintenant l'envie du monde vont se détériorer puisque le gouvernement poursuivra sans relâche sa politique de compressions.

J'exhorte le gouvernement à faire une déclaration claire et définitive au sujet de l'avenir du ministère afin que les fonctionnaires puissent faire leur travail et que les anciens combattants puissent dormir en paix, sachant qu'on se préoccupe vraiment de leur bien-être.

* * *

L'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, l'exposé économique de décembre dernier prévoit que le Programme d'aide au transport des céréales fourragères sera réduit de 10 p. 100 pendant deux ans. Ce programme est fondé sur le principe que tous les agriculteurs doivent assumer des coûts égaux pour le transport des céréales. Cependant, la réduction de 10 p. 100 de l'aide offerte à chaque agriculteur fera en sorte que les agriculteurs de l'Atlantique devront assumer une augmentation de coûts pouvant atteindre six dollars la tonne, tandis que d'autres subiront des hausses négligeables.

Le conseil des agriculteurs de l'Atlantique a proposé une formule plus équitable qui ferait augmenter le coût d'environ 1,30 $ la tonne pour tous les agriculteurs. Cette formule appuie le principe mis de l'avant à l'origine, c'est-à-dire, d'imposer un coût égal à tous les agriculteurs pour le transport des céréales. Je demande au ministre de l'Agriculture d'adopter cette formule, ou une autre du même genre.

Article 31 du Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, si les conservateurs des sociétés transnationales obtiennent gain de cause, dans onze mois, les Canadiens seront aux prises avec un autre accord commercial catastrophique.

Les conservateurs tentent de lier les mains de nos générations futures en restreignant le droit des Canadiens de prendre des décisions déterminantes pour leur mode de vie. Les programmes sociaux, les emplois, l'exportation d'eau, la vente d'énergie, les pouvoirs des gouvernements provinciaux et les programmes économiques ont tous été sacrifiés au nom de l'Accord de libre-échange canado-américain. On continuera de plus belle avec l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les libéraux refusent de faire ce qu'il faut pour défendre le patrimoine et l'avenir du Canada. Les Canadiens peuvent bloquer ce nouvel accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis, puisque nous devons avoir des élections fédérales avant le 1er janvier 1994.

Les Canadiens savent qu'un seul parti politique, le Nouveau Parti démocratique, défendra le droit des Canadiens de prendre leurs propres décisions, d'être maîtres de la situation de l'emploi dans leur collectivité, de décider des possibilités d'emploi qui seront offertes à leurs enfants et de déterminer l'avenir de leurs programmes sociaux. Les néo-démocrates disent non à l'ALENA et ils présenteront des solutions de rechange aux Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, M. Robert Maltais, d'Amos, subit une grave injustice en raison d'une erreur administrative commise dans le traitement de son dossier à l'ordinateur de l'assurance-chômage.

M. Maltais a respecté toutes les exigences de la loi pour être admissible à des prestations d'assurance-chômage tout en participant à un programme de formation recommandé par la Commission d'assurance-chômage.

L'erreur de la Commission a provoqué un trop-payé de plus de 6 000 $ et cause un préjudice grave à M. Maltais. La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada en a appelé de la décision du Conseil arbitral devant le juge-arbitre.

Article 31 du Règlement

Aujourd'hui, M. Maltais a rendu un éloquent témoignage de son cas à l'émission de radio *Contact Jean Lapierre*. Nous espérons tous que ce dossier soit réglé dans les plus brefs délais.

* * *

[*Traduction*]

L'AGGLOMÉRATION TORONTOISE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, combien d'autres emplois devront disparaître dans l'agglomération torontoise avant que le gouvernement fédéral prenne enfin des mesures? Les derniers chiffres du chômage indiquent que 11,8 p. 100 des habitants de la région du Grand Toronto cherchent du travail. C'est plus que le taux national.

Les chômeurs de ma circonscription me disent que les possibilités de recyclage sont pratiquement nulles, pourtant le seul plan du gouvernement est de punir les chômeurs en réduisant et en limitant les prestations d'assurance-chômage. Tout le monde sait que la meilleure façon de réduire le coût de l'assurance-chômage est de créer davantage d'emplois. Les banques d'alimentation se multiplient. Et elles existeront au Canada tant que nous ne donnerons pas aux gens de bons emplois au lieu de leur infliger des compressions budgétaires draconiennes.

Le chef de l'opposition officielle a recommandé de bons programmes de création d'emplois, mais le premier ministre ne tient aucun compte des propositions constructives. Aujourd'hui dans l'agglomération torontoise, 250 000 chômeurs demandent quand ils auront la possibilité d'élire un nouveau gouvernement.

Il faut remettre le Canada au travail. Il faut déclencher des élections fédérales.

* * *

[*Français*]

L'ANTISÉMITISME

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, des incidents répréhensibles sont dirigés vers un groupe spécifique de citoyennes et de citoyens canadiens. Dernièrement, on attaquait des synagogues. Il y a quelques jours, c'était un autobus scolaire.

Nous savons tous ce que valent et ce que représentent des symboles dans une société. Lorsque l'on touche aux symboles, on s'attaque en même temps aux fibres profondes et souvent les plus intimes et les plus importantes de cette société. Dans ce cas-ci, on vise la foi religieuse, l'éducation et les petits enfants. Ceux-ci ne peuvent se défendre. La plupart d'entre eux sont le reflet de l'innocence.

• (1410)

La population juive de la circonscription d'Outremont et d'ailleurs, en fait, est partie intégrante du Canada et du Québec. Ils sont des citoyens et des citoyennes à part entière. Nous ne pouvons tolérer que de tels événements se perpétuent. L'intégrité d'une population est non seulement prise à partie mais elle est aussi prise en otage. En les protégeant, nous nous protégeons nous-mêmes.

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ CANADIENNE

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, que dire de plus au sujet des déclarations faites récemment par Jacques Parizeau sinon qu'elles ne reflètent pas la réalité.

Dans sa vision purement imaginaire du Québec, le chef du Parti québécois ne tient pas compte de la vérité, du fait que nous formons une société riche, variée, respectueuse des différences. Nous sommes des Canadiens.

Avec le grand nombre de défis qui nous attendent, avec une économie en si mauvais état et avec tant de jeunes qui sont à la recherche d'emplois ou, pire encore, qui songent à quitter le Québec, comment M. Parizeau peut-il promouvoir sa société en semant la discorde entre les Québécois? Lorsqu'il dit que l'indépendance pourrait être réalisée sans le vote des anglophones et des allophones, il nous envoie un message inquiétant auquel nous devons répondre. Si l'histoire nous a appris une chose, c'est de ne pas nous taire devant une telle manifestation de xénophobie.

Au lieu d'être une famille divisée, comme le conçoit M. Parizeau, nous devons nous appliquer à créer une société plus accueillante, qui facilite l'intégration et apprécie la différence et la diversité.

Son approche n'a pas sa place dans le Canada auquel nous aspirons. Nous sommes tous égaux, indépendamment de la race, de la religion ou du sexe, indépendamment du fait que nous parlions anglais ou français, que nous soyons nés ici ou que nous ayons décidé de vivre ici, au Québec, au Canada.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, dans une entrevue à *La Presse*, le député de Hull—Aylmer prétendait que les dinosaures de l'Ouest n'avaient pas

pris part au vote d'hier soir sur la demande du Nouveau-Brunswick de modification constitutionnelle.

Bien que le député n'ait pas pu ou n'ait pas voulu identifier un seul dinosaure, je peux l'assurer que tous les députés de la majorité qui représentent l'Ouest et qui étaient en ville étaient présents et ont voté en faveur de la modification.

C'est plus que l'on peut dire pour les éléphants roses du Bloc qui ont contribué à bloquer l'adoption de cette mesure, en décembre, parce qu'elle montrait que les Canadiens d'un océan à l'autre voulaient construire un pays plus fort et plus tolérant, un pays que le député veut, apparemment, détruire par des propos inflammatoires.

* * *

L'ARMÉNIE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, au cours des quelques dernières semaines, j'ai reçu des centaines de lettres d'électeurs vivement préoccupés par la situation en Arménie.

En décembre dernier, le président Ter Petrossian a déclaré que la république d'Arménie était dans un état d'urgence nationale. J'ai écrit à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au premier ministre, les priant instamment de faire en sorte que le Canada contribue à alléger les souffrances dans cette région du monde.

[*Français*]

La famine et les épidémies menacent la vie de 4 millions d'Arméniens. L'insuffisance d'énergie a paralysé la vie normale. Les écoles et les manufactures sont fermées et plus de 500 000 réfugiés font face à un rude hiver sans abri.

La situation en Arménie est désastreuse. Le Canada doit faire tout en son pouvoir afin d'amener une fin de conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et soulager de leurs souffrances le peuple arménien. C'est notre devoir moral, monsieur le Président.

* * *

L'IMPÔT FONCIER

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, tous les élus de la Communauté urbaine de Montréal ont demandé au ministre des Finances

Article 31 du Règlement

d'annuler la décision de geler les compensations d'impôts versées aux municipalités.

M. Michel Hamelin, président de la CUM, estime que cette mesure occasionnera un manque à gagner important pour 1993, d'autant plus que la mesure a été annoncée une fois que les municipalités eurent adopté leur budget. Cette mesure devrait s'accentuer au cours des prochaines années, ce qui affectera sérieusement la situation financière de la CUM.

Considérant que les coûts des services municipaux ne cessent d'augmenter, le président de la CUM rappelle que le gouvernement fédéral est assujetti à l'impôt foncier, principale source de revenus des municipalités.

C'est justement là que réside tout le problème. Le gouvernement fédéral ne fait pas face à ses responsabilités. Il est un mauvais citoyen qui ne paie pas ses taxes. Il est un mauvais exemple pour toute la population. Son comportement inacceptable crée une situation périlleuse pour les villes en alourdissant leur charge fiscale. Voilà une autre illustration d'un gouvernement dépassé et irresponsable, dirigé par des incompétents.

* * *

[*Traduction*]

LE PARC NATIONAL ELK ISLAND

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, nos parcs nationaux constituent une des ressources naturelles les plus importantes du Canada.

Les parcs nationaux de l'Alberta jouent un rôle clé dans le développement économique en attirant des touristes de toutes les régions du monde. Elk Island a un parc de ce genre, qui intéresse les amateurs d'espèces animales comme le bison, l'orignal et le castor.

Bien que la Loi sur les parcs nationaux indique clairement dans ses dispositions générales que les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour qu'il puisse les utiliser pour son plaisir et son enrichissement, une proposition récente a révélé qu'on comptait limiter l'accès des personnes à Elk Island et les expériences qu'elles peuvent y connaître. La fermeture d'une route d'accès importante à partir de la transcanadienne Yellowhead, la route nº 16, causera des difficultés à 75 p. 100 des visiteurs du parc qui empruntent cette route.

Le gouvernement du Canada doit établir un équilibre raisonnable entre isoler des trésors écologiques nationaux et offrir à la population des occasions de connaître diverses expériences dans nos parcs.

Travaillons ensemble pour améliorer les routes tout en offrant judicieusement des possibilités de loisirs dans nos parcs nationaux. Travaillons tous ensemble à un environnement et à un Canada meilleurs.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire état des inquiétudes des citoyens de Winnipeg quant à la salubrité de l'approvisionnement en eau de cette ville.

Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a accordé à une compagnie minière la permission de réaliser un projet sur les rives du lac Shoal, la source d'eau potable de la ville. Il a accordé cette permission sans examen environnemental public du projet K.P.M.

Je ne vais certainement pas préjuger des résultats d'un tel examen environnemental public, mais je voudrais signaler à la Chambre l'hypocrisie des politiques environnementales du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a déclaré qu'il pourrait bien réaliser le tour du chapeau. Nous avons reçu ce matin des statistiques qui nous éclairent sur le sens de ses paroles. Pour une troisième année consécutive, le nombre de faillites au Canada a atteint un niveau record. Voilà un tour du chapeau dont il n'y a pas lieu de se vanter.

Comment le ministre des Finances peut-il prétendre que ses politiques économiques sont efficaces, alors qu'on enregistre pour une troisième année consécutive une hausse du nombre de faillites au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vrai qu'il y a eu au Canada cette année un nombre élevé de faillites, attribuables en partie au ralentissement de l'économie et en partie à la restructuration et à la rationalisation de l'économie canadienne.

Je rappelle au député que les chiffres du mois de décembre montrent que le nombre de faillites se situe à son niveau le plus bas en quatre mois, soit depuis le mois d'août. Il apparaît évident que la situation est en train de changer, alors que les politiques du gouvernement canadien et le processus d'adaptation et de restructuration actuellement en cours commencent à faire sentir leur effet.

Les éléments fondamentaux sont en place. Nous constatons aujourd'hui que les taux d'intérêt ont encore baissé; voilà une nouvelle encourageante. Comme je l'indiquais plus tôt, de nouveaux emplois ont été créés au cours de sept des huit derniers mois. Nous avons enregistré une croissance pendant les six derniers trimestres. Il y a donc des indices positifs.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je trouve ces propos un peu amusants car le 4 février 1992, le ministre a déclaré qu'en décembre, il y avait eu un recul par rapport à la même période de l'année précédente. En utilisant le même argument, il est arrivé à la conclusion que les choses allaient s'améliorer en 1992.

Le ministre utilise le même argument qui s'est révélé sans fondement l'an dernier. On a enregistré une hausse du nombre de faillites l'an dernier par rapport à l'année précédente. Voilà une autre promesse, c'est-à-dire la réduction du nombre de faillites au Canada, que le gouvernement n'a pas tenue.

[*Français*]

Je voudrais poser une autre question au ministre des Finances, parce que ce matin, il a demandé aux Canadiens de lui faire des suggestions pour un budget qui devait normalement être présenté au mois de février, mais qui est maintenant reporté aux calendes grecques peut-être.

Donc, je voudrais dire au ministre des Finances qu'il y a plus d'une année, nous lui avons fait la suggestion de mettre en place un programme d'infrastructures avec les gouvernements provinciaux et les municipalités, qui pourrait créer des emplois immédiatement et bâtir des infrastructures qui seraient utiles à tous les Canadiens, pour les années à venir.

Pourquoi le ministre des Finances refuse-t-il d'accepter la suggestion que nous lui avons soumise? Est-ce parce que c'est une idée qui vient de l'opposition?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a déjà fait cette proposition à plusieurs reprises, mais elle n'a pu être retenue car mon collègue a été incapable de dire aux Canadiens et à la Chambre où il prendrait l'argent.

Il a dit que le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités dépenseraient des millions de dollars et que tout cet argent serait emprunté ou proviendrait des impôts, mais contrairement à ce qu'il s'était engagé à faire, il n'a pas expliqué comment le projet serait financé.

Parlant de propositions, je trouve plutôt séduisante l'idée formulée hier par mon collègue, à savoir remplacer la TPS par une taxe cachée et sournoise qui viserait la nourriture et qui serait invisible, de sorte que les Canadiens ne puissent pas savoir à quel point ils sont taxés. Quelle supercherie! Nous ne nous y laisserons pas prendre.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on a toujours dit que lorsque les municipalités réclament tel ou tel programme, c'est qu'elles éprouvent des problèmes financiers et qu'elles croient qu'une saine économie passe par la croissance. Quand le ministre cessera-t-il de faire la lutte à l'inflation alors que 1,7 million de Canadiens sont sans emploi et que la population en général est pour la croissance? La politique économique de son gouvernement mène directement à la faillite. C'est ce que prouvent les statistiques publiées aujourd'hui.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est intéressant de voir comment le député évite la question très précise qui est posée. Je demande au chef de l'opposition de. . .

M. Chrétien: N'ayez pas peur de déclencher des élections!

Mme Copps: C'est ce que vous avez dit en 1991.

M. Mazankowski: Ce qu'ils sont susceptibles en face! Ce qu'ils sont chatouilleux sur cette question. Je demande tout bonnement au chef de l'opposition de s'expliquer. Propose-t-il de remplacer la TPS par une taxe cachée et sournoise? Propose-t-il d'imposer une taxe sur la nourriture? Oui ou non?

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Il y a douze mois, devant le nombre record de faillites le ministre des Finances avait le choix: modifier sa politique économique ou ne rien faire. Il a choisi la seconde option qui a fait 77 000 nouvelles victimes, victimes économiques de la politique financière du gouvernement.

J'aimerais demander au ministre si c'était par pure incompétence ou par arrogance, typique des conservateurs, qu'il est resté immuable pendant que 77 000 Canadiens étaient acculés à la faillite?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, dans l'énoncé économique que j'ai fait en décembre, il y avait clairement un certain nombre d'initiatives très positives qui vont stimuler la croissance, créer des emplois et générer des activités économiques, particulièrement dans le secteur de la petite entreprise.

Il y a un certain nombre d'initiatives qui vont renforcer le secteur de la petite entreprise, encourager la multiplication des emplois et donner plus d'allant à ce très important secteur créateur d'emplois.

Fait digne de mention, les libéraux d'en face s'opposent à toute initiative concrète. Tout ce qu'ils veulent faire c'est taxer, dépenser et emprunter. Ce n'est pas notre politique.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Penchons-nous un instant sur le climat qui règne dans les entreprises au Canada. Parlons des entreprises. Dans la province du ministre, l'Alberta, le nombre des faillites a augmenté de 12 p. 100. L'Ontario connaît une augmentation de 16 p. 100. En Nouvelle-Écosse, les faillites ont grimpé de 25 p. 100. Voilà les résultats de l'inaction du gouvernement dans le dossier des entreprises au Canada.

Comment le ministre peut-il ressentir autre chose que de la honte en constatant que, sous sa direction, sous sa gestion, des milliers de Canadiens, 77 000 pour être plus précis, ont été acculés à la faillite?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai reconnu qu'un certain nombre d'entreprises ont mordu la poussière. Je n'ai pas nié le fait. J'ai dit aussi, il faut le reconnaître, qu'en décembre le nombre des faillites a été le plus faible depuis quatre mois.

Le député me demande ce que nous faisons. S'il veut bien écouter pendant quelques instants, il le saura. En décembre dernier, nous avons annoncé les initiatives suivantes: le gel des cotisations d'assurance-chômage afin d'offrir une exemption temporaire de cotisations d'assurance-chômage aux entreprises qui embauchent de nouveaux employés; un crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100 pour les achats de machines et de matériel, afin que les entreprises soient plus compétitives et plus productives; l'amélioration de l'accès au capital; des améliorations au titre de la R-D; des améliorations dans le

traitement de la déduction pour amortissement et matériel haute technologie; un accroissement des fonds prévus pour le Programme d'aide à la recherche industrielle; la prolongation du Régime d'accession à la propriété; l'aide aux secteurs pétrolier, gazier et minier.

Ce sont autant de mesures positives qui commencent à porter fruit, pour le plus grand bien des Canadiens, de l'activité économique et, surtout, des chômeurs.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre a dit que ses politiques sont un grand succès. Aujourd'hui, nous venons d'apprendre que le nombre de faillites, l'année dernière, a battu tous les records dans l'histoire du Canada. Les politiques de ce gouvernement sont vraiment un échec.

Hier, le premier ministre a demandé des alternatives et des suggestions. Eh bien, voilà une suggestion pour le ministre des Finances: mettre fin aux abris fiscaux, créés par le gouvernement libéral, pour les riches ayant des fiducies familiales privées. C'est une bonne suggestion.

C'était injuste à cette époque et ce l'est encore. Alors, pourquoi le gouvernement ne ferme-t-il pas cette échappatoire et n'utilise-t-il pas cet argent pour créer des jobs et sauver les petites entreprises?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est précisément ce que nous faisons. Nous éliminons les échappatoires en question, afin que les bénéficiaires de ces fiducies n'échappent pas à l'impôt sur les gains en capital.

Cela montre que notre gouvernement a réussi dans une large mesure à faire disparaître les échappatoires laissées dans notre régime fiscal par les libéraux et je serais heureux de le prouver en envoyant à l'honorable chef du Nouveau Parti démocratique une liste de toutes les mesures que nous avons prises pour supprimer les échappatoires laissées par le gouvernement précédent.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. En réalité, le gouvernement ferme davantage d'usines qu'il n'élimine d'échappatoires et supprime plus d'emplois qu'il n'en crée.

Je tiens à dire au ministre des Finances qu'il y a bien des choses qu'il pourrait faire. Il pourrait supprimer les échappatoires fiscales consenties aux fiducies familiales privées qui profitent aux nantis, ainsi que la déduction pour frais de représentation, l'exemption d'impôt sur les gains en capital qui s'adresse aux plus privilégiés de notre société et la possibilité pour les sociétés canadiennes de déduire leurs frais d'intérêt à l'étranger.

S'il veut obtenir des recettes afin de favoriser la création d'emplois et assurer l'avenir des Canadiens, pourquoi le ministre des Finances n'élimine-t-il pas ces échappatoires? Pourquoi ne le fait-il pas maintenant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, l'honorable chef du Nouveau Parti démocratique nous dit qu'elle voudrait mettre des bâtons dans les roues aux petites entreprises du pays. Nous nous opposons à cela.

En ce qui concerne les fiducies, je lui demande de lire la loi à nouveau, et elle s'apercevra que cette échappatoire n'existe plus.

Je pourrais donner une liste de 20 échappatoires que nous avons supprimées. Nous avons mis un terme aux abus touchant le crédit d'impôt pour la recherche scientifique, nous avons éliminé les abris fiscaux en ce qui concerne les investissements dans des bateaux ou des véhicules de plaisance et autres choses semblables; nous avons fait en sorte que le fractionnement du revenu ne soit plus possible; et nous nous sommes attaqués à la convention concernant les biens restreints.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je trouve toujours incroyable que nos vis-à-vis nous parlent de leurs grandes réussites alors qu'ils ne font qu'accroître encore davantage les difficultés qu'éprouvent les Canadiens. Je vais donc faire une autre proposition au ministre des Finances.

Avec les meilleures intentions du monde, je tiens à dire au ministre que des analystes indépendants ont déclaré que la suppression de la TPS permettrait de créer plus de 300 000 emplois au Canada. Contrairement à mon collègue, le chef de l'opposition, je suis prête à parler de solutions de rechange avant les élections, et non après, et je tiens à dire au ministre des Finances que manifestement l'élimination de la TPS permettrait de créer des emplois au Canada. Pourquoi le ministre n'envisage-t-il pas cette solution?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique exagère vraiment. Par quoi remplacerait-elle cette taxe? Elle représente des recettes de 15 à 16 milliards de dollars.

Nous savons ce que les libéraux souhaitent; ils veulent une taxe cachée et sournoise. Que veut le NPD? Ma collègue devra faire preuve de franchise et nous le dire carrément.

* * *

• (1430)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale. Dans le rapport qu'il a

présenté à la Chambre des communes en novembre dernier, le vérificateur général a signalé que le Système de gestion du Programme de la Défense était, selon ses propres termes, coûteux et inefficace.

Étant donné l'ampleur des grands projets en cause, il serait question d'un coût approximatif de 3 milliards de dollars. L'accusation est grave. Je demande à la ministre de la Défense nationale quelles mesures elle entend prendre pour réfuter cette accusation ou pour apporter sans tarder des correctifs.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, au cours de mes séances d'information au ministère de la Défense nationale, je me suis beaucoup intéressée à la gestion financière qu'on y applique partout.

Je crois qu'il est important de dire aux Canadiens que malgré l'ampleur du budget du ministère de la Défense nationale les normes de gestion les plus élevées y sont appliquées. Je serais très heureuse de discuter avec le député des méthodes auxquelles il songe.

J'étudie attentivement le rapport du vérificateur général et j'espère pouvoir revenir sur ce sujet à la Chambre des communes à mesure que les projets évoluent.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire à la ministre. Ce n'est pas seulement moi que ce point préoccupe, mais aussi le vérificateur général, et je serai heureux d'en discuter avec elle quand elle voudra.

Mais passons à la question. Le vérificateur général s'inquiète de ce que la majorité des problèmes observés dans le cas des grands projets d'immobilisations sont créés au cours du projet, au début de son lancement ou aux tout premiers stades de sa mise en oeuvre. D'après le vérificateur général, aucun des projets examinés n'était directement lié à la politique de défense et la plus grande partie de l'équipement ne satisfaisait pas aux besoins opérationnels.

Étant donné la gravité de ce qu'avance le vérificateur général et le fait que le programme que nous sommes actuellement en train d'examiner va être l'un des plus importants au Canada et probablement—sinon le premier—du moins le deuxième ou le troisième projet le plus important du MDN, la ministre pourrait-elle dire à la Chambre en quoi cette accusation que fait le vérificateur général s'applique au Programme de remplacement des hélicoptères Sea King, en particulier au programme d'achat d'hélicoptères EH-101, qui va coûter 4,5 milliards de dollars?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, comme le sait le député, le programme de remplacement des hélicoptères Sea King a été longuement examiné par le comité permanent de la Chambre des communes.

Je n'ai pas le temps, durant la période des questions, d'expliquer en détail la façon dont les spécifications ont été élaborées et les contrats établis, mais je serais tout à fait ravie d'expliquer en détail au député, aux membres de son caucus, ou à tout autre député, comment on a procédé pour les hélicoptères EH-101, et comment il a été décidé de passer contrat. Je le ferai avec plaisir.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est au courant, comme beaucoup de Canadiens, de la situation tragique qui existe à Davis Inlet, au Labrador.

Comment le ministre répond-il à cet appel à l'aide qui vient de là-bas? Quelles mesures entend-il prendre immédiatement, pour le court et le long terme, afin de répondre aux besoins de cette collectivité et surtout des enfants dont la vie est menacée?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les députés et tous les Canadiens sont attristés et profondément troublés par ces jeunes enfants qui reniflent des vapeurs d'essence et utilisent d'autres intoxicants, ainsi que par les conditions qui règnent à Davis Inlet, où ces enfants vivent avec leurs parents.

J'ai discuté longuement de la question avec mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et avec le ministre des Pêches et des Océans, qui représente Terre-Neuve et le Labrador. Hier, j'ai appelé le premier ministre suppléant, M. Winston Baker, en l'absence de M. Wells, pour parler de ce que les deux gouvernements pourraient faire ensemble pour s'attaquer au problème immédiat des conditions de vie à Davis Inlet.

Les députés doivent admettre que la localité, aménagée il y a environ 25 ans, est tout à fait inadéquate pour la population actuelle, qui est environ quatre fois plus importante que celle pour laquelle les infrastructures ont été prévues lorsque le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador y a installé cette population, il y a un quart de siècle.

Nous avons envisagé de réinstaller cette collectivité ailleurs, sur le continent. Le rapport d'un consultant, remis le 18 décembre, recommande au gouvernement d'envisager sérieusement cette possibilité. C'est une solution à long terme.

Il ne faut pas oublier toutefois que la réinstallation précédente, il y a 25 ans, a donné les résultats que nous connaissons. La seule réinstallation n'est donc pas, en soi, la solution du problème.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est à Halifax aujourd'hui pour y rencontrer des fonctionnaires et il rencontrera vraisemblablement des représentants des Innus demain. Les fonctionnaires des deux gouvernements. . .

Des voix: Trop long.

M. Siddon: Monsieur le Président, je croyais que les députés voulaient une réponse détaillée au sujet de cette question très grave.

Je vais conclure. Les représentants des deux gouvernements ont invité les Innus à une rencontre cette semaine et, parmi les diverses possibilités envisagées, ils décideront des mesures à prendre pour résoudre le problème immédiat de l'abus d'intoxicants et des conditions de vie déplorables qui existent dans cette localité.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, c'est l'abus d'intoxicants qui constitue le problème immédiat.

Je voudrais poser une question très précise au ministre, une question que les habitants de Davis Inlet lui poseraient sans doute s'ils étaient ici aujourd'hui. Peuvent-ils avoir leur propre centre et leur propre programme de traitement près de Davis Inlet, fondés sur la culture des clients et dans leur propre langue? Je pense que c'est ce que veulent les gens. Le ministre est-il aujourd'hui en mesure de répondre à cette importante et sérieuse requête de cette population?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai parlé ce matin au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On m'assure qu'il fera une déclaration à ce sujet avant cette heure-ci demain.

Je ferai également remarquer que ces enfants sont sous la tutelle du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, et que la santé, la garde et le bien-être de ces enfants relèvent clairement de la compétence de la province. Quant à savoir s'il faut les retirer de leur village pour les amener dans une localité voisine ou dans un centre plus éloigné, la décision sera prise en consultation avec les chefs innus et avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La désintégration sociale de la communauté innue de Davis Inlet remonte à 1967, année où le gouvernement de Terre-Neuve a forcé ces gens à se réinstaller sur une île isolée, avec l'aide d'un prêtre de l'endroit. Ils ont été coupés de leur mode de vie traditionnel, n'ont pas eu les maisons et les installations d'eau courante qu'on leur avait promises et ont été abandonnés par le gouvernement fédéral, qui savait pourtant qu'il en était responsable aux termes de la Constitution.

Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il refusé de reconnaître sa responsabilité constitutionnelle envers les autochtones de Terre-Neuve, bien que les avis juridiques du ministère de la Justice confirment cette responsabilité depuis 1950?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, plus tard aujourd'hui, nous rendrons publics tous les détails des circonstances à l'origine de cette situation tragique.

Le député devrait repasser son histoire, car il verrait que l'ancienne localité de Davis Inlet, celle qui existait avant 1950, n'était qu'à trois milles de la nouvelle localité de Davis Inlet. Il y a eu une autre tentative de réinstallation plus au nord à la fin des années 1940, mais elle s'est soldée par un échec. Cependant, il est vrai que la faune et les ressources naturelles sont insuffisantes pour assurer la subsistance des habitants de l'île où les deux localités de Davis Inlet sont situées, soit l'ancienne et la nouvelle.

Depuis la Confédération, Terre-Neuve a accepté la responsabilité juridique des Innus qui sont des Indiens non inscrits, qui ont choisi de garder ce statut et de relever de Terre-Neuve et qui n'ont donc pas droit directement aux services offerts par mon ministère.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le 19 février dernier j'ai demandé au ministre que l'on réinstalle les Innus de Davis Inlet. Depuis, les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les Innus eux-mêmes ont étudié les possibilités de réinstallation et en sont venus à la conclusion qu'une réinstallation sur le

continent était la meilleure solution et aussi la plus économique pour cette collectivité.

Quand le gouvernement assumera-t-il enfin ses responsabilités juridiques et morales, engagera-t-il les fonds nécessaires et amorcera-t-il le processus de réinstallation des Innus de Davis Inlet sur la partie continentale du Labrador?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit au député du Labrador il y a un moment. Nous ne voulons pas répéter l'erreur déjà commise. C'est la raison pour laquelle une étude poussée a été menée à ma demande par des consultants. L'étude a révélé qu'une réinstallation pourrait être souhaitable mais qu'elle ne réglerait pas nécessairement les problèmes humains et sociaux qui existent au sein de cette collectivité.

• (1440)

Par conséquent, nous allons trouver une solution appropriée de concert avec les dirigeants inuit ainsi que le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, qui a la responsabilité juridique du bien-être de ces personnes.

* * *

LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Vendredi, le premier ministre doit rencontrer le président Clinton à Washington. On peut supposer qu'ils parleront du différend actuel concernant l'acier. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le premier ministre adoptera la position que le ministre a exposée hier, à savoir que le problème vient de l'industrie canadienne et est de nature patronale-syndicale?

Le premier ministre protégera-t-il et défendra-t-il les intérêts des Canadiens en essayant de conclure un pacte de l'acier visant l'ensemble du continent ou, de façon plus fondamentale, en essayant de négocier la définition d'une subvention?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai voulu hier rectifier ce qu'a dit la députée de Hamilton-Est. Elle attribuait tous les problèmes de l'industrie de l'acier aux droits antidumping qui lui ont été imposés la semaine dernière.

Ce que je voulais dire, c'est que la compétitivité de l'industrie de l'acier a diminué considérablement et que cette baisse équivaut à 100 $ la tonne ou à 20 p. 100 de la valeur du produit. Voilà le problème.

En réponse à la question du député, je compte effectivement aborder la question d'un pacte de l'acier canado-américain avec nos voisins du Sud, comme je l'ai déjà fait. Quant au premier ministre, il a déjà abordé cette question avec l'ancien président, et je suppose qu'il fera de même cette semaine.

Nous souhaitons former un groupe de spécialistes qui sera chargé d'établir les paramètres de ce genre d'entente, ce qui nous permettra de déterminer ensuite si nous pouvons négocier ultérieurement pareille entente.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait qu'un pacte de l'acier canado-américain, à l'instar des accords de libre-échange canado-américain ou nord-américain, est fondamentalement imparfait si les parties ne s'entendent pas sur la définition d'une subvention ou sur un code antidumping. Voilà le vide dans l'accord de libre-échange, le trou noir dans l'accord de libre-échange nord-américain.

Au lieu de parler de la création d'un groupe de spécialistes, le ministre peut-il dire à la Chambre quand le gouvernement réglera, avec les États-Unis et le Mexique, la question fondamentale de la définition d'une subvention et celle de l'établissement d'un code antidumping? Cela fait, les problèmes de l'industrie de l'acier seront chose du passé.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est justement ce que tentent de faire les participants aux négociations de l'Uruguay Round, à Genève.

Mon collègue n'a qu'à examiner les décisions qui ont été prises à ce jour en ce qui concerne la définition d'une subvention et la façon de résoudre les différends à ce sujet pour se rendre compte des progrès énormes qui ont été accomplis.

Pour ce qui est du code antidumping, mon collègue a parfaitement raison. Les États-Unis se sont montrés absolument intraitables à ce sujet. Même si de nombreux pays qui participent aux négociations de l'Uruguay Round essaient d'inciter les États-Unis à modifier leurs dispositions antidumping, l'industrie et le congrès américains ne se sont pas montrés favorables à pareils changements. Nous continuons d'exercer des pressions en ce sens, et je remercie le député de son appui dans ce dossier.

Il est difficile d'amener les États-Unis à se raviser, même dans le cadre de négociations multilatérales où de nombreux autres pays nous appuient.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le ministre sait que le revenu agricole devrait chuter d'environ un milliard de dollars cette année, ce qui représenterait une baisse d'à peu près 21 p. 100. Aujourd'hui, nous apprenons qu'il y a eu 421 faillites dans le secteur agricole et les services connexes l'an dernier.

Des milliers de producteurs se retrouvent dans une situation désespérée, ce qui explique en partie pourquoi plus de 13 000 agriculteurs ont participé à une manifestation à Saskatoon, la semaine dernière.

Quelles mesures le ministre envisage-t-il de prendre pour aider les agriculteurs à rester sur leur ferme et préserver la vie rurale?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il n'y a pas que des mauvaises nouvelles. Le député sait fort bien que la Commission canadienne du blé vient d'augmenter les paiements pour l'orge et que nous avons conclu une entente avec le Saskatchewan, il y a environ deux semaines, grâce à laquelle de nouveaux fonds seront injectés dans cette province et une somme supplémentaire de 260 millions de dollars sera versée aux programmes de soutien du revenu agricole cette année.

Le député doit savoir que, même s'il ne faut pas s'attendre à une forte augmentation des prix, les ventes de céréales, elles, devraient s'accroître et, dans l'ensemble, les programmes fédéraux et provinciaux devraient consentir une somme nette de plus de 2 milliards de dollars aux agriculteurs au cours de l'année civile en cours.

Nous avons l'intention de multiplier les efforts, à tous les niveaux de gouvernement, comme l'a fait le premier ministre par le passé, pour tenter de majorer le cours des céréales sur les marchés internationaux.

Je le répète, même si certaines questions préoccupent et continueront de préoccuper les agriculteurs tant que nous n'aurons pas conclu d'ententes sur le commerce extérieur, il n'y a pas que des mauvaises nouvelles en ce qui concerne le revenu des agriculteurs pour l'an prochain.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je veux revenir sur le programme d'aide négocié avec la Saskatchewan. Les nouveaux fonds que le gouvernement fédéral injectera dans ce programme ne totalisent qu'environ 20 millions de dollars. Même si les agriculteurs sont toujours reconnaissants de l'aide qui peut leur être fournie, il convient de noter que, par la même occasion, le gouvernement réduit de 70 millions de dollars l'aide au transport des céréales qui sera accordée cette année aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. C'est donc dire que le gouvernement donne d'une main et reprend de l'autre. Cet exemple illustre bien toute l'hypocrisie qui transpire de la politique agricole du gouvernement.

Encore une fois, je demande au ministre de l'Agriculture ce que son gouvernement entend faire pour aider les agriculteurs à rester sur leur ferme et préserver la vie à la campagne.

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député doit choisir. Nous avons beaucoup fait pour contenir les dépenses gouvernementales. Nos efforts ont mené à une réduction des taux d'intérêt pour les agriculteurs, et le député n'est pas sans savoir que le moindre point de pourcentage retranché des taux d'intérêt fait épargner des centaines de millions de dollars aux agriculteurs.

Le député sait également que les coûts des intrants agricoles n'ont pas augmenté dans certains domaines et qu'ils ont même diminué dans certains cas. Ce printemps, le prix de cinq produits chimiques sera maintenu au même niveau que l'an dernier.

Je le répète, la situation est très difficile. Nous offrons énormément d'aide financière. Le député aura observé dans l'exposé économique de décembre dernier, que la réduction des programmes de soutien du revenu est l'une des trois questions que le ministre des Finances n'a pas abordées. Les programmes sont restés inchangés.

On peut donc en conclure que le gouvernement est bien disposé à faire l'impossible pour aider les agriculteurs à traverser une période très difficile.

* * *

LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, 12 000 personnes ont été mises à pied dans l'industrie de l'acier. Les mesures commerciales prises récemment feront sûrement augmenter ce nombre. L'accord sectoriel sur l'acier, que nous avons proposé et défendu, a été rejeté par les États-Unis.

Le ministre nous parle maintenant d'un comité de spécialistes, mais il n'a fait aucune proposition précise. Les initiatives du gouvernement sont des échecs patents.

Si le ministre a tellement confiance dans le mécanisme de règlement des différends, pourquoi créerait-il un comité de spécialistes pour étudier un problème qu'il connaît déjà?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le groupe spécial de règlement des différends est là pour s'occuper du problème, c'est-à-dire les mesures antidumping dont on a découvert l'existence la semaine dernière. Mon ami est sûrement d'accord pour dire que grâce à l'Accord de libre-échange c'est une amélioration par rapport à ce qui existait avant.

Mon collègue dit vouloir un accord canado-américain sur l'acier. J'aimerais bien, moi aussi, que nous ayons un tel accord. L'industrie apprécierait également. Nous sommes tous du même avis là-dessus. Nous devons cependant nous entendre avec les autres parties, soit l'industrie américaine et le gouvernement des États-Unis.

Comme point de départ pour en venir à cette entente, nous avons proposé qu'un groupe de spécialistes étudie la proposition et obtienne un certain appui de la part des États-Unis grâce à cette étude. C'est ainsi que nous pourrons atteindre l'objectif que nous visons tous les deux, mon collègue et moi.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, en attendant que le groupe d'experts règle le différend et que le ministre forme son comité de spécialistes, l'industrie de l'acier a le temps de disparaître.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie et porte sur les emplois canadiens dans les secteurs de l'acier et autres qui seront créés grâce au projet Hibernia puisque le Canada en est devenu un important investisseur et en fait, en actionnaire.

En 1992, dans une lettre qu'il m'a adressée, son prédécesseur écrivait: «J'ai ordonné qu'une étude systématique soit faite pour veiller à ce que les sociétés et les travailleurs canadiens puissent participer pleinement à la gestion, à la conception, à la construction et à l'exploitation du projet.» L'an dernier, Algoma Steel a perdu un contrat aux mains d'un concurrent de Belgique.

• (1450)

M. le Président: Je demande au député de bien vouloir poser sa question.

M. Butland: Le ministre va-t-il déposer l'étude dont a parlé son prédécesseur et agir immédiatement pour remplir la promesse qu'il avait faite de maximiser les emplois et le contenu canadiens et notre participation dans Hibernia?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député n'ignore sûrement pas les mesures prises par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia pour remédier à certains problèmes relatifs aux exigences s'appliquant à l'acier, exigences de contenu canadien par rapport au contenu européen.

Par suite de l'enquête de mon prédécesseur et de la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia, il a été décidé que presque toutes les barres d'armature utilisées dans la construction de l'embase-poids d'Hibernia devront avoir été produites et achetées au Canada.

Comme le député le sait pertinemment, on vise à atteindre entre 55 et 60 p. 100 de contenu canadien; en outre, on fera appel à la main-d'oeuvre et aux matériaux canadiens dans les contrats d'une valeur totale de trois milliards de dollars qu'accordera la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia.

À condition d'avoir l'expertise et la capacité de mener les travaux à terme, ce qui est très important, les compagnies canadiennes pourront faire des soumissions pour les travaux d'Hibernia. C'est ainsi qu'on a procédé par le passé, et c'est ainsi qu'on procédera dans l'avenir.

* * *

[*Français*]

COMMUNICATION-QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Depuis 1986, la population québécoise peut obtenir des réponses à ses questions de nature fédérale en communiquant avec le réseau de Communication-Québec. Aujourd'hui, le groupe Communication-Canada veut abolir ce service sans consulter les députés fédéraux québécois.

Est-ce que le ministre peut dire aujourd'hui si c'est lui qui a demandé au groupe Communication-Canada de ne pas renouveler cette entente et d'abolir ce service? Les députés fédéraux québécois, et surtout les conservateurs, vous demandent de mettre un gel sur cette décision dégueulasse!

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je peux assurer mon collègue que je n'ai jamais demandé à mon ministère d'abolir cette entente modèle.

[*Traduction*]

D'ailleurs, mon ministère a conclu des ententes avec toutes les provinces et tous les territoires et elles font toutes l'objet d'un examen en ce moment. J'ai demandé à mes fonctionnaires de mettre en suspens les modifications qu'ils voudraient leur apporter en attendant que

nous ayons trouvé le meilleur moyen de donner le meilleur service possible aux Canadiens au moindre coût pour le Trésor public.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, depuis de nombreuses années, la garde côtière dispose de trois aéroglisseurs sur la côte ouest, mais comme nos hélicoptères Labrador, ceux-ci arrivent maintenant à la fin de leur vie utile et, souvent, ils ne peuvent pas sortir en raison d'ennuis mécaniques.

Lors de la dernière vague de froid qui, bien sûr, est un événement rare sur la côte ouest, un seul aéroglisseur était en état de marche et les autorités craignaient de le laisser sortir de peur qu'il soit endommagé. Le gouvernement prévoit-il remplacer ces véhicules vétustes et, si oui, quand?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue peut avoir l'assurance que les services de recherche et de sauvetage sur la côte ouest et partout ailleurs au Canada sont pleinement opérationnels en ce moment. Nous sommes en train d'évaluer les besoins en véhicules de recherche et de sauvetage. Nous examinons l'utilité des aéroglisseurs. Nous savons que ces véhicules sont très bien vus dans la plupart des régions du Canada. Nous sommes en train d'examiner la situation pour être certains d'acquérir, au meilleur coût possible aux yeux des contribuables, le meilleur matériel possible pour continuer de fournir de bons services de recherche et de sauvetage partout au Canada.

* * *

LA JUSTICE

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le système judiciaire canadien ne parvient pas à protéger les femmes de leurs anciens amis et maris qui les suivent, les harcèlent et les menacent.

Trois meurtres récents au Manitoba ainsi que d'autres meurtres ailleurs au Canada ont été commis par des hommes sous le coup d'ordonnances leur interdisant d'approcher des victimes. Dans au moins deux des cas, les meurtriers ont utilisé des armes à feu qui auraient dû leur être enlevées.

Quand le ministre fera-t-il quelque chose à ce sujet? Pourquoi n'apporte-t-il pas au Code criminel des modifications pour protéger les femmes de tels actes de violence?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que mon collègue soulève un point qui est assez important. En effet, si on examine le Code criminel, il y a des dispositions qui existent, dont les articles 177, 264, 372 et 423 qui permettent aux officiers, aux policiers ainsi qu'aux tribunaux d'intervenir.

Je comprends que l'administration de la justice est laissée aux gouvernements provinciaux. Il est donc important pour nous de s'assurer d'identifier le pourquoi de ce système et les articles du Code criminel qui peuvent s'appliquer dans certains cas, comme celui qu'il vient de mentionner. Malheureusement, de tels phénomènes se produisent.

J'ai mentionné hier, et je le répète aujourd'hui, que notre gouvernement a l'intention de réagir rapidement là-dessus. Nous révisons actuellement ces articles du Code criminel et nous allons agir rapidement pour présenter à la Chambre, si nécessaire, une législation à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, la police dit ne pas pouvoir intervenir tant que la victime n'a pas été blessée. Les victimes de harcèlement avec menaces vivent dans la peur.

Et si les dispositions pertinentes figuraient dans le Code criminel en ce moment—ce qui ne fait certes pas l'unanimité—comment le ministre de la Justice s'y prendrait-il pour forcer tous les procureurs généraux du Canada à intervenir?

Pourquoi le ministre de la Justice ne modifie-t-il pas tout simplement la loi pour que la question ne se pose pas et que l'on ne mette pas en péril la vie d'autres Canadiennes? Va-t-il proposer une telle modification sur-le-champ, avant la prorogation de la Chambre en tout cas?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai déjà mentionné que j'étais inquiet autant qu'il peut l'être de ces malheureux événements. J'ose espérer que, avec la collaboration de mon collègue et des autres partis de cette Chambre, l'on arrivera à présenter si nécessaire des amendements qui

vont également permettre à la fois aux gens de se sentir en sécurité. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, mais il faut aussi s'assurer que les droits individuels sont respectés.

J'ai assuré mon collègue et je le réassure encore, que nous allons réagir. J'ai d'ailleurs demandé à mes fonctionnaires d'examiner l'ensemble de ces dispositions du Code criminel pour voir les améliorations qu'on pourrait y apporter.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Il a annoncé en décembre, au Québec, que les pêcheurs qui n'avaient pas utilisé leur permis pour le poisson de fond au cours des deux dernières années se les verraient retirer, ce qui a scandalisé et révolté les pêcheurs côtiers de la région atlantique, à tel point qu'ils se sentent contraints de poursuivre son ministère en justice pour faire infirmer cette décision on ne peut plus surprenante.

Le ministre est-il prêt à admettre, maintenant, que cette décision était une erreur regrettable et que les pêcheurs côtiers reconnus ne perdront pas leur licence du fait de cette politique absurde?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je pense que tous les gouvernements provinciaux et tous ceux qui connaissent cette question sont d'accord pour dire qu'il y a une énorme surcapacité de pêche et de transformation du poisson dans la région atlantique. C'est certainement clair pour tout le monde.

Lorsque le groupe de gestion du poisson de fond de l'Atlantique a été annoncé et accepté par tous ceux qui étaient présents, une des dispositions prévoyait que les permis de pêche au poisson de fond inutilisés depuis deux ans, ceux en vertu desquels on n'a pas pris une seule livre de poisson, seraient révoqués cette année afin d'essayer de mettre un peu d'ordre dans la situation chaotique des permis de pêche dans la région atlantique.

Comme toujours, les questions sont bien plus compliquées qu'elles ne semblent au premier abord, et c'est le cas ici.

Des voix: Coupez!

M. Crosbie: Si vous ne voulez pas entendre ma réponse, ne me posez pas de question.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, personne ne dit qu'il n'y a pas surcapacité de pêche.

• (1500)

Mais le ministre sait que la raison pour laquelle ces permis n'ont pas été utilisés c'est qu'il n'y a pas eu de poisson à prendre ces deux dernières années. Les pêcheurs ne faisaient qu'appliquer la politique d'octroi de permis du gouvernement telle que prévue.

Pour les pêcheurs, cette décision n'est rien moins qu'un abus de confiance. Cette décision stupide va faire augmenter. . .

M. le Président: Vu l'heure, le député pourrait peut-être poser sa question.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Seule une retraite totale est acceptable. Le ministre reviendra-t-il, aujourd'hui, sur sa décision de retirer ces permis de pêche au poisson de fond?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député n'a pas tous ses esprits s'il pense que je vais battre totalement en retraite. Je n'ai jamais fait cela de ma vie et je ne vais pas commencer maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Si les excités de l'autre côté me laissent. . .

M. le Président: Je regrette, nous devons poursuivre.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Elle concerne le Programme d'aide au transport des céréales fourragères, qui était conçu à l'origine pour niveler le coût des céréales fourragères pour tous les agriculteurs au Canada.

Toutefois, le projet actuel qui vise à appliquer la réduction de 10 p. 100 déformera cette notion de coût nivelé des céréales fourragères. Certains agriculteurs perdront 6 $ la tonne tandis que d'autres ne perdront rien.

Le ministre de l'Agriculture adoptera-t-il la proposition de rechange qui sera équitable et qui obligera chaque agriculteur du Canada à perdre le même montant d'argent à cause du programme de péréquation?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette question m'a été posée par la Fédération de l'agriculture du Nouveau-Brunswick. Nous avons dit à ce moment-là et nous disons maintenant que nous sommes disposés à examiner une proposition de ce genre, afin que les réductions des dépenses se fassent de manière à ce que tous les agriculteurs soient traités aussi impartialement et équitablement que possible.

Je remercie le député de sa suggestion. Nous serons certainement disposés à l'étudier.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est soulève la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, tout à l'heure, pendant la période des questions, le ministre du Commerce extérieur a laissé entendre que j'avais déformé les faits hier, pendant la période des questions, en disant que 10 000 personnes. . .

M. le Président: Premièrement, il aurait fallu soulever la question de privilège hier, dès que cela a été dit. Deuxièmement, je peux difficilement voir en quoi il s'agit d'une question de privilège, même aujourd'hui.

Mme Copps: Monsieur le Président, il a dit cela tout à l'heure. C'est la première occasion qui m'est offerte de soulever la question de privilège.

Monsieur le Président, les 10 000 habitants de ma circonscription qui ont perdu leur emploi au cours des trois dernières années n'apprécient guère que le ministre répande de l'information erronée à ce sujet. Les députés d'en face peuvent trouver ça drôle, mais pour ces 10 000 personnes, il n'y a vraiment pas de quoi rire.

M. le Président: La députée se plaint du mot «déformation» qui est dit pendant le débat. Étant donné les circonstances dans lesquelles il a été dit, je ne vois vraiment pas où est la question de privilège.

Si la députée veut porter plainte, il y a d'autres endroits pour le faire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI N^{O} 2 DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 1, 2, 3 et 4.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer aujourd'hui à ce débat.

Je veux parler de certains secteurs dont on ne discute pas toujours à la Chambre. Il s'agit principalement des secteurs concernant l'agriculture et, en général, le Canada rural.

On dépense à peu près un milliard par année pour l'agriculture au Canada. Depuis 8 ou 9 ans, nous avons versé directement à l'agriculture quelque chose de l'ordre de 16 milliards de dollars. Le problème est que, bien qu'on ait versé d'énormes sommes d'argent, dans la seule Saskatchewan il y a encore quelque 1 500 agriculteurs qui quittent la terre tous les ans, et c'est la même chose dans les autres provinces.

La question à laquelle il faut répondre est la suivante: quelle orientation allons-nous prendre en ce qui concerne l'agriculture dans notre pays? Le gouvernement n'a pas donné d'indication claire en dehors du fait qu'il est disposé à dépenser de l'argent pour l'agriculture, habituellement à des moments où il lui est commode d'aider des députés à se faire réélire ou lorsqu'il veut aider l'industrie agro-alimentaire qui va chasser de leurs terres les familles d'agriculteurs et détruire les localités rurales.

Le fait est que le gouvernement ne comprend pas ce qui se passe actuellement dans notre pays et qu'il ne s'en rend pas compte. C'était absolument manifeste hier quand j'ai interrogé le premier ministre au sujet des problèmes de l'agriculture. Je veux citer le hansard d'hier quand le premier ministre a déclaré dans sa réponse à ma question:

> Le gouvernement a mis en oeuvre le programme d'assurance du revenu brut ainsi que le compte de stabilisation du revenu net. Ces deux programmes soulèvent l'admiration des agriculteurs de la Saskatchewan.

Je ne connais personne en Saskatchewan ou dans notre pays qui admire le RARB. Cela révèle une incompréhension totale, une ignorance absolue de la question. Je ne le reproche pas au premier ministre. Il est manifestement mal conseillé par son nouveau ministre de l'Agriculture.

Jusqu'au dernier remaniement ministériel nous avions trois ministres de l'Agriculture. Que s'est-il passé après ce dernier remaniement? Nous en avons perdu un. Le ministre d'État responsable de l'Agriculture, celui qui est chargé de l'agriculture au Québec, est maintenant ministre de la Justice. Je doute fort que ce ministre va passer beaucoup de temps à s'occuper d'agriculture. Il va en consacrer davantage à la justice parce que c'est un portefeuille important. Il y a de nombreux secteurs de l'agriculture qui posent des problèmes. Et nous n'avons plus qu'un ministre de l'Agriculture.

À mon avis, le gouvernement prend une nouvelle orientation. Il montre qu'il se désintéresse de l'agriculture. Le fait qu'il ne laisse qu'une seule personne comme ministre de l'Agriculture dans notre pays alors que ce secteur a tant de besoins et d'exigences est assurément de mauvais augure pour l'avenir de l'agriculture canadienne.

Dans sa réponse à ma question, le premier ministre a ajouté, et je cite

> Mon collègue devrait savoir que, depuis huit ans, le gouvernement a augmenté l'aide aux agriculteurs, notamment les agriculteurs de l'Ouest, de 650 p. 100.

C'est également vrai. Mais la façon dont le gouvernement a investi dans l'agriculture a de quoi vexer nos agriculteurs, les gens de nos campagnes et ceux de nos villes, nos contribuables, car il a en fait gaspillé de l'argent. Il a gaspillé des milliards et des milliards de dollars. Et le premier ministre ose encore affirmer que le Régime d'assurance-revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net soulèvent l'admiration des agriculteurs de la Saskatchewan. C'est on ne peut plus faux.

Il ne faut pas consacrer plus d'argent au secteur agricole, il faut le dépenser à meilleur escient. Le Régime d'assurance-revenu brut équivaut à mettre une corde autour du cou d'un agriculteur grimpé sur un escabeau et à obliger celui-ci à descendre d'un degré chaque année. C'est la mort lente de la ferme familiale au Canada. Quand ce genre de programme accorde à quelques agriculteurs un chèque d'un montant suffisant pour leur permettre d'acheter la moitié d'un lot d'un mille carré de terrain et à d'autres un chèque qui ne couvre même pas leurs dépenses en carburant, c'est qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Ce programme comporte de criantes lacunes.

Notre parti estime que nous devons d'abord et avant tout fixer clairement notre objectif. Cet objectif, c'est le maintien de fermes familiales et de collectivités rurales qui soient viables. On n'y parviendra pas avec la série de programmes mis de l'avant par le gouvernement d'en face. La semaine dernière, à Saskatoon, les 13 000 agriculteurs et plus réunis—pas uniquement des agriculteurs, mais aussi des gens venant de secteurs urbains, et pas seulement des habitants de la Saskatchewan, mais aussi de l'Alberta et du Manitoba—ont dit haut et fort qu'ils ne voulaient rien savoir du Régime d'assurance-revenu brut, que ce soit en Saskatchewan, en Alberta ou au Manitoba. Le fait est que les programmes d'aide à l'agriculture actuellement en vigueur ne répondent pas à nos besoins.

• (1510)

Soit dit sans vouloir l'offenser, hier, le premier ministre m'a donné une réponse facile, une réponse qui ferait la risée de tous ceux qui ont quelques notions d'agriculture. C'est malheureux: il semble avoir suivi le conseil de son ministre de l'Agriculture.

Pour l'agriculture et pour les régions rurales du Canada en général, nous devons poursuivre trois objectifs sous-jacents: nous devons d'abord réaliser que le secteur des ressources primaires de ce pays, secteur fondamental, dépend de la préservation des régions rurales du Canada, qu'il s'agisse de l'agriculture, des pêches, de l'exploitation forestière ou des mines dans les régions du Canada où l'exploitation minière est possible.

Ce gouvernement n'a pas reconnu cette réalité. Nous avons assisté à la destruction de l'industrie de la pêche au large des côtes de Terre-Neuve et aux ravages que cette disparition cause dans cette province; nous avons entendu les observations du premier ministre qui révélaient une totale ignorance de ce qui se passe dans l'Ouest.

Tant que nous refuserons de reconnaître que le secteur des ressources primaires est primordial, ces régions connaîtront des difficultés et le gouvernement devra effectuer des paiements d'urgence et trouver les sommes nécessaires pour aider les gens de ces régions. Lorsque nous élaborons des politiques en matière d'agriculture, nous devons le faire en visant la préservation de ces collectivités rurales et la sauvegarde des familles d'agriculteurs.

Dans ma région du pays, si quelqu'un veut exploiter 10, 12 ou 15 sections de terrain, il peut le faire, mais il ne doit pas espérer que le gouvernement l'aidera à conserver cette terre et à racheter d'autres fermes. Nous voulons un programme qui permettra de dépenser plus sagement. Nous avons peu d'argent à dépenser et nous dépensons déjà beaucoup plus que nous le devrions à l'heure actuelle, compte tenu du déficit. Nous pourrions répartir beaucoup plus efficacement les sommes que nous consacrons maintenant à l'agriculture, le faire de telle sorte qu'elles obtiennent de meilleurs résultats et servent à constituer une infrastructure beaucoup plus solide, si seulement nous admettions que le secteur des ressources primaires

est fondamental pour le Canada rural et si nous élaborions un programme afin de préserver les collectivités rurales et les familles d'agriculteurs de l'ouest du Canada.

Deuxièmement, il nous faut coordonner ces programmes. Nous avons le programme Développement des collectivités dirigé par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest qui relève maintenant d'un autre ministre. Ces deux programmes visent parfois des objectifs contradictoires. Il y a chevauchement, chevauchement de la bureaucratie et des sommes d'argent qui sont échangées, parfois dans des buts opposés.

Nous avons besoin d'une véritable coordination des programmes au Canada. En fait, ce dont nous avons besoin au pays, à mon avis, c'est d'un ministre des affaires rurales qui serait responsable de toutes les questions rurales et dont relèveraient le ministre de l'Agriculture, le ministre des Pêches et des Océans, le ministre des Forêts et un ministre de l'exploitation minière et du développement du Nord canadien. Voilà ce qu'il nous faudrait, monsieur le Président. Ici à la Chambre, si vous voulez vous adresser à la personne responsable des affaires rurales, vous ne pouvez pas le faire, il n'y en a pas.

C'est la voie dans laquelle devra s'engager le gouvernement actuel, ou tout autre gouvernement, pour peu qu'il fasse preuve de bon sens. Je vois qu'il ne me reste pas beaucoup de temps.

Il y aurait lieu d'apporter un troisième changement, et cela concerne le fait que, par le passé, les programmes étaient créés à Ottawa par les gouvernements fédéraux, leurs fonctionnaires et d'autres politiciens, puis imposés aux régions. Je sais que lorsque nous tenions des audiences en vue de l'élaboration de la politique agricole du Nouveau Parti démocratique, des groupes venaient nous dire régulièrement qu'ils souhaitaient pouvoir bénéficier de tel ou tel programme, mais qu'ils devaient changer les règles ou leur façon de les appliquer pour pouvoir obtenir de l'aide financière, et que même lorsqu'ils obtenaient de l'argent, ils ne pouvaient jamais l'utiliser de façon aussi profitable qu'ils l'auraient pu s'ils avaient été plus libres d'agir à leur guise.

Il nous faut un gouvernement qui facilite l'aide aux collectivités, à des organisations de base populaire capables de créer leurs propres programmes, et un gouvernement qui aide à leur développement. Les programmes doivent être créés non pas par Ottawa mais par les régions; les initiatives doivent émaner des régions. Ce serait la façon logique de procéder, mais ce n'est pas ainsi que le gouvernement actuel voit les choses.

En terminant, je tiens à dire que nous devons faire en sorte que le secteur des ressources primaires joue un rôle de premier plan dans l'avenir des régions rurales au Canada; nous devons coordonner nos programmes, avoir un ministre des Affaires rurales et un gouvernement qui facilite les programmes fédéraux sans pour autant les diriger. Le gouvernement pourrait ainsi économiser de l'argent, réduire le déficit, assurer de meilleurs emplois et une meilleure qualité de vie dans les régions rurales au Canada.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, pendant qu'on débat ce projet de loi du gouvernement fédéral portant affectation de crédits, on ne peut s'empêcher de songer, ne serait-ce qu'un instant, que des élections auront lieu dans quelques mois et que le gouvernement actuel laissera le Canada dans un fort piètre état lorsqu'il dissoudra bientôt le Parlement.

Ce projet de loi vise à demander au Parlement d'approuver l'emprunt de 8,2 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent. Cela amène évidemment à se demander si le gouvernement gère les ressources humaines et les richesses naturelles de notre pays dans l'intérêt public.

On ne peut s'empêcher de comparer le Canada tel qu'il se présente aujourd'hui, à la veille de la dissolution du Parlement, avec le Canada dont le gouvernement a hérité en 1984. À cette époque, la situation économique du Canada était bonne et allait en s'améliorant. L'attitude des Canadiens était positive. Ceux-ci avaient confiance dans l'avenir. Dans l'ensemble, le Canada faisait bonne figure. En moins de neuf ans, le gouvernement conservateur a réussi à transformer complètement la situation.

Évidemment, quand on compare le Canada de 1993 avec celui de 1984, la première chose qui vient à l'esprit, c'est la situation économique qu'a créée le gouvernement. Aujourd'hui, un bon million et demi de Canadiens sont en chômage et davantage de gens se cherchent un emploi. C'est là un gaspillage éhonté de ressources humaines.

Le gouvernement ne semble pas avoir la compétence, la compassion, le courage ni même le désir d'y remédier convenablement. Il s'ensuit qu'un nombre croissant de personnes épuisent leurs prestations d'assurance-chômage et se rabattent sur l'aide sociale pour survivre et que le désespoir est tel que des soutiens de famille qui

sont sans travail épluchent chaque jour les petites annonces, frappent sans cesse à la porte d'employeurs potentiels pour rentrer finalement chez eux épuisés, déçus et découragés.

Tel est le Canada de 1993 selon le modèle et le moule imposés par l'actuel gouvernement conservateur. La situation a encore empiré avec la dernière mesure qui a été soumise au Parlement et qui vise à restreindre l'accès aux prestations d'assurance-chômage pour ceux qui ont le malheur de devenir chômeurs.

• (1520)

On a du mal à comprendre que le gouvernement fédéral lutte contre le chômage en s'attaquant aux chômeurs plutôt qu'en établissant des programmes de création d'emplois, qui auraient le mérite d'améliorer pendant quelque temps au moins la situation de l'emploi au Canada. La mesure proposée à l'égard de l'assurance-chômage est odieuse et répugnante aux plans humain, social et économique.

En outre et au-delà de la nécessité de développer les ressources humaines sur une base quotidienne, on peut percevoir une autre tendance inquiétante. C'est-à-dire qu'alors qu'on entend très souvent parler de l'importance pour les Canadiens de la formation et du recyclage, du développement des compétences et de l'acquisition de connaissances plus poussées et de compétences supérieures, lorsque vient le moment d'avoir accès aux programmes et autres moyens de formation, de recyclage et d'apprentissage de ce genre, ceux qui essaient de bénéficier de ces programmes se font dire au guichet où ils s'adressent que les fonds sont épuisés.

D'une part, on vous encourage à faire ce qu'il faut, pour ainsi dire, et de l'autre, quand vous essayez de profiter de l'occasion qui vous est offerte et que vous vous adressez au Centre d'emploi du Canada pour devenir apprenti ou pour vous recycler ou que sais-je encore, on vous répond que vous risquez d'attendre six mois ou plus car on n'a pas les fonds. Ce qui se dit à Ottawa est bien différent de ce qui se passe à Toronto et le fossé s'élargit de manière alarmante.

La fibre socio-économique des collectivités de notre nation se détériore. Le découragement s'installe et les gens abandonnent tout espoir. Il n'est pas étonnant que dans un tel climat la violence et l'insécurité menacent les membres de notre société, et plus particulièrement les femmes et les enfants, comme nous l'apprennent quotidiennement les journaux.

De toute évidence, les choses vont mal et quelque chose échappe à ce gouvernement qui est apparemment incapable de voir qu'il y a un lien entre la situation socio-économique de ce pays et celle de ses habitants. Nous n'avons jamais vu auparavant autant de violence, de meurtres et de viols. De façon générale, nous n'avons jamais vu le genre de violence familiale dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Et pour empirer la situation, les conversations que nous avons le week-end dans nos bureaux de circonscription et les visites que nous y recevons nous dressent le tableau de jeunes qui ont une assez bonne éducation et qui sont bien équipés pour la vie, ayant fait des études à l'université ou dans un collège d'arts appliqués, et qui ne trouvent pas de travail une fois leurs études terminées.

Il n'y a rien de plus déprimant pour un jeune que de terminer ses études et ne pas être en mesure de trouver un emploi. C'est démoralisant. C'est là une question qu'une fois de plus le gouvernement ne semble pas être en mesure de régler dans le cadre de sa politique économique. Pour la première fois probablement depuis de nombreuses décennies, les jeunes ne peuvent envisager l'avenir avec confiance et sont incapables d'espérer se bâtir une vie agréable sur le plan socio-économique comme les générations précédentes ont réussi à le faire.

Dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement a également décidé de supprimer des institutions qui servent fort bien notre pays. Le temps ne me permet pas de vous donner des détails à ce sujet, mais, chose certaine, je dois vous rappeler, monsieur le Président, l'annulation du Programme de contestation judiciaire, ainsi que l'élimination du Conseil économique du Canada, du Conseil des sciences du Canada, de la Commission de la réforme du droit et de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales.

En terminant—et je voudrais avoir quelques minutes de plus à ma disposition, mais vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé—je voudrais maintenant me pencher sur la question des ressources nationales, mais je devrai attendre l'étape de la troisième lecture.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, nous sommes maintenant en février. En décembre, j'avais pris la parole pour faire remarquer que le mini-budget—comme on l'appelle—n'avait pas permis de répondre à certains besoins dans la circonscription de Mont-Royal. Rien n'a changé depuis.

Je prends de nouveau la parole aujourd'hui. Dans ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le gouvernement indique qu'il souhaite emprunter 8,2 milliards de dollars pour la réalisation de travaux publics et à des fins d'ordre général. Cela ne va pas aider à répondre aux besoins dont me font part mes électeurs qui viennent me

voir à mon bureau, que je rencontre dans les magasins, dans la rue, ou chez eux.

Je rappelle encore une fois au gouvernement qu'il n'a toujours pas répondu aux nombreux besoins pourtant réels des habitants de Hampstead, Côte-Saint-Luc, Snowdon, Côte-des-Neiges ou de la ville de Mont-Royal. Nombre de résidences dans ma circonscription affichent encore le signe «à louer», certains disent «Monsieur à louer». Des milliers d'emplois ont été perdus ces dernières années, et n'ont jamais été retrouvés.

Les jeunes songent encore à quitter la province par crainte de sombrer dans la pauvreté s'ils restent sans emploi. Je leur ai dit de ne pas perdre espoir. De faire du bénévolat pendant qu'ils cherchent un emploi. Perdre l'espoir, c'est en effet ne plus avoir confiance en l'avenir. Voilà ce que je leur ai dit.

La grande erreur du mini-budget est qu'il n'a rien changé aux programmes mis en place par le gouvernement Mulroney, qui sont fondés sur l'idée d'une économie de percolation, et ce qui est plus important, n'a rien fait pour redonner espoir aux gens et leur accorder la priorité—termes que j'ai employés bien avant qu'ils ne soient à la mode et bien avant que M. Clinton n'emploie ces mêmes termes qui semblent être à présent de mise dans le langage politique.

J'ai dit qu'il était important de toujours penser à l'avenir et que ce qui manquait au gouvernement, c'était une vision et un engagement en ce qui concerne l'avenir de la population, envers les chômeurs qui veulent travailler, envers les personnes âgées et leurs familles qui tentent simplement de joindre les deux bouts, envers les jeunes qui cherchent l'occasion d'entrer sur le marché du travail et de gagner leur vie au Canada.

Je doute que le Canada puisse représenter à peine davantage qu'une série de bilans aux yeux du gouvernement fédéral. Le gouvernement n'a pas voulu tenir compte de la dette et du déficit sur le plan humain, pour concentrer ses efforts sur l'aspect financier. Or, l'abandon des priorités sociales n'affaiblit pas seulement le tissu social, mais il diminue aussi le sentiment d'appartenance et de participation, il réduit l'espoir et donne l'impression que le gouvernement n'accorde pas la priorité aux Canadiens. Les gens se sentent moins en mesure de livrer la concurrence quand ils se sentent tellement diminués face à une nouvelle économie.

Il y aura des élections cette année et la vérité sur le gouvernement conservateur éclatera au grand jour; on constatera qu'il n'a pas su faire preuve de compassion ni accorder la priorité aux Canadiens, en leur donnant des outils et pas seulement de belles paroles, mais bien des outils pour sortir gagnants de la concurrence économique. J'ai déclaré à mes électeurs à cette occasion et je le répète maintenant: «Soyez confiants, restez confiants et allez de l'avant.» Il n'est pas trop tard pour veiller à ce que le Canada reste un pays généreux, humain et, bien sûr, concurrentiel. Ce sont des qualités compatibles et il est logique de vouloir atteindre cet objectif.

• (1530)

Encore une fois, je voudrais m'arrêter particulièrement sur la communauté artistique et culturelle à laquelle s'en prend le gouvernement. Dans son premier exposé économique de 1984, le gouvernement conservateur a effectué des coupes de 122,5 millions de dollars dans le secteur de la culture. Dans ce que, nous l'espérons, sera leur dernier exposé économique, une autre coupe de 80 millions de dollars devrait être effectuée au cours des deux prochaines années. On nous annonce cela à peine deux semaines après que le président du Conseil du Trésor a infligé à ce secteur une réduction de 2 p. 100, ce qui représente la coquette somme de 11,8 millions de dollars.

Il est vraiment honteux de voir le Conseil du Trésor décider ainsi de l'avenir du secteur de la culture et des spectacles au Canada.

De plus, tous les ministères et organismes du gouvernement, dont ceux qui s'occupent du secteur culturel, font face à une réduction de 3 p. 100 de leur budget de fonctionnement. Qu'est-ce que cela signifie? La Conférence canadienne des arts estime que les compressions budgétaires fédérales représentent une perte de 8 400 emplois pour les deux prochaines années. Elle arrive à ce résultat en partant du postulat que, d'après Statistique Canada, chaque million de dollars investi dans le secteur culturel crée en moyenne 105 emplois. Par conséquent, une perte de 80 millions en subventions et contributions devrait entraîner une perte de 8 400 emplois. Plus, ne l'oublions pas, des emplois d'imprimeurs, d'électriciens et d'ingénieurs qui gagnent tous leur vie indirectement grâce aux groupes artistiques et culturels, et qui risquent eux aussi d'y perdre.

Cela veut dire que les programmes d'octroi de subventions comme le Programme d'initiatives culturelles, le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition et le Programme d'appui aux musées, de même que les subventions du Conseil des Arts du Canada et de Télécom, sont assujettis à la réduction de 10 p. 100 imposée par les conservateurs.

Il y a deux ans, en se serrant la ceinture, le ministre des Communications avait réduit de 2 millions de dollars le Fonds d'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma. Après avoir fait l'objet d'un lobbying intense, il a trouvé le moyen de rétablir le financement du programme.

Les réductions imposées par les conservateurs frappent également les prêts. Le Fonds de développement des industries culturelles, qui fournit des prêts plutôt que

des subventions aux cinéastes, aux maisons d'édition et aux entreprises d'enregistrement sonore, a été touché. Le programme existe depuis environ deux ans et est administré par la Banque fédérale de développement. Environ 130 prêts ont été accordés en deux ans, il y a eu très peu de non-remboursement, et le programme a réussi au-delà des espérances.

Or, je crois comprendre qu'on le soumettra à une évaluation. J'espère que le ministre examinera bien le programme, car les prêts ainsi accordés ont un effet de levier et permettent d'accroître les fonds mobilisés par l'industrie cinématographique. C'est un programme très important. Ce programme a cependant été frappé lui aussi d'une réduction de 10 p. 100 de son financement, ce qui est plutôt déplorable.

Il est regrettable de constater que les organismes qui prennent la défense des arts et des intérêts des artistes, comme la Conférence canadienne des arts et l'Association des musées canadiens, ont subi une perte de 10 p. 100 de leur financement.

Les artistes, les créateurs et les comédiens, dont la plupart gagnent moins de 1 400 $ par mois, ont besoin d'organismes qui fassent entendre leur voix et connaître leurs problèmes. Ces organismes non gouvernementaux, qui avaient pour raison d'être de les aider, ont maintenant perdu la voix et c'est très triste.

Voyons un instant le soutien que le gouvernement actuel accorde à la culture depuis son accession au pouvoir en 1984. Je tiens à faire remarquer que les chiffres que je suis sur le point de faire consigner au compte rendu viennent des propres prévisions des dépenses du gouvernement. De 1984-1985 à 1991-1992, les dépenses fédérales directes et indirectes consacrées à la culture ont diminué de 24 p. 100 en termes réels. Si le soutien direct et indirect au secteur culturel avait augmenté au même rythme que le total des dépenses de programme fédérales, cela aurait permis d'accorder 500 millions de dollars de plus.

Je sais bien que ce montant est irréaliste dans la situation économique actuelle, mais on ne peut que trouver déraisonnable cette réduction massive si l'on veut vraiment bâtir un pays et donner une voix à l'expression artistique du Canada sous ses nombreuses formes.

Il est également intéressant de comparer la tendance des dépenses culturelles et celle du budget de la défense. Je ne veux pas déclencher de guerre entre le monde de la défense et le monde des arts et de la culture au Canada, car ils ont tous deux pour mission de défendre notre pays et ses habitants. Il me semblerait qu'alors que le budget de la défense est passé de 8,8 à 12,2 milliards de dollars, un pays qui devrait être aussi fier et indépendant devrait aussi concentrer et partager ses intérêts dans le domaine des arts.

Les répercussions économiques du secteur culturel ne devraient pas être sous-estimées. Il emploie 432 172 personnes, plus que le seul domaine de l'agriculture, ce qui représente une augmentation de 58 p. 100 en 20 ans. Le domaine des arts apporte 17,2 milliards de dollars à l'économie, ce qui constitue une hausse de 124 p. 100 en 20 ans et il a dépassé de 83 p. 100 la performance de l'ensemble de l'économie canadienne au cours de cette même période.

En ce qui concerne le produit intérieur brut, le secteur culturel représentait 2,7 p. 100 en 1989, par opposition à 2,2 p. 100 en 1981. C'est un secteur économique important. Les spectacles, les films, les livres, la musique et les enregistrements sonores sont tous des secteurs économiques importants et il est temps que le gouvernement et que tous les Canadiens se rendent compte que cela constitue un aspect important de notre vie quotidienne.

La culture comprenant les spectacles, la visite des musées et les bibliothèques est l'essence même de notre identité nationale et le fondement de notre souveraineté et de notre fierté nationales. Elle donne un sens à la vie de tous les Canadiens et elle enrichit notre pays du point de vue social, politique et, certes, économique. C'est une entreprise. Elle nous rend fiers de notre pays.

C'est la défense culturelle du Canada que je demande et je m'adresse non seulement au ministre des Communications et de la Culture qui a l'amabilité de siéger ici à la Chambre aujourd'hui, mais à tous les ministres, à tous les ministres en puissance, à tous les députés de la Chambre pour qu'on se rappelle que, lorsque les gens vont à la foire ou à la bibliothèque et que les enfants sont exposés à des arts graphiques ou à n'importe quelle autre forme d'art et d'artisanat, que cela fait partie de notre vie au Canada et que cela vaut la peine d'y investir si on veut se faire une place sur la carte mondiale.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, le projet de loi que nous étudions aujourd'hui porte sur le pouvoir d'emprunt. Le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 8,2 milliards de dollars, qui sont nécessaires à la réalisation de travaux publics et à des fins d'ordre général.

Lorsqu'on examine tout projet de loi portant pouvoir d'emprunt, l'important est de savoir ce qu'a fait le gouvernement par le passé, ce qu'il compte faire à l'avenir et ce qu'il fait actuellement.

Si nous jetons un coup d'oeil sur l'exposé économique qu'a présenté le ministre des Finances en novembre dernier, nous y voyons les prévisions du gouvernement et la mesure dans laquelle elles ont été exactes. Le ministre a déclaré que le déficit passerait à 34,4 milliards de dollars cette année, soit 7 milliards de plus que ce que le

gouvernement avait prévu dans son budget du printemps dernier et 10 milliards de plus que ce qu'il avait prévu seulement l'année dernière. Il a prévu que le déficit de l'année prochaine atteindrait 32,6 milliards de dollars, soit deux fois le montant qu'il avait prévu l'année dernière. Il semble que les prévisions du ministère des Finances du gouvernement n'aient pas été très exactes par le passé, et j'estime qu'elles ne le seront probablement pas plus à l'avenir.

Nous avons écouté avec intérêt le premier ministre tout juste avant les fêtes. Il a parlé de la croissance économique au Canada et de l'OCDE, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, qui prévoyait que la croissance économique au Canada serait de 3,2 p. 100 en 1993 et de 4,2 p. 100 en 1994, soit le taux de croissance le plus élevé parmi le groupe des sept grands pays industrialisés. Il a continué de souligner que le Canada serait en tête des pays du Groupe des Sept sur le plan de la croissance.

Un article de Don McGillivray, de Southam News, a été publié dans le *Vancouver Sun* du 28 décembre 1992. On y lit avec intérêt que M. Gillivray a examiné le bilan des prévisions de l'OCDE et a dit que, jusqu'ici, il n'a pas été bien fameux. Il dit:

• (1540)

> Dans ses prévisions de décembre 1988, l'OCDE a dit que l'économie canadienne croîtrait de 3 p. 100 en 1990.
>
> Un an plus tard, au bord de la récession, l'OCDE a prédit une croissance de 2 p. 100 en 1990.
>
> En 1990 même, près de la fin de l'année, l'organisation a dit que la croissance serait de 1,1 p. 100. Autrement dit, alors que la récession faisait rage, elle ne s'en apercevait même pas.
>
> Lorsqu'est venu le rapport de décembre 1991, un an donc après la fin de 1990, elle prévoyait toujours pour l'année une croissance de l'économie, estimée à 0,5 p. 100.
>
> Il a fallu attendre 1992 pour qu'elle admette qu'il n'y avait eu aucune croissance et même qu'il y avait un repli de l'économie en 1990.
>
> On retrouve des erreurs semblables en 1991, deuxième année de marasme, et, dans son rapport de 1990, alors que le pays était déjà en récession, l'OCDE ne percevait aucun ralentissement.

Voilà qui montre que, à en croire les prévisions de l'OCDE, la récession n'a jamais eu lieu; ce n'est qu'après coup qu'on s'aperçoit qu'il y en a eu une. C'est un exemple qui, selon moi, témoigne bien du parcours du gouvernement. Il n'a admis la réalité de la récession qu'une fois celle-ci bien engagée. Mais lorsque Statistique Canada a annoncé que nous émergions enfin de la récession, il ne s'est pas fait prier pour clamer qu'elle était bel et bien terminée.

Tout cela montre ce que ses politiques économique, budgétaire et monétaire ont fait de notre pays.

Je tiens à souligner qu'un certain nombre des politiques du gouvernement en ce qui concerne la privatisation et bien d'autres choses font partie intégrante du problème de l'évolution de notre économie, qu'elles expliquent pourquoi nous avons connu une récession aussi profonde, pourquoi le taux de chômage est si élevé et pourquoi les petites entreprises éprouvent tant de difficultés.

Jetons un coup d'oeil sur le nombre des faillites. En 1991, 13 496 faillites; en 1992, 14 317 faillites. Nos petites entreprises ont énormément de difficulté à arriver à cause de la TPS, de l'accord de libre-échange, du coût accru de l'assurance-chômage—et je pourrais continuer de parler pendant des heures des problèmes que le gouvernement a créés pour les petites entreprises.

Toutefois, je voudrais tourner mon attention un instant vers un des problèmes qui touche non seulement les petites entreprises, mais aussi tous les Canadiens, particulièrement ceux des régions rurales. Je veux parler ici de la privatisation de Postes Canada. Le gouvernement a poussé Postes Canada à réaliser des profits, même si les services offerts sont inadéquats.

Si je me souviens bien, lorsque j'étais en affaires il y a huit ans, on nous garantissait un service postal de 24 heures entre les grandes villes du pays et un service de 48 heures entre les petites localités comme Osoyoos, Oliver, Penticton ou tout autre endroit dans la province. Franchement, on peut presque dire que nous avions un service postal de 24 heures entre nos petites localités.

Il y a trois ou quatre jours, j'ai reçu une lettre de gens d'Okanagan Falls, dans ma circonscription, qui me disent qu'une lettre postée à Penticton le 12 janvier 1993 a mis jusqu'au 20 janvier pour parvenir à Okanagan Falls, localité située à une quinzaine de milles de Penticton. Il a fallu huit jours à cette lettre pour parcourir les 15 milles qui séparent ces deux localités, alors que le trajet en voiture dure à peine 10 à 12 minutes. Auparavant, on avait un service postal de 24 heures.

Ce n'est pas tout. Il faut voir ce que le gouvernement fait aux personnes âgées. Ces dernières dépendent du service postal pour communiquer entre elles, avec leurs familles, avec leurs enfants et leurs petits-enfants. C'est

de plus en plus long et je reçois de plus en plus de plaintes.

Mais c'est la dernière plainte que j'ai reçue qui m'a le plus frappé. C'est à se demander jusqu'à quel point la situation va se détériorer en ce qui concerne Postes Canada. Sunnybank, un établissement de soins intermédiaires situé à Oliver, me signale que, selon les nouvelles lignes directrices de Postes Canada, lorsqu'un résident de cet établissement est transféré dans un établissement de soins prolongés ou meurt et qu'on doit faire suivre son courrier, Sunnybank est tenu de payer des frais supplémentaires pour que le courrier soit réacheminé. Pour aggraver la situation, la plupart des établissements de soins intermédiaires de ma région doivent depuis toujours prendre le courrier dans une boîte au bureau de poste pour le trier et le distribuer ensuite chaque jour aux résidents de l'établissement.

Voilà maintenant que la Société canadienne des postes nous dit qu'elle ne peut plus fournir ce service, que ce n'est pas conforme à sa politique. Ces endroits doivent maintenant installer des boîtes postales pour chacun des locataires et Postes Canada placera le courrier dans celles-ci.

Cette façon de procéder entraîne des coûts supplémentaires pour les résidences. En fait, l'argent ainsi dépensé pourrait mieux servir à subvenir aux besoins des personnes âgées.

L'orientation prise par le gouvernement montre que celui-ci ne se soucie pas des gens. Il ne se soucie pas du tout du sort des personnes âgées. Il place dans une situation presque impossible ceux qui s'efforcent de créer un cadre confortable pour les personnes âgées qui ne peuvent plus vivre en autonomie. Postes Canada crée un autre obstacle pour des endroits tels que la maison pour retraités Sunnybank, à Penticton; le centre Trinity, au même endroit; la résidence Coquihalla-Gillis House, à Merritt, et le foyer Sagebrush Lodge, à Osoyoos.

Postes Canada et le gouvernement ont une orientation axée sur les profits. Ils parlent de concurrence. Je dis que c'est de la foutaise. La réalité c'est qu'ils ne se préoccupent tout simplement pas des gens. Ils ne s'intéressent qu'aux profits.

Il importe de regarder où l'on s'en va. Il faut se préoccuper du sort de nos aînés. Il faut penser à nos petites entreprises. Ces groupes forment nos collectivités. J'ai à coeur le sort de ces Canadiens. Il importe que le gouvernement se soucie de ces personnes parce que ce sont elles qui vont le faire tomber aux prochaines élections et qui vont voter pour ceux qui se préoccupent de leurs besoins et de ceux des autres Canadiens.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, en participant au débat sur ce projet de loi aujourd'hui, je veux faire un certain nombre de remarques qui sont importantes pour mes électeurs. Je commencerai toutefois sur une note légèrement différente. Je formulerai des critiques qui, espérons-le, seront constructives, mais je veux d'abord souligner que mon parti approuve certains aspects de l'exposé économique.

[*Français*]

Les éléments positifs de l'exposé économique et budgétaire, et je veux les mentionner au début, sont les suivants: le Régime d'accession à la propriété que les Libéraux, d'ailleurs, avaient proposé, a été reconduit jusqu'en 1994. Nous trouvons cela tout à fait louable.

Le PARI. C'est en 1991 que les Libéraux ont proposé d'accroître le financement du Programme d'aide à la recherche industrielle. Donc, évidemment, nous voyons cela d'un bon oeil et nous félicitons d'ailleurs le gouvernement d'avoir écouté.

Le RNARIÉ. Malgré l'absence d'une politique nationale des télécommunications, le gouvernement s'est engagé dans la réalisation d'une autoroute électronique nationale à haute vitesse, ce que mon parti a déjà réclamé. Mais il est bon de voir que, de temps en temps, lorsqu'il y a de bonnes suggestions comme celles-là, qu'elles sont acceptées. Franchement, cela devrait se faire plus souvent, il me semble.

Monsieur le Président, je sais que vous êtes un député très honnête, mais vous avez sans doute observé, aujourd'hui, que pendant la période des questions, il était intéressant. . .

[*Traduction*]

C'était intéressant, car je n'ai pu m'empêcher d'écouter mes collègues de gauche, qui se targaient d'avoir des politiques claires. Évidemment, ils se sont bien gardés de les exposer pour que nous puissions en débattre.

J'aimerais bien qu'ils expliquent aux Canadiens leur politique claire en matière de développement économique, car lorsque je m'entretiens avec mes concitoyens, je constate que c'est là une des grandes inquiétudes qu'ils ont au sujet de mes collègues de gauche, les néo-démocrates.

J'ai noté une autre chose intéressante durant la période des questions, aujourd'hui. Le gouvernement a désespérément essayé de faire croire que nous n'avons pas de programme économique. C'est regrettable. Ou bien il tente d'induire les Canadiens en erreur en essayant d'accroître sa popularité, ou bien il n'a pas compris ce que nous avons dit. C'est tout aussi grave. De toute évidence,

si le parti au pouvoir n'a pas compris ce que nous voulons dire quand nous proposons de stimuler l'économie et d'améliorer les infrastructures de nos villes et villages, nous avons un énorme problème.

• (1550)

Le problème, et l'exposé économique en témoigne, c'est que le gouvernement s'enlise dans une idéologie qui l'empêche d'être créatif. Ce que le gouvernement nous propose, en l'occurrence, c'est de poursuivre des politiques économiques désastreuses qui, dans le passé, ont empêché la croissance.

C'est l'ensemble du Cabinet qui a pris cette décision, et non pas seulement le premier ministre. Le gouvernement tient mordicus aux politiques économiques qui nous ont plongés dans cette récession, que certains qualifient même de dépression, et qui n'ont pas réussi à nous en sortir.

Il y a environ 1,7 million de Canadiens sans emploi et près de 5 millions de Canadiens qui vivent au niveau du seuil de la pauvreté ou au-dessous; il s'agit, pour la plupart, de femmes et de plus d'un million d'enfants. Cela fait bien au-delà de deux ou trois millions d'assistés sociaux, et peut-être même davantage. Cela fait environ deux millions de citoyens de notre pays, l'un des plus riches au monde, qui devront compter sur les banques d'alimentation cette année.

Le gouvernement a pris des mesures qui ont grandement contribué à créer les conditions actuelles et il persiste à les appliquer. À quoi faut-il s'attendre? Il ne s'agit pas d'une attaque contre le chômage, comme voudrait nous le faire croire le gouvernement, mais plutôt d'une attaque contre les chômeurs.

Le Canada a connu la pire récession depuis les années 30. J'ai fourni les statistiques sur le nombre de personnes qui vivent dans la misère et pourtant le gouvernement persiste.

[*Français*]

Je trouve cela tout à fait déplorable. Je comprends que l'on fasse des choix, que l'on prenne certaines décisions, que l'on préfère certaines options, certaines politiques, mais lorsqu'on se rend compte que ça ne marche pas, il me semble que l'on devrait essayer quelque chose de nouveau. C'est pour cela qu'on est là, pour gouverner, pour essayer de s'assurer que nos politiques fonctionnent et, lorsqu'elles ne fonctionnent pas, les changer.

[*Traduction*]

Les libéraux veulent stimuler la croissance économique en adoptant des politiques favorisant la création d'emplois et encourageant l'essor du secteur privé. Nous ne proposons pas de folles dépenses, comme certains le laissent entendre, mais des dépenses bien analysées, raisonnables et modérées qui profiteraient aux Canadiens parce qu'elles fourniraient des emplois à bon nombre de nos concitoyens qui veulent réintégrer le marché du travail et dont le plus grand désir, quand ils se réveillent le matin, est de trouver un emploi afin de pouvoir contribuer pleinement à l'économie canadienne, à la société canadienne et à leur vie familiale.

Même si le gouvernement a retenu certaines de nos recommandations, mon chef, M. Chrétien, et notre parti ont proposé une stratégie économique d'urgence en cinq volets qui favorisait la création d'emplois et la croissance économique. Nous avons communiqué notre stratégie au gouvernement afin qu'il puisse l'appliquer s'il le désirait. S'il s'en était inspiré, nous ne nous retrouverions pas dans un tel pétrin aujourd'hui. Cependant, comme ils l'ont sciemment oublié, les conservateurs vont devoir en payer le prix très bientôt.

Les Canadiens ne peuvent se permettre les coûts de l'inaction. Les chômeurs coûtent chacun au Trésor fédéral environ 15 000 $ et un autre 7 000 $ en recettes fiscales perdues. C'est tout à fait inacceptable quand on pense qu'une bonne partie de ces gens-là pourraient travailler et contribuer à leur propre développement, à celui de leur famille, de leur collectivité, de leur province et de leur pays.

J'ajouterai très brièvement que le programme d'infrastructures proposé par le Parti libéral aurait été bien meilleur si le gouvernement l'avait adopté tel quel et qu'il ne l'avait pas dilué.

[*Français*]

Mais ils l'ont dilué à un point tel que 4 000 à 5 000 emplois seulement vont être créés. C'est moins que la moitié de ce qu'on va sabrer au CN, beaucoup moins que la moitié, et je ne parle que du CN.

[*Traduction*]

J'aurais pu parler de quantité d'autres entreprises qui vont devoir diminuer sensiblement leur effectif, ce qui signifie en termes clairs des licenciements et des suppressions d'emplois. Le programme d'infrastructures ne suffit donc pas.

C'est une attaque contre les sans-emploi. Et quelle attaque! Certes, le gouvernement a beau dire que les cotisations ont été gelées, mais à quel prix? Nombre de gens qui, pour des raisons légitimes, devaient laisser leur emploi ne pourront le faire sans payer une lourde amende, sans compter qu'ils toucheront moins de prestations. Quel genre de lutte au chômage est-ce là?

Ce n'est pas une lutte contre le chômage, mais plutôt contre les chômeurs.

[*Français*]

Ces gens sont souvent impuissants et se sentent très mal parce qu'ils n'ont pas d'emploi. Puis, les emplois qui existent, s'il y en a, sont des emplois à court terme et mal rémunérés. Franchement, c'est totalement inadéquat.

[*Traduction*]

J'ai parlé des mesures touchant les petites entreprises. Ces dernières ont un pas d'avance, mais ce n'est certes pas suffisant, à entendre les petits entrepreneurs. Quand je leur ai parlé, ils m'ont dit que les salaires versés aux travailleurs étaient énormes, qu'ils étaient écrasants et qu'ils drainaient leurs ressources au point que certains d'entre eux songeaient à se départir de leur entreprise.

Aujourd'hui, nous avons parlé des faillites qui ont atteint un niveau record. Je signale l'absence de projections en matière de faillites. Pour peu qu'on analyse les projections du gouvernement sur le déficit, la croissance réelle ou le chômage, on constate qu'elles vont toujours dans la mauvaise direction.

[*Français*]

Donc, comme je viens de le mentionner, même si j'accepte que certains petits pas aient été accomplis, lesquels nous trouvons favorables, il y a encore beaucoup d'éléments négatifs. Je n'ai même pas parlé—mais j'aurais pu le faire, évidemment—des gens, des aînés qui se sentent très mal dans notre société aujourd'hui. Mon collègue a mentionné les bureaux de poste et une petite communauté qui s'appelle Saint-Germain. On leur avait promis une meilleure qualité de services postaux. Qu'est-ce qu'ils ont eu? Beaucoup moins que ce qu'ils méritent. Je devrai m'y rendre pour essayer de voir si cela peut être corrigé. Je n'ai même pas parlé de nos jeunes qui sont souvent désespérés à cause de toutes les coupures qui leur ont été imposées, quand tout ce qu'ils désirent, c'est uniquement de retourner faire leurs études afin de pouvoir contribuer pleinement à la société.

Donc, moi comme tous mes autres collègues, rejetons carrément toute cette politique et espérons qu'il y aura, d'ici peu, une élection qui pourra nous donner un peu d'espoir.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-98 portant pouvoir d'emprunt.

Comme certains de mes collègues l'ont signalé, il est pour le moins bizarre que le gouvernement vienne nous demander l'autorisation d'emprunter jusqu'à concurrence de 8,2 milliards de dollars, sans nous donner la moindre idée de l'utilisation prévue de ces fonds. Pour tout renseignement, on ne dispose que d'une vague description, dans le projet de loi, des fonds nécessaires à la réalisation de travaux publics et de projets divers.

Le mandat du gouvernement tire à sa fin et ce dernier est paralysé par l'indécision, à bout de souffle, démoralisé, ruiné et obsédé par le désir de savoir quel candidat s'est lancé dans quelle campagne et quels députés d'arrière-ban se sont associés à quels ministériels dans la campagne à la direction du parti. Il faudrait être complètement fou pour lui accorder avec enthousiasme les 8,2 milliards de dollars supplémentaires qu'il demande.

Les habitants de la grande péninsule septentrionale de Terre-Neuve, dans le détroit de Belle-Isle, le long de la côte de Sainte-Barbe, ainsi que les pêcheurs, dont le gagne-pain dépend des ressources halieutiques du golfe et qui ont vu ces ressources anéanties parce qu'elles ont été mal gérées par ce gouvernement qui avait pourtant, outre l'obligation morale, l'obligation constitutionnelle de les gérer, ne veulent pas maintenant que je prenne la parole pour autoriser le gouvernement à emprunter 8,2 milliards de dollars, lui qui ne nous a pas donné la moindre idée de ce qu'il entend faire de cet argent.

Qui plus est, il n'est pas prévu d'affecter un sou, pas même un maigre dollar sur les 8,2 milliards demandés, pour venir en aide aux pêcheurs qui ont été forcés d'abandonner leurs bateaux et aux employés qui ont été chassés des usines de transformation du poisson où ils travaillaient, par la faute de ce gouvernement qui n'a pas de politique de pêche qui a du bon sens.

Ces pêcheurs de la grande péninsule septentrionale se demandent quel genre de gouvernement lance un programme d'indemnisation à l'intention des pêcheurs touchés par les pénuries de morue du Nord—mesure à laquelle nous avons applaudi—mais qui refuse quelque assistance que ce soit aux pêcheurs du golfe du Saint-Laurent, de Terre-Neuve et du Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Eux aussi ont été touchés par la pénurie de poisson, mais ils ne se sont vu offrir aucune assistance. Monsieur le Président, je vais vous dire quel genre de gouvernement fait cela: c'est un gouvernement qui, en période d'austérité, en période de crise, par exemple, dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture, lorsqu'il y a 1,7 million de chômeurs dans tout le Canada, annonce un programme

de 4,5 milliards de dollars, 4,5 milliards, pour l'achat de nouveaux hélicoptères pour le Canada.

• (1600)

Comme l'a répété à maintes reprises mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, un amiral de la marine canadienne, un citoyen qui a fait une contribution remarquable à notre pays à la fois en sa qualité de militaire et maintenant comme député, une des voix les plus sensées et les plus réfléchies dans cet endroit, il est effectivement important de s'assurer que nous avons un bon hélicoptère ultra-moderne de recherche et de sauvetage. Il est également important, dans un avenir rapproché, de remplacer le *Sea King*, qui a 30 ans. Mais si on peut le remplacer par un appareil qui possède 90 p. 100 de la capacité du nouveau EH-101 qu'on propose et qui peut accomplir le travail pour seulement la moitié du coût, le bon sens dicte alors que le gouvernement fasse la chose responsable.

La ministre de la Défense nationale a-t-elle écouté les instances de l'amiral Mifflin, député de Bonavista—Trinity—Conception? La ministre de la Défense nationale et le gouvernement ont-ils écouté les instances de bien d'autres personnes qui ont dit: «Faisons le travail efficacement, d'une manière économique, et dégageons ces fonds petit à petit, afin de fournir d'autres services nécessaires pour le Canada»? Non. La ministre de la Défense nationale fait la sourde oreille aux Canadiens, qui sont grandement dans le besoin à cette période-ci.

Nous ne croyons ni ne souscrivons au boniment de la ministre de la Défense nationale voulant que cet achat soit absolument nécessaire à l'heure actuelle, que cette dépense de 5 milliards de dollars doive être engagée comme prévu.

Voilà le même gouvernement qui a annoncé un programme de sous-marins nucléaires de 10 milliards de dollars et qui a dit qu'il était absolument indispensable, le même gouvernement qui l'a ensuite annulé.

Voilà le même gouvernement qui a annoncé un programme d'acquisition de véhicules nordiques de 800 millions de dollars juste avant les dernières élections de 1988, un imposant projet en coentreprise devant être exécuté en Alberta. Immédiatement après les élections, le programme est passé de 800 à 400 véhicules, puis a finalement été annulé.

C'est le même gouvernement qui avait annoncé un programme de construction d'un brise-glace, le *Polar 8*, qui devait apporter un milliard de dollars de travail à la Colombie-Britannique, créer des dizaines de milliers d'années-personnes de travail dans les chantiers navals de la province. Cela avait été annoncé à grands renforts de publicité. Même s'il y a de la glace au large de la côte ouest, comme il y en a eu récemment, monsieur le Président, vous ne verrez pas trace du *Polar 8*, parce qu'il n'a pas été construit.

Le gouvernement a annoncé cette flotte de la cadillac des hélicoptères avec la même intensité, la même sincérité, la même conviction que lors de l'annonce du *Polar 8*, des sous-marins nucléaires et des véhicules pour le Nord.

Je suis convaincu que, comme toutes les autres grandes promesses si nécessaires sur le moment, celle-ci disparaîtra également dès que les élections auront eu lieu.

Notre parti est d'avis que l'on ne devrait pas donner suite à cette promesse. Pour le Canada, c'est une question de priorité. Pour les Canadiens, en 1993, la priorité ce n'est pas une flotte d'hélicoptères de luxe. La priorité ce n'est pas le rêve d'un nouveau ministre de la Défense nationale. La priorité ne se trouve pas dans les beaux dossiers des lobbyistes multimillionnaires qui ont vendu ce projet insensé au gouvernement. La priorité pour le Canada, en ce moment, se trouve dans les yeux, dans la conscience, dans l'âme et dans le coeur du 1,7 million de chômeurs qui arpentent les rues de nos villes et qui ressentent le froid que jette ce chômage en février 1993. Voilà la priorité.

Tant que ce gouvernement n'aura pas démontré de nouveau, si toutefois il l'a déjà démontré, qu'il sait où il veut conduire le Canada, qu'il a un plan pour remettre les Canadiens au travail, qu'il comprend les souffrances de ceux qui se retrouvent au chômage, qu'il comprend le sens véritable d'un taux record de faillites trois années consécutives, tant qu'il n'aura pas fait preuve de compassion, de compréhension, d'un soupçon d'humanité, on ne pourra jamais dire oui à une autorisation d'emprunter 8,2 milliards de plus.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-98 qui, comme le député vient de le faire remarquer, a pour objet d'emprunter 8,2 milliards de dollars. Je saisis cette occasion de parler cet après-midi, car j'ai passé la matinée et l'heure du déjeuner avec M. Mahbub ul Haq, conseiller spécial de l'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, à parler de son dernier rapport qui a été communiqué aujourd'hui aux

députés de la Chambre, un rapport très important intitulé «Rapport mondial sur le développement humain-1992» qui a été publié tout dernièrement pour les Nations Unies.

Ce que nous savons, c'est que le gouvernement va probablement utiliser ces 8,2 milliards de dollars comme caisse noire pré-électorale. Malheureusement, la plupart de cet argent va probablement servir à installer de nouveaux panneaux où on pourra lire «À vendre au moins offrant» et «Désolé, fermé, déménagé aux États-Unis» parce que le gouvernement n'a pas manifesté la moindre inquiétude depuis 1988 au sujet de la pauvreté dans notre pays, du chômage, des inégalités régionales, du demi-million de Canadiens qui travaillaient dans le secteur de fabrication dont les emplois ont disparu dans le cadre de l'Accord de libre-échange et ont été transférés aux États-Unis ni au sujet des deux ou trois centaines de milliers d'autres Canadiens qui ont perdu leur emploi pendant la récession causée par sa politique économique.

Le gouvernement ne va certainement pas s'occuper des problèmes des sans-abri et on n'a pas besoin d'être savant pour se rendre compte combien la situation est désespérée et qu'elle a pour origine sa politique économique.

Plus de 100 millions de dollars sortent chaque jour du pays en dividendes et en paiements versés aux étrangers qui sont propriétaires des moyens de production de ce pays, ainsi qu'en paiements d'intérêt sur la dette. Cet argent va principalement au Japon, à l'Allemagne et à quelques autres pays.

C'est le même gouvernement fédéral qui, au cours de son mandat sous le même premier ministre, a accordé plus de 200 milliards de dollars en dons, en subventions, en allégements fiscaux et en échappatoires aux grandes sociétés rentables qui appartiennent, pour la plupart, à des intérêts étrangers.

Quel genre de gouvernement agirait ainsi? L'une des choses qui a retenu mon attention dans le rapport déposé aujourd'hui par notre ami des Nations Unies, c'est l'idée de créer un organisme appelé Honnêteté internationale qui regrouperait plusieurs centaines de journalistes qui excellent dans le journalisme d'enquête. Ils feraient des recherches approfondies pour essayer de découvrir les cas de corruption aux niveaux national et international, corruption qui représente maintenant des milliards de dollars par jour.

Qu'a fait ce gouvernement récemment pour se décharger de la dette qui, depuis toujours, était attribuable à des programmes fédéraux? Il a fait assumer ces programmes par les provinces. Il est facile de voir que d'ici la fin du mois prochain, la dette nette des provinces et des territoires sera de 127 milliards de dollars, une augmentation de plus de 50 p. 100 en deux ans qui est presque entièrement liée au fait que le gouvernement refile sa dette à d'autres afin de permettre à ses amis, les grandes sociétés, de profiter de toute sa générosité, de tous les avantages et de toutes les échappatoires.

C'est ainsi que les choses se sont passées, et ce serait ne pas être honnête, intellectuellement, et ne pas s'en tenir aux faits que de vouloir le nier.

La dette fédérale atteint aujourd'hui 447 milliards de dollars. Pas un seul ministre des finances conservateur n'a fait, dans cette Chambre, des prévisions qu'il a pu respecter en ce qui concerne le déficit ou la dette. Tous ont trompé les Canadiens.

• (1610)

Mon ami de Terre-Neuve, qui vient de prendre la parole, a rappelé que le gouvernement avait promis un gigantesque brise-glace pour protéger la souveraineté dans le nord du Canada. Quelles balivernes! Le gouvernement n'a jamais eu l'intention de réaliser cette promesse. Ce n'était qu'un truc malhonnête pour duper les gens. Il avait fait la même promesse à la Colombie-Britannique et n'a jamais rien fait. Il avait promis des véhicules à roues de caoutchouc et à déploiement rapide dans le nord du Canada—un projet représentant des centaines de millions de dollars. Encore des balivernes.

Il a promis des frégates, des contrats pour les F-18 et quoi encore! Pourtant il a fait l'achat le plus stupide qu'on ait jamais envisagé dans l'histoire du Canada et qui est lié au projet de loi C-78, lorsqu'il a investi 4,5 milliards de dollars dans les hélicoptères EH-101. Pas une seule frégate de la flotte canadienne ne peut recevoir un hélicoptère EH-101. Pourtant, on nous dit qu'ils sont destinés à la chasse aux sous-marins. Cet argument que la ministre de la Défense nationale continue de colporter comme étant l'une des raisons de cet achat n'est donc pas valable. C'est peut-être aussi parce que les sondages montrent que de les présenter comme des véhicules de recherche et de sauvetage est un bon moyen de les faire accepter. Pourtant, tous les spécialistes de la recherche et du sauvetage savent que ces appareils sont absolument inutiles parce que la déflection d'air est trop forte. En essayant de sauver des gens au moyen d'un EH-101, on risque de les arracher d'une falaise, de provoquer leur noyade ou de les écraser au sol.

Cette acquisition n'est que du graissage de patte et de la corruption à son meilleur. Nous avons besoin d'organismes internationaux comme Honnêteté internationale pour faire enquête sur ce genre de combines nationales.

Quelle sorte de dettes les conservateurs ont-ils contractées en notre nom—21 259 $ par personne? Combien de Canadiens voudraient naître aujourd'hui sachant ce que leur a légué le gouvernement actuel qui dit constamment: Oh, les socialistes! Oh, les dépenses! Oh ceci et oh cela? Nous avons affaire aux plus incompétents des financiers fous jamais vus au Canada et même sur le continent.

Voyons où ils nous conduisent. Notre témoin d'aujourd'hui, M. Ul Haq, a été très clair: la situation est la même à l'échelle mondiale. Si nous réduisons de 3 p. 100 seulement les budgets militaires mondiaux, les dividendes de la paix totaliseraient 1,5 billion de dollars. En fait, depuis 1987, les dépenses militaires mondiales ont diminué de 258 milliards de dollars.

Mais que se passe-t-il au Canada? En page 87 du rapport des Nations Unies, on mentionne que les dépenses diminuent aux États-Unis et en Europe de l'Est. Mais l'OTAN et le Canada? Le niveau des dépenses est resté inchangé tout au long de la période et, au Canada, le gouvernement conservateur annonce avec fierté qu'il donnera plus d'argent aux militaires, plus d'un milliard de dollars par mois. Pendant ce temps, tous les pays intelligents du monde ont pris la direction diamétralement opposée.

Il est consternant de penser au genre de dépenses que le gouvernement a permises depuis huit ans. Je renvoie ceux que cela intéresse à un discours que j'ai prononcé après la parution du rapport du vérificateur général.

Le premier ministre aime bien voyager en disant partout que le Canada se classe premier dans le monde selon l'indice du développement humain. Pourtant, aujourd'hui, l'auteur de l'étude a donné matière à réflexion aux Canadiens. Le Canada est au premier rang des pays industrialisés pour le nombre de crimes liés à la drogue—308 pour 100 000 habitants. C'est le même premier ministre qui a fièrement annoncé, quand Ronald Reagan a dit qu'il déclarait la guerre à la drogue, qu'il allait déclarer la guerre à la drogue au Canada. Cette guerre à la drogue a placé le Canada au premier rang des pays du monde en ce qui concerne la criminalité liée au problème de la drogue. Qui essaie de tromper qui ici? Je pense que nous devrions mener une enquête pour découvrir qui permet aux grands réseaux de trafiquants de drogue d'opérer aussi facilement dans notre pays.

Que dire du fait que le Canada est le premier des pays industrialisés du monde pour ce qui est des accidents de la route et des décès associés à ces accidents—976 pour 100 000? Le premier ministre ne le crie pas sur les toits, mais il ne fait rien non plus pour empêcher cela.

Ce pays est également celui qui a le taux d'émissions de gaz à effet de serre le plus élevé par habitant. Et que dire de l'aide extérieure du Canada, une chose à laquelle tiennent les Canadiens—seulement 30 p. 100 sous cette administration. Le gouvernement l'a réduite chaque année. À présent, 30 p. 100 de l'aide canadienne va aux pays les plus pauvres et deux fois plus aux pays du monde qui ont les dépenses militaires les plus élevées.

Mais qu'est-ce qui passe? On n'a qu'à regarder l'étude de M. Ul Haq, à la page 87, où il est écrit que c'est l'Irak qui, avec 511 p. 100, est le pays du monde qui a le taux le plus élevé de dépenses militaires par rapport aux dépenses sociales. Vient ensuite la Somalie, avec 500 p. 100. Pour ce qui est de la proportion de soldats par rapport à celui des enseignants dans le tiers monde, elle est de 625 p. 100 en Irak et de 591 p. 100 en Somalie.

Il existe un lien direct entre le type de dépenses que font les gouvernements comme celui-ci, si l'on considère les dépenses militaires, les allégements fiscaux, les subventions et les ententes spéciales en faveur des grandes sociétés, et ce qui arrive aux pauvres, aux sans-abri et aux chômeurs de notre pays. Si nous ne parvenons pas à régler ces questions dans notre propre pays, il y a très peu de chances que nous puissions aider les pays en voie de développement à se sortir de la crise imminente.

Rappelons également une autre statistique importante. En 1960, les pays industrialisés représentaient 30 p. 100 de la population mondiale. À la fin de 1992, le taux des naissances vivantes dans les pays industrialisés était seulement 5 p. 100 de l'ensemble. Le XXI^{e} siècle approche, et ce qui arrive, en termes de population dans les pays industrialisés, doit se refléter dans la façon dont nous gérons la dette internationale et la dette de notre propre pays. Nous devons mettre fin au genre de dépenses que fait ce gouvernement.

M. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat concernant l'octroi d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 8,2 milliards de dollars au gouvernement du Canada.

Je suis remonté en arrière et j'ai établi des comparaisons sur plusieurs années. Le pouvoir d'emprunt initial est de 8,2 milliards, et nous savons seulement que l'argent doit servir à des travaux publics et à des fins d'ordre général.

J'ai constaté qu'il y a dix ans, soit en 1982, l'écart entre le nombre de prestataires d'assurance-chômage et le nombre de sans-emploi était de 170 293 personnes. Or, en octobre 1992, l'écart avait plus que doublé par rapport à ce qu'il était en 1982, alors que nous traversions une récession.

Le Canada comptait, l'automne dernier, 378 240 sans-emploi inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage. Cette situation était directement imputable aux attaques continuelles du gouvernement contre le programme d'assurance-chômage, et à la récession d'origine canadienne, qui n'est peut-être pas encore terminée.

Les mesures prises par le gouvernement en réponse aux chiffres contenus dans son exposé économique de décembre rendent encore plus difficile l'obtention de prestations d'assurance-chômage. Il faut également souligner qu'en 1981, l'écart entre le taux de chômage aux États-Unis et au Canada n'était que de 1,3 p. 100, alors qu'il atteignait 4 p. 100 en 1991.

En 1982, le déficit atteignait 14,9 milliards de dollars, soit 4,2 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, et la dette nationale représentait 28,2 p. 100 du PIB. Ces chiffres nous donnent une idée précise de notre capacité de payer.

Après huit ans de mauvaise gestion, le gouvernement conservateur prétend qu'il s'attaque au déficit et à la dette nationale. En 1991, la proportion du déficit budgétaire et de la dette nationale avait augmenté par rapport au produit intérieur brut. Le déficit budgétaire de 34,6 milliards représentait 5,1 p. 100 du PIB. La dette nationale de 423 milliards équivalait à 62,7 p. 100 du PIB. La dette nationale frôlera les 450 milliards à la fin du présent exercice financier, et nous devrons nous pencher sérieusement sur notre capacité d'assurer le service de la dette et son remboursement.

Le recours aux investissements étrangers, c'est-à-dire aux obligations d'État, pour financer le déficit budgétaire annuel a augmenté considérablement entre 1982 et 1991. En 1982, les étrangers ou les institutions étrangères n'avaient acheté que pour un peu moins de 12 milliards de dollars d'obligations du gouvernement canadien. En 1992, ce montant avait augmenté de 14,4 milliards, soit 120 p. 100, et se chiffrait à 26,4 milliards.

• (1620)

Toutes sources combinées, la dette extérieure du gouvernement était en 1984 de 16,1 milliards de dollars. Aujourd'hui, après neuf ans de gouvernement conservateur, elle atteint 80,9 milliards de dollars. Autrement dit, en 1984, 92 p. 100 des emprunts du gouvernement fédéral provenaient des Canadiens eux-mêmes par le truchement des obligations d'épargne du Canada ou des sociétés prêteuses du Canada.

Notre capacité de prendre des décisions et de maîtriser notre avenir est gravement compromise si nous sommes à la merci des sociétés et des investisseurs étrangers. Ce sont eux qui mèneront la barque au Canada.

En 1981, le gouvernement a perçu 29,2 milliards de dollars d'impôt auprès des particuliers et 9,3 milliards de dollars auprès des sociétés. En 1991, sous la direction du gouvernement conservateur, les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers avaient augmenté de 160 p. 100, atteignant 75,8 milliards de dollars, alors que celles tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés ne s'étaient accrues que d'une centaine de millions de dollars ou de un pour cent. Une augmentation de 160 p. 100 pour les particuliers, mais de un pour cent seulement pour les sociétés.

En 1982, l'intérêt sur la dette nationale était de 27,1 milliards de dollars, mais, en 1991, il s'était accru de 142 p. 100, atteignant les 65,6 milliards de dollars. En 1982, nous accusions un déficit de 10,4 milliards de dollars dans le remboursement de la dette nationale. En 1991, ce déficit s'était accru de 228 p. 100, se situant alors à 23,8 milliards de dollars. Si ce déficit, qui s'est considérablement accru sous la direction du présent gouvernement, n'est pas contenu, notre pays n'arrivera jamais à équilibrer son budget.

Je l'ai déjà dit, mais je tiens à le répéter officiellement: au début des années 80, le compte courant du Canada affichait un excédent; depuis 1985, il accuse un déficit. Le compte courant mesure la balance des paiements internationaux, c'est une façon de comptabiliser les échanges en établissant la différence entre les exportations de biens et services et l'apport de fonds d'une part et les importations de biens et services et les sorties de fonds d'autre part.

M. Arthur Donner, l'un de nos éminents économistes prétend qu'un déficit courant de 20 milliards de dollars correspond à une perte d'environ 500 000 emplois. Après six années consécutives de ce gouvernement, notre déficit courant atteint des records encore jamais surpassés. Depuis 1982, le compte courant du Canada est passé d'un excédent de 2,7 milliards de dollars à un déficit de 29 milliards de dollars. Cela équivaut à une perte de 700 000 emplois pour cette nation et explique qu'il y ait aujourd'hui 1,6 million de chômeurs au Canada.

On peut également comparer la situation du Canada à celle d'autres nations industrialisées. En fait, le Canada est au troisième rang des pays du G-7 pour ce qui est de son déficit courant. Remarquons que ces chiffres sont

tirés du rapport des Nations Unies qui met le Canada au premier rang pour sa qualité de vie. De toute évidence, ces politiques ne vont pas nous mettre sur la voie de la prospérité.

Certaines des compressions que je vois le gouvernement entreprendre pour essayer d'équilibrer la situation ne sont pas acceptables. J'en ai déjà parlé ici en novembre et encore en décembre. J'estime que le gouvernement a dépassé le terme de son mandat. Le peuple canadien a besoin d'une direction nouvelle et doit être placé en tête des priorités. Il faut redonner sa fierté à notre pays. Les Canadiens étaient fiers du pays qu'ils ont édifié. C'est cette fierté et cette détermination qui ont fait du Canada le pays où on vit le mieux au monde.

Vous m'avez entendu dire que les normes de qualité que nous imposons à la transformation des denrées alimentaires sont parmi les meilleures au monde. J'ai parlé des conditions sanitaires épouvantables qui, selon les médias américains, sont courantes dans les abattoirs de volailles et d'animaux à viande rouge au sud de la frontière. Ces usines, qui engagent leurs propres inspecteurs, sont l'objet de critiques sévères et pourtant le gouvernement canadien va déréglementer l'inspection des produits alimentaires au Canada, sans aucun danger, prétend-il.

Le *Vancouver Province* du 29 janvier relate un incident qui s'est produit le 11 de ce même mois dans l'État de Washington. Plusieurs enfants ont été intoxiqués en mangeant des hamburgers avariés. Voilà quel sera le résultat si nous déréglementons les conditions sanitaires dans notre industrie de l'alimentation. Cinq de ces enfants habitaient la Colombie-Britannique. Dans le seul état de Washington, 19 cas ont été signalés, dont un enfant qui est décédé. La plupart des enfants touchés avaient moins de 10 ans. Bien sûr, aujourd'hui ils ferment la porte de la grange une fois le cheval disparu; des inspecteurs de la FDA, le secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques, tentent maintenant de déterminer l'origine de cette viande.

De telles compressions des dépenses, qui mettent en péril la santé des Canadiens et particulièrement celle de nos enfants, sont inacceptables. Lorsque le gouvernement présentera ce projet de loi visant à déréglementer davantage l'inspection de notre agriculture et de notre industrie alimentaire, laissez-moi vous dire que je serai parmi les députés qui s'opposeront vigoureusement à ces compressions.

Nous devons dépenser si nous voulons inspirer aux gens la fierté d'être Canadiens. Nous n'avons pas besoin chez nous de compressions budgétaires qui réduiraient la qualité de nos aliments et dégraderaient le style de vie que nous avons réussi à acquérir.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-98 que le gouvernement a déposé dans le but de demander à la Chambre et aux Canadiens l'autorisation d'emprunter encore 8, 2 milliards de dollars.

Mais pour quoi faire, monsieur le Président, je vous le demande? De quoi acheter des friandises préélectorales? Ça semble évident parce que le mandat de diriger qu'avait reçu le gouvernement actuel a expiré il y a belle lurette.

Il n'y a rien de précis dans cette demande. Ce ne sont que des généralités à propos de dépenses pour la réalisation de travaux publics. Il n'y a rien de précis là-dedans et, une fois de plus, le gouvernement nous demande de lui faire confiance sans plus. Mais je vous le demande: peut-on encore faire confiance au gouvernement actuel?

Permettez-moi de vous donner une idée de l'ampleur du phénomène de la pauvreté au Canada, monsieur le Président. C'est le gouvernement actuel qui a créé une récession et le chômage que nous connaissons. Le Canada compte actuellement 1,6 million de chômeurs. Le seul Manitoba compte quelque 50 000 sans-travail. La récession a entraîné la perte de quelque 28 000 emplois dans la province. C'est ce gouvernement qui a permis l'augmentation du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale. Leurs chèques d'aide sociale, ils ne les touchent pas parce qu'ils en ont décidé ainsi, mais bien parce qu'il faut manger pour vivre. Ils sont au nombre de 2,3 millions. Sur les 3,8 millions de Canadiens pauvres, 1 million sont des enfants qui ne goûteront peut-être pas aux joies d'être adulte. Le gouvernement a forcé 2 millions de Canadiens à s'en remettre aux banques alimentaires pour se nourrir. Et voilà que ce même gouvernement nous demande une fois de plus de lui faire confiance. Est-ce bien raisonnable?

En outre; je voudrais rappeler au gouvernement qu'il a retranché 2,4 milliards de dollars des cotisations d'assurance-chômage. Il a sabré 350 millions de dollars dans les programmes de développement régional. Il a sabré dans les programmes à l'intention des agriculteurs et des autochtones et a annulé l'octroi de 172 millions pour la protection de notre environnement.

Et pour comble, le gouvernement actuel a cru bon de modifier les règles de l'assurance-chômage de façon à placer les travailleurs dans une situation difficile. Pour couronner le tout, le gouvernement a introduit la TPS et augmenté les impôts 32 fois au cours de son règne. Je vous ferai remarquer que le gouvernement n'a pas supprimé les failles dans notre législation fiscale. Il n'a toujours pas dit non au programme d'achat d'hélicoptères d'une valeur de 4,4 milliards de dollars. Dans ce dernier

dossier, je reste quand même optimiste, car, comme mon chef l'a expliqué, ce programme n'a aucune utilité par les temps qui courent et ça illustre bien le manque de jugement dont le gouvernement actuel fait preuve dans l'établissement de ses priorités.

• (1630)

Je voudrais rappeler à tout le monde que le gouvernement n'a pas supprimé le déficit fédéral. En fait, il l'a accru, surtout en ce qui concerne l'endettement à l'égard des pays étrangers. C'est grave, car si on ne fait rien, nous pourrions bien ne plus avoir de pays à la fin du siècle prochain.

En demandant une fois de plus qu'on lui permette d'emprunter de l'argent, le gouvernement dépasse les bornes. Au Manitoba seulement, ma province natale, le programme de réfection des routes que le gouvernement a dit vouloir appuyer afin de stimuler l'économie manitobaine ne représentera que 6 millions de dollars par année sur cinq ans. Or, le Manitoba consacre à lui seul 100 millions de dollars aux routes; il s'agit d'une province pauvre dont les habitants sont bien décidés à aider à stimuler l'économie canadienne. Qu'on nous en donne la chance.

Le gouvernement sabre dans les paiements de transfert au titre de l'enseignement et de la santé alors que nous avons besoin de cet argent pour former nos jeunes et les préparer pour l'avenir et pour maintenir nos citoyens en bonne santé et leur permettre ainsi d'être productifs. On doit ajouter à cela les répercussions du projet de loi C-91 qui prévoit un monopole dans la fabrication de nos médicaments et qui entraînera une augmentation du coût des médicaments pour les consommateurs, plus particulièrement les personnes âgées, les malades, ceux qui ont absolument besoin de certains médicaments. Au Manitoba seulement, le gouvernement a refusé de renouveler le programme d'initiatives dans les vieux quartiers, ce qui permet dans une certaine mesure de les mettre en valeur même si beaucoup reste à faire.

Le gouvernement ne nous a pas dit comment nous allons pouvoir assurer la survie du port de Churchill. Le gouvernement n'a pas conclu d'entente avec le Manitoba au sujet d'un programme à frais partagés de formation de la main-d'oeuvre. Il ne nous a pas dit quand le centre épidémiologique serait terminé et entreprendrait ses opérations, ce qui permettra de créer des emplois pour les Manitobains. Il n'a même pas conclu d'entente sur l'immigration qui permettra au Manitoba d'avoir son mot à dire dans ce domaine afin que nous puissions déterminer le nombre d'immigrants spécialisés que nous devrions accueillir au Canada et au Manitoba.

Il s'agit de savoir si nous devons aveuglément permettre au gouvernement d'emprunter à nouveau de l'argent, 8,2 milliards de dollars cette fois-ci? La réponse est un non catégorique. Je tiens à rappeler au gouvernement que le Canada appartient aux Canadiens. Ils ont perdu toute confiance dans le gouvernement. Déclenchez des élections. Laissez les Canadiens décider. C'est ce que j'invite le gouvernement à faire.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Scarborough—Rouge River—Le Service canadien du renseignement de sécurité; l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell—La Société canadienne des postes; l'honorable député de Renfrew—Nipissing—Pembroke—Protection civile Canada; l'honorable député de Comox—Alberni—La justice; et l'honorable député de North Island—Powell River—Les affaires indiennes.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour expliquer pourquoi je ne peux pas voter en faveur du projet de loi C-98.

C'est essentiellement un projet de loi qui autorise le gouvernement à emprunter, qui porte pouvoir d'emprunt supplémentaire d'un montant, tenez-vous bien, de 8,2 milliards de dollars.

Pour beaucoup de gens qui nous écoutent ou qui nous voient à la télé, il est difficile de concevoir, de chercher à saisir pourquoi le gouvernement devrait emprunter un tel montant et revenir constamment devant la Chambre pour demander l'autorisation du Parlement à emprunter. Mais peut-être que cela sera plus facile à comprendre si je puis comparer l'exercice d'aujourd'hui à un individu qui a une carte de crédit. C'est cela notre gouvernement. Notre gouvernement a une carte de crédit. En effet, le projet de loi C-98, je l'appelle le projet de loi «MasterCard».

Le gouvernement vient de prendre connaissance du fait qu'il a trop dépensé. Maintenant, sa carte de crédit *MasterCard* est pleine: 447 milliards de dollars déjà! Alors, au lieu de couper ses dépenses, de couper la carte, le gouvernement a décidé d'aller emprunter davantage et pour cela il a besoin de l'autorisation de notre Chambre, de notre Parlement. Bien sûr, nous du NPD et les Libéraux probablement aussi, allons voter contre parce que lorsqu'un gouvernement ou un individu ne peut pas contrôler ses dépenses, vous devez couper la source de revenu en disant: *Whoa!* Vous n'avez rien appris. Aussi longtemps que vous n'avez rien appris, on ne va pas vous donner plus d'argent que votre budget original. Et je suis sûr que mes collègues du Mouvement consommateur, au

Québec, de même que les membres des associations coopératives d'économie familiale vont être d'accord avec ce genre d'approche parce que c'est cela qu'ils ont enseigné aux Québécois et aux Québécoises depuis longtemps. C'est dommage que le gouvernement n'ait pas profité de l'enseignement, des conseils des gens de ces groupes populaires au Québec, parce que je pense que les Québécois et les Québécoises sont bien capables de gérer ou respecter leurs budgets. Le problème c'est que le gouvernement n'en est pas capable.

J'ai voulu savoir à quoi servira cette somme de 8 milliards 200 millions de dollars qu'ils nous demandent de donner au gouvernement. Mais ici, dans l'Exposé économique et financier du gouvernement, présenté le 2 décembre 1992, par le ministre des Finances, il nous a fait trois promesses plutôt que six, de la façon dont il va dépenser notre argent. La première promesse était, et je le cite: «Nous continuerons d'investir dans des politiques qui amélioreront le fonctionnement de notre économie.» Mais, franchement, est-ce que les 5 milliards donnés à Hibernia est une politique qui améliore le fonctionnement de notre économie? Est-ce que les 50 millions de dollars que nous avons gaspillés quand nous avons donné cet argent à la compagnie aérienne Canadien est vraiment une politique qui améliore le fonctionnement de notre économie? Je ne pense pas.

La deuxième promesse du gouvernement est la façon dont il va dépenser l'argent, et je le cite: «Nous renforcerons encore nos investissements en ressources humaines.» Mon oeil! En ressources humaines! Je peux vous parler des coupures effectuées dans l'assurance-chômage. Particulièrement au Québec, nous sommes extrêmement fâchés, extrêmement mécontents de cela, et même dans la députation des Conservateurs. Mon collègue, mon ami, le député de Chicoutimi est extrêmement mécontent de cela et plusieurs Conservateurs sont mécontents de ces coupures dans l'assurance-chômage. On comprend mal comment on peut couper les chômeurs, alors qu'on donne davantage d'argent pour différents appareils, comme des hélicoptères et autres pour le ministère de la Défense.

• (1640)

Il ne s'agit pas uniquement de cela, mais il y a aussi la chicane sur la formation de la main-d'oeuvre, une chicane assez dure, assez douloureuse entre le gouvernement fédéral et le Québec. Ils disent que nous renforcerons encore nos investissements en ressources humaines, mais ce n'est pas ce qu'ils font.

La troisième promesse est celle-ci, que je cite: «Nous procéderons à de nouveaux investissements en infrastructures publiques». Oui, mais où? Quand? Combien? Où sont ces fameuses infrastructures publiques? Dans mon cas, je ne les ai pas vues.

J'en viens à la quatrième promesse du budget: «Nous continuerons d'investir dans l'ouverture des échanges commerciaux». Je suis en faveur des échanges commerciaux, mais avant de parler de libre-échange avec le Mexique et tout cela, j'aimerais bien qu'il y ait un meilleur libre-échange entre les provinces. Quand j'étais membre du Comité Beaudoin-Dobbie, je me souviens qu'une des promesses de ce gouvernement était de faire du Canada un pays où l'on puisse avoir un libre-échange entre les provinces. Mais on ne l'a pas encore et on ne l'a jamais eu. C'est vraiment ironique de voir tout cela, dans le pamphlet, le dépliant que le ministre des Finances a distribué.

La cinquième promesse—toujours en nous disant comment ils vont dépenser l'argent—: «Nous continuerons d'investir dans une politique monétaire et budgétaire saine». Je ne crois pas que ce soit sain, ce que nous avons justement dans la politique monétaire et budgétaire. C'est un gouvernement qui n'a pas respecté son budget depuis qu'il détient le pouvoir. Nous avons eu deux ministres des Finances et jusqu'à présent, on est endettés de 447 milliards de dollars. Ce n'est certes pas une politique monétaire et budgétaire saine.

Finalement, je cite la sixième promesse qu'ils disent vouloir respecter: «Nous investirons dans le partenariat avec les gouvernements provinciaux, avec les travailleurs»—je vous ai déjà parlé des coupures à l'assurance-chômage—donc avec les gouvernements provinciaux, avec les travailleurs «et avec les entreprises». Je peux vous dire que ça, c'est une blague qui ne fait pas rire les Québécois et les Québécoises. Il n'y a eu aucun partenariat.

Quand le projet de loi C-91 sur les produits pharmaceutiques a été déposé, toutes les provinces, sauf le Québec, étaient contre ce projet de loi parce qu'elles savaient qu'à cause de cela, les produits pharmaceutiques coûteraient davantage. Je ne suis pas fier du fait que ma province, la province de Québec, ait été en faveur parce que, finalement, ce projet de loi a été passé sur le dos des gens les plus vulnérables.

Donc, je dois vous dire en terminant qu'on est en face d'un gouvernement en faillite, et pas uniquement un gouvernement en faillite financièrement parlant, mais il est aussi en faillite de leadership, en faillite de vision. Cela est encore plus grave, car on peut toujours trouver l'argent quelque part, mais un gouvernement en faillite de leadership ou de vision, c'est un gouvernement qui mérite une gifle électorale et j'espère qu'il aura la sienne prochainement dans une élection fédérale.

[*Traduction*]

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l' Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président,

en conformité du paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Shields, avec l'appui de M. McCreath et en conformité du paragraphe 26(1) du Règlement, propose que la Chambre continue de siéger après l'heure habituelle de l'ajournement pour étudier le projet de loi C-98 à l'étape du rapport.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais je donne lecture de la motion. J'entendrai votre objection dès que j'en aurai fini avec cette affaire.

[*Français*]

Je regrette, mais je suis en train de proposer à la Chambre une question et je ne peux pas interrompre le processus qui a été enclenché, conformément aux règles de la Chambre.

Que tous les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Moins de 15 députés s'étant levés, conformément à l'article 26(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, étant donné que vous m'avez refusé la parole, bien à tort, à mon avis, lorsque la motion a été présentée à la Chambre, mais je tiens à rappeler que nous nous étions entendus auparavant pour décider que cette motion ne serait pas mise aux voix si nous acceptions de procéder à l'étape de la troisième lecture aujourd'hui.

Je veux établir clairement que l'entente visant à passer à la troisième lecture est également nulle et non avenue. J'ose croire qu'avant de mettre la question aux voix, Votre Honneur savait qu'elle était nulle et non avenue. Je voulais que ce soit parfaitement clair avant que la question ne soit mise aux voix.

Si Votre Honneur avait une autre idée à cet égard, je voudrais bien la connaître. D'après moi, l'entente n'existe plus parce qu'elle prévoyait clairement que la motion mise aux voix précédemment par le gouvernement visant à passer outre au consentement unanime exigeait que nous passions à la troisième lecture si l'étape du rapport était terminé aujourd'hui. J'ai dit que nous accepterions à la condition que la séance ne soit pas prolongée aujourd'hui.

Voici que maintenant on veut prolonger les heures; j'en conclus donc que l'entente ne tient plus et je demande à Votre Honneur de le confirmer.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Après consultation, il est très clair, selon nos règles de procédure, que l'extension qui vient d'être accordée par la Chambre ne vaut seulement que pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-98.

[*Traduction*]

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'aimerais faire certains commentaires au sujet du projet de loi C-98 sur le pouvoir d'emprunt ainsi qu'on le cite couramment.

La Chambre et les Canadiens savent que notre pays connaît actuellement la pire récession de son histoire. En fait, nous avons traversé une dépression du même genre au début des années 1930.

Si ce n'était des prestations d'assistance sociale, d'aide sociale, d'assurance-chômage et autres, les effets seraient plus visibles et plus tangibles et on pourrait les observer graphiquement jour après jour. Mais, grâce à la protection sociale qui existe au Canada, les gens qui sont mis à pied ou qui perdent leur emploi peuvent compter sur un revenu d'urgence sous forme de prestations d'assurance-chômage.

Nous savons quelles sont les causes de cette situation. Le gouvernement se plaît à penser que cette récession est uniquement attribuable à la situation à l'étranger, aux marchés financiers internationaux, à l'inflation mondiale, à la masse monétaire, à une surexpansion, à une surextension, etc.

• (1650)

La cause fondamentale est claire et nous l'avons maintes fois fait remarquer avant que le Canada ne tombe dans cette récession ou dépression. Si le pays traverse actuellement une période de récession, c'est parce que le gouvernement conservateur s'est entêté dans les années 1980 et au début des années 1990 à appliquer une politique favorisant des taux d'intérêt élevés, une politique qui avait pour but de lutter contre l'inflation et de ne pas permettre une expansion substantielle de l'économie. Au moment même où notre économie commençait à faiblir, le gouvernement conservateur nous a d'abord imposé l'accord de libre-échange avec les États-Unis, puis la TPS.

Il y a eu toute une série de tentatives délibérées de la part du gouvernement—tentatives dont on se rend compte rétrospectivement qu'elles ont toutes nui à l'économie

canadienne et ont, sinon tout à fait, du moins dans une large mesure, aggravé la récession.

Je vais dire aujourd'hui une chose que je n'ai jamais dite auparavant. Je m'exprime surtout en tant que député de la province de l'Ontario. Dans presque toutes les interventions que j'ai faites à la Chambre depuis près de 22 ans, j'ai toujours tâché d'aborder les questions dans une perspective nationale. Aujourd'hui, je vais les aborder d'une façon un peu plus particulière, un peu plus insulaire. Je vais m'exprimer au nom de ma propre province, l'Ontario, le centre industriel de notre pays, un centre industriel qui a été ravagé surtout par l'accord de libre-échange.

Nous avons perdu 275 000 emplois à l'échelle nationale à cause de cet accord de libre-échange, mais c'est l'Ontario qui a subi la plupart de ces pertes d'emplois.

Le libre-échange a provoqué des fermetures d'usines et des mises à pied massives. À la suite des fermetures d'usines, des faillites et des mises à pied massives, les recettes du Trésor ontarien ont diminué sérieusement et la province a connu un très réel déclin.

L'Ontario a toujours été considérée comme la province la plus riche du Canada. Il a toujours fait sortir le pays des récessions dans le passé, mais cela ne se produit plus en Ontario. Notre économie est stagnante. Elle traverse une période d'adaptation, de changement et de révision, et cela, à un moment où le gouvernement fédéral, dont les politiques sont en grande partie responsables de cette récession et de ces ravages dans le centre industriel du Canada, a décidé de réduire ses paiements de transfert à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique. Si ce n'est pas là une amère ironie, j'ignore ce que c'est.

Par exemple, dans les domaines de l'enseignement postsecondaire, des services hospitaliers, des soins médicaux et du Régime d'assistance publique du Canada, qui est relié directement à l'aide sociale, le gouvernement fédéral doit actuellement plus de 5 milliards de dollars au Trésor ontarien. Beaucoup d'Ontariens ne prisent pas beaucoup que, afin de maintenir l'assistance sociale, leur province doive emprunter à cause de deux raisons: une chute brutale des recettes de Queen's Park et la diminution des paiements de transfert que le gouvernement central versait à l'Ontario en fonction d'une formule encore en vigueur en 1989 et en 1990.

Le NPD a pris le pouvoir vers la fin de l'automne 1990 et a dû faire face à une récession qui s'aggravait rapidement et à un déclin tout aussi rapide des recettes de la province.

Le gouvernement libéral de David Peterson avait dépensé sans compter pendant la période de prospérité de 1985 à 1990. Au lieu de trouver un peu d'argent dans les coffres de Queen's Park, les 300 ou 500 millions qui devaient y être, à en croire ce que David Peterson prétendait pendant la campagne électorale, Bob Rae, en accédant au poste de premier ministre, s'est retrouvé non pas devant des coffres vides, mais devant un déficit de 300 millions. C'est ainsi qu'il a dû faire face à la récession.

Des coffres à sec, grâce aux libéraux provinciaux, une chute brutale des recettes fiscales provenant des sociétés et des particuliers, une diminution du rythme de croissance des paiements de transfert fédéraux, amputés de 5 milliards de dollars, tout cela explique que l'Ontario est dans une situation financière catastrophique. Il n'y est pour rien. Jour après jour, le ministre des Finances se plaît à lancer des pointes contre son homologues de l'Ontario, reprochant au gouvernement Rae des dépenses excessives. Tout ce que le gouvernement Rae a essayé de faire, c'est de maintenir son aide aux personnes gravement touchées par une récession dont il n'était pas responsable, tandis que, de son côté, le gouvernement fédéral sabrait dans les paiements de transfert, réduits de 5 milliards de dollars.

Le gouvernement fédéral a beau jeu de rejeter sa dette sur les provinces. Si le gouvernement fédéral veut vraiment relancer l'économie du pays, s'il veut vraiment remettre les gens au travail et moderniser la base industrielle qui existait auparavant en Ontario, il changera son attitude en ce qui a trait aux paiements de transfert et il fera son possible pour aider l'Ontario à s'extirper de cette grave récession.

Je m'adresse ici aux députés du Québec, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Si l'industrie de l'Ontario ne redevient pas productive et compétitive, l'économie de notre pays ne le sera pas non plus. Il en est ainsi parce que c'est l'Ontario qui nous a sortis des récessions antérieures et que si cette province ne peut le

faire encore une fois maintenant, le pays sera en grave difficulté.

Dans le cadre de cette brève intervention je demande au gouvernement de conclure une nouvelle entente fiscale avec l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, les trois provinces soi-disant riches. Je demande au gouvernement de délier les cordons de sa bourse et de commencer à dépenser afin d'élargir la base de l'économie, de la moderniser, et de redresser la situation afin d'avoir des industries productives qui versent leur juste part d'impôts et de redonner du travail aux chômeurs pour que ceux-ci puissent de nouveau vivre pleinement et payer des impôts qui viendront arrondir les recettes budgétaires de l'Ontario. C'est ainsi que nous allons nous sortir de cette récession et non pas en fermant le robinet jusqu'à ce que l'Ontario ne puisse plus réagir.

Il faut agir et rapidement sinon nous allons être plongés dans une récession qui fera pâlir celle de 1991-1992. Si nous n'agissons pas maintenant alors que l'on peut faire quelque chose pour l'Ontario, l'économie industrielle du pays tout entier s'en ressentira énormément au cours des prochaines années.

Je constate que ma période de temps est écoulée. Je vous remercie de m'avoir permis de vous adresser la parole.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

[*Français*]

Et le timbre s'étant arrêté:

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef de l'opposition m'a demandé de différer le vote à plus tard.

[*Traduction*]

Conformément à l'alinéa 45(5)*a)* du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à demain, 20 heures. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

[*Français*]

Comme il est 17 h 10, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DES LOCAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John Manley (Ottawa-Sud) propose: Que le projet de loi C-281, Loi relative à la qualité de l'air des locaux soit lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif du Secteur Ressources naturelles.

—Monsieur le Président, je crois que pour la plupart des Canadiens et des Canadiennes, les questions environnementales s'appliquent surtout aux questions du plein air, de l'eau et de l'air, à la question des parcs et peut-être aux problèmes globaux que nous connaissons tous maintenant, les problèmes de changement de climat, etc. Mais je crois que maintenant les problèmes environnementaux les plus sérieux pour la santé des Canadiens et des Canadiennes sont les problèmes de l'environnement intérieur.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, étant donné notre climat et puisque nous subissons parfois des froids comme celui d'aujourd'hui à ne laisser ni homme ni bête à l'extérieur, vous ne serez sans doute pas surpris d'apprendre que les

Canadiens passent environ 95 p. 100 de leur temps à l'intérieur. C'est pourquoi leur santé est de plus en plus souvent touchée par des problèmes découlant de l'environnement intérieur. Les médias populaires se sont souvent intéressés à cette question récemment.

J'ai retenu quelques articles récents que j'avais lus et quelques émissions diffusées par les médias électroniques. Dans le *Windsor Star* du 14 mai 1992, on pouvait lire: «On a recueilli d'autres preuves démontrant que la pollution de l'air intérieur constitue, à Windsor, un problème plus grave que quiconque ne le réalise, même ceux qui devraient être au fait de tels phénomènes. Des volontaires ont circulé pendant une semaine en portant des appareils de mesure des polluants l'été dernier; en général, ils ont relevé à l'intérieur de leurs résidences des niveaux de toxines cancérigènes plus élevés qu'à l'extérieur ou que dans leurs bureaux ou les divers moyens de transport.»

Un article dans *The Ottawa Citizen* du 2 septembre 1992 affirme: «Une nouvelle étude a révélé que les Canadiens respirent, dans leurs maisons, leurs bureaux et leurs automobiles, un mélange de centaines de produits chimiques dont la toxicité dépasse de loin ce que pourrait leur apporter la pire pollution atmosphérique urbaine.»

Toujours dans *The Ottawa Citizen*, on pouvait lire, le 10 septembre 1992: «Le complexe Place de Ville est qualifié d'édifice malade. Les fonctionnaires imputent aux moisissures certaines de leurs maladies et réactions allergiques.»

Dans le *Globe and Mail* du 10 septembre 1992, on déclarait: «Les malaises des travailleurs en milieu hospitalier défient toute explication.» Il y est question du centre médical Camp Hill de Halifax, où une centaine des quelque 2 500 employés de l'établissement s'absentent chaque jour en raison de maux de têtes, nausées et difficultés respiratoires graves qui seraient causés, selon eux, par l'air qu'ils ont respiré et les produits chimiques utilisés depuis trois ans dans cet établissement.

Un article du *Financial Post* titre: «Comment éviter que l'air de votre bureau ne vous rende malade». Et le *Globe and Mail*: «L'air de votre bureau est-il empoisonné?»

Un autre article, intitulé «*Le spectre de l'amiante*», nous touche de près. Il concerne l'édifice de l'Ouest, où une certain nombre d'entre nous ont leurs bureaux. J'ajouterai que, dans le cadre de l'étude qui a été effectuée sous les auspices du bureau du Président, le seul bureau de l'édifice de l'Ouest dans lequel on ait trouvé des fragments d'amiante est la pièce 408, mon propre bureau. On peut également lire le titre suivant: «Une menace environnementale latente mise au jour. Des employés prennent conscience des graves problèmes économiques et sociaux et des risques pour la santé que peut comporter la pollution des locaux, et ainsi de suite. Voilà un problème auquel les gens s'intéressent de plus en plus, qui les préoccupe de plus en plus et auquel ils commencent à vouloir trouver des réponses et des explications.

La pollution des locaux a des répercussions variées. Beaucoup d'entre nous avons entendu parler du syndrome des édifices hermétiques, auquel plusieurs de ces articles font référence. On pense généralement qu'il est causé par des contaminants aériens intérieurs. Il peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des démangeaisons oculaires, une fatigue extrême et l'irritabilité. On connaît de mieux en mieux la nature de ce problème, et comme je l'ai dit, on en parle de plus en plus.

Il n'en est pas seulement question dans une étude—ni uniquement dans la presse à grand tirage—un nombre croissant d'agences et de fondations consacrées à la recherche, certaines financées par des gouvernements, font état des problèmes associés à la contamination des locaux.

En 1990, le Dr Steven Barron a fait une étude sur l'hypersensibilité aux agents environnementaux pour la Division de la recherche de la Société d'hypothèques et de logement. Dans son rapport, il cite un certain nombre d'autres études qui ont été faites sur ces problèmes.

Prenons par exemple le rapport du comité spécial chargé d'étudier les troubles de l'hypersensibilité aux agents environnementaux pour le compte du gouvernement de l'Ontario, en 1985. Le comité signalait notamment: «Depuis notre étude, nous sommes tous préoccupés du rôle que jouent les facteurs environnementaux pour provoquer la maladie chez les humains. Il semble évident que nous augmentons inexorablement la toxicité de notre environnement.

Nous sommes d'avis qu'il est parfaitement logique de croire que l'hypersensibilité aux agents environnementaux va au-delà de ce qui a été constaté jusqu'à maintenant et que certaines personnes subissent des effets nuisibles qui se manifestent de diverses façons, par suite de l'exposition à au moins un agent présent dans notre environnement.»

En décembre 1989, le département de la santé de l'État du New Jersey publiait une étude sur la sensibilité aux produits chimiques, dont la conclusion était la suivante:

> La sensibilité aux produits chimiques représente vraiment un grave problème pour la santé et pour l'environnement, et justifie les mesures prises dans les secteurs public et privé, tant au niveau national qu'à celui des États. La sensibilité aux produits chimiques se répand et risque de devenir un problème d'envergure ayant d'importantes répercussions économiques liées à l'invalidité de membres productifs de la société.

> On admettra plus facilement la sensibilité aux produits chimiques en tant que véritable trouble physique lorsqu'on reconnaîtra qu'elle est très répandue et qu'elle ne se limite pas, comme l'ont décrit certains observateurs, à des ménagères hystériques et à des travailleurs simulateurs aux prises avec des troubles psychogéniques généralisés. Nous sommes frappés de constater que des individus appartenant à des groupes démographiques fort différents, par exemple, des travailleurs industriels, des employés de bureau, des ménagères et des enfants, se plaignent des mêmes troubles polysymptomatiques que déclenche l'exposition à des produits chimiques.

Voilà ce que concluait une étude réalisée par le département de la santé de l'État du New Jersey.

Dans un rapport daté de 1988, la Fondation canadienne pour l'écologie humaine donnait des troubles de l'hypersensibilité la description suivante. C'est à mon avis très important car cela contredit la thèse de certains critiques qui prétendent que ces problèmes sont imaginaires ou psychologiques. Pour en revenir au rapport, il décrit ces troubles comme suit:

> Les individus sont tous sensibles à leur environnement. En pareil cas, une personne réagit fortement aux facteurs externes et internes et réagit beaucoup plus intensément que les autres aux substances auxquelles elle est sensible et est souvent sujette aux frissons, à la fatigue et aux infections.
>
> Une personne peut devenir sensible à son environnement à n'importe quel moment de sa vie. Quelquefois, la maladie apparaît à la suite d'une infection virale. Il semble qu'un facteur génétique soit lié à l'hypersensibilité environnementale. Toutefois, l'exposition répétée ou prolongée à presque toute substance toxique entraînera une hypersensibilité à cette substance, indépendamment de l'héritage génétique.

Ce qui est important dans cette description, c'est que des personnes qui n'auraient montré autrement ou auparavant aucune réaction allergique peuvent, à la suite d'une exposition prolongée à de faibles concentrations de diverses substances, acquérir une sensibilité qui peut être débilitante ou du moins les empêcher de fonctionner en milieu de travail.

• (1720)

En plus de ces réactions allergiques, nous avons aussi le phénomène des maladies liées à un édifice. Je crois que le meilleur exemple de cela, du moins l'exemple le plus frappant, c'est la maladie qu'on a appelée la maladie des légionnaires à la suite d'un incident survenue en Pennsylvanie en 1976. Vous vous souviendrez que des membres de la Légion américaine qui assistaient à un congrès à Philadelphie sont tombés malades peu de temps après le congrès.

Le premier qu'on a identifié, M. Ray Brennan, était âgé de 61 ans. Il se sentait un peu fatigué lorsqu'il est revenu du congrès. Trois jours plus tard, il ressentait des douleurs thoraciques, faisait de la fièvre et avait de la difficulté à respirer. Sa soeur a dit qu'il ne voulait pas aller à l'hôpital. Le même soir, les poumons remplis de sang, il mourait de ce qui semblait être une crise cardiaque. C'était le 26 juillet 1976. Trois jours plus tard, un autre légionnaire, âgé de 60 ans, mourait de la même façon, ainsi que trois autres anciens combattants de la Pennsylvanie. Le dimanche 1er août, six autres personnes, dont les âges variaient entre 39 et 82 ans, mouraient.

Toutes ces personnes avaient une chose en commun: elles avaient toutes assisté à ce congrès à Philadelphie. Elles ont toutes ressenti les mêmes symptômes: maux de tête, douleurs thoraciques, forte fièvre et congestion pulmonaire, et elles sont toutes mortes.

Nous en savons maintenant un peu plus sur ce qui a causé la maladie des légionnaires. Nous savons qu'elle s'est propagée non pas par contact avec d'autres personnes atteintes, mais bien par l'inhalation de substances répandues dans l'hôtel par le système de ventilation. Les résultats ont été désastreux.

Donc, les effets de la pollution de l'air intérieur vont de la simple irritation causée par le syndrome des édifices hermétiques jusqu'aux effets très graves de la maladie des légionnaires.

Ce que je propose dans le projet de loi C-281, c'est simplement que le gouvernement du Canada reconnaisse que l'air intérieur influe directement sur la santé et le bien-être des Canadiens, et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en tant que ministre responsable de la santé des Canadiens, soit autorisé à prendre certaines mesures—dont je vais parler dans un instant—visant à faire en sorte que les Canadiens, qui passent 93 p. 100 de leur temps à l'intérieur, puissent le faire sans craindre que cela nuise à leur santé et à leur bien-être.

Je propose que le ministre ait le pouvoir d'établir un centre national de recherches ayant pour mission d'effectuer des recherches et des études sur tous les aspects de la contamination de l'air intérieur et d'élaborer des méthodes, technologies ou procédés de détection, de correction ou de prévention de la contamination de l'air intérieur.

Je demande que le ministre soit autorisé à formuler une stratégie complète pour contrôler et réduire l'exposition aux contaminants de l'air à l'intérieur des bâtiments, à organiser une campagne d'information et des discussions pour sensibiliser la population aux risques que présentent ces contaminants pour la santé et à publier et distribuer des trousses d'information sur les contaminants. Dans le projet de loi, je propose également que le ministre soit habilité à collaborer avec les provinces et peut-être aussi à leur offrir de l'aide financière pour mener à bien ces initiatives.

Comme nous avons déjà abordé cette question à la Chambre, je sais qu'un représentant du gouvernement se lèvera pour nous signaler, sur un ton un peu moins

sarcastique cette fois, je l'espère, que le gouvernement et diverses organisations participent à de telles initiatives.

La Chambre des communes a abordé cette question pour la dernière fois en 1990, dans le cadre d'un débat sur une motion que j'avais proposée. Au mois de juillet 1991, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a publié une brochure dans laquelle elle décrivait les mesures prises pour améliorer la qualité de l'air des locaux. Il est intéressant de noter que cette brochure a été publiée seulement après la tenue du dernier débat. La SCHL a publié un certain nombre de documents relatifs à la qualité de l'air des locaux. Dans la série s'adressant aux consommateurs, il y a notamment le guide sur la réduction de la concentration du radon et un document sur la façon d'améliorer la qualité de l'air dans les logements, et dans la série s'adressant aux constructeurs, on peut parler du Guide sur la ventilation d'extraction dans les habitations et d'une étude sur la qualité de l'air des locaux portant sur la période allant de 1980 à 1990.

Tout cela est bien beau. Je ne voudrais pas critiquer les initiatives en question en proposant qu'au lieu simplement de considérer cela comme une question touchant les constructeurs et de laisser le soin au Conseil national de recherches de prendre certaines mesures, le gouvernement devrait s'attarder sur la santé publique et le bien-être des gens et dire qu'il s'intéresse d'abord et avant tout à la santé publique et qu'il entend aborder la question de ce point de vue. Il devrait ajouter qu'à cet égard, les Canadiens ont besoin des garanties que peut leur apporter une initiative parrainée par le gouvernement et portant principalement sur leur santé.

Tout le reste est très bon. On devrait poursuivre nos efforts en ce sens et il n'est pas question de remplacer quoi que ce soit à la suite de cette initiative. Les travaux de recherche effectués par le Conseil national de recherches ou la SCHL pourront être poursuivis aussi facilement sous les auspices du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je voudrais signaler que l'Alliance de la fonction publique du Canada déploie, à juste titre, d'énormes efforts en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité du travail.

Je ne vais pas prendre le temps de vous énumérer tous les immeubles dans lesquels des fonctionnaires fédéraux travaillent et dont ils se sont plaints sérieusement de la qualité de l'air. Je vais vous donner quelques exemples, pour vous montrer à quel point le problème est répandu. Tout le monde dans la région d'Ottawa-Carleton connaît les Terrasses de la Chaudière, cette célèbre mégastructure située du côté du Québec; il y a également le centre fiscal de Sudbury, l'immeuble Joseph-Shephard à Toronto; le Pavillon central à Lennoxville, l'immeuble de la Commission canadienne des grains à Winnipeg; le Queen's Square à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse; le 12 171 Horseshoe Way, à Richmond, en Colombie-Britannique; l'immeuble du Service des pensions de retraite à Shediac, au Nouveau-Brunswick; le siège social de la Division «F», à Regina; l'immeuble Harry Hay à Calgary; le centre fiscal de Winnipeg, le centre d'emploi du Canada à Kelowna, ainsi que divers immeubles à Ottawa et au Labrador. Le problème est généralisé et grave.

L'Alliance de la fonction publique du Canada a également formulé un grand nombre de propositions utiles dans un exposé de principe sur la qualité de l'air des locaux daté de 1991. Le gouvernement devrait donner suite à une bonne partie de ces propositions dans le cadre d'une loi semblable à celle que je propose.

Par exemple, l'AFPC laisse entendre que le gouvernement fédéral doit adopter des dispositions législatives de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'assurer une action efficace et concertée face au problème de plus en plus important de la qualité de l'air des locaux. Elle propose la mise sur pied d'un nouveau service responsable de la qualité de l'air des locaux pour lancer et coordonner la recherche à grande échelle. Bien d'autres questions sont aussi soulevées.

Il est intéressant de noter que la propre étude du gouvernement, intitulée «Fonction publique 2000» et vivement critiquée par l'AFPC, en est arrivée aux mêmes conclusions sur cette question. Permettez-moi de citer un extrait du rapport FP 2000 du groupe de travail sur l'adaptation de la main-d'oeuvre:

> Les édifices en mauvais état favorisent la maladie chez les employés. Nous recommandons que le Bureau de gestion des biens immobiliers et le ministère des Travaux publics procèdent de façon urgente à une réévaluation de leurs normes relatives aux matières, à l'air, au chauffage et à l'éclairage dans les édifices fédéraux et qu'ils s'inspirent des exemples les plus sains et les plus efficaces du secteur privé comme normes pour les nouveaux édifices et comme modèles pour l'amélioration des édifices existants. À cette fin, le Bureau et le ministère devraient tenir compte du fait qu'avoir une influence sur son espace est une considération importante. L'éclairage des aires de travail, l'installation de fenêtres qui s'ouvrent et un minimum d'intimité sont tous des éléments importants dont tiennent compte les organismes pour qui la productivité importe.

Je suis tout à fait d'accord avec cette opinion. Je constate que ma période de temps est pratiquement écoulée. Je veux simplement souligner que face au problème de la qualité de l'air des locaux, il importe d'adopter une approche pluridisciplinaire qui tienne compte des préoccupations du secteur du bâtiment, des propriétaires et gestionnaires d'édifices, ainsi que des fabricants de produits qui peuvent être des contaminants, notamment les tapis, la peinture, le mobilier et ainsi de suite, mais qui

reconnaisse, sous les auspices du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, que la santé et le bien-être de tous les Canadiens revêtent une importance primordiale.

• (1730)

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je félicite mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, d'avoir fait un excellent exposé et d'avoir souligné, à juste titre, que la qualité de l'air des locaux revêt une grande importance pour notre santé, étant donné que nous passons tous beaucoup de temps à l'intérieur.

Les occupants de locaux peuvent être exposés à différents polluants qui proviennent de l'activité humaine, de la combustion résultant du chauffage ou de la cuisson dans nos foyers ou de vapeurs émanant des produits de consommation, de l'ameublement et des matériaux de construction, ainsi qu'à des polluants provenant de l'air extérieur.

Outre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il y a, au Canada, de nombreux organismes nationaux qui ont un rôle à jouer dans l'assainissement de la qualité de l'air des locaux. Parmi ceux-ci, mentionnons le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la SCHL, l'Institut de recherche en construction, qui relève du Conseil national de recherches, le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, l'Office des normes générales du Canada et le ministère des Travaux publics.

Une bonne partie des recherches que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social effectue sur la qualité de l'air des locaux est partiellement financée par le Groupe de recherche et d'exploitation énergétiques, le GREE.

Le GREE encourage l'échange d'informations et de technologies en organisant des colloques, en publiant des documents ainsi qu'en partageant les coûts et en coopérant avec les ministères, l'industrie, les provinces, les universités et d'autres pays.

Ce groupe est tout à fait unique au sein du gouvernement fédéral. Grâce à lui, un comité interministériel recommande à chacun des ministères qui en font partie les travaux à effectuer ainsi que les ressources à y consacrer. Il fait cette recommandation à un seul ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, à son tour, fait des recommandations au Cabinet ou au Conseil du Trésor, au nom de tous les ministères.

Le travail du GREE porte sur sept domaines: l'efficacité énergétique, la fusion du charbon, l'énergie renouvelable et l'environnement général, les carburants de remplacement, le pétrole, le gaz et l'électricité, la coordination et la coopération internationale.

Chacun de ces domaines se divise en programmes qui sont coordonnés par le comité approprié. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupe directement de deux programmes, l'environnement et les immeubles plus l'énergie.

En 1987, le ministère a publié un rapport d'un groupe de travail traitant des effets des moisissures dans l'air à l'intérieur des immeubles. Dans ce rapport, le groupe de travail ministériel sur les moisissures dans l'air à l'intérieur des immeubles étudie le problème croissant de la pollution de l'air à l'intérieur des immeubles causée par la présence de moisissures, et des dangers que celles-ci comportent pour la santé. Le groupe de travail a pu compter également sur la participation et le soutien d'Agriculture Canada, du CNR naturellement, ce qui est très important, et de Consommation et Affaires commerciales.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social publie des lignes directrices sur l'exposition à la qualité de l'air à l'intérieur des résidences. Ces lignes directrices ne s'appliquent qu'aux immeubles résidentiels. La qualité de l'air dans maints bureaux est la responsabilité des gouvernements provinciaux.

Malheureusement, la plupart des problèmes manifestes que nous avons aujourd'hui concernent la qualité de l'air dans les immeubles non résidentiels comme les bureaux, les écoles et les édifices publics. Un groupe de travail fédéral-provincial a donc rédigé un guide technique pour étudier ces problèmes particuliers. Le guide donne des méthodes pour analyser les problèmes liés à l'air à l'intérieur des immeubles et y remédier.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social finance le projet, et deux rapports sont sur le point d'être publiés. De plus, cinq conférences internationales sur la qualité de l'air à l'intérieur des immeubles et le climat ont été tenues depuis 1978, d'abord à Copenhague, puis à Amherst, en 1981; à Stockholm, en 1984 et à Berlin-Ouest, en 1987.

La cinquième conférence internationale sur la qualité de l'air et le climat à l'intérieur des immeubles a eu lieu à Toronto, à l'été de 1990. Le gouvernement fédéral en a été l'un des principaux commanditaires. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a également parrainé cette conférence. Nous avons tenu, à Montréal, à l'automne de 1992, une conférence portant sur les immeubles et l'énergie. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources y a présenté des exposés fort intéressants et bien documentés sur les lignes directrices en matière d'exposition concernant plus particulièrement la qualité de l'air à l'intérieur des résidences.

D'autres communications sur la qualité de l'air à l'intérieur des immeubles ont été présentées dans le cadre de la 92e assemblée annuelle de l'Association pulmonaire du Canada. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social contribue aux travaux de nombreux groupes de travail qui s'intéressent principalement à la qualité de l'air à l'intérieur des résidences. Nous collaborons également avec la SCHL, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont un comité se penche sur la question de la qualité de l'air à l'intérieur des maisons.

Afin de mieux coordonner les activités à l'échelon fédéral, le gouvernement a constitué un comité interministériel chargé de coordonner et de soumettre toutes les recommandations portant précisément sur la qualité de l'air à l'intérieur des immeubles. La présidence de ce comité est assumée par Santé et Bien-être parce que nous estimons que l'air que nous respirons à l'intérieur des résidences est intimement lié à la santé.

Dans le cadre des consultations sur le Plan vert du gouvernement fédéral, la population canadienne a parlé franchement de ses inquiétudes quant à la qualité de l'air dans les immeubles. Nous comptons répondre aux inquiétudes dont la population nous a fait part en réalisant des projets en cours ou à venir en collaboration et en consultation étroites avec tous les autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Le député d'Ottawa-Sud a formulé des recommandations très valables concernant la création d'un centre national de recherches chargé de se pencher sur la qualité de l'air dans tous les immeubles; il vise à la fois les immeubles industriels, professionnels et résidentiels. Je le félicite une fois de plus pour ces excellentes recommandations, mais il ne faut pas oublier que le gouvernement fédéral a déjà constitué un comité qui prend des mesures précises concernant la qualité de l'air à l'intérieur des résidences. Compte tenu des efforts collectifs actuellement déployés à l'échelle du gouvernement, certaines des choses qu'il propose sont un tantinet redondantes.

En terminant, je dois insister une fois de plus sur le fait que l'air que nous respirons, que ce soit au travail ou à la maison, revêt indubitablement une très grande importance, car son incidence sur notre vie quotidienne peut favoriser un accroissement de notre productivité au travail et de notre capacité d'apprentissage à l'école. Je ne peux pas donner mon appui à ce projet de loi, mais je tiens néanmoins à remercier le député de l'avoir présenté et d'avoir porté à notre attention non seulement ses propres préoccupations, mais des préoccupations que partagent tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai fait une intervention, autant j'étais contre le projet de loi à ce moment-là—il s'agissait d'une loi qui autorisait le gouvernement à emprunter de l'argent, 8 milliards de dollars, je pense—autant je suis en faveur du projet de loi de mon collègue, le projet de loi C-281, Loi relative à la qualité de l'air des locaux.

Pour les gens qui nous écoutent et qui nous voient, un projet de loi pour assainir l'air dans les locaux peut paraître un peu bizarre parce que les gens pensent que l'air devrait être correct, pur, inoffensif et sans contaminant. Peut-être les gens vont-ils croire que l'on est un peu paranoïaque, que l'on trouve des bibites là où il n'y en a pas.

• (1740)

Ce projet de loi est extrêmement important et il n'y a rien de paranoïaque là-dedans. C'est un projet de loi qu'il est important que nous adoptions, que nous approuvions. Le représentant du gouvernement vient de dire qu'il ne peut pas l'approuver; je n'ai pas compris pourquoi le gouvernement ne veut pas suivre justement l'initiative qui a été prise par mon collègue et approuver un tel projet de loi, parce que dans le contexte actuel, les gens sont de plus en plus rendus malades à cause de leur environnement. C'est un fait connu des médecins que les maladies du XXIe siècle que nous avons aujourd'hui sont des maladies que nous avons créées nous-mêmes, que ce soit au niveau du tabagisme en relation avec le cancer, que ce soit au niveau d'autres problèmes dus à la contamination de l'eau, à la contamination de la nourriture ou, d'une façon plus générale, à la contamination de notre environnement.

Donc, il n'y a rien de paranoïaque là-dedans. Ce projet de loi répond à un besoin de plus en plus criant quand on voit jusqu'à quel point notre environnement, aujourd'hui, est contaminé. Les consommateurs québécois, canadiens, nord-américains sont de plus en plus méfiants des produits ou des éléments qui semblent les plus inoffensifs, comme un verre d'eau, par exemple. Ce verre d'eau ici, je le bois; il y a de l'eau là-dedans, c'est certain, mais qu'est-ce qu'il y a d'autre? J'ai entendu un reportage à la radio hier que l'eau embouteillée au Québec, plus particulièrement une certaine marque d'eau, contenait du nitrate.

Je me souviens quand j'étais membre d'un groupe de protection des consommateurs, il y a quelques années, on avait découvert que l'eau Perrier de France contenait de la benzine. L'eau Perrier! Non seulement on peut mettre cela dans le corps humain, mais également dans l'automobile. C'est incroyable!

Alors, on se méfie énormément des produits et des éléments qui semblent être des plus inoffensifs. Quand

on parle d'un projet de loi qui veut inciter le gouvernement à élaborer une stratégie compréhensive pour assainir l'air dans les locaux, vous savez, ce n'est pas bête. C'est vraiment, je pense, un projet de loi qui répond à un besoin criant.

Est-ce que vous avez voyagé, monsieur le Président, et êtes resté dans des hôtels où la fenêtre ne s'ouvrait pas? Étiez-vous à l'aise avec cet air manufacturé, fabriqué, contenant on ne sait quoi et filtré ou peut-être pas filtré? Pas moi. J'ai énormément de difficulté si je ne peux avoir une fenêtre qui s'ouvre afin de m'assurer, plus ou moins, de la qualité de l'air que je vais respirer.

Ici maintenant, dans la Chambre des communes, c'est quoi l'air ici? Est-ce que c'est de l'air qui contient de l'asbestos, de l'amiante? On ne sait pas. Quelles sont les normes du gouvernement pour l'air ici? A-t-on vérifié récemment? A-t-on des normes fédérales touchant la qualité de l'air ici? D'où nous vient notre air ici?

Je sais qu'à certains moments on a un peu plus d'air qu'à d'autres moments, mais c'est nous qui le fabriquons, je pense. Blague à part, si on est d'accord avec ce chiffre que 90 p. 100 de notre temps est passé à l'intérieur de différents locaux, le problème est critique. Il faut comprendre qu'il ne s'agit pas seulement de contamination due à une mauvaise filtration ou à un produit quelconque, mais le besoin d'assainir l'air est évident parce qu'il a un effet dramatique sur la santé des individus qui travaillent dans différents locaux.

Je peux vous parler du problème du radon, par exemple, qui est un gaz incolore et inodore. D'après les spécialistes, le radon, ce gaz, semble avoir été responsable de 5 à 15 p. 100 des cancers du poumon. Cela est grave. Et là je ne veux pas avoir l'air d'être paranoïaque. C'est un chiffre qui a été présenté par des médecins réputés.

Maintenant, on sait que le problème existe, que le problème de l'air contaminé dans les locaux a été dénoncé à plusieurs reprises par les employés de même que par d'autres députés. Que fait le gouvernement fédéral à ce sujet, de façon précise, complète?

Mon collègue a dit: on cherche à coordonner nos efforts. C'est très bien, je n'ai rien contre cela. Nous avons aussi des lignes directrices, à cette différence que mon collègue recherche plutôt des standards fixes. Il y a toute une nuance.

En conclusion, j'aimerais dire que je suis fier d'être ici comme député pour appuyer un projet de loi qui, à mon avis, semble avoir vraiment, comme on dit au Québec, du gros bon sens. J'en suis fier. Ça n'arrive pas souvent, parce que j'ai l'impression que l'on fait beaucoup de chicanes autour de choses qui n'ont pas tellement d'importance dans cette Chambre, sauf qu'hier soir je peux vous dire que j'étais aussi très fier de voir mes collègues conservateurs, libéraux et néo-démocrates voter en faveur de l'enchâssement dans la Constitution de la reconnaissance des deux langues pour le Nouveau-Brunswick. J'ai trouvé cela formidable, j'étais très fier.

Je suis également fier ce soir de l'initiative de mon collègue de s'attaquer à un problème évident, dramatique, un problème grave. Je lui souhaite bonne chance avec son projet de loi.

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer ce soir au débat portant sur la qualité de l'air.

On sait très bien que la pollution de l'air est reconnue depuis longtemps comme une menace sérieuse à la santé. Ce type de pollution a probablement provoqué plus d'intérêt de la part du public en matière de qualité de l'environnement que toute autre forme de dégradation de l'environnement. Dès le quinzième siècle, la fumée et les odeurs émanant de la combustion du charbon étaient considérées comme une nuisance publique. Les lois visant à contrôler les émissions de sources ponctuelles font partie de l'histoire d'une majorité de pays industrialisés et ont débuté il y a très longtemps.

Il est donc curieux de constater par ailleurs que la qualité de l'air à l'intérieur ne fait l'objet de débats et de recherches intenses que depuis peu de temps. Cette activité récente prouve que la qualité de l'air à l'intérieur est devenue une préoccupation importante en matière de santé, d'autant plus que nous passons, comme Canadiens et Canadiennes, jusqu'à 90 p. 100 de notre temps, malheureusement, dans des endroits fermés.

• (1750)

Ici, au Canada, c'est la controverse entourant la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Vous vous rappelez de la fameuse MIUF et de son interdiction par le gouvernement, en 1980, qui a, à mon avis, attiré le plus l'attention du public sur la qualité de l'air à l'intérieur. Les rapports d'études scientifiques démontrant une concentration plus élevée des contaminants chimiques à l'intérieur que celle constatée à l'extérieur ont continuellement nourri ces préoccupations. De plus, les employés de bureau prétendent que les pratiques de conservation d'énergie en vigueur dans les grands édifices à bureaux sont responsables de la mauvaise qualité de l'air.

Aucun organisme canadien n'a l'entière responsabilité des enquêtes et des contrôles sur les effets possibles sur la santé des polluants de l'air à l'intérieur des résidences. De plus, dans le cas des édifices résidentiels, la présence gouvernementale est perçue par certains comme une intrusion et par d'autres comme une nécessité. La grande variété de stratégies et d'approches possibles pour contrôler l'exposition aux polluants atmosphériques pouvant se retrouver dans des environnements intérieurs illustre bien la complexité de cette situation-là. Finalement, pour contrôler les polluants de l'air à l'intérieur, il faut

recourir à des mesures comme la ventilation, l'enlèvement ou la substitution des sources de polluants atmosphériques, la modification ou le soin mis à éviter ces sources polluantes, la purification de l'air, les restrictions sur l'emploi domestique des produits chimiques potentiellement dangereux, les programmes de certification destinés aux constructeurs et aux gens de métier, les cours obligatoires pour les ingénieurs et les concepteurs d'édifices et les programmes éducatifs destinés au grand public.

Les mesures correctives peuvent notamment comprendre une application équilibrée de plusieurs de ces approches car elles ne sont pas nécessairement incompatibles. Les normes ou critères qui définissent une qualité de l'air propice à la santé et au confort doivent servir à déterminer dans quelle mesure les contrôles doivent être établis. C'est pour cette raison que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en 1987, a publié un document qui s'intitule: *Directives d'exposition concernant la qualité de l'air des résidences*.

M. Plamondon: En 1985?

Mme Bourgault: Non, en 1987. Le premier du genre à être publié par un gouvernement dans le monde entier. Bien que les différents ministères provinciaux, d'un bout à l'autre du pays, aient approuvé ces lignes directrices, elles ne constituent pas des normes obligatoires ni exécutoires. On prévoit, cependant, que ces lignes directrices aideront les individus et les organismes publics à porter des jugements conséquents sur les besoins de mesures correctives. À plus long terme, ces lignes directrices nationales serviront de base à la mise au point ou des modifications au code du bâtiment, des normes de matériaux de construction et de mobiliers, et des exigences en matière de ventilation.

Le ministère a conçu ces lignes directrices en juin 1980, lorsque le sous-ministre de la Santé de l'Ontario a demandé qu'une étude fédérale-provinciale soit effectuée pour établir des normes de qualité de l'air dans les nouveaux projets domiciliaires. La proposition de former un groupe de travail sur la qualité de l'air à l'intérieur a officiellement été déposée à la réunion d'octobre 1980 du Comité consultatif fédéral-provincial de l'hygiène du milieu et du travail. Si je prends le temps de noter ces choses-là, c'est pour les gens que cela intéresse qui peuvent savoir qu'il y a des comités, qu'il y a des choses qui se sont faites depuis les dernières années. Les sous-ministres de la Santé ont par la suite approuvé la proposition. Le Comité consultatif a créé le Groupe de travail fédéral-provincial sur la qualité de l'air à l'intérieur et lui a confié, entre autres, le mandat «d'étudier une définition de qualité acceptable de l'air», la nécessité d'établir des «objectifs et/ou des maximums acceptables de concentrations de susbtances particulères», et les «normes sur les taux de ventilation ou de recirculation d'air». La portée du mandat était limitée aux «établissements domestiques» et le groupe devait faire des recommandations visant à protéger le public, en se basant sur une exposition continuelle, c'est-à-dire 24 heures par jour.

Lorsqu'il a rédigé ces lignes directrices, le ministère avait pour objectif de protéger la santé de la vaste majorité du grand public, y compris les groupes à risques comme les très jeunes enfants, les vieillards et les personnes ayant des problèmes de santé connus. Ces groupes représentent un intérêt particulier en ce qui a trait à la qualité de l'air à l'intérieur puisque, nous le savons, ils passent la majeure partie de leur temps à l'intérieur. Le ministère s'est donné deux grands objectifs: 1. Mettre au point des lignes directrices sur les concentrations de contaminants particuliers de l'air à l'intérieur des résidences, en tenant compte des facteurs comme la sensibilité des groupes à risques et les sources et modes d'actions des contaminants. 2. Élaborer, autant que faire se peut, d'autres lignes directrices ou recommandations sur les mesure qui protégeront ou amélioreront la qualité de l'air dans les établissements domestiques.

Le Groupe de travail fédéral-provincial s'est réuni pour la première fois en septembre 1981, sous l'égide du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Au cours des quatre années qui ont suivi, le groupe a recueilli et examiné la documentation scientifique sur 18 substances ou groupes de substances avant d'établir les lignes directrices et recommandations formulées dans le document publié par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, en avril 1987.

Le gouvernement a donné son accord de principe en vue de la mise à jour des lignes directrices durant l'exercice financier 1992-1993. Donc cela se fait actuellement. Le groupe étudiera d'autres substances pour les ajouter aux lignes directrices. S'il apparaît possible d'élaborer des lignes directrices sur ces substances, le travail sera encore facilité grâce au Comité consultatif fédéral-provincial de l'hygiène du milieu et du travail.

C'est pourquoi l'existence même de ces lignes directrices, ajoutée à la recherche présentement en cours dans les différents ministères du gouvernement fédéral, démontre que nous avons mis en oeuvre une stratégie nationale visant à réduire les menaces que pose l'exposition aux contaminants de l'air à l'intérieur.

Également, la politique de notre gouvernement face au tabac est une autre mesure qui a notamment sensiblement amélioré la qualité de l'air à l'intérieur des édifices publics, évidemment. Donc, il ne faut pas tenir pour acquis par contre que tout va pour le mieux. En tant que députée, j'ai eu à me pencher, lorsque j'étais secrétaire parlementaire à la Santé nationale, sur le cas d'un citoyen qui fait une lutte constante à travers le pays concernant les problèmes d'asthme et sur le fait qu'il peut avoir à

travailler ou même à vivre à l'intérieur d'édifices isolés de différentes façons.

Je pense que nous faisons beaucoup de choses, mais de là à réglementer tout ce qui se passe à l'intérieur des maisons unifamiliales au Canada, il y a une grande marge. Mais il faut continuer à travailler dans le sens que la protection de la santé des Canadiens et des Canadiennes, surtout ceux et celles qui travaillent dans des édifices publics, parapublics, et même dans les édifices privés, soit augmentée, puisque la santé est un sujet qui préoccupe l'ensemble des Canadiens. Les coûts reliés à la santé étant tellement onéreux, il est évidemment souhaitable de mettre en oeuvre toutes sortes de politiques qui peuvent faire de la prévention.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer au débat sur la mesure proposée par mon collègue, le député d'Ottawa–Sud, soit le projet de loi C–281 qui porte sur la qualité de l'air des locaux.

La qualité de l'air que nous respirons est un facteur essentiel à notre santé. C'est l'évidence même, et nous le reconnaissons tous.

Les Nord–Américains passent 90 p. 100 de leur temps à l'intérieur, et les Canadiens, 98 p. 100, à cause des conditions climatiques dans notre pays. J'ai été surprise de lire, dans une étude publiée par l'industrie de l'environnement de l'Ontario, que les Canadiens respirent plus de produits chimiques toxiques à l'intérieur dans leur maison, au bureau et dans leur voiture, qu'à l'extérieur, dans les régions urbaines les plus polluées.

Il est évident que nous devons prendre des mesures pour redresser la situation. Il faut procéder à des vérifications afin de veiller à ce que l'air des locaux soit bon et salubre.

• (1800)

En d'autres termes, ce projet de loi se fait attendre depuis longtemps. Je représente la circonscription locale de Nepean, et bon nombre de mes électeurs travaillent à la fonction publique fédérale. Mon collègue a mentionné les nombreux immeubles fédéraux partout au Canada où des contaminants s'infiltrent dans les lieux de travail.

Je voudrais parler plus particulièrement d'un immeuble de la région d'Ottawa.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais la période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, cette affaire est rayée du *Feuilleton*.

M. Manley: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le timbre a retenti pendant dix minutes au début de l'heure des initiatives parlementaires. Le débat n'a pas commencé avant 17 h 10.

Je sais que ma collègue a des observations toutes prêtes et ne demande pas mieux que de nous les communiquer. Il ne semble pas très équitable d'avoir abrégé l'heure des initiatives parlementaires.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai accepté par délicatesse la question de l'honorable député même si le débat sur la motion d'ajournement était enclenché. Je n'ai pas à recevoir de rappel au Règlement. Cela dit, le Règlement précise bien que l'heure des affaires émanant des députés se termine à 18 heures. Et, conformément au Règlement, je suis passé au débat sur la motion d'ajournement à 18 heures.

Si le député veut faire modifier le Règlement, il peut toujours s'adresser au comité qui étudie périodiquement des améliorations au Règlement.

[*Traduction*]

M. Manley: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, il y aurait peut–être consentement unanime pour que ma collègue de Nepean puisse au moins terminer son intervention. Bon nombre d'entre nous croyions qu'elle avait jusqu'à 18 h 10.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais une fois le débat sur la motion d'ajournement enclenché, je ne peux pas recevoir de requête de ce genre. Il aurait fallu le faire avant 18 heures.

Débat d'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, l'automne dernier, j'ai posé au solliciteur général du Canada, par l'intermédiaire de la présidence, une question concernant le Service canadien du renseignement de sécurité.

Je voulais qu'il assure aux Canadiens que la collecte et l'analyse des renseignements n'avaient pas été politisées. La politisation dans ce domaine peut causer des problèmes importants pour les gouvernements démocratiques. L'histoire moderne nous fournit d'ailleurs de nombreux exemples de cela, y compris le cas de J. Edgar Hoover, aux États-Unis, qui a peut-être utilisé des renseignements à des fins autres que celles pour lesquelles elles avaient été recueillies dans le domaine du renseignement de sécurité.

De toute façon, ma question était fondée sur deux allégations qui avaient été faites publiquement. La première, c'était que les noms des sources de renseignements étaient régulièrement divulgués au solliciteur général. La deuxième, c'était que le personnel politique du solliciteur général assistait aux réunions du Comité d'approbation et de réévaluation des cibles du SCRS.

Au sujet de la première allégation, le solliciteur général a répondu que, dans un petit nombre de cas exceptionnels, les noms avaient été divulgués, mais qu'aucun de ces individus n'était citoyen canadien ou résident permanent. Il a peut-être été un peu chanceux à cet égard, mais cela ne règle pas le cas de ses prédécesseurs. Ce qu'il n'a pas dit mais aurait dû dire—et ce qu'il dirait peut-être s'il en avait la chance—c'est que, dans ses contacts réguliers avec le solliciteur général, le SCRS devrait toujours utiliser le nom de code d'une personne, sauf dans des cas exceptionnels où il est absolument nécessaire de divulguer l'identité de la personne. J'espère que c'est ce qui se produit, sinon, bien sûr, on risque la politisation.

Le deuxième point portait sur l'allégation voulant qu'un aide politique d'un ancien solliciteur général ait assisté à des séances du Comité d'approbation et de réévaluation des cibles. On n'a pas répondu entièrement à cette question. Si ma mémoire est bonne, un comité de la Chambre a fait rapport sur le CRSC en 1990 et ne mentionnait pas la présence de personnes de ce genre aux séances du CARC. J'espère que c'est le cas. Cela ne veut pas dire qu'avant 1988, de telles personnes n'assistaient pas à ces séances. J'espère que non. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas beaucoup de renseignements selon lesquels elles le font maintenant, et j'estime que non.

Pour terminer, je tiens à dire ici, et je le fais au nom des députés de ce côté de la Chambre, dans l'intérêt du solliciteur général, que les noms des sources ne devraient pas être divulgués et que le personnel politique ne devrait pas participer aux réunions du CARC ou de tout autre comité du SCRS. C'est une question qui doit être suivie par le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité qui, au nom de cette Chambre et de tous les Canadiens, surveille les activités du SCRS. Par ailleurs, le solliciteur général devrait toujours être en mesure, à la Chambre, de garantir aux Canadiens que les systèmes en place pour recueillir les renseignements de sécurité du SCRS sont sûrs et que, contrairement aux allégations publiques de l'époque, ils ne sont soumis à aucune influence politique.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en juin dernier, les médias affirmaient en effet que les noms des sources humaines du SCRS étaient communiqués couramment aux politiciens. Plus précisément, on affirmait que des instructions du ministre émises en 1986 décrivaient la façon dont on devait traiter les sources humaines du SCRS et que les noms de ces informateurs devaient être révélés au Solliciteur général du Canada.

Naturellement, le directeur du Service garde le ministre au courant de toutes activités opérationnelles d'importance. L'identité des sources humaines est une matière très délicate et la promesse d'anonymat est un facteur significatif pour obtenir leur coopération et leur confiance. Leur identité est toujours protégée.

À cet égard, le Parlement a placé une responsabilité importante au Service, au paragraphe 18 de la Loi sur le SCRS qui se lit comme suit:

> Nul ne peut communiquer des informations qu'il a acquises ou auxquelles il avait accès dans l'exercice des fonctions qui lui sont conférées en vertu de la présente loi ou lors de sa participation à l'exécution ou au contrôle d'application de cette loi et qui permettraient de découvrir l'identité: a) d'une autre personne qui fournit ou a fourni au Service des informations ou une aide à titre confidentiel;

Il y a des instructions ministérielles qui traitent des sources humaines. Ici, j'aimerais me référer à *Maintenir le cap* qui fut publié par le gouvernement en février 1991.

Dans ce document, à la page 15, il y a la déclaration suivante: «On doit gérer les sources de façon à assurer à la fois la sécurité des opérations du Service et celle des sources». Néanmoins, il n'y a aucune exigence dans ces instructions, concernant la divulgation au ministre ou à un autre politicien, de l'identité d'une source humaine.

L'identité d'une source humaine serait révélée au ministre seulement si le cas est directement relié à ses responsabilités, chose qui arrive très rarement et dans des circonstances exceptionnelles.

En conclusion, l'affirmation par les médias que l'identité des sources humaines est divulguée régulièrement au Solliciteur général n'est pas fondée.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le 9 décembre dernier, j'intervenais en Chambre pour poser une question au ministre responsable de la Société canadienne des postes. J'interrogeais le ministre à savoir pourquoi il poursuivait une politique de fermeture de bureaux de poste en milieu rural au Canada. Plus particulièrement, je lui demandais d'intervenir dans le cas du bureau de poste de Saint-Clément de Rivière-du-Loup. La même chose s'applique à ma circonscription, Glengarry—Prescott—Russell, à Martintown, tout comme les fermetures de bureaux de poste qui se produisent dans la circonscription de mon collègue ici.

[*Traduction*]

Ce qui est pire au sujet de ces décisions, c'est qu'elles sont arbitraires. La Société canadienne des postes ferme des bureaux de poste, qu'ils soient encore nécessaires ou pas, qu'ils perdent de l'argent ou qu'ils n'en perdent pas. Cela ne fait aucune différence. Le seul critère qu'utilise la société c'est de savoir si le maître de poste part ou pas. C'est le critère de l'occasion naturelle.

• (1810)

[*Français*]

Pour cette prétendue occasion naturelle, c'est ce qu'utilise la Société canadienne des postes.

Je fais état du cas devant vous, aujourd'hui, qu'il y a plusieurs bureaux de poste au Canada que l'on n'a pas fermés. Il y a des différences dans l'administration de cette politique. Pour certains députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre, on a, dans leur cas, gardé les bureaux de poste ouverts, même si le maître de poste prend sa retraite. Or, lorsqu'il s'agit de parlementaires de l'opposition, on a appliqué la règle différemment. Et j'espère que le gouvernement répondra à ces questions-là.

Mais ce que je veux savoir aujourd'hui du gouvernement, c'est pourquoi l'on continue toujours avec cette politique de prétendue occasion naturelle de fermer les bureaux de poste en milieu rural. La secrétaire parlementaire nous dira peut-être: On ne les ferme pas, on les convertit. Qu'on aille dire cela aux électeurs de ma circonscription. À Summerstown, par exemple, lorsqu'on a fermé le bureau de poste, on a ouvert un de ces appareils convertis et on l'a déménagé trois fois dans les derniers dix mois. On ne donne pas le service aux Canadiens vivant en milieu rural, en tout cas, pas le service que ces personnes-là méritent.

Aujourd'hui, je demande au gouvernement de renverser cette décision d'éliminer immédiatement ce critère de fermeture de bureaux de poste en milieu rural.

[*Traduction*]

Il est encore temps pour le gouvernement de changer sa façon de procéder en ce qui concerne la fermeture des bureaux de poste ruraux et si les conservateurs ne veulent rien faire, nous agirons très bientôt.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a travaillé d'arrache-pied pour améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services postaux au Canada dans le but de combler les attentes et les besoins changeants de tous les Canadiens. À l'instar d'autres organismes qui procurent des services à la population, la Société a dû recourir à de nouvelles méthodes pour fournir ces services afin de répondre aux besoins pressants de tous les Canadiens. Et la Société continue d'améliorer l'accès aux Canadiens à ses services et produits postaux.

À titre d'exemple, la Société atteint son objectif au Canada rural en utilisant les ressources et les connaissances des entreprises commerciales locales dans le but d'augmenter de façon significative le nombre d'endroits qui offrent des services et des produits postaux. Il est à souligner que d'autres entreprises de services des milieux ruraux ont répondu aux changements en interrompant leurs services. La Société a de son côté fait tous les efforts possibles pour maintenir ses liens d'affaires dans les

communautés en consolidant ses partenariats avec les entreprises locales et ce, depuis plus de 100 ans déjà.

La Société a en effet implanté un programme qui a été mal perçu à plus d'un titre, nommément le programme de réorganisation du service rural dont la substance consiste en la conversion d'un comptoir institutionnel en un comptoir pris en charge par une entreprise locale en milieu rural. Donc, tous les services de poste au détail comme les mandats-poste, la levée et l'affranchissage des colis de même que les produits obligeant une signature sont disponibles dans les comptoirs postaux des régions rurales.

La Société a de plus développé un certain nombre de méthodes pour assurer le maintien de la livraison postale dans une communauté donnée. À titre d'exemple, citons les boîtes postales dans un comptoir postal au détail ou encore les boîtes postales communautaires ou la livraison par route rurale. Chemin faisant, la Société s'assure que la communauté conserve son identité postale spécifique et que tous les clients puissent envoyer et recevoir localement leur courrier.

La Société procède cas par cas et fonde sa décision sur des facteurs tels que l'importance de la localité, ses assises commerciales, le revenu, la distance la séparant de la localité voisine, les tendances démographiques et le service actuel. Bien que ce soit plutôt rare, il est possible que la Société détermine qu'elle doive continuer à offrir elle-même le service postal. C'est surtout le cas des régions éloignées, celles du Grand Nord, par exemple.

Il y a eu un sondage de fait. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable députée, mais je ne peux dépasser beaucoup les deux minutes qui lui sont accordées.

[*Traduction*]

PROTECTION CIVILE CANADA

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, vers la fin de 1987, le ministre de la Défense nationale en poste, le député de Welland—Grey—Dufferin—Simcoe, a présenté à la Chambre un projet de loi créant le service de protection civile pour remplacer la Loi sur les mesures de guerre. C'est que la Loi sur les mesures de guerre s'appliquait à l'ensemble du pays, ce qui veut dire que toute mesure prise en vertu de cette loi s'appliquait à tout le territoire. Avec la Loi sur la protection civile, il nous est possible de viser une région précise, une collectivité, une province ou toute portion du territoire touchée par un problème.

À l'époque, j'étais porte-parole de l'opposition pour les questions de protection civile. J'appuyais la mesure législative à quelques détails près, mais, en gros, je trouvais que c'était une excellente idée. Protection civile Canada était une agence gouvernementale indépendante, mais elle devait soumettre un rapport au Parlement, par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale.

Peu après, pendant la campagne électorale de 1988, le ministre associé de la Défense nationale de l'époque, député de Lanark—Carleton, annonçait qu'une résidence de 120 chambres serait construite au collège de Protection civile Canada, à Arnprior. Cet endroit avait été choisi pour l'installation du centre parce que des activités de protection civile y avaient lieu depuis de nombreuses années. L'immeuble devait être prêt en décembre 1990, mais les travaux ne sont même pas encore commencés. Il n'y a pas encore eu une seule pelletée de terre.

De plus, le ministre de la Défense nationale a été associé à un projet visant à installer le centre ailleurs qu'à Arnprior. Il y avait de nombreuses rumeurs parmi les fonctionnaires, au sein de l'organisme et dans la collectivité. Le 16 juin dernier, j'ai posé la question suivante au ministre: «Le ministre de la Défense nous dira-t-il aujourd'hui quand nous pouvons nous attendre à ce que soit construit, à Arnprior, le nouvel immeuble résidentiel qu'on nous promet depuis longtemps déjà?» C'était après que le ministre des Approvisionnements et Services en poste, le député de Lanark—Carleton, eut réaffirmé à la population d'Arnprior que le centre serait construit dans leur ville. Il avait même envoyé une lettre en ce sens au maire.

Le ministre de la Défense nationale à ce moment, le député de Frontenac, a répondu: «Monsieur le Président, l'ensemble des responsabilités de la protection civile ont été transférées, lors du dernier budget, au ministère de la Défense nationale. L'ensemble des procédures, y compris les infrastructures, sont sous étude, monsieur le Président.»

Cette réponse ne m'a pas satisfait parce qu'elle confirmait ce que je soupçonnais, c'est-à-dire que le gouvernement envisageait d'installer le centre ailleurs qu'à Arnprior. Nous sommes très fiers d'avoir les installations de la protection civile dans la vallée de l'Outaouais. Par conséquent, j'ai posé au ministre une deuxième question: «Le terrain et les installations du centre national de formation de Protection civile Canada sont la propriété de Travaux publics Canada. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les plans du nouvel immeuble résidentiel qui devait être construit et occupé au plus tard en décembre 1990 seront bientôt présentés au Conseil du Trésor et si l'on prévoit construire cet immeuble à Arnprior?»

Le ministre de la Défense nationale, à l'époque, m'a répondu: «Monsieur le Président, l'ensemble de la question fait partie de la première réponse.»

Puisque cela ne m'a pas satisfait, j'aborde le sujet à nouveau aujourd'hui. Je suis heureux de constater la présence du secrétaire parlementaire du ministre de la Défense. La dernière fois, il a répondu de manière très civilisée. J'ai bien hâte d'entendre ce qu'il a à dire aujourd'hui.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce que le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke a dit résume bien les circonstances qui nous amènent à discuter encore une fois de cette affaire à la Chambre des communes. Depuis maintenant presque quarante ans, plus précisément depuis 1954, lorsque ce centre a été établi à Arnprior, le gouvernement et les Canadiens trouvent essentiel d'avoir des programmes de protection civile et de former du personnel dans cet établissement.

• (1820)

C'est évident que l'avenir de ce centre touche directement beaucoup d'électeurs de mon collègue et c'est normal que ceux-ci s'y intéressent. En bon député, mon collègue n'a pas cessé de relancer le gouvernement pour savoir ce qu'il en était.

La dernière fois que j'en ai parlé à la Chambre, en juin dernier, j'ai fait savoir que les mesures annoncées par le gouvernement au sujet de ces installations étaient effectivement en suspens, à cause des problèmes financiers que connaît le gouvernement, et je veux parler du déficit. Les installations en place dans cette localité ne conviennent pas. Tout le monde sait que nous avons besoin d'installations nouvelles et améliorées. Nous avons déjà les devis de ces futures installations, mais nous devons réexaminer notre capacité de payer étant donné que plusieurs millions de dollars sont en jeu.

Je voudrais pouvoir dire au député, au nom de la ministre, que nous allons dévoiler ces plans dès demain, mais la vérité, c'est qu'ils sont encore à l'étude. Cette étude entre dans le cadre de l'évaluation générale de l'infrastructure du ministère de la Défense nationale. Le député le sait. Il sait aussi que nous faisons actuellement beaucoup de changements partout au pays dans ce contexte. J'aimerais tout de même l'aider dans ses démarches. Nous pourrions peut-être amener des députés qui siègent au comité de la défense à s'intéresser à la question et, par exemple, à visiter les installations et à faire pression sur les responsables pour qu'ils règlent cette affaire.

LA JUSTICE

M. Robert Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question fait suite à la mort violente de la petite Dawn Shaw, une fillette âgée de six ans de ma circonscription. Elle a été violée et assassinée par un de nos concitoyens.

La GRC a d'abord eu du mal à trouver le coupable, mais elle détient actuellement un suspect. On est venu à la conclusion que ce qui pourrait être d'un grand secours dans les cas de ce genre, ce serait la possibilité d'effectuer des tests d'empreintes génétiques utilisant l'ADN de façon à être plus en mesure d'identifier l'auteur du crime.

Certes, les violeurs ne laissent pas d'empreintes digitales, mais ils laissent des morceaux de tissus, des cheveux, du sperme et du sang que peuvent analyser des laboratoires médico-légaux. Ces analyses très précises permettent l'identification de l'auteur du crime.

Le voeu des gens de la communauté, c'était essentiellement que les agents de la GRC aient le droit de procéder au dépistage d'empreintes génétiques ou de prélever des échantillons, tout comme ils le font quand ils soupçonnent quelqu'un de conduire en état d'ébriété, auquel cas ils prélèvent un échantillon d'haleine. Cette mesure aurait pour effet d'assurer une bien meilleure défense des victimes et donc, selon d'aucuns, d'assurer une bien meilleure protection des femmes et des enfants, les principales victimes des agressions sexuelles auxquelles se livrent certains membres de la communauté.

Toutefois, je ne veux pas laisser entendre par mes propos que les Canadiens sont tous des cibles potentielles d'agression sexuelle. Quelque 92 p. 100 des agressions sexuelles se produisent au sein de la famille et l'auteur est une personne connue de la victime. Selon un article qui a paru à un moment donné dans l'*Ottawa Citizen*, vous risquez plutôt d'être agressé sexuellement par la personne avec laquelle vous avez pris le petit déjeuner ce matin. Seulement 8 p. 100 des auteurs de ces crimes sont des personnes inconnues de la victime.

À mon avis, la meilleure façon de faire face au problème des agressions sexuelles dans les familles consiste à fournir une certaine aide aux familles, afin que les personnes qui ont tendance à commettre ce genre d'acte criminel puissent trouver un moyen de mettre un terme à un tel comportement, car beaucoup parmi elles ont aussi été victimes d'actes semblables.

L'autre solution consiste à améliorer les mécanismes de dépistage et de condamnation, notamment en ayant recours à des processus de dépistage comme la technique des empreintes génétiques. La réponse de la ministre m'a satisfait, mais je vaudrais qu'elle fasse encore beaucoup plus pour s'assurer qu'on puisse avoir recours à la technique des empreintes génétiques qu'elle puisse être utilisée sur des suspects et qu'elle soit disponible à peu près partout au pays, afin que les auteurs d'agressions sexuelles, et surtout celles commises contre des enfants, soient poursuivis et condamnés.

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, le député de Comox—Alberni a soulevé un point important. Comme il le mentionnait dans sa question, pour le moment, le Code criminel ne renferme aucune disposition qui permettrait à un juge d'autoriser le prélèvement de substances organiques, y compris des échantillons permettant l'analyse de l'ADN, sauf dans certaines circonstances bien précises liées à des accusations de conduite avec facultés affaiblies.

En réponse à sa question précise concernant le test en vue de l'analyse des empreintes génétiques, je peux affirmer que ce genre de test permettrait d'identifier sans aucun doute les auteurs des crimes, particulièrement dans les cas d'agression sexuelle ou d'homicide lorsque l'identification de la personne est déterminante.

Je peux aussi annoncer aux députés que le ministère de la Justice effectue à l'heure actuelle une étude exhaustive des questions juridiques liées au prélèvement des substances organiques et à leur utilisation aux fins de la preuve et que cette étude devrait mener à l'élaboration de propositions pour la modification du Code criminel.

Il est évident que la technique des empreintes génétiques pourrait faciliter les enquêtes et les poursuites dans le cas d'actes criminels. Toutefois, le rôle que jouera éventuellement l'identification au moyen de l'ADN dans notre système de justice criminelle variera selon un certain nombre de facteurs et nous devons étudier diverses questions dans ce contexte, notamment les perquisitions, fouilles et saisies, l'admissibilité, la preuve de la fréquence absolue au sein d'une population, les banques de données et l'agrément des laboratoires.

Il faudra un jour adopter une mesure législative précisant la façon et les circonstances selon lesquelles on pourra prélever des spécimens sur les suspects de façon à ne pas entraver l'enquête criminelle et à respecter au maximum leur vie privée et leur dignité personnelle telles que garanties par la Charte.

La protection de la société pourrait bénéficier de l'adoption de modifications à la loi qui permettraient le prélèvement de spécimens de substances organiques aux fins de l'analyse des empreintes génétiques pouvant être utilisées comme preuve médico-légale lors de poursuites au criminel.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je veux parler ce soir des Gwa'Sala'Nakwaxda'wx qui vivent à Port-Hardy, dans la réserve indienne de Tsulquate.

Un groupe vivait autrefois à Blunden Harbour, et l'autre, à Smith Inlet. Simplement à cause des coûts liés aux services, les représentants du ministère des Affaires indiennes leur ont demandé de se réinstaller ailleurs. Ils leur ont promis des maisons, des infrastructures, des services d'éducation, des programmes de développement économique et des soins de santé. Ils ont, pour ainsi dire, obligé ces Indiens à partir, à force de les harceler et de leur promettre qu'ils seraient mieux à Port-Hardy.

Les Indiens ont accepté. On a brûlé leurs maisons lorsqu'ils ont demandé à revenir, parce que le gouvernement n'avait tenu aucune des promesses qu'il leur avait faites.

À leur arrivée à Port-Hardy, deux groupes différents ont dû se mêler. Ils ne se connaissaient pas. Ils n'avaient pas de maisons, de services communautaires, d'infrastructures ni de services d'éducation et de santé. Ils ont aussi été réinstallés dans une localité où venaient tout juste d'arriver des milliers d'hommes célibataires chargés d'aménager une mine à cet endroit. Ces gens ont fait des ravages dans une localité complètement désorganisée.

À quoi cela a-t-il mené? À trente années d'un enfer indescriptible, résultat de problèmes d'alcoolisme généralisé, d'une désintégration sociale, de logements ignobles, d'une atroce pauvreté et d'un taux de chômage abominable.

Peut-il se produire quelque chose? Trente ans et deux générations plus tard, cette communauté est en train de se rebâtir grâce aux jeunes, et les hauts fonctionnaires devraient y faire une visite. Le ministre des Affaires indiennes devrait s'y rendre.

Les principaux dirigeants des ministères de l'Emploi, de la Santé et des Affaires indiennes devraient aussi aller rencontrer les aînés et les dirigeants de cette communauté afin de discuter des programmes de santé et d'emploi qui sont nécessaires pour la reconstruction sociale ainsi que des responsabilités du ministère des Affaires indiennes.

• (1830)

Il faut verser une aide financière directe à ces personnes et les indemniser parce qu'elles ont été obligées de se réinstaller ailleurs et de se mêler à d'autres et parce que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses, ce qui a eu des conséquences catastrophiques.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, comme le ministre l'a déclaré à la Chambre le 12 juin dernier, il est certainement prêt à s'entretenir avec les représentants des Gwa'sala-Nakwaxda'xw à l'occasion d'une de ses visites en Colombie-Britannique.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien connaît bien la situation dans laquelle se trouve cette communauté du nord de l'île de Vancouver. Depuis un certain temps déjà, les représentants du ministère à l'échelon du district, de la région et de l'administration centrale, travaillent en étroite collaboration en vue de régler le plus grand nombre possible de problèmes dans cette collectivité, compte tenu des restrictions en matière de budget et de politique générale.

La revendication particulière des Gwa'sala-Nakwaxda'xw a d'abord été présentée en 1988 et soumise de nouveau au ministère en 1991, et cela fut inscrit au rang des priorités à des fins de recherche et d'analyse. Le 15 mai dernier, des discussions préliminaires ont eu lieu entre les représentants de la bande et le Bureau des revendications particulières du ministère. Il a été convenu que la bande devait examiner plus à fond la revendication avant de pouvoir la soumettre au ministère de la Justice afin qu'elle soit présentée de la façon la plus équitable et la plus détaillée possible.

Dans l'intervalle, le ministère s'emploie à aider la collectivité à atteindre ses objectifs au chapitre de l'économie, de la culture et de l'éducation. La bande vient d'achever l'élaboration d'un plan global dans lequel sont énoncées les options susceptibles de favoriser la croissance de la collectivité. Grâce aussi à l'ajout de 45,8 hectares à la réserve indienne de Tsulquate, nº 4, il sera possible de procéder à un nouveau lotissement qui permettra la construction de 80 nouvelles habitations, d'une école et d'une salle communautaire.

De plus, le ministère prévoit verser 1,6 million de dollars échelonnés sur une certaine période de temps en fonction de cette expansion communautaire. Des fonds de l'ordre de 200 000 $ seront débloqués au cours des exercices 1992-1993 et 1993-1994 afin d'aider la bande à construire un bâtiment communautaire. De plus, un montant de 215 000 $ a été versé dans les années 1992-1993 pour l'amélioration du service sanitaire dans la communauté. Également, une somme de 15 000 $ sera affectée à l'exécution d'une étude préliminaire de faisabilité relativement à la construction d'une école; en outre, les plans de cette école-là doivent être terminés en 1994-1995 au coût approximatif de 150 000 $, la construction étant prévue pour 1995-1996 au coût de 1 250 000 $.

Afin d'aider les Gwa'sala-Nakwaxda'xw à trouver des solutions à leurs problèmes financiers, les représentants du ministère se sont entretenus avec eux. La bande et le ministère ont formé un comité conjoint qui examine actuellement des propositions innovatrices en vue de satisfaire les besoins en immobilisations de la bande.

De plus—et je vous transmets le message du ministre—il se dit très intéressé à ce que la situation évolue et aussi, il est prêt à discuter avec ces communautés des Gwa'sala-Nakwaxda'xw.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

[*Traduction*]

La Chambre s'ajourne à 14 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 février 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, le 10 décembre dernier, le Canada a présenté une motion aux Nations Unies pour proclamer 1993 Année internationale des peuples autochtones. Cette initiative vise principalement à renforcer la coopération internationale en vue de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones sur le chapitre des droits de la personne, de l'environnement, du développement, de l'éducation et de la santé.

Je demande à la Chambre de reconnaître et de remercier les nombreuses personnes et les nombreux organismes non gouvernementaux qui ont tant fait pour la réalisation de ce projet, en particulier l'International Organization for Indigenous Resource Development, ses membres, les quatre nations Hobbema et les tribus membres du Council of Energy Resource Tribes, le Grand conseil des Cris et le Conseil des points cardinaux; les quatre chefs, MM. Victor Buffalo, Herman Roasting, Leo Cattleman et John Ermineskin, ainsi que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M. Dennis Marantz.

Le thème de cette année est *Populations autochtones—un nouveau partenariat*. Je demande à tous mes collègues des deux Chambres de soutenir les nombreux programmes et activités qui se dérouleront en 1993 afin d'assurer un partenariat nouveau et positif au Canada.

* * *

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants a été déposé hier; on y lit—et il s'agit d'une statistique horrible—que le nombre d'étudiants dont le fardeau de dettes dépasse les 15 000 $ lorsqu'ils obtiennent leur diplôme a augmenté de 500 p. 100 en quatre ans.

Je demande à la nouvelle secrétaire d'État de réexaminer le dossier du Programme canadien de prêts aux étudiants afin que les étudiants canadiens puissent continuer de fréquenter les collèges et les universités.

Le fardeau de leur dette est terrible, mais il existe aussi d'autres problèmes; la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants ne devrait pas exister; les six mois supplémentaires d'intérêts devraient être supprimés et les critères d'attribution des fonds n'ont pas changé depuis 1984.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, en 1990, le gouvernement fédéral nous a présenté le projet Hibernia comme étant le projet du siècle. On nous a dit que le gouvernement avait d'excellentes raisons pour investir 3 milliards de dollars dans ce projet. La raison principale: on disait que c'était rentable. Mais la majorité des experts nous disent aujourd'hui que le projet Hibernia ne sera jamais rentable car, pour être rentable, il faudrait vendre le baril de pétrole à 30 $, quand il se situe à moins de 20 $ le baril à l'heure actuelle.

On parlait aussi de transferts technologiques. On vient justement de donner un contrat de 100 millions de dollars à la Corée pour fabriquer une plate-forme, en donnant comme raison que les Canadiens n'ont pas l'expertise nécessaire. Justement, il faut leur donner le temps d'obtenir cette expertise.

Encore une fois, le gouvernement a menti. Voilà la preuve que le gouvernement continue à dépenser les deniers des Québécois et des Canadiens, deniers que l'on n'a pas.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de signaler à la Chambre que, du 1er au 7 février, nous célébrerons, pour la troisième

Article 31 du Règlement

année au Canada, la Semaine du développement international.

D'un bout à l'autre du pays se déroule un large éventail d'événements destinés à nous sensibiliser davantage au développement international et à nous inviter à réfléchir quelques instants au monde que nous partageons avec plus de cinq milliards de personnes.

Le thème de cette année est le partenariat et le slogan de la semaine du développement est: *Ensemble nous pouvons changer notre monde.*

L'année 1993 marque le 25e anniversaire de l'Agence canadienne de développement international. En effet, durant un quart de siècle, cet organisme a été à l'avant-garde des efforts du Canada en vue d'améliorer les conditions de vie des plus démunis de la planète.

Grâce en partie au travail acharné et au dévouement d'innombrables Canadiens, nous vivons maintenant dans un monde où un plus grand nombre d'enfants vivent assez longtemps pour célébrer leur premier anniversaire de naissance, aller à l'école et apprendre à lire et à écrire et où les gens vivent plus longtemps et en meilleure santé.

Les députés voudront certainement se joindre à moi pour encourager les Canadiens à participer à la Semaine du développement international et à voir ce que nous pouvons faire pour rendre notre monde meilleur.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Vendredi, le premier ministre rencontrera le président Clinton pour discuter de questions commerciales canado-américaines.

La série actuelle de droits compensateurs imposés par les États-Unis sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre a commencé sous George Bush, et Bill Clinton doit y mettre fin.

Nous prions instamment le premier ministre d'aborder la question des droits de douane imposés sur le bois d'oeuvre, lorsqu'il rencontrera le président Clinton, et de lui demander de faire preuve de bonne volonté à l'égard du Canada en supprimant les droits compensateurs qui frappent maintenant notre bois d'oeuvre.

Nous comptons sur le premier ministre pour annoncer, dès son retour au Canada, aux 300 communautés et plus qui vivent de l'exploitation forestière que les droits compensateurs ont été supprimés et, dans le cas contraire, nous espérons que le gouvernement aura le courage de mettre l'Accord de libre-échange au panier et de ne pas aller de l'avant avec l'ALENA.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, les gens de la circonscription de Calgary-Sud-Est sont tout à fait consternés par la peine beaucoup trop légère qui a été imposée à Roch Thériault, ce chef du culte qui est l'auteur d'une série de meurtres. Le message que cette sentence transmet est tout à fait inacceptable pour la grande majorité des Canadiens.

Des délits d'agression sexuelle, comme dans le cas qui nous occupe, doivent être punis sévèrement. Or, dans à peine sept ans, cet homme sera admissible à une libération conditionnelle et s'il est libéré, il constituera alors une menace pour les collectivités et les Canadiens.

Le système de justice pénale doit être plus strict dans le cas des criminels dangereux comme M. Thériault. À l'instar de milliers d'habitants de Calgary, j'exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que cet individu et les gens de son espèce demeurent derrière les barreaux.

* * *

LE GRAND TORONTO

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, depuis trois ans, le gouvernement conservateur promet aux Torontois une nouvelle prospérité économique. Cependant, on constate que les belles promesses du gouvernement conservateur sont loin de correspondre à la réalité économique.

Le gouvernement continue d'affirmer que la récession est terminée et que sa politique donne les résultats escomptés, mais, malheureusement, les faits montrent que, dans le Grand Toronto, la récession se fait encore bien sentir.

Plus de la moitié des emplois qui ont disparu au Canada durant la dernière récession venaient du Grand Toronto. Il y a eu, en effet, 74 000 suppressions d'emplois l'année dernière et 150 000 en 1991. En outre, des chiffres récents montrent que l'année dernière, il y a eu un nombre record de 13 000 faillites d'entreprises et de consommateurs dans le Grand Toronto seulement et que le total des dettes des intéressés s'élevait à plus de trois milliards de dollars.

Face à cette situation difficile, les gouvernements Mulroney et Rae continuent de faire fi des problèmes et des besoins du Grand Toronto. Ils font traîner les choses en ce qui concerne des projets de plus de neuf milliards de dollars.

Le pays mérite un gouvernement national conscient du fait que le Canada a tout intérêt à ce que l'économie du Grand Toronto se porte très bien.

LA VIOLENCE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je tiens à soulever une question qui a été portée à mon attention par le comité des questions familiales du caucus conservateur.

Il s'agit des cartes qui glorifient des assassins notoires et d'un jeu de société qu'on laisse entrer au Canada et dont l'objectif est de tuer autant de bébés que possible. C'est non seulement indécent, mais immoral!

Nous, parlementaires, manquons à notre devoir si nous ne nous concertons pas pour empêcher que se propage une telle violence. Il doit certes exister un moyen de mettre un terme à ce genre de violence.

Les options proposées par le comité des questions familiales du caucus méritent d'être examinées attentivement. J'exhorte le ministre de la Justice à étudier cette affaire et à prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, le 2 décembre, le gouvernement a annoncé que d'importants changements à la Loi sur l'assurance-chômage entreraient en vigueur le 1er avril. Il a annoncé notamment que les prestations seraient ramenées de 60 p. 100 à 57 p. 100 et que les personnes qui quitteraient leur emploi sans raison valable ou qui seraient licenciées pour une raison valable n'auraient pas droit aux prestations d'assurance-chômage.

Qu'entend-on au juste par «raison valable»? Ces termes sont terriblement ambigus. Cette mesure va placer un fardeau inutile sur les agents de l'assurance-chômage qui devront déterminer si une personne a droit ou non aux prestations. Non seulement ça, les appels vont se multiplier et l'étude des demandes va prendre plus de temps, ce qui ne va faire qu'accroître les difficultés pour les prestataires.

Enfin, ce qui m'ennuie le plus, c'est la situation désastreuse dans laquelle se trouveront les personnes qui se verront refuser le droit à l'assurance-chômage. Que vont-elles faire? C'est bien simple, elles se rabattront sur les services d'aide sociale et les banques d'alimentation.

J'aimerais que le gouvernement explique aux Canadiens et aux habitants de Nipissing comment il compte épargner des fonds grâce à cette mesure. Avec tous les bruits qui courent au sujet de son départ, peut-être le premier ministre devrait-il songer à partir avant le 1er avril parce qu'après, il n'aura pas droit à l'assurance-chômage, même s'il y a cotisé.

Article 31 du Règlement

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, beaucoup de gens sont révoltés contre le nombre de crimes avec violence qui sont commis par des détenus en liberté conditionnelle. Ils estiment que le régime de libération conditionnelle crée une menace pour les citoyens respectueux de la loi.

Les Canadiens croient que la protection du public devrait passer avant toute autre chose dans les décisions concernant le traitement et la mise en liberté des détenus.

• (1410)

Les lois doivent être changées. Il faut donner des directives aux commissions de libérations conditionnelles. Des moyens doivent être mis en oeuvre pour que les contrevenants violents qui continuent de représenter un danger pour la société restent derrière les barreaux pendant toute la durée de leur peine.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les Canadiens méritent que le Parti libéral leur donne une réponse franche. Est-ce qu'à l'instar des conservateurs, les libéraux appuient l'Accord de libre-échange nord-américain qui est proposé, oui ou non?

Depuis qu'ils ont élu leur chef, les libéraux s'adonnent à un détestable jeu de volte-face sur cette question.

Prenons, par exemple, le cas de la critique des libéraux pour les questions concernant les femmes, la députée de Halifax, qui a pris la parole dernièrement à Kingston. En effet, le *Queen's Journal* du 22 janvier dernier rapporte:

> Nancy se déclare favorable à l'Accord de libre-échange nord-américain.

Elle aurait dit:

> L'ALENA est nettement préférable au mauvais accord que les conservateurs ont négocié avec les États-Unis en 1988.

Elle poursuit:

> Il place le Canada dans une position avantageuse.

Il est clair que les Canadiennes ne sont pas d'accord avec la critique des libéraux pour les questions concernant les femmes. Il faut que les libéraux se décident. Il est temps qu'ils arrêtent d'insulter la population canadienne en lui présentant deux positions distinctes sur l'ALE et l'ALENA.

Article 31 du Règlement

LA FISCALITÉ

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, nous cherchons tous des façons de dépenser sagement l'argent des impôts. J'exhorte tous les députés à utiliser de façon rationnelle l'argent des contribuables.

J'applaudis aux mesures prises par le gouvernement pour réduire les subventions aux groupes d'intérêts. Ces groupes doivent être capables de s'autofinancer; ce n'est pas aux contribuables canadiens de porter ce fardeau.

Je félicite le gouvernement des mesures qu'il a prises sur le plan de la responsabilité financière. Par exemple, il demande aux étudiants du niveau postsecondaire de rembourser leurs emprunts en souffrance. Le gouvernement leur a prêté cet argent de bonne foi. Pour ces gens et pour d'autres, le temps est venu d'assumer leurs responsabilités et de respecter leurs engagements.

* * *

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, pendant plus d'un an après le meurtre de Nina de Villiers, j'ai présenté des pétitions réunissant les signatures de centaines de milliers de personnes qui demandaient au Parlement de reconnaître que les crimes violents font horreur à la société et au gouvernement de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle. Après tout ce temps et après les nombreuses interventions que j'ai faites à la Chambre, les Canadiens ont encore peur de marcher dans les rues.

Le ministre de la Justice a déclaré qu'il avait l'intention de faire modifier le Code criminel d'ici quelque temps afin de protéger les femmes contre le harcèlement. Dans le cas des crimes commis par des délinquants sexuels violents, le solliciteur général a dit qu'il examinera la possibilité de rendre plus sévères les dispositions de la Loi sur la libération conditionnelle relatives aux auteurs de crimes commis avec violence.

Nous savons tous qu'il existe un problème. Nous n'avons pas besoin d'études. Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas dès maintenant? Les paroles n'assurent pas la protection; les actes, oui. Les Canadiens ont besoin de se sentir de nouveau en sécurité. Le gouvernement doit agir maintenant et présenter des mesures législatives qui feront du Canada un pays plus sûr pour tout le monde.

LE CANADA DES PETITES VILLES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, le 1er février dernier, la Chambre a rendu unanimement hommage à k.d. lang qui a gagné le prix de la meilleure artiste adulte contemporaine décerné par les American Music Awards. k.d. lang est originaire de Consort, en Alberta, une ville de 609 habitants située dans ma circonscription.

Ce pourrait être aussi une occasion de célébrer le Canada des petites villes. J'ai représenté deux circonscriptions en Alberta. La circonscription actuelle de Crowfoot a à peu près la même superficie que celle du Nouveau-Brunswick. Elle est composée de 113 villes, villages et hameaux.

De nombreux Canadiens n'ont pas entendu parler de Craigmyle, en Alberta, qui compte une population de seulement 52 personnes. La plupart de nos concitoyens ont entendu parler de Lanny McDonald, originaire de Craigmyle. Très peu d'entre eux connaîtront Donalda, une ville de 226 habitants, pourtant Tricia Helfer a obtenu le titre de super mannequin mondial des Ford Agencies pour 1992, et elle en est originaire. Pauline Gedge, de Ribstone, dont on ne sait pas le nombre d'habitants, est une poète de renommée internationale. Katherine Greenly, de Three Hills, commence à être connue dans toute l'Amérique du Nord dans le domaine de la musique western. La ville de Viking est le domicile des frères Sutter, joueurs très appréciés de la Ligue nationale de hockey.

Ces six localités ensemble ont une population de moins de 4 000 personnes. Pourtant, c'est là que sont nées des personnes qui ont acquis une réputation nationale et internationale.

M. le Président: Je dois vous interrompre. Le temps de parole du député est expiré.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le bruit court que le gouvernement a encore l'intention de réduire son aide aux pays en développement du tiers monde afin de pouvoir fournir une aide à conditions libérales à des pays d'Europe de l'Est. C'est le comble de la myopie et de l'hypocrisie de ce gouvernement. Un document du gouvernement obtenu clandestinement révèle que le gouvernement devrait renoncer aux engagements qu'il a pris envers les pays les plus démunis, envers l'environnement, les droits de la personne et le développement des ressources humaines et, au lieu de cela, privilégier ses propres intérêts en aidant les pays à revenu intermédiaire qui ont, pour le Canada, une valeur

stratégique, c'est-à-dire qui constituent pour lui un marché lucratif pour ses exportations.

Selon Mahbub ul Haq, auteur du rapport sur le développement du PNUD que cite si souvent notre premier ministre, adopter une telle politique serait un désastre total pour le Canada.

Les déclarations du Sommet mondial de Rio sur l'enfance et les droits de l'homme ne veulent rien dire si ce gouvernement réduit davantage l'aide actuelle. Ce gouvernement doit accorder la priorité aux gens et la priorité absolue aux plus démunis, ici et à l'étranger. S'il ne le fait pas, il ne sera sûrement pas réélu.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, hier, avant une réunion spéciale des comités de la Chambre des communes, nous avons rencontré M. Mahbub ul Haq, des Nations Unies, qui nous a expliqué le lien essentiel entre les pays en développement et les pays industrialisés.

M. ul Haq, qui a contribué à la préparation du rapport du NPD sur le développement de l'humanité, nous a dit que le Canada poserait un geste désastreux pour le tiers monde en réduisant son aide.

M. ul Haq a fait valoir que si les pays industrialisés ne prennent pas de mesures pour contrer la pauvreté au tiers monde, ils en souffriront eux-mêmes, parce que cela contribuera à accroître le trafic des drogues, le terrorisme, la pollution, les migrations des peuples, le SIDA et d'autres maladies.

Seul le développement durable à long terme qui peut améliorer les soins de santé fondamentaux, l'éducation et la nutrition peut nous aider à éviter ces problèmes.

La réduction de notre aide aux pays du tiers monde accentuera ces problèmes. Le Canada a toujours agi en chef de file et le gouvernement lui fait courir un grand péril en faisant fi de la sagesse des propos de M. ul Haq.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de la Défense nationale.

La ministre est-elle prête à déposer à la Chambre tous les contrats que le gouvernement a signés au sujet de l'achat d'hélicoptères pour la somme de 4,4 milliards de dollars?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, ce serait bien difficile.

Si le chef de l'opposition connaît la structure de l'administration publique, il sait que les contrats sont signés par le ministère des Approvisionnements et Services.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la question que l'on pose au gouvernement est très simple: Est-ce que le gouvernement a l'intention de déposer à la Chambre des communes les contrats signés à ce jour?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, l'honorable député sait déjà que des contrats ont été signés le 8 octobre 1992. L'un d'eux vaut 1,4 milliard de dollars et a été signé avec Paramax. Un autre, de la même valeur, a été accordé à European Helicopter 101 Limited. Ce sont les deux contrats qui ont été conclus.

Que je sache, aucun contrat n'a jamais été déposé aux Communes, ni sous le gouvernement Trudeau dont le chef de l'opposition a fait partie, ni sous le gouvernement actuel, pour la bonne raison que ces documents comportent des secrets commerciaux.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est-il vrai que certains contrats n'ont pas encore été signés et qu'on tâche de faire vite avec le sous-traitant pour qu'ils le soient avant que le gouvernement ne soit remplacé?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, la plupart d'entre nous seraient bien étonnés qu'il y ait un changement de gouvernement, mais le chef de l'opposition ne devrait pas se contenter de lire ce que Tim Naumetz écrit dans le *Toronto Sun* et dans le *Ottawa Sun*. Dans ce court article, Tim Naumetz s'est trompé sur ce point et sur trois autres.

Le chef de l'opposition devrait pousser davantage ses recherches.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Le nouveau chef d'état-major de la défense a effectivement confirmé la signature de contrats avec Paramax et EH-101, mais il a dit qu'il ne pouvait faire aucun commentaire sur la signature de contrats avec le consortium principal, Westland Augusta.

Le ministre peut-il nous dire très clairement si tous les contrats avec le fournisseur principal, Westland Augusta, ont été signés?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, Westland est une société britannique qui est copropriétaire de EH-101 avec la société italienne Augusta. Les deux ont formé ensemble la société EH-101, le fournisseur, l'entreprise qui fabrique l'aéronef en question.

Nous avons signé un contrat de 1,4 milliard de dollars avec la société EH-101, qui fabrique les biens dont nous avons besoin, soit 50 aéronefs. La signature a eu lieu le 8 octobre 1992.

• (1420)

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, si l'ancien conseiller principal en politiques du premier ministre et le gouvernement peuvent connaître les moindres détails de ce contrat ainsi que les dispositions qu'il contient et qui visent à garantir que celui-ci sera respecté peu importe ce qui arrive après les élections, il me semble raisonnable que les Canadiens puissent connaître les dommages-intérêts que le gouvernement a prévus dans le contrat, s'il en est, pour garantir son exécution, quelle que soit l'issue des élections.

Je pose à nouveau la question au ministre. Va-t-il déposer ces contrats et toutes les dispositions qui ont été incluses dans ceux-ci pour garantir leur exécution, indépendamment du choix que les Canadiens feront démocratiquement aux prochaines élections?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, il est regrettable que les députés de l'opposition lisent les articles d'un journaliste qui a l'habitude de se tromper. Je lis ses articles à l'occasion, car je dois rectifier les erreurs qu'ils comportent. L'article dont il est question, en l'occurrence, comporte quatre erreurs que les députés de l'opposition perpétuent.

Le journaliste a déjà dit que le conseiller principal du premier ministre était un lobbyiste. C'est faux. Il n'est pas enregistré à titre de lobbyiste pour la société EH-101. Par conséquent, cette partie de l'article était tout à fait fausse elle aussi.

Si les députés rapportaient correctement les faits et faisaient bien leurs recherches, nous pourrions peut-être répondre intelligemment aux questions.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Ce qui est arrivé aux employés de Premium Automotive Tanks, à Port Hawkesbury en Nouvelle-Écosse, n'est sans doute qu'une tragédie parmi tant d'autres dont sont victimes les travailleurs au Canada. C'est aussi la preuve que l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis est un désastre, et ceux qui disent que cette entente peut être renégociée sont naïfs ou alors ils trompent les Canadiens. Vous ne pouvez renégocier un désastre.

L'usine a fermé ses portes un mois après l'élimination des tarifs visant les produits qu'elle fabriquait, et c'est là une conséquence directe de l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis. Pourquoi le premier ministre s'entête-t-il à conclure un accord de libre-échange nord-américain qui aura pour effet d'aggraver la situation encore davantage? Fera-t-il quelque chose pour les travailleurs canadiens et laissera-t-il tomber maintenant l'ALENA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de dire un mot sur les mesures prises par la compagnie. Nous déplorons la façon dont celle-ci a agi. Selon nous, ces mesures ne sont absolument pas justifiées.

En ce qui a trait à la question posée par la députée, le tarif a été modifié de 0,26 p. 100 entre 1992 et 1993. Ma collègue conviendra que ce n'est pas là une raison suffisante pour supprimer l'accord de libre-échange.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Le gouvernement est directement responsable du sort que subissent les travailleurs de notre pays à cause du mauvais accord commercial qu'il a négocié pour le Canada. Il se doit de corriger la situation. Il sait que certains États américains, comme le New Hampshire, où l'usine va s'établir, ne prélèvent aucun impôt sur le revenu. Ces États adoptent des règlements peu sévères et n'offrent pas de soins de santé universels. Pourtant, le gouverne-

ment a négocié un accord commercial qui ne contient aucune disposition protégeant les travailleurs. Le gouvernement a l'intention de répéter son erreur avec l'ALENA.

Je pose de nouveau la question au premier ministre: pourquoi ne défend-il pas les travailleurs du Canada, la population canadienne, et n'abandonne-t-il pas l'ALENA dès aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je maintiens, comme ma collègue et comme tous les députés, j'en suis convaincu, que personne n'approuve l'attitude adoptée par cet employeur du Cap-Breton.

C'est exactement le genre de comportement qui, de temps à autre, couvre les entreprises d'opprobre et incite les divers gouvernements à prendre des mesures draconiennes tout à fait justifiées. Cette décision, de tout quitter, de fuir au beau milieu de la nuit, est indigne de tout propriétaire de petite, moyenne ou grande entreprise, de tout employeur qui se respecte.

Ma collègue conviendra qu'il s'agit d'un comportement tout à fait inadmissible de la part d'un employeur, qui ne survient heureusement que très rarement au Canada. Les employeurs canadiens n'agissent pas ainsi.

En ce qui concerne les accords commerciaux, le ministre du Commerce extérieur vient de mentionner les variations des tarifs entre 1992 et 1993, qui n'ont nullement contribué à provoquer ce genre de comportement.

En réalité, les échanges commerciaux avec les États-Unis ont augmenté de 17 milliards de dollars depuis la signature de l'Accord de libre-échange, et les échanges avec le Canada se sont accrus de 11,2 p. 100 l'an dernier. Voilà de bonnes nouvelles, de bons résultats sur lesquels nous nous appuierons pour garantir une sécurité économique durable à tous les travailleurs canadiens.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Il est malheureux de constater que le Canada exporte également beaucoup d'emplois.

[*Français*]

Une étude faite aux États-Unis par la Commission du commerce international sur l'impact de libre-échange à trois dit que le nombre d'emplois dans le domaine du textile, de l'électronique, de la machinerie industrielle et des pièces de voiture va augmenter dans ce pays, exactement les secteurs qui sont les plus touchés au Canada. Je voudrais poser une question au ministre du Commerce international. Est-ce qu'il y a des études ici qui prouvent que le résultat sera bon ou qu'il sera mauvais pour le Canada? Où sont les études sur l'impact de libre-échange à trois pour le Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a des études faites par l'Institut C.D. Howe qui confirment l'importance de cette initiative et les bénéfices pour le Canada. Il y a d'autres organismes de recherche, dont la Commission du commerce international à Washington, qui, je pense, aujourd'hui même a indiqué la croissance des échanges commerciaux entre nos deux pays, grâce à ce traité. Mais je signalerai à mon amie, par exemple, une autre étude en Alberta, pas plus tard qu'hier. . .

[*Traduction*]

. . .publiée dans l'*Edmonton Journal*, où on pouvait lire en manchette que les échanges commerciaux entre les provinces de l'Ouest et les États-Unis sont à la hausse. Selon l'article, la valeur des exportations totales des provinces de l'Ouest s'est accrue de 5/10 p. 100 par année et, en Alberta, la valeur des exportations vers les États-Unis a augmenté de 8,47 p. 100 et celle des exportations vers d'autres marchés, de 3,15 p. 100.

C'est grâce aux libres-échangistes des provinces de l'Ouest, de l'Alberta, et je pense en particulier au premier ministre de l'Alberta qui assiste à nos délibérations aujourd'hui, l'honorable Ralph Klein, dont je voudrais souligner la présence et que je tiens à féliciter, contrairement. . .

* * *

PREMIUM AUTOMOTIVE TANKS INC.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'APECA et a trait à la fermeture de l'usine Premium Automotive de Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse.

Après avoir accepté près de trois millions de dollars en subventions fédérales et en crédits d'impôt, cette entreprise a pris la lâche décision de transférer ses actifs aux États-Unis, abandonnant 79 travailleurs au chômage et ne donnant pratiquement aucune explication.

Comment le ministère qu'il chapeaute a-t-il pu laisser cela se produire et qu'est-ce que le ministre entend faire pour empêcher que ces emplois nous soient enlevés par les États-Unis?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, mon ministère ne poste pas un gardien dans toutes les entrepri-

ses à qui il consent un prêt ou accorde une subvention. Soyons raisonnables.

La première fois que nous avons entendu parler de cette affaire, c'est le matin où nous avons reçu un appel téléphonique pour nous informer qu'à 16 h 15 la veille, l'entreprise avait donné à ses employés leur avis de mise à pied et une indemnité de fin d'emploi minimale, puis avait à toute vitesse chargé le matériel dans des camions. L'entreprise a appelé au bureau de l'APECA au Cap-Breton pour dire ce qu'elle avait fait et qu'elle envoyait un messager avec un chèque couvrant ce qui lui restait à rembourser sur son prêt. Le messager n'est pas encore arrivé. J'ignore ce qui lui est arrivé.

Une voix: Il a été mis à pied.

M. Crosbie (St. John's-Ouest): En 1986 et en 1988, l'entreprise a reçu une aide financière. En 1988, c'était de la part d'Entreprise Cap-Breton. À cette époque, il s'agissait de subventions inconditionnelles non remboursables. Un prêt a également été consenti. Il reste encore 500 000 $ à rembourser sur ce prêt, mais la période de contrôle a pris fin le 31 décembre 1991. Cette période est la période pendant laquelle l'entreprise doit poursuivre ses activités sur le site visé dans l'accord de prêt.

• (1430)

Cette période est donc terminée, mais nos avocats examinent le dossier afin de déterminer quels recours nous avons contre cette entreprise qui a pris une décision qui, j'en conviens, est tout à fait répréhensible.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, cet incident a fait que mes électeurs sont en colère et qu'ils se sentent trahis. De plus, il met également au jour les graves lacunes des politiques et des façons de procéder de ce ministère.

Que fera le ministre pour préserver l'investissement des contribuables dans la région de l'Atlantique et l'intérêt de mes électeurs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, les électeurs du député n'ont pas été trahis par l'APECA, ni par personne au sein du gouvernement du Canada. Les emplois étaient au Cap-Breton, quelque 70 emplois qui y ont été maintenus pendant cinq ans grâce à l'aide du gouvernement du Canada, d'Entreprise Cap-Breton et de l'APECA.

Donc, s'il y a quelqu'un à blâmer, et je ne doute pas qu'il faille le faire, ce sont bien les dirigeants de l'entreprise en cause qui sont Canadiens—en fait, l'actionnaire principal vient de la Nouvelle-Écosse. Ce sont eux surtout qui sont à blâmer pour avoir eu recours à ce genre de tactique et avoir tenté de se dérober à leurs obligations.

M. Dingwall: Nommez-les.

M. Crosbie (St. John's-Ouest): Le nom de la personne intéressée a paru dans les journaux. Il s'agit d'un certain Alton Toole qui, à ce qu'on me dit, est de Truro. Personne d'autre n'est à blâmer. C'est un Canadien qui tente par ce moyen de se soustraire à ses obligations.

J'ai demandé à l'APECA aujourd'hui d'établir des conditions plus strictes pour les prêts consentis dans le Canada atlantique afin de parer à ce genre de comportement à l'avenir.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, moi aussi j'ai une question à poser au ministre des Pêches. Je pense qu'il voudra admettre rétrospectivement que sa décision de toucher au système de délivrance des permis de pêche au poisson de fond dans l'Atlantique est ignoble. En effet, elle assène un coup bas aux pêcheurs au moment où ils sont en difficulté. S'ils n'ont pas pris de poisson depuis deux ans, c'est qu'il n'y en a pas, et ce, parce que le ministre s'y est mal pris dans ce dossier.

Pourquoi ces personnes devraient-elles être punies pour un crime qu'elles n'ont pas commis? Pourquoi le ministre ne cesse-t-il pas de serrer la vis aux pêcheurs de Terre-Neuve et des Maritimes et ne met-il pas un terme à cette sombre machination pendant qu'il en est encore temps?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, si le secteur des pêches dans le Canada atlantique a de graves difficultés, c'est notamment à cause de l'attitude du député, qui ne veut pas que la situation s'améliore.

Le 18 décembre dernier, devant la crise des stocks de poisson dans le Canada atlantique, nous avons dû réduire de 60 à 70 p. 100 le total des prises admissibles. Le secteur

des pêches, les pêcheurs et les ministres des Pêches des provinces ont été d'accord avec moi en ce qui a trait au programme de gestion du poisson de fond de l'Atlantique.

Nous devons réformer du tout au tout le secteur des pêches tel qu'il existe dans l'Atlantique. Dans le cadre de cette réforme, j'ai annoncé que les permis inactifs de pêche au poisson de fond ne seraient pas renouvelés. Nous ne pouvons pas tolérer que des milliers de permis soient en circulation, ne soient pas utilisés et qu'on ne fasse pas rapport du poisson pêché, si bien que, lorsque les stocks se rétablissent, ces permis redeviennent soudainement actifs comme par magie. Il faut changer le système.

J'ai déclaré aujourd'hui dans le communiqué que j'ai diffusé que nous examinons soigneusement la situation. Nous savons qu'il s'agit d'une question délicate et compliquée. Je ferai une autre déclaration dans une semaine environ pour annoncer la façon dont nous comptons procéder au juste avec les permis inactifs. Nous agirons d'une manière juste et équitable. Quoi qu'il en soit, le système dans le secteur des pêches dans l'Atlantique doit changer et il changera. Nous n'avons pas le choix.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je dis au ministre que si les gens ont choisi de cesser de pêcher, c'est une chose, mais si les pêcheurs n'ont pas pris de poisson, sans que ce soit de leur faute, c'en est une autre. Ce sont eux qui sont visés. Le ministre en fait des victimes et c'est pour cela que nous interjetons appel auprès de lui.

Pourrait-il se ressaisir et mettre en place un plan de conservation convenable ainsi qu'un plan d'assistance approprié pour les 18 000 pêcheurs et travailleurs des conserveries de la région atlantique qui se sentent abandonnés? Pourrait-il arrêter de s'en prendre aux victimes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, il y a plusieurs milliers de permis de pêche au poisson de fond pour lesquelles il n'y a eu aucune prise enregistrée en 1990, 1991 et 1992.

Mme Campbell (South West Nova): Pourquoi? Parce qu'il n'y avait pas de poisson. Mauvaise gestion.

M. Crosbie (St. John's-Ouest): Ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas de poisson, des dizaines de milliers de tonnes ont été prises, c'est parce qu'ils avaient opté pour la pêche à autre chose, pour une raison quelconque.

Si ces permis n'ont pas été utilisés sans que ce soit de leur faute, comme le dit le député, alors nous ferons quelque chose, mais nous n'allons pas continuer à délivrer des permis qui ne sont pas utilisés. Nous allons réformer le système.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La Commission canadienne de l'immigration et du statut de réfugié a récemment accordé le statut de réfugié à Mario Rojas Albas, un médecin et ancien député du Mexique, parce que M. Rojas, qui a été battu et qui a reçu des menaces de mort, aurait prouvé que ses droits les plus fondamentaux avaient été violés par les autorités mexicaines et que sa sécurité, ainsi que celle de sa famille, serait gravement menacée s'il était forcé de retourner au Mexique.

Étant donné que le premier ministre s'est engagé à lier les relations économiques internationales du Canada au respect des droits de la personne, peut-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens comment il se fait que le Canada soit en train de conclure une entente avec le Mexique, un pays qui, comme notre propre commission du statut de réfugié l'a constaté, persécute ses propres habitants?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne peux pas me prononcer sur cette affaire, mais si le député veut bien me communiquer les détails, je me ferai un plaisir de me renseigner.

Dans une optique plus générale, le gouvernement mexicain a fait des progrès notables dans le règlement d'un certain nombre de problèmes qui préoccupent mon ami d'en face. Il a notamment nommé un commissaire aux droits de la personne qui a pris des mesures contre la police, dans certains dossiers, et contre d'autres autorités mexicaines aussi.

Je crois cependant que ce qui importe dans tout cela, c'est que plus le niveau de vie s'élève dans un pays, moins on enfreint les droits de la personne. C'est d'ailleurs en partie pourquoi les Mexicains tiennent à l'ALENA. Ils veulent un meilleur niveau de vie pour faire échec à ce genre d'abus que le député et moi condamnons.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ce ne sont pas les Mexicains mais les multinationales qui réclament cette entente.

Des voix: Oh, oh.

[*Français*]

M. Robinson: Ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Dans une autre décision de la même commission, l'année dernière, le Mexique a été décrit comme, et je cite: «La dictature la mieux déguisée de la planète entière et ce, même en 1992».

Étant donné que plus de 50 Mexicains et Mexicaines ont reçu le statut de réfugié au Canada depuis 1990, y inclus l'ancien député Mario Rojas Alba, et le manque de normes environnementales et les mauvaises conditions de travail, le premier ministre va-t-il enfin respecter la volonté des Canadiens et informer Bill Clinton vendredi que le Canada n'ira pas de l'avant avec cet accord désastreux pour les peuples mexicain et canadien et pour les citoyens des deux pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député vient de mentionner—et j'ignore s'il citait quelqu'un, mais il le citait avec approbation—que le Mexique serait «la dictature la plus efficace de la planète, la plus pernicieuse de la planète».

Des voix: La plus déguisée.

M. Mulroney: La plus déguisée. Quelle déclaration bête et insensée! Quelle déclaration stupide que de répéter une stupidité comme celle-là à la Chambre des communes, que le Mexique est la dictature la plus efficace ou déguisée de la planète. Quelle déclaration ignorante! Vous ignorez les réalités politiques à travers le monde.

Quel commentaire sur l'intelligence et le jugement des Néo-démocrates de colporter des faussetés comme celle-là à la Chambre des communes!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le Mexique est un pays en voie. . .

• (1440)

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh.

M. Mulroney: Mis à part le caractère péjoratif inadmissible de ce commentaire sur les Mexicains et leur gouvernement, que le Canada compte parmi ses amis et alliés, pour tout vous dire, ce que je trouve le plus étrange chez les néo-démocrates et les socialistes, c'est ceci: ils nous demandent sans cesse d'accorder plus d'aide aux pays qui cherchent à faire régner la justice sociale grâce au développement. Ils nous demandent d'envoyer des chèques aux pays en développement. Cela se comprend, et nous leur avons envoyé de jolies sommes.

Les Mexicains nous disent qu'ils ne veulent pas de cadeaux, qu'ils veulent faire du commerce dans une économie de marché pour relever leur niveau de vie, devenir plus prospères et goûter à la prospérité nord-américaine. Nous leur répondons que nous sommes prêts à les aider à prospérer, et vous, vous voulez leur refuser cette aide.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'année dernière, le premier ministre a promis aux agriculteurs canadiens qu'il solliciterait un appui mondial en faveur de notre système de gestion de l'offre.

Voilà maintenant qu'on dit aux agriculteurs canadiens que le Canada n'a pas d'appui et qu'ils vont devoir accepter la tarification. Pourquoi le premier ministre s'est-il écrasé au GATT? Quelle mesure concrète le premier ministre entend-il prendre pour obtenir un appui en faveur des agriculteurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse à la question de mon collègue est simple: nous n'avons pas modifié notre position au GATT.

Notre position concernant l'article XI, c'est de tarifier. . .

Des voix: Tarifier?

M. Crawford: Vous l'avez loupé, Mike.

M. Dingwall: Remboursez!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Notre position concernant l'article XI, c'est de clarifier et de renforcer cette disposition afin qu'elle soit conforme à ce que les secteurs assujettis à la gestion de l'offre ont convenu avec nous.

Mon collègue, le ministre d'État à l'Agriculture, et moi avons rencontré les producteurs de lait et les membres du Conseil des producteurs laitiers à Calgary, il y a une semaine et demie. Nous leur avons clairement exposé notre position. Ils sont tout à fait d'accord avec la position que nous avons adoptée.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le lapsus du ministre est très révélateur. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Les conseillers du premier ministre lui ont certainement dit que les multinationales américaines pouvaient

inonder le marché canadien même en payant les tarifs et qu'ainsi, ils feraient du tort aux agriculteurs canadiens et les pousseraient à la faillite.

Est-ce que le premier ministre s'engage aujourd'hui devant la Chambre à ce qu'au cours de ses rencontres avec le président Clinton cette semaine il va essayer d'obtenir l'appui des Américains afin d'exclure la gestion de l'offre de toute offre du GATT et en faveur d'une solution à la question des produits surtransformés?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue n'a peut-être pas entendu. Telle est précisément la position du gouvernement du Canada et celle que nous avons présentée aux Américains, ainsi qu'à nos autres partenaires de négociation à l'Uruguay Round, et il continuera d'en être ainsi.

* * *

LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur qui a été prompt cette semaine à insulter les sociétés sidérurgiques canadiennes.

Le ministre croit-il qu'il est utile de blâmer les 10 000 travailleurs de l'acier en chômage pour les erreurs qu'il a commises en matière de commerce? Croit-il qu'il est judicieux de jouer le jeu des Américains en jetant le blâme sur l'industrie sidérurgique canadienne? Croit-il qu'il aidera la cause canadienne en disant aux Canadiens que nos difficultés sont strictement d'ordre national alors qu'il sait très bien que le véritable problème de l'industrie sidérurgique est le manque d'accès dû à une lacune dans les négociations de son entente de libre-échange?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je l'ai déclaré lundi et je le répète, on dénature les faits.

Ce que j'ai affirmé lundi, je l'ai répété et je le dis encore aujourd'hui. Ma collègue impute tous les malheurs du monde à l'Accord de libre-échange; ça n'a aucun sens. Ce que j'ai dit, c'est que l'industrie canadienne a perdu, par rapport aux États-Unis, une partie de sa compétitivité qui peut se chiffrer à 100 $ la tonne, soit environ 20 p. 100 du coût du produit. Voilà le noeud du problème de ces milliers de travailleurs de l'acier aujourd'hui en chômage. Ce problème n'a vraiment rien à voir avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

En fait, les entreprises sidérurgiques ont plus largement accès au marché américain et jouissent de la protection assurée par le mécanisme de règlement des différends qui permet, en cas de différend comme celui qui se produit en ce moment, d'appliquer la règle du droit sans subir de pressions politiques. Voilà exactement ce que les entreprises ont gagné grâce à l'Accord de libre-échange.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Dans ce cas, monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer pourquoi le président de la plus importante société sidérurgique du Canada a imputé à l'actuel Accord de libre-échange une partie des problèmes que connaît actuellement la Steel Company of Canada? M. Fred Telmer déforme-t-il la vérité, ou est-ce que le ministre aurait caché aux Canadiens que l'accord commercial a été mal négocié et ne comporte aucune protection pour les travailleurs de l'acier au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): La députée déforme aussi la vérité. L'Accord de libre-échange négocié avec les États-Unis n'a rien à voir avec les problèmes que connaît la Steel Company of Canada.

La part du marché américain détenue par nos sociétés sidérurgiques est passée d'environ 3,2 p. 100 à 4,1 p. 100 l'an dernier. Comment la députée peut-elle dire que les sociétés sidérurgiques n'ont pas accès au marché?

Je ne comprends pas pourquoi la députée de Hamilton-Est ne parle pas de la société Proctor and Gamble, qui a investi 5 millions de dollars et créé 140 nouveaux emplois à Hamilton, et qui a déclaré: «Le libre-échange stimule la croissance de Proctor and Gamble au Canada.» La société Générale électrique du Canada a pour sa part déclaré: «Le libre-échange et la mondialisation sont bénéfiques pour la société Générale électrique du Canada; nos investissements au Canada. . .»

M. le Président: Le temps presse, poursuivons. Le député de Selkirk—Red River.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Communications.

Comme le sait la Chambre, l'industrie de la câblodistribution est aux prises avec un problème du fait que les détenteurs de licences ne desservent que les zones à forte densité et refusent de laisser leurs concurrents desservir les autres zones qui ne les intéressent pas.

J'aimerais demander au ministre si le gouvernement envisage de revoir ces licences afin de s'assurer que leurs détenteurs respectent leurs obligations.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est le CRTC qui émet les licences aux câblodistributeurs et qui doit s'assurer qu'ils respectent les termes de ces dernières.

Je partage les préoccupations de mon ami et je me ferai un plaisir de les communiquer au CRTC.

Par ailleurs, j'aimerais l'informer qu'à partir de début mars, le CRTC tiendra des audiences portant sur la structure de l'industrie et se penchera en particulier sur la question de la concurrence.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Ce matin, il a déclaré à l'émission *Canada AM* que les Innu devaient participer pleinement aux discussions au sujet de la situation à Davis Inlet et qu'il ne pouvait leur imposer une solution. Cependant, en écartant le déménagement de ces gens, il leur impose une solution inacceptable qui n'en est pas une.

La comparaison des coûts parue dans l'édition de ce matin du *Citizen* d'Ottawa montre que le déménagement de ces gens coûterait 10 p. 100 de moins sur 20 ans et 22 p. 100 de moins sur 50 ans et créerait 88 000 semaines-personnes d'emploi pour les Innu de la région.

Le ministre va-t-il offrir un certain espoir aux gens de Davis Inlet en annonçant qu'il appuie personnellement leur réinstallation à Sango Bay et qu'il entend arracher au Cabinet les crédits voulus?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais que nous sommes tous vivement inquiets de la situation à Davis Inlet. En tant que l'un des ministres qui se penchent sur ce dossier, j'entends certes soumettre des recommandations au Cabinet.

Je pense que ni le député ni qui que ce soit d'autre ne devrait conclure qu'on écarte complètement la réinstallation de ces gens; en fait, c'est bel et bien une des solutions envisagées car cela faisait l'objet d'une étude que j'ai commandée à des experts-conseils auxquels j'avais demandé d'envisager justement cette possibilité.

Le député est conscient du fait que ce n'est pas à lui aujourd'hui de prendre cette décision, mais grâce à des consultations entre les deux gouvernements et les Innus, nous parviendrons à prendre les mesures qui s'imposent afin de relever les défis à long terme auxquels la collectivité en question est confrontée.

• (1450)

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, tous les ans, le gouvernement offre de l'argent pour construire des maisons à Davis Inlet et les Innu le refusent, car ils disent vouloir déménager ailleurs. Il y a deux ans, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a offert 4 millions de dollars aux intéressés pour l'installation d'un système d'égouts et d'adduction d'eau sur l'île. Les Innu ont rejeté l'offre en question car ils ont dit vouloir déménager ailleurs.

Lorsque le ministre a refusé, l'année dernière, de tenir avec les Innu une enquête publique, ces derniers ont organisé leur propre enquête. Dans le rapport qu'ils ont préparé, on dit que le déménagement de la population est la principale priorité.

Si le ministre refuse de croire les Innu, va-t-il au moins suivre les recommandations de ses propres experts-conseils qui l'invitent à déménager les gens de Davis Inlet à Sango Bay.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je crains que le député n'écoute pas, car j'ai dit très clairement qu'aucune solution n'avait été écartée. En fait, c'est là la raison pour laquelle nous avons commandé une étude.

Le député devrait se rappeler, comme je l'ai précisé hier, que la localité de Old Davis Inlet, située à trois milles de là sur le continent, a dû être abandonnée car il n'y avait pas suffisamment de gibier à cet endroit-là et la localité ne répondait pas aux besoins des gens. Le gouvernement aurait tout à fait tort de répéter la même erreur. C'est pourquoi nous mûrissons très soigneusement cette décision.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, dont le ministère vient de donner 9 millions de dollars à la Canadian Shipbuilding pour consolider ses activités à Port Weller.

Ce cadeau de 9 millions signifie que 110 travailleurs à temps plein chez Portship, à Thunder Bay, filiale à 100 p. 100 de C.S. & E., perdront leur emploi à compter d'aujourd'hui.

Je crois qu'il est du devoir du ministre d'utiliser l'argent des contribuables canadiens pour créer des emplois au Canada au lieu d'en faire disparaître. Comment le ministre a-t-il pu consentir à une société de telles largesses qui auront pour effet de faire disparaître 110 emplois chez Portship à Thunder Bay?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Tout ce que je puis dire, monsieur le Président, c'est que j'espère que mon honorable collègue a obtenu l'accord du député de LaSalle—Émard avant de poser cette question.

Mon honorable collègue n'ignore sans doute pas qu'il s'est fait beaucoup de rationalisation dans l'industrie de la construction navale de la région des Grands Lacs. Ce processus s'est évidemment poursuivi l'année dernière.

La compagnie a soumis une proposition à laquelle nous avons répondu. C'est elle qui a décidé de la teneur de la proposition, et nous y avons répondu dans le cadre des paramètres de la politique du gouvernement.

Mon honorable collègue voudra sans doute profiter de l'occasion pour remercier le gouvernement du soutien qu'il a accordé au métro d'Ankara. La ville de Thunder Bay profitera d'une bonne partie des retombées de ce projet sous la forme de contrats de fabrication de wagons.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Oui, monsieur le Président, nous apprécions les contrats accordés à la SDTU pour fabriquer ces wagons de métro à Thunder Bay. Je n'ai pas vérifié auprès de mon collègue, mais, comme le premier ministre l'a souvent dit, on ne se fait pas beaucoup d'amis en politique. C'est peut-être le cas en l'occurrence.

Dans le cas qui nous intéresse, pourquoi a-t-on accordé une subvention pure et simple plutôt qu'un prêt à cette société, alors que le ministre sait fort bien qu'il y a sur son bureau une demande de prêt pour environ le même montant en faveur de l'industrie du bois d'oeuvre du nord-ouest de l'Ontario.

Le ministre sait très bien que cette proposition permettrait de créer 900. . .

M. le Président: Je pense que nous avons compris la question.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais qu'il existe certaines divergences d'opinions au sein du caucus libéral. Je ne voulais pas les aggraver aujourd'hui à ma gauche.

Je me ferai un plaisir d'examiner la proposition dont mon honorable collègue vient de parler. On ne l'a pas portée à ma connaissance. Mon collègue responsable de la FEDNOR est peut-être davantage au courant de cette question, mais je vais m'informer.

* * *

LES TRANSPORTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports ou à son secrétaire parlementaire et concerne la politique du transport des marchandises.

Dans la plupart des régions du Canada, le réseau autoroutier transcanadien est envahi par les camions, à telle enseigne que, par endroits, au Nouveau-Brunswick, par exemple, l'autoroute est devenue peu sûre pour les voitures. Et pourtant, pendant ce temps-là, les principaux corridors ferroviaires du CP et du CN sont nettement sous-utilisés. Dans certaines régions où le Canadien Pacifique a décidé d'abandonner le service, encore au Nouveau-Brunswick, par exemple, on songe à abandonner des lignes ferroviaires.

Le ministère a-t-il envisagé de prendre des mesures pour réorienter une bonne partie du transport des marchandises des routes vers les voies ferrées au moyen d'une combinaison de services rail-route ou de services connexes et ne serait-il pas logique de recourir à des incitatifs ou à des mesures de dissuasion au plan économique pour amener le secteur du transport des marchandises à faire davantage appel aux services ferroviaires qu'aux routes?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations du député au sujet de l'avenir des services ferroviaires dans la région canadienne de l'Atlantique et je le remercie de ses bonnes propositions.

Entre autres choses, notre gouvernement a pris des mesures pour réduire la taxe d'accise sur l'essence et a remplacé la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS et cela, à l'avantage des sociétés ferroviaires. Le CN a annoncé qu'il relierait la région canadienne de l'Atlantique aux divers marchés de l'Amérique du Nord au moyen de wagons porte-conteneurs à deux niveaux, grâce en grande partie à la collaboration louable du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

C'est peut-être ici l'occasion de demander à tous les gouvernements provinciaux d'examiner leur propre régime fiscal. Ils trouveraient certes le moyen d'alléger le fardeau fiscal des sociétés ferroviaires.

[*Français*]

TIOXIDE CANADA

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Tioxide Canada est le plus grand pollueur du fleuve Saint–Laurent, ce qui lui a valu des amendes totalisant 36 millions de dollars, et ce, à cause de ses actions multiples polluantes.

Hier, quand Tioxide Canada a annoncé son départ pour les États–Unis, le gouvernement s'était toujours engagé à un prêt, sans intérêt, de 8 millions de dollars envers la compagnie.

Si le gouvernement possédait, en octobre dernier, suffisamment de preuves pour faire imposer des amendes totalisant 36 millions de dollars, pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas annulé à ce moment–là le prêt, sans intérêt, de 8 millions de dollars qu'il avait négocié avec Tioxide Canada?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le dossier de Tioxide Canada est un dossier qui a une très longue histoire. La réponse la plus courte à la question de la députée, c'est qu'il s'agit de deux dossiers distincts.

Dans un cas, il s'agit de poursuites qui sont intentées suite à une enquête qui a duré un certain temps. Des preuves ont été accumulées, et des poursuites ont été intentées contre la compagnie Tioxide. Il revient maintenant aux tribunaux de disposer de cette affaire. Ce n'est pas à nous de commenter au–delà de cela.

Pour ce qui est de l'autre aspect du dossier, celui de l'investissement, c'est un projet de modernisation qui est différent. Mais ce qu'il est important de conclure, c'est que ce n'est pas parce qu'une décision de faire un investissement a été prise de la part d'une compagnie que cela a pour effet de l'exonérer de poursuites pour toutes les autres activités que cette entreprise maintient en même temps. C'est pour cette raison qu'il se peut que des poursuites soient intentées, même si une décision de faire des investissements a été prise, auxquelles les deux niveaux de gouvernement peuvent participer.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les Canadiens ont le droit de savoir qu'ils ne versent pas un sou à des sociétés qui continuent à polluer le Saint–Laurent.

Est–ce que le ministre s'engage aujourd'hui à déposer tous les renseignements concernant l'argent remis ou promis à des sociétés qui continuent toujours de polluer, y compris toutes ses transactions avec Tioxide depuis 1988?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, dans le cas de ce projet, en particulier il y avait un plan de modernisation et un investissement de plus de 170 millions de dollars, je crois. D'après mes renseignements, l'aide proposée par les deux paliers de gouvernement consistait en un prêt sans intérêt. À ma connaissance, aucun autre palier de gouvernement n'a consacré d'argent à l'égard de ce projet.

Comme la société a maintenant annoncé publiquement qu'elle n'entendait pas mettre ce projet à exécution, je ne peux que supposer que cette décision entraînera la révision de la proposition.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

L'hon. Lucien Bouchard (Lac–Saint–Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre, en réponse à ceux qui le pressent de mettre fin à son agression contre les chômeurs du Québec, demande des suggestions sur un autre moyen d'économiser les 600 millions. Je peux tout de suite signaler modestement au gouvernement qu'il pourrait, seulement au Québec, réaliser, en partant, une économie de près de 300 millions de dollars par année, en mettant fin au double emploi dans les services de main–d'oeuvre. Le reste des 600 millions pourrait facilement se récupérer en mettant en oeuvre quelques–uns des conseils du dernier rapport du vérificateur général.

• (1500)

Dans ces conditions, je demande au premier ministre pourquoi il tient tellement à cibler les chômeurs, alors qu'il pourrait les épargner en recourant à de simples mesures de bon sens.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la déclaration du député à l'effet qu'un geste du gouvernement pourrait être considéré comme une agression contre les chômeurs du Québec est quand même indigne du député et elle est dans la même ligne que celle du député de Vancouver au sujet du Mexique. Normalement, même lorsqu'il fait des interventions inacceptables, il conserve une certaine mesure.

L'utilisation de la phrase «agression contre les chômeurs du Québec» est quand même indigne du député en question. Que faire avec les chômeurs est une question quand même valable. Et au Québec, je pense qu'il trouvera la réponse dans les chiffres précis du mois de décembre. Alors qu'au Canada, il y a eu 57 000 nouveaux emplois de créés, un chiffre quand même très encourageant dans les circonstances, 45 000 l'ont été au Québec.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je voudrais préciser que j'ai parlé d'une agression contre tous les chômeurs, y compris ceux de l'ensemble du Canada. Au fond, la réalité est connue des intéressés. Aujourd'hui, dans la plupart des bureaux de députés du Québec, quels qu'ils soient, il y a des chômeurs, des démunis qui se présentent et qui expriment leur inquiétude et leur indignation. Ils ne se trompent pas, parce que le projet de loi veut supprimer 5 p. 100 des bénéfices actuels de l'assurance-chômage.

Alors, pourquoi le gouvernement n'aurait-il pas, dans ses dernières heures, un beau geste envers les gens qui souffrent et qui ont de la difficulté? Pourquoi n'irait-il pas chercher l'argent dans les poches de ceux qui en ont et non pas dans les poches de ceux qui n'en ont pas assez pour nourrir leurs enfants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, alors que dans sa première question, le député a bel et bien parlé d'agression contre les chômeurs du Québec, là il «patine» en disant: «Non, je voulais dire agression contre tous les chômeurs du Canada». Je pourrais lui conseiller tout simplement la lecture de certaines manchettes au Québec. Le 23 janvier: «expansion d'un centre de recherches à Pointe-Claire»; le 16 janvier: «cinq millions pour l'Institut de cardiologie de Montréal»; le 12 janvier: «Ottawa et Québec investissent 7 millions dans le logiciel appliqué»; le 15 janvier 1993: *Teleglobe to invest 278 million dollars*; «Bombardier, le contrat belge de 856 millions de dollars confirmé»; «Molson O'Keefe investit 15 millions de dollars à son usine de la rue Notre-Dame».

Voilà la façon, non pas avec des discours nationalistes mais avec des résultats tangibles, que l'on règle les problèmes des chômeurs, des travailleurs et des travailleuses du Québec.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Ralph Klein, premier ministre de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Peter Elzinga, vice-premier ministre et ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, durant la période des questions, le premier ministre a répondu à une question posée par le député de Burnaby—Kingsway. Ce dernier a semblé ne pas apprécier la réponse et a choisi d'exprimer son mécontentement en traversant l'allée pour défier le premier ministre et flanquer un document sur son pupitre.

Je suis certain que le Président reconnaîtra que, si nous acceptions ce genre de comportement comme normal et raisonnable selon nos règles de décorum, ce serait le désordre total à la Chambre.

Je veux simplement demander au Président d'inviter le député à réfléchir à ce qu'il a fait et de voir à ce que ce genre de chose ne se reproduise pas.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour dire que, effectivement, comme le leader du gouvernement à la Chambre vient de le signaler, le député de Burnaby—Kingsway a effectivement flanqué un document sur mon pupitre. Il y a quelques années, un des ses collègues avait fait la même chose avec un poisson de 11 livres.

Tout ce que je demande, et c'est bien peu, c'est qu'on me prévienne par écrit. Je me ferai un plaisir d'être là.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, au sujet de la même question de privilège, je suis prêt à laisser passer cette affaire, mais je crois qu'il serait bon de rappeler au leader du gouvernement à la Chambre certains gestes qu'il a lui-même posés il y a de nombreuses années.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je crois que nous pouvons régler cette affaire rapidement. Je demanderais aux députés de réfléchir sérieusement à leur comportement à la Chambre.

Le premier ministre a fait allusion à un certain incident. Il a dit que cela s'était passé il y a quelques années, mais c'était vraiment il y a de nombreuses années. Il y a très longtemps que nous n'avons pas vu un poisson sur le pupitre de quelqu'un à la Chambre.

L'incident à l'origine du recours au Règlement constitue évidemment une infraction au Règlement, et je suis certain que le député en est conscient. Je suis convaincu qu'il ne se comportera plus jamais de cette façon. Je crois que nous pouvons maintenant clore cette affaire.

M. Andre: Monsieur le Président, je répondrai simplement au député de Churchill que j'ai un enregistrement vidéo dont il voudra peut-être discuter avec le député de Kingston et les Îles, aujourd'hui absent. Je vais lui transmettre une copie de cet enregistrement qui montre que l'accusation portée contre moi dans la presse et dont il a parlé est sans fondement. J'ai une bande vidéo pour le prouver.

J'aimerais que le député regarde cet enregistrement avant de soulever de nouveau la question.

M. Mulroney: Je présente mes excuses, monsieur le Président, je ne vais certainement pas y revenir. Mais je me demande qui peut bien être Tim Naumetz.

M. le Président: L'honorable premier ministre ne s'attend certainement pas à ce que je me mêle de ce débat.

* * *

LE DÉCÈS DE M. HAROLD EDWARD WINCH

M. le Président: Je rappelle à la Chambre que nous avons appris le décès d'un ancien député qui s'est distingué pendant de longues années au service de la ville de Vancouver, de la Colombie-Britannique et du Canada.

J'invite la députée de Vancouver-Est à prendre la parole la première pour rendre hommage à notre ancien collègue.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, Harold Winch, qui a représenté la circonscription de Vancouver-Est au Parlement de 1953 à 1972, est décédé hier, le 1er février, à l'âge de 84 ans.

M. Winch, qui a également représenté la circonscription de Vancouver-Est à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique de 1933 à 1953, a donc été dans la vie publique pendant longtemps. Sur les traces de son père, Ernest Winch, un autre militant politique remarquable, Harold Winch a vécu plusieurs vies. C'était un homme dynamique, un original, un orateur éloquent, qui n'a jamais oublié les difficultés qu'il avait connues enfant, alors qu'il vivait dans la pauvreté, et la misère des chômeurs durant les années 1930.

Électricien sans emploi, il s'est lancé dans la politique après avoir été frappé à la tête par un policier. Ses qualités de leadership se révélèrent quand il mit fin à une émeute qui avait éclaté au cours d'un immense rassemblement de chômeurs à Vancouver en 1938.

Rédacteur du journal *The Western Clarion*, il refusa la médaille du jubilé du Roi en signe de protestation contre l'inaction du gouvernement face aux problèmes économiques.

Harold rejoignit son père à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique et en 1938, il devenait chef de la CCF. Il nous disait souvent que l'une des choses dont il était le plus fier, c'est qu'à cette époque, la CCF était le seul parti politique à faire pression pour que les Canadiens d'origine asiatique se voient accorder le droit de vote.

Père et fils se rendirent partout en Colombie-Britannique, puis ailleurs au Canada pour poser les fondements du mouvement socialiste. Ils ont fait élire un grand nombre de députés à l'assemblée législative. En 1953, après que la CCF eut été à deux doigts de prendre le pouvoir, Harold Winch démissionna comme chef du parti.

• (1510)

Il s'est présenté aux élections fédérales, où il a été élu pour représenter la circonscription de Vancouver-Est au Parlement du Canada. Il rejoignit alors J.S. Woodworth, Stanley Knowles, Tommy Douglas et Grace MacInnis. Remarquable député et orateur, il militait en faveur des réformes sociales.

Il a été l'un des premiers à s'opposer à la peine capitale, à préconiser la réforme des pénitenciers et du Code criminel, à défendre sans relâche les logements sociaux, à réclamer que le gouvernement prenne des mesures pour régler le problème du chômage et adopte un programme d'assurance-chômage, à parler au nom des travailleurs, des anciens combattants et des retraités. Les problèmes de Vancouver-Est et de ses électeurs étaient son premier souci.

Harold Winch a quitté la Chambre des communes en 1972 pour partir à la retraite. Gravement malade, il a échappé à la mort à deux reprises et a pu, pendant de nombreuses années, profiter d'une heureuse retraite en compagnie de sa nouvelle femme, Jessie.

Il a participé à la création de la Immigrant Services Society de Vancouver et a été président de la Boag Foundation. C'était mon mentor. En 1977, alors que novice, j'étais encore très nerveuse, on m'a demandé de poser ma candidature comme députée au Parlement. Je me souviendrai toujours de son conseil: «Margaret, m'a-t-il dit, n'hésite pas à parler, ne sois jamais modeste.» J'ai suivi son conseil et j'ai gagné.

Le dernier discours que Harold a prononcé en public, celui qu'il a adressé à la mémoire de celle qui avait toujours été son amie, Grace MacInnis, était plus éloquent et spirituel que jamais. Harold Winch est un homme important dans l'histoire de la Colombie-Britannique. Il a été le fondateur de la CCF, à présent le NPD, et a consacré près de quarante ans de sa vie au service du public.

Au nom de tous mes collègues de la Chambre, j'adresse mes plus sincères condoléances à sa femme bien-aimée, Jessie, à ses fils, Donald et Gerald, et à sa fille, Shirley Dray.

L'hon. William Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président,

je prends la parole aujourd'hui pour rappeler la contribution parlementaire d'un ancien collègue qui a représenté la circonscription de Vancouver-Est de 1953 à 1972, M. Harold Edward Winch.

Harold, qui était électricien de profession, était très heureux de son travail et de son rôle à titre de membre fondateur du Nouveau Parti démocratique, l'ancienne CCF.

J'ai travaillé avec Harold ici de 1965, année où j'ai été élu au Parlement, jusqu'en 1972. Même si je n'ai pas eu le plaisir de côtoyer Harold depuis de nombreuses années, je garde le souvenir d'une personne joviale, qui travaillait fort et qui se préoccupait beaucoup de ses électeurs.

Au nom du Parti progressiste-conservateur, je me joins à tous les députés de la Chambre, particulièrement ceux qui l'ont connu, pour exprimer mes condoléances à sa famille et à ses amis.

C'est toujours à regret que nous voyons partir ceux qui se dévouent autant pour les autres, mais ils ne sont jamais oubliés.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, comme mes autres collègues de la Chambre, je veux moi aussi rendre hommage à Harold Winch aujourd'hui. Il nous arrive de rendre hommage à d'anciens collègues qui, parfois, ont cessé d'exercer leurs fonctions de députés depuis un certain temps, mais cela ne diminue en rien ce qu'ils ont accompli du temps où ils étaient députés.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à M. Harold Winch, député qui a représenté la circonscription fédérale de Vancouver-Est pendant 19 ans, de 1953 à 1972. Avant d'être élu à la Chambre des communes, il avait été député à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique pendant 20 ans, de 1933 à 1953. Pouvez-vous vous imaginer à quoi ressemblait le travail d'un député de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique en 1933, pendant la crise économique et compte tenu des graves problèmes auxquels faisaient face les élus à cette époque?

Je puis dire en toute sincérité que, depuis mon arrivée ici avec le député de Victoria—Haliburton en 1965, je garde de Harold Winch le souvenir d'un député néo-démocrate de premier plan, déterminé et dynamique. Il parlait toujours avec conviction et, bien avant d'être élu à la Chambre des communes, il s'était acquis une réputation d'orateur remarquable.

Il a eu une jeunesse très difficile. Comme on l'a déjà dit, il était électricien de son métier. C'était un être cultivé, autodidacte dans une large mesure.

Il s'est fait élire à la Chambre des communes en 1953, en 1957, en 1958, en 1962, en 1963, en 1965 et en 1968. Son souvenir restera gravé dans la mémoire de ceux qui l'ont connu au sommet de sa carrière politique, alors qu'il était un orateur exceptionnel.

En 1952, n'eût été d'un siège, il aurait été premier ministre de sa province natale, la Colombie-Britannique. Cette année-là, le parti qu'il dirigeait avait remporté 18 sièges, alors que W.A.C. Bennett en avait remporté 19. Il s'en est suivi un débat qui dure encore de nos jours, car on a attribué sa défaite au mode de scrutin préférentiel. Cette année-là, le parti de M. Winch avait récolté 34 p. 100 du suffrage populaire, tandis que le gouvernement de W.A.C. Bennett avait remporté les élections avec, au total, 30,2 p. 100 de ce suffrage.

À l'instar du regretté Harold Winch, je suis un des députés de cette Chambre qui refuse que notre Parlement soit un jour élu selon le mode de scrutin préférentiel. Comme la plupart des députés de cette Chambre et moi-même, Harold Winch croirait profondément au mode de scrutin que nous avons adopté.

À l'occasion du décès de M. Harold Winch, cet être dynamique qui a passé 39 années de sa vie sur la scène politique provinciale et fédérale, nous offrons aujourd'hui nos condoléances à sa famille, à sa femme Jessie, à ses fils Donald et Gerald, ainsi qu'à sa fille Shirley. Nous tenons à leur dire que nous nous estimons privilégiés d'avoir connu Harold Winch et que nous lui sommes reconnaissants d'avoir servi le Canada et la Colombie-Britannique.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, le plus lointain souvenir que j'aie des nombreuses luttes qu'a menées Harold Winch pour les gens ordinaires, c'est sa déclaration qu'il était fier d'être Canadien, que le Canada était son pays, mais que la Colombie-Britannique était sa patrie.

C'est en pensant à sa patrie que je fais ces observations, monsieur le Président. En effet, comme vous le savez, nous tous à la Chambre sommes extrêmement fiers de la région que nous représentons dans ce grand pays qu'est le Canada.

En Colombie-Britannique, le nom de Harold Winch et de ses ancêtres passera à l'histoire. Cet homme a eu un handicap naturel à surmonter avant de pouvoir devenir orateur. C'est grâce à sa détermination qu'il a pu devenir le grand orateur qu'il était. Quand il est entré en politi-

que, il était affligé d'un bégaiement qu'il a réussi à surmonter par la seule force de sa volonté au cours de sa carrière de politique.

Dans mes souvenirs, la ville de Vancouver, où j'ai grandi, a toujours été représentée par la famille Winch. Je dois dire sans rancune que lorsque nous allions au cinéma, le dimanche après-midi, nous avions l'habitude de huer chaque fois qu'on nous montrait Adolph Hitler, Mussolini, Mackenzie King ou George Drew. Mais en voyant Harold Winch, nous ne ménagions pas nos acclamations.

Bien sûr, je ne veux pas dire que nous mettions Mackenzie King ou George Drew dans la même catégorie. C'étaient de grands Canadiens, mais essentiellement, les gens de l'est de Vancouver s'identifiaient à celui qu'ils considéraient comme leur champion.

Harold Winch aimait le Parlement. Harold Winch a été décrit comme un socialiste radical, ce qui peut être considéré comme une définition exacte dans la mesure où il était un monarchiste loyal, aussi étrange que cela puisse paraître, et un fervent parlementaire, ce qui n'est pas si étrange.

• (1520)

Cet homme qui était un monarchiste convaincu pour ce qui est de la réforme et du rôle du Parlement a été celui qui s'est emporté pendant le débat sur le drapeau et qui a exigé que l'on conserve l'Union Jack. Quel symbole pour un soi-disant socialiste radical!

Son engagement à l'égard du Parlement, du Règlement de la Chambre et de ce véhicule comme exutoire pour les aspirations légitimes de justice sociale et économique est resté sans égal dans notre province.

Ses ennemis étaient nombreux, mais cela n'excluait pas les amitiés personnelles. Harold Winch avait des amis au Parti conservateur, au Parti libéral et à tout autre groupuscule qui se joindrait dans une coalition avec ces deux partis en Colombie-Britannique, quelquefois connu sous le nom de Crédit social, qui s'opposait aux sociaux-démocrates.

Harold Winch était respecté et pourtant aimé par les habitants de notre province.

Sa mort marque aussi la disparition d'une époque. On a exigé des sociaux-démocrates de son époque qu'ils fixent un programme pour faire face à une situation économique inhabituelle. Le parti qu'il a laissé derrière lui, le Parti social-démocrate du Canada, doit maintenant relever les même défis. Sa mort rappelle la mission confiée aux sociaux-démocrates de tracer un nouveau chemin dans un pays en crise.

Je dis, par votre intermédiaire monsieur le Président, à tous les Canadiens que nous n'avons pas le monopole de la vérité ni de toutes les réponses aux problèmes du Canada, mais la démonstration faite par Harold Winch qu'il était prêt à résoudre ces problèmes financiers pour tous les Canadiens est toujours le même engagement pris par tous ceux d'entre nous qui sommes des sociaux-démocrates.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je suis de ceux qui se sont sentis très privilégiés d'avoir travaillé avec Harold pendant environ 44 ans au sein du CCF-NPD.

Il y a un mois, je lui ai rendu visite chez lui. Nous étions trois ce jour-là. Après nous avoir dit que ses facultés mentales commençaient à lui faire défaut, il a entrepris de nous prouver qu'il n'avait pas oublié une seule chose en 80 ans.

Nous avons mentionné les élections de 1953, auxquelles j'ai participé. Au premier décompte, lorsque Harold avait été nommé chef de parti par un très grand nombre de députés provinciaux, j'avais 923 voix d'avance sur lui à Nanaimo et dans l'île. Après le dernier décompte, quelque trois semaines plus tard, j'étais derrière lui par 18 voix. Harold aurait peut-être été premier ministre provincial si ce résultat avait été différent à Nanaimo.

Il était une épave humaine et était fier qu'on l'appelle ainsi. En 1933, le premier ministre du Canada avait dit que les assistés sociaux et les chômeurs étaient des épaves humaines et qu'il n'était pas disposé à investir d'autres fonds publics pour s'en occuper. Puis, Harold a été élu et s'est dit fier d'être une de ces épaves. Il les a représentées avec beaucoup de sollicitude à la Chambre. Je suis fier de l'avoir connu aussi longtemps et aussi bien que je l'ai fait.

M. le Président: La Chambre considère toujours avec dignité les hommages qui sont rendus. Je demanderais au député de terminer par quelques brèves observations.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, la maison où je suis né, au centre-ville de Vancouver, s'appelait la maison de la CCF. J'étais le seul enfant dans cette maison où se sont déroulés de nombreux débats animés, et les premières voix que je me souviens d'avoir entendues au travers des portes va-et-vient qui séparaient notre salon, qui était aussi la chambre de mes parents, et la salle à manger, et ma toute petite chambre, ont été celles de Harold Winch, Ernie Winch, Wallace Lefaux et de certains autres premiers

miers dirigeants du mouvement socialiste en Colombie-Britannique.

Je voudrais compléter ce qu'a dit le député d'Esquimalt—Juan de Fuca au sujet des troubles d'élocution dont souffrait Harold et qu'il a surmontés. Harold pouvait parfois rester près d'une minute la bouche ouverte devant une assemblée sans pouvoir émettre un son. C'est simplement grâce à sa détermination et en apprenant à crier très fort qu'il réussissait à surmonter ce problème. C'est ainsi qu'il a pu se faire entendre et qu'il est devenu, par la suite, l'un des 10 meilleurs orateurs du Canada.

Pour terminer, après l'émeute qui s'était déclenchée lors de l'occupation du bureau de poste, il s'était servi de l'épaule de mon père et d'un réverbère comme d'une tribune pour arrêter l'attaque d'inspiration communiste menée contre le poste de police de Vancouver, attaque qui, si elle n'avait pas été maîtrisée, aurait fait de très nombreux morts. C'est pourquoi je suis personnellement touché.

Je transmets mes condoléances à sa famille, ainsi qu'à Jessie Mendels, qui était secrétaire provinciale de la CCF au moment où Harold était chef de l'opposition. Ils avaient eu le coup de foudre l'un pour l'autre, mais Harold était marié. Son épouse était gravement handicapée, et nous avons été très émus le jour où, longtemps après la mort de sa femme, nous avons vu Harold rentrer d'un séjour à Hawaï avec, au bras, sa nouvelle épouse Jessie.

C'était un homme qui, tout comme sa famille, prenait constamment la défense des travailleurs et des gens ordinaires de la Colombie-Britannique et du Canada. Lui et ses semblables ont fait beaucoup pour nous, et nous les en remercions grandement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination qui ont été pris par le gouvernement. Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents, dont la liste figure en annexe.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 19 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) demande à présenter le projet de loi C-396, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence (exploitation pornographique de mineurs).

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, au cours des 20 dernières années il y a eu beaucoup de débats et d'efforts pour essayer de criminaliser l'exploitation pornographique des mineurs. À ce jour, ces efforts n'ont pas connu beaucoup de succès, mais je présente ce projet de loi dans l'espoir que le gouvernement et les députés jugeront que le moment est venu de l'appuyer.

Ce que fait ce projet de loi, c'est donner une définition de l'exploitation pornographique des mineurs et proposer des modifications des infractions au Code criminel et au Tarif des douanes qui feraient de la possession de pédopornographie, du commerce de pédopornographie et de l'utilisation des enfants à des fins pornographiques. Comme je le disais, même la possession serait un délit tombant sous le coup de la loi. Le projet de loi délimite le rôle de la défense, par exemple, en traitant du mérite artistique. Par ailleurs, cette forme de pornographie est ajoutée à la liste des biens interdits d'importation, de sorte qu'il deviendrait illégal d'importer ou de tenter d'importer de la pédopornographie.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande à présenter le projet de loi C-397, Loi remaniant et codifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la révision des circonscriptions électorales et d'autres lois s'y rapportant et modifiant ou abrogeant certaines lois en conséquence.

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Duhamel: Monsieur le Président, cette mesure législative contient un certain nombre d'idées qui pourraient contribuer à corriger les nombreuses failles qui, par le passé, ont empêché certaines personnes de voter.

Elle vise plus particulièrement à ce que le droit de vote ne soit pas refusé à ceux qui ont légalement le droit de voter mais qui s'en trouvent empêchés. Par exemple, les personnes qui sont à l'étranger, soit qu'elles y habitent soit qu'elles y voyagent, pourront voter. Ce projet de loi permettra une plus grande participation des femmes au processus politique; il envisage la possibilité de créer des circonscriptions autochtones, impose un plafond de 1 000 dollars aux contributions des lobbyistes et des groupes de défense, précise les lignes directrices concernant les dépenses électorales, prolonge les heures du scrutin de façon à permettre à un plus grand nombre d'électeurs de voter et rend l'accès aux bureaux de vote plus facile. Ce sont les points principaux. Il est également prévu que la campagne ne durerait que 47 jours.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Duhamel propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA CAPITALE DES PEINTURES MURALES DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan) demande à présenter le projet de loi C-398, Loi déclarant Chemainus capitale des peintures murales du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Stupich: Chemainus est une petite ville de l'île de Vancouver, dans ma circonscription. Elle était condamnée à mort parce que la seule véritable industrie avait décidé de fermer ses portes et de s'en aller.

Mais loin d'accepter leur sort, les habitants se mobilisèrent et décidèrent de donner à Chemainus une autre raison de vivre, ce qu'ils firent. C'est maintenant devenue une attraction touristique. Les murs de la ville sont couverts de peintures, petites et grandes; il y en a 32 à ce jour, plus que dans n'importe quelle autre communauté du Canada, et ce n'est pas fini.

Ce projet de loi ferait de Chemainus la capitale des peintures murales au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Stupich propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est) demande à présenter le projet de loi C-399, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Redway: Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi traitant des allocations de retraite des parlementaires. C'est une mesure législative qui interdirait le cumul de pension et de traitement. En d'autres termes, les anciens parlementaires ne pourraient pas recevoir des allocations du gouvernement du Canada, d'un organisme ministériel ou d'une société d'État. En outre, ce projet de loi ferait en sorte qu'un ancien parlementaire ne pourrait recevoir une allocation de retraite avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans.

C'est une question qui préoccupe et intéresse grandement tous les parlementaires ainsi que l'ensemble des Canadiens. Ce projet de loi reflète en gros les modifications que j'ai proposées en juin dernier, lorsque le président du Conseil du Trésor a signalé qu'il allait charger un comité d'examen de se pencher sur le dossier des allocations de retraite des parlementaires. Ça n'a pas encore

été fait. J'espère que ce projet de loi va régler la question une fois pour toutes.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Redway propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE SIERRA LEONE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des habitant des provinces du Québec et de l'Ontario.

Les pétitionnaires dénoncent devant la Chambre les incursions de rebelles au Sierra Leone, qui ont provoqué le déplacement et la mort de milliers de civils innocents dans les provinces du sud et de l'est de ce pays.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'informer de leurs préoccupations les Nations Unies et le Commonwealth; d'exercer des pressions pour qu'on envoie immédiatement de l'aide humanitaire au Sierra Leone afin de répondre aux besoins médicaux urgents de la population civile et d'améliorer la situation des réfugiés dans ce pays; pour des raisons humanitaires, d'aider des citoyens du Sierra Leone à parrainer immédiatement la venue de membres de leur famille en provenance des régions de leur pays déchirées et dévastées par la guerre; d'accorder l'amnistie, pour des considérations humanitaires, aux citoyens du Sierra Leone qui vivent actuellement au Canada; et d'exhorter le gouvernement à se joindre aux nations qui condamnent les actes inhumains perpétrés par le gouvernement du Sierra Leone.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier la Chambre et de lui demander d'intervenir.

HAÏTI

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle m'a été transmise par M. Paul D. Gallant et M^lle^ Pam Gallant qui prient le Parlement de demander aux Nations Unies d'intervenir en Haïti afin de restaurer la démocratie et la paix.

La pétition déclare que depuis le coup en Haïti, les habitants de ce malheureux pays ont dû endurer la mort et la torture aux mains des nouveaux dictateurs.

Les pétitionnaires habitent de Charlottetown à Tignish; ils appartiennent au mouvement coopératif de l'Île-du-Prince-Édouard et demandent qu'on donne immédiatement suite à cette pétition.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition renfermant de nombreuses pages dûment jugées correctes quant à la forme et au contenu, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les signatures de cette pétition ont été recueillies dans la ville de Red Deer et dans les collectivités environnantes—Blackfalds, Sylvan Lake, Lacombe et Innisfail. Les pétitionnaires se préoccupent du fait que la violence fait maintenant partie intégrante de la vie de nos enfants et qu'un jeu de société américain mettant en vedette un tueur en série contribue davantage à cette violence.

Ils demandent au Parlement de modifier le Code criminel du Canada afin d'empêcher la distribution au Canada d'objets dégradants de propagande de la violence comme ce jeu de société dont le protagoniste est un tueur en série.

Monsieur le Président, j'ai le privilège non seulement de présenter cette pétition au nom des signataires, mais aussi de signaler que j'appuie entièrement cette démarche.

LE PROJET DE LOI C-93

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, les signataires de la présente pétition regrettent que le Conseil de recherches en sciences humaines soit fusionné avec le Conseil des Arts du Canada. Ils signalent que les principaux problèmes du Canada, à l'égard par exemple de la stagnation économique, de la pauvreté, du chômage, de l'aide sociale, du recours accru aux banques alimentaires et de la violence familiale, nécessitent l'attention des spécialistes des sciences humaines.

Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement est sur le point de supprimer un programme qui fonctionne bien depuis 1977. Ils considèrent que c'est là une mesure rétrograde qui a été prise sans consultation. Ils demandent que cette décision soit reportée jusqu'à ce que des consultations aient lieu.

Affaires courantes

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai à présenter une autre pétition dont les signataires demandent que les livres et les imprimés soient exemptés de la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font remarquer que les livres et les imprimés n'ont jamais été imposés depuis la Confédération jusqu'à nos jours. Ils insistent sur le fait que la lecture est la pierre angulaire de la démocratie, de l'éducation, de l'alphabétisation, de la productivité et de la compétitivité.

LA RADIODIFFUSION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Enfin, monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition dont les signataires demandent que le Parlement fasse preuve d'une vigilance extrême en réglementant l'usage de langage impropre à la radio et à la télévision. Ils estiment que cela mine les efforts des parents dans ce domaine. Ils signalent qu'il n'est pas nécessaire de mal parler pour informer ou amuser les Canadiens.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai ici deux séries de pétitions. La première, d'habitants de Hendon et Biggar en Saskatchewan, qui demandent au Parlement de retirer le projet de loi C-91 et d'abroger la loi C-22 qui a été adoptée en 1987, de façon que les Canadiens puissent pleinement profiter des prix plus bas applicables aux produits génériques et que les régimes d'assurance-médicaments provinciaux et privés ne soient pas obligés de majorer leurs frais ou de réduire leurs services.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, un grand nombre de Canadiens de Toronto, Thorold, Brampton, Scarborough, Willowdale, Downsview, Pickering, Ajax, Mississauga, Don Mills et Agincourt, rappellent à la Chambre la motion qu'elle a adoptée à l'unanimité le 24 novembre 1989, par laquelle elle témoignait de son souci pour les enfants canadiens vivant dans la pauvreté et s'engageait à s'employer à éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de réaffirmer cet engagement et d'étudier immédiatement un plan qui lui permettra de tenir l'engagement qu'il a pris d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

• (1540)

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, je tiens à présenter une pétition semblable à celle qui vient d'être lue. Celle-ci est signée par des électeurs de la circonscription fédérale de Peterborough, qui rappellent au Parlement que le 24 novembre, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité la motion suivante:

> Que cette Chambre exprime sa compassion pour les 1,5 million d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté.

Ainsi, les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre les mesures nécessaires pour bien montrer à nouveau qu'il entend faire quelque chose pour qu'il n'y ait plus d'enfants pauvres au Canada d'ici à l'an 2000.

LES CARTES DE TUEURS

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une autre pétition qui comporte quelque 36 pages de signatures de gens de la région de Peterborough. Les pétitionnaires tiennent à appuyer les efforts de M^me^ Debbie Mahaffy, qui cherche à obtenir la saisie à la frontière avec les États-Unis des cartes représentant des tueurs, afin d'en empêcher la distribution au Canada.

Elle nous invite à envisager de modifier la loi pour interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de ce genre et à signaler aux fabricants de ces cartes qui si leur produit est destiné au Canada, il sera saisi et détruit.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétiion provenant de gens de chez nous, en Abitibi, soit de Val-d'Or et Sullivan, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée. On y signale également que dans les cas de reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence, trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

PARCS CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par plusieurs résidents de la circonscription d'Edmonton-Est, la plupart d'ascendance ukrainienne, qui signalent qu'au cours de la Première Guerre mondiale, dans les Rocheuses, il y a eu plusieurs camps de détention où ont été injustement internés des gens qui étaient surtout d'origine ukrainienne.

Ils demandent humblement au Parlement d'adopter une proposition ordonnant à Parcs Canada d'agir en conformité avec la Loi sur les parcs nationaux de 1930 et de faire figurer ces camps d'internement dans son programme interprétatif afin que tous les Canadiens en prennent connaissance et en tirent des leçons.

LES AGRESSIONS SEXUELLES

M. Robert Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. L'une vient de 235 habitants de la vallée de Comox qui rappellent la mémoire de Dawn Shaw, une fillette qui a été violée et assassinée dans ma circonscription, il y a quelques semaines à peine. Les pétitionnaires croient que le système judiciaire actuel ne protège pas nos collectivités et surtout nos enfants contre les agressions sexuelles qui sont en hausse.

Ils demandent la mise en oeuvre de certaines mesures pour mieux protéger les enfants dans nos collectivités. Ils disent notamment qu'il devrait être interdit aux juges d'abandonner des poursuites sous prétexte d'un retard excessif à porter les causes devant les tribunaux et qu'il faudrait prolonger les peines dans le cas de délinquants sexuels.

Ils demandent aussi qu'on procède à des prélèvements aux fins de l'analyse de l'ADN chez les personnes soupçonnées d'avoir commis une agression sexuelle et qu'on adopte diverses mesures qui, à leur avis, permettraient de mieux protéger les enfants de nos collectivités contre ceux qui sont enclins à commettre ce type de crimes.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma deuxième pétition vient de gens de ma circonscription qui prient le gouvernement d'abandonner le projet de loi C-91 concernant les brevets pharmaceutiques et d'abroger la loi C-22, adoptée en 1987, afin que les Canadiens puissent profiter pleinement des médicaments génériques moins coûteux et que les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments puissent continuer de servir les Canadiens sans être forcés d'exiger des cotisations plus élevées ou de réduire la protection offerte.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter des pétitions venant d'un certain nombre de Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, qui sont très mécontents que le gouvernement aille de l'avant avec le projet de loi C-91, au moment même où les sénateurs du parti ministériel imposent la clôture au Sénat pour le faire adopter. Je dois ajouter que même Dalton Camp dit que ceux qui votent en faveur du projet de loi C-91 votent en faveur de la cupidité et de l'exploitation, et ils le savent.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abandonner le projet de loi C-91 et d'abroger la loi C-22, adoptée en 1987, afin que les Canadiens puissent profiter pleinement des médicaments génériques moins coûteux et que les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments puissent continuer de servir les Canadiens sans être forcés d'exiger des cotisations plus élevées ou de réduire la protection offerte.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter des pétitions signées par 300 personnes de la Saskatchewan, de l'Alberta et de diverses régions allant de Victoria à Brantford.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement, aujourd'hui encore, de retirer le projet de loi C-91, de façon à ce que les régimes d'assurance-médicaments provinciaux et privés ne soient pas obligés de majorer leurs frais ou de réduire leurs services. Ils exhortent donc le gouvernement à abandonner le projet de loi C-91 et à abroger la loi C-22.

LA VIOLENCE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais compléter la lecture de ma deuxième pétition signée par des habitants de la région de Codette—Nipawin, située dans ma circonscription.

Les pétitionnaires soutiennent que de nombreuses études ont établi un lien entre la violence, les divertissements et la désensibilisation de notre société à la violence et que cette nouvelle culture de la violence a produit un jeu de société où un tueur en série doit assassiner le plus grand nombre possible d'enfants et d'adultes sans défense.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel du Canada de façon à interdire la distribution de marchandises dégradantes, comme ce jeu de société, qui incitent à la violence.

M. Edwards: Monsieur le Président, avant de passer aux questions inscrites au *Feuilleton*, je voudrais simplement faire remarquer que nous avons aujourd'hui sur le bureau une masse moins splendide que d'habitude. Cela m'a rendu perplexe, tout comme le ministre de l'Environnement qui remarque ce genre de chose.

Nous avons découvert qu'il y avait une raison à cela. Il s'agit de la masse qui avait remplacé celle qui avait été détruite dans l'incendie de 1916. Le 3 février de chaque année, c'est cette masse-là que l'on dépose sur le bureau à la place de la masse habituelle, plus brillante.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 440 et 447.

[*Texte*]

Question nº 440—**M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):**

À l'égard de la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba, *a*) le gouvernement a-t-il l'intention de demander une vérification des travaux afin d'avoir une évaluation indépendante du respect, dans l'exécution des contrats, des exigences financières, qualitatives et quantitatives de la Convention et, (i) dans l'affirmative, quand cette évaluation sera-t-elle terminée et quand les résultats en seront-ils publiés, (ii) dans la négative, pour quelles raisons, *b*) qui a obtenu des contrats aux termes de la Convention et, dans chaque cas, à combien s'élève le contrat et quand a-t-il été octroyé?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la réponse est la suivante:

a) Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas l'intention de demander une «vérification des travaux» de l'Administration des travaux de reconstruction relatifs à l'inondation des terres du Manitoba (ATRITM).

En 1989, le ministère des Travaux publics et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont réalisé une évaluation technique approfondie. Ses résultats ont montré que les travaux de l'ATRITM respectaient ou excédaient toutes les exigences du Conseil du Trésor établies dans le paragraphe 6.1 de la Convention, qui traite des normes de construction.

En outre, l'ATRITM a présenté chaque année un rapport de vérification sans réserve. Ces vérifications sont un moyen efficace par lequel l'organisme respecte ses obligations de rendre compte aux bandes et au gouvernement.

b) Le nom des entrepreneurs travaillant pour l'ATRITM et la valeur des marchés constituent des renseignements commerciaux à caractère confidentiel sur une tierce partie et ne peuvent donc pas être publiés.

Question nº 447—**M. Manley:**

Comment VIA Rail a-t-elle dépensé les trois affectations de crédits supplémentaires tel que mentionnés dans le budget supplémentaire du 31 mars 1992: 27 036 000 $ et une nouvelle affectation de 5 444 484 $?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): La somme globale de 27 036 000 $ prévue dans le budget supplémentaire du 31 mars 1992 a servi aux fins suivantes:

Un montant de 21 100 000 $ était requis pour donner suite aux modifications de 1992 à la Loi sur la gestion des finances publiques établies par le Bureau du contrôleur général. Ces modifications ont changé le processus des comptes à payer à la fin de l'exercice (CAPAFE) pour les ministères et les sociétés d'État. Ce montant ne représente pas une hausse des dépenses de VIA Rail pour 1991-1992, mais il reflète plutôt les comptes débiteurs de VIA pour les dépenses de l'année précédente, lesquelles ne pouvaient être prises en compte sous l'ancien régime de CAPAFE.

—Un montant de 5 936 484 $ était requis pour maintenir l'actuel service de trains de voyageurs de VIA Rail dans les régions éloignées. Transports Canada sert de source de financement jusqu'à ce que le gouvernement ait décidé de l'avenir de ces services.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion nº P-22 portant production de documents, inscrite au nom du député de Glengarry—Prescott—Russell.

P-22—**M. Boudria:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les permis d'importation autorisant l'importation de lait en vrac depuis le 1er avril 1991.

Le président suppléant (M. Paproski): Je constate que le député n'est pas à la Chambre. Voudrait-il remettre la question à un autre jour ou la renvoyer pour débat?

M. Edwards: La renvoyer pour débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Elle est donc renvoyée pour débat.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1550)

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard) propose:

Que de l'Avis de la Chambre, la politique du gouvernement de ne plus verser de prestations d'assurance-chômage aux travailleurs qui quittent leur emploi ou qui sont renvoyés est «trop sévère», «trop draconienne», «place les gens dans une situation désespérée», est «injuste», est «extrémiste» et «réactionnaire» et ne peut donc être acceptée par le peuple canadien.

—Monsieur le Président, le 2 décembre, dans son exposé économique et financier présenté à la Chambre, le ministre des Finances avait annoncé des changements au Programme d'assurance-chômage. Le gouvernement entend refuser toute prestation d'assurance-chômage aux personnes qui quittent volontairement leur emploi sans raison valable et aux personnes qui sont congédiées pour mauvaise conduite. Aussi, dans ces mesures de changement, à compter du 1er avril prochain, tous les nouveaux chômeurs recevront 57 p. 100 de leur salaire assurable comparativement à 60 p. 100 comme c'est le cas aujourd'hui. L'objectif visé par le gouvernement, comme le ministre nous l'a expliqué lors de son exposé économique, c'est de faire des économies de 900 millions de dollars pour réduire le déficit.

J'aimerais à ce moment-ci rappeler à la Chambre, à mes collègues députés et à tous les Canadiens qui nous écoutent, qu'il n'y a pas longtemps, il y a une couple d'années, quand ce même gouvernement conservateur avait introduit le projet de loi C-21, et à ce moment-là s'était retiré complètement du programme de l'assurance-chômage, on avait alors un programme qui était financé un tiers par les employés, un tiers par l'employeur et un tiers par le gouvernement. Le gouvernement a décidé de se retirer complètement, non seulement se retirer du financement, mais il a aussi retiré avec lui 850 millions. Il avait dit à ce moment-là qu'il les aurait investis dans des programmes de formation. Je suis sûr que tous les députés ont des cas dans leurs circonscriptions où, à cause de ces programmes de formation dont le gouvernement a perdu complètement le contrôle, il y a sûrement des gens qui sont mêlés.

Encore là, le gouvernement essaie toujours de faire payer la note à ceux qui sont dans le besoin, aux chômeurs. Au lieu de s'attaquer au chômage, il s'attaque aux chômeurs qui sont les victimes de ses propres politiques.

Ce n'est pas seulement les députés de l'opposition qui s'opposent à ces mesures mais aussi un certain nombre de députés conservateurs. J'aimerais citer ici quelques réflexions que ces députés conservateurs ont faites pendant que la Chambre était ajournée. Par exemple, le 15 janvier, dans le journal *La Presse*, je lisais, et je cite: «Pensons un peu, il faut être drôlement riche pour lâcher sa job et dire qu'on est capable d'assurer une pénalité de sept à douze semaines. Et là, au lieu de sept à douze, il n'aura plus rien. C'est extrêmement punitif pour quelques personnes qui peuvent avoir abusé du système. C'est prendre un canon pour tuer une mouche. Et la mouche, c'est le petit citoyen.» Cette citation, tirée du journal *La Presse* du 15 janvier, était attribuée au député conservateur de Jonquière.

J'espère que ce soir, lors du vote, le député de Jonquière sera ici et qu'il s'exprimera de la même façon que le 15 janvier, au cours du débat à la Chambre et qu'il votera. Parce que c'est bien beau de parler aux médias, c'est bien beau de faire des déclarations, mais où cela compte c'est lors du vote et j'espère que ce soir il sera ici pour voter.

Un autre député conservateur, le député de Beauce, disait aussi dans le même journal, le 15 janvier: «Les élus du Parlement doivent faire des efforts pour s'attaquer aux conditions qui créent le chômage et non aux chômeurs. Il faut s'en prendre aux causes et non aux victimes.»

J'aimerais également vous citer certains propos de mon ami, le député conservateur d'Abitibi, qui ont paru dans le *Journal de Montréal* du 23 janvier dernier, il y a à peine quelques jours: «La réduction de 60 p. 100 à 57 p. 100 du revenu assurable peut sembler nonsignificative, mais quand tu es sur l'assurance-chômage, chaque dollar compte. Pour ceux qui font un bon salaire, 20 $ par mois, ce n'est pas grand-chose; mais pour ceux qui n'ont rien d'autre, c'est très important».

Donc, je dis à ce collègue: Bravo! Mais venez ici en Chambre débattre et convaincre vos autres collègues de faire retirer ces mesures qui ne sont pas acceptables au

peuple canadien. J'espère le voir ici cet après-midi débattre avec nous et voter ce soir en faveur de ma motion.

Comme je le disais plus tôt, le gouvernement a déjà retiré 800 millions du système. Mais quel est le but du gouvernement? Son but, c'est d'agir graduellement, un peu à la fois, mais en venir complètement, s'il continue ainsi, à détruire le programme d'assurance-chômage. Je vais m'attarder à la mesure qui stipule que les gens n'auront plus droit à l'assurance-chômage s'ils quittent leur emploi volontairement, et j'aimerais peut-être, pour mes collègues et tous nos auditeurs, en faire un bref historique.

Quelle était la situation avant 1990? Si un individu quittait volontairement son emploi, sans justification, ou qu'il perdait son emploi pour mauvaise conduite, il était passible d'une exclusion variant d'une à six semaines.

En 1990, avec le projet de loi C-21, cette pénalité est passée d'un minimum de sept semaines à un maximum de douze semaines. Aujourd'hui, avec cette mesure proposée par le ministre des Finances le 2 décembre, pour une même situation, il y aurait une pénalité totale, c'est-à-dire qu'il serait exclu du droit à l'assurance-chômage. Mais le ministre de l'Emploi nous dit que tout cela vise à corriger des abus. Pensez-vous que quelqu'un quitterait son emploi pour être pénalisé, dans la situation présente, et ne pas recevoir un sou de salaire ou de prestation pendant trois mois? Est-ce que vraiment, il y a tant de gens qui font cela?

Ne serait-ce pas plutôt une façon pour le gouvernement de se décharger de ses responsabilités, dans une période de crise économique sévère comme celle-ci? Au Québec, dans l'industrie de la construction seulement, le taux de chômage se situe à 60 p. 100. Au lieu de devenir honnête, dans une crise économique, et de contribuer au Programme d'assurance-chômage, il réduit les prestations et il pénalise les gens qui en ont besoin et ceux qui sont victimes de ses politiques économiques malsaines.

Comme je le disais plus tôt, ce ne sont pas seulement les députés libéraux ou les députés de l'opposition qui s'y opposent. Il y a également, par exemple, les Libéraux du Québec. Peut-être qu'on pourrait nous accuser, nous de l'opposition, de faire de la politique à ce sujet. On pourrait même accuser tous les mouvements syndicaux, comme la Fédération des travailleurs du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, la CEQ, le Mouvement Action-Chômage, le Conseil régional et intersyndical de Montréal, le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, mais est-ce qu'on va accuser le Barreau du Québec de faire de la politique? Va-t-on accuser les professeurs en sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal et d'autres organismes qui se sont prononcés contre ce projet de loi?

Pourquoi le Barreau du Québec s'oppose-t-il aux modifications? Il affirme que des milliers de chômeurs de bonne foi seront pénalisés par les mesures proposées par le gouvernement conservateur. Paul Carrière, bâtonnier du Québec a dit ceci: «Les modifications proposées manquent de réalisme face aux situations conflictuelles découlant des relations de travail».

Avez-vous songé, dans une période aussi difficile, combien de milliers de Canadiens ont peur de perdre leur emploi? Aujourd'hui, au moment où on se parle, pouvez-vous imaginer combien il y en a, non pas uniquement qui ont peur de perdre leur emploi, mais qui ont peur maintenant qu'à partir du 1er avril, ils ne pourront même plus recevoir de prestations d'assurance-chômage? Imaginez-vous dans quel état on place nos citoyens, lesquels ne sont pas responsables de la crise économique sévère dans laquelle nous sommes plongés, parce qu'elle est attribuable au gouvernement. Au lieu de les aider, il leur en enlève. C'est, comme je pourrais dire, un *Robin des Bois* à l'inverse; il prend des pauvres pour le donner aux riches.

• (1600)

M. Carrière croit que les mesures proposées sont susceptibles de priver des milliers de chômeurs de leurs prestations d'assurance-chômage, sans tenir compte des circonstances particulières entourant leur départ volontaire ou leur congédiement pour inconduite. Tout le monde se retrouve dans le même bateau. Ceci démontre jusqu'à quel point ces modifications sont inhumaines et insensibles.

Actuellement, à l'heure où l'on se parle, avec le système que l'on a, lorsque quelqu'un quitte son emploi volontairement ou pour mauvaise conduite, la Loi sur l'assurance-chômage prévoit une pénalité de 7 à 12 semaines d'attente. Mais il y a certaines raisons, après avoir logé un appel, qui pourraient être justifiées, tel le harcèlement de nature sexuelle ou autre. Mais comment le prouver?

La nécessité d'accompagner un conjoint vers un autre lieu de résidence, par exemple. Lundi, je posais la question suivante au premier ministre: Qu'arrive-t-il à un employé de la Baie James qui doit. . .

Une voix: Il est couvert.

M. Gagliano: Le député dit qu'il est couvert. Mais comment? C'est facile de dire qu'il est couvert. Mais un employé qui reçoit un appel de son épouse ou de son conjoint qui dit: Écoute, il y a des problèmes, il faudrait que tu reviennes à la maison, on a des problèmes familiaux. Et là, à l'employé qui décide de retourner chez lui, l'employeur répond: Non, tu restes ici, si tu retournes chez toi, tu n'auras pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce cas n'est pas prévu dans la loi. Si le député conservateur a le droit de dire, sans écouter, que c'est prévu dans la loi, comme l'a fait le premier ministre, je l'inviterais à lire la correspondance qu'ils ont reçue du Barreau du Québec, et là peut-être qu'il pourrait se lever à son caucus, et dans cette Chambre, et dire au gouvernement: Vous avez tort, retirez ces mesures parce qu'elles sont injustes.

Bien sûr qu'il y a des abus dans tous les systèmes, dans toutes les lois, et il faut les corriger. Mais il ne faut pas essayer de corriger un abus par un autre abus. Donc il faut trouver, dans l'administration des lois, la façon de résoudre certaines situations, si abus il y a. Sûrement que le ministre et ses fonctionnaires n'ont jamais pu déterminer l'ampleur, si abus il y a, en ce qui concerne le congédiement.

Donc, au lieu de mettre tout le monde dans le même panier, il aurait pu prendre une approche différente et voir à assurer, dans cette période très difficile, dans le cas où, malheureusement, une personne perd son emploi ou dans les cas d'incompatibilité, et cela arrive, ou des raisons particulières que la loi ne prévoit pas, faire en sorte que cette personne puisse faire valoir son point de vue et recevoir des prestations.

Le Barreau du Québec et un professeur de l'Université du Québec à Montréal disent que si le gouvernement va de l'avant avec ces modifications, cela va engorger le système judiciaire à un point tel que cela va coûter plus cher qu'il en coûte maintenant. Et l'on a pu le constater dans le domaine de l'immigration, dans le cas de réfugiés, puisque cela a coûté une fortune. Et, encore là, il existe de nombreux problèmes. Donc, pourquoi ne pas écouter des gens tel le bâtonnier du Québec, puisque qu'il donne des raisons très valables. Je le répète, on ne peut pas nous accuser de faire de la politique, c'est le Barreau du Québec qui dit que ces mesures sont injustes.

Je vois ici quelques collègues députés du Québec, qui ont fait des déclarations, et j'en ai cité quelques-unes, qui vont cet après-midi participer au débat et vont voter pour cette motion et se tenir debout. Pour les encourager, peut-être, je vais citer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le lieutenant conservateur au Québec, qui a dit aux députés, aux journalistes, et je cite: «Les députés conservateurs ne sont pas là simplement pour voter avec le gouvernement sans ne jamais rien dire. Ils ont leurs opinions, et ils peuvent les exprimer.». Eh bien, exprimez vos opinions, exprimez vos convictions, votez avec vos convictions, et je suis sûr que ce soir tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, vont vous regarder et vont se souvenir des gestes que vous poserez.

[*Traduction*]

Je voudrais faire part de quelques données à la Chambre. Ces mesures ne conviennent absolument pas en ce moment. Les données en question ont trait à la province que je représente, le Québec.

Le nombre de prestataires de l'assurance-chômage au Québec a augmenté de 28 200 entre les mois d'octobre et de novembre. Ils étaient 407 110, d'après Statistique Canada, un organisme de l'État. Un Canadien sur trois qui touche des prestations d'assurance-chômage est Québécois. À Montréal, le nombre de prestataires a augmenté de presque 4 000 en novembre, toujours selon Statistique Canada; 160 650 personnes y touchaient de l'assurance-chômage en novembre, soit 3 960 de plus qu'en octobre et 2 050 de plus qu'en novembre 1991.

Le chômage de longue durée est tel qu'il y aura encore 25 380 Montréalais de plus qui toucheront de l'assurance-chômage que de Torontois dans la même situation en novembre. Près d'un Canadien sur sept qui touche de l'assurance-chômage est Montréalais. Voilà les statistiques. Elles sont officielles. Qu'en est-il de ceux qui ne figurent plus sur les listes d'assurance-chômage? Qu'en est-il de ceux qui touchent de l'aide sociale ou de ceux qui n'ont même pas droit à cette aide sociale et qui tentent de vendre leur maison, mais sans succès faute d'acheteurs?

Au moment même où tout le monde éprouve des difficultés, le gouvernement ose proposer un programme injuste. Celui-ci n'aurait jamais dû être présenté à la Chambre. Au contraire, le 2 décembre, tout juste avant Noël, ce qui montre bien l'insensibilité de ce gouvernement, et c'était son cadeau de Noël aux Canadiens, le gouvernement a dit que quiconque laissait son emploi, pour toute raison valable que ce soit, mais pas nécessairement justifiable dans la loi, n'aurait pas droit à l'assurance-chômage.

J'estime que cette mesure devrait être retirée sur-le-champ, comme l'ont recommandé non seulement les différents syndicats, les députés de l'opposition, une bonne douzaine de députés conservateurs du Québec, mais encore l'Association du Barreau du Québec, une associa-

tion qui n'a pas de parti pris politique et qui parle au nom de ses membres. Cette association, qui s'intéresse aux lois, a dit sans équivoque dans sa déclaration que ce projet de loi ne devrait pas être mis en oeuvre. Elle soutient que ces mesures devraient être retirées. J'espère que le gouvernement le fera ce soir même, sinon le plus tôt possible.

Pour ce faire, j'implore les députés québécois qui se sont prononcés contre ces mesures à voter en faveur de ma motion aujourd'hui afin que nous puissions adresser un message clair au gouvernement. Demain matin ou demain soir, peut-être, le ministre de l'Emploi pourrait retirer ces mesures pour que les Canadiens puissent compter sur l'assurance-chômage si jamais il leur arrive malheur.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je m'étonne d'entendre des propos de la part de mon collègue de Saint-Léonard qui, dans sa sensibilité, dont je ne doute guère en soi, prétend que le gouvernement vient de détruire l'assurance-chômage et s'apprête à tuer littéralement nos chômeurs qui sont justement en bien fragile condition.

J'aimerais établir quelques corrections, et cela est très important puisque nos Canadiens nous écoutent. Selon les propos que j'entends, il est évident que l'abolition de l'assurance-chômage est au bord de la porte. Je dois reconnaître qu'on a l'impression, avec les déclarations que mon collègue vient de faire, que nos chômeurs sont en train de se faire «tuer» par le gouvernement. Je tiens à corriger ces deux impressions-là.

• (1610)

Tout d'abord, je tiens à souligner que ce projet de loi a pour buts de discipliner le système et de mettre les abuseurs à leur place. Alors, loin de là les intentions dangereuses, diaboliques et sadiques du gouvernement de pénaliser les chômeurs qui ont quitté leur emploi volontairement. J'insiste donc, il s'agit de profiter de nouvelles conditions, d'établir de nouveaux paramètres afin d'éviter que ces abuseurs profitent d'un système sain en soi. Savez-vous qu'il y a eu, l'année dernière, 225 000 départs volontaires, en plus des 40 000 personnes qui ont été congédiées pour inconduite? Ce ne sont pas les chômeurs fragiles, sincères, honnêtes auxquels il prétendait faire allusion.

Il faut donc établir les choses telles qu'elles sont. D'ailleurs, le projet de loi n'apporte pas de nouvelles raisons. Ce sont les mêmes qui existent déjà. Il n'y a rien de changé par rapport au projet de loi C-21. Toutes les circonstances de départ comme le harcèlement sexuel, les conditions dangereuses, la garde des enfants, le déménagement pour suivre un conjoint dans une autre localité, la discrimination, tout cela était déjà là. Il n'y absolument rien de changé. On veut tout simplement cibler une clientèle qui profite du système. Dire qu'on est d'accord pour protéger les abuseurs—permettez-moi l'exemple—c'est comme permettre à un bandit de continuer à circuler, à un voleur de continuer à voler, en prétendant ceci: «Ah, cela coûte trop cher, laissons-lui le bénéfice du doute». Mais il y a un milliard de dollars que vous et moi, monsieur le Président, et tous les collègues de cette Chambre, continuons à payer et on acheminerait cet argent à ces gens qui abusent du système? Mais non!

Je déplore donc que la sincérité de mon collègue ait été diluée par des jeux de coulisse que je n'accepte pas, monsieur le Président.

M. Gagliano: Monsieur le Président, tout d'abord, mon collègue met en doute mon affirmation à savoir que l'objectif ultime de son gouvernement est de détruire le programme de l'assurance-chômage. Il dit que c'est faux.

J'aimerais dire à mon collègue qu'en l'espace de deux ans, avec ces mesures qui n'ont pas encore force de loi, mais qu'on s'apprête à adopter, et les mesures qu'il a prises en 1990 avec le C-21, le gouvernement s'est retiré totalement de l'assurance-chômage mais il retire des sommes qui ne lui appartiennent même pas, parce que ce sont justement les employés et les employeurs qui paient. Il vient de retirer 850 millions en 1990 et 900 millions en 1992. Alors, si on me dit qu'on veut protéger le programme de l'assurance-chômage, je pense qu'il le fait très bien!

En ce qui concerne les chiffres cités par mon collègue au sujet de gens qui auraient quitté leur emploi volontairement ou pour des raisons de mauvaise conduite, il n'a pas dit combien de ces gens ont interjeté appel et ont eu gain de cause et combien de temps cela a pris. Donc, ils ne sont pas tous des fraudeurs.

Le problème avec le gouvernement, c'est qu'il met tout le monde dans le même panier. Il y a des gens qui ont des motifs raisonnables. Mais avec ce projet de loi, ils ne pourront pas se défendre. Il leur faudra aller en cour, utiliser le système judiciaire et cela va coûter très cher et ce sera très long. Le conseil d'arbitrage de l'assurance-chômage, c'est une procédure interne; ils vont voir une loi qui est claire au sujet d'un emploi qu'on a quitté

volontairement. Si la personne ne se qualifie pas dans cette catégorie-là, elle n'aura pas droit à l'assurance-chômage. Même le Barreau dit que cela va engorger le système judiciaire. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Barreau.

Pourquoi mon collègue ne lit-il pas la lettre que le Barreau du Québec, le bâtonnier du Québec, a envoyée au ministre des Finances et les arguments précis qu'il donne.

J'aimerais aussi dire que tous ceux qui quittent leur emploi, comme mon collègue y a fait allusion, ne sont pas tous des gens qui veulent frauder l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, 43 p. 100 ont trouvé des emplois, en 1991, dans l'espace de dix semaines. Alors ce ne sont pas des gens qui ont fraudé l'assurance-chômage. Bien sûr qu'il y a des cas dans tout système, mais il ne faut pas non plus prétendre qu'il y en a plus de 200 000. Lorsque le ministre fait allusion que sur les 600 millions de dollars qu'il veut épargner, il y a plus de 200 millions qui servent à frauder l'assurance-chômage, je pense que c'est exagéré. Comme le député de Jonquière l'a dit: «On veut tuer une mouche avec un canon». Je pense qu'ils ont utilisé les bons mots. J'invite mon collègue à peut-être consulter son collègue de Jonquière.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député de Saint-Léonard concernant sa motion. Je sais que le Barreau du Québec dit: «À la lumière d'exemples tirés de la jurisprudence». On sait qu'actuellement, dans le projet de loi, il y a cinq motifs valables de départ volontaire. On sait aussi que dans la jurisprudence, il y a 40 autres motifs valables. On dit ici: «Il nous apparaît que plusieurs situations où l'employeur a démontré une raison valable à son départ volontaire plutôt qu'une justification a permis au juge-arbitre d'imposer une pénalité minimale.»

Dans son exposé, le député a dit que dans le système judiciaire, il va y avoir de longs délais. Le député a raison, parce qu'on ne connaît pas le nombre d'appels actuellement devant le juge-arbitre. Je sais qu'en Abitibi, à Val-d'Or, il y a actuellement 16 appels. Le juge-arbitre peut venir siéger dans un an, dans six mois, et des fois cela prend deux ans. Les délais sont longs. On sait qu'avec le projet de loi C-105, on peut amplifier le nombre d'appels devant le juge-arbitre.

Et, en passant, ce soir, je sais que je vais m'abstenir de voter sur sa motion pour la simple raison qu'en 1978, le ministre des Finances de l'époque avait réduit de 66 2/3 à 60 p. 100 les prestations d'assurance-chômage. Mais je veux lui poser la question suivante: Est-ce que le député peut me dire, dans le système judiciaire, actuellement, dans la région de Montréal et au Québec, combien il y a d'appels devant le juge-arbitre? Est-il au courant?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je regrette tout d'abord que le député s'abstienne de voter ce soir. Comme je le disais au début de mes remarques, il est bien beau de faire des déclarations aux médias, dans nos circonscriptions, mais c'est ici qu'il faut agir. J'ai beaucoup de respect pour ce député. Alors je regrette vraiment qu'il ait pris cette décision. J'espère que d'ici 20 heures, il reconsidérera sa position.

La région de Montréal est une grande région. Il a répété mes arguments à l'effet que ces mesures-là vont définitivement engorger le système alors qu'il l'est déjà assez. On parle dans la région de Montréal d'environ 200 000 cas en appel. Alors, avec le nombre de chômeurs que l'on a, et bien sûr ces chiffres changent tous les jours à cause de la situation, il y a toujours de nouvelles causes, des cas sont réglés, des cas reviennent, etc., disons que je ne peux pas répondre spécifiquement à sa question maintenant. Après le 1er avril, ces mesures vont être mises de l'avant et cela sera désastreux. Seulement à cause de cela, je demande à mon collègue de reconsidérer sa position et de voter en faveur de la motion.

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, en fait de démagogie, on aura tout vu. Dans la motion de l'opposition, on dit: «Que, de l'avis de la Chambre, la politique du gouvernement de ne plus verser de prestations d'assurance-chômage aux travailleurs qui quittent leur emploi. . .» Quoi de plus faux! Parce que dans le projet de loi C-105, il n'a jamais été fait mention que l'on couperait les prestations d'assurance-chômage à ceux qui quittent leur emploi. On dit bien «à ceux qui quittent leur emploi sans motif valable.» Déjà au départ, cette motion ne reflète aucunement la réalité, c'est une fausseté et pour ces raisons, je recommande à tous les députés de cette Chambre de voter contre la motion.

• (1620)

J'aurais une brève question à poser à mon collègue. Il a fait allusion à certains de mes collègues du Parti conservateur qui auraient émis des réserves quant au projet de loi. Je dois lui dire qu'ils l'ont fait dans le but d'améliorer l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. Présentement, ces collègues du parti ministériel font des suggestions très pratiques et très valables pour améliorer l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. Mais qu'est-ce que l'opposition est prête à suggérer? Au lieu de critiquer continuellement, quelles suggestions sont-ils disposés à faire afin d'améliorer la Loi sur l'assurance-chômage? Au lieu de critiquer, au lieu de dénoncer, il serait temps que l'opposition et le Parti libéral, une fois

pour toutes, amènent des solutions concrètes pour faire face aux problèmes de ce pays.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je suis content que mon collègue se pose des questions et critique le libellé de la motion.

Peut-être devrait-il parler à son collègue de Jonquière, parce que j'ai cité ce dernier textuellement. Donc, ce n'est pas moi qui ai dit cela. Tout ce qui est entre guillemets dans la motion, ce sont ses collègues, et plus particulièrement son collègue de Jonquière, que je cite. Donc, s'il n'est pas d'accord avec son collègue de Jonquière, ce n'est pas mon problème. J'exprime, dans la motion, ce que son collègue a dit. Le député rit; il ne comprend pas du tout. C'est son collègue de Jonquière qui dénonce le gouvernement. Si on m'accuse de faire de la démagogie, eh bien, je lui dirai que ce n'est pas moi qui en fais, c'est son collègue de son propre caucus. Peut-être devrait-il lui parler.

[*Traduction*]

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, c'est la première fois depuis ma nomination comme ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration que je prends la parole à la Chambre. Je suis très heureuse de m'associer à mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dans ce ministère et je tiens à remercier le premier ministre de m'avoir confié ces nouvelles fonctions.

C'est avec plaisir que je vous fais part de mes réactions aux déclarations émotives suscitées par les modifications que le gouvernement a décidé d'apporter au régime d'assurance-chômage. Nous le savons, ce régime existe depuis 52 ans. Il y a des bureaux de chômage partout au Canada. Nous avons d'excellents employés pour administrer le programme que les Canadiens connaissent très bien et dont l'utilité n'est plus à démontrer.

J'imagine que nous connaissons tous dans notre propre localité quelqu'un qui a abusé du régime d'assurance-chômage, qui a laissé son emploi tout simplement parce qu'il ne voulait plus travailler.

Est-il juste que ceux qui paient des cotisations aient à subvenir aux besoins de ceux qui choisissent de ne pas travailler? Le gouvernement, ce qui est aussi important, démontrera que les modifications proposées seront administrées équitablement et que les Canadiens continueront d'avoir le bénéfice du doute en leur faveur.

La vraie question qu'il faut poser, c'est de savoir si les 12 240 000 travailleurs canadiens veulent payer pour ceux qui quittent leur emploi sans raison valable. Je crois que les Canadiens sont épris de justice et jugent inacceptable de payer pour ceux qui ne veulent pas travailler.

Demandez aux Canadiens qui croient que l'assurance-chômage est destinée à les protéger lorsqu'ils sont au chômage et n'est pas un substitut à l'emploi s'ils pensent que les modifications proposées sont trop sévères, trop dures, trop injustes, trop exagérées ou inacceptables, et la réponse sera un retentissant non.

Les Canadiens répondront que ce qui est injuste, dur et inacceptable, c'est de devoir subvenir aux besoins de gens qui ne veulent pas travailler. Ce qui est juste, c'est de faire en sorte que l'assurance-chômage existe pour ceux qui en ont besoin. Le gouvernement croit, et il l'a dit à plusieurs reprises ces jours derniers, que c'est injuste de demander aux Canadiens de donner de l'argent à ceux qui laissent volontairement leur emploi, alors que les emplois se font rares de nos jours. Et ce qui est encore plus injuste, c'est de dénaturer les modifications proposées.

Comme les députés le savent bien, les modifications aux dispositions sur l'assurance-chômage ne touchent que ceux qui quittent leur travail volontairement, sans raison valable, ou qui sont congédiés pour mauvaise conduite.

Notre gouvernement continuera, comme il le fait depuis toujours, de faire bénéficier du programme d'assurance-chômage ceux qui ont une raison valable de quitter leur emploi. C'est en partie à cause de toute l'information purement et simplement déformée que certains utilisent à leur profit que la question de la raison valable, entre autres, soulève des craintes injustifiées.

Le critère de la raison valable s'est toujours appliqué et continuera de s'appliquer aux cinq motifs de départ précisés dans la Loi sur l'assurance-chômage. Parmi ces motifs, on note la discrimination injustifiée selon les termes de la Loi canadienne sur les droits de la personne. On trouve aussi l'obligation de suivre son conjoint. Si l'on accompagne son conjoint dans une autre région du pays, on a une raison valable de quitter son emploi et on est admissible à l'assurance-chômage. L'obligation de cesser de travailler pour s'occuper d'un enfant est aussi une raison valable qui donne droit à l'assurance-chômage. Le fait de travailler dans des conditions qui présentent clairement un danger pour la santé ou la sécurité de la

personne est une autre raison valable qui nous rend admissible à l'assurance-chômage. Le harcèlement sexuel en est une autre: si l'on est victime de harcèlement sexuel au travail, on a une raison valable de quitter son emploi et on a droit à l'assurance-chômage.

Ce dernier motif est une question très délicate. Il importe donc qu'on en discute ici car le harcèlement sexuel est un motif dont on s'est largement servi pour inspirer des craintes à la population. En vérité, ces changements résulteront en une plus grande sensibilité face à la situation des personnes, habituellement des femmes, qui estiment avoir été victimes de harcèlement sexuel au travail.

Nous sommes choqués qu'il y ait du harcèlement sexuel. Les personnes victimes de harcèlement sexuel qui décident de quitter leur emploi auront tout le bénéfice du doute lorsqu'elles demanderont des prestations d'assurance-chômage.

Le gouvernement reconnaît que ces nouvelles mesures vont plus loin que toutes les pénalités imposées antérieurement aux personnes qui quittent volontairement leur emploi. Les employés des centres d'emploi du Canada qui s'occupent des prestataires d'assurance-chômage ont beaucoup d'expérience. Ils sont sensibles aux circonstances de chaque cas. Nous savons que nous devrons appliquer ces dispositions avec le plus grand soin. Je peux vous assurer que les fonctionnaires des CEC, qui ont déjà de nombreuses années d'expérience, recevront une formation supplémentaire pour les aider à mettre en oeuvre ces nouvelles dispositions.

Avant l'entrée en vigueur de cette mesure législative, tous ces fonctionnaires recevront une formation pour les préparer à l'appliquer de façon juste et équitable. Les moniteurs veilleront à ce qu'ils comprennent bien non seulement la lettre mais aussi l'esprit de la loi. La formation portera plus précisément sur la façon de traiter les demandes en vertu de la nouvelle loi, d'examiner les circonstances pertinentes de chaque situation, d'appliquer les principes et les pratiques d'arbitrage pour apprécier les faits et rendre une décision.

Il ne suffit pas, nous le savons bien, que les fonctionnaires comprennent la nouvelle loi. Il faut aussi qu'ils soient sensibles aux circonstances qui entourent cette question. C'est pourquoi une formation sera donnée à toutes les personnes qui s'occupent des prestataires afin de les sensibiliser à l'importance des relations humaines et leur permettre de mieux comprendre les prestataires visés par l'une des cinq exemptions, celle du motif valable. C'est particulièrement vrai dans le cas du harcèlement sexuel.

• (1630)

En ce qui concerne le harcèlement sexuel comme motif valable, je voudrais dire que la directive qui a été envoyée au personnel des CEC est parfaitement claire sur ce point. Je cite la directive aux agents qui dit:

> En l'absence de preuves dans un sens ou dans l'autre, on donnera le bénéfice du doute au demandeur, faisant ainsi pencher la balance en sa faveur.

Ces directives ne peuvent être plus claires. Cela signifie que les prestations d'assurance-chômage ne seront pas refusées en raison d'un conflit entre l'employeur et l'employé. Si une femme se présente à un bureau de l'assurance-chômage, elle pourra traiter avec une employée si elle le désire. J'ajouterais d'ailleurs que 75 p. 100 des agents traitant les demandes de prestations sont des femmes, ce qui ne peut que rassurer les femmes présentant de telles demandes.

Il est également bon de noter que depuis la présentation du projet de loi C-21, en 1990, il n'y a pas eu une seule plainte écrite au sujet de décisions administratives du ministère en matière de harcèlement sexuel. Il n'y a eu qu'un seul appel, de la part d'un employeur qui n'admettait pas que l'on ait accepté la plainte de harcèlement sexuel. Il a perdu son appel.

En dépit de l'impression laissée par les prétentions trompeuses de l'opposition, le rôle des agents de l'assurance-chômage est de réunir tous les faits nécessaires pour parvenir à une juste décision. Tout d'abord, l'agent prend la version du demandeur, et s'enquiert des démarches entreprises par celui-ci pour remédier à la situation avant de franchir la dernière étape. Il entend ensuite la version de l'employeur.

Les renseignements que trouvent les agents ne sont pas toujours évidents. Il y a des cas où les déclarations d'un côté contredisent celles de l'autre, empêchant de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Cependant, dans de telles situations l'agent doit faire appel à son expérience et à son bon sens pour arriver à une conclusion. Comme je l'ai déjà dit, on accordera le bénéfice du doute au demandeur. Je pourrais ajouter que cette politique s'applique non seulement aux gens qui quittent leur emploi volontairement, mais aussi à ceux qui, d'après leur employeur, ont été licenciés pour mauvaise conduite.

Cet engagement de prendre une décision équitable peut surprendre certains des députés des partis d'opposition qui ont rédigé la motion à l'étude ce soir à la Chambre. Ils voudraient nous faire croire que les agents de l'assurance-chômage prennent pour argent comptant toute preuve apparente, ce qui pourrait avoir pour conséquence de priver une personne des prestations auxquel-

les elle a droit. Je voudrais déclarer énergiquement que ce n'est pas le cas.

De même, il existe un système complet d'appel et d'autres services offerts au demandeur qui se voit refuser les prestations. Et si celles-ci sont refusées, on en donne la raison par écrit au demandeur. On lui dit également comment il peut faire appel de cette décision au conseil arbitral. Une brochure expliquant le processus d'appel lui est envoyée d'office. Si le demandeur demande de l'aide, le centre d'emploi du Canada lui en donne naturellement volontiers.

Le personnel lui explique la raison de la décision, le processus d'appel et ses délais et lui donne des conseils pour préparer les arguments à soumettre au conseil arbitral. Des copies du Règlement sur l'assurance-chômage, de la jurisprudence et de la politique de la Commission sur l'arbitrage sont disponibles dans les CEC. Tout ceci vise à bien montrer que les demandeurs ne sont pas confrontés à un climat hostile ni à des accusations quand ils indiquent pourquoi ils ont quitté leur emploi.

Comme je l'ai indiqué, accorder le bénéfice du doute aux demandeurs qui pensent qu'ils sont dans leur bon droit est une tradition bien établie dans l'application du programme d'assurance-chômage.

Tout député ou toute autre personne qui a pris le temps d'examiner réellement l'application de la Loi sur l'assurance-chômage saura qu'on l'interprète équitablement en faveur des prestataires. Désormais, le gouvernement défend encore plus vigoureusement ceux qui quittent leur emploi pour un motif qu'ils jugent valable, notamment dans les cas de harcèlement sexuel.

Lorsqu'on qualifie ces modifications de rétrogrades ou d'injustes pour ceux qui quittent leur emploi pour un motif valable ou qui perdent leur emploi sans qu'ils y soient pour quelque chose, on ne rend pas justice à des changements qui ont été apportés soigneusement et qui sont considérés utiles à notre programme d'assurance-chômage. Ces changements ne constituent pas une attaque contre les chômeurs, mais bien contre le chômage. Les seuls perdants seront ceux qui choisissent de devenir chômeurs, et non ceux qui le deviennent sans y être pour quelque chose.

Les changements renforcent le but fondamental du programme d'assurance-chômage, soit d'offrir aux Canadiens un revenu temporaire et le choix de suivre une formation spéciale pendant qu'ils cherchent du travail. Qu'il n'y ait pas de malentendu. Ce sont ces Canadiens, y compris ceux qui quittent leur emploi pour un motif valable, qui méritent de demeurer l'élément prioritaire dans un programme d'assurance-chômage mieux ciblé et plus économique.

J'estime que l'opposition rend un bien mauvais service au pays en utilisant cette Chambre pour répandre des renseignements erronés et trompeurs.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir poser des questions et faire de brèves observations sur l'importante question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je suis très intrigué par ce qui se passe ici aujourd'hui. Il est on ne peut plus évident que le Parti libéral du Canada se livre à des manoeuvres viles et éhontées. C'est choquant et ce n'est pas digne de ce qui fut jadis un de nos grands partis. Il est prêt à toutes les bassesses.

En rentrant dans ma circonscription en Alberta après l'exposé du 2 décembre du ministre des Finances, un Albertain soit dit en passant, j'ai entendu les réflexions de bien des gens au sujet des initiatives en matière d'assurance-chômage. Ce qui m'a le plus frappé, c'est la question étonnée qui était sur presque toutes les lèvres: Quoi! vous voulez dire qu'on paie les gens quand ils quittent volontairement leur emploi? Bien des gens l'ignoraient. Ils n'étaient pas d'accord avec cela.

C'est de la caisse d'assurance-chômage dont il est question. Voici ce qu'est la caisse d'assurance-chômage. Elle n'est pas là pour les gens qui décident de cesser de travailler pour une société ou qui décident tout simplement d'être au chômage parce que ça leur chante. En réalité, une caisse d'assurance-chômage, ça devrait servir à aider les gens dans le besoin, en période difficile. Ce n'est pas les besoins qui manquent par les temps qui courent. Le gouvernement cherche des moyens de fournir cette aide aux gens qui en ont besoin lorsqu'ils perdent leur emploi. C'est une question de justice, une question d'une très grande importance.

Je me réjouis que nous en discutions ici aujourd'hui, mais j'aimerais que la ministre explique de nouveau dans quelles circonstances ces dispositions protègent les gens et leur assurent un traitement équitable. La ministre aurait-elle l'obligeance de répondre à ces questions?

Mme Browes: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre à ces remarques. Pendant les quelques semaines que nous avons passées dans nos circonscriptions pour prendre le pouls des Canadiens et connaître leurs avis sur diverses questions, j'ai entendu les mêmes réflexions que mon collègue a entendues en Alberta.

Les gens étaient étonnés d'apprendre qu'on était payé quand on quittait volontairement son emploi. Mon collègue a parfaitement raison. Les gens disent: le marché du travail, ce n'est pas une sinécure par ici. J'apprécie mon

travail et je ne suis pas d'accord pour qu'on paie quelqu'un qui décide de quitter son emploi quand bon lui semble.

• (1640)

Le travailleur qui quitte son emploi pour les raisons que j'ai mentionnées—discrimination, mobilité, garde d'un enfant, harcèlement sexuel, conditions de travail dangereuses, problèmes de santé—n'a pas à s'inquiéter, il a une raison valable. Si vous quittez votre emploi pour une de ces raisons et vous croyez que vous devriez recevoir des prestations d'assurance-chômage, vous en recevrez. Vous faites une demande de prestations à votre bureau d'assurance-chômage. Comme je l'ai mentionné, vous avez le droit d'être interrogé par une personne de votre sexe. Ainsi une femme victime de harcèlement sexuel pourra donner sa version des faits à une autre femme.

Donc, vous faites une demande de prestation. En cas de différend avec l'employeur, vous avez le bénéfice du doute. Si la demande est rejetée, on peut faire appel. Nous constatons que ces cas, la plupart des cas d'ailleurs, peuvent être traités par les agents et que l'on fait preuve de beaucoup de doigté dans nos bureaux d'assurance-chômage. En effet, nous devons rendre hommage au travail remarquable accompli par les fonctionnaires qui administrent le programme d'assurance-chômage.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je me demande si la ministre pourrait nous dire ce qui ne va plus avec les restrictions actuelles que le gouvernement a imposées en 1990.

Si vous donnez votre démission ou que vous êtes renvoyé, ou si vous démissionnez sans motif valable—ce qui n'est pas synonyme de «sans bonne raison»—qu'est-ce qui ne va plus, dis-je, avec la loi actuelle qui prévoit que vous perdez votre assurance-chômage pour sept à douze semaines et que vos prestations passent de 60 à 50 p. 100 dans tous ces cas limites, dont certains ont été renversés par la Cour fédérale du Canada—elles ne suffisent pas ces restrictions? Pourquoi simplement supprimer à tout jamais les prestations d'assurance-chômage dans tous ces cas limites qui font l'objet d'une action en justice et qui, pour la plupart, sont maintenant en appel devant la Cour fédérale ou la Cour suprême du Canada?

Mme Browes: Monsieur le Président, il est intéressant que le député soulève cette question. J'ai lu dans le hansard le débat qui a entouré l'étude du projet de loi C-21. On avait alors abordé la question des motifs valables.

J'ai remarqué que les députés libéraux ont voté contre la disposition concernant les motifs valables. Ils ont voté pour qu'elle ne figure pas dans le projet de loi, ce qui m'a beaucoup surprise. Et je remarque dans le hansard que le député qui a posé la question n'a pas voté ce jour-là. N'aurait-il pas été d'accord avec son parti sur cette question? Les députés de l'opposition ne voulaient pas inclure une disposition portant sur les motifs valables dans le projet de loi C-21; c'est incroyable, monsieur le Président!

M. Baker: Pour une question supplémentaire, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, la période des questions et observations est maintenant terminée. Débat, le député de Timmins—Chapleau.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de ce soir sur la motion présentée par les libéraux en cette journée d'opposition. Je tiens à souligner que, de l'avis de la Chambre, la politique du gouvernement de ne plus verser de prestations d'assurance-chômage. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je viens d'entendre un député dire que la présidence prenait la défense de quelqu'un. Je ne protège personne. La période réservée aux questions ou observations est de dix minutes, et la députée a eu ses dix minutes.

M. Samson: Monsieur le Président, je vous demande de regarder l'horloge et de considérer que mon temps de parole débute maintenant et non pas il y a quelques minutes.

J'appuie la motion présentée ce soir par l'opposition libérale, car j'estime que la mesure que le gouvernement propose comporte de graves lacunes. Je voudrais lire, pour la Chambre, le texte de la motion dont nous sommes saisis.

> Que, de l'avis de la Chambre, la politique du gouvernement de ne plus verser de prestations d'assurance-chômage aux travailleurs qui quittent leur emploi ou qui sont renvoyés est trop sévère, trop draconienne, place les gens dans une situation désespérée, est injuste, est extrémiste et réactionnaire et ne peut donc être acceptée par le peuple canadien.

Le plus intéressant, c'est l'origine des termes cités, des qualificatifs employés. Ils émanent de simples députés québécois du Parti conservateur, soit le député de Jonquière, le député de Beauce et le député d'Abitibi, pour n'en nommer que trois, mais il y en a d'autres.

Parmi ces députés—dont certains étaient ici—un a déclaré qu'il s'abstiendrait de voter et l'autre a dit qu'il fallait faire quelque chose pour prendre les tricheurs, comme ils aiment les appeler.

Lorsqu'on parle de tricheurs, je crois qu'il faut faire très attention aux mots qu'on emploie car, dans la majorité des cas où de présumés tricheurs ont interjeté appel, les décisions prises contre eux ont été infirmées. C'est dire que ces gens n'étaient pas des tricheurs.

Le gouvernement s'apprête, avec ce projet de loi qu'il veut présenter en deuxième lecture, à jeter un immense filet dans la mer des travailleurs, ce qui lui permettra peut-être de prendre deux poissons.

Voilà justement ce qu'est l'assurance-chômage, un filet de sécurité pour les travailleurs qui perdent leur emploi. Les travailleurs cotisent à l'assurance-chômage et ils devraient avoir le droit d'en bénéficier lorsqu'ils en ont besoin. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gens au Canada qui quittent leur emploi sans motif valable.

Je voudrais justement parler de motifs valables. Le fait qu'une personne accepte un nouvel emploi dans le but d'améliorer sa situation constitue-t-il un motif valable d'abandon? Les personnes qui font un pareil choix quittent leur employeur pour un autre qui leur offre peut-être de meilleures possibilités d'améliorer leur situation, un meilleur traitement, de meilleurs avantages sociaux, des conditions de travail plus avantageuses.

Supposons qu'une personne occupe un nouvel emploi mais que, pour une raison imprévue, elle ne le conserve pas suffisamment longtemps pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage. N'ayant pas occupé son nouvel emploi suffisamment longtemps, cette personne ne pourra pas demander de prestations d'assurance-chômage, et elle ne pourra pas non plus se prévaloir du droit aux prestations que lui aurait donné son emploi précédent car elle a quitté cet emploi sans motif valable. En effet, le fait de quitter son emploi dans ces circonstances ne constitue pas un des cinq ou six motifs valables ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce motif n'est pas considéré comme valable. Hochez la tête tant que vous voudrez, ce n'est pas un motif valable.

Un employé n'a pas le droit d'essayer d'améliorer sa situation. En vertu du régime actuel, c'est encore possible car la pénalité n'est que de sept à douze semaines, mais en vertu du nouveau régime, un employé perdrait tout droit aux prestations.

• (1650)

En ce qui concerne le harcèlement sexuel, la ministre, qui était ici il y a un instant, a bien fait valoir que le bénéfice du doute irait au travailleur ou à la travailleuse, mais, ciel, qu'est-ce que ceux-ci auront à traverser pour défendre leur cause?

Une voix: Il faut le prouver.

M. Samson: Absolument. La ministre est de retour à la Chambre et je m'en réjouis, car il faut absolument établir ce que le travailleur ou la travailleuse auront à subir. Une personne est harcelée sexuellement par son employeur. Comme elle refuse de collaborer davantage et de supporter plus longtemps le harcèlement sexuel, l'employeur la congédie. Qui remplit les documents de fin d'emploi? Mince alors, c'est l'employeur, n'est-ce pas? Certes. Va-t-il écrire qu'il harcelait sexuellement son employée et qu'il l'a congédiée parce qu'elle ne pouvait plus le supporter? Est-ce que l'employeur va faire cela? Évidemment pas. Ne soyons pas stupides!

L'employeur va écrire que l'employée est congédiée. Le conseiller au bureau de l'emploi va voir cela et va demander à la personne pourquoi elle a été congédiée. Celle-ci subira alors l'indignité, la honte et l'humiliation d'avoir à se confier à un parfait étranger et à expliquer pourquoi elle a été congédiée ou pourquoi elle a quitté son travail.

Une voix: C'est une honte!

Mme Browes: À la confusion aussi de l'employeur.

M. Samson: La ministre dit que ce sera à la confusion de l'employeur, mais le fardeau de la preuve repose, madame, sur l'employée et non sur l'employeur.

Par conséquent, tout au long de la procédure d'appel—qui prend un temps infini, comme le sait toute personne qui a déjà interjeté un appel à l'égard de l'assurance-chômage—cette personne doit mettre et remettre son âme à nu devant quantité d'étrangers. Je vous en prie! Une travailleuse ne devrait jamais devoir subir ce genre d'indignité et de honte lorsqu'elle demande des prestations d'assurance-chômage. Il s'agit d'une assurance.

Je demande aux députés d'en face combien de leurs électeurs sont venus se plaindre à leur bureau de comté du fait que leur employeur et eux-mêmes avaient contribué à un régime d'assurance-invalidité de longue durée pour se voir finalement refuser le bénéfice de leurs prestations. Que font les députés dans ce cas-là? Ils font un tas d'appels au nom de ces électeurs, car ceux-ci ont droit aux prestations d'un régime d'assurance auquel ils ont contribué de même que leur employeur et que les députés s'attendent qu'ils les touchent. J'ose dire qu'ils mentiraient s'ils prétendaient le contraire. Or, en quoi est-ce différent pour de l'assurance-chômage à laquelle les gens contribuent?

Pourquoi le gouvernement et les députés ministériels essaient-ils de nous faire croire que les victimes du chômage sont les méchants dans toute cette affaire? Ce sont des victimes. La plupart d'entre eux—tous quant à moi—ne veulent pas être en chômage, car, qu'ils quittent leur emploi ou qu'ils soient congédiés, c'est l'employeur qui dit pourquoi et c'est à l'employé de prouver le contraire. Les travailleurs ont droit à leurs prestations.

J'ai tenu une conférence de presse, aujourd'hui, à la pièce 130S. Y ont pris la parole des gens de ma circonscription qui sont victimes du régime de l'assurance-chômage. Ils ont interjeté appel. Laissez-moi vous dire que cela remonte à mai dernier et que leur appel a été entendu pour la première fois seulement en novembre. Cet appel a été rejeté; ils devront maintenant interjeter appel auprès du juge-arbitre. Leur cause, comme celles de nombreux autres, sera inscrite sur la liste d'attente.

Dans une autre cause, j'attends depuis deux ans une audience du juge-arbitre. Les électeurs dont il est question sont ici, ce sont des parents, ils ont cinq enfants et aucun revenu. On a refusé d'accorder des prestations à l'époux. Il n'a pas droit à l'aide sociale puisqu'il a reçu un prêt en vertu du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario, un prêt, pas une bourse. Il ne peut rien réclamer. Ne craignez rien, le système d'appel est là pour vous aider. Dieu merci, la liste d'attente pour les appels n'est pas si longue que cela. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont trop nombreux à devoir attendre deux ans pour que leur appel soit entendu.

À la conférence de presse aujourd'hui, des témoins, membres d'*Action-Chômage* de Montréal, ont présenté quatre cas typiques où les personnes en cause se sont prévalues du système d'appel et où la décision originale a été renversée. Elles ont gagné en appel.

Quelqu'un à la conférence de presse a donc demandé quel était le pourcentage de causes gagnées et perdues en appel. Les demandeurs gagnent dans 80 p. 100 des cas environ. L'idée toutefois, c'est qu'entre-temps les gens doivent attendre. Parfois ils n'ont aucun revenu et si on leur refuse les prestations d'assurance-chômage, ils n'ont pas droit à l'aide sociale puisque le système d'aide sociale ne peut servir à subventionner le système d'assurance-chômage.

Il y avait là un autre témoin très important, le président du syndicat des employés de l'assurance-chômage qui représentait les travailleurs de première ligne, ceux qui doivent administrer les lois de ce genre. Ce sont eux qui doivent répondre aux électeurs qui leur présentent des cas. Ces intervenants de première ligne doivent s'excuser et expliquer qu'ils ont les mains liées. Ils doivent respecter la loi.

La ministre a déclaré ce soir qu'il ne fallait rien craindre. Ces gens seront formés et préparés, on leur enseignera comment traiter ce genre de cas.

Le problème, c'est qu'on a réduit les effectifs de 25 p. 100; ceux qui restent sont donc surchargés, ils subissent un stress extrême, ils perdent patience, ils deviennent irascibles. Laissez-moi vous dire que ce sont tous des êtres humains et que je ne les blâme aucunement. Ils traversent à l'heure actuelle une période de grandes difficultés. Le chômage est endémique au Canada.

Si l'on examine ce projet de loi et si l'on regarde ensuite ce qui se passe au pays, j'estime qu'on devrait cesser d'attaquer les chômeurs. Ils sont sans emploi à cause du gouvernement en place et de ses politiques économiques. Pourquoi ce dernier ne consacre-t-il pas autant d'efforts à la création d'emplois?

Il veut viser les chômeurs, il veut modifier la loi, il veut réduire les prestations de 60 p. 100 à 57 p. 100. Il s'en prend aux chômeurs. Pourquoi ne s'en prend-il pas au problème de l'absence d'emplois?

CP Rail a annoncé une nouvelle mise à pied de travailleurs, 1 600 cette fois. Combien d'autres entreprises fermeront leurs portes? Combien de milliers de travailleurs additionnels seront mis à pied?

Je me demande quelle est la véritable intention de ce gouvernement.

La présentation de deux pétitions a attiré mon attention cet après-midi. La première venait de la région de Peterborough et l'autre, de Toronto et des environs; elles demandaient au gouvernement de respecter l'engagement pris le 24 novembre, par consentement unanime de cette Chambre, visant l'élimination de la pauvreté chez

les enfants. Ces pétitions ont été présentées par deux députés conservateurs.

Comment ce gouvernement peut-il déclarer d'une part qu'il veut abolir la pauvreté chez les enfants et d'autre part qu'il a l'intention de réduire les prestations d'assurance-chômage de 60 à 57 p. 100?

Quel sera le résultat d'une telle mesure sur le pouvoir d'achat de ces pauvres prestataires de l'assurance-chômage? Quel sera le résultat pour mes électeurs qui ont cinq enfants et perdront ainsi 3 p. 100 de leur revenu? En fait, l'impact réel équivaut à 5 p. 100.

• (1700)

D'après eux, ils achèteront un sac de lait en moins ou ils devront décider qui va devoir jeûner cette semaine.

Cela semble radical. Pour un député, 3 p. 100 n'est peut-être pas considérable. Cela peut représenter 20 $. Or, pour quelqu'un qui reçoit moins de 300 $ par semaine, mais qui a une famille à faire vivre et un loyer à payer, c'est un montant énorme qui est en jeu. Ne diminuons pas l'importance qu'il y a à maintenir le niveau des prestations.

Il y a une chose que je tiens à dire. Même si j'appuie la motion de ce soir, je n'oublie pas l'effet de la motion présentée par les libéraux en 1978, alors qu'ils avaient réduit les prestations, les faisant passer de 66,75 à 60 p. 100, et cela avec l'appui total du parti aujourd'hui majoritaire. Cette réduction était encore plus radicale que celle d'aujourd'hui.

Nous devons chercher des moyens d'améliorer la situation pour les Canadiens. Nous devons envisager des moyens qui garantiront aux Canadiens des possibilités d'emploi. La raison pour laquelle j'appuie la motion de ce soir, c'est que ce projet de loi qui modifie l'assurance-chômage ne fera rien pour créer de l'emploi.

On l'a dit. Je l'ai relevé dans le hansard, certains ont soutenu que ce projet de loi visait à encourager les gens à garder leur emploi. Il est difficile d'imaginer qu'on puisse encourager les gens à le faire en leur imposant désormais des pénalités. On va les pénaliser parce qu'ils veulent améliorer leurs conditions de travail ou changer d'emploi. À partir de maintenant, les victimes de harcèlement sexuel devront tolérer leur situation terrible.

Elles devront le faire à cause de l'indignité qu'elles ressentiront simplement pour faire valoir leur cause. Il faut le comprendre. Si on ne le comprend pas, c'est qu'on ne comprend rien du tout. Elles vont devoir suivre la procédure normale. Si quelqu'un peut me montrer un employeur qui admet s'être rendu coupable de harcèlement sexuel, je lui baiserai les pieds.

Prenons le cas maintenant où un employé travaille et. .

Mme Browes: Ce n'est pas vrai.

M. Samson: Seulement les pieds. Prenons le cas où, dans un atelier, un employé syndiqué défend les droits d'un de ses compagnons de travail, qui est victime de discrimination ou qui, pour une raison quelconque, est la cible d'injures de la part de l'employeur qui ne se soucie pas de le blesser. Il prend la défense de son compagnon de travail et, en conséquence, il est congédié. L'employeur va-t-il indiquer sur son certificat de cessation d'emploi qu'il a défendu les droits de son compagnon de travail? Il va simplement indiquer que l'employé a droit aux prestations. Il est absolument impensable qu'un employeur admette qu'il a eu tort.

Je m'adresse à tous les députés conservateurs qui croient comme nous que le libellé actuel du projet de loi C-105 comporte des injustices graves. Je leur demande instamment d'appuyer cette motion, afin de garantir une certaine justice et équité pour les chômeurs du Canada.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de mon collègue du Nouveau Parti démocratique et je dois dire que je suis très étonné par certaines de ses affirmations que je considère comme étant tout à fait gratuites et pouvant induire la population en erreur. J'ai entendu ces allégations, ces affirmations-là aujourd'hui et je suis quand même étonné de voir mon collègue embarquer dans ce jeu-là.

Ce genre d'affirmation, par exemple, à l'effet qu'une personne, un travailleur qui occupe un emploi pendant huit semaines, qui décide au bout de huit semaines de changer d'emploi pour des conditions meilleures ou pour toute autre raison et qui, après huit autres semaines, serait congédié pour manque de travail ou quelque raison que ce soit, n'aurait pas droit aux prestations. Je pose la question à mon collègue: Est-ce qu'il est vraiment sérieux lorsqu'il affirme une telle chose? À notre connaissance, c'est une affirmation tout à fait gratuite. Ce n'est pas le cas, et c'est totalement faux. Alors, j'ose croire que

le député a fait erreur dans son affirmation, a fait erreur par sa méconnaissance du dossier, et qu'il ne l'a pas fait volontairement. J'aimerais bien qu'il s'explique parce que c'est une affirmation qui est tout à fait gratuite.

Deuxième point: s'attaquer aux chômeurs. Mon collègue, tout à l'heure, nous a dit: Pourquoi vous attaquer aux chômeurs? Pourquoi ne pas vous attaquer au chômage? Mais, est-ce que mon collègue du NPD aurait oublié que par les mesures que nous avons prises depuis le projet de loi C-21 jusqu'à maintenant, il y a maintenant plus de trois milliards de dollars qui sont disponibles pour les chômeurs et chômeuses de ce pays afin de pouvoir acquérir une formation qui leur permette d'obtenir un meilleur emploi? Ce sont là des mesures concrètes, ce ne sont pas des paroles en l'air. Ce sont des mesures tout à fait concrètes. Et pourquoi nous l'avons fait? Nous l'avons fait parce que nous croyons que ce que les chômeurs et les chômeuses veulent, ce n'est pas nécessairement un chèque d'assurance-chômage. Ils veulent pouvoir accéder à un bon emploi à partir d'une formation adéquate, et ce sont les mesures, ce sont les gestes que nous avons posés en tant que gouvernement.

Troisième et dernier point. Si mon collègue était sérieux lorsqu'il parlait de harcèlement sexuel, il éviterait finalement dans ses propos d'insulter les victimes.

Finalement, ce que le NPD nous propose comme politique visant à contrer le harcèlement sexuel, c'est de donner un chèque d'assurance-chômage à ceux et celles qui sont victimes de harcèlement sexuel et de les faire taire. C'est d'acheter le silence des gens. Si mon collègue était le moindrement sérieux lorsqu'il parlait de harcèlement sexuel, il pourrait peut-être proposer au ministre d'appliquer le processus de façon à ce qu'on puisse, à partir du moment où l'on paie des prestations d'assurance-chômage à une victime de harcèlement sexuel, que le processus puisse être appliqué de telle façon qu'on aille à la source du harcèlement sexuel. Et, lorsque les causes du harcèlement sexuel ne sont pas réglées par les employeurs, que l'on n'apporte pas des mesures correctives, que l'on puisse à ce moment-là imposer des pénalités.

C'est tout à fait ignoble de se servir des victimes du harcèlement sexuel pour s'opposer au projet de loi C-105. Et, en passant, lorsque mon collègue nous demande de voter contre le projet de loi C-105, il nous demande aussi de voter contre le gel de son salaire.

M. Samson: Monsieur le Président, par où dois-je commencer? Ce n'est pas de mon salaire que l'on parle ce soir, mais du projet de loi, d'une partie du projet de loi. Oui, mais c'est pour cela que vous l'avez mis dans un projet de loi qui couvre plusieurs sections. C'était pour cacher les effets, ce qui pourrait arriver aux travailleurs.

Vous m'avez posé une question au début. Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais je vais tenter de vous répondre. Si j'ai mal compris, je m'en excuse. La personne dont je parlais a occupé un emploi pendant plusieurs années où il existait de la discrimination, d'une façon ou d'une autre. Cette personne a décidé de changer d'emploi, pour s'améliorer, pour améliorer sa qualité de vie, améliorer ses conditions de travail, ses gages, ou autre. À ce deuxième emploi, pour une raison ou une autre, cette personne a été mise à pied, et ce avant d'avoir pu compléter le nombre de semaines requis pour avoir droit à des prestations. D'une part, il n'a pu compléter le nombre de semaines requises à ce deuxième emploi pour être éligible et, d'autre part, il ne peut pas retourner à son premier emploi pour faire établir son cas parce qu'il est parti sans raison valable.

M. Robitaille: C'est faux!

• (1710)

M. Samson: Eh bien, si c'est faux, je m'excuse, comme je l'ai dit, mais je ne pense pas que ce soit faux. C'est la situation telle qu'elle est.

[*Traduction*]

Une voix: Si, il y a droit.

M. Samson: Non, il n'y a pas droit. En fait, il n'y est pas admissible parce qu'il n'a pas occupé son deuxième emploi assez longtemps. Il n'a pas quitté son emploi pour une raison valable, ce qu'il doit prouver pour y avoir droit.

C'est vrai. Nous pouvons l'affirmer. Ce ne sera pas le cas pour toujours et nous n'allons pas en convenir.

[*Français*]

Mais c'est cela la raison.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député de Timmins—Chapleau appuie cette motion pour les raisons qu'il a données, car une bonne partie des expressions reprises dans la motion viennent de députés conservateurs. Ils ont fait ces déclarations dans leur province, le Québec ou ailleurs. Je pense que cela en dit très long sur eux. Cela montre qu'il y a des députés parmi nos vis-à-vis qui s'inquiètent du sort des chômeurs. Pour bien montrer leur sérieux, j'espère qu'ils souscriront, tout comme nous ce soir, à cette motion.

Je suis heureux que le député ait donné l'exemple de quelqu'un qui quitte son emploi pour un travail plus rémunérateur et plus valorisant. Cela montre qu'il a étudié la motion et le projet de loi très attentivement.

J'ai rencontré une jeune électrice pas plus tard que la semaine dernière. Elle travaille en comptabilité et très subrepticement, son employeur augmente sans cesse ses heures de travail. On lui demande de se présenter au travail le soir et le samedi. Elle travaille maintenant 70 heures et plus par semaine. Elle en est rendue au stade où elle veut quitter son emploi. Si elle ne le fait pas, elle risque de faire une dépression ou quelque chose du genre, car la pression est trop grande. Elle n'est pas syndiquée et on ne lui garantit donc pas d'être payée à temps et demi après 40 heures de travail. C'est là une personne qui est forcée de quitter son emploi par l'employeur, une bonne travailleuse qui a peur, maintenant, de ne plus être couverte.

La ministre nous a donné les cinq catégories. Je les examine et je m'aperçois que cette personne ne tomberait dans aucune d'elles.

Je me demande si le député de Timmins—Chapleau voit une catégorie qui viserait cette électrice qui est, en fait, victime de harcèlement et persécutée par un employeur et qui doit quitter son travail et n'aura alors pas droit aux prestations d'assurance-chômage.

M. Samson: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il a tout à fait raison. Comme nous l'avons signalé à de très nombreuses reprises, c'est bel et bien le cas. Il faut donner une raison valable pour justifier sa décision.

Les cinq conditions énumérées par la ministre ne couvrent pas un cas comme celui-ci. La décision sera donc laissée à la discrétion des fonctionnaires lorsque cette employée demandera des prestations d'assurance-chômage. Or, dans certains cas, ces fonctionnaires sont soumis à une énorme tension. Ils travaillent de longues heures et font de leur mieux. Ils sont assujettis à une loi et ils doivent recontrer des milliers de travailleurs durant une année. Ils vont être débordés. La ministre a déclaré qu'on allait essayer de leur donner la formation voulue pour faire face à ces situations. On va essayer de les aider. Cela ne va pas donner les résultats voulus. Ces gens sont surchargés et ils ont besoin d'une aide accrue pour alléger leur tâche. La loi doit les aider grâce à une plus grande souplesse.

Je peux vous soumettre des cas , monsieur le Président. Si vous voulez des exemples, je vais vous en donner toute une série et vous pourrez voir où est la solution.

Je voudrais dire ceci à la ministre: joignez l'acte à la parole, aidez ces gens dans la loi. Allégez la tâche des fonctionnaires qui sont chargés de leur venir en aide. N'essayez pas de nous convaincre que les intéressés seront en mesure de faire appel et qu'ils seront admissibles aux termes de ce projet de loi s'ils décident d'améliorer leurs conditions de travail. Je suis désolé, mais vous devrez le préciser dans le projet de loi si vous voulez que je vous croie. En attendant, il n'y a pas d'accord possible.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il a été beaucoup question à la Chambre aujourd'hui des voies de recours pour les chômeurs. Alors qu'elle défendait son gouvernement accusé de s'attaquer insidieusement aux femmes et aux minorités, une ministre a dit que les personnes qui étaient victimes de harcèlement sexuel pouvaient porter plainte.

On peut suivre la procédure normale et ajouter son nom à ceux des 191 000 personnes qui ont déjà interjeté appel en vertu des changements apportés à l'assurance-chômage et adoptés il y a seulement trois ans par le gouvernement. En réalité, les personnes qui font l'objet de harcèlement sexuel au travail bien souvent n'osent pas risquer leur carrière et leur avenir en portant plainte.

J'ai moi-même une excellente amie qui a été victime de harcèlement sexuel. Elle était cadre d'une très grosse société multinationale. Elle faisait l'objet chaque jour de harcèlement sexuel. Finalement, elle est allée se plaindre au président de la société après s'être assurée auprès des ressources humaines que tous les éléments—injures, tapes sur les fesses, etc.—donnant lieu à la plainte étaient bien réunis.

Quand, suivant la procédure normale, elle est allée se plaindre au président de la société, on lui a carrément répondu que la personne en question était un très bon employé, que son rendement était excellent et qu'on était donc désolé, mais qu'on ne pouvait rien faire. Cette femme travaille maintenant pour une autre société. Celui qui la harcelait chaque jour, son supérieur, travaille toujours pour la même société.

Pourquoi, me direz-vous, n'a-t-elle pas déposé plainte alors qu'elle avait légitimement le droit de le faire? Si elle ne l'a pas fait, c'est pour la même raison qui empêche probablement certaines femmes qui travaillent pour des députés de le faire. Les femmes ont peur de risquer leur carrière et ne veulent pas être qualifiées de pleurnicheuses qui n'arrêtent pas de se plaindre.

[*Français*]

Une voix: C'est vrai!

Mme Copps: C'est cela la réalité d'être harcelé sexuellement. Je ne sais pas s'il y a des hommes ici à la Chambre qui ont été harcelés sexuellement, mais je suis certaine que parmi toutes les femmes, on a pu raconter des incidents précis. Je peux vous dire une chose. Il est bien facile de dire «Allez-y, portez plainte, allez devant les tribunaux», mais il n'est pas certain que tout d'abord on va vous croire; et deuxièmement, si vous êtes une personne qui cherche à se faire une carrière, est-ce que vous

voulez avoir la réputation d'être une personne qui porte plainte?

[*Traduction*]

Elles veulent s'intégrer à l'équipe. Elles ne veulent pas être celles qui rouspètent.

Vouloir nous faire croire comme le suggèrent les ministériels, que ce projet de loi protège les femmes est un non-sens absolu.

[*Français*]

Il est aussi vrai qu'il peut y avoir beaucoup de raisons pour lesquelles des personnes doivent quitter leur travail. Y a-t-il des députés ici qui ont déjà quitté leur emploi? Moi, j'avais un père qui fut malade, malade jusqu'à sa mort. Une fois, j'ai laissé mon emploi parce que je travaillais dans une ville éloignée, alors que mon père était sur le point de mourir. Était-ce une bonne raison? Aurais-je dû me rendre devant le tribunal, attendre trois, six, neuf mois, un an pour avoir à valoriser le fait que je voulais être auprès de mon père durant cette période creuse de sa vie?

Des voix: Pas de problème, cela va être réglé!

Mme Copps: Il y a des députés qui disent «Pas de problème, cela va être réglé!». Mais avec le projet de loi C-21, il y a déjà 200 000 Canadiens et Canadiennes qui ont porté plainte et cela a déjà pris des mois et des mois avant que cela soit réglé.

Il est intéressant d'écouter les discours des députés conservateurs qui nous avouent qu'ils vont se battre jusqu'à la fin contre ce projet de loi, comme par exemple le député conservateur de Jonquière.

Une voix: Oh, lui il sait pleurer!

Mme Copps: Ce qu'il a dit, c'est «prendre un canon pour tuer une mouche», et la mouche c'est le petit citoyen. Évidemment, quand un jour le député de Saint-Léonard a mis de l'avant cette proposition, c'était justement pour souligner les données mises de l'avant par les députés conservateurs durant l'intersession.

• (1720)

Le député conservateur de Beauce dit ceci: «Les élus du Parlement doivent faire des efforts pour s'attaquer aux conditions qui créent le chômage et non aux chômeurs.» Je suis d'accord. Il faut s'en prendre aux causes et non aux victimes. Le député conservateur d'Abitibi a encore avoué tantôt qu'il allait s'abstenir. Qu'il soit pour ou qu'il soit contre, qu'il ait le courage de se prononcer! Autrement, monsieur le Président, il me fera penser au petit chien qui jappe, mais quand vient le temps, le bon moment, il n'est pas capable de mordre. C'est un petit toutou. Le député est un petit toutou qui n'est pas capable, soit de dire oui. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Terrebonne invoque le Règlement.

M. Robitaille: Monsieur le Président, l'honorable députée de Hamilton-Est vient, dans les faits, de traiter mon collègue de chien et de toutou. Alors vous devez considérer ces propos comme antiparlementaires. Je vous demanderais de demander à la députée de bien retirer ce qu'elle vient d'affirmer.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur le même rappel au Règlement, l'honorable député de Saint-Denis.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, il ne faut quand même pas charrier, j'étais présent. J'ai écouté attentivement l'honorable députée. Elle n'a pas dit ce que l'honorable député de Terrebonne vient de dire. Ce n'est peut-être pas gentil, mais ce n'est pas certainement contre le Règlement. Elle n'a pas dit que l'honorable député était un chien. Elle a trop de respect pour tous les députés. Elle a dit: Cela me fait penser à un chien qui aboie. Ce n'est pas pareil. Et cela n'est certainement pas antiparlementaire. Je reconnais que cela peut être gênant pour celui qui est comparé, mais ce n'est pas antiparlementaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur le même rappel au Règlement, l'honorable député d'Abitibi.

M. Saint-Julien: Monsieur le Président, pour faire suite aux propos de la députée, je tiens à dire aux Canadiens et aux Canadiennes que je n'écoute pas les critiques des gens qui ont une mauvaise vue.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur le même rappel au Règlement, l'honorable député de Richelieu.

M. Plamondon: Monsieur le Président, il est assez rare que je partage entièrement le point de vue de mon collègue de Montréal, qui s'est levé tout à l'heure, mais cette fois-ci, je le partage entièrement. Et sans doute. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, l'honorable député de Richelieu a trop d'expérience parlementaire pour que je puisse retenir sa remarque qui n'est pas un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Shields: Monsieur le Président, sauf votre respect, nous avons tous appris à la Chambre que la députée de Hamilton-Est ne met pas nécessairement en pratique ce qu'elle prêche.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que l'honorable députée de Hamilton-Est aurait quelque chose à ajouter?

Mme Copps: Mais oui, je ne veux pas insulter les chiens, je retire tout ce qu'il faut.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je pense tout d'abord qu'il faut absolument que l'on se parle et que l'on se penche sur le dossier. La raison pour laquelle j'ai justement parlé des commentaires du député d'Abitibi, de même que ceux du député de Jonquière et d'autres députés, c'est parce que je fus contente de voir que durant l'intersession il y a des députés conservateurs qui allaient se brancher avec nous autres, en solidarité, pour aller combattre ce projet de loi qui est tellement injuste. Il y en a plusieurs—on a même parlé d'une douzaine—qui allaient voter contre le gouvernement. Mais maintenant qu'ils en ont la possibilité, ils sont ici, à la Chambre, ils n'ont pas le courage ni de se brancher pour le oui ni de se brancher pour le non. C'est cela qui est important, monsieur le Président. Le député d'Abitibi et le député de Jonquière ne peuvent pas être des «pleureuses professionnelles», ils doivent être ici pour faire leur travail en ce qui concerne les chômeurs et les chômeuses.

[*Traduction*]

Le député dit que j'ai enfourché mon balai. La réalité c'est que, lorsque j'ai lu dans le journal que certains ministériels se rendaient enfin compte que cette loi pénalise les femmes et les travailleurs sous-employés, j'étais très heureuse de penser qu'au moins six, huit et peut-être même une douzaine de députés conservateurs se joindraient à nous pour s'opposer à cette mesure législative.

Une voix: Vous pouvez bien rêver.

Mme Copps: Le député dit que je peux bien rêver. C'est vrai. Même le principal porte-parole des députés conservateurs en faveur d'un changement s'est dégonflé.

Il nous dit maintenant qu'il ne votera ni pour ni contre cet amendement, mais qu'il va plutôt s'abstenir. Eh bien, je dirai aux conservateurs que, en ce qui concerne cette question, ou bien on se range du côté des travailleurs ou bien on appuie la General Motors, pour paraphraser un grand libéral qui comprenait bien les principes libéraux. Sur cette question, je suis heureuse que mon parti puisse se dissocier catégoriquement des remarques et de l'attitude du ministre de l'Emploi.

Une voix: Ils ne peuvent pas gagner sur les deux tableaux.

Mme Copps: Le ministre de l'Emploi dit, et je cite:

[*Français*]

«Il y a des gens qui veulent passer leurs vacances en Floride et moi je ne veux pas les payer pour le faire.» Un autre député, celui-là de Montréal, a carrément déclaré avoir vu des chômeurs du Québec qui encaissaient leur chèque d'assurance-chômage en Floride.

Une voix: C'est impossible!

Mme Copps: Eh bien, si c'est vrai, qu'ils fassent leurs propres démarches pour leur intenter des poursuites en vertu du Code criminel. Ça, c'est de la fraude. S'ils détiennent de tels faits, qu'ils les déclarent au lieu de faire de la politicaillerie. Ils déclarent à Montréal qu'ils sont tout à fait contre ce projet de loi; ensuite, ils reviennent ici, mais quand vient le temps de voter, ils sont absents.

[*Traduction*]

Ce qui est vraiment malheureux dans cette initiative, c'est que lorsque le gouvernement a présenté son exposé économique, nous cherchions une nouvelle orientation. Nous savons maintenant que le Canada a le taux de chômage le plus élevé parmi les pays du Groupe des Sept. Nous savons que le chômage chronique a doublé dans notre pays pour atteindre presque 1 million de personnes, 806 000 plus précisément.

Nous savons aussi que le nombre de travailleurs à temps partiel qui voudraient travailler à plein temps est passé de 400 000 à presque 700 000. Par conséquent, il ne s'agit pas ici de pénaliser les gens qui ont peut-être une bonne raison de quitter un emploi, mais bien de créer un climat économique dans lequel les gens qui veulent travailler puissent le faire.

Quand le ministre du Commerce extérieur a parlé cette semaine à la Chambre des communes des 10 000 personnes de ma région qui ont perdu leur emploi à cause de ses mauvaises négociations, il ne s'en est pas pris à la source du problème. Il ne s'en est pas pris à la plainte injuste portée par les États-Unis. Il a rejeté le blâme sur les travailleurs canadiens, qu'il a qualifiés d'improductifs et de dépassés.

Eh bien, il se trouve que la Steel Company of Canada, la plus importante entreprise sidérurgique du pays, est l'une des sociétés les plus productives de cette industrie. Et ce n'est certainement pas grâce au gouvernement, mais bien grâce au dur labeur de gens ordinaires et aux politiques du gouvernement libéral précédent qui a ouvert la voie à la modernisation.

Cela me rend malade de voir que le premier ministre, qui se rendra à Washington cette semaine, devrait arriver là-bas avec tous les outils nécessaires pour protéger nos emplois, mais que, au lieu de cela, son propre ministre du Commerce extérieur mine notre position devant la Commission du commerce international, qu'il mine notre position internationale dans ce domaine.

[*Français*]

Ce qui est difficile, c'est la réflexion d'une mentalité. Le ministre de l'Emploi caractérise les chômeurs et les chômeuses comme étant des gens qui veulent passer tout leur temps devant leur téléviseur ou qui veulent se rendre en Floride sans rien foutre. Le ministre du Commerce extérieur blâme les ouvriers pour son manque de jugement dans les négociations sur l'Accord de libre-échange. Un autre ministre, ce soir, a prétendu que les femmes auraient tous les recours possibles au processus d'appel en ce qui concerne le problème du harcèlement sexuel. C'est faux!

Tout ce que l'on veut, ce soir, des députés conservateurs, c'est qu'ils affrontent la réalité, à savoir que c'est la faillite de leur politique économique qui nous a conduits à cette situation. On ne peut pas blâmer les chômeurs et les chômeuses. Il faut blâmer ceux qui en sont responsables.

• (1730)

Je suis contente que ce soir les membres du Bloc québécois vont se joindre à nous, ainsi que les membres du Nouveau Parti démocratique. Le chef du Bloc québécois, quand il était ministre et lorsque le gouvernement a commencé l'étude du projet de loi C-21, est-ce qu'il a protesté?

Une voix: Oui!

Mme Copps: Est-ce qu'il a fait des déclarations contre?

Une voix: Oui!

Mme Copps: Il n'a rien dit à ce moment-là, parce qu'il était ministre lorsque le gouvernement a effectué une première tranche de mauvais changements à la politique de l'assurance-chômage.

Il y a même des députés du Bloc québécois, selon mes renseignements, qui étaient là pour voter: M^me^ Venne, M. Plamondon, M. Leblanc, tout le monde était là. Ils ont tous voté en faveur et je suis contente qu'ils aient changé leur politique. J'espère qu'avec eux, ainsi qu'avec tous les députés, on pourra voter ensemble. Justement, les «pleureurs», s'ils ne pleurent plus, qu'ils viennent avec nous voter ce soir pour affirmer le fait qu'on ne peut blâmer les chômeurs et les chômeuses pour la situation économique dans laquelle nous sommes actuellement.

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je prendrai quelques instants tout d'abord pour souligner que les membres de l'opposition, de quelque parti que ce soit, mais de l'opposition, ont mis mon nom de l'avant comme député de Beauce ayant protesté contre le projet de loi en question, le C-105, pour certaines mesures concernant l'assurance-chômage.

Maintenant, je dois dire tout de suite, pour enlever toute inquiétude ou dissiper toute crainte, que ce soir je voterai contre l'amendement de l'opposition, contre la motion de l'opposition. Je vais vous dire pourquoi, monsieur le Président. Si le député de Richelieu veut être assez poli pour m'écouter, parce que tout d'abord le libellé de la motion est tout à fait faux et je vais vous dire pourquoi.

> Que, de l'avis de la Chambre, la politique du gouvernement de ne plus verser de prestations d'assurance-chômage aux travailleurs qui quittent leur emploi. . .

Ils ont oublié d'indiquer, comme c'est indiqué dans le texte de la loi, «qui quittent leur emploi sans motif valable». Et ce n'est pas indiqué dans la motion.

Deuxièmement, on indique ici:

> . . .ou qui sont renvoyés est «trop sévère»,. . .

On a oublié de dire «renvoyés pour inconduite». C'est extrêmement important ce bout-là. Et maintenant, on parle de mesure trop draconienne qui place les gens dans une situation désespérée et injuste.

> . . .est «extrémiste» et «réactionnaire» et ne peut donc être acceptée par le peuple canadien.

Cette motion ne vise pas à bonifier le projet de loi en question. Voici, ma position est bien simple.

Nous avons réussi, depuis une semaine, et je demande à la députée de Hamilton-Est de me dire si on a eu raison, de ce côté-là. . . Nous, les membres du Parti conservateur qui sommes dissidents sur certains points du projet de loi, nous avons réussi à obtenir un caucus spécial, une rencontre spéciale avec les hauts fonctionnaires et, de plus, nous avons fait retarder d'une semaine la présentation en deuxième lecture du projet de loi à la Chambre. C'est extrêmement important pour que les députés puissent s'asseoir avec les «concocteurs» du projet de loi et puissent participer à l'amélioration de celui-ci.

Alors, mes craintes et mes réserves sont toujours là sur le projet de loi en question. Ce soir, nous votons simplement sur une mesure qui veut tout particulièrement renverser le gouvernement.

Alors, ce n'est pas mon but de renverser un gouvernement. Mon but est d'améliorer un projet de loi et c'est ainsi que je voterai contre, et avec plaisir. Je me sens très à l'aise. J'en ai parlé dans les médias, chez nous ce matin et ce midi, puis on me dit: Bien écoutez, monsieur Bernier, vous avez absolument raison. Donnons la chance au coureur d'améliorer son projet de loi. Je me demande si la députée de Hamilton–Est n'est pas d'accord avec nous?

Je ne voterai jamais pour le chef de l'opposition et son parti. Je connais trop ses antécédents.

Mme Copps: Monsieur le Président, cela me fait penser aux gens qui disent «Oui, j'ai des principes forts et si vous ne les aimez pas, j'en ai d'autres». Ce qu'il a dit aujourd'hui, c'est exactement à contre–courant avec ce qu'il a dit le 15 janvier 1993, quand il a déclaré. . .

Une voix: Écoutez bien, là!

Mme Copps: . . .à la presse: «Les élus du Parlement doivent faire des efforts pour s'attaquer aux conditions qui créent le chômage et non aux chômeurs». Il faut s'en prendre aux causes et non aux victimes. Il a la possibilité, aujourd'hui. . .

M. Saint–Julien: Pas les Libéraux, pas les chiennes!

Mme Copps: . . .justement de cesser de s'attaquer aux chômeurs et aux chômeuses, mais il la rejette. Pourquoi? Parce que c'est un «suiveur» et un «pleureur» qui n'a pas le courage de ses vraies convictions. S'il a le courage de ses convictions, qu'il nous suive au moins dans cette résolution qui donne un message clair et net, qui reprend les paroles mêmes de son propre collègue, le député de Jonquière, celui qui a prononcé les paroles qu'il prétend maintenant être de mauvaises paroles.

Les paroles utilisées sont tirées textuellement d'une déclaration du député de Jonquière. S'il a des problèmes de lecture, s'il a des problèmes de prononciation, il devrait parler avec son ami, le député de Jonquière, qui a fait toutes ces déclarations et qui sont reproduites actuellement dans la motion. On y lit de façon assez claire et nette qu'on est contre ce projet de loi pour la raison que cette politique est «trop sévère», «trop difficile», «place les gens dans une situation désespérée», est «injuste», est «extrémiste» et «réactionnaire» et ne peut donc être acceptée par le peuple canadien.

[*Traduction*]

Si le député n'aime pas le libellé de la résolution, il devrait se plaindre à son collègue, le député de Jonquière, qui a lui–même prononcé ces paroles il y a à peine deux semaines.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'ai entendu le député d'Abitibi utilisé un mot tout à fait déplacé. Il a dit: «Pas les Libéraux, pas les chiennes» en regardant la députée qui parlait. Je trouve un tel langage inadmissible et il devrait retirer ses paroles.

M. Saint–Julien: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous pouvez vérifier les «bleus», je n'ai rien à retirer. Quand je dis «des chiennes», on a le droit de parler d'une chienne de travail. C'est ce que l'on porte chez nous quand on travaille. Une chienne de travail, c'est une chienne de travail. Mais, lui, le député n'est jamais présent à la Chambre des communes. Ce n'est pas une chienne de travail, ce gars–là.

M. Plamondon: Monsieur le Président, il ne faut quand même pas charrier. En quoi les chiennes de travail ont–elles quelque chose à voir dans le débat.

Quant à ma présence, j'ai été ici à toutes les heures de la semaine où la Chambre a siégé. Je comparerais facilement mon temps de présence avec le sien. Mais le langage qu'il a utilisé est inadmissible envers un grande dame comme la députée qui s'adressait justement à la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Quoi qu'il en soit, si ces propos ont été tenus, ils ont été tenus en aparté, et moi–même, de mon fauteuil, je ne les ai pas entendus. On vérifiera lorsqu'on aura les «bleus».

M. Jean–Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, au sujet des écarts de langage, je déplore quand même les propos de la députée d'Hamilton–Est et je tiens à le dire une autre fois. Je sais que dans le passé, la députée d'Hamilton–Est n'a pas aimé certains propos tenus de ce côté–ci de la Chambre. J'aurais pensé qu'à l'avenir, elle aurait prêché par l'exemple.

La députée d'Hamilton–Est nous dit que nous ne faisons rien pour combattre le chômage. Mais est–ce que

la députée d'Hamilton-Est est consciente que dans le temps du gouvernement libéral en 1983, son gouvernement libéral consacrait 225 millions à la formation de la main-d'oeuvre. Ce gouvernement-ci, dix ans plus tard, consacre plus de 3,5 milliards de dollars à la formation. Ce sont des mesures concrètes pour combattre le chômage qu'on accorde aux chômeurs, et non pas de leur donner exclusivement un chèque de chômage. Cela fait l'affaire des Libéraux d'entretenir les gens sur le chômage, de leur donner des chèques et de garder les gens pauvres, parce que c'est une clientèle qu'on peut très bien exploiter par la suite.

Mais nous, ce que nous avons décidé dans ce gouvernement, c'est de mettre en place les programmes et les ressources nécessaires pour permettre à ces gens qui, souvent par manque de formation, ont de la difficulté à accéder à un marché d'emploi. On a mis les fonds et les ressources nécessaires pour leur donner cette opportunité. Cela, c'est une mesure concrète que n'a pas relevée la députée d'Hamilton-Est. Je termine là-dessus.

Mme Copps: Monsieur le Président, je me souviens que lors de ma première année ici, le premier geste de ce gouvernement a été de couper le programme d'assurance-chômage de 30 p. 100. La dernière année des Libéraux, c'était 1,3 milliard de dollars et le premier geste posé par l'ancien ministre des Finances, c'était de le couper à 700 millions de dollars.

• (1740)

Ce qui représente une coupure de 30 p. 100, et ce dans une période très difficile pour les chômeuses et chômeurs canadiens. Alors, qu'on ne vienne pas falsifier des chiffres quand les faits réels sont que 30 p. 100 des coupures figuraient déjà dans le premier budget de l'ancien ministre, en 1985.

M. Robitaille: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député dans ses propos m'accuse de falsifier des chiffres, mais je dois dire que ces chiffres sont officiels et qu'à n'importe quel moment je serais en mesure de les déposer à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, normalement, je serais heureux de participer à un débat à la Chambre, mais je ne sais pas trop ce qui se passe ici aujourd'hui.

En écoutant des échanges aussi explosifs, je ne peux faire autrement que de me demander s'il y a des Canadiens sans emploi qui suivent nos travaux aujourd'hui et ce qu'ils peuvent bien en penser. Ils seraient très découragés s'ils étaient encore à l'écoute, étant donné le niveau du débat auquel nous avons assisté ici.

Je ne sais pas à quoi sert cette motion ni pourquoi elle mobilise une journée de la Chambre. Je ne peux m'empêcher de penser que cette motion est du cynisme pur de la part de nos collègues d'en face. La motion cite les propos de l'un de nos députés qui aurait exprimé des réserves au sujet d'un projet de loi. À mon avis, le député en question avait le droit et le devoir de s'exprimer.

Je dois dire que le député qui a soulevé ces questions a pu rencontrer le ministre responsable et discuter avec lui du projet de loi dont, je le rappelle, la Chambre n'a pas encore été saisie. On devrait féliciter ce député d'avoir exprimé publiquement et énergiquement ses réserves. Je suis certain que le projet de loi dont la Chambre sera saisie sera considérablement amélioré grâce à lui et aux autres députés qui font part de leurs préoccupations.

Que dire de cette motion? À combien de personnes redonnera-t-elle du travail? Elle fournira peut-être une journée de travail à toutes les personnes ici présentes aujourd'hui, mais elle n'apportera pas grand-chose aux contribuables canadiens. À mon avis, il y a beaucoup de questions sérieuses dont aurait pu proposer de débattre aujourd'hui si on avait une opposition vraiment soucieuse de l'avenir de notre pays.

À écouter quotidiennement la période des questions, je constate que les députés d'en face essaient par tous les moyens possibles de convaincre les Canadiens que notre pays est en train de s'effondrer, alors qu'en réalité, c'est probablement l'endroit où il est le plus agréable de vivre dans le monde. La plupart d'entre nous sommes fiers d'être des Canadiens. La plupart des Canadiens sans travail espèrent avoir des perspectives d'emploi. La plupart des sans-emploi se réjouissent des perspectives que le gouvernement a créées ces dernières années en encourageant, par certains programmes, les bénéficiaires de l'assurance-chômage à être actifs. Il s'agit de programmes auxquels, permettez-moi de le souligner, les députés d'en face se sont opposés.

Je suis certain que tous les députés d'en face sont heureux d'aider les gens à se prévaloir des programmes qui, aux termes de l'article 25, par exemple, offrent d'excellentes perspectives aux personnes sans emploi. Dans leur circonscription, les députés d'en face vantent

les mérites de la formation et des autres programmes qui ont été prévus dans la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, mais lorsqu'ils sont ici, ils les dénigrent.

En présentant cette motion aujourd'hui, le Parti libéral montre non seulement qu'il veut semer la discorde, mais aussi qu'il est à court d'idées et qu'il n'a pas de mesures intéressantes à proposer à la Chambre.

Le chef de l'opposition nous en a donné la preuve. Je suis impatient de connaître les positions officielles qu'il adoptera au cours des prochains mois. L'autre jour, il s'est surpassé. Aujourd'hui, après deux ans, il dit qu'il va supprimer la TPS, mais demain, il va peut-être dire qu'il ne la supprimera pas, mais qu'il va la modifier. Le surlendemain, il dira sans doute que la TPS doit être maintenue. Pour l'instant, il a annoncé officiellement que la TPS serait supprimée.

Restez à l'écoute, les amis. Un de ces jours, s'il devient premier ministre, et c'est là l'idée la plus farfelue qui soit, il nous dira, dans son premier budget, où il compte trouver les 15, 16 ou 17 milliards de dollars de recettes qui provenaient de la TPS. Restez à l'écoute, les amis, car nous n'avons droit qu'à une idée par année. Pour l'instant, c'est la suppression de la TPS. Il faudra attendre une autre année avant de savoir par quoi diable il la remplacera.

S'il faut en croire les journaux, il la remplacera par une taxe cachée sur les aliments. Voilà le genre d'idée brillante que les Canadiens d'un océan à l'autre accepteront certainement très bien. Si les députés d'en face voulaient sérieusement. . .

M. Wappel: Vous êtes un hypocrite, Peter.

Une voix: Ils ont peur, Peter.

Des voix: Oh, oh!

M. McCreath: Monsieur le Président, je croyais avoir la parole. Je demande au député de se rétracter.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. J'inviterais l'honorable député de Scarborough-Ouest à plus de retenue. J'ai entendu le mot «hypocrite» et je pense que ce terme n'est pas parlementaire.

L'honorable député de Scarborough-Ouest désire-t-il ajouter quelque chose?

[*Traduction*]

M. Wappel: Si vous jugez le terme antiparlementaire, monsieur le Président, je vais bien sûr le retirer. Je laisserai aux Canadiens, quand ils vont chez McDonald's et paient la TPS sur leurs aliments, le soin de réfléchir aux propos du député.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'apprécie la réaction de l'honorable député.

J'accorde maintenant la parole à l'honorable député de South Shore.

[*Traduction*]

M. McCreath: Monsieur le Président, je n'ai pas du tout été froissé par ce qu'on pourrait peut-être considérer comme un accès d'enthousiasme chez mon honorable collègue. Mes propos ont peut-être touché là une corde sensible. C'était peut-être là le problème.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir au sujet, puisque la Chambre est aujourd'hui saisie d'une motion concernant l'assurance-chômage, nous pourrions aussi bien essayer d'en parler un peu sérieusement. Mes collègues d'en face ont fait grand bruit autour du problème de ceux qui quittent volontairement leur emploi et des victimes de harcèlement sexuel.

Je n'ai pas vu combien de cas exactement on a cités en matière de harcèlement sexuel. Je crois comprendre que le nombre en est très limité. Quand nous discutons de ce problème, il importe de nous rappeler que la règle ne s'applique pas dans les cas où le départ est justifié.

Je crois que la ministre d'État en a déjà parlé dans son intervention. Après avoir siégé de nombreux mois et avoir parcouru tout le pays pour entendre un grand nombre de témoins venus exprimer leurs préoccupations quant au besoin d'une définition de ce qui constitue une justification, le comité chargé d'étudier le projet de loi C-21 a proposé un amendement à cet égard, à l'initiative de la députée d'Ottawa-Ouest, pourrais-je préciser pour lui en reconnaître le mérite. Or, quand la Chambre a eu à se prononcer sur cet amendement énonçant cette définition, qu'ont fait mes collègues d'en face? Ils ont voté contre.

J'ai entendu plus tôt la députée de Hamilton-Est dire que certains députés de ce côté-ci pourraient s'abstenir en ajoutant, et je cite directement ses propos: «Ou bien on se range du côté des travailleurs ou bien on appuie la General Motors.» Pourtant, quand la Chambre a eu à se

prononcer sur l'amendement définissant ce concept, où était-elle? Elle n'a pas voté en faveur ou du moins, elle s'est abstenue. Elle n'a pas voté contre. J'ai le texte ici de l'amendement et de la définition. Je suppose qu'elle n'a pris le parti ni des travailleurs ni de la General Motors à cette occasion-là. Il sera intéressant de voir derrière qui elle se rangera quand il faudra se prononcer à nouveau à ce sujet.

Pourquoi des changements s'imposent-ils? Qu'est-ce que l'assurance-chômage? Qu'est-elle devenue dans notre pays? À l'origine, il s'agissait de fournir de l'aide aux gens s'ils venaient à perdre subitement leur emploi pour leur permettre de tenir financièrement le coup jusqu'à ce qu'ils puissent trouver un nouvel emploi. Il s'agit d'une assurance en cas inattendu de chômage. En réalité, l'assurance-chômage au Canada est allée bien au-delà de cela.

Je me rappelle il y a quelques années, quand j'étais enseignant au début des années 70, lorsqu'on a apporté des changements qui ont permis de quitter son emploi pour prendre un congé de maternité, une disposition qui a été chaleureusement accueillie par la profession enseignante dont les femmes constituaient à l'époque 52 p. 100 des effectifs. Ce changement était vraiment le bienvenu.

Mais cela allait en réalité à l'encontre du concept de chômage, car dès qu'on se met à payer de l'assurance-chômage à quelqu'un qui est en congé, on dépasse de beaucoup l'idée d'assurance contre le chômage. Il existe un certain nombre d'autres circonstances dans lesquelles on paie de l'assurance-chômage aux gens. Il faut sans doute avouer que notre société a transformé ce qui devait être une assurance en cas de chômage en un régime de sécurité du revenu.

• (1750)

Dans de grandes régions du Canada, par exemple celle d'où je viens, l'Atlantique, les travailleurs saisonniers se débrouillent pendant une partie de l'année et reçoivent le reste du temps un soutien de revenu sous forme d'assurance-chômage. C'est le cas dans le secteur de la pêche, bien sûr. Étant donné la réglementation du gouvernement, les pêcheurs ne peuvent pas exercer leur métier à longueur d'année. C'est ainsi que l'assurance-chômage a fini par être versée aux pêcheurs. Comme le gouvernement interdisait la pêche de temps à autre, il devait offrir une compensation: c'est lui qui empêchait les gens de travailler, il devait les autoriser à toucher l'assurance-chômage.

Nous avons aujourd'hui dans l'industrie de la pêche un régime complet d'assurance-chômage. Mais cela pose des problèmes. Un certain nombre de personnes qui savent que je représente une circonscription où il y a beaucoup de pêcheurs me disent: les pêcheurs peuvent gagner beaucoup d'argent pendant une partie de l'année et ils touchent ensuite des prestations de chômage; ce n'est pas juste. Il est certain que, si quelqu'un gagne beaucoup d'argent, on peut fort bien se demander s'il doit toucher des prestations.

Il importe de signaler à la Chambre que beaucoup de pêcheurs en Nouvelle-Écosse ne touchent pas les prestations qu'ils pourraient réclamer, estimant avoir un revenu assez élevé pour ne pas être en droit de les demander. Par ailleurs, il y a une foule de pêcheurs et de travailleurs d'usine qui n'ont qu'un emploi saisonnier et ont besoin de l'assurance-chômage pour joindre les deux bouts.

Voilà donc où nous en sommes. Mais si nous voulons un régime comme celui-là, doit-il comporter des mesures incitatives ou le contraire? La question est soulevée fréquemment. Des producteurs d'arbres de Noël de ma circonscription viennent souvent me voir pour dire qu'ils n'arrivent pas à engager de la main-d'oeuvre, que les chômeurs préfèrent rester à la maison et toucher leurs prestations. C'est peut-être vrai, mais peut-être pas non plus. Je ne peux pas commenter parce que je ne sais pas. Ce que je sais, par contre, c'est que ces producteurs ne viendraient pas à mon bureau s'ils trouvaient des gens prêts à travailler. Il y a dans la région des gens qui touchent de l'assurance-chômage. Le régime pose donc des problèmes, et des améliorations s'imposent.

Parmi les améliorations extrêmement importantes que le gouvernement a apportées, il faut mentionner les mesures prises pour transformer progressivement le régime d'assurance-chômage d'un concept strictement passif à un concept actif. Vous avez entendu parler du chômeur qui reste chez lui tant qu'il n'a pas trouvé de travail, qui se rend parfois au centre d'emploi pour tenter de se trouver du boulot, mais qui n'a pas entre-temps la possibilité d'accroître ses compétences ou d'acquérir de l'expérience, ce qui lui permettrait de réintégrer le marché du travail, de profiter du concept des mouvements latéraux qui me plaît beaucoup. C'est le concept sur lequel reposait le projet de loi C-21. De nos jours, nous entendons des gens, même des députés d'en face, qui parlent de la

nécessité de créer des programmes d'adaptation, étant donné que notre pays doit faire face aux changements structurels observés un peu partout dans le monde.

Même si certains partis à la Chambre des communes ne veulent pas le reconnaître, ces changements ont eu lieu. Pour tenter de préparer le Canada au XXIe siècle, le gouvernement a pris certaines initiatives en matière de commerce que les gens d'en face ont discréditées. Il a réformé le régime fiscal canadien afin d'accroître la productivité et la compétitivité des industries canadiennes.

Il a également appuyé les programmes d'adaptation des travailleurs qui, comme mes collègues se plaisent chaque jour à me le rappeler, ont été mis à pied ou ont perdu leur emploi à cause des changements qui ont bouleversé la concurrence sur les marchés mondiaux, les techniques de commercialisation et de vente, les activités des sociétés, ainsi de suite. C'est donc dire que le chômage actif, où les prestataires pourront s'inscrire à des programmes les préparant à saisir les occasions qui se présenteront, est la solution que nous devons préconiser. L'attitude de nos adversaires, qui s'opposent à tout, qui font l'autruche, n'est pas plus logique que les solutions qu'ils proposent pour faire face à la mondialisation des échanges commerciaux, redresser l'économie et nous rendre plus compétitifs.

Voilà où les choses en sont. La politique de notre gouvernement en matière d'assurance-chômage est conforme au concept que nous tentons d'appliquer afin que le régime puisse aider les Canadiens à se préparer en vue du XXIe siècle.

Il est vrai que nous avons connu une récession très difficile. En période de récession, les gens ont moins d'argent et cela vaut aussi pour le gouvernement. Les recettes de l'État diminuent et le taux de chômage grimpe—ce n'est peut-être pas très agréable, mais c'est la vérité. Plus il y a de chômeurs, plus on puise dans la caisse d'assurance-chômage.

Ce à quoi le ministre des Finances a été confronté il y a quelques mois, lorsqu'il a présenté son exposé économique, c'est comment le gouvernement allait trouver l'argent pour cela. Je sais que nos vis-à-vis s'opposent à toutes les mesures de réduction des coûts que propose le gouvernement et qu'ils trouvent toujours mille et une façons nouvelles pour dépenser l'argent des contribuables, mais ils ont beaucoup moins d'imagination quand il s'agit de trouver cet argent que le gouvernement est censé dépenser.

Nous savons ce que l'actuel chef de l'opposition faisait du temps où il était président du Conseil du Trésor. Il ne s'en inquiétait pas. Pendant ses deux années à ce poste, il n'a réussi à contenir la croissance des dépenses du gouvernement qu'à 29 p. 100, une performance dont il s'enorgueillit. Si je ne m'abuse, les dépenses du gouvernement n'ont pas augmenté de 29 p. 100 depuis que nous sommes au pouvoir; en fait, elles n'ont augmenté en moyenne que de 4 p. 100. Je me trompe peut-être, mais de très peu.

Nous savons quelle est la solution que propose le chef de l'opposition pour ce problème: faire comme si de rien n'était. C'est comme avec sa proposition d'abolir la TPS. Celle-là, c'est la meilleure. Supprimons la TPS et nous trouverons bien plus tard le moyen de financer nos programmes. Ce n'est pas comme ça que notre gouvernement fonctionne.

Voici comment nous nous y prenons: si les dépenses augmentent au point de drainer la caisse d'assurance-chômage, nous avons le choix entre relever les cotisations, comme le font les compagnies d'assurances et réduire les dépenses; ce régime est censé être un régime d'assurance, bien qu'en réalité, comme je l'ai dit tout à l'heure, il soit devenu un régime de soutien du revenu.

Le gouvernement a cru qu'en n'augmentant pas les cotisations d'assurance-chômage, il permettrait aux petites entreprises d'accroître leurs liquidités, ce qui stimulerait leur croissance et relancerait l'économie, qui sort tout juste d'une récession. Il fallait donc réduire les dépenses.

J'ai reçu une lettre aujourd'hui d'un certain Ron Burgess, de Rose Bay, en Nouvelle-Écosse. Je ne l'ai jamais vu, mais il m'écrit souvent. Je dois dire en toute franchise qu'il me critique beaucoup d'habitude, de même que le gouvernement et c'est son droit en tant que citoyen. Je lui réponds toujours parce qu'il présente normalement de bons arguments et que je veux lui donner notre point de vue.

Il m'a écrit une lettre dans laquelle il m'écorche pas mal parce qu'il dit que nous nous en prenons aux chômeurs avec cette proposition de réduction de 60 à 50 p. 100. Ce que M. Burgess ne comprend pas, à l'instar de beaucoup de gens au Canada du reste, c'est que le montant des prestations n'est pas réduit du tout parce que le plafond des cotisations sera relevé; le pourcentage

tombe un peu, mais le résultat net, c'est que le prestataire touchera le même montant.

On appelle cela un gel. Le gouvernement a imposé un gel des salaires pour les employés de la fonction publique du Canada, les députés, le premier ministre, bien sûr, et d'autres. Cela touche tout le monde dans la fonction publique.

Mon collègue d'en face m'accuse de bien des choses, mais c'est un fait qu'il semble bizarre que les gens qui reçoivent de l'argent du gouvernement du Canada sans travailler aient droit à une augmentation, alors que ceux qui travaillent pour ce même gouvernement se voient imposer un gel. Il faut se faire une idée: y a-t-il un gel, oui ou non?

M. Harvard: Quelle différence cela fait-il sur le montant qu'on reçoit?

M. McCreath: Mon collègue de Winnipeg—St. James me demande quelle différence cela fait sur le montant reçu. La différence est évidemment importante. On le comprend et on le reconnaît. C'est pour cette raison que le plafond des cotisations d'assurance-chômage monte chaque année.

Je pense qu'il est important de dire la vérité à la population et de ne pas essayer d'induire les gens en erreur, ni de déformer les faits. Donc, quand nous parlons de passer de 60 à 57 p. 100, il importe de mentionner aussi que le plafond des cotisations monte, pour que les gens puissent comprendre ce qui se passe réellement.

C'est une question de justice. On parle beaucoup de cette question. Est-ce vraiment juste? Selon moi, les modifications proposées sont justes. Elles sont justes parce qu'elles ne représentent qu'une initiative dans le train de mesures prises par le ministre pour limiter le déficit et financer de nouvelles initiatives. Elles sont justes parce qu'elles contribuent à libérer de l'argent pour des activités comme la formation et le perfectionnement des travailleurs sans emploi. Elles sont justes pour les employeurs qui pourront ainsi embaucher de nouveaux travailleurs, grâce à l'exonération de cotisations dont bénéficient les petites entreprises. Elles sont justes pour ceux qui payent des cotisations et qui ne peuvent décemment pas, surtout en ces temps difficiles, aider ceux ou celles qui ont choisi de ne pas travailler. Elles sont justes également pour les prochaines générations qui, autrement, seraient aux prises avec une caisse d'assurance-chômage accusant un déficit supplémentaire d'un milliard de dollars. En bout de ligne, ce sont leurs cotisations qui auraient comblé ce déficit. Je considère donc que ces modifications sont tout à fait justes.

Je veux maintenant dire quelques mots au sujet de ceux qui quittent volontairement leur emploi. Cette question a soulevé beaucoup de discussions. Beaucoup de Canadiens se méprennent sur la mesure. C'est tout le temps dont je dispose? C'est dommage. J'étais si bien lancé.

• (1800)

Je reprendrai ce que beaucoup de mes collègues ont dit. Ceux qui quittent volontairement leur emploi pour une raison valable ne seront pas pénalisés par les mesures proposées. Ceux qui affirment le contraire ne veulent que semer la confusion. Je dirai à mon collègue de Scarborough-Ouest, qui m'accuse d'hypocrisie, de se regarder dans le miroir. Ceux qui donnent à entendre que des gens qui quittent leur emploi avec une raison valable seront mis dans une situation délicate par la mesure législative font fausse route. Les motifs valables sont énoncés dans la loi. Le Parti libéral a rejeté ces motifs. La Cour suprême du Canada a rendu de nombreuses décisions sur les motifs valables. Il y en a 50 pages, et les décisions rendues à cet égard nous lient.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous entamons maintenant la période de questions et commentaires d'une durée de 10 minutes. L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a d'abord la parole et ensuite, ce sera au tour du député de Winnipeg-Nord.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais soulever brièvement trois points afin que mon collègue puisse commenter plus à fond le projet de loi C-105.

Premièrement, il me semble y avoir une certaine ignorance des relations de travail dans ce projet de loi, et j'en veux pour preuve une lettre que le Barreau a fait parvenir au ministre des Finances, que je cite: «L'exclusion complète du droit aux prestations dans tous les cas de départ volontaire non justifié au sens de la loi ou dans les cas de congédiement pour inconduite constituerait un manque de réalisme face aux situations conflictuelles découlant des relations de travail». Voilà pour le Barreau du Québec.

Deuxièmement, je voudrais lui soumettre le cas d'un travailleur de la CIP à Trois-Rivières, par exemple, qui, après 25 ans de travail et de cotisations, donc, au Régime, perd son emploi parce que l'usine ferme ses portes. Ce travailleur se dit qu'il ne veut pas être sur le chômage, donc qu'il doit se trouver un emploi; il en trouve un par

chance—et je dis bien par chance—y travaille trois ou quatre jours, mais quitte l'emploi parce que les conditions ne lui conviennent absolument pas. Il se présente donc au bureau d'assurance-chômage et là, on lui dit: «Vous avez quitté l'emploi, donc vous n'avez pas droit aux prestations». Est-ce que de tels exemples ne font pas en sorte que les gens vont se dire: «Moi, je ne prends pas de chance; j'aime autant être sur le chômage plutôt que de faire un effort et risquer de tout perdre»?

Le dernier point que je veux soulever est celui-ci: ce projet, me semble-t-il, est un exemple de deux types de justice et je m'explique. Les gens accusés d'inconduite ou de départ injustifié perdent au départ leurs prestations. Donc, il y a sentence avant jugement. Ils devront en appeler, cela prendra des semaines, voire des mois, et là, on leur dira qu'ils ont eu raison ou tort. Mais dans ce cas-ci, la sentence est rendue avant jugement.

Dans le Code criminel ou le Code civil, une personne ne reçoit pas sa sentence avant le jugement. J'en veux pour preuve bon nombre de députés conservateurs accusés de fraude ou reconnus coupables de fraude qui ont interjeté appel, mais qui reçoivent toujours leur plein salaire, leurs émoluments et tous les droits parce que le jugement n'a pas été rendu ou parce qu'il y a un appel à venir.

Je demande donc au député s'il ne se sent pas mal à l'aise un peu d'une part, de couper arbitrairement, sans jugement, d'imposer des sentences à des milliers de travailleurs et de travailleuses alors que d'un autre côté, il côtoie des gens qui sont accusés de fraude, dont la fraude a été reconnue, qui siègent ici dans cette Chambre et qui reçoivent leur plein salaire. N'est-ce pas là l'exemple de deux types de justice, une pour les riches et une pour les pauvres?

Le président suppléant (M. DeBlois): J'invite les députés à la prudence lorsqu'on fait allusion à des événements ou à des situations qui sont encore sous l'administration de la justice. Je cède à nouveau la parole à l'honorable député de Laurier—Saint-Marie.

M. Duceppe: Monsieur le Président, j'aimerais préciser que je n'ai mentionné aucun nom. Ce sont là des faits reconnus et je n'ai pas présumé de leur innocence ou de leur culpabilité. Donc, d'aucune façon n'ai-je joué, si je puis dire, ou ai-je contrevenu à la règle du *subjudice*, absolument pas.

Donc, je pense que mes remarques étaient pertinentes car ce sont des faits.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je prends bonne note de la remarque de l'honorable député, mais la Présidence ne veut pas prendre de chance et tente simplement d'aviser les députés d'être prudents à cet égard.

M. Robitaille: Monsieur le Président, je ferais remarquer à la Présidence que mon collègue a bien laissé entendre qu'il y avait des députés qui avaient été reconnus coupables de fraude, qui avaient été reconnus comme fraudeurs qui siégeaient en cette Chambre, alors que c'est tout à fait faux.

Le président suppléant (M. DeBlois): Enfin, je ne veux pas m'étendre sur cette question. Je pense que ce que j'ai dit précédemment met un point final à cette discussion. Je veux simplement faire remarquer que c'est une question de prudence et je pense que la remarque qu'a faite le député de Laurier—Sainte-Marie clôturait le débat, du moins pour la Présidence.

[*Traduction*]

M. McCreath: Monsieur le Président, je crois avoir compris où voulait en venir le député de Laurier—Sainte-Marie avec ses exemples.

Il a fait allusion au projet de loi C-105 qui, si j'ai bien compris, n'est pas ce dont nous discutons en ce moment. J'ai, moi aussi, relevé les réputées allégations faites contre des députés, plus particulièrement contre des députés de mon parti.

Certains pourraient alléguer que l'indécence peut prendre bien des formes, l'une d'elles consistant à se présenter à des élections sous la bannière d'un parti politique défendant l'idée d'un Canada fort et uni, puis à quitter ce parti, à retirer un chèque et à représenter un parti qui veut détruire le Canada et en détacher une région. Certains pourraient soutenir que c'est frauduleux, mais je ne dirai pas cela parce que je ne veux pas enfreindre les règles de la Chambre.

Je veux m'arrêter à la question soulevée par le député. Je crois que tous les députés conviennent que l'expression «motifs valables» ne signifie rien si la personne qui quitte un emploi pour une raison qu'elle juge valable se voit refuser les prestations auxquelles elle a droit.

Comme je l'ai déjà dit, la députée libérale d'Ottawa-Ouest a présenté un amendement au projet de loi C-21 qui visait à établir une série de catégories. Il s'agissait d'une bonne idée et je l'ai appuyée contrairement à ses collègues. Depuis, de nombreuses décisions ont été rendues. Nous avons 50 pages de décisions, et je serais heureux d'en remettre une copie au député qui soulève

ce qui, de son point de vue, constitue des inquiétudes légitimes.

Les tribunaux ont donné des définitions qui nous lient. Il y a 50 et quelques définitions qui couvrent une grande variété de sujets qu'il me ferait plaisir d'énoncer ici. Vous auriez intérêt à vous procurer une copie de ces décisions parce qu'elles sont très intéressantes. Il nous faut tenir compte de ce que nous avons à notre disposition. Si le système ne fonctionne pas, nous le contestons.

Les gens qui ont une bonne raison de quitter leur emploi méritent un soutien. Si leur bureau de la CEIC ne leur donne pas satisfaction, j'espère qu'ils vont voir leur député pour porter plainte. Voir à ce que les gens soient traités équitablement fait partie des fonctions d'un député. C'est pour cela que nous sommes ici, mais n'allons pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Sachez qu'il y a beaucoup d'électeurs de ma circonscription de la côte sud de la Nouvelle-Écosse qui pensent que ce n'est pas pour les gens qui décident de quitter leur emploi pour rester chez eux ou, comme le ministre l'a dit, pour aller ailleurs. Ce n'est pas pour cela que le régime d'assurance-chômage existe. Ce régime doit protéger les gens qui perdent leur emploi sans le vouloir. Ceux qui sont visés ici, ce sont ceux qui quittent volontairement leur emploi. La question des motifs valables est une tout autre paire de manches, ne l'oublions pas.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire très bref et poser ensuite quelques questions.

Après avoir jugé que 191 000 demandeurs de prestations d'assurance-chômage avaient quitté leur emploi sans motif valable, on a conclu, par la suite, que 19 000 d'entre eux l'avaient fait pour des motifs valables. Pouvons-nous accepter un taux d'erreur de 10 p. 100? Le pouvons-nous? Est-ce juste?

Deuxièmement, le député pourrait-il me dire s'il est juste que l'employé qui a cotisé pendant des années au régime d'assurance-chômage voie toutes ces années de cotisation disparaître en raison de la clause exigeant que les motifs soient valables? Est-ce juste? Est-ce juste que le fardeau de la preuve soit imposé aux travailleurs qui ne peuvent se payer des représentants et peut-être des avocats pour défendre leur cause devant un organisme quasi judiciaire? Est-ce juste?

Est-il juste que la balance du pouvoir penche en faveur des employeurs, au détriment des employés? Je vous le demande. Le député sait-il combien il en coûterait d'appliquer les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage?

M. McCreath: Monsieur le Président, j'ignore de combien de temps je dispose pour répondre, mais je vais essayer de faire de mon mieux.

En ce qui concerne le premier point, et je ne suis pas sûr exactement de ce dont parle le député, si le processus d'appel a permis de redresser les décisions dans 19 000 cas, il faut en conclure, je crois, qu'il fonctionne. D'autres en concluront peut-être autrement.

• (1810)

Quant aux cotisations versées, je tiens à dire que chaque année, je paie une somme considérable pour mon assurance-automobile. Étant donné la façon dont je conduis, mon épouse pense qu'il s'agit là d'un excellent investissement.

Vous savez, j'espère n'avoir jamais rien à réclamer. En fait, j'espère bien n'avoir jamais à encaisser mon assurance-vie non plus. Autrement dit, nous payons des assurances et espérons n'avoir jamais à réclamer quoi que ce soit. Le système doit être juste. Le député de Winnipeg-Nord estime peut-être que ses électeurs ne sont pas du tout d'accord et pensent que toute personne qui veut quitter son emploi devrait pouvoir toucher l'assurance-chômage. Si c'est ce que pensent ses électeurs, très bien, mais ce n'est pas ce que pensent les miens.

Mes électeurs pensent que les personnes qui quittent leur emploi volontairement ne devraient pas être admissibles à l'assurance-chômage. C'est ce qu'ils pensent. En ce qui concerne les cotisations versées antérieurement, c'est comme pour toute autre prime d'assurance. Je la paient, et je pense que la plupart des personnes qui la paient espèrent ne jamais l'encaisser.

Je voudrais faire quelques remarques sur l'allégation du député voulant que la balance du pouvoir penche en faveur de l'employeur. Ce n'est pas un concept facile à examiner. Comment savoir si c'est vrai ou si c'est faux? Je l'ignore. Mais si on laissait faire les députés, une personne n'aurait qu'à entrer dans le bureau et accuser de harcèlement sexuel son patron qui, automatiquement, deviendrait un coupable. Sans qu'il puisse se défendre. C'est automatique. Il faudrait croire toute personne qui dit qu'elle a été victime de harcèlement sexuel ou qui invoque toute la série de motifs présentés ici. Personne ne penserait à frauder le régime d'assurance-chômage, n'est-ce pas? Tous diraient la pure vérité. Pourquoi alors faudrait-il entendre l'autre version de l'histoire?

Je ne sais pas. Les députés s'opposent peut-être à ça. C'est comme l'idée du fardeau de la preuve. Si nous portons des accusations, ne s'attend-on pas à ce que nous puissions les prouver? Nous devrions pouvoir le faire, à mon avis.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, par cette motion nous condamnons le gouvernement conservateur. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais je désire être informé. A-t-il l'intention de partager son temps avec un autre député?

M. Allmand: Excusez-moi, monsieur le Président. Oui, je partage mon temps de parole avec le député de Kenora—Rainy River. Je vais parler 10 minutes et accepter des questions pendant 5 minutes, puis mon collègue fera de même.

Par cette motion, nous condamnons le gouvernement conservateur à cause de sa proposition de refuser toute prestation d'assurance-chômage à ceux qui quittent leur emploi apparemment—j'insiste sur apparemment—sans justification. De plus, le gouvernement refuserait aussi toute prestation à ceux qui sont revoyés, apparemment encore, avec justification.

C'est un point sur lequel je suis en désaccord avec le député conservateur qui vient de parler. Si le travailleur qui quitte son emploi peut prouver qu'il avait de bonnes raisons, alors il recevra ses prestations d'assurance-chômage. De même, si une personne renvoyée peut prouver qu'elle l'a été sans motifs valables ou pour des raisons frivoles, alors elle recevra également ses prestations.

Où est le problème? Le problème, c'est que le travailleur qui quitte son emploi ou est mis à la porte est présumé coupable. Il est présumé être parti sans justification ou avoir été congédié pour une bonne raison. Il lui appartient de prouver, dans un processus d'appel long et coûteux, le bien-fondé de ses dires, ce qui peut prendre de deux à trois mois.

Voici une personne qui a une bonne raison de quitter son emploi. Il s'agit peut-être d'un conflit de personnalité ou d'un type subtil de harcèlement, pas nécessairement sexuel. Ce peut être bien des choses. Bref, elle a une bonne raison. Tout n'est pas toujours noir et blanc. Dès qu'elle quitte son emploi, elle est présumée coupable. Elle doit se présenter devant un tribunal d'arbitrage, ce qui est long et coûteux. Plus grave, pendant deux ou trois mois elle ne recevra aucune prestation, tant qu'elle n'aura pas prouvé ce qu'elle avance.

C'est pour cette raison que nous condamnons le gouvernement, car nous estimons que priver totalement de prestations des personnes qui sont dans une situation de ce genre constitue une pénalité extrêmement cruelle et inutile. Je prouverai qu'elle va également à l'encontre du but économique recherché.

En outre, je voudrais mentionner que, dans le programme que le gouvernement a annoncé dans son exposé économique, avant les Fêtes, il réduit aussi les prestations de 60 à 57 p. 100. À une période où le taux de chômage est extrêmement élevé, dépassant 10 p. 100 depuis plus d'un an, il instaure des mesures de la sorte qui défavorisent les chômeurs, ce qui rend leur situation beaucoup plus difficile. Les prestations sont réduites et les choses sont beaucoup plus difficiles pour ceux qui sont obligés de quitter leur emploi ou qui sont congédiés injustement.

Afin que le public canadien puisse être informé, nous devrions souligner que la loi a toujours prévu des pénalités pour ceux qui abusent totalement du système, qui quittent leur emploi sans motif valable ou qui sont congédiés pour inconduite. Lorsque nous formions le gouvernement, la pénalité prévue était d'une à six semaines et la pénalité moyenne imposée était habituellement d'environ deux ou trois semaines. Ainsi, en comptant la période de carence de deux semaines, la peine s'élevait à environ cinq semaines si on quittait son emploi sans motif valable.

En 1990, dans le projet de loi C-21 auquel nous nous sommes opposés, le gouvernement conservateur a porté cette pénalité de 7 à 12 semaines. Nous nous sommes opposés à ce projet de loi C-21 pour les mêmes raisons que nous nous opposons à celui-ci, quoique celui-ci soit extrêmement cruel, car nous avions dit que la pénalité prévue dans le premier était exagérée. Cette pénalité-ci est également exagérée, surtout si l'on considère qu'il n'est pas toujours facile d'établir s'il y a motif valable parce que les circonstances souvent ne sont pas nettes. Il y a très souvent des équivoques, de sorte que les preuves sont souvent difficiles à fournir. Ainsi, priver totalement de prestations d'assurance-chômage ceux qui ont cotisé au régime pendant de nombreuses années est injuste, cruel et inacceptable.

Nous pouvons tous songer à des cas où une personne qui travaille dans un grand atelier, dans une fabrique ou dans une usine a un conflit de personnalité avec son patron ou avec son surveillant, qui lui fait faire telle ou telle chose, qui la harcèle ou qui lui demande d'accomplir des tâches qui ne figurent peut-être pas dans sa description de poste. Dans ce pays, un grand nombre de personnes n'ont pas de syndicat pour défendre leurs intérêts. Dans une telle situation, la personne quitte finalement

son emploi. Elle est psychologiquement épuisée, abattue, et elle abandonne. Selon ce projet de loi, on lui refuse des prestations d'assurance-chômage. Elle s'adresse d'abord à la Commission d'emploi du Canada et dit qu'elle avait réellement un motif valable et commence à tenter de le prouver.

Si la CEC rejette sa requête, elle doit alors s'adresser au conseil arbitral. Si elle passe par tout le processus, la période d'attente moyenne est de deux à trois mois.

M. Della Noce: Non, non.

M. Allmand: Le député aura l'occasion de faire son discours. J'ai vérifié auprès des représentants du gouvernement aujourd'hui. Ce sont là les chiffres de votre gouvernement. J'ai vérifié cet après-midi. La période d'attente moyenne est de deux à trois mois.

M. Della Noce: Écoutez mon discours. Vous apprendrez peut-être quelque chose.

M. Allmand: Vous ne m'avez pas appris grand-chose et pourtant, vous êtes ici depuis près de huit ans.

Il y a toujours eu des pénalités. Je veux qu'il soit bien clair que nous sommes partisans de pénalités raisonnables. Nous avions accepté la pénalité d'une à six semaines que nous trouvions raisonnable mais, en 1990, quand le gouvernement a adopté la période de 7 à 12 semaines, cela devenait un peu excessif. Nous nous y sommes opposés. Il est cruel et inacceptable de refuser complètement les prestations à des gens qui ont cotisé et la preuve des circonstances du départ, aussi bien du côté de l'employeur et que du côté de l'employé, n'est ni facile ni évidente.

Que va-t-il advenir de ces gens? Il va leur falloir de quoi vivre. Nous n'habitons pas dans un pays où nous laissons les gens mourir de faim. Ce que le gouvernement fait et ce qu'il a déjà fait auparavant, c'est se décharger de ce fardeau sur les provinces et les municipalités. Ces personnes devront toucher des prestations d'aide sociale. Le gouvernement le fait sans cesse, il se décharge de ce fardeau. En Ontario et en Nouvelle-Écosse, ce sont les municipalités qui devront verser de l'argent à ces personnes qui ont besoin, notamment, de nourrir leurs enfants.

À ce propos, les chiffres montrent qu'en ce qui concerne les personnes qui quittent leur emploi, qu'elles aient ont ou non une raison valable, un grand nombre d'entre elles retrouvent du travail dans un délai très raisonnable quand les conditions d'emploi sont bonnes. Quand elles ne le sont pas, comme c'était le cas l'année dernière où nous étions dans une grave récession et où le taux de chômage dépassait 10 p. 100, les gens ne quittent tout simplement pas leur emploi. Ils viennent me voir dans mon bureau pour chercher du travail.

• (1820)

Il y a peut-être des exemples de tire-au-flanc qui abusent du système, mais il y a bien plus de gens qui veulent travailler et ils viennent sans cesse dans nos bureaux pour nous demander si nous pouvons les aider à trouver un emploi. Ils ne quittent pas simplement leur travail sans raison et la plupart des gens ne font pas des choses ridicules qui les feraient congédier pour des raisons d'inconduite.

J'ai décrit le processus dans la loi et c'est à la suite d'une modification proposée par ce côté de la Chambre, parce que j'étais son porte-parole à l'époque. Quand la pénalité est passée de sept à douze semaines, nous avons demandé au gouvernement de définir au moins ce qu'était un motif valable, et il l'a fait. Il a mis certaines choses. Ce n'était pas exactement ce que nous voulions, mais au moins c'était un pas dans la bonne direction. Il y a maintenant cinq motifs énumérés dans la loi.

C'est une bonne chose, mais il est toujours difficile d'apporter la preuve et c'est toujours le chômeur qui doit la fournir. C'est très difficile dans bien des cas et il est inacceptable d'imposer cette pénalité excessive.

Monsieur le Président, mon temps de parole est presque expiré, mais je voudrais dire que les mesures prises par le gouvernement conservateur ne sont qu'une nouvelle étape dans la destruction progressive du système d'assurance-chômage.

Nous avons dit pendant le débat sur le libre-échange que le Canada subirait une forte pression pour harmoniser ses programmes sociaux avec ceux des États-Unis. Tout le monde sait que dans de nombreux États américains, il n'y a pas d'assurance-chômage. Dans certains, les prestations d'assurance-chômage sont très faibles. Ce que le gouvernement actuel a tenté de faire à la demande du monde des affaires, c'est de ramener nos acquis sociaux, y compris notre régime d'assurance-chômage, au niveau de ceux qui sont en vigueur aux États-Unis.

Dans ce projet de loi, le gouvernement agit unilatéralement en modifiant le programme; or, en 1990, il a cessé de contribuer à la caisse. Jusqu'en 1990, la caisse d'assurance-chômage était alimentée par les travailleurs,

les employeurs et, à raison de 20 p. 100, le gouvernement. En 1989, le gouvernement a versé 2,8 milliards de dollars au cours de l'année. Il a sabré dans tout ça. La caisse n'est plus alimentée que par les travailleurs et les employeurs. Ceux-ci devraient pouvoir exercer un certain contrôle sur la caisse. Ils n'ont pas pu donner leur avis au sujet des modifications dont il est question aujourd'hui. Le gouvernement n'a pas consulté les travailleurs et les syndicats. Il n'a pas consulté l'association des employeurs.

Cela montre une fois de plus que le gouvernement actuel fait peu de cas de ceux qui ont leur mot à dire dans certains programmes et certaines politiques du Canada.

Un dernier mot. L'assurance-chômage est assurément une bonne chose pour les travailleurs, particulièrement quand le chômage est élevé. Elle aide les chômeurs à s'acheter de la nourriture, à acquitter leur loyer et à se procurer le nécessaire quand les temps sont durs. Elle aide également le monde des affaires en maintenant l'argent en circulation. Elle réduit le nombre des faillites. Les prestataires dépensent l'argent qu'ils reçoivent de l'assurance-chômage pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Certes, cela n'a rien à voir avec la grande crise des années 1930 alors qu'il n'y avait pas d'assurance-chômage, mais c'est dans cette direction que le gouvernement actuel se dirige!

[*Français*]

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, j'avais tendance, de par l'expérience du député de Notre-Dame-de-Grâce, à bien respecter habituellement ses interventions, mais je trouve cela très déplorable d'entendre des commentaires tels que ceux qu'il a faits il y a quelques minutes. Il est absolument incroyable de souligner que le gouvernement fédéral transfère aux provinces et aux municipalités ses charges sociales.

Une voix: C'est démagogique!

M. Harvey (Chicoutimi): Quand on pense que Gérald Larose disait que notre gouvernement devait être accusé d'être antisocial! Les chiffres le prouvent: depuis 1984, notre gouvernement a haussé de 50 p. 100 ses engagements sociaux. Ce sont les chiffres exacts, monsieur le député de Notre-Dame-de-Grâce. C'est de 44 à 66 milliards de dollars visant à aider les provinces à faire face à leurs responsabilités, éducation, santé, bien-être social, etc.

On a dit aussi de la part du chef du Bloc québécois cet après-midi qu'il avait beaucoup de peine pour les démunis. Pour un type qui sporadiquement, temporairement, sur de courtes périodes de temps, s'intéresse aux démunis, je lui conseillerais peut-être de ne pas demeurer à 500 kilomètres de sa circonscription, d'être là régulièrement, semaine après semaine, pour s'occuper des dossiers de sa circonscription, s'occuper de ses municipalités.

Nous y sommes obligés. Ces gens-là ayant voté pour notre parti, je me fais un devoir moral de bien les représenter auprès de mon gouvernement, parce que le chef du Bloc québécois est illégitime. Il est illégitime, monsieur le Président.

J'entendais également les gens de la FTQ qui disaient que l'on devrait s'attaquer aux compagnies. Sachez, monsieur le Président, que depuis notre arrivée au pouvoir, il y a 50 000 compagnies qui paient maintenant leurs impôts de façon régulière. C'est passé de 2,7 p. 100 à sept dixièmes de 1 p. 100 et les compagnies qui restent, ce sont de petites PME de cinq, dix ou quinze emplois qui ont la malchance de faire des déficits et qui les amortissent sur une période de quelques années.

Je peux vous dire une chose, monsieur le Président. Je ne veux pas rivaliser d'extravagance avec les députés de l'opposition officielle, mais je puis vous dire qu'il y a des gens qui vont voter contre le projet de loi C-105 parce que leur salaire est gelé. Cela, ils ne le disent pas, parce que le projet de loi renferme des mesures extrêmement progressistes. Je peux vous dire ceci également: La FTQ dit que dans une région comme la nôtre, nous allons perdre 60 millions de dollars, mais ils ont oublié des choses. Ils ont oublié que l'on a pris 20 p. 100 du fonds d'assurance-chômage, soit 4 milliards de dollars, qui vont également être investis dans des régions comme la nôtre. Ils ont également oublié de dire que beaucoup de petites entreprises voient le gel de leurs cotisations, et en plus, elles auront droit à des crédits fiscaux lorsqu'elles embaucheront de nouveaux employés. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais je suis obligé de vous interrompre. La période prévue n'étant que de cinq minutes, je dois, en toute équité, permettre à l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce de réagir.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, rien d'étonnant à ce que le gouvernement récolte 18 p. 100 dans les sondages quand un collègue tient des propos comme ceux que l'on vient d'entendre. Rien d'étonnant à ce que sa crédibilité soit presque inexistante dans l'ensemble du pays.

Qui le député tente-t-il de berner quand il déclare à la Chambre et à la population canadienne que le gouvernement a relevé les paiements de transfert aux provinces. Il n'y a pas l'ombre d'un doute dans nos esprits: les paie-

ments de transfert aux provinces représentent des millions de dollars.

[*Français*]

M. Harvey (Chicoutimi): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député sur un recours au Règlement.

M. Harvey (Chicoutimi): Je m'excuse mais je pense que l'on vit dans un régime de responsabilité ministérielle très avancé et si on voulait être aussi populaire que l'honorable député, nous n'aurions qu'à augmenter les dépenses de 15 p. 100 par année et on aurait un dette de 850 milliards. . .

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint-Denis sur un recours au Règlement.

M. Prud'homme: Tout ce que je voudrais soumettre à la Présidence, c'est qu'un recours au Règlement doit effectivement en être un. Ce sont des arguments qui peuvent être intéressants à entendre, et ce peut être un discours très passionnant, mais il ne s'agit pas d'un recours au Règlement. C'est la continuation d'un discours. Alors, je souhaite que mon collègue puisse continuer. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie l'honorable député de Saint-Denis, mais la Présidence avait déjà réalisé que c'était matière d'opinion. J'accorde une minute à l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, comme je le disais, les déclarations du député sont totalement fausses.

Suite à l'adoption, en 1990, du projet de loi C-21, le pourcentage de travailleurs canadiens couverts par l'assurance-chômage est passé de 70 à 58 p. 100. Et qu'est-il advenu des travailleurs qui n'étaient pas couverts? Les municipalités et les provinces ont dû leur verser des prestations d'assistance sociale. Les dépenses d'assistance sociale ont augmenté, c'est indéniable. Toutes les provinces vous le diront. Le gouvernement a diminué les paiements de transfert au titre de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux. C'est de la blague, plus personne ne lui fait confiance.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'apprécie cette occasion de me joindre au débat.

J'aimerais commencer par la lecture de la motion de l'opposition qui, à mon avis, est très significative et ne devrait pas être prise à la légère. La motion est la suivante:

> Que, de l'avis de la Chambre, la politique du gouvernement de ne plus verser de prestations d'assurance-chômage aux travailleurs qui quittent leur emploi ou qui sont renvoyés est «trop sévère», «trop draconienne», «place les gens dans une situation désespérée», est «injuste», est «extrémiste» et «réactionnaire». . .

Ce sont des épithètes très sévères pour n'importe quel gouvernement. J'aimerais prendre un moment pour replacer ce débat dans son contexte. Il me semble que le débat auquel nous participons aujourd'hui porte sur les travailleurs qui démissionnent de leur plein gré et puisque nous abordons cette question, il est nécessaire de comprendre de combien de personnes nous parlons réellement.

• (1830)

En 1992, le total des demandes rejetées ou mises en attente s'élevait à 132 800; 2 740 provenaient de personnes qui avaient été mises à la porte pour mauvaise conduite et 16 710 de personnes qui avaient démissionné. Disons donc 20 000 personnes.

L'un des aspects intéressants de tout ce débat est que sur ces 20 000 personnes dont nous parlons, 50 p. 100 ont démissionné pour aller occuper un autre poste. Vous qui êtes fort en math, vous pouvez voir que cela enlève 10 000 personnes à notre débat. Sur les 10 000 personnes restantes, 43 p. 100 trouvent un nouvel emploi en dix semaines. Par conséquent, notre débat de ce soir ne porte plus que sur 6 à 7 p. 100, soit en gros quelque 2 000 personnes.

Si pour l'ensemble du système nous parlons de 2 000 personnes qui vont devoir suivre les démarches requises pour prouver qu'elles avaient des motifs valables, gardons le sens des proportions. Il faut chercher les vraies raisons pour lesquelles ces personnes ont abandonné leur emploi et il y en a qui sont très bonnes.

Permettez-moi de vous donner rapidement quelques chiffres concernant une bonne raison. La ministre d'en face qui a pris la parole en cette enceinte il y a peu de temps a seulement dit qu'on était prêt à accepter le harcèlement sexuel, preuve à l'appui, comme motif valable. Dans la seule ville de Thunder Bay—et j'ai vérifié cet après-midi— dix cas de harcèlement sexuel ont été signalés l'an dernier au bureau de l'assurance-chômage. Il demeure que si l'on rapporte une dizaine de cas dans une petite ville comme Thunder Bay, on peut supposer qu'il y en a beaucoup plus à la grandeur du pays. S'il n'est

question que de 2 000 personnes dans toute cette affaire, je me demande bien où le gouvernement veut en venir.

Si le gouvernement veut vraiment régler le problème des gens qui n'ont pas de raison valable de toucher des prestations d'assurance-chômage, on ne devrait pas parler ici des gens qui quittent leur emploi, car, selon les statistiques et d'après les personnes que nous employons pour leur compétence professionnelle, le gouvernement n'épargnera à peu près rien avec une loi visant à empêcher les gens qui quittent leur emploi de toucher des prestations d'assurance-chômage.

Une autre statistique intéressante que le gouvernement confirmera, c'est qu'on estime à 200 millions de dollars environ l'argent que le gouvernement perd chaque année par la faute de ceux que l'on considère comme des fraudeurs. Tel est manifestement ce qui semble poser problème avec le système et c'est pourquoi certains députés sont prompts à prendre la parole pour dire qu'ils connaissent quelqu'un qui vivait de l'assurance-chômage et qui est allé en Floride ou quelqu'un qui retire des prestations d'assurance-chômage tout en travaillant, la nuit par exemple. C'est évidemment là une tout autre histoire et c'est de ces gens-là que nous devrions débattre ici aujourd'hui et non des gens qui quittent leur emploi.

Il faut dire en toute justice que la plupart des gens sont honnêtes et qu'ils se préoccupent certes suffisamment du bien-être de la société, de leur propre bien-être et de celui de leur famille pour ne pas quitter leur emploi sans raison.

Il s'ensuit que nous devrions être très prudents à l'égard de la motion dont il est question ici aujourd'hui tout simplement parce que les quelque 2 000 personnes qui quittent leur emploi le font pour des raisons très valables. Voici que, en tant que parlementaires, nous demandons au moyen de ce projet de loi qui sera mis en oeuvre dans les prochaines semaines que le fardeau de la preuve revienne à ces gens-là, qu'ils soient coupables tant qu'on n'aura pas prouvé leur innocence. Les 2 000 personnes dont il est question ici sont victimes de harcèlement sexuel ou travaillent dans un milieu peu sûr.

Je crois important que les députés d'en face soient au courant d'une autre statistique. Ce sont les données les plus récentes de Statistique Canada. En 1990, 809 décès au Canada à la suite d'accidents du travail mortels; 592 824 accidents du travail non mortels avec arrêt de travail et 438 449 accidents non mortels sans arrêt de travail.

Vous devez vous demander quelle est la pertinence de ces données pour ce débat. Le fait est que de nombreuses personnes se blessent au travail ou meurent à la suite d'accidents du travail dans ce pays. La personne qui s'adresse à une autorité supérieure pour lui faire savoir que les conditions de travail sont dangereuses dans son entreprise risque de perdre son emploi. Et si elle risque de perdre son emploi sans pouvoir compter sur d'autres formes de sécurité sociale pendant qu'elle se prête à toutes ces formalités, elle hésitera davantage à parler des conditions de travail dangereuses qui règnent dans son milieu de travail.

Monsieur le Président, je peux vous affirmer sans sourciller que si une telle loi est adoptée, le nombre d'accidents de travail mortels grimpera au pays, car les hommes et les femmes doivent survivre, ils doivent payer les études de leurs enfants et mettre de quoi manger sur la table. Pour gagner leur vie, ils prendront des risques sur le plan de la sécurité du travail, comme ils l'ont déjà fait par le passé. Je suis très inquiet de voir que pour environ 2 000 personnes, nous sommes prêts à imposer ce genre de risques à l'ensemble des habitants du Canada.

Parmi les pays du G-7, le Canada est un des seuls qui soit assez insensé pour effectuer de tels changements. L'Allemagne ne traite pas de cette façon ses travailleurs qui quittent leur emploi, l'Italie ne les traite pas comme ça, le Japon non plus. Les seuls pays du G-7 qui traitent les employés qui laissent volontairement leur emploi comme nous nous proposons de le faire sont la France, Dieu seul sait pourquoi, et certains états des États-Unis.

Mais revenons-en à ce que le gouvernement est, selon moi, en train de faire en réalité. C'est manifestement un geste complètement inutile que de vouloir épargner des fonds en refusant aux personnes qui quittent leur emploi le droit aux prestations d'assurance-chômage étant donné que, comme je l'ai déjà dit, 93 ou 94 p. 100 d'entre elles retrouvent du travail immédiatement ou dans un délai de dix semaines. En fait un très petit nombre de personnes se trouvent réellement dans une situation désespérée. C'est pourquoi elles ont quitté leur emploi au départ.

Si c'est vraiment le cas, tout ce que fait le gouvernement, c'est vouloir nous jeter de la poudre aux yeux. Pourquoi? Je l'ignore. Il est en train d'abaisser de 60 à 57 p. 100 le montant des prestations que les gens sont autorisés à toucher, ce qui va lui permettre d'économiser 2,5 milliards de dollars. Évidemment, nous sommes tellement occupés à débattre de la question des personnes qui quittent leur emploi—environ 2 000—que nous en oublions de parler des 90 $ ou à peu près que le gouvernement s'apprête à prélever chaque mois sur le montant des prestations versées aux chômeurs, montant qui est déjà tellement bas qu'il ne leur suffit pas pour faire face quotidiennement au coût de la vie.

Si c'est là le mieux que le gouvernement puisse faire pour faire remonter sa cote de popularité, le parti de ce côté-ci de la Chambre n'a, je crois, rien à craindre car les gens comprennent bien ce qui se passe quand ils voient les chiffres. Ils se rendent compte que ces changements ne font rien pour notre pays, si ce n'est dresser les employés contre les patrons et nous donner l'impression, à nous Canadiens, qu'on ne peut pas nous faire confian-

ce, que les personnes qui quittent leur emploi se moquent réellement de leur pays. Je pense que c'est se faire une idée fausse et que les Canadiens s'en apercevront quand ils examineront les chiffres que j'ai essayé de leur présenter durant la brève période de temps qui m'a été allouée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Laval-Est désire invoquer une question de privilège.

M. Della Noce: Monsieur le Président, si vous me le permettez, très calmement. J'ai entendu dire, et si je me trompe, mon honorable collègue pourra me corriger. . .

[*Traduction*]

Il a parlé des personnes qui quittent volontairement leur emploi et il a cité le chiffre de 4 000. Selon mes chiffres, 225 000 personnes ont quitté volontairement leur emploi en 1991, dont 80 p. 100 sans motif valable.

• (1840)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais ce genre de correction mutuelle n'est pas, à proprement parler, une question de Règlement, c'est une question d'opinion ou de débat. Ce n'est pas admissible par la Présidence.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires de mon honorable ami. Je voudrais le féliciter pour son calme et pour le fait qu'il n'ait injurié personne. De plus, les statistiques qu'il a citées m'ont semblé extrêmement intéressantes.

C'est vrai et il faut l'admettre ici en Chambre, qu'il y a des abuseurs du système d'assurance-chômage. C'est vrai et je pense que si j'étais convaincu que c'était un problème grave et urgent à régler, je n'hésiterais pas à voter avec le gouvernement. Mais ce n'est pas le cas. C'est pour cela que je suis content d'entendre des statistiques parce que cela confirme pas mal ce qui a été écrit, il y a quelques jours, dans le journal *Le Devoir*. Ce quotidien a établi que les abuseurs du système—et je dis bien les abuseurs—ne formaient que 1 p. 100 des prestataires. Donc, j'ai été très heureux d'entendre les statistiques citées par mon ami.

La question que j'aimerais bien lui poser, par exemple, est la suivante: Au lieu de pénaliser tout le monde, est-ce que le gouvernement n'aurait pas dû mettre l'accent sur la formation de la main-d'oeuvre? Au lieu de payer les gens à ne rien faire, à rester chez eux, parce que je pense que les Canadiens et les Canadiennes veulent travailler, pourquoi ne pas mettre l'accent sur la formation de la main-d'oeuvre comme on a fait dans d'autres pays, surtout dans les pays scandinaves où, je pense, plus des deux tiers du montant sont alloués à la formation de la main-d'oeuvre? Ne pense-t-il pas que cela serait peut-être un meilleur endroit, pour le gouvernement, où placer son argent?

Deuxièmement, dans l'affirmative, comment peut-il reconcilier cela avec les dires de son leader qui a prétendu qu'il faut avoir un système de plus en plus centralisateur?

[*Traduction*]

M. Nault: Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre les observations de mon collègue. Tout d'abord, je souligne qu'essentiellement ce projet de loi retire aux Canadiens 2,5 milliards de dollars qu'ils utilisent normalement pour leurs dépenses. Or, je suis certain que, lorsqu'on parle des prestations d'assurance-chômage, pas un cent n'aboutit dans des comptes d'épargne. Cet argent retourne tout de suite dans l'économie.

On parle de sortir de la récession et de chercher à stimuler l'économie, et le gouvernement vient de faire une chose très intéressante. Il est allé chercher 2,5 milliards de dollars dans les poches des Canadiens. Même s'ils sont chômeurs, c'est de l'argent qu'ils dépensent.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement agit de cette façon. Si je considère le nombre de chômeurs, à mon avis c'est une façon de se dérober pour ne pas s'attaquer au véritable problème, à savoir que le gouvernement n'a pas de politique pour combattre le chômage.

Il y a un grand nombre de chômeurs au Canada. Le débat qu'on devrait nous proposer et que nous devrions avoir ce soir, consisterait à demander aux députés des suggestions pour remettre au travail ce 1,6 million de chômeurs. Je participerais avec joie à un débat d'urgence là-dessus, parce que notre pays en a besoin.

Au contraire, on nous presse d'adopter cette mesure parce que le gouvernement considère qu'il y a tant de Canadiens tricheurs, de lâcheurs qu'on doit mettre au pas parce qu'ils ne sont pas dignes de confiance. Comme députés de l'opposition, nous acquiescons au programme du gouvernement.

Nous consacrons notre temps à parler d'environ 2 000 personnes qui ont désespérément besoin des prestations d'assurance-chômage parce qu'elles ont quitté leur emploi pour diverses raisons, notamment le harcèlement sexuel, le manque de sécurité dans le milieu de travail ou les tensions qui s'y exercent, raisons difficiles à expliquer à la Commission d'assurance-chômage, à un conseil d'arbitrage ou tout autre organisme du genre. Or, nous devrions plutôt parler de création d'emplois. J'attends avec impatience le jour où nous pourrons discuter à la Chambre, alors qu'il n'y aura pas seulement quelques rares ministériels à nous écouter, et voir comment nous pourrions faire du Canada un endroit où tout le monde se sentirait un peu mieux.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Je cède la parole à l'honorable député de Laval-Est en lui demandant d'indiquer à la Présidence s'il veut utiliser tout son temps ou le partager avec un collègue.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député d'Abitibi et je vais prendre mes dix minutes. Je remercie le whip adjoint qui m'a aussi donné son temps de parole.

Alors, je voudrais tout d'abord dire au début que ces choses-là m'intéressent et que je veux en parler. Malheureusement, nous n'avons que dix minutes. Je veux aller tout de suite au but. Comme vous le savez, aujourd'hui, presque tous les bureaux des députés ont été envahis par des syndicats, des groupes qui, naturellement sans rendez-vous, sans appel, par surprise, ont envahi nos bureaux. Je trouve cela très malheureux de voir que des syndiqués, qui sont payés par les syndicats,—cela a été confirmé—qui ne sont pas des chômeurs, ont fait cela au détriment de plusieurs collègues et employés.

Je dois quand même faire une mise au point que chez moi, il y a eu des gens qui étaient extraordinaires, polis, gentils et puis d'une gentillesse surprenante avec mon personnel. Mais quand même, ils ont le contrôle de nos bureaux de circonscription et décident eux-mêmes à quelle heure ils arrivent et combien de temps ils vont rester. Je trouve cela vraiment déplorable.

La plus mauvaise des nouvelles, c'est qu'il y a eu de nos collègues ici, de ce côté-ci de la Chambre, chez qui il y a eu, croyez-le ou non, de la violence et des arrestations. Je trouve cela encore plus déplorable. C'est dans Ahuntsic, pour mieux vous situer. Je viens de parler avec les policiers et on m'a confirmé qu'il y a eu violence et arrestations. Je trouve cela dommage puisque ces gens-là à qui j'ai parlé moi-même aujourd'hui ont dit à mes assistants qu'ils sont repartis plus éclairés qu'à leur entrée.

Mais, certains de mes collègues n'ont peut-être pas eu la chance de parler ou d'expliquer, puisque ce matin il y avait un caucus où nous nous sommes réunis. Nous avons discuté pendant deux heures de tous les points et nous sommes en train de trouver des solutions les plus avantageuses possibles pour nos travailleurs. Il ne faut pas oublier que le gouvernement a un gros problème: c'est qu'il est aussi question de sous là-dedans.

Je dois vous dire que maintenant que nous sommes rendus à ce point, il y a même des menaces envers nos familles ainsi qu'à nos résidences personnelles. J'ai appelé et j'ai demandé à la Gendarmerie, qui semblait ne même pas être au courant de certaines choses, de faire son travail. Je dois vous avouer que si demain il n'y a pas de protection, que probablement je ne pourrai pas venir ici siéger. Avis aux intéressés! Car lorsque l'on touche à nos familles en ce qui a trait à un projet de loi, on vient de s'apercevoir que les députés n'appartiennent plus à la Chambre des communes. Ce sont des groupes qui dictent maintenant quoi faire au gouvernement. Cela est dommage. Je suis prêt à rencontrer ces gens, à n'importe quel moment, mais au moins à mes heures, sur rendez-vous.

J'ai aussi devant moi un article de journal où l'on voit qu'on se dirige vers des manifestations et encore vers de la violence. On fait des annonces où c'est complètement faux, et dans les cinq ou six minutes qu'il me reste, j'aimerais les analyser avec vous.

«Le projet de loi C-105, une des pires attaques faites à nos droits». C'est totalement faux, c'est une mesure pour protéger tous les travailleurs et tous les employeurs qui financent notre régime, vous et moi qui travaillons. Nos mesures les protègent contre les personnes qui choisissent de ne pas travailler. Les victimes du chômage vont continuer à bénéficier de notre régime d'assurance-chômage. Cela est garanti.

Deuxièmement, «les modifications accordent trop de pouvoirs aux employeurs», les «maudits» employeurs. Je l'entends et je l'entends. C'est devenu que les employeurs c'est tout de leur faute ce qui se passe. Pourtant, ils paient 4,25 $ à chaque fois qu'ils donnent 100 $ de paye, et l'employé paie 3 $. Comme ex-employeur, pendant 25 ans, j'ai donné moi-même des «bleus». Je trouve cela un peu dommage de voir que c'est toujours la faute de l'employeur. Encore une fois, cette annonce est fausse, monsieur le Président. Le projet de loi n'accorde aucun pouvoir aux employeurs. C'est faux! Lorsqu'il y a une demande de prestations, les agents de l'assurance-chômage accordent la même chance à l'employeur et au prestataire de fournir les renseignements voulus. L'agent

doit entendre les deux côtés, c'est-à-dire l'employeur et l'employé.

• (1850)

De plus—je n'ai pas entendu cela de l'autre côté et je suis sûr qu'ils ne le diront même pas, et certains le font volontairement—mais en plus, on accorde le bénéfice du doute au prestataire. Présentement, cela ne va pas bien à l'assurance-chômage. Ce n'est pas le projet de loi C-105 qui va régler tous les problèmes, il y en a déjà des problèmes. «Les patrons pourraient modifier d'une façon draconienne les conditions d'emploi des travailleurs», c'est ce qu'a dit le député de Notre-Dame-de-Grâce qui est ici depuis 25 ans, dans son discours démagogique. C'est faux! Il est faux de prétendre que les mesures auront cet effet. De telles circonstances sont déjà reconnues dans la jurisprudence comme étant des motifs valables si une personne quitte son emploi.

À tous ceux qui sont venus manifester dans nos bureaux—et je dois répéter que ceux qui sont venus chez moi ont été d'une gentillesse extraordinaire et même que je vais les rencontrer à nouveau lundi—donc, ceux-là ont dit être partis plus éclairés qu'ils ne l'étaient à leur arrivée. Probablement qu'ils vont venir me voir encore plus souvent. Il me fait plaisir de les rencontrer, en autant qu'il n'en vienne pas 200 à la fois, car nos bureaux ne peuvent en recevoir autant et cela dérange le personnel.

Il y en a un autre qui disait ceci, et je l'ai entendu toute la semaine: «Les patrons pourront congédier les militants syndicaux». C'est ce qui paraît dans l'annonce, parce que ce sont les militants syndicaux qui font les parades. C'est faux! Toute personne congédiée pour de tels motifs a droit à ses prestations d'assurance-chômage. Au sens de la Loi sur l'assurance-chômage, les activités syndicales ne constituent pas de la mauvaise conduite. C'est un droit acquis. C'est faux d'affirmer de telles choses. C'est dans l'annonce du journal, aujourd'hui, et je peux vous dire que c'est dans *Le Devoir*, en ce 3 février 1993: «Combattons le chômage, pas ses victimes». C'est de la provocation pure et simple.

Cinquième affaire qu'on y retrouve: «Les victimes de harcèlement—j'entends souvent cela—et les bas salariés ne pourront pas quitter leur emploi pour en trouver un meilleur». C'est faux! Toute victime de harcèlement sexuel aura droit à son assurance-chômage. Cette mesure protectrice a été mise en vigueur par notre gouvernement. Lorsqu'une personne quitte son emploi pour en prendre un meilleur, ce n'est pas un abandon volontaire.

À écouter mes collègues et tous les gens qui ont pris la parole depuis une semaine, on dirait que tous les patrons sont devenus des harceleurs sexuels. Je me pose des questions sur un patron qui a 2 000 employés; il doit avoir de l'ouvrage, lui! Le mot harcèlement sexuel, c'est devenu la seule affaire qu'ils peuvent sortir. Il y en avait avant et il va probablement y en avoir après l'adoption du projet de loi C-105. Tout ce qu'on espère, c'est qu'il y en ait de moins en moins et que les gens n'abusent pas de ces mots «harcèlement sexuel». Ce sont toujours les patrons. Imaginez-vous un patron qui a 2 000 employés, a-t-il le contrôle de tous ces petits papiers et de tous ces bleus. Il ne doit même pas connaître les employés. J'ai été patron pendant 25 ans, et je vous jure que souvent, j'ai fait des choses pour plaire à mes employés. Même si à certains moments, on était au bord de la ligne de la légalité de la loi qui avantageait souvent l'employé et non l'employeur. Mais, vous savez, parfois, il faut acheter la paix.

C'est vrai qu'il y a eu des abus. J'en ai connu dans ma vie. J'ai été employeur. Mais que voulez-vous, c'était la façon dont on agissait. Il y a des gens qui disent, comme le député de Winnipeg qui est parti: C'est une assurance. Ou bien ils vont dire: J'ai payé toute ma vie l'assurance-chômage, et même si je n'y ai pas droit, donnez-m'en pareil. C'est faux! Il faut vous assurer pour l'assurance-vie. Mais si vous vous suicidez, l'assurance ne vous paiera pas. C'est effrayant d'entendre des choses comme celles-là. Quand on dit: J'ai payé pendant 25 ans, maintenant, monsieur le député, j'ai été coupé à l'assurance-chômage; j'ai payé pendant 25 ans l'assurance contre le feu pour ma maison. Je n'ai pas passé au feu et je n'ai pas pu collecter l'assurance. J'ai demandé à mon assureur et il m'a dit: «Mets le feu et on te paiera». Mais il m'a également mis en garde en me disant: «Fais attention de ne pas de faire prendre.»

Monsieur le Président, je pense que le projet de loi est sensé, mais il s'agit de l'interpréter de la bonne façon et de ne pas s'énerver avec cela.

Et puis, le gouvernement a un problème: il perçoit 15 milliards mais il est obligé d'en payer 22. Alors, il y a là un problème. Et j'avertis les syndicats qui essaient de faire de la bouillie avec cela, de ne surtout pas menacer nos familles qui n'ont rien à voir là-dedans, nos épouses qui sont seules depuis sept ou huit jours, nos enfants qui sont vraiment sans défense. Je dis à ces gens-là: faites attention, ne traversez pas le seuil de ma porte au cas où. . . Je sais une chose: ma famille n'est pas responsable du projet de loi.

Les crédits

Le président suppléant (M. DeBlois): Cinq minutes de questions et commentaires. L'honorable député de Parkdale—High Park a la parole.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je félicite le député de Laval-Est non pas pour sa contribution au débat, mais plutôt pour le fait d'être un excellent employeur s'il a mis en pratique ce qu'il nous a dit. Voilà un employeur comme je les aime.

M. Alan Tonks, le président de la Communauté urbaine de Toronto se plaint du fait que sa ville souffre énormément sur le plan économique à cause des sommes importantes qu'elle doit consacrer à l'assistance sociale, que ce soit pour les réfugiés qui arrivent, ou les gens qui sont sans travail mais n'ont plus droit à l'assurance-chômage. On nous parle maintenant des raisons qui peuvent justifier la décision de quitter son emploi. Il y a des gens qui, à cause d'une période d'attente ou du fait qu'ils ne sont pas admissibles, devront vivre de quelque chose. On ne va pas les laisser mourir de faim.

Dans la région de Montréal, tout comme dans la région de Toronto, j'en suis persuadé, ces gens doivent avoir recours à l'assistance sociale. Le député pourrait-il me dire si les villes du Québec se plaignent elles aussi du fait que le gouvernement fédéral n'assume pas ses responsabilités et essaie de s'en décharger sur les municipalités tout en se donnant le beau rôle puisqu'il peut ainsi parler de l'efficacité du système?

M. Della Noce: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue. Je tiens à lui dire que le problème se pose dans toutes les villes du Québec. À certains endroits, la situation est pire et ce, pour de nombreuses autres raisons. J'ignore si on y assiste aux mêmes manifestations de la part des syndicats qui se sont emparés de cette question.

Les gens qui se sont présentés à mon bureau ce matin ont dit que l'on voulait tout contrôler. Les intéressés ont reçu l'ordre de rester sur place. J'ai demandé à ces gens qui ils représentaient et s'ils étaient chômeurs et ils m'ont répondu qu'ils représentaient tous les syndiqués de ma circonscription. Ils venaient d'une cinquantaine de milles au nord de ma circonscription, ce qui était quelque peu surprenant.

Qu'en est-il des gens qui ne travaillent pas et dont nous devrions nous occuper, demandaient-ils. Nous ne parlons pas des travailleurs. Ce sont eux qui doivent payer la note. C'est la même question que je pose aux élus municipaux. Bien entendu, le maire a bien des sujets de plainte; il ne préoccupe pas seulement de cette question. Les municipalités ont toujours besoin de plus d'argent et elles sont confrontées à leurs problèmes également.

Nous devons nous dire que le régime d'assurance-chômage ne sert pas à régler tous les problèmes. Nous percevons 15 milliards de dollars et nous avons besoin de 22 milliards. On voudrait nous faire accroître le déficit pour combler la différence. Cependant, ce n'est pas dans nos intentions. Nous n'allons pas payer la note même si certains problèmes se posent, car ils ne sont pas attribuables aux mesures que le gouvernement prend. Même lorsque la période était de 17 ou de 12 semaines, il y avait quand même des gens qui mouraient de faim. Ce que nous essayons de faire maintenant, c'est de dire aux gens que ce ne sont pas tous ceux qui vont quitter leur emploi qui seront pénalisés. Pas du tout.

Ce matin, à notre caucus, j'ai entendu beaucoup de bonnes nouvelles mais je ne peux pas en donner tous les détails, car nous ignorons ce qui pouvait être modifié. On ne donne jamais le bénéfice du doute à l'employeur, mais bien à l'autre partie, l'employé. Si l'employeur affirme que l'employé a quitté son emploi pour cause d'inconduite et que l'employé prétend pour sa part que c'est parce que l'employeur a changé son horaire de travail ou invoque d'autres raisons, je peux garantir à mon honorable collègue que je défendrais la cause de cette personne et qu'elle ne serait pas pénalisée, qu'elle ne mourrait pas de faim. D'un autre côté, je peux dire que j'en ai assez de me réveiller à 5 heures du matin. Beaucoup de gens et un grand nombre d'employeurs disent vouloir verser des cotisations d'assurance-chômage pour les gens qui en ont vraiment besoin. Ils affirment que cela représente 1 p. 100. C'est peut-être un peu plus, mais cela importe peu, c'est encore trop car mes employeurs disent verser 4,20 $. Combien en coûterait-il pour résoudre le problème? Je leur ai parlé de 8 $ et ils n'ont pas apprécié; nous allons geler les cotisations et nous devrons alors combler la différence.

• (1900)

En ville, c'est le même problème. Les employeurs en ont assez de payer des cotisations d'assurance-chômage à moins que les gens n'en aient vraiment besoin. Je suis d'accord pour qu'on verse des prestations aux gens qui crèvent vraiment de faim, qui ont besoin d'un emploi ou qui ont perdu leur emploi et ne l'ont pas quitté volontairement.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, pour commencer, j'aimerais faire suite aux propos désobligeants de la députée libérale de Hamilton-Est à mon endroit. D'habitude, je n'écoute pas les critiques des gens qui sont mal informés à mon endroit, mais ce soir je vais

ouvrir une petite parenthèse. Il est vrai que je ne suis pas ici pour éviter les critiques des Libéraux et des autres députés, mais je tiens à dire aux Canadiens et aux Canadiennes que je pardonne les propos de la députée libérale de Hamilton–Est. Pardon Seigneur pour les propos de madame, et éclairez–la pour qu'elle revienne dans le droit chemin. Pour moi, l'incident est clos.

Pour revenir à la motion libérale qui a été déposée à la toute dernière minute devant la Chambre, ce n'est pas une motion qui a été déposée il y a deux ou trois semaines, ou avant la période des Fêtes. C'est une motion libérale qui a été déposée, et je le dis aux Canadiens et aux Canadiennes, à minuit moins cinq hier soir, minuit moins cinq, pas minuit moins quart. La motion se lit ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, la politique du gouvernement de ne plus verser de prestations d'assurance–chômage aux travailleurs qui quittent leur emploi ou qui sont renvoyés est «trop sévère», [. . .].

Avant la période des Fêtes, quand le projet de loi C–105 a été déposé, j'ai entrepris dans mon bureau des consultations par téléphone. Je suis même allé rencontrer, avant les Fêtes, le 23 décembre, à Amos, des gens de la Boîte à Copains, des dames qui étaient inquiètes au sujet du projet de loi C–105. Avec mes attachés politiques de Senneterre, des attachés politiques de Val–d'Or et d'Amos, nous avons entrepris et nous avons reçu des appels téléphoniques, et ainsi de suite. Pendant la période des Fêtes, j'étais inquiet au sujet du projet de loi C–105. J'ai donc décidé de faire une tournée dans mon comté, plus exactement le 12 janvier 1993. . .

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je dois dire à mon honorable ami que je le connais depuis très longtemps, et il ne voudrait pas induire ni la Chambre ni la population canadienne en erreur. La motion à laquelle il se référait a été déposée exactement en vertu du Règlement. Elle était officielle hier soir, à 18 heures, comme le prévoit le Règlement. Peut–être que le député en a pris connaissance à minuit moins cinq hier soir, c'est toujours possible dans nos bureaux, mais le Règlement est bien spécifique: une motion a été annoncée par un ministre de la Couronne, selon le Règlement, au début de la semaine, en disant que mercredi, donc aujourd'hui, serait une journée désignée. Et, en vertu du Règlement, nous avions jusqu'à cinq heures hier soir pour préparer cette journée de l'opposition.

S'il y a eu surprise, c'est plutôt l'honorable ministre qui nous a donné. . . Mais cela aussi est dans le Règlement puisque, ayant suivi le Règlement, ce n'est que lundi que le ministre de la Couronne a annoncé qu'il y aurait une journée de l'opposition. Et nous avons hier soir, selon le Règlement, jusqu'à cinq heures, étudié la question que nous aimerions débattre. Et elle a été remise. Et je regarde les greffiers de la Chambre, les greffières, qui savent que cette motion a été déposée à 18 heures, selon le Règlement. Autrement, elle n'aurait pas été recevable. Donc, que l'on soit d'accord ou non sur votre discours, ça va, mais il ne faut pas induire les Canadiens en erreur.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis certain que le député a parfaitement raison. C'est un rappel au Règlement. Nous avons résolu la question et allons maintenant poursuivre le débat.

[*Français*]

M. Saint–Julien: J'ai pris bonne note de l'intervention de l'honorable député, qui a une très bonne expérience de la Chambre, et je prends bonne note aussi que cette motion a été déposée après les mois de décembre et de janvier, au début de février, le 1er février, deux mois plus tard. Pardon Seigneur pour le retard des Libéraux dans cette motion.

Comme je le disais, j'ai fait une consultation. Mais avant de la faire, j'ai dit aux médias, chez nous, comme aux syndicats et aux travailleurs, quelles étaient les questions concernant l'admissibilité aux prestations d'assurance–chômage. Je leur ai tout expliqué, sur plusieurs pages, tout le projet de loi et ce que le gouvernement disait. Je disais même, dans ce communiqué de presse du mois de janvier, aux travailleurs et aux travailleuses de chez nous, que le bilan de 1978 du ministre des Finances—le ministre des Finances de l'époque, l'actuel chef de l'opposition—avait réduit le taux des prestations d'assurance–chômage de 66 2/3 p. 100 des gains assurables à 60 p. 100. C'était une baisse de 6 2/3 p. 100. Il s'agissait, Canadiens et Canadiennes, d'une mesure très régressive parce qu'elle s'appliquait immédiatement à tous les prestataires de l'assurance–chômage à ce moment–là ainsi qu'aux nouveaux demandeurs.

J'expliquais aussi aux gens de chez nous les coûts de l'assurance–chômage, l'allégement des cotisations d'assurance–chômage pour les nouveaux emplois et qu'il fallait investir dans les ressources. Je parlais aussi des motifs valables de congédiement et de la réduction de 60 p. 100 à 57 p. 100. À la suite de la consultation que j'ai effectuée, je disais que je vérifiais toutes ces choses–là dans ma circonscription en poursuivant une tournée, soit à Amos, Malartic, Senneterre, Matagami, Joutel, Val–d'Or et Barraute. J'ai fait une tournée de plusieurs jours. J'ai écouté et j'ai rencontré des gens, des travailleurs, des chômeurs, des mères de famille, des gens de chez nous qui m'ont dit: «On aimerait que tu écrives au ministre et que tu lui dises ce qu'on veut dire à notre ministre».

J'aimerais vous faire part de certaines remarques venant de la population d'Abitibi: Que le gouvernement fédéral ne verse plus aucune somme à la Caisse d'assurance–chômage; que le gouvernement fédéral a déjà, en 1990, avec le projet de loi C–21, adopter des exclusions, à l'époque de une à six semaines, de sept à douze semaines; que d'abaisser le taux des prestations de

60 à 57 p. 100 du revenu admissible pénalisera fortement la classe moyenne et les faibles salariés; que des correctifs devront être apportés aux articles de la Partie IV du projet de loi; que ce sont les employeurs qui inscrivent les raisons de départ sur le relevé d'emploi, sans la participation des travailleurs et des travailleuses; que le gouvernement fédéral devra trouver une autre façon de pénaliser les abuseurs du système, soit par un système comme celui qu'on a instauré pour ceux et celles qui sont pris à conduire en état d'ébriété. Ce sont toutes des choses que les gens nous ont dites.

J'ai consulté les gens de chez nous. J'ai la plus grande circonscription des dix provinces du Canada. Je n'ai pas pris de vacances. J'ai été sur le terrain car je voulais écouter et on va écouter encore. On me disait aussi que le gouvernement fédéral aurait dû consulter la population avant de déposer le projet de loi C-105, que plusieurs employeurs profitent du fait qu'ils disposent d'une banque énorme de demandes d'emploi, vu le nombre de chômeurs, pour qu'à la moindre faute d'un employé, ils ne se gênent pas pour leur dire de prendre la porte. En fait, dans les régions éloignées, au nord de Matagami, souvent un contremaître peut intercepter un employé à la dernière minute et lui dire de faire tel travail avant qu'il ne quitte. Ce sont des choses que l'on voit. Dans le projet de loi C-105, il est question des cinq motifs valables. Nous avons appris ce matin de la bouche des attachés politiques du bureau d'Emploi et Immigration, qu'il y avait encore dans la jurisprudence existante pas moins de 40 autres motifs valables pour abandon volontaire.

Aujourd'hui, j'ai très bien lu la motion libérale qui a été déposée deux mois plus tard. Le Bloc québécois n'a même pas déposé une motion, pas plus que le NPD. Par contre, on les entend nous critiquer à la télévision, comme le député de l'autre côté de la rivière, qui vient ici une fois de temps à autre. Mais on ne l'a pas vu aujourd'hui, le député de Hull—Aylmer. On ne l'a pas vu se lever à la Chambre. Il était absent.

J'ai été mandaté par les gens de chez nous, les gens d'Abitibi, lesquels j'ai rencontrés et que j'ai écoutés. J'ai été mandaté dans le but de faire modifier le projet de loi C-105 autant pour les travailleurs, comme pour les employeurs et les chômeurs lors de la deuxième lecture, lors de l'étude au Comité législatif et lors de la troisième lecture, mais non pas pour une motion libérale qui a été déposée aux dernières heures de la journée hier. Je ne suis pas lié par une motion libérale, une motion d'opposition. Je vais vous dire pourquoi je m'abstiendrai, c'est parce que cette motion-là est fausse et démagogue. Ce soir, pour écouter les gens de chez nous en Abitibi, je vais m'abstenir de voter parce que j'attends la deuxième lecture, l'étude du comité législatif et la troisième lecture, au nom des gens d'Abitibi et non pas au nom du Parti libéral du Canada qui est absent de la circonscription d'Abitibi depuis huit ans.

• (1910)

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir pour poser une question au député d'Abitibi.

Avant de lui poser ma question, je voudrais lui rappeler que j'ai eu le plaisir de recevoir à mon bureau M. Paul Robert, le directeur provincial pour le métier de poseur d'acier d'armature à la FTQ Construction, en compagnie de membres du local 777 qui sont venus me faire part de leur opposition totale et complète à ce projet de loi du gouvernement qui est tout à fait injuste à l'endroit des travailleurs canadiens qui, malheureusement, tombent en chômage.

Or, j'ai bien informé M. Robert que le Parti libéral du Canada s'opposait à cette mesure et que lorsque le projet de loi serait présenté devant la Chambre, nous exprimerions, au nom des travailleurs du Québec et des travailleurs d'un peu partout à travers le Canada, notre objection et notre opposition à ce projet de loi. Nous allons voter contre la loi. Nous ne ferons pas comme certains députés conservateurs qui font des déclarations à l'effet que ce projet de loi est infâme, mais qui se sauvent afin de ne pas être présents au moment du vote.

D'ailleurs, je demande ceci au député d'Abitibi: Comment se fait-il qu'il essaie de faire croire à la population aujourd'hui que cette motion qui est devant nous est une motion qui n'a pas sa raison d'être? Il devrait très bien savoir que les partis d'opposition n'ont que quelques occasions très limitées pour faire valoir leur point de vue, lorsqu'il y a des journées d'opposition désignées par le gouvernement. C'est seulement lorsque le gouvernement nous permet de pouvoir décider de quoi nous allons parler en cette Chambre que nous pouvons le faire.

Or, je demande au député, qui est membre du gouvernement, qui détermine l'agenda et qui sait très bien que très souvent le gouvernement limite les discussions sur un projet de loi: Pourquoi ne nous permet-il pas de nous opposer avec véhémence à ce projet de loi? Aura-t-il le courage, au nom des travailleurs qui peuvent être affectés dans sa propre circonscription, de voter contre ce projet de loi et de nous appuyer ce soir en disant que cette motion qui blâme le gouvernement au sujet de ce projet de loi mérite non seulement l'attention de cette Chambre, mais elle mérite aussi l'appui de tous les députés, qu'ils soient de l'opposition ou du gouvernement, qui ont vraiment à coeur les intérêts des travailleurs qui peuvent,

à un moment quelconque de leur existence, devenir chômeurs?

M. Saint-Julien: Monsieur le Président, cela fait plusieurs années que je n'ai pas vu le député. Il me fait plaisir de le rencontrer ce soir.

J'aimerais dire, suite à la question du député, que dans la motion qui est débattue actuellement, ils ont oublié de dire que la politique du gouvernement était de ne plus verser de prestations d'assurance-chômage aux travailleurs qui quittent leur emploi ou qui sont renvoyés. Je me souviens, il y a quelques années, on a voté sur le projet de loi C-21. Il y a même des députés du Bloc québécois qui ont voté en faveur des motifs valables, lors du vote nº 104. Ils ont oublié de parler des motifs valables dans leur motion qui a été déposée plusieurs jours, plusieurs semaines après au Parlement.

Le député a une grande expérience. Dans les motifs valables, il y en a une liste de cinq; mais ils ont oublié d'en parler, de ces motifs valables. Ils disent à la population: Si vous quittez votre emploi, vous n'aurez plus d'assurance-chômage.

Je ne suis pas lié à une motion libérale. Je ne suis pas partisan de l'autre bord de la rue, je suis partisan de ce côté-ci. Mais il y a une chose que j'ai dite: Je vais surveiller la deuxième lecture, le comité législatif et la troisième lecture, au nom des gens d'Abitibi, et non pas au nom des gens du Parti libéral du Canada.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Le député a fait un discours de 10 minutes, suivi d'une période de cinq minutes réservée aux questions et aux observations.

Le député de Papineau a la parole pour une question de privilège.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, l'honorable député a commencé ses remarques en disant qu'il ne m'avait pas vu depuis très longtemps. Vous savez très bien qu'en cette Chambre on ne doit pas imputer des motifs aux députés qui parfois ont d'autres responsabilités qui les amènent en dehors de la Chambre des communes.

Je rappellerai à l'honorable député que j'ai siégé d'ailleurs en compagnie de son collègue qui est assis juste en arrière de lui, le député d'Outremont, pendant de nombreux mois à la Commission Bélanger-Campeau, et qu'ensuite j'ai siégé au sein de deux comités parlementaires, créés par son premier ministre, pour essayer de régler la question constitutionnelle, le Comité Beaudoin-Edwards et ensuite le Comité Beaudoin-Dobbie.

Or, je dis à l'honorable député. . .

Une voix: Il dit n'importe quoi!

M. Ouellet: . . .que cette remarque est tout à fait inappropriée et je pense que c'est un bel aliboron de la pire espèce.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que c'est suffisant. Le député d'Abitibi.

[*Français*]

M. Saint-Julien: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. Je respecte le député qui est là. Il me fait plaisir de le voir. Je m'excuse vraiment, lui qui est vraiment fâché, qui est d'une colère noire. Je me pardonne moi-même.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations ainsi qu'aux questions de privilège est maintenant terminée.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député de Nickel Belt.

Je suis heureux de pouvoir participer à ce débat et je tiens à dire que nous appuyons la motion de l'opposition. Je trouve malheureux que nous devions venir à la Chambre pour parler de l'assurance-chômage alors que nous devrions parler de programmes d'emploi. Cependant, le gouvernement s'en est pris aux femmes et aux personnes qui ont quitté leur emploi pour diverses raisons, et notre parti ne peut pas laisser passer ce genre de chose sans rien dire. Le gouvernement ne devrait même pas envisager d'adopter une telle politique à ce moment-ci. C'est déplorable.

Actuellement, le chômage est très élevé au Canada, et je suis scandalisé de voir que le gouvernement a décidé de faire souffrir encore davantage les chômeurs. En modifiant le régime d'assurance-chômage, le gouvernement essaie de blâmer les travailleurs qui s'arrachent le peu d'emplois disponibles en cette période de restructuration économique. Le gouvernement aurait plutôt dû concentrer ses efforts sur la création de nouveaux emplois permanents en investissant dans les ressources humaines

au moyen de la formation et du perfectionnement. Non seulement c'est injuste d'enlever aux gens le soutien financier auquel ils ont eux-mêmes contribué, mais cela alourdit aussi le fardeau de notre régime d'aide sociale déjà surchargé.

Il existe des moyens plus efficaces d'enrayer les abus en ce qui concerne l'assurance-chômage que cette modification générale qui causera plus de problèmes qu'elle n'en résout. Le gouvernement ne se rend peut-être pas compte que cette modification du régime d'assurance-chômage va à l'encontre du but recherché. Une telle politique fait clairement ressortir le manque de prévoyance des conservateurs pour ce qui est du développement économique. Les gens à qui on retire les prestations d'assurance-chômage auront un pouvoir d'achat réduit, paieront moins d'impôts, et beaucoup d'entre eux se tourneront probablement vers les services d'aide sociale offerts par l'État.

En quoi cela contribuera-t-il à bâtir l'avenir de notre pays? Comment cette mesure nous aidera-t-elle à économiser de l'argent et à réduire le déficit? C'est une stratégie très faible et transparente que de passer le fardeau aux provinces, qui doivent administrer les programmes d'aide sociale malgré la réduction des paiements de transfert fédéraux.

Je veux exposer à la Chambre aujourd'hui la situation qui existe dans la circonscription de Kootenay-Est, que je représente. Je suis certain que ce qui se passe dans ma circonscription est le reflet fidèle de ce qui se passe d'un bout à l'autre du pays.

• (1920)

Depuis que j'ai été élu en 1988, mon bureau de circonscription a recueilli 800 plaintes à propos du régime d'assurance-chômage. Un tel chiffre montre bien la gravité des problèmes à cet égard. Je vais vous en donner quelques exemples. Ces centaines d'électeurs ont eu besoin de demander à leur député de les aider dans leurs relations avec le Régime d'assurance-chômage à cause de grands retards dans le simple traitement de leur demande de prestations.

Il a fallu jusqu'à 12 semaines pour en traiter certaines. Dans d'autres cas, les fonctionnaires ont demandé la même information à maintes reprises. Tout le monde à la Chambre sait qu'il y a déjà une surcharge de travail dans l'administration de l'assurance-chômage. Ce dernier changement n'aura pour effet que d'accroître encore davantage le nombre des appels, et les chômeurs devront attendre plus longtemps pour savoir à quoi s'en tenir. Davantage de stress et de confusion, c'est bien la dernière chose dont les Canadiens aient besoin à l'heure actuelle.

J'ai demandé maintes fois au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'accroître les effectifs du centre de main-d'oeuvre de ma circonscription afin de traiter les dossiers en constante augmentation. Le ministre n'a cependant rien fait et la situation empire de jour en jour à mesure que de plus en plus de gens se trouvent en chômage.

On a même supprimé le numéro sans frais de sorte que les gens qui habitent à 500 kilomètres du centre de main-d'oeuvre ne peuvent même plus téléphoner pour obtenir l'information nécessaire. On a réduit les services au comptoir. Si l'on ajoute en plus ce genre de complications bureaucratiques, cela va créer encore plus de retards pour ceux qui ont droit à leurs prestations d'assurance-chômage.

La région de la vallée de la rivière Elk, dans ma circonscription, connaît une crise économique depuis neuf mois. Une restructuration radicale des charbonnages y a réduit des centaines de travailleurs au chômage. La Cour suprême de la Colombie-Britannique a interdit à une entreprise de rouvrir sa mine parce qu'elle avait fait faillite. Lorsque les travailleurs ont demandé des prestations de chômage, le gouvernement fédéral a décidé qu'ils n'y avaient pas droit. Enfin, quelques mois plus tard, lorsque la société a été dissoute, les travailleurs ont eu droit aux prestations.

Ces travailleurs ont alors fait appel pour récupérer les prestations perdues à partir du moment où la société s'était placée sous la protection de la Loi sur la faillite. Plusieurs mois ont passé, les travailleurs ont remporté la première manche, mais il faudra attendre encore avant que le cas ne soit définitivement réglé, parce que le gouvernement va rejeter cet appel.

Le gouvernement a dépêché ses plus hauts représentants de Vancouver dans la région. Un millier de travailleurs ont perdu des prestations pendant plus de deux mois et demi et ils ont obtenu une décision unanime confirmant leurs droits à ces prestations. Je vois le député de Macleod se lever. Sa circonscription est voisine de la mienne et 300 de ces travailleurs y habitent. J'ai signifié mon accord à la ministre d'État lorsqu'elle a dit que les prestations seraient accordées.

Je demande au député pourquoi il représente ces 300 travailleurs. Ces travailleurs se font saisir leur maison. Ils ont perdu leur emploi, leur rémunération de vacances et leurs indemnités de départ, et l'usine a fait faillite. L'acheteur de l'usine dit qu'il ne va même pas reprendre une partie de ces travailleurs. Il recrute de nouveaux employés en Alberta alors qu'il y a sur place un millier de travailleurs sans assurance-chômage.

On a prétendu que ce n'était pas une faillite. Les tribunaux ont dit que c'en était une. J'ai écrit au ministre chargé de l'assurance-chômage pour lui expliquer que les travailleurs avaient droit aux prestations, mais il a répon-

du qu'ils n'étaient pas admissibles. Il a fallu attendre du 24 mai au 25 août pour que, enfin, on décide que les travailleurs avaient droit aux prestations. Ils ont fait appel et ils ont appris que la décision en leur faveur avait été unanime. Mais voici que le gouvernement en appelle de cette décision.

La ministre d'État dit à la Chambre que les travailleurs auront droit au bénéfice du doute. Je dois vous dire, ainsi qu'au député de Macleod, que les 300 travailleurs de cette circonscription n'ont pas l'impression d'avoir eu droit au bénéfice du doute. En proposant ce projet de loi pour régler le cas de peut-être 1 p. 100 des chômeurs qui exploitent le système, vous condamnez le régime d'assurance-chômage à la stagnation, parce que tous les chômeurs consulteront les fonctionnaires pour savoir s'ils ont droit aux prestations. Que les députés se le tiennent pour dit, de plus en plus de chômeurs se présenteront à leur bureau pour demander de l'aide à cause des retards qui s'accumuleront.

C'est inadmissible. Les Canadiens ont besoin d'un gouvernement qui comprend que la meilleure façon d'accroître la productivité et la compétitivité est de leur garantir la sécurité et non pas d'éroder les programmes de soutien. J'exhorte le gouvernement à reconsidérer sa position et à retirer cette mesure mal conçue.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député du Nouveau Parti démocratique et il lance avec beaucoup d'ampleur et de passion que nous, du gouvernement, sommes en train de mettre le système d'assurance-chômage en faillite. Mais c'est effectivement le contraire. En regardant les chiffres, si on ne prend pas les mesures que l'on prend présentement, la caisse d'assurance-chômage sera déficitaire de 8,5 milliards. Et en prenant ces mesures, on réduit le déficit de la caisse d'assurance-chômage à 7,5 milliards. Mais c'est justement pour éviter que le système d'assurance-chômage soit en faillite que l'on prend ce genre de mesures.

Il est très facile pour l'opposition de se lever ici, parce qu'en parlant de faillite, il faut regarder ce que le gouvernement néo-démocrate est en train de faire en Ontario. Je pense qu'il est en train de donner l'exemple d'une province qui s'en va carrément en faillite. Alors on regarde les mesures qui sont prises ce soir par le gouvernement NPD, en Ontario, et on voit à un moment donné que ce n'est pas tellement différent, car lorsqu'on est au pouvoir, il faut prendre des décisions, il faut prendre des responsabilités. À ce moment-là, c'est facile de venir ici et de dire que nos mesures ne sont pas bonnes, qu'il faut voter contre le projet de loi C-105.

De plus, il ne faut pas oublier que le projet de loi C-105 gèle aussi les salaires des députés et des fonctionnaires. Ma question est très simple: À partir du moment où le député se lève à la Chambre et dit que c'est inacceptable, l'autre solution qui existait était d'augmenter de 20, 30 ou 40 p. 100 l'ensemble des cotisations payées par ceux qui travaillent et par les employeurs, présentement. C'est facile de se présenter à la Chambre des communes, devant la population canadienne, et de décrier tout ce que le gouvernement fait. Mais qu'est-ce que vous, membres du Parlement, du Nouveau Parti démocratique, proposez pour régler la situation? Parce qu'il y a une situation à régler présentement. Et de cela, vous n'en parlez jamais. Le député n'en parle jamais. Il ne parle jamais du déficit de la caisse d'assurance-chômage. Mais c'est évident que le gouvernement de ce côté-ci de la Chambre ne fera jamais ce que les Libéraux ont fait à l'époque, c'est-à-dire laisser aller le déficit de la caisse d'assurance-chômage.

[*Traduction*]

M. Parker: Monsieur le Président, le député se rend sûrement compte que les chômeurs qui ne pourront toucher de prestations d'assurance-chômage demanderont de l'aide aux administrations municipales et provinciales. Ils ont payé pour ce programme. Les travailleurs dont je parle ont payé des cotisations d'assurance-chômage pendant 10 ou 12 ans sans jamais toucher de prestations. Aujourd'hui, c'est à leur tour de recevoir des prestations.

M. Robitaille: Proposez-nous une solution.

M. Parker: Je vais vous dire à quoi se résume la solution. Lorsque votre gouvernement a adopté le projet de loi C-21, il s'est retiré du programme d'assurance-chômage et en a confié le fardeau aux travailleurs et aux employeurs. C'est ainsi que vous vous retrouvez à l'origine du déficit. Il n'avait pas le droit d'obliger les municipalités et les provinces à verser des prestations d'aide sociale et à s'acquitter ainsi des responsabilités du programme d'assurance-chômage qui est censé être un programme de soutien de revenu. Nous devrions créer des emplois pour les travailleurs, pas du chômage.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Reprise du débat. C'est la seconde moitié de la période de vingt minutes.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je suis arrivé à la Chambre en même temps que vous, en 1972, et je suis convaincu que vous vous en

souvenez. Il est très important d'avoir une perspective historique de l'assurance-chômage.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais simplement préciser au député que je suis arrivé en 1968. Mais passons.

• (1930)

M. Rodriguez: Je vous remercie de cette correction, monsieur le Président, mais comme vous étiez ici quand je suis arrivé, vous vous souvenez sûrement très bien de l'année 1971. Vous vous rappellerez que les libéraux étaient au pouvoir et que vous siégiez du même côté—j'en suis tout à fait sûr—où je me trouve maintenant. Bryce Mackasey était ministre de l'Emploi et de l'Immigration et il était responsable de la Loi sur l'assurance-chômage. Vous en souvenez-vous?

Il était là aux premiers rangs, le bras droit de Pierre Elliott Trudeau, lorsqu'il a présenté, en 1971, un programme d'assurance-chômage universel, amélioré, des plus complets. Il a étendu l'assujettissement aux forces armées et aux enseignants, deux groupes qui n'étaient pas visés auparavant. Il a aussi inclus d'autres avantages sociaux au régime de l'assurance-chômage.

C'est ainsi que nous avons eu les prestations de maternité, les prestations de maladie. De plus, le programme était financé par les employeurs, les employés et le gouvernement.

En vertu de la loi de 1971, le gouvernement s'engageait à assumer les coûts de l'assurance-chômage lorsque le taux de chômage dépassait 4 p. 100.

En d'autres termes, un taux de chômage de 4 p. 100 était considéré comme le plein emploi à l'époque et le gouvernement prenait charge des coûts dès que le taux de chômage dépassait 4 p. 100. Le député de Gander s'en souvient fort bien.

Nous avions un régime d'assurance-chômage très généreux probablement le plus généreux de tous les régimes d'assurance-chômage du monde.

Les libéraux ont été au pouvoir de 1972 à 1974 et de 1974 à 1979.

M. Marchi: Et nous allons reprendre le pouvoir!

M. Rodriguez: C'est justement ce qui me fait peur, et très peur!

C'est le chant du cygne d'une équipe à moitié morte. Ce ne sont pas eux qui m'inquiètent. Ce sont les libéraux qui m'inquiètent à cause de ce qu'ils ont fait au programme d'assurance-chômage.

J'ai suivi le débat sur cette motion qui dit que la mesure du gouvernement est trop sévère, trop draconienne et ainsi de suite. Je tiens à placer les faits dans leur contexte historique, car tout ce qui se produit actuellement ne sort pas de nulle part. En effet, lorsque le taux de chômage a grimpé à 6 p. 100, on a apporté toute une série de modifications à la loi. On a retiré ce portefeuille à Bryce Mackasey pour lui confier celui des postes. Comme le taux de chômage frôlait les 6 p. 100, les libéraux ont adopté une modification prévoyant que le gouvernement s'engageait à assumer les coûts de l'assurance-chômage si le taux de chômage excédait les 6 p. 100. Quand le taux de chômage a dépassé les 6 p. 100, les libéraux ont adopté une autre modification à la loi de sorte qu'au lieu d'exiger huit semaines de travail donnant droit aux prestations, ils ont introduit la norme d'admissibilité variable entre 10 à 14.

Le député de Gander s'en souvient très bien. Il était ici quand on a soulevé l'argument que le gouvernement pénalisait ainsi les Canadiens qui vivent dans des villes dont l'économie repose sur une seule industrie ou dans des régions économiquement défavorisées.

En 1978, les libéraux ont nommé Bud Cullen au poste de ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il était donc responsable de la caisse d'assurance-chômage. C'est alors qu'ils ont commencé à faire des compressions dans le programme, et je veux que les Canadiens qui nous écoutent comprennent bien cela.

Les libéraux ont beau dire et ont beau faire, les Canadiens doivent savoir qu'ils sont passés maîtres dans l'art de réduire la caisse de l'assurance-chômage. Ces libéraux étaient tout aussi cruels à l'égard des chômeurs, à l'époque, que ces conservateurs le sont aujourd'hui.

Qu'a instauré Bud Cullen? C'est lui qui a instauré le changement réduisant le taux des prestations de 66 2/3 p. 100 à 60 p. 100. Le taux est passé de 66 2/3 à 60 p. 100. Les conservateurs, de ce côté-là, ne l'ont réduit que de 3 p. 100. Les libéraux l'ont réduit de pas moins de 6 p. 100.

Je suis heureux que le député de Notre-Dame-de-Grâce soit ici, car lui et moi étions porte-parole pour l'opposition en matière d'assurance-chômage en 1984, 1985 et 1986. Les idées de réduction des prestations d'assurance-chômage n'ont pas toutes vu le jour avec les conservateurs et M. Forget. Elles ont vu le jour de ce côté-ci. Une fois que Bryce Mackasey eut quitté le portefeuille, les libéraux ont commencé à sabrer le programme d'assurance-chômage. Puis, ils ont amené Bud Cullen. Il a réellement apporté les changements à la Loi sur l'assurance-chômage. Il a réduit le taux des prestations

de 66 2/3 à 60 p. 100. Puis, il a exigé des normes d'admissibilité plus élevées. Toute personne qui n'avait pas accumulé 14 semaines d'emploi assurable au cours de l'année précédant la période de référence devait désormais en accumuler 20. Nous nous souviendrons de ces 20 semaines.

Je dois m'assurer que les gens comprennent que les libéraux ne vont rien rétablir dans le programme d'assurance-chômage. Que cela soit parfaitement compris.

Le whip du Parti libéral me regarde, et je lui dis: «Je sais que vous voulez remporter les élections et que vous êtes prêts à dire et à faire n'importe quoi pour cela.» Nous l'avons vu avec la TPS: «Ne m'appelez pas maintenant, appelez-moi après les élections.» Les libéraux veulent imposer une taxe sur les aliments. Nous devons les montrer sous leur vrai jour. Des caméléons, voilà ce qu'ils sont. Ce sont les libéraux qui ont commencé à sabrer le programme d'assurance-chômage.

Un réitérant devait désormais travailler pendant le nombre de semaines prévues dans la norme variable d'admissibilité, plus une semaine pour chaque semaine pendant laquelle il recevait des prestations, jusqu'à concurrence de six semaines. Ils ont réglé le cas des réitérants et maintenant ils se battent la poitrine et plaisantent au sujet de leur tentative d'enlever les prestations aux travailleurs qui quittent volontairement. En fait, ce sont les libéraux qui ont commencé a saccager l'assurance-chômage.

Je m'adresse à ceux qui nous regardent ce soir et je leur dis: Vous voyez, ce sont eux les maîtres. Dirigez les caméras sur eux, exposons-les pour ce qu'ils sont. En 1978-1979, avec Bud Cullen ils ont fait toute une série de changements radicaux. Je me souviens qu'avec le député de Gander nous nous sommes battus au coude à coude, jusque dans nos derniers retranchements. Nous avons combattu ces changements. Les conservateurs qui étaient membres du comité étaient d'accord. Leur opposition était une approbation tacite. Nous avons été les seuls à nous battre.

Je suis ici à discuter d'une motion présentée par le whip de l'opposition qui condamne les conservateurs pour tout ce qu'ils ont fait. Si vous regardez tous les discours que j'ai faits à cette époque, monsieur le Président, vous verrez que je disais en 1978 que les changements apportés par les libéraux étaient trop sévères. J'ai dit qu'ils étaient trop draconiens. J'ai dit qu'ils plaçaient les gens dans une situation désespérée. J'ai dit que c'était injuste. J'ai dit que c'étaient extrémiste et que c'étaient les libéraux réactionnaires qui prenaient ascendant sur le parti, ce que le peuple canadien ne peut accepter.

J'ai dit tout cela des modifications apportées par les libéraux à la Loi sur l'assurance-chômage en 1978. Ils ont du culot. Comment peuvent-ils se regarder dans le miroir?

Monsieur le Président, je propose:

> Que la motion soit amendée en ajoutant, après les mots «qui sont renvoyés est», les mots suivants: «un abandon du principe qui veut que l'assurance-chômage soit un programme d'assurance et donc est»

• (1940)

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence n'a rien contre cet amendement.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer à mes collègues qu'hier, un député néo-démocrate nous a demandé si nous allions modifier cette mesure législative quand nous serions au pouvoir.

Aujourd'hui, étant donné l'enthousiasme du député qui vient de prendre la parole et qui a admis que les libéraux formeront probablement le prochain gouvernement, j'en déduis que les néo-démocrates s'avouent vaincus. J'aimerais que tout le monde en prenne note.

Mon collègue pourrait-il commenter ceci? Il me semble que la dernière fois que j'ai examiné la politique des néo-démocrates en matière de frais de scolarité, ceux-ci disaient que de tels frais ne devraient pas exister en Ontario. Mon collègue pourrait-il me dire ce qu'a fait le premier ministre Rae aux étudiants? Pourrait-il me rappeler. . .

M. Whittaker: J'invoque le Règlement.

M. Duhamel: Non, non, je ne fais que poser quelques questions. Calmez-vous.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Whittaker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Saint-Boniface a soulevé un point qui, d'après moi, n'avait pas grand-chose à voir avec l'assurance-chômage, et je me demandais bien où il voulait en venir.

Le président suppléant (M. Paproski): Il allait nous le dire, j'en suis certain.

M. Duhamel: Vous avez tout à fait raison, monsieur le Président. Mon raisonnement est juste. Peut-être n'a-t-il pas compris, mais j'allais en venir au fait.

Je me demandais si mon collègue voudrait bien nous dire ce que les premiers ministres Harcourt et Romanow ont fait en ce qui concerne les hôpitaux, les collèges et les universités.

Après avoir pris le temps de répondre aux questions très sérieuses que j'ai posées au sujet de la performance des gouvernements néo-démocrates actuellement au pouvoir et nous avoir fait grâce de toutes les sornettes, pourrait-il me dire s'il pense que le gouvernement tiendra compte de certains des conseils que son parti et le mien lui ont donnés à propos des prestations d'assurance-chômage dans le cas des travailleurs qui en ont besoin? J'espère qu'il me donnera une réponse sérieuse.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je sais que c'est la manière dont procèdent les vieux partis: ils posent une question, ils y répondent à votre place et ils vous disent que vous avez tort.

Je vais répondre à sa question. Il l'a fait précéder par des observations sur les sondages et sur le fait qu'ils leur sont favorables. Voilà bien l'arrogance des libéraux! Je veux que vous sachiez qu'après mon discours de ce soir votre popularité va baisser dans les sondages.

Une voix: Quoi?

M. Rodriguez: Votre popularité va baisser. Bon, il me pose une question sur les frais de scolarité. Je vais l'exprimer en ces termes. Je suis le député fédéral de Nickel Belt. Nous sommes au Parlement fédéral. Les libéraux ont siégé en face. Ils ont eu le pouvoir pendant la plus grande partie des 25 dernières années. Maintenant ils sont ici et les conservateurs sont en face. Quand nous arriverons au pouvoir, si nous commettons leurs erreurs, alors nous mériterons d'être critiqués. En attendant, je ne veux pas qu'ils brouillent les pistes.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 19 h 45, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer des travaux des crédits, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote No 402*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Breaugh	Brewin
Butland	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Chrétien	Clancy
Comuzzi	Copps
Crawford	de Jong
Dingwall	Dionne
Duceppe	Duhamel
Edmonston	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gérin	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Karpoff
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Plamondon	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Samson
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)

Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Wappel
Wood
Speller
Stupich
Tobin
Venne
Walker
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—122

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Monteith
Mulroney
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McKnight
Mitges
Moore
Nicholson
Paproski
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—139
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Cooper
Fretz
Gauthier
Parent
Darling
Friesen
Milliken
Vanclief

• (2020)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

Le prochain vote porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 403*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Clancy
Copps
de Jong
Dionne
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harb
Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bellemare
Berger
Black
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duceppe
Edmonston
Finestone
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gérin
Guarnieri
Harvard

Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Proud
Rideout
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Venne
Walker
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—123

Heap
Hovdebo
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parker
Phinney
Plamondon
Prud'homme
Riis
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Wappel
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle

Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McKnight
Mitges
Moore
Nicholson
Paproski
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—138

MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Monteith
Mulroney
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Cooper
Fretz
Gauthier
Parent

Darling
Friesen
Milliken
Vanclief

• (2030)

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape du rapport du projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

* * *

LOI Nº 2 DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 2 février, du projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, dont un comité législatif a fait rapport sans amendement, ainsi que des motions nos 1, 2, 3 et 4.

M. le Président: Le vote porte sur la motion nº 1. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera aussi aux motions nos 2, 3 et 4.

(La motion mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 404)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duceppe
Edmonston
Finestone
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gérin
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parker
Phinney
Plamondon
Prud'homme
Riis
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Wappel
Wood
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
de Jong
Dionne
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Proud
Rideout
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Venne
Walker
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—120

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Monteith
Mulroney
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—140
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McKnight
Mitges
Moore
Nicholson
Paproski
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Cooper
Fretz
Gauthier
Parent
Darling
Friesen
Milliken
Vanclief

• (2040)

M. le Président: Je déclare la motion nº 1 rejetée et, par conséquent, les motions nºs 2, 3 et 4 sont elles aussi rejetées.

Les crédits

M. Edwards: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous constaterez que la Chambre est disposée à appliquer à l'inverse le résultat du vote à la motion principale.

M. le Président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 405)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bosley
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
O'Kurley
Paproski
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—140

CONTRE

Députés

Althouse
Anawak
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Berger
Bevilacqua
Black
Blackburn (Brant)
Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria
Breaugh
Brewin
Butland
Caccia
Campbell (South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dingwall
Dionne
Duceppe
Duhamel
Edmonston
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gérin
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
MacLellan
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Plamondon
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robinson
Rocheleau
Rodriguez
Rompkey
Samson
Simmons
Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Tremblay (Rosemont)
Venne
Volpe
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—120

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Cooper	Darling
Fretz	Friesen
Gauthier	Milliken
Parent	Vanclief

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 37 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE FINANCEMENT À TROIS NIVEAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 novembre 1992, de la motion de M. Benjamin (p. 13363).

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux de parler à cette heure tardive de la motion du député de Regina—Lumsden à propos de développement d'infrastructures. Je rappelle à la Chambre la teneur de la motion, et je cite: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait établir, de concert avec les gouvernements provinciaux, un programme à trois niveaux pour financer l'amélioration des infrastrutures, notamment l'accroissement de la capacité des usines de traitement des eaux usées, la réfection des routes et des ponts et la construction d'interactions ferroviaires à niveaux différents.

Cette idée d'un programme à trois niveaux pour financer l'amélioration des infrastructures municipales a déjà été avancée par les libéraux. En effet, lors des dernières élections, notre ancien chef, le très honorable John Turner, avait engagé notre parti à établir un programme quinquennal de 5 milliards de dollars pour financer, de concert avec les gouvernements municipaux et provinciaux, la réfection des routes, l'amélioration des systèmes d'égout et des conduites d'eau principales ainsi que l'installation de matériel anti-pollution un peu partout dans les villes, grandes et petites, du Canada.

Cette promesse a été faite à la Fédération canadienne des municipalités lors d'un discours prononcé en 1986 et constituait la réponse des libéraux à la préoccupation grandissante des représentants de nos villes et comtés devant la vétusté de nos infrastructures municipales.

D'un bout à l'autre du Canada, l'état de nos systèmes d'égout, de nos conduites d'eau principales, de nos ponts et de notre matériel anti-pollution laissaient grandement à désirer. Par exemple, une étude effectuée par la Fédération canadienne des municipalités a révélé qu'en 1985, l'âge moyen des installations était de vingt ans pour les routes et les ponts, de près de trente ans pour les conduites principales et les égouts, d'environ vingt ans pour les égouts pluviaux, de vingt ans pour les usines d'épuration des eaux et de treize ans dans le cas des usines de traitement des eaux usées. Les municipalités étaient de toute évidence incapables de supporter le fardeau croissant qui devait être financé par les contribuables.

Avant les dernières élections, notre parti s'est engagé à travailler avec les provinces et les municipalités afin d'apporter les améliorations nécessaires au Canada. Depuis, nous avons continué de perfectionner notre programme. De fait, après les élections notre parti a constitué un groupe de travail national libéral sur l'infrastructure, présidé par mes collègues, le député d'Ottawa-Centre et le député de Nepean. Mes deux collègues ont travaillé très fort à la production d'un rapport; ils sont allés partout au Canada, et notamment dans ma circonscription de Cap-Breton Highlands—Canso, pour recueillir directement le point de vue des édiles municipaux sur les investissements requis dans les infrastructures. Leur rapport contient une longue liste de projets dont le pays a un urgent besoin.

La semaine dernière encore, le chef de notre parti a renouvelé, dans un discours qu'il prononcait à l'Université d'Ottawa mercredi, l'engagement du Parti libéral de commencer en tant que gouvernement, durant les années 90, à corriger certaines des erreurs grossières commises par les conservateurs durant les années 80. L'une de ces lacunes est la négligence à l'endroit de l'infrastructure nationale. Le gouvernement a toujours refusé de reconnaître cette importante responsabilité et de profiter de cette occasion pour contribuer à créer des emplois en cette période de récession.

• (2050)

Le ministre des Transports me chahute beaucoup, mais s'il faisait son travail, nous n'assisterions pas aujourd'hui au Canada à une pareille détérioration de nos infrastructures aérienne et ferroviaire.

Les gens d'en face rient, mais ils ne riront pas les derniers, car les élections sont pour bientôt. Ils riront, mais pas ici, à la Chambre des communes, car beaucoup

sinon la plupart d'entre eux vont alors subir les conséquences de leur négligence.

M. Corbeil: Nous avons entendu cela deux fois déjà.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Je vous assure que vous l'entendrez cette fois-ci.

M. Corbeil: Avec le même résultat.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Nous verrons.

Nous savons que la modernisation de l'infrastructure nationale ne sera pas bon marché. Elle constitue un important programme d'investissement. Il y a quelques années, la Fédération canadienne des municipalités en estimait le coût à quelque 20 milliards de dollars. Je ne sais pas ce qu'elle coûterait aujourd'hui, mais ce serait manifestement très cher.

Il en coûterait aussi très cher de ne pas exécuter ces travaux, car il faudra s'y résoudre tôt ou tard. Je tiens à vous faire remarquer que, compte tenu du coût important de ce programme, on a tendance à en reporter sans cesse la réalisation. Nous devrions plutôt voir toutes les occasions qui se cachent derrière la solution de nos problèmes d'infrastructures et toutes les possibilités de création d'emplois, mais aussi d'une toute nouvelle industrie au Canada.

L'un des penseurs les plus en vue dans le domaine de la gestion aux États-Unis, M. Peter Drucker, qui écrit des essais sur la gestion depuis de nombreuses années, a récemment déclaré que l'industrie de l'avenir, l'industrie qui constituera le moteur de la croissance au cours des années 1990 et au XXI^{e} siècle, ce sera celle qui se chargera de la reconstruction des infrastructures déjà en place—infrastructures de communications et de transport et infrastructures environnementales—non seulement au Canada, mais dans tous les autres pays du monde. Voilà quelle sera l'industrie du futur.

The Canadian Business de décembre dernier présentait un article-couverture très intéressant sur: «Les infrastructures—Tous les chemins du monde mèneront droit au Canada». Dans cet article, on citait les milliards, que dis-je, les centaines de milliards de dollars d'investissements possibles qui, dans le monde entier, attendent les compagnies suffisamment entreprenantes pour relever le défi et réparer les infrastructures existantes.

Laissez-moi vous donner certaines des possibilités d'investissements qui existent à l'heure actuelle. À Taiwan, par exemple, le gouvernement va dépenser 300 milliards de dollars au cours des six prochaines années. En Allemagne, 340 milliards de dollars américains vont être consacrés à l'infrastructure. En Asie de l'Est, c'est la même histoire. Les États-Unis, dont les routes et le réseau de communications sont dans un piteux état, ont l'intention de consacrer des centaines de milliards de dollars à leur infrastructure. Tous ces marchés étaient clairement identifiés dans cet article.

C'est une occasion unique pour le Canada. Si le gouvernement la saisissait et qu'il préparait le Canada à en profiter, nous pourrions relever le défi de la création d'emplois, investir dans l'avenir et développer une nouvelle technologie. Voilà ce que nous devrions faire au lieu de tout critiquer comme le fait notre ministre des Transports en face.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, la planète est notre demeure. Elle nous abrite, nous nourrit et assure notre sécurité. C'est un vaste entrepôt qui renferme des choses d'une grande diversité et la vie de l'homme, sa survie même y est liée à celle de la faune et de la flore.

Le Sommet de la terre cherchait à protéger cette demeure grâce à des traités sur l'atmosphère et la biodiversité. Le nouveau défi consiste à trouver des façons de vivre ensemble dans cette maison commune, à trouver abri et protection à l'intérieur de villes en conciliant d'une part les valeurs traditionnelles de la campagne comme la pureté de l'air et de l'eau et les grands espaces, et d'autre part les besoins en matière de productivité et de transport afin de parvenir à un développement durable et à une certaine qualité de vie.

Plus rapidement que jamais, le monde s'urbanise. D'ici à la fin de la présente décennie, on s'attend à ce que plus de gens vivent dans des villes ou autour que dans les régions rurales. En fait, au Canada, la proportion est déjà de 80 p. 100 à l'heure actuelle. L'explosion démographique et un flot d'immigration en provenance de la campagne créent des villes qui éclipsent de loin les capitales d'un monde passé.

D'ici au tournant du siècle, on s'attend à ce qu'il y ait 21 mégalopoles ayant des populations de 10 millions ou plus dans le monde. Il faut que tous les pays industrialisés et en voie de développement gardent cela à l'esprit et qu'on adapte dans le monde entier les infrastructures afin de répondre aux besoins croissants de la population mondiale qui se regroupe de plus en plus rapidement dans les grandes villes du monde.

La motion porte sur deux points fondamentaux. Il s'agit d'une part de l'infrastructure et d'autre part, de la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Une infrastructure exige des structures convenables. Avant de pouvoir bâtir des infrastructures, il faut pouvoir compter sur les structures de base voulues dont la prochaine génération ne pourra pas profiter au siècle

prochain, si nous continuons de vivre comme nous le faisons.

Avant de consacrer davantage d'argent aux infrastructures et d'élaborer d'autres idées, nous devons être conscients du fait que ce n'est pas simplement un problème national, mais bien international et qu'en fait, nous devons aborder ces problèmes et y trouver des solutions en fonction de la réalité mondiale.

Les vieilles structures créées en 1867 pour servir une nation rurale sont dépassées et désuètes et ces structures doivent servir maintenant non pas à unir les régions du pays grâce à un réseau de transport, mais plutôt à relier nos principales mégalopoles au monde entier, chacune d'entre elles jouant le rôle d'un terminal dans tout le système en question.

Nous devons donc collaborer avec les Nations Unies ainsi qu'avec d'autres gouvernements nationaux pour trouver des solutions. Cette nouvelle réalité a été clairement décrite dans le cadre du Sommet de la Terre à Rio et, plus particulièrement, lorsque les gouvernements locaux se sont rencontrés à Curitiba, au Brésil, où le Canada a joué là encore un rôle de chef de file.

Le maire Doré de Montréal a réuni là les maires de toutes les villes du monde et en commun, ville par ville, pays par pays, les intéressés ont reconnu qu'ils étaient tous confrontés aux mêmes structures gouvernementales désuètes censées faire entrer dans le siècle prochain une société tout à fait différente de ce qu'elle est à l'heure actuelle.

• (2100)

Je suis très heureux de constater l'émergence des programmes de développement durable pour les villes. Les autorités gouvernementales locales ont justement mis l'accent là-dessus la semaine dernière, lorsqu'elles se sont réunies aux Nations Unies. Ces programmes de développement durable pour les villes font leur apparition à la Banque mondiale, au PNUD et à la Commission des Nations Unies responsable des établissements humains.

À la dernière session des Nations Unies, on a décidé de donner suite au Sommet de la Terre en organisant la conférence Habitat II en Turquie, en 1996, où l'on examinerait le succès des programmes, notamment des programmes sur les établissements humains établis lors d'Habitat I qui a eu lieu, à Vancouver, en Colombie-Britannique.

L'orientation des initiatives canadiennes aux conférences tenues l'an dernier à Toronto, Montréal et Vancouver ainsi que la récente nomination de la canadienne Elizabeth Dowdeswell au titre de sous-secrétaire de l'UNEP garantissent vraiment que le Canada sera encore un chef de file dans le monde à l'égard de ces questions. En vue de notre participation à Habitat II, nous devrons tirer un enseignement des observations qu'ont faites les députés sur les infrastructures au Canada. Nous devons nous préparer ensemble à Habitat II en continuant à montrer au monde entier l'exemple dont le Canada a fait preuve à Habitat I. Nous devons également apporter à la communauté internationale notre technologie, notre compétence et notre capacité de servir sur le plan humain.

Il faudrait développer davantage l'idée maîtresse de la motion. Il faut faire appel à ce lien universel concernant les infracstructures qui résulte des nouvelles notions structurelles dans les relations entre les gouvernements internationaux, nationaux et locaux pour tenter de donner, de maintenir et d'améliorer la qualité de vie pour les populations mondiales qui se dirigent toujours en nombre croissant vers nos grandes villes.

L'entretien et l'amélioration des infrastructures représentent des problèmes de taille, non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier et, à l'heure actuelle, nous n'avons pas les structures qui permettent de les financer. C'est pourquoi nous devons faire en sorte que nos infrastructures soient non seulement plus efficaces, mais aussi mieux adaptées au autoroutes électroniques du monde et à l'interconnexion de nos mégalopoles.

Nous devons également rattacher l'intérêt mondial, cette demande, ces besoins à ce qui compte vraiment—les sans-abri dans les pays industrialisés et les pays en développement, que ce soit à New York, à Vancouver, à Toronto, à Montréal ou à Bombay. Nous devons décider que dans ce monde nouveau, nous travaillerons à l'élaboration d'un programme Abri 2000 et nous essaierons d'une part d'assurer à tous des logements adéquats, d'autre part de trouver une solution appropriée aux problèmes des sans-abri et de la pauvreté.

À Vancouver, nous avons adopté une charte dans laquelle se trouvent décrits certains de ces problèmes. Nous l'avons présentée à nouveau aux parlementaires des autres pays chargés des établissements humains et du développement au Sommet de la Terre à Rio et avons l'intention de la présenter le mois prochain aux Nations Unies dans le cadre des préparatifs de la conférence Habitat II.

C'est à mon avis le genre de motion qu'il nous faut. Elle précise:

> [. . .] l'accroissement de la capacité des usines de traitement des eaux usées, la réfection des routes et des ponts et la construction d'interactions ferroviaires à niveaux différents.

Ce sont des problèmes de taille, qui ne représentent pourtant qu'une petite partie des vastes problèmes de structure et d'infrastructure.

Il est certes valable et approprié de présenter une telle motion à la Chambre. Nous devrions l'étudier au sein de nos comités et, par l'entremise de ces derniers, amener les gouvernements à reconnaître les problèmes des gouvernements locaux, des structures et infrastructures mondiales, tout en continuant de montrer l'exemple dans ce domaine sur la scène internationale.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Moi aussi, j'accueille favorablement ce projet de loi et félicite mon collègue de l'avoir présenté. Je crois que c'est une mesure législative très importante et je souligne ce que mon collègue de Cap-Breton Highlands—Canso a dit au sujet de l'attention portée à cette question dans le monde entier, y compris par le nouveau président des États-Unis qui, durant sa campagne électorale, a fait ressortir l'importance d'investir dans l'infrastructure.

C'est effectivement un investissement qui doit être fait et qui ne peut vraiment l'être que par le secteur public, bien que le secteur privé ait quand même un rôle à jouer dans les investissements publics.

Je veux citer un exemple qui nous vient du parti qui forme actuellement le gouvernement, et c'est le lien fixe avec l'Île-du-Prince-Édouard. C'est là un exemple de collaboration entre les secteurs public et privé dans un projet d'infrastructure qui aide non seulement des villes et des municipalités, mais aussi des provinces et qui contribue à unir le pays.

J'espère arriver à montrer que ce modèle peut être utilisé ailleurs dans le pays. Je suis heureux de voir que le ministre des Transports est ici ce soir et j'espère qu'il écoutera ce que j'ai à dire parce que j'ai quelques suggestions à lui faire. Elles concernent un projet d'infrastructure qui me tient beaucoup à coeur, un projet important dont je veux lui parler si je peux avoir son attention, et c'est la route Trans-Labrador.

Il était question de cette route dans le dernier exposé économique du ministre des Finances. Elle figurait dans la liste des routes que le gouvernement finance d'un bout à l'autre du pays. Malheureusement, jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est seulement engagé à verser au titre de ce projet la maigre somme de 10 millions de dollars sur deux ans, investissement partagé moitié-moitié avec le gouvernement de Terre-Neuve.

Le gouvernement de cette province est un des plus pauvres du pays, et cela me semble injuste de le forcer à investir à part égale dans ce projet. C'est injuste parce que c'est peut-être au gouvernement du Canada que cette route profitera le plus.

Encore une fois, j'aimerais bien avoir l'attention du ministre des Transports parce que je veux qu'il entende cette comparaison très intéressante entre la route Trans-Labrador et le lien routier avec l'Île-du-Prince-Édouard.

Par exemple, actuellement, le ministre des Transports octroie des subventions de 4 à 5 millions de dollars par année pour le service de traversier sur la côte nord du Québec. Il paie de 4 à 5 millions de dollars par année pour le service de traversier entre Goose Bay et Lewisporte. Il paie environ 6,5 millions de dollars par année pour le service de traversier le long de la côte sud du Labrador. Il paie 0,6 million de dollars pour le service de traversier entre Blanc-Sablon et Sainte-Barbe, de part et d'autre du détroit de Belle-Isle. Il paie des subventions pour le service dans le golfe et une subvention d'environ 14 millions de dollars par année pour le service de Marine Atlantique le long de la côte nord du Labrador.

Si l'on totalise toutes ces subventions sur une période de 25 à 30 ans comme dans le cas du raccordement permanent de l'Île-du-Prince-Édouard, on voit qu'il serait possible pour le gouvernement du Canada de financer cette infrastructure, cette route, et de réaliser des économies. Il peut fournir cette infrastructure. Si le ministre des Transports appliquait à la route translabradorienne le modèle du raccordement permanent de l'Î.-P.-É., il pourrait construire cette route. Il pourrait unir des provinces. Il pourrait permettre d'y acheter des marchandises à moindre coût. Il pourrait y donner accès à l'exploitation forestière. Il pourrait accroître considérablement le potentiel touristique en permettant que, par le Québec, on puisse gagner le Labrador, puis l'île de Terre-Neuve et à nouveau la partie continentale du Canada.

Tout cela est possible avec ce genre d'infrastructure qui peut être financée comme le lien routier de l'Île-du-Prince-Édouard, si le gouvernement du Canada utilise, de façon créative, les subventions maritimes qu'il verse actuellement et qui augmentent sans cesse.

Voilà le genre de chose que le gouvernement peut faire s'il est déterminé et prêt à utiliser son imagination.

Les investissements à faire sont importants. Mais si nous faisons de tels investissements qui seront répartis équitablement d'un océan à l'autre, nous mettrons en place les services nécessaires pour permettre le transport non seulement de personnes, mais aussi de marchandises.

• (2110)

Il est très important que le gouvernement reconnaisse cela. J'espère qu'il prendra le projet de loi au sérieux. J'espère que le comité l'étudiera sérieusement et que la Chambre l'adoptera, car il nous permettra de présenter des projets comme ceux dont j'ai parlé ce soir.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur la motion que propose mon collègue, le député de Regina—Lumsden.

Le député a choisi un moment opportun, je crois, pour annoncer qu'il prendra sa retraite à cause de petits problèmes de santé. Il n'est plus aussi fort qu'il l'était. Je ne veux pas pousser l'analogie trop loin, mais il reste que l'infrastructure de notre pays n'est pas, elle non plus, aussi forte qu'avant. Nous sommes persuadés que le député de Regina—Lumsden reviendra en force, qu'il se rétablira et retrouvera sa forme d'antan.

Cependant, nous sommes loin d'être persuadés que le gouvernement acceptera de participer, de concert avec les provinces, à un programme à trois niveaux pour financer l'amélioration de l'infrastructure du Canada. Le ministre des Transports est ici, ce soir, même s'il ne prête pas beaucoup d'attention au débat. Je sais qu'il a défendu les municipalités avec ardeur lorsqu'il était président de la Fédération canadienne des municipalités.

Une voix: Il a été maire.

M. Butland: Effectivement. Il était à la ligne de feu pour défendre les municipalités canadiennes. Il disait qu'il était important de moderniser nos infrastructures. Maintenant, qu'il est ministre, pas un son. Nous sommes un peu déçus.

Quoi qu'il en soit, le député de Regina—Lumsden fait une proposition qui a été présentée année après année. Le coût ne fait qu'augmenter. C'étaient des grands travaux de réparation, une initiative de 12 milliards de dollars. Il s'agissait de refaire les égouts, les routes, les ponts. Nous avions déjà bien besoin de ces travaux, il y a quinze ans, à une époque ou nous pouvions nous les permettre.

Nous n'avons pas pu passer à l'action en période de prospérité. Nous ne pouvons le faire lorsque tout va mal. Quand au juste allons-nous faire quelque chose? Nous avons manqué le bateau. Il faut que les trois niveaux de gouvernement collaborent, c'est absolument indispensable, mais nous croyons ne pas pouvoir nous le permettre. Les municipalités ne peuvent certainement pas se le permettre, mais elles disent qu'elles trouveront l'argent pour participer aux projets, si les gouvernements fédéral et provinciaux ont quelque chose à proposer.

C'est un crime de ne rien faire! Nous connaissons le drame des Innus de Davis Inlet, mais je signale que plus de 130 villes et villages rejettent encore leurs eaux d'égout telles quelles dans les différents cours d'eau du Canada. À notre époque, c'est un crime que de laisser faire cela!

Au sujet de la collaboration, faisant fi des 40 p. 100 de recettes que l'Ontario verse déjà dans les coffres fédéraux, le gouvernement fédéral a proposé un programme à cette province et lui a offert une contribution de 15 p. 100. On lui demande de fournir 85 p. 100 de la somme. C'est le genre de collaboration qu'offre le gouvernement fédéral.

C'est un problème historique. Le gouvernement fédéral a toujours dit que les municipalités étaient les enfants des provinces. Il ne devrait pas avoir à financer les infrastructures municipales, mais il a choisi de le faire un temps, quand il l'a jugé bon. Il est prêt à le faire pour des cas particuliers, à condition que cela lui profite.

Ce n'est pas le moment de se demander à qui incombe la responsabilité. Il est temps que les trois ordres de gouvernement se mettent ensemble et admettent que c'est notre responsabilité à tous d'améliorer ces installations. À quel point se sont-elles détériorées? Cela me rappelle Johnny Carson—quelle est la gravité de la situation?

La détérioration avancée n'est pas un phénomène propre aux grandes villes ou aux plus anciennes. À Yellowknife, à la fin des années 40, le gouvernement fédéral a installé un réseau de tuyaux d'égout de métal ondulé doublés de mousse isolante. Au début des années 80, des ouvriers ont creusé jusqu'aux tuyaux et n'ont rien trouvé d'autre qu'une membrane de mousse gélatineuse dans laquelle circulaient encore les eaux usées. C'est dire que nous avions un bon système. Il faudra un jour le remplacer.

À Halifax et à Dartmouth, les eaux usées non traitées sont évacuées par des tuyaux d'argile et de brique qui

aboutissent directement dans le port comme c'est le cas depuis cent ans. Winnipeg a besoin de 145 millions de dollars pour améliorer l'entretien préventif de son système d'égouts. La liste est très longue. La situation est la même partout au pays.

Pourquoi demandons-nous cela aujourd'hui? Nous n'avons jamais obligé les gouvernements à améliorer les infrastructures. Pourquoi le faire maintenant? Parce que c'est essentiel car les gens veulent un peu d'espoir. C'est là un programme que tout le monde approuve sauf le gouvernement fédéral.

Je peux seulement imaginer quel encouragement psychologique ce serait si nous commencions à investir dans les infrastructures. Chaque année, pendant cinq ans, 63 000 nouveaux emplois seraient créés. Je peux imaginer l'activité que cela créerait dans tout le pays. Ce serait non seulement un investissement, mais un encouragement psychologique pour la population. Nous redonnerions du travail à ces gens, non pas avec un projet pour les tenir occupés, mais bien un investissement réel qui donnerait des résultats tangibles et qui nous préparerait à la nouvelle ère de prospérité que le gouvernement nous promet pour bientôt.

J'espère assurément qu'elle arrivera, mais lorsqu'elle arrivera, et lorsque les conservateurs seront partis, nous devrons être préparés à la saisir. Nous ne pouvons être prêts que si nous avons les infrastructures nécessaires. Les gens disent qu'elles seront très coûteuses. La FMC dit qu'elles coûteront 400 millions de dollars sur cinq ans. C'est le coût du déficit. C'est le coût qui s'ajoutera au déficit. Si nous redonnons du travail à 63 000 personnes par an pendant cinq ans, elles deviendront des contribuables. Elles participeront à l'économie de notre pays. Ce n'est pas payer trop cher.

Que font les autres pays? Pendant sa campagne électorale, le président Clinton a promis, entre autres, qu'il allait investir dans l'infrastructure. Les Japonais investissent 1 billion de dollars sur une période de 10 ans. Leur endettement ne leur pose pas de problèmes. En fait, ils n'en ont pas.

Que dit le gouvernement? Il faut que nous ayons une bonne base avant d'aller de l'avant, avant que nous ne dépensions d'autre argent. Dieu nous en garde! J'ai été enseignant pendant 28 ans. Si quelqu'un ne peut pas avoir une bonne base en huit ans, nous avons des problèmes. Finalement il faut parler à l'élève, dans le cas présent, il faut dire au gouvernement qu'il a échoué et qu'il n'a pas le temps d'avoir une bonne base.

Entre entretenir et reconstruire, il importe d'évaluer l'investissement. Plus on attend, plus cela coûte. Le coût de la reconstruction est dix fois plus élevé que celui de l'entretien. Ce qui coûte 15 milliards aujourd'hui coûtera 150 milliards dans 10 ans. Il est certain que nous ne pourrons plus nous le permettre alors.

Tout le monde est prêt. Tout ce que l'on attend c'est le gouvernement. Chaque municipalité dit: «Donnez-nous le feu vert.» Les projets sont en place. Les travaux de génie sont prêts à commencer. Dans ma ville de Sault Ste. Marie, il faut 15 millions chaque année, simplement pour l'entretien de l'infrastructure.

Je prie le gouvernement de s'aligner et d'appuyer la motion du député de Regina—Lumsden comme tout le monde dans ce pays.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je me lève aujourd'hui pour parler sur la motion nº M-281 de mon honorable collègue, qui se lit ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait établir, de concert avec les gouvernements provinciaux, un programme à trois niveaux pour financer l'amélioration des infrastructures, notamment l'accroissement de la capacité des usines de traitement des eaux usées, la réfection des routes et des ponts et la construction d'interactions ferroviaires à niveaux différents.

• (2120)

Il ne faut pas imaginer qu'une contribution du gouvernement fédéral pour la réparation des infrastructures va rendre les travailleurs et les travailleuses plus compétitifs et concurrentiels. Ce n'est pas une potion magique. Cela ne va pas résoudre tous nos problèmes, il ne faut pas se leurrer. Ce n'est pas seulement pour créer des emplois, car il faut comprendre que les emplois vont être relativement de courte durée. C'est surtout pour venir en aide aux provinces, aux municipalités qui ont un besoin criant de réparation des infrastructures, un besoin qui, semble-t-il, coûtera aujourd'hui environ 20 milliards de dollars, et ce sont les statistiques de l'Association des municipalités canadiennes. Il y a quelque temps, cinq ou six ans, c'était la moitié, ce n'était même pas 10 milliards de dollars. Alors on n'a rien à gagner en retardant la réparation des infrastructures canadiennes.

Cela va continuer à coûter de plus en plus cher. C'est assez incroyable, mais comme mon collègue l'a déjà dit, cela coûte dix fois plus cher de refaire complètement une infrastructure plutôt que de la réparer. Dix fois plus cher. Alors, vous savez, aujourd'hui, c'est un problème transcanadien, pancanadien. Partout au Canada, les maires des différentes municipalités, les premiers ministres des différentes provinces, nous demandent tous de leur venir en aide pour réparer leurs infrastructures.

Je suis heureux de voir que l'ancien maire de Ville d'Anjou est ici à la Chambre. Il n'y a pas beaucoup de gens qui le savent que c'est l'ancien maire de Ville d'Anjou. Ce n'est pas comme ancien maire qu'il a un rôle à jouer dans cette question, mais c'est comme ministre des Transports. Je suis sûr que le ministre des Transports, M. Jean Corbeil, quand il était simplement maire, que ses

citoyens lui demandaient: Monsieur le maire, pouvez-vous nous aider avec l'infrastructure dans notre ville? Je suis sûr que, comme bon maire, le ministre, à ce moment-là, disait: Mais voyons donc, on a besoin de l'aide fédérale. On a besoin du gouvernement fédéral. Mais aujourd'hui, le maire est devenu le ministre des Transports et lui qui est ici à la Chambre maintenant, va justement avoir une certaine responsabilité à appliquer un programme de réparation de nos routes à travers le Canada. Il devrait nous aider à établir une priorité. Il devrait aussi appuyer la motion M-281 de mon collègue parce que, comme ancien maire, quand les citoyens de sa ville appelaient notre honorable collègue, l'ancien maire, ces citoyens avaient confiance qu'il leur viendrait en aide.

Maintenant, les citoyens de tout le Canada, il ne les voit plus comme maire, il les voit comme ministre des Transports. Et comme ministre des Transports, on est conscient du fait qu'il comprend très bien les besoins parce qu'il a déjà été maire. Je suis très content qu'il soit ici ce soir, même s'il est presque 21 h 30, et je sais qu'il est dévoué parce qu'il nous écoute attentivment.

Le fait d'avoir une telle motion, c'est bon pour le Canada à un moment où il est question d'une certaine tendance du gouvernement à «dumper» sur les provinces et à «dumper» sur les villes la responsabilité fédérale.

À mon avis, c'est vraiment le moment d'appuyer une motion de député, même s'il s'agit d'un député de l'opposition, parce qu'on y retrouve le plus élémentaire et le plus important trait d'un projet de loi, c'est-à-dire le gros bon sens. Il y a du gros bon sens à un point tel que le président Clinton des États-Unis, dans une de ses promesses électorales, a dit qu'il ferait réparer les infrastructures américaines.

Je suis sûr que le gouvernement, que ce soit ce gouvernement ou le gouvernement qui va le remplacer—et probablement que ce sera un gouvernement néo-démocrate, ou peut-être un autre gouvernement, on ne sait pas, ce sera peut-être un gouvernement libéral—mais tôt ou tard, on va être obligés de s'attaquer au problème d'infrastructure. Si ce sont les Néo-démocrates, monsieur le Président—et je vois que j'ai votre attention—ce sera plus tôt que plus tard. Mais le problème, chaque fois qu'un gouvernement néo-démocrate arrive au pouvoir et qu'il ouvre la caisse pour voir ce qu'il y a là-dedans, il y a toujours un Conservateur, comme en Saskatchewan, ou un Créditiste, comme en Colombie-Britannique, ou un Libéral—devrais-je le mentionner—comme en Ontario, qui a laissé le Trésor sans trésor, vide.

Mais lorsque c'est vide, il faut quand même s'attaquer au problème. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait en Colombie-Britannique, comme en Saskatchewan et en Ontario.

Je sais qu'on va nous blâmer de ne pas avoir puni les gens à cause des erreurs des Libéraux, des Conservateurs et des Créditistes. Je sais qu'ils vont nous dire cela, mais écoutez, il faut faire ce qu'il faut pour les infrastructures, c'est évident, c'est criant.

Je trouve que ce soir, il est important de noter qu'il y a très peu de gens qui ont dit vouloir voter contre la motion de mon collègue. Ils n'ont pas dit qu'ils vont voter contre. Un député conservateur a dit qu'il faut ajouter des choses. Un Libéral a dit: «On l'a dit avant lui; on a déjà dit qu'il faut faire cela». Et dernièrement, un autre Conservateur a dit: «Cela a du sens, mais je ne crois pas que maintenant soit le bon moment.»

Mais sacrement, si maintenant n'est pas un bon moment, le bon moment est quand? C'est quand? Si ce parti politique ne peut pas prendre la bonne décision, laissez-nous votre place, on va en prendre des bonnes décisions. Venez nous voir ici. On va prendre les décisions qu'il faut prendre.

En terminant, je dois dire que la motion de mon collègue est une motion que personne n'a critiqué ce soir, pas plus les Libéraux que les Conservateurs. Cela démontre encore les besoins de contribuer à l'amélioration des infrastructures. Je peux vous dire que les retombées de cette amélioration des infrastructures sont de trois ordres: premièrement, pour l'environnement, l'assainissement des eaux; deuxièmement, pour la construction domiciliaire—les gens vont pouvoir encore posséder des maisons en des endroits où ils sont sûrs de pouvoir aller et venir; et finalement, pour l'effet bénéfique sur les industries. Les industries veulent se localiser en des endroits où il existe une excellente infrastructure.

Alors, c'est vraiment dans notre intérêt d'appuyer cette motion que je qualifie de motion de gros bon sens et je félicite vraiment mon collègue de l'avoir proposée.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (2130)

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

• (2150)

[*Français*]

Avant le vote:

Le président suppléant (M. DeBlois): Suite à l'adoption du 24e Rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, le mercredi 29 avril 1992, le vote par appel nominal sera pris rangée par rangée, en commençant d'abord avec le proposeur. Ensuite, je demanderai aux autres députés qui sont en faveur de la motion et qui se trouvent du même côté de la Chambre que le proposeur de bien vouloir se lever. Ensuite, les votes de ceux qui appuient la motion et qui se trouvent de l'autre côté de la Chambre seront enregistrés. Les votes de ceux qui s'opposent à la motion seront enregistrés dans le même ordre.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 406)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Benjamin
Blackburn (Brant)	Blaikie
Breaugh	Brewin
Butland	Crawford
de Jong	Edmonston
Fisher	Funk
Gardiner	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	McCurdy
McGuire	Mitchell
Murphy	Nystrom
Parker	Prud'homme
Rodriguez	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—43	

CONTRE

Députés

Anderson	Atkinson
Beatty	Belsher
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Brightwell
Browes	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clifford	Cole
Corbeil	Corbett
Côté	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Littlechild
Lopez	MacDougall (Timiskaming—French River)
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	McCreath
Merrithew	Mitges
Monteith	Moore
Nicholson	O'Kurley
Porter	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—102	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Cooper	Darling
Fretz	Friesen
Gauthier	Milliken
Parent	Vanclief

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, je sais qu'il s'agit d'une motion d'initiative parlementaire qui porte sur les infrastructures des municipalités du pays. Les trois whips, dont le whip du Parti libéral, étaient au courant de cette motion depuis longtemps. J'aimerais savoir si le whip du Parti libéral avait indiqué aux membres de son parti que le vote allait avoir lieu ce soir, parce qu'ils ne sont pas ici.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je dois m'objecter vigoureusement contre cette manière de procéder de mon excellent ami. Il sait très bien que le Règlement de la Chambre lui interdit formellement de commenter sur un vote qui vient d'être pris. En conséquence, je pense que maintenant évidemment son message est fait, comme d'habitude.

[*Traduction*]

Ce n'est pas correct, de la part d'un député. Il connaît les règles mieux que quiconque. Il ne peut faire de commentaire. On a procédé au vote. Il ne peut commenter les votes dans cette Chambre. Nous verrons ce qui est arrivé. Mais ce n'est pas bien, pas honorable pour quelqu'un qui se respecte de faire des observations ce soir simplement pour se faire bien voir politiquement.

M. Murphy: Monsieur le Président, le député libéral doute de mon caractère. Est-ce que je doute du sien? Je veux simplement savoir si son whip, le whip du Parti libéral, a dit aux députés libéraux que nous allions procéder ce soir à un vote sur la motion relative aux infrastructures.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense que le vote ayant été pris, la question est réglée, *causa finita*.

Comme il est 22 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au pararaphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernementà 30 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA VENTE DU TABAC AUX JEUNES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le projet de loi C-111 intitulé Loi portant interdiction de vente des produits du tabac aux personnes âgées de moins de dix-huit ans.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Bouchard (Roberval) propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CONCURRENCE

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) demande à présenter le projet de loi C-400, Loi modifiant la Loi sur la concurrence.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, il s'agit là d'un projet de loi tendant à modifier la Loi sur la concurrence relativement au prix annoncé de produits.

Madame la Présidente, vous n'êtes pas sans savoir que lorsque des produits sont annoncés pour un prix donné, la personne qui se rend au magasin ignore ce qu'elle devra payer en définitive, car invariablement, on doit au moins ajouter la TPS et peut-être même une taxe de vente provinciale ou encore une taxe sur les pneus ou une autre taxe du genre. Il y a toutes sortes de montants qui viennent s'ajouter. Ainsi cette personne n'a aucune idée du prix qu'elle devra payer en fin de compte.

Le projet de loi exige des marchands qu'ils déclarent la valeur de toutes les taxes ou redevances sur tous les produits vendus à moins qu'on ne précise que le prix du produit englobe toutes les taxes et redevances pertinentes. En d'autres termes, les vendeurs devront préciser le montant de toutes les taxes ou établir un prix incluant les taxes.

Mme le vice-président: M. Blenkarn propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI VISANT À SUSPENDRE L'AIDE CANADIENNE À L'INDONÉSIE

MESURE MODIFICATIVE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina) demande à présenter le projet de loi C-401, Loi visant à suspendre l'aide canadienne à l'Indonésie.

Mme le vice-président: En conformité du paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Heap: Madame la Présidente, l'invasion du Timor oriental par l'Indonésie a été condamnée par les Nations Unies, qui maintiennent toujours leur position en raison des violations généralisées des droits de l'Homme qui y sont commises par l'armée indonésienne. Le projet de loi que je présente a pour objet de suspendre l'aide que le gouvernement canadien accorde au gouvernement indonésien, jusqu'à ce que l'Indonésie renonce à l'occupation illégale du Timor oriental et mette un terme aux violations des droits de l'Homme qui y sont commises.

Mme le vice-président: M. Heap propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

En conformité du paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1010)

PÉTITIONS

LA MÉNINGITE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter la pétition qu'a fait circuler M^me^ Wanda Quigley, de Wabush, au Labrador, qui se trouve aujourd'hui à la tribune.

M^me^ Quigley avait un fils qui est mort d'une méningite. Elle a fait circuler à travers le pays une pétition demandant que le gouvernement du Canada mette immédiatement sur le marché un test qui permettrait de diagnostiquer la méningite chez l'enfant aux tout premiers stades de son apparition de façon à empêcher que cette terrible maladie ne se propage dans tout le pays.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au nom de milliers de Canadiens un certain nombre de pétitions demandant au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures possibles pour la mise au point d'une trousse de dépistage de la méningite et de mettre cette trousse à la disposition des Canadiens dans les meilleurs délais.

Ces pétitions ont été certifiées correctes par le greffier avant d'être présentées à la Chambre. Elles portent la signature d'habitants de ma propre ville, Windsor, ainsi que de gens de Toronto, Petawawa, Thunder Bay, Marathon, Grimsby, Hamilton, Orillia et Ottawa.

J'en profite pour féliciter M^me^ Wanda Quigley de sa merveilleuse initiative.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui présenter des pétitions au nom de citoyens de Lumsden, à Terre-Neuve, de Summerside, de Springdale, de Catalina, de Port Union, de Corner Brook, de Point May, de Deer Lake, de Grand Bank, de Grand Falls et de Fortune, qui se joignent aux pétitionnaires représentés par les députés de Labrador et Windsor. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de s'efforcer de mettre au point et de distribuer le plus tôt possible une trousse de dépistage de la méningococcie.

Je tiens également à féliciter M^me^ Wanda Quigley, de Wabush, et ses collègues qui ont recueilli partout au Canada 25 000 signatures pour cette pétition.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir également de déposer des pétitions semblables à celles qu'ont présentées mes collègues. Elles réunissent là encore les signatures de plusieurs milliers de Canadiens, en l'occurrence des habitants de nombreuses localités de Terre-Neuve, dont Gambo, Springdale, Stephenville, Sop's Arm, Jackson's Arm, Raleigh, Glovertown, Fortune, South Brook, Wesleyville et Burin.

Une bonne partie du mérite en revient à M^me^ Quigley, de Wabush, et à ses amis, qui ont pris cette importante initiative au nom de tous les Canadiens pour inciter le gouvernement à voir à ce qu'une trousse de dépistage de la méningite soit mise au point et mise aussitôt que possible à la disposition des Canadiens.

Cette maladie a fait beaucoup de victimes au Canada. Une trousse qui pourrait permettre de la dépister est en voie de mise au point. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, doit cependant faire en sorte que les Canadiens puissent disposer d'une telle trousse de dépistage.

Je suis très heureux d'appuyer cette pétition.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je veux me joindre à mes collègues en présentant une pétition signée par des milliers de Canadiens, cette fois de la Nouvelle-Écosse.

Encore une fois, cette pétition a été organisée par M^me^ Wanda Quigley, de Wabush. Les pétitionnaires, qui viennent de Digby, Bridgewater, Pictou, New Waterford, Trenton, Sydney, Dominion, Scotsburn, Lunenburg, Dartmouth, Halifax et Sackville, prient instamment le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que cette trousse de dépistage soit mise à la disposition des Canadiens afin qu'on puisse sauver des vies.

Je profite de l'occasion pour féliciter, moi aussi, M^me^ Quigley de son travail et de tout ce qu'elle a fait.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, je veux aussi présenter une pétition au nom de milliers de personnes qui demandent au gouvernement de prendre les mesures voulues afin que l'on mette au point et que l'on distribue le plus tôt possible aux Canadiens une trousse de dépistage de la méningite.

La méningite a tué et continue de tuer de nombreux enfants au pays. Cette maladie a été particulièrement funeste l'an dernier dans ma ville, soit à Montréal, ainsi qu'à Ottawa où plusieurs jeunes ont perdu la vie.

Une trousse permettant de dépister la méningite est en train d'être mise au point et le gouvernement se doit, par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de faire en sorte qu'elle soit mise à la disposition des Canadiens.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition signée par plus de 400 habitants de la petite localité de North Augusta, située en Ontario.

Après 152 ans d'existence, le bureau de poste de la localité a fermé ses portes à la fin du mois de janvier. On a déjà fermé des bureaux de poste et laissé tomber le Canada rural, cela n'a rien de nouveau, mais cette fois, la situation est quelque peu différente.

Comme si la fermeture du bureau de poste ne lui suffisait pas, la Société canadienne des postes a refusé de respecter ses propres directives et de réserver 90 jours aux consultations publiques. Les pétitionnaires veulent protester contre la réduction du service et le non-respect de l'engagement qu'avait pris la Société canadienne des postes.

Je suis heureux de présenter cette pétition qu'ont signée, en guise de protestation, les habitants de cette petite localité.

LES CANADIENS D'ORIGINE ARMÉNIENNE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai encore une fois le plaisir de présenter des pétitions de la communauté arménienne de Montréal et du Canada.

L'Assemblée nationale du Québec a présenté une motion qui reconnaît le 24 avril comme étant l'anniversaire du génocide arménien. Les pétitionnaires prient le Parlement d'exhorter le gouvernement à offrir ses sympathies au peuple arménien et tout particulièrement aux Arméniens du Canada qui ont survécu au génocide du 24 avril 1915, et à appuyer le lobbying international visant à forcer le gouvernement turc à reconnaître sa participation aux événements du 24 avril 1915.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition au nom des personnes âgées de toutes les régions du Canada. J'ai déjà présenté de nombreuses autres pétitions à ce sujet jusqu'à maintenant.

La pension actuelle, même avec le supplément, représente un montant bien inférieur au seuil de la pauvreté. Au Canada, un nombre effarant de personnes âgées vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et elles sont actuellement dans une situation critique à cause de l'insuffisance de leurs revenus.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'exhorter le gouvernement à réévaluer les pensions de vieillesse du Canada, de manière qu'elles tiennent vraiment compte des besoins de nos personnes âgées.

LA MÉNINGITE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je suis sûr que vous-même et tous les députés se souviennent de l'épidémie de méningococcie qui a commencé à faire des ravages en décembre 1991 à Ottawa. Le premier décès que nous avons déploré dans la région était celui d'un élève de l'école secondaire Hillcrest, qui est en plein centre de ma circonscription, Ottawa-Sud.

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui de nouvelles pétitions signées par des habitants non seulement d'Ottawa et de Gloucester, que je représente, mais aussi de Sudbury, Pickering, Marathon, Nepean, Petrolia, Arnprior, Mississauga, Toronto, Hamilton et Whitby. Ce sont toutes des villes de l'Ontario, mais quelques pétitionnaires habitent aussi au Québec, surtout dans la région de la capitale nationale.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement de prendre toutes les mesures possibles pour mettre la trousse de dépistage précoce de la méningococcie à la disposition des Canadiens dans le but de sauver des vies.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, je prends la parole moi aussi, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition au nom de milliers de Canadiens, plus particulièrement des Néo-Brunswickois, qui habitent Saint John, Rothesay, Oro-

mocto, St. Stephen, Perth, Andover, Fredericton, Woodstock et la belle ville de Moncton.

Ces pétitionnaires prient le gouvernement de faire tout en son pouvoir pour qu'une trousse de dépistage de la méningite soit mise à la disposition des Canadiens dès que possible.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais moi aussi présenter une pétition qui porte sur le jeu du tueur en série.

Les signataires demandent au Parlement qu'il songe à modifier le Code criminel afin d'interdire la vente au Canada de jeux violents et dégradants comme ce jeu en particulier.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une autre pétition à présenter au nom de mes électeurs.

Ces pétitionnaires pressent le Parlement de prendre les mesures qui s'imposent pour réaffirmer l'engagement visant à éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000.

LA MÉNINGITE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, je veux présenter moi aussi des pétitions signées par des Canadiens, surtout des Terre–Neuviens.

• (1020)

La méningococcie est très grave et peut être mortelle si elle n'est pas diagnostiquée dès le début. Il faut donc mettre au point un test de dépistage précoce. Avec un test sûr et efficace, on peut dépister et traiter rapidement la maladie.

J'appuie donc la pétition et je demande au gouvernement fédéral d'éliminer tous les obstacles à la mise au point rapide d'un tel test de dépistage. Des vies humaines, particulièrement des vies d'enfants, sont en jeu.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice–président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI N^{O} 2 DE 1992–1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C–98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité d'appuyer le projet de loi C–98 à l'étape de la troisième lecture. J'aurais voulu le faire l'autre jour, mais nous avions des amendements proposés par le Nouveau Parti démocratique visant à supprimer le projet de loi et, manifestement, aux termes du Règlement de la Chambre, ces amendements étaient recevables. Nous avons donc dû passer une journée à débattre si nous devrions avoir ou non ce projet de loi.

C'est aujourd'hui seulement que nous poursuivons l'étude du projet de loi. J'ignore quelle est la logique ou la valeur de ces discussions, mais cela montre peut–être dans quelle mesure les députés d'en face veulent vraiment régler les affaires du pays.

Le pouvoir d'emprunt est extrêmement important. . .

M. Gray (Windsor–Ouest): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député se plaint du fait qu'on a pris une journée pour débattre les amendements que des députés ont proposé d'apporter à ce projet de loi. Je pense qu'il va contre le Règlement de la Chambre en faisant de tels commentaires sur un vote.

Je vous serais reconnaissant, madame la Présidente, de le rappeler au député.

M. Edwards: Madame la Présidente, à ce sujet, je suis certain que mon collègue, le député de Windsor–Ouest, a écouté attentivement, comme nous tous d'ailleurs, ce qu'a dit le député de South Shore. À aucun moment il n'a laissé entendre, je crois, que qui que ce soit gaspillait le temps de la Chambre.

Je pense qu'il a simplement voulu faire remarquer qu'il était étrange que quatre amendements, qui auraient chacun éliminé l'un des quatre articles du projet de loi, aient été débattus pendant une journée complète. C'est ce qu'il voulait dire, je crois.

Mme le vice-président: La présidence veut bien croire que nul ne veut attribuer de motifs à qui que ce soit, et demande aux députés de faire attention de ne pas donner cette impression.

M. McCreath: Madame la Présidente, je ne voudrais certes pas le faire, mais je crois avoir droit à mon opinion sur ce qui constitue en fait un gaspillage de temps. Je soutiens qu'il est fort possible que bien des Canadiens conviennent avec moi que la tâche que nous avons ici est de nous remettre à gouverner le pays et non pas de débattre la même chose à deux reprises.

À mon avis, les personnes qui désapprouvent ce projet de loi ou tout autre projet de loi déposé par le gouvernement devraient simplement intervenir dans le débat et voter contre au lieu de nous obliger à ajouter au débat des étapes supplémentaires qui n'apportent absolument rien de positif.

Pour parler du projet de loi, ce que je compte faire, je dirai qu'il autorisera le gouvernement à emprunter 8,2 milliards de dollars de plus que les montants autorisés par la Chambre en avril dernier.

La raison pour laquelle ces montants accrus sont nécessaires n'a rien de mystérieux. Une relance économique lente, résultat d'une récession mondiale, s'est alliée à une inflation plus faible que prévue pour réduire considérablement les recettes gouvernementales par rapport à celles que nous avions prévues. En même temps, nos obligations de dépense au titre des programmes d'assurance-chômage et de transfert aux provinces ont augmenté à cause de ces mêmes sources de faiblesse pour l'économie.

Je vais me pencher sur les détails du projet de loi dans un moment, mais je voudrais tout d'abord parler de la question plus générale des emprunts du gouvernement et de l'importance vitale des mesures de lutte contre le déficit et la dette.

Bien sûr, ce sont des sujets qui n'intéressent guère mes collègues d'en face, comme on a pu le voir par les suggestions faites il y a une minute. L'autre côté nous fait constamment des suggestions sur la façon de dépenser davantage.

En même temps, le chef de l'opposition officielle annonce qu'il va éliminer la TPS, sans avoir la moindre idée d'où viendront les 15, 16 ou 17 milliards que celle-ci rapporte, à moins qu'il ne mette une taxe cachée sur tout, y compris les produits alimentaires et médicaux, comme cela semble être envisagé. Naturellement, on nous le dira plus tard, car ces gens-là ne semblent capables d'avoir qu'une seule idée par année.

De même, le Nouveau Parti démocratique ne semble pas avoir la moindre idée de ce que signifie la limitation des dépenses. J'étais ici l'autre jour lorsque le chef du NPD s'est levé pour dire qu'un moyen pour le gouvernement d'augmenter considérablement ses recettes était d'éliminer la déduction des frais de représentation des sociétés, alors que c'est une pratique établie de longue date au Canada. Peut-être a-t-elle raison, peut-être devrions nous éliminer ces avantages en nature. Pourtant, surprise, l'autre soir, lors d'une réception organisée par l'Association canadienne des restaurateurs et des services de l'alimentation, la quasi-totalité des membres du caucus NPD, y compris le chef, étaient là et semblaient se délecter.

M. McDermid: Ils profitaient de la situation.

M. McCreath: Ah! pour s'amuser, ils s'amusaient ferme. Ça en dit long sur le sérieux de leurs intentions.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que le gouvernement actuel prend très au sérieux le déficit et les moyens de le contenir. Il a donc mis de l'avant des mesures, des mesures rigoureuses certes, des mesures qui l'ont parfois rendu très impopulaire, car tout le monde veut avoir des services mais personne n'est prêt à payer les impôts correspondants.

Bien sûr, nos prédécesseurs avaient trouvé une solution au problème: ils ne les payaient pas. Ils ont laissé la dette et le déficit gonfler. Tant et si bien que si les mesures adoptées par le gouvernement actuel n'avaient pas été mises en place, notre déficit avoisinerait aujourd'hui les 100 milliards de dollars. Ce serait tout à fait inacceptable aux yeux des députés de ce côté-ci. Le fait est que les députés d'en face ont voté contre toutes les mesures de limitation des coûts que le gouvernement actuel a présentées au cours des quatre ans et plus que j'ai le privilège de siéger dans cette enceinte.

Il est important que les gens sachent qu'au moment où nous présentons cette mesure législative, deux philosophies s'affrontent. La philosophie qui anime notre parti peut se résumer ainsi: la pilule n'est pas toujours facile à avaler, mais il faut payer la note dès qu'elle est présentée. Cette idée que les gouvernements devraient dépenser sans compter, sans se soucier de la facture qu'ils légue-

ront à leurs petits-enfants, n'est pas acceptable à nos yeux.

Dans son exposé économique, mon collègue, le ministre des Finances, a puissamment résumé les raisons qui justifient cette crainte quand il a dit, et je cite:

«Des déficits excessifs—au niveau tant fédéral que provincial—ont engendré un endettement net envers l'étranger qui est beaucoup plus élevé au Canada que dans tous les autres pays du G-7. Cette importante dette extérieure nette—des secteurs public et privé—a entraîné l'an dernier la sortie nette de plus de 22 milliards d'intérêts destinés aux prêteurs étrangers. C'est de l'argent dont les Canadiens ne peuvent se servir pour développer leur économie. Cela amplifie les dégâts économiques entraînés par les taux d'intérêt et les impôts plus élevés qui sont le résultat de déficits publics importants.»

Une dette extérieure énorme de grandes restrictions quant à la capacité du gouvernement d'aider les gens et de consolider la force économique du pays des taux d'intérêts élevés et des impôts plus importants voilà les éléments du fardeau que les Canadiens doivent porter aujourd'hui parce que les gouvernements précédents ont remis à plus tard la maîtrise du déficit et de la dette ou ne s'en sont tout simplement pas préoccupés.

C'est pourquoi, depuis qu'il est entré en fonction, ce gouvernement a mis au centre de ses politiques les compressions budgétaires et la réduction du déficit. Il a fallu prendre des décisions et des mesures fermes et parfois impopulaires, par exemple fermer les bases militaires, privatiser certains organismes ou services, comme l'a fait la Société canadienne des postes, réduire le nombre de fonctionnaires inscrits sur les listes de paye fédérales et fixer des limites à la croissance de certains paiements de transfert aux provinces. Ceci ne veut pas dire que les gouvernements ne peuvent pas apprendre à être plus sensibles parfois à la façon de faire les choses.

Par exemple, il est extrêmement important que la conversion entreprise par la Société canadienne des postes s'accompagne d'une consultation globale et adéquate des habitants des collectivités touchées. Il y a un instant, j'entendais une député d'en face présenter une pétition relativement à une fermeture imminente dans sa région. En tant que représentant d'une région rurale, je puis vous dire que les petites communautés rurales sont très préoccupées lorsque les agents de la Société viennent leur dire que le maître ou la maîtresse de poste prend sa retraite et que le bureau de poste va fermer ses portes. Il est important que la Société des postes soit sensible aux besoins de ces communautés, qu'elle écoute ce que les gens ont à dire et qu'il leur donne l'assurance raisonnable qu'il en tiendra compte et qu'il entend continuer de leur fournir, en vertu de la nouvelle politique, la même qualité de services que par le passé. C'est ça qui importe.

• (1030)

On peut en dire autant en ce qui concerne la fermeture de bases militaires. Le nombre de bases militaires au Canada dépasse de 40 p. 100 à 50 p. 100 les besoins réels du pays. On ne peut pas demander au ministère de la Défense nationale de consacrer tout son budget au maintien d'un matériel ou d'une infrastructure tombés en désuétude. Par ailleurs, le gouvernement doit effectuer une certaine planification pour s'assurer qu'en cas de fermeture graduelle d'une base, des mesures ou des projets d'amélioration soient mis en place afin d'éviter qu'elle n'ait des conséquences économiques et sociales dévastatrices dans la localité.

Cela m'apparaît particulièrement important dans des régions rurales comme le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse où l'avenir de la base des Forces canadiennes de Cornwallis suscite beaucoup d'inquiétude. J'ai été très heureux de constater que la nouvelle ministre de la Défense nationale a reconnu l'importance de ce point, peu de temps après être entrée dans ses importantes fonctions. Je tiens à lui dire, ainsi qu'à la Chambre, que l'avenir de Cornwallis inquiète beaucoup de gens dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. J'attends un indice de la ministre de la Défense nationale et, à vrai dire, du gouvernement quant au sort qu'ils réservent, à court et à long termes, à Cornwallis.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, les mesures prises par le gouvernement ont été difficiles mais elles ont donné des résultats. L'an dernier le déficit était encore, proportionnellement à l'économie, bien inférieur à ce qu'il était en 1984-1985 et cela malgré les effets de la récession. Entre 1984 et 1990, la croissance réelle de nos dépenses de programmes était la plus faible de tous les pays du G-7. J'ajouterai qu'elle était également bien inférieure à celle de n'importe quelle province. Et qui plus est, nous sommes parvenus à remettre de l'ordre dans les dépenses publiques.

Lorsque ce gouvernement est arrivé au pouvoir, en 1984, il a hérité du gouvernement précédent un déficit de fonctionnement de 16,1 milliards de dollars. Il payait en outre 22,5 milliards de dollars en intérêts sur la dette publique, portant le déficit total à 38,5 milliards.

Comme je l'ai déjà mentionné, si on n'avait pas donné un coup de barre, le déficit aurait naturellement continué à augmenter. La force d'inertie qui s'était accumulée au cours des ans l'aurait poussé vers les 100 milliards de dollars. Ce qui, à mon avis, est totalement, totalement inacceptable. Et aujourd'hui, nous en serions presque au

point où la Banque mondiale menacerait de nous mettre en tutelle.

En fin de compte, c'est vraiment une question de souveraineté. En prenant ces difficiles mesures pour s'attaquer au déficit, le gouvernement s'est porté à la défense de la souveraineté du Canada.

À l'époque, le gouvernement dépensait 1,33 $ pour chaque dollar qu'il recevait en impôt. Imaginez ce qui arriverait si tous les quinze jours vous touchiez votre chèque de paye, disons 500 $, et que vous dépensiez 700 $. Bigre, où est-ce que cela mène à longue échéance? Eh bien, c'est ce que faisait le gouvernement précédent.

En 1987-1988, toutefois, nous avons renversé la vapeur et remplacé le déficit de fonctionnement par un excédent de fonctionnement, à telle enseigne que, aujourd'hui, nous sommes créditeurs de quelque 6,6 milliards de dollars par année.

On entend beaucoup parler de déficit et de l'ampleur du déficit, mais il faut comprendre et ne pas oublier la structure de ce déficit et la structure de la dette. Nos collègues nous ont légué non seulement un déficit de fonctionnement de 16,1 milliards de dollars, mais encore une dette de plus de 200 milliards de dollars.

Pendant que notre gouvernement s'est efforcé de réduire le déficit de fonctionnement et a réussi à tel point qu'il affiche maintenant un excédent de fonctionnement, l'intérêt a continué de courir sur la dette de 227 milliards de dollars que le gouvernement Trudeau a léguée aux enfants et aux petits-enfants des Canadiens. Compte tenu de tout l'intérêt accumulé, cette dette est maintenant de l'ordre de 450 milliards de dollars. Comme notre gouvernement est créditeur depuis quatre ans, nous avons pu, en fait, contenir la croissance de la dette nationale à tel point qu'elle est maintenant inférieure de plus de 30 milliards de dollars à ce qu'elle aurait été autrement.

C'est une question compliquée et parfois difficile à comprendre même pour les députés d'en face, mais n'importe quel Canadien comprend assez facilement que si l'on dépense chaque année plus qu'on ne gagne, on finit par avoir de graves problèmes. Tout le monde peut saisir cela.

C'est exactement ce que le gouvernement Trudeau a fait pendant des années et c'est exactement ce qui explique que nous, Canadiens, soyons aussi endettés, non seulement nous et nos enfants, mais nos petits-enfants aussi. Voilà ce que cela a donné.

Si on poursuit les programmes destinés à résorber le déficit mis en oeuvre par notre gouvernement, comme ce sera le cas une fois qu'il aura été réélu pour son troisième mandat, dans le courant de l'année, nous allons finir par sortir du cycle en question et les Canadiens des générations futures auront alors de l'argent en banque comme ils le devraient, car rien ne justifie qu'un pays aussi riche que le nôtre accumule un déficit.

Le fait est qu'entre-temps nous devons encore payer l'intérêt sur la dette que M. Trudeau nous a laissée. Cela entraîne d'autres déficits, une dette croissante et les frais d'intérêt qui vont de pair avec cette dernière. Le défi est encore plus dur à surmonter car nous devons agir de façon responsable sur le plan financier au moment même où la reprise économique est lente à se faire sentir et les Canadiens souhaitent que le gouvernement fasse tout ce qu'il peut pour stimuler la croissance et la création d'emplois. Il faut donc que nous fassions davantage pour sortir de ce cycle vicieux du déficit et également libérer des ressources permettant au gouvernement d'effectuer de nouveaux investissements tendant à stimuler la croissance économique du pays et à accroître notre compétitivité.

Comme le ministre des Finances l'a annoncé en décembre dernier, nous effectuons ces investissements. Nous prenons des mesures concrètes pour aider les petites entreprises, pour améliorer les encouragements à la recherche et au développement, pour parvenir à une meilleure formation de la main-d'oeuvre et pour améliorer les infrastructures du pays.

Pour financer ces investissements tout en limitant le déficit cette année et en le réduisant encore davantage l'année prochaine, nous devons réduire les dépenses gouvernementales dans d'autres domaines. C'est ce que nous faisons également. Permettez-moi de rappeler à la Chambre et à tous les Canadiens certaines des mesures annoncées dans l'exposé économique et financier de décembre dernier. Il s'agit là de mesures de limitation de dépenses qui contribueront à nous faire épargner près de 8 milliards de dollars pour le reste de la présente année financière et au cours des deux prochaines.

Je vais vous en énumérer quelques-unes. On a gelé pendant deux ans les salaires des fonctionnaires et des employés des sociétés d'État non commerciales. Un régime semblable s'appliquera aux sociétés d'État commerciales qui dépendent des crédits fédéraux. Cela ne veut pas dire que nos fonctionnaires ne méritent pas des augmentations, ni qu'ils n'en ont pas besoin. La réalité, c'est que nous devons payer à même les ressources dont nous disposons. Je suis d'avis que nos fonctionnaires sont les meilleurs au monde, ce sont des gens dévoués au

service des Canadiens. Pourtant, nous devons vivre selon nos moyens.

Le traitement du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs, du premier ministre, des ministres, des députés, des sénateurs et des juges fédéraux sera gelé pendant deux ans. Tout le monde est touché.

Les budgets de fonctionnement des ministères seront réduits de 3 p. 100. Ces budgets ne seront pas augmentés, ils vont diminuer de 3 p. 100. Outre le gel des salaires, les budgets de fonctionnement du gouvernement fédéral seront inférieurs de 5 p. 100 à ceux qui avaient été prévus pour chacun des deux prochains exercices. Les fonctionnaires devront travailler d'arrache-pied pour exécuter leurs tâches avec moins de ressources à leur disposition.

On réduira le taux des prestations d'assurance-chômage, le faisant passer de 60 à 57 p. 100, pour faire en sorte que la moyenne des prestations versées reste inchangée. Le montant des prestations qui sont actuellement versées ne diminuera pas, mais il y aura un gel.

Les subventions accordées à la plupart des organismes et des groupes d'intérêt seront réduites de 10 p. 100 au cours de chacune de deux prochaines années.

Ces mesures permettront de réduire le déficit pour qu'il atteigne 34,4 milliards de dollars cette année et 32,6 milliards de dollars l'an prochain, alors que nos prévisions budgétaires étaient de 27,5 milliards de dollars pour 1992-1993 et de 22,5 milliards de dollars pour 1993-1994. Voilà l'effet de la perte de recettes.

Le dérapage résultera uniquement de l'incidence d'une économie plus faible sur les recettes. Avec les mesures que nous prenons, les dépenses au titre des programmes, au cours des deux prochains exercices, seront analogues à celles que prévoyait le budget de février 1992. J'insiste sur le fait que le gouvernement n'augmente pas ses dépenses. Si nous sommes aux prises avec une hausse du déficit, aussi détestable soit-elle, ce n'est pas parce que le gouvernement a augmenté ses dépenses, ni parce qu'il n'a pas su respecter au dollar près les lignes directrices établies par le ministre l'an dernier. C'est parce que les recettes ont baissé et bouleversé toute la situation, entraînant une hausse du déficit.

Il faut blâmer les recettes qui ont été plus basses que prévues. Permettez-moi encore une fois de rappeler à la Chambre ce que le ministre a dit l'an dernier; je cite:

• (1040)

Les réductions de dépenses annoncées dans cet exposé assurent une réduction appréciable de la composante structurelle du déficit. En conséquence, le déficit devrait diminuer rapidement à moyen terme, grâce au contrôle rigoureux appliqué aux dépenses, au renforcement de l'économie et à la baisse des taux d'intérêt. Le gouvernement vise toujours à annuler ses besoins financiers à moyen terme.

Venons-en maintenant à la disposition principale du projet de loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire. Premièrement, le montant qu'on demande d'emprunter est basé sur une estimation actuelle des besoins financiers, qui sont de 30,5 milliards de dollars pour l'année, autrement dit 10,8 milliards de plus par rapport au budget de février. Cela montre l'impact de l'économie sur les recettes. Il faut en plus 1,8 milliard de dollars pour les prêts à la SADC. Parallèlement, le total des besoins a été en partie compensé par les gains de 4,4 milliards de dollars réalisés sur les opérations de change. Ce qui fait qu'on a besoin au total de la somme nette de 8,2 milliards de dollars.

J'aimerais vous donner quelques renseignements supplémentaires en ce qui concerne la somme de 1,8 milliard de dollars que la SADC va vraisemblablement emprunter au Trésor. La nécessité de cet emprunt témoigne des difficultés financières qu'ont connues ces dernières années deux institutions membres.

La SADC a versé quelque 500 millions de dollars pour couvrir les dépôts assurés qui avaient été effectués auprès de Shoppers Trust jusqu'au moment de sa liquidation l'an dernier.

Le reste a servi à des prêts qui ont été utilisés pour financer l'acquisition de certains actifs et de tous les éléments du passif-dépôts de la société Central Guaranty Trust par la banque Toronto Dominion. Le prêt destiné à Central Guaranty couvre la différence entre les passifs et les actifs et est garanti par le reste des actifs de la société.

Permettez-moi maintenant de passer brièvement en revue les opérations de change. Elles ont joué dans deux directions. Du côté négatif, il y a eu des besoins de 1 milliard de dollars pour couvrir les gains en devises étrangères détenues dans le compte du fonds des changes et 3 milliards pour regarnir les réserves de devises. Par contre, ces montants ont été plus que largement compensés par les 8,4 milliards de dollars dégagés au moyen des interventions sur le marché. Il en résulte un solde positif qui a permis de réduire les besoins en emprunts de 4,4 milliards. Les besoins nets finals sont de 8,3 milliards.

Je dois également expliquer que les deux dernières dispositions du projet de loi portent sur les autorisations déjà accordées par la Chambre et non utilisées.

La première, l'article 3, dit que toute fraction de l'emprunt autorisé supérieure à 3 milliards de dollars sera annulée le 31 mars 1993. Il s'agit d'une disposition tout à fait normale permettant de conserver une réserve

d'urgence permanente de 3 milliards qui peut être reportée sur l'exercice suivant.

Le quatrième et dernier article du projet prévoit l'annulation, le 31 mars 1993 également, de toutes les autorisations accordées plus tôt dans l'année et non utilisées. Cette disposition fait en sorte que seulement la réserve permanente de 3 milliards puisse être reportée sur l'exercice suivant.

Les mesures de contrôle des dépenses prises par le gouvernement, aussi bien celles prises par le passé que celles annoncées en décembre, sont la preuve irréfutable, j'en ai la ferme conviction, que nous continuons de gérer les finances publiques avec prudence.

Il importe de se rappeler à quoi sert une grande partie des dépenses de l'État que ce projet permettra de faire. Les paiements de transfert aux personnes, notamment l'assurance-chômage et la sécurité de la vieillesse, représentent le poste le plus important des dépenses gouvernementales au titre des programmes; viennent au deuxième rang les transferts aux provinces, ce qui comprend la participation fédérale aux programmes sociaux et à l'éducation.

Ces dépenses sont très importantes, si nous voulons aider les Canadiens défavorisés à faire face aux difficultés attribuables à la lenteur de la relance et à une grande restructuration industrielle. Le projet de loi permettra au gouvernement d'honorer ses obligations sans renoncer à son objectif de rétablir l'équilibre financier du Canada à moyen terme.

Je présente mes excuses aux interprètes pour avoir parlé si vite par moments, je remercie la Chambre de son indulgence et j'invite les députés à approuver le projet.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir donner, au nom de l'opposition officielle, la réplique au discours du secrétaire parlementaire qui a proposé la troisième lecture du projet de loi.

En recommandant à la Chambre d'adopter la mesure à l'étude, le député a tenté de justifier le montant élevé du pouvoir d'emprunt que le gouvernement demande au moyen de cette mesure en invoquant la faiblesse des recettes de l'État, attribuable à la faiblesse de l'économie. En l'occurrence, il a dit une chose sur laquelle tout le monde peut être d'accord à la Chambre.

La faiblesse de l'économie a non seulement dévasté la vie de plus de 1,6 million de Canadiens qui sont sans emploi, non seulement dévasté la vie de milliers de chefs de petite entreprise qui ont été acculés à une faillite non souhaitée, non seulement causé la perte de milliards de dollars de production, elle a aussi entraîné une diminution des recettes de l'État. Les chômeurs ne paient pas d'impôt, pas plus que les entreprises en faillite.

En tentant d'expliquer ces recettes plus faibles que prévues ou d'en justifier la faiblesse par celle de l'économie, mon honorable collègue me fait penser à l'individu traduit devant les tribunaux pour le meurtre de ses parents et qui en réclame la clémence en disant qu'il est maintenant orphelin.

L'économie est faible et les recettes de l'État sont faibles à cause de l'action délibérée du gouvernement conservateur. Le gouvernement actuel s'est vanté, de l'aveu même du premier ministre, d'avoir délibérément provoqué la récession actuelle, et si ma mémoire est bonne, il a dit non seulement que le gouvernement l'avait délibérément provoquée, mais que cela était clair comme de l'eau de source.

Oui, les Canadiens seront d'accord pour dire que la situation est en grande partie le résultat de l'action du gouvernement, et notamment de ses politiques de taux d'intérêt élevé et de cours élevé du dollar. Ce sont ces politiques qui ont fait glisser notre pays dans la récession avant le reste du monde. Elles l'ont également fait durer plus longtemps que cela aurait dû être le cas autrement.

En même temps qu'il se trouvait à dire que son gouvernement méritait la clémence et qu'il lui fallait un pouvoir d'emprunt plus grand que prévu à cause de ses recettes plus faibles que prévues, le secrétaire parlementaire disait que son gouvernement méritait des félicitations pour ce qu'il avait accompli en poursuivant son principal objectif, c'est-à-dire limiter l'endettement et le déficit publics.

Il est vrai que lorsqu'ils ont pris le pouvoir, les conservateurs ont déclaré que le contrôle de la dette et du déficit allait être l'un de leurs principaux objectifs. Toutefois, si vous jetez un coup d'oeil aux chiffres, vous constaterez que là comme tant d'autres fois, le gouvernement conservateur a échoué.

À combien s'élève la dette nationale aujourd'hui? J'allais dire qu'elle se chiffre à 420 milliards de dollars, mais je crois avoir entendu le secrétaire parlementaire dire qu'elle était de l'ordre de 450 milliards de dollars. La dette a plus que doublé depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir. Comment le gouvernement peut-il dire qu'il a atteint l'objectif qu'il s'était fixé de contenir la

dette alors que, huit années après son arrivée, celle-ci a plus que doublé?

Que penser de la quête de louanges des conservateurs, au motif que la situation en ce qui a trait au déficit, c'est-à-dire la différence annuelle entre les recettes et les dépenses gouvernementales, est meilleure maintenant que lorsqu'ils ont pris le pouvoir?

Dans sa déclaration économique du mois de décembre, le ministre des Finances a reconnu que le déficit budgétaire pour l'exercice 1992-1993 serait de 34,4 milliards de dollars, soit quelque 6,9 milliards de dollars de plus que ce qui avait été prévu quelques mois seulement auparavant dans le Budget de février 1992. En fait, le ministère des Finances dit aussi que le déficit pour l'exercice 1993-1994 excédera d'environ 10,1 milliards de dollars la prévision de 22,5 milliards de dollars faite dans le Budget de février 1992. Sauf erreur, le déficit actuel se situe à peu près au même niveau que lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir. Ainsi, le gouvernement a beaucoup fait souffrir l'économie et la population canadiennes sans pour autant en tirer un gain appréciable.

• (1050)

Le gouvernement dit maintenant que l'augmentation de la dette publique et du déficit est imputable aux taux d'intérêt élevés que nous devons payer sur nos emprunts. Mais pourquoi le gouvernement doit-il verser des intérêts aussi élevés sur ses emprunts? C'est à cause de la politique qu'il a aidé à mettre en place et qu'il a appuyée durant des années, à savoir la politique de taux d'intérêt élevés qui a causé un préjudice énorme à l'économie du pays et qui a aussi nui à l'activité fiscale du gouvernement lui-même.

Les partisans du gouvernement ont tort de dire que, si nous ne tenions pas compte de l'intérêt à payer, nous pourrions affirmer que tout va bien. Je doute que ce soit vrai. Et même si c'était vrai, est-ce que ce raisonnement a du sens pour le ménage moyen et pour l'entreprise moyenne? Ils ne diraient jamais que tout irait bien pour eux s'ils n'avaient pas à payer d'intérêt. L'intérêt fait partie intégrante des coûts d'une entreprise, tout comme le coût des marchandises ou les salaires. L'intérêt est un coût dont doit tenir compte tout ménage qui fait des paiements hypothécaires ou qui se sert de cartes de crédit. C'est donc insensé pour le gouvernement de chercher l'appui des Canadiens en soutenant que, s'il n'avait pas des frais d'intérêt aussi élevés à payer, tout irait bien.

Heureusement, les taux d'intérêt ont baissé au cours des derniers mois. Cependant, il ne faut pas oublier que, déduction faite du taux d'inflation, ils sont encore très élevés. Si on regarde aussi les écarts traditionnels entre nos taux d'intérêt et ceux en vigueur aux États-Unis, on se rend compte qu'ils sont encore très élevés. Bien qu'ils aient baissé depuis l'automne dernier, ils sont encore plus élevés que le bas niveau qu'ils ont atteint au début de septembre. Il reste donc encore beaucoup de chemin à faire pour ramener les taux d'intérêt à un niveau suffisamment bas pour stimuler vraiment notre faible économie.

Le gouvernement se vante de sa réussite alors que son bilan révèle un échec lamentable. Lorsqu'on regarde ce qu'il s'était fixé comme principal objectif lorsqu'il a accédé au pouvoir, soit contrôler la dette publique et le déficit, il n'a vraiment pas de quoi se vanter. Il a échoué d'après le critère qu'il a lui-même établi, critère dont il a demandé aux Canadiens de se servir pour le juger.

Selon le secrétaire parlementaire, le gouvernement s'inquiète du pourcentage de la dette par rapport à notre produit intérieur brut. Actuellement, cette proportion est d'environ 65 p. 100, comparativement à quelque 42 p. 100 seulement lorsque les conservateurs ont accédé au pouvoir. Même en examinant cette mesure clé, on observe une grave détérioration de notre position comparativement à ce qu'elle était lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur actuel.

Le secrétaire parlementaire a parlé du point de vue des établissements financiers et des emprunteurs en dehors du pays. L'une des choses qui a aggravé le problème de la dette et du déficit depuis l'accession au pouvoir des conservateurs, c'est qu'une part de plus en plus grande de nos titres de dette sont détenus par des étrangers. Lorsque les conservateurs ont été portés au pouvoir, les créanciers du gouvernement fédéral étaient presque entièrement des Canadiens. Autrement dit, les Canadiens étaient leurs propres créanciers. Maintenant, pour 20 p. 100 ou plus de notre dette, ce sont les pays étrangers qui

sont nos créanciers, ce qui nous rend plus vulnérables que nous ne le voudrions aux pressions extérieures.

Nous avons aussi une autre raison de critiquer le gouvernement conservateur lorsqu'il se targue d'avoir atteint son objectif premier, celui de contenir notre dette et notre déficit.

Permettez-moi de répéter que, si le gouvernement, par l'entremise du secrétaire parlementaire ou de tout autre député ministériel, essaie de s'attribuer le mérite de ce qui est advenu de notre dette et de notre déficit, c'est le monde à l'envers. Si le gouvernement, par l'entremise du secrétaire parlementaire ou de tout autre député ministériel, essaie de s'excuser auprès des Canadiens d'avoir dû emprunter autant en prétextant que la faiblesse de l'économie s'est reflétée sur les recettes de l'État, il agit exactement comme la personne qui est accusée d'avoir assassiné ses parents et qui demande la clémence du juge sous prétexte qu'elle est orpheline.

Quels effets ont les politiques conservatrices sur les perspectives économiques du Canada? Quand on examine le synopsis de la note de conjoncture canadienne du Conference Board pour l'hiver, on constate que, bien qu'il prédise une croissance économique de quelque 3,3 p. 100 l'an prochain, l'organisme dit aussi que nos taux de chômage demeureront très élevés, bien au-dessus des 11 p. 100.

Le Conference Board dit que le dernier exposé économique du ministre des Finances, au lieu d'avoir des répercussions positives sur l'économie, aura un caractère restrictif. Il dit que le caractère légèrement restrictif du dernier exposé économique du ministre des Finances, ralentira aussi la croissance en 1993.

Dans son rapport, le Conference Board ajoute que, d'une manière générale, les mesures prévues dans cet exposé entraîneront une légère contraction de l'activité économique, qui se traduira par une baisse de la croissance réelle du PIB d'environ 0,1 p. 100 en 1992, et 0,0 p. 100 en 1993. Le Conference Board dit aussi que les dépenses de consommation seront les plus durement touchées, puisque la réduction des prestations d'assurance-chômage et le gel de salaires des fonctionnaires ont été les principales mesures de réduction des coûts.

Comme le souligne le Conference Board, lorsque la croissance de l'emploi est faible, de toute évidence, cela décourage les gens d'acheter et cela aide sûrement à expliquer pourquoi la reprise est aussi lente et faible, comparativement aux reprises qui ont suivi les récessions précédentes.

Dans son document d'information sur le budget de février dernier, le ministère des Finances a confirmé que la reprise est actuellement beaucoup plus faible qu'elle ne l'a été lors des autres récessions que nous avons connues. Il a souligné que, durant la période de reprise qui a fait suite à la récession de 1981-1982, les taux de croissance étaient de 4 à 6 p. 100 et que, dès 1984, les répercussions positives d'une forte reprise s'étaient déjà fait sentir sur l'économie canadienne.

Pour réduire considérablement le chômage et créer les nombreux emplois dont nous avons besoin pour le ramener à un taux nettement inférieur à 11,6 p. 100, et pour redonner du travail à des centaines de milliers de Canadiens, nous avons besoin d'un taux de croissance nettement supérieur aux 3,3 p. 100 prévus par le Conference Board.

• (1100)

Il faut que le taux de croissance atteigne 4 p. 100 et plus, sinon nous devrons composer, comme nous le faisons depuis un certain temps, avec 1,6 million de chômeurs canadiens et tout le tort que leur inactivité cause à leur vie personnelle, leur vie familiale et la vie de leur communauté, un peu partout au pays.

Incidemment, il est intéressant de noter que le Conference Board, qui prévoit un taux de croissance de 3 p. 100 pour l'an prochain, se montre beaucoup plus optimiste que le gouvernement lui-même. Dans les prévisions établies en vue de l'exposé économique que le ministre des Finances a donné en décembre dernier, le ministère des Finances situait le taux de croissance à seulement 2 p. 100. Il y a quelques semaines, la Chambre de commerce du Canada y allait de ses prévisions et parlait d'un taux de croissance de seulement 2,5 p. 100.

Même si les prévisions optimistes du Conference Board s'avéraient justes, cela ne suffirait pas à réduire considérablement le chômage. Par conséquent, nous décelons les effets cumulatifs et continus de la politique économique des conservateurs non seulement dans les taux de chômage, qui se maintiennent à des niveaux beaucoup trop élevés, et le nombre beaucoup trop faible de nouveaux emplois, mais également dans les statistiques, diffusées ces derniers jours, sur le nombre de faillites au Canada.

En 1991, les faillites ont atteint un niveau record. Pourtant, le gouvernement conservateur s'est surpassé,

puisqu'un nouveau record a été établi en 1992. Il y a eu encore plus de faillites en 1992 qu'en 1991.

Le gouvernement nous dit: «La situation n'est pas si mauvaise. Le nombre de faillites a diminué en décembre, par rapport à novembre, et a atteint le niveau le plus bas en quatre mois.» Cependant, lorsqu'on compare le nombre de faillites en décembre 1992 au nombre enregistré en décembre 1991, on s'aperçoit que les faillites sont désormais plus nombreuses qu'il y a un an.

Comment le gouvernement peut-il prétendre que la situation s'est vraiment améliorée dans le secteur privé quand le nombre de faillites en décembre n'a pas vraiment changé. Au contraire, la situation est pire qu'il y a un an. À cause de la politique du gouvernement, l'économie du pays fait du sur place au lieu de progresser.

Les statistiques sur les faillites ont de quoi nous inquiéter puisque le nombre de faillites commerciales a augmenté beaucoup plus que le nombre de faillites personnelles. C'est grave. Toutes les faillites ont quelque chose de tragique, mais l'augmentation des faillites commerciales ne nous laisse pas entrevoir une reprise forte et rapide, un redressement du secteur privé.

Il y a un autre aspect de ces statistiques qui nous inquiète. Les faillites ont augmenté dans les trois provinces qui, par le passé, furent le moteur de notre économie nationale. Le nombre de faillites s'est accru en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, trois provinces sur lesquelles le reste du pays s'est souvent appuyé pour relancer l'économie.

Les plus récentes données sur les faillites ont vraiment de quoi nous inquiéter. Il faudrait en tenir compte quand on analyse non seulement ce qui s'est passé, mais également ce qui nous attend aujourd'hui et au cours de la prochaine année.

D'autres données nous proviennent de Statistique Canada, l'indice de l'offre d'emploi diffusé hier notamment. Cet indice est souvent considéré comme une sorte de prévision de la situation de l'emploi au Canada. Pour le mois de janvier, l'indice ne signale absolument aucune amélioration. En fait, l'indice a baissé de huit points en Ontario ainsi que dans l'Ouest canadien. Comme les députés le savent peut-être déjà, l'indice de l'offre d'emploi est une étude sur les offres d'emploi publiées d'après un échantillon des journaux dans tout le pays. Comme je le disais, cette étude n'a montré aucune augmentation réelle du nombre d'emplois pour les mois à venir.

L'étude sur la situation des fabricants, qui a été publiée récemment par Statistique Canada, arrive à des conclusions semblables. Statistique Canada a interrogé des milliers d'exploitants et de propriétaires d'usines. Selon un article de *Southam News*, les résultats de cette enquête laissent prévoir de nouvelles mises à pied au cours des trois prochains mois.

Je rappelle à la Chambre que nous avons déjà perdu 350 000 emplois dans le secteur manufacturier au cours des trois dernières années. Le secteur de la fabrication est pourtant crucial, non seulement pour les emplois qu'il fournit, mais aussi parce que toute notre économie en dépend.

Pour être juste, je dois dire que les personnes interrogées s'attendaient à une hausse de la production. Ceux qui s'attendaient à une production accrue étaient plus nombreux que ceux qui prévoyaient une baisse. Je répète cependant que dans l'ensemble, selon l'agence de presse, ils s'attendaient à ce que le nombre d'emplois continue à diminuer au cours des trois prochains mois, mais à un rythme moins rapide, heureusement.

Cet article du *Southam News*, écrit par Eric Beauchesne, soulève un point très intéressant. Il dit ceci:

> Les conclusions de l'enquête nous font douter que la pénurie de travailleurs qualifiés soit un problème aussi grave que le manque d'emplois.

Quand nous avons interrogé le ministre de l'Emploi sur les mesures prises pour créer des emplois, il a répondu qu'on manquait de main-d'oeuvre qualifiée pour combler les postes vacants. Il y a évidemment des postes vacants qui doivent être comblés par des personnes compétentes, et c'est pour cette raison que nous pressons le gouvernement de prendre des mesures plus efficaces pour offrir de la formation et du perfectionnement à notre main-d'oeuvre. Néanmoins, si l'on comblait chacun de ces postes exigeant une certaine spécialisation, je ne crois pas mentir en disant qu'il resterait encore au moins un million de Canadiens sans travail, ce qui est tout simplement inacceptable. C'est une chose dont le gouvernement devra s'occuper au cours des dernières semaines ou des derniers mois où il sera au pouvoir. Comme il ne s'en est pas occupé auparavant, c'est certain qu'il ne sera pas réélu.

Ce qu'il faut reconnaître, c'est que nous n'avons pas seulement besoin d'une plus grande spécialisation de notre main-d'oeuvre, nous avons besoin d'emplois. Il n'y a tout simplement pas assez d'emplois dans notre pays pour les centaines de milliers de personnes qui veulent travailler. Nous avons aussi besoin de politiques fédérales

de création d'emplois fondées sur la collaboration avec les provinces et le secteur privé. Nous devons rejeter les politiques destructrices de ce gouvernement qui ont entraîné des suppressions plutôt des créations d'emplois et qui ont acculé des entreprises à la faillite plutôt que favoriser leur croissance et leur prospérité. Nous avons besoin d'autres politiques que celles du gouvernement actuel qui ont précipité le pays dans la pire récession depuis la crise des années 30 et qui ont enlevé tout optimisme et tout espoir aux Canadiens, ne leur laissant que le désespoir face à l'avenir. Les Canadiens méritent plus que ça de la part de leur gouvernement fédéral, même s'il est conservateur. Ils méritent bien mieux que ce qu'ils ont.

Le gouvernement demande, par l'entremise du secrétaire parlementaire, l'approbation de la Chambre pour faire d'autres emprunts. Je suppose que les gouvernements connaissent le même problème que les entreprises, c'est-à-dire que les recettes n'arrivent pas toujours en même temps que les dépenses et qu'ils sont donc forcés d'emprunter. Le secrétaire parlementaire n'a certes pas su nous convaincre, en nous parlant du bilan et des politiques économiques du gouvernement.

• (1110)

Il y a quelques semaines, nous avons eu la surprise d'apprendre, par le truchement de Statistique Canada, que la récession était terminée. Les Canadiens ont réagi à cette nouvelle avec consternation. N'y avait-il pas encore 1,6 million de sans-emploi? Les entreprises n'annonçaient-elles pas les unes après les autres des milliers d'autres licenciements pour les semaines et les mois à venir? D'autres entreprises n'annonçaient-elles pas qu'elles déposaient leur bilan et qu'elles fermaient leurs portes? Il n'est pas étonnant que les Canadiens aient été fort étonnés de cette nouvelle. Il n'est pas étonnant non plus que personne n'ait dansé dans les rues ni fait la fête.

Certes, la récession est peut-être terminée d'un point de vue strictement technique, en ce sens que l'économie ne se contracte plus et qu'elle montre des signes de croissance et de mouvement.

Comment peut-on affirmer qu'il y a une reprise quand il y a encore plus de 1,6 million de chômeurs? Certains des prétendus experts du gouvernement soutiennent qu'il y a effectivement une reprise, mais hélas c'est une reprise sans création d'emplois. Quelle contradiction! Comment peut-il y avoir une reprise économique quand il y a encore 1,6 million de chômeurs?

Pour les sans-emploi, la récession n'est pas terminée, dans ma propre ville de Windsor et ailleurs au Canada, jusqu'à ce que les chômeurs retournent au travail, qu'ils aient un emploi permanent et satisfaisant. À leurs yeux, quoi qu'en disent le gouvernement et ses experts et porte-parole, la récession continue; il n'y aura pas de reprise tant qu'il y aura autant de chômeurs.

J'aimerais qu'il y ait une solide reprise. Je ne prends aucun plaisir à constater le désespoir de centaines de milliers de Canadiens. Je ne prends aucun plaisir à la lecture des statistiques sur le chômage, les faillites et les faiblesses de l'économie. Mais c'est la réalité.

Je me dois, pour les gens de ma collectivité et pour les Canadiens, de dire ce qui se passe. Le gouvernement ne peut pas se contenter d'entendre Statistique Canada déclarer que la récession est terminée s'il y a plus de 1,6 million de sans-emploi et si des organismes réputés comme le Conference Board déclarent que ces chômeurs ont très peu, sinon pas du tout, de chances de retourner au travail avant un an et même plus.

Il faut un style différent de gouvernement qui tiendrait compte des problèmes de l'endettement et du déficit, mais qui s'engagerait en faveur de la croissance économique en reconnaissant que seule la croissance économique peut favoriser la création d'emplois et aussi le contrôle de la dette et du déficit.

Même le secrétaire parlementaire a admis, en proposant la troisième lecture du projet de loi, qu'en période de récession, lorsque les gouvernements doivent consacrer plus d'argent à l'assurance-chômage et à l'aide sociale, leurs recettes diminuent parce que les gens ne travaillent pas. Ils ne retirent pas de salaire et, par conséquent, ne paient pas d'impôts. Le taux de croissance étant ce qu'il est, les recettes du gouvernement chutent. Même les entreprises ne font plus de profits; elles ne paient pas d'impôts non plus. Cependant, dans un contexte de croissance économique, les gouvernements dépensent moins en assurance-chômage et en aide sociale. Les personnes qui travaillent et les entreprises qui réalisent des profits font encaisser davantage de recettes au gouvernement sans que leurs impôts n'augmentent. La croissance éco-

nomique en soi est un instrument important de contrôle et même de réduction de la dette publique et du déficit.

De plus, la croissance économique procure aux Canadiens des emplois qui leur permettent de bien vivre. Elle leur donne espoir dans l'avenir et les incite à croire que l'avenir sera meilleur pour tous.

Le gouvernement doit être condamné sévèrement par le peuple canadien parce que, au-delà des statistiques et des chiffres, il a dépouillé des millions de Canadiens de leur confiance en l'avenir. Il a dépouillé des millions de Canadiens de leur confiance légitime dans l'avenir et de leur espoir d'une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leur famille.

Nous attendons avec impatience des élections qui donneront au peuple canadien l'occasion de juger le gouvernement et de le remplacer par un meilleur gouvernement. Je crois que ce sera un gouvernement libéral qui redonnera espoir et confiance aux Canadiens et qui nous aidera à construire un pays digne de son passé et de son avenir.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat d'aujourd'hui.

Alors que le gouvernement conservateur demande à la population, par l'intermédiaire de la Chambre, l'autorisation d'emprunter 8 milliards de dollars de plus, ce débat nous fournit une occasion exceptionnelle de parler de la situation tragique dans laquelle se trouve le Canada. Le discours que le porte-parole du Parti libéral pour les finances a livré aujourd'hui à la Chambre, on aurait pu le trouver à la bibliothèque. Il a tenu des propos identiques à ceux tenus par les conservateurs quand il formaient l'opposition. Si le Parti conservateur et le Parti libéral ne cessent pas de se renvoyer la balle, ce qui ne date pas d'hier dans l'histoire politique de notre pays, c'est, expliquait Tommy Douglas, parce qu'ils sont comme bonnet blanc, blanc bonnet.

Quand ils sont au pouvoir, ils sont les bonnets blancs et quand ils sont dans l'opposition, ils sont les blancs bonnets.

M. McDermid: Ce sont les bonnets blancs qui sont dans l'opposition.

M. Barrett: Non, les bonnets blancs forment le gouvernement, tandis que les blancs bonnets se trouvent dans l'opposition.

Mme Maheu: C'est sans espoir.

M. Barrett: Ce n'est pas grave. Les personnages sont essentiellement les mêmes, et leur rengaine aussi. Ils continuent de s'attaquer les uns les autres sans proposer de solutions de rechange constructives ni expliquer aux Canadiens comment ils se proposent de nous sortir du beau pétrin où nous nous trouvons.

Une voix: Parlez-nous un peu de Bob Rae.

M. Barrett: J'apprécie à leur juste valeur les interruptions des libéraux comme des conservateurs. Elles sont motivées par la culpabilité et, si j'étais homme de soutane, je dirais: «Pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font.» Dans le fond, ils savent ce qu'ils font, mais ils font et refont quand même tout le temps les mêmes erreurs.

Avant leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont pesté bruyamment contre la dette et le déficit accumulés par les libéraux. Ils ont alors promis de réduire la dette et les déficits: «Votez pour un gouvernement conservateur, et tous vos problèmes seront réglés.» Huit ans plus tard, on se retrouve avec les mêmes déficits annuels et, par-dessus le marché, plus de demandes d'emprunts supplémentaires.

Les contribuables canadiens sont encore plus outrés quand le Parti libéral laisse entendre qu'il connaît la solution à tous nos problèmes, alors qu'il a accumulé une dette et des déficits énormes quand il était au pouvoir.

• (1120)

C'est bonnet blanc ou blanc bonnet, choisissez, aucun de ces deux partis n'a apporté les innovations que les Canadiens réclament. Il y a moins de 30 millions d'habitants dans notre grand pays qui a des richesses en abondance, qui a des gens ordinaires, des travailleurs et des entrepreneurs talentueux, et il n'y a aucune impulsion qui soit spectaculaire ou imaginative pour mettre au point un programme qui tire notre pays de ce marasme.

L'opposition officielle se contente de surveiller les sondages Gallup et de voir qu'elle a la cote de popularité la plus élevée, puis de décider que la meilleure méthode est de venir à la Chambre pour attaquer le gouvernement et déclarer qu'elle fera mieux, qu'il faut lui faire confiance. Elle ne doit pas s'en tenir là. Les libéraux sont obligés de dire exactement ce qu'ils feront et ils ne doivent pas se contenter de prendre la parole à la Cham-

bre pour condamner le gouvernement. Je vais, moi aussi, présenter des idées.

Les libéraux manquent à leur devoir lorsqu'ils viennent à la Chambre et qu'ils ne nous disent pas exactement quelle est leur position au sujet de la TPS, de l'Accord de libre-échange et de l'ALENA.

Les libéraux ont besoin qu'on les chahute, mais je veux vous dire maintenant, madame la Présidente, qu'ils doivent écrire noir sur blanc s'il est vrai ou faux qu'ils vont se présenter aux prochaines élections sans définir leur position sur la TPS et en laissant l'impression qu'ils vont taxer la nourriture, mais ils ne peuvent se dérober à l'obligation de dire aux Canadiens quelle est leur position avant les prochaines élections.

Nous savons que les conservateurs ont échoué et qu'ils ont appliqué fondamentalement un programme qui a ruiné notre pays. Or la position des libéraux laisse entrevoir que, malgré cet échec, ils vont poursuivre une grande partie du programme conservateur en lui apportant peu de changement. C'est dire que nous allons nous retrouver exactement avec le résultat suivant: voter pour les libéraux revient à voter pour les conservateurs.

Quelle est la cause de ce déficit de 35 milliards de dollars? Je suis d'accord avec une partie de l'explication donnée par le porte-parole des libéraux en matière de finances. La croissance économique a été étouffée. Il y a certes eu une récession, mais l'étouffement de la croissance économique est due en partie à l'Accord de libre-échange qui a fait perdre au Canada des emplois de fabrication à un rythme trois fois supérieur à celui des Américains.

Les libéraux ont-il dit qu'ils allaient abroger l'Accord de libre-échange? Non, ils vont le remanier. Je vais vous dire maintenant, que nous donnerons le préavis de six mois pour l'abroger, j'insiste sur ce point. Voilà en quoi consiste la politique: c'est dire clairement et honnêtement quelle est sa position. Je déclare maintenant que le Nouveau Parti démocratique abrogera l'Accord de libre-échange en donnant le préavis de six mois.

Cependant il faut admettre, en toute honnêteté, que les conservateurs, au moins, affirment que c'est là leur politique et qu'ils l'appuient. Les néo-démocrates estiment que l'accord n'est pas bon et qu'il faudrait l'abroger. Mais ce qui est plus dangereux, c'est que l'opposition officielle refuse de dire quelle est sa position sur l'Accord de libre-échange.

Les Canadiens ont le droit et l'obligation de savoir exactement ce sur quoi ils se prononcent. Ceux qui sont en faveur de l'Accord de libre-échange n'ont qu'à voter pour les conservateurs. Ceux qui s'y opposent, pour les néo-démocrates. Ceux qui ne savent pas très bien ce qu'ils veulent et attendent de voir de quel côté penche la balance n'ont qu'à voter pour le Parti libéral.

Je voudrais parler de l'Accord de libre-échange nord-américain. J'estime que les conservateurs se trompent. Nous reconnaissons en général qu'ils font fausse route. Cet accord entraînera de nouvelles pertes d'emplois et nous obligera à recourir à d'autres mesures d'emprunt, comme ce projet de loi. Quelle est la position officielle du Parti libéral au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain? Ce qu'elle a toujours été: le libre-échange nord-américain si nécessaire, mais pas nécessairement.

Des déclarations aussi contradictoires leur permettent de jouer sur les deux tableaux alors que la population a perdu toutes ses illusions, qu'elle en a assez de la politique et des politiciens et qu'elle veut un nouveau gouvernement.

Au lieu de mener, le Parti libéral ne sait pas sur quel pied danser. C'est lui qui a créé ces dettes et ces déficits. À présent, il nous tient des discours pathétiques. Il nous dit que c'est terrible, qu'on s'est trompé, mais que de toute façon, les grandes entreprises vont poursuivre les mêmes politiques.

On a assisté, dans ce pays, à un transfert du fardeau fiscal des grandes sociétés aux simples particuliers. Les libéraux ont-ils dit qu'il rétabliraient une politique fiscale juste? Jamais de la vie! Impossible de tirer quoi que ce soit de logique du chef du Parti libéral quand on lui demande de s'engager à l'égard de la politique fiscale. A-t-on déjà entendu une personne qui se présente au poste de premier dirigeant d'un pays affirmer publiquement qu'elle révélera ses intentions après avoir été élue? C'est comme jouer aux dés avec Harry the Horse, un personnage de Damon Runyan. Il lance les dés dans un chapeau qu'il soulève au-dessus de sa tête et annonce le chiffre.

Nous n'avons pas besoin de politiques surprises. Nous avons besoin d'entendre tous les députés de cette Chambre nous dire ce qu'ils ont l'intention de faire pour remettre de l'ordre dans le pays. Les conservateurs n'y sont pas parvenus. C'en est fini d'eux. Rien ne va les sauver.

Les libéraux doivent être francs avec les Canadiens. Jusqu'ici, ils ne l'ont pas été. Ce projet de loi est, pour eux, une occasion d'exprimer réellement leur position. Et ils ne l'ont pas fait.

Si on veut des politiques conservatrices, on n'a qu'à voter pour les conservateurs. Pour l'amour du ciel, que les libéraux arrêtent de se cacher derrière les politiques des conservateurs et de dire que ces politiques sont

mauvaises. Quand ils seront élus, ils n'y changeront absolument rien.

Pourquoi n'achètent-ils pas des cartes d'adhésion au Parti conservateur? En effet, les conservateurs font le sale boulot des libéraux à leur place pendant que ceux-ci se cachent derrière les rideaux.

Pourquoi le Parti libéral ne nous fait-il pas une déclaration claire et nette? Le 1er janvier 1994 est la date d'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange nord-américain. Qu'importe comment les libéraux voteront à la Chambre et qu'importe les autres salades qu'ils racontent, qu'il s'agisse de renégociation ou d'abrogation, ils ne parlent pas de cette date. Nous parlons ici d'un nouvel élément, la date d'entrée en vigueur de l'accord, le 1er janvier 1994.

Les élections auront lieu avant. Les Canadiens ont le droit de savoir. S'ils votent pour le Parti libéral, refusera-t-il d'appliquer l'accord quand viendra le 1er janvier 1994? Nous savons quelle est la position des conservateurs. Ils l'appliqueront. Mais ces élections sont directement liées à la perte d'emplois causée par ces accords de libre-échange, et le Parti libéral n'a pas dit aux Canadiens qu'il n'appliquera pas l'accord le 1er janvier 1994.

Les libéraux ne peuvent pas se cacher éternellement. Les Canadiens en ont jusque là de la duplicité et des faux-fuyants. Autant je désapprouve les conservateurs et autant leurs orientations me répugnent, autant je les aime en tant que personnes, car il est dans ma nature d'homme charitable d'aimer tout le monde. J'aime tout le monde et je respecte par-dessus tout le Règlement de la Chambre. Même si j'aime certains libéraux en tant qu'individus, on ne peut ni ne doit permettre que l'hypocrisie ait une place dans les prochaines élections dans notre pays.

Nous entendons les libéraux dire: «Méchants, méchants conservateurs». Mais les entendons-nous dire que les sociétés doivent payer leur juste part pour que nous évitions une dette de la sorte? Absolument pas. Entendons-nous le Parti libéral dire qu'il puisera 10c. dans les coffres d'une grosse société pour pouvoir appliquer ses orientations?

Nous lisons les noms de ceux qui ont donné de l'argent au Parti libéral. Voyez dans les registres les sociétés et les banques qui remettent de l'argent au Parti libéral. C'est écrit noir sur blanc.

Mes chers amis du Parti libéral pensent qu'ils peuvent jouer sur les deux tableaux. Ce gouvernement-ci est un échec. Il sera chassé du pouvoir. Mais on ne peut pas se faire élire en dupant les Canadiens. Que les libéraux nous disent honnêtement ce qu'ils pensent de la TPS. Quelle est votre position sur l'accord de libre-échange? Appliquerez-vous l'accord de libre-échange nord-américain en 1994?

Une voix: Et les contrôles des salaires?

M. Barrett: Quelles sont quelques-unes des options? J'ai quelques observations à faire là-dessus. Oui, mon collègue a mentionné le contrôle des salaires. J'ai été le seul premier ministre du Canada à refuser d'accepter la politique libérale de contrôle des salaires. Je suis retourné en Colombie-Britannique et j'ai mis en place un système de contrôle des prix, sous une administration fédérale libérale, et il ne faut pas l'oublier. Un contrôle des prix des produits alimentaires et énergétiques, pour protéger le citoyen moyen des rapaces du fédéral.

• (1130)

Regardons les dépenses de fonds publics. Ce projet de loi nous force une fois de plus à emprunter et à ajouter à la dette de nos enfants et de nos petits-enfants. C'est le genre d'emprunt que poursuivent les libéraux et les conservateurs; on enrichit les prêteurs étrangers en endettant toujours plus les 27 ou 28 millions de contribuables de ce pays.

Depuis la Seconde Guerre mondiale il n'y a jamais eu de tentative sérieuse pour mobiliser le capital canadien et le mettre au service de la nation. Les Canadiens sont parmi ceux qui épargnent le plus au monde. Pendant la Seconde Guerre mondiale on a mobilisé le capital, comme on avait mobilisé la main-d'oeuvre et les armes, afin de lutter pour le succès et la survie de la démocratie. Tout le monde s'est sacrifié, tout le monde a contribué. Pendant la guerre, des options imaginatives furent créées dans le secteur financier et elles nous ont permis de sortir rapidement de la dépression, puis d'entrer dans une période de croissance mesurée et soutenue.

Je sais, c'est un gros mot pour les libéraux et les conservateurs, mais les Japonais ont une économie planifiée, les Allemands ont une économie planifiée et même le nouveau gouvernement américain envisage une économie planifiée. Le nouveau président l'a admis, hier. Mais pas les libéraux ou les conservateurs, pour eux c'est le laissez-faire permanent.

Quelles sont les options? La première est d'examiner l'épargne canadienne. Ce gouvernement a enfin ouvert une toute petite fenêtre d'accès à ces économies accumulées, il a adopté une excellente politique qui offrait aux Canadiens la possibilité de prendre en main la gestion de leurs propres économies grâce aux avantages fiscaux du programme des REER. Bravo pour les libéraux; ils l'ont fait. Ce programme permettait aux gens ordinaires de se protéger contre l'inflation et la dévaluation de leurs

dollars durement gagnés à une époque où les impôts étaient élevés; ils n'avaient qu'à investir dans les REER.

À l'heure actuelle, les REER du pays renferment 105 milliards de dollars, dont la moitié seulement en fonds autogérés.

Il existe tant d'idées qui ne demandent qu'à être mises en oeuvre et qui n'ont rien à voir avec les conservateurs, les libéraux ou les néo-démocrates. Elles ne concernent absolument pas les politiciens, elles se placent tout simplement sous la rubrique du gros bon sens. L'une de ces idées a été formulée par la Fédération canadienne des municipalités; elle demande l'accès à des fonds à faible prix, pour la reconstruction des infrastructures de ce pays—les routes, les égouts, les trottoirs, ce qui créerait des emplois ne requérant aucune formation supérieure.

Une voix: Et les libéraux ne se sont pas présentés pour voter.

M. Barrett: Je parle de formation supérieure. Récemment, des travailleurs parmi les plus hautement qualifiés de tout le Canada ont été mis à pied, ici même à Ottawa, dans l'industrie de la haute technologie. Le mythe de la haute technologie n'est qu'un chant des sirènes que les politiciens emploient pour faire croire aux gens qu'ils ont un grand avenir dans ce domaine. Tout le monde n'a pas nécessairement un doctorat, Dieu merci, ni une formation universitaire. Les emplois simples du domaine de la fabrication et de l'industrie constituent la base même d'une économie axée sur les ressources comme celle que nous avons au Canada. Toutefois, il faut du leadership.

Comme je l'ai dit, de ces 104 ou 105 milliards de dollars qui se trouvent dans les fonds des REER, la moitié n'est pas autogérée. Avec sagesse, prudence, précaution et leadership, on pourrait, en utilisant les plans de la Fédération canadienne des municipalités, émettre des obligations municipales en franchise d'impôt en suivant le modèle américain des obligations municipales Fannie May.

Les municipalités ont fait savoir qu'il y a pour 15 milliards de dollars de travaux à entreprendre immédiatement. Ce serait possible, si nous permettions aux gens d'acquérir des obligations d'État offrant un taux de rendement de deux points inférieur à celui que portent les bons du Trésor ou d'autres titres, et si nous leur permettions d'acheter ces obligations en utilisant les fonds de leur REER, si les intérêts provenant de leur placement pouvaient bénéficier d'un abri fiscal durant une période de dix ou vingt ans, et s'il était possible de retirer l'intérêt, sans payer d'impôt, à l'échéance des titres, soit dix ans ou vingt ans selon le cas.

En outre, les détenteurs des obligations pourraient bénéficier d'une prime de 50 p. 100 du montant de l'intérêt que rapporterait l'argent prêté au gouvernement, prime qu'ils pourraient encaisser en une fois. Ils toucheraient donc une fois et demi le montant de l'intérêt que leur rapporteraient leurs titres et pourraient encaisser l'argent des obligations municipales et utiliser à leur guise ce revenu non imposable.

Les contribuables canadiens auraient ainsi accès à des milliards de dollars à faible taux d'intérêt, qui seraient réservés à la création d'emplois, à la construction de routes, d'égouts, de trottoirs, de parcs et autres infrastructures un peu partout au Canada.

Nous nous assurerions ainsi des revenus sous forme de recettes fiscales supplémentaires, d'achats internes additionnels et d'acquisition de matériel au Canada, conformément au plan structurel général. Nous mobiliserions des capitaux canadiens et nous commencerions à nous remettre en selle par nos propres moyens.

Pourquoi emprunter à l'étranger? Pourquoi continuer à faire du pareil au même en remplaçant les conservateurs par les libéraux? Pourquoi remplacer un parti par un autre qui lui est identique? Je lance le défi au Parti libéral. Après l'échec des conservateurs, allons-nous accepter de nous retrouver dans le même pétrin avec les libéraux, ou allons-nous enfin obtenir des solutions de rechange honnêtes, des énoncés clairs au sujet de la TPS, la promesse d'annuler l'Accord de libre-échange et de refuser la mise en oeuvre de l'ALENA le 1er janvier 1994? Ou est-ce que les Canadiens vont se faire berner encore une fois par les libéraux?

Je crois pour ma part le temps venu pour les Canadiens de refuser le pareil au même et de voir eux-mêmes à leurs intérêts.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, je n'en crois pas mes oreilles. Nombre de mes amis ontariens, qui ont voté NPD il y a environ un an, sont maintenant les personnes les plus désabusées au monde. Si on veut parler de volte-face en matière de politiques, de compressions. . . Je vois que le député quitte la Chambre, il ne veut pas écouter la réponse.

Madame la Présidente, regardez tous ces gens de bonne volonté qui ont voté pour le grand parti néo-démocrate en Ontario, lequel fait maladresse après maladresse, gaffe sur gaffe, revient sur ses promesses et j'en passe. Parlons d'hypocrisie; voici un parti qui n'a aucune chance

de parvenir au pouvoir et pour qui tout est noir ou blanc. S'il était honnête avec les Canadiens il reconnaîtrait, comme le député qui a été premier ministre provincial doit bien le savoir, qu'un fois qu'on prend la tête du gouvernement on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de zones grises. C'est la réalité. Dans la vie, c'est vraiment comme ça. On peut présenter certaines choses sous une lumière plus ou moins crue. Mais s'il veut être honnête avec les Canadiens, il devrait reconnaître que lorsqu'on est au pouvoir, comme M. Rae, M. Harcourt et le NPD en Saskatchewan, il y a beaucoup de zones grises.

Lors des dernières élections, j'ai fait de l'Accord du libre-échange ma plate-forme électorale. Je ne suis pas arrivé à savoir de quel côté se rangeait le NPD dans cette bataille. Aux réunions avec tous les candidats auxquelles j'ai assisté à Montréal, les néo-démocrates parlaient d'autre chose, jamais de libre-échange. Il a parlé de combattre le libre-échange; or, c'est notre parti, le Parti libéral, qui a entrepris cette lutte.

• (1140)

Au cours de la dernière campagne référendaire, l'automne dernier, le premier ministre de Colombie-Britannique s'est éclipsé sans que nous sachions quelle était vraiment sa position là-dessus. Il est allé passer des vacances aux États-Unis ou ailleurs, confiant le dossier à l'un de ses ministres. Les habitants de Colombie-Britannique ne savaient pas si leur gouvernement néo-démocrate était pour ou contre l'accord. Pour l'amour de Dieu, soyons honnêtes envers la population canadienne.

La plate-forme du Nouveau Parti démocratique comporte bien des éléments auxquels j'adhère, mais quand le député se met à parler avec cet air supérieur, en petit saint, on dirait qu'il est décroché de la réalité.

Nous avons en ce moment des gouvernements néo-démocrates en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Jetez un coup d'oeil sur les sondages. Les gens qui ont voté pour ces gouvernements savent que ceux-ci n'ont pas respecté leurs promesses et qu'ils ne sont pas les purs, les modèles de vertu qu'ils prétendent être. Quand j'entends ce genre de discours, je crois entendre des orateurs des années 1930.

M. Barrett: Madame la Présidente, lorsque le Parti libéral veut obtenir la faveur de la section progressiste modérée de la population, il ressort le vieux cliché suivant: «Oh, les membres du CCF-NPD ne sont que des libéraux pressés.» Lorsqu'il veut gagner la faveur de cette partie de l'opinion, il reconnaît que c'est le CCF qui est à l'origine de programmes sociaux tels que l'assurance-maladie. J'ai proposé aussi aujourd'hui un moyen de mobiliser le capital canadien. Qu'en pensent-ils?

On a beau fulminer contre le gouvernement ontarien actuel, il ne faut pas oublier que le gouvernement libéral qui l'a précédé a menti sur l'ampleur du déficit et que ce n'est qu'au lendemain des élections qu'il a reconnu que celui-ci frisait le milliard de dollars. Les libéraux ont laissé ce gâchis à Bob Rae. Parlerez-vous du gâchis qu'ils ont laissé à l'égard du SkyDome? En parlerez-vous? Le gouvernement ontarien a dû nettoyer ce gâchis.

Nous pouvons nous insulter à qui mieux mieux et nous rappeler mutuellement que nous avons dit telle ou telle chose, et tout et tout. Nous sommes à la veille des élections. J'ai proposé une solution de rechange économique à cet emprunt, mais le député n'a pas dit ce qu'il en pense. J'ai aussi clairement dit que le Parti libéral doit préciser dès maintenant s'il est pour ou contre l'ALENA, comme le député de Vancouver Quadra a bravement déclaré, lors des élections de 1988, qu'il abrogerait l'Accord de libre-échange. Je suis revenu à la politique parce que j'étais contre le libre-échange. Je l'ai condamné partout où j'ai pris la parole et, si j'avais été invité à prendre la parole à Montréal, j'aurais même essayé d'exposer mon point de vue en français.

Nous sommes en 1993. Voici qu'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt nous est présenté par un gouvernement qui a presque mené notre pays à la faillite. Les libéraux veulent former le prochain gouvernement. Quelle est leur position en ce qui concerne la TPS? Un gouvernement libéral annulerait-il la TPS et par quoi la remplacerait-il? Que les libéraux répondent à ces questions! Quelle est leur position sur l'Accord de libre-échange? Vont-ils l'abroger ou ont-ils changé leur fusil d'épaule depuis 1988? Que pensent-ils de l'ALENA? Permettront-ils qu'il entre en vigueur le 1er janvier 1994? C'est maintenant et non lorsqu'ils seront au pouvoir qu'ils doivent nous le dire. Le gouvernement actuel est fini. Les libéraux formeront peut-être le prochain gouvernement. On ne veut pas savoir ce que vous ou moi avons fait dans le passé, mais ce que vous, les libéraux, entendez faire à compter d'aujourd'hui. Les libéraux ne peuvent pas fonder leur campagne électorale sur des mensonges. Ils doivent exposer franchement leur position aux Canadiens. C'est notre droit à tous d'être mis au courant.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'ai entendu pas mal d'inanités à la Chambre par le passé, mais jamais comme aujourd'hui.

Sur les 20 minutes qui lui étaient allouées, le député en a consacré 13 en invectives contre le Parti libéral. Il l'a fait sans le moindre scrupule, oubliant ce que lui-même avait fait. Il a été en Colombie-Britannique le chef d'un gouvernement—le pire et le plus destructif qu'avait eu cette province qui s'en est bien vite débarrassée. Son gouvernement était non seulement incompétent, mais chaotique. Il gouvernait sans réfléchir, à l'aveuglette. Il sait parfaitement de quoi je parle.

Les idées néo-démocrates qui, en Colombie-Britannique l'avaient conduit au pouvoir, dès son entrée à l'Assemblée législative de la province, ont été rejetées de façon tellement catégorique, que le Nouveau Parti démocratique a dû recommencer à zéro pour se refaire une réputation. Aujourd'hui, le député se pose en moralisateur devant la Chambre, pour déclarer bien haut qu'il sait ce qui est juste et qu'il a un plan. Madame la Présidente, le député a dirigé un gouvernement qui a fait l'impossible. Par comparaison, le gouvernement de Bob Rae en Ontario s'en tire à merveille et, croyez-moi, ce n'est pas peu dire.

Le député est un très beau parleur. C'est l'un des meilleurs orateurs à la Chambre. Mais pour ce qui est de faire la morale aux libéraux et même aux conservateurs, pour ce qui est de nous dire comment on devrait diriger le gouvernement et comment planifier, alors là, il repassera.

Le député d'en face dit avoir un plan. Je voudrais lui demander, au nom des habitants de l'Ontario, pourquoi si son plan est si bon, il n'appelle pas le premier ministre de l'Ontario pour le lui communiquer. Peut-être, je dis bien peut-être, les habitants de l'Ontario lui accorderaient-ils alors le respect que les habitants de la Colombie-Britannique ne lui ont pas manifesté la dernière fois qu'il a eu la possibilité de mettre son plan en oeuvre. Je dis bien peut-être, car les habitants de l'Ontario savent que le plan néo-démocrate leur a coûté 11 milliards de dollars de déficit cette année.

M. Barrett: Madame la Présidente, j'aime bien entendre mon collègue des Maritimes.

Sa mémoire est sélective, mais comme il soulève la question, tirons les choses au clair. Le Parti libéral en Colombie-Britannique a fait élire cinq députés provinciaux. En moins d'un an et demi, ces libéraux se sont alliés aux conservateurs et aux députés du Crédit social pour défendre les grandes entreprises contre notre gouvernement.

Le Parti libéral a abandonné ses principes et changé son fusil d'épaule quand il s'est uni aux autres partis. Aujourd'hui, il les a complètement laissé tomber.

Selon moi, nous verrons à nouveau cette coalition en Colombie-Britannique. En effet, sous l'impulsion de l'argent des grandes entreprises, le Parti libéral formera encore une fois une coalition avec ce qui reste du Crédit social et du Parti conservateur. Je voudrais bien savoir s'il est déjà arrivé à un autre gouvernement provincial de recueillir 48,5 p. 100 des votes, mais de subir la défaite, car c'est précisément ce que j'ai vécu lorsque le Parti libéral et le Crédit social ont formé un gouvernement de coalition.

Les libéraux de la Colombie-Britannique ont-ils préconisé l'abandon de notre politique foncière, de notre politique fiscale ou de notre régime d'assurance-automobile? Jamais de la vie. Ils n'ont jamais abandonné la moindre politique, si ce n'est qu'ils ont modifié le code du travail au détriment des gens ordinaires. Voilà ce qu'a fait la coalition en Colombie-Britannique.

Les faits parleront d'eux-mêmes. Or, il y a un principe simple que nous devrions comprendre en politique: celui qui paie a le droit de décider. Ceux qui financent les libéraux et les conservateurs ont donc le droit de décider.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, l'intervention du député d'Esquimalt—Juan de Fuca nous rappelle le vieil adage ou proverbe selon lequel on voit parfois la paille dans l'oeil du voisin, mais pas la poutre dans le sien.

Cette intervention désespérée de la part du député d'Esquimalt—Juan de Fuca me rappelle certains des problèmes qui se sont posés en Colombie-Britannique lorsqu'il était premier ministre de la province. Je ne peux laisser passer cette occasion étant donné le ton condescendant de son intervention de ce matin.

Je ne peux que me rappeler l'époque où le député d'Esquimalt—Juan de Fuca était premier ministre; les forêts de la province étaient, sous son gouvernement, livrées au pillage comme c'était le cas avant lui et cela s'est poursuivi après lui. Il n'a pas lieu d'être fier de son bilan à cet égard.

À titre de premier ministre de la province il n'a pas très bien réussi non plus à redresser la situation en ce qui

concerne la planification de l'utilisation des terres dans le but de réduire l'exploitation des forêts dans sa province.

Il n'a pas porté attention à cette question essentielle qui menace la viabilité des forêts sur la côte ouest.

• (1150)

Le député de Notre-Dame-de-Grâce qui a été un très éminent ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien me rappelle également que lorsque le député d'Esquimalt—Juan de Fuca était premier ministre, il n'a pas tenu sa promesse en ce qui concerne le règlement de la revendication des Nishga. Ce fut une cause si célèbre à l'assemblée législative provinciale que le député de l'endroit, qui avait été élu en tant que néo-démocrate, si je me rappelle bien, a décidé de siéger à titre d'indépendant pour protester contre la façon d'agir du premier ministre de l'époque, l'actuel député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

Dans son attaque contre les libéraux, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca donne clairement l'impression qu'après tout, il préfère les conservateurs, ce qui est plutôt incroyable étant donné le programme du NPD. Cependant, c'est là son problème. Il semble reprocher vivement aux autres partis de ne pas se prononcer clairement sur la TPS. Dans notre cas, sa colère n'est certes pas justifiée, car notre chef, au nom du groupe parlementaire libéral, a précisé très clairement que si notre parti était porté au pouvoir, il remplacerait la TPS par une autre taxe.

À ce moment-là, il y a deux solutions possibles. Le Cabinet peut décider de lui-même le type de taxe qui sera mise en vigueur à la place de la TPS ou consulter la population par les voies parlementaires normales. C'est la méthode libérale: mettre en place un dispositif pour consulter le public. Nous procéderions à une réforme fiscale générale, et la TPS serait réexaminée et comparée à d'autres possibilités. Les consultations seraient très larges et aboutiraient à une solution de rechange pour remplacer le régime actuel qui, comme vous le savez, madame la Présidente, favorise grandement les nantis et pèse plus lourd sur les démunis.

En d'autres termes, ce que nous entendons faire après les prochaines élections, c'est adopter un régime fiscal plus progressif, réduire les taxes de taux uniforme qui s'appliquent sans égard au revenu et les remplacer par des taux d'imposition plus élevés pour ceux qui sont riches et de plus en plus bas au fur et à mesure que le revenu diminue. Voilà comment les libéraux envisagent la fiscalité. Nous savons que nos propositions sont applicables.

Depuis 1984, le gouvernement actuel a augmenté les impôts plus d'une trentaine de fois. Nous allons devoir réexaminer toutes ces hausses et réorganiser le régime de manière équitable et progressive.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca nous a donné un spectacle plein d'indignation de commande au sujet de l'ALENA et de l'accord de libre-échange. Il y a quelques mois, nous avons tenu un débat à ce sujet à l'occasion d'une journée d'opposition consacrée à une motion des libéraux. Nous avons adopté une position très nette. J'ignore où se trouvait le député d'Esquimalt—Juan de Fuca ce jour-là. Notre position est connue. Il est très clair qu'un gouvernement libéral voudra réexaminer la proposition d'ALENA, si elle a été adoptée, afin de l'améliorer pour protéger à la fois les travailleurs et l'environnement. C'est exactement la position que le président Clinton a adoptée, et nous estimons que, en collaboration avec la nouvelle administration américaine, nous pourrons retenir cette approche et obtenir des résultats.

Le Parti libéral a donc pris une position très claire à ce sujet. Elle est raisonnable et recueillera l'appui de la majorité des Canadiens. Elle a été mûrement réfléchie, car, comme tout le monde le sait, les points faibles de l'ALENA sont indéniablement ceux qui se rapportent à l'environnement, aux normes de travail et à la participation des travailleurs.

Dans le débat d'aujourd'hui, nous devons examiner la performance du gouvernement sur divers fronts. Nous ne pouvons évidemment pas passer trop de temps à calmer le député d'Esquimalt-Juan de Fuca, qui bouille de colère. L'objet du débat est trop important. Nous devons étudier le projet de loi tel qu'il se présente et signaler que, dans bien des secteurs, la performance du gouvernement, qui demande de nouveaux fonds, laisse beaucoup à désirer.

Il y a quelques jours, j'ai essayé d'examiner les réalisations du gouvernement sur le plan social. J'aimerais aujourd'hui prendre quelques minutes du temps qui m'est accordé pour parler de l'approche du gouvernement à l'égard de nos ressources naturelles. J'essaierai de séparer mes observations en deux groupes, celles sur les ressources hydrographiques et celles sur les ressources énergétiques, car je suis parfaitement conscient que le

sujet est très vaste et qu'on ne saurait en traiter convenablement en une seule intervention.

Ce que je veux dire, c'est que nous constatons non seulement des anomalies dans l'application de la TPS et ses répercussions sur l'environnement, mais aussi certaines erreurs conceptuelles très graves dans les programmes gouvernementaux.

Permettez-moi d'abord de parler d'un exemple précis qui concerne la TPS. J'ai été étonné de recevoir, le 10 mars 1992, un communiqué publié par le Conseil du Trésor et dans lequel on nous informait que la taxe sur les produits et services, la TPS, ne s'appliquait plus à certains produits. Les engrais et les pesticides sont au nombre des produits visés.

Il y a toutefois une précision à apporter. Le gouvernement a décidé que, pour être exemptés de la TPS, les pesticides doivent être vendus en paquets de 500 $ ou plus, être étiquetés conformément au Règlement sur les produits antiparasitaires et servir, entre autres choses, à des fins agricoles.

Je me demande pourquoi diable le gouvernement a pris une mesure semblable. En agissant ainsi, il augmentera certainement l'utilisation des pesticides. Or, nous savons que certains des pesticides utilisés commercialement sont extrêmement dommageables pour l'environnement et tout particulièrement pour notre réseau hydrographique.

On ne peut s'empêcher de se poser la question suivante. Pourquoi les livres ne sont-ils pas exemptés de la TPS, alors que les engrais chimiques le sont? Qu'est-ce qui justifie cette mesure? Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi alors que, dans le Plan vert, qui ne relève certainement pas du Conseil du Trésor, mais qui s'inscrit certainement dans sa ligne de conduite générale à long terme, le gouvernement a dit, de maintes façons, qu'il se préoccupait beaucoup de la préservation et de la protection de l'environnement? Il s'agit là d'une subvention indirecte, sous forme d'une exonération de la taxe dont bénéficie un produit qu'on devrait, nous le savons tous, utiliser avec une extrême prudence et qu'on devrait peut-être éliminer graduellement à long terme. Mais ce n'est qu'un détail.

• (1200)

Je voudrais signaler qu'après huit ans de gouvernement conservateur, nous pouvons commencer à noter l'émergence d'initiatives qui ont été promises mais non mises en oeuvre. Je voudrais notamment parler un instant de la stratégie de 1987 sur les ressources en eau.

La stratégie fédérale sur les ressources en eau a été en quelque sorte lancée grâce à une initiative du gouvernement libéral qui avait institué avant les élections de 1984 une commission d'enquête sur les ressources en eau sous la direction du professeur Pearse, de l'UBC.

Je crois que cette commission a fait rapport en 1985 ou 1986. Une stratégie fédérale sur les ressources en eau en est sortie en 1987, ce dont nous nous sommes réjouis. Cela nous a paru une bonne idée, et c'en est une, car nous avons besoin d'une stratégie fédérale sur les ressources en eau pour de nombreuses raisons. Le seul aspect regrettable de cette stratégie, c'est qu'elle est demeurée muette sur les questions de détournement de cours d'eau et d'exportation d'eau. C'est qu'à cette époque, certains membres du gouvernement conservateur étaient favorables à certains projets insensés de détournement massif de cours d'eau entre le Canada et les États-Unis.

La stratégie fédérale sur les ressources en eau est demeurée pratiquement sans suite. Plusieurs ministres de l'Environnement ont promis les uns après les autres un projet de loi fédéral en la matière. Six ans plus tard, on n'a toujours pas présenté de projet de loi à cet égard. Qu'est-ce qui se passe? Pourquoi ne donne-t-on pas suite à cette stratégie qui, de l'aveu de tous, est une bonne idée? L'idée se retourne évidemment contre ses auteurs. Je ne mets pas en doute les intentions qu'ils avaient à l'époque, mais il faut remplir les promesses qu'on a faites.

Nous constatons en l'occurrence une nécessité croissante de mettre en oeuvre une telle politique dans l'intérêt de la santé publique des Canadiens et pour l'exploitation à long terme des ressources en eau. L'eau est reconnue de plus en plus comme une denrée d'une importance croissante et essentielle, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Nous pouvons à bon droit demander à l'occasion du présent débat quand donc on va respecter cette promesse.

À propos encore une fois de l'eau, je dois soulever la question de la réduction du volume des substances chimiques toxiques persistantes entrant dans la rivière Niagara et dans le lac Ontario.

En 1987, le ministre de l'Environnement de l'époque et son homologue à Washington avaient signé une entente où ils s'engageaient à réduire de moitié le volume des produits toxiques persistants entrant dans la rivière Niagara. Nous ne savons pas si cette promesse sera tenue à l'égard de la rivière Niagara.

Lors d'une réunion tenue qui a eu lieu il y a quelques semaines à Niagara Falls, dans l'État de New York, des scientifiques qui y participaient ont laissé entendre que la

promesse pourrait être tenue, mais ce n'est pas absolument certain. Il a été révélé publiquement à ce moment-là que 1 500 kilos de substances chimiques toxiques persistantes entraient chaque jour dans la rivière Niagara. Il y avait entre autres de l'arsenic, du plomb, des PCB et du DDT, bref un incroyable mélange de produits chimiques qui continuaient de polluer ce cours d'eau. Nous avons appris que parmi ces 18 produits chimiques toxiques, huit ne font toujours pas l'objet d'une réglementation. En effet, huit de ces 18 substances toxiques rémanentes ne sont toujours pas visées par des règlements.

Nous étions d'avis que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui a fait l'objet de beaucoup de publicité, était dans l'ensemble une bonne mesure. Nous aurions souhaité que celle-ci soit plus rigoureuse et nous en avons discuté au comité, mais nous estimions que cette mesure devait être adoptée même si elle aurait pu être considérablement améliorée dans quatre secteurs. Pourtant, elles n'est pas appliquée aussi rapidement qu'elle devrait l'être pour réglementer les substances toxiques qui polluent l'environnement.

Même si la mesure législative et les outils nécessaires sont en place, le gouvernement est réticent à fournir les ressources nécessaires au ministère de l'Environnement et aux milieux scientifiques pour élargir la portée et l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et ainsi mieux contrôler les substances toxiques qui polluent l'environnement, notamment les cours d'eau et l'atmosphère.

La situation va devenir critique si nous n'agissons pas bientôt. Les niveaux actuellement relevés dans la rivière Niagara par les scientifiques révèlent que, chaque jour, 1 500 kilogrammes de substances toxiques rémanentes envahissent le réseau, dont une quantité énorme d'arsenic; or, vous savez comme moi que la consommation de ce produit n'est guère recommandée. Il y a aussi du plomb et du DDT, comme je l'ai mentionné, ainsi que d'autres produits dangereux.

Bien qu'il y ait au moins une entente de principe entre les deux pays et que celle-ci énonce comme objectif pour 1996 une diminution de 50 p. 100 du taux de pollution de l'eau ou de la quantité de produits chimiques toxiques, il n'y a pas d'entente ou du moins d'objectif semblable dans le cas du lac Ontario.

Nous avons donc une entente pour la rivière mais non pour le lac. Cette question est prioritaire et urgente, parce que la diminution de la quantité de produits chimiques toxiques dans le lac Ontario est importante pour la santé des huit millions de personnes qui vivent autour de ce lac, de même que pour la santé et la qualité de vie de ceux qui vivent en aval, le long du fleuve Saint-Laurent.

Madame la Présidente, vous me faites signe que mon temps est écoulé et c'est à regret que je dois mettre fin à mon exposé.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'ai écouté la dissertation de mon collègue de Davenport sur l'environnement et nos ressources en eau. Bien que je l'aie trouvée fort intéressante, j'ai eu un peu de difficulté à établir un lien entre cette dissertation et le projet de loi portant pouvoir d'emprunt à l'étude aujourd'hui.

Dans la première partie de son discours, il a parlé un peu de l'approche qu'adoptera son gouvernement pour ce qui est du régime fiscal. C'est à ce sujet que je veux lui poser une question.

Je veux d'abord le féliciter d'avoir développé l'art de l'obscurcissement à un niveau que seul son chef a déjà atteint.

Si j'ai bien compris, il a dit que, même s'ils se débarrasseront certainement de la TPS, les libéraux attendront de consulter les Canadiens avant de prendre une décision. Je me demande si ces consultations ne sont pas en réalité une façon de dissimuler le fait qu'ils ne savent vraiment pas quoi faire, ou bien si c'est parce qu'ils ne veulent pas dire aux Canadiens ce qu'ils vont faire.

• (1210)

On nous dit qu'ils songent à imposer une taxe occulte sur les opérations commerciales, qui s'appliquerait à tout, depuis les aliments jusqu'aux services médicaux. Je ne sais pas si c'est vrai ou non.

Cependant, j'ai remarqué que, lorsque le député a parlé de la TPS, il a dit que la politique fiscale de notre gouvernement était conçue de façon à favoriser les riches plutôt que les pauvres. Je voudrais donc lui demander d'expliquer comment il se fait alors que, grâce nos réformes, 800 000 Canadiens n'ont plus à payer d'impôt sur le revenu. Je me demande aussi comment il peut dire ce qu'il a dit au sujet de la TPS compte tenu du fait que les Canadiens dont le revenu est inférieur à 30 000 $ sont protégés grâce au crédit pour TPS. Ses remarques à cet égard sont tout simplement insensées.

Je veux donc l'interroger sur la politique de son parti. Je voudrais qu'il me dise pourquoi les libéraux refusent d'être honnêtes envers les Canadiens et de leur dire ce qu'ils feront pour remplacer les recettes produites actuellement par la TPS. Est-ce parce qu'ils ne le savent tout simplement pas ou parce qu'ils ne veulent pas le dire?

M. Caccia: Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à la question très juste que me pose le député de South Shore, dont je respecte beaucoup l'intelligence et l'éloquence.

Tout d'abord, en ce qui concerne le lien entre le pouvoir d'emprunt et mon intervention, le député de South Shore sait fort bien qu'il est normal, chaque fois que le gouvernement demande des fonds et, dans ce cas-ci, il s'agit d'une somme considérable et même ahurissante, qu'on examine la politique du gouvernement sous tous les angles. L'autre jour, à l'étape du rapport, je me suis concentré sur les mesures sociales. Aujourd'hui, à l'étape de la troisième lecture, j'ai décidé de parler des ressources naturelles.

Malheureusement je n'ai pas eu le temps d'éclairer davantage le député sur l'épuisement des ressources naturelles et les mesures néfastes prises par le gouvernement. Il m'a été impossible d'aborder, par exemple, la question des forêts, domaine dans lequel le bilan du gouvernement est si peu reluisant que nous sommes harcelés en Europe à cause de notre mauvaise réputation en matière de gestion forestière.

Je n'ai pu m'attarder autant que je l'aurais voulu à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je n'ai pu traiter de la politique énergétique du gouvernement dont les projets d'avenir ne tiennent plus compte du potentiel et des avantages des énergies de remplacement et de la nécessité de réduire notre consommation presque exclusive de combustibles fossiles.

Il suffit d'examiner le budget du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour s'apercevoir que les subventions pour l'exploitation des sources d'énergie renouvelables ont été réduites, pour ne pas dire supprimées, au cours des huit dernières années. À long terme, la politique énergétique du gouvernement se révélera une catastrophe pour le Canada et pour le monde entier.

Pour répondre aux deux autres questions du député de South Shore, qui n'a peut-être pas écouté attentivement mon intervention, je précise que j'ai clairement indiqué que nous allions devoir trouver une solution de rechange à la TPS. Autrement dit, nous savons que l'État a besoin d'argent pour fonctionner et nous pensons que la recherche de nouvelles sources de financement devrait se faire de façon visible et transparente, et non à huis clos. Par conséquent, après les élections, nous tiendrons des consultations publiques, par l'entremise d'un comité parlementaire ou d'une autre façon, afin de trouver des solutions de rechange à la TPS.

Démocrate dans l'âme, le député de South Shore devrait applaudir à l'initiative que propose le Parti libéral, car elle traduit l'attitude que nous préconisons. Nous ne voulons pas imposer notre volonté et nos préférences. Nous voulons plutôt consulter les principaux intéressés, surtout quand il est question des méthodes de taxation. Nous pourrons débattre les mérites de cette attitude plus tard.

Le député a raison de dire que certains segments de notre population sont admissibles au crédit pour la TPS, mais je peux lui dire que les citoyens canadiens, et surtout les personnes âgées, se font plus critiques et se révoltent de plus en plus contre le fait qu'ils doivent désormais remplir un formulaire de plus et qu'on analyse leur revenu chaque année pour déterminer s'ils ont droit au crédit pour la TPS. Ils préféreraient ne pas avoir à remplir le formulaire et ne pas avoir à payer la TPS.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je trouve intéressant ce que le député a dit sur les consultations publiques. Il a dit que les libéraux tiendraient des consultations publiques.

Si je me souviens bien, quatre comités parlementaires et deux commissions royales d'enquête ont tenu des consultations publiques d'un bout à l'autre du Canada sur une période de 40 ans. Dans tous leurs rapports, il était recommandé d'abolir la taxe sur les ventes des fabricants et de la remplacer par une taxe sur la valeur ajoutée. Les libéraux étaient au pouvoir pendant la majeure partie de ces 40 ans et ce sont eux qui ont formé la plupart de ces comités et commissions d'enquête.

J'aimerais savoir quelle valeur le Parti libéral a accordée à ces consultations populaires. De toute évidence aucune, puisqu'il n'a jamais donné suite aux rapports qui en ont découlé. Le gouvernement conservateur a réagi et introduit une taxe sur la valeur ajoutée comme l'avaient recommandé les commissions et les comités et de la Chambre des communes et du Sénat.

Sur quoi au juste porteront les nouvelles consultations envisagées par le député? Pourquoi le peuple canadien devrait-il croire que les libéraux feront quoi que ce soit après l'avoir consulté puisqu'il a tenu des consultations sans rien faire pendant 40 ans?

M. Caccia: Madame la Présidente, vous ne pouvez pas savoir à quel point je suis heureux d'entendre cette question, parce qu'elle montre que la lumière n'arrive pas à pénétrer le peu de matière grise du ministre. Il ne s'est jamais montré particulièrement brillant, mais aujourd'hui, il donne la preuve de sa stupidité. Je vais vous expliquer pourquoi. Il ne lui est pas venu à l'idée que les Canadiens n'aiment pas la TPS. Voilà toute l'affaire! Aujourd'hui, les Canadiens n'aiment pas la TPS. C'est un fait. Nous devons maintenant consulter la population à la lumière de l'expérience des dernières années. C'est aussi simple que cela.

La TPS est en vigueur depuis quelques années et les Canadiens n'en sont pas satisfaits. Il est donc essentiel de les consulter. Dans un régime démocratique, le ministre ne voudrait-il pas tenir des consultations? S'y oppose-t-il parce qu'on en a déjà tenues par le passé? Il faut constamment consulter la population. On doit fréquemment demander l'avis des gens, particulièrement sur les questions fiscales, autrement, on perd le contact avec nos électeurs.

C'est pour cette raison que la cote du gouvernement est tellement basse dans les sondages: il a perdu le contact avec les gens. Le gouvernement croit pouvoir gouverner même si la population lui en veut. De toute évidence, il est nécessaire de consulter la population. Je suis ébahi d'entendre le ministre poser une question aussi idiote.

M. McDermid: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Je suis prêt à discuter et à débattre de n'importe quelle question à la Chambre des communes avec le député, mais la qualité du débat en souffre quand il a recours aux injures. Je pense que ce n'est pas convenable de sa part et que cela fait perdre de la crédibilité à son argument.

M. Simmons: Cela n'est pas un recours au Règlement. C'est contraire aux règles de procédure.

Mme le vice-président: Le député de Burin—Saint-Georges devra s'abstenir. Il devrait savoir qu'il ne sert à rien de crier lorsqu'il s'adresse à la présidence.

• (1220)

Le député de Davenport a utilisé des termes qui ne figurent pas nécessairement sur la liste des termes antiparlementaires de Beauchesne, mais qui ont créé un certain désordre à la Chambre. En pareil cas, la procédure normale et le comportement honorable à adopter est de retirer ces paroles. D'ailleurs, le député n'utilise pas ce langage habituellement, et je suis sûre qu'il voudra bien se retracter pour que nous puissions poursuivre le débat.

M. Caccia: Madame la Présidente, je voudrais. . .

M. Simmons: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: J'ai entendu le député. J'ai donné la parole d'abord au député de Davenport et je reconnaîtrai le député ensuite. Je ne puis donner la parole à deux députés en même temps.

J'avais accordé la parole au député de Davenport, et celui-ci avait commencé à parler. Le député de Davenport a la parole.

M. Caccia: Madame la Présidente, je pense que l'exactitude devrait prévaloir dans ce débat et ma description de la capacité mentale du ministre d'État reflète exactement ma pensée. C'est pourquoi je ne retirerai pas mes paroles.

J'estime que c'est ainsi qu'il faut évaluer en toute honnêteté l'intervention du ministre et le calibre de sa question.

Je maintiens donc mes propos, madame la Présidente.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Je donne la parole au député de Burin—Saint-Georges, et je continuerai après.

M. Simmons: Madame la Présidente, d'abord, en ce qui concerne mon rappel au Règlement, mon intervention ne visait pas la présidence. Le ministre abusait clairement du Règlement. Je m'adressais à lui sans viser la présidence, alors épargnez-moi la leçon.

Mme le vice-président: Je ne me souviens pas d'avoir fait la leçon au député. Je lui ai simplement rappelé qu'il n'avait pas besoin de crier comme il l'a fait pour invoquer le Règlement, que c'était inutile, que je l'entendais fort bien, mais que j'avais déjà donné la parole au député de Davenport.

Je voudrais que la Chambre se rappelle ce que j'ai dit plus tôt. Je conviens avec le député que si on consulte le Beauchesne, on constate que les mots «stupide» et «stupidité» n'y figurent pas dans les termes non parlementaires.

Cependant, quand il s'agit du décorum dans cette enceinte, j'estime que tous sont d'accord pour dire que si une accusation ou une déclaration pouvant être interprétée comme une insulte provoque du désordre, le député fautif doit se rétracter.

M. Caccia: Madame la Présidente, en ce qui concerne ce que vous venez tout juste de dire, je tiens à vous assurer que ma déclaration n'est pas une accusation, mais bien l'énonciation d'un fait.

Mme le vice-président: Je vais lire les «bleus» et, le cas échéant, je reviendrai sur ce point à la Chambre.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, c'est un peu la mort dans l'âme que je participe au débat aujourd'hui. C'est cependant un honneur pour moi de prendre la parole à la suite de députés aussi illustres et chevronnés que les députés de Davenport et de Windsor-Ouest.

M. Lewis: Excusez-moi!

Mme Clancy: Je ne vois pas pourquoi le solliciteur général s'excuse, mais, s'il y tient, je l'excuse.

Dans un entretien que j'ai eu avec lui dans le courant de la matinée, le député de Windsor-Ouest a émis une opinion que je partage entièrement. En effet, un projet de loi portant pouvoir d'emprunt comme celui qui est à l'étude aujourd'hui donne à croire que ce serait faire preuve d'une irresponsabilité crasse que de donner un sou de plus au gouvernement qui a si mal géré l'économie canadienne au cours des huit dernières années. Le gouvernement devrait se rendre compte du mal qu'il a fait et qu'il continue de faire aux Canadiens, lever le camp et annoncer, dès aujourd'hui, la tenue des élections que réclament les Canadiens. Finis les projets de loi portant pouvoir d'emprunt. Finies les sommes supplémentaires accordées au gouvernement.

Mme Maheu: Cela fait augmenter la dette.

Mme Clancy: Émettez le bref d'élection!

M. Bjornson: La population sait que ce n'est pas une solution.

Mme Clancy: Les Canadiens n'ont rien contre cette idée. J'adore cette façon qu'a le député du Manitoba, je crois, de lancer une invective et tourner aussitôt les talons, de même que l'insistance du solliciteur général qui demande encore à être excusé. Je l'ai déjà excusé. Je ne le retiens pas.

Voyons un peu ce que le gouvernement conservateur a fait aux Canadiens au cours des huit dernières années. Au cours de la dernière année, le déficit a été révisé à la hausse; il atteindra 34,4 milliards de dollars, au lieu de 27,5 milliards. Pour le Canadien moyen, inquiet de son emploi, inquiet de l'éducation de ses enfants, inquiet de savoir s'ils auront jamais un travail, inquiet de savoir où il sera la semaine prochaine, inquiet de l'économie en général, il est réconfortant d'entendre que le déficit a été—et je cite ces termes anémiques, pour ne pas dire banals—révisé à la hausse. Cela paraît anodin de dire que quelque chose a été révisé à la hausse.

Si l'on dit que le déficit atteindra 34,4 milliards au lieu des 27,5 annoncés, il s'agit d'une énorme augmentation; pourtant, le gouvernement nous dit depuis son arrivée au pouvoir, en ce noir 4 septembre 1984, qu'il va s'occuper du déficit. Oui, il s'en est certainement occupé, il n'y a pas de doute. Il l'a révisé à la hausse, année après année, jour après jour. Chaque jour les Canadiens se réveillent et ils sont endettés de 100 millions de plus.

Une voix: Honteux!

Mme Clancy: Ce gouvernement qui veut emprunter davantage et vous endetter encore plus, est le même qui recherche la confiance des électeurs. Incroyable, car sur la foi de ses résultats, il ne serait même pas capable d'obtenir un prêt automobile d'une banque à charte.

Pendant huit ans, ce gouvernement s'est attaqué sans relâche au tissu social, aux rêves des Canadiens, à toutes ces petites choses que les Canadiens pensaient pouvoir considérer comme acquises.

• (1230)

Il est absolument consternant d'examiner le bilan financier du gouvernement. Il est consternant de songer que, dans les années 90, les Canadiens soient si mal préparés pour l'avenir et soient dans une situation financière si mauvaise pour faire face aux exigences de la mondialisation de notre économie.

Il est incroyable qu'un gouvernement qui a causé cette pagaille, qui a créé des situations où les Canadiens ne sentent plus qu'il y a de l'espoir pour l'avenir, ne sentent plus qu'ils peuvent faire confiance à leur gouvernement, présente à nouveau une montagne de théories éculées qui ne servent à rien pour les Canadiens, qui ne font pas la seule chose que voudrait chaque Canadien, d'un océan

à l'autre, soit relancer l'économie et créer de vrais emplois.

C'est ce que veulent les Canadiens de chaque circonscription de notre pays, peu importe qu'il s'agisse de l'une des circonscriptions de l'agglomération torontoise—je vois mon collègue de Broadview—Greenwood et celui de Scarborough—ou de plus petites circonscriptions de l'Ontario, de circonscriptions de la région métropolitaine de Montréal, comme Saint-Laurent, de Halifax, de l'ouest du Canada, du centre du Canada, du nord du Canada, de régions urbaines ou rurales.

Que veulent les Canadiens? Nous savons ce qu'ils veulent. Ils veulent des emplois. Ils ne veulent pas des emplois au salaire minimum dans des restaurants-minute. Ils veulent des emplois qui leur donnent de l'espoir en l'avenir. Ils veulent des emplois qui leur donnent une possibilité de subvenir aux besoins de leurs familles. Ils veulent des emplois qui leur donnent un niveau de vie décent. C'est un droit que les Canadiens acquièrent en naissant. Qu'a fait le gouvernement? Il leur a enlevé ce droit.

Sans vouloir jeter de l'huile sur le feu, je crains que cette attitude ne soit stupide. Ce que nous devons faire à la Chambre, quel que soit l'endroit où nous siégeons, c'est comprendre que le problème c'est l'économie, comme l'ont compris nos voisins du sud et comme le comprendra peut-être un jour le solliciteur général qui a encore besoin qu'on l'excuse.

On a utilisé une expression aux États-Unis et j'hésite à la répéter à la Chambre. Mais je pense que nous savons tous de quoi il s'agit. C'est l'économie comme cela l'a été, et ça continuera à l'être. C'est l'économie pour tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants de notre pays. C'est devenu une lapalissade de dire que la meilleure politique sociale est celle de l'emploi.

Le fait est que dans notre pays aujourd'hui, les jeunes sortent des cours de formation, des universités et des écoles professionnelles et qu'ils ne trouvent pas d'emploi. Que l'on soit un ouvrier qualifié ou que l'on ait un doctorat, une licence en droit, un doctorat en médecine, une maîtrise en administration ou un diplôme d'ingénieur, on ne peut pas trouver de travail. Il y a des jeunes actuellement dans notre pays qui ont passé cinq, six ou sept ans sans avoir rien qui ressemble le moins du monde à un véritable emploi. C'est une honte.

C'est un problème que nous devrions tous nous efforcer de résoudre. Dans notre pays les jeunes travaillent et étudient d'arrache-pied, acquièrent toutes les connaissances possibles et se donnent une formation, mais il n'y a pas de travail pour eux à la fin de leurs études.

J'ignore combien d'entre nous à la Chambre ont connu une longue période de chômage. J'ai fait très brièvement cette expérience. Il s'agissait d'une période d'environ trois mois. Je peux vous dire que je me rappelle bien ce que j'ai ressenti quand je n'ai pas pu trouver de travail. Je me rappelle qu'on est déprimé quand on se rend compte qu'avec ses capacités et ses études, on ne peut toujours pas trouver un emploi. Dans notre pays aujourd'hui, il y a des millions de gens dans cette situation.

Que fait le gouvernement pour eux? Absolument rien. Que fait-il pour ces gens qui lui ont demandé de l'aide? Ce n'est pas une chose que peuvent régler les Canadiens, peu importe leur allégeance politique. Ce n'est pas une chose qu'ils devraient avoir à régler. C'est une chose qui exige des mesures immédiates.

N'est-il pas intéressant de voir ce qui se passe chez notre voisin du Sud, les choses qui arrivent là-bas, le désir de changement qui déferle sur notre pays comme il a déferlé sur les États-Unis lors des dernières élections?

Hier, le président Clinton a annoncé qu'il allait immédiatement instaurer un programme de reconstruction des infrastructures. Intéressant, n'est-ce pas?

M. Butland: Vous auriez dû être ici hier soir pour voter.

Mme Clancy: J'y étais.

Une voix: Il y avait huit libéraux.

M. Lewis: Une querelle de famille.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Allons donc! Il n'y avait pas seulement huit libéraux. Nous étions 80 ici, hier soir.

Le député de Sault Ste. Marie ne sait pas compter, entre autres choses. Quant au député de la Saskatchewan et au solliciteur général, ils ne devraient pas me couper la parole. Ce n'est pas poli.

Le président des États-Unis a dit qu'il établirait immédiatement un programme d'amélioration des infrastructures. Qui propose une mesure analogue à la Chambre depuis deux ans? C'est le député de Beauséjour, le chef de l'opposition. Il n'arrête pas de dire ça, comme nous tous, les membres du Parti libéral, contrairement aux personnes qui n'ont pas de statut officiel et qui ne cessent de nous interrompre. Et cela deviendra plus officiel, je le promets au solliciteur général, quand le ton va monter ou, devrais-je dire, que la situation va s'envenimer comme elle est en train de le faire à Orillia.

En tout cas, nous savons que la solution réside dans la fameuse phrase «des emplois, encore des emplois, et toujours des emplois». Nous savons que c'est là que se trouve la solution. Il est temps de faire quelque chose à ce sujet. Il est temps d'apaiser l'anxiété, la peur qui s'empare de plus en plus des Canadiens. Il est temps que ce gouvernement fasse ce que les gouvernements sont censés faire dans ce pays.

Une voix: Démissionner.

Mme Clancy: C'est aussi mon voeux le plus cher. Mais si le gouvernement ne veut pas faire la seule chose qu'il lui reste à faire, c'est-à-dire émettre un bref d'élection maintenant, car les dernières élections remontent à quatre ans et deux mois, eh bien, il devrait au moins créer des emplois pour les Canadiens. Voilà ce qu'il devrait faire. Créer un climat favorable à l'économie, c'est ce que les gouvernements canadiens. . .

M. McDermid: Un climat.

Mme Clancy: Je ne suis pas en désaccord avec le ministre. Il me dit «climat» en secouant le doigt. Je suis d'accord avec le ministre. Faites-le.

M. McDermid: Pas créer des emplois.

Mme Clancy: Vous pourriez aussi créer quelques emplois. Au cours des 126 ans de notre histoire, le gouvernement fédéral a tenté de temps à autre de créer quelques emplois, pas souvent au cours des huit dernières années, il faut le dire, pas souvent.

Par contre, d'autres gouvernements ont créé des emplois. Le ciel ne nous est pas tombé sur la tête et le système capitaliste n'a pas été rejeté à la mer. Créer des emplois, si pour cela il faut d'abord créer un climat favorable, ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose pour les Canadiens, surtout au moment où ils tentent tant bien que mal de se sortir de la pire récession depuis la grande crise des années 1930.

Nous sommes aujourd'hui ici, dans cette enceinte, alors qu'au dehors sévit un des pires hivers de notre histoire et un des pires hivers sur le plan économique que les Canadiens aient jamais connus. Un peu partout au pays, des gens vivent dans la misère noire, alors que nous sommes assis dans cette enceinte, sans proposer de programmes pour les aider.

Nous assistons plutôt au déclenchement d'attaques menées par nos institutions contre les citoyens canadiens. Je fais allusion au projet de loi C-105 dont, si je ne m'abuse, nous ne serons pas saisis aujourd'hui. On ne peut qu'espérer que le gouvernement se rende compte de ses erreurs. Je veux toucher un mot là-dessus parce que, si le gouvernement ne se rend pas compte qu'il fait fausse route, il serait peut-être bon d'exposer les conséquences, sur le plan humain, qui pourraient résulter si ce projet de loi était adopté tel quel, toutes les répercussions que cela pourrait avoir sur la population canadienne.

• (1240)

Quand, avant Noël, j'ai interrogé pour la première le fois le gouvernement au sujet de ce projet de loi, j'ai évoqué les scènes d'horreurs qui attendent les travailleurs canadiens qui ne bénéficieront plus de la protection que leur accordait la Loi sur l'assurance-chômage s'ils quittent leurs emplois «volontairement».

De 1980 à 1984, j'ai été présidente de la Commission d'appel de l'assurance-chômage à Halifax et j'y ai vu de nombreux cas de gens qui ont quitté leurs emplois en raison de conditions de travail épouvantables. Mon souvenir le plus tenace, c'est le cas d'un homme qui travaillait. . .

M. McDermid: C'est une justification.

Mme Clancy: J'y viens.

Je sais ce qu'il entend par justification; s'il veut bien patienter encore un peu, il comprendra où je veux en venir.

Le cas est celui d'un homme qui a quitté son emploi et perdu son droit aux prestations d'assurance-chômage; il s'est donc présenté devant nous, à la commission d'appel, pour s'expliquer. Il travaillait sous terre, à un projet d'installation de canalisations souterraines. C'était l'hiver, il faisait froid, il portait des vêtements protecteurs en caoutchouc, mais étant donné la température dans le trou où il travaillait, le caoutchouc gelait et il arrivait difficilement à bouger. En outre, de l'eau venue on ne sait d'où lui coulait dans le cou lorsqu'il travaillait. Comme il nous l'a dit, il ne pouvait tout simplement pas continuer à travailler dans de telles conditions. Il était malade tous les soirs, il avait attrapé un rhume qui se transformerait bientôt en pneumonie, etc.

Dans ce cas précis, nous avons reçu l'appel qui a toutefois été rejeté par le juge-arbitre. Ce dernier ne voulait pas rejeter l'appel, mais les dispositions de la loi lui interdisaient d'accorder gain de cause au travailleur.

Si une telle situation ne suffit pas pour constituer un motif valable, chacun de nous peut penser à des milliers d'autres situations où les travailleurs seront défavorisés à cause de leurs employeurs.

D'abord, les employeurs n'ont jamais à se présenter durant tout le processus d'appel du système d'assurance-chômage. C'est celui qui a quitté son emploi qui doit se présenter. Si l'employeur ne veut pas se présenter, il n'est pas forcé de le faire. Et quelle importance peut avoir une telle cause pour un employeur? Aucune. Je ne veux pas m'attarder sur cet aspect car j'en ai déjà parlé et

j'y reviendrai dans un contexte différent, celui du harcèlement sexuel.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration vous a répondu en disant que le harcèlement sexuel constituait un motif valable. C'est de la foutaise. Ce n'est pas une raison valable.

Le gouvernement fédéral, le Canada, la société canadienne ne reconnaissent toujours pas vraiment que le harcèlement sexuel constitue un comportement injurieux à l'égard des femmes. La vaste majorité des hommes ne comprennent toujours pas cela. Si les femmes sont obligées d'assumer ce que l'on ne peut que qualifier d'injuste fardeau de la preuve, elles ne seront pas servies équitablement par ce projet de loi. Encore une fois, le gouvernement adopte une attitude cavalière en dépit des apparences et s'en prend aux travailleurs au lieu de créer un environnement favorable et—je dois le dire, au risque de choquer le ministre—de créer des emplois de telle sorte que les gens puissent vivre convenablement.

M. Crawford: Il s'en moque.

Mme Clancy: J'ai bien peur que le député de Kent ait absolument raison. Les conservateurs s'en moquent. Le ministre va s'en préoccuper bientôt, soit d'ici à six mois, mais il sera alors trop tard.

Tellement de situations tragiques surviennent d'un bout à l'autre du Canada. Chez moi, dans la région de l'Atlantique, le chômage est devenu une chose tellement courante qu'on n'en fait presque plus de cas. Les gens s'endurcissent lorsqu'ils sont aux prises jour après jour avec une situation tragique.

La situation à Port Hawkesbury. . . Mon temps est-il épuisé? Je ne parlerai pas de la situation à Port Hawkesbury, mais dirai seulement que le gouvernement pourrait aussi faire quelque chose pour y remédier.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je suis probablement l'une des rares personnes ici à avoir écouté l'intervention de mon amie, ce que j'ai fait car elle représente une circonscription des Maritimes et que le budget prévoit des sommes qui seront, en partie, utilisées pour l'achat des nouveaux hélicoptères.

Nous sommes tous restés bouche bée lorsque son chef s'en est pris aux pêcheurs de ce pays et aux militaires en disant que le Parti libéral, lorsqu'il sera élu, annulera ou éliminera tous les projets concernant ces nouveaux hélicoptères.

Étant donné que ces nouveaux hélicoptères serviront aux missions de sauvetage, chose très importante pour les électeurs de mon amie, et étant donné qu'elle compte des militaires parmi son électorat, je me demande si elle aimerait saisir cette occasion pour se dissocier entièrement des commentaires de son chef, ou si elle préfère laisser croire que ses électeurs veulent vraiment continuer à se promener dans ces hélicoptères qui ont 30 ans maintenant et qui en auront 35 lorsqu'ils seront remplacés? C'est un coup bas pour les personnes en péril qui comptent sur les hélicoptères pour les sauver.

J'ai noté que mon amie n'a posé aucune question au sujet des hélicoptères. J'aurais pensé qu'elle ferait l'inverse, à moins qu'elle soit en total désaccord avec la position de son chef sur cet achat. Je pense qu'elle ferait bien de mettre les choses au point. Qu'elle commence sa propre campagne électorale en abandonnant cette position. En fait, les hélicoptères à remplacer sont si vieux qu'ils sont en service depuis presque aussi longtemps que le chef de l'opposition officielle et qu'ils risquent de devenir aussi dépassés que certaines de ses idées.

Je pense qu'il serait opportun pour elle de saisir ce moment pour rejeter publiquement les vieilles idées de son chef, pour rejeter la position inepte de ce dernier sur les hélicoptères et pour défendre les intérêts de ses propres électeurs de Halifax.

Mme Clancy: Madame la Présidente, tout ce que je puis dire, c'est que je suis toujours très heureuse d'être interrogée par le solliciteur général parce qu'il me fournit de merveilleux sujets de discussion.

Je vais parler des hélicoptères, mais je tiens auparavant à dire que lorsque j'ai pris la parole pour défendre les intérêts de mes électeurs, j'ai notamment pris parti pour l'implantation de la prison pour femmes dans le grand Halifax–Dartmouth, où on trouve déjà les installations nécessaires. Le solliciteur général a cependant opté pour Truro, qui ne possédait pas d'installations. Quoi qu'il en soit, je suis sûre que le député de Cumberland—Colchester s'est réjoui de ce choix, mais je ne suis pas convaincue que cela ait fait l'affaire du député de Halifax–Ouest.

Revenons maintenant aux hélicoptères. Premièrement, vais-je me dissocier de mon chef? Non, jamais. Tout d'abord, les libéraux n'agissent pas de la sorte, et deuxièmement, mon chef a raison.

Ma circonscription compte également, non pas ce que le solliciteur général a appelé une installation militaire importante, mais bien la plus importante base militaire au Canada, et nous en sommes très fiers. Nous sommes également fiers des services de sauvetage et des hélicoptères Sea King, qui sont peut-être vieux mais néanmoins efficaces. S'ils étaient remis à neuf, ces aéronefs pourraient continuer de jouer leur rôle. Il n'y a que des vieux

solliciteurs généraux qui acceptent mal qu'on ait plus de trente-cinq ans.

• (1250)

Ma circonscription présente une autre caractéristique très intéressante. Dans ma circonscription et aux alentours se trouvent cinq universités qui ont les frais de scolarité les plus élevés, les installations les plus vétustes et les salaires les plus bas au Canada. Pourquoi ce problème existe-t-il dans nos universités au Canada atlantique et dans ma circonscription, à Halifax? C'est notamment à cause des coupes que le gouvernement a effectuées dans le financement des programmes établis et, encore plus, dans celui de la R-D.

Le chef de l'opposition s'est rendu dans les cinq universités de la région métropolitaine de Halifax, où il a déclaré que nous allions établir des priorités pour dépenser l'argent qui autrement serait gaspillé à l'achat d'hélicoptères patrouilleurs de détection de sous-marins nucléaires dont nous n'avons pas besoin—flash d'information pour le gouvernement—, vu que la guerre froide est terminée et que la menace nucléaire s'est atténuée. Il a précisé en outre que l'argent ainsi économisé irait en priorité aux travaux de recherche et de développement dans les universités canadiennes, notamment.

Il va sans dire qu'à l'Université Dalhousie, à la Technical University of Nova Scotia, à l'université St. Mary's, à l'Atlantic School of Theology, au Nova Scotia College of Art and Design et à mon alma mater, l'université Mount St. Vincent qui est tout juste à l'extérieur de ma circonscription, on a applaudi parce qu'on veut réaliser plus de recherche et de développement. Autrement dit, c'est précisément ce dont nous avons besoin et ce dont nous prive le gouvernement.

Si le solliciteur général s'intéresse tant aux hélicoptères, il devrait songer aussi aux sous-marins. Son gouvernement nous avait promis tous ces contrats de sous-marins.

Au moment de ma mise en candidature, en 1988, j'ai bâti mon discours sur le fait que nous n'avions pas vraiment besoin de ces contrats et que nous ne les voulions pas. Croyez-le, j'ai été élue. Cela ne m'a pas fait de tort à ce moment-là et vous pourriez peut-être informer le solliciteur général, madame la Présidente, que les habitants de Halifax savent fort bien quelles dépenses sont faites à bon escient en matière de défense et quelles ne le sont pas. Ils seront donc très satisfaits lorsque nous contrôlerons ces budgets et lorsque nous dépenserons l'argent de manière à l'utiliser le mieux possible.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, le Parti libéral et notre collègue remettent cela. La politique libérale résiderait dans l'infrastructure municipale.

Mme Clancy: C'est exact.

M. Butland: C'est extrêmement important. Nos collègues libéraux affirment que cette idée leur appartient en propre.

Mme Clancy: C'est en effet le cas.

M. Butland: Eh bien, c'est là l'idée de tous les Canadiens sauf nos vis-à-vis.

Hier soir, le Parti libéral avait l'occasion, dans le cadre d'un vote, de joindre l'acte à la parole en souscrivant à un programme à trois niveaux de remise en état des infrastructures municipales. Or, nous, du NPD, étions seuls pour l'appuyer. Il y avait sept libéraux pour se prononcer sur le principe, un article capital paraît-il du programme du Parti libéral.

Je sais que durant la période des questions et des réponses, la réponse est souvent évasive et je vais donc poser une question très précise à ma collègue dans l'espoir d'obtenir une réponse directe. Pourquoi les libéraux n'étaient-ils pas présents hier soir pour voter sur un aspect extrêmement important de leur programme—les infrastructures municipales?

Mme Clancy: Madame la Présidente, c'est tout à fait vrai que je n'étais pas présente hier soir. Lorsque j'ai appris cela ce matin, j'ai été horrifiée au départ. Je dis au départ, car par la suite j'ai découvert que le vote d'hier soir portait sur un projet de loi d'initiative parlementaire venant du NPD. C'est bien beau et je suis heureuse que les néo-démocrates aient adopté notre idée, mais c'est quand même nous qui y avions pensé les premiers.

Nous avons présenté des motions et des projets de loi d'initiative parlementaire, ainsi que des motions pouvant faire l'objet d'un vote à ce sujet et nous avons consacré des journées d'opposition à la question des infrastructures. En fait, nous avons même réussi à ce que le gouvernement adopte une partie de notre politique dans le cadre de son nouveau projet d'accès à la propriété.

Je rappelle à mon honorable collègue de Sault Ste. Marie qui est très aimable et courageux que je suis tout à fait désolée que les membres de notre parti se soient absentés hier soir, et croyez-moi, si jamais les néo-démocrates finissent, le jour où les poules auront des dents, par former un gouvernement national, je serai heureuse de souscrire à leur projet d'infrastructures.

L'hon. John McDermid (ministre d'État aux Finances et à la Privatisation): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question très brève à la députée.

Le Parti libéral s'attribue le mérite de ce qu'a fait le ministre des Finances en ce qui concerne la politique de logement. Puis-je rappeler au député que cette idée ne vient ni du Parti libéral, ni du Parti conservateur, mais bien de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et de l'Association canadienne de l'immeuble, et non, je le répète, du Parti libéral.

J'aimerais bien que ce parti arrête de s'attribuer le mérite de cette idée. Que la députée en accorde le mérite aux associations qui ont fait part de leurs idées à l'opposition et au gouvernement qui les a écoutées et les a appliquées.

Mme Clancy: Madame la Présidente, que le ministre sache que je n'hésite pas à accorder le mérite à qui il revient. J'ai même accordé un certain mérite à son gouvernement.

Pour terminer, j'aimerais ajouter à l'intention du ministre que je souhaiterais que le gouvernement s'empare d'un plus grand nombre de bonnes idées—quelle que soit leur source—de façon à assurer des programmes décents aux habitants de notre pays qui en ont désespérément besoin.

Le ministre pourrait encore voler quelques bonnes idées. Je les lui donnerai moi-même et s'il accepte d'y donner suite rapidement et de créer des emplois, je me moque bien qu'il me remercie ou non. En fait, ça m'est parfaitement égal qu'il ne mentionne même pas mon nom.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, nous débattons actuellement le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, et il est intéressant de voir les contradictions qui se dégagent du discours de la députée de Halifax, qui représente un parti célèbre pour ses dépenses excessives et pour son inaction lorsque vient le temps de prendre des mesures pour réduire la dette nationale. Les libéraux veulent toujours dépenser plus et jamais moins.

En ce qui concerne certains points précis qu'elle a mentionnés, comme la création d'emplois par le gouvernement, cela vaut la peine de signaler—et nous, les ministériels, devrions le faire plus souvent—que ce que nous devons faire en tant que gouvernement, c'est mettre en place des politiques et des mesures législatives qui établiront un climat propice à la création d'emplois. La solution de la députée consiste à emprunter plus d'argent et à essayer de régler les problèmes à grand coup d'argent, au lieu de s'attaquer aux mauvaises politiques que son parti a suivies au cours des années et qui ont contribué à créer certains des problèmes que nous avons maintenant. S'il suffisait d'emprunter plus d'argent pour régler les problèmes, tous les gouvernements le feraient.

Le discours que la députée de Halifax vient de faire manque de logique. Elle s'en prend à quelque chose que son parti appuie depuis des années et des années.

Ce qu'il faut faire lorsqu'on forme un gouvernement, c'est mettre en place les éléments fondamentaux. Il faut créer un climat qui incitera les gens à investir, qui incitera les gens d'affaires à prendre des chances et à créer de vrais emplois. Je vais repasser certains de ces éléments fondamentaux nécessaires à la création de vrais emplois.

Je tiens à rappeler à la députée qu'il y a 1,3 million de plus de Canadiens qui travaillent aujourd'hui que lorsque nous avons accédé au pouvoir. C'est un fait établi. Plus de 12 millions de Canadiens travaillent aujourd'hui. À propos, ces 12 millions de Canadiens représentent 89 p. 100 de l'ensemble de la population active canadienne. Il est vrai que le taux de chômage est plus élevé que je le souhaiterais ou que n'importe quel député de la Chambre le souhaiterait, mais il reste que 89 p. 100 des Canadiens travaillent.

Nous voudrions évidemment que ce soit 100 p. 100. Est-ce possible? Peut-être que oui, mais il faut pour cela avoir le genre de programmes que notre gouvernement appuie. Je vais rappeler à la députée quels sont certains de ces programmes et ce que nous avons fait pour mettre en place les éléments fondamentaux.

Les intérêts sont un bon point de départ. Il y a dix ans, le Canada était aux prises avec des taux d'intérêt de 20 p. 100 sous un gouvernement libéral, comme celui que la députée veut former. Les taux d'intérêt étaient extrêmement élevés, ainsi que le taux d'inflation.

Aujourd'hui, nous avons le taux d'inflation et les taux d'intérêt les plus bas que le Canada ait vus en vingt ans. Cela crée un climat propice aux investissements, et c'est pour cette raison qu'on prédit que le Canada connaîtra la plus forte croissance économique cette année parmi les pays du Groupe des Sept.

Les éléments fondamentaux sont en place et ils favoriseront la création de vrais emplois. C'est du moins ce que nous croyons, nous, les conservateurs—de vrais emplois et de vrais débouchés.

Mme le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le député. Il pourra continuer son discours après la période des questions.

[*Français*]

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PROJET DE RACCORDEMENT PERMANENT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, comme il se peut que je ne sois pas ici pour participer au débat sur le projet de raccordement permanent, je voudrais dire ce que j'en pense et appuyer fermement ce projet de pont de 13 kilomètres.

À titre de député et d'homme d'affaires de la région de l'Atlantique depuis de nombreuses années, je suis convaincu que la clé de l'avenir économique du Canada atlantique réside dans le meilleur système de transport possible. Sans des routes convenables et sans ce lien direct avec l'île, nous ne réaliserons jamais notre potentiel et n'obtiendrons jamais notre part de la richesse du Canada.

À l'heure actuelle, l'Île-du-Prince-Édouard connaît un taux de chômage supérieur de près de 40 p. 100 à celui du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Elle affiche également un revenu moyen bien inférieur. Je crois que lorsque le raccordement permanent sera achevé, l'Île-du-Prince-Édouard sera en mesure de soutenir la concurrence des autres provinces maritimes selon des règles du jeu équitables, et cette infrastructure, combinée à une route à quatre voies desservant toute la région, permettra à toute la région de rivaliser avec n'importe quelle autre.

Ce projet ne nous donnera pas seulement une infrastructure qui nous rendra compétitifs, il attirera également des centaines de milliers de touristes dans notre région pendant sa construction et après son achèvement. Entre-temps, il créera des centaines d'emplois dans toute la région de l'Atlantique à un moment où nous en avons le plus grand besoin.

Pour ceux d'entre nous qui vivons dans le voisinage immédiat du futur pont, il est difficile de croire que la réalisation du projet est vraiment sur le point de débuter. Cela fait cent ans qu'on parle de l'idée d'un raccordement permanent, et il y a vingt ans encore. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs du Québec ont encore une fois porté un dur coup à leurs concitoyens en rejetant une motion relative à des coupures d'assurance-chômage découlant d'une politique gouvernementale injuste, inéquitable et beaucoup trop sévère.

Ils continuent à ajouter un fardeau déjà lourd aux gens les plus durement touchés. Ils oublient leur rôle qui est de défendre les intérêts de leurs concitoyens qui éprouvent des difficultés en ces temps difficiles. Il ne faut pas oublier que pour ceux qui perdent leur emploi et qui ne sont pas admissibles aux prestations, il leur faudra obtenir de l'aide sociale, ce qui revient à dire que les provinces hériteront de ce fardeau.

Il faut également se rappeler que le gouvernement administre ce fonds, un fonds auquel il ne contribue pas un sou. Étant donné que seuls les employeurs et les employés payent pour ce fonds, il me semble que ces derniers devraient au moins avoir voix au chapitre et avoir l'occasion de prendre leur avenir en considération.

* * *

[*Traduction*]

LES INFRASTRUCTURES NATIONALES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, lorsqu'il n'est plus temps de parler mais d'agir, le Parti libéral s'esquive.

Les libéraux ont changé d'idée sur le libre-échange. Ils ont fait volte-face au sujet de la TPS. Pendant la guerre du Golfe, ils ont pris trois positions différentes en trois jours.

Hier soir, lorsque la Chambre s'est prononcée sur un programme d'amélioration des infrastructures et de réfection des routes, ils ne sont pas venus voter. Les libéraux étaient au courant de ce vote, mais seulement six d'entre eux sont venus appuyer la motion du député néo-démocrate de Regina—Lumsden qui réclamait justement un programme national d'amélioration des infrastructures et de réfection des routes.

Depuis novembre dernier, le Parti libéral a réclamé à 15 reprises un programme semblable à la Chambre. Pourtant, lorsqu'il s'agissait de voter sur cette motion hier

Article 31 du Règlement

soir, ses députés ne se sont pas présentés. S'ils avaient été là, la motion aurait été adoptée.

[*Français*]

* * *

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, aujourd'hui, on peut lire dans *Le Devoir* que l'École supérieure de danse du Québec, à Montréal, informe les professeurs et les accompagnateurs musicaux que, contrairement à la pratique passée, ils seront obligés de travailler durant un stage d'été, du 21 juin au 23 juillet.

Actuellement, dans la jurisprudence et dans les livres de l'assurance-chômage, il existe l'article 6.2 (5): défaut de renouveler son contrat de travail. L'article se lit ainsi: «Dans le domaine de l'enseignement, la plupart des contrats sont renouvelés automatiquement d'une année à l'autre. Il va sans dire que le départ est volontaire lorsqu'un enseignant décide de ne pas renouveler son contrat pour l'année qui vient.»

Les revenus de l'École de danse du Québec proviennent des subventions provinciales pour 50 p. 100. Voilà des patrons qui serrent déjà la vis avant même que le projet de loi C-105 ne soit adopté, des patrons qui sèment l'inquiétude face aux travailleurs, avec un contrat d'été dans le but de faire plus d'argent. À ce prix-là, il nous faut obtenir des amendements au projet de loi C-105.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, lorsque des enfants et des adultes de la collectivité de Davis Inlet essaient de mettre fin à leurs jours, c'est qu'ils sont vraiment désespérés.

Il y a cent collectivités semblables au Canada. Nous sommes aux prises avec un problème du tiers monde. La maladie frappe nos peuples autochtones comme les habitants de pays en développement.

À titre de législateurs, les députés à la Chambre des communes ont la responsabilité morale de prendre des mesures concrètes et énergiques face à ces graves problèmes. Je ne peux être d'accord avec ceux qui disent ici que cette situation relève de la compétence d'une province ou d'une autre. Nous ne pouvons plus laisser la communauté autochtone faire les frais du débat sur le partage de compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Il y a des années qu'on nous dit ce qu'il faut faire et comment le faire, mais nous continuons à laisser traîner les choses. La base économique et culturelle des collectivités autochtones a besoin d'être renforcée immédiatement. Cessons de mener des études: le moment est venu d'agir.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je félicite notre gouvernement et la province de l'Alberta des efforts qu'ils ont déployés et qui ont mené à la signature d'une entente canado-albertaine sur l'agriculture respectueuse de l'environnement.

Cette entente vise à faciliter la conservation et la protection des ressources naturelles utilisées dans le cadre de l'exploitation agricole, de manière à réduire au minimum les répercussions de l'agriculture sur l'environnement.

À titre de députée de Wild Rose, je félicite les deux ordres de gouvernement de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve et de la vision à long terme qu'ils ont adoptée afin de protéger l'environnement agricole de l'Alberta.

* * *

LES INNU

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, le gouvernement ne comprend tout simplement pas: le ministre des Affaires indiennes répète sans cesse que la réinstallation des Innu de Davis Inlet n'est pas une solution.

Le ministre ne saisit pas la nuance entre une réinstallation imposée à une population et une réinstallation demandée par celle-ci. Il ne sert à rien d'envoyer des enfants se faire traiter à l'extérieur s'ils doivent ensuite replonger dans le même désespoir auquel ils essaient d'échapper.

Pourquoi le gouvernement ne croit-il pas les Innu lorsqu'ils disent que, leur voeu le plus cher, c'est de se réinstaller à l'endroit qu'ils ont choisi sur le continent, afin de connaître le nouveau départ dont ils ont si désespérément besoin?

À maintes reprises, les autochtones de ce pays ont été victimes de ce que le gouvernement croyait préférable pour eux. Cette attitude doit changer.

Le gouvernement ne sait pas ce qui est préférable pour les Innu. Je l'exhorte à faire confiance aux Innu qui proposent les solutions qui leur conviennent. Écoutez-les et donnez suite à leurs demandes. Ne leur imposez

pas des solutions qui leur sont étrangères. Les Innu en ont assez, et nous ne tolérerons plus cette situation.

[*Français*]

* * *

L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, nous avons eu hier à la Chambre la démonstration d'une opposition officielle qui ne mise que sur la démagogie et sur la désinformation afin de satisfaire leurs bas instincts partisans.

Tout à l'heure, on entendait le député de Gatineau—La Lièvre dire que le gouvernement fédéral ne participe aucunement au fonds d'assurance-chômage. D'une certaine façon, c'est vrai, mais d'une autre façon, c'est faux, car c'est le gouvernement fédéral qui, présentement, est obligé d'assumer le déficit de la caisse d'assurance-chômage.

Ce qui est encore plus éloquent, c'est cette capacité de l'opposition de dénoncer et de condamner, sans jamais apporter de solutions tangibles pour faire face aux problèmes que nous devons rencontrer au Canada.

On voit également le chef de l'opposition officielle bien cadré dans cette attitude. Une journée, il est pour le libre-échange, le lendemain, il est contre. Une journée, il appuie la TPS, le lendemain, il est contre, mais le jour suivant, il veut appliquer une TVA. On ne sait jamais de quel côté il se branche.

Ces gens-là n'ont aucune considération pour la réalité et pour les faits. Mais surtout, ils ont une ignorance crasse de la capacité de payer du contribuable. Ce qui est encore plus grave, c'est qu'en propageant des faussetés, ils contribuent à créer des crises dans la population.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-91

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, au moment même où la nouvelle administration américaine de Bill Clinton commence à envisager des moyens pour freiner la hausse des prix des médicaments et restreindre la protection des brevets, notre gouvernement va de l'avant avec le projet de loi C-91 en le faisant adopter au Sénat.

Dans le projet de loi C-91, le gouvernement conservateur se conforme d'avance à l'Accord de libre-échange nord-américain. Il a de plus reçu l'aide du Parti libéral qui continue de tergiverser sur le libre-échange.

Hier soir, au Sénat, seulement 30 sénateurs libéraux ont daigné se présenter pour voter contre le projet de loi C-91. Si les 91 sénateurs libéraux avaient été présents, ce projet de loi aurait été rejeté.

Par leur absence, ils ont contribué à le faire adopter. Les libéraux ont une fois de plus emboîté le pas à Judy Erola, l'ancienne ministre libérale de la Consommation et des Corporations, qui est devenue la lobbyiste en chef pour les multinationales pharmaceutiques.

Les Canadiens méritent d'être mieux représentés afin que soit protégé leur droit à des soins de santé abordables.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, j'exhorte les députés à se montrer à la hauteur des attentes des électeurs canadiens qui exigent que la Chambre des communes soit un endroit plus respectable qu'il ne l'est. Les électeurs de ma circonscription éprouvent un profond mépris pour tous les partis politiques en raison de leur conduite.

• (1410)

Comme nous entrons en période électorale, tous voudront se faire remarquer de plus en plus par les médias pour se rallier la confiance des électeurs, peu importe le degré de ridicule qu'ils atteindront. Certains seront probablement tentés de se donner en spectacle pour donner l'impression de défier l'autorité.

Nous en avons vu exhiber à la Chambre des poissons et des corbeaux, faire des gestes suggestifs, blasphémer et jouer les indignés, fort mal d'ailleurs, mais pour impressionner qui? Je vous le demande.

Si quelqu'un est incapable de faire valoir ses idées en se servant de son intelligence, qu'il pense sérieusement à garder le silence. En montrant notre respect pour cet endroit, peut-être serait-il bon de penser à respecter ceux dont nous attendons le respect.

* * *

L'ALPHABÉTISATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, en septembre 1988, le premier ministre a annoncé un projet de 110 millions de dollars pour financer des activités d'alphabétisation sur une période de cinq ans. À cette époque, il avait déclaré:

Article 31 du Règlement

Le temps où le gouvernement pouvait rester à l'écart et déléguer la question de l'alphabétisation aux organismes bénévoles est depuis longtemps révolu.

Ce programme se termine en 1993. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas manifesté son intention de poursuivre ces activités. Comme vous le savez, monsieur le Président, l'analphabétisme est étroitement lié à la pauvreté et au chômage.

Le gouvernement doit prendre des mesures pour aider les pauvres à franchir les obstacles auxquels ils se butent et assurer une politique de financement adéquate. Le gouvernement doit reconnaître que l'alphabétisation est un droit pour les Canadiens, et non un privilège.

Je prie le gouvernement de prendre la bonne décision et de maintenir le financement des programmes d'alphabétisation au Canada.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX TROUBLES DE L'ALIMENTATION

Mme Monique B. Tardif (Charlesbourg): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine de sensibilisation aux troubles de l'alimentation qui a pour thème «Brisons les stéréotypes. . . célébrons le poids-santé».

Le Centre national d'information sur les troubles dus à la nutrition et d'autres groupes d'un bout à l'autre du Canada s'attaqueront au problème de l'obsession de la minceur et de l'apparence, surtout chez les femmes. L'objectif est d'attirer l'attention sur les facteurs sociaux qui contribuent aux troubles de l'alimentation, tels que l'anorexie, la boulimie ou l'obsession de la minceur. Des informations sur les troubles de l'alimentation seront distribuées au public afin de dissiper les mythes et indiquer où trouver les ressources pertinentes.

Je suis heureuse que les messages qu'on véhiculera au cours de cette semaine sont conformes aux efforts de ce gouvernement afin de promouvoir le concept du poids-santé. Un corps sain peut se présenter sous de multiples formes. Avoir un poids-santé, ce n'est pas nécessairement être mince.

Je tiens à féliciter le Centre national d'information sur les troubles dus à la nutrition pour tous les efforts qu'il déploie afin d'attirer l'attention sur cet important problème de santé.

[*Traduction*]

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des familles de Sherri-Lee et Maurice Paul et de Terri-Lynn Babb, trois Manitobains qui sont morts aux mains d'individus que notre système judiciaire, avec ses ordonnances de ne pas faire, n'a pas réussi à empêcher de harceler, de menacer et de tuer leurs victimes.

Je prends également la parole au nom de M^me^ Sharon Jensen, une résidente de ma circonscription dont la fille Marilyn a été tuée dans des circonstances similaires l'an dernier et qui désespère de voir un jour notre système politique donner suite aux efforts qu'elle a déployés pour essayer de faire bouger le gouvernement fédéral et celui du Manitoba dans ce dossier. Elle a mené une lutte acharnée pour ne pas que d'autres mères aient à passer par où elle est passée.

Au nom de ces familles et de toutes les familles canadiennes dont un membre est mort ou vit dans la terreur à cause de tels actes, je demande au solliciteur général de modifier sans plus tarder le Code criminel du Canada pour que les ordonnances de ne pas faire vaillent plus que le papier sur lequel elles sont écrites et que nous, en tant que société, puissions veiller à ce que le système épargne une tragédie pareille à une autre famille.

* * *

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, l'une des préoccupations les plus importantes exprimées par les Canadiens est la nécessité d'une prévention efficace de la criminalité dans nos collectivités.

Dans la circonscription d'Elk Island, les citoyens de toutes conditions sociales ont formé des associations comme la surveillance en milieu rural pour essayer de rendre nos foyers plus sûrs. Après bien des mois de travail acharné, ces bénévoles ont organisé un atelier de surveillance en milieu rural à l'échelle de la province qui aura lieu la fin de semaine prochaine dans la localité de Nisku.

Parmi les participants, on compte des représentants des gouvernements municipal, provincial et fédéral ainsi que des membres de la police, de la magistrature, du ministère public et des organisations agricoles. En outre, on décernera des prix à des élèves gagnants des concours de dissertations et d'affiches. Le thème de cet atelier est «Travaillons ensemble pour prévenir le crime.» Travaillons ensemble pour avoir des collectivités plus sûres et un Canada meilleur!

LA CIRCONSCRIPTION DE NORTHUMBERLAND

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, la principale préoccupation des habitants de tout le pays est le taux de chômage inacceptable et la récession économique persistante.

Bien que le gouvernement insiste pour dire que la situation s'améliorera bientôt, la circonscription de Northumberland continue de faire face à de nouvelles pertes d'emplois, à la fermeture d'entreprises et à des faillites. À cause des compressions que le gouvernement fédéral a effectuées dans les charges sociales et dans les paiements de transfert aux provinces, les municipalités de Northumberland, de Trenton à Port Hope, en passant par Cobourg, ont bien du mal à faire face aux nouvelles pressions exercées sur les programmes d'aide sociale.

Les propriétaires de maison et les petites entreprises sont déjà écrasés par de nombreuses hausses des impôts fédéraux. Par conséquent, nos municipalités se sentent obligées de réduire des services nécessaires comme les garderies, les soins dentaires, les services de consultation familiale, les services d'urgence destinés aux enfants et les services de soins aux personnes âgées.

L'insistance du gouvernement à supprimer des programmes pour freiner la dette a accru la pauvreté dans tout le pays. Les habitants sont la ressource la plus importante de notre pays. Le gouvernement doit donc instaurer des programmes qui encourageront la création de richesses au Canada, adopter des orientations qui valorisent l'élément humain et susciter un sentiment d'espoir dans un pays voué à un grand avenir.

Nous ne pouvons pas attendre, monsieur le Président.

* * *

LES MÉDAILLES COMMÉMORATIVES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, l'un des événements les plus importants à survenir dans ma circonscription cette année a été la remise par le gouverneur général, le 3 janvier dernier, de 101 médailles commémorant le 125e anniversaire du Canada à des citoyens de Fredericton—York—Sunbury qui se sont distingués par la contribution qu'ils ont apportée à faire du Canada un meilleur pays où vivre.

Ces 101 médailles ne visaient pas seulement à féliciter ces citoyens, mais aussi à rendre un hommage réel aux milliers d'autres hommes et femmes qui ne cessent de participer à l'édification de notre collectivité et notre pays. Ils sont tous, à leur façon, des héros méconnus.

Cette médaille commémorant notre 125e anniversaire était tout à fait appropriée. Espérons qu'elle nous incitera à nous consacrer au riche avenir auquel est promis le Canada pour les 125 prochaines années.

Je tiens à exprimer mes hommages et ma reconnaissance à Son Excellence le gouverneur général qui a fait preuve d'une grande perspicacité et d'un excellent jugement en faisant frapper ces médailles pour commémorer le 125e anniversaire du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

Le premier ministre rencontrera le président Clinton demain. Celui-ci a déjà dit qu'il voulait des accords parallèles sur l'environnement et les conditions de travail dans le cadre de l'ALENA, avant d'en proposer l'adoption.

Nous voudrions que le vice-premier ministre nous dise si le premier ministre, demain, dira au président Clinton qu'il a raison de demander des changements à l'accord?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que mon collègue n'a pas bien compris. M. Clinton a dit que l'ALENA ne serait pas modifié. Ce qu'il cherche, ce sont des accords supplémentaires qui ne toucheraient pas au texte de l'accord lui-même. Ils porteraient sur l'environnement et les relations de travail.

M. Clinton recherche également des accommodements avec le Congrès qui ne nous concernent pas, dans le but d'améliorer les politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre. C'est amplement justifié car, par habitant, la politique canadienne d'adaptation de la main-d'oeuvre—la formation par exemple—est deux ou trois fois supérieure à celle des États-Unis.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, lorsque le président des États-Unis dit qu'il ne procédera pas à la mise en place de l'accord entre le

Mexique, les États-Unis et le Canada tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction concernant l'environnement et les conditions de travail, il est bien évident qu'il veut obtenir des changements à cet accord.

Alors que le président des États-Unis demande présentement des changements à l'accord, est-ce que le gouvernement canadien va profiter de ces discussions pour demander, pour le Canada, les mêmes conditions que les conditions obtenues par les Mexicains concernant les politiques de l'énergie?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le président américain a dit clairement qu'il ne cherchait pas, je répète, qu'il ne cherchait pas de modifications à l'accord. Il veut des accords parallèles, qu'il a qualifiées d'accords supplémentaires, avec le Mexique et, dans une certaine mesure, avec nous. Il se préoccupe beaucoup des problèmes environnementaux transfrontaliers, mais cela ne changera pas le texte de l'ALENA.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le ministre essaie d'être aussi littéral. Le président des États-Unis a dit qu'il ne signerait pas l'ALENA tant qu'il ne sera pas satisfait des conditions concernant l'environnement et la main-d'oeuvre. Il est clair qu'il veut des changements.

Le gouvernement saisira-t-il cette occasion pour s'assurer que les Canadiens, en matière énergétique, soient traités par les Américains de la même façon que les Mexicains?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je répète que le texte de l'ALENA ne sera pas modifié.

Ce que le président a dit c'est qu'il cherche des modifications relatives à l'environnement et à la main-d'oeuvre qui sont extérieures au texte. Il veut aussi, comme je le disais tout à l'heure, des modifications à la politique américaine d'adaptation de la main-d'oeuvre et cela n'a rien à voir avec le Canada.

À la vérité, nous avions parlé des mêmes choses avec le gouvernement sortant et nous continuerons ces discussions avec le nouveau, lorsqu'il sera prêt à entrer dans les détails.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, compte tenu des mesures commerciales prises récemment par les États-Unis à l'endroit du porc et de l'acier, nous présumons que lors des discussions qu'il aura avec le président Clinton, le premier ministre essaiera d'obtenir l'assurance que ce genre de harcèlement commercial va cesser.

Puisque le président Clinton à dit qu'il entend chercher à obtenir la signature de deux ententes parallèles ou supplémentaires sur l'environnement et les normes de travail, est-ce que le premier ministre ne va pas, pour sa part, essayer d'obtenir une entente supplémentaire ou parallèle sur les subventions et les lois antidumping, afin de mettre un terme au genre de harcèlement dont le Canada a fait l'objet ce mois-ci?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai répondu au député à ce sujet il y a deux jours.

Les résultats que nous avons obtenus au cours des négociations de l'Uruguay Round, que le député et moi-même espérons sincèrement voir finaliser très prochainement, représentent une amélioration importante par rapport aux ententes relatives aux droits compensateurs et aux subventions qui affecteraient tous les pays.

En ce qui concerne les lois antidumping, qui sont à l'origine des difficultés que nous connaissons actuellement dans le cas de l'acier, nous avons essayé comme plusieurs autres pays d'obtenir des Américains qu'ils modifient leur législation, mais ils refusent. La législation antidumping américaine est la même que la nôtre, et je suis sûr que mon collègue ne souhaite pas voir une réduction ou l'abolition des mesures par lesquelles nous protégeons les entreprises canadiennes contre certaines mesures nuisibles prises par des entreprises américaines.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait que l'Uruguay Round, qui traîne en longueur depuis si longtemps et que nous souhaiterions tous voir conclure, prévoit un code des subventions.

Le premier ministre va-t-il essayer d'obtenir du président des États-Unis l'assurance qu'il essaiera personnellement d'obtenir que l'Uruguay Round se termine le plus

tôt possible ou, dans la négative, que le code des subventions prévu par l'Uruguay Round s'applique à l'ALENA, pour que prenne fin le harcèlement commercial dont le Canada fait actuellement l'objet?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue peut être absolument certain que le premier ministre pressera le président d'obtenir que les négociations de l'Uruguay Round se terminent de façon satisfaisante le plus tôt possible.

C'est la position qu'a adoptée le gouvernement depuis un certain temps déjà, et je compte en faire également part à M. Kantor lorsque je le rencontrerai. Mon collègue sera certainement très heureux de savoir que c'est le point de vue que défendra le gouvernement du Canada.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, mon chef est à Port Hawkesbury où elle rend visite aux plus récentes victimes de l'Accord de libre-échange canado-américain.

Bien que le premier ministre ait dit hier que les mesures prises par Premium Automotive n'étaient pas typiques d'une compagnie canadienne, il sait pertinemment, comme d'ailleurs le ministre du Commerce extérieur, que depuis la signature de l'Accord de libre-échange, près de 400 000 emplois manufacturiers ont disparu de ce pays. Il sait également que le gouvernement américain harcèle le Canada en matière de bois d'oeuvre, d'acier et de porc, pour ne nommer que ceux-là.

Lorsque notre premier ministre rencontrera le président Clinton, pourrait-il lui dire que la position du Parti libéral ne tient pas et que, vu les résultats déplorables de l'Accord de libre-échange, le Canada le reniera et n'ira pas de l'avant avec l'ALENA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de lire des extraits d'une analyse objective de l'Accord de libre-change faite par l'institut de recherche C.D. Howe.

«Il apparaît clairement que la récession n'est pas due à des facteurs reliés à l'Accord de libre-échange. En effet, jusqu'à présent, la réalité se rapproche davantage du scénario optimiste mis de l'avant par les partisans du libre-échange que de celui de ses détracteurs» comme mon ami. «Le libre-échange avec les États-Unis a contribué au développement d'industries à valeur ajoutée plus élevée qui sont cruciales pour la croissance économique du Canada. En particulier, dans le secteur manufacturier, un grand nombre d'entreprises semblent avoir remporté un succès remarquable sur le marché américain dans le cadre de l'Accord de libre-échange.»

Si mon ami veut des preuves, il n'a qu'à regarder les derniers chiffres sur les échanges entre le Canada et les États-Unis pour les 11 premiers mois de l'année dernière et il verra que nos exportations aux États-Unis ont augmenté de 11,9 p. 100 par rapport à l'année précédente.

S'il remonte en 1988, année de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, il constatera que les exportations canadiennes vers les États-Unis ont augmenté à un rythme deux fois plus rapide que celles du Japon, de l'Allemagne ou de Royaume-Uni. Les entreprises canadiennes se défendent bien. L'Accord de libre-échange leur réussit.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le ministre peut dire tout ce qu'il voudra, mais il devrait admettre que les Canadiens savent bien que la seule façon de mesurer l'efficacité de ses politiques est de regarder quel est le nombre de chômeurs au pays et ce chiffre ne cesse de grimper.

Le ministre sait aussi qu'on nous a souvent dit que l'Accord de libre-échange ne ramènerait pas nos programmes sociaux au niveau du plus petit dénominateur commun. Malgré cela, une usine de pièces d'automobiles de la Nouvelle-Écosse songe à déménager bientôt au New Hampshire, État américain où il n'y a pas d'impôt sur le revenu, où les normes environnementales et les normes de travail sont peu vigoureuses et, pire encore, État où le système d'assurance-chômage est semblable à celui que le gouvernement nous propose maintenant.

Est-ce une coïncidence que la réforme draconienne de l'assurance-chômage proposée par ce gouvernement soit conforme à ce qui se pratique dans certains États américains comme le New Hampshire ou est-ce en partie dû à l'ALE et à l'ALENA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est ahurissant d'entendre toutes les incohérences qui truffent la question du député. S'il analyse le dossier en profondeur, il pourra constater que la société de la Nouvelle-Écosse dont il est question fabrique des réservoirs d'essence en acier. Les entreprises qui utilisent de tels réservoirs sont rares de nos jours, car on en fabrique maintenant en plastique. Voilà quel est le problème fondamental de cette société. Elle n'a pas suivi l'évolution du marché.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre. Celui-ci cite toujours des articles favorables à l'Accord de libre-échange et à l'ALENA. Peut-il expliquer comment il se fait qu'un spécialiste américain ait dit que le jugement qui est intervenu récemment aux États-Unis au sujet de l'acier relève du harcèlement et de la corruption et, je

cite: «. . .fait ressortir à quel point les lois américaines en matière de dumping sont hypocrites et absurdes»?

Pendant qu'il y est, peut-il expliquer aussi comment les Canadiens peuvent compter sur un traitement équitable de la part du Mexique alors que des cadres supérieurs de la société IBM disent avoir reçu l'ordre d'offrir un pot-de-vin d'un million de dollars pour décrocher un contrat à la place d'une entreprise canadienne, tellement il y a de corruption dans ce pays-là aussi?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député et ses collègues néo-démocrates ne veulent pas que l'ALENA entre en vigueur. Ils veulent qu'un pays comme le Mexique ne réussisse à hausser le niveau de son économie et à améliorer sa richesse et que les Mexicains ne puissent jouir d'un meilleur niveau de vie, d'une meilleure protection environnementale, de meilleurs soins de santé que grâce à l'aide d'autres pays et non grâce à la richesse que lui apportera l'Accord de libre-échange.

Mon collègue peut certes s'ouvrir les yeux et s'efforcer de voir les avantages que présente cet accord pour le Mexique. Ou veut-il que le Mexique n'améliore pas son économie afin que le Nouveau Parti démocratique puisse s'imposer dans ce pays?

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Hier, la majorité conservatrice du Sénat a adopté à toute vapeur le projet de loi C-91 qui harmonise la législation canadienne concernant les brevets pharmaceutiques avec celles des États-Unis. Au même moment, à Washington, un comité sénatorial formulait de sévères critiques à l'endroit des lois américaines concernant les brevets pharmaceutiques, les accusant d'être la principale cause de l'escalade des coûts de soins de santé aux États-Unis.

• (1430)

Voici ma question au ministre de la Santé: étant donné que le Sénat américain dit clairement que le système américain est mauvais, avis partagé par le président Clinton, pourquoi adoptons-nous le système même que les Américains s'apprêtent à liquider?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois que nous avons débattu la question il y a quelques semaines et que nous avons alors fait valoir les arguments qui s'imposaient en faveur de la protection de la propriété intellectuelle.

À propos du système de soins de santé en vigueur aux États-Unis, mon collègue sait pertinemment que ce n'est pas avant tout une question de gestion des médicaments. Il sait pertinemment qu'il n'est pas question d'universalité aux États-Unis. Il faut bien comprendre que, quelles que soient les modalités de protection accordées aux Américains, le système canadien demeure exactement le même.

Je le répète, ce débat a déjà eu lieu. Nous avons fait la preuve que le projet de loi C-91 était bon et le Sénat n'a fait que confirmer la décision de la Chambre.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Commentant ce rapport hier, le sénateur de l'Arkansas David Pryor, principal conseiller du président Clinton, s'est exclamé: «Que pouvons-nous faire dans ce cas?» Il a dit en bref qu'on pouvait raccourcir la durée des brevets pharmaceutiques aux États-Unis. En d'autres termes, les Américains pourraient adopter le système d'octroi de licences obligatoires en vigueur au Canada, le système même que le gouvernement actuel a liquidé hier soir.

À présent que les dés sont jetés, à présent que le gouvernement a supprimé le système d'octroi de licences obligatoires, est-ce que le ministre pourrait nous dire quels intérêts le gouvernement actuel protégeait puisqu'il est on ne peut plus clair maintenant que ce n'étaient pas ceux de la population canadienne?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répondrai au député ce qu'un chercheur de l'Université Dalhousie, dans sa province, m'a dit hier. C'est une bonne chose, m'a-t-il dit, que les chercheurs canadiens puissent maintenir la propriété de ce qu'on invente au Canada et qu'on puisse en faire l'usage qu'on voudra bien. Dans les essais cliniques, l'accent sera mis sur l'application de cette recherche. Cela n'ira pas aux États-Unis, ça restera au Canada.

C'est précisément pour cette raison que toute la communauté scientifique est satisfaite du projet de loi C-91. C'est une grande victoire pour les chercheurs au Canada.

* * *

LA SOCIÉTÉ PREMIUM AUTOMOTIVE TANKS INC.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Les rodomontades du premier ministre hier au sujet du propriétaire de Premium Automotive sont peut-être ex-

cellentes pour la télévision, mais elles ne font rien pour les travailleurs en chômage qui sont abandonnés à eux-mêmes par suite de l'incompétence de son gouvernement.

Est-ce que le premier ministre suppléant ordonnera au ministre du développement de la région atlantique d'entamer, dès aujourd'hui, des négociations avec les représentants de la Nouvelle-Écosse et les autorités locales, en vue d'établir un plan pour créer des emplois durables dans la région de Port Hawkesbury et, en fait, dans toutes la région du détroit?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on me dit que les représentants de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que de la province se rencontrent à l'heure actuelle pour trouver des moyens en vue d'attirer de nouveaux investisseurs et de garder cette usine en exploitation.

Mon collègue et moi partageons le même objectif: s'il existe un moyen de continuer à exploiter cette usine et de préserver ces emplois, nous devons le prendre.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est inacceptable. Les gens de Port Hawkesbury ont droit à une mesure du gouvernement.

Je demande à nouveau au premier ministre suppléant: Est-ce qu'il va collaborer avec les autorités locales pour établir un plan exhaustif pour que la région, dont s'est malheureusement si peu occupé le gouvernement depuis huit ans, redevienne prospère?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous passons maintenant du sublime au ridicule. Je constate que mon collègue a la mémoire très courte. Il ne se rappelle pas que le crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton a favorisé énormément la création d'emplois dans cette région du pays. Ce crédit d'impôt fort généreux a permis de créer des emplois et ouvert bien des débouchés aux Canadiens. Mon collègue devrait rappeler cela à ses électeurs, parce que le gouvernement ne s'est pas désintéressé du sort des habitants de cette région du pays.

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, *Le Devoir* de ce matin nous a appris que des patrons ont déjà commencé à serrer la vis envers leurs employés en se servant du projet de loi C-105.

Ma question s'adresse à la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration: Quand va-t-elle s'apercevoir qu'elle vient d'ouvrir toutes grandes les portes aux abus des patrons envers les employés et quand va-t-elle retirer définitivement son projet de loi C-105?

[*Traduction*]

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, nous avons eu hier un important débat à ce sujet et le projet de loi C-105 n'a pas encore été soumis à la Chambre des communes pour examen.

Je rappelle au député que quand nous parlons de ce projet de loi, ce qui nous intéresse, c'est de savoir s'il est juste que des gens qui travaillent paient pour ceux qui décident de ne pas travailler, s'il est juste de contenir le déficit par ces mesures prises à l'endroit des personnes qui décident de ne pas travailler. Est-il juste que les employeurs puissent recruter des personnes sans avoir à cotiser à l'assurance-chômage? Est-il juste qu'on assure davantage de formation à cause de l'assurance-chômage?

À mon avis, c'est tout à fait juste.

[*Français*]

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'aimerais dire à madame la ministre, par votre entremise, que l'assurance-chômage est une assurance que l'on paie tous et qu'il ne s'agit pas d'un fardeau que l'on doit imposer aux travailleurs. C'est à cause des politiques de ce gouvernement qu'ils sont mis à pied en premier lieu.

De plus, depuis le commencement du débat, on entend le gouvernement nous écoeurer en disant que le processus d'appel va équilibrer toutes les choses. Ce que j'essaie de rappeler à la mémoire de la ministre et lui faire comprendre, c'est que. . .

M. le Président: Je vous prierais de poser votre question.

M. Samson: . . .le processus prend des mois et des années.

Je demande encore une fois à la ministre: Quand va-t-elle retirer le projet de loi? C'est la seule chose et la seule réponse que l'on attend.

[*Traduction*]

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, le projet de loi C-105 sera soumis à la Chambre des communes qui pourra l'examiner. Nous comptons sur les députés pour y apporter alors toutes les améliorations nécessaires.

Je tiens à souligner aux personnes qui suivent ces débats aujourd'hui que le projet de loi a pour but d'empêcher les personnes qui décident de ne pas travailler de toucher des prestations d'assurance-chômage. Il existe une disposition prévoyant des motifs valables. Une personne peut décider de ne pas travailler pour des tas de raisons. Les motifs valables sont prévus dans la disposition dont je viens de parler, et les gens qui auraient décidé de ne pas travailler pour un motif valable auraient droit à l'assurance-chômage. On aura amplement l'occasion d'examiner ce point.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

On n'a toujours pas trouvé de solution à la situation tragique à Davis Inlet en ce qui concerne l'abus d'intoxicants. Pour les gens de l'endroit, la solution à long terme ne consiste pas à envoyer des enfants aux États-Unis.

Le ministre pourrait-il dire aujourd'hui aux gens de Davis Inlet s'il croit qu'un programme de traitement doit tenir compte de la culture des intéressés et être donné dans la langue innu. S'il souscrit à ces principes, va-t-il répondre favorablement à une demande venant de Davis Inlet aujourd'hui ou demain et rédigée dans ce sens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce que j'ai annoncé hier, c'est une réponse immédiate à un problème urgent touchant les enfants qui avaient inhalé la semaine dernière des vapeurs d'essence. Manifestement, nous attendons de connaître l'opinion de la collectivité. Comme je l'ai dit hier, je ne prendrai aucune décision contraire aux voeux de la collectivité.

J'ai entendu moi-même le vice-chef, ce matin, affirmer que les Innu préféreraient que le centre de désintoxication soit situé à l'intérieur ou autour de leur localité, qui n'est pas une réserve.

• (1440)

Je ne rejette pas cette proposition. Cependant, demain matin, des représentants des gouvernements fédéral et provincial discuteront avec les gens de Davis Inlet. Les intéressés soumettront sûrement une proposition. Si la nature de la proposition est la même que celle soumise par mon collègue, j'envisagerai certes cette solution.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, il y a, juste à l'ouest de Davis Inlet, un endroit appelé Border Beacon, où l'on trouve une piste et des installations; on pourrait y aménager un centre à relativement peu de frais.

Je crois que c'est là la solution que souhaitent les gens de l'endroit. Je voudrais demander au ministre s'il considère que c'est là la meilleure solution si on veut aborder le problème de façon globale. Lorsqu'on lui proposera d'établir un centre de désintoxication à Border Beacon, va-t-il s'assurer que les crédits voulus seront débloqués immédiatement pour établir ce centre?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai demandé à mes fonctionnaires d'examiner cette solution avec les gens de l'endroit demain.

Cependant, je voudrais soulever à la Chambre le problème d'inhalation de vapeurs d'essence et tous les problèmes de suicide qu'on constate surtout au sein de la collectivité autochtone. En décembre, j'ai rencontré les chefs de diverses provinces. Je m'entretiendrai à nouveau avec eux en mars. Il s'agit là de l'un des principaux problèmes de santé mentale qui se posent relativement aux peuples autochtones du pays.

La décision que nous prendrons à Davis Inlet s'appliquera très précisément aux gens de l'endroit. Par contre, nous devons nous rappeler que le problème ne s'arrête pas là. Nous devons également songer à toutes les collectivités avec lesquelles nous traitons dans tout le pays.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre suppléante de l'Immigration.

Au début de la semaine, des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié à Montréal ont fait de graves allégations en révélant qu'ils avaient subi des pressions de leurs supérieurs pour prendre des décisions non justifiées par les faits en matière de statut de réfugié. Il s'agit d'une répétition d'incidents similaires survenus à Toronto l'année dernière.

Étant donné que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est censée être un tribunal indépendant, le gouvernement ordonnera-t-il une enquête publique indépendante à la suite de ces graves allégations et prendra-t-il des mesures pour mettre fin immédiatement à ces incidents?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, le député formule là de graves allégations. J'espère qu'il fournira lui-même des détails sur les cas où il y a eu des actes répréhensibles.

La Commission d'appel de l'immigration et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié sont des organismes indépendants. Ils prennent des décisions après avoir examiné les faits dans chaque cas. S'il y a des faits particuliers que le député voulait me signaler ou signaler au ministère, je serais heureuse de les examiner.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à la question.

[*Français*]

En novembre dernier, le Dr Sam Ifejika a démissionné de cette commission, à Toronto, alléguant des pressions politiques sur les membres de la commission. Il y avait aussi des cas de remarques racistes, de moquerie et de «maladministration».

Quand le gouvernement fera-t-il le nettoyage de cette commission très importante et cessera-t-il les nominations de partisans incompétents?

[*Traduction*]

Quand le gouvernement prendra-t-il ces questions au sérieux?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, vous savez que les comités permanents peuvent soumettre à un examen chacune des personnes ainsi nommées aux divers organismes et commissions.

Je ferai remarquer que les députés de l'opposition se sont donné la peine d'examiner très peu de ces nominations. Le gouvernement a toujours dit qu'on pouvait examiner les titres de compétence des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Cet examen aurait permis de constater que les personnes nommées par décret aux organismes indépendants avaient toutes les compétences voulues. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir nommé un grand nombre de femmes à ces commissions de même que des représentants des minorités visibles, afin d'assurer une bonne représentation de la population canadienne.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je tiens tout d'abord à le féliciter de son nouveau poste. Je vois des députés en face qui se précipitent. Voilà comment on arrive à faire un peu bouger les gens, monsieur le Président.

Beaucoup d'entre nous, dont le ministre, étaient à Saskatoon la semaine dernière pour prendre part à un rassemblement qui a réuni environ 13 000 agriculteurs de la Saskatchewan. Le ministère de l'Agriculture sait que, en dollars constants, le revenu des agriculteurs de cette province était l'an dernier à son plus bas niveau depuis 1938. Dans ces conditions, le ministre serait-il disposé à annoncer un troisième niveau de soutien, une aide d'urgence pour les agriculteurs de l'Ouest, afin de secourir non seulement les producteurs, mais aussi les gens qui travaillent dans les villes et villages de toutes les Prairies?

Le nouveau ministre est-il prêt à envisager une nouvelle politique agricole prévoyant le versement aux producteurs d'un prix fondé sur le coût de production d'un certain volume, par exemple 7 000 ou 8 000 boisseaux, ce qui permettrait d'aider davantage les petits producteurs que les gros? En somme, il faudrait une aide d'urgence et un nouveau programme agricole.

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ce que le député a omis de dire, c'est que les députés qui se précipitaient se trouvaient de son côté. Ils voulaient s'asseoir derrière lui pour donner l'impression que des gens l'appuyaient dans son intervention.

Le député soulève une grave question, et il est certain que les agriculteurs sont inquiets, surtout dans le secteur des céréales et des oléagineux, dont la Saskatchewan est le plus gros producteur au Canada.

Si on examine les programmes fédéraux, on constate que le gros de l'argent consacré à des programmes spéciaux est allé à la Saskatchewan. Le député sera peut-être intéressé d'apprendre que, selon les prévisions, près de un milliard de dollars seront distribués en Saskatchewan pendant l'année civile en cours, grâce aux programmes agricoles.

Toutes les nouvelles ne sont pas mauvaises. Les prix du bétail se raffermissent et le versement final de la Commission canadienne du blé a été plus important qu'on ne le prévoyait en début d'année. Nous allons suivre l'évolution de la situation, et nous sommes toujours disposés à envisager de nouveaux programmes. Mais le député propose que nous adoptions la politique agricole du NPD. Nous ne sommes pas prêts à le faire, monsieur le Président.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre ou au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre nous a dit que le gouvernement n'avait plus tellement intérêt à maintenir la troisième ligne de défense, une des promesses faites aux agriculteurs depuis environ deux ans.

Je voudrais savoir ce qu'il est advenu de l'appui accordé aux secteurs assujettis à la gestion de l'offre et clairement manifesté, le 18 février dernier, devant de nombreux agriculteurs réunis ici, dans la capitale. La presse internationale affirme souvent que le Canada appuie la tarification. Qu'est-il advenu de la promesse que le gouvernement a faite aux agriculteurs qui s'étaient réunis en février dernier, lorsqu'il a déclaré qu'il n'appuierait pas la tarification, mais bien le renforcement de l'article XI?

Pourquoi tous nos négociateurs. . .

M. le Président: Je demanderais aux députés d'être brefs lorsqu'ils posent des questions.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, notre position n'a pas changé. C'est toujours la même que nous respectons depuis maintenant plus de deux ans et demi, je crois. Nous recherchons l'équilibre entre la clarification et le renforcement de l'article XI et la défense des intérêts des exportateurs, surtout dans les secteurs des céréales et de la viande rouge.

Telle est précisément la position que nos négociateurs ont adoptée jusqu'à maintenant et qu'ils continueront de présenter à Genève.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question d'aujourd'hui s'adresse au ministre de la Justice.

La Loi sur les jeunes contrevenants, notamment ses dispositions concernant l'âge et les récidives, préoccupe de nombreux électeurs de la circonscription de Wild Rose.

Le ministre de la Justice peut-il nous dire si le gouvernement envisage de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants afin de ramener l'âge de 18 à 16 ans et de prévoir des peines plus sévères pour les récidivistes?

• (1450)

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, ma collègue soulève une question importante. Comme nous le savons tous, la Chambre a adopté, l'an dernier, le projet de loi C-12, qui prévoit que les jeunes contrevenants ayant commis certains crimes, comme des meurtres au premier ou au deuxième degré, peuvent être transférés à un tribunal pour adultes. Je crois que nous avons réglé cette question.

Par ailleurs, les Canadiens semblent souhaiter que nous examinions le problème des récidivistes en général, et non pas simplement celui des jeunes récidivistes.

Je suis disposé à aborder à nouveau cette question à la Chambre, plus tard au printemps, afin d'examiner ces problèmes particuliers et de faire en sorte que les Canadiens se sentent plus en sécurité chez eux.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Dans le hansard d'hier, à la page 15326, le ministre a catégoriquement nié que l'ancien conseiller supérieur en politiques du premier ministre ait été lobbyiste, relativement au contrat concernant les hélicoptères de la société EH-101.

J'ai en main une copie du registre des lobbyistes du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, et la société Fred Doucet Consulting International y est bel et bien inscrite à titre de firme de lobbying. En outre, en vérifiant les dossiers, j'ai découvert que la même société a écrit à nul autre que le directeur du

bureau de recherches des libéraux, en juin dernier, afin de faire du lobbying au sujet du contrat de la société EH-101.

Étant donné que le ministre s'est carrément trompé hier dans ses affirmations concernant l'ancien conseiller supérieur en politiques du premier ministre, il s'est peut-être également trompé quand il a dit que tous les contrats avaient été signés.

Le ministre est-il maintenant disposé à rétablir les faits au sujet de ce lobbyiste et à déposer les contrats concernant cette dépense, qui est discutable en ce moment?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je réitère et confirme ce que j'ai dit hier et ce qu'il a dit aujourd'hui.

En réalité, M. Doucet n'a pas fait de lobbying pour la société EH-101, mais pour Paramax. C'est tout à fait différent.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Si le député a un tel souci de précision, pourquoi n'essaie-t-il pas d'être précis pour une fois, au lieu d'essayer d'induire la population en erreur?

Si le député tient tant à connaître la teneur des contrats, comme il le dit à l'intention des téléspectateurs, étant donné qu'on en a fait l'annonce ou que l'annonce a été faite qu'il en irait ainsi des contrats signés en octobre dernier, pourquoi n'avez-vous jamais demandé qu'un comité soit saisi de cette question? Nous aurions pu, en tout temps, discuter de la teneur générale de ces contrats devant un comité, mais tout ce que vous cherchez à faire, c'est jouer pour la galerie.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il existe, à la Chambre, une tradition de longue date en vertu de laquelle les députés ou les ministres, durant la période des questions ou à tout autre moment, ne se parlent pas directement, mais le font plutôt par l'entremise du Président. Je sais que le ministre voudra bien se conformer à cette tradition. Pour une question supplémentaire, la parole est au député.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, les gens de Terre-Neuve vous diraient qu'il faut vraiment avoir beaucoup de culot pour fournir une réponse semblable.

C'est un peu ridicule et c'est aussi une insulte à l'intelligence des Canadiens que de laisser entendre que Fred Doucet, ancien conseiller politique principal du premier ministre, n'est pas un lobbyiste pour les EH-101 mais plutôt pour Paramax, qui est le principal entrepreneur canadien des EH-101.

J'ai une question à poser au ministre. Le chef de l'opposition a demandé hier au gouvernement, et j'en ai fait autant aujourd'hui, de déposer le contrat, et en particulier les dispositions qu'il contient afin d'imposer à tout gouvernement futur l'obligation de respecter ce contrat.

Que craint le ministre? Il s'agit de l'argent des contribuables. Ceux-ci ont le droit de savoir ce qui se passe.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis d'accord avec les observations que vous avez formulées tantôt et je vais évidemment m'efforcer de formuler ma réponse en m'adressant à vous.

Il est malheureux que tout le cinéma fait par le député ait tendance à nous faire perdre de vue l'importance de cette question. S'il était sérieux, il nous demanderait de venir témoigner devant un comité, mais il ne l'a pas fait. En fait, et le député d'en face le sait fort bien, depuis 20 ans que je suis à la Chambre, jamais n'a-t-on déposé ici un contrat de cette nature. Les gens d'en face font du cinéma seulement parce que nous sommes à la télévision.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne l'administration du service des postes au Canada.

Le vice-premier ministre peut-il dire comment il se fait que le bureau de poste de Martintown, en Ontario, population: 1 500, celui de Saint-Clément de Rivière-du-Loup, population: 1 200 aient dû fermer leurs portes lorsque le maître de poste a pris sa retraite, tandis que ceux de Saint-Joseph-de-la-Rive, population: 600, et Bras-d'or, population: 121 ont toujours un bureau de poste après la retraite du maître de poste? Est-ce parce qu'ils sont dans la circonscription du premier ministre ou est-ce une coïncidence?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell connaît très bien le fait que Postes Canada prend ses décisions sans aucune intervention du gouvernement. Par contre, je pourrais lui rappeler, par exemple, lorsqu'il fait allusion à la circonscription du premier ministre, que dans cinq municipalités, dans la circonscriptions du premier ministre, il y a eu des changements de faits par Postes Canada. Donc, ce n'est pas une exception,

c'est comme pour toutes les autres circonscriptions au Canada.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Dans une localité qui compte 121 habitants, Postes Canada a essayé deux fois de faire de la publicité pour embaucher un maître de poste. Personne n'a posé sa candidature, et le bureau de poste est toujours ouvert.

Je pose la question au ministre: n'est-ce pas là un cas où Postes Canada n'applique pas sa politique de façon uniforme? Pourquoi y a-t-il une série de normes pour le premier ministre et une autre pour le reste des Canadiens?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député sait parfaitement bien que le gouvernement n'intervient pas dans les affaires de Postes Canada. Nous n'intervenons pas en faveur de quelque circonscription que ce soit, y compris celle du premier ministre, et le député serait d'ailleurs le premier à se plaindre si nous le faisions.

* * *

[*Français*]

LA TAXE D'ACCISE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et elle concerne la société Hibernia. De ce temps-ci, on sait qu'il y a peut-être de la construction de supermodules qui serait faite à l'extérieur du pays. Dans ce contexte-là, Revenu Canada a rendu une décision au préalable statuant la non-application d'une taxe de 25 p. 100 qui aurait été autrement applicable. Cela peut causer des dommages à nos entreprises manufacturières canadiennes. Est-ce qu'on peut en appeler de cette décision?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, une enquête approfondie a été effectuée, notamment au moyen de questionnaires officiels envoyés aux entreprises canadiennes, afin de savoir si elles étaient en mesure de se conformer aux dispositions de la Loi sur le tarif des douanes relatives au contenu canadien.

Après examen des réponses, il a été déterminé que les entreprises canadiennes qui ont répondu—et toutes ont été contactées—ne l'étaient pas. Ce n'est qu'après être arrivés à cette constatation que la décision a été prise.

Cela étant dit, je peux assurer le député que si des entreprises canadiennes fournissent de nouveaux renseignements, je serai très heureux de demander à mes fonctionnaires de les rencontrer pour évaluer leur cas et réexaminer la situation.

* * *

LES ROUTES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

L'avenir économique de la région de l'Atlantique dépend totalement des transports et ce qui importe le plus à l'heure actuelle dans ce domaine, c'est de terminer la route à quatre voies prévue. Ce n'est pas une question de route, mais d'avenir, car nous ne pouvons être compétitifs sans cette route.

Le gouvernement s'est engagé à financer en partie le projet en versant plus de 2 millions de dollars et étant donné l'urgence de ce projet pour la région, le ministre va-t-il verser ces 2 millions de dollars sur deux ans?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis persuadé que mon collègue sait pertinemment que le gouvernement fédéral apporte une contribution généreuse—s'il me permet l'expression—à la construction des routes provinciales depuis quelques années. En fait, dans les dix dernières années, nous avons consacré 230 millions de dollars aux routes provinciales.

Dans l'exposé économique de mon collègue, le ministre des Finances, en décembre, nous avons affecté 200 millions de dollars aux provinces maritimes. Des discussions sont en cours pour déterminer sur quelle période et dans quelles provinces on va dépenser cet argent, et nous espérons faire une annonce à ce sujet sous peu.

* * *

• (1500)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services et concerne les hélicoptères.

Dans une lettre qu'il m'a adressée en date du 14 octobre 1992, le ministre me faisait savoir que les contrats initiaux avec Paramax étaient encore en cours de négociation et qu'il ne pouvait donc m'en préciser les modalités. Pourtant, il a dit hier à la Chambre que les contrats avaient été conclus le 8 octobre. Le ministre essayait encore de dissimuler la vérité sur cette malheureuse affaire.

Le ministre convient-il que quels que soient les coûts que pourrait entraîner la résiliation de ces contrats, ils représentent seulement une fraction de ceux que son exécution représenterait pour les Canadiens et qu'il vau-

drait mieux résilier ces contrats avant de gaspiller encore plusieurs milliards des deniers publics.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je remarque que dans son rapport de novembre 1990 sur la souveraineté maritime du Canada, le Comité permanent de la Défense nationale a fait rapport sur l'état de la souveraineté du Canada.

Dans sa recommandation nº 9, le comité souhaite que les hélicoptères Sea King soient remplacés. Dans sa recommandation nº 10, il propose d'augmenter la capacité de surveillance aérienne des Forces armées canadiennes et dans sa recommandation nº 11, il assure que l'on doit accorder davantage d'attention aux besoins de matériel pour le sauvetage.

Je tiens à faire remarquer par ailleurs que le député qui vient de poser cette question s'était dit d'accord pour qu'on remplace les hélicoptères Sea King. A-t-il changé d'avis?

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je fais remarquer au ministre qu'il était question de la flotte hauturière et que depuis la parution de ce rapport, la guerre froide est terminée. L'Union soviétique s'est effondrée et ne constitue plus une menace militaire pour le Canada, ce que le ministre ignorait apparemment lorsqu'il a signé ce contrat en octobre 1992.

Par conséquent, le gouvernement acceptera-t-il de reconnaître aujourd'hui qu'en tentant de se justifier, le ministère de la Défense nationale a induit le gouvernement en erreur et que les pilotes qui utilisent ces hélicoptères Sea King pour des opérations de sauvetage ont informé le gouvernement que ces appareils étaient nettement supérieurs aux hélicoptères sur lesquels le gouvernement gaspille plusieurs millions de dollars?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, en réponse à la question de mon collègue, je déclare qu'à ma connaissance, la guerre froide a pris fin bien avant 1990, lorsque nous avons convenu que nous avions besoin de ces hélicoptères.

Je lui fais remarquer qu'au cours de la séance d'information de demain, il obtiendra toutes les pièces justificatrices et toutes les solutions qui étaient offertes. Ces solutions étaient toutes aussi coûteuses que celle que le gouvernement a retenue.

Le gouvernement n'a pas induit la population en erreur. Depuis 1986, nous ne cessons de parler du EH-101, qui était l'une des deux solutions présentées au gouvernement cette année-là par des soumissionnaires. Le gouvernement a annoncé sa proposition en 1987.

* * *

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre nous dise quel est le programme des travaux de la Chambre pour le reste de la journée aujourd'hui et pour vendredi, et pour lundi et mardi de la semaine prochaine.

Tandis qu'il répond à ma question, le secrétaire parlementaire voudra peut-être dire à la Chambre à quelle date le gouvernement songe à proroger la session et à présenter un nouveau discours du Trône.

Je constate que le ministre des Finances a quitté la Chambre, mais le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire en outre quand on présentera le prochain budget.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, je me permettrai de répondre à la question de mon honorable collègue au nom du leader du gouvernement à la Chambre. Nous poursuivrons cet après-midi l'étude en troisième lecture du projet de loi C-98, portant pouvoir d'emprunt, et, si le temps le permet, avec la coopération de mon honorable collègue et du député de Kamloops, nous pourrions également aborder l'étude d'un certain nombre de projets de loi. Il s'agit du projet de loi C-93, concernant des organismes gouvernementaux, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-69, concernant la sécurité aérienne et maritime, à l'étape de la troisième lecture, et du projet de loi S-8, sur la sécurité automobile, à l'étape de la deuxième lecture.

Demain, nous poursuivrons les travaux que nous n'aurons pas terminé aujourd'hui, après quoi nous passerons à l'étude des amendements du Sénat au projet de loi C-54, sur les offices de commercialisation des produits de ferme, et à l'étape du rapport du projet de loi C-73, sur la Société canadienne des postes.

Lundi, nous espérons terminer l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-110, concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, et du projet de loi C-99, sur les prêts aux petites entreprises.

Mardi sera tout probablement une journée réservée à l'opposition, et les discussions se poursuivront entre les leaders parlementaires au sujet des travaux pour le reste de la semaine.

Quant aux deux autres questions que mon honorable collègue a posées, on n'envisage pas, à ma connaissance de faire l'une ou l'autre chose dans un avenir immédiat.

[*Français*]

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre. Il sait que nous avons travaillé longuement ensemble sur les amendements à la Loi du Parlement, mais il y a deux autres projets de loi qui ont occupé une très grande partie du temps de certains députés de tous les côtés de la Chambre. Le premier, c'est le projet de loi sur les conflits d'intérêt, dont nous avons fait rapport; l'autre, très important, c'est la loi qui devrait modifier la Loi électorale dont nous avons fait rapport au mois de décembre.

Est-ce que le ministre peut nous donner une indication à savoir si le gouvernement a l'intention de présenter au moins l'un ou l'autre de ces projets au Parlement, mais plus particulièrement la première partie de notre suggestion relative aux amendements à la Loi électorale, qui a été déposée à la fin décembre, à la dernière minute, où l'on nous a donné toutes les indications possibles que nous pourrions dès maintenant et très bientôt s'attendre à ce que cette loi puisse être soumise au Parlement, pour retourner au comité parlementaire approprié, afin que nous puissions avoir au moins une partie de ces amendements-là pour les prochaines élections?

M. Danis: Je remercie mon honorable ami de sa question. Comme lui, j'espère que les députés seront saisis dans un avenir rapproché d'une loi pour amender la Loi électorale. Mon honorable ami sait très bien que ce genre de projet de loi doit être fait avec un consensus des partis politiques, et c'est ce que nous tentons de faire maintenant. Mais j'ai bon espoir que nous devrions être en mesure de déposer un projet de loi, tel qu'il le suggère. Je le remercie de sa question.

[*Traduction*]

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, tout à l'heure, le leader parlementaire de l'opposition a posé des questions précises au sujet du discours du Trône et du nouveau budget. Avant Noël, on nous a dit qu'ils seraient présentés au début de février. Compte tenu de l'incertitude qui règne à ce sujet, je voudrais poser de nouveau la question à mon collègue. Pourrait-il au moins nous dire en gros quand le gouvernement va présenter un discours du Trône et un nouveau budget pour vous donner une nouvelle orientation?

M. Danis: Monsieur le Président, je répondrai au leader du NPD la même chose que j'ai dite à celui de l'opposition officielle. À ma connaissance, le gouvernement n'a pris aucune décision de ce genre pour l'instant.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question a trait à la motion qui a été adoptée plus tôt aujourd'hui par le Comité permanent des affaires autochtones. Dans cette motion, le comité demande au gouvernement de ne pas adopter de loi sur le règlement de la revendication territoriale de Nunavut jusqu'à ce que le ministre ait eu l'occasion de comparaître devant lui et de discuter de la question avec les représentants des Dénés de la Saskatchewan et du nord du Manitoba.

Je voudrais que le leader parlementaire du gouvernement confirme que le gouvernement ne prévoit pas d'adopter une loi à cet égard dans un très proche avenir.

M. Danis: Monsieur le Président, je vais transmettre la question du député au leader du gouvernement à la Chambre.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je désire poser une question au même ministre. On sait que le projet de loi C-88 visant à modifier la Loi sur les droits d'auteur est espéré par tous les auteurs québécois et canadiens depuis longtemps. Il ne reste qu'à l'adopter en troisième lecture, c'est-à-dire à l'étape du rapport. Est-ce que l'on peut espérer que cela se fera dans un avenir très proche?

M. Danis: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Richelieu de sa question. Comme je l'ai fait avec la question précédente, je vais certainement transmettre le plus tôt possible les représentations de l'honorable député au leader du gouvernement à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI N^{O} 2 DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion suivante: Que le projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1510)

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ce matin, j'étais en train de passer en revue certaines des choses que nous avons faites, comme gouvernement, en ce qui concerne les éléments fondamentaux. Je disais que les bases sont solidement établies et que nous pourrons profiter de la croissance économique.

L'un des éléments que j'avais mentionnés était les taux d'intérêt. Jamais, en 20 ans, ils n'ont été aussi bas; le taux d'inflation est stable, et notre productivité a progressé de façon spectaculaire depuis quelques années. Pour ce qui

est des éléments fondamentaux, nous avons pris les mesures voulues pour que notre économie prospère. Selon les plus grands économistes des pays du Groupe des Sept, dont bon nombre sont canadiens, en 1993, le Canada affichera le meilleur bilan sur le plan de la croissance. À mon avis, cela s'explique tout bonnement par les éléments fondamentaux en place qui permettront à l'économie canadienne de prospérer.

Aujourd'hui, nous étudions un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. On demande l'autorisation d'emprunter quelque huit milliards de dollars et nos vis-à-vis trouvent épouvantable que le gouvernement du Canada ait besoin d'emprunter un telle somme. C'est probablement le seul point sur lequel nous sommes d'accord car ça ne fait plaisir à personne de savoir que le gouvernement du Canada doit emprunter pour pouvoir continuer de fonctionner.

Pour le reste, nous avons des vues divergentes. Comme je le disais ce matin, jamais depuis que je siège à la Chambre je n'ai entendu les gens d'en face proposer des moyens de faire disparaître la nécessité d'emprunter. Nous ne demanderions pas mieux. Nous préférerions ne pas emprunter, mais nous n'avons pas le choix dans les circonstances. En fait, si nous avions continué de dépenser comme nos prédécesseurs le faisaient avant notre arrivée au pouvoir, ce ne serait pas huit milliards de dollars qu'il faudrait emprunter aujourd'hui, mais seize milliards de dollars. C'est une simple comparaison de chiffres.

Ce que j'essaie de vous dire, c'est que notre dette nationale, la dette accumulée du Canada, qui est actuellement de 400 milliards de dollars environ, friserait plutôt les 900 milliards de dollars, voire le billion de dollars, si nous avions conservé les habitudes de dépenser que les libéraux avaient prises durant leur règne, au début des années 80 et à la toute fin des années 70, jusqu'à ce que nous soyons portés au pouvoir, en 1984.

Au lieu de cela, nous nous sommes employés à comprimer ou à réduire les effectifs et les dépenses du gouvernement, mais pas un des députés d'en face n'a jamais appuyé les mesures que nous avons prises. Ils tiennent un double langage.

Quant au chef du Parti libéral, je ne peux m'empêcher de penser à certaines positions qu'il a prises ces dernières semaines. Je veux vous lire un article du *Ottawa Sun* d'aujourd'hui. En fait, monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aimerais lire tout l'éditorial du *Ottawa Sun* d'aujourd'hui. Il s'intitule «La loi sur l'abolition». Je pense que cela résume bien la position du Parti libéral:

> Jean Chrétien pratique sa propre méthode de vaudou économique en promettant aux contribuables que le futur gouvernement libéral n'aurait qu'à agiter sa baguette magique pour faire disparaître l'affreuse TPS.
>
> Le problème, c'est que lorsqu'on écoute attentivement les libéraux, on découvre qu'ils remplaceraient cette taxe impopulaire par une toute nouvelle taxe sur les opérations commerciales.

L'éditorialiste appelle cette nouvelle taxe une sorte de taxe sournoise des libéraux. Voici ce qu'il dit:

> Ne vous y trompez pas. Cette supercherie n'est rien de plus qu'une taxe cachée conçue pour duper les contribuables.
>
> En vertu de ce programme, les entreprises devraient faire le total de leurs ventes, soustraire leurs coûts puis payer un pourcentage de la différence au gouvernement.
>
> Les pauvres consommateurs devraient toujours payer plus cher, bien sûr, mais ils ne verraient plus de taxe de 7 p. 100 indiquée clairement sur leur reçu à la caisse.

L'auteur poursuit ainsi:

> Les contribuables ne se laisseront pas duper par un tour de passe-passe, surtout si c'est leur argent qui est en jeu.
>
> Si Chrétien remplace la TPS, il doit trouver un moyen acceptable de regagner les 15 milliards de dollars de revenus perdus.
>
> Mais si son idée de la réforme tient à l'instauration d'une taxe cachée sur les opérations commerciales, Chrétien ferait bien de chercher plus loin avant de se présenter aux élections.
>
> La mémoire des contribuables n'est pas aussi courte. Ils se souviennent que la TPS avait volontairement été rendue visible dans le prix des produits et des services justement pour empêcher un futur gouvernement comme le sien de hausser les taxes chaque fois qu'il a besoin de capitaux neufs.
>
> C'est la seule petite concession qu'on a faite aux contribuables: l'assurance qu'aucun futur gouvernement, quelle que soit son allégeance, ne pourrait augmenter cette taxe sans soulever l'ire des contribuables.

J'en arrive à la conclusion:

> Le fait de cacher la taxe ne la fera pas oublier aux électeurs, quoi qu'en pense M. Chrétien.
>
> C'est pourquoi il devrait y penser à deux fois.

Je reviens à ce que j'essayais de démontrer. La dette pose effectivement un grave problème pour notre pays, et nous ne le réglerons pas simplement en agitant une baguette magique. Les Canadiens le savent, mais pas le chef libéral. En parlant d'éliminer la TPS comme il le fait, il ne trompe personne d'autre que lui.

Il n'y a que trois formes d'imposition possibles. On peut imposer le revenu, le capital ou la consommation. En éliminant l'une d'elles, soit la taxe à la consommation comme le chef du Parti libéral le propose, il n'en reste

plus que deux. C'est ce à quoi ils sont confrontés et c'est ce que, à mon avis, les Canadiens vont comprendre quand viendra le moment de voter. Ces derniers ne veulent plus de miroir aux alouettes, ils veulent la vérité. Et la vérité, c'est que le gouvernement du Canada ne peut pas renoncer à 15 milliards de dollars de recettes fiscales.

Ce n'est pas la seule chose que les libéraux ont dite à propos de la taxe ces dernières années. À l'origine naturellement, ils nous ont simplement critiqués parce que nous étions obligés d'envisager une imposition. Ils pensaient, je crois, que si nous adoptions cette taxe, cette nouvelle TPS, notre carrière politique serait vraiment compromise et qu'ils pourraient prendre le pouvoir sans vraiment avoir besoin de dire quoi que ce soit et sans avoir vraiment à faire leurs preuves. C'est exactement ce qu'ils font.

Une dette de 400 milliards de dollars est un problème pour n'importe quel gouvernement et cela en est un pour le nôtre. À mon avis, si nous avions suivi la direction qui avait été prise et qui continue à être prise par le Parti libéral, cette dette aurait doublé aujourd'hui et nous serions vraiment dans de beaux draps.

Il y a plusieurs façons de mesurer la dette. La manière dont je voudrais la mesurer aujourd'hui, je pense, serait simplement d'évaluer l'endettement de notre pays par rapport aux biens et aux services produits dans notre pays. Autrement dit, il faudrait mesurer notre dette par rapport à notre produit intérieur brut et voir quelle est la situation.

• (1520)

En 1984 quand nous avons pris le pouvoir, l'endettement ou le déficit, mesuré par rapport aux biens et aux services produits dans notre pays, était de l'ordre de 9 p. 100. Depuis huit ans, nous avons ramené ce pourcentage à 4,5 p. 100.

Nous sommes sur la bonne voie. Cela va être un redressement long et pénible, mais nous n'allons pas obtenir des résultats en essayant simplement de tromper les Canadiens et en un sens en nous trompant nous-mêmes.

Nous n'allons pas agir aussi. Nous continuerons à nous attaquer au problème et à supporter les conséquences politiques qui en découleront. En fin de compte, les Canadiens vont s'en rendre compte. Ils vont dire: «Les gens de ce côté-ci de la Chambre ont vraiment fait ce qui était nécessaire. Ce n'était pas populaire, mais c'était nécessaire.»

Je vais m'en tenir là. Je sais que nous avons dix minutes de questions et de réponses. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions que pourront me poser les députés de l'autre côté de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de questions ou d'observations. Reprenons le débat.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Je sais que les propos de l'orateur précédent sont très sincères. Nous estimons cependant que c'est la mauvaise voie à suivre et qu'il ne convient pas d'appuyer ses arguments. Nous continuerons de nous y opposer. J'estime que les conservateurs s'attaquent aux mauvais objectifs, et les Canadiens le reconnaissent.

Au moins, l'attitude du député est un peu préférable à la substance du débat de ce matin, qui est devenu empreint de rancoeur, au moment où une fièvre préélectorale s'abat sur les parlementaires des deux chambres. Ce matin, un député a dit à celui de Brampton qu'il était stupide. C'est tout à fait inconvenant. Ce langage n'a pas sa place dans le débat, qui a continué de s'envenimer et qui a réellement terni la réputation de la Chambre. Je reconnais au moins que le député est sincère dans ses propos, même s'il est probablement tout à fait dans l'erreur.

Une voix: Et malavisé.

M. Butland: Et je devrais ajouter: totalement malavisé. Avec ce pouvoir d'emprunt, le gouvernement désire emprunter 8 milliards de dollars supplémentaires pour dépenser dans des secteurs où il ne le devrait pas. Ses priorités sont vraiment mal placées. Il s'agit là de beaucoup d'argent. Pourtant, pour situer la chose dans tout son contexte, j'ai été complètement renversé lorsque le ministre du Travail, en réponse à une lettre d'un électeur, est venu me voir et m'a dit: «Saviez-vous que le salaire fédéral minimum est de 4 $ l'heure?» J'ai répondu que non. Très peu de gens le savent. Au début, je ne pouvais pas le croire. Que le salaire fédéral minimum soit de 4 $ l'heure me laissait incrédule.

À Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard, le salaire minimum s'élève à 4,75 $ et en Ontario, à 6,35 $, ce qui n'est pas surprenant. Mais le salaire fédéral minimum est de 4 $ l'heure. Le ministre dit qu'il va examiner cette situation. Nous parlons ici de millions de dollars, mais nous n'avons pas les moyens d'accroître le salaire des personnes très peu nombreuses qui ne gagnent que 4 $ l'heure. Le gouvernement devrait donner un cadeau de Noël tardif à ces personnes, quelles qu'elles soient, et leur offrir sur-le-champ une augmentation, de sorte qu'elles puissent gagner environ 6 $ l'heure.

Nous examinons ici la possibilité d'emprunter des millions de dollars, mais nous n'avons pas les moyens d'offrir une hausse de salaire à une personne qui gagne 4 $

l'heure. La dernière augmentation, en 1986, était de 3,50 $ à 4 $. Nous parlons de priorités, mais c'est le genre de priorités mal placées qu'a le gouvernement.

Nous parlons aussi du déficit. Nous avons une certaine sympathie pour le gouvernement au sujet de la réduction du déficit. Mais, en même temps, qui doit supporter le fardeau de cette réduction?

Je sais que l'Ontario a été la province la plus durement frappée par la récession. C'est en effet dans cette province qu'on a enregistré 79 p. 100 des pertes d'emplois de tout le Canada, une augmentation du chômage de 54 p. 100, c'est dans cette province également que vivent 37 p. 100 des Canadiens et que se sont produites 39 p. 100 des faillites du pays. Or donc, ce gouvernement, le gouvernement fédéral, a continué de refiler les responsabilités—mais pas les fonds—à la province, qui n'a eu d'autre choix que de les refiler à son tour aux municipalités.

La plus récente initiative du gouvernement fédéral, qui n'a pas encore été présentée parce que les discussions à ce sujet se poursuivent, porte sur les subventions tenant lieu de taxes. Le gouvernement fédéral verse habituellement aux municipalités où il possède des bâtiments et autres biens immobiliers des subventions à la place des taxes ce qui pourrait être tout à fait convenable.

À l'heure actuelle cependant, il dit qu'il devra peut-être réduire ses subventions versées aux municipalités. Ce sont donc les municipalités qui écoperont, encore une fois. Cette fois-ci, le gouvernement fédéral ne passe pas par les provinces. Les municipalités devront donc augmenter leur assiette fiscale, et ce sont les politiciens locaux qui subiront les pressions des contribuables à ce sujet. Encore une fois, le gouvernement fédéral décide de se défiler et de faire écoper les autres pour des mesures qu'il a prises.

Mais je pense qu'il y a une lueur d'espoir. Il paraît que la récession est terminée. J'en serais ravi. Un commerçant du magasin Camera Exchange, de la rue Bank—je pense qu'il n'a pas d'objection à ce que je nomme son commerce, qu'il exploite depuis une douzaine d'années—a affiché une grande enseigne sur laquelle on peut lire: «Désolé, je ne savais pas que la récession était terminée, je suis maintenant en faillite.» Je pense que cela touche bon nombre de Canadiens.

Même si Statistique Canada dit que la récession est terminée, rien ne nous montre que c'est le cas. Les statistiques peuvent dire une chose, et la réalité en dire une autre, comme en témoignent le nombre de faillites, qui ne cesse d'augmenter, et le taux de chômage, qui est toujours de 11,8 p. 100, d'environ 16 ou 17 p. 100, je crois, dans ma collectivité et bien plus élevé encore probablement dans d'autres collectivités. Il faut dire qu'il y a toujours quelqu'un dont la situation est pire que la nôtre.

Je veux revenir aux priorités. Ce gouvernement cherche constamment des coupables et dit aux gens que s'ils quittent leur emploi ou le quittent dans des circonstances qu'il n'approuve pas, il va tout simplement leur refuser l'assurance-chômage. Les coupables, dans ce cas-ci, sont les gens qui quittent leur emploi pour une raison ou pour une autre, mais personne dans ce gouvernement ne parle jamais des autres coupables. Peut-être le terme est-il ici inapproprié. Oublions le mot «coupables» et disons plutôt les autres personnes qui pourraient être responsables en partie de ce déficit que nous avons accumulé, nous tous.

Personne dans ce gouvernement n'a encore donné de réponse ou n'a, du moins, donné de réponse sensée au sujet des fiducies familiales, grâce auxquelles les familles les plus riches au Canada peuvent mettre de côté des millions et des millions de dollars pour leurs enfants. Le gouvernement précédent avait dit qu'il accorderait à ces familles un délai de 25 ans, et qu'elles paieraient de l'impôt sur ces millions au bout de 21 ans.

Le gouvernement actuel a jugé que 21 ans ne constituaient pas un délai suffisant pour permettre aux riches de mettre leurs finances en ordre, et il a décidé que la fiducie ne deviendrait imposable qu'après le décès du dernier des enfants. Il faudra donc peut-être un délai supplémentaire de 21 ans. Un multimillionnaire pourra donc disposer de 35 ans pour mettre ses finances en ordre.

Toutefois, si un de mes électeurs appelait à mon bureau pour dire qu'il doit, disons, 2 100 $ à Revenu Canada qui le talonne, mais qu'il n'a pas les moyens de payer, que le ministère appelle à son lieu de travail pour le prévenir que s'il ne paie pas, il risque d'avoir des ennuis. Voilà où est le problème. On ne met pas à contribution ceux qui devraient l'être, et qui devraient contribuer au remboursement du déficit. On n'entend pas parler d'eux.

• (1530)

M^me^ Diane Francis, qui n'est sans doute pas l'un de nos plus fervents admirateurs, a écrit un ouvrage intitulé *Controlling Interest*, que je recommande aux députés conservateurs qui sont ici et à ceux qui sont absents. Il y est question des familles riches au Canada. L'auteure nous dit que le Canada est l'un des pays où l'on trouve la plus forte concentration de richesse. Elle ajoute que cette richesse est de plus en plus contrôlée par un nombre de moins en moins grand de personnes et que si on ne les

oblige pas à payer de l'impôt, elles continueront de s'enrichir.

Ce sont des entrepreneurs sur papier. Il n'y a même pas d'échanges d'argent, tout se fait sur papier, mais ils deviennent de plus en plus riches. Ce gouvernement dit qu'il ne veut pas les taxer, pas encore, qu'il va attendre un peu plus longtemps.

L'une des raisons données est que s'ils ont un enfant handicapé, ils veulent assurer son avenir. Quant à moi, si vous êtes multimillionnaire et que vous avez un enfant handicapé, j'espère bien que vous vous en occupez. Dire qu'il faut adopter cette mesure législative pour protéger cet enfant n'est tout simplement pas acceptable. C'est incroyable. Qu'on accompagne la mesure législative d'une mention précisant que s'il y a un enfant handicapé dans la famille, qu'elle est autorisée à le faire, mais qu'on n'accorde pas une exemption à tout le monde.

Je recommande ce livre. Il se lit bien car Diane Francis est une ardente avocate de ces gens, une grande amie, mais sur ce plan, elle dit qu'on commet une erreur monumentale.

Le gouvernement n'arrête pas de nous dire qu'il faut que les fondements soient en place. Tous les jours, le premier ministre répète qu'avant que nous puissions aller de l'avant, il faut qu'ils soient bien solides. Et moi je ne cesse de dire que si après huit ans vous n'avez toujours pas jeté les bases voulues, c'est de toute évidence que vous avez échoué. Il est grand temps de changer de direction. Il faut aller au-delà des fondements.

Une voix: Ou tomber carrément dessus.

M. Butland: Ou tomber sur votre fondement.

J'ai enseigné pendant 28 ans et si en huit ans je n'avais pas réussi à enseigner les bases à quelqu'un, je me serais retrouvé dehors. Vous ne valez absolument rien comme enseignants, et vous ne valez absolument rien comme gouvernement. Vous ne pouvez pas rejeter la responsabilité de vos échecs sur vos étudiants ou sur les habitants de ce pays. S'il vous plaît, abandonnez cette marotte des fondements. Il vaudrait mieux en changer.

J'aimerais prendre quelques instants pour parler d'Hibernia. Il s'agit d'un gigantesque projet de 5,2 milliards de dollars que nous appuyons, mais les Canadiens veulent avoir leur juste part des contrats. Le gouvernement est maintenant actionnaire, investisseur dans ce projet. L'année dernière, Aciers Algoma Limitée a perdu un contrat au profit d'une société sidérurgique belge. Je me suis rendu à St. John's et, croyez-moi, j'ai été accueilli chaleureusement; je crois qu'à cette époque, ils avaient fourni d'excellentes explications, mais nous demeurons convaincus que la Belgique livrait de l'acier au Canada à des prix de dumping.

Cette semaine, MIL Davie Inc. de Québec a révélé qu'elle n'avait même pas pu soumissionner un contrat d'acier. Ce contrat a été attribué à la Corée du Sud et, notre société n'a même pas eu la possibilité de présenter une soumission.

Le ministre est au fait de cette situation; il a déclaré hier que des contrats seraient accordés la semaine prochaine à certaines sociétés de sidérurgie pour la production de barres d'armature. Il me semble que pour un mégaprojet de cette envergure—on m'a dit à maintes reprises que dans tout autre pays un tel projet serait traité de cette façon—il faudrait donner des garanties absolues, non pas fixer des objectifs, mais fournir des garanties assurant que ce projet créera des emplois canadiens.

Les ententes de libre-échange donnent lieu à des échecs évidents. Nous perdons notre industrie manufacturière. En 1990, je crois que 91 p. 100 de tous les emplois créés au Canada étaient dans le domaine des services. Je n'ai rien contre les emplois de ce genre, mais on ne peut fonder l'avenir d'un pays uniquement sur des emplois du secteur tertiaire. Je vous recommande une autre lecture, *The Work of Nations* de Robert Reich qui est peut-être le principal architecte des nouvelles politiques économiques du président américain Clinton. Il est aussi, à mon avis, quelqu'un d'original qui a une vision toute différente de la nouvelle orientation que devrait prendre le pays. J'ai écouté les audiences de confirmation quand ce fut son tour; il a parlé du droit du travail et annoncé qu'il proposerait une loi interdisant le recours aux briseurs de grève et les membres du Congrès républicains n'ont pas bronché.

Toutefois, lorsque le gouvernement de l'Ontario a laissé entendre la même chose, surprise, on a prétendu que le ciel allait nous tomber sur la tête, qu'il était certain que toutes les sociétés quitteraient la province. Vous voyez sûrement l'ironie dans tout cela, monsieur le Président.

Dans son ouvrage, *The Work of Nations*, M. Reich explique à nouveau pourquoi les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Il dit qu'aux États-Unis un nombre sans cesse plus restreint de personnes réunissent une part de plus en plus importante de l'argent. C'est ainsi que, en 1990, le cinquième le plus pauvre de la population américaine se partageait 3 p. 100 des recettes nationales totales, alors qu'il disposait de 5,5 p. 100 une vingtaine d'années plus tôt. C'est ce qu'on appelle l'économie par percolation. Si le marché a ses coudées franches, il favorisera certes les plus nantis et non les plus démunis. Il nous faut apprendre à être équitables en tout au Canada.

La TPS est la taxe la plus exécrée à avoir jamais été imposée par quelque gouvernement que ce soit. J'ai mené un sondage auprès de toutes les entreprises de ma localité. Je croyais que les entreprises étaient de chauds partisans du gouvernement. Eh bien non. Elles estiment qu'il faut se débarrasser de la TPS parce qu'elles n'ont pas les moyens de la percevoir, parce que cette taxe constitue un véritable cauchemar administratif. Tous leurs clients leur reprochent de la percevoir et il n'y a jamais eu autant d'entreprises clandestines que depuis qu'elle est en vigueur. C'est tout simplement la mauvaise taxe imposée au mauvais moment. C'est une taxe exécrée. Les gens la subissent tous les jours, chaque fois qu'ils font un achat. Ils la détestent souverainement.

Bien entendu, le gouvernement rétorquera qu'elle représente beaucoup d'argent, que la TPS rapporte beaucoup d'argent, et il sera curieux de savoir comment on entend la remplacer de façon à recueillir autant d'argent.

Un économiste renommé, Neil Brookes, d'Osgoode Hall, a cerné toute une série d'allégements fiscaux qui coûtent plus de huit milliards de dollars par année au Trésor canadien et qui profitent principalement aux entreprises et aux riches. Il a dit qu'on pourrait s'en débarrasser sans nuire à l'économie. Les Canadiens ne devraient pas exiger une baisse des impôts, mais une fiscalité plus juste et un meilleur système d'assistance sociale.

Encore là, toute personne qui bénéficie de quelque aide gouvernementale que ce soit est considérée comme un parasite, comme quelqu'un qui ne veut pas travailler, qui n'a pas d'ambition et qui ne mérite pas que la société l'aide. Dans d'autres pays, des pays à l'économie florissante, les personnes de ce genre ne sont pas considérées comme des parasites. On trouve normal qu'il y en ait et je rends hommage aux citoyens de ces pays pour leur tolérance. Toutefois, au Canada, à cause d'un barrage continuel de critiques négatives, on transfère le fardeau des plus riches aux plus pauvres. C'est mal à propos, peu judicieux, malheureux et inopportun. Il est à souhaiter que l'on se débarrasse de ce réflexe.

Quant à l'infrastructure municipale, je sais que l'on a proposé cette idée à tout hasard. Allons-y! Donnons-y suite! Je crois que tout le monde à part le gouvernement favorise cette option qui créera presque instantanément 63 000 emplois. On dit que cela coûtera trop cher. Cela va accroître le déficit de 400 millions de dollars sur cinq ans: ce n'est pas trop cher.

• (1540)

Je peux en imaginer les avantages psychologiques. Les gens ont perdu espoir. Ils estiment que si l'on continue à faire valoir les principes fondamentaux, ce sera leur perte. Il n'y aura plus de pays ni d'économie. Donc, pour l'amour du ciel, faites quelque chose! Ce serait là une mesure très positive. Tout le monde est prêt à l'appliquer. Toute l'ingénierie nécessaire existe. Toutes les municipalités avouent éprouver des problèmes, mais elles sont disposés à participer. Les gouvernements provinciaux aussi.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole relativement à ce projet de loi.

Je veux d'abord revenir sur certaines remarques plusieurs fois répétées par les membres du gouvernement qui ont pris la parole aujourd'hui. Je fais notamment allusion au député de Carleton–Charlotte et au député de Brampton qui n'ont cessé de répéter que le gouvernement créait un contexte favorable à la création d'emplois. Les députés ont constamment répété cette phrase, et ont beaucoup insisté aussi sur le fait que le gouvernement veillait à ce que les éléments de base soient bien en place.

Je concède au gouvernement que l'inflation est jugulée. J'en félicite le gouvernement. mais j'ai déjà dit en Chambre que, à mon avis, le gouvernement prenait des mesures trop draconiennes face à l'inflation. Le prix à payer du point de vue du nombre de chômeurs est trop élevé. Cela dit, il faut reconnaître que les mesures prises par le gouvernement se sont traduites par un taux d'inflation presque nul au Canada. Je signale aussi que les taux d'intérêt sont moins élevés en raison de ce faible taux d'inflation. C'est tout le crédit que je peux donner au gouvernement.

J'estime que celui-ci a négligé un élément fondamental, à savoir notre régime fiscal. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 1984, le gouvernement s'était très fermement engagé à procéder à une réforme complète du régime fiscal visant les particuliers et les sociétés. Neuf ans plus tard, nous avons toujours la loi de l'impôt sur le revenu qui est probablement la plus complexe au monde.

Même les meilleurs fiscalistes au pays reconnaissent spontanément que cette loi est un véritable désastre. Les règles, les règlements et toutes les exceptions aux excep-

tions en font un document dont très peu peuvent se servir.

Il y a maintenant trois ans que je crois que cette mesure fiscale est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles il n'y a plus guère d'esprit ou de climat de confiance dans notre pays.

Pour être jugée bonne, une loi fiscale doit satisfaire à certains critères, étant donné que celle-ci repose essentiellement sur la confiance. La loi de l'impôt doit être juste, simple et efficace. Celle-ci ne satisfait à aucun de ces critères.

En fait, l'an dernier, 80 p. 100 des déclarations fiscales contenaient des erreurs et ont dû être retournées aux contribuables pour qu'ils puissent les corriger. Quel gaspillage. Quel système inefficace. Les seules qui savent vraiment comment exploiter le système sont les sociétés dont les ventes, les profits et les bénéfices non répartis sont tellement considérables qu'elles peuvent retenir les services, fort dispendieux, d'avocats spécialistes en matière fiscale et de comptables fiscalistes.

Je connais une société canadienne dont le chiffre de ventes atteint des milliards de dollars. Un des cadres supérieurs m'a déjà dit: «J'ai 40 avocats spécialisés à mon service et, avec la loi actuelle, j'ai mis au point une combine grâce à laquelle je n'ai pas payé d'impôt depuis 10 ans.» C'est parfaitement légal. Aucun acte illégal n'est commis. Ils ont simplement à se servir de ce document vieux de 20 ans qui est modifié chaque fois que les libéraux ou les conservateurs présentent un budget. Je ne dis pas que nous n'avons pas contribué à la création de ce système complexe et désuet, mais il reste que, à cause de la loi de l'impôt, les citoyens canadiens ne nous font plus confiance.

Voilà pourquoi depuis trois ans je tente de faire avancer le débat en proposant une solution de rechange à la loi de l'impôt. Ce que je propose, comme bon nombre d'entre vous le savent, c'est le système de la taxe unique. Ce n'est pas une idée de mon cru. On en parle depuis 15 ou 20 ans; certains diront même depuis 40 ou 50 ans.

Ma principale source de renseignements à ce sujet est l'oeuvre d'économistes réputés de l'Université Stanford, les professeurs Robert Hall et Alvin Rabushka, deux Américains qui ont décrit un principe qui peut aussi bien s'appliquer au Canada. Les professeurs ont élaboré le système de la taxe unique parce que la loi actuelle est devenue si injuste, compliquée et inefficace que nous devons retourner aux principes de base. Nous devons cesser de gérer l'économie du pays à partir de la loi de l'impôt. Nous devons recommencer à utiliser la loi de l'impôt comme un outil nous permettant de prélever, pour le Trésor, les sommes dont nous avons besoin pour faire face à nos obligations et maintenir nos systèmes de soins de santé et de sécurité sociale.

La loi ne devrait pas être utilisée à d'autres fins économiques. Autrement dit, nous devons supprimer tous les échappatoires offerts aux sociétés ainsi que toutes les exceptions et les exceptions aux exceptions. Si une société a besoin de l'aide du gouvernement du Canada, peu importe son secteur d'activité, que ce soit l'énergie, les forêts ou le secteur manufacturier, elle devra s'adresser au ministère responsable, présenter son cas, justifier sa demande en précisant le nombre d'emplois qu'elle créera. Il incombera au ministère responsable d'accorder l'aide financière, sous forme de prêts sans intérêt ou de subventions, en exigeant en retour la création d'emplois, et aux politiques de déterminer s'il y a lieu de dépenser ainsi l'argent des contribuables.

• (1550)

En ce moment, la législation fiscale fait que de 30 à 40 milliards de dollars de subventions sont versés à l'entreprise sans que des comptes ne soient exigés. Des sociétés se prévalent d'avantages fiscaux qui remontent parfois à 15 ans et qui se justifiaient par des objectifs pertinents à l'époque, probablement, mais plus maintenant. Ces dispositions sont cachées dans les tréfonds de la loi, et les sociétés profitent de ces avantages. Ce ne sont rien d'autre que des subventions aux sociétés.

De ce côté-ci de la Chambre, nous disons chercher des solutions de remplacement pour la TPS. Mon chef a été catégorique: nous allons abolir la TPS. Nous allons le faire parce qu'elle est mal conçue et qu'elle a été imposée au mauvais moment. Le principe d'une taxe à la consommation n'est pas une mauvaise idée, mais le gouvernement a si mal conçu la taxe que celle-ci a été la goutte qui a fait déborder le vase; elle a brisé toute la bonne volonté des Canadiens à l'égard de la politique fiscale. Les Canadiens ne se contenteront de rien de moins que l'abolition de la TPS. Il ne faut pas se méprendre. Mon chef ne tergiverse pas sur cet engagement. Pas de si et de peut-être. La TPS va disparaître.

Le gouvernement, les journalistes et d'autres prétendus experts demandent sans cesse où nous allons trouver les 15 milliards nécessaires pour remplacer les recettes de cette taxe. Par votre entremise, monsieur le Président, je réponds au gouvernement et aux Canadiens qu'il y a bien des secteurs où on peut trouver 15 milliards de dollars.

Des voix: Des exemples.

M. Mills: Je vais vous donner dès maintenant de nombreux exemples. Tout d'abord, à cause du caractère inéquitable, de l'inefficacité et de la complexité de ces dispositions fiscales que le gouvernement appuie, il existe actuellement, au Canada, une économie parallèle qui

vient au deuxième rang derrière celle de l'Italie. Elle représente plus de 100 milliards de dollars. Si vous ne me croyez pas, téléphonez au professeur W.E. Diewert, de l'Université de la Colombie-Britannique, qui a passé les dix dernières années de sa vie à étudier l'économie parallèle au Canada. Premièrement, s'il y a, dans notre pays, un régime fiscal juste, simple et efficace, une partie de cette économie parallèle sera récupérée et constituera une source de financement.

Deuxièmement, pour ce qui est des fonds en fiducie, je suis tout à fait d'accord avec le NPD. On estime qu'il y a entre 20 milliards et 50 milliards de dollars dans ces fonds. Je connais des gens qui ont de tels fonds et, en toute sincérité, je ne crois pas qu'ils se formaliseraient si on cherchait à imposer ces fiducies. Vous avez raison de dire que cette loi a été présentée par le libéral Edgar Benson, il y a 21 ans, mais ne nous blâmez pas aujourd'hui de quelque chose que nous avons fait il y a 21 ans. À mon avis, il faut modifier la loi sur les fiducies. Nous pourrions probablement aller chercher 2 ou 3 milliards de dollars dans ces fonds en fiducie, sans que cela ait quelque répercussion que ce soit sur les personnes concernées. Voilà un deuxième secteur où nous pourrions aller chercher de l'argent.

Troisièmement, l'an dernier, les contribuables ont payé au Trésor environ 69 milliards de dollars en impôt sur le revenu des particuliers; les sociétés, elles, ont payé environ 11 milliards de dollars en impôt au Trésor et, sur ces 11 milliards, 8 milliards ont été payés par les petites entreprises. Les grandes sociétés, qui sont pour la plupart des multinationales, n'ont payé que 2,5 milliards de dollars en impôt. Il doit bien y avoir, de ce côté-là de la Chambre, un député convaincu que l'on peut trouver certains avantages fiscaux qui sont dissimulés dans ces 40 milliards de dollars et que l'on pourrait réorienter autrement, sans pour autant provoquer le départ d'une seule société.

Au bout du compte, ce ne sont pas les sociétés qui paient les impôts, mais les simples citoyens. D'après le ministre du Commerce extérieur, il faut que notre productivité augmente. Si on traite les gens de façon juste et équitable, la productivité augmentera parce que les gens fabriqueront de meilleurs produits à meilleur prix, et c'est là que nos exportations entrent en jeu et que nous allons réduire notre déficit courant.

Le seul instrument qu'il reste à la Chambre des communes pour mobiliser les Canadiens, pour les galvaniser, pour leur montrer que nous allons les traiter de façon juste et équitable, c'est la Loi de l'impôt. Par conséquent, nous devons avoir une politique fiscale qui favorise les gens ordinaires et non pas les entreprises. À mon avis, c'est là que l'impôt unique a un rôle à jouer.

Ai-je donné suffisamment d'exemples de moyens qui nous permettraient d'aller chercher les 15 milliards? Je vais les répéter.

Je veux répéter les sources d'où, à mon avis, nous pourrions tirer ces 15 milliards: d'abord, l'économie souterraine; ensuite, les fonds en fiducie; puis les avantages fiscaux; et enfin, l'efficacité et la productivité accrues que nous verrions si les gens avaient l'impression d'être traités de façon juste et équitable.

Il y a des députés de ce côté-ci de la Chambre et des gens dans la rue qui m'ont demandé comment il se fait que mon parti et mon chef ne sont pas en faveur de l'impôt unique. Mon chef a dit à maintes reprises qu'il envisageait l'impôt unique comme une des solutions possibles, mais je ne peux pas prendre la parole aujourd'hui et dire que l'impôt unique est un système parfait parce que je n'ai pas accès à tous les livres et registres du gouvernement. C'est toutefois une solution possible. C'est faisable, mais il faut avoir la volonté politique de le faire.

Je ne dis même pas que l'impôt unique est un système parfait, mais c'est une solution viable qui nous permet de faire avancer le débat. Les Canadiens n'accepteront plus le statu quo. C'est fini. Je prédis que si le ministre des Finances actuel—et il se trouve que j'aime ce ministre des Finances, j'aime son style et son attitude et je n'ai rien contre lui personnellement—mais s'il ne propose pas une politique fiscale qui favorise les gens ordinaires dans son prochain budget, il ne gardera pas sa place longtemps.

• (1600)

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à féliciter le député pour tout le travail qu'il a fait sur le sujet de l'impôt unique, et plus particulièrement pour avoir inventé l'expression «impôt unique». Je crois qu'il a fait beaucoup dans ce domaine.

Il aura peut-être du mal à croire que des députés de notre côté puissent être d'accord avec ce que disent leurs vis-à-vis, mais je suis d'accord avec lui. Il est très important, à mon avis, d'avoir un taux d'imposition simple et équitable, sans cependant constituer un impôt uniforme.

Il aura peut-être remarqué l'article absolument ridicule de Rick Gibbons dans l'édition du 4 février du *Ottawa Sun*. On prétend que l'impôt uniforme, ce n'est pas bon. On y fait ensuite état du travail que le député et moi avons fait, mais en dénaturant complètement les faits.

Pourrait-il nous expliquer comment l'impôt unique, tel qu'il l'envisage, pourrait en fait être un impôt progressif?

Il ressort des recherches que j'ai menées de mon côté que l'idée de combiner un régime de soutien du revenu à un système d'imposition à taux unique est un moyen très direct et rapide de créer un système d'impôt progressif qui s'applique équitablement à tout le monde, depuis les bénéficiaires du système de soutien du revenu ou d'assistance sociale jusqu'aux contribuables des échelons les plus élevés. Je suis curieux de savoir comment il intègre le principe de la progressivité dans son affaire.

Je pense aussi que l'on croit à tort qu'un impôt unique ou un régime d'impôt unique est simpliste. Nombreux sont d'ailleurs les gens qui estiment que dans un tel système, on n'accorde pas la place qui leur revient aux REER, aux cotisations au Régime de pensions du Canada, aux dons de charité et aux frais de garde d'enfants, toutes ces choses dont il faut tenir compte dans un régime fiscal. Je lui demanderais de nous livrer ses opinions sur ce point aussi.

Je crois que c'est tout. Il ne me reste plus qu'à le féliciter encore pour le beau travail qu'il a fait en transposant les principes de Hall-Rabushka à la réalité canadienne.

M. Mills: Monsieur le Président, c'est difficile d'accepter des éloges de la part du gouvernement. J'ai intérêt à me tenir sur mes gardes.

Une voix: Allez-y, acceptez les fleurs qu'on vous lance.

M. Mills: Je voudrais commencer par dire que nous avons partagé des idées à plusieurs occasions et que nous sommes en faveur d'une réforme globale. Je remercie de nouveau le député de son appui et de ses encouragements.

En premier lieu, je voudrais réagir face à l'article de M. Gibbons dans le *Ottawa Sun*. Il y a un an, la chaîne *Sun* était le seul journal au Canada, avec le *Financial Post*, à appuyer largement les travaux sur l'impôt unique. Peut-être que la chaîne *Sun* a changé d'idée.

D'abord, M. Gibbons ne devrait pas parler d'un impôt uniforme. Dès le départ, nous ne parlons pas de la même chose. Le taux d'impôt unique est fondamentalement un concept qui nous débarrasserait de tous les avantages fiscaux que prévoit la loi, tout en conservant la notion de progressivité.

Le régime d'impôt unique que j'ai conçu, et on pourra en débattre, comporte des éléments de progressivité assurant de très généreux crédits d'impôt pour les personnes âgées, les familles avec enfants et les dons de charité. Et nous n'avons pas touché au régime des REER. Du côté des sociétés, nous avons protégé le caractère progressif du régime en veillant à ce que les premiers 100 000 $ soient un crédit d'impôt, ce qui favorisait beaucoup la petite entreprise.

L'idée originale d'un impôt uniforme ne comprenait pas ces caractéristiques progressives. Je n'ai pas lu l'article de M. Gibbons, de sorte que je ne devrais pas faire d'observations là-dessus.

Venons-en donc à votre point. Je sais que vous me devancez sur la notion de lier l'impôt unique à un régime de soutien du revenu, ce que j'appuie sans réserve. Je dois avouer, cependant, que j'ignore encore comment faire. Ce serait merveilleux si nous pouvions mettre au point un régime de soutien du revenu qui mettrait fin à tous les doubles emplois et chevauchements dans toutes les provinces du pays.

J'estime que nous deviendrions célèbres du jour au lendemain si nous parvenions à réaliser quelque chose du genre. Encore une fois, ce genre de réforme constitue maintenant un défi à relever pour le gouvernement. Si ce dernier ne le fait pas, ce sera à nous d'agir.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je tiens, en commençant, à féliciter mon collègue de Broadview—Greenwood non seulement pour le discours qu'il vient de nous livrer, mais également pour sa persévérance dans la défense de l'idée d'un impôt unique ou, en termes plus généraux, de la nécessité de simplifier, pas de rendre moins efficace, mais de simplifier notre régime fiscal en le rendant plus compréhensible. Je veux le féliciter et l'encourager à persévérer.

J'ai fait ma part publiquement pour répandre son idée en distribuant son excellent dépliant sur l'impôt unique à un certain nombre de gens, à des groupes scolaires et à d'autres groupes que cette question touche particulièrement de près, dont certains qui peuvent faire la promotion de l'idée. Continuez. Ce n'est qu'une question de temps.

Nous étudions maintenant un autre projet de loi visant à débourser plus d'argent. Pouvez-vous imaginer, un groupe qui mérite plus que nos vis-à-vis l'autorisation d'imprimer encore de l'argent? Le gouvernement veut encore emprunter. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je veux vous faire part d'une pensée, monsieur le Président. J'imagine qu'il m'est interdit d'avoir du mépris une personne ou un groupe, aussi devrais-je plutôt parler de pitié. Je ne méprise personne, mais il y a deux groupes de gens dans notre société pour lesquels j'éprouve de la pitié.

Mon collègue de St. John's–Est peut respirer. Il ne fait pas partie des groupes auxquels je pense.

Si j'étais capable de manifester un mépris sans bornes, ce serait pour deux groupes précis: les gens qui déclenchent de fausses alarmes d'incendie et ceux qui font des appels téléphoniques obscènes. Tous, ils entrent dans la catégorie des poltrons, des gens méchants, sans mentionner, bien sûr, qu'ils occasionnent des frais à la société lorsqu'ils provoquent une fausse alarme et lorsqu'ils déclenchent toute une série d'événements qui coûtent aussi de l'argent et, dans certains cas, créent beaucoup d'angoisse. Évidemment, les appels téléphoniques obscènes sont une catégorie à part pour ce qui est de la souffrance humaine et de l'angoisse.

Monsieur le Président, vous sachant un homme réfléchi, j'imagine que vous vous demandez ce que cela a à voir avec le projet de loi C–98 sur le pouvoir d'emprunt. Je ne veux pas dire qu'il y a en face de moi des gens ayant des prédispositions pour les appels obscènes ou les fausses alarmes. Ce n'est pas à cela que je veux en venir. Je voulais attirer l'attention de la Chambre sur des traits de caractère déshonorants et ignobles de ceux qui s'adonnent à ces activités, soit la poltronnerie et l'injustice qu'il y a à poser des gestes qui entraînent des coûts indus.

• (1610)

Je voulais porter cela à l'attention de la Chambre en vous donnant des exemples très précis qui sont étroitement liés à ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Prenons la question dont nous venons de discuter et dont nous continuerons de discuter à la Chambre, les modifications à l'assurance–chômage.

Plus précisément, prenons la proposition du gouvernement qui veut que les gens qui démissionneront n'aient pas droit à l'assurance–chômage. J'en connais tous les détails et je connais même les belles paroles qu'on a utilisées pour dorer la pilule. Je vais faire une faveur au gouvernement et je mentionnerai aussi ces belles paroles. La proposition parle de démission sans raison valable. Si l'on s'en tient à cela, c'est juste. Mais ce n'est pas le message que cette mesure fait passer.

C'est ici que l'on revient aux deux activités dont je parlais. On en arrive à la question de l'injustice et de la méchanceté. Le message que véhicule la proposition du gouvernement a une bien plus grande portée. Si le gouvernement cherche à pincer les exploiteurs du régime qui ne travaillent que lorsqu'il le faut absolument, il pourrait s'y prendre autrement. Il n'est pas nécessaire de prendre les grands moyens, d'angoisser autant le monde, de créer des conditions qui obligeront les gens à garder leur emploi en dépit du harcèlement dont ils sont victimes.

On peut imaginer des cas où des personnes veulent absolument travailler, mais où les relations de travail sont devenues impossibles pour des raisons de harcèlement personnel ou sexuel et les obligent à quitter.

En vertu de ce projet de loi, elles ont le choix de démissionner puisque, selon les beaux discours des gens d'en face, ce n'est qu'une question de temps pour qu'elles puissent prouver qu'elles ont une raison valable. Peut–être, mais qui paie l'épicerie pendant les mois où la personne essaie de prouver qu'elle avait de bonnes raisons de partir?

Je pourrais aussi parler de ceux que l'on licencie et des dispositions que prévoit le projet de loi à leur égard. Une fois de plus, sans vouloir entrer dans les détails, je dirais que cela montre bien la couardise du gouvernement. Il donne le contrôle aux employeurs, laissant les employés se défendre seuls. C'est de la couardise et de la mesquinerie.

Prenons un autre exemple. Je parlais de cela pas plus tard qu'hier avec mon collègue le ministre des Pêches. Nous avons eu un échange mercredi pendant la période des questions. J'ai parlé des circonstances dans lesquelles des pêcheurs ont perdu leur licence de pêche au poisson de fond à la suite de l'adoption d'une disposition arbitraire, couarde, coûteuse et mesquine sur les licences inactives.

Comme je l'ai dit au ministre, par lettre et à la Chambre hier, je comprends les motifs de la décision. Une fois de plus, il utilise une masse. Si la licence de pêche au poisson de fond est inactive—j'insiste sur le mot «inactive»—elle est supprimée. Ce sont 2 800 à 3 000 personnes de Gaspé et des Îles–de–la–Madeleine au Québec, du Nouveau–Brunswick, de l'Île–du–Prince–Édouard, de la Nouvelle–Écosse et de Terre–Neuve qui seront touchées si la décision n'est pas modifiée.

Qu'est–ce que le ministre entend par licence inactive? Il définit une licence inactive comme une licence en vertu de laquelle on n'a déclaré aucune prise pendant les deux dernières années, soit 1991 et 1992. Sont–elles véritablement inactives?

Cela s'applique peut-être à un ou deux autres cas. Il y a peut-être des gens, comme ceux qui vivent dans la région de Rose Blanche ou de l'Isle-aux-Morts, qui ont pu pratiquer la pêche d'hiver pendant de nombreuses années, des douzaines d'années, mais qui, au cours des cinq dernières années, de 1988 à 1991, et cette année, ont constaté que les prises qu'ils débarquaient avaient diminué. Dans la collectivité de Rose Blanche, par exemple, où l'on pouvait débarquer 4 millions de livres de poisson par trimestre, on ne peut en débarquer aujourd'hui que 100 000 livres.

Certains ont conclu, dans leur grande sagesse et dans leur propre intérêt, qu'il ne valait pas la peine de dépenser 50 $ en essence et en nourriture pour aller pêcher pour 20 $ de poisson. Ils ont préféré s'abstenir. Restés en contact avec les quelques voisins de la collectivité qui sont quand même allés pêcher, ils se sont rendu compte que Joe n'avait pas attrapé de poisson la veille ou l'avant-veille, et qu'il ne valait donc pas la peine de dépenser de l'argent pour de l'essence et de la nourriture et d'aggraver encore leur situation financière.

Ils ont fait ce qu'ils estimaient sage pour leur budget familial. Ils sont restés à terre. Pourquoi? Parce qu'ils étaient paresseux? Non, parce qu'ils étaient intelligents. Ils ont été assez intelligents pour calculer que s'ils dépensent 50 $ pour en gagner 20, ils seront encore moins avancés qu'au départ. Bon nombre d'entre eux ont donc décidé de ne pas aller pêcher et de rester à la maison, pas parce qu'ils étaient paresseux, mais pour ne pas perdre d'argent en pêchant.

Pendant ces deux années, ils n'ont pas débarqué de poissons. Certains d'entre eux, qui avaient davantage l'esprit d'entreprise, sont allés un peu plus loin et se sont dit que s'ils ne pouvaient pas pêcher, parce que dépenser 50 $ pour en gagner 20 n'a aucun sens, ils pourraient peut-être, entre-temps, accepter de petits emplois en construction, peindre des immeubles, travailler à terre pendant quelques mois. Cela veut-il dire qu'ils ont renoncé à la pêche? Pas vraiment, disons plutôt que c'est la pêche, ou les poissons, qui les ont abandonnés, du moins temporairement. Ils sont donc partis à la recherche d'autres emplois saisonniers et ils n'ont pas débarqué de poisson pendant ces deux années.

Maintenant, si le ministre avait dit au départ que si un pêcheur ne débarquait pas une certaine quantité de poisson au cours d'une période donnée, sa licence ne serait plus considérée comme valide—ceci, pour des raisons d'équité—, la situation aurait été tout autre. Toutefois, n'est-il pas lâche et injuste d'établir les règles après coup?

Monsieur le Président, si vous pensez qu'il s'agit là d'un exemple éloquent, vous n'avez encore rien entendu. Au cours des 24 dernières heures, je me suis entretenu, au téléphone, avec un habitant de la collectivité de Petites, dans ma circonscription. Petites est aujourd'hui une collectivité isolée. On ne peut pas l'atteindre par la route. Il faut faire une traversée en bateau de 15 minutes à partir de la localité de Rose Blanche—Harbour Le Cou que le député de St. John's-Est connaît sûrement très bien.

Cet homme de Petites, depuis 12 ou 13 ans tous les matins, sauf peut-être le dimanche, mais cinq ou six jours par semaine, s'est levé à 3 ou 4 heures du matin et a fait cette traversée de 15 minutes pour aller à Rose Blanche rejoindre un équipage de bateau composé de quatre autres personnes, ce qui faisait cinq personnes au total. Ils pêchent ensemble depuis un certain nombre d'années.

Bon, rappelez-vous que mon ami de Petites n'est pas le patron de ce bateau, mais seulement l'un des cinq membres d'équipage. Il y a le patron, mon ami à qui j'ai parlé hier, plus trois autres membres d'équipage, ce qui fait un patron et quatre hommes d'équipage. Ils pêchent tous les ans depuis de nombreuses années, dans le cas de cette personne, depuis 12 ans.

Par exemple, en 1991, l'une des deux années que le ministre utilise comme critère pour retirer les licences, cet équipage a attrapé environ 150 000 à 180 000 livres de poisson sur une période de 10 mois. L'année dernière, ils ont attrapé à peu près la même chose. En deux ans, ils ont pêché juste un peu plus de 300 000 livres de poisson.

Le directeur de l'usine de transformation du poisson ou le ramasseur qui achète ce poisson sait quand le bateau rentre au port, qu'il contient une grande quantité de poisson dans sa cale. Il y a cinq hommes à bord. À qui appartient le poisson?

La convention qui a été établie au cours des années est de vendre le poisson au nom du patron. C'est logique. Une autre façon de procéder, je pense, si on suit les directives de M. Crosbie, consiste à dire qu'il faut compter le poisson pour faire cinq parts égales. Ce n'est pas ce qui a été fait. S'il avait voulu qu'on procède ainsi, je suppose que ces pêcheurs se seraient conformés aux directives. Dieu sait que les pêcheurs ont fait des choses plus bêtes à la demande du gouvernement. Mais ils ont fait l'erreur de le vendre en un seul lot au nom du patron.

Alors se pose la question. Si les bureaucrates du ministère des Pêches et des Océans cherchent combien de poisson les quatre autres personnes ont pêché, ils vont trouver très vite la réponse: pas une seule livre, pas un gramme.

• (1620)

Revenons donc maintenant aux braves paroles que le ministre a prononcées le 18 décembre dernier. «S'ils n'ont pas pris de poisson, nous allons leur retirer leur licence.» Ce qu'il a réellement dit, c'est: «Si vous ne pouvez pas prouver que vous avez pris du poisson, nous allons vous retirer votre licence.»

Alors, vous me dites que, de toute évidence, cet exemple ne peut pas être vrai. Je vais vous dire à quel point il est vrai. Par pure coïncidence, cet homme m'avait téléphoné il y a trois ou quatre jours, mais je n'ai pu le rappeler qu'hier après-midi.

Entre-temps, hier matin, des représentants du ministère des Pêches et des Océans lui ont rendu visite. Ils sont allés dans sa localité et ont dit à diverses personnes que certaines avaient droit à une licence et d'autres non. Ils ont dit à un homme qui se tenait à côté de mon ami que, selon leurs registres, il avait pris six livres de poisson l'année dernière et qu'il y avait donc droit. Un autre homme, mon ami, ne figurait pas sur la liste. Il a expliqué qu'il était membre d'un équipage qui avait pris 150 000 livres de poisson. Mais cela ne s'appliquait pas. Il n'avait pas droit à une licence.

Nous sommes maintenant le 4 février. Un mois s'est déjà écoulé cette année. Le ministère dit qu'il n'a pas à s'inquiéter, car il pourra en appeler de cette décision. Il le fera et, dans six semaines ou dans deux mois, en mars, en avril ou en mai, il ne fait aucun doute qu'il aura sa licence.

Pour revenir à mon observation précédente au sujet de ceux qui font des appels téléphoniques obscènes et ceux qui déclenchent inutilement des alarmes d'incendie, cette action du gouvernement est tout aussi abjecte, car ce coup de massue inflige des souffrances inutiles. Cet homme à qui j'ai parlé au téléphone hier soir m'a dit que, si les représentants du ministère lui retiraient sa licence de pêche après 12 ans, après qu'il ait pêché 10 mois par année pendant 12 ans, ils feraient tout aussi bien de lui couper les deux bras. C'est ce genre d'angoisse que suscitent ces directives gouvernementales poltronnes, mesquines et coûteuses.

Jusqu'ici, ce que j'ai dit n'engageait que moi. Permettez-moi de vous donner un autre son de cloche.

Je vous ai dit que ces cinq personnes pêchaient ensemble. Le poisson était vendu au nom d'un seul d'entre eux. C'est la pure vérité.

J'aimerais vous faire part d'une autre vérité. Avec les années, la Commission d'assurance-chômage avait imaginé une façon de régler la question. On a dit aux pêcheurs qu'ils n'avaient pas à mettre leurs poissons en cinq tas pour les compter. On supposait que, si les cinq pêchaient ensemble, chacun faisait un cinquième de la besogne; la valeur totale de la prise était donc divisée par cinq et chaque pêcheur se voyait attribuer un cinquième du total. C'est ainsi que les pêcheurs touchaient des prestations d'assurance-chômage.

Bon an mal an, les hommes dont je vous parle pêchaient dix mois et, compte tenu de leurs prises, ils touchaient de l'assurance-chômage pendant deux mois. Avons-vous besoin d'une autre preuve?

De quoi s'agit-il? D'une part, nous avons un organisme du gouvernement, la CAC, qui reconnaît non seulement qu'ils ont pêché, mais également qu'ils ont travaillé suffisamment pour avoir droit à l'assurance-chômage pendant quelques mois, le temps qu'ils reprennent leur travail en mer. D'autre part, nous avons un autre organisme du gouvernement, en l'occurrence le ministère des Pêches, qui dit que, comme il n'existe pas de preuve écrite qu'ils ont pêché, on va leur retirer leur permis de pêche et les plonger dans l'angoisse. On va leur donner un coup de massue.

Le gouvernement s'occupe de percevoir de l'argent. Le gouvernement s'occupe aussi à dépenser de l'argent. Mais un gouvernement, ça ne doit sûrement pas servir uniquement à cela.

Le gouvernement doit refléter les valeurs de tout un peuple. Nous ne sommes pas mesquins. Le gouvernement ne devrait pas passer le plus clair de son temps à rendre la vie misérable aux pêcheurs, aux travailleurs saisonniers et aux victimes de harcèlement au travail. Le gouvernement ne devrait pas être un symbole d'avarice. Ce ne sont pas les valeurs que nous projetons en tant que société, en tant que Canadiens. Le gouvernement devrait donner l'exemple. Celui-ci le fait sans doute, mais il faut voir quel terrible exemple il donne.

L'une des valeurs de notre société est l'éthique du travail. Eh bien, à entendre tous les beaux discours de ce gouvernement, on ne le croirait jamais. Ce gouvernement croit que nous sommes une nation de quelque 27 millions de paresseux, des «hangashores» comme on les appelle à Terre-Neuve. Des gens trop fainéants pour aller à la pêche. C'est comme ça qu'on appelle les paresseux chez nous.

Le gouvernement s'est mis en tête que le pays compte 27 millions de paresseux et qu'il devrait devenir leur gardien, régler leurs réveille-matin, voir à ce qu'ils se lèvent et se rendent bien au travail et les pousser un peu car autrement, tous ces gens pourraient rester à la maison et ne rien faire sauf engraisser en «levant le coude».

L'équipe d'en face sera peut-être bien étonnée, mais la plupart de ces gens, environ 99 p. 100 d'entre eux, veulent vraiment travailler. Je connais des prestataires de l'aide sociale, des chômeurs et des gens qui arrivent à peine à joindre les deux bouts. La question décisive dans leur cas est toujours la même: «Si vous pouviez choisir, aimeriez-vous mieux travailler ou non?» Et chaque fois la réponse

est la suivante: «J'aimerais mieux avoir un emploi 12 mois par année.»

Jusqu'à ce que nous ayons un gouvernement qui fasse confiance aux gens, qui reflète les valeurs de notre société, y compris l'éthique du travail, jusqu'à ce que nous soyons débarrassés de ce gouvernement qui s'amuse à abaisser, à dénigrer les gens et à laisser entendre qu'ils sont tous des paresseux, jusqu'à ce jour, on ne changera absolument rien en accordant à cette bande le pouvoir d'emprunter davantage. Ils vont dépenser comme des marins en goguette de toute façon.

Il nous reste seulement à espérer que très bientôt nous pourrons remplir ce côté-là de la Chambre de personnes qui sauront vraiment représenter la société canadienne au lieu de ces gens qui détruisent les valeurs de notre société.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'aimerais commencer par remercier mon collègue de Burin—Saint-Georges de ses généreux commentaires au début de son discours.

J'aimerais relever une observation qu'il a faite vers la fin de son discours lorsqu'il a dit qu'il semblait y avoir un manque de compréhension concernant la manière qu'ont certains programmes et systèmes du gouvernement d'influer sur la dignité humaine.

Je pense que l'un des problèmes de ce gouvernement est qu'il est vraiment entre les mains des fonctionnaires. La volonté politique s'est dissipée à un point tel que, et je me trompe peut-être, j'ai le sentiment que ce sont les fonctionnaires des Finances qui dirigent le pays. Ce sont les lobbyistes qui infléchissent la direction suivie par ces ministres et le gouvernement.

J'ai déjà travaillé avec des fonctionnaires, et il y a beaucoup, beaucoup de bons fonctionnaires, de bons bureaucrates dans ce gouvernement. Mais chez les fonctionnaires, particulièrement aux Finances, l'expression favorite est que «ce n'est pas faisable, ça ne peut pas se faire.» Je pense que l'un des problèmes est que ce gouvernement est prisonnier de sa bureaucratie et que c'est le peuple qui se fait rudoyer. Je me demande ce que le député en pense.

M. Simmons: Monsieur le Président, je partage souvent l'avis du député de Broadview—Greenwood mais dans ce cas-ci, j'hésite. Il vaudrait mieux que je le consulte à ce sujet. Je comprends ce qu'il veut dire et je reviendrai plus directement à ce dont il vient de parler. Je crois que dans l'ensemble les fonctionnaires sont des gens très honnêtes, mais ils arrive que certains s'écartent du droit chemin.

Mme Sparrow: Ce sont des êtres humains.

M. Simmons: J'espère qu'ils le sont tous. Je ne vois pas ce qui vous choque tant. J'espère qu'ils sont tous humains. Il est vrai que parfois—il m'est déjà arrivé de désigner un fonctionnaire par son nom à la Chambre. Ce dernier fait maintenant partie de la fonction publique mais il ne travaille plus directement pour le gouvernement. Cet homme, dont je ne donnerai pas le nom mais qui se connaît cependant, avait, selon moi, oublié qu'il était fonctionnaire et avait commencé à se comporter comme un porteur d'eau des conservateurs.

Quand des fonctionnaires franchissent cette limite, il y a un problème. Je tiens cependant à dire que la grande majorité d'entre eux ne franchissent pas la limite permise. Je crois que mon collègue veut parler des autres qui outrepassent cette limite ou qui ne la voient pas, ne savent pas où elle se trouve.

• (1630)

J'ai participé ce matin à une réunion d'information sur des questions intéressant les pêches et plus particulièrement la question des permis de pêche au poisson de fond. Je connais le ministre des Pêches et j'ai beaucoup de respect pour lui. Il est intelligent et très juste. Je me suis demandé comment il avait pu se laisser embobiner—il n'y a pas d'autre mot—au point d'approuver cette véritable politique massue. Il se rendra compte à un moment donné de ce que les hauts fonctionnaires lui ont fait. Je ne crois pas que cela vienne de lui car, s'il y avait bien pensé, il n'aurait jamais agi comme il l'a fait dans le cas de l'annulation, qui a causé tellement de tort.

Je me suis donc entendu dire—et c'est aussi bien ainsi, car j'ai déjà brûlé mes ponts avec ces gens-là de toute façon: «Eh bien, je vais vous dire une chose: si nous formons le prochain gouvernement, la première chose que nous allons faire, c'est découvrir lequel d'entre vous est le fou furieux qui a pondu cette absurdité. Lorsque nous l'aurons trouvé, nous allons nous en débarrasser, car les personnes de ce genre font énormément de tort à notre pays et aux pêcheurs qui sont aujourd'hui en mer et qui se torturent à se demander si leur gagne-pain est menacé par quelqu'un qui se sert d'une massue pour tuer une mouche.»

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'essaie de mon mieux de me pencher sur un document préparé par un de mes collègues qui, selon moi, pourrait résoudre certains des problèmes réels aux-

quels les familles du pays sont confrontées. Cependant, même si c'est un Albertain, il comprendra, j'en suis persuadé, que je suis incapable de le passer sous silence.

L'observation que je voudrais formuler porte plus particulièrement sur le programme des pêches. Le député signale à juste titre l'intelligence et le dévouement du ministre actuel des Pêches et des Océans. Ce que je prétends, c'est qu'on peut ne pas être d'accord avec un certain nombre de mesures qu'il propose, mais il a certes le courage d'agir pour résoudre les problèmes qui affligent le secteur des pêches.

Dans le passé, on a reproché au gouvernement de ne pas consulter les gens directement touchés dans le secteur de la pêche au sujet des propositions qu'il soumettait. C'est là une lacune commune à tous les gouvernements, notamment le nôtre. Je prétends que le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien a essayé de changer les choses en répondant à la crise qui a éclaté en 1989.

Je voudrais que mon collègue me dise s'il n'est pas vrai qu'on a établi la politique d'émission de permis en consultation directe avec les intéressés et avec l'appui marqué de ce que nous appelons le syndicat, dont le président est, je le signale, l'ancien député libéral de St. John's-Ouest—et le qualificatif d'ancien s'applique à libéral et non pas à député. Il y a donc eu une large consultation.

Je tiens à dire carrément qu'il y a certaines dispositions de la politique sur les permis que je n'apprécie pas, en ce qui concerne les pêcheurs à temps partiel par exemple. Je ne pense pas que nous comprenions bien leur situation. L'actuel président du syndicat et moi-même ne sommes pas d'accord sur cette question et il m'a attaqué publiquement à ce sujet, et Dieu sait qu'il le fait assez souvent. Cependant, je veux simplement signaler à la Chambre—et je sais que mon collègue sera d'accord avec moi là-dessus—que notre politique sur les permis est élaborée en consultation avec les représentants des pêcheurs.

Je voudrais ajouter que selon moi, il s'agit avant tout de supprimer un permis lorsqu'il n'est pas utilisé. Je crois moi aussi que si le permis est utilisé, mais les intéressés ne prennent pas de poisson, nous devons être prudents alors, mais je pense qu'il est important de se rendre compte qu'on a élaboré tout le processus après avoir consulté un certain nombre de gens qui oeuvrent depuis longtemps dans ce secteur.

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de St. John's-Est. J'espère qu'il a entendu ce que j'ai dit sur le point dont il vient tout juste de parler.

En tous cas, je vais le répéter. Je comprends qu'il soit nécessaire de retirer leur licences aux pêcheurs qui ne s'en servent pas. Là où je ne suis pas d'accord avec le ministre et le gouvernement, c'est—comme je l'ai déjà dit—qu'ils emploient tout de suite les grands moyens. C'était un problème relativement sans gravité. Ils pouvaient, grâce à leurs dossiers, repérer les licences qui n'étaient pas utilisées. Au lieu de ça, Ottawa a publié un communiqué de nature générale qui aggrave le problème plutôt qu'il ne le règle.

Le député parle de courage. Le ministre a beaucoup de courage quand il s'agit de certaines questions, mais dans ce cas, je ne crois pas qu'on puisse parler de courage quand, d'Ottawa, on publie un communiqué de presse qui cause autant de tort.

Le député a cité le président du syndicat, M. Richard Cashin—un vieil ami à moi. C'était effectivement un ancien député libéral. J'ai l'impression qu'il s'est un peu égaré ces derniers temps. Il fraye à présent avec les néo-démocrates et est également assez proche des gens de l'autre côté. Tout dernièrement, il s'est vu admettre au Conseil privé. Comme le député le sait, n'importe qui ne peut pas entrer au Conseil privé, certaines personnes seulement. Il en est devenu membre le 1er juillet. Il a des amis au sein de tous les partis.

Richard Cashin fait un assez bon travail pour ce qui est de protéger les intérêts des membres du syndicat. Je lui dis publiquement et je le lui répéterai en face dès que j'en aurai l'occasion que s'il a participé à ce stratagème qui a fait du tort à des hommes comme ceux de Petites et Rose Blanche, pour ne citer que quelques exemples, car il y en a bien d'autres, s'il l'a fait, c'est qu'il n'a plus toute sa raison. Si tu ne t'en rends pas compte, Richard, tu dois aller voir un psychiatre. Mais je ne pense pas que tu aies fait cela. À mon avis, ce que tu as fait, c'est ce que j'ai fait moi-même. Tu a approuvé l'idée de retirer leur licence aux pêcheurs qui ne s'en servaient pas. À mon avis, Richard Cashin est mal représenté à la Chambre si on essaie de faire croire qu'il a donné son accord au ministre afin que celui-ci prenne cette mesure qui fait tant de tort

aux pêcheurs de Petites et de Rose Blanche. Je ne peux pas le croire.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir à l'ajournement, à savoir: l'honorable députée de Halifax—Les transports; l'honorable député de Don Valley-Est—Chypre; l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception—Les dépenses du gouvernement; l'honorable députée de Saint-Laurent—Cartierville—Les minorités visibles; l'honorable député de Kootenay-Est—Les ressources en eau.

[*Traduction*]

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): D'après moi, tous les députés présents reconnaissent que ce débat a été intéressant. C'est probablement parce que nous sommes saisis d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt et que, par conséquent, sa portée est tellement large que chaque député peut traiter de son sujet favori et vraiment susciter de l'intérêt des deux côtés de la Chambre. Pour que tous les députés qui le souhaitent puissent participer à la discussion de ce projet de loi, monsieur le Président, en conformité avec le paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

> Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire.

M. Dingwall: Monsieur le Prédisent, j'invoque le Règlement. Je viens d'entendre le député proposer une prolongation de la séance. Or, on n'a pas consulté les députés de l'opposition officielle à cet égard. En fait, j'allais en parler au cours de la période des questions, mais le leader parlementaire du gouvernement a dû s'absenter. On nous a indiqué précédemment que le gouvernement procéderait à l'étude d'une autre mesure que le projet de loi C-98 portant pouvoir d'emprunt.

Peu importe, je tiens à déclarer officiellement que le leader parlementaire du gouvernement m'a verbalement indiqué tard hier qu'ils procéderaient à l'étude du projet de loi C-98, mais je dois dire au Président et, par l'intermédiaire du Président, aux députés d'en face que nous étions prêts pour l'étude du projet de loi C-93, et non du projet de loi C-98. Nous ne pouvons donc pas appuyer la proposition du député visant à prolonger la séance aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

• (1640)

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est retirée.

Le député qui vient de présenter la motion doit céder son droit de parole. Nous passons au député de Mackenzie.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots sur le projet de loi C-98. En présentant cette mesure, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 8,2 milliards de dollars supplémentaires, en plus des sommes prévues dans le budget déposé pour l'exercice financier en cours et des emprunts supplémentaires autorisés l'automne dernier.

Les emprunts du gouvernement dépasseront alors de 10 ou 11 milliards de dollars l'évaluation erronée que le gouvernement avait faite dans son dernier budget. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement se trompe dans son évaluation du déficit. On prévoit que, cette année, le déficit atteindra 34,4 milliards de dollars, soit 7 milliards de dollars de plus que ce que le gouvernement avait prévu dans son budget.

Le déficit dépasse de 10 milliards de dollars ce que le gouvernement avait prévu dans son avant-dernier budget. Le déficit actuel est deux fois plus élevé que ce qu'il avait prévu dans son budget d'il y a deux ans. Ses projections étaient complètement farfelues. Depuis 1988, les ministres des Finances prévoient une baisse du déficit et, chaque année, lorsque l'exercice tire à sa fin, nous constatons que le déficit reste aux alentours des 30 milliards de dollars et qu'il est de cet ordre depuis des années.

Pourtant, le député d'Etobicoke, qui a été le ministre des Finances pendant la majeure partie de la période visée, est resté inébranlable. Il dit que les éléments fondamentaux sont en place, qu'il comprend l'économie et qu'il a trouvé la solution. Cependant, chaque fois qu'il fait une prévision, il se trompe. Il s'est tellement affairé à mettre en place les éléments fondamentaux que notre dette nationale est maintenant deux fois plus élevée qu'au moment où il est devenu ministre des Finances de notre pays. Ainsi, nous devrons maintenant payer à peu près 40 milliards de dollars d'intérêts par année sur la dette qu'il a imposée aux Canadiens.

Nous avons entendu certains ministériels dire que les députés d'opposition et d'arrière-ban font perdre le temps du gouvernement avec ce débat puisque la Chambre ne serait saisie en réalité que d'une simple mesure visant à l'autoriser à emprunter plus d'argent et qu'ils ne devraient pas tant s'exciter à ce sujet.

Or, les députés siègent au Parlement essentiellement pour surveiller et approuver les dépenses publiques et les impôts que les gouvernements prélèvent. Si nous restions sans réagir quand les gouvernements nous demandent l'autorisation d'emprunter davantage, nous manquerions à notre devoir. La seule façon dont on puisse rembourser les nouveaux emprunts, c'est par les impôts à venir; nos interventions correspondent donc exactement à la compétence de chacun de ces députés d'arrière-ban, qu'ils siègent du côté ministériel ou du côté de l'opposition. Notre devoir, la principale raison pour laquelle nous avons été élus ici, consiste à examiner les prévisions de dépenses du gouvernement et les instruments par lesquels il engage ces dépenses et les paie au moyen des impôts, et à les approuver ou non.

Voilà la raison d'être des parlements depuis 1215 et la Grande Charte, et tel continue d'être le droit fondamental des parlementaires; prétendre qu'ils font perdre du temps en discutant d'un simple projet de loi portant pouvoir d'emprunt passe carrément à côté de la question. Je ne puis comprendre qu'un député ministériel puisse être assez cynique pour y voir un argument légitime.

Le gouvernement actuel doit rester les yeux fermés, dans une grande mesure, à en juger par ce que les ministériels prétendent avoir fait pour l'économie. Je le constate dans ma circonscription, tout comme beaucoup d'entre nous venus de tous les coins du pays et représentant différentes régions du pays peuvent s'en rendre compte, le Canada a enregistré l'année dernière 76 000 faillites de particuliers et de petites entreprises d'un bout à l'autre du pays. C'est un chiffre sans précédent; nous n'avons pas connu autant de faillites même au plus creux de la grande crise économique des années 30.

Ce n'est que récemment que le gouvernement a réussi à admettre que nous connaissions une récession. Mais il est triste de constater pour la plupart des Canadiens que nous sommes en plein marasme depuis bien longtemps. Le gouvernement s'est occupé de combattre l'inflation. C'est ainsi qu'il a provoqué, dans une grande mesure, la récession et la crise.

On nous cite des chiffres, des moyennes. Nous savons tous ce qui ne va pas avec les moyennes. Un homme d'esprit a dit un jour que l'économiste et le statisticien ne semblent pas comprendre la misère que peut recouvrir une moyenne. Ils seraient bien capables de dire que, si une personne a un pied dans l'eau bouillante et l'autre dans l'eau glacée, elle doit, en moyenne, se sentir assez bien. Nous savons que le confort, c'est bien autre chose. Nous savons aussi que les moyennes ne nous disent pas grand-chose sur la lutte contre l'inflation.

Je représente une circonscription des Prairies. J'y ai été témoin de cette lutte contre l'inflation, et je dois dire qu'elle a fait des ravages. Lorsque j'ai été élu aux Communes, en 1980, on estimait que les terres agricoles, dans ma région, valaient de 800 $ à 900 $ l'acre. Les gouvernements ont commencé à prendre conscience de l'inflation et décidé que, pour la combattre, ils devaient pratiquer des taux d'intérêt extrêmement élevés. C'est ce qu'ils ont fait. Ils ont ainsi obligé beaucoup d'agriculteurs à abandonner leur exploitation, ils ont condamné beaucoup de villages, provoqué la fermeture de bien des entreprises qui offraient biens et services aux agriculteurs, dépeuplé de grandes régions rurales. Ce faisant, ils ont fait passer de 900 $ à 300 $ la valeur de l'acre de terre agricole et ils ont fait diminuer la valeur de tous les autres biens de la collectivité agricole.

Nos gens, ceux que je représente, ont payé bien cher la lutte contre l'inflation. La valeur de leurs biens a baissé des deux tiers au moins, qu'ils soient propriétaires d'une maison dans une petite localité ou ville de ma circonscription ou agriculteurs dans la campagne. Si leurs biens valaient un million en 1980 et qu'ils n'ont pas accru la taille de l'entreprise, de l'exploitation ou de la propriété, ils ne valent plus maintenant que 300 000 $. C'est une contribution impressionnante à la lutte contre l'inflation. Cette contribution faite, ils ont moins d'actifs pour garantir leurs emprunts et pour trouver du capital.

Mais le gouvernement a dit que tout le monde devait payer pour lutter contre l'inflation, et mes amis et voisins sont d'accord. Mais ils pensent qu'ils ont vraiment payé cher. Le prix qu'ils ont payé, ce n'est pas seulement la dévaluation de leurs biens. C'est aussi la perte de leurs revenus. Pour ceux qui tirent leur subsistance de l'agriculture, il y a bien des manières de montrer les pertes subies dans leurs revenus agricoles. J'en propose deux qui ont été présentées récemment par le Saskatchewan Wheat Pool.

La première méthode pour calculer les pertes que les agriculteurs ont absorbées, en Saskatchewan seulement, consiste à prendre le revenu agricole net réalisé entre 1980 et 1984, en moyenne—nous avons rajusté les prix, pour ne pas avoir à tenir compte de l'inflation, en utilisant les dollars de 1992—et à le comparer avec le revenu agricole net réalisé en 1992 et 1993. Dans le cas de 1993, il s'agit d'estimations. Le déficit sera de 880 millions à 1,1 milliard de dollars. On a déjà enregistré un déficit de 880 millions pour 1992 et, pour 1993, on estime que le déficit

sera de 1,1 milliard de dollars par rapport au revenu net, moyen des agriculteurs de la Saskatchewan au début des années 80.

• (1650)

On peut aussi faire un autre genre de calcul. Il suffit de prendre le revenu agricole net moyen pour les années 1980 et 1981 et de le comparer au salaire moyen d'un travailleur industriel en Saskatchewan à la même époque. On constatera que, en 1980 et 1981, les chiffres étaient à peu près les mêmes. Le travailleur agricole faisait 13 500 $, et le travailleur industriel, 15 500 $. La différence n'était que de deux mille dollars.

Lorsqu'on fait la même comparaison maintenant, on se rend compte que le revenu agricole moyen, en comptant toute l'aide financière offerte aux agriculteurs, s'élevait à 6 700,74 $ par exploitation agricole en 1991. Et le travailleur industriel? En 1991, son salaire moyen était de 24 197 $. Il y a eu un changement énorme au cours de cette période.

À mon avis, cet important changement n'est pas imputable uniquement à la guerre commerciale, mais aussi à la politique gouvernementale qui a fait perdre à ces agriculteurs tous les éléments d'actif dont ils disposaient pour financer d'autres façons d'accroître leur revenu.

La lutte contre l'inflation et les efforts du gouvernement pour mettre en place les éléments fondamentaux ont vraiment nui aux habitants des régions rurales d'un bout à l'autre du pays, dont ceux de ma circonscription.

J'ai parlé un peu du manque à gagner des agriculteurs. Lorsqu'on compare le revenu agricole au salaire moyen du travailleur industriel dans ma province, on peut extraire certains des coûts attribuables aux diverses mesures prises par la Communauté européenne et par le gouvernement américain dans leur guerre commerciale.

En 1985, le président des États-Unis a présenté un projet de loi agricole qui donnait aux Américains le droit de donner des subventions pour stimuler les exportations. Cela a fait baisser le prix mondial des céréales de 80 $ la tonne. Actuellement, les agriculteurs de ma région n'obtiennent même pas 80 $ la tonne pour la plupart de leurs céréales. Cela vous donne une idée à quel point cette mesure prise par les Américains a été dévastatrice.

Si on prend le prix moyen des céréales en Saskatchewan avant la guerre commerciale et qu'on établit une courbe de croissance, on constate que, à cause des mesures prises par les Américains et de la réponse des Européens, le revenu agricole affiche un déficit même si on tient compte de l'aide fournie par le gouvernement. De 1985 jusqu'à maintenant, le manque à gagner est de 6,7 milliards de dollars. En sept ans, nous avons eu un manque à gagner de 6,7 milliards de dollars, soit presque 1 milliard de dollars par année en moyenne.

Entre 1986 et 1987, au Canada, nous avons vu l'endettement du secteur agricole passer de 21 ou 22 milliards de dollars à plus de 24 milliards de dollars. Je donne ce chiffre parce que les Européens et les Américains n'ont pas à faire face à un tel endettement. Ce sont nos deux principaux compétiteurs. Le Canada est peut-être le troisième exportateur de céréales et d'oléagineux. Pourtant, les revenus de nos exploitations agricoles chutent sous le revenu agricole net des Européens et des Américains et, franchement, c'est parce que leurs gouvernements se soucient davantage d'eux que les gouvernements canadiens se soucient des agriculteurs canadiens.

Si l'on prend les revenus agricoles nets de 1981 comme référence, on constate qu'en Europe, les revenus ont diminué de 16,5 p. 100 au cours les années 80. Durant la même période, le revenu agricole augmentait de 23 p. 100 aux États-Unis et diminuait de 51,4 p. 100 au Canada.

Nous pouvons voir qu'aux États-Unis, les gouvernements se sont beaucoup mieux occupés des agriculteurs que ce ne fut le cas au Canada. Le revenu net des agriculteurs américains a augmenté de 23 p. 100 pendant les années 80, tandis qu'il reculait de 51 p. 100 au Canada. Et cela, parce que nous avons décidé de mettre en place les éléments fondamentaux et de combattre l'inflation.

Nous avons aussi vu la politique gouvernementale mettre davantage de pression sur les agriculteurs et sur leurs familles. Nous avons vu le ministre des Finances déclarer dans son exposé économique de décembre dernier que les dépenses gouvernementales seraient réduites par la diminution du nombre d'inspecteurs dans les abattoirs et les usines de conditionnement de la viande. Un peu plus tard, des fonctionnaires ont fait savoir que le gouvernement du Canada avait l'intention d'abaisser les

normes de classement et d'inspection au niveau des normes des pays vers lesquels nous exportons.

En d'autres mots, nous abaisserions nos normes au niveau des normes mexicaines si nous envisagions de vendre au Mexique et nous les abaisserions même davantage si nous voulions exporter dans des pays ayant des normes inférieures à celles du Mexique.

On n'a cependant pas expliqué comment on pourrait éviter que des produits classés selon le système d'un pays donné et qui, finalement, ne sont pas vendus à ce pays finissent dans les réfrigérateurs de consommateurs canadiens. On n'a pas expliqué non plus ce que nous répondrons à certains de nos clients internationaux qui nous diront: «Nous achetions vos produits parce que vous aviez des normes élevées et que nous pouvions toujours être certains que ces normes étaient respectées.»

Quand ces bons clients s'apercevront que nous avons modifié nos normes de classement, ils nous diront qu'ils peuvent tout aussi bien acheter aux États-Unis, où les conditions sont beaucoup plus faciles. Ils préfèrent nos produits parce qu'ils sont sûrs que les normes sont indiscutables et parce qu'ils savent qu'ils achètent des produits de qualité, mais si nous abaissons nos normes, ils vont aller acheter ailleurs et il ne nous restera plus qu'à trouver d'autres clients.

Ce n'est pas ainsi qu'on se rend concurrentiel sur le plan international, au nom des éléments fondamentaux. J'ai déjà passé un certain temps à démontrer à quel point on peut se tromper en se fondant sur ces éléments.

Au cours de cet exposé économique, nous avons aussi entendu le ministre des Finances nous dire qu'on grugera encore un peu dans les subventions du Nid-de-Corbeau que les Canadiens de l'Ouest considèrent presque comme un élément du patrimoine constitutionnel. Au début des années 80, nous avons vu les libéraux revenir sur leur engagement relatif aux tarifs de transport des marchandises dans une région complètement intérieure et où un réseau de transport fiable est un élément essentiel au développement. Ils sont revenus sur leur engagement et ont offert un peu d'argent chaque année aux chemins de fer. Actuellement, cette somme s'établit environ à 730 millions de dollars. Le gouvernement nous a montré qu'il ne considérait plus cela comme un engagement ferme. Il a décidé de reculer petit à petit. Cette année, il coupe 10 p. 100, ce qui fera de huit à dix cents de moins par boisseau dans les poches des agriculteurs l'an prochain, grâce à cette petite annonce.

• (1700)

Cela signale également aux agriculteurs qu'on ne peut plus compter sur le tarif du Nid-de-Corbeau, puisqu'un ministre d'État chargé des Finances peut décider n'importe quand de réduire cette subvention de 10 p. 100 rien qu'en l'annonçant à la Chambre. Rien ne peut l'empêcher d'arriver un jour à la réduire de 100 p. 100.

Les Canadiens des régions rurales se sentent de moins en moins en sécurité avec ce gouvernement. Ils voient bien que les bases chancellent. Le gouvernement est incapable de faire des prévisions. Il ne peut rien prévoir avec exactitude. Il ne fait rien de bien. Il est donc grand temps qu'on dise clairement que ce gouvernement doit démissionner afin qu'on puisse avoir des élections et le remplacer.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LE SECTEUR DES PETITES ENTREPRISES

LE PROGRAMME D'«ACHAT CHEZ-NOUS»

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 17 novembre 1992, de la motion de M. Whittaker: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de développer un robuste secteur des petites entreprises au Canada en prévoyant l'octroi d'un plus grand nombre de contrats fédéraux dans ce secteur et en établissant un programme d'«achat chez nous» plus énergique.

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui dans ce débat concernant la motion du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

Cette motion se lit comme suit:

> Que le gouvernement devrait envisager l'opportunité de développer un secteur robuste des petites entreprises au Canada en prévoyant l'octroi d'un plus grand nombre de contrats fédéraux dans ce secteur et en établissant un programme d'«achat chez nous» plus énergique.

Il convient de préciser à première vue que la motion de mon honorable collègue est acceptable en principe. La volonté de voir un secteur de petites et moyennes entreprises fort et diversifié est toujours un objectif tangible pour ce gouvernement.

Le gouvernement fera toujours le maximum pour ces milliers d'entrepreneurs et de travailleurs qui travaillent très dur et qui créent des milliers d'emplois qui profitent à tous les Canadiens et Canadiennes. On a déjà présenté, un peu plus tôt dans ce débat, un aperçu des nombreuses

réformes mises en place par le présent gouvernement dans le domaine des marchés publics.

Je me dois d'y revenir brièvement afin que l'on puisse bien saisir la portée de la motion qui est devant nous aujourd'hui; et j'ajouterai pour mieux faire connaître le travail remarquable accompli par le ministre des Approvisionnements et Services.

C'est à partir des besoins exprimés par les petites et moyennes entreprises que le ministre des Approvisionnements et Services décidait, il y a plus de trois ans maintenant, d'entreprendre une réforme majeure de son ministère. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'entretenir avec les entrepreneurs canadiens une collaboration des plus productives.

Les nouvelles pratiques d'affaires du ministère sont articulées autour de cinq grands objectifs que vous me permettrez de décrire brièvement.

Premièrement, le recours à un système d'achat accessible et compétitif: je parle bien sûr de l'invitation ouverte à soumissionner qui permet à tout entrepreneur de s'inviter à soumissionner les projets de marchés de son choix.

Eh oui, ce sont nos dirigeants des petites et moyennes entreprises qui sélectionnent les marchés en fonction de leurs priorités et de leur potentiel, le tout, à partir d'un ordinateur personnel.

Le deuxième objectif a trait à la création d'un processus impartial pour entendre les plaintes des fournisseurs, qu'on appelle la Commission de révision des marchés publics, maintenant intégrée au Tribunal canadien du commerce international. Elle permet à tout entrepreneur estimant avoir été lésé de faire valoir son point de vue. Et certains l'ont fait avec succès.

Troisièmement, le soutien à l'industrie canadienne est affirmé par la nouvelle politique sur le contenu canadien. Approvisionnements et Services privilégie les achats au Canada en restreignant la concurrence aux fournisseurs canadiens qualifiés, de produits et services, lorsqu'ils sont suffisamment nombreux pour assurer la concurrence.

Une plus grande responsabilité au plan social et de l'environnement constitue notre quatrième objectif. On fait référence ici aux exigences face aux fournisseurs en matière d'égalité d'accès à l'emploi et en matière de protection de l'environnement et d'économie d'énergie.

Notre cinquième objectif consiste à fournir un service à la clientèle de première classe, ce qui va de soi pour un ministère comme le nôtre.

Nos partenaires d'affaires sont exigeants, et nous le sommes aussi avec eux. Ils ont compris notre nouvelle approche et se sont dits en accord avec elle.

En fait, il s'agissait d'une offre difficile à refuser: une plus grande accessibilité, une efficacité accrue, un service à la hauteur, et davantage d'occasions de soumissionner les besoins du gouvernement fédéral.

Nous avons maintenant un système d'achats compétitif qui peut être considéré comme un outil de croissance économique intéressant.

Je ne dis pas que tous nos entrepreneurs devraient faire affaire avec le gouvernement fédéral, je dis que ceux qui désirent le faire pour une raison ou une autre seront étonnés de la simplicité du processus, et pourront améliorer leur capacité concurrentielle.

En relisant la motion de mon collègue, je ne peux que faire remarquer une légère aberration qui révèle la fragilité de la motion discutée quant aux achats publics.

Mon honorable collègue voudrait que les PME obtiennent plus de contrats. Je veux bien, mais qu'il sache d'abord que les petites et moyennes entreprises constituent en ce moment 80 p. 100 de nos fournisseurs. Oui, j'ai bien dit 80 p. 100 et, si l'on veut tenir compte du phénomène de la sous-traitance, la part des PME serait de l'ordre de 90 p. 100. C'est vous dire à quel point les PME font partie intégrante de notre univers dans le domaine des marchés publics fédéraux.

Je pourrais insister sur d'autres aspects tout aussi positifs de nos nouvelles réformes qui se veulent à l'avant-garde. Ce qui compte, c'est que l'entrepreneur canadien voulait une chance de compétitionner, et que le gouvernement a su répondre promptement à cette demande bien légitime.

L'occasion du présent débat me permet d'affirmer à nouveau que le gouvernement met tout en oeuvre afin d'assister nos petites et moyennes entreprises dans la recherche de nouveaux marchés, de promouvoir leur compétitivité en leur offrant davantage d'occasions de compétitionner pour les marchés publics fédéraux, et de s'affirmer sur les marchés internationaux.

C'est donc dire que la motion du député d'Okanagan—Similkameen-Merritt se veut être à contre-courant des mesures qui sont en place depuis plus de deux ans. Pire, elle suppose que nos petites et moyennes entreprises ne sont pas dynamiques, que nos entrepreneurs manquent d'initiative, et que le risque n'est jamais récompensé. Elle suggère également que le gouvernement n'a pas tenu compte des demandes de nos petites et moyennes entreprises. Or, rien n'est plus faux.

Cette attitude ne me surprend pas, mais il me faut dire qu'elle ne correspond aucunement aux défis économiques auxquels notre pays fait face. À ce sujet, je tiens à dire que toute suggestion venant du député de l'opposition sera étudiée avec soin à la condition qu'elle puisse

contribuer à la sécurité économique de nos concitoyens et concitoyennes.

Partout au pays, on a accueilli avec empressement les initiatives du ministère des Approvisionnements et Services. Et je peux vous dire que les fonctionnaires eux-mêmes sont heureux d'évoluer dans un environnement plus exigeant certes, mais combien plus stimulant.

Chaque jour, nous sommes heureux de faire la preuve que le gouvernement canadien sait innover, et être efficace. C'est une excellente nouvelle, tant pour le contribuable que pour nous qui administrons leurs impôts. Notre avenir à tous en dépend.

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de loi qui a été présenté à la Chambre par le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, qui siège juste à côté de moi ici, à la Chambre, et qui est le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de petites entreprises.

Mon collègue, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, est un très bon porte-parole pour le secteur des petites entreprises ici, à la Chambre, et auprès du gouvernement, pour nombre de dossiers. Celui sur lequel porte le projet de loi que nous examinons aujourd'hui n'est que l'un des nombreux dossiers qu'il a pu soulever. Je suis très heureux de pouvoir prendre la parole pour appuyer sa motion et aussi pour manifester mon appui au secteur des petites entreprises qu'il cherche à aider par sa motion.

• (1710)

Quand il nous a présenté ce projet de loi, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a pris soin de nous dire une ou deux choses très pertinentes que je voudrais brièvement vous rappeler avant de faire mes propres observations. Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a dit que ce gouvernement a fait de beaux discours sur la nécessité d'améliorer le climat commercial au Canada, et que le moment est venu pour lui de prendre des mesures constructives en faveur du secteur des petites entreprises en appuyant un programme «d'achat chez nous».

Il a ajouté que ce n'est qu'en ouvrant le processus d'appel d'offres et en veillant à ce que des contrats soient adjugés aux petites entreprises canadiennes au moyen d'un programme «d'achat chez nous» que nous serons sûrs que les petites entreprises continueront de créer des emplois et nous aideront à nous sortir de la récession.

Ce sont là des paroles très importantes pour nous mais aussi pour le gouvernement qui envisage aujourd'hui les différentes mesures qui peuvent être prises afin d'aider le secteur des petites entreprises.

Je veux également souligner toute l'importance de ce dossier. Je sais, monsieur le Président, que vous êtes un fervent défenseur du secteur des petites entreprises et que vous connaissez son importance pour l'économie canadienne. Les petites entreprises qui comptent moins de 50 employés représentent plus de 97 p. 100 des entreprises au Canada.

En 1989, les petites entreprises ont donné du travail à plus de 3,75 millions de personnes, ce qui correspond à plus d'un tiers du total de l'emploi dans le secteur privé au Canada. De 1981 à 1989, elles ont créé 81,5 p. 100 des nouveaux emplois au Canada. Parallèlement, elles ont traversé une période très difficile.

Pas plus tard qu'hier, je crois, on a publié les plus récentes données sur les faillites. En 1992, il y a eu 14 317 faillites commerciales au Canada. C'est 821 de plus que les 13 495 faillites commerciales enregistrées en 1991.

La récession est très dure pour le secteur des PME qui, comme je viens de le mentionner, est un gros employeur et un important facteur de stabilité dans bon nombre de nos petites collectivités et de nos grandes villes.

Le gouvernement du Canada peut jouer un rôle très important dans l'élaboration de programmes qui feraient davantage pour les petites et moyennes entreprises que les simples mesures fiscales et autres. Nous sommes tous conscients des avantages et des inconvénients que présentent les mesures fiscales destinées à venir en aide aux entreprises.

La mesure fiscale la plus désavantageuse, c'est la taxe sur les produits et services qui, comme l'ont dit les propriétaires de petites entreprises des quatre coins du pays, leur a fait bien du tort, mesure qui pourrait être supprimée sous peu. Elle le serait assurément si le Nouveau Parti démocratique était élu aux prochaines élections fédérales.

Il y a un autre aspect à considérer, et c'est ce que le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt vise avec le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Au nom du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada achète des produits et services pour un montant d'environ 8 milliards de dollars par an, dont 60 p. 100 par voie de concours et 40 p. 100 autrement. C'est un point très important, car on pourrait en profiter

pour investir des fonds publics qui, de toute façon, sont déjà engagés, dans des achats auprès de PME canadiennes.

Le programme d'«achat chez nous» proposé par mon collègue est une très bonne façon pour le gouvernement d'adapter quelques-unes de ses politiques actuelles afin de les rendre plus favorables au secteur des petites et moyennes entreprises. En leur réservant ainsi une partie des contrats du ministère des Approvisionnements et Services, on aiderait grandement les petites entreprises, surtout celles des zones rurales et éloignées.

Je tiens à vous citer ne serait-ce que deux ou trois exemples pour vous montrer à quel point cela peut être important pour ma circonscription. Le développement économique des circonscriptions rurales ne va jamais de soi et, parfois, la force stabilisatrice d'un contrat suffit à lancer une entreprise rurale, surtout dans les secteurs de la fabrication et de la transformation. Dans le nord-ouest de la Saskatchewan, beaucoup de projets pourraient bénéficier de coups de pouce de ce genre par suite de l'application de la politique et de la mise on oeuvre des nouveaux programmes.

Le bureau de la Diversification de l'économie de l'Ouest a fait savoir qu'il pourrait mettre en place un programme visant à favoriser la production d'éthanol à partir des céréales des Prairies. Le gouvernement devrait s'engager fermement à veiller à ce que cet éthanol puisse être vendu aux producteurs. Cela vaut aussi pour la production de l'énergie. Les gouvernements peuvent jouer un rôle très important en s'assurant que l'énergie produite par les installations de cogénération et par les producteurs indépendants des localités rurales, des localités isolées et des localités du Nord soit achetée par les entreprises de services publics.

Ce qui est encore plus important, c'est tout le domaine du développement économique des autochtones. Le gouvernement a fait beaucoup de promesses à cet égard et il a effectivement mis en place des programmes visant à assurer que les collectivités autochtones puissent contribuer à générer des recettes qui leur seraient profitables.

L'aspect le plus négatif du développement économique des collectivités autochtones, c'est qu'il y a de l'argent pour les immobilisations mais pas pour l'exploitation. On peut acheter du matériel et monter une entreprise de fabrication ou de transformation, mais on n'a pas les moyens de faire fonctionner cette entreprise, de chercher des marchés, par exemple.

Si le gouvernement établissait, dans le cadre de sa politique d'achat chez nous, un programme visant à consacrer au développement économique des autochtones 10 p. 100 de certains budgets, tel celui de la Défense nationale, afin d'acheter des produits de ces entreprises autochtones, cela contribuerait sûrement à stabiliser les collectivités et les entreprises autochtones visées. Cela permettrait certainement d'étendre toutes les activités du processus de fabrication et d'en assurer la croissance, car il y aurait un contrat assuré pour la fabrication de polochons, par exemple, pour les forces armées. Nous nous assurerions que ces entreprises autochtones aient les moyens de financer leurs activités pendant qu'elles recherchent d'autres contrats qui assureraient leur croissance et leur réussite. Il s'agit là pour moi d'un aspect très important.

Si nous voulons que l'infrastructure de l'entreprise en région rurale puisse aussi survivre, nous devons également pouvoir acheter auprès des entreprises locales.

La plupart des députés, par exemple, savent bien qu'ils ont très peu de possibilités d'utiliser leurs budgets pour acheter auprès d'entreprises locales. Comme vous le savez, monsieur le Président, la plupart de nos achats de fournitures passent par la Chambre des communes. Il serait bien que nous puissions encourager les entreprises locales en achetant directement auprès d'elles.

Je suis très préoccupé par l'Accord de libre-échange et par l'Accord de libre-échange nord-américain car ils limitent la capacité du gouvernement du Canada de participer à un programme d'achat au Canada. Comme vous le savez, monsieur le Président, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis empêche le Canada de se doter d'un programme d'achat au Canada, d'un programme quelconque d'approvisionnement de source canadienne, d'une politique gouvernementale canadienne, d'une politique canadienne de profits sur la valeur ajoutée, etc, parce que l'accord interdit que tout achat de plus de 29 000 $ soit régi par ce genre de ligne directrice.

• (1720)

L'une des choses que le gouvernement devrait faire sans attendre est d'annuler l'Accord de libre-échange afin que nous puissions nous doter d'un véritable programme d'achat au Canada. Une telle mesure est d'autant plus importante que nous sommes sur le point de conclure une accord de libre-échange avec le Mexique et

les États-Unis, l'Accord de libre-échange nord-américain.

En jetant un coup d'oeil à l'Accord de libre-échange nord-américain, j'ai constaté que l'article 1004 empêche le Canada de se doter d'une politique d'achat au Canada; en fait, cet article a pour effet. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, votre temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, depuis le temps que l'on discute, non seulement dans cette Chambre, mais je me rappelle quand j'ai eu le privilège de servir à l'Assemblée nationale, la question de la petite et de la moyenne entreprise a fait surface à maintes reprises. Comme j'ai pu le constater au cours des années, malheureusement, il y a eu beaucoup de discussions et de débats, mais peu de progrès ont été faits dans le domaine à vrai dire, quand l'on regarde le secteur de la petite et de la moyenne entreprise à travers le pays. Les faits démontrent que le secteur de la petite et de la moyenne entreprise crée plus d'emplois que toutes les corporations mises ensemble, on pourrait même multiplier par trois et quatre. Mais lorsque l'on regarde les subventions accordées à l'industrie dans le pays, on s'aperçoit que les corporations sont très fortes pour obtenir toutes sortes de bénéfices du gouvernement. Mais, pourtant, on dit que l'on favorise la petite et la moyenne entreprise qui est créatrice d'emplois.

Je voudrais attirer l'attention sur le fait que, dans le passé, il y a eu des organismes qui ont été mis sur pied pour défendre la petite et la moyenne entreprise. Il y avait un organisme en particulier dont je me souviens qui s'appelait «Business Warriors», un groupe de Toronto et j'ai eu connaissance qu'ils ont eu la chance de défendre leur point de vue à l'effet qu'il y avait très peu d'octrois ou d'avantages fiscaux venant du gouvernement central comparativement aux corporations. Et, effectivement, ils ont démontré, chiffres à l'appui, que c'était vrai, que le secteur de la petite et de la moyenne entreprise était plutôt pénalisé.

Donc, c'est ce qui est toujours devant nous. Comment peut-on aider la petite et moyenne entreprise? Et la motion d'un des partis de l'opposition ramène à la surface la sorte de programme que l'on pourrait mettre sur pied pour vraiment donner la chance à la petite et moyenne entreprise de se développer et trouver des moyens de faire de la concurrence.

C'est le grand mot, aujourd'hui, faire de la concurrence. Si des compagnies, peu importe leur taille, ne peuvent pas se développer, on ne peut s'attendre à ce qu'elles fassent de grandes découvertes dans le domaine de la compétitivité. Les suggestions que je voudrais apporter, après avoir écouté maints débats sur cette question de la petite et moyenne entreprise, il faudrait cibler des programmes, concrètement et non dans des projets de loi, non dans des règlements de 200 ou 300 pages. La première chose qu'il faudrait faire, serait d'aller voir la petite et moyenne entreprise même. Il existe des associations, des personnes qui sont très articulées qui pourraient démontrer les besoins des PME afin qu'elles puissent prendre de l'expansion, qu'elles puissent se développer et être vraiment compétitives. Ce sont là leurs demandes.

Cela ne veut pas dire, parce qu'elles arrivent avec ces suggestions-là, que l'on va leur donner carte blanche et dire: Allez, on a tout ce dont vous avez besoin. Il y a toujours une marge de manoeuvre. Elles vivent là-dedans. Elles peuvent apporter, preuves à l'appui, ce qu'elles ont besoin pour se développer. Mais s'ils n'ont pas la chance de s'exprimer sur ces questions-là, on ne pourra jamais savoir quels sont les outils qui aideraient au développement des petites et moyennes entreprises.

Certains ont connu de grands succès dans ce pays. J'ai justement lu, au cours de la période des Fêtes, l'histoire de M. Bombardier. C'est exceptionnel quand on pense qu'il a commencé dans son garage avec deux de ses frères. Cela vous donne une idée comment tout cela peut être important. J'ai également lu que beaucoup d'inventions n'ont pas été créées dans des laboratoires au coût de millions de dollars. D'ailleurs, au cours des dernières cinquante années, la plupart des grandes découvertes, comme Xerox par exemple et d'autres, ont été faites par des types qui ont travaillé dans leur propre sous-sol ou dans des garages.

Il y en a de l'entrepreneurship, mais il faut être à l'écoute. Je suis convaincu que si ces gens-là avaient l'opportunité d'exprimer ce dont ils ont besoin, nous, de notre côté, avec les ressources, l'expérience et les statistiques dont on dispose, on pourrait facilement démontrer qu'il y a une marge de manoeuvre et on pourrait rédiger en quelques pages ce qui est nécessaire pour qu'ils puissent se développer.

C'est extrêmement important, non seulement au point de vue de la confiance ou de la compétitivité, mais également à titre d'encouragement pour d'autres personnes. Elles se sentiraient appuyées. Vous savez, la confiance, que ce soit au plan international ou autre, est un élément extrêmement important.

J'aimerais vous faire part d'un exemple à cet égard. Un de nos collègues ici du Parti libéral, le député de Lambton—Middlesex, a fait un travail formidable sur la possibilité d'utiliser des grains pour en faire de l'éthanol et des produits dérivés. Des recherches ont été entreprises à ce sujet et on a démontré que cette industrie, qui est très petite en ce moment, si elle disposait des ressources nécessaires, pourrait devenir une industrie majeure de notre pays, non seulement au niveau de l'environnement,

mais également vis-à-vis des ramifications énormes qu'elle entraînerait.

Mais s'ils n'ont pas les ressources de l'État pour les faire démarrer, on ne peut pas s'attendre à des miracles. Les temps sont assez difficiles, il faut qu'à plus forte raison, on leur accorde un support moral, un support financier évidemment et un support technique. On a la chance d'avoir le Centre de recherches national qui a une réputation internationale et qui peut leur aider.

On pourrait en parler longuement et on sait qu'il y a eu beaucoup de discours et de débats sur la question des petites et moyennes entreprises. Tout d'abord, puisqu'elles sont formées en associations, elles doivent se prononcer sur la question car elles agissent, comme on dit, «sur le plancher des vaches»; elles connaissent les besoins. Mais à partir de là, leurs compétences, leurs connaissances et surtout leur volonté peuvent nous guider à établir un véritable programme. Avec cela, je suis convaincu que le programme d'achat chez-nous qu'on mentionne dans la motion pourrait suivre automatiquement, en ce sens que si on s'embarque dans un domaine qui n'a jamais été exploité, c'est sûr qu'on sera les plus habiles et avec le temps, on deviendra très compétitifs. Donc, l'achat chez-nous se ferait—je ne dirais pas strictement par fierté—mais on le ferait surtout parce que c'est un domaine explosif et qu'on disposerait des compétences et de l'entrepreneurship nécessaires.

Il y a beaucoup d'idées qu'on pourrait soumettre. Une phrase célèbre d'Einstein me vient à l'esprit: L'imagination est en effet plus importante que l'intelligence. Naturellement, on prend pour acquis que cela prend un certain niveau d'intelligence, et je suis certain que cela existe, mais c'est l'imagination qui est la clé de l'avancement. Donc, la petite et moyenne entreprise est le moteur le plus important de notre pays pour notre développement. Nous sommes un pays de 27 millions d'habitants et nous avons démontré que nous pouvions être extrêmement importants au plan international, que ce soit au niveau de l'invention, du développement, etc. On a fait nos preuves.

• (1730)

Je pourrais vous donner des exemples, plus précisément la fibre optique, où on était les premiers au monde. Mais cela a été vendu, et aujourd'hui ce sont les Japonais qui font le développement en secret. Mais ça, c'est une autre histoire.

En conclusion, madame la Présidente, qu'on fasse appel à ceux qui sont dans le domaine. Nous avons les ressources de l'État pour compléter ce qu'ils n'ont pas à leur disposition dans le domaine de la recherche et du financement. C'est cela qui sera le véritable début. C'est un programme qui va être à la base. Je suis convaincu que c'est la seule réponse, et la plus nécessaire.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le jeudi 4 février 1993

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Sopinka, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 4 février 1993, à 17 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

* * *

[*Français*]

LE SECTEUR DES PETITES ENTREPRISES

LE PROGRAMME D'«ACHAT CHEZ NOUS»

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Whittaker (p. 15463).

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Madame la Présidente, je veux d'abord remercier le député de d'Okanagan—Similkameen—Merritt d'avoir mis de l'avant cette motion concernant le système d'attribution des contrats du gouvernement fédéral ou, autrement dit, le système d'achat du gouvernement fédéral.

C'est par l'entremise du ministère des Approvisionnements et Services que le gouvernement fédéral offre à nos PME, par ses achats qui totalisent environ 8 millards annuellement, des occasions de faire preuve de leurs compétences, et des occasions de développer de nouvelles expertises.

Tout comme l'abolition de la taxe de vente sur les produits manufacturés, tout comme le Traité de libre-échange, dont la raison d'être est la création d'un marché sans entraves et plus vaste pour nos PME, les politiques d'Approvisionnements et Services Canada visent explicitement à créer un marché canadien plus accessible, et plus compétitif.

Tout comme mes collègues qui ont participé au présent débat, je pense que le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt sous-estime les efforts du gouvernement à l'endroit de nos petites et moyennes entreprises.

Mon collègue devrait considérer, non seulement les détails de nos politiques, mais surtout l'ensemble cohérent que cela représente. Je n'entends pas répéter ici ce que d'autres ont déjà dit quant à l'importance de nos PME pour notre économie.

Chaque député en cette Chambre pourrait élaborer sur ce thème, tant la petite et la moyenne entreprise est présente dans notre vie de tous les jours. Ce qui importe davantage, c'est de souligner la cohérence de nos politiques lorsque considérées comme un tout.

C'est à partir du besoin de trouver de nouveaux débouchés pour nos PME et de la contrainte d'un environnement économique national et international de plus en plus exigeant, qu'Approvisionnements et Services Canada a restructuré ses politiques. Ce dernier contribue ainsi à permettre aux PME canadiennes d'exceller ici au pays, et ailleurs dans le monde.

Depuis 1989, le ministre désirait offrir un meilleur accès aux marchés publics fédéraux, simplifier ses politiques, moderniser les systèmes, favoriser la compétitivité de nos entreprises et, en plus, permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de questionner le fonctionnement du ministère quant au processus d'attribution des contrats.

Vous voyez donc l'ampleur d'une telle tâche qui a pourtant été menée à bon port, parce que nos petites et moyennes entreprises savent en profiter. Dernièrement, par exemple, j'avais le plaisir d'annoncer dans ma circonscription. . .

* * *

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1740)

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à des projets de loi:

Projet de loi C-63, Loi portant dissolution de sociétés et organismes—Chapitre 1.

Projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes—Chapitre 2.

* * *

LE SECTEUR DES PETITES ENTREPRISES

LE PROGRAMME D'«ACHAT CHEZ NOUS»

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Whittaker (p. 15463).

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Madame la Présidente, juste au moment de cette interruption du débat, j'allais dire que la semaine dernière, dans mon comté, j'avais le plaisir d'annoncer l'attribution d'un contrat pour Revenu Canada Impôt à l'Imprimerie Montréal-Orford de Magog pour un montant de 1 974 987 $.

Cela nous rappelle que plus de 80 p. 100 de nos fournisseurs sont des petites et moyennes entreprises qui peuvent profiter de cela.

D'autres ont déjà décrit en détail les politiques de l'invitation ouverte à soumissionner qui constituent l'essentiel de la réforme entreprise au ministère.

Permettez-moi cependant d'insister sur deux aspects qui viennent compléter admirablement cet ensemble, soit la Commission de révision des marchés publics et la politique du contenu canadien que plusieurs semblent ignorer.

L'intégrité et l'équité du processus d'attribution des marchés publics doivent, en dernière analyse, pouvoir résister à l'examen minutieux d'une tierce partie indépendante.

Dans le cas des achats visés par l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis, les fournisseurs qui croient avoir été traités injustement peuvent se faire entendre par la Commission de révision des marchés publics du Canada. Cette Commission s'est révélée un moyen rapide et peu coûteux de régler les plaintes.

Si le fournisseur a gain de cause, la Commission peut demander qu'on lui rembourse ses frais et recommander un dédommagement, y compris le versement d'une indemnité ou la reprise du processus d'approvisionnement en régime de concurrence. Il s'agit là d'un précédent au Canada.

Lorsqu'on parle de transparence gouvernementale, il y a tout lieu de citer Approvisionnements et Services Canada et la Commission de révision des marchés publics. J'irai plus loin en disant qu'il nous appartient, à nous députés, de faire connaître ces mécanismes à nos dirigeants de petites et moyennes entreprises.

De nombreuses entreprises et associations industrielles ont indiqué qu'un mécanisme de recours semblable devrait être mis à la disposition des fournisseurs canadiens pour un plus grand nombre de biens et services achetés par l'administration fédérale.

En conséquence, le gouvernement a l'intention de déposer une loi élargissant le mandat de la Commission de révision des marchés publics. Lorsqu'elle aura été adoptée, cette loi donnera à la Commission le pouvoir d'examiner les achats de produits et, plus tard, les achats de services afin de déterminer si l'accès à l'information a été équitable et si les exigences et critères d'évaluation ont été clairement énoncés.

Je ne doute pas que tous les membres de cette Chambre voteront en faveur d'une telle loi.

J'attire maintenant l'attention de mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt sur notre politique du contenu canadien. Nous privilégions l'achat chez nous au Canada et la preuve en est la politique du contenu canadien.

Les achats du gouvernement ont depuis longtemps été utilisés au Canada et dans d'autres pays comme instrument de développement industriel et régional.

Approvisionnements et Services Canada est convaincu que ces objectifs sont mieux servis par un processus d'achat ouvert et concurrentiel. La concurrence sur le marché intérieur garantit que les fournisseurs canadiens peuvent survivre sur les marchés internationaux. Les achats ne sont pas utilisés pour favoriser ou soutenir des fournisseurs non concurrentiels.

Le Canada a assumé et continue d'assumer un rôle de chef de file en encourageant l'adoption de pratiques commerciales plus rigoureuses sur le recours à l'achat préférentiel sur le marché intérieur.

Cependant, sous réserve de nos obligations en vertu du GATT et de l'Accord de libre-échange, ASC privilégie clairement les achats au Canada. Cela se fait en restreignant la concurrence aux fournisseurs canadiens qualifiés, lorsqu'ils sont suffisamment nombreux pour assurer cette concurrence.

Pour bénéficier de cette préférence, les fournisseurs doivent pouvoir certifier que les biens qu'ils offrent sont entièrement produits au Canada ou, quand ils consistent en partie de pièces importées et en partie de pièces canadiennes, que le produit final respecte les critères des règles d'origine.

Généralement, cela signifie qu'une partie suffisante de la fabrication ou du traitement doit être effectuée ici au Canada pour transformer les composantes en un nouveau produit.

Pour ce qui est des services, la valeur du travail complété au Canada par le personnel établi au Canada doit généralement représenter au moins 80 p. 100 de la valeur de la soumission. En ce qui concerne les grands projets d'État ou les gros achats, les comités d'examen continuent d'évaluer en détail les bénéfices régionaux et industriels éventuels.

• (1750)

J'ose espérer que mes collègues de l'opposition sauront apprécier la portée de ces mesures dont je viens de parler. Quant à moi, je suis confiante que nos PME tirent profit d'une telle politique.

Je le répète, le gouvernement fait tous les efforts imaginables pour venir en aide à nos petites et moyennes entreprises.

Ce que j'ai voulu rappeler ici c'est la cohérence, le dynamisme et le côté innovateur de nos politiques ayant un impact économique. Le cas d'Approvisionnements et Services Canada démontre bien notre souci de répondre aux besoins présents et futurs de nos PME.

En conséquence, je ne peux que m'opposer à la motion devant nous aujourd'hui puisqu'elle contredit l'orientation de nos politiques en matière d'attribution de contrats.

Bientôt, le gouvernement entend soumettre au Parlement un accord de libre-échange nord-américain.

Voilà un autre exemple de politique qui, lorsque greffée à l'ensemble des politiques existantes, vont permettre aux petites et moyennes entreprises canadiennes de bénéficier de nouvelles occasions d'affaires et de profiter des fruits du commerce international, croître, et créer des emplois stables pour les Canadiens et les Canadiennes.

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, tout comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, il me fait plaisir, aujourd'hui, d'intervenir dans ce débat sur la motion présentée par le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt. La motion du député, rappelons-le, vise, dans son libellé, à développer un robuste secteur des petites et moyennes entreprises au Canada en prévoyant l'octroi d'un plus grand nombre de contrats fédéraux dans ce secteur et en établissant un programme d'«achat chez nous» plus énergique.

Comme tous mes collègues de cette Chambre, je suis en faveur de développer un secteur robuste de petites et moyennes entreprises au pays. Toutefois, la seconde partie de la motion quant à l'octroi d'un plus grand nombre de contrats suscite maintes interrogations, comme en font foi les commentaires exprimés par mes collègues plus tôt dans ce débat.

Je veux mettre en évidence un aspect du débat qui a été ignoré jusqu'à maintenant. Je veux parler de deux points de vue opposés quant au meilleur moyen de supporter

nos petites et moyennes entreprises, deux points de vue qui procèdent d'approches divergentes par rapport aux réalités économiques présentes.

Mes collègues ont déjà fait part du détail des politiques concernées. Alors, je n'entends donc pas répéter des données chiffrées connues de tous.

Je ne doute pas un instant que le gouvernement fait tous les efforts nécessaires afin de répondre aux besoins de nos PME canadiennes. Personne n'ignore que la priorité de ce gouvernement est la croissance économique, la création d'emplois stables.

Or, les PME sont en grande partie responsables du dynamisme de notre économie, et donc de la création d'emplois dans l'ensemble.

Je rappelle donc à mon collègue d'en face que la présente période de restructuration de l'économie canadienne et internationale s'avère être un test majeur tant pour le gouvernement que pour nos créateurs de richesses, les PME.

Le présent gouvernement a su mettre en place des structures et des programmes adaptés aux besoins de nos PME.

Dans un environnement caractérisé par la permanence du changement, nous avons su nous doter d'outils pour affronter la concurrence internationale et libéraliser les marchés les plus prometteurs.

Comme le précisait ma collègue de Brome—Missisquoi, l'Accord de libre-échange, l'abolition de la taxe sur les produits manufacturés, l'Accord de libre-échange nord-américain et toute une kyrielle d'énoncés de politiques et de programmes constituent autant de moyuens destinés à venir en aide à nos PME. Et leur cohérence est frappante.

Dans les faits, ce que le gouvernement propose à nos PME c'est la chance de devenir plus compétitives, d'exceller sur des marchés lucratifs, de développer de nouvelleds expertises et de nouvelles technologies. Bref, de prospérer.

Il ne servirait à rien d'octroyer des quotas de contrats à nos PME. C'est un point de vue dépassé que confirme notre expérience de tous les jours.

Aujourd'hui, plus que jamais, le Canada doit préserver et affirmer son statut de nation commerçante, c'est-à-dire produire et offrir des produits et des services de qualité, à des prix compétitifs. Pour cela, il faut affronter une concurrence très vive et prouver qui est le meilleur. Cela, nos PME le savent et agissent en conséquence. Il en va de leur survie. C'est une dure réalité à laquelle il ne sert à rien de tourner le dos. Le monde ne saurait attendre pour ceux qui en refusent les contraintes.

L'ère du protectionnisme génère encore de nombreuses tensions entre les grandes nations commerçantes, mais il est indéniable qu'il bat en retraite à mesure que les ententes commerciales multilatérales et bilatérales se multiplient. Pour ma part, je préfère croire que la multiplication des occasions d'affaires, présentes et futures, offertes à nos PME sont un gage de prospérité.

J'applaudis moi aussi aux efforts déployés par le gouvernement à l'endroit de nos PME, concernant plus spécifiquement le système d'octroi des contrats, établi par le ministère des Approvisionnements et Services. Je ne peux que féliciter le ministre, Dans un contexte où il faut faire toujours plus avec moins, le ministre a été en mesure d'ordonner ses priorités en fonction des besoins de nos entreprises. Il a créé un marché public national compétitif, équitable, et davantage accessible. Nul doute que nos entrepreneurs se servent de ce tremplin pour atteindre les marchés outre-frontières. Ce n'est pas exagérer de qualifier le ministre des Approvisionnements et Services de réformateur et d'innovateur.

En ce moment, je doute que mes collègues d'en face partagent ce point de vue. Leur philosophie du changement et du développement économique leur dicte une avenue qui ne débouche nulle part: celle du protectionnisme. C'est comme si le Canada devait vivre en ermite, alors qu'il s'agit d'un des pays les plus puissants et des plus respectés de par le monde. Donc, on n'a aucune raison d'éprouver des craintes; on a toutes les raisons finalement d'avoir confiance en soi et d'être à la hauteur de la grandeur de ce pays.

L'attentisme et le rejet sont des attitudes à proscrire à tout jamais. Le Canada est un pays jeune, un pays très dynamique, et son avenir est prometteur, à condition qu'il reste ouvert aux grands changements politiques et économiques nationaux et internationaux.

J'aimerais que mes collègues d'en face prennent connaissance en détail des politiques du ministère des Approvisionnements et Services en y incluant, bien sûr, la Commission de révision des marchés publics, et qu'ils aillent ensuite rencontrer des dirigeants de petites et moyennes entreprises dans le but de recueillir leurs commentaires à propos des politiques de ce ministère. Je pense que c'est seulement en confrontant nos politiques à la réalité quotidienne que l'on peut juger de leur valeur.

Laissez-moi vous dire, que nos PME approuvent les faits et gestes du ministre des Approvisionnements et Services, ainsi que ceux du gouvernement. Ce que veulent nos entreprises d'un bout à l'autre du pays, c'est une chance de compétitionner, de tester la réalité du marché

et d'être traitées équitablement, car elles sont confiantes et veulent qu'on leur donne pleinement leur chance.

La motion discutée reflète une notion archaïque du développement économique. C'est supposer que le gouvernement peut contrôler à sa guise le développement économique et agir comme si les autres pays n'existaient pas. Je m'inscris en faux devant un énoncé qui refuse, je dis bien refuse, la réalité d'aujourd'hui. Il ne faut pas en conclure que le présent gouvernement comble parfaitement toutes les attentes de nos PME. Aucun ne saurait atteindre cet objectif. Mais je dis que la direction et le détail de nos politiques répondent aux défis du moment, et que le ministère des Approvisionnements et Services est un exemple concret du bon sens qui guide ce gouvernement en ce qui a trait à l'octroi des contrats.

• (1800)

Vous devinerez, monsieur le Président, que la motion, tel que présentée, ne correspond pas, à mon point de vue, aux moyens à prendre pour venir en aide à nos PME.

Je voterai donc contre la motion du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé à l'examen des affaires émanant des députés est maintenant écoulé. Conformément à l'article 93 du Règlement, cette affaire retombe au bas de la liste de priorité.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES TRANSPORTS

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole pour revenir sur une question que j'ai posée au ministre des Transports le 19 novembre 1992.

Le 17 novembre 1992, le Canadien Pacifique a annoncé qu'il avait l'intention d'abandonner toutes ses voies ferrées à l'est de Sherbrooke, au Québec. Cette décision signifie la perte de 358 kilomètres de voie ferrée en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'est du Québec. Cela signifie également la perte de plus de 300 emplois dans une région déjà mal en point.

Ce jour-là, j'ai demandé au ministre s'il allait user du pouvoir discrétionnaire qui lui est conféré en vertu de l'article 23 de la Loi sur les transports nationaux pour annuler cette décision. Le ministre a refusé de faire quoi que ce soit déclarant qu'il attendrait que les représentants de toutes les parties au débat aient fait connaître leur avis.

L'article 23 stipule que le ministre doit exercer son pouvoir discrétionnaire avant la tenue de ces audiences. En agissant ainsi, le ministre a montré que le gouvernement est prêt à renoncer à l'engagement qu'il a pris à l'égard du développement régional, engagement auquel il a déjà renoncé en partie. Il ne s'agit pas d'une ligne ferroviaire locale des Maritimes, mais d'un lien vital avec le reste du Canada.

La Loi sur les transports nationaux est à la base du développement économique et régional. C'est en vertu de cette loi que sont reconnus les réseaux de transport reliant les différentes régions du pays. Le fait que le ministre ait refusé d'agir montre que son ministère abandonne les Canadiens de l'Atlantique et aussi que le gouvernement manque d'une politique des transports—chose que nous savons depuis longtemps.

Même si CP Rail est une société privée, elle est toujours réglementée par le gouvernement fédéral qui doit voir à préserver les liaisons essentielles. En vertu des règlements de l'Office national des transports, quand une demande d'abandon est présentée, l'ONT décide si, oui ou non, l'exploitation d'une ligne favorise l'économie de la région en question.

Comme il s'agit de l'artère principale qui se rend dans les Maritimes, il ne fait aucun doute qu'elle est d'une importance vitale pour l'économie de la région. Sans cette ligne, le Canada atlantique doit dépendre de son réseau d'autoroutes qui se détériore rapidement.

Je demande à nouveau au ministre des Transports de prendre l'initiative d'annuler la décision de CP Rail et de respecter l'engagement du gouvernement fédéral envers le développement régional et économique. La réticence du gouvernement à agir illustre encore une fois qu'il n'a pas une politique des transports nationale cohérente. Cette absence de politique soulève des difficultés dans ma région et dans tout le Canada.

Étant donné les investissements faits dans CPR, il est temps d'investir dans les travailleurs de cette société et dans le Canada atlantique. Préservons nos chemins de fer

et préservons nos emplois. La création d'emplois suppose la préservation de ceux qui existent.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre à la question de la députée de Halifax.

Le fait est que les sociétés ferroviaires qui relèvent du gouvernement fédéral ont le droit, en vertu de la Loi de 1987 sur les transports nationaux, de demander à l'Office national des transports l'autorisation d'abandonner l'exploitation de n'importe lesquelles de leurs lignes.

Donc, logiquement, cela veut dire que l'office doit accepter et traiter toutes les demandes d'abandon d'exploitation de lignes qui lui sont présentées conformément à la loi.

Il est également vrai que les articles 23 à 26 de la loi autorisent le gouverneur en conseil à donner à l'office des directives qu'il est tenu d'appliquer. Toutefois, je suis certain que la députée d'en face peut comprendre que ni le gouverneur en conseil ni le ministre des Transports ne peut ordonner à l'office de ne pas tenir compte des responsabilités que lui confère la loi. En donnant avis de son intention de présenter une demande d'abandon, le CP a déclenché le processus d'examen prévu dans la loi.

Ceux qui s'inquiètent des effets que l'abandon de l'exploitation de certaines lignes du CP pourraient avoir sur le Canada atlantique devraient se servir des dispositions de la loi pour présenter leur point de vue au sujet de la continuation des services ferroviaires, et je suis certain qu'ils le feront. Cependant, ils doivent comprendre que les sociétés ferroviaires auront également le droit, comme il se doit, de faire valoir leur point de vue.

CHYPRE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, vous êtes-vous déjà rendu à Chypre? J'y suis allé en novembre dernier avec le comité parlementaire Canada-Chypre, et j'ai eu l'occasion de me rendre sur la ligne verte. La ligne verte est le nom donné à la zone tampon établie par les Nations Unies et qui traverse Nicosie, qui est une ville séparée en deux. En fait, c'est la seule ville au monde qui soit divisée. Elle partageait auparavant cette distinction avec Berlin, mais ce n'est plus le cas.

D'un côté de cette ligne verte se trouvent quelque 35 000 soldats turcs, plus environ 8 000 gardes nationaux chypriotes-turcs. De l'autre côté, on dénombre quelque 10 000 gardes nationaux chypriotes-grecs et environ 900 soldats grecs, tandis que les forces de maintien de la paix de l'ONU, qui comptent quelque 575 Canadiens, sont au beau milieu.

C'est vraiment une sensation bizarre que de se promener sur la ligne verte à Nicosie, parce qu'on a l'impression que le temps s'est arrêté en août 1974, lorsque les combats ont cessé, il y a de cela presque 20 ans. On peut voir des bâtiments abandonnés, marqués par des balles de mitrailleuses de calibre 50, le garage d'un concessionnaire avec des douzaines de voitures neuves de 1974, des maisons abandonnées qui ont été saccagées par des vandales et sont jonchées de journaux de 1974. Le spectacle est vraiment très étrange.

Quelle est la solution? Je crois que c'est une nouvelle constitution fédérale pour Chypre. Il faut aussi rendre les propriétés ou verser une indemnisation aux réfugiés qui ont été expulsés du nord de l'île. Il faut établir une ligne de démarcation en tenant compte du fait que, en 1974, les Chypriotes grecs formaient 80 p. 100 de la population et les Chypriotes turcs seulement 18 p. 100. Il faut enfin que toutes les troupes étrangères se retirent.

Est-ce que c'est réalisable? Les Nations Unies s'apprêtent à négocier un règlement quelconque dans une trentaine de jours. Nous savons que le Canada, sans attendre l'issue de ces négociations, a décidé de retirer ses forces de maintien de la paix dès cette année. Une question se pose. Allons-nous simplement partir de Chypre après 30 ans d'efforts pour y maintenir la paix? Que pouvons-nous faire d'autre? M. Constantine Georgiadis, professeur associé de philosophie à McMaster University, m'a écrit. Selon lui, il est temps que le Canada exerce des pressions réelles auprès de la Turquie pour qu'elle cesse son occupation de Chypre, qui dure depuis 18 ans.

Je suis d'accord avec M. Georgiadis, et je voudrais que le ministre nous dise ce soir qu'il est d'accord lui aussi.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Au mois de décembre dernier, nous avons bien annoncé que nous allions retirer toutes nos troupes de Chypre à partir du mois de juin 1993, après 18 années de service où des milliers de Canadiens et de Canadiennes nous ont fait honneur dans des conditions très difficiles. Dans ces 18 années, les deux parties ont eu amplement l'occasion de s'entendre, mais elles n'y sont pas parvenues—peut-être qu'elles en sont incapables ou qu'elles n'en ont pas l'intention. Nous ne pouvons répondre à cela maintenant, mais elles ont été incapables de négocier une solution politique. Il est vraiment temps que le Canada se retire de Chypre.

Les parties en litige, que ce soit à Chypre ou ailleurs, doivent comprendre qu'il y a des limites pour tous les pays à la durée des missions de maintien de la paix.

Le fondement des missions de maintien de la paix a toujours été et sera toujours, dans le futur immédiat du moins, l'engagement des parties concernées à essayer d'en venir à une entente.

Notre retrait de Chypre ne marque pas la fin de nos efforts diplomatiques visant à régler le différend ni la fin des missions de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre. C'est une décision que seules les Nations Unies peuvent prendre.

En ce qui touche les négociations, mon collègue a mentionné qu'elles reprendraient de nouveau ce printemps. Nous avons hâte que les tentatives de l'ONU pour régler le litige reprennent. Cependant, le Canada a été là pendant 18 ans et personne d'un côté ou de l'autre n'a semblé intéressé à parvenir à une entente. Nous estimons que notre engagement envers la paix internationale est si ferme qu'il est temps d'envoyer nos troupes dans d'autres missions, que ce soit au Cambodge, en Bosnie, en Croatie ou en Somalie.

• (1810)

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole pour poser une question complémentaire au sujet du programme d'hélicoptères EH-101. Comme vous le savez, ce programme remplace les *Sea King* à bord de nos destroyers et de notre flotte vieillissante de recherche et de sauvetage.

J'ai posé une question à la ministre lorsque le programme est devenu d'intérêt public, mais je n'ai pas été très satisfait de sa réponse.

Le programme lui-même, évalué à 4,5 milliards de dollars, a été approuvé en juillet dernier. Le chef de l'opposition a dit que les libéraux approuvaient le remplacement de ces hélicoptères vieillissants, les Sea King et les hélicoptères de recherche et de sauvetage, mais qu'ils étaient vivement préoccupés par la dépense de 4,5 milliards de dollars, étant donné que l'économie était chancelante, que 1,5 million de Canadiens étaient au chômage, que les faillites atteignaient un niveau record et que la dette fédérale montait en flèche.

Ce qui s'est passé depuis n'a fait qu'aggraver le problème. C'est une des raisons pour lesquelles nous menons cette attaque importante, car les Canadiens manifestent leur inquiétude à ce sujet, et l'opposition partage cette inquiétude.

En novembre dernier, le vérificateur général a publié son rapport. Dans la partie concernant la Défense nationale, il a fait valoir deux arguments qui se rapportaient à ce programme. Le premier, c'est que le système de gestion de défense conçu pour gérer les programmes de cette nature était, selon ses termes, inefficace et coûteux. C'est là une grave accusation au sujet d'un système qui s'occupe de programmes d'acquisition d'immobilisations évalués à 3 milliards de dollars par année.

Le vériricateur général a fait une autre observation qui était plus inquiétante et qui se rapportait certainement de plus près à ce programme. Il a dit que, de tous les programmes qu'il avait examinés, aucun n'était directement lié à la politique de défense nationale et, de ceux qui posaient des problèmes, la majeure partie de ces problèmes survenaient au cours des premières étapes du projet, soit celles où se trouve actuellement le projet d'hélicoptères EH-101.

Une autre mise en garde nous a été donnée récemment, au début de l'année, quand la ministre de la Justice est devenue ministre de la Défense nationale et a déclaré aux médias qu'elle se préoccupait déjà beaucoup de ce programme du temps où elle était ministre de la Justice, qu'elle avait siégé au Cabinet et, vraisemblablement, qu'elle était au courant de tous les renseignements entourant l'achat de ces hélicoptères au coût de 4,5 milliards de dollars. Si elle-même n'était pas convaincue que c'était bien utiliser l'argent des contribuables, comment peut-on s'attendre à ce que le public le soit?

J'ai posé la question à la ministre et lui ai fait part des inquiétudes du vérificateur général, que je ne partage pas nécessairement. Il s'agit d'une préoccupation exprimée publiquement par le vérificateur général. Dans sa réponse, la ministre n'a pas tenu compte de la préoccupation du vérificateur général. Elle a seulement dit que le programme d'acquisition d'hélicoptères EH-101 avait été longuement examiné par le comité permanent de la Défense.

La ministre ne siégeait pas au comité, alors que j'en faisais partie. Il n'a guère été question de ce programme. En fait, pas du tout. Tout ce dont il est question dans le procès-verbal, dans le rapport et dans la recommandation du comité, c'est du remplacement des hélicoptères Sea King.

Je veux qu'il soit clair que l'opposition officielle est d'avis que les hélicoptères doivent être remplacés mais pas qu'on dépense 4,5 milliards de dollars maintenant

alors qu'il y a 1,5 million de chômeurs, que nous fermons des lits d'hôpitaux, que nous supprimons des services de transport, que nous réduisons les paiements de transfert, que le déficit est le même qu'il y a huit ans et demi.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le déficit prévu était de 27,5 milliards de dollars. On estime aujourd'hui qu'il sera de 34,5 milliards de dollars. C'est 7 milliards de dollars de plus. Ce qui représente une fois et demi les fonds consacrés à ce programme.

Si le gouvernement pense qu'il peut faire adopter ce programme de force à cette époque où l'économie traverse la pire crise jamais connue et alors qu'il s'agit d'un programme qui inquiète le grand public, la ministre elle-même et le vérificateur général, s'il croit qu'il peut faire adopter un tel programme et s'attendre à ce que l'opposition ne réagisse pas, il se fait de grandes illusions.

Le public veut des réponses. Il les mérite. L'opposition cherche des réponses et nous les méritons. Nous allons exercer des pressions sur le gouvernement jusqu'à ce que nous les obtenions.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à mon collègue. Je trouve la juxtaposition intéressante et je lui promets qu'il en sera fait ainsi.

Je suis heureux de répondre, car, à mon avis, personne ici ne connaît ces questions mieux que le député, un ancien de la Défense nationale. Il connaît à coup sûr le rôle que cet hélicoptère jouerait, surtout en rapport avec les frégates qui ont été une composante si importante non seulement de notre programme de défense navale, mais également de notre programme de défense globale, ainsi qu'en matière de recherche et sauvetage.

Le travail que ces hélicoptères accompliront dans les domaines de la protection de l'environnement, de lutte contre la drogue, de la surveillance des pêches et autres, est bien connu. Il est sûrement d'accord avec moi pour dire qu'il nous incombe de fournir aux hommes et aux femmes qui servent sur terre et sur mer le meilleur matériel qui soit.

Soit, 4,4 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent. Mais il faut tenir compte du fait que cette dépense serait étalée sur une longue période et que le montant annuel de 358 millions de dollars représente grosso modo à peine plus de 10 p. 100 du budget d'immobilisations total du ministère de la Défense, comme vient de le mentionner mon collègue d'en face. Même avec une compression des dépenses de défense, nous sommes encore en mesure d'effectuer cet achat.

Bien sûr, il est important de souligner que l'achat des EH-101 créera à peu près 45 000 années-personnes sur le chapitre de l'emploi au Canada. Ce n'est certes pas un nombre négligeable; il est en outre admis que ces emplois se répartiraient dans toutes les régions du pays. Le Canada consacre un peu moins de 2 p. 100 de son produit national brut à la défense alors que de nombreux pays y consacrent près de 4 p. 100.

Je ne crois pas qu'aucun député de cette Chambre s'opposerait, particulièrement dans un domaine comme le sauvetage et c'est l'un des principaux objets de cet achat, à ce que par exemple 15 de ces hélicoptères servent à protéger ceux qui gagnent leur vie en exploitant les ressources de la mer. Ce genre d'hélicoptère peut parcourir de plus longues distances; il est plus sécuritaire en présence de glace et par mauvais temps; comme il peut demeurer en vol plus longtemps, il nous offre donc la marge de manoeuvre additionnelle dont nous avions tellement besoin depuis si longtemps.

Il s'agit d'une décision capitale pour ce gouvernement et ce Parlement. C'est une décision importante pour tous les Canadiens car elle aura des répercussions sur notre politique nationale et sur notre politique de défense collective; il ne faut donc pas la traiter à la légère.

LES MINORITÉS VISIBLES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, en juin dernier, j'ai pris la parole à la Chambre pour interroger le gouvernement au sujet de l'absence consternante de membres des minorités visibles et des collectivités ethnoculturelles au sein du système judiciaire canadien. La situation n'a toujours pas changé.

[*Français*]

Les Canadiens sont las des études interminables sur les relations entre les minorités visibles et le système judiciaire. Nous savons que le problème en est un de matière de représentation dans ce système.

Ce que nous avons besoin ce sont des juges qui partagent les expériences vécues par les jeunes et par les minorités visibles dans nos grandes villes. La représentation de notre population multiculturelle dans la magistrature de notre pays est essentielle afin qu'elle puisse saisir la situation réelle de notre pays.

En juin, le ministre de la Justice a répondu que les juges canadiens reçoivent des cours de sensibilisation en matière de relations interraciales et à la condition féminine.

Mais cela n'est pas suffisant. Les programmes d'éducation sont un bon départ, mais le gouvernement fédéral peut et doit faire mieux.

[*Traduction*]

On ne peut plus tolérer que l'un des secteurs les plus importants de la société canadienne demeure le fief presque exclusif des hommes de race blanche. Il est grand temps que le système judiciaire et, en fait, la fonction publique en général reflètent la composition de la population qu'ils sont censés servir.

On ne peut pas passer outre à l'équité en matière d'emploi ni l'assimiler au multiculturalisme. Il s'agit là de deux politiques bien distinctes.

Hier, le ministère des Finances a délégué son sous-ministre adjoint à l'administration au Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté. Je suis persuadée que cette personne estimait qu'il lui revenait de comparaître devant le comité, mais elle aurait dû y parler d'équité en matière d'emploi et non de multiculturalisme.

L'équité en matière d'emploi n'est pas une fin en soi. C'est un moyen de s'assurer que le gouvernement est vraiment le reflet de la population de telle sorte qu'il puisse mieux la servir.

[*Français*]

Même selon les chiffres que le président du Conseil du Trésor a donnés en juin, la disponibilité des femmes et des minorités visibles est beaucoup plus haute que leur représentation ou que leur proportion dans la fonction publique. Quand le gouvernement va-t-il cesser de se traîner les pieds et quand prendra-t-il les mesures nécessaires pour améliorer la représentation des minorités visibles ainsi que celle des femmes dans la fonction publique et la magistrature.

[*Traduction*]

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la députée de Saint-Laurent—Cartierville de son dévouement constant à la cause de l'égalité entre tous les Canadiens.

Chacun sait que la diversité raciale, ethnique, religieuse et linguistique du Canada continue à croître. Selon le recensement de 1986, les minorités visibles représentent déjà plus de 6,3 p. 100 de notre population.

L'évolution de la société est pour les Canadiens à la fois un défi et une occasion, le défi d'élaborer des politiques et des programmes tenant compte des différences et l'occasion de profiter des points forts d'une société diversifiée.

Le ministère de la Justice a un sérieux défi à relever pour rendre le système judiciaire plus ouvert aux minorités conformément à la Loi sur le multiculturalisme canadien. Ce défi consiste à s'assurer que tous les Canadiens jouissent de l'égalité d'accès à la justice en reconnaissant les besoins spéciaux des groupes multiculturels et en y répondant, le cas échéant.

Les avocats et les juges, en fait tous les professionnels de la justice, doivent être sensibilisés à la clientèle ethnoculturelle à laquelle ils auront affaire. Les lois et le processus juridique doivent être clairs pour tous les Canadiens, quels que soient leur langue première et leur pays d'origine.

Afin d'atteindre ce but, le ministère de la Justice appuie l'Institut national de la magistrature et le Western Judicial Education Centre dans leurs efforts pour offrir aux juges une formation les sensibilisant aux différences culturelles des diverses minorités et à ce que cela implique dans leurs relations avec le système judiciaire.

Les plus récents ministres de la Justice se sont efforcés de rendre la magistrature fédérale plus représentative de la population. En ce qui concerne les nominations de juges et les minorités visibles, l'engagement du gouvernement est clair.

Pour sa part, le ministre de la Justice est heureux de recevoir l'avis des groupes d'intérêts spéciaux et des particuliers, notamment lorsqu'il s'agit de nominations qui pourraient permettre au gouvernement de mieux tenir ses promesses de nommer à la magistrature plus de représentants des minorités ethniques et culturelles.

Il y a un principe maintenant bien établi dans le processus de nomination de juges, conçu par le gouvernement et mis en oeuvre le 1er janvier 1989, qui veut que le judiciaire soit le reflet de la société canadienne. C'est pour cela que l'on encourage la nomination de femmes et de représentants des minorités culturelles et ethniques.

En ce qui concerne le ministère de la Justice qui joue un rôle considérable dans la dispensation des services juridiques au Canada, il a établi, en octobre 1989, un comité consultatif ministériel sur les minorités visibles. Le mandat de ce comité est de faire des recommandations sur l'établissement de politiques, procédures et initiatives ministérielles ou sur la modification de celles

qui existent, en ce qui concerne le recrutement et le développement professionnel des minorités visibles.

Les efforts de recrutement du ministère de la Justice comprennent maintenant l'envoi de membres de l'équipe de gestion à l'Université Dalhousie pour participer au Programme des autochtones, des noirs et des Micmacs.

Un guide sur l'égalité d'accès à l'emploi a récemment été approuvé par le comité exécutif du ministère et il sera distribué aux gestionnaires de tout le pays. Le but de ce guide est de renseigner les employés et les gestionnaires sur la nature, le fonctionnement et l'objectif général du Programme d'égalité d'accès à l'emploi.

Les gestionnaires du ministère sont également invités à des séances de sensibilisation aux aspects multiculturels, pour les familiariser avec la notion de «justice complète» qui signifie que le système judiciaire sera plus responsable, mieux apte à répondre aux besoins et plus représentatif des valeurs de tous les Canadiens.

LES RESSOURCES EN EAU

M. Sid Parker (Kootenay–Est): Monsieur le Président, l'été dernier, j'avais posé une question au gouvernement au sujet des problèmes que le traité concernant le fleuve Columbia causait dans la circonscription de Kootenay–Est.

J'avais fait remarquer que ce traité laissait au Canada et à la Colombie–Britannique très peu de moyens de contrôle sur le débit du fleuve. Cette situation a provoqué de graves dommages économiques et environnementaux dans ma circonscription.

J'ai demandé au gouvernement s'il allait exclure expressément les eaux douces du Canada des ressources exportables en vertu de l'accord de libre–échange avec les États–Unis et le Mexique. Le ministre a préféré esquiver cette question sérieuse.

Le texte de l'ALENA a été publié et je constate qu'il n'exclut malheureusement pas l'eau douce de la liste des ressources exportables, alors que d'autres le sont expressément.

Le gouvernement persiste à soutenir que parce que les accords de libre–échange ne mentionnent pas les exportations d'eau douce, cette ressource est protégée. Toutefois, les spécialistes sont de plus en plus nombreux à dire que l'absence flagrante de garantie écrite dans les accords de libre–échange ouvre la porte à des exportations d'eau douce, surtout compte tenu des modalités nationales régissant l'utilisation des ressources en cas de pénurie. L'ALENA permet également le transport de ressources non énergétiques par pipeline.

Les électeurs de ma circonscription connaissent très bien les dommages que la dérivation des eaux peut causer au tourisme local, aux loisirs, aux habitats aquatiques et à la qualité de l'eau. Ils savent que l'eau ne peut pas être considérée comme n'importe quelle ressource vendable.

Le problème se pose déjà, puisque le Canada voit ses besoins économiques et environnementaux affectés par un traité international sur les eaux signé avec les Américains en 1960.

J'ai assisté récemment à des audiences publiques du Montana et de l'Idaho concernant de nouvelles propositions pour leurs réservoirs du fleuve Columbia. J'ai été étonné d'apprendre que le plan à fins multiples dépasse de beaucoup la portée initiale du traité, qui avait trait simplement à la prévention des inondations et à la production d'électricité.

Les Américains prennent des mesures importantes pour accroître l'irrigation, protéger le poisson et favoriser les activités de loisir et le tourisme. Ils veulent réduire la production et accroître les avantages d'ordre écologique. De tels changements feront diminuer les ventes canadiennes d'énergie aux Américains et auront des retombées environnementales de notre côté de la frontière.

Il est clair que les Américains sont déjà très actifs pour partager le contrôle des ressources en eau douce du Canada, et en prévoient des utilisations accrues et différentes. Le représentant fédéral au sein du comité permanent de génie n'a rien fait pour protéger nos intérêts. Telle est donc maintenant la situation.

L'ALENA ne comporte aucune disposition particulière interdisant l'exportation d'eau à grande échelle. En droit international, les traités internationaux remplacent la politique nationale. Ces traités consacrent les droits américains sur l'eau canadienne.

Le gouvernement qui a négocié les accords de libre–échange peut–il dire aux Canadiens comment exactement notre pays pourra protéger nos précieuses ressources en eau douce contre une demande grandissante? Les citoyens de Kootenay–Est qui dépendent de la grande voie navigable qu'est le fleuve Columbia veulent une véritable réponse cette fois–ci.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'espère que les quelques commentaires que je vais faire contribueront à amoindrir les craintes du député de Kootenay–Est.

Le fleuve Columbia et ses tributaires sont des cours d'eau transfrontaliers qui traversent naturellement la frontière entre le Canada et les États-Unis. Nos deux pays partagent depuis longtemps l'eau et les ressources hydrauliques, comme le Traité sur les eaux limitrophes l'a officiellement reconnu dès 1909.

Les eaux qui coulent aux États-Unis depuis la partie canadienne du fleuve Columbia ne sont ni régies ni touchées par l'Accord de libre-échange et ne seront pas non plus touchées par l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les barrages qui se trouvent sur le fleuve Columbia sont gérés en vertu des dispositions du Traité du fleuve Columbia par la Société B.C. Hydro, la Bonneville Power Administration et le U. S. Army Corps of Engineers.

Le Traité du fleuve Columbia gère une ressource commune pour assurer une prévention maximale des inondations et une production d'énergie maximale. Il n'aborde pas la question de l'exportation d'eau.

En ce qui concerne l'exportation d'eau, la position du Canada est clairement énoncée dans la Politique fédérale relative aux eaux, adoptée en 1987. Le Politique fédérale relative aux eaux interdit les exportations à grande échelle d'eau en provenance du Canada par le détournement des eaux de lacs ou de rivières.

En outre, l'article 7 de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis précise clairement que l'accord ne s'applique pas à l'eau, à l'exception de l'eau emballée pour être bue ou emmagasinée dans des réservoirs. La loi en question est en vigueur depuis le 1er janvier 1989.

De la même façon, l'Accord de libre-échange nord-américain n'inclut pas l'exportation d'eau à grande échelle; la Loi de mise en valeur de l'ALÉNA comportera une clause particulière qui confirmera la souveraineté du Canada à l'égard de ses ressources en eau.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 1er février 1992, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif du secteur Économie.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'aimerais également, comme la majorité de mes collègues, ajouter mes propos sur ce projet de loi qui porte sur la mise en oeuvre des dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

Le budget déposé par le ministre le 25 février 1992 tentait, mais sans succès, de rationaliser l'administration fédérale. On sait qu'en 1984, le gouvernement conservateur a essayé de nous faire croire qu'il pouvait maîtriser les finances publiques, réduire le déficit et réduire la dette. Mais voilà qu'après huit ans et quelques mois, après une relance économique unique dans l'histoire du pays, après 33 augmentations de taxes et impôts, nous nous retrouvons dans la même situation dans laquelle nous étions, et même pire, parce que maintenant, la dette a doublé et même plus et le déficit se situe à peu près au même montant qu'il était en 1984.

Le ministre des Finances, en février 1992, avec cette réorganisation de certaines agences et organismes gouvernementaux, a essayé de réduire le déficit. Mais on connaît ses antécédents et l'on sait que chaque fois qu'il a tenté, en coupant des services ou autres choses, de réduire le déficit, il s'est produit le contraire. C'est pour cela que j'ai de la difficulté à accepter cette idée de réorganiser ces agences qui, d'ailleurs ont fait un bon travail et dont on a justement besoin en cette période-ci. Pour faire face à la globalisation, nous avons besoin, bien sûr, de conseils scientifiques, de conseils économiques et nous devons préparer nos ressources humaines pour faire face à cette compétition féroce dans le monde.

• (1010)

Et voilà que dans le budget le ministre propose l'élimination de plusieurs organismes tels l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, le Bureau de recherches sur les traitements, la Commission de réforme du droit, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, le Conseil économique du Canada. C'est inacceptable. Également, on veut éliminer le Conseil des sciences du Canada et le Secrétariat de l'étude démographique.

Il semble que ce gouvernement fait toujours les choses au mauvais moment. Il a introduit la TPS au pire moment de notre histoire, au moment où nous entrions dans une crise économique épouvantable. Le libre-échange avec les États-Unis, c'est la même chose. Et maintenant, ils veulent nous faire entrer dans un libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. Encore là, voilà qu'ils proposent des mesures inappropriées.

Dimanche, il y aura une grande manifestation à Montréal, contre la réforme de l'assurance-chômage proposée par ce gouvernement. Et aujourd'hui, on apprend qu'il y a plus d'un million et demi de chômeurs au Canada. Mais là encore, on veut réduire les conditions de ces gens qui sont dans la misère. Et pour ceux qui restent, qui travaillent, en plus de vivre dans la crainte de perdre leur emploi, ils vivent dans la crainte de ne pouvoir recevoir de prestations d'assurance-chômage s'ils venaient à perdre leur emploi. On en a vu quelques exemples hier dans les médias, des employeurs qui ont déjà commencé à réduire les conditions de travail de leurs employés, en invoquant la nouvelle loi. On peut donc imaginer dans quelle terreur ces gens-là vivent.

Comme je le disais, je ne dirais pas que le gouvernement le fait exprès, mais j'essaye d'analyser depuis quelques jours pourquoi chaque fois qu'ils introduisent de nouvelles mesures, c'est toujours au pire moment. Pourtant le gouvernement n'est pas à court de conseillers, il y a des milliers de fonctionnaires qui sont là. Donc vraiment, je ne peux pas comprendre pourquoi ce gouverne-

ment essaye toujours de rendre la vie plus difficile aux Canadiens. Parce que, en réalité, c'est cela.

Ce qu'on oublie, parmi toutes les structures, tous les systèmes qu'on essaye d'implanter, c'est que derrière tout cela, la première considération, il y a une personne, un visage humain. Car dans tout ce que nous faisons, qui doit être fait, il faut toujours se souvenir qu'il s'agit d'une personne avant tout, que chaque fois que l'on introduit une nouvelle mesure dans cette Chambre, soit comme député de l'opposition, soit comme député du gouvernement, soit comme ministre, chaque fois que l'on pose un geste, que ce soit en commission parlementaire, en comité, au caucus, cette mesure touche la personne. On devrait penser à la personne avant tout, qui est la première affectée. C'est malheureusement ce que l'on peut constater depuis huit ans, on oublie qu'il s'agit d'un être humain.

Je reviens à l'assurance-chômage. Pour les gens qui quittaient volontairement leur emploi, disons sans raison valable, la loi prévoyait déjà une pénalité d'une à six semaines d'attente. En 1990, le gouvernement a décidé d'étendre cette pénalité de 7 à 12 semaines d'attente. Donc, quelqu'un qui quitterait, sans raison valable, serait pénalisé pendant trois mois, et là je me demande qui ferait exprès de quitter son emploi pour rester à la maison et ne rien recevoir pendant un période de trois mois. Est-ce que vraiment on peut y croire? Et ce matin j'ai appris, qu'une autre institution importante au Québec, qui s'élève contre ce projet de loi, la Commission juridique, mentionne que ce genre d'abus que le gouvernement pense éviter, pense abolir, n'existe à peu près pas; il n'y en a pas. Là n'est pas le problème dans notre système d'assurance-chômage.

Donc, ils introduisent encore une mesure qui ne correspond pas à la réalité, qui ne résout pas nos problèmes, mais qui crée d'autres victimes et qui place d'autres personnes en mauvaise situation.

[*Traduction*]

Notre premier ministre se trouve à Washington. Selon un des slogans du nouveau président des États-Unis, aux dernières élections, il faut donner la priorité aux gens. J'espère que notre premier ministre profitera de son passage à Washington pour réfléchir à ce slogan, car tout ce que nous faisons ici, tout ce que nous disons, à la Chambre, au Cabinet, dans notre collectivité, dans notre groupe parlementaire, a une incidence sur des gens en chair et en os.

Nous sommes ici pour aider les gens, pas les grandes entreprises. Celles-ci ont tout ce qu'il leur faut. Elles ont des consultants, des avocats, des comptables, des lobbyistes, rien ne leur manque.

Mais les vraies personnes, celles qui ont besoin d'assurance-chômage, veulent avoir la certitude de pouvoir y compter. Mais la loi ne leur donne pas cette certitude. S'ils doivent quitter leur emploi, il faut qu'il puissent compter sur l'assurance-chômage. Dans son budget du 2 décembre, dont découle le projet de loi à l'étude, le gouvernement dit qu'il y a des conditions à respecter, sous peine de se faire refuser les prestations.

Que vont faire ces gens-là? Ils vont demander l'aide sociale. Certains seront admissibles, d'autres pas. J'ai des électeurs qui ont perdu leur emploi il y a plus d'un an et ont épuisé leurs prestations. Ils n'ont pas droit à l'aide sociale parce qu'ils sont propriétaires. Ils ont travaillé fort pour acheter une maison, mais ils se retrouvent sans prestations d'assurance-chômage, sans emploi, et ils vont être obligés de vendre leur maison pour avoir de quoi manger. Voilà où nous en sommes. Je sais que le projet de loi C-105 ne facilitera pas les choses.

Il rendra la situation encore plus pénible pour certains qui ont un emploi parce que, s'il survient quelque chose qui les oblige à quitter leur poste, par exemple s'ils ne s'entendent pas avec leur employeur, ils se retrouveront dans la même situation.

Nous ne faisons pas notre travail parce que nous n'aidons pas les gens. Nous ne donnons pas la priorité aux personnes.

[*Français*]

Vous me signalez, madame la Présidente, que mon temps de parole est expiré. J'en aurais encore beaucoup à dire, mais j'espère qu'en cette période difficile, mes collègues du côté du gouvernement pourront faire pression sur leurs ministres et qu'ils penseront, en prenant leurs décisions, que la personne passe en tout premier lieu.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je suis d'une certaine façon très heureux de participer, ce matin, au débat sur ce projet de loi, car j'ai ainsi l'occasion d'exposer mon point de vue et celui de mon parti, qui ressemblent énormément à l'opinion émise par mon collègue de Saint-Léonard.

Quand nous abordons de tels sujets, il nous est souvent difficile de suivre la stratégie du gouvernement à cause de l'arrogance et de l'insensibilité avec lesquelles il appli-

que ses mesures économiques, surtout celles qui touchent l'est du Canada et en particulier les Maritimes.

Le projet de loi C-93 tend à mettre en oeuvre certains changements découlant du budget déposé en février 1992. Il se divise en 10 parties, mais, au lieu d'aborder chacune des parties, je m'en tiendrai à celle qui porte sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et en particulier sur la Société d'expansion du Cap-Breton qu'on veut dissoudre.

Je veux situer ce projet dans son contexte et rappeler la position des députés de ce côté-ci de la Chambre et les promesses que j'ai entendues depuis quatre ans et demi et celles que certains de mes collègues juste à ma gauche entendent depuis bien au-delà de huit ans, en ce qui concerne la politique économique du gouvernement conservateur.

Je me rappelle des promesses vagues, faites sur un ton philosophique, que j'ai entendues pendant la campagne électorale et à mes débuts à la Chambre. Pendant que le pays tente de se sortir de la récession, les membres du gouvernement conservateur se préparent aux prochaines élections et s'apprêtent à demander aux Canadiens de les réélire. Ils voudront se faire réélire après avoir lamentablement échoué à mettre en place les éléments fondamentaux de leur politique à quatre piliers, que je vais vous citer, madame la Présidente, parce qu'il faut, à mon avis, faire référence à cette politique dans le cadre du débat d'aujourd'hui. Ils parlaient de réforme économique, de justice sociale, de réconciliation nationale et d'internationalisme constructif.

• (1020)

Ils demandaient aux gens de mettre de côté, sur le plan philosophique ou de façon plus concrète, leurs intérêts personnels et d'accepter de faire d'autres sacrifices au nom de la compétitivité au niveau international et de la prospérité à long terme. Au moment où je vous parle, la seule progression que j'observe à Terre-Neuve, au Canada atlantique, dans l'ouest du pays, en fait dans tout le pays, c'est celle du chômage.

Mon collègue de Toronto me parle des difficultés qu'on y connaît. Mes collègues de l'Ouest me parlent des difficultés qu'on déplore dans leur région. Mais je n'ai pas besoin de dire à personne les difficultés que nous éprouvons à Terre-Neuve, et je me fais sans doute l'interprète également de mes collègues de Nouvelle-Écosse et particulièrement du Cap-Breton, région du pays que je connais très bien, quand je vous parle des difficultés qu'on y connaît et qui ne sont pas différentes de celles que nous avons à Terre-Neuve. Ces difficultés ont été révélées de façon aussi exemplaire que navrante il y a deux jours à Port Hawkesbury quand une entreprise qui avait obtenu des subventions du gouvernement actuel a décidé d'y fermer son usine en condamnant ainsi au chômage 79 travailleurs consternés qui sont maintenant très en colère.

Il y a beaucoup de gens en colère dans la région de l'Atlantique, et pour une très bonne raison. Après avoir fait les promesses liées aux quatre piliers dont je viens de parler, le 3 octobre 1988, le premier ministre déclarait devait la Chambre de commerce de Saint John: «Nous ne voulons pas d'un Canada prospère au centre alors que les autres régions n'obtiennent pas leur juste part de développement économique».

C'était en octobre 1988. Peu après, les Canadiens de l'Ouest et de l'Atlantique ont appris avec consternation dans l'exposé budgétaire d'avril que le financement du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest serait réduit considérablement tandis que celui de l'APECA s'en trouverait réduit de 25 p. 100. Le terme utilisé à cet égard, je m'en souviens très bien, était remodelage. Eh bien, le remodelage de l'APECA s'est traduit par une compression budgétaire de 25 p. 100.

Ces mauvaises nouvelles s'accompagnaient en outre de compressions budgétaires dans les programmes d'application des ententes en matière de développement régional et d'exploitation forestière. On a fermé des bases militaires, des ports, des bureaux de poste. Le service de VIA Rail a été grandement réduit et est presque en voie de disparition. Les tarifs marchandises ont été modifiés. Les règlements de l'assurance-chômage ont été changés au détriment de la plupart des gens, certainement au détriment de tous les pêcheurs et travailleurs saisonniers.

J'ai parlé en termes généraux de la nécessité de traiter équitablement toutes les régions du pays. Permettez-moi de parler des paiements de transfert de 1989 jusqu'à aujourd'hui.

D'ici à l'an 2000, avec la mise en application du projet de loi C-20, le gouvernement fédéral aura essentiellement privé les Canadiens de services et de ressources d'une valeur de 97,6 milliards de dollars—c'est le meilleur chiffre que j'ai pu obtenir—principalement dans les secteurs des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. J'aimerais vous rappeler que les paiements de transfert fédéraux représentent une participation d'environ 50 p. 100, ou je devrais dire représentaient, car ils sont maintenant passés de 49 p. 100 à 45 p. 100.

Je vais essayer de vous décrire la situation d'une façon plus claire: depuis mon arrivée à la Chambre des communes, la réduction des paiements de transfert au moyen de divers projets de loi a coûté près de 200 millions de dollars aux Terre-Neuviens, car ce sont évidemment eux qui ont dû payer la note. C'est énorme 200 millions de

dollars sur un budget de quelque 3 milliards de dollars, et les Terre-Neuviens en subissent les conséquences.

Je pourrais donner d'autres exemples. Je pourrais parler du déficit, de la taxe sur les produits et services, cette mauvaise taxe mise en application au mauvais moment, ou de la fermeture des bureaux de poste qui ne se fait pas selon des critères uniformes dans les diverses régions du pays. Je pourrais parler d'un certain nombre de choses sans avoir rien de positif à dire. Permettez-moi toutefois de m'attarder sur un aspect en particulier.

L'une des dix parties de ce projet de loi prévoit la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton et le transfert de ses attributions et de son personnel au bureau central de l'APECA.

Nous nous opposons à cette mesure visant la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton pour de nombreuses raisons. Dans le discours du budget, le gouvernement a dit que cette société et d'autres organismes sont dissous parce qu'ils ont rempli leur mission et qu'ils ne sont plus nécessaires. Il n'y a rien de plus faux. À l'heure actuelle, la Société d'expansion du Cap-Breton est probablement plus nécessaire qu'elle ne l'a jamais été.

Comme je l'ai dit au début de mon exposé, l'économie du Cap-Breton est encore extrêmement précaire, comme en témoigne l'exemple de Port Hawkesbury. Il faut certainement, plus que jamais, mettre en place des programmes spéciaux pour redresser la situation, mais il n'y en a aucun de prévu.

Au Cap-Breton, le taux de chômage atteint maintenant 25 p. 100 et il est certainement en hausse. Il n'était que de 16 p. 100 lorsque la société a été créée. À l'heure actuelle, toutes les régions du Canada atlantique, mais plus particulièrement le Cap-Breton, ont d'énormes défis à relever sur le plan économique. À mon avis, il y a plus de défis à relever aujourd'hui que lors de la création de la société en 1985.

Pourquoi? À cause de la conjoncture qui accable tous les Canadiens, du taux de chômage qui est élevé partout au Canada et qui l'est évidemment beaucoup plus au Cap-Breton, mais aussi d'autres facteurs qui sont entrés en jeu depuis.

Outre l'exploitation du charbon, la pêche est l'une des principales activités du Cap-Breton. Je sais que tous les députés, de quelque côté qu'ils soient, sont au courant des difficultés que connaissent les pêches de ma circonscription; la pêche est interdite, elle l'a été l'an dernier et elle le sera l'an prochain, Dieu seul sait pour combien de temps encore. La situation est extrêmement désolante.

La pêche dans les zones de l'OPANO qui entourent le Cap-Breton a été considérablement restreinte, et l'on réduit actuellement le nombre de permis que détiennent les pêcheurs authentiques, d'une manière aléatoire, selon l'organisation des prises et la façon dont elles sont créditées aux permis. Ma circonscription a échappé à cela jusqu'à maintenant, car elle compte très peu de pêcheurs, mais, dans le reste du Canada atlantique et du Cap-Breton, c'est une préoccupation importante.

À mon avis, nous sommes aux prises avec un énorme problème, et ceux qui disent que les attentes des électeurs sont déraisonnables ou que ces derniers demandent plus se trompent. En l'occurrence, la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton va à l'encontre des intérêts du Cap-Breton et, à mon avis, de l'ensemble du Canada.

Ce n'est pas le Canada ou son système politique qui sont à blâmer dans ce cas, mais le gouvernement et ses politiques qui laissent à désirer.

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, j'écoutais le député et, bien que je reconnaisse la contribution qu'il a apportée depuis qu'il est à Ottawa, je me demande s'il se rend compte de l'absurdité de ses propos et s'il est conscient du fait que, selon moi, les Canadiens ne rééliront jamais un autre gouvernement libéral, indépendamment de la popularité actuelle de ce parti.

Une voix: Comment pouvez-vous dire une telle chose?

M. Worthy: L'absurdité, c'est de promettre davantage. Ils promettent sans cesse davantage et, parallèlement, ils prétendent que leur chef a dit qu'une gestion responsable des dépenses faisait maintenant partie de ses grandes priorités.

Une voix: C'est l'une de vos priorités depuis huit ans et demi et vous n'avez rien fait.

M. Worthy: Si le Parti libéral et les députés d'en face sont sérieux lorsqu'ils parlent de gouvernement responsable en matière de dépenses, ils devraient appuyer nos initiatives.

Le député a parlé des disparités régionales et a dit que nous étions injustes envers les régions. J'ai presque 58 ans et je n'ai jamais vu un gouvernement canadien aussi juste envers les régions. Je suis de la Colombie-Britannique, tandis que le député vient d'une région située à l'autre extrémité du pays. Je sais que malgré les mesures de restriction et les compressions que doit appli-

quer notre gouvernement, les régions n'ont jamais joui d'un traitement aussi équitable.

• (1030)

Le premier ministre de l'Alberta était à Ottawa il y a deux jours et il a dit que les résidents de sa province faisait enfin l'objet d'un traitement équitable de la part du fédéral. La région des Prairies vit une période très difficile, mais jamais un gouvernement canadien ne s'est autant efforcé de fournir une aide que l'actuel gouvernement.

De même, nous savons tous que les habitants de la province d'où vient le député souffrent énormément, mais ces personnes savent aussi que le gouvernement fait tout son possible pour les aider.

Le projet Hibernia ne vise pas à priver la région d'emplois ou à nuire à sa prospérité, bien au contraire. Les députés de notre parti qui représentent la région centrale du Canada essaient désespérément de trouver des solutions aux problèmes des habitants des régions qui sont le plus frappées.

Je soutiens que les mesures prévues dans le projet de loi C-93 s'inscrivent dans le programme de compression des dépenses du gouvernement. La rationalisation de l'appareil gouvernemental permettra non seulement de réaliser des économies mais aussi d'améliorer l'efficacité du gouvernement et des services qu'il fournit aux Canadiens.

Le chef libéral a déclaré récemment qu'il était essentiel de contenir le déficit et que le contrôle des dépenses serait l'une de ses priorités. Pourtant, nous avons vu à maintes reprises les députés d'en face s'opposer de toutes les façons possibles aux mesures responsables proposées dans ce sens par le gouvernement.

Le moment est venu pour les gens d'en face de joindre les gestes à la parole. Le moment est venu pour les libéraux de renoncer à l'obstruction systématique et aux tactiques dilatoires et de permettre aux Canadiens de profiter des mesures proposées par un gouvernement qui assume ses responsabilités budgétaires. Je propose donc:

Que la question soit mise aux voix maintenant.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai trois questions à soulever auxquelles je vais répondre. Elles sont les suivantes: Pourquoi le gouvernement est-il en train de procéder de cette façon? Que s'est-il passé depuis que le gouvernement a pris sa décision? Finalement, y a-t-il eu des propositions, de la part de certains organismes, des conseils, des recommandations, qui ont été transmis au gouvernement et qui pourraient l'aider s'il voulait les regarder soigneusement et de façon responsable.

[*Traduction*]

Pourquoi procéder de cette façon? On a laissé entendre que ce serait pour faire des économies mais le gouvernement est un peu revenu sur sa position quand nous lui avons demandé de nous dévoiler ses chiffres pour que nous puissions les examiner et voir exactement combien on épargnait.

Le gouvernement s'est retourné et a invoqué l'efficacité. C'est alors que nous lui avons demandé de nous démontrer comment nous allions ainsi améliorer l'efficacité. Il n'a rien fait, et je crois que ce n'est pas juste. Voyons voir la vraie raison. Nous savons qu'un certain nombre de ces organismes ne servaient plus à rien depuis quelques années et que, dans certains cas, bien peu d'économies allaient être réalisées.

Je donnerai le bénéfice du doute au gouvernement pour ce qui est des économies et de l'efficacité, mais je veux des preuves avant d'affirmer qu'il a raison. Je n'accepterai pas ses arguments tant qu'il ne m'aura pas donné ces preuves.

Voyons ce qui est probablement la vraie raison. Nous savons que beaucoup de gens se plaignent, avec raison, de ce que l'administration gouvernementale est trop grosse et coûte trop cher. Qu'a fait le gouvernement? Il a essayé de donner l'impression que ces organismes avaient réalisé de grandes choses.

Mon collègue me fait signe que oui. Je sais qu'il partage mon avis.

[*Français*]

Comme si le gouvernement avait essayé de donner l'impression qu'il était en train de faire quelque chose de très important, mais ce n'est pas le cas, ce n'est pas du tout le cas. C'était pour répondre à une certaine circonscription dans laquelle ils veulent se faire réélire.

[*Traduction*]

Le gouvernement a perdu un certain nombre de partisans et il essaie de regagner leur appui. Soyons francs. C'est cela, la vraie raison de cette décision.

La deuxième question est la suivante: Que s'est-il passé depuis que la décision a été prise? Je n'énumérerai pas tous les organismes, mais je m'arrêterai à un en particulier, le Conseil de recherches en sciences humaines qui est fusionné au Conseil des arts du Canada.

Ce conseil existe depuis 1977-1978 et fonctionne très bien. Nous savons également qu'il a été créé parce que l'on croyait que les principaux défis du Canada étaient en fait des problèmes sociaux. Même le développement économique est une question sociale. Et que dire du 1,6 million de sans-emploi et des quelque cinq millions de personnes, dont un million d'enfants, qui vivent sous le seuil de la pauvreté ou près de ce seuil et dont la majorité sont des femmes? Et les 2,3 millions de Canadiens qui toucheront des prestations d'aide sociale? Et les deux millions et plus de Canadiens qui ne se nourriront que grâce aux banques d'alimentation cette année?

Nous parlons souvent de toutes sortes de formes de violence qui sont des questions sociales que les spécialistes en sciences sociales peuvent étudier en vue de nous donner des conseils précieux qui nous aident à trouver des solutions valables et originales et qui placent le Canada à l'avant-garde des nations du monde.

Depuis que le gouvernement a annoncé sa décision, nous avons reçu des centaines de lettres et autant, sinon plus, de pétitions et d'appels téléphoniques, puis nous avons assisté à nombre d'importantes réunions où les gens nous ont dit: «S'il vous plaît, faites comprendre au gouvernement que le Conseil de recherches en sciences humaines ne sera pas meilleur s'il est fusionné au Conseil des arts du Canada. S'il vous plaît, faites comprendre au gouvernement qu'aujourd'hui, ses principaux défis sont des problèmes sociaux comme le chômage, la violence, la pauvreté, la faim et la misère. S'il vous plaît, faites comprendre au gouvernement qu'il n'évolue pas, mais qu'il fait un pas en arrière». C'est ce que les gens nous ont dit, à moi et à beaucoup d'autres députés, dans leurs pétitions, leurs lettres, leurs appels téléphoniques et leurs réunions.

Les gens veulent que le gouvernement comprenne qu'il ne réalisera pratiquement aucune économie et qu'il n'accroîtra pas l'efficacité des deux conseils. Il se pourrait bien qu'il n'y ait aucune économie, et personne ne voit quel gain d'efficacité il y aura.

Je mets le gouvernement au défi. Le gouvernement croit avoir raison et certains députés ministériels ont pris la parole pour défendre sa décision. Je demande aux conservateurs de trouver un seul homme ou une seule femme crédible et ayant une solide expérience dans le domaine des sciences sociales pour nous dire que cette décision de fusionner le Conseil des arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines est une décision progressiste. Je les mets au défi de trouver un Canadien, homme ou femme, ayant quelque crédibilité dans le domaine des sciences sociales pour nous dire que c'est un pas en avant. J'en serais bien étonné, parce que je ne crois pas qu'il se trouve une seule personne pour dire une telle chose. S'ils en trouvent une, je m'inclinerai volontiers, mais je sais qu'ils ne trouveront personne, ce qui en dit long sur la décision du gouvernement.

Permettez-moi d'ajouter que ces organismes qui ont envoyé des lettres et des pétitions, fait des appels téléphoniques et tenu des réunions ont fait des suggestions au gouvernement. Pour commencer, un certain nombre d'entre eux ont fait valoir, non sans raison: «Ce n'est pas une bonne idée. Les affaires roulent depuis 1977-1978. Nous faisons des progrès dans la lutte contre les problèmes sociaux et nous proposons des solutions constructives et pratiques aux Canadiens et aux Canadiennes. Ne prenez pas une mesure aussi rétrograde». Voilà ce que disait l'un d'entre eux.

Quand ces organismes ont vu que le gouvernement n'allait vraisemblablement pas revenir sur sa décision, en dépit des arguments avancés pour lui prouver que ce n'était pas une bonne idée, qu'ont-ils fait? Ils ont dit ceci: «Bon, il n'y a pas eu de consultations. Pourquoi ne pas mettre cette mesure de côté et revenir à la charge après avoir sérieusement consulté les Canadiens? Si, après les consultations, vous jugez toujours que cette mesure est dans l'intérêt des Canadiens et qu'elle va nous aider à régler nos problèmes sociaux de façon nettement plus efficace que par le passé, vous prendrez alors cette décision, mais pas avant».

Un autre groupe de gens se disait que le gouvernement n'allait même pas leur donner cette chance.

• (1040)

[*Français*]

C'est-à-dire leur permettre de consulter les Canadiens et d'essayer de déterminer si c'était vraiment une décision saine. Donc ils ont proposé autre chose. Ils ont dit: Si vous ne pouvez pas arrêter ce projet de loi, si vous ne voulez pas consulter, on va proposer certains amendements.

[*Traduction*]

Je demanderais au gouvernement d'examiner avec la plus grande attention les amendements qui ont été proposés. J'en ai proposé quelques-uns. Je suis le premier à

reconnaître que, dans le lot, il y en a qui pourraient être très utiles et d'autres moins.

Nous avons reçu des propositions d'amendement de la Fédération canadienne des sciences sociales. J'en ai vu une série qui provenait d'un groupe représentant 15 000 spécialistes canadiens en sciences sociales. Nous en avons également reçu de grands organismes nationaux comme l'AUCC, le CAUT et d'autres. Je demanderais au gouvernement de prendre au moins le temps d'examiner ces amendements avant de forcer l'adoption du projet de loi. C'est le moins qu'il puisse faire.

[*Français*]

Je termine en disant ceci. Je comprends que le gouvernement veuille faire certains changements. Je crois qu'il est tout à fait naturel qu'un gouvernement veuille faire certains changements, mais j'aimerais bien que l'on dise de façon honnête: on fait ces changements parce qu'on veut essayer de récupérer les pertes qu'on a subies pendant les quelques derniers mois, les quelques dernières années. Ce n'est pas tant une question d'efficacité, de mettre de l'ordre ou d'épargner de l'argent, c'est vraiment pour attirer les gens que nous avons perdus.

[*Traduction*]

Voilà ce que j'aimerais que le gouvernement fasse. Qu'il nous fasse part de ses intentions, tout bonnement, en toute franchise. Il cherche à attirer les gens qu'il a perdus. Cela a vraiment très peu à voir avec le reste, les économies et l'efficacité. Il y a un certain nombre de propositions sur la table. Le gouvernement pourrait à tout le moins mettre cette partie du projet de loi en veilleuse, consulter la population et décider ensuite, mais pas avant, si c'est vraiment le meilleur moyen de s'assurer que nos spécialistes en sciences sociales disposent des outils et de l'infrastructure nécessaires pour remédier aux graves problèmes sociaux que nous avons au Canada.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, mon collègue de Saint–Boniface a fait ressortir une question très importante quand il a parlé du projet de loi C–93. J'ai été particulièrement frappé par sa description des problèmes sociaux graves qui affligent notre pays et de la nécessité de trouver de vraies solutions.

S'il faut d'autres preuves, elles nous ont été fournies par les données rendues publiques ce matin et qui confirment la gravité du problème du chômage au Canada. Nous avons appris que 56 000 chômeurs ont abandonné toute recherche d'emploi parce qu'ils n'ont plus aucun espoir d'en trouver un; ces 56 000 chômeurs sont condamnés à faire partie d'un énorme sous–prolétariat oublié et maltraité, qui sera le parent pauvre d'une société à deux niveaux. Nous sommes en train de jeter les bases d'énormes problèmes structurels pour de nombreuses années à venir, et personne ne semble s'intéresser sérieusement à la question ni s'en inquiéter ni vouloir la régler.

Ce projet de loi vise, nous dit–on, à réorganiser le gouvernement, à le rendre plus efficient. L'efficience n'est pas le seul critère. L'efficacité, la capacité d'atteindre de véritables résultats sur le plan des problèmes qui assaillent les Canadiens, constitue également une responsabilité de tout gouvernement.

La tragédie, c'est qu'on voit aujourd'hui des statistiques confirmant que nos jeunes continuent d'en arracher, comme le montre le taux de chômage de près de 20 p. 100 chez les jeunes. Le chômage chez les jeunes est en train de devenir une caractéristique permanente de la vie au Canada. Ce n'est pas une condition passagère, transitoire, mais une condition qui est en train de s'installer en permanence dans notre pays. Et pourtant, le gouvernement est complètement indifférent à ce problème. Il refuse d'agir.

C'est tout à fait paradoxal que le premier ministre rende visite aujourd'hui au nouveau président des États–Unis pour lui dire que nous devons recommencer à zéro, que nous devons jeter de nouvelles bases. Le paradoxe, c'est qu'il y a deux jours à peine, ce même nouveau président a annoncé la création d'un programme de relance de 31 milliards de dollars visant à stimuler l'économie américaine, qui est beaucoup forte que la nôtre, par la création d'emplois, la construction d'infrastructures, des travaux publics, bref d'un programme qui tente de régler le problème du chômage structurel dans les villes, soit le même problème dont a parlé mon collègue de Saint–Boniface.

Notre premier ministre et notre ministre des Finances rejettent toute possibilité de coopérer avec les Américains en vue de mettre au point des mesures qui stimuleraient l'économie et nous aideraient à trouver une réponse pour redonner de l'espoir aux 66 000 personnes qui ont abandonné leur quête d'un emploi aujourd'hui.

C'est la vérité et nous ne pouvons qu'espérer que peut–être sur le chemin de Washington, comme Saul sur le chemin de Tarse, le premier ministre aura une révélation et reviendra en ayant compris dans une certaine mesure que notre économie a besoin d'être stimulée, que

les jeunes ont besoin d'espoir, que les Canadiens ont besoin d'emplois et que nous devons nous attaquer au fardeau sous-jacent du chômage dans notre pays.

Le nouveau président des États-Unis pourra peut-être user de son pouvoir de persuasion pour convaince notre premier ministre actuel et vaincre son obstination. Il est temps de modifier notre orientation pour résoudre ce grave problème.

Je veux signaler un autre aspect de ce projet de loi qui, encore une fois, est empreint d'énormément d'ironie. Il s'agit de la nécessité d'opérer une réorganisation, vraisemblablement pour augmenter l'efficacité.

L'un des aspects de ce projet de loi qui ne fera pas l'objet de gros titres dans les journaux, mais qui m'inquiète assurément est le fait qu'il va influer sur l'image de marque du Canada à l'étranger. C'est devenu un cliché de dire que nous vivons dans une économie planétaire. Ce qui est important dans cette réalité de la vie, c'est qu'une si grande partie de notre commerce et de nos relations dépendent de la manière dont les Canadiens sont considérés.

Dans un récent sondage Angus Reid, les résultats recueillis chez 15 autres pays ont montré malheureusement que la majorité des étrangers pensent que les Canadiens dépendent beaucoup trop de la politique étrangère de notre voisin du Sud.

Nous pouvons essayer de changer cette opinion, notamment en essayant de faire en sorte qu'on ait une bonne compréhension de la culture et de l'éducation de notre pays. Même si cette entreprise a été insuffisamment financée et appuyée, nous avons essayé d'établir, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures, des programmes d'études canadiennes dans des pays du monde entier pour que, dans les universités, les écoles secondaires et autres établissements d'enseignement, il y ait une meilleure compréhension du Canada, de nos préoccupations et de nos problèmes.

Dans le projet de loi C-93, ce programme est maintenant incorporé au Conseil des arts du Canada. Il disparaît du ministère des Affaires extérieures qui en avait déjà établi la structure à l'étranger et il est englobé dans le Conseil des Arts du Canada.

Pour entériner cette décision, on peut lire dans la Loi sur le Conseil des arts du Canada modifié ce qui suit:

> Dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions à caractère international, le Conseil tient compte de la politique extérieure du gouvernement du Canada.

Pour commencer il y a le problème fondamental de déterminer ce qu'est réellement la politique extérieure du Canada.

• (1050)

Ce qui est plus important, pourquoi ce gaspillage d'efforts pour confier ce service au Conseil des arts du Canada, qui devra désormais affecter du personnel à l'étranger, alors que nous supprimons cette fonction au ministère des Affaires extérieures? Est-ce là ce qu'on appelle une utilisation efficace des ressources? Prend-on quelque chose d'une main pour créer une autre institution de l'autre?

Je peux prévoir que, dans les jours à venir, nous aurons un représentant du Conseil des arts du Canada dans divers pays à l'étranger qui reprendra les fonctions que des agents du ministère des Affaires extérieures exerçaient déjà. Une activité qui était intégrée et cohérente sera désormais fragmentée et scindée, de sorte qu'il sera difficile au conseil de discerner la politique étrangère du Canada.

On est en droit de mettre sérieusement en doute la crédibilité du gouvernement lorsqu'il dit qu'il prend ces mesures pour économiser de l'argent et pour assurer plus efficacement les services. Qu'est-ce au juste? Une répétition des services et une recréation d'une nouvelle fonction. Un transfert à un autre organisme d'une fonction qui existe déjà. Ce projet de réorganisation n'est simplement pas logique. Il défie le bon sens.

À une période où nos ressources sont rares et où nous cherchons le meilleur moyen de nous assurer de défendre efficacement et adéquatement les intérêts du Canada à l'étranger et sur la scène internationale, nous perturbons encore une fois le fonctionnement d'un programme actif, le remettant entre les mains d'un autre organisme. Ainsi, nous créons une nouvelle fonction, nous recrutons de nouveaux fonctionnaires, nous leur donnons une formation, puis, nous essayons de les intégrer à des fonctions qui existent déjà.

Il faut se demander où se trouve la logique dans une démarche de la sorte. Encore une fois, selon mon collègue de Saint-Boniface, elle perturbe totalement les organisme qui permettent à notre pays de comprendre des questions comme les sciences sociales et les sciences humaines, des organismes qui étudient les gens et qui examinent la façon de traiter leurs problèmes.

Il s'agit là de recherches intellectuelles et universitaires qui sont différentes des arts et qui nécessitent des jugements totalement différents. Les deux fonctions sont exercées par des agents entièrement différents et pour-

tant on intègre les organismes, sans se soucier de cohérence.

Il nous est très difficile de dire que nous pouvons appuyer un projet de loi qui paralyse l'édification du pays en l'empêchant de s'attaquer à ses problèmes socio-économiques, qui dédouble les fonctions des agents à l'étranger et qui, à mon avis, sera plus coûteux en fin de compte à cause de la fragmentation et de la répétition de fonctions qui existent déjà. Cela défie le bon sens.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-93.

Ce projet de loi me rappelle un fait historique, à savoir l'image de l'empereur qui s'amusait pendant que Rome brûlait. Au Canada, le gouvernement aime trop restructurer des organisations, des petits ministères, et cetera. Peut-être est-il vrai que certains changements sont justifiés, mais tandis qu'on s'attache à de petites questions qui ont beaucoup importance et de graves conséquences pour certaines personnes, on ne règle pas les grandes questions auxquelles notre pays est confronté.

Mes collègues ont très bien parlé des questions en jeu ici. Le plus grand problème, c'est que ce gouvernement nous oblige à nous concentrer sur ce projet de loi et sur ce qu'il se propose de faire. Le gouvernement n'a pas vraiment donné d'explication logique à la teneur de ce projet de loi et ne nous a pas dit ou expliqué clairement en quoi il est avantageux pour le pays. Il n'a rien dit non plus à ce sujet au public.

Comme certains de mes collègues, je m'explique mal la partie du projet de loi qui a trait à la dissolution du Conseil de recherches en sciences humaines et au transfert de son mandat et de son personnel au Conseil des arts du Canada. Je m'inquiète également, comme le député qui a pris la parole avant moi, du transfert du ministère des Affaires extérieures au Conseil des arts du Canada de certaines activités de promotion de la culture canadienne et du personnel responsable de ces activités.

Beaucoup de Canadiens se sont dits très inquiets de cette mesure et estiment que le gouvernement a tort d'agir ainsi. Cette décision a pour effet, en particulier parce qu'elle amalgame le Conseil de recherches en sciences humaines au Conseil des arts, de monter différents groupes les uns contre les autres, au lieu de les aider à promouvoir leurs fonctions individuelles, distinctes mais néanmoins très importantes pour l'avenir de notre pays. Les fonctions du Conseil de recherches en sciences sociales ne sont pas les mêmes que celles du Conseil des arts qui se concentre sur la culture. Pourtant, les deux sont importants. Il n'y a pas lieu de les opposer l'un à l'autre.

Un autre de nos collègues a parlé fort éloquemment de la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton sans un examen complet et sans que le public canadien soit informé des conséquences à prévoir. Et il y en a d'autres.

Un député d'en face a dit que c'était juste un autre exemple de responsabilité financière de la part du gouvernement. Cela ne nous paraît pas sûr du tout. En examinant et en analysant les mesures prévues par ce projet de loi, on ne voit pas bien en quoi ce sera plus efficace et plus économique. En fait, lorsque l'on voit des projets de loi comme celui-ci, on ne peut que penser que le gouvernement a un désir panique de libérer de l'argent, encore qu'il ne semble pas atteindre cet objectif. Tout ce qu'il fait, c'est supprimer des programmes sans s'être réellement demandé si c'était justifié.

Dans ma circonscription de Northumberland, les gens souffrent énormément de toutes les suppressions de programmes du gouvernement. Depuis huit ans, le gouvernement ne fait que couper au nom de la réduction du déficit et de la dette. C'est un objectif que nous appuyons, mais on ne peut supprimer irrationnellement des programmes sans une bonne analyse des conséquences. Nous, les Canadiens, devons maintenant subir les conséquences des compressions aberrantes opérées par le gouvernement actuel.

On se préoccupe beaucoup de réduire la dette et le déficit, mais on devrait également se préoccuper d'accroître les richesses au pays, d'accroître notre produit intérieur brut afin d'être en mesure de savoir où nous nous en allons. Il est du devoir du gouvernement de passer constamment en revue les programmes et les politiques que nous appuyons et de s'interroger sur leur raison d'être.

Il y a quelques très bons programmes, en particulier ceux qui ont trait à la protection du revenu. On ne devrait pas les éliminer comme on est en train de faire. Il faut maintenir les programmes nationaux de communication qui ne cessent de se dégrader de jour en jour; pensons au CN, à VIA Rail, à Postes Canada ou à la SRC, par exemple. Ces compressions visent certes à réduire la dette, mais le problème, c'est qu'on n'a pas songé au fait que, au lieu de supprimer ces programmes, on pourrait les améliorer, les rendre efficaces et plus rentables, tout en mettant un très fort accent sur d'autres programmes et d'autres investissements, toutes choses que le gouver-

nement actuel pourrait faire pour accroître les richesses au pays.

Or, nos petites entreprises sont un des principaux facteurs de croissance au Canada. Les grands employeurs du pays ont été durement touchés par les compressions effectuées par le gouvernement. Nous voyons tant de chômage et tant de misère, sans oublier nos municipalités qui doivent supporter le lourd fardeau qui en découle. Notre parti ne saurait appuyer les compressions injustifiées que prévoit le projet de loi C-93.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, le gouvernement a déjà apporté d'importantes améliorations à la Loi sur les jeunes contrevenants, mais je me réjouis d'apprendre que cette mesure législative et d'autres vont encore fait l'objet d'une étude cette année. Afin d'assurer une plus grande paix et une plus grande sécurité dans les foyers et les familles au Canada, je recommande au ministre de la Justice et solliciteur général d'apporter deux autres modifications.

Premièrement, les peines relatives à des infractions répétées que prévoit la Loi sur les jeunes contrevenants devraient être plus importantes et plus en conformité avec la gravité des crimes commis. Deuxièmement, une fois la sentence rendue, les noms des coupables devraient être rendus publics afin que les gens puissent savoir clairement ce qui se passe dans leur collectivité.

Je suis certain que ces modifications seraient bien accueillies par les électeurs de la circonscription de Durham que je représente et par la plupart des Canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Depuis l'adoption de son plan d'entreprise en 1986, la Société canadienne des postes a fermé plus de 1 200 bureaux de poste en vertu de sa soi-disant politique d'exploitation des circonstances propices. Selon cette politique, on prévoit fermer les 5221 bureaux de poste ruraux en 10 ans. Les bureaux de poste sont fermés dès qu'il se présente des circonstances favorables, c'est-à-dire la retraite, la démission ou le décès du maître de poste.

On a vu récemment six cas de bureaux de poste dans les environs de la circonscription du premier ministre où le maître de poste a pris sa retraite. Toutefois, au lieu de profiter de cette circonstance propice, on a engagé de nouveaux maîtres de poste et ces bureaux sont restés ouverts dans cinq des six cas.

Madame la Présidente, pourquoi est-ce qu'on laisse ouvert un bureau de poste qui dessert 121 personnes dans la cour du premier ministre tandis qu'on en ferme d'autres qui desservent des milliers de personnes à Spaniard's Bay et ailleurs à Terre-Neuve?

Le ministre responsable de la Société canadienne des postes affirme que les Canadiens sont en faveur de la fermeture et de la privatisation des bureaux de poste. Si tel est le cas, pourquoi garde-t-on ouverts ceux de la circonscription du premier ministre? Il me semble qu'il y a là deux poids deux mesures, une pour le premier ministre et une autre pour le reste de la population.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, une fois de plus j'aimerais féliciter le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour avoir décidé, en février dernier, d'autoriser l'achat d'une première maison avec une mise de fonds de 5 p. 100 au lieu de 10 p. 100.

Pendant la première année de ce programme, 68 806 personnes s'en sont prévalues pour acheter une maison. Lors de sa mise en place, il y a 12 mois, le ministre avait estimé que ce programme viendrait probablement en aide à 20 000 acheteurs au cours des deux années qu'il devait durer. Mais la stabilisation des taux d'hypothèque combinée à la baisse du prix des maisons presque partout au Canada a fait plus que tripler la demande pour ces mises de fonds de 5 p. 100 pendant la première année du programme.

Manifestement, le programme est un succès éclatant, non seulement parce qu'il a directement fait augmenter le nombre de personnes propriétaires de leur maison et indirectement celui des logements locatifs, mais aussi parce qu'il a stimulé les dépenses de consommation. . .

Mme le vice-président: Je regrette, le temps de parole du député est écoulé. La députée d'Ottawa-Ouest.

LES GRANDS-PARENTS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, d'un bout à l'autre du Canada, des milliers de grands-parents vivent dans l'angoisse de ne jamais pouvoir entrer en communication avec leurs petits-enfants. Ils sont constamment au désespoir de savoir que leur petits-enfants croient peut-être que leurs grands-parents ne les aiment plus ou ne veulent plus les voir.

C'est le cas de David et Madeleine Bremner. Depuis le décès tragique de leur jeune fille, il y a trois ans, ils ne sont pas autorisés à voir, à écrire ni à parler à leurs petits-fils qui habitent en Nouvelle-Écosse. Leurs cartes, lettres, cadeaux de Noël et cadeaux d'anniversaire leur reviennent intacts.

La loi québécoise prévoit que les liens affectifs entre les grands-parents et leurs petits-enfants ne peuvent pas être rompus sans raison et pourtant, le gouvernement fédéral refuse d'envisager les mêmes mesures.

Je demande au gouvernement de prendre pitié et de considérer les prières de grands-parents au désespoir. Les gens qui veulent appuyer les grands parents peuvent obtenir une formule de pétition à mon bureau.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE FRANÇOYS BERNIER

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, le Canada tout entier, et particulièrement le Québec, pleurent aujourd'hui le décès du grand musicien Françoys Bernier emporté par une longue maladie qu'il a combattue vaillamment jusqu'à la fin.

Françoys Bernier débuta sa carrière au Collège de Gravelbourg en Saskatchewan. Il occupa par la suite le poste de directeur musical des Festivals de Montréal, directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Québec et directeur du département de Musique à l'Université d'Ottawa.

M. Bernier a inscrit aux palmarès québécois et canadien de la musique des réalisations uniques à la mesure de son talent.

Il a fait oeuvre de pionnier en interprétant des oeuvres de compositeurs canadiens, alors qu'il était directeur de

l'Orchestre de l'ORTF à Paris, entre autres le *Te Deum* de Roger Matton.

Le fleuron de sa carrière est certainement le Domaine Forget de Saint-Irénée, son école de musique, institution installée dans la belle région de Charlevoix, qui continuera de rendre hommage à la mémoire de Françoys Bernier.

À sa famille, nous offrons nos plus sincères sympathies et l'assurance que ses oeuvres et ses réalisations perpétueront sa mémoire.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je voudrais de nouveau dénoncer aujourd'hui l'utilisation que les Américains font de leur législation antidumping pour harceler les sociétés canadiennes. Ils s'en prennent cette fois-ci aux agriculteurs. Les industries du bois d'oeuvre et de l'acier ont été harcelées, et c'est maintenant le grain qui est visé.

Hier, durant la période des questions, j'ai interrogé le ministre du Commerce extérieur au sujet de la déclaration d'un spécialiste américain qui a parlé de la corruption et du harcèlement qui sont derrière l'utilisation de la législation antidumping américaine. J'ai alors dit que cette déclaration mettait en évidence l'hypocrisie et l'absurdité qui caractérisent le comportement des États-Unis en matière de dumping.

Le gouvernement et les groupes d'intérêts spéciaux américains nous prennent pour des pigeons. Il est temps que le gouvernement intervienne afin d'empêcher les Américains de malmener les industries canadiennes. Le gouvernement doit immédiatement prendre la défense des Canadiens et exiger qu'on mette fin à ces agissements.

* * *

L'ÉLIMINATION DES ORDURES

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, après les dernières élections provinciales, les résidents de la circonscription d'Ontario s'attendaient à ce qu'on étudie de nouveaux moyens de régler le grave problème des décharges et de l'élimination des ordures ménagères dans la région de Durham et le Grand Toronto.

Article 31 du Règlement

L'ancien gouvernement libéral avait bafoué les droits des résidents locaux et était sur le point d'imposer sa volonté aux habitants de Pickering.

Le nouveau gouvernement néo-démocrate a publié ses rapports et envisage maintenant de permettre que les ordures soient déchargées dans quatre endroits: à Pickering et dans un immense dépotoir situé juste en bordure du bassin de la rivière Rouge. Les résidents de Pickering et surtout ceux de Whitevale, méritent mieux que ça.

Je demande au gouvernement néo-démocrate de l'Ontario de faire preuve d'ouverture d'esprit et de permettre le recours à de nouveaux moyens pour régler le problème des ordures, l'étude de nouvelles technologies et la recherche d'endroits possibles où décharger les ordures dans un rayon plus vaste.

* * *

LE PROJET DE LOI C-76

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, hier, au cours d'une réunion du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-76, nous devions notamment examiner la décision du gouvernement d'accroître les intérêts sur les prêts aux étudiants, son désir d'imposer des droits d'enregistrement aux organismes peut-être les plus pauvres et les modifications qu'il propose d'apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Or, les ministériels membres du comité ont refusé d'entendre ne serait-ce qu'un seul témoin de l'extérieur par article du projet de loi.

Lorsque les députés de l'opposition ont quitté la réunion en signe de protestation, les ministériels sont furtivement allés chercher un des leurs, quelqu'un qui dit amen à tout, et ils ont forcé l'adoption du projet de loi.

Des organismes tels que la Fédération canadienne des étudiants et l'Organisation nationale anti-pauvreté sont indignés de voir le mépris que manifeste le gouvernement pour le processus démocratique, pour la transparence et pour la participation de la population à l'étude en comités à l'échelon politique.

Le gouvernement apprendra-t-il un jour qu'on ne peut tout simplement pas traiter les Canadiens injustement?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, le NPD a recours à ses bonnes vieilles tactiques qui consistent à effrayer les Canadiens afin de les amener à croire que le libre-échange est mauvais pour le Canada.

En fait, Bob Rae s'est abaissé plus bas que jamais en ayant recours à nouveau à cette tactique désuète. On a appris récemment qu'au Forum économique mondial qui s'est tenu à Davos, en Suisse, les politiques d'autres pays sont venus de très loin pour vanter les mérites de leur pays et de leur région, et que seuls les Canadiens sont allés là-bas pour détruire l'image de leur pays. Et Bob Rae se demande pourquoi la relance tarde tellement à se faire sentir en Ontario!

* * *

LE PROJET DE LOI C-105

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, le gouvernement conservateur continue de détruire le régime d'assurance-chômage qui était là pour protéger les chômeurs contre les effets découlant de la perte de leur emploi.

Les libéraux ont commencé à saper ce régime en 1978, lorsqu'ils ont réduit les prestations de plus de 6 p. 100.

Or, les dispositions du projet de loi C-105 tendent à faire complètement disparaître cette protection afin d'établir les mêmes règles de jeu sur les marchés canadien et américain. Ce projet de loi viole les normes de travail et les droits de la personne. Un employeur peut commettre tous les actes de discrimination possibles; il est en mesure d'imposer des conditions de travail tout à fait inacceptables et de faire pratiquement n'importe quoi, car la personne qui décide de quitter son travail ou qui est mise à la porte n'a plus aucun revenu alors.

* * *

• (1110)

LE PONT DE LOCKPORT

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Madame la Présidente, je veux aujourd'hui féliciter le gouvernement. Il y a quelques mois à peine, j'ai pris la parole pour exposer à la Chambre les préoccupations des citoyens de Lockport, localité de ma circonscription, celle de Selkirk—Red River.

J'avais alors parlé de l'état du pont de Lockport. Le gouvernement, par l'entremise du ministre des Travaux publics, a répondu avec célérité. On rénovera, au coût de 20 millions de dollars, les écluses et le barrage de St. Andrews ainsi que le pont de Lockport.

Ces travaux permettront de prolonger la vie de cet ouvrage vieux de 82 ans bien au-delà de son 100e anniversaire. Au nom des citoyens de la circonscription de Selkirk—Red River, je remercie le gouvernement d'avoir accédé rapidement à notre demande.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, hier, j'ai porté à l'attention de la Chambre ce que l'on peut, au mieux, considérer comme la double politique de la Société canadienne des postes

au sujet de la fermeture des bureaux de poste en milieu rural. Je voudrais aujourd'hui revenir sur cette question.

Devinez où est situé le village de Saint-Irénée? Cette localité de 363 habitants a perdu son maître de poste, mais pas son bureau de poste. Baie Saint-Paul, qui compte 3 000 habitants, a toujours son bureau de poste, même si son maître de poste a pris sa retraite le 12 mars 1992. Il en est de même de Forestville, de Saint-Siméon et de Saint-Joseph-de-la-Rive. Où sont situées toutes ces localités me demandent mes collègues? Dans la circonscription de Charlevoix.

Une voix: Qui est le député de cette circonscription?

M. Boudria: Le gouvernement dit qu'il n'intervient pas dans les affaires de la Société canadienne des postes. Je voudrais demander au gouvernement comment il se fait alors que le ministre des Travaux publics a pu obtenir un moratoire sur la fermeture du bureau de poste de Westville, en Nouvelle-Écosse?

* * *

LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA REINE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Madame la Présidente, je serai à Calgary demain pour décerner à 38 citoyens la médaille commémorative de la Reine marquant le 125e anniversaire du Canada. Il est normal que nous rendions hommage à ceux et celles qui ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à faire de leur pays et même de leur localité un endroit où il fait bon vivre.

Le dévouement de bien d'autres habitants de Calgary mérite d'être reconnu, et je voudrais profiter de l'occasion pour leur témoigner toute ma reconnaissance et ma gratitude. Encore une fois, Calgary a prouvé qu'elle regorgeait de bénévoles et nous vous en remercions.

* * *

LES ESSAIS DE MISSILES DE CROISIÈRE

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, l'entente actuelle entre le Canada et les États-Unis au sujet des essais de missiles de croisière prendra fin au cours des prochaines semaines. La rencontre d'aujourd'hui entre le premier ministre et le président Clinton constitue une occasion historique de mettre fin aux essais de missiles de croisière, non seulement au Canada et aux États-Unis, mais partout dans le monde. Le président Eltsine a fait une offre permanente en vertu de laquelle son pays renoncera aux essais de missiles de croisière si les Américains en font autant. La Russie et les États-Unis sont les deux seuls pays au monde qui continuent de procéder à de tels essais.

Article 31 du Règlement

La possibilité de négocier et mettre fin à la course aux armements pendant que ces pays collaborent est une occasion unique de favoriser la sécurité internationale. J'exhorte le gouvernement et le premier ministre à mettre fin aux essais de missiles de croisière en refusant de renouveler l'entente canado-américaine en la matière.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Madame la Présidente, des sondages effectués récemment dans Calgary-Sud-Est révèlent une inquiétude croissante au sujet de la violence faite aux femmes. De plus en plus de gens réclament un renforcement des lois qui protègent les femmes contre les prédateurs et ceux qui se livrent à un harcèlement violent.

Je trouve réconfortant que le ministre de la Justice agisse immédiatement. Nous avons l'occasion de montrer aux Canadiens notre détermination à protéger les femmes et nos familles. J'exhorte le ministre à proposer sans attendre des mesures pour combattre la terreur qui menace de trop nombreuses femmes au Canada.

* * *

LES RÉFUGIÉS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, selon la Convention de Genève, toute personne qui a des motifs raisonnables ou valables de craindre de faire l'objet de persécution fondée sur ses origines ethniques, ses croyances religieuses ou ses activités politiques et sociales a le droit de solliciter le statut de réfugié. Les gens demandent le statut de réfugié au Canada précisément parce que le système juridique de leur propre pays n'a pas su les protéger. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a récemment rejeté la demande d'une jeune femme d'Arabie Saoudite menacée d'expulsion pour le motif qu'elle devrait «respecter son père et se soumettre aux principes religieux qui régissent son pays».

Si cette femme était rentrée en Arabie Saoudite, elle aurait certainement été jetée en prison ou condamnée à mort pour avoir critiqué les croyances islamiques.

Il est évident que les femmes qui ont eu la chance d'échapper au mensonge et à la soumission totale devraient réunir les conditions voulues pour obtenir le statut de réfugié. Les droits devraient être les mêmes pour tout le monde, homme ou femme, et je demande au ministre de décréter un moratoire sur l'expulsion des femmes tant qu'on n'aura pas établi de nouvelles directives qui tiennent compte de la persécution fondée sur le sexe.

Questions orales

LA FISCALITÉ

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, pendant que le Parti libéral envisage une taxe sur les opérations commerciales pour remplacer la TPS, je demande au porte-parole de ce parti pour la consommation et les affaires commerciales de dire publiquement ce qu'il pense d'une taxe qui s'appliquerait aux aliments de base et au loyer, une taxe qui serait invisible pour les consommateurs, une taxe sans remboursement pour les Canadiens à revenu faible ou modeste, une taxe que les gouvernements pourraient hausser sans que les consommateurs le sachent, une taxe qui serait nuisible aux consommateurs.

Quelle est la position du porte-parole libéral pour la consommation et les affaires commerciales sur la taxe farfelue que son parti envisage pour remplacer la TPS?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Au moment même où le premier ministre rencontre son nouvel ami, son meilleur ami, le président Clinton, est-ce que le premier ministre va suivre la politique de M. Clinton, articulée aujourd'hui dans le *New York Times*, et suivre une politique visant à stimuler l'économie canadienne? Ou va-t-il continuer sur le même chemin qui est d'étrangler l'économie canadienne, les politiques qu'il a adoptées jusqu'à maintenant?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, le ministre des Finances a fait un exposé économique en décembre qui renfermait de nombreuses propositions pour stimuler l'économie canadienne. Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que le taux de chômage a diminué d'un demi-point, soit de 11,5 à 11 p. 100.

Il n'y a certes pas lieu de sabler le champagne parce qu'il y a encore beaucoup trop de chômeurs, mais c'est un signe très encourageant. Tous les éléments sont en place, et nous nous attendons à une reprise modeste, mais constante, en 1993. Les chiffres de janvier sont de bon augure et laissent croire que l'économie croîtra en 1993.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, c'est un jour bien triste quand le gouvernement du Canada trouve le moyen de se féliciter qu'il y ait plus d'un million et demi de sans-emploi au Canada.

C'est un jour bien triste quand on sait qu'il y a plus d'un million d'enfants qui font la queue aux banques d'alimentation.

Je voudrais poser une question très directe au ministre. Comment se fait-il que son gouvernement continue de ne rien faire quand le taux de chômage est de 11 p. 100, alors qu'aux États-Unis, où le taux de chômage n'est que de 7 p. 100, le président américain est prêt à agir vigoureusement? Pourquoi le premier ministre n'imite-t-il pas le président américain et ne fait-il pas quelque chose pour stimuler l'économie canadienne?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, une journée, les libéraux traitent les Américains de tous les noms et, le lendemain, ils les portent aux nues. Ils disent tout ce qui leur passe par la tête et c'est pour cette raison que les Canadiens ne voteront pas pour eux.

Madame la Présidente, je vous dirai que dans les neuf mois qui viennent de s'écouler, nous avons créé 161 000 emplois. C'est très positif. Ensuite, toutes les maisons de prospective économique estiment que le Canada connaîtra la plus forte croissance des pays du Groupe des Sept cette année. Le président Clinton est au courant de cette prévision et il n'aime pas voir le Canada tenir la première place parmi les membres du G-7. C'est pourquoi il a pris les mesures que l'on sait. Nous avons fait notre exposé économique en décembre, c'est-à-dire avant l'entrée en fonction du président Clinton. Nous commençons aujourd'hui à cueillir les fruits de cet exposé économique.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Malheureusement, madame la Présidente, les Canadiens n'ont pas plus d'emplois: ils ont perdu espoir.

• (1120)

Plus d'un demi-million de jeunes Canadiens ne peuvent se trouver un premier emploi. Nous avons un taux de décrochage scolaire qui devrait faire frémir tous ceux d'entre nous qui veulent donner espoir à une nouvelle génération. Les sans-emploi ne peuvent pas trouver de travail et le gouvernement n'est même pas disposé à protéger ceux qui ont un emploi.

Connaissant tous les problèmes de nos aciéries, le premier ministre reviendra-t-il de Washington avec l'engagement que le harcèlement des États-Unis cessera pour que les milliers de travailleurs de nos aciéries, qui

craignent de perdre leur emploi, puissent calmer leurs appréhensions et espérer voir s'établir des pratiques commerciales justes entre le Canada et les États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, les Canadiens qui regardent le débat à la télévision doivent se dire: «Pauvre Sheila, elle est bien comme le petit oiseau de malheur qui va toujours au-devant des mauvaises nouvelles et qui cherche toujours la petite bête qui détruira la confiance que les gens peuvent avoir en l'économie».

Ma collègue devrait plutôt dire que la nouvelle du jour, c'est que 161 000 emplois ont été créés ces derniers mois pour les Canadiens, grâce aux politiques du gouvernement.

Pour revenir à la question de l'accord canado-américain sur l'acier, la députée sait que le premier ministre en avait discuté avec l'ancien président des États-Unis et qu'il en discutera aussi avec le président actuel.

Lundi prochain, je dois rencontrer M. Kantor, le nouveau représentant américain du Commerce, et j'aborderai cette question avec lui dans la même perspective.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je voudrais poser au même ministre une question très précise.

S'il a lu les chiffres publiés ce matin par Statistique Canada sur la main-d'oeuvre, il sait que sur les 63 000 personnes à qui l'on attribue la baisse du taux de chômage, 57 000 étaient des gens qui avaient complètement abandonné le marché du travail, faute d'espoir de trouver un emploi. Est-ce là la façon dont nous allons résoudre le problème de chômage en laissant les Canadiens se retirer tout simplement du marché du travail, car ils savent qu'ils n'ont aucune chance de décrocher un emploi?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, mon collègue de Winnipeg dénature à nouveau les faits.

Nous n'avons jamais dit être satisfaits du taux de chômage à l'heure actuelle et c'est pourquoi le ministre des Finances a pris les mesures proposées dans son dernier exposé économique et dans son budget d'il y a un an.

Mon collègue doit se rendre compte que depuis septembre, il y a eu 161 000 emplois créés au Canada. Il reconnaîtra sûrement que c'est là une bonne nouvelle; il devrait cesser de toujours chercher les mauvaises nouvelles comme le petit oiseau de malheur assis à côté de lui.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Notre parti cherche de bonnes nouvelles et c'est pourquoi il demande quand le gouvernement va enfin prendre des mesures pour redonner espoir aux Canadiens.

J'en reviens à ma question fondamentale. Cette semaine seulement, 6 000 personnes sont venues grossir les rangs des assistés sociaux à Toronto. Dans ma propre ville de Winnipeg, il y a plus de 30 000 assistés sociaux, soit une augmentation de 200 p. 100 par rapport à il y a quelques années. Ce sont des gens qui ont perdu tout espoir.

Je vais donc poser la question suivante au ministre du Commerce extérieur: lorsque le premier ministre sera à Washington aujourd'hui, va-t-il comprendre pour la première fois que les Canadiens devraient imiter les Américains en injectant de l'argent dans l'économie pour redonner de l'emploi aux gens et susciter l'espoir chez eux?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, dans sa question, le député a parlé de l'Ontario et du Manitoba.

Permettez-moi de dire au député que le taux d'emploi au Manitoba a augmenté de plus de 0,5 p. 100 durant le mois de janvier et que durant le même mois, on a créé 43 000 nouveaux emplois en Ontario.

Pour l'amour de Dieu, quand les libéraux vont-ils accepter de bonnes nouvelles au lieu d'intervenir dans cette enceinte pour décrier les résultats qu'on obtient au Canada à l'heure actuelle, qui sont constructifs et qui sont le signe d'une reprise en 1993?

* * *

LA PREMIUM AUTOMOTIVE TANKS INC.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Quand l'entreprise de pièces d'automobile Premium Automotive Tanks de Port Hawkesbury, au Cap-Breton, a fermé ses portes cette semaine, les propriétaires ont chargé les camions au milieu de la nuit, comme des voleurs, et sont partis vers le Sud, au New Hampshire. Mais voilà qu'ils ne sont pas seulement partis avec l'équi-

pement. Ils ont aussi emporté avec eux la fierté, la dignité et le gagne-pain des travailleurs.

Comme cette société avait bénéficié d'importantes subventions gouvernementales—près de deux millions de dollars—et qu'une certaine partie de la dette n'a pas encore été remboursée, le premier ministre suppléant peut-il me dire quelles mesures le gouvernement prendra pour obtenir le remboursement des 500 000 $ de recettes qui viennent des contribuables et que la société doit encore? Par ailleurs, le gouvernement a-t-il aidé financièrement la société Spectra Steel qui a acheté cette entreprise?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je pense que mon collègue sait que Spectra Steel, une entreprise de Longueuil, au Québec, a acheté l'usine et entend reprendre son exploitation dans cette ville, en vertu d'une entente entre Premium et Spectra.

Pour le moment, les fonctionnaires fédéraux responsables n'ont pas autorisé Premium à rembourser la débenture au gouvernement du Canada parce qu'ils veulent vérifier avec exactitude tous les détails de cette transaction, afin de s'assurer hors de tout doute qu'aucune de nos transactions ne contrevient à l'entente conclue entre cette société et l'APECA. Actuellement, les fonctionnaires du gouvernement du Canada et du gouvernement provincial travaillent activement à régler cette affaire.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, comme le ministre l'a fait remarquer, la société qui a été vendue à Spectra Steel avait des antécédents peu reluisants. Tous l'ont admis. Elle a menti à ses employés. Une semaine avant sa fermeture, elle leur donnait une formation et les félicitait de leur productivité. Quand j'ai parlé hier à ses employés, ils m'ont chargée de dire à Ottawa une chose et une seule: «C'est pas l'aumône qu'on veut, mais du travail».

Les maires de Port Hawkesbury et des environs ont écrit au gouvernement pour lui demander d'effectuer une enquête approfondie sur cette affaire, étant donné les fonds fédéraux en jeu et les conséquences pour les emplois dans la région. Le gouvernement entend-il faire une enquête approfondie à Port Hawkesbury, comme le lui demandent ces magistrats élus?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je tiens à dire que les ministériels déplorent ce qui est arrivé. Le premier ministre en a parlé, de même que le ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et moi-même. Nous déplorons ce qu'a fait cette compagnie et la façon dont elle a agi. Quant à la tenue possible d'une enquête, des fonctionnaires étudient actuellement la question.

Au lieu de se concentrer sur les mauvaises nouvelles et d'en chercher d'autres, la députée devrait, lors de son prochain séjour en Nouvelle-Écosse, visiter la société Michelin, qui fabrique 12 p. 100 de tous les pneus en Amérique du Nord, ou encore la société Purolator Courier. A-t-elle déjà visité le centre de service que cette société a ouvert à Moncton en octobre dernier? Il emploie actuellement 100 personnes et en emploiera 400 au cours des trois prochaines années.

A-t-elle jamais félicité les Canadiens qui bâtissent les entreprises prospères qui sont à l'origine de l'augmentation de 11,9 p. 100 des exportations? Bon nombre d'entre eux viennent de collectivités comme Moncton et Port Hawkesbury, ainsi que d'autres régions du Canada.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, la dernière chose dont j'aie besoin, c'est de leçons du gouvernement sur le respect des travailleurs. Ce sont eux qui ont construit ce pays et si le gouvernement les respectait, il n'aurait pas signé l'accord de libre-échange et il n'envisagerait pas d'ajouter encore à leurs problèmes en ratifiant l'ALÉNA.

Il est clair, lorsque l'on voit ce qui s'est passé à Port Hawkesbury, qu'il faut obliger les sociétés à maintenir les emplois lorsqu'on leur donne de l'argent.

Il y a une autre question qui se rattache à cela. Avec l'ALÉNA, notre gouvernement n'aura pas la possibilité d'imposer de telles obligations aux sociétés étrangères désirant prendre le contrôle d'usines canadiennes. Aux termes des articles 1106, 1107 et 1109 de l'ALÉNA, le gouvernement n'aurait pas le pouvoir d'imposer des obligations, ni de rapatrier des dividendes ou des redevances.

Je voudrais que le ministre du Commerce extérieur nous dise comment on peut d'une part condamner les mauvaises pratiques des sociétés et d'autre part abandonner les travailleurs canadiens en signant l'ALÉNA qui encourage justement ces mauvaises pratiques?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, personne n'abandonne les travailleurs canadiens. Si elle regardait les faits, elle verrait qu'il y a eu une augmentation de 11,9 p. 100

des exportations aux États-Unis l'an dernier par rapport à l'année précédente. Il y a eu une augmentation des exportations aux États-Unis de presque 18 milliards depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange. C'est deux fois le taux d'augmentation des exportations japonaises, allemandes ou britanniques aux États-Unis. Il me semble que ma collègue devrait au moins voir cela comme un bon point.

• (1130)

Je voudrais lui demander une chose. Au cours des quatre ou cinq dernières années, quand a-t-elle célébré un succès en se rendant dans une de ces sociétés qui ont accru leurs exportations à destination des États-Unis et quand leur a-t-elle demandé quel rôle l'accord de libre-échange avait joué dans cette augmentation des exportations qui crée des emplois au Canada?

* * *

L'EMPLOI

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je ne crois pas que le temps soit encore venu de sabler le champagne. On compte encore 1,5 million de sans-emploi au Canada.

Ce qu'il y a d'extrêmement préoccupant, c'est que les chiffres publiés aujourd'hui révèlent une tendance alarmante. Les chômeurs canadiens perdent espoir et abandonnent le marché du travail. Le gouvernement a beau prétendre que l'économie est en reprise, le taux de chômage demeure plus élevé aujourd'hui qu'en janvier 1992.

Quand le ministre va-t-il enfin reconnaître que l'emploi au Canada est en crise? Quand va-t-il prendre des mesures pour rendre l'espoir aux Canadiens qui ont perdu leur emploi?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je trouve ces observations très intéressantes. Le député oublie que 161 000 nouveaux emplois ont été créés au cours des huit ou neuf derniers mois. Voilà une tendance positive. Le taux de chômage est à la baisse, ce qui est aussi très encourageant. Le député doit le reconnaître.

Toutes les semaines, mon collègue parle du chômage chez les jeunes. Parlons-en du chômage chez les jeunes, qui se situe encore à un niveau inacceptable. Nous ne sablons pas le champagne, nous ne fêtons pas non plus, mais la tendance est très positive.

Le chômage chez les jeunes a diminué de 0,6 p. 100, ce qui a contribué à une baisse sensible du taux de chômage général. Depuis le quatrième trimestre de 1990, où la situation de l'emploi général avait atteint un sommet, l'emploi chez les jeunes retrouve une courbe positive. C'est un signe encourageant, qui répond aux attentes du député.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre. Si le ministre veut citer des statistiques, nous pouvons le faire aussi. La récession actuelle a fait perdre 500 000 emplois au Canada et nous n'en avons récupéré que 161 000, ce qui est bien loin des 500 000 emplois promis par le ministre des Finances pour 1992.

Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour remédier à cette soi-disant relance économique sans création d'emplois?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je crois que le député était présent à la Chambre lorsque le ministre des Finances a présenté son exposé économique en décembre, et son budget plus tôt dans l'année.

On y trouve des mesures de relance de l'économie, quoique modestes à cause des restrictions qu'impose l'état actuel de l'économie et en raison des revenus limités dont dispose le gouvernement. Nous avons pris de très bonnes mesures de redressement et les statistiques le prouvent.

Le député refuse d'admettre les bonnes nouvelles. Le nombre de mises en chantier a grimpé de 7,7 p. 100. Le nombre d'emplois dans l'industrie de la construction avait grimpé de 18 000 en janvier. Acceptez donc les bonnes nouvelles et communiquez-les, afin que les Canadiens reprennent confiance dans l'économie et que la relance se poursuive en 1993. Évitez d'afficher une mine sombre à longueur de journée.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, le ministre ferait bien de vérifier ses données relatives aux jeunes, car elles sont erronées.

Le ministre n'est pas sans savoir que le nombre des jeunes qui font partie de la main-d'oeuvre active a diminué de 103 000 au cours de la dernière année, dont 90 000 au cours des cinq derniers mois seulement. Les jeunes perdent leur emploi.

Que fera au juste le ministre pour que l'on crée des emplois pour ces jeunes qui perdent le leur?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'ignore d'où le député tire ses chiffres mais on m'informe que l'emploi a augmenté de 0,6 p. 100. Le taux de chômage chez les jeunes a chuté de six points de pourcentage en janvier. On commence à créer des emplois. On en a créé 161 000 au cours des huit derniers mois.

Des emplois sont créés et les jeunes réintègrent les rangs de la main-d'oeuvre active. C'est cela la relance, et elle va se poursuivre en 1993. Le Canada va afficher la meilleure relance de tous les pays du Groupe des sept en 1993. Tout y concourt: un faible taux d'inflation, des taux d'intérêt peu élevés et une recrudescence de la création d'emplois.

Le député devrait s'en réjouir et encourager les entreprises de notre pays qui créent des emplois à continuer de prendre de l'expansion.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, les données d'un seul mois ne constituent pas des statistiques. Nous avons un taux de décrochage énorme—44 000 décrocheurs au cours du dernier mois seulement—et plus d'un demi-million de jeunes Canadiens se cherchent un premier emploi. C'est 48 p. 100 de plus qu'avant la récession.

Quand le ministre se décidera-t-il à donner une chance à ces jeunes? Ce n'est pas leur faute si nous avons connu une récession. Quand proposera-t-il des mesures concrètes pour leur donner du travail?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, le ministre des Finances a pris des mesures concrètes dont nous commençons à voir les résultats, comme le sait le député. Pour l'amour du ciel, je viens de signaler que, en janvier. . .

Une voix: Un seul mois.

M. McDermid: Un seul mois, mais un mois où le taux de chômage a diminué. Le député n'est manifestement pas content. Imaginez quelle aurait été la réaction des députés d'en face si le taux de chômage avait augmenté. Ciel, ils auraient poussé des hurlements!

On peut dire qu'ils n'aiment pas recevoir de bonnes nouvelles. Le problème, notamment, c'est que toutes ces absurdités venant de l'opposition n'ont rien pour redonner confiance aux Canadiens. Les députés d'en face devraient se mettre à être positifs, car la tendance est à la création d'emplois, ce dont le député devrait se réjouir.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Il y a quelques mois, j'ai posé au ministre une question concernant les méthodes agressives utilisées par le Texas pour attirer les investisseurs canadiens en leur offrant des taux d'imposition réduits et des tarifs d'électricité très alléchants. À l'époque, le ministre avait admis que l'Accord de libre-échange ne comportait aucune clause lui permettant d'empêcher les Américains d'agir ainsi, situation qu'il trouvait regrettable et qu'il allait étudier.

Aujourd'hui, j'aimerais attirer son attention sur une tentative encore plus agressive de la part des Américains qui, depuis la signature de l'Accord de libre-échange, viennent au Canada chercher des investissements canadiens.

J'ai ici une lettre qu'a reçue M. B.M. Done, président de la Reliance Foundry Company, de Surrey, en Colombie-Britannique. Il y est dit: «Venez dans l'Iowa et vous ne paierez pas d'impôts fonciers pendant trois ans, pas d'impôts de l'État sur le revenu des sociétés; pendant un an, vous ne paierez que 50 p. 100 du salaire de vos employés en formation interne; les frais d'assurance-chômage ne sont que de 1 p. 100; nos entreprises sont non syndiquées; notre État donne à chacun le droit de travailler et l'indemnisation des accidentés du travail n'y est que de 2,62 $».

Quelle mesure le ministre va-t-il prendre pour mettre fin à ce genre d'incursions pour nous arracher des investissements canadiens, en grande partie de la part des États-Unis en vertu de l'Accord de libre-échange, qui privent nos travailleurs de leurs emplois au profit des Américains?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je pense que les faits parlent d'eux-mêmes. Avant l'Accord de libre-échange, l'apport net de capitaux au Canada était d'environ 3,5 milliards de dollars. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nous avons gagné 5 milliards en investissements. Je crois que pour les neuf premiers mois de l'an dernier, l'apport net s'élève à 5,1 milliards de dollars.

Ces chiffres parlent d'eux-même et sont, je crois, la preuve des avantages de l'Accord de libre-échange.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, ce gouvernement refuse de défendre les Canadiens. Nous avons perdu des dizaines de milliers d'emplois au profit des Américains et même les Blue Jays

de Toronto ne peuvent engager un Cubain comme ils le voudraient à cause des lois américaines.

Que se passe-t-il? Qui dirige ce pays, les États-Unis ou le Canada?

Cette sorte d'incitatif attire des milliers d'emplois aux États-Unis. Comment le gouvernement réagira-t-il lorsque le Mexique dira: «Venez vous installer au Mexique, nous payons seulement 80 cents l'heure dans les maquiladoras, il n'existe aucune norme anti-pollution, aucune norme de sécurité ou d'hygiène du travail. Venez chez nous, profitez de l'ALÉNA». Et encore une fois, ce ministre nous laissera tomber.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, le député nous présente un tel fouillis de désinformation. . .

M. Barrett: Voici la lettre. La dernière fois, vous m'aviez dit de déposer la lettre.

• (1140)

M. Wilson (Etobicoke Centre): J'entends beaucoup de paroles en l'air, mais bien peu d'information. Examinons un peu les faits:

Nos exportations vers le Mexique ont augmenté d'environ 190 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de l'année dernière. Il est évident que les compagnies canadiennes peuvent réussir à exporter vers le marché mexicain.

Grâce à l'ALÉNA, les barrières non tarifaires seront abolies et, par conséquent, les tarifs douaniers qui peuvent atteindre 20 p. 100; voilà ce qui créera un équilibre entre le Canada et le Mexique car, l'année dernière, 80 p. 100 des produits mexicains sont entrés au Canada en franchise de droits.

L'ALÉNA va donc offrir aux entreprises canadiennes une occasion unique de percer sur le marché mexicain, un marché d'environ 25 ou 30 millions de personnes à revenus moyens, ce qui représente un marché non négligeable pour un pays de la taille du Canada.

* * *

LE CHÔMAGE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre d'État au sujet des chiffres sur le chômage qui ont été rendus publics aujourd'hui.

Comment le ministre peut-il dire que ce sont là de bonnes nouvelles alors que la seule explication à la baisse du taux de chômage, c'est que 56 000 Canadiens ont renoncé à se trouver un emploi? Ils ont décidé que cela n'en valait pas la peine et se sont retirés du marché du travail.

Comment le ministre et le gouvernement peuvent-ils éprouver une satisfaction quelconque à faire des chômeurs des assistés sociaux au lieu de les remettre au travail?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'avais deviné que le député se lèverait avant la fin de la période des questions parce que, parmi les libéraux, il est Monsieur Pessimiste—il l'a toujours été et le restera toujours, cela ne fait aucun doute.

Depuis quelques mois, une amélioration durable se manifeste dans le secteur de l'emploi. En effet, 161 000 emplois ont été créés. Pour une raison quelconque, cela déplaît à mon collègue. À son avis, ce ne sont pas de bonnes nouvelles—pas du tout.

Je lui fais remarquer que le taux de participation au marché du travail au Canada compte toujours parmi les plus élevés au monde. Quand on apprend que le taux de chômage a baissé de 0,5 p. 100 en janvier, c'est une bonne nouvelle.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Mais le pauvre Herb ne peut même pas entendre ma réponse à cause du tapage que font ses collègues derrière lui.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, les Canadiens n'ont certes pas oublié comment le ministre des Finances refusait même d'employer le mot «récession» lorsqu'elle a commencé à se manifester. Tout le monde, sauf lui et son gouvernement, savait que nous étions aux prises avec une récession causée par les mesures du gouvernement conservateur. Si la stratégie des conservateurs est débile, c'est qu'ils n'ont pas de réponse à donner aux chômeurs canadiens, alors ils raillent inutilement d'autres députés.

Comment le ministre d'État peut-il prétendre qu'il y a lieu de se réjouir lorsque l'on sait que le taux de chômage ce mois-ci est de 1 p. 100 supérieur à ce qu'il était l'an dernier, avant que le gouvernement ne déclare que la récession était finie?

Je demande au ministre pourquoi il refuse de regarder la vérité en face, de voir ce qui se passe dans le secteur de l'emploi et ce qui est source de misère pour les Canadiens ordinaires?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Je suis prêt aujourd'hui à utiliser le mot relance, car c'est ce qui se produit. Il y a une relance au Canada et toutes les statistiques font actuellement état d'une relance soutenue, non pas spectaculaire, mais sou-

tenue. Il y a un autre expression que je n'hésite pas à utiliser, soit «taux d'intérêt».

Vous souvenez-vous d'un député qui devait démissionner si les taux d'intérêt augmentaient? Bien sûr. Nous l'avons tous vu à la télévision. Ne le niez pas—or, vous êtes toujours là, bon sang! Examinez-vous donc avant de vous en prendre aux les députés de ce côté-ci.

* * *

LE GRAND TORONTO

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Malgré une visite de relations publiques d'un groupe de ministres fédéraux dans le Grand Toronto, le gouvernement conservateur fait fi des graves problèmes économiques que la région éprouve.

Le ministre pourrait-il donc nous dire pourquoi le gouvernement fédéral, de concert avec ses amis à Queen's Park, retarde la mise en oeuvre de projets locaux d'une valeur de quelque 9 milliards de dollars qui créeraient plus de 100 000 emplois immédiats à Toronto?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'interviens pour une question de privilège personnel, madame la Présidente.

M. Marchi: Comment le ministre peut-il refuser obstinément de lancer un programme d'encouragement pour favoriser la création d'emplois et rétablir la confiance dans l'économie à Toronto et dans tout le pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je suis intervenu pour une question de privilège personnel lorsque mon collègue a parlé de «nos amis de Queen's Park». Il y a des limites à ce qu'on peut dire dans cette enceinte. Personne ne voudrait d'amis comme ceux-là.

Mon collègue me rappelle les gens au pouvoir à Queen's Park. Nous devrions tous deux nous adresser à nos amis assis à l'autre bout. Voilà un premier ministre qui se rend à Davos, en Suisse, et qui, devant 800 financiers et chefs d'entreprise du monde entier, fait des déclarations qui nuiront aux investissements au Canada et en Ontario. C'est ridicule.

Voilà un premier ministre provincial qui affirme que sa principale priorité est de s'assurer que le gouvernement fédéral actuel perde les prochaines élections. Tout de même!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Ce sont vos seuls amis.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne peux en croire mes oreilles. Manifestement, le premier ministre de l'Ontario est déjà confronté à bien assez de problèmes dans sa province, qu'il s'agisse de soins de santé, d'assistance sociale ou de transports. Il devrait écouter les conseils du journal *The Globe and Mail* qui a écrit ce qui suit: «S'il veut être premier ministre du Canada, il devrait chercher à se faire élire. Dans le cas contraire, il devrait mieux s'acquitter des fonctions qu'on lui a confiées au niveau provincial».

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, au gouvernement, personne après le premier ministre et le gouvernement de l'Ontario n'est plus impopulaire que cette équipe. «D» pour démissionner et pour débile, c'est la lettre qui convient.

J'en reviens au ministre du Commerce extérieur qui a gentiment abandonné toute responsabilité dont un gouvernement national devrait normalement faire preuve à l'égard d'un secteur clé de notre économie qui se trouve, comme par hasard, dans la circonscription provisoire du ministre de l'autre côté.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si—étant donné la situation économique à Toronto qui est tellement alarmante que les autorités municipales de la ville ont dû convoquer un sommet économique le 19 février—son gouvernement, qui sera un des participants clés à ce sommet, est enfin prêt à reconnaître la nécessité de stimuler l'économie à Toronto?

Son gouvernement est-il prêt à s'engager et à annoncer la mise en place d'un programme d'infrastructure qui permettrait de donner un coup d'envoi à la relance de l'économie au lieu de soumettre les habitants de l'Ontario et de Toronto à cet échange de balles entre le gouvernement fédéral conservateur et le gouvernement provincial néo-démocrate?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, tout d'abord j'aimerais rappeler au député que le mois dernier 43 000 emplois ont été créés en Ontario.

J'aimerais ensuite lui rappeler que c'est en partie grâce à notre gouvernement que la société De Havilland est maintenant rescapée. De nombreuses subventions destinées à accroître la productivité de l'industrie de la défen-

se vont au Grand Toronto. Le projet de loi C-91, que le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique. . .

M. Marchi: Il y a 85 000 emplois de moins à Toronto qu'il n'y en avait au départ.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, si le député ne veut pas m'écouter, pourquoi pose-t-il la question?

La réponse est que le projet de loi C-91 que le Parti libéral a refusé d'appuyer, est à l'origine d'importants investissements, environ 600 millions, dans l'industrie pharmaceutique à Mississauga et Scarborough, pour ne citer que deux endroits. En ce qui concerne l'aéroport, mon collègue et moi-même venons d'en annoncer la privatisation, ce qui va attirer environ 300 millions de dollars d'investissement.

Je pourrais lui donner d'autres exemples. Notre gouvernement a beaucoup fait pour l'économie de la région métropolitaine de Toronto. Il l'a soutenue de nombreuses façons. Je compte bien en parler à la réunion du 19 février.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne la pollution criminelle du fleuve Saint-Laurent par Tioxide Canada et les ententes politiques lucratives qui ont permis qu'elle se produise. Le ministre sait, j'en suis sûr, que depuis 1985 la société Tioxide a été obligée de dépolluer ses usines en Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne et en France, mais au cours de la même période, pendant ces huit années, on n'a fait aucun effort pour forcer Tioxide à dépolluer ses usines ici au Canada et maintenant cette société à choisi de partir plutôt que de le faire.

• (1150)

Le ministre va-t-il assurer à la Chambre qu'il va demander un examen approfondi indépendant des rapports qui existent entre Tioxide et certains ministres ici à Ottawa et à Québec, qu'il va faire en sorte que toute activité illégale qui sera découverte fera immédiatement l'objet de poursuites ici aussi bien que dans la province de Québec et qu'il veillera à ce que les résultats de l'enquête soient publiés dès que celle-ci sera terminée?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je voudrais d'abord rectifier une erreur du député à propos de toutes les usines. Le gouvernement a entrepris de réduire de 90 p. 100 les émissions toxiques d'au moins 50 usines sises le long du fleuve Saint-Laurent, dont celles de Tioxide, dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent. Beaucoup de travail a été effectué sur ces 50 usines, y compris celles de Tioxide.

En outre, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, et le député le sait, des poursuites judiciaires ont été intentées, des preuves ont été recueillies et les tribunaux vont se prononcer sur cette question dans le cas de Tioxide. Ces poursuites sont intentées en vertu de la Loi sur les pêches.

Quant aux autres allégations du député, je n'ai pas la moindre idée de quoi il parle.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, le ministre sait sans doute que, pendant que Tioxide améliorait son infrastructure partout dans le monde sauf au Canada, son usine ici périclitait. C'est à cette époque que le gouvernement aurait dû prendre des mesures pour forcer Tioxide à dépolluer son usine ici et à faire au Canada ce que la société faisait partout ailleurs.

Ma question supplémentaire est la suivante: étant donné que les Canadiens veulent s'assurer que les propriétaires de Tioxide seront punis pour leurs actes avant qu'ils n'aillent se réfugier sous la protection de l'Accord de libre-échange en Louisiane, le ministre va-t-il donner à la Chambre l'assurance que les pollueurs de Tioxide vont être mis en prison au besoin afin qu'ils subissent les conséquences de leurs actes et voir leurs actifs gelés, ce qui n'est actuellement pas le cas, et qu'un projet de loi spécial sera présenté à la Chambre de façon que tous les responsables, y compris les bureaucrates et les ministres qui n'ont pas su faire respecter les lois du Canada et du Québec, soient traduits devant les tribunaux et punis en conséquence?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, l'argumentation du député de Skeena, en particulier ses dernières remarques, n'est pas des plus solides. Je ne sais pas à quoi il fait vraiment allusion et je l'invite à sortir de la Chambre pour présenter sa cause s'il le juge bon.

Quant aux accusations, elles ont été portées et il appartient maintenant aux tribunaux de décider de la suite à donner. Ce n'est pas à nous de devancer les tribunaux pour examiner les éléments de preuve et rendre un jugement.

Madame la Présidente, en ce qui concerne la responsabilité à l'égard du dossier Tioxide, si le député veut bien s'en tenir aux faits, il se rendra compte que les gouvernements fédéral et provincial ont collaboré de bonne foi avec la société en vue de résoudre ses problèmes de pollution. Plusieurs contrats et accords ont été passés par les deux ordres de gouvernement, et plus particulièrement le palier provincial, en vue de résoudre ces problèmes, avec les résultats que l'on sait.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il doit être au courant des allégations selon lesquelles une revendicatrice du statut de réfugié qui est la femme d'un chef de guerre somalien aurait rendu visite à son mari en Somalie tout en touchant des prestations d'assistance sociale ici au Canada.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si ces allégations sont exactes et, dans l'affirmative, ce que le gouvernement fait à cet égard?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député doit le savoir, la Loi sur la protection des renseignements personnels m'interdit de parler des détails des dossiers individuels dont le ministère est saisi.

Je puis assurer au député et à la Chambre que les modifications que nous avons apportées à la Loi sur l'immigration, et auxquelles nos collègues d'en face s'étaient si farouchement opposés, nous donneront les moyens d'empêcher ce genre d'abus des deniers publics et que nous appliquerons le projet de loi C-86 pour prévenir ce genre d'abus.

* * *

LA QUALITÉ DE L'EAU À WINNIPEG

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Je suis intervenu au début de la semaine lors de la période réservée aux déclarations de députés pour exprimer mes inquiétudes au sujet de la qualité de l'eau de la ville de Winnipeg. Comme vous le savez, le gouvernement de l'Ontario n'a pas ordonné d'évaluation environnementale concernant une exploitation minière sur le point de débuter au lac Shoal, qui constitue la source d'approvisionnement en eau de la ville de Winnipeg.

De nombreux députés et moi-même avons reçu des instances de la part de citoyens de Winnipeg à propos de ce que le gouvernement du Canada devrait faire. Je voudrais que le ministre nous dise ce qu'il prévoit faire à ce sujet.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je crois savoir que l'Ontario et le Manitoba sont tous deux en faveur d'un plan intégré de gestion des eaux du lac Shoal.

Je crois également savoir que les ministres de l'Ontario et du Manitoba se sont déjà rencontrés pour déterminer la nature du processus de planification à cet égard, et mon ministère met à leur disposition toute l'aide que nous pouvons leur offrir pour mener ce processus à bien.

Par ailleurs, on déterminera s'il faudra ou non faire une évaluation environnementale d'après les projets qui seront proposés, et nous suivrons la situation de très près pour voir si une intervention fédérale pourrait ou non s'imposer.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a 20 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi en janvier 1993, et le taux de chômage est presque 2 p. 100 plus élevé que l'année dernière. Que fera le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour aider ces gens dans le besoin autrement que les blâmer, comme il le fait avec le projet de loi C-105?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, ce qu'on peut faire pour aider les Canadiens et les Canadiennes qui sont aux prises partout au pays avec les difficultés économiques que l'on connaît, c'est de voir de quelle façon on le peut, sans augmenter les taxes des gens, sans nécessairement encourir un plus grand déficit parce que, éventuellement, c'est encore le payeur de taxes qui doit payer. Nous devons donc voir de quelle façon on peut mieux les servir avec les ressources que l'on a à l'heure actuelle.

Au mois de décembre, pour les personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage, nous avons augmenté les sommes allouées pour les aider à obtenir de la formation nouvelle, ce qui va leur permettre de mieux réintégrer le marché du travail. Nous avons également inclus un montant de 260 millions de dollars pour développer ce que j'appelle un programme pour prévenir le chômage chez ces personnes-là, en les habilitant à identi-

fier quels sont les besoins en ressources humaines de certains secteurs de l'économie. Ce sont toutes des mesures—3,8 milliards de dollars—qui seront engagées en vertu des programmes du Fonds consolidé et de l'assurance-chômage, pour aider ces personnes à réintégrer le marché du travail, et tout cela appuyé par le plan économique qui va démontrer que l'économie va pouvoir recouvrir et créer les emplois que l'on a besoin.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, quand on parle de prévenir les problèmes de l'assurance-chômage, on ne compte pas les 1,6 million de personnes qui sont déjà en chômage. On ne peut prévenir pour elles, c'est fait.

Cette fin de semaine, le caucus libéral du Québec se joindra aux dizaines de milliers de travailleurs pour protester contre le projet de loi C-105. Le ministre aurait-il le courage de rencontrer ces gens pour expliqer pourquoi il s'attaque aux chômeurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le Parti libéral devrait avoir l'honnêteté de dire à ces gens-là qu'il n'a pas de plan pour eux autres, qu'il s'oppose à ce que les travailleurs et les employeurs canadiens aient à payer des bénéfices à une personne qui, volontairement, sans motif valable, décide de quitter son emploi. Il en coûte un milliard par année aux travailleurs et aux employeurs. Le Parti libéral du Canada pourra se pavaner avec ces personnes-là, mais on doit dire, je crois, par respect pour les payeurs de taxes, d'où vont provenir ces fonds-là pour payer des gens qui choisissent de ne rien faire.

* * *

• (1200)

[*Traduction*]

LA SOUVERAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, en l'absence du ministre des Finances, je voudrais poser au ministre d'État une question au sujet de La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie.

Le ministre doit savoir que la saisie de cette compagnie par les autorités fédérales, le 21 décembre, aura des conséquences regrettables pour les quelque 240 000 détenteurs de police, les 1000 courtiers, les 250 employés du siège social, les 300 agents de la compagnie et ses 810 millions de dollars d'actifs. Pourquoi le ministre a-t-il saisi cette compagnie?

Puisque je dois regrouper deux questions, j'ajoute que le ministre était présent en novembre, lorsque la compagnie a demandé un délai de 80 jours afin de produire des états financiers vérifiés pour 1992 et une opinion actuarielle catégorique. À tout moment, la compagnie a conservé des réserves de 52 millions de dollars. Le ministre a en main une opinion actuarielle indépendante signée par deux anciens présidents de l'Institut canadien des actuaires. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire maintenant pour réduire au minimum les conséquences de cette intervention carrément irresponsable à l'encontre d'un établissement financier important de ma région?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je puis assurer au député que tous les efforts ont été faits, pendant une période assez longue, pour préserver cette compagnie.

Un grand nombre des demandes que le surintendant avait adressées à La Souveraine n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante. Nous avons aussi essayé de trouver d'autres acheteurs pour sauver la compagnie, mais en vain.

La compagnie a eu l'occasion de faire valoir son point de vue. À un moment donné, la décision a été prise de liquider La Souveraine. Nous avons eu à cet égard l'appui de nombreux secteurs de l'industrie de l'assurance, surtout de ceux qui doivent faire les paiements et assurer la protection des détenteurs de police.

Nous estimons avoir donné à la compagnie toutes les chances possibles, mais le ministre des Finances, donnant suite aux recommandations du surintendant des assurances et aux miennes, a décidé de liquider la compagnie.

Le député sait que la décision a été contestée devant les tribunaux, qui ont entendu la cause et tranché en faveur de la liquidation.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre n'est pas sans savoir que le groupe spécial chargé de régler le différend entre le Canada et les États-Unis au sujet des droits compensateurs appliqués au bois d'oeuvre reprendra ses travaux jeudi et vendredi prochains. Parmi les questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la rencontre, je voudrais en mentionner deux: d'abord les allégations ridicules que ne cessent de faire les Américains, qui estiment que les lois canadiennes régissant l'exportation des grumes leur donnent le droit d'appliquer des droits compensateurs, puis la possi-

bilité que l'un des vérificateurs du département du Commerce, qui est venu fouiller dans nos dossiers pour vérifier les allégations ridicules des Américains, ait déjà fait partie d'une ex-coalition de lobbyistes américains qui s'étaient attaqués aux exportations canadiennes de bois d'oeuvre.

Le ministre peut-il nous garantir que son gouvernement et le premier ministre, qui rencontre le président aujourd'hui, profiteront de toutes les occasions qui leur sont offertes pour signifier aux Américains qu'ils devraient mettre un terme aux mesures de compensation qu'ils appliquent et aux ridicules allégations qu'ils font au sujet de notre politique d'exportation de grumes?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je remercie le député pour l'appui qu'il nous offre. Il vient de décrire exactement la position prise par le gouvernement du Canada, position que nous avons maintenue pendant toute la durée des pourparlers et que nous continuerons de maintenir.

Comme le sait le député, nous avons porté la question devant un groupe spécial de règlement des différends parce que nous n'approuvons pas les mesures prises par les États-Unis. Les travaux du groupe spécial suivent leur cours. Lundi prochain, je rencontre le représentant au commerce des États-Unis, M. Kantor. J'en profiterai pour lui exposer le point de vue du Canada afin qu'il comprenne bien l'importance que nous accordons à cette question et l'incidence qu'elle peut avoir sur les relations entre les États-Unis et le Canada, ainsi que sur l'économie de régions très importantes de notre pays.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 26 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA STORM LAKE AREA DEVELOPMENT CORPORATION

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, durant la période des questions, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a cité un extrait d'une lettre de la Storm Lake Area Development Corporation, de l'Iowa, et je voudrais déposer ce document en son nom.

Je demanderai en même temps au ministre du Commerce extérieur, qui a cité un extrait d'un document en réponse à la question de notre chef, s'il voudrait bien déposer aussi ce document à la Chambre.

Mme le vice-président: Pour ce qui est de la première demande du député de Churchill, il sait que cela n'est pas prévu dans notre Règlement. Malheureusement, le ministre du Commerce extérieur n'est pas à la Chambre en ce moment, mais je suis certaine que quelqu'un lui transmettra la demande du député, à laquelle il acquiescera ou non.

M. Murphy: Madame la Présidente, je pourrais alors demander le consentement unanime de la Chambre pour déposer le document dont le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a cité un extrait durant la période des questions.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

[*Français*]

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE

Mme le vice-président: Honorables collègues, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française à la réunion du bureau de la Commission politique et de l'administration générale de l'AIPLF qui s'est tenue à Paris du 12 au 14 novembre 1992.

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-76

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, avec une proposition d'amendement.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le député vient de faire rapport du projet de loi C-76. Je crois comprendre que les ministériels qui faisaient partie de ce comité n'ont pas permis que d'autres témoins soient entendus à part les représentants du ministre des Finances, et que les représentants des étudiants, qui sont visés par ce projet de loi, n'ont pas eu l'occasion de témoigner.

Maintenant que ce rapport a été déposé, je demanderais à la présidence de faire enquête sur ce qui s'est passé au comité et de chercher à savoir pourquoi on n'a pas permis à des représentants du public de témoigner avant qu'on procède à l'étude article par article du projet de loi.

Je crois comprendre que seuls des fonctionnaires du ministère des Finances ont pu témoigner. On n'a permis à aucun représentant des étudiants de venir devant le comité.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je veux seulement signaler à la Chambre et à mon collègue de Churchill que, indépendamment des faits en ce qui concerne les témoins de ce comité législatif particulier, depuis les réformes du Parlement, c'est-à-dire la deuxième étape de la réforme McGrath, les comités législatifs ont comme politique d'entendre des témoins qui ont une compétence susceptible de les aider à améliorer un projet de loi, notamment en leur signalant des erreurs de rédaction et autres problèmes du genre.

Cela dit, lorsque l'étude d'un projet de loi est confiée à un comité permanent, la portée du mandat de ce dernier est beaucoup plus grande et celui-ci peut entendre des témoins relativement à la politique énoncée dans la mesure législative.

M. Murphy: Madame la Présidente, je ne sais pas où veut en venir le secrétaire parlementaire. Il est tout à fait évident que divers comités législatifs ont invité des témoins qui n'étaient pas des spécialistes de questions techniques. Cela s'est certainement produit.

Le gouvernement souhaiterait peut-être que ce ne soit pas le cas, mais des comités législatifs ont entendu des témoins relativement à tous les aspects et toutes les dispositions d'un projet de loi. Tels sont les faits. Je répète que le gouvernement souhaiterait peut-être qu'il en soit autrement, mais c'est un fait que les comités législatifs agissent de la sorte.

Si le secrétaire parlementaire veut insinuer que les représentants du ministère des Finances sont les seuls spécialistes de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, je lui répondrai que les étudiants eux-mêmes pourraient bien être des spécialistes de cette mesure.

• (1210)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott-Russell): Madame la Présidente, mon intervention porte sur le même rappel au Règlement. Le whip du gouvernement doit comprendre que le projet de loi C-76 traitait des prêts aux étudiants ainsi que de diverses autres questions, notamment l'enregistrement obligatoire des lobbyistes.

Au moment même où le comité menait ses travaux, une enquête complète se déroulait au sujet de l'industrie du lobbying et des témoins étaient entendus dans une autre salle du Parlement. Or, ces personnes n'ont même pas été invitées, alors qu'elles auraient pu se présenter presque dans l'instant et expliquer comment cette mesure législative les touchait. Ainsi, la décision prise par les membres du gouvernement étaient non seulement mauvaise mais aussi déraisonnable. Les personnes étaient sur place. Il n'y aurait pas eu de retard si c'est ce que le gouvernement craignait.

Voilà pourquoi il importe que le whip du gouvernement comprenne ce qui s'est passé et, si possible, qu'il prenne des mesures afin de réparer le mal qui a été fait.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme c'est la coutume, la Présidence hésite beaucoup avant de s'immiscer dans les affaires d'un comité. Je pense que c'est tout à fait normal, le comité étant maître de ses assemblées et de ses affaires. Maintenant, puisque le projet de loi a été rapporté à la Chambre, la Présidence reverra ce dont nous parlent les différents députés et, si nécessaire, je ferai rapport à la Chambre au sujet du comité qui a étudié le projet de loi C-76.

[*Traduction*]

LA GESTION DE LA CHAMBRE

SOIXANTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le soixantième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, concernant le choix des affaires devant faire l'objet d'un vote dans le cadre des initiatives parlementaires. Conformément au paragraphe 92(2) du Règlement, ce rapport est adopté d'office dès son dépôt sur le Bureau.

Madame la Présidente, pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 407)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Bjornson	Charest
Cole	de Cotret
Desjardins	Dick
Duplessis	Edwards
Fee	Ferland
Hawkes	Hicks
Horning	Hudon
Hughes	Johnson
Landry	Langlois
Layton	Malone
Martin (Lincoln)	Mayer
McDermid	McKnight
Monteith	Moore
Redway	Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens	Sparrow
Stevenson	Thacker
Thompson	Thorkelson
Valcourt	Van De Walle
Vien	Weiner
White	Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard	Worthy—44

CONTRE

Députés

Althouse	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Barrett
Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Catterall	Copps
Foster	Fulton
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Jordan
Karpoff	Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Lee
Manley	Marchi
Mifflin	Mills
Mitchell	Parker
Phinney	Prud'homme
Rideout	Rompkey
Samson	Stewart—36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1250)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, dont un Comité législatif a fait rapport avec des amendements.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Il y a quatre motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, toutes quatre inscrites au nom de l'honorable député de Churchill.

[*Traduction*]

Les motions nos 1, 2, 3, et 4 seront regroupées aux fins du débat. Le résultat du vote sur la motion no 1 s'appliquera aux motions nos 2 et 4.

Si la motion no 1 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix la motion no 3, tandis que si elle est rejetée, la Chambre devra se prononcer sur la motion no 3.

M. Karpoff: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me demande si nous pourrions prendre le temps d'obtenir du Bureau des exemplaires du projet de loi à l'étude, puisque l'opposition n'a pas été avisée qu'il serait à l'étude.

Le gouvernement avait dit qu'un certain nombre de projets de loi, dont les projets de loi C-98, C-54 et C-69, seraient peut-être à l'étude aujourd'hui, mais il n'a pas dit que celui-là le serait. Je me demande si le Bureau a des exemplaires supplémentaires du projet de loi et des amendements.

Le député d'en face se met dans tous ses états parce qu'il doit reconnaître que le gouvernement a agi de façon sournoise.

[*Français*]

M. Gagliano: Madame la Présidente, j'aimerais ajouter que le gouvernement ne nous a aucunement avisés que ce projet de loi serait à l'étude après le vote. On tente de joindre le porte-parole de l'opposition officielle parce qu'on aimerait autant que possible faire un débat qui soit raisonnable et intelligent afin que les gens puissent écouter les deux versions. Mais si le gouvernement continue à se comporter ainsi, comme il le fait depuis ce matin, on verra bien ce qui va arriver cet après-midi.

[*Traduction*]

M. Andre: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je sais, et je suis sûr que vous le savez également, que le rappel au Règlement de l'opposition n'était pas recevable. Je veux cependant corriger les faits.

Tous les mardis après-midi, je rencontre les leaders à la Chambre pour leur présenter le programme des travaux de la semaine, soit les mesures législatives que je voudrais voir adopter. Je m'attends à la collaboration et au soutien de l'opposition, puisqu'il s'agit de mener les affaires du pays de façon ordonnée.

J'avais précisé que le projet de loi C-73 était l'une des mesures que je voulais voir adopter aujourd'hui. J'avais espéré que le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt serait adopté, ce qui n'a pas été le cas. Je croyais qu'on adopterait le projet de loi C-93, mais on ne l'a pas fait.

Nous avions clairement indiqué que nous demanderions l'adoption de cette mesure aujourd'hui. En fait, la tactique de l'opposition est tout simplement de désapprouver tout ce que nous proposons et de tout retarder ainsi. Malheureusement, nous avons des responsabilités envers les Canadiens. Comme ce projet de loi a été annoncé mardi, nous ne nous attendions pas à devoir présenter une motion pour passer à l'ordre du jour aujourd'hui. Nous pensions que tout se ferait dans l'ordre.

Malheureusement, nous en sommes là à cause des tactiques de l'opposition. Par conséquent, je regrette que les porte-parole de l'opposition en aient été gênés, mais franchement, s'ils cherchent quelqu'un à blâmer, qu'ils s'en prennent plutôt à la direction de leur propre parti.

[*Français*]

M. Gagliano: Ce que le leader du gouvernement vient de dire, madame la Présidente, c'est que, en effet, il y a des réunions chaque semaine et, bien sûr, qu'il y a des discussions à propos des projets de loi. Et nous avons bien fait savoir que nous étions prêts à collaborer avec le gouvernement concernant certains projets de loi.

Le ministre vient de dire qu'on refuse de débattre du projet de loi C-98. Justement, on devait commencer ce matin à débattre de ce projet de loi, mais le gouvernement a décidé à la dernière minute de passer à l'étude du projet de loi C-93. Il propose de revenir à l'ordre du jour, il nous fait voter, et là on vient de perdre 30 minutes. J'espère qu'il est là maintenant, mais il y a quelques minutes, lorsque le greffier a donné lecture de l'ordre portant reprise du débat du projet de loi qui doit être débattu, il n'était même pas là. Donc comment voulez-vous que l'on collabore quand le gouvernement agit ainsi. C'est la coutume d'être avisés, et ce, afin de donner le temps nécessaire à notre critique, à notre porte-parole, d'être ici pour répondre au gouvernement.

Mme le vice-président: Je voudrais simplement faire remarquer à la Chambre que dans l'Ordre projeté des travaux de la journée apparaissait, entre autres projets de loi, le projet de loi C-73. On m'assure maintenant que des copies du projet de loi sont disponibles et, à moins que l'honorable député de Mission—Coquitlam ait vraiment quelque chose de nouveau à ajouter au débat, je voudrais proposer les quatre motions à la Chambre afin que nous puissions procéder au débat.

[*Traduction*]

Si vous le permettez, je dois mettre les motions aux voix.

Initiatives ministérielles

• (1300)

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-73, en supprimant l'article 1.

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-73, en supprimant l'article 2.

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-73, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 31, page 4, ce qui suit:

«La date fixée par décret pour la mise en vigueur de la présente loi ne peut être antérieure au premier jour de l'an 1997».

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-73, en supprimant l'article 4.

—Madame la Présidente, je n'ai pas eu l'occasion d'invoquer le Règlement et de signaler que ce projet de loi avait été appelé si rapidement, sans aucun égard à la consultation qui existe habituellement entre les partis lorsque l'ordre du jour doit être modifié.

Ayant été whip du caucus du Nouveau Parti démocratique pendant trois ans et demi, je sais qu'on fait habituellement preuve de courtoisie et qu'on tâche de faire en sorte que les partis sachent quel projet de loi sera examiné, afin que les divers porte-parole des partis d'opposition et du gouvernement puissent être présents à ce moment-là.

Je trouve très regrettable que, dans sa hâte pour faire adopter ce projet de loi, le gouvernement ait fait fi de cette courtoisie élémentaire.

Je m'élève contre cette situation personnellement, mais aussi au nom des autres personnes à qui elle cause beaucoup d'ennuis, des personnes qui avaient pris rendez-vous avec moi et avec d'autres députés, mais que nous ne pourrons pas recevoir. Tout cela cause du dérangement aussi bien à ceux d'ici qu'à ceux qui viennent de loin. Je trouve cela bien regrettable.

En ce qui a trait aux motions à l'étude à la Chambre, je propose qu'on supprime l'article 1. Au cours de la journée, je compte proposer que tous les articles soient modifiés. Il importe que nous débattions ce projet de loi au moment opportun. À mon avis, ce moment-ci est mal choisi.

En outre, il faut tenir un autre débat, c'est-à-dire au sujet de ce qui se passe avec le service postal dans tout le pays.

J'ai été porte-parole en la matière, entre autres, pendant un certain nombre d'années. Je reçois toujours des plaintes de petits commerçants, d'employés et de représentants de localités d'un peu partout au Canada qui disent à quel point le gouvernement et la Société canadienne des postes sont en train de détruire le service postal.

J'ai trouvé offensant le fait que des représentants de la Société canadienne des postes refusent de donner des renseignements à des députés et au comité parlementaire chargé d'examiner le budget des dépenses de la société. J'ai accusé les dirigeants de la Société canadienne des postes de tromper la Chambre des communes et le Sénat et de se dérober lorsqu'il s'agissait de fournir des renseignements auxquels le public a droit.

C'est le gouvernement qui a permis cela. C'est lui qui a permis à la Société canadienne des postes de briser sa promesse. C'est lui qui a permis à la Société canadienne des postes de détruire notre service postal. On pourrait citer toutes sortes d'exemples des raisons pour lesquelles cela se produit.

Mais pourquoi le gouvernement veut-il détruire la Société canadienne des postes? Pourquoi veut-il s'assurer que les diverses localités du pays ne bénéficient pas du service postal auquel elles ont droit? Pourquoi se fait-il que, dans la localité rurale où j'habite, à l'extérieur d'Ottawa, une section de route d'environ un demi-mille de longueur n'est pas desservie par le service postal? Les facteurs desservent les deux extrémités de cette section de route. Il y a, entre ces deux extrémités, de 10 à 15 maisons qui ne reçoivent pas de service régulier. Les personnes qui y habitent doivent aller chercher leur courrier dans une autre localité. C'est ridicule.

Juste avant le congé des Fêtes, j'ai appris, par un document de la Société canadienne des postes obtenu clandestinement, que cette société allait obliger certains concessionnaires à payer d'avance les timbres et les divers articles qu'ils vendent en son nom. Dans ce document, la Société canadienne des postes disait qu'elle n'allait informer que certains députés, pas tous, de ce qui se passait.

Elle faisait également remarquer qu'à la suite de cette décision, certaines des petites entreprises qui offrent au public un service en son nom allaient faire faillite. C'est ce qu'elle disait dans ce document.

Elle ne se souciait ni des petites entreprises, ni des collectivités touchées. Elle ne se souciait pas non plus de l'endroit où les gens devraient aller pour obtenir leur

courrier. C'est là le problème, un problème que tout à l'heure, le député de Timmins—Chapleau va sûrement qualifier de grave.

Nous avons fait du tort aux personnes handicapées. Nous avons fait du tort aux personnes âgées. À cause de nous, les gens doivent maintenant se donner toutes sortes de peine pour obtenir leur propre courrier. C'est ridicule. Les Canadiens n'arrivent pas à comprendre pourquoi nous agissons ainsi.

On nous a dit que longtemps avant de passer aux actes, la Société canadienne des postes avait effectué auprès de ces localités des sondages qui ont révélé que 97 p. 100 des habitants étaient en faveur de ce changement. Très intéressant. Vous n'avez qu'à vous rendre dans ces mêmes localités, comme je l'ai fait et comme d'autres députés de la Chambre l'ont fait. Vous verrez que la moitié de la population se rend à la réunion pour exiger que le bureau de poste reste ouvert.

Je ne peux accepter la façon dont le gouvernement a tenté de réduire les chances de l'opposition dans ce débat. Je propose donc:

Que le débat soit ajourné maintenant.

Mme le vice-président: J'ai écouté attentivement le député de Churchill. En ce moment, la Chambre débat d'une autre motion à son nom et il ne peut pas proposer quelque chose pendant le débat sur sa propre motion. La motion n'est donc pas recevable.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'écoutais les observations du député de Churchill et, à mon avis, rien de ce qu'il a dit a un rapport avec le projet de loi à l'étude.

Il a parlé du service postal, des petites villes et de beaucoup d'autres choses qui ne sont pas visées par cette mesure législative. Disons en passant que les leaders à la Chambre devraient peut-être se réunir un jour pour savoir si l'on devrait faire appliquer les règles qui veulent que l'on ne parle que du sujet à l'étude. Peut-être que cela amènerait les gens qui nous regardent à la télévision à témoigner moins de mépris, provoqué par ce genre de jeu, à l'égard de cette institution.

• (1310)

Essentiellement, ce que fait ce projet de loi c'est ouvrir la possibilité de créer des régimes d'épargne-actions pour les employés des Postes. Le député de Timmins—Chapleau parlait de privatisation. En fait, s'il lisait le projet de loi, il verrait que cette accusation est totalement fausse. Il n'est pas question de privatisation.

M. Samson: Pas encore.

M. Andre: Pas encore dit-il. C'est exact. Il faudrait présenter un autre projet de loi pour privatiser. C'est un drôle de raisonnement: votez contre ce projet de loi, parce qu'il pourrait en amener un autre à l'avenir. Je sais que le Nouveau Parti démocratique a peur de l'avenir, mais on ne peut pas tout refuser dans le présent par crainte de l'avenir.

Je pense que cela risque de l'intéresser. J'ai reçu au début de la semaine une lettre de renseignements sur les Postes suédoises. Depuis le 1er janvier 1993, les postes ne sont plus un monopole en Suède. D'autres entreprises ont le droit d'offrir leurs services pour livrer le courrier de première classe. Le 1er janvier 1994, les Postes suédoises seront privatisées. Telle est la loi en Suède, pays porté aux nues par le Nouveau Parti démocratique comme l'exemple à suivre dans le monde entier. La Suède privatise donc ses services postaux.

Le député de Timmins—Chapleau rétorque là-bas qu'il ne faut pas adopter ce projet de loi car il se pourrait que plus tard un autre gouvernement décide de déposer un projet de loi privatisant les Postes et que par conséquent il faut voter contre ce projet de loi-ci. C'est logique, n'est-ce pas?

Cette mesure législative vise à accomplir quelque chose de très sensé; elle offre aux employés l'option d'acheter des actions. Est-ce une bonne idée que les employés soient propriétaires d'actions? La réalité est que les deux tiers des sociétés cotées à la Bourse de Toronto offrent ce genre d'option.

Selon une étude faite par un groupe du nom de GBB Buck Consultants, qui s'est intéressé aux entreprises qui offrent à leurs employés l'option de devenir actionnaires, 90 p. 100 des employeurs et 75 p. 100 des employés ont dit qu'un tel programme avait des effets positifs sur leurs entreprises et plus de 90 p. 100 des employés interrogés étaient fiers d'être actionnaires de leur entreprise.

Au cours des dernières années, Postes Canada dont le déficit annuel s'élevait à 300 ou 400 millions de dollars et qui offrait un service exécrable, était la risée des usagers et vidait les poches des contribuables; aujourd'hui, la société, qui enregistre un excédent, est devenue un modèle d'efficacité pour les autres Postes du monde. C'est un retournement remarquable.

Et ce que ce projet de loi tente de faire, c'est de continuer sur cette lancée car maintenant les employés de Postes Canada sont fiers de leur société. Ils estiment qu'elle fait du bon travail et ils veulent pouvoir y participer. Ce n'est pas obligatoire. On ne les force pas, on leur offre simplement la possibilité de participer.

Cette idée de régime d'actionnariat des employés est tellement révolutionnaire que le gouvernement actuel de l'Ontario a déclaré qu'il comptait mettre en oeuvre un régime semblable. Le gouvernement de la Colombie-Britannique aurait l'intention de faire de même afin d'encourager l'accession des travailleurs à la propriété de leurs entreprises.

Je ne trouve pas surprenant, mais un peu bizarre que le Nouveau Parti démocratique fédéral considère que ces programmes correspondent à une idée scandaleusement à l'avant-garde qu'il faut combattre à tout prix. Cela me semble un non-sens. Ces régimes sont simplement conformes aux pratiques commerciales modernes et se sont révélés de francs succès là où ils ont été mis en place. Un nombre croissant d'entreprises les adoptent. La majorité des entreprises le font. Même les gouvernements provinciaux socialistes adoptent des lois facilitant leur mise en oeuvre.

Une voix: Je m'inquiéterais de cette pratique si tous les députés néo-démocrates y étaient favorables.

M. Andre: Voilà certainement une remarque valable. Si les socialistes commencent à être en faveur d'une telle idée, il est peut-être temps de l'examiner de plus près.

Je m'excuse; j'ai déclaré que le gouvernement de la Colombie-Britannique envisageait l'adoption de tels programmes, mais il l'a déjà fait, en 1989. La loi de l'Ontario a été présentée en 1991 et le Manitoba a adopté la sienne en mars 1991. Il s'agit en fait d'une idée moderne, conforme aux pratiques des entreprises modernes. C'est une mesure que nous devrions prendre; ce projet de loi nous en donnerait la possibilité.

Je le répète, la participation offerte aux employés serait limitée à 10 p. 100. Il ne s'agit donc pas de privatisation de quelque forme que ce soit. Les 90 p. 100 qui restent demeureraient propriété de l'État. Si ce critère devait changer et que l'État décidait de vendre ses actions, il faudrait, pour ce faire, présenter un nouveau projet de loi au Parlement.

Le député du Nouveau Parti démocratique, et qui que ce soit qui pense ainsi que la propriété privée est un concept scandaleux qu'il faut combattre par tous les moyens, pourrait entreprendre la bataille à ce moment-là.

Je leur demanderais de laisser de côté leur esprit de parti, d'examiner quels seraient les effets de ce projet de loi et de reconnaître qu'il favoriserait le progrès continu de la Société canadienne des postes et qu'il serait donc utile. Les employés qui souhaitent participer le peuvent et ceux qui ne le veulent pas n'ont pas à le faire. Quatre-vingt-dix pour cent des employeurs qui ont mis en oeuvre de tels régimes d'actionnariat ont affirmé qu'ils avaient été couronnés de succès et 75 p. 100 des employés les ont trouvés très utiles.

Je crois que de telles expériences et de telles preuves de l'utilité de ces régimes devraient nous inciter à adopter ce projet de loi et à permettre à la Société canadienne des postes de continuer de progresser comme elle le fait depuis les dernières années.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je ne suis certainement pas d'accord avec ce que le ministre a dit il y a un instant, à savoir que les motions proposées à la Chambre ne se rapportent pas au projet de loi à l'étude ou au débat en cours.

Ces motions sont pertinentes, comme le sont également les observations qu'a faites le whip en chef du Parti libéral avant le début du débat, parce que le projet de loi lui-même ne concerne pas Postes Canada. Le ministre affirme que les employés vont détenir des actions de la société. Je me demande bien de quelle sorte d'actions il peut s'agir.

Tout d'abord, en vertu du paragraphe 27.1 (5) du projet de loi, les employés ne peuvent pas détenir plus de 10 p. 100 des actions. Nous constatons en outre que seules les actions détenues par le ministre sont assorties du droit de voter aux réunions des actionnaires de la société. Nous constatons également qu'en vertu de l'article 27.3, les employés ne peuvent détenir que des actions sans droit de vote. Les actions réservées aux employés seront de nature différente, ce seront des actions d'une catégorie différente.

Une voix: De deuxième classe, quoi.

M. Baker: Tout comme les employés sont eux-même considérés comme des personnes de deuxième classe par le gouvernement et par la Société des postes.

Quand les libéraux étaient au pouvoir, quel service nous avions! Il y avait des bureaux de poste, et notamment dans les régions rurales; et les bureaux de poste possédaient des boîtes aux lettres. Le drapeau canadien flottait sur le bureau de poste, qui était le centre de la communauté. Voilà comment les choses se passaient quand les libéraux étaient au pouvoir.

Lorsque les libéraux formaient le gouvernement, les gens n'appelaient pas à nos bureaux pour se plaindre que leur courrier avait disparu. Les facultés de médecine et de droit n'étaient pas obligées de revoir leurs exigences comme c'est le cas maintenant, pour dire qu'il n'est plus nécessaire que les demandes soient estampillées avant une certaine date. Il suffit désormais que la demande soit reçue par l'université et ce sont les écoles professionnelles du Canada qui ont jugé nécessaire de procéder ainsi.

Ce changement est intervenu depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir et que le service s'est tellement détérioré au Canada. On engage des entreprises pour

mesurer le temps que met une lettre pour aller du point A au point B, puis on se vante de la rapidité du service, mais on se garde bien de dire que cette lettre doit être parfaitement adressée, c'est-à-dire que l'adresse doit figurer au centre de l'enveloppe. Ce n'est pas la même chose pour une lettre qu'une femme écrit à son fils ailleurs au Canada ou quelque part à l'étranger et qu'elle adresse à la plume ou au crayon.

• (1320)

Le débat est pertinent, mais le projet de loi ne l'est pas. C'est pourquoi le whip en chef de notre parti m'a demandé tout à l'heure de présenter une motion, une faveur que je ne vais certes pas lui refuser, car je suis toujours d'accord avec lui. Voici la motion.

Je propose:

Que le débat soit ajourné.

Le président suppléant (M. Fee): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Fee): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Fee): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Fee): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Fee): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 408)

POUR

Députés

Althouse	Assad
Baker	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Boudria	Catterall
Copps	Fulton
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Harb
Jordan	Karpoff
Karygiannis	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Manley
Marchi	Mifflin
Mills	Mitchell
Murphy	Parker
Phinney	Prud'homme
Rideout	Samson
Stewart—33	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Bjornson	Charest
Cole	Desjardins
Dick	Duplessis
Edwards	Fee
Ferland	Hawkes
Hicks	Hudon
Hughes	Johnson
Landry	Langlois
Layton	Malone
Martin (Lincoln)	Mayer
McDermid	McKnight
Monteith	Moore
Redway	Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens	Sparrow
Stevenson	Thacker
Thompson	Thorkelson
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vien
Weiner	White
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—43	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion est rejetée.)

Mme le vice-président: Nous reprenons donc le débat avec l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat cet après-midi.

Nous devons nous rappeler le contexte dans lequel nous discutons de cette importante question aujourd'hui. Tout d'abord, le gouvernement a modifié l'ordre des travaux de la Chambre à huit ou neuf reprises depuis 18 heures environ, notamment dix secondes probablement avant d'entreprendre les délibérations d'aujourd'hui.

• (1400)

J'ai remarqué que le député dont la circonscription est située dans la région de Brampton semble s'offusquer du fait qu'il a bien du mal à suivre le programme du gouvernement également. C'est regrettable.

M. Edwards: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il est très important que la Chambre et les Canadiens comprennent, comme Votre Honneur l'a déjà déclaré, que l'ordre des travaux d'aujourd'hui a été accepté par tous les partis qui ont été informés en conséquence.

M. Kilgour: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Edwards: Il a été précisé hier par l'honorable ministre du Travail en réponse à une question du leader parlementaire de l'opposition et il figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je pense que mon collègue s'empressera de corriger les faits.

Mme le vice-président: J'ai entendu le député d'Edmonton-Sud-Est mentionner qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement, mais je devais écouter ce que le secrétaire parlementaire avait à dire avant de prendre une décision en toute équité. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

M. Boudria: Madame la Présidente, étant donné que nous n'avons pas eu droit, bien entendu, à une décision de votre part, nous devons supposer que cette diatribe ne constituait pas, en fait, un rappel au Règlement, ce qui nous amène à un point intéressant.

M. Edwards: J'espère que vous retirerez votre allégation.

M. Boudria: Vous voulez que je retire mon allégation? Si nous devons en débattre, eh bien faisons-le. Ainsi, hier, le gouvernement nous a dit qu'il voulait se pencher sur le projet de loi C-93, puis il a changé d'idée et il a voulu étudier le projet de loi C-98, avant de revenir au C-93. Aujourd'hui, le gouvernement a empêché ses propres députés de déposer des pétitions et il a présenté ensuite le projet de loi C-73. Parlons-en d'une allégation! Ce sont les faits.

M. McKnight: Ouvrez le document sur votre pupitre. Lisez l'ordre du jour.

M. Boudria: Le ministre d'en face, qui auparavant était ministre de l'Agriculture et est maintenant ministre de l'Énergie, sait tout cela, j'en suis sûr. Mais venons-en au projet de loi C-73.

Ce projet de loi a trait aux Postes dont je me fais une joie particulière de parler aujourd'hui, étant donné que pas plus tard qu'hier, les Canadiens ont appris à leur grand étonnement quelle était au juste la politique de la Société canadienne des postes et comment elle fonctionnait.

Si vous faites partie de cette race de simples députés et que le maître de postes de votre circonscription prend sa retraite, le bureau de poste est tout simplement fermé. Par contre, si vous êtes le député de Charlevoix, c'est-à-dire le premier ministre, et que le maître de postes prend sa retraite, la règle est tout autre. Voilà comment ça fonctionne. La Société canadienne des postes considère le départ à la retraite du maître de postes comme une raison naturelle de fermer ses bureaux. Le vieillissement et la mort sont aussi naturels. Je suppose que les conservateurs en face saisissent toute occasion naturelle de fermer les bureaux de postes dans les régions rurales.

Dans les collectivités rurales, dans de nombreux villages, le seul bâtiment à arborer le drapeau national est le bureau de poste.

Que fait la Société canadienne des postes? Elle a d'abord retiré le blason de son insigne. Puis ce fut le tour du drapeau canadien. Non satisfaite, la voilà qui retire à présent le bureau de poste tout entier. Bref, il ne reste plus rien. Plus de présence fédérale dans les régions rurales, fini le drapeau canadien. Parti.

Le député d'en face me dit de faire attention à mes propos quand je parle de la Société canadienne des postes. Serait-ce qu'il a l'intention de lancer à ma poursuite Don Lander ou un de ses faiseurs d'images qui sont en train de déjeuner de l'autre côté de la rue, au Cercle national des journalistes, si je ne le fais pas? Ils sont une demi-douzaine à essayer de faire passer à la presse un message qui ne correspond nullement à la vérité que nous connaissons tous—ceci pour dire les choses gentiment. Mais, la vérité, la voici.

[*Français*]

Le village de Saint-Irénée, population: 363, a perdu son maître de poste, mais il a gardé son bureau de poste quand même, le 1er décembre 1992. Certains de ces villages sont dans la circonscription du député d'en face, d'autres dans la circonscription du premier ministre. Celui de Baie-Saint-Paul, population: 3 733, j'admettrai même que 3 733 même dans ma circonscription, on aurait peut-être gardé le bureau de poste ouvert. De toute façon celui-là est resté ouvert à Baie-Saint-Paul. À Forestville, le député connaît cela, la même chose, il est resté ouvert. Saint-Siméon, population: 1 020, celui-là n'est pas gros, le maître de poste démissionne le 4 février 1991. On a laissé le tout avec un maître de poste intérimaire jusqu'au 9 mars 1992, et on en a embauché un autre. Le bureau de poste est resté ouvert. C'est tant mieux!

Mais pourquoi la même règle ne s'applique-t-elle pas aux autres Canadiens vivant en milieu rural? Saint-Joseph-de-la-Rive, le député d'en face connaît cela, population: 225, 35 maisons; le maître de poste quitte, on a émis un concours pour en embaucher un autre. Le nouveau n'est pas encore embauché mais le bureau de poste demeure toujours ouvert et on a annoncé qu'on en embauchait un autre. Bras-d'or Baie, on connaît cela, un groupe 1, le plus petit bureau de poste qui existe au Canada. . .

M. Langlois: C'est dans ma circonscription!

M. Boudria: Je le sais que c'est dans la circonscription de l'honorable député de Manicouagan.

Le maître de poste se retire, la Société canadienne des postes annonce, à l'intérieur du système postal, personne ne fait une demande pour le poste. Personne! Qu'est-ce qu'on fait? On l'annonce une deuxième fois tout partout à l'intérieur du système, à l'intérieur de la même région cette fois-là, pas juste au bureau de poste local. Encore une fois, personne n'a postulé pour le poste. Deux tentatives de remplir le poste!

Dans Glengarry—Prescott—Russell, dans Stormont—Dundas, à Havenmore, dans le cas de la circonscription de mon collègue, le député de Gatineau—La Lièvre, qu'est-ce qu'on fait? On les ferme du premier coup! Cela fait deux fois qu'on essaie de le garder ouvert dans le cas de Bras-d'or Baie. Qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils n'ont toujours pas trouvé quelqu'un qui désiré occuper cet emploi. Ils ont annoncé qu'ils fermeraient le bureau de poste et aujourd'hui il est encore ouvert. Et tant mieux pour les gens de Bras-d'or Baie! Mais pourquoi une règle différente pour le patelin du premier ministre que dans le reste du Canada et le reste des députés vivant en milieu rural?

[*Traduction*]

Hier, le ministre du Travail a répondu à la Chambre que son gouvernement n'était pas intervenu dans les affaires de la Société canadienne des postes. Eh bien, il faudrait en avertir le ministre de l'Environnement en face. Parlez-lui donc de Lennoxville, madame la Présidente. Le bureau de poste de Lennoxville n'est-il pas toujours ouvert, même si la société a annoncé sa fermeture? Le ministre de l'Environnement est bel et bien à son siège et je n'entends pas le moindre bruit. Demandons au ministre des Travaux publics ce qui est arrivé dans sa circonscription. C'est la même chose.

Oui, on intervient beaucoup dans les affaires de la Société canadienne des postes. Certains ministres, en particulier les ministres des Travaux publics et de l'Environnement, ont convaincu les autorités postales de changer d'opinion.

Le ministre de l'Environnement le sait fort bien. Il est au courant des démarches qui ont été faites. Un certain électeur a communiqué par téléphone avec nous deux à quelques minutes d'intervalle, pour nous convaincre de faire de notre mieux pour que le bureau de poste reste ouvert. Cela n'est pas nécessairement répréhensible.

Ce qui l'est, c'est qu'hier le ministre nous a fourni une réponse qui était loin d'être exacte, pour respecter le language parlementaire. Il a déclaré qu'il n'y avait pas eu d'intervention de la part du gouvernement et c'est précisément ce que vient tout juste de répéter le whip du gouvernement.

• (1410)

Pourtant, madame la Présidente, je vous ai indiqué à deux reprises que ce n'était pas le cas.

Je sais que tous mes collègues ont des choses à dire à cet égard, parce que c'est une question importante pour chacun de nous.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole cet après-midi relativement au projet de loi C-73. Rien ne me fait plus plaisir que de discuter de cette mesure aujourd'hui.

Plus tôt, le ministre responsable de Postes Canada s'est levé et a fait allusion aux observations formulées par le député de Churchill, qui se trouve à être le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en ce qui a trait à la Société canadienne des postes. Le ministre a dit que mon collègue avait parlé de tout sauf du projet de loi.

Je signale à la Chambre que tout ce que nous disons au sujet de Postes Canada et des changements apportés au sein de cette société est lié au projet de loi. Je m'explique dans un moment. Le ministre a poursuivi en me disant à moi, député néo-démocrate de Timmins—Chapleau, que les services postaux avaient été privatisés en Suède, pays que nous les néo-démocrates citons souvent lorsque nous établissons des comparaisons entre les conditions de travail qui prévalent là-bas et celles qui existent ici au Canada.

Je veux simplement dire au ministre que s'il voulait s'inspirer de toutes les initiatives prises par la Suède pour protéger les employés et les travailleurs ainsi qu'améliorer les conditions de travail, nous serions peut-être mieux disposés face à cette mesure législative. En attendant, je ne pense pas que nous sommes prêts à appuyer le projet de loi.

Ce projet de loi vise la création d'un régime d'actionnariat pour les employés. Il a pour objet de susciter une plus grande fierté et de favoriser une meilleure association entre l'employeur et les employés.

On a déjà essayé toutes sortes de stratégies. On a même déjà donné des montres, des horloges, des bijoux et toutes sortes de cadeaux pour essayer d'améliorer les relations employeur-employés à Postes Canada. Cela n'a pas fonctionné. Ce fut un échec total parce qu'il semble y avoir certains individus à la Société canadienne des postes qui veulent créer un petit empire qu'ils peuvent gouverner. Ils veulent devenir de petits dictateurs. Jusqu'à ce qu'on règle enfin ce problème, ces stratégies

seront inefficaces. Cela n'a pas fonctionné auparavant, et ce sera la même chose cette fois-ci.

Si Postes Canada veut un régime d'achat d'actions qui soit profitable à la fois pour l'employeur et pour les employés, comment se fait-il qu'elle n'en a même pas discuté au préalable avec les gens qu'elle veut faire participer à ce régime? Les employés n'ont jamais été consultés au cours des deux années de négociations qui ont mené à la présentation de ce projet de loi. Pourquoi? Est-ce vraiment parce que ce que les employés ont à dire n'a aucune importance? Est-ce parce que la société veut les mettre devant cette proposition et leur dire «c'est à prendre ou à laisser»?

Le ministre s'empresse de dire que c'est volontaire. Les employés ne sont pas obligés de participer s'il ne veulent pas le faire. C'est bien beau, mais qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que seuls les employés aux niveaux les plus élevés voudront participer parce que c'est eux qui profiteront le plus de ce régime, car c'est eux qui ont le plus d'argent à investir.

En ce qui concerne les employés qui voudront peut-être participer au régime, nous verrons une situation encore pire que celle qui existe aujourd'hui. Nous verrons les employés s'épier les uns les autres, surveiller ce qui se passe et essayer de couper à certains endroits pour faire augmenter les dividendes.

Ce sont là les règles du jeu, et c'est ce vers quoi cette société se dirige. Elle veut réaliser plus de profits et demande aux employés de lui prêter de l'argent, en participant à un régime de souscription à des actions, afin de pouvoir, et je cite les paroles du ministre, «améliorer le service». Cela veut-il dire que les emplois vont être maintenus? Que des emplois vont être créés? Pas du tout. Le service sera amélioré. Nous allons demander aux employés de participer à un régime pour prêter de l'argent à l'employeur afin qu'il puisse acheter les machines et la technologie pour faire disparaître leurs emplois.

Mme Sparrow: C'est ce qu'on appelle la productivité.

M. Samson: Productivité? Un instant. Cela s'appelle plutôt mettre les gens au chômage. La députée le sait pertinemment.

En fait, ce régime n'améliorera pas la situation de Postes Canada, ni les conditions de travail dont les employés doivent se satisfaire jour après jour.

Il y a dans ma circonscription une petit bureau de poste rural dans une localité appelé Foleyet. La maîtresse de poste ne peut même pas sortir manger à midi, ni prendre une pause-café. Pourquoi? Parce que Postes Canada a éliminé le poste de la personne qui venait l'aider 20 heures par semaine. Voici, sans détours, ce qu'on lui dit de faire: «Fermez le guichet. Il suffit de fermer le bureau. Ce n'est pas grave si c'est un bureau rural et que les gens font des milles pour venir chercher leur courrier. Fermez la porte. N'en tenez pas compte. Tant pis pour le service».

Le bureau de poste est toujours ouvert. Savez-vous pourquoi? Parce qu'il est rentable. Il affiche des profits. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de banque sur place. Les gens n'ont pas d'autre moyen de recevoir des services financiers. C'est pourquoi Postes Canada ne peut pas fermer ce bureau.

Il y a des centaines de bureaux semblables dans la circonscription de Churchill, au Manitoba, celle de notre porte-parole pour la Société canadienne des postes. Il connaît de nombreux cas présentant les mêmes conditions; si la Société des postes voulait seulement comprendre qu'avec un peu de coopération, un petit peu d'aide, ces bureaux de poste créeraient non seulement des emplois mais aussi des bénéfices. Les députés d'en face écoutent-ils? Ils créent des bénéfices. Le gouvernement le sait. C'est une chose qu'il désire. En plus des bénéfices, ils créent des emplois. Que peut-on trouver à redire à cela? Qu'y a-t-il de mal à allier emplois et bénéfices? On peut avoir le beurre et l'argent du beurre, il suffit de faire un effort.

Mme Sparrow: Changez donc de siècle!

M. Samson: Qu'on me fiche la paix! Bouclez-la! Cette députée est étourdissante. Si elle veut intervenir, qu'elle se lève et prenne la parole.

Le régime d'actionnariat des employés fonctionnera si Postes Canada peut compter sur la coopération des employés. Or les employés ont été exclus. Comme ils ont été exclus de toutes ces négociations, ils n'appuieront pas ce régime. Ils n'en veulent pas. Tous les syndicats représentant les travailleurs de la Société canadienne des postes ont dit qu'ils ne lui faisaient pas confiance et qu'il s'agissait d'une étape vers la privatisation. Le ministre a dit qu'il n'en était rien, que si on voulait privatiser, il faudrait pour cela présenter une mesure législative.

Aujourd'hui encore, il a dit qu'il admirait la Suède d'avoir privatisé sa société des postes. Il a déjà dit qu'il se

réjouirait de voir privatiser les postes plus tard. Il suffit de présenter un projet de loi.

Tout est possible avec le gouvernement actuel. Il dispose d'une majorité suffisante pour faire adopter n'importe quoi. Est-ce que la privatisation est hors de question pour le gouvernement actuel? Absolument pas. Est-ce que c'est dans cette direction que nous voulons nous engager au Canada? Est-ce là ce que le gouvernement désire? Il veut privatiser les Postes et réduire tous ces travailleurs au chômage.

Il nous est impossible de rester sans agir, de ne pas tenter de régler les problèmes qui existent au Canada, parce que ce régime d'actionnariat pour les employés est affreux et ne servira qu'à prêter de l'argent au gouvernement pour qu'il puisse mettre les employés à pied.

Si au moins il s'agissait d'actions avec droit de vote ou d'actions qui rapporteraient effectivement des dividendes. En 1991, la société a perdu 128 millions de dollars. Combien de dividendes cela rapportera-t-il aux employés? Quel rendement obtiendront-ils sur leur investissement?

Le gouvernement gardera 90 p. 100 des actions. C'est du moins ce que nous concluons pour l'instant, puisqu'il n'émet que 10 p. 100 des actions. De toute évidence, cela veut dire qu'il reste 90 p. 100 des actions. Qu'entend faire le gouvernement avec ces actions? Les vendra-t-il au secteur privé? Nous n'en savons rien. C'est le gouvernement qui décide. Il n'a pas besoin d'adopter une loi pour vendre ces actions. Ce n'est pas nécessaire. Le gouvernement peut faire ce qu'il veut de ces actions qui donnent aux détenteurs le droit de vote. S'ils votent et décident de vendre les actions, rien ne peut les en empêcher.

• (1420)

Ce projet de loi est une véritable catastrophe. Il ne fait rien pour régler les problèmes qui secouent la Société canadienne des postes. Il ne fait rien pour améliorer la vie des employés de la société et rien pour améliorer le service. Il ne fait que créer de nouveaux problèmes, exactement ce dont la Société canadienne des postes n'a pas besoin.

Puisque le projet de loi C-73 est aussi pourri que le climat qui règne essentiellement à la Société canadienne des postes, il doit être rejeté.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre part au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-73 visant à modifier la Loi sur la Société canadienne des postes.

Bien sûr, le fonctionnement de la Société des postes et les services postaux en général font l'objet d'un grand débat au Canada. Depuis que j'ai été élue députée, je n'ai rien entendu d'autre que des plaintes au sujet des décisions de Postes Canada. J'entendais d'ailleurs ces mêmes plaintes bien avant d'être élue. Dans ma circonscription, une vive controverse a entouré la fermeture de plusieurs bureaux de poste. Les électeurs de Northumberland ont beaucoup de difficulté à accepter certains des changements apportés aux services postaux.

Comme certains de mes collègues l'ont déclaré, il est très intéressant de voir comment la Société canadienne des postes qui, selon le gouvernement, fonctionne comme un organisme indépendant, ferme les petits bureaux de poste ruraux dans certaines circonscriptions comme la mienne. Pourtant, ces bureaux de poste fournissent depuis très longtemps un service important aux ruraux, surtout dans ma circonscription.

Un pays aussi étendu que le nôtre doit accorder une attention toute particulière au respect de normes élevées dans toutes ses communications et il est indéniable que les services postaux constituent un élément très important de notre système de communications.

On peut se poser des questions sur l'indépendance de la Société canadienne des postes en la voyant fermer des bureaux de poste et réduire les services dans une circonscription comme la mienne tandis que tous les services demeurent intacts dans la circonscription du premier ministre où nous n'entendons personne se plaindre comme dans ma circonscription.

J'ai fait de mon mieux pour défendre les intérêts des électeurs de ma circonscription, et il est arrivé que les employés de Postes Canada fassent aussi de leur mieux, mais il est évident qu'ils ont reçu des ordres et que certaines choses leur sont interdites. Il est de plus en plus évident que cette société d'État est en voie de privatisation et que les profits sont devenus son principal objectif au détriment des services aux Canadiens.

Hier, quelques membres de notre caucus ont eu le plaisir de prendre la parole devant la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés. Nous avons eu la chance de discuter avec eux d'une foule de questions qui les préoccupent beaucoup, et les services postaux figuraient parmi leurs grandes préoccupations.

Leur position est la suivante. Je voudrais vous lire un extrait de ce qu'ils ont à dire au sujet des services postaux au Canada. J'estime que c'est une déclaration pertinente au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés veut que le gouvernement revienne sur sa décision de fermer tous les bureaux de poste ruraux. Elle rappelle au gouvernement que presque 30 p. 100 de ses membres vivent en milieu rural. La décision du gouvernement de fermer ces bureaux de poste a grandement nui à la vie de ces gens-là.

Le Alberta Council on Aging a déclaré sans son mémoire de 1990 au gouvernement fédéral que «les personnes âgées auxquelles nous parlons nous disent que les nouveaux services sont beaucoup moins satisfaisants que ceux dont elles jouissaient avant, lorsqu'elles étaient servies par le personnel amical, serviable et compétent de leur bureau de poste rural.»

Les United Seniors of Ontario ont dit, quant eux: «Le service de distribution du courrier est un excellent service qui ne devrait être ni réduit ni aboli. Les superboîtes sont pour la plupart inaccessibles à nombre de personnes âgées et ne devraient jamais remplacer la distribution du courrier au bureau de poste rural». Je dois dire que dans la circonscription de Northumberland, bien des personnes âgées vivant tant à la ville qu'à la campagne m'ont dit qu'elles avaient beaucoup de difficulté à avoir accès aux superboîtes.

Selon Dignité rurale du Canada, dans plus de 3 000 petites localités du Canada, la proportion de personnes âgées est plus du double de la moyenne nationale. Il y a beaucoup de petites localités dans ma circonscription. Un tiers de tous les Canadiens âgés de 65 ans ou plus vivent dans des localités de moins de 10 000 âmes. Jusqu'à un tiers de ces personnes âgées ne conduisent pas.

Le dernier problème à survenir dans ma circonscription est justement la fermeture du bureau de poste de Hope Township; il arrive que dans cette localité, un grand nombre de personnes âgées ne conduisent pas et doivent donc compter sur les autres. Elles en ont beaucoup souffert.

On a essayé de régler les problèmes liés à la fermeture du bureau de poste, mais cela reste une source de préoccupation et suppose des changements qui peuvent être très difficiles et avoir des conséquences durables.

Les sondages réalisés à l'échelle nationale par des organisations de personnes âgées montrent que les services postaux sont parmi les cinq sujets de préoccupation les plus importants chez les personnes âgées du Canada. Je le signale au gouvernement parce qu'il a le devoir de se préoccuper des besoins et des désirs de nos citoyens âgés. Le fait que ce soit l'une des cinq questions gouvernementales qui les préoccupe le plus devrait être une raison suffisante pour qu'il prenne le temps de les écouter.

Les conséquences sont nombreuses pour les personnes âgées. Cela augmente notamment les dangers physiques qu'elles courent. Les boîtes aux lettres extérieures sont placées sur le bord de la route, dans un endroit sans protection, sans éclairage approprié et l'emplacement n'est pas déneigé régulièrement. Les personnes âgées courent donc un plus grand risque d'accidents. Elles perdent aussi un peu de leur autonomie. Dans les régions rurales, il n'y a pas de service de transport en commun. Je dois dire que c'est le cas dans la plus grande partie de ma circonscription rurale. Les superboîtes et les comptoirs postaux sont parfois situés dans deux endroits différents.

Les personnes âgées, qui sont à la remorque des transports en commun, doivent compter sur les autres pour envoyer ou récupérer leur courrier. Leurs contacts sociaux sont aussi moins fréquents à cause de ces nombreuses fermetures de bureaux de poste ruraux, ce qui revêtait une très grande importance pour nos personnes âgées. Elles savaient ainsi que quelqu'un les voyait quotidiennement et qu'on s'inquiéterait de ce qui pourrait leur être arrivé si jamais elles étaient victimes d'une maladie ou d'un accident.

Elles perdent une forme de soutien et un lien non seulement avec le facteur, mais aussi avec un voisin. En modifiant le fonctionnement de la Société canadienne des postes, le gouvernement a porté un grave coup aux communications entre les habitants du Canada.

Les propositions contenues dans le projet de loi C-73 que nous étudions aujourd'hui ne sont pour moi qu'une étape vers la privatisation de Postes Canada. Si cela se produit nous aurons des pertes d'emplois, une réduction du service aux personnes âgées et, comme je l'ai dit, une réduction du service à tous les Canadiens.

D'autres députés on parlé des difficultés que rencontrent les étudiants qui font des demandes d'admission à l'université en raison du mauvais service de la Société canadienne des postes.

Nous sommes un très vaste pays. Nous avons un territoire considérable et il importe que nous tentions d'améliorer notre service postal. Pourtant, en dépit de l'amélioration des techniques dans le monde entier, et en particulier au Canada, on constate que l'on paie de plus en plus cher pour des services de moins en moins bons. Je ne peux pas appuyer une démarche qui ne ferait qu'exacerber le problème existant.

• (1430)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir participer au débat cet après-midi.

Le projet de loi C-73, qui porte sur la Société canadienne des postes, offre aux employés la possibilité d'acquérir des actions de cette société. Comme on l'a déjà dit, il est ressorti des sondages que dans 90 p. 100 des cas, le fait, pour les employés d'une entreprise, de pouvoir détenir des actions dans cette entreprise contribue à en accroître la productivité. En fait, 75 p. 100 des employés qui ont participé à de tels programmes étaient partisans de cette idée.

Même s'il est impossible de savoir combien d'employés de la Société canadienne des postes vont exercer ce droit d'achat, il n'en reste pas moins que ce droit leur est donné. C'est une question que nous devrions, je crois, examiner plus longuement.

Comme il y a eu quelques interruptions aujourd'hui, pour permettre à tous les députés de la Chambre de participer au débat, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

> Que la séance de la Chambre soit prolongée afin de poursuivre l'examen du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Et plus de quinze députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est retirée.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, comme je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, je crois n'avoir que cinq minutes à ma disposition.

Je voudrais tirer certaines choses au clair. Tout d'abord, j'ai toujours été un ardent défenseur du système postal dans notre pays. En fait, je me rappelle avoir participé à une étude en 1982, dans laquelle nous avons découvert que le taux d'efficacité de la Société canadienne des postes s'élevait à près de 96 p. 100.

C'est là un taux d'efficacité sans pareil. C'était à l'époque où il y avait des bureaux de poste dans tout le pays. Sur cette question, mes vues sont diamétralement opposées à celles du gouvernement. En effet, j'estime que le système de bureaux de poste contribuait grandement à assurer la présence fédérale dans toutes les régions.

Je me rappelle la période du référendum au Québec. Le service postal dans cette province a énormément contribué à aider à garder notre pays uni. Je songe aux régions rurales du Canada et au nombre de bureaux de poste qui y ont fermé leurs portes ces quelques dernières années. Cela ne contribue pas vraiment à encourager notre pays à faire un effort pour rester uni. Et donc du point de vue de la présence fédérale, madame la Présidente, je dis par votre intermédiaire au gouvernement que je suis absolument opposé à toutes ces fermetures de bureaux de poste. Un grand nombre de Canadiens ne se rendent pas compte que ces bureaux de poste fournissent d'autres services que la simple distribution du courrier dans le Canada rural, et même dans les centres urbains. Ils ont constitué un lieu où les personnes âgées peuvent venir toucher leur chèque de pension et d'autres programmes, il est donc néfaste de supprimer la présence fédérale d'un bout à l'autre du pays.

L'autre point est que cela ne concerne pas seulement le Canada rural. Dans ma propre circonscription, deux bureaux de poste qui fonctionnaient très bien, au centre-ville de Toronto, ont été fermés en l'espace de six mois. J'ai reçu des plaintes de petites entreprises, de gens qui travaillent à leur compte chez eux et qui utilisent le système de boîtes postales dans le cadre de leur commerce. Il est néfaste, à mon avis, de fermer ces bureaux de poste principaux et de les transformer en comptoirs franchisés qui ne disposent pas des installations nécessaires pour fournir la même qualité de service.

En ce qui concerne la pertinence de ce projet de loi, je ne trouve absolument rien à redire au principe de la participation au capital-actions pour les employés. C'est une bonne chose. Mais ce qui m'inquiète vraiment dans le projet de loi en question, c'est le fait qu'un code des droits des actionnaires ne semble pas être annexé au projet de loi alors qu'il s'agit d'actions sans droit de vote.

Comment évalue-t-on ces actions? Nous savons tous maintenant que la société des postes de notre pays fait vraiment des bénéfices, non pas grâce à ses activités d'exploitation, mais grâce à la liquidation de ses biens sous forme de terrains et d'immeubles. Dans ma circonscription où on a fermé le bureau de poste, la prochaine étape, j'en suis sûr, sera de vendre le terrain ou l'immeuble pour qu'on puisse avoir rapidement de l'argent pour gonfler les états financiers et pour qu'on puisse en fin de compte transformer ce service en une exploitation complètement privatisée.

Dans les affaires, ce que les entreprises recherchent c'est maximer les bénéfices par action et par trimestre, le résultat net étant la seule chose qui compte. L'affaire du gouvernement, c'est de servir les gens et, à mon avis, l'orientation prise par le gouvernement avec ce projet de loi va compromettre le service au public.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Madame la Présidente, le projet de loi C–73, qui vise à modifier la Loi sur la Société canadienne des postes, présente une grande lacune: il ne fait rien pour améliorer le service postal offert aux Canadiens. Le gouvernement veut permettre aux employés de la Société canadienne des postes d'acquérir des actions de cette société, mais il ne semble pas répondre au besoin le plus urgent, à savoir améliorer le service postal offert aux Canadiens des régions rurales comme des centres urbains.

On a essayé de faire comprendre au gouvernement que ce n'est pas en fermant des bureaux de poste et en installant des superboîtes pour remplacer la livraison du courrier à domicile, ni en faisant disparaître avec des bureaux de poste le drapeau canadien qui y est arboré dans tout le pays qu'il va promouvoir l'identité canadienne et le rôle important que Postes Canada a toujours joué depuis de très longues années. Et cela, sans parler du fait qu'on semble appliquer deux poids deux mesures selon qu'il s'agisse des circonscriptions de simples députés ou celle du premier ministre, où l'on ne ferme pas les bureaux de poste alors qu'on en ferme des plus utiles et des plus importants ailleurs.

L'autre point que je tiens à faire valoir au cours des quelques minutes qui me sont accordées dans le présent débat, c'est la façon dont la Société canadienne des postes et le gouvernement traitent l'opinion publique. Il y a quelques jours, une succursale postale de la circonscription de York–Ouest que je représente, soit la succursale C de Downsview dans le secteur Jane–Finch, a fermé ses portes. L'année dernière, des fonctionnaires de Postes Canada sont venus me voir parce qu'ils songeaient à modifier notre système de livraison postale. Ils sont venus me dire: «Nous voulons vous faire savoir que c'est ce que nous avons l'intention de faire». Je m'y suis opposé. Je n'étais pas d'accord parce que cette décision ne tenait pas compte de l'opinion de la clientèle au sujet de la restructuration ou de la fermeture de cette succursale postale.

• (1440)

Je leur ai fait valoir qu'il ne serait que juste de consulter au préalable les utilisateurs, la clientèle, le public, la collectivité qui utilise ce service depuis des années. La Société canadienne des postes a acquiescé.

Puis, au début de la nouvelle année, des responsables de la société m'ont appelé pour me dire que l'édifice où se trouvait la succursale postale avait été vendu et qu'ils n'avaient donc pas le temps de soumettre leur décision à une consultation publique. La décision était maintenue. On fermait la succursale postale C de Downsview.

On parle d'indifférence, de cynisme, de Canadiens qui n'ont pas confiance en leurs institutions et en leurs gouvernements. Qui donc pourrait leur en tenir rigueur?

Les utilisateurs de la succursale postale C de Downsview, n'ont pas été consultés au sujet du sort de ce bureau de poste qui fonctionnait grâce à leurs impôts. À mon avis, ce n'est pas ainsi qu'on dirige un service public. La Société canadienne des postes est un service public. Une assemblée publique est donc prévue jeudi prochain, maintenant que la décision a été prise.

Bien sûr, il y aura des pleurs et des grincements de dents. Je pense qu'on aurait pu et dû régler les choses autrement. Pas seulement pour ma circonscription mais pour le pays tout entier. Confiez–vous aux Canadiens. Permettez aux Canadiens de devenir partenaires pour édifier, redésigner la société et parvenir à un compromis favorable à la communauté et à la Société canadienne des postes. N'excluez pas les localités. Ne les provoquez pas. Ne les incitez pas à l'activisme qui est en train de s'éveiller étant donné l'état actuel des choses.

Cela a certainement laissé une profonde amertume dans la communauté autour de la succursale postale C de Downsview. Ce n'est pas seulement la fermeture des bureaux de postes dans les régions rurales du Canada où cela a pris une importance encore plus grande , mais aussi dans les centres urbains comme ma propre ville du Grand Toronto.

Nombre de Canadiens ne sont pas satisfaits du service postal qu'on leur offre. Ils sont mécontents de ne pas avoir leur mot à dire, eux qui sont les usagers. Je pense que c'est cette situation que la mesure législative dont nous sommes saisis devrait essayer de remédier au lieu de passer à côté et de ne parler que de l'offre d'actions aux employés. Parlons plutôt de la façon d'améliorer ce service pour tous les Canadiens.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Madame la Présidente, je partagerai le temps qui m'est alloué avec la députée de Vancouver–Est.

Le plus grand centre de tri du courrier après celui de la ville de Vancouver se trouve à North Surrey. Il y a environ 18 mois, on a avisé ce centre qu'il serait fermé et fusionné avec celui de la ville de Vancouver. Les conseils municipaux se sont opposés à une telle mesure, les dirigeants du district régional de Vancouver et le maire de Vancouver aussi; selon tous ces responsables, on choisissait le mauvais endroit. Les services devraient se trouver dans les banlieues, là où sont les gens. Les voies de communication de Surrey sont bien supérieures à celles de Vancouver et c'est tout à fait contraire au plan officiel de développement communautaire du district régional de

Vancouver de concentrer ainsi les emplois au coeur du centre-ville.

J'ai rencontré certains dirigeants de la Société canadienne des postes, y compris le vice-président aux opérations postales. Environ au même moment, ils ont découvert que la structure du bureau de poste de Vancouver n'était pas solide et qu'ils ne pouvaient pas en toute sécurité s'installer dans la ville de Vancouver. J'ai appris que la direction y avait renoncé et qu'elle allait chercher à acquérir un emplacement dans la vallée du Fraser, probablement à Surrey, afin d'y regrouper les services de tri du courrier. Ces deux ou trois derniers mois, j'ai appris que les démarches se poursuivaient et on m'a même dit que plusieurs emplacements pourraient être retenus.

Il y a une semaine environ, une lettre m'a été envoyée personnellement par télécopieur à mon bureau. Le lettre n'était pas adressée aux employés des Postes ou aux syndicats, mais à moi. La lettre m'informait que le gouvernement allait fermer le centre de service postal de Surrey le 31 mai.

Je voudrais lire un paragraphe de la lettre, afin d'illustrer la situation qui prévaut à la société. Je cite: «Les employés seront consultés au sujet de toutes les mesures qui pourront les toucher, conformément aux dispositions de leurs conventions collectives respectives. La Société canadienne des postes entend consulter les syndicats sur tout ce qui les concerne.» On ajoutait qu'aucun employé ne perdra son emploi à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau système de traitement, même si certains seront mutés à d'autres endroits.

Le communiqué de presse de trois paragraphes qui l'accompagnait renfermait d'autres choses intéressantes; on y disait que la Société canadienne des postes consultait tous les syndicats touchés afin de discuter en profondeur de ce changement. On ajoutait que la société continuerait de tenir régulièrement les employés au courant au fur et à mesure qu'on en saurait plus à ce sujet.

On m'a transmis cette lettre par télécopieur ce matin à 7 heures. À 10 heures, j'ai téléphoné au syndicat local afin de connaître sa réaction et je me suis aperçu que la Société canadienne des postes n'avait pas informé les employés ni le syndicat. On a diffusé la communication que je leur transmettais par haut-parleur et c'est ainsi que les 100 travailleurs de Surrey ont appris que leur emploi avait disparu.

La direction de la Société canadienne de la Société canadienne des postes nous dit qu'elle veut collaborer avec le syndicat et les travailleurs. Or, elle n'a même pas la courtoisie de les informer. Ils ont envoyé une lettre, pas au syndicat évidemment, mais au député parce que ce dernier les harcèle depuis un an et demi pour qu'ils traitent leurs employés de façon équitable et pour qu'ils maintiennent les services à Surrey. Ils pensaient devoir m'apaiser, mais ils n'ont eu aucune considération pour leurs employés.

Plus tard, ce matin-là, j'ai parlé au directeur de l'endroit qui m'a déclaré que le contenu de la lettre était inexact, puisque 20 personnes allaient perdre leur emploi. Vingt employés sur 100 vont vraiment perdre leur emploi contrairement à ce que disait la lettre qu'on m'avait envoyée.

La société se moque donc des dirigeants locaux, du district régional, de la ville de Vancouver, qui font valoir que le centre-ville de Vancouver n'est pas l'endroit indiqué pour y inplanter ce service. Les voies de communications pour l'aéroport, les chemins de fer ou les routes favorisent Surrey.

Ils ont ensuite osé demander la collaboration des employés, même s'ils ne font pas preuve de la moindre courtoisie à leur égard, encore moins les méthodes de gestion du personnel, et ils se sont finalement adressés au député.

Cette histoire se répète sans fin et je suis certain que ma collègue de Vancouver aura des observations du même genre à faire.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je m'oppose au projet de loi C-73 parce que c'est la première étape avant la vente de la Société canadienne des postes. Le gouvernement et la Société canadienne des postes ont déjà fait tant de tort aux bureaux de poste qui pourtant assurent depuis le début de la Confédération un service essentiel au public. Comme d'autres députés l'ont dit avant moi, le bureau de poste est un élément vital de la plupart des collectivités.

La plupart des Canadiens sont vivement opposés à la privatisation. Le projet de loi induit les employés en erreur. Il essaie de porter atteinte à la négociation collective et n'accordera aucun pouvoir réel aux travailleurs qui achètent des actions. Il ne fera rien pour encourager de bonnes relations syndicales-patronales, lesquelles au contraire ne feront que se détériorer.

Il ne fait rien pour améliorer ou maintenir les services postaux en place dans les collectivités canadiennes qui ont été décimées par suite de la politique de privatisation et des mesures inhumaines prises par le gouvernement.

Dans ma circonscription de Vancouver–Est, une circonscription multiculturelle et multiethnique, il ne reste plus aucun bureau de poste. Je reçois constamment des plaintes à propos de la qualité du service offert par les petits comptoirs franchisés faisant partie du réseau que la Société canadienne des postes essaie de constituer dans les petits magasins. L'importance de pouvoir être servi par des employés des postes qui sont qualifiés et bien informés plutôt que par des commis inexpérimentés, débordés, sous–payés qui, souvent, ne travaillent qu'à temps partiel dans ces papeteries ou pharmacies est on ne peut plus claire dans ma circonscription.

En effet, on trouve dans Vancouver–Est de grosses communautés chinoises, coréennes, italiennes, latino–américaines et autres. Il est indispensable de connaître à fond les services postaux internationaux afin de permettre aux familles de rester en communication. Parfois, la survie même de parents vivant dans le pays d'origine en dépend.

Or, dans ce nouveau système, il est naturel que des commis à temps partiel, qui sont inexpérimentés et sous–payés, n'aient pas les compétences nécessaires pour comprendre des clients de cultures diverses et communiquer avec eux, et qu'ils ne connaissent pas très bien les formalités d'expédition à l'étranger. Beaucoup d'employés de tels comptoirs franchisés ne semblent rien connaître du tout des postes. Ce qui fait que les gens doivent parfois récupérer leurs colis de l'autre bout de la ville, voire du pays. Pour les aînés, les parents qui ont des enfants en bas âge et les personnes handicapées, l'accès à ces services est difficile, quand il n'est pas carrément impossible.

Il est scandaleux que le gouvernement ait laissé se détériorer à ce point des services d'intérêt public aussi essentiels. Je pourrais continuer, mais je vais prendre le temps qu'il me reste pour ce qui suit. Je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Mme le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice–président: Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures.

(La séance est levée à 14 h 54.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 février 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-227, Loi modifiant le Code criminel (profanation du drapeau), dont un Comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Il y a dans le *Feuilleton des avis* trois motions d'amendement à l'étape du rapport au projet de loi C-227, Loi modifiant le Code criminel (profanation du drapeau), toutes au nom du député de Scarborough-Est.

[*Français*]

Les motions nos 1, 2 et 3 seront groupées pour les fins du débat, et mises aux voix de la façon suivante:

Le vote sur la motion nº 1 s'applique à la motion nº 2.

La motion nº 3 sera mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-227, à l'article 1, en retranchant la ligne 4, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«toute personne qui, délibérément, dans un endroit public, brûle,».

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-227, à l'article 1, en retranchant les lignes 5 à 7, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«défigure, souille, mutile, piétine le drapeau national du Canada dans l'intention de le profaner, commet une infraction».

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-227, à l'article 1, en ajoutant à la suite de la ligne 9, page 1, ce qui suit:

«(2) Il demeure entendu que l'expression «drapeau national du Canada» ne vise aucune forme de représentation de ce drapeau.»

• (1110)

—Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations, très brèves, sur ces amendements. Tout d'abord, je voudrais remercier les nombreuses personnes et organisations qui ont consacré tant de temps et d'énergie à l'amélioration de ce projet de loi.

J'admets que la première ébauche comportait de nombreuses lacunes en ce qui concerne les définitions, mais je crois que les amendements que nous a lus le Président clarifient les définitions et corrigent ces lacunes.

Le drapeau canadien est l'un des symboles les plus importants et les plus permanents de notre identité en tant que peuple. Cependant, il n'était pas facile de définir de façon adéquate ce que nous entendons par «symbole représentatif» en parlant du drapeau.

Sans ces amendements, les enfants auraient peut-être retrouvé la feuille d'érable sur des sucettes. Des fumeurs auraient pu éteindre leurs cigarettes dans un cendrier sur lequel aurait été reproduit le drapeau canadien. C'est pour ces raisons bien précises que ces amendements ont été présentés aujourd'hui.

J'estime que la majorité des Canadiens ont beaucoup de respect pour le drapeau canadien et veulent qu'il demeure leur symbole national. Les gens qui parlent du drapeau canadien évoquent l'image d'un drapeau rouge, deux fois plus long que large, qui présente en son centre un carré blanc de la largeur du drapeau où figure une simple feuille d'érable rouge et qui flotte fièrement au haut d'un mât. Ce rectangle d'étoffe, ce drapeau, est notre symbole national, et nous voulons le protéger.

Permettez-moi de dire que je ne suis pas le seul à penser ainsi. Naturellement, le *Toronto Star*, ce modèle et

ce pilier d'excellence, ce monument de vertu, ce diffuseur sérieux et sacré de l'opinion publique, a publié un éditorial pour s'opposer au projet de loi.

Le *Toronto Star* a cru bon de renforcer cet éditorial par un sondage téléphonique. Le 28 janvier, il a lancé ce sondage qui a duré quelques jours. Bien plus de 400 personnes y ont répondu. Soixante-neuf pour cent ont dit qu'il fallait protéger le drapeau, tandis que 31 p. 100 ont dit que non.

Ces résultats appuient et confirment ceux que j'ai obtenus dans ma circonscription, où plus de 80 p. 100 des répondants se sont dits favorables à une certaine protection du drapeau.

Je remercie encore une fois les députés de leur contribution à ces amendements importants. À mon avis, tout le monde conviendra que le projet de loi n'en est maintenant que meilleur. J'ai hâte que le débat commence.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'apprécie les paroles du député et je le félicite d'éprouver de tels sentiments à l'égard de notre drapeau.

Celui-ci est un symbole de notre pays dont nous sommes très fiers. Nous le considérons donc avec une grande déférence, une grande fierté et un grand respect. Il matérialise notre pays et ce qu'il représente.

Il est le drapeau de notre pays, pas notre pays. Bien qu'il représente la fierté que nous éprouvons à l'égard du Canada, il a valeur de symbole, au même titre que le castor ou que la société Radio-Canada. Le fait est que notre pays doit acquérir le respect de lui-même et voir dans le drapeau un reflet de ce respect.

Je voudrais pouvoir appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire du député. J'estime cependant que cela ne ferait qu'ajouter à la complexité et aux difficultés que pose la loi existante. Le Code criminel contient déjà des dispositions que nous ne respectons pas et que nous n'approuvons pas comme il conviendrait.

M. Hicks: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je croyais que nous débattions aujourd'hui à la Chambre de trois propositions d'amendement précises. Le député d'en face parle du projet de loi proprement dit, un projet de loi que la Chambre a adopté à l'unanimité à l'étape de la deuxième lecture.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Scarborough-Est fait appel à la pertinence du débat. Je préférerais donner le bénéfice du doute à l'honorable député de Cap-Breton—The Sydneys, qui parlait effectivement de la question, et je pense qu'il est peut-être un peu prématuré pour le rappeler à l'ordre.

M. MacLellan: Je suis d'accord avec vous, monsieur le Président, parce que je pense qu'il est prématuré de la part du député de prétendre que mon discours n'est pas pertinent au débat. J'aimerais donc poursuivre sur le même sujet.

[*Traduction*]

Je parlais du Code criminel. On y trouve des lois qu'il faut respecter. Nous devons être en mesure d'appliquer le Code criminel à certaines situations et de dire que ces lois ont été violées.

Si nous inscrivons dans le Code criminel une loi concernant la profanation du drapeau, nous créerons des problèmes. Nous allons faire plus de tort au drapeau qu'en laissant les choses comme elles sont.

Par ailleurs, je veux donner suite à la proposition du député et aborder la première motion, qui se lit comme suit:

> Qu'on modifie le projet de loi C-227, à l'article 1, en retranchant la ligne 4, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «toute personne qui, délibérément, dans un endroit public, brûle,»

Le cas s'est produit aux États-Unis. La loi américaine interdisait de profaner le drapeau. Dans l'affaire Texas c. Johnson, en 1989 si je ne m'abuse, la Cour suprême des États-Unis a conclu que cette loi était inapplicable.

Un jeune homme qui protestait devant une installation nucléaire avait brûlé le drapeau américain en public. La Cour suprême a décidé, à cinq voix contre quatre, dont trois pour la même raison et une pour une autre, que cette loi était anticonstitutionnelle parce que contraire au premier amendement de la Constitution américaine qui garantit à chacun le droit de parole et de liberté d'expression. Selon la Cour suprême des États-Unis, mettre le feu au drapeau, c'est communiquer un message. Message qui peut déranger certains mais que l'auteur a le droit d'exprimer, conformément au premier amende-

ment. Un message peut se transmettre de bien d'autres façons que par écrit ou de vive voix.

Même avec cet amendement, qui est sur un terrain glissant du fait du jugement rendu par la Cour suprême des États-Unis, nous introduirions dans le droit canadien un élément que les Américains ont déclaré anticonstitutionnel après qu'il eût été en vigueur pendant des décennies. Nous adopterions une loi que la Cour suprême des États-Unis vient de déclarer inconstitutionnelle.

J'ai l'impression, et loin de moi l'idée de vouloir mettre les mots dans la bouche de la Cour suprême du Canada, que cette dernière aussi déclarerait cette loi anticonstitutionnelle.

• (1120)

Je ne laisse nullement entendre que nous devrions légiférer en fonction de ce que la Cour suprême du Canada risque de penser de nos lois. C'est son rôle d'interpréter les lois. Le nôtre est d'adopter des lois que nous croyons bonnes et justifiées. Mais si cette loi a toutes les chances d'être déclarée anticonstitutionnelle, il semble irrationnel d'aller de l'avant.

Le deuxième amendement porte:

> Qu'on modifie le projet de loi C-227, à l'article 1, en retranchant les lignes 5 à 7, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «défigure, souille, mutile, piétine le drapeau national du Canada dans l'intention de le profaner, commet une infraction.

Ce qui, une fois encore, est similaire à la récente affaire Texas c. Johnson, aux États-Unis.

Le troisième amendement prévoit:

> Qu'on modifie le projet de loi C-227, à l'article 1, en ajoutant à la suite de la ligne 9, page 1, ce qui suit:
>
> «Il demeure entendu que l'expression «drapeau national du Canada» ne vise aucune forme de représentation de ce drapeau.»

Qu'entend-on par «représentation de ce drapeau»?

Je n'ai rien contre les amendements, car ils sont inoffensifs. Le projet de loi est absolument inoffensif. Je voudrais bien croire que le projet de loi est utile. Personne n'a plus de respect que moi pour son pays et pour son drapeau. Toutefois, je ne veux pas que le drapeau soit considéré comme une source de gêne, d'inquiétude et de circonspection qui empêche les Canadiens d'exprimer vivement et positivement leur sentiment à l'égard de leur drapeau. Je ne veux pas que cela se produise. Les Canadiens respectent leur drapeau, et ils l'ont toujours respecté.

Ces amendements ne posent aucun problème, mais je ne crois pas qu'ils changent quoi que ce soit à un projet de loi que la Chambre aurait tort de promulguer. Les Canadiens savent ce qu'ils éprouvent à l'égard de leur drapeau. Ce n'est pas en leur imputant des arrière-pensées que nous allons leur faire aimer davantage le drapeau.

La meilleure garantie que le drapeau sera respecté consiste à dire aux Canadiens que nous leur faisons confiance lorsqu'il s'agit d'aimer leur pays et d'honorer leur drapeau.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, mon collègue de Cap-Breton a dit beaucoup de choses que j'aurais dites moi-même.

Le député de Scarborough-Est a raison de dire que la Chambre a adopté le projet de loi à l'unanimité à l'étape de la deuxième lecture, mais je tiens à dire que si j'avais été à la Chambre, il n'y aurait pas eu unanimité. Je me demande bien à quoi pensaient les députés. Ils auraient dû s'attaquer au principe du projet de loi et en empêcher l'adoption. Je vais vous dire pourquoi, et je parlerai des amendements par la même occasion.

Il y a tellement de choses à faire au Parlement et au Canada, qu'un projet de loi modifiant le Code criminel relativement à la profanation du drapeau devrait se trouver bien bas sur notre liste de priorité.

Le chômage atteint présentement 11 p. 100 au Canada. Le projet de loi présenté par le député a-t-il quelque chose à voir avec le chômage?

Des usines ferment leurs portes au Canada. Rappelez-vous cette usine en Nouvelle-Écosse, les départs irresponsables de l'autre jour et la révolte des travailleurs. Que se serait-il passé si le drapeau canadien avait été brandi et que les travailleurs avaient manifesté leur colère devant l'inaction du gouvernement? Et si un travailleur avait déchiré le drapeau pour exprimer sa colère contre le gouvernement?

Qu'aurait fait le gouvernement? Il se serait rendu sur place et n'aurait pas poursuivi cet employeur qui a mis des gens à pied; il n'aurait ni tenté de redonner leurs emplois à ces personnes, ni cherché à régler la question des accords commerciaux qui causent tous ces problèmes. Il se serait rendu sur place et il aurait emprisonné le pauvre gars qui aurait déchiré le drapeau.

Où est donc la priorité? Ce pays est en crise. Il y a, dans ma circonscription de Coquitlam, une banlieue de Vancouver en Colombie-Britannique, une usine de Crane, filiale de la société Crane Canada Inc. Il s'agit de l'entreprise B.C. Pottery qui fabrique des toilettes. Cette usine

ferme ses portes et met ses employés à pied; pourquoi? À cause des accords de libre-échange, elle est submergée, si vous me permettez l'expression, par les toilettes américaines, mexicaines et chinoises.

Les usines sont nombreuses à fermer leurs portes, et le chômage est élevé; pourtant, on considère comme une priorité dans ce Parlement un projet de loi d'initiative parlementaire se rapportant au drapeau. Il existe aussi une crise de l'éducation au pays. Présente-t-on un projet de loi concernant la formation et le recyclage des travailleurs et particulièrement des jeunes? Non; on présente un projet relatif au drapeau et au Code criminel. Est-ce qu'on soumet des propositions pour redonner du travail aux jeunes? Non. Le pays traverse une crise en matière de soins de santé. Est-ce qu'on propose un projet de loi d'initiative parlementaire prévoyant afin de régler cette question? Non; on nous soumet projet de loi concernant le drapeau.

Selon certains, le patriotisme serait le dernier refuge des fripouilles. Je ne dis pas que le député de Scarborough-Est est une fripouille. En fait, c'est un chic type qui a fait preuve d'une très grande gentillesse chaque fois que j'ai eu affaire à lui, notamment dans le cadre d'un débat télévisé justement sur cette question.

Je tiens à dire au député, à vous-même, monsieur le Président et au pays tout entier que les Canadiens souhaitent que leurs politiques fassent preuve d'initiative. Est-ce là vraiment le type d'exemple que nous voulons donner? C'est chercher la voie facile.

C'est pourquoi nous avons rapidement obtenu le consentement unanime car il ne s'agit pas d'une mesure réfléchie et on ne s'attaque pas la à racine des problèmes qui affligent notre pays. En fait, cette solution a des répercussions négatives et le projet de loi lui-même n'est pas très clair.

Cela ne va pas aider nos corps policiers, au contraire, ils auront davantage de travail. Lorsqu'on examine les dispositions du projet de loi, il faut se demander ce qu'on entend par un endroit public. Si cela se produit dans un centre commercial, est-ce un endroit public? On pourrait décider dans certains cas que c'est un endroit public et dans d'autres cas, que c'est un endroit privé. Ainsi, dans le cas des manifestations ouvrières, un centre commercial est considéré comme un endroit privé.

Le second amendement porte sur la profanation du drapeau. Que se passe-t-il si ce drapeau est déchiré? Que va-t-il se produire? Les corps policiers devront intervenir dans une manifestation où un jeune se lève et déchire ou brûle le drapeau au moment où l'émotion est à son comble.

M. Bjornson: Vous pensez que les jeunes devraient faire cela?

M. Waddell: Il s'agira peut-être d'un jeune qui, un jour, sera premier ministre lorsqu'il aura grandi, il sera plus mûr et il pourra mieux se comporter. Il est en colère. Il est jeune. Il participe à une manifestation et tout à coup on en arrive là. Des manifestations se produisent et on n'en n'entend plus parler après. C'est ce qu'on appelle la libre expression, au Canada et dans les autres démocraties. C'est ce dont il est question en l'occurrence.

Or, les policiers devront maintenant intervenir et porter des accusations contre la personne en question.

M. Crawford: Et c'est normal.

M. Waddell: Les intéressés comparaîtront devant un tribunal. Ce sont les contribuables qui paieront la note. Tout cela pour avoir profané le drapeau canadien. La Couronne devra prouver que cette personne avait bien l'intention de le faire. Cela n'en finira plus. Certains seront condamnés et la plupart seront acquittés. La Cour suprême pourrait même renverser certaines décisions des tribunaux. Comme mon collègue libéral l'a signalé, la Cour suprême des États-Unis a jugé les dispositions en question anticonstitutionnelles. Ce pourrait être également le cas de la Cour suprême du Canada.

Nous allons tous être placés dans une situation difficile et pour quelles raisons? Pour montrer que nous sommes patriotes?

Comme mon collègue du Parti libéral l'a déclaré, je crois que ceux d'entre nous qui s'opposent à ce projet de loi sont également des patriotes. Le député qui formule des observations aura la chance d'intervenir tout à l'heure. Il peut attendre que j'aie fini pour parler de ce projet de loi. Il va écouter pendant un moment. Pas besoin d'afficher le drapeau pour être patriote. Je suis un immigrant et j'aime profondément ce pays. J'ai voyagé dans le monde entier avec un drapeau canadien que je respecte.

Le nationalisme au Canada est d'un niveau plus élevé qu'il ne l'est par exemple aux États-Unis. Nous avons toujours considéré les pays où il existe des lois de ce genre comme des pays chauvins. Au Canada, nous faisons preuve de plus de maturité à cet égard. Nous n'avons pas besoin d'afficher notre nationalisme. Il est en nous. Bien ancré. Nous n'avons pas besoin de lois pour montrer que nous sommes chauvins et qu'il nous faut protéger notre drapeau.

• (1130)

Si les Canadiens aiment leur drapeau et le révèrent, c'est parce que la politique du Canada est respectée dans le monde entier. Notre rôle de maintien de la paix, par exemple, qui a reçu l'agrément de tous les députés à la Chambre et auquel tous les partis restent attachés. Malgré certaines divergences d'opinion, notre politique étrangère est avant tout progressiste. Nous avons un système de protection sociale et faisons tout notre possi-

ble pour que tous—gens sans abri et gens malades—y aient accès.

C'est là la nature du Canada. C'est pourquoi nous sommes fiers de notre drapeau. Inutile d'avoir encore une autre loi. Nous en avons suffisamment comme ça.

Si le député veut changer le système judiciaire—car c'est en réalité ce que fait ce projet de loi—pourquoi ne pas modifier la loi sur les jeunes contrevenants dont se plaignent les Canadiens, ou bien encore la loi sur la libération conditionnelle?

M. Hicks: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, encore une fois l'éloquence du député me séduit et j'ai écouté attentivement sa conception générale de la justice. Je me demande cependant s'il va enfin parler des amendements qui figurent au *Feuilleton* ce matin.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il est toujours délicat pour la Présidence d'interpréter la pertinence du débat. Forcément, dans un projet de loi comme celui-ci, il arrive que des députés traitent du principe du projet de loi qui a déjà été approuvé par la Chambre et en même temps des amendements.

Je suis encore prêt à faire preuve de tolérance.

[*Traduction*]

M. Waddell: Le député s'en souviendra, j'ai dit que sa première modification allait donner lieu à des litiges, parce que l'interprétation en est incertaine. La deuxième aura aussi pour effet de multiplier les litiges, et les acquittements risquent d'être plus nombreux que les condamnations.

Enfin, j'ai dit que, si on tient à modifier le Code criminel, les problèmes ne manquent pas. Les délinquants dangereux, par exemple. Mes électeurs veulent savoir pourquoi des pédophiles qui ont été condamnés sont relâchés, au risque qu'ils commettent les mêmes crimes. Mais c'est un projet de loi sur le drapeau qu'on nous propose. Autre exemple, le meurtre commis avec une arbalète. Pourquoi ne pas proposer un projet de loi qui interdirait les arbalètes au même titre que les armes à feu? Selon la police, la semaine dernière, au British Columbia Institute of Technology, une jeune femme a été tuée par une flèche d'arbalète dans un incident similaire à celui qui s'est produit à Ottawa. Pourquoi ne pas présenter un projet de loi traitant de la violence faite aux femmes?

Le projet de loi dont nous sommes saisis prouve à quel point on manque d'imagination. On cherche la voie facile: on fait appel au respect du drapeau. C'est un message qu'on peut bien transmettre aux électeurs. Eh bien, quelqu'un doit avoir le courage de signaler à la Chambre, comme je le fais aujourd'hui, l'absurdité de la situation.

Mon collègue du Parti libéral a abordé la plupart des autres questions. Je conclus donc en disant que le projet de loi semble boiteux parce qu'il pourrait être difficile de faire respecter les nouvelles dispositions.

Nous pourrions apporter au Code criminel tellement d'autres modifications que celle qui est proposée aujourd'hui et qui nuira aux corps policiers au lieu de les aider. Le projet de loi rendra la tâche plus difficile aux policiers appelés à intervenir au cours de manifestations ou autres incidents du genre. Grâce à cette loi, les contrevenants deviendront des martyrs; il ne sera plus possible de fermer les yeux sur leurs agissements et de leur montrer à quel point ils sont stupides de profaner ainsi le drapeau. Si l'on ne tient pas compte de leurs gestes, ils cesseront leurs activités. Le véritable patriotisme va beaucoup plus loin que la voie facile que nous offre cette mesure législative visant à modifier le Code criminel.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, c'est maintenant l'heure des initiatives parlementaires. Nous sommes actuellement saisis d'un projet de loi d'initiative parlementaire, et je ne critiquerai certainement pas les motivations de son parrain. À mon avis, elles sont des plus sincères. Le député croit, à très juste titre, que son projet de loi a beaucoup d'appuis dans la population. Il a certainement démontré qu'il en a beaucoup à la Chambre.

Durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, je parlerai à titre de simple député. Je veux expliquer à mon collègue de Scarborough-Est certaines des réserves que j'ai au sujet de son projet de loi, même si, je dois le reconnaître, les amendements qui y ont été apportés l'ont considérablement amélioré.

Quand nous allons à l'étranger, nous reconnaissons la pierre de touche que constitue pour nous l'unifolié, dès que nous le voyons, que ce soit sur l'épaule d'un soldat des forces de maintien de la paix des Nations Unies ou sur le sac à dos d'un jeune qui fait de l'auto-stop.

Nous avons montré beaucoup de contradiction, de confusion et d'indécision lorsqu'il a été question du drapeau. Il suffit de se reporter au débat qui, en février 1965, a mené à l'adoption de notre drapeau actuel pour s'en rendre compte. À mon avis, bien des réserves qui existaient à l'époque subsistent toujours.

Cela s'explique, en partie, parce que, à bien des égards, le Canada est un pays en devenir. Je me rappelle quand feu ma mère était membre de l'Ordre impérial des filles de l'Empire, elle a été une de celles qui ont mené une lutte acharnée pour garder le Red Ensign comme dra-

peau du Canada. Cependant, dès que le drapeau unifolié a été adopté en 1965, elle et ses consoeurs de la section William MacKay de l'Ordre se sont mises à vendre des unifoliés comme projet de collecte de fonds. Il est intéressant de voir avec quelle rapidité nous adoptons nos nouveaux symboles.

On a comparé le Canada à un ouvrage en cours, et je puis assurer mon collègue que j'aborderai très bientôt la question des amendements, mais nous nous accordons beaucoup de liberté dans notre pays. Nous nous rendons compte que nous arrivons dans notre pays avec différents points de vue et que nous sommes en voie de nous forger un point de vue commun aux Canadiens. Nous évitons donc certains des excès auxquels ont succombé d'autres jeunes pays, comme le chauvinisme auquel a fait allusion mon collègue de Port Moody—Coquitlam et la xénophobie. Nous sommes maintenant un peu enclins à cette crainte de l'étranger, mais nous n'y avons généralement pas cédé.

Certaines de ces questions me sont revenues à l'esprit quand j'ai été chargé de piloter au Parlement l'étude du projet de loi sur la radiodiffusion. Dans ce contexte-là, nous avions à discuter d'une modification à la loi antérieure sur la radiodiffusion qui avait donné pour mission à la Société Radio-Canada de promouvoir l'unité nationale. J'ai soutenu, et je suis encore convaincu qu'il s'agissait de la bonne position à défendre, que la SRC, l'organisme public de radiodiffusion, ne devrait pas être un instrument d'unité nationale, c'est-à-dire un prolongement de l'État. Je n'ai qu'à vous rappeler, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues, les difficultés auxquelles nous aurions pu nous heurter durant la campagne référendaire plutôt acrimonieuse de l'automne dernier si notre radiodiffuseur national s'était vu confier le mandat de promouvoir l'unité nationale. Nous avons abandonné certaines de ces initiatives étatistes.

Le discours de mon collègue de Port Moody—Coquitlam, dont le parti tend à favoriser les symboles nationaux, m'a bien fait rire. Le député déplore la perte de nos symboles nationaux. Il a parlé contre la profanation d'un symbole national. C'est rare que ce groupe se range du côté de la police.

En ce qui concerne le premier amendement, qui limite la portée du projet de loi à la profanation du drapeau dans un endroit public, je trouve que c'est un amendement constructif. C'est le cas aussi du deuxième amendement, qui intègre la notion d'intention dans le projet de loi. Enfin, l'amendement visant à exclure toute forme de représentation du drapeau de l'application de ce projet de loi est également une proposition constructive.

Il reste cependant que ce projet de loi criminaliserait un acte de protestation. Cela m'inquiète parce que je crois que nous devons chaque jour défendre nos libertés, sans quoi nous risquons de les perdre. Je ne crois pas un seul instant que ce soit une façon de faire acceptable que de profaner le drapeau volontairement ou intentionnellement. Par ailleurs, ce serait, à mon avis, une erreur de criminaliser cet acte. Pour expliquer ces propos qui semblent contradictoires, je voudrais que mon collègue de Scarborough-Est et la Chambre se reporte à un éditorial du *Montreal Gazette* paru en juin dernier.

• (1140)

Il dit ceci: «Brûler un drapeau paraît plus odieux que de l'agiter mais les deux actes sont néanmoins des moyens légitimes d'exprimer une opinion. La profanation du drapeau du Québec à Brockville était insultante au même titre que l'a été son exploitation comme exemple des sentiments d'antipathie pour le Québec dans le Canada anglais. Ces dernières années, le drapeau canadien a été profané à maintes reprises par les nationalistes québécois, et cela aussi est insultant. Toutefois, une loi qui criminaliserait la profanation du drapeau ne rendrait pas les insatisfaits plus fiers de leur pays. Cela pourrait même empirer les choses et intensifier les sentiments d'hostilité.»

Je suis d'accord avec cet éditorialiste. Je suis également d'accord avec le point de vue que présentait un éditorialiste du *Globe and Mail* le 24 juin de l'an dernier. Il disait:

> Il y a un autre symbole national, le Parlement, que les Canadiens ne tiennent pas en très haute estime. Pourtant, personne ne soutient qu'il faudrait interdire de critiquer le Parlement même si critiquer publiquement cette institution pourrait faire diminuer le respect qu'elle inspire. Il y a un autre problème, c'est que la Charte des droits garantit la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression. Il est temps de reléguer aux oubliettes le projet de loi visant à interdire de brûler le drapeau.

C'est très fort, mais je crois qu'il ressort clairement de cet éditorial que personne ne propose de restreindre les critiques contre le Parlement. Par conséquent, l'autre institution nationale qu'est notre drapeau, même si nous le vénérons et le respectons, doit demeurer un symbole auquel nous pouvons montrer notre respect ou tout autre sentiment.

Enfin, je dirai à mon collègue de Scarborough-Est que cette question ne devrait pas être jugée par les tribunaux, mais bien par l'opinion publique. En ce qui concerne les sondages d'opinion publique, mon collègue a dit, si je ne m'abuse, que 69 p. 100 des Canadiens étaient en faveur de ce projet de loi. Je me demande si les Canadiens seraient toujours en faveur d'une telle restriction de la liberté d'expression si elle était inscrite dans le cadre de

la Charte des droits et de la liberté d'expression publique. Telle est la question à laquelle nous devons réfléchir, et c'est sur elle uniquement que je diffère d'opinion avec mon collègue. Nous nous entendons certes sur la plupart des autres points, mais j'estime que je ne puis appuyer ce projet de loi, même avec ses propositions d'amendement.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce matin sur le projet de loi C-227 de mon collègue de Scarborough-Est et sur les amendements qui ont été déposés suite à l'étude en comité auquel on a participé tous les deux et cheminé dans l'examen point par point de ce projet de loi.

Quand un projet de loi est déposé à la Chambre, que ce soit par le gouvernement, par l'opposition ou par le Sénat, je me pose toujours trois questions. Premièrement, est-ce que le motif est louable? Deuxièmement, est-ce que la loi est votable? Troisièment, est-ce que la réglementation est applicable? Je dois vous dire que même avec les amendements qui ont été proposés, le motif demeure toujours louable. Ça demeure de moins en moins votable, puis applicable, et ça c'est une autre paire de manches. Je vais repasser chacun des trois points.

Le motif est louable. J'ai 51 ans et j'ai été élevé dans le respect de mon pays, des leaders qui y sont, quel que soit le parti politique. Quand j'étais jeune, quelle que soit la couleur politique de mes parents, quand quelqu'un était chef d'un parti politique, quel que soit le parti politique, je respectais cet état de fait. Je respectais la personne qui me représentait à la Chambre des communes ou à l'Assemblée nationale, parce que cela m'était enseigné ainsi. Aujourd'hui, la société n'est pas tout à fait comme cela. La société, aujourd'hui, est plus permissive, parce qu'on l'a voulu. J'ai été principal et enseignant d'école et je n'ai jamais vu une école dans laquelle on ait enseigné le respect du drapeau, que ce soit celui du Québec ou le drapeau national.

Le premier pays que j'ai visité en touriste en 1972 s'appelait, à cette époque, le Dahomey mais se nomme maintenant le Bénin, en Afrique. Tous les matins, quand les élèves entraient, il y avait le salut au drapeau. On ne fait pas cela ici.

Donc, qu'on ne se surprenne pas que les jeunes—dans mon temps, on le faisait—qu'on ne se surprenne pas, dis-je, qu'aujourd'hui, la jeune génération n'ait pas le même respect des institutions et du drapeau que moi j'en ai. Le motif est louable pour moi, mais est-il encore louable pour la nouvelle génération qui s'en vient, avec la liberté d'expression qu'on leur a donnée et tous les moyens à leur disposition pour qu'ils puissent s'exprimer et étaler leurs préoccupations sur la place publique? Que font-ils? Ils détruisent, ou plutôt ils s'attaquent à un symbole. Parfois, je préfère qu'ils s'attaquent à un symbole plutôt que de s'attaquer à moi. J'aime autant ne pas devenir le symbole.

Je l'ai vu durant la campagne référendaire, alors que j'ai ramassé des posters qui avaient été collés à mes fenêtres de salon à l'arrière de la maison. On s'en vient tranquillement à attaquer les messagers également. On n'aime pas le message; on tue le messager. Cela ne fonctionne plus ainsi aujourd'hui.

Je pense que la liberté d'expression ou le motif louable qui a été présenté par mon collègue de Scarborough se bute à la liberté d'expression de l'autre côté. Il y a au moins quelque chose de bon dans ce projet de loi, c'est-à-dire qu'il obligerait Radio-Canada à ne pas diffuser continuellement des images où on fait des gestes qui me paraissent répréhensibles.

Vous vous souvenez lorsqu'on a marché sur le drapeau du Québec, à un moment donné, en Ontario. Je pense que Radio-Canada l'a diffusé 22 ou 23 fois. Je parle de Radio-Canada, mais il peut s'agir également de Télé-Métropole ou tout autre poste de télévision. Mais moi, je n'ai jamais vu un drapeau brûler à la radio; je n'ai jamais vu cela à la radio. Depuis quand brûle-t-on des drapeaux? Non seulement c'est depuis qu'on a la télévision, mais c'est depuis que la télévision s'acharne à le répéter. On pose un geste une fois et on peut le diffuser 40 fois au cours de la semaine. Voilà où est le problème!

La violence a toujours existé. Mais elle est pire maintenant depuis que la télévision—et cela ne signifie pas qu'il faille abolir la télévision—mais elle est pire maintenant parce qu'on la voit, on la revoit et on la revoit encore. J'en reviens à mon expression «on n'a jamais brûlé de drapeau à la radio», mais on en brûle à la télévision.

Donc, la liberté qu'on veut, le motif louable que l'on a se bute à la liberté d'expression qu'on a de l'autre côté. Je ne suis pas d'accord quand je vois des Canadiens ou des Canadiennes qui brûlent un drapeau. Je fais la relation qui existait dans le temps quand on étudiait le fameux projet de loi sur l'avortement. Je ne peux oublier ce projet de loi, et je voudrais juste vous dire une chose; peut-on, comme être humain, être pour ou contre l'avortement? On n'a pas le choix, on est contre. Comme être humain, je suis contre l'avortement. Mais de là à prendre une personne qui l'a fait et de l'emprisonner, c'est une autre paire de manches par exemple.

Le motif peut donc être louable, mais la loi est-elle votable et est-elle applicable? Si je parle du motif, je dis qu'il est louable, mais maintenant, est-ce que c'est votable? Monsieur le Président, il y a un amendement: «Il demeure entendu que l'expression «drapeau national du Canada» ne vise aucune forme de représentation de ce drapeau». Je me souviens, lors des séances du comité, on disait: «Écoutez, si un drapeau est peinturé sur un mur de

briques sur un édifice quelconque et qu'on détruit le mur, détruit-on automatiquement le drapeau?» Le député a suggéré un amendement à cet égard. Mais même là, si on détruit tous les drapeaux du Canada, toute la pièce de tissu que l'on a, qu'il s'agisse de 3 x 6 ou de toute autre grandeur, va-t-on quand même détruire le symbole? Le symbole va toujours demeurer là quand même. On n'aimera pas l'expression, mais le symbole va toujours demeurer.

C'est là qu'on en vient à la question: c'est quoi, un drapeau? C'est dans notre âme et dans notre conscience qu'on a une représentation de ce pays-là. Ma représentation personnelle est certainement différente, pas meilleure et pas pire que celle de mon collègue de Colombie-Britannique ici, à ma droite ou d'un autre député qui vient de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, tant qu'elle respecte certaines valeurs et certaines traditions.

• (1150)

Maintenant, est-ce que la loi est applicable? Si le projet de loi est adopté dans sa formulation actuelle, comment va-t-on faire appliquer cela? On a fait adopter une loi sur l'interdiction de fumer à la Chambre des communes et dans les bureaux des députés. On fume encore. On fume moins, mais j'ai l'impression que l'on fume encore. Et moi qui ai déjà fumé, qui ai cessé de fumer depuis deux ans, je me sens incapable de recourir à la dénonciation même si cette loi m'invite à y recourir: si monsieur fume, je n'ai qu'à le dénoncer, et il est automatiquement coupable. S'il fume, dans mon âme et conscience, je suis incapable de le dénoncer. Pourtant, on a la loi. On a fait adopter une loi rendant illégale le vente de cigarettes aux moins de 18 ans. C'est louable. Mais est-ce applicable? Moi j'habite dans mon comté de Beauharnois—Salaberry, à 10 kilomètres de la réserve de Kahnawake, et à l'autre bout il y a la réserve de Saint-Régis qui est également dans mon comté. Où se passe le trafic de cigarettes, d'après vous? Et là je n'accuse pas que les Indiens là-dessus, puisqu'il s'en fait autant par les Blancs, sinon plus. Ce sont les Blancs qui les achètent. Ça se passe où? Ça se passe dans mon comté.

Étant incapables de faire appliquer cela, on décide donc que pour les jeunes de moins de 18 ans, c'est criminel d'acheter des cigarettes. C'est facile. On tombe à bras raccourcis sur les gens qu'on n'a pas peur d'attaquer. Moi, un enfant à la maternelle, je peux lui administrer une bonne volée, mais au cégep aujourd'hui je ne peux plus y aller tellement parce qu'ils ont l'air pas mal plus forts que moi. On s'attaque aux gens, et ça nous donne bonne conscience. Je ne veux pas nécessairement critiquer le gouvernement. Rendre illégale la vente de cigarettes à des jeunes de moins de 18 ans, c'est fort louable. Mais est-ce que c'est applicable? C'est une autre paire de manches. Et c'est à cela que je veux en venir. On peut avoir le motif le plus louable possible, pour voter ce projet de loi, il va falloir faire des compromis. Il va falloir marcher sur quelque chose. Mais on est une société de vieux ici à la Chambre des communes. La nouvelle génération n'est pas très fortement représentée, sauf mon collègue de Terrebonne qui fait jeune un peu plus. Je serais curieux de connaître la définition d'un symbole ou d'un drapeau par les jeunes d'un cégep ou d'un collège quelconque. Donc il faudrait que la loi soit votable, et pas nécessairement par une société de vieux. Et, pour qu'elle soit votable, il faut qu'elle soit acceptable.

Troisièmement, est-ce qu'elle est applicable? C'est là notre grosse difficulté. Moi j'habite le long du Lac Saint-Louis, et on ne peut faire autrement que d'entendre les bruits occasionnés par les «cigar boats», qui font un bruit infernal en pleine nuit. Ils veulent que l'on passe une loi, que ce soit criminel, ou que les agents de la GRC courent après ces gens-là. On peut imaginer le bruit. Donc, faisons adopter la loi mais, une fois adoptée, comment faire appliquer cela? Je vais acheter 300, 3 000 bateaux? Donc, même si le motif est louable, il faut que la loi soit applicable. Et dans un cas comme celui-ci, je trouve que l'application d'une telle loi engendrerait beaucoup plus de problèmes, que de la voter.

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, vous me permettrez dès le départ de féliciter mon collègue de Beauharnois—Salaberry pour son excellent exposé auquel j'adhère entièrement et totalement.

Je prends la parole aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-227. En fait, il s'agit d'un projet de loi visant à incorporer au Code criminel une nouvelle disposition qui ferait en sorte que celui ou celle qui, de propos délibéré, brûlerait, défigurerait, souillerait, mutilerait, piétinerait ou profanerait le drapeau national du Canada, commettrait une infraction. Je comprends très bien les motifs éminemment élevés qui animent mon distingué collègue de Scarborough-Est qui a présenté en cette Chambre le projet de loi C-227. Je ne puis cependant le suivre dans l'approche qu'il prend pour décrier ce qui ne peut être considéré que comme une action en soi qui porte atteinte à notre dignité de Canadiens.

Lorsque des personnes, pour des motifs qui leur sont propres, foulent aux pieds cet élément de fierté nationale qu'est notre drapeau, ou foule aux pieds finalement quelque drapeau que ce soit, que ce soit le drapeau du Québec ou de toute autre province, ou que ce soit le drapeau d'un autre pays, je pense qu'ils commettent un geste tout à fait répréhensible.

Je condamne les agissements de certains qui choisissent de profaner notre drapeau, pour en faire la manifestation de certaines critiques à l'endroit de l'État. Il me

semble que bien d'autres moyens sont disponibles pour exprimer son opposition autres que de fouler ou de brûler un drapeau. Il y a beaucoup de moyens, mais de façon démocratique, de faire opposition aux actions que l'État entreprend que de s'en prendre à notre drapeau avec ce qu'il représente, en fait, pour l'immense majorité de nos concitoyens. Lorsque cela se produit, c'est outrageant et c'est blessant.

On comprend fort bien les sentiments qui animent le député de Scarborough, comme, j'ose le croire, l'ensemble des députés de cette Chambre. Cependant, il faut bien reconnaître que le projet de loi C-227 pèche sur plusieurs rapports. Ainsi, le projet de loi ne définit pas «un drapeau national du Canada». Est-ce que par là, on cherche à viser le cas de drapeaux des provinces? Si c'était le cas, est-ce qu'il serait approprié, pour le Parlement, de légiférer au sujet de ces drapeaux?

Dans la mesure où on répondrait par l'affirmative à cette dernière question, pourquoi limiterait-on le texte à ces seuls drapeaux? Qu'en serait-il des drapeaux d'autres nations que l'on brûle en effigie? Ne doit-on pas protéger les sentiments des autres? Se satisfait-on du drapeau national canadien dans cette législation? Mais il y a plus.

En effet, on propose de faire une infraction criminelle du fait de brûler, de défigurer, de souiller ou de mutiler, de piétiner ou de profaner délibérément un drapeau national du Canada. De plus, on crée une exception pour celui qui se «débarrasse» d'un drapeau national pour des raisons légitimes. On voit clairement que l'auteur a cherché à faire une infraction des cas où l'on brûle, défigure, etc., le drapeau pour des raisons illégitimes. Malheureusement, ces raisons ne sont aucunement exposées et je doute qu'une cour de justice puisse facilement en donner une définition si nous-mêmes, à titre de législateurs, ne sommes pas en mesure de préciser davantage.

Je comprends les sentiments de mon honorable collègue qui a proposé le projet de loi C-227. Je m'inquiète cependant des conséquences de l'inclusion dans le Code criminel d'un énoncé dont la précision est déficiente et qui laisse cours à toutes sortes d'interprétations quant à sa portée réelle. Comme le disait si bien mon collègue de Beauharnois—Salaberry, il faut vraiment se pencher sur la question, à savoir si c'est applicable et finalement, en tentant d'appliquer ce genre de mesure, ce genre de projet de loi, est-ce qu'on ne va pas, finalement, tenter de régler quelque chose de répréhensible en créant peut-être d'autres injustices par le fait même?

Je me demande aussi si cette utilisation du pouvoir en matière criminelle est justifiée et justiciable eu égard à la liberté d'expression qui est reconnue dans notre Charte des droits et libertés. Je le répète, cette façon d'exposer un point de vue en s'en prenant à un symbole de notre identité canadienne est des plus répréhensibles et suggère chez plusieurs le mépris.

Néanmoins, il me semble toujours approprié de chercher à assurer la plus grande liberté d'expression possible en notre pays en adoptant des mesures qui soient adaptées et proportionnées lorsque l'on porte atteinte, de quelque manière, à cette liberté si fondamentale dans une société démocratique. Or, le texte du projet de loi C-227 m'apparaît laisser des trous béants en ce que le but illégitime poursuivi lorsque l'on défigure, souille ou autrement profane le drapeau n'y est pas défini.

Il me semble que le projet de loi C-227 créerait une situation vague, une situation incertaine qui aurait nécessairement pour effet de restreindre une forme de liberté d'expression.

Je suis conscient que de réussir à restreindre au minimum la liberté d'expression tout en protégeant ce symbole qu'est le drapeau canadien est une tâche fort complexe. Nos voisins du Sud d'ailleurs ont tenté de réussir à ce chapitre et les résultats ont été moins que satisfaisants.

À mon sens, on ne règle pas un mal comme celui de profaner le drapeau en créant un autre mal, celui de restreindre inutilement en fait la liberté d'expression. Tout en reconnaissant que les intentions de mon collègue en présentant le projet de loi C-227 sont éminemment dignes et très honorables en soi, je voudrais que l'on trouve d'autres moyens de promouvoir le respect des symboles nationaux.

• (1200)

Ce n'est que par la fierté d'être ce que nous sommes que nous respecterons les symboles qui nous identifient et qui nous unissent.

Je termine, puisque mon temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

[*Français*]

Conformément à l'article 98(1) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)) propose: Que le projet de loi C-99, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et une autre loi en conséquence, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

—Monsieur le Président, nous sommes ici aujourd'hui pour discuter d'un projet de loi apparemment anodin intitulé Loi sur les prêts aux petites entreprises qui en fait ne l'est absolument pas. Nous abordons ici avec le projet de loi en question un secteur de l'économie qui a créé presque tous les nouveaux emplois de notre pays depuis 10 ans.

Nous abordons aussi un secteur qui a eu un accès inhabituellement restreint au crédit consenti par les institutions financières d'un bout à l'autre du Canada. J'ai parlé souvent à la Chambre de mon inquiétude concernant le fait que les grandes banques et les autres institutions financières n'ont pas consenti de crédit aux petites et moyennes entreprises pendant la récession. Même maintenant alors qu'on enregistre une reprise, je suis déçu du niveau de participation des banques en ce qui concerne l'ouverture du crédit et en général les prêts aux petites et moyennes entreprises.

Nous pouvons avoir les taux d'intérêt les plus bas ou presque du monde industrialisé, si une petite entreprise ne peut pas obtenir de prêt, elle ne va pas pouvoir prospérer ni se développer.

Les députés pourraient s'attendre qu'il n'y ait aucun sujet auquel je m'intéresse davantage, en tant que ministre chargé des petites entreprises, que la petite entreprise. Je déclare à tous à la Chambre qu'aucune question n'est plus importante pour la reprise économique de notre pays que le financement des petites entreprises en ce qui concerne le crédit aussi bien que les capitaux propres.

J'ai effectué une certaine recherche sur ce problème depuis un an à l'étranger comme au Canada et je dois commencer par reconnaître tout d'abord que l'accès au crédit semble poser un petit problème pour les petites et moyennes entreprises dans tous les pays industrialisés du monde et pas seulement au Canada.

Il existe des problèmes particuliers au Canada que le gouvernement peut résoudre en ayant recours de façon très discrète mais très ferme aux dispositions de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. C'est ce dont il s'agit aujourd'hui alors que nous sommes prêts à poursuivre l'étude de ce projet de loi.

Je dois dire très sincèrement aux députés que j'ai hâte d'entendre les propositions à l'étape de l'étude en comité. Nous devrions particulièrement nous rappeler que le ministre des Finances a dit vouloir que ce projet de loi contribue au financement de certaines formes de fonds de roulement. Donc, les réflexions des députés d'en face et de ceux du gouvernement sur la façon d'y parvenir seront les bienvenues. Nous travaillons à cela, mais nous pourrions bénéficier des connaissances de tous les députés de la Chambre sur ce sujet, surtout au moment de l'étude en comité.

On s'entend généralement pour dire que le financement externe constitue en tout temps, mais particulièrement maintenant, un des plus grands besoins de la petite entreprise. C'est surtout le cas après qu'elle a épuisé l'apport initial de capital qu'elle reçoit habituellement de son propriétaire, à partir des propres ressources de celui-ci, et peut-être de son conjoint, de certains amis ou parents. Franchement, c'est souvent ce capital, notamment dans notre pays, qui permet de lancer une petite entreprise.

Or, même lorsqu'elle est en marche, l'entreprise a besoin de nouveau matériel, de nouvelles technologies, etc. Lorsque son propriétaire s'adresse à sa banque ou à sa caisse de crédit pour obtenir une marge de crédit supplémentaire, l'entretien avec les banquiers peut souvent se révéler extrêmement difficile. Aider la petite entreprise à obtenir le capital dont elle a grandement besoin, voilà l'objet de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, que j'appellerai la LPPE.

Le programme prévu dans la LPPE permet d'emprunter plus facilement afin de créer, d'agrandir, de moderniser ou d'améliorer une entreprise. En termes pratiques, le programme offre des prêts. Nous devrions comprendre cela. Le programme n'a jamais accordé directement des fonds de roulement. Il offre des prêts pour qu'une entreprise puisse acquérir, entre autres, des immobilisations d'actifs fixes: des terrains, des bâtiments, de l'outillage ou du matériel, des améliorations aux locaux loués et même du logiciel informatique.

C'est ce que prévoit le programme. Il aide à obtenir du crédit pour ces acquisitions, au moyen d'une garantie du gouvernement qui représente actuellement 85 p. 100 des pertes qui risquent d'être encourues si une petite entreprise perd de l'argent ou fait faillite. C'est cette garantie du gouvernement fédéral qui aide tellement à obtenir du crédit.

Il est également très important de nous rappeler le nom de cette loi, Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ce programme n'est pas destiné aux grosses entreprises. Je sais que les députés d'en face seront heureux d'entendre cela. Il ne s'adresse pas aux grosses entreprises, mais est plutôt destiné aux petites entreprises. Je dois ajouter encore une fois que ce sont elles les créatrices d'emplois dans notre économie.

À l'heure actuelle, au Canada, 90 p. 100 des entreprises sont des petites entreprises.

[*Français*]

Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, la petite entreprise constitue une des principales forces motrices de la croissance au pays. Par exemple, près de 99 p. 100 des entreprises canadiennes sont des petites entreprises, c'est-à-dire des entreprises qui comptent moins de 100 employés. Trente-six p. 100 de tous les emplois, dans les entreprises, se retrouvent dans le secteur de la petite entreprise. Depuis 1984, environ 80 p. 100 de tous les emplois nets créés au Canada l'ont été par les petites entreprises.

[*Traduction*]

Ce matin, on pouvait lire dans le *Globe and Mail* qu'au cours des trois derniers trimestres, les petites entreprises avaient créé 347 000 emplois, tandis que le secteur des grandes entreprises en avait supprimé. Ce projet de loi porte précisément sur la création d'emplois par les petites entreprises.

Les petites entreprises constituent une force énorme en matière d'innovation. Beaucoup de personnes semblent l'oublier, mais c'est particulièrement important dans un monde de plus en plus compétitif. Ainsi, plus de la moitié des entreprises canadiennes qui effectuent des travaux de recherche et de développement au pays sont des petites entreprises. La moitié d'entre elles emploient moins de 50 personnes.

Ces faits et ces chiffres illustrent bien le rôle primordial que jouent les entrepreneurs dans l'économie. Ils innovent et créent des emplois.

Je pense que notre pays a plus l'esprit d'entreprise aujourd'hui qu'il y a 20 ans. Les gens cherchent des moyens de réduire la taille des grandes entreprises, d'établir des divisions ou des filiales qui encouragent cet esprit d'entreprise. À l'heure actuelle, près du tiers de toutes les nouvelles entreprises qui voient le jour au Canada sont créées par des néo-Canadiens, des Canadiens de la première génération.

J'ai lu, l'autre jour, des statistiques disant que la moitié des nouvelles petites entreprises créées au Canada depuis cinq ans appartenaient à des femmes et étaient exploitées par des femmes. C'est nouveau. C'est, en ce qui concerne l'innovation et la création d'emplois, une force nouvelle pour notre économie. Nous devons l'appuyer.

En fait, quand on regarde ce projet de loi qui vise à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, on constate qu'il a une portée tout à fait extraordinaire. Je m'explique. On parle d'Hibernia, dont les coûts s'élèvent à un ou deux milliards de dollars. Eh bien, plaçons ce projet de loi à l'air inoffensif dans ce contexte.

Depuis son adoption, la Loi sur les prêts aux petites entreprises a rendu possible 290 000 prêts d'une valeur de plus de 8,5 milliards de dollars. Il est rare que la Chambre ait à examiner des projets qui injectent plus de 8,5 milliards de dollars dans l'économie. C'est ce qu'a fait ce projet de loi depuis son entrée en vigueur. C'est pourquoi tous les députés tiennent à en suivre l'évolution avec attention.

• (1210)

Le portefeuille de prêts s'élève présentement à 1,1 milliard de dollars et, au cours des cinq dernières années, on a consenti 71 000 prêts, pour un total de 2,7 milliards de dollars. Les prêts s'élèvent en moyenne à 35 000 $ ou 40 000 $, ce qui est intéressant. Quarante pour cent de ces prêts contribuent à mettre sur pied une petite entreprise et 20 p. 100 servent à aider une entreprise de moins de trois ans. Toute cette activité est réalisée au coût modeste de 29 millions de dollars par année, en moyenne, depuis cinq ans.

Est-ce possible qu'aussi peu d'argent du gouvernement suscite autant d'activité économique? C'est surprenant qu'avec 29 millions de dollars par année, on puisse créer toute cette activité et autant d'emplois. L'an dernier seulement, les utilisateurs du programme ont créé 24 000 emplois.

Les gens pensent probablement que c'est très bien, mais ils aimeraient en savoir plus sur le fonctionnement de ce programme. Ce programme garantit à 85 p. 100 les prêts admissibles consentis par les banques et les petites institutions financières comme les caisses populaires et les coopératives de crédit. Je précise que les coopératives de crédit ont de plus en plus recours à ce programme. Je pense que celles-ci utilisent maintenant 20 p. 100 de la capacité du programme, étant donné l'intérêt qu'il a suscité chez les caisses populaires au Québec.

Ce sont les prêteurs privés qui prennent les décisions. Il n'y a pas de fonctionnaires qui approuvent ou rejettent un prêt. Ce sont les banques qui s'en occupent. Les coopératives de crédit s'en servent régulièrement. Nous établissons les règles et les prêteurs prennent les décisions en matière de crédit en vertu de ces règles. Il n'y a pas de filière bureaucratique à suivre, pour ce programme.

Une équipe de 19 fonctionnaires fait tout le travail. Pouvez-vous imaginer qu'un programme crée autant d'emplois et autant d'activité économique et que 19

employés du gouvernement suffisent pour l'administrer? Nous voulons qu'il maintienne ce niveau d'efficacité. En multipliant les ordres et les interdictions, nous ne ferions qu'augmenter le nombre de bureaucrates nécessaires à l'administration du programme.

C'est un bon programme, efficace et très productif.

La garantie à long terme permet aux prêteurs de faire des prêts qu'ils n'auraient pas pu faire autrement. Je sais qu'il y a une certaine controverse sur la question de savoir si les banques ont vraiment besoin de cette garantie et si elles n'auraient pas consenti les prêts de toute façon. Les nombreuses recherches de la société Hatch et Wynat et d'autres ont démontré que ce programme permet d'augmenter grandement les possibilités de prêt. C'est certain que sans la garantie, beaucoup des prêts consentis n'auraient pas été accordés.

C'est le cas, par exemple, des entreprises viables qui n'ont pas une longue expérience, dont les biens qu'elles peuvent donner en nantissement ne conviennent pas ou sont insuffisants, qui oeuvrent dans un domaine particulièrement risqué ou encore qui sont situées hors des grands centres urbains. C'est le portrait type des utilisateurs de ce programme et c'est aussi ce type d'entreprise qui aurait de la difficulté à obtenir des prêts sans cette garantie.

[*Français*]

Même si la réussite du programme ne peut être mise en doute, ce dernier a connu une baisse de ses activités depuis 1989. Cette situation est due en partie à la situation économique, mais également à une baisse d'intérêt des prêteurs à l'égard du programme. Il faut souligner qu'aucune modification n'a été apportée à ce dernier depuis 1985.

[*Traduction*]

Le projet de loi à l'étude ainsi que les modifications connexes qui seront apportées au règlement ouvriront davantage le programme aux petites entreprises et leur permettront de trouver plus facilement du financement.

Les modifications que le projet de loi vise à apporter au programme et celles qui seront apportées plus tard au règlement s'inspirent du rapport récent du Comité directeur de la prospérité, *Innover pour l'avenir*, où il est recommandé de faciliter l'accès aux marchés à tous les secteurs d'activité économique du Canada et de faciliter le financement dans tous les secteurs d'activité économique. C'est exactement ce que fait le projet de loi.

Le projet de loi a deux grandes orientations: il facilite les emprunts et augmente les montants limites. Les petites entreprises canadiennes seront donc mieux en mesure de soutenir la concurrence.

Dans le cadre de l'examen du programme sur lequel se fonde le projet de loi, des consultations poussées ont eu lieu auprès des emprunteurs et des prêteurs ainsi que de leurs associations nationales. Ces consultations se poursuivent. Leurs commentaires très utiles ont servi à formuler les modifications recommandées. Je tiens à remercier la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Association des banquiers du Canada, les coopératives de crédit, les groupements de petites entreprises, les associations et les particuliers qui ont contribué à notre travail, ainsi que les députés de tous les partis qui ont suivi ce travail avec grand intérêt.

Voici les modifications qui ont été recommandées. Tout d'abord, élargir la portée du programme qui visera les entreprises ayant jusqu'à 5 millions de dollars de recettes annuelles au lieu de 2 millions. Auparavant, si votre chiffre d'affaires dépassait 2 millions vous n'étiez plus admissible, maintenant ce sera 5 millions. Par ailleurs, le montant maximal des prêts passe de 100 000 à 250 000 dollars.

Pratiquement tous les gens auxquels nous avons parlé étaient en faveur de ces deux augmentations. C'est ce qui a fait la manchette des journaux, à juste titre, probablement, mais il y a plus que cela dans le projet de loi.

D'autre part, la structure des taux est modifiée. On se rapprochera maintenant des taux commerciaux courants. Actuellement, les taux sont subventionnés, un avantage dont ne disposent pas ceux qui ne sont pas en mesure d'obtenir un prêt par l'intermédiaire de ce programme. Nous ne voulons pas que cela continue. Nous ne voulons plus subventionner les prêts aux petites entreprises. Nous voulons que les conditions soient les mêmes pour tous et pour cela nous éliminons la subvention dont ne peuvent profiter ceux qui ne sont pas admissibles à un prêt aux petites entreprises.

Troisièmement, en ce qui concerne l'accessibilité, on encouragera les prêteurs à promouvoir et à utiliser le programme. Sans l'appui entier des prêteurs, le programme n'aura pas de succès. Il y a un certain nombre de choses à considérer, le premier étant les droits exigibles. Les institutions financières, les caisses populaires en premier, nous ont dit qu'un droit d'un pour cent ne suffisait pas à couvrir les frais, nous allons donc fixer le taux non pas au taux préférentiel plus un point, mais au taux préférentiel plus un point et demi. De plus, pour augmenter la souplesse pour les créanciers, nous autorisons maintenant les taux fixes. C'est une bonne chose pour ceux qui veulent planifier le remboursement de la dette.

Ces améliorations inciteront les institutions financières à faire de la publicité pour ces prêts, car elles seront convaincues qu'elles amortiront leurs dépenses. J'ai parlé de cela à l'ABC. Je pense que ces droits sont suffisants.

Le programme fera l'objet d'une bonne promotion, le personnel va recevoir une formation et les directeurs des comptes vont faire de la promotion.

Je suis d'accord avec les critiques que j'ai entendues ces deux dernières années au sujet du programme des prêts aux petites entreprises. Le programme n'est pas suffisamment connu et, en fait, de nombreux directeurs de banque n'en parlent à personne. Nous voulons l'étaler au grand jour. Nous voulons qu'il fasse l'objet de promotion. L'augmentation des droits a amené de nombreuses institutions financières à nous donner l'assurance qu'elles allaient faire de la publicité et former leur personnel. Je le souhaite, car autrement elles entendront parler de nous, mais je ne pense pas que ce sera nécessaire.

Afin d'améliorer le programme quant au recouvrement des frais, les droits que perçoit le gouvernement en un seul versement dès l'octroi du prêt seront accrus, passant de 1 à 2 p. 100 et, contrairement à ce qui se passait jadis, pourront être amortis sur la durée du prêt. Ainsi, si vous amortissez ce 2 p. 100, vous obtenez en fait un prêt de 102 000 $. Ce 2 000 $ est bel et bien amorti pour la durée du prêt, c'est-à-dire cinq ou dix ans. Cela revient à moins de 1 p. 100. La FCEI avait demandé que les droits exigibles soient fixés à 1 p. 100 par an; or, ils seront inférieurs à ce que l'organisme demande. Cette mesure nous sera profitable parce qu'elle nous procurera les fonds nécessaires à l'élargissement du programme.

Enfin, les irritants que comportaient les modalités d'exécution du programme seront supprimés, car le processus sera simplifié. J'ai entendu un tas d'histoires relatant, par exemple, que les formulaires étaient à ce point compliqués qu'un directeur de banque tremblait au moment de les remplir. Il ne savait pas s'il les avait remplis correctement. Or, en cas d'erreur, la garantie était nulle et non avenue. On remédie à tout cela. Si je comprends bien, nous allons utiliser les formulaires mêmes des banques, formulaires que tout le monde connaît bien. Nous simplifierons donc les choses.

Les modifications que nous proposons ici ont été chaleureusement accueillies par les institutions financières, ce qui m'amène à penser que le problème lié à la complexité du processus a été réglé. Cela va grandement contribuer à faire mieux connaître le programme.

Ces modifications apportées au programme s'inscriront dans une série d'initiatives que le gouvernement a prises ces derniers mois pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises. Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre en me répétant, mais, soit dit en passant, un grand nombre des mesures annoncées dans l'exposé économique et financier du 2 décembre visaient à aider ce secteur vital de notre économie.

Cet exposé est axé sur les PME. Nous connaissons ces mesures. Il y avait l'octroi d'un crédit d'impôt à l'investissement pour l'achat de machines et d'équipement. Il y avait le gel des cotisations d'assurance-chômage, une très bonne nouvelle malheureusement trop peu connue. La société qui embauche de nouveaux employés n'a pas à assumer la part de l'employeur. Il y a la prolongation du Programme de financement des petites entreprises et, bien entendu, la simplification des règles fiscales concernant la R-D. C'est très important. Ça aussi, c'était annoncé dans l'exposé.

• (1220)

Cela s'ajoute à des dizaines d'autres mesures prises ces deux ou trois dernières années et qu'il serait trop long d'énumérer. Cela s'inscrit dans l'effort en vue d'aider les petites entreprises.

Pour terminer, permettez-moi de revenir sur ce que j'ai dit au début de mon intervention. Depuis plus de 30 ans, ce programme aide les petites et moyennes entreprises à combler leurs besoins de financement. Il a donné un coup de pouce à un grand nombre de petites et moyennes entreprises qui démarraient.

Ce projet de loi fera du programme un outil encore plus efficace pour améliorer la compétitivité des PME canadiennes. J'espère que la Chambre va s'empresser d'adopter le projet de loi C-99 et manifester son appui aux petites entreprises en leur permettant d'avoir plus facilement accès au crédit.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de réagir à la dernière observation du ministre d'État responsable des petites entreprises qui dit espérer que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible.

J'aimerais que le ministre sache que de ce côté de la Chambre, nous demandons depuis trois ans au gouvernement de régler cette question de l'accès au crédit pour les petites entreprises du pays. Nous participerons certainement au débat de ce projet de loi aujourd'hui et tout membre de notre parti qui désire prendre part au débat aujourd'hui pourra le faire. Comprenons-nous bien: nous voulons autant que les gens d'en face, sinon plus, que ce projet de loi soit rapidement adopté et mis en oeuvre. Voilà trois ans que nous réclamons ces mesures.

De même, je dois dire au ministre que nous trouvons qu'il s'agit d'un excellent projet de loi. J'espère qu'il sera soumis au comité cette semaine, Je suis heureux qu'on ait demandé l'opinion de ce côté de la Chambre car nous aurons ainsi l'occasion de traiter de la question des fonds de roulement. Ce projet de loi renferme de nombreux points intéressants.

Le ministre a soulevé un autre point très important dans son discours. J'aimerais m'attarder là-dessus. Il s'agit de la responsabilité des institutions financières dans notre pays.

Ce projet de loi n'est qu'une mesure législative, malgré toutes les bonnes intentions de la Chambre des communes. Le problème, c'est que les institutions financières du pays n'ont pas toujours participé pleinement à l'application de cette loi. Le ministre a fait allusion à ce phénomène et j'en suis fort aise. En notre qualité d'opposition loyale et constructive de Sa Majesté, nous exigerons que les institutions financières de ce pays, non seulement les banques à charte, mais aussi les coopératives de crédit, prennent ce projet de loi au sérieux. Car le gouvernement a bien inclus les coopératives de crédit, les fiducies et bien d'autres institutions financières.

Nous devons procéder ainsi car de nos jours, au Canada, les gens sont intimidés par leurs banquiers. Pouvez-vous imaginer une telle situation? Les clients sont intimidés. Normalement, en affaires, on prend soin de ses clients. On se met en quatre pour bien les servir. On essaye par tous les moyens de les retenir. Mais dans ce pays, les institutions financières font tout l'inverse. Je ne mets pas tous les gérants et tous les employés de banque dans le même panier; je ne veux pas dresser le même portrait sombre de chacun d'entre eux.

Mais le fait est que dans le secteur financier de ce pays, il y a beaucoup de gens qui abordent leur travail avec une condescendance et une froideur qui sèment l'épouvante dans le coeur de la plupart de leurs clients, au point que cela affecte l'énergie créatrice et l'esprit d'entreprise de notre pays tout entier.

Aujourd'hui, je ne m'en tiendrai pas à une déclaration d'ordre général. J'aimerais donner quelques exemples précis. En tant que défenseur des PME au sein de mon parti, j'estime qu'il est de ma responsabilité d'essayer d'attirer l'attention des banques sur certaines choses qui se passent dans leurs établissements et que je trouve parfaitement incroyables.

J'aimerais commencer pas vous raconter l'histoire d'une veuve, une veuve qui a hérité d'une affaire—et en passant, je tiens à préciser que j'ai reçu des personnes concernées l'autorisation d'utiliser tous les exemples que je vais citer aujourd'hui.

La plupart des gens qui ont des problèmes avec leur banque sont terrifiés. Et si on leur demande s'ils veulent qu'on essaye de régler leur situation, de les aider, ils répondent que non, qu'ils ont trop peur des répercussions, qu'ils craignent qu'on annule leur carte de crédit ou qu'on refuse de renouveler leur hypothèque et que la banque finisse quand même par avoir raison d'eux.

On a l'impression dans la population que les banques du Canada se comportent fondamentalement comme un cartel, que si on s'en prend à la Banque Toronto-Dominion, même si on ne fait pas affaire avec elle, la première chose qui arrivera, c'est qu'on se fera coincer par une autre banque.

Les Canadiens devraient comprendre, je crois, que, grâce à un amendement libéral qui a été apporté à la Loi sur les banques, il y a six mois environ, il incombe à un consommateur qui s'estime lésé par sa banque de le faire savoir au surintendant des institutions financières, dont c'est le devoir de vérifier la plainte en question. Si celle-ci est légitime, elle figurera dans le rapport annuel.

Dans le premier exemple que je tiens à citer, monsieur le Président, une certaine M^me^ Hughes a dû remplacer son époux à la tête de l'entreprise de celui-ci, soit la Bolton Electric, de Bolton, en Ontario. Qu'est-il arrivé au décès de M. Hughes? M^me^ Hughes devait à la Banque Toronto-Dominion environ 74 000 $. Cette somme comprenait un prêt de 67 900 $ et une marge de crédit de quelque 6 000 $. Ce sont les données les plus justes que nous ayons; ils viennent de l'avocat qui a communiqué avec le président de la Banque Toronto-Dominion. On n'a pas encore eu de nouvelles de lui, mais il semblerait donc que les prêts en cours au moment du décès de M. Hughes totalisaient cette somme.

Cet homme avait souscrit à une police d'assurance-vie d'une valeur maximale de 125 000 $. Or à son décès, on n'a pas versé ces 125 000 $ à la bénéficiaire, même si toutes ses cotisations avaient été payées. M^me^ Hughes devait effectivement 67 000 $ à la mort de son mari.

Bref, la banque et la compagnie d'assurance ont gardé un montant de 50 000 $ au titre de la police d'assurance. À l'heure actuelle, non seulement la banque a-t-elle obtenu le remboursement de son prêt, mais on n'a pas payé à M^me^ Hughes le solde de la police d'assurance et elle risque maintenant de perdre sa maison.

Monsieur le Président, voilà, à mon avis, le genre de situation qui donne mauvaise réputation aux institutions bancaires canadiennes. Leur importance et le pouvoir qu'elles détiennent leur font adopter cette approche, mais il faut que cela change.

Je voudrais citer l'exemple d'un autre cas, dont on a passablement parlé. Il s'agit du cas de la société Penta-Stolp, dont le siège social est situé à Markham en Ontario.

Durant cinq ans, soit depuis mars 1986, la société Penta-Stolp a fait des opérations bancaires d'une valeur d'environ un demi-milliard de dollars à la Banque Toronto-Dominion. En février 1991, la Penta-Stolp a éprouvé des difficultés financières. La société avait pour 28 millions de dollars de dépôts à la Toronto-Dominion, mais elle lui devait également 28 millions. La société possédait évidemment des titres, un actif, mais la Banque Toronto-Dominion a saisi tous ses dépôts en remboursement du prêt. Le problème est que 13 des 28 millions de dollars étaient constitués en fonds de fiducie. Or, la capacité de l'entreprise de poursuivre la construction domiciliaire et d'honorer ses contrats reposait sur ce fonds de fiducie, et la Penta-Stolp s'est retrouvée acculée à la faillite.

• (1230)

Lorsque la société a déclaré faillite, elle devait des millions de dollars à des menuisiers, maçons, poseurs de panneaux muraux et toute la panoplie des métiers de la construction domiciliaire auxquels on a recours à Toronto. Des millions de dollars ont été perdus compte tenu du nombre de gens en cause. Beaucoup se sont évidemment retrouvés au chômage ou ont dû s'adresser à l'aide sociale, et tout cela parce que le directeur de la Banque Toronto-Dominion avait unilatéralement décidé de saisir les fonds en fiducie.

Dans le cas dont je parle, le président de la société, M. Chris Mullins, un entrepreneur qui avait réussi, a été humilié publiquement. Des articles ont été publiés dans les journaux à son sujet. Lui et sa famille se sont retrouvés dans une situation très humiliante. M. Mullins a saisi les tribunaux de l'affaire. Savez-vous, monsieur le Président, comment les procédures se sont terminées deux ans plus tard? Dans sa décision, rendue le 16 juillet, la cour a statué que la Toronto-Dominion avait violé les contrats qui la liaient à la Penta-Stolp, etc., et les plaignants ont droit à des dommages-intérêts.

Voilà un cas où la Banque Toronto-Dominion avait saisi un fonds en fiducie auquel elle n'aurait pas dû toucher, acculant ainsi la société à la faillite. Elle a ensuite perdu son procès. Sauf erreur, il se pourrait qu'elle en appelle au lieu de simplement se rendre compte que, dans certains cas, il est préférable d'admettre avoir commis une erreur, de tenter de la réparer et de passer à autre chose. Évidemment, les banques ont bien sûr du répondant et la plupart des entrepreneurs n'ont pas les ressources nécessaires pour s'en prendre à une grande institution.

Je vais citer un autre exemple malheureux qui concerne cette fois la Banque de Montréal. J'espère qu'à la fin de ce discours, je n'aurai pas à présenter une demande de crédit à l'un de ces banquiers, car je risque d'être plutôt mal accueilli.

De toute façon, je voudrais parler d'une société qui relève de la compétence politique du ministre d'État chargé des Petites entreprises. C'est un de mes exemples préférés et je vais le répéter tant que le gouvernement ne prendra pas les mesures pour rectifier la situation.

C'est le cas de la société Amertek qui a exporté 400 camions à incendie militaires partout dans le monde, notamment à la Maison-Blanche, à Camp David, dans le golfe Persique et en Égypte. Parce que les États-Unis devaient des montants supplémentaires au Canada pour du matériel complémentaire de l'armée américaine, un montant approximatif de 17 millions de dollars était dû à cette société. D'ailleurs, on lui doit toujours 17 millions de dollars, monsieur le ministre. Le ministère des Approvisionnements et Services et la Corporation commerciale canadienne n'ont pas fait leur travail dans ce cas particulier. Je l'ai dit à tous les députés de ce côté-ci. J'ai informé le ministre des Approvisionnements et Services que les bureaucrates font traîner l'affaire en longueur. Cependant, je veux parler de la banque.

En effet, la Banque de Montréal, voyant les difficultés rencontrées, a confié l'affaire à son unité spéciale. À la Banque de Montréal, il existe une unité chargée de la gestion des comptes spéciaux. Les banquiers qui font partie de cette unité sont en fait de véritables spécialistes qui prennent des sociétés en charge pour tenter de les garder en exploitation. Ils s'efforçent de les aider à traverser des périodes difficiles.

Or, dans le cas de plusieurs sociétés dont j'ai entendu parler et dans le cas d'Amertek où on m'a autorisé à en parler, il est apparu que les méthodes et le style de cette unité chargée de la gestion des comptes spéciaux doivent absolument être revus par les dirigeants de la Banque de Montréal. Heureusement, en l'occurrence, à une époque, il y a deux ans, la société devait à la banque 4,5 millions de dollars environ alors que cette dette n'est plus que de 400 000 $ à peu près à l'heure actuelle. Cependant, lorsque j'ai dû intervenir auprès de la banque il y a cinq mois environ, cette dernière menacait d'acculer la société à la faillite, même si elle ne lui devait plus que 1,1 million de dollars. Voilà une société qui employait 180 personnes et qui était en mesure d'exporter ses produits. Cela m'amène à une question que je voudrais soulever au sujet des observations que M. Barrett a formulées dans le cadre de sa réunion annuelle, il y a deux semaines à peine.

Je me reporte plus particulièrement à l'éditorial paru dans le *Toronto Star* le 20 janvier dans lequel M. Barrett, le président du conseil d'administration de la Banque de Montréal, a proposé une stratégie pour permettre d'atteindre une croissance de 4 p. 100 par an pour le reste de la décennie. Il a également signalé que nous ne pouvions plus augmenter les impôts.

Je souscris à cela. Je crois que mes vues sur un système d'impôt unique sont bien connues même si j'ignore ce qu'il en pense. J'ai essayé de le rencontrer à deux reprises, mais il n'est pas très facile à rejoindre.

Je le dis en toute déférence, mais si M. Barrett siégeait parmi nous, dans l'esprit d'un débat constructif, je devrais remettre en question sa déclaration reprise dans l'éditorial. Voici ce qu'on y dit: «M. Barrett propose un gel de cinq ans de toutes les dépenses de programmes du gouvernement après inflation.» Il liait cela, bien entendu, à un gel des dépenses sociales.

Je voudrais signaler aujourd'hui que les établissements bancaires du pays peuvent influencer les dépenses au chapitre des programmes sociaux mieux que quiconque, car lorsque des banques bloquent les marges de crédit, les réduisent ou les suppriment, elles disent, en fait, qu'elles ne veulent plus assumer davantage de responsabilités et qu'elles vont se décharger de ce fardeau sur le gouvernement fédéral qui devra alors accroître ses dépenses au titre des programmes sociaux.

Si M. Barrett est sincère, et je crois qu'il veut vraiment un gel des dépenses en matière de programmes sociaux, il doit alors comprendre qu'il est, à l'instar de ses homologues présidents de banque, directement responsable du taux élevé de ces dépenses au Canada, du chômage aigü et du très grand nombre d'assistés sociaux. On ne peut dissocier la responsabilité des banques et les dépenses des gouvernements au chapitre des programmes sociaux.

En toute déférence, c'est là où M. Barrett doit commencer à être plus créatif. Je le mets au défi. La Banque de Montréal a beaucoup d'imagination à ce sujet, et je pense que dans son rapport annuel, le président de la banque devrait non pas dire que les gouvernements doivent geler leurs dépenses de protection sociale, mais plutôt qu'en tant que banquier, il va faire tout en son pouvoir pour alléger le fardeau social des gouvernements.

Je tiens à dire à M. Barrett et à ses 58 homologues au Canada que j'ai une idée à leur soumettre. Je ne vais pas vous critiquer, Monsieur Barrett. Je vais essayer de vous donner une idée.

On devrait à mon avis organiser une campagne, une campage de 90 jours en faveur des petites entreprises. J'aimerais voir les dirigeants de notre pays, les présidents de banques qui prétendent vouloir autant que nous réduire les dépenses sociales. Contrairement à ce que peuvent dire les faiseurs d'images et les journalistes, nous—libéraux—attachons de l'importance à la responsabilité financière mais lorsqu'on gouverne, on a des responsabilités à l'égard des personnes défavorisées. Les personnes qui, au gouvernement, ne sont pas capables de compassion à l'égard des personnes défavorisées devraient partir.

Organisons cette campagne en faveur des petites entreprises, monsieur Barrett.

• (1240)

Vous pourriez rassembler les 58 présidents de banque et leur demander d'exécuter le scénario suivant. Il y a 900 000 entreprises en exploitation au Canada. Tous les gens d'affaires qui, au cours des 90 jours qui viennent, remettent au travail une personne qui bénéficie soit de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage, devraient pouvoir obtenir au taux préférentiel la partie de leur prêt qui correspond au salaire de cette personne. On pourrait ainsi redonner de l'emploi à 500 000 travailleurs d'ici 90 jours.

Vous n'allez pas perdre d'argent, mais vous n'en ferez pas non plus. Toutes les banques canadiennes auront ainsi consenti en prêts un montant de l'ordre de 10 à 12 milliards de dollars.

Dans son discours tout à l'heure, le ministre a déclaré que c'était les petites entreprises qui réussissaient le mieux à créer de l'emploi au Canada. Il a dit qu'elles venaient au premier rang à cet égard, je crois. Je suis d'accord avec le ministre. Si nous misons sur les petites entreprises et si les banques leur donnent un encouragement pour embaucher sur-le-champ ces assistés sociaux ou ces chômeurs, au moyen d'un prêt au taux préférentiel

seulement, nous constaterons immédiatement une baisse des dépenses au titre des programmes sociaux.

On verrait le bilan de trésor passer du passif à l'actif. Nous pourrions alors compter sur les impôts de ces 500 000 Canadiens qui seraient productifs et qui auraient la fierté de pouvoir travailler.

M. Crane du *Toronto Star* a tendance ces jours-ci à vouloir parler des libéraux dans ses éditoriaux. Je dois faire attention à ces journalistes du *Toronto Star*. Je vais rapporter le plus fidèlement possible l'article qu'il a consacré l'autre jour au chef de mon parti.

L'article a paru dans le journal de samedi et s'intitulait: «De puissants créanciers au Canada s'intéressent aux programmes des libéraux». C'était un long article sur mon chef. Il a déclaré que mon chef avait promis un programme d'encouragements fiscaux afin de favoriser la formation sur le tas, mais que là encore il n'avait pas donné de chiffres précis. Plus loin dans son article, il déplore l'absence de chiffres. Il est question à trois reprises dans son article de la nécessité d'avoir des chiffres précis.

Je tiens à dire que si on prend les normes du secteur bancaire qui prévoient un défaut de paiement dans le cas de 1 p. 100 des prêts aux petites entreprises sur des prêts de 12 milliards de dollars au total, cela représente 120 millions de dollars. Cela fait beaucoup d'argent; j'en suis conscient. Or dans son article paru dans *The Financial Post*, Erik Heinrich précise que l'année dernière, alors que les problèmes éprouvés par des promoteurs comme Campeau, Reichmann et le reste ont fait perdre beaucoup d'argent aux banques, la Banque de Nouvelle-Écosse a quand même réalisé des profits de 633 millions de dollars. Les profits de la Banque Toronto-Dominion et de la Banque de Montréal se sont élevés respectivement à 408 millions et 604 millions de dollars et la Banque nationale a obtenu des profits records.

Le fait est que ces pertes de 120 millions de dollars se répartissent sur 58 banques à charte qui ont réalisé d'énormes profits. Je pense que le risque en vaut la chandelle pour redonner du travail à 500 000 personnes. Je suis persuadé qu'il incombe aux banques de nous aider à réduire les dépenses au chapitre des programmes sociaux. Redonnons du travail aux gens.

C'est amusant, mais il y a deux semaines, dans ma circonscription, s'est tenue une conférence sur les femmes en affaires. Helen Sinclair, qui est présidente de l'Association des banquiers canadiens, a bien voulu accepter de s'adresser aux 300 ou 400 femmes qui ont assisté à cette conférence. Elle leur a dit que dans le monde des affaires, les femmes avaient une meilleure cote de crédit, de solvabilité, que les hommes. C'est un domaine dans lequel les banques pourraient jouer un plus grand rôle avec leurs campagnes de publicité.

Helen Sinclair a dit quelque chose d'amusant à une conférence destinée aux femmes d'affaires. Elles a dit à celles qui étaient présentes dans la salle que quand elles allaient à la banque demander un prêt et qu'elles ne se sentaient pas à l'aise avec le directeur, qu'elles sentaient que le courant ne passait pas, elles ne devaient pas hésiter à s'adresser à une autre banque.

Très peu de Canadiens s'en rendent compte. Pourtant, il y a quelque 7 000 succursales bancaires où s'adresser. Nous avons un excellent système bancaire que je respecte, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il est irréprochable.

Voilà qui m'amène au deuxième point que j'aimerais souligner à l'intention de tous les présidents de banques, tous les directeurs de banques au Canada. Il a trait à la façon dont ils traitent les clients. En plus de comprendre leur responsabilité dans la remise en marche de notre économie, les directeurs de banque devraient réexaminer leur système de valeurs.

Tous les directeurs de banque devraient se demander s'ils font montre de bienveillance dans leurs relations avec leurs clients. Sont-ils accessibles? Font-ils preuve de compassion dans leurs relations avec leurs clients en difficulté? Sont-ils prompts à agir quand quelqu'un a besoin d'une aide rapide pour faire marcher son entreprise? A-t-on confiance en eux?

J'ai dit ce matin à un de mes amis que j'allais intervenir dans le débat de ce projet de loi et je lui ai demandé quel voeu il formulerait à l'endroit de son directeur de banque s'il en avait la possibilité. Il m'a répondu qu'après avoir été en affaires depuis plus de 30 ans, il aimerait que son directeur de banque lui téléphone un jour pour lui demander ce qu'il pourrait bien faire pour l'aider à faire grandir son entreprise.

La plupart des gens d'affaires sont paranoïaques à l'heure actuelle. Quand on leur dit que leur directeur de banque les appelle au téléphone ou qu'il vient leur rendre visite, ça leur donne froid dans le dos. Ils ne veulent pas répondre à l'appel, ou si on leur demande de passer au bureau, ça les stresse énormément.

M. Barrett et ses amis semblent maintenant s'engager beaucoup plus dans le débat des questions d'intérêt public. Nous nous réjouissons de voir les milieux financiers du pays entrer dans le débat. J'affirme à M. Barrett et aux autres—je ne veux pas faire de distinction, mais il semble plus proactif à l'égard de la chose publique que la plupart des présidents de banque—qu'il existe une responsabilité sociale à cet égard. Il ont le devoir de faire comprendre à leurs subordonnés qu'ils doivent respecter les objectifs, le

style et les aspirations que M. Barrett s'est manifestement imposés.

Comme il ne me reste que quelques minutes, je voudrais parler plus particulièrement du projet de loi. Il s'agit d'une bonne mesure législative. Il n'est pas parfait, mais rien n'est parfait ici, rien. Je passerai simplement en revue ce que nous avons à faire. Je tiens à répéter certaines des choses que le ministre a dites.

Une entreprise ayant un chiffre d'affaires de moins de 5 millions de dollars pourra compter sur une marge de crédit de 250 000 $ pour l'aider à grandir. Le gouvernement du Canada assure au directeur de banque 85 p. 100 de la valeur du prêt. Le ministre a dit aujourd'hui à la Chambre qu'il accueillerait les recommandations du comité quant à l'élaboration d'une formule ou d'une manière d'envisager le fonds de roulement. C'est épatant.

• (1250)

Le premier problème, c'est que les directeurs de banques se plaignent des formalités administratives. Il faut trop de temps pour remplir les formulaires. Le ministre a dit que les nouvelles formalités seraient plus simples. Je vous fais respectueusement remarquer que nous vous demanderons des comptes relativement à cet engagement.

Il y a ensuite la notion de communication. Je vois l'un des principaux communicateurs et spécialistes du gouvernement en matière de commercialisation, le ministre d'État aux Finances, et je dis, de façon bien constructive, que nous devons prendre une partie de l'argent des contribuables et l'utiliser comme levier avec l'argent et les budgets de publicité des banques. Le ministre fournit des explications, non seulement aux banques qui sont censées être au courant grâce à leurs données internes, mais aussi aux clients, c'est-à-dire aux 900 000 petites entreprises qui sont admissibles à ces prêts.

Si nous agissons de la sorte, nous ferons un pas important pour ce qui est de redonner espoir et confiance à notre économie, qui en a désespérément besoin à l'heure actuelle.

J'ai dit à peu près tout ce que j'avais à dire aujourd'hui. Je tiens à rassurer le gouvernement que mes collègues et moi avons pris un engagement envers les petites entreprises au pays. Nous allons aussi veiller à ce que les banques, les coopératives de crédit et les sociétés de fiducie, c'est-à-dire les institutions qui sont en bonne situation financière, jouent un rôle actif relativement à cette mesure législative parce que, comme nous le savons, c'est sur les petites entreprises que reposent les plus grands espoirs de création d'emplois au pays.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur le projet de loi C-99, qui vise à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je tiens à vous dire, ainsi qu'au ministre et au gouvernement, que nos collègues néo-démocrates vont veiller à ce que cette loi soit adoptée rapidement.

Il importe de renvoyer ce projet au comité pour que celui-ci en fasse une étude détaillée. Plus important encore, il faut informer le milieu des affaires, comme je le ferai certainement dans ma propre circonscription, des progrès accomplis dans l'étude du projet et de l'occasion qui lui est offerte d'expliquer au gouvernement ce que cette mesure législative peut faire, notamment à l'égard des relations avec le système bancaire, et de donner ses conseils et opinions sur le programme des prêts aux petits entreprises et son application.

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui, surtout au nom de mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt, qui s'est rendu dans sa circonscription et est sur le chemin du retour. Le député a consacré beaucoup de temps à l'étude de cette loi et il a fait savoir au gouvernement que nous souhaitions l'adoption rapide du projet.

Je présume que ma circonscription n'est guère différente de bien d'autres et que l'un des éléments vitaux pour notre économie, par les temps qui courent, est la création d'emplois. Les statistiques montrent qu'environ 80 p. 100 des nouveaux emplois au Canada sont créés par des petites entreprises, grâce à leurs idées neuves et à leur esprit d'initiative. Le programme des prêts a été un outil précieux pour ces entreprises.

Dans certaines notes du gouvernement, il est dit que, pour une raison ou l'autre, l'intérêt pour le programme a un peu fléchi et qu'on le connaît moins bien. Certaines modifications que nous pouvons apporter à la loi favoriseront un regain d'intérêt. J'ai été rassuré d'entendre le ministre parler du travail que nous pouvions faire pour mieux renseigner le milieu des affaires. Il a sans doute raison. Les documents d'information se trouvent probablement au fond des tiroirs d'un directeur de banque quelconque, et le programme ne reçoit pas toute l'attention qu'il mérite.

J'aurais une proposition à faire au ministre pour l'encourager à faire comme certains autres ministres, lorsque nous étudions des projets de loi qui jouissent d'un bon appui. C'est, pour les députés, un service public à rendre que de renseigner leurs électeurs sur le programme. Les collaborateurs du ministre devraient préparer une documentation que nous pourrions utiliser dans nos articles ou dans nos envois collectifs pour promouvoir ce pro-

gramme, car les entreprises de nos circonscriptions peuvent en profiter.

Certaines des modifications prévues dans le projet de loi aideront les entreprises, notamment celle qui fait passer le produit d'exploitation annuel de 2 millions à 5 millions de dollars. Un million de dollars peut sembler beaucoup d'argent, mais quand on calcule le produit d'exploitation d'une entreprise, même petite, sur une période d'un an, on constate que celui-ci peut atteindre très facilement un million de dollars. Évidemment, en augmentant ce montant, on permettra à un plus grand nombre d'entreprises de bénéficier d'une aide. En outre, en faisant passer de 100 000 $ à 250 000 $ le montant du prêt, on donnera également un coup de pouce aux entreprises.

Une observation est revenue constamment au sujet du projet de loi et, à mon avis, elle est tout à fait pertinente. Les membres du comité ont pu entendre les témoignages précieux de certaines banques et autres institutions qui, par expérience, estiment que ce programme ainsi que les garanties de prêt du gouvernement ne fonctionneront que si les banques et les coopératives de crédit participantes font un effort pour faire connaître le programme à leurs clients.

À mon avis, bien des entreprises ont eu l'impression dans le passé qu'il était plus facile d'obtenir de l'argent d'une banque si l'on était un dictateur d'un pays du tiers monde en faillite plutôt qu'un entrepreneur essayant de faire fonctionner une petite entreprise dans notre pays. Depuis de nombreuses années, nous avons constaté qu'il a fallu radier bien des prêts consentis à des pays incapables de les rembourser. Il y aura peut-être des améliorations à ce chapitre.

Il nous arrive à tous de recevoir, à notre bureau, des appels de chefs d'entreprises ayant besoin d'aide parce que, pour une raison ou une autre, la banque refuse de leur prêter. Souvent, on les renvoie alors à l'autre prêteur de dernier recours, la BFD, mais si celle-ci refuse de les aider, ils doivent alors aller frapper à d'autres portes.

Le programme appelé Développement des collectivités est l'un des programmes novateurs qui permet réellement de renseigner les entrepreneurs et les entreprises. Grâce à lui, presque toute ma circonscription a été couverte dernièrement, par exemple, l'extrémité ouest, la région de Houston, de Burns Lake, de Vanderhoof et de Fort St. James, qui vient d'être désignée.

De toute évidence, il est important de transmettre l'information aux organismes comme les groupes visés par le programme Développement des collectivités. Souvent, les employés des bureaux de députés sont comme des policiers qui dirigent la circulation; ils orientent les gens vers les organismes les plus susceptibles de leur venir en aide.

Je réitère ma suggestion au ministre. Nous devrions avoir dans nos bureaux de la documentation que nous pourrons utiliser dans nos envois collectifs et autres, afin que les milieux d'affaires connaissent le programme.

Quant aux milieux bancaires, ils devraient peut-être demander à nouveau à Anne Murray d'en faire la publicité. Cette chanteuse a déjà fait des annonces publicitaires pour la Banque de Commerce. Il est important que nous fassions tous un effort pour faire connaître ce programme aux gens d'affaires.

Je veux aussi parler de deux autres questions qui ne sont pas directement liées à ce projet de loi, mais qui préoccupent les entrepreneurs de ma circonscription. L'une d'elles concerne la taxe sur les produits et services et le débat dont elle continue de faire l'objet. Je ne crois pas que nous puissions tenir un débat sur l'aide aux petites entreprises sans parler du tort que la taxe sur les produits et services leur a fait. Deuxièmement, ce projet de loi ne porte pas sur la Société canadienne des postes, mais de nombreuses entreprises dans nos circonscriptions dépendent dans une large mesure des services offerts par cette société.

• (1300)

Je mène actuellement un sondage auprès des entreprises du centre-ville de Prince-George parce qu'on entend évidemment les rumeurs habituelles selon lesquelles la Société des postes fermera le bureau de poste principal de Prince-George, qui dessert les entreprises du centre-ville de cette localité de 70 000 habitants.

À mon avis, ce sont là des questions qu'il faut absolument aborder lorsqu'on parle des programmes concernant les petites entreprises.

Pour en revenir au projet de loi, j'ai déjà parlé de la taille des entreprises. J'ai aussi parlé un peu des fonds mis à leur disposition, qui passeront de 100 000 $ à 250 000 $.

Je voudrais faire juste une petite observation au sujet du taux d'intérêt. Le projet de loi prévoit des prêts à un taux d'intérêt plus bas que ce que les entreprises pourraient obtenir normalement, mais il n'augmente pas l'accessibilité du financement. Tout le monde a souligné à quel point il est important que les prêteurs soient mis au courant de ce programme et des possibilités qu'il offre.

Après avoir fait ces quelques brèves remarques sur ce projet de loi, je tiens à dire que j'encourage le gouvernement à s'assurer que tous les outils nécessaires seront en place lorsque cette mesure législative sera enfin adoptée. Nous pourrions profiter du renvoi de ce projet de loi à un comité pour entendre le point de vue de tous les secteurs, y compris les banques. Qu'elles viennent se défendre et faire valoir le travail qu'elles ont accompli. Je crois que ce sera une occasion importante pour les législateurs et pour les entreprises de se renseigner sur les efforts déployés par les banques et peut-être aussi d'obtenir quelques conseils sur la façon dont cette mesure législative peut être utilisée pour aider les entreprises dans nos circonscriptions.

En terminant, au nom du Nouveau Parti démocratique et, en particulier, au nom du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, qui a fait le gros du travail sur cette question, j'encourage tous les députés à appuyer cette mesure législative et à l'adopter sans tarder.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-99 tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Chacun des députés qui siège à la Chambre doit s'intéresser à tout ce qui touche à la viabilité des petites et moyennes entreprises canadiennes.

À l'instar d'autres intervenants dans ce débat, je soutiens que les petites et moyennes entreprises forment la pierre angulaire de l'emploi et de l'économie au Canada. Depuis que la récession sévit, nous entendons parler chaque jour, à la Chambre, des problèmes auxquels font face les grandes entreprises établies au Canada, mais rarement des graves difficultés économiques qui ne cessent de tourmenter de nombreuses petites et moyennes entreprises canadiennes.

Ma circonscription ne fait certainement pas exception, puisque les PME de Northumberland ont connu bien des difficultés. Nombre d'entre elles ont dû fermer leurs portes et déclarer faillite et beaucoup de gens ont été acculés à la faillite en cette période très difficile. J'accorde donc énormément d'importance à toutes les mesures que nous pouvons prendre pour venir en aider à nos petites et moyennes entreprises.

En ces temps difficiles, j'ai rencontré les propriétaires de nombreuses PME de ma circonscription qui m'ont raconté leurs ennuis. Ils se plaignaient notamment des nombreuses augmentations de taxes et de tout le mal qu'ils ont à se conformer aux règlements, que ce soit en remplissant des formules ou en se pliant à d'autres tracasseries du genre, ce qui accroît énormément leur fardeau.

J'ai écouté toutes les plaintes des PME et je me suis rendu compte qu'il y avait un autre coupable, soit les banques et les relations qu'elles entretiennent avec les petites et moyennes entreprises. Par exemple, de nombreux petits entrepreneurs ont découvert soudainement que les banques avaient, sans avertissement, réduit de moitié leur marge de crédit ou l'avaient même totalement annulée, ce qui a mené beaucoup d'entreprises à la faillite et provoqué une grave pénurie d'emplois dans ma circonscription.

J'espère que cette modification de la Loi sur les prêts aux petites entreprises nous permettra d'établir entre les banques et les petites et moyennes entreprises de nouvelles relations où toutes les parties trouveront leur compte.

Je reconnais que même si la plupart des petites entreprises et beaucoup de sans-emploi ont connu des temps très difficiles pendant la récession, celle-ci a eu pour effet de forcer beaucoup de petites et de moyennes entreprises à devenir plus efficaces. Elles ont dû examiner l'ensemble de leurs activités pour trouver des moyens de s'améliorer. Je crois que beaucoup d'entre elles ont procédé à des rajustements majeurs et bénéfiques grâce auxquels elles sont aujourd'hui plus efficaces et produisent à moindre coût.

Je sais également que les banques ont commencé à assouplir leur politique de prêt.

Cependant, je me réjouis de certaines dispositions du projet de loi, notamment celle qui fait passer de deux à cinq millions de dollars les revenus maximums d'une entreprise pouvant demander un prêt. J'en suis très heureuse. De plus, une petite entreprise qui demande un prêt pourra rendre un achat admissible s'il a été fait moins de 90 jours avant la date d'approbation du prêt. Il est maintenant précisé clairement que le prêt admissible

maximal est de 250 000 $ au lieu de 100 000 $. Il y a d'autres avantages aussi.

J'ai parlé avec des gens qui travaillent dans une petite entreprise et à d'autres qui travaillent dans une banque. Ils voudraient certaines mesures qui ne figurent pas dans le projet de loi.

Ainsi, les petites entreprises voudraient qu'avant d'adopter le projet de loi, la Chambre envisage la possibilité de permettre les remboursements à capital constant. Il est vrai que les prêts seraient beaucoup plus attrayants si les petites entreprises pouvaient verser des acomptes sur le capital et non pas payer uniquement des intérêts pendant les premières années de remboursement. Jusqu'à maintenant, les petites entreprises ont constaté qu'il n'était pas vraiment plus avantageux de faire un emprunt en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises que de s'adresser directement à une banque ou à un autre établissement privé.

Une petite entreprise doit fournir les mêmes montants en garantie, qu'elle demande un prêt au gouvernement ou à un établissement privé.

Au fond, ce que le gouvernement se trouve à faire avec la Loi sur les prêts aux petites entreprises, c'est de mettre à la disposition de ces dernières une réserve de capitaux qu'elles ne peuvent, semble-t-il, obtenir uniquement du privé. Ce sont les banques qui administrent le programme. Pour le rendre encore plus intéressant, il y aurait la possibilité de faire des remboursements à capital constant.

Les banques aimeraient que les règles d'application de la Loi sur les prêts aux petites entreprises soient plus claires. Elles affirment avoir été échaudées dans le passé quand les petites entreprises à qui elles avaient consenti des prêts ont connu des difficultés et qu'il s'est révélé que le gouvernement n'était pas tenu de rembourser ces entreprises parce que la banque avait omis d'appliquer une petite règle insignifiante dont elle n'avait jamais entendu parler. Les banques souhaitant donc vivement que ces règles soient non seulement clarifiées, mais aussi simplifiées.

• (1310)

Les banques ont généralement trouvé les exigences relatives aux reçus beaucoup trop compliquées. Si bien que lorsqu'une petite entreprise se présente à la banque pour demander un prêt en application de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et qu'elle y est admissible, la banque préfère lui offrir un de ses propres prêts parce qu'ils sont beaucoup plus faciles à administrer que les prêts gouvernementaux qu'il faut administrer conformément aux dispositions de la Loi sur les prêts aux petites entreprises

En fin de compte, même si je suis généralement en faveur du projet de loi, je crois qu'il conviendrait de le renvoyer à un comité pour que certains de ces points puissent être discutés plus à fond. J'espère qu'une foule de témoins auront l'occasion de faire valoir leur point de vue, qu'il s'agisse de représentants de la petite entreprise ou de représentants d'établissements privés qui se trouveront à appliquer la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour le compte du gouvernement.

Je vous remercie de m'avoir donné la parole, monsieur le Président, et j'espère que cette mesure législative sera adoptée promptement à la Chambre, idéalement avec certaines modifications. Je crois qu'elle pourrait être d'un secours certain au secteur de la petite entreprise, à l'échelle nationale, bien sûr, mais plus particulièrement dans ma circonscription de Northumberland qui me cause bien des inquiétudes.

[*Français*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je voudrais également ajouter mes réflexions sur le projet de loi qui est devant nous aujourd'hui.

Mes collègues, les députés de Broadview—Greenwood, à Toronto, et de Northumberland ont déjà exprimé des points de vue assez précis qui se rapportent au problème de l'impôt et des taxes et également au niveau de la politique du gouvernement, ses politiques économique et financière.

Je ne voudrais pas seulement ajouter mes réflexions pour donner plus d'emphase aux points de vue exprimés par mes collègues, mais je voudrais aussi insister pendant quelque temps sur le problème économique dans un contexte de stratégie nationale.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, et si mes collègues me le permettent, je voudrais d'abord souligner que tout ce que mon ami de Broadview—Greenwood suggère en cette Chambre au point de vue des petites entreprises a tellement de mérite que l'on devrait y porter un intérêt majeur et l'étudier avec atten-

tion. Pourquoi devrait-on faire cela, monsieur le Président?

Il nous est très important de noter que les jobs, les possibilités d'accroissement d'emplois dans ce pays, ne se retrouvent plus que dans le champ des petites et moyennes entreprises. Mon ami et collègue de Broadview—Greenwood a déjà noté en cette Chambre que dans les dernières dix années, 76 p. 100 de tous les emplois, ou tous les jobs comme on dit en anglais, donc, 70 p. 100 de tous les emplois qui ont été créés, c'est-à-dire 2 130 000 emplois, l'ont été par les petites et moyennes entreprises de ce pays.

Donc ici on ne parle pas seulement d'une suggestion qui concerne les taxes et le projet de loi, qui devrait aider les entrepreneurs qui prennent des risques pour ce pays, mais il faut placer toute cette notion dans le contexte d'une stratégie économique nationale.

[*Traduction*]

Ce projet de loi renferme certaines dispositions dignes de louanges. Mes collègues ont déjà souligné que l'heure n'était pas au sectarisme, mais qu'il fallait s'entendre sur des points essentiels à la croissance du pays. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons proposé des mesures destinées aux petites entreprises afin de stimuler leur croissance et de maintenir leur viabilité ainsi que leur capacité de création d'emplois. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui va dans ce sens, mais pas assez à notre avis. Cependant, il faut rendre à César ce qui est à César.

Le fait qu'on considère maintenant comme petites entreprises les entreprises dont les ventes s'élèvent à cinq millions de dollars au lieu de deux millions de dollars tient non seulement compte de l'inflation de ces dernières années, mais aussi de la nature du milieu des affaires en tant que tel.

Si vous me permettez de parler un peu pour ma province, l'Ontario, qui a perdu énormément d'entreprises depuis quatre ans, j'estime que nous devrions adopter des mesures plus dynamiques et plus constructives pour inciter les investisseurs à moins spéculer dans l'immobilier et à la bourse et à placer davantage leur argent dans les sociétés commerciales qui sont les seules à créer de l'emploi.

Je ne vais pas critiquer les politiques économiques du gouvernement parce que je pense que nous savons tous déjà que ce dernier nous a trompés. Je vois le député d'en face hocher la tête. Depuis quatre ans, nous avons vu des usines fermer leurs portes les unes après les autres et constaté la perte de quelque 350 000 à 400 000 emplois. C'est un chiffre éloquent. Je ne veux pas me servir du chiffre de 450 000 pour faire de la propagande, mais il faut se pencher sur cette question du nombre de pertes d'emplois dans notre pays.

En Ontario, quelque 230 usines ont fermé leurs portes en 1991 et en 1992. Ces fermetures ont entraîné la disparition de 30 564 emplois. Ce sont les chiffres qui s'appliquent seulement à l'Ontario. Qu'est-ce que cela signifie pour nous? En estimant que le salaire moyen des emplois perdus s'élevait à près de 32 000 $, on peut évaluer à un milliard de dollars environ le montant des salaires perdus, soit, pour ceux qui se préoccupent des déficits de l'État, bien plus que 350 millions de dollars en manque à gagner pour les gouvernements fédéral et provincial. N'oublions pas non plus que ces pertes d'emplois drainent la caisse d'assurance-chômage et, par la suite, celle de l'aide sociale. À elles seules, ces pertes d'emploi vont nous coûter un montant supplémentaire d'un milliard de dollars. Il faudra dépenser un autre milliard de dollars. Ces pertes d'emploi coûteront essentiellement plus de 1,5 milliard de dollars au Trésor public.

• (1320)

Pourquoi y a-t-il autant de fermetures d'usines? Pourquoi tellement d'entreprises déménagent-elles au Sud? La principale raison, et je crois que mes collègues des deux côtés de la Chambre seront d'accord avec moi, c'est que l'encaisse est insuffisante. Ce projet de loi a pour but de permettre aux petites entreprises d'augmenter leur encaisse, mais ce qui est le plus pressant, c'est de faire quelque chose pour maintenir en affaires les entreprises existantes.

Mon collègue d'en face demandait, par exemple, combien d'emplois ont été créés. Nous savons combien ont été perdus, mais combien ont été créés? Je pense que la question la plus appropriée serait de se demander quels sont les augmentations nettes ou les pertes nettes. Par exemple, en 1985, on constatait une augmentation nette de 41 693 entreprises. En 1989, ce taux d'augmentation avait chuté à environ 25 000. Qu'est-ce qui a pu causer une telle chute du taux d'augmentation, dans notre politique économique, notre stratégie générale et notre politique financière?

Un projet de loi comme celui-ci tend à répondre aux besoins en capitaux des entreprises. Nous avons déjà reconnu que le ministre est sur la bonne voie, que certains des changements proposés dans cette mesure sont valables et que nous les appuierons.

Je veux souligner une fois de plus que nous devrions chercher un moyen de permettre aux petites entreprises d'utiliser l'argent de prêteurs privés comme fonds de roulement—et le ministre a dit qu'il essaierait d'encourager ce genre d'investissement. C'est absolument nécessaire, compte tenu de l'insuffisance de liquidités et des problèmes d'encaisse que nous avons de nos jours. Ce

dont nos entreprises ont besoin, c'est d'avoir accès à des fonds qui leur permettront de rester en affaires. En tant que Canadiens et en tant que parlementaires, nous avons tous au moins le devoir de protéger, au nom de nos électeurs, les emplois qui dépendent de la survie de ces entreprises.

Nous pouvons payer maintenant pour assurer ces emplois en encourageant les prêteurs privés à adapter leurs pratiques de prêt, afin que les entreprises viables restent à flot, ou payer plus tard par l'intermédiaire de nos programmes d'assurance-chômage et d'aide sociale ou de compressions dans ces deux programmes.

D'autres députés ont laissé entendre que les banques seraient coupables dans cette affaire. Je ne crois pas qu'on doive être aussi critiques à leur égard. Je crois que les banques prêtent de l'argent et qu'elles s'occupent de leurs affaires sans tenir compte suffisamment des conséquences de leurs décisions.

Nous avons vu au cours de l'année écoulée la chute de plusieurs empires financiers. Certaines banques, que je ne nommerai point, ont prêté des centaines de millions de dollars, et deux fois au moins plus d'un milliard, sans garanties. Au cours de l'année elles ont rayé ces sommes de leurs actifs.

Dans le cas du groupe Reichmann, en particulier, la radiation de ces dettes signifie que l'on transfère une bonne partie du coût sur le contribuable moyen. Le petit emprunteur qui va à la banque aujourd'hui doit faire des tas de contorsions que les banques n'avaient pas exigées des créanciers à gros risque les années passées.

Nous devons faire plus que simplement encourager les banques à adopter des pratiques plus favorables à l'égard des petites entreprises.

Nous devons être en mesure de leur dire, premièrement, de réserver aux petites entreprises une certaine portion de l'argent qu'elles prêtent. Le taux de ces prêts doit être acceptable. Il me semble qu'un point ou un point et demi au-dessus du taux préférentiel n'est pas un rendement insuffisant pour les prêteurs. Il n'y a aucune raison pour ne pas donner plus d'argent à ceux qui sont les plus productifs.

Je vais répéter les chiffres que j'ai donnés plus tôt en ce qui concerne le nombre d'emplois créés par les petites entreprises au cours des 10 dernières années. Entre 1980 et 1990, les petites entreprises ont créé 76 p. 100 de tous les emplois. Lorsque l'on pense à ce que ces emplois représentent, en termes de revenus gagnés et de recettes pour les trésors fédéral et provinciaux, sans compter l'argent économisé du fait que les programmes sociaux n'ont pas à s'occuper de ces personnes qui autrement ne travailleraient pas, on peut voir que c'est tout un investissement.

Cela vaut donc la peine d'être considéré par cette chambre et les autres assemblées de ce pays. C'est certainement un très bon exemple de collaboration entre le gouvernement et l'industrie. Dans ce cas, c'est le secteur financier qui doit produire un plan pour mettre de l'argent à la disposition de ceux qui l'utiliseront de façon productive.

Il ne s'agit pas de jeter de l'argent par les fenêtres en disant: Voilà encore de l'argent si vos affaires ne vont pas.

M. Mills: Ce ne sont pas des subventions.

M. Volpe: Exact. Ce ne sont pas des subventions, c'est une orientation. On suggère, on exhorte à prêter de l'argent là où il sera utile. Or, on semble éluder la question.

Très souvent, nous nous donnons beaucoup de mal pour nous assurer que les banques et d'autres prêteurs privés ont une possibilité d'investir dans des entreprises qui semblent fonctionner très bien pendant les périodes fastes. Ce sont des mégaindustries, qui se lancent dans des mégaprojets.

Or, pour les petites et moyennes entreprises qui sont le pilier de notre économie et de la création d'emplois, nous ne faisons pratiquement rien. Il y a beaucoup trop de petites entreprises qui ne savent pas comment accéder aux fonds qu'un projet de loi comme celui-ci encouragera des prêteurs à consentir.

Le moment est venu pour le ministre et ses collaborateurs d'appliquer un programme d'action qui permettra aux petites entreprises d'avoir accès à tous les programmes qui existent non seulement dans son ministère, mais également dans d'autres, et de s'assurer que les banques elles-mêmes demandent à y participer.

Si elles sont chargées de prêter de l'argent, qu'elles en prêtent là où le besoin est le plus pressant, tout d'abord, du point de vue de la politique nationale et, ensuite, du point de vue du marché, de sorte qu'on puisse obtenir le meilleur rendement en courant le moins de risques possible.

Il est temps que, au moyen de nos mesures législatives, nous prenions des initiatives que d'autres provinces ont déjà examinées très sérieusement. Par exemple, avec son programme d'épargne-actions, le Québec tente d'investir beaucoup plus efficacement dans les petites entreprises. Il offre des programmes d'abris fiscaux afin d'encourager l'achat d'actions dans de petites entreprises québécoises. Ce sont là des entreprises qui créeront des emplois dans cette province, pour ses habitants et, en effet, pour les Canadiens qui désirent appeler le Québec leur patrie. Pourquoi ne pas le faire à l'échelle nationale, et déterminer les ressources financières et législatives à

la disposition du Parlement, des prêteurs et des entrepreneurs? Ainsi, nous pourrons allier les besoins et les ressources afin d'obtenir un résultat qui répondra aux besoins des consommateurs canadiens.

• (1330)

Nous avons déjà dit que nous aimerions peut-être créer un cadre propice à l'essor des petites et moyennes entreprises. En fait, je ne devrais pas dire «peut-être». Nous devons créer un cadre qui permettrait aux petites et aux moyennes entreprises non seulement d'avoir accès au capital, mais aussi de maintenir une marge brute d'autofinancement, surtout en une période de grands besoins comme celle que nous traversons aujourd'hui, afin que moins d'entreprises, voire aucune, ne connaisse le genre de problèmes que mon collègue de Broadview—Greenwood a évoqués tout à l'heure.

Nous pourrions peut-être envisager de réduire l'impôt sur les gains en capital afin d'améliorer les perspectives pour les nouvelles entreprises canadiennes en augmentant les capitaux disponibles sur les marchés publics. Nous pourrions même envisager d'indexer l'exonération des gains en capital pour les investissements qui s'échelonnent sur plus de cinq ans afin d'encourager les investissements à long terme.

Nous pourrions aussi augmenter la déduction pour amortissement et les crédits d'impôt pour les investissements. Mais surtout, n'oublions pas que l'une des choses les plus importantes pour les petites et les moyennes entreprises, c'est la marge brute d'autofinancement. Aujourd'hui, nous examinons, au moyen de cette mesure législative comment encourager de manière positive les prêteurs à prêter aux entreprises.

Nous sommes en partie coupables, étant donné certaines de nos politiques fiscales, la bureaucratie et toutes les tracasseries administratives que nous imposons aux petites entreprises et qu'il faudrait simplifier. Inutile d'imposer plus de coûts aux petites entreprises. Inutile d'augmenter leurs frais comptables administratifs et fiscaux en cette période où les petites et les moyennes entreprises ont besoin qu'on les laisse tranquilles et qu'on les laisse faire ce qu'elles savent le mieux faire.

Prendre des risques qui donnent des résultats, qui créent des emplois, qui augmentent leur compétitivité et leur productivité. Fabriquer des biens qui peuvent être concurrentiels non seulement ici, au pays, mais aussi sur le marché d'exportation.

Monsieur le Président, je sais que mon temps de parole est écoulé. S'il y a des gens qui, malgré la stagnation économique, sont prêts à prendre des risques, ne leur mettons pas les bâtons dans les roues. Au contraire, faisons tout notre possible pour leur permettre d'avoir accès à des fonds et créons un cadre propice, pour que les fonds soient utilisés à bon escient.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux féliciter le ministre des Petites entreprises et du Tourisme pour avoir proposé ce projet de loi aujourd'hui, lequel est si vital pour les petits entrepreneurs et pour l'entreprise individuelle d'un bout à l'autre de notre pays.

De même, je voudrais féliciter son ministère pour nous avoir fourni pendant toute la présentation de ce projet de loi C-99 dont la Chambre est saisie aujourd'hui de très importants renseignements concis qui nous ont aidés énormément à arriver à certaines décisions que nous, de ce côté-ci de la Chambre, prendrons très prochainement en ce qui concerne le projet de loi dont nous sommes saisis.

Je dis pour commencer, comme les députés l'ont fait avant que je prenne la parole aujourd'hui, qu'il ne fait aucun doute que nous allons appuyer ce projet de loi. Il nous tarde d'envoyer ce projet de loi au comité et de proposer certains changements pour le rendre, à notre avis, plus efficace et plus simple pour que les petits entrepreneurs puissent comprendre ce qu'on leur offrira comme facilités de prêt. Essentiellement le projet de loi a pour objet d'augmenter de 100 000 $ à 250 000 $ le plafond des prêts aux petites entreprises.

Comme je l'ai dit, nous appuyerons ce projet de loi et nous proposerons des amendements au comité, mais nous ferons tout en notre pouvoir pour accélérer son adoption. C'est un projet de loi dont les petits entrepreneurs canadiens ont absolument besoin à l'heure actuelle.

Nous espérons qu'en premier lieu au comité nous nous efforcerons de rédiger une loi simple et facile à comprendre—c'est ce que nous allons recommander—car ce n'est pas toujours le cas selon mon expérience des 20 dernières années dans le milieu de la petite entreprise à Thunder Bay. Le projet de loi devant nous aujourd'hui et la loi qu'il modifie touchent toutes les petites entreprises de ce pays, les gens qui s'occupent de petites entreprises et les propriétaires uniques. J'estime, par ailleurs, qu'il est primordial d'inclure aussi les entreprises à propriétaire unique.

Nous avons ici les modifications qu'on se propose d'apporter à la loi originale, soit la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Celle-ci est bien courte comparativement à la longueur moyenne des lois du Canada; elle ne compte que huit pages et les modifications proposées n'allongeront pas ces huit pages. L'un des éléments cruciaux selon nous, comme dans le cas de la plupart des lois du Canada, c'est que les règlements peuvent devenir très lourds.

Je ne sais pas si j'ai tous les règlements relatifs à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, mais je les ai demandés à la bibliothèque et il est facile de constater que, même si la loi n'est que de huit pages, les règlements d'application forment un document d'environ 40 pages. Ce que je souhaite, c'est que, pour la première fois je crois depuis l'élaboration des lois fédérales, puisque cette loi sera peut-être expédiée à quelque 900 000 à 1 million de petites entreprises canadiennes, en parachevant cette loi nous réussissions à réunir la Loi sur les prêts aux petites entreprises, tous les autres documents juridiques qui concernent le milieu de la petite entreprise au pays, que nous arrivions à regrouper tous ces documents et tous les règlements afférents en un seul volume.

Lorsqu'un petit entrepreneur cherche à se renseigner et a besoin de conseils sur ce que permet la loi en matière de prêts, que ce soit pour des dépenses d'immobilisation ou pour des rénovations comme le propose le projet de loi, il devrait pouvoir consulter une seule et même loi ayant fait l'objet d'une refonte, comme ce que nous avons en Ontario où le texte de la loi se trouve au début, suivi du règlement; c'est un document très facile à consulter en tout temps. Sa simplicité est grandement appréciée de ceux qui ont recours aux dispositions de pareille loi. C'est l'une des propositions que nous ferons.

Nous faisons cette proposition pour une autre raison. Les PME devront toutes être consultées et informées et ce serait le document le plus important que cette Chambre puisse envoyer aux petits entrepreneurs de ce pays pour les renseigner en temps utile et de façon efficace. Ce sera l'une de nos recommandations.

Comme je l'ai dit au début, nous sommes en faveur de cette mesure législative. Je pense qu'il est important que nous expliquions aux Canadiens pourquoi nous l'appuyons avec autant de vigueur.

• (1340)

Il va sans dire qu'après toutes les discussions que nous avons eues par le passé, et particulièrement après le référendum, nous avons tous porté à nouveau notre attention sur ce qu'on appelle la relance de l'économie. La création d'emplois, qui est des plus importantes et des plus vitales, va de pair avec cette relance. Et la seule façon d'y parvenir aujourd'hui est de créer un climat favorable aux PME, leur permettant d'engager les personnes qui sont à la recherche de travail dans ce pays—les derniers chiffres faisaient état, je crois, d'un taux de chômage de 11,5 p. 100. La petite entreprise pourra ainsi embaucher des chômeurs, et même des assistés sociaux qui ne parviennent pas à trouver de l'emploi et dont les prestations sont épuisées.

Le création d'emplois constitue, sans l'ombre d'un doute, la priorité absolue des députés. À une certaine époque, nous comptions sur les très grandes entreprises pour créer les emplois dont nous avions besoin, et notamment la General Motors, Stelco et Dofasco, et les Produits forestiers Canadien Pacifique. Nous nous en remettions jadis aux sociétés d'État comme le CN. Nous faisions aussi appel à l'industrie forestière, le plus important employeur au Canada, avec ses 800 000 employés. Toutefois, l'industrie forestière compte plus de petites et moyennes entreprises que de grandes entreprises.

Or, les grandes entreprises, sur lesquelles nous comptions pour créer les emplois nécessaires à notre économie, et les gouvernements, qui sont aussi une importante source de création d'emplois, ne peuvent plus créer les emplois dont le pays a besoin.

Si nous acceptons cette prémisse, la seule solution qu'il reste, si nous voulons relancer l'économie nationale et créer les emplois nécessaires, se trouve dans la petite entreprise et dans l'entreprise individuelle.

La question se résume à ceci: les députés de cette Chambre devraient-ils tous, sans égard à leur affiliation politique, mettre tout en oeuvre pour créer un climat qui soit favorable aux petites entreprises et aux entreprises à propriétaire unique? Si tel est le cas, nous devons le faire dans la perspective de créer des emplois chez nous. Quand nous parlons aujourd'hui de l'adoption de cette

loi, qui vise à stimuler les fonds de roulement des propriétaires de petites entreprises, c'est donc la création d'emplois que nous avons à l'esprit.

Permettez-moi de vous faire part de certains faits d'actualité qui ont un lien direct avec ce que je viens de dire. Le petit entrepreneur et le propriétaire unique vont contribuer à la création d'emplois. À la fin de 1992, le taux de chômage s'élevait à 11,6 p. 100. En d'autres termes, il y avait 610 000 chômeurs qui cherchaient du travail pendant qu'ils touchaient des prestations d'assurance-chômage. Aujourd'hui, plus d'un million de chômeurs touchent de l'aide sociale parce qu'ils n'ont plus droit à ces prestations.

Permettez-moi d'exposer brièvement la situation en Ontario. Certes, bien des députés de la Chambre n'apprécieront pas qu'on insiste sur le cas de cette province, mais il ne faut pas oublier qu'elle a toujours été considérée comme étant le moteur de l'économie canadienne. L'Ontario compte 235 000 petites entreprises qui emploient de une à cinq personnes. En Ontario, 63 000 entreprises emploient de cinq à 19 personnes, 18 000 de 20 à 49 personnes, 12 000 de 54 à 499 personnes, et 1 500 seulement qui emploient plus de 500 personnes.

Compte tenu de cela, il importe de comprendre qu'il faut créer un climat qui aide le très petit entrepreneur qui emploie moins de 20 personnes à prendre de l'expansion et à offrir de l'emploi aux prestataires de l'assurance-chômage et peut-être même aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Je dois signaler que les délibérations du comité ne constitueront qu'une première étape. Une fois que la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera en vigueur, nous avons la ferme intention de proposer au gouvernement, tout au long de ce processus, qu'il prenne à cet égard d'autres mesures législatives au Canada. Il devrait envisager d'examiner la Banque fédérale de développement et de modifier la Loi sur les banques, et notamment les articles 178 et 427, qui assurent la sûreté des produits qui sont fabriqués au Canada et qui pourront protéger les petites entreprises installées au Canada.

Or, nous voulons assurer aux Canadiens que le crédit que le gouvernement fédéral offre à toutes les entreprises qui créeront des emplois au Canada ne risque pas de leur faire perdre de l'argent ni d'entraîner la moindre hausse dans les frais d'administration de notre pays.

Si nous sommes incapables de consentir des prêts aux Canadiens susceptibles de créer des emplois, nous pouvons tout aussi bien plier bagages parce qu'il n'y aura absolument pas de création d'emplois au Canada.

Je crois que ces questions fondamentales exigent notre attention. Nous devons faire en sorte que des fonds de roulement soient mis à la disposition des petites entreprises canadiennes pour qu'elles puissent poursuivre leur exploitation et prendre de l'expansion. Sans m'y arrêter, je rappelle qu'il y a notamment une question que mes collègues ont abordée, lorsqu'ils ont demandé quel était le rôle des institutions prêteuses, des banques à charte actuelles, qui sont censées veiller aux besoins des petites entreprises. En fait, quel est le rôle des institutions prêteuses actuelles en ce qui concerne la disponibilité de capitaux?

D'après ce que nous voyons depuis deux ou trois ans, nous savons fort bien que les petites entreprises disposent de moins de fonds de roulement à cause des méthodes qu'utilisent les grandes institutions de prêts au Canada. Pour une raison quelconque, et tous les députés sont disposés à le reconnaître, nous n'avons rien pu faire en tant que gouvernement pour que ces institutions mettent plus de liquidités à la disposition des petits entrepreneurs canadiens.

Ce que nous devons faire, et ce que nous faisons aujourd'hui, c'est apporter les modifications nécessaires à la Loi sur les prêts aux petites entreprises et, ce faisant, nous devons nous demander pourquoi les institutions prêteuses du Canada ne répondent-elles pas aux besoins des petites entreprises.

Le deuxième problème qu'il faudra résoudre réside dans la façon de faire connaître ces changements. J'ai soulevé cette question dernièrement, mais il s'agit d'un problème grave et fondamental que nous examinerons en comité. Comment allons-nous faire connaître cet avantage aux petites entreprises et aux entreprises individuelles établies partout au Canada, pour que les dispositions de cette mesure législative soient connues des Canadiens qui en ont besoin et qui sont précisément ceux qui peuvent créer de l'emploi pour leurs concitoyens qui sont actuellement chômeurs?

Comment pouvons-nous y parvenir, comment pouvons-nous étendre le programme actuel, non seulement en rendant des fonds de roulement disponibles comme le dit ce projet de loi, mais en élargissant la portée de la mesure pour que ces fonds de roulement soient le lubrifiant qui permette à la roue des affaires de mieux tourner? Comment mettons-nous plus d'argent entre les mains des petites entreprises afin qu'elles puissent engager des gens? Nous parlerons à l'avenir des modalités de formation et de perfectionnement sur le tas ainsi que de recyclage, afin que cet argent profite directement aux gens qui cessent de retirer des prestations d'assurance-chômage ou l'assistance sociale.

• (1350)

Je le répète, comment peut-on simplifier la loi afin de faciliter la tâche aux petites entreprises du pays? Ce sont les principales questions sur lesquelles nous nous pencherons au comité.

Avant que mon temps de parole ne soit écoulé, permettez-moi de me pencher sur certaines modifications proposées dans le projet de loi C-99. Tout d'abord, si je comprends bien, il y a deux seuils qu'un chef de petite entreprise doit franchir afin d'être admissible en vertu de cette loi. Il s'agit tout d'abord de savoir si l'intéressé répond à la définition de chef d'une petite entreprise.

Les membres de professions libérales et les agriculteurs sont exclus. On peut comprendre que l'agriculture soit exclue. Je reviendrai sur le cas des professions libérales dans un instant. Mes collègues dans cette enceinte connaissent bien la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cette loi répond aux besoins des agriculteurs. Les entreprises d'assurances financières sont exclues aux termes de la présente loi. Il en va de même des entreprises immobilières et des entreprises à vocation religieuse ou de bienfaisance.

Permettez-moi tout d'abord de me pencher sur trois questions qu'on devrait, selon moi, examiner au comité. Premièrement, les professions libérales. Si nous croyons vraiment que nous nous efforçons, grâce à ce projet de loi de créer des emplois au Canada, je pense qu'il nous incombe d'inclure les membres des professions libérales, notamment les médecins, les avocats et les dentistes. Je ne pense pas qu'on devrait les exclure, car il s'agit d'employeurs qui peuvent engager davantage de personnes qu'ils ne le font à l'heure actuelle. Les dentistes, les médecins de pratique privée et les avocats administrent des petites entreprises qui peuvent employer davantage de personnes.

Le cabinet auquel j'étais associé employait 70 et quelques avocats et il était considéré comme un très gros employeur. Pourquoi devrait-on inclure ce type d'entreprise? Et bien, les cabinets d'avocats avec lesquels j'ai travaillé éprouvaient les mêmes problèmes que toute autre entreprise. Ils avaient du mal à obtenir l'argent nécessaire à leurs fonds de roulement. Pourquoi avons-nous décidé d'exclure les compagnies financières et d'assurances ainsi que les entreprises immobilières? Je sais d'expérience que dans le secteur immobilier, on emploie beaucoup de gens qui ont peut-être un large éventail d'aptitudes et qui peuvent devenir des membres extrêmement productifs et compétents de notre économie, parce qu'ils ont des talents, peut-être, dans le domaine de la vente.

Je n'ignore pas qu'il me reste peu de temps de parole. Cependant, je tiens à souligner que nous formulerons les recommandations en question afin d'aider les petites entreprises du pays. Nous n'allons pas empêcher l'adoption de ce projet de loi. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours appuyé les bonnes mesures que le gouvernement présente. Je le répète, je félicite le ministre d'avoir présenté ce projet de loi à un moment où les petites entreprises du pays en ont besoin plus que jamais.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, il me fait plaisir de pouvoir prendre la parole sur ce projet de loi.

[*Traduction*]

Je tiens à remercier mon collègue pour ses remarques fort appropriées. Il en connaît bien le secteur des petites et moyennes entreprises. Nous appuyons cette mesure législative qui, à notre avis, est un progrès. Nous croyons par ailleurs que le gouvernement aurait pu aller plus loin et s'attaquer à un certain nombre d'autres questions.

Je tiens à souligner qu'un grand nombre des emplois qui ont été créés récemment l'ont été grâce aux contributions des petites et moyennes entreprises. Les Canadiens oublient souvent la contribution qu'elles font à la qualité de la vie dans notre pays. Elles ont créé plus d'emplois que tout autre secteur. En fait, elles sont à l'origine de 86 p. 100 des nouveaux emplois. Bien entendu, ça dépend des définitions. Mais je répète, les petites et moyennes entreprises contribuent énormément à la création d'emplois pour les Canadiens.

On oublie souvent qu'elles font aussi une importante contribution à un autre secteur—celui de la recherche et du développement. Si on regarde le type de travaux de recherche et de développement entrepris par les petites et moyennes entreprises, les divers projets auxquels elle travaillent, les sommes qu'elles ont investies dans la recherche et le développement et le genre de rendement que nous procurent ces investissements, elles n'ont rien à

envier aux grandes entreprises, et font même mieux qu'elles.

En fait, si l'on regarde les pourcentages, leurs investissements dans ce secteur sont nettement plus importants.

[*Français*]

Comme je viens de le mentionner, je comprends jusqu'à quel point les petites et moyennes entreprises ont contribué à la qualité de vie ici au Canada, non seulement parce qu'ils ont créé beaucoup d'emplois, des emplois très importants, surtout quand on constate qu'on est en période de récession, mais aussi à cause de leur contribution dans le domaine de la recherche et du développement.

[*Traduction*]

J'aurais espéré que le gouvernement aurait profité de cette occasion pour examiner d'autres points que celui qui consiste à accorder des crédits plus importants—si on veut—aux entreprises qui remplissent les conditions. Il aurait pu songer à éliminer toute la paperasserie qu'exige l'administration de certains programmes comme la taxe sur les produits et services.

Quand on parle aux gens d'affaires, on se rend vite compte que toute la paperasserie que leur a imposée le gouvernement—pas seulement celui-ci, mais aussi dans certains cas les gouvernements des provinces et des territoires—les ennuie terriblement.

Toute cette paperasserie revient extrêmement cher, particulièrement dans le cas de la taxe sur les produits et services. J'ai effectué récemment un sondage auprès des petites et moyennes entreprises de ma circonscription, qui en compte près de 1500, et deux sujets de préoccupations revenaient le plus souvent. D'abord, le volume de paperasse produite par le gouvernement. C'est pas possible. Cela écrase leurs efforts et limite réellement ce qu'elles peuvent faire, et cela coûte très cher. Elles demandent qu'on examine le problème. Le gouvernement pourrait par ailleurs examiner très attentivement l'idée d'un guichet unique, afin que les gens puissent déterminer ce qu'on met vraiment à leur disposition.

Je ne veux pas critiquer, mais je ferai tout simplement remarquer que la documentation produite par les divers gouvernements est beaucoup plus impressionnante que les programmes eux-mêmes. Qu'est-ce qui existe réellement en fait d'aide véritable pour les petites et moyennes entreprises?

Je voudrais vous exposer trois cas particuliers relevés dans ma circonscription. Un inventeur autochtone a proposé toutes sortes d'inventions nouvelles extrêmement prometteuses, mais quand il s'adresse au gouvernement en tant qu'autochtone, il en reçoit une certaine aide, insuffisante pour assurer la réalisation de ses inventions. C'est vraiment tout à fait insuffisant. Il ne peut faire que la moitié du chemin, et puis il n'y a plus d'aide.

Dans un autre cas, deux jeunes hommes veulent lancer une pépinière tout à fait spéciale où, à l'époque de Noël, ils vendraient des arbres vivants. Cela répondrait en fait aux préoccupations écologiques, car ces arbres pourraient être replantés par ceux qui les ont achetés. Ils se sont adressés au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial, et n'en ont reçu que des brochures sur papier de luxe.

Dans un autre cas, une entreprise de Winnipeg, Astro Float Materials, produit du matériel flottant de classe internationale. En raison du grand nombre de critères auxquels il faut répondre pour avoir des prêts, elle est incapable d'obtenir l'aide financière dont elle a besoin. Il se peut qu'elle aille s'établir ailleurs, dans un autre pays, à cause de nos politiques insensibles.

Dans un quatrième cas, une jeune femme est venue me parler d'une idée qu'elle a conçue à propos des programmes de garderie et qui pourrait être utile aux habitants non seulement de ma circonscription mais des autres aussi. Elle n'a obtenu aucune aide concrète. Elle a cependant reçu beaucoup de brochures. Mon temps de parole touche à sa fin.

M. le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le Parti libéral a fait campagne contre la nouvelle loi sur les brevets pharmaceutiques parce que, selon lui, elle fera trop augmenter les coûts des services de santé.

Voici maintenant que le Parti libéral annonce qu'il abolira la TPS, qui ne frappe ni les services de santé ni les

médicaments d'ordonnance. Il veut la remplacer par la TCL, la taxe cachée des libéraux, que les consommateurs paieraient sans s'en apercevoir.

Cette taxe ne souffrirait aucune exemption. Lorsque les personnes âgées, les gagne-petit et tous les autres Canadiens achèteront des médicaments, ils devront payer cette nouvelle taxe occulte. Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi le Parti libéral veut faire augmenter le coût des médicaments et des services de santé au Canada. Les Canadiens ont le droit de savoir combien la TCL leur coûtera. Tous les libéraux devraient rougir de honte.

Une voix: C'est honteux.

Une voix: Vous vous trompez.

* * *

LA SÉCURITÉ

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur préfère économiser de l'argent plutôt que sauver des vies. Il économise de l'argent en prévoyant un délai d'intervention de deux heures pour les hélicoptères de recherche et de sauvetage à la BFC Comox. Il économise de l'argent en fermant la plus importante station météorologique sur la côte de la Colombie-Britannique, celle de Cape St. James.

Le gouvernement économise de l'argent en essayant de fermer les phares de la Colombie-Britannique; en n'améliorant pas l'état des phares; en fermant le poste d'embarquement dans les engins de sauvetage à Bull Harbour; en essayant d'éliminer les sirènes de brume à Estevan Point; en proposant d'éliminer le service d'aéroglisseur à Parksville; en proposant de fermer les stations radioaéronautiques au lieu de payer des heures supplémentaires; en proposant de privatiser les stations radioaéronautiques; en proposant d'éliminer les services de lutte contre les incendies à l'aéroport de Port Hardy; en n'offrant pas de services adéquats de lutte contre les incendies à l'aéroport de Vancouver; en éliminant ou en proposant d'éliminer les services de navigation aérienne dans les postes de communications isolés sur la côte de la Colombie-Britannique; en envisageant de privatiser les hélicoptères de la Garde côtière; et en fermant la station radio de la Garde côtière à Alert Bay.

Le gouvernement a démoralisé la fonction publique, qui fait pourtant du bon travail, et a presque détruit l'infrastructure de la côte ouest pour ce qui est des services de sécurité. C'est important d'économiser de l'argent, mais c'est encore plus important de sauver des vies. Le gouvernement devrait démissionner.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en octobre et décembre 1990, l'*Observateur économique canadien* a publié deux études: «Le comportement des démissions et des mises à pied au Canada».

Le nombre de cessations permanentes ou très importantes s'établissait à 3,4 millions en 1986 et se répartissait de façon égale entre les démissions, les mises à pied et les autres causes.

Cette réaffectation de la main-d'oeuvre se concentre surtout dans les emplois moins bien rémunérés. Les deux tiers de toutes les cessations ont touché des emplois payant moins de 9,25 $ l'heure en 1986.

La réaffectation des travailleurs se produit beaucoup plus fréquemment au sein des petites firmes que des grandes firmes.

Je vais poser une question à Emploi et Immigration: Avant le dépôt du projet de loi C-105, est-ce que le ministère a préparé une étude pour les années 1991 et 1992 concernant le comportement des démissions et autres au Québec?

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens connaissent de graves difficultés financières cet hiver parce que le gouvernement ne fait rien à propos des prix trop bas qu'ils touchent pour leur faible production de l'automne dernier attribuable à des conditions de récolte terribles.

Il y a deux semaines, 13 000 agriculteurs se sont rassemblés à Saskatoon pour protester contre l'inaction du gouvernement en cette période de crise. Ils en ont assez de ces batailles interminables entre le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan et le gouvernement conservateur fédéral, qui se rejettent mutuellement le blâme.

La semaine dernière, plus de 1 000 agriculteurs se sont rassemblés à Lucknow, en Ontario, pour protester parce que le gouvernement ne les a pas aidés même s'ils viennent de connaître les pires conditions de récolte dans l'histoire de la province. Le programme d'avances sans intérêt pour les céréales non récoltées a été un échec. Les silos sont pleins de maïs de qualité inférieure, mais le gouvernement refuse de faire crédit aux pays qui pourraient l'acheter.

Je prie instamment le gouvernement de cesser de rejeter le blâme sur les gouvernements provinciaux et de

Article 31 du Règlement

prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour aider ces producteurs en cette période critique.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je me lance aujourd'hui dans le débat sur le libre-échange. Je cite:

> Les échanges commerciaux entre le Mexique et la Saskatchewan: la meilleure façon d'accroître le commerce et les investissements avec l'Amérique latine.

Ces paroles n'ont pas été prononcées par un député conservateur, mais sont plutôt attribuées au gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan dans un article publié aujourd'hui dans le *Regina Leader Post* et soulignant l'enthousiasme des dirigeants devant les possibilités qu'offrent les échanges avec le Mexique. M. Frank Hart, sous-ministre du développement économique de la Saskatchewan, parle de l'optimisme, de l'enthousiasme et de la volonté de surmonter les obstacles, qualités qu'il a notées chez les hommes d'affaires du Mexique. Il indique que les sociétés de sa province devraient placer le Mexique en tête de la liste des pays avec lesquels elles devraient commercer.

M. Hart parle de perspectives extraordinaires pour le secteur agricole, les industries agro-alimentaire, pétrolière et gazière ainsi que le domaine des télécommunications et des méthodes de traitement des eaux usées.

Nous devons nous réjouir de cette attitude éclairée qui incite les gens à trouver des façons d'améliorer notre économie et notre système. L'ALENA est un bon accord, cela ne fait aucun doute. Nous devons continuer d'élargir nos horizons, sinon notre isolement risque de mener à notre perte.

* * *

LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, il y a environ un an, tous les partis représentés à la Chambre ont déclaré leur appui à l'égard des offices de commercialisation au Canada.

Depuis ce temps, le gouvernement a adouci sa position au point où son appui est très incertain dans tous les secteurs agricoles qui relèvent des offices de commercialisation.

Il est grand temps que le gouvernement raffermisse sa position et déclare énergiquement que non seulement il appuie les offices de commercialisation du Canada, mais qu'il en fera la promotion auprès du GATT. Il ne devrait absolument pas songer à remplacer nos offices de commercialisation par des tarifs.

* * *

LE CHAMPIONNAT CANADIEN DE PATINAGE ARTISTIQUE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je tiens à féliciter tous les athlètes remarquables qui ont participé au Championnat canadien de patinage artistique en fin de semaine.

La compétition a été passionnante. Les patineurs choisis pour représenter le Canada sont dignes de notre confiance et de notre fierté, surtout nos représentants à l'épreuve masculine, puisque Elvis Stojko et Kurt Browning ont excellé et nous ont prouvé qu'ils étaient prêts à affronter les meilleurs au monde.

M. Stojko a dû être déçu du deuxième rang qui lui a été accordé, mais il n'a pas à avoir honte de s'être classé deuxième derrière M. Kurt Browning, trois fois champion mondial. On a déjà presque tout dit au sujet de Kurt Browning. Il a gagné le respect et l'admiration de tous les Canadiens.

Nous sommes heureux de constater qu'il s'est rétabli de ses malaises au dos et qu'il est prêt à représenter de nouveau le Canada. En fait, il n'y a pas plus heureux que les habitants de ma circonscription, et en particulier de la localité de Caroline, au nom desquels je dis: «Bonne chance au championnat mondial, Kurt. Nos meilleurs voeux t'accompagnent; nous sommes remplis de fierté.»

* * *

L'EMPLOI

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le taux de chômage dans la région de notre pays que je représente est à la hausse.

En décembre, le taux de chômage atteignait 23,4 p. 100 dans l'île du Cap-Breton. Les statistiques de janvier révèlent qu'il s'élève maintenant à 26,4 p. 100. Pour comble de malheur, le gouvernement veut pénaliser nos chômeurs en réduisant davantage leur revenu. En vertu du nouveau taux des prestations, la rémunération assurable passera de 60 à 57 p. 100 en avril 1993.

Le premier ministre estime que la récession est terminée. Elle ne l'est pas pour les habitants du Cap-Breton.

La situation se détériore, et le gouvernement ne fait rien pour empêcher cela.

En janvier, le taux de chômage était de 11 p. 100 à l'échelle nationale. En Nouvelle-Écosse, il atteignait 13,6 p. 100, tandis qu'au Cap-Breton, il était deux fois plus élevé, et rien ne semblait devoir freiner sa progression.

Les Canadiens de toutes les régions souffrent, et le gouvernement tourne le fer dans la plaie. Le régime d'assurance-chômage se voulait, à l'origine, une mesure de protection, un moyen d'aider ceux qui étaient temporairement sans emploi. Le gouvernement conservateur sonne maintenant le glas de cette mesure.

J'exhorte le gouvernement du Canada à faire preuve de compassion en cette période très difficile.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, les Canadiens dépensent des millions de dollars pour l'enseignement primaire et secondaire. Malgré cela, au chapitre de la réussite scolaire, le Canada accuse un retard par rapport à d'autres pays. Il nous est difficile d'évaluer notre réussite scolaire et d'établir un profil du rendement de l'étudiant canadien.

Le Conseil des ministres de l'Éducation a édulcoré son projet visant à évaluer certains étudiants de 13 et 16 ans d'un océan à l'autre. Au Canada, il n'y a pas d'examen de fin d'études secondaires ni d'évaluation volontaire uniformisée.

J'exhorte le gouvernement à établir un examen national volontaire pour les étudiants qui finissent leurs études secondaires. Cet examen n'empiéterait pas sur la compétence des provinces en matière d'éducation. Il serait tout à fait volontaire et nous donnerait un profil national du rendement scolaire.

Le moment est venu d'envisager une évaluation nationale.

* * *

LES ARBALÈTES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, en Colombie-Britannique, la semaine dernière, une étudiante de 22 ans, Silvia Leung, a été assassinée au British Columbia Institute of Technology. D'après la police, l'arme du crime était une arbalète.

Comme on l'a souligné tant dans le *Vancouver Sun* que dans le *Vancouver Province*, n'importe qui—mineur, criminel reconnu, déséquilibré mental—peut aller au magasin et acheter une arbalète sans permis. Or, ces mêmes personnes n'auraient pas le droit de posséder une arme à feu. Les arbalètes sont des armes silencieuses, difficiles à retracer et, pour un criminel à qui il est interdit par les tribunaux de posséder une arme à feu, la solution de rechange idéale pour rester dans la légalité.

Lorsqu'une autre femme a été tuée avec une arbalète, à quelques coins de rues de la colline du Parlement, en 1991, j'ai pressé la ministre de la Justice de classer l'arbalète parmi les armes réglementées que seuls les chasseurs et les tireurs sur cibles légitimes auraient le droit de posséder. Aujourd'hui, à la suite à ce tragique incident survenu au B.C.I.T., je presse le nouveau ministre de la Justice d'agir avant que l'arbalète ne fasse une autre victime. Le président de la Swiss Crossbow Association de Vancouver est d'accord: il faut que les arbalètes soient réglementées au même titre que les armes à feu. Alors, qu'attendez-vous?

* * *

• (1410)

LES PROGRAMMES ET SERVICES DU GOUVERNEMENT

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, les gouvernements sont devant une alternative: sabrer dans les services et les programmes ou dépenser et augmenter les impôts.

Tous les gouvernements du Canada sont confrontés à la même alternative. S'ils sabrent dans les services et les programmes, les gens touchés, soutenus par l'opposition et les médias, seront en colère contre le gouvernement. Par contre, s'ils continuent de vivre au-dessus de leurs moyens, les gouvernements accroîtront le déficit et augmenteront les impôts.

La politique financière du gouvernement conservateur repose sur les compressions et la réduction des dépenses, tandis que l'opposition libérale et néo-démocrate préconise clairement l'accroissement des dépenses.

Au nom des électeurs de la circonscription fédérale de St-Albert, j'exhorte le gouvernement à poursuivre dans la voie qu'il a prise, à sabrer dans les dépenses et à ne porter aucune attention aux exhortations à dépenser de l'opposition. Au moment des élections, les Canadiens choisiront.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, affrontant un froid de moins 25 degrés, des dizaines de milliers de Québécois ont marché dans la rue hier, pour protester contre le projet de loi C-105. Ces gens ont dit clairement au gouvernement conservateur que ce projet de loi ne réglera pas du tout le problème des fraudeurs. C'est de la poudre aux yeux. On y mentionne que ceux et celles qui quitteront leur emploi pour «raison valable» seront protégés. Mais qui y croit,

Article 31 du Règlement

sachant bien que cette loi deviendra un outil de manipulation pour certains employeurs malhonnêtes.

Même le maire de Montréal condamnait le gouvernement en disant que ses politiques d'assurance-chômage pourraient coûter jusqu'à 490 millions de dollars aux citoyens de Montréal. C'est assez, les gens n'en peuvent plus.

* * *

[*Traduction*]

LA RIVIÈRE NIAGARA

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, le 15 janvier dernier, lors d'une assemblée publique tenue à Niagara Falls dans l'État de New York, des représentants des ministères de l'Environnement des États-Unis, du Canada, de l'Ontario et de New York ont dévoilé des rapports sur les efforts déployés pour éliminer les déchets toxiques de la rivière Niagara.

On nous a expliqué les nombreuses difficultés que posait l'évaluation de la quantité des différents produits chimiques polluants et il m'a semblé qu'il régnait une grande incertitude au sujet de la possibilité de réussir à réduire les polluants de 50 p. 100 à la date qui avait été fixée dans un accord de dépollution.

Nous savons que les principales sources d'émission des polluants se trouvent du côté américain de la rivière. Des efforts ont été entrepris pour empêcher ces polluants de s'infiltrer dans la rivière et on a promis que la pollution diminuerait radicalement dans quelques années.

Le gouvernement doit voir à ce que les mesures prises soient efficaces. La pollution se répercute sur tous ceux qui vivent près de la rivière Niagara et du lac Ontario et qui y prennent leur eau potable. Il y va de notre santé à tous!

Il faut écouter la Commission mixte internationale qui a demandé l'élimination complète de tous les polluants. C'est un objectif qu'il nous faut absolument atteindre.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le Parti libéral a été fidèle à lui-même, la semaine dernière, quand il a essayé de nous expliquer quelle était sa position sur la TPS.

D'après ce qu'on peut en juger, les libéraux ont maintenant adopté la position du Parti réformiste qui consiste à inclure d'autres articles dans l'assiette de la taxe et même à taxer les aliments.

Mes électeurs ne sont pas d'accord là-dessus. Dans un sondage récent, quand on leur a demandé s'ils étaient favorables au prélèvement de la TPS sur les aliments, 95 p. 100 d'entre eux ont répondu par la négative et 78 p. 100 d'entre eux ont dit que la TPS pouvait être supprimée et remplacée par une taxe équitable.

Le NPD a été le seul parti à présenter une solution de rechange à la TPS. Il a été le seul parti à s'engager à supprimer la TPS, à présenter une solution de rechange et à rendre le régime fiscal équitable.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le gouvernement a un visage à deux faces quand il s'adresse aux peuples autochtones: une face internationale et une face nationale.

Le 2 décembre, le ministre des Finances a annoncé que le budget de certains programmes destinés aux autochtones serait réduit de 10 p. 100, c'est-à-dire 80 millions de dollars. Le 10 décembre, le secrétaire d'État en poste a pris la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies pour présenter une résolution faisant de 1993 l'Année internationale des peuples autochtones du monde. Il s'est toutefois bien gardé de parler, devant l'Assemblée générale, des compressions que le gouvernement prévoyait de faire ni de celles de l'année dernière.

Tous les programmes du Secrétariat d'État destinés aux autochtones sont visés, qu'il s'agisse des programmes de financement de base, de télédiffusion, de langue ou de culture, mais la décision finale n'a pas encore été prise. Le secrétaire d'État doit défendre ces programmes. Le gouvernement doit annuler les réductions. Le gouvernement peut encore donner un sens à 1993.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, de toute évidence, le NPD est très inquiet de savoir que des élections s'en viennent. Plutôt que de s'en prendre à tout le monde, les néo-démocrates devraient plutôt

se tourner vers leurs confrères de Queen's Park et leur demander ce qu'ils ont fait, ainsi que leurs collègues conservateurs sur la scène nationale, pour que le chômage soit toujours aussi endémique à Toronto et dans l'ensemble de l'Ontario.

Dans le Grand Toronto, qui a toujours été un des moteurs de l'économie canadienne, le taux de chômage est plus élevé que la moyenne nationale. Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral gardent en suspens plus de neuf milliards de dollars de contrats locaux. Pourtant, notre chef, notre caucus et notre parti ont réclamé à plusieurs reprises un programme d'infrastructures qui stimulerait l'économie et la confiance et qui créerait des emplois.

Les Américains le font. Les Japonais le font. Les Européens le font et les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements le fassent aussi.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre. Hier, environ 50 000 personnes ont bravé un froid de 25 degrés sous zéro pour protester contre les mesures draconiennes et insensées, jusqu'à un certain point, du ministre de l'Emploi et de l'Immigration concernant l'asssurance-chômage.

Est-ce que le premier ministre a l'intention de prendre le dossier en main et de trouver une solution plus acceptable avant que l'on ait des problèmes sérieux avec cette question-là, ici au Canada et en particulier au Québec?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme bien d'autres qui exagèrent l'impact du projet de loi C-105, le chef de l'opposition aime également exagérer le nombre de personnes qui ont manifesté, mais cela n'est pas important. Ce qui est important, c'est que la mesure qui est proposée par le gouvernement a l'appui des Canadiens parce que, voyez-vous, les Canadiens sont d'accord que l'on a besoin d'une économie qui crée des emplois.

Pour créer des emplois, il faut un climat économique où on a un bas taux d'intérêt, un bas taux d'inflation. Pour réaliser ces objectifs, il faut contenir le déficit et pour contenir le déficit, surtout celui que les travailleurs et les employeurs doivent payer, il a fallu prendre des mesures pour restreindre le déficit qui grossit au compte d'assurance-chômage. Et pour ce faire, on a décidé de priver de bénéfices, payés par les travailleurs et les employeurs, ces personnes qui sans aucune raison valable choisissent de devenir chômeurs.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vais poser une question au ministre puisque le premier ministre ne veut pas reprendre le dossier.

Pourquoi le ministre se promène-t-il au Canada présentement et laisse-t-il croire aux citoyens canadiens que ceux qui quittent volontairement leur emploi pour recevoir des prestations d'assurance-chômage ne sont pas pénalisés, alors qu'il y a, actuellement, une pénalité de 7 à 12 semaines pour les personnes qui veulent quitter leur emploi volontairement? Pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration essaie-t-il d'induire les gens en erreur alors que la vérité c'est qu'il y a déjà des pénalités très sévères pour ceux qui quittent volontairement?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député prétend que je dis le contraire. C'est vrai qu'il y a une pénalité de 7 à 12 semaines à l'heure actuelle, laquelle coûte aux travailleurs—c'est le vrai monde qui travaille—aux payeurs de taxes, aux employeurs: 1 milliard par année pour les personnes qui choisissent, elles, sans aucune raison, au nombre de 225 000 par année, de quitter leur emploi. Tout ce qu'on propose aux Canadiens et aux Canadiennes, ceux qui travaillent, qui paient des taxes, c'est de leur épargner de payer des bénéfices à une personne qui choisit, sans raison valable, de devenir chômeur.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, tous les députés sont d'accord pour que l'on prive ces tricheurs des avantages de l'assurance-chômage. Le problème c'est que le ministre veut loger tout le monde à la même enseigne, y compris les femmes qui quittent leur emploi à cause du harcèlement sexuel et les gens qui quittent pour d'autres motifs valables. Ce ne sont pas des tricheurs, pourtant.

• (1420)

Pourquoi le ministre ne trouve-t-il pas une meilleure justification que celle qu'il cherche aujourd'hui à vendre aux Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'invite le député à lire le projet de loi C-105. Il verra alors que quiconque, au Canada, est victime de harcèlement sexuel ou de tout

autre type de harcèlement au travail a un motif valable de quitter son emploi et sera protégé.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Dans les journaux de la fin de semaine, les Québécois ont pu lire une annonce d'une pleine page achetée par le ministre de l'Emploi et payée par les contribuables concernant les modifications proposées à l'assurance-chômage.

Comment le ministre peut-il concilier les modifications en disant, d'une part, qu'il veut réduire le déficit et, d'autre part, en dépensant des millions de dollars des contribuables pour vendre ces mesures draconiennes? Si, comme il vient de le dire en réponse à mon chef, le projet de loi C-105 a l'appui des Canadiens, pourquoi achète-t-il de la publicité pour vendre sa salade?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si les opposants à la mesure pouvaient expliquer ce que le projet de loi C-105 fait véritablement, si on cessait de faire peur aux pauvres gens avec les mesures du projet de loi C-105 et qu'on leur disait la vérité, on n'aurait pas besoin d'avoir à contenir de pareilles allégations, comme par exemple celle faite par la FTQ, au Québec, qu'une personne qui quitte son emploi à cause d'activités syndicales ne sera pas protégée alors que c'est carrément inscrit noir sur blanc dans la loi qu'elle obtient cette protection-là.

Donc, si vous voulez continuer la campagne de mésinformation, malheureusement, il faudra encore informer les Canadiens de la vérité, car c'est ce qu'ils veulent.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre a dit, hier soir à Radio-Canada, qu'il voulait s'attaquer à ceux qui choisissent volontairement d'être chômeurs.

Le ministre, si on veut faire la lumière sur tout ce dossier, est-il prêt à déposer en Chambre les données concernant le nombre de personnes qui lâcheraient leur emploi pour être trois mois—il faut bien y penser—qui pourraient être trois mois sans recevoir aucun revenu? Y a-t-il des gens qui se pénaliseraient pendant trois mois sans avoir de revenu? Est-il prêt à déposer ces données et aussi nous dire combien de ces gens ne se qualifieront pas dans les 40 motifs qu'il a listés dans son annonce publicitaire de la fin de semaine?

Peut-il faire la lumière pour cette Chambre et pour les Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, sur 4 millions de réclamants l'année dernière en vertu du Régime d'assurance-chômage, la très vaste majorité de ces personnes ont obtenu leurs bénéfices dans un délai acceptable, un délai d'environ 30 jours.

Lorsqu'il y a un litige au niveau de la raison de la cessation d'emploi, il y a un processus en place. Mais l'alternative, monsieur le Président, si on est pour payer les bénéfices aux personnes du simple fait qu'elles le demandent, eh bien à ce moment-là, on a un système qui n'est plus administrable.

J'ai indiqué à la Chambre déjà que j'étais prêt à voir de quelle façon on pourrait, avec plus de célérité, adresser les questions lorsqu'il y a un conflit entre la donnée d'un employeur et d'un employé. C'est ce que mon ministère fait chaque jour.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, encore en fin de semaine, plus de 45 000 Québécois et Québécoises ont dit non au projet de loi C-105 à Montréal. Il y a unanimité à l'extérieur de la Chambre et encore, je vous rappelle qu'hier, on était plus de 45 000 à demander le retrait pur et simple du projet de loi C-105.

J'adresse donc cette question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration: Va-t-il écouter le monde pour qui il est censé travailler et retirer le projet de loi C-105?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à la différence de ce député et de ceux du côté de cette Chambre, il y a une foule de députés de toutes les régions du pays, particulièrement ceux du Québec, qui m'ont fait part des préoccupations de leurs concitoyens sur les changements. Et nous sommes à évaluer de quelle façon on peut s'assurer que les dispositions du projet de loi C-105 seront appliquées de façon juste, équitable et raisonnable sur le marché.

J'ai reçu de bonnes suggestions de mon caucus. J'en attends toujours des Néo-démocrates. J'imagine qu'elles vont tarder à venir, parce que des bonnes idées, c'est quelque chose de rare pour eux.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Bien sûr, monsieur le Président, que le meilleur avis que je pourrais donner au ministre serait de retirer le projet de loi.

[*Traduction*]

Le ministre nous dit qu'il propose des changements au projet de loi C-105 pour attraper ceux qui abusent de l'assurance-chômage. Pourrait-il me dire comment il va s'y prendre pour pénaliser tous les employeurs qui abusent du système?

Le Mouvement Action-Chômage a déclaré que 80 p. 100 des personnes qu'il aide gagnent leurs appels. Cela signifie que les employeurs ont faussement déclaré les raisons pour lesquelles des gens ont quitté leur emploi ou ont été congédiés. En quoi le fait de s'en prendre aux victimes va-t-il mettre fin aux abus des employeurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Pour répondre à la première question du député, c'est-à-dire le retrait du projet de loi, le député néo-démocrate pourrait peut-être expliquer aux Canadiens comment il a l'intention de compenser le milliard de dollars que ces gens coûtent aux employés et aux employeurs. Peut-être a-t-il l'intention d'augmenter les impôts ou d'accroître le déficit, la solution favorite des néo-démocrates. Pas la nôtre. Nous devons vivre selon nos moyens.

Quant aux employeurs, en vertu de la loi, s'ils donnent de faux renseignements sur un relevé d'emploi, ils sont passibles d'une amende pouvant aller de 200 à 5 000 dollars et d'une pénalité administrative pouvant correspondre à cinq fois le montant d'argent que le chômeur assuré peut recevoir. Il s'agit donc d'une pénalité assez sévère et effectivement, les employeurs sont poursuivis lorsqu'ils enfreignent la loi.

* * *

MCDONNELL DOUGLAS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question supplémentaire adressée au ministre des Finances porte également sur le chômage, en fait, sur les 3 700 travailleurs qui risquent d'être mis à pied ou qui l'ont déjà été à la compagnie d'aviation McDonnell Douglas de Toronto.

La dernière fois que j'ai soulevé cette question, le gouvernement a créé un comité chargé de collaborer avec cette société et avec le syndicat. Je voudrais maintenant demander au gouvernement pourquoi le comité ne s'est pas réuni depuis octobre et pourquoi le gouvernement a réduit les fonds d'expansion des exportations de cette société en janvier. Abandonne-t-il simplement la partie en ce qui concerne ces 3 700 emplois ou a-t-il une solution à offrir pour que cette société de pointe puisse progresser en Ontario?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député doit être au courant du vaste éventail de programmes d'expansion des exportations que possède le gouvernement fédéral et, bien sûr, des annonces récentes au sujet des programmes d'adaptation de la technologie qui vont bénéficier d'une injection supplémentaire de 400 millions de dollars, et des 240 millions de dollars annoncés dans l'exposé économique et financier du 2 décembre dernier.

Tous ces programmes existent donc. Et je serais heureux d'examiner le cas précis que soulève le député.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 14 juillet 1992, Boeing Canada Limited a écrit au premier ministre pour lui faire remarquer qu'on n'avait procédé à aucun appel d'offres pour la fourniture de l'équipement nécessaire aux besoins des opérations de recherche et de sauvetage du Canada.

La société Boeing a précisé au premier ministre qu'elle avait récemment modernisé 339 hélicoptères Labrador pour le corps des Marines et l'aéronavale des États-Unis et qu'une telle opération pouvait être faite sur les hélicoptères Labrador du Canada à un coût de 10 millions de dollars chacun, ce qui constituerait une économie de 1 milliard de dollars pour le Trésor public.

Étant donné les renseignements contenus dans cette lettre de Boeing Canada Limited, pourquoi n'a-t-on pas procédé à un appel d'offres et pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas cherché à économiser des sommes d'argent importantes tout en satisfaisant aux besoins du Canada dans le domaine de la recherche et du sauvetage?

• (1430)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la société Boeing a été invitée à participer à la fourniture de nouveaux hélicoptères embarqués et de nouveaux hélicoptères de recherche et de sauvetage. En juin 1990, elle a soumis une offre visant à adapter les hélicoptères Labrador aux besoins de la recherche et du sauvetage.

En dollars actuels, cela représentait une dépense d'environ 500 à 600 millions de dollars. Il fallait y ajouter le coût des pièces de rechange et du matériel d'entraînement ainsi que le fait que nous aurions eu alors deux types d'hélicoptères qui auraient ajouté 275 millions de dollars au coût de ce programme. Cela signifie que cette option serait revenue à environ 1,1 milliard de dollars et qu'elle nous aurait laissés avec de vieux hélicoptères qui, par conséquent, n'auraient pas duré aussi longtemps que les hélicoptères EH-101 de recherche et de sauvetage dont le prix est de 800 millions de dollars.

En fait, l'offre initiale de Boeing qui répondait au cahier des charges revenait plus cher. Dans sa dernière offre, cette société aurait modernisé les hélicoptères Labrador, mais ceux-ci n'auraient pas pu, par exemple, aller sauver les gens sur l'*Ocean Ranger*, qui était une opération de recherche et de sauvetage spécifiée dans le cahier des charges.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, nous avons entendu mentionner ces 600 millions par un porte-parole du gouvernement, hier soir. J'ai appelé Boeing Canada à 14 heures et j'ai parlé au vice-président, M. George Capern, dont le nom figure sur la lettre au premier ministre, et je lui ai demandé si le chiffre de 10 millions l'unité qu'il citait le 14 juillet 1992, tenait toujours. M. Capern a confirmé que cette offre tenait toujours et que cette amélioration peut être faite, réalisant ainsi une économie d'un milliard.

Je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de cesser de nous raconter des histoires et de faire preuve de bon sens en téléphonant à Boeing pour voir si oui ou non le gouvernement peut faire faire un milliard d'économies aux contribuables canadiens. N'est-il pas temps de faire preuve de bon sens et d'arrêter d'écouter les lobbyistes conservateurs et leurs affaires en or?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): La vérité, monsieur le Président, c'est que cet achat d'hélicoptères de recherche et de sauvetage coûtera 800 millions, pas un milliard. Deuxièmement, si les hélicoptères Labrador devaient être modernisés au point de pouvoir faire les mêmes fonctions, il en coûterait un milliard de dollars. Ils peuvent être modernisés pour 10 millions, certes, mais ils ne pourraient toujours pas sortir par mauvais temps.

En ce qui concerne la question des lobbyistes, le président du cabinet de lobbyistes qui dirige les démarches en faveur du EH-101 est un ancien chef de cabinet libéral.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Son ministre de l'Emploi et de l'Immigration vient de dire qu'il devait réduire les fonds consacrés aux chômeurs parce que le gouvernement était à court d'argent.

Si tel est le cas, pourquoi a-t-on tant d'argent à donner à des publicitaires conservateurs, soit un montant de 21 millions de dollars sous forme de contrats de publicité et autres qui n'ont pas fait l'objet d'appels d'offre?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, l'article sur lequel le député se fonde est on ne peut plus inexact. En fait, six sociétés ont soumissionné. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Si l'opposition ne veut pas entendre la réponse, elle n'aurait pas dû poser la question.

Les six sociétés étaient Académie, de Montréal, Burghardt, Wolowich, Crunkhorn de Toronto, Camp Associates, de Toronto, La Boîte à idées, de Montréal, Palmer-Jarvis, de Vancouver, et Publitel. Elles ont présenté leur offres à un comité composé de cinq fonctionnaires, le secrétaire adjoint du Cabinet, le directeur de la publicité et de la recherche sur l'opinion publique d'Approvisionnements et Services, le directeur des communications du BCP, le directeur des opérations, le chef du secrétariat des communications, le directeur exécutif des communications et responsable des relations fédérales-provinciales.

On suit en tous points la politique depuis 1985. Cet article est un exemple de journalisme de mauvaise qualité et nullement la preuve que le gouvernement ne suit pas ses politiques.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre ne nous a jamais dit que c'était en fait des soumissions officielles. Il sait pertinemment qu'il n'en est rien. On a envoyé des invitations à une demi-douzaine de personnes. Un point c'est tout.

À nouveau à propos de ces contrats de 21 millions de dollars, j'aimerais demander au ministre comment il se fait qu'on ait engagé un membre de l'équipe électorale nationale du Parti conservateur pour accorder ces contrats à des entreprises conservatrices par l'intermédiaire de l'agence conservatrice qui travaille pour le gouvernement, lesquelles entreprises ont en fin de compte été retenues? N'y a-t-il pas quelque chose de louche là-dedans?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le député ne se laissera pas convaincre par les faits.

La vérité est que ces six entreprises ont soumis leurs propositions à un comité de fonctionnaires, lequel les a évaluées et a choisi les entreprises qui seraient chargées

d'assurer ce service. Cette politique, qui est en place depuis 1985, a toujours été fructueuse.

Le député sait pertinemment que ses accusations voulant que tout ait été décidé d'avance sont sans fondement. Ce processus, qui a permis à six sociétés de présenter des soumissions et à un comité de fonctionnaires de faire des recommandations, est juste et équitable.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi adresser ma question au premier ministre.

Étant donné que le projet Hibernia recevra trois milliards de dollars des contribuables, on serait en droit de s'attendre qu'il en découle de nombreux contrats pour l'industrie canadienne de la construction navale. Et pourtant, non seulement les chantiers navals canadiens n'ont-ils pas été autorisés à soumissionner à l'égard du contrat du premier supermodule d'une valeur de 200 millions de dollars, mais le gouvernement a même annulé un tarif de 25 p. 100 afin d'aider la société Hyundai à décrocher le contrat.

Le premier ministre peut-il me dire ce que le gouvernement entend faire pour s'assurer que les chantiers navals canadiens aient la chance de soumissionner à l'égard des deux autres supermodules? Ou est-ce que le gouvernement va encore s'arranger pour que d'autres chantiers navals bénéficient de ces contrats?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question à la fin de la semaine dernière lorsque j'ai fait savoir à la Chambre que, dans le cadre d'un sondage extensif auprès de l'industrie canadienne, on avait envoyé des questionnaires à toutes les entreprises afin d'établir si des parties ou la totalité, en fait, de ces supermodules pouvaient effectivement être construites au Canada. Le résultat de ce sondage est négatif.

Cela étant dit, j'ai signalé aussi la semaine dernière, et je le répète aujourd'hui, que si une autre entreprise canadienne pouvait faire mentir ce résultat, je serais ravi d'examiner à nouveau la situation avec des hauts fonctionnaires.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, si j'en juge par notre conversation d'aujourd'hui, je suis persuadé que le ministre recevra plein d'appels téléphoniques dès qu'il sera de retour à son bureau.

Les chantiers navals du Québec et, en fait, du Canada atlantique accusent une surcapacité de 100 p. 100. Beaucoup ont fermé leurs portes ou sont sur le point de le faire. Et pourtant, Hibernia aura besoin de trois navires d'approvisionnement, de deux péniches et d'un certain nombre de pétroliers-navettes.

Le gouvernement est-il disposé à prendre des mesures pour s'assurer que ceux-ci soient construits au Canada, suivant en cela l'exemple des Norvégiens et des Britanniques qui ont pris une décision à leur avantage dans le cas du projet de la mer du Nord, ou va-t-il laisser passer cette occasion de renforcer l'industrie navale canadienne et de garantir des emplois permanents à des Canadiens dans la réalisation du projet Hibernia?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme ne l'ignorent pas le député ni la Chambre, le gouvernement a pour priorité d'encourager le maximum de contenu canadien dans la réalisation du projet Hibernia. Cela demeure un engagement et je suis prêt à recevoir tous les appels téléphoniques que le député pourra susciter.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, les Canadiens se demandent si le premier ministre a obtenu du président Clinton la confirmation que les États-Unis vont ratifier et mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain, ou s'ils vont plutôt, comme l'a affirmé le président Clinton durant la campagne électorale, attendre d'avoir négocié des accords supplémentaires sur l'environnement et les normes de travail.

Compte tenu de l'ambiguïté qui persiste, ne serait-il pas à tout le moins préférable d'attendre, dans l'intérêt des Canadiens, que les deux accords supplémentaires soient négociés?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député persiste à dire qu'il a de la difficulté à comprendre la position du président Clinton. Cette position est celle que le président a clairement énoncée et qui a été discutée sur le parquet de la Chambre.

En réponse à une question posée au cours d'une conférence de presse conjointe vendredi après-midi, j'ai dit que le président avait déclaré. . .

M. Tobin: C'est aller un peu loin pour une séance de photographie.

M. Mulroney: Le député de Terre-Neuve trouve que je suis allé un peu loin pour une séance de photographie. Mais que dire de Jean qui est allé se faire photographier avec George?

M. Barrett: Voyez ce qui est arrivé à George.

M. Mulroney: J'en suis très contrarié, mais je dois lui donner une note parfaite dans ce cas, et cela ne fera pas l'affaire du président Clinton. Je serai toujours là, mais en ce qui concerne l'autre, je n'en suis pas si sûr.

La question du député portait sur le commerce. J'ai dit que le président a déclaré à plusieurs reprises qu'il allait signer l'Accord de libre échange nord-américain tel qu'il est. Le président propose de conclure des ententes supplémentaires avec le Mexique, plus particulièrement en ce qui concerne les points dont il a parlé, et qui n'ont aucun effet sur l'ALENA qui a été conclu. Le président Clinton a dit: «C'est exact.»

Le président a ajouté, et je le dis en passant, dans l'intérêt du député de LaSalle—Émard: «Et j'ajouterais que le gouvernement du premier ministre Mulroney a déjà un excellent dossier en ce qui a trait à l'environnement.»

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le premier ministre a raison, dans la mesure. . .

Des voix: Bravo!

M. MacLaren: . . .où il décrit parfaitement la situation, mais il sait que, durant la campagne électorale, le président Clinton avait déclaré qu'il ne procéderait pas à la mise en oeuvre de l'ALENA dans son état actuel, et j'insiste sur le mot mise en oeuvre, qu'il ne procéderait pas à la mise en oeuvre de l'ALENA avant que ne soient négociés les accords complémentaires sur l'environnement et les normes de travail.

Permettez-moi de poser la question suivante au premier ministre. Nous savons tous parfaitement bien que les difficultés que nous avons connues dernièrement avec le porc et l'acier découlent de l'absence de toute entente sur les subventions. Le premier ministre, au nom du Canada, pourrait-il faire valoir l'intérêt canadien en demandant une entente complémentaire sur les subventions, parallèlement à ce que fait le président Clinton en insistant sur des ententes complémentaires en matière d'environnement et de normes de travail?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député mentionne la position exprimée par le président Clinton durant la campagne électorale. Je lui parlais de la position exprimée vendredi après-midi par le président Clinton, qui est très nette: l'ALENA est un accord autonome qu'il approuve tel quel. La mise en oeuvre. . .

M. Tobin: Non, Brian, non.

M. Mulroney: Le député de Terre-Neuve est-il devenu expert de la pensée du président Clinton.

M. Tobin: Je commence à vous énerver.

M. Mulroney: Non Brian, vous ne m'énervez pas. J'ai observé la «meute», qui a eu la peau d'un chef libéral et qui est en train de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Pour ce qui concerne la question du député, le point qu'il a soulevé est en cours d'étude et de résolution aux négociations du GATT.

J'ai indiqué au président qu'à notre avis, l'une des meilleures mesures à prendre afin d'affirmer un leadership profitable pour les États-Unis et pour tous ses partenaires commerciaux, était d'en arriver à une entente dès que possible dans le cadre du GATT. Cette façon de faire permettrait entre autres de régler le problème qu'a soulevé avec raison le député; c'est-à-dire que tout échec des négociations du GATT signifierait la perte des progrès réalisés durant l'Uruguay Round et la possibilité d'incidences dévastatrices sur tous les pays, les États-Unis autant que le Canada.

* * *

BELL CANADA

M. Guy H. Arseneault (Restigouche-Chaleur): Monsieur le Président, vendredi, Bell Canada a fait une demande afin d'augmenter, pas une fois mais deux fois cette année, le tarif de base mensuel qu'elle facture aux millions d'abonnés et de facturer dans certains cas 60 p. 100 de plus, ce qui est incroyable.

Étant donné que cette demande de Bell Canada pourrait amener d'autres compagnies de téléphone—de la province de Terre-Neuve à celle de la Colombie-Britannique—à faire des demandes similaires et étant donné les difficultés que connaissent déjà les Canadiens par la faute du gouvernement, celui-ci peut-il leur garantir aujourd'hui qu'ils continueront d'avoir accès à des services de téléphone à un prix abordable pour tous?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait sûrement, la demande de Bell Canada sera présentée au CRTC, et je sais, pour avoir reçu en fin de semaine des représentants de l'Association des consommateurs du Québec, qu'ils fe-

ront leurs représentations pour la meilleure protection des consommateurs.

[*Traduction*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, en février dernier, le ministre des Communications décrivant la politique du gouvernement avait déclaré que les consommateurs canadiens avaient besoin qu'on leur garantisse que des services de base de haute qualité continueraient à leur être fournis à des prix abordables. Je souligne bien abordables.

[*Français*]

Le ministre et son gouvernement tiennent-ils toujours à leurs déclarations, ou ont-ils conclu que le téléphone est un luxe plutôt qu'une nécessité?

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je vais répéter ma réponse encore une fois. Le CRTC sera l'organisme qui étudiera la demande de Bell et qui prendra les mesures nécessaires.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le Parti libéral a annoncé son intention d'annuler la TPS et de la remplacer par la TCL, la taxe cachée des libéraux que tout le monde paiera.

À l'heure actuelle, la TPS ne frappe pas les personnes âgées, les Canadiens à faible revenu ni les soins de santé et, en fait, tous les Canadiens profitent d'une exemption de taxe sur les médicaments prescrits.

Le ministre des Finances pourrait-il nous dire combien il en coûtera au régime de soins de santé du pays et à tous les Canadiens si les libéraux ont la chance d'appliquer leur taxe aux médicaments prescrits?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, en bref, des dizaines sinon des centaines de millions de dollars. Le fait est qu'en l'occurrence nous sommes saisis d'une piètre proposition. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . .que l'*Ottawa Sun* a qualifiée de taxe plus sournoise. Il s'agit, en fait de cacher cette taxe afin de pouvoir l'accroître à volonté et contrairement à la TPS, elle toucherait les aliments, les fournitures médicales, les services ambulanciers. . .

M. le Président: La parole est au député de Prince George—Bulkley Valley.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé une enquête publique sur un projet controversé, Kemano, dans le nord de la province.

Est-ce que le gouvernement fédéral va participer à un examen conjoint du projet avec la province et permettre à ses fonctionnaires de comparaître devant les responsables de l'enquête? Le ministre va-t-il communiquer les 83 000 pages de documents que son ministère possède sur ce projet? Va-t-il faire la preuve que son gouvernement a, comme il le prétend, un bilan enviable en matière d'environnement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas à le prouver. C'est l'évidence même.

À propos de la question proprement dite, le député ne doit pas oublier que, en 1987, le gouvernement du Canada a conclu un accord dans cette affaire avec la province et Aluminium du Canada, qui avaient entamé des poursuites contre lui au sujet de sa compétence sur les eaux, dans cette situation particulière.

Il y a eu accord, et celui-ci est en application. La Colombie-Britannique procède maintenant à un examen, pour une raison ou une autre, tout en admettant que l'accord doit rester en vigueur. Le gouvernement provincial a été informé par un commissaire qu'il a lui-même nommé qu'il était dans l'intérêt économique de la province de laisser le projet se réaliser, et que, s'il ne

l'autorisait pas, il s'exposait à des poursuites de un demi-milliard de dollars de l'Alcan, qui est partie à l'accord et a dépensé ce montant depuis la signature.

Pour répondre à la question du député, je discuterai de l'affaire avec le premier ministre Harcourt dans un jour ou deux pour le renseigner sur la position du gouvernement du Canada. Il faudrait toutefois préciser dans quelles contraintes nous avons dû agir et quelle était notre marge de manoeuvre.

• (1450)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, nous remercions le ministre de sa petite leçon d'histoire. Les habitants du nord de la Colombie-Britannique ne connaissent que trop bien ce que ce mauvais accord conclu par le gouvernement actuel a fait à la rivière Nechako, dans le nord de la province.

Je remercie le ministre d'avoir dit à la Chambre qu'il rencontrera le premier ministre de la province à ce sujet. Si l'enquête publique devait conclure nettement qu'il est nécessaire de modifier l'accord de 1987, le gouvernement est-il prêt à rouvrir cet accord pour collaborer à l'évaluation environnementale qu'on aurait dû effectuer pour commencer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Pour commencer, monsieur le Président, ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Un comité d'examen indépendant a été constitué sous la direction de l'homme qui, à l'époque, était recteur de l'Université de Colombie-Britannique.

Quant à l'accord, le ministère des Pêches et des Océans était satisfait des mesures relatives à la pêche et à l'habitat du poisson. Les tribunaux canadiens ont maintenant tranché la question. Elle est donc réglée en ce qui concerne les requérants auprès des tribunaux. À moins que les autres parties à l'accord ne s'entendent toutes pour le faire modifier, ce n'est pas une question qu'il appartient au gouvernement du Canada de trancher ni qu'il devrait trancher.

* * *

DAVIS INLET

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou à la personne qui le représente aujourd'hui.

Le ministère a accepté d'envoyer par avion soixante Innu jusqu'en Alberta pour qu'ils y soient traités. Pourtant, Peter Penashue de la nation innu a dit: «Nous acceptons le moindre de deux maux parce qu'il n'y a pas de centre qui puisse traiter nos gens dans leur langue.»

Jeudi dernier, le ministre m'a dit à la Chambre qu'il écouterait les Innu et accepterait leur proposition, mais il ne l'a pas fait.

Je veux lui demander aujourd'hui pourquoi il n'a pas accepté leur proposition. Va-t-il engager des fonds pour l'établissement d'un centre de traitement pour les Innu près de Davis Inlet, au Labrador?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne les quatorze jeunes impliqués dans l'incident tragique d'il y a une dizaine de jours, une entente a été conclue au cours du week-end pour qu'ils soient traités immédiatement.

Pour ce qui est des familles de ces quatorze jeunes, les Innu, la province de Terre-Neuve et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se sont entendus pour qu'elles se rendent, accompagnées d'interprètes, dans un centre de traitement au nord d'Edmonton.

En ce qui concerne la solution à long terme, c'est-à-dire l'établissement d'un centre de soins de santé à Davis Inlet, la question est actuellement à l'étude. Nous discutons avec les Innu. Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes, étudiera toutes les solutions possibles, qu'il s'agisse d'installations mobiles ou permanentes. Tous les aspects de la question seront examinés.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes ou à la personne qui le représente aujourd'hui.

Il faut absolument réinstaller la collectivité de Davis Inlet. La question de compétence doit être réglée, et le gouvernement du Canada doit l'accepter. C'est maintenant que les fonds doivent être engagés pour que la construction se fasse l'été prochain.

Le ministre, ou son représentant, peut-il nous dire s'il prendra l'initiative de voir à ce que les plans soient prêts pour la réinstallation de cette collectivité l'été prochain?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je pense que c'est un dossier très important pour tous les parlementaires ici. Oui, en effet, vendredi dernier, il y a eu une rencontre importante avec les fonctionnaires de mon ministère, la Santé nationale et le Bien-être social, les gens de la communauté et les représentants du gouvernement provincial. Des demandes ont été faites par la

communauté, et nous sommes présentement à examiner le tout pour faire en sorte qu'avec les besoins et les demandes de la communauté, nous ayons une réponse qui soit bonne et valable non seulement à court terme mais à long terme pour cette communauté.

* * *

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Anciens combattants.

La semaine dernière, le sous-ministre intérimaire a informé les fonctionnaires que le gouvernement n'avait pas l'intention de retrancher jusqu'à 400 emplois. Cependant, je crois comprendre que, dans une lettre envoyée à tous les ministères, Ian Clark, du Bureau du Conseil privé, ordonne à tous les ministères de procéder à des compressions allant jusqu'à 10 p. 100.

La ministre peut-elle nous expliquer comment elle parvient à réconcilier ces deux affirmations contradictoires et nous dire ce qu'il adviendra vraiment des programmes pour anciens combattants et de leurs effectifs?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme nos anciens combattants vieillissent, tous les programmes créés à leur intention prennent de l'expansion. Dans tout programme, il y a toujours moyen de réduire le chevauchement et le double emploi. Nous voulons veiller à ce que les programmes atteignent les objectifs fixés à l'origine.

Les programmes pour anciens combattants du Canada figurent parmi les plus généreux au monde. Nous nous engageons à ce qu'il en soit toujours ainsi. Que le député soit rassuré, les anciens combattants ne souffriront pas des changements d'ordre administratif qui pourraient survenir.

M. George Proud (Hillsborough): Le ministre acceptera-t-il par conséquent de déclarer, sans équivoque, que les programmes et les effectifs ne seront plus réduits?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous savons où le député veut en venir, mais le rôle du ministère des Anciens combattants est d'accepter les fonds qui lui sont attribués et d'en faire profiter le plus possible les anciens combattants.

Si, à cette fin, il faut prendre parfois des mesures pour rendre le personnel un peu plus productif et ainsi de suite, comme la ministre tente de le faire, le député admettra certainement qu'il s'agit de la bonne voie à suivre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'assurance-chômage. Au début de la période des questions, il a laissé entendre que, si des milliers de personnes ont défilé dans les rues de Montréal hier, à -25° C, c'est parce que les partis de l'opposition les ont induites en erreur.

Le ministre ne réalise-t-il pas que lorsque autant de personnes défilent dans les rues par un froid pareil, elles expriment une véritable préoccupation? Elles s'inquiètent de ce que le gouvernement modifie les règles du jeu. Il les change tellement qu'elles sont complètement injustes pour tous les travailleurs de notre pays. N'est-ce pas vrai?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cela témoigne, il est vrai, des préoccupations de certaines personnes, et, à titre de représentants élus du peuple, nous avons le devoir d'examiner ces préoccupations, ce que nous faisons, du reste.

Si ce que le député nous dit ou essaie de dire aux Canadiens, c'est que le NPD est d'accord pour qu'on verse des prestations d'assurance-chômage à quelqu'un qui a volontairement et sans raison décidé de quitter son emploi, je crois qu'il a tort. Il n'aura pas l'appui des Canadiens.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Compte tenu de la récession et du taux de chômage actuels, les Canadiens ne quittent pas leur emploi pour s'amuser. Ils quittent leur emploi parce qu'ils doivent le faire. Le ministre devrait comprendre qu'en modifiant les règles du jeu et en faisant pareil harcèlement, il rend la situation très difficile pour ceux qui devraient recevoir des prestations d'assurance-chômage. Pourquoi agit-il ainsi? Pourquoi fait-il en sorte que de nombreux Canadiens ne reçoivent pas de prestations d'assurance-chômage alors qu'ils y ont droit?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député peut me donner le nom d'une seule personne au Canada qui ne reçoit pas de prestations d'assurance-chômage après avoir quitté son emploi pour une raison valable, je l'invite à le faire.

Privilège

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans une lettre adressée au gouvernement, le Barreau du Québec mentionne que les travailleurs exclus des prestations d'assurance-chômage n'auront aucune hésitation à porter la décision devant un juge-arbitre et la division d'appel de la Cour fédérale.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut dire, aujourd'hui, combien y a-t-il de causes en attente d'une audience devant les juges-arbitres et la division d'appel fédérale au Québec? Est-ce que le projet de loi C-105 va faire augmenter le volume des causes devant les juges-arbitres au Québec?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans la plupart des cas, environ 93 p. 100, c'est l'agent de l'assurance-chômage qui prend la décision finale sur les demandes de prestations. L'année passée, Emploi et Immigration a reçu plus de 3,5 millions de demandes d'assurance-chômage, dont 35 000, ou moins de 1 p. 100, ont fait l'objet d'appels. En plus, à l'échelle nationale, 80 p. 100 des appels soumis en 1992 ont été décidés dans les 30 jours suivants. Au Québec, cette proportion-là était de 91 p. 100. Actuellement, pour répondre à la question de mon ami, le député d'Abitibi, il y a 1 853 cas d'appel qui sont devant le juge-arbitre et il y en a 2 300 devant le Conseil arbitral.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question porte sur la motion nº 5 figurant au *Feuilleton*. Cette motion a trait au décorum, au respect mutuel. Je pose donc ma question au leader du gouvernement.

Cette motion a été débattue pendant sept heures et demie et semble vraiment condamnée au purgatoire. Les Canadiens peuvent-ils avoir la certitude qu'elle en sortira?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'espère, étant donné que le Parti libéral s'est dit en faveur du décorum à la Chambre, qu'il consentira à ce que cette motion soit mise aux voix. Elle a été débattue pendant trois jours. Je ne suis pas arrivé à obtenir le consentement de l'opposition au sujet de cette motion pour conclure ce débat.

[*Français*]

* * *

LA MAIN-D'OEUVRE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, communément appelé au Québec le ministre du chômage et de l'arrogance.

Hier, à Montréal, 50 000 personnes lui ont crié leur désaveu. Le ministre répond toujours que pour renoncer à son projet odieux d'assurance-chômage, on devrait lui suggérer quelque chose pour économiser 600 millions de dollars. La semaine dernière, il a refusé de signer une entente sur la main-d'oeuvre avec le Québec, pouvant économiser 250 millions.

Est-ce que le ministre serait prêt à aller chercher les centaines de millions qu'il lui manque dans les poches de ceux qui cachent leur argent dans les paradis fiscaux, comme le recommande le vérificateur général du Canada? S'il craint d'aller chercher cet argent dans les poches des tricheurs d'impôt, est-ce parce que ces tricheurs d'impôt sont les mêmes bailleurs de fonds que ceux du Parti conservateur?

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de Mme Bonnie Mitchelson, ministre responsable de la Culture, du Patrimoine, de la Citoyenneté et de la Condition féminine dans la province du Manitoba.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège en vertu du paragraphe 48(2) du Règlement.

Le 8 avril 1992, j'ai déposé un certain nombre de pétitions à la Chambre. Elles portaient les nos 343-1454, 343-1659 et 343-1660. À elles trois, ces pétitions portaient plus de 3 000 signatures de membres du Canadian Hispanic Congress, et elles concernent le sort des demandeurs de statut de réfugié au Canada.

Le 2 février 1993, j'ai reçu à mon bureau des Communes les réponses à ces pétitions. Ces réponses ont donc été reçues 298 et 270 jours, respectivement, après leur dépôt.

Le paragraphe 36(8) du Règlement stipule:

> Le gouvernement répond dans les quarante-cinq jours à toutes les pétitions qui lui sont renvoyées.

Le temps verbal employé ne laisse subsister aucun doute. Dans le guide pratique remis à tous les députés pour les aider à recueillir et à déposer les pétitions, je lis au paragraphe 2(6):

> Chaque fois qu'une pétition est présentée, une copie est transmise au Bureau du Conseil privé, qui le communique au ministère ou à l'organisme compétent pour qu'une réponse soit faite.
>
> La réponse doit être déposée aux Communes dans les 45 jours suivant le dépôt de la pétition.

Ce document a été rédigé par le Bureau des affaires émanant des députés. Encore une fois, je vous rappelle le paragraphe 36(8) du Règlement, qui oblige le ministère à répondre dans les 45 jours.

Le gouvernement n'a pas à être d'accord avec les pétitionnaires, mais je crois qu'il doit se montrer respectueux et manifester un certain intérêt, une certaine considération pour les 3 000 Canadiens et plus qui ont présenté ces pétitions sur un problème d'immigration. Le ministre responsable méprise les ordres de la Chambre en ne répondant pas.

Cela est inacceptable, monsieur le Président. Le Règlement a pour rôle d'assurer le respect de la loi et l'ordre, de faire en sorte que nos travaux se déroulent comme il se doit, de manière que les Canadiens reçoivent une réponse dans des délais convenables.

Monsieur le Président, si vous constatez, comme je l'espère, qu'il y a présomption d'atteinte aux privilèges, je suis disposé à proposer la motion appropriée.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette question de privilège. Comme je ne suis pas au courant des faits, il m'est impossible de faire des remarques au sujet du cas précis soulevé par le député. Toutefois, le paragraphe 36(8) dit bien ce que le député nous a lu.

Je tiens à signaler que les réponses aux pétitions nous arrivent à un rythme phénoménal, certains jours par centaines. Je crois que les retards découlent peut-être d'une surcharge de travail. Cependant, je vais me renseigner sur la question et voir si on peut accélérer les choses.

M. le Président: Le député de Parkdale—High Park a soulevé une question qui a déjà été soulevée à la Chambre. Il y a une disposition du Règlement qui porte sur ce sujet, soit celle que le député nous a lue.

Le député demande à la présidence de juger que les privilèges du député ont été violés parce qu'on n'a pas répondu à la pétition dans le délai prescrit dans le Règlement, et cela pose un problème. Il n'y a aucune sanction prévue dans le Règlement et, comme il a déjà été dit dans le passé, il est extrêmement difficile pour la présidence de trouver une réponse justifiée.

Je répète ce que j'ai déjà dit et ce que le secrétaire parlementaire a dit, et j'espère ne pas avoir à le répéter à l'avenir: la règle existe et, pour quelque raison que ce soit, n'a pas été respectée. Je suis certain qu'on ne l'a pas établie dans le but qu'elle ne soit pas respectée. Comme le député le sait, ce n'est pas la première fois que la présidence doit se pencher sur cette question.

Je crois que la meilleure façon de régler la situation pour l'instant, c'est d'accepter l'engagement pris par le secrétaire parlementaire, qui a dit qu'il se renseignerait à cet égard—et j'espère qu'il le fera immédiatement. La question pourrait peut-être être soulevée de nouveau demain.

M. Flis: Monsieur le Président, je me demande si le secrétaire parlementaire accepterait, pendant qu'il réfléchit à la question, d'en discuter au Comité permanent de la gestion de la Chambre, car il est inadmissible que certains ministres se moquent ainsi du Règlement de la Chambre. Cela va à l'encontre de leurs obligations envers les Canadiens.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens aient si peu d'estime pour les parlementaires et tout le processus parlementaire. Lorsque 200 jours plus tard, je n'ai pas de réponse à fournir à plus de 3 000 Canadiens qui m'ont fait parvenir des pétitions, mon rôle, en tant que député, est discrédité. Je ne suis pas très efficace quand je ne peux même pas obtenir une réponse en moins de 45 jours.

Je prends l'affaire très au sérieux et je ne serais pas surpris que les pétitionnaires fassent de même, en apprenant que j'ai soulevé cette question de privilège.

M. le Président: Je tiens à assurer les députés que la présidence prend la question très au sérieux. Je rappelle qu'il existe un règlement à ce sujet, mais aucune sanction.

Les députés auraient peut-être intérêt à réfléchir au problème et à le régler.

Entre-temps, étant donné le cas dont nous sommes saisis, la question soulevée par le député et le fait que le Règlement a été enfreint et que les sentiments des députés et des pétitionnaires qui se sont adressés à eux ont été froissés, il convient, du moins pour l'instant, de demander au secrétaire parlementaire de faire rapport à la Chambre dès demain afin de voir s'il peut au moins fournir une explication. Cette solution peut ne pas entièrement satisfaire le député, ou les députés, mais j'aimerais que les choses, du moins pour aujourd'hui, en restent là.

• (1510)

HOCKEY CANADA—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai une décision à rendre. Le lundi 1er février 1993, le leader de l'opposition officielle à la Chambre a soulevé une question de privilège au sujet d'une question posée au moment de la période des questions, le 11 décembre 1992. Puisque c'était alors la dernière période de question à avoir lieu avant l'ajournement de la Chambre pour le congé de Noël, l'honorable député de Cap-Breton—Richmont-Est a soulevé la question à la première occasion possible. Je désire le remercier lui et le solliciteur général de leurs interventions à ce sujet.

Dans son exposé de lundi dernier, le leader de l'opposition à la Chambre a mentionné que le 11 décembre 1992, il avait posé une question au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur par laquelle il demandait au gouvernement de fournir les états financiers complets de Hockey Canada depuis sa création. La ministre de la Justice d'alors a répondu au nom de son collègue le solliciteur général que:

> «Cette question faisait actuellement l'objet d'une enquête de la GRC, ce qui fait que le gouvernement du Canada ne communiquera aucun renseignement tant que la GRC n'aura pas terminé son enquête.»

Plus tard, le 17 décembre 1992, M. Ian Macdonald, président du conseil d'administration de Hockey Canada a émis un communiqué de presse par lequel il affirmait que les registres financiers de Hockey Canada ne faisaient l'objet d'aucune enquête de la GRC. C'est à cause de cette contradiction dans les faits que l'honorable député de Cap-Breton—Richmond-Est a soulevé la question de privilège.

[*Français*]

La situation a été éclaircie quand le solliciteur général, en réponse à la question de privilège, a affirmé qu'en réalité c'était l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey qui faisait l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada et non Hockey Canada qui collabore avec la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre de cet examen. En l'absence du solliciteur général, le ministre de la Justice d'alors avait pris la question en délibéré au sujet d'une situation dont les faits n'étaient pas absolument clairs à l'époque. Puisque le solliciteur général a maintenant clarifié la situation, il est évident qu'il n'y a pas eu atteinte aux privilèges de la Chambre et qu'il ne s'agit pas d'un cas d'outrage.

[*Traduction*]

Je remercie l'honorable député de Cap-Breton—Richmond-Est d'avoir soulevé cette question et le solliciteur général d'avoir clarifié la situation.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 43 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

M. Jean-Guy Hudon (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, il me fait plaisir, au nom du révérend Douglas E.W. Lennox, pasteur de l'Église presbytérienne de St. Andrews, à Huntingdon et à Athelstan, de présenter trois pétitions qui proviennent surtout des municipalités de Dundee dans mon comté, Huntingdon, Athelstan et Saint-Anicet, et qui ont trait à la violence faite aux enfants et aux femmes.

Ces pétitions portent la signature d'un certain nombre de pétitionnaires, et je voudrais remercier le pasteur pour son travail laborieux dans cette cause, et lui dire plus spécifiquement que souvent on critique les journaux et les médias concernant la propagation de cette violence. Je dois vous dire que c'est grâce à eux qu'on en connaît davantage dans ce domaine.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition provenant des aînés de notre pays. Ils disent qu'un nombre accablant d'aînés vivent présentement sous le seuil de la pauvreté et sont confrontés continuellement à une crise due à leurs revenus insuffisants.

Les pétionnaires prient le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement de réévaluer le Régime des prestations de sécurité de la vieillesse afin qu'il reflète les besoins réels des personnes âgées du Canada.

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): J'ai une autre pétition, monsieur le Président. Les pétitionnaires nous disent que l'assurance-maladie universelle du Canada est la base de l'identité et du patrimoine de notre pays. Les compressions budgétaires récentes infligées à l'assurance-maladie ont porté atteinte au principe de l'universalité au Canada.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement prenne toutes les mesures nécessaires pour faire figurer dans la Constitution l'obligation de fournir à tous les citoyens des soins médicaux et hospitaliers universels financés par l'État.

LA FISCALITÉ

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom des enseignants des écoles secondaires publiques ainsi que des établissements postsecondaires. Les pétitionnaires remarquent qu'ils assument le fardeau des frais extrascolaires encourus pour améliorer leurs compétences professionnelles ainsi que pour fournir un enseignement et du matériel aux enfants et aux étudiants qui leur sont confiés.

Les pétitionnaires font remarquer que les entrepreneurs et les personnes à leur compte peuvent déduire le coût de leur formation en milieu de travail et leurs frais professionnels, mais pas les enseignants. Ils exhortent les parlementaires à demander que le ministre des Finances et le ministre du Revenu national prennent des mesures en vue de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre aux enseignants qui travaillent dans des établissements d'enseignement au Canada de déduire les frais professionnels encourus dans le cadre de leur emploi.

LA JUSTICE

M. Robert Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'aimerais également présenter une pétition signée par 250 autres habitants de Comox Valley en mémoire de Dawn Shaw, une fillette qui a été agressée sexuellement et assassinée dans cette localité. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier l'actuel système judiciaire afin de mieux protéger les enfants de nos collectivités qui sont de plus en plus victimes d'agressions sexuelles.

Ils proposent que soient apportés au système judiciaire un certain nombre de changements qui, pensent-ils, permettraient d'accroître la sécurité des enfants et de les protéger contre les agressions sexuelles. L'un de ces changements consiste à autoriser la police à faire subir des tests d'empreintes génétiques aux personnes soupçonnées d'agressions sexuelles et à créer une base nationale de données sur les empreintes génétiques afin d'aider la police à retrouver les auteurs d'agressions sexuelles.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais également présenter à la Chambre une pétition venant des habitants des circonscriptions de Selkirk—Red River, Portage—Interlake, Winnipeg—Saint Boniface et Winnipeg Transcona, qui demandent au Parlement de réaffirmer l'engagement qu'il a pris de tenter d'éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

M. Murray Cardiff (Huron—Bruce): Monsieur le Président, j'ai à présenter aujourd'hui deux pétitions qui viennent des congrégations de la Knox Presbyterian Church et de la St. Andrew's Presbyterian Church, dans ma circonscription, et d'habitants de Port Elgin, Southampton et Paisley, également dans ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative visant à éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants.

[*Français*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, à cause de certains événements récents dans le domaine de la santé, j'ai une pétition.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires indiquent que le régime d'assurance-santé est menacé à cause des réductions faites dans les paiements fédéraux destinés aux systèmes de santé provinciaux, de changements dans la loi sur les brevets pharmaceutiques qui mènent à une production monopolistique et à une hausse des prix des médicaments, et de l'absence d'une stratégie nationale concertée sur la réforme des soins de santé.

Les pétitionnaires disent que des orientations de rechange permettraient de préserver le régime d'assurance-santé,

d'offrir des services médicaux plus efficacement que le régime américain de santé payante et de garantir que les soins de santé constituent un droit fondamental pour tous les Canadiens.

Pour résumer leurs 11 excellents points, car je sais que je n'ai pas le temps de les lire pour les faire porter au compte rendu, je dirai qu'ils veulent en susbtance que tous les partis renouvellent leur engagement envers la Loi canadienne sur la santé et envers l'universalité des soins de santé. Ils veulent également s'assurer que les gels et les réductions du financement sont supprimés et que des fonds appropriés sont rétablis au titre des soins de santé.

• (1520)

Enfin, les pétitionnaires veulent s'assurer que, avant que tout changement ne se produise, les orientations que prendra tout gouvernement feront l'objet d'un débat complet et ouvert.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Lyle Kristiansen (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter huit pétitions portant 271 signatures, dont 15 de Nelson, en Colombie–Britannique, ma ville.

Ces pétitionnaires font remarquer que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés à 28 ans de prison au Brésil, ont été victimes d'une erreur judiciaire, de traitements inhabituels et cruels dans les prisons brésiliennes, ainsi que de discrimination dans leur condamnation et le système de libération conditionnelle.

Les pétitionnaires soulignent, en outre, que les émeutes survenues dans le même bloc cellulaire qu'ils occupent ont montré que leur vie et leur sécurité sont en danger et que la seule façon pour eux d'échapper à un traitement aussi sévère est que le Canada demande leur expulsion conformément aux lois du Brésil.

Ces pétitionnaires exhortent donc le Parlement à presser le premier ministre de demander au gouvernement brésilien d'expulser les personnes en cause et de les renvoyer au Canada, conformément aux lois du Brésil.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, les pétitionnaires qui ont signé cette pétition doivent vraiment être frappés par l'inconséquence du gouvernement qui, d'une part, parle de l'importance de la globalisation des marchés ainsi que de l'éducation et de la recherche en tant qu'outils permettant au Canada de soutenir la concurrence dans ces nouveaux marchés, et qui, d'autre part, impose une TPS sur les imprimés qui comprennent, bien sûr, les ouvrages didactiques.

Les pétitionnaires estiment que le gouvernement a tort, et je suis d'accord avec eux. La pétition a été signée par des habitants des villes que sont Kingston, Ottawa, Orléans, Westbrook, Tamworth, Harrowsmith, Oshawa, Sydenham, Pittsburgh, Odessa, Lyndhurst, Hamilton, Trenton, Willowdale, Battersea, Newmarket et St. John's, à Terre–Neuve.

Ces pétitionnaires se disent consternés du fait que le gouvernement applique une TPS sur les imprimés, ce qui est contraire au principe démocratique normal de la liberté de la presse, ce qui nie l'importance de l'éducation dans notre société, etc. Ils pressent le Parlement d'annuler la TPS sur les livres, les revues et les journaux.

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C–105

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, je voudrais déposer une pétition signée par une cinquantaine de personnes de la région de Montréal qui s'opposent à la proposition du gouvernement d'exclure de l'assurance–chômage les personnes qui quittent leurs emplois.

Les pétitionnaires croient que ces propositions, si entérinées, entraîneront une judiciarisation excessive et coûteuse. Ils prétendent que ces propositions auront pour effet de dissuader les travailleurs à améliorer leur position au travail ainsi que de ralentir la mobilité de la main–d'oeuvre.

Ils prétendent de plus que ces propositions pourraient assujettir les travailleurs à une discrimination continue, au harcèlement sexuel et à un stress indu au travail. Ils prétendent également que ces propositions auront un effet négligeable sur la réduction du déficit et sur la réduction des taxes sur la masse salariale.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces propositions contenues dans le projet de loi C–105.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 415.

[*Texte*]

Question nº 415—**M.Simmons:**

Le gouvernement pourrait-il indiquer quelles mesures concrètes il prend, le cas échéant, à la suite des recommandations faites par le vérificateur général dans son rapport de 1991, à savoir: examiner l'importance des dépenses requises pour effectuer de façon efficiente et adéquate les réparations qui s'imposent dans les ports, d'améliorer les éléments du programme qui ont trait à l'entretien préventif afin de préserver des actifs à long terme et d'effectuer une évaluation exhaustive du processus d'inspection et d'affermage à l'égard des grands projets à Terre-Neuve?

L'hon. John Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Le ministre des Pêches et des Océans revoit constamment les niveaux de dépense nécessaires pour effectuer les réparations portuaires annuelles requises. Cet exercice sert à établir les priorités budgétaires. Le ministère a toujours été et demeure conscient du besoin d'effectuer des réparations portuaires efficacement et convenablement. Le MPO déploie tous les efforts nécessaires afin d'établir l'équilibre entre les demandes d'expansion, de modifications et d'amélioration et la nécessité d'entreprendre des travaux d'entretien préventif et de réparation. Étant donné que les fonds destinés aux 2 127 havres du MPO à travers le Canada ont augmenté et que les budgets sont restés stables, les interventions ont surtout été orientées vers des travaux d'ordre préventif et de réparation.

En ce qui concerne l'acceptation des travaux et les procédures d'inspection pour les projets majeurs à Terre-Neuve, chaque projet est inspecté et accepté par le personnel du MPO, tel que recommandé par le vérificateur général.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 436 et 441 marquées d'un astérisque? À cause de la longueur des réponses, je demande, qu'elles soient consignées au hansard comme si elles avaient été lues.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

*Question nº 436—**Mme Gibeau:**

En ce qui concerne le dossier de construction d'un viaduc pour contourner la voie ferrée qui coupe le boulevard Henri-Bourassa à la hauteur du boulevard Langelier à Montréal-Nord, *a*) des fonctionnaires ont-ils étudié le dossier et, dans l'affirmative, (i) depuis quelle date, (ii) à quels ministères sont-ils rattachés, *b*) y a-t-il un chargé de projet et, dans l'affirmative, à quel ministère est-il rattaché, *c*) la compagnie CN et/ou la compagnie VIA ou toutes autres entités reliées à la voie ferrée ont-elles été contactées à ce sujet et, dans l'affirmative, quelles ont été (i) la nature, (ii) les conclusions des propos échangés, *d*) des études, recommandations ou autre mesure alternative ont-elles été formulées à ce sujet et, dans l'affirmative, (i) quelles sont-elles, (ii) les documents écrits sont-ils de nature publique et, dans l'affirmative, où peut-on en obtenir des copies, *e*) le gouvernement a-t-il l'intention de construire ce viaduc ou tout autre projet visant à permettre d'éviter le goulot d'étranglement dû à la voie ferrée et, dans l'affirmative, (i) quel est l'échancier de réalisation, (ii) quelles sont les prévisions des coûts de réalisation?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Des fonctionnaires de Transport Canada et du Bureau fédéral de développement régional (Québec) discutent du dossier depuis le début de l'été avec des représentants de la Ville de Montréal. Le gouvernement fédéral n'a pas encore décidé de la nature de sa participation à ce projet; aucun surveillant de projet n'a donc été désigné. Aucune étude ni autre mesure alternative n'a été formulée par le gouvernement fédéral à ce sujet et les recommandations ayant trait à la possibilité d'une participation fédérale sont confidentielles. Le gouvernement fédéral n'a pas contacté CN ou VIA à ce sujet.

*Question No 441—**M. Saint-Julien:**

En ce qui concerne la dette publique canadienne, *a*) quel est son pourcentage à court terme (moins de 6 ans), *b*) quel est son pourcentage à long terme (plus de 6 ans), *c*) de quels pays sont les détenteurs étrangers des obligations canadiennes, et y a-t-il des détenteurs anglais, allemands, américains et japonais, et dans l'affirmative, quelle est, pour chacun d'eux, leur part i) en pourcentage, ii) en dollars canadiens, *d*) quel pourcentage de la dette subit une rotation dans une année fiscale, *e*) quel en est le taux d'intérêt moyen, *f*) quel est le tableau de l'évolution des emprunts effectués à l'étranger par le gouvernement par année de 1980 à 1992 inclusivement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, en ce qui concerne la rubrique a) c'était 66,8 p. 100 au 31 mars 1992. Ce pourcentage comprend la totalité des Obligations d'épargne du Canada car leur taux d'intérêt est ajusté annuellement malgré que leur échéance puisse aller jusqu'à 12 ans. En incluant seulement les Obligations d'épargne du Canada ayant moins de 6 ans avant leur échéance, ce pourcentage serait de 61,8 p. 100. Quant à la rubrique b) c'était 33,2 p. 100 au 31 mars 1992. Ce pourcentage exclut la totalité des Obligations d'épargne du Canada car leur taux d'intérêt est ajusté annuellement malgré que leur échéance puisse aller jusqu'à 12 ans. En incluant les Obligations d'épargne du Canada ayant plus de 6 ans avant leur échéance, ce pourcentage serait de 38,2 p. 100. Pour ce qui est de c) (i) selon les estimations,

les investisseurs japonais détenaient environ 15 p. 100 des obligations négociables du gouvernement du Canada en 1992, et les investisseurs américains et du R.U. environ 7,5 p. 100 chacun. Il n'y a pas de données disponibles pour l'Allemagne. (ii) Selon les estimations, les investisseurs japonais détenaient environ 24 milliards de dollars en obligations négociables du gouvernement du Canada en 1992 et les investisseurs américains et du R.U. environ 12 milliards de dollars chacun. Il n'y a pas de données disponibles pour l'Allemagne. Quant à d) le pourcentage était 49 p. 100 au 31 mars 1992. Quant à e) le pourcentage était 9,16 p. 100 pour l'année fiscale 1991–92. Les emprunts directs, en dollars canadiens, par le gouvernement du Canada sur les marchés étrangers de 1980 à 1992 ont été comme suit:

	Millions Dollars canadiens
1980	2 195
1981	1 414
1982	1 699
1983	992
1984	1 548
1985	5 886
1986	6 027
1987	4 573
1988	2 247
1989	788
1990	1 122
1991	44
1992	745

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Duhamel: Monsieur le Président, il y a déjà longtemps, j'ai soulevé ce point et vous connaissez peut-être le cas.

[*Traduction*]

Il y a plus d'un an, j'avais une question figurant au *Feuilleton* concernant la taxe sur les produits et services: à combien s'élèverait le total des recettes ainsi recueillies auprès des Canadiens? Combien coûtera l'administration? Combien a servi à la réduction du déficit et de la dette? J'ai demandé cela à plusieurs reprises. Mon collègue est un homme honorable, si ce n'était pas le cas, je serais furieux.

Je suis cependant dans une situation difficile. J'ai des électeurs qui me demandent: «Pourquoi cette personne, que vous appelez honorable, ne vous donne-t-elle pas de réponse?» Je leur dit que, peut-être, d'autres personnes, moins honorables, ne lui donnent pas les renseignements. Je ne sais pas.

On me fait remarquer qu'il y a eu plusieurs articles dans les journaux disant: «Serait-il possible que la taxe sur les produits et services rapporte plus qu'on le dit, et qu'on garde les chiffres véritables pour les utiliser lors des élections?» Est-il possible que l'administration en coûte beaucoup plus qu'on ne l'a dit? Il y a toutes sortes de rumeurs.

J'essaie d'aider mes électeurs à trouver la vérité. Je suppose que mon collègue continue d'essayer de m'obtenir les réponses dont j'ai désespérément besoin pour mes électeurs.

M. Edwards: Monsieur le Président, mon ami m'a posé cette question mercredi dernier, si je ne me trompe. Cela fait cinq jours et j'eus espéré qu'il m'en donne sept.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-99, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et une autre loi en conséquence, soit lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif du secteur Économie.

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat à 14 heures, l'honorable député de Saint-Boniface disposait encore d'une période maximale de 13 minutes.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je résumerai brièvement où j'en étais rendu, parce que vous comprendrez, comme moi, que je n'ai pu compléter mon discours. Voici ce que j'avais indiqué.

[*Traduction*]

Ce parti appuiera cette mesure législative car nous y voyons un pas en avant pour les PME. Nous aurions aimé que le gouvernement aille un peu plus loin. Par conséquent, nous allons proposer certaines choses qu'il devrait prendre très au sérieux.

Avant de passer à ces propositions, j'aimerais faire remarquer qu'en tant que parti nous reconnaissons que les PME contribuent grandement au bien-être des Canadiens et à leur qualité de vie en général, et ce de multiples façons. Permettez-moi d'en citer quelques-unes. Les chiffres indiquent que plus de 85 p. 100 des emplois nouveaux créés au cours des deux dernières années l'ont été par des PME. À vrai dire, cette proportion est de plus de 80 p. 100 depuis des années. Nombre de ces emplois sont de bons emplois qui stimulent de façon très positive l'intelligence et les compétences des Canadiens.

Non seulement les PME créent des emplois, mais en plus elles contribuent de façon significative à la recherche et au développement. Comme je l'ai déjà dit auparavant, ces entreprises font beaucoup de recherche et développement. Si on regarde le total des dépenses dans ce domaine et les bénéfices qui en découlent, on s'aperçoit que ces derniers sont très positifs.

[*Français*]

Comme je viens de le mentionner, ces petites et moyennes entreprises contribuent de façon importante à la qualité de la vie des Canadiens et des Canadiennes. Il y a un grand pourcentage—cela dépasse les 80 p. 100 depuis au moins la dernière décennie, je crois—de nouveaux emplois qui sont créés à cause de ces entreprises. Non seulement y a-t-il la création d'emplois, mais il y a aussi tout le domaine de la recherche et du développement et des investissements extrêmement importants dans ce domaine-là qui nous donnent beaucoup, c'est-à-dire qu'ils donnent beaucoup au pays et bien sûr aux Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

J'aurais aimé que le gouvernement s'occupe de la quantité excessive de paperasse que doivent remplir les PME et qui les empêche d'être aussi productives qu'elles pourraient l'être. C'est une question dont on me parle sans cesse. En outre, il y a beaucoup de gens qui pensent qu'il devrait y avoir un guichet unique auquel s'adresser pour obtenir des renseignements sur les programmes existants non seulement au niveau fédéral, mais aussi aux niveaux provincial et municipal.

Ce qui s'est passé, c'est que sous des apparences somptueuses ces programmes gouvernementaux ont beaucoup moins à offrir qu'ils ne le laissent croire. Autrement dit, il n'y a vraiment pas grand-chose d'autre que des brochures aguichantes et cela ne règle pas les problèmes des gens d'affaires canadiens et de leurs entreprises.

• (1530)

Nous devrions également nous pencher sérieusement sur toute la question de l'aide financière. Bien des gens qui sont venus me voir après s'être adressés aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux me disent qu'il ne reste plus grand-chose. Il arrive parfois que la caisse soit à sec.

Sur les sommes disponibles il y en a très peu au titre de l'aide financière, car il faut être riche pour pouvoir offrir une garantie absolue. Or, si vous êtes fortuné, vous n'avez évidemment pas le genre de problèmes qui sont le lot de plusieurs.

Avant la période des questions, j'ai dit au début de mon intervention que beaucoup avaient des problèmes. J'ai puisé des exemples dans ma circonscription. J'ai fait état d'un inventeur autochtone, un homme brillant et très créatif qui, d'après ceux qu'il a consultés, a conçu quantité de projets tous plus intéressants les uns que les autres. Or, bien qu'il ait reçu un peu d'aide, il n'a toujours pas les moyens de les réaliser.

[*Français*]

Donc, à quoi bon des programmes si je peux aller juste la moitié du chemin, si je ne peux pas compléter le trajet. Voilà un exemple de quelqu'un qui a reçu un peu d'aide mais pas un montant suffisant pour lui permettre de compléter ce cycle. Malheureusement, il se trouve avec d'excellentes idées mais qui ne se matérialiseront peut-être pas. Ce serait malheureux, je crois.

[*Traduction*]

J'ai également parlé de deux hommes d'affaires. Ils voulaient créer une pépinière afin de vendre pour les Fêtes des arbres qui pourraient être plantés par la suite. Ce serait très bon pour l'environnement. Leur projet comportait plusieurs autres caractéristiques intéressantes. En cognant à la porte des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ils se sont aperçus que les coffres étaient presque vides. De nos jours, il est très difficile, voire impossible, de se lancer dans ce genre d'entreprise sans aide financière. Par ailleurs, ce sont des jeunes gens qui n'ont pas beaucoup de garanties à offrir lorsqu'ils veulent emprunter l'argent nécessaire pour démarrer en affaires.

Ce n'était pas les brochures qui manquaient. Au début, ils avaient l'impression qu'on les aiderait. Mais, une fois les diverses options possibles examinées, le constat était très décevant.

J'ai parlé du président et propriétaire d'Astro Float Industries, à Winnipeg, qui essaie d'obtenir un emprunt depuis des années. Je ne doute nullement que les bureaucrates chargés de ce dossier ont examiné son cas, soit le

genre de produits qu'il fabrique et le financement dont il aurait besoin pour percer des marchés autres que ceux qu'il dessert déjà.

Des règles empêchent toutefois cet homme d'aller de l'avant. Ce qui risque d'arriver—et c'est le côté triste de l'affaire—c'est qu'il soit obligé de déménager son entreprise. Il peut devoir déménager aux États-Unis pour se tenir à flot, si je puis dire, étant donné que je parle d'une entreprise de ma circonscription qui fabrique du matériel flottant de qualité internationale. Je trouve extrêmement malheureux qu'on n'aide pas une entreprise régionale à prendre de l'expansion et à progresser.

Cela vient à l'encontre d'observations qu'ont présentées des collègues ministres qui ont dit vouloir accroître la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes afin de créer des emplois pour les Canadiens.

J'ai aussi parlé d'une femme qui avait d'excellentes idées en vue de la création de garderies. Elle avait besoin, elle aussi, d'un minimum d'aide financière, qui ne s'est pas matérialisé.

Deux autres femmes voulaient publier des documents qui se seraient révélés très utiles dans le milieu de l'éducation. On ne les a pas appuyées financièrement. À ma connaissance, en fait, elles ont cherché longtemps mais en vain de l'aide financière.

Le plus regrettable, et je le dis sans méchanceté, c'est que les gouvernements tiennent un beau discours, mais leurs paroles ne se concrétisent pas souvent, surtout quand il s'agit d'accorder une aide financière.

Demandons-nous si nous voulons vraiment aider les entreprises actuelles à se développer, à croître, à survivre et à devenir florissantes. Demandons-nous aussi si nous tenons vraiment à faciliter la création de nouvelles entreprises et, ainsi, à offrir de meilleures possibilités d'emploi aux Canadiens.

Une fois que nous aurons fait cet examen, il restera à déterminer ce qu'il faut faire pour susciter le genre de culture dont nous avons besoin pour que cette situation puisse se concrétiser.

[*Français*]

J'ai fait une étude récemment auprès des hommes et des femmes d'affaires de ma circonscription dont environ 1 500 sont propriétaires de petites et moyennes entreprises. On s'est rendu compte que les deux plus grands problèmes qu'ils éprouvaient étaient les suivants. Tout d'abord, un travail écrasant, un temps considérable qui est consacré à la paperasserie gouvernementale, telle la TPS, etc., par ces propriétaires d'entreprises. Cela décourage tellement de gens que certains d'entre eux me disent de façon presque quotidienne: J'ai envie d'abandonner mon entreprise et me trouver un autre emploi afin de pouvoir m'échapper de ce lourd fardeau que nous impose le gouvernement.

[*Traduction*]

La paperasserie, notamment celle qu'exigent un certain nombre de programmes, et certainement la TPS, drainent beaucoup de ressources des petites entreprises.

Les gens m'ont également dit, et je ne doute pas qu'ils étaient très sincères, qu'il y a trop d'ingérence gouvernementale.

[*Français*]

Les gouvernements sont trop impliqués. Pourquoi ne pas permettre aux hommes et aux femmes d'affaires de décider eux-mêmes de ce qu'ils doivent faire, leur donner les appuis nécessaires, bien sûr, mais même là être très prudents sur le genre d'appui qu'on leur donne. Mais laisser à ces hommes et ces femmes d'affaires la liberté de réagir de la façon qu'ils jugent la meilleure pour leur entreprise.

[*Traduction*]

Une autre question qui préoccupe évidemment beaucoup les gens, et qui n'a rien à voir avec l'ingérence du gouvernement, laquelle se produit souvent dans des domaines où ils estiment que le gouvernement n'a pas sa place, est la question du fardeau fiscal. Les gens disent que le fardeau fiscal a considérablement augmenté.

Depuis huit ans, le fardeau fiscal est devenu excessif. Il y a eu plus de 30 augmentations d'impôt. On me dit qu'il y en a eu 34. Les recettes ont presque doublé depuis 1984. Or, malgré quelque 34 augmentations d'impôt et des recettes qui ont presque doublé, le déficit se maintient à peu près au même niveau depuis des années et la dette a, bien entendu, considérablement augmenté.

Vous vous en souviendrez, j'ai déjà dit devant cette Chambre que l'ancien ministre des Finances, le député d'Etobicoke-Centre, avait déclaré, en réponse à une question au *Feuilleton*, que la dette dont le gouvernement avait hérité en 1984 s'élevait à presque 168 milliards de dollars. Ceci est bien différent des chiffres qui nous sont présentés par ailleurs, mais à l'heure actuelle, cette dette s'approche de 450 milliards de dollars.

Bien que certains aient affirmé que cette dette résultait de l'intérêt couru au fil des années, nous savons que ceci est totalement faux.

[*Français*]

Je termine, en réitérant l'appui de mon parti. Mon parti croit que c'est un pas en avant, un pas dans la bonne direction, mais désire que le gouvernement aille un peu plus loin. On aimerait également que le gouvernement considère la possibilité d'examiner en profondeur, si vous voulez, la charge lourde qu'on a imposée aux hommes et aux femmes d'affaires à cause des règlements gouvernementaux. On aimerait bien aussi que le gouvernement examine le taux de taxe que l'on impose à ces commerces, aussi bien que de s'assurer que dans une société comme la nôtre ces entreprises soient aussi libres que possible de prendre les décisions qui leur incombent afin d'assurer leur santé et leur bien-être.

[*Traduction*]

Nous désirons appuyer ce projet de loi, car il représente un pas dans la bonne direction. Nous invitons le gouvernement à rechercher d'autres possibilités, par exemple réduire la paperasserie, veiller à ce que les impôts ne soient pas lourds au point de chasser les gens de leurs propres entreprises ou au point de causer des faillites inutiles, phénomène qui a pris des proportions assez graves.

Enfin nous sommes d'avis que les gouvernements, bien qu'ils soient tenus de savoir ce qui se passe dans ce secteur, ne devraient pas intervenir indûment. Il y a des tas de femmes et d'hommes intelligents qui savent comment exploiter une entreprise et qui n'ont pas vraiment besoin de l'aide du gouvernement; en fait, dans certains cas, l'aide gouvernementale pourrait se révéler destructrice.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre part au débat sur le projet de loi C-99, Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Toute ma vie, j'ai fait partie d'une petite entreprise, la première, dans le secteur agricole, en Saskatchewan. Il est grand temps que tous les Canadiens se rendent compte que l'agriculture est une petite ou une moyenne entreprise et, dans certains cas, une grande entreprise. De toute évidence, nous avons une règle pour les agriculteurs qui exploitent une petite ou une moyenne entreprise, et une autre pour les gens de la ville qui exploitent une entreprise.

• (1540)

Après avoir exploité une ferme, ma famille a déménagé en Ontario, où elle a ouvert un petit restaurant. Nous étions sept dans la famille et, avec les trois serveuses que nous avions embauchées, nous travaillions dans notre petit restaurant baptisé «Lakeview Diner», qui était une entreprise rentable. Nous n'aurions pu y parvenir sans recourir à un prêt. En effet, c'est grâce à un prêt consenti par la banque de l'endroit et à l'argent provenant de la vente de la ferme en Saskatchewan que nous avons pu exploiter cette petite entreprise rentable. Je parle donc en connaissance de cause.

En décembre et en janvier derniers, quand la Chambre ne siégeait pas, j'ai visité de nombreuses entreprises de Parkdale—High Park et, bien sûr, j'étais toujours content quand je visitais une entreprise prospère, qui faisait un meilleur chiffre d'affaires que l'an dernier à pareille date, mais je pouvais les compter sur les doigts d'une main. Partout ailleurs, on m'a demandé: «Quand la récession va-t-elle finir? Qu'est-ce que vous allez faire pour aider les petites entreprises? Nous allons faire faillite. Nous pouvons tenir encore six mois, mais pas plus.»

Je leur ai demandé quel était le problème et quelle aide le gouvernement pouvait offrir, et en règle générale, on m'a répondu: «Si seulement vous pouviez arrêter de nous égorger avec les impôts.» Certains accusaient la TPS, la bureaucratie, la paperasserie et les impôts. D'autres m'ont même dit qu'ils aimeraient mieux qu'une taxe comme la TPS soit dissimulée, de sorte que le client ne voie qu'un seul prix, celui qui paraît sur l'étiquette, au lieu d'avoir affaire à tous ces prix différents.

Malheureusement, alors que tout le monde espérait que 1993 commencerait par une reprise de l'économie, ce n'est pas ce qui se produit. Le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et municipaux devront réfléchir ensemble à la question afin de trouver un moyen d'aider les petites entreprises. C'est pourquoi je voudrais moi aussi souscrire au projet de loi C-99. Je suis pour tout ce qui peut aider les petites entreprises pourvu que le gouvernement accepte, bien entendu, quelques-uns des amendements que nous présentons.

Nous avons toujours dit, et nous l'avons répété à je ne sais combien de reprises, que les petites et moyennes entreprises constituaient la pierre angulaire de notre pays. Elles représentent 80 p. 100 de tous les emplois. Elles donnent aux familles un revenu mais elles ne créent pas des emplois simplement pour les membres de la famille. Pourtant, lorsque vient le temps d'aider les petites entreprises, on se défile.

On parle beaucoup dans cette enceinte d'un nombre croissant de banques d'alimentation à Montréal, Vancouver et Toronto. Que faisons-nous pour essayer d'enrayer ce mal dans notre société? Nous faisons appel à un plus grand nombre de bénévoles et nous versons un peu d'argent ici et là. Si nous voulions vraiment nous débarrasser des banques d'alimentation, nous aiderions les petites entreprises à créer davantage d'emplois. En effet, si les gens avaient du travail, ils n'auraient pas à faire la queue aux banques d'alimentation.

Le député de Saint-Boniface a parlé de l'importante contribution des petites et moyennes entreprises à la recherche et au développement. Durant le dernier week-end de janvier, j'ai rencontré un Canadien d'origine taïwanaise. Il effectue des travaux de recherche et de développement relativement aux freins d'automobiles. Ses collègues et lui-même ont inventé des freins sans amiante. C'est une percée technologique importante. Nous connaissons les dangers pour l'environnement et pour la santé de l'amiante au Canada. Or voilà que de petits travaux de recherche et de développement dans une petite entreprise ont conduit à une invention permettant de résoudre ce problème. Des milliers d'inventions comme celle-ci sont chaque jour mises au point grâce aux petites et moyennes entreprises.

Il n'y a pas longtemps, à Parkdale, quatre ou cinq hommes travaillaient à la mise au point d'une batterie solaire qui permettrait de faire marcher un véhicule pendant plus d'une journée sans crainte de panne. Mais, encore une fois, faute de l'aide du gouvernement, ce projet n'a pu être mené à bien.

Je suis absolument désolé de voir le triste sort où en sont réduites les petites entreprises à Parkdale—High Park. Une chose qui m'ennuie en ce qui concerne ce projet de loi, c'est que le gouvernement dit qu'il va porter à 200 000 ou 250 000 $ le montant maximum du prêt qui peut être consenti aux petites entreprises, etc. Tout ça semble bien beau. Ca fait très bien sur papier. Mais l'entreprise dont je viens de vous citer l'exemple n'a pas été en mesure d'obtenir un prêt de 40 000 dollars, pas même de 30 000 dollars, auprès de sa banque locale ou de l'autre banque commerciale située en ville. Les entreprises se demandent les unes après les autres à quoi bon relever le plafond alors qu'elles ne peuvent obtenir un petit prêt pour leur permettre de tenir jusqu'à ce qu'on soit sorti de la récession?

Une autre chose que j'ai apprise, c'est que les femmes ont plus de mal que les hommes à maintenir leur entreprise en activité parce que les banques estiment en quelque sorte qu'il est plus risqué de consentir des prêts aux femmes. Je connais dans ma circonscription une femme dont l'affaire a très bien marché pendant une dizaine d'années. Puis la récession est venue, et depuis deux ans son entreprise est en déficit. Étant allée à la banque faire un emprunt suffisant pour lui permettre de tenir, on lui a répondu qu'on était désolé, mais que la banque consentait seulement des prêts personnels, et non des prêts commerciaux. Il s'agit d'une banque qui connaît les entreprises du quartier, qui sait depuis combien de temps elles existent, et qui refuse de consentir des prêts commerciaux, pour lesquels il faut s'adresser à la banque située en ville. Mais qui, en ville, connaît le propriétaire de la boutique à l'angle des rues Jane et Annett et va accepter de lui consentir un prêt? Personne.

Nous devons prendre des mesures afin d'encourager les femmes à se lancer dans les affaires. Car il faut le dire, les femmes sont excellentes en affaires.

Mon collègue de Broadview-Greenwood m'a dit qu'il avait organisé un atelier auquel il avait convié les femmes afin de leur apprendre à devenir des travailleurs indépendants. Je pense que ce sont là de grands projets qui méritent d'être appuyés par tous les paliers du gouvernement. Car si nous ne le faisons pas, ce n'est certainement pas l'Accord de libre-échange et l'ALENA qui vont nous aider. Nous perdons ces emplois définitivement.

Lors de la dernière récession, en 1981-1982, les firmes qui avaient licencié des employés les avaient réengagés une fois que l'économie avait repris. À présent, ce n'est plus la même chose. Une fois que les usines ferment leurs portes, les emplois disparaissent et pour toujours.

J'aimerais que le gouvernement s'intéresse aux zones des grandes villes qui sont touchées par la crise. Quiconque vient d'une grande ville sait qu'il y existe des zones prospères mais aussi d'autres qui sont en récession. J'en ai visité quelques-unes en décembre et en janvier, et j'ai constaté qu'on y a vraiment besoin de notre aide. Les gens sont en situation déficitaire d'un mois à l'autre, d'une année à l'autre. Ils perdent le REER qu'ils avaient constitué pour leur retraite. Ils perdent leur maison ou leur appartement en copropriété.

J'ai parlé avec une famille qui retourne au Pérou. La femme m'a dit qu'elle entrevoit un meilleur avenir pour elle, son mari et leurs cinq enfants au Pérou qu'à Toronto. Cela m'a paru très difficile à croire. Elle avait une grande entreprise de nettoyage qui était prospère. Elle envoyait ses enfants à l'université, mais la récession a tout simplement balayé son entreprise. En juin, elle s'en retournera probablement au Pérou avec toute sa famille. Vous vous rendez compte des talents que nous perdons en l'occurrence. Il s'agit d'une famille d'entrepreneurs dont les enfants fréquentaient déjà l'université. Imaginez ce qu'ils pourraient faire pour le Canada, pour stimuler d'autres entreprises. Nous renvoyons ces gens-là dans leur pays d'origine. C'est bien triste.

• (1550)

Le gouvernement doit faire davantage qu'augmenter le montant maximum des prêts aux entreprises. Il doit se donner la peine d'aider les petites et moyennes entreprises qui ont besoin de 20 000 $, 30 000 $ ou 40 000 $ pour survivre à la récession.

Un homme s'est présenté à mon bureau. Il n'était pas en train de perdre son entreprise, mais voulait faire quelque chose pour créer vraiment des emplois au Canada. Il proposait un nouveau type d'entreprise de restauration après avoir analysé les habitudes de vie des gens. Avec les deux conjoints qui travaillent à l'extérieur du foyer, il avait constaté que les gens aimaient maintenant s'arrêter à un magasin d'alimentation et y acheter leur repas en rentrant chez eux. Ils ne veulent pas d'une pizza

toute faite d'avance. Ils veulent créer. Il avait donc mis au point plusieurs façons de créer son propre repas avec un peu de ceci et un peu de cela, de sorte que les gens pourraient préparer leur repas en route vers leur domicile.

Il avait évidemment besoin de bonnes installations de réfrigération, de matériel et le reste pour réaliser son projet. Il avait préparé pour les banques les plans de trois succursales éventuelles qui auraient créé une douzaine de nouveaux emplois. Il est allé dans une banque et a lu tous les dépliants de la Banque fédérale de développement. Il répondait à tous les critères. Il a rempli sa demande et l'a fait vérifier par des gens compétents. Il s'est présenté à la Banque fédérale de développement, mais sa demande a été refusée.

La personne qui a étudié la demande de prêt n'a même pas eu le courage de s'asseoir avec l'intéressé et de lui dire pourquoi sa demande avait été rejetée. La décision a été communiquée par lettre, par l'entremise d'une autre personne. N'est-ce pas terrible?

Le gouvernement veut créer des emplois et il veut faire augmenter le nombre de petites et moyennes entreprises au pays. Comment y parviendrons-nous avec ce genre d'attitude de la part de nos banques? Il s'agit ici d'une banque gouvernementale. Nos banques doivent pourtant bien avoir une responsabilité sociale.

En tant que Canadiens, nous avons des devoirs et des responsabilités envers notre pays. Compte tenu des millions, voire des milliards de dollars de profit qu'elles réalisent, les banques ont sûrement le devoir et la responsabilité de sauver notre merveilleux pays. Elles peuvent le faire en aidant à créer des emplois, c'est-à-dire en favorisant la création de nouvelles entreprises. Il est évident que les banques vont parfois subir des pertes relativement à une entreprise donnée; cela fait partie des risques du monde des affaires.

Lorsque l'économie va bien, les banques n'hésitent pas à prendre des risques. Elles prêtent au maximum, comme elles l'ont fait dans le cas des agriculteurs et d'autres, mais lorsque l'économie connaît une période difficile, elles retirent toutes leur appui. Elles exigent le remboursement des prêts consentis. Elles ne se préoccupent guère du sort de familles entières, que celui-ci soit lié à l'exploitation d'une ferme ou d'une petite entreprise.

Il est grand temps que la Chambre envoie le message suivant d'un bout à l'autre du pays: «Réveillez-vous les banques. Vous êtes des entreprises canadiennes. Faites votre devoir. Acquittez-vous de votre responsabilité sociale envers le Canada.»

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Parkdale—High Park de ce qu'il a dit tout à l'heure au sujet du rôle que les petits et moyens entrepreneurs jouent par rapport au dynamisme économique de notre pays.

Ces modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui a été adoptée en 1961 et qui a, depuis, été constamment examinée et modifiée, sont importantes, car elles permettent au gouvernement et aux entreprises de s'adapter aux conditions du marché. Ce projet de loi dont nous discutons à la Chambre est une occasion de passer de la parole aux actes. Si je dis cela, c'est parce que les députés de tous les partis, notamment ceux du parti ministériel, nous tiennent de beaux discours depuis un certain nombre d'années et disent que le réseau des petites entreprises canadiennes est le pivot, la pierre angulaire ou, si vous préférez, le fondement de notre économie et qu'il est le plus grand producteur, créateur et innovateur au chapitre de l'emploi et sur le plan technique. Pourtant, après avoir examiné chaque budget fédéral, après avoir étudié les documents que les pages nous apportent, après avoir pris quelques jours pour faire une analyse, après avoir examiné ces brochures très colorées qui parlent en termes élogieux du réseau de petites entreprises et après avoir reçu à son bureau de circonscription l'appel d'un petit entrepreneur du coin qui a besoin d'aide, on constate que rien de concret n'accompagne ces beaux discours.

À mon avis, nous avons maintenant l'occasion non seulement de parler aux petits entrepreneurs, mais aussi de faire quelque chose pour eux, pour ceux qui sont disposés à prendre des risques pour créer de petites entreprises ainsi que pour ceux qui continuent de faire fonctionner leur moyenne entreprise à partir de leur sous-sol et qui n'attendent que l'occasion de se tailler une place de choix sur les marchés. Cela s'impose en raison de la récession qui a frappé ma région, le Grand Toronto, ainsi que la province de l'Ontario. À Toronto seulement, il y a aujourd'hui 185 000 emplois de moins qu'au début de la récession. Malheureusement, cela est en grande partie attribuable à l'échec du secteur de la petite entreprise que le gouvernement a laissé tomber.

Dans ma circonscription de York-Ouest et ailleurs, les secteurs industriel et commercial sont majoritairement composés de petites et moyennes entreprises. Celles-ci sont en difficulté et demandent de l'aide depuis longtemps. Le gouvernement reste pourtant sourd à leurs demandes. Il accorde beaucoup d'attention aux grandes entreprises, et nous savons le rôle qu'elles ont joué pour le gouvernement actuel, lors de la dernière campagne électorale. Nous connaissons les liens étroits qui existent entre les deux.

Je ne veux pas reprocher aux chefs de grandes entreprises qui ont commencé dans leur sous-sol ou en louant un local de 1 000 pieds carrés et en faisant travailler leur famille sept jours par semaine d'avoir réussi. Dieu les bénisse.

Cela ne donne toutefois pas le droit au gouvernement, lorsqu'il parle des entreprises et qu'il se dit leur défenseur, d'exclure cet important secteur des petites et

moyennes entreprises, car il le fait à nos risques et périls à tous. Parmi les problèmes qui affligent les entreprises, on peut évidemment songer tout de suite à la TPS. Parlez aux chefs de petites entreprises et demandez-leur si la TPS a eu des effets positifs, non seulement en ce qui concerne les dépenses qu'il leur a fallu engager pour mettre en place le système de perception de cette taxe, mais aussi par rapport à la baisse de leurs chiffres d'affaires et à leur part de marché.

Faut-il se surprendre que certaines de ces petites entreprises fassent leurs transactions en argent comptant? En instaurant la TPS et en augmentant les impôts à une trentaine de reprises au cours des dernières années, le gouvernement a contribué à l'expansion de l'économie parallèle.

• (1600)

Le gouvernement n'a donc pas les revenus qu'il avait prévus parce que ces entreprises ont trouvé des moyens de contourner le système. Dans ma rue, dans la région de Toronto, lorsque les clients des peintres leur demandent leur prix, ils répondent: «Cela dépend. Si vous payez par chèque, c'est plus cher que si vous payez comptant.» C'est moins cher de payer comptant parce qu'ils peuvent ainsi éviter la TPS.

Je ne veux pas encourager les gens et les entreprises à enfreindre la loi, mais il faut bien admettre que l'économie parallèle est florissante.

Nous parlons de réglementation et du fardeau de la paperasse, mais il y a aussi la modification constante des règlements qui empêche le petit entrepreneur de planifier sans problème et de garder son entreprise à jour. Un palier de gouvernement impose un jour un certain régime et cinq mois plus tard, il adopte un nouveau règlement qui vient tout bouleverser quand ce n'est pas un nouveau règlement qui entre en contradiction avec ceux d'un autre palier de gouvernement.

Ce que les petites entreprises demandent, c'est d'avoir le temps de prévoir et d'organiser leurs activités en fonction d'un ensemble de règles dans lequel elles se retrouvent et ne pas avoir à s'adapter à des règles qui changent constamment.

Les gens ont parlé des banques et du rôle des établissements de prêt. Comment se fait-il que nous entendons les petits entrepreneurs qui fréquentent la même banque ou la même société de fiducie pendant 20, 25 ou 30 ans dire qu'ils ne peuvent plus rien obtenir? Pourquoi nos cinq grandes banques comptent-elles parmi les établissements de prêt les plus mesquins du monde?

Je ne préconise pas une déréglementation comme celle qui a été introduite aux États-Unis. Comme d'autres députés avant moi l'ont dit avec éloquence, nous devons admettre que les établissements de prêt sont aussi responsables de l'économie nationale.

Les banquiers qui disent que les gouvernements doivent prendre les choses en main doivent admettre qu'eux aussi ont un grand rôle à jouer dans l'économie nationale. Il leur faut être comme les entrepreneurs et prendre des risques. Ils doivent faire confiance aux clients qui ont été prospères pendant des années et qui ont aussi assuré la prospérité des banques. Il leur faut faire preuve de compréhension et ne pas rappeler les prêts au premier signe de difficulté. Ils doivent s'engager et redoubler d'efforts, surtout lorsque les choses vont mal, pas seulement lorsque tout va bien.

C'est décourageant pour le petit entrepreneur de ne pas pouvoir obtenir les fonds de roulement dont il a besoin de l'institution bancaire locale où il dépose son argent depuis des années et dont il connaît le gérant depuis toutes ces années, après avoir suivi les bons conseils et les conseils de placement de cette institution. Au moment où il aurait le plus besoin de l'avoir de son bord, pour l'aider, le conseiller, le rassurer et lui redonner confiance, tout d'un coup, la banque oublie qu'ils font affaire ensemble depuis 30 ans.

Pour couronner le tout, l'entrepreneur entend dire sur l'entrefaite que des grandes sociétés, renflouées à grands coups de subventions et d'encouragements provenant des gouvernements fédéral et provinciaux, déménagent à l'extérieur du pays à toute vitesse quand bon leur semble. De toute évidence, cela ne peut servir à faire croire à ces petits entrepreneurs qu'ils ont un rôle important à jouer sur le marché.

Ce n'est pas purement par façade que le gouvernement a majoré le montant maximal des prêts, dans le budget d'abord et encore dans l'exposé économique, le faisant ainsi monter successivement de 100 000 $ à 200 000 $ et à 250 000 $. Qui essaye-t-il de leurrer? Croit-il qu'en jetant ainsi de la poudre aux yeux, il va vraiment aider les petits entrepreneurs à mettre la main sur les fonds dont ils ont besoin?

Comme mon collègue le député de Parkdale—High Park le faisait observer à l'instant, à quoi bon ce tour de passe-passe qui fait s'élever le montant maximal des prêts de 100 000 $ à 250 000 $ quand on ne peut même pas obtenir un prêt de 30 00 $ à la banque? Les applau-

dissements crépitent en face devant cette mesure merveilleuse qu'a prise le ministre.

Sans même parler de montants de l'ordre de 200 000 $ à 250 000 $ que nombres d'entrepreneurs ne pourraient pas obtenir, on devrait téléphoner à ces établissements de crédit pour les encourager à soutenir les petits entrepreneurs en leur accordant des prêts beaucoup plus modestes.

Pourquoi ne pas venir en aide aux petites entreprises en s'efforçant, comme des gouvernements antérieurs l'ont fait, d'enrayer le problème de marge brute d'autofinancement insuffisante auquel sont confrontées les petites entreprises qui essaient de démarrer ou qui sont déjà en exploitation? On pourrait ainsi répondre au besoin des jeunes Canadiens de faire leurs premières armes dans la société, de commencer à acquérir de l'expérience et de recevoir de la formation en milieu de travail.

Il existait un programme, sous le régime libéral, qui visait à répondre à ces besoins de la société en faisant appel aux petites entreprises. On leur disait: «Si vous êtes prêtes à embaucher des jeunes Canadiens pour qu'ils remplissent de vrais postes dans votre organisation et à leur donner leur première chance, la possibilité d'acquérir de l'expérience et la formation en milieu de travail, nous allons vous aider à payer leur salaire. Pour vous encourager, à titre d'employeurs, et prêter une aide financière à nos jeunes, nous allons payer une partie du salaire de ces jeunes employés.»

C'est ce que j'appelle de l'argent dépensé utilement, pas futilement. Voilà un exemple des dépenses publiques intelligentes: prêter une aide concrète à un petit entrepreneur pour lui permettre de payer ses frais de personnel, tout en donnant une chance importante à un jeune Canadien de bien débuter sur le marché du travail.

Pourquoi ne prenons-nous plus des initiatives de la sorte? À défaut de ce programme en particulier, pourquoi n'utilisons-nous pas la créativité qui a alimenté cette initiative il y a quelques années pour songer à une initiative analogue? Cela aiderait concrètement à répondre à différents besoins dont nous, députés, entendons parler dans nos propres entreprises.

Pourquoi le gouvernement et le pays ne sont-ils pas dynamiques sur le marché international? Beaucoup de petites et moyennes entreprises me disent, comme à d'autres députés: nous avons soumissionné des travaux il n'y a pas très longtemps, contre des entreprises japonaises et ouest-allemandes. Les entreprises de ma circonscription qui ont soumissionné ces travaux internationaux ne recevaient tout simplement pas de notre gouvernement le même appui, les mêmes ressources et le même niveau de financement que les entreprises de même taille d'Allemagne de l'Ouest ou du Japon pouvaient obtenir de leur gouvernement. Ainsi, les soumissions de nos petites entreprises ne faisaient pas le poids comparativement à celles de ces entreprises étrangères.

En outre, nous ne devons pas seulement parler de l'accord de libre-échange ou de l'ALENA, qui fait l'orgueil du gouvernement et qui lui fait dire que nous évoluons vraiment avec le reste du monde. Nous parlons du nouvel ordre mondial et nous devons être concurrentiels. Le fait est que l'accord de libre-échange nous a causé beaucoup plus de tort que de bien.

Lorsqu'on parle d'entreprises qui livrent concurrence à d'autres, soyons très pratiques. Sachons faire face à la concurrence et appuyons ces entreprises pour qu'elles puissent présenter des soumissions en recevant au moins une aide comparable à celle que reçoivent de leur gouvernement les entreprises étrangères.

Pourquoi ne pas stimuler l'économie? Nous avons beaucoup entendu dire à la Chambre que le gouvernement ne peut pas le faire. Il n'est pas disposé à stimuler l'économie et à dépenser de l'argent parce qu'il laisse entendre qu'il n'y en a pas à dépenser.

• (1610)

Je ne veux pas laisser entendre que nous devrions devenir irresponsables dans la gestion de nos finances. Pensez-vous que les Américains ne se soucient pas de leurs finances? Pensez-vous que les Japonais ne se soucient pas des leurs? Croyez-vous que la Communauté européenne ne se préoccupe pas également des siennes? Pendant cette période difficile, ces différents pays ont pris la décision très concrète de tenter de stimuler les entreprises, la confiance, les investissements et les dépenses.

Le refus entêté, dogmatique et persistant du gouvernement de tenter de stimuler notre économie nuit avant tout au secteur de la petite entreprise. Dans ma circonscription, par exemple, beaucoup de ces petites entreprises sont dans le secteur des métiers et de la construction. Des entreprises qui employaient 80, 90 ou 100 personnes n'en emploient plus que deux ou trois. Au lieu de se tourner vers Toronto, elles se tournent vers l'Europe de l'Est pour les travaux de construction. Elles pensent à Taiwan. Elles viendront nous dire qu'elles n'obtiennent plus de travail ni de possibilités d'investissement en Ontario ou à Toronto. La principale raison en est que le marché est mort.

Il faut reconnaître les faits. On ne peut pas s'abriter toujours derrière de beaux principes. Il faut aussi se rendre compte que stimuler l'économie n'est pas un gaspillage d'argent, mais qu'en fait cela provoque la création d'emplois, que cela encourage les petites entreprises à prendre des risques et à embaucher davantage d'employés, que cela augmente les recettes et permet d'établir la confiance.

La confiance est peut-être l'un de ces éléments qu'on a du mal à définir, mais qui devient de plus en plus important pour la reprise de l'économie. Nous avons besoin de faire redémarrer notre économie. On ne peut y parvenir si les gens n'ont pas confiance et ne croient pas que la situation va s'améliorer. C'est un élément qui est absent de l'équation économique depuis de nombreuses années. Les gens sont méfiants parce qu'ils ne sentent pas que le gouvernement national est prêt à apporter des changements, à ne pas conserver le statu quo, mais à les aider et à les encourager à prendre à nouveau des risques. C'est le problème des entrepreneurs. Il n'y plus assez de gens qui prennent des risques parce qu'ils ne croient pas que cela en vaille la peine. Ils n'ont pas confiance.

Les gouvernements ont un rôle de chef de file à jouer, pas toujours pour intervenir sur ce marché, mais pour donner cette confiance et pour fournir cet encouragement et cette inspiration aux entrepreneurs pour qu'ils puissent prendre les risques.

Bien que nous appuyions un grand nombre des changements contenus dans le projet de loi dont nous sommes saisis, je voudrais dire ici au ministre des Petites entreprises qu'il faut aller au-delà de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, examiner les autres éléments de l'équation des petites entreprises et reconnaître qu'il faut passer des belles paroles et des belles brochures et d'un beau budget à des actions concrètes pour que ces petites et moyennes entreprises puissent prendre leur essor.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'aurais quelques commentaires à faire concernant ce projet de loi en ce qui concerne l'aide aux petites entreprises. Pour avoir été un petit entrepreneur moi-même pendant plusieurs années, ce qu'on reprochait le plus, particulièrement aux subventions ou à l'aide gouvernementale, c'était la complexité de ces programmes. Mais, encore une fois, on augmente les subventions de 100 000 ou de 200 000 à 250 000 $, mais on oublie le critère principal, c'est-à-dire qu'on continue à rendre très complexe l'accessibilité de ce programme. Le problème, c'est que les banques qui gèrent ces programmes ne sont pas intéressées à prêter pour ce genre d'entreprises. Et c'est là le problème. Pourquoi ne sont-elles pas pressées de le faire? C'est parce que cela est complexe pour elles aussi. Voilà où se situe le problème.

Souvent, les entreprises financières qui prêtent à ces petites entreprises se rendent compte, après un certain temps, quand l'entreprise a des difficultés, que le gouvernement décide de dire, à la fin: «Écoutez, monsieur le banquier, vous n'avez pas respecté les critères qu'on vous avait imposés; alors, on ne vous garantit plus le prêt». Voilà le problème majeur. Alors que ce devrait être la Banque fédérale de développement qui devrait gérer ces programmes-là, quitte à garder un certain pourcentage de bénéfices pour gérer ces programmes-là au lieu d'essayer de transférer cela aux banques, de donner la responsabilité aux banques, dès qu'il y a un petit pépin, le gouvernement dit qu'il ne garantira pas parce que les critères n'ont pas été respectés. Le problème fondamental du programme n'a pas été changé, monsieur le Président.

Or, j'aimerais demander au député qui vient d'en discourir ce qu'il pense de ce que je viens de mentionner.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, le député soulève un certain nombre de points intéressants. Je respecte le fait que, avant de venir ici, il ait été, et est peut-être encore, actif dans le secteur de la petite entreprise. Mon père a eu une petite entreprise jusqu'à sa retraite.

Nous avons tous eu des associations plus ou moins étroites avec le monde de la petite entreprise.

Le député parle de réglementation et du fait que, peut-être, certains règlements ne sont pas bien compris. Je pense que le problème est plus dans l'attitude des organismes de prêt et dans celle du gouvernement national actuellement au pouvoir, que dans l'attitude des PME. Leurs relations ne sont peut-être pas aussi saines qu'elles devraient l'être. J'y ai fait allusion dans mes remarques il y a un moment.

Cependant, je pense que les organismes prêteurs ont un rôle à jouer, en particulier pendant les périodes difficiles comme celle que l'on traverse actuellement. Ils doivent montrer plus de respect pour leurs clients qu'ils n'en ont montré par le passé, et notre gouvernement national devrait s'assurer que c'est ce qu'ils font.

Chaque fois que l'on dit cela, il y en a de l'autre côté qui poussent les hauts cris, sous prétexte que ce serait de l'ingérence dans le marché, ce que l'on doit éviter à tout prix. Cependant, ce sont les mêmes qui, maintenant entrepreneurs, demandent que le gouvernement pousse les organismes de prêts à répondre un peu mieux aux

besoins. Je pense que l'attitude des établissements de prêt, ces dernières années, n'a pas aidé à relancer notre économie en déclin.

Je ne propose pas que l'on se lance dans une campagne pour saper les organismes prêteurs. Tout ce que je dis, c'est qu'ils doivent comprendre qu'ils jouent un rôle qui dépasse leurs responsabilités à l'égard des actionnaires et du conseil d'administration, un rôle déterminant dans l'équation économique nationale. S'ils ne jouent pas ce rôle dans l'intérêt du pays, un des membres de l'équation sera faible et les intérêts commerciaux en souffriront.

C'est probablement le problème le plus important que nous devons résoudre en tant que pays et que Parlement. Nous devons répondre aux aspirations qui existent sur le marché de la petite entreprise, aspirations dont on ne s'occupe pas actuellement.

• (1620)

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais dire que demain sera une journée désignée, réservée à l'étude de la période des crédits.

* * *

LOI CONCERNANT L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics) propose: Que le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Monsieur le Président, nous examinons cet après-midi, à ma grande satisfaction, un projet qui n'est pas exactement nouveau à la Chambre des communes. En fait, il a reçu beaucoup d'attention dans les années 60.

Le projet de loi C-110 constitue un élément important du processus visant à rendre possible la création d'une structure fixe qui permettrait de franchir le détroit de Northumberland de sorte à relier l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick et au reste du Canada. Il s'agit d'un projet qu'on étudie et qu'on évalue depuis plus d'un siècle. L'adoption du projet de loi C-110 constituera un pas de plus vers la réalisation de ce projet.

Ce projet de loi énonce les modalités et les limites de la subvention qui doit être versée pour la construction et l'exploitation d'un pont. Cependant, en soi, il ne garantit pas que ce projet sera réalisé. Il s'agit plutôt de l'un des éléments clés de l'entente contractuelle proposée pour sa réalisation.

Je suis particulièrement heureux de voir que c'est essentiellement le secteur privé qui a pris l'initiative de ce mégaprojet. Depuis que cette idée nous a été proposée pour la première fois, il y a environ sept ans, notre gouvernement s'est dit que si ce projet devait aller de l'avant, il faudrait que le secteur privé en prenne l'initiative et que les coûts, pour les contribuables canadiens, ne soient pas supérieurs à ceux qu'ils paient pour assurer l'actuel service de traversier.

Les députés savent peut-être qu'à l'issue d'un concours, le gouvernement a choisi un consortium canadien, la Strait Crossing Incorporated de Calgary. Les négociations se poursuivent actuellement pour mettre la dernière main aux modalités d'une entente contractuelle.

La construction d'un pont de neuf milles de longueur allant de Borden, à l'Île-du-Prince-Édouard, jusqu'à Cap Tourmentin, au Nouveau-Brunswick, sera l'un des plus grands projets d'ingénierie du genre à avoir jamais été entrepris dans ce pays. Pour le situer, on peut le comparer à d'autres importants ouvrages de franchissement construits ailleurs dans le monde. Je songe par exemple au pont du lac Pontchartrain en Louisiane, au Sunshine Skyway de Tampa Bay en Floride, à la chaussée Roi Fayid au Bahreïn et au pont Penang en Malaysia.

Le pont dont nous parlons aujourd'hui aura un impact positif sur l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique tout entier. Les dépenses directes liées aux travaux de construction dépasseront les 800 millions de dollars. J'hésite à donner un chiffré précis, mais on a estimé que de 60 à 70 p. 100 des avantages industriels et de main-d'oeuvre reviendront aux provinces atlantiques.

Selon le constructeur-promoteur, au cours des cinq années que dureront les travaux de construction, le projet devrait générer 3 500 années-personnes. La plupart des travailleurs et des matériaux proviendront du Canada, notamment du Canada atlantique. Tout compte fait, le pont proposé améliorera les conditions d'emploi et accroîtra le produit intérieur brut de la région pendant plusieurs années. À plus long terme, cette réalisation va stimuler l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard, amé-

liorer les services de transport, une mesure bénéfique pour le tourisme, l'agriculture, les pêches et les secteurs connexes.

Notre gouvernement s'est efforcé de susciter la participation de la population aux diverses étapes du projet. Ainsi, le projet a fait l'objet d'un examen public des évaluations environnementales conforme aux directives gouvernementales, dont le rapport d'une commission d'évaluation environnementale qui a tenu des audiences publiques dans la région ainsi qu'un examen ultérieur effectué par des spécialistes des glaces. Le gouvernement du Canada et les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard se réjouissent que le pont tel qu'il est conçu satisfait aux critères environnementaux prescrits.

J'ai collaboré étroitement avec les premiers ministres de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick dans ce dossier. En décembre dernier, notre gouvernement et les provinces ont signé un contrat pour régler certaines questions comme le dédommagement des employés des traversiers qui perdront leur emploi, la création d'un fonds de prévoyance pour les incidences négatives sur les pêches, la fixation des droits à payer et bien d'autres questions importantes.

Je m'en voudrais de ne pas souligner le rôle joué par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, et en particulier par l'ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Joe Ghiz. Sans leur soutien actif, le projet ne serait pas aussi avancé qu'il l'est maintenant. Ils ont vu les avantages économiques considérables que le pont, s'il est construit, pourra assurer à leurs provinces respectives. Je tiens à les remercier pour l'équité et la coopération qu'ils ont démontrées. Au cours de ma collaboration avec eux, j'ai été très impressionné par la qualité de leurs conseils et par leur approche intelligente de nombreuses questions complexes qui devaient être étudiées en tenant compte des intérêts de toutes les parties concernées.

Selon l'approche que nous proposons, le secteur privé financerait et réaliserait le projet; il serait propriétaire du pont, l'exploiterait et l'entretiendrait, en vertu d'une entente de trente-cinq ans avec le gouvernement canadien prévoyant une contribution financière de l'État. À l'échéance de l'entente, l'installation deviendrait propriété publique. Le promoteur assumera tous les risques normaux liés à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, et recevra en contre-partie une subvention du gouvernement. Le projet de loi C-110 fixe les modalités de la subvention proposée.

L'approche repose sur le principe que le coût du projet, pour les contribuables canadiens, ne doit pas dépasser les coûts de fonctionnement et d'immobilisation du service de traversier Borden-Tourmentin au cours des trente-cinq prochaines années. Le montant de la subvention serait d'environ 42 millions de dollars, en dollars constants de 1992.

Le moment est venu de réaliser le projet de lien fixe dans le détroit de Northumberland. Des entreprises privées ont les moyens de le faire et sont prêtes à se lancer dans le projet. Les deux provinces concernées directement appuient fermement le projet. La région et le Canada en tireront des avantages substantiels. Les questions environnementales ont fait l'objet d'une étude approfondie et les mesures les plus efficaces possible sont prévues pour atténuer les risques environnementaux.

Le projet permettra de créer des emplois et comportera des avantages économiques importants pour le Canada atlantique sans imposer de fardeau indu au Trésor public. L'adoption du projet de loi C-110 permettra au promoteur, Strait Crossing Incorporated, de compléter le financement du projet. J'ai bon espoir que nous serons en mesure de signer des contrats le printemps prochain, afin que les travaux de construction puissent débuter à l'été.

J'espère que tous les députés appuieront le projet de loi afin que nous puissions donner suite à cet important projet national qui serait extrêmement avantageux pour l'économie du Canada atlantique.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Ottawa—Vanier, le rapport du vérificateur général; la députée de New Westminster—Burnaby, les droits de l'homme; le député de North Island—Powell River, les pêches; le député de Bonavista—Trinity—Conception, les pêches; le député de Moncton, les affaires extérieures.

• (1630)

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de parler aujourd'hui du projet de loi C-110 puisque les conséquences de ce projet de loi seront profondes pour ma province, l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, il produira un impact important sur les provinces atlantiques en général.

Le ministre qui vient de parler a déclaré que ce projet de loi ne garantissait pas la construction du pont. J'aurais

aimé qu'il précise sa pensée à ce sujet. Comme il l'a indiqué, cet effort en vue de relier l'Île-du-Prince-Édouard à la terre ferme a commencé il y a déjà longtemps. La première fois qu'on y a songé sérieusement depuis notre entrée dans la Confédération, c'était en 1885, il y a plus de 100 ans; toutefois, cette idée a pris naissance bien avant cette date.

Ce projet de loi traite aujourd'hui d'une question très sérieuse. Je constate que le *Guardian* de Charlottetown et le *Globe and Mail* ont tenté d'enlever un peu de sérieux à la question en lançant un concours en vue de baptiser le pont. Certains des noms proposés reflétaient les préjugés des auteurs; d'autres étaient très drôles. Quelqu'un a même proposé au *Globe and Mail* de baptiser le pont: «Moyen plus rapide de quitter le Nouveau-Brunswick».

On a présenté une proposition en français au *Globe and Mail*—«La chaussée vers la patate». Si le pont est construit, nous devrons tenir compte du fait que cette province est productrice de pommes de terres. Quelqu'un a proposé au *Guardian* le nom «Couloir du coyote». Il semble que nous soyons envahis par les coyotes depuis peu et je crois que, selon cette personne, le pont favoriserait l'augmentation de la population de coyotes dans l'Île-du-Prince-Édouard. D'autres noms sont très agréables, par exemple le «Garden Gate Bridge», le pont Northumberland, etc.

Il semble que certaines personnes s'amusent aux dépens de ce projet. Et peut-être avec raison. Il est peut-être temps de prendre les choses un peu moins au sérieux. Il n'en reste pas moins que l'importance de cette entreprise et le fait que ce soit probablement le plus gros projet d'ingénierie jamais conçu au Canada font que ce n'est pas à prendre à la légère. Je sais que si on avait opté pour la chaussée en remblais proposée il y a 30 ans, aujourd'hui nous aurions un grave problème sur les bras avec une chaussée en pierre de plusieurs milles à travers le détroit de Northumberland.

L'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, autrement appelé le lien fixe, est sans aucun doute le projet le plus important pour l'Île-du-Prince-Édouard depuis l'entrée de la province dans la Confédération. C'est une entreprise d'une ampleur si monumentale et qui risque d'être porteuse de changements socio-économiques si profonds qu'il est difficile de saisir la portée exacte de ce projet sur les Maritimes et plus particulièrement sur l'Île-du-Prince-Édouard.

Étant donné les effets potentiels de ce projet, il a fallu les étudier avec la plus grande intensité. Et les études n'ont pas manqué. On estime à 90 le nombre d'études entreprises, pour la plupart ces cinq ou six dernières années, sur les divers aspects du projet.

J'ai la liste des études qui ont été faites sur le projet du détroit de Northumberland ne serait-ce que depuis 1987. Travaux publics Canada en a fait 55 sur le projet lui-même, 19 sur le projet de pont et sur les documents d'évaluation soumis à l'appui de ce principe. Le BFEEE a fait quatre études et rapports connexes. Les rapports divers sont au nombre de trois, sept études et documents connexes d'Environnement Canada et quatre de la Strait Crossing Incorporated avec rapports connexes.

Juste au cours de ces dernières années, ce projet a fait l'objet de plus de 90 études. Et c'est sans compter l'époque où on envisageait l'idée d'une chaussée ou celle d'un tunnel, au début du siècle et même avant.

Il est question d'un lien de transport et de communication entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard depuis que celle-ci est devenue une colonie britannique, en 1767. À partir des années 1830, des navires à vapeur l'été et des brise-glace l'hiver ont assuré un service irrégulier entre l'Île-du-Prince-Édouard et divers endroits de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

La Conférence de Charlottetown avait été convoquée, en 1864, afin de discuter d'une union des provinces Maritimes. La question d'un lien de transport et de communication entre l'île et le continent figurait à l'ordre du jour. Même si la Conférence de Charlottetown a effectivement lancé la notion de confédération, la question du lien avec la terre ferme a joué un rôle important dans la décision de la province d'entrer ou non dans cette confédération.

L'Île-du-Prince-Édouard n'est pas entrée dans la Confédération en 1864 et les pourparlers se sont poursuivis sur les conditions de sa participation au Canada. La question d'un lien de transport et de communication a continué d'être un facteur important à cet égard.

Lorsque l'Île-du-Prince-Édouard est finalement devenue une province canadienne, au printemps de 1873, une des conditions de la Confédération portait sur le lien avec la terre ferme. Le Canada y acceptait l'obligation

constitutionnelle d'assurer un lien permanent avec le continent. Les conditions de l'union prévoient, et je cite:

> Que le gouvernement du Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants: Un service convenable de bateaux à vapeur, transportant les malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'Île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'Île et le chemin de fer intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada.

Nous devons être prudents avec cette condition d'entrée dans la Confédération. L'exposé économique et financier que le ministre des Finances a présenté le 2 décembre 1992 comporte, à la page 29, le paragraphe suivant:

> De plus, le gouvernement fédéral engagera des ressources pour la construction d'une liaison fixe entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard, pourvu que la province reconnaisse que ce lien fixe répond aux obligations constitutionnelles du Canada. Afin de démontrer son engagement, le gouvernement facilitera l'exécution de travaux poussés en matière d'ingénierie et d'environnement.

Bien sûr, si nous acceptons de reconnaître que le Canada a respecté ses obligations constitutionnelles.

> Ce projet, qui devrait commencer au printemps, engendrera jusqu'à 3,500 années-personnes d'emploi au cours des cinq années que dureront les travaux. Environ 70 p. 100 du coût du projet, évalué entre 800 et 900 millions de dollars, seront dépensés dans la région de l'Atlantique.

Je suis heureux de déclarer que cette condition a depuis été retirée, sauf erreur. Je crois que certains se sont enthousiasmés à l'idée que le projet irait de l'avant et que le Canada serait libéré pour toujours de ses obligations constitutionnelles. Par suite de négociations prudentes, cette proposition a été abandonnée.

Pendant quelques années après l'entrée de l'Île dans la Confédération, ce service apparemment permanent a continué d'être fourni par bateau à vapeur et par brise-glace. En 1885, on a proposé l'idée d'un tunnel sous le détroit de Northumberland, garantissant des communications à longueur d'année. Le projet de tunnel a fait l'objet d'études et d'analyses de façon intermittente pendant les 30 ans qui ont suivis, mais il est resté à l'état de projet.

En 1917-1918, l'apparition de traversiers brise-glace a mis aux oubliettes le projet d'un lien fixe jusqu'au milieu des années 1950. En 1966, on a réellement entrepris la construction d'une chaussée et d'un pont. On a construit les voies d'accès, mais avant même d'entreprendre les travaux relatifs à ce pont et à cette chaussée, on a abandonné le projet. C'est à ce moment que l'Île-du-Prince-Édouard a signé un accord de développement avec le gouvernement fédéral, au lieu de poursuivre le projet.

La dernière ronde de négociations a commencé avec l'étude des Travaux publics en 1982, qui a été suivie de soumissions spontanées venant des secteurs public et privé. Une importante étude de faisabilité a été réalisée par Travaux publics Canada en 1987-1988 et d'autres appels d'offres avaient été lancés à cette époque.

Ce qui nous amène à 1988 et à la décision du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard de consulter les habitants de la province pour savoir s'ils étaient ou non en faveur d'un projet de raccordement permanent entre l'île et le continent. Le 18 janvier 1988, 60 p. 100 des habitants se prononcèrent en faveur, 40 p. 100 contre. Avant que ce vote n'ait lieu, M. Ghiz, qui était alors premier ministre de la province, avait adressé au ministre provincial des Travaux publics, Stewart McInnis, une lettre en date du 6 novembre 1987. Dans sa lettre, M. Ghiz indiquait au nom du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, que sa province appuyait ce projet à dix conditions. Ces conditions avaient trait aux autoroutes, au traversier de Woods Island, aux terres submergées, au péage et à la façon de le calculer, aux travailleurs déplacés de Borden-Cap Tourmentin, au développement économique de la ville de Borden, à la participation des provinces de l'Atlantique sur le plan des matériaux et de la main-d'oeuvre à l'étude d'impact sur l'environnement, aux pêches qui constituent une ressource très importante pour l'Île-du-Prince-Édouard, et aux services publics, en ce sens que la province devait pouvoir utiliser gratuitement un corridor réservé aux services publics.

• (1640)

On a respecté ces 10 conditions à la satisfaction du premier ministre McKenna et du premier ministre Ghiz. Tout récemment, les trois paliers de gouvernement ont signé un accord traitant de tous ces problèmes. Que cet accord soit ou non satisfaisant, il l'était en tous cas pour les deux premiers ministres et le gouvernement fédéral.

À l'automne de 1992, M. Ghiz, en sa qualité de premier ministre, a signé un accord fédéral-provincial avec le premier ministre Buchanan du Nouveau-Brunswick et le ministre fédéral des Travaux publics. Par sa signature, il indiquait que quant à lui les dix conditions étaient respectées. Cela avait suffi pour me convaincre, ainsi que la plupart des habitants de l'Île, que de l'avis de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, du premier ministre du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral, toutes les mesures raisonnables avaient été prises pour s'assurer

que ce projet était acceptable sur le plan de l'environnement et sur les plans économique et social.

L'environnement est passé au premier plan des préoccupations. En fait, il a toujours été l'un des principaux sujets de préoccupation relativement à la construction d'un projet de raccordement permanent entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. Sur le plan environnemental, on a inscrit les articles suivants dans l'entente fédérale-provinciale. Je pense qu'ils sont extrêmement importants et je vais vous les citer en entier. Le paragraphe 6(1) précise:

> La participation du public au Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement s'est faite à la satisfaction des gouvernements fédéral, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.
>
> Le gouvernement fédéral, par l'entremise de ses ministères des Pêches et des Océans, d'Environnement Canada et de Transports Canada, ainsi que les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, avaient jugé qu'on pouvait construire un raccordement permanent tout en respectant l'environnement.

Le paragraphe 6(2) poursuit:

> La construction et l'exploitation d'un raccordement permanent doit se faire en conformité avec les lois, règlements et codes environnementaux pertinents du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du gouvernement fédéral, ainsi qu'en respectant d'autres exigences précises établies à la suite d'une évaluation effectuée dans le cadre du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Le paragraphe 6(3) stipule:

> Pour que cette entente prenne effet le promoteur doit obtenir les approbations nécessaires aux termes des lois provinciales et fédérale applicables en matière d'évaluation environnementale et soumettre un plan de gestion de l'environnement complet au gouvernement fédéral et aux gouvernements du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

L'inclusion de ces trois clauses dans l'entente fédérale-provinciale relativement à la construction d'un raccordement permanent est extrêmement importante. Elle nous montre que les trois gouvernements sont d'accord pour dire que les études environnementales effectuées jusqu'ici permettent parfaitement de s'assurer qu'on a atténué les problèmes environnementaux possibles au point de pouvoir aller de l'avant avec le projet sans se préoccuper de façon indue de ses répercussions.

C'est surtout sur le plan environnemental que les gens avaient des réserves au sujet de la construction d'un lien fixe. Ainsi, la majeure partie de l'étude sur le projet de raccordement permanent est consacrée aux problèmes environnementaux possibles.

En janvier 1989, le gouvernement fédéral a nommé un groupe chargé d'examiner le financement, ainsi que les répercussions environnementales et socio-économiques du projet. Le ministère des Travaux publics a publié un document faisant état d'un projet de pont; ce document cherchait à résoudre tous les problèmes environnementaux qui se posaient.

Durant l'été de 1989, le comité d'examen a tenu des séances de réflexion dans des localités de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick afin de déterminer si les données qu'on avait en main étaient suffisantes pour procéder à des audiences publiques. Plus tard cette année-là, le ministère des Travaux publics a publié un supplément de l'évaluation du projet de pont afin de permettre au comité d'examen d'avoir davantage de données à sa disposition.

En mars 1990, on a tenu 12 audiences publiques fédérales pour donner aux gens la possibilité de faire connaître leur point de vue sur le projet. Environ 150 organismes et particuliers se sont prévalus de cette occasion. En août, la commission du BFEEE a publié un rapport qui contenait des suggestions pour réaliser un projet écologiquement acceptable. L'une des principales préoccupations exprimées par la commission avait trait aux glaces et aux embâcles dans le détroit si un pont y était construit.

Un ralentissement de plus de deux jours dans le mouvement des glaces serait considéré inacceptable. C'est-à-dire deux jours sur une période de cent ans. Environnement Canada a répondu à ces préoccupations en instituant un comité d'experts en matière de glaces chargés d'étudier l'effet qu'aurait un pont en termes de durée des embâcles dans le détroit au printemps.

L'étude a été effectuée en novembre 1991. Le comité a fait rapport en avril 1992 et a conclu: «Un pont répondant aux critères relatifs aux ralentissements établis par la commission du BFEEE peut être construit à travers le détroit de Northumberland.»

En mai 1991, le ministre des Travaux publics a annoncé que les promoteurs étaient invités à soumettre à nouveau leurs offres pour le projet. Ces offres seraient évaluées à la lumière des critères financiers du gouvernement et des exigences environnementales énoncées dans la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la commission du BFEEE.

À l'issue de ce processus, c'est l'offre de la société Strait Crossing Incorporated, habituellement désignée sous le sigle SCI, qui a été retenue. Même si la SCI avait été choisie pour construire le raccordement fixe, il lui restait à conclure une entente contractuelle avec Travaux publics Canada. La société devait élaborer un plan financier et un plan de gestion environnementale avant de passer à l'étape du contrat.

Comme le plan financier est une affaire entre la société et l'État, et comme à cette étape-ci ce n'est pas un objet de grand débat, je voudrais concentrer mon attention sur la question qui a soulevé un grand intérêt, car elle a été le point de mire des arguments contre le raccordement fixe.

La SCI a soumis son plan de gestion financière le 21 décembre. En janvier, la société a entrepris une tournée au sujet de son plan et tenu neuf assemblées publiques afin de pouvoir expliquer la situation et le plan de gestion environnementale, déterminer les sujets de préoccupation dans le public et se donner l'occasion de répondre à ces préoccupations dans la version finale de son plan.

Les adversaires du raccordement fixe ont exprimé publiquement leur mécontentement et ont qualifié les assemblées d'imposture en disant qu'elles ne se conformaient pas aux règles de procédure et qu'elles abordaient les questions environnementales de façon superficielle.

Des centaines de citoyens intéressés de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont assisté à ces assemblées, qui duraient jusqu'à ce qu'on ait répondu à toutes les questions. Cependant, certains des critiques n'ont pas jugé bon d'y assister.

Je vais parler de l'opposition au projet tout à l'heure. Il semble qu'il y ait un groupe d'opposants qui pensent à peu près en ces termes: «Je me suis déjà fait une idée là-dessus; ne venez pas m'embêter avec les faits.»

L'objet du plan de gestion de l'environnement est de gérer et d'atténuer les impacts du projet tout au long de sa durée. Les mesures de protection recommandées par le Bureau d'examen des évaluations environnementales sont également englobées dans le plan.

En outre, tout entrepreneur devra se conformer à tout ce qui existe comme loi, règlement, ligne directrice, norme, permis, approbation et autorisation en matière d'environnement. Sans entrer dans les détails, je dirai que la partie du plan qui porte sur la protection traite des mesures de protection de l'environnement pour des activités comme le dégagement de diverses zones et l'élimination des débris, la préparation et la construction des routes, le franchissement de cours d'eau, de marais et d'autres zones délicates. Elle traite aussi des activités prolongées d'exploitation de carrière et de remplissage, du dragage, de l'élimination des matériaux, des égouts et d'autres déchets, de la manutention et de l'entreposage de matières dangereuses et du déplacement de l'équipement et des navires.

De plus, il y a des mesures permanentes pour réagir à des incidents comme les déversements de carburant, les incendies et les accidents maritimes.

Après les 90 études et plus qui auront été faites sur le raccordement permanent, après la présentation du plan de gestion de l'environnement, après que le gouvernement fédéral et les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard se seront dits satisfaits, j'estime que la plupart des préoccupations d'ordre environnemental auront été calmées.

Les tribunaux ont été saisis d'un litige qui doit être entendu au cours de la première semaine de mars: y a-t-il eu, oui ou non, une étude environnementale? Les plaignants, Friends of the Island, ont dit en conférence de presse le 4 février 1993 qu'ils étaient disposés à laisser tomber leur recours si l'une des trois options suivantes était retenue. La première est la tenue d'un débat sur la question à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard; la deuxième est la tenue d'un référendum et la dernière une nouvelle évaluation environnementale.

Je voudrais maintenant citer un passage de l'éditorial paru dans *The Guardian* le 6 février: «Quel message nous laisse-t-on? Depuis des années, le groupe Friends of the Island joue les prophètes de malheur, déplorant les horribles conséquences que pourrait avoir un pont vers le Nouveau-Brunswick. À en juger d'après les options proposées par le groupe, une flot de paroles à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard suffirait à emporter toutes les préoccupations au sujet de l'environnement. Les préoccupations environnementales servent à masquer un programme politique qui n'a plus la faveur du public en 1993.»

• (1650)

Le groupe Friends of the Island semble avoir fait marche arrière dans une large mesure lorsqu'il a rendu publiques ces trois conditions. Il n'en demeure pas moins que l'affaire doit encore être entendue en mars et que, quelle que soit la décision rendue, nous devrons nous y conformer.

Depuis le début, les habitants de l'île ont été d'avis que si l'on devait mettre en oeuvre ce projet, il fallait bien faire les choses. Cette structure sera permanente. Elle sera là pour longtemps.

Certains estiment que l'on n'a pas fait les choses convenablement. Les deux provinces visées et le gouvernement fédéral croient le contraire. Nous verrons si la Chambre des communes, à l'étape de l'étude en comité, jugera que l'on a bien fait les choses. Nous devrons aussi attendre la décision de la Cour suprême du Canada pour

savoir si le plus haut tribunal du pays estime lui aussi que les choses ont été bien faites.

Il y a des gens qui, fondamentalement et par principe, sont contre l'idée de relier l'Île-du-Prince-Édouard au continent. Peu importe les efforts déployés, les études réalisées et les délais prévus dans la mise en oeuvre du projet, rien ne les fera changer d'idée. Ils sont simplement contre toute forme de raccordement.

Cathy Edwards a été l'un des membres de la commission fédérale d'évaluation et d'examen environnemental qui a déposé son rapport en 1990.

Lors d'une manifestation contre le projet de lien fixe qui a eu lieu en avril 1991, les porte-parole du groupe Friends of the Island ont dit ceci: «C'est le problème le plus grave auquel la province devra faire face au cours du siècle.» Ils ont aussi parlé de la place que la passion prenait dans le débat sur cette question.

Cathy Edwards, aurait dit ceci: «Le sort de l'île est l'enjeu de cette démarche difficile. Les glaces n'ont peut-être rien à voir avec le problème. Nous pouvons atténuer les impacts en ce qui concerne les glaces. Je doute toutefois qu'il y ait des mesures pour atténuer les réactions émotives. Le coeur a des raisons que la raison ne connaît pas.»

Cette déclaration résume, de façon éloquente, mais concise, une réalité concernant les opposants à ce projet. Il y a des gens qui s'opposent et qui continueront de s'opposer à toute forme de raccordement permanent avec le continent. Pour eux, cette question est chargée d'émotivité et de passion. On ne pourra rien dire ni faire pour qu'ils changent d'idée. Aucun orateur, scientifique ou ingénieur, quelle que soit sa réputation ou la multitude de faits, de chiffres et d'arguments scientifiques qu'il présentera, ne les fera changer d'idée.

Lorsque le premier ministre Joe Ghiz a présenté ses soi-disant dix commandements, les 10 conditions qui devaient être respectées avant qu'il appuie le projet de raccordement, les opposants ont dit que le gouvernement fédéral ne respecterait jamais ces dix conditions et qu'ils allaient fonder leur opposition sur cela.

Lorsque les 10 conditions ont été respectées, cet argument a été abandonné, et les opposants ont trouvé de nouvelles raisons pour dénoncer le projet. Lorsque certains ont affirmé qu'il faudrait la moitié de l'été pour que fonde toute la glace qui s'accumulerait près du pont et que cela provoquerait toutes sortes de problèmes, les opposants au projet ont sauté sur cet argument.

Un groupe de spécialistes de renommée internationale est venu dénoncer cette théorie. L'argument a été abandonné et vite remplacé par un autre. On a demandé aux opposants s'ils mettraient fin à leur contestation si, à un deuxième plébiscite, la population se prononçait en faveur d'un pont. Ils ont répondu qu'ils ne cesseraient jamais de lutter contre le projet. Ce petit groupe d'opposants à la construction du pont fera toujours sentir sa présence. Pour ces gens, c'est une question de sentiment, et rien ne les fera changer d'avis.

Toutefois, d'autres abordent le problème du point de vue matériel ou pratique. Il faut tenir compte de deux grandes questions: la détérioration possible du stock de poisson près du détroit et le sort des employés de la Marine Atlantique qui perdront leur emploi quand les services de traversier seront abandonnés.

La société SCI a commencé à traiter de la question de la détérioration du stock de poisson. Elle a créé un fonds d'indemnisation de 10 millions de dollars. Il reste à déterminer si ce montant sera suffisant.

Le fonds sera géré par un comité de liaison, présidé par Pêches et Océans Canada, où siégeront des représentants des associations et des syndicats locaux des pêcheurs. Le gouvernement fédéral doit cependant rester le grand responsable des problèmes qui pourraient secouer le secteur des pêches.

Il faut trouver réponse aux questions suivantes. Qui déterminera le niveau d'indemnisation des pêcheurs en cas de dommage? À quoi sera fixée la période d'indemnisation? Le programme d'indemnisation s'appliquera-t-il aux pêcheurs qui pratiquent leur métier partout dans le détroit ou seulement à ceux qui pêchent près du pont?

Je félicite M^me^ Catherine Callbeck, le nouveau premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, pour la victoire qu'elle a remportée. Sa nomination lui permet d'accéder automatiquement au poste de premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle succède ainsi à M. Ghiz qui a démissionné après avoir dirigé son parti pendant dix ans et la province pendant six ans.

L'un des derniers gestes qu'a posés M. Ghiz en tant que premier ministre a été de signer l'entente fédérale-provinciale sur ce qu'on appelle officiellement l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland.

M. Ghiz vient d'être nommé doyen de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie et je tiens à le féliciter.

Le premier ministre Callbeck a déclaré qu'elle appuie énergiquement le projet de lien routier. Elle a cependant exprimé certaines inquiétudes en ce qui concerne le stock de poisson et les employés du service de traversier. La

semaine dernière, le premier ministre de la province a écrit au ministre des Travaux publics pour lui faire part de ses préoccupations et demander le règlement immédiat des questions en suspens dans ces deux secteurs.

Je veux exprimer de nouveau mon inquiétude à l'égard du programme d'indemnisation des pêcheurs et dire que le comité d'indemnisation des travailleurs des traversiers devrait être formé le plus tôt possible. Comme dans le cas des pêches, le comité d'indemnisation des travailleurs des traversiers relève aussi du gouvernement fédéral. Les 500 à 600 employés de Marine Atlantique ont droit à une indemnisation. Si on regarde ce qui s'est passé au cours des dernières années, on se rend compte que le transport ferroviaire a été totalement abandonné à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard et partiellement abandonné au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Les ententes conclues avec les travailleurs déplacés dans ces secteurs auront servi de précédents pour le genre d'indemnités auxquelles les travailleurs de Marine Atlantique ont droit.

Je ne crois pas que nous puissions sous-estimer l'impact économique positif qu'un lien routier aura sur l'Île-du-Prince-Édouard. Tout indique que, si nous voulons améliorer ou même simplement maintenir notre niveau de vie actuel, nous devons aussi devenir autosuffisants. Nous devons atteindre une plus grande indépendance économique et devenir plus compétitifs.

Pour devenir plus compétitifs, il est essentiel que nous ayons un meilleur système de transport, que ce soit pour le secteur de la fabrication ou de la transformation, le secteur agricole, le secteur des pêches ou celui du tourisme. Nous devons maintenir les coûts au niveau le plus bas possible si nous voulons être compétitifs. L'activité économique s'accroîtra non seulement pendant la construction, mais aussi au cours des années qui vont suivre. Le lien favorisera l'expansion industrielle, ce qui créera des emplois. Il favorisera la croissance du tourisme, ce qui créera aussi des emplois.

L'Île-du-Prince-Édouard a désespérément besoin de vrais emplois à plein temps. Nous n'aurons jamais une occasion aussi belle que celle qui s'offre à nous maintenant. La construction du lien routier est cruciale pour l'avenir de l'Île-du-Prince-Édouard.

Espérons que toutes les parties à l'entente ont bien fait leur travail.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-110 cet après-midi. Je regrette cependant de dire dès le départ que c'est une ultime trahison des gens de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de l'ensemble des Maritimes et même du Canada. En effet, ce gouvernement s'est engagé à favoriser le développement durable et, il n'y a pas si longtemps, il a adopté à la Chambre la nouvelle loi sur le processus d'évaluation environnementale qui, selon moi, constituait un engagement important.

Bien que j'aie voté contre parce que je ne la trouvais pas adaptée à la réalité, je crois toujours qu'elle partait d'une bonne intention de la part des députés et qu'elle indiquait l'orientation générale de la Chambre sur les questions d'évaluation environnementale.

Cependant, je crois que ceux qui se sont intéressés aux lignes directrices énoncées par le Cabinet en 1984 et aux contestations dont elles ont fait l'objet devant tous les tribunaux du pays jusqu'à la Cour suprême du Canada seront sûrement profondément blessés de voir que le Parti conservateur adoptera le projet de loi C-110 avec l'assentiment du Parti libéral—du moins si celui qui a pris la parole avant moi est le seul libéral que nous devions entendre, il semble bien que son parti approuve ce projet de loi.

Cette façon de procéder est inacceptable. Cet après-midi, j'ai l'intention d'expliquer exactement en quoi ce processus est inacceptable et qui sont les principaux intéressés dans cette affaire. Il ne faut pas oublier que les promoteurs et les exploitants qui composent la société Strait Crossing Inc. sont les mêmes personnes de Calgary qui ont produit le barrage de la rivière Oldman, ce projet très discutable qui avait saccagé sur 38 kilomètres un cours d'eau reconnu internationalement. Les tribunaux ont finalement exigé un deuxième processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, à la suite duquel on a recommandé de démolir le barrage.

Le gouvernement n'a accepté que les recommandations qui suivaient cette recommandation-là; il n'en a suivi aucune. C'est un processus inacceptable que le gouvernement applique au nez et à la barbe de la Cour suprême du Canada.

La proposition présentée dans le projet de loi C-110 n'a jamais fait l'objet d'un processus d'évaluation environnementale. Les discours du député libéral d'Egmont et du ministre des Travaux publics à la Chambre sont une supercherie. Leur contenu avait été soigneusement choisi de façon à laisser entendre aux Canadiens que ce projet était approuvé de bon droit et moralement justifié, selon les conclusions d'un processus d'évaluation environnementale. Dans l'évaluation environnementale, la proposition générale d'ouvrage de franchissement a été rejetée. Le gouvernement a alors fait appel à un groupe privé

de soi-disant spécialistes en glaces et prétend maintenant que tout va bien, qu'on peut aller de l'avant.

• (1700)

Eh bien, il y a belle lurette que je m'intéresse au lien fixe. En effet, nous avons beaucoup parlé de cette question à la maison du temps où mon arrière-grand-père, James Stewart, était premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, cette question a alimenté les discussions de ce côté-là de ma famille pendant près d'un siècle. Mon autre arrière-grand-père, Peter Mitchell, était, quant à lui, premier ministre du Nouveau-Brunswick au temps de la Confédération. Dans ce côté-là de ma famille, on a parlé du prétendu «lien manquant» depuis des temps immémoriaux, depuis les tous débuts du pays. Le pays a été bien servi par le service de traversiers.

Le gouvernement—et nous prêtons une oreille attentive à tout ce que dit le ministre des Transports—soutient que c'est un projet confié au secteur privé. C'est de la foutaise, monsieur le Président. Personne ne s'y trompe. Le gouvernement prévoit d'accorder 42 millions de dollars par année, en dollars de 1992, à cette société, dont 70 p. 100 des actions appartiennent à des intérêts étrangers, britanniques et américains. Mais on se garde bien d'en parler.

Quand je lis les coupures de presse, je constate qu'en 1990, on a dit partout dans les Maritimes que ce projet coûterait 600 millions de dollars. En 1991, c'était 700 millions de dollars, et en 1992, 800 millions de dollars. Maintenant, quand on lit le projet de loi, et j'espère que les Canadiens le feront, on constate que le gouvernement versera 42 millions de dollars par année, en dollars de 1992 protégés contre l'inflation, pour les 35 années à venir. Eh bien, je peux multiplier. Je m'excuse face au gouvernement, aux libéraux, mais je suis capable de multiplier. Cela s'élève à 1,47 milliards de dollars même en dollars de 1992 protégés de l'inflation. Le coût est donc passé de 600 millions à 1,5 milliard de dollars en deux ans.

Qui fait partie de ce consortium? Il s'agit d'un projet piloté par le secteur privé, mais celui-ci compte bien s'enrichir aux frais des contribuables. Les coûts ont doublé. Le vérificateur général devrait jeter à nouveau un oeil dans les comptes maritimes. Actuellement, le gouvernement ne donne qu'un peu plus de 21 millions de dollars pour le traversier de l'Île-du-Prince-Édouard. Comment se fait-il que cette somme augmente en flèche? Il y a une augmentation de 100 p. 100, ce qui donne 42 millions de dollars pendant 35 ans. Qu'aurons-nous au bout du compte si cette monstruosité est construite? Nous savons que dans 35 ans, nous n'aurons plus qu'une épave rouillée. Tous ceux qui ont traversé le pont Lion's Gate, le Golden Gate, le Fauna Bridge ou n'importe lequel grand pont savent que près de l'eau salée, le béton se désagrège, les superstructures d'acier et l'asphalte se désintègrent.

Donc, le ministre laisse entendre ceci: «C'est merveilleux. Le pont sera entièrement amorti après 35 ans.» Nous les Canadiens hériterons d'un pont rouillé qu'il faudra alors reconstruire. L'espérance maximale de vie d'un tel pont sur la planète terre, dans un tel milieu, c'est un siècle. Mais personne n'a encore vécu aussi longtemps pour que nous sachions si c'est vrai.

Nous hériterons donc de structures rouillées, d'une dette, de problèmes d'entretien et le reste. Le ministre, que j'aime beaucoup, nous dit qu'il s'agit d'un projet du secteur privé. Cela me donne envie de vomir. Tous les électeurs de l'île-du-Prince-Édouard devraient rager devant l'arnaque qui se passe ici même à la Chambre des communes. Les Néo-Brunswickois devraient être furieux de savoir qu'on répand des foutaises pareilles à la Chambre des communes et qu'on les fait avaler aux gens des Maritimes. Ils devraient être scandalisés et devraient mettre dehors tout député qui a quelque chose à voir là-dedans, parce que c'est un canular.

Ce projet n'a jamais fait l'objet d'une évaluation environnementale. On parle des prétendus spécialistes en matière de glaces—eh bien, ce n'est pas le seul motif pour lequel ce projet a été rejeté. Examinons un peu les faits. Examinons les propos que le collègue du ministre, le ministre des Pêches et des Océans, a tenus publiquement. Il a dit que si les pêcheurs s'opposaient au projet, il le ferait bloquer. Permettez-moi de lire un message que m'a télécopié aujourd'hui Buck Watts, président de la P.E.I. Fishermen's Association. Il a dit que la résolution suivante a été dûment adoptée il y a moins d'un mois à Charlottetown: «La P.E.I. Fishermen's Association s'oppose à la construction d'un point reliant l'île au continent jusqu'à ce qu'une nouvelle étude environnementale plus appropriée ait eu lieu. Nous proposons la créaction d'un comité d'examen environnemental, comme le préconise le groupe Friends of the Island.»

Où est le ministre des Pêches? Il a promis que la construction du pont serait bloquée si les pêcheurs s'y opposaient. Bien sûr, il disait cela pour épater la galerie. Quelqu'un proteste, et on cherche à calmer les esprits. Ce sont le même ministre des Pêches et le même Cabinet qui, en 1990, je me souviens, ont fait la sourde oreille lorsque les scientifiques des Maritimes ont dit: «N'augmentez pas les quotas de pêche» et qui ont accru les

quotas de 50 p. 100. En 1993, nous n'avons plus de pêche à la morue.

Ce sont ces politiciens, en qui nous sommes censés avoir confiance, qui nous disent que les glaces ne vont pas causer de problème. Où sont ces quatre scientifiques? Pourquoi n'ont-ils pas fait l'objet d'un examen par leurs pairs. Fait-on confiance à un clochard dans la rue parce qu'il prétend être un as des opérations à coeur ouvert? Soyons sérieux. C'est de la foutaise. Il est temps que les gens à la Chambre commencent à réclamer la vérité.

Les conservateurs disent que cela va être très avantageux pour l'Île-du-Prince-Édouard. Et que font-ils des études qui ont été faites dans cette province qui disent que cela va représenter une perte nette de 1 milliard de dollars pour celle-ci?

Le député d'Egmont dit: «Oh, eh bien, ces gens ont seulement des craintes de nature sentimentale. Ce n'est qu'un petit groupe. Ils ne savent même pas ce qui se passe.» J'ai un grand nombre de parents dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ils ne s'opposent pas à ce pont pour des raisons sentimentales. Ils savent que c'est une catastrophe. Il y aura moins d'emplois. Il s'agit d'une entreprise parasite de la pire espèce. Elle a fait la proposition. Je sais ce que contiennent des déclarations sous serment. Je sais qu'elle proposait le pont au début des années 1980.

En 1985, trois propositions non sollicitées sont arrivées ici à Ottawa. Les habitants des Maritimes ne croient plus à la société Tinkerbell qui a envoyé trois propositions non sollicitées. Nous savons qu'en janvier 1987, le projet a vraiment été proposé par Travaux publics Canada qui en est devenu le moteur et a commencé à traîner cette monstruosité dans toutes les Maritimes.

J'ai déjà donné le niveau d'inflation pour ces chiffres. Je pense que tout le monde comprendra au Canada que je m'oppose à ce projet pour des raisons valables. De nombreuses personnes, je pense, se sont rendu compte que ce groupe très riche de promoteurs a l'intention de gagner le gros lot. Ils considèrent les deniers publics comme le lot à gagner: «Gagnons le gros lot et nous serons riches à tout jamais. Cela représente 42 millions de dollars par an, éternellement indexés contre l'inflation. Dans 35 ans, quand ce pont sera rouillé, nous le céderons aux contribuables canadiens.»

Si le service de traversiers continuait, on garderait de bons emplois. L'an dernier, sur 13 000 traversées, 5 seulement furent retardées. Mais le gouvernement sape le service depuis des années, en refusant de fournir du nouveau matériel, en refusant d'améliorer les installations d'accostage, en refusant de faire ce que l'on fait en Colombie-Britannique, c'est-à-dire essayer de rendre le touriste heureux en lui vendant un hot dog, une tasse de café ou des produits locaux, en laissant des gens jouer de la guitare, en distribuant des journaux, en un mot en le distrayant.

Vous auriez dû voir la façon dont j'ai été traité lorsque j'ai essayé de traverser du Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard. Il faut traiter le public décemment. Donnons un peu d'argent à la société pour qu'elle puisse fonctionner au lieu de l'affamer. La raison pour laquelle le gouvernement agit ainsi, c'est pour montrer que ses prévisions sont justes, pour faire dire aux gens: «Il faut se débarrasser de ce service de traversiers, il est épouvantable. Il nous faut un pont. On n'en avait pas ressenti le besoin auparavant, mais il nous faut ce pont.» C'est roublard.

Qu'est-il advenu du tunnel? On sait qu'il aurait coûté moins cher. Du point de vue environnemental cette solution aurait aussi été préférable, car ses effets auraient été négligeables, vu qu'il aurait été sous l'océan. Il n'aurait pas été en contact avec l'élément liquide. On peut renforcer les parois. On peut l'éclairer. On peut le ventiler. S'il doit y avoir un franchissement, pourquoi a-t-on enlevé le tunnel du mandat de l'évaluation environnementale? Pourquoi n'a-t-on pas examiné le tunnel? Nous savons qu'un petit groupe d'amis du gouvernement voulait un pont. C'est la solution que favorise l'entreprise. C'est celle qu'elle pousse droit sur le portefeuille du contribuable. Roublard aussi.

• (1710)

Prenez note, je prédis que la Cour suprême du Canada sera beaucoup plus dure à l'égard de ce projet qu'à l'égard du barrage sur la rivière Oldman. Je ne pense pas qu'elle s'amusera beaucoup de la situation—en fait elle sera probablement furieuse à l'égard du gouvernement—après les précédents de Rafferty-Alameda sur la Oldman et de la phase II de la Baie James au Québec. Elle sera furieuse de toutes les entourloupettes que l'on a vues sur les bancs de la majorité.

Voyons voir. J'ai parlé du ministre des Travaux publics et du ministre des Pêches. Et que dire du ministre de l'Environnement qui, à l'heure actuelle, est probablement mort de peur dans son bureau parce que nous savons ce qui s'est passé. Le 10 mars 1990, il s'est mis le pied dedans quand il m'a écrit que: «Les conditions du PEEE ont été pleinement satisfaites en ce qui concerne cette proposition.» Or, en février 1990, quelques jours avant qu'il n'écrive cette lettre, Environnement Canada avait affirmé au BFEEE que «l'examen des effets cumulatifs n'avait pas donné de résultats satisfaisants en ce qui le concernait.»

Or, c'est son ministère. Les ministres sont censés défendre leur ministère. On ne dit pas tout ce qui se passe au Cabinet. Les promoteurs viennent de Calgary, de Londres et de Houston et disent qu'ils attendent. Qu'on n'a qu'à leur donner les fonds, qu'à oublier les électeurs, les contribuables. Qu'à aller à l'hôtel de la Monnaie et à leur donner 1,5 milliard de dollars. D'ailleurs, qui sommes-nous? Joe Ghiz et le premier ministre McKenna tremblent de peur. Qu'en est-il des pêches qui représentent environ 100 millions de dollars par an? Nous savons tout le tort qu'ont fait l'incompétence, la négligence et le manque d'intérêt des politiciens de la côte est. La même chose est en train de se produire sur la côte ouest. Nous savons ce qui est arrivé aux Grands Lacs. Nous connaissons l'affaire Tioxide et savons ce qui est arrivé dans le golfe du Saint-Laurent et le Saint-Laurent.

Et la pêche au homard? La pêche au poisson de fond? La migration des invertébrés, dans les deux sens? L'inquiétude au sujet du ralentissement de deux jours dans le mouvement des glaces est lié à la température. Cela n'est pas dû à un quelconque savant farfelu. C'est basé sur des données scientifiques, examinées par des pairs. Pas sur toutes ces balivernes qu'on veut nous faire avaler. Pas sur cette invention concoctée par le Cabinet.

Ce genre d'approche va rendre les tribunaux furieux, extrêmement furieux. Il faut maintenant voir la Loi sur les évaluations environnementales dans cette perspective. Les gens qui se préoccupent d'environnement et de développement durable savent maintenant que ce que vise le gouvernement, c'est manipuler la nouvelle Loi sur les évaluations environnementales pour des raisons bassement politiques, comme en témoigne sa conduite aujourd'hui.

Les chances pour que les libéraux parlent jamais en faveur la Loi sur les évaluations environnementales sont nulles aujourd'hui. Elles sont nulles parce c'est faire preuve de lâcheté que de prendre la parole à la Chambre sans défendre des lois qui sont adoptées ici.

Ce ne sont pas des balivernes du genre «Cela, va aider nos électeurs. Cela va favoriser le tourisme et nous allons pouvoir transporter nos pommes de terre plus rapidement. Ça va être super!» qui vont arranger les choses. Des études ont été menées dans tous ces secteurs, études qui n'ont jamais pu être examinées par une commission d'examen public en vertu d'une loi fédérale. Ceux qui parcourent les Maritimes en disant «Mais, il y a eu une évaluation environnementale» devraient ajouter: «Et on l'a rejetée du revers de la main.» Personne ne semble s'en soucier et ça m'exaspère.

Trois ministres ont abandonné la partie et le ministre de l'Environnement a jeté l'éponge et s'est réfugié dans son bureau en courant. Voici le message du ministre des Pêches et des Océans aux pêcheurs: «Si vous n'aimez pas cela, dites-le-moi et j'arrête tout.» Or, les pêcheurs expriment leur mécontentement, mais le ministre n'en fera rien. Le ministre des Travaux publics, sous l'effet de son penchant pour les sociétés que seule une défaite électorale semble pouvoir guérir, a été amené à approuver ce projet et à le présenter à la Chambre. C'est vraiment une honte nationale.

Comment les puissances de l'argent s'y sont-elles prises? Il s'agit d'un plan très primitif et je vais vous en faire brièvement la démonstration. Premièrement, vous vous mettez à la recherche d'un projet jouissant d'une certaine faveur du public mais sans en donner une idée trop claire, surtout en ce qui concerne le coût et les solutions de rechange. Deuxièmement, vous choisissez une poignée de porte-parole donnant l'impression de représenter des groupes importants qui risquent d'être touchés par le projet et vous leur graissez la patte. Troisièmement, vous vous assurez que les contribuables paient la note au complet, y compris celle de l'abandon du projet. Cela s'est fait sur une grande échelle dans le cas présent.

La seule consolation dans tout cela c'est que nous sommes déjà passés par là dans cette Chambre au milieu des années 60. C'est en 1966 que les deux côtés avaient commencé à poser les premiers jalons pour ce fameux projet qui fut finalement abandonné. Les crédits avaient déjà été votés, les terrains expropriés, etc.

Nous savons que ce genre de choses a tendance à se reproduire. Nous savons que depuis plus d'un siècle des

générations de politiciens des Maritimes font leur carrière en faisant miroiter la possibilité d'un lien fixe et qu'il ne s'est pas plus concrétisé que l'énigmatique Sasquatch en Colombie-Britannique.

Avoir manipulé le public dans ces deux provinces, et l'avoir manipulé si grossièrement et si vulgairement, c'est répréhensible et sans doute pire. Je crois que la justice aura quelque chose à dire là-dessus. Je suis fier qu'il reste encore des Canadiens qui, loin de se laisser impressionner par leurs voisins, sont prêts à porter cette affaire devant les tribunaux.

J'aimerais citer brièvement l'un des avocats, Mark Freiman, qui a mis le doigt sur le problème lorsqu'il a dit que le projet de loi C-110 cherchait à autoriser le projet alors que de nombreuses questions environnementales avaient été soit passées sous silence soit négligées. Et d'ajouter que même ceux qui sont en faveur d'un lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent devraient savoir que le gouvernement n'a pas respecté ses propres directives.

En conséquence de quoi et sachant que le gouvernement a l'intention de renvoyer cette affaire à un comité législatif, je propose:

Que la motion soit amendée en remplaçant tout ce qui suit le mot Que par:

«Que le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, ne soit pas lu une deuxième fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et que la teneur en soit renvoyée au Comité permanent de l'environnement».

Si je fais cela, c'est que je sais que l'aspect environnemental de ce projet a été enterré et caché des Canadiens et que le temps presse.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Après le présentation d'une motion d'amendement, le député n'a plus la parole.

[*Français*]

La Présidence prend en délibéré la motion d'amendement soumise par l'honorable député de Skeena.

Période de 10 minutes de questions et commentaires. L'honorable député de Longueuil a la parole.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le ministre a dit tantôt qu'il en coûterait 800 millions de dollars pour construire ce pont. J'ai vraiment des doutes à ce sujet-là parce que je sais q'un pont pour traverser le fleuve Saint-Laurent coûte près d'un milliard de dollars. On parle d'un pont qui sera d'une longueur d'environ 13 kilomètres. On sait aussi que c'est un pont qui sera construit où il y a des glaces et du courant. Alors j'ai de forts doutes à savoir que cela ne va coûter que 800 millions.

J'aimerais, par l'intermédiaire du député qui vient de parler, questionner le ministre, parce que je n'arrive pas à comprendre comment cela se fait qu'une entreprise puisse être capable de prendre des responsabilités seule sur la construction de ce pont sans avoir des garanties. Est-ce que le ministre peut nous dire que la compagnie n'a pas de garanties du gouvernement fédéral au cas où elle ferait faillite ou qu'elle ne réussisse pas à faire ses frais? D'autre part, est-ce que le gouvernement va payer toutes les évaluations pour le projet? Est-ce qu'il va faire des recherches pour l'entreprise, etc.? Combien tout cela va-t-il coûter? Il est important de le savoir, parce que l'on parle quand même de 35 ans. Le gouvernement s'engage pour 35 ans à payer 42 millions de dollars par année. C'est quand même une somme passablement intéressante, très forte, très grande.

• (1720)

Et je me demande si cette compagnie-là va pouvoir continuer à respecter pendant autant d'années, continuer à vivre pendant autant d'années, sans avoir la garantie que le gouvernement ne subventionnera pas cette entreprise de je ne sais combien de millions. Avec tout le respect que j'ai envers la population de l'Île du Prince-Édouard, il n'y a quand même que 127 000 personnes qui y vivent. Il faut quand même tenir compte du nombre d'habitants de cette province comparativement à ce qui y est dépensé. C'est-à-dire que le gouvernement s'engage à payer environ 1,360 million de dollars par année, pendant 35 ans, pour seulement un pont. Nous de la rive sud de Montréal en tout cas, je peux vous dire que nous sommes tout à fait surpris de cette annonce puisque cela fait 10 ans que l'on cherche à obtenir en vain 75 millions de dollars pour l'autoroute 30. Également, on essaie depuis cinq ou six ans à obtenir 80 millions de dollars pour faire construire un tunnel en-dessous du fleuve Saint-Laurent, mais en vain. Pourtant, il y a 350 000 personnes qui vivent sur la rive sud de Montréal. Donc, c'est étonnant de voir que le gouvernement se lance soudainement dans un projet aussi important pour une population de 127 000 personnes.

Je suis d'accord avec le député de Skeena qui vient de dire qu'il faut analyser davantage les effets de l'environnement, avant de se lancer dans un projet aussi important. J'appuie donc le député de Skeena dans ses démarches, de faire en sorte qu'on étudie en profondeur les effets de l'environnement avant de se lancer à la construction d'un pont d'une telle envergure.

[*Traduction*]

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au nom du ministre qui pourrait donner la même réponse que moi au député, j'en suis certain. Effectivement, le gouvernement a remis au consortium SCI cette carte de crédit titane pour ses dépenses et pour se procurer le capital dont il aura besoin auprès des banques ou de qui que ce soit. On lui a garanti 42 millions de dollars par année pendant 35 ans en dollars de 1992 protégés contre l'inflation, donc un total de 1,47 milliard en dollars de 1992. J'aimerais bien que les médias cesssent de parler d'un pont de 600, 700 ou 800 millions de dollars ou d'un milliard de dollars puisque la société recevra 1,47 milliard de dollars.

Une chose devrait peut-être nous préoccuper davantage pour ce qui est des dépassements de coûts et je cite un excellent document produit par le groupe Friends of the Island. À la page 13, les auteurs disent que la caution de bonne fin versée par SCI couvrira le dépassement jusqu'à concurrence de 25 p. 100 uniquement. Non seulement le pont sera-t-il remis aux contribuables, nous aurons aussi l'honneur de le payer en entier. Nous pourrons le reprendre lorsque ce ne sera plus qu'une carcasse toute rouillée et qu'il faudra le reconstruire; en outre, la caution de bonne fin de SCI ne couvrira que 25 p. 100 du dépassement de coût. N'oublions pas que le projet a commencé à 600 millions de dollars. Il a déjà grimpé à 900 millions de dollars en deux ans, sans qu'une seule pelletée de sable n'ait été soulevée. Le prix n'a pas augmenté de 100 p. 100, mais de 150 p. 100 et le lien fixe n'est encore rien d'autre qu'un plan sur la planche à dessin.

La conclusion d'un article du professeur Peter G. C. Townley dans *Policy Options* disant qu'il était important pour les décideurs de comprendre que la viabilité économique d'un lien fixe n'a pas encore été démontrée.

Mon ami a bien raison; voilà le genre de questions dont il faut parler durant le débat. Il a aussi soulevé d'autres questions et je crois que je dispose de quelques minutes pour y répondre.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai vu d'autres députés qui voulaient poser une question au député de Skeena. Y a-t-il d'autres questions ou observations?

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je tiens à profiter de l'occasion qui m'est faite ici de dire que je suis d'accord avec mon collègue, le député de Skeena, sur les raisons qu'il a de bloquer ce projet de loi. Cela montre à nouveau, je crois, à quel point on cherche à contourner le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ici, à la Chambre.

Le député pourrait-il exposer quelques-unes des autres raisons que nous avons de contester ce projet?

M. Fulton: Monsieur le Président, je remercie la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe de poser la question.

Il importe que les Canadiens comprennent quelques-uns des autres coûts que suppose un tel projet. Je cite toujours le même document, intitulé: «Contre le pont».

> Le pont coûtera cher à entretenir. Les chiffres de Travaux publics Canada qui justifient l'octroi de la subvention ne tiennent pas compte de l'entretien du pont. La voie rapide Gardiner, à Toronto, coûte chaque année un million de dollars le mille à entretenir et elle n'est exposée à l'action du sel que quelques semaines par année. En outre, cette route surélevée est entretenue à partir de la terre et non de l'eau. Un pont du Jutland, au Danemark, qui est soumis à des conditions moins difficiles que celles du détroit de Northumberland, a coûté plus cher à entretenir qu'à construire.

C'est exactement pour cela que nous sommes censés procéder à un processus complet d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et examiner toutes les répercussions sociales, environnementales et propres au projet.

Si le débat d'aujourd'hui doit donner quelque chose, que ce soit de ramener à ce que tout cela coûtera au contribuable. Cependant, ce sont les gens de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick qui sont les principales victimes. La notion générale de pont qui a fait l'objet du processus d'évaluation d'examen en matière d'environnement a été rejetée. Tous les gens doivent en être bien conscients.

Ce qui s'est produit en définitive dans le cas de la rivière Oldman n'est pas encore arrivé dans ce cas-ci. Ce pont n'a pas encore été construit. Ce qui s'est produit dans le cas du barrage de la rivière Oldman, c'est que les tribunaux ont jugé qu'on devait abandonner et détruire ce barrage qui avait coûté une somme énorme aux contribuables surtout de l'Alberta, et qui avait été construit par cette même entreprise.

Rappelons-nous que c'est la même société, le même consortium, qui rêve à ces projets que le secteur privé n'entreprendrait jamais. Les intéressés savent comment tergiverser et utiliser des pressions. Ils savent se servir de tous les moyens possibles pour se faire entendre du gouvernement. Ils s'arrangent pour que les caucus des partis, les gens et les promoteurs souscrivent aux projets et ils se servent directement des deniers publics pour construire ces monstruosités.

Ce pont est inutile. Il existe un service tout à fait adéquat entre les deux provinces. C'est ce que prévoit la Constitution.

Comment se fait-il que selon le vérificateur général, le gouvernement fédéral verse 21 millions de dollars par an alors que le consortium dit maintenant qu'il a besoin de plus chaque année? Le gouvernement a jugé qu'il ne fallait pas promettre une chose qui allait coûter plus que le service de traversiers. Il s'est dit qu'il ne fallait pas affirmer que le service de traversiers coûtait 42 millions de dollars par année, mais plutôt déclarer que le gouvernement n'entendait pas payer plus que 42 millions par an au consortium et que cette somme serait indexée au coût de la vie pendant 35 ans.

Le Code criminel pourrait presque s'appliquer en l'occurrence. Notre institution est censée être le plus haut tribunal du pays. Nous sommes censés porter des jugements éclairés sur des mesures législatives. Je pense que les députés réfléchis seront d'accord là-dessus.

Voici un projet qui n'a jamais été soumis à une évaluation comme le prévoit la loi du pays et les mesures législatives que nous avons adoptées dans cette enceinte. La Chambre n'a pas encore promulgué cette mesure, mais elle a bien l'intention de le faire. Je pense que nous devrions la renvoyer au comité de l'environnement où nous pourrons entreprendre de découvrir la vérité, ce qui sera long. Tous les Canadiens méritent au moins cela.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement proposé par le député de Skeena recevable. Le débat porte maintenant sur l'amendement.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, l'amendement que nous sommes en train d'examiner rejoint en partie la position du Parti libéral sur le projet de loi C-110. Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'un raccordement permanent. Cela soulève toutes sortes de questions quant à ce qu'est exactement un raccordement permanent et quel sera l'impact d'un tel raccordement.

Nous savons que ça va être un pont. Les ponts sur cette planète remontent à l'époque où il suffisait en guise de pont de jeter un arbre au-dessus d'un cours d'eau pour en relier les deux rives. Je crois que nous examinons la situation sous un mauvais angle. Il s'agit seulement d'un pont. Des ponts, voici des années que nous en construisons.

• (1730)

Si nous avons construit des ponts, c'est manifestement pour relier une partie du pays à une autre. Nous avons une obligation envers l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons une obligation envers le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Celle de leur assurer une voie de communication qui fonctionne, et bien.

C'est dans cet esprit que nous—le Parti libéral—appuyons depuis des années l'idée d'un raccordement permanent. En fait, je ne devrais pas l'avouer, mais quand ma mère était députée à l'Assemblée législative à Moncton, c'est elle qui en 1965 a soulevé la première pelletée de terre pour entreprendre la construction des voies d'accès à ce pont. Depuis les travaux ont été lents et n'ont pas été comme nous l'aurions espéré en 1965.

Il n'est plus temps de se demander si un raccordement permanent est nécessaire ou non. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard se sont prononcés. Soixante pour cent de la population est en faveur d'un raccordement permanent. Par suite d'un référendum et d'une étude que j'ai réalisés dans ma circonscription, 67 p. 100 des électeurs de la circonscription de Moncton sont favorables à ce projet particulier.

Au Parti libéral, nous acceptons de renvoyer le projet de loi C-110 à un comité. Peu nous importe que l'étude soit réalisée par le Comité de l'environnement ou un autre, mais nous tenons à ce que le projet se poursuive. Nous appuyons le renvoi au comité. Nous savons qu'il reste des problèmes à régler, notamment en matière d'environnement.

Nous sommes vraiment déçus de la façon dont le gouvernement a traité tout ce projet. Il a eu huit ans pour s'en occuper et le faire démarrer. Franchement, les travaux auraient dû commencer il y a des années. Le gouvernement aurait dû réaliser une étude d'impact écologique de l'ensemble du projet. Depuis le temps qu'on a jugé que le projet du consortium devrait être approuvé, on aurait dû réaliser une étude d'impact environnementale du projet.

Nous pensons toujours que cette évaluation doit être faite. Nous n'avons pas changé d'avis à cet égard. Par ailleurs, nous appuyons entièrement ce projet et la conception de ce pont en particulier. Il semble répondre en grande partie aux besoins. Nous voulons en saisir un comité pour que tous les intéressés aient l'occasion de s'exprimer et, en même temps, pour qu'il soit possible de discuter de tous les aspects touchant l'environnement et la sécurité professionnelle liés à ce projet particulier.

Nous avons entendu aujourd'hui des observations concernant les études qui ont été réalisées. Le député d'Egmont a parlé d'environ 90 études sur un raccordement permanent. Le nombre d'études qui ont porté sur le pont proprement dit est assez limité. C'est pourquoi nous appuyons l'idée d'une évaluation environnementale complète.

Il y a également d'autres facteurs capables d'inspirer confiance qui nous amènent à appuyer le projet. L'ex-premier ministre Ghiz avait énuméré dix critères à respecter. L'un d'eux avait trait à l'assurance que le projet ne causerait pas de dommage à l'environnement. M. Ghiz, qui était alors premier ministre provincial et qui est maintenant doyen de la faculté de droit de l'Université

Dalhousie, a dit qu'il était satisfait. Il a signé le document qui a lancé le processus.

Le premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick a formulé de vives préoccupations à propos de l'environnement et de l'orientation que nous devrions prendre en tant que pays et en tant que province au Nouveau-Brunswick. Il a appuyé les préoccupations en matière environnementale. Lui aussi a signé le document qui a lancé le processus.

Nous, les libéraux, espérons avoir une discussion entière, équitable et franche sur les questions à cet égard dans le cadre d'un comité qui étudiera l'aspect environnemental. Nous reconnaissons qu'il s'agit probablement là de la seule pêcherie qui reste dans la région de l'Atlantique. Nous avons été témoins de la destruction des pêcheries à Terre-Neuve, dans la plupart de la région du golfe et le long d'une partie des côtes de la Nouvelle-Écosse. La pêche du détroit de Northumberland est l'une des plus saines. Elle est dans la meilleure condition possible, et la seule pêche viable qui reste sur la côte est. Nous ne voulons donc prendre aucun risque concernant cette pêche. Nous voulons nous assurer que ce que nous faisons n'aura aucun effet nuisible.

Nous reconnaissons bien que la construction d'un pont cause certains dommages écologiques. Il y aura bien un certain impact à mesure qu'on installera chacun des piliers et que le pont s'allongera à travers le détroit de Northumberland. La pêche devrait en souffrir un peu. D'après les études que j'ai vues, cet impact devrait cependant être de courte durée. Il faudra instituer un programme d'indemnisation approprié pour indemniser les pêcheurs auxquels les travaux de construction causeront du tort à court terme.

Cet accord prévoit 10 millions de dollars pour ce fonds. Nous voulons entendre des témoignages attestant que ce montant est suffisant et montrant que les pêcheurs du détroit de Northumberland seront adéquatement indemnisés à partir de ce fonds.

Marine Atlantique emploie en ce moment des travailleurs qui ont reçu la formation et possèdent les compétences voulues pour occuper leurs emplois. Ils finiront par perdre leur emploi à cause de cette construction. Le pont donnera des débouchés à certains de ces travailleurs, mais pas à tous. Le comité qui étudiera le projet de loi devrait recueillir des témoignages sur les programmes et les mécanismes de soutien sur lesquels ils pourront compter.

Marine Atlantique et son siège social se trouvent à Moncton. Le projet risque d'avoir des conséquences regrettables de ce côté-là aussi. Le gouvernement et Marine Atlantique ont donné l'assurance que la construction du pont n'entraînerait aucun changement. Mais j'ai déjà entendu des assurances semblables avant la fermeture des ateliers du CN. On m'a dit aussi que le dépôt de fournitures de Moncton, loin d'être fermé, allait être modernisé. Puis il a été fermé.

Il me semble donc absolument essentiel d'avoir des engagements très clairs non seulement pour les travailleurs de CN Marine à Cap Tourmentin et à Borden, mais aussi au sujet du siège social de Moncton et du maintien des emplois des travailleurs de Moncton.

À voir ce qui se passe, nous devons aussi admettre qu'il y aura une rapide expansion économique suivie d'un effondrement. L'engagement de dépenses importantes, soit 800 millions de dollars pour la construction, aura d'énormes répercussions sur les économies de l'Île-du-Prince-Édouard et de la partie sud-est du Nouveau-Brunswick, mais seulement pour une période d'environ cinq ans. Nous devons aussi nous assurer que les mécanismes nécessaires sont en place pour éviter que l'on ne passe de la prospérité à la dépression et que les mesures de protection requises ont été prévues pour garantir une transition en douceur.

Nous devons aussi nous assurer que de nouvelles technologies seront mises au point afin que le pont porte le moins possible atteinte à l'environnement, qu'il soit entretenu comme il se doit et que les nouvelles connaissances acquises pourront être utilisées dans le monde entier. Aussi, lorsque le comité examinera ce projet, nous devrons nous assurer que ce genre de mesures ou de protections seront incluses dans le projet de loi.

Nous attendons avec impatience la mise en oeuvre de ce projet. Le moment est venu d'aller de l'avant. Examinons le projet, réalisons une évaluation environnementale et commençons sans tarder la construction du pont.

Les députés du Parti libéral sont d'accord pour que le projet de loi soit renvoyé à un comité. Nous nous préoccupons de l'environnement et des travailleurs actuellement à l'emploi de la société Marine Atlantique. Nous nous préoccupons aussi de la pêche sur la côte est, notamment dans le détroit de Northumberland. Nous voulons les garanties et l'analyse en profondeur que le comité peut fournir relativement à ce projet de loi et à ce projet. Rappelons-nous qu'il est question d'un pont et

non pas d'une chaussée. Il ne s'agit pas d'un projet qui aura d'énormes répercussions sur l'environnement.

• (1740)

Certains s'inquiètent de la formation des glaces dans les détroits. Une étude a déjà révélé clairement que cela pourrait poser un problème. Nous en sommes conscients, mais nous exigeons que le comité obtienne les garanties nécessaires afin que le nouveau projet de pont tienne compte des problèmes particuliers liés à la formation des glaces dans les détroits.

Le Parti libéral appuiera le renvoi de ce projet de loi à un comité. Nous espérons qu'après son étude en comité, le projet de loi sera amélioré et qu'il aura des répercussions positives pour l'environnement, les pêcheurs, les travailleurs de Marine Atlantique, Borden et Cap Tourmentin, ainsi que pour toute l'Île-du-Prince-Édouard et la région du sud-est du Nouveau-Brunswick.

Je remercie mes collègues de m'avoir donné la possibilité de participer au débat sur ce projet de loi. Je leur demande de bien vouloir excuser ma voix, mais j'ai réussi à attraper le fameux rhume d'Ottawa.

Ce projet est bon pour le Canada atlantique, pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour le Nouveau-Brunswick. Il sera encore meilleur si les dispositions dont nous avons demandé l'inclusion dans le projet de loi s'y retrouvent effectivement. C'est ce qu'il faut espérer.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de féliciter mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick qui n'ont jamais cessé d'intervenir à la Chambre pour exhorter le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour régler les problèmes touchant le Canada atlantique et en particulier l'Île-du-Prince-Édouard. Si tous les députés des deux côtés de la Chambre faisaient preuve du même dévouement, de nombreux nouveaux projets auraient probablement vu le jour depuis longtemps.

À l'époque où j'étais conseiller municipal, je m'intéressais à la question de l'infrastructure, que j'ai pu approfondir lorsque j'ai eu la chance de visiter la province du député, il y a déjà quelque temps. En tant qu'ex-président d'un groupe de travail de la Fédération canadienne des municipalités, je suis ravi de voir que le député appuie le raccordement de l'Île-du-Prince-Édouard au reste du Canada atlantique.

Peut-il décrire à la Chambre et aux Canadiens les autres problèmes d'infrastructure auxquels fait face le Canada atlantique et nous donner une idée de l'importance que revêt l'investissement dans l'infrastructure, puisqu'il favorise la création d'emplois et l'essor économique non seulement au Canada atlantique, mais dans toutes les régions du pays?

M. Rideout: Monsieur le Président, je suis heureux que la question ait été posée. Je remercie le député d'Ottawa-Centre de l'avoir posée parce que cela m'a fait penser à un point dont je voulais parler mais que j'avais oublié.

L'une des choses les plus importantes, et les gens nous ont déjà entendus parler de cela, c'est l'amélioration de la route transcanadienne. Pour ceux d'entre vous qui n'ont jamais eu le plaisir de visiter le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, vous apprendrez très vite que nous n'avons pas de routes à quatre voies. Nous en sommes encore aux temps anciens, avec une route transcanadienne à deux voies, une route qui s'est avérée meurtrière.

La construction de ce lien nécessitera des travaux d'amélioration du réseau routier dans toute la province du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, et je suis certain que mon collègue d'Egmont serait d'accord avec moi sur ce point. Les routes du Nouveau-Brunswick sont dans un état lamentable.

Si nous prenons un engagement de cette envergure et construisons un lien routier mais que, d'un côté ou l'autre du pont, les routes sont dans un tel état qu'elles ne peuvent même pas absorber la circulation accrue causée par les touristes et les autres personnes qui voyageront entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, tout cela n'aura servi à rien.

Le député d'Ottawa-Centre a donc tout à fait raison de dire qu'il faudra aussi améliorer la route transcanadienne au Nouveau-Brunswick. Je sais que le gouvernement a promis des fonds supplémentaires dans ce secteur, mais le montant affecté à l'amélioration de la route transcanadienne est très peu élevé. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a dit qu'il nous faudrait de 35 à 40 ans pour améliorer la route transcanadienne avec l'argent que nous recevons du gouvernement fédéral.

Donc, nous avons besoin d'un engagement ferme de la part du gouvernement: il doit s'engager à améliorer la route transcanadienne et à construire le pont—et je continue d'employer ce mot—entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, puisqu'il n'y a pas eu d'étude des répercussions environnementales sur le pont prévu dans le projet de loi C-110 et que la proposition générale de pont a été rejetée par la commission du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, j'aimerais que le député nous dise quelle est la position du Parti libéral sur les évaluations environnementales.

Je sais que son parti approuve le projet, mais j'aimerais savoir quelle est la position des libéraux sur les évaluations environnementales qui prennent une telle importance aux yeux de Canadiens de toutes les régions.

M. Rideout: Je remercie le député pour sa question. Je crois qu'il soulève des aspects importants. S'il avait écouté—mais peut-être la salle retentissait-elle encore des échos de son discours, ce qui lui bouchait les oreilles comme les miennes sont bouchées par la grippe—je crois qu'il m'aurait entendu exposer clairement et simplement la position du Parti libéral.

Nous appuyons le projet. Nous voulons qu'il aille de l'avant. Depuis le début, nous sommes partisans de ce projet.

Cependant, nous croyons qu'il devrait exister une politique environnementale intelligente pour de tels mégaprojets et nous croyons qu'il devrait y avoir une évaluation. Nous avons donc déclaré que nous voulions que le projet de loi soit renvoyé au comité, mais nous voulons aussi une évaluation complète des répercussions que la construction de ce pont peut avoir sur l'environnement.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Je suis heureuse de pouvoir participer à ce débat cet après-midi.

L'évolution des travaux de la Chambre est de plus en plus surprenante. J'ai appris cet après-midi à la Bibliothèque du Parlement que l'Île-du-Prince-Édouard compte 129 800 habitants. D'après le recensement de 1991, on dénombre 122 051 personnes dans ma circonscription, Saanich—Les Îles-du-Golfe. Mes électeurs pourraient bien se demander où est leur projet d'un milliard de dollars, quand on parle du partage des recettes du gouvernement fédéral par habitant.

Cette mentalité de vouloir mettre en oeuvre un mégaprojet qui est d'importance primordiale pour le gouvernement, et que les libéraux approuvent de toute évidence, c'est tout simplement incompréhensible, surtout quand on repense aux beaux discours de notre gouvernement à la suite du Sommet de la Terre de Rio sur le développement durable.

Les participants au sommet de Rio croyaient-ils ce qu'ils disaient? Évidemment pas. Je pense que nous en avons la preuve à la Chambre, aujourd'hui, avec le dépôt de ce projet de loi et l'appui de l'opposition officielle.

Un milliard de dollars pour la construction d'un raccordement permanent. En tant qu'insulaire, je me demande sincèrement en quoi ils ont tant besoin d'un raccordement permanent. Je sais que les habitants de ma circonscription, de mon île et de l'ensemble des îles du golfe veulent un service de traversiers, mais pas un trop bon service. C'est un moyen de contrôler le développement de la région. Pourquoi devrions-nous supporter que notre région souffre d'une croissance démesurée de la population et que des promoteurs sans scrupules viennent détruire les richesses de notre environnement?

• (1750)

Je demande sincèrement pourquoi à ce gouvernement et au Parti libéral qui appuient manifestement ce projet. Comment justifie-t-on la construction d'un raccordement permanent? Pourquoi réaliser un projet d'un milliard de dollars pour faciliter l'entrée des camions et de la circulation automobile dans une île? L'Île-du-Prince-Édouard est une des belles régions du Canada. En tant que Canadienne, je ne m'inquiète pas seulement de ma région, mais de tout le Canada. Je m'inquiète sincèrement. L'idée me semble tellement farfelue.

Le projet actuel, tel que présenté aujourd'hui par le ministre, n'a été proposé ni par le grand public, ni par le gouvernement provincial ni par le gouvernement fédéral. L'idée a été présentée par les entreprises privées qui faisaient des pressions dans le but d'obtenir un contrat d'un milliard de dollars. C'est comme si on leur donnait carte blanche. Bien sûr, ces entreprises sauront comment dépenser un milliard de dollars venant des poches des contribuables.

En cette prétendue période d'austérité, on se demande comment nos vis-à-vis peuvent se regarder dans le miroir quand ils disent, d'une part, que le déficit constitue un vrai problème, qu'ils sont inquiets de leurs appuis au Canada, et d'autre part, qu'ils sont prêts à accorder à une entreprise privée un milliard de dollars pour un projet risqué pour l'environnement.

Je voudrais aussi dire un mot sur l'évaluation environnementale du gouvernement fédéral qui a été confiée à un groupe de six experts en avril 1989. Le BFEEE a tenu

des audiences publiques dans les trois provinces Maritimes entre le 12 et le 30 mars 1990. Plus de 1 500 personnes ont comparu à ces audiences. Le public a beaucoup participé à cette étude d'impact. Il s'agissait du concept général de raccordement permanent. La participation du public a augmenté la crédibilité du processus. Bien des gens le considérait avec un grand scepticisme. Grâce à la participation de ces 1 500 témoins, le processus a été davantage pris au sérieux.

Ce projet de loi va à l'encontre du processus d'évaluation environnementale. Le groupe d'experts a déposé son rapport en août 1990, et je vais en lire des extraits où il est dit qu'il faut renoncer au projet. Ils fondaient leur rejet sur nombre de raisons sérieuses. Parmi celles-ci, on compte les effets possibles du retrait plus tardif des glaces au printemps sur les écosystèmes marins et les microclimats agricoles; le risque de dommages aux frayères situées près de la rive; compte tenu des connaissances limitées de l'écosystème du détroit de Northumberland, il est difficile de prédire les effets, d'en faire un suivi, de les atténuer et de déterminer les indemnités à verser aux pêcheurs; l'incompatibilité du projet avec le développement durable; l'étude insuffisante des effets cumulatifs; les difficultés à trouver des solutions socialement acceptables pour les travailleurs des traversiers et les pêcheurs déplacés; l'étude insuffisante des effets écologiques sur la croissance du tourisme à l'île et la nécessité de régler les nombreux litiges relatifs à l'utilisation du sol à l'Île-du-Prince-Édouard.

C'était une évaluation environnementale exhaustive, comme se doit de l'être toute évaluation environnementale. En ce qui concerne le principe du pont, mon collègue de Skeena a parfaitement raison de dire que le projet de pont que l'on voit est d'un type qui n'a pas été examiné.

Après avoir donné toutes sortes de raisons, le groupe d'évaluation conclut: «Il est nécessaire d'améliorer le transport entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Toutefois, après une étude soigneuse, le groupe conclut que le principe du pont présente des risques de conséquences dangereuses qui le rendent inacceptable. Le groupe recommande donc que l'on ne réalise pas le projet.»

Alors quand le ministre nous dit à la Chambre, très soigneusement, quand le député libéral d'Egmont dit aussi, très soigneusement, qu'il y a eu une évaluation environnementale—que disait exactement le ministre? Oui, qu'il y avait eu une évaluation environnementale complète—je leur rappelle que cette évaluation environnementale conclut qu'il ne faut pas réaliser le projet. Que fait le gouvernement? Il va de l'avant. Que fait le Parti libéral? Il recommande qu'on mette en oeuvre ce projet. Il ne faut pas s'étonner que les gens restent sceptiques à l'égard du processus politique quand on voit la manière dont certains politiciens sont disposés à agir. Si ceux-ci n'aiment pas une réponse, ils vont demander la même chose à une autre commission, et c'est exactement ce qu'a fait le gouvernement. Celui-ci n'a pas aimé cette réponse, aussi il a concentré son attention sur un seul point restreint de l'examen environnemental, à savoir les glaces. Il a trouvé quatre soi-disant experts en la matière. Bon, je ne connais pas leurs compétences. Les Canadiens ne les connaissent pas non plus, mais le gouvernement a fondé le projet de loi C-110 sur ces soi-disant experts en matière de glaces pour mettre en oeuvre ce projet. Lorsque les politiciens se comportent de la sorte, il n'est pas étonnant que les gens soient sceptiques au sujet du processus politique.

Nous avons un processus d'examen environnemental. Ce processus a eu lieu. Le comité d'examen environnemental a dit qu'il ne fallait pas commencer les travaux, mais le gouvernement a trouvé un moyen de contourner le processus et d'aller de l'avant. Et le Parti libéral est d'accord avec cela.

Je me demande pourquoi. Pensez-vous que, peut-être, on joue des jeux politiques en cette année électorale 1993? Pensez-vous que le Parti libéral, qui a consolidé ses appuis dans les Maritimes, estime qu'il a un avantage politique à retirer de tout cela? Pensez-vous que le gouvernement désire lui aussi remporter quelques-uns des sièges dans ces provinces? Qui donnera le plus d'argent?

Où se situe le développement durable dans ce scénario? Où se situent les préoccupations au sujet de l'argent des contribuables lorsque la mentalité des politiciens est de profiter à qui mieux mieux? Il s'agit d'une soif de mégaprojets que le gouvernement et le Parti libéral semblent appuyer. Où se situent le développement durable et toutes les belles paroles prononcées à Rio?

Le ministre a dit que 3 500 années-personnes étaient en cause. Qui est responsable du poisson? Qui est responsable du homard? Qui est responsable du climat et des océans? Le gouvernement, Environnement Canada. Environnement Canada dit une chose, le ministre des Travaux publics en dit une autre. Pas étonnant que le public ne sache plus où il en est, étant donné qu'il n'y a

pas deux messages pareils, mais qu'on se trouve devant un jeu politique.

À mon avis, les politiciens doivent se rendre compte que le temps est venu d'adopter une position de principe sur ces questions et de dire la vérité aux Canadiens qui ne veulent qu'une chose, le développement durable. Ils veulent des emplois. Bien sûr qu'ils en veulent. Ils veulent des emplois de façon à pouvoir contribuer à l'amélioration de notre pays. Ils veulent que le Canada ait, dans le monde, une bonne réputation sur le plan de l'environnement. Or, ce n'est pas avec ce projet qu'il va l'avoir.

Nous devons prendre en considération la question de l'utilisation des terres. Pourquoi les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard envisagent-ils même la possibilité d'être reliés au continent par une structure fixe? Je suis fier d'être une insulaire. J'aime le fait d'être insulaire. Quand vous habitez une île, c'est le monde en miniature. Vous connaissez les limites. Vous savez que les ressources sont limitées. Vous en faites le constat tous les jours. Sachant que les réserves d'eau sont limitées et que vous ne pouvez vous charger que d'un certain volume d'ordures, vous agissez avec modération.

En vous reliant au continent, vous perdez ces valeurs parce que vous vous dites qu'on peut se débarrasser de ses ordures en les expédiant ailleurs tout en faisant venir de l'eau. Cela n'a rien à voir avec le développement durable. Cela tient plutôt d'une promesse préélectorale farfelue de la part des libéraux et du gouvernement.

J'ai noté que le ministre a dit: «Il n'est pas certain que le pont sera construit.» Il a eu au moins la franchise de l'avouer, car le pont ne sera pas construit après les élections si le gouvernement est réélu—j'espère bien que non! —ou si les libéraux l'emportent—j'espère bien que non! Le pont ne sera pas construit parce que c'est un projet inacceptable tant sur le plan économique que sur le plan social ou environnemental.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 24 novembre dernier, à la suite du dépôt du Rapport annuel du vérificateur général du Canada, je demandais au ministre des Finances pourquoi le gouvernement permettait aux entreprises canadiennes opérant des filiales à l'étranger d'employer des stratagèmes fiscaux pour réduire leur revenu imposable au Canada. Selon le vérificateur général du Canada, ces stratagèmes pourraient coûter des centaines de millions de dollars aux contribuables canadiens et canadiennes. Le ministre des Finances avait répondu qu'il avait fait des efforts en introduisant la règle générale antiévitement. Permettez-moi de rappeler, monsieur le Président, que cette règle antiévitement n'a jamais encore été utilisée.

Deuxièmement, plusieurs fiscalistes s'entendent pour dire que la règle générale antiévitement est inopérante et par conséquent inefficace parce que ces stratagèmes d'évitement fiscaux ne sont pas interdits par la Loi de l'impôt sur le revenu. À moins que le ministre demande l'autorisation au Parlement de promouvoir la compétitivité en permettant à des sociétés canadiennes de s'adonner à des pratiques d'évitement qui sont tout à la fois moins abusives, il faut qu'il nous démontre ici, à nous, Canadiens parlementaires, aujourd'hui, qu'il a la volonté de mettre fin à ces stratagèmes d'évitement. Il faut qu'il révise les arrangements fiscaux abusifs pour corporations étrangères affiliées de manière à réduire au minimum les pertes fiscales. C'est de l'ordre de quelques centaines de millions de dollars, ce n'est pas des «peanuts», comme on dit chez nous, c'est beaucoup d'argent.

Alors que le gouvernement tente de réduire son déséquilibre budgétaire, tout ce que le ministre des Finances trouve à dire à la Chambre et à faire, c'est d'éroder davantage, d'après moi, l'assiette fiscale.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances va-t-il examiner la disposition concernant le revenu étranger accumulé, tiré de biens? La Loi de l'impôt sur le revenu doit définir le revenu actif et passif à la lumière de la disposition antiévitement. La question préoccupe même Revenu Canada. On a fait, au ministère des Finances, à maintes reprises, des recommandations précises en vue de modifier la disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant le revenu étranger accumulé, tiré de biens. Le ministère des Finances n'a donné suite à aucune de ces recommandations de Revenu Canada.

En outre, de nombreuses sociétés canadiennes reçoivent des revenus non imposables d'entreprises exploitées activement, en provenance de filiales installées dans des pays désignés. Le problème est que bon nombre de ces pays sont ce qu'on appelle des paradis fiscaux, et ils ne devraient pas figurer sur la liste des pays désignés. Le Libéria, par exemple, est un pays désigné qui figure sur la

liste du Règlement de l'impôt sur le revenu, en dépit du fait qu'il y a douze ans, le gouvernement a refusé de ratifier une convention fiscale avec ce pays. Les fonctionnaires du ministère des Finances eux-mêmes admettent que lorsqu'il devient évident que le Canada n'est pas en mesure de mener des négociations à terme avec un pays, il faudrait songer à rayer ce pays de la liste des pays désignés.

Le ministre des Finances croit-il qu'il est juste de permettre à des filiales de sociétés canadiennes de réduire leur revenu imposable simplement en allant faire des affaires dans un paradis fiscal? Le ministre des Finances a-t-il l'intention de suivre le conseil de ses fonctionnaires et de revoir la liste des pays désignés afin de supprimer des recettes fiscales?

[*Français*]

Pour apporter les correctifs nécessaires, il faudrait que le ministère des Finances commence par terminer les études entamées en 1987 sur cette question. Il devient de plus en plus évident que le gouvernement conservateur se traîne les pieds quand vient le moment d'éliminer les échappatoires fiscales. Toutefois, quand vient le temps de taxer, par exemple, ils sont là. Ils peuvent augmenter les impôts des particuliers. Ils l'ont fait d'une façon assez constante depuis huit ans, quelque 32 augmentations de taxes pour les Canadiens et les Canadiennes. Par conséquent, le ministre des Finances va-t-il, oui ou non terminer ces études concernant les stratagèmes d'évitement fiscaux qui ont débuté en 1987 et qui ne sont toujours pas déterminés quelque six années après.

[*Traduction*]

Tout en travaillant sur ces études, le ministre proposerait-il, dans le budget, des modifications provisoires à la Loi de l'impôt sur le revenu? Même Revenu Canada a écrit au ministère des Finances pour lui faire savoir qu'il devrait prévoir, dans le budget, des modifications provisoires aux règles relatives aux filiales étrangères afin de mettre un terme aux abus fiscaux les plus flagrants.

Le ministre des Finances ou son représentant va-t-il s'engager devant la Chambre ce soir à remédier à cette situation qui coûte, ce n'est pas moi qui le dis mais le vérificateur général, des centaines de millions de dollars aux Canadiens?

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, selon le vérificateur général, on perd annuellement des centaines de millions de dollars en recettes fiscales possibles à cause du système actuel d'imposition des sociétés étrangères affiliées.

Le vérificateur a présenté un certain nombre d'exemples qui corroborent ses conclusions. Il est important de reconnaître que ces exemples sont tous antérieurs à l'année d'imposition 1989. Ils renvoient donc à des faits qui se sont produits avant l'arrivée de la Règle générale antiévitement, la RGAE.

Le gouvernement actuel a créé la RGAE précisément pour combattre les transactions entreprises uniquement pour des motifs d'évitement de l'impôt et plus particulièrement celles qui, tout en étant techniquement conformes aux règlements spécifiques de la Loi de l'impôt sur le revenu, vont à l'encontre de la politique fiscale. Bien que la RGAE soit relativement nouvelle, c'est un outil puissant et on s'attend à ce que Revenu Canada l'utilise régulièrement dans le cas des transactions abusives sur le plan fiscal.

Plusieurs cas cités par le vérificateur général sont présentement à l'étude à Revenu Canada, mais il n'est pas sûr que les autres cas font perdre des recettes fiscales au Canada par suite des transactions en question.

Notre gouvernement affiche un dossier enviable pour ce qui est de supprimer les échappatoires fiscales et d'assurer que des sociétés qui payaient peu ou pas d'impôt du temps des gouvernements antérieurs paient aujourd'hui leur juste part. Depuis 1984, nous avons notamment supprimé les crédits d'impôt pour la recherche scientifique, l'échange de pertes par les sociétés et les votes nominaux dans le secteur des ressources, et limité le financement après impôt.

Finalement, le régime fiscal des corporations étrangères affiliées reflète fidèlement les intentions du Parlement et assure que tous les revenus imposables soient imposés au Canada. Le député ne doit pas oublier que, dans le domaine de la fiscalité internationale, il arrive inévitablement que plus d'un pays soit en droit d'imposer une source de revenu donnée.

Par conséquent, pour éviter une double imposition, il faut distribuer équitablement le revenu en question entre les différents pays. Cela se fait en grande partie au moyen de conventions fiscales bilatérales et, s'il y a lieu, le Canada abandonnera en faveur d'un autre pays son droit d'imposer certains revenus afin de stimuler la compétitivité internationale des entreprises canadiennes. Cela ne constitue pas un évitement fiscal, mais bien la reconnaissance que, dans certaines circonstances. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps mis à votre disposition est désormais expiré.

LES DROITS DE L'HOMME

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole pour demander au gouvernement canadien de donner l'exemple sur la scène internationale en réclamant la fermeture des camps du viol et de la mort en Bosnie-Herzégovine.

Au moins 20 000 femmes et jeunes filles ont été enfermées et soumises à des viols collectifs. Beaucoup sont mortes. Les enfants nés de cette violence et de cette haine sont abandonnés. Cette tentative de génocide laisse des traces profondes et horribles; les gens ne savent jamais si eux ou leurs proches seront encore en vie le lendemain.

Mes collègues néo-démocrates et moi avons pris la parole à la Chambre et avons écrit aux ministres pour leur demander de canaliser l'aide humanitaire du Canada vers les survivantes de ces camps du viol.

Après nos interventions, 250 000 $ ont été prévus expressément pour aider les survivantes de ces viols. Mais vous le savez, c'est une goutte d'eau dans la mer. Les femmes ont un rôle clé à jouer dans la reconstruction de toute société, et ces femmes ont été profondément traumatisées. Elles auront besoin d'une aide beaucoup plus grande. J'ai écrit encore une fois à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour lui demander que l'aide spéciale soit accrue.

Je veux remercier les députés libéraux et conservateurs qui ont signé une déclaration que j'ai rédigée pour demander la fermeture des camps. Je crois que cette collaboration entre les partis représentés à la Chambre montre bien le genre de leadership dont nous avons besoin. Malheureusement, rien ne s'est fait par la suite.

J'ai demandé à la ministre responsable de la Situation de la femme si le Canada prendrait les mesures nécessaires pour que les Nations Unies reconnaissent le viol comme un crime de guerre dans la Convention de Genève et fassent enquête sur ce genre de crime. Je suis heureuse d'avoir reçu une réponse positive de sa part. Les femmes du monde entier surveillent ce que fera notre gouvernement sur cette importante question.

Je tiens à signaler que le viol est un crime de guerre et d'oppression partout dans le monde, un crime dont les femmes de la Somalie, du Pérou, du Timor oriental et de tous les continents ont été victimes. Dans toute guerre contre une race, une religion ou une ethnie, il y a une guerre distincte contre les femmes.

J'ai écrit récemment une lettre à la nouvelle ministre de la Défense nationale au sujet du comportement des troupes de maintien de la paix à l'étranger. Ces soldats ont besoin de formation et d'un code d'éthique qu'on doit mettre en application afin de s'assurer qu'ils n'ajoutent pas à l'oppression que subissent les femmes et les cultures qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. Aujourd'hui, je veux une réponse au plus grand nombre de questions possible.

• (1810)

Je veux notamment savoir quelles mesures précises le gouvernement canadien prendra pour fermer les camps du viol et de la mort dans l'ancienne Yougoslavie.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je tiens à dire à ma collègue qu'elle a soulevé une question très importante. L'une des atteintes parmi les plus pernicieuses et parmi les moins reconnues contre les droits de la personne est la violence envers les femmes. Et l'exemple le plus répugnant est certainement le viol systématique des femmes qui a actuellement cours sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, particulièrement en Bosnie-Herzégovine. De façon non équivoque, le gouvernement canadien a condamné à maintes reprises ces actes barbares et dégradants. De telles actions dans le but de terroriser des populations civiles constituent des manquements graves aux droits humanitaires.

Le gouvernement s'est engagé à ce que les responsables de ces violations soient jugés. C'est pour cela que nous sommes en faveur d'un tribunal *ad hoc* international chargé de juger ces crimes. Face à ces violations, nous avons réagi de façon concrète, en octroyant par l'intermédiaire du Haut-Commissariat pour les réfugiés une aide de 250 000 $ pour les victimes de viol en Bosnie-Herzégovine. Nous avons également mis sur pied un Centre d'information chargé de recevoir du public canadien des témoignages relativement à ces crimes. Nous sommes en train d'étudier activement quelles autres formes d'aide nous pourrions apporter aux victimes.

Lors de la Session des commissions des droits de l'homme à Genève, le Canada entend jouer un rôle de leadership et demandera de nouveau à la Communauté internationale de faire cesser ces violations. Ces viols constituent une violation de la Convention de Genève et des protocoles additionnels.

Nous comprenons que la Commission d'experts chargée par l'ONU d'enquêter sur les allégations de crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie va faire enquête sur ces viols systématiques, car ceci fait partie de son mandat. Et un Canadien, qui s'appelle le commandant William Frederick est membre aussi de cette commission.

La violence envers les femmes en Bosnie-Herzégovine ne constitue pas une action isolée, bien au contraire, dans un phénomène plus global que l'on retrouve dans toutes les sociétés. Afin de réagir contre la violence dont sont victimes les femmes, le Canada a pris un rôle de leadership à la Commission de la condition de la femme à Vienne dans l'élaboration d'une déclaration contre la violence à l'égard des femmes. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais je ne peux être plus tolérant, étant donné que son temps de parole est déjà écoulé. La parole est à l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais revenir ce soir sur une question que j'ai posée l'an dernier au sujet de l'indemnisation des pêcheurs. Je voudrais profiter de l'occasion pour tracer l'historique du problème, faire le point sur la situation et proposer d'autres rajustements que nous pourrions encore obtenir.

Il y a environ un an, soit le 14 février de l'an dernier, le gouvernement a annoncé qu'il réduirait considérablement les quotas de la morue du Nord, ce qui allait, bien sûr, nuire aux usines alimentées par la pêche hauturière. Cette annonce a évidemment semé la consternation un peu partout et de nombreux pêcheurs, capitaines de chalutiers et propriétaires d'usines ont perdu leur emploi. L'opposition s'est alors mise à poser des questions sur l'indemnisation des travailleurs.

L'annonce du gouvernement n'était que le prélude des mesures encore plus draconiennes prises le 2 juillet et touchant les stocks de morue du Nord dans les régions 2J-3KL, qui englobent toute la circonscription que je représente.

Entre le 14 février et le 2 juillet, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont, presque chaque jour, exprimé leurs inquiétudes en ce qui concerne l'indemnisation devant être accordée aux travailleurs du secteur de la pêche qui seraient durement touchés par ces décisions et qui n'auraient plus de source de revenu.

Je sais que la question a fait l'objet de deux débats spéciaux à la Chambre et que vous avez vous-même, monsieur le Président, dirigé l'un d'eux, si je ne m'abuse. D'ailleurs, comme le problème me touchait de près, j'ai moi-même fait pas moins de 30 interventions, sous formes de questions, de déclarations ou autres, pendant cette période.

Quoi qu'il en soit, on a annoncé une indemnisation avec la fermeture de la pêche à la morue du nord le 2 juillet. Du 2 juillet à la fin de l'année, on a apporté deux ajustements importants au programme parce que le premier programme d'indemnisation était certes moins que satisfaisant.

Des fonctionnaires très consciencieux du ministère des Pêches et des Océans ont participé à ce programme, de même que des particuliers. Les gens de ma circonscription qui y ont travaillé et moi-même les félicitons de la façon dont ils ont abattu l'énorme besogne que cela représentait. Plus tard au cours de l'année, on a annoncé une dernière mesure concernant les travailleurs plus âgés de l'industrie de la pêche et les propriétaires de navires qui ont été très durement touchés.

Il y a encore des gens qui sont attachés à l'industrie et qui espèrent une indemnisation sous une forme ou une autre. Nous examinons encore cette question avec les représentants du ministère.

Trois mois après l'annonce, sur l'une des cinq lignes téléphoniques mises en place dans ma circonscription et à Ottawa, la Newfoundland Telephone a relevé 10 485 appels en six jours, ce qui donne une idée du nombre de personnes ayant téléphoné pour essayer d'obtenir des éclaircissements sur leur situation. Les appels continuent d'affluer. Pas au même rythme, mais nous recevons entre 75 et 100 appels par jour et nous continuons de recevoir les commentaires des gens au sujet de l'indemnisation.

Bien que les communications continuent de s'améliorer, le MPO a, à mon avis, fait machine arrière en retranchant une personne par circonscription et en utilisant des messages enregistrés qui, selon moi, n'aident pas vraiment à dissiper la confusion qui subsiste. La situation s'est toutefois améliorée. Nous devrions nous en trouver mieux, au bout du compte.

En terminant, je demande que le gouvernement continue d'adoucir les répercussions du processus et j'annonce dès maintenant que, dans le cadre du débat sur les pêches, nous examinerons la situation sur les extrémités des Grands Bancs. Nous n'avons pas oublié cela. Le moment est bien choisi pour le faire, lorsque les pêcheurs de Terre-Neuve et de l'Atlantique ne peuvent pas pêcher.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député d'en face et aux nombreuses questions qu'il a soulevées au sujet des préoccupations de sa région et d'autres Terre-Neuviens au sujet des problèmes de la pêche qui sont survenus depuis douze mois.

Au mois de juin dernier, il a soulevé à la Chambre la question dont nous débattons ce soir. À ce moment-là, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait déclaré au député que des mesures seraient prises pour venir en aide à la population et que le gouvernement ferait tout ce qu'il pourrait.

Monsieur le Président, le gouvernement a tenu parole, et je me réjouis de voir que le député reconnaît que bien des choses ont été faites. Tout n'est certes pas parfait, mais des améliorations ont été apportées.

Outre les mesures de soutien du revenu, des possibilités de recyclage dans le domaine des pêches et autre ainsi que le droit à la retraite anticipée et au rachat de permis ont été offerts aux pêcheurs de la morue du Nord. Ce sont des offres uniques que l'on ne fait pas en temps normal.

Ces possibilités sans précédent permettront à ceux qui subissent les conséquences du moratoire de faire un choix de carrière éclairé et d'en finir avec l'idée qu'on est pêcheur parce qu'on ne peut pas faire autrement.

Même si les pêches ont connu une nouvelle baisse dans certains secteurs, la situation est exceptionnelle pour la région de l'Atlantique, et surtout pour Terre-Neuve.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a reconnu que, dans des localités, certains ont été incapables d'accumuler un nombre suffisant de semaines de travail assurables pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Devant l'urgence du besoin, des fonds ont été libérés en coopération avec le ministre des Pêches et des Océans pour permettre aux gens de travailler le nombre de semaines nécessaires pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Toutefois, il est clair que la multiplication des programmes d'urgence n'est pas la solution idéale. Il est évident qu'il faut des rajustements à long terme pour laisser les stocks se renouveler et pour rationaliser la main-d'oeuvre en fonction du nombre de pêcheurs que les ressources halieutiques peuvent faire vivre.

À l'issue du processus d'adaptation, il y aura une main-d'oeuvre réduite, mais spécialisée. Il y aura moins de personnes vivant de la pêche. Parmi les solutions à court terme, mentionnons les indemnités de retraite anticipée et le retrait de permis. Le groupe de travail sur les revenus et l'adaptation des travailleurs devrait nous fournir des pistes valables pour la recherche de moyens d'assurer des revenus stables et suffisants aux travailleurs du secteur des pêches, pour la mise en place de programmes de recyclage et pour la création de possibilités d'emploi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais le temps passe.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je prends la parole pour soulever de nouveau la question des deux ressortissants Canadiens emprisonnés au Brésil: Christine Lamont et David Spencer.

Je suis certain que tout le monde ou presque est au courant de cette affaire et sait que nous pressons le gouvernement de présenter une demande d'expulsion pour tirer ces deux Canadiens des prisons brésiliennes et les rapatrier afin qu'ils retrouvent leurs familles. Jusqu'ici, le gouvernement s'est opposé à cette façon de procéder.

Plus le temps passe, plus l'intervention du gouvernement canadien devient urgente, à mon avis, dans le cas particulier de ces deux personnes. Si, contrairement à ce que je pense, on les croit coupables, on doit admettre qu'étant donné le temps écoulé et les peines initiales qui étaient de dix et de huit ans, ils auraient tous deux droit à la libération conditionnelle au Canada. La ministre des Affaires extérieures a reconnu que leur condamnation à 28 ans d'emprisonnement était discriminatoire et excessive, voire même insultante.

Outre le temps déjà écoulé qui représenterait un argument suffisant pour le gouvernement, si ce dernier est convaincu de leur culpabilité, il devrait demander leur expulsion et leur retour au Canada. Si, comme je le crois, un doute subsiste sur leur culpabilité, nous laissons durer vraiment trop longtemps une situation inacceptable et regrettable.

Or, de nouvelles conditions sont apparues qui me poussent à dénoncer cette situation. Nous venons d'apprendre que Chistine Lamont a eu des résultats positifs à des tests de tuberculose. À l'une de ses réponses à mes questions, le premier ministre a déclaré qu'elle avait simplement les chevilles enflées et que ce n'était rien de sérieux. Eh bien, je pense que la tuberculose est une maladie grave. Si elle en est atteinte, cela montre une fois de plus que les conditions d'hygiène ne sont pas les meilleures et cela devrait inciter encore davantage le Canada et le gouvernement canadien à réagir.

En outre, on a appris récemment—et j'ai reçu une copie d'une dépêche à ce sujet—que des accusations ont été portées contre 100 membres de la police militaire à la suite de la mort de plus de 200 détenus durant une émeute dans une prison située à côté de celle où les Canadiens sont emprisonnés. Je pense que le gouvernement brésilien a bien agi en décidant de porter des accusations contre ces gens pour les crimes qu'ils ont commis.

Cependant, lorsqu'on apprend ce qui s'est passé, quand on sait qu'on a tiré à la mitrailleuse au hasard sur tous les détenus, même s'ils avaient les mains levés pour se rendre, on comprend que nous sommes confrontés à une situation dangereuse tout à fait inacceptable. Cela devrait inciter le gouvernement à venir en aide à ces deux Canadiens.

Je le répète, le système de justice brésilien est différent du nôtre et il y a certains problèmes au Brézil en ce qui concerne certains secteurs de la police et du système judiciaire, mais ce qui s'est produit relativement à ces membres de la police militaire est un signe positif de la part du gouvernement brésilien et nous l'encourageons à poursuivre en ce sens. Cependant, il faut absolument agir maintenant pour sauver ces Canadiens.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé de façon détaillée son point de vue sur cette affaire dans des lettres en date du 13 août et du 8 décembre 1992 adressées au président du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

On ne peut pas présumer que, si le Canada demandait l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer, elle serait autorisée automatiquement. Bien que le président du Brésil ait le pouvoir discrétionnaire d'autoriser l'expulsion, on nous a signalé qu'il y a une distinction claire entre le pouvoir conféré au président par la constitution brésilienne et la pratique selon laquelle ce pouvoir est exercé.

On nous a dit que, en pratique, l'expulsion n'est pas autorisée pendant que les appels sont en cours ou avant que le prisonnier reconnu coupable ait purgé sa peine. On nous a également dit que le gouvernement brésilien n'accepterait pas l'expulsion dans ces circonstances parce que ce geste représenterait une intervention injustifiée du pouvoir exécutif dans les affaires du pouvoir judiciaire et serait discriminatoire envers d'autres prévenus qui ne seraient pas libérés ou expulsés.

À maintes occasions, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est inquiétée de la sévérité des peines infligées à M^lle^ Lamont et M. Spencer. Ces peines et les condamnations elles-mêmes sont en appel devant les tribunaux brésiliens et l'ambassade du Canada au Brésil travaille activement à faire avancer le plus rapidement possible l'appel des condamnations et l'appel des peines.

Je crois savoir que les tribunaux brésiliens ne siègent pas pendant les fêtes de fin d'année et que la session ne reprendra qu'en février. L'ambassade continuera de faire tout son possible pour que le processus d'appel se déroule dans les meilleurs délais.

Les efforts de l'ambassade pour hâter la ratification du traité de transfert des détenus entre le Canada et le Brésil, qui a été signé le 15 juillet, ont eu un certain succès. Le traité a été approuvé par le comité des relations étrangères de la Chambre des députés en décembre et il sera étudié par le comité de la justice lorsque la session reprendra ce mois-ci.

Enfin, je voudrais réaffirmer que le consulat général de Sao Paulo fait tout son possible pour assurer la sécurité et le bien-être de M^lle^ Lamont et de M. Spencer. Il surveille étroitement la situation et a rencontré les autorités carcérales, M^lle^ Lamont, M. Spencer et leurs avocats.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 23 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

PROJET DE LOI C-79

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le divorce et la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, avec modifications.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je tiens à présenter trois pétitions signées par une centaine de Canadiens de la circonscription d'Elk Island et des environs.

Les pétitionnaires habitent des localités comme Fort Saskatchewan, Ardrossan, Bruderheim, Sherwood Park, North Cooking Lake et Edmonton.

Ils font valoir que la Loi sur les jeunes contrevenants ne suffit pas en soi à régler le problème de la criminalité chez les jeunes. Ils estiment qu'il faut la renforcer ou la remplacer par une loi qui contribuera davantage à dissuader les jeunes Canadiens de s'adonner à des activités criminelles.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent respectueusement au Parlement de renforcer la Loi sur les jeunes contrevenants ou de la remplacer par une loi qui décourage vraiment la criminalité chez les jeunes.

Le phénomène des jeunes récidivistes violents les inquiète au plus haut point et ils recommandent que ces derniers purgent des peines plus sévères, y compris dans des camps de travail dans les cas de vol ou de dommages à la propriété. Ils appuient l'indemnisation financière des victimes de la criminalité.

En général, les citoyens veulent des lois qui rendent les jeunes contrevenants plus responsables de leurs actes. Ces Canadiens veulent des lois qui aient l'air d'appuyer les victimes de la criminalité plutôt que de protéger les contrevenants de la justice.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ces pétitionnaires de ma province soulignent ce qui suit: que l'indexation des pensions devrait refléter adéquatement les besoins des aînés; que l'indexation générale du coût de la vie ne reflète pas les besoins financiers réels des aînés; que le présent système de paiement des pensions, même avec le supplément, représente une somme sous le seuil de pauvreté; qu'un nombre accablant d'aînés vivent présentement sous ou au seuil de la pauvreté; et, finalement, que les aînés sont confrontés à une crise due aux insuffisances de leur revenu.

Affaires courantes

[*Traduction*]

LA DÉRIVATION DES EAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un plaisir et un honneur de présenter un certain nombre de pétitions portant sur le même sujet et provenant de diverses communautés de Colombie-Britannique.

Ces pétitionnaires s'inquiètent de ce que l'Accord de libre-échange nord-américain contienne certaines dispositions qui, à leur avis, permettraient la dérivation de cours d'eau canadiens vers les États-Unis afin d'approvisionner en eau fraîche le sud-ouest de ce pays et le nord du Mexique.

• (1010)

Les pétitionnaires demandent simplement au gouvernement de faire en sorte que cela ne se produise pas lorsque sera adoptée la mesure législative donnant force de loi à l'Accord de libre-échange nord-américain.

LE PROJET DE LOI C-268

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Par ailleurs, monsieur le Président, ces mêmes pétitionnaires demandent instamment à la Chambre des communes de reconnaître que le 21 juin est le jour le plus approprié pour honorer nos Premières nations.

Ils demandent instamment au Parlement d'adopter le projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des Premières nations du Canada.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): D'autre part, les pétitionnaires font valoir que les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu relatives à la pension alimentaire stipulent que les contribuables qui reçoivent une allocation d'entretien des enfants doivent l'inclure dans leur revenu imposable.

Ils dénoncent évidemment le caractère injuste de cette disposition et demandent par conséquent au Parlement canadien de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'exclure l'allocation d'entretien des enfants du revenu imposable du parent ayant la garde des enfants.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 416 et 420.

[*Texte*]

Question nº 416—**M. Simmons:**

Concernant le bureau de poste à Terre-Neuve, *a*) suit-il les formalités d'adjudication fédérales pour les contrats de livraison du courrier, les contrats vont-ils au plus bas soumissionnaire et, dans la négative, pourquoi, *b*) suit-il les procédures et les pratiques fédérales d'embauchage pour le personnel temporaire et permanent et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): a) La Société canadienne des postes, entreprise autonome sur le plan fiscal, doit s'assurer le meilleur rapport qualité-prix lorsqu'elle choisit ses fournisseurs et ses entrepreneurs. C'est pourquoi elle souscrit au principe de l'appel d'offres équitable et concurrentiel et suit un processus d'évaluation des soumissions en bonne et due forme qui lui permet de sélectionner celle qui convient le mieux. Cette façon de procéder donne à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes la chance de traiter avec la Société canadienne des postes.

Dans chaque cas, tous les éléments techniques, commerciaux et financiers des propositions reçues sont pris en considération. La décision finale repose sur la capacité qu'a la Société d'obtenir la valeur dont l'offre présente la meilleure qualité, le meilleur prix, la meilleure prestation et le meilleur délai de livraison pour l'exécution de la tâche. Advenant que tous ces facteurs soient égaux, le contrat est accordé au fournisseur ou à l'entrepreneur oeuvrant dans lâ localité où l'objet du contrat est requis.

Les exceptions à la politique sont rares. Elles se produisent: en situation d'urgence, lorsque tout retard risque de porter préjudice à la Société ou de nuire aux intérêts de sa clientèle; lorsque la nature de la tâche est telle qu'il ne serait pas à l'avantage de tous les intéressés de procéder par appel d'offres (par exemple, lorsque aucun autre fournisseur ou entrepreneur ne possède les mérites voulus).

La politique susmentionnée a cours à l'échelle du pays.

b) La Société canadienne des postes ne suit pas les procédures et les pratiques fédérales d'embauchage pour le personnel temporaire et permanent. Les procédures d'embauchage du personnel des bureaux de poste à la Société sont comme suit:

Un poste de travail syndiqué qui se libère dans un bureau de poste est doté selon la procédure établie par la convention collective. En cas de dotation permanente, le poste syndiqué est d'abord offert aux membres de l'unité de négociation à laquelle il se rattache. Si cette démarche ne donne aucun résultat, il est alors proposé à d'autres employés de la Société. S'il demeure toujours vacant, il est offert aux personnes dont le nom apparaît sur une liste de disponibilité, dressée pour chaque bureau. S'il

n'existe pas de liste de ce genre, ou si les candidats sélectionnés refusent l'offre de la Société canadienne des postes, le poste est annoncé par voie d'affichage aux résidants de la région desservie par le bureau de poste visé. Si cette recherche ne permet pas de trouver la personne qualifiée, le poste est annoncé par voie d'affichage dans un secteur plus grand, englobant d'autres collectivités.

Question nº 420—**M. Boudria:**

À combien s'élèvent au total les paiements, subventions, transferts et autres contributions versés par le gouvernement et/ou l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique à *Atlantic Turbines* ou à M. Craig Dobin depuis le 17 septembre 1984, et quel était l'objectif de chaque paiement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): En ce qui concerne l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, voir ci-dessous:

ATLANTIC TURBINES INC.

Lieu	Description du projet — Utilisation des sommes	Programme	Montants autorisés	Sommes dépensées à ce jour
Summerside (Î.-P.-É.)	Prêt-action pour financer les activités de croissance de l'entreprise	Action	750,000 $	726,266 $
Summerside (Î.-P.-É.)	Services d'un directeur du marketing	Action	98,750	aucune
Summerside (Î.-P.-É.)	Activités de commercialisation	Action	55,700	aucune
Summerside (Î.-P.-É.)	Établissement d'une infrastructure et d'une installation de réusinage	Entente de Coopération Canada—Île-du-Prince-Édouard sur le développement industriel	5,030,340 $ * (7,186,200 $)**	4,579,019 $

* Apport fédéral
** Somme totale des contributions fédérales et provinciales

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRIQUE

L'hon. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 438 et 443 marquées d'un astérisque?

Comme elles sont longues, je demande qu'elles soient consignées au compte rendu comme si elles avaient été lues.

[*Texte*]

*Question nº 438—**M. Saint-Julien:**

En ce qui concerne les parcs industriels aéroportuaires gérés par Transports Canada, *a*) combien y en a-t-il, *b*) quels sont-ils, *c*) des subventions ont-elles été accordées à ces parcs munis de services dans le but de faire des aménagements commerciaux et industriels et, dans l'affirmative, (i) combien ces parcs ont-ils reçu pour chaque année depuis 1980, (ii) combien y a-t-il d'industries commerciales dans chacun des parcs et pour chaque industrie, et la clause de propriété de bâtiment est-elle incluse dans chaque bail?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des transport): (a) 3.

(b) et (c) (ii) L'endroit et le nombre d'industries dans les parcs industriels gérés par Transports Canada sont: Aéroport international de Gander (un locataire et 10 sous-locataires), Aéroport international d'Ottawa (trois locataires) et Aéroport de Regina (un locataire et quatre sous-locataires).

(c) Aucune subvention n'a été ni n'est payée.

(i) Sans objet.

(ii) Transports Canada n'a pas de clause de «propriété du bâtiment». Cependant, si le député veut parler de la dévolution dont il est question lorsqu'un bail prend fin, il existe dans la plupart des baux conclus avec Transports Canada, une clause sur une forme de dévolution qui exprime l'action de la *Common Law* sur les améliorations locatives à la fin du bail.

*Question nº 443—**M. Duhamel:**

Depuis septembre 1984, *a*) combien de bureaux de poste ont été fermés et où, *b*) combien de bureaux de poste ou d'installations postales ont dû réduire la gamme des services qu'ils offrent et où?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): (a) En milieu rural, le service postal de la circonscription de l'honorable député n'a fait l'objet que d'un seul change-

ment. En effet, l'entrepreneur du comptoir postal de St. Germain nous a informé qu'il ne désirait pas renouveler son contrat. Et les deux autres entreprises de St. Germain ne désirent malheureusement pas exploiter de comptoir postal. Les produits et services postaux ont par conséquent été amalgamés à ceux du comptoir postal de la McKnight's Pharmacy, à Winnipeg. De plus, le service de livraison par boîtes communautaires a débuté le 27 mai. La Société canadienne des postes est disposée à considérer l'établissement d'un comptoir postal dans toute entreprise locale désireuse d'exploiter un point de vente à St. Germain.

(b) En milieu urbain, le service postal offert dans la circonscription du député comprend deux succursales postales, cinq comptoirs postaux offrant la gamme complète de services et un comptoir postal offrant certains services postaux. De plus, il existe dix-neuf détaillants de timbres bien situés. À titre d'information, j'ai une liste des noms et adresses des points de vente et des détaillants de timbres de la région. Il est à noter que cinq des dix points de vente ayant fait l'objet de changements dans sa circonscription ont été transformés en comptoirs postaux offrant la gamme complète des produits et services et les cinq autres, en détaillants de timbres.

Succursales postales (offrant la gamme complète des produits et services postaux): Succursale postale Saint Boniface, 208, boulevard Provencher, Winnipeg; Succursale postale Norwood Grove, 287, avenue Tache, Winnipeg.

Comptoirs postaux (offrant la gamme complète des produits et services postaux): Point de vente Marion, Metro Drugs, 4–276, rue Marion, Winnipeg; Point de vente Lakewood, Pharmasave, 35, boulevard Lakewood, Winnipeg; Point de vente Niakwa, Safeway, 2, avenue Alpine, Winnipeg; Point de vente Centre Saint-Vital, Shoppers' Drug Mart, 17–1225, rue St. Mary's, Winnipeg; Point de vente South Saint-Vital, McKnight's Pharmacy, 1631, rue St. Mary's, Winnipeg.

Point de vente (offrant certains produits et services postaux): Nieman Enterprises Ltd., 1087, rue St. Mary's, Winnipeg.

Détaillant de timbres: Mac's Convenience Store, 8–680, rue St. Anne's; Boutique du Boulevard, 112–131, boul. Provencher; Canada Safeway, 285, rue Marion; Tache Pharmacy, 400, avenue Tache; M & M Foods, 845, rue Elizabeth; Island 99 Food Store, 12–20, boul. Island Shore; Mississippi Jacks, 1034, boul. Beaver Hill; Uniglobe Travel, 310–119, avenue Vermillion; Shell Circle K, 1270, rue Archibald; Canada Safeway, 2, avenue Alpine; Streamers, the Party Store, 4–827 Dakota Street; Auxiliary Gift Shop, 409, avenue Tache; L'accueil colombien Inc., 200, rue Masson; Fredette Foodfare, 390, boulevard Provencher; Western Canada Ltd., 125, rue Garry; Metro Drugs, 1069, rue Autumn; Canada Safeway, 77, avenue Vermillion; Mac's Foods, 1035, rue Autumn; The Coffee Cup, 79, rue St. Anne's.

[*Traduction*]

M. Edwards: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, hier, le député de Parkdale—High Park a soulevé la question de privilège relativement à la présentation de réponses aux pétitions. Je m'étais alors engagé à répondre à mon collègue aussitôt que je le pourrais et je suis heureux de le faire aujourd'hui.

Au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je désire informer la Chambre que nous sommes aussi d'avis que la situation est inacceptable. J'ai demandé au ministère d'expliquer les retards dans la présentation des réponses à certaines des pétitions en cause. J'ai aussi essayé de déterminer quelles mesures le ministère pourrait prendre pour rectifier la situation.

Le ministère s'excuse auprès du député et de ses électeurs de ne pas avoir transmis une réponse avant la fin de la période fixée.

Le ministre s'est entretenu avec ses fonctionnaires et ces derniers l'ont assuré que tout document parlementaire en retard serait préparé dans les plus brefs délais et que les députés pouvaient compter que la situation actuelle ne se répétera pas.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire du gouvernement d'avoir agi aussi rapidement à propos de cette très sérieuse question de privilège que j'ai soulevée hier.

J'accepte les excuses qu'il a faites au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et je les transmettrai aux pétitionnaires.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir rompu l'engagement qu'il a pris envers les agricuteurs canadiens du fait:

a) qu'il n'appuie pas fermement le concept de la troisième ligne de défense;

b) qu'il a rompu la promesse faite il y a 95 ans de verser les subventions au transport du Nid-de Corbeau à perpétuité;

c) qu'il a affaibli la Commission canadienne du blé en lui ôtant la responsabilité de l'avoine, en envisageant la création d'un marché continental de l'orge et en contrôlant mal le système de contingentement comme le montre la décision qu'il a prise le 23 décembre 1992 d'abolir les contingents du colza et du lin au milieu de la compagne agricole, ce qui a créé des problèmes dans le système des élévateurs primaires;

d) qu'il n'a pas mis en place des programmes agricoles à long terme qui répondent aux besoins du Canada rural en promouvant les familles agricoles et les collectivités rurales viables;

e) qu'il n'apporte pas un soutien clair et sans équivoque à notre système de gestion de l'offre, notamment en envoyant des signaux contradictoires concernant sa position sur le renforcement et la clarification de l'Article XI du GATT.

—Monsieur le Président, conformément aux règles de la Chambre, je vais partager aujourd'hui mon temps de parole avec le député de Moose Jaw—Lake Centre. Mon intervention sera donc de 10 minutes.

En gros, nous exhortons le gouvernement à se pencher sur cinq aspects de son programme agricole. En premier lieu, nous croyons devoir signaler le fait que le gouvernement semble avoir laissé tomber le concept de la troisième ligne de défense.

Le fait est que les revenus agricoles dans le secteur des céréales sont très bas. Depuis le début des guerres des céréales déclenchées par les Américains avec leurs subventions à l'exportation, qui ont eu pour effet d'abaisser le prix à l'exportation des céréales partout dans le monde, sauf pour les agriculteurs américains, les familles canadiennes qui exploitent des fermes tirent de l'aile.

Nos revenus n'ont pas été mirobolants au début des années 1980. Ces familles étaient déjà dans une situation difficile, mais les guerres des céréales ont empiré les choses en créant un manque à gagner de 6,7 milliards de dollars depuis le déclenchement de ces guerres en 1985. C'est ainsi qu'en Saskatchewan le revenu annuel par famille a chuté de près de 20 000 $, et c'est toute une somme.

Le gouvernement a instauré trois lignes de défense. La première ligne de défense concernait les choses que les agriculteurs pouvaient faire sur leurs terres, et Dieu sait qu'ils en ont fait beaucoup. Ils ont réduit les coûts; ils ont diversifié leurs cultures en optant pour d'autres récoltes pouvant être vendues à prix plus avantageux; dans certains cas, ils ont carrément abandonné la culture pour exploiter des secteurs comme l'herbe, le foin et l'élevage. Ils ont fait tout ce qui était humainement possible.

La deuxième ligne de défense avait trait aux programmes gouvernementaux qui soutenaient les agriculteurs et les défendaient contre la concurrence des prix dans le monde, qui était considérée comme étant injustifiée. À ce propos, on peut se rendre à l'évidence que le gouvernement n'a pas été capable de satisfaire pleinement ces objectifs avec les programmes qu'il a mis de l'avant en 1991-1992, soit le Régime d'assurance-revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net.

Si l'on n'en est pas parfaitement convaincu, on n'a qu'à demander l'avis des agriculteurs des Prairies. Le manque à gagner découlant de la première année d'existence du Régime d'assurance-revenu brut les a rendus si furieux qu'un énorme rassemblement a eu lieu la semaine dernière à Saskatoon auquel assistaient quelque 13 000 agriculteurs. C'est la manifestation la plus importante jamais vue dans les Prairies. Dans les années 1960, au cours d'une période difficile d'une durée relativement courte, il y a bien eu de gros rassemblements, mais ils réunissaient tout au plus 9 000 ou 10 000 personnes, encore qu'en ces temps-là les agriculteurs étaient plus nombreux pour défendre leur cause.

Pour obtenir d'autres preuves en plus des difficultés éprouvées par les agriculteurs des Prairies comme en témoigne le nombre de faillites parmi eux, il suffit de passer quelque temps dans une collectivité rurale, comme je le fais tout le temps. Je vis dans une. On peut voir des gens procéder à une restructuration et essayer de trouver des façons de continuer à financer leurs opérations pendant une autre année. Ils vendent des actifs, ils réduisent la taille de leur entreprise et essaient d'éponger une partie de leurs dettes et par la suite, après trois ou quatre ans, beaucoup d'entre eux doivent faire cela à nouveau et décider s'ils demeurent dans le secteur agricole ou pas. Les collectivités rurales sont donc soumises à d'énormes pressions financières, ce qui conduit à certaines tragédies humaines. Dans le cadre de la manifestation en question, on nous a dit que le nombre de suicides dans les régions rurales de la Saskatchewan avait augmenté de façon marquée. Il y en a maintenant plusieurs centaines. Cet état de choses s'explique en grande partie par la crise économique qui exerce des pressions sociales sur les gens.

• (1020)

Les collectivités font de leur mieux pour faire fi de la crise et essayer de vivre une vie aussi normale que possible. Nous essayons tous de le faire; c'est moins difficile pour les enfants, les conjoints et la collectivité. Pourtant, cette tension cachée se manifeste en définitive.

J'assiste généralement à certaines des réunions de conseil municipal pendant l'année. Je me rappelle avoir été dans une municipalité située dans une région où la productivité agricole est très élevée et où tout le monde est censé s'en sortir très bien. J'ai demandé aux conseillers municipaux de me brosser un tableau de la situation en ce qui concerne les saisies d'exploitation agricole dans leur municipalité. Ils m'ont répondu qu'il n'y en avait pas chez eux. Par la suite, le secrétaire de la municipalité est intervenu et a précisé qu'en fait, des agriculteurs avaient dû transférer près de 400 quarts de section, à des établissements financiers dans la municipalité l'année dernière. Il a ajouté que c'était de là que venaient toutes les recettes fiscales de l'année dernière car pour que le titre de propriété puisse être transféré, il fallait que les impôts soient payés.

Certaines municipalités se retrouvent dans une situation curieuse car elles perçoivent plus de recettes qu'elles ne l'ont fait depuis bien longtemps du fait de ce type de transfert de terrains. Quelques-unes ont un surplus d'argent embarrassant provenant de la saisie de terrains et du versement d'impôts en souffrance au point qu'elles ont acheté de nouvelles niveleuses et des chasse-neige grâce aux fonds excédentaires accumulés à partir des impôts qui n'avaient pas été versés au cours des trois à cinq dernières années.

C'est là la situation, et elle est critique. On peut le constater en examinant les choses de plus près, même si les gens essaient de cacher la vérité. Les statistiques en font état.

Les Américains ont commencé à appliquer une politique commerciale sur l'établissement des prix des céréales qui est très agressive, mais qui avantage leurs agriculteurs. Le revenu net de ces derniers a augmenté de 23 p. 100 depuis une décennie. Cette politique a nui aux agriculteurs européens qui étaient apparemment visés, de sorte que leur revenu net a diminué de 16,5 p. 100. Or, ce sont surtout les Canadiens qui en ont souffert et leur revenu net a chuté de 51,4 p. 100.

Nous voyons facilement les effets de cette guerre commerciale. Prenons toute la première année du régime d'assurance-revenu brut (RARB) qui vient tout juste de prendre fin. Le programme de 1991 s'est terminé en 1992. Les résultats ont tous été compilés, de sorte que, lorsque les agriculteurs ont constaté leur revenu net, ils ont tenu le plus grand rassemblement que l'on ait vu depuis deux décennies.

Les difficultés existent et il faut prendre des mesures. Nous demandons au nouveau ministre de l'Agriculture de rencontrer ses homologues provinciaux en vue de se pencher sur le problème de la troisième ligne de défense. Les statistiques et les indicateurs sociaux montrent clairement que les deux premières lignes de défense n'ont pas été efficaces. Il faut agir. Pour rattraper le temps perdu, le montant à verser sous forme de paiement et d'aide est de l'ordre de un milliard de dollars.

Une partie du problème, c'est que le gouvernement n'a pas tenu compte de la nécessité d'assurer le revenu agricole en 1990. Il parlait de l'aide qui avait été accordée en 1989 et pendant une bonne partie de 1990. Il parlait de l'aide que devaient apporter les programmes RARB et CSRN, au lieu de fournir cette aide. Depuis ce temps, la dette a été reportée d'année en année.

Même si les taux ont légèrement diminué, les intérêts ne cessent de s'accumuler et provoquent toujours la dévastation. Or, il faut maintenant se pencher sur la troisième ligne de défense C'est en partie ce que vise à faire la motion dont nous sommes saisis.

Je cède maintenant la parole à d'autres membres de mon caucus qui traiteront d'autres aspects.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ayant passé 18 ans dans une exploitation agricole familiale située dans la région que représente actuellement le député de Mackenzie, je sais exactement de quoi il parle.

J'aimerais qu'il nous dise pourquoi il y a une telle différence entre le revenu des agriculteurs aux États-Unis et au Canada. Il nous a dit qu'au cours de la dernière décennie, le revenu des agriculteurs américains avait augmenté de 23 p. 100 alors que celui des agriculteurs canadiens avait diminué de 51,4 p. 100. Une différence de plus de 70 p. 100. Je sais quelles sont les pratiques agricoles des deux côtés de la frontière et j'avais toujours pensé que nos agriculteurs étaient tout aussi efficaces, sinon plus que les agriculteurs américains.

J'ai une autre question à laquelle il voudra peut-être répondre. Il a dit à la Chambre qu'en Saskatchewan, je suppose que c'est sa province, les agriculteurs vont avoir besoin d'une aide d'environ 1 milliard de dollars pour planter la nouvelle récolte et pour arriver à joindre les deux bouts entre les campagnes agricoles. Où, à son avis, le gouvernement va-t-il trouver ce milliard supplémentaire? En a t-il la moindre idée?

M. Althouse: Monsieur le Président, la différence de revenu entre les agriculteurs américains et les agriculteurs canadiens s'explique fondamentalement par la différence qui existe au niveau du système de commercialisation.

Le marché américain est essentiellement un marché fermé en ce sens que les États-Unis prétendent vendre leurs produits au prix établi sur le marché libre alors qu'ils ont un important programme d'intervention prévoyant des versement d'appoint. Chaque année, les États-Unis établissent des prix cibles pour chacune des principales récoltes. Une fois la récolte vendue, la différence moyenne entre le prix cible et le prix marché est comblée par le Trésor américain.

Pour renforcer l'avantage concurrentiel qui était déjà le leur en 1985, les États-Unis ont mis en place un programme de promotion des exportations qui prévoit un versement en espèces pour chaque tonne de grains exportée. Le pays importateur peut recevoir soit du blé soit des espèces pour avoir acheté aux Américains.

Il fut un temps où l'on pouvait obtenir une tonne de grain américain—de qualité légèrement inférieure au blé canadien—à des prix comparables et recevoir en plus 80 $ US par tonne. Un peu comme ce que font les constructeurs d'automobiles ces derniers temps, à ceci près que c'est fait dans un esprit plus interventionniste.

Résultat, ils ont essayé d'accroître leur part du marché mondial en ce qui concerne le blé et le maïs. Ils ont essentiellement échoué, ceci grâce à l'extrême compétence de la Commission canadienne du blé. Cependant, pour pouvoir être compétitifs, nous avons dû réduire nos prix d'un montant équivalent aux versements prévus en vertu du programme américain de promotion des exportations.

Nos agriculteurs se sont retrouvés ainsi avec environ 80 $ US de moins par tonne de grain exporté. Or, ils ne jouissent d'aucune aide comparable à celle des agriculteurs américains. C'est une guerre tout à fait inégale. Malgré leur grave déficit budgétaire—je vous l'accorde—les États-Unis ont les moyens et ont décidé d'accorder la priorité au secteur agricole.

Le député m'a également demandé où le Canada allait trouver ce milliard de dollars? À court terme, en finançant le déficit par l'emprunt, comme les Américains. Il pourrait aussi je pense recuillir les fonds qui manquent, en réduisant par exemple les dépenses au chapitre de la défense. La guerre froide est terminée.

• (1030)

Nous pourrions percevoir certaines taxes existantes auxquelles s'intéresse depuis quelques années le vérificateur général qui a fait remarquer dans plusieurs rapports que la vérification des comptes des grosses sociétés serait nettement plus rentable que celle des particuliers. Pourtant, Revenu Canada s'entête à vérifier les comptes des particuliers au lieu de ceux des sociétés, ce malgré les fonds nettement plus importants que la vérification de la comptabilité des sociétés permettrait de recueillir.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat en cette journée réservée à l'opposition. C'est le premier jour désigné accordé au Nouveau Parti démocratique au cours de cette nouvelle session, et nous avons décidé de le consacrer aux problèmes du monde agricole.

Notre parti s'est certes beaucoup préoccupé de ces questions et, en la personne du député de Mackenzie et d'autres députés de notre caucus, a travaillé très activement à imaginer des solutions à ces problèmes.

Nous avons une situation étrange au Canada: nous avons dépensé 15 ou 16 milliards de dollars depuis quelques années en paiements agricoles directs, et il existe en même temps un besoin de fonds de secours d'urgence.

Il est bien évident que les programmes existants ne répondent tout simplement pas aux besoins de l'agriculture aussi bien de l'Ouest que de l'ensemble du pays. En fait, le gouvernement a perdu contact avec les agriculteurs canadiens. Cela est devenu très clair la semaine dernière quand j'ai posé au premier ministre une question à propos des programmes agricoles et qu'il m'a répondu en disant que les agriculteurs de la Saskatchewan adoraient le Régime d'assurance du revenu brut. C'est ce qu'il a affirmé.

J'ignore d'où il tient cela, mais nous avons eu récemment un rassemblement à Saskatoon réunissant 13 000 agriculteurs qui ont fait savoir qu'ils n'aimaient pas le RARB. Ils n'en aimaient pas plus la version de 1991 que celle de 1992; ils n'aiment pas le RARB de la Saskatchewan, ni celui de l'Alberta, ni celui du Manitoba, bref, ils n'aiment pas le RARB. Je ne sais pas d'où le premier ministre tient son information, mais il a affirmé que les agriculteurs de la Saskatchewan adoraient le RARB. C'est faux.

Le premier ministre et le gouvernement fédéral actuel abandonnent le secteur agricole. Jusqu'à tout récemment, nous avions trois ministres de l'Agriculture au Canada. Nous en avons maintenant deux, dont l'un est aussi ministre de la Justice.

Je ne sais pas comment ce dernier va s'occuper de son portefeuille de la Justice, qui est très exigeant, et trouver encore le temps de s'occuper de l'agriculture. Il sera ministre de l'Agriculture de nom seulement. Il nous reste en fait un ministre de l'Agriculture au Canada et un premier ministre qui est déphasé et n'a aucune idée de ce qui se passe dans le secteur agricole.

Nous avons dit qu'il nous fallait une nouvelle façon d'aborder la question agricole. Nous avons parlé de solutions de rechange. Le député de Mackenzie s'est chargé avec enthousiasme d'élaborer un programme agricole avant les élections de 1988. Nous avons maintenant une politique rurale pour nous occuper d'autres aspects de la vie rurale canadienne. En fait, nous sommes le seul parti à avoir proposé de véritables solutions de rechange.

Bien que certains députés libéraux se préoccupent vivement de l'agriculture et travaillent dur dans ce domaine, leur parti n'a pas de véritable politique agricole. En fait, ces députés n'ont manifestement pas de pouvoir au sein du Parti libéral pour y proposer certains changements et imprimer une orientation à sa politique agricole.

Quand au Parti réformiste, il estime qu'il faudrait supprimer tous les programmes agricoles existants et passer à un système de libre entreprise absolue. C'est ridicule. Cela aurait tout simplement pour effet de détruire l'agriculture en Saskatchewan et dans le reste du pays.

C'est le Nouveau Parti démocratique qui a proposé de véritables solutions de rechange en agriculture. Nous avons dit qu'on ne pouvait pas continuer d'avoir un programme en vertu duquel certains agriculteurs reçoivent un chèque assez gros pour acheter une demi-section de terrain alors que d'autres en reçoivent un qui ne leur permet même pas de payer leur note de carburant. En fait, certains reçoivent même des factures. Quelqu'un de Moose Jaw qui travaille à mon bureau, Ron Bishoff, a réellement reçu une facture du Programme d'assurance du revenu brut.

Ce que nous avons toujours dit, c'est qu'il fallait canaliser l'argent dans les secteurs où il peut être le plus utile. C'est devenu une vrai blague. Nous avons consacré beaucoup d'argent à l'agriculture, mais il y a encore bien des exploitants qui quittent leurs terres. Les contribuables sont en colère, les agriculteurs et les collectivités rurales aussi, tout comme les citadins, et c'est normal, parce que nous n'obtenons pas les résultats auxquels nous sommes en droit de nous attendre, après avoir versé 15, 16 ou 18 milliards de dollars en paiements directs aux familles agricoles.

Pourquoi en sommes-nous là? Parce que, bien des fois, les paiements sont versés au moment des élections. Une plaisanterie circule depuis quelque temps, en tout cas dans ma circonscription. Les agriculteurs disent: les élections fédérales s'en viennent, les chèques devraient arriver d'un jour à l'autre. Lorsqu'on annonce le déblocage de fonds pour l'agriculture, c'est signe que les élections ne vont pas tarder. Voilà où nous en sommes.

Aux environs du 11 novembre, en 1988, une dizaine de jours avant les élections du 21 novembre, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait dépenser 880 millions de dollars pour l'agriculture. Il ne savait ni où ni comment il allait dépenser cet argent, mais il a dit à tout le monde qu'il donnerait de 45 $ à 55 $ l'acre, ce qui n'était pas vrai. C'est comme ça qu'on s'est moqué de l'agriculture.

Il faut que le bon sens règne de nouveau dans le domaine agricole. La première chose qui s'impose, selon nous, c'est que le gouvernement fasse preuve de leadership. Nous avons un nouveau ministre de l'Agriculture. Il tient une occasion en or de faire sa marque, et il devrait consulter les provinces.

Il devrait convoquer une conférence des ministres de l'Agriculture des provinces des Prairies afin d'arrêter le cadre des futurs programmes agricoles. Voilà ce qu'il faudrait faire. Il ne s'agit pas de se réunir pour élaborer un programme, mais d'établir le cadre et les objectifs. L'un des objectifs devrait être de préserver une infrastructure rurale et des exploitations familiales rentables. Ce n'est pas l'orientation que le gouvernement a suivie.

Un excellent exemple de ce que j'avance, c'est le débat sur le projet de loi créant le RARB. Les néo-démocrates ont voté contre le projet. Je me souviens des travaux du comité législatif. Soit dit en passant, le projet de loi n'était pas très détaillé. C'était une mesure habilitante disant simplement que le ministre avait le droit de mettre sur pied un truc qui s'appelait le RARB. Nous ne savions pas ce que c'était à l'époque. Le projet de loi établissait quelques principes.

L'article 2 du projet énonçait quatre principes dont le ministre doit tenir compte. Il n'a pas à les respecter, mais seulement à en tenir compte. Le programme devait permettre d'atteindre certains buts. J'ai signalé aux deux ministres présents à ce moment-là qu'ils avaient oublié un principe, soit que nous devrions tenir compte de l'avenir des familles agricoles et des collectivités rurales. Ils n'étaient pas d'accord avec moi et ont refusé de l'ajouter au projet de loi. Ce n'est que lorsque j'ai présenté cette motion à la Chambre des communes que le gouvernement a jugé bon de l'adopter, car il était évi-

demment trop gêné pour ne pas le faire. Cette disposition précise que le ministre doit tenir compte, entre autres, de «la viabilité socio-économique à long terme des familles et collectivités qui s'adonnent à l'agriculture». C'est grâce à notre caucus si ce critère a été inclus dans le projet de loi.

Le gouvernement ne pense pas aux familles agricoles ni aux collectivités rurales. Il ne pense qu'aux industries agro-alimentaires et se fout éperdument des petites collectivités et des petits agriculteurs. Le gouvernement actuel fait fausse route.

Il y a des milliers d'agriculteurs qui sont frustrés d'un bout à l'autre du pays. Il y a des milliers de Canadiens qui sont frustrés et, pourtant, le ministre de l'Agriculture n'a encore rien fait jusqu'à maintenant. On nous a fait des promesses dans le passé.

Il y a eu l'initiative «Partenaires dans la croissance», en 1989, dans le cadre de laquelle le gouvernement devait faire bien des choses pour l'agriculture. Tout ce que nous avons eu, c'est le régime d'assurance-revenu brut, qui a été un véritable fiasco. Il n'y a rien eu sur les finances agricoles. Il n'y a rien eu sur l'avenir du transport des céréales. En réalité, le gouvernement n'a rien fait d'autre que continuer de démanteler la Commission canadienne du blé et menacer d'éliminer les subventions du Nid-de-Corbeau sans proposer de solutions de rechange valables et sans expliquer vraiment quel rôle joueront ces programmes à l'avenir dans une infrastructure rurale viable et dans une économie agricole saine.

• (1040)

C'est le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui et, d'ici à ce que le gouvernement fédéral prenne l'initiative d'élaborer des programmes viables à long terme, nous allons continuer d'avoir ce problème. Nous ne pouvons pas verser des paiements d'urgence chaque année, ce que nous devrons faire encore une fois cette année. Oui, nous avons besoin de paiements d'urgence, et nous en avons besoin maintenant. Cependant, le gouvernement doit également s'engager à élaborer des programmes agricoles viables à long terme.

Le gouvernement actuel n'a pris aucune initiative, malgré les demandes pressantes des gouvernements provinciaux. Je me suis entretenu avec le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan récemment. Il m'a dit qu'il voudrait rencontrer le nouveau ministre pour discuter de nouveaux programmes, mais qu'il ne l'a pas encore fait.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. Je veux simplement conclure en disant que le ministre a une chance unique qui s'offre à lui. Espérons qu'il saura en profiter.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je prête une attention particulière au débat jusqu'à maintenant, car le problème abordé aujourd'hui me touche de près, étant donné que je viens d'une région agricole et que 8 p. 100 des électeurs que je représente vivent en milieu rural. Toute proportion gardée, je me suis probablement adressé plus souvent aux habitants des régions rurales de ma circonscription qu'à ceux des régions urbaines. Les agriculteurs que je rencontre me livrent une version des faits un peu différente de celle que le député nous a présentée aujourd'hui.

Il serait peut-être bon de rappeler la réalité géographique. Sans vouloir contredire le député, je crois que les terres agricoles de sa région diffèrent des terres cultivées dans ma région. Dans sa région, le rendement des terres varie énormément, allant d'excellent à faible. Par conséquent, le député doit entendre toutes sortes d'histoires.

Si le député se rendait dans la région de Tuxford—Marquis, juste au nord de Moose Jaw, et discutait du régime d'assurance-revenu brut avec les agriculteurs et surtout ceux qui s'adonnent à l'exploitation mixte, il entendrait probablement les mêmes plaintes que celles que m'adressent mes électeurs, à savoir que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan n'aurait pas dû remanier le RARB de 1991 qui, sans être idéal, fournissait à l'agriculteur un outil de négociation qui lui permettait de se présenter à la banque et de calculer avec son banquier le revenu approximatif auquel il pouvait s'attendre pour la campagne agricole de 1992.

Les choses ne se passent plus ainsi. Je sais que un ou deux agriculteurs de l'Alberta et du Manitoba ont déclaré que le RARB de leur province respective laissait à désirer. J'imagine qu'ils représentent une minorité d'agriculteurs de ces deux provinces, parce que les autorités provinciales ne nous ont rien réclamé en ce sens. De plus, je sais que le ministre de l'Agriculture a rencontré son homologue provincial avec qui il a discuté de programmes agricoles.

Le député prétend que le NPD désire aborder la question de l'agriculture sous un angle différent. Les néo-démocrates estiment qu'un changement s'impose et ont déjà élaboré certains projets. J'aimerais bien que le député fasse part de ces projets à la Chambre des com-

munes et les explique un peu mieux que ne parvient à le faire l'agriculteur qui travaille pour lui. Si cet agriculteur consacrait plus de temps à sa ferme, au lieu de jouer au bureaucrate, nous aurions peut-être des solutions à proposer aux agriculteurs.

M. Laporte: En ce qui a trait au programme RARB existant, il y a eu beaucoup de jeux de coulisse récemment, certainement en tout cas de la part de l'ancien ministre de l'Agriculture, qui a notamment essayé de banaliser le fait que le programme RARB de la Saskatchewan était inférieur à celui de l'Alberta. Le fait est que ni l'un ni l'autre de ces programmes ne sont adéquats.

Il est vrai que le RARB de l'Alberta a enregistré un déficit énorme cette année et que le montant des primes va augmenter sensiblement. En effet, les agriculteurs de cette province devront payer des primes beaucoup plus élevées l'an prochain. Il semble que le prix du boisseau en vertu de la moyenne pondérée du prix indexé va chuter à quelque chose comme 3,79 $, ce qui ne va guère être encourageant. Si je comprends bien, il s'agit là d'une constatation préliminaire. Nous ne sommes pas obligés d'aller dans cette direction. La controverse ne devrait pas être liée à la question de savoir si le RARB de la Saskatchewan est inférieur ou supérieur à celui de l'Alberta. Le fait est que ni l'un ni l'autre de ces deux programmes ne répond aux besoins.

Le Nouveau Parti démocratique a élaboré deux programmes. En 1987, soit avant les dernières élections fédérales, le député de Mackenzie et celui de Saskatoon—Humboldt ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'un programme agricole qui disait: Nous voulons que les agriculteurs continuent d'exploiter la terre. Nous ne pensons pas qu'il faille appliquer un programme en vertu duquel un agriculteur toucherait un paiement pour chaque acre, peu importe que celui-ci en possède 10, 5 000 ou 50 000.

En vertu du programme du député de MacKenzie, les agriculteurs toucheraient un paiement relativement aux premiers milliers de boisseaux de production. Ils recevraient ce chèque à l'élévateur et sauraient au printemps combien ils vont toucher. C'est un programme sur lequel ils pourraient compter. Un agriculteur vendrait au printemps et saurait que sur les 8 000 ou 9 000 premiers boisseaux, selon ce que prévoierait le programme, il toucherait un chèque de 5 $, 6 $ ou 6,50 $ le boisseau. En outre, s'ils le désirent, les agriculteurs pourraient se procurer une assurance qui couvrirait les quelque 8 000 boisseaux suivants. Ainsi, les intéressés sauraient au printemps combien ils toucheraient et ils recevraient leur chèque lorsque le grain aurait été ensilé. C'est un bien meilleur programme que celui qui est actuellement en place.

Nous avons aussi une politique rurale qui traite de la nécessité de préserver une infrastructure rurale, de diversifier l'activité des régions rurales, et d'élaborer des programmes qui aideront les collectivités rurales et qui favoriseront cette diversification.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je dois dire, dès le départ, que je suis un peu étonné par la motion des néo-démocrates condamnant le gouvernement.

Il ne fait aucun doute qu'il y a des problèmes dans le monde agricole aujourd'hui et ces problèmes découlent de la guerre commerciale qui fait rage depuis sept ou huit ans. Cependant, je voudrais rétablir les faits concernant ce qui s'est passé en Saskatchewan et, si vous voulez, défendre un premier ministre et des ministres de l'Agriculture qui ont fait plus pour l'agriculture que tous leurs prédécesseurs. Cela, je peux en témoigner.

J'ai passé ma vie dans le domaine agricole. J'ai vu notre gouvernement venir à l'aide des agriculteurs en période de sécheresse, de guerre commerciale et de difficultés et accroître les dépenses au titre de l'agriculture de 650 p. 100. Que s'est-il passé cette année en Saskatchewan? Le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net ne sont pas parfaits, et il ne fait aucun doute qu'il faut les améliorer en cours de route.

Le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, avec l'appui du premier ministre de cette province, M. Romanow, a rejeté le programme national. Je peux vous fournir les chiffres sur ma propre exploitation agricole. Sous l'ancien régime universel, tel qu'il s'appliquait à toutes les provinces, on nous garantissait la première année 115 $ l'acre, la prime ayant été acquittée. Pour le blé durum, on nous garantissait 120 $ et cette garantie était négociable en banque, ce qui veut dire que nous pouvions obtenir du banquier une avance pour l'équivalent de 28 boisseaux l'acre, ce qui était la moyenne à long terme, à raison de 115 $ l'acre pour le blé dur et de 120 $ pour le blé durum après acquittement des primes de l'assurance-récolte et du régime universel.

Après les élections, le gouvernement provincial de la Saskatchewan a modifié le programme en disant qu'il ne pouvait pas y souscrire. Après les modifications faites par M. Weins et M. Romanow—qui a admis avoir commis là une erreur grave—les prix garantis n'étaient plus que de 80 $ l'acre pour le blé dur et environ 90 $ l'acre pour le blé durum, ce qui a coûté aux agriculteurs entre 30 $ et 40 $ l'acre en moyenne. Je suis allé dans ma circonscription et j'ai demandé aux agriculteurs ce que leur avait coûté le retournement du gouvernement de la Saskatchewan. J'ai cru comprendre que les seules économies réalisées par le

gouvernement de M. Romanow se chiffraient à environ 17 millions de dollars, mais que la décision de se retirer du programme national avait coûté à la province plus de 400 millions de dollars. La province n'avait pas les moyens de perdre autant d'argent.

• (1050)

Il est intéressant que le NPD, qui appuie depuis des années des programmes nationaux et des programmes universels, que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'agriculture, ait décidé, en Saskatchewan, de manquer à sa parole et de ne pas appuyer un programme national mis en place par les différents groupes de producteurs.

J'ai participé à la rencontre quand John Wise a réuni entre 50 et 60 groupes de producteurs des quatre coins du pays pour leur présenter un programme qui n'était pas parfait, mais qui était réalisable à l'échelle du Canada. Je vais vous citer les chiffres. Depuis 1984, pour chaque dollar que la Saskatchewan a payé au gouvernement fédéral, 1,59 $ a été remis à la province.

Comment se fait-il que le premier ministre et le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan veuillent rejeter un programme universel, un programme national pour tous mis au point par les agriculteurs? Je pense qu'ils ont beaucoup d'explications à nous donner. Ce n'est pas étonnant que M. Romanow ait admis qu'il avait commis une erreur.

Les députés fédéraux ne semblent pas prêts à dire ce matin qu'ils ont vraiment fait une erreur grave. Or, les problèmes qui se poseront l'an prochain sont très importants. Ramenons le gouvernement de la Saskatchewan à la table de négociations et tâchons de ne pas faire la même erreur deux ans de suite.

Aucun gouvernement ne peut prévoir une sécheresse ou un gel. Pendant les années de sécheresse, j'étais président du groupe de travail sur la sécheresse dans l'Ouest. J'ai vu un gouvernement aller à la rescousse des agriculteurs. En tant que secrétaire parlementaire du premier ministre, j'ai pu voir un premier ministre qui n'a jamais laissé tomber les agriculteurs.

Voyons ce qui s'est vraiment passé en Saskatchewan. Je ne veux pas être trop dur envers les libéraux, mais on se souvient bien du dernier premier ministre libéral qui est allé dire aux agriculteurs de vendre leur propre blé. S'il y a une chose que nous ne concéderons jamais à un gouvernement du parti d'en face, c'est bien ce que nous avons fait pour les agriculteurs. En disant cela, je pense au gouvernement de Grant Devine en Saskatchewan, qui avait à coeur le bien-être des agriculteurs, et au premier ministre à la Chambre des communes.

Voilà pour ce qui est des problèmes à court terme. Voyons maintenant les problèmes à long terme. La guerre commerciale qui se livre à l'échelle mondiale cause un problème de taille aux agriculteurs du Canada et du monde entier. Je vous assure, monsieur le Président, que les agriculteurs canadiens peuvent soutenir la concurrence autant que les autres. Nous pouvons produire du grain aussi bon marché qu'aux États-Unis, en Europe ou ailleurs. Nous le pouvons, c'est certain. La guerre commerciale nous a coûté, en subventions seulement pour les denrées alimentaires, selon les chiffres des Nations Unies, 299 milliards de dollars à la valeur de 1991.

Pourtant, il faut être réaliste. Si vous allez dans les Prairies, vous allez voir partout des quantités astronomiques de blé.

Quand on lit les journaux, on apprend que des gens meurent de faim partout dans le monde. Le problème, c'est que l'alimentation n'est pas une priorité internationale. Nous devons nous attaquer à ce problème, parce que c'est absolument insensé.

Nous obtenons deux ou trois dollars pour un boisseau de grain. Que faire? Le GATT s'est penché sur la question, et j'appuie le GATT dans toutes ses démarches. Mais il y a trop longtemps que cela dure.

Je crois que les pays du Groupe des Sept doivent accorder la plus grande priorité à ce problème sur la scène internationale. Parmi les grands problèmes internationaux, il y a eu le contrôle des armements et la guerre froide, mais, par les temps qui courent les problèmes les plus importants sont la faim, la guerre commerciale et l'agriculture en crise. Que faisons-nous à cet égard?

Je tiens à vous assurer que le premier ministre du Canada a soulevé le problème auprès des ministres de l'agriculture du Groupe des Sept, à la conférence de Tokyo, et qu'il l'a fait sans relâche au nom des agriculteurs canadiens et de tous les Canadiens. Maintenant qu'il est le doyen du Groupe des Sept, laissez-moi vous dire que seul le premier ministre est en mesure de représenter les agriculteurs canadiens au sein de ce groupe et d'exposer les graves problèmes qui nous guettent à l'échelle internationale dans la guerre mondiale des subventions pour les denrées alimentaires.

Il est essentiel que le Groupe des Sept prenne ce problème en main et le règle au GATT et que la priorité soit accordée, à l'échelle internationale, aux denrées alimentaires. En tant qu'agriculteur qui a produit des denrées alimentaires toute sa vie, je ne connais rien d'autre que l'agriculture. Un jour où le premier ministre m'avait emprunté mes lunettes pour lire le menu parce

qu'il avait oublié les siennes, il m'a dit: «Len, je ne vois que du blé et encore du blé.» C'est vrai que l'agriculture a été ma vie.

À mon avis, il n'y a pas de plus beau métier que celui de produire des denrées alimentaires. Sur la scène internationale, il est beaucoup question de droits de nos jours. Droits de ceci, droits de cela. Les groupes minoritaires parlent de droits à tout propos. Aucun droit n'est plus fondamental que celui de manger. Or, si vous voulez manger, il faut que quelqu'un produise de la nourriture. C'est le travail des agriculteurs, et je ne connais pas de lieu plus propice à la production de denrées alimentaires et du grain que les Prairies canadiennes, ce cadeau du ciel qui est capable de nous donner des denrées alimentaires et qui le fera pour nous.

Il faut renforcer le secteur agricole. Il faut le faire prospérer, si nous voulons survivre en tant que nation et si nous voulons faire profiter le monde entier des denrées que produisent nos agriculteurs. La première chose à faire—et j'en suis convaincu—c'est de faire des denrées alimentaires une priorité, notamment au sein du Groupe des Sept. Le groupe doit donner le ton en affrontant les banques du monde, la situation internationale et ainsi de suite.

Faut-il stocker des denrées alimentaires pour plus tard? On sait ce qui est arrivé en Russie. Toute l'infrastructure s'est écroulée. il ne faudrait pas que la même chose arrive au Canada. Cela ne risque pas d'arriver sous un régime conservateur, car les gouvernements conservateurs ont toujours accordé une place de premier plan à l'agriculture. Les agriculteurs des Prairies vous le confirmeront. Vous n'avez qu'à aller les rencontrer, comme je l'ai fait.

• (1100)

Ils savent reconnaître un gouvernement qui les a soutenus à travers toutes les épreuves.

M. Harvard: Ce n'est pas ce qu'ils ont dit à l'assemblée.

M. Gustafson: J'étais présent à l'assemblée. Je les ai entendus huer le premier ministre de la Saskatchewan. J'ai vu notre ministre de l'Agriculture, prendre la parole et faire aux agriculteurs une déclaration leur visant que étions là pour les écouter, comme ils le savent bien.

C'est une situation intéressante qui existe en Saskatchewan. Pendant des mois, le ministre de l'Agriculture d'alors a répété à l'envi qu'il laissait la porte ouverte à la province, mais de ne pas faire échouer le programme national. Combien de fois l'a-t-il répété à la télévision et à la Chambre? Pourtant, les néo-démocrates de la Saskatchewan ont décidé de faire comme ils l'entendaient et de ne pas appliquer le programme national.

Je crois fermement que nous avons besoin de programmes solides pour aider les agriculteurs à traverser les périodes difficiles. Aussi imparfaits soient-ils, ces programmes ont été mis en oeuvre. Je puis vous dire qu'à ma ferme, s'il m'en coûte 35 $ l'acre, ce n'est pas négociable en banque parce que le gouvernement provincial a décidé de ne pas appliquer le programme national; c'est très sérieux. Cette troisième ligne de défense est fort importante pour moi. Elle a été mise sur pied et doit être renforcée.

Nous savons que le NPD a mieux fait dans le nord que dans le sud de la province. Je ne sais pas si c'était pour punir ceux qui risquent d'être touchés par une sécheresse, comme cela arrive dans le sud. L'ancienne circonscription d'Assiniboia fait maintenant partie de celle de Swift Current et une partie de la circonscription de Souris—Moose Mountain produit plus de grain que tout le reste de la province.

M. Althouse: N'exagérons rien. Le blé peut-être.

M. Gustafson: Le blé et les produits exportables qui sont écoulés sur le marché international.

L'autre point que je voulais soulever est que le gouvernement provincial estimait, de toute évidence, qu'il ne pouvait y avoir de gelées. Malheureusement, il y en a eu; nous avons donc du blé qui pèse 62 livres le boisseau quand il est gelé et, d'autre part, nous avons d'autre blé qui en pèse 52 et qui est noir. On se demande même si les vaches se risqueraient à le manger.

S'ils n'avaient pas touché au programme. . .

M. Althouse: C'est un programme d'assurance-récolte qui n'a pas été touché.

M. Gustafson: Le Programme d'assurance-récolte et le régime universel étaient des programmes qui fonctionnaient en parallèle pour le bénéfice de ceux qui contractaient l'assurance.

Il est aussi arrivé qu'en raison de l'intervention du NPD dans le programme provincial, nombre d'agriculteurs ont choisi de se retirer du programme. En Ontario, le pourcentage d'agriculteurs qui adhèrent au programme atteint maintenant quelque 85 p. 100. Au Manitoba, il a aussi augmenté considérablement, et c'est la même chose en Alberta. En Saskatchewan, à cause des la nervosité causée par le gouvernement provincial NPD, de nombreux agriculteurs ont décidé de ne pas adhérer. Ils se trouvent maintenant dans une situation difficile.

Si j'avais une suggestion à faire aux agriculteurs je leur dirais que depuis 14 ans que je suis ici, j'ai toujours constaté, lorsque mai arrive, que tous ceux qui adhéraient aux programmes nationaux profitaient de ces programmes. Seul un gouvernement idiot mettrait sur pied un programme national qui ne servirait pas les intérêts des agriculteurs.

Tous les programmes dont j'ai eu connaissance, que ce soit pour le blé de l'Ouest ou les indemnités de sécheresse, ont été à l'avantage des agriculteurs. Voici une occasion de se procurer de l'assurance. J'ajouterais que pour le RARB comme pour l'assurance-récolte, les agriculteurs paient des primes. Dans la population urbaine, beaucoup pensent que cet argent vient des contribuables, mais il ne vient pas tout des contribuables.

Une bonne partie vient des primes payées chaque année. Certaines années les agriculteurs ne retirent rien du programme. Pourtant, ils paient des primes, comme vous pour assurer votre maison. C'est pour cela qu'il est si important d'avoir un programme national, un programme universel, si je puis me permettre d'utiliser ce mot que les NPD affectionnent. Ils ont choisi de ne pas y adhérer. La guerre commerciale continue et nous devons nous consacrer à un programme à long terme visant à faire de la production alimentaire une priorité internationale.

Je voudrais répéter que le premier ministre du Canada est en bonne place et a fait un excellent travail. Je suis issu d'un milieu rural, je l'ai vu opérer d'aussi près que possible, et je peux vous dire qu'il n'a jamais lancé un programme qui ne profitait pas aux agriculteurs, et qu'il n'a jamais cessé de les écouter. Le gouvernement appuie les agriculteurs et il continuera à les appuyer. Regardez ce que les autres partis ont fait au cours des 20 dernières années.

Les conservateurs ont augmenté l'aide à l'agriculture de 640 p. 100. Je ne dis pas que ce n'était pas nécessaire, car c'était nécessaire. Je ne dis pas qu'il n'y a plus rien à faire. Je dis simplement que nous avons un gouvernement que personne ne peut critiquer comme le fait la motion d'opposition d'aujourd'hui.

Soyons honnêtes. Soyons justes. Je suis sûr que les agriculteurs de Saskatchewan, les agriculteurs de tout le Canada, comprennent cela et le comprennent même très bien.

Les crédits

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je constate, d'après ses commentaires, que le député d'Assiniboia a beaucoup critiqué le RARB de 1992. C'est son droit.

Il faudrait cependant souligner la façon dont le RARB fonctionne. C'est le RARB de 1991 qui garantit le revenu de 1992, l'année qui vient de se terminer. Cette garantie n'a pas été suffisante. Les 13 000 agriculteurs qui se sont rassemblés à Saskatoon se sont plaints de ce que leur revenu n'était pas suffisant et ont attribué ceci au RARB de 1991 dont le député pense tant de bien.

Il n'a pas dit à la Chambre qu'au départ, le Régime d'assurance du revenu brut, connu sous le nom de RARB, a été grandement subventionné par le gouvernement fédéral. Dans la deuxième année de ce programme, les cotisations que les agriculteurs devaient payer auraient augmenté de 30 p. 100 s'il n'y avait pas eu de changement. Le gouvernement fédéral avait payé 25 p. 100 des cotisations au cours de la première année d'existence de ce programme, ce qui voudrait dire que si les agriculteurs voulaient continuer les années suivantes, ils devraient payer 33 p. 100 de plus. Il ne nous a pas dit ça.

Il n'a pas expliqué que pour la Saskatchewan, qui devait assumer le déficit créé par ce programme, la dette éventuelle découlant de la première année d'existence du programme avait augmenté de 160 millions de dollars. Il ne nous a pas dit que les cotisations que cette province devrait payer augmenteraient en raison du niveau des subventions accordées durant la première année de ce programme pour inciter ou encourager les gens, choisissez le terme qui vous plaira, à adhérer au programme.

Autrement dit, ce programme aurait coûté beaucoup plus cher à sa ferme que ce qu'il nous dit. Pour la plupart d'entre nous qui exploitons des fermes, la question était de savoir si les avantages de ce programme allaient compenser ses coûts.

Dans le cadre de ce premier programme, la moyenne pondérée du prix indexé, sur 15 ans aurait baissé de 4,15 $ à 3,80 $ et quelques cents. La province est arrivée à négocier un niveau d'aide plus élevé s'établissant à 4,07 $. Il est ressorti de ce programme des points positifs dont il ne nous a pas parlé.

De même, les niveaux de garantie actuellement appliqués sont fonction du niveau de rendement du district agricole, ce qui va décourager la pratique qui consistait à profiter simplement du programme, ainsi qu'on l'avait fait la première année. On ne peut plus ensemencer les terres et profiter de la garantie. Il faut tirer la plus grande

partie de notre revenu du marché et le paiement qu'on recevra sera fonction du rendement moyen atteint dans notre district agricole.

• (1110)

Pour terminer, je voudrais faire remarquer que la région du député est celle qui bénéficie du niveau de garantie le plus élévé offert par ce programme parce qu'elle dépend beaucoup du blé et que le blé présente tellement de risques de nos jours. Les paiements les plus élevés iront aux régions où l'on cultive le blé; les paiements les plus bas iront aux régions qui, comme la mienne, essaient d'adapter leur production à la demande du marché.

M. Gustafson: Il ne fait aucun doute que les programmes ont suscité beaucoup de controverse dans les divers secteurs de la province. Toutefois, un des secteurs où les producteurs—et ceci répond à la dernière question que le député a soulevée—et différents groupements agricoles ont exprimé leurs opinions c'est celui des légumineuses à grain, le colza et d'autres produits semblables. Ces gens veulent qu'il bénéficie, par souci d'équité, d'un traitement comparable à celui que le programme réserve aux céréales, notamment le blé et le blé dur. Le gouvernement fédéral examine cette question pour y apporter des rajustements en toute équité.

Voici l'argument que je voudrais faire valoir en réponse à la critique que le député a formulée au sujet du programme national. Personne n'a dit qu'il était parfait, mais il était certes beaucoup mieux que maintenant, car le gouvernement de la Saskatchewan l'a détruit. Ces améliorations doivent être faites et elles le seront, au moyen des voies appropriées, soit des discussions entre les groupements agricoles et la Saskatchewan, comme l'ont fait le Manitoba, l'Alberta et l'Ontario.

M. Althouse: Si vous aviez dû subir le programme, vous vous seriez plaint vous aussi.

M. Gustafson: Je présume que la politique a sa place, mais elle a certes eu des conséquences terribles sur la Saskatchewan. En effet, le gouvernement de la Saskatchewan a décidé de jouer des jeux politiques et de dire: «Nous entrons maintenant en scène; ce programme a l'air d'avoir été concocté par Devine et Mulroney. Nous ferions mieux de le rejeter et de le remplacer pendant quatre ans par un programme plus proche de la doctrine du NPD.»

M. Althouse: Mais ce sont les groupements agricoles qui ont recommandé les changements et la province qui les a appliquées.

M. Gustafson: Cela n'a pas fonctionné. Cela a coûté beaucoup d'argent aux agriculteurs de la Saskatchewan et, maintenant, ils reviennent et nous demandent d'apporter des changements. Comment pouvons-nous faire des changements qui seront crédibles au Manitoba et qui seront justes pour l'Alberta et l'Ontario, après que cette province a rejeté un programme universel national qui a été mis en place au profit des agriculteurs après beaucoup de discussions menées par ces agriculteurs eux-mêmes?

Cela a été une erreur très grave. Et les agriculteurs de la Saskatchewan ne sont pas prêts de l'oublier.

M. Joe McGuire (Egmont): Je suis surpris que le député de Souris—Moose Mountain, le secrétaire parlementaire du premier ministre, n'ait pas pris quelques minutes pour nous donner les dernières nouvelles concernant la gestion de l'offre, le renforcement et la clarification de l'article XI aux négociations du GATT. Notre négociateur commercial dit que le gouvernement n'insiste pas du tout pour que l'article XI soit renforcé et clarifié et que fondamentalement il a renoncé à convaincre les autres pays que cet article, qui est si important pour nos programmes nationaux, en particulier dans l'est du Canada, a besoin d'être renforcé et clarifié.

Je me demande s'il voudrait faire des observations sur ce point.

M. Gustafon: À propos des programmes concernant, entre autres, les produits laitiers, l'élevage des poulets et les offices de commercialisation, le ministre du Commerce extérieur a répété à maintes reprises à la Chambre que la position du Canada au GATT est de protéger cette orientation et que nous continuerons dans ce sens.

Le député le sait très bien. C'est la position du gouvernement et cela continuera à l'être.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je serai très bref. Le député a rejeté la responsabilité du sort des agriculteurs sur la guerre commerciale qui dure depuis sept ans. Le député et le gouvernement sont au pouvoir maintenant depuis huit et bientôt neuf ans.

Assurément pendant ces huit années le gouvernement aurait pu négocier avec les autres pays du monde et après huit ans il aurait dû faire cesser cette guerre commerciale. Sur qui en rejette-t-il la responsabilité? Il en rejette, à juste titre, l'entière responsabilité sur le NPD en Saskatchewan. Je serais d'accord avec lui sur ce point.

Comment peut-il justifier qu'après huit années la guerre commerciale se poursuit toujours et continue à nuire aux agriculteurs canadiens?

M. Gustafon: Monsieur le Président, si des personnes minimisaient la portée de la guerre commerciale et les répercussions qu'elle a eues à l'échelle internationale, je me demanderais si elles sont bien au courant de ce qui se passe dans le commerce international.

J'ai dit il y a quelques minutes que les subventions accordées par les divers gouvernements du monde s'élevaient à 299 milliards de dollars et celles accordées par les seuls pays du marché commun européen représentaient 133 milliards de dollars. Il y a une bonne raison à cela.

Un docteur autrichien, qui nous assimilait aux Américains, disait: «Vous, les Américains, ne savez pas ce qu'est la faim. Je l'ai vue trois fois dans ma vie.» Avec une certaine admiration, je dirais qu'il ne fait aucun doute que les Européens considèrent la nourriture différemment des Nord-Américains. Je ne condamne pas entièrement les Européens. Les États-Unis n'exportent que 25 p. 100 de leur production, alors que le Canada exporte 80 p. 100 de, notamment, ses céréales secondaires, son blé et son blé dur, et c'est un grave problème.

Assurément nous ne minimisons pas le problème. Le Canada a pris l'initiative par l'intermédiaire de notre ministre du Commerce aussi bien que du premier ministre. Nous venons d'en voir un exemple quand le premier ministre a rendu visite au nouveau président des États-Unis, M. Clinton, et quel a été le sujet des entretiens? Le commerce.

Je suis sûr qu'on a parlé de l'agriculture. Sans aucun doute cela a été important. Il est essentiel que nous. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Le temps réservé aux questions et aux obersvations est maintenant écoulé.

M. Maurice Foster (Algoma): Je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette motion. Elle met en évidence bon nombre des échecs du gouvernement dans le domaine de l'agriculture; pas tous ses échecs, mais la plupart. Je crois qu'il est important que la Chambre des communes soit saisie de ce genre de question.

Au sujet du discours qu'a prononcé le secrétaire parlementaire du premier ministre, je trouve intéressant qu'il vienne nous dire que le premier ministre a accompli un travail formidable aux rencontres internationales du Groupe des Sept en ce qui a trait à l'agriculture. Si le premier ministre est responsable du fouillis dans lequel se trouvent actuellement le commerce et l'agriculture internationaux, il n'y a pas là de quoi se vanter.

Les crédits

Nous savons que le premier ministre et ses laquais de l'édifice Langevin excellent dans l'art de vanter la grande compétence dont il fait preuve à l'égard des questions de commerce international. Mais où sont les résultats?

Dès 1986, le bureau du premier ministre publiait des communiqués indiquant que le premier ministre participait à la rencontre du Groupe des Sept au Japon, qu'il trouvait des solutions à tout et que tout cela allait permettre aux négociations de l'Uruguay Round d'aboutir à un succès retentissant. Si vous vérifiez le contenu du communiqué diffusé par le Groupe des Sept à Tokyo, au Japon, au début de mai 1986, vous constaterez qu'il n'en fait aucunement mention. Le premier ministre a sûrement joué un rôle très remarqué puisque le communiqué du Groupe des Sept n'en fait même pas état.

• (1120)

Le secrétaire parlementaire s'émerveille de ce que le premier ministre a fait pour l'agriculture au Canada. Serait-il prêt à remplacer la situation actuelle par celle qui prévalait dans l'agriculture en 1985 lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir? L'industrie agricole compte aujourd'hui quelque 13 000 agriculteurs de moins. L'endettement en Saskatchewan atteint un niveau effarant. La Société du crédit agricole possède probablement à l'heure actuelle plus de terres que les banques elles-mêmes. La moitié des faillites survenues en 1991, soit 51 p. 100 ou 220 faillites, ont frappé des exploitations agricoles en Saskatchewan. La situation est vraiment lugubre.

Le secrétaire parlementaire du premier ministre veut nous faire croire que ce dernier a conduit les agriculteurs dans une sorte de terre promise, alors qu'en réalité il les a conduits au désastre. Et quel désastre! Montrez-moi un secteur de l'agriculture canadienne où les agriculteurs ne craignent pas désespérément de perdre leurs exploitations ou de les voir perdre leur rentabilité et je vous montrerai des agriculteurs qui ne tirent pas leurs revenus de l'agriculture.

Les représentants du Saskatchewan Wheat Pool doivent venir ici demain pour rencontrer les caucus de la Chambre. Le prix moyen du grain en Saskatchewan se situe autour de 2 $ le boisseau, et il s'agit pour la moitié de blé fourrager du fait de sa qualité.

Le secrétaire parlementaire blâme le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan d'avoir modifié le Régime d'assurance-revenu brut. La critique arrive à point nommé. Elle vise deux agriculteurs, soit l'ancien ministre de l'agriculture et M. Williams, qui ont tous deux quitté leurs portefeuilles, ont conlu l'entente. Ces deux hommes politiques, même s'ils sont de partis différents, pourraient se rencontrer et dire: «Le NPD a fait une erreur qui préoccupe le gouvernement fédéral. Es-

sayons d'y trouver une solution.» Est-ce ce qu'ils ont fait? Non pas. On y est allé à grand renfort de communiqués en avril, mai, juin, juillet, août, septembre, novembre et décembre. Le premier ministre est vraiment passé à l'offensive, en septembre, au début de la campagne référendaire.

Le premier ministre a déclaré que, une fois que les céréales seraient récoltées et qu'on aurait évalué les dommages causés par les gelées, les gouvernements fédéral et provinciaux commenceraient à discuter de l'indemnisation des agriculteurs, ajoutant que le gouvernement fédéral n'hésiterait pas à verser l'argent aux producteurs de la Saskatchewan avant le référendum du 26 octobre. Où est l'argent?

Le secrétaire parlementaire nous a dit quel merveilleux premier ministre nous avons, les milliards de dollars qui ont été versés aux agriculteurs et le magnifique travail que le premier ministre a accompli au plan international. Il a résolu la plupart des problèmes de ce secteur. Il reste que des subventions d'une valeur de 300 milliards de dollars qui font chuter cette année le prix du blé en Saskatchewan à deux dollars le boisseau. Où est l'argent que le premier ministre a promis en septembre?

Nous savons comment l'ancien ministre de l'Agriculture et un autre ancien ministre de ses amis ont supprimé 73 millions de dollars dans l'exposé économique de décembre, ce qui va coûter aux producteurs deux dollars la tonne pour expédier leur grain.

En septembre, le premier ministre avait promis qu'il n'hésiterait pas à verser l'argent aux producteurs de la Saskatchewan. Il connaissait la situation. Il savait que la sécheresse avait frappé le nord de la province au cours de l'été. Il savait que, compte tenu du temps froid et humide, les récoltes ne seraient pas fameuses.

Lorsque le Saskatchewan Wheat Pool a organisé le rassemblement du 26 janvier à Saskatoon, les conservateurs et les néo-démocrates se sont finalement entendus pour produire ce qu'ils ont essayé de faire passer pour 170 millions de dollars de prestations.

Or, lorsqu'on gratte tout le vernis, on se rend compte qu'il s'agit de 40 millions de dollars de nouvel argent. Parlez-moi d'une montagne qui accouche d'une souris; 40 millions de dollars pour une province qui aurait besoin de 800 millions de dollars environ, selon le Saskatchewan Wheat Pool. Quant aux 40 millions de dollars de nouvel argent, on me dit que cela revient à quatre millions de dollars par année, étant donné qu'ils sont versés sur cinq ans.

Le secrétaire parlementaire n'est tout simplement pas sérieux. Il a beau parler, on se rend compte, après vérification, que les 13 000 producteurs qui ont participé à cette assemblée n'ont pratiquement rien reçu.

Et que dire de la gravité de la situation? La situation décrite par le Saskatchewan Wheat Pool n'est pas loin de ressembler à celle que nous avons connue pendant la crise des années 1930: faiblesse des revenus, disparition des biens et insuffisance des programmes de sécurité.

On peut bien jeter le blâme sur le gouvernement de la Saskatchewan pour avoir apporté des changements puisqu'il n'y a pas de prestation garantie à l'acre, mais il me semble que deux ministres de l'Agriculture originaires de la même province auraient pu ensemble trouver une bien meilleure solution que celle-ci qui n'est rien de plus que 40 millions de dollars supplémentaires en prestations. Le reste, tel qu'annoncé à Saskatoon le 26 janvier, consiste seulement à accélérer des versements qui auraient été faits de toute façon ainsi que les primes payées par les producteurs eux-mêmes. Les producteurs versent quelque 40 millions de dollars, ce qui équivaut aux nouvelles prestations de 40 millions de dollars.

J'aimerais aborder la situation dans le sud-ouest de l'Ontario où les producteurs vont clairement avoir les pires récoltes de maïs, de soja et autres de l'histoire.

Si on a vu 13 000 agriculteurs à Saskatoon le mois dernier c'est tout simplement parc que les projections concernant le revenu des agriculteurs n'augurent rien de bon pour leur revenu net. En 1990, le revenu agricole net est tombé à 395 millions de dollars; en 1991, il était de 414 millions de dollars et de 636 millions en 1992 et on prévoit un manque à gagner de 800 millions de dollars.

Voyons quelles sont les projections pour 1993. On avance le chiffre de 238 millions de dollars, soit légèrement plus du tiers des revenus de 1992. Il est facile de comprendre pourquoi les agriculteurs sont terrifiés surtout si cela ne couvre ni leur facture de carburant ni leurs impôts.

Le secrétaire parlementaire devrait intervenir aujourd'hui, puisqu'il parle au nom du premier ministre de notre pays, pour rappeler ce que le premier ministre a fait jusqu'à maintenant et a l'intention de faire; oui, le jour est venu pour lui d'annoncer à la Chambre et aux producteurs de la Saskatchewan ce qu'il va faire et ce que ce premier ministre va faire au sujet de ce revenu agricole net de 238 millions de dollars prévu pour 1993, lui qui a réglé presque tous les problèmes commerciaux extérieurs. Les producteurs veulent une réponse.

Je veux parler du revenu des agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario qui, cet automne, ont connu, m'a-t-on dit, leur pire récolte de l'histoire. Il y a encore quelque chose comme 350 000 acres de maïs qui n'ont pas été récoltés,

soit environ 20 p. 100. En raison de sa qualité très médiocre, ce maïs n'est bon que pour le bétail. Le problème est que presque tous les silos sont pleins et que les agriculteurs ne peuvent pas livrer leur récolte.

• (1130)

Je n'ai jamais vu une attitude aussi cavalière que celle de l'ancien ministre de l'Agriculture. Il y a plusieurs années, le gouvernement a supprimé le programme de paiements anticipés, les avances de fonds sans intérêt. Il n'avait pas plutôt fini d'éliminer ce programme au printemps de 1989, qu'il le réinstaurait par décret à l'automne de la même année.

Maintenant, on ne sait jamais s'il va y avoir des avances de fonds sans intérêt. Cette année, on n'a su que fin septembre ou début octobre que cette aide serait offerte. Dans l'ouest du Canada, il existe un programme en vertu duquel le gouvernement verse des avances de fonds sans intérêt aux agriculteurs lorsque la récolte est impossible. Le plafond de ces avances de fonds sans intérêt a été fixé à 50 000 $.

L'automne dernier, les producteurs de maïs et d'autres producteurs du sud-ouest de l'Ontario, où l'acre de culture est généralement beaucoup plus dispendieux, ont demandé s'il serait possible d'accroître ces avances de fonds sans intérêt et de les offrir aussi en Ontario, au Québec et dans d'autres régions de l'Est, selon les critères déjà en vigueur pour les avances de 50 000 $ sans intérêt. Le ministre n'a dit ni oui ni non et le comité de l'agriculture a adopté une proposition pour demander au gouvernement de mettre à la disposition de ces autres producteurs l'avance de fonds sans intérêt de 50 000 $.

L'étude du dossier a traîné, mais enfin, en décembre, le gouvernement a décidé d'offrir des avances de 50 000 $, tout comme dans l'Ouest, plus 3 000 $ pour les coûts de séchage. Ces sommes ont été mises à la disposition des agriculteurs si tardivement que jusqu'à maintenant, selon les renseignements que j'ai obtenus, sur les 25 000 producteurs de maïs, 20 seulement se sont prévalus de cette avance sans intérêt pour leurs céréales récoltées et non engrangées.

Quel désastre! Les producteurs n'arrivent pas à faire les récoltes, mais ils ont accès au Régime d'assurance-revenu brut et à l'assurance-récolte pour assurer leurs récoltes et ils ne reçoivent des avances de fonds sans intérêt que pour la moitié des récoltes de toute façon. Le gouvernement ne verse pas les mêmes avances sans intérêt pour les céréales non récoltées que pour celles qui le sont.

Et puis, lorsque les producteurs de maïs de l'Ontario ont tenté d'avoir accès à ce programme d'avances de fonds sans intérêt, ils ont constaté qu'il comportait une petite attrape. Le Conseil du trésor avait fixé à 41 millions de dollars le montant des fonds qui pouvaient être versés sous forme d'avances sans intérêt. Ils doivent donc courir d'une banque à l'autre pour trouver l'argent nécessaire. Le secrétaire parlementaire ne parle jamais de tous ces petits pièges que le gouvernement parsème ça et là pour gêner et déconcerter les agriculteurs de cette région.

Cette récolte de maïs de qualité inférieure pourrait servir à nourrir le bétail de Cuba, mais les producteurs intéressés ne peuvent obtenir les crédits requis. La Commission canadienne du blé dispose bien de certaines sommes mais dans le cas de cette vente possible de maïs de qualité médiocre pour l'alimentation du bétail à Cuba, les crédits n'existent tout simplement pas. Ces producteurs sont donc tellement frustrés qu'ils prennent des mesures comme celle dont il est fait état dans les nouvelles cette semaine où l'on raconte que des agriculteurs de Lucknow, en Ontario, ont organisé une manifestation de 1 000 personnes afin de protester contre le manque d'aide du gouvernement. La situation est vraiment terrible en ce début de 1993.

Selon un rapport rédigé par le groupe de prévisionnistes WEFA à la fin de décembre, les programmes du gouvernement gonflent les revenus de 1992, mais on doit prévoir une chute radicale des revenus en 1993. De toute évidence, ils ont raison.

Les augmentations dans les programmes d'aide gouvernementaux pour 1992 sont toutes dues aux grandes manifestations qui ont eu lieu à l'automne de 1991. Alors qu'il avait réduit ses programmes d'aide en 1990, même si le prix mondial du blé avait chuté à 2 $ le boisseau, le prix le plus bas depuis les années trente, en fait le plus bas de notre histoire, le gouvernement a finalement approuvé des paiements de 800 millions de dollars à l'automne de 1991 en vertu du deuxième programme de MSAA ou moyens scandaleux d'avoir les agriculteurs. Bien entendu, cette somme de 800 millions de dollars ne fut versée qu'en 1992, autrement, la situation sur le plan des revenus aurait été encore plus catastrophique qu'elle ne le fut cette année-là. Mais les rassemblements continuent d'avoir lieu car les programmes gouvernementaux ne sont pas adéquats.

Selon les prévisions du rapport du groupe WEFA, le revenu agricole net chutera de 21 p. 100 en 1993. Cette prévision ressemble aux chiffres dont nous avions pris connaissance pour la Saskatchewan; elle est du même ordre.

À l'aube de cette année 1993, six ou sept ans après le début de la guerre commerciale internationale, la situation est encore plus terrible qu'elle ne l'était alors. On peut constater à quel point les programmes gouverne-

mentaux sont inadéquats, mais, pire encore, on voit que le gouvernement tente de resquiller. Il est impossible de savoir avant octobre ou décembre si les avances sans intérêt seront offertes. Il faut se battre pour obtenir quelque aide que ce soit; le gouvernement n'annonce jamais ouvertement quels seront les programmes et quelle forme d'aide sera offerte. Le gouvernement ne fait tout simplement pas son travail comme il le devrait.

M. Len Gustafson (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, il est curieux que le député d'Algoma s'emporte autant lorsqu'il entend parler des réalisations du premier ministre à l'échelle internationale. C'est d'autant plus curieux que, jour après jour, nous entendons le parti d'en face manifester son opposition au libre-échange. Ce parti veut une approche protectionniste alors que notre pays exporte 80 p. 100 de sa production de blé, de blé dur et de grain; en outre, il y a de quoi s'affoler quand on voit à quel point la politique de ce parti est nébuleuse.

Je me demande ce qui arriverait si le gouvernement appliquait ou essayait d'appliquer les mesures contradictoires de ce parti—dépourvu d'orientations claires—et qu'il tentait ensuite de banaliser la guerre commerciale internationale.

Si un seul homme ne peut résoudre ce problème, il peut certainement déterminer la ligne de conduite à suivre, comme l'a fait le premier ministre, la semaine dernière, à Washington, lorsqu'il a discuté de la situation commerciale et de la guerre commerciale.

En suivant quotidiennement les travaux de la Chambre j'ai pu constater que le chef du NPD ou celui du Parti libéral n'ont aucune ligne de conduite et, à mon avis, s'ils étaient au pouvoir, ils ne défendraient pas, ou très peu, les intérêts du Canada sur la scène internationale.

Je trouve intéressant que le député d'Algoma prenne la parole à la Chambre et banalise l'ampleur non seulement de la récession, mais aussi de la guerre commerciale sur la scène internationale, Quand on n'est pas au courant de ces problèmes, on ne sait pas ce qui se passe.

Permettez-moi de donner un exemple pour montrer qu'un gouvernement doit tenir compte de ces problèmes. Les États-Unis sont actuellement notre quatrième partenaire commercial pour ce qui est du blé. Imaginons que la frontière soit fermée au bétail. Soit dit en passant, le prix du bétail, poids vif, a atteint un record, soit 97c. la livre, une bonne partie du bétail étant expédiée aux États-Unis. Je ne sais pas comment les partis d'opposition composeraient avec une telle situation s'ils étaient au pouvoir. Nous reviendrions encore une fois à l'ère Trudeau: vendez vous-même votre blé, organisez-vous.

• (1140)

Puisqu'il est question du passé, le député sait pertinemment que les taux d'intérêt atteignaient 20 p. 100 en 1985. Le premier ministre actuel a réussi à les ramener à leur niveau le plus bas en 31 ans. Il y a certes des problèmes internationaux importants, mais si j'étais agriculteur, j'aurais peur d'être à la merci des idées nébuleuses avancées par le chef du Parti libéral.

M. Foster: Monsieur le Président, si le secrétaire parlementaire avait vraiment voulu fournir de l'information à la Chambre aujourd'hui, il nous aurait dit exactement ce que le premier ministre a fait à Washington la semaine dernière.

Nous l'avons vu déambuler avec le nouveau président, mais la Chambre a adopté une résolution à l'unanimité, le 12 février 1992. Elle a enjoint au premier ministre de rencontrer le président et d'obtenir qu'il appuie notre démarche en vue de faire clarifier et renforcer l'article XI. Nous voulons savoir, à l'instar des producteurs laitiers du Canada, des éleveurs de volaille et des groupes visés par la gestion de l'offre, si c'est ce qu'il a fait. A-t-il fait quoi que ce soit? A-t-il vraiment accompli quelque chose en se rendant à Washington? Était-il simplement en quête d'une séance de photos?

Ce sont les résultats qui intéressent la population. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas obtenu un engagement du président Clinton à l'occasion de ce voyage si tant il est vrai qu'il a autant d'influence et de prestige sur la scène internationale? Personne ne banalise la guerre commerciale. Celle-ci a été catastrophique.

Le secrétaire parlementaire nous dit que le premier ministre a beaucoup d'influence et d'expérience à titre de membre du Groupe des Sept. En ce cas, pourquoi n'a-t-il pas obtenu l'appui de Bill Clinton, relativement à notre système de gestion de l'offre? Son ministre de l'Agriculture se serait dit clairement en faveur des systèmes de gestion de l'offre aux États-Unis. Si c'est vrai, il devrait être facile de convaincre Bill Clinton qu'il s'agit d'un bon système non seulement pour le Canada, mais aussi pour les États-Unis.

D'après les communiqués rendus publics à Washington, M. Espy, le secrétaire à l'Agriculture, a déjà voté en faveur de projets de loi concernant la gestion de l'offre. En conséquence, des groupes comme les producteurs laitiers du Canada, l'industrie de la volaille et le secteur

avicole demandent au premier ministre d'aller là-bas et d'obtenir un engagement dans le cadre des négociations du GATT. A-t-il ou non obtenu cela? C'est ce que nous voulons savoir.

De toute évidence, les groupes visés par la gestion de l'offre sont les plus stables et les plus rentables de notre pays. S'il n'a pas obtenu cet appui du président dans le cadre des négociations du GATT, ce pourrait être la fin de toute l'industrie axée sur la gestion de l'offre. Ce secteur extrêmement rentable, c'est-à-dire quelque 35 000 producteurs à l'origine d'environ 28 p. 100 du revenu agricole, pourrait disparaître.

La Chambre a demandé au premier ministre de faire cela le 12 février dernier. Nous voulons savoir s'il l'a fait ou non.

M. Gustafson: Monsieur le Président, j'ai des observations à faire concernant cette ligne de conduite, et l'importance de l'objectif visé par le gouvernement dirigé par le premier ministre.

Le ministre du Commerce extérieur a rencontré Arthur Dunkel du GATT, j'accompagnais le ministre lors de cette rencontre, où il a fait valoir l'importance que revêt ce concept pour le Canada. J'ai aussi entendu M. Dunkel demander si nous pouvions imaginer à quel point il est difficile d'obtenir l'appui de 108 pays qui participent aux négociations du GATT.

Compte tenu de cela, l'argument du député banalise encore, si l'on veut, la guerre commerciale qui se livre et la contribution du premier ministre qui cherche à la faire cesser.

Nous devons poursuivre les négociations. Le Canada est un pays commerçant qui doit être présent sur le marché international, sans quoi il devra se retirer du secteur des céréales pour ce qui est de son agriculture, ou même d'autres secteurs, par exemple celui de l'acier.

Le gouvernement a adopté de solides positions sous la direction du premier ministre, du ministre du Commerce extérieur et du ministre de l'Agriculture en vue d'atteindre ces objectifs et nous devons continuer. Voilà ce que je veux dire.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressantes les observations du secrétaire parlementaire concernant le ministre du Commerce extérieur. En fait, le 1er février dernier, on a écrit au ministre du Commerce extérieur et au ministre de l'Agriculture pour leur demander si le gouvernement acceptait de confirmer à nouveau son appui à la proposition adoptée le 12 février.

Voici l'amendement que notre parti a proposé d'apporter à cette résolution:

> Que cette Chambre demande au premier ministre, dans l'intérêt des producteurs canadiens de lait, d'oeufs et de volailles, de s'engager personnellement dans les négociations du GATT en rencontrant le président des États-Unis et le président de la Communauté européenne afin de recueillir leur appui, et de le faire en collaboration avec d'autres pays qui partagent la position canadienne de renforcement et de clarification de l'article XI du GATT.

Il y a 130 pays commerçants dans le monde, mais il faut dès le départ s'assurer de l'appui de la Communauté européenne et des États-Unis. Or, le premier ministre a rencontré le président des États-Unis. A-t-il recuilli son appui à l'égard de notre position? Quand doit-il rencontrer les représentants de la Communauté européenne? Le gouvernement est-il disposé à réaffirmer sa position à l'égard de la résolution adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes le 12 février 1992? Dans l'affirmative, le signal est clair et nous n'aurons pas affaire à des communiqués comme ceux qui ont paru le 21 janvier dernier, où le principal négociateur disait, selon les manchettes: «Ottawa modifie sa position sur la question agricole. Les barrières tarifaires ont peu de partisans. Ottawa adoucit—».

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé, mais le temps réservé aux questions et aux observations est maintenant écoulé.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je prendrai une période de dix minutes et la seconde période de dix minutes sera réservée au député de The Battlefords—Meadow Lake.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir sur cette motion présentée par notre collègue, le député de Mackenzie. Il est très important que la Chambre se penche sur les questions agricoles. J'ai notamment remarqué que le gouvernement essaie depuis quelques années de créer une série de mythes au sujet de ce qui se produit dans la société canadienne.

Pour donner des exemples récents, le ministre de l'Emploi essaie d'imputer le coût élevé de l'assurance-chômage aux gens qui, pour une raison ou une autre, doivent quitter leur emploi.

Dans tout ce débat, le gouvernement ne tient pas compte du fait que plus de 1,5 million de Canadiens sont sans travail et que l'année dernière seulement, un million de personnes ont perdu le droit à des prestations d'assurance-chômage. Ce sont des gens qui ont été renvoyés, licenciés, ou qui ont quitté leur travail pour une raison quelconque. Le gouvernement a réussi à limiter le

débat aux seules personnes qui quittent leur emploi et il leur retire le droit, en fait, à des règles du jeu égales en ce qui concerne la façon dont elles sont touchées par cette décision gouvernementale. Voilà pourquoi les gens s'inquiètent.

• (1150)

Il y a également la notion erronée que certains ministériels répandent selon laquelle le secteur de la pêche reçoit des millions et des millions de dollars d'aide qu'il ne mérite pas et les gens qui travaillent dans le secteur de la pêche ne devraient pas recevoir un soutien aussi important.

En ce qui concerne l'agriculture, si on en croit les ministres et les députés de l'arrière-ban de la majorité, le gouvernement fait tout en son pouvoir pour répondre à tous les besoins des agriculteurs. C'est faux, là encore.

Je vais vous citer certains chiffres établis par les syndicats et rendus publics par le député de Mackenzie: «Comparativement à nos deux principaux concurrents dans le secteur céréalier, l'Europe et les États-Unis, le Canada prend du retard. Si on prend pour base le revenu agricole net réel en 1981, le revenu des Européens a baissé de 16,5 p. 100 au cours des dix dernières années, celui des Américains a augmenté de 23 p. 100 alors que dans la période de dix ans allant de 1981 à 1991, les Canadiens ont vu leur revenu baisser de 51,4 p. 100.» Il est donc question d'une diminution de 51 p. 100 du revenu agricole au Canada.

C'est là la raison d'être de ce débat. Les agriculteurs du pays, les collectivités rurales, savent que nous sommes confrontés à une crise. Ce n'est pas qu'il y ait trop d'agriculteurs. Ce n'est pas parce que les agriculteurs refusent de se lancer dans de nouvelles cultures, comme semble le proposer le *Globe and Mail*, pour résoudre la crise actuelle. Le problème réside plutôt dans le fait qu'aux niveaux national et international, le revenu agricole canadien a baissé de 51,4 p. 100 en dix ans.

Les gouvernements s'enorgueillissent de leurs diverses réussites au cours de la même période, mais voyez un peu ce qui se passe, en fait. En ce qui concerne les subventions au transport, comme mon collègue, le député de Moose Jaw—Lake Centre l'a signalé, les libéraux ont commencé à supprimer la protection dont les agriculteurs profitaient aux termes du tarif-marchandises du Nid-de Corbeau et maintenant, les conservateurs entendent bien finir le travail. Si nous perdons ce tarif, il se pourrait bien qu'une bonne partie des céréales soit acheminée par les États-Unis.

Qu'a fait au juste le gouvernement au sujet de ce tarif? Les libéraux avec Jean-Luc Pepin et par la suite avec le député de Winnipeg-Sud-Centre, ont supprimé en fait les avantages du tarif du Nid-de-Corbeau dont profitaient de nombreux agriculteurs. Ils ont prévu autre chose à la place.

Que fait le gouvernement conservateur de cette mesure de remplacement? À l'heure actuelle, des réductions de 10 p. 100 sont prévues en 1993-1994 ainsi qu'en 1994-1995. Ainsi, le soutien accordé aux agriculteurs au lieu de ce que prévoyait à l'origine la Convention du Nid-de-Corbeau diminuera de 10 p. 100 cette année et de 10 p. 100 encore l'an prochain.

Que signifie tout cela? En 1983-1984, il en coûtait en moyenne 5,72 $ aux agriculteurs pour acheminer une tonne de céréales, ce qui représente 23 p. 100 du coût total du fret. En 1992-1993, ce coût moyen atteignait 11,98 $ ou 37 p. 100 du coût total engagé pour acheminer la même tonne de céréales. Les mesures prises par le gouvernement font augmenter les coûts des agriculteurs qui veulent faire transporter leurs céréales à l'extérieur du pays, alors que le revenu des familles agricoles du pays a diminué de 51,4 p. 100 depuis dix ans.

Il est intéressant de constater qu'au cours de la même période, le revenu agricole aux États-Unis a grimpé de 23 p. 100. Et ce n'est pas parce que les agriculteurs américains exploitent plus efficacement leurs terres. C'est parce que ceux-ci sont plus efficaces au Congrès. Ils bénéficient de subventions et de programmes qui n'existent pas ici. Ils ont aussi des programmes qui leur ont permis de s'accaparer nos marchés traditionnels, et le gouvernement d'en face n'a rien fait lorsque cela s'est produit.

Oh, il y a parfois un discours, un seul, dans lequel on dit que les Américains ne devraient pas agir de la sorte. Puis, on effectue rapidement un changement de cap et, au lieu de blâmer les États-Unis, on s'en prend tout à coup à l'Europe. Mais en réalité ce sont les Américains qui nous enlèvent nos marchés; ce sont les Américains qui exportent les plus importantes quantités de céréales. Dans l'ensemble, les Européens consomment la grande majorité des grains qu'ils produisent.

Ainsi, ce sont les Américains qui font la concurrence au niveau des prix. Malheureusement, ce sont aussi eux qui donnent le ton au niveau des subventions visant à soutenir leurs agriculteurs et la vente de leurs produits à l'étranger.

L'une des questions qui nous préoccupent relativement à l'Accord de libre-échange et à l'Accord de libre-échange nord-américain est le fait que l'industrie américaine continue de nous harceler. Nos agriculteurs, qu'il s'agisse des éleveurs de porcs ou des céréaliculteurs, sont tout aussi harcelés que nos aciéristes et nos producteurs de bois d'oeuvre.

Or, le libre-échange devait, entre autres, mettre un terme à ce harcèlement. L'ALÉNA est censé en faire autant. Pourtant, cela ne s'est pas produit. Le Canada est visé par de plus en plus de décisions découlant des lois antidumping américaines.

Des spécialistes américains ont reconnu que c'était du harcèlement; ils ont dit que 97 p. 100 des cas présentés à leur ministère du commerce étaient tranchés en faveur de l'industrie américaine. Ils ont aussi dit que le harcèlement comme tel était souvent le but recherché. Les Américains ne tiennent pas nécessairement à avoir gain de cause dans le cadre d'un mécanisme de règlement des différends puisqu'ils atteignent leur but par le harcèlement.

Si vous gênez l'accès au marché américain pour l'industrie de l'acier ou pour les producteurs de bois d'oeuvre, la décision finale rendue par l'organisme chargé de régler les différends est sans importance; vous avez atteint votre but car en harcelant l'industrie canadienne vous lui coupez l'accès à des marchés.

Dans les quelques minutes qui me restent je vais parler de ce que nous pouvons faire pour réduire les coûts des agriculteurs canadiens. J'attache évidemment beaucoup d'importance à la décision relative au port de Churchill. Celui-ci fournit un itinéraire plus court et plus pratique pour acheminer le grain vers nos ports de mer. Cet itinéraire est plus court pour rejoindre une grande partie de notre marché européen.

Ce qu'il faut, en particulier pour les agriculteurs de la région située le long de la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan, pour qui la tonne de céréales expédiée par Churchill coûte jusqu'à $30 de moins, c'est un engagement, de la part du gouvernement, de rendre une décision relativement à ce port. Cette décision doit être prise pour cette année, et elle doit l'être dès ce mois-ci, mais un engagement à long terme est également nécessaire pour aider les agriculteurs.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Monsieur le Président, je suis ravi que le député de Churchill soit passé à la question de l'agriculture, car il était en train de s'égarer dans toutes les directions. Il nous a parlé des pêches de l'Atlantique comme si le gouvernement n'avait pas réagi face aux très graves difficultés que connaît le Canada atlantique.

Il a écarté l'aide de 565 millions de dollars consentie au titre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, mis en place il y a deux ans. Il a écarté le milliard de dollars libéré cette année afin de venir en aide à l'industrie à Terre-Neuve. Il a complètement passé outre les 800 millions de dollars qui sont injectés chaque année dans le Canada atlantique par le biais de l'assurance-chômage. Peut-être est-ce parce qu'il considère ces mesures d'aide comme sans importance ou parce que ces mesures lui ont en quelque sorte échappé? J'ai remarqué qu'il a effectivement parlé de l'assurance-chômage et cela m'a quelque peu intrigué. C'est devenu sa mission. Il ne fait aucun doute que les deux côtés de la Chambre ne sont pas du même avis sur cette question. Le gouvernement, les députés de ce côté et fait assez intéressant, si je puis dire, les habitants de ma circonscription et d'autres habitants de ma province, qui dépendent grandement de l'assurance-chômage, sont pour que l'on s'attaque à l'assurance-chômage. Surtout en cette période où les emplois sont rares et les temps difficiles. Les personnes qui quittent leur emploi sans motif valable n'ont pas droit à l'assurance-chômage. Certains disent qu'il y a beaucoup d'arnaque au niveau de l'assurance-chômage et approuvent les efforts faits par le gouvernement en vue de s'attaquer à ce problème.

• (1200)

J'aimerais lui poser une question au sujet de ce qu'il a dit à propos de l'Accord de libre-échange, car cela me laisse très perplexe. Que je sache, nous avons fait appel dans le cadre de l'ALE à huit groupes d'experts pour rendre des décisions—dont une devrait être rendue aujourd'hui—dans des affaires se rapportant à l'agriculture. Toutes les décisions rendues jusqu'ici ont été en faveur du Canada. Si l'Accord de libre-échange n'existait pas, nous aurions toujours à nous battre contre les membres du Congrès américain qui sont en faveur du protectionnisme et ne disposerions d'aucun moyen de veiller à ce qu'il soit remédié à ces mesures injustes.

En supposant que l'Accord de libre-échange n'existe pas—ce que souhaite son parti—le député pourrait-il me dire comment il ferait pour régler ces différends?

M. Murphy: Monsieur le Président, je croyais que nous allions parler d'agriculture, mais je présume que le député veut traiter d'un autre sujet. J'ai parlé d'agriculture, de libre-échange et d'assurance-chômage, et je me suis reporté à la situation des agriculteurs pour, essentiellement, discuter d'un problème commun à beaucoup de

Canadiens, après quoi j'ai abordé des problèmes propres aux agriculteurs.

Au sujet du libre-échange, j'ai dit que le gouvernement n'avait pas réussi à atteindre les objectifs qu'il s'était lui-même fixés. En 1987, le premier ministre conservateur a dit, et je paraphrase parce que je n'ai pas la citation exacte sous les yeux: «Si nous optons pour le libre-échange, c'est pour mettre un terme au harcèlement commercial.» Je vais retrouver la citation pour ceux qui ne semblent pas se souvenir de cette déclaration. Je puis vous dire une chose, monsieur le Président, le harcèlement continue.

M. McCreath: Pourquoi ne répondez-vous pas à ma question?

M. Murphy: Le député me demande de répondre, mais il n'arrête pas de m'interpeller. Nous n'avons pas mis un terme au harcèlement. Il se poursuit de plus belle. Le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur sont allés à Washington, vendredi et lundi respectivement, pour faire connaître la position du Canada, mais ils étaient plus soucieux de protéger leurs arrières politiques et l'ALÉNA que de demander la fin de ce harcèlement. C'est pourtant ce dont nous avons besoin.

Nous avions des échanges commerciaux avec les États-Unis avant la conclusion de cet accord de libre-échange. Nous le savons tous. Nous réglions aussi nos différends.

Une voix: Ils nous harcelaient, à l'époque.

M. Murphy: Ils nous harcelaient avant et ils nous harcèlent toujours. Lorsque l'ALÉNA s'appliquera, ils nous harcèleront encore parce que nous avons renoncé à la seule disposition qui nous ouvrait quelques possibilités en exigeant que les deux pays s'entendent sur la définition de subvention. L'accord exigeait que les deux pays s'entendent là-dessus dans un délai de cinq ans, et cela devait résoudre une multitude de nos problèmes. Avec l'ALÉNA, cette exigence tombe. Le harcèlement continuera parce qu'aucune des parties à l'accord n'aura de définition claire de subvention.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur la motion que mon collègue du Nouveau Parti démocrate a proposée pour enjoindre au gouvernement fédéral de remplir ses responsabilités en matière agricole qu'il a délaissées depuis qu'il a été porté au pouvoir. Ce fait correspond d'ailleurs aux plans que le gouvernement actuel avait énoncés il y a quelque temps pour l'agriculture à l'époque où l'actuel ministre des Finances était ministre de l'Agriculture, ainsi qu'au Livre blanc intitulé *Partenaires dans la croissance*. Ce livre blanc présumait en fait que nous fonctionnions déjà sous un régime de marché libre en agriculture. Nulle part dans ce document on ne reconnaissait que toutes les institutions de commercialisation que nous avons fonctionnent dans des conditions oligopolistiques. Le seul vestige de marché libre en agriculture existe au niveau local.

À l'époque de la publication de *Partenaires dans la croissance*, le Syndicat national des cultivateurs et d'autres organismes ont pu analyser le document et dire ce qu'ils en pensaient. M. Wayne Easter, qui était à l'époque président du Syndicat national des cultivateurs, a déclaré que le Livre blanc acceptait les tendances internationales négatives en y voyant une vague positive pour l'avenir et en prenait prétexte pour justifier d'autres réductions des dépenses dans les programmes agricoles canadiens. C'est exactement ce qui s'est passé depuis ce temps.

La motion d'aujourd'hui témoigne d'un engagement constant des députés néo-démocrates à lutter en faveur des producteurs agricoles. Cet engagement constant s'est manifesté presque chaque jour à la Chambre depuis la reprise de la session. Un rassemblement agricole organisé à Saskatoon pendant l'intersession a attiré 13 000 producteurs et habitants intéressés et inquiets de la Saskatchewan. Ils y ont sommé le gouvernement du Canada de respecter ses responsabilités financières envers les producteurs agricoles.

Les néo-démocrates ont posé des questions au gouvernement depuis la reprise de la session. Ils ont fait des interventions lors du débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, débat dans lequel je suis intervenu moi aussi. C'est aujourd'hui la première occasion que les néo-démocrates ont de soulever une question d'importance à la Chambre pour témoigner à nouveau de leur engagement en faveur de l'agriculture et des producteurs de la Saskatchewan.

Il y a beaucoup d'autres questions très importantes dont il faut discuter actuellement et dont il est fait état durant la Période des questions orales et à la une des journaux, mais les néo-démocrates ont décidé aujourd'hui que l'agriculture serait la première priorité de leur caucus et, bien entendu, du débat qui a lieu à la Chambre aujourd'hui.

Il y a une crise dans le secteur agricole, et il faut la surmonter. Le 2 février, il y a à peine une semaine, j'ai pris la parole à la Chambre pour expliquer ma réaction au rassemblement des agriculteurs. J'ai alors dit qu'il fallait immédiatement engager des fonds dans ce secteur, comme le préconise la motion dont nous discutons aujourd'hui. J'ai aussi parlé des autres questions qui ont été abordées lors du rassemblement des agriculteurs, dont l'appui à la Commission canadienne du blé, le maintien de la subvention du Nid-de-Corbeau et la nécessité d'établir un programme agricole à long terme qui soit fondé sur le coût de production et qui nous permette de

répondre le mieux possible aux besoins des producteurs et d'assurer la survie des localités rurales.

Vu le peu de temps dont je dispose, je ne répéterai pas aujourd'hui ce que j'ai dit à cette occasion. Je veux simplement reconnaître l'existence d'une crise dans le secteur agricole. Celui-ci est en effet aux prises avec de graves problèmes financiers que nous devons régler.

L'un des problèmes auxquels nous allons nous heurter en 1993 et dont il est question dans la motion que la Chambre étudie aujourd'hui, c'est la disparition possible de la subvention du Nid-de-Corbeau. Même si je dispose de peu de temps, je veux aborder cette question importante aujourd'hui, parce que nous devrons nous pencher sur ce problème en 1993 et que l'affectation de fonds est essentielle. Une bonne partie du débat portera sur ce dernier aspect et il se pourrait que l'on n'aborde pas les autres problèmes importants qui accablent les agriculteurs, dans le cadre de cette discussion.

Aujourd'hui, je veux simplement présenter des arguments au nom des producteurs qui luttent pour le maintien de la subvention du Nid-de Corbeau.

Je remercie un ancien conseiller de la Commission du blé et un électeur de ma circonscription, M. Ted Strain, qui a une exploitation agricole à l'extérieur de North Battleford; il m'a fourni certaines des informations que je veux présenter aujourd'hui.

Nous savons que le 14 novembre 1983 l'adoption de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a mis un terme au célèbre tarif du Nid-de-Corbeau. Cette loi a été adoptée par un gouvernement libéral, les deux partis de l'opposition ayant voté contre son adoption. À l'époque, l'absence à la Chambre d'un nombre suffisant de députés conservateurs a toutefois permis l'adoption du projet de loi, comme l'absence des libéraux au Sénat a permis récemment l'adoption du projet de loi C-91, celui sur les produits pharmaceutiques prescrits.

• (1210)

La répercussion la plus importante de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest s'est traduite par une hausse spectaculaire des sommes versées aux sociétés ferroviaires pour le transport du grain. En vertu du tarif du Nid-de-Corbeau prévu dans la loi, la société ferroviaire recevait 4,89 $ la tonne de grain transporté du centre de la Saskatchewan jusqu'à la côte. Aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, elle receva 32 $ la tonne.

Le coût a été établi par M. Karl Snavely fils, embauché à trois occasions par le gouvernement fédéral pour déterminer le coût du transport du grain par chemin de fer. Il a été établi que les sociétés ferroviaires devraient recevoir ce montant exceptionnellement élevé, équivalant à cinq fois le tarif du Nid-de-Corbeau, ou plus précisément à 6,2 fois ce tarif. On a désigné comme le moins-perçu ou la subvention du Nid-de Corbeau la différence entre la part de l'agriculteur et le montant versé aux sociétés ferroviaires. Ce montant leur a été versé sous la forme d'une subvention fédérale de 612 millions de dollars qui est ensuite passée à 712 millions de dollars. Dans la déclaration qu'il a faite le 2 décembre, le ministre des Finances a annoncé que cette subvention serait d'abord réduite de 73 millions de dollars en 1993-1994, puis de 104 millions de dollars, en 1994-1995.

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest a protégé les sociétés ferroviaires et le gouvernement contre les hausses de coûts, mais elle a laissé les agriculteurs à la merci de l'inflation et de l'augmentation à venir du volume de grain. La subvention du Nid-de-Corbeau ne s'appliquera pas au volume de grain destiné à l'exportation qui dépasse 30,5 millions de tonnes, et les agriculteurs doivent payer la première tranche de 6 p. 100 des futurs coûts liés à l'inflation. C'est ce qui s'est produit, et c'est ce qui continuera de se produire.

En conséquence, l'agriculteur protège la société ferroviaire contre l'inflation, mais il ne bénéficie lui-même d'aucune protection à ce chapitre. Si l'inflation est de 6 p. 100 pendant douze ans, le coût du transport du grain doublera, et les sociétés ferroviaires recevront 64 $ la tonne, plutôt que les 32 $ la tonne prévus en 1990.

La subvention du Nid-de-Corbeau de 720 millions de dollars est indispensable pour que les agriculteurs de l'Ouest puissent être concurrentiels sur les marchés internationaux. Au Canada, les exportations de grain rapportent annuellement des milliards de dollars qui sont investis dans l'économie canadienne et versés aux agriculteurs des régions rurales. Le grain est une ressource renouvelable, contrairement au pétrole, au charbon et à la potasse, qui rapportent des revenus ne restant pas nécessairement au Canada.

La Saskatchewan essuiera des pertes de l'ordre de 400 millions de dollars par année si nous perdons la subvention du Nid-de-Corbeau. Dans une province comme la Saskatchewan où l'économie rurale revêt une telle importance, cette subvention est indispensable à la survie des agriculteurs.

À l'heure actuelle, la subvention du Nid-de-Corbeau est versée à la société ferroviaire, mais l'agriculteur en bénéficie pour chaque boisseau destiné à l'exportation qu'il produit. Il en bénéficie au moment de la livraison.

À un moment où notre revenu agricole net représente 6,7 milliards de dollars de moins que ce qu'il aurait été si

ce n'eût été la guerre commerciale internationale sur les marchés du grain, à un moment où Agriculture Canada prévoit que le revenu net des agriculteurs de la Saskatchewan représentera cette année environ 30 p. 100 de moins que la moyenne des dix dernières années et où l'on prévoit, pour 1993, un revenu net d'à peine 238 millions de dollars ou environ 4 000 $ par agriculteur, nous savons que nous avons à résoudre une crise grave.

Comme les participants au rassemblement l'ont dit, nous avons besoin de fonds, mais aussi de la protection de la Commission du blé et de la sécurité que procure à tous les producteurs de la Saskatchewan le maintien de la subvention du Nid-de-Corbeau. En l'absence de ces programmes à long terme, les autres mesures ne sont que des solutions de fortune qui, au bout du compte, seront inefficaces et créeront les problèmes que nous essayons d'éviter.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, en cette journée de l'opposition, je suis heureux de participer au débat sur une motion proposée par le Nouveau Parti démocratique qui critique la politique agricole du gouvernement.

Je voudrais entre autres exposer le point de vue d'un député représentant une région qui est toute aussi tributaire de la céréaliculture que n'importe quelle autre région du Canada. Il s'agit du secteur sud-ouest et centre-sud de la Saskatchewan qui s'étend sur environ 25 000 milles carrés. Je représente entre 9 000 et 10 000 agriculteurs de la Saskatchewan et probablement autour de 20 p. 100 des exploitations agricoles viables.

Pendant trois semaines au mois de janvier, j'ai voyagé à travers ma circonscription. J'ai rencontré les membres des conseils municipaux dans les milieux ruraux. J'ai tenu, ici et là, des réunions avec des groupes de six, huit ou dix producteurs. J'avoue, en toute franchise, que j'ai tenté de discuter avec ces gens en l'absence des représentants de toutes ces prétendues organisations agricoles. Je voulais m'éloigner d'eux et m'adresser simplement aux agriculteurs eux-mêmes.

Je crains parfois que ces organisations qui proposent des mesures dans l'intérêt de tout le pays ou tout au moins de certaines régions ne parlent pas vraiment au nom de tous leurs membres. Voilà pourquoi j'ai voulu consulter les agriculteurs eux-mêmes et je peux vous dire qu'ils sont très déçus et très découragés.

Je voudrais tout d'abord retracer l'historique de la céréaliculture dans les Prairies. Par la suite, je décrirai la réalité d'aujourd'hui, j'énoncerai les aspects politiques qui entrent en ligne de compte et je réitérerai l'espoir de trouver des réponses et des solutions aux problèmes.

Je précise qu'il s'agit d'un secteur relativement jeune de notre économie. Les Prairies ont, dans l'ensemble, été colonisées au début des années 1900. De propos délibéré, le Canada avait adopté une politique afin de coloniser et peupler l'Ouest. Il invitait tous les étrangers à venir s'établir au Canada et leur promettait un lopin de terre gratuit. Ceux qui ont accepté l'invitation voulaient également profiter des possibilités et des libertés qu'offrait et qu'offre encore, avec fierté, notre pays.

Les gens sont donc venus du nord des États-Unis, de l'est du Canada, de la Scandinavie, des Îles britanniques, de l'Allemagne, de l'Ukraine, de la Pologne et véritablement des quatre coins de l'univers pour coloniser les Prairies.

Fait intéressant et sans précédent, avant même l'arrivée des colons, le gouvernement a procédé à la division des terres. La région a été séparée en sections, en milles carrés, et en comtés regroupant des secteurs de six milles sur six milles, soit de 36 milles carrés. Les plans ont été dessinés d'avance de sorte que les colons ont pu, à leur arrivée, demander le lopin de terre qu'ils désiraient. La terre leur était donnée à condition qu'ils en défrichent et en cultivent une partie. Ils avaient aussi la possibilité de s'y construire une maison.

Selon les statistiques, le nombre de fermes a atteint un sommet assez tôt au début du XX^{e} siècle. Je crois qu'il y avait environ 100 000 fermes en Saskatchewan dans les années 1920 et 1930 et que la superficie moyenne était de 350 à 400 acres. Si on suit ce genre de graphique, on se rendra compte que le nombre de fermes a diminué progressivement depuis cette époque, et cette baisse se poursuit aujourd'hui.

On observera aussi une augmentation correspondante de la superficie des fermes, qui est maintenant d'environ 1 100 acres.

L'Ouest a commencé à prendre forme avant la colonisation. C'était l'époque de la locomotive à vapeur. Il y avait des endroits où le train pouvait s'arrêter pour prendre de l'eau tous les cinq ou six milles, et c'est autour de ces endroits que les villes et les villages ont poussé comme des champignons. C'est là qu'on a construit des silos où les agriculteurs devaient apporter leurs céréales pour qu'elles puissent être expédiées plus tard par train vers les ports pour ensuite être exportées.

Il y a eu une longue et glorieuse époque où les Prairies étaient le grenier du monde. Cette région pouvait satis-

faire aux besoins de marchés énormes en Europe. C'était les belles années. Le blé était le roi des céréales.

Ces villes et villages se sont donc développés tous les cinq ou six milles le long de la voie ferrée. Au tout début, les agriculteurs apportaient peut-être de 20 à 25 boisseaux de blé au silo dans une charrette tirée par des chevaux. Cette époque est révolue depuis longtemps, et ce n'est pas à cause d'une guerre commerciale aujourd'hui. C'est la marche de l'histoire. Ce sont les progrès technologiques et leur impact sur les machines et l'équipement, les routes et les communications. Dans le temps qu'il fallait au pionnier pour transporter une charette de céréales au silo situé à un ou deux milles de la ferme—et cela lui prenait peut-être une journée—on peut aujourd'hui transporter sur une longue distance une semi-remorque contenant une quantité énorme de céréales.

• (1220)

Tout cela a mené à des regroupements. Beaucoup de ces petites villes et de ces petits villages ont cessé d'exister, et je regrette de dire que beaucoup d'autres encore sont à l'agonie, mais ce n'est pas à cause d'une politique mise en oeuvre par un gouvernement quelconque, quel que soit le parti au pouvoir. Je dis cela d'une façon tout à fait impartiale. C'est simplement la réalité. C'est à cause de la technologie et des marchés.

Je ne crois pas qu'il soit très utile de s'accrocher au vieux mythe selon lequel il incombe au gouvernement de préserver le Canada rural tel qu'il était il y a 40 ou 50 ans lorsque la population agricole était à son maximum, d'après l'image idyllique qu'on peut se faire de cette époque. De toute façon, je ne suis pas convaincu que la vie était particulièrement rose dans ce temps-là. Des personnes qui ont connu cette époque me disent qu'ils n'ont pas tant de souvenirs merveilleux.

Ainsi, je suppose qu'on peut conclure que ce déplacement de la population des régions rurales vers les régions urbaines découle des progrès technologiques. C'est ce qui se passe en Saskatchewan, dans tout le Canada et partout dans le monde.

On nous dit que, dans les années 1930, environ un tiers des Canadiens vivaient à la ferme. Aujourd'hui, cette proportion est peut-être de 3 ou 4 p. 100.

Depuis quelques années, nombre de programmes ont été conçus pour régler les problèmes de l'agriculture, ce qui n'est pas une tâche aisée puisque l'agriculture n'est pas monolithique. Parfois, les gens du Nord voient les choses différemment de ceux du Sud, et ceux de l'Ouest, différemment de ceux de l'Est. De même, les éleveurs de bétail ne voient pas les choses sous le même angle que les céréaliculteurs.

Il est donc très difficile de concevoir des programmes nationaux qui marchent et qui font l'affaire de tout le monde.

Par le passé, il a été prouvé que des programmes comme l'assurance-récolte régionale, la LSGO qui s'appliquait à d'immenses régions et prévoyait une moyenne de cinq ans renouvelable, se révélaient insuffisants quand le besoin se faisait sentir le plus. Ils ont été abandonnés et remplacés par une nouvelle série de programmes de protection du revenu.

Les nouveaux programmes, comme le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net, n'ont pas été conçus isolément. Ils sont le fruit de bien des mois, voire des années d'efforts déployés non seulement par les gouvernements fédéral et provinciaux, mais aussi par les agriculteurs, tant individuellement que collectivement. Ils ont été conçus pour combler les lacunes évidentes de certains des programmes qui les ont précédés.

Ces programmes de protection du revenu n'en sont encore qu'à leurs débuts. Leur application pose encore problème à certains égards, mais on peut dire qu'ils donnent de bons résultats dans la plus grande partie du pays. Au coeur de ces programmes, on trouve des caractéristiques comme l'individualité, la certitude, la prévisibilité et la négociabilité.

Il est déplorable qu'on n'ait pas permis l'application du régime universel en Saskatchewan, la principale région céréalière du Canada. Ce refus est regrettable et constitue une grande déception pour les producteurs de ma circonscription, comme ils me l'ont dit eux-mêmes.

Ces dernières années, plusieurs programmes de l'État ont fourni un soutien sans précédent au secteur des céréales et des oléagineux. J'estime, par exemple, qu'en Saskatchewan, depuis six ou sept ans, le gouvernement fédéral a versé en moyenne un peu plus de 20 000 $ à titre de soutien à chacune des exploitations agricoles de la province.

Le paradoxe, c'est que, pour les contribuables, ce montant semble encore trop élevé. Toutefois, du point de vue du producteur aux abois pour qui les prix restent bas dans le secteur des céréales en raison des subventions accordées par d'autres pays, ce n'est pas suffisant. Nous sommes donc aux prises avec ce problème fondamental. Telle est la réalité.

Le Canada fait la lutte aux États-Unis et à la CEE dans cette guerre de subventions. Ces pays sont abondamment peuplés, ont des moyens financiers considérables et comptent moins sur les exportations que le Canada.

Le Canada compte 27 millions de personnes. Nous essayons d'exporter cinq boisseaux sur six des céréales que nous produisons. Quatre-vingt-trois pour cent de notre production doit être vendue à l'extérieur du Canada, à quelqu'un—on l'espère—qui voudra l'acheter et qui pourra nous payer. Malheureusement, nous trouvons difficilement preneur en ce moment et, quand on trouve des acheteurs, le prix de vente est faussé par les subventions à l'exportation ainsi que par les subventions nationales de nos concurrents.

Les États-Unis comptent environ 250 millions d'habitants et le Marché commun, 330 millions environ. Ils sont donc beaucoup moins tributaires des exportations: 45 p. 100 dans le cas des États-Unis et un peu moins de 20 p. 100 dans celui du Marché commun.

À l'heure actuelle, les Canadiens dépensent plus, par habitant, pour le secteur des céréales que les contribuables américains ou européens. Le plus triste, c'est que ce n'est pas encore assez. Que faire?

Les syndicats du blé des Prairies ont présenté un mémoire au Cabinet fédéral le 1er décembre 1992. Laissez-moi vous lire un paragraphe qui m'a littéralement sauté aux yeux. Voici ce qu'on y disait: «On ne pourra pas rivaliser indéfiniment avec les autres grands producteurs de céréales et d'oléagineux qui offrent à leurs producteurs agricoles des programmes de subventions à l'exportation et de mesures intérieures qui faussent les échanges beaucoup plus généreux que ceux offerts aux producteurs canadiens.»

C'est tout à fait juste. Cela résume très bien le problème. Si la situation se prolonge indéfiniment, nous ne pourrons pas rivaliser avec le Trésor de ces pays. Nous ne disposons tout simplement pas des ressources nécessaires, et cela cause bien des frustrations et, je suppose, bien des jeux politiques.

J'ai participé à des rassemblements d'agriculteurs à Rosetown, en Saskatchewan, à Regina et à Winnipeg, à l'automne de 1991; à Shauvanon et à Regina, au printemps de 1992; à North Battleford, l'automne dernier et, tout dernièrement, à Saskatoon. J'ai écouté très attentivement ce que les gens avaient à dire. Ils ont clairement exprimé leurs frustrations, et je les comprends.

Je sais que des mesures s'imposent dans ce secteur. Il y a des gens dont le gagne-pain dépend de la culture du blé. La question qui se pose est de savoir pendant combien de temps on pourra continuer de cultiver du blé pour l'exportation, si personne ne l'achète ou si les acheteurs ne peuvent pas ou ne veulent pas payer le prix. Voilà ce à quoi nous sommes confrontés. Que faire dans les circonstances?

Je ne crois pas que ce soit bien utile, pour venir à bout de ce problème, de saisir la Chambre, comme l'ont fait les partis d'opposition aujourd'hui, d'une motion de rien du tout, juste pour épater la galerie. J'ai entendu mon collègue, le député d'Algoma et porte-parole libéral pour l'agriculture, qui a adopté la bonne vieille méthode des années 1960, sans faire la moindre suggestion constructive. Il s'est contenté de réciter une longue litanie de problèmes. Dieu sait qu'on les connaît, les problèmes. Les agriculteurs aussi les connaissent. Ce n'est pas ça qui les intéresse.

Ce qu'ils veulent, ce sont des solutions concrètes et pratiques, adaptées à leurs besoins. Puis, il y a leurs amis du Nouveau Parti démocratique, ce parti bicéphale avec une tête à Ottawa et une autre en Saskatchewan. . . Ici, à Ottawa, nous avons déjà entendu certaines de ces déclarations et nous en entendrons d'autres aujourd'hui: «On ne saurait trop dépenser pour les céréaliculteurs de la Saskatchewan, ils ont besoin d'aide et le gouvernement aurait intérêt à emprunter beaucoup d'argent pour leur donner.»

• (1230)

Mais, pendant ce temps, devinez ce qui se passe en Saskatchewan. Il y a là-bas un gouvernement néo-démocrate qui a complètement renoncé à la principale industrie de la province, l'agriculture.

La motion à l'étude aujourd'hui est sans aucun doute la plus hypocrite à avoir jamais été présentée à la Chambre des communes. En Saskatchewan, un gouvernement néo-démocrate a unilatéralement et arbitrairement détruit complètement le régime universel national. Il a adopté une loi avec effet rétroactif rompant des contrats signés de bonne foi par des milliers d'agriculteurs, mais en alléguant qu'il n'en était pas responsable et en ayant l'audace d'affirmer que c'était la faute d'Ottawa si le programme de protection ne fonctionnait pas. Par-dessus le marché, les néo-démocrates ont l'effronterie de se présenter à la Chambre aujourd'hui pour dénoncer un gouvernement fédéral qui a accordé une aide financière sans précédent—ce n'est peut-être pas encore assez, mais cette aide n'a jamais été aussi généreuse—aux agriculteurs. Au même moment, leurs amis en Saskatchewan

disent aux agriculteurs qu'ils sont désolés, mais qu'ils n'ont pas d'argent pour eux.

L'agriculture est un domaine à responsabilité partagée. Je ne crois pas que les néo-démocrates puissent venir se plaindre, ici à Ottawa, du rôle du gouvernement fédéral, alors qu'ils n'ont absolument rien offert aux agriculteurs en Saskatchewan.

Je vois là de l'hypocrisie. Mais je n'en dirai pas plus là-dessus. Au bout du compte, les producteurs en ont assez. Ils ont l'impression d'assister à un match de tennis où le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se renverraient la balle.

À une réunion tenue à Saskatoon, beaucoup d'agriculteurs ont réclamé une médiation pour tenter d'amener les gouvernements fédéral et provincial à régler le problème du régime universel en Saskatchewan. Je les comprends. Le ministre fédéral de l'Agriculture est prêt à rencontrer son homologue de la Saskatchewan pour rechercher une solution à un problème qui a été créé de toutes pièces par le Nouveau Parti démocratique.

Dans le peu de temps qu'il me reste, j'ai quelques propositions à vous présenter, compte tenu des circonstances, du marché inexistant, du fait que ce sont actuellement les contribuables qui payent les bénéfices des agriculteurs et que cela ne pourra pas durer bien longtemps. De toute évidence, il faut améliorer notre efficacité. On a mené beaucoup d'études et tenu bien des discussions sur cette question.

Au sujet de la diversification de l'économie de l'Ouest, le gouvernement fédéral a créé un fonds de 1,2 million de dollars qui fait exactement ce que son nom indique. Il contribue à diversifier l'économie de l'ouest du Canada, qui dépend trop du commerce du grain.

Au sujet des taux d'intérêt plus bas, les mesures de notre gouvernement visent à contenir les dépenses publiques et à surmonter le genre d'idéologie et d'attitude que nous ont laissé 20 ans de gouvernement libéral. Nous sommes en train de réussir, et c'est pourquoi l'inflation est stable et les taux d'intérêt plus bas. À mon avis, c'est le plus beau cadeau que l'on puisse faire non seulement aux agriculteurs, mais aussi aux petites entreprises.

De plus, nous poursuivons nos négociations à l'échelle mondiale, par l'intermédiaire du GATT, et aussi de façon bilatérale avec certains pays. Nous entendons par là obtenir une baisse de ces subventions nuisibles qui sont à la source du problème.

Finalement, nous avons encore besoin de la collaboration de la province et du gouvernement fédéral pour assurer la réussite des programmes de protection du revenu pour les agriculteurs. Sur ce point, je prie instamment mes collègues du NPD de cesser de se plaindre de l'attitude d'Ottawa, de retourner à Regina et de demander à leurs homologues provinciaux de discuter de bonne foi et de voir si nous ne pourrions pas faire redémarrer l'engrenage pour les producteurs canadiens.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le discours du député m'a vivement intéressé. Il a choisi sagement, je pense, de parler surtout des changements qui se sont produits et des difficultés d'adaptation à ces changements.

Vers la fin de son discours, il a aussi parlé d'hypocrisie, en prétendant que les néo-démocrates disaient certaines choses à Ottawa et le contraire en Saskatchewan. Aux fins du compte rendu, je pense qu'il devrait savoir, s'il continue son analyse lucide qu'il a commencée au début de son discours, que le problème en Saskatchewan des revenus insuffisants en 1992 n'est absolument pas dû au changement de politique amené par le projet de loi du gouvernement provincial en avril dernier.

Ces revenus insuffisants sont le résultat direct des problèmes du programme de RARB de 1991 qui a été commencé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement conservateur de l'époque en Saskatchewan et qui a fait ses paiements en 1992.

Nous n'avons pas encore vu les résultats, bons ou mauvais, du programme instauré par les néo-démocrates au printemps dernier, aussi il devrait le mentionner clairement quand il décrit le problème. Les difficultés que connaissent les agriculteurs sont causées par le fait que le RARB initial ne convenait pas.

Il a dit ensuite combien il était difficile d'apporter des changements et comment les agriculteurs vont devoir changer parce que les Russes n'ont pas de crédit pour acheter du blé et que les États-Unis sont intervenus systématiquement pour fixer les prix internationaux et imposer une baisse pouvant atteindre 80 $ la tonne.

Il devrait savoir que le programme qui a été mis en oeuvre au printemps dernier en Saskatchewan laisserait en fait agir les forces du marché et encouragerait la diversification en faveur d'autres cultures. Cela a obligé une grande partie des agriculteurs de la Saskatchewan à chercher d'autres marchés dans le tiers monde et en Europe pour des produits comme les lentilles, les légumi-

neuses à grain—autrement dit, les pois et les haricots—et les divers oléagineux dans lesquels nous nous sommes diversifiés depuis longtemps. Les paiements par district agricole au lieu d'être sur une base individuelle vont en fait encourager cette tendance.

À mon avis, il devrait peut-être signaler que ce sont ses propres opinions quand il parle du gouvernement provincial et des changements qui ont été proposés au printemps 1992 et dont on verra les résultats dans les revenus de 1993, et certaines personnes n'apprécieront pas cela.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'y perds peut-être, mais je pensais que le député avait déjà prononcé un discours pendant ce débat. Je me demande pourquoi on l'autorise à en prononcer un autre.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'espère que le député terminera ses observations et posera une question à l'orateur précédent.

M. Althouse: Monsieur le Président, le député, qui siège à la Chambre depuis quelque temps déjà, devrait savoir que nous sommes dans une période d'observations et de questions et que c'est ce que je fais.

J'ai posé deux questions, et la troisième observation que je voudrais faire, c'est que, bien que l'agriculture soit une compétence partagée, c'est le gouvernement fédéral qui est chargé du commerce et c'est lui qui nous a placés dans une situation financière difficile. C'est lui qui devrait combler le manque à gagner causé par les guerres commerciales qu'ont dû affronter les agriculteurs du Canada. Selon la Constitution, le gouvernement provincial n'est responsable que de la production. En tant qu'avocat, le député devrait le savoir.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux d'y répondre pendant le peu de temps qu'il me reste. J'ai entendu les propos du député au sujet du RARB. Je me trouvais aux rassemblements de Shaunavon, de Regina, de North Battleford et de Saskatoon. Je sais ce que j'ai entendu. J'ai écouté les agriculteurs de ma région et je sais exactement ce qu'ils pensent de ces changements unilatéraux et arbitraires qui ont été apportés au RARB par les amis socialistes du député en Saskatchewan, ceux qui ont abandonné le secteur céréalier.

• (1240)

Le parti du député a complètement abandonné le secteur le plus crucial de l'économie de la Saskatchewan. Ce parti est assez hypocrite pour venir se plaindre à la Chambre du rôle du gouvernement fédéral dans cette situation.

Il est curieux que le RARB, un programme national dont les normes sont nationales, fonctionne en Alberta et au Manitoba. Au rassemblement de Saskatoon, les gens habituels du Syndicat national des cultivateurs étaient agglutinés autour des microphones à 10 heures du matin, au vif dépit, permettez-moi d'ajouter, des organisateurs du Syndicat du blé. Des travailleurs de quelques usines de l'Alberta sont venus pour se plaindre du RARB dans cette province. Mais le fait est que le RARB fonctionne raisonnablement bien dans les autres provinces du pays. S'il ne fonctionne pas en Saskatchewan, c'est que le gouvernement néo-démocrate, des camarades des gens qui ont déposé cette motion aujourd'hui, refuse de lui donner une chance de fonctionner.

Pendant les quelques instants qu'il me reste, je voudrais faire des propositions constructives au gouvernement de la Sasktachewna. Le député a mentionné le commerce. Je pense qu'il est grand temps que le NPD cesse de se plaindre de l'accord commercial Canada-États-Unis, de l'ALÉNA et du GATT. Il est temps qu'il reconnaisse que la Saskatchewan est avant tout une province commerçante et que nous avons négocié un accès très important au marché américain et un mécanisme de règlement des différends qui a été éprouvé et qui s'est révélé efficace à maintes reprises. Il a fonctionné pour le porc et maintenant pour le blé. Voici la manchette dans le journal d'aujourd'hui: «Le Canada sort vainqueur du différend sur le blé avec les États-Unis».

Cet accord a assuré un accès important à d'autres producteurs de bétail, de boeuf et de porc de la Saskatchewan. Ceux qui critiquent les accords commerciaux devraient retourner en Saskatchewan et expliquer cela aux éleveurs de bétail et de porcs.

Je voudrais faire valoir brièvement trois arguments. À mon avis, il est important d'avoir une collaboration entre les ministres fédéral et provincial de l'agriculture au sujet du RARB. Ensuite, la province pourrait harmoniser la TPV et la TPS et soustraire du fardeau de la taxe de vente les intrants des producteurs agricoles de la Saskatchewan. Je l'exhorte à le faire.

Enfin, la province doit peut-être tenir tête aux gros syndicats du secteur public de la Saskatchewan, qui sont en fait ses patrons politiques. Nous, à Ottawa, avons tenu

tête à l'AFPC et aux autres syndicats du secteur public. Nous avons bloqué les salaires, car cette mesure s'imposait. Je les mets au défi de faire la même chose en Saskatchewan, mais je ne crois pas qu'ils aient assez de cran. C'est une question de priorités.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai une brève question pour le député qui, comme il disait, était à la manifestation de Saskatoon. La plus forte réponse, la plus grosse ovation a été lorsqu'un des orateurs s'est levé et a dit: «Ne touchez pas à la Commission canadienne du blé.»

Je voudrais demander au député s'il ne pense pas que l'orge devrait continuer à relever uniquement de la Commission canadienne du blé? Deuxièmement, est-il d'accord avec le Nouveau Parti démocratique qu'avant de faire des modifications au mandat de la Commission canadienne du blé il faudrait les soumettre à un vote pour que les producteurs puissent donner leur avis sur l'avenir de la Commission? Le député est-il d'accord avec cela? Estime-t-il que l'orge devrait continuer à relever de la Commission canadienne du blé comme le veulent les agriculteurs de la Saskatchewan?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que je ne peux pas être d'accord avec le Nouveau Parti démocratique. Je veux que cela soit bien clair. Je suis violemment contre ses méthodes, contre son hypocrisie. Il a l'audace de présenter cette motion aujourd'hui alors que son aile provinciale a abjectement nui aux producteurs de la Saskatchewan.

En ce qui concerne l'orge, le député sait qu'il y a une étude en cours. Je suis bien prêt à en attendre les résultats, pour voir ce que l'on dit. Je sais aussi qu'un certain nombre de producteurs de ma région s'inquiètent de ce qu'ils perçoivent comme du dumping de certains de nos produits au Montana et dans le nord des États-Unis en général. A cause de cela, ils en veulent à la Commission du blé et aux principales organisations agricoles.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, mais je peux simplement dire qu'il y a des inquiétudes légitimes chez beaucoup de producteurs au sujet de cette situation de monopole. Cela ne veut pas dire qu'elle va changer, mais je ne peux pas croire que dans une démocratie comme le Canada on ne puisse pas au moins discuter intelligemment des diverses options.

S'il y a des problèmes avec les organisations et les institutions soyons francs et parlons-en, pour voir si nous ne pouvons pas les résoudre en collaboration.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai l'intention de partager mon temps de parole avec le député de Gatineau, M. Assad.

La Chambre est saisie aujourd'hui d'une motion lui demandant de blâmer le gouvernement d'avoir rompu l'engagement qu'il a pris envers les agriculteurs canadiens. Cette motion définit les domaines de l'agriculture canadienne où règne un climat d'incertitude et traite de l'érosion constante du revenu agricole net.

Permettez-moi de mettre les choses en contexte. Il y a trois ans, le ministre de l'Agriculture a commencé à parler du revenu des exploitations agricoles familiales et nous a donné des chiffres très optimistes. J'ai reparlé de ces chiffres trompeurs jeudi soir, lors d'un rassemblement d'agriculteurs qui s'est tenu à Lucknow, en Ontario, dans un centre communautaire archiplein. En passant, cette réunion avait été organisée par un groupe d'agriculteurs qui s'était donné le nom de «Lying in the Dirt» parce qu'il en avait assez des mensonges qu'on lui servait. C'était en 1991 et rien n'a changé depuis.

En 1991, ce qu'on appelle le revenu moyen d'une famille d'agriculteurs au Canada était de 39 638 $, chiffre très trompeur si l'on considère que plus de la moitié de ce revenu provenait de sources autres que les travaux agricoles. Par exemple, si le conjoint occupait un emploi quelconque, enseignant, infirmier, ou encore travaillait dans un bureau, en ville, ou dans une usine, son revenu faisait partie du revenu de la famille d'agriculteurs, alors qu'il n'avait rien à voir avec l'agriculture.

En réalité, le revenu provenant véritablement des travaux agricoles était de 17 115 $, dont 9 927 $ venaient de subventions fédérales et provinciales. Si on déduit ces subventions du revenu agricole net de 17 115 $, le revenu provenant de la vente réelle de produits agricoles est en fait de 7 188 $. Un peu plus de 20 p. 100 de ce qu'on appelle le revenu d'une famille d'agriculteurs vient de la vente des produits agricoles. Je trouve que c'est une honte pour le pays.

La production et la transformation des aliments doivent être une question de sécurité nationale dans ce pays. Le consommateur canadien est celui qui consacre le moins, à une exception près, de son revenu disponible à l'achat d'aliments de très haute qualité. Le paradoxe, c'est qu'à part les agriculteurs, d'autres, dans l'industrie alimentaire, notamment dans le secteur de la distribution alimentaire, se débrouillent très bien. Je vous renvoie ici à un article paru dans le cahier des affaires du *Globe and Mail* selon lequel le taux moyen de rendement du capital

investi sur cinq ans dans l'industrie de la distribution alimentaire a été de 17,2 p. 100 de 1986 à 1990. Au cours de la même période, les banques canadiennes ont obtenu un taux de rendement de 13,3 p. 100, et l'agriculture canadienne, 6,2 p. 100. Cela n'a même pas permis aux agriculteurs de payer les intérêts sur les prêts qui leur avaient été consentis.

Les éleveurs de volaille et les producteurs de lait, qui étaient inclus dans ce chiffre de 6,2 p. 100, ont obtenu un rendement se situant entre 8 et 9 p. 100, ce qui leur a valu d'être critiqués.

Il y a quelques années, le gouvernement a éliminé le système du double prix du blé qui existait depuis le début des années 1970 et qui a très bien servi les Canadiens pendant de nombreuses années. Face aux prix mondiaux plus élevés, la politique du prix intérieur protégeait nos consommateurs et les producteurs du Canada obtenaient des prix inférieurs pour leurs produits consommés chez nous. Toutefois, quand les prix mondiaux étaient bas, les producteurs obtenaient ainsi un meilleur prix pour leurs produits consommés au pays.

Selon nos études, cette politique a été abandonnée et à ce moment-là les prix nets du blé à la production ont chuté au Canada, tandis que les prix à la consommation des produits fabriqués à partir du blé, au lieu de baisser, n'ont cessé de grimper. Entre 1982 et 1992, la valeur du blé a baissé de 31 p. 100 et le prix d'une boîte de craquelins est 25 fois supérieur au prix du blé à la production.

L'année dernière, une boîte de huit onces de craquelins de blé Breton, fabriqués au Canada, se vendait 99c. américains en Caroline du Sud et de 2,69 $ à 2,89 $, au Canada, la moyenne étant de 2,79 $. La valeur du blé contenu dans cette boîte équivalait à 3c. Il y a dix jours, j'ai acheté une boîte de ces craquelins à Chilliwack, en Colombie-Britannique. Cette boîte de huit onces, dont la valeur du contenu en blé équivalait à 3c., je l'ai payée 3,15 $. Cela représente donc une augmentation de 36c. la boîte depuis l'été dernier. Si les agriculteurs canadiens touchaient 6c. sur l'augmentation de 36c., ils seraient satisfaits. Ils pourraient survivre et toucheraient un revenu leur permettant de vivre décemment.

• (1250)

J'ignore si je peux montrer cela à la Chambre. Je veux vous signaler ce fait. Que des gens réalisent des profits semblables est une honte nationale. Nos agriculteurs doivent compter sur l'aide gouvernementale pour atteindre un niveau de vie qui n'est pas comparable à celui du reste de la société.

En août dernier, je m'entretenais avec un spécialiste de la distribution alimentaire. Je lui ai demandé de justifier ces augmentations, alors que les prix à la production continuaient de fléchir. Il a admis que, dans certains secteurs, les prix et les bénéfices étaient exorbitants. C'est absurde! D'un côté, il y a les agriculteurs canadiens qui ont besoin de subventions pour subsister, qui doivent trouver un emploi à l'extérieur de la ferme pour joindre les deux bouts, et de l'autre, il y a ceux du secteur de la transformation et de la distribution qui font des profits exorbitants.

Une récente étude effectuée par un consultant révèle que les cinq grands de la distribution alimentaire au Canada réalisent 80 p. 100 des ventes d'aliments—cette donnée est de 1992—; leur part n'était que de 69 p. 100 en 1987. Si vous examinez où se trouvent ces distributeurs au Canada, vous constaterez que, dans certaines régions, notamment dans l'Ouest et au Canada atlantique, la concurrence est très faible.

J'ai ici un rapport d'une de ces sociétés. Nous constatons qu'en 1990 cette entreprise a envoyé pour 538,7 millions de dollars de dividendes à sa société mère aux États-Unis et a emprunté de l'argent pour ce faire. Elle a envoyé plus d'un demi-milliard de dollars en dividendes à sa société mère aux États-Unis, alors que les gouvernements devaient accorder une aide financière aux producteurs primaires pour leur permettre de survivre. Pendant ce temps-là, nos agriculteurs et leurs conjointes devaient trouver un emploi à l'extérieur de la ferme pour vivre et nourrir les leurs.

Cette situation est intolérable, il faut y remédier. Il est de plus en plus évident qu'un très petit nombre de puissantes transnationales s'emparent peu à peu du marché de l'approvisionnement alimentaire en Occident. Cinq de ces sociétés possèdent presque à elles seules le marché mondial des céréales.

Un rapport a été préparé par la Bibliothèque du Parlement pour le Comité permanent de l'agriculture en mai 1991. Dans cette étude sur le scandale de la bourse américaine du commerce dans le secteur du soja à l'automne 1989, il a été établi que deux de ces sociétés avaient décidé du cours de ce produit. Les cours ont chuté de près de 2 $ le boisseau à l'été 1989 et ils n'ont jamais remonté la pente depuis.

À mesure que ces sociétés géantes prendront le contrôle du marché, il deviendra nécessaire de créer des forces compensatoires, sinon les mécanismes de décou-

verte des prix seront inefficaces. À mon avis, il n'existe aucun contrepoids sur les marchés mondiaux à l'heure actuelle, et c'est pourquoi le mécanisme de découverte des prix ne fonctionne pas.

Le 2 décembre, un article publié dans le *Ontario Farmer* soulignait qu'un nombre restreint de sociétés multinationales luttaient actuellement pour s'assurer le contrôle de l'industrie alimentaire. L'article ajoute qu'aux États-unis, le secteur de l'alimentation ressemble à un sablier dans lequel se trouveraient de nombreux producteurs et des millions de consommateurs à l'une ou l'autre extrémité. Ces paroles sont celles de M. William Heffernan, chef du département de sociologie de l'Université de l'État du Missouri.

Je tiens également à souligner que l'industrie de la production et de la transformation des aliments aux États-Unis se retrouve de plus en plus entre les mains d'un nombre restreint de sociétés. M. Heffernan a évalué le niveau de contrôle qu'elles exercent sur la production et la transformation. Il a constaté que quatre sociétés contrôlent actuellement 69 p. 100 de la production de boeuf, que quatre sociétés contrôlent 69 p. 100 de la transformation du boeuf et que deux de ces entreprises sont en fait la même entité.

Une société, qui contrôle 25 p. 100 de la production et de la transformation du poulet, a récemment acheté une énorme usine de transformation du porc au Minnesota. On y transforme 12 000 porcs par jour, ou 84 000 par semaine, ce qui est supérieur à la production hebdomadaire de toute l'industrie ontarienne de la transformation.

Parmi les quatre grandes sociétés qui se partagent ce secteur, une se classe parmi celles qui produisent les huit principales denrées alimentaires aux États-Unis. Voilà le genre d'entreprises qui nous feraient concurrence. Elles vont éliminer notre industrie à moins que le gouvernement n'intervienne. J'ai entendu dire que la même société entend se constituer un troupeau de 2 millions de truies portières dans un autre état du Midwest pour assurer sa production de porcs.

J'ai reçu hier une lettre de M. Gerald van Koeverden, de Thamesville (Ontario), qui a travaillé plusieurs années en Thaïlande pour CUSO. Voici ce qu'il a dit:

> Durant mon séjour là-bas, j'ai travaillé dur pour créer et mettre en oeuvre des stratégies visant à aider les agriculteurs à devenir concurrentiels et à survivre. Cet objectif est difficile à atteindre dans un pays où la politique agricole est complètement dominée par de grandes multinationales.
>
> Les agriculteurs ne sont pas autorisés à se constituer en grandes organisations agricoles et ils n'ont pratiquement pas voix au chapitre.

À mon avis, la même chose commence à se produire au Canada. Ces quelques grandes sociétés ont hissé la Thaïlande au sixième rang mondial des pays exportateurs de volaille. La main-d'oeuvre est extrêmement bon marché en Thaïlande, la réglementation environnementale y est rare, les producteurs ont besoin de très peu de chaleur supplémentaire pour les couvées, et nous soupçonnons que des grains exportés en vertu de mesures d'encouragement des exportations et de subventions pour le grain servent à l'alimentation des volailles.

Le Canada doit faire de la production et de la transformation alimentaire une affaire de sécurité nationale, et les agriculteurs canadiens doivent avoir leur juste part du marché de l'alimentation au Canada. Ils doivent pouvoir tirer un rendement du capital investi, de la gestion et du risque, et disposer d'un revenu qui soit comparable à celui d'autres secteurs de notre société.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, les comparaisons du député m'ont vraiment intéressé, particulièrement lorsqu'il a pris comme exemple une boite de huit onces de craquelins Breton et qu'il a fait allusion à une solution éventuelle; il procédait un peu à rebours lorsque la période qui lui était allouée s'est terminée, mais il expliquait comment les grandes sociétés profitent de l'énorme différence qui existe entre le prix à la ferme et le prix des produits transformés. J'ajoute qu'il est très difficile pour les agriculteurs de passer à l'étape suivante de la production et de profiter eux-mêmes du prix du produit transformé.

Je me demande si le député sait comment on pourrait y arriver. Au cours de la dernière décennie, on a vu la valeur des fermes chuter dramatiquement dans l'ouest du Canada et baisser assez rapidement aussi dans l'est et le centre du pays. Dans ma région, le prix des terres est passé de 900 $ à 300 $ et moins l'acre; cela signifie que les communautés agricoles ont perdu une énorme réserve d'investissements.

Dans l'ouest du Canada, des producteurs laitiers et des éleveurs de porc ont tenté de prendre en charge le processus de transformation. En Alberta par exemple, la majeure partie du porc produit dans la province est transformée dans des usines appartenant aux producteurs. Les producteurs laitiers de l'Alberta ont aussi tenté d'intégrer davantage leur secteur en réunissant les pools laitiers du sud et du nord de la province.

Dans les deux cas, le gouvernement provincial n'a cessé d'intervenir afin d'empêcher les agriculteurs de se lancer dans la transformation. Il n'a pas réussi dans le cas des éleveurs de porc, mais il a effectivement empêché l'intégration des deux pools laitiers. Le gouvernement a insisté pour que l'un de ces pools, qui se trouvait en difficultés financières, soit vendu à la société Beatrice Foods Canada Ltée afin d'éviter un monopole, alors que Beatrice Foods Canada Ltée est probablement la plus grosse entreprise laitière au Canada et qu'elle se rapproche plus que n'importe laquelle du monopole.

Le député voudrait-il nous dire comment, selon lui, les agriculteurs pourraient éviter cette sorte d'ingérence et quelles possibilités il entrevoit pour une plus grande

Article 31 du Règlement

intégration qui leur permettrait de profiter du prix élevé des produits transformés?

M. Ferguson: Monsieur le Président, je suis reconnaissant pour cette question. J'aimerais donner comme exemple de diversification les pools des Prairies, ceux de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. J'aimerais également souligner la tendance actuelle à la concentration dans l'industrie de la transformation illustrée par le cas de l'une des grosses entreprises décrite comme étant fermement implantée dans le secteur de l'abattage aux États-Unis et dans d'autres domaines de l'industrie agricole. Elle opère déjà au Canada. Elle a le quasi monopole de l'industrie du boeuf, avec une énorme usine en Alberta et maintenant une en Ontario.

Quand on voit de telles choses, on se dit qu'il doit y avoir une solution. Ce qui m'embête, c'est que les normes de qualité des autres pays ne sont pas comparables aux nôtres. Si nous importons des denrées alimentaires, nous devons nous assurer qu'elles répondent à nos normes de qualité faute de quoi, en vertu de l'article III du GATT, nous pouvons en empêcher l'entrée au Canada.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelque chose au sujet des normes. Je suis horrifié lorsque j'apprends ce qu'on laisse parvenir jusqu'à nos tables.

Pour ne donner qu'un exemple, voici le genre de poulets qui nous arrivent. «Toutes les semaines dans le Sud, «—on entend par là les États du sud des États-Unis—des millions de poulets dégoulinant de pus, souillés de matières fécales vertes, contaminés par des bactéries dangereuses, atteints de maladies cardio-pulmonaires, de tumeurs cancéreuses ou de maladies cutanées sont expédiés pour être vendus aux consommateurs.»

Dans un autre article, on peut lire que selon le ministère de l'Agriculture des États-Unis, 40 p. 100 de toute la viande crue de volaille américaine est contaminée. Ils ont toutes sortes de gadgets avec lesquels ils les bombardent de rayons gamma pour détruire tout ça.

Le député pourra peut-être dire à la Chambre que nos techniques d'abattage et de transformation. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'a plus que 30 secondes.

M. Ferguson: Monsieur le Président, nos normes sont en effet parmi les plus rigoureuses au monde. Nous ne tolérerions jamais ce genre de normes au Canada. Pendant la première semaine de janvier, des enfants sont tombés malades dans l'État de Washington après avoir mangé des hamburgers avariés et la même chose est arrivée dans la région de Chilliwack et d'Abbotsford en Colombie-Britannique.

Je trouve absolument ignoble qu'on ait permis un tel relâchement des normes aux États-Unis en vertu de ce qu'ils appellent SIS ou rationalisation du système d'inspection, soit la déréglementation de l'inspection de l'industrie alimentaire. Nous ne permettrons pas qu'une telle chose se produise au Canada.

Mon ami de Parkdale—High Park a entièrement raison. Si les denrées ne répondent pas à nos normes, nous devons en empêcher l'importation et produire les nôtres nous-mêmes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA MAISON ZOÉ BLAIS

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'aurai le plaisir de participer à l'inauguration de la nouvelle résidence Zoé Blais le vendredi 12 février. Pour cette occasion, j'aimerais souligner le travail exceptionnel qu'accomplit un groupe communautaire de ma circonscription.

La maison Zoé Blais offre gratuitement des services de soutien moral, spirituel, matériel ou académique afin de venir en aide à quelque 42 familles de la circonscription de Québec-Est. Ce sont là pour ces familles de précieux outils qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie et celle de leurs enfants.

Je salue l'initiative de ces gens qui préconisent les valeurs de fraternité et d'amitié en s'unissant les uns les autres.

C'est en créant de tels liens d'entraide que notre société pourra devenir que meilleure.

[*Traduction*]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la collectivité noire de tout le Canada célèbre le Mois de l'histoire des noirs afin de promouvoir la fierté des noirs à l'égard de leur patrimoine et de sensibiliser les Canadiens à la longue histoire des noirs et à leurs nombreuses contributions à l'édification du Canada.

L'apport de dirigeants politiques comme Rosemary Brown, Emery Barnes, Lincoln Alexander, Howard McCurdy et Zanana Akande, fait partie de cette histoire.

En réponse au chef de cabinet du chef du Parti libéral, qui disait récemment que le Québec n'était pas prêt à appuyer un candidat libéral noir, Howard McCurdy a déclaré ceci: «En refusant d'appuyer la disposition de l'Accord de Charlottetown relative à l'égalité, en exerçant un pouvoir de veto sur les candidats et en l'absence d'une politique ferme à l'égard des candidats membres des minorités ethniques, les libéraux offrent un message incertain comparativement à la politique d'inclusion du NPD.»

Un programme néo-démocrate de promotion sociale a entraîné la nomination historique de candidats membres des minorités visibles par des associations de comté.

* * *

HIBERNIA

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, les chantiers navals canadiens craignent que les contrats de construction des pétroliers et des navires d'approvisionnement nécessaires au projet Hibernia ne soient accordés à des concurrents étrangers.

Quel sens cela aurait-il? Pourquoi s'adresser à d'autres lorsque le travail peut être fait ici même, chez nous. Le travail peut être accompli par les chantiers navals de tout le pays, y compris ceux de Marystown, qui sont en mesure de construire les navires d'approvisionnement.

En 1984, le gouvernement a beaucoup parlé de la nécessité d'avoir une industrie navale prospère et il a beaucoup parlé de canadianisation. Depuis lors, des milliers et des milliers d'ouvriers navals spécialisés ont vu disparaître leur emploi. Tout un secteur industriel est menacé et le gouvernement ne fait rien pour le sauver.

Article 31 du Règlement

Je demande aujourd'hui au gouvernement de ne pas laisser passer cette occasion en or qu'est le projet Hibernia pour revitaliser l'industrie de la construction navale et offrir des possibilités d'emploi aux travailleurs de ce secteur.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai été absolument choquée aujourd'hui de lire dans *The Toronto Star* l'article sur le processus de sélection des candidats du Parti libéral. Il semble qu'on aurait conseillé à un Québécois de race noire ne pas se présenter en raison de sa couleur.

La façon dont le Parti libéral choisit ses candidats dans certaines circonscriptions est affligeante pour les gens, nombreux, qui croient en la démocratie. Mais ce qui est plus troublant, c'est que la race constitue un des critères pour pouvoir présenter sa candidature. Il est absolument indispensable que tous autant que nous sommes à la Chambre réaffirmions les valeurs fondamentales contenues dans la Charte canadienne des droits et libertés. La discrimination fondée sur la race n'est pas seulement immorale, elle est illégale. Elle fait du tort non seulement aux individus mais aussi à tous les Canadiens. Elle n'a pas sa place dans le processus de sélection des candidats d'un parti politique.

* * *

[*Français*]

LE MULTICULTURALISME

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, voilà près de cinq ans que la Loi sur le multiculturalisme a été implantée et le gouvernement ne sait toujours pas la différence entre l'équité en matière d'emploi et le multiculturalisme.

La loi devrait être renforcée afin que les décideurs de la fonction publique prennent en considération la diversité de la société canadienne lors de l'élaboration de programmes et de politiques touchant tous les citoyens de ce pays.

[*Traduction*]

La présentation du rapport annuel sur la mise en oeuvre de la Loi sur le multiculturalisme arrive un peu comme une douche froide. À mon avis, la mise en oeuvre de la loi devrait être examinée par quelqu'un d'impartial.

On a tendance aujourd'hui à mettre davantage l'accent sur les bons aspects de la politique que sur les mauvais.

Article 31 du Règlement

Demander au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté d'examiner la mise en oeuvre de sa propre loi, c'est comme qui dirait demander au renard de prendre soin des poules. Les choses doivent absolument changer.

* * *

[*Français*]

LE CHEF DE CABINET DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai été outrée ce matin par les propos attribués au chef de cabinet du chef de l'opposition officielle, selon lesquels le temps ne serait pas venu pour une personne de race noire de se porter candidat aux élections dans la région de Québec.

Au nom de tous les Québécois et Québécoises, je proteste vivement contre cette attitude pour le moins antidémocratique qui rappelle tristement les récentes distinctions faites par M. Parizeau entre «Québécois de souche» et «les autres».

À moins que M. Pelletier ne retire lui-même ces paroles malheureuses, j'invite le chef de l'opposition officielle à s'en dissocier aujourd'hui, sans équivoque, dans cette Chambre où nous représentons tous les citoyens canadiens et citoyennes canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): L'Organisation nationale anti-pauvreté a publié une étude intitulée *Analphabétisme et pauvreté*, qui fait ressortir le lien entre l'analphabétisme et la pauvreté. Cette étude précise également ce qui suit:

[*Français*]

«En dépit du discours du gouvernement selon lequel il épouse la cause de l'alphabétisation, c'est le contraire qui se produit: le plafonnement des versements faits en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gel additionnel des paiements de transfert en matière de santé et d'éducation, les compressions budgétaires à l'endroit des programmes de logement social et d'aide juridique», la TPS, et j'en passe.

[*Traduction*]

Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour s'attaquer vraiment aux causes de la pauvreté? Qui s'attaque à l'analphabétisme s'attaque aussi à la pauvreté.

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le Barreau du Québec, par l'entremise du bâtonnier du Québec, Me Paul P. Carrière, a formulé, dans une lettre du 15 janvier 1993 adressée au ministre des Finances du Canada, les commentaires suivants en regard du projet de loi C-105 qui vise à modifier la Loi sur l'assurance-chômage:

«Que les modifications intervenues en novembre 1990 aux articles 28 et 30 de la loi ont augmenté les pénalités aux travailleurs en cas d'abandon volontaire sans justification et de congédiement pour inconduite. Que l'exclusion complète du droit aux prestations dans tous les cas de départ volontaire non justifié au sens de la loi ou dans les cas de congédiement pour inconduite, constituerait un manque de réalisme face aux situations conflictuelles découlant des relations de travail. Que les mesures proposées dans le projet de loi C-105 sont susceptibles d'exclure totalement des milliers de chômeurs de bonne foi des prestations d'assurance-chômage, sans tenir compte des circonstances particulières entourant leur départ volontaire ou leur congédiement pour inconduite».

* * *

[*Traduction*]

LES FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, nous venons d'apprendre que 81 p. 100 des étudiantes dans les universités et les collèges ont été victimes de violence physique, sexuelle ou psychologique l'an dernier.

• (1410)

Soixante-six pour cent des jeunes hommes interrogés ont admis avoir recouru à la violence contre une petite amie; 29 p. 100 des cas faisaient état de violence sexuelle et 22 p. 100, de violence physique. De toute évidence, il faut remédier à un manque d'éducation pour que tous les êtres soient considérés comme des humains à part entière qui ont le droit de dire non et d'être traités avec respect.

Le Programme de promotion de la femme, du Secrétariat d'État, finance un grand nombre d'organismes et de projets ayant pour but de renseigner la population sur la violence et sur les droits des femmes. Or, ce programme a subi une autre réduction de 10 p. 100 cette année et doit faire l'objet d'une autre coupe de 10 p. 100 l'an prochain.

Les programmes de la lutte contre le racisme et ceux concernant les autochtones subissent aussi des réductions, alors que l'intolérance raciale empire et en dépit de la situation horrible à laquelle sont confrontés bien des peuples autochtones.

La violence et l'intolérance augmentent quand la conjoncture économique est mauvaise. Or, ce n'est pas le moment—ce ne l'est jamais d'ailleurs—de réduire les budgets de ces projets méritoires qui ont pour but de renforcer les assises de notre société.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, d'ici quelques jours, le principal contingent du premier régiment RCHA reviendra de sa mission de six mois à Chypre où nos troupes régulières et nos miliciens se sont distingués.

Ceux qui ont fait partie de cette opération de maintien de la paix qui dure depuis 28 ans ont tout lieu d'être fiers, comme nous le sommes, du rôle qu'ils ont joué même s'ils ont peut-être trouvé parfois le temps long à leurs postes d'observation.

Même si le rôle du Canada à Chypre va changer sous peu alors que nos troupes seront appelées à servir ailleurs dans le cadre d'autres opérations d'instauration et de maintien de la paix pour le compte des Nations Unies, le Canada continuera probablement de faire partie d'une force d'observation à Chypre, si on décide d'en créer une.

Entre-temps, la décision du Canada et d'autres pays de cesser leurs activités à Chypre incitera, espérons-le, les diverses parties à négocier sérieusement dans le cadre des pourparlers de paix prévus pour mars prochain.

Les Chypriotes grecs et turcs doivent maintenant trouver une solution durable aux problèmes qui, malheureusement, divisent l'île depuis trop longtemps.

* * *

LES IMPÔTS FONCIERS

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, on demande une fois de plus aux municipalités du pays de faire les frais de la gabegie gouvernementale. Le gouvernement propose également de sabrer dans les subventions versées en remplacement des taxes, ce qui représentera des pertes fiscales de plus de 80 millions de dollars pour les municipalités canadiennes.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement envisage en outre de modifier la formule de calcul de ces subventions et les municipalités subiront là encore une perte de plusieurs millions de dollars.

Les maires de tout le pays rencontreront le ministre des Travaux publics ce soir afin de lui faire part de leurs préoccupations relativement à la dernière tentative du gouvernement de faire supporter le fardeau de la gabegie conservatrice aux municipalités canadiennes.

Espérons que le ministre des Travaux publics s'apercevra que son gouvernement est dans l'erreur et annulera cette décision injuste et régressive. Sur les plans juridique et moral, il incombe au gouvernement de payer sa juste part d'impôts comme nous tous.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, les localités ontariennes situées le long de la frontière canado-américaine se réjouissent des chiffres de Statistique Canada révélant une diminution de 15 p. 100 des séjours de moins de 24 heures aux États-Unis en novembre par rapport au même mois de l'année précédente.

C'est une bonne nouvelle, mais ce n'est pas le temps de relâcher nos efforts pour remédier à ce problème. Le magasinage outre-frontière n'est vraiment pas mort.

Aux postes frontières ontariens, Douanes Canada a quand même enregistré le passage de 2,2 millions d'automobilistes rentrant d'un séjour de moins de 24 heures en novembre 1992.

Tous les intéressés doivent poursuivre le travail. Pour commencer, notre gouvernement doit continuer d'envisager la possibilité de supprimer les droits imposés à des tiers. Les mesures déjà prises pour en supprimer certains ont été bien accueillies par les détaillants de la région de Sarnia—Lambton et ont contribué à faire baisser les prix.

On a soumis au ministère des Finances une liste d'autres produits pour lesquels ces droits devraient être supprimés. J'exhorte les autorités à étudier sérieusement et rapidement cette possibilité. Je demeure convaincu que ce sont des mesures comme celles-ci qui peuvent aider nos détaillants à soutenir la concurrence des détaillants d'outre-frontière.

* * *

LES IMPÔTS FONCIERS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral songe à entrer en révolte fiscale contre les villes et villages du Canada.

Article 31 du Règlement

En 1992, le gouvernement fédéral a versé 420 millions de dollars aux municipalités canadiennes en subventions en remplacement de taxes. Ces paiements tiennent lieu de taxes pour les services fournis aux propriétés et immeubles fédéraux.

Il appert que le gouvernement cherche à rejeter ses responsabilités fiscales sur les conseils municipaux et que les contribuables municipaux seront forcés de compenser cette perte de recettes évaluée à 80 millions de dollars en deux ans. Il ne devrait pas y avoir d'exemptions arbitraires.

Les commissions scolaires, les propriétaires fonciers et les entreprises n'ont pas le loisir d'établir leur propre évaluation foncière. Pourquoi le gouvernement fédéral le pourrait-il? Le gouvernement songe à s'ingérer dans l'établissement des taux d'impôt foncier et à abandonner une entente de longue date avec la Fédération canadienne des municipalités.

J'exhorte le ministre à reconsidérer les options qui auraient pour effet de réduire les responsabilités fiscales fédérales envers les municipalités.

* * *

LE DROIT PÉNAL

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, la question de la sécurité publique est l'un des problèmes les plus importants auxquels notre pays fait face actuellement. Les Canadiens d'un océan à l'autre veulent que le gouvernement améliore notre système de justice pénale. Ils ont l'impression que ce système favorise ceux qui enfreignent les lois au lieu d'aider les victimes d'actes criminels.

Les électeurs de la circonscription d'Elk Island s'interrogent sur la valeur d'un système qui dorlote les détenus au détriment des victimes. Le gouvernement doit examiner deux aspects de ce système, soit la Loi sur les jeunes contrevenants ainsi que les dispositions régissant la libération conditionnelle.

Le gouvernement du Canada a apporté des modifications importantes à ce chapitre, mais il reste encore des améliorations à apporter. Le Parlement du Canada doit continuer d'accorder une place importante à la question de la sécurité publique. Le défi de notre pays est d'établir un modèle de justice que tous les citoyens appuient et auquel ils croient. Conjuguons nos efforts pour atteindre cet objectif important et valable. Conjuguons nos efforts afin d'améliorer le Canada.

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-111

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, avec le projet de loi C-111 qui interdit la vente de cigarettes à toute personne de moins de 18 ans, le gouvernement fait une fois de plus la preuve qu'il est déconnecté de la réalité et qu'il fait semblant de gouverner.

Devant le fléau de la contrebande, le gouvernement choisit de s'en prendre aux petits dépanneurs et aux jeunes, plutôt qu'aux contrebandiers. Plutôt que de mettre son énergie à contrer la contrebande de cigarettes, voilà que la dernière trouvaille du gouvernement vise à imposer des amendes allant jusqu'à 50 000 $ aux petits dépanneurs qui oseront vendre des cigarettes aux moins de 18 ans.

Cela n'a aucun sens! Mais qui paiera donc ces amendes, si ce n'est pas la population, sachant très bien que les petits commerçants n'en ont pas les moyens? La même chose, monsieur le Président, pour le projet de loi C-105. On s'en prend aux chômeurs plutôt que de s'en prendre aux fraudeurs d'impôt.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, les électeurs de ma circonscription s'inquiètent de ce que les jeunes récidivistes profitent impunément des faiblesses de la Loi sur les jeunes contrevenants. Une chroniqueuse de l'*Edmonton Sun*, Linda Slobodian, mène une campagne afin que le gouvernement se montre plus sévère à l'endroit des jeunes récidivistes.

Dans un article récent de M^me^ Slobodian, le sergent d'état-major, M. Peter Zaharko, qui dirige la section jeunesse du service de police de la ville d'Edmonton, a dit ceci:

> Dans sa forme actuelle, la Loi sur les jeunes contrevenants est vraiment une excellente mesure législative lorsqu'il est question des jeunes qui commettent une première infraction, voire une deuxième.

Il souligne toutefois qu'elle présente de graves lacunes lorsqu'il est question des récidivistes. De nombreux électeurs se sont dits du même avis, dans un sondage concernant la Loi sur les jeunes contrevenants que j'ai effectué dans ma circonscription.

J'exhorte le ministre de la Justice et le solliciteur général du Canada à prendre en considération ces préoccupations. Le moment est venu d'adopter des mesures plus sévères à l'endroit des jeunes récidivistes.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre de la Justice et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont tous deux déclaré que les 50 000 personnes qui participaient à la manifestation, à Montréal, à moins 25 degrés celsius étaient des séparatistes. Donc tous ceux qui s'opposaient au projet de loi C-105 sur la réforme de l'assurance-chômage, même des députés conservateurs ou des députés du Nouveau Parti démocratique ainsi que des députés et des sénateurs libéraux, qui ont participé à la marche dimanche après-midi ont été qualifiés de séparatistes par ces deux ministres. Est-ce que le premier ministre est d'accord avec cette déclaration un peu surprenante de la part de deux de ses ministres seniors?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu la transcription des commentaires en question. Je pense que le ministre avait mentionné—c'est quand même un fait assez notoire—que Gérald Larose n'est pas un grand supporteur de mon ami ou de notre formation politique ou des Néo-démocrates, et que ses options politiques sont bien connues. Je pense que c'est ce qui a été mentionné.

En ce qui concerne le fond de la question, le député a tout simplement mentionné que ses recommandations ressemblent énormément à celles mises de l'avant par le chef de l'opposition quand il était ministre des Finances en 1978. Le chef de l'opposition, lorsqu'il était ministre des Finances à ce moment-là, trouvait cela tout à fait potable, avec raison, parce que le but visé était justement le contrôle des dépenses. Donc, est-ce que c'est acceptable? Est-ce que c'est moralement acceptable pour un État de cesser de verser des prestations d'assurance-chômage à une personne qui quitte, sans raison valable, de quelque nature que ce soit, sans provocation, son emploi? Ça c'est la question. Et on en vient à la conclusion que, dans les circonstances, les contribuables canadiens n'ont pas à payer de prestations d'assurance-chômage à quelqu'un qui quitte, sans raison, sans provocation, son emploi. Maintenant, si mon ami a une opinion contraire, qu'il nous le dise.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais savoir si le premier ministre estime que la tactique employée par le ministre, c'est-à-dire traiter de séparatistes tous ceux qui s'opposent à ce projet de loi, est inacceptable pour la population canadienne. Il y a des centaines de milliers de Canadiens dans toutes les régions du pays qui pensent que certaines dispositions de cette mesure législative sont tout à fait inacceptables.

Le premier ministre est-il d'accord avec moi pour dire que la seule séparation acceptable, ce serait que le ministre soit séparé du Cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue propose que le ministre soit séparé du Cabinet parce qu'il a resserré les critères d'admissibilité à l'assurance-chômage.

Que dirait-il alors de ce qu'il a lui-même fait? En 1978, lorsqu'il était ministre des Finances, il a ramené les prestations hebdomadaires de 66 2/3 p. 100 de la rémunération hebdomadaire assurable à 60 p. 100.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je partage la stupéfaction et l'angoisse du NPD parce que, même si les néo-démocrates s'opposent à la TPS, au libre-échange ou à la réduction du déficit, au moins ils ont le courage d'avoir une position et de la défendre au lieu de faire les hypocrites comme les libéraux, qui ont deux positions sur chaque question.

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vais citer une personne qui n'est pas un séparatiste et qui n'est pas un socialiste. Hier, M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat, a proposé au gouvernement de référer le problème à un comité de la Chambre des communes pour permettre des audiences publiques à ce sujet parce que le premier ministre et le ministre essaient de faire accroire aux gens que les personnes qui quittent leur emploi volontairement ne paient pas de pénalité. Or, c'est faux! Ils paient entre 7 et 12 semaines de pénalité. Pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas la proposition du président du Conseil du patronat du Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, vu que le chef de l'opposition parle d'une «manif» à Montréal, il pourrait peut-être également faire allusion à un éditorial de ce matin dans *The Montreal Gazette* où on dit, et je le cite:

[*Traduction*]

«Cependant, ce qui est frustrant et exaspérant, c'est que beaucoup des gens mécontents comprennent mal les changements proposés. Il faut dire que c'est en grande partie à cause de certains politiciens et dirigeants syndicaux, qui cherchent à fomenter ce mécontentement à leurs propres fins. Un nombre étonnant de gens croient que les changements pénaliseront toute personne qui quitte son emploi, même si c'est pour une très bonne raison. En fait, personne qui a une bonne raison de quitter un emploi ne sera pénalisé. Les nouvelles règles s'appliquent uniquement aux personnes qui quittent leur emploi sans raison valable.

La *Gazette* de Montréal a tout à fait raison. C'est le genre de mesure qui a été prise par mon collègue lorsqu'il était ministre des Finances en 1978, mesure qu'il avait vigoureusement appuyée à l'époque parce qu'il voulait essayer de réduire le déficit, mais qu'il dénonce aujourd'hui simplement parce qu'il joue le jeu de l'opportuniste libéral typique.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a un mois, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a blâmé les chômeurs pour le taux de chômage au Canada. Il a prétendu qu'ils se rendaient en Floride pour retirer leurs prestations d'assurance-chômage. Maintenant, il blâme les séparatistes pour la réaction négative à cette politique de punir les chômeurs et les chômeuses au Canada. Pourquoi le ministre ne reconnaît-il pas que le vrai problème ce n'est pas les chômeurs, ce n'est pas les séparatistes, c'est le ministre et ses politiques de punition?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée parle de pénalité aux chômeurs, que j'ai blâmé les chômeurs. Il ne s'agit pas de blâmer les chômeurs, il s'agit de protéger les travailleurs et les employeurs canadiens. L'Association des entreprises indépendantes vient justement de remettre au Parti libéral, on m'en informe ce matin, les résultats d'un sondage qu'elle a fait auprès de ses membres partout au Canada. Ces résultats démontrent que de toutes les petites entreprises, qui elles créent des emplois, qui elles évitent justement le chômage parce qu'elles créent des emplois, 81 p. 100 des petites entreprises au Canada appuient les mesures qu'on a annoncées dans l'exposé économique du ministre des Finances en décembre.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, hier, le ministre nous a demandé de lui donner des exemples de travailleurs qui ne seraient pas protégés s'ils quittaient volontairement leur emploi.

Voici l'exemple d'une femme de la région de Toronto qui travaillait pour une grande société et qui a été victime de harcèlement sexuel de la part de son patron. Elle avait des preuves. Elle s'est adressée au service des ressources humaines et la question a été renvoyée directement au président. Celui-ci, au lieu de protéger cette femme, qui avait le droit de travailler à l'abri de tout harcèlement sexuel, lui a simplement dit de partir si elle n'était pas contente.

Comment la loi proposée par le ministre protège-t-elle cette femme? Le ministre s'attend-il vraiment que, lorsque quelqu'un quitte son emploi, l'employeur donnera le harcèlement sexuel comme motif de départ?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis sûr que ce président ne travaillait pas pour la Commission de l'assurance-chômage.

Si cette dame a reçu un accueil aussi glacial de l'employeur, elle n'a qu'a se présenter à un centre d'emploi du Canada où un agent sensibilisé à ces problèmes la recevra et veillera à ce qu'elle touche ses prestations conformément à la Loi sur l'assurance-chômage.

Contrairement à ce que ces gens-là disent, en essayant de semer la peur chez les femmes, les Canadiennes sont parfaitement protégées par la Loi sur l'assurance-chômage.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, les contribuables canadiens ont payé afin que le ministre du Commerce extérieur se rende à Washington et dise aux Américains de cesser de harceler nos aciéristes, nos travailleurs du bois, nos éleveurs de porcs et nos travailleurs de brasserie.

Dans les journaux d'aujourd'hui, on lit que le ministre aurait fait la déclaration suivante: «Les Américains sont vraiment des libre-échangistes. Ce ne sont pas des protectionnistes. Je suis très encouragé par ma visite. Les Américains ont des choses positives à dire au sujet de nos relations.»

Tandis que le ministre s'exprime comme s'il s'agissait d'une carte de la Saint-Valentin, l'édition d'aujourd'hui du *Wall Street Journal* renferme une pleine page dans laquelle on dit qu'en 1993, la frontière entre le Canada et les États-Unis. . .

M. le Président: Le député connaît la règle relative à l'utilisation de documents et autres moyens pour illustrer un point de vue. Je saurais gré au député de poser sa question.

M. Riis: Monsieur le Président, je reconnais que je ne peux montrer la page entière du *Wall Street Journal* dans laquelle il est écrit que la frontière entre le Canada et les États-Unis ne sera pas un obstacle au commerce et qu'elle est sur le point d'être éliminée.

Ma question au ministre du Commerce extérieur est la suivante: Quand le ministre cessera-t-il de faire l'apologie des intérêts américains et défendra-t-il les Canadiens, en particulier les travailleurs canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami devrait effectivement déposer cette annonce. J'ai vu le *Wall Street Journal* ce matin et, je me souviens qu'il s'agit d'une annonce publiée par une société de télécommunications dans laquelle on dit qu'à l'avenir, en raison des progrès au niveau de la technologie et des télécommunications, il n'y aura plus de frontières entre le Canada et les États-Unis.

Une voix: Ou entre le Canada et l'Europe.

M. Mulroney: En fait, il n'y aura plus de frontières entre le Canada et l'Europe non plus.

Mon ami et moi-même lisons parfois le *Wall Street Journal* ensemble le matin. Si mon collègue fait allusion à cette annonce, je pense qu'il a présenté celle-ci par mégarde et induit la Chambre en erreur. Je suis convaincu qu'il voudra s'excuser auprès du Président et du ministre du Commerce extérieur, qui a représenté très efficacement le Canada à Washington hier.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Nous avons une longue tradition en vertu de laquelle il n'est pas approprié d'invoquer le Règlement ou de soulever la question de privilège durant la période des questions orales. Cela peut être fait plus tard.

M. Gardiner: Monsieur le Président, je sais que le premier ministre connaît assez bien le Règlement pour se conformer à votre décision et soulever ce point après la période des questions, s'il le souhaite.

M. le Président: Je vais essayer de me débrouiller moi-même sans l'aide de tiers.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur et porte sur le voyage qu'il a effectué à Washington l'autre jour dans le but de discuter de questions commerciales avec l'administration des États-Unis.

Une partie des mesures de compensation que les États-Unis ont prises contre le Canada visent les exportations de bois d'oeuvre. Les Américains avancent des arguments fallacieux en prétendant que les exportations de billes du Canada constituent des subventions.

Le ministre peut-il nous dire s'il a abordé la question avec les fonctionnaires du département du Commerce qu'il a rencontrés à Washington? Les agents de la nouvelle administration lui ont-ils garanti qu'ils respecteront nos règlements concernant l'exportation des billes et qu'ils ne les contesteront pas?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de corriger l'allégation que vient de faire le député de Kamloops.

J'ai bien précisé, dans les déclarations que j'ai faites à l'issue de ma rencontre avec M. Brown et M. Kantor, qu'il était encore trop tôt pour tirer des conclusions. Je ne tire pas de conclusions. Je ne me suis pas rendu à Washington pour chercher noise. J'ai affirmé qu'il était encore trop tôt pour tirer des conclusions. Mon collègue a tout à fait tort de conclure hâtivement que je faisais des courbettes à la nouvelle administration parce que je n'ai assailli personne, et il le sait.

• (1430)

En ce qui concerne la question qu'on vient de me poser au sujet du bois d'oeuvre, j'en ai effectivement discuté avec M. Brown et M. Kantor. Au cours d'une discussion franche, j'ai très clairement exprimé le mécontentement du Canada devant les mesures qui ont été prises.

J'ai également signalé le fait que la hausse du prix du bois sur le marché américain, partiellement attribuable aux différends commerciaux entre le Canada et les États-Unis, a fait grimper de quelques milliers de dollars le prix des logements et que leurs décisions nuisent à leur propre économie.

Je leur ai fait remarquer qu'il était dans l'intérêt du Canada et dans celui des États-Unis de trouver une solution à long terme à ce problème.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je donnerai au ministre la possibilité de nous dire à quel point sa visite à Washington a été un succès.

Hier, des porte-parole américains ont comparé le dossier de l'acier à un train en marche. Malheureusement, nous devons admettre que les travailleurs américains de l'acier sont les mécaniciens et que les travailleurs canadiens sont dans le wagon de queue. Ce train suit l'exem-

ple de VIA Rail et le wagon de queue ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

Le ministre a-t-il défendu avec énergie les travailleurs canadiens de l'acier hier? A-t-il insisté sur la nécessité de conclure un accord commercial sectoriel? Quelles assurances a-t-il obtenues, s'il en a obtenu?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, bien sûr, j'ai soulevé la question de l'acier. J'ai fait valoir que le marché américain était d'une extrême importance pour le Canada et aussi que le marché canadien était important pour les producteurs américains. J'ai fait remarquer que les deux marchés étaient intégrés.

J'ai aussi soulevé la question d'un accord canado-américain sur l'acier comme je l'avais déjà dit au député pendant une autre période des questions. Ils m'ont dit qu'ils feraient part de cette question au conseil et qu'ils me donneraient rapidement une réponse.

Connaissant la position de l'industrie américaine, j'ai aussi discuté de l'importance de former un groupe de spécialistes pour préparer le terrain, peu importe l'option retenue, y compris la signature d'un accord canado-américain sur l'acier.

* * *

LA JUSTICE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, aujourd'hui, les membres du jury du coroner faisant enquête sur la mort tragique de Christopher Stephenson, un garçon de 11 ans, ont pris une décision sans précédent dans l'histoire du droit au Canada. Ils ont émis un communiqué qui blâme le solliciteur général pour son refus catégorique d'envisager de verser une indemnité aux parents du petit Christopher pour les frais judiciaires engagés dans cette affaire. Les membres du jury ont explicitement fait savoir qu'ils ne pouvaient pas concevoir de poursuivre une enquête de cette nature sans l'aide de l'avocat des Stephenson.

Le solliciteur général envisagera-t-il de verser une indemnité fédérale-provinciale pour rembourser les frais d'avocat des Stephenson?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon collègue. Je suis sûr que tous les députés partagent la détresse de la famille Stephenson.

J'affirme, depuis le début de l'enquête, qu'il appartient à la province de payer l'enquête visant à déterminer la cause de la mort et que l'Ontario a ordonné une enquête très exhaustive.

J'ai aussi fait savoir au comité, la semaine dernière, que j'étais prêt à demander à l'Association du Barreau canadien ou à un organisme indépendant d'étudier la question pour déterminer si les frais judiciaires d'une personne qui demande l'avis d'un conseiller juridique indépendant devraient être remboursés par la ville, la province ou le gouvernement fédéral, si la facture de cet avocat est taxable, enfin pour déterminer ce qu'il convient de faire.

Je ne prétends pas tout savoir sur cette question et j'ai pris ma décision à partir de ce que j'en savais à cette époque. Je suis tout à fait prêt à soumettre ma décision à une enquête indépendante.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il s'agit d'un jury indépendant, et le solliciteur général a louangé son travail. Il vient de désavouer platement son affirmation que les Stephenson n'avaient pas besoin d'un conseiller juridique indépendant et que sa décision de refuser l'indemnisation était juste et raisonnable. Évidemment, le jury a constaté que, pour arriver à formuler ses recommandations, il avait absolument besoin de l'avocat des Stephenson.

Pourquoi le solliciteur général ne fait-il pas ce qu'il doit faire en appliquant cette recommandation qui ne laisse personne indifférent: «Que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial indemnisent Jim et Anna Stephenson pour tous les frais d'avocat assumés relativement à cette enquête».

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en tant que confrère du Barreau, je suis sûr que mon collègue trouve aussi intéressant de constater que cette recommandation ne figurait pas parmi les 71 recommandations que le jury avait d'abord présentées. Il faudrait creuser cette question. Je suis prêt à en tenir compte puisque le jury s'est réuni de nouveau pour en discuter.

C'est une affaire très sérieuse, et j'aimerais que mon collègue en prenne conscience. Je suis prêt à soumettre toutes ces questions à une commission indépendante.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme. Hier, on a fait paraître une étude qui montre que 35 p. 100 des étudiantes universitaires ont été agressées sexuellement et que 46 d'entre elles l'ont été depuis qu'elles ont quitté l'école secondaire.

Ce ne sont pas les premières statistiques du genre qui aient été portées à notre connaissance, mais il reste qu'elles deviennent de plus en plus alarmantes. Le temps est venu de rectifier les attitudes et les comportements qui font que se perpétuent ces agressions. Nous appuyons certes les études, mais ce n'est pas avec cela qu'on va régler le problème.

Que fait le gouvernement pour contrer ce genre d'agression et mettre un terme à la terreur épouvantable que ressentent les femmes face à ce problème?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je sais que le député, à l'instar de tous ses collègues, a réservé un bon accueil à cette étude, qui a été financée à l'aide du programme sur la violence familiale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour la première fois, l'étude en question nous fournit des renseignements approfondis sur les expériences vécues par les jeunes femmes à l'université.

Le député se souvient sans doute que l'an dernier, nous avons adopté de nouvelles dispositions sur les agressions sexuelles, qui énoncent sans équivoque que non c'est non. Nous devons veiller à ce que les jeunes femmes se servent de ce recours, qu'elles portent plainte en bonne et due forme et que les tribunaux s'en occupent efficacement.

En outre, je proposerai aux universités, comme certaines l'ont déjà fait, d'adopter une procédure pour ces comportements et d'imposer des peines aux étudiants qui s'en rendent coupables.

Tout cela exige du travail dès la tendre enfance des jeunes, par le truchement de l'éducation familiale et de diverses activités du programme sur la violence familiale. Nous avons appuyé les efforts déployés dans les écoles par la Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes, et il nous tarde d'en faire encore plus par suite de ces efforts.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est bien beau de passer par les tribunaux et de leur soumettre des cas, mais seul un très petit pourcentage des hommes qui commettent de tels actes sont traduits en justice. Or, on sait que la propension à infliger des mauvais traitements est un comportement appris et que ce qui s'apprend se désapprend.

Alors, que fait le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, pour communiquer aux enfants victimes de mauvais traitements que cela ne se fait pas et qu'ils ne sont pas obligés de les subir et de s'y faire?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, il n'existe pas de solution toute faite. Je suis certaine que mes collègues seront d'accord avec moi.

Il va falloir s'attaquer au problème sur plusieurs fronts, par l'éducation qui débute à la maison, dans la collectivité et à l'école, pour faire comprendre aux petites filles et aux petits garçons que les relations hommes-femmes doivent avoir des bases plus adéquates. Il faut partir de là pour en arriver au soutien offert en milieu universitaire, dans les services d'orientation, pour aider les femmes à trouver la force de prendre les mesures qui s'imposent quand ce genre de situation se présente, c'est-à-dire porter des accusations et intenter des poursuites.

• (1440)

On progresse sur tous ces fronts, et le travail du Comité canadien sur la violence faite aux femmes contribuera en outre à nous donner un plan national d'action dans le cadre duquel nous unirons tous nos efforts pour faire disparaître la violence faite aux femmes.

* * *

L'EMPLOI

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

J'ai ici une ébauche de document de l'assurance-chômage que je serais on ne peut plus heureux de déposer. C'est un document qui a été envoyé aux bureaux de l'assurance-chômage par le directeur de l'admissibilité aux prestations et qui contient des questions à poser aux demandeurs, parce que, et je cite: «Les conditions que le demandeur doit remplir dans ce contexte sont particulièrement strictes et semblent indiquer que c'est seulement dans des circonstances exceptionnelles, où le demandeur n'avait pas d'autre choix raisonnable qui lui aurait permis

de conserver son emploi, que l'on peut justifier le départ volontaire immédiat.» C'est de toute évidence une approche léonine.

Comment le ministre peut-il continuer à nous dire que son ministère donnera le bénéfice du doute au demandeur?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que les instructions données aux employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, en ce qui concerne l'application de la Loi sur l'assurance-chômage, sont en cours de révision et que de nouvelles instructions leur seront données.

De plus, les programmes de formation des agents de l'assurance-chômage, actuellement en préparation, prendront en considération toutes les situations possibles. C'est l'agent qui, en fin de compte, doit trancher chaque cas.

Je voudrais rappeler au député que plus de 4 millions de cas ont été tranchés l'an dernier, en 1991, par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. La grande majorité ont été tranchés de façon équitable et raisonnable et c'est ce que nous allons tenter de continuer de faire.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, la réponse du ministre m'intrigue. Il me semble que nous avons un exemple qui prouve que l'arbitre va certainement prendre la mauvaise décision.

Ce matin, à Radio-Canada, il y avait un reportage sur les dangers de la pêche à la pétoncle qui montrait que les changements à l'assurance-chômage allaient forcer les travailleurs à continuer de faire un travail dangereux. Dans une entrevue, Lloyd Allen, arbitre en chef de l'assurance-chômage, disait que certains emplois sont dangereux par nature et que l'on peut s'attendre à ce que ceux qui exercent un tel emploi continuent de l'exercer.

Autrement dit, l'arbitre en chef des demandes de prestations de l'assurance-chômage nous dit que quitter son emploi parce que l'on risque sa vie n'est pas une raison valable. Si cela n'est pas une raison valable, que faut-il?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, jusqu'où peut-on aller pour effrayer les Canadiens!

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Aller jusqu'à dire aux Canadiens, dans cette institution, que maintenant, à cause d'un projet de loi qui n'a rien à voir avec la raison valable, une personne ne pourra pas quitter son emploi si elle est en danger de mort!

Il faut bien un socialiste cravaté pour faire des déclarations semblables.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dimanche, ils étaient 50 000 personnes dans les rues de Montréal. Le gouvernement y voit une conspiration séparatiste. J'étais là, monsieur le Président, et je peux vous assurer que ces gens-là n'étaient pas là pour parler d'indépendance. Ils y étaient pour une seule raison, ils veulent contribuer au système et ne pas en être les éternelles victimes.

J'en viens à ma question: Quand ce gouvernement va-t-il enfin comprendre que la meilleure façon de réduire les coûts d'assurance-chômage, c'est de créer des jobs, des emplois permanents?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis vraiment surpris de voir le député de La Salle—Émard, ce député qui prétend que l'on va changer toutes les choses du monde, s'opposer à une mesure qui a comme but ultime de briser le cycle de dépendance que nos systèmes de sécurité sociale ont engendré dans ce pays-ci.

La mesure est fiscale, oui, mais elle sert aussi à responsabiliser les gens. Les personnes qui quittent un emploi pour un motif valable, elles seront protégées. Je croyais que le député aurait au moins à coeur de le reconnaître et de dire à ces personnes qui étaient dans la rue que ceux qui quittent un emploi pour une raison valable auront toute la protection et plus, car ils ne seront plus pénalisés comme auparavant, ils auront le bénéfice au complet.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il a été surpris de me voir là. Pour ma part, j'ai été surpris de voir qu'aucun de ses collègues qui s'opposent au projet de loi n'a eu le courage d'aller là-bas, dimanche.

Le problème avec l'assurance-chômage, c'est que ce gouvernement, et je pose ma question au ministre des Finances, n'a pas de plan à long terme en matière de création d'emplois. Son unique politique consiste à espérer, malgré tout, que la prospérité aux États-Unis se répandra au-delà de la frontière jusqu'au Canada.

Pas plus tard qu'hier, le ministre des Finances a déclaré qu'il ne pourrait présenter son budget tant que le président Clinton n'aurait pas présenté le sien.

Des voix: C'est une honte!

M. Martin: Monsieur le Président, c'est ridicule. Ce ministre est censé être le ministre des Finances du Canada, pas le gouverneur du 51e État.

Ma question est la suivante. La politique économique de la percolation a signifié la fin des Républicains. Quand les députés. . .

M. le Président: Que le député veuille bien poser sa question.

M. Martin: Monsieur le Président, quand les députés d'en face se rendront-ils compte que la percolation en direction du nord va signifier la fin des conservateurs?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que dit le député est absolument faux. Il sait très bien que dans l'exposé économique du 2 décembre, un certain nombre d'initiatives ont été présentées, à savoir des investissements dans les ressources humaines, des investissements dans l'infrastructure, d'autres investissements dans le commerce extérieur, ainsi que la mise en place de mesures visant à encourager les petites entreprises, qui sont à l'origine de 80 p. 100 des nouveaux emplois au Canada.

Il en est d'ailleurs question dans la publication *The Business News*, qui s'adresse aux petites entreprises et qui souligne que de toute évidence, ce sont les petites entreprises qui sont les grandes gagnantes.

Quant aux mesures prises en matière d'assurance-chômage, M. Bulloch a dit qu'il s'agissait de mesures très importantes. Il a déclaré qu'il se trouvait dans le cabinet de ministres libéraux quand il a été reconnu, dans les années 1970, que le grand problème de l'abus de l'assurance-chômage, ce sont les personnes qui quittaient volontairement leur emploi. Les libéraux ne voulaient pas s'attaquer à ce problème qu'ils trouvaient politiquement risqué.

Eh bien nous, monsieur le Président, avons eu le courage de le faire et nous le faisons au nom de la justice.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances.

Je veux demander au ministre pourquoi il dit aux provinces canadiennes de préparer et de présenter leurs budgets maintenant sans attendre son nouveau budget alors qu'il annonce aux Canadiens qu'il doit attendre que le président Clinton présente son message sur l'état de l'Union et son premier budget au Congrès?

Pourquoi suit-il cette politique qui laisse entendre, comme l'a dit le député, qu'il se comporte comme le gouverneur du 51e État et non comme le ministre des Finances du Canada? Pourquoi ne présenterait-il pas un budget maintenant qui aiderait les 1,5 million de chômeurs canadiens à retrouver du travail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, quelles foutaises! Les provinces peuvent présenter leurs budgets quand elles le désirent. Le gouvernement précédent avait l'habitude de proposer son budget quand bon lui semblait.

Nous essayons de préparer le budget pour le printemps. Nous avons présenté un exposé économique en décembre pour mettre les Canadiens et les provinces au courant de la situation financière et économique.

Certes, nous aurons un budget. Nous attendons des propositions d'en face sur ce qui pourrait être fait et sur ce que nous pourrions peut-être y faire figurer. Jusqu'à présent nous n'avons reçu absolument aucune recommandation constructive.

Je veux assurer au député que je reçois de nombreuses propositions des Canadiens et que le nouveau budget utilisera comme templin le budget de février 1992 et l'exposé économique de décembre 1992.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Il aurait dit, après avoir rencontré le secrétaire du Trésor américain, M. Bentsen, que les États-Unis parlent de stimuler la relance de l'activité économique et de l'emploi. Le ministre des Finances aurait dit: «Cela aidera certainement le Canada.»

• (1450)

Si le ministre estime que cette initiative de croissance économique est bonne pour les États-Unis, pourquoi ne l'applique-t-il pas au Canada? Pourquoi ne dépose-t-il pas maintenant un budget qui aidera le pays à avancer, et non à reculer, comme l'ont fait les budgets précédents?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, bienvenue dans le monde merveilleux de la réalité. Bien sûr, les États-Unis sont notre plus grand partenaire commercial. Notre économie est tributaire de la leur. C'est un fait.

Au cas où cela intéresserait le député, je peux lui dire que les Américains ont été vivement intéressés par l'exposé économique que j'ai prononcé en décembre dernier. En fait, j'ai manqué d'exemplaires, tant ils se les arrachaient.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): C'était un best–seller.

M. Mazankowski: Ils s'intéressaient beaucoup à son approche équilibrée.

Il fallait freiner le déficit et stimuler l'économie. Nous avons fait les deux dans l'exposé de décembre.

Je rappelle au député que nous allons dépenser 2 milliards de dollars pour l'infrastructure, la formation et les petites entreprises et que nous allons réduire les impôts de 1,8 milliards de dollars. Les libéraux refusent de reconnaître cela.

* * *

[*Français*]

LES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. On sait que la violence se voit et se vit tous les jours sur nos écrans, dans la rue, dans les écoles et même à l'intérieur de nos demeures. Dernièrement, une résidante de ma circonscription a été victime d'une agression sexuelle commise par un détenu en libération conditionnelle d'un jour. La victime a demandé à la Cour du Québec une ordonnance obligeant son agresseur à fournir un échantillon de sang afin de déterminer si ce dernier était porteur d'anticorps VIH ou de toute autre maladie transmise sexuellement. Le juge a rejeté la requête au motif qu'il n'y avait aucune loi quelconque qui lui permettait d'accepter une telle demande. Et ce juge a aussi indiqué qu'il relevait du législateur de combler le vide juridique.

J'aimerais demander au ministre de la Justice s'il serait disposé, de concert avec le solliciteur général, à apporter certaines modifications aux lois existantes dans le but d'accorder plus de droits aux victimes d'agression sexuelle?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que l'honorable députée soulève un point assez inquiétant. Je pense qu'on peut comprendre l'inquiétude qui peut habiter une femme victime d'une pareille agression sexuelle qui doit vivre avec l'hypothèse d'être infectée d'une maladie mortelle. Je pense que l'élément soulevé par ma collègue est très sérieux.

Cependant, il faut savoir qu'il est difficile de forcer des gens qui ne sont pas reconnus coupables encore, qui sont peut–être sous le coup d'une poursuite, mais qui n'ont pas encore été reconnus coupables, ou qui n'ont pas plaidé coupable, de les forcer à un test qui ne pourrait peut–être pas respecter tous les éléments de la Charte des droits et libertés.

Monsieur le Président, je dois assurer ma collègue que cette question fait l'objet d'une étude à mon ministère et avec mes autres collègues à la Santé et au Conseil du statut de la femme pour voir quel serait le moyen de pouvoir répondre plus efficacement. Je dois rassurer ma collègue que je suis bien conscient de l'inquiétude qui peut habiter les femmes de ce pays.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de Pêches et Océans.

Le 7 décembre, dans sa réponse au rapport Pearse, le ministre a dit que le ministère des Pêches et des Océans était en train d'arrêter son choix en vue de l'augmentation globale de sa main–d'oeuvre, de son équipement et des fonds de fonctionnement à sa disposition pour assurer une meilleure application des règlements au cours de la saison de pêche 1993.

Depuis 1986, la part du budget du MPO pour la gestion des pêches dans la région a diminué, passant de 35 à 27 p. 100. En novembre, le Conseil du Trésor a demandé à tous les ministres de procéder à des réductions supplémentaires, mesure qui jusqu'ici a coûté 12 millions de dollars au MPO.

Comment le ministre peut–il respecter les promesses qu'il a faites aux pêcheurs de la côte ouest en décembre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, c'est simple, nous allons d'abord faire un meilleur usage des deniers publics.

Le député ne tient évidemment pas compte du fait que nous augmentons notre contribution dans le cadre de notre stratégie de cogestion de la pêche autochtone. Par ce financement, nous concluons des accords de cogestion. L'année dernière, nous avons conclu 80 accords avec les bandes autochtones de Colombie–Britannique. On y octroie des fonds pour la valorisation de l'habitat, l'application des règlements et ainsi de suite. Une soixantaine de gardiens autochtones reçoivent actuellement une formation spéciale afin de pouvoir se joindre à nos agents la saison prochaine.

Je peux donner au député l'assurance que nous allons redoubler d'efforts dans le domaine de l'application des règlements. Le système sera beaucoup plus efficace cette année.

Le député pourrait dire à la Chambre si, oui ou non, il appuie la stratégie de cogestion de la pêche autochtone et le programme qui vise à étudier, sur une base volontaire, les possibilités de vente de poissons comestibles en Colombie-Britannique. Son parti appuie-t-il ces mesures ou va-t-il continuer de nager entre deux eaux. . .

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, en réponse à la question du ministre, je signale que ce n'est pas la stratégie qui nous embête, mais sa mise en oeuvre ou plutôt sa non-mise en oeuvre.

Suite au rapport Pearse, le ministre a répété qu'il ne mettrait pas de l'avant la stratégie de la pêche autochtone tant qu'il ne disposerait pas d'accords décisifs concernant la gestion du bassin de la rivière visée.

Le ministre est-il prêt à annoncer la conclusion d'un tel accord pour une quelconque des grandes rivières à saumons de Colombie-Britannique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, ce sera un moment décisif lorsque le parti du député adoptera une position ferme au sujet de la stratégie de cogestion de la pêche autochtone et cessera de courir deux lièvres à la fois.

Son parti appuie-t-il la stratégie de la pêche autochtone? C'est qu'il tient un discours aux pêcheurs commerciaux et un autre à d'autres gens.

Le député et ses collègues devraient accorder leurs violons.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Hier, au sujet de contrats de publicité d'une valeur de 21 millions de dollars, le leader parlementaire du gouvernement a dit que cette affaire lucrative avait fait l'objet d'un appel d'offres.

Admettra-t-il maintenant que, sur les six entreprises invitées à présenter une proposition, et non une soumission, trois n'étaient pas en mesure de faire le travail? Comme une quatrième, Camp and Associates, exécutait déjà un travail pour le gouvernement, les deux entreprises conservatrices constituaient la seule solution possible. N'était-il pas évident depuis le début qu'on allait leur accorder ces contrats?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, avant 1984, les contrats de publicité étaient tout simplement accordés par les ministres en place et nous savons qui décrochait ces contrats.

Nous avons mis en oeuvre un système voulant que, dans le cas d'importants contrats de publicité, les agences de publicité présentent des soumissions et les contrats soient accordés par un comité de fonctionnaires. On a suivi cette politique. C'est la politique la plus juste possible. Elle est infiniment plus juste que celle qui prévalait avant que nous ne prenions le pouvoir.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la réponse est très intéressante, mais elle n'a rien à voir avec la question que j'ai posée.

Cette fois, je renvoie la question au premier ministre. Le 9 septembre 1985, celui-ci a déclaré qu'il établirait les lignes directrices les plus strictes de l'hémisphère occidental en matière de conflits d'intérêt.

N'y a-t-il pas quelque chose qui cloche dans ses lignes directrices lorsqu'une personne nommée par les conservateurs, une personne qui a fait partie de l'équipe électorale du Parti conservateur, M. Bob Byron, distribue à des entreprises conservatrices plus de 21 millions de dollars de l'argent des contribuables? N'est-ce pas pour le moins condamnable?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député ne veut pas reconnaître les faits. Il persiste à calomnier des personnes qui ne méritent pas qu'on les attaque.

M. Bob Byron a 35 ans d'expérience dans le secteur publicitaire de tout le pays. Il a rompu tout lien avec ce secteur pour accepter un poste au gouvernement. Soit dit en passant, les gouvernements libéraux avaient recours à une structure en tous points similaires, soit un groupe de gestion de la publicité.

C'est un comité de bureaucrates qui décide à quelle agence accorder le contrat de publicité, après avoir évalué diverses soumissions. L'administration du contrat est entreprise au nom du gouvernement par un groupe de gestion de la publicité dirigé par un homme qui a 35 ans

d'expérience dans le domaine, et dont l'intégrité ferait la honte du député n'importe quand à la Chambre.

* * *

• (1500)

L'ÉDUCATION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, au Canada, nous consacrons 7,2 p. 100 de notre PIB à l'éducation, soit plus que n'importe quel autre pays industrialisé. Nous n'avons aucun moyen de mesurer l'efficacité de notre système. Les experts en la matière nous disent que dans tout bon système d'enseignement, on utilise des méthodes d'évaluation rigoureuses tels que des examens nationaux.

La secrétaire d'État est-elle prête à envisager la mise en place d'un programme volontaire d'examens nationaux?

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, la question de mon collègue tombe à point à un moment où plus que jamais nous devons préparer un avenir prospère pour nos jeunes. En outre, elle est dans la lignée du plan d'action pour la prospérité qui recommande de mettre davantage l'accent sur les résultats scolaires.

Nous sommes également très satisfaits de voir que le conseil des ministres de l'Éducation travaille à l'élaboration d'un système national d'évaluation de ces résultats. Par ailleurs, le Canada joue en ce moment un rôle primordial dans la troisième étude internationale des maths et des sciences avec l'appui d'une subvention de 2 millions de dollars d'EIC.

Le gouvernement fédéral va donc continuer à encourager et à appuyer tous les efforts visant à améliorer l'enseignement et à assurer un avenir prospère au Canada.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au cours des années, je n'ai pas souvent invoqué le Règlement et je n'ai pas l'intention de commencer aujourd'hui.

Cependant, mon ami a fait allusion à une publicité parue dans le *Wall Street Journal* que j'ai moi-même remarquée ce matin. Il en a tiré une conclusion très péjorative à l'égard du gouvernement. Cette publicité m'a sauté aux yeux ce matin, car elle est spectaculaire et je me ferais un plaisir de la déposer à l'intention des députés.

On peut y lire qu'AT&T et Unitel ont formé une nouvelle alliance pour offrir aux gens d'affaires des télécommunications sans hiatus entre le Canada et les États-Unis qui unissent leurs efforts pour assurer, des deux côtés de la frontière, un service uniforme et des plus sûr comprenant, entre autres, la transmission de la voix et des données et des possibilités de téléconférence multipoints.

M. le Président: Si le premier ministre veut citer un document et le déposer, il peut en demander l'autorisation à la Chambre, mais je ne pense pas qu'il convienne que nous reprenions ce débat.

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'ai dit que je n'avais pas l'intention de revenir là-dessus, si ce n'est pour préciser que je serais heureux de déposer le document afin que les députés puissent en prendre connaissance. D'après les observations préliminaires du député, j'ai l'impression qu'il a présenté une image déformée du gouvernement canadien relativement à cette annonce.

Je ne doute pas qu'il voudra se rétracter immédiatement car il ne conviendrait pas que les propos qu'il a tenus restent au compte rendu, puisqu'ils ne sont pas conformes à la vérité et à la tradition parlementaire.

M. le Président: Je pourrais peut-être aider les députés. Est-ce que le très honorable premier ministre dépose le document, ou demande-t-il que le député de Kamloops le fasse?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, afin de faciliter les choses, je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer l'annonce de la société AT&T, d'après laquelle l'accès direct au Canada se fera aux dépens de milliers de travailleurs des télécommunications. C'est ce que je voulais démontrer.

Toutefois, monsieur le Président, ma demande. . .

M. le Président: J'espère avoir dit, en douceur évidemment, que je ne crois pas que nous devrions nous engager de nouveau dans ce débat. Si je ne trompe, le très honorable premier ministre a déposé le document. Le député de Kamloops demande le consentement unanime de la Chambre pour que l'on dépose le document, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire.

M. Riis: En définitive, monsieur le Président, que le premier ministre demande à déposer le document, ou que ce soit moi qui demande le consentement unanime de la Chambre pour le faire, le document sera déposé de toute manière.

Je voudrais cependant demander au premier ministre si, quand il a lu le *Wall Street Journal*, il a aussi consulté les offres d'emplois?

M. le Président: Je devrais demander à la Chambre si elle consent à ce qu'une réponse soit faite à cette question. Passons maintenant à autre chose.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je ne vais pas répondre, sauf pour dire, au nom de tous les députés, qu'après une journée d'absence, il est vraiment temps qu'Audrey revienne.

DÉPÔT DE DOCUMENTS CITÉS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, aujourd'hui, durant la période des questions, dans la première partie de ma question, j'ai cité un document que j'avais en ma possession et que je pourrais déposer, le Guide de la détermination de l'admissibilité. Dans ma question supplémentaire, j'ai aussi parlé de la transcription d'une entrevue accordée ce matin au réseau radiophonique anglophone de Radio-Canada et des remarques de M. Lloyd Allen, préposé principal au règlement des demandes de prestations d'assurance-chômage.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer ces deux documents.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Je regrette, la Chambre n'a pas accordé son consentement unanime.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Althouse.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Gatineau—La Lièvre a la parole et il dispose d'un maximum de 10 minutes.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, la motion de l'opposition est ainsi libellée: «Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir rompu l'engagement qu'il a pris envers les agriculteurs canadiens du fait qu'il n'appuie pas fermement le concept de la troisième ligne de défense. . .», c'est-à-dire la question

du Nid-de-Corbeau, et surtout l'entente du GATT que le Canada a signé depuis de nombreuses années.

Depuis quelques années, les agriculteurs à travers le pays sont très conscients de la menace à laquelle ils font face. Depuis des années, nous avons bâti, au Canada, une infrastructure agricole qui a été très bénéfique à nos agriculteurs. Mais depuis quelque temps, avec les négociations à l'intérieur du GATT, nos agriculteurs sont en danger. Ils le savent et ils se manifestent; on l'a vu, l'an passé, au mois de février je crois, alors que presque 50 000 personnes sont venues sur la Colline parlementaire pour protester contre cette question du GATT.

Mais cela nous inquiète davantage au fur et à mesure que cette question avance, quand on prend connaissance du fait que les négociateurs canadiens auprès du GATT ont dit en commission parlementaire que notre position avait de moins en moins de supporteurs dans les autres pays, comme plus particulièrement le Japon qui voulait protéger un marché intérieur, comme nous on veut le protéger dans les domaines de la volaille, des oeufs et du lait, soit le lait commercial et le lait de transformation.

Donc, nous sommes pris avec une situation où les négociateurs du pays semblent être inquiets du fait qu'on ait de moins en moins d'appui. On s'en va vers un nouveau système pour lequel on n'est pas prêts et envers quoi nos agriculteurs et nos organismes à travers le pays ne sont pas d'accord.

Après cette déclaration de notre représentant auprès du GATT, un petit article a paru dans les journaux disant que le ministre de l'Agriculture aurait dit: Oui, on défend fermement notre système de contingentement dans le domaine agricole. Mais la question qu'on se pose, monsieur le Président, c'est qui dit vrai dans cette question-là? On est inquiets pour la simple raison que l'investissement de nos agriculteurs, avec les changements imposés par le GATT, leurs fermes, l'entreprise familiale si vous voulez, vont perdre de leur valeur, c'est évident.

Dans cette Chambre, on avait même appuyé et adopté une motion portant que le premier ministre lui-même se porte à la défense de l'article XI du GATT.

• (1510)

On voulait que le premier ministre fasse valoir, auprès des pays d'Europe surtout, auprès de Jacques Delors, et auprès du nouveau président des États-Unis, que l'article XI du GATT était un élément extrêmement vital et fondamental pour les agriculteurs au Canada. Et surtout, si vous me permettez, monsieur le Président, j'ai eu des conversations à maintes reprises avec les dirigeants de l'UPA, l'Union des producteurs agricoles du Québec. Et, naturellement, il y a un parti pris énorme quand l'on prend en considération que 48 p. 100 du lait industriel vient des agriculteurs du Québec; nous avons un marché qui est extrêmement important pour nos producteurs

laitiers au Québec. Sauf que ce changement à l'article XI du GATT nous inquiète grandement. Cela équivaut littéralement à une révolution dans la façon dont nos agriculteurs vont devoir fonctionner.

Ils nous parlent de tarification. Je sais que les représentants dans le domaine des associations canadiennes, que ce soit pour la volaille, les oeufs et le lait commercial, disent qu'ils subissent des pressions à l'effet d'accepter la tarification, au lieu de conserver le système de contingentement qui était protégé par l'article XI du GATT. On n'est donc pas prêts à accepter la tarification, non plus que nes organismes agricoles. Je me pose la question, pas en mon nom personnel, c'est évident, mais au nom des associations et des organismes agricoles. Qui fait pression sur les organismes agricoles du pays pour qu'ils acceptent ou à tout le moins qu'ils étudient la possibilité de tarification? Pourtant, lorsqu'ils se sont regroupés sur la Colline parlementaire il y a un an, leur réponse était très claire.

Je suis certain que si les représentants de tous les organismes, spécialement les représentants de l'UPA, avaient la chance d'exprimer en cette Chambre leur inquiétude, c'est évident qu'ils le feraient. Ils l'ont fait d'une autre façon, démocratiquement, avec des lettres, des télégrammes, des pétitions, et ainsi de suite. Sauf qu'il semble y avoir une situation où le gouvernement accepte de subir l'échec, c'est-à-dire que l'article XI du GATT va finalement tomber. Et cela aura des ramifications majeures dans le domaine agricole au Canada.

Donc, l'appel que l'on fait au gouvernement, et c'est très important, on a une motion ici et le premier ministre a reconnu qu'il fallait défendre l'article XI du GATT qui touche nos agriculteurs, mais ce que l'on est obligé de faire, c'est d'expliquer que c'est important que le gouvernement du Canada manifeste auprès, non seulement d'organismes en Europe, auprès de Jacques Delors, mais auprès du nouveau président des États-Unis, pour dire qu'en matière d'agriculture, nous, au Canada, nous ne sommes pas de gros exportateurs, que ce n'est pas nous qui dérangeons le marché mondial, que d'aucune façon on a des surplus pouvant créer des difficultés. Donc, il n'est que normal que le premier ministre explique aux partenaires du GATT que cela est vital pour notre pays et que l'on n'acceptera pas, que l'on ne pourra pas signer une entente qui mènera littéralement nos agriculteurs vers des échecs personnels.

La situation est très claire. Et l'on voudrait que le gouvernement réalise qu'il a un mandat qui est de protéger une structure agricole qui a bien fonctionné durant toutes ces années, qui a été pour plusieurs un système merveilleux. Je pourrais vous citer des articles venant d'organismes et d'associations des États-Unis qui regardent le système de contingentement que l'on a au Canada et qui disent qu'ils auraient justement besoin d'un tel système non seulement pour ce qui est du lait mais pour la volaille et les oeufs. S'il se trouve aux États-Unis des gens qui pensent que l'on a un système extraordinaire, raison de plus pour nous, ici au Canada, par l'entremise de notre gouvernement, de défendre ce système-là. Mais si cette volonté n'est plus là, si cette volonté n'est pas manifeste auprès de nos partenaires du GATT, il est évident que l'on va subir un échec.

Le message est clair. Nous avons un système agricole qui a fait l'envie de beaucoup de pays. C'est donc essentiel que l'on n'accepte jamais de laisser tomber un système qui a été bénéfique non seulement pour nos agriculteurs mais aussi pour nos consommateurs.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, avant de faire toute autre observation aujourd'hui, j'aimerais dire que je partagerai le temps qui m'est alloué avec mon collègue de Winnipeg St. James.

Je suis heureux de prendre la parole et de traiter de la motion présentée par le Nouveau Parti démocratique qui condamne le gouvernement d'avoir manqué à l'engagement qu'il avait pris à l'égard des agriculteurs canadiens en changeant sa politique dans divers domaines.

Je devrais plutôt dire que je me bornerai à dire que le gouvernement devrait être blâmé non seulement parce qu'il a changé sa politique, mais aussi parce qu'il a consulté de nombreux intervenants de l'industrie agro-alimentaire, presque tous en fait, et je dois leur en accorder le mérite. Toutefois, jusqu'à ce jour, le gouvernement nous a seulement servi de belles paroles sans passer à l'action et de nombreux intervenants de l'industrie demandent maintenant quand et comment ce gouvernement proposera des solutions donnant suite à toutes les suggestions et observations qui lui ont été faites.

Nous savons que l'agriculture canadienne traverse une crise sans précédent. Nous savons tous que selon les données économiques, le producteur primaire fait face à un avenir très incertain. La situation est telle qu'il existe maintenant des banques alimentaires dans les régions rurales du Canada. C'est presque incroyable et c'est un phénomène auquel on n'aurait même pas pensé, dont on n'avait jamais entendu parler auparavant, mais il existe des banques alimentaires dans nos campagnes.

L'agriculteur canadien moyen nourrit environ 120 personnes au pays. Malgré cela, compte tenu de la situation actuelle de l'agriculture, il est très probable que l'un des partenaires dans l'entreprise agricole, l'un des conjoints, est obligé de quitter son environnement, son entreprise agricole pour aller gagner la vie de la famille à l'extérieur, pour nourrir sa propre famille.

Ce qui manque au Canada, c'est une politique agricole à long terme qui dénote de l'imagination. C'est une chose qui nous manque et dont nous avons besoin. En tant que parlementaires, nous devons tous chercher à atteindre

cet objectif. Je suis heureux de pouvoir dire que les efforts déployés surtout par notre parti portent fruit et que nous attendons avec impatience de pouvoir faire connaître bientôt au public le progrès que nous avons réalisé.

Le gouvernement dit vouloir mettre en place des programmes de soutien du revenu qui soient permanents et remplacer ainsi les paiements spéciaux que nous connaissons. Personnellement, je n'y trouve rien à redire mais nous savons tous que les résultats se sont toujours révélés décevants. En effet, l'essai a déjà été fait. Nous avons tous discuté des tentatives telles que le RARB et le CSRN. C'étaient de bons programmes, mais ils ne donnaient pas de bons résultats et devaient vraiment être repensés.

Selon Agriculture Canada, en 1992, le revenu net des Canadiens totalisera entre 4 et 4,9 milliards de dollars. Cependant, en 1993, il baissera pour s'établir entre 3,3 et 4,4 milliards de dollars. J'ignore comment le gouvernement peut se vanter d'obtenir de bons résultats, étant donné que le revenu net pourrait subir une telle baisse.

Seulement en Saskatchewan, le revenu net total se situait l'an dernier entre 427 et 522 millions de dollars. Cette année, il s'établira entre 250 et 350 millions de dollars, ce qui représente encore une baisse. Comment le gouvernement peut-il se dire satisfait?

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui concerne plusieurs secteurs de l'industrie agricole, mais pas la totalité. La motion ne parle pas d'un engagement en vue d'appuyer l'industrie de la transformation qui, elle aussi, éprouve des difficultés.

Nous savons tous que depuis 1989, au Canada, près d'une centaine d'entreprises et d'usines de l'industrie de transformation des aliments ont dû fermer leurs portes. Seulement d'après les chiffres d'Agriculture Canada, plus de 20 de ces usines seraient disparues en 1989, mais seulement cinq auraient ouvert leurs portes. Toujours selon les chiffres d'Agriculture Canada, 34 000 emplois auraient été éliminés dans l'industrie alimentaire.

• (1520)

Le RARB et le CSRN sont des programmes de protection du revenu à long terme qui ont été mis à l'essai et avec lesquels nous composons. Jusqu'à maintenant, dans bien des endroits et dans bien de cas, ils se sont révélés insuffisants. Ils ont déçu les agriculteurs et l'industrie.

Nous avons même entendu, la semaine dernière, les ministres de l'Agriculture du Manitoba et de la Saskatchewan prédire que, d'ici 1995, la situation financière de ces programmes serait tellement mauvaise qu'ils devront être abandonnés.

Certaines des craintes que beaucoup d'entre nous ont exprimées lorsqu'on a discuté de ces programmes à un comité législatif, en ce qui concerne la nécessité de les mettre en oeuvre de façon différente, et le fait qu'ils allaient offrir aux agriculteurs beaucoup d'argent à court terme, mais que dans un avenir pas trop éloigné, ils ne répondraient plus aux besoins, se révèlent fondées malheureusement.

J'exhorte le gouvernement à apporter les modifications nécessaires à ces programmes afin de les rendre efficaces. Nous craignions à l'époque qu'ils aient une influence sur le marché. Malheureusement, c'est ce qui se passe.

Les conditions météorologiques imprévisibles dans les Prairies cette année ont entraîné une baisse marquée de la qualité du grain récolté et, par conséquent, du rendement des producteurs. Dans des provinces comme la Saskatchewan, du fait que plus de 50 p. 100 de la production n'est pas propre à la consommation humaine, on prévoit que le revenu des agriculteurs va baisser de façon marquée et les pressions sur le plan financier et émotif sur le secteur agro-alimentaire, notamment les producteurs de produits primaires, sont absolument incroyables.

Il faut également tenir compte du fait que selon de nombreuses prévisions et, en réalité, dans les Prairies, il y a plus d'agriculteurs âgés de plus de 70 ans qu'il y en a de moins de 30 ans. Il faut songer à ce que nous allons faire. Le gouvernement pourrait-il nous préciser les mesures qu'il prend et ce qu'il entend faire pour encourager les jeunes à rester dans ce secteur ou à y entrer?

La troisième ligne de défense dont on parlait n'existe que sur papier en fait. On a affirmé que si tout le reste échouait, on mettrait alors en oeuvre des programmes de ce genre. Le gouvernement pourrait-il nous dire s'il n'est pas maintenant temps de le faire? Des programmes de ce type n'ont jamais été aussi urgents. Que fait le gouvernement à ce sujet? S'il agit, il ne le fait certes pas savoir aux producteurs.

Ces derniers se découragent. Ils perdent confiance. Ils veulent savoir ce qu'ils vont faire. En ce qui concerne la situation en Ontario cette année, je peux vous dire d'expérience qu'il y a encore de grandes superficies de maïs et de soya. Je sais que dans un cas, un producteur propriétaire de près de 300 acres de maïs et de soya a perdu toute sa récolte à cause des conditions climatiques de cette année. Il était censé recevoir des paiements d'assurance-récolte dans le cadre du régime d'assurance fédéral-provincial. Or, nous sommes aujourd'hui le 9 février et ce produc-

teur n'a pas encore touché un sou alors qu'il a présenté sa réclamation bien avant Noël.

Le gouvernement fédéral veut, comme il le fait toujours, s'enorgueillir du programme d'assurance-récolte et du rôle important qu'il y joue. Comment propose-t-il que ce producteur finance le fonctionnement quotidien de son entreprise alors qu'on ne lui verse pas les sommes dues? Je veux simplement dire que si ce producteur tardait à verser ses cotisations, je suis persuadé que les administrateurs du régime d'assurance-récolte lui diraient que malheureusement, il n'est plus couvert.

Autre chose que je voudrais souligner dans la dernière minute à ma disposition, c'est que le gouvernement nous a certes, selon moi, laissés tomber en ce qui concerne la gestion de l'offre. Je vais juste ajouter deux choses. Comment pensez-vous que les gens de ce secteur se sentent lorsque le négociateur en chef du gouvernement au GATT a récemment déclaré fondamentalement que la position du gouvernement était une cause perdue? Il a ajouté ensuite que les négociations n'étaient pas terminées cependant. J'ignore à quel point un négociateur peut être efficace.

La chose la plus tragique, c'est que le gouvernement ne comprend peut-être pas autant qu'il le devrait, les répercussions qu'a cet état de choses pour les gens dans les collectivités rurales. Les familles agricoles du pays veulent simplement être en mesure de continuer à travailler dur pour gagner leur vie et offrir de bonnes denrées aux Canadiens.

Enfin, je veux m'adresser aux contribuables qui se demandent la raison pour laquelle les gouvernements consacrent des milliards de dollars à l'agriculture. Le contribuable, qui est dans la même situation que nous tous en période de récession, trouve difficile de comprendre qu'on procède à de grosses dépenses. Il se demande pourquoi on continue de soutenir l'agriculture. Eh bien, c'est parce que le jeu en vaut la chandelle. Le soutien de l'agriculture est coûteux, mais les Canadiens devraient se demander quelles sources d'approvisionnement ils souhaitent. Je crois qu'ils veulent des produits canadiens.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de prendre part à ce débat très important, qui met en lumière de graves préoccupations exprimées par des gens de ma région.

Pour commencer, je suis déçu par certains propos tenus plus tôt par les députés d'en face. J'ai écouté attentivement les remarques du secrétaire parlementaire du premier ministre. J'aurais pensé qu'il eut fallu passer de nombreuses années à la Chambre des communes pour entendre discours plus hypocrite, plus moralisateur que celui qu'a prononcé aujourd'hui le secrétaire parlementaire du premier ministre. Il nous a dit combien il se préoccupait du sort des agriculteurs, combien le premier ministre s'en souciait. Il a osé nous dire avec le plus grand sérieux qu'il n'existait pas de plus grand défenseur de l'agriculture canadienne que le premier ministre.

En fait, il nous a raconté qu'une fois qu'il déjeunait avec le premier ministre, celui-ci n'ayant pas ses lunettes lui avait emprunté les siennes, lui disant que quand il regardait au travers de ces lunettes, il voyait du blé. Avouez que c'est plutôt moralisateur.

Si on n'était pas au courant de la situation, on penserait en écoutant le secrétaire parlementaire que les agriculteurs canadiens n'ont aucun problème. Que la vie à la campagne est merveilleuse. En fait ce que dit le secrétaire parlementaire, c'est que s'il y a des problèmes dans le secteur agricole au Canada, on ne doit pas blâmer le gouvernement fédéral qui a toujours fait tout ce qu'il pouvait, qui est honorable et qui se préoccupe vraiment des intérêts de ce secteur.

Qu'a fait le gouvernement? Prenons le premier ministre. Quand il veut vraiment quelque chose, il arrive en principe à l'obtenir. Par exemple, il n'a reculé devant rien pour soutenir les grandes sociétés pharmaceutiques qui veulent détruire notre industrie des médicaments génériques, ainsi que notre régime de licences obligatoires, régime qui s'est appliqué pendant 20 ans au Canada et a permis aux Canadiens d'économiser des milliards de dollars.

Le premier ministre n'a pas hésité à faire tout le nécessaire. Il n'a pas eu de mal à soutenir les grandes multinationales. Il a présenté le projet de loi C-91 et, ce faisant, il a détruit notre régime de licences obligatoires.

Quel est le bilan du très honorable premier ministre en matière d'agriculture? Je vais vous parler d'une étude du Conseil des grains du Canada. Nous savons tous quels ont été les effets catastrophiques du programme américain de subventions aux exportations. Catastrophiques pour nos céréaliculteurs, s'entend. D'après l'étude du conseil, ce programme aurait occasionné aux agriculteurs cana-

diens, entre 1985 et 1990, des pertes d'environ 2,5 milliards de dollars. Pas des millions, des milliards.

• (1530)

On aurait pu croire que ce grand champion de l'agriculture canadienne en serait grandement troublé. On aurait pu croire qu'il se précipiterait à Washington, qu'il hurlerait sur les toits, qu'il sauterait à la gorge du président des États-Unis à cause de cette attaque ignoble contre l'agriculture canadienne.

Que nous disent les faits? Que nous permettent-ils de conclure? Ils ne nous disent rien du tout parce que le premier ministre ne dit absolument rien de la question. Depuis quelques années, nous lui demandons de s'occuper du problème que pose le programme de valorisation des exportations. Il refuse. Le ministre de l'Agriculture aussi. Tous, ils refusent.

Les ministres ne soufflent pas mot. Pourtant, ces perroquets osent se prétendre les défenseurs de l'agriculture canadienne, ils osent se vanter de leurs réalisations et rejeter toute responsabilité s'il subsiste des problèmes. Je tenais à le dire parce qu'il faut mettre les choses au point dans ce débat. Nous n'allons pas laisser ces gens-là s'en tirer impunément.

J'aurais d'autres petites choses à signaler. Le gouvernement est toujours tellement affairé au service des agriculteurs. Je vais aborder quelques problèmes dans un instant. Nous connaissons les graves problèmes que les agriculteurs ont sur les bras. Pourtant, le gouvernement trouve le temps d'étudier la possibilité d'un marché nord-américain de l'orge, d'un marché continental pour cette céréale.

On aurait pu croire que le gouvernement avait mieux à faire que de passer son temps à se demander s'il faut créer un marché continental de l'orge. Il lui suffirait d'aller dans presque n'importe quelle exploitation au Canada pour se faire dire d'oublier ça tout de suite. Les agriculteurs n'en veulent pas. Ils pensent que ça n'aidera que quelques agriculteurs qui sont près de la frontière américaine. Par ailleurs, c'est une initiative qui risque de nuire encore davantage à la Commission canadienne du blé.

Le gouvernement et le secrétaire parlementaire disent: «Nous sommes les grands défenseurs de l'agriculture canadienne. Contentez-vous de nous regarder. Si vous avez des problèmes, nous vous prions de ne pas nous en faire porter le blâme.»

Que disent les syndicats du blé des Prairies au sujet du marché continental de l'orge? Je veux me reporter à une déclaration distribuée par ces syndicats et mentionner quelques points. Je cite directement le document publié par les syndicats. Ceux-ci disent: «Le système de la CCB ne survivrait pas à l'élimination du mécanisme de vente. Si les producteurs avaient la possibilité de vendre à la Commission ou de commercialiser leurs produits directement aux États-Unis, le syndicat des producteurs d'orge de la CCB regrouperait des producteurs qui veulent volontairement en faire partie et qui vendraient à la Commission seulement lorsque les prix américains au comptant sont faibles. Cette situation entraînerait une baisse du prix commun et une augmentation des risques de déficit du syndicat. Deuxièmement, le fait d'éliminer le contrôle des ventes exerçé par la Commission canadienne du blé nuirait à la capacité de cet organisme de trouver les quantités de céréales nécessaires pour respecter les engagements internationaux.»

Je pourrais poursuivre indéfiniment. Voyons les choses telles qu'elles sont. Les syndicats du blé des Prairies ont bien raison. Ou vous avez une commission du blé qui exerce un certain contrôle, ou vous n'en avez pas. C'est l'un ou l'autre.

Il importe de bien comprendre l'importance de l'industrie agricole. Par exemple, il ne faut pas oublier que la valeur capitalisée de cette industrie se chiffre à environ 130 milliards de dollars. Je dis bien 130 milliards de dollars. Il y a à peine quelques années, cette valeur avait été établie à 25 milliards de dollars. La contribution de cette industrie au produit intérieur brut du Canada s'élève à environ 10 milliards de dollars.

En fait, l'industrie agricole assure à peu près 7 p. 100 des recettes commerciales, ce qui représente environ 3 milliards de dollars. Voilà le genre d'industrie dont nous discutons. Il s'agit d'une industrie qui éprouve des difficultés, d'une industrie qu'il faut aider, voire qu'il faut sauver.

En terminant, je signale que, selon les estimations actuelles, le revenu dans les Prairies pourrait chuter de près d'un milliard de dollars cette année.

Nous savons que le gouvernement fédéral a beaucoup fait en injectant des capitaux dans l'industrie de l'agriculture. Nous ne nions pas que ce soit le cas, bien au contraire. Je sais d'ailleurs que l'industrie de l'agriculture, en particulier les producteurs, est reconnaissante au

gouvernement de cette aide. Toutefois, il n'en reste pas moins qu'il continue d'y avoir un manque de liquidités. Les agriculteurs quittent leurs fermes. Le nombre de faillites est en hausse. Il y a beaucoup de désespoir.

Un député de la Saskatchewan faisait allusion plus tôt au nombre de suicides enregistrés dans sa province. Cela vous donne une idée de la situation des agriculteurs. Ceux-ci demandent environ 800 millions de dollars. C'est beaucoup, mais il faut s'occuper du problème, parce qu'il faut sauver l'agriculture et préserver la vie rurale. En fait, il faut renforcer celle-ci.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député libéral de Winnipeg St. James s'intéresse à l'agriculture et à l'économie agricole, et je l'en félicite.

Je l'ai entendu dire qu'il reconnaissait que le gouvernement a versé certaines sommes d'argent aux agriculteurs lorsque le secteur agricole a connu des difficultés ces dernières années. S'il a lu les journaux locaux—et je suis certain qu'il l'a fait—il a vu que, pour certains Canadiens, ces sommes d'argent, provenant des impôts qu'ils avaient payés, étaient très importantes. Depuis huit ans, plusieurs milliards de dollars ont été versés aux agriculteurs, soit une moyenne d'environ 12 000 ou 13 000 $ par année par agriculteur, si je ne m'abuse. Je suis certain que c'est à cela que le député faisait allusion. Il a signalé que les agriculteurs ont encore des problèmes, particulièrement les céréaliculteurs, et il a critiqué quelque peu les mesures prises par le gouvernement pour trouver des solutions à ces problèmes.

Comme nous serons en campagne électorale d'ici peu, je pensais qu'il prendrait un peu de temps pour nous expliquer comment son parti entend résoudre ces problèmes. S'il veut bien répondre à cela, j'espère qu'il ne prendra pas la parole pour dire que son parti ne fera pas ceci ou ne fera pas cela, mais qu'il nous dira plutôt: «Voici les mesures positives que nous comptons prendre si nous formons le gouvernement.» Cela nous serait très utile ainsi qu'aux Canadiens, car il a critiqué les marchés de l'orge que le ministre cherche à exploiter.

Je ne peux pas imaginer pourquoi il s'oppose à ce que nous trouvions de nouveaux débouchés pour l'orge, comme nous en avons maintenant pour l'avoine. Depuis que l'avoine ne relève plus de la Commission canadienne du blé, elle vaut plus cher que l'orge. On ne peut pas nécessairement blâmer l'agriculteur de vouloir vendre son produit à un prix plus élevé.

Je respecte son intérêt pour la question, mais qu'il cesse de blâmer le gouvernement et qu'il me montre plutôt comment son parti réussira à créer des marchés et à vendre à un prix plus élevé les céréales que les agriculteurs produiront et celles qu'ils ont produites l'année dernière.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, mon collègue de Portage—Interlake parle des sommes versées aux agriculteurs. Je le répète, oui, effectivement, le gouvernement, à l'instar des gouvernements précédents, a offert de l'aide, sous forme notamment de subventions, au secteur agricole, et nous lui en sommes reconnaissants.

Ce que le secteur aime moins, c'est l'hypocrisie dont fait preuve le gouvernement. Je ne vous en donne qu'un exemple. Le député de Portage—Interlake a fait allusion au programme d'aide à la Saskatchewan annoncé il y a deux ou trois semaines. Il s'agit d'un programme de 170 ou 180 millions de dollars, n'est-ce pas?

Ce que nos vis-à-vis ont omis de dire, c'est que le gouvernement fédéral n'a versé qu'environ 20 millions de dollars d'argent frais dans ce programme. Toutefois, à la même époque, dans la même année, il a réduit de 70 millions de dollars les paiements versés aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Peu importe comment vous voyez les choses, pour l'agriculteur, cela signifie une réduction d'environ 50 millions de dollars.

• (1540)

Autrement dit, le gouvernement donne d'une main et reprend de l'autre.

Dans le cas qui nous intéresse, il reprend plus qu'il ne donne. C'est ce qui s'appelle de l'hypocrisie. C'est le genre de politique qui ternit la réputation du gouvernement depuis déjà un bon moment.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la motion de l'opposition d'aujourd'hui selon laquelle le gouvernement aurait négligé de soutenir notre système de gestion des approvisionnements de façon claire et non équivoque. L'opposition allègue que le gouvernement les laisse dans le doute quant à sa position sur le renforcement et la clarification de l'article XI de l'Accord général.

Cela est tout à fait et manifestement faux. Le gouvernement n'a jamais modifié son engagement envers le renforcement et la clarification de l'article XI du GATT. C'est une position équilibrée que le Canada a adoptée, il y a de cela plus de deux ans maintenant, et cette position équilibrée et entérinée par les groupes de producteurs agricoles, les groupes de l'industrie agricole à travers le Canada, n'a pas changé; elle a été appuyée d'un bout à l'autre du Canada.

L'*Uruguay Round*, comme on l'appelle, est une importante série de négociations qui font partie de cette ronde et qui sont menées depuis plus de six ans actuellement. Il regroupe 108 pays. On a tendance à oublier que le Canada est un pays sur 108 et que cette négociation est probablement la plus globale et la plus complexe qui ait jamais été entreprise dans le monde, particulièrement en matière commerciale.

Cette négociation implique un nombre sans précédent de participants qui sont plus actifs que jamais. Il y a beaucoup de questions, comme vous le savez, qui font l'objet de discussions, soit l'agriculture, les textiles, les subventions, le règlement des différends, l'accès aux marchés et les services, comme par exemple, la propriété intellectuelle sur laquelle j'ai eu l'honneur de travailler également, et tous les autres aspect liés de près ou de loin au commerce.

Il est bien réaliste de penser qu'une négociation menée par 108 pays en même temps, par des comités de négociations dont les intérêts sont divergents, lorsqu'on arrive dans une période finale de négociations, que les pressions viennent de toutes parts. Je devrais cependant mentionner, que le Canada a, jusqu'à maintenant, résisté d'une façon, j'oserais presque dire farouche, à toute tentative venant de nos partenaires comme de nos alliés partout à travers le monde. Nous avons résisté à la tentation de laisser tomber ou de changer notre position. Notre position est claire et elle a été exprimée à de nombreuses reprises.

Je pense que mes collègues des deux côtés de la Chambre admettront—et de notre côté, il n'y a pas de problème—mais mes collègues de l'autre côté savent que jamais nous n'avons fléchi. J'ai d'ailleurs participé à une rencontre avec le groupe le plus important, celui qui représente le plus grand nombre de producteurs agricoles au Canada qui sont touchés par l'article XI, les producteurs laitiers. Ils tenaient leur assemblée générale à Calgary, il y a à peine une dizaine de jours, et mon collègue, le ministre du Commerce extérieur et moi-même nous sommes rendus à Calgary pour les rencontrer et discuter avec eux, faire rapport de la situation qui existe à Genève et leur manifester, encore une fois, notre désir de maintenir le cap et de conserver la même position.

Quelles sont les perspectives de succès de cette négociation? Malgré toutes les échéances manquées, les espoirs anéantis et les difficultés politiques évidentes, les pays membres du GATT restent généralement optimistes devant l'obtention d'une entente globale qui établira les règles du commerce entre toutes les régions du monde, au moins pour la présente décennie.

Je pense qu'évidemment certains éléments politiques interviennent qui ont comme conséquence de retarder ou de jeter souvent un nouvel éclairage, tant les Américains que les Européens ont changé d'équipe de négociation au cours des derniers mois. En Europe, il y a eu des changements à la fin de l'année dernière, au mois de décembre. Et, évidemment, aux États-Unis avec le changement de président, cela a apporté des changements à l'équipe de négociation. Nous avons eu l'occasion la semaine dernière, le premier ministre s'est rendu à Washington rencontrer le président Clinton et le ministre du Commerce extérieur a également rencontré le ministre responsable du Commerce, et nous avons réétabli les contacts pour bien s'assurer que notre principal partenaire économique que sont les États-Unis sont bien conscients de notre position et que cette position n'a pas changé.

Au plan de la politique économique, la libéralisation du commerce se justifie par le fait qu'elle favorise l'efficience, la compétitivité, et de façon plus générale, la confiance chez les investisseurs et les négociants. Cela encourage la croissance économique et la création d'emplois. On n'a qu'à simplement regarder le fait que depuis la signature de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, je pense que le commerce en général avec les États-Unis a augmenté de quelque chose comme entre 15 et 20 milliards de dollars. Malgré une période de récession, dans le secteur strictement agro-alimentaire, nos exportations aux États-Unis ont augmenté entre 25 et 30 p. 100 dans tous les domaines, y compris les secteurs touchés par l'article XI, ce qu'on appelle la gestion des approvisionnements.

Vous savez que même dans ce secteur privilégié qui est protégé par un article précis du GATT, il y a quand même un certain commerce, une certaine partie d'exportation. Ce qui veut dire que les craintes qui avaient été exprimées à de nombreuses reprises, et particulièrement par des gens de l'opposition, par les gens mêmes qui, depuis le tout début, s'opposent à une certaine libéralisation du commerce, notamment au Nouveau Parti démocratique, ces gens-là se sont opposés de façon farouche à tout changement dans nos politiques économiques, particulièrement dans le secteur du commerce. Ces gens-là devraient, à mon avis, être en mesure de reconnaître que l'enfer qu'on nous avait prédit au lendemain de la signature de l'Accord de libre-échange ne s'est pas produit. Cela ne s'est pas produit parce qu'au moment où l'on se parle, et pour les années à venir, à l'aube du XXI^{e} siècle où l'on va entrer, l'approche économique, ce sont les

échanges commerciaux, plus larges, plus évolués et que cette approche protectionniste des années 50, qui est prônée particulièrement par le Nouveau Parti démocratique et supportée à maints égard par leurs collègues du Parti libéral, ne mène nulle part. C'est une politique qui est rétrograde et qui ne correspond pas à la réalité.

Monsieur le Président, il m'apparaît important de souligner qu'en définitive, quelque pays que ce soit, à travers le monde, de ces 108 pays qui essaient, avec difficulté, il faut l'admettre, mais qui essaient quand même d'avoir des règles commerciales qui s'appliquent à tout le monde de façon efficace, on a plus de chance de réussir à bâtir notre avenir économique dans le secteur du commerce si on se prépare adéquatement à faire face au commerce international, si on se prépare à faire face aux règles du marché qui vont exiger que les pays soient davantage compétitifs. J'oserais presque dire que c'est une vérité de La Palice. Et quelque tentative que ce soit de nous faire reculer pour regarder comment cela se passait il y a 25 ans et comment les règles du marché qui étaient là il y a à peine même 10 ans ne peuvent presque plus s'appliquer.

• (1550)

Je dois cependant mentionner que dans le secteur vraiment particulier de la gestion de l'offre, cela pose un problème. C'est que certains pays nous disent: Vous le Canada, vous voulez chercher le meilleur des deux mondes. Vous êtes un pays qui demande la libéralisation des échanges. Vous voulez vendre vos céréales partout en Asie, en Europe, aux États-Unis. Vous voulez que l'on élimine les barrières, pas seulement pour les céréales mais également pour le boeuf, le porc et d'autres produits qui circulent sans barrières commerciales, mais vous voulez protéger également vos producteurs de lait, vos producteurs de volaille, vos producteurs d'oeufs, qui, eux, vous demandent de maintenir des barrières. Alors on nous accuse souvent d'avoir une approche ambiguë. À première vue, on doit reconnaître que c'est vrai, qu'il semble y avoir une certaine ambivalence. Mais, quand on y regarde de près, on réalise qu'en définitive, il n'y a pas d'incompatibilité parce que, ce que nous faisons depuis le tout début au GATT, c'est que nous avons adapté notre système gestion des approvisionnements en vertu d'un article précis et clair—plus ou moins clair, je vais y revenir—qui est le fameux article XI du GATT. Quel est le principe? Le principe est très simple. C'est que le Canada réclame le droit de dire: Nous, nous avons discipliné notre milieu commercial dans ces domaines à travers le pays. Nous ne produisons plus de surplus de lait, de surplus de poudre de lait ou de surplus de volaille. Nous produisons selon la demande canadienne avec une certaine marge d'exportation pour des marchés très minimes qui étaient là de façon historique depuis un certain nombre d'années. Et nous acceptons également certaines entrées de produits qui étaient là sur le plan historique, comme des fromages d'Europe, par exemple, et certaines quantités de yogourt des États-Unis.

Cependant, en vertu de l'article XI, ce que le Canada réclame, c'est le droit de pouvoir dire, à la frontière: Nous, nous n'envoyons pas de surplus sur les marchés étrangers, nous avons donc le droit, en vertu de l'article XI, d'empêcher les autres pays de venir envahir notre marché avec des surplus qui pourraient même être, je dirais, jetés sur notre marché à des prix qui n'auraient plus rien à voir avec les prix compétitifs ou avec les lois du marché.

Jusqu'à tout récemment, cet article avait permis aux producteurs canadiens de vivre décemment, et j'oserais dire d'avoir un système qui rencontrait une certaine prospérité avec laquelle tout le monde était d'accord. Cependant, il nous est arrivé une ou deux tuiles, entre autres, une décision du GATT, un panel du GATT concernant le yogourt et la crème glacée, parce que nous avons un problème avec les Américains, puisque les Américains souhaitent venir sur notre marché avec le yogourt et la crème glacée et nous avons des tarifs élevés qui empêchent l'entrée de ces produits sur notre marché. Cela a été contesté au GATT. Le GATT a dit: Le Canada, vous n'avez pas le droit, ou nous croyons que vous n'avez pas le droit de contester ou d'empêcher l'entrée de ces produits selon l'article XI tel qu'il est. Cela a jeté une certaine consternation chez nos gens qui se croyaient protégés adéquatement depuis quelques dizaines d'années. Alors qu'est-ce que l'on a fait? D'abord, on a obtenu des Américains qu'il n'y ait aucun changement concernant le yogourt et la crème glacée pour le moment, de façon à ce que l'on puisse continuer la négociation au niveau global non seulement avec les Américains, mais avec les autres pays à travers le monde. Ce qui nous a amenés à avoir la position que nous avons de dire: Puisque l'article XI, tel qu'il est actuellement, n'est pas suffisamment clair, nous demandons sa clarification et son renforcement pour qu'il couvre non seulement le lait dans sa forme naturelle la plus conventionnelle que l'on peut boire, mais également qu'il soit protégé dans les produits transformés à base de lait comme le beurre, le fromage, le yogourt et la crème glacée.

C'était le premier objectif, objectif tout à fait louable. J'ajouterais qu'il y avait une certaine—j'ignore comment je pourrais la qualifier—mais de toute façon, j'avais beaucoup de difficulté à accepter que les Américains, par hasard, puissent venir nous vendre de la crème glacée ou du yogourt ici au Canada, mais que nous ne puissions pas aller leur vendre de la crème glacée, par exemple, parce qu'ils ont une permission spéciale en vertu du GATT. Ils ont obtenu une permission spéciale en vertu du GATT d'empêcher la crème glacée d'entrer chez eux, qu'elle vienne du Canada, de l'Europe, de l'Australie, peu importe.

Il en va de même des Européens qui ont obtenu, au fil des ans, une permission spéciale, qu'on appelle les *variable levies*, qui leur accorde un droit d'imposer une taxe à l'entrée, peu importe le montant. Je vous donne un exemple: si vous arrivez en Europe avec une livre de bacon ou une livre de porc et que vous voulez la vendre 2 $ les livre ou 2 $ le 500 grammes, on vous le refuse et on augmente le prix à 8 $—si le prix en Europe se situe à 8 $. Je pense que quiconque regarderait cela de près serait en mesure de reconnaître que ce n'est pas tout à fait juste et équitable en vertu des règles du commerce international.

Donc, l'objectif de cette Ronde de l'Uruguay était d'en arriver à une plus grande cohésion dans les règles commerciales, particulièrement pour faire en sorte que ce soient les mêmes règles de jeu pour tout le monde. Je pourrais prendre l'exemple du hockey: si vous avez deux équipes de hockey, il y a cinq joueurs de chaque côté; mais je n'accepterais pas qu'une équipe ait cinq joueurs et que l'autre en ait sept. Alors, si l'on se reporte à nouveau à l'exemple de la crème glacée, les Américains ont six joueurs sur la glace, alors que nous n'en avons que cinq. Pour ce qui est du bacon en Europe, ils ont sept joueurs et nous n'en avons que cinq. On peut gagner la partie de temps à autre, mais c'est difficile de gagner plus souvent, quand les mêmes règles ne s'appliquent pas à tout le monde équitablement.

Alors, l'objectif global de cette négociation, c'est d'avoir des règles qui s'appliquent à tout le monde et qu'elles soient justes et équitables. C'est le but que nous poursuivons.

Je dirai, en concluant, qu'une des forces de cette étape de négociations, c'est que le Canada a une position globale qui a été bâtie avec l'aide des producteurs agricoles canadiens de toutes les régions. Que ce soient les producteurs de céréales, de porc, de boeuf, de lait ou de volaille, tout le monde était d'accord. Même que lors de la phase de négociations, les producteurs ont accepté de mettre sur la table certains éléments, notamment une coupure du subside laitier et l'acceptation d'un minimum de 3 à 5 p. 100 d'entrée des produits étrangers sur le territoire canadien. Cela fut quand même, pour nos producteurs, un effort considérable à une époque où le marché intérieur rétrécit et où l'on a, dans le secteur laitier pour ne nommer que celui-là, une diminution qui varie entre 13 et 15 p. 100 de la consommation domestique.

Le fait que ces gens aient accepté d'offrir, en échange du renforcement de l'article XI, un certain accès à leur marché, cela était, je pense, de bonne guerre. D'ailleurs, on offre la même chose que les Américains et les Européens. Je reprendrai les mots des négociateurs européens que j'ai rencontrés personnellement, M. Andriessen et les autres, lorsqu'on est allés à Genève avec les producteurs agricoles le printemps dernier: «Je n'accepterai pas qu'il entre un kilogramme de beurre de plus que le minimum qui sera alloué à la fin des négociations du GATT.» Alors, la position canadienne est la même. On n'acceptera pas, nous, que les étrangers, les pays étrangers, rentrent sur notre marché avec des produits d'une quantité supérieure à ce qui aura été accepté.

Cette position est encore là, elle n'a pas changé et je considère encore, en tout respect, que la motion présentée aujourd'hui est sans objet, puisque définitivement, il n'y a pas le moindre blâme, si mince soit-il, qui pourrait être adressé à notre gouvernement puisqu'il s'est tenu debout et a respecté à 150 p. 100 ses engagements.

• (1600)

Il est en cela supporté sans failles par la communauté agricole et de tout le secteur, non seulement par les producteurs mais par tous les intervenants du secteur agro-alimentaire canadien.

Nous avons un bon système; nous l'avons bâti après maints efforts au fil des années, et nous allons continuer de le défendre. C'est la position canadienne vis-à-vis le GATT.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du ministre et j'ai noté qu'il a dit que le GATT tâchait d'établir des règles du jeu équitables. Il a dit qu'il avait du mal à protéger les offices de commercialisation.

Nous avons vu récemment aux États-Unis—et mon collègue de Lambton—Middlesex a soulevé ce fait à maintes reprises—plusieurs articles de journaux rapportant que des inspecteurs du département américain de l'Agriculture avaient déclaré que des millions de tonnes de volaille et une certaine quantité de boeuf non conformes aux normes étaient vendues aux consommateurs. Nous avons appris tout récemment que des jeunes étaient morts empoisonnés par de la viande qui ne répondait pas aux normes de qualité.

Nulle part dans ce que le ministre a dit à propos des offices de commercialisation je ne l'ai entendu dire que notre industrie agricole avait probablement les normes de qualité et de production les plus élevées de n'importe quel secteur agricole.

Ne croit-il pas en cet effort et en ce coût supplémentaires qui entrent dans la qualité d'un produit? En tant que député d'un centre urbain, je sais que les habitants de ma circonscription se préoccupent de la qualité des produits que nous fournissent nos agriculteurs. Ne croit-il pas que le travail supplémentaire que les agriculteurs investissent dans leurs produits constitue un facteur que nous devrions utiliser pour renforcer le caractère exceptionnel des offices de commercialisation de notre pays?

M. Blais: Monsieur le Président, le député soulève un aspect important. Il vaut mieux entendre dire de sa part plutôt que de la mienne que nous avons les meilleures normes au monde. Je le crois. Nous avons évidemment

travaillé d'arrache-pied pour faire de notre système le meilleur au monde.

Le cas particulier de la volaille ne s'applique pas vraiment. Nous avons dans certains cas des normes différentes de celles des États-Unis. Mais je dirais que, d'une année à l'autre, le système américain se rapproche toujours davantage du nôtre.

Nous importons des États-Unis seulement 7 p. 100 de la volaille que nous consommons. Il s'agit là d'un quota historique. Chaque fois qu'une entreprise canadienne veut importer de la volaille, elle doit obtenir un permis du ministère du Commerce extérieur. Les produits venant des États-Unis doivent répondre aux normes canadiennes et je m'accorde entièrement avec mon honorable collègue pour dire que nous devrions faire respecter très rigoureusement ces mesures comme nous le faisons toujours.

De temps à autre, des importateurs de ce secteur font des pressions en disant qu'il faudrait prévoir plus de souplesse dans le système, mais je ne céderai pas d'un pouce en matière d'inspection. Cela me paraît important. Nous avons le meilleur système au monde, et nous y tenons.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je me réjouis que le ministre refuse de faire quelque concession que ce soit au sujet du renforcement de l'article XI et de la protection des denrées assujetties à la gestion de l'offre. Je lui signale que les représentants de son gouvernement disent eux-mêmes que leur position est devenue intenable et qu'ils devront, tôt ou tard, adopter une politique de tarification pour compenser toutes les mesures à la frontière.

Le ministre sait sûrement que l'imposition de tarifs, même très élevés, ne nous protégera pas, à certaines périodes de l'année, contre l'invasion des produits américains à très bon marché dont les prix fluctuent, notamment la volaille et les oeufs. Il y a des périodes où leur prix est tellement bas que même l'imposition de tarifs élevés ne saurait les empêcher de franchir nos frontières. Les Américains pourront malgré tout vendre à profit leurs denrées au Canada.

De la même façon, beaucoup de volailles et de produits laitiers offerts au prix mondial sont, dans les faits, des produits de dumping. Le GATT n'a pas été très efficace en ce qui concerne les denrées agricoles faisant bel et bien l'objet de dumping. En réalité, la politique que les États-Unis adoptent actuellement à l'égard du grain équivaut, dans les faits, à une forme de dumping, mais aucun des pays pouvant se procurer ce grain à très bon marché n'ira dire devant un tribunal du GATT: «Les États-Unis font du dumping.» Ces pays se contentent d'acheter ce grain à très bon marché.

Comment le ministre croit-il pouvoir nous protéger contre une telle attitude de la part des États-Unis ou de tout autre pays, étant donné que les pays importateurs font actuellement fi des règles concernant le dumping et comment peut-il espérer que nos producteurs de lait et de volaille soient traités différemment de nos céréaliculteurs qui ont vu la valeur de leurs actifs chuter de plus de 50 p. 100 depuis le début? Croit-il que la valeur des quotas et des biens fonciers des producteurs de lait et de volaille vont connaître le même sort?

M. Blais: Monsieur le Président, mon collègue soulève une question tout à fait différente. En fait, si la position que nous défendons à Genève nous pose certains problèmes, c'est que nous n'avons pas beaucoup d'alliés. Nous avons jusqu'à maintenant obtenu l'appui de 5 ou 6 des 108 pays, soit Israël, la Corée, le Japon, la Norvège et la Suisse. Ces pays appuient notre position au sujet de l'article XI, mais, dans certains cas, l'appui de certains d'entre eux est un peu précaire.

La Norvège et la Suisse sont proches de la Communauté européenne et ils essaient d'en arriver à une entente relativement à l'imposition de tarifs. Ce sont des pays indépendants. Nous faisons tout notre possible pour essayer d'obtenir leur appui.

D'autres pays, comme le Japon, essaient de profiter au maximum de la situation. À mon avis, nous avons encore du chemin à faire. Quant aux Américains et aux Européens, les deux principaux intervenants, ils discutent encore pour essayer d'en arriver à une entente.

Quelques pays appuient notre position au sujet de l'article XI, mais je crois que nous serons en meilleure posture dès que les Américains et les Européens seront sur le point de conclure une entente. À mon avis, il sera alors plus facile d'obtenir leur appui. Jusqu'à maintenant, nous nous en sommes bien tirés.

Il est regrettable que nous ne puissions obtenir plus d'appui des autres pays, mais les personnes concernées au Canada sont parfaitement au courant de la situation. Nous leur avons dit très catégoriquement et franchement que notre position ne changera pas et que nous allons, quoi qu'il advienne, nous en tenir à cela.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, comme le ministre se targue de ce que son gouvernement et son premier ministre ont à coeur le sort de l'agriculture, je voudrais qu'il m'explique pourquoi 441 exploitations agricoles ont fait faillite en 1991, soit deux fois plus qu'en 1980 lorsque le Parti libéral était au pouvoir, et pourquoi le revenu agricole total a baissé de 53 p. 100 en 1991 par rapport à 1989.

• (1610)

Pourrait-il aussi dire à la Chambre pourquoi la dette agricole au Canada a atteint un sommet vertigineux de 23 milliards de dollars et pourquoi la capacité de remboursement de la dette est gravement réduite par la politique économique de son gouvernement?

M. Blais: Monsieur le Président, si on examine la situation actuelle et celle de ces années-là, on constate que les deux grands que sont les États-Unis et l'Europe se livrent une guerre commerciale et que les prix des céréales sont plus bas qu'il y a dix ans.

Il est évident que les revenus des agriculteurs sont plus bas aussi. C'est évident et personne ne le conteste. C'est d'ailleurs pourquoi l'aide consentie aux agriculteurs est passée de 100 millions de dollars à six milliards de dollars. Nous avons versé dix milliards de dollars aux agriculteurs à même le budget de programmes comme le Compte de stabilisation du revenu net, le régime universel et d'autres programmes spéciaux au fil des ans.

Ce n'était que pour veiller à ce que les agriculteurs puissent composer avec une situation épouvantable dont nous ne sommes pas responsables. Je ne pense pas que les gouvernements fédéral et provinciaux soient responsables de cela. C'est un problème international. Des pays se livrent une guerre commerciale. Ils pratiquent le dumping à une grande échelle. Nous ne faisons que tenter de protéger nos agriculteurs pour qu'ils poursuivent leurs activités.

C'est pourquoi nous sommes si fermes aux négociations du GATT. Ce que nous voulons, c'est que tout le monde soit sur le même pied. Ce n'est pas une tâche facile. Je le sais et je comprends ce que vous voulez dire. Nous sommes dans une situation difficile. Nous le savons et c'est pourquoi nous avons injecté tout cet argent dans le secteur agricole au fil des ans. C'est pour nous assurer que nos agriculteurs puissent traverser ces années difficiles.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre en second de l'Agriculture fait montre d'une remarquable fatuité. J'imagine que cela fait contraste.

Samedi dernier, j'ai soupé avec trois agriculteurs. Deux d'entre eux avaient des fils qui voulaient prendre la relève et travaillaient avec eux dans leur entreprise agricole. Les fils et les filles de l'autre avaient quitté la ferme. Tous trois convenaient que celui dont les enfants étaient partis était le plus chanceux.

En dépit de toutes les belles paroles du ministre, c'est cela la réalité pour beaucoup d'agriculteurs canadiens.

Le comté d'Essex possède certaines des meilleures terres agricoles du monde. En général, le temps y est excellent pour les cultures. Pourtant, dans le comté d'Essex et ailleurs en Ontario, la crise agricole est très réelle et frappe durement beaucoup de Canadiens.

La faiblesse des prix est une des causes et la politique gouvernementale déficiente en est une autre. Les pressions qu'exercent les subventions versées aux exportateurs de céréales aux États-Unis sont une troisième cause. Au moment de l'introduction des nouveaux programmes qui jalonnent la politique agricole canadienne, dont le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net, le gouvernement avait promis, dans le cadre des négociations, qu'il y aurait une troisième ligne de défense. Il devait la mettre en place mais il ne l'a pas fait.

Nous en aurions eu besoin l'an dernier dans le comté d'Essex qui a été frappé par une grave sécheresse. Au moment des récoltes, le maïs n'atteignait pas un mètre et les récoltes de soja ont été perdues. Pour la plupart des cultures, les agriculteurs ont été chanceux si leurs terres ont donné 50 p. 100 de leur rendement habituel. Cependant, les coûts sont restés les mêmes; ils ont même augmenté parce que les agriculteurs se sont efforcés de contrer les effets de la sécheresse.

Agriculture Canada a déclaré ceci: «Les gouvernements ont le devoir de fournir un soutien et de modifier l'environnement économique ou législatif lorsque surviennent des difficultés graves qui ne sont pas prévues dans les programmes existants.»

Eh bien, de telles difficultés sont survenues. Nous en avons été témoins l'an dernier dans le comté d'Essex et encore cette année dans la majeure partie de l'Ontario, surtout pour les producteurs de maïs. Ces difficultés frappent aussi les agriculteurs en Saskatchewan, dans le nord de la Colombie-Britannique et sur l'Île-du-Prince-Édouard.

Les agriculteurs de tout le pays connaissent des difficultés. Les deux premières lignes de défense, soit les prix et les nouveaux programmes gouvernementaux que sont le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net, ne suffisent pas. On a désespérément besoin de la troisième ligne de défense, et le gouvernement doit respecter sa promesse. Que fait le gouvernement fédéral? Dans les faits, il laisse sombrer ces entreprises familiales.

Les programmes du gouvernement ne suffisent tout simplement pas. Prenons, par exemple, le régime universel. Il est calculé selon un prix moyen continu établi sur 15 ans. Année après année, les prix se maintiennent beaucoup plus bas que le minimum nécessaire pour compenser le coût de production de beaucoup d'agriculteurs. Ce programme devient donc de moins en moins avantageux pour les bénéficiaires. Il ne sert qu'à leur assurer un prix déjà insuffisant. Pour ce qui est du Compte de stabilisation du revenu net, il ne peut aider que les agriculteurs qui ont un revenu décent.

La deuxième ligne de défense établie par le gouvernement n'est pas assez vigoureuse pour protéger les agriculteurs réduits à demander un prix très bas à cause des pressions commerciales auxquelles ont donné lieu les énormes subventions des États-Unis.

Ces circonstances ont décimé des localités rurales dans tout le pays. Il n'y a pas que les prix qui sont en cause. Ces localités perdent leur bureau de poste, leurs usines de transformation et la seule chose qui augmente encore, c'est le nombre de chômeurs.

L'an dernier, pour la première fois dans ma circonscription, le Syndicat national des cultivateurs a dû établir et assurer le fonctionnement d'un programme d'aide sociale, ou de secours, avec le soutien du gouvernement de l'Ontario. On a dû aider les cultivateurs pour qu'ils puissent même s'acheter à manger. Ce genre de choses commence à se produire un peu trop souvent dans nos localités agricoles.

Je pense que la solution se trouve dans un système de gestion de l'offre, un système éprouvé de mise en marché qui assurerait le soutien du prix des denrées agricoles. Pourtant, même ce type de gestion de l'offre, qui a connu tellement de succès dans l'industrie des produits laitiers et avicoles, tire peut-être à sa fin, compte tenu de ce qui se passe au GATT. En dépit de ce que dit le ministre, des pressions s'exercent et l'attitude du gouvernement ne porte pas à croire qu'il va résister à ces pressions.

• (1620)

Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous êtes peut-être un peu rapide à me signaler que mon temps de parole est écoulé.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'apprécie votre question, mais ce matin votre parti a indiqué que ses membres partageraient leur temps de parole. Cependant je n'ai aucune objection si vous voulez prendre vos 20 minutes.

M. Langdon: Monsieur le Président, en ce qui concerne mon temps de parole, je parle depuis six minutes. Vous venez d'indiquer qu'il m'en restait deux.

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous parlez depuis huit minutes et vingt-trois secondes.

M. Langdon: Eh bien votre montre, monsieur le Président, ne dit pas la même heure que l'horloge qui est ici dans la Chambre des communes.

Je voudrais souligner si je peux dans les quelques minutes qui me restent que l'incertitude créée par les négociations du GATT est extrêmement grave pour les agriculteurs. Il faut reconnaître que les producteurs laitiers et les éleveurs de volaille ne peuvent pas faire les investissements qu'ils souhaiteraient s'ils n'ont pas de certitude pour l'avenir.

Nous voyons aussi que le problème du crédit pour un grand nombre d'agriculteurs continue à être extrêmement critique. Étant donné la dette de 23 milliards de dollars de notre pays, il faut apporter un changement qui donnerait à la Société du crédit agricole un rôle nettement plus important dans notre économie.

Nous croyons aussi qu'il faut apporter des changements en ce qui concerne l'Accord de libre-échange. Il faut que nous nous retirions de cet accord parce que nous avons vu que nos industries dans toutes les localités étaient durement touchées par le libre-échange. Demandez à n'importe qui qui cultivait des tomates pour faire de la pâte de tomate. Demandez à tous ceux qui travaillaient pour Campbell à Chatham. Demandez aux agriculteurs qui faisaient pousser des tomates triées sur le volet pour Heinz. Ils ont simplement perdu ce marché.

L'agriculture est actuellement traitée avec le même mépris et avec la même insouciance que les pêches de l'Atlantique il y a cinq ans.

Les conservateurs font preuve de la même indifférence. Il est nécessaire que le gouvernement prenne des mesures, essaye une nouvelle méthode et qu'il compatisse vraiment au problème et le reconnaisse.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens à rassurer les honorables députés que la Présidence dispose d'un chronomètre très précis, jusqu'au centième de seconde.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Regina—Qu'Appelle.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, tout d'abord, je suis très heureux d'avoir la possibilité de participer à ce débat et de parler de la motion présentée par mon collègue de Mackenzie.

Je représente également une circonscription avec un bon nombre d'agriculteurs. La moitié de mes électeurs sont à Regina et l'autre moitié à l'extérieur de la ville. Que l'on habite Regina ou la campagne il y a chaque jour quelque chose qui vous rappelle que l'agriculture du Canada, et celle de la Saskatchewan en particulier, est en crise. Il y a l'absence de possibilités d'emploi; il y a les histoires que vous entendez au sujet des gens qui perdent

leur terre, cette terre qui avait été défrichée par leurs ancêtres, cette terre qui était dans la famille depuis des générations et qui est maintenant perdue. Les fils et les filles d'agriculteurs abandonnent la terre. Les statistiques le disent. Le revenu agricole enregistré en 1992 en Saskatchewan est d'environ 636 millions de dollars, soit 30 p. 100 de moins que la moyenne des 10 dernières années et cela, malgré son indexation à l'inflation. On prévoit, pour 1993, un revenu de 238 millions de dollars, soit environ 4 000 dollars par agriculteur.

Bien sûr, c'est en grande partie attribuable aux guerres commerciales. On estime que de 1985 à la fin de 1993, ces guerres ont causé des pertes de quelque 6,7 milliards de dollars en Saskatchewan. Je dis bien des pertes de 6,7 milliards de dollars.

Quand je fais du porte à porte dans ma circonscription, je constate que de nombreuses maisons en parfait état sont inhabitées sans même qu'elles soient à vendre, parce que les gens savent qu'ils ne trouveront jamais d'acheteur. Ces villes qui, jadis, étaient bien vivantes, s'étiolent et sont en train de devenir des villes fantômes.

Il y a une crise, une crise qui touche particulièrement les habitants de la Saskatchewan où une grande partie de l'économie repose sur l'agriculture. Mais cette crise ne touche pas seulement la Saskatchewan, elle touche aussi tout le pays. Voulons-nous, en tant que pays, renoncer à un important secteur de l'agriculture, aux producteurs de blé auxquels on doit la plupart des gains que nous réalisons à l'exportation dans le secteur agricole?

Qu'a fait le gouvernement conservateur? Pendant des années, il s'est fait passer, dans l'ouest du Canada, pour un ami des agriculteurs. On avait espéré qu'avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur en 1984, certains programmes et certaines mesures agricoles seraient mis en oeuvre afin de donner une base solide qui permettrait à l'agriculture de prospérer dans l'ouest du Canada. Quelle déception!

Pendant les quatre premières années de son mandat, le gouvernement conservateur a obéi aux considérations électorales quand il traitait de l'agriculture. Les dernières élections le montrent bien. Le 11 novembre, 10 jours avant le scrutin, le gouvernement a annoncé la création d'un nouveau programme agricole de quelque 800 millions de dollars. On n'y avait pas réfléchi sérieusement et aucune consultation n'avait eu lieu. Il venait de nulle part et, bien sûr, il ne s'est jamais matérialisé. Ce qu'il fallait, de toute évidence, c'était un programme permanent et prévisible, un programme que les agriculteurs connaîtraient, sur lequel ils pourraient compter et qui leur permettrait de savoir à quoi s'en tenir.

Après les élections de 1988, le gouvernement a fait adopter le RARB. Nous avons vu que ce régime n'a pas donné les résultats escomptés. Ce qu'il fallait, c'était un programme universel exempt de manipulation politique, facile à gérer, qui s'appliquerait d'office et permettrait aux agriculteurs de savoir exactement à quoi s'en tenir. Or, le RARB n'a pas su atteindre ces objectifs. Nous avons vu que le gouvernement continue d'obéir aux considérations électorales alors que c'est le gagne-pain des agriculteurs qui est en jeu.

La deuxième chose qu'on remarque au sujet du bilan du gouvernement, c'est sa tentative de refiler la responsabilité. Généralement parlant, cette réduction qu'a faite unilatéralement le gouvernement fédéral a coûté à la Saskatchewan quelque 538 millions de dollars. Nous aurions pu équilibrer le budget dans notre pauvre province de la Saskatchewan si le gouvernement fédéral n'avait pas refilé la responsabilité dans bien des domaines. Le domaine clé où il l'a fait, bien sûr, c'est celui de l'agriculture. Le gouvernement fédéral a imposé des programmes de partage des coûts et de protection du revenu agricole. C'est la Saskatchewan qui en souffre le plus, car elle comprend un grand nombre d'exploitations agricoles et de fermes familiales.

En 1991 et 1992, la Saskatchewan a versé pour des programmes de protection du revenu agricole 199,45 $ par habitant, tandis que le Manitoba n'a versé que 58 $ et l'Alberta 40,16 $.

Il faut un programme national de soutien du revenu agricole.

• (1630)

Nous avons perdu de l'argent à cause de la guerre commerciale que se livrent les Européens et les Américains au sujet des céréales. On ne peut certes pas demander à la Saskatchewan de mener ce combat à elle seule. Et pourtant le fédéral se décharge de plus en plus de cette responsabilité sur cette province. L'an dernier, par exemple, la Saskatchewan était responsable à 44 p. 100 du programme d'aide aux agriculteurs alors qu'en 1988 elle ne l'était pas du tout.

Bien sûr, l'ironie c'est qu'on s'en prend à la victime, la Saskatchewan, comme dans le cas d'autres programmes conservateurs. Cette fin de semaine on a pu lire dans le *Globe and Mail* la sordide histoire de l'exploitation de la Saskatchewan par le gouvernement conservateur de Grant Devine et de sa clique qui sont des amis de ce gouvernement. On y a appris comment ils ont pillé le

trésor de cette province, y laissant un déficit de quelque 15 milliards de dollars.

Et maintenant ce gouvernement refile des responsabilités supplémentaires à la Saskatchewan, espérant lui faire cracher l'argent qu'elle n'a pas parce que les amis de ce dernier, les Grant Devine et compagnie, l'ont gaspillé. Quelle ironie! C'est quelque chose que les agriculteurs de la Saskatchewan n'oublieront pas.

Et qu'est-ce que ce gouvernement a fait d'autre? Parlons de transports. Il ne fait aucun doute que ce sont les libéraux qui ont commencé en détruisant le tarif du Nid-de-Corbeau. Alors qu'il agonisait, le gouvernement libéral a supprimé le tarif du Nid-de-Corbeau et l'a remplacé par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. À l'époque, nous avions prédit que c'était ouvrir la porte à l'abolition des avantages associés à ce programme, et c'est bien ce qui est en train de se passer.

Le ministre des Finances a annoncé une compression de 10 p. 100 du programme en 1993-1994 et une compression supplémentaire de 10 p. 100 en 1994-1995. Disparu le système du double prix pour le blé. Disparu aussi le rabais de taxe sur le carburant. Nous avons vu l'introduction de frais d'utilisation. Nous avons vu les attaques contre la Commission canadienne du blé. Voilà ce que ce gouvernement a à son actif.

Nous devons prendre des décisions fondamentales au Canada. Quel type d'agriculture désirons-nous? Que voulons-nous protéger? Il est certain que le RARB et les programmes qui versent des sommes aux producteurs en fonction du volume de leur production, en fonction de la superficie cultivée ont aidé les gros producteurs. On peut constater que le RARB comporte des anomalies puisque certains obtiennent des centaines de milliers de dollars tandis que de nombreux autres reçoivent bien peu. Ce n'est pas une solution.

Ce que je demande, c'est que l'agriculture soit dépolitisée. Nous devons le faire tant au niveau fédéral que provincial. Nous ne pouvons plus chercher à marquer des points politiques sur le dos de nos agriculteurs. Je proposerais vigoureusement qu'un comité permanent réunissant des représentants fédéraux et provinciaux et des producteurs soit créé afin qu'il puisse élaborer des programmes et que ces programmes soient ensuite réellement mis en oeuvre.

Dépolitisons l'agriculture. La vie et le bien-être des gens en dépendent. Entre-temps, certains essaieront de se faire du capital politique au péril de la vie d'autres personnes et ça, c'est tout à fait inacceptable. Je demande donc qu'on appuie notre motion.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le député de la Saskatchewan qui vient de prendre la parole a exposé un certain nombre d'inquiétudes que soulève la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'ose croire que lorsque le ministre de l'Agriculture, prendra la parole cet après-midi, comme je crois comprendre qu'il le fera, il ne nous servira pas les même balivernes que le secrétaire parlementaire du premier ministre, sur les milliards et les milliards de dollars que le gouvernement a libérés depuis six ou sept ans.

J'espère que l'on traitera au contraire des vrais problèmes qui assaillent le secteur agricole des Prairies. On prévoit que le revenu agricole net accusera une chute marquée, l'an prochain, en Saskatchewan, tombant à quelque 238 millions de dollars alors que le revenu moyen des agriculteurs est de 4 000 $ environ dans cette province.

Le gouvernement se vante d'avoir versé des milliards de dollars d'aide aux agriculteurs en 1986 ou 1987. Il est intéressant de remarquer que le soutien gouvernemental a atteint un sommet, avant les élections, par exemple en 1988, pour retomber ensuite. Les statistiques montrent que ce soutien a été plus important en 1992 qu'en 1991 ou 1990. Évidemment, 1992 devait être une année électorale.

Certes, ce que nous voulons savoir, c'est ce que va faire le gouvernement. Il a étiré son mandat sur une cinquième année parce que les sondages sont terribles pour lui. Cela n'inquiète pas les agriculteurs. Ce qu'ils veulent savoir, c'est ce que le gouvernement entend faire au sujet du revenu agricole net pour la prochaine année.

Le ministre des Finances et ancien ministre de l'Agriculture a réduit de quelque 73 millions de dollars, en décembre, les subventions prévues dans le cadre de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Quant aux autres formes d'aide, elles semblent tarder à se concrétiser. Des groupes indépendants, tel le WEFA Group, prévoient une chute de 21 p. 100 du revenu agricole net. J'espère que le ministre parlera de cela cet après-midi, car c'est ce qui nous intéresse.

Il y a aujourd'hui à Ottawa et à la tribune, des représentants de groupes comme les Syndicats du blé des Prairies. Je suis persuadé qu'ils veulent savoir ce que le gouvernement entend faire au sujet du revenu agricole net.

M. de Jong: Monsieur le Président, effectivement, l'aide fluctue, et si on l'illustrait au moyen d'un diagramme, on constaterait qu'elle fluctue au gré des élections. Quand il y a des élections provinciales, nous obtenons de l'aide ou une promesse d'aide. Dans les faits, l'aide accordée est étirée sur deux campagnes agricoles, voire jusqu'aux élections suivantes, qu'il s'agisse d'élections provinciales ou fédérales.

On constate que les politiciens jouent avec la vie des gens, et c'est contre cela que les gens en ont, car il s'agit ici de leur gagne-pain, de leur capacité de mettre du pain sur la table; il s'agit de terres qui appartiennent à leurs familles depuis des générations. Ils voient les politiciens jouer avec leur existence, et c'est ce qui les met en colère. Les gens sont en colère. Ils comptent sur un engagement national.

Comme je l'ai dit, la province de la Saskatchewan n'a pas les moyens de supporter seule l'industrie céréalière. Nous n'avons pas les moyens de lutter contre les trésors publics de l'Europe et des États-Unis. La province de la Saskatchewan croyait que toutes les provinces et le gouvernement fédéral avaient reconnu que la solution à la crise du grain, à la crise de l'agriculture était une affaire d'engagement national. Nous avions cru que cet engagement avait été pris lors des négociations constitutionnelles.

Nous attendons du gouvernement qu'il honore cet engagement au lieu d'essayer de se décharger du problème sur la population de la Saskatchewan qui n'a pas les moyens de supporter ce fardeau.

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est très intéressant de suivre ce débat. Je m'offusque vraiment des propos du député qui a pris la parole avant moi, le représentant de Regina—Qu'Appelle.

J'aimerais faire remarquer que le gouvernement a procédé exactement de la façon dont on a suggéré qu'il procède. Je sais qu'une partie de la circonscription du député se trouve dans la zone rurale. Je me ferais un plaisir, s'il est disponible, de lui dire comment ces programmes de stabilisation des revenus ont été mis en place.

Il parle de dépolitiser l'agriculture et de créer un comité qui s'occuperait des programmes de protection du revenu agricole. C'est précisément ainsi que fonctionnent le RARB et le CSRN, les deux programmes dont il a été question aujourd'hui.

Un comité formé de quelque 33 personnes—dont 19 étaient des agriculteurs—a travaillé durant des mois sous la présidence du sous-ministre adjoint à l'Agriculture. Fait assez intéressant, sur les 33 membres de ce Comité, 19 étaient comme je l'ai dit des producteurs. Ce sont donc essentiellement des producteurs qui ont conçu ces programmes.

• (1640)

Nous avons également prévu dans la loi, dans la mesure habilitante, que ces programmes devraient faire l'objet d'un examen permanent. C'est ce dont s'occupe actuellement un comité appelé le comité signataire, qui est constitué de représentants des provinces, du gouvernement fédéral et des producteurs. Les représentants des producteurs qui font partie de ce comité vont contribuer en grande partie aux changements qui seront apportés afin d'améliorer ces programmes.

En fait, si le député néo-démocrate qui vient de prendre la parole veut savoir comment ces programmes fonctionnent, je peux lui dire que les suggestions qu'il a faites—et qui sont d'excellentes suggestions—correspondent exactement à la façon dont les programmes ont été mis en place au départ et sont administrés.

Il soutient en outre que la politique joue un trop grand rôle dans cette question. Je serai heureux de lui prouver à l'aide de chiffres que les dépenses gouvernementales ont réellement diminué en 1988 et que celles que nous avons effectuées n'avaient rien à voir avec les élections. Il a mentionné qu'il avait été question d'accorder une aide aux agriculteurs de l'ordre de 800 millions de dollars pendant les élections de 1988. En réalité, c'était une aide de 850 millions de dollars et elle a effectivement été consentie.

Nous avons vraiment tenté de dépolitiser l'agriculture, de séparer les programmes de soutien aux agriculteurs du processus politique, de manière à accroître la prévisibilité des programmes. En fait, c'est notamment ce qui explique que la plupart des gens voulaient qu'il y ait moins de programmes spéciaux, de programmes établis de façon ponctuelle pour répondre à des besoins précis.

Le principe fondamental du RARB et du CSRN était d'établir des programmes prévisibles, de telle sorte qu'au moment d'ensemencer les champs, au printemps, l'agriculteur puisse se présenter chez son banquier et, le programme sous les yeux, savoir de quel ordre serait le revenu que lui assurerait chaque acre de terrain à ensemencer, ce qui, auparavant, était parfois impossible à savoir avant de recevoir par la poste la lettre tant attendue qui l'annonçait. L'idée qui sous-tend ces programmes vise uniquement à les rendre prévisibles.

Que d'absurdités nous avons entendues. Certains se plaignent de la baisse de revenu que subiront les agriculteurs cette année, car les prédictions ne semblent sûrement pas très favorables pour l'ensemble de l'industrie, de sorte que le revenu agricole subira probablement une diminution. L'année n'est pas très avancée et il pourrait se produire des événements sur les marchés nécessitant une intervention du gouvernement. Or, on ne peut pas dire que nous dépensons seulement au cours d'une année d'élections, car tout le monde sait qu'il y aura des élections cette année, et en même temps déplorer le fait que les programmes fédéraux feront en sorte que cette année, on dépensera moins pour les collectivités agricoles que nous l'avons fait l'an dernier. Ce n'est pas raisonna-

ble. Il n'est pas possible de toujours jouer sur deux tableaux.

Pour passer maintenant à la motion, il ne fait aucun doute qu'il existe des problèmes en agriculture, et des problèmes importants. Ils sont en grande partie attribuables au fait que l'agriculture canadienne a une production excédentaire parce que nous pouvons beaucoup produire, que nous pouvons soutenir la concurrence et que nous occupons un vaste territoire tout en ayant une population relativement faible. Cette industrie doit exporter environ la moitié de ce qu'elle produit. Autrement dit, pour chaque dollar que gagne l'agriculteur canadien, environ la moitié provient des exportations. Nous dépendons donc très fortement du marché d'exportation. Ce qui se passe à l'échelle internationale a donc une très grande incidence sur ce qui arrive aux agriculteurs canadiens.

J'en reviens encore une fois au NPD qui a pour politique de déchirer l'Accord de libre-échange et de ne rien vouloir avoir à faire avec certains des accords internationaux qui vont nous assurer un certain élément de certitude.

Quand on dépend tellement des exportations et qu'on a une population relativement faible, il est très important de pouvoir commercer selon des règles établies, qui assurent à nos activités un certain caractère prévisible et sûr, de sorte que nous n'ayons pas à traiter avec les Américains et avec les Européens selon leurs caprices. Ils peuvent agir comme des brutes dans bien des cas, et c'est ce qui est arrivé en matière de commerce international et d'agriculture. À cause de leur taille et à cause de l'absence de règles internationales, ils ont pu au fond inventer les règles au fur et à mesure. L'Accord de libre-échange a mis un terme à cela.

Grâce à l'Accord de libre-échange, il existe un moyen de régler les différends. Quand les Américains trouvent à redire à nos pratiques commerciales ou quand nous trouvons à redire aux leurs, nous pouvons saisir de la question un tribunal international qui règlera le différend sur la base d'un ensemble de règles convenues: l'Accord de libre-échange.

Quels résultats ce mécanisme nous donne-t-il? Nous avons eu trois différends jusqu'à maintenant. L'un concernait le porc sur pied et la viande porcine. Nous l'avons remporté, pour l'essentiel, dans les deux cas, mais disons qu'il s'agit d'un seul différend. Nous avons gagné parce que les Américains, nous ayant imposé des droits qui ont rapporté 26 ou 27 millions de dollars, ont été priés de les rembourser, ce qu'ils ont commencé à faire. Le groupe de règlement des différends a jugé que ces droits étaient injustifiés et les Américains sont en train de rembourser.

Nous l'avons aussi emporté dans le cas des framboises. Il est intéressant que cela tombe précisément aujourd'hui. Les Américains ont dénoncé nos ventes de blé aux États-Unis. Nous avons créé un groupe en vertu de l'article XVIII de l'Accord de libre-échange; ce groupe a remis ses conclusions. Nous avons gagné. Essentiellement, les pratiques de la Commission canadienne du blé ont été jugées acceptables aux termes de l'accord. Le groupe était formé de cinq personnes, dont trois Américains. Le hasard ne nous avait pas favorisés et un Américain présidait le groupe. Soit dit en passant, un ancien juge de la Cour suprême du Canada et un ancien procureur général des États-Unis faisaient partie du groupe, extrêmement compétent.

Le groupe a conclu que le Canada se conformait à l'accord sur cinq points: le coût d'acquisition des marchandises mentionnées dans l'article ne comprend que le versement initial de la Commission canadienne du blé; il ne faut tenir compte que des frais d'entreposage et de manutention payés par la commission; la Loi sur le transport du grain de l'Ouest ne doit pas entrer en ligne de compte dans les calculs; et nous avons aussi gagné sur les deux autres points. Nous avons obtenu gain de cause en ce sens que nos pratiques commerciales ont été jugées acceptables selon un processus établi par l'Accord de libre-échange.

À en croire les néo-démocrates, ils abrogeraient l'accord. Ils auraient tort de le faire s'ils veulent défendre et promouvoir les intérêts des agriculteurs canadiens.

Voyons ce que les mesures des trois dernières années nous ont rapporté. Trois campagnes agricoles se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Contrairement à l'année civile ou à l'exercice financier, la campagne agricole couvre la période allant du 1er août au 31 juillet. Au cours des trois campagnes agricoles qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nos exportations de céréales et d'oléagineux vers les États-Unis ont presque doublé, passant de 1,68 million de tonnes à environ 3,25 millions de tonnes. Cela veut dire que nos exportations vers les États-Unis ont presque doublé, ce qui est remarquable quand on y réfléchit bien.

Les Américains sont les plus grands producteurs de céréales et d'oléagineux au monde, de même que les plus grands exportateurs. Et nous sommes à proximité de leur marché. Si nous pouvons avoir accès à ce marché grâce à des règles de jeu équitables, nous pouvons leur livrer

concurrence. Nous pouvons nous débrouiller fort bien sur ce marché.

L'accès à leur marché est important non seulement parce que les Américains sont nos voisins, mais aussi parce qu'ils ne subventionnent pas leur propre marché. Ils ne consomment pas leur propre production. Ce sont d'ailleurs sur les marchés japonais et américain que les prix sont les plus élevés au monde.

Le marché américain est tout près de nous. Nous produisons des céréales de grande qualité. Grâce à la Commission canadienne du blé et à d'autres organismes, nous réussissons à écouler nos biens sur le marché américain. Les faits sont là. Pourtant, le NPD veut mettre un terme à l'Accord de libre-échange.

Que ferait le NPD aujourd'hui, au moment où nos méthodes de vente viennent tout juste d'être jugées acceptables? Comment ferait-il pour écouler plus de 3,25 millions de tonnes de céréales sur ce marché sans l'Accord de libre-échange? Quelle est la politique des néo-démocrates et que feraient-ils pour donner aux agriculteurs canadiens le même genre de protection que celle dont nous bénéficions actuellement en vertu de l'accord de libre-échange?

À mon avis, ils n'ont pas de réponse, et s'ils en ont une, elle n'est pas particulièrement brillante.

Dans leur motion, ils déplorent aussi le manque de soutien à notre système de gestion de l'offre:

> *e*) qu'il n'apporte pas un soutien clair et sans équivoque à notre système de gestion de l'offre, notamment en envoyant des signaux contradictoires concernant sa position sur le renforcement et la clarification de l'Article XI du GATT.

Je ne sais pas où ils sont allés pêcher cela. Je vous renvoie au communiqué rendu public le 15 octobre 1990, il y a un peu plus de deux ans, avant la rencontre des ministres du GATT qui a eu lieu à Bruxelles. Nous avons alors proposé une plus grande protection de la gestion de l'offre, grâce à un renforcement et à une clarification de l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, conformément à une proposition faite par le Canada en mars 1990 et prévoyant des niveaux minimums d'accès au marché, en conformité des obligations internationales du Canada.

• (1650)

En poursuivant les discussions et les négociations avec les autres pays membres du GATT, nous avons tenu compte des préoccupations de l'industrie. Celle-ci a d'ailleurs participé aux discussions à tous les niveaux, par l'entremise des GCSCE, les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur.

Les représentants des différents secteurs visés ont rencontré et aidé les membres et les représentants du gouvernement qui négocient en notre nom à Genève. Dans certains cas, ils ont presque donné des instructions à nos négociateurs au GATT. C'est la première fois qu'un gouvernement fait vraiment participer au processus les parties concernées.

Je peux parler de cette question en connaissance de cause parce qu'il se trouve que je faisais partie d'un groupement de producteurs spécialisés durant les dernières négociations du GATT lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir. Ce dernier n'a absolument pas tenu compte de nous comparativement à ce qui se passe aujourd'hui. Dans bien des cas, nous avons fourni des renseignements au gouvernement, mais n'avons eu aucune réponse. Le gouvernement précédent ne réagissait pas. En fait, nous avions l'habitude de le comparer à un grand trou noir: toute l'information y entrait mais rien n'en ressortait.

Dans ce cas, les différents secteurs de l'industrie agricole ont travaillé avec le gouvernement à l'élaboration de la politique. Au lieu de présenter ce genre de motion, les députés néo-démocrates devraient plutôt parler aux groupes de producteurs visés par la gestion de l'offre et leur demander s'ils estiment que le gouvernement défend bien leurs intérêts.

Le premier ministre a soulevé cette question au sommet de Tokyo. Il en a parlé à une réunion du Groupe de Cairns à Ottawa, ainsi qu'à divers autres sommets. Aucun premier ministre dans l'histoire de notre pays n'a pris les préoccupations du secteur agricole autant au sérieux et ne les a exprimées de façon aussi régulière à des réunions internationales.

Je n'ai aucune idée comment ces députés peuvent présenter à la Chambre des communes une motion disant que le gouvernement n'apporte pas un soutien clair et sans équivoque à notre système de gestion de l'offre. Cela ne reflète d'aucune façon le genre d'attitude qu'affichent tous les ministériels, et spécialement le premier ministre, à l'égard des secteurs visés par la gestion de l'offre dans notre pays.

La motion présentée par ces députés dit également que le gouvernement a affaibli la Commission canadienne du blé en lui ôtant la responsabilité de l'avoine. Tout le monde parle de cela. Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de l'avoine. À bien des égards, l'avoine est devenue une culture spéciale. À l'époque où les agricul-

teurs travaillaient avec des chevaux, l'avoine était une culture importante puisqu'elle servait à nourrir les chevaux.

Ces dernières années, si ma mémoire est bonne, la valeur des exportations d'avoine venait au quatorzième rang sur cette liste, après les lentilles et d'autres cultures de moindre importance. Les exportations d'avoine ne représentaient pas grand-chose sur le marché. Il y a des cas où la Commission canadienne du blé était responsable de l'avoine lorsque les exportations s'élevaient à 100 000 tonnes ou moins. Pendant quelques années, les comptes des syndicats n'ont même pas été arrêtés.

Quand nous avons constaté que le marché international était devenu essentiellement un marché à créneaux, il est apparu évident qu'il ne convenait plus de charger un seul organisme de commercialiser l'avoine. Nous n'avons fait que céder aux nombreuses pressions de quelques organismes agricoles qui voulaient qu'on laisse au secteur privé le soin de s'occuper de l'avoine.

Je vais replacer la question dans son contexte. J'ai déjà dit, et je le répète, qu'il va falloir attendre quatre, cinq, huit, voire dix ans pour voir un équilibre s'établir. Cette année, on s'attend à ce que les exportations d'avoine s'élèvent à pas moins de 600 000 tonnes. Les prix sont probablement en hausse de 15 $ pour s'établir à plus de 110 $ la tonne, contre quelque 95 $ il y a un an.

Ce ne sont pas de mauvais résultats quand on donne aux agriculteurs la possibilité de soutenir la concurrence grâce à la qualité de leur produit. Cela se compare avantageusement à la situation où un organisme central s'occupe de vendre l'avoine dans des conditions plus difficiles. Il vaut mieux que ce soit des particuliers qui font affaire sur des marchés à créneaux et qui vendent de plus petites quantités. Comme je le disais, il nous faudra un certain temps pour y voir clair. Cela prendra peut-être encore quelques années pour bien comprendre comment les choses se sont passées.

Mais si l'on voit plus loin, la motion ne mentionne pas que le gouvernement a permis à la Commission du blé de continuer à vendre même s'il courait le risque d'un très gros déficit et ce, deux fois au cours de son mandat actuel. C'est une aide qui n'est pas négligeable. En outre, il y a un an, nous avons assumé, je crois, un déficit de 744 millions de dollars dans les comptes des syndicats. C'est un soutien énorme pour le système de vente de la commission, quand on pense que tous les autres secteurs connaissent aussi des difficultés de cet ordre. Le gouvernement a assuré un soutien important à la Commission canadienne du blé.

En outre, il y a environ six ans, nous avons aussi absorbé un important déficit d'un peu plus de 200 millions de dollars. C'est un autre indice du soutien que le gouvernement a assuré à la Commission canadienne du blé et à son système de vente. Au moment où l'on prévoyait un important déficit et qu'on tentait de l'éviter, tandis que la commission n'avait pas le contrôle de la situation à cause du contexte international, il aurait été très facile de lui dire de mettre un terme à ses ventes parce que ni le gouvernement ni les contribuables n'étaient en mesure d'assumer un déficit. Nous ne l'avons pas fait. Nous avons permis à la Commission canadienne du blé de poursuivre ses ventes.

Par conséquent, je suggère aux gens qui sont prompts à décrier certaines choses qui se sont produites au sein de la commission d'envisager la situation dans un contexte un peu plus large. Il ne faut pas oublier tout le soutien que le gouvernement a assuré au agriculteurs au nom de la Commission canadienne du blé.

Lorsque le ministre du Commerce extérieur et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures voyagent, ils parlent presque toujours de moyens d'accroître les exportations et soulèvent diverses questions au nom de la Commission canadienne du blé auprès de nos clients étrangers. Cela aussi témoigne du soutien que nous apportons à la Commission canadienne du blé.

Je conclurai en disant que nous avons absolument besoin d'un accord global au GATT parce que sans cela, sans l'instauration d'une certaine discipline dans le commerce international, il nous sera extrêmement difficile de continuer de réaliser des gains de 50 c. pour chaque dollar d'exportation.

Je vous donnerai deux chiffres pour illustrer cette affirmation. Actuellement, un agriculteur canadien reçoit probablement un peu plus de 100 $ la tonne pour le blé et l'orge—mais pas les oléagineux. Ce prix dépend de la catégorie de la céréale, de la localisation de l'exploitation agricole et de plusieurs autres facteurs, mais il est de 100, 105 ou 110 $ pour l'agriculteur.

Pour leur part, les exportateurs européens comptent recevoir cette année 140 $ la tonne en raison des prix internes élevés, des marchés internationaux relativement déprimés et de leurs subventions. Cela signifie qu'ils reçoivent plus en subventions à l'exportation que les agriculteurs canadiens. À cause de cette situation, il est très difficile pour un agriculteur canadien de leur faire concurrence. C'est pourquoi il nous faut abaisser les subventions internationales.

Je voudrais donner un autre chiffre. Si vous additionnez les revenus que tous les agriculteurs canadiens retireront cette année de la vente de céréales et d'oléagineux—soit plus de 50 millions de tonnes—que ce soit sur le marché interne ou à l'étranger, vous arriverez à

un total inférieur aux subventions à l'exportation versées par la Communauté européenne.

C'est là une concurrence que les agriculteurs canadiens ont beaucoup de difficulté à soutenir et que le gouvernement du Canada a beaucoup de difficulté à soutenir. Il y a 320 millions d'habitants dans la CE et celle-ci n'exporte généralement qu'un très faible pourcentage de sa production.

Donc, à moins d'assister à la réduction du niveau général des subventions à la tonne et des budgets consacrés par la CE aux subventions à l'exportation, il nous sera de plus en plus difficile de soutenir la concurrence des Européens. C'est pourquoi, de ce côté-ci, du premier ministre au simple député, nous tenons tous tant à discipliner le commerce international.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais, si possible, poser quelques questions au ministre.

Il faisait partie des orateurs invités à la grande manifestation agricole qui a eu lieu à Saskatoon il y a deux semaines. J'étais là aussi, avec un certain nombre de députés de notre parti et du Parti conservateur. Il y avait une demande unanime d'argent du gouvernement fédéral pour assurer la troisième ligne de défense.

Je sais que le ministre connaît bien le problème que nous avons dans les Prairies. Son ministère disait qu'en dollars constants de 1938, le revenu agricole est plus bas aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été depuis cette date. Naturellement, de ce fait, nous perdons des agriculteurs. Nos villes et nos villages perdent des emplois du fait de la baisse des revenus agricoles puisque, en milieu rural, si l'agriculteur s'appauvrit, nous nous appauvrissons tous. Le ministre sait tout cela.

• (1700)

Le ministre en est encore plus conscient que moi, car il est au cabinet et il doit subir les pressions financières du gouvernement. Malgré cela, je me demandais s'il pourrait nous dire s'il y a une échéance pour décider d'une troisième ligne de défense ou de paiements compensatoires pour les agriculteurs de l'Ouest. Est-ce que ces agriculteurs peuvent espérer quelque chose d'ici la période des semailles, car ils en ont vraiment besoin?

Les pêcheurs de Terre-Neuve ont reçu de l'aide, ce que nous approuvons et ce qui était nécessaire, mais ne pourrait-on pas offrir quelque chose de similaire aux agriculteurs de l'Ouest?

Mon autre question au ministre serait de savoir si, en tant que nouveau ministre, il est ouvert au changement des programmes d'aide fédéraux, pour les remplacer par une formule basée sur les coûts de production avec un plafond, de sorte que les petits agriculteurs reçoivent proportionnellement plus que les gros?

Je sais que mon collègue de Terre-Neuve, le député de St. John's-Est, sera d'accord avec moi, car comprenant les pêches il sait qu'il est important aussi d'aider les petites et moyennes exploitations agricoles. Le ministre ne convient-il pas que nous devrions avoir un programme basé sur les coûts de production garantissant un certain prix pour les 7 000 ou 8 000 premiers boisseaux, le reste étant au prix mondial.

Ce sont mes deux questions. Ce sont les choses que j'entends lorsque je parcours ma circonscription: tout d'abord de l'aide d'urgence et des paiements compensatoires du gouvernement fédéral; et ensuite une modification des programmes d'aide à l'agriculture pour que les petites et moyennes exploitations reçoivent une part plus importante des fonds du gouvernement fédéral que celles qui ont plusieurs sections de terre.

M. Mayer: Monsieur le Président, en ce qui concerne l'aide d'urgence, nous répétons ce que nous avons déclaré à Saskatoon, c'est-à-dire que nous sommes tout à fait prêts à nous occuper, avec le gouvernement provincial, des programmes actuellement en place.

L'offre d'un partage des coûts qui avait été faite par l'ancien ministre de l'Agriculture tient toujours. Je crois qu'il a été question de mettre 63 millions de dollars à la disposition de la Saskatchewan au cours de cette année civile. Le député doit également savoir qu'il y a environ deux semaines, nous avons signé avec la Saskatchewan une entente qui la concerne en partie mais qui concerne surtout les agriculteurs de tout le pays. Cette entente vise à mettre d'autres fonds à la disposition des agriculteurs au cours de cette année civile. Cela dit, il est très difficile de trouver d'autres fonds.

Je sais qu'on nous a reproché ici, à la Chambre, d'avoir parlé de l'argent dont nous pouvons disposer, mais il ne faut pas oublier que le gouvernement dépense en moyenne 150 dollars, je crois, par habitant dans le secteur de

l'agriculture au Canada. En Saskatchewan, cette somme est huit fois plus élevée. Elle est approximativement de 1 300 $; elle est exactement de 1 285 $. Nous avons reconnu que la Saskatchewan, qui est la province qui produit le plus de céréales au Canada, a un problème particulier.

Il ne faut pas oublier non plus que cette année, le gouvernement fédéral assumera près de 80 p. 100 de toutes les dépenses faites au titre de l'agriculture en Saskatchewan, et le gouvernement provincial, environ 20 p. 100. Si l'on replace toutes ces choses dans leur contexte et si l'on tient compte du fait qu'il existe des problèmes dans tout le pays et qu'il y a partout beaucoup de chômeurs, on comprendra qu'il nous est très difficile de trouver d'autres fonds pour les agriculteurs.

Je ferais remarquer au député de la Saskatchewan qu'une des mesures que pourrait prendre le gouvernement de cette province et que le précédent gouvernement avait prévu de faire, je crois, serait d'harmoniser la taxe de vente provinciale et la TPS, ce qui, à mon avis, apporterait à cette province près de 200 millions de dollars de recettes annuelles. Il y a certaines choses que cette province pourrait faire. Cependant, n'oublions pas que les chiffres dont nous parlons sont très importants quand on considère l'appui apporté à l'agriculture par le gouvernement fédéral en Saskatchewan.

Je voudrais faire une dernière observation et répéter que, quelle que soit la somme d'argent que dépense le gouvernement, ce n'est pas la vraie réponse au problème. La solution est d'avoir accès à une plus grande part du marché et nous sommes tous d'accord sur ce point, je pense.

En ce qui concerne sa deuxième question concernant le ciblage, nous sommes assurément prêts à envisager ce principe, mais quand on commence à imposer des plafonds, on se retrouve dans toutes sortes de situations qui peuvent causer des difficultés.

Comment, par exemple, agit-on avec un agriculteur qui travaille avec deux ou trois fils, les trois fonctionnant avec le même carnet de permis et comme une seule entreprise agricole bien qu'il puisse y avoir trois ou quatre familles concernées, alors que quelqu'un d'autre peut exploiter la même superficie et a choisi, quelle qu'en soit la raison, de le faire seul? Comment réglez-vous ces problèmes? Voulez-vous vraiment que le gouvernement commence à dire aux gens quelle taille leur exploitation devrait avoir, parce que c'est ce que l'on va faire si on limite le montant de l'aide à une quantité déterminée de boisseaux ou de production? Je trouve certains de ces principes très difficiles à justifier. Cependant, dans la mesure où il s'agit de trouver de meilleurs moyens de dépenser l'argent dont nous disposons, nous sommes tout disposés à étudier ces solutions si nous pouvons faire un meilleur usage de cet argent.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. J'ai écouté attentivement ses observations ce matin.

Je vois que le président du Comité permanent de la condition des personnes handicapées est ici. Nous avons entendu ce matin un exposé intéressant présenté par un agriculteur de la Saskatchewan qui fait face à un problème très différent. Il est handicapé, ayant perdu ses deux bras à la suite d'un accident survenu à la ferme. Pourtant, lui, sa femme et ses enfants pratiquent toujours l'agriculture en Saskatchewan. Il fait face aux problèmes habituels qu'éprouvent la plupart des agriculteurs, mais il a une difficulté supplémentaire à surmonter, car il a des bras mécaniques. Il ne peut pas acheter du matériel agricole ordinaire. Il doit dépenser davantage pour acheter du matériel que ses bras peuvent faire fonctionner.

Nous avons discuté entre autres de la possibilité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, afin que les coûts supplémentaires qu'il doit engager puissent être déduits. Il a également mentionné que, pendant les mois d'hiver, sa femme et lui travaillent en dehors de l'exploitation agricole pour assurer leurs moyens d'existence. Son fils de 14 ans lui sert de bras. Cette situation impose un fardeau énorme à la famille. Nous savons qu'il ne s'agit pas là d'un cas isolé au Canada. Nous savons qu'avec les tensions supplémentaires qu'entraîne l'agriculture aujourd'hui, les accidents dont les agriculteurs sont victimes ont augmenté de façon incroyable.

Je voudrais entendre les observations du ministre à ce sujet et savoir s'il en a discuté et ce que le gouvernement compte faire pour réduire un peu les tensions non seulement des agriculteurs bien portants, mais également de ceux qui sont devenus handicapés à la suite d'un accident survenu à la ferme.

M. Mayer: Monsieur le Président, je remercie la députée de Nepean pour ces observations. Elle sera sans doute heureuse d'apprendre que nous allons nous pencher sous peu sur toute la question de la sécurité à la ferme.

La première chose que j'ai voulu savoir en tant que nouveau ministre, c'est où en était le dossier de la sécurité à la ferme au palier fédéral. Je voudrais faire quelques observations avant de répondre à sa question au sujet du genre d'accidents qui placent les gens dans de pareilles situations. À ma connaissance, il n'y a pas au Canada de

véritable système de collecte de données ou d'enquêtes sur les accidents dont nous pourrions tirer des leçons.

La prochaine réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture aura lieu vraisemblablement dans trois semaines environ. Nous tentons actuellement d'arrêter une date. Un des points à l'ordre du jour sera précisément ce qui préoccupe la députée, la sécurité à la ferme. Nous verrons alors si nous ne pourrions pas collaborer avec les provinces dans ce domaine. J'ai déjà eu des entretiens avec certains ministres provinciaux de l'Agriculture afin de voir si le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pouvaient coordonner leurs efforts en ce sens et afin de discuter de mesures de prévention des accidents à la ferme.

Par ailleurs, je serais très heureux de rencontrer tous les députés intéressés afin de voir comment le ministère du Revenu national ou le ministère des Finances ou les deux pourraient donner suite à l'idée d'accorder des déductions fiscales pour l'achat d'équipements spéciaux.

Je sais qu'il y a aujourd'hui des dispositifs très sophistiqués. Ainsi, il était assez facile autrefois de monter sur un tracteur ou une autre machine de ferme parce qu'ils étaient relativement bas. Maintenant il est plus difficile de monter dessus et de les conduire. Dans certains cas, j'imagine qu'il faut consentir des milliers de dollars de plus pour se procurer ce genre de machines sophistiquées. Par l'entremise du ministère, nous serions donc heureux de collaborer avec le comité et tous les intéressés afin de voir comment nous pourrions répondre à quelques-unes des préoccupations exprimées par la députée.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, nous sommes ici aujourd'hui à cause de l'agitation, je dirais presque la révolution, qui secoue le monde rural au Canada.

• (1710)

L'hiver dernier, presque jour pour jour, des milliers d'agriculteurs se dirigeaient vers Ottawa pour protester sur la Colline. Nous voyons maintenant dans diverses régions de l'Ontario, notamment à Lucknow, de nombreux agriculteurs venir dire à qui veut les entendre combien les temps sont difficiles pour les agriculteurs canadiens.

Nous entendons les mêmes griefs dans l'Ouest. Ce n'est pas un phénomène particulier à une région agricole ou une autre, le Canada tout entier est confronté à ce problème.

Les crédits

La communauté agricole est très préoccupée. Elle s'inquiète du fait que son revenu ne cesse de baisser. La stabilité dans le monde rural n'a jamais été aussi mal en point et d'énormes problèmes doivent être pris en compte par ce gouvernement, par le gouvernement provincial et par tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à l'agriculture canadienne.

Dans la circonscription d'Essex—Kent que je représente, jusqu'au tiers des exploitants agricoles ont de graves ennuis financiers. La communauté agricole de ma circonscription a bien du mal à résoudre ces problèmes. En 1988, la production agricole des comtés de Kent et d'Essex avoisinait 500 millions de dollars. Or, un tiers des agriculteurs de cette région se sont heurtés à des difficultés d'ordre financier.

Cette situation ne se limite pas au monde agricole. Il en va de même pour le secteur de la transformation des aliments. Dans ma circonscription, depuis quatre ans, soit depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, la société Olinda Foods a fermé ses portes. L'usine Nabisco de Leamington a fermé ses portes et s'est réinstallée dans la région de Dresden. Une usine de Campbell a récemment annoncé qu'elle fermait ses portes pour s'installer dans la région de Toronto. L'usine Hunt-Wesson a également cessé ses activités.

Nous parlons de la fermeture de quatre usines de transformation dans ma région, ce qui veut dire que les agriculteurs qui produisaient des tomates ou des pommes pour ces usines se sont retrouvés en difficulté. Et nous savons que dans ce cas les répercussions se font ressentir dans le pays tout entier. Cela semble remonter à l'époque où l'Accord de libre-échange est entré en vigueur et où un nouveau courant est arrivé au Canada.

On nous dit que la compétitivité dans l'agriculture est l'argument à mettre de l'avant. Chaque fois que je m'entretiens avec un agriculteur, je ne l'entends jamais demander qu'on accroisse les subventions, les avances ou les fonds. Les agriculteurs demandent qu'on leur donne les moyens de soutenir la concurrence, car ils sont capables de tenir tête à la concurrence des agriculteurs de n'importe quel pays pourvu qu'on leur en donne les moyens de le faire et qu'ils soient sur un pied d'égalité. Le problème c'est qu'au Canada, nos agriculteurs ne sont pas compétitifs à cause des nombreuses règles et mesures législatives qui les mettent dans une situation difficile.

Je citerai comme source un rapport intitulé *Compétitivité de l'industrie canadienne des fruits et légumes frais et*

transformés. On y suggère que le coût élevé d'être en affaires au Canada nous rend non compétitifs.

Quels sont ces coûts? Le coût des intrants est certainement différent pour les agriculteurs canadiens que pour leurs concurrents. Dans ma circonscription d'Essex—Kent, les agriculteurs sont en concurrence avec leurs homologues du Michigan et de l'Ohio. Si on regarde leurs coûts de base, on s'aperçoit premièrement que les taux d'intérêt qu'ils doivent payer sont supérieurs d'environ 4 p. 100 à ceux de leurs concurrents. L'agriculteur canadien doit payer 4 p. 100 de plus pour tout ce qu'il importe, et 4 p. 100 de plus pour ses immobilisations. L'agriculteur doit également payer 4 p. 100 de plus pour son financement, d'où la difficulté de vendre ses produits au même prix que ses concurrents du Michigan, de l'Ohio ou d'ailleurs aux États-Unis.

Le combustible qu'il doit utiliser, que ce soit du pétrole, de l'essence ou tout autre type de combustible, lui coûte entre un tiers et une demie fois plus cher que celui utilisé par ses concurrents. L'agriculteur à donc de la difficulté à trouver l'argent nécessaire pour acheter de l'essence ou du gazole pour son tracteur, ou pour chauffer ses serres. Le fardeau que représentent ces coûts augmente considérablement face à la concurrence des autres industries, mais l'agriculteur doit néanmoins vendre ses produits au même prix qu'elles.

D'autre part, le prix d'un tracteur ou d'instruments aratoires est beaucoup plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

Je suis convaincu que dans l'industrie horticole, les produits importés des États-Unis représentent la principale source de concurrence pour les agriculteurs de ma région qui pratiquent cette forme d'agriculture. Si les grandes sociétés qui transforment des produits doivent payer les tomates 100 $ la tonne dans le sud-ouest de l'Ontario, elles seront prêtes à payer le même prix à un producteur de l'Ohio qui transportera le produit dans le sud-ouest de la province. En fait, si les tomates sont vendues moins cher aux États-Unis, il arrive souvent qu'elles soient achetées aux États-Unis, transportées jusque dans le sud-ouest de l'Ontario où elles sont transformées; sinon elles sont transformées au Michigan et la purée de tomate, les produits de la tomate sont ensuite expédiés en Ontario.

Les producteurs canadiens font donc directement face à la concurrence américaine, d'une façon ou d'une autre. Les producteurs canadiens doivent supporter des coûts sensiblement plus élevés que leurs concurrents au chapitre du financement, du coût d'achat des terres, ou pour chaque produit de base qui entre dans la fabrication de leurs produits finis. C'est pourquoi l'industrie peut difficilement faire face à la concurrence américaine.

Deuxièmement, le rapport sur la concurrence dont je parlais il y a quelques minutes indiquait que les secteurs de la vente de gros et de détail touchent la majeure partie des profits. Je crois que c'est très. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député mais, comme jusqu'à maintenant les intervenants ont partagé leur temps de parole avec d'autres députés, je voudrais savoir si le député veut employer tout le temps mis à sa disposition.

M. Pickard: Monsieur le Président, je vais céder un peu de temps à mon collègue.

En ce qui concerne le prochain point, soit la compétitivité, je dois dire que c'est le commerce de gros et de détail qui empoche la majorité des profits. Je crois que cela ressort assez clairement lorsqu'on examine le prix à la ferme des produits. Je crois que mon collègue, le député de Lambton—Middlesex, a fait remarquer que les biscuits contenus dans une boîte de biscuits valaient 6c., mais que celle-ci se vendait pourtant 2,45 $ dans nos magasins.

On peut acheter des tomates directement du producteur à 100 $ ou 120 $ la tonne, ce qui revient à 5c. ou peut-être 10c. la boîte. Au supermarché, une boîte de tomates se vend de 1,50 $ à 2,50 $ la boîte, dépendant de sa grosseur. Et pourtant, cette boîte ne contient que pour 5c. ou 10c. de tomates. L'écart entre les 5c. ou 10c. que vaut le produit et les 2,50 $ que paie le consommateur est vraiment spectaculaire.

L'agriculteur ne reçoit pas une juste part du prix du produit. C'est lui qui le produit mais, en tant que premier producteur, il ne touche tout simplement pas un revenu raisonnable compte tenu de ce qu'il lui en coûte pour le produire. Le revenu le plus raisonnable ou le plus grand est très manifestement celui du secteur de la vente au détail, alors que le premier producteur ne reçoit à peu près rien.

• (1720)

Nous savons aussi que ce document laisse entendre maintes fois que les subventions dont bénéficient les produits américains font qu'il est plus difficile pour les produits canadiens de les concurrencer. On y laisse aussi entendre que le gouvernement ne se préoccupe pas suffisamment de l'industrie. Si le gouvernement s'en occupait, des changements structuraux seraient sûrement apportés au secteur horticole pour qu'il soit aussi concur-

rentiel que son pendant américain ou que le secteur horticole de tout autre pays.

Aucun projet de loi n'est présenté pour rendre la concurrence juste et équitable. En fait, on piétine lorsqu'il s'agit de faire quelque chose à cet égard.

Nous entendons parler des subventions qui sont accordées. Nos agriculteurs veulent être compétitifs et non subventionnés, c'est très clair.

Le libre-échange, les taux d'intérêt, la valeur élevée du dollar ont constitué de grands défis, mais les producteurs de ma circonscription font face à une autre difficulté dans ce dossier de l'horticulture; il s'agit de la politique canadienne concernant les pesticides qui représente un véritable obstacle pour eux. Même si les américains emploient des pesticides défendus au Canada, les produits traités au moyen de ces pesticides peuvent entrer au Canada.

En d'autres mots, le Canada a établi des règles selon lesquelles certains pesticides sont interdits pour les agriculteurs canadiens. Toutefois, ces règles ne sont pas identiques à celles appliquées aux États-Unis et, par conséquent, de nombreux agriculteurs américains peuvent utiliser des herbicides et des pesticides sur les tomates qu'ils cultivent, les transformer, puis exporter ces produits au Canada.

Le gouvernement doit noter ce qui suit: si nous devons adopter une règle, nous devrions nous assurer qu'aucun produit traité au moyen d'un pesticide ou d'un herbicide défendu au Canada et contenant des résidus de ces substances chimiques ne puisse entrer au Canada. Nous devons viser la tolérance zéro pour tout résidu de ces substances chimiques qui pourrait entrer au Canada.

Il en résulterait qu'un agriculteur américain ne pourrait pas employer un pesticide ou un herbicide défendu pour un agriculteur canadien. Nous devons accorder aux Canadiens une chance égale face à la concurrence. Nos règles actuelles ne lui accordent pas cette chance égale. En fait, elles jouent très largement en faveur des Américains, compte tenu des règlements qui régissent les résidus dans nos pratiques commerciales.

L'ALÉNA, où le Mexique serait aussi partie, montre que la situation pourrait s'aggraver bien davantage. Nous savons que l'usage du DDT est défendu au Canada depuis 25 ans et que ce produit est encore employé au Mexique.

Une voix: Ce n'est pas un produit illégal.

M. Pickard: Ce produit peut entrer au Canada et bien des gens aux États-Unis veulent que dans les trois pays les mêmes règles s'appliquent aux pesticides et herbicides. Ils craignent que certains produits n'envahissent leurs marchés. Je m'inquiète davantage de l'entrée massive de produits sur le marché canadien et faute d'une tolérance zéro dans le cas de tous ces herbicides et pesticides, nous serons confrontés à d'importants problèmes de concurrence à l'avenir.

Pourtant, il y a bien des choses que nous pouvons faire pour rendre notre industrie plus compétitive. Je crois qu'il incombe au gouvernement de mettre en place les règles en question afin que les entreprises canadiennes puissent concurrencer leurs homologues américains ou mexicains et ce, très rapidement.

Nous parlons également de l'Accord de libre-échange nord-américain. J'ai parlé des craintes au sujet du DDT. Je veux également soulever certaines réserves au sujet de renseignements dont j'ai pris connaissance récemment. Même les États-Unis reconnaissent que l'ALÉNA pourrait poser de graves problèmes dans le secteur de l'agriculture. En Floride, le secrétaire à l'Agriculture a averti que l'ALÉNA pourrait avoir des répercussions catastrophiques pour le secteur des produits hivernaux. Je crois qu'il en ira de même dans le cas de l'industrie canadienne en l'absence de contrôles et de lignes directrices.

Selon moi, c'est le secteur canadien des produits de serre qui va être le plus durement touché. Si en Floride, l'industrie a peur des conséquences de l'ALÉNA, alors notre secteur des produits de serre a tout lieu de s'inquiéter.

On constate aujourd'hui dans ce secteur que les intéressés ont de graves craintes au sujet du dumping. Je me suis entretenu avec l'un de mes électeurs récemment au sujet des produits d'importation entrant au Canada et il m'a dit être confronté à une situation extrêmement difficile dans le secteur de l'horticulture. De gros pots de fleurs de dix pouces ont été importés au Canada et ils sont vendus chez Woolco, Zellers et dans de nombreux autres magasins pour 9,75 $ ou 10 $.

Si on prend le même pot de fleurs en provenance des États-Unis, et notamment de la Floride, et que l'on traverse à Détroit juste de l'autre côté de la frontière, on s'aperçoit que ces pots de dix pouces sont loin de se vendre à 9,75 $. Ils sont plutôt mis en vente à 17 $ ou 18 $ le pot. Cependant, nos magasins Zellers et Woolco les vendent à moins de 10 $ au Canada.

C'est donc un problème. Comment se fait-il qu'on les vend au Canada pour moins de 10 $ alors qu'aux États-Unis, de l'autre côté de la frontière, le prix est de 17 $ et plus? Je crois qu'il s'agit là de dumping à une large échelle. Ce qui se produit, c'est que les producteurs de la

Floride vendent à diverses villes des États-Unis et écoulent au Canada, à très bas prix, tout ce qui leur reste sur les bras. Ils vont réaliser des profits au Canada sur les plantes dont il ne veulent pas. Les gens de notre industrie de serre qui veulent leur faire concurrence sont réellement désavantagés. Ils ne sont pas traités de façon égale.

À mon avis, nous devons resserrer les règles concernant les plantes importées au Canada et nous assurer que ces plantes ne sont pas vendues à bas prix, ceci au détriment de l'industrie canadienne qui risque d'être perdante. En fait, la règle devrait clairement stipuler que toute plante importée de Floride ou d'autres régions devrait être placée dans une serre pendant un certain temps—en principe deux ou trois mois—afin que l'on puisse s'assurer qu'elle n'a aucune maladie avant d'être mise en vente au Canada. Les coûts seraient intégrés dans le système canadien. Ce n'est pas ce qui se passe dans beaucoup de cas et cela fait grand tort à notre industrie.

On a aussi parlé dernièrement d'harmonisation. Il y avait à Chatham une usine Campbell très prospère. Cette usine a récemment fait savoir qu'elle allait déménager pour aller s'installer dans la région de Toronto. L'usine Campbell va aller s'installer à Toronto. Que je sache, elle est actuellement en pourparlers avec le gouvernement pour l'importation de concentré de tomate destiné à la fabrication d'autres produits comme du jus et du ketchup.

Et le producteur canadien, qu'en fait-on? Il est totalement tenu à l'écart. Autrement dit, du concentré de tomate serait importé du Mexique ou du sud des États-Unis pour être transformé en jus de tomate, ketchup, etc. dans une usine Campbell à Toronto. Et définitive, le producteur canadien est tenu à l'écart.

Mon temps de parole est je crois, écoulé. Je laisse le reste à mon collègue.

• (1730)

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y aura dix minutes pour les questions ou observations. Le député de Broadview—Greenwood ne pourra que poser des questions ou faire des observations, parce que l'orateur précédent a utilisé tout le temps prévu.

Le débat reprend et je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, le député de Huron—Bruce.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, moi aussi je suis heureux de participer. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je demande simplement une clarification. Voulez-vous dire que l'orateur précédent a utilisé toute sa période de 20 minutes?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je voudrais être bien clair. J'ai interrompu l'orateur précédent en lui indiquant que s'il voulait partager son temps, j'étais disposé à en tenir compte. Mais j'ai remarqué que l'orateur précédent, comme c'était son droit, a utilisé les vingt minutes qui lui étaient allouées. Donc, il ne reste plus de temps pour votre parti; par contre, j'ai demandé si on avait des questions ou des commentaires à formuler et personne ne s'est levé. C'est pourquoi j'ai reconnu l'orateur suivant à la reprise du débat.

M. Mills: Monsieur le Président, avec votre permission, peut-être pourrais-je poser une courte question à mon collègue?

Le président suppléant (M. DeBlois): D'accord. Je veux bien faire preuve de tolérance. J'accorde donc la parole à l'honorable député pour qu'il puisse poser une question ou faire un commentaire. Je m'excuse pour l'honorable député.

[*Traduction*]

Le député de Huron—Bruce invoque le Règlement.

M. Cardiff: Je sais que le député de Broadview—Greenwood avait fait connaître son intention d'intervenir et je n'utiliserai pas tout le temps qui m'est alloué. Je veillerai à laisser au moins cinq minutes au député, s'il désire faire des observations.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Voilà un bel exemple de bonne volonté parlementaire et j'apprécie les commentaires des députés des deux côtés de la Chambre. L'honorable député a la parole.

[*Traduction*]

M. Cardiff: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je me joins au débat aujourd'hui pour parler d'une question qui me tient toujours très à coeur et qui nous préoccupe tous. Nos préoccupations, nous les partageons avec les producteurs agricoles de tout le pays, avec l'industrie de la transformation, bref avec tout le secteur agro-alimentaire, qui englobe tout, depuis la production agricole proprement dite jusqu'au consommateur en passant par les usines de transformation. Lorsque nous parlons d'alimentation, il ne faut oublier aucun élément.

Nous devons aussi être conscients de la capacité que nous avons et que nous avons toujours eu de produire des aliments de grande qualité et cela, en quantité nettement supérieure à nos besoins intérieurs. Nous avons donc toujours dû dépendre des marchés d'exportation pour gagner ces quelques dollars de plus qui sont d'une importance vitale pour notre agriculture. Je sais que, dans le secteur des céréales et des graines oléagineuses, quelques provinces exportent sans doute 80 p. 100 de leur production; les pertes sont donc lourdes lorsqu'il y a des périodes difficiles. Et lorsque les temps sont durs, nous avons tendance à produire davantage pour combler le manque à gagner.

Cette année, les difficultés ont été considérables d'un bout à l'autre du pays, notamment à cause des conditions météorologiques déplorables que nous avons connues. En août, il y a eu des gelées et de la neige en Alberta, ce qui est tout à fait exceptionnel. En Ontario, ma province, le maïs n'a pas mûri dans certaines régions.

Le député d'Essex—Kent pourrait nous faire part de son expérience. L'an dernier, sa région a connu une grave sécheresse. Cette année, les récoltes ont été un peu meilleures, mais, dans d'autre coins de la province, l'été a été extrêmement pluvieux et les récoltes n'ont pas pu mûrir. Nous produisons habituellement du maïs de première qualité, qui peut être utilisé par les distilleries, les usines d'édulcorant à base de maïs, et ainsi de suite. Cette année, la qualité du maïs est tombée à la cinquième catégorie environ, ce qui en fait une denrée propre uniquement à nourrir les animaux et dont la conservabilité n'est pas très bonne.

Il nous faut tâcher de collaborer avec les organismes et les entreprises pour trouver des débouchés pour ce maïs parce que nous voulons nous en débarrasser cette année. Nous ne voulons pas en reporter l'inventaire sur une autre campagne agricole et créer des problèmes pour cette année-là.

Malgré tout cela, certains secteurs de l'industrie agro-alimentaire ontarienne ont connu une certaine croissance. La valeur des exportations a augmenté de 544 millions de dollars, soit de 28 p. 100, en 1992.

Je vais vous donner un autre exemple. La semaine dernière, l'Association canadienne des exportateurs d'embryons a annoncé que les éleveurs ontariens allaient exporter des embryons de bovins au Japon, ce qui fait du Canada le premier pays à pénétrer le marché japonais. Au Canada, l'industrie laitière est solide et stable, et les prix du boeuf ont continué de monter.

Il était grand temps que cela arrive, car nous n'avons pas vu de prix raisonnable pour le boeuf depuis plusieurs années.

Le revenu net moyen par exploitation agricole avant amortissement en Ontario a connu une légère diminution en passant de 21 592 $ en 1987 à 21 053 $ en 1991. Ce chiffre ne tient pas compte du revenu extra-agricole.

Certains orateurs ont mentionné des chiffres qui incluaient le revenu extra-agricole, mais les chiffres que j'ai cités ne l'incluent pas. De plus, les exploitations agricoles ontariennes gardent leur valeur. En effet, la valeur nette de l'exploitation agricole moyenne en Ontario a augmenté depuis quatre ans en passant d'environ 395 000 $ en 1987 à environ 522 000 $ en 1991. Cela représente une augmentation annuelle moyenne de 8 p. 100.

En 1991, le capital propre des agriculteurs de l'Ontario était, en moyenne, de 85,1 p. 100. En outre, la proportion d'exploitations agricoles ontariennes lourdement endettées et ayant peu de liquidités a diminué depuis cinq ans. En 1991, 7 p. 100 des exploitants agricoles avaient un capital propre inférieur à 75 p. 100 et des liquidités de moins de 20 000 $, alors que cette proportion était de 13 p. 100 en 1987.

La dette du secteur agricole est maintenant mieux répartie entre ceux qui sont capables d'en assurer le service. En 1987, les exploitations agricoles ontariennes ayant plus de 20 000 $ de liquidités assumaient, en moyenne, 63 p. 100 de la dette. En 1991, elles en assumaient 76 p. 100.

Mais il importe surtout de souligner que la dette n'est pas un problème universel dans le secteur agricole. Ainsi, en 1991, 36 p. 100 des exploitations agricoles ontariennes ont déclaré n'avoir payé aucun intérêt sur des emprunts, comparativement à 26 p. 100 des exploitations agricoles canadiennes. Pour ce secteur, les perspectives sont encore bonnes.

Pour 1992, on s'attend à ce que les recettes totales provenant de l'agriculture ontarienne augmentent de 8 à

10 p. 100 par rapport à celles de 1991 et se situent entre 6 milliards et 6,1 milliards de dollars. Pour 1993, elles devraient représenter entre 5,6 milliards et 6,1 milliards de dollars.

En Ontario, les agriculteurs tiennent bon. Nous sommes toutefois conscients qu'il existe, dans le secteur agricole, de véritables problèmes; cette année, la plupart d'entre eux ont été causés par le mauvais temps et se sont aggravés en raison des faibles prix versés pour les denrées agricoles, depuis quelques années.

L'an dernier, certains agriculteurs ont vu leur rendement et la qualité de leurs récoltes baisser considérablement en raison du mauvais temps. Les mesures de soutien du revenu que le gouvernement a élaborées en collaboration avec le secteur agricole et les provinces visent à résoudre ce problème.

En 1992, on s'attend à ce que les agriculteurs ontariens reçoivent entre 633 millions et 744 millions de dollars dans le cadre des programmes de soutien du revenu fédéraux et provinciaux. Parce que la culture et la récolte ont été difficiles au cours de la présente campagne agricole, le gouvernement fédéral a annoncé, en décembre, un programme d'urgence prévoyant le versement d'avances pouvant totaliser jusqu'à 15 000 $ pour le grain non battu.

Peu d'agriculteurs se sont prévalus de ce programme en raison du temps exceptionnel que nous avons eu à la fin de décembre et en janvier. Depuis tout le temps que je pratique l'agriculture, jamais les moissonneuses-batteuses n'ont pu, aussi près de Noël et en janvier, récolter du maïs que l'on ne prévoyait pas pouvoir cueillir avant le printemps.

De ce point de vue, nous avons de la chance. Nous devons reconnaître la qualité de cette denrée. Comme je l'ai déjà dit, la campagne n'a pas été exceptionnelle, mais au moins, certains agriculteurs ont pu récolter cette denrée et sont en meilleure position pour ensemencer leurs champs au printemps de 1993.

Nous sommes d'éternels optimistes et nous croyons, dès que nous pouvons réensemencer nos champs, que la prochaine campagne sera meilleure. J'ai pratiqué l'agriculture toute ma vie, et c'est ainsi que je pense moi aussi. En travaillant ensemble et en essayant de résoudre les problèmes, nous pouvons réussir.

En outre, dans le cadre du Régime d'assurance du revenu brut ou RARB, des paiements provisoires totalisant plus de 96 millions de dollars, dont 39 millions au titre de la production de maïs, ont été envoyés à plus de 25 000 agriculteurs, dont près de 1 800 sont des producteurs de maïs couverts par ce régime.

On prévoit aussi qu'en avril prochain, 39 millions de dollars seront encore versés au secteur agricole. En octobre ou en novembre de cette année, les 45 millions de dollars qui restent dans le cadre du RARB seront aussi attribués. Un total de 180 millions de dollars sera versé au secteur agricole pour cette campagne.

• (1740)

En tout, le gouvernement fédéral a accordé depuis 1985-1986 plus de 4 milliards de dollars en subventions au secteur agro-alimentaire. Cela équivaut à environ 7 000 $ par ferme ontarienne par année et à environ 60 p. 100 du soutien du revenu versé directement aux agriculteurs. Le reste, soit 40 p. 100 des fonds, a servi à subventionner la recherche, les inspections, la commercialisation et autres activités commerciales, le transport et le développement rural et à couvrir les frais d'exploitation.

Grâce au partenariat établi avec le gouvernement ontarien et les producteurs, nous continuerons d'offrir aux agriculteurs la protection dont ils ont besoin pour survivre quand les temps sont durs. Entre-temps, le gouvernement fédéral s'emploie à trouver des débouchés commerciaux et à créer un client de compétition, afin que les agriculteurs ontariens puissent continuer de prospérer sur les marchés internationaux.

Le ministre et d'autres orateurs ont fait allusion aux programmes agricoles à long terme sur lesquels les agriculteurs peuvent compter ainsi qu'au prolongement des programmes mis sur pied par l'ex-ministre de l'Agriculture et vice-premier ministre, l'hon. Don Mazankowski. Ils voulaient bien sûr parler du document intitulé *Partenaires dans la croissance* que tout le monde connaît et auquel j'ai contribué. Il s'agit, dans l'ensemble, de la stratégie agricole la plus complète que nous ayons élaborée depuis des années.

Le monde a évolué. Les changements ne sont pas survenus seulement au Canada. Les choses se passent désormais au niveau du marché mondial, où nous devons soutenir la concurrence. En adoptant une loi agricole en 1985 ou 1986, les États-Unis ont véritablement modifié le climat qui préside aux échanges commerciaux. Nous avons fait l'impossible pour rivaliser partout où nous pouvions avoir accès aux marchés. Nous avons créé le RARB, le CSRN et l'assurance-récolte, afin de soutenir le secteur agricole l'an dernier, pendant qu'il traversait une période difficile.

Il est malheureux que certains producteurs canadiens aient refusé de participer au RARB ou au régime d'assurance-récolte. L'inscription à ce programme est volontaire et certains agriculteurs ont choisi de ne pas y participer. Il est malheureux qu'ils ne puissent jouir un peu de la protection prévue.

Évidemment, les programmes ne sont pas parfaits, mais ils sont les meilleurs que nous pouvons offrir actuel-

lement. Alors que les temps changent et que les marchés évoluent, nous devons continuer de satisfaire aux demandes du monde entier et des Canadiens et de mettre sur pied les programmes nécessaires. Il faut respecter les restrictions budgétaires et investir dans les secteurs que les agriculteurs jugent nécessaires. Tous les députés connaissent l'ampleur de la dette, non seulement celle du gouvernement fédéral, mais aussi celle des provinces. Par conséquent, il faut composer avec les fonds qui nous sont alloués.

Nous collaborons avec les associations agricoles depuis de très nombreuses années, comme nos prédécesseurs l'ont fait avant 1984. Je le répète, la situation a tellement évolué que nous avons dû innover. Je crois que tout le monde à la Chambre a de bonnes idées sur la façon d'élaborer des programmes, mais c'est très difficile de savoir quoi faire compte tenu des ressources financières limitées dont nous disposons cette année.

Les organisations agricoles et les personnes qui ont siégé aux comités ont vraiment essayé d'aider le secteur agricole et de lui fournir les outils nécessaires. Nous avons essayé de mettre en place un programme qui permet à l'agriculteur de prédire un paiement minimum l'acre avant même d'aller aux champs quand arrive le printemps. Cela devrait rassurer quelque peu le prêteur et l'emprunteur. Nous espérons que la participation à ce programme sera meilleure l'an prochain.

Nous avons également présenté un projet de loi, qui porte le numéro C-54 si je ne m'abuse, et nous espérons qu'il sera adopté assez rapidement à la Chambre. Nous croyons que cette mesure aidera les producteurs à développer leurs produits et à en faire la promotion au Canada.

Le projet de loi sur la Société du crédit agricole a franchi l'étape de la première lecture à la Chambre, et nous espérons qu'il sera également adopté assez rapidement. Je crois que la plupart des députés ont eu l'occasion d'examiner cette mesure législative. C'est un autre outil dont le secteur agricole pourra se servir. Ce projet de loi permettra à la Société du crédit agricole de consentir des prêts non seulement à des entreprises agricoles mais à des entreprises connexes et facilitera les transferts.

Nous essayons de travailler avec les programmes existants. Nous nous efforçons aussi constamment de rationaliser nos programmes d'exportation afin que, si nous avons la chance de vendre des produits agricoles, nous puissions mettre en place les crédits à l'exportation beaucoup plus rapidement. Nous devons également être très prudents lorsque nous faisons ce genre de choses. Nous espérons que toutes ces mesures sont utiles.

Il y a aussi le commerce interprovincial. Nous reconnaissons qu'il y a des problèmes dans ce secteur. Nous comprenons pourquoi les provinces hésitent à céder dans certains cas. Cependant, c'est un point sur lequel nous devons travailler ensemble pour voir si nous ne pourrions pas supprimer les barrières commerciales qui existent dans notre propre pays.

Il y a une autre initiative dont nous sommes très fiers. C'est quelque chose de nécessaire qui aurait dû se faire il y a des années. Je veux parler ici de nos efforts en vue d'envoyer dans nos ambassades clés partout dans le monde des personnes compétentes dans le domaine agricole, ce qui nous met dans une meilleure position pour parler de notre industrie agro-alimentaire et de ce que nous avons à offrir aux Canadiens.

Je suis disposé à m'arrêter ici pour céder mon temps de parole à quelqu'un d'autre. Je répondrai aux questions pendant un moment, mais je veux m'assurer que le député de Greenwood aura la possibilité de faire quelques remarques également.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne crois pas que ce soit nécessaire de diviser votre temps de parole avec le député de l'opposition. Nous aurons la période réservée aux questions et aux observations, puis le Parti libéral aura la parole.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens d'abord à reconnaître le député de Huron—Bruce, qui s'est toujours comporté en homme d'honneur à la Chambre et qui a toujours fait honneur à ses électeurs. Je le remercie de m'avoir donné cette occasion. Je voudrais, en fait, lui poser une question sur un sujet qu'il connaît bien, compte tenu de son expérience en agriculture.

Il y a six mois environ, j'avais une maquette dans la fenêtre de mon bureau de circonscription dans la rue Danforth au centre-ville de Toronto. Cette maquette était l'oeuvre de mon collègue, le député de Lambton—Middlesex, et servait à comparer coût de production et prix de vente. On y trouvait des tracteurs miniatures ainsi que le coût de l'outillage de base pour exploiter une ferme. On y montrait aussi des exemples de ce que le producteur touchait pour son lait, son blé, son pain, etc., et du prix que payait le consommateur.

Je crois que mon collègue, le député de Lambton—Middlesex, a parlé de cette question qui le préoccupe beaucoup, tout comme nombre d'entre nous.

Le député de Huron—Bruce partage-t-il les préoccupations de mon collègue au sujet de l'écart entre le coût de production et le prix de vente des denrées alimentaires? C'est un écart considérable, j'en conviens avec le député de Winnipeg, mais, ce qui importe davantage—et je parle maintenant à titre de député du centre-ville de Toronto—c'est que les gens semblent s'inquiéter de la qualité des produits.

L'une des choses dont nous sommes fiers au Canada, c'est bien de l'existence des offices de commercialisation, qui servent non seulement à protéger les revenus des agriculteurs, mais encore à leur permettre de fournir des produits de la meilleure qualité du monde. On lit dans le *Atlanta Journal-Constitution* du 26 mai—d'après une entrevue faite auprès de 84 inspecteurs—que des milliers d'oiseaux contaminés ont été expédiés tous les jours au lieu d'être jugés inaptes à la consommation; des millions d'oiseaux ont en fait été vendus aux consommateurs américains. Les inspecteurs ont aussi déclaré que si on sonne l'alarme aujourd'hui, on sera dans de beaux draps. Ce qui m'inquiète, c'est qu'une partie de ces produits moins coûteux n'entrent au Canada, à la faveur des quotas. Comme le secteur agricole est de plus en plus dominé par un cartel, je crains que ces bas prix des importations américaines ne fassent baisser les prix que nos agriculteurs doivent demander pour leurs produits. Je me demande si le député de Huron—Bruce pourrait répondre à cela.

• (1750)

M. Cardiff: Monsieur le Président, je veux répondre aux observations du député, surtout pour ce qui est de la comparaison coût de production et prix de vente dont parlait le député de Lambton—Middlesex. Je sais qu'il a beaucoup travaillé à cette cause et qu'il a voyagé dans tout le Canada pour véhiculer le message.

Quelle que soit la situation, nous avons toujours l'impression que certains en tirent plus d'avantages que nous. Je crois que l'exemple qu'il a donné, c'est-à-dire le fait que le blé transformé ait pris autant de valeur, se produit quand le prix est fixé à la production. Il comptait même dans ce prix le coût de la boîte.

Nous aimerions que ce prix double et pouvoir croire qu'il y a moyen d'y arriver. Je ne sais pas, mais on me dit que c'est un marché très compétitif. Si l'on pouvait y arriver, je ne sais pas à quel point notre pays pourrait produire plus de blé. C'est une question qui nous préoccupe tous, dans la mesure où la qualité des aliments ne change pas. Nous avons toujours été fiers de la qualité de nos aliments et toute denrée alimentaire importée est toujours également de très grande qualité. Selon moi, le consommateur canadien est choyé. Il peut être sûr de la qualité des aliments qu'il achète à l'épicerie.

Pour ce qui est des oiseaux contaminés, je n'ai pas lu l'article dont il parle et je ne sais rien de cette affaire. Je ne connais aucune chaîne de restaurants au Canada qui oserait courir le risque de servir des aliments qui ne respectent pas les normes canadiennes. Nous avons toujours été fiers de la qualité de nos chaînes de restauration rapide et nous n'avons à peu près jamais connu de cas de contamination, ce qui est attribuable, selon moi, à nos normes sévères et au système d'inspection que nous avons établi.

Je crois que nous avons bien soutenu la concurrence, si l'on pense à la qualité de nos denrées, et nous avons l'intention de maintenir cette qualité.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au secrétaire parlementaire au sujet de la Commission canadienne du blé.

Le député le sait sans aucun doute, les habitants de l'ouest du Canada tiennent beaucoup à cette commission. Depuis quelques décennies, la Commission canadienne du blé est devenue une institution et a beaucoup fait pour l'ouest du Canada. Le soutien dont jouit la Commission a été très bien illustré lors d'une réunion tenue récemment à Saskatoon où un des intervenants a déclaré sous les applaudissements nourris de 13 000 agriculteurs: «S'il vous plaît, ne touchez pas à notre Commission canadienne du blé!» La commission est très populaire.

De temps à autre, des agriculteurs me demandent si le gouvernement tiendrait au moins un vote avant de modifier le mandat de la Commission canadienne du blé. Ils précisent que ce sont eux, les agriculteurs, qui financent la commission. Le gouvernement ne contribue pas à son budget, sauf de temps à autre, lorsque les syndicats du blé enregistrent un déficit. C'est une institution qui existe pour les agriculteurs, pour les représenter, et ceux-ci disent que le gouvernement ne devrait pas les contraindre à accepter des changements. S'il doit y avoir des changements, il devrait y avoir un vote.

Bien sûr, il y a en ce moment une étude sur l'orge et un rapport sera présenté. Je me demande si le secrétaire parlementaire peut dire aux agriculteurs de l'ouest du Canada quand sera publié ce rapport et, s'il y est recommandé de soustraire l'orge destiné à l'Amérique du Nord au mandat de la commission, le député peut-il donner

l'assurance à la Chambre et à tous les Canadiens que les producteurs auront la possibilité de se prononcer sur la décision par voie de scrutin? J'aimerais entendre le député là-dessus. C'est une question que les agriculteurs me posent et ils aimeraient certainement obtenir une réponse claire du député, s'il peut en donner une.

M. Cardiff: Monsieur le Président, je ne voudrais pas préjuger des recommandations d'un rapport concernant l'orge et la Commission canadienne du blé avant que nous n'ayons été saisis de ce rapport. Comme vous le savez, je n'habite pas un secteur relevant de la compétence de la Commission canadienne du blé, mais en Ontario, nous avons la Commission ontarienne de commercialisation du blé, et nous avons toujours pu utiliser extrêmement bien les permis d'exportation et autres que cette commission a délivrés en notre nom en Ontario.

Je ne tenterai même pas de répondre à la question avant que nous n'ayons eu connaissance de ce rapport, comme je l'ai déjà dit, mais je sais que s'il est déposé, peu importe ce qu'il contient, la consultation se poursuivra. Je ne pourrais pas dire s'il y aura ou non un vote. Cela dépendra de la teneur du rapport.

Je conviens moi aussi que la Commission canadienne du blé a fait un excellent travail pour le Canada et pour les Canadiens. Il ne s'agit pas d'une commission gouvernementale, mais nous devons la renflouer lorsqu'elle accuse un déficit, etc. En outre, nous établissons les normes de la Commission canadienne des grains, normes auxquelles la Commission canadienne du blé doit se conformer.

Nous avons eu une bonne collaboration de la part de la Commission canadienne des grains et de la Commission canadienne du blé. Elles ont dû s'adapter aux changements survenus sur les marchés mondiaux à cause de la CEE et des États-Unis avec leur programme de subvention des exportations. Elles ont eu du pain sur la planche dans ces domaines et ont dû relever des défis. Il n'a pas été facile pour les Canadiens d'essayer de livrer concurrence à des adversaires qui sont fortement subventionnés et qui pénètrent nos marchés traditionnels.

Nous avons été très fiers de l'accord que l'hon. Alvin Hamilton a conclu il y a de nombreuses années avec la Chine, qui a été un marché très avantageux pour le Canada pendant longtemps. Nous souhaitons seulement pouvoir trouver d'autres débouchés qui nous garantiraient la continuité et les prévisions que ce marché nous a offertes. Il nous donnait également beaucoup de sécurité.

J'estime que la Commission canadienne du blé fonctionne bien, et nous continuerons de travailler avec elle.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Le débat étant terminé, les délibérations relatives à la motion dont la Chambre est saisie sont terminées, conformément à l'article 81(17) du Règlement.

À moins d'indications contraires, je suspends donc les travaux pour quelques minutes, jusqu'à 18 heures, pour la période consacrée aux affaires émanant des députés.

(La séance est suspendue à 17 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 18 h 00.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 30(7) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR LA CROIX DE VICTORIA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 novembre 1992, de la motion de M. Fee: Que le projet de loi C-305, Loi concernant l'attribution de la Croix de Victoria, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité législatif du secteur ministériel.

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de pouvoir enfin prendre la parole à la Chambre au sujet de ce projet de loi, l'initiative de mon collègue, le député de Red Deer, le projet de loi C-305, Loi visant à rétablir l'attribution de la Croix de Victoria. Il me semble que le cheminement a été très long.

La Croix de Victoria est la plus haute décoration qui puisse être accordée à tout marin, soldat ou aviateur, officier ou simple homme de troupe, par l'Empire britan-

nique. Cette croix de bronze, portant le lion britannique au-dessus de la Couronne de l'Angleterre et la légende «Pour la Bravoure», a la précédence sur tous les autres ordres ou décorations britanniques.

La Croix de Victoria constitue, depuis la guerre de Crimée, la distinction militaire la plus élevée décernée par le Commonwealth britannique dont le Canada est membre. C'était un grand honneur de recevoir cette décoration pendant la Seconde Guerre mondiale parce qu'un très petit nombre de croix furent accordées.

Nous sommes une nation indépendante, mais nous ne possédons pas une décoration militaire bien à nous visant à reconnaître le courage exceptionnel démontré par nos militaires face aux forces ennemies.

Cette décoration est plus ancienne que le Dominion du Canada. En effet, elle a été instituée par la Reine Victoria en 1856. L'une des premières croix a été décernée à un Canadien, à savoir le lieutenant Alexander Robert Dunn. Par la suite, plusieurs Canadiens en furent récipiendaires, en tout 93, dont 10 étaient des Québécois.

En 1972, nous avons décidé de nous doter de nos propres décorations et médailles canadiennes. Toutefois, il n'en existe encore aucune pour récompenser les actes particuliers de bravoure. Telle est la situation que le gouvernement étudie actuellement.

La Croix de Victoria est importante parce qu'il existe dans ce pays une noble tradition, une tradition militaire que la plupart des Canadiens ne connaissent ni ne comprennent. Le Canada est une nation pacifique. Nous n'avons jamais déclaré la guerre et, si Dieu le veut, nous ne le ferons jamais.

Pourtant, nous avons répondu à plusieurs reprises à l'appel aux armes pour défendre la liberté. Il y a toujours, dans notre pays, des femmes et des hommes courageux qui, aujourd'hui encore, sous le drapeau des Nations Unies, arborent avec fierté l'emblème du Canada sur leurs uniformes.

Ces Canadiens sont prêts à mettre leur vie en péril et à faire preuve d'une très grande bravoure, pour la paix et la liberté dans des pays loin de chez nous.

Pourtant, pour les Canadiens qui servent aujourd'hui au sein des forces armées, la plus haute distinction militaire jamais remise à des Canadiens n'existe pas, n'étant pas reconnue dans le système des décorations et des distinctions du Canada.

En reprenant ce débat, je prie le gouvernement de tenir compte de l'appel des Canadiens pour qu'il respecte notre tradition militaire et qu'il crée des récompenses militaires reconnaissant la bravoure et le courage que peuvent manifester un jour nos militaires en service.

En terminant, je demande que la Croix de Victoria soit à nouveau attribuée à nos héros.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre la parole à la Chambre pour parler du projet de loi d'initiative parlementaire proposé par le député de Red Deer.

Je regrette de ne pas avoir eu la possibilité d'en parler auparavant à d'autres moments et en d'autres circonstances. J'ai l'honneur et le privilège de parler de ce projet de loi parce que c'est un sujet qui est cher au coeur de nombreux Canadiens. Je sais qu'il est cher au coeur d'un grand nombre d'anciens combattants de ma circonscription.

Puisqu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, on a permis aux députés d'exprimer leur opinion sans qu'ils aient à se soucier de la discipline de parti ou à suivre les instructions du whip ou du leader à la Chambre ni rien de ce genre. Je suis heureux que cela soit un projet de loi d'intiative parlementaire.

Nous connaissons tous l'histoire de la Croix de Victoria. Nous l'avons étudiée dans les manuels scolaires et certains d'entre nous ont eu le privilège de connaître des personnes à qui on avait décerné cette croix. Pour ma part, je suis très fier de dire que j'ai connu quatre personnes, dont deux très bien, qui avaient la Croix de Victoria. J'ai remarqué un certain nombre de choses quand je suis en présence de ceux qui ont eu l'honneur qu'on leur décerne la Croix de Victoria.

Cette croix est la plus haute décoration de l'Empire britannique pour récompenser les actes de bravoure. Elle a été conçue et adoptée au milieu des années 1800, en 1856, par la reine Victoria. Elle est connue dans le monde entier. Elle est respectée universellement et compte parmi les plus hautes décorations dans le monde pour récompenser la bravoure. Si elle pouvait être reconnue dans le monde entier, j'irais jusqu'à dire qu'elle pourrait être reconnue universellement.

Depuis que la Croix de Victoria a été créée par la reine Victoria en 1856, elle a été décernée à très peu de personnes. En fait, le premier Canadien à être honoré par cette décoration l'a été pour le rôle qu'il a joué pendant la guerre de Crimée dans la charge de la célèbre brigade légère à la bataille de Balaklava. Depuis que cette décoration a été attribuée pour la première fois au lieutenant Alexander Robert Dunn, 92 autres Canadiens l'ont reçue.

Tous savent que cette décoration est attribuée pour un acte de bravoure accompli face à l'ennemi. Il est arrivé, mais très rarement, que cette distinction ait été attribuée

pour d'autres raisons. Certains des 93 Canadiens à qui on a attribué cette décoration l'ont reçue à titre posthume.

Si vous évoquez la Croix de Victoria devant n'importe quel militaire, homme ou femme, vous serez à même de constater tout le respect et toute l'admiration qu'elle suscite.

Les Canadiens ont cessé d'être admissibles à cette décoration lorsque le Canada a créé son propre régime de décorations et distinctions honorifiques, en 1972.

• (1810)

Espérons qu'il ne sera jamais demandé aux Canadiens de participer à des conflits tels que la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée et la guerre de Crimée où il serait nécessaire d'attribuer cette décoration. Plus récemment, lors de la guerre des Malouines, la Croix de Victoria a été attribuée aux soldats qui ont participé au combat et qui ont accompli des actes de bravoure devant l'ennemi.

La plupart des députés qui ont parlé de la Croix de Victoria sont, je crois, en faveur de cette décoration. Je peux comprendre pourquoi. Ils le sont pour la même raison que moi, pour la dignité et l'honneur que représente cette décoration partout dans le monde.

Il y a des obstacles au rétablissement de la Croix de Victoria au Canada. Mais je ne pense pas que ces obstacles soient insurmontables. Nous ne pourrons étouffer ce projet de loi d'initiative parlementaire par un débat prolongé et ne devrions pas le faire, à cause de son importance.

Alors, si cette instance, la plus haute du pays, a l'intention de donner suite à ce projet de loi d'initiative parlementaire, il y a des façons de le faire. Des façons qui, me dit-on, ne devraient pas empiéter sur les droits de la souveraine. Cela poserait un problème du point de vue de la secrétaire d'État, étant donné que c'est une médaille réservée à l'Empire britannique et qu'elle est attribuée par Sa Majesté la Reine.

Je me base sur le cas de l'Australie qui avait décidé d'adopter la Croix de Victoria comme sa plus haute distinction militaire, décision à laquelle le gouvernement n'avait pas donné suite par une mesure législative. Au lieu de cela, il a choisi de demander à Sa Majesté des lettres patentes signifiant sa volonté et son plaisir de voir l'Australie faire de la Croix de Victoria sa plus haute distinction. Elle devrait être accordée selon des règles préparées par son personnel et jointes aux lettres patentes.

Sa Majesté avait également accepté, dans ce cas-là, que la Croix de Victoria australienne soit identique à l'originale. Je pense que c'est important si l'on désire conserver le facteur de reconnaissance universelle.

De plus, certaines dispositions prévoyaient que l'attribution de la décoration se ferait sur approbation de la souveraine, par le biais d'instruments signés par le gouverneur général et préparés sur recommandation du ministre de la Défense nationale.

Cela représente un certain travail de la part du personnel. Si la Chambre votait en faveur du maintien de la Croix de Victoria, qui serait attribuée pour des actes de bravoure notoires, face à l'ennemi, on pourrait adopter le même mécanisme.

La Croix de Victoria deviendrait la plus haute distinction militaire du Canada, sans crainte de déprécier les autres distinctions canadiennes comme la Croix du service méritoire, la Médaille de bravoure ou la Croix de la Vaillance.

Je ne vois pas cela comme dévaluant le système national que nous avons depuis 1972, mais au contraire comme un complément tout à fait approprié.

En conclusion, je dirais que je représente ces anciens combattants à qui j'ai parlé et d'autres personnes.

J'en ai parlé avec au moins deux anciens combattants décorés de la Croix de Victoria; ils étaient nettement favorables à cette idée et je comprends parfaitement leur attitude.

Permettez-moi de souligner l'aspect assez unique de ce dossier. Il est unique parce qu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire et que je n'ai donc pas à me préoccuper du sens du vote de mon parti. Il est aussi unique car je n'ai jamais rencontré une seule personne qui, lorsqu'on en arrive aux éléments fondamentaux du projet, serait en désaccord avec l'attribution de la Croix de Victoria, à condition qu'on puisse le faire sans modifier les qualités rattachées aux autres séries de médailles et de décorations; personne ne peut être contre l'attribution d'une distinction honorifique aussi universellement reconnue que la Croix de Victoria. Par conséquent, je suis en faveur de cette motion et j'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter le député qui a présenté ce projet de loi à la Chambre. Je sais à quel point il est difficile de piloter un projet de loi d'initiative parlementaire et je l'en félicite. Je sais, d'après l'opinion de certains autres

députés, de mes électeurs et de certains Canadiens à qui j'en ai parlé, que les gens seraient en général favorables à cette motion.

J'appuie ce projet de loi.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir brièvement et je m'empresse de dire que j'entends souscrire à l'objet de ce projet de loi. Ce faisant, je rends hommage à mon collègue de Red Deer qui a présenté ce projet de loi et qui, comme son collègue l'a signalé, a su très bien le piloter depuis le début.

Je pense qu'il est important de redonner à la Croix de Victoria la place qu'elle a occupée pendant très longtemps en tant que la plus haute distinction en fait de décorations militaires au Canada. Selon moi, il est essentiel de le faire et de rendre ainsi hommage à ceux qui ont servi notre pays pendant plusieurs guerres dans diverses régions du monde.

Nous avons dans cette enceinte des députés qui ont servi activement dans l'armée durant la Seconde Guerre mondiale et je félicite à cet égard les députés de Regina-Ouest et de Burlington qui sont du nombre, ainsi que le député d'Athabasca qui a servi durant la guerre de Corée. Je suis sûr qu'il y en a d'autres et je ne voudrais surtout pas les oublier. Je pense qu'il est important de reconnaître leur contribution et les sacrifices auxquels ils ont consentis afin que les gens de ma génération n'aient pas à revivre la même expérience ni à faire un pareil sacrifice.

En tant que député des Prairies qui représente la Saskatchewan, je voudrais simplement souscrire à l'esprit et à l'objet de ce projet de loi d'initiative parlementaire qui rétablirait la Croix de Victoria en tant que la plus haute distinction militaire décernée au Canada aux gens qui ont fait preuve d'une bravoure exceptionnelle. Je félicite mon collègue de Red Deer.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de donner la parole à l'honorable député de Red Deer, je dois rappeler qu'il sera le dernier orateur, puisqu'il utilise son droit de réplique, étant lui-même le proposeur de ce projet de loi. L'honorable député de Red Deer a la parole.

[*Traduction*]

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, réplique n'est peut-être pas le terme qui convient, car, de tous ceux qui ont pris la parole au sujet du projet de loi, aucun n'a élevé contre lui la moindre objection.

Je profite de l'occasion pour exprimer la fierté et la satisfaction que m'inspire le déroulement de l'étude du projet. Je comprends aussi les observations du valeureux député de Bonavista—Trinity—Conception et les problèmes d'ordre pratique qu'il a signalés.

J'ai hâte que commence l'étude en comité pour que nous puissions régler certains de ces problèmes. Il est important que nous nous en occupions, mais il ne faut pas perdre de vue non plus l'objet du projet de loi.

Je tiens à remercier les membres de la Légion canadienne de ma circonscription, qui ont appuyé le projet. Je remercie les centaines de personnes de toutes les régions du pays qui m'ont écrit pour appuyer notre démarche afin de faire rétablir l'attribution de la Croix de Victoria. Je n'ai pas reçu une seule lettre de critique, mais beaucoup m'ont écrit pour m'encourager et me remercier de cette initiative.

Je tiens à remercier tous les députés qui ont donné le consentement unanime nécessaire pour que cette mesure puisse faire l'objet d'un vote. Le député de Regina—Lumsden a déjà été cité. Notre collègue est venu ici en béquilles pour s'exprimer en faveur de ce projet de loi. Cet exemple illustre l'appui dont jouit cette mesure auprès des députés.

Monsieur le Président, je vous remercie, vous et les greffiers au Bureau, de votre aide. On ne devrait jamais présumer de ce qui va se passer à la Chambre, mais étant donné que personne ne s'est opposé à cette mesure, j'ai confiance que celle-ci sera adoptée puis étudiée en comité avant de revenir ici le plus tôt possible.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un comité législatif du secteur ministériel.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 février 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, les propriétaires de l'usine Usen Fish à Souris ont annoncé récemment la fermeture de l'usine pour l'hiver, ce qui a valu à des centaines de gens de se retrouver sans travail et a fait un tort considérable à l'économie de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les propriétaires de l'usine ont, en raison de la mauvaise gestion des pêches par le gouvernement fédéral, décidé qu'il était plus rentable de transformer le sébaste en Nouvelle-Écosse. Les habitants de la région s'inquiètent de leur avenir et veulent que le gouvernement fédéral prenne une décision.

Des collectivités se disputent des stocks de poissons de fond qui vont en s'amenuisant, ce qui est injuste. Je demande donc au ministre des Pêches et des Océans de veiller à l'avenir de l'usine de poisson à Souris. Les gens de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard veulent travailler cet hiver mais ne le peuvent pas. Le gouvernement doit faire tout son possible pour que cette usine puisse, comme elle le faisait avant, employer des gens à longueur d'année.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je considère que l'article 30.1(5) du chapitre IV du projet de loi C-105 sur la réforme de l'assurance-chômage pénalise doublement les chômeurs et les chômeuses.

Cela signifie que la personne qui aurait été exclue du bénéfice des prestations, suite à un abandon volontaire d'emploi ou à un congédiement pour inconduite, se verrait refuser le droit de toucher des prestations au moment où survient l'événement.

Cela signifie aussi que plus tard, l'année suivante par exemple, si le chômeur redevient en situation de chômage, sans qu'il y ait d'exclusion suite au motif de sa fin d'emploi, il se verrait à nouveau pénalisé, car son dossier pourrait être étudié selon le paragraphe 6(3) et non 6(2) et il devrait alors avoir accumulé 20 semaines assurables au lieu du nombre requis par la norme variable d'admissibilité pour toucher des prestations d'assurance-chômage.

* * *

[*Traduction*]

LA PORNOGRAPHIE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): La semaine de lutte contre la pornographie s'est tenue du 25 octobre au 1er novembre dernier. On m'a remis des rubans blancs portés dans ma circonscription de Sarnia—Lambton par des paroissiens de l'église catholique, Our Lady of Mercy, que ce problème préoccupe. Ces rubans symbolisaient l'inquiétude ressentie au sujet des effets de la pornographie dans notre société.

La Cour suprême du Canada a récemment entériné les dispositions du Code criminel visant à interdire la pornographie dans les publications, les bandes vidéo, les films et autres matériels. Ces dispositions sont importantes afin de protéger les femmes et les enfants contre la violence et l'exploitation sexuelle.

Le gouvernement fédéral envisage actuellement une loi sur la pornographie et les enfants, qui viserait à protéger le segment le plus vulnérable de notre société contre l'exploitation et l'agression sexuelles.

Tous les députés sont comme moi décidés à lutter contre la violence et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants.

Article 31 du Règlement

LE CENTRE FISCAL DE SUDBURY

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, les fonctionnaires du centre fiscal de Sudbury sont très contrariés depuis qu'ils ont appris dernièrement qu'une hausse des tarifs de stationnement entrerait en vigueur en avril prochain.

Ces tarifs sont appliqués depuis deux ans et demi à peine, mais ils ont déjà augmenté de 33 p. 100 et cela pour un parc de stationnement strictement réservé aux employés.

Je rappelle au gouvernement que le traitement de ces fonctionnaires fédéraux, dont la plupart sont des femmes, est gelé pour deux ans encore. Quand on en aura fini avec ce gouvernement caduc et ses 33 hausses d'impôts, sa TPS, son libre-échange, ses attaques contre les familles de classe moyenne et les chômeurs, et maintenant ces hausses des tarifs de stationnement, le principe du revenu disponible aura disparu pour ces vaillants travailleurs canadiens.

Le gouvernement veut, je crois, des employés qu'il peut mettre à toutes les sauces, mais il n'est pas d'avis de leur assurer un revenu disponible. J'invite le ministre responsable à revenir sur sa décision et le gouvernement à donner un répit aux Canadiens.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, il y a quelques jours à peine, les députés de l'opposition clamaient à la Chambre que l'accord de libre-échange avec les États-Unis était inefficace, car les Américains avaient imposé des droits peu élevés sur l'acier canadien.

Or, cela ne prouve absolument pas que l'ALE n'a que des défauts. Sans cet accord, les Canadiens ne pourraient même pas se défendre contre les bizarres lois commerciales protectionnistes des États-Unis.

Aujourd'hui, les députés de l'opposition devraient donc admettre que le libre-échange est efficace, parce que le Canada vient de remporter une autre victoire importante grâce au mécanisme de règlement des différends de l'ALE. Les exportations canadiennes de blé dur vers les États-Unis sont une réussite et leur valeur annuelle atteint 65 millions de dollars. Un groupe spécial d'arbitrage vient de blâmer les États-Unis pour le tort qu'ils essaient de faire aux producteurs canadiens. C'est la neuvième fois de suite que le Canada gagne en se servant des dispositions de l'accord de libre-échange. De plus, depuis l'entrée en vigueur de l'ALE, les exportations canadiennes vers les États-Unis sont montées en flèche et nous sommes mieux protégés contre le protectionnisme. Aujourd'hui, les critiques pourraient au moins remercier le ciel pour l'ALE.

* * *

L'AGRICULTURE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue à Ottawa aux membres des syndicats du blé des Prairies qui rencontreront les divers caucus plus tard aujourd'hui. Ils sont ici pour discuter notamment de la grave crise de revenu qui nuit aux agriculteurs canadiens. L'agriculture est un des piliers de notre économie. Les exportations agricoles représentent 7 p. 100 de toutes les exportations canadiennes et que notre excédent commercial est de 3 milliards de dollars.

Les céréaliers de l'Ouest, les producteurs de maïs de l'Ontario, les producteurs de lait du Québec et les producteurs de pommes de terre des Maritimes éprouvent de graves difficultés.

Je tiens à leur dire qu'un gouvernement libéral accorderait la priorité aux agriculteurs. La sécurité des approvisionnements alimentaires et le maintien de la vie rurale sont essentiels à notre avenir. Nous devons prendre des mesures en ce sens car cela est profitable sur le plan économique.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre qu'un groupe de règlement des différends formé aux termes de l'accord de libre-échange qui devait se pencher sur les exportations canadiennes de blé dur vers les États-Unis vient de présenter un rapport important.

Dans ce rapport publié conjointement par les deux pays le 9 février, on conclut que les méthodes d'établissement du prix de la Commission canadienne du blé relativement aux exportations de blé dur vers les États-Unis sont conformes aux règles établies dans l'accord de libre-échange.

Cette décision montre que le processus de règlement des différends fonctionne. On a dit beaucoup de choses sur la question du blé dur, mais ce qui compte, c'est la décision du groupe. Grâce à l'accord de libre-échange, nous sommes en mesure de traiter équitablement les craintes soulevées aux États-Unis et nous pourrons continuer d'exporter notre blé dur aux États-Unis.

Le gouvernement a toujours maintenu que la Commission canadienne du blé respectait les règles établies aux termes de l'accord de libre-échange. La décision de ce groupe, le 9 février, le confirme. Ainsi, la Commission canadienne du blé continuera de profiter de tous les débouchés, où qu'ils puissent être, pour le compte des producteurs canadiens.

* * *

LE DÉPUTÉ D'ESQUIMALT—JUAN DE FUCA

Mme Mary Clancy (Halifax): Une chose renversante s'est produite ce matin sur la Colline du Parlement. Le célèbre féministe et défenseur de l'égalité des sexes, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, a commis une erreur. Pire, le Phil Donohue canadien, le Alan Alda de la Colombie-Britannique, le prototype de l'homme libéré, de l'homme rose des années 90, a commis une erreur à mon sujet.

• (1410)

Connaissant le profond attachement du député à l'avancement de la cause des femmes en politique et sachant que durant sa longue carrière en politique on n'a probablement jamais déformé ses paroles, je ne puis que supposer qu'il m'ait attribué des propos que je n'ai jamais tenus sans vérifier auprès de moi parce qu'il est trop timide et pusillanime et qu'il redoute absolument tout soupçon de confrontation pour oser me parler.

Il dira, je le sais, qu'il a lu cela dans les journaux. Je puis comprendre qu'un homme aussi candide croie tout ce qu'il lit. Mais je suis ici pour abréger son supplice, et vite.

La porte de mon bureau lui est toujours ouverte. On peut toujours me joindre au téléphone. J'ai même une surprise pour le député. Je serais prête à lui parler dans le hall, non devant le Parlement, pas plus d'une fois par semaine, mais je serais prête à lui parler. Je lui promets qu'il ne risquera plus jamais de se tromper si complètement.

Je veux lui dire, par votre intermédiaire, monsieur le Président: Dave, voulez-vous sortir un instant?

M. Barrett: Allons-y.

* * *

LA SANTÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, le député de Churchill avait soulevé cette question la semaine dernière à la Chambre. D'après *The Queen's Journal*, la députée de Halifax aurait dit qu'elle appuie l'Accord de libre-échange nord-américain parce qu'il met le Canada dans une bonne position. Elle aurait dit que l'ALENA est bien meilleur que le piètre accord négocié par les conservateurs et les Américains en 1988.

Mais ce n'est pas de cela que je veux parler aujourd'hui. Je veux parler du manque d'engagement du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à accroître le financement touchant le SIDA.

Nous ne pouvons pas nous permettre de manquer de vision quand il s'agit de financer la lutte contre le SIDA et le VIH. Le coût sur les plans humain, social et économique en est trop élevé. Le financement pour l'éducation, la prévention et la recherche concernant le VIH et le SIDA constitue un sage investissement. Il ne s'agit pas de savoir si on dépensera ces montants, mais quand.

Le Canada peut y consacrer maintenant des fonds adéquats ou nous pouvons essayer de rogner sur les dépenses maintenant et payer les coûts sociaux et financiers beaucoup plus élevés auxquels nous ferons face plus tard quand nous devrons nous occuper des maladies inutiles, tragiques et coûteuses que nous aurons négligé de prévenir.

Le ministre a déclaré publiquement que le gouvernement doit s'engager à poursuivre une action à long terme. J'exhorte le gouvernement à suivre l'avis de ses propres experts, et le ministre à respecter sa parole quand il dit que le gouvernement doit s'engager à fournir maintenant un financement adéquat et à long terme concernant le SIDA.

* * *

LE CACHEMIRE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je veux attirer l'attention de la Chambre sur l'histoire tragique du Cachemire.

Dans une résolution adoptée en 1948, le Conseil de sécurité des Nations Unies réclamait la tenue d'un plébiscite pour déterminer l'avenir du Cachemire. Ce plébiscite n'a jamais eu lieu. Depuis ce temps, des dizaines de milliers de personnes ont été tuées ou blessées. Le 6 janvier dernier, les forces indiennes ont encore tué plus de 40 civils et en ont blessé une centaine d'autres. Et cela ne fait que s'ajouter aux milliers de civils qui, au cours des 40 dernières années, ont été arrêtés sans raison valable, violés et torturés.

Étant donné l'indifférence du monde à l'égard du non-respect des droits de la personne au Cachemire et de la souffrance qui en découle, je prie instamment le gouvernement du Canada de recommander fortement au Conseil de sécurité des Nations Unies de chercher activement une solution qui soit conforme aux initiatives antérieures des Nations Unies et aux Accords de Simla de 1972.

Le principe de l'autodétermination, que le Canada appuie énergiquement, devrait certainement s'appliquer

au Cachemire comme ailleurs. Les habitants de cette région, qui souffrent depuis longtemps, ne devraient pas être continuellement laissés de côté simplement parce que d'autres événements monopolisent l'attention de la communauté mondiale.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, un agent de la GRC de l'Alberta a admis avoir eu des relations sexuelles avec une femme dans sa voiture de police pendant qu'il était de service et qu'il portait son uniforme. Il lui aurait proposé de ne pas porter d'accusation contre elle pour conduite avec facultés affaiblies si elle acceptait d'avoir des relations sexuelles avec lui.

Au lieu de se concentrer sur l'abus de pouvoir et le comportement effroyable de l'agent, les enquêteurs internes de la GRC ont vérifié les antécédents sexuels de la jeune femme. On s'est ensuite servi de ces «preuves» pour rejeter les accusations qui pesaient contre l'agent, qui continue d'exercer ses fonctions plus d'un an après.

Je demande au solliciteur général de faire enquête personnellement sur cette affaire. On ne doit absolument pas permettre aux agents de la GRC d'abuser de leur pouvoir. Le solliciteur général doit établir une méthode juste et équitable pour l'examen des plaintes portées contre des agents de la GRC, afin que les enquêteurs ne transforment pas ce genre d'enquête en chasse aux sorcières pour protéger leurs collègues.

Les Canadiennes méritent bien mieux que cela.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'ai récemment été invité par les dirigeants de la Société canadienne des postes à visiter leur Centre de contrôle de la division de Québec et à assister à une séance quotidienne de contrôle du service postal.

J'avoue que si mes concitoyens et concitoyennes pouvaient bénéficier de cette même possibilité, ils réaliseraient à quel point le cheminement qui a été effectué par la Société depuis peu de temps, correspond à un virage exceptionnel dans le contexte économique et social que nous connaissons.

De surcroît, après 30 ans d'opérations déficitaires qui se chiffraient à l'époque jusqu'à 600 millions de dollars de pertes par année, ils ont réussi à éliminer ce déficit en installant des systèmes de contrôle leur permettant d'offrir aux citoyens canadiens un service postal efficace à un coût beaucoup plus que raisonnable.

Je peux témoigner du résultat positif concret que la Société canadienne des postes a pu obtenir en rationalisant ses dépenses, tout en misant sur l'aspect «service à la clientèle».

[*Traduction*]

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, en ce qui a trait à la Loi sur l'assurance-chômage, les conservateurs poursuivent l'activité destructive entreprise par les libéraux en 1978. Le ministre des Finances de l'époque est maintenant le chef du Parti libéral.

Nous avons remarqué que les libéraux demeurent silencieux relativement à la réduction du montant des prestations. Pourquoi? Serait-ce parce qu'ils appuient cette réduction de 3 p. 100, comme ils avaient appuyé celle de plus de 6 p. 100 qu'ils avaient décrétée en 1978?

À l'époque, les libéraux nous avaient donné les mêmes excuses que les conservateurs pour justifier leur geste. La mesure prise par les libéraux avait causé un grave préjudice aux Canadiens sans emploi. Voilà maintenant que les conservateurs vont encore plus loin.

Il ne faut surtout pas croire que les libéraux sont différents des conservateurs lorsqu'il s'agit de pénaliser les chômeurs.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi, ma question s'adresse au premier ministre.

Depuis quelques semaines, le ministre de l'Emploi a insisté en disant que si une épouse ou un époux est transféré et change d'emploi, que ce conjoint ait la possibilité d'être admissible à l'assurance-chômage en faisant effectuer un transfert. Par contre, selon les règlements qui ont été dévoilés hier, j'aimerais citer ceci: «Selon le ministre, le simple fait que la collectivité s'attende à ce que les gens mariés habitent ensemble en permanence ne constitue pas un principe absolu pour justifier de quitter volontairement son emploi».

Est-ce que le premier ministre est d'accord avec le principe qu'un homme et une femme mariés demeurent ensemble?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour le bénéfice de la députée et des membres de cette Chambre, je dirais qu'elle tire des conclusions qui sont pour le moins incon-

grues d'un document qui n'est qu'une ébauche, ébauche que je n'ai jamais vue, que je n'ai pas autorisée et qui ne peut changer la loi. Je pourrais référer la députée à des décisions de la Cour fédérale du Canada qui stipulent clairement que, selon la loi, «toute personne qui quitte son emploi parce qu'elle n'a aucune alternative raisonnable a droit à des prestations d'assurance-chômage». Cela ne changera nullement.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre peut faire toutes les contorsions qu'il le souhaite.

La réalité, c'est qu'au moment même où il promettait ici à la Chambre que les victimes de harcèlement sexuel seraient protégées et qu'une personne pourrait suivre son conjoint dans le cas d'une mutation, ses fonctionnaires étaient en train de rédiger des règlements prévoyant exactement le contraire.

Son propre document interne mentionne qu'une mère dont l'enfant doit subir un traitement prolongé dans un hôpital situé dans une autre ville ne peut quitter son emploi pour être près de son enfant, à moins de pouvoir prouver que personne d'autre ne peut remplir ce rôle.

Comment, en toute décence, le ministre peut-il faire circuler un document dans lequel on nie la nécessité pour une mère d'être auprès de son enfant lorsque celui-ci souffre d'une maladie grave?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée tient vraiment à déformer la vérité.

Celle-ci fait allusion à une ébauche de document préparatoire à l'élaboration des règlements. Il ne s'agit pas des règlements comme tels. Il s'agit de directives que, tôt ou tard, j'endosserai et j'approuverai, ce qui n'a pas encore été fait.

Je répète que nous veillerons à ce que toute personne au Canada qui doit quitter son emploi parce qu'il n'existe aucune autre solution raisonnable soit admissible à des prestations en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage.

• (1420)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre hoche la tête et prétend que je ne dis pas la vérité. Le ministre du Commerce extérieur m'accuse de me comporter comme si j'étais au jardin d'enfants.

Le premier ministre va-t-il étudier le document en question? Ce document ne laisse place à aucun doute: si une mère a un enfant très gravement malade, il est impossible de lui garantir le versement des prestations à moins qu'elle ne puisse prouver que personne d'autre ne peut la remplacer auprès de l'enfant.

Je sais que le premier ministre est préoccupé par la question. Va-t-il étudier personnellement les recommandations qui circulent au ministère de l'Emploi? Va-t-il déclarer catégoriquement que toute politique de ce ministère qui refuserait à une femme le droit de rester avec son enfant mourant sera rejetée sur-le-champ?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore vraiment pourquoi ma collègue, cherchant à réaliser des gains politiques, banalise une situation dramatique et prétend qu'un fonctionnaire du gouvernement canadien tolérerait, directement ou indirectement, le genre de situation qu'elle évoque.

Ma collègue sait bien ou devrait savoir qu'il y a déjà 40 motifs jugés légitimes pour quitter son emploi; ils sont reconnus par la Commission de l'assurance-chômage et confirmés par la jurisprudence: harcèlement sexuel, conditions de travail dangereuses, obligation de suivre un conjoint qui est muté, obligation de prendre soin d'un enfant, toute réduction unilatérale du salaire, toute modification unilatérale des conditions de travail, discrimination fondée sur un motif illicite de discrimination, refus ou perte du droit de participation à des activités syndicales, et ainsi de suite.

Il s'agit d'une liste de justifications qui est pleine de bon sens, raisonnable et qui tient compte de la dimension humaine. Dans ces conditions, le travailleur obtient toujours le bénéfice du doute. Ce que nous faisons au Canada est accepté dans de nombreux pays industrialisés.

Mon honorable collègue peut avoir de temps à autre un bon point de vue, mais, chose certaine, elle détruit aujourd'hui toute la crédibilité dont elle pouvait se réclamer.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre que c'est toujours au travailleur qu'il incombe de prouver que ses raisons s'inscrivent parmi les 40 motifs dont il vient d'être question.

À l'heure actuelle, à Montréal, l'attente est de deux ans pour les appels interjetés en pareils cas.

[*Français*]

Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les modifications déjà apportées à notre régime d'assurance-chômage par ce gouvernement ont fait que notre système se rapproche de celui de nos voisins du Sud. Aux États-Unis, l'État ne participe pas à

la caisse de l'assurance-chômage, et la suppression des droits pour abandon volontaire s'applique.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il d'harmoniser à la baisse notre système avec le régime américain? Est-ce encore une autre promesse secrète faite lors de la signature de l'Accord de libre-échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami se trompe. J'arrive des États-Unis et, loin d'harmoniser à la baisse, en regardant nos programmes sociaux, le président Clinton et son épouse, même, tentent justement en ce moment d'harmoniser vers le haut, en s'aidant de notre programme d'assurance-chômage. Alors, mon ami se trompe. Nous avons des programmes sociaux supérieurs à ceux des États-Unis, et nous avons l'intention de les maintenir.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je laisse à la population le soin de juger que le premier ministre se trompe. Pour ma part, je sais qu'aux États-Unis le gouvernement américain ne contribue pas à la caisse de l'assurance-chômage, de même qu'il ne permet pas aux gens qui quittent leur emploi volontairement, pour des raisons valables, de recevoir des prestations d'assurance-chômage. Donc, c'est nous qui actuellement nous approchons des programmes américains, et non l'inverse. Pourquoi aller dans ce sens, maintenant qu'on a signé un accord de libre-échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la disposition en question que soulève mon ami se trouve reflétée fidèlement dans les textes de loi de la France, qui est dirigée par un gouvernement socialiste, un gouvernement, semble-t-il, «généreux». Est-ce que nous sommes en train d'harmoniser notre régime d'assurance-chômage avec la France?

M. Gagliano: Pas en Espagne.

M. Mulroney: Ah bon, maintenant il dit «pas en Espagne».

Le fait est que nous avons les programmes sociaux les plus généreux au monde, je pense. Certains pays nous imitent et certains ont d'autres dispositions, mais le gouvernement canadien, le Parlement canadien, conserve les standards les plus élevés en ce qui concerne la protection de nos citoyens.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre.

Aujourd'hui, on rapporte que le gouvernement a l'intention d'embaucher 300 polices du chômage, un nouveau genre de polices fédérales, les «bernard macoutes». On embaucherait 300 personnes de plus pour faire la chasse aux victimes des politiques de ce gouvernement à un coût très élevé, car 300 personnes de plus, avec les salaires et les bénéfices pourraient coûter approximativement 12 millions de dollars.

Pourquoi le gouvernement dépense-t-il de l'argent pour poursuivre ses victimes au lieu de les aider?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef des Néo-démocrates axe son intervention, et je cite, «sur l'intention du gouvernement d'embaucher 300 inspecteurs», 300 polices. C'est faux.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, un haut fonctionnaire du ministère de l'Emploi a dit aujourd'hui que le comportement des prestataires d'assurance-chômage n'a pas particulièrement changé, mais que si l'on accroît les ressources, on pourra rejeter davantage de demandes. Autrement dit, quand on poste davantage de voitures de patrouille sur les autoroutes, on dresse davantage de contraventions pour excès de vitesse.

Au lieu d'adopter cette approche punitive à l'égard des victimes et d'obliger les gens à travailler dans des conditions qui ne sont pas sécuritaires, pourquoi le gouvernement n'utilise-t-il pas ces fonds pour créer de l'emploi au Canada et cesser d'accabler les chômeurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je viens de dire que les remarques préliminaires que la députée a faites en français n'étaient pas fondées. Cela vaut aussi pour celles qu'elle a faites en anglais.

Quant à la question concernant la déclaration qu'aurait faite un haut fonctionnaire anonyme du ministère de l'Emploi, c'est à lui qu'il faudra la poser.

En ma qualité de premier ministre, je puis dire à la députée que le préambule sur lequel elle a fondé sa question est faux aussi bien en anglais qu'en français.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que le ministère n'entend pas embaucher plus de gens pour punir davantage les victimes du chômage, et j'accepte sa réponse.

Je veux toutefois revenir sur les modifications générales proposées à l'assurance-chômage. À la lumière de ces modifications et comme l'ont montré les questions précédentes, il est clair que, du point de vue du gouvernement, c'est à l'employé qu'il incombe de prouver que ses raisons sont légitimes. De toute évidence, on le considère coupable tant qu'il n'a pas prouvé son innocence, et non pas

l'inverse. Si votre conjoint est muté dans une autre ville ou si votre enfant est malade, vous devrez retenir les services d'un avocat pour déterminer si vous avez droit à l'assurance-chômage.

Si, comme le premier ministre le prétend, toutes ces exemptions sont déjà prévues, pourquoi le gouvernement propose-t-il alors toutes ces modifications à l'assurance-chômage? Pourquoi ne renonce-t-il pas à ces modifications et ne se montre-t-il pas juste envers les travailleurs canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, après avoir posé trois questions, la députée, dans sa grande magnanimité, accepte ma réponse et s'engage sur un autre terrain.

En français, la députée a d'abord parlé de 300 enquêteurs. Il n'en est rien. En français, comme en anglais, c'est faux. À mon avis, il y a donc lieu de laisser tomber cette question.

Ma collègue s'inquiète, peut-être fort légitimement, de la protection dont pourront bénéficier les chômeurs. J'ai expliqué au porte-parole de l'opposition qu'il existe déjà 40 raisons de quitter un emploi qui sont considérées comme légitimes et qui permettent de recevoir des prestations d'assurance-chômage.

Mme McLaughlin: En ce cas, pourquoi modifier la loi?

M. Mulroney: Ma collègue demande pourquoi, en ce cas, on modifie la loi. Les raisons légitimes vont du harcèlement sexuel à une reclassification du poste occasionnant une baisse de rémunération pour l'employé. L'employé bénéficie d'une protection absolue.

• (1430)

Il y a toutefois une question qu'il convient de se poser et dont on devrait, je suppose, discuter: est-il acceptable, dans une société comme la nôtre, que quelqu'un, sans la moindre provocation, raison ou justification, quitte son emploi et demande aux contribuables canadiens de payer pour que le gouvernement lui verse de l'assurance-chômage?

Nous devrions peut-être mettre en place un programme social—un programme social universel—qui s'appliquerait dans pareille situation. Cependant, le cas d'une personne qui, de son plein gré, quitte son emploi, ne relève pas de l'assurance-chômage et n'a rien à voir avec celle-ci.

En conséquence, je puis donner à la députée l'assurance que, à la suite de ces changements, les chômeurs continueront de bénéficier d'une protection complète, généreuse et adéquate.

* * *

LES INFRASTRUCTURES

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, quand il s'agit d'apprendre des autres pays, le premier ministre pourrait s'inspirer de ce qui se fait chez eux. L'Europe s'est engagée à mettre en oeuvre un programme d'infrastructures de 30 milliards de dollars, le Japon, un programme d'infrastructures d'au moins 40 milliards de dollars et le président Clinton, qu'il a rencontré la semaine dernière, un programme de 32 milliards de dollars.

Ma question est la suivante: le Canada va-t-il s'engager aujourd'hui à reconstruire ses routes, ses égouts, ses ponts et ses villes et à remettre des milliers de gens au travail?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député fait allusion aux engagements de l'Europe. Rien ne peut être plus faux. Au sommet d'Edimbourg, il a certes été question de montants, mais aucune décision n'a été prise au sujet des dépenses visant à stimuler l'économie. En fait, les dirigeants européens sont aux prises avec d'énormes difficultés.

De plus, le président Clinton n'a pas encore annoncé de programme pour les États-Unis. En revanche, le ministre des Finances du Canada a dévoilé, le 2 décembre, un programme de dépenses proactif de deux milliards de dollars. Par habitant, cela représente un déboursé de quelque 25 milliards de dollars aux États-Unis, alors que les dépenses envisagées s'élèveront à 20 milliards de dollars.

J'estime donc que nous avons fait notre part, quoique je serais heureux d'entendre ce que le député ferait de plus et comment il s'y prendrait pour financer les mesures en question.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre. Peut-être relèverions-nous son défi s'il se donnait la peine de prendre connaissance de notre position sur le programme d'infrastructures.

Ce que les municipalités canadiennes—comme Halifax, Montréal, Toronto, Calgary, London—attendent, c'est que le gouvernement fédéral leur fasse confiance

car elles sont prêtes à engager des fonds, tout comme les provinces, chaque palier devant payer un tiers du programme.

Si gouvernement fédéral faisait confiance aux municipalités et aux travailleurs du Canada, plutôt que de pénaliser les chômeurs, on pourrait leur donner du travail et reconstruire nos villes.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est très intéressant.

Lorsque je lui ai demandé comment le programme serait financé, le député m'a dit de lire la position de son parti sur les infrastructures. Lire ce document, c'est comme lire le *Incroyable mais vrai* de Ripley. J'avais cru comprendre, d'après ce qu'a dit le député, qu'on financerait ce programme d'infrastructures à même les revenus générés par la nouvelle TPS de son parti.

Je rappelle au député que le taux d'inflation actuel atteint un plancher qu'il n'avait pas connu depuis 30 ans. Nous avons les taux d'intérêt les plus bas depuis 20 ans. Nous allons connaître le meilleur taux de croissance de l'emploi des pays de l'OCDE et nous allons aussi connaître le meilleur taux de croissance économique.

Je crains que la suggestion autrement intelligente du député ne donne les mêmes résultats que le programme de création d'emplois d'un milliard de dollars des néo-démocrates de l'Ontario qui n'a servi à créer que 675 emplois. Ce n'est pas ainsi que l'on crée des emplois. On crée des emplois en abaissant les taux d'intérêt et en jugulant l'inflation.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme vous le savez, le gouvernement a l'obligation légale et morale de payer sa juste part de taxes municipales. Si les contribuables canadiens ne peuvent pas décider de réduire le montant qu'ils versent en impôt fédéral ou provincial ou en taxes municipales quand les temps sont difficiles, le gouvernement fédéral ne devrait pas davantage pouvoir le faire.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de renoncer à son projet arbitraire de réduire de 80 millions de dollars les recettes des municipalités par un gel des subventions en remplacement de l'impôt?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics sera à la Chambre lundi. Je lui ai parlé de cette affaire hier soir. Il a rencontré les maires et les dirigeants des municipalités canadiennes. Il sera certainement très heureux de donner une réponse détaillée à mon collègue la semaine prochaine.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de l'entendre dire. Je veux demander au premier ministre s'il peut faire quelque chose pour nous.

S'il est vrai que le ministre rencontre les dirigeants des municipalités et qu'il y aura beaucoup de travail à accomplir pour faire les calculs et déterminer la formule même, le premier ministre va-t-il s'engager à demander à ses fonctionnaires de travailler en consultation avec les municipalités? Par la même occasion, pour montrer sa bonne foi, pourrait-il annuler le gel des subventions en remplacement de l'impôt jusqu'à ce que cette situation soit tirée au clair?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, comme le premier ministre vient de le dire, le ministre des Travaux publics a rencontré hier les dirigeants des municipalités et ce n'est pas ce qu'eux-mêmes demandent. Ils comprennent la situation.

Au cours des six dernières années, nous avons doublé les paiements aux municipalités en remplacement de l'impôt. Ils sont passés de quelque 217 millions à 438 millions de dollars. Cette année, ils atteignent presque le demi-milliard de dollars. Les municipalités comprennent que le gouvernement fédéral se trouve aussi dans une situation financière délicate et elles sont prêtes à collaborer. Le ministre a eu hier une réunion très intéressante avec eux et il s'est engagé à les rencontrer de nouveau sous peu à ce sujet.

* * *

DAVIS INLET

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, l'opposition se réjouit de l'annonce que le gouvernement a faite hier, à savoir qu'il compte réinstaller la communauté innu de Davis Inlet sur la partie continentale du Labrador.

Ce qui me préoccupe, c'est de savoir pourquoi le gouvernement prend tellement de temps à agir et pourquoi il le fait uniquement en réaction à des rapports négatifs des médias internationaux. Dans des centaines de collectivités autochtones un peu partout au Canada, la qualité des logements est inférieure aux normes, les systèmes d'eau et d'égout sont inadéquats, les taux de chômage sont élevés, il y a de la toxicomanie, de la violence familiale et le taux de suicide chez les jeunes y est le plus élevé au monde.

Quand le gouvernement honorera-t-il son obligation morale et légale de hausser le niveau et la qualité de vie de toutes les collectivités autochtones du Canada au même niveau que celui d'autres Canadiens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député brosse un tableau vraiment très sombre. Malheureusement pour lui, ce tableau ne réflète pas la réalité.

À propos d'action, c'est moi qui ai décidé de commander une étude sur la réinstallation possible de la collectivité de Davis Inlet. J'ai reçu le rapport il y a un peu plus de six semaines. J'en ai transmis les recommandations au Cabinet et le gouvernement a agi comme il convenait.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le gouvernement est tout disposé à citer le rapport du programme des Nations Unies sur le développement au sujet du niveau et de la qualité de vie des pays membres. Le Canada se classe au premier rang pour ce qui est de ses personnes blanches de sexe masculin, mais en ce qui a trait aux femmes, il tombe en huitième place.

Le rapport de cette année révélera que le Canada est un des pays les plus cruels au monde en ce qui concerne ses groupes ethniques autochtones. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre, au cours de l'Année internationale des populations autochtones, pour améliorer la réputation du Canada, un des pays les plus cruels au monde à l'égard de ses autochtones?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, à mon avis, il ne sied pas au député de présenter le Canada sous un tel jour. Une mesure que le Canada pourrait prendre serait de mieux éduquer les députés qui répandent des inexactitudes sur la réputation du Canada dans ce domaine.

• (1440)

M. le Président: Je sais que le ministre s'emporte parce qu'il n'est pas d'accord sur les faits, mais il voudra également s'assurer de ne pas utiliser un langage antiparlementaire.

M. Siddon: Monsieur le Président, je ferai attention à mon langage. Je crois également que le député devrait faire attention aux chiffres qu'il utilise.

Les avantages que le Canada accorde à ses autochtones sur les plans du logement, des infrastructures, de l'enseignement, des programmes sociaux, des garanties constitutionnelles et des règlements des revendications territoriales sont plus généreux que ceux de tout autre pays au monde.

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, qui sait que le programme américain de subventions aux exportations a coûté 2,5 milliards de dollars aux agriculteurs canadiens. Nous savons également que le Congrès américain est saisi d'un projet de loi qui demande maintenant au gouvernement de ce pays d'utiliser ce programme pour les exportations américaines au Mexique, attaquant ainsi directement un marché canadien.

Nous savons également que le problème que pose ce programme n'a jamais été considéré comme une priorité dans les négociations de l'ALENA. Cela a été confirmé au comité par le négociateur canadien en chef.

La question que je voudrais poser au ministre est la suivante: Quand le gouvernement va-t-il défendre les agriculteurs canadiens et tenir tête aux États-Unis au sujet de leur programme de subventions aux exportations?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Il est intéressant, monsieur le Président, que le député n'ait pas parlé de la manière dont nous avons tenu tête aux États-Unis devant le groupe d'experts chargés de trancher le différend sur le blé dur, dont la décision a été annoncée hier et où le Canada a essentiellement obtenu gain de cause sur tous les cinq chefs d'accusation.

Le député a absolument raison de dire que nous n'aimons pas les répercussions générales du programme de subventions aux exportations et nous l'avons dit très franchement aux Américains. Encore une fois, s'il veut être équitable, il devrait aussi se montrer encore plus sévère à l'égard des Européens qui, cette année, d'après nos estimations, vont dépenser plus de 7 milliards de dollars pour subventionner leurs exportations, alors que les Américains ne vont dépenser qu'environ un demi-milliard de dollars.

Pour conclure, je dirai que la vraie solution à ce problème est de régler la question au GATT, qui est une organisation sur laquelle le gouvernement a exercé de fortes pressions pour essayer d'arriver à une solution.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, on s'attend à ce que le revenu agricole net baisse de presque 1 milliard de dollars cette année. Les faillites d'exploitations agricoles augmentent de façon alarmante et la moitié d'entre elles se trouvent dans le secteur des céréales.

Confrontés à cette crise économique, les agriculteurs se posent des questions et ils ne peuvent pas comprendre pourquoi le gouvernement se préoccupe d'établir un marché continental de l'orge. La plupart des agriculteurs

y sont opposés. Si le ministre éprouve le moindre doute à ce sujet, il n'a qu'à interroger les représentants des syndicats du blé des Prairies qui sont aujourd'hui à Ottawa.

Quand le gouvernement va-t-il décider de mettre de l'ordre dans ses priorités et que va-t-il faire pour s'attaquer à la crise actuelle que connaît le revenu agricole?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'en fait les faillites d'exploitations agricoles sont en baisse en 1992 par rapport à 1991. Elles sont encore très nombreuses, mais leur nombre a diminué. Elles sont à peu près au même niveau qu'il y a huit ou neuf ans. Ce n'est pas nécessairement une bonne nouvelle, mais ce n'est pas tout à fait la situation catastrophique que le député voudrait nous dépeindre.

En ce qui concerne l'étude portant sur l'orge, nous nous contentons de répondre aux propositions de nombreux agriculteurs et de nombreuses associations agricoles, à savoir étudier le principe d'un marché continental global qui donnerait la possibilité aux particuliers d'y vendre leurs produits. Ce n'est pas une idée nouvelle. C'est une question qui a été posée, très légitimement, à notre avis, par de nombreux producteurs. Nous essayons de notre mieux d'y répondre à l'aide d'un comité général.

Le député devrait aussi savoir qu'on a proposé, entre autres, au comité d'examen de la réglementation que la Commission canadienne du blé envisage de commercialiser la farine canadienne, de la farine de blé. C'est une des choses que nous envisageons également.

Attention, monsieur le Président, quand le député nous attaque sur la manière dont nous avons appuyé la commission, parce que nous avons montré. . .

M. le Président: La parole est au député de Burin—Saint-Georges.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui se rappelle certainement les quelques bateaux de Saint-Pierre qui ont protesté le mois dernier en haute mer, au large de la côte de Terre-Neuve. Cette manifestation n'a pas donné grand-chose car la situation des pêches dans cette région, et plus particulièrement à Terre-Neuve, est encore loin d'être réglée. Les pêcheurs des Grands Bancs ne peuvent aller à la pêche au pétoncle.

Parallèlement, les habitants de Saint-Pierre continuent d'utiliser nos ports et nos aéroports et de faire des achats hors taxes au Canada. La pêche au poisson de fond à Saint-Pierre doit commencer dans quelques semaines, ce qui va aggraver une situation déjà explosive.

Que compte faire le premier ministre? Est-il prêt à prendre, au besoin, des mesures rigoureuses contre la France si Saint-Pierre continue de ne pas tenir compte de nos contingents de morue?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans est malheureusement en mission.

Je prends note de la question du député. Dès son retour, le ministre s'empressera, j'en suis certain, d'y répondre.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je remercie le ministre. Étant donné qu'il se fait aujourd'hui le porte-parole du ministre des Pêches, peut-être pourrait-il nous en dire plus sur les dernières nouvelles, d'abord la bonne, à savoir que le ministre des Pêches a reconnu qu'il s'était trompé en annulant les permis de pêche au poisson de fond, et ensuite la mauvaise, à savoir qu'il va aggraver son erreur en gelant ces permis.

Je demande au ministre des Pêches, par l'entremise du ministre qui le représente aujourd'hui, de m'expliquer pourquoi le gouvernement et lui laissent tomber les gens qui ne pouvaient pas débarquer de prises en leur nom parce que le permis avait été établi au nom de leur patron et de ceux dont la saison a été désastreuse. Pourquoi le ministre des Pêches et le gouvernement s'en prennent-ils à ces gens? Leur seul crime, c'est qu'il n'y a pas de poisson à pêcher pour commencer.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je prends note, encore une fois, de la question du député. Le ministre y répondra à son retour.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, à maintes reprises, mon parti a demandé qu'au lieu de dépenser 4,4 milliards de dollars pour l'achat d'hélicoptères militaires le gouvernement du Canada procède à la post-conversion de notre flotte actuelle, ce qui constituerait une économie considérable pour le contribuable.

Ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le gouvernement du Canada vient tout juste de vendre sept de ses hélicoptères Chinook au gouvernement des Pays-Bas, qui a passé un contrat avec Boeing pour leur modernisation au coût de 12,25 millions chacun, le premier ministre va-t-il expliquer aux Canadiens pourquoi le gouvernement tient à dépenser 88 millions de dollars par hélicoptère neuf plutôt que de recycler la flotte actuelle?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, l'ennui, c'est que notre flotte est si vétuste qu'elle n'est plus en mesure d'accomplir le travail qu'on exige d'elle.

Nous sommes en train de construire de nouvelles frégates. Or, sans hélicoptères, ces frégates sont inutiles ou à tout le moins peu utiles. Doter un nouveau navire d'hélicoptères vieux de 40 ans qui ne peuvent pas accomplir leur mission par mauvais temps, c'est illogique.

De plus, nous avons besoin de nouveaux hélicoptères de recherche et de sauvetage. Une évaluation approfondie de l'EH-101 a révélé que c'est le meilleur hélicoptère qui soit et qu'il représente le moyen le plus économique de satisfaire nos besoins de défense en ce qui concerne les frégates et les opérations de recherche et de sauvetage.

Une séance d'information a eu lieu à l'intention de tous les partis politiques et de tous les intéressés. Je ne sais si le député était présent, mais, chose sûre, s'il y avait assisté, il saurait que sa question d'aujourd'hui est superflue.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, il y a, je pense, beaucoup de gens qui croient que la réponse du ministre l'est tout autant.

Le ministre devrait savoir que le gouvernement des Pays-Bas n'est pas le seul à avoir reconnu les avantages qu'il y avait à convertir des hélicoptères, puisque les États-Unis ont recyclé plus de 800 de leurs hélicoptères Labrador et Chinook dans le cadre d'un programme qui prendra fin l'année prochaine.

Vu que le gouvernement des Pays-Bas et le gouvernement des États-Unis reconnaissent qu'il est possible de recycler ce genre d'équipement, et ce, efficacement et en toute sécurité, voici ma question au ministre: avant que le Canada brade d'autres appareils de sa flotte, va-t-il annuler le contrat d'achat d'hélicoptères et remettre en service ceux dont nous disposons déjà, après les avoir modernisés?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on n'a jamais contesté la possibilité de reconvertir la flotte. L'ennui, c'est que cette solution est plus coûteuse sur le plan opérationnel.

Certes, on peut recycler les Labrador pour en faire des hélicoptères de recherche et de sauvetage, mais il en coûterait davantage que d'acheter de nouveaux EH-101, et on serait encore pris avec de vieux appareils.

Le député sait qu'il serait tout à fait possible de recycler sa vieille Ford 1950, mais il se retrouverait avec un véhicule moins bon que sa 1992, avec un véhicule plus coûteux au bout du compte. C'est une affaire de gros bon sens économique. Il faut choisir la solution la plus économique, et c'est ce que nous faisons.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'article 30.1(5) du chapitre IV sur l'assurance-chômage pénalise doublement les chômeurs et chômeuses. Si le chômeur redevient en situation de chômage, sans qu'il y ait d'exclusion suite au motif de sa fin d'emploi, il se verrait à nouveau pénalisé car son dossier pourrait être étudié selon le paragraphe 6(3) et non 6(2).

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous confirmer, aujourd'hui, que le chômeur se verrait à nouveau pénalisé car son dossier pourrait être étudié selon le paragraphe 6(3) et non 6(2)? Les travailleurs et travailleuses n'ont pas à subir ainsi de double pénalité. Le projet de loi C-105 sera-t-il modifié à ce sujet?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà indiqué par ailleurs, oui la question que soulève le député résulte d'une erreur qui s'est introduite lorsque le projet de loi a été fait. Il n'était pas de l'intention de pénaliser les personnes qui quittent un emploi pour en occuper un autre, et cette correction sera apportée dès que la Chambre sera saisie du projet de loi en deuxième lecture.

* * *

[*Traduction*]

LE SIDA

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le nombre de Canadiens atteints du SIDA continue d'augmenter de Vancouver à St. John's. Il nous faut 55 millions par an pendant cinq ans pour enrayer cette maladie fatale.

Quelle raison le premier ministre peut-il invoquer pour refuser cette demande?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que le gouvernement appuie et aide la recherche sur le SIDA et d'autres formes d'assistance.

Ce matin, le ministre a rencontré les quatre grands organismes qui s'occupent du SIDA. Il les a écoutés très attentivement et il présentera très prochainement au Cabinet un plan pour leur venir en aide.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il ne suffit pas de rencontrer les groupes intéressés. Les travailleurs s'occupant du SIDA ont déjà un plan détaillé pour s'attaquer à la crise que nous connaissons. Pourquoi le gouvernement ne s'engage-t-il pas fermement à appuyer leurs efforts? Il ne peuvent faire davantage si on ne leur donne pas les moyens.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'indemnisation et l'aide à la lutte contre le SIDA, il y aura des choses de prévues lors de la prochaine année financière.

Nous savons qu'il faut accroître la recherche. Nous savons qu'il faut augmenter l'assistance. L'éducation et la prévention doivent être nos préoccupations premières. Nous serons là. Je peux garantir au député que le ministre a pris connaissance du message et le transmettra au Cabinet.

* * *

LA JUSTICE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et porte sur l'affaire Stephenson.

Aujourd'hui, un collaborateur du ministre, Brian McInnis, aurait dit que le ministre allait demander l'opinion du Barreau du Haut-Canada concernant le bien-fondé des honoraires réclamés par les avocats des Stephenson et la pertinence d'engager des avocats indépendants pour faire enquête. «La porte n'est pas fermée», aurait-il ajouté.

Au nom de la justice et de la compassion, je demande au ministre d'être absolument sans équivoque avec la Chambre et les Stephenson. Est-il revenu sur son refus catégorique de payer une partie des frais d'avocats des Stephenson?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit ici-même et ailleurs, j'ai beaucoup de compassion pour les Stephenson.

Et j'ai dit que j'étais prêt à porter cette affaire devant le Barreau du Haut-Canada ou l'Association du Barreau canadien pour qu'ils déterminent, par exemple, si les frais engagés pour retenir un tel avocat devraient être payés par le fédéral, par la province ou par la municipalité, s'il conviendrait d'obtenir un avis juridique indépendant avant de prendre un tel engagement et si de tels frais devraient être déductibles d'impôt, etc.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, si je comprends bien, le ministre est prêt à intervenir concernant les frais d'avocats des Stephenson mais pas à en discuter le principe.

Malheureusement, la réponse du ministre est la parfaite illustration des frustrations que ressentent les Canadiens ordinaires à l'égard de notre système judiciaire. Si l'assassin Fredericks avait été vivant pendant l'enquête, il aurait été représenté par un avocat indépendant payé par les contribuables.

Ce gouvernement a payé les frais d'avocats de l'ancien ministre du Cabinet, Sinclair Stevens, deux tiers d'un million de dollars environ, alors qu'il faisait l'objet d'une enquête. Étant donné que les frais d'avocats d'un assassin d'une part et d'un ministre du Cabinet d'autre part sont payés par les contribuables, le solliciteur général est-il prêt à écouter les Canadiens ordinaires qui forment le jury et à déclarer sans équivoque qu'il contribuera à payer les frais d'avocats de deux Canadiens ordinaires, les Stephenson?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il y a simplement une petite erreur dans ce que mon ami a dit à la Chambre. Il a omis de préciser que dans ce pays, l'assistance juridique est du ressort provincial.

* * *

LES CRIMINELS À RISQUE ÉLEVÉ DE RÉCIDIVE

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au solliciteur général; elle concerne le droit de savoir du public dans le cas des criminels présentant un risque élevé de récidive et remis en liberté conditionnelle au sein de leur collectivité.

Nous devons féliciter le solliciteur général pour les mesures déjà prises en vue de protéger les familles et les collectivités. L'automne dernier, il a modifié nos lois de façon notable afin de restreindre le droit à la libération conditionnelle pour ces criminels. Bien que des gestes comme ceux-là indiquent aux Canadiens que leur sécurité est prioritaire, il reste beaucoup à faire, particulièrement en matière de libération conditionnelle des criminels à risque élevé de récidive, comme les agresseurs d'enfants, qui sont libérés au sein de collectivités qui ne se doutent de rien.

Dans quelle mesure le solliciteur général peut-il assurer aux Canadiens que leur sécurité personnelle est vraiment prioritaire et que, le cas échéant, leur droit de savoir aura préséance sur le droit à la vie privée d'un criminel condamné?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il y a effectivement des failles dans notre système juridique relativement aux récidivistes, délinquants sexuels ou autres. Ce sont les cas où les criminels ne réagissent pas favorablement aux traitements, soit parce qu'ils ne veulent pas s'y soumettre, qu'ils ne collaborent pas, soit parce qu'aucun traitement ne peut leur être offert, et où ils sont quand même remis en liberté à la fin de la période de peine.

Selon moi, et je crois que les députés de tous les côtés de la Chambre partagent mon avis, nous devrions agir dans ce dossier. Je peux assurer mes collègues que j'ai discuté de la question avec le ministre de la Justice et que nous avons l'intention d'aller de l'avant dans un avenir rapproché afin de combler cette lacune de notre système judiciaire.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne le financement d'un projet de chemin de fer de banlieue dans le secteur nord-est du Grand Vancouver, une des régions où la croissance est la plus rapide au Canada.

Trois jours avant les élections fédérales de 1988, un ministre conservateur et un ministre créditiste provincial avaient annoncé qu'il y aurait un financement partagé du projet, mais après les élections, on n'en a plus entendu parler. Le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique entend traiter cette question en priorité, et même le CP est intéressé par le projet.

Est-ce que le ministre va, dans l'intérêt de l'environnement et de l'économie, confirmer l'engagement qu'avait pris le gouvernement fédéral de financer la moitié du projet, et va-t-il reconnaître que le temps des paroles est passé et qu'il faut maintenant poser le premier jalon?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que lorsqu'il a fait son annonce le 29 juillet 1988, le ministre d'État aux Transports de l'époque avait déclaré que le ministre insistait sur le fait que les fonds fédéraux seraient disponibles dès que les fonctionnaires provinciaux auraient conclu des ententes avec le CP au sujet de l'exploitation et de l'infrastructure. À notre connaissance, aucune entente de ce genre n'a été conclue jusqu'à maintenant.

* * *

L'INDUSTRIE DU CONTREPLAQUÉ

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, les producteurs canadiens de contreplaqué sont révoltés par la déclaration faite récemment par le ministre du Commerce, à savoir que le différend canado-américain concernant les normes relatives au contreplaqué était réglé.

Le ministre sait que la norme commune recommandée par le groupe spécial binational n'est absolument pas respectée par les producteurs américains de contreplaqué et que, de ce fait, les règles du jeu favorisent largement les États-Unis.

Le ministre a-t-il l'intention de demander la réouverture des négociations afin que les exportateurs canadiens jouissent de conditions d'accès équitables au marché américain? A-t-il l'intention de demander que les producteurs américains appliquent immédiatement une norme de production commune? Va-t-il imposer un gel des réductions de tarif jusqu'à ce que les producteurs américains décident de respecter les règles du jeu?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue fait référence aux intérêts d'une partie de l'industrie. D'autres secteurs industriels pressent le gouvernement depuis déjà quatre ans de trouver une solution à ce litige. Les négociations de l'an dernier ont permis de régler la question en bonne partie.

Il subsiste un problème concernant la grosseur des trous laissés par les noeuds de bois et la norme qui s'y applique. La question fait actuellement l'objet de discussions avec les Américains. Ils nous ont promis de trouver une solution le plus tôt possible, et je ne doute pas que le député voudra nous appuyer dans les discussions que nous aurons encore avec les Américains en vue de régler le problème.

• (1500)

M. le Président: Les députés de Winnipeg-Sud-Centre et de Halton—Peel ont la parole pour poser une question chacun.

Voies et moyens

CHRISTINE LAMONT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, comme la secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absente, j'adresserai ma question au ministre suppléant.

Interrogée ce matin, au cours d'une entrevue télévisée, sur la nouvelle fort tragique voulant que Christine Lamont ait contracté la tuberculose dans une prison brésilienne, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'elle attendrait pour agir que d'autres tests se révèlent positifs.

On sait que, compte tenu des conditions insalubres qui prévalent dans les prisons brésiliennes, tout autre test pourrait entraîner des maladies plus graves et même mortelles. Le ministre suppléant peut–il me dire, au nom du gouvernement, quelles mesures le gouvernement fédéral entend prendre pour veiller à ce que Christine Lamont soit bien soignée et que, si elle a vraiment la tuberculose, elle soit immédiatement rapatriée?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il soit opportun ni juste qu'on discute à la Chambre de l'état de santé de Christine Lamont. Tout ce que je dirai, c'est que, compte tenu des renseignements que nous avons, il est trop tôt pour sauter aux conclusions que vient de tirer mon collègue. Nous avons offert aux parents de Christine Lamont de venir à Ottawa, aux frais du gouvernement, s'entretenir avec la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et nous espérons qu'ils accepteront et que cet entretien aura lieu bientôt.

* * *

LE PROJET DE LOI C–105

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, des syndicalistes descendent dans la rue à l'heure actuelle en disant que les modifications que l'on propose d'apporter au programme de l'assurance–chômage sont cruelles et que les conservateurs combattent la récession aux dépens des chômeurs. Personne ne semble dire si ces modifications seraient de nature à stimuler l'économie ou à créer des emplois.

Le ministre chargé des Petites entreprises peut–il dire à la Chambre comment les entreprises indépendantes accueillent les dispositions du projet de loi C–105 que les grands syndicats du Canada semblent résolus à bloquer?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, les entrepreneurs indépendants, les petits entrepreneurs, hommes et femmes, ont deux caractéristiques en commun. D'abord et avant tout, ils sont habituellement trop occupés à gérer leur entreprise pour aller arpenter les rues afin de bien se faire voir. Ensuite, ils créent des emplois. Au cours des dix dernières années, ils ont créé 81 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada.

Les membres de la FCEI ont réagi aux propositions de modification de l'assurance–chômage présentées dans le cadre d'un sondage d'opinion. À la question de savoir si l'on devait bloquer les cotisations aux niveaux actuels, 82 p. 100 ont répondu oui. À la question de savoir s'il fallait suspendre les cotisations d'assurance–chômage afin de favoriser l'embauche, 76 p. 100 ont répondu oui. À la question de savoir si l'on devait priver de prestations les travailleurs qui quittent leur emploi sans raison, 81 p. 100 ont répondu oui.

Il s'agit de 1,6 million de personnes. . .

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que l'on propose immédiatement l'adoption de la motion nº 25 des voies et moyens.

M. le Président: La Chambre a entendu les propos du ministre. Est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance–chômage et des lois connexes, déposée à la Chambre le mercredi 9 décembre 1992, soit adoptée.

M. le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 409*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Littlechild
Lopez
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McLean
Mitges
Oberle
Paproski
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Siddon
Soetens
Stevenson
Têtreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—125

Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blais
Bosley
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Charest
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Loiselle
MacDougall (Timiskaming—French River)
Marin
Masse
McDermid
Merrithew
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Wenman
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Breaugh
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dionne
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gagliano
Gérin
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
Maheu
Marchi
McGuire
Mills
Murphy
Nowlan
Ouellet
Parent
Pickard
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Tremblay (Rosemont)
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—91

Althouse
Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dingwall
Duceppe
Edmonston
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Harb
Heap
Hunter
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Peterson
Plamondon
Rocheleau
Simmons
Stupich
Venne
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans

les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 45 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1550)

[*Traduction*]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 11e rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

En conformité avec le paragraphe 108(2) du Règlement, le comité a étudié la définition de «dommage grave» figurant à l'article 99 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, du chapitre 20 des Lois du Canada 1992, et le comité a convenu de recommander une nouvelle définition.

En vertu de l'article 109 du Règlement, le comité demande une réponse globale dans un délai de 150 jours. Cependant, j'espère que le ministre fera rapport bien avant 150 jours.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA MÉDAILLE DE PAIX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande la permission de déposer le projet de loi C-402, Loi concernant la création et la remise de la Médaille de la paix aux Canadiens travaillant au sein de la force de maintien de la paix des Nations Unies.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Duhamel: Madame la Présidente, il me fait plaisir de présenter ce projet de loi qui est intitulé Loi concernant la création et la remise de la Médaille de la paix aux Canadiens travaillant au sein de la force de maintien de la paix des Nations Unies.

[*Traduction*]

L'objet de ce projet de loi est très simple, en réalité. Il vise la création d'une médaille de la paix pour honorer les Canadiens qui participent aux opérations de maintien de la paix partout dans le monde.

En effet, les Canadiens collaborent depuis longtemps aux opérations des Nations Unies partout dans le monde et on les tient en haute estime. Des Canadiens faisaient même partie des troupes chargées du maintien de la paix qui ont reçu le prix Nobel de la paix pour leur contribution il y a quelques années. Nous devons en être très fiers. À l'heure actuelle, des troupes sont responsables de maintenir la paix dans de nombreux pays, dont la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, et certaines parties de l'ancienne Yougoslavie.

Dans ce dernier cas, le ministre remettrait la médaille de la paix à toute personne admissible afin de rappeler un acte qui a été accompli dans le cadre du maintien de la paix dans le monde et le fait que cette personne ait donné sa vie pour le maintien de la paix dans le monde ou est décédée à cause d'une raison imputable à son service auprès des Nations Unies.

[*Français*]

Mme le vice-président: M. Duhamel propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1), la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi) demande la permission de déposer le projet de loi C-403, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Saint-Julien: Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député conservateur d'Etobicoke—Lakeshore de m'avoir appuyé aujourd'hui pour déposer ce projet de loi.

C'est au nom des contribuables d'Abitibi que je présente ce projet de loi qui a pour but de rendre obligatoire la divulgation des dépenses du député d'Abitibi, dépenses directement liées à ses fonctions parlementaires, et ce, à la Chambre des communes.

Mme le vice-président: M. Saint-Julien propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE SE DÉPLACER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je propose:

Que sept membres et neuf employés du Sous-comité du commerce extérieur soient autorisés à se rendre à Charlottetown, à St. John's et à Moncton afin d'y tenir des audiences sur l'Accord de libre-échange nord-américain du 10 au 17 février 1993.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

[*Français*]

M. Plamondon: Madame la Présidente, je veux bien collaborer avec le nouveau secrétaire parlementaire, mais on n'a pas été avertis de cette motion-là. Nous l'acceptons aujourd'hui, mais à l'avenir nous voudrions être prévenus des différentes motions qui sont ainsi présentées, comme cela se faisait depuis quelque temps.

Mme le vice-président: J'en conclus qu'il y a consentement unanime. La Chambre a entendu l'énoncé de la motion telle que présentée par l'honorable secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Langlois: Madame la Présidente, suite à l'intervention du député de Richelieu, je voudrais juste l'assurer qu'à l'avenir je ferai tout en mon possible pour le tenir au courant des motions qui nous arriveront de cette manière.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition demandant que les livres et le matériel de lecture soient exemptés de la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font remarquer que la lecture est la pierre angulaire de notre démocratie, de l'accroissement de la productivité et de la compétitivité, qui sont toutes des choses que nous considérons comme une priorité et qui sont chères à notre nation. Ils demandent que la taxe sur les produits et les services soit éliminée.

LA RADIODIFFUSION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): J'ai une autre pétition dans laquelle les signataires demandent au Parlement du Canada de contrôler rigoureusement l'emploi de langage grossier et de violence à la télévision et à la radio.

Les pétitionnaires estiment que cela contrecarre les efforts déployés par de nombreuses familles au Canada et font remarquer que le langage grossier ou la violence ne sont pas nécessaires pour informer ou distraire le public.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, j'ai au total 17 pétitions signées par des résidents de la circonscription de York-Ouest que j'ai l'honneur de représenter.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abroger la loi qui a reçu récemment la sanction royale, à savoir le projet de loi C-91 qui, essentiellement, élimine le système de licences obligatoires qui a été appliqué dans ce pays pendant des années, qui était dans l'intérêt des consommateurs, qui permettait de maintenir les coûts des services de santé à un niveau raisonnable et qui favorisait la prospérité de l'industrie pharmaceutique canadienne.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abroger le projet de loi C-91 et de permettre aux sociétés pharmaceutiques multinationales et aux fabricants de produits génériques de coexister, ceci dans l'intérêt des consommateurs canadiens et des services de santé.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'aimerais déposer une pétition provenant de Saint-Mathieu, Amos, Val-d'Or, Landrienne, Saint-Félix, Sainte-Germaine, Val- Senneville, Saint-Marc-de-Figuery, Vassan, Saint-Dominique-du-Rosaire, Dubuisson, Ma-

lartic et Rivière-Héva, en Abitibi, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne également que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, je voudrais, aux termes de l'article 36 du Règlement, déposer trois pétitions signées par des centaines de Canadiens d'Elk Island et des environs. Les pétitionnaires sont par exemple de Fort Saskatchewan, Ardrosson, Bruderheim, Sherwood Park, North Cooking Lake, New Sarepta et Edmonton.

Les pétitionnaires croient que la Loi sur les jeunes contrevenants est, en soi, insuffisante pour régler les problèmes de la criminalité juvénile. Selon eux, il faut donner plus de mordant à cette loi ou la remplacer par une loi plus rigoureuse pour décourager la criminalité chez nos jeunes.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de renforcer ou de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi qui sera une mesure dissuasive plus efficace pour combattre la criminalité juvénile.

• (1600)

Ce qui inquiète le plus les pétitionnaires, ce sont les jeunes récidivistes violents. Ils recommandent donc des peines plus vigoureuses, par exemple l'internement dans des camps de travail. Dans les cas de vol ou d'atteinte à la propriété, ils proposent que les coupables remboursent les victimes.

LES SERVICES CORRECTIONNELS

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter à la Chambre une pétition de la part de plusieurs centaines de mes électeurs de London—Middlesex qui s'opposent à l'établissement d'une maison de transition pour 35 détenus fédéraux, rue Huron, à London, en Ontario.

Ces détenus en régime de libération conditionnelle purgeraient à la maison de transition projetée le reste de leur peine pour des crimes comme le viol, le vol et le meurtre. Mes électeurs sont inquiets pour la sécurité et le bien-être de leurs enfants et des autres habitants de leur quartier.

J'implore le solliciteur général de prendre ces inquiétudes en considération et de revoir cette proposition avant de prendre d'autres décisions à cet égard.

LE VIETNAM

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aujourd'hui une pétition signée par une centaine de Canadiens d'origine vietnamienne surtout qui habitent à Ottawa, Toronto et Montréal.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire ce qu'il peut pour contribuer à l'établissement d'un gouvernement démocratique et pluraliste au Vietnam après des élections libres, de faire pression auprès du gouvernement de Hanoï pour qu'il respecte les droits humains, qu'il libère tous les prisonniers politiques et les prisonniers d'opinion, qu'il respecte la liberté religieuse et qu'il réponde plus spécialement aux demandes très raisonnables des bouddhistes vietnamiens, et enfin d'adresser au Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des instances visant à faire en sorte que les réfugiés dans les pays de l'Asie du Sud-Est soient traités avec équité et dignité.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, j'ai une deuxième et dernière pétition à présenter, encore une fois conformément à l'article 36 du Règlement.

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par une trentaine d'habitants d'Edmonton. Les pétitionnaires prient instamment la Chambre et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire savoir au gouvernement de l'Inde, dans les termes les plus forts possibles, que le Canada n'accepte pas qu'il continue de violer les droits de la personne, particulièrement en ce qui concerne l'emprisonnement du juge Agit Singh Bains.

LA DÉRIVATION DE COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires, qui viennent de Barrière, en Colombie-Britannique, se disent très inquiets de l'intention d'une entreprise appelée Multinational Resources de dériver les eaux de leur principale rivière vers d'autres canaux qui aboutiront dans le bassin de San Diego.

Par conséquent, ils prient instamment le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que l'eau est exclue de l'Accord de libre-échange nord-américain.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Lyle Kristiansen (Kooteney-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole pour présenter une pétition signée par des habitants de Nelson, dans la circonscription de Kooteney-Ouest—Revelstoke, que je représente.

Les pétitionnaires demandent que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000. Ils signalent que la Chambre des communes s'est déjà exprimée en ces termes précis le 24 novembre 1989.

Les pétitionnaires signalent également que, le 7 mai 1992, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que le gouvernement n'avait pas de plan conçu exclusivement pour régler le problème de la pauvreté chez les enfants.

Les pétitionnaires demandent enfin au gouvernement de réaffirmer l'engagement qu'il a pris lorsqu'il a dit qu'il s'emploierait à éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000 et d'élaborer un plan à cet égard.

LA JUSTICE

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter des pétitions signées par des centaines d'habitants de localités de la circonscription de Beaver River, notamment de Vilna, Smoky Lake, Waskatenau, Kikino, Lac-la-Biche, Bellis, Cold Lake, Grand Centre, Medley et Bonnyville.

Les pétitionnaires s'inquiètent des modifications qui pourraient être apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants et qui ne se résumeraient pas à des modifications de pure forme comme celles adoptées à la Chambre il y a moins d'un an. Selon eux, les Canadiens veulent que les contrevenants reçoivent un traitement égal, mais que les très jeunes adolescents soient soustraits au droit pénal.

Les signataires estiment que l'article 15 de la Charte des droits garantit les droits à l'égalité et demandent au Parlement de réviser la législation canadienne et de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une mesure législative s'appliquant aux jeunes de 13 ans ou moins.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, permettez-moi tout d'abord de signaler que je partage l'avis exprimé par mon collègue de London—Middlesex et les pétitionnaires dont il se faisait le porte-parole au sujet des services correctionnels.

Je voudrais présenter une pétition signée par des membres de la congrégation Sisters of the Mount Joseph, de London, en Ontario, qui exhortent le gouvernement à presser le premier ministre de demander au gouvernement brésilien d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada, conformément aux lois du Brésil. Comme Christine Lamont aurait récemment connu des problèmes de santé, la situation devient encore plus pressante.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 426 et 430.

[*Texte*]

Question no 426—**M. Peterson:**

Dans le cadre du programme Développement des collectivités, au cours de la dernière année, a) combien de collectivités ont reçu des subventions, b) combien de collectivités ont demandé des subventions, c) combien d'argent au total a été consacré à ce programme?

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Dans le cadre du programme Développement des collectivités, au cours de la dernière année (1991-1992): a) 231 collectivités; b) S/O (les collectivités ne font pas de demande, elles sont sélectionnées par EIC); c) 155 millions de dollars.

Question no 430—**M. Nowlan:**

En ce qui concerne le rapport final de la Commission royale sur le transport des passagers au Canada, combien a été versé en honoraires, salaires, traitements et dépenses a) à la directrice générale, le Dr Janet Smith, b) au président, Louis Hyndman et à la vice-présidente, Marie-Josée Drouin, c) aux autres commissaires, Marc Gaudry, Susan Fish, John B. Hamilton, John F. Helliwell, William P. Kelly, Maurice LeClair et James D. McNiven?

Recours au Règlement

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre):

Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada

Rémunération et dépenses des commissaires et de la directrice exécutive

1989 à 1992

En date du 30 novembre 1992

Commissaires	Honoraires	Dépenses
Louis Hyndman	261 000 $	90 197 $
Marie-Josée Drouin	64 200	17 490
John F. Helliwell	80 000	39 076
John B. Hamilton	106 750	42 710
Williams P. Kelly	129 000	24 957
Susan Fish	189 750	45 754
Marc Gaudry	236 250	84 062
James D. McNiven	129 750	52 912
Maurice LeClair	147 250	38 784

Directrice exécutive

Janet Smith

Échelle salariale–DM–2– 119 400 – 145 200 (au moment de sa nomination)

124 400 – 151 300 (en vigueur en juin 1990)

128 100 – 155 800 (en vigueur en juin 1992)

Dépenses 133 991 $

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

[*Français*]

M. Arseneault: Madame la Présidente, comme vous le savez, quand on ferme le bureau de poste dans une communauté il y a toujours de la controverse. J'ai demandé des documents relatifs à l'annonce que l'on allait fermer le bureau de poste à Pointe-Verte, dans ma circonscription. Je veux savoir s'il serait possible, si le secrétaire parlementaire pourrait prendre l'engagement de répondre à ma demande aussitôt que possible parce que la Société canadienne des postes vient d'en annoncer la fermeture. J'aimerais avoir ces documents aussitôt que possible.

M. Langlois: Madame la Présidente, je peux assurer l'honorable député que nous procéderons le plus rapidement possible pour lui fournir la réponse à sa question.

Mme le vice-président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT DE DOCUMENTS CITÉS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, plus tôt cet après-midi, soit à 15 heures, j'ai mentionné au Président qui occupait le fauteuil que je voulais invoquer le Règlement. La présidence a donné la parole à des députés d'en face, le vote s'est tenu, puis le Président a quitté la Chambre. J'imagine qu'il ne voulait pas accorder trop d'importance à mon intervention.

Mme le vice-président: Le député reconnaîtra que le Président a quitté le fauteuil lors de l'annonce du vote. Je ne pense pas que son départ ait quoi que ce soit à voir avec le bien-fondé de l'intervention du député. Je ne sais même pas si le Président savait de quoi il s'agissait. On m'a informée que le député allait invoquer le Règlement et je suis heureuse de lui céder la parole dès maintenant.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je ne pense pas que la présidence doive se formaliser de mes observations. Je n'essayais pas de prêter des intentions; je relatais tout simplement les faits.

Plus tôt aujourd'hui, et en fait à différentes occasions dans le passé, des ministres et en particulier le premier ministre ont souvent fait allusion à divers documents qu'ils ont lus au cours de la période des questions.

Bien que le Règlement ne renferme aucune disposition pertinente à cet égard, le commentaire 495. (1) de l'ouvrage de Beauchesne dit:

> Il n'est pas permis à un ministre de lire ou de citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne soit disposé à le déposer sur le bureau.

Je sollicite l'aide de la présidence. Celle-ci voudrait-elle que l'opposition invoque constamment le Règlement après la période des questions afin que les ministres en question déposent ces documents sur le bureau? Autrement, la présidence voudra peut-être prendre note des dispositions énoncées dans l'ouvrage de Beauchesne et rappeler aux ministres qui fournissent des réponses en citant des documents que ces documents doivent être déposés sur la table afin que les députés puissent les examiner en détail.

Je sollicite l'aide de la présidence. Si celle-ci le souhaite, les députés peuvent invoquer le Règlement, mais je pense qu'il serait plus facile de poursuivre nos délibérations si la présidence tranche cette question.

• (1610)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, mon intervention porte sur le rappel au Règlement. Le député d'en face sait que je le respecte énormément. Il a une certaine expérience des travaux de la Chambre et de vastes connaissances.

Je me demande s'il invoque aujourd'hui le Règlement en raison d'un incident qui est survenu hier. On se rappellera que le député de Kamloops a lu une annonce parue dans un journal et qu'il s'en est suivi une discussion avec le premier ministre au sujet du contenu de cette annonce. Le premier ministre avait alors invité le député de Kamloops à déposer le document dont il lisait un extrait. Pour une raison ou une autre, il semble que le député ne l'ait pas fait, et le premier ministre a déposé lui-même une copie de l'annonce de journal.

Le député parle des documents officiels que les ministres peuvent lire ou citer. Je sais qu'il n'a pas été de ce côté-ci de la Chambre depuis un certain nombre d'années et qu'il lui faudra encore patienter quelques années avant d'y revenir. L'usage veut que les ministres lisent des extraits de notes qui ont été préparées à leur intention pour la période des questions. En vertu de cet usage établi de longue date, ils ne sont pas tenus de déposer ces notes à la Chambre.

Je sais que le député connaît fort bien le Règlement. Il n'y a effectivement aucune obligation prévue à ce sujet dans le Règlement. Le commentaire de Beauchesne dont le député a donné lecture est tout à fait juste. À mon avis, il ne vise toutefois que les documents d'État et autres documents officiels.

De ce côté-ci de la Chambre, il arrive couramment que l'on cite des documents, mais ceux-ci ne sont que des notes de travail et, à mon avis, il n'y a pas lieu de les déposer.

Enfin, je ne voudrais surtout pas me montrer pointilleux ou provocateur, car ce n'est pas dans ma nature, mais le député et leader de l'opposition à la Chambre a laissé entendre que, s'il n'obtenait pas satisfaction, il pourrait s'ensuivre une multitude de rappels au Règlement. J'aimerais savoir ce qui, d'après le député, est changé.

Dans cet endroit, l'usage a toujours voulu que les ministres lisent des extraits de notes préparées à leur intention, et je ne crois pas que ceux qui occupent les banquettes ministérielles aient dérogé à cet usage. En conséquence, il est inconvenant de laisser planer pareille menace, et un rappel au Règlement est inutile puisque l'usage n'a pas changé.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je trouve plutôt amusant que le secrétaire parlementaire et whip du gouvernement utilise une telle tactique. J'ai déjà vu ailleurs des gens changer de sujet pour tenter d'éluder la question quand ils n'ont pas grand-chose à dire pour leur défense.

Madame la Présidente, je tiens à vous dire que le premier ministre a répondu au leader suppléant de notre parti qu'il y avait 40 raisons possibles de refuser les

prestations d'assurance-chômage à une personne. Evidemment, le premier ministre n'a pas été en mesure de citer ces 40 raisons.

Or, il avait en main un document qui a sans doute été préparé avec beaucoup de soin et d'empressement par des hauts fonctionnaires qui sont payés avec l'argent des contribuables. Le simple bon sens voudrait que, dans l'intérêt de tous ceux que la question préoccupe, ce document soit mis à la disposition de la Chambre. Je n'essaie absolument pas de diminuer l'enthousiasme des ministres qui cherchent à opposer des réponses à toute épreuve à des questions superbement tournées. Je ne veux pas non plus suggérer aux gens d'en face ou à la présidence qu'on menace implicitement de multiplier les rappels au Règlement. Je rappelle simplement au secrétaire parlementaire et whip du gouvernement, qui pourra se reporter aux bleus s'il ne s'en souvient pas, que j'ai demandé conseil à la présidence sur la meilleure façon de procéder.

Je ne dis pas cela pour parler inutilement, comme le laissait entendre mon collègue. Je demande simplement conseil à la présidence sur la meilleure marche à suivre pour obtenir un examen plus approfondi de tous les éléments présentés dans les documents dont se servent les ministres et le premier ministre pendant la période des questions.

M. Edwards: Madame la Présidente, je crois comprendre le nouvel élément introduit par le député. Il veut dire que lorsque le ministre ou le premier ministre commencent à citer un document, une note ou peu importe, ils devraient être obligés de déposer tout le document, qu'il se rapporte au sujet de la question posée ou pas. En d'autres mots, ce document pourrait contenir des renseignements qui n'ont aucun rapport avec la question.

Je voudrais que le député dise si c'est bien ce à quoi il pense, parce que si c'est le cas, cela pourrait empêcher l'opposition de poser des questions sur bien des sujets. À mon sens, s'il y a 40 bonnes raisons dans un document cité par le premier ministre et qu'il en donne deux chaque jour, l'opposition pourra poser 20 questions. Je ne suis pas certain que l'opposition serait prête à renoncer à la possibilité de poser 20 questions.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je conclurai, puis je laisserai la présidence réfléchir à ma suggestion.

J'ai écouté attentivement le député d'en face, et il a parlé des nombreuses questions qui pourraient être posées au cours de la période des questions, mais la véracité de son affirmation n'a toutefois pas été démontrée.

Une personne raisonnable—comme nous le sommes tous de ce côté-ci—pourrait conclure qu'il n'existe peut-être pas 40 raisons puisque seulement trois ou quatre ont été données. S'il y avait bien 40 raisons, le premier ministre et le secrétaire parlementaire n'auraient pas intérêt à refuser de les donner à la Chambre et le secrétaire parlementaire, qui prétend agir dans un esprit de coopération et chercher à éviter l'affrontement, voudrait en faire profiter la Chambre pour que les députés de tous les partis sachent que les affirmations du premier ministre sont vraies.

Mme le vice-président: J'ai écouté attentivement les observations du leader parlementaire de l'opposition ainsi que celles du secrétaire parlementaire. Le leader de l'opposition est député depuis assez longtemps, aussi longtemps que moi, voire davantage, pour connaître la pratique du premier ministre et des ministres de se reporter à des notes préparées par leurs collaborateurs.

Dans le cas qui nous occupe, si le premier ministre se reportait à ce qu'on peut appeler un document d'État, nul doute qu'il aura l'occasion de le déposer à la prochaine séance de la Chambre.

La présidence va relire le compte rendu et en faire rapport à la Chambre.

Le meilleur moyen pour les députés est de faire une demande particulière lorsqu'un ministre cite un document, mais, je le répète, celui-ci n'est pas forcé de déposer des notes d'information. Par contre, un député peut demander si le document doit être déposé ou non. Quoi qu'il en soit, la présidence va revoir l'enregistrement des débats ainsi que les bleus et elle en fera rapport à la Chambre, au besoin.

• (1620)

M. Dingwall: Je remercie la présidence de son intervention. J'espère seulement que, quelle que soit la valeur de ma proposition, la Chambre sera tenue au courant des motifs pertinents à cet égard, s'il en est.

J'espère aussi que mon vis-à-vis consultera le premier ministre et, en collaboration avec lui, qu'il nous fournira les renseignements, qu'il a sûrement à sa disposition,

pour que nous puissions vérifier le bien-fondé des observations du premier ministre, dont le règne achève.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

MESURE MODIFICATIVE—ADOPTION DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture) propose la deuxième lecture et l'approbation des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-54 qui modifie la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, afin de permettre la création d'offices de promotion et de recherche pour les produits agricoles.

Les activités de promotion et de recherche contribueront à nous donner un secteur agricole plus compétitif et plus autonome en aidant les producteurs à répondre aux possibilités qu'offre le marché.

Le projet de loi C-54 a été adopté par la Chambre des communes le 1er mai 1992. Le Sénat l'a ensuite adopté le 11 juin avec deux amendements. La Chambre doit maintenant examiner les amendements du Sénat. Le premier n'est qu'une simple correction technique nécessaire. L'autre, par contre, élimine la non-admissibilité des produits agricoles réglementés en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Du fait de cet amendement, tous les producteurs canadiens, y compris les producteurs de blé et d'orge de la région désignée couverte par la Commission canadienne du blé, pourront proposer la création d'offices de promotion et de recherche pour les produits agricoles.

L'amendement a reçu l'approbation d'organismes comme les syndicats du blé des Prairies, la Commission de l'orge de l'Alberta, la Fédération canadienne de l'agriculture et la Commission canadienne du blé. L'amendement proposé ne touche pas aux pouvoirs de la Commission canadienne du blé. Je voulais simplement le préciser.

Pour ces raisons le gouvernement appuie les amendements apportés par le Sénat.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, que nous examinons aujourd'hui, sont les mêmes que ceux que le gouvernement avait tenté d'apporter lors de l'étude du projet de loi en comité permanent. Malheureusement, le président du comité les avait alors jugés irrecevables, estimant qu'ils dépassaient la portée du projet de loi.

Cette mesure législative prévoit en réalité l'institution de prélèvements en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme afin de permettre à ces offices de faire de la promotion et de faire faire de la recherche par divers groupements professionnels agricoles. C'est une mesure législative que nous avons appuyée.

Quand elle a été étudiée par le comité, on ne savait pas si des groupes comme les syndicats du blé des Prairies et d'autres organismes étaient vraiment en faveur de cette mesure.

Chose certaine, quand leurs représentants ont comparu devant le comité chargé d'examiné ce projet de loi, il est clairement ressorti qu'ils jugeaient souhaitable de faire profiter de cette mesure les groupes de producteurs de blé et d'orge visés par la Loi sur la Commission canadienne du blé afin qu'ils puissent, eux aussi, établir ce genre d'office de promotion.

Le Président a jugé irrecevable l'amendement qui a été présenté à la Chambre. Il prévoyait la possibilité de déroger par décret à la mesure législative telle qu'elle était présentée au comité. Lors de leur examen du projet de loi, les sénateurs ont été plus malins: ils ont simplement éliminé la partie de la loi qui interdisait la mise en place d'offices de promotion et de recherche en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé. Bien sûr, nous savons tous que, selon la procédure parlementaire, on peut supprimer des dispositions dans des lois, mais on ne peut pas y ajouter des amendements qui dépassent la portée des projets de la loi.

Le Sénat a proposé cette modification, de sorte que la Chambre doit réexaminer le projet de loi. Je pense que beaucoup de groupements agricoles l'appuient en général, mais d'autres non. Ils craignent toujours que le gouvernement ne cherche à créer des offices chargés de faire la promotion et la recherche, des fonctions qui devraient revenir aux ministères. De toute évidence, au ministère de l'Agriculture, nous avons vu que les fonds

de recherche ont été réduits. Cette crainte est donc un peu justifiée.

Des groupements comme les producteurs de boeuf dans certaines régions du pays ont déjà des offices de promotion. L'avantage de ce projet de loi, c'est que les prélèvements peuvent être appliqués aux importations de boeuf. Les échanges entre les marchés canadien et américain sont très satisfaisants. Si les producteurs de boeuf du Canada doivent acquitter des prélèvements pour promouvoir la vente de viande maigre, etc., ces prélèvements devraient s'appliquer également à la viande importée, tout comme pour les denrées produites au Canada, comme le boeuf. C'est le seul moyen équitable.

J'estime que ce projet de loi reçoit beaucoup d'appui dans tout le pays, car il renferme cet avertissement ou cette disposition selon laquelle on appliquera les mêmes prélèvements aux importations, et elles bénéficieront de la promotion faite par ce groupement agricole.

Bien sûr, la modification à l'étude aujourd'hui s'appliquerait à la promotion et à la recherche visant les produits assujettis à la Loi sur la Commission canadienne du blé, soit l'orge et le blé, maintenant que le gouvernement a soustrait l'avoine de la compétence de la commission.

J'ajouterai que cette loi de base n'est pas modifiée. C'est elle qui nous donne des offices de gestion des approvisionnements et de commercialisation, et il y a lieu de s'inquiéter, en ce qui concerne les négociations relatives à l'article XI du GATT, quant à la fermeté avec laquelle le gouvernement appuiera le secteur des produits soumis à la gestion des approvisionnements. Lorsque le premier ministre est revenu de sa rencontre avec le président Clinton vendredi dernier, il n'a donné aucune indication qu'il ait seulement soulevé la question de la gestion des approvisionnements et des négociations du GATT.

• (1630)

Il y aura tout juste un an vendredi, le 12 février, la Chambre adoptait à l'unanimité une motion demandant au gouvernement d'obtenir l'appui du président des États-Unis et de la Communauté européenne en vue de renforcer notre position relativement à cette loi, qui constitue la base des produits soumis à la gestion des approvisionnements dans l'industrie des produits laitiers et de la volaille, où oeuvrent quelque 35 000 producteurs au Canada.

La situation crée donc une profonde inquiétude, en particulier suite à la séance d'information spéciale tenue par les principaux négociateurs du gouvernement canadien, au cours de laquelle ils ont affirmé que leur position semblait affaiblie et qu'une résolution mixte adoptée par la Chambre le 12 février 1992 leur accordait encore moins d'appui. Ils ont demandé au gouvernement de renforcer ses appuis parmi les pays qui partagent le point de vue du Canada. Il ne l'a pas fait vraiment parce que l'appui dont nous disposions alors était le fait de cinq ou six pays. Or, ce nombre semble être aujourd'hui réduit à deux et nous ne sommes pas certains que le premier ministre ait fait quoi que ce soit qui vaille en ce sens lors de sa rencontre avec le président Clinton, la semaine dernière, à Washington.

Pour maintenir notre position et pour faire avancer ce dossier, nous avons besoin de son appui et de celui de la Communauté européenne qui, après tout, est la principale participante aux négociations du GATT, encore qu'il y en ait d'autres, évidemment.

Nous appuyons l'amendement à l'article 39 qui nous a été renvoyé par le Sénat. Nous souhaitons qu'il soit adopté et que cette loi concernant les prélèvements entre en vigueur. La Chambre en est saisie depuis plus d'un an. Cet amendement complétera le travail déjà amorcé au comité permanent quand il a adopté cette mesure législative. J'espère que cette mesure sera adoptée, qu'elle ira de l'avant et que la loi pourra entrer en vigueur.

Les organismes en question, qui auront une ouverture sur le monde, s'occuperont des divers groupes de producteurs partout au Canada. Face à la mondialisation de l'économie, nous avons besoin d'organismes qui soient en mesure de promouvoir ces produits et d'effectuer des prélèvements tant à l'égard des produits importés qu'à l'égard de ceux qui sont fabriqués ici.

Nous appuyons cet amendement qui nous a été envoyé par le Sénat.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je ne souscris pas à la motion telle que proposée par le Sénat. Elle ne reflète pas fidèlement, je crois, les pouvoirs dont jouit la Commission canadienne du blé. Il me semble que celle-ci a déjà le pouvoir d'investir dans des activités de recherche et de promotion.

La promotion est sa principale raison d'être. En tant qu'office de commercialisation, elle fait la promotion des différents types de blé et de seigle canadiens qui sont utilisés de diverses façons dans le monde entier. À mon avis, la commission a le pouvoir d'établir des programmes de recherche visant à produire et à tester de nouvelles variétés et de nouvelles plantes qui répondent aux besoins des consommateurs du monde entier.

Par conséquent, cet amendement me paraît absolument inutile. Mais, comme conservateurs et libéraux de la Chambre et de l'autre endroit en ont décidé autrement, je ne vais pas manifester indûment mon opposi-

tion. Mais je tiens à exposer très clairement ma position avant que ce projet de loi ne soit adopté tout à l'heure.

Je crois savoir quelle est la principale raison de cet amendement, qui marque un revirement de la part du gouvernement. En effet, le gouvernement avait d'abord décidé de ne pas s'occuper des céréales visées par la Commission du blé, comprenant, je suppose, que la commission saurait mener des activités de recherche, de développement et de promotion à l'égard de divers types de cultures du blé et du seigle.

Cette position a changé et l'un des arguments généralement avancés pour expliquer ce changement est que l'Alberta Barley Commission a demandé cet amendement, que les producteurs d'orge ont demandé cet amendement et que les producteurs de blé réclamaient un tel amendement.

L'intention en est de donner au ministre et à tous ces organismes l'option d'essayer d'obtenir des prélèvements à l'égard de tout le blé ou de l'orge, selon le cas, pour contribuer à la promotion de leur organisme et pour leur propre recherche et promotion.

Étant donné que je l'ai déjà souligné, je ne ferai que rappeler que ce genre de promotion et de recherche est une utilisation fort peu efficace de l'argent des agriculteurs. J'ai cité divers cas similaires qui existent à l'heure actuelle et où la proportion des fonds prélevés allant vraiment à la recherche ne représente même pas 50 p. 100 du total. La majeure partie des fonds sert à promouvoir l'organisme et sa cause au lieu d'être consacrée à de la vraie recherche pour mettre au point une meilleure céréale, un meilleur produit ou une meilleure denrée.

Par conséquent, j'étais d'avis, et je le suis toujours, que c'est la Commission canadienne du blé qui serait la plus à même de financer elle-même ses profits puisqu'elle a déjà les compétences administratives pour le faire et les compétences juridiques également, semble-t-il.

Par le passé, la Commission canadienne du blé a financé des entreprises aussi variées que la modification des wagons-trémies pour améliorer les transports et que les études de doctorat de jeunes étudiants spécialisés dans des disciplines pouvant être utiles à la Commission dans ses activités de recherche et de commercialisation; elle a également fait la promotion de plusieurs variétés de céréales de la famille du blé et de l'orge. J'estime qu'elle aurait très bien pu continuer de la sorte sans cet amendement.

Toutefois, comme je le disais, les libéraux et les conservateurs ont décidé, à la grande majorité dans les deux Chambres, qu'ils voulaient donner aux divers offices de commercialisation l'option de faire des prélèvements, même si ces derniers ne peuvent pas tirer le meilleur parti de cet argent. Ainsi en a-t-il été décidé.

Je suis minoritaire et je reconnais que ma position a été rejetée. Je permettrai donc que ce projet de loi soit adopté bien que je sois toujours opposé à l'idée.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, je suis heureux de parler de ce projet de loi. Mon collègue, le député d'Algoma, a examiné le contexte des offices de commercialisation des produits agricoles; ces offices font face à de grandes incertitudes de nos jours.

Dans l'industrie agricole en général, on a l'impression que le gouvernement relâche un peu sa position. Je crois qu'une discussion comme celle-ci arrive à un moment très opportun. Ce sera, dans une semaine environ, l'anniversaire de la grande manifestation qui a réuni environ 40 000 agriculteurs ici l'année dernière, le 21 février, je crois.

Depuis lors, le gouvernement semble nous présenter un discours trompeur. Il déclare qu'il veut renforcer l'article XI du GATT, qu'il veut le raffermir. Pourquoi ne dit-il pas plutôt franchement qu'il est prêt à nous appuyer tout simplement, qu'il se tient derrière nous et qu'il irait jusqu'au bout dans ce dossier? Non; au lieu de cela, il cherche à nous embrouiller par un discours confus.

Une grande incertitude règne sur le secteur agricole. Après avoir prêté l'oreille à l'échange de tout à l'heure entre le whip du gouvernement et notre propre leader parlementaire, c'est avec plaisir que je déposerai une lettre adressée au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et au nouveau ministre de l'Agriculture. Elle les prie de s'engager à nouveau à appuyer ce secteur. C'est la requête fondamentale de cette lettre. Ce qui est tout aussi intéressant dans la lettre, c'est son en-tête, qui mérite qu'on s'y attarde. Les expéditeurs sont l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair, l'Office canadien de commercialisation du poulet, l'Office de commercialisation des oeufs, l'Office de commercialisation du dindon et la Fédération canadienne des producteurs de lait.

• (1640)

Il s'agit de cinq organismes canadiens qui font un peu d'argent à l'heure actuelle. Ils font partie des fleurons de l'industrie agricole. Ce ne sont pas tous les secteurs de l'agriculture qui sont dans le même cas. Et pourquoi ces organismes font-ils des profits? Parce qu'ils disposent d'un système de mise en marché bien organisé et bien ordonné. Je crois qu'il vaut la peine de les appuyer et j'espère que, lorsque les ministres recevront leur exemplaire de la lettre datée du 1er février, ils garantiront

d'une certaine manière leur appui à ceux qui négocient au nom des offices de commercialisation.

Le gouvernement l'a fait dans le passé. Voici ce qu'on disait dans le numéro du 7 décembre 1991 du journal *The Globe and Mail*: «Les offices de commercialisation des produits agricoles du Canada survivront aux pourparlers commerciaux internationaux en cours à Genève». C'était l'actuel ministre de l'Agriculture, qui n'occupait pas ce portefeuille, bien entendu, à l'époque, qui faisait cette déclaration. Dirait-il toujours cela aujourd'hui? Je souhaiterais que oui. Je pense que nous aurions une certaine garantie si le nouveau ministre de l'Agriculture reprenait la déclaration qu'on lui attribuait à l'époque dans *The Globe and Mail*.

Voici une autre citation de l'actuel ministre des Pêches et des Océans qui, à l'époque, a déclaré: «Le Canada entend maintenir son système de gestion de l'offre». Je souhaiterais que le ministre actuel des Pêches et des Océans qui occupait un poste différent lorsqu'il a fait cette déclaration—citée dans *The Globe and Mail* il y a pas mal de temps—tienne le même langage aujourd'hui. Cela semblerait plutôt rassurant pour une industrie qui vit dans une grande incertitude à l'heure actuelle. Ainsi, alors que les cinq organismes en question demandent une mise à jour, une nouvelle approbation de la part du gouvernement, on s'aperçoit que ce dernier esquive la question. Il défend en même temps des points de vue contradictoires à ce sujet.

Tout ce que les agriculteurs demandent, c'est le type de garantie qu'ils pensaient avoir obtenu il y a un an environ maintenant. Mon collègue d'Algoma en a parlé également. Tous les partis à la Chambre ont dit appuyer les offices de commercialisation des produits agricoles.

Les négociations ont maintenant atteint un point critique. Qu'y aurait-il de mal à déclarer cela à nouveau? Il y a environ 36 000 producteurs laitiers qui attendent les garanties en question. C'est également le cas de près de 2 300 à 2 400 aviculteurs. Il est inutile que ce soit une déclaration retentissante; il suffit de répéter ce qu'on a déclaré dans cette enceinte il y a un an environ. Les intéressés ne vont pas se contenter de moins. Ils pensaient avoir des garanties de la part du gouvernement à l'époque et ils ont simplement besoin qu'on les rassure.

Dans une coupure de presse venant du Syndicat national des cultivateurs, on fait allusion au gouvernement japonais et à sa position sur le riz importé; on dit qu'il a défendu âprement son régime extrêmement protectionniste en ce qui concerne le riz qu'il considère essentiel non seulement pour la sécurité des approvisionnements nationaux, mais également pour la réalisation des objectifs sociaux de son secteur agricole.

J'ignore pourquoi le gouvernement tergiverse en l'occurrence. Je ne crois pas qu'il serait anormal de redonner aux agriculteurs visés par les offices de commercialisation les garanties en question, car les intéressés vivent dans l'incertitude à l'heure actuelle. Ils souhaitent que le gouvernement les rassure.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-t-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Mme le vice-président: La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et les amendements, lu pour la deuxième fois, sont adoptés.)

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources naturelles.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je suis ravi de pouvoir parler du projet de loi C-95. Nous espérions que ce projet de loi franchirait toutes les étapes aujourd'hui sans être renvoyé au Comité plénier. Nous verrons bien ce qui va se passer.

Le projet de loi C-95, Loi sur la Société du crédit agricole, remplace la Loi sur le crédit agricole et la Loi sur le crédit aux groupements agricoles adoptées respectivement en 1959 et en 1964. Il constitue une mise à jour de la Loi sur la Société du crédit agricole et donne à la Société la flexibilité nécessaire pour lui permettre d'adapter ses instruments de financement à l'évolution des besoins de la collectivité agricole.

Nous savons tous, après le débat que nous avons eu à la Chambre hier et avant cela, que ce projet de loi est absolument nécessaire. Nous savons et reconnaissons que le comité parlementaire évolue non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Le projet de loi C-95 est un autre exemple de l'engagement permanent du gouvernement à l'égard du secteur agricole au Canada. Il n'existe pas de meilleur symbole de la force et du ressort de notre pays que son secteur agricole. La préservation et le développement du Canada rural a toujours été une priorité pour notre gouvernement. Encore une fois, c'est un autre chapitre qui vient s'ajouter au document intitulé *Partenaires dans la croissance* publié par un ancien ministre de l'Agriculture au lendemain des dernières élections.

Les groupes de travail sur le financement et la gestion agricoles ont recommandé dans leur rapport de 1991 que la Loi sur le crédit agricole soit modifiée afin de laisser une plus grande marge de manoeuvre à la Société du crédit agricole. Tous les groupes intéressés ont appuyé cette recommandation lors des consultations.

Le projet de loi C-95 laisse à la Société du crédit agricole la possibilité de proposer des instruments de financement qui aideront les agriculteurs à affronter la concurrence sur le marché mondial. Cette mesure législative permettra à la Société du crédit agricole d'étendre son marché cible et d'augmenter la gamme des services qu'elle offre afin de mieux servir les agriculteurs et le Canada rural.

Je voudrais souligner certains des éléments essentiels du projet de loi et montrer en quoi il va renforcer la base agricole au Canada. La Société du crédit agricole sera en mesure de faire porter son attention sur la production de cultures à valeur ajoutée et sur la diversification dans d'autres entreprises situées sur les exploitations agricoles et elle pourra se pencher également sur les opérations agricoles traditionnelles.

Les agriculteurs à temps partiel et les agriculteurs ayant d'autres emplois à temps plein auront droit à des prêts. En reconnaissant la nécessité pour certains d'avoir recours à d'autres sources de revenu, on donnera également l'occasion à ceux qui travaillent dans l'espoir de se lancer dans l'agriculture d'arrondir leur revenu lorsqu'ils se lanceront dans l'agriculture. Dans la loi précédente, cela posait un problème, car la société était incapable d'accorder des prêts aux intéressés.

Désormais, ceux qui souhaitent se lancer dans l'agriculture sur une petite échelle dans l'espoir de devenir un jour des agriculteurs à temps plein seront admissibles à des prêts, ce qui leur sera d'une très grande utilité.

On accordera en outre des prêts aux entreprises qui approvisionnent et servent les exploitations agricoles, comme les vendeurs de machinerie agricole et les abattoirs, pour vous donner un exemple. En outre, les entreprises des secteurs connexes comme les entreprises de transport du bétail et de nettoyage du grain pourront également être admissibles à ces fonds. Je suis persuadé qu'il y a de très nombreux secteurs auxquels nous n'avons même pas encore pensé.

Pour que la Société du crédit agricole puisse bien servir ces nouveaux marchés, il faut étendre son mandat au-delà de son rôle habituel. La Société du crédit agricole continuera de contribuer à la croissance et à la stabilité des collectivités rurales en offrant des services financiers pour les cultures à valeur ajoutée, en favorisant la diversification par l'entremise d'entreprises non commerciales, en offrant des prêts aux agro-industries et en encourageant les initiatives en matière de développement rural.

La Société du crédit agricole peut jouer un rôle essentiel dans la coordination des autres initiatives fédérales dans le domaine du financement des exploitations agricoles dans le cadre du développement rural, ainsi que collaborer avec d'autres établissements financiers pour offrir les services financiers voulus.

Pour exploiter ces nouveaux marchés et offrir ces nouveaux services, la société consultera les gens du secteur agricole afin d'offrir des produits répondant parfaitement aux conditions sur le marché agricole.

Cette nouvelle loi accroîtra également la souplesse de la société sur le plan administratif, ce qui lui permettra de répondre rapidement à l'évolution du marché. Ainsi, la société sera en mesure de modifier ces taux d'intérêt plus rapidement en fonction de l'évolution des marchés financiers plutôt que de devoir attendre chaque fois qu'on prenne le décret pertinent.

La société pourra donc accepter un plus large éventail de garanties au lieu de s'en tenir uniquement aux hypothèques sur les biens, dans les régions rurales. L'agriculteur disposera ainsi de moyens plus variés pour répondre à ses besoins financiers avec l'aide de la Société.

• (1650)

Enfin, la Société du crédit agricole pourra hausser la limite des prêts dans le but de réaliser tous les projets et les objectifs que nous avons mentionnés.

Le gouvernement propose d'éliminer le paragraphe 4(5) au cours de l'examen article par article de ce projet de loi. On l'avait inclus pour garantir l'autonomie de la Société à l'égard de ses biens.

Cependant, les tribunaux sont actuellement saisis de ce problème constitutionnel et ce sont eux qui trancheront. Il n'est donc plus nécessaire que cet article figure dans le projet de loi.

Le meilleur moyen d'illustrer la nécessité de cette mesure consiste probablement à rappeler des situations qui existent actuellement partout au Canada, où de nouveaux instruments financiers pourraient être adaptés aux initiatives d'agriculteurs innovateurs.

Horsefly, en Colombie-Britannique, est une collectivité de 426 habitants où l'industrie agricole repose sur les activités d'éleveurs-naisseurs et où un éleveur s'associe à un abattoir local pour fournir de la viande de boeuf aux collectivités des environs.

En collaborant à la fois avec l'éleveur et l'exploitant de l'abattoir, il serait possible à la Société de crédit agricole de mettre au point un plan financier pouvant répondre à leurs besoins de capitaux particuliers.

Cut Knife, en Saskatchewan, est une petite ville de 600 habitants située à l'ouest de North Battleford et qui dessert 135 fermes céréalières de la région. Des entrepreneurs de Cut Knife envisagent la construction d'une minoterie et d'une pasterie pour accroître la valeur de la

production de blé dans la région. La Société du crédit agricole pourrait aider à répondre aux besoins financiers spéciaux qu'entraînent ces projets de production à intégration verticale des agriculteurs et des gens d'affaires locaux.

À Winnipegosis, au Manitoba, les besoins de capitaux aux fins de l'agriculture, y compris la pêche commerciale et la pisciculture, doivent être satisfaits si l'on veut assurer la survie des activités actuelles et permettre une expansion.

Ce financement pourrait être assuré au moyen d'un protocole d'entente entre la Société et un organisme pour la diversification de l'économie de l'Ouest, entre autres, la Société du crédit agricole du Manitoba. La Patrie, au Québec, un village de 357 habitants situé dans les Cantons de l'Est, dépend en grande partie de la sylviculture.

La Société du crédit agricole pourrait financer les achats de matériel par des prêts d'une durée correspondant à peu près à la vie utile du matériel en cause et gagés par des billets à ordre, des hypothèques sur le bétail ou des accords de location avec option d'achat.

L'exemple que je vous propose, je le trouve à Drummond, au Nouveau-Brunswick, localité dont l'économie repose sur l'agriculture et les forêts. L'exploitation agricole se diversifie par la production de brocoli frais pour exportation. Comme la SCA aura le pouvoir de consentir des prêts pour autre chose que la production agricole proprement dite, les producteurs et les transformateurs pourront obtenir du financement pour l'emballage et la commercialisation.

Ce ne sont là que quelques exemples de la revitalisation que facilitera l'adoption de la Loi sur la Société du crédit agricole.

Aux termes de la nouvelle loi, l'organisme demeurera une bonne source de crédit autre que les établissements financiers pour répondre aux besoins actuels et futurs des agriculteurs canadiens, et il aura la souplesse voulue pour croître et se développer au rythme du secteur qu'il sert.

Le projet à l'étude permettra à la Société du crédit agricole de proposer les produits financiers dont les agriculteurs ont besoin et ainsi de remplir son mandat.

La compétitivité et la rentabilité des agriculteurs canadiens seront également renforcées, et il y aura création d'une activité économique vitale dans le Canada rural, pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Nous essayons toujours de trouver le moyen d'accroître les revenus des agriculteurs, et nous croyons que ce que nous proposons là est un autre moyen qui servira bien l'avenir de l'agriculture, tant du point de vue de la planification à long terme que de la rentabilité, pour affronter le reste de la décennie et nous préparer aux défis de l'an 2000.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots cet après-midi au sujet du projet de loi C-95, sur la Société du crédit agricole.

Il s'agit d'un important changement et d'une refonte de la loi sur le crédit agricole, l'ancienne loi. Nous appuyons le projet de loi en principe, car nous estimons qu'il propose plusieurs des dispositions qu'on aurait peut-être dû adopter il y a quatre, cinq ou six ans.

J'ai écouté le secrétaire parlementaire, qui a parlé abondamment de tout ce qu'on pourrait faire sous le régime de cette nouvelle loi. Il a cependant oublié de dire qu'au fond, nous avons vu la Société du crédit agricole cesser progressivement ses activités depuis cinq ou six ans. Le nombre des prêts accordés en 1987-1988, sans remonter au nombre enregistré en 1984-1985, à l'époque de l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, s'élevait à 72 182. En 1991-1992, d'après le rapport pour le dernier exercice financier, ce nombre a diminué à 59 845. Il s'agit d'une baisse très spectaculaire d'environ 13 000.

Même si nous avons une nouvelle loi permettant plus de flexibilité et comportant un certain nombre de dispositions avantageuses, si le gouvernement poursuit dans cette voie et si le total des fonds accordés en prêts continue de diminuer comme il l'a fait en passant de 4,7 à 3,5 milliards de dollars, nous déplorerons quand même une réduction dramatique des fonds offerts en prêts.

On ne peut que se réjouir que le projet de loi s'applique à d'autres activités que la simple exploitation agricole ou à des organismes regroupant plusieurs agriculteurs, car cela permettra plus de flexibilité et une multiplication des prêts dont le nombre avait diminué sensiblement depuis quatre ou cinq ans au Canada.

Les agriculteurs et les organismes voudront cependant savoir si le gouvernement est disposé à investir plus d'argent dans l'agriculture au lieu d'y réduire ses investissements comme il le fait depuis cinq ans. La réduction de 13 000 du nombre des prêts correspond à peu près au nombre des agriculteurs qui ont complètement abondonné la terre depuis cinq ou six ans parce qu'ils ne pouvaient

tout simplement pas supporter les pressions que la Société du crédit agricole et le gouvernement leur faisaient subir.

Au moment où nous entamons l'étude du projet de loi dont nous sommes aujourd'hui saisis, nous observons clairement une des situations les plus désespérées que nous ayons jamais vues au Canada en agriculture. On n'a qu'à penser à ce qui s'est produit il y a quelques semaines à Saskatoon, où 13 000 agriculteurs ont marché pour dénoncer le manque de soutien accordé par le gouvernement aux programmes de stabilisation.

On n'a qu'à penser aussi à la marche qui a eu lieu il y a environ une semaine à Lucknow, où 1 000 agriculteurs se sont rassemblés pour protester contre l'apathie du gouvernement. Ces manifestations témoignent des préoccupations des producteurs de maïs de l'Ontario et de celles des producteurs de blé, d'orge et d'autres céréales en Saskatchewan. L'incertitude règne relativement à tout le système de gestion de l'offre.

Le négociateur en chef au GATT aurait déclaré que le gouvernement était en train d'assouplir sa position. Si un accord est conclu dans le cadre du GATT après les élections qui se tiendront en France le mois prochain, nonobstant le fait que les contrôles à l'importation qui sous-tendent tout le système de gestion de l'offre pourraient disparaître au cours des prochaines années, la valeur des quotas chutera et ne correspondra plus qu'à une fraction de ce qu'elle était, de sorte que ce secteur, qui est peut-être le plus stable et le plus prospère de l'industrie agricole au Canada, pourrait être détruit.

Nous sommes heureux de voir le gouvernement déposer cette mesure législative. Celle-ci est une refonte importante de la loi sur le crédit agricole, mais elle ne règle pas vraiment les problèmes et ne dissipe pas non plus la terrible incertitude ressentie cet hiver par les producteurs agricoles d'un bout à l'autre du pays.

Le projet de loi C-95 est essentiellement le résultat des nombreuses recommandations formulées par le groupe de travail chargé d'étudier la situation financière du secteur de l'agriculture. Le projet de loi C-95 tient compte d'un certain nombre des recommandations faites par le comité de l'agriculture en 1988 relativement au soutien financier de ce secteur. Cette mesure législative est donc le résultat d'un grand nombre de changements proposés. En ce qui concerne les conditions régissant l'octroi de prêts, ce projet de loi conférera beaucoup plus de souplesse à la Société du crédit agricole. Il propose la suppression de nombreuses dispositions qui sont déjà prévues dans la Loi sur la gestion des finances publiques, dont certaines semblaient contradictoires auparavant.

• (1700)

La Loi sur la gestion des finances publiques, adoptée en juin 1984, régit de nombreux aspects, comme l'approbation des emprunts par le ministre des Finances, l'approbation, par le gouvernement, des règlements administratifs adoptés par la Société du crédit agricole, la nomination du vérificateur, qui est souvent le vérificateur général, par le gouverneur en conseil, ainsi que le dépôt des rapports annuels et des plans d'entreprise. À l'occasion de cette importante refonte de la Loi sur la Société du crédit agricole, on a supprimé toutes les dispositions concernant ces questions.

Certains des pouvoirs qui sont prévus dans le projet de loi et qui ont trait aux prêts et aux hypothèques concernant des biens immobiliers et mobiliers ressemblent beaucoup aux pouvoirs prévus dans la loi actuellement en vigueur. Dans le projet de loi, il est maintenant question de garanties de prêts, ce qui, à ma connaissance, n'est pas prévu dans la loi présentement en vigueur. Le projet de loi comprend aussi des dispositions sur les biens mobiliers, la consolidation des dettes et de nombreux autres aspects dont il est question dans la loi actuelle, mais dont on se prévaut rarement à moins d'exercer d'énormes pressions sur le gouvernement.

Bon nombre des personnes qui ont dû se soumettre au processus d'examen de l'endettement agricole disent qu'il est très difficile de traiter avec les organismes gouvernementaux, qu'il s'agisse de la Société du crédit agricole ou de l'organisme gouvernemental albertain, et que c'est souvent plus difficile de traiter avec eux qu'avec les banques, qui sont elles-mêmes assez coriaces.

Le projet de loi prévoit aussi une importante modification concernant la diversification des entreprises, qu'il s'agisse d'un abattoir, d'une usine de traitement des semences ou de toute autre usine de transformation ultérieure. Je crois savoir que la majeure partie du financement devra être accordée aux producteurs primaires. De toute évidence, c'est un progrès important.

Voici la question que les producteurs se posent: «Si l'on accorde ce financement pour la transformation ultérieure, prévoira-t-on des fonds supplémentaires?» Va-t-on puiser dans les fonds des producteurs primaires pour financer les grandes usines de traitement? Il y a d'autres sources de financement pour la transformation ultérieure. Le gouvernement et le ministre devront établir clairement, au cours des séances du comité, qu'il y aura une augmentation du financement.

Quant à la réduction du financement, elle équivaut à 1,2 milliard de dollars depuis les cinq dernières années. Si l'on continue de réduire les sommes qui sont disponibles, on ne gagnera rien au bout du compte, car pour financer une usine de transformation ultérieure dans une région du pays, on privera de financement des douzaines, voire une centaine de producteurs primaires dans une autre

région. Le gouvernement doit dire clairement que des fonds supplémentaires seront octroyés.

L'Accord de libre-échange conclu par le gouvernement et sa politique concernant la transformation ultérieure ont été un désastre. Les dernières évaluations concernant l'industrie canadienne de la transformation des aliments révèlent que 100 usines de transformation ont fermé leurs portes depuis l'adoption de l'Accord de libre-échange à l'automne de 1988. D'après les données du gouvernement qui datent de six ou huit mois, le nombre d'emplois perdus s'élève à 34 000.

Je me réjouis de ce projet de loi. Je crois qu'il constituera une solution.

Comparons la situation avec les pressions que l'accord de libre-échange et les mesures fiscales du gouvernement exercent sur les entreprises canadiennes de transformation alimentaire. En 1987, le gouvernement consentait aux nouvelles entreprises de transformation un amortissement accéléré correspondant à 50 p. 100 de la valeur résiduelle. Ce pourcentage a été ramené à 30 p. 100. De nos jours, même le conseil de la compétitivité du secteur agricole, mis sur pied par le gouvernement, recommande un retour au niveau de 1987. Il recommande aussi des amortissements accélérés et de meilleures mesures incitatives dans le domaine de la recherche agricole, car il s'agit d'un marché mondial. Si des mesures plus intéressantes sont prévues en Europe de l'Ouest, en Irlande ou aux États-Unis, il est évident que nos producteurs auront du mal à soutenir la concurrence.

Par conséquent, il est important que le gouvernement prévoit non seulement une aide financière au secteur de la transformation alimentaire, mais également des mesures financières et monétaires permettant à l'industrie de survivre. Comme elle vient au second rang des principales industries de notre pays, il faut l'encourager. Si d'autres entreprises de transformation alimentaire ferment leurs portes, nous perdrons ce marché. L'heure est grave.

Aux termes de ce projet de loi, la SCA pourra fixer ses propres taux, ce qui est fort bien. Il est malheureux de voir que la SCA, à cause des décisions de ses administrateurs, continue de perdre des clients, parce que ses taux sont plus élevés que ceux des banques. On doit se poser des questions sur la véritable politique qu'elle poursuit.

Selon le projet de loi, le nombre de membres au conseil d'administration augmentera. La société sera plus en mesure d'offrir de la sécurité, ce qui est important puisqu'un fort pourcentage de producteurs primaires doivent, en plus de leur travail régulier, occuper un emploi à l'extérieur de la ferme.

La mesure législative comporte un autre aspect positif qui a déjà fait, si je ne m'abuse, l'objet d'une recommandation du groupe de travail sur l'aide financière à l'agriculture. Il s'agit du processus de règlement de griefs entre les organismes provinciaux de prêt et le secteur privé, et ainsi de suite.

Il est intéressant de noter que le siège de la SCA pourrait être fixé à Regina, en Saskatchewan, ou dans tout autre lieu du Canada. Cela porte à réflexion. Les conservateurs ont perdu beaucoup de terrain en Saskatchewan aux dernières élections. Si jamais ils sont réélus—que Dieu nous en préserve—et s'ils perdent en Saskatchewan le peu d'appui qu'il leur reste, il faut se demander si le siège de la société ne sera pas alors établi ailleurs. À mon avis, Regina était le lieu tout désigné, en raison des possibilités de cette région dans le domaine agricole et du travail accompli dans cette province. Il est cependant intéressant de constater que les conservateurs n'ont pas clairement désigné le site du siège de la société. Je reviendrai plus tard aux motifs qui ont pu les amener à prendre une telle décision.

En lisant le projet de loi, il est intéressant de constater que les conseillers, c'est-à-dire les membres du nouveau conseil élargi, seront nommés par le ministre de l'Agriculture, avec l'agrément du gouverneur en conseil, tandis que le président du conseil et celui de la société seront nommés par le gouverneur en conseil. La procédure de nomination de ces conseillers et hauts dirigeants est la même que dans la loi actuelle. Toutefois, la mesure législative proposée enlève au ministre de l'Agriculture le pouvoir de démettre des conseillers de leurs fonctions à n'importe quel moment, s'il le juge nécessaire. Elle enlève aussi au gouverneur en conseil ce même pouvoir dans le cas des dirigeants de la société.

• (1710)

C'est étonnant qu'on ait enlevé au gouvernement le pouvoir de démettre ces gens de leurs fonctions. Si on regarde les *Procès-verbaux*, on constate qu'il y a eu quelque 54 nominations par décret à la fin de décembre et 105 le 3 février. On se demande si le gouvernement ne cherche pas à assurer des emplois à ces gens pour la plus longue période possible.

Parmi les nominations du 3 février, on remarque des nominations absolument apolitiques comme celles de Brian Peckford et de William H. Neville au conseil d'administration de la Société Radio-Canada. En faisant ce

genre de nominations, le gouvernement a vraiment l'air d'être en train de se préparer pour on ne sait quoi.

Donc, une fois ce projet de loi adopté, les dirigeants et les conseillers de la société ne pourront plus être démis de leurs fonctions par le gouverneur en conseil ou le ministre, selon le cas.

Cette mesure législative renferme un certain nombre de points positifs, qui découlent des recommandations qui ont été formulées. Il y a certaines choses qui, je crois, pourraient être améliorées, et j'espère qu'elles le seront. Je suis certain qu'on fera d'autres recommandations lorsque le comité législatif étudiera le projet de loi et entendra un nombre suffisant de témoins.

Il me semble que l'établissement d'un conseil consultatif devrait être prévu dans le projet de loi, mais ce n'est pas le cas. Je sais que le ministre de l'Agriculture s'est heurté à certaines difficultés avec le conseil consultatif de la Commission canadienne du blé, et c'est peut-être pour cette raison que le gouvernement veut supprimer ce conseil consultatif de la Société du crédit agricole. À mon avis, il est utile d'avoir un conseil consultatif.

Le gouvernement invoque comme argument que le conseil d'administration compte assez de membres. Or le conseil d'administration a, par sa nature même, le devoir de défendre les activités de la société, alors qu'un comité consultatif est plus proche de la base. Le comité consultatif n'exerce pas les mêmes fonctions que le conseil d'administration. Il peut servir de courroie de transmission pour les producteurs. Il me semble que le projet de loi devrait prévoir l'établissement d'un comité consultatif.

Fait à remarquer, le projet de loi autorise la Société du crédit agricole à consentir des prêts à des étrangers et à des non-résidents. Compte tenu des problèmes de liquidités que connaissent à l'heure actuelle tellement d'agriculteurs, et surtout s'il faut en plus dépasser le niveau de la production et fournir des fonds à l'industrie de transformation alimentaire, il me semble qu'il faudrait au moins que les fonds soient mis à la disposition de citoyens canadiens ou de résidents permanents.

Même si le conseil d'administration serait considérablement élargi, comprenant presque le double de membres, il ne semble pas y avoir de disposition prévoyant la nomination d'un nombre fixe de producteurs primaires à titre d'administrateurs. J'estime donc, bien que le projet de loi prévoie d'autres usines de transformation, que la priorité dans l'octroi des fonds devrait être accordée aux producteurs primaires. J'espère que des fonds supplémentaires seront accordés pour compenser le fait qu'on va au-delà du secteur de la production parce que, de toute évidence, on va manquer d'argent.

Le gouvernement a déjà réduit d'environ 25 à 30 p. 100 les fonds versés par la Société du crédit agricole depuis cinq ans. Il devrait accorder des fonds supplémentaires si notre engagement va au-delà du secteur des producteurs primaires.

Il n'y a rien dans le projet de loi qui prévoie l'établissement d'une commission d'appel. Il me semble que dans n'importe quel milieu, il y a toujours des conflits de personnalité. C'est évident que de tels conflits pourraient empêcher parfois le représentant de la SCA de prendre de bonnes décisions de gestion. Je trouve qu'il devrait y avoir une disposition qui prévoie une commission d'appel et j'espère que le gouvernement étudiera cette possibilité au comité législatif.

Je me demande si cette mesure législative est strictement ce qu'elle paraît être ou si elle est une première étape vers la privatisation. Le rapport du groupe de travail Nielsen, produit en 1985, mentionnait que le gouvernement devrait envisager la privatisation de la SCA pour qu'elle devienne une coopérative agricole.

Personne ne sait avec certitude si c'est vraiment ce que vise le gouvernement. Seul le gouvernement le sait, mais cela n'aurait rien d'étonnant. Il a privatisé pratiquement toutes les autres sociétés d'État. Après tout, Erik Nielsen a été en quelque sorte le maître à penser de ce gouvernement pendant bien des années. Les mesures qu'il a prises pour privatiser tout ce qui bouge sont certes le reflet de l'orientation du gouvernement.

Je ne peux m'empêcher de me demander si un certain nombre de dispositions ne seraient pas prévues pour s'appliquer en cas de privatisation. Il y a le fait que le gouvernement a déménagé son siège social à Regina. Quel que soit l'endroit, cette décision a certainement été prise pour faciliter les choses au cas où le gouvernement déciderait un jour de vendre la société. Il serait alors facile de transférer les activités là où sont concentrées le plus gros des activités bancaires dans notre pays.

Certains éléments de ce projet de loi laissent croire que le gouvernement envisage de privatiser éventuellement la Société du crédit agricole. Je crois que cela serait très malheureux. Il faut plutôt donner de l'expansion à cette société d'État. Elle devrait pouvoir conclure des arrangements spéciaux au nom des agriculteurs canadiens et ne devrait pas être seulement un autre organisme gouvernemental ne remplissant que des fonctions de base et n'ayant aucune responsabilité spéciale. C'est ce que recommandait il y a plusieurs années le Comité de l'agriculture dans un rapport, et je suis convaincu que ce sera aussi l'avis du comité qui examine la question. Les banques n'ont pas fait plus qu'il ne fallait pour les producteurs au Canada. La situation est très difficile. On veut que la Société du crédit agricole se fixe un objectif et qu'elle donne aux producteurs le bénéfice du doute. Nous ne croyons pas que cela soit nécessaire.

Les taux de la SCA sont plus élevés que les taux du secteur privé. Sa part du marché diminue. Comme le démontrent clairement les chiffres que je citais tout à

l'heure, elle apporte toujours de moins en moins à l'agriculture canadienne.

Nous appuyons le projet de loi. Nous croyons qu'il peut être amélioré. Nous pensons que les agriculteurs auront des propositions utiles à nous faire. Nous voulons entendre des témoins du secteur privé nous proposer des améliorations à apporter au projet de loi. Nous voulons que certaines propositions d'amendement soient étudiées par le comité législatif, mais nous appuyons le projet de loi avec plaisir.

• (1720)

Nous sommes atterrés par l'attitude cavalière du gouvernement devant l'effondrement des revenus agricoles en 1993. Ils reculeront de près d'un milliard de dollars. Nous avons déjà constaté que l'aide gouvernementale diminuait. Nous présumons que quelque chose se prépare.

Nous savons que le gouvernement est beaucoup plus généreux pour les agriculteurs, et particulièrement pour ceux du secteur des céréales et des oléagineux, les années où il y a des élections, comme ce fut le cas en 1987 et en 1988. Le gouvernement a donné beaucoup plus l'année dernière par rapport aux années précédentes, mais c'était tout de même très peu par rapport à 1987 et 1988, même si les prix mondiaux des céréales n'ont pas beaucoup augmenté.

Nous espérons que le gouvernement tentera de reconnaître la situation désespérée à laquelle des milliers de producteurs font face cette année et qu'il offrira les programmes de soutien qui sont nécessaires pour stabiliser l'agriculture et pour nous sortir de cette période difficile.

Nous espérons que les prévisions des négociateurs en chef au GATT seront fausses et que le gouvernement appuiera les producteurs au cours des négociations du GATT. Sinon, des milliers de producteurs qui sont autosuffisants et qui font un excellent travail dans leurs secteurs, comme ceux de la volaille et des produits laitiers, se trouveront dans la même situation déplorable qu'un grand nombre de producteurs de céréales et de graines oléagineuses depuis de longues années.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, nous avons devant nous une loi visant à créer une Société du crédit agricole élargie, une initiative dont j'approuve le principe.

En fait, il y a un peu plus de dix ans que je disais au ministre de l'Agriculture de l'époque, Eugene Whelan, qu'une banque au service des agriculteurs serait utile, vu la situation qui existait alors. Une société du crédit agricole élargie qui aurait pu prêter de l'argent pour les récoltes, pour financer l'achat de cheptel, la construction de bâtiments, l'expansion de l'exploitation elle-même ou l'achat du matériel nécessaire pour se développer à l'extérieur dans des entreprises intégrées en amont ou en aval des exploitations agricoles, était un rêve que je proposais au ministre de l'Agriculture de l'époque.

C'était il n'y a guère plus de dix ans mais, maintenant, c'est peut-être trop tard, encore qu'il vaille mieux tard que jamais. Il est grand temps que la Société du crédit agricole commence à agir d'une façon plus utile pour les agriculteurs qu'elle ne l'a fait par le passé.

La Société du crédit agricole, telle que je la voyais il y a 10 ou 11 ans, était bien placée pour jouer le rôle nécessaire à une époque où la situation financière des agriculteurs était déjà difficile. La plupart de ses conseillers avaient une bonne connaissance de l'agriculture—bien meilleure que celle qu'avaient la plupart des banques à l'époque—et ils auraient été bien placés pour aider les exploitations familiales à s'adapter aux changements qui se sont produits dans les années 1980.

Malheureusement, le gouvernement libéral de l'époque n'a pas jugé bon d'agir. Il est agréable de voir, même si cette législature et ce gouvernement tirent à leur fin, que les conservateurs ont décidé de mettre un tel organisme en place.

J'ignore si ce nouvel organisme peut encore être compétitif. Les banques, tant privées que publiques,—et par banques publiques, j'entends la Banque fédérale de développement et d'autres organismes provinciaux qui assurent des services financiers et bancaires—ont une avance sur lui.

La Société du crédit agricole traverse actuellement une période très difficile, sur le plan financier. Elle conservera l'appui du gouvernement du Canada, ce qui est une bonne chose, parce que tout récemment, sans cet appui, elle aurait, comme bon nombre de ses clients, fait faillite. L'exécution du mandat que lui conférera cette nouvelle loi représente donc pour elle un grand défi.

Je vois cette société consentir des prêts aux exploitations agricoles pour leur permettre d'étendre leurs activités en matière d'approvisionnements agricoles, seules ou avec d'autres, de mettre sur pied des groupements d'achat de machines, d'engrais et de combustible, ce qui se fait déjà dans la plupart des régions agricoles de ce pays, par l'intermédiaire de coopératives. Cela ouvre d'autres possibilités aux petites collectivités dont la coopérative n'avait peut-être pas eu de succès ou s'était réorganisée.

C'est dans le secteur de la transformation ultérieure des produits agricoles qu'il y a le plus de possibilités. Une telle institution financière intéresserait les habitants de ma collectivité qui ont mis sur pied récemment une usine pour la transformation de la farine de pois en un produit qui ressemble à des croustilles de pomme de terre mais qui, bien sûr, a plutôt un goût de pois. Ces croustilles sont meilleures pour la santé, à cause de leur teneur élevée en protéines, et sont assez en demande actuellement sur le marché.

On cultive des pois dans cette région et je peux imaginer qu'on continuera dans l'avenir à broyer ces pois pour en faire de la farine qui sera transformée en ce qu'on appelle des croustilles.

On conçoit et on met au point un grand nombre de projets dans la région rurale du Canada d'où je viens. Les parcs d'engraissement qui utiliseront aussi les céréales pour produire accessoirement de l'éthanol se serviront des sous-produits de ce processus. Ces projets sont maintenant en place et on en prévoit d'autres. La Société du crédit agricole est une nouvelle source pour que ces établissements obtiennent un financement. Les usines de déshydratation de la luzerne et la transformation ultérieure des aliments présentent aussi des possibilités.

Comme je l'ai dit au début de mes observations, les agriculteurs et les gouvernements provinciaux ont donné de nouvelles possibilités aux gens de s'associer et un certain nombre de collectivités agricoles ont déjà trouvé le moyen d'établir des coopératives qui ont attiré l'attention des institutions financières, notamment celle des six ou sept grandes banques à charte de notre pays, au point que certaines d'entre elles offrent maintenant à ces coopératives des capitaux à des taux inférieurs au taux préférentiel.

J'en parle seulement parce que, à mon avis, cette nouvelle Société du crédit agricole aux pouvoirs élargis aura du pain sur la planche si elle veut être compétitive, étant donné l'expérience que d'autres institutions de prêt et de crédit ont acquise au cours des 10 ou 12 ans où le gouvernement fédéral n'a rien fait pour élargir ses pouvoirs.

Je ne pense pas que nous devrions consacrer beaucoup de temps à refaire l'étude de ce projet de loi.

• (1730)

J'ai approuvé la déclaration du secrétaire parlementaire. Au moment d'amorcer le débat, celui-ci a annoncé l'intention du gouvernement de retirer le paragraphe 4(5) de ce projet de loi. Je suis également d'avis qu'il n'était pas nécessaire. Cela aurait pu provoquer des disputes politiques.

Étant un député fédéral qui comprend la nécessité que le gouvernement fédéral puisse exercer un pouvoir réel sur nos institutions financières, je crois qu'il est on ne peut plus clair que la décision finale en la matière doit revenir à l'administration fédérale, mais je ne pense pas qu'il fallait le réaffirmer dans le texte. À mon avis, ce n'est que du rabâchage, du verbiage et une source de conflits inutiles. Je me réjouis donc que cette disposition ait été retirée.

Je vais abréger, afin que nous puissions passer aux autres étapes de ce projet de loi. Je crois qu'il serait possible de franchir toutes les étapes avant la fin de la séance d'aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Prince Edward—Hastings et au député de Kent, qui se partageront également la période de 20 minutes.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente ici quelques observations au sujet du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence.

Je dirai tout de suite que, à l'instar de mes collègues, j'appuie le principe du projet de loi, mais je crois que le projet de loi pourrait être amélioré. Je ne suis pas enthousiaste à l'idée qu'il puisse franchir toutes les étapes aujourd'hui même, car je crois qu'un certain travail pour-

rait et devrait être accompli au comité. Ma recommandation à mes collègues et à la Chambre va donc en ce sens.

Il s'agit d'un important projet de loi et je ne crois pas qu'il faille l'adopter très rapidement dès aujourd'hui. Je ne dis pas que je veuille temporiser, mais il me semble qu'une ou deux séances de comité s'imposent.

Il s'agit, on le sait, d'un projet de loi d'autorisation qui prévoit de bonnes modifications. Par contre, je ne suis pas convaincu de la nécessité de nommer 12 membres au conseil d'administration. Je ne m'attarderai cependant pas à cette question; je ne fais que la soulever, parce que je ne suis pas convaincu qu'il faille autant de membres.

Sans entrer dans les détails, je dirais qu'un des avantages du projet de loi est qu'il élargit la gamme des utilisations possibles des prêts consentis par la Société du crédit agricole. En effet, les prêts pourront être utilisés dans des secteurs de l'industrie à plus grande valeur ajoutée, pour des entreprises qui, pour bien des gens, ne correspondent pas au genre d'entreprises auxquelles la Société de crédit agricole a l'habitude de consentir des prêts, pour financer la construction de granges ou l'achat de machines ou de terres par exemple. On pourra ainsi financer ce que j'appelle des entreprises familiales, mais qui se trouvent sur la ferme. Des conjoints d'agriculteurs voudront peut-être se lancer dans ce genre d'affaire.

On sait que le milieu agricole doit faire face à des contraintes et des pressions financières considérables de nos jours. C'est pourquoi il arrive souvent qu'un des conjoints doive trouver un travail à l'extérieur de la ferme. Je disais hier à la Chambre que l'agriculteur canadien moyen assure l'alimentation de 120 personnes, mais dans une ferme canadienne moyenne, un des membres de la famille doit trouver un emploi à l'extérieur afin de subvenir aux besoins de la famille. Le projet de loi permettra de mettre de l'argent à la disposition d'entreprises familiales ou d'une industrie dérivée de l'exploitation agricole.

Les agriculteurs pourront utiliser d'autres actifs pour garantir un prêt, par exemple une maison située à l'extérieur de la ferme. Dans le passé, il fallait contracter une première hypothèque sur les biens que le prêt servait à acheter, mais à l'avenir une personne qui a un emploi à plein temps et qui désire débuter plus modestement, exploiter sa ferme et gagner sa vie de cette façon, ou qui possède une propriété ailleurs ou des placements, pourra utiliser ces biens.

Il donne aussi à la SCA le pouvoir de fixer les taux d'intérêt. J'aimerais faire une observation à ce sujet. J'espère que grâce à ses nouveaux pouvoirs et à sa plus grande souplesse, la SCA réussira à déranger un peu les banques.

Nous savons que la SCA s'est parfois montrée un peu trop indulgente dans l'attribution des prêts. Franchement, il y a quelques années, il fut un temps où l'on considérait la SCA comme le prêteur de dernier recours. Certains dossiers ouverts à cette époque n'étaient probablement pas de bonnes créances, il est plus facile d'affirmer cela maintenant, en rétrospective, mais il ne s'agissait pas toujours de bons investissements.

Comme l'orateur précédent vient de le dire, certaines de nos banques à charte prêtent maintenant à des entreprises agro-alimentaires à un taux inférieur au taux préférentiel. Si, en modifiant la Société du crédit agricole, on peut amener les banques à charte et les autres institutions prêteuses à être un peu plus réalistes et, par conséquent, à assurer une aide accrue aux entreprises agro-alimentaires et aux agriculteurs au cours des prochaines années, ce serait une amélioration qui aurait dû se produire il y a bien longtemps.

Je suis très troublé chaque semaine lorsque des agriculteurs m'appellent pour me dire à quel point ils travaillent fort et font de leur mieux, à quel point ils doivent se battre, et lorsqu'ils m'expliquent ensuite que, sans véritable préavis, leurs banquiers annoncent qu'ils doivent mettre fin à leurs prêts d'exploitation. Les institutions bancaires n'ont qu'à resserrer graduellement la vis et en peu de temps elles compriment l'entreprise à un point tel que celle-ci ne peut plus survivre et que bientôt elle disparaît entièrement. Et quand une telle chose se produit, non seulement les gens en cause perdent-ils leur revenu, mais l'industrie agro-alimentaire et le Canada perdent cet apport, cette production.

Il faudrait modifier certains points. Je ne suis pas du tout satisfait qu'il n'y ait pas de disposition—à moins que je ne l'aie pas remarquée—prévoyant le recours à une commission d'appel pour ceux qui ne sont pas contents de la façon dont ils ont été traités. Cela devrait être prévu.

Une autre chose qu'il faudrait prendre en considération si cette mesure législative va de l'avant est que j'estime que sur un total de 12 membres ou conseillers, dont un président du conseil d'administration, un président et 10 conseillers, au moins trois de ces conseillers devraient être des producteurs du secteur primaire. Cette stipulation devrait figurer dans la disposition sur l'organisation du conseil. Je ne prétends pas que ça n'arrivera pas mais je me sentirais plus à l'aise, et l'industrie aussi, si c'était écrit noir sur blanc.

Je viens tout juste de parler de ce qui suit avec le ministre. Je n'ai pas de réponse; on en cherche une. Je pense qu'il faut suivre cette affaire car je sais qu'elle soulève des inquiétudes. C'est un point qui me préoccupe et qui préoccupe également d'autres personnes avec qui j'ai parlé depuis le dépôt de cette mesure législative. Le fait est qu'elle offre des prêts agricoles non seulement aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus mais aussi à des non-Canadiens et à des immigrants qui n'ont pas ce statut.

Un étranger pourrait venir au Canada et espérer profiter des avantages offerts par la Société du crédit agricole.

J'ignore comment la Charte entrerait en jeu et quelles en seraient les conséquences. Mais ça me préoccupe énormément et je ne suis pas le seul puisqu'on m'en a parlé. En bref, le sentiment général est que la Société du crédit agricole ne devrait accorder de prêts qu'aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus.

Je pense que c'est essentiellement tout ce que j'ai à dire. C'est une mesure positive, probablement un peu tardive, mais bienvenue. L'industrie a grand besoin d'aide. Le sentiment d'incertitude est omniprésent, que ce soit à propos du GATT, de l'avenir de la Loi sur le transport des grains de l'Ouest, de la place de l'orge au sein de la Commission canadienne du blé ou de bien d'autres choses encore.

Les agriculteurs aimeraient avoir un peu plus de certitude. Cette mesure législative va dans ce sens. Je souligne à nouveau combien il est important à mes yeux qu'elle soit renvoyée au comité pour qu'il y apporte quelques améliorations et qu'elle revienne assez rapidement à la Chambre. Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, je cède le reste de mon temps de parole à mon collègue de Kent.

• (1740)

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je suis ravi de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-95, Loi sur la Société du crédit agricole.

J'ai personnellement tendance à appuyer ce projet de loi, surtout que nombre des changements proposés sont le résultat des efforts du groupe de travail sur le financement agricole. Les agriculteurs ont participé à l'élaboration de ce projet de loi et je crois que, dans l'ensemble, ils l'appuient.

Ce qui m'embête dans le projet de loi C-95, c'est qu'il semble que la Société du crédit agricole agira exactement comme une banque. Or, la Société du crédit agricole devrait servir les agriculteurs. Il s'agit d'un établissement prêteur de dernier recours.

Si la Société du crédit agricole offre des prêts à des taux équivalents, voire supérieurs à ceux offerts par les banques, pourquoi avoir un organisme distinct pour les agriculteurs? Je parle en tant qu'agriculteur. Je n'ai vu que trop d'agriculteurs faire faillite pour différentes raisons, notamment parce que les banques et le crédit agricole avaient refusé de prendre un risque en consentant des prêts à des agriculteurs en difficulté.

Sûr, l'argent doit venir de quelque part, et je serais le premier à me réjouir si l'argent des contribuables était mieux utilisé. Le crédit agricole se sert de l'argent des contribuables, pas les banques. Cependant, nous devons protéger nos agriculteurs qui sont tributaires de Dame Nature, des faibles prix des denrées et de la concurrence mondiale. Nous devons faire tout notre possible pour veiller à ce que le Canada puisse continuer de subvenir à ses propres besoins sur le plan alimentaire et d'exporter des céréales et des oléagineux de qualité vers les marchés du monde entier.

À mon avis, beaucoup de gens ont besoin d'être sensibilisés à l'importance de l'agriculture et à tout ce qu'elle représente. Trop de gens prennent l'agriculture comme un fait acquis. Ils vont au restaurant ou à l'épicerie sans même se demander comment les produits qu'ils consomment ou achètent sont arrivés là au départ.

Les Canadiens apprécieront beaucoup plus l'agriculture le jour où nos agriculteurs auront tous fait faillite et nous serons confrontés à une famine ou encore lorswue les étagères ne seront pas aussi bien garnies qu'à l'heure actuelle. Nous ne vivons pas en Russie, mais au Canada et nous devons maintenir et améliorer la capacité de nos agriculteurs de produire tout en nous assurant que le prix sur le marché est équitable.

Une des choses que j'apprécie dans ce nouveau projet de loi, le projet de loi C-95, c'est le fait qu'il permettra à la Société du crédit agricole d'avoir une plus grande souplesse en ce qui concerne le financement à long terme. C'est extrêmement important pour les agriculteurs, car aucun agent de prêt ne peut baser ses chiffres sur une, deux ni même trois campagnes agricoles.

Si c'était le cas, aucun agriculteur ne pourrait jamais obtenir un prêt, car les intéressés peuvent être confrontés à la sécheresse une année et à des inondations l'année suivante. On peut le constater dans ma propre circonscription, celle de Kent. Selon moi, le projet de loi C-95 tend à étendre et à renforcer le mandat de la Société du crédit agricole. Les conditions sur le marché, l'économie agricole dans les années 1990, sont bien différentes de ce qu'elles étaient dans les années 50 et 60.

Nous devons être compétitifs sur un marché mondial et ainsi, ce projet de loi doit tenir compte de la conjoncture mondiale. À l'heure actuelle, on met davantage l'accent sur la valeur ajoutée dans le secteur agro-alimentaire. Cela est bien différent de ce que prévoit la Loi sur le crédit agricole actuelle, aux termes de laquelle la Société du crédit agricole ne peut prêter de l'argent qu'à des fins agricoles.

Ainsi, les syndicats d'agriculteurs seront maintenant admissibles à des prêts de la société. En outre, l'expansion des services financiers offerts que prévoit ce nouveau projet de loi permettra d'accorder des prêts à des gens qui louent des terres au lieu de les posséder. C'est là un ajout important. Pour que les terres agricoles soient utilisées à des fins agricoles, nous devons aider les agri-

culteurs le plus possible même s'ils ne font que louer la terre. Si les intéressés utilisent bien ces terrains, ils devraient pouvoir avoir recours au crédit agricole. C'est ce que prévoit le projet de loi C-95.

Il faut bien préciser qu'aux termes de la nouvelle loi, il n'est pas nécessaire d'être citoyen canadien pour obtenir un prêt de la Société du crédit agricole. Pourquoi pas? Ce sont les deniers publics de Canadiens qu'on consacre à des exploitations agricoles canadiennes. La nouvelle mondialisation des marchés signifie-t-elle que les étrangers peuvent maintenant acheter nos terrains et avoir ensuite droit à des prêts?

Je voudrais connaître les arguments du gouvernement à ce sujet. Le Parti libéral croit que seuls les citoyens canadiens ou les immigrants admis devraient avoir droit à un prêt de la Société du crédit agricole.

Ce qui est tout à fait nouveau dans ce projet de loi, c'est qu'il accorde à la SCA le pouvoir de consentir des prêts garantis à des agriculteurs ou à des groupes d'agriculteurs aux fins d'activités liées à leurs exploitations agricoles en vue d'une production d'une plus grande valeur. Le projet de loi C-95 étend les services financiers à ce type de production. Le prêt serait conditionnel à la preuve établissant qu'il sert aux moyens de production destinés aux exploitations agricoles ou aux produits de ces exploitations.

Dans la mesure où les moyens de production et les produits d'une exploitation diversifiée pourraient être clairement démontrés, le projet de loi permettrait à la SCA de consentir un prêt à une entreprise située en dehors de l'exploitation, mais dans le secteur rural.

Selon le libellé actuel du projet de loi, la SCA ne pourrait consentir un prêt qu'à une entreprise située sur une ferme, mais le paragraphe 4(1) ne précise pas que la valeur ajoutée de l'exploitation agricole doit se trouver dans une région rurale du Canada pour que le prêt soit consenti. Le projet de loi ne définit pas le facteur démographique de manière à faire la distinction entre les régions rurales et les centres urbains et pourtant, d'après ce même paragraphe, la mesure doit avantager la population rurale du Canada. Pourquoi cette précision manque-t-elle?

Au début, la Société de crédit agricole devait consentir des prêts uniquement à des fins agricoles. Le projet de loi C-95 change complètement cette responsabilité et propose d'inclure les prêts à des entreprises agricoles qui poursuivent des activités diversifiées ailleurs qu'à la ferme aux fins d'une production à valeur ajoutée.

À mon avis, même si cette façon d'agir semble logique au premier abord, cela voudrait dire qu'un fort pourcentage des fonds de la SCA ne servirait plus à aider nos producteurs du secteur primaire mais à avantager les installations de production d'une plus grande valeur.

Le sous-alinéa 4(2)*a* (iv) n'explique pas comment la SCA règlera les problèmes qui pourraient surgir en cas de conflit avec les lois provinciales. Par exemple, si un agriculteur obtient un prêt de la SCA pour diversifier ses activités et produire de l'éthanol et qu'il décide plus tard de les diversifier davantage et de distribuer des carburants contenant de l'éthanol, comment pouvons-nous justifier que la SCA finance l'établissement de réservoirs de carburant sur des terres agricoles en zone agricole?

Le projet de loi comporte encore des défauts auxquels il faudra remédier. Cela pourra se faire quand il sera mis en oeuvre.

L'alinéa 4(2)*g*) constitue un des principaux changements que propose le projet de loi; il donne à la SCA le pouvoir de fixer le taux d'intérêt applicable aux prêts. Dans le cadre de la loi actuelle, il faut six ou sept jours au gouverneur en conseil pour fixer les taux d'intérêt et les frais afférents aux garanties. La SCA impose maintenant un taux d'intérêt supérieur à celui des banques à cause du risque plus considérable que présentent les prêts agricoles.

Nous devons encore nous attaquer au véritable problème que représente la politique économique du gouvernement. Même si la SCA a augmenté ses prêts de 86 p. 100 l'année dernière, sa part du marché continue de décroître au profit des banques et des coopératives de crédit. Beaucoup de banques se sont bien adaptées au marché en dotant leurs bureaux régionaux de spécialistes en agriculture et en nommant des directeurs de banque qui s'y connaissent en exploitations agricoles.

Il faudra examiner plus attentivement l'alinéa 4(2)*h*), qui stipule que la SCA doit fonctionner de façon rentable. On ne tolérera pas qu'un programme de crédit agricole perde de l'argent. La SCA ne pourra garder un programme déficitaire que si le gouvernement fédéral lui fournit un montant compensatoire.

On peut considérer comme une mesure positive la réduction du ratio d'endettement. Ce ratio est actuellement de 25 pour 1. Aux termes de l'alinéa 12(3)*b*), le passif ne pourra dépasser 12 fois le capital.

En vertu de la loi actuelle, la SCA serait autorisée à emprunter jusqu'à 28 milliards de dollars; en vertu des nouvelles dispositions, la limite de ses emprunts oscillera entre 13,5 et 16,8 milliards de dollars. Le gouvernement propose d'accroître le plafond du capital de la SCA et de réduire celui de son passif parce qu'il veut que la Société du crédit agricole grandisse grâce à ses propres bénéfices

comme n'importe quelle autre société privée. Je ne trouve certes rien à redire à cela.

Nous connaissons très bien les problèmes que l'agriculture éprouve actuellement. Le nombre des exploitations agricoles familiales a diminué constamment au fil des années; il en reste environ 280 000 aujourd'hui, soit 13 000 de moins qu'en 1986.

• (1750)

La dette agricole a atteint un total stupéfiant de 23 milliards de dollars, et le faible revenu des agriculteurs réduit leur capacité de rembourser cette dette. En 1991, il y a eu 441 faillites agricoles, soit deux fois plus qu'en 1980. Il est étonnant de voir que l'agriculteur canadien moyen a investi environ 525 000 $ dans sa ferme, mais que son revenu agricole annuel n'est que de 15 707 $, dont plus de la moitié provient des contribuables canadiens sous forme de paiements d'aide aux producteurs.

Les discussions du GATT sont très importantes pour les agriculteurs, particulièrement dans ma région, le sud-ouest de l'Ontario. Plus d'un quart des recettes agricoles totales viennent des offices de commercialisation, qui soutiennent 38 000 familles agricoles.

Nous sommes aux prises avec une guerre de subventions dans le secteur des céréales, et je sais que le nouveau ministre de l'Agriculture partage nos inquiétudes. Il sait que l'impact de cette guerre sur le prix des céréales canadiennes entre 1985 et 1990 nous a fait perdre 4,7 milliards de dollars de recettes sur les 90 millions de tonnes de céréales que nous avons exportées. Maintenant, avec l'Accord de libre-échange, nous avons ouvert nos frontières au blé américain.

Je crois que l'ALE ne protège pas nos marchés traditionnels contre les programmes américains de subventions comme le programme de subventions aux exportations. Selon le conseil canadien des grains, entre 1985 et 1990, ce programme nous a fait perdre 2,5 milliards de dollars de recettes provenant de la vente de céréales.

En conclusion, je dirai que le Canada rural est de plus en plus désespéré. À mesure qu'augmente le nombre de fermes existantes menacées de saisie, les familles agricoles subissent un stress énorme et les collectivités rurales s'éteignent peu à peu.

Le projet de loi C-95 offrira, dans une certaine mesure, la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins uniques des agriculteurs. Il rend notre système mieux en mesure de soutenir la concurrence mondiale qui caractérise la présente décennie. Si cette mesure législative est plus efficace que l'ancienne Loi sur le crédit agricole pour ce qui est d'aider les agriculteurs, alors je n'ai absolument rien contre. Malgré certaines imperfections, je suis heureux d'appuyer le projet de loi C-95.

M. Jordan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vois que notre collègue de Saint-Denis s'est joint à nous. Je voulais simplement rappeler à tous les députés que notre collègue siège à la Chambre depuis longtemps.

Il est en fait l'un des doyens de la Chambre. Cela fait 29 ans aujourd'hui que le député de Saint-Denis a été élu pour la première fois à la Chambre des communes, au cours d'une élection partielle tenue le 10 février 1964. Timide et réservé, il hésitait beaucoup à intervenir souvent à la Chambre des communes. J'ai beaucoup d'admiration pour cet homme qui a plusieurs cordes à son arc.

Je suis persuadé que tous les députés veulent féliciter le député de Saint-Denis et lui souhaiter encore 29 belles années en politique.

M. Boyer: Monsieur le Président, je prends la parole relativement au même rappel au Règlement afin de souligner, au nom des députés conservateurs, la contribution du doyen de la Chambre. Depuis qu'il est arrivé ici, le député de Saint-Denis a toujours été une figure familière de notre institution, et il a toujours apporté une contribution précieuse aux débats ainsi qu'à l'ambiance qui règne ici.

Ce n'est pas seulement en raison de ses 29 années de service à la Chambre des communes que notre ami est reconnu comme le doyen de cet endroit; c'est aussi en raison de sa contribution aux affaires de la nation.

Je me souviens qu'au milieu des années soixante, alors que j'étais étudiant à l'Université Carleton, je m'étais joint à un groupe de jeunes Canadiens, notamment des libéraux et peut-être même des néo-démocrates, qui s'intéressaient à la politique. Un jour nous tenions une réunion à l'hôtel Château Laurier lorsqu'on nous présenta un jeune et dynamique député fédéral. Il s'agissait du nouveau député de Saint-Denis. Ce fut ma première rencontre avec notre distingué collègue.

Le recours au Règlement a commencé par une allusion à la première moitié des 29 années du député à la Chambre.

Il est intéressant de voir que la circonscription de Saint-Denis à l'habitude d'être représentée longtemps par ses représentants élus. Le prédécesseur de notre collègue fut Azellus Denis, qui fut élu à la Chambre pour la première fois en 1935 et qui y siégea durant 28 bonnes années.

Lorsque M. Denis céda sa place ici, il passa à l'autre endroit, c'est-à-dire au Sénat, où il servit encore durant 28 ans. Il se retrouva ensuite au paradis politique, ce qui me fait dire que l'actuel député de Saint-Denis aurait dû lui aussi obtenir sa récompense il y a déjà un an.

Peu importe ce qu'il fera et avec qui il s'associera, ses collègues pourront se compter chanceux, tout comme nous à l'heure actuelle, de bénéficier de la présence d'une personne qui a fait preuve d'une grande distinction, ainsi que d'une bonne dose d'humour, de sagesse et de passion, en participant à la bonne marche des affaires de notre pays.

M. Althouse: Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour féliciter le député de Saint-Denis en ce jour d'anniversaire. Je ne lui envie pas ses 28 années passées ici. Je ne m'en souhaite pas autant, mais je reconnais la valeur du député et de sa contribution à nos travaux.

Ceux d'entre nous qui ont été élus après lui lui savent gré de la courtoisie avec laquelle il a su nous accueillir et nous mettre à l'aise. Il est l'un des premiers députés que j'ai rencontrés. C'est sans doute là un trait de sa personnalité. Il est porté à accueillir ainsi tous les nouveaux députés. Le député ne s'en souvient peut-être pas, mais j'ai beaucoup apprécié qu'un des vétérans des Communes accueille ici un député venu de l'autre bout du pays.

À l'époque, le député de Saint-Denis était assez proche du premier ministre, dont il était secrétaire parlementaire, si je ne m'abuse. Je me souviens qu'il aimait beaucoup les voyages. Il a été pendant trois ou quatre ans un des députés qui ont le plus voyagé. Il a représenté le Canada dans bien des pays.

Je suis persuadé que, avec sa personnalité et son élégance, il a laissé une excellente impression à tous ceux qu'il a rencontrés comme représentant du Canada. C'est à lui de décider s'il veut siéger comme député encore 28 ans, mais je suis sûr qu'il a lorgné vers l'autre bout du couloir. Je ne suis pas sûr qu'il siège encore 28 ans à l'autre endroit comme son prédécesseur, mais, quoi qu'il en soit, je lui offre mes meilleurs voeux.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, moi aussi je voudrais joindre ma voix à celle de mes collègues qui ont rendu hommage au député de Saint-Denis. Lorsque le député de Saint-Denis a siégé en cette Chambre pour la première fois, j'étais à ce moment-là un très jeune homme, et j'ai toujour apprécié et toujours remarqué le travail excellent que le député de Saint-Denis y a accompli. Je dois également souligner qu'il a toujours très bien représenté les électeurs de son comté, toute la région de Montréal, et évidemment tout le Québec.

Faisant partie d'une délégation qui s'est rendue à la canonisation de Mère d'Youville, à Rome, j'ai eu le plaisir de faire ce voyage en compagnie du député de Saint-Denis. Je dois vous dire, chers collègues, que le député de Saint-Denis était très bien connu dans les cercles du Vatican et auprès du Saint-Siège. Donc, ce fut évidemment un honneur de l'avoir avec nous à cette occasion.

J'ai eu l'occasion de siéger avec lui, depuis quelques mois maintenant, au Comité de la gestion de la Chambre. Ses conseils et ses interventions sont toujours de très grande qualité et sont toujours très appréciés. Alors, au nom de tous les députés du Québec qui siègent en cette Chambre, je voudrais aussi évidemment rendre hommage au député de Saint-Denis, lui souhaiter longue vie dans cette Chambre, et s'il désire orienter sa carrière vers une autre Chambre du Parlement, je serais très heureux d'appuyer cette démarche.

• (1800)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Un autre député voudrait prendre la parole.

Une voix: Quel rapport avec l'agriculture?

Le président suppléant (M. Paproski): Quelqu'un vient de demander quel est le rapport avec l'agriculture. Le député va parler de tous les ministres de l'Agriculture qu'il a connus et qui ne sont plus parmi nous.

M. Foster: Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter le député de Saint-Denis. Mon intervention n'a rien à voir avec les questions agricoles dont nous discutons aujourd'hui, mais elle concerne un député dont la contribution à la Chambre a été exceptionnelle.

Au milieu des années 70, j'ai eu le plaisir d'être le vice-président du Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, lorsque le député en assumait la présidence avec beaucoup de compétence et qu'il a su en présider avec doigté certaines séances très délicates et compliquées, non seulement à Ottawa, mais aussi à l'étranger. J'ai pu apprécier son extraordinaire travail. À mon avis, il sait rétablir l'équilibre et les meilleures traditions à la Chambre, car souvent, lorsque les esprits

semblent s'échauffer, il lui suffit de prononcer quelques mots pour ramener le calme.

À mon avis, le député a également fait un travail important au sein du Comité des services aux députés non seulement à cause de ses connaissances juridiques et parce qu'il sait rapidement évaluer une question, mais parce qu'il sait situer certains questions dans leur perspective historique au sein de ce comité. Il fait toujours cela, du moins au sein de notre caucus. Même si je n'ai pas eu l'occasion de participer aux séances de ce comité, je suis sûr que l'équilibre et le jugement du député y sont un atout.

On juge souvent un député en fonction, non pas du nombre d'années qu'il a passées à la Chambre des communes, mais du nombre d'élections dont il est sorti vainqueur. Le député a remporté neuf élections, ce qui est énorme. À mon avis, si son prédécesseur a passé 28 ans à la Chambre des communes et 28 ans au Sénat, il faudrait que le député en passe 29 à la Chambre et 29 au Sénat; il aurait ainsi passé une année de plus que son prédécesseur aux deux endroits.

Je suis certain que des représentants très influents du parti ministériel voudront en toucher un mot au premier ministre. Je sais que le député est très près du premier ministre pour ce qui est de ces questions.

Le député a aussi été utile à la Chambre d'une autre façon. Au début des années 70, j'ai participé avec lui aux séances de comités itinérants chargés d'étudier la Constitution; il a alors pu situer, dans une perspective nationale, les deux nations fondatrices de ce pays et a enrichi le débat par son bon sens et son jugement. Ce n'est pas toujours facile. Des personnes comme le député de Saint-Denis réussissent toutefois à montrer la bonne volonté qui existe à l'échelle nationale et qui permet à notre pays de fonctionner. Il a fait un excellent travail à cet égard.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il serait injuste de ne pas laisser le timide et très modeste député de Saint-Denis répondre—après qu'il aura séché ses larmes.

[*Français*]

M. Prud'homme: Effectivement, monsieur le Président, je dois dire que je suis très touché de ce témoignage de mes amis de la Chambre.

[*Traduction*]

Inutile de dire que je suis reconnaissant au député de Leeds—Grenville.

[*Français*]

M. Jordan, comme je l'appelle toujours, qui, le premier, a eu l'amabilité de souligner ma présence au Parlement.

[*Traduction*]

Oui, en effet, ce fut un grand jour, et je tiens à vous dire que ce jour reste un grand jour.

Je n'oublierai jamais le jour où j'ai été présenté à la Chambre des communes par le très honorable Lester B. Pearson, un homme pour qui j'éprouvais un profond respect. Mon collègue d'Algoma, qui a pris la parole avant moi, est un fidèle et remarquable successeur de M. Lester B. Pearson.

Lorsque je suis entré à la Chambre, je me suis appuyé un peu sur M. Pearson pour faire un signe de salutation, très discret, comme ceci, au très honorable John Diefenbaker. Les gens ont été très surpris. Certains ont même dit que j'ai été surpris moi-même, parce que c'était un geste attribuable à la nervosité, mais j'ai pensé que c'était la seule attitude à avoir dans le grand système politique qui s'appelle le système parlementaire britannique. Nous ne recherchons pas et ne devons pas rechercher constamment l'affrontement.

Je suis très touché par les paroles aimables du député de Leeds—Grenville. Oui, c'est vrai, je me souviens, parce que j'en fais un point d'honneur lorsque je vois arriver un nouveau député. Lorsque je suis arrivé à la Chambre, j'étais seul. Tout le monde autour de moi semblait s'y retrouver, mais il m'a fallu m'orienter tout seul. Je me suis dit que si j'avais la chance de rester à la Chambre longtemps, la première chose que je ferais serait d'aller voir les députés de tous les partis pour leur dire: «Si vous avez besoin de quoi que ce soit, si je peux vous être utile, pas pour vous obtenir des faveurs, mais pour vous être utile, je serais honoré et ravi.» Je l'ai déjà fait et je m'en souviens.

Je ne peux pas dire que je me souviens d'avoir parlé à l'étudiant, mais je sais avoir parlé à beaucoup d'étudiants. Je remercie le député d'Etobicoke—Lakeshore. Oui, je crois que les parlementaires ont là une belle occasion d'échanger avec les jeunes Canadiens qui essaient de bâtir le pays, comme nous essayons encore aujourd'hui.

[*Français*]

Je remercie infiniment mon collègue de Manicouagan. J'ai le plaisir de siéger avec lui au Comité de l'administration de la Chambre; c'est une expérience enrichissante, très enrichissante. Je dois dire que je regrette. . .

[*Traduction*]

Et je suis encore ici. N'annoncez rien. Lorsque j'entends la belle voix de mon estimé collègue qui, comme beaucoup d'autres ici, est l'incarnation vivante de ce que l'on appelle la courtoisie... C'est une qualité qui semble disparaître, mais la courtoisie reste importante.

[*Français*]

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir accordé ces quelques moments. J'étais absent ce midi, parce que, justement, un des devoirs d'un député est d'assister à des funérailles et c'est ce que j'ai fait ce matin. Exceptionnellement, je suis absent. Mais il faut être attaché à son comté. C'est un restaurateur, Elio, qui a perdu sa mère, qui a ouvert son restaurant, comme par hasard, en même temps que j'étais élu pour la première fois, il y a 29 ans. Donc, j'étais à ces funérailles, comme j'étais, hier, aux funérailles de M. Marcel Léger, ce grand Québécois qui avait une grande amitié pour le peuple acadien. Vous voyez, les réconciliations sont encore possibles.

[*Traduction*]

Si je ne devais dire que quelques mots à mon jeune collègue et à l'ensemble des Canadiens, je dirais que notre Parlement est une grande institution. Je n'ai pas honte d'être un député, j'en suis fier. Nous devrions nous porter à la défense de notre noble institution et nous ne devrions jamais hésiter à discuter entre nous, comme j'aime à le faire, de notre expérience parce que nous avons sûrement quelque chose en commun puisque nous avons tous été élus. Nous pouvons beaucoup apprendre les uns des autres.

[*Français*]

À mon avis, il est essentiel que les parlementaires essaient de se connaître au-delà des discours officiels, au-delà de la partisanerie officielle, parce que nous avons une tâche incroyable entre les mains—et grâce à vous, je peux me permettre de le dire—qui est celle de bâtir ce pays, car c'est un pays à faire, un pays qui appartient aux jeunes et nous avons la responsabilité de le leur remettre en bonne condition.

[*Traduction*]

J'apprécie l'occasion qui m'est donnée. Je remercie mes collègues et vous aussi, Votre Honneur, parce que je sais que nous devons parler d'agriculture. Je voudrais dire quelques mots sur l'agriculture. Moi qui suis un enfant de la ville, je n'ai jamais hésité à me présenter à la radio pour dire que si nous ne protégeons pas notre agriculture, nous devrons dépendre d'autres pays. Je ne veux pas que mon pays dépende des autres. C'est pourquoi nous devons établir un lien non seulement entre tous les députés, mais entre les habitants des villes et ceux des campagnes. Nous devons protéger les agriculteurs parce que mon monde, ma famille, vient de la ferme, et je sais ce que c'est que de travailler dur. Nous devons aller parler aux citadins. Il est dans leur intérêt d'avoir un secteur agricole très fort au Canada pour ne pas être dépendants de l'étranger.

• (1810)

Je peux établir le lien entre la célébration d'aujourd'hui, grâce à votre bienveillance, Votre Honneur, et le débat en cours.

Le président suppléant (M. Paproski): Je savais qu'il reviendrait à l'agriculture.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Au nom de tous les députés, de tous ceux qui ne sont pas ici, mais qui nous regardent sans doute à la télévision, je vous souhaite bonne chance, une bonne santé, et j'espère que ce ne sera pas aujourd'hui, ni demain, ni après-demain que vous serez nommé à la Chambre rouge.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de rencontrer le député de Saint-Denis très peu de temps après son arrivée à la Chambre. Avant de partir, j'espère qu'il va écouter un peu ce que j'ai à dire.

C'était à l'occasion d'un congrès politique. Fidèle à lui-même, le député de Saint-Denis m'a donné l'impression à ce tout premier congrès—j'étais évidemment agriculteur à l'époque—d'être une personne aux idées très larges. Je l'admirais et je le respectais, et je vous assure que cette admiration et ce respect n'ont jamais cessé de croître depuis.

Ce fut vraiment un honneur que de siéger avec lui à la Chambre des communes ces dernières années. S'il est un député qui fasse preuve de la sincérité, de la passion et de l'élégance qui sont prisées dans notre pays, ainsi que de la fierté dont il a parlé il y a quelques instants, c'est bien le député de Saint-Denis.

C'est cette fierté que les Canadiens doivent retrouver si on veut que le Canada atteigne la grandeur dont il est capable.

Je voudrais donc féliciter moi aussi Marcel Prud'homme, le député de Saint-Denis. Marcel, je le pense sincèrement.

Le projet de loi C-95, dont nous sommes saisis aujourd'hui, vise à modifier la Loi sur la Société du crédit agricole. Voici une loi qui a rendu service à des milliers d'agriculteurs, moi y compris, il y a longtemps, lorsque j'ai mis sur pied mon entreprise et par la suite agrandi mon exploitation.

C'est un bon organisme qui fournissait un service fort utile à cette époque puisqu'il était impossible d'obtenir un prêt hypothécaire des banques. Je suis heureux de dire que pendant toute la durée de l'hypothèque, c'est-à-dire 25 ou 30 ans, même s'il a fallu gratter les fonds de tiroirs et improviser et en dépit de toutes les craintes et les inquiétudes que nous avions de ne pas pouvoir respecter nos engagements, il ne nous est arrivé qu'une fois ou deux de devoir demander un délai. Mais quand nous l'avons fait, on nous l'a accordé.

Ces dernières années, cela me choque de voir que de jeunes agriculteurs ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Je veux aussi faire remarquer qu'il y a dans ce projet de loi bien des choses à examiner. Premièrement, le vérificateur général signale dans son rapport que pour la deuxième année d'affilée, il n'a pas assez de preuves pour conclure que la provision pour les prêts non remboursés et certains autres postes des états financiers de la SCA sont présentés correctement, conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés.

Je répète que le vérificateur général n'a pas trouvé les preuves lui permettant de conclure que les états financiers de la SCA sont exacts et conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

Je crains fort que ce projet de loi ne diminue l'obligation de la société de rendre des comptes au Parlement et ne diminue également la capacité du vérificateur général d'examiner ses pratiques de comptabilité.

Beaucoup de producteurs ont communiqué avec moi à ce sujet, et même des gens de l'extérieur de ma circonscription. Ils croient que la SCA les a traités injustement et qu'elle agit comme si elle voulait faire croire que tous ces gens sont des trouble-fête, qu'ils ne sont jamais contents. Je trouve vraiment pénible d'entendre des choses pareilles.

Pas plus tard que la semaine dernière, un producteur m'a signalé qu'il était incapable d'obtenir un état détaillé de son compte d'hypothèque. Il est le client d'une société qui doit rendre compte au Parlement du Canada et il n'est pas capable d'obtenir d'état de compte. Il a réclamé cette information à maintes reprises mais, jusqu'à ce que des employés de mon bureau téléphonent au bureau régional, on lui avait toujours dit de s'adresser au tribunal pour obtenir cette information. Pourtant, quand nous avons réclamé cette information, on nous a assuré qu'on l'avait déjà envoyée au demandeur. Par la suite, la SCA a continué de ne pas collaborer et n'a jamais envoyé l'information demandée. Elle a fait parvenir certains renseignements, mais pas ce qui était demandé.

Je commence à croire que, dans ce cas-ci et dans d'autres cas antérieurs, on a bafoué mes droits de député de la Chambre lorsque j'ai demandé en vain, par écrit, des renseignements précis au nom d'un électeur de ma circonscription ou d'une autre circonscription.

En fait, je voudrais revenir quelques années en arrière, soit au plan quinquennal de 1988 prévu dans le projet de loi, plan qui devait être déposé à la Chambre dans les 15 jours de la séance suivante du Parlement. Tout comme la Chambre, j'ai dû attendre trois ans pour ce plan. Nous ne l'avons reçu que près de trois ans plus tard. J'estime qu'on a bafoué mes droits de député parce que je n'ai pas pu obtenir ces renseignements.

Ce producteur veut, au lieu d'un simple sommaire de l'encours de la dette, que la SCA le renseigne sur la date de l'hypothèque, la nouvelle imputation des paiements, le taux d'intérêt et la méthode de calcul de cet intérêt. Ce n'est certainement pas trop demander pour une personne qui emprunte de l'argent à une institution.

Je ne vois rien dans ce projet de loi qui garantira aux producteurs le droit d'obtenir des renseignements qui les concernent lorsqu'ils traitent avec la SCA. Ce projet de loi devrait accroître et non réduire l'obligation de rendre compte de la SCA envers le Parlement et les producteurs. Par-dessus tout, tous les emprunteurs devraient pouvoir tirer parti de cette obligation de rendre compte.

Il faut également s'interroger sur la suppression de la disposition selon laquelle un futur ministre de l'Agriculture peut renvoyer des membres du conseil d'administration de la SCA. Si c'est le cas, le gouvernement peut-il nommer un nouveau groupe d'administrateurs? Je m'oppose également à la suppression de la stipulation selon laquelle la moitié des membres du conseil d'administration de la SCA doivent être des producteurs agricoles.

Dans un autre ordre d'idées, il y a quelques jours, quelqu'un qui étudie régulièrement des cas de la SCA m'a fait parvenir par télécopieur un message contenant des chiffres intéressants sur la SCA. Il a analysé des renseignements que nous lui avions envoyés sur demande. Selon lui, il est intéressant que la SCA déclare avoir un taux de succès de 75 p. 100 avec le Bureau d'examen de l'endettement agricole. Cependant, ce chiffre concerne des cas réglés, mais cela ne veut pas dire que l'agricul-

teur peut continuer à exploiter sa ferme, cela signifie seulement que la SCA a obtenu un règlement.

De l'avis de cette personne, il y a un taux d'échec de 72 p. 100 en Ontario et de 74 p. 100 dans tout le Canada puisque seulement 26 à 28 p. 100 des affaires du Bureau d'examen de l'endettement agricole concernant la SCA sont réglées de manière à ce que l'agriculteur garde son exploitation.

Je ne vois rien dans ce projet de loi qui inciterait la SCA à agir équitablement et ouvertement avec le Bureau d'examen de l'endettement agricole. Trop souvent, j'ai vu la SCA se jouer des producteurs devant le Bureau d'examen de l'endettement agricole. C'est le cas où le producteur croit qu'il a conclu une entente de règlement avec la SCA et emprunte de l'argent d'une autre source pour régler la SCA, seulement pour entendre celle-ci lui dire: «Non, non, nous ne sommes plus d'accord maintenant. Nous envisageons autre chose.» Un marché est conclu à l'audience et on en offre un autre à la dernière minute, après ou pendant l'audience elle-même.

• (1820)

Un des mes électeurs, dont j'ai soulevé le cas à la Chambre des communes, pour essayer d'obliger la SCA à le traiter équitablement, m'a écrit une lettre en novembre 1992 pour me dire que 1 350 jours s'étaient écoulés depuis la dernière réunion du Bureau d'examen de l'endettement agricole et qu'il tentait depuis de conclure un accord avec la SCA et qu'un tribunal avait décidé que celle-ci ne pouvait liquider ses biens sans action judiciaire.

Je veux lire une partie de cette lettre qui décrit les rapports avec la SCA du point de vue d'un être humain. Cette personne écrit, et je veux faire remarquer qu'elle est gravement handicapée:

> Comme pour toutes les principales étapes que ces familles ont été obligées de franchir, leurs dates ont été choisies de telle manière à causer le plus de tort possible à la cohésion de la famille et aux personnes qui mènent la lutte.
>
> Ce n'est pas une coïncidence si ces décisions sont prévues pour la période de Noël. Ce n'est pas non plus une coïncidence si, dans une cour d'appel de l'Ontario, avant le début des audiences, un avocat de la SCA a qualifié mon père de minable en sa présence, en le dévisageant.
>
> Qu'une société d'État, responsable devant le Parlement et dirigée par le ministre de l'Agriculture, livre à une exploitation agricole une guerre de 5 1/2 ans; qu'une société d'État, responsable devant le Parlement et dirigée par le ministre de l'Agriculture, dépense entre 1 et 2 millions pour ce faire, ce sont des choses auxquelles notre famille demande que l'on mette fin, que l'on explique, que l'on corrige, que l'on compense ou que l'on publie, mais surtout que l'on prévienne.

Un autre cas. La SCA arrive à l'entrée de la ferme, avec plusieurs voitures de police, alors que les enfants de la famille attendent l'autobus scolaire. Ce genre de tactique est épouvantable pour les enfants et pour les parents. Imaginez ces enfants, essayant d'expliquer aux autres dans l'autobus ce que faisaient toutes ces voitures de police à leur porte, alors que la Société du crédit agricole ne faisait que délivrer un avis de saisie.

Ces tactiques sont inacceptables de la part d'une organisation quelconque, mais surtout de la part d'un organisme qui existe en vertu d'une mesure législative adoptée par cette Chambre et supervisée par elle.

La SCA est le plus gros propriétaire foncier du Canada. Je vois ici qu'au 31 décembre elle s'était portée acquéreur de 1000 propriétés et qu'elle en avait maintenant 2500, totalisant une valeur de 240 millions.

Lorsque je vois une telle accumulation de biens, je me demande ce que pensent ceux qui ont été saisis et expulsés de leurs terres, alors qu'ils n'y étaient pour rien.

Le nombre de biens acquis par la SCA est passé de 324 en 1986 à plus de 1 000 en 1991 seulement. Je le répète, la valeur des biens en dollars a grimpé de 14 millions de dollars en 1984 à 240 millions de dollars. Une augmentation de 1 700 p. 100.

C'est scandaleux. L'avenir me fait peur. Je suis certain que les dispositions de ce projet de loi qui permettront à la SCA de consentir des prêts à des non-Canadiens pour lui permettre de se défaire des terres qu'elle a acquises ne sont pas une pure coïncidence. On a accumulé des terres qu'ont perdues des agriculteurs canadiens qui ont travaillé très dur pour les acquérir. Ces terres, ils ne les perdent pas par leur faute, mais à cause des politiques du gouvernement et des conditions du marché mondial sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle.

Pour terminer, je voudrais revenir à la lettre que j'ai reçue en novembre 1992 disant qu'il faut empêcher qu'une société d'État responsable devant le Parlement du Canada et devant le ministre de l'Agriculture puisse faire la guerre à un coût se situant entre 1 et 2 millions de dollars, à une famille d'agriculteurs pendant cinq ans et demi, avec tout le stress que cela comporte. Cette famille d'agriculteurs demande qu'on l'indemnise, qu'on mette

fin à de telles mesures, qu'on explique leur fondement, qu'on y remédie et qu'on les interdise à l'avenir.

Les temps sont difficiles, nous le savons. J'ai parlé hier à la Chambre de l'orientation que prend actuellement l'agriculture dans le monde et du fait que de plus en plus, les grandes sociétés prennent le contrôle de la production alimentaire dans le monde. Deux de ces sociétés le font d'ailleurs ici, au Canada. Je m'inquiète de ce qui va arriver dans les années à venir aux agriculteurs qui se démènent aujourd'hui.

J'estime que nous ne pouvons plus pratiquer la politique de l'autruche et ignorer l'existence de ce problème. En tant que Canadiens qui ont vu la situation évoluer, nous devons en prendre conscience, y mettre fin et veiller à ce que la production et la transformation des aliments au Canada deviennent une question de sécurité nationale. Je pense aussi que les cas dont j'ai parlé vont continuer de se multiplier tant que les producteurs canadiens n'auront pas reçu leur juste part de l'argent dépensé par les consommateurs canadiens pour leurs aliments. Cela ne se fait pas à l'heure actuelle.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler brièvement du projet de loi C-95. Je veux traiter d'un aspect de cette mesure législative dont il est question au paragraphe 4(1), et je cite:

> La Société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles et aux entreprises de ce secteur liées à l'agriculture.

À l'instar des collègues des deux côtés de la Chambre qui m'ont précédé, je suis très conscient de la grande anxiété qui règne dans le monde agricole et de la nécessité de les aider, particulièrement en ces temps difficiles.

Jouxtant la circonscription de Stormont—Dundas que je représente se trouve celle de mon bon ami et voisin, le député de Glengarry—Prescott—Russell. Il y a là un groupe très dynamique du nom de Seaway Valley Farmers Energy Co-operative qui a travaillé très fort à l'implantation d'une usine d'éthanol dans la région de Cornwall.

Cornwall ne se trouve pas dans un secteur rural. C'est une petite collectivité de quelque 47 000 habitants, ce qu'on pourrait qualifier, selon moi, de petit centre urbain. Une possibilité de partenariat pouvant répondre aux besoins du monde agricole s'offre à nous, car l'éventuelle usine d'éthanol serait un atout pour le secteur agricole et pour la création d'emplois dans le centre urbain de Cornwall.

Je signale qu'il y a un terrain où, l'année dernière, l'usine qui s'y trouvait a malheureusement dû fermer ses portes. Ce serait un endroit idéal pour y réaliser un tel projet. Je doute fort que cela soit possible sans une définition plus claire de ce qu'il faut entendre par secteur rural.

• (1830)

J'ose espérer que, si les gens de la Seaway Valley Farmers Energy Co-operative veulent présenter une demande d'aide financière à la SCA, ils ne soient pas jugés inadmissibles pour la simple raison que l'usine se trouve tout près d'un secteur rural certes, mais plus exactement dans la ville de Cornwall, un centre urbain.

Je voudrais ajouter que, la semaine dernière, M. Robert Smith, le président de la Seaway Valley Farmers Energy Co-operative, a reçu une bonne nouvelle de la province, qui a dégagé des fonds pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Nous espérons que ce ne soit qu'un début; cette initiative, qui répondra aux besoins du secteur rural de ma circonscription et aux besoins de Cornwall en matière d'emploi, est certainement un pas dans la bonne direction.

Je ne veux pas retarder davantage le débat. Nous accueillons avec plaisir cette mesure législative que nous jugeons bien nécessaire. Par les temps qui courent, toute forme d'aide accordée à nos agriculteurs ne peut qu'être appréciée à sa juste valeur par toutes les parties concernées.

Je répète que j'aimerais bien qu'on puisse clarifier cet article du projet de loi et qu'on nous dise quelle en serait l'interprétation si quelqu'un venait demander de l'aide, sous forme de prêt ou de projet, pour se porter au secours de nos producteurs de maïs en particulier. Par ailleurs, c'est une contribution extrêmement positive aux secteurs qui dépendent de l'environnement, et bien entendu, au secteur de l'emploi. Je suis heureux d'avoir pu exprimer publiquement mon point de vue

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer ici aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-95, la Loi sur la Société du crédit agricole.

Les groupes agricoles de tout le pays et les agriculteurs eux-mêmes ont éprouvé ces dernières années de graves problèmes économiques. Il suffit sans aucun doute d'examiner leur bilan financier pour comprendre à quel point

il est urgent de réorganiser ou de modifier les institutions financières qui desservent les agriculteurs de notre pays.

J'appuie la décision de modifier certaines de nos institutions financières. Je voudrais certes que notre collectivité agricole bénéficie de meilleurs taux d'intérêt, dispose de plus d'argent et améliore sa situation financière. Il faut voir que la dette agricole totale atteint aujourd'hui au Canada la somme stupéfiante de 23 milliards de dollars. Le revenu agricole net total a été de 53 p. 100 moins élevé en 1991 qu'en 1989.

En 1991, 441 entreprises agricoles ont fait faillite. Le revenu moyen des entreprises agricoles familiales en 1990 était de 36 900 $, dont 42 p. 100, ou 15 700 $, étaient gagnés à la ferme. On voit dès lors que le revenu provenant de l'extérieur de la ferme était beaucoup plus élevé que celui que l'agriculteur pouvait tirer de l'exploitation agricole avec un investissement de 1 000 $, 2 000 $, 3 000 $ ou 100 000 $. La situation est vraiment triste à l'heure actuelle, compte tenu du prix extrêmement bas des produits.

La collectivité agricole vit des temps très difficiles et on ne fait pas grand-chose pour l'aider à en sortir.

Beaucoup d'agriculteurs de ma circonscription subissent des pressions extrêmement fortes de la part des banquiers, de la Société du crédit agricole et de beaucoup d'autres parce qu'ils n'arrivent pas à payer les intérêts sur leur dette.

L'agriculteur canadien moyen a investi à peu près 525 000 $ dans son exploitation agricole et il ne tire que 15 000 $ de revenu de cet énorme investissement. L'exposé économique de 1992 prévoyait une réduction de 63 millions de dollars du coût du transport du grain de l'Ouest, ce qui a accru de beaucoup les frais de l'agriculteur.

L'avenir de la gestion de l'approvisionnement, qui représente 28 p. 100 de toutes les rentrées d'argent des agriculteurs et qui fait vivre 38 000 familles d'agriculteurs, est menacé à l'heure actuelle par suite des négociations du GATT. Cette situation crée une inquiétude considérable parmi les familles qui exploitent des fermes assujetties au système de gestion des approvisionnements, parce qu'elles craignent pour leur gagne-pain dans l'immédiat et dans l'avenir.

Les gouvernements ont vraiment manqué à leurs obligations envers la communauté agricole. Le gouvernement fédéral a manqué à ses obligations et les gouvernements provinciaux ont manqué à leurs obligations en ne réagissant pas aux problèmes structurels très graves qui se sont posés année après année.

Sur certains plans, les négociations du libre-échange n'ont pas réussi à protéger les producteurs céréaliers canadiens contre les programmes de subventions avec lesquels les États-Unis soutiennent leurs agriculteurs. L'ALENA représente aussi une menace très grave pour bon nombre de nos producteurs de base.

En ce qui concerne le revenu des exploitations agricoles, il y a là un problème grave auquel le gouvernement doit s'attaquer. Heureusement, le projet de loi permettra peut-être de régler en partie la question du financement. Même si le projet de loi est adopté, il demeurera difficile de trouver l'argent nécessaire pour rembourser les prêts que la Société du crédit agricole pourra consentir aux agriculteurs, en raison des difficultés que connaissent actuellement ces derniers.

Les groupes d'agriculteurs semblent satisfaits d'une bonne partie des propositions contenues dans ce projet de loi. C'est pourquoi j'estime que nous devons l'appuyer. Toutefois, des difficultés subsisteront, comme nous pourrons le constater en examinant les nouvelles possibilités qu'offre le projet de loi relativement à l'utilisation des prêts.

Le projet de loi élargira certainement la gamme des activités possibles au sein de la communauté agricole, et le financement deviendra accessible, comme le disait plus tôt un de mes collègues, à l'industrie familiale sur la ferme, aux activités de transformation sur la ferme ou à d'autres activités qui feront partie d'une gamme diversifiée d'activités commerciales sur la ferme.

Je crois qu'il faut se préoccuper des sommes qui seront mises à la disposition des agriculteurs. Après l'adoption de ce projet de loi, seront-elles aussi élevées qu'avant? Ceci m'inquiète, car si ces prêts deviennent trop diversifiés et qu'ils s'éloignent trop du producteur de base, ce dernier n'aura peut-être plus accès aux prêts qu'il aurait pu obtenir avant l'adoption de ce projet de loi.

En outre, il faudrait clarifier certains points de la nouvelle loi. Exige-t-elle que les agriculteurs soient des citoyens canadiens? Tant qu'il est possible de nettement reconnaître les opérations de diversification en entrée et en sortie, l'objet de ce projet de loi permettra à la SCA d'accorder des prêts à des entreprises de régions rurales non agricoles. Mais celles-ci pourraient-elles graduellement déménager leur activités vers le centre-ville de Toronto par exemple? Pourraient-elles se transformer en entreprises urbaines et laisser ainsi le secteur rural dans une situation difficile? Il est évident que je parle de très très vastes secteurs de concentration qui pourraient me préoccuper énormément. Je n'aimerais pas du tout voir de grandes sociétés comme Campbell, Heinz et d'autres de ce genre constater qu'il est plus avantageux pour elles de s'installer dans le Grand Toronto plutôt que de rester

dans les localités rurales où elles se trouvent à l'heure actuelle.

• (1840)

Certes, je me rends compte qu'elles ont quitté des localités plus petites encore pour venir s'installer dans la région où elles se trouvent, ce qui me m'ennuie un peu. Ce n'est certainement pas pour se procurer leurs produits de base auprès des agriculteurs de la région; elles songeraient plutôt à importer leur pâte de tomate, à déménager vers des régions urbaines et à offrir leurs services de cette façon.

Je crains donc qu'il y ait une baisse des activités dans le secteur rural, dans les collectivités rurales, au profit des régions métropolitaines.

En examinant le projet de loi, je crois aussi qu'il est très important de fixer les taux d'intérêt et j'espère, considérant le nouveau conseil et ses responsabilités, qu'il veillera soigneusement à soutenir la concurrence des établissements bancaires du Canada et qu'il offrira des taux concurrentiels à la collectivité agricole.

Je remarque notamment depuis quelques années que les agriculteurs doivent acquitter des intérêts de plus en plus élevés sur leurs emprunts. Ce problème est devenu très aigu en raison de leur dette structurelle. J'espère donc qu'avec cette nouvelle structure, la société pourra s'occuper de la dette agricole et que ses taux d'intérêt se compareront à ceux de la plupart des établissements de crédit—les banques—, de telle sorte que les agriculteurs auront un peu de répit à cet égard.

Le dernier point qui me préoccupe, c'est que la Société de crédit agricole deviendra très indépendante, si je me fie à la nouvelle structure. Le gouvernement nommera les 12 membres du conseil, mais rien dans le projet de loi ne permettra de révoquer ou de modifier ensuite ces nominations. Aucune disposition ne prévoit de modifier ces nominations et je m'inquiète de l'indépendance et de la quasi-autosuffisance dont pourrait éventuellement bénéficier ce conseil. L'impossibilité de contrôler ce conseil, faute de moyens, pourrait causer des difficultés.

Merci, monsieur le Président. J'ai été heureux de participer au débat sur ce projet de loi aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Je crois que c'est tout pour cet après-midi.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Cardiff: Monsieur le Président, si c'est ce que souhaite la Chambre, le gouvernement est tout à fait prêt à aller de l'avant et à étudier ce projet de loi en comité plénier. Toutefois, en l'absence de consentement unanime pour ce faire, ce projet de loi sera renvoyé à un comité législatif.

M. Foster: Monsieur le Président, nous préférerions que ce projet de loi soit renvoyé à un comité législatif, comme le prévoyait la motion.

M. Cardiff: Dans ce cas, monsieur le Président, étant donné qu'il est seulement 18h45, nous pourrions passer, si la Chambre y consent, aux affaires émanant des députés.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au comité législatif du secteur Ressources naturelles.)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare qu'il est 19 heures.

Comme il est 19 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'examen des affaires émanant des députés qui figurent à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 30 novembre 1992, de la motion de M. Crawford: que le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de participer ce soir au

débat sur le projet de loi C-301, présenté par mon collègue, le député de Kent.

Je le félicite pour le travail qu'il a accompli en ce qui concerne ce projet de loi que j'estime nécessaire pas seulement en ma qualité de député mais en tant que contribuable. Nous frissonnons toujours à l'idée du gaspillage dont il est fait état dans le rapport du Vérificateur général.

Avec son titre inoffensif, ce projet de loi, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, permettrait s'il était adopté de changer radicalement la façon dont le gouvernement dépense les deniers publics.

Ce projet de loi coule du bon sens, exactement comme le dit mon collègue de Kent. Il n'est que logique que nous ayons dans les statuts de cette institution un projet de loi comme celui-ci, qui permettrait de contrôler rigoureusement les dépenses du gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne les dépassements de coût des projets.

Ce projet obligerait les ministres à faire une planification à long terme. Ils devraient présenter au Parlement un rapport détaillé indiquant, pour toute proposition, les objectifs, les coûts, les méthodes de calcul des coûts, les effets sur l'économie, l'environnement, l'emploi et les programmes sociaux.

Trop souvent, les déboursés sont annoncés avant que les détails de la proposition ne soient connus, ce qui occasionne souvent des dépassements de coûts, une inflation des prix.

En déposant son deuxième rapport sur les opérations gouvernementales, le vérificateur général a dit que nous souhaitions la vérité des budgets. «Trop souvent, le Parlement est invité à approuver des dépenses à l'avance, sans avoir une idée des coûts finals. Les choses se font en deux temps: un peu dès maintenant, plus tard pour le reste. Nous devons éliminer cette façon de faire.»

Ce projet répond aux voeux du vérificateur général, qui veut faire régner la vérité en matière de budgétisation.

Les rapports du vérificateur général, depuis quelques années, ne laissent aucun doute: une loi comme celle-là s'impose. Ainsi, en 1991, il a été signalé que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie avait remis 28 millions à des sociétés qui participaient au programme de productivité de l'industrie de défense au lieu de laisser ce montant devenir périmé en fin d'exercice. On a su ensuite que les sociétés en cause n'avaient jamais demandé d'argent et qu'elles ne savaient pas pourquoi elles l'avaient reçu. C'est ridicule.

Le projet que nous étudions ce soir mettra un terme à ces dépenses de fin d'exercice. S'il reste de l'argent, qu'on le rende au Trésor au lieu de le dépenser parce qu'on ne veut pas le perdre dans le budget de l'année suivante, au cas où on en aurait besoin. Cette attitude est très répandue dans la bureaucratie.

Le projet réglerait aussi des situations comme celle que le vérificateur général a découverte à Transports Canada. En octobre 1988, Transports Canada a conclu un bail de 41 ans avec un promoteur, relativement à la construction d'un hôtel de 20 millions de dollars adjacent à l'aéroport international de Halifax. Ce projet a depuis été abandonné, et seules les fondations ont été mises en place parce que le ministère n'a pas vérifié la situation financière de la société. Des recettes importantes ont été perdues. Le ministère a hérité du passif lié à ce terrain pour les années à venir.

Si le ministère s'était conformé aux dispositions prévues dans ce projet de loi, l'erreur aurait probablement été évitée.

• (1850)

J'aimerais parler d'un autre exemple dont il est fait état dans le rapport du vérificateur général de 1990. Cet exemple montre pourquoi il est important que ce projet de loi vise les ministres, et non pas simplement les ministères. En 1990, le vérificateur général a constaté qu'un fonds, le fonds Laprade, avait été mal administré depuis 1987, année où l'on en a transféré l'administration au ministère de l'Expansion industrielle régionale, devenu depuis le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

En 1986, 87,3 millions de dollars ont été prévus pour des projets de développement économique devant créer des emplois permanents. L'approbation du financement de ces projets a été confiée au responsable du ministère mentionné ci-dessus et à un autre de ses collègues. Le vérificateur général a constaté que, pour certains projets, les ministres ont approuvé un financement supérieur à celui qui avait été jugé nécessaire à la suite d'une analyse effectuée par le ministère.

Le vérificateur général a aussi constaté que, dans un cas, un projet a été scindé en deux et qu'il a ainsi bénéficié d'un financement deux fois plus élevé que prévu. Il est aussi intéressant de souligner que le financement n'a été accordé qu'à des projets mis en oeuvre dans les circonscriptions représentées par des députés du parti ministériel, ce qui équivaut purement et simplement à du népotisme.

Un projet informatique qui a coûté des sommes astronomiques est au nombre des autres projets futiles qui n'auraient jamais été mis en oeuvre si toutes les dépenses du gouvernement avaient dû être approuvées conformément au processus rigoureux prévu dans le projet de loi C-301.

Dans son rapport de 1989, le vérificateur général a constaté que les coûts supplémentaires d'un projet concernant des systèmes en direct de communication d'information protégée frôlaient les 100 millions de dollars. Ce projet devait coûter 111 millions de dollars. Parce que les

exigences de performance concernant le système de commutation automatique n'ont pas été stipulées dans le contrat, le budget est passé à 208,6 millions de dollars en 1989.

Dans son rapport de 1991, le vérificateur général a souligné que, malgré les mises en garde qu'il a faites en 1987 et les critiques qu'il a formulées dans son rapport de 1989, ce projet n'a pas fonctionné et a coûté 53 millions de dollars de plus.

En conclusion, je voudrais dire que si ce projet de loi est adopté, les contrats octroyés pour la réalisation de sondages ne pourront plus échapper à l'examen du Parlement. Le 15 janvier 1993, on rapportait dans le *Citizen* d'Ottawa que des contrats pour la réalisation de sondages d'une valeur de 3,2 millions de dollars ont été octroyés sans appel d'offres. On a aussi rapporté que, dans certains cas, les contrats ont été signés après que les sondages eurent été réalisés et que les firmes eurent présenté leurs factures.

D'après le *Citizen* d'Ottawa, la plupart des contrats ont été accordés à deux entreprises qui entretiennent des liens très étroits avec le parti au pouvoir, soit Decima Research et Anderson Strategic Research. Une mesure comme le projet de loi C-301 est indispensable pour mettre un terme à ces pratiques.

En conclusion, je reconnais qu'il faudra peut-être apporter des amendements à ce projet de loi à l'étape de l'étude en comité et qu'il faudra peut-être en peaufiner certains détails. Quoi qu'il en soit, le principe et le but de ce projet de loi sont légitimes. En conséquence, je suis fier d'appuyer cette mesure, et j'encourage tous les députés à m'imiter, car, comme l'a dit le député de Kent, ce projet de loi est une mesure tout à fait sensée.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de me prononcer, moi aussi, sur le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques.

Tout d'abord, je dois dire que le projet de loi, selon ma façon de le comprendre à ce moment-ci, a pour but d'embarrasser le gouvernement en raccourcissant la période de présentation des comptes publics. Il s'agirait, par exemple, de les présenter en octobre au lieu de le faire en décembre et de permettre au vérificateur de commenter la planification à long terme. J'ai écouté attentivement mon collègue qui a pris la parole précédemment alors qu'il parlait d'un projet de loi de bon sens et de contrôle des dépenses.

Je pense vraiment, qu'ici, dans cette Chambre, le contrôle des dépenses a été le voeu de tous les parlementaires depuis une quarantaine d'années. Mais mes collègues savent que ce n'est pas toujours facile.

Il est temps que la Chambre examine ce projet de loi puisqu'il a été présenté en première lecture le 24 octobre 1991. Les députés ont eu beaucoup de temps pour l'analyser.

Avant d'examiner les modifications qui ont été proposées par le député de Kent, je voudrais rappeler brièvement l'historique de cette loi qui est ancienne, qui date de 1951. Mais elle est quand même très importante et elle régit une grande partie du fonctionnement interne de l'appareil gouvernemental qui sert de fondement à la gestion des finances de la comptabilité du secteur public.

Afin qu'elle convienne parfaitement à un État qui doit sans cesse s'adapter au monde moderne et complexe d'aujourd'hui, la loi a fait l'objet de modifications à plusieurs reprises. Les dernières, assez récentes puisqu'elles datent de mai 1991, remaniaient la loi en profondeur et portaient sur quelque 70 articles.

Ces modifications faisaient suite justement aux recommandations du vérificateur général dont mon collègue a parlé tantôt. Le vérificateur général en a fait plusieurs. Le Comité permanent des comptes publics en a également fait, de même que le Comité sénatorial permanent des finances nationales. Alors tout cela visait à simplifier la gestion des finances publiques pour les rendre plus conformes aux pratiques du secteur privé, réduire la paperasserie en tirant le plus possible parti de l'informatique—maintenant tout est informatisé—clarifier certains termes tant en anglais qu'en français et, en dernier ressort, faire économiser des deniers aux contribuables canadiens. Je crois que tous les parlementaires des deux côtés de la Chambre ont le même but.

Les modifications proposées aujourd'hui ne sont pas de cet ordre. Elles portent essentiellement sur trois points, soit les mandats spéciaux établis sur décret du gouverneur en conseil et subordonnés à sa signature, la planification à long terme et la date du dépôt des comptes publics. Comme je le disais tantôt, ce n'est pas toujours facile de déposer des comptes publics. Mes collègues savent certainement qu'à certains moments, les comptes publics sont toujours retardés par un ministère ou l'autre. Elles visent aussi à apporter au Parlement des renseignements financiers plus précis sur la façon dont les deniers publics sont dépensés et à rendre les délais de reddition

des comptes plus conformes aux usagers dans les grandes entreprises publiques.

Même si à prime abord, ces modifications paraissent souhaitables, je crois qu'il ne convient pas de les adopter. Il ne serait pas raisonnable en effet d'établir des modalités qui nuiraient au bon fonctionnement du gouvernement, qui l'empêcheraient de fournir à cette Chambre des renseignements exacts et de qualité. Je m'explique.

Passons d'abord au premier point, qui fait l'objet du paragraphe 30(3) de la Loi. Il y est question des mandats spéciaux que peut ordonner par décret le gouverneur en conseil et signés par lui en vue d'autoriser un paiement sur le Trésor. La modification qui serait apportée à ce paragraphe préciserait pour chaque mandat, outre le relevé détaillé des objets auxquels le paiement a été appliqué, le montant de ce mandat et le motif de l'urgence.

J'aimerais rappeler à cette Chambre, que ces mandats ne peuvent être émis pour donner au gouvernement les fonds dont il a besoin que si trois conditions sont remplies. Premièrement, le Parlement ne doit pas être en session. Deuxièmement, les paiements sont requis de toute urgence dans l'intérêt du public. Troisièmement, il ne doit pas exister d'autres crédits pouvant autoriser ces paiements.

Certains députés s'inquiètent, à tort je crois, de ce qu'on abuse de ces mandats. En réalité, on y recourt peu, car les trois conditions mentionnées ci-dessus ne se retrouvent réunies qu'en de très rares occasions. La dernière fois que le gouvernement y a eu recours, c'était en 1989 et dans une situation quelque peu exceptionnelle. Les membres de cette Chambre se souviendront en effet qu'après les élections de 1988, le Parlement ne s'était réuni que pendant trois semaines. Avant d'ajourner ses travaux, la Chambre avait toutefois été informée de la nécessité d'autres fonds pour l'année financière 1988-1989. Un budget des dépenses supplémentaires avait donc été déposé le 16 décembre 1988.

• (1900)

Par la suite, alors que le Parlement n'était pas en session, le gouvernement avait demandé au gouverneur en conseil d'émettre quatre mandats: le 19 janvier, le 16 février, le 23 mars et le 1er avril. Le Parlement avait été rappelé le 3 avril.

Le recours à ces quatre mandats alors que le Parlement ne siégeait pas n'était en rien différent des neufs autres cas où on y a eu recours depuis l'adoption de la Loi sur la gestion des finances publiques en 1951, il y a de cela 42 ans. Si l'on songe qu'en tout et pour tout les gouvernements successifs n'ont eu que 13 fois recours à des mandats spéciaux, on ne peut vraiment pas dire qu'on ait abusé du système. Je crois également pouvoir affirmer en toute bonne foi que dans le cas qui nous occupe, le gouvernement a agi de façon responsable dans l'utilisation des deniers publics et a respecté l'esprit et la lettre de la Loi sur la gestion des finances publiques.

L'autre point auquel je voudrais m'arrêter, porte sur la date à laquelle les comptes publics devraient être soumis au Parlement. Le projet de loi C-301 veut raccourcir la période de présentation, soit octobre au lieu de décembre.

J'aimerais vous rappeler brièvement que les comptes publics retracent les dépenses effectuées au titre de chaque crédit, les recettes de l'État et les autres versements portés au crédit ou au débit du Trésor. Ils font l'objet d'un rapport qui est déposé devant cette Chambre par le président du Conseil du Trésor au plus tard le 31 décembre suivant la fin de l'exercice ou, si la Chambre ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance ultérieurs.

En vertu de la modification proposée, le paragraphe 64(1) de la Loi serait modifié afin de remplacer la date du 31 décembre par celle du 30 octobre.

Le gouvernement se rend bien compte que l'échéance du 31 décembre pour soumettre les comptes publics au Parlement est tardive. Neuf mois se sont en effet écoulés depuis la fin de l'exercice financier. La question que l'on peut donc se poser est la suivante: Faut-il vraiment neuf mois pour être en mesure de présenter la situation financière du Canada?

Le gouvernement est le premier à admettre que ce délai est trop long. C'est pourquoi il a toujours accordé une grande priorité à ce que les comptes publics soient déposés bien avant. De fait, au cours des 10 dernières années, les comptes publics ont été déposés six fois au cours de la première semaine de novembre. Toutefois, il nous semble qu'il serait vain de vouloir fixer dans la Loi l'échéance fort souhaitable par ailleurs du 30 octobre, et voici pourquoi.

Les renseignements contenus dans les comptes publics exigent beaucoup de recherches minutieuses, et parfois longues. Celles-ci sont retardées, contrecarrées par des difficultés de tout ordre. Ainsi, les renseignements figurant dans les comptes publics découlent des comptes des ministères, lesquels ne sont fermés que de deux à trois mois après la fin de l'exercice financier.

D'autres difficultés ne sont pas du ressort des ministères ou du Conseil du Trésor et découlent de circonstances auxquelles nous ne pouvons rien. Par exemple, certains points font parfois l'objet de discussions avec le Bureau du vérificateur général et restent en suspens jusqu'au dépôt du rapport de ce dernier. Or, il est arrivé par le passé que ce rapport soit déposé en octobre, mais il est

arrivé aussi, comme cette année, qu'il ne le soit qu'à la fin de novembre.

Le processus pour dresser les comptes publics est aussi long que délicat. C'est un travail minutieux, et avancer l'échéance du dépôt du rapport des comptes publics de près de deux mois ne ferait que compromettre le processus.

Je constate, qu'il ne me reste pas beaucoup de temps de parole. C'est un peu le but de ce projet de loi, qui est d'embarrasser beaucoup plus le gouvernement que de le laisser donner de bons chiffres. C'est pourquoi j'inviterais la Chambre à ne pas aller de l'avant avec l'adoption de ce projet de loi, car il s'agit ici beaucoup plus d'embarrasser que d'avoir des états financiers exacts.

[*Traduction*]

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir ce soir au nom du Nouveau Parti démocratique pour appuyer le projet de loi C-301 présenté par notre collègue de Kent. Il arrive rarement qu'un projet de loi d'initiative parlementaire atteigne cet étape. On a dit de ce projet de loi qu'il est bien fondé; il convient donc qu'il en soit rendu à cette étape. Souhaitons qu'il en franchisse d'autres. Je consacrerai tout d'abord 30 secondes de mon intervention aux aspects négatifs de la mesure législative, puis neuf minutes à ses aspects positifs.

Comme le mentionnait l'orateur précédent, le gouvernement devra consacrer beaucoup de temps aux tâches prévues dans le projet de loi. La mesure législative créera du travail pour le vérificateur général, puisqu'elle exige une vérification interne constante des comptes. Il faudra embaucher de nouveaux bureaucrates pour s'occuper des modalités d'application du projet de loi. Il reste que le projet de loi met l'accent sur l'obligation de rendre des comptes en matière financière; c'est bien ce que veulent les Canadiens.

Il ne fait aucun doute que le projet de loi est valable. Permettez-moi simplement de vous en lire un article. Si quelqu'un écoute le débat, il pourra comprendre le bien-fondé de la mesure législative. Il s'agit de l'article 42.2:

> Dans le cas où il est avisé que le coût d'un programme pour lequel il a déposé devant le Parlement l'énoncé prévu à l'article 42.1 dépassera le coût estimatif mentionné dans l'énoncé pour une année quelconque, le ministre dépose devant le Parlement un énoncé
>
> a) de l'excédent du coût du programme sur les prévisions pour l'année en cause;
>
> b) des raisons de ce dépassement;
>
> c) des solutions de rechange qu'il a examinées avant de conclure que le dépassement est inévitable.

Certains pourraient exiger un ou plusieurs exemples concrets. À combien exactement se chiffrent les dépassements quand le gouvernement ne parvient pas à restreindre ses dépenses?

Je voudrais vous citer un extrait d'une déclaration que j'ai faite en mai 1991 au sujet de la justification de l'emploi des fonds aux Affaires extérieures. Le Budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures révélait qu'entre 1987-1988 et 1990-1991, il y a eu dépassement important des coûts aux chantiers de construction d'Alger, de Buenos Aires et de Tokyo.

À Alger, l'augmentation était de 169 p. 100; à Buenos Aires, elle était à peine de 200 p. 100, tandis qu'à Tokyo, les coûts dépassaient de 478 p. 100 les prévisions. Dans le cas du pavillon du Canada à Séville, le dépassement des coûts atteignait 50 p. 100, tandis qu'à Washington la construction de l'ambassade a coûté plus cher que prévu. Les dépassements pour le ministère étaient de 102 millions de dollars. Comble de ridicule, le gouvernement canadien a dit qu'il devait faire installer à son ambassade de Washington une barrière qui allait coûter 170 000 dollars. C'était certainement une barrière très spéciale. Hélas, on a constaté que celle-ci était trop lourde et qu'on ne pouvait l'ouvrir et la fermer, de sorte qu'il a fallu la remplacer. Cet exemple illustre le manque de sens des responsabilités budgétaires du gouvernement.

De tels cas se produisent régulièrement. Qu'y a-t-il de mal à rendre le gouvernement comptable de ses dépenses envers les contribuables canadiens? Je suis convaincu que ceux-ci seraient scandalisés s'ils étaient régulièrement informés de ces dépassements de coûts. Pourtant, la situation persiste. Il est possible de prendre toutes les mesures nécessaires pour contraindre n'importe quel gouvernement à faire preuve d'un sens des responsabilités budgétaires.

Le Musée canadien des civilisations est une réussite dont les Canadiens ont raison d'être fiers. Toutefois, le coût estimatif de cet édifice, qui était de 80 millions de dollars en 1982, est passé à 122 millions de dollars en 1985, pour ensuite grimper encore de 46 millions de dollars en 1987 et atteindre 168 millions de dollars. Évidemment, quant les travaux sont déjà aussi avancés, vous ne pouvez plus reculer: vous devez aller jusqu'au bout. Finalement, en 1988, les coûts ont encore augmenté de 8 millions de dollars parce que l'architecte a dit que les frais étaient plus élevés que prévu et qu'il fallait par conséquent faire un petit rajustement de 8 millions de dollars. En 1989, le coût de ce musée qui devait coûter 80 millions de dollars s'élevait finalement à 340 millions. Et la construction n'est pas terminée.

• (1910)

On m'a appelé il y a plus d'un an et demi pour me dire qu'on supposait l'existence d'une fuite d'eau dans l'édifice. Avec 340 millions, on construit un édifice qui pourrait avoir des fuites. On a même dit que la structure était défectueuse et que l'édifice risquait de s'effondrer. Dieu nous en préserve, mais c'est une autre question. L'idée, c'est que, passant de 80 millions à 340 millions de dollars, le coût a été dépassé de 260 millions, et le musée n'est pas encore terminé. Quand on en arrive là, c'est très difficile de s'en sortir, c'est un fait.

À la toute fin de la construction, on voulait ouvrir le musée à temps et on a précipité les choses pour que tout soit prêt. Il a fallu injecter d'urgence encore 11 millions de dollars pour qu'il puisse ouvrir à la date prévue. Malheureusement, je crois qu'au jour de l'inauguration, des vapeurs d'ammoniaque se sont infiltrées dans l'édifice et il a fallu en retarder l'ouverture. Je ne sais pas ce qu'il en a coûté pour éliminer l'ammoniaque et tout arranger. Je suis désolé de m'en prendre ainsi à un édifice qui jouit d'autant de prestige, mais c'est néanmoins la vérité. Cette histoire met en évidence la valeur d'un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis actuellement. Il obligerait le gouvernement à rendre des comptes et le tiendrait directement responsable des questions financières ayant trait à cet édifice.

Je prie instamment le gouvernement d'appuyer l'opposition officielle et le Nouveau Parti démocratique pour que ce projet de loi soit adopté et renvoyé au comité. Certains disent qu'il n'est pas parfait, mais tâchons au moins de l'examiner. Comme un projet de loi que j'avais présenté a été démoli hier au comité, je me rends compte à quel point le député doit souhaiter qu'il se rende au moins à cette étape. À mon avis, cette mesure mérite d'être appuyée. Elle mérite d'être maintenue, examinée et approuvée.

M. Bob Hicks (Scarborough–Est): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette motion présentée par le député de Kent. Je sais qu'il a beaucoup réfléchi à la question et qu'il a de bons principes. Je voudrais cependant faire quelques observations et attirer l'attention sur certains aspects du projet de loi en question qui, à mon avis, ont besoin d'être étudiés particulièrement.

Le projet de loi C–301 a pour objet de modifier la Loi sur la gestion des finances publiques dans trois domaines: les mandats spéciaux du gouverneur général, la planification à long terme et le dépôt des comptes publics. Certains députés peuvent estimer que c'est un projet de loi qui mérite d'être appuyé. Cependant, beaucoup d'autres reconnaîtront que ces modifications peuvent ne pas être vraiment dans l'intérêt de la Chambre.

Je voudrais répondre aux inquiétudes du député en ce qui concerne l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques qui autorise l'utilisation de mandats spéciaux du gouverneur général pendant les périodes où le Parlement ne siège pas.

Les députés se rappelleront comment en mai 1989 la Chambre a débattu de l'usage fait par le gouvernement des mandats spéciaux du gouverneur général pour le budget des dépenses principal de 1989. À ce moment–là, on avait jugé que les actions du gouvernement étaient non seulement absolument conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques, mais qu'elles étaient aussi pleinement justifiées.

L'utilisation de mandats spéciaux du gouverneur général en cas de prorogation et de dissolution du Parlement est prévue dans nos lois depuis 1867. En 1951, la première Loi sur la gestion des finances publiques a été adoptée. Cette loi élargissait la disposition permettant d'utiliser les mandats aux périodes où le Parlement est en ajournement prolongé.

Les modifications apportées n'ont pas changé fondamentalement les critères initiaux régissant l'utilisation des mandats spéciaux du gouverneur général. Elles ont seulement clarifié le champ de leur application. Les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques qui régissent l'utilisation des mandats spéciaux du gouverneur général prévoient trois conditions de cette utilisation.

Ce sont: le Parlement ne doit pas être en session, car il a été dissous, prorogé ou ajourné. En l'absence de crédit, il faut effectuer des paiements qui sont urgents et nécessaires dans l'intérêt public.

Je voudrais revoir, pour l'information du député, les circonstances qui ont entouré le recours à des mandats spéciaux du gouverneur général en 1989. Comme la plupart des députés de la Chambre se rappelleront, cette session de la 33e législature avait duré près de deux ans avant que les élections générales du 21 novembre 1988 n'aient été déclenchées.

Le Parlement avait été convoqué à peine trois semaines plus tard pour terminer les travaux du Parlement précédent, même si le discours du Trône indiquait clairement que l'objet de la session d'ouverture consistait à examiner l'Accord de libre–échange. Le gouvernement avait clairement informé la Chambre de la nécessité d'obtenir des crédits supplémentaires pendant l'année financière 1988–1989 en déposant le Budget des dépenses supplémentaire (B) le 16 décembre 1988.

Plus tard, lorsque la Chambre a été ajournée et a par la suite été prorogée, le gouvernement a demandé au gouverneur général d'approuver des mandats spéciaux, conformément à l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

On ne peut considérer d'aucune manière comme une violation du Règlement ou de la coutume l'établissement des quatre mandats spéciaux du gouverneur général en 1989. Les trois conditions exigées dans la Loi sur la gestion des finances publiques pour leur établissement avaient été réunies.

Le recours à ces mandats spéciaux par le gouvernement était conforme aux neuf autres cas où des mandats spéciaux avaient été utilisés depuis l'adoption de la loi en question en 1951. Le gouvernement n'a absolument pas étendu la portée des mandats spéciaux, puisque les crédits visés par les mandats de 1989 étaient les mêmes que ceux des mandats du gouverneur général de 1979 et 1980.

Je voudrais faire quelques observations concernant les modifications proposées au paragraphe 30(3) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Ces modifications exigeraient du président du Conseil du Trésor qu'il présente un état détaillé de chaque mandat émis dans les 15 jours de l'ouverture de la session suivante du Parlement.

Comme les députés le savent, le président du Conseil du Trésor peut attester de cette urgence dans le rapport au gouverneur général. Les renseignements concernant l'urgence des mandats ne sont pas exigés dans le rapport du président au Parlement.

Il reste à savoir s'il est vraiment nécessaire que le Parlement dispose de cette mesure supplémentaire pour surveiller les dépenses. Je prétends que les ministres, responsables de leurs décisions devant cette Chambre, sont les meilleurs juges du degré d'urgence de la demande de crédits.

Je vais passer maintenant aux modifications proposées au paragraphe 30(5). Comme le dit la Loi sur la gestion des finances publiques, le ministre compétent présente un rapport «attestant l'urgence» et la nécessité dans l'intérêt public. Le gouvernement estime qu'en portant la durée de «l'ajournement» de deux semaines à quatre-vingt-dix jours, on n'agit pas dans l'intérêt public.

Ce serait une grave erreur que de paralyser le gouvernement en limitant son recours à des mandats spéciaux du gouverneur général lorsque le Parlement n'est pas en session. En fait, on reconnaît généralement que l'accès à ces mandats est nécessaire de temps à autre et dans des circonstances bien précises, pour le bon fonctionnement du gouvernement.

L'histoire nous a montré que ces mandats ont été établis pour effectuer des réparations d'urgence à des immeubles publics ou verser à des employés les salaires qui leur étaient dus. Les députés de la Chambre se rendent compte, j'en suis certain, de l'importance de procéder à temps aux réparations que peuvent exiger des immeubles publics où est servi le public pendant que la Chambre ne siège pas et de payer les employés qui effectuent ces travaux.

J'aimerais maintenant parler des paragraphes 42(1) à 42(4) que l'on se propose d'ajouter à la Loi sur la gestion des finances publiques. En vertu de cet amendement, dans le cas de la création d'un programme, le gouvernement doit déposer tous les renseignements relatifs au coût de ce programme à long terme et permettre au vérificateur général de présenter son avis à ce sujet.

Cette proposition comporte de nombreuses lacunes dont la plus importante, peut-être, est que l'amendement proposé semble contraire à l'alinéa 7*d*) de la Loi sur la gestion des finances publiques. En vertu de l'alinéa 7*d*), le Parlement a délégué au Conseil du Trésor les pouvoirs nécessaires pour la planification à long terme des ressources. Cette proposition créerait donc de l'ambiguïté et minimiserait le rôle et la responsabilité du Conseil du Trésor en tant qu'organisme chargé d'assurer l'application de saines mesures de planification financière au sein du gouvernement.

• (1920)

Un autre problème se pose du fait que le projet de loi impose l'obligation de fournir des données concernant les nouveaux programmes. Cette diffusion publique peut avoir pour effet de compromettre l'objectif des nouveaux programmes en diminuant l'efficacité du programme proprement dit et de son mécanisme d'exécution, au détriment de la population. Ce n'est sûrement pas à l'avantage des contribuables canadiens qui sacrifient leur argent durement gagné à la réalisation de tels programmes.

De plus, cette proposition met le rôle du vérificateur général en doute. Les amendements proposés atténuent considérablement ce rôle, faisant de cette importante figure de responsabilité dans le système gouvernemental un participant actif du processus décisionnel gouvernemental. En prenant des décisions de cette nature, les ministres doivent agir comme les vérificateurs du secteur privé.

Ces derniers donnent des avis au conseil d'administration et aux actionnaires. La responsabilité du vérificateur général, c'est de donner des avis au gouvernement du Canada et aux contribuables. Par contre, c'est à la fin d'une période déterminée et non au début que la respon-

sabilité de transmettre ces avis est assumée. Je crois que les ressources mises à la disposition du vérificateur général sont déjà passablement utilisées. Toute nouvelle responsabilité ne ferait qu'accroître les frais de fonctionnement du bureau de vérification, qui avoisinent déjà les 60 milliards de dollars par an. Cette proposition amoindrirait la responsabilité ministérielle à l'égard de la gestion des ressources du fait qu'elle introduirait un nouveau palier décisionnel gouvernemental.

Le gouvernement a la responsabilité d'offrir des programmes servant au mieux les intérêts des Canadiens. Au moment de l'élaboration de ces programmes, le gouvernement consulte de nombreux groupes, y compris les gens d'affaires et les universitaires, afin de concevoir les meilleurs programmes possibles. En ces temps de restrictions, le coût de tels programmes est une considération fondamentale.

Et c'est dans cet esprit que le contrôleur général est consulté sur la bonne gestion financière des programmes gouvernementaux. Il n'est pas nécessaire de dépenser encore l'argent des contribuables pour mettre sur pied un système afin de comprendre après coup une décision prise par ceux qui ont la responsabilité de prendre ce genre de décision. Il ne me reste guère de temps.

Une voix: Dieu merci!

M. Hicks: Je regrette d'avoir dû faire ces commentaires. Je le regrette pour les députés d'en face mais je pense que ces observations étaient nécessaires et j'espère qu'on les prendra à coeur. Comme les députés l'auront deviné d'après mes commentaires, je ne peux appuyer ce projet de loi .

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet C–301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, proposé par mon collègue, le député de Kent qui, à mon avis, à fait souffler sur la Chambre un peu d'air frais et du gros bon sens en présentant ce projet de loi.

Cette initiative est peut–être due à son expérience antérieure dans le milieu municipal où, tout comme moi, il a appris qu'il ne fallait jamais accumuler des déficits et s'endetter trop lourdement. En fait, on devait respecter le budget et être prêt à rendre compte quotidiennement aux contribuables des dépenses engagées. Je crois que ses antécédents transparaissent dans ce projet de loi.

Un collègue de Sault Ste. Marie avait commencé à parler des dépenses excédentaires du Musée des civilisations. Après les prochaines élections, on pourra y faire entrer un grand nombre de conservateurs de sorte que les futurs Canadiens pourront constater que la période de 1985 à 1993 fut la plus lugubre de notre histoire, mais nous laisserons les électeurs prendre soin de cela.

Je voudrais faire valoir un point de vue différent face à ce projet de loi car je crois qu'il symbolise vraiment l'essence même de ce que devraient être les projets de loi d'initiative parlementaire. Il parle au nom des Canadiens et s'adresse, à mon avis, à un gouvernement qui n'écoute plus.

À mesure que j'entendais les députés du gouvernement, je trouvais assez curieux que ce soient les conservateurs qui votent contre le projet de loi sur la responsabilité financière et que ce soient les libéraux et les néo–démocrates qui proposent un tel projet. On pourrait s'attendre à ce que le gouvernement soit en faveur de la responsabilité financière.

Le projet de loi C–301 est un appel lancé au gouvernement fédéral pour qu'il rende compte aux Canadiens de la façon dont il dépense leurs impôts. La présentation annuelle d'un budget et d'un budget des dépenses ne suffit plus pour que le gouvernement remplisse vraiment son obligation de rendre compte. Le dépôt du budget et du budget des dépenses ne donne lieu qu'à un débat sommaire entre les parlementaires.

Je crois que le premier ministre et les membres de son Cabinet sont ceux qui prennent vraiment les décisions, tandis que le rôle des députés se limite à faire de brèves observations sur les décisions les plus importantes que le gouvernement fédéral prend chaque année.

Le vérificateur général indiquait dans son plus récent rapport qu'il a constaté une défaillance générale des mécanismes de contrôle de gestion, notamment des pouvoirs de contrôle fondamentaux du Parlement et que les Canadiens s'inquiètent des conséquences du déficit annuel et de la dette nationale accumulée sur leur niveau de vie.

Ces observations me semblent justes. Le projet de loi ne porte pas que sur l'obligation du gouvernement de rendre des comptes à la population, il touche aussi la question de la responsabilité. Qui est responsable des décisions financières prises par le gouvernement? En tant que députés, nous devons rendre compte de ces décisions à nos électeurs. Toutefois, comment pouvons–nous en assumer la responsabilité alors qu'une bonne partie de l'information qui nous est communiquée ne nous l'est pas par ceux qui prennent vraiment les décisions, c'est–à–dire les membres du Cabinet?

À mon avis, ce projet de loi permettra aux députés d'agir de façon responsable au nom de leurs électeurs. La population canadienne n'a plus confiance dans ses dirigeants politiques, nous le savons bien. Nous faisons des promesses à chaque élection. Nous arrivons à Ottawa

avec la volonté d'améliorer les choses. Nous devons rendre compte à ceux qui nous élisent.

Comment pouvons-nous nous acquitter de cette obligation quand le gouvernement que nous représentons ne nous rend même pas des comptes au Parlement? Je crois que le projet de loi s'attaque à ce problème en obligeant le gouvernement à indiquer tous les coûts de ses programmes et dépenses avant qu'ils ne puissent être mis en oeuvre. Tout dépassement de coûts devra faire l'objet d'une autorisation spéciale.

Un des effets importants du projet de loi est qu'il obligera les membres du Cabinet à planifier à long terme, et non plus à court terme, par commodité politique. La population pourra ainsi connaître les projets du gouvernement, leurs coûts et leurs avantages.

En tant que parlementaires, nous ne voulons pas d'un gouvernement qui conclut des ententes de bienveillance ou de faveur juste avant les élections. Je crois que la population en a assez d'un tel gouvernement. Elle veut comme nous un gouvernement qui rende des comptes sur toutes les implications des dépenses fédérales, sur l'utilisation de l'argent des contribuables.

Le projet de loi oblige les ministres à rendre compte en détails au Parlement et au peuple canadiens du coût de tout nouveau programme et de son incidence sur l'économie, l'environnement et l'emploi.

En outre, tous les états financiers détaillés seraient soumis à l'examen attentif du vérificateur général et du Comité parlementaire des comptes publics.

Permettez-moi seulement de vous donner un exemple. Nous avons entendu dire que les recettes tirées de la TPS ont suscité aujourd'hui même énormément de débat au Comité des comptes publics. Les membres du Comité des comptes publics qui siègent de ce côté-ci de la Chambre vous diront à quel point il est frustrant pour eux de ne pas arriver à savoir combien au juste la TPS a rapporté jusqu'ici, dans quelle mesure cette taxe a été remise ou remboursée et combien de dollars d'impôt le gouvernement amasse en fait avec cette très mauvaise taxe, que nous nous proposons de supprimer lorsque nous aurons pris le pouvoir, après les prochaines élections.

Des points valables sont prévus dans ce projet de loi, qui ramène toute la notion de responsabilité, qui constitue, je crois, la marque de la démocratie et de la représentation parlementaire.

Comme nous dépensons l'argent des contribuables en leur nom, nous devons rendre compte de nos dépenses. En tant que parlementaires et gardiens des deniers publics, nous devons pouvoir nous acquitter correctement de cette tâche. Et nous ne pouvons le faire qu'en débattant soigneusement et à fond les dépenses, la planification à long terme et la politique financière du gouvernement. Je crois que ce projet de loi privé y contribuera.

• (1930)

Je tiens à féliciter mon collègue, le député de Kent, pour avoir présenté un projet de loi sensé, comme il l'a qualifié lui-même. Ce qui est encore plus important, c'est que ce projet de loi mérite en fait l'appui de tous les députés parce qu'il touche à la réforme parlementaire, parce qu'il vise à ce que les députés soient, comme il se doit, vraiment représentatifs des gens qu'ils représentent.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, la présidence pourrait-elle me donner certaines précisions en ce qui a trait aux limites de temps?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera de dix minutes. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Le débat durera donc dix minutes et il n'y aura ni question ni observation.

M. Corbett: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je suis certes heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur le projet de loi C-301 apportant des modifications à la Loi sur la gestion des finances publiques; je m'intéresse plus précisément au dernier article proposé dans le projet de loi.

Au départ, je voudrais signaler au Président que je m'intéresse particulièrement à ce projet de loi, car il revêt beaucoup d'intérêt pour les chefs de petite entreprise de ma collectivité.

Je pense qu'il est extrêmement important que nous profitions de l'occasion que nous avons de participer à la planification du développement économique du pays en nous plaçant du point de vue de petites entreprises. Permettez-moi de dire que je crois important que ce projet de loi fasse au moins l'objet d'une audition équitable dans cette enceinte. On dit ce qui suit à l'article 4:

Initiatives parlementaires

Le paragraphe 64(1) de la même loi est modifié par substitution aux mots «31 décembre» des mots «30 octobre».

Il s'agit en l'occurrence de porter au 30 octobre plutôt qu'au 31 décembre la date limite pour déposer les comptes publics.

Je crois que nous avons tous manifestement toutes sortes d'occasions de faire valoir notre point de vue. Les chefs de petite entreprise, notamment, soumettent au gouvernement des propositions pour lui dire comment il pourrait améliorer la façon dont il les traite et surtout faciliter leurs opérations quotidiennes.

Cependant, il faut également se rendre compte que le gouvernement a certaines responsabilités à l'égard de tous les contribuables. C'est pourquoi je crois que nous devons tenir compte de tous les aspects de ce projet de loi.

Monsieur le Président, comme vous le savez bien, le gouvernement est toujours ouvert à de nouvelles idées au sujet de la façon d'améliorer la gestion du pays et de faire en sorte qu'il rende davantage de comptes à la population. Ces nouvelles idées viennent de tout un éventail de sources. Vous savez sans doute, monsieur le Président, que le gouvernement sollicite les recommandations des comités parlementaires, notamment du Comité des transports dont je fais partie, ainsi que des rapports de vérification du vérificateur général et même dans certains cas de la loyale opposition de Sa Majesté, dont nous avons souvent dit que nous étions prêts à accueillir les opinions. J'espère que nous aurons l'occasion d'entendre davantage de suggestions constructives à mesure que le débat progresse.

Nous discutons aujourd'hui d'une proposition visant à changer la date du dépôt des comptes publics, sous la forme d'un projet de loi d'initiative parlementaire proposé par un député de la loyale opposition de Sa Majesté, le député de Kent. Nous sommes heureux de connaître les suggestions du député et nous le félicitons de ses efforts pour proposer de meilleurs processus de gestion au Canada, mais nous ne sommes pas toujours nécessairement d'accord. C'est ce qui caractérise notre société démocratique et certes la Chambre des communes. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les idées exprimées. Mais c'est l'endroit par excellence où proposer d'autres mesures.

La proposition du député d'avancer la date du dépôt des comptes publics du 31 décembre au 30 octobre est un exemple de ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, et moi-même à titre de simple député, non pas à titre de député ministériel mais à titre de député d'un parti qui appuie le gouvernement, ne pouvons accepter. Nous n'approuvons pas cette idée et nous voudrions expliquer pourquoi.

Pour comprendre pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec le député sur ce point, il est important de comprendre le contexte dans lequel il propose d'apporter des modifications à la Loi sur la gestion des finances publiques.

Je dois expliquer que la Loi sur la gestion des finances publiques fournit la base juridique pour la gestion et le contrôle des finances publiques au sein de l'État. J'espère que les députés auront la patience de m'écouter parce que je ne suis pas un expert dans ce domaine. Compte tenu de mes connaissances limitées, je ne puis que leur faire part des idées que m'inspire ce projet de loi. Je sollicite donc leur indulgence.

La loi remonte à 1991. Cette année-là, la Chambre a adopté le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence.

Dans ce projet de loi, il est question de choses que la plupart d'entre nous n'arrivent pas à bien saisir ou, du moins, qui dépassent mon entendement à moi en tant que profane et simple député n'aspirant qu'à représenter ses électeurs de Fundy—Royal. Nous devrions tous assurément nous intéresser de près à ces choses-là. Je pense aussi, grâce à mes collaborateurs qui m'ont si bien renseigné sur le processus, que nous devrions discuter de choses concrètes, qui sont plus à la portée des gens que nous représentons.

Il importe de revenir à des choses plus simples afin de pouvoir discuter du projet de loi en tant que tel. Je dirais que les retards, qui se sont produits ces dernières années et qu'on considère comme négligeables, ont été causés surtout par des facteurs externes généralement indépendants de la volonté du gouvernement.

Le vérificateur général a traité de choses qui nous intéressent tous. Nous devrions prendre connaissance de ce rapport. J'estime que le délai du 30 octobre nous

empêcherait de répondre pleinement à toutes les questions dont la Chambre est saisie. C'est pourquoi je m'oppose à ce que la date de dépôt soit le 30 octobre et que je voterai contre toute proposition en ce sens.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour venir appuyer mon collègue. J'aurais aimé comprendre ce qu'a dit le député tout à l'heure. Espérons que lorsque nous lirons le hansard demain matin, le réviseur aura été assez bon pour démêler le tout et nous le présenter de façon cohérente et compréhensible. Je dis ça en plaisantant. Il est des nôtres et je pense qu'il a dit à la fin de son discours qu'il appuyait sans réserve le projet de loi soumis à la Chambre par mon collègue de Kent.

Je félicite mon collègue de Kent qui a déposé ce projet de loi et qui l'a piloté tout au long de l'ennuyeux processus que doit suivre un projet de loi d'initiative parlementaire; avoir réussi à en saisir la Chambre et en être arrivé à cette étape témoigne de ses talents de parlementaire et de son travail acharné. C'est pour moi tout un honneur que de pouvoir dire qu'il est mon collègue.

De l'endroit où je me trouve, je ne vois personne à ma gauche. Et il devrait y avoir une quarantaine de députés. Il y a donc un parti qui n'a pas beaucoup de députés ici ce soir.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député est ici depuis longtemps et il n'est pas sans savoir qu'il ne devrait pas faire ce genre de remarque à la Chambre. Je suis certain que les députés regardent le débat à la télévision et qu'ils seront probablement ici très bientôt pour invoquer le Règlement.

M. Comuzzi: Je ne crois pas avoir signalé l'absence d'un groupe ou d'une personne en particulier. Toutefois, si j'ai enfreint le Règlement de la Chambre, je m'en excuse.

Je veux aussi féliciter mon collègue de Kent du bon travail qu'il a fait pour nous et du leadership dont il a fait preuve. Il vient d'une région de l'Ontario très importante pour l'industrie agricole, industrie qui joue un rôle vital dans notre pays. Dans toutes nos discussions, monsieur le Président, nous avons parfois tendance à oublier que la majorité des produits agricoles du pays viennent de l'Ontario. Le secteur agricole est un secteur qui a besoin d'aide. Nous savons que les gens qui en font partie travaillent de la façon la plus économique possible et s'attendent à ce que le gouvernement fasse de même.

La question que nous débattons aujourd'hui se résume essentiellement en deux mots: la responsabilité et l'obligation de rendre compte. Le gouvernement doit être responsable de ses actes lorsqu'il est question de dépenser l'argent des contribuables. Je crois que mon collègue de Kent a très bien exposé la situation dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre lorsqu'il a présenté le projet de loi. Permettez-moi de rappeler ses propos.

Il disait que «les gens ont l'impression qu'un grand et gros gouvernement ne gère pas bien leur argent; que c'est le cas des agriculteurs, des travailleurs d'usine, des étudiants, des femmes au foyer, des propriétaires de petites et moyennes entreprises, des enseignants». La liste se poursuit. «En parcourant le pays, a-t-il dit, j'ai rencontré des citoyens qui m'ont dit que les députés des deux côtés de la Chambre ne surveillent pas suffisamment les dépassements budgétaires du gouvernement. Le projet de loi devrait rétablir la justification de l'emploi des fonds affectés aux programmes fédéraux, mesure que réclament les Canadiens quand ils parlent des dépenses du gouvernement.»

L'une des causes principales des problèmes qui existaient au moment où fut créé le Canada, c'est l'ingérence d'une puissance étrangère et la taxation sans représentation. Les gens, à l'époque, en étaient très choqués. Cela correspond essentiellement au problème auquel nous faisons face de nos jours. Le gouvernement autorise les dépassements budgétaires incroyables dont nous avons entendu parler aujourd'hui sans en saisir la Chambre des communes et obtenir son approbation. Fondamentalement, cela signifie presque que les députés n'ont pas leur mot à dire relativement à la façon dont le gouvernement dépense les fonds publics. Ce n'était pas là le but du régime parlementaire. Mon collègue a proposé une mesure législative qui vise à résoudre le dilemme dans lequel nous nous trouvons.

Puisqu'il est question de l'obligation de rendre compte et de la fiabilité, je voudrais prendre le temps qu'il me reste pour parler de l'adoption de la taxe sur les produits et services.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il y aurait lieu de dire qu'il est 19 h 45.

Cela marque la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. À la prochaine occasion, le député aura encore sept minutes dans le cadre de ce débat.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 19 h 44, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 44.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 38 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

LA CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire qui a représenté le Canada à la Conférence parlementaire sur l'environnement et le développement, à Brasilia, au Brésil, du 23 au 27 novembre 1992.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-112, intitulé: Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et une loi connexe.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Hockin (au nom de M. Mazankowski) propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

En conformité du paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1010)

[*Français*]

PÉTITIONS

LA VIOLENCE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions, signées par plus de 1 100 personnes dans ma circonscription de Carleton—Gloucester et de régions environnantes.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires sont aussi révoltés que moi qu'on permette de distribuer et de vendre au Canada le jeu de société dont le protagoniste est un tueur en série.

Ils demandent qu'on interdise immédiatement ce jeu de société et tout autre matériel qui préconise ce genre de violence.

[*Français*]

J'ai l'honneur d'appuyer cette démarche. Je félicite tous les pétitionnaires qui ont participé, et je demande au gouvernement d'agir dans ce dossier le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'enseignants du centre de la Colombie-Britannique.

Ils font remarquer que les membres de certains groupes professionnels peuvent maintenant, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, déduire ou passer en charges des cotisations, du matériel ou des services nécessaires pour l'exercice de leur profession.

Ils signalent que les enseignants ne peuvent pas bénéficier de tels avantages et demandent donc au gouvernement du Canada de présenter une mesure législative qui leur assurerait une égalité de traitement grâce à des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, de sorte que les enseignants soient traités sur le même pied que les autres membres de professions libérales.

LA DÉRIVATION DE COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition dont les signataires viennent en grande partie de la région de Kamloops. Ils font savoir qu'ils s'opposent à tout projet de détournement de cours d'eau vers les États-Unis.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'aimerais déposer une pétition provenant d'Amos, Saint-Félix-de-Dalquier, Saint-Mathieu, Saint-Dominique-du-Rosaire et de Préissac, en Abitibi. Les pétitionnaires déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée. On y signale également que dans les cas de reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée.

Par conséquent, les pétitionaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui des pétitions signées par de très nombreux Canadiens en mémoire d'une jeune fille, Rosalynn Dupuis, qui a été victime d'un jeune contrevenant.

Les pétitionnaires réclament un réexamen sérieux du régime qui s'applique aux jeunes contrevenants. Comme vous le savez, les citoyens sont très préoccupés par des questions comme celle-là, qui met en cause la sécurité des personnes et le traitement que nous réservons aux prévenus dans des affaires graves.

Il est très important que le Parlement étudie très sérieusement la question. Nous ne devons pas oublier les victimes dans tout ce processus.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions ce matin.

La première porte sur le projet de loi C-91. Les pétitionnaires disent que le projet de loi C-22 a fait augmenter les prix des médicaments tant pour les particuliers que pour les régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

Ils demandent au gouvernement de ne pas donner suite au projet de loi C-91 et d'abroger les dispositions du C-22.

LA VIOLENCE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition à présenter qui signale que de nombreuses études ont établi un lien entre la violence dans les jeux et la désensibilisation de notre société à l'égard de la violence.

On craint de plus en plus que, à cause de jeux violents, on ne finisse par ne plus comprendre et ne plus respecter l'humanité des personnes, surtout lorsqu'elles deviennent des victimes.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'interdire la vente du jeu du tueur en série.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter ce matin, qui portent toutes deux sur le même sujet.

La première est signée par quelque 200 habitants du Grand Toronto, principalement de la ville même de Toronto, mais aussi de ma circonscription. La deuxième est signée par quelque 75 habitants du Grand Toronto, principalement d'Etobicoke.

Les signataires de ces deux pétitions signalent à la Chambre que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, purgent actuellement une peine d'emprisonnement de quelque 28 ans au Brésil.

Ils expriment leur inquiétude et reconnaissent que le seul recours possible serait que le Canada demande l'expulsion de ces deux Canadiens. Ils prient instamment le Parlement d'exhorter la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de demander au gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée correcte conformément à l'article 36 du Règlement.

Lorsque cette pétition a été rédigée, le projet de loi C-91 n'avait pas encore été adopté. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas aller de l'avant avec le projet de loi C-91 et d'abroger le projet de loi C-22 adopté en 1987. Nous devons maintenant demander l'abrogation du projet de loi C-91 également.

Les pétitionnaires, qui viennent principalement de la circonscription de Saskatoon—Dundurn, autour de la ville de Saskatoon, demandent cela parce que, lorsque le projet de loi C-22 a été adopté en 1987, le gouvernement avait promis que les médicaments coûteraient moins cher et qu'il contrôlerait la hausse du prix des médicaments.

Les pétitionnaires ont dit à ce moment-là qu'ils ne croyaient pas que cela se concrétiserait, et leurs craintes se sont justifiées. J'appuie certainement leur demande pour que les projets de loi C-91 et C-22 soient abrogés.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui déposer six pétitions.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer son engagement à enrayer, d'ici l'an 2000, la pauvreté qui afflige les enfants canadiens et à élaborer un plan pour mener à bien cet engagement.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 433 et 449.

[*Texte*]

Question no 433—**M. Skelly (Comox—Alberni):**

En ce qui concerne la Résolution no 1992-44 adoptée par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies le 3 mars 1992 concernant les droits des autochtones, a) quels sont les commentaires que le gouvernement a transmis au (i) Groupe de travail des populations autochtones de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (ii) Secrétaire général, concernant le projet de déclaration universelle des droits des populations autochtones, b) le gouvernement a-t-il apporté une contribution financière au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones et, dans l'affirmative, à combien s'élève-t-elle, c) quelles mesures le gouvernement a-t-il prises, ou entend-il prendre, pour assurer la pleine participation des organisations autochtones du Canada aux activités qui se rattachent aux tâches du Groupe de travail des populations autochtones, d) le gouvernement a-t-il fourni une aide financière pour envoyer des délégués à la conférence de la jeunesse autochtone qui aura lieu en juillet 1992 à Québec?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Groupe de travail des populations autochtones (GTPA) s'occupe depuis dix ans d'examiner des normes particulières aux droits des populations autochtones. Les représentants des groupes autochtones ont présenté leurs arguments aux cinq experts du GTPA. Ces experts, en faisant fond sur leur expérience dans le domaine juridique et en matière de droits de l'homme, sur l'expérience des populations autochtones et sur les observations du gouvernement, ont établi un projet de Déclaration sur les droits des populations autochtones.

Le gouvernement du Canada a participé activement aux travaux du GTPA. C'est lui qui dirige l'élaboration de la résolution de la Commission des droits de l'homme, dont découle le mandat du GTPA. En outre, le gouvernement a contribué au Fonds de contributions volontaires pour les autochtones du Centre des droits de l'homme pour permettre aux représentants autochtones venant du Tiers monde de participer aux réunions du GTPA. Ces contributions sont importantes pour les groupes autochtones qui n'ont pas les moyens financiers d'assister aux réunions et pour ceux dont la participation n'est pas approuvée par leurs gouvernements. Rigoberta Menchu, lauréate du prix Nobel de la paix de cette année, a profité de ce fonds, financé également par les pays nordiques, les Pays-Bas, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

La contribution la plus importante du Canada a été le partage de l'expérience acquise auprès du GTPA et des autres gouvernements participant aux réunions. Aucun autre pays n'a probablement participé de façon aussi active au règlement des revendications territoriales et des griefs de longue date ou à l'examen de nouveaux concepts de gouvernement à l'intérieur de l'État. Le Canada est considéré comme un chef de file par les autres gouvernements et, en fait, par de nombreux groupes autochtones. Ce n'est là qu'une des raisons pour lesquelles le Canada a eu l'honneur et la responsabilité de diriger l'élaboration des résolutions de l'ONU concernant les populations autochtones.

Le gouvernement a fourni un appui important aux jeunes Cris de la Baie James lors de la tenue de la conférence de la jeunesse autochtone. La délégation du Canada auprès de la Commission des droits de l'homme s'est assurée que la résolution de 1991 énonçant le mandat du GTPA mentionnait la conférence pour encourager les autres intervenants à y participer. Le ministère des Affaires extérieures s'est servi de son réseau pour annoncer la tenue de la conférence par l'intermédiaire des ambassades du Canada et faciliter les dispositions de voyage des participants qui doivent se munir d'un visa pour entrer au Canada, en raison de leur nationalité. Le ministère a également encouragé le gouvernement du Québec à appuyer la conférence par l'octroi de fonds et d'une aide logistique.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'Agence canadienne de développement international ont versé chacun 125 000 $ pour l'organisation générale de la conférence et la participation de jeunes autochtones venant de divers pays. La conférence a été un succès à tous les égards et a apporté beaucoup de crédit aux jeunes autochtones du Canada et à la nation crie en particulier.

Question nº 449—**M. Angus:**

En ce qui concerne *American Railways*, le ministre de l'Immigration a-t-il autorisé cette compagnie à exploiter un train au Canada (entre Buffalo et Détroit) et, dans l'affirmative, a) en vertu de quelle autorité les employés américains pouvaient-ils travailler au Canada, b) le gouvernement a-t-il reçu d'autres demandes semblables et, dans l'affirmative, pour quels itinéraires?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a pas autorisé cette compagnie à exploiter un train au Canada entre Buffalo et Détroit.

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Je demande que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI Nº 2 DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 4 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: La parole est au député de Bonavista—Trinity—Conception.

Des voix: Bravo!

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je suis heureux et comblé de l'appui que me témoignent mes collègues ce matin, notamment le leader à la Chambre et le whip. Je me réjouis de commencer cette journée très chargée avec l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre et de mes deux collègues très importants et fort estimés. J'ai même eu droit à une sorte de bienvenue de l'autre côté de la Chambre. Je vois que même les néo-démocrates sourient. J'espère qu'ils afficheront le même sourire et qu'ils applaudiront tous lorsque je terminerai mon exposé.

Cette mesure d'emprunt est une mesure très importante. Je sais que le gouvernement essaiera de la faire adopter le plus rapidement possible. Il tentera de limiter le débat à ce sujet de manière que les Canadiens ne sachent pas trop comment il administre l'économie et où en sont les finances de notre pays.

Pour situer les choses dans leur juste perspective, je dois me reporter aux quatre années et demie que j'ai passées à la Chambre, mais je veux aussi revenir à 1984. À ma connaissance, tout gouvernement a trois devoirs fondamentaux, soit légiférer, légitimer et éduquer.

Pour ce qui est du nombre de projets de loi que le gouvernement a présentés et fait adopter à la Chambre, il n'y a rien à redire. À l'instar de nombreux députés des deux côtés de la Chambre et de bien des Canadiens, j'ai toutefois des réserves au sujet de la qualité et de la légitimité des mesures législatives adoptées et des moyens utilisés pour les faire adopter. À mon avis, la confusion qui existe relativement à ces trois principes est

l'une des principales causes des problèmes auxquels se heurtent les politiciens canadiens.

• (1020)

Il n'y a qu'à songer à la Loi sur l'assurance-chômage, c'est-à-dire le projet de loi C-21, à la mesure d'établissement de la taxe sur les produits et services, qui sera toujours reconnue comme une mauvaise mesure législative adoptée au mauvais moment et de la mauvaise façon, à la Loi sur la Société canadienne des postes, au projet de loi visant à faire des compressions chez VIA Rail et à la réduction des paiements de transfert aux provinces.

Le dernier projet de loi en lice qui ne passera pas sans mal—ce qui signifie que le gouvernement va sûrement limiter la durée du débat, prévoit des compressions massives et cruelles au régime d'assurance-chômage. Cette mesure fait l'objet d'un débat important au pays.

On ne compte plus le nombre de projets de loi qui ont fait l'objet de vives discussions à la Chambre sans toutefois qu'on leur consacre le temps ou les efforts souhaités par leurs opposants pour pouvoir en venir à un consensus.

Je ne vais pas citer de chiffres, mais j'ai fait allusion une douzaine de fois à la Chambre, tout comme mes collègues, au nombre record de fois où le gouvernement a eu recours à la force de la clôture. En fait, je ne crois pas me tromper en disant qu'il a invoqué cette procédure plus souvent que tous les autres gouvernements réunis depuis la Confédération. En d'autres mots, la période consacrée au débat a été plus souvent limitée au cours des huit dernières années et demie qu'elle ne l'avait été depuis la Confédération, jusqu'en 1984.

J'ai parlé des mesures législatives. On peut s'interroger sur la légitimité, non pas au sens juridique mais plutôt général, d'un projet de loi ou de certaines mesures adoptées par notre Parlement, qui est le plus haut tribunal de notre démocratie, puisqu'au cours des 125 années antérieures, sous le régime de la Confédération, le fait de limiter un débat ou d'avoir recours à la force de la clôture a constitué un motif presque suffisant pour déclencher des élections générales.

Pourtant, le gouvernement actuel a eu tellement souvent recours à cette procédure au cours de ses deux mandats que celle-ci est devenue chose courante et que c'est à peine s'il en est fait mention par les médias. Je vous laisse le soin de décider comment on peut concilier la légitimité et le caractère législatif.

En ce qui a trait à la notion d'information, je pense que les Canadiens sont déroutés face à ce que fait le gouvernement. Je pourrais vous citer d'innombrables exemples de déclarations ou de promesses électorales faites, notamment par le premier ministre lorsqu'il disait que telle ou telle chose était un dépôt sacré, ou qu'il annonçait les plans ou les intentions de son parti. Par la suite, lorsque la mesure législative pertinente était déposée, les intentions réelles du gouvernement devenaient évidentes, d'abord à la Chambre, ensuite dans les médias, puis aux yeux du public. Tous ont pu constater que les promesses faites n'étaient pas tenues et que les dépôts sacrés étaient bafoués. En outre, après 1984, et plus encore après 1988, les mesures prises allaient, sinon dans un sens diamétralement opposé aux promesses faites, du moins dans un sens différent.

Je vais vous donner deux exemples. Prenons le cas du Régime d'assurance-chômage, que le premier ministre avait qualifié de dépôt sacré en octobre 1988, durant la campagne électorale. Le ministre responsable de Terre-Neuve, le député de St. John's—Ouest, avait tenu les mêmes propos et répété que les programmes sociaux et le Régime d'assurance-chômage étaient des dépôts sacrés.

Cette expression est très forte. Le dictionnaire la définit comme faisant allusion à certaines choses particulièrement saintes ou sacrées. L'expression «dépôt sacré» véhicule donc un engagement. Le premier ministre n'a pas simplement mentionné, en passant, qu'il préserverait un programme social ou qu'il prendrait telle ou telle mesure. Il a donné à son engagement envers les Canadiens un caractère de valeur absolue, une dimension sacrée.

Tandis que le premier ministre soutenait que le régime d'assurance-chômage et les autres programmes sociaux étaient sacrés et qu'aucune modification ne leur serait apportée, pendant la planification et le déroulement de la campagne électorale, des fonctionnaires rédigeaient la mesure législative qui allait devenir le projet de loi C-21, celui-là même qui a complètement réformé le régime d'assurance-chômage. Aux termes de ce projet de loi, le gouvernement s'est retiré du régime, les cotisations des employeurs et des employés ont augmenté de plus de 50 p. 100 et les programmes de développement de l'emploi, pierre angulaire de la création d'emplois dans le Canada atlantique, ont été abolis. Il s'agit d'une décision regrettable, puisque ces programmes étaient, du point de vue pratique, très importants.

Le projet de loi est entré en vigueur en juin, il y a trois ans, je m'en souviens. Je dois encore expliquer à certaines personnes pourquoi les emplois et les projets qui avaient été prévus ont été rayés d'un trait de plume. Je n'ai rien pu y faire. Les fonctionnaires dans le Canada atlantique

non plus. Le gouvernement, sans broncher, est passé à un autre projet de loi tout aussi impopulaire.

Les programmes de développement régional sont des dépôts sacrés, eux aussi, même s'ils n'ont pas hérité de ce qualificatif. Le 3 octobre 1988, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, pendant la campagne électorale, le premier ministre a déclaré qu'il n'allait pas gouverner un pays où les régions ne seraient pas toutes traitées de la même façon, ou quelque chose du genre.

Cette déclaration a été faite en octobre et dans le budget déposé au printemps 1989, le 27 avril, je crois, un jour plus tôt que prévu à cause de difficultés que connaissait le gouvernement, on apprenait que le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, créé pour les Prairies, était réduit de 55 millions de dollars et que, dans ma région, l'APECA était remaniée et perdait 25 p. 100 de ses ressources si importantes pour notre développement régional. Voilà une autre promesse qui n'a pas simplement été quelque peu édulcorée, mais qui a complètement changé d'aspect.

Je veux aborder d'autres questions; j'espère en avoir le temps. J'ai parlé de l'assurance-chômage et du développement régional. À propos des fonds consacrés au développement régional, je voudrais juste mentionner les paiements de transfert.

Les paiements de transfert versés aux provinces des deux extrémités du Canada sont très importants. Rappelons très brièvement que les ressources allouées par le gouvernement fédéral correspondaient jadis à 49 p. 100 du budget total de Terre-Neuve, qui s'élève entre 3 et 3,5 milliards de dollars. Lorsque le gouvernement fédéral assure 49 ou 50 p. 100 du financement des dépenses d'une province, soit 1,5 milliard de dollars ou plus dans ce cas-ci, décide de reconsidérer le financement qu'il accorde, on comprend facilement que les finances du gouvernement provincial s'en trouvent perturbées.

Ces dernières années, soit depuis 1989, à cause de la réduction du taux de croissance des paiements de transfert, ce n'est plus 49 p. 100, mais bien 45 p. 100 du budget de Terre-Neuve qui est subventionné par le gouvernement fédéral, ce qui représente un manque à gagner de 200 millions de dollars. Le gouvernement provincial a quand même continué de gérer la province. Je dirais même qu'il l'a fait calmement et sans trop maugréer. Il a dû faire des compressions dans des secteurs critiques, surtout dans le bien-être social au sens général, mais pas nécessairement dans les programmes sociaux, qui ont plutôt augmenté en raison de ces compressions. Il a dû sabrer dans l'éducation et les soins de santé. Ce sont des secteurs critiques qui dépendent directement des paiements de transfert.

• (1030)

Terre-Neuve n'est pas la seule province touchée. Il n'y a pas que les provinces atlantiques. Avec la mise en oeuvre du projet de loi C-20, qui plafonne les paiements de transfert, le gouvernement fédéral aura retiré 97,6 milliards de dollars à la population d'ici l'an 2000. C'est presque 100 milliards de dollars en services et en ressources, en particulier dans les domaines des soins de santé et des établissements d'enseignement postsecondaire. C'est un coup affligeant qui est porté à Terre-Neuve, aux provinces atlantiques et au reste du Canada.

Pour ce qui est des paiements de transfert au titre de la santé, de l'éducation et, surtout, des programmes sociaux, il y a un groupe de parlementaires, de l'autre côté de la Chambre, et un groupe de gens d'affaires aisés, qui n'ont pas beaucoup réfléchi à la question, qui disent maintenant, parce que c'est à la mode, que nous ne pouvons plus nous payer ces programmes sociaux auxquels les Canadiens se sont habitués.

Le déficit que nous avons cette année est le même que nous avions il y a huit ans et demi. Je ne me lancerai pas sur ce sujet aujourd'hui parce que je l'ai déjà fait deux fois depuis dix jours. Comme les programmes sociaux coûtent de plus en plus cher et que le gouvernement doit aussi financer tout ce qu'il a entrepris, nous ne pouvons plus nous les payer.

Or, quand on analyse bien cette idée à la mode, on constate que le raisonnement ne tient pas. Les faits sont les faits. Les dépenses dans le domaine social au Canada représentent actuellement 21,5 p. 100 de notre produit intérieur brut. Tous les autres pays industrialisés de l'OCDE investissent en moyenne 25,6 p. 100 de leur PIB. Alors, qu'on ne vienne pas me dire que nous ne pouvons pas nous permettre de maintenir nos programmes sociaux en me présentant des arguments faux ou trompeurs.

De nombreux pays européens ont une qualité de vie élevée et une économie en bonne santé. Le pourcentage de leur PIB qui est consacré aux programmes sociaux est encore plus élevé que chez nous. En Belgique, il est de 37,6 p. 100, aux Pays-Bas de 36,1 p. 100, en Allemagne de l'Ouest—l'un des meilleurs pays industrialisés du monde—de 31,5 p. 100 et en France de 29 p. 100. Le seul grand pays industrialisé où les dépenses sont moins élevées qu'au Canada dans le domaine social, c'est les États-Unis, avec 20,8 p. 100 du PIB, et nous essayons de les égaler en concluant des ententes comme les accords

de libre-échange canado-américain et nord-américain. Au Japon, ce pourcentage est de 17,5 p. 100.

Il ne fait pas de doute pour moi, et les faits le prouvent, que les programmes sociaux du Canada se comparent avantageusement à ceux des autres pays industrialisés qui sont nos concurrents. Il suffit d'examiner des pays du Groupe des Sept.

Par conséquent, je ne veux plus entendre cette idée à la mode que nous ne pouvons plus payer nos programmes sociaux, que nous devons comprimer les affaires sociales et réduire les paiements de transfert parce qu'il n'y pas moyen de trouver l'argent nécessaire.

En novembre, j'ai eu la chance de participer à une séance à huis clos et, plus tard, à une séance publique avec le vérificateur général. Dans son rapport, le vérificateur général soutient et fait observer que l'on perd des centaines de millions de dollars de recettes fiscales à cause de nos lois lacunaires qui régissent l'impôt des sociétés et, dans une certaine mesure, qui permettent d'éluder l'impôt sur les fonds placés à l'étranger. J'ai entendu le ministre des Finances nier le fait ici même—le 24 ou le 25 novembre dernier—durant la période des questions, et certains de mes collègues se le rappellent aussi.

À la suite de rencontres avec le Comité des comptes publics et d'autres questions qui ont été posées à la Chambre, les agents du ministère des Finances ont fini par admettre que des centaines de millions de dollars en impôt des sociétés nous filaient entre les doigts à cause des stratagèmes d'évasion fiscale à l'étranger, comme le soutenait le vérificateur général. C'était toute une volte-face de la part du ministère. Non seulement sait-il que c'est possible de tirer des impôts et des recettes d'autres sources, mais il nie l'existence même de cette possibilité.

Pour en revenir aux trois rôles fondamentaux du gouvernement dans une société démocratique, à savoir légiférer, légitimer et éduquer, voilà une bien piètre façon d'éduquer les Canadiens désespérés qui se demandent, non sans raison, comment on va arriver à réduire la dette nationale et le déficit.

Je voudrais maintenant aborder un autre sujet brûlant d'actualité à la Chambre des communes et au Parlement, c'est-à-dire l'assurance-chômage.

Le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie vient modifier une fois de plus les principes qui sous-tendent le régime d'assurance-chômage et que le Parti libéral avait définis au début des années 40, à tel point que l'efficacité du régime baissera encore d'un cran.

Le taux de chômage atteint un sommet et devrait rester élevé, selon les prévisions du Conference Board du Canada. Notre pays se classe deuxième parmi les pays du G-7 cette année, avec un taux de chômage de 11,3 p. 100. Au lieu de s'attaquer à ce problème et de mettre en oeuvre des programmes destinés à redonner de l'emploi aux Canadiens, les réductions de dépenses de l'ordre de 2,5 milliards de dollars annoncées dans l'exposé économique présenté au début de décembre pénalisent les chômeurs. Les travailleurs ont déjà vu leurs cotisations d'assurance-chômage augmenter de 50 p. 100 et, comme si ce n'était pas assez, le gouvernement veut maintenant ramener le taux des prestations de 60 à 57 p. 100 du maximum de rémunération hebdomadaire assurable, qui est de 745 $. Il se propose également de ne plus verser de prestations aux travailleurs qui quittent leur emploi sans motif valable ou qui sont renvoyés pour inconduite.

J'apprends ce matin que ces pauvres gens, qui sont forcés de quitter leur emploi—même si ce n'est pas leur faute et, bien souvent, pas celle de leur employeur non plus—n'auront pas droit à l'assurance-chômage, s'ils reçoivent une indemnité de départ ou s'ils sont mis à la retraite.

Je pourrais citer d'autres exemples en terminant. La situation à la Société canadienne des postes est particulièrement préoccupante. On vient d'y éliminer 10 000 emplois. Il y a aussi nos programmes sociaux.

Pour conclure, je voudrais faire observer que si le gouvernement avait su adopter des mesures pour favoriser la croissance et l'emploi, il n'aurait pas besoin de tant emprunter. En effet, les contribuables paieraient plus d'impôt et ils auraient plus confiance dans le gouvernement et dans le pays. Quant au fardeau du gouvernement, si le gouvernement percevait en outre les centaines de millions de dollars d'impôt sur les revenus des sociétés et sur les placements à l'étranger qu'il ne perçoit pas, nous ne serions pas dans le pétrin où nous nous trouvons en ce moment. Si les choses ne changent pas d'ici aux prochaines élections, le gouvernement devra répondre de ses décisions à la population, une fois ce projet de loi adopté.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, comme toujours, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le député de Bonavista—Trinity—Conception. J'ai deux questions à lui poser.

Tout d'abord, je dois dire qu'il y a une divergence évidente de philosophie entre son parti et le mien. De ce

côté-ci, nous pensons que lorsque nos recettes diminuent, il faut aussi diminuer nos dépenses et ne pas garder le même train de vie en oubliant que peut-être nous n'aurons pas autant d'argent qu'avant.

• (1040)

Les recettes du gouvernement ont diminué de huit milliards de dollars cette année. Il est évident que si nous continuons de dépenser au même rythme, sans parler d'augmenter les dépenses, nous perdrons complètement le contrôle du déficit.

J'ai constaté que le chef du parti du député proposait d'abolir la TPS. On nous dit que c'est maintenant sa position définitive. Il avait d'abord dit qu'il l'abolirait, ensuite qu'il la conserverait, puis qu'il la modifierait. Il dit maintenant qu'il l'abolira, mais je ne sais trop par quoi il veut la remplacer parce que cela n'a pas été expliqué clairement. En ajoutant les 15 ou 16 milliards de dollars que rapporte la TPS à la diminution des recettes de huit milliards, nous arrivons à un total de 23 ou 24 milliards de dollars qu'il nous faut trouver quelque part.

Par quoi le député propose-t-il de remplacer la TPS? Est-ce que ce sera par la nouvelle TPS que les libéraux ont apparemment proposée, leur taxe plus subtile, qui serait une taxe cachée, une taxe sur les opérations commerciales qui s'appliquerait à tout, y compris aux aliments et aux services médicaux?

Que propose-t-il pour remplacer les recettes perdues et nécessaires pour financer les programmes que notre parti trouve certainement aussi souhaitables que le député?

Ma deuxième question a trait au contrat d'acquisition d'hélicoptères EH-101. Le chef du parti du député a déclaré que l'un des moyens de compenser pour les pertes de recettes était d'annuler le contrat d'acquisition des EH-101, qui est de 4,4 milliards de dollars répartis sur 20 ans. Cela ne représente pas beaucoup chaque année. Les libéraux oublient que ce contrat est étalé sur 20 ans.

Je sais que beaucoup de ses anciens collègues de la marine, en commençant par l'amiral John Anderson, le nouveau chef d'état-major de la Défense, et le nouveau sous-chef, un amiral de la marine lui aussi, appuient sans réserve l'acquisition des EH-101, tant pour les missions de recherche et de sauvetage que pour le maintien de l'état de préparation de nos forces armées.

Le député est-il d'accord avec son chef pour dire qu'il faut renoncer à acquérir les EH-101 ou croit-il que le gouvernement a raison d'acheter ces appareils? S'il croit qu'il ne faut pas acheter ces appareils, que propose-t-il à la place? Croit-il aussi que nous devrions annuler le contrat des frégates de patrouille qui ne peuvent, de toute évidence, pas remplir les missions pour lesquelles elles sont prévues sans ces hélicoptères? J'attends les réponses du député avec impatience.

M. Mifflin: Madame la Présidente, je suis heureux d'entendre mon bon ami, le député de South Shore, un coin de pays que je connais bien et que j'aime bien. C'est une belle région de la Nouvelle-Écosse.

Franchement, je le plains parfois d'avoir à défendre des politiques que rejettent ses électeurs. Les difficultés qu'il éprouve avec eux sont une des choses désagréables de la vie politique qu'il nous arrive à tous, de temps à autre, de devoir endurer.

Je lui rappelle que c'est son gouvernement qui est critiqué pour avoir imposé la TPS, la taxe la plus impopulaire qu'on n'ait jamais connue au Canada, voire dans le monde entier, et mal renseigné les Canadiens en prétendant que la taxe n'aurait aucune incidence sur les recettes lorsque s'amorçait la pire crise de notre histoire. S'il pense pouvoir lancer la balle dans mon camp quand on sait très bien que le gouvernement est responsable de ces trois points, il se trompe. Il m'a demandé ce que nous avions l'intention de faire au sujet de la TPS.

Les données les plus récentes que j'ai pu obtenir indiquent que les recettes de la TPS représentent 12 p. 100 des recettes totales de 122,2 milliards de dollars du gouvernement au cours du dernier exercice. Les contribuables à faible revenu et à revenu moyen ressentent plus que les autres les effets de la TPS puisqu'ils consacrent une plus grande proportion de leur revenu aux choses essentielles qui sont assujetties à la TPS. Le fardeau de la TPS était censé être réparti plus équitablement, mais on sait que ce sont les contribuables touchant un revenu peu élevé ou moyen qui ont été les plus durement affectés. Par ailleurs, nous avons appris la semaine dernière que les faillites de petites entreprises ont atteint un sommet de 77 000. Ne me blâmez donc pas pour la TPS. Le député me demande ce que nous avons l'intention de faire.

Quand on sait que le vérificateur général a écrit dans son rapport que les recettes de la TPS s'étaient élevées à 29,5 milliards de dollars, contre 15 milliards de dollars d'après le gouvernement—on ne sait pas s'il s'agit ici du montant de 1,5 milliards de dollars qu'a coûté la perception de la taxe—, on peut à bon droit se demander comment quiconque au sein du gouvernement peut avoir l'audace de nous questionner au sujet de ce que nous avons l'intention de faire pour remplacer la TPS et ses recettes de 30 milliards de dollars ou de 15 milliards de dollars.

Nous n'allons pas maintenir la TPS dans sa forme actuelle. Nous n'allons pas continuer de taxer les gens comme maintenant. Nous n'allons pas continuer de taxer lourdement les petites entreprises au point de les acculer à la faillite. J'en connais beaucoup qui ont subi ce triste sort et je suis convaincu que le député de South Shore en connaît tout autant.

Le député veut parler de l'hélicoptère. Je suis très heureux d'en parler. S'il avait été ici à la Chambre lorsque j'ai présenté mon exposé mardi dernier, et il l'a peut-être lu, il saurait pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas d'accord avec l'achat de l'hélicoptère EH-101. Notre position est très claire. . .

M. McCreath: Le problème ne vient pas de tous les députés de ce côté-là de la Chambre, mais de ceux de la rangée d'en avant.

M. Mifflin: Madame la Présidente, le député a posé une question. S'il veut une réponse, il doit écouter.

M. Charest: On ne nous répond pas.

M. Mifflin: On leur donne une réponse et, maintenant, le ministre de l'Environnement dit que non. S'il écoutait au lieu de crier et d'essayer d'amener des gens à faire des choses qui leur répugnent, il l'entendrait, la réponse. Je n'accuserais pas les députés de ce côté-ci de la Chambre de le faire, car ils sont tous très disciplinés. Je sais que les trois messieurs devant moi sont très raisonnables et veulent écouter ce que j'ai à dire.

La position que notre chef et le Parti libéral ont prises le 24 juillet n'a pas changé. Nous estimons qu'il faut faire quelque chose au sujet de l'hélicoptère Sea King et des flottes de recherche et de sauvetage. Il faut les moderniser ou les remplacer. C'est clair.

Or, à une période où 1,5 million de Canadiens sont au chômage, où le nombre de soupes populaires atteint un niveau record, où les queues devant les bureaux d'assurance-chômage sont énormes, où la dette monte en flèche et où les petites entreprises font faillite à un rythme sans précédent, nous mettons en doute la priorité du gouvernement, qui veut s'engager à dépenser 4,5 milliards de dollars pour des hélicoptères.

Suite à cette position prise en juillet, le vérificateur général a examiné le système de gestion de défense qui traite de ces mégaprojets et a dit qu'il était inefficace et coûteux. Il a peut-être tort, mais si c'est le cas, je voudrais que la ministre le dise à la Chambre. J'ai offert à la ministre de la Défense nationale et à son prédécesseur l'occasion de dire que notre système est fantastique et pourquoi il est fantastique. Le gouvernement ne veut pas en discuter ni au Parlement, ni au comité de la défense, ni ailleurs. La ministre devrait dire s'il est bon ou mauvais. On a dit aux Canadiens que le gouvernement s'est engagé à dépenser 4,5 milliards de dollars, à même l'argent des contribuables, et le contrôle de cette dépense se fera au moyen d'un système que le vérificateur général a qualifié d'inefficace et de coûteux dans le rapport qu'il a présenté aux Canadiens.

En janvier, la ministre de la Défense nationale elle-même a dit ne pas être convaincue que ce programme était avantageux. Alors, qu'on n'accuse pas mon chef ni les députés de ce côté-ci de la Chambre et qu'on ne demande pas pourquoi nous faisons cela. La ministre elle-même l'a fait.

Si elle, qui est au courant de la discussion au Cabinet et au comité chargé d'étudier les dépenses publiques, n'est pas convaincue, comment peut-elle s'attendre à ce que nous soyons totalement convaincus? Comment peut-elle s'attendre à ce que l'opposition accepte une dépense de 4,5 milliards de dollars pour un des plus gros programmes dans l'histoire du Canada? Ce programme représente la moitié du coût total du programme des frégates, qui était un programme des libéraux, dois-je le rappeler au député. Nous sommes tout à fait favorables au principe du programme et nous continuerons de l'être. La raison pour laquelle nous nous opposons à sa mise en oeuvre maintenant est bien évidente.

Si le député de South Shore pense que je vais voter différemment de mon caucus parce qu'il croit que je ne suis pas d'accord avec mon chef, je lui dirai que ce ne sont que les députés de l'autre côté de la Chambre qui agissent ainsi. Ils ont perdu plus de membres que je n'ai de doigts et d'orteils, mais cela ne se produira pas dans notre parti et de ce côté-ci de la Chambre, car j'appuie mon chef et j'appuie ses décisions pour les raisons que j'ai mentionnées.

Mme le vice-président: Je regrette, la période des questions et des observations est maintenant terminée.

M. Charest: Je demande le consentement unanime pour une courte question.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour une autre question?

Des voix: D'accord.

• (1050)

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, j'ai trouvé les observations du député très intéressantes. Je voudrais lui rappeler que certains députés libéraux ont quitté leur parti, si je me souviens bien, à peu près à l'époque où leur chef a été élu. Il n'y a vraiment pas de monopole d'aucun côté de la Chambre quant au nombre de députés qui quittent leur

parti. Si je me souviens bien, le député de Shefford et le député de Hull–Aylmer l'ont également fait.

J'aimerais poser au député une question beaucoup plus précise qui concerne la TPS. J'ai trouvé très révélateur qu'il ait refusé de répondre à la question, surtout étant donné le rôle joué dans cet endroit par la loyale opposition de Sa Majesté. Le rôle du parti d'opposition n'est pas seulement de contester le gouvernement, comme il semble le faire avec tant d'enthousiasme, ce que j'accepte, mais aussi d'offrir une solution de rechange pour informer les Canadiens de ce qu'il ferait s'il était au pouvoir. C'est là le rôle fondamental de l'opposition officielle.

En ce qui concerne la TPS, je dois admettre que j'ignore si le député ou le ministre chargé des sports sont l'un et l'autre satisfaits de la réponse. En toute honnêteté, je n'ai peut–être pas bien compris la réponse. Peut–être pourrait–on formuler la question autrement.

Que répondra le député lorsque, au cours de la prochaine campagne électorale, un électeur de la circonscription qu'il représente ici et dont il est censé défendre les intérêts, lui demandera, en tant que député du Parti libéral du Canada ayant déclaré que son parti supprimerait la TPS, par quoi son parti remplacera cette taxe?

À mon avis, s'il ne peut nous donner une réponse claire, il ne pourra en donner une à ses électeurs.

M. Mifflin: Madame la Présidente, je vais être heureux de répondre à cette question. La raison pour laquelle je n'ai pas refusé le consentement unanime à mon collègue, le ministre de l'Environnement, c'est que j'ai beaucoup de respect pour lui. Je ne voudrais pas faire quoi que ce soit pour réduire ses chances d'accéder à la direction de son parti.

Je veux lui donner toutes les occasions possibles de se mettre en valeur, parce que j'ai foi en lui en ce qui concerne la course à la direction du parti. Si vous aimez quelqu'un, il est normal de lui apporter toute l'aide que vous pouvez lui donner.

Je suis ravi qu'il me dise que cinq députés de son côté ne sont pas satisfaits de ma réponse.

Je suis à la Chambre pratiquement tous les jours, et ce depuis le 13 décembre 1988. Je peux vous dire que parmi les réponses aux questions posées ici par la loyale opposition de Sa Majesté il y en a bien peu dont je suis satisfait, dont mon chef est satisfait, dont mon parti est satisfait, dont la population est satisfaite—ce qui explique les 18, 19 et 17 p. 100 des sondages—car bien peu rendent justice aux efforts que ces questions représentent.

L'an dernier, l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté de 11,5 p. 100, alors que l'impôt sur le revenu des sociétés a baissé de 15 p. 100. En réponse à sa question, je peux dire que nous poursuivrons notre politique qui veut que nous supprimions la TPS. Nous n'aurons pas une taxe qui frappe les particuliers et les petites entreprises, lesquelles font faillite parce qu'elles ne peuvent pas se payer le personnel et les ordinateurs pour calculer cette taxe.

Nous la remplacerons par quelque chose qui ne nuira pas aux travailleurs canadiens. C'est ma réponse.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, je suis vraiment très heureuse de prendre la relève de mon collègue pour parler de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Ce que les Canadiens voudraient savoir, c'est quand les élections vont être déclenchées.

Le gouvernement a fait et continue de faire un tel gâchis!

Les Canadiens veulent vraiment savoir quand il va déclencher des élections. C'est vraiment frustrant. Je me demande quand le gouvernement pourra répondre à cette question parce que tout le monde au Canada attend en retenant sa respiration. Les Canadiens pensent qu'ils pourront peut–être avoir un autre gouvernement qui les consultera, qui leur parlera, qui n'essayera pas de leur nuire et, par–dessus tout, qui ne prendra pas toujours les mauvaises mesures au mauvais moment.

L'une des questions qui est prépondérante dans mon esprit est de savoir quand il va y avoir un budget. Normalement, le gouvernement présente un budget à la fin de février; cette fois–ci il nous dit de nous reporter simplement à l'exposé économique, qu'il ne faut pas se tracasser au sujet du budget. Le gouvernement veut attendre que Bill Clinton présente son budget, avant de nous faire savoir ce qu'il fera.

Quelle genre de réponse est–ce là? Donnez–nous un budget ou bien déclenchez des élections et laissez–nous gouverner le pays. Il y a trop de problèmes à régler. C'est un vieux gouvernement fatigué et paralysé. Les députés d'en face sont tous ici qui attendent de voir si le premier ministre va se retirer. C'est vraiment à cela que pense tout le monde.

En face, on s'agite, mais on n'accomplit rien. Tout le monde attend. Il est particulièrement important que le premier ministre se décide et règle la question une fois pour toutes. Il faut qu'il se retire pour que nous puissions continuer à encourager d'autres personnes dans leur campagne d'investiture. Nous pourrons peut-être en arriver ensuite à faire ce pour quoi nous sommes élus, à savoir gouverner le pays et nous occuper de l'économie.

Nous avons parlé de l'économie et de la manière dont le gouvernement conservateur avait promis qu'après le dernier référendum, qui a eu lieu en octobre, il s'occuperait de l'économie. Je dois vous dire que je suis très déçue de la façon dont il s'est occupé de l'économie.

Le gouvernement nous a donné un projet de loi sur les médicaments qui était davantage une augmentation des prix pour le Canadien moyen. Cette mesure va gravement nuire au système d'assurance-maladie de notre pays. Il a renfloué les compagnies aériennes, ce qui a ressemblé davantage à une faillite qu'à autre chose. Notre industrie du transport aérien reste dans une situation catastrophique.

Le gouvernement nous a promis des emplois et les seuls emplois que nous avons vraiment vus ont été des sinécures pour ses amis. Ce n'est pas ce que veulent dire les Canadiens quand ils parlent d'emplois. Le gouvernement nous donne maintenant un projet de loi sur l'assurance-chômage qui, d'après lui, va permettre de pénaliser tous ces mauvais Canadiens qui ne veulent pas vraiment travailler, qui veulent rester chez eux et toucher des prestations d'assurance-chômage.

Je tiens à rappeller aux députés d'en face combien il est difficile de trouver un emploi à l'heure actuelle, au Canada. De plus, si quelqu'un a un emploi, il ne le quitte pas, car toucher des prestations d'assurance-chômage n'est pas la solution à tous les maux, comme le gouvernement semble le croire. À cela il faut ajouter les très fortes amendes qui attendent déjà les gens qui quittent leurs emplois sans motif valable comme il se doit, mais ils ne représentent pas la majorité.

Le gouvernement doit plutôt s'attaquer aux problèmes auxquels ces gens sont confrontés, c'est-à-dire les fermetures d'usines, les licenciements et tout ce qui fait que ces gens n'ont pas de travail ni la possibilité d'en trouver.

Un grand nombre de députés de l'autre côté de la Chambre, j'en suis convaincu, auront à faire face à cette réalité après les prochaines élections et ils se rendront compte alors que ce n'est pas facile de trouver du travail. Nous avons des jeunes gens qui ont reçu une bonne éducation. Très peu d'emplois s'offrent à eux. Ils occupent des emplois de vendeurs et d'autres emplois à temps partiel. Certains d'entre eux sont pourtant titulaires d'une maîtrise en administration des affaires ou d'un diplôme en économie. Telle est la situation à laquelle nous sommes tous confrontés. C'est un problème sérieux. On ne peut pas se contenter d'attendre que les choses s'arrangent d'elles-mêmes.

Le gouvernement aborde souvent le thème de sa stratégie. Sa stratégie à court terme consiste à ne rien faire en espérant que les États-Unies fassent quelque chose et à les imiter après coup.

• (1100)

Sa stratégie à moyen terme consiste à faire semblant de faire ce qu'il convient de faire, car il n'aura plus à s'en soucier après. Les choses vont s'arranger et les ministériels pourront prétendre que c'est grâce à eux.

Sa stratégie à long terme consiste à maintenir le cap puisqu'il ne sera probablement plus là pour supporter les conséquences de sa conduite des affaires. Il pourra refiler le problème au gouvernement suivant. Cela n'a rien d'une stratégie.

Nous devons faire face à la réalité d'aujourd'hui. Nous devons nous départir de tout sectarisme. Je parle ainsi à titre de députée de l'opposition, car je suis parfois tout aussi coupable que les autres. J'estime que nous devons cesser de nous disputer. Nous devons commencer à travailler main dans la main. Et ce, pas seulement au palier fédéral, mais bien à tous les paliers de gouvernement.

Ainsi, cette année, la dette nationale va atteindre le montant record de 450 milliards de dollars, au seul niveau fédéral. Nous ne tenons pas compte ici des dettes contractées par les provinces ni des problèmes que toutes ces rigoureuses contraintes suscitent aux autres paliers de gouvernement, y compris les commissions scolaires et les municipalités.

Nous devons cesser de nous jeter mutuellement le blâme, de nous livrer à des manoeuvres politiciennes et d'affirmer qu'on va sabrer dans les paiements de transfert. Les provinces vont ensuite blâmer les députés fédéraux et nous dirons: «C'est leur problème. Ce n'est pas de nos oignons.» Les provinces vont alors sabrer dans les paiements de transfert aux municipalités et ainsi de suite.

Nous devons tous admettre que, si une province est endettée, c'est tout le pays qui est concerné. Si le gouvernement fédéral se débarrasse de ses dettes en les refilant aux provinces qui devront augmenter la leur, notre situation ne s'améliorera pas, elle se détériorera. Il est grand temps que le gouvernement fédéral s'entretienne avec les gouvernements provinciaux et qu'ils décident comment procéder à l'avenir. Ils doivent cesser de se disputer.

Voici un exemple de ce qui se produit à l'heure actuelle. On a annoncé des compressions dans les subventions versées aux municipalités en remplacement des taxes. Les municipalités n'ont pas d'autre issue; elles se trou-

vent à l'extrémité de la chaîne et si l'on réduit les subventions que le gouvernement accorde en remplacement des taxes municipales, il reste une seule personne qui pourra assumer le fardeau, c'est celui qui paye des taxes municipales. Et c'est le même contribuable qui paye ses impôts aux gouvernements fédéral et provincial.

Ne pourrions-nous pas trouver un moyen de répartir ce fardeau plus équitablement? Ce ne sera pas facile, mais il faut absolument le faire. Nous savons tous que la dette est source de graves inquiétudes. Plus tôt on s'occupera de répartir le fardeau équitablement et plus on améliorera la situation de notre pays.

Certains éléments positifs jouent en notre faveur. Si nous pouvons en tirer profit, nous avancerons beaucoup plus rapidement que si nous persistons dans cette atmosphère de partialité où nous imputons toujours nos malheurs à quelqu'un d'autre. Nous sommes tous des Canadiens et nous sommes tous responsables.

Je sais que nous avons parlé de plusieurs facteurs relativement à la dette, au déficit et à la TPS. J'aimerais rappeler aux députés de cette Chambre que, selon les chiffres présentés au Comité permanent des comptes publics, la TPS a imposé une charge de 29,5 milliards de dollars au public canadien. Il ne s'agit pas du chiffre net, mais du montant réellement encaissé par le gouvernement avant les frais. Cela signifie que chaque dollar recueilli en TPS a coûté 50 cents en 1991-1992. Cette taxe n'est donc pas véritablement efficace.

Il existe une énorme confusion quant aux données fournies aux députés relativement à la TPS pour cette année-là en particulier. Je sais qu'on a demandé au vérificateur général et au contrôleur général d'expliquer la différence entre le chiffre de 29,5 milliards de dollars et le résultat net de la taxe qui s'élève à 15 milliards de dollars. Ni l'un ni l'autre n'a réellement pu répondre aux questions et nous attendons toujours la réponse.

Comment les députés de l'opposition pourraient-ils répondre à toutes les questions des ministériels alors que ces derniers ne peuvent même pas répondre quand on les interroge? À preuve, demandons-leur quel a été le véritable effet de la TPS. Qui écope le plus? Qui paye? Qu'on nous le dise. Il est absolument essentiel que les Canadiens sachent toute la vérité et rien que la vérité à ce sujet.

Je sais qu'on a présenté hier un projet de loi sur la fiscalité par le truchement d'une motion des voies et moyens. Il est bien évident qu'un tel projet de loi comporte des voies et moyens de toutes sortes, mais il y a aussi dans ce projet de loi un article qui exclurait la TPS de l'accès à l'information. Et pourquoi donc faire une exception de la TPS? Il est tout à fait normal de vouloir protéger les compagnies et d'empêcher que soit révélé, entre autres, le montant de leurs ventes tout comme on protège les individus en ne donnant aucun renseignement provenant de leur déclaration d'impôt personnelle. J'accepte cela mais j'ai bien peur que ce ne soit pour le gouvernement une façon d'éviter que l'opposition et le peuple canadien n'apprennent ce qu'il en est exactement de la TPS.

J'aimerais que le gouvernement réponde à cette question car jusqu'à présent il ne l'a pas fait. C'est une question très sérieuse et nous voulons savoir de quoi il retourne. Si on nous empêche d'avoir accès à l'information, comment pouvons-nous donner des réponses exactes? Nous exigeons qu'on nous réponde. Il est temps d'arrêter ce petit jeu. Nous voulons savoir la vérité.

Le contrôleur général et le vérificateur général ont beaucoup de mal à répondre aux questions. Lorsqu'on tient des choses secrètes, ça fait mauvais effet. Il n'y a pas de fumée sans feu, dit-on. Et j'ai bien l'impression que ce soit le cas. Je demande au gouvernement d'être au-dessus de tout soupçon en matière d'accès à l'information et de cesser ce petit jeu.

Je sais que la majorité des Canadiens ne rechignent pas au travail et n'ont aucune envie de dépendre de l'assurance-chômage. J'ai confiance dans l'avenir de ce pays. Il y aura toujours des gens moins honnêtes qu'ils ne devraient l'être, mais, dans la majorité des cas, les Canadiens sont honnêtes et travailleurs. Et lorsqu'ils sont obligés de faire une demande d'assurance-chômage, ils n'ignorent pas combien il peut être grave de faire une erreur.

Je pense que parfois les Canadiens ne sont pas au courant de la gravité des pénalités en cas d'erreur. On peut réclamer 100 $ ou même 200 $. Par exemple, si on fait une erreur dans sa déclaration de revenu aux fins de l'assurance-chômage et qu'on a travaillé ne serait-ce que quelques heures pendant une semaine donnée, non seulement sera-t-on obligé de rembourser les 100 $ qu'on a oublié de mentionner mais on risque de devoir payer une amende de 100 ou même de 200 $. Les directives sont très strictes, et c'est normal. Mais qu'on ne dise pas que toutes les personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage trichent, car ce n'est pas le cas. Je connais des tas de gens qui ont très peur de faire une erreur.

• (1110)

Je connais également des personnes qui n'ont pas commis d'erreur mais qui ont néanmoins été gravement pénalisées par le régime d'assurance-chômage. J'ai eu connaissance du cas récent d'un homme qui a été mis à pied parce que l'entreprise qui l'employait a fermé ses portes. Cet homme est marié et père de trois enfants. Je crois qu'il a travaillé 16 ans et demi pour cette entreprise et, à son départ, il a reçu une indemnité de cessation d'emploi, dont le montant équivalait à peu près à six mois de salaire. Pour l'information des députés, une personne qui touche une indemnité de cessation d'emploi ne devient admissible aux prestations d'assurance-chômage

qu'une fois son indemnité épuisée. Autrement dit, cet homme aurait dû attendre six mois et si, à la fin de cette période, il n'avait pas réussi à se trouver d'emploi, il serait alors devenu admissible aux prestations d'assurance-chômage. C'est bien puisque cela lui laissait au moins la chance de se trouver un emploi au cours de cette période.

C'est d'ailleurs ce qu'il a fait et il a réussi à trouver un emploi à temps partiel rémunéré au salaire minimum, mais il a été mis à pied au bout de huit semaines. Cet homme a accepté un emploi temporaire, parce qu'étant un homme très consciencieux, il ne voulait pas être un fardeau pour qui que ce soit et tenait à pouvoir subvenir aux besoins de sa famille. Une fois la durée de son indemnité de cessation d'emploi écoulée, ils s'est retrouvé sans revenu et toujours sans emploi, pas même un emploi à temps partiel qu'il aurait été prêt à accepter s'il avait pu en trouver un. Il a donc décidé de demander l'assurance-chômage.

Parce qu'il travaillé pendant huit semaines au salaire minimum, les prestations d'assurance-chômage que cet homme pourra toucher seront bien inférieures à celles qu'il aurait reçues s'il n'avait pas occupé un emploi de huit semaines au salaire minimum. Il a été pénalisé parce que les remises qu'il a faites à l'assurance-chômage sur son salaire minimum étaient sensiblement inférieures à ce qu'il avait fait auparavant.

En somme, les Canadiens doivent savoir que le système d'assurance-chômage est devenu très dur et qu'il n'est pas aisé d'en profiter. Je suis toujours surprise de voir le genre de situation où les gens peuvent se retrouver.

Par exemple, deux personnes travaillaient comme cuisiniers pour un restaurateur tyrannique. Incapables de supporter plus longtemps son comportement, les deux employés ont fini par quitter leur emploi en même temps. Tous deux ont fait une demande de prestations d'assurance-chômage, mais ils ont évidemment été pénalisés parce qu'ils avaient quitté leur emploi. Ils se sont non seulement vu imposer une pénalité qui était, sauf erreur, de dix et neuf semaines respectivement—je ne saurais vous expliquer la raison de cet écart—mais ils n'ont eu droit qu'à la moitié de ce qu'ils auraient reçu autrement.

L'affaire a été portée en arbitrage mais aucune décision n'a encore été rendue. Il se peut que les deux personnes reçoivent le plein montant des prestations ou que leur pénalité soit annulée en partie, mais il s'est déjà écoulé huit mois depuis qu'elles ont quitté leur employeur tyrannique. Elles n'ont encore touché aucun montant et il se peut qu'elles ne reçoivent jamais rien.

Je tiens à ce que les Canadiens connaissent le genre de mesures qui sont actuellement en vigueur. Ils ne doivent pas se laisser berner par ce gouvernement qui insiste pour appliquer de mauvaises mesures au mauvais moment. Je demande au gouvernement de prendre une bonne décision, pour une fois. Donnons au pays une chance et tenons des élections.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je lis dans la presse que le chef du parti de la députée de Sudbury a constitué récemment une équipe de transition afin de préparer son parti à exercer le pouvoir après les prochaines élections, ce qui montre toute la confiance qu'il semble avoir dans les chances qu'a son parti de remporter ces élections.

J'ai entendu ma collègue se plaindre, entre autres choses, de ce qu'on ne réponde pas ici aux questions et de ce qu'il règne à la Chambre un climat sectaire. J'ai une proposition à lui faire et une question à lui poser. Vivement que vienne le prochain scrutin. Je suis prêt à me lancer dans une campagne électorale. Je crois que ses collègues et elle vont constater que les Canadiens ne se contentent plus de belles paroles. Elle verra, en outre, que, pour les Canadiens, il n'y a pas que les candidats qui comptent, mais aussi les chefs de parti.

La politique du Parti libéral semble varier d'un jour à l'autre en fonction des résultats des sondages. Les sondages semblent dire aux libéraux qu'ils feraient mieux de ne pas afficher leur chef s'ils veulent avoir une chance de remporter les élections, car on a l'impression que le premier ministre n'est pas populaire. Eh bien, c'est peut-être vrai qu'il n'est pas populaire, mais, comme il le dit si bien lui-même: «Rien ne monopolise plus les esprits qu'un bref d'élection.» Je peux dire à la députée que, de ce côté-ci, nous sommes prêts pour des élections. Si les électeurs comparent nos chefs respectifs, je ne suis pas très inquiet quant aux chances de réélection de notre gouvernement.

J'ajouterai que, lorsque les Canadiens commenceront à demander aux libéraux quelle est au juste leur politique, leur choix sera clair. Ils connaissent la position de notre gouvernement. Ils sont au fait de notre politique. Nous leur avons dit qu'il fallait vivre selon ses moyens. Nous avons mis en oeuvre des mesures de réforme fiscale que des comités de la Chambre et une commission royale

d'enquête recommandaient depuis 40 ans, mais que les gens d'en face n'avaient pas le courage d'appliquer.

J'ai posé cette même question à la députée qui a pris la parole avant moi et je n'ai pas obtenu de réponse. Si son parti songe sérieusement à supprimer la TPS, avec quoi propose-t-il de la remplacer? La députée va-t-elle nous servir le même charabia que le député de Bonavista—Trinity—Conception avant elle et finir par noyer le poisson au lieu de répondre à la question? Je vais lui poser très directement la question, car elle est une des porte-parole de son parti à cet égard et qu'elle connaît plutôt le domaine, je crois. En langage clair et simple, avec quoi proposez-vous de remplacer la TPS?

Mme Marleau: Madame la Présidente, il s'agirait tout d'abord de remplacer le gouvernement. Nos vis-à-vis devront ensuite nous préciser les chiffres exacts au sujet de la TPS. Il est question d'un montant de 29,5 milliards de dollars et ce n'est donc pas une petite somme. Il faut être honnête et réaliste. J'ai été comptable et je tiens à dire que tant que je ne saurai pas ce que renferment exactement les livres, il me sera très difficile de vous dire catégoriquement ce que vous devriez faire ou ce que je ferais; je dois avoir en main toutes les données pertinentes. Dans l'opposition, je suis tout à fait incapable d'obtenir les réponses voulues. Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu de réponse ni du contrôleur général ni du vérificateur général. Nous voulons des faits précis. Nous souhaitons nous assurer qu'on ne restreigne pas l'accès à l'information. Chose certaine, notre parti veut être réaliste. Pourquoi devrais-je faire des promesses en l'air lorsque j'ignore exactement ce que renferment les livres?

M. Jelinek: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je le fais très rarement, mais lorsque j'entends une de nos vis-à-vis induire par inadvertance la Chambre en erreur au sujet des faits et transmettre des renseignements tout à fait faux, il m'incombe alors d'intervenir et d'apporter les corrections nécessaires et aussi de préciser que tous les chiffres, toutes les données, sont rendus publics de bien des façons à la fois par tous les comités parlementaires, et dans les états financiers, dans les rapports du ministère des Finances et du ministère du Revenu national. En fait, la semaine prochaine, le Comité des comptes publics aura une fois de plus l'occasion de se pencher sur tous les faits pertinents relatifs à la TPS.

Mme le vice-président: Le ministre sait pertinemment qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'une question de débat et je serais très heureuse de lui donner la parole dans le cadre du débat plus tard aujourd'hui.

• (1120)

Mme Marleau: Madame la Présidente, le ministre du Revenu vient de le dire. Les renseignements nous ont été fournis de diverses façons pêle-mêle.

Je tiens à préciser qu'on cache très bien les chiffres réels. J'invite le ministre du Revenu à s'asseoir avec moi et avec le président du Comité des comptes publics afin de nous montrer tous ces chiffres merveilleux. Le président demande également les mêmes réponses.

Il est absolument essentiel que nous cessions d'avoir recours à des subterfuges comptables pour ne montrer aux Canadiens que ce qu'ils devraient savoir, selon nous. Ils risquent d'être déçus lorsqu'ils verront ce qu'il en est au juste.

M. Jelinek: Quelle fumiste vous êtes!

Mme Marleau: Je ne suis pas le ministre du Revenu. Je devrais m'en remettre au ministre du Revenu. Après tout, c'est à lui qu'il incombe de nous donner les réponses que nous cherchons. Je tiens à lui rappeler que c'est également lui qui était responsable de ce portefeuille lorsque la TPS a été présentée. Il l'est encore et il doit rendre des comptes aux Canadiens et aux députés dans cette enceinte.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, étant donné que la députée nous sert tout un charabia, manifestement elle n'a pas pris connaissance des rapports qui ont été rendus publics dans le cadre de la préparation et de la mise en oeuvre de cette taxe qui a remplacé l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants, ainsi que dans le cadre du suivi pertinent.

Elle a l'audace d'intervenir à la Chambre et de me mettre au défi de m'asseoir avec elle. Je relève le défi. Je serai très heureux de l'inviter à une séance d'information au ministère pour lui montrer en détail tous les chiffres portant sur la préparation, la mise en oeuvre et la perception de la TPS au moment qui lui conviendra le mieux.

Mme Marleau: Madame la Présidente, c'est vraiment merveilleux. Je vais accepter l'offre de mon collègue et je vais être accompagnée du président du Comité des comptes publics. Je pense qu'il est important que j'aie des témoins à cette rencontre afin de nous assurer qu'on ne nous serve pas ce galimatias.

M. MacDonald (Dartmouth): Vous feriez mieux de le faire rapidement.

Mme Marleau: En effet. Il me tarde d'obtenir tous ces renseignements, car cela nous aidera certes à formuler notre propre politique pour l'avenir. Je crois que c'est essentiel.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, avec l'amabilité et la gentillesse qui caractérisent généralement l'esprit qui règne à la Chambre des communes durant les années d'élections, j'aimerais donner à la députée libérale de Sudbury la possibilité de répondre à la question posée il y a un instant par mon collègue d'en face. Dans son enthousiasme, elle semble avoir oublié quelle était la question.

Mon collègue d'en face lui a demandé ce que comptaient faire les libéraux pour remplacer la taxe sur les produits et services. Se contenteraient-ils, comme l'a décrit le chef de son parti, de remplacer une taxe visible par une taxe cachée qui serait imposée non seulement sur les aliments, mais aussi sur tout le reste?

Comme elle le sait, lorsque la TPS a été introduite il y a quelques années, mon parti, le Nouveau Parti démocratique, a expliqué exactement ce qu'il ferait. Le premier ministre lui-même a reconnu que nous avions proposé une autre solution. Même s'il n'est pas d'accord avec nous, je le remercie de l'avoir clairement reconnu.

Encore une fois, j'aimerais demander à la députée de se calmer, de faire preuve d'un peu moins d'enthousiasme et peut-être de faire attention à la question. Peut-être peut-elle nous donner une réponse. Par quoi le Parti libéral a-t-il l'intention de remplacer la TPS? Les électeurs canadiens sont-ils censés se laisser hypnotiser par les libéraux, comme le serpent Kaa s'est laissé hypnotiser dans le Livre de la jungle par Mowgli, qui lui chantait *Trust in Me*?

Mme Marleau: Madame la Présidente, serait-ce là un discours? Je suis désolée, je n'ai pas tout à fait compris.

Je tiens à renvoyer la balle aux néo-démocrates, qui ne nous ont absolument rien dit sur ce qu'ils comptaient faire en ce qui concerne la TPS. Le NPD n'est pas au pouvoir. Il l'est cependant en Ontario, où il ne dit pas non plus tout ce qui se passe.

Je ne me sens nullement visée. Je sais en effet que ce que nous voulons, c'est être aussi honnêtes et réalistes que possible.

Il est temps, à mon avis, que nous cessions d'essayer de faire croire au public que nous avons tous la réponse. Nous devons travailler ensemble. Je suis sûre qu'une fois que nous aurons tous les faits, nous pourrons, si nous nous y mettons ensemble, trouver une autre solution qui permettra à la fois de répondre aux besoins financiers de notre pays et d'éliminer le fardeau que constitue cette terrible taxe pour les Canadiens. Je pense que c'est ce à quoi nous devons nous appliquer.

Je tiens personnellement à faire en sorte que les Canadiens ne souffrent plus comme ils l'ont fait. Quoi que nous envisagions de faire, l'important, c'est ça.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, ce débat s'est révélé très instructif jusqu'à maintenant et je suis heureux d'y prendre part.

Au moyen du projet de loi C-98 dont nous sommes saisis, le gouvernement demande à la Chambre des communes l'autorisation d'emprunter un autre montant de 34,4 milliards de dollars.

Avant d'aborder mes observations sur le projet de loi, je voudrais expliquer aux téléspectateurs, au cas où il y aurait parmi eux des amis ou des proches, que même si mon visage n'est pas mon principal atout, je sais fort bien qu'aujourd'hui il est encore moins attrayant. Or, ce n'est pas à cause des mauvais traitements que nous font subir les gens d'en face, mais plutôt d'un accident que j'ai eu dimanche en faisant du toboggan avec mon fils. C'est mon sport favori, étant donné que je n'ai jamais pratiqué le patin de fantaisie comme mon collègue d'en face.

Cela dit, je voudrais m'attaquer au problème que nous éprouvons réellement et qui réside dans notre désaccord avec la façon dont le gouvernement dépense, emprunte et gère les finances du pays. Quelles sont les solutions?

Au cours de mon intervention, je voudrais certes pouvoir me pencher sur toutes les questions nationales qui sont en jeu, mais il m'apparaît beaucoup plus facile de concentrer mon attention sur ma propre circonscription de Prince-Albert—Churchill River. La circonscription est hétérogène puisqu'elle se compose de 46 p. 100 de citadins à Prince Albert, de 36 p. 100 d'électeurs du Nord et d'autochtones et de 22 p. 100 de ruraux. Sous bien des aspects, c'est un microcosme du Canada.

Je m'arrête à ma circonscription parce que je ne crois pas que nous ayons besoin d'emprunter autant d'argent qu'on nous le demande aujourd'hui. Il existe des façons plus judicieuses de dépenser et je voudrais le démontrer en utilisant l'exemple de ma circonscription.

J'ai été élu pour la première fois en 1988. Pendant la campagne électorale, la question se posait déjà: comment allons-nous payer pour les solutions que vous proposez? J'ai entrepris d'y répondre et j'ai effectué des recherches, de sorte que j'ai constaté qu'en 1988, il y a donc quatre ans et demi de cela, le gouvernement fédéral dépensait à lui seul dans cette circonscription 125 millions de dollars,

sous forme de prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. Ces dépenses d'aide sociale sont attribuables au fait que 25 p. 100 de la population sont des Indiens inscrits auxquels le gouvernement verse directement des prestations d'aide sociale, et que, malheureusement, 80 p. 100 d'entre eux sont chômeurs. En outre, il y avait la contribution du gouvernement fédéral au titre des ententes à frais partagés avec la province.

En 1988, ces dépenses étaient de 125 millions de dollars. J'ai suivi l'évolution de ce dossier au fil des années et, dans l'état financier dont tient compte le nouvel exercice budgétaire, je constate que le gouvernement fédéral dépense 170 millions de dollars seulement dans ma circonscription au titre des prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage.

S'il y a du gaspillage, il s'agit justement de ce montant parce que, non seulement ce sont les contribuables qui doivent le verser directement, mais parce qu'il y a aussi les coûts secondaires qu'entraîne l'aide à donner aux victimes de vies brisées. Les coûts au chapitre de la santé ou de l'emprisonnement, tous ces coûts sont associés au niveau de pauvreté de tous ces chômeurs de ma circonscription.

Comment le gouvernement entend-il s'attaquer au problème du déficit; autrement dit, à cette habitude qu'il a de dépenser plus d'argent qu'il n'en recueille? Le gouvernement compte réduire les prestations d'assurance-chômage. Dans une circonscription comme la mienne où 80 p. 100 des gens sont déjà chômeurs, cette réduction de 3 p. 100 est vraiment catastrophique pour eux, pas seulement sous l'angle économique. Dans une circonscription où le taux de chômage est si élevé, il est très difficile de se trouver un nouvel emploi quand on a perdu le sien. Il est donc très facile pour les employeurs d'exploiter la situation et d'imposer aux employés des conditions de travail dangereuses et d'autres circonstances que, normalement, ils n'accepteraient pas. Il y a là une grande vulnérabilité, mais le gouvernement choisit de s'en prendre à ces chômeurs.

• (1130)

Quelles sont les autres cibles du gouvernement? Le tarif du Nid-de-Corbeau, entente historique entre le gouvernement du Canada et les agriculteurs des Prairies sur le transport du grain. Le tarif du transport vers les points d'exportation et aussi vers les marchés intérieurs de l'est du Canada était garanti par réglementation. Dans son exposé, le gouvernement a annoncé une réduction de 10 p. 100 de ce programme.

Comment cela se traduira-t-il dans ma circonscription? Les agriculteurs y perdront un million de dollars. Le gouvernement parle aussi de compressions dans le régime de prestations aux familles et d'autres compressions également, et il veut refiler certains coûts aux provinces.

J'aurais une autre solution à proposer. Que nous prenions le quart de 170 millions de dollars et que nous essayions de redonner du travail au quart des chômeurs de ma circonscription. En d'autres termes, il s'agit de 40 millions sur les 170 que le gouvernement gaspille en ce moment dans ma circonscription.

Comment cet argent serait-il dépensé? Tout d'abord, je proposerais des travaux sur la route d'Athabasca. Les députés et tous les Canadiens ont été scandalisés d'apprendre il y a environ un an que, à notre époque, il y avait une épidémie de tuberculose dans le nord de la Saskatchewan, dans la région de l'Athabasca, surtout dans les localités de Fond du Lac, Black Lake et Wollaston Lake.

Nous avons, c'est certain, pris des mesures d'urgence, et les professionnels de la santé ont fait tout ce qu'ils pouvaient. Mais les problèmes sous-jacents que sont la pauvreté, la piètre qualité du logement, le manque de débouchés et la mauvaise alimentation demeurent entiers. Ils ne peuvent se résoudre sans une route pour desservir la région de l'Athabasca, où vivent 5 000 personnes. Cette route permettrait de faire diminuer le coût de l'alimentation, d'acheminer des matériaux de construction pour bâtir davantage de maisons avec les fonds limités qui sont disponibles, d'ouvrir la région à des initiatives commerciales comme le tourisme, comme la pêche dans le grand lac Athabasca. Pour le moment, il ne se fait presque pas de pêche dans ce lac parce que le transport du poisson vers les marchés coûte plus cher que ce que touchent les pêcheurs. Il nous faut cette route.

Combien cela va-t-il coûter? La réponse est 35 millions de dollars. À l'heure actuelle, le gouvernement provincial négocie avec le fédéral afin d'obtenir le financement nécessaire pour cette route. Les autorités provinciales invoquent deux arguments pour faire valoir que le gouvernement fédéral devrait assumer 75 p. 100 du coût de la route: premièrement, cette initiative permettrait au fédéral d'économiser une somme annuelle d'environ 2 millions de dollars puisque, autrement, il faudra que la Garde côtière fasse draguer la rivière Athabasca afin que les barges puissent rejoindre le lac Athabasca et desservir les localités en question. Ainsi, la construction de la route permettrait au gouvernement d'économiser 2 millions de dollars par année. D'autre part, la grande majorité des résidants de cette région, soit environ 80 p. 100 d'entre

eux, sont des Indiens inscrits. Par conséquent, les retombées économiques de cette mesure profiteraient directement au gouvernement fédéral.

Il en coûterait 27 millions de dollars au fédéral, mais seulement pour une période d'environ cinq ans. En effet, il faudrait affecter quelque 5,5 millions de dollars par année, pour les cinq prochaines années, à ce projet de construction de route. Les bénéfices qui en découleraient seraient très importants et ils ont d'ailleurs été bien expliqués.

Par ailleurs, je veux parler du nettoyage des mines Gunnar et Laredo. Je vois que le ministre de l'Environnement fait preuve de zèle et qu'il est ici avec nous. J'ai été surpris d'apprendre hier qu'il semble avoir écarté la possibilité que son ministère participe à l'opération de nettoyage de ces deux mines.

J'aimerais, dans l'intérêt des députés et de ceux qui nous écoutent, expliquer brièvement de quoi il s'agit. Des mines d'uranium sont exploitées dans le nord de la Saskatchewan depuis la fin des années quarante et le début des années cinquante. À l'époque, les normes environnementales en vigueur étaient très différentes de celles qui s'appliquent aujourd'hui. En fait, elles étaient beaucoup moins rigoureuses.

En conséquence, lorsque les mines Gunnar et Laredo ont été désaffectées en 1964, il n'y a guère eu de nettoyage. Les normes en vigueur étaient très relâchées. Ce n'est probablement la faute de personne en particulier, mais il n'y a jamais eu de nettoyage à ces endroits. Il y a des résidus qui, emportés par les eaux de lessivage et par le vent, polluent l'environnement. Il y a là de vieux bâtiments, dont certains sont contaminés; même si, à cet endroit, ils ne posent pas de danger immédiat pour la santé, ce n'est certainement pas une situation que nous tolérerions de nos jours.

C'est devenu une question d'intérêt public importante, parce que le premier ministre de l'Alberta a jugé bon d'en faire mention dans certaines de ses remarques de fin d'année, si bien qu'il s'agit maintenant d'une question d'actualité. Le moment est d'ailleurs tout indiqué pour cela, car, pendant que nous discutons de la décontamination, on envisage également l'expansion de l'industrie de l'uranium dans ma circonscription.

Par l'entremise du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, d'Énergie atomique du Canada Limitée, qui participe à des entreprises commerciales, et de nombreux autres organismes, le gouvernement fédéral a beaucoup encouragé l'exploitation de l'uranium et de l'énergie nucléaire d'une manière générale, de toutes sortes de façons, même par le biais de l'Eldorado Mining, société qui appartenait autrefois au gouvernement et qui a été active dans la région.

Le gouvernement fédéral a un rôle clair à jouer. Combien coûterait la dépollution de ce site? Le ministre de l'Environnement le sait probablement. Cela coûterait environ 8 millions de dollars. Si le gouvernement payait 75 p. 100 de ce montant ou 6 millions de dollars sur une période de quatre ans, il devrait débourser 1,5 million de dollars par année.

Des fonds ont été prévus à cette fin. Ainsi, le Programme national relatif aux lieux contaminés prévoit la décontamination des sites abandonnés lorsqu'il n'est plus possible d'établir les responsabilités incombant à l'entreprise. Ce programme, qui s'applique certainement dans ce cas, prévoit l'octroi de fonds pour les technologies novatrices. En l'occurrence, nous comptons recourir à des méthodes technologiques très novatrices qui permettront à la nature de faire son propre travail de dépollution et qui favoriseront le processus naturel déjà en cours.

Qui plus est, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources participe déjà à la décontamination de sites d'exploitation de l'uranium en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest et il pourrait aussi assumer une part de ces dépenses de 1,5 million de dollars par année.

À mon avis, le gouvernement devrait aussi renoncer à réduire de 10 p. 100 la subvention du Nid-de-Corbeau. Comme on l'a mentionné il y a environ deux semaines à Saskatoon, lors de la manifestation à laquelle ont participé 13 000 agriculteurs et citoyens qui se sont réunis à Saskatchewan Place, cette année, le revenu agricole atteindra son plus bas niveau depuis les années 30, en Saskatchewan.

Parce qu'ils en ont pris connaissance au cinéma et dans les livres ou parce que des parents leur en ont parlé, bien des Canadiens connaissent la misère qui a accablé les agriculteurs durant les années 30. C'est encore une fois ce qui nous attend, car, d'après les prévisions, le revenu moyen d'une famille d'agriculteurs sera de 4 000 $, c'est-à-dire moins que ce que toucherait cette famille si elle était bénéficiaire de l'aide sociale.

De toute évidence, le revenu agricole a des répercussions non seulement sur les agriculteurs, mais aussi sur les commerces des villages, villes et municipalités de la Saskatchewan. Dans cette province, il est encore vrai que si les agriculteurs ont de l'argent, tout le monde se porte bien. Par contre, s'ils n'en ont pas, des gens sont mis à pied et des entreprises font faillite. C'est une tendance que nous devons renverser.

Comme je l'ai dit au début, l'octroi de un million de dollars dans ma circonscription permettrait de ramener le revenu agricole à un niveau suffisant.

À mon avis, le gouvernement devrait aussi examiner les répercussions de sa politique en matière de formation dans une circonscription comme la mienne. Dans certaines localités de ma circonscription, le taux de chômage atteint parfois 80 ou 90 p. 100. Dans l'ensemble, le taux de chômage réel représente probablement 25 p. 100 de la population active. Cela fait beaucoup de chômeurs. Comme le gouvernement l'a mentionné dans son initiative de la prospérité, c'est, dans une certaine mesure, en permettant aux Canadiens de se reprendre en main grâce aux programmes d'éducation et de formation que l'on réglera les problèmes financiers du Canada.

Dans ma circonscription, qui a probablement autant besoin de formation que toutes les autres régions du pays, que fait le gouvernement? Au bout du compte, il pratique des compressions de l'ordre de 1 à 2 millions de dollars par année. Comment fait-il cela? En liant le financement pour la formation au fonds de formation de l'assurance-chômage, par l'entremise du projet de loi C-21. Ce que cela veut dire, c'est que dans une région comme la mienne, où l'économie est telle que la plupart des emplois sont marginaux ou sont des emplois à très court terme ou à temps partiel, il y a un nombre extrêmement élevé de personnes qui ne deviennent jamais admissibles à l'assurance-chômage. Alors, si les fonds de l'assurance-chômage suivent les prestataires, cela veut dire qu'une région comme la mienne, où les gens n'ont jamais travaillé ou très peu, subira d'importantes réductions, tandis que l'argent s'en ira dans les grandes régions métropolitaines où le gouvernement essaie, à juste titre, de lutter contre la dévastation que le libre-échange a causée dans le secteur manufacturier.

• (1140)

Les gens ne devraient pas se faire d'illusions ici, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration surtout. La réaffectation de ces fonds entraînera une réduction massive de la formation pour les gens qui en ont le plus besoin, ceux qui ne savent même pas encore lire ni écrire de nos jours.

Par ailleurs, le gouvernement soutient qu'une partie de l'argent auparavant affecté à la formation régulière est récupéré grâce au programme «Les chemins de la réussite» dans les collectivités autochtones. Toutefois, c'est encore une fausse impression que le gouvernement essaie de donner, puisque les fonds affectés à ce programme ont été ramenés de 200 millions de dollars à 150 millions pour l'ensemble du pays.

De plus, ce programme ne fonctionne pas au niveau local parce que les collectivités autochtones ont été obligées de créer une infrastructure pour donner cette formation, infrastructure qui est parallèle à celle des centres de main-d'oeuvre du Canada et qui absorbe probablement de 25 à 30 p. 100 des fonds destinés à la formation. Par ailleurs, beaucoup d'initiatives qui étaient financées directement par le gouvernement fédéral, comme le centre d'apprentissage de Meadow Lake et le conseil de formation d'Athabaska, ne le sont malheureusement plus. C'est donc le programme «Les chemins de la réussite» qui doit prendre la relève, mais comme il n'a pas été conçu pour jouer ce rôle, les fonds sont largement insuffisants tant pour la formation des autochtones que pour la formation d'autres groupes.

Je propose que le gouvernement rétablisse ce financement et même qu'il l'augmente dans une certaine mesure pour qu'il atteigne 200 millions de dollars par année.

Il y a un autre secteur où le gouvernement pourrait dépenser de l'argent de façon plus profitable que les 170 millions qu'il dépense actuellement dans ma circonscription au titre de l'aide sociale et de l'assurance-chômage. Je veux parler ici des organismes de développement économique communautaire. Ma région a joué un rôle de pionnier dans la mise sur pied d'entreprises économiques communautaires, tout comme les Maritimes, Montréal et d'autres régions du pays. Ma région est un des endroits où ces genres de mouvements ont pris naissance. Le mouvement coopératif est solidement enraciné dans cette partie du pays. C'est dans ma circonscription qu'a été créé le premier centre de santé coopératif communautaire pour fournir des services médicaux à la collectivité durant la grève des médecins en 1962.

Nous avons maintenant les sociétés de développement économique communautaire et d'autres organismes du genre, qui montrent que les collectivités essaient de mobiliser des capitaux pour prendre en main leur propre économie et créer des emplois et des débouchés pour elles-mêmes. Nous avons des organismes comme la Creighton-Denare Beach Development Corporation, la Kitsaki Development Corporation, Visions North, des sociétés communautaires comme celles de l'Île-à-la-Crosse, de La Loche de La Rouge et la nouvelle agence de développement économique régional de Prince Albert

qui accomplissent du bon travail avec des ressources très limitées. Ces organismes font appel aux efforts de beaucoup de bénévoles qui y consacrent beaucoup de temps. Mais pour être efficaces, ils ont besoin d'un financement de base pour fonctionner et jouer le rôle approprié qu'ils doivent jouer, surtout au stade d'organisation où ils en sont maintenant.

Le gouvernement ferait donc bien de consacrer à ces instruments locaux de développement économique 2 des 170 millions de dollars qu'il dépense en vain.

Je n'ai plus que quelques minutes. J'ai décrit des objets de dépense auxquels le gouvernement pourrait consacrer 12 des 170 millions qu'il claque actuellement dans ma circonscription. Il devrait consacrer le quart de ce budget, soit 40 millions de dollars, à la création d'emplois. Je ne parle pas d'argent neuf, mais de l'argent qu'il dépense à l'heure actuelle.

J'ai déjà identifié des objets de dépense pour 12 millions de dollars. On pourrait très facilement en utiliser encore 8 millions pour les jeux d'été autochtones, dont le ministre chargé de la Condition physique et du Sport amateur s'occupe très activement en ce moment. Je l'encourage à reconnaître le besoin existant à cet égard. Le gouvernement pourrait en outre consacrer de cet argent au Programme Emploi d'été/Expérience de travail, qui fait à nouveau l'objet de compressions budgétaires; au programme d'emploi d'été des étudiants; aux prêts pour étudiants; au programme Grandir ensemble, qui est censé remédier aux problèmes familiaux, de garde d'enfants, de violence familiale et ainsi de suite, mais qui n'est en réalité qu'une opération pour jeter de la poudre aux yeux, car il n'a pas d'argent, n'a pas de critère et est d'accès très difficile. Il serait donc utile d'investir réellement dans «Grandir ensemble» de même que dans les garderies. De ces 40 millions de dollars qu'on détournerait des prestations de bien-être social et d'assurance-chômage, on devrait en dépenser 12 millions pour les programmes de création d'emplois et 8 millions pour ces derniers programmes. Cela laisserait 20 millions de dollars pour aider à réduire le déficit de la province. Appliquée à chaque circonscription, cette idée permettrait de recueillir 280 millions de dollars en Saskatchewan et de réduire le déficit provincial de moitié. Le gouvernement y retrouverait quand même son compte, car il pourrait encore percevoir environ 20 millions de dollars de plus en impôts directement des contribuables occupant un emploi.

Le problème du gouvernement actuel, c'est qu'il manque d'imagination politique. Il est en panne sèche.

Je viens de montrer comment, dans une circonscription, un gouvernement pourrait dépenser son argent beaucoup plus judicieusement pour redonner du travail aux gens. J'ai démontré que les contribuables canadiens en bénéficieraient. Il est temps que le gouvernement actuel cède la place. S'il ne peut pas le faire, qu'il laisse quelqu'un d'autre le faire. Nous sommes prêts à le faire. Nous sommes prêts à en aider d'autres à le faire. Il est temps de nous remettre au travail.

Mme le vice-président: Au moment de reprendre le débat, je dois informer la Chambre que nous avons maintenant complété les cinq premières heures de débat sur le projet de loi. Les interventions seront maintenant limitées à 10 minutes.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, c'est très intéressant de discuter de ce projet de loi à une époque où le chômage atteint des taux records au Canada, où la détresse est plus grande que jamais, où les faillites sont plus nombreuses que jamais et où le nombre de chômeurs, d'assistés sociaux et d'enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté est plus élevé que jamais. De même, un nombre record d'électeurs disent que le gouvernement actuel, si jamais il ose déclencher des élections, subira le plus grand revers qu'aucun gouvernement élu n'a jamais connu dans l'histoire de notre pays.

Nous discutons d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui permettra au gouvernement de donner suite à ses désirs tels qu'il les a exprimés dans le dernier budget.

C'est une époque intéressante pour les Canadiens. Nous discutons d'un projet de loi qui vise à donner au gouvernement la possibilité de poursuivre ses politiques économiques qui ne sont qu'une farce aux yeux de la population.

Pour remettre le programme économique de ce gouvernement dans son contexte, il faut comprendre ce qui s'est produit au cours des huit dernières années. Qu'a fait le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir? Souvenons-nous, en 1984, quand Brian Mulroney sillonnait le pays en promettant une manne d'emplois et l'abondance en toutes choses. Il promettait que ce serait de nouveau le bon temps, grâce aux conservateurs. Il a parlé d'une réforme fiscale en profondeur. Les conservateurs devaient faire en sorte que le régime fiscal soit juste pour tout le monde, parce que ces salauds de libéraux administraient un régime injuste.

Qu'est-ce que les conservateurs ont fait? Ils ont effectivement créé beaucoup d'emplois, mais malheureusement pas au Canada. Ils les ont créés dans des endroits comme Buffalo, Detroit, Toledo, Chicago et dans d'autres villes frontalières des États-Unis, parce qu'ils ont conclu un accord de libre-échange qui a forcé beaucoup de fabricants canadiens à fermer boutique et à déména-

ger au sud pour y consolider leurs opérations avec la société mère.

Le compte à rebours se poursuit. Les conservateurs ne veulent pas se présenter devant les électeurs parce qu'ils savent ce qui les attend. Ils vont probablement essayer encore une fois de faire croire aux Canadiens que l'ALENA va entraîner la création d'une multitude d'emplois. Mais, cette fois-ci, les Canadiens ne seront pas dupes.

Il importe pour nous de comprendre ce que les conservateurs ont fait des taxes et des impôts. Depuis leur arrivée au pouvoir en 1984, avec la promesse de restructuration fondamentale de l'économie canadienne, ils ont pris pas moins de 40 mesures différentes, dont la TPS, jusqu'en juillet 1992 pour hausser les impôts et les taxes. Parlez-moi d'une réforme vraiment fondamentale. C'est une réforme qui consiste à taxer davantage les moins bien nantis.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, les familles de la classe moyenne paient 1 500 $ de plus, en dollars constants. Même les contribuables dont le revenu annuel se situe aux alentours de 10 000 $ ont payé plus d'impôts et de taxes en 1992 qu'en 1984.

• (1150)

Le gouvernement a décidé qu'il fallait créer une nouvelle taxe, la TPS, pour remplacer l'ancienne taxe de vente fédérale sous prétexte qu'elle était inéquitable, qu'elle était trop élevée et qu'elle rendait les entreprises canadiennes non concurrentielles.

Savez-vous combien de fois ils ont haussé la taxe de vente? Voyons voir. J'ai un tableau ici: Octobre 1984, janvier 1986, avril 1989, juillet 1985, juillet 1987, janvier 1988, juin 1989, janvier 1988, mai 1985, février 1986, janvier 1988, avril 1989 et février 1991. Voilà le nombre de fois que, par des mesures budgétaires, nos vis-à-vis ont majoré cette bonne vieille et inefficace taxe de vente fédérale qu'ils ont remplacée par cette invention de génie qui s'appelle la taxe sur les produits et services.

Les majorations consécutives de la taxe de vente fédérale entre 1984 et le moment où le gouvernement a décidé de la remplacer par la TPS se sont traduites, à elles seules, par des recettes supplémentaires de neuf milliards de dollars.

Bref, entre 1984 et 1992, le gouvernement a instauré un régime législatif lui permettant de continuer d'augmenter les taxes et les impôts et de faire augmenter ainsi les recettes fédérales plus rapidement que jamais dans l'histoire récente.

Il ramassait l'argent à la pelle! Ça rentrait à flot. Les conservateurs étant des gestionnaires hors pair, on se serait attendu à ce que le déficit fonde comme neige au soleil. Ce n'est pas ce qui est arrivé. Au contraire. Vous savez ce que les gens d'en face faisaient pendant que l'argent rentrait à flot? Ils dépensaient comme si l'argent leur brûlait les doigts. Ils sont, sur le plan financier, les pires gestionnaires que le Canada ait connus depuis un siècle.

Non seulement ont-ils fait doubler le déficit fédéral en huit ans en dépensant à tort et à travers, mais ils l'ont fait alors que les recettes atteignaient un niveau sans précédent, après avoir majoré les taxes et les impôts un nombre record de fois. Ils détiennent même le record des déficits record.

Ils ont attendu près de deux ans avant d'admettre que nous étions en récession, mais il ne leur a pas fallu plus de deux minutes pour déclarer que la récession était terminée lorsque Statistique Canada a rendu publics les premiers chiffres encourageants.

L'an dernier, le ministre des Finances actuel déclarait à la Chambre que tout allait bien, qu'il n'y avait pas de quoi s'en faire, qu'une reprise était imminente et qu'on voyait la lumière au bout du tunnel. Il prévoyait le retour au beau fixe d'ici peu, juste à temps pour les prochaines élections fédérales.

Le ministre prévoyait alors que la dette nationale s'élèverait à 27 ou 28 milliards de dollars cette année. Or, il se révèle aujourd'hui qu'il était loin du compte, comme son prédécesseur, M. Wilson, l'a été chaque fois qu'il a fait des prévisions à la Chambre depuis que je siège en cet endroit. Il ne se trompe pas seulement de un, deux, trois ou quatre milliards de dollars, mais de sept à 8,5 milliards.

Il ne sait pas additionner. Il ne sait sans aucun doute pas lire non plus parce que tous les économistes du Canada disaient que la politique économique du gouvernement amènerait inévitablement davantage de désespoir et de désastres au Canada.

Il y a douze mois, le ministre des Finances, commentant le nombre record de faillites pour la deuxième année consécutive au Canada, nous disait de ne pas nous inquiéter, que la récession achevait, que ce n'était que la dernière poussée de faillites avant que leur nombre ne diminue radicalement. Mais ce n'était pas vrai. Le ministre a coiffé la triple couronne et nous avons pour la troisième année consécutive un nouveau record de faillites. Il y a une semaine à peine, lorsque nous sommes censés être sortis de la récession, douze mois après que le ministre nous ait dit que tout irait bien, nous avons demandé aux ministres qui nous font face pourquoi ils

avaient brisé un autre record. En 1992, les Canadiens ont enregistré encore une fois un nombre record de faillites.

Dans ma province, la Nouvelle-Écosse, le nombre de faillites d'entreprises a augmenté de 25 p. 100 par rapport à l'année record précédente. Le nombre de faillites personnelles a légèrement diminué, mais il reste qu'en Nouvelle-Écosse seulement, 318 personnes ont déclaré une faillite personnelle l'an dernier. C'est là que mène le programme de reprise économique du gouvernement.

Il faudra peut-être une décennie pour réparer les dommages que le gouvernement a causés pendant les années records de recettes et de déficits. Il a détruit le partenariat qui a toujours existé entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le gouvernement fédéral a le pouvoir d'imposition. Il a le pouvoir, s'il a la volonté, de répartir la richesse dans le pays, conformément à la loi et à la Constitution. Mais qu'a-t-il fait à une période où les hausses d'impôts sont sans précédent? À cause de sa mauvaise gestion, il a accumulé des déficits records et les a refilés aux provinces.

Je voudrais citer ceci: «Nous avons eu quatre budgets successifs déposés par le gouvernement, le budget de mai 1985, le budget d'avril 1989, le budget de février 1990 et le budget de février 1991. Ces budgets prévoyaient une participation réduite du gouvernement fédéral dans les programmes à frais partagés.» Nous parlons du FPE ou financement des programmes établis. Ces programmes portent sur l'enseignement postsecondaire et sur les soins de santé. Le gouvernement fédéral est censé y verser 50c. pour chaque dollar. Or, à cause de ces changements, 42 milliards de dollars de moins seraient transférés aux provinces pour ces deux programmes seulement et sur une période de dix ans. En fait, le gouvernement fédéral a refilé sa mauvaise gestion financière aux provinces qui, à leur tour, l'ont refilée aux municipalités.

Le gouvernement demande l'autorisation et l'appui de la Chambre pour continuer dans la même voie. Je ne suis pas d'accord. Le seul avantage que présente ce projet de loi, c'est que c'est la dernière fois que le gouvernement aura une occasion de demander à la Chambre le pouvoir d'emprunter de l'argent. Après les élections, il faudra attendre bien longtemps avant que les Canadiens ne fassent confiance à la bande d'en face et ne lui confie les deniers publics.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

Je suis quelque peu troublée car, même si le gouvernement a essayé de nous donner une image positive, son incompétence est notoire dans tout le pays.

Nous traversons ce qui est probablement la pire récession depuis celle des années 1930. Nous avons 1,5 million de chômeurs, 2,3 millions d'assistés sociaux et 3,8 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, dont un million d'enfants. Plus de 2 millions de personnes, dans un pays, doivent avoir recours aux banques alimentaires.

Récemment, le ministre des Finances avait l'audace de dire, lors d'un programme télévisé, que son gouvernement avait créé plus d'emplois que n'importe quel autre pays membre du Groupe des Sept. Ce que le ministre a oublié de dire, c'est que le Canada a perdu plus d'emplois que n'importe quel autre pays, et que les emplois qui ont été créés sont des emplois à temps partiel, mal rémunérés.

Nous avons régulièrement présenté des idées pour stimuler la croissance grâce à une politique créatrice d'emplois qui encouragerait le secteur privé à se développer. En janvier dernier, par exemple, nous avons proposé un plan économique d'urgence en cinq points conçu pour aider à créer des emplois et encourager la croissance. L'élément essentiel de la proposition était un programme national de rénovation des infrastructures qui aurait été cofinancé par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Ces initiatives auraient été un investissement dans notre population.

Je demande depuis des années que l'on appuie énergiquement la rénovation des infrastructures municipales. D'abord à titre de conseiller municipal pendant dix ans, puis comme coprésidente du groupe de travail du Parti libéral sur les infrastructures municipales en 1989 et fréquemment à la Chambre depuis quatre ans que je suis ici.

À l'été et à l'automne de 1989, mon collègue d'Ottawa-Centre et moi-même avons visité toutes les provinces

et tous les territoires pour étudier la crise que traversent les villes du Canada et pour sensibiliser les gens à cette grave question.

Les audiences du groupe de travail ont confirmé mes craintes au sujet des dangers environnementaux et économiques que nous courons en raison de l'état des infrastructures de tout le pays. À l'est de l'Ontario, 10 p. 100 seulement des eaux usées sont traitées. Plus de 8 millions de Canadiens, soit un tiers de la population, vivent dans des municipalités qui ne traitent pas leurs eaux usées.

J'ai entendu des histoires d'eaux usées brutes dans des caniveaux, de ports où les navires poussent une épaisse couche de saleté à la surface de l'eau et de plages publiques qui sont fermées chaque fois qu'il pleut en raison de la pollution apportée par le ruissellement.

• (1200)

J'ai visité des villes qui n'étaient pas équipées pour traiter les eaux usées et qui avaient des systèmes anciens qui n'avaient jamais été conçus pour éliminer les déchets toxiques des collectivités modernes. Les risques que coure le public sont nombreux et évidents. Le rapport que le groupe de travail a publié a proposé un large éventail de mesures qui ont été approuvées par la Fédération canadienne des municipalités.

Pendant les semaines qui ont précédé le mini-budget de décembre du ministre des Finances, j'ai attendu avec impatience que ce dernier communique avec moi. Le bruit courait que le gouvernement avait enfin entendu raison et qu'il s'était engagé à s'occuper des infrastructures du Canada. La proposition du ministre s'est révélée une immense déception.

L'actuel ministre des Transports est un de mes anciens collègues, un administrateur de la Fédération canadienne des municipalités. À cette époque-là, l'actuel ministre des Transports, comme administrateur de cette fédération, s'évertuait à dire combien le gouvernement fédéral devrait participer à ce programme national d'infrastructures.

Dès qu'il est devenu député, il a fait volte-face. Il se cache derrière les basques du premier ministre et refuse de prendre publiquement position sur cette question. Le gouvernement a annoncé qu'il s'attend à créer moins de 5 000 emplois, ce qui représente la moitié des emplois qui sont supprimés dans la seule société CN Rail.

Les 500 millions de dollars promis par le gouvernement pour le programme d'infrastructures sur une période de cinq ans ne représente qu'environ le quart des 2,5 milliards de dollars pris aux chômeurs. Aucune des dépenses n'auront pour objet des projets communautaires locaux dont le besoin se fait terriblement sentir. Autrement dit, le programme d'infrastructures est insuffisant. Encore une fois, à quoi peut-on s'attendre d'autre de la part d'un gouvernement aussi déficient?

L'annonce faite par le gouvernement comportait également un message effrayant pour les employés au Canada, en particulier les femmes. En tant que porte-parole du Parti libéral en matière de droits de la personne et en tant que porte-parole en matière de questions intéressant les femmes, je suis absolument choquée à la pensée que des Canadiens qui sont congédiés ou qui quittent leur emploi pourraient ne pas recevoir de prestations d'assurance-chômage. Cela va maintenir les gens au bas de l'échelle économique, surtout les femmes, qui sont souvent victimes de mauvais traitements.

Jusqu'ici, les femmes qui ont été harcelées par leur employeur, leur surveillant ou leurs collègues pouvaient quitter leur emploi et bénéficier des prestations de l'assurance-chômage à laquelle elles avaient cotisé. Une fois sortie d'un milieu de travail malsain, l'employée peut plus facilement poursuivre en justice le présumé coupable, soit par des actions en dommages-intérêts, soit par une plainte devant la Commission des droits de la personne.

Cette nouvelle disposition signifie un changement fondamental dans la relation de pouvoir entre l'employeur et les employées. Pour avoir droit à l'assurance-chômage, les femmes qui quittent leur emploi pour des raisons de harcèlement devront prouver que leur employeur sans scrupules les a harcelées, faute de quoi, elles devront s'en remettre à l'aide sociale. C'est à l'employée uniquement que reviendra la responsabilité de prouver la validité des motifs de son départ si elle veut être admissible aux prestations d'assurance.

À moins d'entamer une action en justice, comment une employée pourra-t-elle prouver que les motifs de son départ sont valables? Quel est le niveau de preuve nécessaire? Le fait de désigner un employeur ou un autre employé comme l'auteur du harcèlement déclenchera-t-il une enquête par le ministère? L'employée qui porte plainte ailleurs que devant un tribunal courra-t-elle plus de risques d'être poursuivie pour diffamation? Créera-t-on un organisme parajudiciaire indépendant pour établir la culpabilité ou l'innocence de l'employeur?

En fin de semaine dernière, 50 000 personnes ont défilé dans les rues de Montréal pour protester contre cette mesure injuste. Face à ces manifestants, le gouvernement a simplement déclaré que c'étaient tous des séparatistes, ce qui est totalement faux. C'est ce qu'il a dit.

En outre, le gouvernement a également réduit de 60 à 57 p. 100 le taux des prestations d'assurance-chômage des nouveaux prestataires. Cette réduction aura pour effet de geler la moyenne des prestations par personne. Les économies s'élèveront à 550 millions de dollars la première année et à un milliard l'année suivante.

Et je répète que cela aura de graves conséquences pour les femmes. Les femmes ne gagnent encore environ que les deux tiers de ce que gagnent les hommes et le fait de diminuer les prestations de 60 à 57 p. 100 garantira que les femmes au chômage qui, pour la plupart, se trouvent à la tête de familles monoparentales, continuent à vivre sous le seuil de la pauvreté ou guère au-dessus.

Cette mesure n'est qu'une continuation du traitement infligé aux femmes par ce gouvernement dans son budget de février 1992. Par exemple, la prestation pour enfants a été largement dénoncée comme étant totalement inadéquate pour combattre la pauvreté. Les coupes sombres faites dans les dépenses au titre des logements sociaux et l'élimination du programme de coopératives d'habitation signifient que les mères seules n'auront pas accès à des logements abordables.

Non seulement ce gouvernement n'a-t-il rien fait pour aider les femmes à réintégrer le marché du travail, mais en plus il oblige les sans-emploi, dont les plus démunis sont des femmes, à porter le fardeau de la réduction du déficit. Le gouvernement s'en est encore pris à la fonction publique en gelant à nouveau les salaires des fonctionnaires dont des dizaines de milliers ont des salaires inférieurs au seuil de la pauvreté. À une époque où la confiance des consommateurs est à son plus bas, il est malséant de faire porter le contre-coup de la mauvaise gestion financière de ce gouvernement aux fonctionnaires.

Ce gouvernement conservateur a démontré qu'à ses yeux les négociations collectives n'avaient pas leur place au Canada, ce qui est en totale contradiction avec sa propre législation. Je suis atterrée par le manque total d'égards pour notre région, je veux dire la région d'Ottawa-Carleton. Malheureusement, il est également évident que ce gouvernement conservateur et le ministre des Approvisionnements et Services se désintéressent de la région de la capitale nationale.

Si le gouvernement voulait vraiment faire des économies, il arrêterait de dépenser des millions en sondages partisans et en honoraires versés à des experts conservateurs. Si le premier ministre voulait vraiment réduire les dépenses, il diminuerait la taille de son Cabinet.

Et pour ce qui est de l'engagement des conservateurs à l'égard de l'environnement, son fameux Plan vert, il fond comme neige au soleil à chaque fois que le ministère des Finances y jette un coup d'oeil. Une autre somme de 172 millions de dollars a été retirée du plan, pourtant lancé à grand renfort de publicité; c'est la troisième fois qu'on coupe dans le budget de ce programme, qu'on a amputé de 10 p. 100 au total depuis son annonce il y a deux ans. De plus, moins du tiers des sommes promises par le gouvernement pour la réalisation du Plan vert sera dépensé avant les prochaines élections.

Le gouvernement lance ce qu'il appelle un programme d'aide à l'emploi et à l'investissement pour les petites entreprises. Celui-ci comporte cinq volets, mais un seul de ces volets s'attaque vraiment aux deux problèmes fondamentaux qui accablent les petites entreprises de nos jours: la contraction du crédit et l'absence de financement par capitaux propres.

Je suis heureuse du crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100, mais j'aurais aimé qu'il soit appliqué à toutes les petites entreprises. Le Programme de financement des petites entreprises a été mal reçu à la fois par les petites entreprises et par le milieu bancaire. Les exigences d'admissibilité sont tout simplement trop restrictives et la portée du programme est inadéquate. À ce jour, seul un très petit nombre d'entreprises ont réussi à profiter de ce programme.

Je ne m'oppose pas à ce que le plafond des prêts accordés en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises soit relevé, comme le gouvernement l'a fait, mais cette mesure ne change en rien le fait que les banques ne prêtent tout simplement pas d'argent. En outre, en refusant d'élargir la définition de ce qu'est une petite entreprise, on élimine certaines entreprises des nouvelles industries de services qui ne sont pas admissibles.

Heureusement, ce gouvernement a présenté quelques propositions avec lesquelles je suis d'accord, mais je dois admettre qu'elles sont peu nombreuses. J'ai été heureuse de voir que le Régime d'accession à la propriété, proposé pour la première fois par les libéraux en janvier dernier, a été prolongé jusqu'en 1994. Le ministre a aussi proposé d'augmenter le financement offert en vertu du Programme d'aide à la recherche industrielle, lequel avait aussi été présenté par mon parti.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, même si c'est un grand honneur de prendre la parole à la Chambre, je dois avouer que ce n'est pas de gaieté de coeur que je participe ce matin au débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt présenté par le gouvernement.

Si le gouvernement actuel avait tenu grosso modo les promesses qu'il a faites lors des dernières élections, nous ne serions pas ici aujourd'hui en train de parler d'emprunter de l'argent en quantité comme c'est le cas. Il n'en serait pas ainsi si nous avions suivi l'avis du ministre des Pêches, si nous avions tenu compte des avertissements qu'il nous a donnés avant les dernières élections au moment il se trouvait à Regina, la capitale de ma province, la Saskatchewan. À cette occasion il a dit ouvertement que s'il faisait savoir à la population canadienne ce que les conservateurs allaient faire une fois élus, les Canadiens ne voteraient pas pour eux.

• (1210)

De toute évidence il a tenu sa promesse car, lors de la dernière campagne électorale, les conservateurs n'ont pas vraiment expliqué leur programme aux Canadiens: ils se sont bornés à dire qu'ils allaient créer des emplois, introduire l'accord de libre-échange avec les États-Unis et apporter une prospérité sans pareille au pays.

Malheureusement, et c'était à prévoir, les conservateurs ont ravagé le pays, créant une situation que nous n'avions pas vue depuis la grande crise des années 30. Ce n'est pas un hasard si c'est le même gouvernement, la même doctrine politique, que ceux qui nous ont plongés dans la crise, à l'époque.

Les faits sont là: le pays n'a pas connu une aussi forte baisse de la production depuis les années 30. Il n'est certes pas flatteur pour le gouvernement que nous soyons ici obligés d'emprunter des sommes excessives, de verser des sommes excessives en intérêts sur l'argent qui est emprunté pour cacher ses erreurs et faire oublier ses promesses. Les Canadiens ont tenu pour acquis qu'il était sincère lorsqu'il leur a fait des promesses, mais ils attendent encore qu'il les remplisse.

Le fait est que, quel que soit le secteur d'activité du gouvernement que l'on examine, qu'il s'agisse du secteur monétaire ou du secteur social, on se rend compte qu'il n'est presque jamais à la hauteur. En fait, il n'est jamais à la hauteur de la tâche.

Je ne sais plus combien de budgets nous avons eus depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes, en 1988. Tous nous ont été présentés dans les termes les plus chaleureux. Chaque fois, le ministre des Finances—et il y en a eu plus d'un—nous garantissait que le budget allait sûrement remettre notre pays sur la bonne voie, allait permettre de contenir et de réduire le déficit et la dette accumulée du Canada.

Le fait est que, dans le budget qu'il a présenté le printemps dernier, le gouvernement s'est trompé de seulement dix milliards de dollars, ce qui nous oblige évidemment aujourd'hui à envisager d'emprunter pour combler cet écart. Le gouvernement n'a tout simplement pas rempli ses promesses. Certaines des solutions qu'il propose pour épargner de l'argent défient tout bonnement l'imagination. En 1993, en cette fin du XX^{e} siècle, certains des programmes qu'il met de l'avant sont incroyablement sévères pour un pays civilisé comme le nôtre.

Notre pays, le Canada, est à l'avant-garde dans le monde pour beaucoup de programmes sociaux que nous avons établis. Nous n'étions peut-être pas les premiers à les mettre en oeuvre, mais dans bien des cas nous n'avons certes pas tardé à imiter ce qui se faisait ailleurs sur une plus grande échelle, du moins dans ce qu'on appelle parfois le premier groupe des nations. Je parle des programmes sociaux tels que l'assurance-chômage, les régimes de retraite que nous avons copiés, quoique dans une certaine mesure de façon moins réussie, surtout sur ceux des pays de l'OCDE, et la législation ouvrière.

Le débat relatif au projet de loi C-98 dont nous sommes saisis fait suite au mini-budget présenté en décembre dernier. Prenons le cas où des travailleurs démissionnent parce qu'ils ne sont plus en mesure d'occuper leur emploi, pour quelque raison que ce soit; non seulement ces gens auraient-ils droit aujourd'hui à des prestations qui ont été réduites récemment à 60 p. 100 puis à 57 p. 100, mais désormais, ils n'auraient même plus droit à des prestations d'assurance-chômage. Je précise bien qu'il peut y avoir toutes sortes de raisons.

Le gouvernement soutient qu'il y aurait un nombre incalculable de Canadiens, autrement dit des foules, qui quittent leur emploi pour les motifs les plus frivoles et ce, dans le but de toucher des prestations d'assurance-chômage.

En ce qui concerne les chômeurs ou les assistés sociaux, dont la situation est d'ailleurs analogue, les gens d'en face prétendent que, à cause des mesures radicales que le gouvernement a prises dans le passé, les prestataires de l'assistance sociale sont aussi des fraudeurs. Or, dépendre de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale, ce n'est pas tout à fait vivre dans l'aisance. Il est tout à fait inadmissible de la part du gouvernement d'insinuer qu'il y a un grand nombre de gens qui décident de retirer des prestations d'assurance-chômage parce que ça permet de bien vivre; or, cela ne fait malheureusement que jeter de l'huile sur le feu en ce qui concerne certains des préjugés qui existent dans la population à ce sujet.

Je tiens à dire à ceux qui sont présents dans cette enceinte et à ceux qui regardent nos délibérations à l'heure actuelle que s'ils connaissent quelqu'un qui triche l'assurance-chômage, ils devraient alors aviser les autorités compétentes. Personne dans cette enceinte et certainement pas votre serviteur n'affirmera jamais que les fraudeurs de l'assurance-chômage ne devraient pas être assujettis à des sanctions.

On suppose que les gens se cherchent du travail, mais il est extrêmement difficile à notre époque de trouver un emploi alors qu'il y a des centaines de milliers et des millions de gens sans travail. Quoi qu'il en soit, cela ne donne à personne l'excuse de ne pas chercher un emploi.

Je crois qu'il y a très peu de fraudeurs. Le gouvernement essaie de voir un problème où il n'y en a pas. Il a décidé de punir ceux qui quittent leur emploi pour de très bonnes raisons. Bien entendu, il arrive dans des cas extrêmement injustes que des gens soient licenciés car ils ne peuvent plus envisager de continuer à travailler pour leur employeur actuel à cause de son attitude.

Depuis hier, le ministre ne cesse de répéter que s'ils ont une raison valable, ces gens seront en mesure de toucher des prestations d'assurance-chômage, car il existe 40 catégories aux termes desquelles une personne peut exercer son droit d'abandonner son travail et être quand même admissible à l'assurance-chômage.

Au cours des derniers jours, nous avons pu être témoins du cas de pêcheurs—comme on appelle les gens qui sortent en mer pour aller prendre du poisson. Du fait de ce qui s'est passé il y a une semaine environ, le naufrage tragique d'un navire de pêche dans l'Atlantique, les camarades des pêcheurs qui ont perdu la vie, dont certains qui ont participé à la mission de sauvetage, refusent de reprendre la mer. Or, comme on a pu le constater à la télévision, leur employeur dit qu'il y a des dangers dans tous les métiers et que dans le cas des pêcheurs il se peut très bien que leur navire sombre, mais que cela ne leur donne pas le droit de refuser de prendre la mer. Si un employeur vous dit de partir, vous devez le faire. C'est là un bon exemple des tactiques d'intimidation auxquelles les employeurs ont très souvent recours pour forcer les gens à garder leur emploi même si leurs conditions de travail sont en général tout à fait intolérables. Cette mesure, en définitive, ne va pas épargner au gouvernement beaucoup d'argent.

Il en va de même des compressions de 10 p. 100 dans la subvention du Nid-de-Corbeau, qui ont des répercussions catastrophiques pour les agriculteurs de la Saskatchewan.

• (1220)

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis ravi de pouvoir parler du projet de loi C-98, ce petit document qui établit à 8,2 milliards de dollars, une somme considérable, le montant que le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter.

Il faut bien se demander ce qu'a accompli le gouvernement depuis 1984. Si on regarde la situation économique au Canada, elle n'est guère brillante. Certains, surtout de l'autre côté de la Chambre, y voient peut-être de légères lueurs d'espoir, mais dans l'ensemble, ce n'est guère brillant. Venant du nord de l'Ontario, je vois les choses sous un angle particulier. Il est difficile de décrire le chaos économique dans lequel nous nous trouvons.

Ce qui est décourageant dans tout ça, c'est que lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984, l'économie canadienne était partie pour connaître la période de croissance durable la plus longue de son histoire. Les six années qui se sont écoulées entre l'arrivée du gouvernement au pouvoir en 1984 et le printemps de 1990 ont marqué pour notre pays la période de croissance économique durable la plus longue de son histoire, en tous cas depuis la Deuxième Guerre mondiale. Qu'a fait le gouvernement? Il n'en a pas du tout tiré parti.

Il a parlé d'équilibrer les comptes. Or, le déficit continue de croître. Les prévisions du ministre des Finances ne se sont jamais réalisées. Malgré tout, il a chaque année augmenté les impôts de façon considérable—à quelque 31 reprises au cours de cette période de six ou sept ans. C'est incroyable. En cette période de croissance économique durable la plus longue de l'histoire du Canada, le gouvernement conservateur, qui avait promis de tout réduire, a au contraire augmenté les impôts de façon considérable, et pourtant, le déficit a été chaque année de l'ordre de 27, 28 et 30 milliards de dollars. Le gouvernement n'a rien fait pour réduire le déficit causé par la grave récession de 1981-1982. La dette est aujourd'hui plus du double de ce qu'elle était quand le gouvernement a pris le pouvoir. De quelque 176 milliards de dollars, elle est passée à plus de 450 milliards de dollars aujourd'hui.

Les temps sont vraiment très durs et extrêmement décourageants pour les Canadiens. Cela explique en grande partie, selon moi, que le gouvernement stagne entre 12 et 18 p. 100 dans les sondages depuis deux ou trois ans.

Le gouvernement ne s'est pas contenté d'alourdir les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, et je n'ai même pas encore parler de la TPS. Il a aussi imposé des charges écrasantes aux provinces, qui, à leur tour, ont refilé des coûts aux municipalités.

Voyons ce qu'il a fait de la Loi sur le financement des programmes établis depuis 1985. Il est incroyable que les institutions financières, les hôpitaux et les régimes d'assurance-maladie puissent continuer de fonctionner. Les provinces ont dû s'adapter aux réductions des versements. Les premières coupes remontent au budget de 1985. Autrefois, il y avait partage par moitié, dans les accords de financement des programmes établis. Le gouvernement a peu à peu adopté un système qui rogne de 1 puis de 2 et enfin de 3 p. 100 sur les hausses de coûts attribuables à l'inflation. En d'autres termes, si l'inflation était de 5 p. 100, les provinces devraient tout absorber elles-mêmes. Voyons les chiffres de 1986, première année de ce programme de financement des programmes établis. La réduction, pour l'exercice 1986-1987 a été de

316 millions. Pour l'exercice en cours, 1992–1993, la réduction des transferts aux provinces a été de 5,9 milliards. Imaginez qu'une province, surtout une petite province, absorbe une pareille perte. En fait, d'ici à 1995–1996, la réduction de l'aide aux provinces au titre de la santé et de l'éducation sera de 9,3 milliards. La réduction totale, sur ces dix ans, aura été de 42 milliards.

En somme, le gouvernement, non content de pressurer les contribuables, de plonger l'économie dans la pire récession de l'histoire, récession qui dure depuis 1990, se décharge de ses responsabilités financières à l'égard de la santé et de l'éducation.

Chose curieuse, chaque fois qu'il est question de concurrence, le gouvernement parle d'éducation et de formation; c'est par ce moyen que nous allons devenir plus compétitifs, que nous allons nous emparer de marchés dans le monde entier. Quel contraste, avec tous ces discours sur la formation et le perfectionnement, que les mesures prises pendant ces dix ans au sujet de l'enseignement supérieur!

Pendant cette période, il a en fait réduit les transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. En 1986, la réduction était de 91 millions. Cette année, 1992–1993, la réduction est de 1,7 milliard; pendant la totalité de la période, la réduction est de 12 milliards.

Ce gouvernement nous parle de mondialisation, de compétitivité internationale. Ce sont ses deux marottes. Mais sa position ne tient pas debout.

Les statistiques relatives aux faillites survenues au cours de la dernière année dans les trois provinces affichant le plus fort taux de croissance économique, du moins par le passé, sont vraiment très alarmantes. Le nombre de faillites est extrêmement élevé, même dans des provinces comme la Nouvelle-Écosse où il y a eu 2 678 faillites en 1992.

Les faillites ne se sont pas produites sans raison. Elles sont survenues parce que le gouvernement a adopté, en 1990, des mesures financières et monétaires qui ont mené le pays à la récession. Si vous croyez que John Crow ne reçoit pas de directives de l'ex-ministre des Finances, vous n'avez qu'à regarder le premier ministre et le ministre des Finances défendre leurs politiques.

En 1988, nous avons signé l'accord de libre-échange avec les États-Unis. En 1989 et 1990, l'écart entre le taux préférentiel des Américains et le nôtre était d'au moins 5 ou 6 p. 100. Par le passé, la différence s'était toujours maintenue à 1 ou 1,5 p. 100. En 1989 et 1990, nous nous dirigions vers une récession et il a fallu attendre encore un an ou deux avant que les choses s'améliorent.

Le gouvernement a eu le cran de présenter son projet de réforme constitutionnelle, tandis que la Banque du Canada avait le devoir de maintenir l'inflation à zéro. Personne n'avait jamais entendu parler d'un tel projet avant que le gouvernement décide de ramener l'inflation à un niveau qui a littéralement acculé des centaines d'entreprises à la faillite.

• (1230)

Or, c'était à une époque où le Canada se lançait apparemment dans le libre-échange, où nous venions de signer un accord de libre-échange avec les États-Unis, et où nos producteurs, nos exportateurs, les entreprises forestières et les industries manufacturières étaient victimes d'un véritable massacre financier. Des centaines de milliers d'emplois ont disparu en Ontario, mais également dans d'autres provinces, à cause des taux d'intérêt. Aux prises avec des taux d'intérêt extrêmement élevés, qui atteignaient 14 p. 100 au printemps 1990 et étaient supérieurs de 5 ou 6 points de pourcentage aux taux des États-Unis, et la hausse vertigineuse du dollar qui s'ensuivit, les Canadiens ne parvenaient tout simplement pas à soutenir la concurrence.

Examinons les statistiques pour l'Ontario. Entre 1991 et 1992, le nombre de faillites a augmenté de 4 p. 100, ou 1 429, portant de 29 989 à 31 418 le nombre d'entreprises anéanties par les mesures financières et monétaires du gouvernement. C'est tragique. Les députés ne devraient tout simplement pas approuver ce projet de loi qui accorde au gouvernement le pouvoir d'emprunter une somme supplémentaire de 8 milliards de dollars.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, en conformité du paragraphe 26(1) du Règlement, je propose: Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement, afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-98, Loi sur le pouvoir d'emprunt.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement propose que la Chambre continue de siéger durant l'heure du dîner, afin d'étudier le projet de loi C-98. Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 15 députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Moins de 15 députés se sont levés pour manifester leur opposition à la motion. Conformément au paragraphe 26(1) (6) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, c'était un des discours des plus intéressants, en fait, par le gouvernement. Ils ont proposé de prolonger le débat jusqu'à l'heure de la période des questions, donc jusqu'à 14 heures. Je suis entièrement d'accord avec cela. Je n'ai pas de problème à débattre des projets de loi du gouvernement.

Le projet de loi C-98 propose d'autoriser une dépense, au moyen d'emprunts ou par l'émission et la vente de titres du Canada, en une ou plusieurs sommes jusqu'à concurrence d'un montant de huit milliards deux cents millions de dollars. C'est beaucoup d'argent. Un milliard, cela veut dire mille millions de dollars. Il s'agit donc de fonds substantiels.

Les Canadiens et les Canadiennes et les députés qui parlent ici en cette Chambre en leur nom ont le droit de demander au gouvernement des comptes sur la gestion des finances publiques. Le Parlement est en droit de s'attendre à ce que le gouvernement rende compte, à la Chambre des communes et au public en général, de sa façon d'administrer.

Les Canadiens ont entièrement raison d'exprimer leurs inquiétudes sur la capacité du gouvernement de bien gérer les fonds publics. On sait, en écoutant le débat aujourd'hui, que les députés sont nombreux à avoir soulevé des questions aussi difficiles que celle concernant le chômage au Canada qui maintenant compte 1 600 000 de chômeurs. Ce sont des gens qui sont activement à la recherche d'un emploi, capables de travailler, voulant travailler, mais qui ne peuvent pas se trouver d'emploi.

Dans Ottawa—Carleton, chez nous, on a perdu 700 emplois en janvier 1993, et ce dans un mois. Mais si on écoute les grands spécialistes de Statistique Canada, ils nous disent que la récession est terminée.

Allez dire cela au 1,6 million de chômeurs! Allez dire cela à l'autre million de Canadiens et de Canadiennes qui vivent dans une situation difficile, ayant perdu tout espoir de se trouver un emploi rémunérateur et qui sont, soit des bénéficiaires de l'assistance sociale, soit à la charge de leur famille. Allez leur dire que la récession est terminée, que ce gouvernement a le coeur à la bonne place et qu'il a un plan de relance de l'économie! Ce ne sont pas les informations dont on me fait part, à mon bureau de député.

Il est regrettable de le dire, mais les Canadiens ont perdu confiance dans ce gouvernement qui, comme on le répète depuis longtemps, est fatigué. Il est temps qu'il soit remplacé et que nous ayons une consultation populaire. Il est temps que les Canadiens s'expriment sur la façon de gérer le changement vers une économie plus dynamique. Voilà ce qui compte: la consultation avec les Canadiens et les Canadiennes et, deuxièmement, le défi qu'il faut relever, à savoir qu'il va falloir gérer notre administration publique de façon plus efficace et plus efficiente.

[*Traduction*]

Ce matin, nous avons entendu parler de la TPS et de ses répercussions sur les Canadiens. Les députés libéraux, qui forment l'opposition officielle, ont été critiqués par les conservateurs, et parfois par les néo-démocrates, qui demandent ce que nous ferions pour remplacer. . .

M. Johnson: Oh, allons-nous le savoir?

M. Gauthier: Asseyez-vous et écoutez-moi. Je ne prendrai pas plus de 10 minutes, puisque c'est le temps qui m'est accordé. Je pourrais vous dire ce que les libéraux feront. . .

M. Soetens: Probablement rien.

M. Gauthier: Le député en jugera lorsque j'aurai fini de parler.

Examinons d'abord les faits. Depuis leur arrivée au pouvoir en 1984, les conservateurs ont augmenté les impôts à 38 reprises. Il y a eu 38 hausses d'impôt, c'est un fait. La famille canadienne moyenne paie actuellement 1 500 $ d'impôt de plus qu'en 1984.

La TPS, la taxe la plus décriée de toute l'histoire canadienne, a été imposée aux Canadiens sans qu'il y ait de consultations adéquates. Elle a été imposée aux propriétaires de petites entreprises même s'ils s'y opposaient. Elle a été imposée aux provinces sans que le gouvernement les consulte et en dépit de leurs objections.

À cause de la TPS, les Canadiens ne croient plus à l'équité du régime fiscal. Cette taxe a favorisé l'expansion d'une économie parallèle. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'une l'économie parallèle résulte d'une situation où des gens travaillent sans déclarer leurs revenus et, partant, sans payer d'impôt. Or, nous savons tous que notre fardeau fiscal diminuerait si tous les Canadiens qui sont censés payer de l'impôt en payaient effectivement.

Cette taxe a miné la confiance des consommateurs, à tel point qu'ils ne dépensent plus. Elle a ralenti l'économie et elle a prolongé et aggravé la récession. Cette taxe a été imposée à un mauvais moment. Elle est complexe, elle est coûteuse et elle est injuste. Ce sont des critiques que nous entendons depuis deux ans et demi à trois ans.

Il y a maintenant une armée de bureaucrates qui administrent la TPS. De 4 000 à 5 000 fonctionnaires y passent leurs journées.

Nous, de l'opposition, avons du mal à prêter foi à l'information qui nous est distribuée. Je défie n'importe qui à la Chambre d'examiner les comptes publics de 1991-1992 et de me dire honnêtement qu'il ou elle comprend la façon très complexe dont ces chiffres sont présentés.

• (1240)

Le ministre du Revenu a dit ce matin à la Chambre: «Nous avons présenté tous les faits dans divers documents.» Oui, assurément. Le ministère des Finances l'a fait et le ministère du Revenu également, à tel point que personne ne comprend ce qu'il est advenu exactement des 29,5 milliards de dollars de recettes brutes provenant de la TPS et des recettes nettes de 15,1 ou 15,2 milliards qui en ont résulté.

M. Soetens: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Le député m'a invité à rester pour que je puisse l'entendre exprimer des idées, mais il passe son temps à rappeler des faits. J'aimerais entendre des idées plutôt que des faits.

M. Gauthier: J'y arrive, car c'est exactement ce que j'ai l'intention de faire durant les deux ou trois minutes qu'il me reste. Nous allons nettoyer le gâchis causé par les progressistes conservateurs. Quel non-sens: progressiste et conservateur! Je ne peux pas comprendre comment on puisse être progressiste et conservateur en même temps.

Nous ne ferons pas ce qu'ont fait les conservateurs, c'est-à-dire faire adopter une taxe, la TPS, au Parlement par la force de la clôture et toutes sortes d'autres tactiques. Les libéraux vont faire adopter une mesure de remplacement après avoir procédé à des consultations pleines et entières, et j'insiste, des consultations pleines et entières auprès des Canadiens, du monde des affaires et des gouvernements provinciaux.

Voilà l'essence de la démocratie. Les gens doivent être entendus. Il faut leur demander ce qu'ils pensent. C'est ce que nous, les libéraux, avons tâché de faire. Nous demanderons aux Canadiens, grâce à un vaste processus de consultation, de nous aider à remplacer cette taxe ridicule qu'est la TPS par une taxe qui, contrairement à la TPS, sera comprise et acceptée par les Canadiens. Nous ne prétendons pas, contrairement au NPD, que ce sera comme la neige qui tombe au milieu de novembre et qui disparaît ensuite. Non, non. Les 15 milliards de dollars qui doivent être remplacés seront remplacés. C'est vrai. Ce sont des recettes dont le gouvernement a besoin. Il faut que ce soit autorisé par le Parlement. Ces recettes doivent venir de quelque part, mais elles ne peuvent pas venir du Père Noël.

Il y aura, madame la Présidente—et je vous donne ma parole—un vaste processus de consultation, et c'est ce dont nous avons besoin. Dès la première session de la nouvelle législature—le député devrait rester parmi nous, il sera peut-être là—on demandera aux députés de participer. Les néo-démocrates disent toujours d'un ton moralisateur que nous ne devrions pas taxer les gens et que nous ne devrions pas dépenser. Le NPD est en train de ruiner l'économie de l'Ontario, ma province. Je regrette de dire que je n'ai pas de temps à perdre avec ces socialistes de salon qui savent tout mais qui ne font rien.

Nous répétons depuis des années que la Chambre des communes et ses comités parlementaires devraient participer activement à la recherche de solutions aux diverses questions auxquelles nous devons faire face. L'impôt, les mesures financières et la TPS sont des questions très importantes. Au cours de la prochaine législature, les députés devraient consulter les Canadiens, le milieu des affaires et les provinces pour essayer de régler ces questions, avec l'aide des spécialistes et de l'information que nous aurons à notre disposition. Lorsque nous formerons le prochain gouvernement, madame la Présidente, je peux vous assurer que nous ouvrirons les livres. Nous donnerons aux Canadiens un gouvernement transparent. Ils sauront où ils en sont et où ils se dirigent. Nous saurons exactement quoi faire.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi prendre part à ce débat sur le projet de loi C-98, qui porte sur le pouvoir d'emprunt permettant au gouvernement de faire de gros emprunts.

C'est assez paradoxal que, le jour même où la Chambre va approuver ce projet de loi, des renseignements aient été communiqués au public au sujet du mode de gestion des finances publiques de nos vis-à-vis.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner qu'en 1984, nos vis-à-vis ont fait campagne sur le thème de la responsabilité financière et de l'équilibre budgétaire. Ils étaient censés former la nouvelle équipe qui produirait un budget équilibré, qui rétablirait le principe de la responsabilité financière au Parlement du Canada.

Ils ont également dénigré les partis de l'opposition et d'autres qui voyaient les choses différemment. Ils les ont tout simplement écartés et ont dit aux Canadiens qu'ils étaient les seuls à avoir la capacité, les connaissances et la

volonté politique de régler le problème de la dette nationale.

En 1984, le déficit approchait les 180 ou 200 milliards de dollars—ce que le député attestera sans doute. Mais aujourd'hui, le 11 février 1993, ces preux chevaliers que sont les députés conservateurs, qui ont répété à l'envi dans tout le pays, en 1984, qu'ils étaient les seuls à avoir la capacité, les connaissances et la volonté politique d'équilibrer le budget et de réduire le déficit national, ont remporté les succès que nous savons.

Aujourd'hui, le 11 février 1993, nous connaissons bien les prouesses du gouvernement. Il a fait passer le déficit de 180 ou 200 milliards de dollars à 450 milliards de dollars. Quelle réussite! Quel gâchis! C'était de la poudre aux yeux quand il l'a dit en 1984 et, comme les faits l'attestent amplement, ça l'est encore plus aujourd'hui le 11 février.

Les conservateurs ont dit, entre autres choses, qu'ils rendraient le régime fiscal plus équitable. En huit ans, ils ont augmenté les impôts et les taxes plus de 40 fois au Canada, dont la TPS qu'ils ont introduite au mauvais moment, de l'avis de tous les Canadiens. L'élégant et distingué ministre du Travail sait très bien que les gens qu'il est censé représenter à la Chambre, non seulement ses électeurs, mais aussi les organisations syndicales canadiennes, lui ont dit à maintes reprises qu'il était inacceptable d'imposer aux Canadiens 40 augmentations d'impôts et de taxes, la TPS et une dette de 450 milliards de dollars.

Le ministre doit rendre des comptes, sinon aux syndicats qu'il représente, du moins à sa propre conscience. Et sa conscience doit le chatouiller chaque fois qu'il entre à la Chambre parce que le ministre sait très bien que le seul moyen d'être en paix avec lui-même, le seul moyen démocratique de mettre ces choses de côté pour les quatre prochaines années, c'est que le ministre du Travail et ses collègues fassent ce que des gens d'honneur feraient, c'est-à-dire demander au gouverneur général de déclencher des élections générales pour donner à la population la possibilité de se prononcer.

J'ai déjà discuté d'autres sujets avec le ministre. Je tiens à ce qu'il soit bien clair que pour moi, c'est un homme honorable, peut-être l'un des plus honorables de nos vis-à-vis. J'aimerais qu'il soit le premier à demander au premier ministre et à ses collègues de faire la chose honorable et de déclencher des élections générales. Qu'ils donnent aux Canadiens la chance de dire s'ils approuvent ou désapprouvent le gouvernement, qui est au pouvoir depuis quatre ans et 75 jours.

• (1250)

Ce n'est pas moi, leader parlementaire de l'opposition, qui ai dit les paroles suivantes en 1984. Je les paraphrase, mais elles ont été citées à maintes et maintes reprises par le député d'Ottawa—Vanier, par mon collègue de Saint-Léonard, par mon collègue d'Edmonton et par ma collègue de Hamilton. C'est le premier ministre qui a dit qu'après quatre ans, il convenait de demander un autre mandat à la population.

Je tiens à faire remarquer au ministre du Travail et au premier ministre que ce qui était bon en 1984 est certainement encore valable dans la cinquième année d'un mandat. Le gouvernement doit mettre son sort entre les mains de la population pour qu'elle puisse faire savoir si elle croit que ses pratiques et son administration correspondent à ce qu'il avait promis en 1984 et à ce qu'il promet depuis.

Les questions d'élections générales, de réforme fiscale, de multiplication des impôts et des taxes que doivent payer les contribuables, y compris la TPS, préoccupent tous les Canadiens, et pas seulement les députés qui forment l'opposition. Le chef du Parti libéral du Canada a fait à Toronto une déclaration au sujet des politiques financières qu'il appliquerait si notre parti se voyait confier la direction des affaires du pays.

Je dois dire que la croissance économique est importante et il n'y a pas de croissance économique possible quand le ministre du Travail s'en prend aux chômeurs. Je lui rappelle d'ailleurs ce qu'avait dit, en 1978, l'ancien premier ministre Joseph Clark, député de Yellowhead, quand nous avions modifié les règles de l'assurance-chômage. Je suggère à la présidence et aux députés d'écouter ces propos en pensant à la situation actuelle.

Le 21 décembre 1978, le très honorable Joseph Clark a dit que la mesure dont nous étions saisis constituait un terrible affront que nous faisions aux chômeurs et que cela allait nuire grandement aux Canadiens sans travail. Peut-on trouver meilleur exemple d'attitude qui nuit aux Canadiens que ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'apprête à faire aux chômeurs?

Notre parti et notre chef réclament des engagements sur le plan de la politique financière. Nous croyons à la responsabilité financière, à une discipline indéfectible, au contrôle des dépenses, à la suspension de nouveaux programmes qui ne contribuent pas directement à la croissance économique et à la création d'emplois. Nous

croyons à la réduction du déficit, à la réduction de la dette du Canada en tant que pourcentage du PIB.

Je pense que les députés sont disposés à ce que je poursuive mes observations. Je suis certain que les députés d'en face sont d'accord. Au sujet de la politique monétaire, il est très clair qu'une collaboration financière entre le gouvernement fédéral et les provinces s'impose dans le contexte canadien tel que nous le comprenons aujourd'hui. Nous avons clairement énoncé notre politique commerciale, contrairement au Nouveau Parti démocratique, qui a un parti pris et qui n'en démord pas, peu importe ceux à qui il risque de faire du tort. Cette politique porte sur la formation professionnelle et, bien sûr, sur la petite et la moyenne entreprise. Les députés en entendront parler davantage dans des discours ultérieurs et dans les reportages des médias qui reproduiront le texte des observations du chef de l'opposition.

Pour conclure, je dis aux députés d'en face que, s'ils sont fidèles à leurs convictions et à celles de leur premier ministre, ils feront la chose honorable en s'adressant au gouverneur général et en le priant de déclencher des élections générales nationales pour que les Canadiens puissent leur dire s'ils ont encore leur confiance.

M. Kilgour: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Puisque le gouvernement désire prolonger la séance, est-ce que la Chambre serait prête à laisser le leader à la Chambre de notre parti parler encore un peu?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas de période de questions et d'observations après cela. Nous reprenons le débat. Le député de Surrey-Nord.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole sur ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

Comme la plupart des députés le savent, je viens d'une communauté très dynamique et en pleine expansion, Surrey-Nord. Depuis les dernières élections fédérales, 11 000 nouveaux logements ont été construits à Surrey. Le centre de Surrey est en passe de devenir le deuxième centre-ville du sud de la partie continentale de la province et en 2010, Surrey sera plus grande que Vancouver.

Un partie du développement a lieu dans le cadre du projet Gateway, un projet de 100 millions de dollars regroupant des promoteurs privés, des régimes de pension syndicaux et un entrepreneur qui travaille avec les syndicats et les promoteurs pour s'assurer que tous les emplois sont occupés par des travailleurs syndiqués. C'est actuellement le plus grand projet de développement intégré en Amérique du Nord, car il s'agit d'un ensemble à la fois résidentiel et commercial.

Une voix: Et toutes ces bonnes nouvelles grâce à l'accord de libre-échange.

M. Karpoff: Et toutes ces bonnes nouvelles grâce au gouvernement NPD et à la vitalité de sa collaboration avec le mouvement syndical dans le but de créer des emplois en Colombie-Britannique.

Il est intéressant de voir ce que fait le gouvernement fédéral dans une communauté en expansion comme celle-là. La semaine dernière, nous en avons eu trois exemples.

Tout d'abord, sans aucun préavis, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait fermer le bureau de l'immigration de Surrey, qui est l'un des plus occupés de la région en raison de notre forte population ethnique. Tout à coup, de façon à favoriser la campagne de la députée de Vancouver-Centre, le gouvernement a décidé de fermer les bureaux de Surrey et de New Westminster pour tout concentrer dans la circonscription de celle-ci, à Vancouver.

Il y avait eu une étude d'efficacité sur les trois bureaux de Vancouver, Surrey et New Westminster. Tenez-vous bien, Surrey et New Westminster étaient beaucoup plus efficaces que le bureau de Vancouver. Il faut six mois, à Vancouver, pour traiter une demande que l'on traite en cinq semaines à Surrey. Il faut deux semaines, à Vancouver, pour prolonger un visa alors qu'il faut deux jours à Surrey. La productivité par personne est beaucoup plus forte dans ces deux bureaux.

Pourtant, le gouvernement devra payer 330 000 dollars de plus que ce qu'il paie à Surrey pour louer des bureaux au centre-ville de Vancouver. Le coût total à Surrey et à New Westminster était de 80 000 dollars. Il lui en coûte donc près d'un quart de million de dollars pour déménager ces bureaux au centre-ville et essayer d'augmenter les chances électorales de la ministre de la Défense nationale. Le bureau de Surrey lui rapporte beaucoup. L'an dernier, les demandes traitées par ce bureau lui ont rapporté 4 millions de dollars.

C'est ce que font les conservateurs dans une collectivité en plein essor.

Deuxièmement, le gouvernement annonce qu'il va fermer le bureau de poste principal et le service de tri de Surrey. Cent emplois sont en jeu. Et que fait-il? Il veut

les déplacer au centre-ville de Vancouver. Cela, après un an et demi de discussions avec le district régional de Vancouver qui, depuis le début, s'oppose à cette mesure. Le maire de la ville de Vancouver s'oppose à ce qu'on centralise les emplois dans le centre-ville. Cela va également contre le rapport de l'ingénieur de structure qui dit que le principal bureau de poste de Vancouver n'est pas sûr et qu'il ne devrait pas y avoir de fusion.

• (1300)

En passant, savez-vous comment ce gouvernement, qui se targue d'avoir d'excellentes relations avec les employés, a informé ceux-ci de la disparition de leurs emplois? Il a envoyé à mon bureau d'Ottawa à sept heures du matin une lettre dans laquelle il annonçait la fermeture du bureau de poste de Surrey.

À 10 heures, j'ai téléphoné au président du syndicat local pour en savoir plus et, surtout, pour savoir ce qui allait arriver aux 100 employés touchés. Allaient-ils tous être mutés au centre-ville? Y aurait-il des pertes d'emplois?

Savez-vous ce que j'ai appris? Que le gouvernement n'avait rien dit ni au syndicat, ni aux employés. C'est par moi qu'ils ont su que le bureau de poste allait fermer. J'ai lu le communiqué, qui dit notamment que le gouvernement allait coopérer, qu'il avait consulté le syndicat et les employés à ce sujet.

Une voix: C'est pitoyable.

M. Karpoff: C'était pitoyable. Plus tard dans la matinée, naturellement, j'ai appris du gestionnaire régional que contrairement à ce que disait le communiqué de presse, les emplois n'étaient pas transférés au centre-ville, mais que 20 emplois seraient supprimés.

Nous avions cette collectivité résidentielle pleine de vie où le DRV nous disait: gardez les emplois dans la localité où habitent les gens. Gardez les emplois où se trouve la croissance. Qu'avons-nous? Nous avons le gouvernement qui essaye, pour des raisons politiques sordides, d'augmenter les chances électorales de la ministre de la Défense nationale, en dépit de tous les conseils et de toutes les recommandations, en transférant les emplois au centre-ville.

Quel a été le troisième coup qui nous a été porté? On a annoncé que le gouvernement fédéral n'allait pas augmenter les subventions en remplacement des impôts. Il se trouve que Surrey abrite un certain nombre de très grandes installations fédérales. L'une d'elles est le centre fiscal pour la Colombie-Britannique et la plus grande partie de l'ouest du Canada. Nous avons toutes sortes d'installations fédérales le long de la frontière à cause des douanes et de l'accise.

Nous les avions depuis longtemps, mais nous sommes en train de perdre un des deux grands services de tri du courrier. Les subventions en remplacement des impôts pour Surrey atteignent presque un million de dollars. On s'attend cette année à une augmentation d'impôt dans cette localité d'environ 4,5 p. 100. Par conséquent, il y a environ 45 000 $ que les contribuables locaux vont devoir trouver maintenant en réduisant les programmes scolaires, en ne créant pas les parcs qui ne sont pas nécessaires ou en augmentant les impôts fonciers.

Une voix: C'est se décharger de ses responsabilités.

M. Karpoff: Cela vient naturellement après que le gouvernement se soit déjà déchargé d'un certain nombre de choses sur les municipalités locales, en particulier en se retirant du Programme d'assurance-chômage et en s'assurant que les employés et les employeurs le financent.

Ce qu'il en coûte à la municipalité, au conseil scolaire et à l'hôpital dépasse largement un million de dollars par an. Les trois plus gros employeurs de Surrey sont l'hôpital, le conseil scolaire et la municipalité. Ce sont eux qui ont dû ramasser la facture de l'assurance-chômage dont le gouvernement s'est débarrassé.

Voici le genre de coup bas que ce gouvernement a porté en triple à ma communauté de Surrey, une région en pleine expansion. C'est là que se trouvent 60 p. 100 de toutes les nouvelles maisons construites au cours des cinq dernières années dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. On prévoit que d'ici 20 ans, au début du siècle prochain, la situation géographique de Surrey et sa croissance démographique en feront le nouveau centre de cette région.

Pour terminer, j'aimerais ajouter une remarque. Nous avons beaucoup entendu les libéraux parler de l'assurance-chômage, chiffres à l'appui. Ces chiffres sont très intéressants. Lorsque les conservateurs critiquaient les libéraux, ces derniers réduisaient le fonds de l'assurance-chômage de 6 p 100. De 66 p. 100, ils l'ont fait passer à 60 p. 100. Et maintenant ce sont les libéraux qui hurlent parce que les conservateurs le réduisent de la moitié de ce qu'ils ont fait, eux. Quelle honte!

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'aurais aimé disposer de plus de dix minutes, car ce n'est pas très long. Le projet de loi C-98 vise à autoriser le gouvernement à emprunter jusqu'à concurrence de 8,2 milliards de dollars pour la réalisation de travaux publics et à des fins d'ordre général. Plusieurs points ont été soulevés et je voudrais revenir sur certains d'entre eux.

Premièrement, le gouvernement a haussé les impôts payés par les particuliers ou en a créé de nouveaux à 38 reprises depuis son arrivée au pouvoir en 1984. Il y a notamment la TPS, la taxe la plus détestée de toute l'histoire canadienne. D'ailleurs, comme le disait mon collègue, cette taxe est certainement l'une des principales raisons de mon expulsion de votre parti. Je crois avoir reçu quelque 7 500 appels téléphoniques, lettres et visites d'électeurs qui s'opposaient à cette taxe, alors qu'une vingtaine de personnes seulement l'appuyaient.

Ayant déjà travaillé comme fiscaliste, et brièvement comme économiste, j'étais convaincu que cette taxe était mauvaise et très nuisible pour la petite entreprise. Un homme qui habite près de chez moi à Mill Woods me disait qu'il doit encore prendre deux heures par jour dans son dépanneur pour remplir les formulaires et tenir à jour ses dossiers et ses crédits concernant la TPS. Cette taxe est une abomination pour la petite entreprise qui, comme on le sait, a créé jusqu'à 80 p. 100 des nouveaux emplois, et qui pourra en créer bien d'autres encore une fois qu'un nouveau gouvernement aura relancé l'économie.

La TPS a été imposée aux Canadiens sans véritables consultations et le ministre des Finances de l'époque en a très peu parlé durant la campagne électorale de 1988. La taxe a été imposée aux petites entreprises et aux provinces en dépit de leurs objections.

La TPS a réduit à néant la crédibilité de l'ensemble du système fiscal aux yeux de l'opinion publique. Elle a contribué à encourager l'économie parallèle. Un résident de votre ville, monsieur le Président, me disait qu'un nombre croissant d'habitants de Calgary qui en ont les moyens ont effectué un rajustement de leurs finances et vivent maintenant sous le couvert de leur entreprise afin d'éviter de payer la TPS. Ainsi, ceux qui le font peuvent, en achetant un véhicule au nom de leur entreprise et en se prévalant des crédits, éviter la TPS.

Voilà le genre d'abus que la TPS a engendrés. Elle prolonge et aggrave la pire récession que nous ayons connue depuis la grande dépression des années 1930. L'administration de la TPS, qui a nécessité l'embauchage de 4 000 personnes, est complexe et coûteuse pour les petites entreprises. Cette taxe a, en outre, compliqué considérablement les relations fédérales-provinciales dans le domaine fiscal.

Si mon parti est appelé par la population canadienne à former un gouvernement, il devra essayer de réparer ce gâchis. Contrairement aux gens d'en face, qui ont fait voter la TPS après un débat sommaire, nous nous proposons de mettre en oeuvre une mesure de remplacement après consultation réelle des Canadiens de tout le pays, du milieu des affaires et des gouvernements provinciaux.

Contrairement aux néo-démocrates, qui croient pouvoir supprimer la TPS et compter que 15 milliards de dollars leur tomberont du ciel, nous, de notre parti, reconnaissons que la seule chose responsable à faire est de trouver un autre moyen de recueillir les recettes que génère la TPS.

Au cours de la première session de la prochaine législature, notre parti, s'il est appelé à former le gouvernement, chargera le Comité parlementaire multipartite des finances de consulter les Canadiens et les gouvernements provinciaux sur toutes les façons possibles de remplacer la TPS et de faire rapport dans les 12 mois. Notre objectif est clair: nous voulons remplacer la TPS par quelque chose qui rapporte des recettes équivalentes, qui soit plus juste pour les consommateurs et plus facile à administrer pour les petites entreprises, et qui favorise la collaboration fédérale-provinciale.

• (1310)

On me dit que, dans l'État de Washington, un manufacturier ou tout autre entrepreneur visé par la taxe de vente doit remettre chaque année au gouvernement 1,5 p. 100 de son chiffre d'affaires. Comme il n'y a pas là-bas comme ici de système de crédits ni tout le cauchemar administratif que cela suppose, cette taxe rapporte presque autant que notre taxe et son système de crédits.

Je veux vous renvoyer à la page 2.29 des Comptes publics du Canada, où figure un état financer signé par le vérificateur général du Canada qui intéressera considérablement les Canadiens. Il porte le titre suivant: Compte de service et de réduction de la dette; État des opérations pour l'exercice clos le 31 mars 1992 (en milliers de dollars). On y lit que les recettes brutes provenant de la taxe sur les produits et services sont de 28,76 milliards de dollars à peu près, que les remboursements et remises de la taxe sur les produits et services totalisent plus ou moins 11,329 milliards de dollars, et que les crédits d'impôt trimestriels de la taxe sur les produits et services atteignent 2,2 milliards de dollars.

Bref, le système ne fonctionne pas. Je n'étais pas présent à la séance du Comité des comptes publics, mais

je crois savoir que même les spécialistes du gouvernement fédéral ont eu beaucoup de mal à expliquer le tableau dont je viens de vous parler.

Dans le temps qu'il me reste, je vais vous dire ce que nous allons devoir faire en tant que prochain gouvernement pour essayer d'assainir les finances publiques du Canada. Auparavant, je tiens à citer un discours que le vérificateur général a prononcé à Québec, le 19 janvier 1993, et en particulier le paragraphe que voici:

[*Français*]

Vous avez peut-être lu dans la presse, il y a deux semaines environ, la résultat d'un sondage Gallup, où l'on demandait aux Canadiens quel pourcentage de leurs taxes et impôts gaspillait le gouvernement fédéral. Je suis désolé de vous dire que, pour l'ensemble du Canada, la population croyait que 0,47 cents par dollar étaient gaspillés.

[*Traduction*]

En d'autres termes, il semblerait que l'ensemble des Canadiens considèrent que le gouvernement fédéral gaspille la moitié de l'argent qu'il perçoit.

J'ai moi-même effectué un sondage dans ma circonscription, monsieur le Président, et j'imagine que les résultats ne différeraient pas des résultats dans votre circonscription. À la question: «Est-ce que le gouvernement fédéral utilise votre argent de façon responsable?», 97 p. 100 des personnes qui ont répondu—soit le plus fort consensus que j'ai jamais vu au sujet d'une question posée dans le cadre d'un questionnaire—pensaient que le gouvernement fédéral n'utilisait pas les deniers publics de façon efficace ou à bon escient.

Il y a très peu de Canadiens qui ne sont pas convaincus que la tâche la plus urgente de tout nouveau gouvernement, et j'espère qu'il s'agira du gouvernement Chrétien, est de créer des emplois, de maintenir les emplois existants et de s'occuper de la formation et du perfectionnement des gens de tous âges.

Un trop grand nombre de familles qui travaillent aujourd'hui craignent qu'un des leurs perde son emploi. Voilà pourquoi l'élément clé du plan économique d'urgence de mon parti, c'est d'accélérer la mise en oeuvre de programmes de formation et de perfectionnement.

Parmi nos grands objectifs figure la création d'un programme à frais partagés, donc fédéral-provincial, concernant l'infrastructure, les routes et autres travaux du genre. De plus, nous voulons augmenter la déduction pour amortissement afin de favoriser la construction de nouvelles usines et l'achat de nouveaux équipements. Les montants nécessaires seront puisés dans le budget des dépenses du gouvernement fédéral au titre des crédits déjà autorisés.

Le 27 janvier, le chef de notre parti a dit que les gens seront la première priorité de son gouvernement. Il a dit notamment: «Nous devons élever le niveau de connaissances et de compétences de l'ensemble de nos étudiants afin que nous puissions rivaliser efficacement dans l'économie de demain.» Il a signalé à ceux qui l'écoutaient que les programmes d'apprentissage en Allemagne produisent 600 000 diplômés par an, comparativement à seulement 24 000 au Canada. Le Canada doit en produire 200 000 pour égaler l'Allemagne dans ce domaine.

Le chef de notre parti a fait observer que le rôle du gouvernement a évolué avec le temps et il a insisté sur la responsabilité financière et sur la nécessité d'une saine gestion économique. Il s'est engagé à réduire les déficits annuels en cours à la fois en termes absolus et en pourcentage du PIB, en partie en favorisant la croissance économique et en partie «en imposant une discipline dans le contrôle des dépenses.» Il va de soi que les 4,4 milliards que les conservateurs voulaient consacrer à l'achat de 50 hélicoptères chasseurs de sous-marins ne seront pas dépensés si les Canadiens élisent un gouvernement libéral.

Ce montant énorme, nous le consacrerons plutôt à l'éducation et à la formation par exemple, ce qui permettrait, selon moi, de créer jusqu'à 75 fois plus d'emplois. Tant que le déficit ne sera pas réduit sensiblement, il faudra utiliser des crédits déjà autorisés pour financer tous nouveaux projets autres que ceux qui sont directement liés aux subventions destinées à la création d'emplois.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je veux prendre le relais de mon collègue car je trouve qu'il a tout à fait raison lorsqu'il parle du besoin d'insister sur l'éducation et la formation. Il est bien évident que c'est l'un des échecs catastrophiques du présent gouvernement.

Nous parlons d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt de 8 milliards de dollars, qui s'ajouteront à ce que le gouvernement a déjà dépensé, alors que c'est justement la politique budgétaire et monétaire de ce gouvernement qui a favorisé l'apparition de la récession dans ce pays.

Quelles sont les incidences de cette récession qui vient à peine de se terminer? Elle a affaibli l'économie du centre du Canada. Et que se produit-il lorsqu'on affaiblit l'économie du centre du Canada? L'effet est décuplé pour les régions périphériques et les extrémités du pays car, par exemple, les paiements de transfert versés aux provinces de l'Atlantique sont fonction des dépenses effectuées dans toutes les régions et de la santé de l'économie du centre du pays.

Et quel a été le résultat de l'effondrement ou du quasi-effondrement économique du centre du Canada? Les paiements de transfert destinés aux provinces éloignées du centre et aux provinces de l'Atlantique ont diminué.

En plus de réduire ces paiements de transfert, le gouvernement a, au même moment, comprimé le financement des programmes établis ou l'a gelé, ce qui revient au même. Au Canada, c'est grâce au financement des programmes établis qu'on peut payer le coût de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. Ma province, par exemple, reçoit beaucoup moins de paiements de transfert à cause de la récession. Les sommes consacrées au financement des programmes établis sont aussi moindres de sorte que, dans ma province, l'enseignement postsecondaire dispose de moins d'argent.

Et quelles sont les conséquences de tout cela? Les frais de scolarité ont grimpé et moins de gens peuvent s'offrir une formation postsecondaire ou universitaire. Cela veut dire que dans ma province et, je suppose, dans tout le pays, ou tout au moins dans de nombreuses régions, l'enseignement va être pour les riches, pour ceux qui ont les moyens de poursuivre leurs études.

En plus de l'augmentation des frais de scolarité et du fait que tous les étudiants n'ont pas accès à l'enseignement, il ne faut pas oublier que ceux qui vont se ressentir le plus de la situation en une période comme celle que nous traversons, ce sont les jeunes qui font partie des catégories suivantes: les femmes qui, dans notre société, ont plus que quiconque besoin de faire des études si elles veulent prétendre à l'égalité; les autochtones qui requièrent une attention et une aide spéciales; et les personnes handicapées. Toutes ces personnes qui ont besoin d'une attention spéciale se trouvent doublement défavorisées par les programmes et les mesures du gouvernement qui entraînent la récession.

Si le ralentissement économique a un impact sur les jeunes, il en a également un sur les travailleurs. Le gouvernement ne porte à la formation qu'un intérêt de façade. En fait, il a, dans chacun des deux derniers budgets, réduit de 100 millions de dollars, je crois, les fonds consacrés aux programmes de formation offerts par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le gouvernement a prétendu que la caisse d'assurance-chômage était censée combler la différence et a apporté des changements au régime d'assurance-chômage. En fait, ce n'est pas ce qui se produit. Nous avons assisté à une réduction des fonds consacrés aux programmes de formation offerts par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration sans que la différence ait été comblée par la caisse d'assurance-chômage.

On donne de moins en moins de formation aux travailleurs au Canada alors qu'il existe une relation entre la productivité et la formation. Il existe un rapport direct entre la compétitivité et le fait d'avoir une main-d'oeuvre instruite. Nous vivons aujourd'hui dans une économie du savoir. On ne peut plus à notre époque devenir riche en travaillant sur des machines ou en faisant un travail physique, bref en se servant de ses mains. On devient riche de nos jours grâce au savoir. Si nous voulons que notre pays soit compétitif, il est essentiel que nous ayons une main-d'oeuvre instruite.

Partout dans le monde, les dirigeants responsables—que ce soit le Président des États-Unis, le premier ministre de Grande-Bretagne ou encore les dirigeants au Japon, en Allemagne ou ailleurs—placent l'éducation au premier rang des priorités.

• (1320)

George Bush voulait être le président de l'éducation. Qu'il l'ait été ou pas importe peu. Ce qui compte, c'est que tout le monde reconnaît que cela revêt une importance primordiale. Pourtant, à ce stade-ci, le gouvernement juge bon de sabrer dans ces domaines qui sont les plus importants pour nous.

Par exemple, le taux de décrochage scolaire au niveau secondaire est de 30 p. 100 au Canada. Le taux d'analphabétisme moyen est de l'ordre de 25 p. 100. Dans certaines régions du pays, il se rapproche de 40 p. 100.

Pouvons-nous admettre toutes ces choses-là à une époque où nous vivons dans une économie du savoir et nous sommes censés avoir une main-d'oeuvre bien instruite? Mon collègue a tout à fait raison de dire qu'aujourd'hui on nous demande d'accorder un pouvoir de dépenser supplémentaire à un gouvernement qui gaspille les deniers publics, qui ne les affecte pas aux bonnes choses et qui n'aide pas les Canadiens à devenir compétitifs.

En ce qui concerne la deuxième question, je voudrais parler d'une autre chose à laquelle le gouvernement ne porte qu'un intérêt de façade, l'infrastructure. Le secteur public doit investir dans l'infrastruture. Pour être compétitifs, je le répète, nous devons pouvoir compter sur les infrastructures voulues.

Mon collègue a parlé du récent discours de mon chef dans lequel il a souligné ces deux choses: l'importance de la formation et les infrastructures. Notre parti a un plan pour nous permettre de rénover et de moderniser les infrastructures du pays.

Quelle est l'attitude du gouvernement du Canada? Dans le dernier budget, par exemple, on a parlé d'un programme de réfection routière dans tout le pays. À première vue, cela semblait une initiative extrêmement intéressante et attrayante. Qu'en est-il, en réalité? Voici ce qui se passe. Par exemple, dans ma circonscription, une autoroute, partiellement construite, pourrait se révéler un excellent investissement; comme elle doit traverser tout le Labrador, elle pourrait avoir autant de retombées que l'autoroute du Yukon en a eu pour tout le territoire. Il faut reconnaître que le tourisme est la principale industrie du Yukon. Ses habitants ont pu construire leur économie, bâtir cette industrie, mais que leur fallait-il au départ? Une infrastructure. De quoi avons-

nous besoin dans ma région? Nous avons besoin d'une infrastructure.

Le ministre des Finances a mentionné l'autoroute trans-Labrador et nous étions tous très emballés. Qu'est-il arrivé? On a simplement offert un financement de 10 millions de dollars sur deux ans. Ce n'est pas tout, cet investissement de 10 millions de dollars s'insérait dans un programme à frais partagés avec la province la moins en mesure de fournir sa quote-part au Canada. Le gouvernement demande à Terre-Neuve et au Labrador de fournir un montant égal, sans quoi l'investissement ne se fait pas.

La réalité, c'est que l'on n'accorde à l'infrastructure au Canada que des sommes dérisoires. Nous constatons qu'on ne porte qu'un intérêt de façade à une question qui revêt une importance extrême pour notre économie, car cet investissement sera rentable. C'est l'occasion pour le gouvernement canadien d'utiliser de l'argent qu'il possède déjà pour construire cette infrastructure.

Prenons le raccordement fixe avec l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple. En réalisant ce raccordement fixe, nous utilisons avec créativité les subventions accordées à la Marine Atlantique, qui servent à la navigation sur la côte est. Je ne propose nullement d'éliminer ces subventions, car nous aurons toujours besoin d'un service de traversiers, mais nous pouvons réduire ce service qui coûte de plus en plus cher. Nous devrions y songer. Nous devrions examiner quelles subventions, parmi celles qui sont versées aux provinces atlantiques par exemple, nous pouvons utiliser pour construire des routes, comme nous le faisons pour le raccordement fixe à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le principe consiste à utiliser les subventions de plus en plus considérables que nous allons devoir payer au cours des 20 ou 30 prochaines années pour faire un investissement, en l'occurrence, la construction d'un lien routier, ce qui est une solution beaucoup plus logique et qui, à long terme, sera rentable. Voilà la logique dont le gouvernement devrait s'inspirer.

Que s'est-il passé dans les faits? Le gouvernement a distribué des miettes. Nous avons eu droit à 10 millions sur deux ans, selon une formule de partage par moitié avec une province qui ne peut pas payer et qui a beaucoup souffert d'une récession provoquée dans une grande mesure par l'implantation au mauvais moment de la TPS et d'autres mesures.

On nous demande aujourd'hui notre appui, on demande à mes électeurs d'appuyer un gouvernement qui veut emprunter encore 8 milliards de dollars. Si je le faisais, on me ridiculiserait dans ma circonscription. On me demanderait: «Quels résultats avons-nous vus?»

Qu'est-ce que les politiques de dépenses du Canada ont rapporté aux jeunes de ma région? Aux entreprises de construction? Aux exploitants d'entreprises touristiques et de camps de pêche? Nous n'avons pas eu droit aux politiques qui s'imposent si nous voulons améliorer notre position.

Malgré l'effondrement des pêches, il n'y a personne dans l'Atlantique qui veuille de cadeaux. Il y a des choses qui peuvent se faire, il y a des possibilités économiques, il y a des débouchés. Mais il nous faut une politique qui nous permette d'exploiter ces possibilités et d'investir dans des secteurs rentables. Mais telle n'est pas la politique du gouvernement actuel, et nous, de ce côté-ci, préconisons le rejet de ce projet de loi.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Madame la Présidente, je veux juste intervenir brièvement dans le débat d'aujourd'hui, car il y a des phénomènes intéressants à observer. On a dit il n'y a pas longtemps que la récession était terminée. Quelqu'un ici à Ottawa en est arrivé à la conclusion que, techniquement parlant, la récession était terminée et que nous passions maintenant à autre chose.

C'est du nouveau là où j'habite, car la récession s'y poursuit. La General Motors du Canada a annoncé la première réduction importante d'effectifs à son usine d'Oshawa. Près de 1 500 travailleurs seront mis à pied d'ici la fin de mars. Bien que ce soit un secteur de croissance, le nombre des mises en chantier n'a toujours pas atteint le niveau que la plupart des gens souhaiteraient. Dans le secteur de la vente au détail, on n'observe toujours pas de progrès. Les gens hésitent encore à dépenser, bien qu'on ait pu noter un certain regain durant la période des Fêtes. Mais en termes économiques généraux, nous sommes encore en récession.

Que peuvent faire les gouvernements pour faire accélérer la reprise? Que peuvent-ils faire qui soit raisonnable et efficace?

Je suppose que nous comptons tous sur la reprise chez nos voisins du sud, où un nouveau président cherche à mettre de nouvelles politiques en oeuvre. Elles ne semblent cependant pas encore être en place. Initialement du moins, elles donnent à penser que les dispositions de notre accord de libre-échange permettant de nous mettre à l'abri des conflits, ou du moins de les résoudre, ont peut-être manqué leur but. Dans des secteurs importants comme l'acier, nous faisons encore une fois l'objet de mesures de représailles, même si cela n'était pas censé se produire et malgré le fait que, techniquement, l'acier a fait l'objet d'un traitement différent de ce que prévoyait

l'Accord de libre-échange. Dans ma région, le sud de l'Ontario, nous ressentons encore certains effets très négatifs de la récession, de la conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis et du climat d'incertitude que fera naître un accord de libre-échange nord-américain.

Chez nous, les temps sont encore assez durs. On a du mal à convaincre les commerçants que la récession est terminée. On a certainement beaucoup de mal à discuter avec les travailleurs de l'automobile, dont un certain nombre sont actuellement victimes de mises à pied, à dialoguer avec les jeunes adultes qui ont une hypothèque à payer, des enfants à élever, une famille à nourrir, des gens qui avaient atteint un certain niveau de vie, se pensaient en sécurité et dont la vie est complètement bouleversée.

Je ne dis pas que l'avenir leur paraît sombre, mais ils nourrissent encore quelques craintes. Les gens s'inquiètent de leur avenir économique.

Il y a quelques aspects positifs. Je dois admettre que le secteur privé et les gouvernements municipaux semblent se rétablir. Les gens se disent qu'ils ne doivent plus attendre les subventions, mais doivent plutôt chercher des solutions raisonnables. Certains participants au débat d'aujourd'hui ont d'ailleurs décrit quelques-unes de ces solutions.

Il ne faut pas oublier un autre élément important. Dans ma région, par exemple, nous avons un aéroport qui a besoin d'être un peu rénové. La municipalité a étudié la question et tenté de déterminer si elle pouvait obtenir de l'aide financière pour accélérer les travaux. Il y a aussi notre port qui a besoin d'être réparé. Il s'agit de nos modes de transport. Il serait logique de procéder actuellement à ces travaux.

Depuis quelque temps, il se produit des choses épatantes en Ontario, ce qui n'est pas évident à la lecture des journaux torontois. Par exemple, le gouvernement a décidé qu'il devait entreprendre certaines initiatives, même si, comparativement à sa situation antérieure, il est à court d'argent, comme tous les autres gouvernements provinciaux du Canada. Il a commencé à annoncer certaines initiatives et à chercher des sources de financement non traditionnelles. Il se tourne, par exemple, vers le secteur privé pour lui demander de contribuer au financement de la réfection des routes, étant donné que les entreprises, entre autres, empruntent les routes pour faire des profits. Il songe également à installer des postes de péage sur les routes, installations que l'Ontario a abandonnées depuis déjà quelques années.

• (1330)

Quand on doit prendre une décision au sujet d'un important projet dans le domaine des transports et que les fonds disponibles sont insuffisants, ne vaut-il pas mieux trouver un mode de financement non traditionnel, puis mettre le projet en oeuvre?

Évidemment, nous avons besoin du réseau de transport. Nous avons besoin d'un métro comme celui de l'agglomération torontoise, nous avons besoin de nouvelles routes comme la 407, qui dessert une bonne partie de l'est de l'Ontario, et nous avons besoin de routes de raccordement, comme la 416, qui relie Ottawa à la 401.

Il est très difficile de financer le réseau de transport de façon traditionnelle, parce que les sources de recettes du gouvernement de l'Ontario, comme de tous les autres gouvernements, du reste, sont très précaires. Le gouvernement ontarien n'a pas abandonné. Il a essayé de trouver des solutions, en sortant parfois des sentiers battus. Il convient d'ailleurs de souligner deux choses.

Un gouvernement doit d'abord déterminer les mérites d'un projet; il ne suffit pas que des fonctionnaires se réunissent pour déterminer ce qu'il y a lieu de faire. Il lui faut, au contraire, être à l'écoute des besoins de la population, du secteur privé et des autorités locales et essayer de déterminer les dépenses qui s'imposent. Il lui faut s'interroger sur leurs retombées, le genre d'emplois qu'elles permettront de créer et les autres problèmes qu'elles permettront de résoudre, parfois sur le plan environnemental.

C'est peut-être une invitation inhabituelle que je lance maintenant aux gouvernements, mais je les invite à essayer de favoriser la relance économique en se mettant à l'écoute de la population et de ceux qui, autour de nous, sont en mesure de déterminer comment nous pourrions dépenser les fonds publics d'une manière sensée en ce moment. Je les invite à envisager des solutions non traditionnelles pour y parvenir.

Je déplore que le gouvernement actuel pratique toutes les compressions auxquelles on peut s'attendre d'un gouvernement conservateur traditionnel. Je déplore qu'il punisse les Canadiens en réduisant toutes leurs prestations. J'aimerais que cela puisse résoudre toutes les difficultés économiques du Canada, mais je ne crois pas que cela soit possible. Je ne crois pas que les mesures punitives comme celles que le gouvernement propose dans ses modifications à l'assurance-chômage aient des effets positifs dans notre société. Le gouvernement pourrait met-

tre en place une ligne téléphonique pour que tout le monde puisse dénoncer son voisin; il réaliserait des économies ici et là, mais le maintien de cette ligne coûterait probablement beaucoup plus cher que les économies qu'elle permettrait de réaliser.

J'aimerais que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux d'un océan à l'autre adoptent une approche plus positive. Je sais que l'éducation est un problème de longue date dans de nombreuses régions de notre pays. Notre système d'éducation est une grosse institution. Je suis heureux de voir que, à bien des endroits en Ontario, nous commençons pour la première fois à comprendre que ces systèmes ne peuvent pas fonctionner de façon isolée. Ils doivent être harmonisés. Toutes les parties concernées, depuis la collectivité en montant, doivent collaborer ensemble pour déterminer comment administrer le système. Il faut voir ce que ces jeunes hommes et femmes font une fois qu'ils ont terminé leur période d'apprentissage. S'il n'y a pas d'emplois pour eux, alors cela devient plutôt futile.

Il y a effectivement certains signes positifs, mais je crois que ce serait de la pure folie que de persister à dire que la récession est bel et bien terminée simplement parce qu'un certain bureaucrate à Ottawa a décidé que c'était le cas. Elle n'est pas terminée. Les gouvernements devront continuer d'agir, mais ils devront prendre des mesures sensées et faire preuve de sensibilité.

L'une des plus grandes folies qu'on puisse faire en politique, c'est penser qu'un politicien ou un parti quelconque a la science infuse et est le seul à savoir ce qu'il faut faire. Je ne crois pas que personne dans notre société pense encore de cette façon de nos jours. On ne devrait d'ailleurs pas penser de cette façon parce que ce n'est simplement pas vrai.

Le processus politique, tel que je le comprends, fonctionne bien lorsque beaucoup de gens participent à la prise de décisions jour après jour, lorsqu'un gouvernement décide qu'il n'est pas le seul à être intelligent, qu'il peut consulter le reste de la société, être à l'écoute de ses besoins et de ses idées et s'éloigner de notre façon traditionnelle de faire les choses. C'est ce que les gouvernements d'un bout à l'autre du Canada devraient faire.

Je suis heureux de dire que je vois certains signes indiquant que cela commence à se produire dans des provinces comme la mienne. J'encourage les gouvernements des autres provinces à suivre cet exemple et, surtout, j'encourage le gouvernement fédéral actuel à changer quelque peu sa façon de faire, à simplement s'arrêter pour écouter les Canadiens et voir quelles mesures positives il peut prendre pour aider les hommes et les femmes d'un bout à l'autre du pays qui ressentent encore les effets de cette période de récession.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux que le secrétaire parlementaire soit à la Chambre. C'est bien qu'un député conservateur soit présent pour suivre le débat. J'ai toujours été d'avis, quand j'étudiais le fonctionnement du Parlement, que les ministres devraient être présents durant les débats sur les projets de loi d'initiative ministérielle. Je l'ai souvent souligné à la Chambre, mais je continue à les chercher en vain.

Pourtant, nous discutons d'une mesure importante. Le gouvernement demande l'autorisation à la Chambre d'emprunter huit milliards de dollars de plus. Franchement, la Chambre devrait être très réticente à lui accorder cette autorisation. Il a déjà beaucoup trop emprunté, aux dépens des Canadiens, depuis les huit années et demie qu'il est au pouvoir.

Il est temps que ça change. Les Canadiens veulent du changement. Ils veulent pouvoir exprimer ce désir de changement à l'occasion d'élections générales. Le gouvernement persiste à nous présenter des projets de loi plutôt que de s'adresser à la population et de lui donner la chance d'exprimer son point de vue sur sa mauvaise administration, sur les ravages qu'il fait depuis neuf ans. Il a fait beaucoup de tort à nos systèmes gouvernementaux, comme chacun sait.

Mais parlons plutôt de la mauvaise gestion financière de ce gouvernement qui a abouti à la présentation de ce projet de loi. J'ai oublié de dire qu'il s'agit du deuxième projet de loi portant pouvoir d'emprunt que le gouvernement présente à la Chambre au cours du même exercice. Disons, pour le bénéfice de nos auditeurs, qu'en temps normal, le gouvernement présente un budget par année et demande à cette occasion l'autorisation d'emprunter une somme suffisante pour réaliser son budget pour l'année.

Cette année, parce qu'il s'était tellement trompé dans ses prévisions lors du premier budget, il a dû présenter un deuxième budget et demander 8 milliards de dollars de plus. Ce n'est absolument pas acceptable. Cela révèle l'incompétence totale du gouvernement, du ministre des Finances et de ses conseillers au Cabinet, particulièrement de ses collègues du Cabinet, dans leur organisation

des travaux de la Chambre et du gouvernement du Canada.

Récemment, le gouvernement a publié, comme il le fait chaque mois, je pense, *La Revue financière*. On pouvait y lire des statistiques très intéressantes. Normalement, quand les statistiques ne l'avantagent pas, le gouvernement les présente d'une autre manière pour se donner une meilleure image. Il est bien connu pour ça.

Par exemple, on y trouve normalement un graphique sur le déficit de 1984 à 1992 ou 1993 en l'occurrence. Le gouvernement essaie de montrer qu'au cours de ses années au pouvoir, les choses se sont améliorées. Ou alors, il rappelle une autre époque où la situation était particulièrement mauvaise, à son avis, et montre en quoi elle a changé depuis.

Le gouvernement choisit toujours une année comme 1983 ou 1984, ou encore 1980. Il s'appuie sur la récession précédente pour essayer de nous faire croire que tout va mieux aujourd'hui, ou quelque chose du genre. C'est toujours le but des graphiques qu'il publie. Comme il peut choisir la date qui lui plaît, il choisit ces dates assez éloignées, ce qui brouille les données. Les Canadiens pensent que la situation s'est améliorée, alors qu'en fait, elle est pire.

Ce numéro de *La Revue financière* rapporte quelques faits qui ont dû échapper à la vigilance du gouvernement et qui valent, à mon avis, la peine d'être mentionnés. Ils ne sont pas vraiment expliqués aux Canadiens dans aucune des déclarations du gouvernement. Quand j'aurai exposé les faits, je crains fort que la personne qui a écrit cela dans *La Revue financière* ne perde son emploi. J'en suis désolé, mais il s'agit d'un document public et j'estime qu'il vaut la peine d'attirer l'attention sur ce qui suit. Je suis certain que le ministre des Finances tombera à bras raccourcis sur ce groupe de gens.

La Revue financière souligne que, par rapport à la même période l'année dernière, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont diminué de 3,5 p. 100 cette année. Étant donné le grand nombre de chômeurs, cela n'est guère étonnant. Comme les Canadiens ne gagnent pas autant d'argent, les recettes fiscales ont diminué.

Les recettes provenant des impôts sur les sociétés ont baissé de 16 p. 100. Encore une fois, vu l'absence de bénéfices attribuable à la récession créée par les conservateurs que nous subissons dans notre pays, cela n'est guère étonnant non plus. Les bénéfices de certaines sociétés sont aux niveaux les plus bas jamais enregistrés.

Ensuite, il y a les cotisations au régime d'assurance-chômage. À votre avis, qu'est-il arrivé à ces cotisations? Avez-vous une idée? Elles ont augmenté. En général, il y a moins de travailleurs qu'auparavant. Le taux de chômage est très élevé au Canada.

Selon les statistiques sur l'emploi, le nombre de salariés a diminué au cours de cette période. Malgré cela, nous notons une hausse de 16 p. 100 dans les paiements à l'assurance-chômage, c'est-à-dire des recettes ou du revenu provenant des cotisations au régime d'assurance-chômage. Comment cela se fait-il? C'est à cause des hausses des taux de cotisation. Le gouvernement a accru les taux à deux ou trois reprises. Il s'agit là d'augmentations très importantes. Or, il propose maintenant de modifier le système, de sorte que les travailleurs qui ont versé tout cet argent à la caisse d'assurance-chômage ne pourront pas toucher des prestations lorsqu'ils perdront leur emploi.

C'est ce que fait le gouvernement. En effet, il augmente les taux de cotisation. Il impose une augmentation annuelle supplémentaire de 16 p. 100 au moment même où il propose de réduire les prestations qui seront versées à l'aide de cette caisse aux travailleurs qui ont perdu leur emploi. Quel gouvernement impitoyable! Il n'aurait pas pu choisir un pire moment. Pourtant, il se présente à la Chambre et dit vouloir un plus grand pouvoir d'emprunt.

• (1340)

Examinons quelques-uns des autres chiffres. Parlons de la taxe sur les produits et services, cette taxe qui était censée nous sauver de tout ce qui était si bien caché pendant la campagne électorale de 1988, et qu'on nous a présentée à grands cris comme la solution à tous nos problèmes. Bien sûr, le gouvernement l'a adoptée au pire moment possible. Presque tous les économistes du pays l'ont dénoncé pour l'avoir imposée au mauvais moment. Jusqu'ici, en 1992-1993, elle a rapporté moins d'argent qu'en 1991-1992, soit 4 p.100 de moins. Ce n'est pas une grosse différence, mais les Canadiens ne font pas de dépenses. Tout le monde le sait. Un grand nombre d'entre eux ont perdu leur emploi, aussi ils ne dépensent pas d'argent.

Les taxes de vente et d'accise et les droits de douane ont augmenté de 24,5 p. 100. Pensez-vous que cela ait un rapport quelconque avec les achats faits aux États-Unis? Pensez-vous que cela pourrait avoir un rapport avec la perception des droits à la frontière lorsque les gens rentrent de faire des achats à l'étranger? On le soupçonne, une augmentation de 24 p. 100 des taxes de vente et d'accise et des droits de douane!

Ce sont des chiffres approximatifs qui se trouvaient dans la dernière *Revue financière* et, à mon avis, ils sont importants pour les Canadiens parce que cela montre la façon dont le gouvernement traite les gens dans notre pays. Il y a eu en fait une diminution des impôts sur les sociétés et on n'a certes pas enregistré d'augmentation dans ce secteur depuis de nombreuses années.

Pourtant le gouvernement a sensiblement augmenté les cotisations d'assurance-chômage très rétrogrades et très onéreuses. Il les a nettement augmentées de sorte que les recettes provenant de cette source ont été considérablement majorées et en même temps il propose de réduire les prestations à verser, vraisemblablement pour pouvoir faire des bénéfices sur la caisse d'assurance-chômage.

La manière d'agir du gouvernement est inacceptable. Nous l'avons déjà dit. En tant que député de l'opposition, comme je l'ai dit l'autre jour à l'occasion du débat sur ce projet de loi, nous en avons assez d'être obligés de le répéter sans cesse. Plus vite nous aurons des élections et plus vite nous pourrons arrêter de le dire parce que nous allons nous débarrasser des gens d'en face qui font tant de tort aux Canadiens et à l'économie.

Je veux parler de la critique que les députés d'en face ont faite de notre parti. Ils prétendent que les solutions de rechange à la taxe sur les produits et services dont nous avons parlé—nous n'avons fait aucune proposition ferme en ce qui concerne la TPS et nous avons dit que nous n'en ferions pas—sont injustes et mauvaises.

Naturellement, la proposition de TPS dont le gouvernement parlait pendant la campagne de 1988 était vague également. Ce devait être une taxe sur tout. Lorsque les Canadiens se sont rendu compte que la nourriture allait être taxée—et nous l'avons dénoncé et fait remarquer à la population—le gouvernement a changé d'avis et a exempté la nourriture.

Quand le gouvernement a présenté cette mesure, il n'y avait pas que les aliments qui devaient en être exemptés. Il a enlevé la TPS sur les produits alimentaires de base. Or, tous les Canadiens savent que la nourriture est taxée. Si nous allons au restaurant, nous payons la TPS, tout le monde sait cela. Les restaurateurs le savent aussi, car cela augmente le prix de la nourriture qu'ils servent par rapport au coût d'achat de cette nourriture.

L'industrie canadienne de la restauration connaît bien la TPS. Bien sûr, il y a les difficultés de perception. La perception de la TPS est un des coûts les plus importants pour les Canadiens et l'économie canadienne. C'est l'une des taxes les plus inefficaces, parce qu'elle ne s'harmonise pas avec les autres taxes de vente perçues par les gouvernements provinciaux.

Ainsi, en Ontario, les petites entreprises doivent avoir trois séries de livres: un pour les articles soumis seulement à la TPS; un pour les articles soumis seulement à la taxe de vente provinciale, un pour les articles soumis aux deux. C'est inefficace. C'est exorbitant. De nombreuses petites entreprises ont été forcées d'embaucher un comptable ou du moins une personne pour tenir les livres, du simple fait de la TPS.

C'était la mauvaise taxe au mauvais moment, et c'est toujours la mauvaise taxe. Je suis heureux de dire que notre parti envisagera d'autres solutions et consultera les gens sur ces solutions.

Je vois que le secrétaire parlementaire, le seul conservateur dans la Chambre, a redressé les oreilles et fait attention à ce que je dis. Je l'invite à y accorder une plus grande attention, car c'est très important. Que le député se détende! Cette solution va lui plaire. Il en tirera un grand avantage. En effet, s'il réussit à se faire réélire lors des prochaines élections, il sera alors ici et il siégera peut-être au comité proposé.

Nous proposons que, lors de la nouvelle législature, le Comité des finances de la Chambre des communes, où tous les partis seront représentés, soit chargé de consulter les Canadiens et les gouvernements provinciaux au sujet de toutes les solutions de rechange possibles à la TPS et de faire rapport dans les 12 mois. Nous cherchons une nouvelle taxe qui génère à peu près les mêmes recettes, qui soit équitable envers les consommateurs, qui soit plus facile à administrer par les petites entreprises et qui favorise la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Tels sont les objectifs de notre politique fiscale. C'est ce que nous allons viser après les prochaines élections.

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, mon rappel au Règlement a trait aux propos du député de Kingston et les Îles qui, au début de son allocution, a mentionné que j'étais le seul membre du gouvernement dans cette enceinte de ce côté-ci de la Chambre.

J'aimerais lui faire remarquer qu'au moment où il a commencé son allocution, il était lui aussi le seul député de son parti présent de son côté de la Chambre. Connaissant l'expérience du député de Kingston et les Îles, il doit savoir que la coutume de cette Chambre stipule qu'on ne

doit pas faire référence à l'absence ou à la présence des députés.

De plus, je voudrais lui faire remarquer que le gouvernement a consenti à prolonger le débat entre 13 heures et 14 heures, heure qui est normalement réservée aux députés pour leur lunch ou autres activités qu'ils se cédulent. Il est donc normal, je pense, qu'en cette période de la journée, si la Chambre siège, que les députés vaquent à d'autres occupations qu'ils ont déjà cédulées au cours de cette période-là, surtout si le prolongement des heures de débat est imprévu.

Par conséquent, cette heure supplémentaire de débat a pour but de permettre aux députés de l'opposition et aux autres de se prononcer et le député de Kingston et les Îles a profité de cette prolongation. Toutefois, je voulais vous faire remarquer que ses propos étaient pour le moins déplacés.

M. Milliken: Sur le même rappel au Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Si l'honorable député de Kingston et les Îles veut bien avoir la gentillesse de laisser tomber ce rappel au Règlement, je l'apprécierais beaucoup. Il a, à deux reprises, mentionné l'absence de certains députés dans cette Chambre. Je n'ai pas jugé bon, justement pour qu'on ait le plus de temps possible pour débattre de l'important projet de loi qui est à l'étude, de l'interrompre à ce moment-là. L'honorable secrétaire parlementaire a fait certaines remarques. Si l'honorable député persiste à vouloir prendre la parole, je le reconnaîtrai bien sûr, mais je ne voudrais pas que cet échange dégénère en débat sur autre chose que le projet de loi qui est à l'étude en ce moment.

L'honorable député a la parole.

M. Milliken: Madame la Présidente, l'honorable secrétaire parlementaire a dit que j'ai erré dans mes remarques parce que j'aurais référé à la présence d'un seul membre de son parti. Je n'ai aucunement fait état de l'absence de tous les autres! J'ai seulement souligné sa présence et c'est pour cela que vous ne m'avez pas interrompu.

L'autre chose qu'il a dit, c'est que le gouvernement a consenti à prolonger le débat pendant l'heure du lunch et ce n'est pas correct. Le gouvernement a forcé cette Chambre à continuer à siéger, parce qu'il n'y avait pas assez de députés ici pour empêcher le gouvernement de poursuivre l'étude pendant l'heure du lunch. C'est à cause de cela que. . .

Mme le vice-président: Pour éviter que ceci tourne vraiment en débat, peut-être que les députés seraient d'accord pour qu'on qualifie cet échange de match nul. De toute façon, je crois que nous sommes déjà en période supplémentaire.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, il est plutôt triste que nous ayons à poursuivre le débat sur ce projet de loi C-98 qui porte pouvoir d'emprunt pour le gouvernement, car de ce côté de la Chambre, nous avons perdu de nombreux débats face au gouvernement et tous les gens de ce pays savent à quel point ce gouvernement est incompétent et incapable de gouverner en établissant des politiques avantageuses pour les Canadiens et en le faisant d'une manière financièrement responsable.

Lorsqu'on examine l'exposé économique ou le mini-budget présenté par ce gouvernement en décembre, on constate non seulement qu'il est irresponsable financièrement, mais aussi qu'il est à court d'idées quant aux moyens à prendre pour redresser la situation. Ce gouvernement a plus que doublé la dette nationale au cours de ses dernières années de mandat; il avait déclaré en février 1992 que le déficit atteindrait environ 25 milliards de dollars cette année alors qu'il annonce maintenant qu'il faut ajouter 7 milliards à cette prévision.

• (1350)

Si chacun de nous établissait son budget de manière aussi inefficace, tous les Canadiens sans exception seraient en faillite. Ce gouvernement a toujours tenté de solutionner le problème de la dette et du déficit en réduisant les sommes consacrées aux programmes. Mais ce n'est pas en coupant les jambes des gens de ce pays qu'il réussira à faire baisser le déficit et la dette. Ce que nous devons faire au Canada, c'est créer de la richesse.

Dans son exposé économique de décembre, au lieu de chercher de nouvelles façons de favoriser la croissance et de créer de la richesse en accordant de l'aide aux programmes d'infrastructures municipales, ce gouvernement a plutôt adopté une mesure épouvantable en réduisant à nouveau le programme d'assurance-chômage. Il demandait ainsi aux plus pauvres de notre pays de payer pour son ineptie. On demande aux personnes qui en ont le moins les moyens de faire les frais des idées et des politiques erronées de ce gouvernement qui fait fausse route.

Ces derniers jours, nous avons longuement débattu des changements à l'assurance-chômage présentés dans l'exposé économique selon lesquels les personnes qui quittent leur emploi sans motif valable ne pourront pas toucher de prestations d'assurance-chômage, changements qui permettront au gouvernement d'économiser 2,4 milliards de dollars. Non seulement cette politique est-elle immorale mais en plus elle fait fausse route. Il y a d'autres façons de faire des économies. Si c'est ça que veut le gouvernement, il pourrait par exemple modifier l'assurance-chômage pour résoudre le problème des personnes qui profitent du système, comme l'a dit hier le premier ministre lui-même. Mais le gros des gens qui vont être affectés par ces changements déplorent ce que va faire le gouvernement. Cela ne fera qu'empirer la triste situation de ce pays.

Un grand nombre de mes électeurs dans la circonscription de Northumberland m'ont parlé de cette situation. J'ai parlé à des gens qui sont payés à commission pour vendre des polices d'assurance-vie; un grand nombre d'entre eux viennent d'être engagés par des compagnies d'assurance comme démarcheurs et leurs revenus proviennent des commissions qu'ils touchent sur leurs ventes. Les compagnies leur fixent un quota précis. Nombre d'entre eux étaient au chômage avant et c'est une nouvelle expérience pour eux. Ils apprennent les ficelles du métier. S'ils ne remplissent pas leur quota, ce qui est très difficile en temps de récession comme aujourd'hui, ils sont remerciés. Et ils ne pourront même pas recevoir de prestations d'assurance-chômage; eux qui n'ont jamais eu à dépendre de l'assurance-chômage n'y auront pas droit.

Je l'ai déjà dit, il y a des choses que le gouvernement pourrait faire dans le domaine de l'assurance-chômage pour améliorer la situation du pays. Mais il n'en fait rien et les Canadiens n'ont plus grande confiance en lui. Ils sont convaincus qu'il est gaspilleur. Si vous me le permettez, j'aimerais lire un passage de la lettre que m'a envoyée dernièrement l'une de mes électrices et qui met le doigt sur la source de ce manque de confiance à l'égard du gouvernement et de ses politiques. Dans la lettre qu'elle m'adressait, cette électrice qui s'est récemment retrouvée au chômage m'écrivait qu'elle suivait des cours à temps partiel à l'université pour parfaire son instruction, et être ainsi en mesure de trouver un meilleur emploi et ne plus dépendre de l'assurance-chômage. Elle a dit à l'agent de l'assurance-chômage qui s'occupait de son dossier qu'elle suivait des cours à temps partiel et qu'elle était prête à travailler le soir et les fins de semaines afin de compenser pour le temps qu'elle consacrait à ses cours. On ne lui a cependant pas permis de le faire parce que ses cours empiéteraient sur son travail le jour. Elle a donc perdu ses prestations d'assurance-chômage. On l'a pénalisée à cause de sa franchise.

Cette femme ajoute dans sa lettre que l'honnêteté ne paie pas et que la Commission de l'assurance-chômage décide de façon discriminatoire à qui elle accorde ou non de l'aide. Elle raconte également le cas de son époux, qui a été mis à pied et qui s'est vu offrir un emploi dans le nord-ouest de l'Ontario. Il s'est rendu au bureau de l'emploi pour voir si on pourrait l'aider financièrement à se rendre à son lieu de travail.

On lui a répondu qu'il y avait normalement des fonds réservés à cette fin, mais que la caisse était vide et qu'il ne pourrait recevoir aucune aide. Si cet homme avait eu besoin de prestations d'assurance-chômage pendant cinq ou six mois, les fonds auraient été disponibles, mais on n'avait pas d'argent pour l'aider à se rendre jusqu'au lieu de son emploi dans le nord-ouest de l'Ontario. L'homme a cependant réussi à emprunter de l'argent pour pouvoir s'y rendre, même si son travail allait l'obliger à demeurer loin de sa famille pendant des périodes de plusieurs mois consécutifs. Pour le gouvernement canadien, cela signifie qu'il y a une personne de moins à la charge de l'assurance-chômage. Dans sa lettre, mon électrice se demande si le système aide vraiment ceux qui sont réellement prêts à travailler; elle conclut par la négative. Ce n'est là qu'un cas parmi d'autres.

Mes électeurs m'envoient beaucoup de bonnes suggestions qui contribueraient à améliorer le système et permettraient au gouvernement de réduire le gaspillage dans tout le pays. Comme le disait mon collègue au sujet de la TPS, je crois que le gouvernement devrait consulter la population bien davantage avant d'imposer de nouvelles réductions.

Je suis très préoccupée par le fait que le gouvernement ne prend aucune mesure proactive pour stimuler la croissance de la richesse au Canada. Il ne nous a pas donné, comme promis, les programmes d'adaptation dont nous avons besoin. Il offre des programmes de formation mais, chaque fois qu'il en établit un, il le finance à même la caisse de l'assurance-chômage, à laquelle il ne contribue plus lui-même depuis qu'il a fait adopter une loi en ce sens, il y a quelques années. Il puise l'argent de la formation dans la caisse à laquelle ne contribuent que les employeurs et les travailleurs.

Il nous faut davantage de programmes de formation. Il nous faut davantage d'activités de recherche et de développement. Il faut aider davantage les travailleurs canadiens à s'adapter. Il faut que le gouvernement fédéral s'efforce de trouver, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les municipalités, des solutions

Article 31 du Règlement

nouvelles et de nouvelles façons de créer de la richesse au Canada.

Je ne peux conclure aujourd'hui mes observations sur ce projet de loi sans parler de la nouvelle réduction déraisonnable de l'aide au développement international. Depuis 1988, le gouvernement actuel a réduit l'aide au développement international de plus de quatre milliards de dollars. Et pourtant, notre premier ministre est allé dire à Rio à quel point il importe que le Nord vienne en aide au Sud, à quel point c'est important pour le bien-être des pays du Sud comme, le reconnaît-il, pour notre propre bien-être à nous. Paradoxalement, il ne cesse de réduire l'aide canadienne aux pays en développement et aux pays du tiers monde. Dans l'intérêt de la planète, ces réductions successives doivent cesser.

Beaucoup de Canadiens souffrent aujourd'hui des compressions budgétaires imposées par le gouvernement et nous exhortons celui-ci à revoir sa position, à se montrer davantage proactif et à présenter des propositions à la Chambre après avoir consulté la population. Cela a déjà été fait et, sur bien des questions, des consultations plus poussées sont inutiles. On en a mené beaucoup. Le gouvernement a l'information dont il a besoin. Cela fait des années que nous présentons plein de propositions et d'idées à la Chambre au cours de débats. Nous prions le gouvernement de donner suite à ces recommandations et d'établir des programmes qui créeront de la richesse au Canada, qui contribueront à relancer l'économie et qui redonneront du travail aux Canadiens. Nous ne saurions recommander davantage au gouvernement de modifier sa façon de gouverner notre pays.

M. le Président: Comme il est 14 heures, nous allons passer aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai invité la ministre des Anciens combattants à prendre des engagements clairs et sans équivoque au sujet de l'avenir de son ministère pour la gouverne des employés et celle des anciens combattants qui sont servis par son ministère.

À ce moment-là et encore aujourd'hui, à Charlottetown, la ministre a fait une déclaration garantissant aux employés et aux anciens combattants qu'il n'y aurait pas de compressions de programmes ni de réductions d'effectifs au ministère. Je crois que c'est là une nouvelle encourageante pour Charlottetown, Hillsborough, l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada dans son ensemble.

Ainsi, je voudrais demander une chose de plus à la ministre. Dans une directive émise par un fonctionnaire du Conseil privé, on disait qu'il fallait s'attendre à d'autres compressions de 10 p. 100 dans tous les ministères et lorsqu'on a demandé au leader du gouvernement à la Chambre des communes ce qu'il en était, il n'a pas nié qu'il y aurait des compressions de programmes et des réductions d'effectifs.

Ainsi, la ministre va-t-elle faire à la Chambre une déclaration claire et sans équivoque tendant à appuyer les anciens combattants du pays, ainsi que les employés du ministère des Anciens combattants qui les servent si bien?

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DES BRÛLURES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour exhorter tous les députés et, en fait, tous les Canadiens à apporter leur appui à la Semaine nationale de prévention des brûlures qui aura lieu du 7 au 13 février 1993.

Les brûlures sont une des principales causes de mort accidentelle au Canada et ce sont les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées qui courent le plus de risques à cet égard. On peut prévenir la plupart des brûlures et des morts qui s'ensuivent en sensibilisant davantage la population à ce problème. La prévention passe par l'éducation, ce qui veut dire l'utilisation accrue des détecteurs de fumée, une meilleure planification des voies de secours en cas d'incendie, ainsi que la nécessité de montrer aux enfants qu'ils ne doivent pas se cacher en cas d'incendie et d'enseigner des techniques comme celle consistant à se rouler par terre.

La prévention grâce à l'éducation permettra d'épargner de nombreuses vies et de réduire grandement les souffrances des gens.

Enfin, je voudrais remercier les membres du Shrine of North America, notamment le président canadien, M. Don Burnard, de Sarnia, en Ontario, ainsi que tous les pompiers du pays pour tous les efforts qu'ils déploient, pour leur dévouement et pour l'appui qu'ils apportent à cette semaine de sensibilisation.

* * *

NATIONAIR

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le 3 février dernier, à la Chambre, en répondant aux questions concernant une usine du Canada atlantique qui avait fermé ses portes et déménagé au

milieu de la nuit, le premier ministre a fait des observations peu flatteuses à l'endroit de cette société et de la mentalité de ses dirigeants.

Je fais remarquer au premier ministre qu'il existe une autre société au Canada à qui il devrait adresser le même genre d'observations et qui s'appelle Nationair.

Cette ligne aérienne a imposé à ses employés un lockout en novembre 1991 et depuis, elle refuse de négocier avec eux de bonne foi. Ses dirigeants ont même à plusieurs reprises rejeté les recommandations du médiateur, même si le salaire des employés de Nationair est inférieur de moitié à celui qui est versé à leurs collègues chez Air Canada ou chez Canadien. De plus, Nationair a fait un pied de nez au ministre des Transports, qui avait demandé à l'industrie canadienne de l'aviation de réduire sa capacité. Nationair a réagi en ravissant une partie de la clientèle d'Air Canada et de Canadien, qui se situait déjà à un seuil limite—elle a enlevé 600 passagers par jour à Air Canada.

Par contre, le gouvernement se trouve lui-même engagé dans cette affaire puisqu'il est lié par contrat avec Nationair pour le transport des troupes à l'étranger. Il vient d'ailleurs de conclure un contrat pour la fourniture de services de hangar à une filiale de Nationair. Enfin, il a aussi détaché un fonctionnaire de Transports Canada auprès de la société.

Il est temps que le premier ministre prenne ce dossier en main et fasse quelque chose au sujet de Nationair.

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE SKEENA

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, dans une lettre qu'il envoyait récemment à ses commettants, ou plutôt dans son bulletin parlementaire payé avec l'argent des contribuables, le député néo-démocrate de Skeena disait, et je cite: «La mauvaise nouvelle est que le choix devra se faire entre les Libéraux menés par un chef du Québec et les Conservateurs aussi menés par un Québécois.»

Comment le NPD peut-il souscrire à de tels propos et comment le député de Chambly peut-il demeurer silencieux aux propos de son collègue de Skeena?

Les propos du député de Skeena sont clairement inacceptables. Le Québec représente l'une des grandes richesses culturelles et sociales de notre pays et le Nouveau Parti démocratique ne semble pas le reconnaître.

Article 31 du Règlement

Oui, nous avons un premier ministre en provenance du Québec, et nous en sommes tous très fiers. Un premier ministre du Québec, qui travaille au bien-être de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

L'honorable député de Skeena devrait retirer publiquement ses propos.

* * *

[*Traduction*]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, le mois de février, Mois de l'histoire des Noirs en Amérique du Nord, est une période spéciale non seulement pour la communauté noire mais pour tous les Nord-Américains.

En tant que montréalaise, je suis fière de ce que la célébration de ce mois ait commencé chez nous par la mise en relief de la contribution remarquable des Noirs à la vie de Montréal et à la magnifique mosaïque que forme la diversité du Canada.

Qui parmi nous n'aurait pas avantage à reconnaître la contribution des Canadiens noirs aux divers aspects de la vie canadienne, que ce soit dans le domaine des sciences, de la musique, de la danse, de l'athlétisme, des affaires et du travail? Ceci grâce à l'organisation d'activités, comme la série de conférences sur Olivier Lejeune, un interprète métis et le premier Noir connu à avoir mis les pieds en Nouvelle-France en 1628.

Il est également important en ce mois spécial d'organiser des concours de rédaction à l'intention des enfants pour les aider à comprendre la nature multiculturelle du Canada.

Étant donné les conflits raciaux auxquels on assiste aujourd'hui, nous espérons que le Mois de d'histoire des Noirs permettra de promouvoir la compréhension et le respect mutuel, indépendamment de la race, de la religion, du sexe ou de la langue.

Quelles meilleures bases que la compréhension et la sensibilisation pour rapprocher les diverses cultures qui forment notre société, éradiquer la discrimination systémique et assurer à tous un avenir empreint de justice et d'égalité?

Je demande que la Chambre consente unanimement à ce que soit présentée et annexée au hansard, pour l'information de tous, la page parue en regard de l'éditorial du *Citizen* d'aujourd'hui, où figure un article intitulé «Certains faits sur l'histoire des Noirs au Canada».

Article 31 du Règlement

LA STRATÉGIE ANTIDROGUE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, depuis 20 ans, les campagnes de sensibilisation jouent un rôle crucial dans la lutte contre le tabagisme et la conduite en état d'ébriété.

Ces succès sont attribuables en grande partie à la concertation des efforts du gouvernement, des médias, des forces policières et des écoles. Une initiative semblable a été lancée dans le cadre de la stratégie antidrogue pour combattre tous les maux que nous devons à la consommation et au trafic des drogues, par exemple les morts par surdose, les meurtres, la violence, le mépris de la loi, les effractions, la prostitution et tous les coûts économiques que la société doit subir.

Notre stratégie antidrogue prévoit une lutte contre le trafic qui fait intervenir à la fois les forces de l'ordre et les tribunaux, mais c'est par des campagnes de sensibilisation que nous ferons fléchir la demande de stupéfiants. Pas de demande, pas de trafic.

La stratégie canadienne intéresse tout le monde et c'est l'affaire de tous. Elle ne donnera de résultats que si tous les Canadiens, parents, enseignants, animateurs communautaires et policiers, travaillent main dans la main.

J'exhorte le gouvernement à intensifier ses efforts et à sensibiliser davantage l'opinion de manière à éliminer le fléau des drogues.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le chef de notre parti, Jean Chrétien, a exposé aujourd'hui dans ses grandes lignes la conception que le Parti libéral se fait de la croissance économique dans les années 90. En voici les points saillants.

Un gouvernement libéral privilégiera une économie en expansion plutôt qu'une économie en régression. Cela veut dire préférer les emplois et les industries qui ont un avenir. Un gouvernement libéral donnera la primauté à la responsabilité financière et exigera une discipline inébranlable dans le contrôle des dépenses.

Un gouvernement libéral trouvera un juste milieu entre la lutte contre l'inflation et la stimulation de la croissance. Un gouvernement libéral favorisera la coopération financière fédérale-provinciale. La pratique conservatrice de faire retomber sur les provinces le fardeau de la dette fédérale ne peut plus continuer. La dette est la même pour tous les Canadiens.

Un gouvernement libéral s'attachera à faire de la population active canadienne la meilleure au monde. Un gouvernement libéral invitera les grandes banques canadiennes à donner leur chance aux petites entreprises. Nous allons élaborer des mesures concrètes pour stimuler la croissance de notre économie.

Nous félicitons notre chef d'avoir proposé un programme qui donnera la priorité aux Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE PROJET GRANDE-BALEINE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je suis extrêmement surpris et profondément déçu des propos tenus par le député néo-démocrate de Skeena, dans un vidéo diffusé au Comité de l'énergie et de l'environnement du Sénat de l'État du New Hampshire. Dans ce vidéo, le député néo-démocrate invite les Américains à ne pas acheter l'électricité, produite par la province de Québec, qui vient de la phase II de la baie James, car, dit-il:

[*Traduction*]

«Cette électricité est tachée de sang.»

[*Français*]

Non seulement le député néo-démocrate de Skeena présume des résultats de l'évaluation environnementale du projet Grande-Baleine présentement en cours, mais participe à l'exercice de dénigrement systématique du processus d'évaluation environnementale utilisé, au Canada et au Québec, alors que tous s'entendent pour dire que les directives émises par la commission dans le projet Grande-Baleine sont les plus exhaustives et exigeantes qu'on ait jamais vues, non seulement au Québec mais également aux États-Unis. Même le Tribunal international de l'eau a reconnu la valeur et le sérieux du processus d'évaluation environnementale utilisé pour le grand projet Grande-Baleine.

Je demande formellement au député néo-démocrate de Skeena de retirer les propos qu'il a tenus sur les travailleurs québécois du projet Grande-Baleine et de voir à ce que ce vidéo ne soit plus diffusé aux États-Unis, ni nulle part ailleurs.

• (1410)

[*Traduction*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, les députés conservateurs qui ont assisté aux audiences du comité qui étudie l'ALENA ont été choqués que Bob White ose y amener 20 chômeurs canadiens qui représentaient les conséquences des politiques économiques conservatrices, y compris de l'accord de libre-échange.

On a dû prévoir des mesures de sécurité extraordinaires pour l'occasion. Un député conservateur a même insisté pour savoir qui avait payé leur voyage et a ensuite essayé de les recruter pour le nouveau programme de dénonciation proposé par le KGB du PC afin d'attraper les fraudeurs de l'assurance-chômage.

Pas un seul conservateur n'a demandé à Lorraine Wilkinson de Windsor, qui travaillait à la société Champion Sparkplug depuis 24 ans, comment elle s'est sentie lorsque son emploi et celui de son mari, à la société Kelsey Hayes, ont été déplacés aux États-Unis. Aucun conservateur n'a trouvé que les préoccupations de ces 20 chômeurs ou des milliers de personnes que représente le CTC étaient suffisamment importantes pour qu'on ralentisse la poussée des grandes sociétés qui veulent, grâce à l'ALENA, avoir accès à la main-d'oeuvre mexicaine bon marché au détriment des travailleurs canadiens.

Les travailleurs étaient unanimes. L'ALENA doit disparaître, l'ALE doit disparaître, et les conservateurs vont disparaître.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la Société canadienne des postes, qui a annoncé, lundi dernier, la création d'un nouveau centre téléphonique à Fredericton, où elle regroupera tous ses services de renseignements pour l'est du Canada, dans le but d'améliorer et d'accroître son service à la clientèle.

Il s'agit de l'un des trois centres qui offriront ce genre de services au Canada. Le centre de Fredericton ouvrira ses portes au printemps 1993.

À la fine pointe de la technologie, le nouveau centre de télécommunications comptera plus de 100 travailleurs quand il sera en pleine activité.

Voilà un exemple qui illustre à quel point la politique de privatisation du gouvernement fédéral contribue à améliorer les services à la population à des prix compétitifs. En faisant cet investissement, la société manifeste beaucoup de confiance à l'endroit du Nouveau-Brunswick et particulièrement de la population de la circonscription de Fredericton—York—Sunbury. J'espère que d'autres grandes entreprises de télémarketing suivront son exemple dans les mois qui viennent.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, les conservateurs ont montré qu'ils ne veulent pas écouter ceux qui font valoir que le Canada doit modifier sa politique sur les réfugiés.

Les ministres écouteront peut-être leur ancienne collègue, Madame Flora MacDonald, qui m'a précédé à titre de député fédéral de la circonscription de Kingston et les Îles. Lors d'une récente entrevue au cours de laquelle Madame MacDonald signalait que le gouvernement dépense environ 300 millions de dollars pour traiter les 50 000 demandes de statut de réfugié reçues chaque année, tout en consacrant seulement 20 millions de dollars par année pour aider ceux qui sont coincés dans des camps de réfugiés un peu partout dans le monde, celle-ci a dit qu'elle était consternée par cette affectation de ressources.

Les Canadiens aussi sont consternés par l'incapacité évidente du gouvernement d'aider ceux qui ont vraiment besoin d'aide. Nous devons aider les réfugiés qui frappent à notre porte, mais il ne faut pas oublier les millions d'autres qui sont aux prises avec la pauvreté et la famine.

J'exhorte le ministre des Finances à se montrer sensible à l'appel de son ancienne collègue au Cabinet et à fournir des fonds adéquats aux organismes qui aident les réfugiés du monde entier. Nos efforts à cet égard doivent être plus rentables.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, les Canadiens ont encore une fois été induits en erreur et manipulés par la SRC, qui a présenté un reportage totalement dépourvu d'objectivité sur les activités entourant la chasse aux loups au Yukon.

Quiconque connaît les loups et la faune du Yukon souscrira à la décision prise par le gouvernement du Yukon et aux mesures qui en découleront. Le chef John Os-Ta-Shek a raison de dire que l'élimination sélective des loups est une mesure de gestion faunique raisonnable.

Ne laissons pas les verts militants ou les journalistes roses de la SRC semer la confusion. Si l'on ne procède pas à l'élimination sélective de 150 loups, il est certain que les populations de caribous, d'orignaux, d'élans et de moutons de toute la région seront décimées.

La SRC devrait aider les téléspectateurs à comprendre ce problème et informer les écologistes qui connaissent très mal cette région sauvage qu'est le Yukon.

Je ne sais pas pourquoi les journalistes ont choisi d'axer leur reportage de cette semaine sur les activités des écologistes américains en Alaska et les risques d'affrontement.

Le journalisme irresponsable et de mauvaise qualité ne favorise en rien la compréhension de l'habitat naturel de cette région.

Les téléspectateurs canadiens ont le droit à une meilleure information de la part de la SRC et à un meilleur reportage sur les habitants du Yukon qui essaient de résoudre un problème très complexe.

* * *

LES NOMINATIONS DE JUGES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, l'exemple le plus récent de la façon classique dont les nominations de juges se font au Manitoba préoccupe vivement les Manitobains. On a en effet condamné à siéger à la Cour du Banc de la Reine un conservateur bien en vue, un ami du premier ministre, un juriste qui reprend le collier après un hiatus de 15 ans.

Une nomination comme celle-là ne fait rien pour donner bonne réputation au comité de sélection de la magistrature au Manitoba.

A-t-on dicté leur choix aux membres du comité? On ne le saura peut-être jamais.

Pareille nomination envoie un message peu rassurant aux dizaines de personnes compétentes, hommes et femmes, qui aspirent à un tel honneur. Un travail acharné et des compétences hors pair ne valent pas tripette quand les autorités en place se livrent à la politicaillerie.

La dernière fois qu'on a compté, seulement trois des 25 postes à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba étaient occupés par des femmes. Or, j'ai entendu dire que 14 avocates ont postulé, et le comité de sélection a probablement approuvé la candidature de chacune d'entre elles. Pourtant, toutes ont été rejetées en faveur d'un copain du premier ministre du Canada, un homme qui considère, semble-t-il, la magistrature comme l'avant-dernier lieu où il pourra reposer en paix. En effet, il se serait lui-même décrit comme un homme fatigué.

Le Manitoba mérite mieux que ça.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le chef du Parti libéral a lamentablement échoué dans sa tentative de présenter une solution de rechange à la TPS.

Les libéraux ont fait beaucoup de politicaillerie, d'abord pour s'opposer à la taxe sur les produits et services, puis pour proposer autre chose, mais leur solution de rechange à la TPS est trompeuse et coûteuse, et elle ferait du tort aux plus démunis.

Comme on a pu le lire dans le *Citizen* d'Ottawa du 2 février 1993, le Parti libéral envisage de remplacer par une taxe cachée cette taxe très visible qu'est la TPS. Cette proposition des libéraux pose un certain nombre de problèmes. Le principal problème, c'est que les produits alimentaires de base seraient taxables. Cette mesure ferait très mal aux Canadiens les plus démunis.

En outre, cette taxe plus sournoise des libéraux serait cachée, et les consommateurs ne sauraient pas combien ils paient en taxe chaque fois qu'ils feraient un achat. Ce serait donc plus facile d'augmenter cette taxe au besoin.

Toutefois, ils ne nous en diront pas beaucoup plus long au sujet de cette taxe. Ils veulent d'abord se faire élire.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Le ministre se prend pour le super-policier de l'assurance-chômage. Il veut mettre sur pied un service téléphonique 1-800—MOUCHARD pour les délateurs anonymes. Que le ministre sache que l'idée des accusateurs anonymes est passée de mode avec la disparition du KGB.

Pourquoi le gouvernement essaie-t-il délibérément d'accoler une étiquette de menteurs et de tricheurs aux Canadiens sans emploi?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'y aura pas de ligne 1-800—MOUCHARD. Cela a été suggéré par des députés et par d'autres personnes, mais le gouvernement

ne croit pas qu'il soit nécessaire d'avoir ce genre de service pour faire respecter la loi.

Les Canadiens sont des gens responsables. Il faut les encourager à assumer individuellement leurs responsabilités, comme la très grande majorité le font déjà.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, nous sommes contents que le ministre ait renversé sa politique d'hier de créer une ligne téléphonique «1-800-dénonce». Mais cela ne nie pas le fait que depuis quelques mois, même, il véhicule l'idée à travers le Canada que les chômeurs et les chômeuses sont des personnes qui trichent le système et qui ne veulent pas travailler.

J'aimerais demander ceci au ministre: Quelles sont les politiques précises qu'il véhicule pour aider les chômeurs et les chômeuses, au lieu de leur faire mal avec ses politiques sur l'assurance-chômage?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, contrairement à la politique du Parti libéral qui se fout royalement du niveau de taxe des travailleurs, les cotisations des employeurs et des employés ont été gelées. Nous avons augmenté les montants d'argent pour la formation des travailleurs dans le but d'aider ces personnes à réintégrer le marché du travail. Bien sûr, je crois que le plus grand service qu'un gouvernement puisse rendre aux chômeurs, c'est de protéger l'intégrité de ce système-là.

Cela prend rien que des Libéraux pour argumenter qu'une personne, aujourd'hui, en 1993, avec un haut taux de chômage. . . Ils sont les seuls à argumenter qu'une personne qui, sans provocation, sans aucune raison, sans circonstances raisonnables puisse quitter son emploi et demander aux autres travailleurs et aux autres employeurs de lui payer des bénéfices. Peut-être que c'est la position du Parti libéral, mais ce n'est pas la position des Canadiens ni celle de ce gouvernement.

• (1420)

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre qui continue malheureusement de lancer des attaques haineuses contre les Canadiens sans emploi. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il s'agit de toute évidence d'une question présentant un grand intérêt pour tous les députés, mais je demande à la députée de surveiller son langage dans la formulation de sa question.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre, au nom de la décence, comment il peut envisager d'adopter une politique qui interdira l'assurance-chômage à des milliers de Canadiens qui, comme les 3 000 travailleurs de Dofasco, ont choisi de prendre une retraite volontaire pour laisser les emplois à leurs collègues de travail. Comment le ministre peut-il songer à adopter une proposition qui empêcherait ces travailleurs de recevoir des prestations?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée peut bien dire ce qu'elle veut, mais la loi sera appliquée. La loi prévoit que personne, au Canada, ne se verra refuser de prestations d'assurance-chômage si elle n'a pas d'autre choix que de quitter son emploi et cela ne changera pas.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration semblent dire tout à fait autre chose. En fait, pour les entreprises qui s'adaptent à l'économie de marché, qui réduisent leur effectif et versent une indemnité de cessation d'emploi aux employés touchés, la CEIC a déterminé que ces employés seraient désormais considérés comme ayant quitté leur emploi et qu'ils n'auraient donc pas droit à l'assurance-chômage.

Je voudrais demander au ministre s'il peut dire à la Chambre pourquoi son gouvernement a choisi de s'en prendre à ces travailleurs âgés au moment même où ils sont le plus dans le besoin.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais que le député veut savoir la vérité. Qu'il sache, s'il ne le sait pas déjà, que la Cour fédérale du Canada a interprété les dispositions de la loi. La loi est claire. Quiconque décide de laisser son emploi parce qu'il n'a pas d'autre choix a droit aux prestations. Cela ne changera pas.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre joue avec les mots. Il sait pertinemment que les départs auxquels je fais allusion ne sont pas des départs volontaires. Les travailleurs en cause touchent ces indemnités de cessation d'emploi parce qu'ils n'ont pas le choix. Voilà ce qui se passe dans bien des régions.

Est-il juste que ces travailleurs plus âgés, comme les travailleurs de l'acier à Hamilton, les mineurs de la Nouvelle-Écosse, les travailleurs d'usine de la Colombie-Britannique et les travailleurs du textile du Québec, soient exclus de l'assurance-chômage quand on

sait que leur cessation d'emploi n'est pas volontaire?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour le bénéfice du député, je vais lire l'extrait suivant: «Pour l'application du présent article, le prestataire est fondé à avoir quitté volontairement son emploi si, compte tenu de toutes les circonstances, [. . .] son départ immédiat constituait la seule solution raisonnable dans son cas.»

Quelles que soient les circonstances, si la personne n'a pas d'autre choix véritable que de laisser son emploi, elle a droit aux prestations.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

[*Français*]

Tous les jours, des centaines de gens perdent leur emploi dans ce pays. Les plus chanceux se voient offrir une perte d'emploi volontaire avec indemnité de départ.

Le ministre vient juste de dire qu'il est possible pour ces travailleurs et travailleuses de recevoir des prestations d'assurance-chômage.

Après le 1er avril de cette année, les changements du gouvernement à l'assurance-chômage priveraient ces gens de la prestation après cette période de séparation. Une perte d'emploi volontaire ou non est une perte d'emploi, et ça fait mal. Donc, pourquoi ces gens qui ont contribué—et j'insiste—qui ont contribué à l'assurance-chômage devraient-ils être privés de ce qui leur revient?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour la énième fois, une personne qui, au Canada, quitte son emploi parce qu'elle n'a aucune alternative raisonnable que de quitter son emploi, va être protégée en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, comme elle l'est aujourd'hui.

La députée se lève à la Chambre et veut prétendre devant les Canadiens et les Canadiennes que ceux qui sont éligibles à des prestations d'assurance-chômage, que la question de juste cause va être différente après le 1er avril, alors que c'est absolument faux. La seule différence, c'est que le gouvernement a décidé, pour protéger l'intégrité du Fonds de l'assurance-chômage, pour protéger les payeurs de taxes partout au pays, qu'une personne qui, sans provocation, sans raison, sans circonstances raisonnables quitte un emploi, que celle-ci ne devrait pas demander aux autres Canadiens de lui payer des bénéfices, et je crois que c'est une position que les Canadiens appuient.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre continue d'attaquer les chômeurs et de dire que ceux qui ont le choix de prendre un départ anticipé recevront des prestations. Je voudrais attirer son attention sur ce que disait le directeur des affaires publiques de l'Emploi et de l'Immigration, parce qu'il voudra peut-être lui parler, vu qu'il disait tout le contraire. Je vais laisser cela au ministre.

Hier, le ministre disait qu'il était en faveur de l'idée d'une ligne rouge ou ligne «mouchard» pour dénoncer ceux qui trichent avec l'assurance-chômage. Aujourd'hui il dit le contraire. Cela montre qu'une journée peut faire toute la différence.

Je souhaiterais que le ministre vienne à mon bureau de Whitehorse et qu'il prenne les centaines d'appels que nous recevons chaque semaine de la part de travailleurs qui veulent seulement les prestations auxquelles ils ont droit. Ce ne sont pas des fraudeurs, ce sont des mineurs licenciés qui souffrent, qui attendent leurs prestations depuis huit ou dix semaines. Je connais des mineurs mis à pied, à Faro et à Watson Lake, au Yukon, qui attendent toujours, après huit semaines, de recevoir leurs prestations.

Je peux dire au ministre que s'il veut répondre au téléphone, c'est là qu'il. . .

M. le Président: La députée pourrait-elle poser sa question?

Mme McLaughlin: Le ministre va-t-il arrêter de s'attaquer aux chômeurs, commencer à s'occuper du chômage et s'assurer que les chômeurs reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il peut paraître politiquement intéressant de déformer le fait qu'hier, à l'instigation de certains députés et autres personnes, j'ai dit que je considérerai toutes les suggestions. La différence entre ses députés et les miens, c'est que ces derniers font des suggestions pour améliorer la situation. Je ne pense pas qu'il y ait à redire à cela.

En ce qui concerne les personnes de sa circonscription, et en fait de tout le pays, je voudrais garantir aux Canadiens que cette loi, la Loi sur l'assurance-chômage, sera appliquée équitablement et que s'il y a moyen nous améliorerons la façon dont elle est appliquée. Le but n'est pas de refuser aux travailleurs canadiens sérieux les prestations auxquelles ils ont droit. Il s'agit simplement

d'essayer de protéger les contribuables, les travailleurs et les employeurs qui cotisent.

Tout ce que nous disons, c'est qu'une personne qui, délibérément, sans raison aucune, quitte son emploi ne devrait pas demander aux autres Canadiens de lui payer des prestations.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Le gouvernement a dit que les réductions au programme d'assurance-chômage permettront d'économiser 300 millions de dollars cette année. Je voudrais dire au ministre que son propre vérificateur général, par l'entremise du ministère du Revenu national, a dit que le gouvernement pourrait économiser 1,2 milliard de dollars par année s'il réduisait la fraude fiscale.

Puisque le ministre désire des suggestions, je lui en donnerai deux. Qu'il supprime ce projet de loi sur l'assurance-chômage, qui ne fait que punir les travailleurs. Au lieu de donner un coup de bâton au gagne-petit, pourquoi ne pas lui donner une carotte? Que le ministre s'assure que les chômeurs reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit et qu'il réduise la fraude fiscale. Il économisera alors beaucoup plus d'argent au profit des contribuables canadiens. C'est réellement de ceux-là dont le ministre s'inquiète.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'inviterais la députée à lire le rapport de la commission royale de Terre-Neuve et du Labrador au sujet du régime d'assurance-chômage.

• (1430)

La députée ferait bien de tenir compte de l'effet de la Loi sur l'assurance-chômage dans certaines régions du pays et sur les Canadiens. Nous tentons aussi d'encourager les Canadiens à être autosuffisants et d'éviter de prendre des mesures qui créent une dépendance.

Je sais que, pour des raisons politiques, la députée veut que tous les Canadiens pensent qu'ils seront privés de certains droits, mais je peux assurer ceux qui n'ont pas d'autre choix que de quitter leur emploi qu'ils seront pleinement protégés par la Loi sur l'assurance-chômage.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ce matin, nous apprenions qu'entre octobre 1991 et septembre 1992 au Québec, 44 539 demandes contestées de prestations d'assurance-chômage ont reçu des pénalités de 7 à 12 semaines. Si la réforme de l'assurance-chômage proposée avait été en vigueur durant cette période, ces 44 539 personnes se seraient retrouvées sans aucun revenu dans une province qui affiche un taux de chômage d'environ 13 p. 100.

Est-ce que le ministre croit que ces 44 539 Québécois sont des fraudeurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on n'a jamais—et je n'ai jamais—qualifié de fraudeur une personne qui quitte volontairement son emploi sans aucune raison, bien au contraire. Loin de moi est la prétention de traiter cette personne de fraudeur lorsqu'elle ne fait que bénéficier des dispositions de la loi.

Il y a un incitatif dans la loi à l'heure actuelle qui, effectivement, encourage les personnes à quitter leur emploi sans aucune raison. On se fie aux autres travailleurs, aux autres employeurs pour leur payer des bénéfices.

Tout ce qu'on dit, c'est qu'aujourd'hui, compte tenu qu'il faille protéger le compte de l'assurance-chômage et l'intégrité du système, on n'a plus les moyens de payer des bénéfices à une personne qui, sans provocation, sans raison, quitte son emploi sans raison valable. C'est tout.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre nous répète, à chaque minute, les raisons valables.

M. Corbeil: C'est la réalité!

M. Gagliano: Le ministre des Transports me dit que c'est la réalité. Eh bien, je vais poser une question réelle. Avec son projet de loi, puisque nous vivons dans une économie où le nombre d'emplois va toujours décroissant, si un employé reçoit une indemnité de départ, est-ce que c'est une raison valable pour se qualifier à l'assurance-chômage? Dans ses règlements, il nous dit qu'il faut tout d'abord justifier et s'assurer qu'il a pris tous les moyens possibles pour se trouver un autre emploi.

Quand une compagnie négocie avec ses employés pour réduire sa force de main-d'oeuvre, est-ce qu'ils se qualifient, ces employés-là? Ça, c'est la réalité!

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sera sûrement réconforté de savoir qu'un prestataire est fondé d'avoir quitté son emploi volontairement si, compte tenu de toutes les circonstances, son départ immédiat constituait la seule solution raisonnable dans son cas.

Or, c'est là le test qui est appliqué par les officiers de la Commission d'assurance-chômage et également par les tribunaux au pays. Donc, dans les circonstances qu'a ventilées le député, si c'est là la seule solution raisonnable pour la personne, eh bien, elle est protégée.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Je cite en partie une déclaration attribuée au député de Laval-Est au sujet des chômeurs: «J'en ai dénoncé moi-même et je suis encore en vie. Je suis tanné de payer des impôts, de donner aux pauvres. Je veux que tout le monde soit riche, car si je suis entouré de pauvres, un jour, ils vont me voler ou m'assassiner». Endosse-t-il de tels commentaires? Pourquoi ce gouvernement continue-t-il d'imposer aux Canadiens des politiques qui les tournent les uns envers les autres? Je trouve cette situation. . .

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai écouté attentivement la question. Je dois dire que pour le moment, je la juge irrecevable. Le député peut poser une question au ministre s'il le désire, mais il n'est pas convenable qu'il lui demande ce qu'il pense de ce qu'une autre personne peut ou non avoir dit.

[*Français*]

M. Duhamel: Monsieur le Président, ma question est très simple. Et voilà un commentaire d'un secrétaire parlementaire qui dit qu'il appuie. . .

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai demandé au député de reformuler sa question, et je suis certain qu'il est prêt à le faire.

[*Français*]

M. Duhamel: Est-ce que c'est la politique du ministre et de son gouvernement, oui ou non?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la politique du gouvernement, c'est de protéger l'intégrité du système d'assurance-chômage et de protéger les contribuables canadiens, en prenant des mesures visant à redresser notre économie afin qu'on ait beaucoup moins de chômeurs. Et je crois que l'exposé économique de mon collègue, le ministre des Finances, en décembre a fait un pas énorme dans cette direction.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai d'autres propos attribués à la même personne et portant sur la dénonciation. . .

Des voix: À l'ordre.

M. le Président: Les députés peuvent en rediscuter plus tard s'ils le désirent. Pour l'instant, je n'accepte pas la façon dont la question est posée. Je demande au député de poser une question directement au ministre, et je ne veux pas commencer à discuter de ce qu'une personne a dit ou n'a pas dit.

M. Duhamel: Ma question est très simple. J'ai lu un article, et je voudrais demander au ministre de me dire pourquoi son gouvernement et lui emploient des tactiques semblables à celles qui seraient utilisées dans un État policier où l'on récompense les personnes qui espionnent leurs voisins ou les membres de leur famille?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): De toute évidence, le député a préparé sa question avant que ne commence la période de questions. S'il consulte le hansard il verra que j'ai déjà répondu à cette question.

M. Duhamel: Je parle de dénonciation. Ne connaissez-vous pas la différence?

M. Valcourt: Comme je l'ai mentionné, il n'y aura pas de ligne 1-800-MOUCHARD.

M. Duhamel: Pas de ligne téléphonique, soit. Mais allez-vous permettre la dénonciation?

Une voix: Crève!

M. Duhamel: Je n'en ai pas la moindre intention!

M. le Président: Je voudrais rappeler aux députés que lorsque le public canadien les a élus, il ne les a pas envoyés ici pour qu'ils soient timorés.

Par ailleurs, il est nécessaire de conduire nos travaux avec un certain degré de courtoisie, sinon il n'y aura aucune liberté d'expression. Je demande aux députés de coopérer dans ce sens.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi. Ce dernier a mentionné à maintes reprises les 225 000 personnes qui abusent du système d'assurance-chômage, donnant ainsi l'impression, à des fins politiques, qu'il y a énormément de personnes qui abusent du système.

Combien de personnes ont donné le harcèlement sexuel comme raison pour quitter leur emploi? Combien de personnes ont dû suivre un conjoint ou prendre soin d'un enfant? Combien de personnes, comme les pêcheurs des chalutiers de Nouvelle-Écosse, ont donné

comme raison la santé et la sécurité? Combien avaient une raison valable pour quitter leur emploi qui a été rejetée par les administrateurs du régime?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous n'avons manifestement pas le temps de répondre à cette question pendant la période des questions.

M. Samson: Déposez votre réponse.

M. Valcourt: Procédez par la voie du *Feuilleton* pour avoir une réponse à votre question.

M. le Président: Un moment, je vous prie. J'ai écouté la question très attentivement. Le ministre était prêt à se lever pour répondre. Mais je dois faire remarquer que si on voulait analyser la question très précisément, elle était du type qui convient mieux au *Feuilleton* parce qu'elle concerne un grand nombre de faits et de chiffres. Le député sait très bien que normalement c'est une question qui ne doit pas être posée oralement pendant la période des questions.

• (1440)

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je peux assurer au ministre que la question figurera bientôt au *Feuilleton*.

Ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Comment le ministre croit-il que la situation économique s'améliorera s'il réduit le pouvoir d'achat des chômeurs en leur versant des prestations de 57 p. 100 des gains assurables au lieu de 60 p. 100, ce qui privera la seule région de Timmins de 200 000 $ chaque mois?

En outre, en quoi cela allégera-t-il le fardeau des contribuables si leur gouvernement provincial et leur municipalité doivent verser davantage de prestations d'assistance sociale par suite du projet de loi C-105?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, grâce au projet de loi C-105 et aux mesures que le ministre des Finances a annoncées en décembre, les Canadiens vont payer moins d'impôt, en fait, qu'ils n'auraient dû le faire autrement.

Par conséquent, l'argumentation du député voulant que les Canadiens aient moins d'argent à dépenser ne tient pas à la lumière des compressions budgétaires que le ministre a annoncées et confirmées en décembre.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Le ministre a répété à plusieurs reprises que les victimes de harcèlement sexuel n'auraient aucune difficulté à obtenir des prestations d'assurance-chômage. Pourtant, ses fonctionnaires ont en main un document qui stipule qu'une femme victime de harcèlement sexuel ne peut quitter son emploi et toucher des prestations d'assurance-chômage avant d'avoir demandé une mutation, utilisé sa convention collective, embauché un conseiller juridique pour présenter une demande conformément à la législation fédérale et provinciale, et essayé de démontrer le bien-fondé de sa cause en vertu de la Charte des droits et libertés. Malgré tout, l'intéressée risque de devoir attendre jusqu'à neuf mois avant de recevoir des prestations d'assurance-chômage.

Pourquoi le ministre persiste-t-il à dire à la Chambre que les femmes victimes de harcèlement sexuel n'auraient aucune difficulté à toucher des prestations alors que la politique de son gouvernement va clairement dans le sens opposé?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit hier, le document auquel la députée fait référence ne constitue pas la politique gouvernementale.

Il s'agit d'une ébauche qui a été distribuée à divers paliers au sein du ministère. Des instructions et directives seront communiquées au personnel du ministère de l'Emploi et de l'Immigration afin qu'ils appliquent ces dispositions de façon équitable, de sorte que les femmes ne se voient pas privées des droits que la loi leur reconnaît.

Je puis assurer la députée que toutes les précautions seront prises pour faire en sorte que les femmes soient protégées en ce qui concerne cette question délicate.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il nous faut plus que des assurances de ce genre. Le ministre sait bien que les procédures utilisées actuellement pour essayer de démontrer le bien-fondé des plaintes dans les cas de harcèlement sexuel ou dans d'autres cas ne sont que de la frime.

Au lieu de nous donner des assurances, le ministre va-t-il nous donner un aperçu des nouveaux mécanismes qu'il a mis en place pour protéger les travailleuses victimes de harcèlement sexuel?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement prend la question du harcèlement sexuel très au sérieux. J'ai rencontré ma collègue, la ministre responsable de la situation de la femme. J'ai également reçu beaucoup d'aide de la part de la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration.

Nous pouvons donner l'assurance aux Canadiens que ces femmes seront traitées équitablement.

[*Français*]

LES OCTROIS AUX MUNICIPALITÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis 1949, le gouvernement fédéral a accepté de payer des octrois en lieu de taxes aux municipalités canadiennes pour les services municipaux donnés aux installations fédérales. Et, maintenant, soudainement, sans consultation, le gouvernement a changé ce système. Comme exemple, la ville de Montréal souffrira une perte de 10 millions de dollars cette année; 10 millions de dollars essentiels pour la population de Montréal.

Je demande au ministre d'annuler immédiatement ce gel et de continuer ses discussions avec les villes.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député avait bien étudié ce dossier, il saurait que le coût des subventions en remplacement de taxes a grimpé très rapidement pour le gouvernement fédéral. Il a plus que doublé depuis 1987, passant de 215 millions à 438 millions de dollars, et nous avons entretenu des échanges constants avec les municipalités afin de restructurer ce système et de contenir ce coût.

Je suis convaincu que le député sera heureux d'apprendre qu'au cours des deux dernières années, les subventions en remplacement de taxes ont augmenté de 30 p. 100. Nous ne pouvons certainement pas soutenir ce rythme alors que nous essayons d'endiguer les dépenses gouvernementales sur tous les plans.

Nous continuons d'oeuvrer en vue de la restructuration du système. Entre-temps, aucune municipalité ne recevra moins que ce qu'elle recevait l'an dernier.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, les montants ont peut-être augmenté ces dernières années, mais c'était conforme à la Loi sur les subventions aux municipalités et les villes avaient très sérieusement besoin des sommes additionnelles. La difficulté vient du fait que le gouvernement a modifié un système qui existait depuis longtemps sans consulter les municipalités et après que celles-ci ont préparé leurs budgets de 1993. Par conséquent, comme je l'ai déjà dit, la ville de Montréal doit assumer une perte de 10 millions de dollars et ce, en pleine récession.

Je demande au ministre s'il ne pourrait pas au moins reporter ce gel à l'année prochaine et, pendant ce temps, consulter les municipalités afin de trouver une meilleure façon de faire face à ces problèmes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous poursuivrons les consultations et les discussions, mais il est clair que nous devons arrêter l'escalade. Comme je l'ai dit, les paiements de transfert sont gelés à 424 millions de dollars.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans les journaux d'aujourd'hui, on peut lire que le gouvernement, en 1992, a augmenté de 100 le nombre d'enquêteurs dans le domaine de l'assurance-chômage et qu'il se propose d'ajouter 300 autres enquêteurs en 1993.

Je voudrais demander au ministre s'il peut nous dire quel sera le coût que va représenter l'embauche de ces enquêteurs additionnels, et s'il ne croit pas que cet argent serait beaucoup mieux utilisé si on le consacrait à améliorer les bénéfices qui sont versés aux chômeurs et aux démunis?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas en main les coûts qu'ont occassionnés l'embauche d'enquêteurs l'année passée. Mais ce que je peux dire au député, c'est que l'embauche de ces enquêteurs a rapporté plus de 200 millions de dollars d'épargnes aux travailleurs et aux employeurs du Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, nous assistons manifestement à une attaque à fond contre des gens qui sont actuellement les victimes de l'échec économique de ce gouvernement.

Je voudrais demander au ministre s'il n'admettra pas aujourd'hui que c'est pour doubler à droite le *Reform Party* que ce gouvernement en désarroi est en train de se comporter en gouvernement d'extrême-droite.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, c'est dans le simple but de protéger le contribuable canadien, une chose qui viendrait loin dans l'ordre de priorités de ce député.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Aujourd'hui, 20 victimes du libre-échange ont comparu devant le comité qui étudie l'ALENA. Ces personnes qui n'ont pu bénéficier du programme d'adaptation de la main-d'oeuvre promis par le premier ministre lors de la dernière campagne électorale ont raconté leur histoire et celle de leurs collègues.

Qu'est-ce que le ministre a à dire à Marian Fraser, qui a été mise à pied après 16 ans de service, à Lorraine Wilkinson, qui a été mise à pied après 24 ans de service, à Bev Lafleur, qui a été mise à pied après 25 ans de service, à Diane Rupert, qui a été mise à pied après 39 ans de service et à Frances Walsh, qui a été mise à pied après 31 ans de service?

Qu'est-ce que le ministre a à dire à ces personnes et comment peut-il oser s'engager dans un nouveau programme, un nouvel accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique alors que ces personnes sont sans travail et que ce gouvernement ne fait rien pour les aider?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que lors de cette même intervention, M. White a reconnu que nous étions en récession, que l'économie était en pleine restructuration. Le député aussi bien que M. White et moi avons énormément de compassion pour les personnes qui ont perdu leur emploi à cause de cela.

Dire que la situation actuelle est due au libre-échange n'est tout simplement pas honnête. Je demanderai au député de considérer le cas de cette entreprise de Vancouver, Clearly Canadian Beverage qui, en 1988, vendait 200 000 caisses d'eau minérale pétillante et qui, en 1991, a exporté 96 p. 100 de sa production, 10 millions de caisses, aux États-Unis surtout.

À Saskatoon, une entreprise du nom de Flexi-Coil, qui développe presque tous ses produits elle-même dans ses laboratoires de recherche, exporte 20 p. 100 de sa production et ne peut suffire à la demande. À Winnipeg, New Flyer Industry, 50. . .

• (1450)

M. le Président: Le député sait sans doute qu'il y a une autre façon de transmettre cette information.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Lors des prochaines élections fédérales, un des plus importants enjeux pour les Canadiens sera sans aucun doute l'accord de libre-échange nord-américain. La mise en oeuvre de cet accord sera d'une importance cruciale pour la population canadienne.

Le Nouveau Parti démocratique s'est prononcé clairement contre cet accord. Le gouvernement s'est prononcé clairement en faveur. Aujourd'hui, le chef du Parti libéral a réaffirmé sa position ambiguë.

Je voudrais que le vice-premier ministre me dise si la population canadienne aura le droit de se prononcer sur cet accord avant sa mise en oeuvre, de façon que tous les partis politiques fassent clairement connaître leur position à la population canadienne.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les partis politiques pourront se prononcer là-dessus.

Nous présenterons le projet de loi à la Chambre. Nous verrons ensuite quelle est la position du Parti libéral. Mon collègue et moi sommes d'accord sur peu de choses. Mais l'une d'elles a précisément trait à l'observation qu'il vient de faire.

Le Parti libéral n'a pas une position ferme concernant le libre-échange. On connaît le vieux refrain: «Votez libéral et vous avez un choix, un choix. . .»

Des voix: Oh, oh!

* * *

NATIONAIR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

Un groupe important d'agents de bord occupent à l'heure actuelle les bureaux de l'édifice de l'Ouest de la ministre de la Défense, car elle refuse de les recevoir pour leur expliquer pourquoi son ministère a accordé des contrats de plus de 30 millions de dollars à Nationair, dont les employés sont en lock-out depuis un an.

Pourquoi le gouvernement du vice-premier ministre, qui prétend être neutre dans ce conflit très dur, continue-t-il d'accorder des contrats à Nationair, sachant fort bien que cette société essaie de forcer ses employés, dont 80 p. 100 sont des femmes, à accepter des salaires équivalant au seuil de pauvreté? Est-ce là l'équité dont le gouvernement entend faire preuve?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il s'agit là d'un différend entre Nationair et le syndicat représentant ses employés. Le gouvernement n'a absolument rien à voir dans toute cette affaire.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le leader parlementaire affirme que le gouvernement n'a rien à voir dans ce conflit.

Or, récemment, alors que les deux parties étaient déjà en conflit, le gouvernement est allé de l'avant et a signé avec Nationair de nouvelles ententes sur l'entreposage des CF-18 qui venaient de revenir d'Europe. Le gouvernement n'est donc pas neutre.

Le leader du gouvernement à la Chambre ou le vice-premier ministre pourraient-ils me dire s'ils reconnaissent la responsabilité du gouvernement en l'occurrence? Vont-ils au moins demander à la ministre de la Défense, qui semble avoir d'autres priorités à l'extérieur de la Chambre, de rentrer à Ottawa, de rencontrer ces travailleurs et de leur expliquer les raisons pour lesquelles le gouvernement intervient dans ce conflit de travail?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on pourrait toujours débattre de la neutralité du gouvernement dans le cas présent. En fait, mon collègue est dans l'erreur.

Le député se trompe souvent lorsqu'il s'agit d'exposer les faits. La société Canadair a obtenu les contrats d'entretien des CF-18 et elle a, semble-t-il, signé un contrat de location avec Nationair pour entreposer ces CF-18. Si le député veut s'en prendre à quelqu'un, il devrait alors appeler Canadair.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au leader du gouvernement à la Chambre.

Ces derniers jours, le ministre a dit qu'aucune considération politique n'était entrée en jeu dans l'adjudication des contrats de publicité représentant une valeur de 21 millions de dollars.

Si c'est le cas, s'il maintient que c'est vrai, le ministre peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi les publicités en question étaient accompagnées d'une chanson dont les paroles avaient été commandées par le Parti conservateur? Est-ce que ça ne sonne pas un peu faux?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député s'entête là-dessus depuis que les médias ont rapporté à tort qu'aucun concours n'avait été organisé.

La méthode utilisée par le gouvernement depuis 1985 est différente de celle utilisée par le gouvernement précédent, qui nommait ses propres agences. Il devait y avoir un concours; on a procédé exactement comme dans le secteur privé.

Quand une société veut faire de la publicité, elle réunit les agences pour que celles-ci lui proposent leurs idées pour vendre ses produits ou ses services. Nous appliquons exactement la même méthode. Les agences de publicité ont été réunies devant un comité composé de fonctionnaires qui ont choisi celles qui avaient fait les meilleures propositions.

Ce programme est aussi équitable que n'importe quel programme au monde, en tous cas infiniment plus équitable que ce que faisaient les libéraux auparavant. Le député devrait passer à un autre scandale.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je vous laisse le soin de décider si ce langage était parlementaire.

Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Ce ne sont pas des fonds du secteur privé, mais des deniers publics. Pourquoi le ministre verse-t-il 21 millions de dollars de l'argent des contribuables à une agence de publicité conservatrice pour vendre la salade des conservateurs à la télévision? Est-ce que ce n'est pas répréhensible?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député semble penser qu'à force de crier, les faits qu'ils dénaturent deviendront vrais.

Comme nous avions décidé, avec l'accord de tous les partis représentés à la Chambre et de tous les gouvernements provinciaux, d'essayer d'unir les Canadiens et de gagner leur appui à l'Accord de Charlottetown, il y a effectivement eu des programmes de publicité en vue de célébrer le 125e anniversaire du Canada, de mettre en valeur notre grand pays et ainsi de suite.

Des agences ont préparé des annonces qui, en fin de compte pourrait-on dire, n'ont pas réussi à donner les résultats que nous souhaitions tous. Mais prétendre, comme le fait le député, que cette campagne n'avait pour

but que d'accorder un pot-de-vin, c'est au-dessous de tout et j'estime qu'il devrait s'en abstenir.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le ministre se souviendra que, lors d'une réunion qui a eu lieu en mai dernier à Fredericton, l'ancien chef de la bande indienne Oromocto, Emmanuel Polchies, a demandé l'appui des Affaires indiennes pour faire faire une enquête officielle sur sa condamnation pour le vol de montants versés en règlement de revendications territoriales.

M. Polchies a dit ne pas avoir personnellement les moyens nécessaires pour interjeter appel auprès de la Cour suprême, d'où sa demande d'aide financière.

J'ai une question principale et une courte question complémentaire à poser. Est-ce que le ministre va recommander la tenue d'une enquête afin que justice soit faite aux yeux de tous?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il est vrai que, en compagnie du député, j'ai reçu une demande de l'ancien chef Polchies. Dans une lettre que j'ai adressée à celui-ci le 4 janvier dernier, je crois, je lui ai dit que j'allais demander au ministre de la Justice de revoir les circonstances qui ont entouré la condamnation au criminel prononcée en 1984 et de me communiquer des informations à ce sujet.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, le ministre envisagera-t-il de participer aux frais juridiques de M. Polchies pour mener cette affaire à sa juste conclusion?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, mon ministère accorde de l'aide pour certaines causes dans le cadre d'un programme de financement de causes types. L'application de ce programme est soumise à des critères. Les causes doivent porter sur des questions qui sont importantes pour beaucoup de collectivités indiennes. Si la cause satisfait aux critères, nous l'étudierons avec le plus grand soin.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et porte sur l'utilisation à des fins frauduleuses du service 976 par Bell Canada et d'autres compagnies de téléphone.

Ce genre de numéro est attribué à tous ceux qui négocient une entente avec Bell Canada ou une autre compagnie téléphonique, qui facturent des frais d'utilisation aux personnes qui composent le numéro.

Pour ne pas avoir accès à ce numéro, vous devez payer Bell Canada afin qu'elle coupe le service 976 à votre domicile.

Je me demande si le ministre des Communications pourrait s'occuper de ce gâchis. Accepterait-il d'intervenir et de demander au CRTC de réglementer l'utilisation du numéro 976, de réprimer les abus de Bell Canada et d'exiger que les abonnés au service 976 signent un contrat?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, même si je n'aime pas tellement les gâchis, j'accepte l'invitation de mon collègue.

Il ne faut pas condamner Bell Canada parce des personnes ou des entreprises s'abonnent au service 1-976. Dans le dernier incident qui nous a été signalé, des gens ont reçu des avis du bureau du procureur général provincial à Toronto au sujet de contraventions qu'ils auraient négligé de payer. On leur suggérait d'appeler à un numéro 1-976. Ceux qui ont composé le numéro n'ont entendu qu'un message enregistré, mais des frais de 24 $ leur ont été facturés.

J'ai rapporté l'incident au CRTC, qui a l'obligation de protéger les consommateurs contre les escrocs.

• (1500)

J'invite les consommateurs à appeler Bell Canada pour lui demander de rayer de leur facture certains frais injustes, politique qui est prévue dans les tarifs de la société.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait aux emplois.

Recours au Règlement

Hier, des membres de la Fédération canadienne des coopératives de travailleurs ont rencontré ses collaborateurs au ministère des Finances de même que des députés des trois partis à la Chambre pour nous rappeler qu'il y a un an, lors d'une conférence fédérale-provinciale, les ministres responsables des coopératives ont reconnu que les coopératives ouvrières devraient constituer une des quatre priorités dans ce domaine.

Étant donné que le gouvernement du Québec a institué un fonds de capital-risque et que le gouvernement de l'Ontario a dépensé environ 1,8 milliard de dollars de son budget consacré aux emplois pour aider les coopératives de travailleurs ou qu'il en dépensera autant. . .

Une voix: Un million.

M. Nystrom: . . .un million, devrais-je dire, que va faire le gouvernement fédéral pour aider les coopératives de travailleurs au Canada? Va-t-il instituer un fonds de capital-risque pour établir des coopératives ouvrières? Quels sont ses plans, et quand les annoncera-t-il?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Le député a tout à fait raison, monsieur le Président. Ces deux derniers jours, un comité consultatif sur les coopératives a rencontré à Ottawa une douzaine de membres de coopératives venus de tous les coins du pays. Je les ai rencontrés à midi et j'ai pu prendre connaissance de leurs préoccupations. Ce sera un des points que nous examinerons.

Le député devrait savoir également que depuis sept ou huit ans, nous avons tenu sous l'égide des gouvernements fédéral et provinciaux plusieurs conférences fédérales-provinciales des ministres responsables des coopératives un peu partout au Canada pour discuter de divers aspects concernant les coopératives et leurs activités.

Nous avons notamment examiné un document portant sur les coopératives de travailleurs, de même que d'autres documents portant sur les garderies et d'autres sujets. Le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec le secteur coopératif pour voir ce que nous pouvons faire pour promouvoir leurs intérêts dans de nombreux domaines, pas seulement en ce qui concerne les coopératives ouvrières.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je demande au ministre, compte tenu de certaines questions soulevées plus tôt et des nouvelles entendues à ce sujet aujourd'hui, de fournir à la Chambre des précisions relativement au cas où une indemnité de départ est versée.

Par exemple, si certains députés ne reviennent pas ici après les prochaines élections, que ce soit en raison de leur choix personnel ou de celui des électeurs, et que leurs employés se voient verser une indemnité de départ, ces derniers pourront-ils toucher des prestations d'assurance-chômage une fois que la période visée par l'indemnité sera écoulée?

Dans la négative, le ministre juge-t-il qu'un tel traitement est juste, compte tenu du fait que les députés qui ne reviendront pas ici toucheront, eux, une pension intéressante?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout ce que je puis répondre au député c'est qu'en vertu de la loi, toute personne qui n'a aucune autre solution raisonnable que de quitter immédiatement son emploi est admissible aux prestations d'assurance-chômage.

Le député peut appliquer ce principe à la situation qu'il décrit et tirer ses propres conclusions.

* * *

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

DÉPÔT D'UN ARTICLE

M. le Président: Je veux signaler à la Chambre un incident qui s'est produit au cours de la période des déclarations de députés.

La députée de Mont-Royal, qui a fait une déclaration tout comme d'autres députés, a demandé à la Chambre l'autorisation de déposer un document qu'elle a cité.

Par conséquent, je demande à la Chambre si celle-ci autorise le dépôt de ce document?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, avant de poser la question sur les travaux de la Chambre, je voudrais d'abord solliciter les conseils de la présidence relativement à un incident survenu au cours de la période des questions.

Je pense que la présidence a eu l'impression que certaines observations formulées par mon collègue, le député de Saint-Boniface, étaient peut-être choquantes.

Pourtant, au même moment, le leader du gouvernement à la Chambre a employé des termes qui. . .

M. le Président: Un moment, je vous prie. Je sais que certains députés se sont formalisés du fait que j'ai interrompu le député de Saint-Boniface. J'ai dit qu'au besoin on pourrait discuter plus tard de cette question.

Je ne pense pas qu'il soit approprié de tenir maintenant un débat sur la décision que j'ai rendue. Je serai heureux de rencontrer le leader à la Chambre. Par la suite, s'il y a lieu de revenir sur cette question à la Chambre, j'inviterai évidemment l'intéressé à le faire.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je fais un nouveau rappel au Règlement, relativement aux remarques que le leader du gouvernement à la Chambre a faites durant la période des questions. Il a parlé de faits dénaturés, et je ne parle pas, en l'occurrence, de l'autre affaire à propos de laquelle le Président a déjà rendu une décision. Dans l'échange que j'ai eu avec lui, le leader du gouvernement à la Chambre a parlé de faits dénaturés et de quelque chose qui était au-dessous de tout. J'ai peut-être posé au gouvernement une question qui était directe, mais je n'ai absolument pas employé un langage inconvenant. Je suis certain que, le cas échéant, la présidence ou les députés d'en face m'auraient rappelé à l'ordre.

J'ai demandé pourquoi les contribuables canadiens devraient payer une annonce publicitaire qui, fondamentalement, est un intermède musical ou un couplet publicitaire du Parti conservateur. À mon avis, c'est une question légitime, un fait qui est bien connu. J'avais certainement le droit de poser cette question sans être abreuvé d'insultes parfaitement injustifiées.

La présidence pourrait-elle essayer de savoir si, à tout le moins, le leader du gouvernement à la Chambre saura se maîtriser à l'avenir, à défaut d'avoir réussi à le faire dans le passé?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne veux pas que cette discussion s'éternise. Les faits dénaturés dont j'ai parlé concernaient évidemment l'article de journal dans lequel le député a puisé ses informations. Il sait maintenant qu'elles n'étaient absolument pas fondées.

Il a essayé de monter la chose en épingle. Lorsqu'un député d'en face laisse entendre qu'une campagne publicitaire avait pour seul but de récompenser les conservateurs, j'estime que ça, c'est au-dessous de tout. Si j'ai tenu des propos antiparlementaires, je me rétracte et je m'en excuse.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je remercie le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir présenté ses excuses.

M. le Président: La Chambre devrait peut-être les accepter, puis passer à autre chose.

* * *

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Ah, monsieur le Président, quelle journée! Le leader du gouvernement voudra peut-être expliquer à la Chambre les travaux pour le reste de la journée ainsi que pour demain, lundi et mardi de la semaine prochaine.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Avec plaisir, monsieur le Président.

Cet après-midi, nous continuerons l'étude en troisième lecture du projet de loi C-98, Loi sur le pouvoir d'emprunt. Après cela, nous espérons terminer l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-93, le projet de loi sur les organismes gouvernementaux, puis passer à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-76, le projet de loi budgétaire.

Demain, au besoin, nous continuerons l'étude du projet de loi C-76 durant la matinée, après quoi nous étudierons le projet de loi C-111, Loi sur la vente du tabac aux jeunes, le projet de loi C-69, concernant la sécurité aérienne et maritime, le projet de loi C-79, concernant le divorce, ainsi que le projet de loi C-73, relatif à la Loi sur la Société canadienne des postes. Certaines de ces mesures prêtent relativement peu à controverse. Sauf erreur, les partis s'entendent généralement pour dire que ces mesures pourraient être adoptées.

Nous espérons terminer l'étude du projet de loi C-76 lundi et mardi, si c'est nécessaire. S'il reste du temps, j'espère que nous pourrons l'utiliser pour terminer l'étude des autres projets de loi que j'ai mentionnés et qui n'auront pas été adoptés. Évidemment, nous continuerons de discuter avec les leaders à la Chambre des travaux pour le reste de la semaine prochaine et la semaine suivante.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ D'ABITIBI

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question de privilège découle des remarques du député d'Abitibi.

Voici ce qu'on rapportait aujourd'hui dans *La Presse*:

[*Français*]

> Le député conservateur de l'Abitibi, Guy Saint-Julien, trouvait difficilement les mots hier pour exprimer sa déception devant de tels propos d'un «Canadien». «Je suis surpris et profondément déçu de ses propos. C'est grave, c'est du racisme intellectuel à l'endroit du Québec.»

[*Traduction*]

Ce qui m'inquiète, c'est l'utilisation des mots «racisme intellectuel» relativement à un vidéo que je n'ai jamais vu et qui est entre les mains de gens que je ne connais pas. Il est aux États-Unis.

• (1510)

Les remarques que j'ai faites dans le passé au sujet de la phase I ou de la phase II du projet de la Baie James étaient certainement vraies au moment où je les ai faites. À mon avis, en faisant ce genre d'allégations à la Chambre et ailleurs, au nom d'Hydro-Québec, et en utilisant les mots «racisme intellectuel», le député viole mes droits et mes privilèges dans une société libre et démocratique, et je crois qu'il devrait se rétracter.

M. le Président: Je vais écouter le député d'Abitibi, mais je dois d'abord demander quelques éclaircissements.

Je veux être absolument certain de cela. Les déclarations dont le député a parlé ont été faites en dehors de la Chambre des communes. Est-ce exact?

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, il est vrai que je ne suis pas ici dans le but d'éviter les critiques et j'invoque le Règlement sur la même question.

Le 8 février 1993, devant le comité du Sénat sur l'environnement du New Hampshire, un vidéo a été diffusé aux sénateurs américains où le député NPD de Skeena est présenté comme *MP from the National Democratic Party of Canada*. Le député déclare, dans ce vidéo:

[*Traduction*]

Il ne devrait pas y avoir de doute dans l'esprit des consommateurs américains qui achètent à la province de Québec de l'électricité provenant de la phase II du projet de la Baie James. Cette électricité est tachée de sang.

[*Français*]

Ce vidéo est produit par la compagnie McAusland Film and Video Inc., portant le numéro MA-617-329-7335. L'interprétation que j'ai donnée à la journaliste, M^me^ Lisa Binsse du journal *La Presse* était à l'effet que les propos du député. . .

Plus tôt, le député néo-démocrate de Skeena a mentionné à deux reprises que je m'attaquais à ses propos. Je ne m'attaquais pas à sa personne comme député de la Colombie-Britannique. J'ai dit à la journaliste que les propos du député de Skeena étaient une attaque directe aux travailleurs québécois de la Baie James et au gouvernement du Canada.

Je suis un ancien employé en relevés techniques de l'Hydro, emploi que j'ai occupé au cours des années 1965 à 1968. Quand le député NPD de Skeena déclare dans ce vidéo: «*There is blood on that electricity*», c'est une déclaration grave et injuste envers les travailleurs d'Hydro-Québec et des Cris et Inuits de la Baie James.

Les Cris et les Inuits de la Baie James se sont toujours prévalus des cours de justice pour défendre leurs droits et non pas par le sang. C'en est de même pour les travailleurs d'Hydro-Québec.

Je trouve bizarre que le député néo-démocrate de Skeena déclare: «*There is blood on that electricity*» sur les projets d'hydro au Québec, alors qu'il y a certainement des barrages d'électricité en Colombie-Britannique et dans les autres provinces.

Je n'avais pas l'intention de dire que le député de Skeena était raciste. J'étais surtout préoccupé par les propos qu'il a tenus sur ce vidéo présenté aux Américains concernant les travailleurs et travailleuses du Québec qui sont à l'emploi d'Hydro-Québec sur des grands projets de barrage depuis plusieurs années et pour les années futures.

M. le Président: Je remercie l'honorable député d'Abitibi de son intervention.

[*Traduction*]

Je veux d'abord dire à la Chambre que, sauf dans des circonstances exceptionnelles très rares, je ne suis pas

habilité à rendre des décisions concernant des déclarations faites en dehors de la Chambre des communes.

Je crois que nous pouvons tous comprendre le point de vue du député de Skeena. Si certains ont pu penser qu'on le traitait de raciste, lui ou tout autre député ici, le député d'Abitibi a dit très clairement que ce n'était pas là son intention, même si la remarque a été faite en dehors de la Chambre.

Je tiens à dire ceci. Je crois que nous en sommes à une étape dans l'histoire de notre pays où nous devrions faire très attention à ce que nous disons les uns à propos des autres, que ce soit à la Chambre ou ailleurs. Il ne faut surtout pas laisser entendre que quelqu'un est raciste.

Nous avons traversé une période très difficile. Certaines choses ont été dites en dehors de la Chambre, d'un bout à l'autre du pays. J'espère que, après réflexion, beaucoup de gens regrettent d'avoir dit ces choses et que beaucoup d'autres regrettent de les avoir entendues. À mon avis, il est très important que, par respect pour nos collègues et pour notre pays, nous surveillions attentivement notre façon de nous exprimer. Encore une fois, je remercie le député d'Abitibi. Si on s'en tient strictement à la procédure, il n'était peut-être pas tenu de répondre, mais il l'a fait volontiers, et je crois que cela a contribué à donner plus de dignité à cette Chambre.

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-88

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'aurais voulu poser une question au leader du gouvernement à la Chambre concernant la procédure pour les trois prochains jours. On oublie le projet de loi C-88, qui fait l'objet d'un consensus parmi les députés de tous les partis, et je me demande pourquoi on le retient, qu'on ne le dépose pas dans les plus brefs délais. C'est attendu par tous les auteurs-compositeurs, du Canada et du Québec. Je ne sais pas si quelqu'un pourrait répondre à cette question de l'autre côté.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député de Richelieu, nous prévoyons débattre et disposer du projet de loi C-88 à compter de lundi, au tout début de la semaine prochaine.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI N^{O} 2 DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, cet après-midi, je veux dire quelques mots au sujet du projet de loi C-98. Par cette mesure, le gouvernement du Canada demande à la Chambre des communes l'autorisation d'emprunter environ 8,2 milliards de dollars qui serviront à exécuter divers travaux publics et d'autres projets.

L'emprunt de sommes supplémentaires par le gouvernement tracasse énormément les Canadiens, surtout que ce gouvernement a déjà accumulé une dette impressionnante au cours de ses huit ans de pouvoir. La semaine dernière, la dette s'élevait à 450 milliards de dollars, selon notre source de renseignements à Vancouver. C'est plus du double de la dette que ce gouvernement a héritée il y a moins de huit ans et qu'il promettait de maîtriser. Au bout de huit ans, on voit clairement l'échec du gouvernement à gérer les finances du pays. Aujourd'hui, il nous demande encore 8,2 milliards de dollars de l'argent des contribuables pour ajouter à notre énorme dette.

Aujourd'hui, le *Globe and Mail* citait une firme de placement japonaise qui craignait fort que l'économie canadienne ne permette de maîtriser cette dette importante. On trouve un autre indice de la mauvaise gestion de ce gouvernement dans le fait que depuis qu'il est au pouvoir, la part de la dette financée à l'étranger a augmenté, ce qui fait grimper nos taux d'intérêt et chuter le dollar, en plus de nuire de nombreuses façons à notre situation économique. En fait, les Japonais contrôlent 50 milliards de dollars de notre dette. C'est grave et ce n'est pas un problème que les conservateurs ont hérité du dernier gouvernement libéral. C'est aussi un problème grave pour l'économie canadienne.

En outre, ce gouvernement a complété le tableau en augmentant fortement la dette et en rejetant la responsabilité sur les gouvernements provinciaux. Les provinces doivent donc aussi assumer une impressionnante augmentation de leur dette, ce qui est un autre problème

pour l'économie canadienne. Il y a lieu de s'inquiéter sérieusement, en tant que parlementaires, quand le gouvernement revient nous demander 8,2 milliards de dollars de plus pour financer des services non encore précisés.

• (1520)

Je voudrais dire quelques mots au sujet de ma circonscription, Cap-Breton Highlands—Canso. Je suis revenu ce matin d'un séjour de deux jours dans ma circonscription où j'ai assisté à des réunions publiques portant sur la crise de plus en plus grave qui frappe mes électeurs.

Hier soir, j'étais à Canso. Nous avons parlé des moyens qu'il fallait prendre pour combler la perte de revenus causée par la crise des pêches. Le soir d'avant, j'étais à Arichat pour discuter de la même chose. Dans tout le Cap-Breton et l'est de la Nouvelle-Écosse, ce sujet est sur toutes les lèvres.

Mes électeurs se demandent où va l'argent quand ils pensent aux dilemmes budgétaires du gouvernement, au fait que nous nous endettons toujours davantage, que les déficits n'ont cessé de croître chaque année sous le gouvernement actuel, au lieu de diminuer, et qu'ils ont précipité le pays dans une récession qui dure maintenant depuis trois ans et ne semble pas se résorber, du moins pas dans l'est de la Nouvelle-Écosse.

Nous payons maintenant la TPS depuis deux ans. On dit qu'elle représente 15 milliards de dollars de recettes par année. Malgré cette nouvelle ponction massive dans le portefeuille des contribuables, la dette publique continue d'augmenter. Le ministre des Finances s'est trompé de beaucoup dans ses projections sur le déficit.

La population de Cap-Breton Highlands—Canso se demande où va l'argent. Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à emprunter toujours plus d'argent et à nous taxer davantage pour d'autres projets dont nous ne voyons jamais les résultats? Notre économie n'est pas encore sortie de la récession. Notre taux de chômage est encore beaucoup trop élevé. Non content d'endetter sans cesse le pays, le gouvernement réduit les services de base dont ont un besoin vital les gens qui vivent dans les régions à chômage élevé.

Par exemple, dans le secteur de la pêche, qui traverse une période très difficile dans notre région, nous avons besoin d'une sorte de programme d'indemnisation pour les victimes de la crise causée par le manque de poisson, qui résulte largement de l'incurie du gouvernement fédéral.

Les habitants de la circonscription de Cap-Breton Highlands—Canso se demandent pourquoi le ministre des Pêches et des Océans n'a toujours pas annoncé de programme pour régler ce problème. On leur a dit qu'il serait annoncé plus tard dans le courant de l'année, en avril, mais déjà les gens ont la vie dure dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Ces gens, qui vivent dans des villages de pêche, ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, n'ont toujours pas de travail et se rendent compte que, cette année, la pêche va être désastreuse.

Pendant la période des questions, aujourd'hui, il a été question du régime d'assurance-chômage et des conséquences de la décision du ministre de l'Emploi et de l'Immigration de ne plus accorder de prestations d'assurance-chômage aux travailleurs qui quittent leur emploi. Nous avons tenté de convaincre le gouvernement de faire marche arrière. Certains travailleurs quittent leur emploi pour des raisons de harcèlement sexuel. Ils seront encore plus mal pris si le projet de loi C-105 sur l'assurance-chômage est adopté.

Les changements que le gouvernement y propose n'ont aucun sens du point de vue économique. Ils ne font que limiter la capacité de la main-d'oeuvre de s'adapter doucement à des changements auxquels il lui faut de toute façon s'adapter pour sortir l'économie canadienne du marasme.

Au lieu d'adopter des mesures aussi rétrogrades, le gouvernement devrait aider les chômeurs à se recycler, faire un emploi plus judicieux des programmes d'assurance-chômage et autres pour aider les gens à s'affranchir de l'assurance-chômage et à trouver du travail à plein temps et des perspectives d'emploi pour l'avenir.

L'un des principaux sujets de préoccupation dans ma région a trait au Programme de prêts aux étudiants. On prive beaucoup de jeunes gens de la chance de faire des études universitaires ou de poursuivre leurs études dans un collège technique ou autre parce que les fonds mis à leur disposition dans le cadre du Programme de prêts aux étudiants sont insuffisants. Peut-être que les besoins financiers du gouvernement ne nous paraîtraient pas aussi choquants s'il se servait des fonds pour aider les étudiants.

De plus, le gouvernement force les jeunes en particulier, mais aussi les prestataires d'assurance-chômage, à choisir entre toucher des prestations d'assurance-chômage et ne pas suivre de cours ou recevoir une forme ou une autre de formation et ne pas avoir droit à l'assurance-chômage à cause de certaines règles stupides qui régissent ce programme. Il serait pourtant facile de les éliminer.

Voilà le genre de mesures que le gouvernement n'adopte pas et qu'il pourrait adopter pour relancer l'économie, pour nous sortir de la récession et pour préparer les Canadiens à occuper un jour des emplois intéressants.

Le plus triste est ce qui est arrivé la semaine dernière à Port Hawkesbury, quand l'usine de Premium Automotive a fermé ses portes après avoir reçu près de deux millions de dollars en subventions, conditions de faveur et prêts très généreux. Cette entreprise s'est montrée sans pitié et elle a littéralement fermé ses portes au nez de ses travailleurs. Ceux-ci ont dû occuper l'usine pour obtenir leurs indemnités de cessation d'emploi.

Ces gens sont maintenant confrontés au chômage et sans perspectives d'emploi dans l'immédiat. Or, ceci survient après que le gouvernement a versé des sommes imposantes à une société qui a exploité une usine durant cinq ans et qui a ensuite plié bagages.

Voilà le genre de lignes directrices qu'il faut changer et que le gouvernement devrait voir d'un autre oeil. Comme il est beaucoup trop tard pour opérer un tel changement à ce stade-ci de son mandat, le gouvernement devrait laisser la population se prononcer. Il devrait organiser des élections et donner la chance à une meilleure équipe d'assumer la direction des affaires de l'État.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kootenay-Est, pardon, de Kootenay-Ouest.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, vous vous êtes encore trompé. C'est Kootenay-Ouest—Revelstoke. Il y a beaucoup de points communs entre Kootenay-Est et Kootenay-Ouest, et même si le député de Kootenay-Est et moi avons les mêmes états de service, avec les mêmes interruptions au même moment, nous représentons deux régions différentes.

Dans le débat de la motion du ministre des Finances tendant à la troisième lecture du projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, je voudrais d'abord parler des déficits du gouvernement actuel.

J'ignore combien de fois, entre 1980 et 1984, sous le précédent gouvernement, et de 1988 à aujourd'hui, sous le gouvernement conservateur, j'ai vu les ministres des Finances présenter des budgets et des exposés financiers contenant pratiquement les mêmes objectifs de réduction du déficit. Cela me rappelle un vieux poème de Frank R. Scott intitulé W. L. M. K., William Lyon Mackenzie King, dans lequel il disait de W. L. M. K.: «Toujours, il nous ramenait où nous étions avant; ne faites rien à moitié qui peut être fait au quart.» Sauf qu'avec le gouvernement actuel, ce serait plutôt: «ne faites rien par quarts qui peut être fait par moitiés», du moins en ce qui a trait à l'accroissement de la dette nationale et du déficit.

• (1530)

Pour être plus précis, je dirai que si le premier objectif du gouvernement est de contrôler le déficit, le gouvernement fait un bien piètre travail. En février 1992, on prévoyait un déficit de 27,5 milliards de dollars; le ministre des Finances nous dit maintenant qu'il a réduit le déficit à 34,4 milliards de dollars. Ce sont là de bien étranges calculs.

Pour l'an prochain, on prévoit un déficit de 32,2 milliards de dollars. Dans le budget de 1991, le même gouvernement prévoyait que le déficit de 1993 serait de 16 milliards de dollars, soit moins de la moitié de ce qu'il sera en réalité.

Toutes les compressions, toutes les souffrances imposées par la récession et le gouvernement n'ont pas permis de juguler le déficit. Stimuler l'économie est un élément clef de tout programme de réduction du déficit et le gouvernement nous a présenté sa lamentable théorie économique de la percolation.

Comme l'a déclaré mon collègue le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, les Canadiens en ont plus qu'assez de recevoir des miettes et il est temps de changer les choses.

Si le déficit augmente, ce n'est pas seulement parce que le gouvernement ne réussit pas à mieux gérer ses fonds, mais c'est aussi parce qu'il dépense à tort et à travers dans un certain nombre de programmes qui, à mon avis, ne reçoivent pas l'appui de la majorité des Canadiens. Par exemple, il a dépensé ou va dépenser, selon ses propres déclarations, quelque 4,3 milliards de dollars pour l'achat d'hélicoptères de pointe les plus chers du monde, 40 millions de dollars pour des études sur l'achat de ces hélicoptères, un milliard de dollars pour un système de défense aérienne visant à protéger les

troupes stationnées en Europe contre les attaques des Soviétiques—Quelles troupes? Quelles attaques? Quels Soviétiques?—et 250 millions de dollars pour des canons antichars. Fantastique! Je suis certain que les Nations Unies utiliseront beaucoup de canons antichars en Somalie et dans les autres endroits où elles sont appelées à intervenir.

Dans le monde d'aujourd'hui de telles dépenses n'ont tout simplement aucun sens. Le gouvernement a dépensé 820 millions de dollars pour mettre en oeuvre la TPS. J'espère seulement que s'il y a des élections qui verront, malheur pour nous tous, le chef actuel de l'opposition devenir premier ministre, il ne faudra pas encore 820 millions de dollars pour mettre en oeuvre une version cachée de la TPS. Mais combien de fois peut-on nous régurgiter ce genre de politiques qui ont échoué, monsieur le Président? Un milliard de dollars pour reconduire les allégements fiscaux mis en place par l'ancien premier ministre Trudeau à l'intention des familles très riches au moyen de fiducies familiales. Les allégements fiscaux qui ont été présentés par M. Trudeau en 1973, je pense, devaient prendre fin au début de l'année. Après 20 ans, nous avons décidé de reconduire encore une fois ces allégements fiscaux conçus pour les familles les plus riches du pays.

Le gouvernement a dépensé 100 millions de dollars pour sa propre publicité, pour l'accord de libre-échange, pour l'initiative de la prospérité des conservateurs, pour la campagne sur le 125e anniversaire du Canada, pour la taxe sur les produits et services et pour beaucoup d'annonces optimistes. Il a consacré un autre million de dollars à l'achat de voitures pour les hauts fonctionnaires et les membres du Cabinet.

Ce ne sont là que quelques-unes des choses que le gouvernement, qui dit devoir faire des choix difficiles, a jugé bon d'acheter avec l'argent des contribuables. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles le déficit est constamment hors de contrôle. Pourtant, il continue de reprocher à l'opposition—et j'entends là l'opposition officielle et mon propre parti—ses échecs, son incapacité, comme il dit, de ne pas présenter des solutions de rechange valables, alors qu'il dépense sans compter pour des projets qui sont loin de faire l'unanimité et qui n'ont aucun sens.

Je lui conseillerais de remettre d'abord de l'ordre dans ses affaires. Un des autres problèmes, c'est que, entretemps, pendant que le gouvernement dépense beaucoup d'argent pour des projets qui n'ont aucun sens, il réduit des programmes comme l'assurance-chômage, causant du tort aux chômeurs, comme le tarif du Nid-de-Corbeau, causant du tort aux agriculteurs, comme les allocations familiales, causant du tort aux familles monoparentales, et d'autres programmes, causant du tort à ceux qui sont le plus à plaindre dans cette récession. Or, il ne peut toujours pas réduire le déficit.

Pendant les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais mentionner des observations qu'ont faites certains de mes électeurs qui connaissent directement ou par personne interposée quelques-uns des effets de ces réductions sur un certain nombre de programmes cruciaux.

Le 22 janvier, Luanne Bush, de Castlegar, a appelé à mon bureau de circonscription pour se plaindre du fait que la nouvelle prestation fiscale pour enfants nuit à sa famille. Comme son mari est handicapé depuis quelques années, ils ne reçoivent qu'un revenu de 1 100 $ par mois. Naturellement, ils ont dû vendre quelques biens immobiliers pour survivre, ce qui a augmenté leur revenu familial pour 1991. Ils ne reçoivent aucune prestation fiscale pour enfants pendant les six premiers mois de 1993. Elle estime, et je suis d'accord avec elle, qu'il est injuste de pénaliser des gens dont les revenus sont limités et qui doivent vendre des biens immobiliers pour survivre, par opposition à ceux qui en vendent simplement par opportunisme spéculatif pour faire plus d'argent.

Il y a une différence entre les deux et notre système devrait reconnaître cette différence.

Voici une autre copie d'une lettre qu'a adressée une électrice, Mlle Val Leslie, anciennement de Slocan, maintenant à Castlegar, au premier ministre et au ministre des Finances. Elle dit au premier ministre: «J'espère que vous réfléchirez sérieusement à toutes les lettres que vous recevrez tous deux à la suite de l'exposé budgétaire. Je propose: 1. de faire payer leur part d'impôt à toutes les entreprises, et pas seulement à certaines, alors que les autres en sont dispensées, comme certaines grandes sociétés actuellement. Vous décidez que tous ceux qui travaillent doivent payer. Eh bien, pourquoi pas tout le monde, en commençant par vous-mêmes?»

Elle poursuit: «Il était déjà assez regrettable que vous et le gouvernement ayez gaspillé autant d'argent pour une constitution inutile, mais il est scandaleux que vous vouliez maintenant priver une personne qui travaille pendant des années et vous paie ses cotisations d'assurance-chômage de son argent quand elle perd son emploi ou le quitte. C'est carrément du vol. Une partie de cet argent appartient à cette personne qui vous l'a prêté jusqu'à ce qu'elle en ait besoin; vous n'avez donc pas le droit de le garder. Par conséquent, je vous suggère fortement de changer les règles que vous avez établies avant que quelqu'un ne vous poursuive devant les tribunaux pour avoir gardé de l'argent qui lui appartient.» Elle se fait un peu des illusions ici.

Enfin il y a une lettre provenant du Employee Resource Centre de Trail, en Colombie-Britannique, dont je citerai de brefs passages. Ce centre représente un grand nombre de personnes qui ont perdu leur emploi à la fonderie de plomb et de zinc de Cominco depuis quelques années lorsque celle-ci s'est modernisée, comme nous avons tous exhorté l'industrie à le faire. Cette année, à cause de certaines situations particulières sur le marché international, on procède à des licenciements à grande échelle qui touchent des milliers de travailleurs à Trail, dans ma circonscription, et à Kimberley, dans la circonscription de Kootenay-Est, et qui vont avoir de graves répercussions.

L'auteur de la lettre, qui est coordinateur du Employee Resource Centre à Trail, énumère un grand nombre de problèmes, notamment les suicides qui ont eu lieu dans cette ville à cause de l'insuffisance du recyclage qui a été offert par l'intermédiaire du système d'assurance-chômage, et bien d'autres problèmes.

De nombreuses possibilités s'offrent au gouvernement pour prendre en main la gestion financière de notre pays et créer des emplois pour les Canadiens. L'ALENA n'est pas un des moyens d'y parvenir. L'accord de libre-échange et ses répercussions auraient dû le prouver.

Il y a bien d'autres domaines où le gouvernement pourrait intervenir pour améliorer la situation pour les Canadiens et mettre de l'ordre dans ses finances. J'espère qu'il va commencer à écouter et à suivre ces propositions.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, comme vous m'avez demandé d'adopter une attitude rigoureusement parlementaire, je vais résister à la tentation de parler des promesses électorales des gouvernements de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique et de ce qu'ils ont fait concrètement pour contenir le déficit, pour réduire la dette, pour améliorer l'éducation et les soins de santé. Je fais allusion aux compressions qu'ils ont effectuées.

Je voudrais prévenir mes collègues à ma gauche, comme le prévoit notre procédure, que s'ils continuent à se montrer aussi injustes et partiaux à l'égard de mon parti, j'ai déjà amassé assez de renseignements pour faire un exposé de deux heures sur toutes les fautes commises par leurs gouvernements respectifs. Il y a un abîme entre leurs promesses et leurs réalisations. Les voilà prévenus.

• (1540)

Passons maintenant à ce projet de loi. De quoi s'agit-il? Du pouvoir d'emprunter, un processus normal. Mais il y a une question sous-jacente: le gouvernement devrait-il aller de l'avant? A-t-il le pouvoir moral de continuer à gouverner, surtout après quatre ans de pouvoir, surtout lorsque le premier ministre a dit—bien sûr, il n'était pas au pouvoir à l'époque—qu'au bout de quatre ans, la tradition, la coutume et la logique veulent qu'on demande le renouvellement de son mandat ou qu'on se désiste. Il faut donner une chance aux Canadiens. Est-ce que le gouvernement a le pouvoir moral d'agir ainsi? C'est très contestable. J'ai un partisan ici, l'entraîneur du premier ministre, le chef de l'opposition d'alors.

Mon collègue a fait quelques déclarations que je trouve très intéressantes et j'en prends bonne note. Il a dit notamment: «Comment savoir si les chiffres du gouvernement sont exacts?» Car le gouvernement a assurément manqué d'exactitude dans ses prévisions. À titre d'illustration, il avait espéré et prévu que le déficit serait d'un peu plus de 27 milliards de dollars. Or, je pense qu'il est plus juste de dire que le déficit dépasse les 34 milliards de dollars, ce qui est bien davantage. Quelque sept milliards de dollars de plus, ce n'est pas une mince affaire.

Le gouvernement avait aussi annoncé qu'il allait réduire la dette. Vous le savez, je l'ai mentionné à la Chambre, et je me réjouis toujours quand la chose est possible. L'ancien premier ministre des Finances m'a écrit, en réponse à une de mes questions au *Feuilleton* concernant le montant de la dette en 1984, qu'elle s'élevait à 167,8 milliards de dollars. Bien sûr, les députés ministériels aimeraient bien dire qu'elle dépassait les 200 milliards de dollars. Ils nous disent qu'il faut tenir compte de l'intérêt accumulé. Nous savons évidemment que c'est faux.

Il faut répéter encore et encore que ce n'est pas le cas. Je vous ferai également remarquer, monsieur le Président, bien que vous l'ayez probablement déjà remarqué, que la dette de l'État dépasse maintenant les 450 milliards de dollars.

Il faut se rappeler qu'elle n'atteignait pas 170 milliards en 1984. Or, en 1993, moins d'une décennie plus tard, la dette est passée à 450 milliards. Je serais heureux de montrer à la Chambre, si je le pouvais, un tableau illustrant l'évolution des taux d'intérêt depuis cette époque, et de montrer à mes collègues et aux Canadiens où l'on en serait si l'on tenait compte uniquement de l'influence des taux d'intérêt. Maintenant que ces chiffres ont été révisés, j'espère que mes collègues ministériels ne vont

plus se vanter de la façon dont ils maîtrisent la dette.

Je souligne en passant, et je le dis dans un esprit de collégialité, d'ouverture et d'amitié, que le gouvernement n'est pas justifié de prétendre et de se vanter qu'il contrôle ses dépenses, car en réalité il s'est déchargé de ses dépenses sur les provinces, lesquelles doivent à leur tour en faire autant aux dépens des hôpitaux, des collèges et universités, et bien entendu aux dépens des municipalités, dont la dette a augmenté par suite de cette façon de faire.

Vantez-vous autant que vous le voudrez. C'est un peu comme si j'imposais ma dette à ma famille et que je l'obligeais à se serrer la ceinture en conséquence; c'est comme si je la forçais à assumer une partie de ma dette. Je m'en trouverais évidemment mieux. La situation actuelle est comparable.

Je crois qu'il est important de voir pourquoi nous sommes dans cette situation difficile. Il est vrai que les choses ne sont pas faciles un peu partout dans le monde, cela ne fait aucun doute. La plupart des gens le reconnaîtront. Il est vrai aussi que certains pays ont réussi beaucoup mieux que nous. J'ajoute qu'il est vrai aussi que c'est en grande partie à cause des politiques génératrices de récession adoptées par ce gouvernement que nous sommes dans cette situation.

Si l'on regarde ce pays de 27 millions d'habitants où 5 millions vivent au seuil ou sous le seuil de la pauvreté—pour la moitié, des femmes—et plus d'un million sont des jeunes et des enfants, je crois qu'il serait juste aussi de dire que ces politiques ne sont pas appropriées. Nous devons nous demander exactement combien ce phénomène coûte à l'économie canadienne en dollars réels, mais, plus important encore, quel en est le coût humain?

Prenons par exemple l'aide sociale; on m'a dit que, cette année, plus de 2,3 millions de Canadiens seront prestataires de l'aide sociale. Quels sont les coûts de cette aide lorsqu'on songe que ces gens pourraient travailler et contribuer à l'essor de l'économie canadienne? Ils seraient plus fiers d'eux-mêmes puisqu'ils auraient une autre mission dans la vie que celle d'encaisser leur chèque d'aide sociale.

Pensons aux banques alimentaires; elles nourriront plus de deux millions de Canadiens cette année, dont 40 p. 100 seront de jeunes adultes, hommes et femmes. Pour certains, ce sont encore des enfants, mais il convient mieux de dire adolescents ou jeunes. Quel est le coût de ces banques? Quel est l'impact humain de la nécessité d'avoir à se présenter à une banque alimentaire pour pouvoir se nourrir convenablement? Je n'ai pas parlé du 1,6 million et plus de chômeurs. Ce chiffre désigne uniquement ceux qui cherchent encore de l'emploi, mais combien ont démissionné?

Selon une étude récente, chaque chômeur canadien coûte en moyenne 15 000 $ au Trésor canadien, en plus de quelque 7 000 $ en impôts non perçus. Le coût est astronomique.

J'ai lu dernièrement quelque part, si j'ai bonne mémoire, ce que j'espère car je suis sûr que les ministériels seraient très déçus si je la perdais, que la facture totale de l'assurance-chômage s'élèverait à plus de 20 milliards de dollars cette année. Pas étonnant que nous soyons en déficit. Pas étonnant non plus qu'avec un tel déficit et de pareilles politiques, notre dette soit maintenant de plus de 450 milliards de dollars.

Aujourd'hui, pendant la période des questions, j'ai essayé aussi gentiment que j'ai pu de rappeler au gouvernement que certaines des déclarations faites par des membres de son parti ne contribuent en rien à créer un pays fort et uni où tous ensemble nous essayons d'édifier une nation meilleure dont les citoyens ont à coeur de s'entraider. J'ai été mal compris et j'en suis déçu. Je n'avais aucune mauvaise intention.

J'ai simplement voulu faire remarquer que lorsque quelqu'un dit quelque chose de méchant, comme ce qui a été dit dans ces citations que j'aurais aimé faire consigner, tout ce qu'il arrive à faire c'est dresser les Canadiens les uns contre les autres, les régions les unes contre les autres, les riches contre les pauvres; cela n'apporte rien à la communauté et ne contribue pas à l'unité. Absolument pas.

J'aimerais terminer en disant

[*Français*]

. . .et je ne veux pas le dire de façon arrogante parce que je ne sais pas quel sera le verdict du peuple canadien—qu'il est temps de tenir des élections. Je ne le dis pas parce que je crois qu'il y ait une grande possibilité que ce soit mon parti qui forme le prochain gouvernement. Je crois qu'il est simplement juste que les Canadiens, chaque quatre ans, puissent se prononcer, puissent dire: Oui nous voulons que des politiques comme celles-là continuent ou nous voulons des changements.

[*Traduction*]

C'est de ça dont il s'agit quand on dit qu'il est temps d'avoir des élections. Personne ne prétend savoir comment les Canadiens voteront, eux qui trouvent qu'après huit ans et un mandat qui entre dans sa cinquième année,

il est temps d'aller aux urnes et de déterminer qui doit former le gouvernement et avec quelles politiques.

Parfois je suis déçu et j'y ai fait allusion lorsque j'ai parlé de la méchanceté de certaines remarques. Mon chef et le Parti libéral du Canada se sont engagés sur la voie de la création d'emplois car nous savons que les gens qui travaillent se sentent bien dans leur peau et contribuent davantage à la prospérité de leur pays.

J'espère que cette reprise de la croissance économique pourra être applaudie par tous les députés de quelque parti qu'ils soient.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je me réjouis aussi de participer cet après-midi au débat sur le projet de loi C-98, intitulé: Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

Comme je m'intéresse aux mots et à leur signification, j'ai été presque renversée de lire ce titre, de songer que le gouvernement demandait un pouvoir d'emprunt supplémentaire ou plutôt que le pouvoir serait accordé au gouvernement d'emprunter huit autres milliards et quelque parce que son compte est à découvert, alors qu'il croyait contenir son déficit à 27 milliards de dollars.

Plusieurs mois dans l'année, le ministre des Finances a avoué qu'il était désolé, mais que son estimation se révélait inexacte. C'est ainsi que le déficit se situe finalement aujourd'hui à 34,4 milliards de dollars.

Cela ne serait tout simplement pas toléré dans le secteur privé. Si l'on analyse bien les mots, il s'agit ici de conférer ou de redonner au gouvernement le pouvoir d'emprunter davantage ou de lui donner le droit de le faire.

Je suis persuadée que des milliers de Canadiens estiment que le gouvernement a perdu le pouvoir de gouverner. Il n'a plus moralement le droit de nous demander de lui faire confiance et de lui permettre d'emprunter plusieurs milliards de dollars de plus que ce dont il croyait avoir besoin. Étant vous-même de l'Alberta, monsieur le Président, vous conviendriez probablement avec moi que cela n'est pas très bien vu là-bas.

• (1550)

Personne à la Chambre ni aucun des Canadiens qui nous regardent à la télévision cet après-midi ne s'étonneraient, je crois, de ce que la grande majorité des Canadiens et certes de mes électeurs, dans la circonscription de Beaver River, ne veuillent plus que le gouvernement emprunte tant qu'il ne se décide pas à gérer de façon plus responsable l'argent dont il dispose déjà.

Je pourrais citer beaucoup de Canadiens qui en sont passionnément convaincus, surtout qu'ils étaient convaincus de la justesse de leur position au cours du débat référendaire que nous avons tous vécu l'automne dernier. Certes, la question monétaire était alors importante. La question s'est posée plusieurs fois pendant que je faisais campagne du côté du non. Cette question d'argent revêtait suffisamment d'importance pour que les gens se disent: «Qui finance ce référendum?»

Étant donné que j'étais dans le camp impopulaire dans cette enceinte, le camp du non, je trouvais ironique de remarquer que nos adversaires dépensaient 300 fois plus que nous. À tort ou à raison bien des gens considéraient que tous les deniers publics, qu'ils viennent de partisans ou d'adversaires de l'accord, servaient à financer le camp du oui.

Je sais que ce ne sont pas simplement les deniers publics qui servaient au financement du camp du oui, une bonne partie de l'argent venant du secteur privé, mais tout le monde dans cette enceinte sait que malheureusement, on y a consacré beaucoup de deniers publics. C'est ce que les Canadiens ont trouvé dur à avaler, selon moi.

Il faut prendre garde de ne pas s'adresser à la population et de lui dire que nous avons besoin de tel ou tel montant. Si nous nous penchons sur les prévisions dans les budgets précédents, en fait, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement en 1984, et sur ce que devait être le déficit annuel des années à venir, on s'apercevrait que dans les budgets de 1984, 1985, 1986 et 1987, on prévoyait un déficit pour 1991 ou l'année financière 1991-1992 de quelques milliards à peine. En fait, je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je pense qu'il était question de moins de 10 milliards de dollars.

Or, on s'aperçoit que ces prévisions sont tout à fait incomplètes, que le gouvernement s'est complètement fourvoyé. Certains conseillers économiques diraient que cela était attribuable à la situation mondiale, notamment la récession aux États-Unis que personne n'avait prévue. On pourrait facilement dire qu'on n'a pas tenu compte de ces facteurs et de leur influence sur les secteurs public et privé.

Je pense qu'il aurait été beaucoup plus réfléchi de la part du gouvernement d'avouer à l'époque qu'il s'était trompé dans ses prévisions et que le pays était placé dans une situation très difficile sur le plan financier plutôt que d'affirmer, comme il l'a fait malheureusement, qu'il pouvait administrer le pays mieux que quiconque et qu'aucun autre parti politique ne pourrait contrôler aussi bien les dépenses.

Il est vrai que le gouvernement dépense moins peut-être par habitant ou en chiffres absolus ou en pourcentage que le gouvernement qui l'a précédé. Cependant, lorsqu'on est confronté à une dette de cette envergure, il faut alors dépenser encore moins que cela. On ne peut pas se mettre à flot. Monsieur le Président, vous et moi savons fort bien que, sur chaque dollar, 35c. servent au seul paiement des intérêts.

Comme je l'ai dit tout à l'heure à propos du dernier budget, le gouvernement a dit: «Notre dette atteindra 27,7 milliards de dollars,» et maintenant on a dû rajuster ce montant à 34,4 milliards de dollars.

Concernant la question des intérêts et des frais du service de la dette, ces jours-ci, je lis un livre intéressant qui s'intitule *Bankruptcy 1995* et qui a été rédigé aux États-Unis par un homme d'affaires appelé Harry Figgie Jr.

Ce qui m'impressionne et qui me trouble dans ce livre, c'est que l'auteur utilise des tableaux et des graphiques; or, il n'a aucune ambition politique, c'est un homme d'affaires et, comme j'ai pu le constater en examinant les projections fournies dans ce livre, il déclare—et je doute que la situation soit tellement différente au Canada, mais elle est plus importante aux États-Unis, étant donné que la population est plus nombreuse—que les frais du service de la dette aux États-Unis seront plus élevés que le montant en dollars absolus des recettes fiscales qu'ils percevront d'ici l'an 1995. Nous savons que cette date approche à grands pas. Les Américains paieront davantage en intérêts sur la dette qu'ils ne recueilleront en impôts. Face à cette situation sans issue, nous devons nous demander: «Qu'est-ce qui arrivera donc si nous n'arrivons même pas à payer les intérêts sur nos emprunts?»

Il serait facile de répondre: «Cela se passe aux États-Unis. Les Américains ont leurs problèmes et, comme nous avons aussi des problèmes de ce genre, laissons-les trouver les solutions.» Malheureusement, les chiffres rendus publics dernièrement indiquent que le taux d'endettement par habitant aux États-Unis est de 2,3 p. 100 alors qu'au Canada, il est de 4,8 p. 100, soit à peu près le double.

À la Chambre, cela nous fait peur. Imaginons ce que pense le Canadien ordinaire qui se rend compte que son chèque de paie diminue sans cesse. Il se demande comment il arrivera à rembourser son hypothèque, à acheter des jeans et des chaussures sport à ses enfants, parce qu'il ne peut plus dépenser le même montant qu'avant en dollars réels.

Quand le gouvernement soutient qu'il réduit les dépenses et que la situation s'améliore, qu'il me suffise de lui citer un exemple. Il dit économiser sur le coût des contrats qu'il accorde pour des services immobiliers destinés aux militaires. Le service de réinstallation en cas d'urgence est assuré par une entreprise qui poursuit des activités de gros dans le domaine immobilier pour les militaires qui doivent se déplacer au Canada ou même pour ceux qui reviennent d'une affectation en Europe. On avait laissé entendre que ce programme allait permettre aux contribuables d'économiser.

Je me tiens régulièrement en contact avec les habitants de ma circonscription—courtiers en immeubles et autres—que ce service de réinstallation en cas d'urgence et la réduction de 30 p. 100 pour honoraires ou frais rendent très nerveux. Cela suffit pour nous amener à nous poser des questions sur les programmes destinés à épargner des deniers publics.

La ministre de la Défense nationale pourrait-elle se pencher sur ce service pour voir si c'est vraiment un programme valable qui va effectivement permettre d'épargner l'argent des contribuables ou bien s'il s'agit d'un programme qui va à l'encontre de ce que nous sommes en train d'essayer d'accomplir ici?

Je terminerai par une analogie. Je suppose que nous nous servons tous de cartes de crédit. Je suis sûre que chaque député à la Chambre a une carte de crédit quelconque. C'est facile à utiliser et c'est commode. Néanmoins, si je vois que j'ai accumulé trop de dettes sur ma carte VISA, tout ce qu'il me reste à faire c'est d'aller régler ma facture et d'arrêter d'utiliser ma carte. Je pourrais très bien continuer à dépenser de l'argent, mais si je veux vraiment me débarrasser de mes dettes, je dois arrêter de dépenser et de me servir de ma carte. Non seulement ça, je dois payer ma facture. C'est la seule façon de se débarrasser des dettes.

Je conseille au gouvernement d'arrêter d'utiliser sa carte VISA, de réduire ses dépenses et de continuer de rembourser sa dette, qui est un handicap pour nous tous.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir intervenir, ne serait-ce que quelques minutes, au nom de mes électeurs de Hamilton Mountain dans le débat du projet de loi

C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

Comme le leader parlementaire de l'opposition officielle, le député de Cap-Breton—Richmond-Est, l'a rappelé avec tant d'éloquence, lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement conservateur disait: «Votez pour nous, nous sommes capables de gérer l'économie.» S'il était tellement capable de gérer l'économie, pourquoi le Parti conservateur était-il à peu près le seul groupe au Canada à penser il y a trois ans que le temps était bien choisi pour imposer une nouvelle taxe, la TPS? Nous étions déjà en récession. Les Canadiens pâtissaient déjà. Le gouvernement conservateur avait déjà haussé taxes et impôts plus de 30 fois.

Si les conservateurs étaient de si bons gestionnaires de l'économie, pourquoi ont-ils imposé une taxe aussi injuste et inopportune que la TPS, une taxe dont la perception coûte trois à quatre fois plus cher que celle de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants?

• (1600)

C'est une taxe qui impose beaucoup de paperasserie aux entreprises. C'est une taxe qui a effrayé les consommateurs, qui a ralenti le commerce partout au Canada et qui a par conséquent acculé de nombreuses petites entreprises et de nombreux fabricants à la faillite. C'est une taxe qui a poussé des millions de Canadiens à aller faire leurs achats outre-frontière, ce qui a causé du tort aux détaillants canadiens. Une diminution des achats au Canada entraîne une perte d'emplois.

Évidemment, ce gouvernement conservateur qui se croit capable de gérer l'économie ne s'est pas donné la peine de consulter vraiment les contribuables canadiens avant d'imposer sa taxe. Il ne s'est pas donné la peine non plus de voir si elle était facile à appliquer. Nous avons donc dû supporter de nombreux changements, dont beaucoup ont été apportés pour permettre aux fonctionnaires de percevoir la taxe plus facilement.

Si le gouvernement conservateur ne pouvait pas reconnaître tout le tort que la TPS causait à l'économie canadienne en écoutant les simples Canadiens, on aurait pu croire que les statistiques sur les faillites l'auraient réveillé, mais non, semble-t-il.

Voyons les statistiques sur les faillites. Le nombre des faillites de consommateurs s'élevait à 42 782 en 1990, et à 61 822 en 1992, soit une augmentation de 44 p. 100 en deux ans. Le nombre des faillites d'entreprises s'élevait à 11 642 en 1990, à 13 496 en 1991, et à 14 317 en 1992, soit une augmentation de 22 p. 100 en deux ans. Le total des faillites se chiffrait à 41 843 en 1982. En 1990, il s'établissait à 55 279, pour passer à 75 773 en 1991 et atteindre 76 139 en 1992. Il s'agit d'une augmentation de 37 p. 100 en deux ans.

Mes électeurs de Hamilton Mountain ne trouvent pas que le gouvernement actuel sait bien gérer l'économie, surtout ceux qui ont perdu leur emploi, ceux qui ont perdu leur entreprise, ceux qui n'ont pas les moyens de fréquenter l'école, ceux qui ont été obligés de prendre une retraite anticipée, ceux qui ne peuvent trouver d'emploi et ceux qui doivent aller à la soupe populaire pour manger ce soir.

Si le gouvernement conservateur se croit toujours capable de gérer l'économie, il devrait déclencher des élections et consulter pour une fois les Canadiens, leur demander s'ils lui font confiance pour les diriger pendant les quatre prochaines années.

Mes électeurs ne veulent pas donner au gouvernement actuel l'autorisation d'emprunter jusqu'à 8,2 milliards de dollars. Mes électeurs de Hamilton Mountain, et la plupart des Canadiens sans doute, veulent que le gouvernement conservateur déclenche des élections tout de suite.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, permettez-moi de profiter du temps de parole qui m'est accordé dans le cadre du débat sur le pouvoir d'emprunt supplémentaire actuellement demandé pour dire quelques mots sur le déficit et l'endettement dont le gouvernement est responsable. Celui-ci demande l'autorisation d'emprunter 8,2 milliards de dollars supplémentaires, au nom du gouvernement du Canada, en plus du pouvoir d'emprunter qui lui a été accordé plus tôt au cours de cet exercice et qui était fondé sur le budget 1992 présenté le 25 février dernier, il y a de cela près d'un an, par l'actuel ministre des Finances, qui était alors nouveau dans ses fonctions.

Le fait que le gouvernement doive demander encore de l'argent témoigne une fois de plus de son incapacité de prévoir ses recettes et dépenses pour les exercices financiers. Je trouve cela affolant, car 8 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent. Cette demande vient aussi d'un gouvernement qui, depuis 1984, essaye de faire son credo des questions financières et, tout particulièrement, de la réduction du déficit.

Examinons certains de ses budgets. Rappelons-nous qu'en mai 1985, le ministre des Finances de l'époque, qui est actuellement ministre du Commerce extérieur, a dit de son budget qu'il constituait une mesure importante afin de limiter la croissance de la dette fédérale. Il s'agissait de son premier budget.

Il convient de souligner le moment où il a fait cette déclaration. Vous vous souviendrez que les élections ont eu lieu en septembre 1984. En novembre 1984, le ministre des Finances a pris la parole et a dit à quel point le

gouvernement précédent avait dépensé de manière inconsidérée. Il a dit que si le gouvernement ne prenait pas immédiatement des mesures, le déficit s'élèverait, en mars, à 34 milliards de dollars. C'est ce que le ministre a dit en novembre.

Devinez quoi? À la fin de mars, il avait réussi à faire grimper le déficit à 38 milliards de dollars. Le déficit dépassait de 4 milliards de dollars celui que le gouvernement avait annoncé dans le cas où il ne prendrait pas les mesures de restriction adoptées en novembre 1984.

Évidemment, cela signifie qu'il a dépensé jusqu'au dernier cent tout l'argent qu'il a pu trouver jusqu'à la fin de l'exercice, le 31 mars 1985, de façon à pouvoir ensuite dire: «Voyez le déficit que nous avons hérité des libéraux.» C'est de l'hypocrisie pure.

En février 1986, le ministre a déposé son deuxième budget. Qu'a-t-il dit alors? Il a dit qu'au cours des 18 derniers mois, des mesures concrètes avaient été prises pour redresser la situation financière. En février 1988, il a dit que, grâce aux mesures financières prévues dans le budget, le gouvernement établissait, pour les cinq années à venir, un programme important de réduction du déficit et de contrôle de la dette. C'était avant les élections. Vous vous souviendrez que le gouvernement s'est montré moins austère pendant l'année des élections.

Dans le budget d'avril 1989, après les élections, le ministre des Finances a dit: «Aujourd'hui, nous prenons des mesures. Le gouvernement dépose un budget qui favorisera l'avenir au lieu de l'hypothéquer.» À l'époque, la dette nette s'élevait à environ 320 milliards de dollars. Depuis, le ministre a emprunté une somme supplémentaire de 100 millions, ce qui ne comprend pas la somme de 8 milliards qu'il demande aujourd'hui.

En février 1990, l'ex-ministre des Finances a déclaré: «D'ici cinq ans, le gouvernement commencera à racheter ses obligations et ses bons du Trésor.» En février 1991, le ministre affirmait: «Nous remettrons de l'ordre dans les finances du gouvernement et nous dirigerons vers un budget équilibré.» En février dernier, il disait encore la même chose. Aujourd'hui, son pouvoir d'emprunt est insuffisant et il doit demander 8 milliards de dollars.

Permettez-moi de vous rappeler quelques chiffres qui sont très intéressants. Prenons, par exemple, l'exercice qui s'est terminé en 1992. En atteignant 34,6 milliards de dollars, le déficit était de 4,1 milliards de dollars supérieur au déficit prévu dans le budget. Il était supérieur d'un peu moins de 8 milliards de dollars à la prévision établie deux ans auparavant par le ministre des Finances.

Ce genre de prévisions se sont multipliées. Le déficit de l'exercice financier 1990-1991 s'élevait à 30,5 milliards de dollars. Savez-vous ce que le premier ministre a déclaré en juin 1983, lorsqu'il aspirait au poste qu'il occupe aujourd'hui? Il a dit que le déficit de 1990-1991 s'établirait à 3,1 milliards de dollars. Dans les faits, il était dix fois plus grand. J'imagine que, dans l'esprit des conservateurs, la prévision était assez juste.

Ce n'est pas tout. Plusieurs prévisions ont été faites au sujet du déficit de l'exercice en cours, soit 1993-1994. En avril 1989, le gouvernement a déclaré que, en 1994, donc l'année qui vient, le déficit atteindrait 15 milliards de dollars. En 1990, il parlait d'un déficit de 14 milliards de dollars. En 1991, il avançait le chiffre de 16,6 milliards de dollars. En 1992, il était rendu à 22,5 milliards de dollars. Savez-vous à combien il chiffrait le déficit dans l'exposé de décembre? À 32,6 milliards de dollars pour l'exercice en cours. En décembre 1992, il a affirmé que le déficit s'élèvera à 34,4 milliards. Quelle était la prévision énoncée dans le budget? C'était 27,5 milliards de dollars.

• (1610)

Qu'est-ce que le gouvernement avait déclaré auparavant? En février 1992, il a dit que le déficit de cette année n'atteindrait pas 34 milliards, mais plutôt 24 milliards. Quelle prévision avait-il faite pour cette année dans le budget déposé en février 1988? N'oubliez pas que le déficit s'élève aujourd'hui à 34,4 milliards de dollars. Le gouvernement avait prévu un déficit de 29,5 milliards.

Le gouvernement a fait un beau gâchis de nos finances publiques. Je n'arrive pas à comprendre comment il peut parler de compressions budgétaires et de l'obligation d'atteindre ses objectifs budgétaires dans son programme électoral.

Le parti au pouvoir n'a pas le monopole de l'hypocrisie, car j'ai entendu sur ma gauche bien des propos hypocrites dans les différents débats d'aujourd'hui. Lorsque le NPD parle des déficits budgétaires, je puis vous assurer, moi qui suis de l'Ontario, qu'il sait de quoi il parle.

Savez-vous ce que le chef des néo-démocrates a dit le 8 février à Montréal au sujet du projet de loi C-91? Que les sénateurs libéraux auraient pu faire échec au projet de loi s'ils l'avaient voulu. Ils pouvaient rejeter le projet, mais ils ont préféré ne pas le faire, a-t-elle dit. J'ai quelques chiffres à vous donner. Lorsque le Sénat s'est prononcé sur ce projet, 75 p. 100 des sénateurs libéraux étaient présents. Lorsque le même projet a été proposé aux Communes—écoutez-les chanter, monsieur le Président—29 députés néo-démocrates sur 44 se sont donné la peine de venir voter. Voilà tout le sérieux du NPD.

Je suis désolé de ne plus avoir le temps, car je sais que mes collègues, à ma gauche, voudraient en entendre plus long sur le bilan des néo-démocrates, notamment en Ontario, mais ce sera pour une autre fois.

Ce qui est clair, c'est que, avant qu'il ne soit trop tard, il faut s'attaquer carrément et dans un esprit de collaboration aux problèmes de déficit et de dette qui s'accumulent aux niveaux fédéral et provincial.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Saskatoon—Clark's Crossing, je dois faire connaître à la Chambre, en conformité de l'article 38 du Règlement, les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, à savoir: le député de Bonavista—Trinity—Conception—La réserve des Forces canadiennes; le député de Trinity—Spadina—L'immigration; le député de Notre-Dame-de-Grâce—La Commission de l'immigration et du statut de réfugié; le député de Winnipeg St. James—Les céréales; la députée de New Westminster-Burnaby—L'exposé économique.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, comme d'autres l'ont dit, il est remarquable que, compte tenu de sa performance relativement à l'économie et au déficit, le gouvernement ose demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter encore plus d'argent, au lieu de s'occuper des problèmes de l'économie et des préoccupations des Canadiens, qui veulent un redressement de la situation.

Au lieu de reconnaître les lacunes de sa politique économique—ou plutôt les lacunes liées à l'absence d'une telle politique—le gouvernement poursuit dans la même voie. Non content d'avoir fait disparaître un demi million d'emplois au Canada avec la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, celui-ci persiste en voulant conclure une entente semblable avec le Mexique, mettant ainsi en péril d'autres emplois et d'autres entreprises.

Au lieu de reconnaître les erreurs qui ont réduit 1,6 million de Canadiens au chômage et qui en ont contraint plus de quatre millions à compter sur l'aide sociale, le gouvernement persiste à faire augmenter le déficit et la dette, alors qu'il devrait redresser l'économie de façon que nous puissions liquider nos dettes, celles-ci étant le résultat des années de régime libéral et conservateur à Ottawa.

Par contraste, durant les 31 années où le CCF et le NPD ont formé le gouvernement en Saskatchewan, les budgets ont toujours été équilibrés. En effet, durant une période de 31 ans, les budgets de la Saskatchewan ont toujours été équilibrés. Toutefois, sept années de gouvernement libéral et de déficits, suivies évidemment de huit ou neuf années de déficits records sous le régime des conservateurs de Grant Devine, ont laissé la Saskatchewan aux prises avec la plus importante dette par habitant au pays.

Cet exemple montre bien que si vous avez un gouvernement libéral ou conservateur, vous allez vous endetter. Vous allez vous retrouver avec une dette à long terme ainsi qu'un déficit. Par contre, avec un gouvernement néo-démocrate, pour peu que la situation soit raisonnable au départ, vous avez la possibilité d'avoir des budgets équilibrés.

En Saskatchewan, le déficit est contenu pour la première fois depuis une décennie, même si c'est évidemment avec difficulté, en raison du fait que le gouvernement fédéral refile ses responsabilités aux provinces, ce dont je vais discuter dans un instant.

Il va de soi que les problèmes auxquels doit faire face le gouvernement Rae en Ontario découlent au départ de l'énorme dette laissée en héritage par le gouvernement libéral de M. Peterson. Les faits le confirment clairement. Tout député libéral qui veut vérifier ce point peut le faire.

Ma province, la Saskatchewan, est aux prises avec de graves problèmes qui sont imputables aux politiques économique, budgétaire et monétaire du gouvernement fédéral. La Saskatchewan vit une période très difficile en raison du fait que, des années durant, le gouvernement fédéral a refilé ses responsabilités à la province. Le gouvernement du premier ministre Romanow doit parvenir à liquider les dettes afin que les banques et les sociétés de caution laissent un peu de répit à la province et que celle-ci puisse se reprendre en main. Mais lorsqu'on est obligé de lutter contre ce gouvernement conservateur qui renonce à ses responsabilités, cela rend les choses extrêmement difficiles.

Nous ne devrions pas oublier que ce transfert aux provinces des responsabilités financières du gouvernement fédéral a commencé sous le dernier gouvernement libéral, qui avait réduit considérablement à trois reprises les fonds versés aux provinces au titre du financement des programmes établis. Ainsi, encore une fois, non seulement nous voyons que les gouvernements libéraux et conservateurs créent des dettes et des déficits, mais nous

constatons aussi que, au niveau fédéral, ils suivent la même politique, c'est-à-dire transférer la dette fédérale aux provinces, renoncer à leurs responsabilités de façon unilatérale et imposer un lourd fardeau à la Saskatchewan.

Pour ce qui est des réductions cumulatives des dépenses au titre du financement des programmes établis par les gouvernements libéraux et conservateurs, nous constatons que presque 1,2 milliard de dollars ont été retranchés du montant total qui aurait dû être versé à la Saskatchewan pour les services qu'elle offre à ses habitants. En ce qui concerne le développement économique, les fonds versés par le gouvernement fédéral ont été réduits de plus de 20 millions de dollars par année.

Dans le secteur agricole, le transfert à la province des responsabilités financières du gouvernement fédéral obligera la Saskatchewan à payer 232 ou presque 233 millions de dollars de plus en 1991-1992 et 215 millions en 1992-1993.

Ainsi, dans presque tous les secteurs d'activité qui ont un impact sur les habitants de la Saskatchewan, le gouvernement conservateur et le gouvernement libéral qui l'a précédé ont transféré un fardeau énorme à la province, un fardeau de plusieurs milliards de dollars. En fait, l'année dernière seulement, la Saskatchewan prévoyait un déficit de 500 millions de dollars, ce qui équivalait à peu près au fardeau que lui transférait le gouvernement fédéral. Sans cela, cette province aurait eu un budget équilibré, malgré la lourde dette accumulée.

En plus de ces responsabilités que le gouvernement fédéral a transférées de façon très ouverte aux provinces, il y a d'autres mesures qui ont également alourdi le fardeau des habitants de la Saskatchewan. Ce sont d'autres cas où le gouvernement fédéral renonce à ses responsabilités.

• (1620)

Le projet de loi sur les brevets, auquel le député a fait allusion tout à l'heure, a été adopté par le Sénat il y a quelques jours. Trente-huit sénateurs conservateurs ont voté en faveur du projet de loi et 31 sénateurs libéraux ont voté contre. Si tous les sénateurs libéraux avaient été présents, le projet de loi n'aurait pas été adopté.

Les libéraux se targuaient de lutter contre ce projet de loi à la Chambre, mais lorsqu'ils ont eu la possibilité de le rejeter et de rendre un grand service aux Canadiens, ils n'ont pas voulu assumer cette responsabilité.

Les changements apportés au système des brevets sur les produits pharmaceutiques menacent l'existence même du régime d'assurance-médicaments de la Saskatchewan, comme l'a déclaré le ministre des Finances de cette province. Cela aussi ajoute au fardeau de la population de la Saskatchewan.

En 1992-1993, les modifications prévues au régime d'assurance-chômage ajouteront 19,4 millions de dollars au fardeau fiscal des habitants de la province. C'est encore là de l'argent qu'Ottawa ne versera plus. Par ailleurs, en raison de modifications apportées à la politique sur la GRC, la province devra payer 1,5 million de dollars de plus pour faire respecter la loi. Et la liste est encore longue.

Il est admirable que le gouvernement vienne demander encore plus d'argent après avoir accru le fardeau fiscal des citoyens ordinaires tout en allégeant celui des nantis. Il fait payer plus de taxes et d'impôts aux citoyens ordinaires tout en faisant augmenter la dette nationale et en réduisant les services. Comment la situation financière du gouvernement peut-elle être si mauvaise puisqu'il a accru les taxes et a diminué les services? De plus, la dette augmente. Comment cela se peut-il?

En conclusion, les effets de tout cela ont été désastreux pour la Saskatchewan. Il est évident que la seule voie que peut prendre le gouvernement, c'est de changer radicalement sa politique économique. Au lieu d'être obsédé par l'inflation, les taux d'intérêt et ainsi de suite, il devrait commencer à s'intéresser aux Canadiens, à penser à ces 1,6 million de Canadiens qui sont sans emploi et qui ne sont pas en mesure de subvenir aux besoins de leur famille, comme tout le monde souhaite le faire.

Au lieu d'appliquer une politique de libre-échange qui ne marche pas, il serait temps que le gouvernement écoute les néo-démocrates, surtout les néo-démocrates fédéraux, pour faire changement, et qu'il mette l'accent sur la création d'emplois afin de relancer l'économie.

Les statistiques révèlent que, pour chaque personne qui va grossir les rangs des chômeurs, l'économie canadienne accuse une perte d'environ 55 000 $. Chaque chômeur qui retourne au travail fait s'enrichir l'économie d'autant, et le gouvernement y gagne 17 500 $ de recettes fiscales. Or, il n'y a aucun rapport entre la concentration et la création d'emplois. Le gouvernement continue de privilégier les visées libre-échangistes des grandes sociétés internationales.

Il est grand temps que le gouvernement pense d'abord aux Canadiens et qu'il s'occupe de créer des emplois pour relancer notre économie.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, nous discutons aujourd'hui de l'emprunt d'une somme supplémentaire de 8,2 milliards de dollars.

Le gouvernement a dit aux Canadiens que les recettes tirées de l'application de la TPS allaient servir à réduire la dette. Une partie de cette dette a été liquidée. Mais aujourd'hui le gouvernement veut remprunter cet argent au lieu de tirer avantage du fait qu'une partie de la dette a été remboursée.

Les Canadiens se posent des questions bien légitimes: Pourquoi dois-je payer 38 nouvelles taxes? Comment se fait-il que, en tant que contribuable canadien, je paie plus d'impôts qu'il y a huit ans? Qu'en est-il de la TPS qui est censée engendrer des recettes et redresser la situation budgétaire du gouvernement fédéral? Comment se fait-il que je paie plus d'impôts et que j'obtienne moins en retour? Ce sont toutes des questions que se posent les Canadiens. Mon collègue d'Ottawa-Sud vient de démontrer d'une excellente façon qu'il n'existe qu'une réponse à toutes ces questions, à savoir la capacité, ou plutôt l'incapacité, du gouvernement à gérer.

Le député d'Ottawa-Sud a fait état de promesses répétées dans chaque budget depuis 1985, selon lesquelles le gouvernement allait mettre en place de nouvelles politiques fiscales rigoureuses et augmenter les impôts tout en faisant des compressions parce qu'il fallait réduire la dette ainsi que le déficit.

Pourtant, le projet de loi à l'étude aujourd'hui ne fait rien de tout cela. Au contraire, il ajoute 8,2 milliards de dollars à la dette, tout en faisant aussi augmenter le déficit de plusieurs milliards de dollars.

Après nous avoir dit pendant huit ans que telle est la façon de réduire la dette et le déficit, on aurait pu croire que le gouvernement avait compris que sa stratégie ne fonctionne pas. Cette stratégie a échoué en 1985, en 1986 et toutes les années qui ont suivi, et elle continue d'échouer.

Le gouvernement pourrait peut-être nous dire pourquoi 25 p. 100 de nos emprunts sont maintenant effectués à l'étranger. Pourquoi ses politiques ont-elles comme résultat de priver l'économie canadienne d'une somme de 22 milliards de dollars, c'est-à-dire l'intérêt versé sur ces emprunts à l'étranger, alors que cet argent pourrait servir à créer des emplois et à favoriser la croissance économique au Canada? En effet, 22 milliards de dollars sortent du pays à chaque année à cause de la politique d'emprunt du gouvernement.

En outre, si l'on suppose un taux d'imposition de 50 p. 100, cela signifie que le Canada est encore privé de 11 milliards de dollars, étant donné que les prêteurs étrangers ne versent pas d'impôts au Canada sur ce revenu en intérêts. Ainsi, l'économie canadienne est privée de 33 milliards de dollars en raison de la politique d'emprunt à l'étranger du gouvernement.

Dans l'exposé de décembre, le gouvernement a réitéré ses promesses, a affirmé qu'il devait se montrer dur, resserrer les cordons de la bourse et se montrer dur à l'endroit des Canadiens pour résorber la dette et le déficit. Après avoir entendu ces promesses pendant huit années consécutives, les Canadiens n'y croient plus. Même le Conference Board du Canada n'y croit plus.

Récemment, dans un rapport, le Conference Board du Canada soutenait que certains éléments de l'exposé économique du gouvernement étaient contradictoires. D'un côté, le gouvernement parvient à stimuler quelque peu l'économie et prévoit une hausse du PIB de 2 p. 100 cette année; de l'autre, il gèle les salaires et réduit les prestations d'assurance-chômage. Comme le signalait le Conference Board du Canada, cela aura pour effet de ralentir la croissance économique.

À elles seules, ces deux mesures, la réduction des prestations d'assurance-chômage et le gel des salaires des fonctionnaires, contribueront à réduire de 10 p. 100 la croissance prévue pour cette année. Le Conference Board donne un autre avertissement. Selon lui, si les provinces, à qui le gouvernement a réduit les fonds en se retirant des programmes à frais partagés, doivent compenser en gelant, elles aussi, les salaires et peut-être même les subventions aux hôpitaux et aux municipalités, la croissance économique s'en trouvera encore plus ralentie.

Dans une période où le pays tente de sortir de la récession, ces mesures sont-elles logiques? Pendant que le gouvernement rappelle aux Canadiens que nous sommes en train de sortir de la récession, est-il logique qu'il prenne des mesures pour ralentir nos progrès?

Je voudrais prendre quelques minutes pour parler des répercussions de ces mesures sur la population. Je peux constater ces répercussions le vendredi soir, lorsque je rencontre des électeurs à mon bureau de circonscription. Au moins la moitié des gens que je rencontre sont sans emploi. Il s'agit de personnes bien instruites, qui ont déjà occupé des postes importants, qui sont sans emploi, qui ne retirent plus de prestations d'assurance-chômage et qui vivent désormais de l'aide sociale. Ils tentent de maintenir l'unité de leur famille, de garder les enfants à l'université. Dans certains cas, ils tentent d'empêcher leurs enfants d'abandonner leurs études secondaires pour travailler et faire vivre la famille. Ils sont au désespoir. Ils sont le désespoir de notre pays. La colère gronde à cause des politiques de ce gouvernement.

• (1630)

Je rencontre des jeunes qui viennent tout juste de terminer leurs études, qui ont suivi les conseils de leurs parents, qui se sont instruits, mais qui n'arrivent pas à trouver un emploi. Ils se voient sans avenir. C'est cela le résultat des politiques du gouvernement.

Je parle aussi à des gens qui, malgré leur manque d'instruction, ont travaillé toute leur vie et ont toujours su trouver un autre emploi s'ils en avaient perdu un. Ils ont survécu, et fort bien. Brusquement, vers la fin de leur vie active, ils sont au désespoir parce qu'ils ne voient pas comment ils vont faire pour dénicher un autre emploi. Ils se demandent pourquoi ils ont travaillé si fort toute leur vie, pourquoi ils ont payé tant d'impôts. Ils croyaient vivre dans le meilleur pays du monde, mais ils se retrouvent dans un pays où ils ne peuvent travailler nulle part.

On ne surestimera jamais l'effet démoralisateur que cela a sur le tissu même de notre société. Les gens se font reprendre leur argent qu'ils ont eu la sagesse d'économiser pour leurs vieux jours et leur retraite. Ils ne voient aucun avenir pour leurs enfants.

Les familles à revenu moyen de ma circonscription sont au désespoir parce qu'elles voient leurs impôts fonciers augmenter à cause des politiques du gouvernement, qui vient de dire qu'il ne se servira pas du régime d'assurance-chômage pour venir en aide à ceux qui perdent leur emploi. Il s'attend à ce que les municipalités le fassent par l'entremise de l'aide sociale.

Bon nombre de ceux qui doivent assumer une hausse de leurs impôts fonciers pour payer les dettes de ce gouvernement sont eux-mêmes chômeurs. Les gens ont l'impression que quelque chose tourne terriblement mal chez nous. Ils veulent retrouver la confiance qu'ils avaient dans notre pays, reprendre confiance dans notre avenir. Ils veulent continuer à croire que nous pouvons préparer un bel avenir pour nos enfants. C'est tout cela que le gouvernement leur a enlevé.

Ils savent qu'on ne leur dit même pas toute la vérité. Nous savons tous que ce gouvernement dit parfois que la TPS nous permet de recueillir 28 milliards de dollars et, d'autres fois, que nous en recueillons 29 milliards. Y a-t-il un milliard qui se perd quelque part? Les gens sont surtaxés, mais le gouvernement ne peut pas trouver d'argent pour investir dans les sciences et la recherche, et tous les jours on entend dire qu'il rompt des engagements qu'il avait pris pour la protection de l'environnement. Nous retirons près de 30 milliards de dollars de l'économie par le biais de la TPS, mais combien nous en reste-t-il exactement? Nous en tirons 15 milliards de dollars de recettes. Est-ce une méthode sensée que de percevoir deux fois plus que nécessaire? Par ailleurs, où vont les 15 autres milliards?

Ce sont de grosses sommes, et les Canadiens veulent qu'on leur rende des comptes et qu'on leur confie des responsabilités parce qu'ils savent qu'il ne faut pas se fier aux promesses de ce gouvernement qui a fait exactement le contraire de ce qu'il avait dit.

Nous voyons les petites entreprises faire faillite. Les faillites se multiplient à un rythme alarmant dans le milieu névralgique même de la création d'emplois au Canada. Nous ne faisons rien pour investir dans notre avenir. Nous n'investissons pas dans la jeune génération. Nous n'investissons pas dans le savoir. Nous ne faisons rien pour assainir notre monde.

Il y a beaucoup de détresse dans notre pays, et c'est à cause des vaines promesses que nous a faites le gouvernement et de son piètre rendement. Il est temps de faire le ménage. Il est temps que ça change. Il est temps d'avoir une conversation honnête avec les Canadiens. Il est temps d'élire un gouvernement qui veut vraiment régler les problèmes.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi prendre part à ce débat sur le projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992 et qui va se terminer bientôt, le 31 mars 1993.

Cela fait plus de huit ans que j'ai l'honneur de représenter les électeurs de la circonscription de Saint-Léonard en cette Chambre. Je me souviens, lors des dernières élections en 1988, pendant la campagne électorale, que le Parti conservateur avait dit clairement qu'il remettrait de l'ordre dans les finances publiques, qu'il réduirait le déficit, qu'il réduirait la dette et qu'il créerait des emplois. Tous les Canadiens se souviennent du slogan «jobs, jobs, jobs». Voilà qu'aujourd'hui, dans la cinquième année du deuxième mandat de ce gouvernement, comme résultat, si on fait un court bilan de notre situation comme nation, nous avons plus d'un million et demi de chômeurs, nous avons un nombre indéterminé de banques de nourriture, nous avons plus de deux millions de gens sur le bien-être social, et je pourrais continuer sur la situation des sans-abri et tout cela.

Si nous regardons les livres, dans les Comptes publics, au 31 mars 1984, le déficit était d'environ de 34 milliards. Si nous regardons, et l'on n'a qu'à se fier aux prévisions du ministre des Finances, prévisions révisées—pas selon les prévisions du Budget de février 1992—mais les prévisions qu'il vient de faire l'automne dernier, nous aurons un déficit de 34 milliards au 31 mars 1993. Donc, de ce côté-là, le déficit, après une relance économique, après plus de 30 augmentations et de nouvelles taxes imposées, après, pas seulement les taxes, mais tous les services

fédéraux, que ce soit l'immigration, la citoyenneté, le Service des passeports, tous les services fédéraux ont subi des augmentations terribles. Donc, ce sont des taxes déguisées, c'est le revenu du gouvernement qui a augmenté. La vente des sociétés de la Couronne, les augmentations de taxes, les augmentations des revenus des services fédéraux, ce sont toutes des augmentations de revenu.

Encore, après huit ans et quelques mois, nous avons un déficit qui était le même à peu près quand ils ont pris le pouvoir, et nous avons une dette qui a plus que doublé. Ce gouvernement a complètement échoué sur le plan financier. Sans compter qu'il nous a mis dans une situation financière qui nous met dans un carcan pour les années à venir, je dirais, très difficile parce que, maintenant, nous avons un pourcentage important de notre dette qui n'est pas dû aux Canadiens mais qui est dû aux pays étrangers et définitivement cela va nous freiner pour avoir une politique monétaire canadienne.

Et tantôt ma collègue disait justement des gens, parce que c'est bien beau tous les chiffres que je viens de mentionner, mais en réalité, derrière tout cela, il y a du monde, des êtres humains qui sont affectés par tout ce que nous décidons ici, tout ce que nous faisons de n'importe quel côté que nous soyons dans cette Chambre. Si l'on regarde le monde, j'aimerais partager mon expérience de dimanche passé. Deux ministres du gouvernement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre de la Justice ont dit que l'on était des séparatistes. Je pense qu'il n'y a pas plus fédéraliste que le député de Saint-Denis, le député de Westmount, le député de La Salle—Émard ou moi-même. Je pense que ma conviction pour le Canada n'est plus à faire. J'ouvre cette parenthèse uniquement pour corriger des propos qui ont été tenus.

• (1640)

Ce dimanche-là, j'y suis allé parce que des commettants m'y avaient invité et je voulais être solidaire et présent avec eux, même si la température était glaciale. À 25 degrés au-dessous de zéro, il faut le faire, marcher du parc Lafontaine, au coin de Jeanne-Mance, jusqu'au complexe Guy-Favreau, boulevard René-Lévesque.

Mais qu'est-ce que j'ai noté, en voyant cette foule—et l'on peut contester les chiffres, mais je peux vous dire qu'il y avait du monde là, je n'ai jamais vu une manifestation pareille. On pouvait y lire la frustration, c'était un cri d'alarme, car les gens n'en peuvent plus. Je suis sûr que n'importe quel député, qu'il soit du côté du gouvernement ou de celui de l'opposition, quand on est dans nos bureaux de circonscription, on sent cette frustration. On rencontre des gens qui sont sur le bien-être social parce qu'ils ont perdu leur emploi et qu'ils ne sont plus admissibles à l'assurance-chômage, donc ils n'arrivent pas à payer le loyer et à donner de la nourriture à leur famille, à leurs enfants. Il y a aussi des gens qui ont perdu leur emploi, qui ne se qualifient pas pour le bien-être social—dont la période d'assurance-chômage est expirée—parce qu'ils ont une petite propriété, leur habitation personnelle. Quand on les rencontre, c'est difficile.

Donc, ce que j'ai noté, c'est que c'était contre tout cela, la manifestation. Ce n'était pas uniquement contre les mesures de modification à l'assurance-chômage, c'était contre les politiques de ce gouvernement depuis huit ans et ils en ont assez. C'était cela, leur cri d'alarme.

Après cette manifestation, il y a un éditorialiste, M. Alain Dubuc, qui a bien décrit les sentiments qui animaient cette manifestation. J'aimerais citer cet éditorial de *La Presse* du 9 février 1993, qui avait comme titre «Le cri de colère»:

> Ça fait bien longtemps qu'on n'avait pas vu 50 000 personnes dans les rues de Montréal pour autre chose qu'une fête. Les principaux artisans de ce tour de force ne sont pas les centrales syndicales qui avaient organisé la manifestation de dimanche contre le projet de loi C-105, mais le gouvernement conservateur qui leur a fourni ce thème mobilisateur sur un plateau d'argent.
>
> Avec des amendements mineurs, Brian Mulroney et le ministre Bernard Valcourt auraient facilement pu court-circuiter ce mouvement d'opposition.
>
> La majorité des Canadiens et des Québécois ne sont pas indignés par le fondement de cette loi, le fait que l'État refuse de payer des prestations de chômage aux gens qui choisissent de quitter leur emploi et de ne plus travailler. Le débat ne porte pas sur ce principe, mais sur les modalités du projet de loi, notamment le risque d'erreurs bureaucratiques et d'abus des employeurs.
>
> Mais le vrai mystère, c'est de savoir pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas accepté de faire ces changements, relativement simples, qui n'auraient pas affecté la logique du projet. Si le ministre Valcourt avait fait preuve d'ouverture, il aurait en outre pu dissiper des craintes pas toujours fondées.
>
> L'attitude d'Ottawa est difficilement explicable si on ne tient pas compte du fait que nous sommes déjà en période pré-électorale au fédéral. En effet, il est tout à fait possible que l'intransigeance des Conservateurs ne soit pas le fruit d'une maladresse, mais celui d'une stratégie. Un affrontement avec les syndicats et la gauche proche du NPD n'a rien de dommageable pour les Conservateurs. Au contraire, cette polarisation facilite le retour au bercail conservateur des électeurs de droite attirés par le *Reform Party*.
>
> Le calcul serait malin si le mouvement de colère comme celui qui s'est exprimé dimanche à Montréal ne portait que sur les technicalités de la Loi C-105. Ce n'est pas le cas. Cette indignation s'explique aussi par l'image d'insensibilité d'un gouvernement qui fait preuve de zèle

dans ce projet après avoir érigé en vertu la non-intervention quand il s'agissait d'aider les chômeurs ou d'accélérer la reprise.

Cette colère risque au contraire de rapprocher les citoyens, qu'ils soient de droite ou de gauche, parce que le chômage et l'incertitude frappent sans tenir compte des étiquettes.

Je trouve que cet éditorial représente assez bien l'état d'esprit des gens qui participaient à cette manifestation. Combien de fois, nous de l'opposition, le chef de l'opposition, avons demandé au gouvernement de présenter un projet d'infrastructures. On répond à cela qu'ils ne peuvent intervenir, qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire. Mais lorsqu'il s'agit d'intervenir pour écraser les chômeurs, on a pu constater, aujourd'hui, l'insensibilité du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, lorsqu'on lui a posé la question, à savoir combien a coûté l'embauche de 100 enquêteurs supplémentaires en 1992. Il a répondu: Je ne sais pas, ce n'est pas important. Ce qui importe, selon lui, c'est que l'embauche de ces enquêteurs additionnels a fait épargner 200 millions de dollars au système d'assurance-chômage. Il n'y a pas de visage humain derrière ces 200 millions; on ne s'est pas préoccupé du côté humain. Et c'est là que le gouvernement a toujours négligé de prioriser la personne avant tout.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, inutile de dire que je me lève pour m'opposer au projet de loi C-98. Je me lève aussi pour m'opposer à ce gouvernement qui n'a pas su s'acquitter efficacement de sa responsabilité première, celle de gérer de façon responsable les recettes fiscales de la nation. Ce projet de loi est un constat d'échec.

Le déficit de cette année est supérieur de plus de 7 milliards à ce qu'on avait prévu. Les prévisions pour l'an prochain fixent le déficit à 32,6 milliards, ce qui est deux fois le montant prévu l'an dernier. Si l'on regarde les paiements d'intérêts, on constate qu'au cours des deux prochaines années c'est 40 milliards qu'il faudra pour le seul service de la dette.

Cela me paraît bien une preuve d'échec. Le gouvernement est fauché. Il est sans le sou. Il doit se représenter devant la Chambre pour faire approuver une demande d'emprunt supplémentaire, afin de pouvoir continuer à fonctionner inefficacement.

Essentiellement, on nous demande de signer un chèque sans provision. Les députés de ce côté-ci ont du mal à accepter cela. Le fait que le gouvernement ait dû revenir devant la Chambre pour faire prolonger son pouvoir d'emprunt est une admission d'échec après neuf ans de pouvoir.

En fait, on peut même remonter plus loin que cela. Il ne faut pas tout mettre sur le dos de ce gouvernement. Lorsqu'il a pris le pouvoir, en 1984, il a hérité d'un déficit qui augmentait de façon incontrôlée en raison de la mauvaise gestion du précédent gouvernement libéral. Il avait fait monter la dette accumulée à quelque 179 milliards depuis 1979-1980.

Au lieu de ramener la dette à un niveau tolérable, le gouvernement l'a laissée augmenter et elle est aujourd'hui passée de 179 milliards à plus de 400 milliards; elle a donc plus que doublée. C'est vraiment une preuve d'échec.

Je me souviens que lorsque le premier ministre a été élu, il y a neuf ans, il a dit dans son premier discours à la Chambre des communes: «Donnez-nous 20 ans au pouvoir et vous allez avoir un pays transformé.» Nous n'avons eu que neuf ans de pouvoir conservateur, mais nous ne reconnaissons déjà plus le Canada que nous avons aujourd'hui, comparé à ce qu'il était lorsque ce gouvernement est arrivé.

Neuf ans de mauvaise gestion financière, neuf ans de mauvaises priorités, neuf ans d'échecs économiques. La population canadienne est lasse d'être entraînée sur de mauvaises pistes par un gouvernement qui se prétend un bon gestionnaire de l'économie.

Le gouvernement ne fait que nous léguer un échec. Il a continué de suivre la règle divine de la gestion de l'offre ou la théorie de la percolation. Ainsi, si le gouvernement assouplit sa politique fiscale au profit des plus hauts échelons de la société, des riches et des grosses sociétés, s'il relâche les cordons de la bourse et leur permet de garder une plus grande partie de leurs recettes, en réduisant leur structure fiscale, ils pourront devenir économiquement prospères et entraîneront le reste de la population. Or, cette théorie de la percolation n'a pas fonctionné.

Je pense me faire le porte-parole de tous les Canadiens lorsque je dis qu'ils en ont assez de la percolation et en ont marre des orientations de ce gouvernement. Ils en ont assez de la politique économique à la Reagan que le gouvernement canadien pratique depuis neuf ans. Qu'on jette un coup d'oeil sur nos voisins du sud. Le vent politique a changé. M. Clinton a parfaitement bien reconnu qu'il fallait modifier considérablement la politique

économique et les priorités de son pays. Si M. Bush a été chassé du pouvoir, c'est que les Américains en avaient assez de ce même genre de mauvaise gestion économique.

• (1650)

La politique du gouvernement fédéral est vouée à l'échec et, en l'adoptant, il se reléguera immanquablement lui-même aux oubliettes de l'histoire. C'est la preuve qu'on ne peut pas favoriser la relance économique en piétinant les programmes sociaux qui assurent un filet de sécurité aux Canadiens pendant des périodes difficiles.

Le gouvernement a décidé que nos programmes sociaux, l'assurance-chômage, les programmes d'aide au revenu, étaient responsables des difficultés qu'il rencontre à équilibrer ses comptes. Je tiens à dire que seulement 6 p. 100 de notre endettement a vraiment pour origine le coût des programmes sociaux.

Quand on analyse l'endettement de notre pays et qu'on voit d'où vient la majeure partie de cette dette, on s'aperçoit que plus de 40 p. 100 de celle-ci résulte des intérêts composés. Le gouvernement a continué à suivre une politique des taux d'intérêt élevés et s'est imposé une dette de plus en plus lourde et il avait de moins en moins de possibilité de la rembourser.

Le reste de notre dette est simplement dû au fait que le gouvernement n'a pas perçu les recettes fiscales que lui devaient ses amis, les sociétés, d'un bout à l'autre du Canada, qui ont bloqué des milliards de dollars en reports d'impôt, par l'intermédiaire d'échappatoires fiscales et d'autres manoeuvres, comme les milliards de dollars qui ont été mis à l'abri dans les fiducies familiales. Le gouvernement ne les annule pas. Il ne supprime pas ces échappatoires. Il ne dit pas aux entreprises canadiennes qu'il est temps de payer leur juste part.

Il accable plutôt les chômeurs en adoptant de nouvelles mesures draconiennes qui vont réduire l'assurance que les Canadiens au chômage avaient comme une sorte de protection pour les aider à traverser ces périodes difficiles. Il accable l'élément le plus faible de notre pays, nos chômeurs, ceux qui n'ont pas travaillé depuis un certain temps, en réduisant les programmes mêmes qui leur fournissaient un certain degré de sécurité.

C'est la preuve que ce genre de politique a échoué et va échouer dans l'avenir.

Le problème de l'endettement a été beaucoup aggravé par l'adoption de l'accord de libre-échange en 1988-1989. Dès que cet accord est entré en vigueur, du jour au lendemain, nous avons perdu plus de 2,2 milliards de dollars de recettes fiscales qui auraient dû revenir à l'État, mais que celui-ci ne percevait plus à cause de la réduction des tarifs douaniers. Au cours des années qui ont suivi, nous avons perdu des milliards et des milliards de dollars en impôts à la suite de la réduction de la structure tarifaire. Mais surtout, nous avons perdu plus de 500 000 emplois, pertes qui sont directement ou indirectement attribuables aux répercussions de la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange au Canada.

Notre pays a souffert, au niveau des recettes fiscales et des pertes d'emplois, d'une hémorragie économique vraiment scandaleuse, c'est le moins qu'on puisse dire. Des centaines d'entreprises vont s'établir dans le Sud. Ces emplois ne reviendront pas au Canada. Ils sont disparus pour toujours. Notre pays est en pleine révolution économique, étant donné la restructuration qui se fait actuellement et les emplois qui disparaissent pour de bon. Ces emplois sont perdus à tout jamais. Face à cette réalité, nous devons trouver des moyens de stimuler la croissance économique.

Notre pays est constamment en restructuration, et le gouvernement parle de la nécessité de devenir compétitif. Je ne suis pas contre. Nous devons effectivement être compétitifs. Mais les politiques que cette administration tente d'appliquer pour favoriser la compétitivité dans ce pays sont mauvaises.

Pour être compétitifs, nous avons besoin d'une économie qui soit basée sur les connaissances et sur l'information afin de permettre aux gens d'acquérir les compétences, la formation et les connaissances requises et d'effectuer les travaux de recherche et de développement qui sont nécessaires pour doter la société de l'infrastructure dont elle a besoin aujourd'hui si elle veut livrer concurrence aux pays très développés de la région du Pacifique ainsi qu'aux autres nations avec lesquelles nous sommes en compétition dans le monde.

Le gouvernement n'a pas reconnu ça. Il continue plutôt de diminuer les fonds qu'il verse aux provinces et de réduire les programmes de partage des coûts. Il étouffe l'économie au lieu de trouver des moyens de la stimuler pour redonner du travail aux gens et créer les emplois durables, à fort coefficient de connaissances, dont ce pays

a besoin pour devenir compétitif et pouvoir participer de façon dynamique à l'économie mondiale.

Le gouvernement s'engage dans la mauvaise voie, ce qui va lui faire du tort aux prochaines élections, parce que les Canadiens ne peuvent plus supporter ses mauvaises politiques et ses mauvaises orientations économiques.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je voudrais consacrer les quelques minutes qui restent aux questions soulevées par ce projet de loi, qui se résume grosso modo à la question de savoir s'il convient d'étendre le pouvoir d'emprunter du gouvernement pour aller chercher quelque 8 milliards de dollars. Comme plusieurs orateurs l'ont mentionné, cela représente une augmentation du déficit pour l'exercice en cours, qui de 27,5 milliards de dollars qu'il devait être au départ est maintenant évalué à 34,4 milliards de dollars.

Notons que la principale cause de cette augmentation, c'est le déficit estimatif. Cela s'explique par une baisse des recettes de l'ordre de 8 milliards de dollars. À quoi est-ce attribuable? En gros, au fait que nous avons 1,5 million de chômeurs. Au fait que nous avons eu 76 000 faillites au pays l'an dernier. À Windsor, ma ville, où le taux de chômage s'élève à 14 p. 100, vous avez une idée des dommages causés par ce gouvernement, en définitive le grand responsable de notre triste situation économique.

Je tiens à souligner qu'à Windsor le taux de chômage chez les jeunes est de 25 p. 100.

Une voix: C'est honteux.

M. McCurdy: Oui, 25 p. 100. Bien sûr, nous avons été engloutis par une avalanche de mesures visant à faire réaliser des économies, surtout en s'en prenant aux chômeurs. Toutefois, je voudrais profiter de l'occasion pour signaler au gouvernement qu'il n'avait pas à s'en prendre aux chômeurs. Je le précise, car les économies réalisées dans l'exposé financier proviennent pour la plupart des modifications apportées à l'assurance-chômage, soit les 500 millions de dollars obtenus grâce à une réduction du taux des prestations d'assurance-chômage et les 300 millions de dollars obtenus grâce à une mesure draconienne, à la suite de manoeuvres dignes du KGB.

Pour ne donner que quelques exemples, le gouvernement aurait pu se pencher sur la déduction pour frais de repas et de représentation, qui se chiffre à environ un milliard de dollars. Je crois qu'il serait très utile d'envoyer des espions dire aux personnes que l'on invite de la sorte qu'elles sont payées au moyen des déductions, aux frais des contribuables.

Le gouvernement devrait peut-être revoir l'allégement fiscal accordé aux fiducies de familles privées, qui a été créé non pas par les conservateurs, mais par les libéraux. Je souligne en passant que cette mesure fait partie d'un ensemble d'allégements créés par le gouvernement précédent dans les années 1970, pour venir en aide aux riches et aux sociétés qui retranchent actuellement sur ce dont les gens ont besoin, et qui contribuent ainsi à nos difficultés actuelles. Vous devriez revoir ces mesures.

N'oublions pas les fraudeurs de l'impôt, les taxes frauduleuses, et l'escroquerie fiscale à laquelle se livrent les multinationales aux dépens des Canadiens.

Il y a effectivement une autre solution. L'autre solution, la véritable solution de rechange, ce sont les néo-démocrates et leur chef.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre s'il vous plaît. Le whip du gouvernement m'indique que le vote est reporté au lundi 15 février, à 18 heures.

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES GRANDS BANCS

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement prendre les mesures nécessaires pour étendre son droit de garde aux pêcheries de morue situées aux deux extrémités des Grands Bancs.

—Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter cette motion qui est en préparation depuis fort longtemps. J'aimerais la relire; elle dit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement prendre les mesures nécessaires pour étendre son droit de garde aux pêcheries de morue situées aux deux extrémités des Grands Bancs.

C'est une motion d'initiative parlementaire que je vous présente. Ce n'est pas la première fois qu'on discute de ce sujet à la Chambre. J'ai fait un rapide calcul avant de venir ici aujourd'hui et je peux affirmer que depuis 4 ans et un quart, on a tenu des débats d'urgence à ce sujet, des journées d'opposition y ont été consacrées et il en a été question près de 50 fois d'une façon ou d'une autre.

Cette motion fera l'objet d'un vote, comme vous le savez, monsieur le Président; par conséquent, je demande à mes collègues de tous les côtés de la Chambre de prêter attention à ce dont on parle maintenant parce qu'ils devront voter oui ou non à ce sujet.

Tout spectateur de ce débat pourrait bien se demander pourquoi on aborde cette question à ce moment-ci. Je vais vous le dire. Lorsque je suis arrivé à la Chambre, il y a 50 mois, j'ai fait un discours dans lequel je parlais de la nécessité pour le Canada de prendre en mains le contrôle de ses zones de pêche. J'ai parlé plus précisément de contrôler les extrémités des Grands Bancs qui, depuis 500 ans, font partie des pêcheries de Terre-Neuve et du Canada.

Je me suis servi de presque chaque occasion qui m'a été offerte en cette Chambre, lorsque le sujet des pêches a été abordé, pour encourager la Chambre et le Parlement à approuver cette motion qui permettrait au Canada de préserver ses stocks de poissons de fond, particulièrement la morue du Nord, qui chevauchent la limite.

Pour beaucoup, c'est une fixation. Je ne prétends pas que ce soit ma seule mission ici, mais lorsque j'ai fait campagne pour être élu à la Chambre des communes, j'avais deux chevaux de bataille et je ne m'en suis pas caché. Le premier était mon opposition, non pas au libre-échange, mais à l'accord de libre-échange tel qu'il avait été négocié. Le second était ma conviction qu'il fallait au plus vite étendre le droit de garde du Canada aux deux extrémités des Grands Bancs.

J'ai fait de nombreux discours, tout comme mon collègue derrière moi, je l'ai dit plus tôt. Nous avons attaqué le sujet selon l'ordre chronologique des événements. Nous avons expliqué que le Canada était dans une situation unique du fait que son plateau continental s'étendait en pente douce sur 200 milles et même plus à certains endroits. C'est ce qui rend ce cas unique.

Nous avons argumenté de ce fait devant un tribunal international. Le droit de la mer se pratique différemment du droit civil et nous avons prouvé, j'en suis sûr, que cette motion est réalisable. Nous pouvons défendre notre cause devant la Cour internationale de justice et le tribunal de la mer. Nous aurions pu le faire il y a des années. Et dans ce cas, pourquoi donc ne pas le faire maintenant?

Dans l'espoir de convaincre mes collègues de la Chambre de passer à l'action et de voter en faveur de cette motion, je vais essayer une approche différente et remonter le temps. Je vais vous rappeler où nous en sommes, pourquoi nous sommes arrivés là et ce que cette motion peut faire pour essayer de remédier à la situation.

Le 2 juillet 1992, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé un moratoire de deux ans sur la morue du Nord. Il s'agit d'un stock migrateur qui chevauche la zone de 200 milles, au large de Terre-Neuve, dans les zones 2J et 3KL de l'OPANO, l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. La zone 3KL est contiguë à ma circonscription et à la côte nord-est de Terre-Neuve.

Le gouvernement a décrété ce moratoire en croyant qu'une fermeture complète de la pêche constituait la seule chance pour le stock de morue de l'Atlantique de se reproduire au point de revenir rapidement à ce qui a été pendant longtemps son niveau moyen.

On a estimé que 9 000 pêcheurs et 10 000 travailleurs de conserverie et membres d'équipage de chalutiers se retrouveraient sans travail par suite de ce moratoire. Selon la Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique, 80 000 Canadiens de la région de l'Atlantique, dont 60 000 à Terre-Neuve et au Labrador seulement, seront touchés par cette mesure. Dans cette région du pays où un emploi permanent constitue un symbole de prospérité, c'est non seulement triste, mais horrible.

C'est là une mesure sans précédent de la part du gouvernement actuel et c'est comme telle qu'elle passera à l'histoire. L'histoire dira pourquoi elle s'imposait. Laissez-moi vous dire pourquoi. Par suite de ce moratoire, les chalutiers canadiens restent à quai et les conserveries sont fermées. Les pêcheurs étrangers, quant à eux, continuent de pêcher impunément à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Le problème, c'est que les pays de la Communauté européenne ont outrepassé leur limite. Ils ont plus qu'excédé leur contingent et fait plus que fi des avertissements, des réprimandes et, oui, des efforts diplomatiques qu'a déployés le présent gouvernement pour les en dissuader.

• (1710)

À titre d'information, j'aimerais vous donner une idée de la gravité de ces transgressions. Depuis 1986, la Communauté européenne a constamment dépassé les contingents qui lui avaient été attribués par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest—l'OPANO—et n'ont fait que piller les stocks de morue. Je devrais préciser que l'OPANO est responsable de la gestion de ce stock de poisson—en fait de dix stocks de poissons de fond au large de la côte nord-est de Terre-Neuve.

En 1986, l'Espagne et le Portugal en particulier, qui venaient d'adhérer à la Communauté, ont commencé à fixer leurs propres contingents de stocks de poissons gérés par l'OPANO et de morue du Nord, reconnue comme étant un stock canadien.

Pour vous donner quelques exemples, en 1986, les contingents attribués à la Communauté européenne par l'OPANO pour toutes les espèces de poissons de fond étaient—et j'arrondis les chiffres—de 26 000 tonnes. Or, de combien ont été leurs prises? De 111 000 tonnes! Entre 1987 et 1991, les contingents s'élevaient au total à 90 000 tonnes par rapport à 270 000 tonnes de prises rapportées.

En 1990, la flottille de la Communauté européenne a capturé 98 000 tonnes de poisson de fond, estimées à plus de 100 millions de dollars, 82 000 tonnes de plus que les contingents qui lui avaient été alloués par l'OPANO. Si l'on ajoute à ça les 40 000 tonnes capturées par les flottilles n'appartenant pas à des pays membres de l'OPANO, l'impact de la surpêche a été désastreux.

L'étendue de ce pillage est encore plus vaste si l'on considère seulement les prises de morue du Nord. La Communauté européenne s'était vu attribuer pour la morue du Nord un contingent de 9 500 tonnes, ceci pour les années 1986 et 1987, et aucun pour les années suivantes, 1988, 1989, 1990 et 1991. Pourtant, durant ces six années, la Communauté européenne en a capturé plus de 220 000 tonnes. Dans l'absolu, mille tonnes de morue signifient de 30 à 40 emplois environ. Mais en réalité, étant donné la nature saisonnière de l'industrie, cela signifie environ 100 emplois à temps plein. Mille tonnes représentent 100 emplois. Et je viens de parler du pillage de 220 000 tonnes.

Durant ces six années, le total des prises autorisées de morue du Nord pour le Canada est tombé de 266 000 à 199 000 tonnes—une réduction de 28 p. 100. Et donc, la Communauté européenne a accru son effort de pêche de 30 p. 100 alors que le total des prises autorisées pour le Canada était réduit de 30 p. 100. Je parle en chiffres approximatifs.

Que faisait le gouvernement au pouvoir face à cette situation déplorable? Bonne question. Je vais vous dire ce qu'il a fait.

En réaction à cette surpêche flagrante, la Communauté européenne s'est vu refuser des contingents pour la prise de stocks non excédentaires dans les eaux canadiennes. Il s'est ensuivi alors entre l'Europe et le Canada un va-et-vient de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre des Pêches, de membres du corps diplomatique, de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et en fait de politiciens qui n'ont pas arrêté pendant quatre ans de survoler l'Atlantique dans les deux sens pour essayer de faire comprendre aux pays de la Communauté européenne que le Canada ne pouvait pas tolérer ces agissements et qu'ils devaient mettre fin à la surpêche. C'est un peu comme interdire quelque-chose à un enfant et ne pas utiliser la méthode de la carotte et du bâton.

Le gouvernement conservateur a continué de faire confiance à l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest même si cet organisme s'est révélé être très faible et n'avoir aucun pouvoir d'application.

L'organisation a mis en oeuvre un système aux termes duquel les navires de pêche devaient aviser les autorités lorsqu'ils entraient dans une zone sous contrôle de l'organisation ou la quittaient. Ce système est censé empêcher dans une certaine mesure que les intéressés ne donnent des chiffres inexacts sur leurs prises, mais les contrevenants n'auraient des comptes à rendre qu'aux autorités de leurs pays d'origine. Ainsi, par exemple, c'est le gouvernement de l'Espagne ou du Portugal qui déciderait de prendre ou non des sanctions contre les marins portugais ou espagnols ayant violé la loi canadienne.

Si vous voulez un autre exemple de la méthode du bâton et de la carotte et de l'efficacité du système, en voici un: En 1991, les navires de la Communauté européenne ont été suivis pendant sept mois par un navire de patrouille dans l'Atlantique nord-ouest. Le navire devait compléter en quelque sorte la surveillance aérienne effectuée par le Canada à l'extérieur de la zone des 200 milles, plus précisément aux extrémités du Banc.

Cependant, durant cette période de sept mois, ce navire n'a effectué aucune arrestation, semble-t-il.

Malgré les innombrables initiatives de la part du gouvernement, ainsi que les très nombreux discours et les efforts répétés des députés de ce côté-ci relativement au respect de la souveraineté canadienne sur les extrémités des Bancs, nous sommes toujours incapables de contrôler ces parties qui débordent de la zone des 200 milles. Le 21 décembre 1992, lorsque tout le monde commençait ses vacances de Noël en ce lundi de la semaine de Noël, le gouvernement a émis un communiqué de presse dans lequel il disait qu'enfin on était parvenu à une entente pour mettre un terme au grave différend qui opposait depuis longtemps le Canada à la Communauté européenne dans le secteur de la pêche.

Qu'est-ce que tout cela signifiait? Eh bien, les Européens se sont engagés une fois de plus à respecter les quotas fixés par l'organisation et à ne plus prendre de poisson. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il n'y a plus de poisson. Il est donc tout à fait logique pour les Européens d'agir ainsi puisque tout notre poisson a disparu, les chalutiers restent au port et les pêcheurs de Terre-Neuve et de la région d'Atlantique ne peuvent plus prendre la mer. Est-il surprenant alors que les Européens se plient aux voeux de notre gouvernement, qui s'engage, en retour de la promesse de ne plus pêcher, à leur offrir bien des avantages?

Nous avons notamment ouvert nos portes aux intéressés, car ils ne vont plus pêcher. S'ils jetaient leurs filets sur les Grands Bancs, je me demande bien ce qu'ils pourraient prendre. Je ne peux dire malheureusement à la Chambre ce que je souhaiterais qu'ils attrapent.

Sauf erreur, dans cet accord, les Européens ont accepté la présence d'observateurs canadiens, mais seulement sur 10 p. 100 de leurs navires. Ainsi, s'ils décident de pêcher, lorsque le poisson reviendra et peut-être même avant que nos chalutiers prennent la mer pour aller pêcher, avec 90 p. 100 de leurs navires et de leurs embarcations, ils pourront pêcher en toute liberté.

Selon le journal local de St. John's, à Terre-Neuve, le ministre des Pêches aurait déclaré: «Nous sommes totalement protégés par cet accord.» En réalité, cet élan d'enthousiasme pour convaincre les Canadiens n'était pas très réussi, à mon avis.

Comment peut-on croire qu'on obtient des concessions raisonnables de la part de ceux qui ont toujours été si manifestement déraisonnables et, comme le démontre cette restriction concernant les observateurs, qui continueront de l'être. C'est au cours de la semaine de Noël que nous avons appris ce que cet accord offre de mieux, soit la possiblilité d'y mettre fin avec un préavis de 60 jours.

L'opposition a présenté une motion identique le 12 mars et, malheureusement, elle a été rejetée par le gouvernement. En présence de mes collègues, je rappelle que le caucus libéral a constamment demandé au gouvernement de mettre en vigueur les pouvoirs de police de l'OPANO. Autrement, on s'interrogera sur la pertinence de l'organisme, ce qui est précisément ce que je fais aujourd'hui. Je mets en doute son utilité.

Le Parti libéral a déclaré que si ces initiatives échouaient, le Canada doit essayer d'obtenir la compétence fonctionnelle en matière de pêches sur tout le plateau continental, dont les deux extrémités des Grands Bancs. La motion tient compte de tous ces éléments.

À un congrès d'orientation qui a eu lieu il y a environ un an, grâce à la participation de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre et finalement à l'accord de tous les participants, on a adopté une proposition pour que le gouvernement canadien favorise les négociations internationales, sinon qu'il déclare que les deux extrémités des Grands Bancs font partie de sa zone économique.

J'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie à demander à des avocats en droit international: Est-ce possible? Je dois admettre n'avoir pas obtenu un accord unanime. C'est une affaire de jugement. La décision varie selon le côté de la Chambre où l'on siège. J'espère que non, car je crois que lorsqu'on va plaider sa cause devant la Cour internationale de Justice, la jurisprudence permet de tirer argument de l'avenir de l'économie d'un pays et de l'avenir de la population qui en dépend.

• (1720)

Si, à l'époque où j'ai d'abord fait mes recherches il y a cinq ans, on avait décidé qu'il valait certainement la peine d'essayer, le Canada aurait très bien pu avoir gain de cause à un moment où nos stocks de morue du Nord diminuaient. Or, les pêcheurs canadiens doivent maintenant rester à terre et les usines de transformation doivent

fermer leurs portes à cause de la surpêche étrangère. Comme cette dernière a été une des principales raisons qui ont amené le Canada à imposer un moratoire contre lequel les étrangers ont protesté en en saisissant la Cour internationale de Justice, je ne peux qu'en conclure que si les juges chargés d'étudier l'affaire respectaient les quatre précédents qui s'appliquent à cette cause, nous pourrions très bien obtenir gain de cause.

Il ne fait aucun doute que cela exigera beaucoup de temps, beaucoup de talent et beaucoup de négociation, mais il faut d'abord nous dire que nous allons le faire. Il faut mettre l'épaule à la roue et défendre notre cause. Je vous assure, c'est comme acheter un billet de loterie: si on n'en achète pas, on ne peut pas gagner. Si nous ne défendons pas notre cause, nous ne saurons jamais si nous pourrons exercer un contrôle sur nos propres pêcheries, en l'occurrence celles des deux extrémités des Grands Bancs.

Pour terminer, je crois qu'il s'agit d'une motion qui fera l'objet d'un vote à la Chambre. Si nous votions oui, cela pourrait avoir des répercussions extrêmement positives dans la région de l'Atlantique, car cela nous permettrait de restaurer nos pêcheries et de rétablir notre gestion de garde sur ces stocks et ces ressources dont dépendent 80 000 Canadiens, d'après la thèse de la Chambre de commerce. J'exhorte nos députés et nos collègues à se joindre à moi quand le moment viendra de voter pour appuyer cette importante motion.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député de Bonavista—Trinity—Conception. Il aborde son sujet avec passion et je sais qu'il peut compter sur une riche expérience de première main, celle de ses électeurs, bien sûr, mais aussi la sienne, car il a certainement navigué dans la zone des Grands Bancs.

Je ne peux pas en dire autant, mais je connais le Pacifique. Je me suis rendu là où traversent les saumons de la côte ouest et aussi le long des rivières où ils remontent frayer. Le ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a pris la parole à la Chambre plus d'une fois pour expliquer ce qui se passerait si, unilatéralement, le Canada étendait sa compétence au-delà de la limite des 200 milles pour protéger la morue ou une autre espèce.

Pareille diplomatie de la canonnière irait à l'encontre des ententes internationales. Je conçois que le député d'en face puisse songer à ce genre de diplomatie, car il vient d'un milieu qui peut se réclamer d'une longue histoire dans la marine, et où on comprend ce genre de diplomatie.

Je crois que ce serait s'exposer à des représailles et mettre en danger l'esprit de collaboration que nous réussissons à susciter dans beaucoup d'États pour promouvoir un développement durable des ressources en haute mer.

Je voudrais expliquer à tous les députés, notamment ceux d'en face, deux de nos plus récentes réalisations à cet égard. Il y a tout d'abord, mon collègue y a fait allusion, l'accord conclu avec la Communauté européenne. La deuxième est l'attitude positive à l'égard du développement durable des ressources halieutiques en haute mer qu'ont manifestée les représentants de 48 États lors d'une réunion dont notre gouvernement a été l'hôte à St. John's. La réunion avait été convoquée en prévision de la conférence des Nations unies sur la pêche en haute mer qui doit débuter à New York en avril prochain. L'entente globale conclue en décembre 1992 avec la Communauté européenne pourrait contribuer à mettre fin au fléau de la surpêche à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Les députés sont bien conscients du fait que la surpêche a réduit considérablement les stocks de morue, de flet et de sébaste qui chevauchent la limite de 200 milles, que la principale source du problème, ce sont les flottes de la Communauté européenne. Maintenant, notre entente avec la CE pourrait refaire de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest un moyen efficace de conserver et de gérer les stocks qui chevauchent la limite entre nos eaux territoriales et les eaux internationales, comme c'était le cas dans les années qui ont suivi l'élargissement de la compétence de l'OPANO en 1977.

Un élément clé de cette entente, c'est que la CE acceptera et respectera désormais, comme elle le faisait avant 1986, les quotas fixés par l'OPANO et d'autres décisions liées à la conservation et à la gestion des stocks. En 1989, le gouvernement du Canada a lancé des initiatives contre la surpêche par les navires étrangers, en se servant de moyens aussi diversifiés que la diplomatie, les tribunaux et la sensibilisation de l'opinion publique. Malheureusement, depuis 1989, l'état des stocks qui chevauchent la limite de 200 milles n'a cessé de se détériorer.

Par exemple, le total des prises admissibles pour les stocks de flet et de plie canadienne des Grands Bancs a été réduit de plus de 75 p. 100. Cependant, au cours des quatre dernières années, il y a un certain nombre de signes positifs qui laissent présager une amélioration de l'état des stocks dans un avenir rapproché.

Permettez-moi de donner un exemple. En 1989, la CE a fixé des quotas unilatéraux totalisant un peu plus de 132 000 tonnes, soit environ 20 fois les quotas de l'OPANO. En vertu de l'entente conclue en décembre, la CE a accepté tous les quotas fixés par l'OPANO pour 1993. En 1989, la CE a refusé de respecter les quotas de l'OPANO et le moratoire sur la pêche à la morue du Nord en dehors de la zone de 200 milles en soutenant que ses quotas unilatéraux étaient fondés sur l'avis de conseillers scientifiques. En 1992, les conseillers scientifiques de la CE lui ont dit d'accepter toutes les décisions de l'OPANO pour 1993, y compris le moratoire sur la pêche à la morue du Nord.

En 1989, les prises de la CE excédaient non seulement les quotas de l'OPANO, mais aussi les quotas unilatéraux les plus élevés que la CE s'était elle-même fixée. En 1992, la CE a surveillé étroitement ses flottes et a fermé la pêche à la morue, au flet et à la sébaste dès que les quotas ont été atteints.

En 1989, la communauté internationale ne reconnaissait pas ou très peu le problème de la surpêche. Aujourd'hui, grâce aux efforts du Canada, les conséquences écologiques de la surpêche en dehors de la zone de 200 milles sont devenus un enjeu international. Ainsi, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, au Sommet de la Terre qui a eu lieu à Rio de Janeiro, on a reconnu que, contrairement à ce qui avait été convenu en 1989, on n'avait pas réussi à inclure dans le droit de la mer des dispositions mettant un terme à la surpêche en haute mer; à la fin de 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a toutefois approuvé une résolution recommandant la tenue d'une conférence sur la pêche en haute mer et, je le répète, nous avons toutes les raisons d'être optimistes quant à l'issue de cette conférence.

Depuis 1989, le Canada a déployé beaucoup d'efforts pour que l'on applique le principe du développement durable aux pêches hauturières dans l'Atlantique nord-ouest.

À l'échelle internationale, le premier ministre a joué un rôle clé et soulevé cette question à maintes reprises lors de rencontres en haut lieu. Lorsqu'ils étaient ministres des Pêches et des Océans, le ministre des Affaires indiennes et le ministre de l'Emploi ont travaillé très fort sur ce dossier, tout comme l'ancien et l'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et le ministre de l'Environnement.

Des représentants de l'industrie halieutique canadienne, des syndicats et des gouvernements provinciaux ont aussi fait un travail considérable, en conseillant le gouvernement fédéral à toutes les étapes du processus et en épaulant les efforts du Canada. Tous ces efforts ont été coordonnés d'abord par Alan Beesley, puis lorsqu'il a pris sa retraite, par Randolph Gherson, l'actuel ambassadeur pour la conservation des ressources marines.

Comme le ministre des Pêches et des Océans l'a souligné, nous devrions aussi reconnaître l'attitude profondément différente de la Communauté européenne. Pendant cette période, l'engagement personnel de Manuel Marin, le vice-président de la CE pour les pêches, y a fait pour beaucoup. Il convient de souligner sa détermination à résoudre ces problèmes et le rôle qu'il a joué dans les progrès importants ayant mené à l'entente.

Permettez-moi de parler brièvement des éléments de l'entente. La CE et le Canada ont accepté de se conformer à toutes les décisions de l'OPANO relatives à la conservation et à la gestion, y compris aux contingents: la CE a donné l'assurance que les prises de ses flottilles ne dépasseront pas les contingents de l'OPANO. En comparaison, de 1986 à 1992, la CE s'était unilatéralement fixé des contingents supérieurs à ceux de l'OPANO. Les prises de la CE avaient dépassé la plupart des contingents de l'OPANO et, dans certains cas, les contingents que la CE avait elle-même fixés unilatéralement.

• (1730)

Le Canada et la CE conjugueront leurs efforts afin de mettre un terme à la pêche pratiquée par les flottilles de pays non membres de l'OPANO. Ces flottilles, composées dans une large mesure de bateaux coréens et de bateaux de la CE ayant changé de pavillon, constituent une menace de plus en plus grande pour les ressources à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Le Canada et la CE travailleront ensemble à la relance de l'OPANO, en présentant des propositions conjointes visant l'établissement d'un mécanisme de règlement des différends, ce qui empêchera le recours abusif à la procédure d'opposition.

Le Canada s'inspirera des recommandations de scientifiques canadiens et étrangers pour établir un total des prises admissibles ou TPA pour la morue du Nord dans la zone 2J-3KL, lorsque le moratoire actuellement en vigueur prendra fin. Les évaluations scientifiques révèlent qu'en moyenne, 5 p. 100 de la biomasse est à l'extérieur de la zone de 200 milles. Le Canada et la CE proposeront que l'OPANO attribue des quotas de morue dans la zone 2J-3KL représentant 5 p. 100 du total des prises admissibles. Le Canada conservera 95 p. 100 du TPA.

Puisque la CE coopérera dorénavant avec le Canada dans la conservation des ressources halieutiques au-delà de la zone économique de 200 milles, le Canada autorisera l'accès à ses ports, attribuera les surplus éventuels et

permettra les accords commerciaux dès que les deux parties auront officiellement approuvé l'entente.

Si l'entente donne lieu à des différends, il y aura des consultations pour tenter de trouver des solutions. Le Canada et la CE peuvent l'un et l'autre mettre fin à l'entente sous réserve d'un avis de 60 jours.

Nous avons maintenant une tribune. En juin 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement demandait la tenue d'une conférence sur la pêche en haute mer vers la fin de 1992 et l'Assemblée générale des Nations Unies a convoqué cette conférence. Le Canada n'est plus isolé. Nous avons plus de 50 États avec nous, ce qui nous donne un poids accru au moment de présenter des arguments environnementaux contre la surpêche en haute mer.

Notre lutte contre la surpêche par les flottes étrangères a été longue et difficile, mais nous nous sommes beaucoup rapprochés de notre but. Même s'il semble encore loin, nous progresserons maintenant plus rapidement et nous ne sommes plus seuls. La réunion d'États partageant le même point de vue, qui s'est tenue à St. John's, nous a fait franchir un pas vers le développement durable des ressources halieutiques en haute mer, et j'anticipe le jour où nous pourrons lever le moratoire pour que les habitants de la côte est, surtout ceux de Terre-Neuve, puissent retourner en mer pêcher la morue du Nord.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que le député de Fraser Valley-Est ait lu la même motion que moi. Je n'y vois rien qui réclame une action unilatérale de la part du Canada.

Je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec l'auteur, le député de Bonavista—Trinity—Conception, mais la motion se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement prendre les mesures nécessaires pour étendre son droit de garde aux pêcheries de morue situées aux deux extrémités des Grands Bancs.

Ces mesures peuvent consister à se rendre sur place et faire ce qu'il faut faire, mais je n'en suis pas sûr. J'aurais dû y penser avant et poser la question.

De toute façon, c'est une bonne chose d'avoir de nouvelles garanties. Ce problème n'est pas nouveau. Depuis au moins 15 ans, les gouvernements, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, nous assurent qu'on examine le problème et que les choses avancent.

Mais, tandis qu'on fait avancer les choses, on en arrivera au point où, comme le disait l'auteur de la motion, ce sera finalement très facile de convaincre les gens d'arrêter de pêcher dans cet endroit puisqu'il n'y a plus de poisson. Cette situation est bien près de se produire, même aux extrémités des Grands Bancs.

Depuis quatre ans que je suis ici, j'ai vu chaque année la situation se rapprocher du point où nous en sommes maintenant avec la morue du Nord, la morue de l'Atlantique nord. Nous avons imposé des quotas et un moratoire de deux ans, ce qui donne un congé de deux ans à la morue. Il faut six ans à ce poisson pour devenir adulte et se reproduire. À quoi serviront ces deux années?

Je ne crois pas que les stocks de morue réapparaîtront miraculeusement dans deux ans même si j'aimerais bien que ce soit le cas. Nous l'espérons tous. C'est justement en faisant beaucoup de voeux pieux et en ne posant pas de gestes concrets que nous en sommes arrivés à avoir le problème que nous avons maintenant.

Je me souviens quand le ministre actuel des Pêches, qui était alors ministre du Commerce extérieur, a déclaré qu'il ne permettrait pas que le quota de morue soit réduit à 190 000 tonnes, parce que ce serait trop dur pour les Terre-Neuviens et que cela créerait trop de chômage. Les spécialistes disent maintenant que le quota devrait être fixé à 190 000 tonnes et peut-être même moins, mais, à cette époque, le ministre du Commerce, qui est maintenant ministre des Pêches, insistait pour le maintenir à 260 000 tonnes.

Les problèmes ne faisaient que commencer. À l'époque, je disais que c'était un gain à court terme pour un problème à long terme. Ma prophétie s'est réalisée bien plus que je ne pensais.

Le député de Fraser Valley-Est parle des grands progrès réalisés et de la coopération de la CEE. Je me rappelle, lors d'un voyage en Europe avec les membres du comité en 1989, que les représentants de la CEE nous ont dit que si nous continuions de pêcher comme nous le faisions et que nous ne donnions pas suite aux recommandations de nos experts de réduire considérablement les quotas, ils ne porteraient pas attention non plus aux quotas.

Maintenant, nous prenons les quotas très au sérieux. Nous avons arrêté de pêcher et nous aurions dû le faire bien avant. Nous avons montré que nous étions prêts à prendre cette mesure au Canada, sachant qu'il n'y a pas d'autre solution. Nous le faisons. Nous prouvons au monde que nous le faisons.

L'OPANO est d'accord. Elle nous a toujours appuyés, contrairement à la CEE. Membre de l'OPANO, la CEE n'a jamais respecté les quotas; elle les a régulièrement dépassés.

Elle n'est pas la seule. La Corée du Sud n'est membre ni de la CEE ni de l'OPANO. Les États-Unis non plus. Il y a des navires battant pavillon panaméen et venant d'autres pays qui ne sont assujettis à aucune entente dont a parlé le député de Fraser Valley-Est.

À moins que les parties ne soient vraiment décidées à faire quelque chose à ce sujet, et il faut à mon avis fixer une date qui ne soit pas trop éloignée—le plus tôt serait le mieux—, le Canada doit, s'il veut préserver le peu qui reste des stocks de morue du Nord, prendre unilatéralement en charge la gestion des stocks de morue aux deux extrémités des Grands Bancs. Nous devons être très clairs et laisser le temps aux autres pays de réagir.

Discutons-en et venons-en à une entente quant à la durée du moratoire et à ce qui pourrait être fait par la suite si ça marche. Entendons-nous sur les mesures à prendre pour évaluer la situation et voir ce que l'on peut découvrir. Est-ce l'environnement? Les phoques? La surpêche? Le manque de nourriture? Tous ces facteurs réunis? Nous ne le savons pas, mais essayons d'obtenir la collaboration du monde entier tout en précisant qu'en juin 1993 ou 1994, le Canada va prendre en charge la gestion des stocks de morue aux extrémités des Grands Bancs afin de garantir la survie de ce qui reste de l'espèce.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, d'avoir eu la clairvoyance de présenter cette motion d'initiative parlementaire à la Chambre pour nous donner la chance de débattre de la question plus à fond.

Comme le député et d'autres de nos collègues, je suis parfaitement conscient de l'importance que cela revêt, mais je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de députés qui se rendent compte de la gravité de la situation où se trouve l'industrie de la pêche. Lui, il ne la connaît que trop bien, cette situation, en raison de son expérience personnelle de la pêche et de l'intérêt plus particulier qu'il porte aux Grands Bancs.

Ce n'est pas la première fois qu'on attire l'attention de la Chambre sur cette question. Le 12 mars 1992, par exemple, mon collègue, le député de Burin—Saint-Georges, avait proposé la motion suivante:

> Que de l'avis de la Chambre, afin d'éviter un désastre écologique accru dû au pillage des stocks de poisson transfrontaliers au large de la côte est du Canada et, afin de sauver une industrie nationale essentielle et un mode de vie apprécié de nombreux Canadiens ruraux, le Canada devrait prendre des mesures immédiates pour étendre sa juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands Bancs.

Le gouvernement avait voté contre la motion. Le ministre des Pêches avait d'ailleurs déclaré ceci, et je cite la page 8085 du hansard:

• (1740)

> Le gouvernement et moi demanderons donc à nos collègues de voter contre cette motion parce qu'elle est prématurée et qu'elle ne définit pas en termes suffisamment clairs les mesures que le Canada devrait prendre.

Voilà ce que le ministre des Pêches et des Océans a dit. J'ai trouvé cela pour le moins alarmant, étant donné que la motion présentée au nom de notre parti avait justement pour but d'obtenir l'aide du gouvernement pour lancer le processus. Aucun d'entre nous n'a prétendu ni même laissé entendre que l'extension de cette zone de juridiction serait une panacée et qu'elle guérirait tous les maux qui affligent actuellement l'industrie de la pêche. Nous ne sommes pas si naïfs. Les gens que nous représentons ne sont pas naïfs au point de croire qu'il s'agit d'une panacée. Mais pourquoi le gouvernement actuel refuse-t-il d'entamer ce processus?

Je peux seulement dire à la Chambre et aux députés qui sont ici depuis déjà quelque temps que, bien que ce processus constitue peut-être une priorité pour le ministre des Pêches et des Océans—et je souligne le mot «peut-être» avec beaucoup de respect—je sais qu'il ne constitue pas une priorité pour le gouvernement en face.

Dans quel autre pays, dans quelle autre démocratie parlementaire peut-on être témoin de tels efforts pour éluder la question, comme l'a démontré à maintes reprises la secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Elle suit les traces de son précédesseur, le très honorable député de Yellowhead. Ils n'ont pas considéré cette question comme une question gouvernementale, une question nationale revêtant une grande importance. Ils l'ont écartée du revers de la main. Elle concerne seulement les pêches. Ils la refilent donc au vieux Crosbie, au vieux moulin à paroles. Il fera son boniment, il se lèvera et dira quelques blagues. Il dira à tout le monde: «Ah! nous ne pouvons pas faire cela, cela ne se passera pas comme ceci ou comme cela.»

Fidèle à ses convictions, mon collègue a eu la prévoyance de présenter la motion non pas pour que le gouvernement soit battu, mais pour solliciter son appui.

Les députés du Nouveau Parti démocratique adorent critiquer à la moindre occasion ceux d'entre nous qui sont dans l'opposition officielle, et ils l'ont fait à maintes reprises, mais pas très judicieusement, je dois l'ajouter. Or, dans ce cas-ci, ils sont en mesure de constater l'avantage qu'il y a à entamer le processus. Mais je dois dire que les ministériels et le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans ont tenu des propos franchement décevants.

J'espère que nous aurons une occasion d'entendre la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, plus tard dans ce débat, de même que le ministre chargé des Relations fédérales-provinciales, et qu'ils nous diront à quel point ils estiment qu'il s'agit là d'une haute priorité.

Je tiens à dire que je suis déçu de la réaction du gouvernement. Je tiens à préciser que nous avons décidé, en tant que parti national, d'appuyer l'adoption de mesures visant à étendre le droit de garde du gouvernement aux pêcheries de morue situées aux deux extrémités des Grands Bancs et ce, en sachant pertinemment que cela ne se ferait pas du jour au lendemain, que ce serait long mais qu'il est temps que le gouvernement du Canada prenne des mesures en ce sens.

On nous a parlé de nombreux obstacles, on nous a avancé excuse après excuse. Avant que les députés ne nous blâment, je veux qu'ils sachent que nous ne pensons pas qu'en étendant le droit de garde du gouvernement, la situation des pêches va changer du jour au lendemain. Il s'agit d'une priorité nationale. Pour l'amour du ciel, pour une fois, aidons les personnes qui ont pêché au large des Grands Bancs et qui ont pêché au large de la côte est, que ce soit en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve. Aidons-les et soutenons-les. Oublions nos différences. Mettons de côté nos idéologies, quelles qu'elles soient. Mettons fin à ce piétinement, à ces excuses. Arrêtons de dire que nous devons consulter ce pays-ci, que nous ne devons pas faire ça avec ce pays-là, que l'autre pays là-bas a un accord bilatéral, que nous sommes tous membres d'une organisation internationale qui pourrait peut-être ne pas accepter ou ne pas être d'accord. Si on ne commence pas quelque part, on n'arrivera jamais à rien.

Nous avons entendu ici le ministre des Pêches et des Océans dire au cours du débat, et le député l'a mentionné, je crois, que l'extension du droit de garde serait un objectif louable. Mais personne au ministère, personne au gouvernement du Canada, qu'il s'agisse du ministre des Pêches et des Océans—et je ne crois pas tellement le ministre des Pêches et des Océans; je rends responsable la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a traité les pêcheurs de notre pays, en particulier sur la côte est, avec un mépris et une indifférence injustifiés. Je ne sais pas comment les membres du parti d'en face, en particulier ceux du Canada atlantique, peuvent appuyer cette ministre et sa candidature à un poste plus élevé.

Je veux qu'il soit bien clair que nous allons sans cesse soulever cette question, et nous espérons qu'au bout d'un certain temps les députés d'en face se rendront compte de l'importance du but que nous essayons d'atteindre.

Je conclurai mes observations ce soir en remerciant à nouveau mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, pour avoir eu la prévoyance de saisir la Chambre de cette motion et d'avoir ce débat sur un aspect fondamental de la vie canadienne, de nos programmes de pêches et, certes, de la place qu'occupe notre pays dans le monde et des rapports qu'il a avec les autres pays. Je remercie et je félicite mon collègue pour avoir eu cette idée.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, nous discutons ce soir du bien-fondé d'agrandir la zone canadienne de 200 milles. Le fait d'élargir notre aire de compétence équivaudrait à repousser unilatéralement notre zone économique exclusive au-delà de la zone de 200 milles. En l'absence de tout fondement de droit international, une telle mesure serait non seulement contestée par la communauté internationale, elle serait en plus impossible à faire respecter. Elle serait un motif de confrontation voire de violence et pourrait même être à l'origine de pertes de vie en mer.

Le gouvernement préfère plutôt mener une action concertée aux échelons bilatéral, régional et multilatéral, afin de faire appliquer intégralement les dispositions de la Convention sur le droit de la mer, relatives à la conservation et à la gestion des pêches hauturières.

Des progrès considérables ont été réalisés à ce jour, et j'aimerais passer en revue, pour le bénéfice des honorables députés de cette Chambre, certaines des mesures que le gouvernement a prises, ou entend prendre, dans le cadre de ce que nous appelons l'initiative juridique, pour susciter un mouvement international visant à mettre un terme à la surpêche en haute mer. Notre but est de stopper la décimation des précieuses ressources et d'empêcher que les milliers de collectivités côtières qui en dépendent ne soient ruinées.

En premier lieu, cependant, permettez-moi de cerner le problème qui nous occupe, car ce n'est qu'en comprenant parfaitement la situation actuelle, et les faits qui l'ont amenée, que nous pourrons élaborer les différents éléments d'une solution efficace.

• (1750)

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer prévoit un cadre pour la coopération en matière de gestion et de conservation des ressources hauturières. Hélas, la Convention demeure vague en ce qui concerne les obligations et le droit des États relativement aux populations côtières et aussi à d'autres stocks, par exemple les grands migrateurs, qui ne relèvent pas de la compétence exclusive des nations côtières. Le Traité sur le droit de da mer n'énonce que sommairement les droits spécifiques des États côtiers et les obligations correspondantes des États qui pratiquent les grandes pêches sur tous les océans; cette zone grise juridique expose les populations côtières à la surexploitation en haute mer par ces dernières nations.

La Convention sur le droit de la mer pose clairement le fondement de la réglementation des pêches dans la zone économique exclusive de 200 milles. La tâche des États côtiers consiste à prendre des mesures pour assurer la viabilité de la pêche. Les responsabilités sont très clairement déterminées, même si, à l'occasion, on peut déceler des faiblesses ou des erreurs dans leur exercice. Les États côtiers qui ont la bonne fortune de posséder des richesses marines ont assumé leurs responsabilités et se sont dotés de régimes efficaces de gestion qui leur ont cependant coûté très cher.

Mais comment faire pour que cette obligation morale soit respectée et traduite par des gestes concrets? Je ne pose pas cette question pour la forme; je souhaite que nous y donnions une réponse valable et dans les plus brefs délais, à défaut de quoi nous continuerons d'assister, impuissants, au désastre écologique que constitue la décimation des stocks chevauchants.

Ce manque grave dans le tissu juridique international compromet la conservation d'importantes populations de poisson dans différentes régions du monde; par exemple, le merlu et le calmar de l'Atlantique sud-ouest, sur la plate-forme patagonienne, au large de l'Argentine; l'hoplostète orange, sur le plateau Challenger, au large de la Nouvelle-Zélande; le thon dans le Pacifique Sud; le merlan bleu et chinchard dans le centre est et le sud-est du Pacifique. Dans le même cas se trouve aussi la population de morue du Nord qui habite les eaux situées au nord-est de Terre-Neuve et qui, bien qu'étant administrée par le Canada, peut quand même être pêchée jusqu'à un certain point hors de la zone de 200 milles.

Il est important de souligner que la surpêche est pratiquée dans toutes ces régions, qu'elles soient ou non dotée d'une organisation régionale de gestion des pêches. La surpêche destructrice continuera tant que tous les principaux acteurs ne déploieront pas d'efforts collectifs pour y mettre un terme.

Faisons maintenant le bilan des conséquences qu'a eues ce manque pour les pêches canadiennes dans l'Atlantique et aussi pour les pêcheurs, les travailleurs d'usine et les villages qui en dépendent.

En 1977, le Canada a élargi ses compétences en matière de pêche à 200 milles marins de ses côtes, soit le maximum permis par le droit de la mer. Or, les Grands Bancs de Terre-Neuve s'étendent au-delà de cette limite dans deux secteurs de pêche importants appelé Nez et Queue des Grands Bancs. Dans cette zone, la morue, les poissons plats et le sébaste traversent constamment la limite de la zone de 200 milles.

Les impératifs de la conservations exigent que les pêches soient réglementées aussi bien hors de la zone qu'à l'intérieur de celle-ci. Conscients de ce principe, le Canada et d'autres pays pêchant dans le secteur de l'Atlantique nord-ouest ont donc décidé de créer l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest appelée OPANO, en 1979. De sa création jusqu'en 1985, l'OPANO a fait oeuvre utile; les prises étaient limitées aux niveaux recommandés par les scientifiques de sorte que les ressources appauvries par la surpêche antérieure à 1977 commençaient à se rétablir.

Mais, voilà, lors de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté européenne, en 1986, la Communauté décida de se soustraire aux décisions de l'OPANO, en matière de conservation et fixa des quotas beaucoup plus élevés que ceux établis par l'Organisation pour ses membres. Depuis lors, la pêche intensive pratiquée par les flottilles de la Communauté européenne a largement contribué au déclin des populations de morue et de poissons plats dont dépendent les pêcheurs et les travailleurs d'usine canadiens. De 1986 à 1990, les pêcheurs de la Communauté européenne ont déclaré des prises de morue, de poissons plats et de sébaste supérieures à 530 000 tonnes, ce qui est 5 fois plus que les quantités attribuées à la Communauté européenne par l'OPANO.

Mais comment faire pour forcer les États qui pêchent en haute mer à respecter leurs obligations et à coopérer entre eux et avec les États côtiers pour conserver les populations hauturières?

Le Canada réfléchit à cette question depuis longtemps et cherche une réponse globale. Il envisage la mise en place d'une structure efficace et pratique permettant la conservation et la gestion des ressources situées hors de la limite des 200 milles.

L'objectif poursuivi par ce qu'il est convenu d'appeler l'initiative juridique du Canada est justement l'adoption de règles qui préciseraient et étofferaient les vagues dispositions de la Convention sur le droit de la mer en cette matière.

Le Canada a pris l'initiative en convoquant une conférence internationale d'experts en droit de la mer en septembre 1990. Ces spécialistes du monde entier se sont entendus sur certains principes fondamentaux dont les suivants: les membres de la collectivité internationale, dont les nationaux pêchent en haute mer, doivent collaborer entre eux et avec les États côtiers adjacents pour la conservation de la ressource et pour l'application des règles et le règlement des différends; les membres d'organisations de pêche régionales ont le droit de s'assurer que leurs nationaux observent toutes les mesures de conservation et qu'ils ne recourent pas à des subterfuges comme l'adoption d'un pavillon de complaisance pour se soustraire à leurs obligations; les États qui pêchent en haute mer doivent voir à ce que leurs nationaux ne pêchent pas d'une manière qui nuise aux ressources vivantes dont sont chargés les États côtiers; enfin, le régime de gestion des stocks hauturiers devrait être compatible avec le régime de gestion mis en oeuvre par les États côtiers pour les stocks dont ils ont la charge.

Je puis garantir aux membres de cette Chambre que le gouvernement ne relâchera pas son ardeur dans la poursuite de cet objectif, tant dans le cadre de son initiative juridique qu'à d'autres chapitres de la coopération globale, pour l'avantage des générations actuelles et futures de Canadiens et de tous les autres peuples qui dépendent des ressources marines.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée se terminera à 18 h 2. Par conséquent, je donnerai la parole au député de Davenport.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans le peu de temps qu'il reste avant la fin de l'heure, je voudrais faire valoir un ou deux points au sujet de la saga de la morue du Nord qui est très intéressante, bien qu'ayant des conséquences économiques et sociales dramatiques.

Tout d'abord, je voudrais attirer l'attention des députés sur le rapport intitulé *Étude indépendante sur l'état des stocks de morue du Nord*. Il a été publié en février 1990. Il est signé par des Canadiens connus et familiers du domaine. Le groupe était constitué par M. Harris de l'Université Memorial, D.L. Alverson, John Pope, Maxfield Short, Frank Smith, Mary Lou Peters et Robert Fournier.

Que dit leur première recommandation? Elle dit que, en ce qui concerne les stocks de morue du Nord, il est urgent de prévoir une réduction immédiate du taux de mortalité due à la pêche à au moins 0,30 et une réduction subséquente à 0,20 le plus tôt possible. C'était en février 1990.

Il a fallu au gouvernement deux ans avant de suivre cette recommandation. C'est en février 1992 qu'on a commencé à la mettre partiellement en oeuvre. Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps? Cela me dépasse. Lorsque j'entends le député de Fraser Valley-Est parler des efforts du gouvernement pour promouvoir le développement durable, je me demande de quoi il parle.

Deuxièmement, et c'est un aspect important de la politique du gouvernement dans ce domaine, un aspect qui prouverait le bien-fondé des remarques de mes collègues de Bonavista—Trinity—Conception et de Cap-Breton—Richmond-Est, le ministre des pêches semble fonctionner isolément et dans l'impuissance. Dans son communiqué de presse du 10 janvier 1992, le ministre déclarait:

• (1800)

> Le Canada demande à la communauté internationale d'accorder son appui à des principes et à des mesures qui, dans le cadre de la Convention sur le droit de la mer, permettront de trouver une solution à la surpêche des stocks, de part et d'autre de la limite de 200 milles.

Je le félicite. Cette déclaration est fort souhaitable car l'article 63 de la Convention sur le droit de la mer exhorte les États côtiers et les États pêcheurs à chercher à s'entendre sur les mesures de conservation des stocks qui chevauchent la limite.

La question à poser est donc la suivante: pourquoi le Canada ne veut-il pas ratifier la Convention sur le droit de la mer? Comment se fait-il que le ministre en soit réduit à s'appuyer sur son mandat pour invoquer le droit de la mer tandis que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne prend aucun moyen en vue de le ratifier? Le Canada a été l'un des premiers pays à signer cette convention. Toutefois, comme vous le savez, monsieur le Président, son entrée en vigueur comporte deux étapes, d'abord la signature et ensuite la ratification.

Le droit de la mer ne pourra donc entrer en vigueur à moins que 60 nations ne ratifient la convention. À ce jour, 53 ou 54 nations ont ratifié leur convention. Elle est d'une importance capitale. Selon l'article 63, elle permettrait aux États de prendre un certain nombre d'initiatives de conservation.

On se demande pourquoi le Canada refuse de ratifier la Convention sur le droit de la mer et cette question concerne aussi l'excellente initiative de mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, qui a aujourd'hui entrepris une démarche qui pourrait nous permettre de sortir de l'impasse et de prendre une certaine direction dans la recherche d'une solution. La solution pourrait être celle que le député de Bonavista—Trinity—Conception a proposée ou une modification de cette idée; nous ne savons pas vraiment où nous arriverons au

bout du compte. Tout serait évidemment plus facile si le Canada ratifiait le droit de la mer.

On laisse le ministre des Pêches invoquer seul le droit de la mer alors même que le gouvernement du Canada dont il fait partie tarde à le ratifier. Est-ce bien logique?

J'en viens très brièvement au troisième point. Le gouvernement du Canada s'est rendu à la conférence de Rio, à l'issue de la série de réunions préliminaires qui se sont étendues sur deux ans, avec l'intention de régler le dossier des pêches. Or, tout ce qu'il a réussi à obtenir lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, c'est un accord sur la tenue d'une autre conférence.

Monsieur le Président, je vois que vous vous levez. Nous reprendrons le débat à la prochaine occasion.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas vu l'horloge pour que le député ait au moins cinq minutes. Il prendra encore la parole pendant cinq minutes lorsque nous examinerons à nouveau cette motion.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA RÉSERVE DES FORCES CANADIENNES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je viens de prendre la parole au sujet d'une motion qui me semble d'importance nationale. Voici que je prends à nouveau la parole sur un sujet tout à fait différent, mais qui revêt aussi à mes yeux une importance nationale considérable. Il s'agit des Forces canadiennes et plus particulièrement de la Réserve des Forces canadiennes.

Ma présente intervention fait suite à une question que j'ai posée au ministre de la Défense nationale, le 30 novembre dernier, soit quelques jours après la publication du rapport du vérificateur général. Même si je m'efforce d'être aussi neutre que possible à cet égard, je suis très préoccupé par les observations que le vérificateur général présente dans son rapport du 24 novembre au sujet de la Réserve des Forces canadiennes.

Je suis inquiet à cause de la dette et de la gravité des points soulevés, dont certains rallient peut-être tout le monde, alors que d'autres ne méritent pas, je crois, d'être examinés de plus près. Je suis inquiet compte tenu de l'importance croissante de la réserve canadienne dans le cadre de la politique de force totale.

Depuis 1987, les réservistes de la marine, du commandement des communications et de l'aviation et la milice font intégralement partie de l'effort canadien de défense, de notre effectif militaire. La notion de force totale n'est vraiment entrée en vigueur qu'en 1987 avec, en gros, 30 000 réservistes.

À l'heure actuelle, et certes dans le cas de l'armée—et je vais m'en tenir pour le moment aux forces de maintien de la paix—la milice compte pour 60 p. 100 de l'effectif. Depuis deux ou trois mois, les médias nous parlent du maintien de la paix et de la nécessité que le Canada examine attentivement ses forces de maintien de la paix.

Le vérificateur général allègue que la réserve a un problème d'imputabilité. Il dit aussi qu'elle est mal équipée et, ce qui est encore plus grave, qu'elle n'est pas prête à être déployée.

La ministre doit répondre à ces allégations car, si elles sont fondées, comment la réserve de maintien de la paix peut-elle constituer 12,5 p. 100 des forces totales? Au moment où je vous parle, 300 Terre-Neuviens se rendent à Winnipeg pour y être entraînés en vue de participer aux forces de maintien de la paix. Je n'appellerais pas cela un manque de préparation.

Compte tenu de l'importance de la politique de force totale et de la réserve, auxquelles on a consacré l'an dernier 750 millions de dollars, je demande simplement à la ministre de dire aux Canadiens dans quelle mesure ces allégations sont fondées et ce qu'elle entend faire pour remédier à la situation.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'intention de mon collègue la déclaration d'avril 1992 portant sur la politique de la défense où il est clairement dit que des réservistes hautement motivés, bien entraînés et correctement équipés, capables de jouer un rôle plus important dans la défense du Canada, faisaient intégralement partie du succès des opérations et des activités des forces armées, tant au Canada qu'à l'étranger.

Ajournement

Le député sait d'expérience, expérience qui est appréciée à la Chambre, que les réservistes ont toujours fait partie intégrante des Forces armées canadiennes.

Je conviens moi aussi que les commentaires du vérificateur général l'automne dernier étaient fort à propos; le ministère de la Défense est en fait d'accord avec lui sur un certain nombre de ses observations. Les réservistes ont toujours été intégrés aux opérations des Forces armées canadiennes et continueront à l'être. Ils se sont ajoutés à nos forces régulières lors de la crise d'Oka et, cette année, ils sont allés en mission en Bosnie, en Croatie, à Chypre et en Somalie.

Un effort important est fait en vue de moderniser l'équipement des Forces armées canadiennes et d'améliorer le recrutement et la formation.

En ce qui concerne la mesure législative que vous aviez déposée à la Chambre ce jour-là, nous ne voyons pas pour le moment la nécessité d'adopter une mesure législative obligeant les employeurs à accorder un congé à leurs employés réservistes. Je suis toutefois très heureuse que vous ayez abordé ce sujet aujourd'hui et je dois dire que le ministère de la Défense est tout à fait d'accord avec le vérificateur général sur bien des points qu'il a soulevés.

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le 15 septembre, j'ai fait valoir auprès du ministre de l'Emploi et de l'Immigration qu'il fallait permettre à M^me^ Dularie Boodlal de demeurer au Canada au lieu de la renvoyer à Trinidad où son époux, qui a déjà commis contre elle, au cours des années, de nombreux actes de violence à Trinidad et au Canada, a menacé de la tuer.

Le ministre avait répondu que si je connaissais, au sujet de ce cas, des faits qui devaient lui être signalés, il me pressait de les lui communiquer.

J'ai remercié le ministre de sa proposition et lui ai déclaré que j'avais puisé mes renseignements dans le mémoire du Service d'aide juridique de Parkdale, qui avait déjà fait parvenir le document au ministre. Quelques jours plus tard, le ministre décidait d'autoriser M^me^ Boodlal à rester au Canada. Je lui en suis très reconnaissant, en partie pour la sécurité de M^me^ Boodlal, mais aussi parce que cette décision crée un autre précédent très important relativement à une nouvelle question de droit au Canada, c'est-à-dire qu'on reconnaît que des femmes ont parfois des motifs particuliers d'être acceptées comme réfugiées.

• (1810)

Je voudrais, à ce propos, faire référence au discours qu'a prononcé hier, devant le Ottawa Women's Canadian Club, la nouvelle présidente de la Commission d'immigration et du statut de réfugié, M^me^ Nurjehan Mawani, qui a soulevé la question de façon très énergique et très constructive.

M^me^ Mawani faisait remarquer que dans des cas semblables, une femme serait considérée comme une réfugiée parce qu'elle avait fui pour protéger sa vie. M^me^ Mawani a demandé s'il était possible de reconnaître, en droit, qu'une personne se trouvant en pareille situation faisait partie d'une catégorie de gens persécutés. Elle rappelait que dans une décision rendue récemment, la division de première instance de la Cour fédérale du Canada a statué que les Trinidadiennes victimes de violence conjugale pouvaient constituer un groupe social particulier selon la définition de réfugié. Je suis heureux que la présidente de la commission ait fait cette déclaration.

Elle va encore beaucoup plus loin. Elle établit des lignes directrices dont les membres de la commission pourront très prochainement se servir pour interpréter les décisions de ce genre selon des règles uniformes. Plus encore, elle a décidé de faciliter les choses aux femmes qui demandent le statut de réfugié devant la commission et qui hésitent souvent à parler de ce qu'elles ont vécu, en particulier les femmes originaires de certaines cultures. En effet, dans la mesure du possible, le comité chargé d'entendre leur cause sera composé de femmes et sera doté d'interprètes féminins; les agents chargés de l'audition de la demande de statut de réfugié seront des femmes. Elle prend ces mesures pour qu'il soit aussi facile que possible pour une femme de défendre son cas en tant que femme lorsqu'elle estimera avoir été persécutée parce qu'elle est une femme.

La présidente a également déclaré que des groupes de travail sur les femmes qui demandent le statut de réfugié ont été créés un peu partout au Canada afin d'aider à former et à sensibiliser les membres et le personnel de la commission aux problèmes uniques auxquels sont confrontées les femmes réfugiées.

Je crois qu'il s'agit là d'un progrès important pour le droit au Canada, et j'en remercie la présidente de la commission et le ministre.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne M^me^ Boodlal, le ministre a jugé qu'elle pouvait rester au Canada avec ses deux enfants pendant que l'on examine leur demande de résidence permanente. Ils devront satisfaire aux exi-

gences des lois concernant l'état de santé et les antécédents et leur ordonnance d'expulsion doit prendre effet avant la délivrance des visas d'immigrant.

Je suis heureuse que le député ait signalé ce cas au ministre et je dois reconnaître qu'il a raison: certains aspects concernant le statut de réfugié sont vraiment en train de changer.

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 4 février, j'ai demandé à la ministre d'État à l'Immigration de lancer une enquête indépendante sur les graves allégations selon lesquelles les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié étaient soumis à des pressions politiques tendant à leur faire prendre des décisions allant souvent à l'encontre des témoignages entendus lors des auditions.

Ces allégations ont été formulées par certains anciens membres de la commission dans des articles publiés dans le journal *Le Devoir* de Montréal la semaine dernière. Elles ont été faites plus particulièrement vers la fin de l'année dernière par M. Sam Ifejika, qui a démissionné de la commission pour protester, mais qui a publié un document de 24 pages dans lequel il donne l'exemple de plusieurs cas où il a lui-même fait l'objet de pressions de la part de hauts fonctionnaires du ministère.

Cette commission est censée être un organisme indépendant quasi judiciaire et ses membres doivent entendre les dépositions et rendre leurs décisions en conséquence. Il faut se rappeler que dans ces cas-là, des vies sont en jeu. Ces gens ont quitté des pays où leur vie était menacée, où ils avaient été emprisonnés et c'est donc une question de vie ou de mort pour eux.

Que m'a alors répondu la ministre? Tout d'abord—et c'est peut-être dû au fait qu'elle vient d'être nommée à ce poste et qu'elle n'a pas été bien informée—elle m'a demandé de lui donner des détails. Or, tous les détails pertinents figuraient dans le mémoire de 24 pages que M. Ifejika avait soumis au ministère et au ministre de l'Immigration. Les articles publiés dans *Le Devoir* renferment d'autres allégations. En ce qui concerne mes observations relativement aux nominations à la commission, la ministre me répond que le comité pertinent a le droit d'examiner les nominations à la commission.

Eh bien, tout le monde sait que même si nous nous penchons sur ces nominations au comité, nous ne pouvons rien y faire. Cela n'a rien à voir avec le système en vigueur aux États-Unis où les comités du Congrès peuvent rejeter des nominations. Nous ne pouvons qu'examiner ces nominations. Si elles ne nous conviennent pas, il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire. Rien ne nous empêche de formuler une recommandation, mais cela ne va pas très loin.

Je souhaite qu'on procède à une enquête indépendante complète sur ces graves allégations. Si le gouvernement n'a rien à cacher, il devrait être d'accord pour qu'on tienne une enquête de ce genre.

J'espère que le secrétaire parlementaire également prendra au sérieux non seulement mes observations, mais également les allégations faites par d'autres personnes à l'extérieur de cette enceinte, au lieu de se contenter de nous lire une déclaration préparée par des fonctionnaires du ministère.

Ce type de réponse aux questions que nous soulevons durant le débat d'ajournement montre que toute la procédure est une farce monumentale et que la réforme parlementaire n'a rien de sérieux. Si le secrétaire parlementaire ne peut me donner une réponse honnête aux questions que j'ai soulevées et aux allégations que j'ai formulées, je préférerais qu'il n'intervienne pas et qu'il ne dise absolument rien.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, j'aimerais répondre au député car je sais qu'il s'intéresse beaucoup à la Commission de l'immigration et qu'il réagit à certaines allégations.

Les allégations voulant qu'on ait entravé au niveau du ministre et du ministère l'indépendance des membres, ne sont absolument pas fondées. Les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié sont totalement indépendants et ont pour responsabilité de décider au fond de chaque demande de statut de réfugié. Ils ont également la responsabilité de veiller à ce que les décisions prises à l'égard des personnes qui font une demande de statut de réfugié soient équitables et justes, et à ce qu'elles soient compatibles avec les décisions prises dans des situations similaires.

Si le député examinait les décisions ou était là quand elles sont rendues, il s'en rendrait compte.

À cet égard, le projet de loi C-86 conférera, comme nous le savons, un plus grand pouvoir au président de la Commission, qui pourra contrôler la qualité des décisions qui seront prises. En cas d'incapacité, d'incompétence ou d'inconduite d'un membre de la Commission, le président peut recommander au ministre de la Justice qu'une enquête soit ouverte afin de déterminer si le membre en question devrait être suspendu de ses fonctions sans solde ou renvoyé.

Un juge serait nommé pour mener l'enquête et faire sa recommandation au ministre de la Justice, qui transmettrait le rapport au gouverneur en conseil pour y donner la suite appropriée.

Si la conduite du président de la Commission est remise en question, le ministre peut entamer la procédure que je viens de décrire. Le président peut, après consultation avec les autres membres, émettre des lignes directrices pour les aider à prendre les décisions nécessaires sans qu'ils ne s'en trouvent liés en aucune façon.

Espérons que cette explication sera utile au député et qu'il jugera que c'est la façon appropriée de diriger une Commission indépendante.

LES CÉRÉALES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le 18 juin dernier, j'ai soulevé l'importante question des expéditions de blé en Russie. À ce moment-là, elles représentaient seulement la moitié de notre capacité. Le problème venait de l'incapacité de la Russie à payer les céréales. Depuis ce temps, la situation a considérablement évolué.

Peu après ma déclaration de juin, la Russie a fait un paiement partiel, et les expéditions de blé à ce pays ont repris.

Les expéditions ont été interrompues à nouveau au début de septembre et, apparemment, il y a eu très peu de changements depuis, si ce n'est un modeste paiement fait par la Russie et un petit envoi acheminé par le port de Churchill, au Manitoba.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est récemment rendue à Moscou et est apparemment revenue sans avoir réglé le problème céréalier entre le Canada et la Russie. On nous dit que la Russie doit à notre pays environ 80 millions de dollars et que le Canada n'expédiera plus de céréales là-bas tant que de nouvelles dispositions n'auront pas été conclues pour le crédit.

C'est un problème grave. La situation est alarmante. On prévoit une année difficile pour les céréaliculteurs canadiens. D'après les prévisions, le revenu agricole net chutera d'environ un milliard de dollars en 1993. Les céréaliculteurs ont besoin de tous les marchés et de tous les dollars qu'ils peuvent en tirer.

Au printemps de 1992, la Commission canadienne du blé prévoyait d'expédier entre 10 millions et 11 millions de tonnes de céréales par la Voie maritime du Saint-Laurent. À la fin de l'année, nous en avions expédié seulement 5,2 tonnes. Une grande partie du problème découle de la situation en Russie. Cette année, on s'attend à ce que les expéditions entre avril et juillet descendent jusqu'à 1,5 million de tonnes. Encore là, il faut blâmer la situation en Russie.

À cause des pluies que nous avons eues l'automne dernier au moment de la récolte, il y a une surabondance de blé fourrager. On me dit que la république de Géorgie a fait une offre pour acheter 1,5 million de tonnes de ce blé, mais que le Trésor n'a pas approuvé cette vente. Encore une fois, c'est un problème financier.

Les agriculteurs ont tout ce blé mais ne peuvent pas le vendre. C'est extrêmement frustrant. Je trouve qu'il est opportun de soulever la question des exportations de blé en Russie non seulement à cause des raisons déjà citées, mais aussi parce qu'on s'attend à ce que la cote de crédit de la Russie ait un impact important sur le prix des céréales.

Du moins, c'est l'opinion exprimée par les spécialistes lors de la Conférence des perspectives qui a eu lieu récemment dans ma ville, Winnipeg. M. Daniel Amstutz a dit à la conférence: «D'ici l'an 2000, le crédit sera un facteur concurrentiel plus important que le prix.» Le directeur général du Conseil international du blé a ajouté: «À l'heure actuelle, plus de 50 p. 100 des ventes se font grâce à une forme de crédit quelconque de l'État. Ce pourcentage augmentera inévitablement dans les années à venir.»

C'est la Russie et les autres républiques de l'ancienne Union Soviétique qui suscitent les plus vives inquiétudes. Normalement, nous leur vendons de 15 à 20 p. 100 de nos céréales d'exportation. Le Canada est l'un de leurs plus gros fournisseurs. Avant l'actuelle crise financière, elles payaient en espèces sonnantes et trébuchantes. Elles font maintenant appel au crédit, mais elles sont incapables de respecter leurs échéances.

J'estime que le gouvernement devrait dire à la Chambre ce qu'il fait pour résoudre les problèmes actuels du commerce des céréales entre le Canada et la Russie. Les agriculteurs veulent savoir. Tous les Canadiens aussi. L'agriculture est importante pour les Prairies et pour l'ensemble du pays.

J'ai hâte d'entendre la réponse du gouvernement.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, que le député sache que si l'on établit une moyenne par habitant, seule l'Allemagne avance plus de crédits que le Canada à la Russie.

Le Canada et la Russie, anciennement de l'URSS, ont de bons rapports commerciaux depuis de nombreuses années. La Russie, comme l'URSS avant elle, est l'un de nos plus gros acheteurs de céréales et nous avons l'intention de faire tout notre possible pour maintenir nos bonnes relations commerciales.

Malheureusement, les expéditions de céréales à la Russie ont dû être suspendues à l'automne de 1992 en raison de retards de paiements et de l'incapacité de la

Russie de respecter son propre calendrier de paiement de ses arriérés. Une partie des crédits destinés à la vente de céréales à la Russie avant la suspension des expéditions devait payer le transport par mer.

Nous comprenons parfaitement les difficultés créées par la situation et exposées par le député. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour remédier à la situation. Nous nous attendons à être traités équitablement par la Russie dans le paiement de ses dettes envers le Canada et envers d'autres pays afin que nous puissions conserver nos bonnes relations commerciales et nous espérons que la Russie continuera d'acheter notre blé et d'autres produits.

La situation évolue. Je le remercie de l'avoir signalée à la Chambre.

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis très déçue de la réponse que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration m'a donnée au sujet de l'impact que ses mesures de compression à l'égard de l'assurance-chômage aurait sur les femmes qui sont victimes de harcèlement sexuel au travail.

Il a dit que la femme devrait quitter son emploi, signaler le harceleur et qu'elle serait alors protégée. Je connais le cas d'une jeune femme qui a agi ainsi et qui aujourd'hui pleure amèrement parce qu'elle est au centre d'une bataille juridique. Pourtant, elle a suivi en tous points les recommandations du ministre.

Son employeur faisait tous les jours des commentaires sur sa tenue vestimentaire. Il disait des choses du genre «Aujourd'hui, vous méritez un sept» et le lendemain «Aujourd'hui, vous méritez un huit.» Il faisait à son sujet d'autres commentaires qu'elle jugeait déplacés. Elle a donc quitté son emploi puis invoqué comme motif le harcèlement sexuel. Elle a gagné sa cause devant le conseil arbitral. Maintenant son employeur conteste le jugement rendu. Il a reconnu avoir fait de tels commentaires, mais il prétend que c'était à la blague. Il a trouvé d'autres employés prêts à témoigner en sa faveur parce qu'ils ont peur de perdre leurs emplois. Par crainte de voir sa réputation entachée, il conteste la décision de l'assurance-chômage. Elle pleure et doit obtenir les services d'un avocat.

Le cauchemar ne s'est pas terminé avec son départ. Elle ne sait pas si son ex-employeur va réussir à faire invalider le jugement de l'assurance-chômage ou si elle va devoir rembourser l'assurance-chômage en plus d'acquitter les coûteux honoraires d'un avocat.

La nouvelle politique de l'assurance-chômage rend encore plus pénible la situation des femmes victimes de harcèlement sexuel. Ces femmes vont être une deuxième fois victimes, mais cette fois-ci à cause d'une mesure gouvernementale.

L'association québécoise des femmes qui travaillent avec leur époux dans une entreprise est très préoccupée par les nouvelles régles de l'assurance-chômage. Lorsqu'une femme qui travaille avec ou pour son mari quitte ce dernier, elle se retrouve généralement sans emploi et sans gagne-pain. Les 500 000 Canadiennes qui travaillent avec leur époux ont mené une longue et dure bataille avant de se voir accorder le droit à l'assurance-chômage, comme toutes les autres travailleuses; et maintenant ce droit leur est automatiquement retiré du fait que l'échec d'un mariage n'est pas reconnu par le gouvernement comme motif valable pour quitter son emploi. Ces femmes vont être sans mari et sans revenus. Certaines seront peut-être même forcées de rester dans une situation horrible par peur de la pauvreté.

Le gouvernement présente les coupes dans l'assurance-chômage comme une économie pour les contribuables canadiens. Quelle blague! L'assurance-chômage est un régime d'assurance presque entièrement financé par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Supprimer les prestations d'assurance-chômage, c'est obliger les gens à s'inscrire à l'aide sociale, qui est entièrement financée par les contribuables canadiens, et ce sont donc eux qui perdent au change.

L'an dernier, les conseils d'arbitrage ont entendu 28 927 appels. Environ 73 p. 100 des membres de ces conseils sont des hommes. La plupart des appels sont entendus dans un délai de un à trois mois et certains sont renvoyés à la Cour fédérale. Le demandeur doit trouver et payer lui-même un avocat. Les travailleurs les plus exploités n'ont souvent pas les compétences et les connaissances nécessaires pour déposer un appel.

D'une façon disproportionnée, cette nouvelle politique nuit aux femmes. En effet, 53 p. 100 des départs volontaires leur sont attribuables, même si elles ne représentent que 37 p. 100 de tous ceux qui demandent des prestations d'assurance-chômage. Dans 43 p. 100 des cas, les femmes qui quittent leur emploi volontairement occupent des postes peu rémunérés alors que ce n'est le cas que pour 28 p. 100 de tous ceux qui demandent des prestations.

Les statistiques de l'assurance-chômage montrent que la plupart des gens qui quittent leur emploi volontairement ne l'ont pas occupé assez longtemps pour être admissibles aux prestations. La réduction des prestations qui les fait passer de 60 à 57 p. 100 lèse surtout ceux qui ont un faible revenu, dont la plupart sont des femmes.

Dans ma question au ministre, j'ai dit qu'il ne saisissait pas les réalités du marché du travail dans le cas des femmes et les membres des minorités visibles qui sont

exposés à des abus et je maintiens cette affirmation. Les réductions proposées établissent une présomption de culpabilité et obligent les travailleurs à prouver leur innocence. C'est absurde. C'est évident. Le gouvernement doit renoncer à ces coupes régressives à notre programme d'assurance-chômage.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je sais que la députée a été à la Chambre au cours des derniers jours, mais je voudrais seulement souligner encore une fois qu'il y a de nombreuses raisons légitimes de quitter un emploi. La discrimination raciale et le harcèlement sexuel sont considérés comme des raisons légitimes. Les victimes seront protégées par la loi.

Le programme d'assurance-chômage vise à aider des travailleurs au cours d'une période de transition, c'est-à-dire entre le moment où ils ont perdu leur emploi et celui où ils peuvent en trouver un autre. L'assurance-chômage n'est pas un revenu garanti. Si cette question est totalement nouvelle pour la députée, elle voudra peut-être en discuter un autre jour.

Toutefois, je tiens à rassurer la députée que les modifications apportées par le projet de loi C-105 à la Loi sur l'assurance-chômage seront appliquées équitablement et feront en sorte que les travailleurs qui perdent leur emploi sans qu'ils y soient pour quelque chose continueront d'avoir accès à la formation, au soutien du revenu et à la formation professionnelle assurés par le gouvernement au moyen de la caisse d'assurance-chômage.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, une motion d'ajournement de la Chambre est maintenant adoptée.

La Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI C-76

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je sais que dans un moment, lorsque nous passerons à l'ordre du jour, la présidence fera part de sa décision sur la recevabilité des amendements au projet de loi C-76.

Je veux porter à l'attention de la présidence qu'hier, mon collègue d'Ottawa-Centre a présenté un amendement vers 17 h 55. Cet amendement a été déclaré irrecevable parce que, au lieu d'être remis en personne, il a été envoyé par ce qu'on appelle communément un fax, c'est-à-dire un télécopieur.

Je suis sûr que tous les députés le savent aussi, à part certains documents juridiques qui doivent être transmis en personne, presque toutes les transactions faites de cette façon sont considérées comme acceptables. Tous ceux qui s'intéressent au domaine de l'immobilier ou à tout autre domaine de ce genre savent très bien que la distribution d'un document par télécopieur est parfaitement acceptable.

Pourtant, un amendement dûment signé et envoyé au bureau du greffier par télécopieur avant 18 heures, et dont l'original a été acheminé par la suite, n'a pas été jugé recevable.

Je vous soumets respectueusement qu'à l'ère du matériel moderne, du télécopieur et du téléphone dont la Chambre est maintenant équipée, il n'est pas acceptable de refuser un document parce que c'est une photocopie. Après tout, une copie transmise par télécopieur n'est rien d'autre qu'une photocopie envoyée par courrier électronique.

À mon avis, cette façon de faire ne contribue pas du tout à favoriser le déroulement efficace des travaux de la Chambre.

• (1010)

Je demande à la Présidente d'examiner cette question et de décider dès aujourd'hui, peut-être après avoir consulté le greffier, que cet amendement aurait dû être jugé recevable et qu'il l'est toujours. Il a été envoyé dans le délai, il était dûment signé et il a été transmis par télécopieur.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Sur le même rappel au Règlement, madame la Présidente. Je dois vous dire bien honnêtement que j'ai un problème avec les représentations qui sont faites ce matin auprès de la Présidence par le député de Glengarry—Prescott—Russell.

La transmission de documents par télécopieur est une pratique courante de nos jours, mais il reste quand même qu'un document qui fait foi, un document légal, un document authentique, est un document qui est transmis par les voies normales, qui est signé et qui est considéré comme étant un document original.

Un document transmis par télécopieur n'est pas un document original. Dans les circonstances, je pense que, en ce qui touche le rappel au Règlement soulevé par le député de Glengarry—Pres cott—Russell, vous devez considérer que c'est un précédent, et je recommanderais d'être prudent dans la considération de ce rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, il m'est arrivé dans le passé de pouvoir présenter, par l'entremise de mon caucus, des propositions d'amendement expédiées par télécopieur. Il suffisait que j'aie signé moi-même le document et que le bureau du greffier certifie qu'il lui avait été livré en bonne et due forme.

[*Français*]

Mme le vice-président: On m'avise à ce moment-ci que la question n'est pas simplement à l'effet que le document ait été télécopié. C'est un peu plus complexe que cela, puisque la demande n'était pas dans la forme d'un amendement tel quel. D'ailleurs, nous sommes à ce moment-ci à vérifier l'heure exacte à laquelle le document a été reçu; ensuite, si vraiment cela était sous forme

d'amendement, ou alors de l'aide à demander à ce que cela soit rédigé sous forme d'amendement, et surtout à quelle heure cela a été reçu. J'ai donc demandé au greffier de bien vérifier l'heure de l'arrivée de ce document, de même que sa teneur, et je reviendrai à la Chambre, si cet amendement peut être acceptable, un peu plus tard dans la journée. Je pense que cela règle la situation.

Je vois l'honorable député d'Ottawa–Centre, je ne vois pas ce qu'il y a de plus à ajouter à ce temps–ci.

M. Harb: Madame la Présidente, vous avez dit tout ce qui est très important dans ce débat. Mais je veux seulement mentionner qu'ils ont refusé de recevoir la télécopi e, parce qu'ils ont dit à mon adjoint qu'ils n'acceptaient pas la télécopie, mais que l'original devait être présenté au bureau. Je tenais à faire cette mise au point.

Mme le vice–président: Comme je l'ai dit il y a quelques secondes, nous allons vérifier dans tous les cas, et si l'amendement qui a été télécopié est recevable, nous reviendrons à la Chambre à ce moment–là en posant les gestes normaux dans un cas comme celui–là. J'ai demandé que l'on s'informe. Je crois que tout le monde s'entend là–dessus.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, dont un Comité législatif a fait rapport avec un amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice–président: Sous réserve du rappel au Règlement, dont nous avons parlé il y a quelques minutes.

[*Traduction*]

il y a 17 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour étude à l'étape du rapport du projet de loi C–76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

[*Français*]

Après consultation, j'ai choisi les motions nos 1, 3, 6, 9, 12, 14, 15, 16 et 17, inscrites au nom de l'honorable député de Saint–Boniface. Elles seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion n^{o} 1 vaudra pour les motions n^{os} 3, 6, 9, 12, 14, 15, 16 et 17.

[*Traduction*]

Les motions n^{os} 2, 5, 8 et 11, inscrites au nom de l'honorable député de Windsor—Sainte–Claire, et les motions n^{os} 4, 7, 10 et 13, inscrites au nom de l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan, ne seront pas choisies puisqu'elles sont identiques aux motions n^{os} 3, 6, 9 et 12.

[*Français*]

Je vais maintenant soumettre les motions 1, 3, 6, 9, 12, 14, 15, 16 et 17 à la Chambre.

[*Traduction*]

Puisque le député de Saint–Boniface ne peut pas présenter ses motions d'amendement et n'est pas avec nous aujourd'hui, le débat portera sur les motions n^{os} 4, 7, 10 et 13, inscrites au nom du député de Thunder Bay—Atikokan. Ces motions seront regroupées aux fins du débat et le résultat du vote sur la motion n^{o} 4 s'appliquera aux motions nos 7, 10 et 13.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Compte tenu de ce que vient de dire la présidence, je me demande s'il y aurait consentement unanime pour que je présente les propositions d'amendement inscrites au nom du député de Saint–Boniface. En plus de régler le problème, cela rendrait tout à fait inutile l'autre discussion, sauf en ce qui a trait à son principe. En outre, la présidence n'aurait pas à rendre une autre décision qui pourrait apporter des modifications.

Si je pouvais obtenir le consentement unanime, avec l'autorisation de la présidence évidemment, nous pourrions ensuite poursuivre le débat de la manière que je viens de proposer.

Mme le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour que les motions inscrites au nom du député de Saint–Boniface soient présentées par un autre député?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Don Boudria (au nom de M. Duhamel): propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-76, en supprimant l'article 2.

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-76, en supprimant l'article 3.

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-76, en supprimant l'article 4.

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-76, en supprimant l'article 5.

Motion nº 12.

Qu'on modifie le projet de loi C-76, en supprimant l'article 6.

Motion nº 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-76, en supprimant l'article 7.

Motion nº 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-76, en supprimant l'article 8.

Motion nº 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-76, en supprimant l'article 9.

Motion nº 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-76, en supprimant l'article 10.

—Madame la Présidente, premièrement, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier la Présidence de m'avoir accommodé, ce matin, dans cette situation inhabituelle ainsi que tous les députés de la Chambre pour leur collaboration.

Si aucun autre règlement du dossier n'intervient, je souhaiterais qu'il y ait, du moins à courte échéance, une réunion de ceux et celles qui y sont impliqués, peut-être même au Comité de la gestion—et je vois mon collègue, d'en face, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre—afin d'en venir à une formule pour qu'à l'avenir, les documents puissent être acceptés de la façon préconisée ce matin dans mon rappel au Règlement, si ce n'est déjà le cas pour le projet de loi devant nous, au moins pour ceux qu'on étudiera à l'avenir.

Je pense qu'on réussirait ainsi à moderniser un petit peu l'institution. De toute façon, je ne veux pas trop m'attarder sur cela. Je veux maintenant poursuivre en faisant quelques remarques au sujet du projet de loi à l'étude et plus particulièrement sur les amendements y afférents, tels que présentés.

• (1020)

Comme vous l'avez si bien dit, madame la Présidente, et de façon très éloquente ce matin, les Libéraux proposent de rayer bon nombre d'articles de ce projet de loi. Bien sûr, le but ultime, c'est de rayer le projet de loi en entier, car on y trouve deux composantes principales: dans un premier temps, on veut bien sûr imposer des frais aux étudiants et, dans un deuxième temps, on veut également avoir un processus par lequel il y aura des frais pour enregistrer les lobbyistes.

[*Traduction*]

Je pourrais peut-être maintenant passer au premier de ces thèmes, à savoir l'imposition de frais sur les prêts aux étudiants.

Le projet de loi C-76 supprime la période de grâce pour le remboursement des prêts aux étudiants et impose six mois d'intérêt de plus aux étudiants qui doivent emprunter pour faire des études postsecondaires. Nous faisons beaucoup d'efforts, dans notre société, pour inciter les jeunes à s'instruire davantage, à se doter des outils qui leur permettront d'entreprendre une carrière intéressante et d'entrer sur le marché du travail. Nous nous préoccupons tous du taux de décrochage scolaire au secondaire et nous luttons contre cette plaie. Il existe un groupe dans ma circonscription, à Rockland, qui s'efforce de convaincre les jeunes décrocheurs de retourner à l'école et ceux qui songent à l'abandonner d'y rester.

Que fait le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui? Exactement le contraire. Je vois mon distingué collègue de Carleton—Gloucester, qui est lui-même un ex-enseignant. Je me demande si on peut être un ex-enseignant; je pense que si l'on a déjà été un enseignant, on le reste toute sa vie. Le député de Carleton—Gloucester a enseigné au secondaire; il connaît fort bien tout ce qui peut pousser les jeunes à abandonner leurs études et à aller travailler. Ces attraits sont légion. Trop de jeunes sont prêts à abandonner leurs études, par exemple, pour essayer d'acheter la vieille guimbarde aux roues chromées de leurs rêves, puis quelques mois plus tard ils se retrouvent avec les paiements à faire sur cette voiture alors qu'elle est stationnée derrière le garage. Il est si triste de voir qu'ils recherchent une satisfaction immédiate en achetant ces objets qui sont d'une utilité douteuse et qu'ils sacrifient leur avenir pour se les procurer.

Et voilà que nous dissuadons encore plus les jeunes de continuer leurs études. C'est déjà loin d'être facile. En Ontario, les frais de scolarité ont augmenté de façon astronomique avec l'actuel gouvernement provincial, après que celui-ci ait promis d'abolir complètement ces frais. Mon collègue de Thunder Bay, qui est un ancien membre de l'Assemblée législative de l'Ontario, comme moi, saura quel fardeau cela représente actuellement

pour les jeunes. Alors, nous nous trouvons dans une situation où les jeunes ont des frais de scolarité plus élevés, ils doivent trouver de l'argent pour les payer et ils vont maintenant devoir verser des intérêts pendant plus longtemps sur ces frais majorés. On les attaque sur deux fronts.

Puis, naturellement, il y a toujours la possibilité, en particulier en cette période de crise économique, que, quand ils finiront leurs études, la carrière sur laquelle ils comptaient n'existera peut-être même plus. J'espère que la récession est presque terminée. Nous commençons à voir des signes encourageants—pas assez—mais au moins quelques-uns.

J'espère que le moment viendra très prochainement où nos jeunes pourront espérer à nouveau quitter l'école avec leur diplôme et être raisonnablement sûrs de trouver un emploi intéressant. C'est ce que nous voulons pour eux, mais maintenant nous ne leur facilitons pas la tâche avec des projets de loi comme le projet de loi C-76 ni naturellement avec le projet de loi C-105. Dans le cas où ils trouvent du travail, ce n'est peut-être pas dans le domaine qu'ils cherchent, mais c'est plutôt une solution de fortune.

Puis ils doivent avoir recours à l'assurance-chômage et s'ils ne réunissent pas les nouveaux critères stricts dont le ministre de l'Emploi nous a parlé ces derniers jours, alors ces jeunes se retrouveront avec une pile de factures qu'ils auront accumulées pendant qu'ils faisaient leurs études, ils se retrouveront sans emploi sans avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce sera une situation très décourageante pour eux.

Il est encore très vrai que plus une personne a de l'instruction, plus grandes sont ses chances de trouver un emploi, mais les exceptions confirment la règle. C'est la même chose partout. Si un seul jeune titulaire d'une maîtrise ne peut pas trouver de travail, la nouvelle naturellement se répand comme une traînée de poudre. Tout le monde connaît cette situation et cette mauvaise nouvelle qui circule décourage davantage de jeunes de poursuivre leurs études, et c'est bien triste.

Pour aggraver la situation, nous allons ajouter six mois d'intérêt s supplémentaires. Cela va coûter 35 millions de dollars par an aux étudiants canadiens. C'est le chiffre fourni par les fonctionnaires du ministère des Finances qui ont témoigné devant le comité. Il ne s'agit pas de quelques dollars, qu'on se détrompe! Si les députés d'en face ne comprennent pas ce que signifie pour des jeunes qui entrent sur le marché du travail d'avoir une facture supplémentaire sur les épaules, une facture supplémentaire de 35 millions de dollars, c'est vraiment triste.

Il est déplorable que nous devions même discuter d'une telle proposition. Mes collègues, le député de Saint-Boniface et le député d'Ottawa-Centre, qui a travaillé très activement et sans relâche, ajouterais-je, pour le mieux-être des jeunes, et moi-même, nous voulons tous espérer pouvoir convaincre le gouvernement de retirer ce projet de loi.

Le mieux que nous puissions faire en ce moment, c'est de demander au gouvernement de supprimer au moins cette partie du projet de loi. En 1990, l'ancien ministre a promis une réforme complète du programme de prêts aux étudiants. Quelle réforme!

[*Français*]

Des modifications comme celles qui nous sont présentées aujourd'hui, on pourrait aisément s'en passer, car la dernière chose que les jeunes gens ont besoin, c'est de voir ce genre de facture leur peser sur les épaules le jour où ils sortent de nos institutions postsecondaires pour se trouver de l'emploi.

[*Traduction*]

Soyons tous sûrs d'une chose. Qui va payer pour cela? Ce ne sont pas mes enfants qui sont à l'université, ni probablement ceux des parents issus de la classe moyenne ou de la classe moyenne supérieure. Cette situation va toucher de façon disproportionnée les étudiants d'origine plus modeste qui tentent d'améliorer leur situation et qui doivent emprunter parce que leurs familles n'ont pas les moyens.

Tout cela pour dire que j'espère que le gouvernement retirera ce projet de loi. S'il ne le fait pas, qu'il retire au moins les articles offensants en question.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je prends la parole, aujourd'hui, pour appuyer les amendements proposés par mes collègues du Parti libéral. Ce sont des amendements qui visent à supprimer certains articles du projet de loi C-76.

• (1030)

J'appuie ces amendements pour plusieurs raisons dont l'une est le travail que mon collègue, le député de Windsor—Sainte-Claire, a fait en matière d'enseignement postsecondaire.

Une autre est le travail de la Fédération canadienne des étudiants qui a essayé de convaincre le gouvernement de changer d'attitude en ce qui concerne les prêts aux étudiants. Je regrette que le comité de la Chambre qui était chargé d'examiner le projet de loi n'ait même pas entendu les étudiants ou des témoins quelconques; c'était une simple farce.

Une autre, c'est que je suis père de famille. J'ai une fille à l'université, et un fils et une belle-fille qui, j'espère, seront à l'université ou au collège un jour.

J'ai moi-même été à l'université. Je dois dire qu'à l'époque ou j'ai fait mes études postsecondaires, j'ai eu la chance non seulement d'avoir un prêt pour étudiants, mais aussi d'avoir accès au programme de bourses qui existait à cette époque, et également de bénéficier d'une bourse du ministère des Anciens combattants. Mon père ayant fait la Seconde Guerre mondiale et étant invalide en raison des mauvais traitements subis dans un camp de prisonniers, j'ai pu bénéficier d'une remise des frais de scolarité ainsi que d'un paiement mensuel, en plus d'avoir accès aux prêts. Même cela ne suffisait pas. Je me souviens qu'il me fallait avoir une série d'emplois à temps partiel pour mettre du pain sur la table de ma nouvelle famille. C'est peut-être à cause de tout cela que je n'ai jamais terminé mes études universitaires et pourquoi j'ai pris un emploi, lorsqu'il s'est présenté, plutôt que de terminer.

Lorsque l'on regarde ces articles, on voit que le gouvernement dresse de nouvelles barrières à la jeune génération, nos futurs dirigeants, nos futurs entrepreneurs, nos futurs inventeurs, nos futurs scientifiques, de nouvelles barrières qui rendront l'accès au collège ou à l'université encore plus difficile.

Je viens d'une communauté universitaire et collégiale. Le *Confederation College*, dans ma circonscription, assure l'accès au niveau collégial non seulement à Thunder Bay, mais dans tout le nord-ouest de l'Ontario. L'université Lakehead, qui est dans la circonscription de Thunder Bay—Nipigon, mais dont les professeurs, le personnel et les étudiants habitent dans ma circonscription apporte ses services non seulement au nord-ouest de l'Ontario, mais aussi au Canada et au monde. Je suis donc parfaitement conscient de l'importance de l'éducation.

Je me rends mieux compte aujourd'hui, quand je vois nos minoteries fermer, du moins certaines d'entre elles, et quand je vois l'industrie céréalière décliner, qu'il n'y a plus d'emplois qui attendent les jeunes qui terminent leurs études secondaires. Ils en sont conscients, et ils savent qu'ils doivent poursuivre leurs études.

Des parents m'ont dit qu'ils ne pouvaient se permettre de payer 10 000 dollars par an pour envoyer leurs enfants faire des études ailleurs. Des pères m'ont dit qu'ils travaillaient à temps partiel comme chauffeurs de taxis pour pouvoir payer les études de leurs enfants.

Chaque fois que nous créons un obstacle comme la disposition de ce projet de loi qui prévoit que dès le moment où il termine ses études et obtient son diplôme, l'étudiant doit commencer à rembourser les prêts qui lui ont été consentis, nous ne sommes pas réalistes.

Nous ne tenons pas compte de la réalité du chômage chez les jeunes, même si nous savons tous que les chances de décrocher un emploi sont plus grandes si on possède un diplôme d'un collège communautaire ou d'une université. Que l'on ait étudié les arts ou une profession spécialisée, on a beaucoup plus de chances de trouver un emploi.

En réalité, le taux de chômage dépasse 19 p. 100. Dans certaines collectivités, pour les jeunes, il est de 25, 30 voire 35 p. 100. Je vois des jeunes quitter ma région pour aller chercher du travail dans le sud de l'Ontario.

Le temps où un diplômé avait un emploi qui l'attendait à sa sortie de l'école, après la cérémonie de remise des diplômes, est révolu depuis longtemps. Les campus des universités et des collèges ne voient plus des employeurs se bousculer pour recruter des diplômés. Les collèges et les universités ont du mal à les faire venir sur le campus parce qu'il n'y a tout simplement plus d'emplois à offrir. On cherche à réduire les effectifs partout.

C'est donc ajouter au fardeau déjà très très lourd que de dire aux étudiants prêts à entrer au collège ou à l'université qu'ils devront commencer à rembourser et à payer des intérêts dès qu'ils auront obtenu leur diplôme. L'instruction n'est pas bon marché, même si vous demeurez dans votre propre localité. Il s'y rattache des coûts que certaines familles ne peuvent absolument pas payer. Le Programme de prêts aux étudiants est un programme exceptionel qui a permis à des jeunes Canadiens de faire des études supérieures. Voilà pourquoi nous approuvons ces amendements dont le seul but est de supprimer certaines dispositions relatives au remboursement.

Le gouvernement rétorquera que s'il agit ainsi, c'est parce qu'il compte éliminer les frais administratifs de 3 p. 100 que les étudiants doivent verser. Des fonctionnaires ont déclaré devant le comité que ces droits ne seraient pas supprimés instantanément, que l'adoption de ce projet de loi, même après l'étude au Sénat et la signature du

gouverneur général, ne signifiait pas nécessairement que les frais de 3 p. 100 étaient supprimés. Non, ces frais disparaîtront lorsque le gouvernement aura recueilli suffisamment de fonds grâce à cette autre mesure.

Ceci me rappelle la promesse faite par le Canada, je ne suis pas sûr si c'était immédiatement après la Première Guerre mondiale ou durant la Seconde Guerre, mais le gouvernement avait décidé de faire payer temporairement un impôt sur le revenu aux Canadiens.

Une voix: C'était en 1917.

M. Angus: Je remercie l'expert en fiscalité là-bas. En 1917, on a instauré l'impôt sur le revenu comme mesure temporaire; eh bien, nos formules de déclaration nous attendent à la maison et nous savons tous que cet impôt temporaire s'est transformé en mesure permanente. Comme on dit, deux choses sont certaines dans la vie: les impôts et la mort.

Par conséquent, lorsque le gouvernement affirme qu'il éliminera ces frais éventuellement, nous ne le lui faisons pas confiance; nous ne croyons pas qu'il les abolira. Outre la tâche de convaincre les membres du gouvernement de voter en faveur de la suppression de ces dispositions, nous devons nous efforcer de trouver d'autres moyens d'aider nos jeunes, non seulement à acquérir une bonne instruction, en minimisant les obstacles qu'ils ont à franchir, mais aussi, ce qui est encore plus important, à trouver des emplois; des études menant à une carrière ne servent à rien s'il n'y a pas d'emplois.

À mon point de vue, tout ce que le gouvernement a fait, c'est justement d'éliminer des emplois. Il a établi un climat qui empêche le secteur privé de créer des emplois. Il ne sait que réduire, restreindre, comprimer, rationaliser. Regardez ce qui se passe dans le secteur du transport ferroviaire, dans le secteur du transport aérien, bref, dans les transports en général.

Regardez la situation qui existe dans le domaine de la recherche et du développement. Ni le secteur public ni le secteur privé n'investissent dans ce domaine afin de permettre à nos jeunes scientifiques et à nos jeunes ingénieurs de trouver du travail et d'accomplir de bonnes choses pour le Canada et le monde. On ne fait pas assez de recherches dans le domaine médical pour utiliser les services des spécialistes qui préfèrent travailler dans un laboratoire plutôt qu'auprès de particuliers parce qu'ils préfèrent prévenir plutôt que guérir. Comme partout ailleurs, on n'y consacre pas les ressources nécessaires.

Je signale au gouvernement que ces dispositions en particulier sont néfastes. Il devrait les supprimer. Voilà pourquoi mon caucus appuie les motions présentées par le député de Windsor—Sainte-Claire. J'espère que le gouvernement prête une oreille attentive et est prêt à reconnaître que ce qu'il fait en ce moment ne va pas aider nos jeunes gens à s'assurer un avenir.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, je prends ici la parole au sujet des amendements proposés par mon collègue d'en face.

Il ne faut pas oublier que le budget de notre gouvernement est voué à la restriction financière et à la réduction du déficit, dans l'intérêt d'une gestion saine et responsable. Avec le projet de loi C-76, nous modifions la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la Loi sur les traitements et la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

• (1040)

Toutes les modifications prévues dans le projet de loi ont été conçues dans un esprit de restriction. Celles qui concernent le Programme canadien de prêts aux étudiants sont présentées dans le cadre du programme général de restriction du gouvernement.

Je rappelle à tous les députés que nous ne pratiquons pas la restriction pour le plaisir de le faire ni parce que nous contestons des programmes. Nous pratiquons la restriction au nom d'une gestion responsable. La suppression, à compter de l'année de gestion du programme 1993-1994, de l'exemption d'intérêt pendant les six mois suivant la fin des études s'inscrit dans cet effort général. Certains de mes collègues souhaitent que cette mesure soit rayée du projet de loi.

Dans son budget de 1992, le gouvernement s'est engagé à réformer le Programme canadien de prêts aux étudiants. Il a réitéré cet engagement dans son exposé économique de décembre. Nous convenons tous de la nécessité de maintenir le Programme canadien de prêts aux étudiants pour que le système de l'enseignement postsecondaire demeure accessible. Mais cela n'exclut pas que l'on procède à une réforme constructive de ce programme.

Comme tant d'autres secteurs de la politique publique, le programme doit être modernisé pour pouvoir continuer à aider les étudiants dans le besoin. Les modifications contenues dans le projet de loi C-76 doivent être considérées dans le contexte des autres mesures que le gouvernement prend maintenant pour renforcer et améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral garantit les prêts accordés à des étudiants à plein temps par des institutions prêteuses. Par l'intermédiaire du gouvernement, les contribuables paient les intérêts courus sur ces

prêts pendant que les étudiants poursuivent leurs études et pendant six mois après qu'ils ont obtenu leur diplôme.

Le fait est que la suppression de la période de six mois de subvention des intérêts ne touchera les étudiants qu'après leurs études, lorsqu'ils sont habituellement en mesure de rembourser leur emprunt.

Le fardeau financier qui découlera de la suppression de cette période de six mois devrait être minime. Pour la moyenne des prêts, le paiement mensuel augmentera de moins de 3,50 $ par mois, somme qui est bien dans les moyens financiers de la plupart des étudiants diplômés si ce n'est de tous.

Les emprunteurs continueront à avoir jusqu'à six mois après la fin de leurs études pour s'entendre avec le prêteur sur les modalités de remboursement. Toutefois, pendant cette période, les intérêts s'accumuleront. Les emprunteurs auront le choix de payer ces intérêts d'un seul coup ou d'ajouter cette somme au montant du prêt.

Les emprunteurs pourront toujours se prévaloir de l'exemption d'intérêts, pouvant durer jusqu'à 18 mois, qui est offerte dans le cadre du programme après la période de grâce de six mois. S'ils sont au chômage ou temporairement invalides, ils peuvent continuer à bénéficier de cette exemption.

En outre, il est important de se souvenir que les étudiants continueront à ne pas payer d'intérêts tant qu'ils poursuivront leurs études.

Par conséquent, c'est en toute confiance que j'affirme que, dans l'ensemble, les étudiants n'auront pas à souffrir de ces modifications qui contribueront à réduire le déficit.

Depuis sa mise en place en 1964, le Programme de prêts aux étudiants a permis à plus de 2,5 millions de Canadiens de poursuivre des études postsecondaires contribuant ainsi à la formation d'une main-d'oeuvre très acceptable.

J'invite mes collègues à ne pas appuyer cet amendement. J'ai indiqué la raison d'être de ces changements au Programme de prêts aux étudiants et j'ai expliqué comment ils s'inscrivaient dans le plan d'ensemble de restriction budgétaire. Nous sommes tous convaincus de l'importance d'un tel programme qui contribuera à encourager les étudiants à poursuivre des études postsecondaires.

Je suggère qu'on adopte ce projet de loi tel qu'il était originellement prévu.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à préciser que la partie du projet de loi dont je vais parler se rapporte à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

Les observations que je vais faire au sujet d'une société précise n'ont pas de motif partisan. Je parlerai d'une organisation qui s'appelle Government Policy Consultants. Beaucoup de gens croient que lorsque l'on parle de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, c'est surtout pour faire référence à des lobbyistes supposément d'allégeance conservatrice. Le cabinet dont je vais parler compte aussi des libéraux dans ses rangs.

Mon ami, l'honorable David Collenette, qui est l'un des candidats de mon parti dans une circonscription du centre-ville de Toronto, travaille pour cette entreprise. James Crossland, qui est un bon ami du premier ministre, en fait également partie. On y trouve aussi M. Mark Rudolph, un bon lobbyiste libéral, qui se trouve à habiter dans ma circonscription. M^me^ Sharon Vance, qui a été adjointe de direction auprès de M. Broadbent et adjointe principale de M. Rae, fait également partie des lobbyistes de cette organisation. On y trouve aussi un autre bon libéral, M. John Duffy, qui a déjà été conseiller principal de mon ami et collègue, le député de LaSalle—Émard.

Je tiens à dire que mes propos n'ont aucune saveur partisane et que je ne fais pas la promotion de GPC parce qu'on y trouve des lobbyistes libéraux, car il y a aussi des conservateurs et des néo-démocrates, et peut-être même des lobbyistes du Parti réformiste.

En fait, ce que je veux dire c'est que Government Policy Consultants envoie à ses clients une brochure contenant un code d'éthique dont je vais citer deux ou trois dispositions: «GPC s'engage à respecter le caractère confidentiel de ses rapports avec ses clients et à ne divulguer aucun renseignement confidentiel ou privé obtenu dans le cadre de ses rapports professionnels avec ses clients, sauf lorsque ces derniers l'y autoriseront ou que la loi l'exigera. GPC va se conformer à la Loi fédérale sur l'enregistrement des lobbyistes aux termes de laquelle notre entreprise doit enregistrer les clients dont elle représente directement les intérêts auprès de fonctionnaires et de politiques. GPC évitera de se placer en situation de conflit d'intérêts et n'acceptera aucun contrat pouvant de quelque façon nuire à sa réputation ou à celle de notre profession. GPC ne placera pas sciemment le titulaire d'une charge publique, qu'il soit élu ou non, dans une situation de conflit d'intérêts. GPC ne fera aucune promesse à des clients pouvant laisser supposer

qu'elle est en mesure d'influencer des ministres, des législateurs ou des fonctionnaires».

Il s'agit là, selon moi, d'une tentative sincère pour présenter un code de conduite de base auquel la société entend se plier. Le problème qui se pose cependant c'est qu'à l'heure actuelle, on a l'impression à Ottawa et dans tout le pays que le secteur du lobbying ne fonctionne pas adéquatement ou équitablem ent. Il s'agit bien entendu d'un secteur dont les membres ont touché l'année dernière près de 100 millions de dollars d'honoraires. Des gens de tout le pays versent donc ces énormes sommes à des firmes de lobbyistes pour défendre leurs intérêts particuliers auprès non seulement de députés et de ministres, mais également de fonctionnaires.

Je crois que le moment est venu de modifier radicalement la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. La perception qu'on a des choses et la réalité ne font qu'un, et ainsi, nous sommes confrontés fondamentalement à l'heure actuelle à un secteur qui a très mauvaise réputation. Selon moi, nous devrions notamment nous pencher au Canada sur un projet de loi présenté au Sénat américain tout récemment, le projet de loi du Sénat nº 349.

• (1050)

Ce projet de loi obligerait les lobbyistes rémunérés à divulguer publiquement leur identité et l'étendue des démarches qu'ils effectuent pour influencer les fonctionnaires dans l'exécution des mesures prises par le gouvernement. Ainsi le public croirait davantage en l'intégrité du gouvernement.

À l'alinéa 5(b)(2)(d)(3) de cette mesure, on dit ce qui suit: «Dans le cas d'un lobbyiste faisant des pressions pour le compte d'un client autre que l'entreprise enregistrée, il faut obtenir une estimation de bonne foi des sommes totales reçues du client, notamment les sommes versées à l'entreprise enregistrée par toute autre personne pour exercer des pressions au nom du client durant la période semestrielle pertinente, en excluant les sommes versées pour des services qui n'ont rien à voir avec des activités de lobbying.»

À l'article 5(b)(2)(d)4), on dit: «Dans le cas d'une entreprise enregistrée exerçant des pressions pour son propre compte, on doit obtenir une estimation de bonne foi des dépenses totales effectuées par cette organisation et ses employés dans le cadre de ses activités de lobbying durant la période semestrielle visée.»

Aux États-Unis, les intéressés doivent présenter un rapport tous les six mois et ils sont tenus de préciser en détail leurs activités de lobbying.

D'après moi, pendant que nous examinons la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, nous devrions en profiter pour examiner ce projet de loi américain. Nous ne devrions pas nous limiter aux montants que les lobbyistes reçoivent de certains clients, mais nous devrions également dresser la liste des fonctionnaires et des députés avec qui les lobbyistes entrent en contact. Les fonctionnaires devraient signaler aux bureaux des ministres qu'ils font l'objet de lobbying et précisément à propos de quelle question. En 1985, le premier ministre a déclaré qu'il allait réformer le lobbyisme au Canada pour mettre en place un système transparent.

Près de dix ans ont passé et nous ne l'avons pas fait. J'entends dire par bien des gens, clients de lobbyistes ou lobbyistes, qu'il serait souhaitable d'élaborer un système capable de redonner une meilleure image à l'industrie du lobbyisme, image qu'elle a déjà eue connue au Canada. On ne peut y parvenir qu'en dévoilant complètement toutes les activités qui sont en cours.

La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui fait partie du projet de loi C-76 visant à modifier la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes de manière à permettre une faible récupération des coûts, prévoit que le gouvernement impose des droits aux sociétés qui s'enregistrent et, à mon avis, cette mesure est loin de pouvoir corriger le véritable problème.

Je demande aux députés d'appuyer le président du Comité de la consommation et des affaires commerciales et de veiller à ce qu'il y ait une réforme radicale de cette loi.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'interviens pour parler de la modification de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. Il y a au *Feuilleton* un certain nombre d'amendements demandant une révision de la loi sur les prêts aux étudiants. Vous vous souvenez sans doute que le 25 février 1992, le ministre des Finances avait fait savoir qu'il allait négocier avec les institutions financières de nouvelles modalités en ce qui concerne les prêts aux étudiants, et éliminer les frais de 3 p. 100 prévus pour l'administration de ces prêts.

Le projet de loi a été soumis à la Chambre, et ces frais de 3 p. 100 n'ont pas été éliminés. En fait, si on regarde ce qui s'est passé, on s'aperçoit que les étudiants se sont vu refuser le droit de comparaître devant le comité pour présenter leurs arguments. Cette partie du projet de loi n'a fait l'objet d'aucune consultation de quelque sorte que ce soit. Ce projet de loi en soi impose un fardeau supplémentaire aux étudiants.

Selon les dernières statistiques sur l'impact de ces prêts sur les étudiants, il y a actuellement au Canada plus de 10 700 étudiants qui se sont vu accorder des prêts de plus de 15 000 $ qu'ils doivent rembourser. Ceci représente une augmentation de plus de 500 p. 100 rien qu'au cours des quatre dernières années.

Quand on considère la taxe de 3 p. 100—qui selon moi et de l'avis de mes collègues au sein du Parti libéral ne devrait pas exister—et la façon dont le gouvernement administre les prêts aux étudiants, on ne peut s'empêcher

de se dire qu'il y a là un problème grave qu'il faut absolument régler.

On ne peut tout avoir. D'un côté, nous parlons de la nécessité de réformer notre système d'éducation de façon à nous perfectionner dans l'art des affaires de manière à progresser. D'un autre côté, nous nous attaquons à ceux qui sont censés créer l'infrastructure nécessaire à notre avancement.

D'ici l'an 2000, il faudra dans la grande majorité des cas avoir au moins un diplôme d'études secondaires ou post-secondaires pour pouvoir occuper un emploi. Nous allons assister à un rétréciss ement de la base de la main d'oeuvre et à une augmentation du nombre de personnes qui devront compter sur le système pour leur venir en aide. Nous allons avoir besoin d'une main-d'oeuvre dynamique.

Étant donné ces faits, on penserait que toute personne douée de raisonnement s'attacherait davantage à prêter assistance aux personnes qui vont aider la génération future, autrement dit les étudiants qui constituent notre principal espoir pour le siècle prochain.

Le gouvernement est en train de leur imposer un fardeau supplémentaire , une nouvelle dette. Il est en train de les pénaliser. Nombre d'étudiants abandonnent les études ou, s'ils finissent l'université , se trouvent sans emploi. Le gouvernement ne peut pas tout avoir. Nous ne pouvons d'un côté dire au public que nous attachons une plus grande priorité à l'éducation et d'un autre côté pénaliser les étudiants. Nous sommes en train de créer des obstacles aux étudiants car nous les empêchons d'avoir accès aux études.

Récemment, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a éliminé complètement les subventions aux étudiants, même s'il avait promis d'accroître l'aide aux établissements d'enseignement et aux étudiants. Maintenant, le gouvernement fédéra l fait la même chose. La population étudiante se retrouve dans une situation très précaire.

Nous devons élaborer un plan national pour rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible. Nous devons voir à ce que l'éducation devienne un droit et non un privilège dans notre société. Il y a de quoi être triste lorsqu'on regarde le taux d'analphabétisme au Canada. Quarante pour cent des Canadiens entre 15 et 24 ans sont considérés comme analphabètes fonctionnels. L'analphabétisme entraîne des pertes de 10 milliards de dollars pour notre économie, et le gouvernement ne fait rien pour régler la question de l'accessibilité de l'enseignement post-secondaire et de l'éducation en général.

En 1992, le gouvernement avait promis de consulter la population étudiante mais, en 1993, il a refusé aux étudiants le droit de témoigner devant un comité pour défendre leur cause et dénoncer la décision du gouvernement d'imposer une taxe de 3 p. 100 sur les prêts étudiants. Trop c'est trop, madame la Présidente. Nous ne pouvons pas continuer de berner le public en disant que l'éducation est une priorité alors que, en réalité, tout ce que fait le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux dans certains cas, c'est créer des obstacles, essayer d'éviter la réforme du système d'éducation, essayer d'assommer ceux qui veulent progresser et améliorer non seulement leur propre sort, mais celui de l'ensemble de la société. Il est grand temps que le gouvernement mette de côté cette mesure législative jusqu'à ce que le ministre des Finances ait respecté son engagement, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on tienne des consultations adéquates, qu'on essaie de voir ce qui doit vraiment être fait et qu'on modifie la loi en conséquence.

Je vois que mon temps de parler est presque écoulé, mais la population étudiante. . .

Mme le vice-président: Le député pourra poursuivre après la période des questions quand nous reprendrons le débat sur le projet de loi.

Comme il est maintenant 11 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA PÊCHE À LA MORUE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, l'exaspération et la colère montent chez les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation de la région du golfe et de la plate-forme néo-écossaise par suite des positions confuses du ministre des Pêches et des Océans concernant le plan de pêche à la morue.

Le 18 décembre, dans le cadre du plan de gestion du poisson de fond pour 1993 et d'une campagne visant à interdire la prise de jeunes poissons, le ministre a ordonné à tous les secteurs d'élaborer des plans de pêche avant d'être autorisés à pêcher. Ces restrictions et d'autres nouvelles restrictions ont fait augmenter énormément le

Article 31 du Règlement

coût de la pêche cette année. Par ailleurs, les pêcheurs devront subir des réductions de quotas de l'ordre de 70 p. 100.

Si le gouvernement veut faire abandonner la pêche dans le golfe et sur la plate-forme néo-écossaise, pourquoi ne le fait-il pas directement et n'offre-t-il pas des programmes d'indemnisation et d'adaptation aux habitants des localités qui seront touchées, au lieu de déboussoler les pêcheurs et les entreprises de transformation de poisson avec ses mesures de gestion confuses?

* * *

LE PARTI LIBÉRAL

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, je ne ferais pas exprès pour vous effrayer, mais mieux vaut vous accrocher à propos de ce que je vais dire. Quand un ancien ministre des Finances, à qui le Canada doit ses taux d'intérêt et d'inflation les plus élevés et des augmentations sans précédent des dépenses publiques, devient chef du Parti libéral d'aujourd'hui et expose sa pensée économique, il y a de quoi avoir peur.

La position du chef libéral concernant la TPS doit rendre ses députés d'arrière-ban bien nerveux. D'abord, il devait la supprimer. Non, non, il va maintenant la remplacer par. . . Eh bien, il l'annoncera après les élections. Oh! mais non, ce n'était pas suffisant, il va la remplacer par une taxe cachée sur les transactions commerciales. Non, non, rien de tout cela, madame la Présidente; un comité sera maintenant chargé d'étudier la question.

Le programme libéral commence maintenant à faire surface. Il a un caractère sournois et de quoi effrayer tous les Canadiens.

* * *

LA SEMAINE DE LA CANNE BLANCHE

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, je désire rappeler à la Chambre et aux députés ici présents que, depuis 1946, l'Institut canadien national pour les aveugles désigne la première semaine de février la Semaine de la canne blanche. Cette semaine, une série d'événements spéciaux ont été organisés partout au pays dans le but de sensibiliser les Canadiens aux défis que doivent relever les aveugles et les malvoyants de notre société.

Cette année, la Semaine de la canne blanche se déroule du 6 au 13 février et met l'accent sur la sensibilisation des employeurs, parce que bien des ressources pédagogiques et technologiques ont été mises à la disposition des malvoyants au cours de la dernière décennie pour leur permettre d'accéder au marché du travail. Il faut faire connaître aux employeurs les compétences et le potentiel des malvoyants afin que ceux-ci puissent atteindre leur objectif.

Le gouvernement fédéral entretient depuis longtemps des rapports fructueux avec l'Institut canadien national pour les aveugles. Le ministère de la Santé nationale et du bien-être social appuie cette organisation. . .

Mme le vice-président: Je m'excuse, mais je dois interrompre le député.

* * *

DAVIS INLET

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, les Canadiens sont heureux d'apprendre qu'un programme de thérapie sera créé à l'intention des Innu de Davis Inlet et que le gouvernement a accepté de réinstaller les Innu sur le continent. Le gouvernement a peut-être réussi à limiter les dégâts en promettant de régler une situation qui a retenu l'attention des Canadiens et de la communauté internationale, mais un agent de l'Assemblée des Premières nations a informé mon personnel qu'au moins 100 localités se trouvent dans des situations similaires au Canada.

L'inhalation de vapeurs d'essence, l'alcoolisme, la toxicomanie et les tentatives de suicide sont un véritable fléau dans les localités autochtones, que ce soit à Big Cove, au Nouveau-Brunswick , à Fox Lake, en Alberta, ou à Cat Lake, en Ontario, pour n'en nommer que quelques-unes. Pour pouvoir s'en sortir, ces localités ont besoin d'un véritable engagement de la part du gouvernement. Il ne faut plus attendre que des crises surviennent pour prendre un engagement. Mieux vaut prévoir immédiatement que tenter de guérir quand le mal nous frappe.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, il y a un an, les députés ont adopté une motion présentée par les néo-démocrates et préconisant que le Canada appuie, à l'égard de l'agriculture, une position de négociation équilibrée au GATT, y compris le maintien, le renforcement et la clarification de l'article XI ainsi que la suppression des subventions à l'exportation.

Dernièrement, les ministres parlent de clarification lorsqu'ils s'adressent aux agriculteurs canadiens et de tarification lorsqu'ils discutent avec les négociateurs à l'étranger.

L'imposition de tarifs détruira le système de gestion de l'offre. Il y a des périodes de l'année où le prix de la volaille américaine est tellement bas que même un tarif élevé ne saurait l'empêcher de franchir nos frontières. En conséquence, nous demandons au gouvernement de réaffirmer son engagement à défendre, devant le GATT, les préoccupations des producteurs de denrées agricoles assujetties à la gestion de l'offre.

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

Mme Monique B. Tardif (Charlesbourg): Madame la Présidente, sur la question de la TPS comme sur bien d'autres sujets, la valse hésitation du Parti libéral du Canada et de leur chef continue.

Hier soir, lors d'un deuxième exposé économique en autant de semaines, une deuxième version de leur position sur ce sujet a été rendue publique. À Ottawa, la semaine dernière, la TPS a été remplacée par une TVA incluse dans la structure des prix et invisible aux yeux du consommateur.

À Toronto hier soir, la TPS ne résistera pas à un an de pouvoir des Libéraux et ils nous diront alors la façon dont ils traiteront les consommateurs canadiens.

J'aimerais rappeler à nos intervenants d'en face que la taxe à la consommation a été mise en place pour permettre aux industries canadiennes dans cette période d'ajustement difficile d'être sur un pied d'égalité avec leurs concurrents internationaux et qu'elle a été rendue visible à la demande des consommateurs qui voulaient s'assurer que leur gouvernement n'abuserait pas de cette taxe pour augmenter leurs dépenses de programme.

Tous les Canadiens qui sont également tous des consommateurs ont le droit de savoir les vraies intentions du Parti libéral du Canada.

À bon entendeur, salut!

* * *

LE DÉPUTÉ DE ROBERVAL

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, aujourd'hui, j'aimerais remercier le député de Roberval et ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour sa clairvoyance, car hier, ce ministre a courageusement cédé la prochaine victoire électorale aux Libéraux.

En effet, le ministre reconnaît l'immense popularité des Libéraux et admet que son parti envisage une alliance avec le NPD. Oui, selon le député de Roberval, la partie est jouée. Voilà un parti politique dans le creux du plus profond désespoir.

Donc, j'invite le premier ministre à prendre une marche. Je lui suggère de traverser la rue du 24 Sussex, de rendre visite au gouverneur général et de demander à ce dernier de déclencher les élections immédiatement.

* * *

[*Traduction*]

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, hier soir, le chef du Parti libéral a fait une importante déclaration de principes dans laquelle il a abordé, de façon très générale, de nombreuses questions.

Ses propos au sujet de la responsabilité financière méritent qu'on s'y arrête. Ainsi, il a préconisé une discipline à toute épreuve pour contenir les dépenses. Pourtant, pendant les 15 années où le Parti libéral a été au pouvoir, des années 1970 au début des années 1980, les dépenses liées aux programmes gouvernementaux ont, en moyenne, augmenté annuellement de 14 p. 100. En revanche, au cours des huit dernières années, les dépenses liées aux programmes du gouvernement conservateur ont augmenté de moins de 4 p. 100 par année, en moyenne.

De plus, le chef du Parti libéral a pris un engagement général, celui de réduire la proportion du produit intérieur brut que représente le déficit. Il ne réalise peut-être pas que, même en pleine récession, le gouvernement conservateur a fait passer ce pourcentage de 8,7 à 5,1 p. 100. Voilà la différence entre les promesses et les réalisations.

* * *

LE MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, alors qu'on croyait cette espèce disparue, le Crosbisaure est sorti des bas-fonds et a recommencé à faire des ravages. Cette créature sans pitié, verbeuse, désuète, prétentieuse et déchaînée s'en prend à tout ce qui se trouve sur son chemin.

Article 31 du Règlement

Hier soir, à propos du projet de loi sur l'assurance-chôm age, le ministre des Pêches a dit ceci: «Apparemment, toute personne qui quitte un emploi est victime de harcèlement sexuel. Il doit y avoir un nombre effarant de travailleurs séduisants. Personnellement, je n'ai jamais été victime de harcèlement sexuel. Si cela devait m'arriver, vous pouvez être certains que je voudrais que tout le monde sache que l'on m'a rendu un tel hommage.»

À l'intention des autres créatures des bas-fonds qui s'esclaffaient, le ministre a ajouté que, s'il avait été victime de harcèlement sexuel, il voudrait faire savoir à tout le monde qu'il a eu cette chance.

C'est une déclaration odieuse. Encore une fois, le ministre a montré son incompréhension la plus totale des questions qui préoccupent les Canadiennes. Encore une fois, nous constatons à quel point l'interprétation de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage laissera à désirer.

Le ministre des Pêches doit s'excuser auprès de toutes les victimes de harcèlement sexuel d'avoir traité à la légère une question aussi grave. Le fait que le Crosbisaure se promène sans laisse ni muselière n'amuse plus personne, exception faite de la Chambre de commerce de Terre-Neuve.

* * *

• (1110)

LE PARTI LIBÉRAL

M. Walter Van De Walle (St. Albert): Madame la Présidente, les libéraux viennent encore de faire une volte-face. La semaine dernière leur chef a dit qu'il comptait abolir la TPS. On a dit dans les médias que cette taxe des libéraux serait minable: cachée, injuste et s'appliquant à l'alimentation.

Néanmoins, le chef libéral, prenant la parole à l'Empire Club de Toronto cette semaine, a avoué que les contribuables devraient attendre 12 mois après les prochaines élections pour connaître les détails. Les Canadiens exigent la vérité des libéraux; qu'ils cessent de tergiverser.

Le gouvernement conservateur a un plan économique clair. Il a remplacé la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS pour rendre le Canada plus compétitif sur le marché mondial.

Les libéraux n'ont aucun plan. Les Canadiens ont le droit de connaître la position des partis politiques.

* * *

[*Français*]

LA VILLE DE MONTRÉAL

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): M^me^ Hélène Drapeau, l'assistante-greffière de la Ville de Montréal, a eu l'amabilité de me transmettre une copie d'une résolution, adoptée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal le 22 décembre dernier, se rapportant au malheureux gel des subventions tenant lieu d'impôt foncier, qui risque de placer la Ville de Montréal dans une situation difficile, étant donné, comme le dit la résolution, que cette proposition a été formulée sans aucune consultation préalable avec les municipalités.

Je tiens à vous dire que nous rencontrerons lundi prochain le maire de Montréal, ainsi que l'exécutif et tous les gens qui ont à coeur cette question qui va immensément créer de problèmes à la Ville de Montréal, qui risque de perdre 10 millions, sans aucune consultation. Le caucus du Québec dans son entier—hier, d'ailleurs, le député de Notre-Dame-de-Grâce a posé une question à ce sujet à mon excellent ami, le ministre des Finances—comprend la situation financière, mais nous voulons préciser qu'il n'y a eu aucune consultation et que cela met la situation financière de la Ville de Montréal dans une immense difficulté.

Mme le vice-président: Le temps de parole de l'honorable député est maintenant écoulé. La parole est à l'honorable député de Sarnia—Lambton.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, à titre de député qui vient du milieu de la petite entreprise, j'appuie totalement la révision de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous n'avons que trop tardé à modifier cette loi.

L'un de mes grands soucis, depuis un certain temps, est que nos petites entreprises n'ont pas assez facilement accès aux capitaux. Un certain nombre d'entrepreneurs de Sarnia—Lambton ont confirmé le bien-fondé de mes inquiétudes.

Aujourd'hui, je me demande encore si les modifications envisagées suffiront à corriger le problème. Les améliorations dépendent de l'engagement ferme et constant de nos établissements financiers à mieux utiliser le programme, à assurer l'accès maximum aux capitaux et à faire preuve de modération dans les garanties exigées. Je me demande si cet engagement sera acquis grâce aux modifications proposées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Je tiens néanmoins à réaffirmer mon appui à un certain nombre des modifications envisagées. Il y avait et il y a toujours place, selon moi, pour des améliorations. Exploitons au maximum l'occasion qui se présente. Faisons en sorte que la loi joue son rôle: donner à nos petites entreprises l'accès au financement dont elles ont besoin.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, comme nous sommes sur le point d'amorcer la campagne électorale, c'est avec beaucoup d'appréhension que je prends la parole pour prévenir les Canadiens que le gouvernement est littéralement fini. Aux prochaines élections, il faudra faire des choix au sujet de certaines politiques. Nous connaissions la position du gouvernement sur l'ALENA et, maintenant, nous connaissons la position du Parti libéral sur cet accord.

Hier, les députés de LaSalle-Émard et Etobicoke-Nord, qui sont intervenus après le discours du chef de l'opposition, ont dit qu'un gouvernement libéral signerait probablement l'ALENA et essaierait de le modifier par la suite. C'est une attitude lâche, une trahison encore pire que ce que les conservateurs sont en train de faire.

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE SKEENA

M. Clément Couture (Saint-Jean): Madame la Présidente, face aux déclarations que le député néo-dém ocrate de Skeena a faites aux Américains concernant l'électricité du Québec et face à son attitude de refus de se rétracter et de faire cesser la diffusion du vidéo décriant le projet Grande-Baleine, tous les Québécois et Québécoises jugent ses propos déplacés, sans fondement et inutiles pour l'avancement d'un meilleur environnement.

Le chef du Nouveau Parti démocratique s'est dissocié de ces propos, les qualifiant d'excessifs. Ceci entraînera sûrement le départ du député de Skeena de son parti et l'empêchera de présenter ses excuses aux Québécois et aux Québécoises.

Je demande donc au chef du Nouveau Parti démocratique, députée de Yukon, de bien vouloir, au nom de son parti, présenter des excuses aux Québécois et aux Québécoises.

* * *

[*Traduction*]

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour faire savoir à quel point je suis dégoûté de voir le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario s'en prendre constamment aux personnes âgées.

Le Nouveau Parti démocratique projette d'imposer des frais aux personnes âgées qui vivent dans des immeubles à appartements pour des services d'entretien essentiels, par exemple le lavage extérieur des vitres et la peinture.

À mon avis, de pareilles positions sont répréhensibles et inacceptables.

La dernière mesure prise à leur détriment par les néo-démocrates consiste à enlever les téléphones publics dans les halls d'entrée d'immeubles ou de foyers pour personnes âgées. Dans bien des cas, il n'y a plus de téléphone public dans des tours d'habitation où vivent des centaines de personnes âgées. Cette mesure fera apparemment économiser 18 000 $ par année dans l'ensemble de la région de la capitale nationale. En retirant ces téléphones, les néo-démocra tes mettent en jeu la sécurité des personnes âgées. Si le NPD tient malgré tout à retirer ces téléphones, quand installera-t-il une forme quelconque de ligne téléphonique de secours pour ces personnes âgées?

Ce n'est qu'un exemple de plus de la mauvaise gestion du gouvernement néo-démocrate. Il doit y avoir une meilleure façon. . .

Mme le vice-Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. John A. MacDougall (Timiskaming—French River): Madame la Présidente, le chef du Parti libéral a exposé hier son programme économique à l'Empire Club de Toronto.

Résultat, au lieu de dormir sur leurs deux oreilles la nuit dernière, les Canadiens ont fait des cauchemars parce qu'ils se souvenaient de ce député du temps où son parti était au pouvoir et des mesures de gel des salaires à 6 et 5 p. 100 et de contrôle des prix. Ils n'ont pas oublié sa promesse de ne pas taxer l'essence. On sait ce qui est arrivé.

Il conviendrait de dire que le chef libéral veut le pouvoir, mais qu'il n'a pas de programme économique.

C'est le parti qui était au pouvoir quand les taux d'intérêt étaient de 21 p. 100 et que les taux hypothécaires atteignaient 21,7 p. 100.

Les Canadiens veulent la vérité. Ils veulent des vraies mesures économiques, pas le genre de faux-fuyants qu'on essaie de leur faire passer. Qu'on nous dise clairement ce que le Parti libéral a à offrir.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Depuis maintenant des semaines, nous entendons le gouvernement affirmer que les femmes victimes de harcèlement sexuel doivent recevoir un traitement équitable et qu'elles doivent avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Hier soir, dans un discours prononcé devant la chambre de commerce de Lewisporte, à Terre-Neuve, nous avons pu entendre un ministre important expliquer comment il voyait le sexisme:

«Apparemment, toute personne qui quitte un emploi est victime de harcèlement sexuel. Il doit y avoir un nombre effarant de travailleurs séduisants. Personnellement, je n'ai jamais été victime de harcèlement sexuel. Si cela devait m'arriver, vous pouvez être certains que je voudrais que tout le monde sache que l'on m'a rendu un tel hommage.»

Comment le gouvernement peut-il affirmer qu'il prend le harcèlement sexuel au sérieux quand un ministre de premier plan montre qu'il ignore tout du problème?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le gouvernement prend la question du harcèlement sexuel et de la violence contre les femmes très au sérieux.

La députée connaît le ministre des Pêches aussi bien que moi et le connaissant comme nous le connaissons, je suis absolument convaincu qu'il ne voulait pas donner une image défavorable des vraies victimes de harcèlement sexuel.

Le ministre est en route pour Ottawa. Je peux vous garantir, madame la Présidente, que s'il a des éclaircissements à donner au sujet de cette déclaration, ceux-ci seront rendus publics.

On vient de me remettre une critique d'un livre paru sur M. Crosbie et on y lit: «C'est d'ailleurs John Crosbie qui a exercé des pressions auprès de ses collègues pour faire nommer plus de femmes juges, pour faire appliquer les ordonnances fédérales sur les pensions alimentaires et la garde des enfants, pour mettre fin à la discrimination contre les femmes dans les forces armées et pour mettre fin à l'exploitation des femmes et des enfants dans le matériel pornographique. Cependant, lorsqu'il s'agit de ses initiatives législatives ou de son humour, la presse rapporte immanquablement ses plaisanteries scabreuses.»

Honnêtement, je ne crois pas. . .

Mme le vice-président: Le ministre pourra poursuivre plus tard.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ce n'est pas la presse qui rapporte des plaisanteries douteuses. C'est le ministre qui, encore une fois, affiche une insensibilité totale à l'égard de la question du harcèlement sexuel et de ses ravage en milieu de travail.

• (1120)

Je voudrais demander au premier ministre suppléant, puisque ses collègues et lui-même prétendent se préoccuper beaucoup de cette question, s'il se rend compte que les observations que peut faire un ministre de premier plan pour ridiculiser le problème du harcèlement sexuel en milieu de travail envoient le mauvais message au mauvais moment et que ce projet de loi n'est pas bon?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je vous assure que le ministre des Pêches et des Océans n'est pas insensible au harcèlement sexuel, à l'exploitation des femmes et à la violence qui leur est faite. Sa feuille de route est là pour le prouver.

Il est actuellement en route vers Ottawa. S'il doit clarifier ses propos, je sais qu'il n'hésitera pas à le faire. Je suis convaincu que la députée trouvera ses explications satisfaisantes.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): On nous demande de changer de sujet, madame la Présidente. Ce n'est pas acceptable que le représentant du premier ministre, aujourd'hui, en Chambre, ne nie pas les politiques expri-

mées par son ministre hier soir qui dénigrait la situation de harcèlement sexuel à l'emploi.

Je veux citer encore les commentaires faits hier soir par le ministre: «Je n'ai jamais été harcelé sexuellement; si ça m'était arrivé, j'aurais voulu parler de cela, parce que cela aurait été une faveur».

J'aimerais donc demander au représentant du premier ministre s'il est prêt à rejeter catégoriquement ici en Chambre ces propos et dire qu'ils ne reflètent pas la politique du gouvernement.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, comme je l'ai dit, le ministre fera une déclaration pour clarifier ses propos.

Mme Copps: Et vous?

M. Mazankowski: La députée me demande «Et vous?». Je n'ai pas tenu ces propos et j'ai pleinement confiance que le ministre fera cette mise au point. Elle le connaît depuis fort longtemps. Je crois qu'elle admettra que s'il a fait une plaisanterie, c'était pour se moquer de lui-même et non des femmes qui sont victimes de harcèlement sexuel.

Mme Copps: Et des infirmes et des gens de couleur.

M. Clark (Yellowhead): N'était-ce pas Jean Pelletier qui a dit cela?

Une voix: Si.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, je reconnais certes le caractère délicat de toute cette affaire, mais je demande à la députée d'attendre que le ministre ait la chance de dissiper tout malentendu, s'il en est. J'assure à la députée que son interprétation des propos du ministre n'est pas un reflet fidèle de la politique du gouvernement.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente , ma question s'adresse au ministre de l'Emploi. Parmi les victimes de cette récession se trouvent les dizaines de milliers de travailleurs dans la quarantaine ou la cinquantaine. Ces employés se voient parfois offrir, et acceptent, des offres de leur compagnie pour démissionne r. Toutefois, en vertu des nouvelles règles du gouvernement, les employés qui acceptent ces offres perdront à jamais la possibilité de recevoir des prestations d'assurance-chômage.

Le ministre disait que ses changements à l'assurance-chômage visaient à faire obstacle aux fainéants, aux tricheurs et aux fraudeurs.

Qu'est-ce qui fait dire au ministre que les employés dans la quarantaine ou la cinquantaine qui acceptent une prestation de départ volontaire sont des fainéants, des tricheurs et des fraudeurs? Ne se rend-il pas compte que ce sont des gens honnêtes, qui sont toujours dans la population active et qui auront besoin de l'assurance-chômage?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je trouve incroyable que le député prenne la parole à la Chambre pour me faire dire des choses que je n'ai jamais dites.

Ce que j'ai dit et ce que le gouvernement a indiqué clairement, c'est qu'en ce qui concerne les indemnités de départ, on ne peut pas avoir en même temps des allocations et l'assurance-chômage. Ce que le député ne dit pas, c'est qu'une fois que votre allocation est épuisée vous avez droit aux prestations d'assurance-chômage.

Le député parle d'adaptation et c'est une politique que le gouvernement applique depuis 1984, et ce, d'une façon beaucoup plus proactive que n'importe quel gouvernement antérieur.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, les fonctionnaires du ministre ont dit très clairement que les travailleurs qui acceptent une indemnité de départ n'auront jamais droit à l'assurance-chômage si le projet de loi est adopté.

En cette période difficile, des milliers de Canadiens acceptent volontairement des indemnités de départ. Ce n'est pas de la fraude. C'est simplement que des sociétés et des employés essaient de s'adapter du mieux qu'ils peuvent aux effets des mesures économiques du gouvernement.

Comment le ministre peut-il parler de la nécessité de restructurer l'économie et en même temps mettre en place une politique qui mine les tentatives de restructuration effectuées de façon juste et humaine pour les hommes et les femmes qui doivent rester dans la population active?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je voudrais que les Canadiens sachent, lorsque l'on parle de mesures d'adaptation, que le député qui vient de parler et qui faisait semblant de s'inquiéter fait partie de ceux, du Parti

libéral du Canada et du Nouveau Parti démocratique du Canada, qui s'opposent vigoureusement depuis un an à la mise en place de mesures qui protégeraient les chômeurs qu'ils prétendent défendre.

Nous avons fait passer les fonds de l'assurance-chômage de 350 millions, il y a deux ou trois ans, à 2,21 milliards, pour aider les chômeurs canadiens. Cela aidera les chômeurs. Cela aurait aidé les gens à s'adapter. Nous avons eu l'opposition constante de ceux d'en face qui prétendent maintenant au pouvoir.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Le projet de document daté de décembre 1992 et émanant de son directeur de l'admissibilité aux prestations a été envoyé à tous les gestionnaires et directeurs régionaux des services d'assurance et des programmes de prestations, au directeur administratif et aux directeurs généraux de l'assurance, au directeur général des systèmes de paiement des prestations, aux directeurs de la politique d'assurance et à l'avocat de l'assurance.

Au début de la semaine, le ministre a rejeté ce document qui impose aux travailleurs de rester dans des conditions de travail dangereuses ainsi que toutes sortes d'autres exigences intolérables.

Mme le vice-président: Le député souhaite peut-être poser une question.

M. Samson: Madame la Présidente, si en fait ces lignes directrices ne tiennent plus, le ministre va-t-il déposer des documents à la Chambre qui confirmeront clairement cela ainsi que des documents détaillant la procédure délicate qui, comme il l'a indiqué à plusieurs reprises, sera en fait suivie dans l'examen des demandes visées au projet de loi C-105?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député, l'imprimeur de nouveaux billets, devrait le savoir. Il devrait vraiment méditer la pensée suivante: la démagogie ne le mènera nulle part, ni lui, ni personne.

Ces documents qu'il a fièrement distribués à tout le monde sur la Colline et à tous les reporters de notre pays concernent des questions dont je n'ai jamais eu connaissance. Il s'agit d'un travail qui a eu lieu à un certain niveau du ministère.

L'important ici est que les Canadiens sachent que l'application de cette disposition du projet de loi C-105 a pour seul objet d'essayer d'exclure des prestations ceux qui décident sans provocation et sans raison de les demander.

Ce sont les seules personnes qui sont visées et, quoi qu'il puisse dire, cela n'y changera rien.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, le ministre vient de dire que ce que j'ai dit ne va rien changer, qu'on peut dire ce qu'on voudra, rien ne va changer. Moi, au moins, je n'imprime pas de documents aussi destructeurs que celui-ci.

Le 7 avril 1978, les conservateurs ont publié le rapport de leur groupe de travail sur le chômage. À la page 9 de ce rapport, il est écrit:

> S'ils avaient le choix, la plupart des chômeurs préféreraient travailler. Il existe cependant un problème. En effet, beaucoup de Canadiens croient encore, à tort, que l'assurance-chômage incite les gens à ne pas travailler et que les personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage sont paresseuses.

Le 28 mars 1992, le ministre a déclaré dans le *Toronto Star* que les chômeurs veulent du travail, qu'ils ne sont pas fainéants, que le moins que l'on puisse attendre des dirigeants politiques, c'est qu'ils trouvent des solutions pour tenter de leur redonner du travail.

• (1130)

Pourquoi le ministre et le gouvernement reviennent-ils sur leur parole et cherchent-ils à donner l'impression que tous les prestataires d'assurance-chômage sont fainéants et paresseux, ce qui monte les Canadiens les uns contre les autres?

Mme le vice-président: Ce sont là de très longues introductions et de longues questions.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, comment ces gens osent-t-il dire à la Chambre qu'ils se préoccupent du sort des chômeurs quand ils se sont opposés vigoureusement aux efforts faits par le gouvernement pour tenter d'aider les personnes qui, malgré elles, se retrouvent au chômage?

Nous avons investi des fonds pour former ces personnes, et on sait que la formation est la clé de la réintégration sur le marché du travail. Nous avons fait passer nos dépenses dans ce secteur de 350 millions de dollars à 2,21

milliards de dollars. Nous avons établi des mesures d'adaptation qui aident les Canadiens. Nous allons continuer de les améliorer, parce que cela nous tient à coeur.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, comme je veux être bref, je ne me donnerai même pas la peine de répondre à cette déclaration ridicule.

Dernièrement, le ministre a contredit son directeur de l'admissibilité aux prestations et son directeur des affaires publiques, et s'est lui-même contredit en créant une ligne téléphonique pour dénoncer les personnes qui abusent de l'assurance-chômage. Comment peut-on faire confiance à un ministre qui non seulement contredit ses hauts fonctionnaires, mais aussi se contredit lui-même?

Le ministre pourrait-il me dire s'il a l'intention de prendre la seule et unique mesure qui ait du sens, c'est-à-dire retirer le projet de loi C-105?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, les choses sont claires, il faut au moins concéder cela au député. Il dit que les personnes qui, au Canada, travaillent dur et les employeurs, ces petits entrepreneurs, hommes et femmes, qui, dans tout le pays, travaillent sans relâche devraient payer les prestations d'une personne qui, sans raison, sans provocation et sans motif raisonnable, quitte son emploi.

C'est la position du NPD. Nous la respectons; c'est cependant une position que les Canadiens et le gouvernement n'acceptent pas.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans le Canada atlantique, les emplois sont rares. Il n'y en a tout simplement pas assez. La plupart des travailleurs âgés qui prennent leur retraite n'ont pas d'autre choix. Ils la prennent parce que, ainsi, ils auront au moins un peu de revenu. S'ils ne prenaient pas une retraite volontaire, les jeunes travailleurs ayant de jeunes familles et des hypothèques à rembourser seraient mis à pied et n'auraient absolument aucun revenu.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de garantir aux travailleurs âgés du pays qu'il ne les privera pas de leurs prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, lorsque le député parle des travailleurs âgés, il pourrait en même temps parler aussi de PATA, un programme qui a été mis en place pour aider ces travailleurs.

Je viens moi aussi du Canada atlantique et je connais la situation dans cette région du pays. Je sais que le député est inquiet, mais je le suis également. Je peux assurer au député et à la Chambre que rien dans le projet de loi C-105 n'empêchera le gouvernement de collaborer avec les entreprises et leurs employés pour les aider à s'adapter à la restructuration, à la rationalisation et à la réduction des effectifs qui ont lieu actuellement.

Nous avons déjà pris des mesures en ce sens et nous en prendrons d'autres.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, il y a actuellement une catastrophe économique dans le Canada atlantique.

Lorsque le premier ministre était président de la Iron Ore Company of Canada, il a offert des modalités de retraite. Étaient-ce des modalités de retraite volontaire? Permettez-moi de vous dire que ce genre de retraite volontaire a lieu dans toutes les régions du pays à l'heure actuelle.

Pourquoi le ministre refuse-t-il d'être équitable envers les travailleurs âgés? Pourquoi ne dit-il pas que, s'ils sont admissibles au programme d'assurance-chômage et qu'ils y ont versé des cotisations, ils peuvent recevoir leurs prestations?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, nous devons choisir nos termes avec soin pour ne pas embrouiller les questions.

Lorsque le député parle de restructuration, il est évident que les personnes qui quittent leur emploi à cause d'une restructuration ne le quittent pas volontairement, dans le sens propre de ce terme.

Le gouvernement du Canada a beaucoup de moyens à sa disposition pour prêter assistance aux employés et aux employeurs qui s'adaptent aux nouvelles réalités économiques. Il les utilise tous actuellement pour bien préparer les entreprises à saisir les nouvelles occasions qui s'offrent à elles.

Je sais de quoi parle le député. Il s'agit de la question générale de l'indemnité de départ. Je veux encore une fois que les Canadiens sachent que, une fois ses prestations de départ épuisées, une personne a droit aux prestations d'assurance-chômage. Mais lorsque nous parlons de restructuration, de réduction des effectifs ou d'un paiement forfaitaire, par exemple, il est alors possible que non seulement le programme d'assurance-chômage, mais également notre politique générale d'adaptation, soient mis à contribution pour aider cette personne.

Nous avons le PATA et d'autres programmes. Nous nous efforçons de mettre en place les meilleures mesures d'adaptation au monde, et nous les avons déjà.

M. Mills: Il n'y a plus d'argent dans la caisse du PATA.

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Madame la Présidente, j'ai moi aussi une question pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Il y a près de 120 000 Albertains au chômage à l'heure actuelle. Par coïncidence, la banque d'alimentation d'Edmonton sert à elle seule près de 120 000 personnes par an grâce, en grande partie, à la politique économique du gouvernement, à la TPS et à une très mauvaise politique de stabilisation.

Dans de telles circonstances, le ministre pourrait–il dire à la Chambre pourquoi il n'a pas consulté les gouvernements provinciaux respectifs en ce qui concerne précisément ce dont nous parlons aujourd'hui, à savoir l'exclusion des travailleurs qui acceptent des prestations de départ?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je viens juste de dire que l'assurance–chômage n'était que l'un des instruments dont nous disposions dans notre arsenal pour aider les gens à s'adapter au nouvel ordre économique. Il est bien entendu qu'en cas de rationalisatio n, de restructuration et de compression des effectifs, les gens ne quittent pas leur poste de leur plein gré. Je l'ai dit et je le répète.

Dans le passé, nous avons pris des mesures pour aider ces personnes à réintégrer le marché du travail et nous le ferons encore car c'est ça qui est important.

On peut dire tout ce qu'on voudra, mais, ces dernières années, il n'y a pas eu un seul gouvernement qui en ait fait autant pour les travailleurs canadiens et nous ne nous arrêterons pas là.

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Madame la Présidente, le ministre n'a toujours pas répondu à la question qu'un grand nombre d'entre nous de ce côté de la Chambre lui avons posée.

Selon un récent sondage, environ un Albertain sur cinq serait encore disposé à voter pour le gouvernement conservateur. Je n'arrive vraiment pas à comprendre comment ça se fait.

Le ministre nous dira–t–il pourquoi il n'est pas prêt à écouter l'un des rares Albertains qui ose encore se montrer en public au côté de ce gouvernement, à savoir notre premier ministre temporaire?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, les Canadiens ne se laisseront pas leurrer. Ces gens d'en face, les libéraux et les néo–démocrates se moquent bien des chômeurs. Ils se moquent de l'économie. Ils se moquent du taux d'imposition. Ils se moquent du déficit. Ils se moquent de ceux qui doivent payer la facture, les gens en chair et en os, les contribuables.

M. Mills: Il n'y a plus d'argent dans la caisse du PATA.

M. Valcourt: Ils prennent la parole à la Chambre et demandent au gouvernement de ne pas tenir compte de la réalité. Et la réalité c'est qu'à moins que ces mesures ne soient prises de façon équitable, il faudra augmenter les impôts ou laisser gonfler le déficit avec l'influence catastrophique que cela aura sur les taux d'intérêt, ce qui étouffera la reprise; et ça, nous ne le ferons pas, quoi qu'en disent les sondeurs d'opinion et les groupes d'intérêt spécial qu'ils courtisent.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, durant la période des questions, un peu plus tôt, le vice–premier ministre a mentionné que le ministre des Pêches était en transit. Il est certainement en transit, quelque part entre le XIX^{e} et le XX^{e} siècles.

Voici ce qu'il a dit hier soir: «Apparemment, toute personne qui quitte un emploi est victime de harcèlement sexuel.» Puis, pendant que ses auditeurs se tordaient de rire, il a ajouté que s'il lui arrivait d'être victime de harcèlement sexuel, il voudrait «que tout le monde sache que l'on m'a rendu un tel hommage».

Étant donné cette déclaration scandaleuse, voici ce que je veux demander au ministre de l'Emploi. Est–il d'avis que l'interprét ation du ministre des Pêches quant à la réglementation proposée de l'assurance–chômage montre bien que le projet de loi comporte de graves lacunes et que les femmes seront en position d'extrême vulnérabilité lorsqu'elles feront état de harcèlement sexuel et qu'elles voudront en faire la preuve, si telle est l'attitude du gouvernement à l'égard de ce projet de loi?

• (1140)

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, j'ai déjà répondu à une question à ce sujet, mais je répéterai, pour répliquer à l'interprétation de la députée et à celle du chef adjoint du Parti libéral, que cette déclaration ne correspond pas du tout à la politique gouvernementale.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, les antécédents de ce ministre révèle nt qu'il a souvent fait de telles déclarations à l'encontre des femmes et il les a répétées à maintes reprises depuis que je suis à la Chambre des communes.

Je demande au gouvernement et au vice-premier ministre si le ministre en question sera réprimandé. Le gouvernement va-t-il lui retirer son poste de confiance et de pouvoir afin que les femmes canadiennes comprennent que cette Chambre des communes et ce gouvernement ne tolèrent pas des remarques aussi spécieuses au sujet de la femme canadienne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, j'ai déjà indiqué que le ministre des Pêches ferait une déclaration de clarification afin qu'il ne subsiste aucun malentendu.

Quant à ce qu'on dit du ministre dans le livre écrit à son sujet. . .

M. Kilgour: Vous l'avez déjà lu.

M. Mazankowski: Je suis seulement en train de lire une critique de cet ouvrage qu'on vient de me remettre pour que je puisse répondre au renégat d'en face.

M. Clark (Yellowhead): Est-ce qu'une seule personne a déjà lu un de vos livres, David? Nommez-en une.

M. Mazankowski: Cette critique dit donc qu'en fait, c'est John Crosbie qui fit pression auprès de ses collègues afin qu'on nomme un plus grand nombre de femmes au poste de juge, afin qu'on applique au niveau fédéral les ordonnances de garde et de pension alimentaire, afin qu'on cesse d'exercer de la discrimination contre les femmes dans les forces armées et afin que cesse l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants dans la pornographie.

C'est pas si mal comme antécédents.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Celui-ci ne comprend absolument rien au problème quand il refuse des prestations d'assurance-chômage aux personnes qui quittent volontairement leurs emplois.

Soit, ceux qui ont une raison valable toucheront des prestations d'assurance-chômage, mais il y a de nombreux cas où les choses ne sont pas aussi simples, et dans ces cas-là, le processus de justification est complexe, coûteux et long—cela peut demander des mois. Dans l'intervalle, l'employé est présumé coupable et est privé de revenus.

Comment le ministre peut-il être partisan d'appliquer une mesure aussi sévère à des cas moins douteux? Est-ce que la pénalité de 12 mois qu'il avait instaurée il y a deux ans n'était pas assez rigoureuse?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député fait sûrement allusion à la pénalité de 12 semaines.

Le gouvernement a été clair là-dessus. Il ne s'agit pas de s'en prendre aux chômeurs. Il s'agit de protéger l'intégrité du Régime d'assurance-chômage. Il s'agit de faire en sorte qu'on ne soit pas obligé d'augmenter les taux de cotisation au point de nuire à la création d'emplois au Canada.

Il s'agit de demander aux personnes qui ont un emploi, qui ont la chance d'avoir un emploi en cette période de chômage élevé, de bien vouloir garder leurs emplois et ne pas les quitter sans raison valable en pensant que leurs concitoyens vont les faire vivre pendant un certain temps.

Si nous avions tout l'argent du monde, si nous étions aussi irresponsables que les libéraux l'ont été pendant 16 ans, nous pourrions peut-être laisser faire les choses et ignorer le fait qu'en définitive ce sont toujours les travailleurs canadiens qui paient la note. Or, nous nous soucions d'eux et c'est pourquoi nous avons pris ces mesures.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le ministre continue d'éluder la question de fond, cherchant plutôt à nous vendre sa salade.

Prouver la validité de la raison invoquée est extrêmement difficile dans bien des cas. Il faut compter en moyenne trois ou quatre mois pour les appels et, à Montréal, cela peut prendre jusqu'à deux ans, et pendant tout ce temps l'employé sera sans revenu. Je le répète, l'employé est présumé coupable tant qu'il n'a pas réussi à prouver qu'il avait raison.

Lorsque le motif valable n'est pas évident et qu'il est difficile d'en faire la preuve, comment le ministre peut-il justifier une pénalité à ce point excessive? Pourquoi ne renonce-t-il pas à ce projet de loi aussi inutile qu'absurde?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je sais que le député est une personne sensée. Pourquoi dépeint-il la situation de ceux qui font appel comme s'ils entraient tous dans une seule et même catégorie, alors qu'il sait que la plupart des cas sont traités diligemment, dans un délai raisonnable?

Je ne dis pas que tout est parfait et qu'il n'y a pas lieu d'accélé rer davantage le traitement de ces cas. Nous cherchons de meilleurs moyens d'offrir des services aux contribuables canadiens, et le Régime d'assurance-chômage ne fait pas exception à la règle. Nous essayons

d'améliorer la situation et d'être équitables envers tous les Canadiens. Je crois que c'est précisément ce que les gens attendent et devraient obtenir.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Il a déclaré hier que comme c'était le cas depuis 1985, les règles avaient été suivies à la lettre dans l'octroi de contrats de publicité gouvernementale d'une valeur de 21 millions de dollars. Or, un haut fonctionnaire, M. Chuck Guité, a confirmé que les règles n'avaient pas été respectées.

Voici ce que je voudrais demander au ministre: Qui dit vrai le ministre ou le haut fonctionnaire? Quand le ministre va-t-il enfin se décider à ne plus défendre l'indéfendable?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ceux qui essaient de défendre l'indéfendable sont les deux journalistes qui ont publié un compte rendu totalement faux samedi dernier et qui, à la différence des journalistes du réseau NBC, n'ont pas le courage d'admettre avoir eu tort et de passer à autre chose.

En réalité, nous appliquons un processus qui reprend celui qui prévaut dans le secteur privé. À la différence du gouvernement précédent, nous ne nous contentons pas de choisir une agence de publicité. Dans le cas qui nous intéresse, six agences ont présenté leurs projets à un comité de cinq personnes; oui, je dis bien que chacune d'entre elles a présenté son projet, pour convaincre le comité qu'elle représentait le meilleur choix.

Le député secoue la tête. Il ferait peut-être mieux de s'informer avant de poser des questions, à moins qu'il ne veuille pas savoir.

Après consultation de certains des fonctionnaires appelés par les journalistes, il appert que ces derniers ont encore une fois déformé les renseignements qui leur avaient été communiqués , en ignorant délibérément les éléments d'information qui ne faisaient pas leur affaire. Franchement, les éditeurs du *Citizen* d'Ottawa devraient avoir honte de permettre à ces journalistes de continuer d'agir de la sorte.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, deux hauts fonctionnaires ont confirmé qu'il n'existe aucun compte rendu écrit de ce concours. S'il en existe un, je voudrais que le ministre le dépose tout de suite. Un haut fonctionnaire a même dit que l'on ne s'était servi d'aucun système d'évaluation pour accorder le contrat. Et nous savons en outre que la rencontre où l'on a discuté du contrat a eu lieu lors d'un déjeuner, au Café Henry Burger, à Hull.

Si le gouvernement a la moindre conscience, comment peut-il verser 21 millions de dollars de l'argent des contribuables à des publicitaires et cela, sur la seule foi d'une rencontre au Café Henry Burger et sans compte rendu écrit?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis vraiment outré. Vous voulez dire qu'il y a eu un déjeuner d'affaires? Ciel, et quoi encore? Qui sait ce qui nous attend? On s'est effectivement réuni pour un déjeuner d'affaires? Mince alors, quel scandale!

En réalité, des représentants de ces agences se sont présentés, comme c'est la coutume dans ces cas-là, avec des scénarios-maquettes, des photographies et des croquis illustrant le genre de programme offert, avec une description de ce qu'ils proposaient de faire si leur agence décrochait le contrat. Ces propositions ont été évaluées par un comité de fonctionnaires—non pas un comité de politiciens, mais un comité de fonctionnaires—qui a finalement chargé deux agences de mener cette campagne.

Il s'agit d'un système éminemment plus juste que celui qui était en place lorsque les libéraux étaient au pouvoir. C'est un système qui marche. C'est un système qui a son pendant dans le secteur privé.

Le député devrait essayer d'aller retourner d'autres pierres; il trouvera d'autres vers auxquels consacrer son attention.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et concerne le projet de construction d'un gazoduc pour exporter du gaz du delta du Mackenzie en Alaska en passant par le Yukon.

Comme ces travaux nuiraient à la harde de caribous de la Porcupine, le premier ministre suppléant va-t-il garantir à la Chambre que la position adoptée par divers ministres au nom du Canada, de Lucien Bouchard au très honorable Joe Clark et à l'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures, reste inchangée et qu'on gardera intactes à perpétuité les régions sauvages des terres de 10-02 et la plaine côtière de l'Alaska?

Ou alors, est-ce que le gouvernement appuie à contre-coeur le projet de gazoduc et des hydrocarbures en Alaska, en dépit de l'impact qu'il aura sur les caribous du côté canadien de la frontière?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, étant donné l'absence à la Chambre du ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources aujourd'hui, je prends note de la question et je me charge de la lui transmettre.

• (1150)

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, ce qui est regrettable, c'est que deux ministres responsables dans cette affaire sont assis aux premières banquettes.

Lundi, le Parti libéral est revenu sur sa position concernant le raccordement fixe de 1,5 milliard de dollars entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard en déclarant à la Chambre: «Nous voulons une évaluation complète des répercussions que la construction de ce pont peut avoir sur l'environnement.»

Le premier ministre suppléant soumettra-t-il ce projet à une telle évaluation ou laissera-t-il les travaux commencer comme cela s'est produit dans le cas du barrage sur la Oldman en Alberta, où il a fallu une ordonnance des tribunaux pour faire entreprendre une étude d'impact écologique qui sera suivie peut-être du démantèlement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il est exact que les libéraux changent d'avis sur bien des choses. Le NPD aussi d'ailleurs.

J'ai remarqué aujourd'hui que le ministre du Développement économique de la Saskatchewan, qui s'oppose ardemment à l'Accord de libre-échange nord-américain et à l'Accord de libre-échange, s'était rendu au Mexique en compagnie d'une dizaine de personnes et qu'il s'était converti. Il soutient maintenant que l'Accord de libre-échange nord-américain est la meilleure chose qui puisse arriver à l'Ouest canadien.

Les conversions sont nombreuses et c'est dans ce contexte que je considère la question du député.

* * *

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au sujet des prêts aux étudiants à la secrétaire d'État ou au ministre qui répond en son nom.

Dans le budget de février 1992, on disait qu'il était possible que les frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants soient éliminés à la suite de négociations en vue de nouvelles modalités avec les banques canadiennes.

Le ministre pourrait-il nous dire si ces négociations sont suffisamment avancées pour qu'on puisse effectivement éliminer cette surtaxe de 3 p 100?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Pas encore, madame la Présidente, mais les pourparlers avec les prêteurs sont déjà bien avancés. À ce qu'on me dit, une annonce sera faite quand ces pourparlers auront abouti.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre d'État (Troisième âge).

Les Canadiens sont de plus en plus conscients des problèmes associés aux mauvais traitements dont sont victimes les personnes âgées. Malgré cela, le gouvernement compte réduire de plus de 80 p. 100 les ressources consacrées au Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s, spécialement conçu pour lutter contre les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.

Comment la ministre justifie-t-elle une telle décision à ce stade?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, le gouvernement que nous représentons a été un gouvernement très vigilant, et nous avons initié en 1988 une stratégie ayant trait aux besoins des personnes âgées. Nous avons, à l'intérieur de cette stratégie de cinq ans, développé toutes sortes de programmes qui doivent se faire en partenariat et en collaboration avec les organismes et les aînés eux-mêmes, y compris les excellents programmes ayant trait à la violence faite aux personnes âgées.

J'ai un document qui est prêt à être discuté au Cabinet, et nous avons bien l'intention de renouveler cette initiative, un renouvellement qui sera actualisé à partir des besoins contemporains de nos personnes âgées qui sont actives et qui savent maintenant prendre les responsabilités et partager leur quotidien à partir de leurs expériences.

[*Traduction*]

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, le gouvernement a réussi à trouver 21 millions de

dollars pour ses amis. Or, il ne peut trouver que 2,5 millions de dollars par an pour la lutte contre les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. Tout ce que fait le gouvernement, c'est voler Pierre pour payer Paul.

La ministre a-t-elle un programme coordonné pour lutter contre les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées? Dans la négative, pourquoi?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, nous avons au niveau du gouvernement une initiative ayant trait à la violence faite aux familles. De par ce programme, nous travaillons aussi avec les personnes âgées. Mais je dois revenir à la charge dans le sens, que ce soit les programmes Nouveaux horizons, qu'il s'agisse des programmes d'Autonomie des aînés, il revient aux personnes retraitées, aux aînés, de nous soumettre des programmes. Nous avons fait un travail extraordinaire avec les gouvernements provinciaux pour mettre en place les programmes de sensibilisation, d'information et d'animation au sein des groupes et nous avons bien l'intention, comme gouvernement responsable, de continuer à travailler en étroite collaboration avec les partenaires, qu'il s'agisse des gouvernements municipaux, provinciaux, et des groupes de personnes âgées ici.

* * *

[*Traduction*]

L'EAU POTABLE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme il le sait probablement, en 1987 et à nouveau en 1989, le gouvernement a promis une Loi sur l'eau potable. Dans son Plan vert de 1990, à la page 35, le gouvernement a promis et je cite: «En 1991, le gouvernement fédéral adoptera une loi sur l'eau potable». Sept ans se sont écoulés depuis qu'on a fait cette promesse pour la première fois. Entre-temps, les ventes d'eau en bouteille et de purificateurs d'eau domestique montent en flèche, ce qui reflète bien le manque croissant de confiance de la part des Canadiens dans l'eau qu'ils boivent.

Le gouvernement va-t-il donc présenter et adopter cette loi avant les prochaines élections?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, ministre d'État à l'Environnement et responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je pense que nous nous inquiétons tous des questions touchant l'eau potable. En fait, tout récemment, le ministre compétent a déclaré dans l'Ouest qu'en tant que Canadiens, nous devions être plus sensibles au coût de l'eau potable que nous devrions payer plus cher pour l'utilisation que nous en faisons. À cet égard, parmi les pays industrialisées, seul l'Italie a un pire bilan que le nôtre.

Nous avons certes travaillé à mettre au point un cadre législatif approprié. Étant donné que j'ignore à quel moment les prochaines élections auront lieu, je ne peux promettre que les dispositions pertinentes seront prêtes avant les prochaines élections. Cependant, c'est là une question que le ministre et notre ministère étudient de très près.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, le gouvernement a abandonné une autre mesure législative importante touchant l'eau, à savoir la Loi sur la préservation de l'eau au Canada, qu'on a laissé expirer au *Feuilleton* en 1988. Elle aurait interdit les exportations importantes d'eau.

Là encore je voudrais savoir si le gouvernement entend saisir à nouveau le Parlement de cette loi avant la dissolution des Chambres?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, ministre d'État à l'Environnement et responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je suis persuadée que mon collègue sait que d'autres mesures législatives, notamment la loi touchant le libre-échange, renferment des dispositions interdisant l'exportation d'eau sur une grande échelle. Nous croyons que ces dispositions figureront également dans la Loi sur l'ALENA. Ainsi, il est très clair que le gouvernement ne souscrit pas aux exportations d'eau sur une grande échelle. Cela a toujours été notre politique et nous n'avons pas changé de position là-dessus.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le chef libéral cherche à remplacer la taxe sur les produits et services, mais il n'arrête pas de changer d'idée. Quelles seraient, sur les entreprises et les citoyens, les conséquences négatives d'une taxe mal conçue sur les transactions commerciales?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, tous les Canadiens avaient bien hâte hier que le chef de l'opposition donne des indications claires sur la taxe par laquelle il voudrait remplacer la TPS. Nous ne savons pas trop ce que ce sera. Peut-être une TTC, c'est-à-dire une taxe sur les transactions commerciales, une TLS, soit une taxe libérale sournoise, ou encore la TSC, ou taxe sournoise à la Chrétien.

Le député d'Edmonton qui s'énerve par là ferait mieux d'être sur ses gardes, parce que le chef de l'opposition, quand il était ministre, faisait partie du groupe qui a concocté le Programme énergétique national. Ce programme nous a valu l'impôt sur les revenus pétroliers, la redevance d'indemnisation pétrolière, l'impôt sur les revenus pétroliers supplémentai res, et le taux de propriété canadienne. . .

Mme le vice-président: Le député d'Okanagan—Shuswap a la parle.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Lorsque le CRTC a annoncé sa décision de permettre la concurrence sur le marché des services téléphoniques interurbains, il a assuré aux Canadiens que les tarifs pour appels locaux resteraient abordables.

Récemment, Bell Canada a présenté une demande afin de hausser ses tarifs pour appels locaux à cause de l'érosion de ses recettes provenant des appels interurbains. Bell Canada, qui a affiché des profits de quelque 986 millions de dollars en 1991, augmentera de 10 p. 100 ses tarifs pour appels locaux dans le cas des abonnés au service résidence et de 9 p. 100 dans le cas des abonnés au service d'affaires.

Je veux demander au vice-premier ministre s'il est prêt à reconnaître que ces hausses rendront les tarifs pour appels locaux inabordables, particulièrement dans l'économie stagnante d'aujourd'hui, et s'il verra à ce que le CRTC respecte l'engagement qu'il a pris envers les Canadiens lorsqu'il leur a assuré que les tarifs pour appels locaux resteraient abordables.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, si je comprends bien, le CRTC étudie actuellement la question. Toutes les parties intéressées auront l'occasion de présenter leur point de vue. Le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales a fait une intervention très valable lorsqu'il a répondu à une question sur ce sujet plus tôt cette semaine à la Chambre. Je suis certain qu'il surveillera de près les délibérations du CRTC au nom de tous les consommateurs.

• (1200)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

L'article 1302 de l'Accord de libre-échange nord-américain exige que le prix des services offerts par les réseaux publics reflète ce qu'il en coûte pour offrir ces services. De plus, les sociétés américaines, y compris les entreprises de télécommunications et de revente, auraient accès aux réseaux publics de façon non discriminatoire.

Je veux demander au ministre s'il n'est pas d'accord avec moi pour dire que, une fois l'ALENA en vigueur, les sociétés américaine s se serviront de nos réseaux pour enlever des clients aux entreprises canadiennes de télécommunications. N'est-il pas d'accord avec moi pour dire que cela fera d iminuer davantage les recettes provenant des appels interurbains et forcera les entreprises canadiennes de télécommunications à demander des hausses encore plus importantes des tarifs pour appels locaux?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Non.

* * *

LA PÊCHE AUX PÉTONCLES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 24 janvier, huit bateaux de pêche aux pétoncles américains ont été arraisonnés pour avoir pêché illégalement dans les eaux canadiennes à l'extérieur du Banc Georges. Cette pêche illégale aux pétoncles dans les eaux canadiennes continue.

Toutes les nuits, de 12 à 17 bateaux américains prennent illégalement des milliers de livres de pétoncles canadiennes d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de dollars. Les propriétaires de bateaux américains savent que le gouvernement a montré son impuissance à faire respecter les lois canadiennes de la pêche dans nos eaux côtières.

Quand le gouvernement va-t-il sévir contre ces navires maraudeurs américains et commencer à faire patrouiller adéquatement nos eaux côtières?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, ce problème nous a été signalé, à moi et au ministre des Pêches, par le député de South Shore qui partage certaines des inquiétudes du député.

Nous avons examiné le problème. Nous sommes prêts à prendre des mesures conjointement avec le secteur de la pêche aux pétoncles comme nous l'avons déjà fait avec d'autres secteurs, que ce soit à propos de la surpêche pratiquée par les Européens ou de l'accord que nous avons avec les États-Unis.

Nous avons examiné la situation et nous prendrons toutes les mesures nécessaires.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES LOIS DU CANADA

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer au nom du ministre de la Justice, dans les deux langues officielles, copie de la proposition du gouvernement visant à corriger des anomalies, incompatibilités et erreurs occasionnelles dans les lois du Canada, et à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables.

[*Français*]

Madame la Présidente, vous trouverez le consentement traditionnel pour que ce projet de loi soit déféré au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 264 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PREMIER SÉMINAIRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AIPLF—ACCT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer, en vertu de l'article 34 du Règlement, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française concernant le premier séminaire d'information et d'échange AIPLF—ACCT (Agence de coopération culturelle et technique) sur les parlements, gouvernements, droits de la personne et démocraties qui a eu lieu ici même à Ottawa, du 15 au 21 novembre 1992.

* * *

[*Traduction*]

GESTION DE LA CHAMBRE

SOIXANTE ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer le soixante-et-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre concernant la composition du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-305.

Conformément au paragraphe 113(1) du Règlement, ce rapport est adopté d'office dès son dépôt.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester) demande la permission de déposer le projet de loi C-404, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (serment ou déclaration solennelle).

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2), la motion est réputée adoptée.

M. Bellemare: Madame la Présidente, mon projet de loi fait en sorte qu'un député ne puisse siéger à la Chambre des communes ni se voir accorder des fonds dans le cadre de ses fonctions parlementaires à moins de prêter serment ou faire une déclaration de loyauté envers le Canada et la Constitution du Canada.

Mme le vice-président: M. Bellemare propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1), la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

RAPPEL AU RÈGLEMENT

RETRAIT D'UNE MOTION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Vous trouverez à la page 11 de notre *Feuilleton et Feuilleton des Avis* d'aujourd'hui la motion nº 10 que j'ai déposée le 1er mai 1992 à la suite d'un différend que j'ai eu avec la présidence.

Étant donné la bonne conduite du député d'Edmonton-Nord et la direction exemplaire qu'il a, à mon avis, assurée à la bonne marche de nos travaux, je voudrais retirer cette motion en accord avec l'esprit qui règne aujourd'hui et aussi parce que ce sera dimanche la Saint-Valentin. Je lui souhaite une bonne journée.

[*Français*]

Mme le vice-président: Au nom de mon collègue d'Edmonton-Nord, qui a été membre de la Chambre et un des occupants du fauteuil pendant de nombreuses années, je remercie l'honorable député d'Ottawa—Vanier de sa gentillesse et je suis certaine que mon collègue voudra le faire dès son retour d'Edmonton.

(La motion est retirée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, la pétition que je présente porte sur la violation des droits de la personne au Vietnam. Le gouvernement communiste vietnamien continue de brimer les droits fondamentaux de ses citoyens en procédant à des arrestations et à des détentions arbitraires sans procès, en censurant la presse et en refusant de reconnaître le droit à la libre association et de tenir des élections libres et démocratiques. C'est dans cet ordre d'idées qu'il a emprisonné sans procès de nombreux prisonniers religieux et politiques.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre les mesures les plus sévères possibles pour veiller à ce que le régime communiste vietnamien respecte les droits de la personne.

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter deux pétitions.

La première traite du projet de fermeture du bureau d'immigration de Surrey et de New Westminster. Les pétitionnaires font remarquer que les demandeurs du statut d'immigrant qui ont déjà versé 250 $ pour déposer leur demande recevront de moins bons services. Ils signalent également que le transfert de 38 emplois au bureau du centre-ville de Vancouver entraînera une perte d'emplois à Surrey et à New Westminster de même qu'une plus forte concentration d'emplois dans le centre-ville déjà surpeuplé, où la vie est très chère.

Les pétitionnaires demandent au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'abandonner ce projet.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): La deuxième pétition traite des projets de loi C-91 et C-22 qui ont véritablement anéanti notre industrie de fabrication de médicaments générique s. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à abroger ces deux lois.

LES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par des habitants de Saskatoon qui s'inquiètent de l'imposition des pensions alimentaires pour enfants.

Les pétitionnaires signalent que le prélèvement de l'impôt sur le revenu sur les pensions alimentaires pour enfants rend la vie plus difficile aux parents qui reçoivent les pensions et mène souvent à l'appauvrissement des enfants après la rupture d'un mariage. Ils demandent au gouvernement de modifier le régime fiscal afin de mettre un terme à cette situation.

L'IMMIGRATION

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, la deuxième pétition concerne le projet du gouvernement fédéral de transférer les services d'Immigration Canada à un centre de traitement en Alberta, au lieu d'offrir ces services à la clientèle dans diverses localités d'un océan à l'autre.

Les pétitionnaires soulignent que, de bien des façons, cela présentera des inconvénients pour ceux qui se prévalent de ces services et que cela ralentira certainement leur prestation par le gouvernement canadien.

• (1210)

LE LOGEMENT

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, de nombreux électeurs de la circonscription d'Ottawa-Sud ont signé ma pétition et s'inquiètent de ce que le gouvernement a annoncé, dans son dernier budget, la fin du Programme fédéral des coopérativ es d'habitation. Ce programme a permis d'offrir des logements à un prix

abordable à de nombreux électeurs de la circonscription d'Ottawa-Sud et de toutes les régions du Canada.

Avant le dépôt du dernier budget, le 17 décembre 1991, le ministre d'État à l'Habitation a déclaré que les coopératives d'habitation présentaient tellement d'avantages qu'un budget de 6,1 millions de dollars devait être prévu à ce titre, en 1992. Les fonds prévus à ce titre ont été sommairement réduits dans le budget.

Il faut maintenir ce programme utile à tous les Canadiens.

[*Français*]

LA VIOLENCE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'ai une pétition, signée par des parents et grands-parents de mon comté de Carleton—Gloucester. Ils demandent que la mise en marché et la vente du jeu *Serial killers board game, 1st edition* soient interdits au Canada. Il s'agit d'une housse mortuaire, où l'on voit 25 bébés et quatre figurines de meurtriers, et l'objet du jeu est de commettre des meurtres. Il est évident que ce jeu est suggestif pour les jeunes qui se laissent facilement impressionner. Le jeu, comme vous le savez, madame la Présidente, consiste, par exemple, à arracher la tête d'un bébé. Cela fait partie du jeu.

Donc je demande que le ministre se penche sur ce dossier et interdise la vente de ce jeu au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-69, Loi modifiant le Code criminel (sécurité aérienne et maritime), dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Monique Vézina (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme Vézina (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je veux dire quelques mots à l'occasion du débat en troisième lecture sur ce projet de loi.

Le comité législatif a fait rapport à la Chambre de ce projet de loi sans propositions d'amendement, juste avant le congé estival. C'est une mesure législative importante. À mon avis, les événements d'hier montrent à quel point il est important pour le Canada de prendre des dispositions législatives et de conclure des ententes avec d'autres pays qui partagent ses idées, afin d'essayer d'enrayer le terrorisme, là où il existe.

Lorsque ce projet de loi aura franchi l'étape de la troisième lecture, qu'il aura été adopté à l'autre endroit et qu'il aura reçu la sanction royale, le Canada sera en mesure de mettre en oeuvre trois ententes internationales dont il a facilité l'établissement. Ces ententes sont: le Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale; la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de la navigation maritime; et le Protocole pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité des plates-formes fixées sur le plateau continental. Une fois que les modifications nécessaires auront été apportées au Code criminel, ce que prévoit le projet de loi, nous pourrons mettre en oeuvre ces ententes internationales.

Ce projet de loi aide à étendre la portée du Code criminel canadien. Comme les députés le savent, le Code criminel a été rédigé à une époque où les détournements d'avion n'existaient pas. J'imagine que la piraterie créait certains problèmes, car il en est question dans le Code criminel. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a tenté à de nombreuses occasions de mettre à jour diverses parties du Code criminel, et le projet de loi dont nous sommes saisis est important parce qu'il fera une différence dans le cas où un crime est commis dans un pays et où son auteur aboutit dans un autre, ce dont nous avons été témoins hier.

Ce projet de loi étend le champ d'application du Code criminel au point que les tribunaux canadiens pourraient poursuivre un criminel se trouvant à l'étranger, qui aurait commis un crime affectant des Canadiens.

En outre, le Code criminel s'appliquerait dorénavant aux plates-formes de forage fixes. Nos propositions d'amendement énoncent clairement que les dispositions du Code criminel s'appliqueraient à ces choses-là aussi. On a dit, à bon droit, que c'était un projet de loi anti-terroriste. Le terrorisme est une réalité. Les exemples ne manquent pas.

J'ai fait remarquer que pas plus tard qu'hier, on a vu un exemple de ce genre de chose. Le Canada a une obligation à respecter. En fait, le Canada fait figure de chef de file en cherchant à convaincre les autres pays de conjuguer leurs efforts pour qu'il n'y ait pas de refuge nulle part pour les terroristes. Il ne doit plus y avoir de pays sûr où les terroristes ou ceux qui détournent des avions puissent se réfugier et être à l'abri des poursuites.

C'est un pas dans la bonne direction. C'est un projet de loi visant à contrer les crimes de violence commis contre des personnes. Il s'applique aux crimes contre la propriété, aux tentatives de perpétration de ce genre de crime et même à la complicité.

On n'a pas beaucoup parlé de ce projet de loi. On en parlera peut-être davantage à mesure que les Canadiens et la communauté internationale se pencheront sur les difficultés que nous avons à faire en sorte que le monde dans lequel nous vivons soit plus sûr, non seulement au Canada, mais aussi dans les cas où des Canadiens ou d'autres sont victimes ou auteurs d'un crime international.

C'est un pas dans la bonne direction et, partant, je ne doute pas que la Chambre l'approuvera.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, j'appuie moi aussi le projet de loi dont le secrétaire parlementaire a saisi la Chambre aujourd'hui. Comme on l'a signalé, cette mesure législative modifie le Code criminel de façon à permettre au Canada de mettre en oeuvre trois accords internationaux de lutte contre le terrorisme, lesquels ont été élaborés sous l'égide de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale. Le secrétaire parlementaire a fait état des trois. Ces trois accords élargissent le champ d'application du principe de droit international «poursuivre ou extrader».

Le Canada se joint à ce réseau d'États afin de ne plus figurer sur la liste des pays où les terroristes qui commettent des actes de violence trouvent refuge. Le projet de loi à l'étude constitue un pas dans cette direction en incorporant dans le Code de nouvelles infractions se rapportant aux actes de violence illicites—comm is dans un aéroport servant à l'aviation civile internationale, à bord d'un navire ou d'une plate-forme fixe attachée au fond de la mer ou au plateau continental du Canada—et en élargissant le champ de compétence des tribunaux canadiens de façon à englober les infractions de cette nature qui sont commises à l'extérieu r du Canada.

• (1220)

L'ennui, c'est qu'il y a belle lurette qu'on aurait dû présenter ce projet de loi à la Chambre. Le gouvernement ne s'est vraiment pas pressé et cherche maintenant à rattraper le temps perdu. Il est très difficile de trouver des raisons de ne pas appuyer ce projet de loi, car ce qu'il prévoit est essentiellement correct. Le seul défaut que j'y trouve, c'est qu'il aurait dû être présenté bien avant aujourd'hui.

Comptons-nous chanceux qu'aucun acte de terrorisme n'ait été commis au Canada parce que nous n'aurions eu aucune mesure législative à invoquer. On ne peut pas dire que le problème est nouveau. Il ne date pas d'hier. Le Canada aurait dû figurer parmi les premiers signataires de ces accords.

Le secrétaire parlementaire a également fait remarquer qu'en portant le Canada sur la liste des pays qui ne servent pas de refuge aux terroristes, nous contribuons à faire disparaître tous les pays prêts à accueillir ce genre d'individus.

Franchement, je ne pense pas que ce soit demain la veille du jour où ces criminels ne trouveront refuge nulle part. Il est tragique de constater que certains pays ne sont pas conscients de l'importance de mettre un terme au terrorisme. Malheureusement, c'est la dure réalité. Il y a des pays qui sont prêts à donner refuge à des terroristes.

Le projet de loi à l'étude permet au Canada de faire sa part dans l'application des trois accords mentionnés, mais d'autres mesures législatives et d'autres accords demeurent néanmoins nécessaires.

Je me souviens avoir entendu le député de Port Moody—Coquitlam préconiser dans un discours la création d'une cour internationale. J'ai l'impression que ce serait la solution à retenir. Il faudrait vraiment un tribunal international de droit pénal, non seulement pour juger les terroristes, mais aussi ceux qui commettent des détournement s d'avion et des actes de piraterie internationale, qui polluent des eaux internationales et enfin, mais très important, les criminels de guerre.

Ceux qui ont regardé le documentaire sur la Bosnie-Herzégovine aux nouvelles d'avant-hier soir au réseau anglais de Radio-Canada ne peuvent pas rester insensibles au massacre qui se déroule dans la ville de Sarajevo. Je suis également frappé par l'inhumanité de l'homme envers l'homme et par les crimes de guerre qui sont perpétrés jour après jour. On tentera dorénavant de surveiller ces crimes de guerre. J'ignore quel peut être le succès de telles missions de surveillance.

Il reste que ces crimes ne peuvent pas rester impunis. Il devrait exister une tribune où ces actes pourraient être jugés. Nous n'en avons aucune actuellement. Les parents des personnes, qui sont victimes d'actes de barbarie commis au nom de la guerre en Bosnie-Herzégovine, veulent que les coupables reçoivent le châtiment qu'ils méritent. On ne peut pas permettre que ces actes continuent.

Le Canada doit oeuvrer au sein de la communauté internationale pour qu'une organisation internationale soit habilitée à s'occuper de ces crimes. Notre gouvernement semble hésiter à s'engager dans cette voie. C'est peut-être qu'il veut ménager la susceptibilité de quelqu'un ou d'un autre État.

Mais une chose est sûre, c'est que l'humanité n'en serait pas froissée. C'est au nom de l'humanité qu'il nous faut un tribunal international de justice. C'est au nom de l'humanité qu'il nous faut juger les auteurs de crimes de guerre, les terroristes et ceux qui polluent les eaux internationales, pour ne nommer que ces types de criminels. Si notre monde moderne complexe et interdépendant ne peut pas créer un tel tribunal, c'est que l'ensemble de la communauté internationale et le Canada, en particulier, n'assument pas leurs responsabilités face aux peuples de la terre.

Nous ne faisons rien—je ne dis pas que nous n'allons pas assez vite, je dis que nous ne faisons rien—dans le sens voulu. Je le répète, le projet de loi est très acceptable, et je dirais même utile, mais malheureusement, le gouvernement ne va pas assez loin étant donné tout ce qu'il y a à faire.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au nom de mon caucus au sujet du projet de loi C-69. J'agis comme porte-parole à la demande de mon collègue de Port Moody—Coquitlam, qui a travaillé à cette mesure législative.

Comme nous l'avons dit à l'étape de la deuxième lecture, nous appuyons ce projet de loi. Nous trouvons un peu frustrant qu'on mette autant de temps à faire adopter un projet de loi qui, à mon avis, est bon pour le Canada. Cette mesure permet de concrétiser une décision approuvée par le gouvernement et qui avait été prise en collaboration avec l'OACI et l'OMI à la suite de rencontres avec divers responsables du monde entier, réunis pour trouver des solutions à des problèmes internationaux. J'aimerais bien qu'on trouve un moyen d'abréger le processus.

Conçu en 1988, ce projet de loi a été déposé au printemps de 1992 et sera adopté en février 1993. On peut espérer qu'il sera examiné rapidement par l'autre endroit pour qu'il puisse entrer en vigueur sans délai.

Cela étant dit, je n'ai pas eu connaissance de crimes qui n'aient pu être réglés en l'absence de cette mesure. En fait, je suis heureux que nous n'ayons jamais eu à invoquer les dispositions de ce projet de loi.

C'est une curieuse coïncidence que nous en débattions aujourd'hui en troisième lecture après avoir, comme tous les Canadiens et peut-être le monde entier, suivi hier dans les médias le déroulement du premier détournement d'avion depuis environ 17 ans. On a entendu l'histoire de ces voyageurs en partance du Canada qui croyaient se rendre au Moyen-Orient et qui se sont finalement retrouvés à New York par suite du détournement.

C'est peut-être une bonne leçon pour nous tous, parce que je crois que certains Canadiens se demandent pourquoi nous appliquons encore des mesures de sécurité dans nos aéroports, pourquoi on insiste tellement pour que les bagages à main soient passés aux rayons X ou vérifiés à la main, dans les plus petits aéroports qui n'ont pas le matériel nécessaire.

C'est pourquoi, de ce côté-ci de la Chambre, nous exerçons continuellement des pressions sur le gouvernement au pouvoir au sujet des procédures de sécurité dans les aéroports. Il faut que les bagages soient à bord du même avion que leur propriétaire. Je pense qu'il y a encore des problèmes à cet égard au Canada et que nous pourrions faire mieux.

Je veux offrir une suggestion amicale au gouvernement. Je sais que la ministre d'État chargée des Transports, elle qui s'intéresse personnellement à cette question, est à la Chambre. Le ministère des Transports devrait peut-être envoyer un employé à Francfort à titre d'observateur, pendant que les autorités examinent là-bas les circonstances exactes de cette affaire. Comment un passager a-t-il pu passer une arme de poing étant donné les services de sécurité?

À mon avis, à Francfort et dans les autres capitales européennes, les normes de sécurité sont beaucoup mieux appliquées qu'ici. La ministre me fait non de la tête. J'aimerais bien qu'elle me dise en quoi le Canada fait mieux que l'Europe sur ce chapitre. Tout de même, il reste des choses à apprendre. De toute évidence, les responsables des règles aériennes de Francfort apprendront certainement des choses au cours de leur enquête. Il doit y avoir un défaut dans le système et sa découverte aidera Transports Canada à améliorer encore nos services de sécurité.

Au cours du débat en deuxième lecture, j'ai parlé d'un autre problème que le gouvernement devrait chercher à régler, et c'est le fait qu'on procède par adjudication de marchés pour assurer les services de sécurité dans nos aéroports. Selon le système actuel, le gouvernement du Canada charge les compagnies aériennes de fournir ces services, et à tous les grands aéroports, d'après une méthode convenue, un des transporteurs accepte d'assumer la responsabilité de la sécurité. Celui-ci, à son tour, passera un contrat avec une société privée de sécurité qui, à son tour, engagera du personnel et le formera pour inspecter les voyageurs au moment de l'embarquement.

• (1230)

Nous nous opposons depuis longtemps à ce processus. Nous sommes fermement convaincus que le gouvernement du Canada devrait avoir la responsabilité et le contrôle direct de ces services de sécurité. Nous pensons qu'ils devraient être assurés par des employés de Transports Canada et non par des entrepreneurs privés.

Nous avons vu trop souvent des cas où le contrat de la société A arrivait à expiration et où la société B se présentait, faisait une soumission inférieure, puis réengageait une partie de l'ancien personnel à un salaire inférieur. Elle réussit à obtenir le contrat parce qu'elle peut réduire les salaires du personnel, celui-ci change plus fréquemment et il y a toujours des problèmes parce que le nouvel entrepreneur n'accepte pas la présence du syndicat. Aussi, il y a un mouvement de syndicalisation et les employés passent par tout le processus de savoir s'il s'agit, entre autres, d'une nouvelle unité de négociation ou d'une ancienne.

Nous serions tous plus satisfaits, je pense, si Transports Canada acceptait la responsabilité directe et fournissait les services de sécurité de sorte que nous ayons une équipe de personnel entraîné qui pourrait être envoyée dans tout le pays, là où le besoin s'en ferait sentir; il y aurait moins de rotation du personnel qui franchement serait mieux payé. Puis, nous ferions payer les frais aux transporteurs aériens qui, à leur tour, feraient payer les voyageurs. Ne nous faisons pas d'illusion, c'est le voyageur qui paierait ce service. Mais il paierait pour sa propre protection, et je pense que c'est une bonne chose.

Nous appuyons ce projet de loi. Je voudrais faire, je pense, une dernière observation au gouvernement en lui demandant s'il pourrait voir comment il pourrait faciliter l'adoption de futurs protocoles, de futurs accords internationaux, concernant en particulier la sécurité des voyageurs et des travailleurs, que ce soit à bord de navires en mer, sur des plates-formes pétrolières, dans des avions ou dans des aéroports, pour que le Canada puisse y adhérer légalement, pas seulement moralement, bien plus rapidement.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA VENTE DU TABAC AUX JEUNES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-111, Loi portant interdiction de vente des produits du tabac aux personnes âgées de moins de dix-huit ans, soit maintenant lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif du secteur Ressources humaines.

—Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je m'adresse à la Chambre aujourd'hui pour obtenir l'appui de mes collègues sur le projet de loi C-111, Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

[*Traduction*]

Le projet de loi porte sur un objectif absolument vital: améliorer la santé de tous les Canadiens, surtout les enfants et les adolescents.

Je suis certain que mes collègues des deux côtés de la Chambre savent que je veux leur parler de l'un des problèmes de santé publique les plus cruciaux au Canada.

La consommation du tabac est la cause de maladie, d'invalidité et de décès prématuré la plus importante qu'il nous serait possible de prévenir au Canada. Selon une étude effectuée par Collishaw et Leahy, plus de 38 000 Canadiens sont morts en 1989 d'une maladie reliée à l'usage du tabac. On peut donc en déduire qu'un décès sur cinq est dû au tabac.

On estime à 48 000 le nombre de décès associés au tabagisme, qui surviendront en 1995. Par ailleurs, d'autres études révèlent que l'usage du tabac est directement relié à près de 85 p. 100 de tous les cancers, 35 p. 100 des affections cardiaques mortelles, et 33 p. 100 des accidents cérébrovasculaires.

On peut donc constater à quel point l'usage du tabac constitue un fardeau, en terme de pertes de vie et de potentiel humains, de souffrances et de pertes financières. C'est un fardeau qui pèse lourd sur la société canadienne et qu'il nous faut tenter, par tous les moyens, d'alléger, voire de supprimer entièrement.

[*Français*]

Il y a cependant des progrès encourageants qui se font jour: le taux de consommation du tabac a diminué au Canada au cours des dernières années. Et, depuis la mise en place de notre Stratégie nationale de lutte contre le tabagisme en 1985, jusqu'en 1990, la consommation par tête au Canada a diminué de 20 p. 100.

Je pense qu'il est important de souligner que ces résultats ont été rendus possibles grâce aux efforts entrepris, et là il est important que les Canadiens le sachent, par tous les paliers de gouvernement et par nos partenaires du milieu de la santé au Canada, qui sont unanimes à ce niveau-là.

Pour ce qui est des jeunes âgés de 15 à 19 ans, l'usage du tabac a également baissé, mais c'est probablement l'âge où le nombre de fumeurs demeure encore trop élevé, particulière ment, et je dirais tristement, chez les jeunes filles, qui commencent aujourd'hui à fumer en plus grand nombre que les jeunes hommes. Il faut savoir qu'il est très rare que l'on commence à fumer après l'âge de 18 ans car, une fois que l'on a commencé à fumer, je pense que la dépendance envers le tabac est bien connue.

[*Traduction*]

La politique anti-tabac du gouvernement n'est pas une mesure isolée pour ce qui est, justement, d'améliorer la qualité de vie de nos jeunes. Cette politique figure parmi de multiples efforts que nous déployons pour leur offrir le meilleur environnement possible et leur permettre de développer tout leur potentiel. Pour ce qui est des femmes enceintes et des mères qui allaitent, nous tentons de leur porter secours, de façon à éviter qu'une mauvaise alimentation et le tabagisme nuisent à leurs nouveaux-nés.

Je suis fort heureux de savoir que la mesure législative que nous préconisons aujourd'hui reçoit un appui considérable de la part du public canadien. En outre, 76 p. 100 des Canadiens sont d'accord pour que les mineurs n'aient pas accès aux distributrices de cigarettes. Selon un sondage dont la Campagne nationale d'action contre le tabac a publié les résultats, autant les fumeurs que les non-fumeurs sont d'accord sur les mesures visant à restreindre l'usage du tabac chez les jeunes.

[*Français*]

Je pense qu'il faut préciser également que la lutte que mène le gouvernement contre l'usage de la cigarette ne se limite pas, contrairement à ce que l'on pense, au plan législatif. Au contraire, cette mesure d'aujourd'hui, ce projet de loi s'inscrit dans une stratégie globale comportant plusieurs types de programmes visant tous à réduire considérablement le nombre de jeunes qui fument. Lorsqu'il est question de lutter contre une habitude aussi répandue et aussi ancrée dans la mentalité que l'usage du tabac, il faut que la communauté entière soit impliquée. Lorsque le contexte social dans son ensemble soutient de tels changements, l'on peut escompter modifier un tel comportement. Et c'est justement ce genre d'engagement que vise la Stratégie nationale de lutte contre le tabagisme.

Nous reconnaissons tous à quel point la prévention est d'une importance capitale, mais elle peut se faire par des programmes éducatifs, par la sensibilisation du public et différentes autres mesures.

• (1240)

[*Traduction*]

Nous sommes déterminés. Nous ne reculerons pas devant l'étendue du problème national que représente le tabagisme au Canada. Nous allons prendre d'autres mesures pour protéger la santé des Canadiens.

J'entends proposer dans un très proche avenir une révision des mises en garde sur les paquets de cigarettes afin de prévenir les consommateurs, surtout les jeunes, des dangers du tabac. De plus, le gouvernement continuera de mener des campagnes de promotion et proposera notamment un programme destiné à aider les Canadiens qui veulent arrêter de fumer.

[*Français*]

Avant de terminer, j'aimerais vous faire part de quelques précisions supplémentaires sur le projet de loi lui-même. Ce projet de loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents prévoit des sanctions qui sont, à notre avis, présentement désuètes.

La nouvelle loi vise à retirer l'article qui fait de la possession du tabac par des mineurs, une infraction criminelle; augmenter les amendes imposées pour la vente du tabac de 1 000 $ à 50 000 $ afin de faire comprendre la gravité du problème de vendre du tabac aux jeunes; rendre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social responsable de son exécution.

Pour ce qui est de la mise en place de la loi, nous prévoyons une période d'adaptation pour établir une stratégie de mise en oeuvre axée sur les collectivités faisant appel à la participation des gouvernements provinciaux, des dirigeants municipaux et des conseils de bande. Évidemment, cela permettra aux détaillants et aux propriétaires de machines distributrices de se familiariser avec leurs nouvelles responsabilités.

Des inspecteurs fédéraux seront utilisés pour effectuer des enquêtes et, s'il y a lieu, engager des poursuites.

[*Traduction*]

Je crois que tous mes collègues seront d'accord sur ce projet de loi. Nous devons renseigner nos jeunes sur les bienfaits d'un mode de vie sain. Nous voudrions créer un environnement sain, un environnement social dans lequel il est considéré comme normal de ne pas fumer.

Je demande à la Chambre de me donner son appui dans l'intérêt des générations futures. J'invite les députés à appuyer le projet de loi C-111 concernant la vente des produits de tabac aux adolescents. Je crois qu'il y a consentement unanime pour faire franchir toutes les étapes au projet, y compris celle du comité plénier. L'étude du projet de loi devrait se terminer aujourd'hui.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente , je suis très heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-111, une loi visant à abroger la Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents et à la remplacer par une loi portant interdiction de vente des produits du tabac aux jeunes.

Mon fils Sherwin a 17 ans. Aujourd'hui, s'il le décide, il peut entrer dans n'importe quel dépanneur du pays et acheter des cigarettes, tout comme des milliers de jeunes Canadiens comme lui le font déjà. Il faut interdire la vente des produits du tabac aux jeunes.

Nous savons que l'usage du tabac hypothèque l'avenir de nos enfants en les laissant à jamais en proie à la maladie et à une mauvaise santé. Le tabac crée chez eux une dépendance. Il se forme un lien destructeur entre de jeunes poumons roses et propres et des centaines de produits chimiques, dont bon nombre sont cancérigèn es. Ce mariage entre la nicotine et la santé des jeunes est foncièremen t mauvais.

À l'heure actuelle, 28 p. 100 des Canadiens de 18 ans et plus fument la cigarette. Ceux qui l'ont essayée et qui ont cessé de fumer constituent environ 36 p. 100 de la population, tandis que 36 p. 100 de jeunes n'ont jamais commencé à fumer.

De toute évidence, la campagne menée par les Canadiens contre l'usage du tabac chez les adultes a connu un succès remarquable. Déjà, nous avons également réduit le nombre de fumeurs chez les adolescents, en partie en raison des campagnes de sensibilisation et de la hausse du prix du tabac.

La campagne de sensibilisation que je propose doit porter non seulement sur les dangers du tabac pour le corps, mais aussi pour l'esprit. Il crée une dépendance et nous rend esclave de la nicotine pendant 40 ans.

Ces mesures ne sont pas suffisantes, comme le démontrent les statistiques désastreuses sur ce problème chez les jeunes. À l'âge de 12 ans, la moitié des élèves ont déjà fumé. Ces statistiques sont effrayantes.

Ce qui est encore plus alarmant, c'est que même si un jeune ne fume que quelques cigarettes par jour, il risque d'acquérir une dépendance à l'égard du tabac et de devenir un fumeur d'habitude.

Il me semble tout à fait à-propos de rappeler à la Chambre l'affiche annonçant la Semaine nationale des non-fumeurs, la semaine du 18 au 24 janvier dernier, sur laquelle on pouvait voir une jeune fille du nom de Claire Houston donner l'exemple aux jeunes pour les inciter à ne pas fumer afin de ne pas tomber dans le piège de la nicotine. Cette annonce, qui était publiée dans le Journal de l'Association médicale canadienne le mois dernier, nous envoie un message clair: fumer est mauvais pour la santé, en fait, doublement mauvais, comme je l'ai dit, parce que cela fait du tort non seulement au corps, mais aussi à l'esprit.

C'est pourquoi au nom du Parti libéral du Canada, je suis fier d'appuyer aujourd'hui le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui veut abroger l'ancienne Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents adoptée en 1908 et la remplacer par le projet de loi qu'il nous présente aujourd'hui. Ce projet de loi portera de 16 à 18 ans l'âge légal pour fumer, décriminalisera la possession de produits du tabac par les mineurs,

limitera l'installation d'appareils distributeurs aux établissements autorisés et imposera des amendes à ceux qui vendent des cigarettes aux jeunes, ce qui rendra les produits du tabac moins accessibles aux mineurs.

Les amendes, qui peuvent atteindre 50 000 $, ont été qualifiées de lourdes par certains et de radicales par d'autres. Je sympathise avec les commerçants qui s'inquiètent de la possibilité de faire l'erreur—je répète l'erreur—de vendre à quelqu'un qu'ils pensaient d'âge légal.

Toutefois, je pense que notre système judiciaire est suffisamment sensible et prudent. Par ailleurs, je voudrais faire remarquer que cette mesure législative est de nature préventive; pour chaque adolescent qui achètera du tabac avec une fausse carte d'identité, il y en aura des douzaines qui se verront refuser l'achat parce qu'ils ne pourront pas prouver qu'ils ont atteint l'âge légal.

Oui, certains ont dit que c'était dur, que c'était radical, mais il s'agit d'un grave problème de santé, que nous voudrions prévenir, parmi la jeunesse de notre pays. Non seulement ils sont touchés physiquement et mentalement, mais en plus ils grèvent notre système de santé de milliards de dollars de dépenses. On a estimé que, pour 1989, le coût des problèmes associés à l'usage du tabac était d'environ 3 milliards. C'est un montant important que l'on pourrait consacrer à des programmes de prévention.

Je prétends qu'un commerçant doit faire preuve de discernement et demander une preuve d'identité en cas de doute, mais toujours en péchant par excès de prudence. Les établissements qui servent des boissons alcoolisées font cela depuis des années avec beaucoup de succès. Il n'y a pas 19 p. 100 des adolescents et 25 p. 100 des adolescentes qui sont alcooliques, alors que c'est le pourcentage de ceux et celles qui sont accoutumés au tabac.

C'est vraiment une question de conscience et de responsabilité sociales. Je sais très bien que les commerçants sont des Canadiens responsables. Toutefois, je frissonne lorsque je songe aux résultats d'une étude qui a été menée récemment à Halifax, dans le cadre de laquelle on a envoyé des enfants de 12 à 14 ans acheter des cigarettes au magasin. Environ 60 p. 100 des détaillants ont accepté de vendre des cigarettes à ces enfants. C'est un phénomène inquiétant.

• (1250)

Pourquoi vend-on si facilement ce produit qui crée une dépendance? En partie, je crois, parce que les peines prévues à cet égard par la loi fédérale actuelle, soit 10 $, 35 $ et 100 $ respectivement pour les premier, deuxième et troisième délits, ne sont pas le moindrement dissuasives.

La désinvolture des détaillants à l'égard de la vente des produits du tabac vient aussi du fait que, jusqu'à maintenant, le gouvernement et la société ne leur ont pas transmis un message vraiment clair. Mais, maintenant que 38 000 Canadiens meurent chaque année par suite du tabagisme, il est évident qu'il faut empêcher les jeunes de fumer. Les détaillants doivent reconnaître que le tabac crée une dépendance, qu'il est dangereux et qu'il ne faut pas en vendre aux enfants.

Je crois que nous avons atteint un nouveau sommet de responsabilité sociale, au Canada, car, selon les résultats d'un sondage publiés pas plus tard qu'hier, 90 p. 100 des Canadiens demandent que le gouvernement prenne des mesures vraiment strictes pour qu'on cesse de vendre des produits du tabac aux enfants et aux jeunes.

Aujourd'hui, en fait, les partis politiques, les députés conviennent unanimement d'adopter rapidement ce projet de loi de telle sorte qu'il ne reste pas au *Feuilleton* en cas de prorogation du Parlement.

En fait, j'aurais personnellement voulu proposer des amendements pour renforcer ce projet de loi, mais je suis tout disposé à m'en abstenir afin que le projet de loi soit adopté au plus vite tel qu'il est. En fait, j'ai rédigé moi-même l'été dernier un projet de loi privé prévoyant des peines très sévères et même une peine d'emprisonnement, mais des constitutionna listes m'ont dit qu'il risquait de poser un problème constitutionnel et partant, de retarder l'adoption et l'entrée en vigueur du présent projet de loi. J'ai donc opté pour ce pis-aller, qui est bon aussi.

Je suis persuadé que si le tabac était découvert aujourd'hui, sa mise en marché ne serait jamais approuvée par le bureau fédéral des drogues. Toutefois, comme des millions de Canadiens vivent une dépendance à l'égard du tabac, il faut s'y prendre autrement et en décourager la vente au Canada afin d'obtenir une génération de non-fumeurs.

En échange de la collaboration des libéraux à l'égard de l'adoption du projet de loi, le ministre de la Santé m'a assuré que le dossier du tabac demeurera prioritaire pour son ministère, et je l'en remercie.

Je rappellerai simplement au ministre que nous attendons depuis 1989 l'étiquetage amélioré des produits du tabac promis par son prédécesseur. La récente décision de la Cour d'appel du Québec, qui confirme la validité de l'interdiction frappant la publicité sur le tabac, permet maintenant au ministre de concrétiser cette promesse. Je souhaite qu'il y donne suite très prochainement dans la *Gazette du Canada*.

Je m'inquiète également des jeunes de 16 à 18 ans, qui n'auront plus le droit de se procurer des cigarettes après l'adoption, aujourd'hui, du projet de loi. Je demanderais au ministre de prendre en considération le fait que les jeunes qui ont une dépendance à l'égard du tabac auront besoin d'aide. Je suis heureux de dire que le ministre m'a encore une fois donné l'assurance que ces jeunes recevront de l'aide. Je me permets de rappeler au ministre que je vais le surveiller.

Je demande au ministre de faire plus et de revoir le budget de son ministère de manière à ce qu'il y ait les fonds nécessaires pour assurer la distribution la plus étendue et la plus efficace possible de la documentation d'information.

J'ai également demandé au ministre de la Santé de durcir le ton à l'égard des contrebandiers. Il doit faire en sorte que les trafiquants qui vendent des cigarettes de contrebande soient forcés de fermer boutique, car on sait bien qu'ils seront les derniers à demander leurs cartes d'identité à des enfants.

En terminant, je voudrais dire à la Chambre que le ministre a convenu de rencontrer ses homologues provinciaux d'ici six mois afin de discuter de l'établissement d'un système de licence pour les établissements qui vendent du tabac, et pour discuter des améliorations à apporter aux lois provinciales qui régissent la vente de tabac à des mineurs.

Je souligne encore une fois que le Parti libéral appuie le projet de loi ainsi que le renforcement et l'amélioration de la législation concernant le tabac, conformément à cette responsabilité sociale nouvelle qui nous incombe. Je voudrais également dire que le projet de loi C-111, même s'il n'est pas parfait, montrera au monde que les enfants passent en premier. Bien qu'il ne compte que cinq pages, ce projet de loi représente beaucoup pour les jeunes, non seulement au Canada mais partout ailleurs.

M. Langlois: Monsieur le Président, comme vous pourrez le constater, je crois, la Chambre convient de franchir toutes les étapes de l'étude du projet de loi C-111, dont celle du comité plénier aux cours de laquelle tout amendement qui pourrait être présenté sera rejeté d'office.

Le président suppléant (M. Reimer): La Chambre a entendu le libellé de la motion.

M. Angus: Monsieur le Président, oui, il y a eu des discussions et je suppose que lorsque les motions seront présentées devant le Comité plénier et débattues, elles seront alors rejetées à la majorité. C'est ce que le compte rendu devrait indiquer. Nous serions d'accord là-dessus.

Le président suppléant (M. Reimer): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le président, je suis très heureux de toucher un mot de ce projet de loi. Je tiens à féliciter le ministre d'avoir présenté cette mesure législative. C'est une important étape vers la solution des problèmes liés au tabagisme.

Comme il a déjà été mentionné, d'ici 1994-1995, 45 000 Canadiens mourront des suites de maladies causées par le tabac. Qui plus est, ces maladies coûtent à notre système de soins de santé des dizaines de millions de dollars. À une époque où nous connaissons tous des problèmes de financement, particulièrement dans le domaine des soins de santé, il est important que nous adoptions toutes les mesures préventives possibles pour diminuer ce genre de maladies.

En second lieu, il est très important de rappeler que toutes les études ont démontré que si les jeunes n'ont pas commencé à fumer à l'âge de 19 ans, les risques qu'ils fument plus tard sont beaucoup moindres. Telle est la raison d'être de cette mesure législative. Nous essayons de faire comprendre aux jeunes que le danger que le tabagisme présente pour la santé est si grand que nous allons tenter de les empêcher de commencer à fumer avant qu'ils n'atteignent leur majorité.

Ce projet de loi propose deux ou trois choses avec lesquelles je suis entièrement d'accord. D'abord, il fixe un âge limite qui sera le même partout au Canada. J'en reparlerai plus en détail plus tard, à l'étape du comité plénier et du rapport. Il est important d'établir une norme canadienne au lieu de 11 ou 12 normes provinciales et territoriales.

Il augmente aussi le montant des amendes à un niveau significatif. Lorsqu'on impose des amendes trop faibles, celles-ci ne font en quelque sorte qu'accorder la permission de commettre le crime. Je crois que c'est le cas à l'heure actuelle, pour ce qui est de la vente des produits du tabac au Canada. Les amendes n'ont aucun effet de dissuasion; elles n'empêchent absolument pas les gens de s'adonner à leur activité, mais si on les augmente à 50 000 $, elles deviendront vraiment dissuasives.

• (1300)

Troisièmement, j'appuie ce projet de loi car il s'attaque à la question des appareils distributeurs. Ceux-ci sont devenus une source non surveillée d'approvisionnement en cigarettes.

Le projet de loi comporte toutefois certaines lacunes et je crois que si le gouvernement avait davantage consulté l'opposition, les assemblées législatives provinciales, les gouvernements provinciaux et les ministres provinciaux de la Santé, il aurait pu les éviter. Il aurait constaté un consensus grandissant à travers le pays visant à repousser l'âge à 19 ans. Certaines provinces ont déjà adopté des lois fixant à 19 ans l'âge d'accès aux produits du tabac; j'en reparlerai brièvement plus tard.

On aurait pu resserrer la loi afin d'éliminer certaines échappatoi res qui permettent à des adultes d'acheter des cigarettes au nom des plus jeunes sans subir de conséquences. En général, le Nouveau Parti démocratique et moi-même approuvons cette action du gouvernement. Nous disons qu'il faut aller de l'avant et ce, sans tarder. Si ce projet de loi comporte encore certaines lacunes, je suis certain que le ministre lui-même tiendra à les corriger et, s'il ne le fait pas, je viendrai moi-même, dans six ou sept mois, proposer à la Chambre des amendements constructifs pour l'améliorer.

J'aimerais seulement ajouter un ou deux mots de plus concernant les progrès que nous avons faits dans la lutte contre le tabagisme. Le ministre a donné à moi et à d'autres l'assurance qu'il irait de l'avant; dans une lettre qu'il m'a envoyée au début de la semaine, il m'a dit que, conformément à ce qu'il avait indiqué, il avait l'intention de réviser le règlement d'application de la Loi réglementant les produits du tabac de façon à rendre obligatoire l'inscription de mises en garde plus sévères sur les paquets de cigarettes.

Je suis heureux d'avoir reçu cette assurance du ministre et je suis prêt à l'aider à expédier ce projet de loi. J'espère qu'il le mènera rapidement à l'étape suivante en empêchant les fabricants de tabac de commanditer toute manifestation étant donné que cette forme de promotion est considérée dans le monde entier comme malséante. Certains pays, comme l'Australie, ont pris les devants et ont interdit toute promotion de quelque manifestation que ce soit par les fabricants de tabac.

J'espère également que le gouvernement va revoir sa stratégie contre l'importation illicite de cigarettes. La suppression de la taxe à l'exportation est un échec lamentable et depuis trois ou quatre mois, les cas de vente illégale au Canada de cigarettes qui avaient été exportées se multiplient dans tout le pays. Je demande au gouvernement de réimposer la taxe à l'exportation.

J'aimerais également que le gouvernement respecte ses engagements dans le domaine de l'information. Je pense qu'on pourrait faire beaucoup plus dans ce domaine, mais le ministère de la Santé a réduit le budget de l'information du public.

Enfin, je pense que le temps est venu pour le gouvernement d'investir les fonds nécessaires pour aider les gens à se débarrasser de leur dépendance du tabac. Nous investissons dans les centres de traitement de l'alcoolisme et dans les centres de traitement des autres toxicomanies mais le gouvernement n'a jamais jugé bon d'élaborer un programme systématique qui soit réaliste et à la portée de tous ceux qui veulent s'arrêter de fumer.

Je pense que c'est une mesure que nous devons prendre car de plus en plus de Canadiens, pas seulement des jeunes, mais aussi des personnes d'un certain âge, commencent à se rendre compte que dans leur intérêt et celui de tous les Canadiens, ils feraient mieux de s'arrêter. Pour ce faire ils ont cependant besoin d'aide. Je peux assurer au ministre que nous passerons rapidement par les trois étapes cet après-midi de façon à ce que cette mesure législative prenne force de loi et que nous puissions nous attaquer au problème du tabagisme chez les jeunes.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je vais être bref. Je n'interviens pas au nom de mon parti. Je n'entends pas voter contre ce projet de loi. Cependant, je veux soulever deux questions.

La première concerne certains facteurs qui touchent ceux qui, comme moi, sont assez stupides pour encore fumer et je parle plus particulièrement de ceux qui travaillent à la Chambre des communes. Je ne veux pas parler des députés qui fréquentent le salon des dames ou le vestibule ou qui dînent dans certaines alcôves du restaurant parlementaire où on tolère encore sans difficulté l'usage du tabac malgré les règlements pertinents.

Jusqu'à il y a quelques jours, le seul endroit où les employés et les députés pouvaient fumer sans problème, c'était l'aire de chargement en arrière de l'édifice du Centre sous le vide-ordures de la cuisine. Or, à cause d'un incendie dans une poubelle à des centaines de pieds de là, on a maintenant décidé d'appliquer les règlements à cet endroit-là également.

Lorsqu'on s'est lancé dans la croisade pour la santé qui est devenue plus tard une croisade morale quand la campagne anti-tabac a été entreprise, en particulier sous forme de règlements concernant la Chambre des communes, il avait été question à l'époque de prévoir des aires bien ventilées, au moins une dans chaque édifice pour que ceux qui sont encore affligés de cette habitude puissent fumer sans avoir à sortir dehors au beau milieu de l'hiver.

Une voix: C'est vous qui paierez pour cela.

M. Kristiansen: S'il veut parler de la note à payer, je tiens à dire à mon vis-à-vis que personne ne paie davantage que les gens qui versent des taxes sur le tabac au Canada.

Une voix: Si vous souhaitez un privilège spécial, c'est vous qui devez payer.

M. Kristiansen: Si on veut parler des coûts de santé, il faut savoir également que nous mourons plus vite, nous améliorons les tables actuarielles et nous vous épargnons beaucoup d'argent en ce qui concerne les régimes de pensions. Ainsi, ne vous inquiétez pas de cet aspect de la question. Tout cela s'équilibre.

Je viens peut-être d'un monde différent de celui de bien des députés dans cette enceinte. C'est celui de l'industrie lourde, de l'exploitation forestière et minière. À cet égard, je me rappelle avoir pris connaissance de certains chiffres sur l'incidence des cancers au Canada selon les régions. On ne voit plus beaucoup plus de cartes de ce genre à l'heure actuelle. Cependant, le taux de cancer au Canada a toujours été beaucoup plus élevé dans les régions d'extraction et de traitement des minerais, ainsi que dans les collectivités vivant de l'industrie des pâtes et papiers qu'ailleurs au Canada.

Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu des statistiques selon lesquelles les gens dans ces régions fumaient plus que les autres. S'il est une chose dont ceux d'entre nous qui ont travaillé ou qui travaillent dans l'industrie lourde sont fatigués, c'est bien d'une pratique qui était courante dans l'industrie à une époque, mais qui a enfin disparu et qui consistait à culpabiliser les gens et à s'en prendre à eux plutôt qu'à l'industrie.

On considérait dans l'industrie à l'époque que tout le monde devait être vêtu comme l'homme bionique avec des protecteurs pour les oreilles, un protecteur respiratoire, des gants et des casques, et il n'était pas question de s'attaquer plutôt aux dangers à la source.

Quand on est politiquement correct, il y a une chose qui fait bien l'affaire dans cette campagne morale qu'est devenue la lutte anti-tabac, c'est qu'on peut diriger toute l'attention là-dessus et amener la société à centrer toute sa colère et tous ses ressentiments contre les habitudes des particuliers. C'est de la mise en scène. C'était le cas dans l'industrie et je crois que cela se passe toujours.

Pendant que des chercheurs sont en quête de données à l'appui d'une conclusion précise, ce que semblent faire bon nombre d'entre eux actuellement, quelle attention porte-t-on aux produits chimiques utilisés dans l'industrie de la pomme de terre au Nouveau-Brunswi ck et à l'Île-du-Prince-Édouard? Je sais que personne dans ma famille n'achète des pommes de terre dans le commerce maintenant.

Quand on parle aux habitants de ces provinces, on se rend compte que beaucoup plus de gens succombent aux cancers causés par des aliments qu'ils doivent manger en dépit des avertissements, qu'il y a de gens qui meurent ou qui sont malades par suite de l'usage de cigarettes ou de produits du tabac.

• (1310)

J'ai toujours répété à mes enfants que c'était une bêtise de fumer et que les fumeurs étaient des gens bêtes. C'est très bien, mais je pense quand même qu'ils ont le choix de fumer ou de ne pas le faire. Aller constamment comme nous le faisons dans le sens de la déréglementation de l'industrie, de la déréglementation de la vie collective pour aller vers une réglementation constante de la vie privée et des habitudes individuelles, ce n'est pas le propre d'une société libre.

La recherche se fait tellement souvent dans le seul but de nous éviter une des maladies qui affligent vraiment tous les membres de notre société et qui ne font pas l'objet d'avertissements.

Quant à la mesure prise à l'égard de la cigarette à la Chambre des communes, je crois qu'elle est excessive. Un incendie s'est déclaré dans une poubelle qui se trouve à quelques centaines de pieds d'un endroit où bien des gens allaient fumer. C'est je le répète sous le vide-ordures de la cuisine, à l'arrière. Il est un peu fort de voir que le gouvernement veut sévir alors qu'il n'y pas à la Chambre de zones bien ventilées pour les fumeurs, pour le nombre encore important de personnes qui n'ont toujours pas perdu cette mauvaise habitude. C'est vraiment exagéré.

Plutôt que de nous pencher sur les effets du tabac sur la santé, nous ferions mieux de nous pencher sur les effets d'un mauvais gouvernement qui prend de mauvaises mesures. Nous ferions mieux d'interdire l'alcool sur la Colline et à bien d'autres endroits.

Si nous examinions le coût que représente pour le pays les familles dont la vie est brisée à la suite de problèmes entraînés par l'alcool, je crains fort que nous n'approchions, voire dépassions le coût que représentent chaque année les problèmes entraînés par le tabagisme.

Personne ne prétend vouloir interdire l'alcool sur la Colline. Ça fait partie de notre culture. Par contre, nous pourrions tout au moins être en droit de nous attendre à ce que l'on prévoie des zones bien ventilées pour les fumeurs.

J'avais ces choses sur le coeur que je devais absolument déballer. Si je suis probablement ici la seule personne assez bête sur le plan politique pour me faire l'écho des objections et des sentiments dont j'ai parlé aujourd'hui, c'est pourtant exactement ce que pensent beaucoup d'autres députés, beaucoup de gens qui travaillent sur la Colline et beaucoup de gens au Canada, qui n'accordent absolument aucune foi aux inepties que nous ont servies les chercheurs ces dernières années.

La recherche n'est pas équilibrée. Elle est faite dans l'intention de trouver des données à l'appui d'une conclusion précise. Elle n'est absolument pas équilibrée. Elle n'a aucun sens.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M^me^ Champagne.)

[*Français*]

La présidente: À l'ordre. La Chambre en comité plénier pour l'étude du projet de loi C-111, Loi portant interdiction de vente des produits du tabac aux personnes âgées de moins de dix-huit ans.

[*Traduction*]

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

Article 4—*Fourniture de tabac aux jeunes*

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la présidente, je propose:

Que l'on modifie l'article 4, en supprimant, au paragraphe (1), les termes «dans le cadre d'une activité commerciale».

La présidente: L'amendement que propose le député est recevable.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je voudrais simplement dire que je propose cet amendement afin de supprimer toute échappatoire possible qui permettrait de fournir des produits du tabac à autrui, comme le font les contrebandiers et les intermédiaires, qu'on ne peut considérer comme de véritables activités commerciales. Il s'agit donc vraiment ici d'améliorer le projet de loi.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la présidente, j'ai déjà donné préavis que je proposerais le même amendement lorsqu'on parlait d'adopter le projet de loi à toutes les étapes de son étude aujourd'hui.

Mes raisons sont essentiellement les mêmes. Il semble s'agir d'une importante échappatoire, et j'en ai discuté avec les collaborateurs du ministre. Je sais que c'est un aspect qu'ils surveilleront au cours des prochains mois pour voir si cela ne deviendra pas le genre de problème que j'appréhende.

En limitant l'application de cette disposition au cadre d'une activité commerciale, on incite en réalité les gens à servir d'intermédiaires en allant acheter légalement des cigarettes chez les détaillants pour les revendre aux jeunes, alors que le détaillant sait bien que c'est ce qui se produira et que l'acheteur sait bien qu'il achète des cigarettes à cette fin, sans qu'on puisse faire quoi que ce soit pour l'empêcher. Le problème s'est déjà présenté dans le cas de l'alcool, mais on a présenté une mesure pour créer une infraction dans le cas de quiconque fournit, à titre onéreux ou gratuit, des produits alcooliques à un mineur. Il faut apporter le même genre d'amendement à la mesure à l'étude.

Je tiens cependant à répéter que nous devrions adopter le projet de loi. S'il devient évident d'ici six mois que cela pose un problème, je proposerai de nouveau un amendement similaire à la Chambre.

J'ai besoin de votre avis, madame la présidente. J'ai un autre amendement que je voudrais proposer à l'article 4, mais je ne savais pas très bien si vous alliez mettre aux voix l'article 4 ou seulement l'amendement.

La présidente: Nous allons commencer par cet amendement.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, l'amendement est considéré rejeté à la majorité.

(L'amendement est rejeté.)

• (1320)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, je propose:

Qu'on modifie l'article 4 à la ligne 5, page 2, en supprimant le mot «dix-huit» et en le remplaçant par le mot «dix-neuf».

Madame la présidente, je crois que ce projet de loi aurait été beaucoup plus utile si l'âge avait été dix-neuf ans, et je dis cela pour deux raisons. Un certain nombre de provinces ont présenté des mesures législatives visant à fixer l'âge à dix-neuf ans, et elles l'ont fait pour une très bonne raison. Il y a beaucoup de jeunes de dix-huit ans dans les écoles secondaires. Il est donc très difficile pour les gens qui travaillent dans les magasins situés près de ces écoles de savoir s'ils ont affaire à des mineurs ou non. On sait fort bien qu'un jeune de dix-huit ans qui est encore à l'école secondaire succombera facilement aux pressions exercées sur lui par ses pairs qui sont encore mineurs pour qu'il aille leur acheter des cigarettes. Je crois que cette loi serait beaucoup plus facile à appliquer si l'âge fixé était dix-neuf ans de sorte que la plupart des élèves de nos écoles secondaires ne puissent pas se procurer de cigarettes.

Par ailleurs, de plus en plus au Canada, l'âge requis pour faire toutes sortes d'autres choses est porté de dix-huit ans à dix-neuf ans. Par conséquent, je crois que l'âge fixé aurait dû être dix-neuf ans pour que ce projet de loi soit compatible avec les mesures législatives présentées en Ontario et en Colombie-Britannique.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la présidente, je m'oppose à cet amendement parce que, si je me souviens bien, l'âge de la majorité est encore de dix-huit ans dans la plupart des provinces du pays.

Nous nous exposerions peut-être à un tollé de protestations si nous portions à dix-neuf ans l'âge fixé dans ce projet de loi et nous risquerions de perdre de vue l'objectif même de cette mesure législative, qui est de protéger les mineurs, c'est-à-dire les jeunes de moins de dix-huit ans. Je m'oppose donc à cet amendement.

[*Français*]

La présidente: Quelqu'un désire-t-il intervenir?

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, l'amendement de M. Karpoff est réputé avoir été rejeté avec dissidence et le même vote s'applique à un amendement identique à l'article 4, à la ligne 25 de la page 2.

(L'amendement est rejeté.)

[*Traduction*]

La présidente: Y a-t-il d'autres amendements à l'article 4?

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la présidente, je propose:

> Qu'on modifie l'article 4 en supprimant totalement le paragraphe (2), entre les lignes 15 et 19, et qu'on renumérote les paragraphes subséquents en conséquence.

Si je propose cet amendement, c'est que, ayant moi-même pratiqué la médecine auparavant, je ne crois pas qu'un médecin puisse prescrire des produits du tabac. La seule situation que je peux concevoir, c'est si un médecin disait à un technicien de laboratoire d'acheter des produits du tabac qui serviraient à des fins expérimentales, mais jamais un médecin ne prescrirait cela à un patient.

J'estime donc que cette disposition est injustifiée et n'apporte rien à ce projet de loi, à moins que le gouvernement puisse nous donner des éclaircissements sur ce point.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la présidente, la modification ne dit pas «devrait», mais précise bien, à mon avis, que la disposition ne s'applique pas aux produits fournis sur ordonnance par un médecin habilité.

Je comprends mon collègue et je reconnais ses compétences dans le domaine. Le projet de loi ne couvre pas nécessairement toutes nos activités, mais il prévoit certaines circonstances où des produits du tabac doivent être fournis. Voilà pourquoi il contient des dispositions s'appliquant dans de tels cas.

M. Pagtakhan: Madame la présidente, cette disposition m'inquiète énormément, parce qu'elle laisse entendre que les médecins prescrivent des produits du tabac, ce qui va à l'encontre du serment prêté par les médecins. Voilà pourquoi je reste convaincu que l'amendement doit être adopté.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la présidente, je ne veux pas me lancer dans un grand débat sur cette question, mais j'ai cru comprendre, en lisant l'amendement, que certains médicaments prescrits aux patients qui veulent cesser de fumer, y compris des médicaments à base de nicotine, seraient considérées comme des produits du tabac.

Je partage l'avis du député. Il ne faut pas croire que, en temps normal, les médecins prescrivent des cigarettes, mais il est également question de produits fabriqués à partir du tabac, ce qui peut effectivement inclure divers produits, comme les timbres de nicotine, utilisés par les fumeurs qui veulent renoncer à leur habitude. Par conséquent, je crois qu'il faut conserver cette disposition pour protéger les médecins dans de tels cas.

M. Pagtakhan: Madame la présidente, à l'article 2, les produits du tabac sont clairement définis.

> Les feuilles de tabac, les produits fabriqués à partir du tabac auxquels sont assimilés les tubes, papiers et filtres à cigarettes.

La nicotine n'est pas un produit du tabac. La nicotine n'est pas une cigarette. C'est une substance chimique qui nuit au corps et à l'esprit des fumeurs. Ce n'est pas un produit du tabac.

Je demeure persuadé que cette disposition du projet de loi n'est pas justifiée et qu'elle laisse entendre que les médecins prescrivent des produits du tabac, ce qui est absolument faux.

La présidente: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, l'amendement est rejeté d'office.

(L'amendement est rejeté.)

La présidente: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

(Les articles 5 à 12 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

• (1330)

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Bouchard (Roberval) propose: que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, à l'occasion de ce débat en troisième lecture, je voudrais remercier, pour leur travail, les représentants de la Campagne nationale d'action contre le tabac. Je voudrais rappeler une déclaration du Conseil canadien sur le tabagisme et la santé.

> Nous devons saisir cette occasion et adopter sans tarder le projet de loi C-111, Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

La Fondation des maladies du coeur du Canada, dit:

> Ce projet de loi est un élément important d'une vaste stratégie qui permettra de réduire considérablement le tabagisme chez les jeunes.

La Société canadienne du cancer a, pour sa part, déclaré:

> Avec ce projet de loi, le Parlement peut épauler les parents canadiens qui désirent garantir à leurs enfants le droit à une vie saine.

Je crois que nous commençons à acquérir un nouveau sens des responsabilités sociales. Nous allons maintenant montrer aux Canadiens que nous sommes vraiment déterminés à protéger la vie de nos jeunes et que nous accordons la priorité à nos enfants.

Si vous me le permettez, je vais lancer un défi à tous les députés et sénateurs. Si, pour les dix prochaines années, nous donnions annuellement seulement 1 000 $ de notre revenu, nous pourrions amasser 4 millions de dollars, ce qui contribuerait à enrayer l'usage du tabac parmi les jeunes Canadiens.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, à l'occasion de ce débat en troisième lecture, il est tout à fait indiqué de rendre hommage à ceux qui ont lutté afin que le Canada adopte des dispositions législatives et fiscales qui ont fait de lui un des chefs de file dans la lutte contre le tabagisme, à l'échelle internationale.

Il faut féliciter la Campagne nationale d'action contre le tabac, les coalitions antitabac, la Société canadienne du cancer et d'autres organismes liés aux maladies du coeur. Tous les Canadiens leur sont redevables.

Nous ne saurions passer sous silence le fait qu'ils ont accompli leur travail malgré d'énormes pressions et obstacles. Ils se sont mesurés à l'un des lobbies les plus puissants et les mieux financés du Canada, le lobby du tabac, qui a des porte-parole en haut lieu, beaucoup d'influence sur le plan politique, des campagnes très bien financées et beaucoup d'argent à dépenser. D'une certaine façon, leur affrontement a ressemblé à celui de David et Goliath. Parce que leur cause était juste et qu'ils ont travaillé assidûment et avec persévérance, nous pouvons les remercier des progrès qui ont été réalisés au Canada.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LE DIVORCE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le divorce et la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Thomas Siddon (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Mme le vice-président: Adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Siddon (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je suis heureux de dire quelques mots à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. Nous les députés avons l'habitude de dire que nous sommes heureux de prendre la parole, peu importe le projet de loi à l'étude. Dans ce cas-ci toutefois, cette mesure législative vise un secteur auquel je porte un intérêt tout particulier, et je suis très fier d'avoir pu faire partie du comité législatif et de pouvoir m'exprimer sur cette question.

Je veux d'abord remercier le député de Terrebonne, qui a présidé le comité chargé d'étudier le projet de loi. En fait, je veux remercier tous les membres du comité ainsi que les fonctionnaires du ministère de la Justice. Grâce à leurs efforts et à leurs initiatives, ces personnes contribuent à améliorer la qualité de vie dans notre pays et elles font une différence en participant à la résolution d'un problème très épineux.

Ce problème a trait à ce qui se produit lorsqu'un couple se sépare ou divorce. Le projet de loi à l'étude modifie la Loi sur le divorce et la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales. Les modifications qu'il renferme relativement à ces deux lois sont des pas dans la bonne direction.

Quiconque a étudié le droit comme j'ai commencé à le faire il y a dix-huit ans est frappé par l'ampleur des problèmes liés aux pensions, notamment les pensions pour enfants. Durant la période relativement courte où j'ai pratiqué le droit, j'ai été à même de constater combien il est difficile pour une personne de faire respecter une ordonnance de soutien, qui vise dans la plupart des cas le mari dont la personne est séparée.

• (1340)

Au fil des années, il y a eu des milliers de cas où un conjoint, le plus souvent la femme, a souffert. Tout aussi grave est le fait que des enfants souffrent parce que leur père, qui n'en a pas la garde, ne verse pas le soutien requis. Or, cette situation est fondamentalement mauvaise.

Aucun système juridique, où que ce soit, ne devrait favoriser une telle situation ou ne pas protéger adéquatement les enfants pour lesquels l'avocat du parent qui en a la garde a obtenu une ordonnance de soutien. Personne n'a le droit de mettre des enfants au monde puis de manquer ensuite à ses obligations envers ceux-ci.

Pourtant, de tels cas se produisent depuis de nombreuses années au Canada. Je me souviens d'avoir vu des données pertinentes pour ma province, l'Ontario, et je suis convaincu que l'on retrouve les mêmes statistiques dans tout le pays. Ceux qui étaient à jour dans le versement de leur pension alimentaire pour leurs enfants étaient l'exception à la règle.

C'est inacceptable. Il me semble que tous les législateurs et les juristes, quel que soit leur pays, ont l'obligation de changer cela, de faire quelque chose à ce sujet. Et il ne s'agit pas seulement du non-paiement de la pension alimentaire, mais de ce qui arrive si la situation vient à changer.

Je me souviens, par exemple, d'un cas dans ma pratique d'avocat. Une femme était venue me voir. Elle avait une ordonnance du tribunal obligeant son ex-conjoint à lui verser une pension alimentaire pour ses enfants. Elle m'a dit que son ex-conjoint ne payait pas la pension et qu'il avait déménagé de l'Ontario au Manitoba.

La première chose qui vient à l'esprit d'un avocat, en pareil cas, c'est que ce sera très difficile de faire respecter une ordonnance d'un tribunal provincial si la personne en cause est déménagée dans une autre province.

Je ne dis pas qu'il n'y a rien de prévu. Il y a une procédure pour ces cas-là. Si ma mémoire est bonne, il faut d'abord faire enregistrer l'ordonnance provinciale dans un tribunal supérieur, la faire transférer à un tribunal supérieur de l'autre province et appliquer enfin la procédure d'exécution. C'est un processus très long et très coûteux. C'est un processus long et coûteux pour obtenir gain de cause quant à la pension que doit verser le conjoint en pareil cas.

Après que je suis devenu député, j'ai applaudi, entre autres, à l'adoption de la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales. C'était un pas dans la bonne voie.

Je sais qu'on nous dira, tout de suite après l'adoption de cette mesure, comme ce fut le cas pour la précédente, qu'on aurait dû le faire l'an dernier ou qu'on aurait dû aller plus loin. Je suis le premier à dire que ces dispositions ne règlent pas tous les problèmes liés à la garde des enfants et à la modification des ordonnances émises en vertu de la Loi sur le divorce.

Je sais que cela ne règle pas tous les problèmes, mais c'est un pas dans la bonne direction. C'est une bonne mesure législative, tout comme la précédente. On n'en a pas beaucoup parlé. Pour ma part, j'en ai parlé. Quand les gens me demandaient ce que nous faisions dans le domaine de la justice, j'ai toujours dit que c'était grâce à nous si les choses bougeaient. Nous faisons en sorte que le gouvernement fédéral puisse coopérer avec les autorités provinciales, pour aller chercher les pensions auprès des personnes qui ont l'obligation, non seulement légale mais aussi morale, de faire vivre leurs enfants.

J'étais très fier que le gouvernement fédéral ait contribué à ce changement. Je suis très fier de cette mesure et heureux qu'elle soit adoptée. Elle aide à faire appliquer des ordonnances qui exigent le versement de pensions en apportant des précisions à la loi, en éliminant certaines chinoiseries administratives et en réglant certaines difficultés que la loi originale a causées ces dernières années.

Cette nouvelle mesure aidera également les personnes pour qui les circonstances ont changé, pour une raison ou une autre, depuis leur divorce, et qui veulent faire modifier l'ordonnance à leur endroit. Cela leur donne le choix des instances auxquelles s'adresser pour faire modifier les ordonnances. Cela aussi est une bonne idée et marque un pas dans la bonne direction, mais ça ne suffit pas.

Je sais que les fonctionnaires du ministère de la Justice dont j'ai parlé plus tôt discutent avec leurs homologues provinciaux de l'élaboration de lignes directrices uniformes d'un bout à l'autre du Canada pour que, dans certains cas, un particulier ou un enfant sache à quoi s'attendre lors d'audiences dans des affaires de pensions alimentaires et de garde. Je m'attends à ce que des recommandations soient faites plus tard dans l'année.

Il y a eu des progrès. D'autres progrès sont attendus et je crois que c'est une bonne chose. J'ajoute sans hésitations que les choses ont progressé aussi au palier provincial. En Ontario—et c'est probablement la seule mesure du gouvernement néo-démocrate que j'approuve—des progrès ont été accomplis dans ce secteur trop longtemps négligé. Je l'ai dit et je le crois.

Si, pendant les 125 dernières années, notre système législatif et notre gouvernement avaient été dominés par les femmes, nous n'aurions pas ces problèmes et nous n'aurions pas besoin du projet de loi. Il y a longtemps que les choses auraient été réglées.

Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui a adopté cette mesure législative parmi ses priorités. Je remercie tous ceux qui sont venus témoigner devant le comité. J'aurais même souhaité qu'il y en ait davantage. Nous avons envoyé des invitations. Nous aurions aimé que plus de groupes nous fassent part de leurs vues sur le sujet, mais ceux qui ont répondu à notre invitation avaient des choses intéressantes à dire.

L'une des idées qui ont été avancées avait trait à la grande question de l'imposition de la pension alimentaire. Cela déborde évidemment le cadre de la mesure législative à l'étude. Il reste cependant que l'un des groupes a fait une suggestion particulièrement intéressante. Il a proposé d'éliminer l'impôt sur les pensions alimentaires, tant pour le payeur que pour le bénéficiaire, le raisonnement étant qu'en règle générale, quand une ordonnance alimentaire est rendue, c'est le payeur qui a le revenu le plus élevé et que la déduction d'impôt est donc plus avantageuse pour ce dernier que pour le bénéficiaire. Cela revient à le subventionner.

Personnellement, je suis heureux en ménage, et mon épouse et moi avons trois enfants. Les changements proposés dans le projet de loi ne me font pas bénéficier de déductions d'impôt, et il est raisonnable de se demander si le fait que des personnes séparées s'acquittent de leur obligation morale de veiller au bien-être de leurs enfants justifie qu'elles en bénéficient.

Je ne veux pas prendre trop du temps de la Chambre, mais j'ose espérer que la Chambre y réfléchira. La question dépasse la portée du projet de loi à l'étude, j'en conviens, mais elle est néanmoins pertinente dans le contexte général de ce dossier.

Ce projet de loi est un pas dans la bonne direction, et j'ai hâte de voir ce qui ressortira des discussions en cours entre les fonctionnaires du ministère et nos homologues provinciaux, car je crois que ces discussions aussi seront fructueuses et utiles.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aussi au débat sur le projet de loi C-79.

Pour continuer ce qu'a dit le secrétaire parlementaire, c'est un projet de loi visant à modifier la Loi sur le divorce et la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales. Son but est d'améliorer l'efficacité du système de paiement des pensions alimentaires. Nous sommes aussi censés améliorer les moyens de retrouver

le débiteur et de procéder à la saisie-arrêt de ses avoirs en vu du paiement des pensions alimentaires.

En ce qui concerne la première loi, la Loi sur le divorce, la principale modification semble être une simplification pour que les anciens conjoints habitant dans des provinces différentes puissent plus facilement demander une ordonnance alimentaire ou de garde.

• (1350)

En ce qui concerne la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, ce projet de loi va aussi réduire les frais, cette fois-ci pour enquêter sur les enlèvements d'enfant et les modifications proposées supprimeraient l'obligation pour les policiers d'obtenir l'autorisation du tribunal avant d'utiliser les fichiers fédéraux pour trouver les conjoints qui enlèvent leurs enfants.

Les témoins qui ont comparu devant le comité législatif estimaient que ce projet de loi constituait un progrès. Cependant, ils trouvaient ces modifications insuffisantes. La situation qui existe pour les pensions alimentaires destinées aux enfants dont les parents sont séparés ou divorcés n'est pas satisfaisante et, en fait, est absolument inacceptable.

Il y a un grand nombre d'enfants en danger qui ne reçoivent pas, de leur mère, l'appui qu'ils devraient avoir, mais ce n'est pas de la faute de ces mères seules. Pour vous donner un exemple, une récente étude de Statistique Canada, réalisée en juin de l'an dernier, indiquait que les hommes qui payaient une pension alimentaire à la mère et aux enfants, avaient des revenus plus de deux fois supérieurs à ceux de leur ex-partenaire ayant la charge des enfants du mariage.

C'est scandaleux! Je parle des mères, parce que 98 p. 100 des conjoints qui paient pour les enfants sont des hommes, et que c'est la mère qui s'occupe des enfants.

Cela ne laisse pas beaucoup d'argent pour vivre à la mère et aux enfants. Cette statistique était basée sur la situation financière de 1988 mais, selon Statistique Canada, la situation n'a guère changé et le problème reste le même.

L'étude montrait aussi que les pensions alimentaires de la mère et des enfants ne représentaient en moyenne que 15 p. 100 du revenu des femmes qui recevaient de telles pensions. C'est à mon avis une statistique trompeuse, car elle ne tient pas compte des très nombreux cas où le conjoint qui a la garde des enfants ne reçoit rien du tout. Si on faisait la moyenne des revenus pour toutes les familles séparées ou divorcées, où un des parents s'occupe des enfants et reçoit une pension alimentaire de l'autre, on arriverait sans doute à moins de 15 p. 100 pour la mère et les enfants.

Cela vous donne une idée du sérieux de la situation qui existe dans nos communautés. Ce dont nous parlons, ce sont des enfants du Canada, d'un grand nombre d'enfants, certes pas de la majorité, mais d'un très grand nombre d'enfants qui, à cause de la négligence ou du manque d'attention du système, sont devenus des enfants en danger. Ce sont là les enfants qui deviendront les citoyens de demain. Or, non seulement nous ne les protégeons pas mais, dans bien des cas, nous les laissons à eux-mêmes.

Nous avons entendu parler de bien des cas. Je songe de plus en plus à la criminalité dans nos collectivités. Maintenant, plus que jamais, nous nous concentrons sur la prévention de la criminalité et sur la réduction de la violence dans nos localités.

Pendant que nous nous concentrons là-dessus, que nous songeons à imposer des peines plus longues aux contrevenants et que nous parlons de châtiment, nous avons de plus en plus de preuves que nous devons assurer aux jeunes contrevenants une réadaptation, des traitements et des soins.

Un psychiatre a témoigné devant le Comité permanent de la justice, qui étudie la prévention de la criminalité. Ce psychiatre connaît très bien les questions liées à cette prévention et aux enfants en danger, aux très jeunes enfants de notre collectivité. Il a dit: «C'est entre le moment de la naissance de l'enfant et son troisième ou quatrième anniversaire qu'on peut le mieux aider à réduire la criminalité et où l'argent des contribuables peut être le mieux utilisé à cette fin.»

Cette observation est extrêmement importante, parce qu'elle montre que plus l'enfant est jeune, plus nous pouvons l'aider à devenir un citoyen qui accepte la façon dont il est traité dans la société au lieu d'être un enfant qui risque d'enfreindre un jour les lois de ce pays.

On a dit également, en fait plusieurs personnes l'ont dit, et j'ai les statistiques bien présentes à l'esprit, que pour chaque dollar consacré au bien-être d'un enfant de moins de sept ans, la collectivité économisera 7 $ en frais d'incarcér ation, de réadaptation, de jugement et de police. Le fait d'investir un dollar pour prendre soin des enfants en bas âge nous permettra d'en économiser sept.

Mais nous ne le faisons pas. Nous ne le faisons pas à cause des stéréotypes et des idées préconçues qui ont toujours existé dans notre pays. Nous ne le faisons pas, parce que nous ne voulons pas changer. Nous sommes prêts à modifier un peu le système, mais pas vraiment à le changer.

Nous ne le changeons pas même si de nombreuses femmes, étant donné la faible pension alimentaire et le peu d'aide qu'elles reçoivent tant pour elles-mêmes que pour leurs enfants, doivent trouver un revenu d'appoint. Les deux tiers des femmes qui reçoivent une pension alimentaire et une aide pour leurs enfants élèvent leurs enfants toutes seules.

C'est à elles que revient cette très importante responsabilité. Je n'emploie pas le terme «difficile» ici, parce qu'il convient moins bien, même s'il n'est pas facile d'élever une famille de nos jours. Je préfère le terme «important», parce qu'elles élèvent et forment les citoyens qui, demain, auront la charge de notre pays.

Nous avons donc, d'une part, ce rôle important. Cette procédure, cette tâche importante et valable qui nous attend. Nous devrions tous venir en aide aux femmes, aux conjoints qui se retrouvent seuls pour élever nos enfants.

Et quelle est la réalité? La réalité c'est que la majorité des ordonnances de pensions alimentaires ne sont pas respectées. La plupart des familles monoparentales résultant d'un divorce et dirigées par une femme vivent dans la pauvreté. Plus de 50 p. 100 d'entre elles. Et même si les versements étaient faits, ça ne changerait pas grand-chose; cette remarque vient de nulle autre source que le ministère de la Justice. La raison pour laquelle ces familles monoparentales vivraient dans la pauvreté même si les pensions alimentaires étaient payées en entier est que le montant en est ridiculement faible. Deux-tiers de ces familles vivent dans la pauvreté lorsque les paiements sont faits. Et lorsqu'ils ne le sont pas, 75 p. 100 de ces enfants et leur mère vivent dans la pauvreté au Canada.

• (1400)

Le gouvernement ontarien, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, se charge de recouvrer les pensions alimentaires impayées dans cette province. Je me joins à lui pour féliciter l'Ontario. C'est une décision importante car les retards et les atermoiements des autorités pour faire respecter les ordonnances de paiement sont devenus une tragédie nationale au Canada. Mais je dirai que même avec l'appui total du gouvernement ontarien, et je crois qu'il est sincère dans son engagement, 75 p. 100 des pensions alimentaires ne sont pas payées en Ontario, 75 p. 100. Dieu sait quelle serait la situation sans son appui.

Selon une étude faite par Miriam Grassby et publiée en mai 1991 dans un numéro de *Reports of Family Law*, la pension alimentaire est en moyenne bien inférieure à la moitié de ce qu'il en coûte réellement pour élever un enfant.

Ainsi, dans une famille ayant à sa tête une femme seule, moins de la moitié des besoins de l'enfant sont satisfaits par la pension alimentaire. Celle-ci ne couvre que les choses essentielles de la vie. Quant à la mère, elle n'a pas un sou vaillant pour elle-même, pour ses loisirs ou pour l'épargne-retraite. C'est inouï. Pour elle, pas question de songer à la retraite, puisqu'il lui est impossible de mettre de l'argent de côté. Oui, il faut faire une croix là-dessus. Elle doit renoncer aux loisirs, aux moments de détente, à l'épargne en vue de sa retraite ou de quoi que ce soit d'autre.

Le fait est que, lorsqu'on vit avec ses enfants, c'est difficile de les priver. Mais quand on ne vit pas avec eux, ce n'est pas pareil. Je ne condamne pas les ex-maris. Ce n'est pas une situation facile. Tout n'est pas clair et net. Car, lors d'un divorce, lorsqu'une famille éclate, cela crée de l'animosité, beaucoup d'animosité.

La mère est parfois amère et si elle a la garde des enfants, elle ne veut pas que le père ait accès aux jeunes. Si le tribunal décide que le père doit avoir accès aux enfants, elle peut être tentée de lui mettre des bâtons dans les roues. Le père peut donc avoir de bonnes intentions au début, mais à cause des frustrations, de l'exaspération qu'il peut ressentir après avoir tenté de voir les enfants, après avoir rencontré autant d'obstacles, il se dit finalement qu'il ne se donnera plus ce mal et qu'il n'essayera même plus de voir les enfants.

Voilà une façon de faire. C'est compréhensible étant donné l'intensité des frustrations. Toutefois, le père ne joue pas alors son rôle face à l'enfant. Vous pouvez détester votre ex-conjointe profondément, il n'en demeure pas moins que vos enfants sont d'une importance capitale; on ne peut pas simplement tenir compte de l'animosité qui existe entre deux adultes qui n'accordent pas la priorité absolue au bien-être des enfants. Il se peut aussi que l'un des adultes le fasse et l'autre pas, mais je ne veux pas entrer dans ce genre de négociation ou d'évaluation ici aujourd'hui.

Qu'il suffise de dire que nous devons accorder plus d'importance aux enfants. En outre, les juges semblent ne pas savoir à quel point il est difficile pour une femme de devenir autonome si elle est plus âgée, disons si elle a atteint la quarantaine. Elle peut ne pas avoir les compétences, l'expérience et les occasions dont elle aurait besoin et de plus, en sa qualité de parent ayant la garde des enfants, elle n'est pas libre de voyager, de prolonger ses heures de travail, d'étudier le soir ou de participer à des événements sociaux avec ses collègues; par conséquent , elle peut avoir de la difficulté à garder un emploi que pourtant elle ne voudrait pas quitter.

Il y a tous ces facteurs, plus le fait que, dans de nombreux cas, lorsqu'une femme se marie, elle sacrifie sa carrière pour celle de son mari. Elle ne poursuit pas sa propre carrière car elle s'occupe des enfants et forme les citoyens de demain.

Le mari, bien entendu, peut poursuivre sa carrière et il le fait. Puis arrive le divorce. Le mari poursuit sa carrière et la femme doit renoncer à la sienne. Elle n'a pas de carrière. Elle essaie bien de la poursuivre, mais elle doit aussi prendre soin des enfants. Elle doit aussi trouver un emploi. Comme elle a sacrifié d'importantes années de travail et qu'elle manque d'expérience tout en étant plus âgée, elle devient de moins en moins employable.

Ajoutez à cela les injustices du régime fiscal. Dans notre régime, un homme qui ne vit plus avec sa femme et ses enfants peut déduire directement de son impôt la pension alimentaire qu'il verse, si le tribunal l'enjoint de verser cette somme chaque mois pour l'entretien de ses enfants. Cette somme est déduite de l'impôt du père, mais elle est considérée comme un revenu pour la mère. Non seulement les tribunaux accordent moins que nécessaire pour l'entretien des enfants, mais ce que la mère reçoit pour elle-même et surtout pour l'entretien de ses enfants est imposable. Cette somme est imposable. En dollars réels, la mère touche moins que la pension qui lui a été accordée.

Le gouvernement fédéral subventionne dans une grande mesure, en fait, le mode de vie de l'homme divorcé. Beaucoup d'hommes divorcés se conforment aux ordonnances de pension alimentaire. Ce sont de bons pères qui font l'impossible pour rester en communication avec leurs enfants. On ne reconnaît pas du tout le mérite réel de ces hommes.

Ces pères sont aimés de leurs enfants. C'est difficile lorsque la mère a la garde des enfants et que le père ne reste pas en contact. Et pourtant, il doit payer la pension alimentaire. Le fait est que, à ses yeux, le bien de ses enfants passe avant tout. C'est absolument fondamental et il le sait.

Bien souvent, le père estime payer plus qu'il ne devrait, et c'est vrai dans bien des cas. Il paie et on profite de lui. Il y a de nombreuses façons d'abuser. Comme je le disais plus tôt, la situation n'est pas simple, elle est complexe.

En 1988, les pères de famille ont déduit 1,3 milliard de dollars de leur revenu au titre de la pension alimentaire versée pour leurs enfants, ce qui leur a permis d'économiser 475 millions de dollars en impôt. De son côté, le gouvernement a perçu 275 millions en impôts auprès des bénéficiaires des pensions. Nous avons donc ce que j'appellerais une subvention au divorce d'environ 200 millions de dollars. Ce montant de 275 millions, quoique moindre que ce que les maris auraient payé, écrasait les mères seules avec des enfants à charge qui devaient le payer en impôt.

• (1410)

Les défenseurs du système soutiennent qu'il encourage les juges à accorder des pensions alimentaires plus élevées si l'ex-mari n'a pas d'impôt à payer. On fait aussi valoir que de nombreux ex-époux sont remariés, ont une autre famille et que leur capacité de payer a ses limites. C'est un argument, mais en réalité il n'existe absolument aucune preuve que les ex-époux divorcés ou séparés aient tendance à verser une pension alimentaire, du seul fait qu'ils n'ont pas d'impôt à payer sur ces montants.

Pourquoi les ex-époux et pères estimeraient-ils n'avoir aucune obligation? Pourquoi faudrait-il les encourager à subvenir aux besoins de leurs enfants, que ces derniers vivent dans le foyer familial ou ailleurs avec leur mère?

Un rapport du gouvernement ontarien publié en novembre 1992 recommandait que les pensions alimentaires versées pour les enfants ne soient pas déductibles ou incluses dans le calcul du revenu imposable; que les pensions alimentaires ne soient pas du tout visées par l'impôt, et qu'elles soient traitées comme un revenu par l'époux et cédées à l'épouse et aux enfants sans que cette dernière ait à les déclarer aux fins de l'impôt.

C'est là une recommandation récente formulée par le gouvernement de l'Ontario. Les intéressés reconnaissent dans cette étude que si on agissait ainsi, certains tribunaux pourraient être appelés à réexaminer les ordonnances de pensions alimentaires, et décider qu'il s'agit là d'une dépense supplémentaire pour l'ancien mari et père et qu'ainsi, ils doivent réduire le montant de la pension alimentaire.

Afin d'éviter un très grand nombre de rajustements de pensions alimentaires, les auteurs du rapport disent que les impôts auxquels l'ancien mari est assujetti devraient être payés progressivement chaque année, que chaque année, sur une période de cinq ou dix ans par exemple, le mari devrait payer un pourcentage plus élevé d'impôts jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de conséquences sur le plan fiscal pour son ex-conjointe. On considérerait cela comme un revenu pour l'ex-mari, et l'ancienne épouse et mère qui s'occupe des enfants n'aurait pas à verser d'impôt. C'est l'une des choses que mon collègue, le secrétaire parlementaire, a mentionnées.

Le problème, c'est que la situation actuelle coûte notamment aux contribuables 235 millions de dollars par année. Les statistiques de 1990 sur l'impôt montrent que les pères et maris divorcés profitent d'un avantage fiscal, mais qu'en outre, les ex-conjointes et mères qui ont la garde des enfants ne déclarent pas tous leurs revenus, ce qui coûte au Trésor fédéral 66 millions de dollars de plus. Elles sont placées dans une situation financière tellement difficile qu'elles essaient d'éviter de payer de l'impôt. Elles jugent absolument nécessaire de ne pas payer les impôts qu'elles devraient verser et elles omettent ainsi de déclarer la pension alimentaire. Le gouvernement perdrait, semble-t-il, 66 millions de dollars ainsi.

Si on accorde une déduction fiscale aux hommes lorsqu'ils paient une pension alimentaire, c'est qu'on veut les récompenser de respecter leurs obligations. Or, je le répète, rien ne prouve que cela les encourage à verser la pension en question.

Le montant de la pension alimentaire devrait davantage découler des besoins. Quoi qu'il en soit, que ce soit au niveau des tribunaux ou au niveau fiscal, il faut que les choses changent pour refléter la nécessité d'apporter un meilleur soutien aux mères chefs de famille monoparentale qui sont divorcées.

Il est tout à fait dans l'intérêt de la collectivité également de s'assurer que cela se produise, car je le répète, les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Il faut tenir compte de ces enfants. Si nous ne le faisons pas, nous allons au devant de tout un tas de problèmes. On ne peut pas impunément ne pas tenir compte de ses enfants.

Outre les problèmes auxquels les femmes doivent très souvent faire face, elles reçoivent ce que de l'avis de leur avocat, elles devraient obtenir. Il est possible qu'elles ne touchent pas de pension alimentaire répartie sur une certaine période. Il est possible qu'elles reçoivent une somme forfaitaire. C'est peut-être ce que l'avocat non seulement préconisera mais en fait exigera. Peut-être l'avocat poursuivra-t-il sa cliente afin de l'obliger à lui payer ce qu'il estime être ses honoraires.

La mère peut très bien se voir accorder une somme de 10 000 $ pour elle et ses enfants, sans qu'on lui verse de pension alimentaire pendant un certain temps. Ces 10 000 $, et même plus, pourraient bien aller à l'avocat. Ce qui fait que la mère et ses enfants se retrouveraient sans rien à la suite d'un jugement rendu dans une procédure de divorce.

Encore une fois, je félicite la province de l'Ontario qui essaie de faire quelque chose, au moins aux premiers stades, afin de revoir la façon dont le système fonctionne actuellement et empêcher que l'homme ne puisse se dérober à ses obligations. Les maris savent que plus ils essaient d'échapper à la pension alimentaire, plus ils y excellent, car ils finissent par connaître un peu la loi. Ils finissent par mieux connaître le système. Peut-être même savent-ils que le système ne les obligera pas à verser une pension alimentaire.

Peut-être que leur place dans la collectivité leur donne un certain poids qui leur permet de se dérober au versement de la pension alimentaire, qui leur permet de refuser d'aider leurs enfants et leur ex-femme. Non seulement ça, à mesure que le temps passe ils sont mieux informés, et leur avocat leur est d'une grande assistance à cet égard. Ce n'est pas pour critiquer les avocats. Ils sont là pour aider leurs clients; or, il existe de bons et de mauvais clients.

Une voix: Ou de bons et de mauvais avocats.

M. MacLellan: Il y a de bons et de mauvais avocats, c'est bien là un des problèmes.

Un autre problème, c'est que les ordonnances de pension alimentaire ne sont pas exécutées et qu'elles peuvent être suspendues pendant des années. Qu'est-ce qui arrive à la famille pendant ce temps? Le père peut aussi recourir à la Loi sur le divorce pour faire réévaluer les paiements de la pension alimentaire, sans compter qu'il existe divers moyens de retarder les paiements mêmes.

Or, on devrait peut-être imposer des intérêts et des pénalités sur les paiements en retard. Ce serait une façon d'établir clairement que la société ne tolère pas que les enfants manquent de soins dans quelque collectivité que

ce soit. On devrait peut-être, et même sûrement, s'occuper plus activement de cette question dans les négociations fédérales-provinciales. La perception de la pension alimentaire et l'exécution des ordonnances à cet effet relèvent de la compétence des provinces. Un des problèmes au Canada, c'est que le divorce est régi par une loi fédérale, alors que l'exécution des ordonnances de pension alimentaire relève des provinces. Certains aspects sont donc de compétence fédérale et d'autres, de compétence provinciale.

• (1420)

Le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il y avait des pourparlers entre le ministre de la Justice et ses homologues provinciaux. Eh bien, s'il voit là un signe que les choses bougent, c'est qu'il utilise un microscope, parce que c'est très peu visible. En 1992, les procureurs généraux avaient planifié deux conférences fédérales-provinciales, mais la ministre de la Justice d'alors les a annulées.

Bien sûr, il y a eu le référendum et divers autres événements, mais, en réalité, on n'a pas accordé la priorité à cette question que le gouvernement disait lui tenir beaucoup à coeur. Aucune priorité n'y a été accordée, on n'a rien fait à cet égard.

Aujourd'hui, le nouveau ministre de la Justice déclare notamment qu'un symposium doit avoir lieu du 10 au 12 mars, où l'on discutera de problèmes communs au gouvernement fédéral et aux provinces, notamment dans la Loi sur les jeunes contrevenants, d'autres concernant les paiements de la pension alimentaire, la prévention du crime et biens d'autres encore, qui exigent des négociations fédérales-provinciales.

Il y aura donc une conférence de deux jours et demi. Comment faire pour arriver à des résultats? Comment améliorer les choses en une rencontre de deux jours et demi à Toronto, entre les représentants du fédéral, des provinces, des municipalités et de divers organismes chargés de la prévention du crime au Canada? Il est absolument extraordinaire qu'on essaie de nous faire croire qu'on réalisera des progrès. Ce n'est pas le cas maintenant et rien ne permet de croire que le gouvernement fédéral veut faire des progrès dans ce domaine crucial.

Le fait est que, sous ce rapport, nous en sommes encore au siècle dernier. Même lorsque les tribunaux parlent de soutien et de ressources financières pour les mères séparées et leurs enfants, ils considèrent l'immobilier comme l'actif le plus important, soit la maison familiale ou d'autres propriétés meubles ou immeubles. Ils ne tiennent pas compte de l'élément crucial qui est la capacité du père de gagner un revenu; c'est pourtant le point principal à considérer.

Nous tournons autour du pot. C'est la valse hésitation: deux pas vers l'avant, trois pas vers l'arrière ou bien l'inverse. Si nous voulons que les choses marchent au Canada, il faut un minimum de logique. Il faut que le pays réponde aux besoins des enfants, qui sont notre avenir. Nous commettons de terribles injustices envers les enfants et notre avenir.

Si nous ne pouvons pas nous attaquer au problème, si le gouvernement fédéral et les provinces ne peuvent se concerter pour régler ce très grave problème que sont les moyens de subsistance de la mère et de ses enfants, si nous ne pouvons donner une aide conséquente, si nous en sommes réduits à dire à ces enfants et à leur mère qu'ils doivent se débrouiller sans les pensions alimentaires auxquelles ils ont droit et qui leur ont été accordées par nos tribunaux, si nous devons dire que c'est aux contribuables de prendre le relais, par des prestations d'aide sociale ou la charité publique, que disons-nous en fait? En disant cela, nous admettons que le pays ne fonctionne pas, que l'avenir n'est pas important et que nos enfants devront se débrouiller tout seuls. Nous avouons ne pas prendre la prévention du crime au sérieux et ne pas nous soucier des autres.

Si c'est ce que nous disons, je veux que tous les Canadiens le sachent. Ainsi, le choc ne sera pas trop grand et le réveil, pas trop brutal dans quelques années. Je veux que la population soit au courant de la situation afin qu'elle puisse y réagir.

Le gouvernement sait qu'il s'en moque. Il sait qu'il ne fera rien. Il ne se donnera pas beaucoup de mal pour nos enfants et nos leaders de demain. Il a fait son choix; il a décidé d'en faire très peu. C'est inadmissible. Les députés de ce côté-ci de la Chambre et la plupart des Canadiens ne peuvent accepter sa décision.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de suivre mon collègue de Cap-Breton, qui a parlé de façon claire et énergique de beaucoup de questions soulevées dans ce débat sur la réforme du droit de la famille proposée dans le projet de loi C-79.

Avant d'aborder certains aspects précis de ce projet de loi et du rôle qu'il joue, je voudrais dire que toute cette réforme des dispositions relatives au soutien des familles en cas de divorce peut être examinée d'un point de vue beaucoup plus général.

En fait, le projet de loi C-79 donne à la Chambre l'occasion d'examiner beaucoup de questions qui préoccupent nos électeurs, les Canadiens, en ce qui concerne l'évolution de la société moderne. Certaines de ces questions portent évidemment sur le divorce et le soutien financier des conjoints et des enfants à charge en cas de divorce, mais d'autres portent sur quelque chose de beaucoup plus fondamental, soit l'efficacité du Canada pour ce qui est d'aider les plus faibles et les plus démunis.

Nous savons tous que, selon les Nations Unies, le Canada avait le meilleur niveau de vie dans le monde entier l'an dernier. Cela reflète certains aspects de la société canadienne dont nous sommes tous très fiers, à juste titre.

Toutefois, ce dont beaucoup d'entre nous sont conscients, spécialement en cette période difficile, c'est que malgré cette excellente qualité de vie, malgré toutes les possibilités qui s'offrent aux Canadiens et malgré la grande liberté dont ils jouissent, nous avons encore au Canada un niveau de pauvreté qui ne devrait pas exister. Il y a trop d'enfants et trop d'adultes pour qui la réalité est très sombre en cet hiver de récession.

Le taux de chômage reste élevé, à plus de 11 p. 100. Au total, 1,5 million de Canadiens sont sans emploi. La pauvreté est manifestement liée au chômage. Les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises dans nos villes et dans nos régions rurales découlent de la pauvreté qui, malheureusement, n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

Les années 1980 ont été la première décennie, depuis la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle le revenu familial réel n'a pas augmenté. Cela reflète un certain nombre de choses, en particulier, le fait que les charges imposées par l'État ont augmenté à un rythme très rapide au cours de cette période. Les charges imposées sous forme d'impôts, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt foncier ou impôt sur la richesse, qui a augmenté considérablement dans beaucoup de municipalités partout au Canada, ont pesé plus lourd sur les familles. En même temps, le revenu réel n'a pas augmenté au même rythme que l'inflation pendant cette décennie.

• (1430)

Cela s'explique par le fait que notre économie a traversé une période de difficile restructuration. Beaucoup d'emplois rémunérateurs ont été perdus pour toujours pendant cette décennie et au début des années 1990.

Jusqu'à un certain point, il est juste de dire que les lignes de conduite que le gouvernement applique depuis trois ans ont contribué directement à la gravité de la récession que nous connaissons. Comme nous le savons tous, le gouverneur de la Banque du Canada a poursuivi très vigoureusement et intensivement une politique qu'il a qualifiée de stabilité des prix et que d'autres ont dite d'inflation zéro. Il a plus ou moins atteint son objectif, mais au prix de la disparition de nombreux emplois.

Quand on parle de la politique de la Banque du Canada, il faut toujours se rappeler que cette institution applique sa politique monétaire avec le consentement et l'accord du gouvernement. Le ministre des Finances rencontre régulièrement le gouverneur de la Banque du Canada. Il a le pouvoir de lui dire de changer de politique. La politique dont nous parlons est donc bien celle du gouvernement.

On a suivi cette politique de lutte contre l'inflation en même temps que le gouvernement mettait en application un accord de libre-échange avec les États-Unis. La poursuite simultanée de ces deux politiques a eu un effet pervers que l'on constate par le fait que le dollar canadien, qui s'échangeait au taux de 0,76 US$ en octobre 1987 lors de la signature de l'Accord de libre-échange, a atteint un sommet de 0,89 US$ en novembre 1991.

Entre-temps, nous avons précédé les États-Unis dans la voie de la récession. Nous avons connu des taux de chômage extrêmement élevés, bien supérieurs à ceux de nos voisins du Sud. Ce chômage a eu pour effet de plonger bon nombre de Canadiens dans un cercle continuel de pauvreté qui reste inchangé jusqu'ici.

Là où le chômage constitue un problème, là où l'économie est faible, il est clair que ce sont les familles qui sont les premières à en souffrir. Quand surgissent des problèmes financiers, les problèmes familiaux deviennent évidemment plus aigüs.

Les difficultés d'ordre financier créent un stress qui contribue fréquemment à la rupture des unions et direc-

tement aussi aux problèmes que nous essayons de régler en partie avec les dispositions de ce projet de loi qui ont trait au soutien du conjoint et des enfants à charge.

Il est impossible d'isoler le noble objectif de cette mesure législative que nous appuyons tous. En effet, outre la situation économique globale du pays, le fait de ne pas tenir compte des conséquences des mesures économiques du gouvernement et de se contenter d'applaudir l'initiative prise afin de mieux faire respecter les ordonnances de pensions alimentaires équivaut à faire abstraction du facteur véritablement important, à savoir que les mesures économiques du gouvernement ont directement entraîné la rupture de nombreuses familles et engendré des difficultés ainsi que la pauvreté au sein de familles de toutes les régions du pays.

En fait, la plupart des paiements de pension alimentaire au Canada sont en retard. J'ose dire que, dans un grand nombre de cas, ce retard est imputable au fait que le parent qui doit verser cette pension a perdu son emploi et ne peut gagner sa vie.

Même si tous les paiements en question étaient effectués, je pense que la plupart des familles dirigées par la mère suite à un divorce continueraient de vivre dans la pauvreté.

Au Canada, l'un des pays les plus prospères au monde, des personnes, tant en milieu urbain que rural, souffrent de la faim. C'est scandaleux et nous devrions tous avoir honte.

Ces dernières années, j'ai eu le privilège, dans la région d'Ottawa—Carleton et ma circonscription d'Ottawa—Sud, de travailler avec les responsables de la banque alimentaire au niveau local, et ceux d'UNICEF dans un contexte international, afin de trouver des solutions au problème de la faim dans notre collectivité.

Chaque année, nous encourageons le public à jeuner pendant 24 heures, afin d'avoir une idée de ce qu'est véritablement le problème de la faim. Cette expérience de courte durée ne change pas nécessairement la vie de quelqu'un, mais lui permet de comprendre que la faim est une réalité de la vie. À la Chambre, rares sont ceux qui savent vraiment ce que c'est que d'avoir faim pendant longtemps. Des millions de Canadiens, eux, le savent.

D'ici à ce qu'il y ait une reprise économique et que les gens commencent à travailler, le nombre de victimes de la faim et de la pauvreté augmentera malheureusement au Canada, au lieu de diminuer.

En outre, il est clair qu'il y a un lien direct entre la pauvreté et la faim, d'une part, et le rendement scolaire des enfants, d'autre part. En conséquence, partout au Canada, notamment dans les grandes villes, les commissions scolaires doivent mettre en place des programmes garantissant que les élèves ont déjeuné et qu'ils ont eu suffisamment à manger. Les élèves ne peuvent travailler s'ils ont l'estomac vide.

Tous ces problèmes sont interreliés. Il est impossible de s'employer à les résoudre séparément. Nous devons comprendre le problème globalement si nous voulons le résoudre.

Pour ce qui est de la pension alimentaire, ce qu'il faut comprendre, c'est que notre système judiciaire n'a pas réussi, généralement à cause de sa complexité, à faciliter, pour les ex-conjoints à charge, la perception de la pension alimentaire. C'est ce qui a fait que des gens ont tenté de maintenir l'unité familiale pour éviter que les membres ne soient dispersés à cause de l'absence de ressources.

D'après une étude de Miriam Grassby publiée dans le numéro de mai 1991 de *Reports of Family Law*, la pension alimentaire moyenne accordée représente nettement moins que la moitié de ce qu'il en coûte réellement pour élever un enfant. Cela signifie, madame la Présidente, qu'une femme déjà démunie paie, au bout du compte, une part disproportionn ée des coûts liés à l'éducation d'un enfant. Il ne lui reste plus d'argent pour ses loisirs, pour réaliser des économies ni même pour prévoir une modeste retraite. Sur le plan émotif et au chapitre des loisirs, elle finit par payer la note pour satisfaire aux besoins de ses enfants, besoins dont un ex-conjoint absent peut facilement ne pas tenir compte.

D'après M^me^ Grassby, il est facile de priver les enfants quand on a l'impression de payer une pension alimentaire considérable, mais il est très difficile de le faire quand on vit avec eux.

À mon avis, c'est très révélateur de la façon dont notre société aborde ces questions. Il m'arrive de penser que, lorsque nous avons adopté la Charte des droits et libertés, nous aurions dû l'appeler la Charte des droits et

responsabilités. Au Canada, il y a peut-être encore lieu d'adopter une charte des responsabilités.

• (1440)

Comme en témoignent clairement les statistiques sur la pauvreté des familles monoparentales canadiennes qui sont dirigées par des femmes à la suite d'un divorce, il y a des pères canadiens qui estiment qu'il ne leur incombe pas de veiller à ce que leur ex-conjointe et leurs enfants ne vivent pas dans la pauvreté.

Je crois que c'est Franklin Roosevelt qui a dit que nous ne pouvons pas préparer l'avenir de notre jeunesse, mais que nous pouvons préparer notre jeunesse à l'avenir. Si nous laissons ce problème continuer, si nous ne répondons pas aux besoins des enfants canadiens vivant actuellement dans la pauvreté, nous devrons en assumer les conséquences plus tard. Car c'est sur eux que repose l'avenir du Canada. Et c'est aujourd'hui qu'il faut les aider et les préparer pour demain.

La situation dans laquelle se trouve une famille monoparentale dirigée par une femme à la suite d'un divorce est souvent difficile et cruelle. Souvent, la mère est mal préparée à devenir le soutien économique de la famille. Élever des enfants, même au sein d'une cellule familiale traditionnelle, est très exigeant. Je puis dire, par expérience, qu'il y a beaucoup à faire dans une famille avec des enfants.

Il est difficile pour une famille dirigée par une femme seule qui ne touche pas une pension suffisante de la part de l'ex-conjoint d'obtenir tout le soutien dont elle a besoin sans devoir faire appel à un avocat, payer des frais juridiques ou obtenir de l'aide juridique afin de poursuivre le conjoint qui ne verse pas sa pension. Ce n'est pas facile non plus pour cette femme-là de trouver un logement, dans les grandes villes surtout où les taux de vacance sont très bas et où les logements à des prix abordables sont rares.

Ce n'est pas facile pour cette femme-là qui ne travaille peut-être plus depuis bien des années, qui n'a pas la formation voulue pour dénicher un emploi suffisamment bien rémunéré, qui voudrait bien pouvoir satisfaire les besoins de ses enfants, quels qu'ils soient. Ça coûte cher d'inscrire un jeune de 10 ans dans une équipe de hockey mineur. Cependant, si on veut que nos enfants profitent pleinement de leur enfance, il va falloir tenir compte de ces coûts.

Nous pensons que nous avons un système d'éducation public et gratuit au Canada. Quiconque a des enfants qui vont à l'école sait qu'il n'en est rien. Vous savez comme moi qu'on nous demande toujours de l'argent pour des voyages scolaires, pour acheter des livres, pour l'inscription à des clubs et aller dans des tournois de volley-ball. Toutes ces choses-là coûtent beaucoup d'argent.

Rares sont les parents qui, malgré toutes leurs difficultés, se résoudraient à dire à leurs enfants: «Non, tu ne peux pas jouer dans cette équipe. Non, tu ne peux pas participer à cette activité. Non, tu ne peux pas aller à ce voyage scolaire parce que je n'en ai pas les moyens.» Personne ne veut aller à l'école et dire: «S'il vous plaît, avancez-moi les fonds pour que mon enfant puisse faire le voyage scolaire. Je n'ai pas eu ma pension alimentaire ce mois-ci et je ne peux pas payer.»

C'est ça la réalité dans le monde d'aujourd'hui. Pour certains, tout va bien au point où on peut dire que le Canada jouit du niveau de vie le plus élevé du monde, alors que pour d'autres, c'est tout le contraire, car ils en sont exclus.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la question du régime fiscal qu'ont soulevée le secrétaire parlementaire et le député de Cap-Breton. Les données de 1988 sont intéressantes. Elles montrent que cette année-là, les conjoints versant une pension alimentaire ont déduit 1,3 milliard de dollars au titre du soutien des enfants dans leur déclaration de revenus. Ensemble, ils ont économisé 475 millions de dollars d'impôt. Par contre, les conjoints bénéficiaires sont tenus de déclarer les paiements de pension alimentaire reçus et, au total, ils ont payé quelque 275 millions de dollars d'impôt sur ces paiements. Certains voient dans les 200 millions de dollars d'écart dans ces recettes fiscales une subvention au divorce. Autrement dit, le gouvernement subventionne le divorce, et ces subventions s'élèvent à la coquette somme de 200 millions de dollars.

Si ces 200 millions de dollars se retrouvaient dans les poches des conjoints à charge, cela pourrait toujours se justifier. Mais, dans les faits, cet argent reste dans les poches du conjoint payeur.

Ne vaudrait-il pas mieux songer à rajuster le système pour que ces 200 millions de dollars servent directement à répondre aux besoins des familles, à résoudre le problème de la garde d'enfants et celui auquel sont confrontées tant de familles où la mère seule a besoin de se recycler et d'acquérir de l'expérience pour trouver du travail. Voilà de quoi ces familles ont besoin. C'est à ce niveau-là que le problème se pose, d'où la nécessité de rajuster notre tir.

D'ailleurs, en faisant porter le fardeau au conjoint bénéficiaire, on rend encore plus difficile pour les mères seules la tâche de remplir leur déclaration d'impôt et de demander les remboursements auxquels elles ont droit, sachant que les dossiers sont corrects. On pourrait leur éviter toutes ces difficultés par une simple modification qui aurait pour effet de renverser l'obligation de payer de l'impôt.

Je crois que tout cela met en lumière le fait que ce sont les femmes qui sont et qui ont été le plus durement touchées par les conséquences d'un divorce. Je voudrais citer à l'appui la statistique suivante. D'après une étude publiée par Statistique Canada l'an dernier, les hommes qui versaient une pension alimentaire à leur ex-femme et à leurs enfants gagnaient plus que le double du revenu de la femme à qui ils envoyaient l'argent. Je crois que cela montre clairement que ce sont généralement les femmes qui ont la charge d'enfants qui souffrent le plus des conséquenc es d'un divorce.

En appuyant le projet de loi C-79, nous faisons savoir que nous voulons que les pratiques de perception soient simplifiées pour que les ordonnances alimentaires soient effectivement exécutées. Il conviendrait de ne pas perdre de vue, quand on voit la pauvreté qui est le lot de nombre de ces personnes, la misère que causent les mesures économiques du gouvernement.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je reviendrai à quelques thèmes déjà abordés par mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Nous appuyons le principe du projet de loi C-79, mais l'image du pansement adhésif utilisé pour traiter une maladie grave s'appliquerait très bien à la situation. J'ai parcouru rapidement le projet de loi et toute personne de bonne volonté pourrait difficilement y trouver matière à redire.

Mais le gouvernement ne saisit pas. Comme dans bien d'autres domaines, il ne comprend pas la gravité des problèmes des mères séparées ou divorcées et de leurs enfants. Le projet de loi comporte des éléments positifs, mais si c'est ce que le gouvernement peut offrir de mieux après huit ans de pouvoir et à la veille d'être renvoyé dans l'opposition, je me demande pourquoi il ne l'a pas présenté il y a des années. Quel prix a-t-il fallu payer pour obtenir cette petite victoire? Combien de mères célibataires ont perdu un emploi au sein du gouvernement fédéral, d'une société d'État ou dans le secteur privé pour permettre à quelques milliers de Canadiens de Westmount, de Forest Hill Village ou d'autres quartiers semblables de mieux vivre qu'il y a huit ans? Mais je crois savoir qu'il y a des gens dans ces quartiers qui ne vivent pas si bien que cela non plus.

• (1450)

Nous avons appris qu'il nous faut un gouvernement qui s'efforce de représenter tous les Canadiens, pas seulement les quelques milliers de bien nantis de quelques villes. C'est pourquoi le gouvernement actuel aura sa leçon—ce qui ne l'étonnera pas, je crois—lorsque les Canadiens iront voter lors des prochaines élections.

Mais je reviens au projet de loi. Comme il a déjà été dit, la majorité des pensions alimentaires destinées aux enfants sont en retard au Canada. Après un divorce, la plupart des familles dirigées par une femme vivent dans la pauvreté, mais ce serait le cas même si tous les paiements étaient faits à temps parce que les montants prévus dans les ordonnances sont ridiculement bas.

Il faut sensibiliser nos juges à la situation. Au moins dans ma province, ils s'améliorent, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire. Je suis convaincu qu'il faut les sensibiliser dans d'autres collectivités aussi. Un ami qui a récemment divorcé m'a dit que dans la région d'Ottawa-Hull, il fallait leur enseigner ce qui constituait un paiement suffisant pour une femme et des enfants.

Sans ces paiements prévus dans des ordonnances de divorce ou de séparation, 75 p. 100 des ménages composés d'une femme et d'enfants se retrouvent dans la pauvreté. Je crois que quelqu'un a dit tout à l'heure que le gouvernement de l'Ontario s'occupait maintenant de la perception des pensions alimentaires dont le versement accuse en ce moment des retards dans 75 p. 100 des cas. Mon collègue d'Ottawa-Sud et, je crois, mon collègue de Cap-Breton, ont parlé de Miriam Grassby. Je ne m'attarderai donc pas là-dessus.

Trop de juges, dans notre pays, ne semblent pas se rendre compte que les femmes ont beaucoup d'obstacles à surmonter avant de se suffire à elles-mêmes financièrement. La femme dans cette situation est généralement dans la quarantaine. Il se peut qu'elle n'ait pas de compétences reconnues sur le marché du travail, à part les tâches de ménagère, et qu'elle n'ait ni expérience ni moyen d'en acquérir. Comme elle a la garde de ses enfants, elle n'a pas la liberté qu'il faut pour faire de longs trajets, travailler de longues journées ou étudier le soir.

Venons-en à la question de l'impôt sur le revenu. Encore une fois, on me dit qu'il n'est pas possible, grâce ce projet de loi, de modifier les dispositions relatives à la pension alimentaire des enfants dans la Loi de l'impôt sur

le revenu. C'est un très grave problème, madame la Présidente, et j'espère vous en convaincre.

La pension alimentaire versée au parent qui a la garde des enfants—presque toujours la mère—est imposée comme si c'était un revenu? Les pensions alimentaires des enfants ne sont certainement pas un revenu, c'est la contribution d'un parent au coût de l'éducation de ses enfants. La plupart des pays d'Europe ainsi que les États-Unis et l'Australie n'imposent pas les pensions alimentaires des enfants que reçoit la mère. Pourquoi le faisons-nous dans notre pays?

Les parents qui n'ont pas la garde de leurs enfants demandent une déduction d'impôt importante? Mon collègue d'Ottawa-Sud en a précisé le montant, il y a un moment. Savez-vous par ailleurs que les deux tiers des mères divorcées ainsi que leurs enfants, qui bénéficient de pensions alimentaires, vivent en dessous du seuil de la pauvreté?

Je suis fier de dire que nous avons, à Edmonton, une organisation qui milite contre l'imposition des pensions alimentaires des enfants. Cette organisation a entrepris une campagne visant à faire abroger une loi qui impose les pensions alimentaires.

J'ai écrit au ministre des Finances. Je vais vous parler dans un moment du point de vue qu'il défend encore. Il est indispensable que les parents seuls, qui reçoivent une pension alimentaire imposable, se joignent à la lutte pour obtenir un régime fiscal plus juste qui réponde vraiment à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. J'espère que tous ceux—ou plutôt celles, dans la plupart des cas—qui sont dans cette situation et qui m'écoutent aujourd'hui comprendront la nécessité d'appeler leur député à ce sujet.

J'ai encore quelques commentaires à formuler. Le parent qui obtient la garde paie de l'impôt sur la pension alimentaire comme si c'était un revenu. Comme je le disais, ce n'en est pas un. Cet argent sert à rembourser les frais pour élever des enfants. Les deux tiers des mères divorcées et leurs enfants qui reçoivent une pension alimentaire vivent sous le seuil de la pauvreté. Susan Thibaudeau, une travailleuse sociale du Québec, a, comme les député s le savent, intenté une action collective au nom de 300 femmes qui contestent cette disposition fiscale.

Depuis les trois dernières années, M^me^ Thibaudeau, à son grand mérite, a rempli des déclarations de revenus distinctes pour ses enfants et indiqué la pension alimentaire qu'elle reçoit pour eux comme leur revenu. En faisant cela, elle risque d'avoir à payer des intérêts en pénalité mais elle estime—et je suis sûr que vous savez ça, madame la Présidente, car vous venez du Québec—que ça vaut la peine pour ces enfants quand on tient compte des conséquences à long terme d'un impôt exagéré.

Je pourrais aussi ajouter que ce soi-disant supplément de revenu handicape les femmes parce que cela diminue leurs chances d'admissibilit é aux prêts pour étudiants, aux garderies et aux logements subventionnés. C'est aux femmes qui traversent un divorce qu'il revient de préparer des déclarations sur les effets avant et après impôt de la pension alimentaire qu'elles reçoivent pour leurs enfants.

Cela m'amène à une lettre que j'ai écrite en juin au ministre des Finances, le député de Végréville. J'avais alors mentionné une ou deux choses dont je vous ai déjà parlé. J'avais d'abord écrit:

> Quand une ordonnance de divorce est rendue par un tribunal, le conjoint qui assume la garde des enfants plus de la moitié du temps (presque toujours l'ex-épouse) doit payer des impôts sur la pension alimentaire versée par l'autre tandis que l'autre peut déduire ces paiements de son revenu imposable. Ces dernières années, environ 264 000 femmes au Canada ont payé des impôts au titre de cette pension alimentaire.
>
> Les effets pratiques de cette coutume presque unique au Canada, qui existe depuis les années 40. . .

[*Français*]

. . .la France est le seul autre pays à suivre dans cette épouvantable pratique. . .

[*Traduction*]

> . . .sont très graves. Par exemple, une de mes visiteuses. . .

. . .je parle des personnes qui étaient venues me voir. . .

> . . .a souligné que, sur les 800 $ qu'elle reçoit chaque mois, elle doit mettre de côté 385 $ pour payer des impôts.

Bien sûr, elle est une de celles qui ont la chance de recevoir 800 $ par mois. Combien de femmes séparées reçoivent 800 $ de leur ex-conjoint?

> Cette situation l'oblige constamment à lutter pour assurer sa survie financière et celle de ses enfants. Environ les deux tiers des femmes divorcées vivent sous le seuil de la pauvreté comparativement à seulement 16 p. 100 des hommes divorcés, après avoir versé une pension alimentaire.
>
> En 1988, les hommes ont déduit de leurs impôts environ 1,2 milliard de dollars en pensions alimentaires, économisant ainsi 475 millions de dollars en impôts. Le gouvernement a ensuite perçu environ 275 millions de dollars en impôts auprès des personnes touchant une pension alimentaire, accordant ainsi une subvention au divorce d'environ 200 millions de dollars.

Imaginez, à la fin du XX^e^ siècle, un prétendu gouvernement d'une démocratie industrialisée qui subventionne le divorce! Qu'est-ce que les ministériels ont à dire sur cette question?

> Pour ceux qui affirment que ne pas autoriser les ex-maris à déduire leurs paiements de leurs impôts accroîtrait le nombre de défaillant s, je réponds que le taux de défaillance au Canada et aux États-Unis—où les déductions ne sont pas autorisées, est à peu près le même.

Je regrette de dire qu'il est d'environ 75 p. 100.

J'ai écrit au ministre que tout gouvernement ou toute personne équitable se rend facilement compte que le régime fiscal

> . . .qui permet chaque année des versements d'environ 12 milliards de dollars dans des REER et des exonérations des gains en capital de 2,6 milliards tout en encourageant la plupart des mères seules à vivre dans la misère noire, a absolument besoin d'être réformé.

Voici ce que notre merveilleux ministre des Finances, ce grand humanitaire, a répondu le 31 août dernier. Il a expliqué le régime fiscal, puis a poursuivi. Comme ma lettre indiquait clairement que sa réponse serait rendue publique, je ne crois violer aucun secret en citant un extrait de la sienne. Il a dit:

> D'autre part, le revenu disponible du bénéficiaire d'une pension alimentaire augmente du fait qu'il reçoit ce montant. Comme vous pouvez également le comprendre, une pension alimentaire constitue un revenu disponible, tout comme un revenu gagné dans un emploi. Elle est donc une source de revenu imposable. Il serait injuste, par exemple, d'exonérer d'impôt les pensions alimentaires, alors que le revenu d'emploi gagné par une mère seule pour subvenir aux besoins de son enfant est assujetti à l'impôt.

Il poursuit et, si vous pouvez le croire, cela devient encore pire:

• (1500)

> Il faudrait aussi remarquer que les tribunaux et les juristes sont bien au courant du statut fiscal des pensions alimentaires pour enfants et le montant des pensions fixé par le tribunal ou par un règlement à l'amiable le reflète. En effet, la déductibilité de ces paiements encourage de plus grosses pensions d'entretien des enfants.

Enfin, si je ne vous ai pas convaincue encore, madame la Présidente, je vais vous citer le ministre des Finances de notre grand pays qui écrit ce genre de choses:

> En ce qui concerne le statut des familles monoparentales, l'aide du gouvernement aux familles ayant des enfants fait l'objet d'une restructuration comme il est indiqué dans mon budget du 25 février 1992.

Je vais m'arrêter là.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-76 À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET À L'ÉTAPE DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, nous n'avons pas pu arriver à une entente aux termes des paragraphes 78(1) ou (2) du Règlement en ce qui concerne l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

Aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne donc avis de mon intention de proposer une motion d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre afin d'attribuer un nombre de jours ou d'heures précis pour les étapes indiquées précédemment.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose: Que le projet de loi C-285. Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment de citoyenneté), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur des ressources humaines.

—Madame la Présidente, le but de ce projet de loi est de modifier le serment d'allégeance prévu par la Loi sur la citoyenneté et d'en faire un serment de citoyenneté.

Je propose que le serment que doivent prêter les nouveaux citoyens, une fois qu'ils sont acceptés, se lise ainsi: «Je jure fidélité et sincère allégeance envers le Canada et la Constitution du Canada et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien. OUI j'affirme solennellement que je serai fidèle et porterai sincère allégeance envers le Canada et la Constitution du Canada, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.»

Dans la loi actuelle, ce serment se lit ainsi: «Je jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, ses héritiers et successeurs et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien. OUI j'affirme solennellement que je serai fidèle et porterai sincère allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, ses héritiers et successeurs, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.»

Il faut se demander ce que signifie ce serment d'allégeance pour les nouveaux citoyens canadiens. Comme vous le savez, ceux-ci viennent de partout. Ils viennent d'Italie, du Portugal, de Grèce, du Chili, du Salvador, de l'Inde. En fait, un tiers de notre population vient de pays autres que la Grande-Bretagne ou la France. Un tiers est d'origine britannique et un tiers d'origine française. Donc, deux tiers des gens ne sont pas d'origine britannique.

Comme je le disais il y a un moment, il faut se demander ce que signifie le serment d'allégeance? Le but du serment est de s'assurer, ou du moins d'avoir une certaine assurance, que les gens qui deviennent Canadiens prennent une forme d'engagement vis-à-vis de leur nouveau pays, le Canada. Ils ont choisi le Canada, parmi tous les pays du monde où il est possible d'aller, et trois ans après leur admission comme immigrant reçu ils peuvent demander leur citoyenneté. C'est ce qu'ils ont fait. Ils n'ont pas demandé à devenir citoyens britanniques, australiens, indiens ou autres.

Mais, lorsqu'ils lisent le serment d'allégeance actuel, ils ne sont pas sûrs du pays auquel ils jurent allégeance puisque dans le serment actuel, c'est à Sa Majesté la reine Elizabeth II, reine du Canada, à ses héritiers et successeurs, qu'ils prêtent allégeance.

Je dois vous dire que cela est très déroutant pour un grand nombre de nouveaux Canadiens qui viennent dans notre pays, vraiment très déroutant. Et je vous dis, à vous et à la Chambre, que si nous voulons que ce serment d'allégeance ait un sens pour ces gens qui viennent s'installer au Canada et qui s'engagent à le servir, il faut que cet engagement soit clair, précis et sans équivoque. Si nous voulons que le serment d'allégeance soit clair, précis et honnête, il faut que ce soit au Canada, en premier lieu, et à la Constitution canadienne que les gens prêtent allégeance, pas à Sa Majesté la reine Elizabeth II.

Personnellement, je n'ai rien contre Sa Majesté la reine Elizabeth II et je me garderai bien de commenter les récents ennuis de la monarchie. C'est une autre affaire. Ce dont je parle, c'est du but et de la raison d'être d'un serment d'allégeance dans notre Constitution et de la nécessité de garantir qu'un tel serment soit clair pour tous les néo-Canadiens qui prêtent serment au Canada et qui s'engagent envers notre pays.

Je pourrais vous citer des exemples qui se sont passés dans mon propre bureau de circonscription, comme le cas de ce jeune Américain d'origine italienne qui était venu au Canada pour affaires 20 ans auparavant. Immigrant reçu au Canada depuis 20 ans, il décide finalement de devenir citoyen canadien et se rend au bureau de la citoyenneté, au Secrétariat d'État, pour se renseigner sur la façon de procéder. On lui dit que tout est parfait, qu'il a été un bon immigrant reçu et on lui remet les documents appropriés.

Le jour où il doit prêter le serment d'allégeance, il s'aperçoit qu'il doit s'engager à servir Sa Majesté la reine et non le Canada; il refuse. Il dit qu'il n'a pas choisi d'aller en Grande-Bretagne mais au Canada en raison de ses caractéristiques , de ses valeurs, ses habitants, son mode de vie. Il refuse donc. Tout en saisissant bien son problème, j'ai tenté de le convaincre parce que je voyais en lui un bon électeur, un bon citoyen canadien. Au bout de deux ans, il a fini par prêter serment, mais à contrecoeur.

Lors du récent débat référendaire, il a beaucoup été question de l'unité canadienne et de patriotisme. Quand je discutais de la reconnaissance de la société distincte du Québec—il faut dire que j'ai passé le plus clair de mon temps en dehors du Québec, même si ma circonscription se trouve à Montréal—des gens m'ont dit qu'ils n'arrivaient pas à comprendre pourquoi certains Québécois préféraient la fleur de lys aux symboles canadiens, pourquoi ils faisaient passer le Québec avant le Canada. Je leur disais que c'était intéressant parce que je rencontrais des Québécois de ma circonscription qui estimaient, pour leur part, que les Canadiens préféraient la monarchie britannique et la Grande-Bretagne au Canada et ses symboles.

C'est un fait. Si notre pays n'est pas uni et si nos symboles ne sont pas toujours respectés comme il se devrait, c'est que nous avons conservé un grand nombre de symboles et de traditions qui rappellent le Royaume-Uni, la Grande-Bretagne et la monarchie britannique. Cela crée de la confusion chez beaucoup de gens qui aspirent au patriotisme et à l'unité nationale. La situation n'est pas claire à leurs yeux.

• (1510)

S'il y a des Québécois qui semblent préférer le Québec et les symboles québécois au Canada et à ses symboles, pourquoi ne pas faire cas également des Canadiens qui semblent préférer la Grande-Bretagne et ses symboles monarchiques aux nôtres?

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, il y a eu ici un mouvement en faveur des symboles canadiens, des traditions canadiennes et des institutions canadiennes. Dans l'immédiat après-guerre, on a nommé le premier gouverneur général d'origine candienne. Auparavant nos gouverneurs généraux avaient toujours été des sujets britanniques.

On ne peut plus interjeter appel auprès du Conseil privé. La Cour suprême du Canada est la cour d'appel de dernier recours pour les affaires canadiennes. Avant 1948 ou 1949, je crois, on pouvait s'adresser au *Privy Council* de Londres.

On a adopté la Loi sur la citoyenneté canadienne. Ce n'est que depuis la fin des années 1940 que nous avons la citoyenneté canadienne. Avant cela, les Canadiens étaient des sujets britanniques et partageaient étrangement la citoyenneté britannique des habitants du Royaume-Uni.

Le drapeau canadien a été adopté en 1964 et notre hymne national, *Ô Canada*, au début des années 1980 seulement.

J'ai pu constater une certaine évolution, même depuis l'arrivée du gouvernement actuel. Il y a quelques années, on parlait de la Poste royale. Aujourd'hui, on parle de Postes Canada.

Lorsque j'étais jeune, tous les billets de banque était à l'effigie du monarque régnant. Aujourd'hui, y sont représenté es des figures et des scènes du Canada, quoiqu'un bon nombre de coupures soient encore à l'effigie du monarque.

Ce relent d'attachement à l'ancienne mère patrie est plutôt ambigu pour les Canadiens qui sont préoccupés de patriotisme et d'unité nationale. Les Canadiens des autres provinces que le Québec ne peuvent pas accuser leurs compatriotes québécois de manquer de loyauté envers le Canada, alors qu'ils manquent eux-mêmes de loyauté envers leur pays en restant principalement attachés à des symboles et à des institutions britanniques.

Réglons dès maintenant toute la question de Sa Majesté la reine du Canada. C'est bien là ce qu'on appelle une fiction légale. Tout le monde sait que la reine est née en Grande-Bretagne, qu'elle est britannique, qu'elle a fait ses études dans des écoles britanniques, qu'elle est anglaise, et non canadienne. Le fait qu'elle soit la reine du Canada relève de la fiction légale. Pourquoi?

Depuis que je suis parlementaire, la Reine du droit du Canada s'est prononcée contre la Reine du droit du Royaume-Uni aux Nations Unies. L'exemple le plus célèbre est celui de la crise du canal de Suez, où il y a eu une importante divergence d'opinions entre Sa Majesté du droit du Royaume-Uni et Sa Majesté du droit du Canada.

Les juristes saisissent peut-être la subtilité de ces fictions légales, mais pas les citoyens ordinaires.

Une voix: Que si.

M. Allmand: Ma foi, les électeurs de mon collègue les saisissent peut-être, mais certes pas les miens.

Je tiens à citer ici un récent sondage Angus Reid dont les résultats ont été publiés la semaine dernière dans les journaux de Montréal et de Toronto, et de tout le Canada, je crois. Les grands titres se lisaient comme ceci: «Selon un sondage, 51 p. 100 ne veulent pas de la monarchie.» Il n'est pas du tout mention de cela dans mon projet de loi. Permettez-moi simplement de vous expliquer comment les Canadiens voient les choses. Même si 56 p. 100 croient que la monarchie survivra malgré ses difficultés actuelles, une majorité de 51 p. 100 affirme qu'il est temps pour le Canada de rompre ses liens avec la monarchie. Ces données ne reflètent pas l'opinion du Québec, mais bien celle du Canada tout entier.

Mon projet de loi s'intéresse simplement au serment d'allégeance que doivent prêter les néo-Canadiens en vertu de la Loi sur la citoyenneté.

Il propose, selon le serment que je suggère, que les néo-Canadiens jurent fidélité et allégeance au Canada et à la Constitution du Canada. Je ne propose absolument pas qu'on modifie la Constitution canadienne.

Pour le moment, la reine fait partie de la Constitution du Canada. La Constitution englobe la monarchie, le Sénat, la Chambre des communes et toutes les institutions. En demandant allégeance à la Constitution du Canada, ce projet de loi ne propose pas d'abolir la monarchie, même si ce n'est pas précisé dans le projet; je ne crois pas que ça devrait être mentionné directement car je préfère les institutions et symboles canadiens. On pourra discuter de ce point à une autre occasion, mais ce projet de loi ne propose rien de la sorte.

Ce projet de loi nous offre une autre occasion de progresser dans l'établissement des symboles canadiens et des institutions canadiennes d'une grande signification, comme nous l'avons fait dans le cas du drapeau, du gouverneur général, des appels au Conseil privé, à la Cour suprême du Canada, etc. Depuis le Statut de Westminster de 1931, les gens de ce pays ont toujours oeuvré en vue de l'établissement d'institutions et de symboles canadiens.

Je reviens à la question que j'avais posée au départ. Nous devrions nous demander quel est le but du serment d'allégeance. Lorsque vous demandez à quelqu'un d'être loyal envers vous, si je demande à une personne d'être loyale envers moi ou mon parti, il est évident que le serment qu'elle fera pour jurer fidélité ou allégeance, je veux qu'elle l'exprime nettement à mon endroit et non à l'égard de quelqu'un qui aurait pu être un parent à moi et qui est mort depuis 200 ans ou qui vit encore, mais en Irlande ou dans un autre pays. Lorsque vous demandez fidélité, lorsque vous jurez fidélité et allégeance, le serment doit être absolument clair; c'est justement le but du serment d'allégeance.

À l'heure actuelle, le serment d'allégeance n'est pas clair au Canada. Il est ambigu, trompeur et porte à confusion pour la foule de nouveaux Canadiens qui arrivent ici de divers continents et pays à travers le monde.

En fait, je propose de modifier la Loi sur la citoyenneté afin de remplacer le serment d'allégeance actuel, qui consiste essentiellement à jurer fidélité à Sa Majesté la reine Elizabeth ou au monarque en place, par un serment d'allégeance par lequel les nouveaux Canadiens jureraient ou affirmeraient solennellement qu'ils seront fidèles et porteront sincère allégeance au Canada et à la Constitution du Canada, qu'ils observeront fidèlement les lois du Canada et rempliront loyalement leurs obligations de citoyens canadiens.

J'en ai parlé à de nombreuses personnes dans ma circonscription et elles ont trouvé que l'idée avait du sens. En fait, quand je leur dis en quoi consiste le serment actuel, et il faut se rappeler que ces gens sont nés au Canada, ils sont étonnés que nous ayons encore un serment dans lequel nous jurons principalement allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth. Aucun d'eux n'est contre la monarchie, mais ils sont tout simplement étonnés que nous ayons encore un serment semblable.

J'espère que la Chambre sera d'accord avec moi. Je ne siégeais pas encore au Parlement à l'époque du débat sur le drapeau, je suis arrivé un peu plus tard, mais j'étais ici lors du débat sur l'hymne national et lors de l'adoption de mesures visant à renforcer d'autres symboles et institutions canadiens, et tous les partis politiques avaient donné leur appui.

Comme je le disais, si nous nous intéressons vraiment à la question de l'unité et si nous voulons promouvoir le patriotisme au Canada, nous devons mettre un terme aux choses qui nous divisent. Nous n'avons pas à maintenir, après des siècles, ces liens fictifs, car ils sont fictifs, avec des monarques et des institutions d'autres pays, même s'il s'agit de pays amis. Nous n'avons aucun lien constitutionnel officiel avec les États-Unis, mais nous entretenons des liens d'amitié avec ce pays. Nous ne sommes pas non plus liés constitutionnellement avec la France, mais nous entretenons des liens d'amitié avec ce pays et le Canada et la France sont également membres d'associations spéciales. Il en va de même dans le cas du Royaume-Uni. Je le répète, je ne propose pas que le projet de loi coupe tout lien avec la monarchie. Je dis simplement que quand une personne devient un nouveau citoyen canadien, elle devrait prêter un serment d'allégeance au Canada seulement, et à personne d'autre ni à aucun autre pays.

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire dont la Chambre est saisie aujourd'hui et qui tend à modifier le serment de citoyenneté. Le député a expliqué les modifications qu'il souhaite apporter, mais je tiens à dire, en termes très clairs et sans équivoque, que je suis tout à fait contre.

Je crois que le serment actuel est exactement ce qu'il devrait être. Je voudrais vous expliquer brièvement pourquoi on devrait le garder sous sa forme actuelle, selon moi.

• (1520)

Je vais revenir sur certains des points soulevés par le député .J'ai pris des notes durant son discours. Il a tout d'abord demandé à quoi servait ce serment.

Il s'est attardé ensuite sur le fait que de nombreux immigrants viennent de pays autres que la Grande-Bretagne. C'est tout à fait vrai. C'est le cas de beaucoup de gens. Mes parents, par exemple, viennent de l'Union soviétique. De nombreux immigrants viennent de pays autres que l'Angleterre. C'est tout à fait évident. Et puis après?

Il a déclaré ensuite que de ce fait, notre serment de citoyenneté semait la confusion dans l'esprit de ces gens.

Eh bien, dans ce cas, les intéressés devraient peut-être attendre quelques années de plus et apprendre l'histoire de notre pays et de nos institutions parlementaires. Lorsqu'ils comprendront le Canada et voudront devenir des citoyens à part entière, ce qui est le droit le plus important que nous puissions leur accorder, nous devrons alors tenir pour acquis qu'ils ont compris la nature de notre pays.

Il ne s'agit pas simplement d'abandonner le serment de citoyenneté parce que les gens ne le comprennent pas. Cela reviendrait à prendre nos systèmes et toutes les choses auxquelles nous attachons de l'importance comme notre serment de citoyenneté, et à les réduire au plus petit dénominateur commun afin qu'ils puissent être compris des gens les plus ignorants. Ce serait là notre nouvelle norme.

Je ne peux croire le député. Je sais qu'il adore jouer au hockey, à mon instar. Nous jouons encore dans des lignes de hockey d'anciens et nous en sommes heureux. Je me demande si le député n'a pas été poussé dans la bande trop souvent. Je ne peux croire ce qu'il avance.

Il a déclaré que le serment semait la confusion, qu'il n'était pas clair, qu'il fallait lui donner une plus grande signification. Ce qu'il dit, en fait, c'est que si une personne vient d'un pays où il n'y a pas de système parlementaire. . .

M. Allmand: Non. Cela s'applique à tout le monde, y compris les Britanniques.

M. Reimer: Le député a eu la chance d'intervenir auparavant et je vais donc poursuivre maintenant.

Je pense que ce que le député nous dit, c'est que si une personne vient d'un pays qui ignore tout de nos traditions et qui n'a pas adopté le modèle britannique, et s'il ne peut comprendre le fonctionnement de notre régime, nous devons alors le modifier afin de tenir compte de cette ignorance de notre régime.

Non, il s'agit plutôt de faire en sorte que cette personne comprenne notre régime. Elle dira alors qu'elle sait pourquoi le Canada est l'un des meilleurs endroits où vivre au monde. Elle ajoutera qu'elle comprend l'évolution de la société canadienne, qu'elle peut voir les valeurs qui sont les nôtres et qu'elle veut vraiment devenir un citoyen canadien à part entière, car elle comprend maintenant ce qu'est le Canada.

C'est ça que nous devrions faire plutôt que le contraire. Le député a parlé d'une personne qui a refusé de prêter serment de citoyenneté ou de jurer allégeance à la reine d'Angleterre. Bien entendu, cette personne est restée. Soyons justes, le député a dit qu'il avait corrigé cette personne car c'est un serment à la reine du Canada. C'est juste.

Il a mentionné certains débats que nous avons eus ces dernières années sur la Constitution. Dans le rapport Spicer—qu'il me soit permis de citer ici un extrait de l'avant-propos du président, à la page 11 du document intitulé *Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada*. M. Keith Spicer a dit quelque chose de très important, particulièrement pour ce débat. Il a dit, et je cite: «Ce pays se meurt d'ignorance et de notre refus obstiné d'apprendre. Avec leur suffisance paresseuse et cynique, nos responsables n'ont que trop longtemps ridiculisé, avec les qualificatifs de «simplistes» et de «naïfs», les solutions pratiques évidentes à ces problèmes: des possibilités de voyages et d'échanges largement ouvertes, par exemple, et un meilleur enseignement d'un minimum d'histoire commune.»

À mon avis, M. Spicer a mis le doigt en plein sur le problème. Ce qu'il a dit s'applique ici, à ce débat. Ce pays se meurt d'ignorance par suite de notre refus obstiné d'apprendre. Si seulement nous commencions à apprendre notre histoire, nous comprendrions pourquoi nous disons ici la «reine du Canada» et non la «reine d'Angleterre». Parce que, en tant que Canadiens, nous jurons allégeance non pas à la reine d'Angleterre, mais à la reine du Canada. C'est ce que nous faisons. Ceux qui comprennent bien notre système devraient savoir exactement ce que cela veut dire.

À mon avis, le député ne comprend rien. On ne jure pas allégeance à une institution. On jure allégeance à un chef d'État. Le chef d'État au Canada, c'est la reine du Canada.

Regardez comment se présente le projet de loi. Qu'est-ce qui est dit tout en haut de la première page? Troisième session, trente-quatrième législature, 40e année du règne d'Elizabeth II. Si nous allons un peu plus loin, il est encore une fois fait mention de Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat. C'est là, on le retrouve tout au long du projet de loi.

Quand nous sommes devenus députés, nous avons également prêté serment ou juré allégeance. À qui? Pas à la reine d'Angleterre, mais à la reine du Canada. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous demandons aux autres de faire.

Prenons le cas d'un immigrant qui affirme que, le Canada étant le meilleur endroit au monde pour vivre, il veut y rester et qui, pour une raison ou une autre, ne comprend pas notre façon de procéder. Nous nous sommes peut-être trompés et nous avons rendu à ces gens la citoyenneté trop accessible. Nous devrions peut-être porter l'attente de trois ans qui est exigée actuellement à cinq ans comme avant, afin que ces gens puissent être au Canada plus longtemps, qu'ils comprennent mieux nos institutions et connaissent mieux notre histoire.

Pour pouvoir prêter le serment de citoyenneté, il y a deux autres exigences à satisfaire. Il faut au moins posséder une connaissance suffisante de l'anglais ou du français. Nous devrions remplacer cela par une connaissance pratique de l'anglais ou du français. Cela aurait plus de sens. Cela n'empêcherait aucun immigrant d'être un immigrant reçu. Il leur faudrait peut-être un peu plus de temps pour apprendre une de nos deux langues officielles. C'est tout.

Au lieu d'exiger qu'ils possèdent une compréhension minime des traditions, des institutions et de la géographie du Canada, ce qui se résume finalement à connaître le nom de son député, de son maire, du premier ministre et du premier ministre de sa province, nous pourrions exiger qu'ils possèdent une connaissance de la vie au Canada qui se compare à celle des élèves de 10e année. Ainsi, nous n'aurions plus affaire à des députés qui ne comprennent pas certains aspects concernant la reine du Canada, comme nous venons d'en avoir un exemple.

Ces gens seraient toujours des immigrants reçus, mais ils auraient des efforts à faire pour obtenir leur citoyenneté et cela aurait plus de sens. Nous devrions peut-être envisager une telle réforme. Si le député voulait parler de cette réforme, je l'écouterais.

M. Allmand: Jamais!

M. Reimer: Vous avez entendu, il a dit: «Jamais!». Il refuse de donner plus de sens au serment d'allégeance et c'est précisément mon argument. Je pense que nous devrions insister pour que tout cela ait plus de sens.

Je recommanderais un bon manuel au député, la 6e édition de *The Government of Canada*, de Dawson. Il devrait peut-être consulter le chapitre portant sur la monarchie et le Gouverneur général. Il pourrait y trouver quelque chose de très intéressant au deuxième paragraphe et n'aurait donc pas à lire plus loin.

Le premier ministre suppléant de l'époque, M. John L. Ilsley, y dit ce qui suit: «L'autorité du gouvernement n'est pas déléguée à la Chambre des communes. Elle est reçue de la Couronne. Les conseillers de Sa Majesté sont assermentés en tant que conseillers de la Couronne. Le gouvernement rend des comptes au Parlement, mais c'est bien différent de la théorie voulant que le gouvernement constitue un comité de la Chambre des communes ou exerce une autorité déléguée par la Chambre des communes. Il n'en est rien. Le fait est que l'autorité du gouvernement lui vient de la Couronne.»

Voilà l'élément clé d'un régime parlementaire et d'une monarchie constitutionnelle. L'autorité de la Chambre lui vient de la Couronne. La Couronne est investie de l'autorité, et c'est pourquoi on prête le serment d'allégeance à la Couronne, à la Reine du Canada.

Le député ferait bien de consulter un bon livre utilisé dans nos cours de science politique de première année pour apprendre en quoi consiste exactement le Canada. Il se dira alors que nous devrions peut-être instruire un peu plus les nouveaux immigrants au lieu d'abaisser nos normes à un niveau d'ignorance.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'appuie la mesure à l'étude. Si mon appui avait été un peu tiède, l'intervention du député qui m'a précédé aurait suffi à me donner une nouvelle fougue.

Je n'ai jamais entendu personne insulter les immigrants, qui ont bâti le Canada, autant que le député l'a fait. Il a parlé de revenir en arrière pour s'assurer qu'ils ne pourraient obtenir la citoyenneté avant cinq ans; il essaie de multiplier les embûches pour leur interdire une participation entière à notre démocratie en exigeant qu'ils aient une connaissance suffisante de l'anglais ou du français, en leur compliquant la tâche s'ils veulent devenir des citoyens à part entière dans notre pays démocratique.

• (1530)

Ce projet de loi parle de symboles. Le Canada est un pays qui grandit et mûrit. Il choisit ses symboles, ses institutions. Il est en train de constater qu'il veut emprunter certains de ces symboles et institutions non uniquement à la Grande-Bretagne et à la France, mais aussi à notre collectivité enrichie par l'immigration, et allier tous ces éléments pour se les approprier.

Mon père, comme celui du député qui m'a précédé dans le débat, est né en Russie. Quand il est venu au Canada, la Russie était encore sous régime tsariste. Il était toujours un peu étonné que le Canada fasse allégeance au monarque d'un autre pays. Il éprouvait un grand respect pour la monarchie britannique, mais il ne voyait pas très bien pourquoi nous ne pouvions pas dire: «Nous sommes le Canada», et avoir des symboles qui soient les nôtres.

Je vais de plus en plus souvent devant les cours de la citoyenneté. La dernière fois, 39 pays étaient représentés. La cérémonie avait lieu dans une école secondaire et le lieutenant-gou verneur de la Colombie-Britannique, M. Lam, était présent. La cérémonie a été très émouvante, grâce à la présence de 500 élèves de niveau secondaire. Tous soulignaient à quel point il était étonnant que 39 pays soient représentés.

J'ai discuté avec un bon nombre des personnes qui avaient prêté serment et celles-ci se demandaient comment il se faisait que, cent ans plus tard, le Canada leur demandait encore de prêter serment d'allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, ses héritiers et successeurs, plutôt qu'au Canada, à sa Constitution et à ses lois.

J'ai de la difficulté à expliquer cette situation. Ce n'est pas, comme a semblé le laisser entendre le député qui a pris la parole avant moi, parce que ces personnes sont un peu lentes à comprendre, qu'elles ne sont pas ici depuis suffisamment longtemps, qu'elles n'ont pas été assez bien endoctrinées, que leur anglais laisse à désirer, ou que leur français n'est pas suffisant pour leur permettre de comprendre notre culture.

En fait, ces personnes ont parfois déjà des doctorats. Elles s'expriment mieux que moi en anglais et de façon plus concise, même si certains seront tentés de dire que ce n'est guère difficile. Ce ne sont pas non plus des personnes qui ne comprennent pas ce qu'est une constitution. Certaines ont participé activement à des mouvements d'indépendance dans des pays où la notion de constitution et celle de loyauté sont beaucoup plus importantes qu'au Canada.

Ces personnes disent toutes: «Pourquoi continuer cette pratique curieuse qui consiste à prêter serment d'allégeance à un monarque étranger?» Comme le disait le motionnaire, les avocats peuvent faire la distinction entre la reine Elizabeth en tant que monarque britannique et la reine Elizabeth en tant que monarque du Canada, mais c'est une distinction établie par des constitutionnalistes et non par des gens qui veulent que les choses soient claires et aient un sens.

Je veux parler d'un autre point soulevé par le député qui a pris la parole avant moi. Je ne suis pas un immigrant. J'ai vécu ici toute ma vie et je ne vois pas pourquoi nous devrions prêter serment d'allégeance à une reine qui n'est pas le symbole du Canada. Et si je ne vois pas la logique d'une telle mesure, pourquoi tant insister dans le cas de ceux qui arrivent ici, qui veulent avoir le sentiment de faire véritablement partie d'une démocratie, qui veulent se lever avec fierté et prêter serment de citoyenneté en disant: Je suis un citoyen canadien et je jure allégeance au Canada et à la Constitution du Canada ainsi qu'à ses lois. Voilà ce que veulent ces personnes; voilà aussi ce que je souhaite qu'elles fassent et c'est pourquoi j'appuie ce projet de loi.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire C-285, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment de citoyenneté), présenté par le député de Notre-Dame-de-Grâce.

Aux termes de l'actuel serment d'allégeance, celui-ci demande au requérant de jurer allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, ses héritiers et successeurs. Je crois comprendre que le projet de loi C-285 donnerait plus de signification au serment en demandant au requérant de jurer allégeance au Canada et à la Constitution du Canada.

Le député propose de modifier l'actuel serment d'allégeance par la déclaration suivante:

> Je jure fidélité et sincère allégeance au Canada et à la Constitution du Canada et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien.

À mon avis, la citoyenneté ne s'applique pas seulement aux néo-Canadiens. Elle s'applique autant à ceux qui sont nés au Canada qu'à ceux qui sont récemment devenus des Canadiens et à ceux qui voudront le devenir.

Franchement, je pense que la citoyenneté canadienne donne à tout le monde, sans exception, les mêmes droits et les mêmes responsabilités. La citoyenneté ne se résume pas à une cérémonie où il faut prêter le serment d'allégeance, ni à la connaissance de l'histoire du Canada et de son régime de gouvernement.

Le serment de citoyenneté traduit l'engagement des Canadiens à respecter leur citoyenneté et à chercher à améliorer leur société. Ceux qui acceptent la citoyenneté canadienne, comme le témoigne le serment, reconnaissent également que le Canada a une histoire et un patrimoine très riches.

Cela m'amène à parler de la modification que le député de Notre-Dame-de-Grâce propose d'apporter au serment de citoyenneté, inscrit dans la Loi sur la citoyenneté. La modification briserait un lien solide avec le patrimoine du Canada. Si le projet de loi était adopté, il apporterait une modification symbolique importante qui n'aurait pas, selon moi, l'appui de la population canadienne.

Certains de mes collègues ont mentionné les dissensions que causera cette modification et d'autres le feront sûrement. Certains affirmeront que ce projet de loi n'apporte qu'une petite retouche à la Loi sur la citoyenneté au moment où une discussion franche et une révision de la loi s'imposent.

J'appuie fortement ces points de vue et je me joins aux nombreux Canadiens qui partagent ces sentiments.

Un comité pourrait procéder à un examen public de l'ensemble de la Loi sur la citoyenneté et entendre des représentants de différents groupes ainsi que des témoins de toutes les régions du Canada.

• (1540)

Pour ce qui est du serment de citoyenneté, il serait nettement préférable de procéder ainsi au lieu de recourir à un projet de loi d'initiative parlementaire dont la portée est très limitée, indépendamment des bonnes intentions de son parrain.

En fait, la citoyenneté se manifeste dans ce que nous faisons quotidiennement pour enrichir notre vie et celle des autres. Il suffit de songer, par exemple, aux louveteaux, aux jeannettes, aux guides et aux scouts, qui, avec leurs chefs, vont nettoyer les rives de certains cours d'eau.

Que l'on songe aussi aux innombrables parents qui, d'une façon tout à fait désintéressée, participent aux loisirs et aux activités de ligues sportives. Ils agissent à titre d'entraîneurs et conduisent leurs enfants à des pratiques et à des joutes. Évidemment, on ne saurait passer sous silence les millions de Canadiens de toutes les condition sociales qui travaillent bénévolement pour des organismes fournissant des services très utiles à la collectivité. Ce ne sont là que quelques-unes des formes concrètes d'expression d'un engagement envers la société canadienne qui sont l'étoffe d'un bon citoyen.

La participation active à la vie de la collectivité montre la volonté des Canadiens de faire de leur voisinage et de leur pays un endroit où chacun peut s'épanouir et être un partenaire égal, à part entière.

Cela fait aussi du Canada un endroit où chacun peut exprimer ouvertement ses divergences d'opinions. À mon avis, ce genre de participation nous fait sentir davantage canadien et nous donne à tous un sentiment d'appartenance à notre pays.

En fait, cela équivaut à faire partie d'une famille où chacun fait sa part pour assurer la bonne marche de la maison. Plus le membre d'une famille s'engage, plus il s'y sent chez lui. Je crois que cela vaut aussi pour la citoyenneté canadienne.

Une partie de l'engagement envers cette famille que nous appelons le Canada consiste à accepter notre patrimoine multiculturel, y compris celui qui est issu de la création du Canada à titre de monarchie constitutionnelle. Modifier le serment de citoyenneté pourrait être interprété comme la négation d'un aspect important de notre patrimoine canadien, d'une partie de celui-ci dont je suis très fier et à laquelle je suis très attaché. Je sais d'ailleurs que je ne suis pas le seul à penser ainsi.

Il y a ici certains députés qui ont prêté le serment de citoyenneté lorsqu'ils sont devenus citoyens canadiens. Ils ont accepté ce serment pour ce qu'il est, un geste symbolique qui reflète une partie du riche patrimoine de notre grand pays, le Canada.

Tous les députés et sénateurs ont prêté leur serment d'allégeance. Cela signifie qu'ils ont tous juré allégeance ou affirmé leur allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth.

Dans le projet de loi C-285, nous avons une anomalie, c'est-à-dire qu'un simple député demande qu'on modifie le serment de citoyenneté qui, actuellement, exige que les nouveaux Canadiens jurent ou affirment qu'ils porteront allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, la reine du Canada.

Le juge Joyal de la Cour d'appel fédérale a dit dans une décision rendue en janvier 1992, et je cite:

> À mon avis, il est tout à fait correct que le Parlement oblige les personnes qui demandent la citoyenneté canadienne à jurer ou à affirmer leur loyauté envers le chef d'État. On peut peut-être débattre du fait que ce chef d'État soit Sa Majesté la Reine, mais cela fait néanmoins partie de notre cadre constitutionnel au même titre que les dispositions de notre charte.

Le juge Joyal poursuit en ces termes, et je cite:

> De plus, si on considère notre patrimoine constitutionnel, le symbole personnifié de Sa Majesté comme chef d'État n'est pas une invention récente de quelque conteur d'histoire manipulateur ou plein d'imagination, mais bien le résultat de l'évolution constante des principes constitutionnels qui sous-tendent les conventions constitutionnelles au Royaume-Uni et qui sont partiellement codifiés, au Canada, dans la Loi constitutionnelle de 1982. Le chef d'État, représenté par Sa Majesté, personnifie les droits et libertés dont la personne qui demande la citoyenneté canadienne a hérité et dont elle jouit maintenant sur le plan juridique. Le chef d'État légitime les lois du Canada qui, en termes concrets, assurent la paix, l'ordre et le bon gouvernement des citoyens.

Malgré tout le respect que j'ai pour le député de Notre-Dame-de-Grâce, étant donné les faits que j'ai énuméré s et l'avis juridique d'un juriste canadien très respecté, je ne peux pas en toute conscience appuyer l'amendement que le député propose d'apporter à la Loi sur la citoyenneté.

[*Français*]

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, je pense que je ferai ma principale intervention, et les Québécois et Québécoises comprendront que j'ai l'intention de parler de ce sujet qui nous préoccupe, soit du serment d'allégeance pour les nouveaux citoyens, et je préférerais le faire aujourd'hui en anglais, pour des raisons bien évidentes, je pense, que c'est là que nous devons diriger tous nos efforts de conviction.

[*Traduction*]

Je dois dire que j'étais à mon bureau quand j'ai vu mon ami et collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, soulever la question. J'ai écouté très attentivement les opinions qu'ont exprimées nos collègues de Surrey-Nord et de Kitchener. Personne ne sait combien je respecte l'avis de mon très vieil ami, le député de Parry Sound—Muskoka.

Toutefois, ce qu'il y a de formidable dans la tradition parlementaire britannique, c'est que l'on peut continuer de se comporter en gentlemen et rester des amis, même quand on n'est pas d'accord avec ce que dit un ou une collègue.

Notre débat touche le Canada, et les députés ne sont pas sans savoir que, le Canada, je l'ai dans le sang, qu'il est mon amour, ma passion, que je lui suis à jamais dévoué.

Je me souviens qu'il y a bien des années, quand j'étais jeune député, en 1964, je prenais place aux côtés d'un député qui m'avait dit qu'il n'était pas nécessaire d'être citoyen canadien pour pouvoir siéger à la Chambre des communes, qu'il était lui-même sujet britannique. Les jeunes du Canada ne me croiront peut-être pas. Il y avait ici, à la Chambre des communes, des députés qui n'étaient pas citoyens canadiens parce qu'ils étaient couverts par cette loi.

Nous avons changé tout cela. J'ai négocié avec mon ami, le très honorable John Diefenbaker. Nous avons donné à ces députés cinq ans pour se faire inscrire sur les listes électorales en tant que Canadiens. Il fallait être citoyen canadien. Je voulais que ça se fasse tout de suite, mais certains ne voulaient rien savoir. Après négociations, nous avons obtenu une clause de droits acquis de cinq ans. Maintenant, il faut être citoyen canadien pour pouvoir être inscrit sur les listes électorales.

C'est de cela que nous parlons quand nous parlons du Canada. Nous parlons d'évolution. Nous ne croyons pas à la révolution. D'une colonie française, notre pays est peu à peu devenu une colonie britannique, partiellement autonome, indépendante. Nous avons lutté pendant près de 100 ans pour avoir un drapeau canadien. J'ai voté en ce sens. Nous avons un hymne national composé par un Canadien français en 1880 et, maintenant, 100 ans plus tard, on chante ô Canada, Terre de nos aïeux.

Il y a bien des années, j'ai présenté un projet de loi à la Chambre et je le présenterais à nouveau. Je voulais qu'on modifie graduellement le billet de un dollar. Pourquoi? Pour montrer aux néo-Canadiens qui ne connaissaient aucunement le Canada que, ensemble, nous nous créons une nouvelle identité appelée Canada.

Mais nous ne voulons pas insulter notre monarchie, ni les Canadiens qui y croient fermement. J'ai déjà prêté le serment d'allégeance à notre gracieuse reine à 11 reprises, 9 fois comme député, une fois comme élève-officier dans les forces armées à Shilo, au Manitoba, lorsque j'étais étudiant, et très récemment, comme membre du Conseil privé. Je crois à cela, mais je crois aussi à l'évolution du Canada. J'estime que nous pouvons avoir un billet de ce genre sans manquer de respect à la reine. Nous avons fait la même chose avec le dollar canadien. Nous avons agi avec lenteur et nous avons finalement eu un billet de 2 $. Nous avons dit ensuite que nous devrions canadianiser la monnaie, aussi nous avons eu sir Wilfrid Laurier, et qui aujourd'hui s'opposerait à un billet de 5 $ à l'effigie de sir Wilfrid Laurier.

• (1550)

Nous avons dit alors: «Et le premier grand premier ministre conservateur du Canada, John A. Macdonald?» Nous avons donc gardé la reine sur le billet de 20 $. Je ne suis pas conservateur aussi je n'ai pas de billet de 50 $ ou de 100 $ dans ma poche, mais je sais que le billet de 100 $ représente Borden et que le billet de 50 $ représente Mackenzie King.

Moi, un libéral, j'ai proposé, il y a bien des années, que le billet canadien de 2 $ représente Diefenbaker parce que c'est un personnage historique canadien. J'ai proposé que le billet de 20 $ représente M. Louis St. Laurent et par la suite, à l'avenir, d'autres premiers ministres qui auront bien servi le Canada.

Ce n'est pas être anti-britannique, car je ne le serais pas. Il ne s'agit pas de contester pour le plaisir de la chose, car je préférerais m'abstenir. Il s'agit simplement d'apprendre petit à petit aux jeunes Canadiens en quoi consiste le Canada, c'est-à-dire un pays où on apprend graduellement à respecter les traditions, une société qui s'affirme lentement en canadianisant ses institutions.

Le fait de jurer allégeance au Canada, ses lois et son autorité légale a une signification. Qui est l'autorité légale au Canada? C'est la monarchie constitutionnelle, la reine. Toutefois, quand quelqu'un prête un serment d'allégeance, il promet allégeance à quelque chose qu'il peut voir, qu'il peut comprendre et dont il est fier.

Certaines personnes disent que notre gracieuse reine sera peut-être le dernier souverain du Canada. Je réponds: «Vive la reine», même si elle doit être notre dernier souverain. Je lui souhaite longue vie et beaucoup de santé. Cependant, lorsqu'elle mourra, les Canadiens prendront peut-être une décision soudaine, avec toutefois la grâce dont ils ont toujours fait preuve, contrairement aux Australiens qui ont déclaré: «Nous ne voulons plus de Sa Majesté la reine Elizabeth II comme chef d'État.» Et c'en était fini.

Au Canada, lorsque Sa Majesté la reine du Canada mourra ou abdiquera, nous pourrions commencer par dire, comme le veut la longue tradition canadienne, que c'est le dernier monarque du Canada et que tous ses pouvoirs, qui sont assez restreints, seront désormais confiés au gouverneur général, jusqu'à ce que les Canadiens aient assez de maturité et de détermination pour décider quel genre de chef d'État ils veulent, mais le nouveau chef d'État sera canadien.

Ne sommes-nous pas censés avoir eu comme premier gouverneur général canadien M. Vincent Massey, qui a si bien rempli ses fonctions? Craignons-nous d'évoquer à nouveau la bienveillance du général Vanier ou le talent extraordinaire de M. Michener? Et M. Jules Léger, qui souffrait d'une maladie du coeur, mais qui a été un remarquable ambassadeur canadien. Puis il y a eu son successeur, M. Ed Schreyer, et puis les Sauvés, qui formaient un couple merveilleux et qui nous ont quittés en l'espace d'une année, et enfin le titulaire actuel, un Canadien, M. Ramon Hnatyshyn.

En 1964-1965, son père, qui était sénateur, s'est opposé à l'adoption du drapeau canadien. Aujourd'hui, notre gouverneur général est heureux de porter le drapeau canadien, alors que son père, le sénateur Hnatyshyn, était contre. Cela montre aux gens comme moi, qui avancent en âge, que nous devons respecter le passé, mais nous devons bâtir une nouvelle identité. Cette nouvelle identité, c'est le Canada, une institution qu'il est facile de faire accepter à la population. Nous devrions en être fiers car, comme je dis toujours, le Canada est probablement une des dernières lueurs d'espoir.

[*Français*]

C'est une lueur d'espoir, et je le dis en français, parce que ce que je dis en anglais sur le Canada, je peux le répéter en Français au Québec et partout. Si les gens n'aiment pas les propos de Prud'homme quand il parle du Canada, eh bien, la démocratie existe pour qu'ils puissent disposer de moi.

Mais je crois que le Canada, mon cher ami, surtout vous—et c'est ça, le parlementarisme, de pouvoir se parler comme je le fais avec le distingué député de Parry Sound—Muskoka. . .

[*Traduction*]

. . .nous devrions tâcher de nous convaincre les uns les autres que nous ne pouvons pas pleurer sur le passé. Nous devons nous engager résolument dans l'avenir.

[*Français*]

Parce que c'est peut-être le Canada qui est l'avenir pour l'humanité souffrante, pour l'humanité qui cherche une lueur d'espoir. Et le Canada représente cela, avec tous nos problèmes, avec toutes nos divisions. C'est cela le Canada. Et une partie de cela, c'est de montrer aux néo-Canadiens. . .

[*Traduction*]

. . .à l'école, notre pays tel qu'il est aux nouveaux arrivants qui viennent de tous les coins du monde. Lorsqu'ils prennent un billet de banque et voient la reine, ils ne pensent pas à la reine du Canada, mais à la gracieuse souveraine—to ute gracieuse qu'elle soit—de la Grande-Bretagne. Lorsqu'ils voient un billet de cinq dollars, ils doivent se demander, puisqu'il ne s'enseigne pas beaucoup d'histoire à l'école, qui est Laurier. Qui est Borden? Qui est Mackenzie King?

Voilà, à mon humble avis, le sens du projet de loi que mon collègue propose à notre réflexion. Il ne sera pas adopté aujourd'hui, mais, si nous ne discutons pas de la question, notre pays ne va pas évoluer ni devenir pour le reste de l'humanité un exemple de tolérance, d'acceptation du changement.

J'espère poursuivre la discussion, surtout avec un ami très distingué, le député de Parry Sound—Muskoka.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, toutes les questions peuvent être vues de divers points de vue, puisque les gens n'ont pas tous les mêmes convictions.

Je peux parler au député de mon expérience au tribunal de la citoyenneté. Je peux dire en toute honnêteté que, en huit ans environ, je n'ai eu aucune plainte au sujet du serment d'allégeance. Je ne me souviens pas d'une seule personne qui se soit plainte.

En fait, en parlant avec les gens qui prêtaient le serment d'allégeance, je me suis rendu compte qu'ils étaient très heureux parce que non seulement ils juraient allégeance au chef d'État, mais aussi au Canada et à ses lois. Ils débordaient de joie.

Je peux vous dire aussi que, en tant que député—et je suppose que c'est le cas de la plupart des députés—je dois répéter l'affirmation solennelle avec les gens le 1er juillet. Il y a parfois de 5 000 à 6 000 personnes. Encore une fois, je peux dire au député en toute honnêteté que je n'ai jamais eu de plaintes à cet égard. Personne n'est venu me voir pour se plaindre de la formulation de cette affirmation solennelle.

Lorsqu'on soulève ce genre de questions, je crois que, au lieu d'unir les gens, elles ont plutôt l'effet contraire. Premièrement, certains pensent que les nouveaux arrivants ici ne comprennent pas ce genre de choses. Je ne suis pas d'accord. Il y a environ deux ans, je demandais aux gens s'ils savaient, avant de venir au Canada, que nous avions deux langues et que ces langues étaient l'anglais et le français. Ils disaient que oui, ils étaient au courant. Je leur demandais comment ils voyaient notre gouvernement. La plupart d'entre eux savaient plus ou moins que notre pays était un nouveau pays, que c'était une ancienne colonie, et ils étaient au courant de nos liens avec la Grande-Bretagne.

Je crois que les nouveaux arrivants dans notre pays en savent plus que nous pensons sur nos traditions, qui sont de vieilles traditions. C'est en 1535 que Jacques Cartier a pris possession de ce territoire au nom de la couronne française. L'association entre le Canada et l'institution de la monarchie dure, sans interruption, depuis plus de 450 ans.

Il serait intéressant de demander aux employés de la Bibliothèque du Parlement s'il y a déjà eu une association aussi longue et ininterrompue entre un autre pays et la monarchie. À ma connaissance, il n'y en a pas. Ce n'est pas le cas de l'Angleterre, qui a été une république sous Cromwell. Ni la France, ni l'Espagne, ni la Russie, ni l'Italie, ni aucun autre pays qui me vient à l'esprit n'a entretenu pareille association sans qu'elle soit interrompue. C'est une association dont je suis fier.

La première fois que je suis allé à la Résidence du Gouverneur général, j'ai été frappé, entre autres choses, par le rôle de ce dernier. La lignée, depuis Samuel de Champlain jusqu'au titulaire actuel, a été ininterrompue. Ces fonctions dont je suis très fier n'évoquent pas pour moi quelque chose d'étranger ni la représentation d'un autre chef d'État.

Lorsque le député a pris la parole, il était devant la masse. Lui et moi, nous savons qu'elle est issue d'un autre régime parlementaire, le régime parlementaire britannique. Le député de Saint-Denis l'a mentionné aujourd'hui. Nous en avons fait un symbole canadien. Je suis fier de cela et je n'ai aucune objection à le perpétuer.

Il ne me reste plus beaucoup de temps, mais je crois au régime parlementaire britannique, non pas parce qu'il est britannique ou qu'il nous a été transmis, mais parce qu'il fonctionne très bien. Nous l'avons adapté. Il est devenu canadien.

J'hésite à modifier un régime qui, selon moi, fonctionne très bien. Je crois que, jusqu'à un certain point, ce serait ne pas respecter la mémoire de ceux qui se sont battus pour le Canada. Tous les députés qui ont visité les bureaux de la Légion dans leur circonscription ont vu la plaque qui dit «Pour le roi et le pays».

Je me rends bien compte qu'au fond, ces gens se sont battus pour le Canada, mais quand on voit des lettres de militaires qui sont allés au front, ces personnes mentionnent toujours qu'elles se sont battues pour le roi et le pays. Dans un sens, j'ai l'impression que je les laisserais tomber, après quelques générations, si je prenais une décision qui nous écarte de cette institution particulière qu'est la monarchie.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 février 1993

La séance est ouverte à 11 heures

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE GOUVERNEUR EN CONSEIL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants) propose: Que le projet de loi C-290, Loi concernant la communication de renseignements relatifs aux nominations faites par le gouverneur en conseil, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-290, Loi concernant la communication de renseignements relatifs aux nominations faites par le gouverneur en conseil.

• (1110)

Comme c'est souvent le cas, les bons onguents sont dans les petits pots, et le projet de loi que je présente aujourd'hui a justement un contenu très modeste mais très important. Si l'on fait abstraction du langage juridique qui y est employé, le projet de loi dit que le traitement versé à toute personne nommée par le Cabinet au sein d'un organisme gouvernemental ou quasi gouvernemental doit être communiqué au public.

Je souligne une coïncidence intéressante. En effet, il y a presque dix ans, soit le 19 février 1982, le député de Nepean—Carleton, l'honorable Walter Baker, présentait, conformément au Règlement de l'époque, le projet de loi C-648 qui concernait le même sujet: l'accès aux renseignements relatifs aux nominations faites par le gouverneur en conseil. Je crois que cela résume précisément l'objet de mon projet de loi, qui ne comporte qu'un article.

Il y a dix ans, M. Baker, un distingué parlementaire dont certains d'entre nous se rappelleront le rôle qu'il a joué tant au sein du gouvernement que dans l'opposition, disait ceci en guise d'explication de la motion qu'il présentait:

> Les dirigeants des sociétés d'État, commissions et autres organismes publics constituent une fonction publique parallèle et les Canadiens ont le droit de connaître les traitements versés à ces personnes et les postes qu'elles occupent. Ce genre d'information est particulièrement important dans le cas d'organismes publics créés pour appliquer les politiques gouvernementales, et encore plus lorsque le gouvernement ou un ministre en sont en quelque sorte les actionnaires. Comme il a été démontré hier au comité permanent des comptes publics que c'était la politique gouvernementale qui interdisait la communication de ces renseignements, je pense qu'il est extrêmement important que l'on donne à la population les moyens d'avoir facilement accès à ces renseignements, qui d'ailleurs devraient tomber dans le domaine public.

Comme c'est le cas de la plupart des initiatives parlementaires, la motion portant première lecture de ce projet de loi a donc été adoptée et l'impression en a été ordonnée. Donc, si je me souviens bien et c'est ce qui se ressort d'une consultation des comptes rendus, c'est la dernière fois que nous avons entendu parler de la motion de M. Baker.

Notons qu'en 1982, M. Baker était dans l'opposition. Comme cela semble être toujours le cas, les députés de l'opposition ont de bonnes idées qu'ils ont tôt fait d'oublier une fois qu'ils sont au pouvoir.

J'espérais que, dans le climat politique actuel, compte tenu des sondages des dernières années, le gouvernement actuel serait bien disposé à l'égard de ma motion et, dans le cas où les élections qui se tiendront dans un avenir prochain apportent un changement de gouvernement, qu'avec le gouvernement, quel qu'il soit, qui résulte des prochaines élections, nous puissions aller de l'avant et accorder à la population tout l'accès aux renseignements auxquels elle a droit puisqu'en définitive c'est elle qui paie la nôte.

Depuis toujours une des raisons d'être de cette Chambre c'est la lutte incessante que se livrent le peuple et le roi pour savoir qui détient le pouvoir sur le trésor public. Cela s'est passé ainsi en Grande-Bretagne et c'est pourquoi le modèle des parlements y a vu le jour. Les vassaux, précurseurs des Communes, avaient l'habitude de se réunir en plein air et de discuter s'il fallait consacrer plus de bétail, plus d'hommes, plus d'argent pour faire les guerres du roi. Ces vassaux ne ressemblaient en rien à nos députés. C'étaient des grands seigneurs et des ducs.

Ils en avaient parfois assez d'envoyer leurs hommes et leur argent pour participer à diverses guerres.

Ils se sont choisi un porte-parole pour aller dire au roi qu'ils refusaient de l'aider davantage à mener ses guerres ou à faire appliquer ses politiques. Jusqu'en 1200, tous ceux que l'on choisissait ainsi avaient la tête tranchée dès qu'ils faisaient connaître au roi le refus des communes de l'époque, c'est-à-dire les ducs et les grands seigneurs.

Nous avons fait un bon bout de chemin depuis. À l'aube du XXI[e] siècle, la lutte pour le pouvoir sur le trésor public se poursuit toujours, quoique de façon moins spectaculaire, mais il faut compter aujourd'hui avec la population, car celui qui paie les violons devrait pouvoir choisir ou du moins entendre la musique.

Ce Parlement et les autres qui suivront ne seront jamais entièrement francs avec le public tant que ce dernier ne saura pas vraiment ce que le gouvernement paie les fonctionnaires qui remplissent des fonctions et assument des responsabilités au nom du public. C'est là une anomalie qui m'a toujours inquiété. J'espérais que dans le climat politique actuel, le gouvernement accepterait plus facilement l'étude de mon projet de loi afin que la Chambre vote et que la question soit tranchée.

À mon avis, rien n'est plus fondamental au principe de la démocratie. Nous avons le droit de vote, nous procédons aux élections et choisissons les parlementaires. On nomme ensuite un Cabinet. Il va de soi que le Cabinet règle de nombreux dossiers au moyen de directives de l'exécutif, de décrets, car il doit nommer une foule de personnes à divers postes. Il y a déjà très longtemps qu'on ne peut plus dire: bon, nous allons donner une indication globale du coût, nous ne dévoilerons pas exactement le salaire des dirigeants de ces sociétés, que ce soit la Société Radio-Canada, Air Canada à une certaine époque, le Canadien National ou d'autres.

Le gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, a toujours répondu en citant la politique gouvernementale traditionnelle. Selon moi, c'est l'une des explications du malaise qui existe au sein du public à l'égard de tout ce système. Le gouvernement du jour, libéral ou conservateur, dit qu'il est impossible de dévoiler les montants versés à une personne parce qu'on enfreindrait ainsi son droit à la vie privée.

Ma réponse à cette affirmation est simple et fort bien connue. Dès qu'elle entre dans le domaine public et qu'elle accepte d'être payée par le public, une personne perd son droit à la vie privée sur ce plan. Si vous voulez demeurer une personne privée, alors ne vous mêlez pas au domaine public.

Chaque Canadien d'un océan à l'autre connaît le salaire des députés et le montant de leurs allocations pour frais; nous traversons un véritable purgatoire chaque fois qu'on veut modifier le salaire ou les autres avantages des députés et nous savons tous à quel point le public considère comme infâme la pension qui leur est versée. Mais nous oeuvrons dans le domaine public et, que l'on soit d'accord ou non avec la pension, nous savons tous qu'elle est connue du public et doit demeurer du domaine public.

Je crois qu'il faut appliquer la même règle à tous ces organismes et sociétés d'État et aux postes accordés par nominations du gouvernement à ces Canadiens très compétents qui remplissent des fonctions publiques et qui sont payés par les contribuables du Canada. Tant que nous ne faisons pas connaître les salaires de ces gens, nous nous prêtons à une charade politique en cachant au public ce qu'il devrait savoir.

Si on ne rend pas publique leur rémunération, conformément à cette doctrine qui en empêche la divulgation par respect de la vie privée, il se pourrait qu'elle soit trop élevée et que, faute d'être au courant, personne ne puisse en dire mot et s'élever contre les salaires et les avantages de certains individus ou contre les émoluments des directeurs des sociétés d'État, sans parler des ponts d'or offerts à certains fonctionnaires pour les inciter, pour quelque raison que ce soit, à prendre leur retraite, de façon à faire de la place dans la fonction publique, ce qui leur permet d'aller chercher du travail ailleurs. C'est l'une des choses les plus odieuses de tout ce processus.

Je ne suis pas le seul à avoir abordé ce sujet et cependant je dois avouer ne pas avoir grand espoir quant au sort de mon projet de loi. J'espérais que dans le climat politique actuel il aurait semblé plus réaliste et qu'avec une nouvelle Chambre nous aurions pu abolir cette antique tradition qui empêche la publication de ces salaires.

Je m'éloigne du sujet, mais je le fais pour illustrer une fois encore la différence entre le gouvernement et l'opposition en relatant l'une des premières choses qu'a faites ce gouvernement en 1984 alors que nous avions réclamé, lorsque nous formions l'opposition, pour appuyer le vérificateur général, de savoir combien Petro-Canada avait payé pour racheter Petrofina. Je reconnais que cela ne portait pas directement sur les salaires. Nous avions appuyé les efforts déployés par le vérificateur général de l'époque, M. Dye, pour essayer de trouver ce qu'avaient payé les contribuables, de savoir s'il y avait eu

des arrangements spéciaux, et si certaines personnes avaient profité de la transaction.

• (1120)

En tant que membre de l'opposition, je ne pense pas avoir posé de questions. Je crois que c'est M. Baker et d'autres députés qui l'ont fait. Le député d'Etobicoke-Centre revenait constamment à la charge pour savoir ce qui s'était passé lors de la prise de contrôle par Petro-Canada ce qu'il était advenu de Petrofina et s'il y avait eu des pertes, et sinon, où était l'argent et combien avaient dû payer les contribuables.

La première volte-face du nouveau gouvernement après 1984 a été de faire la même chose et de se servir du même argument que le gouvernement précédent pour dire qu'on ne pouvait pas avoir accès à cette information, que c'était un dossier de ses prédécesseurs, qu'on n'avait pas le droit d'ouvrir les dossiers des gouvernements précédents, que c'était une vieille doctrine britannique.

C'est la doctrine la plus intéressée que je connaisse car elle empêche le gouvernement suivant de voir certains dossiers du gouvernement précédent, pourtant avec des règles strictes on peut éviter les attaques personnelles, alors que l'étude de ces dossiers pourrait révéler non seulement des erreurs de jugement mais aussi des exemples de négligence et que sait-on encore.

Et pourtant, arrivé au pouvoir en 1984, le gouvernement a utilisé le même argument dont les fonctionnaires se servaient avec le gouvernement précédent, à savoir qu'on ne pouvait pas ouvrir le dossier Petro-Canada—Petrofina. Il ne l'a pas encore été et le public, les contribuables ne savent toujours pas ce qu'on a fait de leur argent, et il s'agissait de grosses sommes.

Je reviens maintenant aux salaires et j'aimerais citer un chroniqueur intéressant, M. Allan Fotheringham, qui est toujours acerbe. Je ne suis pas tout le temps d'accord sur tout ce qu'il dit mais j'aime son ton piquant.

Le 12 mars 1991, il a publié dans l'*Ottawa Sun* une chronique intitulée «La perspicacité n'est pas son fort». Il y faisait ressortir toute l'hypocrisie du programme de restriction alors annoncé par le gouvernement, qui prévoyait que le salaire des fonctionnaires ne soit pas haussé de plus de 3 p. 100 pendant trois ans. À peine une journée, une semaine avant que le ministre des Finances de l'époque, le député d'Etobicoke-Centre, n'annonce cette mesure dans le cadre de son exposé budgétaire, certains hauts fonctionnaires—une cinquantaine environ—qui touchent de très gros traitements avaient obtenu une hausse salariale de 4,3 p. 100.

Voici ce que dit notamment M. Fotheringham dans son article:

> Comme l'électorat est trop bonasse pour exiger des comptes, le gouvernement pousse sa manie du secret jusqu'à ne pas même vouloir nous dire combien touche le gouverneur de la Banque du Canada. Tout ce que nous savons, c'est que M. Crow, qui ne se gêne pas non plus pour nous faire la leçon, gagne entre 168 800 $ et 253 200 $ par année. Et l'on serait on ne peut plus étonné que son salaire se rapproche davantage du premier que du dernier de ces montants.

Quant à M. Ron Lawless, l'article dit:

> Lawless, qui est tellement aimé par les amateurs de VIA, touche entre 314 700 $ et 365 000 $.
>
> L'excuse que bredouillent nos grands penseurs, c'est que la révélation du revenu exact de ces cadres supérieurs constituerait d'une certaine manière une atteinte à la vie privée. Pourquoi? Ce sont des fonctionnaires qui sont rémunérés à même les deniers publics. La population n'a-t-elle pas le droit de savoir?
>
> Pas les Canadiens passifs. Les Américains descendraient dans la rue armés de pics et de pelles si leur gouvernement essayait seulement de leur faire avaler quelque chose d'aussi insultant et antidémocratique.

Il poursuit en parlant de personnes précises, mais je ne le citerai pas là-dessus. Ce que je veux faire valoir au sujet de ce projet de loi—et ce que le député d'Ottawa—Carleton, M. Walter Baker, a essayé de faire valoir il y a dix ans, soit en février 1982—c'est qu'il est grand temps de lever le voile du secret qui prive les gens mêmes qui payent les violons, qui payent les impôts, de leur droit démocratique de savoir.

Il ne suffit pas que certaines de ces questions aient effectivement été renvoyées au commissaire à la protection de la vie privée ni que divers cas lui aient été soumis pour éclaircir toute cette question du salaire des fonctionnaires.

Nous savons tous que le salaire de nombreux fonctionnaires se situe à l'intérieur d'une fourchette donnée. Mais le salaire de beaucoup d'autres nous demeure inconnu parce qu'il est déterminé par le Cabinet. Ce sont ces cas-là qui m'intéressent plus particulièrement, mais je dois dire franchement que toutes les nominations faites par le gouverneur en conseil me préoccupent.

Il s'agit ici de salaires très élevés et non de celui d'un petit commis de la Commission de l'assurance-chômage ou d'une secrétaire de la Chambre des communes. Nous parlons du haut du panier. Que ces gens-là obtiennent une hausse salariale de 4,3 p. 100 après que le salaire des fonctionnaires eut été bloqué, comme nous le savons tous à cause du tollé de protestations en 1991, c'est évidemment très insultant pour beaucoup de bons fonctionnaires qui travaillent fort.

Je suis davantage au fait de ce qui se passe dans le secteur des transports et j'irai jusqu'à dire que la population a le droit de savoir combien tout cela lui coûte. Nous savons tous que les députés sont pris à partie à cause de leur système actuel de rémunération qui leur permet, une fois à la retraite, d'occuper un emploi, et de cumuler ainsi une pension et un traitement. Autrement dit, on touche des fonds du gouvernement fédéral en plus de sa pension.

On connaît le cas de quelques Canadiens très distingués, des gens très bien, qui après avoir occupé un poste dans la fonction publique, ont pris leur retraite et ont accepté un autre emploi. Le montant cumulatif de ces deux rémunérations est de l'ordre de 200 000 à 300 000 $. Si la population le savait, le gouvernement serait moins conciliant à l'égard de gens qui bénéficient d'un tel cumul de pension et de traitement. Encore une fois, cela n'a rien à voir avec la personnalité ou la compétence des intéressés.

Il convient aussi de noter l'intéressante situation du chef d'état-major de la défense, un Canadien honorable, M. Ramsey Withers, qui ayant pris sa retraite de l'armée est devenu sous-ministre des Transports, un poste qu'il a occupé pendant plusieurs années, rémunéré à 140 000 $ et quelques. Compte tenu du montant de sa pension de chef d'état-major, j'imagine qu'il recevait plus de 200 000 $ par année.

Un cas plus intéressant encore est celui d'un témoin qui a comparu devant le comité en compagnie d'un collègue cadre de direction. Je parle de M. Denis DeBelleval, qui est passé du conseil des ports, organisme quasi gouvernemental, au poste de président de la Société canadienne des ports, et de M. Ron Huntington, ancien député de Vancouver, qui est soit président ou président du conseil de la Société, je ne sais plus exactement, mais l'un était président du conseil et l'autre, président. M. DeBelleval a ensuite accepté la présidence de VIA. Ce Canadien respectable a présenté un témoignage intéressant devant le Comité des transports. Pour une raison quelconque, certaines difficultés ont surgi et il n'a pas rempli tout son mandat auprès de VIA mais je crois qu'on lui a fait un pont d'or pour l'envoyer ailleurs.

Les Canadiens ont le droit de savoir ce qu'il leur en coûte pour que M. DeBelleval occupe la présidence ou la présidence du conseil à la Société canadienne des ports et en outre qu'on lui fasse un pont d'or pour qu'il aille dans un autre secteur. Aujourd'hui, il est cadre de direction chez Lavalin. Tout cela est très bien, parce qu'il reçoit un traitement là aussi. La population a le droit d'être au courant.

Je dois dénoncer l'ironie de cette situation qui prouve le manque de transparence du gouvernement, puisque le traitement de certains individus ne peut être dévoilé à la population. Autre cas intéressant, celui de Air Canada. Maintenant que la société est privatisée, nous pouvons difficilement connaître le traitement de certains de ses dirigeants, sans parler de leurs jetons de présence. Pourtant, si la société fusionne avec American Airlines et acquiert une participation d'American Airlines, comme dans le cas du CN et de certaines sociétés de chemins de fer et de camionnage que le CN possède aux États-Unis, en vertu de la loi américaine, elle devra divulguer le traitement des Canadiens qui agissent comme dirigeants ou qui siègent à son conseil d'administration. La loi américaine est beaucoup plus transparente.

En conclusion, étant donné que mon temps de parole est écoulé, je suis certainement d'avis qu'il est important que le gouvernement actuel et son successeur, examine ce que le président Clinton essaie de faire et même qu'ils le comprennent, afin de devenir plus transparent. Le gouvernement doit dès maintenant devenir beaucoup plus transparent à l'égard de cette question, car nous semblons encore appartenir à l'âge des ténèbres avec tous nos secrets. Les Canadiens méritent mieux que cela.

• (1130)

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la mesure législative présentée par le député d'Annapolis Valley—Hants. J'estime que la mesure législative qu'il propose est bonne et je l'appuie. Néanmoins, je ne parle pas là au nom de mon Parti ou de mon gouvernement, mais en mon nom propre.

Le fait que j'appuie cette proposition ne signifie pas non plus nécessairement que je suis d'accord sur toutes les remarques par ailleurs fort intéressantes qu'a faites le député. Et donc encore une fois, sauf pour quelques commentaires sur lesquels je ne suis pas d'accord, je suis en principe en faveur de cette mesure législative.

Comme il l'a déjà fait si souvent, il se fait aujourd'hui l'écho d'un point de vue largement répandu chez le public. Je dois dire qu'il y a longtemps que je connais le député. En fait, c'est le premier député que j'ai vraiment rencontré. Il y a à peu près 25 ans, alors que j'étais encore étudiant à l'Université Dalhousie, je préparais une thèse sur les campagnes électorales en Nouvelle-Écosse. J'avais écrit à tous les députés de la Nouvelle-Écosse pour leur demander de m'accorder une entrevue. Or, un seul d'entre eux—le député de la circonscription d'Annapolis Valley—je crois bien qu'elle s'appelait ainsi, à l'époque—avait bien voulu me recevoir. Je suis donc allé le voir et ce fut une journée très intéressante et très instructive sur le plan politique. Durant les nombreuses années qui se sont écoulées depuis notre première rencontre, le député m'a

appris beaucoup de choses. Qui sait si un jour, je n'aurais pas moi-même acquis une expérience suffisante à la Chambre pour lui apprendre à mon tour certaines choses.

En attendant, c'est un plaisir de parler en faveur de ce projet de loi. Le public s'attend en effet de nos jours à une plus grande transparence de la part du gouvernement. Comme le député vient de le dire avec tant d'éloquence, nous devons en tant que députés accepter que nos salaires et les avantages sociaux dont nous bénéficions fassent l'objet d'un examen rigoureux de la part du public. C'est peut-être là un principe qui devrait être suivi, sinon par toutes les personnes travaillant pour le gouvernement—puisque dans le cas de celles qui travaillent à contrat ou font l'objet de nominations par la Commission de la fonction publique, ces informations sont essentiellement disponibles—du moins par les personnes nommées par décret, qui sont celles auxquelles le député fait allusion.

Il ne les a pas cités nommément mais j'imagine que les sous-ministres, les ambassadeurs de même que les personnes travaillant au cabinet du premier ministre ou pour les ministres ou encore les personnes qui font partie de conseils ou de commissions, tous seraient également visés. Le public compte en tous cas qu'ils le seront car il s'attend à une plus grande transparence de la part du gouvernement.

Cela présente cependant un danger. Il s'agit, disons-le très ouvertement, du tort que peuvent causer des gens animés de certaines aspirations, et ils ne s'en priveront pas, par exemple des groupes de pression comme la National Citizens Coalition, qui utilise des données comme les émoluments des députés pour attiser l'hostilité publique ou même pour leurs propres activités de collecte de fonds. Je ne prétends pas que c'est ce qui les motive; ce serait attribuer des motifs, et je ne le veux pas. Il faut cependant s'interroger de temps en temps à ce sujet.

Il est important que les contribuables se rendent compte que si nous voulons des gens compétents au service de l'État, qu'il s'agisse de députés ou de présidents de sociétés d'État, nous devons être prêts à payer des traitements relativement compétitifs.

Il est intéressant de constater que cela semble être le cas, du moins certes en ce qui a trait aux sociétés d'État, si je puis croire ce que j'ai lu ce matin dans le *Globe and Mail* à propos des arrangements concernant M. Hopper. Je n'ai certainement rien à reprocher à M. Hopper, mais j'accepterais volontiers de vivre le reste de ma vie avec les prestations de départ qu'il est censé recevoir. Je pense qu'il s'agit d'une indemnité de cessation de fonctions de 1,2 million de dollars plus une pension de 280 000 $ par année. Par ailleurs, les dirigeants de grandes entreprises d'importance comparable obtiennent probablement des prestations de départ aussi généreuses.

Nous devons être bien conscients d'une chose: nous voulons bien sûr répondre à ce désir de transparence que le public souhaite voir au gouvernement, car le public a le droit de savoir combien il paie les gens qui sont à son service, mais il faut en même temps faire en sorte que cela ne devienne pas une cause de discorde attisée par des gens qui veulent descendre les titulaires de fonctions élevées.

Cela m'étonne toujours de voir que les gens trouvent épouvantable qu'un serviteur de l'État gagne 100 000 $ par année, un montant qui leur paraît exorbitant, alors que ça ne semble déranger personne qu'on paie un joueur de baseball 6 ou 7 millions de dollars par année pour jouer au baseball, qu'il soit ou non productif, pourrais-je ajouter. Les gens disent parfois: «Oui, mais les politiques ne sont pas toujours productifs.» Les joueurs de baseball ne le sont pas toujours non plus, mais ils touchent leur salaire de plusieurs millions de dollars.

Il y a donc là un risque de mesquinerie.

Il y a d'autres choses qui nuisent à notre image auprès de la population, et mon collègue en a mentionné une. Je veux parler ici du cumul de pensions et de traitements, concept que je n'approuve pas du tout. Je pensais qu'il y avait un principe selon lequel on ne peut pas toucher deux traitements de l'État en même temps. Cependant, on peut toucher une pension, puis retourner travailler pour l'État et toucher un traitement sans cesser de toucher la pension. Cela me dérange beaucoup, qu'il s'agisse de députés qui vont ensuite travailler dans d'autres services gouvernementaux ou de n'importe qui d'autre dans le secteur public. Je crois qu'il devrait y avoir un mécanisme permettant aux gens qui retournent travailler pour le gouvernement de continuer d'accumuler des prestations. Ces gens ne devraient pas toucher un traitement et une pension en même temps.

Cela s'applique aussi aux modalités du régime de pension dont on a beaucoup parlé ici. Bien que le projet de loi à l'étude ne porte pas sur le régime de pension des députés, je crois fermement depuis longtemps—et je suis d'ailleurs en train de faire rédiger un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet—que la caractéristique la plus inacceptable de ce régime, c'est qu'il n'y a pas d'âge minimum pour commencer à recevoir des prestations. Je crois que nous devrions changer cela et préciser un âge minimum d'environ 55 ans. Si nous nous débarrassions aussi du cumul de traitement et de pension, nous élimine-

rions, à mon avis, une bonne part des objections de la population.

Beaucoup d'autres aspects de ce régime de pension sont défendables. Si on demande à des gens de laisser leur carrière, de laisser un autre régime de pension peut-être, de laisser une entreprise ou l'exercice d'une profession, on doit leur donner la sécurité financière qu'ils ont sacrifiée, du moins dans une certaine mesure. Je crois que c'est le but qu'on visait en permettant l'admissibilité aux prestations après un nombre d'années relativement petit.

Toutefois, l'idée qu'on puisse venir ici pendant une courte période, quitter à un très jeune âge, comme l'a fait récemment le député de Shefford—et je ne veux aucunement le critiquer puisque c'est le système qui est ainsi fait—l'idée qu'un jeune comme lui puisse quitter le Parlement maintenant et recevoir un revenu annuel assez important pour le reste de ses jours est inacceptable pour le public, et je crois que les Canadiens ont raison de soulever des questions à cet égard.

Pour revenir à la mesure législative présentée par mon collègue d'Annapolis Valley—Hants, le principe qui la sous-tend est très bon. Je félicite le député d'avoir soumis cette idée à la Chambre. Personnellement, j'aimerais que nous ayons des dispositions de ce genre dans nos lois, et c'est pourquoi j'ai pris la parole aujourd'hui pour appuyer cette mesure législative d'initiative parlementaire.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer ce matin au débat sur le projet de loi C-290.

[*Traduction*]

Je n'ai rien contre le projet de loi à l'étude, mais je signale à mon collègue qu'il n'améliore pas les aspects du processus d'examen des nominations par décret qui laissent le plus à désirer. Le processus prévu dans ce projet de loi est presque identique à celui qui est actuellement en vigueur, sauf pour ce qui est du traitement. Je reviendrai sur cette question un peu plus tard.

L'article 110 du Règlement prévoit actuellement ceci:

> Au plus tard cinq jours de séance après la publication dans la *Gazette du Canada* d'un décret annonçant la nomination d'une personne à un poste non judiciaire particulier, un ministre de la Couronne en dépose sur le Bureau une copie certifiée. Ledit décret est réputé avoir été déféré à un comité permanent particulier désigné au moment du dépôt, conformément à l'article 32(6) du Règlement, qui le prend en considération durant au plus trente jours de séance.

En d'autres termes, le processus actuel est presque identique à celui que préconise le projet de loi. Celui-ci prévoit que, dans les 30 jours, on publiera dans la *Gazette du Canada* le traitement qui est versé à la personne nommée.

Actuellement, pour toutes les nominations dont la Chambre est saisie, l'échelle de traitement est publiée. Prenons l'exemple d'un membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles qui gagne entre 93 000 $ et 106 000 $. Personnellement, mon opinion sur la personne choisie ne changera pas selon que celle-ci touche le minimum ou le maximum de l'échelle de traitement.

• (1140)

Ce qui importe, c'est que cette information soit disponible. Si nous pouvons connaître le traitement exact, c'est très bien. Comme je l'ai déjà dit, je n'ai rien contre le fait que le traitement exact soit révélé. Cependant, je le répète, c'est peut-être une amélioration souhaitable du Règlement, mais elle n'est pas nécessairement indispensable.

Le processus d'examen des décrets actuellement en vigueur laisse à désirer de bien des façons, mais surtout en ce qui concerne la nomination de quelque 64 mandataires du Parlement. Le comité qui examine ces nominations devrait en effet avoir un droit de veto, comme l'a recommandé le comité qu'a présidé M. McGrath lorsqu'il était député.

Celui-ci avait recommandé que le comité de la Chambre chargé d'examiner ces quelque 64 nominations ait à leur égard un droit de veto absolu. Évidemment, ce droit de veto serait exercé très rarement, voire jamais, mais il montrerait que le Parlement est le maître, qu'il a le pouvoir suprême.

Ce serait une excellente façon d'en faire la preuve, du moins en ce qui concerne les mandataires qui relèvent de nous, par exemple, le vérificateur général, le sergent d'armes, le greffier de la Chambre, le bibliothécaire du Parlement, le commissaire aux langues officielles, etc. Il y a environ 64 mandataires. Il convient donc d'améliorer cette règle dans l'intérêt de tous les députés.

À l'heure actuelle, le processus d'examen des décrets et d'évaluation des personnes nommées par le gouverneur en conseil comporte des lacunes. Il y a quelques années, j'ai siégé à un comité chargé d'examiner la nomi-

nation de Dalton Camp qui a travaillé à l'époque au cabinet du premier ministre pendant quelque temps.

Parmi les membres du comité, certains approuvaient la nomination, d'autres pas. Lorsque le comité a voulu proposer à la Chambre une motion portant sur la nomination, son président a jugé ce type de motion irrégulier.

Autrement dit, le processus défini à l'article 110 du Règlement nous permet de prendre en considération la nomination. À l'époque, le président du comité a établi que le comité n'avait pas le pouvoir de faire de recommandations au sujet de la nomination qu'il venait d'étudier. De toute évidence, nos règles ne sont pas parfaites.

Il conviendrait, à mon avis, d'améliorer la situation. Il faudrait également améliorer la façon dont les candidats à ce genre de poste sont proposés au gouvernement.

Actuellement, aucune procédure n'est clairement établie, sauf en ce qui concerne certaines nominations à la magistrature, où les barreaux locaux proposent des candidats, ainsi de suite. Il faudrait prévoir un processus mieux défini pour la nomination des juges au Bureau de la citoyenneté et d'autres mandataires.

Prenons l'exemple d'un ex-maire qui fut une personnalité bien en vue dans sa communauté pendant 25 ans. Aujourd'hui à la retraire, il voudrait devenir juge au Bureau de la citoyenneté. Il peut avoir les compétences voulues et la personnalité qui en ferait un excellent candidat.

Cependant, comme je siège dans l'opposition, je ne peux rien faire si ce n'est d'envoyer une lettre au premier ministre pour lui dire: Monsieur le premier ministre, le maire un tel, de ma circonscription, est un grand citoyen canadien. Pourquoi ne pas songer à lui pour le poste.

Je n'ai aucun autre moyen de présenter des candidats à ce genre de poste. Voilà sûrement une autre lacune du système actuel. Le même problème se pose, bien sûr, pour les nominations à un grand nombre de postes.

Je cite l'exemple d'une nomination à un poste de juge au Bureau de la citoyenneté, parce qu'il s'agit d'une fonction cérémonielle. Le titulaire n'est pas appelé à rendre des décisions judiciaires ou quasi judiciaires, du moins en général. Je présume qu'un pouvoir de veto ultime est accordé aux juges de la cour de la citoyenneté, mais il est rarement, voire jamais utilisé. Il s'agit d'un rôle à caractère cérémoniel, mais il est nécessaire. Je ne remets pas en cause la nécessité de cette fonction, mais il est certain qu'elle jouirait d'une plus grande crédibilité si les modalités de nomination étaient meilleures.

Voilà donc les questions auxquelles je voudrais m'attarder.

Le 12 juillet 1992, j'ai rendu public un document intitulé *L'éthique et la moralité dans le secteur public*. Je l'ai communiqué aux médias nationaux et beaucoup de députés de tous les partis ont pris contact avec moi pour en obtenir un exemplaire. Le chapitre 3 de ce document traite des modifications que je souhaiterais dans le processus d'examen des nominations faites par décret.

Je propose trois recommandations que je viens de résumer à l'intention de la présidence et de tous les députés.

Voilà les domaines sur lesquels nous devrions faire porter le gros de nos efforts. Nous devrions améliorer l'information communiquée aux Canadiens dans ces domaines, ainsi que les pouvoirs de la Chambre relativement aux nominations faites par décret.

Il s'agit d'une arme à deux tranchants, et je tiens à ce que tous les députés en soient conscients. Chaque fois que la Chambre ou l'un de ses comités a le pouvoir d'examiner des nominations, et que, ultérieurement, nous interrogeons le gouvernement sur les personnes nommées, il arrive que celui-ci réponde que nous avions le pouvoir d'interroger le candidat et d'examiner la nomination et que, comme nous ne l'avons pas fait, la nomination doit être acceptable. Il n'en est rien.

C'est toujours au gouvernement qu'il incombe de faire des nominations; ce sera toujours ainsi, et c'est normal. Ce que je veux dire, c'est que la seule existence de ces mécanismes d'examen ne nous autorise pas, et le gouvernement non plus, à dire que le gouvernement n'a plus la responsabilité de la nomination qu'il a faite.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui relativement à la motion du député d'Annapolis Valley—Hants, qui porte sur ce qu'on appelle les nominations faites par le gouverneur en conseil, mais qui sont malheureusement devenues synonyme de faveurs politiques.

Comme on l'a déjà mentionné, la première partie du projet de loi C-290 est déjà appliquée, mais je m'interroge sur la façon dont elle l'est. Si je comprends bien, il arrive souvent que les nominations soient faites par le gouverneur en conseil le vendredi, notamment les nominations importantes comme celle, récente, du général de Chastelain au poste d'ambassadeur du Canada à Washington. Évidemment, cette annonce permet aux médias d'en faire largement mention le vendredi, et le lundi suivant, *La Gazette* fait état de ces nominations—il peut parfois y en avoir 30, 40 ou 50.

Je pense que ces autres nominations échappent à la plupart des Canadiens, puisque leur attention est retenue par les nominations importantes autour desquelles une grande publicité est faite.

L'autre partie du projet de loi est elle aussi importante; en fait, j'irais jusqu'à dire que cette mesure législative ne va pas tout à fait assez loin. L'article 2 dit que l'avis donné doit indiquer le nom de la personne nommée, le poste ou la charge qu'elle occupe et le traitement qui doit lui être versé.

Cette disposition me semble assez importante. Comme l'a mentionné le député d'Annapolis Valley—Hants, les Canadiens tiennent à la transparence. Ils veulent pouvoir facilement savoir qui est nommé à tel ou tel poste, et quel traitement est versé à cette personne.

• (1150)

Comme l'a déjà dit un député, il faut aller plus loin que de simplement publier cette information. Selon moi, il faudrait créer un conseil qui pourrait être formé de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux et de représentants de divers milieux du secteur privé, un peu comme les conseils de magistrature qui existent au niveau des provinces pour la nominations des juges de cour provinciale. Ce conseil sera composé de personnes sans allégeance politique et de représentants de tous les partis politiques. Il étudierait les candidatures proposées et approuverait les nominations faites aux divers postes. Je pense qu'une telle façon de procéder s'impose, compte tenu des diverses nominations faites.

C'est certainement le cas lorsqu'on songe à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Un certain nombre de sources laissent actuellement entendre que des conservateurs de longue date sont en train d'être nommés à des postes au sein de cet organisme. Par exemple, Claire Carefoot vient tout juste d'être nommée pour un mandat de 10 ans. Cette personne touchera probablement entre 95 000 $ et 100 000 $ par année durant 10 ans. De même, le frère du député fédéral d'Athabasca vient lui aussi d'être nommé à la Commission des libérations conditionnelles.

Je ne conteste pas la compétence de certaines des personnes nommées. En fait, il est bien possible que celles-ci soient très qualifiées pour les postes en question. Toutefois, j'en ai contre le processus de nomination. Je n'aurais aucune objection si les noms des personnes nommées avaient été soumis à un conseil neutre formé de représentants de toutes les régions du pays, puis ensuite proposés aux fins d'approbation par le gouverneur en conseil. Comme je l'ai dit, c'est de cette façon que se font les nominations de juges dans la plupart des provinces.

Il n'est pas non plus nécessaire de faire examiner les nominations de juges faites par le gouvernement fédéral, notamment à la Cour suprême du Canada et aux cours du Banc de la Reine des provinces, celle de Nathan Nurgitz au Manitoba nous venant immédiatement à l'esprit.

Je me souviens même d'un cas survenu il y a une dizaine d'années où le premier ministre en poste avait nommé un juge à une cour provinciale en dépit de l'avis contraire du conseil de la magistrature de la province.

Il semble qu'il nous faille aller plus loin que ce qui est prévu dans le projet de loi. Nous ne devons pas nous contenter de divulguer les traitements versés à ces gens—parce qu'ils sont payés par les contribuables—mais nous devons également examiner comment ils sont nommés.

À l'intention des gens qui suivent notre débat, je voudrais illustrer ce que je viens de dire en énumérant quelques nominations faites il y a peu de temps. Voici des nominations faites par le gouverneur en conseil: le conseil d'administration et le président de la SRC; l'Administration du pipe-line du Nord; la Corporation de développement des investissements; Postes Canada; Petro-Canada; Air Canada; la Commission des libérations conditionnelles; la Commission mixte internationale; l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent; le Bureau d'examen de l'endettement agricole; la Monnaie royale; la Commission des revendications particulières; le Conseil des normes du Canada; le Conseil consultatif du statut de la femme; la Fondation Asie Pacifique; l'Office national des transports; la Commission de la capitale nationale; le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité; les Chemins de fer nationaux du Canada.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses nominations faites par le gouverneur en conseil. Je crois que les juges du Bureau de la citoyenneté sont un autre excellent exemple de ces nominations qui devraient être examinées au préalable plutôt que laissées à la discrétion du parti politique au pouvoir qui se fonde sur les convictions politiques des candidats. Il est vrai que le système actuel permet d'excellentes nominations. Il reste qu'à mon avis, nous, en tant que politiciens, obtiendrions de meilleurs résultats si les candidatures étaient soigneusement examinées dans le cadre d'un processus de sélection indépendant.

Je ne dis pas que la décision finale ne devrait pas être prise par le gouverneur en conseil, par le Cabinet. Je dis que l'allégeance politique ne devrait pas être le seul critère des nominations aux organismes que j'ai mentionnés. Les nominations de présidents, directeurs, vice-présidents et directeurs généraux de ces organismes ont toutes été mentionnées par les médias ces deux derniers mois et il y en a beaucoup d'autres.

À mon sens, le projet de loi a des qualités, mais il ne va pas assez loin. J'aimerais que l'idée soit étudiée plus à fond et que la portée du projet de loi soit élargie.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon vis-à-vis, le député d'Annapolis Valley—Hants, d'avoir présenté ce projet de loi dont nous sommes saisis ce matin. J'ai écouté attentivement le débat.

D'abord, le projet de loi C-290 prévoit que l'avis des nominations faites par le gouverneur en conseil doit porter le nom de la personne nommée, le poste ou la charge qu'elle occupe et le traitement qui doit lui être versé. Il prévoit en outre que le président du Conseil privé doit chaque année présenter aux deux chambres du Parlement un rapport indiquant le nom et le traitement de chaque titulaire d'une charge ou d'un poste nommé par le gouverneur en conseil.

Le député a présenté une foule de points sur lesquels je suis tout à fait d'accord. C'est le cas, notamment, de la question du cumul.

Je trouve étrange, soit dit en passant, d'entendre le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt dire qu'il est favorable à l'établissement d'un système plus ouvert, quand on sait que son parti, qui est au pouvoir en Colombie-Britannique, a annulé ces derniers mois un grand nombre de nominations précédentes avant la fin du mandat des personnes nommées pour les remplacer par des personnes de son choix. Pourtant, voilà que le député de ce même parti affirme ce matin qu'il est en faveur d'un système beaucoup plus ouvert.

Ce projet de loi comporte d'autres problèmes, et je voudrais en souligner brièvement quelques-uns.

Le principal problème, c'est que le projet de loi propose quelque chose qui va à l'encontre des lois en vigueur, dont la Loi sur la protection des renseignements personnels. L'article 2 du projet de loi C-290 exige que soit divulgué le traitement exact des personnes nommées par le gouverneur en conseil. À l'heure actuelle, le gouvernement ne peut divulguer ce genre de renseignement sans se reporter à la Loi sur la protection des renseignements personnels, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1983. Cette loi régit la collecte et l'utilisation des renseignements personnels par le gouvernement fédéral et impose de lourdes obligations aux organismes de l'État. Nous ne pouvons simplement pas faire fi de ces obligations.

La Loi sur la protection des renseignements personnels interdit la divulgation de renseignements personnels sans le consentement de la personne en cause. Cette disposition n'est pas discrétionnaire. Ce n'est pas un choix qui est à notre disposition. Cet article de la Loi sur les renseignements personnels s'applique, que les renseignements soient divulgués par suite d'une demande en vertu de la Loi sur les renseignements personnels ou par suite d'une décision prise par l'organisme même.

Il existe certaines conditions où des renseignements personnels peuvent être divulgués sans le consentement de la personne intéressée. Elles sont énoncées au paragraphe 8(2) de la Loi sur les renseignements personnels. Il n'est pas nécessaire, évidemment, d'obtenir un consentement si les renseignements sont exigés par mandat ou s'ils doivent être communiqués à un organisme d'enquête en vue de faire respecter les lois canadiennes. Mais ce n'est pas le cas ici. Il n'est pas question de renseignements demandés dans le cadre d'une enquête. La seule autre condition où des renseignements personnels peuvent être divulgués sans le consentement de l'intéressé, c'est si l'intérêt public l'emporte clairement sur l'incursion dans la vie privée que constitue la divulgation.

• (1200)

Depuis mon arrivée à la Chambre, on nous a déjà permis d'examiner les nominations. Nombre de personnes nommées comparaissent devant les divers comités permanents de la Chambre, mais, de façon générale, la vaste majorité des nominations ne sont ni contestées ni examinées par les députés.

Avant de décider s'il faut divulguer ou non des renseignements personnels, il faut déterminer si l'intérêt public l'emporte sur le risque d'intrusion dans la vie privée. Toute divulgation en vertu de cette disposition devrait normalement être réservée aux cas exceptionnels.

J'estime que ce n'est pas le cas ce soir. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais la période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-76 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, je propose:

Que relativement au projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, au plus un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude en ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 410*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clifford
Cole	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Darling
de Cotret	Desjardins
Dick	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Horner	Hudon
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Larrivée	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacKay	Marin
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Mitges	Moore
Nicholson	O'Kurley
Paproski	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—110	

CONTRE

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bélair
Benjamin	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Catterall	Clancy
Copps	Dingwall
Ferguson	Flis
Fulton	Gaffney
Gray (Windsor West)	Harb
Jordan	Kaplan
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Laporte
Manley	Marchi
Marleau	McCurdy
McGuire	Mifflin
Milliken	Mills
Nault	Nowlan
Plamondon	Samson
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Stewart	Stupich
Tobin	Tremblay (Rosemont)
Wappel	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—47	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand	Bosley
Duhamel	Gauthier
Landry	Layton
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Littlechild
MacLaren	Sobeski

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 3, 6, 9, 12, 14, 15, 16 et 17.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Vendredi dernier, le 12 février 1993, le député de Glengarry—Prescott—Russell a invoqué le Règlement au sujet de l'avis relatif à une motion à l'étape du rapport du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, lequel avis, soutient-il, a été transmis par télécopieur par le député d'Ottawa-Centre à la direction des Journaux avant l'expiration du délai d'avis de 18 h 00, le jeudi 11 février. Le Vice-président a pris la question en délibéré et promis de rendre une réponse à la Chambre le plus tôt possible.

[*Français*]

La Présidence a eu la possibilité d'examiner la question. Le député a soulevé deux points dans son rappel au Règlement. D'abord, il a affirmé que la motion avait été envoyée avant 18 heures, heure de clôture; puis, il a soutenu qu'il n'était pas nécessaire de produire une copie originale signée du document, et que l'avis signé et transmis par télécopieur devait être acceptable.

[*Traduction*]

Après avoir soigneusement étudié les événements, je suis arrivé à la conclusion que la motion, déposée au nom du député d'Ottawa-Centre, a été reçue par télécopieur à la direction des Journaux à 18 h 02 le jeudi 11 février, comme l'indique clairement la télécopie elle-même.

Le bureau du député a immédiatement été informé que les motions avaient été reçues après 18 heures, qu'une signature originale était requise, et qu'en conséquence les motions étaient irrecevables pour ces deux raisons. De plus, le bureau du député a aussi été informé du fait que les motions soulevaient des problèmes quant à leur forme. Cependant, pour la seule raison de leur réception tardive, il n'y a pas de doute que les motions ne satisfaisaient pas aux exigences du Règlement relativement aux avis.

Il existe une longue tradition à la Chambre qui consiste à exiger la signature originale du député pour tous les avis et le recours aux nouvelles technologies n'a pas modifié cette pratique. Cette pratique existe afin de protéger les députés contre l'utilisation non autorisée de leur nom.

La Chambre voudra peut-être faire examiner par les instances appropriées la question de savoir s'il y a lieu de modifier cette pratique pour répondre aux exigences de la nouvelle technologie. Entre-temps, la pratique actuelle doit s'appliquer et tout avis soumis pour publication dans le *Feuilleton des Avis* et transmis par télécopieur qui, comme les députés le savent, n'est en réalité qu'une photocopie, peut être accepté à titre d'information mais ne peut être tenu pour authentique. L'avis en bonne et due forme doit porter la signature originale du député et être reçu peu de temps après.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott-Russell): Monsieur le Président, je demande si je pourrais avoir une brève clarification sur la décision de la présidence.

Si un député envoie au greffier un de ces avis par fax, cette transmission étant suivie d'une confirmation signée, est-ce que cette confirmation doit être rendue au bureau

du greffier pour l'heure prévue, c'est-à-dire dix-huit heures, ou est-ce qu'elle peut être donnée plus tard? Cela n'est pas parfaitement clair dans la décision de la présidence relative à la signature originale.

M. le Président: Je remercie le député. Je regrette qu'il puisse y avoir eu confusion. J'espère pouvoir la lever entièrement. Je suis heureux de pouvoir préciser à tous les députés que, sauf modification du Règlement, la copie signée doit être reçue avant l'heure limite.

• (1250)

Cela veut dire, en pratique, que si un député veut avertir le greffe par fax c'est sans doute une bonne chose, mais pour que le sujet puisse être pris en considération, il est nécessaire que la copie signée soit reçue avant dix-huit heures.

M. Boudria: Monsieur le Président, puis-je me permettre de dire que, peut-être, il serait temps que le comité parlementaire revoit cette règle, de sorte qu'il suffise d'envoyer confirmation écrite plus tard, si le fax a été transmis à temps.

Il me semble qu'il devrait être possible de faire place à cette nouvelle technologie. J'espère, monsieur le Président, que vous porterez cela à l'attention du comité pour que, dans une certaine mesure, on contribue à la modernisation de notre institution.

M. le Président: J'accepte, dans l'esprit où elle a été donnée, la suggestion du député. Je consulterai les députés et j'essaierai de faire valoir la suggestion.

Je rappelle aux députés qu'il faut réfléchir à cela très sérieusement. Nous ne voudrions pas nous retrouver devant une situation où une personne qui a donné avis par fax, puis un document de confirmation signé après l'heure limite, se trouve en conflit avec un autre député qui a remis la motion signée dans les délais prévus.

Ce sont des choses auxquelles il faut réfléchir. Je suis sûr que l'on peut résoudre le problème. Je remercie les députés.

MESURE MODIFICATIVE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste au député d'Ottawa-Centre quatre minutes pour conclure son intervention.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, si je me souviens bien, il me reste quatre minutes et quatorze secondes, mais allons-y pour quatre minutes.

Mon intervention portera sur le traitement que le gouvernement réserve au programme canadien de prêts aux étudiants. La dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre pour dénoncer les propositions du gouvernement, j'ai cité quelques exemples pour appuyer mes propos. J'ai fait valoir que le gouvernement devrait respecter sa promesse au sujet de l'impôt de 3 p. 100 qu'il a appliqué aux prêts aux étudiants.

Je veux réitérer ma demande au gouvernement pour qu'il abolisse cet impôt de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Le Programme canadien de prêts aux étudiants doit aider les étudiants qui ont besoin d'argent. Par conséquent, le gouvernement doit maintenir tous les programmes d'aide aux étudiants et en établir de nouveaux.

Cela signifie que le gouvernement doit collaborer avec les gouvernements provinciaux qui envisageraient d'établir des programmes de ce genre ou d'en créer d'autres. Cependant, depuis toujours, c'est la responsabilité de tous d'aider les étudiants qui veulent avancer et progresser.

Le gouvernement doit dénoncer les mesures prises par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qui a laissé tomber les bourses aux étudiants, qui a réduit le financement consenti aux étudiants et aux établissements. Il doit dénoncer les mesures prises par d'autres ordres de gouvernement, comme le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qui, en deux ans, a augmenté de plus de 10 p. 100 les frais de scolarité.

On demande constamment aux députés de ce côté-ci de la Chambre de proposer des solutions de rechange.

J'ai quelque chose à proposer au gouvernement. Il devrait immédiatement arrêter un plan d'action qui viserait tous les intervenants du système d'éducation, c'est-à-dire les gouvernements provinciaux, les représentants des commissions scolaires, les organisations de parents, les organismes bénévoles, les étudiants, le monde des affaires et ainsi de suite pour qu'on parvienne à régler ces incroyables difficultés d'accès à l'éducation à tous les nouveaux, et pas seulement au niveau postsecondaire.

Il nous faut une stratégie efficace à l'échelle nationale ainsi que la coopération et la coordination du gouvernement fédéral pour lancer un débat constructif au sujet de l'éducation et de l'accès à l'éducation dans notre société. C'est pour cette raison que nous demandons au gouvernement d'établir un tel plan d'action et de s'attaquer

vraiment au problème. Nous ne pouvons plus continuer comme avant et ne pas chercher de solutions aux difficultés que connaissent les étudiants.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, mais je veux ajouter que la taxe de 3 p. 100 doit être aboli comme le ministre nous l'avait promis.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-76, la Loi budgétaire. Je pourrais dire, en passant, qu'à mon avis il est important pour la Chambre et pour les Canadiens de se rendre compte de quoi la Chambre est saisie aujourd'hui. C'est une question qui a été approuvée en principe quand le buget a été accepté par la Chambre il y a presque un an.

Je considère comme une anomalie de notre système qu'une proposition puisse être approuvée dans le budget, mais que naturellement un projet de loi corrélatif doive suivre, même s'il faut attendre un an avant qu'il soit présenté. Aussi quand j'ai entendu les plaintes et les gémissements des députés de l'autre côté qui parlent de mesures dictatoriales à propos du recours à l'attribution de temps pour ce débat, il est important, je pense, de jouer franc jeu et de se rappeler que cela fait un an que la Chambre a approuvé le principe de ce projet de loi. Aussi il est inconcevable que le débat sur ce projet de loi soit prolongé indéfiniment, comme les députés l'ont fait non seulement pour ce projet de loi, mais aussi pour d'autres que la Chambre a étudiés récemment.

Il est important de remettre les choses dans leur contexte. L'attribution de temps permet au gouvernement, qui en a reçu le mandat lorsqu'il a été élu par les Canadiens, de gouverner le pays. Je rappellerais aussi aux députés que l'attribution de temps a été utilisée pour la première fois par un gouvernement libéral il y a quelques années. Aussi nous devrions remettre tout cela dans son contexte.

Le Parlement a pour but de débattre des projets de loi non pas interminablement, mais d'examiner les arguments pour et contre, puis de voter et de passer à d'autres travaux qui attendent.

Je remarque que toutes les propositions faites par le gouvernement pour prendre en main les finances de notre pays ont été rejetées par les députés de l'autre côté. Nous avons vu récemment quelles sont leurs propositions de remplacement—très brillantes, comme supprimer la TPS mais sans avoir la moindre idée de ce qu'ils vont mettre à sa place—voilà à quoi se bornent les idées géniales qu'ils offrent au public en ce qui concerne la rigueur financière.

Je pense que le recours à l'attribution de temps est une bonne chose, et je n'hésite absolument pas à prendre la parole pour l'appuyer pour que ce projet de loi puisse être adopté et qu'on puisse passer à autre chose.

Le budget de 1992 visait à réduire le déficit et à appliquer la rigueur financière afin de favoriser une croissance économique soutenue au Canada. Les mesures proposées dans le projet de loi C-76 vont dans ce sens, comme l'indique le titre du projet de loi, Loi budgétaire de 1992. Même si l'année 1993 est bien entamée, les députés d'en face font ce qu'ils peuvent pour faire traîner ce processus aussi longtemps que possible.

Le projet de loi C-76 porte sur trois lois: la Loi sur les traitements, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

Les modifications proposées à la Loi sur les traitements font partie de l'engagement pris par le gouvernement d'appliquer la rigueur financière. Elles viennent s'ajouter aux mesures antérieures de gel des salaires en ce sens qu'elles réduisent de 5 p. 100 le traitement du premier ministre et le traitement de tous les ministres du Cabinet, ce qui montre que le gouvernement donne l'exemple et qu'il n'impose pas aux autres des mesures qu'il n'est pas prêt à accepter lui-même. Il faut également actualiser et améliorer le Programme de prêts aux étudiants pour veiller à ce qu'il continue d'assurer de l'aide aux étudiants qui en ont besoin. Cependant, je ne veux pas m'attarder sur cette modification en particulier, car on en a longuement discuté en comité et à la Chambre, au cours du débat de vendredi dernier.

• (1300)

Je voudrais surtout parler des modifications proposées à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Dans son budget de 1992, le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement avait l'intention de prendre de nouvelles mesures afin d'assurer le recouvrement des coûts. Les Canadiens ont dit qu'ils voulaient un gouvernement financièrement responsable. C'est, à notre avis, ce que souhaitent les Canadiens. Et c'est ce que nous tentons de leur donner, en tant que gouvernement, même si les prodigues d'en face se sont opposés à toutes les mesures de rigueur financière que nous avons proposées.

Le projet de loi C-76 autorise le gouverneur en conseil à faire payer des droits aux lobbyistes qui s'enregistrent en application de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Conformément à la démarche suivie par le gouverne-

ment dans de nombreux autres secteurs, le montant de ces droits sera déterminé en consultation avec le secteur privé afin que les personnes qui utilisent ce service en assument les coûts.

Toujours en vertu du projet de loi C-76, l'État pourra intenter une action civile pour recouvrer les droits qui n'auront pas été acquittés, car ces droits constituent une créance de Sa Majesté. En outre, les incitatifs qui existent actuellement pour encourager à respecter la loi et à éviter des pénalités s'étendront aux droits d'enregistrement, ce qui devrait favoriser un meilleur respect de la loi. Pour parler en termes très simples, c'est ce que le projet de loi C-76 propose de faire au sujet de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

Le gouvernement s'est engagé à demeurer financièrement responsable en appliquant le recouvrement des coûts quand c'est possible. Le projet de loi C-76 aidera le gouvernement à atteindre ces objectifs.

Certains députés de l'autre côté soulèvent au sujet de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes des questions qui dépassent la portée fiscale du projet de loi. Je devrais rappeler aux députés que le Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale a été saisi de la question. Je prévois qu'il mènera une étude très approfondie de tout ce sujet. Il est important de ne pas oublier que l'objet du projet de loi à l'étude à la Chambre aujourd'hui est strictement son aspect fiscal. Le comité permanent examinera les aspects plus vastes du programme.

Je rappelle également aux députés que le nouveau ministre de la Consommation et des Affaires commerciales a comparu devant le comité pas plus tard que la semaine dernière. Il y a présenté un exposé très approfondi. Je peux dire qu'il montre déjà les signes d'un excellent ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et que sa présence au Cabinet constituera un atout très précieux. Je le félicite publiquement de sa nomination et je félicite également le premier ministre de son choix.

Le ministre a encouragé le comité à recourir au processus d'examen de l'application de la loi pour étudier et formuler des recommandations visant à améliorer la loi. Bien sûr, ces recommandations doivent être conformes aux principes fondamentaux de la loi que sont la transparence, le service au public et la simplicité du processus administratif.

Le ministre a proposé un certain nombre d'idées pouvant permettre d'améliorer la loi, entre autres, tout d'abord, prolonger de six mois à un an le délai d'attente avant que des poursuites puissent être engagées contre les contrevenants à la loi; deuxièmement, demander aux lobbyistes; internes de la deuxième catégorie de faire rapport de leur activité de lobbying, troisièmement, accorder aux lobbyistes professionnels de la première catégorie un délai plus court pour s'enregistrer; quatrièmement, exiger la déclaration de tout changement dans le lobbying de la première catégorie; et, enfin, faire classer électroniquement les enregistrements.

Au sujet de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, il est possible de soulever devant le comité de nombreuses questions et préoccupations qui dépassent les modifications que nous discutons dans le projet de loi C-76.

Sur ces quelques observations, j'encourage les députés à employer le temps qui est mis à leur disposition pour discuter des questions qui sont soulevées dans ce projet de loi. Pour l'amour du ciel, qu'on passe ensuite aux autres affaires du pays, qu'on adopte ce projet de loi vieux de un an et qu'on examine d'autres priorités et préoccupations des Canadiens.

Je recommande le projet de loi à tous les députés, qui lui feront passer, j'en suis sûr, un examen approfondi.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, mon collègue de South Shore se montre bien pressé. Il a la réputation d'être un homme assez impatient. Il va de soi que ce qui doit nous préoccuper ici, c'est la démocratie. C'est l'occasion pour la population de se prononcer, par l'intermédiaire de ses représentants, sur ce que le gouvernement se propose de faire, d'intervenir dans le débat en tant que citoyens du Canada, en tant qu'habitants de Terre-Neuve et des autres provinces, de dire ce qu'elle en pense, directement et par la voix des députés. Le député de South Shore a raté à mon avis une bonne occasion de le faire.

Nous connaissons bien la manoeuvre à laquelle le député fait allusion. En faisant adopter la motion relative au budget, le gouvernement obtient l'approbation de toutes les mesures budgétaires qu'il a mises de l'avant. On ne s'est pas prononcé sur ces dispositions, mais on sait de quoi il retourne. Nous savons que le gouvernement dispose d'un nombre suffisant de voix pour faire adopter ce genre de motion par la Chambre.

J'inviterais le député de South Shore à réfléchir à ses propos. Par notre intermédiaire, les citoyens canadiens doivent pouvoir dire s'ils approuvent ou désapprouvent

tel ou tel projet de loi, telle ou telle mesure. Autrement un député du côté du gouvernement—ou député de l'opposition—pourrait approuver la politique budgétaire du gouvernement, mais avoir de sérieuses réserves sur une mesure découlant de cette politique, au point de voter contre une mesure particulière, même s'il a déjà voté en faveur de la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le député de South Shore devrait réfléchir un peu plus avant de se prononcer en faveur de la suppression de certaines procédures bien établies, parce qu'elles sont d'une grande utilité pour lui-même et les autres députés de cette Chambre et, plus important encore, pour les gens que nous représentons ici.

En passant, j'ajouterais que le député parle assez éloquemment de restriction budgétaire. Selon lui, ce projet de loi montre bien comment le gouvernement donne l'exemple en matière de restrictions budgétaires. Le député a peut-être raison, je n'en sais rien. Je n'ai pas vu le projet de loi sous cet angle. Je suis disposé à lui donner le bénéfice du doute. Je n'ai rien contre le fait qu'il vante la politique du gouvernement en matière de restrictions budgétaires, mais il serait peut-être bon qu'il se penche sur d'autres enjeux. Il voudra peut-être considérer, par exemple, les quatre milliards et demi de dollars qu'on va investir dans des hélicoptères et nous dire si cet argent ne pourrait pas être mieux dépensé en ces temps très difficiles.

Je me permets de parler plus précisément d'un aspect de ce projet de loi qui touche toutes les familles de notre pays, où qu'elles vivent, toutes les familles qui ont un enfant au collège ou à l'université cette année. Il y a de ces familles à Cape Ray ou à O'Regan, dans ma circonscription, par exemple, comme il y en a dans des milliers de localités, petites et grandes, de tout le pays.

Je tiens à parler d'une ou deux localités de ma circonscription où la partie du projet de loi concernant la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants sera particulièrement nocive. En toute justice, je ne crois pas qu'elle ait été bien pensée. Il y a dans ma circonscription, sur la rive sud de la baie Fortune, une localité appelée Coomb's Cove et une autre appelée Pool's Cove. Ce sont deux localités fort petites, mais comme toutes les localités de Terre-Neuve, elles comptent beaucoup de parents qui aspirent à ce que leurs enfants poursuivent leurs études secondaires dans leur propre localité ou dans une localité voisine où ils se rendront en autobus, comme cela arrive souvent.

• (1310)

Ensuite, les parents voudront que leurs enfants fréquentent, et les enfants eux-mêmes voudront fréquenter, la Memorial University, à St. John's, ou quelque autre université des Maritimes et cela, grâce, dans une certaine mesure, au Programme canadien de prêts aux étudiants.

C'est triste à dire, mais le gouvernement est en train de détruire petit à petit ce programme. Permettez-moi de vous citer un exemple. Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, ils ont hérité du gouvernement libéral précédent une série de règles, une série de paramètres ou de lignes directrices pour l'administration du programme à l'époque.

Croiriez-vous que dans les dix années, les neuf années qui sont passées depuis, ces règles n'ont pas changé? Et cela, en dépit du fait que l'inflation a fait des ravages dans bien des secteurs et que le coût de la vie a considérablement augmenté, comme personne ne le contestera, j'en suis sûr. Le coût des études universitaires a certainement augmenté.

Il suffit de regarder ce qu'étaient les frais de scolarité dans n'importe quelle université canadienne en 1984 et de les comparer à ce qu'ils sont maintenant et on se rend compte que le coût des études universitaires, y compris les droits de scolarité, le prix des livres et les frais de logement, a considérablement augmenté pendant cette période.

Les députés savent-ils que neuf ans plus tard les lignes directrices concernant le montant de base que peut recevoir un étudiant n'ont pas changé? Elles sont toujours les mêmes. Il n'y a eu aucun ajustement. Il n'y a aucun signe, aucune admission que le coût des études universitaires est considérablement plus élevé maintenant qu'il ne l'était en 1984, voici neuf ans.

Rien qu'en cela, le gouvernement a gravement sapé le programme de prêts aux étudiants. Et maintenant, par-dessus le marché, ce projet de loi introduit deux nouvelles mesures. Tout d'abord, le gouvernement a l'intention d'annuler la période de six mois sans intérêt suivant l'obtention de leur diplôme pour les étudiants qui ont un emprunt à rembourser. Cela accroîtra la dette des étudiants les plus pauvres qui doivent avoir recours au programme de prêts pour faire leurs études.

Deuxièmement, le gouvernement a l'intention d'imposer des frais d'administration de 3 p. 100, ce qui revient à taxer les étudiants les moins à même de payer leurs études. Dans ce contexte, une telle taxe est, non seulement régressive mais aussi injuste.

Ces deux mesures envisagées dans le projet de loi et le refus du gouvernement de modifier ses lignes directrices depuis neuf ans signifient que littéralement des milliers d'étudiants de ce pays, qu'ils viennent des communautés dont j'ai parlé ou de Lamaline, de Monkstown, de Pointe-au-Gaul, de Pointe-au-Mal ou des 158 communautés de ma circonscription ou d'ailleurs sont privés d'une éducation universitaire à cause des mesures mesquines d'un gouvernement sans coeur.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le Programme de prêts aux étudiants me rappelle un autre programme établi vers la fin de la Seconde Guerre mondiale alors que le gouvernement avait créé un régime d'aide pour ceux qui voulaient poursuivre leurs études.

Je crois qu'à cette époque, on voulait reconnaître que, la guerre ayant débuté en 1939 et duré près de 6 ans, nombreux étaient ceux qui avaient dû interrompre leurs études et le gouvernement devait aider ces gens à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention de leur diplôme universitaire.

À mon avis, il est évident que ce programme visait aussi partiellement un but politique car le gouvernement ne voulait pas voir un million de jeunes gens envahir subitement les rues à la recherche de travail, puisqu'un grand nombre d'entre eux étaient chômeurs. Ces jeunes adultes auraient pu créer une situation difficile pour le gouvernement si ce dernier n'avait pas établi un programme afin de les prendre en charge.

Je crois qu'il est aussi évident que, par ce programme, le gouvernement admettait l'énorme importance de l'éducation, non seulement pour ceux qui la reçoivent, mais aussi pour toute la société. Il reconnaissait qu'il était vital pour le développement de tout le pays d'améliorer notre système d'enseignement, de rendre les études supérieures accessibles à ceux qui pouvaient en profiter à bon escient.

Comme je l'ai dit, c'est ainsi qu'à la fin de la guerre, le gouvernement a reconnu l'importance de l'éducation et a offert plus qu'un prêt. Il n'accordait pas de prêt, mais en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le gouvernement payait tous les droits de scolarité et attribuait des allocations variables selon que le bénéficiaire était célibataire ou marié et père de famille. Je ne dirai pas que ces allocations permettaient aux étudiants de vivre confortablement, mais grâce à elles, ils réussissaient certainement à survivre tout en fréquentant l'université. Il est bien entendu que durant les vacances, les étudiants pouvaient habituellement trouver un travail quelconque. Ce programme était excellent et a donné de bons résultats; il a permis à toutes nos universités, d'un bout à l'autre du pays, de connaître un essor formidable et il a atteint tous les objectifs fixés, quels qu'ils fussent.

Quelques années plus tard, environ 20 ans après peut-être, le gouvernement a de nouveau reconnu l'existence d'un très grand nombre de chômeurs. Les gens ne pouvaient poursuivre leurs études, bien souvent à cause de difficultés pécuniaires. Le gouvernement devait donc leur offrir une autre possibilité.

On reconnaissait, dans une certaine mesure, que la société avait intérêt à faire instruire ces gens au lieu de se fier aux possibilités de l'immigration, au lieu d'attendre que les immigrants arrivant d'ailleurs et formés dans d'autres pays viennent nous montrer comment faire; on admettait qu'il était préférable de former nos propres gens, de développer nos propres sources de personnes instruites, ici au Canada.

Le gouvernement a reconnu ce besoin dans une certaine mesure, mais il n'y a pas répondu complètement. Il n'est pas allé aussi loin que ce que le pays était prêt à faire à la fin de la guerre, mais il a accepté de consentir des prêts pour les droits de scolarité et les frais de logement. Le montant de l'aide accordée n'était pas tout à fait suffisant, mais assez élevé pour permettre aux étudiants qui avaient la chance de se trouver un emploi d'été ou un emploi à temps partiel de se tirer d'affaire.

Le programme a été un succès. Mais il a aussi soulevé des critiques, notamment lorsque le gouvernement perçoit un droit de 3 p. 100 sur le prêt avant même que l'étudiant ne l'empoche. Les étudiants doivent rembourser la totalité du prêt même s'ils n'en reçoivent que 97 p. 100.

Je suppose que cela a constitué un irritant dès le début, et c'est sans doute ce qui explique que le gouvernement ait présenté la proposition avant même que la loi n'entre en vigueur. Le projet de loi dont nous sommes saisis permettrait au gouvernement de disposer de l'argent dont il a besoin sans avoir à retenir les 3 p. 100, et les étudiants empocheraient le plein montant de leur prêt.

Je fais ici référence à la proposition qui vise à supprimer la période de grâce de six mois applicable au paiement de l'intérêt, prévue dans la loi et qui, si le projet de loi est adopté, deviendra chose du passé. Les étudiants pourront toujours attendre six mois après l'obtention de leur diplôme pour commencer à rembourser leur prêt, mais ils devront en rembourser le plein montant et payer l'intérêt sur ce montant à compter du jour où ils auront reçu l'argent.

Nous nous éloignons de plus en plus du principe selon lequel il incombe à la société d'offrir ce genre de programme éducatif, ces possibilités d'éducation, puisque c'est elle qui bénéficiera de la formation dispensée aux étudiants formés chez nous. Il est préférable de former nos propres gens plutôt que d'avoir recours à des personnes formées à l'étranger, qui viennent ici profiter des services que nous offrons aux personnes qui sont ici, qui travaillent chez nous, sans parler de ce que cela nous coûte. C'est ainsi que fonctionne notre système et il devrait, dans la mesure du possible, permettre aux étudiants canadiens de poursuivre leurs études tant qu'ils sauront en faire bon usage, c'est-à-dire à des fins intellectuelles plutôt que financières.

Un des problèmes du Canada est que nous avons trop eu recours à des étrangers pour combler les vacances, pour exploiter les possibilités; nous avons facilité les choses aux étrangers.

Nous pouvons et nous devons faire mieux. La mesure qui est proposée constitue un recul. Le gouvernement a présenté ce projet de loi en disant qu'il apportait une solution à un problème, mais en fait il n'a rien réglé, et il va maintenant chercher l'argent dans les poches des étudiants diplômés, que ces derniers réussissent ou non à se trouver un emploi au cours de la période visée, qu'ils aient ou non des difficultés financières.

• (1320)

Cette mesure aura probablement pour résultat de faire augmenter le nombre de prêts en retard que les fonctionnaires du gouvernement tentent de récupérer. Je me demande combien il en coûte vraiment pour recouvrer ces montants. Est-ce que cela en vaut la peine? Évidemment, dès que ces gens trouvent un emploi, nous commençons presque immédiatement à leur faire payer des impôts, la taxe de vente et la TPS. Faut-il les suivre? Nous savons bien que, de toute façon, certains vont s'esquiver. En quittant le Canada, bon nombre d'entre eux s'en tirent avec impunité.

Si le gouvernement compte faire un pas en avant en adoptant cette mesure législative plutôt qu'en insistant auprès des étudiants sous prétexte qu'ils seront en mesure de rembourser et qu'ils le feront probablement, pourquoi ne dit-il pas simplement que cela fait partie de l'effort des Canadiens pour améliorer la situation de la société en général plus que leur situation personnelle?

Ce projet de loi devrait être retiré. Le gouvernement devrait repenser à la question et élaborer un programme capable d'assurer l'instruction des Canadiens d'une meilleure façon que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant. Il devrait présenter un meilleur programme au lieu d'essayer de rafistoler son programme actuel en l'empirant.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, étant donné que la dette du Canada financée par des obligations sur le marché obligataire ou par des obligations d'épargne du Canada dépasse 370 milliards de dollars, que notre dette extérieure est supérieure à 300 milliards de dollars, que les gouvernements fédéral et provinciaux ont accumulé un déficit d'au moins 60 milliards de dollars cette année, qu'on s'inquiète parfois de la possibilité pour le gouvernement de pouvoir emprunter ou pas durant une semaine donnée à cause de la nature des marchés, que notre devise peut faire à tout instant l'objet de spéculations sur les marchés internationaux comme cela s'est produit à deux reprises à l'automne dernier, je suis surpris que les députés ne félicitent pas le gouvernement des efforts qu'il déploie pour épargner et réduire le coût de l'appareil gouvernemental.

Tous les jours, à la Chambre, les libéraux invitent le gouvernement à dépenser toujours davantage et les néo-démocrates lui disent eux aussi de dépenser plus, d'emprunter, de trouver cet argent quelque part, de l'imprimer au besoin, peu importe. Or nous voilà encore saisis d'un projet de loi qui tend à réduire le montant des emprunts, mais qui vise également à réduire le traitement du premier ministre et des ministres, ainsi qu'à s'assurer que les activités des lobbyistes, par exemple, s'autofinancent.

Il s'agit là de mesures que nous prenons pour faire en sorte que ce soit les utilisateurs des services gouvernementaux qui paient la note. Pourtant, les libéraux nous demandent de dépenser davantage, d'emprunter davantage et de nous endetter encore plus. C'est ce à quoi nous avons droit de la part du Parti libéral.

Tout cela alors que le chef libéral a déclaré l'autre jour à Toronto qu'il fallait être responsable sur le plan financier. Nos vis-à-vis prêchent cela à l'extérieur de la Chambre, mais dans cette enceinte, ils nous invitent à dépenser davantage, à emprunter encore plus et à ne modifier en rien les programmes gouvernementaux même si nous n'avons pas les moyens de les financer.

Je me demande vraiment où ils en sont et où ils veulent en venir. Les dispositions de ce projet de loi. . .

M. Kilgour: Parlez-nous des hélicoptères, Don.

M. Blenkarn: Nous aborderons cette question à une autre occasion. Les dispositions du projet de loi ont été établies dans le budget que le ministre des Finances a présenté en février 1992. Ce budget a été adopté par la Chambre. Or, le projet de loi tend simplement à mettre en oeuvre les dispositions budgétaires en question, un point c'est tout.

Il est tout à fait ridicule qu'on ait eu à appliquer la clôture dans le cas de ce projet de loi. Nous avons adopté le budget et il s'agit là d'une mesure tendant à mettre en oeuvre les dispositions que renfermait le budget. Il n'y a absolument aucune raison au monde de ne pas adopter immédiatement cette motion et ce projet de loi.

Un certain nombre de députés prétendent que les étudiants seront durement frappés par ce projet de loi. Permettez-moi simplement de dire que selon moi, l'éducation est certainement la principale priorité du gouvernement. Nous parlons souvent de la nécessité d'accroître la formation technique, d'améliorer l'enseignement et le reste. Nous aimerions consacrer davantage d'argent à cette question et nous continuons d'offrir un programme de prêts aux étudiants extrêmement généreux et de structurer ce programme en conformité avec les programmes provinciaux de prêts aux étudiants. Le programme est en place.

Puis-je signaler, cependant, que même si nous continuons à verser de l'argent, la situation des étudiants à l'heure actuelle n'est pas pire qu'elle n'était dans le passé. Je me rappelle que lorsque j'allais à l'école, il fallait travailler 11 semaines durant l'été pour payer des frais de cours à l'université. À l'heure actuelle, l'étudiant moyen n'a qu'à travailler de quatre à cinq semaines pour y parvenir. En d'autres termes, de nos jours, les étudiants sont dans une situation deux fois plus avantageuse que je ne l'étais à l'époque.

Nos vis-à-vis crient, car ils ne veulent pas qu'on leur montre la vérité. Bien entendu que l'éducation est importante à l'instar de bien d'autres choses, et les étudiants sont encore en mesure d'obtenir ces prêts.

Ils se lamentent maintenant, écoutez-les; ils veulent que nous dépensions davantage. Nous les avons enfin forcés à révéler leur jeu. Ils nous crient de dépenser davantage. Ils veulent que nous agissions ainsi et nous connaissons maintenant la position que les partis défendront durant la campagne électorale qui s'ouvrira un peu plus tard cette année et qui opposera donc d'un côté les partisans d'un gouvernement responsable et de l'autre, ceux qui croient qu'on peut entraîner le Canada à la faillite. Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique se rangent dans ce dernier camp; c'est là leur nature et ils veulent continuer ainsi.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'espère être un peu moins dogmatique que le député qui m'a précédée. Il parle d'un gouvernement responsable. Or, je n'ai rien vu de moins responsable que les mesures fiscales proposées dans cette loi budgétaire, le projet de loi C-76.

Ce projet de loi se divise essentiellement en quatre parties, la première portant sur la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, la deuxième sur la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la troisième sur les traitements du premier ministre et des ministres, la quatrième sur la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui ferait passer de 100 000 à 200 000 $ le montant maximum des prêts qui peuvent leur être consentis.

Le projet de loi C-76 prétend faire beaucoup de choses. Je ne puis absolument pas croire ce qu'a dit le député. J'aimerais pour commencer parler de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

Au Canada, quand un étudiant demande un prêt, c'est parce qu'il a besoin d'aide, autrement, il n'en demanderait pas. L'étudiant qui a obtenu un prêt ne paie aucun intérêt sur le prêt en question tant qu'il est étudiant à plein temps. Or, le gouvernement dit à présent que dès qu'il a terminé ses études, la période d'exemption est terminée, qu'à partir de ce jour, les intérêts commencent à s'accumuler, peu importe que l'étudiant ait un emploi ou non.

Si les étudiants n'ont pas de travail, c'est—quoi qu'en dise le député conservateur qui m'a précédée—à cause de la politique du gouvernement. Le gouvernement parle d'investir dans notre avenir, dans nos jeunes. Or, il réduit les paiements de transfert au titre de l'éducation. Résultat, les frais de scolarité augmentent. Comment dans ce cas peut-on s'attendre à ce que les plus pauvres parmi les pauvres puissent payer les frais de scolarité, sans parler de la TPS sur les livres. Mon collègue de Saint-Boniface, qui est notre porte-parole en matière d'éducation, a fait remarquer—et je suis d'accord avec lui—que depuis quatre ans le nombre d'étudiants qui sortent diplômés avec une dette de plus de 15 000 $ à rembourser a augmenté de 500 p. 100. Le nombre de ceux qui sortent diplômés avec une dette de 15 000 $ à rembourser, qui était d'environ 2 200 il y a quatre ans est passé à plus de 10 700 en 1990.

• (1330)

Il ne devrait pas y avoir de taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Les six mois d'intérêt supplémentaires devraient être éliminés et les critères d'attribution des prêts devraient être modifiés.

Selon le rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants présenté à la Chambre des communes, 215 000 étudiants comptent sur les prêts consentis au titre de ce programme pour pouvoir faire leurs études postsecondaires.

Selon la Fédération canadienne des étudiants, c'est devenu une pratique courante sous ce régime de faire fi du processus démocratique. Les députés conservateurs qui ont fait partie du comité de la Chambre des communes chargé d'étudier le projet de loi C-76 ont d'abord refusé à certains témoins le droit de comparaître devant le comité, puis ont adopté le projet de loi en moins de cinq minutes.

Les membres de la Fédération canadienne des étudiants avaient espéré comparaître devant le comité afin de discuter de l'une des mesures les plus cruelles du projet de loi, soit la suppression d'une bonification d'intérêt sur les prêts consentis aux étudiants pendant une période de six mois suivant l'obtention du diplôme, ainsi que du versement de droits liés à l'enregistrement des lobbyistes. Ils n'ont toutefois pas pu comparaître. À mon avis, c'est tout à fait scandaleux.

Comme je l'ai dit au début, le budget propose d'élargir la portée de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, en faisant passer de 100 000 $ à 200 000 $ le maximum des prêts consentis à un emprunteur.

Cette modification a des répercussions limitées sur l'aide accordée aux petites entreprises, car il n'est pas logique de modifier un paramètre sans examiner les changements qui s'ensuivent sur les autres. Il est difficile de couvrir les coûts aux termes de cette loi. Le gouvernement n'incite pas les entreprises visées à se prévaloir de la loi, car celle-ci prévoit seulement des prêts à taux flottant et non pas des prêts à taux fixe comme le préféreraient la plupart des entrepreneurs. Il faut promouvoir davantage cette loi. Ce sont probablement les banques, et non pas le gouvernement fédéral, qui devraient se charger de le faire.

Il m'est arrivé dernièrement quelque chose qui mérite d'être signalé. J'ai parlé aux petits entrepreneurs de la localité de Nepean de l'augmentation du montant des prêts de 100 000 $ à 200 000 $ et je leur ai conseillé de se renseigner auprès de leurs banques. Ces dernières ne prisent guère cette mesure. Pourquoi? Parce que s'il y a un risque que quelqu'un ne rembourse pas la totalité du prêt, ce sont les banques qui essuient la perte, pas le gouvernement fédéral.

Il importe aussi de souligner que le gouvernement fédéral n'a jamais consulté les institutions financières afin de déterminer la valeur de cette mesure. Il ne les a jamais consultées à ce sujet. Cela aussi, c'est scandaleux.

Le nom de la Chambre de commerce du Canada revient toujours, comme s'il s'agissait de l'organisme, entre tous, que le gouvernement fédéral devrait consulter. Voilà que cet organisme n'est pas satisfait de la mesure, pour ce qui est de l'aide aux petites entreprises. Que dire de cela? Même si le gouvernement fédéral a proposé récemment de faire passer de 100 000 $ à 200 000 $ le montant des prêts admissibles en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, la Chambre de commerce estime que le plafond devrait être porté à 300 000 $. Selon elle, une augmentation de 100 000 $ ne suffit pas. Si le gouvernement portait le plafond à 300 000 $, il y aurait davantage d'institutions financières qui consentiraient des prêts aux termes de cette loi.

En outre, la Chambre de commerce exhorte le gouvernement fédéral à revoir toutes les conditions d'admissibilité ainsi que les modalités du programme. Elle reconnaît que le programme a son utilité, mais elle préconise une révision de sa structure. Voilà ce qu'en pense la Chambre de commerce du Canada.

Par ailleurs, aux termes des modifications proposées à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, le gouverneur en Conseil pourrait prendre des règlements prévoyant le versement de droits par les lobbyistes.

En d'autres termes, si un lobbyiste veut obtenir quelque chose de moi, il devra verser un droit. À titre d'élue au sein de ce prestigieux Parlement, j'ai toujours eu l'impression que tous ceux qui voulaient me contacter et me demander quelque chose pouvaient le faire.

Actuellement, ils peuvent me pressentir ou pressentir le gouvernement du Canada sans avoir à verser de droits. À mon avis, c'est ridicule. L'imposition de droits est une mesure draconienne que n'avait jamais envisagée le Parlement ou le gouvernement.

Il y a un autre aspect du projet de loi dont je vais parler brièvement, soit la réduction des traitements versés aux ministres et au premier ministre. Je suis d'accord pour qu'on réduise leurs traitements.

Je regrette toutefois que le gouvernement ne soit pas allé un peu plus loin en se penchant sur les pensions des députés. Ceux-ci ne devraient peut-être commencer à recevoir leurs pensions qu'à 55 ou 60 ans, comme le reste des Canadiens.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de parler de ces mesures draconiennes que le gouvernement tente de faire adopter à la Chambre des communes.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que les Canadiens soient déconcertés quand ils regardent les délibérations de la Chambre des communes.

Nous venons de voir une députée intervenir à la Chambre et critiquer une mesure législative du gouvernement sans en connaître les dispositions. Ce n'est pas juste et il nous incombe, à nous de ce côté-ci de la Chambre, de rétablir les faits pour qu'on puisse les examiner tels qu'ils sont.

La députée qui vient de parler s'est attardée aux modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, un des éléments du projet de loi actuellement à l'étude. Il est important de bien exposer les faits pour que les gens les comprennent.

Le plafonnement des prêts va être haussé à 250 000 $ et non à 200 000 $, mais je ne peux pas imaginer que les députés d'en face prennent la défense des grandes banques canadiennes. La semaine dernière, au comité des finances, nous avons entendu les représentants de toutes les grandes banques et de tous les centres d'études et de recherches économiques au pays. Après examen des modifications que nous proposons d'apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ils considèrent que nous prenons la mesure qui s'impose.

Le seul élément regrettable, c'est que nous ayons à fournir un élément de protection aux banques à charte afin qu'elles fassent quelque chose pour les petites entreprises. Nous sommes les seuls à vouloir faire quelque chose pour ces dernières. Les députés de l'opposition ne veulent manifestement pas le faire. On dirait que ces députés veulent accrocher leur sort aux banques à charte en les protégeant. Ils veulent les défendre. Ce n'est pas ce que nous faisons.

Nous voulons mettre des capitaux à la disposition des petites entreprises de tout le pays. Quand je rentre dans ma circonscription, j'entends tout le temps dire que les petites entreprises sont à court de capitaux. Les banques ne font pas grand-chose à cet égard, mais nous, oui, en faisant apporter d'importantes modifications à La Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Un autre point où il faut rétablir les faits, ce sont les paiements de transfert aux provinces. En tant que député de la région de l'Atlantique, j'attache beaucoup d'importance à ces paiements aux provinces pauvres. Nous pourrions tous dire que toutes les provinces sont pauvres de nos jours. Je suppose que oui, à en juger par leur bilan.

Or, les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces de l'Atlantique sont maintenant plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été dans le passé. Le fédéral verse plus d'argent à ma province du Nouveau-Brunswick que jamais auparavant. Le premier ministre McKenna ne peut que le reconnaître.

Quand les gouvernements provinciaux parlent de ces paiements, ils disent qu'ils n'ont pas augmenté aussi rapidement qu'ils l'auraient souhaité. Tout le monde aimerait obtenir une hausse de salaire de 10, 12 ou 15 p. 100. Les montants versés aux provinces continuent cependant d'augmenter à un taux supérieur à celui auquel nous avons limité la croissance de nos propres dépenses.

Autrement dit, elles reçoivent davantage, et non moins. Les députés d'en face doivent le reconnaître.

M. Kilgour: Épargnez-nous ça!

M. Thompson: Écoutez-les hurler. Ils auront tous l'occasion de se lever pour faire connaître leur position. Ils ne veulent pas écouter.

M. Whittaker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre le député au beau milieu de son discours.

Toutefois, il a signalé dans son introduction que l'opposition ne semblait pas connaître le contenu de ce projet de loi. Je tiens à signaler à la Chambre et au député que la partie de la Loi sur les prêts aux petites entreprises dont il parle a été retirée à l'étape de l'étude en comité.

• (1340)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais cela n'a rien à voir avec le Règlement, et je redonne la parole au député.

M. Thompson: Merci, monsieur le Président, de votre générosité, et j'espère que vous prolongerez mon temps de parole en conséquence.

Ce que je veux faire durant le temps qu'il me reste, c'est signaler à la Chambre le bilan des gens d'en face en ce qui concerne les votes, ces gens qui prétendent défendre les intérêts des petites entreprises dans leur circonscription.

Je vais commencer par le bilan du Parti libéral. Nous allons passer au domaine économique un peu plus tard, mais regardons d'abord ce qu'ils ont fait dans le domaine de la justice, certaines des choses contre lesquelles les libéraux ont voté à la Chambre.

Les libéraux ont voté contre le renforcement de la Loi sur les jeunes contrevenants afin qu'elle soit plus efficace dans le cas des jeunes qui commettent des meurtres, par exemple. Il s'agissait du projet de loi C-12 de la troisième session. Ils ont voté contre des conditions de libération conditionnelle plus sévères pour les auteurs de crimes de violence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Edmonton-Sud-Est a la parole.

M. Kilgour: Monsieur le Président, la règle de la pertinence existe à la Chambre et je vous prierais de l'appliquer. Les propos du député ne sont absolument pas pertinents.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'en appelle à la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre. J'invite l'honorable député à poursuivre son exposé.

[*Traduction*]

M. Thompson: Je vous remercie encore une fois de votre générosité. Je vais continuer.

Parlons un peu d'agriculture et de certains des paiements d'aide aux agriculteurs au sujet desquels les députés d'en face ne manquent pas de nous critiquer. Les libéraux ont voté contre le projet de loi C-75, qui a donné 500 millions de dollars aux agriculteurs canadiens. Ils ont fait de même pour le projet de loi C-94, qui représentait 52 millions de dollars. Le même scénario s'est répété pour le projet de loi C-24, dans lequel nous nous engagions à injecter 428 millions de dollars dans l'agriculture canadienne, ainsi que pour le projet de loi C-100, qui prévoyait des dépenses gouvernementales de 40 millions de dollars au titre de l'agriculture canadienne.

En ce qui concerne l'expansion économique régionale. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que ce débat porte sur les amendements à l'étape du rapport.

M. Thompson: Les députés d'en face ont tendance à s'éloigner du projet de loi en question, et je crois que je me dois de tirer les choses au clair une fois pour toutes. C'est d'ailleurs exactement ce que je vais faire.

En ce qui concerne l'expansion économique régionale, ils ont voté contre le projet de loi C-91, qui visait à modifier la Loi sur les brevets en vue d'encourager la recherche dans notre pays. Ils ont également voté contre les lois de privatisation.

La même chose s'applique aux néo-démocrates. Tout ce qu'ils veulent faire, c'est critiquer. En fait, si nous revenons au projet de loi à l'étude, plus précisément à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, ils critiquent encore, sans que j'arrive à comprendre leur point de vue. Ce que nous essayons de faire, c'est éliminer les frais supplémentaires de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Et que font-ils? Ils déforment complètement nos intentions.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Windsor—Sainte-Claire a la parole pour un rappel au Règlement.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je ne vais pas commencer à raconter que les gens ne connaissent pas le contenu du projet de loi à l'étude et à accuser d'autres députés ne pas comprendre l'objet du débat, mais je dois signaler qu'il n'y a rien, dans ce projet de loi, sur la suppression de la surtaxe de 3 p. 100.

Je conseillerais au député, s'il veut prétendre que d'autres députés débattent d'éléments qui ne se trouvent pas dans le projet de loi, de prêcher d'exemple.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous savez, il n'y a pas de règle plus difficile à appliquer, pour la Présidence, que celle de la pertinence du débat. Comme il s'agit d'un projet de loi à caractère financier, la Présidence fait preuve d'une certaine tolérance, mais j'inviterais l'honorable député à ne pas en abuser.

[*Traduction*]

M. Thompson: Il n'est pas facile de faire une intervention cohérente dans un débat lorsqu'on se fait interrompre constamment.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a la parole.

M. McCurdy: Nous en sommes à l'étape du rapport et nous étudions des amendements précis qui ont été regroupés. Tous portent sur les prêts aux étudiants et non pas sur toutes les autres questions que ce député ou un autre souhaite aborder.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand l'honorable député a interrompu l'honorable député de Carleton—Charlotte, sauf erreur, il était question de prêts aux étudiants. Je donne à nouveau la parole à l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Thompson: Si le député avait été ici ce matin et avait prêté attention à ce qui ce passait, il saurait qu'il s'agit d'un débat de clôture de deux heures.

Une voix: Attribution de temps.

M. Thompson: C'est effectivement l'expression qui est employée. Le député siège aux Communes depuis plus longtemps que moi, et il doit être au courant.

Nous discutons de propositions faites lors de l'exposé économique du ministre des Finances, en décembre. Lorsque le débat porte sur des éléments particuliers de l'exposé, nous avons toute latitude. Nous discutons en

fait du budget de 1992. Nous voulons faire connaître notre position clairement. Je crois qu'on devrait nous laisser le faire sans nous interrompre à tout instant.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le député vient de dire que nous avions toute latitude, contrairement à la décision que vous avez rendue il y a trois ou quatre minutes. Vous lui avez demandé de rattacher ses observations à l'objet du débat, mais il continue d'aller à l'encontre de votre décision. C'est donc avec grand plaisir que je propose que la décision du Président soit maintenue.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je sais que tous les députés en cette Chambre ont beaucoup de bonne volonté, et j'inviterais l'honorable député à conclure dans une minute, en s'en tenant au sujet à l'étude à l'étape du rapport.

[*Traduction*]

M. Thompson: Il est bien évident que l'opposition ne veut pas que les députés ministériels prennent part au débat aujourd'hui. Depuis que j'ai la parole, les interruptions se succèdent.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Windsor—Sainte-Claire pour un rappel au Règlement.

M. McCurdy: Il est évident que le parti ministériel n'a pas une idée très nette de ce qu'il fait. Les députés d'en face se rappellent peut-être que, il y a environ une heure, nous nous sommes prononcés sur une motion d'attribution de temps.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Laporte: Monsieur le Président, je voudrais que la présidence précise ce que nous allons faire. Le député vient de dire que nous en étions au débat sur l'attribution de temps. Selon moi, c'est plutôt l'étape du rapport et nous discutons d'un des amendements. Nous avons déjà voté sur l'attribution de temps. Le Président pourrait-il clarifier où nous en sommes?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Pour être bien clair, nous sommes vraiment à l'étude à l'étape du rapport. Maintenant, les honorables députés doivent comprendre que, à l'intérieur d'un discours, on peut faire référence à ce qui a été voté aujourd'hui et à des choses du genre. Donc, j'en appelle à la tolérance et à la bonne volonté de tous les honorables députés. Nous reprenons le débat. La parole est à l'honorable députée de Sudbury.

[*Traduction*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, au cas où les députés ministériels l'auraient oublié, ce sont eux qui ont décidé de laisser tomber le débat de deux heures dont faisaient l'objet les motions d'attribution de temps. J'ai le Règlement de la Chambre entre les mains. Si vous vous reportez à la page 49, Procédure en d'autres cas en vue d'une attribution de temps, vous verrez que ce genre de motion n'est plus susceptible de débat.

De nombreuses accusations ont été faites. Je tenais simplement à préciser que nous en étions, hors de tout doute, à l'étape du rapport du projet de loi C-76.

M. McCreath: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme je ne voudrais pas que la députée de Sudbury froisse son collègue de Burin—Saint-Georges, je me demande si vous pourriez lui demander de s'en tenir à la motion dont nous sommes saisis et qui porte sur l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-76.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'en appelle de nouveau à la collaboration des deux côtés. Je crois que la Présidence a été très tolérante en permettant l'expression la plus large possible, mais j'invite tous et chacun des deux côtés à revenir à la pertinence du débat. Alors, sur le fond de l'étape du rapport, l'honorable députée de Sudbury.

• (1350)

[*Traduction*]

Mme Marleau: Monsieur le Président, conformément à l'esprit de collaboration pour lequel je suis reconnue, je faisais l'impossible pour collaborer avec les députés ministériels et leur expliquer pourquoi j'abordais le projet de loi C-76, à l'étape du rapport, et non la motion d'attribution de temps. Je voulais m'assurer qu'ils comprennent bien la situation et qu'ils s'aperçoivent que nous parlions également d'amendements à apporter au projet de loi C-76 en ce qui concerne les prêts aux étudiants et la façon dont le gouvernement traite les étudiants.

Les étudiants dont nous parlons sont des Canadiens vulnérables. C'était à prévoir des membres du gouvernement, l'orateur précédent a dit qu'il ne comprend pas. Je le sais bien!

On voit bien, dès que le gouvernement a affaire à un groupe de Canadiens, qu'il a perdu toute notion de la réalité, qu'il ne connaît pas la véritable situation à laquelle est confronté un Canadien qui veut poursuivre ses études. Au lieu de harceler continuellement ceux qui

traversent une période difficile, pourquoi ne propose-t-il pas des mesures constructives, comme des méthodes de remboursement pour les étudiants qui ont obtenu des prêts?

Pourquoi ne pas permettre aux étudiants de payer leur dette de façon honorable en occupant un emploi? Ainsi, ils seraient en mesure de rembourser leur prêt tout en ayant l'impression de le faire dans la dignité. Ils pourraient alors passer à autre chose. Le gouvernement préfère plutôt appliquer des mesures économiques qui rendent la vie très difficile aux étudiants qui terminent leurs études et doivent se trouver un emploi leur permettant de rembourser, dans la dignité, les prêts qu'ils ont dû demander. Les étudiants ont beaucoup de mal à poursuivre des études et encore plus de mal à acquérir la formation qui leur permettra d'obtenir un emploi permanent leur garantissant un avenir.

Depuis que je siège à la Chambre, le gouvernement a toujours montré qu'il n'entend rien aux problèmes auxquels il s'attaque. Le député qui m'a précédé a fait allusion à la façon dont nous votons parfois ici à la Chambre des communes. Permettez-moi de vous rappeler qu'il arrive très souvent que des dispositions législatives soient regroupées, de sorte qu'il y en a de bonnes et de moins bonnes dans le lot.

Nous jouons ensuite à notre petit jeu. Les conservateurs disent que l'opposition s'oppose toujours aux mesures proposées au motif que le gouvernement trouve invariablement le moyen d'ajouter aux mesures que l'opposition approuve des dispositions auxquelles celle-ci s'oppose. L'opposition ne peut jamais gagner. Ou elle vote contre l'ensemble des mesures, auquel cas le gouvernement lui met sur le nez la mesure qu'elle aurait dû approuver, et qu'elle aurait approuvée si celle-ci avait été proposée séparément, ou alors l'opposition approuve l'ensemble des mesures, auquel cas le gouvernement prétendra que nous appuyons toutes ses politiques.

Si les parlementaires étaient honnêtes envers les Canadiens, ils appuieraient ou non cette mesure selon leur conscience. Monsieur le Président, ce qui me choque le plus depuis que je suis députée au Parlement, c'est cette façon de jouer avec la vie des Canadiens.

Une voix: C'est le gouvernement qui joue ainsi.

Mme Marleau: C'est le gouvernement qui joue ainsi. J'espère que, le moment venu, nous aurons une chance de réparer les torts causés par ce gouvernement et que nous n'aurons pas recours à ce genre de tactiques, parce qu'il est grand temps de songer à ceux qui en font les frais. Qui paie pour ce genre de tactiques? Ce sont les Canadiens.

Je sais cependant que certains députés vont payer eux aussi au moment des prochaines élections.

Une voix: La plupart d'entre eux.

Mme Marleau: Un grand nombre de députés vont payer. À ce moment-là peut-être comprendront-ils de quoi nous parlons lorsque nous disons qu'ils s'attaquent aux mauvaises personnes lorsqu'ils s'en prennent aux plus démunis et qu'ils essaient de faire croire aux Canadiens que c'est ce groupe et non le gouvernement qui est responsable des problèmes que nous éprouvons.

Je connais très peu d'étudiants qui, une fois leurs études terminées et pour peu qu'ils aient un emploi correct, ne sont pas prêts, voire tout à fait disposés, à rembourser leurs prêts. Il faut cependant leur donner une chance de le faire.

Le projet de loi laisse entendre que les frais supplémentaires de 3 p. 100 seront supprimés à un moment donné dans l'avenir. Pourtant, il n'y a absolument rien dans cette mesure législative qui prévoit l'élimination de ces frais maintenant. Il ne s'agit que d'une vague promesse de la part du gouvernement.

Il n'est pas correct de dire qu'on donne d'une main pour prendre de l'autre, alors qu'à l'heure actuelle on ne fait que prendre. Dans le passé, j'ai fait allusion au genre de harcèlement dont sont victimes un grand nombre d'étudiants relativement à leurs prêts.

Je ne donnerai pas de détails sur certaines choses qui se sont produites, mais je tiens à dire que personne ne devrait être soumis à ce genre de harcèlement.

Je saurais gré au gouvernement d'accepter certains des amendements proposés, afin de faciliter les choses pour tous les intéressés. Le fait d'accepter ces amendements fera peut-être paraître le gouvernement plus humain aux yeux des Canadiens. En fait, le gouvernement ne doit pas seulement paraître plus humain, il doit aussi devenir plus humain.

Les membres du gouvernement doivent songer à ce que c'est que de se chercher un emploi ou d'essayer de rembourser un prêt. Ils doivent le faire, parce qu'ils se retrouveront très bientôt dans cette situation et ils voudront alors qu'on fasse preuve de générosité et de compréhension à leur égard. Je les exhorte donc à appuyer certains des amendements proposés.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, notre débat doit être extrêmement intéressant pour les électeurs qui le suivent à la

Article 31 du Règlement

télévision. Nous avons vu le député de Carleton—Charlotte accuser une députée de tout ignorer du projet de loi et lui demander comment elle pouvait oser se présenter à la Chambre des communes et participer au débat. Le député a ensuite abordé deux sujets qui ne sont pas mentionnés dans le projet de loi.

Cependant, les interventions du député de Scarborough-Sud nous ont davantage éclairés. Nous trouvons en lui un solide partisan de la démocratie. Que nous a-t-il dit? Lui non plus ne voulait pas prolonger le débat. Il a dit: «Pourquoi perdre du temps à discuter? La mesure était annoncée dans le budget. Pourquoi devrions-nous nous donner du mal à débattre du projet de loi C-76 ou des amendements qui ont été proposés?»

Cette déclaration est tout à fait dans la même ligne que le comportement du député au comité législatif. Souvenez-vous que les amendements dont nous discutons ont trait aux changements apportés au Programme de prêts aux étudiants. Le principal changement est l'élimination de la période de six mois sans intérêt après l'obtention de leur diplôme. En Saskatchewan, les étudiants ont déjà recueilli 3 000 signatures sur une pétition faisant état de leur opposition à la mesure législative et demandant certaines choses au gouvernement. Mais le député et ses collègues refusent même d'envisager d'écouter les étudiants. Et puisque le député de Scarborough-Sud a obtenu son diplôme universitaire il y a si peu de temps, il connaît mieux le système que les étudiants, d'où l'inutilité du débat.

Je crois qu'il faut nous poser une grave question: Est-ce que le gouvernement, comme le député de Scarborough-Sud semble le croire, se perçoit comme une dictature élue qui n'a absolument aucun besoin de l'opposition dans le processus législatif? Croit-il que la participation de la population est totalement superflue?

M. Kilgour: C'est Mississauga.

M. McCurdy: C'est exact. Il ne se serait jamais aperçu que je parlais de lui sans cette correction. Je suis désolé. Monsieur le Président, j'espère que le compte rendu sera corrigé. C'est le député de Mississauga-Sud, Mississauga-Sud. L'ai-je assez répété? L'éditeur du hansard pourra corriger. Je m'interromps ici et j'utiliserai les cinq minutes qui me restent après la période des questions.

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe aux déclarations des députés, conformément au paragraphe 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le chef de l'opposition pour avoir finalement présenté des politiques dont les Canadiens peuvent discuter.

Je dois cependant admettre que je me demande, comme bien d'autres Canadiens, pourquoi sa vision de l'avenir est si passéiste. Nous avons déjà consacré dix ans à l'élaboration de la TPS; nous avons déjà négocié deux accords commerciaux majeurs avec les États-Unis. Les Canadiens ne veulent pas d'une autre décennie de réunions de comités pour reformuler et renégocier ce qui fonctionne déjà.

Les Canadiens veulent se tourner vers l'avenir. Perçoit-on l'émergence du nouveau Canada dans la déclaration du chef de l'opposition? Non. Ses politiques me rappellent le film *Retour vers le futur*. Il est malheureux que ses vues du Canada ne soient pas aussi bonnes que dans le film. Le parti attend. . .

M. le Président: Le député de Winnipeg Transcona a la parole.

* * *

CAMECO CORPORATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, les champs de bataille du golfe Persique sont maintenant paisibles, mais a cause d'une société d'État canadienne, ils demeurent mortels pour les Iraquiens et les Koweïtiens.

Eldorado Resources Limited, une société d'État, a fusionné avec la Saskatchewan Mining and Development Corporation pour former la Cameco Corporation qui, entre 1988 et 1990, a expédié du concentré d'oxyde jaune d'uranium à la Sequoyah Fuels Conversion Facility, dans l'Oklahoma. Cette dernière fournissait du tétrafluorure d'uranium à la société Aerojet Ordnance Tennessee, qui l'expédiait à une raffinerie de la Cameco au Canada où il était transformé en métal d'uranium appauvri. Ce métal était ensuite envoyé à la AOT et servait à la fabrication d'obus perforants.

Selon la Régie de l'énergie atomique du Royaume-Uni, 36 tonnes d'uranium appauvri ont été laissés sur les champs de bataille après la guerre du Golfe.

La politique du Canada énonce que les exportations d'uranium ne doivent servir qu'à des fins pacifiques. Le traité nº 13 de la série de 1980 prévoit que l'uranium canadien vendu aux États-Unis ne peut pas servir à des fins militaires. Ces envois violent donc le traité et la politique officielle du Canada.

Si le gouvernement fédéral ne peut pas empêcher que l'uranium canadien n'entre dans la fabrication d'armes américaines meurtrières, il devrait faire en sorte qu'il ne soit jamais extrait du sol!

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE SKEENA

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'arrive d'Abitibi où les travailleurs sont indignés de la déclaration du Nouveau Parti démocratique du Canada faite par son représentant à l'environnement, le député de Skeena, qui, dans un vidéo diffusé aux États-Unis, a dit qu'il ne faudrait pas acheter l'électricité de Grande-Baleine parce qu'il y a «du sang dessus».

Dans ce vidéo, le député néo-démocrate de la Colombie-Britannique n'a jamais parlé du sang de caribou pendant les deux dernières années aux États-Unis. Le député néo-démocrate de la Colombie-Britannique cible les projets de barrage québécois et non ceux de sa Colombie-Britannique natale.

Depuis plusieurs années, la chasse au caribou est permise à la Baie James et les chasseurs viennent du Québec, des États-Unis et également de la Colombie-Britannique. De plus, la chasse au caribou est permise au Yukon.

* * *

[*Traduction*]

M. SALMAN RUSHDIE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'était hier le quatrième anniversaire de la *fatwah* de l'Iran, qui appelle à l'assassinat de M. Salman Rushdie pour avoir écrit un roman intitulé *Les versets sataniques*.

L'ayatollah Ali Khomeini d'Iran a maintenu la condamnation à mort de Rushdie et soutenu que le verdict doit être exécuté et qu'il le sera. En novembre, le juge en chef de l'Iran a déclaré que tous les musulmans étaient tenus de tuer Rushdie. L'État d'Iran ferme les yeux sur cet appel à l'assassinat.

Pendant ce temps, le Canada fait toujours affaire avec l'Iran comme si de rien n'était. Les relations diplomatiques du Canada avec les autorités iraniennes et les réprimandes qu'il leur adresse ne reflètent pas notre aversion pour la *fatwah*. Notre ligne de crédit à l'Iran, qui est subventionnée par les contribuables canadiens, est totalement hypocrite et doit être suspendue.

Nul doute que ce rejet absolu de la liberté d'expression par le gouvernement iranien devrait être davantage qu'une simple source d'embarras pour le gouvernement canadien. Attendra-t-il la mort de Salman Rushdie pour agir?

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je reviens tout juste d'un voyage dans l'ancienne république de Yougoslavie. Je faisais partie d'une délégation qui réunissait des représentants des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Autriche, de l'Allemagne et des Pays-Bas.

C'est un plaisir et un honneur pour moi de vous dire que, de tous les membres de la délégation, j'ai été le seul député à rencontrer des compatriotes qui remplissaient des fonctions de maintien de la paix dans cette région.

Je tiens à remercier spécialement M. Philipp Hahn, représentant du Canada à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il m'a servi d'intermédiaire et s'est très bien acquitté de son rôle en me fournissant des explications objectives. Pendant mon séjour à Kosovo, il m'a aidé beaucoup plus qu'il n'y était obligé.

Je veux aussi remercier un peloton de militaires canadiens qui remplissaient leur mandat de maintien de la paix sous les ordres du caporal-chef Charles Ingraham. Venant de Badeck, en Nouvelle-Écosse, ces militaires étaient en poste à la frontière qui sépare la Serbie et la Macédoine, où leur rôle consiste à contrôler l'application des sanctions de l'ONU.

Monsieur le Président, on est fier d'être Canadien quand on a l'occasion de voir ses compatriotes à l'oeuvre dans une mission de maintien de la paix.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la crise économique continue de dévaster la vie des travailleurs canadiens et de leurs familles et, malheureusement, le gouvernement conservateur refuse de changer d'orientation.

Article 31 du Règlement

Par contre, la semaine dernière devant l'Empire Club de Toronto, le chef de l'opposition a exposé une stratégie générale pour stimuler la croissance économique. Il a proposé des idées sur la manière de créer des emplois intéressants et durables. Il a aussi insisté sur le perfectionnement professionnel, une bonne politique commerciale et la coopération financière entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Notre chef a rappelé au gouvernement qu'il fallait poursuivre une politique monétaire équilibrée qui engendrerait la croissance et qui ne serait pas marquée par la seule obsession de lutter contre l'inflation.

Enfin, il a mis les banques au défi de faciliter, et non de resserrer, le crédit aux entreprises pour qu'elles puissent à nouveau prendre des risques et créer des emplois.

Contrairement au gouvernement conservateur qui refuse de renoncer à un mauvais programme économique qui mène droit à l'échec, notre chef et notre parti proposent des idées et des solutions de rechange permettant aux Canadiens de croire à nouveau en eux-mêmes et en leur pays et de créer la confiance et l'espérance dont nous avons besoin pour retrouver et conserver une économie saine et dynamique au Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, un grand nombre d'habitants de Crowsnest Pass dans la circonscription de Macleod ont perdu leur emploi l'année dernière à la suite de la fermeture de la mine de Westar Balmer située dans le sud-est de la Colombie-Britannique.

Une décision récente d'un conseil arbitral a accordé aux employés les pleines prestations d'assurance-chômage. À ce stade, des rumeurs ont commencé à circuler dans les localités concernées selon lesquelles le gouvernement du Canada ferait appel de cette décision, refusant ainsi aux employés leurs prestations d'assurance-chômage complètes.

J'ai parlé directement au ministre d'État et j'ai indiqué que la seule solution équitable serait que le gouvernement ne fasse pas appel de cette décision. Je crois comprendre maintenant que le ministère va accepter la décision et que les employés vont recevoir les prestations complètes.

Au nom des centaines de familles de Crowsnest Pass et d'Elk Valley, je remercie le ministre pour avoir entendu notre problème et pour avoir répondu aux besoins de nos localités.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le week-end dernier, le ministre des Finances a dit des politiques libérales qu'elles étaient de la fumisterie. L'ancien ministre des Finances dit qu'elles sont de la foutaise.

Eh bien, ces deux fumistes-là devraient savoir de quoi ils parlent car, depuis les huit dernières années, ils refilent leur fumisterie aux Canadiens: déficits records, 1,5 million de chômeurs, allégements fiscaux pour leurs riches copains.

Les riches mangent leur bifteck hors taxe, tandis que les pauvres ont du mal à se payer des fèves parce que Dracula un et Dracula deux leur ont sucé tous leurs sous. Ces deux monstres ont conduit le pays à la ruine et ont réduit des centaines de milliers de Canadiens à l'aide sociale.

Il n'est donc pas étonnant que ces deux fumistes explosent de rage chaque fois qu'ils entendent le chef de l'opposition parler de remettre le pays sur ses pieds et de redonner du travail aux Canadiens.

Pourquoi ne se rendent-ils pas compte que personne n'écoute plus leurs boniments et ne cessent-ils pas de débiter leurs sottises?

* * *

L'ÉCONOMIE TORONTOISE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le taux d'emploi au Canada a atteint un sommet en 1990. Depuis lors, Toronto a perdu près de 10 p. 100 de sa base d'emplois, tandis que l'ensemble du Canada a perdu environ 3 p. 100 de la sienne.

Près de la moitié des emplois perdus au Canada se trouvaient dans la région de Toronto. En excluant Toronto, on peut dire que le reste de l'économie canadienne est maintenant presque complètement rétablie. L'emploi dans le reste du Canada se situe à près de 99 p. 100 des niveaux antérieurs à la récession mais, étant donné la taille de Toronto, l'économie canadienne ne sera complètement rétablie que lorsque celle de Toronto s'améliorera.

Vendredi prochain, le 19 février, l'agglomération torontoise tiendra un sommet économique. Des représentants de tous les paliers de gouvernement seront sur place pour montrer qu'ils reconnaissent que Toronto joue un rôle crucial dans la relance de l'économie canadienne. Mais les actes valent mieux que les paroles.

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, un des ministres du gouvernement conservateur a décidé de modifier la Loi sur l'assurance-chômage, et nous savons le tollé de protestations que cela a provoqué.

Avant même de penser à changer cette loi, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration aurait dû commencer par l'améliorer.

• (1410)

En effet, les femmes sont discriminées dans cette loi, et Lucienne Gosselin-Gravel, qui a été à l'emploi de son époux pendant plusieurs années et qui a cotisé au régime pendant tout ce temps, en est la preuve flagrante. M^me^ Gosselin-Gravel s'est vu refuser le droit aux bénéfices de l'assurance-chômage parce qu'elle est l'épouse de son employeur.

L'Association des femmes collaboratrices et partenaires en affaires a décidé d'appuyer M^me^ Gosselin-Gravel dans ses revendications et de contester la constitutionnalité de l'article 3(2)*c)* de cette loi qui discrimine les femmes.

Je leur souhaite bonne chance, et que la cour rende justice à cette femme puisque la loi ne le fait pas.

* * *

[*Traduction*]

LES ARBALÈTES

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui attirer l'attention de la Chambre sur la mort tragique de Silvia Leung, une étudiante de 20 ans fréquentant un collège de Vancouver.

L'utilisation d'une arbalète dans le meurtre de M^lle^ Leung, le 24 janvier dernier, n'est pas sans rappeler étrangement le meurtre d'une résidente d'Ottawa, en novembre 1991, M^me^ Patricia Allen par son époux, Collin McGregor.

Je sais que les arbalètes et autres armes du genre sont peu utilisées pour des activités criminelles au Canada. Cependant, ces deux incidents ont amené bon nombre d'habitants de ma circonscription à demander un contrôle plus strict de la vente, de la possession et de l'utilisation d'arbalètes.

Les chasseurs de bonne foi et les tireurs sur cibles utilisent depuis longtemps ces armes, sans que cela ne pose de problème. La plupart des gens vous diront que des règlements qui permettent à un mineur, à une personne mentalement dérangée ou à un criminel reconnu d'entrer dans un magasin d'articles de sport et d'acheter une arbalète sans exiger un enregistrement, un permis ou un contrôle de ses antécédents ne sont pas assez sévères.

Le ministre de la Justice pourrait-il me dire s'il reconnaît qu'il est temps de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations de tant de Canadiens?

* * *

LE JOUR DU PATRIMOINE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, peu de Canadiens ont la chance de célébrer leur patrimoine ou de célébrer l'unité canadienne.

Récemment, les municipalités et les gouvernements provinciaux de tout le Canada ont commencé à désigner le troisième lundi de février Jour du patrimoine, une occasion importante de célébrer la richesse de notre patrimoine.

Aujourd'hui, je voudrais rendre hommage à mon collègue, le député de Prince George—Bulkley Valley, qui en ce jour, l'an dernier, s'est fait le porte-parole de tous les Canadiens en présentant un projet de loi d'initiative parlementaire visant à faire du Jour du patrimoine un jour férié dans tout le Canada.

Il est rare qu'on vote sur un projet de loi d'initiative parlementaire. On l'avait fait cependant pour ce projet de loi. Malheureusement, et c'est une honte, les conservateurs et les libéraux avaient refusé qu'on donne à tous les Canadiens l'occasion de réfléchir à ce que signifie le fait d'être Canadien.

Je suis sûr que tous les Canadiens apprécieraient le répit fourni par le Jour du patrimoine. Pour ma part, si jamais le député de Prince George—Bulkley Valley décide de présenter de nouveau son projet de loi au cours d'une autre session, je l'appuierai.

* * *

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je prends la parole pour encourager le gouvernement, et en particulier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, à rester ferme en ce qui concerne la réforme proposée de l'assurance-chômage.

À l'exception des dirigeants syndicaux rémunérés, dont l'objectif ne se distingue pas de celui du NPD et qui souvent se font plus l'écho des opinions des dirigeants de ce parti que des intérêts des travailleurs, j'ai constaté que tous ceux à qui j'ai parlé étaient fermement en faveur des réformes proposées et demandaient au gouvernement de

ne pas reculer malgré l'hystérie des syndicats et de la presse.

Les Canadiens raisonnables estiment que ceux qui quittent leur emploi sans justification ne devraient pas avoir droit à l'assurance-chômage.

* * *

M^ME KATE PACE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je prends la parole aujourd'hui pour féliciter M^me Kate Pace, de North Bay, qui est arrivée au Canada hier après une brillante victoire aux Championnats du monde de ski alpin qui se sont tenus au Japon.

Cette victoire est le résultat d'années d'entraînement qui ont commencé à North Bay lorsque Kate a participé aux courses de la Coupe Inco et s'est révélée une athlète extraordinaire. Elle a rapidement gravi les échelons et obtenu, en 1987, une place dans l'équipe féminine canadienne de ski.

Les deux dernières saisons, l'objectif de Kate de gagner sa première grande médaille internationale n'avait pu se réaliser en raison de blessures. En 1991, elle s'était gravement blessée au genou, ce qui avait mis fin à sa saison et en 1992 elle s'était cassé une cheville lors des Jeux olympiques d'Albertville.

En dépit de cela, Kate a montré au monde que les obstacles peuvent être surmontés et qu'un rêve peut se réaliser si l'on y travaille et si l'on s'y consacre ardemment. Elle n'a jamais perdu son objectif de vue et malgré un poignet cassé elle a remporté une médaille d'or pour le Canada aux Championnats du monde.

Au nom des électeurs de ma circonscription de Nipissing, je félicite Kate et je lui souhaite bonne chance aux Championnats canadiens, la semaine prochaine.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, voilà plus d'un an que sont terminées les audiences d'évaluation environnementale au sujet de l'agrandissement des pistes de l'aéroport international Pearson.

Au Canada, il faut maintenant des audiences d'évaluation environnementale pour tout projet d'envergure. C'est tout le développement de notre pays qui est à la merci de la tenue d'audiences d'évaluation environnementale. Or, c'est un processus qui prend du temps. Les rapports sont sans cesse reportés.

Il y a déjà un an que le rapport qui nous occupe aurait dû être publié. Nous serons bientôt en avril et rien ne justifie ce retard.

J'exhorte le gouvernement à produire le rapport ou à aller de l'avant sans l'attendre afin que de nouvelles installations puissent être construites à Toronto où les emplois manquent.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, vendredi dernier, nous avons célébré l'anniversaire d'un événement rare, le consensus de tous les partis quant à la présentation au GATT de la position du Canada sur l'agriculture visant à mettre fin aux subventions à l'exportation et à maintenir le sous-alinéa XI(2)c)(i).

C'est moi qui avais proposé cette motion de l'opposition l'année dernière. Le secteur soumis à la gestion de l'offre avait demandé aux ministres du Commerce et de l'Agriculture de faire une déclaration dans le cadre des motions gouvernementales afin de réaffirmer l'engagement du gouvernement à l'égard des agriculteurs.

Une telle déclaration aurait aussi réaffirmé la position du Canada aux yeux des gouvernements étrangers car, dans diverses publications internationales, on affirmait que le Canada avait modifié sa position en faveur de la tarification.

Malheureusement, aucune mesure gouvernementale n'a été prise à l'égard de la demande. Mon collègue, le député de Brant, avait soulevé la question durant la période des déclarations de députés, comme je le fais aujourd'hui, mais nous attendons toujours une confirmation claire et nette de l'engagement de ce gouvernement à l'égard de l'entente qui avait rallié tous les partis.

Sans une telle affirmation de cet engagement, de nombreux gouvernements étrangers et négociateurs commerciaux croiront que notre gouvernement a effectivement accepté la tarification comme remplacement valable de l'article XI.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Vendredi, lorsque je l'ai interrogé au sujet des observations incroyables qu'avait faites un ministre de la Couronne, le premier ministre suppléant a répondu que le ministre en question fournirait des éclaircissements à cet égard.

Cet après-midi, le ministre a effectivement présenté une mise au point. Il a dénoncé «l'hystérie et les exagérations entourant ces questions». Cela ne nous a pas surpris, mais ce qui nous a étonnés, c'est qu'une autre ministre, soit la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prenne la défense du premier en disant qu'il était vraiment malheureux qu'on exploite ainsi les observations du ministre dont la feuille de route, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Cabinet, est admirable. Selon elle, personne n'a mieux défendu la cause des Terre-Neuviennes que M. Crosbie lui-même.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Qu'entend faire le premier ministre pour que tous les membres de son Cabinet comprennent bien que la question du harcèlement sexuel est une question très grave?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue a parfaitement raison. La question du harcèlement sexuel est une question des plus grave et nous la prenons extrêmement au sérieux.

Le bilan législatif et l'attitude du gouvernement en sont probablement la meilleure preuve. Par exemple, nous avons créé le Groupe de travail sur la violence faite aux femmes et nous avons établi de nouveaux programmes. Notre gouvernement a été le premier à nommer des femmes à des postes clés de prise de décisions, tel celui de ministre de la Justice, par exemple. Notre gouvernement a fait accéder un nombre record de femmes à la magistrature fédérale. Lorsque nous avons pris le pouvoir, on n'y trouvait que 37 femmes. Elle en compte aujourd'hui 112, ce qui constitue une augmentation de 300 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Soit dit sérieusement, tout le monde devrait accorder à cette affaire l'importance qu'elle mérite.

En tant que ministre et, plus particulièrement lorsqu'il était ministre de la Justice, par exemple, l'actuel ministre des Pêches et des Océans a toujours été le plus déterminé à résoudre les véritables problèmes avec lesquels sont aux prises les femmes.

Ma collègue sait aussi bien que moi que, comme nous tous à l'occasion, le ministre a dit, à la blague, quelque chose qui a pu être mal interprété lorsque cité hors contexte.

• (1420)

Le ministre a assuré à la Chambre qu'il n'avait pas voulu cette interprétation et qu'il souhaite sincèrement le bien-être des femmes et dénonce tout harcèlement sexuel. J'espère que ma collègue acceptera cette mise au point en toute objectivité.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le problème du harcèlement sexuel est bien réel, et dans ce cas, touche directement à la politique du gouvernement en ce qui concerne l'assurance-chômage. Malheureusement, le harcèlement est entretenu par le silence et la négation qui l'entoure. Le ministre des Pêches et des Océans fait des farces et sa collègue la ministre des Affaires extérieures le félicite.

Le refus, aujourd'hui, du premier ministre de désavouer catégoriquement les propos inacceptables de son ministre contribue malheureusement à la tolérance envers le harcèlement sexuel.

Le premier ministre va-t-il, aujourd'hui, condamner publiquement le ministre des Pêches et des Océans pour les propos dégradants qu'il a tenus envers les victimes de harcèlement sexuel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, même en y accordant tout le sérieux qu'il mérite, c'est-à-dire le sujet du harcèlement sexuel, je pense que mon amie va trop loin, et de beaucoup, dans ses déclarations au sujet du ministre.

J'ai dit à la Chambre que le ministre avait, tout au long de sa carrière fait preuve d'un engagement sérieux envers la promotion de la condition féminine au Canada; la promotion, par exemple, des femmes à la magistrature fédérale, la promotion des femmes au poste d'ambassadeur, au poste de sous-ministre. Elles étaient au nombre de 7 au moment de notre assermentation et elles sont

maintenant 21, et j'en passe. Cela fait preuve, je pense, d'un engagement des plus sérieux quant à l'importance de la question soulevée.

J'attirerais l'attention de mon amie sur une explication du point de vue de deux femmes qui ont assisté à la déclaration du ministre, à la causerie du ministre, jeudi dernier.

[*Traduction*]

Betty Granter, une commis du gouvernement provincial qui travaille à Lewisporte, a déclaré que les choses ne s'étaient pas du tout passées comme cela. Elle a ajouté que le ministre plaisantait tout simplement comme il le fait toujours et qu'aucune personne sensée ne s'offusquerait des propos en question.

Par la suite, M^me^ Stevens a dit qu'à son avis, ces paroles causeraient beaucoup de tort si les gens pensaient dans l'ensemble que le harcèlement sexuel est une farce et s'ils ne prenaient pas la question au sérieux, mais que ce n'était pas là l'intention du ministre et que les gens présents n'avaient pas pris ses paroles dans ce sens-là.

Il s'agit là de deux femmes qui étaient là et qui ont entendu le ministre. Elles ont garanti à la presse et à la députée que dans le contexte, il était parfaitement clair que le ministre n'essayait en aucune façon de ridiculiser le problème du harcèlement sexuel.

Elles croient en la bonne foi du ministre. Pourquoi la députée n'en fait-elle pas autant?

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'occurence, il ne s'agit pas du problème d'un ministre. Il s'agit plutôt du fait que deux ministres ont parlé publiquement d'hystérie et qu'un autre a déclaré qu'on exagérait le phénomène du harcèlement sexuel en milieu de travail.

Il n'est pas simplement question d'un discours prononcé dans un souper-causerie, mais bien des modifications proposées à l'assurance-chômage qui pourraient bien toucher toutes les femmes du pays.

Je vais donc poser la question suivante au premier ministre: Ne va-t-il pas profiter de l'occasion pour clarifier les intentions du gouvernement au sujet de l'assurance-chômage et pour dénoncer précisément les observations de son ministre qui donnent l'impression que le gouvernement ne voit pas où est le problème et qu'il ne considère pas avec sérieux la question du harcèlement sexuel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue sait pertinemment que les personnes victimes de harcèlement sexuel ne sont pas pénalisées par la Commission d'assurance-chômage. La loi devrait protéger parfaitement les femmes et c'est ce qu'elle fait.

Je sais que ma collègue essaie de dénaturer les faits et de prétendre qu'il n'en est rien. Pourtant, c'est bien le cas. Les tribunaux prennent constamment des décisions favorables aux femmes qui portent ce type d'accusations et qui, à juste titre, profitent de la protection que leur offre la loi. Ma collègue a tort de lier la question du harcèlement sexuel aux nouvelles dispositions sur l'assurance-chômage.

En ce qui concerne la déclaration de l'honorable ministre des Pêches, il a tenu à préciser que ceux qui étaient présents à Lewisporte savaient pertinemment que ses propos ne se voulaient absolument pas offensants. Des femmes qui étaient dans la salle avaient dit très clairement qu'il n'avait absolument pas l'intention d'offenser qui que ce soit et qu'elles n'avaient rien trouvé d'offensant à ses blagues.

De temps à autre, tous les députés font peut-être spontanément une déclaration d'un paragraphe ou d'une ligne ou deux qu'ils regrettent vivement ensuite, car leurs paroles peuvent donner une impression qui n'a rien à voir avec la réalité. Il arrive parfois en politique qu'on fasse de l'humour qui peut paraître déplacé lorsqu'il est mal compris.

Les gens présents ont déclaré que John Crosbie ne faisait rien d'autre que rire de lui-même et non pas du problème de harcèlement sexuel. C'est là la différence entre les femmes qui ont entendu le discours à Terre-Neuve et la position de ma collègue qui, aujourd'hui, essaie de dénaturer les faits.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

L'an dernier, lorsqu'une revue produite à Ottawa a fait référence, en des termes très mal choisis et déplacés, à un membre de sa famille, le premier ministre a exprimé. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Je rappelle aux députés qu'une intervention est considérée comme un préambule ou comme des mots déplacés selon qu'elle crée ou non du désordre. C'est le critère utilisé pour décider si des propos sont acceptables ou conformes à l'usage parlementaire.

Certains des propos qui viennent d'être échangés, et je ne fais pas ici référence au préambule du député, sont de toute évidence antiparlementaires, et je préférerais qu'ils n'aient pas été dits. Je ne peux les cautionner d'aucune façon.

Les députés doivent se rappeler que peu importe qu'il s'agisse d'un préambule ou de paroles à caractère très personnel, si la personne visée considère les propos comme très offensants, cela crée du désordre à la Chambre. Je demande aux députés de tenir compte du rôle qui incombe toujours à la présidence.

Je demande au député de reformuler sa question et de faire en sorte qu'elle porte sur l'administration du gouvernement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, lorsque l'an dernier le premier ministre avait exprimé son indignation, il avait l'appui total de ce député et de bien d'autres.

Qu'on ne s'y trompe pas. Le premier ministre sait que les remarques qui ont été attribuées au ministre des Pêches et des Océans constituent une insulte pour de nombreuses femmes de ce pays.

Le premier ministre va-t-il demander au ministre des Pêches et des Océans de faire ce que tout homme honorable ferait après avoir prononcé des paroles aussi offensantes, c'est-à-dire présenter ses excuses?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai indiqué à la collègue de mon ami que toute remarque doit être entièrement et complètement replacée dans son contexte et que chacun d'entre nous a droit, de temps en temps, au bénéfice du doute. Il nous arrive de parler impromptu et parfois par inadvertance les médias relèvent une information sans donner les autres, ce qui est compréhensible.

• (1430)

Mon ami prétend que la déclaration attribuée au ministre des Pêches était offensante pour les femmes. Il se peut que de la façon dont elle a été rapportée, elle l'ait été, ce que je regretterais énormément, bien entendu.

Mais je ferais remarquer à nouveau à mon ami que les femmes qui étaient là, qui ont écouté tout le discours et qui ont fait attention au contexte, comme Betty Granter de Terre-Neuve, ont dit que les choses ne s'étaient pas du tout passées comme cela. Elle a ajouté que le ministre plaisantait comme il le fait toujours et qu'aucune personne sensée ne s'offusquerait des propos en question.

M^me^ Stevens a dit que ces paroles causeraient beaucoup de tort si les gens pensaient dans l'ensemble que le harcèlement sexuel est une farce et s'ils ne prenaient pas la question au sérieux, mais que ce n'était pas là l'intention du ministre et que les gens présents n'avaient pas pris ses paroles dans ce sens-là.

Si les femmes de Terre-Neuve, qui étaient présentes et qui ont entendu la remarque dans son contexte, en ont tiré l'interprétation que je viens de présenter à la Chambre et à mon ami, peut-être pourrait-il faire preuve de justice à l'égard de son collègue et l'interpréter avec autant de justesse.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le très honorable premier ministre fait allusion aux déclarations faites par une femme qui était présente à l'événement.

Un des intéressés a également déclaré que le harcèlement sexuel n'existait pas au travail. Je tiens à dire au premier ministre que cette affaire pourrait se régler rapidement et efficacement, si le premier ministre demandait au ministre des Pêches et des Océans de bien vouloir présenter des excuses aux Canadiennes pour ses propos irréfléchis. Le premier ministre va-t-il agir comme il se doit et exiger ces excuses de la part du ministre des Pêches et des Océans?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Pêches a déjà fait une déclaration et apporté une clarification. Il a dit bien clairement: «que ceux qui assistaient au discours que j'ai prononcé à Lewisporte savent bien que je n'avais pas la moindre intention de blesser.»

Il n'a pas voulu choquer qui que ce soit. Les femmes qui étaient présentes ont convenu que personne n'aurait dû s'offusquer de ses paroles. Je comprends ce que veut dire le député. Parfois, l'atmosphère est excessivement tendue et il faut bien peser ses mots, mon collègue admettra aussi qu'il est important de bien décrire le contexte.

Si l'on connaît bien le contexte dans lequel ces paroles ont été prononcées et si l'on sait à quel point le ministre des Pêches ne se prend pas au sérieux, on comprend que dans ce cas-ci, il faisait des blagues sur lui-même et cela renforce l'opinion selon laquelle, tout au long de sa vie publique, il n'a jamais cessé de défendre ardemment et efficacement la cause des femmes.

Questions orales

L'EMPLOI

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais revenir à la question des emplois à créer dans notre économie.

Ce soir, le président Clinton va annoncer de nouveaux travaux d'amélioration des infrastructures d'une valeur de 25 à 30 milliards de dollars pour cette année dans le but de relancer l'économie et de rendre son pays plus compétitif.

Ici au Canada, le gouvernement a rejeté les suggestions de la Fédération canadienne des municipalités et refusé de lancer un important programme de travaux d'amélioration de nos routes, de nos réseaux d'aqueduc et d'égouts et de nos chemins de fer.

Le gouvernement ne comprend-il pas que ce refus de faire progresser sensiblement le Canada à cet égard va nous mettre dans une position extrêmement désavantageuse quand il faudra plus tard soutenir la concurrence des Américains? Pourquoi n'abandonne-t-il pas la commande de nouveaux hélicoptères et n'utilise-t-il pas cet argent pour rebâtir le Canada et redonner du travail aux Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait très bien que nous avons annoncé un certain nombre d'initiatives positives dans notre déclaration économique de décembre. Elle décrivait en termes très précis des propositions visant à investir dans les ressources humaines, dans la recherche et le développement, dans l'infrastructure, dans la formation et dans la petite entreprise.

Bien franchement, le programme d'infrastructure, qui porte sur des points stratégiques, contribuera à améliorer la productivité et la compétitivité de l'économie canadienne et s'appliquera d'un bout à l'autre du pays. Les négociations avec les provinces sont sur le point d'achever.

On annoncera un certain nombre de projets touchant l'amélioration des routes et des ponts, l'établissement d'une autoroute électronique, le système d'atterrissage à micro-ondes, enfin toute une série d'initiatives. S'ajoute à cela un allégement fiscal de 1,8 milliard de dollars.

Nous avons donc élaboré un programme de travaux d'infrastructure de 2 milliards de dollars et un allégement fiscal de 1,8 milliard. Pourvu que les provinces ne récupèrent pas cet allégement fiscal, cette série de mesures équivaut peut-être à un effort supérieur à ce que l'administration Clinton va annoncer ce soir.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les sommes que le ministre a vraiment prévues à cette fin dans le budget sont nettement inférieures à ce qu'avait préconisé la Fédération canadienne des municipalités ou tout autre organisme de notre pays.

[*Français*]

Au Japon, le gouvernement a augmenté ses dépenses d'infrastructure, mais le gouvernement canadien continue à rejeter les suggestions de la Fédération canadienne des municipalités d'agir dans le même sens. Même le ministre de l'Environnement a déclaré qu'il faut 10 milliards de dollars pour améliorer les systèmes d'égouts au Canada. Pourquoi le gouvernement ne se rend-il pas à ces suggestions?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que, de l'avis du député, seul le secteur public peut investir et créer des emplois. Nous pensons un peu différemment. Nous croyons que le secteur privé a un rôle à jouer en ce qui concerne le programme d'infrastructure et qu'il lui incombe de faire bien des investissements à ce chapitre, ce qui créera des emplois, accroîtra l'activité économique et améliorera notre compétitivité.

Le député parle beaucoup de la réduction du déficit, mais il propose aussi d'engager des dépenses sans jamais vraiment expliquer comment il financera l'extraordinaire programme d'infrastructure qu'il préconise.

Du point de vue financier, le programme d'infrastructure que nous avons proposé est réaliste. Ses fondements stratégiques permettront d'améliorer le réseau routier, notamment dans la région de l'Atlantique; ils permettront de supprimer les goulots d'étranglement, d'améliorer les routes dans nos parcs nationaux, et de procéder à la rénovation de nos aéroports et à l'étagement des carrefours. Toutes ces mesures auront des répercussions positives sur l'économie de notre pays. Mais le plus important, c'est qu'elles permettront de créer des emplois et de relancer l'activité économique, ce que mon collègue voit d'un très bon oeil, j'en suis certain.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, nous reconnaissons évidemment que le secteur privé a un rôle à jouer, mais le problème fondamental, c'est que le gouvernement n'a pas pris les devants

pour mettre en oeuvre ces travaux et redonner du travail aux Canadiens.

L'analyse indépendante du programme de création d'emplois que nous rendrons publique cette semaine révèle qu'en adoptant un programme d'infrastructure comme celui que préconise la Fédération canadienne des municipalités, le gouvernement pourrait créer plus de 130 000 nouveaux emplois en trois ans, sans augmenter le déficit.

N'est-il pas souhaitable de redonner du travail aux Canadiens et aux Canadiennes afin qu'ils participent à la fois à la relance de l'économie et à la reconstruction de notre pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, monsieur le Président, c'est effectivement souhaitable et c'est justement ce que nous essayons de faire, mais pas comme le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qui a dépensé un milliard de dollars au titre des infrastructures et de la création d'emplois et qui en a créé 975.

Nous pouvons faire mieux que cela, monsieur le Président.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Jeudi dernier, le ministre responsable du Commerce international aux États-Unis, Mickey Kantor, a déclaré que le président Clinton n'allait pas procéder avec l'Accord de libre-échange nord-américain tant et aussi longtemps qu'il n'obtiendrait pas des accords parallèles concernant la main-d'oeuvre et l'environnement.

Est-ce que le premier ministre pourrait expliquer à cette Chambre pourquoi le gouvernement a l'intention de procéder très rapidement avec cet accord au Canada, alors que le Canada aussi pourrait demander des accords parallèles concernant non seulement la main-d'oeuvre et l'environnement, mais également une clarification de la signification de «subside», de «dumping», et demander aussi le même traitement que le Mexique en matière d'énergie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en ce qui concerne la question énergétique, c'est une préoccupation de mon ami qui est intervenu dans l'Ouest canadien avec le *National Energy Program*. Mais on n'en veut plus de cela, au Canada. Donc, ce n'est pas une de nos préoccupations au niveau international.

Maintenant, pour ce qui est de la déclaration de M. Kantor, je serais prêt à l'examiner. Je peux également répéter à mon ami ce que je lui ai dit la semaine dernière en Chambre, comme le président Clinton l'a lui-même déclaré vendredi dernier en conférence de presse, que l'Accord de libre-échange Mexique—Canada—États-Unis est un *stand alone document*, un document qui se tient debout par lui-même, et que des ententes supplémentaires ne viendraient pas contrecarrer ou atténuer l'esprit ou la lettre de ce document.

Compte tenu de cela, nous avons tout intérêt à procéder en temps opportun à la ratification de l'entente.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, une occasion s'offre à nous ici. Le gouvernement américain ne veut pas aller de l'avant. Il ne soumettra pas cette mesure législative au Congrès tant qu'il n'aura pas les accords parallèles.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement ne veut pas saisir cette occasion et faire immédiatement le nécessaire pour modifier l'ALENA et l'ALE afin de protéger les intérêts du Canada. Nous devons saisir cette occasion que les Américains ont créée pour nous. Je ne comprends pas pourquoi notre gouvernement est prêt à aller de l'avant avec cet accord au Canada alors que les États-Unis ne sont pas prêts à le soumettre au Congrès.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue dit que le gouvernement américain ne veut pas aller de l'avant, ce qui est absolument faux. Le gouvernement américain ira de l'avant avec l'ALENA de façon indépendante.

Le président a dit durant la campagne que les accords parallèles qu'il recherchait n'auraient aucune incidence sur l'accord principal lui-même.

Mon collègue dit que nous protégeons les intérêts du Canada. Il dit maintenant que ce n'est pas ce qu'il a dit. Oui, c'est ce qu'il a dit. Il a affirmé que le président l'avait dit de façon bien précise. J'ai obtenu la transcription la semaine dernière et je serai heureux d'en envoyer une copie à mon collègue cet après-midi pour qu'il l'examine. C'est précisément ce qu'il a dit.

Pour ce qui est des intérêts du Canada, nous croyons qu'ils sont bien protégés dans l'Accord de libre-échange nord-américain. En ce qui concerne l'accord de libre-échange lui-même, il convient de signaler que le commerce entre le Canada et les États-Unis a augmenté de 12,9 p. 100 l'an dernier seulement et de 18 milliards de dollars depuis la signature de l'accord.

Nous savons que les protectionnistes sont bien en vie au sein du caucus libéral, mais peut-être que, pour une fois, le chef du Parti libéral pourrait se lever et dire «je suis contre» ou «je suis pour l'accord de libre-échange», ou encore «je suis contre» ou «je suis pour la TPS».

Qu'il se lève et qu'il énonce clairement sa position.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai également une question pour le premier ministre.

Aujourd'hui, le Canada et le Mexique tiennent à Ottawa une réunion à l'échelon ministériel. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, à cette réunion, le gouvernement a l'intention de demander au Mexique de négocier des accords additionnels à l'ALENA pour apaiser les préoccupations du Canada, en fait les préoccupations des Canadiens au sujet de questions comme l'augmentation des importations et les normes en matière d'environnement et de travail? Dans la négative, qu'attend-il pour le faire? Si le président Clinton peut le faire, pourquoi pas notre premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons eu une série de réunions très productives avec cette délégation très impressionnante de quelque huit ou neuf ministres influents envoyés chez nous par le gouvernement du Mexique. D'autres réunions doivent avoir lieu cet après-midi.

J'ai fait savoir au président Clinton que si des négociations avaient lieu pour la conclusion d'accords additionnels quels qu'ils soient, le Canada prendrait bien entendu part à ces négociations et feraient partie de ces accords même si ceux-ci n'avaient aucun effet sur la teneur ou sur le fond de l'ALENA lui-même.

À ce moment-là, nous ferions bien sûr en sorte de promouvoir les intérêts des Canadiens. Il n'y a eu aucun changement à ce sujet.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

Le premier ministre voudrait-il bien confirmer à la Chambre que quand le Canada négociera des accords additionnels avec les États-Unis et le Mexique, il soulèvera les questions des normes en matière d'environnement et de travail, d'augmentation des importations et des droits de la personne? Le premier ministre est-il par ailleurs prêt à reconnaître que le président Clinton a bien fait comprendre que de telles négociations doivent avoir lieu et être terminées avant qu'il ne présente la mesure législative au Congrès?

Pourquoi le premier ministre ne fait-il pas de même et pourquoi n'attend-il pas que ces accords soient conclus? Pourquoi une telle précipitation quand il s'agit des intérêts du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a pas de précipitation particulière.

Nous voulons que la Chambre des communes ait amplement le temps d'examiner en détail cette importante question. Nous aimerions laisser passer suffisamment de temps pour permettre au Parti libéral de s'entendre sur une position. Cela risque de lui prendre plusieurs mois, jusqu'en automne et il est possible qu'il nous fasse alors part de sa position à ce sujet en même temps que de sa position sur la TPS.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Le ministre a élargi la définition de contrevenant ou fraudeur de façon à inclure non seulement ceux qui fraudent le Régime d'assurance-chômage, mais aussi les personnes qui présentent une demande de prestations légitime.

Afin d'éviter d'avoir à verser des prestations, le ministre veut rejeter tout motif de départ volontaire. Vous n'avez qu'à jeter un coup d'oeil sur toutes les réserves liées à la notion de motif valable. Pourquoi le ministre exploite-t-il les chômeurs? Est-ce pour satisfaire la droite politique, pour faire croire qu'il existe un problème et, par conséquent, qu'une solution s'impose?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'imagine que nous pourrions faire ce qu'a déjà proposé le député. Nous pourrions imprimer plus d'argent pour liquider la dette.

Vendredi dernier j'ai dit au député et à ses amis que la démagogie ne menait nulle part. Les Canadiens qui ont un motif valable de quitter leur emploi sont admissibles à des prestations d'assurance-chômage. Le gouvernement a décidé qu'une personne qui choisit de quitter son emploi sans aucune raison valable ne devrait pas demander à son voisin de lui verser des prestations.

Si les socialistes ont une position différente au sujet des départs volontaires, qu'ils nous la fassent connaître.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je ne pense absolument pas qu'il y ait un seul Canadien qui veuille se faire entretenir par son voisin.

Le ministre essaie de créer l'impression que tous ceux qui quittent leur emploi sont coupables de fraude, ce qui est en soi malhonnête.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Pourquoi son gouvernement persiste-t-il à persécuter les chômeurs du pays, condamnant ainsi des milliers d'innocentes victimes dans le but d'attraper quelques soi-disant fraudeurs, tout en tolérant que les entreprises profitent des largesses du gouvernement ainsi que d'allégements fiscaux aux frais des contribuables?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pas un mot de ce qu'a dit le député n'est vrai. Étant donné que ses propos sont complètement faux, je ne peux lui répondre. Il est absolument ridicule de dire que nous traitons chaque prestataire comme un fraudeur.

* * *

• (1450)

LES ESSAIS DE MISSILES DE CROISIÈRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

Dans un premier temps, la ministre a confirmé l'achat, à un coût de 4,4 milliards de dollars, d'hélicoptères devant servir à chasser des sous-marins fantômes. Ensuite, elle a signé un nouvel accord de dix ans régissant l'essai de missiles de croisière dans le Nord canadien. Je voudrais savoir ce qu'il est advenu de la nouvelle philosophie adoptée en matière de défense depuis la fin de la guerre froide.

J'ai une question précise à poser à la ministre à ce sujet. Étant donné que de nombreux Canadiens et en particulier de nombreux habitants du Nord, représentés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la Nation dénée et le conseil circumpolaire, se sont vivement opposés à la poursuite de ces essais, pourquoi la ministre a-t-elle tenue à signer cet accord, qui va à l'encontre des désirs de ces Canadiens, sans procéder à des consultations ou à des audiences publiques?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir, puisqu'il a lui-même signé le tout premier accord d'essai et d'évaluation des missiles avec les États-Unis. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): . . .que l'accord est important pour les deux pays signataires.

Contrairement au gouvernement dont faisait partie le député, au moment de renégocier l'entente, nous avons tout d'abord défini les intérêts du Canada et déterminé la meilleure façon de les défendre, et je suis convaincue que nous y sommes parvenus en négociant un accord beaucoup plus avantageux pour le Canada que l'entente qui a pris fin le 10 février dernier.

Le nouvel accord permet essentiellement aux Canadiens d'accroître leur capacité de défense contre des missiles volant à basse altitude, mais il va plus loin. Il comporte des avantages financiers et nous donne l'occasion de tester les armes fabriquées au Canada dans un monde qui reste dangereux. Je rivaliserais probablement d'ardeur avec le député si le temps était venu de transformer les instruments de guerre en instruments de paix. Ce n'est pas le cas.

Le monde est précaire. Cet accord est une partie importante de la stratégie de défense du Canada et correspond à une nette amélioration par rapport à l'entente négociée par le gouvernement du député.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, avant de poser ma question supplémentaire, je signalerai à la ministre que nous sommes en 1993, pas en 1983. Bien des choses ont changé depuis. Il est dommage que la ministre ne sache pas comment apporter des changements au fil du temps.

Ma question sera très précise. Comme l'une ou l'autre des parties peut annuler l'accord, le résilier ou y apporter des modifications après avoir donné un avis, la ministre s'engagera-t-elle aujourd'hui à n'autoriser aucun essai spécifique de missiles de croisière sans avoir au préalable saisi le Parlement de la proposition afin qu'il puisse tenir des audiences pour recueillir le point de vue des citoyens, notamment des habitants du Nord, qui s'opposent à l'accord?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, le Parlement a amplement l'occasion de discuter de cette question et de tous les autres aspects de notre politique de défense. Je ne demande pas mieux que de prendre

connaissance du point de vue de mon collègue et des citoyens canadiens.

Selon moi, la plupart des Canadiens admettent que cet accord, depuis que le gouvernement du député l'a conclu, en 1983, a été bénéfique pour le Canada. Les inquiétudes au sujet de l'environnement se sont avérées sans fondement, et je crois pouvoir dire, d'après les commentaires que j'ai reçus des citoyens, que le renouvellement de l'accord ne suscite aucun malaise et que la population est satisfaite des protections garanties au Canada, qui peut annuler l'accord si d'autres parties n'en respectent pas l'esprit.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les efforts du Canada en matière de maintien de la paix ont plus que doublé depuis un an, mais le gouvernement a réduit l'effectif de maintien de la paix de 4 000 soldats environ. Cette réduction met énormément de pression sur les Forces canadiennes à un moment où elles sont engagées dans des missions de plus en plus dangereuses.

Étant donné que le maintien de la paix constitue l'élément fondamental de notre politique de défense, je voudrais demander à la ministre ce que le gouvernement a l'intention de faire pour remédier à ce dangereux déséquilibre.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, d'abord, je ne suis pas convaincue qu'il y ait un déséquilibre ni que le maintien de la paix constitue l'unique composante de la politique de défense du Canada.

Je me ferais un plaisir de fournir au député le plus récent énoncé de la politique de défense du Canada, qui est en fait un peu plus complexe que ne le croit le député. Nous sommes déterminés à maintenir des forces prêtes à se battre pour toute une série d'éventualités. Nous dépêchons des troupes canadiennes pour des missions de maintien de la paix partout dans le monde. Je ne vois pas de quel déséquilibre ou de quelles difficultés le député veut parler.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis très surpris que la ministre ne comprenne pas cela, parce que cette préoccupation est tellement grave que deux généraux ayant une grande expérience des opérations de maintien de la paix ont pris l'initiative de dénoncer cette situation en public dans l'exercice même de leurs fonctions.

La population s'inquiète également. Tous les députés en ont entendu parler d'une façon ou d'une autre. La population veut savoir pourquoi notre contribution au maintien de la paix prend de plus en plus d'importance, alors que nous ne pouvons même pas nous permettre de maintenir les forces que nous avions quand nos efforts de maintien de la paix étaient deux fois moins grands. Pourtant, nous avons les moyens d'investir 4,5 milliards de dollars dans des biens d'équipement quand nous savons qu'il existe des solutions beaucoup moins chères.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je ne suis pas sûre du tout qu'un militaire en service ait tenu de tels propos. Je crois que le député a déformé la teneur de la déclaration.

En fait, certains ont dit douter de la capacité des Nations Unies de coordonner les opérations de maintien de la paix. Le Canada a réagi en chargeant un officier supérieur d'aller aider l'ONU à développer cette capacité.

Je suis très heureuse d'entendre le député exprimer son appui au maintien de la paix et se montrer favorable à l'achat du matériel adéquat pour nos forces. Il doit admettre que la capacité de surveillance de nos nouveaux hélicoptères ne sera pas utile seulement en temps de guerre. C'est également un avantage appréciable pour le contrôle de l'application des sanctions, toujours dans le cadre du maintien de la paix. Je le remercie d'avance de l'appui qu'il manifestera à cette politique.

* * *

LE SECTEUR DE L'ÉDITION

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, en 1989, l'éditeur canadien Harper Collins a été acheté par News International, une société de Rupert Murdoch, basée aux États-Unis.

En violation flagrante de la politique gouvernementale dite de Baie Comeau, la société a refusé de se départir de son acquisition au profit d'un acheteur canadien. Elle a simplement attendu que le gouvernement change les règles du jeu, ce qu'il a fait.

Je voudrais demander au ministre du Commerce extérieur s'il reconnaît qu'en donnant son aval à l'achat par une société américaine il a passé outre aux assurances données par le ministre des Communications en ce qui concerne la limitation de la propriété étrangère? Reconnaît-il que cette décision a ouvert les portes d'une

industrie culturelle canadienne fragile, mais vitale, au contrôle étranger?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que mon collègue voudra revoir la position exprimée par Investissement Canada. Dans sa décision, Investissement Canada dit clairement que les principes figurant dans la politique culturelle du gouvernement du Canada ont été respectés.

Il y a des différences d'opinion, dans l'industrie ou certains secteurs de l'industrie, en ce qui concerne la position du gouvernement. Je pense que c'est une chose à laquelle on peut s'attendre dans une industrie aussi complexe que celle-ci.

Cependant, je pense que la position d'Investissement Canada est conforme à la politique culturelle du gouvernement.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, l'an dernier le ministre des Communications avait annoncé un resserrement de la Loi sur Investissement Canada pour empêcher que les éditeurs contrôlés par des Canadiens ne soient rachetés par des étrangers, sauf dans des «circonstances extraordinaires». Je prétends qu'il n'y avait pas de circonstances extraordinaires dans ce cas-ci.

Ce que l'on constate, c'est que les règles ont été négligées puis changées dans le cas de l'acquisition de Harper Collins. Notre secteur de l'édition se trouve donc abandonné par le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Communications.

Je voudrais demander au ministre s'il peut m'expliquer pourquoi on n'a pas respecté la parole du ministre des Communications? Pourrait-il aussi nous dire qui est chargé de la politique culturelle canadienne? Est-ce le ministre des Communications? Est-ce le ministre du Commerce extérieur? Ou est-ce Rupert Murdoch?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je pense qu'il est bon de faire remarquer au député et à la Chambre que, l'an dernier, j'ai pu annoncer que le gouvernement s'était engagé a verser quelque 140 millions à l'industrie canadienne de l'édition.

Nous avons effectivement apporté des changements à la politique concernant la propriété étrangère. Investissement Canada considère les avantages pour l'économie canadienne avant d'approuver des prises de contrôle. Ce que nous voulons, au Canada, c'est un secteur de l'édition fort et indépendant. C'est l'objectif que nous continuerons de poursuivre, monsieur le Président.

* * *

• (1500)

[*Français*]

LE PROJET GRANDE-BALEINE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. La déclaration du représentant du Nouveau Parti démocratique du Canada en environnement, soit le député de Skeena, en Colombie-Britannique, a affirmé dans un vidéo destiné aux Américains qu'il ne faudrait pas acheter d'électricité de Grande-Baleine, au Québec, parce qu'il y a du sang dessus.

Est-ce que le ministre peut, aujourd'hui, nous assurer qu'un processus environnemental conforme à la procédure d'évaluation environnementale a été appliqué au projet Grande-Baleine, au Québec?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, Hydro-Québec, la Société Katimik et également les Cris signaient une entente pour coordonner cinq évaluations environnementales autour du projet Grande-Baleine. De plus, monsieur le Président, je vous ferais remarquer que les gouvernements et Hydro-Québec avaient également mis en place un fonds d'aide aux participants pour les fins d'évaluation environnementale.

Dans la mesure où on peut évaluer ce processus par rapport à ce qui se fait au Canada et à l'extérieur, le Tribunal international de l'eau s'est penché sur cette question. Ce tribunal, qui est de l'extérieur du Canada, en a tiré la conclusion qu'il s'agissait d'un processus très légitime et qui va couvrir l'ensemble des préoccupations des intervenants dans ce dossier.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, en novembre dernier, le ministre des Transports a mis au défi l'aviation commerciale de réduire sa capacité. En janvier, son ministère a déclaré qu'il déplorait le fait que les transporteurs ne pouvaient pas se montrer plus responsables dans leurs actions.

Jusqu'à présent, le ministre n'a pris aucune mesure pour résoudre cette crise en dehors des menaces futiles qu'il a proférées. La réalité est que la politique de l'aviation commerciale canadienne se décide devant le Tribunal de la concurrence mettant en jeu des milliers d'emplois.

Quand le ministre va-t-il définir pour les Canadiens la politique gouvernementale de l'aviation commerciale et quand va-t-il l'expliquer à ceux dont les emplois sont menacés actuellement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que toutes les parties intéressées et les employés de l'aviation commerciale ont montré leur satisfaction devant les mesures prises par le gouvernement en vue de donner à tous les participants la possibilité de déterminer quel devrait être leur avenir dans cette industrie.

Nous poursuivons notre discussion avec les parties intéressées pour aboutir à des ajustements qui redresseront la situation sans supprimer des emplois dans notre pays.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de la délégation mexicaine à la 9e réunion interministérielle Canada-Mexique, dirigée par Son Excellence Fernando Solana, secrétaire des Relations étrangères du Mexique.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

GESTION DE LA CHAMBRE

SOIXANTE-DEUXIÈME, SOIXANTE-TROISIÈME ET SOIXANTE-QUATRIÈME RAPPORTS

M. Jim Edwards (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les 62e, 63e et 64e rapports du Comité permanent de la gestion de la Chambre concernant la composition des comités législatifs chargés d'étudier les projets de loi C-99, C-110 et C-95.

Conformément au paragraphe 113(1) du Règlement, ces rapports sont adoptés d'office dès leur dépôt.

* * *

[*Français*]

MULTICULTURALISME ET CITOYENNETÉ

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté, que je dépose immédiatement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges) demande à présenter le projet de loi C-405, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt pour les personnes âgées atteintes d'une incapacité).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Simmons: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de permettre à toute personne âgée atteinte d'une incapacité ou tout contribuable ayant à sa charge une telle personne de déduire de son impôt une somme correspondant à 75 p. 100 des frais médicaux, des frais d'aide domestique et des frais de transport de la personne atteinte d'une incapacité.

J'ai l'honneur de donner avis de présentation de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Simmons propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition, certifiée conforme au Règlement, de gens de ma circonscription et de régions avoisinantes, à l'effet que la Chambre des communes devrait réaffirmer son objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000 et de mettre au point un plan pour y parvenir.

Cette déclaration est basée sur le fait que la Chambre, unanimement, a adopté une motion le 24 novembre 1989 à l'effet «que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté des enfants du Canada d'ici l'an 2000».

• (1510)

Je ne pense pas qu'il y ait un seul député qui soit insensible aux enfants et à la pauvreté chez les enfants. Ces pétitionnaires doivent donc être remerciés et félicités de cette initiative.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LES PÊCHEURS ET LES TRAVAILLEURS D'USINE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, conformément au Règlement, de présenter une pétition au nom d'environ 300 habitants de Cape Ray, Port-aux-Basques, Searston et Gaultois dans ma circonscription.

Les pétitionnaires, des travailleurs d'usines de transformation du poisson et d'autres citoyens concernés du Canada, présentent à la chambre des doléances au sujet du récent programme d'intervention d'urgence en faveur des pêcheurs et des travailleurs d'usine.

De leur avis comme du mien, ce programme est loin d'être adéquat et exclut beaucoup de personnes, qui sont littéralement oubliées. Ils prient le Parlement de demander instamment au ministre des Pêches et des Océans ainsi qu'au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de mettre en oeuvre un autre programme ou d'élargir le programme existant afin d'inclure ces personnes qui se trouvent autant dans le besoin que celles qui sont actuellement admissibles. Ils demandent donc un élargissement du programme existant ou la création d'un programme parallèle.

C'est avec un grand plaisir que je présente et que j'appuie cette pétition.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui présenter deux pétitions. La première est signée par 800 personnes venant de différentes parties de ma circonscription, dont Moose Jaw, Watrous, Colonsay, Parkbeg, Chaplin et Imperial.

Cette pétition porte sur les récents changements apportés par le gouvernement au secteur pharmaceutique dans ce pays. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abroger le projet de loi C-91 qui donne aux fabricants de produits pharmaceutiques de marque jusqu'à 20 ans pour commercialiser leurs médicaments sans concurrence.

Ils demandent également au gouvernement d'abroger le projet de loi C-22 qui a été adopté en 1987 et qui réduit lui aussi le rôle des fabricants de produits génériques.

Les pétitionnaires craignent que ce projet de loi ne coûte très cher aux personnes âgées et qu'il ne mette en danger l'avenir du régime d'assurance-médicaments de la Saskatchewan, l'un des meilleurs du pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): J'ai également une pétition que m'ont présentée des habitants de Moose Jaw.

Ils disent que le paiement de la TPS sur les cours de danse représente un coût important pour les élèves et un fardeau supplémentaire pour les écoles de danse, que l'application de la TPS aux écoles de danse n'est pas uniforme dans les différentes régions du pays et que les cours de musique sont exonérés de la TPS, tandis que les cours de danse ne le sont pas.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de dissiper cette incertitude et d'indiquer clairement que les cours de danse sont exonérés de la TPS.

[*Français*]

LA VIOLENCE DANS LA SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Val-d'Or, de Val-Senneville et Vassan, en Abitibi, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence. On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LES CARTES DE GRANDS CRIMINELS

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par mes électeurs de Carleton—Charlotte.

Les pétitionnaires attirent l'attention sur ce qui suit: «Nous appuyons les efforts de M^me^ Debbie Mohaffy dans sa campagne pour qu'on saisisse les cartes de grands criminels à la frontière canado-américaine et pour qu'on interdise leur distribution au Canada. Ces cartes, publiées par Eclipse Comic Books, True Crime Trading Cards et d'autres éditeurs, représentent les crimes de tueurs en série, de massacreurs et de gangsters.»

Les pétitionnaires disent qu'ils ne veulent pas de ces cartes dans leurs collectivités et qu'ils appuient les efforts du ministre du Revenu national qui a annoncé, dans une déclaration qu'il a faite à la Chambre des communes le 10 juin 1992, que ses fonctionnaires saisiraient toute marchandise de la sorte à la frontière canado-américaine.

Ils ajoutent également qu'ils abhorrent les crimes de violence contre les personnes et estiment que, au lieu d'offrir un exemple positif que les enfants ou les adultes peuvent admirer ou émuler, les cartes de tueurs contribuent plutôt à susciter la violence.

En conclusion, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier les lois du Canada afin d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de tueurs et d'aviser les fabricants de ces cartes que leurs produits destinés au Canada seront saisis et détruits.

LES COMMUNICATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions que j'aimerais présenter aujourd'hui au nom de résidents de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires s'inquiètent de l'arrivée de la concurrence sur le marché de l'interurbain, de l'adoption du projet de loi C-62 et de la déréglementation du système téléphonique qui s'ensuivra.

Ils demandent au ministre des Communications d'entamer des consultations indépendantes avec tous les segments de la société canadienne en vue de rédiger une nouvelle réglementation nationale des télécommunications; ils demandent également que le projet de loi C-62 soit dès maintenant retiré par le ministre.

L'EXPORTATION DE L'EAU

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première pétition concerne le projet d'accord de libre-échange nord-américain, et notamment l'article 1401 qui autorise l'exportation de grands volumes d'eau par pipelines non réservés au transport de l'énergie.

Les pétitionnaires, qui sont de diverses régions de la Colombie-Britannique, s'inquiètent de la souveraineté du Canada sur ses réserves d'eau. C'est pourquoi ils exhortent le gouvernement du Canada à dissiper l'incertitude entourant la question de l'exportation d'eau, en signant avec les États-Unis une entente diplomatique distincte et exécutoire qui exclurait expressément de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et du projet d'accord de libre-échange nord-américain les ressources d'eau du Canada, sauf l'eau en bouteille.

LES COMMUNICATIONS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient d'électeurs de la circonscription située juste au nord de la mienne à Kelowna, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires sont très préoccupés par la déréglementation de l'industrie des télécommunications; ils demandent au ministre des Communications de s'opposer

aux effets dévastateurs du projet de loi C-62 et ils le prient d'entreprendre une série de consultations auprès de tous les secteurs de la société canadienne afin d'élaborer une nouvelle loi sur les télécommunications.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 303, 313 et 417.

[*Texte*]

Question nº 303—**M. Butland:**

En ce qui concerne le voyage du premier ministre en France en avril 1992, a) quel est le coût total du voyage, b) quelles personnes l'accompagnaient et quel est leur poste au gouvernement, c) à combien se chiffrent les frais de logement, d) quel est le coût total des impressions, e) quel est le coût total des journaux?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit:

a) En ce qui concerne le Cabinet du Premier ministre (CPM) et la Division des services techniques du Bureau du Conseil privé (BCP), le coût total du voyage du premier ministre en France en avril 1992 s'établissait à 98 360,55 $ le 23 juillet 1992;

b) Les noms des personnes qui ont accompagné le premier ministre figurent sur la liste ci-jointe;

c) Les frais de logement pour CPM/BCP, au 23 juillet 1992, s'établissaient à 12 141,44 $; et

d) et e) CPM/BCP et le ministère des Anciens combattants n'ont engagé aucune dépense d'imprimerie et de journaux relativement au voyage du premier ministre en France.

Liste des personnes ayant accompagné le Premier ministre à Paris en avril 1992

R. McRobb
E. Gammad
P. Smith
C. Guilbault
H. Lalonde
N. Guénette
L. Beauchamp
J. Godard
P. Terrien
M. Entwistle
K. Ginn
M. Leclerc
G. Dupuis
P. Heinbecker

Le sénateur Meighen
M. Ferland
N. Martel
S. Bernier
Lt-col. Migneault

Quatre agents de la GRC (Sécurité)

Employés de la Division des services techniques du Bureau du Conseil privé

S. Paterson
T. Prusakowski
M. Faubert
A. Laurin
K. Brooman

Question nº 313—**M. Barrett:**

Pour l'année financière 1992-1993, pour chaque ministère et organisme, a) quel est le budget total au titre du déchiquetage de documents; b) combien a-t-on dépensé à ce titre depuis le 1er janvier 1992; et c) quels documents ont été déchiquetés, et pour quelles raisons?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères et organismes n'ont pas de budget tel quel pour disposer des documents classifiés. Ce service est fourni sans frais par les Archives nationales du Canada.

En plus, la plupart des ministères et organismes ont des déchiqueteuses internes pour détruire des documents classifiés et/ou délicats, des documents de travail, des notes de service, des doubles, et cetera qui n'ont pas de valeur historique ou archivistique. Ce déchiquetage est fait conformément à la politique du gouvernement sur la sécurité.

Ce service est fourni par des employés du ministère qui, dans la plupart des cas, ont d'autres fonctions.

Dans certains cas, la destruction de ces documents est sous-traitée à un coût minimal, et lorsque ceci est possible, les papiers déchiquetés sont recyclés et vendus.

En ce qui concerne les Archives nationales du Canada:

Pour l'année financière 1992-1993,

a) le budget total au titre du déchiquetage de documents est 633 766 $;

b) 264 000 $ ont été dépensés à ce titre depuis le 1er janvier 1992;

c) les documents ne seront détruits qu'avec l'autorisation de l'Archiviste national et d'un haut fonctionnaire du ministère qui les a créés. Si des documents sont détruits, c'est parce que les délais de conservation de ces documents ont expiré. Il n'y a pas d'autres contraintes d'ordre juridique, administratif, financier ou historique, ou concernant la protection des renseignements personnels.

Les huit centres fédéraux de documents des Archives nationales du Canada ont fourni des installations de destruction des documents classifiés à 74 ministères et organismes. Plus de 230 000 mètres linéaires de documents classifiés auront été détruits en 1992-1993, après l'expiration des délais de conservation autorisés. Cela produira 7 000 tonnes de vieux papiers déchiquetés, qui seront envoyés à des usines de papier et qui rapporteront 150 000 $ à l'État. De plus, la destruction en temps opportun de ces documents permettra de libérer 20 000 mètres carrés de surface utile de service de dossier qui, à 94 $ le mètre, est évaluée à 1 880 000 $ par an. Plus de 210 000 mètres linéaires de rayonnage seront aussi libérés et pourront être utilisés de nouveau.

Les installations de destruction des documents classifiés offrent aussi des avantages sociaux et environnementaux. En effet, la destruction en toute sûreté de l'information détenue par les centres fédéraux de documents permet de protéger les renseignements personnels, et l'on estime à plus de 120 000 le nombre d'arbres qui sont sauvés chaque année grâce au recyclage du papier. En outre, les Archives fournissent du travail à près d'une centaine de travailleurs handicapés en passant des contrats avec des associations qui s'occupent des personnes aux prises avec des difficultés d'ordre développemental.

Question nº 417—**M. Harvard:**

Concernant le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, a) combien de sociétés ont reçu une aide financière depuis la création du fonds, b) combien n'ont pas respecté leurs échéances pour le paiement d'emprunts et quelle est la valeur de ces emprunts, c) combien ont déclaré des profits au cours du dernier exercice?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Concernant le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, la réponse est la suivante:

a) au 30 novembre 1992, 2 826 différents clients;

b) 120 clients sont en défaut de paiements, ce qui fait 23,3 millions de dollars, moins de 3 p. 100 de l'aide totale approuvée qui se chiffre à 855,7 millions de dollars;

c) nous ne sommes pas au courant que les clients en défaut de paiements ont rapporté des bénéfices au cours de la dernière année fiscale puisque la plupart d'entre eux ont fait faillite, sont sous séquestre, ou ont cessé leurs opérations. Les renseignements sur la question de profit des autres clients ne sont pas disponibles. Il ne serait pas rentable d'effectuer ce travail car il faudrait plusieurs mois pour obtenir l'information.

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement, ainsi que des motions nºs 1, 3, 6, 9, 12, 14, 15, 16 et 17.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Windsor—Sainte-Claire avait encore six minutes.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, quand j'ai été interrompu, on s'apitoyait sur les embarras dans lesquels le député de Carleton—Charlotte s'était mis lui-même. Le désignant à tort comme étant le député de Scarborough-Sud, on s'extasiait sur la façon magistrale dont le député de Mississauga-Sud exposait le point de vue du gouvernement sur la démocratie.

J'ai signalé que lui et ses collègues de Selkirk et Red River s'étaient entendus pour que les étudiants qui sont touchés par cette loi ne puissent pas exprimer leurs préoccupations face à cette loi qui va supprimer la période de grâce de six mois suivant la fin de leurs études.

• (1520)

Un député du Parti libéral nous a dit plus tôt combien était ignoble la conduite du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario qui a éliminé l'aide financière aux étudiants sous forme de bourses d'études et il lui a reproché les augmentations excessives des droits de scolarité que subissent les étudiants dans cette province par la faute du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario.

Je voudrais ajouter que, si en Ontario les droits de scolarité ont augmenté, dans l'ensemble, de moins de 8 p. 100, à Terre-Neuve, province dirigée par un gouvernement libéral, ils ont augmenté de près de 15 p. 100 l'an dernier, et je pourrais citer d'autres cas.

Nous pourrions préciser qu'un des problèmes auxquels les étudiants sont confrontés, soit les énormes augmentations des droits de scolarité, est attribuable à la réduction des paiements de transfert aux provinces au titre du financement des programmes établis. Une bonne partie de la réduction en question découle des mesures prises par le gouvernement libéral en 1975, ainsi que du programme des 6 et 5 p. 100 et d'autres initiatives que les libéraux ont lancées durant leur dernier mandat. Il faut ajouter à cela les mesures prises par le gouvernement fédéral actuel.

L'affaire en l'occurrence, c'est qu'avec la complicité de nombreux gouvernements provinciaux, de toutes les allégeances politiques, le gouvernement fédéral essaie de réduire l'accessibilité au système d'enseignement. Chose certaine, cette tentative faite par le gouvernement de récupérer quelque 35 millions de dollars sur le dos d'étudiants qui éprouvent déjà bien des difficultés, en est un autre exemple.

Le député de Carleton—Charlotte a déclaré que ce projet de loi prévoyait l'annulation de la surtaxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Au moins, si le gouvernement avait éliminé comme il l'avait promis cette surtaxe, cela pourrait s'égaliser, car il impose un fardeau de quelque 25 millions de dollars aux étudiants qui empruntent de l'argent.

Tout ceci est attribué à une augmentation marquée de la proportion d'étudiants qui ne remboursent pas leurs prêts et, bien entendu, c'est là un autre cas où le gouvernement blâme les victimes et prend des mesures contre eux alors qu'en fait, cette situation découle directement du fait qu'à l'heure actuelle, il est beaucoup plus difficile pour les diplômés d'obtenir un emploi que dans le passé. La véritable raison pour laquelle les intéressés ne remboursent pas leurs prêts en général, c'est qu'ils ne travaillent pas.

Il serait, semble-t-il, beaucoup plus profitable d'aborder le problème d'une autre façon; il s'agirait tout d'abord de supprimer certes les dispositions du projet de loi portant sur les modifications apportées au programme de prêts aux étudiants, qui ne sont pas toutes nécessairement mauvaises. En effet, les nouvelles dispositions en ce qui concerne les provinces qui se retirent du programme pourraient être acceptables et les autres parties du projet de loi touchant le traitement des ministres et le reste pourraient également être adoptées.

Comme un député l'a signalé plus tôt, le problème, c'est que nous sommes en désaccord avec certaines dispositions de ce projet de loi et que nous voudrions nous prononcer en faveur des modifications acceptables, mais que pour y parvenir, il faudrait que la Chambre adopte les amendements qu'on a proposés afin d'éliminer la partie en question du projet de loi.

Il faut souligner le plus possible qu'une fois de plus, le gouvernement limite le débat, tout cela après avoir refusé d'entendre ceux qui sont le plus intéressés par ce projet de loi. On les exclut avec le plus grand mépris en stéréotypant de façon presque hypocrite leur situation ce qui, selon ce que certains étudiants m'ont dit, va certes conduire à une réaction plus vive que celle à laquelle nous avons eu droit jusqu'à maintenant.

Jusqu'ici la seule solution qui s'offre aux étudiants, c'est de présenter des pétitions dont le gouvernement va presque certainement ne tenir aucun compte.

Tout ce que je peux faire, c'est essayer d'en appeler à la décence, à la générosité et à la compréhension de nos vis-à-vis en ce qui concerne les préoccupations des étudiants même si, bien entendu, je risque fort de prêcher dans le désert.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat à l'étape du rapport d'un projet de loi très important et je suis heureux de le faire après l'intervention du très distingué et savant député de Windsor—Sainte-Claire qui a fait une analogie regrettable, et j'insiste sur le mot regrettable, entre les gouvernements de l'Ontario et de Terre-Neuve en ce qui concerne les frais de scolarité et leur augmentation.

Je déclare publiquement que le très distingué et savant député de Windsor—Sainte-Claire, comme tout habitant de ce formidable pays, peut commettre des erreurs graves. D'ailleurs, les habitants de l'Ontario ont eux aussi commis une erreur très grave en élisant le gouvernement Rae.

Je sais que les députés accepteraient unanimement que je consacre mon temps à parler du gouvernement des néo-démocrates et de ce qu'ils ont fait jusqu'à maintenant en Ontario. Cependant, connaissant vos pouvoirs discrétionnaires, monsieur le Président, je retiens mes observations sur cette question et laisse ce soin à mes distingués et éminents collègues libéraux qui connaissent la question encore mieux.

Néanmoins, je tiens à dire au député que les prêts aux étudiants sont un gâchis total au Canada et que la cause

principale en incombe en partie à la gauche là-bas, c'est-à-dire aux néo-démocrates et à leur gouvernement à Queen's Park.

J'ai maintes fois abordé la question à l'étude et je tiens à rappeler les recommandations que mon collègue de Saint-Boniface a formulées à l'étape du rapport de ce projet de loi. Leur adoption permettrait d'améliorer le Programme des prêts aux étudiants actuellement en place au Canada, mais je voudrais faire d'autres observations sur les amendements proposés.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais entendu les gouvernements—tant au niveau municipal que provincial et fédéral, ainsi que les partis d'opposition de chacun de ces paliers—parler d'éducation et offrir des débouchés aux étudiants du Canada. Or, ces gouvernements vomissent tellement d'absurdités concernant les jeunes Canadiens. C'est injuste et inadmissible. Il ne faut absolument pas que le gouvernement du Canada cherche ou parvienne à se défiler à propos de la question des prêts aux étudiants aujourd'hui au Canada.

Alors que les étudiants ont à payer une taxe de 3 p. 100 sur les prêts qui leur sont consentis, le premier ministre, la nouvelle ministre de la Défense nationale, le ministre des Pêches et des Océans et tous ceux assis en face sur les banquettes ministérielles parlent partout où ils vont d'éducation et de l'importance de l'éducation pour les jeunes. Si l'éducation est tellement importante, pourquoi la taxer?

Pourquoi dire aux jeunes une fois qu'ils ont obtenu leur diplôme qu'ils doivent rembourser leur prêt dans les six mois faute de quoi ils devront payer des intérêts. C'est ridicule. Pourquoi le Parlement ne peut-il saisir l'occasion de changer les piliers du Programme canadien de prêts aux étudiants? Pourquoi ne le peut-il pas?

Je suggère qu'à l'examen de ce projet de loi en deuxième lecture, on revoit la structure des prêts aux étudiants. Aujourd'hui, la valeur des prêts non remboursés à l'État excède 800 millions de dollars. Le gouvernement ne fait pratiquement rien à ce sujet. Certes les étudiants qui ont obtenu leur diplôme et qui ont un emploi sûr devraient rembourser à l'État l'argent que celui-ci leur a prêté.

Mais que peuvent faire les milliers et milliers de personnes qui n'ont pas d'argent pour rembourser l'État? Que peuvent-ils faire? Savez-vous ce que répond le gouvernement? Que les étudiants qui sont mariés et ont droit à un crédit d'impôt pour enfants ou qui reçoivent d'autres remboursements au titre de l'impôt sur le revenu devraient se servir de ces fonds pour rembourser à l'État le prêt que celui-ci leur a consenti. Je trouve que c'est mal, que c'est injuste, et que c'est arbitraire. Il y a d'autres moyens pour les étudiants de rembourser à l'État ce qu'ils lui doivent, mais il est clair que les gouvernements provinciaux auraient un rôle à jouer.

• (1530)

Je songe au rôle du gouvernement de l'Ontario dont le député de Windsor—Sainte-Claire a déjà parlé. Ce gouvernement a traité les étudiants de façon tellement minable et insensible que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre vont tenir à expliquer son attitude en long et en large à la Chambre.

Pourquoi le gouvernement du Canada ne pourrait-il pas examiner le problème et trouver des solutions, par exemple permettre aux étudiants qui ne peuvent rembourser leur dette à l'État de faire une forme quelconque de service communautaire? Ainsi, on pourrait fort bien utiliser pour Centraide les compétences d'un diplômé en commerce. Beaucoup d'organismes sans but lucratif, notamment dans le secteur de la forêt ou même de la pêche, pourraient profiter des compétences des technologues de l'environnement ou des étudiants spécialisés en biologie. Pourquoi ne pas faire appel aux talents de ces étudiants pour les aider à s'acquitter de leur dette?

De toute manière, nous savons que la dette ne sera pas remboursée, malgré toutes les mesures que le gouvernement du Canada pourrait prendre. Cela ne veut pas dire que les juristes, les médecins et les autres qui font de l'argent ne devraient pas rembourser. C'est certain. Mais il a bien des cas où des étudiants ne peuvent rembourser leur dette parce qu'ils n'ont pas d'emploi et n'ont aucun débouché en vue.

Le gouvernement, qui est coupable de grossière négligence dans l'application de ce programme de prêts aux étudiants, se sert encore des tableaux de 1984-1985. Le revenu des parents est calculé à partir de là. De nombreux parents de tous les coins du pays, dont des chefs de famille monoparentale, m'ont dit à mon bureau qu'avec le revenu limité dont ils disposent, ils n'ont pas les moyens de permettre à leur fils ou à leur fille de poursuivre des études dans notre pays. Le gouvernement essaie-t-il d'aider les familles à cet égard? Absolument pas.

Le ministre des Transports, qui est présent aujourd'hui à la Chambre, le sait. Il a fait partie de la poignée de ministres qui ont déterminé la politique qui nous a valu 40 nouvelles taxes depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Voilà ce qu'a fait le gouvernement pour les familles ouvrières du pays: zéro, absolument rien pour les familles canadiennes.

Pas étonnant que les Canadiens déplorent que le Programme canadien de prêts aux étudiants soit dans un tel gâchis, étant donné le taux d'intérêt, étant donné le grand nombre de prêts non remboursés faute d'un programme raisonnable pour en assurer le remboursement, et étant donné les frais d'administration qui équivalent à une surtaxe quand on utilise les tables de 1984-1985.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, le gouvernement fédéral n'a pas été juste, et le gouvernement provincial de l'Ontario non plus. D'autres gouvernements provinciaux n'ont pas été très justes non plus envers les étudiants.

J'exhorte les députés d'en face à appuyer les amendements de mon collègue, le député de Saint-Boniface, qui tâche d'améliorer le projet de loi. Oui, il tâche d'en faire supprimer certaines dispositions que j'estime draconiennes et inéquitables pour les étudiants canadiens.

En fait, comme je l'ai dit à mes électeurs, comme je l'ai dit aux étudiants de l'université de ma circonscription et comme je l'ai dit aux administrateurs de cette université, j'en ai assez d'entendre les politiciens d'en face parler de la nécessité de l'enseignement postsecondaire au Canada, de la courbe d'apprentissage et le reste, alors qu'ils font tout le contraire: ils pénalisent et font pâtir les jeunes Canadiens sur lesquels ils font tomber la lourde main de l'État.

En terminant, monsieur le Président, je veux vous remercier ainsi que les députés de mon parti de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à ce moment, et vous assurer, à vous et à tous les autres députés à la Chambre, et spécialement aux députés néo-démocrates, que vous entendrez parler en détail des merveilleuses choses que le premier ministre de l'Ontario a accomplies pour les étudiants de cette province.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, en fait le député de Cap-Breton—Richmond-Est a fait ressortir précisément les points que je voulais soulever relativement au gâchis fait par le gouvernement relativement aux prêts aux étudiants.

Monsieur le Président, ce matin pendant que vous occupiez le fauteuil, la controverse a été vive et le débat houleux. Sur quoi ce débat porte-t-il? Discutons-nous de l'attribution de temps, des amendements ou d'autres questions?

Je voudrais dire clairement que nous reprenons l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, et le débat sur les motions n^{os} 1, 3, 6, 9, 12 et 14 à 17, inscrites au nom du député de Saint-Boniface.

Le projet de loi C-76 vise quatre mesures budgétaires. Premièrement, réduire les dépenses engagées en vertu de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, ce dont mon collègue a déjà traité; deuxièmement, prévoir le versement de droits en vertu de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes; troisièmement, réduire le montant du traitement du premier ministre et des ministres en vertu de la Loi sur les traitements; quatrièmement, augmenter les limites de prêts en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Examinons ces mesures une à la fois.

La Loi fédérale sur les prêts aux étudiants éliminerait les frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. J'ai ici une lettre de l'une de mes électrices qui est étudiante et qui est heureuse de voir que nous discutons de cette question aujourd'hui. En effet, cette personne m'a écrit il y a un bon moment déjà pour me dire que cette question la préoccupe beaucoup.

Je parle ici des frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, qui devaient être éliminés il y a un certain temps. Voici ce qu'elle demande dans sa lettre: «Comment se fait-il que le gouvernement ait trouvé le temps d'éliminer la période de six mois sans intérêt dont les étudiants qui avaient reçu des prêts bénéficiaient après avoir terminé leurs études, mais qu'il ait négligé de faire de même pour ces frais de 3 p. 100? Je suis chanceuse d'être admissible au programme de prêts étudiants, mais j'ai dû débourser 107,10 $ avant même de pouvoir négocier mon prêt. Cela semble peut-être très peu pour vous ou pour une personne qui travaille, mais c'est à peu près le montant que je dépense pour me nourrir pendant un mois.»

Des frais de scolarité plus élevés, la TPS sur les livres, des frais de subsistance qui ne cessent de s'accroître et pas d'emploi en perspective: voilà la situation dans laquelle les étudiants se trouvent aujourd'hui. Le gouvernement devrait abolir la TPS pour les étudiants, spécialement sur les livres. Cela aiderait beaucoup les étudiants. C'est une recommandation que nous avons faite à maintes reprises, mais le gouvernement ne nous écoute jamais.

Le projet de loi répond très bien à certaines préoccupations. Cependant, il n'explique pas comment l'étudiant remboursera le prêt s'il est incapable de trouver du travail. Je reçois à mon bureau des étudiants qui sont sans emploi depuis six mois et même un an. Certains ont des emplois à temps partiel, mais ce n'est pas suffisant pour rembourser leurs prêts.

Qu'arrive-t-il? On renvoie leur dossier à des agences de recouvrement. J'ai pitié des pauvres étudiants qui doivent subir ce genre de harcèlement de la part des agences de recouvrement. Ils sont traités comme des criminels. Comme le gouvernement ne cesse de réduire les services offerts par la fonction publique, il n'y a personne pour conseiller ces étudiants sur la façon de restructurer leurs affaires financières afin de pouvoir rembourser leurs dettes. Je suis d'accord avec mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est. Les étudiants qui trouvent un emploi après avoir terminé leurs études doivent payer ce qu'ils doivent au gouvernement ou à la banque.

Cependant, lorsqu'un étudiant sort de l'université avec une maîtrise ou même un doctorat et qu'il est incapable de trouver du travail, on ne peut pas lui demander l'argent qu'il n'a pas. Cette mesure législative ne touche pas du tout à ce problème.

Le projet de loi modifie également la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Ces modifications prévoient le versement de droits pour la remise d'une déclaration ou encore pour la prestation de services ou la mise à disposition d'installations par le directeur, aux termes de la loi.

Cela fait partie de l'initiative du gouvernement fédéral en vue d'améliorer et de rationaliser ses services au public selon le principe du recouvrement des coûts. Je me demande comment il se fait que nous ayons tant besoin de lobbyistes à Ottawa depuis l'accession au pouvoir du gouvernement conservateur en 1984. Je croyais pourtant avoir été élu pour représenter les 100 000 habitants de ma circonscription. Il y a à la Chambre 295 députés. Ne les paie-t-on pas pour qu'ils représentent leurs électeurs? Si tous les députés d'un océan à l'autre font cela, quelle est l'utilité des lobbyistes? Qu'est-ce qu'il y a de mal à ce que les électeurs fassent part de leurs préoccupations à leur député, au ministre concerné ou au gouvernement? Pourquoi cela doit-il se faire par l'entremise de lobbyistes?

• (1540)

Pour le Canada, c'est encore une façon de s'américaniser. Parce que nos voisins du sud ont pris des mesures en ce sens, nous croyons devoir faire de même chez nous. C'est faux.

Qui dirige notre pays? Ce n'est certainement pas le gouvernement à qui l'on a confié le mandat de le faire. Ce ne sont certainement pas les fonctionnaires. Leurs postes sont supprimés de toutes parts. Le premier ministre s'est targué d'avoir supprimé 4 000 emplois dans la fonction publique. On ne saurait se surprendre que quelqu'un aux prises avec un problème d'immigration, de fiscalité ou de prêt étudiant ne trouve pas de fonctionnaire ayant le temps de le conseiller.

Savez-vous qui dirige ce pays? Ce sont les lobbyistes. Voilà la triste situation dans laquelle le gouvernement a placé le Canada. Ce sont maintenant les lobbyistes qui décideront ce qui est préférable pour notre pays.

Permettez-moi de donner l'exemple du projet de loi sur les armes à feu dont la Chambre a été saisie. Si j'avais écouté les lobbyistes, j'aurais eu l'impression que 80 à 90 p. 100 de mes électeurs souhaitaient me voir appuyer ce projet de loi. C'est l'impression que les lobbyistes laissaient filtrer dans les médias. Lorsque j'ai fait ma propre enquête lors d'assemblées municipales et en faisant du porte-à-porte, j'ai constaté que c'était le contraire. Environ 80 p. 100 de mes électeurs souhaitaient un contrôle plus rigoureux des armes à feu. Ce n'est pas ce que les lobbyistes prétendaient, mais c'est ce que les électeurs nous ont dit.

Le gouvernement peut-il m'expliquer l'utilité des lobbyistes qui coûtent aussi cher? Rappelons-nous les raisons pour lesquelles les Canadiens nous ont élus. Il y a, dans notre pays, trois ordres de gouvernement. Si les Canadiens n'obtiennent pas satisfaction au niveau fédéral et qu'il s'agit d'une question relevant du gouvernement provincial, ils pourront certainement obtenir satisfaction à ce niveau sans avoir à payer des lobbyistes.

L'autre aspect du projet de loi dont je voudrais parler concerne les modifications à la Loi sur les traitements, qui font passer le traitement du premier ministre de 73 416 $ à 69 920 $, et celui des ministres, de 48 977 $ à 46 645 $. Évidemment, cela ne comprend pas la rémunération de base, et le reste. Cela semble très bien, n'est-ce pas.

Ce n'est pas cela qui préoccupe les contribuables. Ils ne se plaignent pas que le premier ministre gagne trop cher. Avec ce projet de loi, celui-ci fait économiser aux contribuables 3 496 $ par année. Et savez-vous ce que fait aussi le premier ministre? Il va représenter le Canada au Japon et à Hong Kong et il dépense, pour ce faire, 938 464 $, c'est-à-dire près de 1 million de dollars. S'il avait réduit ces dépenses de moitié, il n'aurait pas eu à proposer cette misérable réduction de traitement de 5 p. 100 qui représente une économie annuelle de 3 496 $.

Le gouvernement et le premier ministre sont passés maîtres dans l'art de berner la population. Ils veulent donner l'impression qu'ils font des compressions et qu'ils se serrent la ceinture. Ils ont dû se la serrer drôlement lorsque le premier ministre a fait un voyage en Allemagne qui a coûté près de 0,5 million de dollars et d'autres au Japon et à Hong Kong dont le coût s'est élevé à près de 1 million de dollars.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. Il ne me reste donc plus beaucoup de temps pour parler des dépenses du premier ministre ainsi que des efforts qu'il déploie pour nous montrer les mesures de compression efficaces prises par son gouvernement, c'est-à-dire l'insignifiante réduction de 3 000 $ par année de son traitement, alors que, par ailleurs, il dépense inutilement des millions de dollars.

Je suis parfaitement d'accord pour qu'on paie les dépenses du premier ministre et celles des ministres et des députés lorsqu'ils sont en voyage officiel. Il faut toutefois que celles-ci soient raisonnables.

Les modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises sont le dernier aspect dont je veux parler. L'autre jour, à la Chambre, j'ai d'ailleurs fait une déclaration à ce sujet. La belle affaire! On propose de porter le maximum à 200 000 $, alors que deux dames qui ont acheté une franchise de Pizza Pizza ne peuvent obtenir un prêt de 20 000 $ de leur banque locale.

Voilà le problème. Les gens perdent leurs entreprises parce qu'ils ne peuvent obtenir un prêt de 20 000 $. Encore une fois, le gouvernement dit ceci: «Pas de problème. Nous allons porter le maximum à 200 000 $.»

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui.

Ces derniers temps, les habitants de la Saskatchewan s'inquiètent des répercussions de ce projet de loi sur les frais de scolarité. En fait, la question préoccupe tous les Canadiens.

Les libéraux à ma droite ont fait des remarques désobligeantes sur l'Ontario et je voudrais tout d'abord apporter quelques précisions.

Les frais de scolarité représentent l'une des grandes dépenses des étudiants. L'an dernier, ces frais ont augmenté en moyenne de 8,1 p. 100 en Ontario. Nous pouvons comparer cette hausse à celles qu'ont appliquées les gouvernements libéraux ailleurs au Canada. La comparaison parle d'elle même.

À Terre-Neuve, les frais ont grimpé en moyenne de plus de 14 p. 100, augmentant même jusqu'à 14,9 p. 100 dans une université. L'an dernier, l'augmentation moyenne s'élevait à 15,2 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard et à 38 p. 100 au Québec. J'ai bien dit 38 p. 100. Ces chiffres sont très éloquents. Au lieu de critiquer trop vertement le gouvernement ontarien, les libéraux devraient examiner le bilan de leurs collègues provinciaux.

Je voudrais faire quelques commentaires au sujet de la modification qui abolirait l'exemption de paiement de six mois accordée aux étudiants.

Dernièrement, j'ai discuté avec Justin Stoltz, vice-président des programmes d'études de l'Université de Regina. Il m'a dit qu'il n'avait fallu que quelques jours pour organiser une pétition, avec Tracy Slutto, l'un des vice-présidents de l'Université de la Saskatchewan, Trevor Davis, de la Fédération canadienne des étudiants, et quelques membres du SIAST et des collèges de la Saskatchewan, qui avaient appris que le gouvernement voulait faire adopter ce projet de loi rapidement.

Ensemble, ils ont réussi à convaincre 7 000 étudiants de divers établissements d'enseignement à signer une pétition. Les pétitionnaires représentent une forte proportion de tous les étudiants de niveau postsecondaire en Saskatchewan. Ils sont inquiets, parce que le gouvernement alourdit ainsi le fardeau des nouveaux diplômés.

Une surtaxe de 3 p. 100 a déjà été appliquée à leurs prêts. Le gouvernement a dit qu'il prévoyait l'abolir, mais rien ne nous dit quand ni comment. Cette surtaxe existe toujours.

Une année à l'université coûte entre 9 000 $ et 11 000 $ et il est actuellement très difficile pour les étudiants de trouver des emplois d'été. Un fort pourcentage d'entre eux n'y parviennent pas. C'est le contraire de ce qu'a déclaré le député de Mississauga-Sud qui disait que les étudiants sont dans une bien meilleure situation aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lorsque lui-même fréquentait l'école, peu importe à quelle époque c'était, je ne sais trop, mais il y a sûrement quelque temps de cela.

Même lorsque j'étais aux études, il y a une vingtaine d'années, il était beaucoup plus facile de trouver un emploi d'été. Aujourd'hui, c'est difficile. Les étudiants doivent vraiment décider de se consacrer entièrement à leurs études et faire preuve d'imagination pour trouver le moyen de terminer leur cours.

Le gouvernement leur impose une surtaxe de 3 p. 100. Et voilà qu'immédiatement après l'obtention de leur diplôme, les intérêts commenceront à courir sur leurs prêts. De nos jours, il n'y a pas beaucoup d'étudiants qui ont un emploi assuré au sortir de l'université. Cela ne se voit plus.

Les étudiants ont de la difficulté à trouver des emplois d'été. Ils veulent obtenir un diplôme, et il nous faut bien admettre que le Canada ne peut progresser et se développer que si les Canadiens étudient et obtiennent une solide éducation. Nous devons encourager les étudiants à fréquenter l'école. Pourtant, nous alourdissons constamment le fardeau des étudiants. Lorsque je suis sorti de l'université, il y a un certain nombre d'années, j'avais 10 000 $ de prêts étudiants à rembourser. La période sans intérêt de six mois était la bienvenue. Mes versements représentaient de grosses sommes pour moi à l'époque.

• (1550)

Éliminer cette période de grâce de six mois ajoute au fardeau des étudiants. Il s'agit d'une cause de stress dont les étudiants n'ont pas besoin et ceux qui commencent leurs études universitaires—les pages de la Chambre, par exemple, sont en première année d'université—et qui devront contracter des prêts auront davantage de soucis. Lorsqu'ils sortiront de l'université, ils auront quelqu'un à leurs trousses qui voudra de l'argent.

Dans ma circonscription, nous nous sommes occupés de cas où les agences de recouvrement harcelaient d'anciens étudiants pour le remboursement de prêts étudiants. Elles n'étaient pas très amicales.

En certaines occasions, j'ai même dû intervenir et appeler une agence de recouvrement pour qu'elle cesse de harceler mes électeurs qui, dans bien des cas, essayaient de faire leurs versements, mais n'y arrivaient pas ou devaient faire des paiements réduits. Mais cela n'a pas empêché les agences de continuer d'appeler les étudiants pour leur demander de rembourser leur prêt.

Que va-t-il se passer quand ces étudiants vont finir leurs études, quand l'intérêt va commencer à courir tout de suite et, qu'après un certain temps, le gouvernement va transmettre leur dossier à une agence de recouvrement qui se paiera à même l'argent qu'elle recouvrera?

C'est complètement insensé! Quand on pense à l'objectif que notre pays devrait atteindre, celui d'une société bien instruite, bien formée, on devrait tout faire pour venir en aide aux étudiants. Ce n'est pas ce que fait cette mesure.

Mais les étudiants ont d'autres sujets d'inquiétude. La TPS s'applique aux livres et même aux photocopies. Je tiens à souligner que les 7 000 étudiants de la Saskatchewan, qui s'opposent à ce projet de loi, ne forment qu'une mince fraction de l'ensemble des étudiants du pays qui sont contre le projet de loi.

Tant que nous n'aurons pas un gouvernement qui s'intéressera vraiment à l'éducation, notre pays ne progressera pas aussi rapidement qu'il en est capable.

C'est ce même gouvernement qui réduit les paiements de transfert aux provinces. Ma province, la Saskatchewan, est confrontée au même dilemme que causent les réductions des paiements de transfert. En fait, l'an dernier, le gouvernement de la Saskatchewan, qui avait pourtant hérité d'une province acculée à la faillite après neuf ans du gouvernement conservateur de M. Devine, est parvenu à réduire le déficit. Il aurait même équilibré son budget si le gouvernement fédéral n'avait pas réduit le financement consenti aux provinces. Le déficit de cette province atteindra quelque 550 millions de dollars, ce qui équivaut à peu près à ce que le gouvernement fédéral n'a pas versé à la Saskatchewan.

Le gouvernement de la Saskatchewan connaît un réel dilemme. Il essaie de ne pas augmenter ses frais de scolarité et d'encourager ses étudiants à aller à l'université, mais il a de la difficulté à équilibrer son budget et doit emprunter sur les divers marchés monétaires pour poursuivre ses activités dans cette province. L'attitude du gouvernement fédéral a fait du tort à la province, aux étudiants et à tout le Canada.

En conclusion, j'espère que le gouvernement. . . Mais c'est comme si je parlais à un mur. Pourquoi demander au gouvernement de changer quelque chose quand on sait d'avance qu'il ne changera rien. La vérité, c'est que ce gouvernement ne changera pas d'opinion. En faisant cela, il porte un grave coup aux étudiants et ce n'est rien pour aider les jeunes Canadiens à assurer leur avenir et l'avenir de notre pays.

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je voudrais faire des observations sur ce qui a été dit jusqu'à présent par les députés de l'autre côté.

Tout d'abord, je voudrais m'arrêter sur ce que disait le député de Windsor—Sainte-Claire. Il a dit qu'il semblait y avoir un type de procédure accélérée au comité législatif. Malheureusement, le député lui-même n'a pas été en mesure d'assister à la séance, et je pense qu'il n'a peut-être pas bien compris comment les choses se sont combinées.

La plainte qu'il y a eue visait le fait que les associations étudiantes ne semblaient pas avoir eu la possibilité de faire des présentations au comité législatif.

La réalité, c'est que cette mesure législative résulte du budget de 1992. On sait depuis plus d'un an que cette mesure sera adoptée un jour, mais la demande de comparution devant le comité législatif n'est venue que dans la semaine suivant le 4 février, date à laquelle le comité législatif a commencé l'étude article par article du projet de loi C-76.

Le député de Moose Jaw—Lake Centre parlait de 6 000 ou 7 000 étudiants de Saskatchewan qui ont signé une pétition pour témoigner de leur inquiétude devant la réforme des prêts aux étudiants. C'est dommage qu'ils n'aient pas agi un peu plus rapidement et qu'ils n'aient pas envoyé un avis quelconque au comité législatif qui aurait peut-être pu faire quelque chose. Ceux qui les représentaient n'ont pas jugé bon de porter cela à notre attention.

Le député de Moose Jaw—Lake Centre a dit aussi que le prêt étudiant moyen est de l'ordre de 7 000 à 9 000 dollars. Sauf erreur, il a même dit que son prêt atteignait environ 10 000 $ lorsqu'il a terminé ses études universitaires. Si on fait une petite enquête, on constatera qu'ici, au Canada, le prêt moyen des étudiants s'élève à quelque 6 000 $. Si on examine le coût mensuel du remboursement de ce montant, on constate qu'il s'élève à environ 4,50 $.

Bien qu'on ne demande pas dans ce projet de loi que l'étudiant commence à rembourser son prêt immédiatement à la fin de ses études, on indique que, maintenant que le gouvernement a respecté ses obligations en lui prêtant de l'argent, il est temps que l'étudiant respecte les siennes en commençant à payer des intérêts. À mon avis, 4,50 $ d'intérêts par mois en moyenne n'est pas beaucoup pour une dette de 6 000 $.

Le député de Parkdale—High Park a fait longuement observer qu'il estimait que les étudiants étaient harcelés par les gens qui recouvrent pour le gouvernement de l'argent qui constitue en fait des prêts que ces étudiants n'ont pas remboursés. Autant que je sache, je n'ai jamais entendu dire que quelqu'un qui devait de l'argent sur un prêt aux étudiants accordé par le gouvernement fédéral ait été harcelé. Je ne crois pas qu'il y ait une police des prêts travaillant pour le compte du gouvernement fédéral. On constatera plutôt que le gouvernement est déterminé à se faire rembourser des prêts qui sont échus depuis longtemps et qu'un certain nombre de personnes ont jugé bon de ne pas rembourser.

Nous savons tous maintenant, par l'entremise du Secrétariat d'État, qu'on demande à ceux qui ont bénéficié de remises d'impôt sur le revenu et qui doivent de l'argent au gouvernement fédéral à cause de prêts aux étudiants de le rembourser au moyen de ces remises. Tous les Canadiens seront d'accord pour dire que si l'on doit de l'argent au gouvernement fédéral, il faut le rembourser à un moment donné.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que cette mesure sera positive, non seulement en ce qui concerne les prêts aux étudiants, mais également en ce qui concerne les changements apportés à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Ce que je trouve inhabituel, au moment où un comité permanent étudie la situation des lobbyistes, c'est que l'opposition semble lutter en faveur des lobbyistes en refusant qu'on adopte le projet de loi C-76.

• (1600)

Il est à peu près temps que l'opposition jette un coup d'oeil réaliste sur ce projet de loi et se rende compte qu'il permettra probablement, dans un avenir rapproché, de renforcer le rôle des parlementaires et d'affaiblir celui des lobbyistes.

Au sujet du blocage des traitements des membres du Cabinet, je ne comprends pas pourquoi quelqu'un dans cette Chambre voudrait s'y opposer, mis à part les députés de la rangée d'en avant. En période d'austérité, j'estime que, avec le projet de loi C-76, le gouvernement fait la chose honorable. J'espère que nous pourrons accélérer le débat afin de procéder au vote.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le débat sur le projet de loi C-76 porte aujourd'hui sur les motions n^{os} 1, 3, 6, 9, 12, 14 et 17, à l'étape du rapport. Tous ces amendements traitent évidemment des prêts aux étudiants, et tout autre sujet, à mon avis, est non pertinent au débat aujourd'hui, quoique j'aie moi aussi des opinions fermes sur bien des problèmes auxquels on fait face tel le fait de demander à des lobbyistes de s'enregistrer, de payer des frais pour venir me parler. Il n'y a personne qui doit payer pour venir me voir. Les gens qui veulent me voir peuvent voir un élu du peuple, quand ils veulent me rencontrer; je suis là pour les rencontrer, et je m'objecte fermement à ce qu'on paie des licenses pour venir parler aux députés.

Cela dit, je voudrais parler de cette question qui préoccupe beaucoup les députés, c'est-à-dire la question des prêts aux étudiants. J'ai un paquet de documents, entre autres, le rapport annuel le plus récent pour l'année 1989-1990, Programme canadien de prêts aux étudiants. Je pense que ces informations sont assez partinentes, et j'inviterais les députés à le lire peut-être, et à y réfléchir avant de faire des déclarations à l'emporte-pièce sur le Programme des prêts aux étudiants.

D'ailleurs, le Comité des comptes publics que je préside à la Chambre des communes a rencontré le sous-ministre en juin dernier, je pense. Et le sous-ministre, à l'époque, le sous-secrétaire d'État, Marc Rochon, à qui on a posé beaucoup de questions sur le Programme de

prêts aux étudiants, nous avait laissé entendre que le gouvernement s'intéressait à cette question et qu'il avait pris en note les commentaires du vérificateur général du Canada. Le Programme des prêts aux étudiants, comme on le sait, est un programme qui est administré par les provinces, en grande partie, mais la garantie est fédérale. Ce sont les provinces qui, elles, intègrent le Programme de prêts aux étudiants dans leurs propres programmes; à l'exception de deux provinces, je crois, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest, toutes les provinces se conforment à cette règle générale.

Mais il y a eu des observations assez importantes apportées par le vérificateur général du Canada sur le programme lui-même. Il a fait des recommandations assez sérieuses et, dans la lettre qu'il m'adressait le 16 juin dernier, le sous-secrétaire d'État, Marc Rochon me disait, et je le cite textuellement. Je ne lirai pas la lettre en entier, parce qu'on y parlait justement des améliorations à apporter au programme. Il m'a écrit ceci: «[. . .] Pour ce qui a trait aux améliorations qui exigent des modifications législatives, nous espérons déposer des propositions de modifications à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et à son règlement d'application vers le début de 1993. [. . .]»

Il faut donc dire qu'il y avait des ministères, en tout cas un ministère, le Secrétariat d'État, qui était intéressé à cette question et qui s'y attardait. On nous dit dans les documents que j'ai obtenus du secrétaire d'État: «Il est urgent d'obtenir la révision de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et d'adopter un règlement en ce qui concerne le recouvrement des prêts excédentaires. Ce qui veut dire des millions de dollars qui ne sont pas remboursés. Il y a des gens qui sont, je dirais, «fautifs» dans leurs obligations, qui ne remboursent pas leurs prêts, et qui causent à la grande majorité des étudiants un tort immense. Le fait qu'il y ait des étudiants qui ne remboursent pas ces prêts force tous les autres à porter l'odieux parfois d'un programme qui peut avoir l'air difficile, et parfois mal administré. Je cite encore le document: «Il faut revoir l'entente administrative avec les provinces pour préciser la responsabilité de ces dernières dans le repérage et le recouvrement des sommes excédentaires reliées au programme. Troisièmement, de mettre en oeuvre des mécanismes de contrôle appropriés pour assurer le respect de ces nouvelles mesures.»

Monsieur le Président, j'en aurais des pages et des pages; il y a au moins sept ou huit pages de recommandations. Tous les députés savent que ce problème existe. Tous les députés savent qu'on a un sérieux problème à régler. Voici que le gouvernement nous apporte d'une façon *ad hoc* une mesure qui élimine un petit programme parmi l'ensemble du grand programme d'aide aux étudiants, soit la remise de six mois d'intérêt après qu'un étudiant a gradué d'une école postsecondaire, c'est-à-dire d'un collège ou d'une université. On élimine les six mois qui ne portent pas d'intérêt. C'est ce que fait la proposition qui est devant nous aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'estime que c'est faire les choses à l'aveuglette. Je trouve difficile d'accepter une telle mesure aujourd'hui parce qu'elle ne répond pas au défi auquel est confronté le Parlement, celui de prendre soin des ressources humaines dans nos collèges et dans nos universités et d'encourager les jeunes à acquérir une meilleure formation.

À mon avis, le gouvernement ne se soucie pas de l'enseignement postsecondaire. Il s'en prend aux étudiants à un moment où ils ont si peu d'argent et où, après avoir obtenu leur diplôme, ils essaient de trouver du travail. Dix-huit pour cent des diplômés ne parviennent pas à trouver du travail. Les conservateurs, de l'autre côté, me diront de ne pas m'en faire, qu'il existe un programme auquel peuvent s'adresser les étudiants pour obtenir une exemption d'intérêt de 18 mois. Si vous êtes au chômage, malade ou incapable de travailler, vous pouvez demander une exemption d'intérêt de 18 mois. Quelle chance!

Le député de Moose Jaw—Lake Centre vient tout juste de dire que les frais de scolarité, que le coût de la vie pour les étudiants a augmenté. C'est vrai. Ce n'est pas une question de pourcentage, mais si vous voulez parler de pourcentage, comme il l'a fait, sachez qu'au Québec, l'augmentation était de 38 p. 100. Je suppose qu'il n'y a pas eu d'augmentation ailleurs. Au Québec, de 1985 à 1986, les frais de scolarité à l'université McGill étaient en moyenne de 570 dollars. Ils sont passés à 1 397 dollars en 1991-1992, soit environ 500 dollars de moins que ce que paient les étudiants de l'Ontario. Il est vrai que les frais de scolarité ont augmenté au Québec, mais plaçons ces chiffres en contexte. Ils étaient de 570 dollars en 1985-1986, et ils sont aujourd'hui de 1 397 dollars. Une augmentation de 145 p. 100.

On peut interpréter ces chiffres de différentes manières. Le fait est qu'au Canada, il y a des étudiants qui paient beaucoup plus que 1 397 dollars de frais de scolarité. L'Université d'Ottawa est dans ma circonscription. C'est 1 770 dollars par an la moyenne pour l'Ontario. Si vous voulez parler de pourcentage, il est en augmentation au cours des cinq à six dernières années. C'est vrai.

Tout semble augmenter de nos jours. Pour les étudiants, le prix de la nourriture, du logement, des vêtements et de leur entretien a aussi augmenté comme tout le reste. Quand on considère que ces derniers temps trois étudiants sur quatre demandaient des prêts. Je veux citer le rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants et le dernier que nous avons est celui de l'année 1989-1990: «La dette moyenne des bénéficiaires du Programme canadien de prêts aux étudiants était de 5 553 $ en 1989-1990. Plus de 1 300 étudiants ont été autorisés à

recevoir des prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants à temps partiel.»

Le rapport continue à donner toute une série de statistiques portant sur cette question très importante. Je demanderai aujourd'hui ce qu'il advient des étudiants qui n'ont pas les moyens de rembourser ces prêts parce qu'ils ne peuvent pas trouver d'emploi sans que cela soit de leur faute. Nous devons être une société compatissante. Six mois sans intérêt n'était pas grand-chose.

• (1610)

Je suis certain que quand les gens vont additionner tout cela, nous verrons tous que ce n'était pas grand-chose. Pourtant le gouvernement, à mon avis, a agi au petit bonheur au lieu de revoir tout le programme, de demander à un comité de la Chambre de l'étudier et de proposer un changement vraiment intéressant à lui apporter, pour que les provinces et le gouvernement fédéral, les étudiants, les collèges et les universités ainsi que toutes les personnes concernées soient consultés et puissent donner leur opinion et leurs conseils.

L'Ontario a supprimé ses subventions aux étudiants au mois de novembre de l'année dernière. Les étudiants des collèges et des universités de cette province ne recevront plus de subventions provinciales pour payer leurs études parce que le gouvernement néo-démocrate a décidé d'adopter un système d'aide financière limité uniquement aux prêts.

Alors que les étudiants de notre pays, nos citoyens de demain sont notre seul espoir de pouvoir être concurrentiels dans cette économie planétaire, je trouve difficile d'accepter que le gouvernement ne trouve rien de mieux à faire que de proposer un programme conçu au petit bonheur et que quelqu'un a choisi sans en avoir fait une étude complète. Vous savez comme moi, monsieur le Président, parce que j'en ai la preuve ici, qu'il y a des problèmes, des solutions et des questions, dont nous devons discuter, qui sont bien plus importants que six mois sans intérêt pour les prêts aux étudiants.

Je vais voter contre ce projet de loi parce que je pense qu'il a été conçu au petit bonheur. J'estime qu'il n'est pas sérieux. Je ne pense pas que le gouvernement sache ce qu'il fait. Je crois qu'il est complètement épuisé et en faillite.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Je vous remercie, monsieur le Président, de me permettre de prendre la parole sur la loi proposée par le gouvernement, le projet de loi C-76 qui a pour but, entre autres, d'éliminer la période libre d'emprunt de six mois pour les étudiants.

Au cours de cette période économique extrêmement sévère pour tous les Canadiens, on entend tous les députés, du niveau fédéral comme du niveau provincial, parler d'une économie qu'il faut absolument guérir et stimuler, car on vit une catastrophe à travers le pays parce que les emplois sont restreints.

Les députés disent qu'il faut de nouvelles solutions pour créer des emplois. On sait très bien que plus il y a d'emplois au Canada, plus les gens vont pouvoir payer des impôts pour que le pays, les provinces, les municipalités et les régions puissent desservir les citoyens avec de plus en plus de services. Mais il faut constamment couper, depuis quelques années, les services qu'on accorde aux citoyens.

[*Traduction*]

Quant à la période de six mois sans intérêt à la fin des études, à compter des nouveaux prêts accordés pour l'année universitaire 1992-1993, le gouvernement compte l'abolir pour les étudiants qui reçoivent des prêts en vertu de la loi. Cette mesure régressive alourdira le fardeau des étudiants les plus pauvres qui ont dû emprunter par le truchement du Programme de prêts aux étudiants afin de poursuivre leurs études.

L'Organisation de coopération et de développement économiques a récemment étudié les normes de 20 pays en matière d'enseignement et d'apprentissage scolaire. Dans le domaine des compétences en mathématiques et en sciences chez les élèves de 13 ans, le Canada s'est classé lamentablement, avec 10 p. 100 seulement, loin derrière la Chine, la Corée du Sud et la Suisse. En outre, avec 33 p. 100 de décrocheurs au niveau secondaire, le Canada se classe au deuxième rang à ce titre parmi tous les pays visés par l'étude.

Selon 78 p. 100 des 75 P.D.G. canadiens consultés récemment lors d'une enquête effectuée pour le compte du périodique *Canadian Business Magazine*, nous devons d'abord et avant tout réformer le système scolaire canadien si nous voulons voir à nouveau une période de croissance économique durable.

[*Français*]

C'est dans le système scolaire qu'on doit apporter des changements et non dans la méthode de prêts aux étudiants. Il faut encourager les étudiants.

[*Traduction*]

Ce gouvernement a imposé des frais administratifs de 3 p. 100 dans le cadre du Programme des prêts aux étudiants; ce faisant, il ajoute un fardeau à ceux qui peuvent le moins s'offrir des études. Il s'agit d'une mesure régressive et injuste dans la mesure où, plus il aura besoin d'aide, plus l'étudiant sera forcé de payer.

Le gouvernement dit souvent qu'il ne faut pas hypothéquer les plus forts et les plus brillants en rendant la tâche encore plus difficile aux étudiants qui doivent payer leurs études. Quand le gouvernement cessera-t-il de s'attaquer ainsi aux étudiants canadiens?

Ce gouvernement a parlé de valorisation du savoir et d'augmentation de notre compétitivité. Le budget de cette année témoigne d'un début de privatisation de l'aide aux étudiants. Les frais administratifs de 3 p. 100 imposés aux prêts aux étudiants seront absorbés par le taux d'intérêt plus élevé que les banques exigeront pour les prêts. Puisque ceci s'ajoute à l'élimination de la période de six mois sans intérêt accordée aux étudiants diplômés dans le besoin, il semble évident que le gouvernement ne fait qu'alourdir le fardeau d'endettement sans cesse croissant des étudiants canadiens.

[*Français*]

J'ai le plaisir de lire en partie une lettre qui a été envoyée par *The Canadian Federation of Students*.

[*Traduction*]

Cette lettre dit que tous les étudiants du pays sont en colère à la suite de cette mesure du gouvernement fédéral qui, en fait, réduit les prêts de 3 p. 100. Ce que le gouvernement fédéral qualifie de simple initiative de recouvrement des coûts lui permettra de gagner 18 millions de dollars par année aux dépens des étudiants. Les étudiants et ceux qui les appuient sont d'avis qu'une telle initiative est foncièrement injuste puisqu'elle impose un droit sur les prêts aux étudiants. Le gouvernement impose des frais à ceux qui peuvent le moins les payer et ce, à une époque de leur vie où ils ont le plus besoin de leur argent pour payer des choses comme les droits de scolarité, les livres, le loyer et l'alimentation.

[*Français*]

On sait très bien que ce gouvernement va même jusqu'à imposer des taxes sur les livres. Les étudiants n'ont pas d'emploi d'été; les étudiants ont faim; les étudiants ont besoin d'abris. Les étudiants sont notre avenir et il faudrait plutôt les encourager. Charger une taxe, une pénalité additionnelle de 3 p. 100 me fait penser à certains *loan sharks* qui chargent un surplus. Vous empruntez 10 000 $ et on vous charge un pourcentage de plus, et ce n'est plus 10 000 $ que vous devez mais c'est 10 000 $ plus, et vous payez l'intérêt sur le 10 000 $ plus.

Les étudiants ont besoin de l'aide du gouvernement. Ils n'ont pas besoin de se faire écraser par celui-ci. Je vois que certains députés du parti ministériel se moquent de mes propos. Je dois dire qu'en agissant de la sorte, ils se moquent des étudiants. Il ne faut pas se moquer des étudiants ou de leurs problèmes, il faut plutôt les encourager.

J'ai le plaisir de siéger au Comité permanent des comptes publics. On s'est aperçu, d'après le rapport du vérificateur général, qu'il y a de la mauvaise administration au gouvernement. Le vérificateur général dit dans son rapport de 1991, et je cite:

[*Traduction*]

Les prêts accordés aux étudiants pour l'année 1989-1990 pourraient coûter environ 39 millions de dollars aux contribuables. Près de 47 000 étudiants à temps plein ont reçu des prêts dont le total a dépassé de 72 millions de dollars la somme qui aurait dû leur être accordée. Faute de mesures législatives et administratives qui permettraient de retracer et de récupérer les sommes excédentaires, les contribuables devront assumer un coût qui pourrait s'élever à 39 millions de dollars selon nos calculs.

En vertu de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, le gouvernement fédéral garantit les prêts accordés par les institutions prêteuses aux étudiants qui ont reçu d'une province participante un certificat d'admissibilité.

Les provinces. . .

[*Français*]

. . .comme la province d'Ontario. . .

[*Traduction*]

. . .évaluent les demandes des étudiants et approuvent les prêts du gouvernement fédéral en vertu d'une entente administrative officielle intervenue avec le Secrétariat d'État. Le montant du prêt, de la subvention ou de la bourse varie selon les droits de scolarité, les frais de subsistance et les ressources financières de chaque étudiant, y compris le soutien financier qu'il reçoit d'un conjoint ou de ses parents le cas échéant.

Les étudiants, le conjoint et les parents doivent signer une formule autorisant la consultation de leurs déclarations d'impôt; les provinces peuvent donc vérifier toutes les données relatives aux revenus qui ont une incidence sur la demande de prêt. Des prêts sont accordés en vertu

de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants au tiers environ des étudiants à temps plein inscrits dans les universités et les collèges communautaires, partout au Canada, sauf au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest qui ont préféré obtenir des transferts administratifs et gérer leurs propres programmes.

• (1620)

[*Français*]

Je trouve intéressant que dans la province de Québec, le taux de non-remboursement y soit très minime. Il semblerait que le système, dans la province de Québec, soit de beaucoup supérieur au système existant ailleurs.

Pour ce qui est de l'Ontario, j'ai écouté tout à l'heure mes collègues du NPD parler avec grande fierté des programmes dans les différentes provinces, surtout là où il y a des gouvernements néo-démocrates. Je dois vous aviser que c'est à ma grande déception et avec horreur que j'ai appris que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario avait effectué des coupures dans les octrois et les subventions aux étudiants.

Les étudiants ont besoin d'être encouragés. Il n'y a pas d'emplois d'été et ceux qui graduent ne trouvent pas d'emploi. Non seulement ces étudiant ne se trouveront pas d'emploi après avoir gradué, mais ils seront forcés, obligés de payer des intérêts dès leur graduation.

J'implore donc le gouvernement à encourager les étudiants, et surtout ceux qui n'ont pas d'emploi ne devraient pas être pénalisés lors de leur graduation.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis. Le projet de loi C-76 vise à modifier la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Je voudrais insister sur un aspect de ce projet de loi, un aspect très préoccupant à mes yeux. Je pense que c'est l'élément le plus contestable de cette loi, soit les modifications au programme de prêts aux étudiants.

Ce projet de loi entend supprimer la période de six mois sans intérêt dont disposent actuellement les étudiants à la fin de leurs études avant de devoir payer les intérêts sur leurs prêts qui n'ont cessé de s'accumuler dans l'intervalle.

Dans certains cas, pour un étudiant qui fait quatre ans d'études de premier cycle, une maîtrise, puis un doctorat et même des études postdoctorales, le montant peut être substantiel. La période de six mois ne portant pas intérêt commençant à la fin de leurs études permettait au moins aux étudiants de se chercher un emploi sans être pénalisés par l'obligation d'acquitter immédiatement les intérêts encourus.

Cette disposition va rendre la vie plus difficile aux étudiants parce que le compte à rebours commence dès qu'ils ont terminé leurs études. J'ignore combien d'étudiants sont en mesure de passer directement d'un programme d'études universitaires supérieures ou de premier cycle au marché du travail. C'est très difficile.

C'était déjà très difficile quand j'étais étudiant. Au chapitre de l'emploi, les choses allaient pourtant beaucoup mieux à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Six mois, ce n'est pas long pour l'étudiant qui se cherche du travail, mais avec cette disposition, l'intérêt s'applique immédiatement et commence à courir dès la fin des études.

De toute évidence, cette mesure dément les propos du gouvernement actuel qui prétend favoriser les études supérieures. S'il en était ainsi, il s'engagerait à aider nos étudiants à faire des études postsecondaires et des études universitaires supérieures et il ferait en sorte qu'ils puissent y arriver sans cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête.

La suppression de cette période ne portant pas intérêt va coûter de 30 millions à 35 millions de dollars par an. Or, cette mesure intervient à une période où les taux de chômage sont très élevés chez les diplômés. Le taux de chômage dépasse les 16 p. 100 chez les moins de 25 ans. Nous demandons aux étudiants de commencer à payer, aussitôt qu'ils obtiennent leur diplôme, l'intérêt sur leur prêt.

Cette mesure n'aide pas les étudiants, elle ne favorise pas l'éducation et n'étaie pas notre volonté d'accroître la base des connaissances dont nous avons besoin au Canada pour être plus concurrentiels. En agissant ainsi, le gouvernement impose un fardeau aux étudiants canadiens, un fardeau qu'ils ne devraient pas avoir à supporter. Beaucoup d'entre eux n'auront pas réussi à se trouver un emploi même après six mois de recherche continue, parce qu'il n'y a pas d'emplois disponibles sur le marché. Ces modifications que nous voulons apporter à la loi vont pénaliser les étudiants.

Combien d'étudiants sont déjà en défaut de paiement? Le montant des prêts en défaut de paiement dépasse les 150 millions de dollars par année au Canada. S'il est vrai que certains individus essaient d'abuser du système, je

crois qu'il y a, en fait, très peu de cas d'abus. Nous allons pénaliser les étudiants qui veulent vraiment rembourser leur prêt le plus rapidement possible, mais qui ne le pourront pas s'ils n'ont pas d'emploi. Le compte de l'intérêt à payer commence dès qu'un étudiant obtient son diplôme.

L'abrogation ou la modification de la loi visait initialement à donner au gouvernement un moyen de supprimer les frais administratifs de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, frais que j'avais jugés draconiens au départ, et je me réjouis de voir qu'on envisage de les abolir. Il s'agissait également de fournir au gouvernement le moyen de hausser les taux d'intérêt hebdomadaires.

Or, il semble maintenant que le projet de loi dont nous sommes saisis n'apporte pas ces changements. Tout ce que nous constatons, c'est que la période de grâce de six mois est supprimée et que le compte de l'intérêt à payer commence dès que les étudiants obtiennent leur diplôme.

Cela n'aurait pas dû être la priorité du gouvernement. Tout le système de prêts aux étudiants est criblé de lacunes graves, très graves. Le gouvernement n'a rien fait pour remédier aux lacunes du programme de prêts aux étudiants. Les étudiants vont devoir épargner jusqu'à 60 p. 100 de l'argent gagné durant leur emploi d'été, indépendamment des frais de subsistance qu'ils devront supporter durant l'année.

Cette situation pénalise encore une fois les étudiants des régions rurales ou éloignées, par exemple ceux qui viennent de l'intérieur de la Colombie-Britannique, ma province. En effet, les étudiants qui vont étudier dans les universités le long de la côte, même si des établissements commencent à apparaître à l'intérieur des terres, doivent supporter des coûts très élevés en raison des distances à parcourir et des frais de chambre et de pension. Le programme ne tient pas compte de ces coûts supplémentaires.

Les parents doivent supporter une part de plus en plus grande des coûts d'instruction de leurs enfants.

Les prêts sont administrés par les provinces et ne sont donc pas transférables. Ainsi, dans le cas d'un étudiant qui décroche un diplôme de l'Université Queen's de Kingston et poursuit ses études à l'Université de la Colombie-Britannique en vue de l'obtention d'un doctorat, comme l'a fait ma propre fille, le prêt n'est pas transférable et il faut par conséquent recommencer tout le processus. Les prêts devraient être transférables partout au Canada afin de faciliter les choses aux étudiants désireux de pousser leurs études plus loin dans divers établissements d'enseignement au Canada.

En outre, les modifications proposées vont faire en sorte qu'il deviendra impossible aux étudiants d'occuper un emploi durant leurs études. Ces changements vont obliger les étudiants à suivre des cours à plein temps afin de pouvoir être admissibles à un prêt. Nombre d'étudiants ne peuvent tout simplement pas continuer leurs études s'ils n'ont pas la possibilité de travailler tout en suivant leurs cours, ce qui leur sera maintenant extrêmement difficile.

Ce qui me dérange vraiment beaucoup dans ce projet de loi c'est que lorsqu'il l'a déposé, le gouvernement a refusé d'entendre les témoignages des étudiants qui, de partout au Canada, voulaient faire part au comité de leurs préoccupations à l'égard de cette mesure législative et des difficultés que vont entraîner les changements qu'elle contient. Le gouvernement a tout simplement refusé de les écouter ou même de reconnaître que les inquiétudes des étudiants pouvaient être fondées et que leur désir d'apporter des modifications au projet de loi était légitime. Cela en dit long sur ce gouvernement qui n'est pas prêt à écouter ce que les étudiants canadiens ont à dire d'un projet de loi qui influe directement sur leur avenir financier et économique. Ce qui s'est passé est honteux. Il n'est pas étonnant que les deux partis de l'opposition se soient retirés des audiences du comité.

• (1630)

Le gouvernement ne s'intéresse pas à ce que les étudiants ont à lui dire. Il ne s'intéresse vraiment pas à leur situation financière. Je pense que le gouvernement ne croit tout simplement pas au principe de l'égalité en matière d'accès à l'éducation car dans ce pays, il devient de plus en plus difficile d'avoir accès à l'éducation. De plus en plus, ce domaine devient la chasse gardée des riches, des étudiants qui en ont les moyens ou dont les parents peuvent leur payer des études.

Ce n'est pas dans cette direction que ce pays devrait s'engager. Ce n'est pas la direction à prendre si nous voulons faciliter l'accès à l'éducation, réduire le nombre d'illettrés fonctionnels et devenir une nation compétitive. Nous voulons devenir compétitifs et acquérir les connaissances et les compétences nécessaires.

Cette mesure législative est une entrave à la compétitivité du Canada sur le marché mondial. C'est une entrave à l'avenir des étudiants canadiens.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe cet après-midi au débat à l'étape du rapport du projet de loi C-76, qui vise la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé en février 1992. Les dispositions de ce projet de loi touchent à quatre lois différentes, à savoir la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, la Loi sur les prêts aux petites entreprises, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et la Loi sur les traitements.

Je tiens à parler de deux points qui sont très importants pour notre pays, je crois, et plus particulièrement pour ma circonscription. Ils ont trait à l'incidence réelle que ces modifications vont avoir sur les étudiants et l'éducation au Canada, ce que la plupart des intervenants de ce côté-ci de la Chambre ont fait valoir, je crois.

Le gouvernement conservateur parle tellement de compétitivité, de la nécessité pour le Canada d'être compétitif sur la scène internationale—compte tenu des pressions qu'il subit de toutes parts au plan de la recherche et de la fabrication—que l'on croirait logique, il me semble, qu'il investisse dans la formation des esprits, dans l'éducation, de telle sorte que les gens en général et les étudiants en particulier reçoivent la formation dont ils auront besoin pour bénéficier des possibilités qui s'offriront sans doute à eux un jour. Il semble plutôt évident, si l'on veut faire du Canada un pays compétitif, que l'on investisse dans sa population, dans ses étudiants. Ce projet de loi pénalise les étudiants et leur rend plus difficile encore de poursuivre leurs études.

On mesure la grandeur d'un pays à la qualité de sa population, au niveau d'instruction de ses habitants. Notre société subit d'énormes pressions. En fait, le Canada est le pays qui consacre le plus d'argent par habitant à l'éducation, du moins aux niveaux primaire et secondaire, mais il n'a pas de quoi se vanter au niveau postsecondaire où 30 p. 100 des jeunes abandonnent leurs études avant d'avoir obtenu leur diplôme d'études collégiales. Il faut inciter les jeunes Canadiens à aller au collège et à l'université et non les en décourager.

L'un des obstacles à surmonter, évidemment, consiste à rendre l'éducation vraiment pertinente et significative pour les jeunes de telle sorte qu'ils comprennent qu'elle leur apportera les possibilités économiques et professionnelles qu'il souhaite pour eux-mêmes comme pour leurs enfants. Le plus important, c'est que les jeunes voient l'éducation comme une étape vers la réalisation de leurs objectifs personnels.

Le gouvernement devrait aider les étudiants à atteindre ces objectifs, dans l'intérêt du pays tout entier. Il est de l'intérêt de chacun de s'assurer qu'il a les outils qu'il faut pour aller de l'avant. Pourtant, le gouvernement juge bon de dire aux étudiants que, s'ils veulent s'instruire et faire des études collégiales ou universitaires, les prêts qu'ils demandent pour le faire devront désormais être remboursés dès qu'ils obtiendront leur diplôme, de sorte qu'il n'y aura plus de période transitoire comme c'est le cas depuis des années. Une fois en possession de son diplôme, un étudiant doit attendre quelque temps avant d'obtenir un emploi.

On comprend et on sait comme il est difficile à notre époque pour un étudiant de trouver de l'emploi à la fin de ses études. Bon sang, le Canada entier rationalise! Les parents des étudiants perdent leurs emplois à cause de la concurrence mondiale, des accords de libre-échange et des programmes économiques du gouvernement. Leurs pères et leurs mères ont du mal à garder leurs emplois.

Qui attaquons-nous maintenant? Nous nous en prenons justement à celui qui se prépare à entrer sur le marché du travail et à qui il faudra du temps pour y parvenir. Le gouvernement veut surtout pénaliser l'étudiant qui a obtenu son diplôme et qui a hâte d'explorer de nouvelles possibilités. Il a peut-être contracté envers le Canada une dette de 15 000 ou 20 000 $, il s'en rend bien compte et il prend cela au sérieux. Il compte bien rembourser cette dette et c'est d'ailleurs ce que font la majorité des étudiants; de 85 à 90 p. 100 des étudiants le font. Chacun veut investir dans son instruction personnelle.

Or, qu'est-ce que le gouvernement fait? Il veut pénaliser les étudiants encore plus en leur enlevant le délai de six mois avant le remboursement de leur dette. De plus, il entend imposer des frais administratifs de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants.

Voilà deux coups qu'on assène aux étudiants. Nous voulons les encourager à parfaire leurs connaissances, et donc à s'instruire; un investissement dans nos étudiants nous sera rendu au centuple en raison des carrières qu'ils exerceront et des impôts qu'ils verseront.

Les mesures régressives du projet de loi C-76 vont à l'encontre de la philosophie gouvernementale qui vise à s'assurer une population mieux instruite qui sera en mesure de soutenir la concurrence. Comme dans le cas du projet de loi C-105, où le gouvernement tente de pénaliser les chômeurs, je crois qu'il veut maintenant

pénaliser les étudiants pour les problèmes qu'il a lui-même créés.

Je voudrais aussi m'arrêter un moment sur les modifications que va apporter le projet de loi C-76 à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je sais qu'un autre projet de loi allant encore plus loin que les changements proposés dans le projet de loi C-76 a été présenté à la Chambre.

Cependant, je dois dire encore une fois au gouvernement que les changements apportés dans le projet C-76 à la Loi sur les prêts aux petites entreprises sont positifs en ce sens qu'ils permettent de tenir compte de la réalité à laquelle font face les petites entreprises, à savoir qu'il faut porter le montant maximum fixé par le projet de loi C-93 ou C-98, enfin bref la Loi sur les prêts aux petites entreprises, de 100 000 à 200 000 $.

Or, ce n'est pas la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui pose en fait le plus gros problème aux petites entreprises. C'est une loi mal connue. Les banquiers ne la mettent pas de l'avant. Ils ne s'en servent pas autant qu'on le voudrait. Le fait est que les petites entreprises ont des problèmes non pas à obtenir des prêts de 100 000 ou de 200 000 $, mais des prêts de 20 000, 25 000, 30 000 et 35 000 $ dont elles ont besoin pour créer la richesse et les débouchés qui à leur tour leur permettront d'engager davantage de gens.

• (1640)

Elles ont besoin d'un fonds de roulement. Elles ont besoin d'une institution financière qui les aide. Les petites entreprises, ces hommes et ces femmes qui sont prêts à investir dans leur pays, dans leur entreprise, sont à l'origine de 80 p. 100 des emplois créés dans ce pays. Elles sont prêtes à prendre des risques, à engager des gens.

Le projet de loi C-76 et les amendements ne vont pas assez loin. Le gouvernement devrait venir en aide aux gens qui sont prêts à investir dans leur propre entreprise, à assurer des emplois, à créer la richesse qui en fait permet à l'économie nationale de tourner.

Le gouvernement ne doit pas défendre les petites entreprises en paroles seulement. Il ne doit pas se contenter de faire des retouches ici et là. Il doit faire beaucoup plus. Il doit accorder un plus grand soutien aux petites entreprises, non seulement en leur consentant l'aide et les prêts dont elles ont besoin, en obligeant les banques à leur prêter les capitaux requis pour leur permettre de créer la richesse et des emplois, mais aussi en réduisant la paperasserie, les taxes et en simplifiant toutes les formalités administratives qui sont pour elles un véritable cauchemar.

Ce sont les petites entreprises qui créent les emplois. Le gouvernement se plaît à dire que ce n'est pas le rôle d'un gouvernement, que c'est la responsabilité des petites entreprises, du secteur privé. Pourquoi ne pas laisser les petites entreprises tranquilles? Pourquoi, au contraire, ne pas les aider pour leur permettre de créer la richesse et les emplois nécessaires au redressement de l'économie?

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'intention de m'attarder aujourd'hui sur ce que je considère être l'aspect le plus controversé de ce projet de loi, à l'étape du rapport.

Le gouvernement actuel comprend mal la situation financière des étudiants. Si le gouvernement pense un seul instant que l'enseignement, les prêts aux étudiants et le reste sont trop coûteux, eh bien nous verrons ce qu'il en sera lorsqu'il comprendra le coût de l'ignorance.

Les étudiants visés viennent de l'Université McMaster, dans ma circonscription d'Hamilton-Ouest, du collège Mohawk ou de n'importe lequel des autres collèges, et établissements d'enseignement qu'on retrouve dans la région.

Une voix: L'Université Western.

M. Keyes: En effet, l'Université Western, dans la ville de mon collègue, London en Ontario et l'Université Guelph un peu plus loin.

Les étudiants demandent ces prêts, car ils savent au fond d'eux-mêmes qu'ils ont la possibilité de se perfectionner. Ils n'ignorent pas que si on leur en donne la chance, ils s'instruiront, ce qui leur permettra ensuite de se lancer dans le domaine qu'ils ont choisi en ayant les compétences voulues.

À l'heure actuelle, dès le départ, les jeunes doivent réfléchir un instant. Malheureusement, beaucoup d'entre eux ne peuvent choisir leur université à cause de leur situation financière. Ils sont parfois incapables d'aller à l'école pendant un, deux ou trois ans. Il leur arrive également d'être forcés d'épargner afin d'aller à l'université ou de fréquenter une école postsecondaire ou tout autre établissement d'enseignement.

Bien entendu, c'est tout à fait inacceptable, quels que soient vos critères. Lorsque des étudiants finissent en 12^{e} année ou, en Ontario, en 13^{e} année, ils ont la possibilité de s'inscrire à l'université. Cependant, certains ne peu-

vent le faire faute d'argent. Ils peuvent toujours s'en remettre à leurs parents ou à des proches, mais ces derniers risquent eux-mêmes de ne pas avoir assez d'argent pour financer les études postsecondaires.

Ils se tournent alors vers le gouvernement pour obtenir un peu d'aide. Ils nous demandent de leur prêter un petit peu d'argent afin qu'ils puissent s'instruire et améliorer leur sort. Ils nous disent qu'ils seront ensuite en mesure d'entrer sur le marché du travail dans le domaine qu'ils ont choisi et de nous rembourser ce qu'ils nous doivent.

Nous leur faisons confiance. Nous souscrivons à leurs demandes. Nous leur répondons que nous croyons que le Canada profitera en définitive de leur décision de poursuivre des études postsecondaires. Or, quel message le gouvernement transmet-il par la suite?

Le gouvernement dit de bien belles choses. Il parle de la nécessité d'établir une culture du savoir et d'accroître notre compétitivité. Or, dans le budget de cette année, on a assisté au début de la privatisation de l'aide apportée aux étudiants. Cela prend la forme d'un droit de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants et de l'élimination de la période de six mois sans intérêt accordée aux étudiants dans le besoin à partir de la date à laquelle ils obtiennent leur diplôme. Quand le gouvernement va-t-il se réveiller et comprendre que dans notre société, les gens sans instruction et les gens instruits qui ne peuvent trouver un emploi s'endettent de plus en plus.

M. Gauthier: Cela touche 18 p. 100 des jeunes.

M. Keyes: Combien? Dix-huit p. 100 des étudiants, ne peuvent trouver un emploi une fois diplômés. Je ne parle pas nécessairement d'emplois dans leur domaine, mais d'un emploi tout court.

La dette moyenne des bénéficiaires de prêts aux étudiants au Canada est de 5 553 $. Ce sont les chiffres fournis par le Secrétariat d'État du Canada pour 1989-1990. Les prêts non remboursés s'élèvent en moyenne à 4 731 $. Dans 69 p. 100 des cas, ces prêts sont de moins de 5 000 $.

En ce qui concerne le Secrétariat d'État du Canada, après avoir examiné le fonctionnement de ce ministère, le vérificateur général a déclaré ce qui suit dans son rapport de 1991: «À notre avis, il est urgent, sans toutefois enfreindre les droits des personnes admissibles aux prêts étudiants, de prendre les mesures suivantes, c'est-à-dire: *a*) obtenir la révision de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et adopter un règlement *b*) revoir l'entente administrative avec les provinces pour préciser les responsabilités de ces dernières dans le repérage et le recouvrement des sommes excédentaires reliées au Programme; *c*) mettre en oeuvre des mécanismes de contrôle appropriés pour assurer le respect de ces nouvelles mesures.»

M. Gauthier: En quoi consiste la réponse?

M. Keyes: Le gouvernement a-t-il mis ces recommandations en application? A-t-il vraiment pris la peine d'évaluer la situation globale touchant les prêts aux étudiants au Canada? Non, nous n'avons eu droit qu'à des solutions gnangnan tout d'abord du gouvernement actuel et ensuite du gouvernement néo-démocrate de ma province d'Ontario. Il s'agit du NPD ontarien, et Richard Allen était à l'époque le ministre responsable des Collèges et Universités. On ne trouve bien sûr plus ce portefeuille au sein du gouvernement ontarien. Il a été englobé dans un superministère et n'existe plus comme tel.

La Chambre sait-elle ce que le gouvernement néo-démocrate a dit et ce qu'il fera? Les étudiants n'obtiendront plus de bourses provinciales pour payer leurs études, car le gouvernement néo-démocrate a décidé de passer à un système d'aide financière constitué uniquement de prêts. Rien que des prêts, plus de bourses. Mais je m'écarte du sujet.

Voici quel était le commentaire du ministère du Secrétariat d'État aux observations du vérificateur général: «Nous sommes d'accord. Le ministère travaille, avec ses conseillers juridiques et les provinces, à la mise en oeuvre des modifications d'ordre légal et administratif nécessaires, et il améliorera en conséquence les mécanismes de contrôle.»

A-t-on accompli quoi que ce soit du genre? Absolument rien ne permet de le penser. Avec quoi nous retrouvons-nous?

Une voix: Une façon de procéder au petit bonheur.

M. Keyes: Oui, au petit bonheur. Voyez toutes ces notes que j'ai ici. J'en ai tellement que je ne sais à quoi passer maintenant.

Il s'agit donc d'une façon de procéder au petit bonheur au réexamen et à la restructuration de tout le Programme canadien de prêts aux étudiants, qui exige pourtant une réflexion approfondie. Les baby-boomers sont arrivés à l'âge de la maturité, et beaucoup d'entre nous au Parti libéral appartenons à cette génération. Nous avons de nouvelles idées et de nouvelles opinions. Quand je travaillais dans le secteur de la radiodiffusion où j'ai passé de nombreuses années, nous avions pour consigne de nous exprimer simplement.

• (1650)

Ce que nous disons au gouvernement aujourd'hui, c'est que la simplicité est de rigueur. Il faut s'adresser à tellement de ministères. Les étudiants ne savent plus où donner de la tête. S'ils veulent foncer, ils n'iront pas très

loin parce qu'ils ont un prêt à rembourser. Ils ne peuvent pas trouver d'emploi à cause d'un gouvernement qui s'est entêté dans sa politique économique, qui a imposé la TPS, qui a provoqué une récession.

N'était des mesures sociales que mon parti a prises il y a de longues années, nous ne serions pas plongés dans la récession. Ce serait carrément la crise. Nous serions en train de nous battre dans les rues pour quelques pièces de monnaie. Il n'y aurait pas de services de santé pour ceux qui en ont besoin. Ce serait un immonde gâchis.

Nous écoutons ce que dit le gouvernement. Je vais conclure, monsieur le Président, j'ai vu que vous me faisiez signe. C'est une question de mérite, de coordination, de confiance.

Il faut examiner le système et tenter d'agencer les divers éléments, de tout harmoniser. Il faut se fier à l'individu pour tout coordonner et garder les choses simples. La confiance doit régner: lorsqu'un étudiant obtient un prêt, il ne faut pas le forcer à rembourser dès l'obtention de son diplôme, avant qu'il n'ait déniché un emploi. Il n'a pas encore envoyé son CV et personne n'a encore répondu à ses offres de service que déjà on lui demande de rembourser. Il n'est pas encore sur le marché du travail. Il faut lui donner une chance. Il faut lui donner le temps de travailler un peu, après quoi il remboursera et bien. Non seulement il remboursera le prêt de 5 000 $, mais il paiera aussi des impôts parce qu'il travaillera au lieu de toucher l'assurance-chômage ou l'aide sociale.

C'est une question de confiance. Si le gouvernement en place ne nous inspire pas confiance, si nous avons l'impression qu'il ne fait pas son travail comme il faut, nous devons l'éjecter.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, la mesure législative que nous débattons aujourd'hui comporte plusieurs aspects. Ce n'est qu'un des nombreux projets de loi d'ensemble qui découlent de l'exposé financier présenté avant Noël.

Celui-ci porte sur un certain nombre de sujets: il prévoit le versement de droits et la prise de mesures d'ordre réglementaire en ce qui concerne les lobbyistes, modifie la Loi sur les prêts aux petites entreprises—et je crois comprendre que certains changements ont été apportés à cet égard à l'étape de l'étude en comité—gèle les traitements des ministres du Cabinet—ce à quoi très peu de Canadiens s'opposeront, car nous sommes toujours heureux de voir les politiciens geler leurs traitements—et, enfin, prévoit d'autres modifications à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

La modification qui a alimenté la majeure partie du débat aujourd'hui concerne l'élimination de la période de six mois sans intérêt. Actuellement, les prêts consentis aux étudiants ne portent pas intérêt durant les six premiers mois après la fin des études. En commençant à faire payer de l'intérêt immédiatement après la fin des études, on ne tient absolument pas compte de la réalité à laquelle les étudiants doivent faire face aujourd'hui sur le marché du travail.

J'ai des enfants qui termineront bientôt leurs études universitaires. L'été dernier, c'était la première fois en six ans que ma fille était incapable de trouver un emploi. Elle a finalement réussi à travailler un mois vers la fin de l'été. Il n'y avait pas d'emplois.

Dans bien des régions du pays, les entreprises ne veulent pas embaucher un étudiant qui ne sera pas disponible pour travailler à plein temps. Pour savoir s'il y a beaucoup d'emplois à plein temps, il suffit de parler aux personnes un peu plus âgées et de leur demander si elles arrivent à trouver un emploi permanent. On se rend compte que la plupart d'entre elles cherchent mais ne trouvent pas.

Dans ma circonscription, j'ai parlé à beaucoup de gens qui approchent de la trentaine et qui n'ont jamais pu trouver un emploi qui ait duré plus de six mois. Soit que la société pour laquelle ils travaillaient a fait faillite, soit qu'elle a réduit ses effectifs, ou soit qu'elle n'avait plus besoin des travailleurs supplémentaires dont elle croyait avoir besoin lorsqu'elle a embauché ces jeunes. Il n'est présentement pas facile pour les jeunes de se trouver un emploi. Ceux qui ont terminé leurs études secondaires exercent une demande très forte afin de poursuivre leurs études. Cette situation est probablement en partie imputable à la récession, mais elle découle aussi d'une prise de conscience face à la complexité de notre société moderne.

Par conséquent, la demande est extrêmement forte en ce qui a trait à l'enseignement et celle-ci se manifeste au moment où le gouvernement fédéral a décidé de réduire le financement des programmes établis, qui aident les provinces à assumer le fardeau de l'enseignement postsecondaire. Au cours de la période de cinq ans qui se terminera à la fin du prochain exercice, le gouvernement fédéral aura réduit de 9 milliards de dollars le montant des paiements versés aux provinces pour l'enseignement postsecondaire.

La seule solution dont disposent les provinces suite à ces compressions consiste à augmenter les frais de scolarité et à réduire le plus possible la partie de leur budget qui est consacrée aux universités.

Les frais de scolarité ont donc augmenté. Par exemple, au cours de la période de cinq ans qui s'est terminée à la fin de 1992, les frais de scolarité ont augmenté de 145 p. 100 à l'université McGill, de 82 p. 100 à l'université de la Saskatchewan, et de 90 p. 100 à l'université Simon Fraser, ce qui vous donne une idée de ce qui s'est passé dans les universités des diverses régions du pays.

Parallèlement, les universités ont relevé la moyenne scolaire que les étudiants doivent avoir pour être admis. À l'université de la Saskatchewan, où j'ai obtenu mon diplôme il y a de nombreuses années, la moyenne exigée pour être admis est maintenant au-dessus de 80 p. 100, comme dans la majorité des autres universités. En fait, cette moyenne se rapproche des 90 p. 100 pour des domaines comme le commerce et le génie, tandis qu'elle est plus proche de 80 p. 100 pour à peu près tout le reste.

La question de la moyenne scolaire frise maintenant le ridicule. L'automne dernier, à la cérémonie de remise des diplômes, l'étudiante qui a obtenu les meilleures notes de l'université et de son collège et qui a raflé tous les honneurs n'aurait pu, avec les notes qu'elle avait à l'époque, être acceptée à l'université si elle avait voulu y entrer l'année où elle a terminé ses études secondaires. En d'autres termes, la meilleure étudiante de cette promotion n'aurait pu être acceptée à l'université si les règles avaient été les mêmes l'année où elle a obtenu son diplôme et celle où elle a entrepris ses études universitaires. Des milliers d'étudiants se voient refuser la possibilité de faire des études universitaires parce que l'admissibilité est déterminée en fonction d'un critère ridicule, celui des moyennes scolaires très élevées.

Le recteur sortant de l'Université de la Saskatchewan m'a dit qu'en haussant la moyenne scolaire requise, on s'attendait à ce qu'il y ait plus de diplômés et moins d'étudiants qui abandonnent leurs études à Noël parce qu'ils étaient incapables de tenir le rythme. Selon lui, lorsque les classes comptent beaucoup d'élèves et que les moyennes sont plus élevées, le taux de décrochage est plus important. Le fait d'accepter des élèves de l'école secondaire dont la moyenne est plus élevée n'est pas une solution. D'après lui, le problème vient des classes surpeuplées dans lesquelles doivent s'intégrer ces élèves visiblement mieux préparés et ayant les qualités voulues. Il est tout simplement impossible de leur donner le genre d'enseignement dont ils ont besoin en première année, et la proportion d'étudiants qui avaient une moyenne de 80 p. 100 et qui ont abandonné leurs études est nettement supérieure à la proportion de décrocheurs parmi les étudiants acceptés avec une moyenne de 60 p. 100, durant les années 60.

• (1700)

Cela n'est pas dans l'intérêt des étudiants. En outre, cet effort pitoyable que déploie le gouvernement afin d'économiser 20 millions ou 30 millions de dollars par année, en obligeant les étudiants à rembourser les intérêts sur leurs prêts dès qu'ils obtiennent leur diplôme pour occuper des emplois qui n'existent pas et qui ne se matérialiseront pas rapidement, relève de la stupidité pure, à mon avis.

Le gouvernement a eu la brillante idée de percevoir des sommes insignifiantes pour essayer de résoudre des problèmes d'une ampleur beaucoup plus grande.

Le premier ministre nous dit qu'il réduira son traitement de 3 000 $ ou 4 000 $ par année. En entendant cela, j'ai pensé à une décision prise par les Américains. Leur premier président, le président Washington, avait apparemment offert de travailler pour rien. Au terme du premier mandat du président, le Congrès a additionné tous les frais de déplacement et de subsistance du président américain et a décidé qu'il en avait assez d'un chef qui travaillait pour rien. Dorénavant, il lui verserait un salaire et surveillerait ses dépenses.

Je rappelle cette anecdote, parce que les séjours que nos dirigeants effectuent à l'étranger semblent être devenus un divertissement coûteux. On a déjà mentionné aujourd'hui l'excursion Hong Kong-Chine-Japon qui a coûté près d'un million de dollars, de même qu'un voyage ultérieur en Allemagne et dans d'autres régions de l'Europe qui a coûté plus de 500 000 dollars.

Si le gouvernement veut vraiment économiser, il pourrait peut-être demander aux dirigeants de réduire leurs dépenses somptuaires de déplacement, à côté desquelles les réductions de salaire de 2 000 ou 3 000 $ perdent toute importance.

Le temps est venu pour le gouvernement d'examiner de façon réaliste les dépenses qu'il peut réellement restreindre et de cesser d'extirper quelques dollars aux étudiants qui ont beaucoup de mal à trouver du travail dans la conjoncture actuelle.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis partagée sur le débat de cet après-midi. Il m'est arrivé tellement souvent depuis quatre ans et demi de

prendre la parole pour dénoncer le piètre soutien assuré par ce gouvernement à l'enseignement postsecondaire.

C'est la première fois qu'on a réellement l'obligation de prendre la parole pour débattre de l'attitude du gouvernement qui, selon moi, s'attaque directement aux étudiants de notre pays.

Dans ma circonscription, Halifax, on compte six universités. Il y en a une septième juste à l'extérieur. Nous avons l'Université Dalhousie, la plus grande université du Canada atlantique, qui regroupe des écoles professionnelles. Il y a la St. Mary's University. C'est une très grande université, très connue, entre autres, pour ses facultés de génie et d'études commerciales.

On y trouve aussi la Technical University of Nova Scotia, le Nova Scotia College of Art and Design et la University of King's College, la plus vieille université du Commonwealth britannique hors de Grande-Bretagne. Enfin, il y a la Atlantic School of Theology. Tout juste à l'intérieur de ma circonscription se trouve mon alma mater, la Mount St. Vincent University. Il y a donc beaucoup d'étudiants à Halifax.

Je vis très près de l'Université Dalhousie et je possède aussi, bien sûr, un diplôme de l'école de droit de cette université. Je rencontre des étudiants à mon bureau de circonscription et j'en croise chaque jour dans mon quartier. Ils me parlent constamment de leurs craintes. Ils craignent d'être incapables de payer leurs frais de scolarité. Ils craignent de ne pas pouvoir poursuivre leurs études. Il leur arrive aussi de craindre parce qu'ils sont parfois entassés dans des locaux trop petits. Ils s'inquiètent parce qu'ils sont trop nombreux à vouloir rencontrer leurs professeurs. Pourquoi toutes ces craintes? Je vais vous le dire.

Dans les provinces atlantiques, nous nous distinguons d'une bien curieuse façon. Nous avons les frais de scolarité les plus élevés, les bâtiments les plus anciens et les salaires les plus bas de tout le pays. En 1985-1986, à l'Université Dalhousie, les frais de scolarité s'élevaient à 1 466 $ par année. C'étaient les plus élevés au Canada. À la même époque, les frais d'admission à l'Université de Guelph, par exemple, étaient de 1 180 $. À McGill, ils étaient de 570 $.

M. Althouse: Je croyais que Bob Rae avait les frais de scolarité les plus élevés.

Mme Clancy: Je cite des chiffres de 1985-1986. Si le député de Saskatchewan veut interrompre le discours, il devrait au moins écouter plus attentivement.

À l'Université d'Ottawa, les frais s'élevaient à 1 324 $. À Lethbridge, c'était 892 $ et à Simon Fraser, 1 290 $. Même à cette époque, nos universités demandaient au moins 250 $ de plus que toute autre université au Canada.

Nos frais de scolarité s'élèvent maintenant, c'est-à-dire pour 1991-1992, à 2 195 $. C'est une augmentation de 49,7 p. 100 dans la région la plus défavorisée du Canada. L'Université Dalhousie est réputée pour ses programmes nationaux. Sa faculté de droit, par exemple, dont je suis fière d'être diplômée, a une école nationale. Nous y attirons des étudiants de partout au Canada, mais la majorité viennent des provinces atlantiques.

Nous savons quel est le taux de chômage dans le Canada atlantique. Nous savons quel est ce taux chez les jeunes. Si vous avez entre 15 et 24 ans, votre merveilleux gouvernement, qui vous a fait voir tant de merveilles, vous fait connaître un taux de chômage de 18 p. 100.

C'est honteux. Un pays industrialisé qui devrait être fier de ce qu'il fait pour ses citoyens n'a pas de quoi pavoiser lorsqu'il ne trouve pas d'emplois pour 18 p. 100 de ses jeunes.

M. Stevenson: Quel était le taux de chômage en 1981-1982?

Mme Clancy: Pardon. J'entends hurler dans la nature, monsieur le Président. Pourriez-vous lui demander d'attendre son tour, d'autant plus qu'il n'est jamais même allé proche du Canada atlantique ou peut-être ne l'y a-t-on pas laissé entrer. Quoi qu'il en soit. . .

M. Stevenson: J'ai une fille qui fréquente l'université à Halifax.

Mme Clancy: Donc, si vous avez une fille à l'université, à Halifax—je m'excuse, j'ignore le nom de la circonscription du député—vous savez qu'elle paie les frais de scolarité les plus élevés du Canada. Vous savez que si elle fréquente l'université à Halifax, elle, ses compagnes et ses compagnons de classe occupent les bureaux des universités de Halifax pour protester contre une nouvelle hausse de 10 p. 100 de leurs frais de scolarité. Si vous avez une fille à l'université à Halifax, vous savez que si elle contracte un prêt étudiant, elle devra commencer à le rembourser, intérêts et capital, dès qu'elle aura obtenu son diplôme.

J'ai fréquenté l'université il y a 20 ans. . . Bon, voilà qu'il chuchote. Au moins, nous avons réussi à le calmer. J'ai terminé mes études grâce au régime des prêts et bourses ainsi qu'aux emplois d'été pour étudiants. C'est grâce à cela que j'ai pu obtenir trois diplômes universitaires, décrocher un emploi et rembourser mes prêts étu-

diants jusqu'au dernier cent, comme le font religieusement tous les mois la vaste majorité des étudiants du pays.

Je voudrais souligner, monsieur le Président, que lorsque j'ai fini mes études et que j'ai eu mon premier emploi à titre de stagiaire, j'étais très heureuse d'avoir un répit de six mois avant de commencer à rembourser mon prêt. À cette époque-là, le taux de chômage était beaucoup moins élevé qu'aujourd'hui. En fait, la majorité des finissants universitaires pouvaient trouver un emploi. J'espère que la fille du député qui en savait tellement sur ce chapitre il y a quelques minutes et qui donnait son opinion si bruyamment, j'espère, dis-je, que sa fille trouvera un emploi à la fin de ses études universitaires à Halifax. J'espère de tout coeur qu'elle en trouvera un parce que nous savons tous ici, à la Chambre, que bien peu de jeunes gens trouvent un emploi à la fin de leurs études. Dire le contraire ne serait que de la foutaise.

Le régime des prêts aux étudiants est extrêmement important pour les étudiants.

Mon collègue de la Saskatchewan a parlé des meilleures notes qu'il faut pour entrer à l'université. Je dois avouer que je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui pour dire que ce n'est pas une bonne chose. L'université n'est pas pour tout le monde. La formation et l'éducation postsecondaires sont certes pour tout le monde, mais tous n'ont pas à aller à l'université. Certains vont à l'université, d'autres dans les écoles de métiers, d'autres encore dans les collèges professionnels.

• (1710)

Nous avons besoin de nous rendre compte dans notre pays que, en matière d'éducation, chacun a son propre cheminement à suivre, que tout le monde n'est pas formé dans le même moule et ne suit pas le même cheminement. L'université est un type particulier de milieu d'études, tout comme le collège communautaire et l'école professionnelle en sont d'autres. Ils ne sont ni meilleurs ni plus mauvais, seulement différents.

Si on enlève aux étudiants d'aujourd'hui la possibilité de se maintenir à flot, que fait-on au programme tout entier et à l'avenir de l'enseignement? Le gouvernement dit qu'il est en faveur de l'enseignement et que fait-il? Il porte un autre coup aux étudiants. Que va-t-il arriver aux jeunes du Canada atlantique? Ils ne trouvent pas d'emplois. Cette récession que le gouvernement se hâte tant de déclarer terminée ne l'est pas encore, et c'est particulièrement le cas pour les étudiants du Canada atlantique.

Je le sais parce que l'été dernier j'ai vu défiler des jeunes dans mon bureau qui avaient cherché un emploi pendant des jours et des semaines. Ils voulaient un emploi et ils auraient fait n'importe quel travail honnête pour gagner de l'argent, mais il n'y avait pas de travail. C'est navrant.

Alors que le gouvernement n'offre aucune aide à ces jeunes qui sont confrontés à un taux de chômage de 18 p. 100, il leur déclare: «Dès le moment où vous obtenez votre diplôme et quittez l'école, vous êtes responsable des droits de scolarité.» Il n'y a qu'un mot pour qualifier cette attitude, et c'est de la cruauté. En dehors de cela, il y a un autre mot pour la définir, et c'est de la stupidité.

Selon mon collègue de Hamilton, le gouvernement est trop stupide pour garder le système simple, et il a raison. Le gouvernement ne simplifie pas les choses pour les étudiants, pour leurs parents et pour l'avenir de notre pays. Il rend les choses compliquées, difficiles et crée une situation où de jeunes Canadiens brillants perdent espoir. Ils perdent le sentiment que les droits qu'ils acquièrent à la naissance comprennent également le droit à l'enseignement. Ils perdent le sentiment que leur gouvernement les encourage vraiment à suivre le cheminement d'études qui leur convient.

J'estime que c'est honteux et, pire encore, contraire aux valeurs canadiennes.

Il est temps de mettre sur pied des programmes visant à aider les Canadiens. Il est temps de ne pas réduire le programme fédéral de prêt aux étudiants en les rendant responsables plus tôt que jamais auparavant de rembourser les intérêts sur leurs prêts. Il est temps de rétablir le financement des programmes établis. Il est temps d'accorder aux universités une aide dont elles ont grandement besoin. Je crains cependant que ces supplications ne tombent dans les oreilles de sourds. Mais bientôt, ces sourds ne seront plus là.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme la députée qui a pris la parole avant moi, la députée de Halifax, qui a si bien parlé de la question, j'ai l'honneur de représenter les étudiants de plusieurs universités dont ceux de l'Université York, dans ma circonscription.

Avant d'aborder la question des prêts aux étudiants, et c'est ce dont je veux surtout parler, j'aimerais expliquer un changement très intéressant qui se produit actuellement à l'université York et qui reflète le comportement de l'économie canadienne.

L'université York, tous les députés en conviendront j'en suis certain, est l'une des meilleures au Canada. Relativement nouvelle, elle attire des étudiants de toutes les régions du pays. De plus en plus, à cause de l'économie, et c'est très intéressant, les étudiants de l'université York viennent surtout de la région de Toronto et de la région voisine de l'université même. Beaucoup de jeunes s'inscrivent à une université d'une autre province dans l'intention de voir du pays, et je trouve qu'il est très enrichissant pour les jeunes d'avoir cette possibilité.

[*Français*]

Cela leur permet non seulement d'étudier dans un domaine de la formation supérieure, mais de s'impliquer dans une autre région de notre pays. On peut dire que cela renforce l'unité nationale du Canada, même si ces gens vont dans la communauté anglophone. Je ne parle pas nécessairement du fait de pouvoir étudier dans l'autre langue officielle du Canada mais de la possibilité de connaître un peu plus le pays et de partager ce que l'on connaît de sa propre région, avec autrui, d'autres étudiants d'ailleurs.

[*Traduction*]

Naturellement, pour pouvoir aller étudier loin de chez soi, il faut de l'argent. Étant donné la situation difficile dans laquelle de plus en plus de Canadiens se sont retrouvés à cause de l'économie, il est de plus en plus difficile pour les jeunes d'aller étudier loin de chez eux, soit parce qu'ils ne peuvent obtenir le genre d'emplois dont ils ont besoin eux-mêmes, soit parce que leurs parents ne peuvent les aider autant qu'ils le voudraient, comme ils le faisaient dans les années 60 et 70, où l'économie était plus prospère.

Les jeunes ne peuvent plus, comme avant, aller dans une université loin de chez eux. On trouve de plus en plus d'étudiants des grandes villes dans les universités des grandes villes. Je pense que c'est l'une des conséquences déplorables d'une économie qui va de mal en pis.

Lorsque je regarde cette mesure, une mesure qui force les étudiants à commencer à rembourser leur prêt le jour où ils sont diplômés, alors qu'il est plus dur que jamais de trouver un emploi et que le taux de chômage chez les jeunes est le plus élevé de tous les groupes d'âges, je me dis que, comme le disait ma collègue de Halifax, le gouvernement ne fait guère preuve de sollicitude. Cela montre au contraire que le gouvernement fait preuve d'une grande mesquinerie à l'égard de ceux qui, dans notre société, ont besoin d'aide à certains moments.

Ce que cela me dit, c'est que le principe le plus fondamental de l'idéologie du gouvernement est que le gouvernement Reagan et le gouvernement Bush, aux États-Unis, savaient vraiment faire les choses comme il faut. Ce sont les gouvernements et les politiques dont il s'inspire.

Au Canada, nous avons l'assurance-maladie depuis quelques décennies. Elle a été présentée comme un des grands avantages de la citoyenneté canadienne. Nous n'avons pas une université gratuite, mais comparé aux États-Unis, nous avons une université accessible. Lorsqu'un jeune décide d'aller à une université particulière, son choix n'est pas guidé par les frais de scolarité. Ce n'est pas ce qui l'empêchera d'aller à cette université-là.

Toutes les universités bénéficiaient d'une aide fédérale et d'une aide provinciale, ce qui les rendaient plus ou moins toutes également accessibles.

Je sais que certains dans la région atlantique trouveront que j'y vais un peu fort, car il est vrai que les étudiants de cette région doivent acquitter des frais plus élevés qu'à l'université York.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que deux des grands avantages de la citoyenneté canadienne étaient l'assurance-maladie et l'assurance que nos enfants et petits-enfants pourraient choisir leur université et faire leurs études avec une aide publique.

Ce ne sont pas les principes du mouvement conservateur ou néo-conservateur américain. En fait le principe du mouvement néo-conservateur américain, c'est marche ou crève. Si vous ne faites pas partie des gens qui marchent ou que vous en êtes à une étape de votre vie où vous ne pouvez pas marcher, il ne vous reste plus qu'à crever, c'est le revers de la médaille américaine.

Je crois que ces principes plaisent à notre premier ministre et aux plus importants ministres du Cabinet. Dans le domaine de la santé, des études universitaires, du soutien à l'industrie et autres, comme nous avions des programmes contraires à ces principes et axés davantage sur le partage, sur l'entraide et sur l'apport positif du gouvernement, non seulement en tant que percepteur d'impôts et égalisateur des chances, mais aussi en tant que gouvernement qui prend soin de son peuple, ils se sont dit que toutes ces mesures avaient quelque chose de

suspect et qu'il fallait y mettre la hache. Ce que le premier ministre et les puissants ministres de ce pays voulaient faire, c'était s'immiscer de plus en plus dans nos vies et harmoniser, terme très musical qui n'a rien de musical dans ses répercussions sur les Canadiens, harmoniser la façon dont nous faisons les choses ici pour que nous nous mettions au diapason des néo-conservateurs américains.

• (1720)

Pourquoi faudrait-il que nos jeunes comptent sur leurs concitoyens et sur leur gouvernement pour les aider à aller à l'université? Ça ne se passe pas comme ça à Harvard, ni à Yale. Il faut pouvoir payer soi-même pour entrer dans une université de ce genre. Pourquoi faudrait-il aider les étudiants dans les universités canadiennes?

Je ne crois pas exagérer en disant que c'est aussi simple que ça, c'est-à-dire que ces programmes qui nous coûtent de l'argent, qui font appel à l'entraide, qui impliquent la participation de notre gouvernement, ne cadrent pas avec la façon dont les conservateurs entendent diriger le pays. Ils ne s'harmonisent pas avec la façon dont les choses se passent ou se sont passées sous les gouvernements néo-conservateurs des États-Unis et, dès qu'ils peuvent le faire, les conservateurs vont faire disparaître ces éléments de notre système.

Cette mesure est modeste—modeste par rapport aux programmes de subventions qui s'élèvent à des milliards de dollars—, car il n'est ici question que de quelques douzaines de millions de dollars par an, ce qui est beaucoup, soit, mais peu si on tient compte du tableau d'ensemble. Avec cette autre mesure d'harmonisation, si le gouvernement actuel avait les coudées franches et s'il pouvait se maintenir au pouvoir une année ou deux encore, le Canada et les États-Unis seraient tout à fait indifférenciables. Notre pays deviendrait l'une des régions les plus pauvres d'Amérique du Nord, comme la région des Appalaches ou d'autres régions au cours de l'histoire de l'empire américain. Nous deviendrions, nous aussi, une région défavorisée.

Je sais que mon temps de parole est écoulé. Je terminerai en disant que je n'ai nullement l'intention de faire des déclarations anti-américaines. Je ne suis pas anti-américain et mon parti ne l'est pas non plus, mais nous ne sommes pas proaméricains, nous sommes procanadiens.

Le Canada s'est doté de très bons systèmes et de très bonnes institutions. Le gouvernement actuel a l'intention de les harmoniser avec le système américain et de détruire ce que nous avons construit et qui fait notre distinction.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je ne sais d'où viennent les observations que nous venons d'entendre sur l'harmonisation. Ce n'est pas du tout ce qui se produit ici.

Nous tentons simplement de rationaliser un système et de le rendre moins onéreux pour l'étudiant en exigeant plus ou en transférant le fardeau à celui qui a terminé ses études et obtenu son diplôme. Voilà ce que nous faisons.

Cela n'a absolument rien à voir avec l'harmonisation de quoi que ce soit avec un autre pays. Le seul objectif d'une observation de ce genre est de faire peur, comme l'opposition libérale l'a déjà fait durant le débat sur le libre-échange et comme elle tente encore une fois de le faire maintenant. Cette déclaration n'a rien à voir avec le sujet du débat. Je trouve qu'il est incroyable que les gens puissent prendre la parole et faire de telles déclarations.

Je n'avais pas l'intention de parler de ce projet de loi, mais en écoutant le débat aujourd'hui, j'ai été étonné des paroles creuses que nous servent les gens d'en face, qui n'ont rien à voir avec la réalité de ce projet de loi. Je n'en reviens pas du tout ce que les députés d'en face peuvent dire pour faire valoir un point à l'exclusion de tous les autres. À la fin, on ne peut que leur dire ceci: «Attendez un instant. Examinons ce que l'on fait au juste et disons au moins franchement ce qui se passe.»

C'est ce que je veux essayer de faire, mais comme je ne dispose que de dix minutes, je me permettrai de poser d'abord une question au sujet de la suppression de la période d'exemption d'intérêt de six mois suivant l'obtention du diplôme. Le gouvernement va-t-il supprimer la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants? Nous avons l'intention de supprimer cette taxe ou ces frais d'administration de 3 p. 100 que les étudiants doivent payer lorsqu'ils contractent un emprunt en tant qu'étudiants.

La suppression de la période d'exemption d'intérêt de six mois ne vient-elle pas compenser—et cela, plus qu'amplement—pour la taxe ou les frais d'administration de 3 p. 100 perçus sur les prêts aux étudiants? Non pas. Les frais fixes de 3 p. 100 sont perçus au moment où

l'étudiant obtient son emprunt. Pour les étudiants qui bénéficient d'un prêt maximal, les frais de 3 p. 100 réduisent effectivement le montant de l'aide reçue, puisque ces frais sont déduits du prêt.

Par contre, la suppression de la période d'exemption d'intérêts de six mois ne touchera les étudiants qu'une fois qu'ils auront terminé leurs études et qu'ils seront en mesure de travailler et de rembourser leur emprunt.

Donc, au lieu d'imposer une taxe de 3 p. 100 pour frais d'administration à un étudiant qui n'a pas terminé ses études et n'a pas les moyens de rembouser son prêt, on l'impose à l'étudiant qui a terminé ses études. C'est un point important que l'on doit examiner. Nous passons ici d'une taxe de 3 p. 100 pour frais d'administration que l'étudiant doit payer pendant ses études, à l'élimination de la période de six mois sans intérêt à la fin de ses études. Il s'agit donc à mon avis d'un point important.

Le fardeau financier supplémentaire sera minime. Pour un prêt moyen, l'impact net se traduira par une augmentation des paiements mensuels inférieure à 5 dollars—un montant que peut facilement se permettre la plupart des étudiants diplômés, sinon tous. En fait, l'effet net de deux mesures—l'élimination de la taxe de 3 p. 100 pour frais d'administration et l'élimination de la période de grâce de six mois sans intérêt—permettraient de reporter le fardeau des étudiants qui poursuivent leurs études à ceux qui ont obtenu leur diplôme et ont les moyens financiers de rembourser leurs prêts. C'est donc, à tout prendre, à l'avantage des étudiants qui n'ont pas encore terminé leurs études.

Ensuite, quelles seront les répercussions pour les étudiants de l'élimination de la période de grâce de six mois pour le remboursement des intérêts après l'obtention du diplôme? La réponse, c'est que les prêts étudiants continueront d'être offerts sans intérêt aux étudiants durant toute la durée de leurs études. Les choses ne changent donc pas à cet égard. Les intéressés ne versent aucun intérêt tant qu'ils poursuivent leurs études.

En outre, les emprunteurs continueront d'avoir jusqu'à six mois après la fin de leurs études pour prendre des dispositions avec les prêteurs au sujet du remboursement de leurs prêts. Cependant, durant cette période de six mois, ils devront maintenant assumer les frais d'intérêt sur leurs prêts. Par contre, ils auront à ce moment-là obtenu leur diplôme et ils pourraient même avoir un emploi.

En outre, dans le cas d'un prêt étudiant de 6 400 $, ce qui est le prêt moyen, comme beaucoup l'ont signalé, un taux d'intérêt de 10 p. 100, supérieur donc au taux actuel, représenterait des frais d'intérêt de 54 $ par mois pendant six mois.

Si on ajoute cette somme au montant à rembourser on accroît alors les paiements mensuels sur le prêt de 4,50 $ par mois, soit une augmentation de 5 p. 100 des paiements mensuels. Or, rappelez-vous que cette personne n'est plus un étudiant, qu'elle a un diplôme et qu'elle travaille peut-être. Ainsi, à cet égard, les répercussions sont minimes. En fait, elles sont beaucoup moindres que celles des frais d'administration de 3 p. 100 qu'on appliquait sur le prêt alors que les intéressés poursuivaient leurs études. Ainsi, les étudiants sortent gagnants de la rationalisation du programme.

De plus, si on élimine la période de six mois sans intérêt, est-ce que cela signifie que les anciens étudiants ne pourront plus présenter une demande en vertu du régime d'exemption d'intérêt s'ils sont incapables de rembourser leurs dettes?

Comme les gens d'en face ont dit bien des choses à cet égard, voyons quelle est la vérité. La vérité, c'est que l'élimination de la période de six mois sans intérêts ne modifiera pas les dispositions actuelles du régime d'exemption d'intérêts. En vertu de certaines conditions, le gouvernement assume les intérêts sur les prêts aux étudiants pendant une période allant jusqu'à 18 mois, période où l'étudiant n'a aucun paiement à faire. Le régime se poursuit donc pendant cette période de 18 mois. Les anciens étudiants peuvent demander l'exemption d'intérêts s'ils sont chômeurs ou incapables de trouver un emploi, ou encore en cas de maladie ou d'invalidité temporaire. Ils peuvent donc demander à bénéficier de cette période de 18 mois. Cela ne change pas du fait des dispositions de ce projet de loi. En plus de l'exemption d'intérêt, les étudiants pourraient discuter avec l'établissement de modifications dans l'échelonnement du remboursement.

• (1730)

Au cours de l'après-midi, j'ai écouté des interventions des libéraux et des né-démocrates. Ils ont parlé de la TPS. Ils manient ce sigle comme une épée. Ils se scandalisent de ce que la TPS soit perçue sur les livres. Je suis d'accord avec eux là-dessus. À chaque budget, depuis l'imposition de la TPS, j'ai réclamé l'exonération des livres. Je suis d'accord sur ce point, mais je ne considère pas la TPS comme un mal en soi. Ce n'est qu'une taxe, rien d'autre. Personne n'aime les taxes et il est donc normal que ce soit la même chose pour la TPS.

N'oublions pas cependant un détail qu'aucun député n'a mentionné, que je sache. C'est que les étudiants ont droit à un crédit pour TPS. Il est d'environ 190 $ et peut dépasser les 200 $, dépendant du montant gagné l'été précédent. Donc, ils recevront un crédit d'impôt pour TPS pouvant aller de 190 $ à 230 $ par année. Cela fera plus que compenser la TPS qu'ils paient sur leurs manuels scolaires.

Toutes ces larmes de crocodiles versées de l'autre côté sont absolument ridicules parce que les étudiants reçoivent le crédit d'impôt pour TPS. Pourtant, aucun porte-parole de l'opposition n'a mentionné cela parce que les députés d'en face adorent tromper les Canadiens. C'est ce qu'ils cherchent à faire et ils le font très bien.

Ils ont dit aussi que nous avons réduit les paiements de transfert. C'est tout simplement faux. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons limité la croissance des paiements versés au titre du financement des programmes établis. Nous n'avons pas réduit les paiements de transfert, nous avons limité leur croissance. Par conséquent, même si nous réduisons leur rythme de croissance, les paiements de transfert continuent d'augmenter, mais moins rapidement qu'avant. C'est ce que les députés d'en face devraient dire.

Tout ce que nous avons fait, c'est que nous avons réduit le taux de croissance des paiements de transfert, mais ce n'est pas ce que disent les députés d'en face. Ils persistent à dire que nous les avons réduits. Encore une fois, c'est tout à fait faux et trompeur. Il n'y a eu aucune réduction des paiements eux-mêmes, seulement de leur taux de croissance.

Il ne faut pas oublier non plus que l'inflation diminue et que nous devons porter notre part du fardeau de la dette nationale. C'est également dans l'intérêt de nos jeunes qui sont encore à l'école aujourd'hui parce que, si nous arrivons à régler nos problèmes de dette et de déficit, tant aux niveaux provincial et municipal qu'au niveau fédéral, ce sont ces jeunes qui s'en porteront mieux plus tard.

En tant que gouvernement fédéral, nous estimons qu'il est grand temps que nous partagions ce problème de la dette. Une des façons de le faire, c'est de réduire le taux de croissance des paiements au titre du financement des programmes établis et d'amener ainsi les provinces à faire leur part.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai examiné le projet de loi et j'en ai même parlé dans le débat à l'étape de la deuxième lecture, mais cette fois-ci je voudrais l'aborder selon une perspective un peu différente, car nous discutons des amendements au projet de loi concernant plus spécialement le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Il y a deux aspects à considérer dans le cas de l'étudiant qui, peu importe qu'il fréquente une université ou quelque autre institution d'enseignement postsecondaire, doit trouver l'argent nécessaire pour poursuivre ses études. Il faut donc tenir compte de l'emploi pendant les années de scolarité, et puis de la capacité à trouver un emploi pour pouvoir rembourser les prêts obtenus une fois les études terminées.

Le montant du prêt que l'étudiant demandera dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants sera calculé en fonction de l'emploi qu'il aura eu pendant ses années de scolarité. Puis, il y a la capacité ou l'incapacité à trouver un emploi pour rembourser le montant qu'il a eu à emprunter.

Plusieurs des députés qui sont intervenus avant moi ont fait remarquer que les coûts liés aux frais de scolarité, aux frais de chambre et pension et le reste avaient augmenté.

Le député de Mississauga-Sud a dit que, de nos jours, les étudiants ont la vie plus facile que lorsqu'il allait à l'université. À mon avis, ce n'est tout simplement pas vrai. Pour les gens de notre génération, il était très facile ou beaucoup plus facile de trouver des emplois. Il y en avait beaucoup plus à l'époque. J'ai vécu à Kootenays, en Colombie-Britannique et, pendant l'été, je pouvais facilement trouver un emploi, que ce soit dans une usine de pâte à papier, une fonderie ou une scierie; je pouvais très facilement passer d'un travail à l'autre et j'avais toujours un bon emploi sûr et rémunérateur.

Il semble maintenant que les entreprises se préoccupent d'abord et avant tout de la technologie, des compressions et de la compétitivité, au lieu d'essayer d'aider nos étudiants et d'assurer un avenir prospère à notre pays.

Nous avons actuellement le programme Emploi d'été/Expérience du travail, aussi appelé EEET. Malheureusement, depuis sept ans, le budget de ce programme diminue. Il est passé de 149,3 millions de dollars en 1985 à 83 millions de dollars de nos jours, ce qui représente une baisse considérable.

Nous savons que, l'an dernier, les emplois d'été ont permis aux étudiants de tirer un salaire brut moyen de 2 261 $ et qu'ils ont duré en moyenne 9,5 semaines, comparativement à 11 semaines il y a six ans. Le taux horaire moyen était de 6,07 $. Les étudiants du niveau postsecondaire n'ont guère fait mieux. Dans leur cas, les emplois d'été ont rapporté 2 804 $ et duré 10,9 semaines et le taux horaire s'est établi à 6,59 $.

Comme les étudiants ont beaucoup de mal à trouver de bons emplois relativement bien rémunérés, ils doivent trouver d'autres sources de financement, comme le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Le programme pose toutefois quelques problèmes. La semaine dernière, quelques électeurs m'ont fait parvenir des lettres à ce sujet. L'une de ces lettres venait d'une mère qui faisait état des difficultés qu'éprouvait son fils à se trouver un emploi—et c'est là le second aspect de la recherche d'un emploi une fois que vous avez terminé vos études. Le jeune homme en question a étudié la robotique et le dessin assisté par ordinateur durant plusieurs années au BCIT. Il ne parvient pas à se trouver un emploi dans ces domaines et il ne peut trouver d'autre emploi payant plus de 600 $ brut par mois. Ce jeune homme vit maintenant dans la région de Vancouver et il a eu deux emplois tout en étant chômeur durant une période relativement longue. Celui-ci trouve très difficile de rembourser son prêt d'étudiant parce qu'il est sans travail.

Nous devons donner du travail à ceux qui ont reçu une formation. D'autre part, il y a le problème de la rationalisation du système.

J'ai reçu une assez longue lettre d'un électeur de Penticton dans laquelle celui-ci me fait part de difficultés qu'il éprouvait en raison de problèmes de santé. Cette personne a dû interrompre ses études, ce qui a fait commencer à courir la période de six mois sans intérêt. Finalement, le Programme canadien de prêts aux étudiants lui pose un grave problème. Il présente quelques propositions que je veux porter à la connaissance de la Chambre.

Il croit que nous devrions établir une procédure pour autoriser les étudiants qui suivent leur dernier semestre de cours à ne pas payer d'intérêt même s'ils ne sont pas inscrits au nombre de crédits minimum en vertu des règles actuelles, pourvu que le nombre de crédits acquis au cours de ce semestre leur suffise pour terminer le programme conférant le diplôme. L'étudiant devrait avoir été inscrit à plein temps au cours du semestre précédent.

Pour être admissible, il devrait fournir une formule remplie par l'établissement d'enseignement pour prouver qu'il ne lui manque que ces quelques crédits pour obtenir son diplôme. L'étudiant qui n'obtiendrait pas son diplôme à la fin du semestre perdrait son droit de ne pas payer d'intérêt pour cette session.

Deuxièmement, il suggère que nous autorisions les étudiants qui se trouvent dans une situation comme la sienne pour des raisons de santé à ne pas payer d'intérêt pour un semestre où ils compléteraient leurs cours inachevés, même s'ils ne sont pas inscrits officiellement pour cette session. Pour éviter qu'on abuse de cet avantage, l'étudiant voulant s'en prévaloir devrait terminer un nombre de cours équivalant à une charge normale, s'il était inscrit comme étudiant régulier. Cela pourrait aussi s'appliquer aux étudiants inscrits aux cours qui leur manquent, mais dont le total des crédits ne représente pas une session à temps plein.

• (1740)

Pour être admissible, un étudiant devrait présenter un formulaire à l'établissement d'enseignement qui se chargerait de vérifier s'il suit véritablement ses cours. L'étudiant qui ne terminerait pas les cours qui lui manquent pendant la session se verrait contraint de payer des intérêts pour cette session.

Troisièmement, il propose de laisser à l'étudiant emprunteur une plus longue période lorsqu'il présente une annexe 1 pour la première fois ou la deuxième fois, selon son exemple; il voudrait qu'il soit permis à l'emprunteur de présenter cette annexe jusqu'à deux semaines avant que ne commence le calcul des intérêts ou avant l'expiration de la période de prolongation qu'il avait déjà obtenue.

Il croit que les banques sont prêtes à déclarer un prêt en défaut de paiement parce qu'elles savent que le gouvernement couvrira toutes leurs pertes. La période plus longue permettrait au débiteur de remédier à certaines difficultés, comme une formule non remplie ou mal remplie, et, par le fait même, d'éviter d'être en défaut de paiement.

Enfin, en quatrième lieu, il propose que nous concevions des méthodes pour que le gouvernement canadien réagisse plus rapidement lorsqu'un débiteur est en défaut et que le prêt a été renvoyé au ministère responsable du recouvrement des prêts aux étudiants. Cela permettrait à des gens comme lui de faire les paiements et d'éviter des paiements d'intérêt élevés. Cela permettrait aussi à l'agence de recouvrement de communiquer avec les débiteurs ou de les retrouver avant qu'ils ne changent d'adresse. Plus il s'écoule de temps où le prêt n'est pas remboursé, plus il est difficile à recouvrer.

Le débiteur a fait appel au régime parce qu'il en avait besoin. Il remercie les deux paliers de gouvernement, le fédéral et le provincial, de lui avoir donné accès à des fonds dont il n'aurait jamais pu profiter sans eux. Il importe de prêter attention aux gens qui ont eu recours au programme ainsi qu'aux problèmes qu'ils ont eu en essayant de l'améliorer.

On voit encore une fois que le gouvernement ne s'intéresse qu'aux chiffres. Il a encore fait fi des gens. Je l'ai fait

remarquer à maintes reprises. Il doit prêter attention aux gens qu'il est censé servir.

Une fois qu'il aura appris cette simple leçon, le gouvernement sera peut-être un peu plus sur la même longueur d'ondes que les étudiants et connaîtra enfin leurs besoins véritables.

* * *

LA LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-93 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et tourisme)): Monsieur le Président, je ne prends pas la parole pour poser une question au député, mais pour faire un recours au Règlement.

On me dit qu'il n'a pas été possible d'arriver à une entente en vertu des paragraphes 78(1) ou (2) du Règlement, en ce qui concerne la deuxième lecture du projet de loi C-93 intitulé Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

Conformément au paragraphe 78(3), je donne avis de mon intention de proposer une motion aux fins d'attribuer, à la prochaine séance de la Chambre, un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture et aux décisions requises pour disposer de cette étape.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je trouve les observations du ministre plutôt déplacées. Néanmoins, il croit fermement qu'il faudrait procéder de cette façon quand en fait, aujourd'hui, nous fonctionnons dans la limite de temps imposée au débat sur ce projet de loi en vertu d'une motion présentée antérieurement conformément au paragraphe 78(3). Encore une fois, nous voilà aux prises avec une autre attribution de temps en ce qui concerne une autre mesure législative.

Dans l'intérêt de la présidence, permettez-moi de conclure. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais l'honorable leader parlementaire de l'opposition sait qu'il ne s'agit là que d'un avis et qu'il est possible que le gouvernement n'y donne pas suite. Je crois qu'il est prématuré pour le moment d'émettre des commentaires sur un avis. . . qui n'est qu'un avis.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, pour conclure mes observations, je voudrais seulement rappeler à la présidence que nous désirons avertir le gouvernement qu'en ce qui concerne les projets de loi en question, qui vont maintenant être envoyés aux comités pertinents, je laisse entendre aux députés que la coopération apportée habituellement par les députés de ce côté-ci devra certainement être remise en question étant donné les mesures draconiennes que le ministre a prises ici aujourd'hui.

* * *

LA LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 3, 6, 9, 12, 14, 15, 16 et 17.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 45, en vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui et conformément à l'article 78(3) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le premier vote porte sur la motion no 1, inscrite au nom de M. Duhamel. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 411)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Caccia	Catterall
Chrétien	Clancy
Copps	Dingwall
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Gaffney	Gauthier
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Harvey (Edmonton East)	Jordan
Kaplan	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
MacLellan	MacWilliam
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Nault	Prud'homme
Samson	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Stewart
Stupich	Tobin
Vanclief	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—54

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clifford
Cole	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Horner	Horning
Hudon	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Leblanc (Longueuil)	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Marin	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—133

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand	Bosley
Duhamel	Layton
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Littlechild
MacLaren	Sobeski

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Par conséquent, je déclare que les motions nos 3, 6, 9, 12, 14, 15, 16 et 17 sont également rejetées.

M. Boudria: Monsieur le Président, vous trouverez, je pense, qu'il y a consentement pour appliquer le résultat de ce vote à l'étape du rapport et à l'approbation du projet de loi. Je penserais pourtant que le gouvernement le voudrait probablement dans le sens inverse. Mais, afin de gagner du temps, vous voudrez probablement demander le consentement unanime.

M. Edwards: Monsieur le Président, je pense que l'hypothèse du député est exacte; le gouvernement préférerait que le résultat soit appliqué dans le sens inverse.

M. le Président: Il a été proposé que la Chambre accepte que le vote antérieur soit appliqué dans le sens inverse à la prochaine motion.

Des voix: D'accord.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 412)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clifford
Cole	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Horner	Horning
Hudon	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Leblanc (Longueuil)	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Marin	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—133

CONTRE

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Caccia	Catterall
Chrétien	Clancy
Copps	Dingwall
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Gaffney	Gauthier
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Harvey (Edmonton East)	Jordan
Kaplan	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
MacLellan	MacWilliam
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Nault	Prud'homme
Samson	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Stewart
Stupich	Tobin
Vanclief	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand	Bosley
Duhamel	Layton
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Littlechild
MacLaren	Sobeski

[*Français*]

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LOI Nº 2 DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 11 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. le Président: Conformément à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Initiatives ministérielles

(Vote nº 413)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clifford
Cole	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Horner	Horning
Hudon	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay	Marin
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Paproski
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Wenman	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—128

CONTRE

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Caccia
Catterall	Chrétien
Clancy	Copps
Dingwall	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Gaffney
Gauthier	Gérin
Gray (Windsor West)	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harvey (Edmonton East)
Jordan	Kaplan
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	Leblanc (Longueuil)
MacLellan	MacWilliam
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Nault	Prud'homme
Samson	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Stewart
Stupich	Tobin
Tremblay (Rosemont)	Vanclief
Venne	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—60

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand	Bosley
Duhamel	Layton
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Littlechild
MacLaren	Sobeski

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Traduction*]

M. le Président: Comme il est 18 h 25, la Chambre s'ajourne à demain 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, deux rapports de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Le premier concerne la conférence de l'APC, qui s'est tenue à Nassau du 7 au 14 octobre. Aux fins du compte rendu, je voudrais lire la liste des sujets qui ont été discutés: la démocratie et le processus électoral, la démocratie et la tendance vers le multipartisme, l'obligation faite aux parlements démocratiquement élus de s'assurer que les gouvernements pratiquent une saine gestion financière et favorisent un développement économique stable, la menace que font peser sur la démocratie la pauvreté, la dégradation de l'environnement et l'explosion démographique, l'élimination des obstacles institutionnels, culturels et financiers à la participation des femmes au processus politique et, en dernier lieu, l'évolution de la situation politique.

Le deuxième rapport est celui de la conférence de l'APC qui marquait le 40e anniversaire de l'accession au trône de la reine, qui a eu lieu au Swansea de Londres du 8 au 14 novembre 1992.

Les sujets qui ont été traités étaient les suivants: la conservation de l'environnement dans un monde interdépendant, la gestion des ressources et les négociations du GATT, la contribution de l'APC à l'établissement de liens avec les anciens et les futurs pays membres, la lutte du Commonwealth contre les dangers qui menacent la démocratie, la relation entre le Parlement et la fonction publique et la contribution de l'APC à l'épanouissement de la démocratie, y compris la surveillance du déroulement des élections.

* * *

• (1010)

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Val-d'Or et de Malartic, en Abitibi, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée. On y signale également que dans les cas de reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence, trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter de la part des habitants de ma circonscription de Welland—St. Catharines—Thorold une pétition concernant les enfants canadiens—plus d'un million—qui vivent actuellement dans la pauvreté.

J'encourage la Chambre à s'efforcer d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Il est bien connu que la pauvreté chez les enfants ne fera qu'exercer de nouvelles pressions sur le coût de l'administration des services de santé, la justice et le bien-être social. Mais, ce qui est

plus important, la pauvreté nuira à l'instruction des enfants qui, mal préparés au travail, ne pourront devenir des citoyens productifs.

Je demande instamment à la Chambre de concentrer toute son attention sur l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en mémoire de Rosalynn Dupuis pour présenter un grand nombre de pétitions qui nous demandent à nouveau d'attirer l'attention du Parlement sur le fait que les jeunes contrevenants, surtout ceux reconnus coupables de crimes graves, devraient être traités très sérieusement et ne pas pouvoir obtenir une libération conditionnelle quelconque sans qu'on ait pris auparavant des dispositions en vue de leur faire suivre un traitement. Les pétitionnaires ajoutent que la Loi sur les jeunes contrevenants pose un problème grave et ils invitent le gouvernement à reconsidérer la question et à modifier la loi.

L'IMMIGRATION

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'intervenir aujourd'hui aux termes de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom d'un certain nombre de gens du Canada qui précisent que le ministère de l'Immigration applique les modifications à l'article 6 de la Loi sur l'immigration, portant notamment sur la catégorie de la famille et que ces modifications touchent les personnes qui souhaitent parrainer leurs parents et les personnes à charge de leurs parents.

Aux termes de ces modifications, les personnes à charge devront 1) être âgées de moins de 19 ans et célibataires; 2) fréquenter, si elles ont moins de 19 ans, un collège ou une université; et 3) être des enfants handicapés.

Les pétitionnaires précisent que ces nouvelles dispositions feront obstacle à la réunification des familles. De nombreux parents et leurs enfants de plus de 19 ans seront ainsi séparés. Cela s'appliquera particulièrement aux jeunes femmes en Inde qui traditionnellement demeurent à la charge de leurs parents jusqu'à ce qu'elles se marient.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): J'ai une autre pétition au sujet de la Multinational Water and Power Inc., une société privée qui a signalé au gouvernement de la Colombie-Britannique son intention de détourner le cours de la Thompson-Nord près de Valemount afin de vendre un million d'acres-pieds d'eau potable à la Californie, aux États-Unis. Cela entraînerait une réduction de 35 p. 100 du débit de la rivière au point de dérivation.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement fédéral à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que nos rivières ne sont pas détournées vers les États-Unis, ainsi qu'à adopter une loi précisant que nos cours d'eau ne sont pas à vendre.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le 24 novembre 1989, la Chambre des communes a adopté une motion qui demandait que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000. L'élimination de la pauvreté chez les enfants du Canada nécessite un engagement politique et une action concertée de la part des grands secteurs de la société canadienne.

Ce que les pétitionnaires de ma circonscription et d'autres régions de la Nouvelle-Écosse veulent, c'est que le Parlement réaffirme aujourd'hui son engagement à l'égard de l'élimination de la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000 et qu'il élabore un plan à cette fin.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom d'un certain nombre de personnes qui craignent les conséquences du projet de loi C-91 et demandent l'abrogation de la loi C-22 adoptée en 1987.

Les pétitionnaires redoutent les effets de ces mesures législatives sur le coût des médicaments, sur le coût des régimes privés et plus particulièrement sur les régimes des provinces, où il devra y avoir soit augmentation des cotisations, soit réduction des avantages. Ils demandent une prompte intervention.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 203 et 204 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre désire-t-elle que les questions nos 203 et 204 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question no 203—**M. Bellemare:**

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services,

(1) à combien s'élève le total des coûts supportés avant le 1er janvier 1991, absorbé par *a*) le ministère des Finances,
b) le ministère du Revenu national,
c) d'autres ministères et organismes gouvernementaux

(2) sur le total des coûts mentionnés au paragraphe (1) ci-dessus, quel est le montant qui a été consacré
a) aux salaires et avantages sociaux des employés permanents,
b) aux salaires et avantages sociaux des employés à contrat,
c) à d'autres formes de contrats

(3) sur le total des coûts mentionnés au paragraphe (1) ci-dessus, quel est le montant qui a été dépensé dans chacune des catégories suivantes
a) publicité à la télévision,
b) publicité à la radio,
c) publicité dans les journaux,
d) publicité dans les revues,
e) publications diverses,
f) autres formes de publicité,
g) préparation de discours par,
(i) des employés internes,
(ii) des entrepreneurs de l'extérieur,
(iii) d'autres personnes,
h) honoraires d'agence,
i) autres dépenses liées à la publicité

(4) à combien s'élève le total des dépenses décrites aux paragraphes (2)*b*), *c*) et (3) ci-dessus, engagées à la suite d'appels d'offres?

(5) à combien s'élève le total des dépenses décrites aux paragraphes (2)*b*), *c*), et (3) ci-dessus, engagées sans appel d'offre?

(6) à combien s'élèvent les dépenses mentionnées au paragraphe (1) ci-dessus, engagées avant que le projet de loi C-62, la loi d'autorisation de la T.P.S., reçoive la sanction royale?

(Le document est déposé.)

Question no 204—**M. Bellemare:**

En ce qui concerne l'administration de la taxe sur les produits et services, à partir du 1er janvier 1991 jusqu'à la date à laquelle on répondra à cette question,

(1) à combien s'élève le total de ces coûts

(2) quel est le montant de ces coûts qui a été supporté par
a) le ministère du Revenu national,
b) le ministère des Finances,
c) d'autres ministères et organismes gouvernementaux

(3) quel est le montant de ces coûts qui a été consacré
a) aux salaires et avantages sociaux des employés permanents,
b) aux salaires et avantages sociaux des employés à contrat,
c) à d'autres formes de contrats

(4) quel est le montant qui a été dépensé dans chacune des catégories suivantes
a) publicité à la télévision,
b) publicité à la radio,
c) publicité dans les journaux,
d) publicité dans les revues,
e) publications diverses,
f) autres formes de publicité,
g) préparation de discours par,
(i) des employés internes,
(ii) des entrepreneurs de l'extérieur,
(iii) d'autres personnes,
h) honoraires d'agence,
i) autres dépenses liées à la publicité

(5) à combien s'élève le total des dépenses décrites aux paragraphes (3)*b*), *c*) et (4) ci-dessus, engagées à la suite d'appels d'offres?

(6) à combien s'élève le total des dépenses décrites aux paragraphes (3)*b*), *c*), et (4) ci-dessus, engagées sans appel d'offre?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Français*]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question no 207, marquée d'un astérisque?

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chyambre que l'on passe à la question no 207, marquée d'un astérisque?

Des voix: D'accord.

M. Langlois: Monsieur le Président, étant donné la longueur de la réponse, je demande qu'elle soit imprimée au hansard comme si elle avait été lue.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

*Question no 207—**M. Duhamel:**

1. À combien s'élève le total des recettes recueillies par le gouvernement, qui proviennent de la taxe sur les produits et services depuis le 1er janvier 1991 et, quel est le montant total qui a été dépensé pour *a*) la publicité, *b*) les crédits d'impôt, *c*) la ristourne de la TPS, *d*) les frais de mise en place, *e*) d'autres frais liés à la mise en oeuvre de cette taxe?

2. À combien s'élève le total des recettes provenant de la TPS qui a été versé au compte de réduction du service de la dette et quel est le solde courant de ce compte?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit:

1. Le montant des revenus nets perçu par Revenu national, Douanes et Accise, grâce à la taxe sur les produits et services du 1er janvier au 30 novembre 1991 est de 12,176 milliards de dollars.

Initiatives ministérielles

a) Publicité (Année 1991)

Bureau d'information des consommateurs sur la TPS	6 967 475 $
Ministère des Finances	4 122 739 $
Revenu Canada, Impôt	907 000 $
Douanes et Accise	Réduits au minimum après le 31 décembre 1990 car la dernière grande campagne a eu lieu immédiatement après la sanction royale le 17 décembre 1990.

Pour de plus amples renseignements, voir les réponses aux questiona nos 203 et 204 déposées aujourd'hui.

b) Crédits d'impôt	2,370 milliards de $
c) Remboursement de TPS	7,090 milliards de $
d) Frais de mise ne place	
Bureau d'information des consommateurs sur la TPS	Inclus au paragraphe e) subséquent (Non identifiés séparément)
Ministère des Finances	Aucun
Revenu Canada, Impôt	Sans objet
Douanes et Accise	272,7 million de $ (Coût total de la planification et préparation depuis le début)
e) Autre frais de mise en place	
Bureau d'information des consommateurs sur la TPS 1991–1992 (au 31 déc. 1991)	3 736 289 $ incluant les frais de mise en place
Ministère des Finances Depuis 1991	3 119 898 $
Revenu Canada, Impôt Depuis 1991	60 598 000 $
Douanes et Accise	inclus au paragraphe d) ci-haut

Pour de plus amples renseignements, voir les réponses aux questiona nos 203 et 204 déposées aujourd'hui.

2. Au 30 novembre 1991, le gouvernement avait versé 9,6 milliards de dollars dans le Fonds de réduction et de service de la dette. Ce montant représente l'ensemble des recettes perçues au titre de la TPS depuis le 1er janvier 1991, déduction faite des remboursements et des crédits de taxe.

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-93 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, je propose:

Que, relativement au projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de la deuxième lecture de ce projet de loi soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 414*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux

Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Marin
Mayer
McCreath
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Worthy—128

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Bélair
Benjamin
Blaikie
Boudria
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dionne
Ferguson
Flis
Fulton
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harb
Althouse
Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dingwall
Duceppe
Finestone
Foster
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Kaplan
Kristiansen
Laporte
Lee
MacLellan
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Mills
Nowlan
Nystrom
Parent
Phinney
Rodriguez
Simmons
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—79
Howdebo
Jordan
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Marleau
McCurdy
Milliken
Nault
Nunziata
Ouellet
Peterson
Prud'homme
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Tobin
Wappel
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1100)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 5 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Économie.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je veux porter à l'attention de la Chambre une question découlant du débat du vendredi 5 février 1993 sur le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

[*Français*]

À la relecture des Débats, la Présidence a été mise au courant que, au cours du débat en deuxième lecture, le député de Cariboo—Chilcotin avait proposé une motion portant sur la question préalable, telle que rapportée à la page 15483 des Débats. Malheureusement, la Présidence a, par inadvertance, passé outre cette motion, qui n'a donc pas été formellement proposée à la Chambre.

[*Traduction*]

En conséquence, comme l'a dûment proposé M. Worthy, le vendredi 5 février 1993, je propose à la Chambre que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-93, puisque le gouvernement dit qu'il procédera à la dissolution d'organismes qui, à son avis, n'ont plus d'utilité.

Selon moi, il n'en est rien. Parmi les organismes mentionnés dans le projet de loi C-93, je vais surtout parler des modifications proposées à l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et à la Société d'expansion du Cap-Breton.

Le gouvernement a mis sur pied la Société d'expansion du Cap-Breton il n'y a pas très longtemps. Quand on dit qu'il l'a mise sur pied, on peut vouloir dire qu'il l'a formée ou qu'il l'a mise en place à titre de mesure provisoire.

Lorsque le gouvernement a été porté au pouvoir en 1984, le développement régional du Cap-Breton relevait du ministère de l'Expansion industrielle régionale et de la Société de développement du Cap-Breton. Celle-ci comprenait deux sections différentes: la division des charbonnages, qui s'occupait de l'extraction du charbon, et celle du développement industriel. Cette dernière obtenait des fonds pour assurer le développement industriel de l'île du Cap-Breton.

Le gouvernement a décidé de fermer la division de développement industriel de la DEVCO et de créer une société appelée la SECB ou Société d'expansion du Cap-Breton. Celle-ci était censée reprendre les activités de la division de développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton. À l'époque, un organisme appelé Entreprise Cap-Breton était déjà en place lorsque le MEIR ou ministère de l'Expansion industrielle régionale a été supprimé. Entreprise Cap-Breton existait donc lorsque le gouvernement a mis sur pied la Société d'expansion du Cap-Breton.

Il n'était pas très difficile de comprendre que le gouvernement voulait essayer de fusionner les deux organismes ou alors se débarrasser de l'un d'eux, sinon des deux. Le gouvernement a sonné le glas d'Entreprise Cap-Breton. Maintenant, il se débarrasse de la Société d'expansion du Cap-Breton. Sauf pour ce qui est de l'APECA dans l'île du Cap-Breton, le programme de développement régional disparaîtra.

Le gouvernement dit que cet organisme n'est pas nécessaire, ce qui est absolument faux. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Je ne comprends pas comment le gouvernement peut dire cela alors que le taux de chômage dans l'île du Cap-Breton est pire qu'au moment de la création de la société. Comment peut-on prétendre que cet organisme n'a plus son utilité alors que, de toute évidence, la population, les statistiques et les fonctionnaires vous disent qu'il n'a jamais été aussi nécessaire?

Le gouvernement essaie, en l'occurrence, de faire un tour de passe-passe au détriment de la population de l'île du Cap-Breton.

Il semble que ce n'est pas là l'attention que la population du Cap-Breton ou de toute autre région du Canada devrait recevoir du gouvernement fédéral. Il est absolument faux de prétendre que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pourra reprendre les activités de cet organisme. Il y aura une réduction de l'activité visant le développement industriel de l'île du Cap-Breton, à un moment où cela est extrêmement important pour la région.

Le fait que, aux termes de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'agence ne puisse être propriétaire de terres en témoigne fort bien. La Société d'expansion du Cap-Breton a le droit d'avoir des terrains et elle possède deux importantes installations: l'une est le parc industriel SydPort Industrial Park, à Point Edward, juste à l'extérieur de Sydney, tandis que l'autre est la ferme expérimentale sur l'île du Cap-Breton.

• (1110)

Le parc industriel joue un rôle extrêmement important. Il donne sur le port de Sydney et est doté de voies d'évitement, tout en offrant un accès particulier, de l'espace sur les quais ainsi qu'une grande superficie de terrain.

Que va-t-il arriver à ce parc? Celui-ci va-t-il être cédé aux municipalités? Nous ne savons pas quelle utilisation en sera faite. De plus, il faut bien reconnaître que les municipalités, compte tenu de leur situation financière actuelle, ne sont pas vraiment en mesure d'assumer la responsabilité de cette installation.

La ferme expérimentale est encore plus importante. Il y a une ferme provinciale de démonstration sur le continent, à Kentville. Cette ferme, qui est exploitée par la Société d'expansion du Cap-Breton, s'occupe de l'agriculture dans le milieu géographique unique qu'est l'île du Cap-Breton.

Il a été démontré que ce qui convient ailleurs dans le domaine de l'agriculture, qu'il s'agisse des récoltes ou de l'élevage, ne s'applique pas nécessairement sur l'île du Cap-Breton. Il y a des différences au niveau du climat, de la topographie, des sols et du terrain.

Or, il n'existait aucune façon de déterminer comment favoriser le plus possible l'activité agricole à l'île du Cap-Breton avant la création de cette ferme de démonstration. Cette ferme est une réussite extraordinaire qui a permis de faire progresser de façon spectaculaire l'activité agricole sur l'île du Cap-Breton. Pourtant, le gouvernement dit qu'il faudra peut-être supprimer cette installation au motif que l'APECA ne peut posséder de terrains.

Des discussions ont eu lieu avec le ministre responsable de l'APECA, qui est aussi le ministre des Pêches, et je pense que celui-ci est favorable au maintien de cette ferme, compte tenu du succès qu'elle connaît. Ne peut-on faire preuve d'initiative? Pourquoi Agriculture Canada n'accepterait-il pas de s'occuper de l'exploitation de cette installation? Cette possibilité n'a jamais été mentionnée. Pourtant, le budget de l'an dernier faisait déjà état de l'élimination de la SECB et de la ferme, et Agriculture Canada n'a toujours pris aucune initiative.

Il n'est pas correct de traiter les résidants de l'île du Cap-Breton de façon cavalière, surtout dans un contexte économique aussi difficile. L'industrie des pêches n'a jamais été en aussi mauvaise posture. Le tourisme est à la baisse en raison de la TPS, du prix de l'essence, et du fait que les tendances ont changé, puisque les Américains prennent maintenant des vacances plus courtes et ne partent plus longtemps en famille, comme ils le faisaient auparavant. L'industrie forestière éprouve aussi des difficultés, tandis que celle de l'acier connaît un ralentissement important. De même, l'industrie du charbon est en récession.

Or, voilà que le gouvernement dit qu'il va éliminer les initiatives et les stimulants dont a besoin le Cap-Breton pour attirer de nouvelles industries. Une telle mesure va à l'encontre des intérêts des résidants de l'île du Cap-Breton.

On l'a dit au gouvernement lorsque celui-ci a pris la décision de faire disparaître la division du développement industriel de DEVCO. On lui a répété à maintes reprises les conséquences d'une telle mesure. Pourtant, le gouvernement va de l'avant avec son idée bien arrêtée selon laquelle les gens ne comptent pas.

En fait, les gens comptent. Si le gouvernement voulait bien reconnaître que c'est le cas, et s'il voulait aussi reconnaître ce qui convient à l'île du Cap-Breton, il n'éliminerait pas la Société d'expansion du Cap-Breton.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-93. Je regrette simplement qu'il n'ait pas été renvoyé au comité avant Noël. Toutefois, après quelques jours de débat, il est temps maintenant de le renvoyer au comité afin qu'il puisse l'étudier en profondeur.

Je demande la collaboration des députés afin que la Chambre puisse procéder rapidement à l'étude à l'étape de la deuxième lecture de la mesure législative dont nous sommes saisis. Je m'intéresse en particulier à la partie VIII du projet de loi qui porte sur la fusion de la Commission de révision des marchés publics et du Tribunal canadien du commerce extérieur.

La fusion servira à rationaliser les opérations du gouvernement, puisqu'on créera un nouvel organisme appelé le Tribunal du commerce extérieur et des marchés publics, qui possédera les atouts du tribunal et de la commission et fera rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

La fusion nous permettra également d'améliorer le mécanisme de contestation des offres dont ont besoin les fournisseurs du gouvernement pour en appeler des marchés publics octroyés, selon eux, de façon injuste. En réalité, aux termes du projet de loi, le nouveau tribunal pourra assumer toutes les responsabilités, présentes et futures, du gouvernement dans ce domaine.

L'Accord de libre-échange, en vigueur depuis quelque temps seulement, n'a pas tellement réduit le champ d'activité de la commission, qui s'est avérée, sous la direction de son ex-président, Gerry Berger, et du président actuel, non coûteuse, rapide et impartiale, une excellente solution de rechange aux tribunaux.

La commission a adopté une série impressionnante de règlements et de politiques visant à garantir aux fournisseurs un traitement équitable. Les fournisseurs qui se sentaient lésés et qui ont eu recours à ses services ont

trouvé que la commission était très sensible à leurs besoins.

Environ 5 000 des quelque 300 000 marchés publics octroyés par Approvisionnements et Services Canada sont visés par l'Accord de libre-échange. Ces marchés sont tous susceptibles de faire l'objet d'un examen par la commission, qui a traité à peu près 95 plaintes depuis sa création en janvier 1989. La majorité des plaintes ont été logées par des fournisseurs canadiens convaincus d'avoir été traités injustement.

Si vous consultez les décisions rendues, vous vous apercevez que, dans le tiers des cas, la commission a donné raison aux plaignants, estimant que les lois et les règles régissant l'octroi des marchés publics n'avaient pas été respectées. Ce système permet aux fournisseurs de déposer des plaintes et aux agents des achats des divers ministères fédéraux de prendre bien connaissance de la procédure équitable à suivre pour octroyer les marchés publics.

Les fournisseurs sont ravis de la transparence de cet organisme d'examen quasi judiciaire, qui injecte une bonne dose d'honnêteté au programme d'approvisionnement du gouvernement fédéral. Ils en ont également apprécié la façon simple et expéditive de procéder. Les plaignants ont senti que la CRMP les traitait équitablement et ils ont apprécié de ne pas avoir à consacrer temps et argent à des audiences judiciaires.

La commission a par ailleurs expédié sans ménagement les plaintes frivoles; on ne l'a pas utilisée comme un moyen dilatoire ou un levier, ni non plus pour fausser la concurrence.

Similaires à ceux de la Commission de révision des marchés publics, les principes directeurs du TCEMP lui donneront pour mission de favoriser une procédure des marchés publics ouverte, équitable, impartiale et transparente. Le nouveau tribunal interviendra rapidement et efficacement, grâce aux pouvoirs de recevoir des plaintes, d'effectuer des enquêtes et de prendre des décisions.

Le TCEMP assumera naturellement l'ancien rôle de la CRMP, de sorte que le fusionnement ne perturbe pas le service aux fournisseurs et que le Canada continue de remplir les obligations qu'il a contractées dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Cependant, beaucoup d'entreprises appartenant à des associations industrielles ont soutenu que les fournisseurs devraient pouvoir compter sur une forme similaire de redressement pour un plus vaste éventail de marchés publics fédéraux, notamment les achats qui se font uniquement à l'intérieur de l'appareil de l'État et qui sont réservés aux fournisseurs canadiens. La mesure à l'étude ouvre la voie à un tel recours.

Si nous voulons vraiment assurer l'intégrité et l'équité du système d'adjudication des marchés publics, nous devons également veiller à ce qu'il puisse soutenir l'examen indépendant d'un tiers.

Nous avons déjà pris un certain nombre de mesures en ce sens au niveau fédéral, au moyen notamment de la politique d'invitation ouverte à soumissionner pour assurer un meilleur accès, plus d'équité et une plus grande ouverture à tous les fournisseurs potentiels. L'invitation ouverte à soumissionner a été une mesure importante et réjouissante pour les fournisseurs. À simplement parler, davantage d'entreprises peuvent maintenant avoir accès aux marchés publics fédéraux, mais quand l'une d'elles estimait qu'il y avait eu des irrégularités dans la façon dont le contrat avait été attribué, elle n'avait aucun recours.

• (1120)

Il n'y avait d'autre recours que les ministères, en s'adressant d'abord à l'agent d'approvisionnement qui avait peut-être attribué le contrat à un concurrent, puis au sous-ministre et enfin au ministre. Grâce à ce nouveau système, les gens pourront s'adresser à un tribunal indépendant et impartial qui leur accordera une audition équitable.

Comme je l'ai déjà dit, on continuera de respecter les obligations contractées dans le cadre de l'Accord de libre-échange, et on mettra en oeuvre un mécanisme élargi de contestation des offres qui englobera les achats assujettis à la politique d'invitation ouverte à soumissionner d'Approvisionnements et Services Canada.

Il s'agit de tous les contrats d'une valeur de plus de 25 000 $ pour lesquels le ministère fait un appel d'offres. Cette disposition est en général excellente et assure que les règles du jeu sont équitables pour tous les fournisseurs. Ce nouveau mécanisme permet de contester des offres pour des contrats totalisant maintenant plus de 4 milliards de dollars par année.

Nous allons mettre sur pied ce mécanisme élargi de contestation des offres en établissant une réglementation qui permettra d'en appeler des adjudications de contrats auprès du TCEMP.

La mise en application d'un tel mécanisme d'appel constituera un événement marquant pour les entreprises canadiennes qui fournissent des biens et des services au gouvernement fédéral. Cela obligera tout le système fédéral d'approvisionnement à être absolument net.

Les fournisseurs de marchandises visées par la politique relative aux invitations ouvertes à soumissionner pourraient alors se prévaloir du mécanisme indépendant

de contestation des soumissions dont bénéficient déjà les fournisseurs du gouvernement fédéral en vertu de l'ALE.

Plus tard, si le Canada, les États-Unis et le Mexique ratifient l'accord de libre-échange nord-américain ou si la portée du GATT est élargie et que cela rend nécessaire l'existence d'un arbitre indépendant, le Tribunal du commerce extérieur et des marchés publics sera le mécanisme tout désigné pour examiner les contestations de marchés publics visés par l'ALE, le GATT ou toute autre entente internationale.

Dans le cas de l'ALENA, le chapitre applicable couvre pratiquement tous les marchés gouvernementaux portant sur des biens et des services ayant une valeur de plus de 50 000 $.

On pourrait peut-être même arriver à étendre la compétence du Tribunal du commerce extérieur et des marchés publics à la majorité des acquisitions du gouvernement fédéral et pas uniquement à celles dont s'occupe mon ministère.

Le nouveau tribunal sera aussi rapide que la CRMP et ses audiences seront tout aussi informelles. Je crois que dans tous les cas, sauf le cas des plus gros marchés, les décisions seront prises par un seul membre plutôt que par un groupe. En effet, un membre seulement du tribunal examinera les dossiers du gouvernement. Dans d'autres cas, des audiences pourront être faites par téléphone ou par lettres. Des audiences en personne n'auraient lieu que dans des cas exceptionnels, si elles sont nécessaires.

Comme c'est le cas actuellement avec la Commission de révision des marchés publics, on réduira au minimum le recours à des avocats. Dommage pour eux! Il ne sera pas nécessaire de mettre un dossier entre les mains des avocats avant de déposer une plainte ou avant son instruction.

La CRMP a été au Canada le premier mécanisme de contestation des résultats des appels d'offres sous le régime du libre-échange. Nous avons beaucoup appris. Nous avons d'abord appris qu'il ne nous fallait pas adopter le modèle américain qui est complexe, qui incite à l'affrontement et qui ressemble beaucoup à un véritable tribunal.

Nous avons plutôt opté pour une solution purement canadienne. Nous avons créé un tribunal informel ayant le pouvoir d'enquêter, d'obtenir les renseignements voulus du gouvernement et de mener des audiences dans un climat de conciliation plutôt que d'affrontement. À cela s'ajoute une absence rafraîchissante de paperasse. Les fournisseurs comme les acheteurs ont bénéficié de la création de la Commission de révision des marchés publics.

Cela ne signifie pas que nous ne faisons pas d'erreurs. Il y a 1 600 préposés aux achats au ministère des Approvisionnements et Services et nous concluons plus de 1 000 marchés chaque jour ouvrable. Au sein du ministère, nous nous réjouissons de la nouvelle formule des invitations ouvertes à soumissionner et de la simplicité du mécanisme d'appel qui sera mis en place grâce au projet de loi.

J'invite tous les députés à faciliter le renvoi du projet de loi au comité législatif, puis son adoption en troisième lecture et sa mise en vigueur pour que les fournisseurs, les contribuables et les entreprises canadiens soient tous assujettis aux mêmes règles lorsqu'ils veulent soumissionner pour des marchés du gouvernement fédéral.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, chaque jour, chaque semaine, chaque année qui passe, le gouvernement perd un peu plus de sa crédibilité. Tous les budgets qu'il présente à la Chambre montrent à la population canadienne qu'il n'a aucun plan véritable pour régler le problème du déficit et de la dette.

Depuis huit ou neuf ans, le gouvernement dit à la population du Canada qu'il doit augmenter les impôts et réduire les dépenses pour combler le déficit et s'attaquer à la dette. Qu'est-il arrivé? Chaque année, il a promis de réduire le déficit, mais ce dernier n'a pas bougé. Il a créé d'autres taxes, comme la TPS. Il a imposé toute une gamme de taxes à la population. Il a imposé des compressions dans chacun des ministères. Ce fut peine perdue, car le déficit et la dette n'ont pas diminué. En fait, la dette nationale est passée de moins de 200 milliards de dollars, il y a huit ans, à plus de 400 milliards de dollars.

Aucune politique du gouvernement, aucune des réductions faisant partie de sa planification n'ont eu d'effet sur la dette. Le gouvernement s'est complètement trompé dans ses prévisions économiques.

Voici qu'il présente le projet de loi C-93, qui est, dit-on, une loi de mise en oeuvre de dispositions du budget visant certains organismes gouvernementaux. Parmi les lois visées, on compte la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, la Loi sur la vente des produits agricoles, la loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, la Loi sur le Conseil des arts du Canada, qui devient le Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines au Canada, ainsi que la Loi sur le droit d'auteur.

C'est un projet de loi omnibus qui prévoit bien des choses, mais qui n'améliorera pas l'économie du pays. Il ne prévoit rien pour la population du Canada. Il ne crée pas d'emplois. Il n'augmente pas le financement dont ont besoin les agriculteurs. Rien dans ce projet de loi ne va améliorer l'économie; aucune de ces modifications ne vise à accroître l'efficacité de l'économie.

Voici un exemple parfait, comme un autre député l'a dit avant moi à ce sujet, de Néron jouant de la musique pendant que Rome brûle. Ce projet de loi a une très grande portée. Il modifie la structure de plusieurs organismes qui ont conseillé le gouvernement, et ceux qui l'ont précédé, qui ont informé les Canadiens quant aux motifs de changements entrepris, et de décisions prises par le gouvernement et qui ont proposé au gouvernement des changements valables et raisonnables en vue d'accroître le développement économique.

Les changements d'envergure qu'on nous propose maintenant ne visent pas à améliorer la qualité des décisions économiques de notre gouvernement. Ces changements ne font rien pour améliorer l'économie. En fait, ces organismes qu'on réduit ou qu'on fusionne, ou qu'on fait carrément disparaître, sont tellement transformés qu'ils ne pourront plus s'acquitter de leur fonction première, qui est de conseiller le gouvernement dans leur principale sphère de compétence. C'est à croire que le gouvernement recherche exactement le contraire en donnant aux organismes qui échappent à l'hécatombe ou qui en sortent plus forts un champ de compétence tellement vaste qu'ils perdront toute efficacité. La dette continue à monter et le déficit reste constant, tandis que les emplois et l'économie diminuent constamment et que le nombre de chômeurs augmente.

• (1130)

Nous étudions un projet de loi qui vise, entre autres, à remplacer le nom du Conseil des arts du Canada par Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada. Les organismes en cause n'ont aucunement été consultés lorsque le ministre des Finances a proposé cette mesure. Si on les avait consultés, la décision aurait probablement été fort différente.

Il y a environ 14 ans, les arts et la recherche en sciences humaines étaient confiés à deux organismes distincts. On considérait alors qu'un organisme représentant quelque 250 000 artistes n'avait rien à voir avec un centre de recherche en sciences humaines actif dans une centaine d'universités et de collègues partout au Canada. Il y a 14 ans, on a séparé ces fonctions en deux après avoir consulté les groupes intéressés, c'est-à-dire les universités et les artistes du Canada. Ces deux groupes approuvaient cette proposition.

Que fait le gouvernement? Il cherche à faire des économies, mais il a plutôt mal réussi jusqu'à maintenant. On aurait pu préserver la qualité du service de ces organismes et réduire leurs coûts tout en laissant à chacun son champ de compétence pour mieux conseiller le gouvernement. Le gouvernement a un bilan fort peu reluisant parce qu'en effectuant des compressions qui touchent un grand nombre d'organismes de ce genre, il n'est pas parvenu à réduire le déficit, il a réduit l'efficacité des organismes. Cette fusion et peut-être aussi la diminution du financement nuiront aux deux groupes composant le nouvel organisme.

Je soupçonne, et c'est aussi l'impression des intéressés dans le domaine des arts et des sciences humaines, que l'objectif réel de cette fusion est de réduire les subventions aux deux groupes. Le financement de la recherche a déjà subi de fortes compressions. Cette mesure législative se soldera vraisemblablement par une réduction encore plus importante du financement de la recherche en sciences humaines.

Si le gouvernement n'arrive pas à trouver de meilleures solutions pour réduire le déficit, nous ne pouvons nous attendre à autre chose qu'à une réduction de l'efficacité des organismes et à une diminution de la rentabilité de nos investissements. Il y a 14 ans, il n'y avait pas vraiment de rapport entre ces deux organismes. Il n'y en a pas plus aujourd'hui.

Il est temps de nous consacrer à la création d'emplois, d'investir dans une politique agricole efficace. Ce n'est pas le moment d'effectuer des changements douteux et irréfléchis qui ne visent pas vraiment à améliorer la vie des Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots à ce débat en commençant par l'esprit général de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Je voudrais établir un parallèle, peut-être, que j'emprunterais à l'environnement et je voudrais réfléchir un instant sur la façon dont le gouvernement commence à se comporter. Depuis un certain temps vraiment il agit comme un dinosaure dans un état d'esprit particulier—en supposant, bien sûr, qu'il ait un cerveau. Ce dinosaure à l'agonie devient dangereux pour ceux qu'il prétend gouverner, car il se trouve dans un état d'esprit de plus en plus destructeur.

Comme vous vous rappelez peut-être de l'époque où nous débattions du projet de loi C-63, ce dinosaure avait déjà supprimé avec cette mesure un certain nombre d'excellentes institutions canadiennes. Parmi elles, on compte le Conseil économique du Canada qui a été un outil très précieux pour le gouvernement parce qu'il lui fournissait d'autres options de politique pour la planification et l'expansion de l'économie.

Le dinosaure a supprimé le Conseil des sciences du Canada, dont je n'ai pas besoin de vous en décrire les avantages. Je suis certain que vous savez parfaitement ce que ce conseil a fait pour informer les Canadiens de la pensée scientifique et du progrès des sciences. Il a pris de très bonnes initiatives.

À cette époque-là, et je parle du 30 novembre 1992, quand ce projet de loi-là a été adopté à la Chambre des communes, la Commission de réforme du droit n'a pas non plus été épargnée par le dinosaure. Encore une fois, je n'ai pas besoin de vous dire les mérites de cette commission. Ils sont évidents. Cette commission était à l'avant-garde des réformes du droit pénal.

L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales en a été une autre victime. Je pourrais aussi ajouter que le Centre d'exploitation des océans n'a pas non plus échappé à la rage du gouvernement.

Cela n'a pas suffi au dinosaure. Le projet de loi dont nous discutons ici aujourd'hui est en quelque sorte la manifestation de son désir de détruire davantage. Aujourd'hui nous discutons d'une mesure qui, entre autres, abolirait le Conseil des arts. En fait il fusionnerait le Conseil des arts et le Conseil de recherches en sciences humaines, qui sont des entités distinctes. Autrement dit, il ferait un seul organisme de deux conseils.

Nous avons reçu un certain nombre de lettres émanant de personnes qui sont à la tête d'universités, qui ont fait des études universitaires et, en général, de tous les universitaires qui se sont opposés très violemment à cette mesure. Malheureusement, le dinosaure est sourd et il a la mémoire très courte comme je vais le faire remarquer brièvement.

Une autre mesure proposée dans ce projet de loi est la suppression de Protection civile Canada qui dans l'ensemble avait la possibilité de devenir un instrument très utile pour protéger le public en cas de crise. Il suffit de penser à ce qui est arrivé à Noël dans la ville de Oakville, au Manitoba. Imaginez des accidents de ce genre, particulièrement les déraillements de trains transportant des marchandises dangereuses, qui exigent l'existence et l'intervention d'un organisme qui serait constamment prêt à protéger la population. Maheureusement la partie V du projet de loi C-93 propose la suppression de Protection civile Canada.

• (1140)

J'aimerais également attirer votre attention sur le projet de dissolution de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier. Cet organisme, qui a pour mandat de fournir au gouvernement et au public des renseignements complets et objectifs sur le comportement de l'industrie pétrolière au Canada, est important pour les consommateurs canadiens.

Tandis que persiste l'obsession du dinosaure, dont le principal programme politique semble être de réduire le rôle de l'État et d'abandonner graduellement sa responsabilité de protéger les intérêts publics, on assiste à l'émergence d'un autre phénomène. Ce dinosaure, dans son agonie, présente également des symptômes d'amnésie. Il oublie les promesses qu'il a faites aux Canadiens dans des documents qui ont fait l'objet d'une grande publicité il y a deux, trois ou quatre ans. Étant donné le peu de temps dont je dispose, je ne pourrai parler que d'un ou deux de ces documents.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur les promesses que le gouvernement a faites dans le secteur de la politique concernant les eaux. En 1987, dans le cadre de sa stratégie fédérale relative aux eaux, il nous a promis une loi sur la qualité de l'eau potable. Six ans se sont écoulés depuis, et rien n'est arrivé. Il a reparlé de cette loi dans le Plan vert, en 1990, et a promis qu'il présenterait une telle mesure en 1991. Les Canadiens attendent toujours. De toute évidence, cet énorme dinosaure qu'est l'actuel gouvernement du Canada souffre d'amnésie galopante.

J'aimerais également vous parler, dans le peu de temps qu'il me reste, de sa promesse de contrôler les produits chimiques toxiques. Les faits sont très troublants. Nous constatons que seulement 5 des 33 produits chimiques qui figuraient sur la liste des substances à évaluer en priorité aux fins de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ont été étudiés correctement et à fond.

En ce qui concerne la question des produits chimiques déversés dans le lac Ontario et la rivière Niagara, nous constatons un autre fait très troublant, à savoir que 8 des 18 produits toxiques persistants qui sont déversés dans les eaux de la rivière Niagara ne sont pas encore réglementés. Pourtant, le gouvernement a promis de réduire de 50 p. 100 la quantité de produits chimiques toxiques déversés dans la rivière Niagara d'ici 1996 ce qui représente, notamment, quelque 1 500 kilogrammes de substances toxiques déversées quotidiennement dans la rivière. Je comprends que vous ayez hâte que je mette fin à cette énumération de promesses non tenues, mais je dois respecter vos règles. J'espère avoir l'occasion de reparler de cette question.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, il est regrettable que nous ayons à recourir à la clôture et à l'attribution de temps à propos de ce projet de loi, car je pense que ce temps pourrait être beaucoup mieux utilisé en comité à examiner ces modifications en détail. Je voudrais passer en revue certaines des choses qui font l'objet du projet de loi C-93. Je commencerai par l'Office des produits agricoles.

Le projet de loi C-93 prévoit la dissolution de l'Office des produits agricoles. Au cours des années cet organisme a contribué à stabiliser les marchés des denrées agricoles, mais nous estimons maintenant que cette fonction peut s'exercer plus efficacement dans le cadre d'une Loi sur la vente coopérative de produits agricoles modifiée, avec l'appui du ministère de l'Agriculture.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique va maintenant prendre à son compte les attributions de la Société d'expansion du Cap-Breton. Cette société sera dissoute et tous ses droits, propriétés et obligations relèveront de l'APECA. Les programmes de la Société vont donc se poursuivre, mais sans recoupement ou dédoublement au niveau de l'organisme concurrent, en quelque sorte, l'APECA. Ces changements ont été annoncés dans le discours du budget du 25 février 1992.

Le projet de loi C-93 va aussi créer un organisme culturel unique résultant de la combinaison du Conseil des arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Je voudrais insister sur le fait qu'en dépit des pressions financières notre gouvernement a continué de fournir un niveau important d'argent aux arts et aux sciences humaines. Nous estimons que la culture canadienne a un rôle très important à jouer dans la promotion d'une nation forte et unie, ce qui fait que je pense que ce changement sera une bonne chose.

Le nouveau conseil s'occupera de toutes les questions culturelles, y compris les programmes internationaux et les relations universitaires internationales sous les auspices du ministère des Affaires extérieures. En vertu des dispositions de la loi, le nouveau conseil devra, en s'acquittant de son mandat, prendre en considération la politique étrangère du Canada.

Nous proposons également dans ce projet de loi C-93 d'amalgamer la Corporation commerciale canadienne, la CCC, au ministère des Approvisionnements et Services. Le ministre vient de parler de cela, il n'y a donc pas grand chose à rajouter.

Ce que nous proposons, c'est une dissolution ultérieure de la CCC, qui ne sera pas finalisée avant que le ministre des Approvisionnements et Services ne soit convaincu, comme il l'a mentionné ce matin, que cette dissolution n'aura aucun effet néfaste sur nos exportations et nos relations commerciales avec les autres pays. Entre-temps la CCC continuera d'être une entité publique.

Le projet de loi C-93 s'intéresse aussi à Protection civile Canada, un organisme qui a commencé en 1948 comme un organisme de protection civile au ministère de la Défense nationale. Son titre, son mandat et sa structure ont changé un certain nombre de fois au cours de ses 40 premières années d'existence. La PCC est devenue un organisme indépendant avec l'adoption de la Loi sur la protection civile en 1988, en remplacement de la Loi sur les mesures de guerre.

Ce que propose le gouvernement, à la partie V du projet de loi, c'est que Protection civile Canada soit dissoute et que ses attributions soient transférées au ministre de la Défense nationale,

La partie VI a trait à la fusion du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC en un organisme unique, la Commission indépendante d'examen des activités de la GRC. Comme c'était le cas pour Protection civile Canada et pour la Commission des plaintes du public, la nouvelle commission sera indépendante de la GRC. Elle examinera les plaintes concernant la conduite des agents de la

GRC ainsi que les appels et les griefs formulés par les membres de la GRC.

• (1150)

La fusion de ces deux organismes analogues permettra de réaliser des économies dans les frais généraux administratifs, de supprimer des services qui se chevauchent et d'accroître l'efficacité de l'application des programmes, tant pour le public que pour les membres de la gendarmerie. Par conséquent, j'encourage les députés de la Chambre à appuyer ce projet de loi et à faciliter son adoption rapide.

La partie VII du projet de loi C-93 porte sur le Tribunal de la propriété intellectuelle. Le projet de loi C-93 favorisera une plus grande efficacité en fusionnant la Commission du droit d'auteur, la Commission des oppositions des marques de commerce et la Commission d'appel des brevets, qui formeront le nouveau Tribunal de la propriété intellectuelle ou TPI. Ses fonctions comprendront la fixation des redevances que les sociétés de perception des droits d'exécution peuvent exiger en échange de l'octroi de licences pour l'exécution d'oeuvres dramatiques ou musicales. Le tribunal décidera également de la répartition de ces redevances, y compris celles qui proviennent des retransmissions de signaux de télévision et de radio. Le TPI tranchera également les différends concernant les droits d'auteur et décidera des procédures d'opposition et d'annulation qui découlent de la Loi sur les marques de commerce.

La partie VIII du projet de loi C-93 traite du Tribunal du commerce extérieur et des marchés publics. Le projet de loi prévoit la fusion de la Commission de révision des marchés publics et du Tribunal canadien du commerce extérieur ou TCCE. Après cette fusion, le nouvel organisme sera appelé Tribunal du commerce extérieur et des marchés publics, ou TCEMP, et fera rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

La Commission de révision des marchés publics avait été établie conformément à la partie II de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, en 1988.

La partie IX du projet de loi C-93 porte sur l'Agence de surveillance du secteur pétrolier. Par cette neuvième mesure contenue dans le projet de loi, le gouvernement compte également dissoudre l'Agence de surveillance du secteur pétrolier ou ASSP. Pour ceux qui ne connaissent pas l'agence, elle publie des enquêtes semestrielles sur la propriété étrangère dans le secteur pétrolier, ainsi que d'autres rapports demandés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dont elle relève actuellement.

Enfin, nous parvenons aux terres des anciens combattants. Il s'agit de la partie X et du dernier chapitre, si vous voulez, de cette réorganisation administrative. La partie X prévoit la dissolution de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants et le transfert de ses fonctions et responsabilités directement au ministère des Anciens combattants. Cette fusion des activités de l'Office avec celles du ministère permettra de réaliser de plus grandes économies, tout en assurant l'entière protection des intérêts des anciens combattants.

En résumé, ce sont là des changements administratifs qui permettront de réaliser des économies nettes au profit des contribuables du Canada. Nous devons tous en être conscients, car le coût de fonctionnement de l'appareil gouvernemental semble augmenter, alors qu'il devrait diminuer. C'est ce que nous comptons faire maintenant, mais pas aux dépens de la prestation des services. Nous comptons le faire pour accroître cette prestation.

Je crois que la plupart des députés peuvent y trouver un encouragement. En fait, si nous examinons le coût des services gouvernementaux par rapport au produit intérieur brut, nous constatons qu'il a augmenté considérablement au cours des 15 ou 20 dernières années. Il faut donc le réduire, et j'estime qu'une partie de cette réduction dépend de l'efficacité et de la prestation de ces services.

Je suis donc encouragé par le projet de loi C-93 et je l'appuie, comme la plupart des députés le feront lorsqu'ils auront une occasion d'examiner sa nature véritable.

[*Français*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, avant de commencer, je sais que le ministre des Approvisionnements et Services a parlé tout à l'heure de fusion et de la création d'un tribunal international. Je voudrais seulement qu'il soit consigné au compte rendu que nous trouvons que c'est une bonne initiative de la part du gouvernement, et nous espérons que nous pourrons connaître les détails de cette nouvelle organisation et savoir comment elle fonctionnera.

Nous aimerions aussi obtenir un rapport du ministre concernant le domaine du libre-échange, dans son ministère, après quatre ans de libre-échange avec les États-Unis. Dernièrement, il nous a indiqué qu'il nous présenterait un rapport à ce sujet, mais nous ne l'avons pas vu jusqu'à maintenant. J'espère qu'il en prend note.

J'aimerais maintenant parler un peu de la proposition du gouvernement à l'effet de créer une nouvelle organisation qui fusionnerait le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Conseil des arts.

Comme on le sait, il s'agit là d'une ancienne proposition. En 1978, les deux conseils étaient fusionnés, il y avait eu mariage des deux conseils. En 1978, il y a eu beaucoup de discussions et de consultations, et la décision a été prise d'avoir deux organisations distinctes: une

organisation qui s'occupe du domaine des arts et une autre qui s'occupe de la recherche en sciences humaines.

Il est surprenant de voir que le gouvernement est en train de faire la même proposition. On a beaucoup d'objections à cette proposition. Non seulement notre caucus s'y oppose, mais même les communautés d'éducation et culturelles ont aussi beaucoup d'objections parce que, surtout dans le cas du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, ce conseil a fait beaucoup de travail dans le domaine de la recherche. Il s'agit d'une des meilleures institutions non seulement en Amérique du Nord, mais partout dans le monde. Cette organisation fonctionne bien et des professeurs de cette organisation nous ont écrit pour dire que tout va bien. Alors, pourquoi le gouvernement essaie-t-il de briser quelque chose qui fonctionne? Comme on le dit en anglais, *why fix it if it is not broken*.

Le Conseil dit que la proposition du gouvernement n'a pas tenu compte de son opinion. Il n'y a pas eu de consultation du tout.

Par ailleurs, comme on le sait, sur la question des fonds le gouvernement a décidé de couper le budget de 10 p. 100 de ces deux organisations. C'est quelque chose d'incroyable de voir, d'une part, le gouvernement faire des coupures dans leurs fonds et, d'autre part, essayer de se débarrasser de ces deux organisations en en créant une troisième.

Nous n'appuyons pas cette proposition parce que, d'après ce qu'on voit, cette proposition d'amalgamation affectera l'intégrité de la recherche et de deux organisations qui existent présentement.

De plus, cette proposition gouvernementale ne prend pas en considération la représentation de ces deux organismes. Qu'est-ce que le gouvernement proposera comme représentation? Est-ce qu'on va nommer une représentation pour le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et une autre pour le groupe des arts? Comment cela se fera-t-il?

• (1200)

Finalement, je trouve vraiment bizarre que l'on fasse une telle proposition devant la Chambre des communes, sans tenir compte des opinions de ceux qui seront touchés par ce fusionnement. Donc, nous suggérons que le gouvernement à tout le moins mette de côté cette partie de la législation, ou encore que le gouvernement s'engage à mener des consultations sur une grande échelle avec ces organismes, surtout ceux qui ont des intérêts bien précis vis-à-vis cette question.

Je ne crois pas qu'il faille aller de l'avant si rapidement avec cette proposition. Jusqu'à maintenant, on a reçu plusieurs communications provenant de représentants d'universités, de représentants d'étudiants, de représentants de professeurs. Je ne vois pas comment on peut aller de l'avant avec une proposition à laquelle tout le monde s'oppose. Et on devrait demander au gouvernement qui a fait cette proposition. Qui a eu cette idée de fusionnement, sans consultations? Quels en seront les avantages? À mon avis, les organisations touchées par cette proposition n'en retireront aucun avantage, ni l'une ni l'autre.

Cela dit, nous devons être très clairs à ce sujet. En tant que gouvernement, en tant que politiciens, on se doit de tenir compte des points de vue des Canadiens avant de prendre des décisions les concernant. Le gouvernement a procédé avec cette proposition, sans consultations, et en voilà un exemple. Il faut que le gouvernement consacre plus d'efforts dans le domaine de la recherche et du développement. Il faut que le gouvernement consacre beaucoup plus d'efforts en ce qui a trait aux conseils qui oeuvrent dans le domaine des sciences sociales. Il faut également consacrer un peu plus d'efforts dans le domaine de la recherche humanitaire, parce que, finalement, nous avons ici un conseil exemplaire, qui peut servir d'exemple non seulement au Canada mais également dans toute l'Amérique du Nord ainsi que dans les autres pays.

Nous devons donc entamer des consultations d'une manière positive et, pour y arriver, faire appel aux organismes qui sont touchés par cette proposition, leur demander de participer, ainsi que d'encourager les collèges et universités à s'impliquer. Nous devons également consulter l'Association canadienne des professeurs d'universités, les fédérations canadiennes qui oeuvrent dans le domaine humanitaire, ainsi que les fédérations oeuvrant dans le domaine des sciences sociales du Canada. Ce sont ces groupes, qui sont spécialement touchés par cette proposition, que le gouvernement se doit de consulter.

J'ai en main une lettre destinée au premier ministre et provenant du *Canadian Graduate Council*. Dans cette lettre, le conseil demande justement au premier ministre d'engager de telles consultations.

[*Traduction*]

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui. Toutefois, je ne suis pas heureux de voir ce débat s'éterniser parce que, selon moi, il est tout à fait inutile. Il n'a déjà que trop duré.

Les gens ne cessent de me dire qu'il y a trop d'organismes publics, trop de double emploi; or, ce projet de loi vise précisément à corriger la situation. Il supprime bien des cas de chevauchement, de double emploi et de partage des pouvoirs décisionnels. Comme le député de Carleton—Charlotte vient de le mentionner, il aurait été préférable que ce projet de loi soit soumis à un comité, puis renvoyé à la Chambre.

Ce matin, j'aimerais aborder certains aspects particuliers de la mesure législative, notamment les parties V et VII. Le député de Carleton–Charlotte a touché un mot sur Protection civile Canada, qui à son avis fait double emploi. Il n'y a pas de doute que la plupart des modifications proposées par le gouvernement sont très valables.

La protection civile a vu le jour au Canada, en 1948, au sein d'un organisme de défense civile rattaché au ministère de la Défense nationale. Ses titre, mandat et structure ont été modifiés à maintes reprises au cours des 40 années suivantes. Le service PCC est devenu un organisme distinct avec l'adoption, en 1988, de la Loi sur la protection civile qui succéda à la Loi sur les mesures de guerre.

Bien des gens s'interrogent aujourd'hui sur l'utilité de ce service. La guerre froide est terminée. Mais, vu l'instabilité qui règne actuellement dans le monde et les problèmes que nous avons nous–mêmes à l'occasion, il est évident que cet organisme est encore nécessaire.

Comme mes collègues l'ont dit avant moi, nous aurions souhaité un regroupement de ces divers services, une réduction de leur nombre de 15 à 10 par exemple. À ce propos, le gouvernement propose à la partie V du projet de loi de ramener Protection civile Canada sous le giron du ministère de la Défense nationale. C'est une mesure très appropriée puisque PCC faisait déjà partie du MDN avant 1988 et que ce service relève encore du ministre de la Défense nationale. Ne voyant pas pourquoi il faudrait maintenir son statut distinct, j'applaudis à cette initiative.

Certains s'interrogent sur le rôle de PCC. Elle aurait pour objectif de coordonner l'ensemble des opérations de protection civile au sein des institutions fédérales, provinciales et internationales. En d'autres termes, elle s'occuperait de l'ensemble des organismes gouvernementaux. Elle maintiendrait 24 heures sur 24 un service national de surveillance pour parer à toute situation de crise potentielle ou réelle. Il s'agira donc non seulement de réagir aux situations d'urgence, mais également de les prévenir.

PCC serait sous l'égide du Centre de coordination des opérations de mesures d'urgence, sis à Ottawa, et serait dirigé par un directeur exécutif, désigné parmi les fonctionnaires. Son siège social se trouve à Ottawa; il y a des directeurs régionaux dans la plupart des capitales provinciales et un représentant permanent à la délégation canadienne à l'OTAN et à Bruxelles. Son budget annuel est de 20 millions de dollars et il emploie une centaine de personnes.

Les documents budgétaires indiquent que les fonctions assumées par PCC dans le domaine de la planification et de la coordination des mesures de protection civile restent essentielles. Je suis entièrement d'accord avec cet énoncé.

Toutefois, il n'est pas nécessaire de conserver à PCC son statut d'organisme distinct pour la bonne exécution de ces fonctions. En outre, en faisant partie à nouveau du MDN, PCC pourra remplir son mandat tout aussi adéquatement, mais en réalisant des grosses économies de frais généraux. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel et logique que la prise de décision et l'exécution des tâches puissent se faire sans avoir à consulter d'autres organismes.

Comme un certain nombre d'autres mesures prévues dans ce projet de loi, celle qui concerne PCC est modeste en soi. Toutefois, considérées globalement, les propositions du projet de loi C–93 représentent les efforts soutenus de ce gouvernement en vue de la rationalisation de ses opérations là où il est logique de le faire.

Voilà ce que mes électeurs m'ont fait savoir. Ils veulent que l'on rationalise le fonctionnement du gouvernement autant que possible, que l'on supprime tout gaspillage dû aux chevauchements. Cette partie du projet de loi est excellente.

L'autre section du projet de loi dont je voudrais parler brièvement ce matin est celle du Tribunal de la propriété intellectuelle. Ce sujet est d'intérêt international. De nombreux pays se préoccupent de l'utilisation et du contrôle de la propriété intellectuelle. C'est le domaine des progrès remarquables et ceux qui élaborent des idées nouvelles veulent qu'elles soient protégées. Ils veulent profiter des bénéfices qui leur sont dus et pas seulement dans le domaine de la fabrication d'automobiles, etc. Lorsque quelqu'un découvre une idée, je crois qu'il devrait recevoir un appui et tirer profit de ses activités intellectuelles.

• (1210)

Par conséquent, le projet de loi C-93 favoriserait l'efficacité en fusionnant la Commission du droit d'auteur, la Commission des oppositions des marques de commerce et la Commission d'appel des brevets pour former le Tribunal de la propriété intellectuelle, le TPI.

Ce tribunal devra notamment fixer le montant des droits d'auteur que la société de perception des droits peut percevoir pour la concession de licences visant l'exécution d'oeuvres musicales. Il devra aussi déterminer comment les droits d'auteur seront répartis, y compris ceux accordés pour la retransmission de signaux de télévision et de radio.

Le TPI agira aussi à titre d'arbitre dans le cas des différends relatifs à l'attribution des droits d'auteur et c'est lui qui rendra une décision dans toute procédure d'opposition ou d'annulation prise en vertu de la Loi sur les marques de commerce. Il y a déjà plusieurs années, la Commission Henderson, qui avait été chargée par Consommation et Corporation Canada d'examiner les problèmes que pose le système de traitement des litiges en matière de propriété intellectuelle, avait recommandé dans son rapport de créer un tribunal de la propriété intellectuelle.

L'un des avantages que la commission voyait à cela et qu'elle faisait ressortir dans son rapport était l'indépendance apparente et réelle du TPI par rapport au gouvernement. Nous convenons tous, je crois, que cela est essentiel. Une organisation qui constitue une véritable mine de savoir-faire et d'expérience en ce qui concerne le droit et les rouages de la propriété intellectuelle est mieux à même d'équilibrer et de coordonner les diverses charges de travail. Le tribunal va se trouver à réunir en une seule organisation un précieux savoir-faire en matière de droit de la propriété intellectuelle.

Les secteurs industriels importants qui ont recours à la propriété intellectuelle vont bénéficier d'un meilleur service. On perdra moins de temps à s'échanger des preuves en cour fédérale. Le tribunal va court-circuiter beaucoup des procédures fort longues qui sont nécessaires à l'heure actuelle.

Il va aussi bénéficier du savoir-faire de tous les membres du conseil d'administration. Étant donné que le tribunal va devoir se prononcer à l'occasion sur des décisions gouvernementales, il est essentiel qu'il soit et qu'il demeure indépendant du gouvernement.

La Loi sur le Tribunal de la propriété intellectuelle qui est proposée à la Partie VII du projet de loi C-93 prévoit notamment que le tribunal perçoive des droits pour couvrir toutes ses dépenses de fonctionnement, soit une forme de paiement par l'usager. Ces droits seront prescrits par les règlements et sur la recommandation du Conseil du Trésor. Tous les intéressés seront consultés avant que ces règlements n'entrent en vigueur.

Le TPI comprendra un président, un vice-président et jusqu'à six membres nommés par le gouverneur en conseil. Ces fonctions seront à plein temps, mais on pourra ajouter des membres à temps partiel au besoin. Un petit nombre de fonctionnaires expérimentés viendra assister et appuyer le conseil.

Bref, cette nouvelle organisation permettra au gouvernement de mieux jouer son rôle dans un secteur de l'économie canadienne d'une importance croissante, soit la propriété intellectuelle, avec ses droits, ses responsabilités et sa surveillance réglementaire équilibrée.

Ce ne sont là que deux des parties du projet de loi que j'appuie très vigoureusement. Je sais que tous les députés souhaitent un gouvernement meilleur et plus efficace. Je crois que c'est là un grand pas dans la bonne direction.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je prends la parole pour dire deux mots du projet de loi C-93 qui fait suite aux documents budgétaires déposés il y a un an. Presque un an plus tard, nous parlons du contenu du budget.

Il était question dans ce budget d'amalgamer un certain nombre d'organismes gouvernementaux et je pense que les députés ont le droit et la responsabilité de passer quelques instants à se familiariser avec les propositions qui nous sont soumises par le gouvernement.

À première vue, un certain nombre d'entre elles semblent sensées. D'autres soulèvent des questions auxquelles le gouvernement n'a pas encore répondu. Je suppose que cela fait partie du processus qui se déroulera au comité législatif. À l'étape actuelle, celle de la deuxième lecture pendant laquelle on discute les principes en cause, j'aimerais faire quelques remarques à propos de certaines propositions.

Cette mesure législative propose la création de dix organismes ou regroupements. Pour la GRC, il est question d'amalgamer le Comité externe d'examen et la Commission des plaintes du public de façon à ce que le public et les membres de la gendarmerie puissent faire appel devant le même organisme. À première vue, cela semble bien sensé. L'Agence de surveillance du secteur pétrolier est dissoute et ses attributions sont transférées au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui promet de continuer à analyser les rapports confidentiels de

l'industrie concernant les prix du pétrole et la situation de l'offre.

Je pense qu'il reste à voir si ces rapports seront toujours publiés de façon à ce que le public et les députés de cette Chambre puissent avoir une idée de ce qui se passe dans l'industrie en ce qui a trait aux prix et à l'approvisionnement. Pour le moment, je suppose que nous ne pouvons qu'attendre ces rapports pour voir s'ils seront présentés sous une forme qui nous soit utile dans l'exercice de nos fonctions et qui soit intelligible pour le grand public.

Protection civile Canada réintègre le giron de la Défense nationale, initiative fort intéressant puisqu'en 1988, le gouvernement avait eu la grande idée d'en faire une entité séparée et maintenant il revient sur sa décision. Reste à voir si le ministère de la Défense nationale sera plus à même d'intervenir en cas de déversements de produits chimiques, du genre de ceux qui se sont produits au cours des dernières années, de tremblements de terre, de cyclones ou autres désastres naturels du même ordre. On ne peut qu'espérer que les militaires seront capables d'intervenir aussi rapidement. Là encore, la proposition de transférer ces attributions semble assez sensée.

Le temps est probablement venu de faire administrer la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants par le ministère des Anciens combattants. Il ne reste plus beaucoup de dossiers actifs et comme le ministère ne cesse de diminuer, une telle mesure est raisonnable.

Là où les choses prêtent un peu plus à controverse, c'est lorsqu'on propose de regrouper, sous l'égide du Conseil des arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Programme culturel international. Ces organismes ne formeraient plus qu'un. Il me semble que le gouvernement essaye de regrouper trop de choses ayant un mandat et des orientations fort différents.

Un artiste n'a pas le même mandat qu'un chercheur en sciences sociales; leurs buts et leurs orientations diffèrent énormément. Ils vont probablement avoir beaucoup de mal à travailler au sein du même organisme, le Conseil des arts du Canada.

Suite à la publication des propositions budgétaires, les spécialistes des sciences sociales ont écrit au gouvernement pour lui recommander des mesures visant à atténuer les effets de la fusion, mais le gouvernement ne semble pas encore avoir fait connaître sa réaction.

Il serait indiqué de rappeler certaines règles alors que nous étudions le principe de ce regroupement. L'application de certaines règles de base permettrait au système de mieux fonctionner; il pourrait notamment y avoir une représentation paritaire permanente du milieu des arts et des sciences sociales.

Étant donné que le nouveau conseil a pour mandat de s'occuper de questions concernant le milieu de la recherche et des arts, et des questions internationales, il sera mieux en mesure de répondre à leurs besoins respectifs s'il est doté d'un comité ou groupe consultatif chargé de le conseiller sur divers sujets. Il serait notamment indiqué de constituer un groupe sur la recherche.

• (1220)

En ce qui concerne les fonds de recherche, le milieu de la recherche craint évidemment que les fonds destinés à tous les conseils de recherche, que le gouvernement a promis d'accroître, parviennent difficilement à la recherche sous le régime proposé. Les chercheurs soutiennent qu'il est impératif que les fonds destinés à la recherche en sciences sociales continuent de provenir du secteur scientifique par l'intermédiaire duquel tous les autres conseils de recherche sont financés. La recherche en sciences sociales doit continuer de faire partie intégrante de la politique scientifique nationale et être financée comme telle.

Le milieu de la recherche en sciences sociales émet également des réserves au sujet du mandat du conseil. Le milieu affirme qu'il a obtenu de bons résultats sous le régime du Comité inter-conseil chargé de surveiller le financement des divers groupes de recherche scientifique, mais que si les sciences sociales doivent être placées sous le régime de la politique scientifique nationale, une règle similaire devra s'appliquer dans le cas du nouvel organisme.

Compte tenu de l'abolition récente d'organismes aussi importants que le Conseil économique du Canada et le Conseil des sciences du Canada, la question du rôle consultatif acquiert une importance encore plus grande. La situation inquiète aussi les personnes qui travaillent sous l'autorité du Conseil de recherches en sciences humaines. Depuis la disparition de conseils à vocation semblable à celle du Conseil de recherches, les gens du milieu se demandent quel niveau de priorité le gouvernement accorde au secteur de la recherche en sciences sociales. Cet aspect soulève des questions.

Un autre organisme dont le cas a été discuté, la Commission de révision des marchés publics, fera partie du Tribunal du commerce extérieur, dont nous avons brièvement parlé ce matin. Il en va de même de la Corporation commerciale canadienne qui va fusionner, sur le plan administratif, avec le ministère des Approvisionnements et Services.

Le projet de loi contient des dispositions curieuses en ce qui concerne la Corporation commerciale canadienne. L'article 79 stipule:

> La Loi sur la Corporation commerciale canadienne est abrogée à la date que le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre chargé de l'application de cette loi, fixe par décret.

Le paragraphe suivant stipule:

> Le ministre ne peut recommander la prise d'un décret au titre du paragraphe (1) que s'il est convaincu que la dissolution de la société n'aura aucun effet négatif important sur les exportations canadiennes ou sur les relations commerciales du Canada avec l'étranger.

Y aura-t-il, oui ou non, dissolution et fusion de la société? Le projet de loi n'est pas clair et il laisse la décision à la discrétion du ministre.

Voilà le genre de prétendue mesure d'économie que le gouvernement applique couramment depuis l'arrivée du Parti réformiste. Il veut donner l'impression qu'il se débarrasse d'organismes qui n'ont qu'une très faible incidence sur les coûts de fonctionnement du gouvernement. Les changements apportés à l'Office des produits agricoles en sont un exemple. Les membres de cet organisme sont tous des fonctionnaires rémunérés et qui vont continuer d'être rémunérés. La fusion de l'Office de commercialisation des oeufs ne réduira pas d'un sou les coûts de fonctionnement du gouvernement. Je soupçonne que ce sera la même chose dans le cas de la Corporation commerciale canadienne, parce que le projet de loi, tel qu'il est formulé, me rappelle le projet de loi sur les avances de fonds d'il y a quelques années, par lequel le gouvernement cherchait à se retirer de cette activité. Pourtant, le gouvernement y demeure actif parce que, dans les faits, il n'a pas réussi à s'en sortir.

Le gouvernement se satisfait peut-être en apportant des changements superficiels, mais pour ma part je ne vois pas en quoi cela contribue à réduire ses coûts de fonctionnement.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je participe au débat d'aujourd'hui à ce stade-ci pour faire connaître mes objections face à un des articles du projet de loi C-93. Je m'oppose donc à l'article du projet de loi figurant à la partie II qui, en fait, aurait pour effet de faire disparaître la Société d'expansion du Cap-Breton, le principal organisme responsable de la diversification économique de l'île.

En tant qu'habitant du Cap-Breton, je comprends certes mieux que la plupart des députés dans cette enceinte les problèmes que les habitants du Cap-Breton et, en fait, les gens de l'est de la Nouvelle-Écosse ont éprouvés durant la majeure partie de la seconde moitié du siècle en ce qui concerne la diversification économique et industrielle.

L'Île du Cap-Breton promettait beaucoup dans le passé et j'espère qu'il en ira de même à l'avenir. L'île a été mise en valeur principalement pour ses ressources minérales et également pour son emplacement. Elle est très près des marchés européens. Nous avions dans le passé—je dis bien «avions»—d'importantes ressources halieutiques. L'industrie sidérurgique était extrêmement dynamique au tournant du siècle. Nous n'avons pas une aciérie, mais bien deux, une à Sydney et l'autre du côté nord de l'île.

On a également exploité, au début du siècle, de façon intensive une ressource énergétique extrêmement précieuse, le charbon.

L'île est peuplée par toutes sortes de gens qui sont venus d'ailleurs en quête d'une vie meilleure. Beaucoup d'Écossais sont venus s'établir dans l'île dans le cadre d'un certain nombre de vagues d'immigration. Il y a également beaucoup de gens d'origine acadienne qui vivent à Chéticamp et, plus bas, sur l'île Madame. Il y a aussi les Irlandais.

Nous avons des gens de pratiquement toutes les origines possibles qui, à la fin du siècle dernier, sont venus dans l'île pour profiter des débouchés créés dans les mines de charbon, les aciéries et le secteur de la pêche également.

Le déclin du Cap-Breton a commencé peut-être avant celui de toute autre région industrialisée du pays. Pourtant, cette région promettait tellement. La région de Louisbourg a été l'une des premières régions du Canada à être peuplée, car elle offrait d'immenses possibilités. La forteresse et la ville, rasées, ont été reconstruites. Pendant de nombreux siècles, des néo-Canadiens ont fait fortune au Canada en exploitant les ressources de cette merveilleuse île.

Les gens de l'île sont forts comme l'étaient leurs ancêtres. Ils n'essaient pas de profiter des largesses de la société, mais ils veulent simplement travailler. Ils souhaitent gagner leur vie, contribuer à l'essor du pays, élever leur famille et s'assurer peut-être que leurs enfants aient de meilleures chances dans la vie qu'ils n'en ont eu.

Mon père travaillait dans les mines de charbon. Il a pris sa retraite maintenant. Nous avons grandi dans la ville de New Waterford où tous les gens, je le suppose, étaient tous aussi pauvres les uns que les autres. Nous ne nous sommes pas rendus compte à quel point nous étions pauvres jusqu'à ce que nous grandissions et partions ailleurs et que nous constations alors que par rapport aux autres régions, nous étions pauvres. Cependant, nous

étions riches, car nous avions un bon système de valeurs que nous avons adopté sur l'île à cause de nos difficultés économiques, de l'adversité.

Notre société était basée sur l'entraide. Sans cette entraide il aurait été impossible de survivre, car au début du siècle les gouvernements provinciaux de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral ont permis l'exploitation des ressources du Cap-Breton.

Des entreprises britanniques sont venues s'établir sur l'île. Elles ont acheté toute l'industrie du charbon. Elles ont obtenu les droits sur le charbon et elles ont transformé les gens en serfs pratiquement. Le magasin, le seul endroit où on faisait crédit, appartenait à la société, ainsi que les maisons. L'entreprise possédait les services publics, le système d'adduction d'eau et tout le reste. Bref, pour obtenir suffisamment d'argent pour élever leur famille, les gens appartenaient littéralement à la société.

Il y a eu des grèves au début du siècle et, au cours d'une de ces grèves, le sang a même coulé dans les rues de New Waterford—Bill Davis a été tué par l'armée qui avait été dépêchée sur les lieux pour mettre fin aux troubles et remettre les gens à leur place.

Les habitants de Cap-Breton sont aujourd'hui des gens solides. Ils ne veulent pas vivre d'assistance sociale; ils cherchent simplement à pouvoir gagner leur vie sans s'expatrier.

Dans les années 1960, l'industrie du charbon a éprouvé de grandes difficultés. Les marchés s'étaient effondrés et les sociétés britanniques propriétaires de cette industrie en avaient tiré tout l'argent possible pour aller investir ailleurs, ce qu'elles n'étaient plus intéressées à faire dans l'île, de sorte que l'industrie a fermé.

L'honorable Allan MacEachen, ancien député et maintenant sénateur, est celui qui a présenté à la Chambre des communes la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton. Deux raisons motivaient cette mesure.

La première visait à réadapter ce qui restait de l'industrie du charbon sur l'île du Cap-Breton. À l'époque, les libéraux estimaient avoir l'obligation fondamentale au moyen de plan d'action et de mesures législatives, de mieux répartir la richesse au Canada. Nous croyons toujours dans ce principe.

• (1230)

Une partie de la mesure portait sur la division des charbonnages et visait soit sa disparition graduelle ou sa réadaptation, alors qu'une autre partie concernait la division du développement industriel, que j'aurais cru plus prometteuse.

La division du développement industriel devait tenter de diversifier l'industrie sur l'île et faire en sorte qu'on ne compte pas uniquement sur le charbon pour y faire renaître l'activité économique. La Société de développement du Cap-Breton a donné de bons résultats. Le gouvernement fédéral a fait d'importants investissements, j'insiste sur ce terme—car ce n'était pas du gaspillage—dans l'industrie du charbon.

À l'extérieur de ma ville natale de New Waterford, on a exploité la mine Lingan, qui a d'ailleurs été la première à ouvrir ses portes depuis des décennies. Il y a eu ensuite la mine Prince sur le côté nord, puis la mine Lingan-Phalen. En vue d'exploiter le filon Duncan-Morien, on a effectué des travaux de développement d'une valeur de 55 à 60 millions de dollars, car encore une fois l'entreprise semblait très prometteuse.

Les temps ont changé et le Cap-Breton semble être victime en permanence d'incertitude économique. On a l'impression que presque tous ceux qui s'intéressent à l'île et qui tentent d'y faire quelque chose ne font qu'aggraver la situation. C'est peut-être le prix à payer pour vivre dans ce coin de pays. En effet, c'est une île magnifique selon les critères de qui que ce soit, et ses habitants comptent probablement parmi les plus remarquables au monde. L'adversité ne nous est pas étrangère.

Au lieu d'accorder à la Société de développement du Cap-Breton les ressources nécessaires, pour lui permettre de continuer à diversifier l'industrie de l'île, le gouvernement a, après son arrivée au pouvoir, essayé de détruire cette société. En 1986, il a présenté un projet de loi, ou plutôt a annoncé son intention de créer l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Je m'en souviens très bien. J'étais alors en Nouvelle-Écosse. Cette nouvelle agence allait être la panacée. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique allait être créée avec de nouveaux fonds. On allait rien retirer à ce qui avait déjà été mis en place. On allait lui consacrer 1,05 milliard de dollars. Elle allait offrir de nouvelles perspectives aux habitants du Canada atlantique, et ce sans empiéter sur les autres engagements qui avaient déjà été pris par le gouvernement.

Le premier ministre lui-même l'avait dit à Halifax au moment où était annoncée cette nouvelle ère de développement industriel pour le Canada atlantique. En fait, le gouvernement s'engageait ce jour là sur une pente glissante. Une pente glissante qui devait mener au démantèlement de tous les organismes spécialisés dans le développement du Canada atlantique. L'APECA a franchement été un désastre complet.

Quand j'étais porte-parole de l'Agence, j'essayais de ne pas me montrer trop critique, espérant que la structure de base serait épargnée. À mon avis, il n'en a rien été. L'APECA a connu plus de catastrophes économiques que toute autre organisme dans l'est du Canada. On a allégué que les effondrements spectaculaires auxquels nous avons assisté dans le Canada atlantique étaient dus à l'ingérence politique dans de nombreux projets.

Le gouvernement a passé des années à démanteler les systèmes en place. À présent, que reste-t-il? L'Île du Cap-Breton où le taux de chômage est de 21 p. 100. La SYSCO qui compte environ 450 employés. Les mines Lingan, qui sont sur le point de fermer. La Lingan-Phalen, qui pose des problèmes. Des usines de traitement du poisson qui sont en train de fermer leurs portes. Bref, une île plongée dans le désespoir.

Ce projet de loi tente de la faire sombrer encore davantage. Non content de se débarrasser de la division de développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton et de la placer sous l'autorité de la Société d'expansion du Cap-Breton, voilà qu'avec ce projet de loi, il boucle le cercle. Il ferme la boucle du cercle qu'il a entamé il y a quelques années, et est en train de détruire cet organisme qui avait été spécialement créé pour assurer une aide spéciale qui permettrait de venir à bout d'un problème particulier dans cette région d'où je viens, l'île du Cap-Breton.

Si le gouvernement se débarrassait de cet organisme en proposant des moyens d'améliorer le sort des habitants de Cap-Breton et de permettre ainsi à mes amis du Cap-Breton de retrouver foi en sa politique économique, je serais prêt à écouter ces propositions et à les examiner. Mais tout ce qu'il a fait, c'est de fermer la boucle et d'essayer après huit ans de sa politique de démoraliser les vaillants habitants de l'île du Cap-Breton—ce que je n'aurais pas cru possible. Je n'appuierai donc pas ce projet de loi.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Dartmouth qui a parlé de la Société de développement du Cap-Breton. Pendant qu'il parlait, je pensais: quel bel exemple du manque de réalisme du gouvernement. Si on lit le projet de loi à l'étude, on constate que la note explicative dit que la raison pour laquelle la Société de développement du Cap-Breton est dissoute et que ses attributions sont transférées à l'APECA, c'est que ses objectifs, c'est-à-dire les objectifs de la société de développement, ont été atteints.

Si on retourne au moment de la création de cette société, on se rend compte que l'objectif visé consistait principalement à réduire, ou à essayer de réduire, le taux de chômage très élevé qui sévissait au Cap-Breton à cette époque, soit 16 p. 100. Aujourd'hui, je crois qu'il se situe entre 23 et 25 p. 100.

Les députés savent que le Cap-Breton ne fait pas partie de ma circonscription, mais je me suis quand même servi de cet exemple parce ces gens, comme ceux que je représente ici, souffrent à cause des mesures injustes du gouvernement. J'ai donné cet exemple simplement parce que c'est le plus récent.

Voici donc qu'une région du pays affichant un taux de chômage de 23 à 25 p. 100 se fait dire, par écrit, par le gouvernement que l'organisme qui avait été mis sur pied dans le but précis d'atténuer le problème du chômage à cet endroit n'a plus sa raison d'être.

Ça vaut la peine de regarder le titre de ce projet de loi, le C-93. Il s'agit de la Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux. Cela fait déjà presque un an jour pour jour.

Nous sommes ici, un an plus tard, à discuter des mesures que le ministre des Finances a annoncées ce jour-là. Je trouve que cela en dit long sur l'attitude du gouvernement. À mon avis, c'est la preuve la plus récente que le gouvernement méprise le Parlement de la même façon qu'il méprise la population canadienne.

Nous connaissons aussi l'exemple qui a été cité maintes et maintes fois, soit celui des 85 p. 100 de Canadiens qui ont exprimé par tous les moyens possibles, que ce soit par des lettres, par des pétitions ou par des manifestations publiques, leur opposition féroce à la taxe sur les produits et services. Pourtant, le gouvernement a mis son plan à exécution et a imposé cette taxe très injuste et très impopulaire. C'est encore une autre preuve que le gou-

vernement méprise la population, qu'il méprise l'électorat, qu'il n'a aucun respect pour les opinions des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Nous voici donc, un an plus tard, au moment où le gouvernement s'apprête à présenter un autre budget, je suppose, bien que je ne sache pas ce que cela va donner. Il en a déjà présenté à peu près huit, et nous sommes encore embourbés autant qu'avant et même plus, je crois. Donc, bien que nous nous apprêtions à subir un autre budget de ce gouvernement, nous sommes encore en train de patauger dans les mesures annoncées dans le dernier budget.

Pourquoi? La réponse est simple, et vous la connaissez, monsieur le Président. C'est parce que le Parlement n'a pas siégé autant qu'il aurait dû, parce que nous avons eu de longues périodes d'ajournement.

• (1240)

Le gouvernement, dans son mépris pour la Chambre, n'a pas jugé bon de veiller aux travaux courants et de faire adopter ses projets. Avec un an de retard, nous étudions des mesures qui auraient dû être abordées il y a des mois.

Il y a tellement longtemps que le budget a été déposé, soit presque un an, qu'il vaut la peine de se remémorer certaines des dispositions budgétaires. L'une d'elles, vous vous en souviendrez, prévoyait une réduction de la surtaxe sur le revenu des particuliers. Personne ne peut s'opposer à une réduction comme celle-là. Imaginez! Le gouvernement propose une réduction de cette surtaxe.

Malheureusement, il y a toujours des « mais » avec ce gouvernement. Même à propos de cette réduction, il a trouvé le moyen de rater son coup. Il a dévoilé son jeu. Le gouvernement a réussi à traiter injustement les contribuables qui ont le plus besoin d'une réduction de leur impôt.

Il suffit d'un coup d'oeil sur le tableau qui figure dans les documents budgétaires. Il s'intitule « Incidence de la réduction de la surtaxe ». On constate que pour un ménage, une famille de deux enfants, ce qui fait quatre personnes en tout, deux adultes et deux enfants, dont le revenu est de 15 000 $, la réduction sera de 2 $ pour l'année du budget.

Pour toute l'année d'imposition de 1993, la réduction attribuable à cette mesure sera de 8 $ dans le cas d'une famille de quatre ayant un revenu de 15 000 $.

Par contre, pour la famille de quatre dont le revenu est de 100 000 $, la réduction sera de 442 $. Voilà un autre exemple qui montre bien de quel côté le gouvernement penche. Ce n'est pas du côté du simple citoyen.

Le budget qui nous a été imposé il y a maintenant près d'un an a été un échec lamentable sur le plan de la création d'emplois. Une vraie catastrophe. Le Canada a désespérément besoin d'un gouvernement digne de ce nom pour s'attaquer au plus grave de nos problèmes. Ce problème numéro un, comme le confirmaient encore des sondages la semaine dernière, est l'emploi, la création d'emplois.

Les politiques du gouvernement font disparaître des emplois, et des usines, à droite et à gauche, ferment leurs portes définitivement, mais aucune initiative ne s'annonce pour remplacer ces emplois. Le gouvernement ne prend aucune mesure sérieuse pour créer d'autres emplois et redonner du travail à certains de nos milliers de chômeurs, de notre million et demi de chômeurs.

Lorsque les gens d'en face formaient l'opposition, ils ont fait toute une histoire en 1982 parce que, selon leurs calculs, nous en étions à un million de chômeurs. Ils ont lancé une grande campagne à laquelle le ministre des Forêts a participé: quel scandale, un million de sans-emploi dans tout le Canada.

Je signale au ministre que, dix ans plus tard, nous en sommes à un million et demi.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Comme nous l'avons entendu maintes fois ce matin, le projet de loi C-93 a 84 pages. On croirait qu'il s'agit d'un programme économique pour les années 90. Pendant les dix minutes à ma disposition, je voudrais démontrer que cette mesure contribuera très peu à rendre le gouvernement du Canada plus efficace et à faire en sorte qu'il utilise à meilleur escient l'argent des contribuables canadiens.

Ainsi, comme vous le savez, il y a des douzaines de ministères. Il reste encore quelque 350 sociétés d'État et organismes fédéraux. Il faudra peut-être comprimer tout l'appareil gouvernemental fédéral afin de le rationaliser et de le rendre plus efficace et plus à l'écoute des besoins des Canadiens. À mon avis, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui ne contribuera guère à rationaliser l'appareil gouvernemental canadien et à économiser l'argent des contribuables en l'employant à meilleur escient.

Dans la partie I du projet de loi présenté par le gouvernement, les notes explicatives disent expressément ceci: «Cette partie a trait à la dissolution de l'Office des produits agricoles et au transfert de ses attributions au ministre de l'Agriculture.» Voilà ce qui est mentionné dans la partie I du projet de loi.

Dans la partie II, il est dit ceci: «Cette partie a trait à la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton et au transfert de ses attributions, de même que de son personnel, à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.»

En d'autres termes, le gouvernement fait en sorte que des organismes apparemment autonomes soient dorénavant chapeautés par un autre organisme déjà en place.

La partie III dont je vais parler durant les quelques minutes à ma disposition: «a trait à la dissolution du Conseil de recherches en sciences humaines et au transfert de ses attributions et de son personnel au Conseil des arts du Canada. De plus, seraient transférés au Conseil les attributions du ministère des Affaires extérieures qui ont trait à la promotion de la culture canadienne à l'étranger, et le personnel y afférent. Le Conseil des arts du Canada serait dénommé, en raison de ses nouvelles attributions, le Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada».

Le projet de loi comprend six parties qui sont toutes assorties d'objectifs semblables. D'un océan à l'autre, les Canadiens se sont indignés de ce qui est prévu dans la partie dont je viens de parler, soit la fusion du Conseil des arts du Canada et des organismes de financement universitaire.

Je vais lire des extraits d'une lettre, mais je ne crois pas pouvoir donner le nom de la personne qui l'a écrite, car je n'ai pas obtenu la permission de le faire. Cette personne travaille à l'Université de l'Alberta. Je suis certain qu'elle parle au nom des universitaires d'un océan à l'autre. Dans sa lettre qu'elle adresse au premier ministre, elle dit notamment ceci: «Je vous écris au sujet du projet de loi prévoyant la fusion de ce conseil avec les programmes des Affaires extérieures et le Conseil des arts du Canada. Le gouvernement a proposé la fusion de ces trois organismes sans consulter les artistes et les universitaires concernés qui, presque tous, s'opposent à ce projet.

Ils s'y opposent pour des raisons pratiques que l'histoire a confirmées. Les milieux universitaires et artistiques se sont partagés le Conseil des arts du Canada au moment de sa création et ils ont constaté à quel point cela ne fonctionnait pas. Le projet de loi propose de revenir sur la scission des conseils qui, à l'origine, avait été préconisée pour résoudre un problème.

Le gouvernement veut nous replonger dans des problèmes que nous avions précédemment surmontés, problèmes venant des différences très fondamentales qui existent entre la production culturelle dans le domaine des arts visuels et la recherche universitaire dans le domaine des sciences humaines et sociales.»

La personne ajoute enfin ceci: «Le milieu de la recherche a beaucoup de réserves au sujet de cette fusion. Parmi celles-ci, mentionnons le fait que le projet de loi actuel ne garantit pas le maintien d'un financement séparé pour la recherche et les arts d'interprétation, les orientations du nouveau conseil, le fait que les législateurs n'ont pas consulté la clientèle de ces conseils, ainsi que la possibilité—voire la probabilité, compte tenu de la description du nouveau conseil—que le conseil comprenne de nombreux membres nommés par favoritisme et connaissant peu le milieu des arts et celui de la recherche universitaire.»

Elle attend une réponse du premier ministre. Nous avons hâte de voir ce que le premier ministre a à dire, surtout en ce qui concerne la façon dont son gouvernement traite le monde de l'enseignement et la formation offerte aux Canadiens afin qu'ils puissent soutenir la concurrence dans la nouvelle conjoncture internationale.

• (1250)

Faute de temps, je ne peux m'attarder longtemps à la question, mais je voudrais mentionner trois points que les professeurs d'université ont soulevés au sujet du financement de l'enseignement postsecondaire ainsi que de la recherche et du développement subventionnés par le fédéral.

À l'instar de mon collègue, je rappellerai ce que le groupe de dinosaures d'en face a fait à l'économie du Canada et aux jeunes Canadiens depuis 1986. Premièrement, de 1986 à 1993, le financement des programmes établis aura été réduit de 4,7 milliards de dollars. Ces réductions touchent beaucoup de jeunes gens, beaucoup de filles et de fils de députés, mais également de nombreux Canadiens qui voient l'enseignement postsecondaire essuyer les attaques d'un groupe qui, tout en retranchant 4,7 milliards de dollars à l'enseignement postsecondaire et à d'autres programmes, notamment aux programmes sociaux, consacre 4,4 milliards de dollars à l'achat de 50 hélicoptères qui feront la chasse aux sous-marins.

Quelles sont les priorités de nos vis-à-vis? Quelqu'un a signalé que la somme de 4,4 milliards de dollars dépensée pour faire la chasse aux sous-marins pourrait servir à créer environ 75 fois plus d'emplois si elle était dépensée à des fins plus rationnelles, plus sensées, plus adaptées au XX^{e} siècle.

Deuxièmement, il est évident que les conservateurs disent des inepties incroyables, quand ils prétendent ne pas pouvoir subventionner l'enseignement postsecondaire au moment même où ils trouvent presque instantanément, la somme de 4,4 milliards nécessaire à l'achat des hélicoptères de chasse aux sous-marins.

Troisièmement, pourquoi ne pas créer des crédits d'impôt pour encourager le secteur privé à investir dans la recherche fondamentale?

Ceux qui présentent ce projet de loi en disant que celui-ci vise à économiser l'argent des contribuables et à rendre le gouvernement plus efficace n'ont en fait pris aucune mesure ayant eu de tels effets depuis leur arrivée au pouvoir. La dette nationale s'élève maintenant à environ 665 milliards de dollars, tandis que notre dette à l'étranger est de l'ordre de 300 milliards de dollars. Le gouvernement d'en face, ce mal-aimé, n'est pas responsable de la totalité de ce fardeau imposé aux Canadiens. Il est vrai que les gouvernements provinciaux et le secteur privé ont aussi contracté des dettes.

Toutefois, un représentant du secteur privé a récemment souligné l'augmentation rapide de ce que représentent le déficit et la dette par rapport au PIB. En 1975, la dette globale des gouvernements fédéral et provinciaux représentait 29 p. 100 du PIB. Je signale à l'intention des députés d'en face que le PIB est le produit intérieur brut. Or, en 1993, on estime que la dette globale au Canada correspond maintenant à 96 p. 100 du PIB.

Quand le FMI interviendra-t-il au Canada? Quand les investisseurs japonais ou suisses cesseront-ils d'acheter nos bons? Quand le gouvernement d'en face arrêtera-t-il de faire augmenter la dette aux dépens des Canadiens, à raison de 80 à 100 millions de dollars par jour? Monsieur le Président, chaque jour qui passe, vous, vos enfants et les miens devenez plus endettés à cause des gens d'en face qui se disent des spécialistes des questions budgétaires.

C'est comme lorsque le président Reagan est arrivé au pouvoir en disant qu'il allait combattre le déficit et réduire les dépenses et les emprunts. Lorsque celui-ci a assumé ses fonctions présidentielles, la dette nationale aux États-Unis était, sauf erreur, de l'ordre de 700 milliards de dollars. Aujourd'hui, à la fin de l'ère Reagan/Bush, caractérisée par des dépenses et des emprunts de toutes sortes, la dette fédérale américaine se situe maintenant à environ 4 billions de dollars. De même, le gouvernement d'en face est arrivé au pouvoir en disant qu'il allait s'attaquer au déficit et à la dette; or, notre dette a plus que doublé sous le régime des conservateurs, et nous nous retrouvons avec des déficits de 30 milliards de dollars année après année. Je parie que si un député d'en face se lève pour essayer de défendre cette mesure législative, il nous dira que le gouvernement lutte contre le déficit et s'efforce de protéger les contribuables canadiens. Toutefois, de tels arguments n'ont pas plus de bon sens que le projet de loi lui-même.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, comme je vois qu'il ne me reste plus que cinq minutes, je prendrai simplement le relais de mon collègue dans l'examen du projet de loi.

Nous le savons, il s'agit avant tout d'une mesure législative concernant les rouages de l'État; c'est-à-dire que les fonctionnaires tentent, au nom de l'efficacité, de réorganiser ces services de l'État et de les rendre plus efficaces. De ce point de vue, j'appuie tous les efforts du gouvernement visant à rendre plus efficace le service au public. Il nous incombe à tous ici à la Chambre d'encourager le gouvernement à passer en revue les divers ministères, organismes et sociétés d'État pour s'assurer qu'ils répondent à l'objectif de politique gouvernementale qu'on leur avait initialement donné pour mission d'atteindre.

L'ennui, quand nous sommes ainsi saisis de mesures du genre à la Chambre des communes, c'est qu'elles semblent nous détourner du véritable problème que l'on observe dans notre pays, c'est-à-dire les très grandes difficultés que connaissent les Canadiens à l'heure actuelle. Nous avons besoin qu'on nous présente tout de suite à la Chambre des mesures législatives capables de redonner du travail aux Canadiens.

Je pense en particulier à une mesure que nous avons étudiée la semaine dernière, concernant les prêts aux petites entreprises; nous, de l'opposition, avons coopéré avec le gouvernement pour lui faire franchir une étape en une journée et la renvoyer à un comité; nous exhortons d'ailleurs le gouvernement à en faire entreprendre les travaux afin qu'on puisse y convoquer des témoins, pour ensuite faire rapport du projet de loi à la Chambre, où nous l'étudierons en troisième lecture et finirons par l'adopter, de sorte que les 900 000 petites entreprises du pays qui pourraient être admissibles aux prêts accordés en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises puissent s'en prévaloir. Ce sont en effet les petites entreprises qui constituent la véritable source d'emplois et où réside le véritable espoir de voir créer de nouveaux emplois au Canada.

Globalement, il s'agit en l'occurrence d'un projet de loi composite regroupant divers organismes du gouvernement pour les transformer et les réorganiser. Même si nous avions des amendements à proposer, on peut penser que le gouvernement ne les accepterait probablement pas. Il le fait très rarement. Mais une fois que nous en aurons fini avec ce projet de loi, j'espère que le gouvernement mettra à l'étude des mesures qui porteront davantage sur la relance économique.

Article 31 du Règlement

C'est le genre de débat qui discrédite l'institution du Parlement. La plupart des Canadiens ne comprennent même pas l'utilité de ces organismes. C'est pourquoi il est vraiment improductif de prolonger indûment le débat, car il ne semble pas pertinent aux vraies problèmes que les Canadiens veulent nous voir régler en ce moment.

C'est le cas, par exemple, de la Partie III du projet de loi où le gouvernement dissout le Conseil de recherches en sciences humaines et transfère ses attributions et son personnel au Conseil des arts du Canada. Ce changement n'était réellement pas nécessaire.

Il n'a rien d'une mesure efficiente. Il arrive souvent que l'effet néfaste qu'entraîne ce genre de changement sur la motivation du personnel l'emporte sur les avantages que le gouvernement veut retirer de la manoeuvre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le Québec donne son appui au gouvernement fédéral dans l'accord de libre-échange nord-américain.

«Le gouvernement du Québec porte globablement un jugement favorable envers l'ALÉNA», a déclaré le ministre libéral des Affaires internationales, John Ciaccia, rendant publique une étude de 90 pages intitulée *Le Québec et l'accord de libre-échange nord-américain*.

«L'entrée du Mexique dans la zone de libre-échange ne bouleversera pas fondamentalement les paramètres économiques dont doivent tenir compte les producteurs, les exportateurs et les investisseurs québécois», affirme les auteurs de l'étude.

Au chapitre de l'agriculture, Québec se réjouit du fait que l'ALÉNA n'affecte pas le système canadien de gestion de l'offre pour les oeufs, les produits laitiers et les produits avicoles. On souligne en plus que des débouchés intéressants s'offrent au Mexique pour les producteurs de vaches laitières et de matériel génétique bovin.

Le nouvel accord commercial respecte les lois québécoises en matière de pratique des professions, de protection du consommateur et de services financiers. De même, la politique linguistique du Québec n'est également pas touchée.

* * *

[*Traduction*]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario distribuait des centaines de milliards de dollars pour des routes, des égouts et des métros. C'est le même premier ministre et le même gouvernement néo-démocrate qui prétendent ne pas avoir d'argent pour créer un programme de formation qui donnerait à 100 personnes handicapées la possibilité de devenir techniciens en électronique.

Les coûts de mise en oeuvre de ce programme de formation, de placement et de suivi à frais partagés seeraient récupérés en 30 mois à peine. Pourtant, les ministres de Toronto se renvoient la balle. Pendant ce temps, les personnes handicapées, qui veulent travailler et espèrent profiter de ce programme, restent pauvres et dépendantes de la société.

Mes collègues néo-démocrates de Thunder Bay, Beaches—Woodbine, Spadina et Nickel Belt croient peut-être que c'est normal que le gouvernement du Nouveau Parti démocratique ait de l'argent pour paver des routes et poser des tuyaux, mais pas pour former des gens. Ou alors, il peuvent peut-être nous expliquer pourquoi Bob Rae et son gouvernement ne semblent pas croire que les Canadiens handicapés méritent autant que les autres qu'on leur donne une chance d'acquérir une formation et d'avoir un revenu.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, à compter du 1er juin 1993, la Communauté européenne exigera que tout le bois d'oeuvre importé sur son territoire soit pasteurisé ou séché au four.

Cette mesure aura de graves répercussions sur nos exportations contenant du bois de conifère dont notre bois d'oeuvre et nos produits manufacturés expédiés dans des emballages de bois.

L'industrie canadienne croit que rien ne justifie cette restriction et qu'il s'agit d'une barrière commerciale technique qui aura de sérieuses répercussions sur nos exportations de bois et d'autres produits vers l'Europe.

Cette initiative du gouvernement européen n'a pas l'appui des industriels qu'il administre.

Les industriels canadiens exhortent le ministre du Commerce extérieur, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Forêts à accorder la plus haute priorité à ce dossier. À court terme, ils demandent une prolongation du délai pour qu'ils puissent présenter leurs arguments et, à long terme, ils demandent l'élimination complète de la restriction.

* * *

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, beaucoup de Manitobains s'inquiètent de voir que l'on a autorisé de nouvelles activités de prospection visant à trouver de l'or dans le lac Shoal, en Ontario, d'où la ville de Winnipeg tire son eau potable.

Il ne suffit pas que l'engagement ait été pris de faire une évaluation environnementale avant de procéder à tout développement minier si les activités de prospection donnent des résultats positifs. Personnellement, j'estime qu'il y a longtemps que l'on aurait dû mettre fin aux activités minières dans la réserve d'eau potable d'une collectivité de 600 000 personnes.

Ce différend entre le Manitoba et l'Ontario démontre bien le besoin urgent d'instituer la loi nationale sur la qualité de l'eau potable que le gouvernement fédéral a promise il y a des années, mais n'a jamais adoptée en dépit des nombreux projets de loi d'initiative parlementaire présentés notamment par moi-même, par le député de Skeena et par le député de Beaches.

J'exhorte le gouvernement à présenter un projet de loi sur la question et, entre-temps, à examiner tous les autres moyens dont il dispose pour intervenir dans ce conflit interprovincial où une province fait passer ses intérêts économiques à court terme avant les questions de santé à long terme de sa voisine.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DU TABAC

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, la contrebande du tabac a pris des proportions énormes au Canada. Au cours des ans, les gouvernements provinciaux et fédéral ont dramatiquement augmenté les taxes, ce qui incite les Québécois et Canadiens à s'approvisionner sur le marché noir, rendant ainsi ces mêmes personnes hors la loi.

J'invite le gouvernement du Canada à prendre l'initiative de rencontrer les représentants du gouvernement du Québec pour réévaluer tout le système de taxation du tabac, pour ainsi récupérer le manque à gagner des gouvernements, car le public se sent exploité et avec raison.

Les gouvernements savent que certaines bandes autochtones sont à l'origine de la contrebande du tabac, de l'alcool et de la drogue. Des sommes d'argent faramineuses sont en cause: on semble tolérer le crime organisé qui procure des millions de dollars à certains groupes qui font fi de toutes les lois. Quand donc ces gens-là paieront-ils des taxes et des impôts comme tout autre citoyen canadien et québécois?

La contrebande est de juridiction fédérale. Que les autorités et la GRC fassent une enquête exhaustive sur ces activités illégales. Et, en mettant fin à tout ce trafic illégal dans certaines réserves, on enlèvera peut-être la possibilité matérielle d'investir dans le casino de Charlevoix. Est-ce la façon de blanchir de l'argent noir?

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le onzième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Le comité a recommandé que la définition de préjudice grave soit étendue de dommage corporel ou psychologique grave à toute invalidité permanente ou de longue durée, tout défigurement ou toute réduction de la qualité de la vie.

Ces changements refléteraient le préjudice grave infligé aux victimes de crime avec violence âgées de moins de

Article 31 du Règlement

18 ans qui doivent être protégées des criminels dangereux. J'exhorte le solliciteur général à accepter ces recommandations et à proposer les modifications appropriées.

Je l'exhorte aussi à proposer des modifications pour rendre le système actuel de détermination des criminels dangereux moins compliqué et moins susceptible de faire l'objet de marchandage de plaidoyers.

Ces modifications permettraient, entre autres, qu'un juge admette ou qu'un procureur de la Couronne présente ces demandes visant les personnes déclarées coupables de crimes avec violence qui présentent un grand danger ou sont des récidivistes.

Je déclare au solliciteur général que les Canadiens et leurs familles en ont assez des beaux discours, ils exigent qu'on prenne des mesures.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, quelques députés doutent encore de la nécessité de réformer la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

La croissance de nos petites entreprises semble gênée par l'accès au capital. La semaine dernière, ces soupçons ont été renforcés par les commentaires du directeur général du Bureau de la petite entreprise au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Selon le *Globe & Mail*, M. Ian Donald aurait dit que les banques hésitaient encore à prêter aux petites entreprises.

Cette déclaration confirme que les entrepreneurs d'aujourd'hui sont victimes des hésitations à fournir du capital de démarrage, de fonctionnement ou d'expansion. Elle montre également la nécessité d'apporter des changements importants à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Ce qui me gêne, c'est que les modifications proposées et le projet de loi C-99 ne s'attaquent pas au problème de l'accès aux capitaux dans le cadre d'un programme au coût raisonnable. D'autres changements doivent être apportés à ce projet de loi à l'étape du comité ou du rapport.

On ne peut perdre de vue le fait que la croissance de nombre de petites entreprises et la création de nouveaux emplois pour beaucoup de Canadiens dépend de tels changements.

LE CANADIEN NATIONAL

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le 5 février, le *Thunder Bay Times-News* a publié un article prédisant la fermeture éventuelle de la ligne du nord du CN, dans le nord de l'Ontario.

Il est totalement irresponsable que le député néo-démocrate de Thunder Bay—Atikokan alimente pareille spéculation et répande des informations aussi alarmistes. A-t-il songé un seul instant à l'effet négatif énorme qu'une telle déclaration a eu sur la vie des travailleurs, des habitants et des localités qui se trouvent le long de cette ligne?

Hornepayne est une ville ferroviaire qui dépend entièrement du CN pour sa survie. L'année dernière, la société Haavaldsrud's Lumber a utilisé la ligne du CN pour transporter 12 000 tonnes de copeaux de bois à Thorold, ainsi que le tiers de sa production de bois d'oeuvre. La société Weldwood, de Longlac, expédie 80 p. 100 de ses produits sur cette ligne du Nord.

Les intéressés exigent que le CN démente catégoriquement que cette ligne fermera et qu'il dissipe toute incertitude entourant cette question. Isoler davantage ces localités sèmerait le désespoir et la catastrophe.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la Communauté européenne fait encore des siennes et recourt, cette fois, à des obstacles procéduraux pour empêcher notre bois-d'oeuvre résineux sous toutes ses formes de pénétrer leurs marchés.

Si nous ne faisons rien, cette disposition pourrait entrer en vigueur le 1er juin 1993 et entraîner des pertes commerciales de 1,4 milliard de dollars. Je demande instamment au ministre du Commerce extérieur et au ministre des Forêts de continuer de défendre vigoureusement les intérêts des exportateurs de bois-d'oeuvre résineux en dénonçant cette pratique des plus restrictives. On ne peut permettre à la Communauté européenne de prospérer aux dépens de notre industrie canadienne.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, plusieurs groupes de travailleurs, de même que les agriculteurs représentés par l'UPA, travaillent depuis longtemps à l'établissement d'une usine d'éthanol à Varennes, dans le comté du ministre du Travail.

Ce projet est très important pour l'essor économique de la région. Il pourrait contribuer à la création de plus de 300 emplois, directs et indirects, et assurer un débouché de 10 à 15 p. 100 supérieur à ce qu'il est aujourd'hui pour les producteurs de maïs de la Montérégie.

• (1410)

De plus, la production d'éthanol est une production d'avenir, qui réduit les pressions environnementales et qui se développe à un rythme fulgurant en Ontario et dans l'ouest du Canada, avec l'aide du gouvernement fédéral.

Je demande au ministre du Travail et député du comté de Verchères, d'agir rapidement afin que ce projet se réalise dans les meilleurs délais.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME BOURSES CANADA

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, le programme Bourses Canada a connu un succès extraordinaire. Des milliers de bourses ont été accordées dans le cadre de ce programme à des hommes et des femmes, dans une proportion égale. Il faut avoir des notes extrêmement élevées pour être admissible à une bourse et continuer à avoir de très bonnes notes pour pouvoir obtenir le renouvellement de la bourse chaque année.

Nous pouvons, grâce à ce programme, évaluer la performance de nos systèmes d'enseignement en faisant passer aux candidats un test standardisé.

Je demande instamment au ministre des Sciences et de la Technologie d'envisager de tels tests pour les candidats. Cela nous permettra, en tant que Canadiens, d'évaluer la performance de nos systèmes d'enseignement.

* * *

LE GUATEMALA

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, 1 600 Canadiens m'ont prié de présenter une pétition à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Les pétitionnaires lui demandent d'abord d'exhorter le gouvernement du Guatemala à négocier de bonne foi avec les véritables représentants de la population guatémaltèque, y compris les Mayas, afin de mettre fin à la guerre civile.

Les pétitionnaires souhaitent ensuite que le Canada fasse savoir à tous les gouvernements d'Amérique latine que nous insistons pour que les violations graves et systématiques des droits de la personne au Guatemala figurent, conformément à l'article 12, à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Le 20 janvier, j'ai vu 2 500 Guatémaltèques réfugiés au Mexique rentrer pacifiquement chez eux. Il en reste encore 45 000 à l'étranger. Ils ont pu rentrer au pays grâce en partie à la pression exercée par la population guatémaltèque et en partie aux négociations entreprises par les gouvernements du Canada, de la France, de la Suède et du Mexique.

Je félicite la secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour le rôle que le Canada a joué dans le déclenchement de cet heureux événement et je l'exhorte à continuer d'appuyer les négociations en vue du retour pacifique des réfugiés qui se déroulent, conformément à l'article 12, entre l'URNG et le groupe de contrôle des Nations Unies.

* * *

LA FAIM

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, il y a quelque chose qui ne va vraiment pas dans ce pays lorsque des gens ont faim et que nous ne trouvons pas le moyen de leur faire parvenir les stocks de nourriture qui ont été donnés.

La situation est encore pire lorsque des gens meurent littéralement de faim dans d'autres pays alors que nous pourrions les nourrir gratuitement si nous pouvions trouver un système pour remettre entre leurs mains les dons alimentaires qui attendent au Canada.

Il s'agit de 2 millions de quintaux de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick écartés du marché de consommation par un accord fédéral-provincial. Ces pommes de terre doivent être retirées du marché.

Les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ne veulent pas qu'elles soient gaspillées; ils préféreraient de beaucoup qu'elles servent à soulager la faim au Canada et à l'étranger. Vingt millions de sacs de 10 livres, ça fait beaucoup de pommes de terre. Ça nourrirait beaucoup de monde.

Je demande au gouvernement fédéral d'utiliser toutes les ressources à sa disposition pour que le plus grand nombre possible de ces pommes de terre parvienne dans les assiettes des affamés, au Canada et à l'étranger, au lieu de pourrir dans les champs où elles seront labourées.

Questions orales

LA POLITIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, il est évident que les préoccupations quant au racisme, au sexisme et à l'anti-sémitisme peuvent être relatives en politique.

Chacun sait que le député de St. John's-Ouest a déjà fait preuve d'insensibilité et même de mauvais goût en baratinant sous des airs de bonhomie. C'est donc une cible de choix, même pour quelqu'un qui vit dans une maison de verre.

Et c'est aussi le cas de Jean Pelletier, qui prône l'exclusion raciale impunément. Son ami Camil Samson loge à la même enseigne; il a accusé les juifs qui acceptaient de faire des avortements de tenter de détruire le peuple québécois tout en vantant les politiques économiques de Hitler.

Entre-temps, dans les toilettes des hommes de la même maison de verre à Victoria, on accepte le défenseur d'un violeur, alors que deux femmes de l'exécutif sont exclues de façon sexiste.

La maison de verre est celle des libéraux. Tout est silencieux à l'intérieur, mais la distribution des rôles y est intéressante.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ce mois-ci, le gouvernement n'a pas respecté une date limite très importante. Il avait promis de terminer pour le mois de février les études sur les 33 premiers produits chimiques de la liste des priorités selon la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Il n'a évalué que 5 des 33 produits chimiques en question. En d'autres mots, la toxicité de la majorité des produits n'a pas été mesurée comme prévu.

Chaque jour, on déverse une tonne et demie de produits chimiques persistants dans le lac Ontario. Par conséquent, il est extrêmement urgent que ces produits soient évalués et réglementés. Le gouvernement ne respectera pas les objectifs qu'il s'était fixés dans le Plan vert en promettant d'éliminer presque totalement ces produits toxiques persistants dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. En ne remplissant pas ses promesses, le gouvernement met en danger l'environnement et la santé des personnes.

* * *

LES CONTREVENANTS DANGEREUX

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Les forces policières de tout le Canada méritent des félicitations pour avoir décidé de publier le nom et la photographie des contrevenants dangereux dont la libération est prévue. Les Canadiens ont le droit de connaître l'identité des personnes qui semblent constituer une menace extraordinaire à la sécurité de la population. Mes électeurs exhortent le gouvernement à s'assurer que la population est informée de l'identité des criminels violents et des jeunes contrevenants.

Je suis encouragé par l'initiative qu'ont prise les organismes locaux chargés de faire respecter la loi et j'enjoins le gouvernement de collaborer dans toute la mesure du possible à assurer la sécurité de nos villes.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre. Hier, le ministre du Commerce extérieur a rencontré ses homologues du Mexique et, après la réunion, il n'a pas exprimé clairement quelle est la position du gouvernement et il a laissé sous-entendre que le gouvernement pourrait procéder avec l'accord de libre-échange nord-américain sans attendre quelles seraient les conclusions des négociations avec les Américains concernant la main-d'oeuvre, l'environnement et même les problèmes agricoles.

Le premier ministre ne serait-il pas d'accord pour dire à son ministre qu'on ne devrait pas procéder avec l'accord dans cette Chambre, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas obtenu les résultats des négociations avec les États-Unis concernant les accords parallèles souhaités par le président Clinton?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le président Clinton a déjà dit, et je l'ai répété hier, que l'entente de libre-échange se tenait d'elle-même et que les ententes supplémentaires n'avaient pas pour effet de modifier de quelque façon que ce soit la substance de l'accord primaire. Donc, les ententes supplémentaires seront négociées avec le Canada et le Mexique en temps opportun, sans pour autant affecter l'accord en soi. Donc, on peut procéder sans compromettre les principes de qui que ce soit.

En ce qui concerne la question de mon ami, je soulignerais la position, hier, du ministre des Affaires internationales du gouvernement du Québec, l'honorable John Ciaccia, et je le cite: «. . .met en garde ceux, comme le chef libéral fédéral Jean Chrétien, qui désirent renégocier des pans de l'entente, ou y inclure de nouveaux

chapitres. Il y a danger—et je cite M. Ciaccia—de mettre en péril cet accord dont le Québec a besoin.» Alors ce n'est pas seulement le Québec qui en a besoin, mais également le Canada. Et je pense que M. Ciaccia, ancien sous-ministre du leader, d'ailleurs, avait raison et ce serait le temps qu'il l'écoute encore.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, le ministre des Affaires extérieures du Mexique a déclaré que cet accord était parfait et que le Mexique n'avait nullement l'intention d'en modifier quelque élément que ce soit. Cela revient plus ou moins à dire que le gouvernement mexicain ne prend pas au sérieux les problèmes relatifs à l'environnement que le président Clinton et le vice-président Gore ont signalés.

Le premier ministre ne voit-il pas maintenant que cette façon de dire que l'accord est à prendre ou à laisser tel quel va susciter un problème énorme et que son gouvernement serait sage de ne pas présenter hâtivement de proposition à la Chambre des communes ni de faire perdre leur temps là-dessus aux Canadiens tant que nous ne saurons pas quelle est au juste la position du gouvernement américain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous connaissons la position du gouvernement américain. Le président des États-Unis a fait une déclaration à ce sujet, le vendredi 5 février dernier. J'ai dit ceci au président: «Le président a fait savoir à maintes reprises qu'il allait signer l'ALENA dans sa forme actuelle, mais il propose d'y greffer des ententes additionnelles avec le Mexique, notamment en ce qui concerne certains des points qui, comme il l'a signalé, n'influencent nullement l'ALENA dans sa forme actuelle», et le président Clinton a répondu ceci: «C'est exact.»

• (1420)

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le président Clinton a précisé très clairement à la fin de son intervention qu'il croyait pouvoir le faire. Cependant, il a ajouté qu'il fallait inclure des accords parallèles. C'est exactement ce qu'avait déclaré la semaine dernière M. Kantor qui a dit alors que l'administration Clinton ne soumettrait pas d'entente au Congrès américain tant que ces accords parallèles n'auraient pas été conclus.

Ne serait-il pas sage pour le gouvernement de savoir ce qui va se passer aux États-Unis avant de forcer la Chambre à se prononcer, alors qu'il va peut-être devoir présenter par la suite des modifications à la loi car il y aura d'autres accords que la Chambre devra encore adopter ou rejeter?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition affirme que le président Clinton a déclaré. . .

Mme Copps: Arrêtez.

M. Mulroney: Bien entendu, il n'a jamais dit cela. Pour la gouverne de mon collègue, je vais citer les propos exacts du président Clinton. Après avoir dit «c'est exact» il a ajouté que le gouvernement canadien avait une excellente réputation dans le domaine de l'environnement.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Cela me paraît tout à fait sensé.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le chef de l'opposition pose une question dans laquelle il laisse entendre que la réponse est là et c'est bien le cas. Je n'oserais pas offenser l'opposition, mais il y a plus.

Le président Clinton a ajouté ensuite que s'il y avait une chose que les États-Unis voulaient, c'était de s'assurer que le Canada était d'accord dans l'ensemble avec les États-Unis en ce qui concerne l'effet de tout accord supplémentaire sur la main-d'oeuvre qui pourrait être conclu. Nous entendons certes collaborer avec les Américains. Après tout, il s'agit là d'une entente tripartite et non bipartite. Le président a dit ensuite qu'il croyait encore, comme il l'avait dit il y a de nombreuses semaines, qu'il était possible de négocier des accords sans rouvrir l'ALENA.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

Il y a environ une heure, la ministre a annoncé que des troupes canadiennes seraient redéployées à Sarajevo. Elle a ajouté qu'il n'y aurait ni nouveau mandat, ni couverture aérienne, ni nouveau matériel, ni plan d'urgence. Pourtant, elle a soutenu que: «Toutes les mesures possibles ont été prises pour garantir la sécurité des soldats canadiens chargés du maintien de la paix.»

Étant donné que ces derniers mois, 28 gardiens de la paix de l'ONU ont été tués en Bosnie-Herzégovine, la ministre peut-elle expliquer quel genre de mesures se-

ront prises pour garantir que nos troupes ne seront pas exposées à trop de risques?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, avant d'en arriver à la décision très grave que nous avons prise aujourd'hui de déployer le 2e bataillon du Royal Canadian Regiment dans une région qui se trouve juste à l'ouest de Sarajevo, nous avons consulté les militaires les plus hauts gradés de l'armée canadienne concernant le niveau de risque et son acceptabilité.

C'est une question technique qui doit faire appel à une très grande compétence. Le chef d'état-major de la défense et ses collaborateurs ont informé le gouvernement que le niveau de risque que comporte ce nouveau déploiement est légèrement inférieur à celui qui existait à Sarajevo. Il est néanmoins très élevé et nous sommes fiers de pouvoir dire que le 2e bataillon du Royal Canadian Regiment est probablement l'une des forces armées les mieux équipées et les plus capables qui se trouvent actuellement dans cette région de la Yougoslavie.

Une séance d'information doit avoir lieu sur les aspects techniques de ce déploiement à 15 h 30 à la salle de conférence «D» du ministère de la Défense nationale. J'y invite tous les députés qui veulent obtenir des renseignements plus précis sur cette question, que le député a eu raison de soulever. En assistant à cette séance d'information, les députés constateront avec satisfaction que la décision a été prise avec circonspection.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, étant donné que ma collègue a dit que toutes les consultations nécessaires avaient été menées, j'aimerais lui rappeler la déclaration que sa collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a faite dimanche dernier, au cours de laquelle elle a dit qu'elle aimerait que les troupes canadiennes prennent une part plus active à l'instauration et au maintien de la paix, qu'il était à son avis important que nos engagements à cet égard soient clairs et qu'il faudrait en discuter avec les responsables des opérations militaires aux Nations Unies.

Il ne semble pas qu'on l'ait fait. Étant donné que le Cabinet n'arrive pas à s'entendre sur cette question et qu'il semble y avoir confusion au sujet du mandat, n'est-il pas temps, selon la ministre, que le gouvernement consulte le Parlement et obtienne son approbation avant d'engager des troupes dans des opérations aussi dangereuses?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, ce que ma collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, voulait dire c'est qu'elle aimerait que la communauté internationale prenne ces mesures.

Il y a une semaine et demie à Munich, nous avons eu elle et moi l'occasion d'assister à ce sujet à une conférence très utile et fort intéressante où nos collègues européens notamment et nos homologues américains s'interrogeaient sur l'avenir de la communauté internationale si celle-ci mettait fin à l'agression et essayait de veiller à ce que la situation qui prévaut en Yougoslavie ne s'étende pas à d'autres pays et ne déstabilise pas le reste du monde.

Tout cela se fait par l'entremise des Nations Unies, et le gouvernement comme vraisemblablement tous les députés à la Chambre reconnaissent que le défi auquel nous nous trouvons actuellement confrontés en tant que membres de la communauté internationale est défini dans les règles et principes en vertu desquels nous joindrons nos efforts à ceux d'autres pays pour essayer de mettre fin à l'agression et d'empêcher que nous nous retrouvions dans un monde où aucun pays ne se sent en sécurité par lui-même, un monde où tous les pays éprouvent le besoin de s'armer jusqu'aux dents parce que la communauté internationale ne peut rien faire pour les protéger.

C'est le défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui et le gouvernement s'est engagé à le relever.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement connaît bien les préoccupations des Canadiens concernant la protection de l'environnement; pourtant, l'ALENA ne comporte aucune garantie permettant de croire que les forces du marché ne pourront miner les normes environnementales, des normes conçues pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs tout comme l'environnement.

Il ne comporte aucune garantie permettant de dire que le fait pour un pays de ne pas établir et de ne pas faire respecter des normes environnementales raisonnables revient essentiellement à subventionner son commerce extérieur.

Comment le gouvernement peut-il continuer à assurer aux Canadiens que l'intérêt des sociétés multinationales ne l'emportera pas sur les droits démocratiques des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'affirmation que mon honorable collègue fait à la Chambre est évidemment en grande partie inexacte en ce qui a trait au projet d'accord et à son incidence sur l'environnement. En fait, l'ALENA est le premier traité commercial international à traiter de l'environnement, et il comporte beaucoup d'aspects positifs pour le faire recommander à mon honorable collègue.

Les députés néo-démocrates se plaignent. Or, le ministre néo-démocrate responsable du développement en Saskatchewan, M. Dwain Lingenfelter, a dit que l'ouest du Canada et l'agriculture ont probablement le plus à gagner de l'ALENA que n'importe quelle autre région du pays.

Des voix: Bravo!

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, c'était là une non-réponse intéressante. Le ministre dont le premier ministre vient de parler est en fait plus déterminé que jamais à s'opposer à l'ALENA.

Une voix: C'est vrai. Et il l'a dit publiquement.

Mme Hunter: Le premier ministre nous assure qu'un accord parallèle sur l'environnement sera conclu. Aucun accord parallèle ne pourra régler les questions environnementales de façon adéquate. La négociation de normes environnementales minimums acceptables doit se faire dans le cadre de l'ALENA et non de façon parallèle. Nous, les habitants de la Colombie-Britannique, avons appris cela à nos dépens.

Un programme visant à protéger les stocks de saumon de la Colombie-Britannique en diminution a été jugé injuste pour les Américains aux termes de l'accord commercial en vigueur actuellement.

Ma question est la suivante: si le gouvernement accepte de négocier un accord parallèle avec les États-Unis et le Mexique, cet accord sera-t-il négocié en secret, comme l'ALENA? Le mécanisme de règlement des différends sera-t-il secret, comme celui prévu dans l'ALENA, ou inefficace, comme celui que nous avons maintenant?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois qu'il est important de mettre en question les hypothèses sur lesquelles la députée fonde sa question, car nous avons une divergence d'opinions fondamentale à cet égard.

Il est important de signaler à la députée que, lorsque les Américains parlent d'un accord parallèle, ils cherchent surtout à régler des problèmes entre le Mexique et les États-Unis. C'est dans cette perspective qu'ils envisagent cet accord parallèle.

Le Canada a déjà de nombreuses ententes semblables avec les États-Unis.

• (1430)

Par ailleurs, l'ALENA lui-même est l'accord commercial le plus «vert» jamais signé, le premier, après la conférence de Rio, à contenir un engagement ferme à l'égard du développement durable, le premier à reconnaître que les ententes internationales en matière d'environnement ont préséance sur l'ALENA lui-même, le premier à préciser que les pays n'abaisseront pas leurs normes afin d'attirer les investisseurs, et le premier à prévoir la création d'une commission nord-américaine de l'environnement, ce dont notre gouvernement est très fier.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, les priorités économiques des libéraux et des conservateurs ont déjà paralysé l'économie canadienne, causant des mises à pied massives et une augmentation astronomique de la dette nationale.

Le gouvernement est en train de condamner le Canada à un déficit environnemental. Nous avons eu droit, jusqu'à maintenant, à une évaluation environnementale interne, secrète.

Le ministre peut-il nous dire ce qu'il en est de l'évaluation environnementale de l'ALENA? Quand les Canadiens pourront-ils avoir l'assurance que le gouvernement fera vraiment intervenir les préoccupations environnementales dans ce débat?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je me réjouis que la députée soulève cette question car, pour la première fois, le gouvernement fédéral a entrepris une évaluation environnementale d'un accord commercial. Il s'agit d'un précédent. Cette évaluation environnementale a déjà été rendue publique.

Je ne sais vraiment pas où la députée a obtenu ses informations sur cette question, car l'évaluation environnementale a été rendue publique.

Je veux faire valoir un autre aspect qui est extrêmement important dans ce débat. La députée estime qu'il faudrait imposer des tarifs à un pays en développement qui ne respecte pas certaines normes environnementales.

Si le Canada se rangeait à l'argument de la députée, qui, si je ne m'abuse, correspond à la ligne de conduite préconisée par le gouvernement de l'Ontario, il romprait ses relations commerciales avec le Bangladesh, la Somalie et tous les autres pays en développement du monde.

Je ne crois pas que le Canada, qui est une nation commerciale, ait intérêt à agir ainsi.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants.

La ministre sait que, dans l'est de la Bosnie, 25 000 personnes sont isolées dans la ville de Cerska et qu'un convoi des Nations Unies leur apportant des vivres et des médicaments est immobilisé à 20 milles de là.

En Somalie, nous avons constaté qu'il fallait recourir à la force contre les seigneurs de la guerre pour secourir les plus nécessiteux.

Dimanche, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé que les forces canadiennes de maintien de la paix jouent un rôle plus actif dans la région.

Faut-il déduire du redéploiement du deuxième bataillon qu'elle a annoncé aujourd'hui que le gouvernement envisage une intervention militaire pour briser l'impasse dans les efforts de secours humanitaire?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, en un mot, non. Le deuxième bataillon du Royal Canadian Regiment se déploie seulement dans un environnement favorable, c'est-à-dire qu'il s'acquittera de sa mission, qui est d'acheminer l'aide humanitaire, uniquement avec l'assentiment et la collaboration des autres forces présentes. Nous ne voyons aucune raison de modifier ce mandat.

Le député avouera que les circonstances propres à la Bosnie-Herzégovine sont très différentes de celles qui règnent en Somalie. Nous souhaitons que, une fois clarifiée la position américaine sur la Bosnie-Herzégovine, la coopération sera possible et que nous serons en mesure d'apporter aux gens qui meurent de faim dans cette région une aide dont ils ont désespérément besoin.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Dimanche dernier, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé qu'elle voulait que nos troupes canadiennes participent plus activement aux opérations de pacification et de maintien de la paix et que leur mission soit clairement définie.

Aujourd'hui, la ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants a pris un engagement plutôt déroutant. Elle a promis d'envoyer 1 200 autres soldats sans tenir de débat à la Chambre, ce qui lui aurait donné l'occasion de consulter les Canadiens. Nos soldats ne peuvent bien remplir leur devoir sans mandat ni mission clairement définis. Il semble y avoir confusion dans l'esprit de la secrétaire d'État, du premier ministre et de la ministre.

La ministre de la Défense nationale peut-elle préciser à la Chambre et aux soldats le mandat et la mission qui seront confiés aux troupes canadiennes?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, la confusion ne semble régner que dans l'esprit du député.

Les troupes redéployées aujourd'hui se trouvent dans cette région depuis novembre dernier.

Les Nations Unies nous ont demandé à l'origine d'envoyer des soldats dans la région de Banja Luka. Il nous a été impossible d'accéder à cette demande, parce que nos soldats n'ont pu pénétrer dans ce secteur. Les Nations Unies nous demandent aujourd'hui de redéployer nos troupes dans une région à l'ouest de Sarajevo. Nous avons accepté cette mission, et nos militaires sont en route.

Leur mandat est très clair. Pendant la période des questions, nous n'avons pas le temps d'entrer dans les détails, mais j'invite le député à assister à un exposé technique que donnera le ministère de la Défense nationale aujourd'hui, à 15 h 30. Il pourra alors se renseigner sur tous les aspects techniques de cette mission.

La mission est très claire, et je peux assurer à la Chambre que les soldats canadiens appelés à la remplir comprennent très bien la situation.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, le 3 novembre dernier, on pouvait lire le titre suivant dans un journal: «Le Canada fait une erreur en envoyant des soldats dans l'ancienne Yougoslavie dit un général». L'article en question signalait que deux généraux des Forces canadiennes contestaient la façon dont le Canada engage ses soldats dans des opérations de maintien de la paix. Par la suite, des questions importantes ont été soulevées relativement au commandement et au contrôle des forces de maintien de la paix.

La ministre peut-elle encore nier, comme elle l'a fait hier au cours de la période des questions, que deux généraux en fonction soient tellement préoccupés par la façon du gouvernement de remplir ses engagements en matière de maintien de la paix qu'ils ont jugé bon de dénoncer publiquement la situation?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis seulement au courant du fait qu'un général a tenu des propos du genre. Il s'agit du général qui nous a conseillés sur l'acceptabilité des risques courus par nos soldats en poste à Sarajevo à l'époque.

Il importe de préciser que l'évaluation des risques, de l'opportunité de déployer nos forces armées ainsi que de notre capacité à s'acquitter d'une mission, est faite non pas par des politiciens mais bien par des conseillers militaires.

Suite à l'évaluation faite par les experts militaires, le gouvernement décide s'il est conforme aux objectifs de notre politique étrangère de déployer des troupes dans un cas particulier.

Nous avons toujours attaché une grande importance aux opinions formulées par nos conseillers militaires, et je ne connais aucun militaire du ministère de la Défense nationale qui n'approuve pas les décisions que nous avons prises, parce qu'ils savent que ces décisions se fondent sur les meilleurs avis fournis par des militaires.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je pense que la ministre est complètement passée à côté de la question.

De toute évidence, il existe un problème quant à la façon dont nous engageons nos forces armées dans diverses opérations. L'automne dernier, le chef d'état-major de la Défence a dit que les Forces canadiennes étaient sollicitées à leur limite et que l'on ne pourrait s'acquitter de nos missions actuelles de maintien de la paix sans obtenir des ressources supplémentaires. Deux mois plus tard, le nouveau chef d'état-major déclarait que la réduction des effectifs était une priorité de la Défense. On ne peut jouer sur les deux plans. on ne peut faire plus avec moins.

La ministre reconnaît-elle que la situation est grave et discutera-t-elle, dans le cadre d'un débat à la Chambre des communes, de la participation du Canada aux opérations de maintien de la paix et de la façon dont nous engageons nos forces militaires dans de telles opérations?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je souhaite non seulement une discussion de cette très importante question à la Chambre mais aussi au Canada tout entier.

Comme je l'ai mentionné depuis que j'occupe les fonctions de ministre de la Défense nationale, les opérations de maintien de la paix exigent la participation de militaires professionnels bien équipés et ayant reçu une formation très spécialisée. Il ne s'agit pas de scouts armés de carabines. Le maintien de la paix est une responsabilité extrêmement délicate.

Nous affectons à ce genre d'opération les ressources dont nous disposons. À l'heure actuelle, le Canada participe à des opérations de maintien de la paix à 15 endroits dans le monde.

Il est tout à fait juste de dire que nous ne pouvons continuer à prendre de tels engagements; or, je pense, compte tenu des moyens accrus des Nations Unies, que nous serons encore sollicités. Par conséquent, j'invite tous les députés à songer très sérieusement à ce qui pourrait être un niveau approprié pour les Forces canadiennes et le budget de la Défense nationale. Il faut se demander combien d'engagements semblables nous pouvons prendre, compte tenu de ce que les Canadiens sont prêts à payer pour appuyer leurs forces armées.

C'est une question à laquelle les députés et tous les Canadiens doivent songer, car je pense bien que tous reconnaissent la nécessité d'aider à la création d'un ordre mondial stable. Par conséquent, l'importance du rôle que le Canada doit jouer est un aspect auquel tous doivent réfléchir.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Le commissaire aux droits de la personne a déclaré qu'il craignait que le projet de loi C-105 n'ait pour effet de rendre inadmissibles à l'assurance-chômage les victimes de harcèlement sexuel. Max Yalden veut avoir l'assurance que les victimes de harcèlement sexuel au travail ne seront pas lésées si elles doivent laisser leur emploi pour cause de harcèlement.

Le ministre sait pertinemment que le long processus d'appel est source de bien des difficultés maintenant et qu'il en entraînera davantage par suite de l'adoption de ce projet de loi.

Comment le ministre peut-il donner l'assurance à Max Yalden que les victimes de discrimination ne seront pas lésées si elles sont forcées de vivre sans revenu? En outre, elles doivent prouver que leur cas est fondé.

• (1440)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai l'intention de répondre à M. Yalden que les faits attestent qu'Emploi et Immigration Canada traite depuis fort longtemps ces dossiers avec égard et équité.

Nous continuerons, le gouvernement et moi, de traiter les cas de harcèlement sexuel et autres avec égard et équité. Dans le processus législatif à venir, nous allons veiller à ce que la loi réponde d'une façon satisfaisante aux questions qui ont été soulevées.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je remercie beaucoup le ministre de sa réponse.

Cependant, j'ai des doutes au sujet de son processus de consultation. Nous ne savons pas qui il consulte, et il semble faire la sourde oreille à tout le monde dans ces consultations.

Dans un autre article paru dans le *Ottawa Citizen* ce matin, il est question d'une femme qui voulait quitter son emploi pour rejoindre son conjoint à Ottawa. Plus d'un an après, elle attend toujours de savoir si elle aura droit à l'assurance-chômage, mais sa cause n'a pas encore été entendue.

Le ministre ne croit-il pas que le bénéfice du doute devrait être laissé au demandeur quand il est clair qu'on a affaire à une personne qui veut aller vivre avec son conjoint et à qui on refuse de l'assurance-chômage? En vertu des dispositions précédentes, cette personne aurait perdu quelques semaines. Maintenant, elle va tout perdre. Est-ce que c'est juste?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans le cas que soulève le député, la personne en cause s'est adressée à la Cour d'appel fédérale. Il ne convient donc pas que j'en parle à ce moment-ci.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, en réponse à des questions, le premier ministre a rappelé à la Chambre que le gouvernement avait nommé un bon nombre de femmes à des postes clés dont les fonctions consistent à conseiller le gouvernement sur les grandes questions de l'heure.

L'une de ces femmes, que tous les députés qualifieraient de grande Canadienne, a dit à propos des modifications proposées à la Loi sur l'assurance-chômage, et je cite: «Je suis très inquiète. Je redoute les conséquences de cette loi et l'entêtement du ministre à refuser de voir ces conséquences.»

Le premier ministre s'engagera-t-il à écouter les propos de cette personne qu'il a lui-même nommée, en l'occurrence le sénateur Solange Chaput-Rolland, et à laisser tomber ce projet de loi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai le plus grand respect pour les opinions du sénateur Solange Chaput-Rolland.

C'est un éminent sénateur. Elle a des idées mûrement réfléchies sur la politique du gouvernement, que je partage parfois, mais pas toujours. Cela ne surprendra pas mon collègue.

Les réformes proposées par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration portent essentiellement sur une question très simple. Dans une société comme la nôtre qui a les difficultés financières que nous savons, est-il normal qu'une personne qui quitte son emploi sans raison et sans qu'il y ait eu provocation ait droit à des prestations d'assurance-chômage payées par ses compatriotes? C'est la question qui est en jeu.

Dans de telles conditions, il ne s'agit plus d'assurance contre le chômage. Mon collègue a peut-être un programme social à proposer qui comblerait l'écart, mais il ne va pas de soi que toute personne qui quitte son emploi a le droit d'être payée avec l'argent de ses compatriotes. C'est de cela qu'il s'agit, et je pense que nous avons pris la décision qui convenait dans les circonstances.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le sénateur Chaput-Rolland, de simples députés du côté ministériel, les partis d'opposition à coup sûr et beaucoup de Canadiens inquiets comprennent quelque chose que, de toute évidence, le premier ministre ne comprend pas.

Un travailleur canadien qui quitte son travail sans raison valable se voit déjà imposer une lourde pénalité. La véritable question que le premier ministre devrait se poser est la suivante: est-il normal que dans un pays qui compte 1,6 million de sans-emploi—et tout ce que cela signifie en souffrances pour des hommes, des femmes et

des enfants—la lutte contre le chômage commence par une déclaration de guerre aux chômeurs?

Est-ce normal? Ne serait-il pas plus normal de prendre des mesures pour redonner du travail aux sans-emploi? Le premier ministre finira-t-il par entendre raison?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a fait une déclaration très trompeuse.

Le Canada est plus généreux envers ses sans-emploi que tous les autres pays du Groupe des Sept. Le député peut bien gesticuler.

Une voix: Parlez de la pénalité.

M. Mulroney: La pénalité est la même que, par exemple, en Nouvelle-Zélande ou en France.

Une voix: Mais quelle pénalité?

M. Mulroney: La personne qui quitte son emploi sans justification se crée des difficultés à elle-même.

Une voix: Ça ne lui coûte pourtant pas un sou.

M. Mulroney: Le député devrait savoir que le Canada dépense quatre fois plus par habitant au titre de l'assurance-chômage que les États-Unis d'Amérique. Notre régime d'assurance-chômage est si généreux que certains experts, dont une commission royale d'enquête de Terre-Neuve, prétendent qu'il a faussé l'attitude des habitants de Terre-Neuve et du Labrador face au travail et qu'il a fait augmenter de deux points de pourcentage le taux de chômage au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: C'est un argument qui a été avancé. Il a fait augmenter de deux points de pourcentage le taux de chômage au Canada.

La générosité du Canada envers ses chômeurs est inégalée dans les pays de l'OCDE, mais nous n'avons pas l'obligation de verser des prestations—payées par ses concitoyens—à une personne qui quitte son emploi sans raison, sans provocation et sans motif. J'estime que le gouvernement du Canada a pris une bonne décision.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré qu'il y avait seulement quatre chevaliers de l'Apocalypse qui étaient intéressés au dossier de l'assurance-chômage. Par contre, aujourd'hui, on voit que ce ne sont pas seulement ces quatre chevaliers qui s'y intéressent, mais même une sénatrice nommée par le premier ministre qui a déclaré, au sujet de l'assurance-chômage, et je cite: «Le projet Valcourt, je suis vraiment préoccupée. Je suis inquiète au sujet des conséquences de la loi et aussi par l'entêtement du ministre de ne pas voir les conséquences.»

Si le ministre n'écoute pas l'opposition, est-ce qu'il est prêt aujourd'hui à écouter sa collègue, la sénatrice Chaput-Rolland?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Avec tout le respect que j'ai pour M^me^ Chaput-Rolland, incidemment, elle a déjà dit que l'obstruction systématique du Parti libéral à la Chambre des communes, en ce qui concerne la TPS, frisait la stupidité aberrante. Est-ce que vous allez me suivre là-dessus?

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, si le premier ministre rejette les préoccupations de M^me^ Chaput-Rolland, est-ce qu'il est prêt à accepter les commentaires très troublants du président de la Commission des droits de la personne du Canada qui a déclaré, au sujet des mêmes changements, et je cite: «En parlant des effets des changements prévus sur les femmes qui quittent leur emploi parce qu'elles ont été harcelées, moi aussi je suis troublé par cette possibilité»?

Si le premier ministre nie les déclarations de sa collègue, M^me^ Chaput-Rolland, est-ce qu'il est prêt à endosser les inquiétudes du président de la Commission des droits de la personne du Canada?

• (1450)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué tout à l'heure dans l'autre langue officielle, j'ai reçu, de fait, une lettre de M. Yalden à laquelle je réponds aujourd'hui, dans laquelle il me demande l'assurance que nous allons continuer, et que nous allons nous assurer que nous traitons avec sensibilité les causes qui impliquent du harcèlement ou de la discrimination. Nous avons une expérience de 40 ans dans ce ministère à transiger de pareils dossiers, nous l'avons toujours fait équitablement avec justice et nous allons continuer à le faire.

Questions orales

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-43

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au leader du gouvernement à la Chambre.

Le leader du gouvernement remarquera que, il y a quelque temps, un comité de la Chambre a présenté un rapport unanime concernant le projet de loi C-43, qui est toujours au *Feuilleton*. Le comité a recommandé qu'on modifie la Loi sur le Parlement du Canada pour punir les conflits d'intérêts des députés, des ministres et d'autres personnes.

Ce rapport unanime sera-t-il enseveli à jamais ou le gouvernement compte-t-il y donner suite et faire quelque chose à ce sujet?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Non, monsieur le Président, il ne sera pas enseveli. Oui, nous allons le rendre public.

Des rédacteurs du ministère de la Justice me disent que le projet de loi sera prêt très bientôt. Vous constaterez sans nul doute qu'il reflétera le consensus du comité composé de députés de tous les partis. J'espère que l'opposition voudra bien examiner rapidement le projet de loi lorsque nous en serons saisis. Ainsi, nous pourrons adopter cette mesure législative importante.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DU TABAC

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre sait très bien que la contrebande de cigarettes est devenue un fléau et une honte dans ce pays, qui enrichit le crime organisé avec la complicité de milliers de citoyens qui ont troqué leur conscience pour épargner quelques dollars sur le paquet de cigarettes.

Le ministre peut-il confirmer qu'une conférence nationale sur ce sujet a été convoquée avec ses homologues provinciaux et peut-il dire ce qui a été fait de concret par le gouvernement fédéral, à ce jour, pour enrayer ce fléau qui entache notre réputation et notre capacité comme pays à faire respecter nos lois?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la députée saura que la politique sous-jacente du gouvernement au sujet de l'usage du tabac vise à tenter par tous les moyens possibles de réduire et, en fin de compte, de supprimer l'usage des produits du tabac dans notre pays.

Nous prenons très au sérieux la contrebande de cigarettes. Nous avons de nombreux projets auxquels la GRC collabore déjà. Nous avons accru le personnel tant aux douanes qu'à la GRC. Nous avons obligé les fabricants de produits du tabac à apposer des indications sur leurs produits pour qu'on puisse les suivre lorsqu'ils passent par le réseau de distribution aux États-Unis.

Nous faisons donc des progrès, mais nous sommes loin d'être au bout de nos peines. Pour répondre à la question de la députée au sujet d'une conférence nationale, les discussions se poursuivent entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces. Je sais que le ministre des Finances et ses collègues examineront cette question dans un avenir très rapproché.

* * *

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, une question pour le ministre des Pêches et des Océans.

Le mois dernier, durant des réunions du comité des pêches, à Vancouver, la plupart des participants ont admis que pour que la stratégie des pêches applicable aux autochtones réussisse, il fallait une entente à l'échelle du fleuve entier. Le 7 décembre, le ministre annonçait que la stratégie ne serait pas mise en oeuvre à moins que l'on n'ait une entente pour tout un bassin hydrographique.

Je repose la question que j'ai posée la semaine dernière: Le ministre est-il prêt à annoncer qu'il a une «entente de bassin» pour un des principaux fleuves à saumon de Colombie-Britannique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, comme le député le sait, il y a actuellement des discussions avec les groupes autochtones et d'autres en Colombie-Britannique.

À cet égard, j'ai moi-même rencontré, il y a dix ou douze jours, la plupart des chefs des bandes habitant le long du Fraser. J'ai l'intention de retourner en Colombie-Britannique la semaine prochaine pour ren-

contrer des représentants du secteur commercial, des groupes autochtones et du secteur de la pêche sportive.

J'ai l'intention de continuer ces réunions pour que tous les intéressés se réunissent et essaient de comprendre ce qu'est la stratégie de pêche pour les autochtones. Il est de l'intérêt de tous qu'il y ait stabilité. La question doit être étudiée calmement et rationnellement.

C'est ce que j'ai l'intention de faire. J'espère qu'avant que commence la saison de pêche nous aurons une «entente de bassin» pour l'ensemble du Fraser, mais nous n'en avons toujours pas une.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, un des points soulevés à ces audiences était la nécessité de négociations multipartites. Tous les utilisateurs devraient participer à ces négociations et à ces discussions. Est-ce que le ministre consulte d'autres personnes que celles qu'il a mentionnées?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai mentionné le secteur commercial, ce qui signifie les représentants des différentes techniques de pêche: les chaluts, les seines, les filets maillants. Nous avons rencontré aussi les représentants des usines de transformation.

Nous rencontrons les représentants des peuples autochtones. Nous rencontrons divers représentants du secteur de la pêche sportive. De temps à autre il m'arrive même de rencontrer des représentants du gouvernement provincial. Nous mettons sur pied un processus en vertu duquel tous les intéressés se rencontreront régulièrement.

J'ai l'intention d'écrire au gouvernement de Colombie-Britannique pour l'inviter à avoir un représentant présent, de sorte que nous puissions connaître précisément sa position sur ces questions. Tout comme nous aimerions connaître la position du NPD. Est-ce que le parti appuie cette politique ou non? Va-t-il continuer. . .

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai également une question à poser au ministre des Pêches. Il sait que les pêcheurs de l'Atlantique et les travailleurs d'usine sont dans une situation critique à cause des prises manquées et des réductions de contingents.

Si je puis me le permettre, je dirais qu'il a traité le problème à l'aveuglette, de façon injuste et, dans certains cas, de façon franchement cruelle. Par exemple, il exclut d'une manière flagrante des collectivités situées le long de la côte sud et sud-ouest de Terre-Neuve et partout dans les Maritimes.

Le ministre va-t-il maintenant présenter des mesures pour aider les personnes qu'il néglige depuis si longtemps afin de les indemniser, comme elles le méritent, de leurs pertes de revenus?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député exagère quand il dit que nous avons agi à l'aveuglette et cruellement.

Peut-on dire du gouvernement qu'il se comporte cruellement quand il consacre plus de 800 millions de dollars à un programme d'indemnisation pour la morue du Nord? Peut-on dire du gouvernement qu'il se comporte cruellement quand il présente des projets d'emploi à l'intention des personnes qui ne sont pas du tout visées par le programme sur la morue du Nord? Peut-on dire du gouvernement qu'il se comporte cruellement quand il présente un généreux programme d'indemnisation au coût de 57 millions de dollars, comme il l'a fait il y a un an ou deux, devant le problème posé par les glaces? Peut-on dire du gouvernement qu'il se comporte cruellement quand il consacre 500 millions de dollars au programme de redressement des provinces de l'Atlantique? Ces preuves. . .

M. le Président: Nous allons devoir poursuivre.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Oui, monsieur le Président. Je dirais qu'effectivement, le gouvernement a agi à l'aveuglette en versant des fonds à des milliers de pêcheurs qui doivent maintenant les rembourser à cause de sa politique aveugle et je dirais qu'effectivement, il se comporte cruellement en indemnisant des pertes dues aux glaces des personnes auxquelles la pêche a rapporté, l'an dernier, un revenu de 60 000 $.

J'ai entendu dire qu'il avait enfin compris qu'il était ridicule d'annuler les licences. Pourquoi reste-t-il encore évasif et laisse-t-il ces gens se morfondre? Pourquoi ne nous dit-il pas qu'il n'est pas dans son intention de s'attaquer à ces gens. . .

M. le Président: Compte tenu de l'heure, il faut une certaine dose de collaboration de la part des intéressés.

Recours au Règlement

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, les seules personnes qui se morfondent sont celles qui écoutent les inepties que le député peut débiter sur ces questions.

En ce qui concerne les licences, je dois publier un communiqué aujourd'hui ou demain, en tout cas cette semaine, pour expliquer exactement ce que nous essayons de faire.

Nous essayons de régler les problèmes des pêches de l'Atlantique qui n'ont pas été réglés par les députés d'en face. Ils ne se sont jamais attaqués à ces problèmes pendant toutes les années qu'ils ont passées au pouvoir. Nous le faisons.

M. le Président: Nous allons poursuivre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Il y a un projet controversé près de Brookfield, en Nouvelle-Écosse, visant à brûler des déchets toxiques dans une cimenterie. Ce sera la première fois qu'on le fera au Canada. Les gens de la région sont très inquiets pour leur environnement et je me demande quel rôle jouera le ministère fédéral de l'Environnement et si les habitants de Brookfield peuvent être assurés que ce nouveau procédé ne nuira pas à leur environnement.

• (1500)

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux signaler au député qu'il n'existe aucune disposition qui autorise actuellement le gouvernement fédéral à intervenir directement, mais je crois comprendre que le gouvernement provincial a entamé un processus, que des recommandations ont été faites au ministre provincial et je crois savoir que ce dernier va bientôt les mettre en oeuvre.

Je peux ajouter cependant que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement et d'Environnement Canada, collabore très étroitement avec les provinces pour établir des normes minimales qui s'appliqueront dans tout le pays pour la destruction de déchets toxiques similaires, ce qui est exactement ce que les Canadiens attendent de nous en ce qui concerne la coopération entre toutes les administrations de notre pays dans le domaine de l'environnement.

* * *

L'ENQUÊTE STEPHENSON

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre du Canada et concerne l'enquête Stephenson.

Le premier ministre saura que les Canadiens ordinaires inondent d'appels le bureau du solliciteur général pour que ce dernier renonce à sa position inconditionnelle en ce qui concerne les frais des Stephenson.

Le jury du coroner qui représente un échantillonnage de Canadiens ordinaires indépendants a recommandé que le gouvernement paye au moins une partie des frais juridiques que doivent payer les Stephenson. Il ne s'agit plus seulement d'une question de droit, mais aussi d'une question de compassion.

Je demande au premier ministre s'il va intervenir au nom des Stephenson dont le petit garçon a été si sauvagement assassiné et s'il va donner instruction au solliciteur général d'appliquer les recommandations du jury.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le solliciteur général, qui n'est pas ici aujourd'hui, étant à l'extérieur, reconnaît la gravité de la situation dans le cas Stephenson. On doit comprendre cependant que cela soulève des problèmes particuliers lorsque des gens qui sont extérieurs à la cause au plan légal sont représentés par des avocats devant les tribunaux.

Des demandes ont été étudiées par le gouvernement provincial. Le gouvernement du Canada a fait une offre à la famille et je crois que des discussions sont déjà en cours entre les parties. Mais je pense qu'il faut reconnaître—et mon collègue sera de mon avis—la gravité d'une telle situation. Il faut bien comprendre qu'il y a quand même plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'enquêtes du coroner au Canada. Il faut donc s'assurer que la participation du Canada soit juste et équitable pour toutes les causes à travers le pays.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pen-

dant la période des questions, le premier ministre, répondant à ma question, a fait allusion à un rapport de la Chambre et à ce qu'il a appelé, je crois, une attitude faussée face au travail à Terre-Neuve.

Je dois croire, en fait je suis certain, que le premier ministre n'avait pas l'intention de jeter le moindre discrédit sur les travailleurs de cette province. Le premier ministre qui, en tant qu'ancien président de l'IOCC, l'Iron Ore Company of Canada, a employé des centaines si ce n'est des milliers de Terre-Neuviens, n'hésitera certainement pas à proclamer haut et fort que lorsqu'un Terre-Neuvien a du travail, il se met à la tâche avec ardeur et enthousiasme. Je demande au premier ministre de dissiper tout malentendu et de déclarer sans équivoque que telle était bien son intention lorsqu'il a fait cette remarque pendant la période des questions.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami dit que mes paroles ne reflètent pas ce que je voulais dire. Il a parfaitement raison. Ce n'est pas ce que je voulais dire et ce n'est pas ce que j'ai dit dans ma réponse.

Suite à de son intervention constructive, j'ajouterai que lorsque j'étais président de l'Iron Ore Company of Canada, nous avions d'importantes opérations à Terre-Neuve et que les Terre-Neuviens ont une excellente attitude face au travail.

La Commission royale d'enquête s'est dite préoccupée, tout comme la commission Forget, du fait qu'au Canada on risquait de corrompre les travailleurs avec des programmes d'assurance-chômage qui, au lieu d'encourager l'indépendance et la recherche d'un nouvel emploi, créeraient une dépendance.

C'est ce que j'ai dit et ce que nous essayons de faire en modifiant les programmes d'assurance-chômage, c'est d'en maintenir la générosité, de façon à ce qu'ils demeurent les plus généreux au monde, tout en donnant à tous les Terre-Neuviens qui veulent travailler l'occasion de le faire. Et c'est pour ça que nous avons promis des milliards de dollars pour que le projet Hibernia aille de l'avant à Terre-Neuve et au Labrador.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie, ainsi que de l'amendement de M. Worthy (p. 15483).

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Broadview—Greenwood a encore quatre minutes.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, c'est tout ce qu'il me faut pour parler de ce projet de loi, car il s'agit d'un texte qui traite de questions fondamentales.

Ce projet de loi en vue de la réorganisation de divers organismes, commissions et comités comporte très peu de recommandations.

Je voulais surtout signaler au gouvernement qu'à une époque où la confiance et le moral sont très bas au pays, une bonne partie de cet effort de réorganisation a un effet néfaste sur l'ensemble de la fonction publique.

Étant donné que la fonction publique touche les citoyens du Canada de tant de façons, à une époque où sévit une grave crise économique, je crois que le gouvernement se doit de se préoccuper du moral des fonctionnaires. Un piètre moral finit par altérer la qualité du service au public.

Des électeurs de ma circonscription se plaignent tous les jours que la qualité des services qu'ils obtiennent du gouvernement du Canada par l'entremise de la fonction publique depuis quelques années n'est plus ce qu'elle était. Quand je vais aux nouvelles, j'entends constamment dire qu'à cause des compressions effectuées dans divers ministères, les fonctionnaires, qui pourtant travaillent de longues heures sous pression, n'arrivent plus à s'acquitter de leurs tâches.

C'est que le gouvernement actuel a la gâchette facile quand il s'agit d'effectuer des compressions ou d'entreprendre une réorganisation. Ce projet de loi fait son petit bonhomme de chemin. Je suis en effet assez réaliste pour me rendre compte de notre faible marge de manoeuvre.

En procédant à cette réorganisation, le gouvernement devrait, à mon avis, toujours être conscient du fait que, lorsque le moral est bon dans la fonction publique, c'est tout le pays qui s'en ressent.

Le contraire est tout aussi vrai. Je conseillerais aux gens qui effectuent ces changements par souci d'efficacité de ne jamais cesser de se préoccuper du moral et de la dignité des fonctionnaires visés.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de participer de nouveau à ce débat sur le projet de loi C-93 et de parler plus précisément de certains de ses effets sur divers organismes et structures du gouvernement du Canada.

Lors de mon intervention précédente, j'avais pris le temps de décrire en détail de quelle façon, à mon avis, on s'était mal pris en présentant le projet de loi à la Chambre. J'avais alors indiqué très clairement que, selon moi, ce projet de loi, qui touche un grand nombre de ministères et organismes du gouvernement canadien, aurait dû être scindé en plusieurs parties. Toutefois, la présidence, dans sa sagesse habituelle, n'a pas reconnu la validité de mes arguments et en a décidé autrement.

• (1510)

Malgré ce que je viens de dire, je désire répéter pour les députés de cette Chambre qu'une partie de ce projet de loi préoccupe tout particulièrement mes électeurs; il s'agit de celle qui traite du démantèlement de ce qui s'appelle maintenant la Société d'expansion du Cap-Breton.

Je sais que mes collègues de la Nouvelle-Écosse, et surtout le député d'Annapolis Valley—Hants, voudront appuyer mes efforts dans ce débat; le député était membre du gouvernement qui a fait adopter une loi en vue de créer la Société d'expansion du Cap-Breton. Je suis convaincu que le député en question ne voudrait pas être considéré, dans les milieux politiques de la Nouvelle-Écosse, comme quelqu'un qui n'appuie pas des principes pour lesquels il avait voté il y a un an ou deux, comme quelqu'un qui changerait d'avis à cause des opinions politiques d'un ou deux ministres à l'égard de la situation.

Puisque j'ai donc maintenant l'appui de mon collègue d'Annapolis Valley—Hants, je me demande si l'on ne pourrait pas obtenir celui du député de South Shore qui a formulé des observations au nom de ses électeurs de façon assidue. Je suis certain que même s'il est d'une autre allégeance politique que moi, il pourra facilement apprécier les mérites des propositions que je ferai à la Chambre dans un moment ou deux.

Il fut un temps où la Société de développement du Cap-Breton comportait deux divisions. Une division du charbon, dont le rôle est évident, et une division du développement industriel ayant pour seul but d'essayer d'élargir l'assise économique des secteurs industriel et rural du Cap-Breton.

En 1988, le gouvernement de l'époque, qui n'a pas de secret pour les députés d'en face, a adopté un projet de loi, soit le C-103, visant à supprimer la division du développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton.

Toutefois, les députés d'en face, et notamment le ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le sénateur Murray, cet autre célèbre membre de la Chambre haute, a dit sans ambiguïté que cette entreprise prendrait la relève de la division de développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton.

Je me permets de raconter ici une petite anecdote au sujet du grand et célèbre sénateur Lowell Murray. Le sénateur vient d'une région du pays qui s'appelle New Waterford, dans la circonscription de Cap-Breton—Richmond-Est, la mienne, mais il représente la province de l'Ontario au Sénat.

Toutefois, en 1988, lorsque le bon sénateur a adopté, avec l'appui des gauchisants du Nouveau Parti démocratique, le projet de loi C-103, il a dit ceci, comme on peut le lire dans le hansard du 14 juin 1988:

> La Société d'expansion du Cap-Breton sera une société d'État. Elle aura un mandat pratiquement identique à celui de la Division du développement industriel de Devco. En tant que société d'État, elle aura son conseil d'administration qui—et je fais ici une déclaration générale—aura le même mandat et les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration de Devco avait par l'intermédiaire de sa Division du développement industriel.

Voilà ce que disait le grand sénateur, en 1988, lorsqu'il a parcouru la Nouvelle-Écosse et, en particulier, les trois circonscriptions fédérales du Cap-Breton, pour parler de cette merveilleuse nouvelle entité appelée la Société d'expansion du Cap-Breton.

Mais voici que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, présente à la Chambre un projet de loi qui vise à supprimer la Société d'expansion du Cap-Breton, ce que nous, libéraux, avons préconisé, en 1988, tout au long du débat sur le projet de loi C-103, que nous avions alors contesté parce que nous craignons justement que cette société soit supprimée avant longtemps.

Je dois dire à regret à mes collègues d'en face que s'ils ont obtenu l'appui des néo-démocrates au projet de loi C-103, c'était probablement parce que ces derniers ne connaissaient pas le sujet, qu'ils n'avaient pas compris les complexités de la situation économique. Je souhaite cependant que le Nouveau Parti démocratique retrouve son soi-disant bon sens et appuie les dispositions que nous proposons et qui visent à empêcher la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton. Il faut la conserver.

Je trouve encore plus regrettable que, ces dernières semaines, le gouvernement du Canada, non pas le député de Cap-Breton—Richmond-Est ni les députés de notre caucus mais bien le gouvernement canadien par l'intermédiaire de Statistique Canada, ait fait savoir aux Canadiens que le taux de chômage frappe 27,6 p. 100 des travailleurs du Cap-Breton. Comment, dans ces circonstances, peut-on encore justifier que la dissolution d'une société d'État entièrement fédérale vienne compromettre le développement économique de la région? Quelles autres preuves dois-je fournir aux députés?

Le gouvernement devra répondre de la disparition de cette société d'État aux prochaines élections fédérales. Le gouvernement provincial devra aussi en payer le prix aux prochaines élections provinciales car, monsieur le Président, simplement pour vous montrer à quel point le premier ministre de la province est tordu et peu préoccupé par le développement économique du Cap-Breton, il n'a fait à peu près aucune intervention en faveur du rétablissement de cette société, ce qui aurait soumis le gouvernement canadien à des pressions.

Nous connaissons le dossier d'un certain Donald Cameron, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, qui a créé un précédent que suit maintenant l'entreprise privée dans tout le Cap-Breton. L'exemple dont je veux faire part à la Chambre concerne une entreprise de Port Hawkesbury appelée Premium Automotive Tanks qui a tenté, il y a au moins deux semaines, de fermer boutique au beau milieu de la nuit et de s'éclipser. Cette entreprise a suivi l'exemple du premier ministre Don Cameron qui, un an plus tôt, avait supprimé le poste de péage sur la chaussée d'accès de Canso.

J'exhorte les députés à s'opposer au projet de loi. J'avise la présidence et le bureau qu'en tant que parti d'opposition, nous avons l'intention de faire venir des témoins à l'étape de l'étude en comité, afin d'examiner toutes les conséquences qu'aura le projet de loi, non seulement pour la Société d'expansion du Cap-Breton mais pour tous les organismes qu'il vise. Je compte sur les conseils, le soutien et le sens de l'équité de la présidence pour que la question soit examinée en profondeur à l'étape de l'étude en comité.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, dans les quelques minutes que j'ai à ma disposition, je m'attarderai à vouloir comprendre les propositions devant nous dans ce projet de loi que l'on pourrait peut-être qualifier de projet de loi omnibus car il s'attaque à plusieurs agences que l'on connaît: l'Office des produits agricoles, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Conseil des —Arts, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Corporation commerciale canadienne, Protection civile Canada, la Commission indépendante d'examen des activités de la Gendarmerie royale du Canada, le Tribunal de la propriété intellectuelle, etc.

• (1520)

Je voudrais m'attarder à cette proposition qui veut quelque peu abolir l'indépendance du conseil que l'on connaît comme un des conseils les plus dynamiques dans le domaine de la recherche: le Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada. Ce n'est pas d'hier que ce conseil existe; il a été fondé en 1978 par un gouvernement libéral. On sait que cette recherche en sciences humaines a contribué énormément à faire comprendre l'importance de la recherche au Canada, une recherche qui se veut la nôtre, dans des domaines aussi complexes et aussi difficiles.

Les articles de la loi devant nous ont trait à la dissolution du Conseil de la recherche en sciences humaines et au transfert de ses attributions, et de son personnel évidemment, au Conseil des arts du Canada. Les responsabilités du ministère des Affaires extérieures dans le

domaine des relations internationales en matière de culture et d'éducation seront également transférées à cette nouvelle agence. La nouvelle agence portera le nom de Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada.

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada est un organisme «subventionnaire», évidemment, qui administre des fonds alloués à la recherche et octroie des bourses. Créé en 1977 pour administrer les programmes qui relevaient auparavant du Conseil des Arts, il est dirigé par un conseil de 22 membres. Son budget pour l'année financière 1991-1992 était de 97 635 000 $ et comptait 101 employés.

Au ministère des Affaires extérieures, il y a quelque 25 personnes qui travaillent à la mise en oeuvre de programmation de relations internationales en matière de culture et d'éducation. Le budget prévu pour les programmes en 1993-1994 était presque de l'ordre de 27 millions de dollars. Pour sa part, le Conseil des Arts, créé en 1957, offre des subventions et des services aux artistes et aux organismes qui oeuvrent dans le domaine des arts. Ses effectifs sont de 248 personnes, ses programmes sont financés par des recettes, des revenus provenant à la fois d'un fonds de dotation, de dons et de crédits parlementaires. Son budget pour l'année financière 1991-1992 était de 114 millions de dollars. Je voulais situer dans le contexte tous ces organismes d'importance nationale.

Le gouvernement décide de mettre fin à l'autonomie du Conseil de recherche en sciences humaines et de l'amalgamer, si on peut dire, avec le Conseil des Arts. Est-ce que le gouvernement s'est donné la peine d'expliquer aux députés les raisons de cette décision?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais j'inviterais les députés à choisir peut-être un coin plus tranquille pour converser, parce que j'imagine que ce doit être très distrayant, et pour le président ou pour la personne qui a la parole.

M. Gauthier: J'apprécie votre intervention, monsieur le Président, d'autant plus que j'allais justement faire allusion au bavardage de mon caucus qui est encore en train de bavarder avec des députés du Parti libéral.

Donc, comme je le disais, le gouvernement n'a pas pris la peine de nous expliquer les raisons de cette décision, et encore moins d'en discuter avec les premiers intéressés, c'est-à-dire le Conseil des arts et le Conseil de recherches en sciences humaines. C'est une décision politique qui s'insère dans ce grand programme de restrictions budgétaires annoncé par le gouvernement le 25 février dernier, lors d'un budget qui, comme on le sait, a été suivi le 2 décembre par une déclaration complémentaire au budget, dans laquelle on annonçait d'autres décisions.

Entre autres, parmi les décisions annoncées, il y a celle de l'abolition du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il y avait également une réduction de quelque 10 p. 100 dans les budgets de nombreuses agences et de nombreux conseils, incluant évidemment le Conseil des Arts.

Je n'ai pas pu établir si, oui ou non, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada serait touché par ces nouvelles coupures de 10 p. 100. Je sais que tous les groupes, toutes les organisations non gouvernementales, les conseils et les agences seront touchés par cette coupure de 10 p. 100 cette année et l'année prochaine. Je sais que les contributions et les subventions seront touchées. Je sais que beaucoup de groupes vont avoir à adapter leur fonctionnement à ces nouvelles contraintes budgétaires.

J'ai un peu de difficulté à comprendre pourquoi, alors qu'on essaie, nous, d'être plus compétitifs comme pays sur cette planète qui est la nôtre, on n'est pas capable de comprendre ni d'expliquer aux Canadiens pourquoi on veut porter une certaine confusion dans la recherche en sciences humaines du Canada.

Je me pose des questions, sachant très bien que le Conseil des Arts est presque à l'agonie. Les coupures budgétaires ont été tellement sévères que le Conseil des Arts par lui-même est agonisant. Et voici qu'on lui greffe un Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Est-ce que c'est pour le renforcer? Je dirais plutôt, puisque ce sont deux organismes très distincts, très différents l'un de l'autre, que cela affaiblira le Conseil de recherches en sciences humaines et que cela affaiblira la contribution qu'apportait cette agence au Canada.

Je me réfère d'ailleurs à un article publié par Robert Nadeau, président de la Fédération canadienne des études humaines et professeur au département de philosophie de l'UQAM. Je cite un paragraphe du professeur Nadeau:

> Décision illégitime. Car, s'il est certainement légitime pour un gouvernement responsable de vouloir réduire tant que faire se peut les coûts administratifs des nombreux programmes et organismes qu'il soutient financièrement, ce qui n'est pas légitime, par contre, c'est de le faire autoritairement et sans explication, comme si la mesure annoncée allait de soi et comme si les personnes touchées par cette mesure n'avaient pas voix au chapitre. Il est inacceptable que ce projet de loi dissolve le CRSH [le Conseil de recherches en sciences humaines] et crée quelque chose comme un appendice du Conseil national des arts existant en y «annexant» en quelque sorte le CRSH en même temps que les programmes internationaux de promotion culturelle.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est une personne qui est dans le dossier, qui connaît bien la question, qui est président, tout de même, de cette Fédération canadienne des études humaines et professeur au département de philosophie de l'UQAM.

Je parlais aujourd'hui à une de mes bonnes amies à l'Université d'Ottawa qui s'intéresse elle aussi à cette question, et elle m'a dit d'une façon tout à fait candide: «C'est un désastre d'imposer aujourd'hui, sans explication, sans raison, à cet organisme, d'abord une coupure assez importante dans ses budgets, mais, deuxièmement, de le laisser quelque peu flotter dans son statut futur.»

Je sais que mon temps de parole est terminé, mais je voulais tout simplement dire, en terminant, que le gouvernement a beaucoup d'explications à donner. S'il est vrai que ce budget du 25 février 1992 nous apporte de si mauvaises nouvelles, il est grand temps que ce gouvernement s'explique devant les Canadiens et les Canadiennes. Il est grand temps que ce gouvernement mette son mandat devant le peuple canadien et que nous ayons des élections pour clarifier cette question.

• (1530)

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour participer à ce débat.

J'ignore au juste combien de fois je suis intervenue à ce sujet auparavant. Un certain nombre de mes collègues se sont penchés sur divers aspects de ce projet de loi. Ce qui m'inquiète le plus, c'est la fermeture du Centre international d'exploitation des océans à Halifax. Il était situé non seulement à Halifax, mais dans mon propre quartier, au coin de ma rue.

Ce qui est intéressant, c'est qu'un membre très connu du parti ministériel à l'autre endroit, le sénateur Finlay MacDonald, s'oppose avec autant de véhémence que moi à cette fermeture. Il juge lui aussi honteux que le gouvernement ait décidé de fermer ce centre à notre époque. Je tiens à préciser que même s'il y a bien des sujets sur lesquels nous ne sommes pas d'accord avec le sénateur MacDonald, nous partageons certes le même point de vue en l'occurrence.

Il est très regrettable que le Canada ne soit plus un chef de file en matière de recherche et développement. Il perd son rôle de premier plan dans des secteurs où il devrait donner l'exemple. Notre pays est bordé de trois océans. Nos universités ont des départements d'océanographie. Nous avons des biologistes en milieux marins, ainsi que des spécialistes en génie maritime, en géologie marine et le reste.

Nous pouvons compter sur des gens spécialisés dans un grand nombre de disciplines qui pourraient travailler pour des organismes comme le Centre international d'exploitation des océans et obtenir des résultats remarquables dans les domaines de la recherche et du développement pour le monde dans son ensemble. Ils pourraient encore rehausser la réputation du Canada sur la scène internationale. Or, que faisons-nous; nous fermons ce centre. Il a disparu.

Nous avons mis des gens à la porte. Nous avons fait partir des gens qui avaient été attirés au Canada par le Centre international d'exploitation des océans. C'était là la seule raison pour laquelle ils étaient ici. Ils sont maintenant partis pour l'Indonésie, le pays de Galles, plusieurs pays africains et européens et les États-Unis. Pourquoi?

Tout simplement parce que le Canada, un pays bordé de trois océans, qui a eu pendant longtemps la réputation d'être un chef de file dans ce domaine se fiche maintenant éperdument de la question manifestement. Son gouvernement n'attache plus aucun intérêt à ce genre de recherche et de développement. Je trouve cela tout à fait honteux.

Il est intéressant également de remarquer que ce projet de loi s'attaque à deux titres à la province de la Nouvelle-Écosse située dans la région de l'Atlantique qui est déjà bien mal en point. Il y a tout d'abord la fermeture du centre et ensuite les terribles répercussions des mesures gouvernementales au Cap-Breton dont mon collègue, le député de Cap-Breton—Richmond-Est, a parlé avec beaucoup d'éloquence, comme le fera plus tard mon collègue le député de Cap-Breton—The Sydneys.

On en vient vraiment à penser que le gouvernement manque terriblement de vision.

M. Milliken: Ce n'est pas une surprise.

Mme Clancy: Effectivement, ce n'en est pas une. Je suis d'accord avec mon collègue de Kingston et les Îles.

Ce que veulent savoir ceux d'entre nous qui nous opposons totalement à ce projet de loi, c'est ce que le gouvernement pense qu'il est en train de faire en éviscérant tous ces organismes, dont nombre ont pour mandat la recherche et le développement. Ils ont pour mandat non seulement de renforcer la tradition du Canada en établissant dans notre pays certaines normes en matière de science, de technologie et de recherche, mais aussi pour notre pays de contribuer davantage à l'amélioration de ces normes dans le monde.

Nous sommes fiers de tout un tas de choses que nous faisons en tant que Canadiens. Nous sommes fiers et à

juste titre de notre contribution passée et actuelle au maintien de la paix. Nous sommes fiers et à juste titre des divers apports de notre pays, qu'il s'agisse de l'invention du téléphone, du développement du nord du Canada, de la pêche et des océans, et autres. Les exemples sont trop nombreux pour les citer tous.

Pourtant, il a suffi d'un trait de plume, de quelques heures de débat à la Chambre pour que la plupart des institutions qui ont ajouté à la réputation du Canada dans ce domaine, qui nous ont élevés au rang de membre de la communauté internationale dans le domaine de la recherche et du développement, qui sont partie de notre patrimoine en tant que citoyens du monde, soient éliminées. J'aimerais bien savoir—je regrette qu'il n'y ait manifestement personne ici qui soit en mesure de me le dire—ce que représente pour le gouvernement les quelques dollars que cette mesure va peut-être lui permettre d'épargner, en quoi le gouvernement considère que l'adoption de ce projet de loi est dans l'intérêt des Canadiens. Les députés de ce côté l'ignorent. Nous n'en avons pas la moindre idée. Nous posons sans arrêt la question sans obtenir de réponse.

Quel avantage le gouvernement voit-il à détruire toutes ces institutions, à supprimer des emplois? J'admets qu'il ne s'agit pas d'un nombre considérable d'emplois, du moins pas aussi considérable que le nombre d'emplois qu'il va supprimer au moyen d'autres mesures législatives. Mais ce sont des emplois importants, des emplois qui apportent beaucoup aux collectivités où se trouvent ces institutions. Je serais curieuse de le savoir. Même si j'estime que ça ne sert à rien à ce stade, je pose quand même la question.

M. Milliken: Il n'y a personne ici pour répondre.

Mme Clancy: C'est exact. Comme mon collègue de Kingston et les Îles le fait remarquer, personne ici ne peut répondre à ma question. L'ancien ministre qui vient du Manitoba voudra peut-être y répondre? Il est content de ne pas avoir à le faire.

Sérieusement, les députés de ce côté-ci de la Chambre se posent une question. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'éliminer toutes ces intitutions? Certaines d'entre elles auraient-elles froissé le premier ministre et ses compagnons en critiquant un peu trop les mesures gouvernementales? Je ne le crois pas. Même moi, je n'arrive pas à le croire. Je me dis qu'une certaine logique doit présider à ces décisions qui semblent irrationnelles et je voudrais qu'on me l'explique. Plus important encore, ce sont mes électeurs qui veulent le savoir.

Nous sommes fiers de l'expérience que nous avons acquise en Nouvelle-Écosse dans le domaine des études hydrographiques et de l'exploitation des océans. Même si le CIEO contribue peu à notre économie, sa contribution était et aurait pu être importante pour améliorer la vie des habitants de tous les pays côtiers, de tous les pays qui ont des ports de mer.

En tant qu'habitants de la Nouvelle-Écosse et du Canada, nous voulons savoir ce qui pousse le gouvernement à présenter ce projet de loi. Il n'a jamais donné d'explication, personne ne l'a fait.

Ma question se résume simplement à ceci: Pourquoi? Je voudrais connaître quels avantages cette mesure apportera aux Canadiens, compte tenu du tort considérable qu'elle cause au monde dans son ensemble.

C'est malheureux, mais par ailleurs nous ne saurions nous attendre à mieux de la part du gouvernement, et c'est cela surtout qui est regrettable. Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est une autre attaque contre notre infrastructure, notre expérience et ces caractérisques exceptionnelles qui différencient les Canadiens du reste du monde.

On ne saurait qualifier ce qui se passe que par ces mots: c'est honteux.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Je vous remercie, monsieur le Président. Je n'ai pas de réponse exhaustive à donner à la députée de Halifax qui vient de prendre la parole. Elle a demandé pourquoi le gouvernement avait pris cette mesure. Je l'ignore, mais j'ai une vague idée de ce qu'il veut faire par cette loi qui découle du budget du 26 février 1992. Il s'agit de mettre en oeuvre des modifications proposées dans le budget.

Le projet à l'étude vise essentiellement à faire disparaître un certain nombre d'organismes, offices et commissions et à confier leurs responsabilités à d'autres organismes. Je n'ai pas d'objections, sur le plan des principes. En écoutant l'intervention de mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est tout à l'heure, j'ai été étonné des similitudes entre le Cap-Breton et ma propre circonscription, celle de Welland—St. Catharines—Thorold, et la péninsule du Niagara en général.

• (1540)

Le projet de loi se compose de dix parties. Je voudrais vous parler de la deuxième et de la dixième. La deuxième porte sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. On peut se demander ce qu'un député du sud de l'Ontario peut bien avoir à dire de la question.

Le gouvernement veut faire disparaître la Société d'expansion du Cap-Breton et faire relever ses fonctions et son personnel de l'Agence de promotion économique du

Canada atlantique. Je me demande combien d'emplois cette mesure va faire disparaître. Je ne suis pas sûr que l'efficacité sera plus grande.

C'est pourquoi je m'oppose à cette mesure qui sacrifie la Société d'expansion du Cap-Breton.

Le gouvernement a prétendu dans l'exposé budgétaire que cet organisme et quelques autres étaient éliminés parce qu'ils avaient rempli leur mission et qu'on n'avait plus besoin d'eux. Je crois que c'est faux. Nous avons encore besoin de la Société d'expansion du Cap-Breton, selon moi.

Voici quelques faits. L'économie du Cap-Breton est toujours plongée dans d'extrêmes difficultés, et il faut de toute urgence des programmes spéciaux pour redresser la situation. C'est plus vrai que jamais. Le taux officiel de chômage a atteint près de 25 p. 100 plus tôt cette année et il tourne maintenant autour des 23 p. 100. Il n'était que de 16 p. 100 lorsque la Société d'expansion du Cap-Breton a été créée, et l'économie de la région a des défis aussi lourds à relever qu'en 1985.

Par exemple, la pêche au poisson de fond est au bord de l'effondrement, avec d'énormes réductions des contingents de pêche, et des pertes d'emplois sont prévues en 1993. L'emploi est à la baisse dans les industries du charbon et de l'acier. À mon avis, le travail de la SECB est loin d'être terminé.

Comparons cela à l'évolution du chômage dans la péninsule du Niagara au cours des 18 à 24 derniers mois.

Dans la péninsule du Niagara, nous avons perdu plus de 8 000 emplois au cours des 18 derniers mois et, si les prévisions pour les 12 prochains mois se réalisent, près de 10 000 emplois auront été perdus dans cette région.

Samedi dernier, des membres des TCA de la péninsule du Niagara ont manifesté afin de porter à l'attention des gouvernements en place la situation critique des gens de notre région. Je ne dis pas que notre taux de chômage a atteint 23 p. 100. Mais imaginez une région qui, de tout temps, a connu des taux de chômage à un chiffre, soit 7, 8 ou 9 p. 100 et qui voit maintenant ceux-ci augmenter de près de 70 p. 100.

Il faut certes mettre en place de nouveaux programmes pour permettre le recyclage des personnes touchées qui, soit dit en passant, sont hautement qualifiées dans l'industrie de l'automobile, dans l'industrie de la sidérurgie et celle des abrasifs. Ces gens ne demandent pas la charité. Ce qu'ils veulent, c'est une reconnaissance, comme cela s'est fait au Cap-Breton, grâce à la fondation de la Société d'expansion du Cap-Breton; si un organisme semblable était créé dans la péninsule du Niagara et qu'il pouvait offrir des fonds pour la formation, les gens de notre région auraient eux aussi la chance de mieux surmonter la crise actuelle.

Le projet de loi sur l'assurance-chômage, qui est présenté de concert avec cette mesure, frappera bien des gens de notre région, car, sur les 8 000 qui sont devenus chômeurs au cours des 18 derniers mois, de 2 000 à 2 500 ont pris une retraite anticipée. Actuellement, ils craignent que leur indemnité de cessation d'emploi soit prise en considération avant qu'ils puissent avoir droit à des prestations d'assurance-chômage.

Quant à la réduction des effectifs au Cap-Breton, ce qui est un euphémisme pour parler du congédiement d'employés, je me demande si les pertes d'emplois résultant de la fusion de deux commissions en valent le coup.

Pour ne pas que le gouvernement nous taxe de toujours nous opposer à tout et de ne jamais voir le bon côté des choses, il y a un aspect du projet de loi avec lequel je suis parfaitement d'accord, soit la partie X, qui concerne la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Pour situer les choses dans leur contexte, disons que cette partie du projet de loi transfère au sous-ministre des Anciens combattants des fonctions que la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants attribue au Directeur des terres destinées aux anciens combattants. La partie X prévoit aussi la modification de certaines dispositions de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants qui portent sur les conseils consultatifs. Cette mesure est très sensée.

En 1975, j'étais le secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants de l'époque, M. Daniel MacDonald, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Mon parti et moi-même sommes en faveur de ces dispositions parce que la dernière séance du conseil d'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants remonte à 16 ans et que tous ses membres ont été dégagés de leurs responsabilités. En 1975, le gouvernement libéral a établi une disposition de temporisation à l'égard de la loi. En conséquence, depuis 1975, personne n'a pu demander au gouvernement de lui consentir un prêt pour acheter des terres en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est une mesure tout à fait justifiée.

Je voudrais aussi parler du Tribunal du commerce extérieur et des marchés publics. La partie VIII prévoit la fusion du Tribunal canadien du commerce extérieur et de la Commission de révision des marchés publics en un nouveau tribunal, soit le Tribunal du commerce extérieur et des marchés publics.

Peu de réserves ont été exprimées au sujet de cette fusion. Il semble qu'il s'agit d'une mesure positive. Les personnes directement visées ainsi que les députés attendent un complément d'informations sur les modalités d'application de ces dispositions qui auront des répercussions directes non seulement sur le commerce intérieur, mais aussi, comme en témoigne le titre, sur le commerce extérieur de notre pays.

En résumé, je comprends que ce genre de projet de loi est nécessaire. Je sais que nous devons prendre certaines mesures de rationalisation et de réduction. J'espère seulement qu'il n'y aura pas trop de personnes touchées par cette rationalisation et cette réduction des effectifs. Il est à souhaiter que le gouvernement prendra cela en considération.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux, au nom des habitants de Hamilton–Ouest, de participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–93, Loi de mise en oeuvre des dispositions du budget de l'an dernier, aussi appelé loi tendant à anéantir certains organismes d'État et à plaire aux partisans conservateurs désabusés.

Les huit budgets précédents du gouvernement sabraient dans les dépenses, retranchaient des ressources nécessaires, réprimaient la croissance économique, et le budget du 25 février 1992 ne fait pas exception.

Étant donné que le gouvernement n'a pas réussi, au moyen des huit budgets précédents, à tenir la promesse qu'il a faite la première fois qu'il a été élu et à résorber le déficit, il a décidé de faire semblant de s'intéresser aux coûts et d'abolir plusieurs grands organismes d'État.

Peu populaire dans les sondages et incapable d'endiguer le déficit, comme il l'a si souvent prouvé, le gouvernement a décidé de supprimer des organismes publics et d'exploiter le sentiment que la fonction publique du Canada atteint des proportions démesurées. Il a donc assené un dur coup aux importants programmes de recherche et de développement du Canada.

• (1550)

Naturellement, le gouvernement se plaît depuis des années à prendre à partie la fonction publique et à en faire son bouc émissaire. Vous n'avez qu'à en parler aux fonctionnaires fédéraux de ma circonscription, Hamilton–Ouest. Parlez–en aux employés du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail qui jettent constamment un coup d'oeil derrière eux et s'attendent en tout temps à ce que le gouvernement ferme le centre.

En annonçant les fermetures à la Chambre, le ministre des Finances s'est vanté de pouvoir retrancher plus de 500 postes à la fonction publique. Il peut même se vanter d'envoyer une grande partie des fonctionnaires du ministère de l'Immigration en Alberta. Pourtant, si je ne m'abuse, ces fonctionnaires ne sont–ils pas envoyés dans la circonscription du vice–premier ministre, le ministre des Finances?

Demandez aux fonctionnaires fédéraux quelle est la charge de travail au bureau d'immigration de Hamilton–Ouest ou de n'importe quel autre circonscription. Je défie n'importe qui parmi les députés d'en face. Y en a–t–il un qui ait déjà pris le temps de se rendre au bureau d'immigration de sa circonscription pour voir tous les dossiers qui s'empilent sur chacun des quatorze pupitres qui garnissent ce bureau, où le plancher est littéralement couvert de boîtes pleines de dossiers et où seulement sept, si on est chanceux, fonctionnaires fédéraux font leur possible pour venir à bout de cette charge de travail incroyable qui s'abat sur eux pendant que le gouvernement continue de réduire le budget de l'immigration?

Le plancher est jonché de boîtes. Qu'arrive–t–il quand, par malheur, quelqu'un d'autre a téléphoné avant nous pour demander des renseignements au sujet de l'affaire qui nous intéresse? Le dossier a été retiré de la boîte n° 26 sur le plancher et déposé sur un pupitre quelque part. Ainsi, lorsque nous devons téléphoner au bureau d'immigration au nom d'un électeur qui commence à être un peu frustré, les fonctionnaires qui nous répondent ne peuvent évidemment pas trouver le dossier parce qu'il n'est plus dans la boîte no 26, mais bien sur le pupitre de quelqu'un.

L'élimination de 46 organismes publics permettra au gouvernement d'économiser 22 millions de dollars. Est–ce là une somme importante? Non, pas quand on considère à quel point le travail des fonctionnaires a été utile pour le Canada. Pas quand on compare ce montant aux dizaines de millions de dollars que le gouvernement a versés à des consultants et à des agences de publicité. Pas quand on compare ce montant aux 4,4 milliards de dollars qu'il paiera pour acheter de nouveaux hélicoptères très sophistiqués au lieu de moderniser ceux que nous avons déjà.

Comme tous les autres organismes visés, la Commission de réforme du droit jouait un rôle indépendant faisant de la recherche et fournissant de l'information au gouvernement et aux Canadiens. Elle a fait plusieurs

recommandations au gouvernement fédéral sur la réforme du droit pénal, mais celui-ci a choisi de confier la recherche au ministère de la Justice, où les questions litigieuses sont virtuellement éliminées avant d'arriver au niveau du ministre.

Le Conseil des sciences du Canada sera dissous. Depuis 1966, le gouvernement fédéral a pu compter sur les précieux renseignements qu'il lui fournissait et sur la recherche qu'il faisait dans de nombreux secteurs de la politique gouvernementale.

Le Conseil économique du Canada, créé en 1963, sera également fermé après avoir servi le Canada pendant trois décennies. C'est encore une autre source de précieux renseignements qui disparaîtra.

Dans un rapport intitulé *Agir ensemble*, le conseil explique comment notre part du commerce international a diminué. Il signale que les prix de nos ressources naturelles sont bas, que l'inflation a fait monter les coûts de fabrication au Canada et que la productivité est plus faible.

Dans un autre rapport intitulé *Les chemins de la compétence*, le Conseil économique du Canada fait remarquer que l'éducation est la clé du genre d'emplois et de base économique dont le Canada aura besoin à l'avenir. Il a recommandé, entre autres, que tous les Canadiens âgés de 16 ans sachent lire et écrire, qu'on augmente la proportion de diplômés au niveau secondaire, qu'on mette davantage l'accent sur les sciences dans les écoles secondaires et qu'on améliore la formation offerte dans le domaine de la haute technologie sur le plan de la qualité et de la quantité.

Pour apprendre certaines des choses que le Conseil économique a recommandées dans un seul rapport, le gouvernement devra dépenser le même montant qu'il économisera en fermant plus de 30 organismes, quand on sait qu'il a dépensé 20 millions de dollars venant des poches des contribuables pour financer l'initiative de la prospérité.

M. Boudria: Il a dépensé 21 millions de dollars en publicité.

M. Keyes: Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell dit qu'il a dépensé 21 millions de dollars en publicité.

M. Boudria: Sans demander de soumissions.

M. Keyes: Sans demander de soumissions.

M. Boudria: C'est une question très délicate.

M. Keyes: C'est une question très délicate, dit mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, et tout cela évidemment pour nous dire que nous devons être plus compétitifs.

J'ai des amis qui me disent que nous devons tous être plus compétitifs. Ce qu'il faut savoir, c'est comment devenir plus compétitifs, et les outils que nous avions à notre disposition—et je dis bien «avions»—pour nous dire et pour dire au gouvernement la meilleure façon d'arriver à ce niveau de compétitivité sont disparus. Sans ses outils, nous ne faisons que jouer aux devinettes, n'est-ce pas?

Comme le laisse entendre le titre du rapport du Conseil économique du Canada, le gouvernement a encore beaucoup de chemin à faire pour savoir comment traiter les organismes publics qui font de la recherche scientifique, médicale et sociologique, ces organismes qui sont au service du Canada depuis des années et qui devraient continuer de servir le Canada au cours des années à venir.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat sur le projet de loi C-93, et je voudrais débuter mes remarques en félicitant l'honorable député de Hamilton-Ouest.

[*Traduction*]

Le député de Hamilton-Ouest a vraiment bien décrit la situation, comme vous l'auriez sans doute noté vous aussi, monsieur le Président. Il a vraiment mis le doigt sur le problème central, à savoir que le gouvernement a ses priorités tout de travers. J'emploie un euphémisme, car je ne pense pas que le terme que je voudrais employer soit bien parlementaire.

Le député de Hamilton-Ouest a souligné que le gouvernement voulait ainsi économiser de l'argent. C'est du moins ce que prétend le gouvernement, mais il n'a absolument pas démontré que le fusionnement du Conseil des Arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines allait permettre la moindre économie, car rien ne le prouve; ni que l'absorption de la Société d'expansion du Cap-Breton par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique allait permettre la moindre économie, car aucune étude ne permet de le soutenir; ni, troisièmement, que la dissolution d'un autre organisme public, Protection civile Canada, allait permettre la moindre économie non plus.

Protection civile Canada constitue un cas plutôt intéressant. Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke nous a signalé il y a quelques semaines que le gouvernement avait bel et bien annoncé au cours de la campagne électorale de 1988 la construction d'un nouvel édifice

pour loger les services de cet organisme. Je crois, sauf erreur, qu'on devait le construire dans les environs d'Arnprior.

Le gouvernement a ensuite laissé traîner l'affaire. Sauf erreur, il a annoncé deux fois la construction de ce bâtiment. On pourrait penser qu'il y a en fait deux édifices là, mais non. Il n'y a vraiment aucun édifice là, aucun nouveau bâtiment comme on l'avait initialement annoncé. Il n'y a rien. Le gouvernement procède maintenant à la dissolution de cet organisme, Protection civile Canada, dont les attributions seront transférées au ministère de la Défense nationale. Mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke, comme je l'ai dit, a lutté vaillamment pour garder cet organisme dans sa circonscription.

• (1600)

Pour en revenir au fusionnement du Conseil des Arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines, le gouvernement prétend que cette mesure permettra une économie d'argent qu'il n'a ni précisée ni démontrée. Puisqu'il dit vouloir faire des économies, j'ai quelques idées à lui soumettre à cet égard. Les Canadiens ont récemment été consternés d'apprendre que le gouvernement avait accordé pour pas moins de 21 millions de dollars de contrats de publicité pour le 125e anniversaire de la Confédération.

Eh bien, monsieur le Président, vous pensez peut-être, comme certains de nos téléspectateurs, que c'était une occasion spéciale et que cela nécessitait des annonces à la télévision. Peut-être que c'est le cas, mais quand même, 21 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent.

Ensuite, même si l'on admet le bien-fondé de ces annonces, on peut se demander pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres. Comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement doit faire des appels d'offres en pareil cas. Il n'y a eu ni appels d'offres, ni soumissions en bonne et due forme.

Savez-vous ce que le gouvernement a fait? Il a tenu une réunion au Café Henri Burger, à Hull, avec les six agences invitées. Ceux-ci ont cassé la croûte avec les représentants du gouvernement et ont vendu leur salade, selon les termes du ministre, pour le contrat de publicité. Il n'existe pas de compte rendu de cette réunion, et personne n'a présenté de soumission écrite. Deux des six entreprises ont décroché le contrat dans un restaurant grâce à une soumission faite de vive voix dont il n'y a pas de compte rendu écrit. Elles se sont partagé la cagnotte, c'est-à-dire un contrat de publicité d'une valeur de 21 millions de dollars.

Pensez à tous les gens de la circonscription d'Algoma qui auraient pu profiter de ce montant, à tous les habitants de la circonscription d'Edmonton-Sud-Est qui auraient pu recevoir un coup de main, à ceux de Hawkesbury, dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, qui subissent les contrecoups des politiques de ce gouvernement. Ont-ils obtenu des contrats de publicité? Ont-ils obtenu des emplois sans appels d'offres de la part de nos vis-à-vis?

Une voix: Ils ont eu le projet de loi C-105.

M. Boudria: Non, ils n'ont rien eu. Ils ont eu le projet de loi C-105, comme mon collègue vient justement de le dire. Il leur a été imposé.

Le premier ministre a déclaré aujourd'hui à la Chambre des communes que le régime d'assurance-chômage avait faussé l'attitude des Terre-Neuviens face au travail. Ce sont ses propres paroles.

Entendez-vous cela! Le premier ministre a allégué, à la période des questions, que les chômeurs du Canada, qui ont perdu leur emploi par la faute de ce gouvernement et de sa politique économique, ont une attitude face au travail qui a été perturbée par un régime d'assurance-chômage trop généreux. C'est la version des faits que nous sert le premier ministre.

Non, ce n'est pas cela que les Canadiens attendent du gouvernement. Ils s'attendent à ce qu'il soit juste, qu'il s'agisse d'attribuer les contrats, d'établir la politique monétaire ou, surtout, d'affirmer que le projet de loi C-93 entraînera des économies qui sont nécessaires.

Le gouvernement ne m'a donné aucune preuve que ces économies seront vraiment réalisées. Même en supposant qu'on réalisera ces économies, pourquoi n'a-t-il pas plutôt coupé dans ces généreux contrats qu'il attribue à ses amis sans appels d'offres? Pourquoi ne pas commencer par là? Et même en supposant que le gouvernement ait assaini toutes ses pratiques, ce qu'il n'a pas fait, la question fondamentale demeure. En supposant—même si j'en doute—que le gouvernement veuille fusionner le Conseil de la recherche en sciences humaines avec un autre organisme, pourquoi faut-il que ce soit avec le Conseil des Arts? Pourquoi ne pas le fusionner avec un autre organisme?

Quelles études a-t-il réalisées pour déterminer si c'est vraiment le meilleur choix de fusion à faire? Il n'en a pas réalisé.

[*Français*]

Alors, mon parti, mes collègues et moi-même avons l'intention de voter contre ce projet de loi. Bien sûr, nous en avons encore beaucoup à dire et nous n'avons pas l'intention de laisser aller aussi rapidement. Nous avons tous l'intention, nous, dans cette Chambre, de tenter encore une fois de faire comprendre aux Conservateurs d'en face, de faire comprendre au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, de faire comprendre à tous ses collègues, à la députée d'Argenteuil—Papineau et à tous les autres parlementaires du Parti conservateur que ce projet de loi est erroné, particulièrement les articles qui se rapportent au Conseil des Arts, également à d'autres agences, plus particulièrement Protection civile Canada et quelques autres.

[*Traduction*]

Ce gouvernement ferait mieux de mettre de l'ordre dans ses affaires, et ce n'est certainement pas au moyen de mesures comme le projet de loi C-93 qu'il y parviendra. Je veux dire qu'il doit adopter une conduite plus honnête dans l'adjudication des contrats du gouvernement et dans sa façon d'administrer l'argent des contribuables.

Mes collègues et moi-même avons l'intention de revenir sur la question du sens moral dans les pratiques gouvernementales. On n'a pas fini d'en entendre parler. Nous remettrons la question sur le tapis très bientôt. Les Canadiens veulent que le gouvernement leur rende des comptes. Ils ne veulent pas qu'il dépense leur argent à la légère. Ils veulent des investissements pertinents qui profitent à tous.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Moncton—les transports; le député de Nanaimo—Cowichan—la pêche au saumon; le député de Mississauga-Sud—les anciens combattants; le député de Scarborough-Ouest—la justice; le député de Don Valley-Est—l'infrastructure municipale.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre à nouveau la parole pour parler de ce projet de loi parce que, à mon avis, les Canadiens ont très fortement l'impression que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait.

Je ne sais pas si celui-ci manque d'idée ou s'il croit si peu dans le rôle du gouvernement dans une société civilisée qu'il ne veut vraiment pas gouverner et qu'il ne croit pas qu'il peut ou devrait agir dans l'intérêt de tous les citoyens.

Nous avons largement la preuve que le gouvernement est incompétent, qu'il ne sait pas où il va et qu'il ne comprend pas ce qui doit être fait pour sortir notre pays de sa crise et pour établir une ligne de conduite claire pour l'avenir. Ses lacunes sont absolument évidentes.

Nous avons un projet de loi qui démantèle 10 organismes sans qu'on y ait réfléchi, sans qu'on ait analysé comment les fonctions de ces organismes seront remplies dans l'avenir, si elles devraient être abandonnées ou si elles devraient être effectués différemment ni si la suppression de ces organismes va coûter de l'argent ou en économiser. Ce n'est qu'une seule mesure dans une série prise par le gouvernement pour supprimer un certain nombre d'organismes qui ont bien servi notre pays. Le gouvernement veut en fait remplir une mission fondée sur l'idéologie, non pas sur le bon sens et sur la bonne gestion budgétaire, une mission visant à supprimer ce que les Canadiens considèrent comme faisant partie de leur patrimoine et du fondement de notre pays. Nous l'avons vu avec la destruction de VIA Rail, les réductions à la SRC, et diverses autres mesures visant tout simplement à se débarrasser de ceci et de cela, sans que le gouvernement ne cherche à renforcer quoi que ce soit, sans qu'il cherche à mieux servir les Canadiens, sans qu'il cherche à savoir s'il s'agissait là de la chose à faire dans l'intérêt de ce pays.

• (1610)

Nous avons assisté à la dissolution du Conseil économique du Canada, du Conseil des sciences du Canada, du Bureau de recherches sur les traitements, qui a permis de faciliter les négociations collectives tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Nous avons assisté au retrait, d'une société qui faisait un très bon travail, de la responsabilité d'élaborer les brevets et à l'attribution de cette responsabilité à divers ministères du gouvernement, ce qui coûte beaucoup plus cher et qui est nettement moins avantageux pour le pays.

Si nous avons insisté dans nos discours, tant mieux. Ce projet de loi est mauvais. Que ce soit du point de vue des fonctions de ces organismes ou du point de vue des coûts, il n'est absolument pas justifié. Il est mauvais, car nous avons vu ce qui est arrivé quand ce gouvernement a

dissous des organismes sans vraiment connaître leur but, sans vraiment connaître l'importance de leur travail pour le public, sans vraiment savoir comment les remplacer.

Nous observons également cette tendance dans le genre de budget qu'il nous a présenté, dans son obstination ridicule à vouloir toujours taxer davantage les Canadiens, à leur fournir un niveau de service inférieur, à tenter, pendant huit ans, de nous faire croire, budget après budget, que ces mesures vont améliorer notre situation économique, quand en réalité, c'est le contraire qui s'est produit.

Les Canadiens savent compter: ils savent que la dette de ce pays, il y a huit ans, était à peine le tiers de ce qu'elle est aujourd'hui. Ils savent que le déficit qui existait à ce moment-là était bien moins important qu'il ne l'est aujourd'hui. Ils savent que l'argent était utilisé pour fournir des services dont ils avaient besoin, et non, comme aujourd'hui, pour payer les intérêts sur la dette.

Je pourrais parler des organismes dont traite le projet le loi. Il se trouve que nous sommes d'accord avec certains aspects de ce dernier. Nous estimons que certains organismes ont fait leur temps. Mais on ne peut pas tout simplement dire: supprimons 10 p. 100 des organismes gouvernementaux et du personnel qui est au service des Canadiens. Il faut faire valoir des arguments raisonnables, sensés et bien fondés pour montrer qu'un organisme a fait son temps et qu'on réalisera des économies en le remplaçant par un autre ou en l'abandonnant carrément.

La panique générale qui s'empare du gouvernement lorsqu'il sabre ici et là témoigne de son incapacité totale de gérer ses ressources financières, de savoir où il s'en va et d'être responsable devant les contribuables de la politique d'intérêt public.

Nous en constatons les résultats lorsque nous lisons aujourd'hui que le Canada risque fort d'avoir du mal à emprunter sur les marchés internationaux d'ici très peu de temps. C'est le legs que le gouvernement nous a laissé.

Ce projet de loi ne témoigne pas de ces résultats, mais du fait qu'il est typique de la façon d'agir du gouvernement.

Le gouvernement ne sait pas où il s'en va. Il ne connaît pas sa raison d'être et le rôle qu'il doit jouer dans le pays. Il ne comprend pas que nous avons besoin d'un secteur public efficace et solide qui doit travailler avec la collaboration du secteur privé, des syndicats, des enseignants, des provinces et de leurs habitants si nous voulons nous attaquer aux problèmes du Canada et créer le meilleur avenir possible.

Nous nous opposons à ce projet de loi, car il est typique de la panique qui s'empare du gouvernement et de son incapacité totale de prendre ses responsabilités au sérieux et d'assurer le leadership dont notre pays a désespérément besoin.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat d'aujourd'hui.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie vise, selon le gouvernement, à moderniser l'appareil gouvernemental, à le rendre plus efficace. Il s'agit de diriger le gouvernement de façon plus efficace afin de tirer le maximum des dépenses publiques.

Le but est très noble et tout à fait louable. L'ennui, c'est que le gouvernement a souvent mis de l'avant ce genre de projet de loi et de proposition sans que la population canadienne y trouve vraiment son compte.

Ainsi, ce projet de loi a entraîné la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines avec le Conseil des Arts du Canada, ce qui a suscité l'inquiétude des groupes qui sont d'avis que le premier organisme s'acquittait très bien de sa tâche tout seul. La fusion ne pourra que nuire au travail en cours.

C'est la même chose ailleurs. L'année dernière, toujours dans un souci de rationalisation et de réduction des coûts, le gouvernement a dissous la Commission de réforme du droit et supprimé le Programme de contestation judiciaire, qui étaient pourtant tous deux très efficaces. Ils ont apporté tous deux de grandes contributions à la société. La Commission de réforme du droit cherchait pour sa part des façons de mieux gouverner notre pays.

Cette commission a été dissoute à un moment où l'ordre public est en danger au Canada. Les médias font état d'une recrudescence de la criminalité. Les gens sont inquiets. On libère des prisonniers considérés comme étant des criminels dangereux. Dans un grand nombre de domaines, la population canadienne s'inquiète et exige des solutions.

Il s'agira sûrement d'un enjeu important de la prochaine campagne électorale puisque c'est déjà le cas. Chargée de trouver des solutions, la Commission de réforme de droit s'acquittait très bien de sa tâche. Elle a péri sous la hache gouvernementale.

La prévention du crime, la réforme du Code criminel et toutes les questions connexes demandent une attention immédiate. Selon moi, une des questions dont nous devons nous occuper est la prévention du crime. Des organismes comme la Commission de réforme du droit ont fait connaître leur point de vue là-dessus. Le Comité de la justice s'apprête à déposer son rapport sur la question.

Le Canada a, de toute évidence, un urgent besoin d'une stratégie de prévention du crime pour lutter contre les causes de la criminalité partout au pays. Cette position n'est cependant pas l'exclusivité du Nouveau Parti démocratique. On pourrait le croire et le parti appuie ce point de vue, mais il le partage également avec d'autres.

Le Comité de la justice, qui est composé de représentants de tous les partis de la Chambre, va justement faire une recommandation en ce sens. La majorité regroupera des conservateurs, suivis de libéraux, puis de néo-démocrates. Le comité a recueilli des témoignages dans tellement de milieux et auprès d'un tel échantillonnage de témoins qu'il a forcément dû en venir à cette conclusion. Je voudrais à ce propos citer les paroles d'un témoin qui a comparu devant le comité. Il s'agit du sergent Don Everest, de Saskatoon, qui a déclaré: «Tout comme le cancer ronge les gens, la criminalité ronge les communautés et la société. Si nous ne faisons rien pour l'empêcher, la criminalité continuera de s'étendre et de tout détruire.»

• (1620)

Au chapitre de la violence, le Canada se classe au deuxième rang parmi les pays du Groupe des Sept, juste derrière les États-Unis. Pourtant, des gens réclament plus de prisons, des lois plus sévères et une approche plus dure.

Il est vrai qu'il nous faut des lois plus rigoureuses dans certains domaines, mais l'approche dure ne donne aucun résultat. Il est très évident que nous commençons à le réaliser si l'on se fie aux remarques du président de ce comité qui a déclaré, selon la presse: «Si quelqu'un m'avait dit, il y a neuf ans, lorsque je suis devenu député, que j'analyserais aujourd'hui les causes sociales de la criminalité, je l'aurais traité d'idiot, j'aurais demandé qu'on l'enferme en jetant la clé, mais je ne pense plus de cette façon.» Voilà ce qu'a déclaré le député conservateur de Mississauga-Ouest qui, soit dit en passant, est un ancien membre de la GRC.

Et qu'en est-il de certains députés libéraux? Durant une entrevue, le porte-parole libéral en matière de justice, le député Tom Wappel, a déclaré que, selon lui, il y aura toujours des gens qui continueront à commettre des crimes quoi qu'on fasse pour eux, mais que de nombreux autres se tournent vers le crime pour compenser le mépris de soi dû au chômage, à l'éclatement de leur famille ou à d'autres conditions sociales.

Il est évident que nous devons adopter une approche entièrement différente face à notre système de justice. Pour modifier notre façon de procéder, nous devons faire appel à tous les outils que nous pouvons nous procurer. Il est certain que la Commission de réforme du droit était un outil très important, mais elle n'existe plus. Nous devons simplement songer à d'autres possibilités et il en existe d'autres.

Si un gouvernement veut s'engager dans la réforme de son système judiciaire, il me semble peu judicieux de commencer par abolir la Commission de réforme du droit et le Programme de contestation judiciaire. Il est très onéreux de défendre une cause jusqu'à la Cour suprême du Canada. À moins que les Canadiens n'aient accès à des fonds, ils ne pourront jamais avoir recours au plus haut tribunal du pays, même si leurs causes sont tout à fait légitimes.

Le document de ce comité de tous les partis, qui doit analyser la possibilité de faire échec au crime en s'attaquant aux causes sociales, sera très valable et je l'attends avec impatience. En outre, en tant que membre du Sous-comité de la justice, qui se penche sur la réforme du Code criminel, je déposerai la semaine prochaine à la Chambre un rapport à ce sujet.

Je me réjouis de constater que le gouvernement s'efforce, avec ce projet de loi et d'autres mesures législatives, de réorganiser notre pays, de réorganiser la façon dont nous faisons des affaires au Canada, en vue d'épargner de l'argent. Le problème, c'est qu'il s'y prend d'une manière qui n'est pas avantageuse pour les Canadiens, pour la plupart des Canadiens et surtout les Canadiens à faible revenu ou les membres de certaines classes sociales.

J'espère que nous, en tant que Canadiens et en tant que parlementaires, arriverons à traiter de ces questions avec plus de logique. Ce projet de loi concerne une foule de groupes qui seront supprimés et je tiens à me concentrer sur le domaine de la justice, car ce secteur mérite notre attention immédiate, je crois. Au cours de la prochaine campagne électorale, les électeurs voudront certes savoir quelle est la position de chacun des partis et de chacun des candidats, notamment, en ce qui concerne la justice et la réforme du droit.

Il est très clair, du moins pour moi, que, pour qu'une réforme du droit soit efficace, il faudra qu'elle ait pour objectif d'assurer à tous les Canadiens une société aussi sûre que possible.

C'est possible sans prisons additionnelles ni approche plus dure. En outre, il faut examiner avec compassion les causes de la criminalité et considérer la prévention comme le principal objectif à atteindre pour les Canadiens. Il faut que notre système judiciaire profite à tous.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire, avant qu'on arrive à l'étape de la troisième lecture, quelques mots au sujet du projet de loi C-93 qui met en oeuvre les dispositions du budget fédéral de 1992.

Plusieurs dispositions de ce projet de loi ont été conçues à des fins politiques, pour la province de l'Alberta où à cette époque l'an dernier, les sondages Gallup faisaient ressortir l'importante popularité du Parti réformiste. Le gouvernement voulait absolument prouver aux électeurs en Alberta, où le Parti réformiste jouissait d'une telle popularité qu'il pouvait réduire les dépenses de façon radicale.

Ce qu'il est en train de faire en réalité, c'est de se débarrasser de tout un tas d'organismes. En fait, la plupart de ces organismes ont été en quelque sorte déplacés de façon à ce que les fonctionnaires qui relevaient auparavant d'un organisme ou d'un conseil réintègrent le ministère correspondant. Par exemple, au ministère de l'Agriculture, l'aide à la commercialisation des produits agricoles est assurée par les mêmes fonctionnaires à cette différence près que ceux-ci relèvent à présent du ministère de l'Agriculture au lieu de relever de l'Office des produits agricoles.

Prenons l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, qui est un organisme utile puisque c'est grâce à lui que les Canadiens savent à combien s'élève la taxe d'accise et la taxe sur les ventes qu'ils paient sur ces produits pétroliers, quelle fraction de ces taxes les détaillants facturent aux consommateurs et aux divers secteurs en amont. C'est encore grâce à cet organisme qu'ils connaissant la valeur du pétrole brut, le coût du raffinage, le coût de distribution, etc.

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier est en fait réintégrée au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce projet de loi a été élaboré avant tout pour des raisons politiques.

Le premier ministre veut pouvoir dire quand il va en Alberta qu'il a réduit de façon radicale les dépenses du gouvernement en éliminant ces organismes, ceci afin d'impressionner les électeurs et de les convaincre de voter en faveur des conservateurs plutôt que des réformistes qui sont très bien vus.

Ce qui est arrivé, bien sûr, c'est que la cote de popularité du Parti réformiste a baissé radicalement. Il s'agit de savoir si le gouvernement aurait même pris la peine de présenter ce projet de loi s'il avait su que le Parti réformiste perdrait autant de terrain dans les plus récents sondages Gallup ou Angus Reid.

Ce dont je veux parler, en fait, c'est du budget et de la politique financière et monétaire du gouvernement, ainsi que de son attitude à l'égard des régions du pays. Certaines dispositions portent par exemple sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et on propose des modifications à cet égard.

De nombreuses régions du pays peuvent compter sur un organisme semblable. Le sud de l'Ontario et le Québec peuvent avoir recours au ministère des Sciences, de la Technologie et du Commerce. Le nord de l'Ontario peut s'appuyer sur le programme FEDNOR, les provinces de l'Ouest ont leur petit organisme et, je le répète, le sud de l'Ontario et le Québec sont desservis par le ministère au complet.

Ces ministères et organismes, conçus pour créer des débouchés économiques et favoriser la diversification de l'économie n'ont absolument pas réussi à diversifier l'économie, non pas parce qu'ils n'ont pas rempli leur mission et dans le cas de FEDNOR par exemple, il s'agit de tout petits projets, du moins dans les régions rurales—mais parce que le gouvernement n'a pas su adopter à l'égard des régions du pays la politique monétaire et financière qui s'imposait. Bien entendu, on en parle dans le budget de 1992.

• (1630)

Si on prend le district d'Algoma, on s'aperçoit fondamentalement que sa situation économique est désespérée, parce que le gouvernement se désintéresse du problème en fait.

Lorsqu'il a conclu l'Accord de libre-échange en 1988, le gouvernement a affirmé alors qu'on pourrait ainsi résoudre tous les problèmes de l'industrie sidérurgique dans des villes comme Sault Ste. Marie. Algoma Steel n'aura plus à s'inquiéter des droits compensateurs ni du dumping. Le marché nord-américain dans son ensemble sera ouvert, il n'y aura plus de problèmes commerciaux et il ne sera plus question des restrictions proposées en 1982 et 1986.

Lorsqu'on se penche sur ce secteur à l'heure actuelle et la société Algoma Steel bien entendu, on s'aperçoit fondamentalement que cette entreprise a dû être rachetée par les employés. C'est presque une faillite. Comment percevons-nous la politique commerciale du gouvernement? Il serait difficile de la caractériser autrement que de catastrophique. En fait, une fois que l'Accord de libre-échange de 1988 est entré en vigueur, le gouvernement a fait en sorte que le gouverneur de la Banque du Canada serre la vis, qu'il applique une politique monétaire fort restrictive.

En 1989 et au début de 1990, nous avons vu le gouverneur de la Banque du Canada imposer des taux d'intérêt qui étaient d'au moins 5 à 6 p. 100 supérieurs à ceux qui étaient en vigueur aux États-Unis. Cela a fait augmenter la valeur du dollar, qui est passée d'un seuil typique des années 1970 pour atteindre le sommet du milieu des années 1980 et même davantage. Nous étions dans le pire des mondes. Notre dollar était très élevé.

Des sociétés comme Algoma Steel essayaient de fabriquer de l'acier en payant des taux d'intérêt de 14 ou 15 p. 100 alors que les aciéries américaines ne payaient que 7 ou 8 p. 100 et, en même temps, elles devaient composer avec un dollar qui avait grimpé de 12 ou 14 p. 100. C'était donc le pire des mondes dans un contexte dit de libre-échange en Amérique du Nord.

Comme si les choses n'allaient pas assez mal avec ces mesures restrictives, une politique monétaire est venue donner une chance inouïe aux fabricants américains. Ils ont immédiatement réalisé une hausse de leurs exportations au Canada de l'ordre de 25 p. 100, s'accaparant les marchés de la sidérurgie canadienne. Nous constatons aujourd'hui la situation désastreuse que cela a entraîné pour cette industrie.

Il n'y a pas que ces prises de position qui ont mené des sociétés telles que Algoma Steel à la faillite. Depuis, les employés sont devenus propriétaires de ces sociétés pour se sortir de ce mauvais pas, mais ces dernières semaines, nous avons vu le gouvernement américain imposer des droits antidumping à la sidérurgie canadienne d'une façon aussi exhaustive qu'il l'a fait à d'autres pays.

L'Accord de libre-échange devait apparemment résoudre tous ces problèmes. En réalité, la situation a empiré. Les Américains n'ont pas reculé du tout et non seulement ils imposent des droits antidumping, mais ils s'accaparent une grande partie du marché canadien et notre industrie traverse un des moments les plus durs de son histoire.

Le projet à l'étude aujourd'hui, le C-93, qui met en oeuvre des dispositions budgétaires, a été déposé à une époque où les politiques budgétaire et monétaire du gouvernement étaient extrêmement draconiennes pour l'industrie canadienne de la sidérurgie. Aujourd'hui, elle est en plein bouleversement. Cela s'est produit pendant une période où il aurait dû y avoir un accord.

Depuis longtemps, dans les années 60 et 70 et même au début des années 80, nous parlons d'un accord nord-américain de l'acier, d'un accord analogue au Pacte de l'automobile. Cet accord est de nouveau proposé, même si l'Accord de libre-échange est en vigueur, mais les Américains ne marchent pas. Nous sommes dans une zone de libre-échange, mais il n'y a pas vraiment libre-échange. Tout ce à quoi nous avons droit, ce sont des droits compensateurs et des droits anti-dumping, et nos concurrents exigent une part de plus en plus grande du marché canadien, ce qui, en fin de compte, nous coûte des emplois. Tout cela vient en fait du budget.

M. Andre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais simplement annoncer que demain sera une journée réservée à l'opposition.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour participer au débat du projet de loi C-93, visant à mettre en oeuvre certaines dispositions budgétaires, qui aura pour effet de dissoudre de nombreux organismes et d'en fusionner d'autres.

Dans certains cas, les organismes en question devraient être dissous. Ils ne servent plus et n'ont plus d'utilité depuis un certain temps. On se demande pourquoi on n'avait pas déjà pensé à les dissoudre.

Dans d'autres cas, cependant, on se demande pourquoi le gouvernement prend pareille décision. Il appert qu'il n'y a eu absolument aucune consultation. Dans certains cas, le gouvernement dira peut-être que c'est à cause des contraintes budgétaires. Nous reconnaissons que les temps sont extrêmement difficiles pour tout le monde sur le plan économique. Il est peut-être raisonnable de songer à appliquer des restrictions budgétaires. Cependant, après un examen plus approfondi de certaines de ces fusions, on constate que, dans certains cas, non seulement elles ne permettront pas de faire des économies mais elles pourraient même aussi faire augmenter les dépenses.

Quand le projet de loi sera renvoyé au comité, nous aimerions bien qu'il y ait des consultations approfondies avec certains organismes dont on recommande la fusion.

Lorsque j'ai été élue ici, j'étais peut-être bien naïve de penser que la mise en oeuvre d'une mesure budgétaire était précédée de beaucoup de coopération et de consultation. Cependant, peu après mon élection, j'avais été désignée porte-parole adjointe dans un des domaines de responsabilité du gouvernement et je suivais attentivement les discours prononcés par le ministre responsable. Sauf erreur, cela se passait en février 1989, mais en tout cas à l'occasion du premier budget dont j'aie eu connaissance à la Chambre.

Il se trouve qu'environ une semaine avant le dévoilement du budget, le ministre en question était allé prononcer un discours dans l'Ouest. Il avait déclaré aux gens concernés que si l'on devait abandonner un certain programme, ils en seraient prévenus bien à l'avance, mais qu'il n'était pas question de l'abandonner pour le moment.

Mais voilà, une semaine plus tard, il fut annoncé que le programme cessait d'exister à compter de minuit ce soir-là. Cela m'a un peu surprise. En effet, ce député-là n'était-il pas ministre? N'avait-il pas participé aux délibérations préparatoires au budget? Comment se fait-il qu'il était allé prononcer dans l'Ouest un discours où il garantissait consultation et ample préavis, au risque de perdre la face une semaine plus tard quand le ministre des Finances annoncerait que le programme allait disparaître sans période de grâce de six mois?

• (1640)

Je lui ai demandé: Ne vous en avaient-ils pas parlé? Il a haussé les épaules et poursuivi son chemin. Je me suis dit que ce n'était pas la façon d'établir un budget. Il faut consulter les ministères et tenter de trouver la meilleure façon de dépenser l'argent à notre disposition. Il est effectivement très difficile de procéder à des compressions, mais c'est parfois nécessaire.

Comme j'ai déjà été comptable, je sais à quel point il est facile d'examiner la situation et de rayer certaines dépenses qui nous semblent superflues. Cependant, il existe souvent des solutions plus faciles qui pourraient même nous permettre d'économiser encore davantage tout en poursuivant nos activités. Il ne suffit pas de rayer des dépenses, car cela peut entraîner des frais supérieurs aux économies réalisées.

Je demande donc au gouvernement de reconsidérer sa décision et de permettre au comité législatif, qui sera créé et chargé d'étudier le projet de loi, de procéder à de longues consultations, surtout au sujet des parties II et III du projet de loi qui portent sur le Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada.

La partie III a trait à la dissolution du Conseil de recherches en sciences humaines et au transfert de ses attributions et de son personnel au Conseil des Arts du Canada. De plus, seraient transférées au Conseil les attributions du ministère des Affaires extérieures qui ont trait à la promotion de la culture canadienne à l'étranger, et le personnel y afférent. Je suis convaincue que les membres de ces conseils, qui connaissent le rôle important confié à leurs organismes et les façons d'accroître leur efficacité sans trop augmenter les dépenses du gouvernement, auront de très bonnes suggestions à faire. Il est donc essentiel qu'en rationalisant, nous n'augmentions pas les dépenses publiques, ce qui serait contraire à l'esprit de la loi.

Pour administrer efficacement les différents programmes culturels, le nouveau Conseil des arts devra se doter d'une nouvelle division internationale et d'un réseau à l'étranger qui seront tout à fait distincts de ses composantes nationales. Les activités internationales ne faisaient pas partie de son mandat jusqu'à maintenant. Nous demandons donc au Conseil des arts de remplir une fonction qu'il aimerait peut-être remplir, mais que le ministère des Affaires extérieures remplit déjà et devrait peut-être continuer de remplir.

En outre, le personnel en poste à l'étranger devra rendre des comptes à deux supérieurs, soit le chef de mission et le Conseil des arts du Canada. Comment cela peut-il nous faire économiser de l'argent? Il serait franchement préférable que ce personnel n'ait qu'un patron. Nous demandons d'approuver des amendements pour corriger le projet de loi.

Il faut prendre le facteur humain en considération en faisant les compressions, réfléchir et chercher à obtenir les meilleurs résultats possibles. Le seul moyen d'administrer correctement le Canada et de fournir le genre de programmes que nous voulons offrir tout en utilisant efficacement les deniers publics, c'est d'amener tous les Canadiens à travailler ensemble, de ne pas laisser une seule personne imposer unilatéralement des compressions à un endroit pour accroître les dépenses ailleurs parce que cela ne nous permettra jamais d'éliminer le déficit fédéral ni, ce qui compte aussi, le déficit d'autres paliers de gouvernement.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de cesser de prendre des décisions unilatérales au sujet des budgets. J'insiste sur l'extrême importance de prendre tous les facteurs en considération et d'abolir les organismes qui doivent l'être parce qu'ils ne servent pas. Cependant, les organismes qui remplissent un rôle très valable doivent être maintenus pour continuer de fournir les services qu'ils ont fournis dans le passé et qu'ils peuvent continuer de fournir pour faire du Canada le grand et magnifique pays qu'il est.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 16 h 45, en vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, conformément à l'article 78(3) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

La première question porte sur la motion de M. Worthy.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 415)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Oberle
Paproski
Pronovost
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Shields
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Worthy—132

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Berger
Boudria
Caccia
Clancy
Copps
de Jong
Edmonston
Finestone
Flis
Foster
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Heap
Hunter
Kaplan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langdon (Essex—Windsor)
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Nault
Nystrom
Peterson
Proud
Rideout
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Wappel
Wood
Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Blaikie
Butland
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
Laporte
MacLellan
Marchi
McCurdy
Mifflin
Mills
Nunziata
Parent
Phinney
Prud'homme
Samson
Speller
Stupich
Walker
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—76

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

Conformément au paragraphe 61(2), le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent..

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pourriez-vous demander s'il y a consentement unanime à ce que le résultat du dernier vote s'applique à cette motion.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 416)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)
Danis
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Grey (Beaver River)
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Nicholson
Oberle
O'Kurley
Paproski
Porter
Pronovost
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—131

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Bellemare
Benjamin
Berger
Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria
Butland
Caccia
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dingwall
Duceppe
Edmonston
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gérin
Gray (Windsor West)
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Manley
Marchi
Marleau
McGuire
Mifflin
Milliken
Mills
Nault
Nunziata
Nystrom
Peterson
Phinney
Proud
Prud'homme
Rideout
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stewart
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Vanclief
Walker

Wappel	Whittaker
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—78

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1720)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait annuler son projet de fusionner la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC et mettre en oeuvre les recommandations formulées dans le Rapport annuel de 1990-1991 de la Commission des plaintes du public contre la GRC.

—Monsieur le Président, je voudrais proposer aujourd'hui que le gouvernement change d'orientation dans un cas précis, celui de la fusion de deux organismes que je considère fort utiles tels qu'ils sont. Il s'agit du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC.

Mes inquiétudes découlent d'un incident survenu à Gibsons, en Colombie-Britannique, le 30 septembre 1988. Cette nuit-là, un homme ivre dormait dans une taverne locale. Les propriétaires ont demandé son éviction. Il a été emmené au détachement de la GRC mais, au cours de la nuit, il y a eu une altercation.

Il a été sorti de sa cellule et soumis à des contraintes physiques de la part d'un agent de police présent. Il y avait également eu une altercation dans la cellule. Plus tard dans la nuit, ses compagnons de cellule ont commencé à demander qu'il soit examiné par un médecin. Il était clair qu'il était gravement blessé, mais on ne savait pas exactement l'origine de ses blessures. Néanmoins, il est certain qu'il n'a pas reçu de soins pendant la nuit.

Le lendemain matin, sans qu'on les inculpe de quoi que ce soit, tous ceux qui étaient en cellule ont été relâchés, à l'exception de l'homme dont le cas nous préoccupe, sous prétexte qu'il avait une contravention de stationnement à Sechelt, en Colombie-Britannique. Une fois que son frère ait eu payé la contravention dans une autre communauté, l'homme a été relâché dans la rue où il s'est effondré en raison de son état.

Un taxi l'a ramassé et conduit à l'hôpital. Il a été examiné et, d'après ce que je sais, il avait la face tuméfiée, des côtes brisées et la rate éclatée. Il était en fait en danger de mort. L'hôpital l'a fait transporter en hélicoptère à North Vancouver en raison de la gravité de ses blessures.

Les deux points soulevés par la commission sont la procédure suivie par les agents de la GRC et le fait que l'on n'ait pas demandé de soins médicaux. S'il n'y avait pas eu de Commission des plaintes du public contre la GRC, nous n'aurions jamais su la vérité.

Il est clair que les agents de la GRC ont tenté de s'opposer à la plainte. Il a été très difficile d'enquêter. Les autres organismes, en particulier l'ombudsman provincial, ont, en pratique, refusé de poursuivre l'affaire. L'aspect ironique, c'est que la Commission des plaintes était née le 1er octobre à minuit et que les fait s'étaient produits le 30 septembre. La GRC a poursuivi la commission devant les tribunaux alléguant que les faits étaient survenus avant l'entrée en vigueur de la loi, ce qui fait que la Commission n'avait pas le pouvoir d'enquêter.

La Cour fédérale a donné raison à la Commission et l'enquête a pu avoir lieu, mais elle a pris deux ans. Finalement, la GRC s'est inclinée, elle a reconnu ses torts, elle s'est excusée et l'affaire a fait l'objet d'un règlement hors cour quelques années plus tard.

Je ne raconte pas cette histoire pour critiquer la GRC. C'est la meilleure force policière au Canada, voire au monde. Il est absolument essentiel que la GRC garde un bon moral et que la Commission des plaintes ne soit pas utilisée comme instrument pour obliger la police à faire ce que veut le public de sorte que l'ordre soit maintenu d'une manière juste, impartiale et efficace.

• (1730)

Ce qui nous inquiète, c'est l'incident exceptionnel, c'est la rare personne qui n'est pas adaptée aux rigueurs du travail de la police. Il faut qu'il y ait un mécanisme par lequel les plaintes du public puissent être portées devant une commission ou un organisme qui les examine équitablement.

Je voudrais lire quel est le mandat du Comité externe d'examen. Le voici: «Le Comité externe d'examen de la GRC a été créé pour fournir des recommandations indépendantes et impartiales au commissaire sur les griefs, les mesures disciplinaires graves, les renvois et les rétrogradations, aux termes des dispositions de la Loi sur la GRC. Tous les cas qui résultent en des mesures disciplinaires graves, en un renvoi ou en une rétrogradation sont renvoyés au comité par le commissaire de la GRC à moins que le membre intéressé ne demande le contraire.»

Il s'agit de tout autre chose. C'est presque un comité qui étudie les griefs de relations de travail au sein de la police. À mon avis, c'est un système extrêmement précieux, utile et productif par lequel les agents de la GRC peuvent demander que ces plaintes soient étudiées de manière plus impartiale que par les membres de la GRC.

D'autre part, les principes exposés pour la Commission des plaintes du public contre la GRC sont vraiment différents. On parle de deux fonctions importantes: le mandat de la Commission des plaintes du public contre la GRC est de fournir aux membres du public un système efficace pour recevoir et examiner leurs plaintes. Le public, en présentant des plaintes ne doit pas non plus compromettre le bon maintien de l'ordre qui est dans son intérêt. C'est un équilibre très délicat. Cette commission ne vise pas à perturber le processus d'application de la loi, mais à traiter d'une manière juste et équitable les plaintes du public.

Il faut examiner ici un certain nombre de principes importants. Nous ne pouvons permettre la fusion de ces deux organismes. Cela brouillerait leurs objectifs.

Par ailleurs, quand il s'agit de plaintes portées contre la GRC, le public est déjà assez sceptique, étant donné que c'est un organisme de la GRC et qu'il travaille main dans la main avec les personnes contre lesquelles une plainte a été portée. Ce n'est pas vrai.

Le premier principe que nous devrions examiner est celui de la stricte justification par les policiers de leur recours à la force, notamment à la force causant la mort, ce qui a fait récemment l'objet d'un grand nombre de plaintes de la part du public non pas contre la GRC mais contre les autres corps policiers. Il faut une stricte justification du recours à la force contre les membres du public.

Le deuxième principe est celui d'un mécanisme d'enquête juste et impartial pour veiller à ce que les plaintes portées par le public fassent l'objet d'une enquête approfondie et que le public soit informé des conséquences et de l'issue.

Le troisième principe consiste à informer le public du processus. On constate, en parlant aux membres du grand public, qu'ils ignorent complètement l'existence de cet organisme. Bon nombre de personnes qui ont des plaintes à formuler contre la GRC se disent qu'il n'y a rien à faire, que la GRC c'est l'État et que si elles portent plainte contre la GRC, elles s'en repentiront. Il y a du vrai dans cela.

Je pense qu'il y a eu au moins une douzaine de plaintes contre des mesures prises par des policiers dans la collectivité de Gibsons. Il est intéressant de constater qu'il y a des cas où une personne se voit accuser de plusieurs chefs d'inculpation supplémentaires un mois ou plus après qu'elle s'est plainte que la police a fait un usage excessif de la force à son encontre lorsqu'elle l'a arrêtée et inculpée la première fois. Cela dissuade vraiment les gens de porter plainte. Des amis leur recommandaient souvent de n'en rien faire, pour ne pas aggraver leur cas.

Cependant, le public doit savoir qu'il peut se plaindre à un organisme qui fera une enquête.

Nous sommes allés à l'hôpital de cette collectivité et avons demandé s'il s'y trouvait un registre indiquant que des personnes qui avaient été transportées dans cet hôpital s'étaient plaintes que la GRC ait utilisé une force excessive contre elles ou les ait blessées. Les registres du service d'urgence de l'hôpital ne l'ont jamais indiqué et il était absolument impossible de vérifier les registres antérieurs. Il est donc extrêmement difficile de prouver cela.

Si je comprends bien, les choses ont maintenant changé. Si une personne se présente à l'hôpital et dit avoir été blessée par la police, l'hôpital consignera au moins le fait

qu'elle a subi des blessures à la suite du recours à la force par la police lorsque celle-ci l'a arrêtée.

Le public n'est pas au courant de l'existence de cette commission. Je crois qu'il faut constamment rappeler à tous les services qui orientent le public et à tous les hôpitaux qu'ils devraient indiquer clairement aux gens où ils peuvent obtenir une audition juste et équitable et une enquête approfondie de leur plainte.

Le quatrième principe, c'est que la GRC doit collaborer avec une commission d'enquête. Il faut que cette collaboration permette d'examiner une plainte jusqu'au bout. Dans bien des cas, on a estimé que l'agent de la GRC était parfaitement justifié d'avoir eu recours à la force pour se protéger, pour protéger d'autres personnes et pour faire respecter la loi dans l'intérêt du public.

Dans d'autres cas, il y a eu un malentendu et une explication donnée au plaignant sur ce qui s'était passé l'a souvent satisfait. Il suffisait souvent d'offrir une excuse et de dire que, dans l'intensité de l'action des mesures avaient pu être prises qui n'avaient qu'un but préventif. Dans un très petit nombre de cas, la crainte est justifiée et une bonne enquête en profondeur est alors utile pour détendre l'atmosphère et résoudre la question de la procédure à adopter lors des opérations policières.

Cette procédure, la collaboration de la GRC aidant, ne fait aucun mystère de la conduite de ses agents. Ce faisant, elle peut modifier le déroulement des opérations policières et faire de notre corps policier une institution plus efficace, tenue en plus haute estime par la population pour le travail qu'elle accomplit en son nom.

Cette démarche doit être transparente. On ne saurait trop insister là-dessus. Si, dans un petit nombre de cas, il faut discipliner un agent suite à un plainte pour mauvaise conduite, il appartient à la GRC de le faire savoir à l'auteur de la plainte.

À l'heure actuelle, il n'en est rien. Malgré le rapport et les recommandations de la Commission, le commissaire de la GRC n'est toujours pas tenu d'en informer l'auteur de la plainte.

J'ignore pourquoi on en est venu à parler des recommandations du rapport de 1990-1991. Il doit s'agir plutôt des recommandations du rapport de 1989-1990 qui proposaient d'importantes modifications à la législation concernant la GRC. Non seulement ces organismes doivent-ils restés distincts de façon à ce que le public continue d'avoir confiance en l'institution dont le rôle est de recevoir les plaintes, mais encore faut-il renforcer la législation afin de la rendre plus efficace.

Il est intéressant de noter qu'à propos de ses rapports provisoires et finals, l'organisme demande le pouvoir de les rendre publics et souhaite que les citoyens puissent faire état des mesures déjà prises par la commission en pareils cas. Il n'y a aucune raison pour que cela ne fasse pas partie du domaine public. Il n'y a aucune raison pour que cette recommandation ne soit pas appliquée.

D'autre part, le commissaire devrait aviser dans les soixante jours, sur demande ou de façon obligatoire, la commission et le plaignant de sa réponse au rapport et à la recommandation de la commission. Comme je le disais plus tôt, le plaignant a le droit de savoir quel genre de mesure est prise lorsqu'il y a eu usage non approprié de force ou des actions non appropriées de la part de la police ou d'un de ses membres. Les mesures prises doivent faire l'objet d'un rapport. Toute mesure disciplinaire, tout changement apporté devraient être portés à la connaissance du plaignant et de la commission.

La commission demande à pouvoir échanger des renseignements qui ont été recueillis, même des renseignements personnels, avec les provinces qui sont responsables de retenir les services des forces policières. Il est important que les procureurs généraux des provinces puissent avoir accès au genre de renseignements qui pourraient, dans l'avenir, se rapporter à des aspects importants des opérations policières. Ils seraient ainsi en mesure de coordonner les actions et de modifier les mesures policières lorsque c'est important. Ce genre de changement à la loi serait certainement utile et profitable.

• (1740)

Un problème intéressant s'est posé. Il concerne le cas où une plainte serait déposée contre l'ensemble de la force policière et contre l'un de ses membres en particulier. On a recommandé que si la plainte vise seulement un membre de la force policière, des mesures disciplinaires soient prises contre ce dernier. Le policier devient en quelque sorte un bouc émissaire et le reste de la force policière n'essuie aucun blâme. Les opérations policières et le fonctionnement général de la police ne sont pas

examinés. Il est de la plus haute importance que cette recommandation aussi soit appliquée.

Il est intéressant de constater que, dans son rapport de 1989-1990, la commission recommande de prévoir un mécanisme qui permette à la force policière et à un plaignant de se parler par l'intermédiaire d'un médiateur au lieu de s'affronter devant les tribunaux. L'option de la médiation devrait exister.

Bref, ce qui importe, c'est que si ces recommandations sont examinées sérieusement et si un dialogue permanent s'établit entre le Bureau du solliciteur général et la présidence de la commission en vue de leur mise en oeuvre, on pourrait créer une base législative améliorée sur laquelle asseoir cette commission. Cet organisme serait alors mieux à même de répondre aux plaintes de la population.

En fait, cela va rehausser, à la longue, la crédibilité des forces policières du Canada. Cela va fondamentalement améliorer les activités d'application de la loi au Canada.

Ce qu'il nous faut ici, c'est une déclaration du solliciteur général. Cela fera probablement l'objet de la prochaine motion d'initiative privée, qui prévoira probablement que le solliciteur général fasse rapport à la Chambre au sujet de la mise en oeuvre de ces recommandations.

Ce qui importe, c'est que cet organisme ne soit pas fusionné au Comité externe d'examen, que son mandat et sa responsabilité ne se perdent pas à l'intérieur d'une activité qui n'a absolument rien à voir avec lui.

Il est intéressant que le gouvernement laisse entendre que cela fera épargner de l'argent. Une fois que tous les déménagements auront eu lieu et que les deux organismes seront installés dans leurs nouveaux locaux élargis et qu'ils auront tout réaménagé, on n'aura pas épargné un sou. À long terme, il est probable que la Commission des plaintes du public contre la GRC pourra plus difficilement exécuter ses tâches qui sont pourtant absolument vitales.

Nous espérons que le gouvernement reviendra sur ce qui, à mon avis, constitue une erreur stratégique dans sa politique d'application de la loi au Canada. Je conclurai en répétant que la GRC est vraiment le meilleur corps policier de ce pays, sinon du monde. Tous les Canadiens d'un océan à l'autre respectent la GRC car elle fait un travail admirable. On a répondu et donné suite à toutes les plaintes reçues.

Le gouvernement doit maintenant analyser sérieusement toutes les plaintes qu'il reçoit du public, les traiter avec célérité et efficacité, sans nuire à l'application de la loi et en donnant satisfaction au plaignant. Celui-ci doit au moins être convaincu qu'on l'a entendu et traité avec équité.

La GRC donne l'exemple, elle établit les normes en matière d'application de la loi au Canada. Les plaintes doivent être traitées de manière efficace, juste et équitable et chaque plaignant doit savoir pour quelles raisons, bonnes ou mauvaises, la situation s'est produite. En procédant ainsi, on ne nuit pas à ce corps policier, on ne nuit pas à l'application de la loi et au moins on calme les inquiétudes parfois très graves de ceux qui formulent des plaintes.

En outre, on donne l'exemple aux autres corps policiers du pays en montrant qu'il existe une responsabilité très rigoureuse, que la GRC a le courage et l'intégrité de répondre. Elle est entièrement responsable envers les citoyens qui lui font confiance et qui lui délèguent le droit d'employer la force au besoin pour faire respecter les lois. Cet exemple pourrait être très utile face aux nombreuses plaintes qui nous arrivent quotidiennement.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je m'adresse aujourd'hui à la Chambre au sujet de la motion de mon honorable collègue, le député de North Island—Powell River qui se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait annuler son projet de fusionner la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC et mettre en oeuvre les recommandations formulées dans le rapport annuel de 1990-1991. . .

Ou plutôt 1989-1990, comme mon collègue l'a corrigé dans sa présentation.

> . . .de la Commission des plaintes du public contre la GRC.

Tout d'abord, il faut comprendre que la question touchant la fusion de la Commission des plaintes du public contre la GRC et du Comité externe d'examen de la GRC est distincte de la proposition visant à modifier la Loi sur la GRC dans le but d'améliorer la procédure de règlement des plaintes.

La première mesure est de nature structurelle et concerne la rationalisation du système pour en améliorer l'efficience.

La deuxième mesure vise à examiner de façon approfondie l'efficacité du mécanisme d'obligation de rendre compte et n'est pas du tout remise en question par la fusion des deux organismes.

Pour que vous puissiez mieux comprendre cette distinction, permettez-moi d'abord de tracer un bref historique de la création de la Commission des plaintes du public et du Comité externe d'examen.

De multiples modifications importantes de la Loi sur la GRC ont été adoptées en 1986, dont un bon nombre, y compris celles portant création de la Commission des plaintes du public contre la GRC et du Comité externe d'examen de la GRC, donnaient directement suite aux conclusions et aux recommandations du rapport de la Commission d'enquête Marin publié en 1976.

Cette commission fut établie en 1974 pour enquêter sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la GRC.

La Commission Marin recommandait que, à l'intérieur de la GRC, la procédure de règlement des plaintes du public soit distincte du système disciplinaire. Cependant, lors de l'examen indépendant, la commission a recommandé la création d'un organisme unique, connu dans le rapport sous le nom d'ombudsman de la police fédérale, dont le mandat serait d'examiner des questions se rapportant à l'obligation de rendre compte au public, à la discipine interne et au règlement des griefs, ainsi que de formuler des recommandations à ce sujet.

Malgré la recommandation de créer un organisme d'examen unique, deux entités distinctes ont été formées en vertu de modifications apportées à la Loi sur la GRC en 1986. Il s'agit de la Commission des plaintes du public contre la GRC, dont le mandat est d'examiner le traitement des plaintes du public contre des membres de la GRC, et du Comité externe d'examen de la GRC, qui est chargé de formuler des recommandations et d'examiner certains types de griefs déposés par ses membres, ainsi que des appels de décisions rendues par la direction relativement à la discipline, au renvoi ou à la rétrogradation.

Le comité a entrepris ses activités en 1986, et la commission, en 1988.

Il est important de se rappeler que dix ans se sont écoulés entre le moment où la commission Marin a déposé son rapport, en 1976, et celui où la Loi sur la GRC a été modifiée.

Au cours de cette période, des gouvernements successifs ont fait de la recherche, tenu des consultations et approfondi les questions qui ont donné lieu à des modifications importantes de la Loi sur la GRC et à la création de deux organismes civils de contrôle. Comparez ce long processus d'étude approfondie avec le fait que, seulement deux ans après la création de la commission, le président de l'époque a proposé, dans le rapport annuel de 1989-1990, 30 recommandations en vue d'améliorer les activités et nécessitant d'autres modifications considérables de la Loi sur la GRC.

Comme je viens de le dire, le premier processus d'étude était approfondi et a duré plus de 12 ans, y compris les deux années d'enquête de la Commission Marin, alors que les recommandations formulées par la Commission des plaintes du public étaient fondées sur seulement deux ans d'examen des activités.

Les recommandations du rapport annuel de 1989-1990 de la Commission des plaintes du public touchaient la portée et la nature du processus de règlement des plaintes, les mesures disciplinaires imposées à la suite de plaintes et le contrôle du processus.

Comme je le disais, des changements au processus de règlement des plaintes du public contre la GRC auraient nécessité d'autres modifications à la Loi sur la GRC.

• (1750)

Étant donné que la commission n'existait que depuis deux ans à l'époque, l'étude de ces modifications avait été considérée comme prématurée.

Dans le cadre des mesures de rationalisation contenues dans le budget du gouvernement, déposé en février 1992, il a été annoncé qu'un certain nombre d'organismes seraient fusionnés, y compris la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC. Et cela, dans le but de donner un cadre administratif plus efficace au processus de traitement des plaintes et des griefs.

Le but de cet exercice est de réduire les frais administratifs, d'accroître l'efficience de l'exécution des programmes et d'éviter les chevauchements.

Le projet de loi C-93, intitulé Loi de la mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 févirer 1992 visant certains organismes gouvernementaux, projet de loi qui a été déposé à la Chambre le 5 février dernier, qui vient d'être voté en deuxième lecture et déféré à un comité législatif, permet la création

de la nouvelle commission indépendante d'examen des activités de la GRC et donne à mon collègue de North Island—Powell River l'occasion de proposer des amendements lors de l'étude en comité ou du débat à l'étape du rapport.

Ce retour à la recommandation originale de la Commission Marin visant la création d'un organisme d'examen unique ne diminue pas le caractère distinctif des deux fonctions et ne nuit pas à l'impartialité de l'un ou l'autre des processus.

En pratique, l'organisme unique sera responsable des principales activités des deux entités. De plus, comme de nombreuses fonctions de la commission et du comité sont analogues, l'intégration de ces deux organismes permettra d'accroître l'efficience et de faire des économies sur le plan administratif. Aussi, dès la mise sur pied de la nouvelle commission, il n'y aura plus qu'un président, un vice-président et un président délégué, et non deux présidents et deux vice-présidents comme c'est le cas actuellement.

Pour ce qui est des risques de conflits d'intérêts, ou encore des partis pris réels ou apparents liés au fait qu'un seul organisme s'occupera des plaintes du public ainsi que des griefs et des mesures disciplinaires internes, le projet de loi C-93 aborde ces questions. À titre d'exemple, une disposition particulière voit à ce que le président délégué examine une question qui a déjà été examinée par le président dans un autre contexte. De plus, le projet de loi prévoit que le président ne peut utiliser de l'information tirée d'un cas disciplinaire pour déposer une plainte dans l'intérêt public.

La loi qui donnera naissance au nouvel organisme a été rédigée après de vastes consultations menées auprès de représentants de la Commission des plaintes du public, du Comité externe d'examen, du Bureau du Conseil privé, de la GRC et du Secrétariat du ministère du solliciteur général. Par la tenue de ces consultations, on souhaitait aborder toutes les questions et les difficultés susceptibles de se présenter.

En fin de compte, nous maintenons un système d'examen indépendant qui ressemble davantage à l'organisme unique envisagé par la Commission Marin et qui est assorti de garanties législatives le protégeant contre les situations de conflit d'intérêts possibles. Le système est rationalisé afin d'accroître l'efficience et de réduire les frais administratifs. Le nouvel organisme continuera d'assurer le même haut niveau de qualité dans la conduite des enquêtes sur les plaintes et l'examen des griefs.

J'ai expliqué pourquoi on n'avait pas donné suite aux recommandations du Rapport annuel 1989-1990 de la Commission des plaintes du public. Cependant, une fois que la Commission indépendante d'examen des activités de la GRC aura été créée et qu'une certaine période se sera écoulée, des améliorations s'imposeront peut-être d'elles-mêmes.

Comme le système a évolué depuis les recommandations de 1989 et en raison de la fusion, il ne conviendrait pas de baser toute recommandation future sur l'examen 1989-1990. Ce n'est qu'après que la nouvelle commission aura fonctionné pendant un certain temps, que l'on pourra voir s'il est nécessaire de jeter un regard neuf sur le système, avec la participation de la Commission indépendante d'examen, des représentants du ministère et de membres du personnel et de la direction de la GRC, le ministère de la Justice et les organismes centraux.

Par ailleurs, la fusion de la commission et du comité n'empêche pas la tenue d'un examen subséquent de l'efficacité des dispositions législatives. Nous ne sommes pas dans une situation où un choix s'impose entre la fusion ou la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le Rapport annuel de 1989-1990.

La décision de procéder à une fusion découle de l'engagement pris par le gouvernement d'adopter des mesures de rationalisation. Cette décision ne nuit d'aucune façon à l'intégrité du mécanisme de contrôle établi, et si des questions ou des problèmes surgissent après une période raisonnable de fonctionnement, ils pourront être examinés au moment opportun.

[*Traduction*]

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Merci, monsieur le Président. Je suis ravi d'intervenir ce soir pour faire des observations sur la motion du député de North Island—Powell River. Permettez-moi d'abord de faire remarquer que le point de vue de la secrétaire parlementaire est très intéressant et qu'elle relate avec exactitude ce qui s'est passé.

Je ferai une brève observation sur ce que je considère comme étant une incroyable coïncidence concernant cette motion. Je remarque que la motion du député est datée du 30 mas 1992 et qu'elle concerne le projet de fusion de deux organismes. Or, la motion est inscrite au *Feuilleton* précisément pour aujourd'hui. Quel hasard! En effet, c'est justement aujourd'hui que nous sommes saisis du projet de loi C-93, dont une partie porte précisément

sur le sujet que le député a soulevé le 30 mars 1992 et dont, après tout ce temps, nous sommes également saisis aujourd'hui.

Je suppose donc qu'en fait, il a une autre chance de critiquer au moins une partie du projet de loi C-93, alors que nous venons de décider de mettre un terme au débat en deuxième lecture sur ce projet de loi, ainsi que de renvoyer cette mesure au comité. Soit dit en passant, je me suis prononcé contre la motion en question, car nous ne devrions pas mettre un terme au débat à la Chambre des communes.

Cependant, cela dit, penchons-nous sur l'objet de ces dispositions du projet de loi C-93 et sur les raisons pour lesquelles le député a proposé sa motion. Il s'agit d'une tentative pour regrouper le Comité externe d'examen et la Commission des plaintes du public contre la GRC. En fait, on veut ainsi épargner de l'argent. On nous dit qu'en regroupant ces deux organismes, on pourra économiser un million de dollars environ par année et pour utiliser le jargon ministériel, réduire le nombre d'années-personnes de sept à cette nouvelle commission.

La députée qui m'a précédé a également précisé qu'il n'y aurait qu'un président au lieu de deux et un seul vice-président plutôt que deux, avec le soutien nécessaire.

Contrairement à la croyance populaire et aux calomnies regrettables dont fait l'objet le Parti libéral de la part du gouvernement, nous n'avons rien contre le fait d'épargner de l'argent où cela est sensé et en fait, nous souscrivons à toute mesure réfléchie permettant d'économiser. En l'occurrence, nous pensons qu'il est peut-être bon de fusionner ces deux organismes.

Il est intéressant de remarquer que ma collègue d'en face nous a rappelé qu'à une époque, on avait le sentiment que ces deux commissions devaient en former une et que malgré tout, elles sont demeurées distinctes. Or, maintenant, à cause de contraintes budgétaires, on a décidé de les regrouper à nouveau.

Y a-t-il quelque chose de mal à cela? Et bien, le député de North Island—Power River a soulevé trois points précis et je les ai pris en note. Il souhaitait un mécanisme d'enquête équitable et impartial. C'est tout à fait raisonnable comme demande. Il ne nous a pas, cependant, précisé les raisons pour lesquelles la nouvelle commission ne pourrait être équitable et impartiale dans le cadre de ses enquêtes. Il a dit que la GRC doit coopérer avec la commission. Qui pourrait ne pas être d'accord? Mais qu'est-ce qui prouve que la GRC ne coopérerait pas avec la commission qu'on propose de créer? Qu'est-ce qui prouve qu'en principe la GRC ne coopère pas avec le Comité externe d'examen de la Gendarmerie Royale du Canada et la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada? Rien, que je sache.

Le processus, a-t-il dit, doit être transparent. Par là, il veut dire que le public devrait pouvoir juger de ce qui se passe. Or, ce n'est pas en fusionnant ces organismes qu'on va changer quoi que ce soit, à ce propos.

• (1800)

Monsieur le Président, est-ce que mon temps de parole est presque terminé? Permettez que je finisse. J'aimerais porter à l'attention de tous ceux et celles qui nous écoutent, qui ont suivi le débat sur cette disposition particulière du projet de loi C-93 portant création d'une commission indépendante ce que dit l'article 25 (6) que je cite à votre intention en particulier:

> Un membre de la Gendarmerie ne peut faire partie de la Commission.

Il ne peut être question d'indépendance étant donné qu'un membre de la Gendarmerie ne peut faire partie de la Commission.

Je n'ai malheureusement pas le temps de faire connaître à la Chambre mon opinion au sujet des recommandations faites par la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada dans son Rapport annuel, surtout que la date indiquée n'est pas la bonne.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES TRANSPORTS

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de parler de transports pour donner suite à une question que j'ai posée au ministre des Transports le 20 novembre 1992. La question se rattachait étroitement à ce qui se passe dans le Canada atlantique et au problème de l'absence de politique gouvernementale en matière de transports.

CP a demandé à abandonner des tronçons de la ligne qui relie Saint John à Montréal. Si CP obtenait gain de cause, le service de VIA Rail disparaîtrait trois jours sur six pendant la semaine.

De plus en plus, le réseau routier du Canada atlantique est mis à rude épreuve. On sait, bien sûr, qu'il n'y a plus de chemins de fer à Terre-Neuve, pas plus qu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement s'apprête à abandonner la ligne qui relie Truro à Sydney. Tout cela laisse présager de graves problèmes pour le réseau routier. Il est évident que nous avons un sérieux problème sur les bras au Nouveau-Brunswick, tout comme dans les autres provinces de l'Atlantique. Mais ce qui fait la particularité de cette région, c'est qu'il faut inévitablement passer par le Nouveau-Brunswick quand on veut se rendre de n'importe quelle localité de la région vers le Haut-Canada, comme nous disons, c'est-à-dire le Québec et l'Ontario.

Cela veut dire que, quand on commence à s'interroger sur l'exploitation d'une ligne ferroviaire et qu'on l'abandonne, les routes doivent absorber un trafic plus considérable. Quiconque s'est rendu au Nouveau-Brunswick est conscient du grave problème que pose le transport par camion sur les tronçons à deux voies de la Transcanadienne.

J'ai demandé au ministre de m'expliquer la politique du gouvernement en matière de transport. Quelle est sa politique en ce qui concerne le Canada atlantique?

On me répond que le gouvernement étudie la situation, qu'il n'est pas certain, que toutes les lignes n'ont pas vraiment été abandonnées, qu'il étudiera la question et qu'il nous en fera rapport.

De toute évidence, il doit y avoir une politique de transport qui soutiendra les trois principales composantes du transport dans le Canada atlantique, soit le transport aérien, le réseau routier et le transport ferroviaire.

Si le gouvernement pouvait agir à sa guise, il n'y aurait qu'une seule ligne ferroviaire reliant Halifax à Montréal, et la prochaine étape consisterait probablement à vendre cette ligne à d'autres intérêts privés, de façon qu'il n'y ait plus de ligne de chemin de fer nationale reliant Halifax à Vancouver. Le gouvernement se montre impitoyable, et c'est scandaleux.

Le temps à ma disposition est limité, et j'ai beaucoup à dire sur l'absence d'une politique gouvernementale dans le domaine des transports. Monsieur le Président, à voir votre air, je comprends que cela vous préoccupe aussi. Tous les Canadiens s'en préoccupent. Le Canada doit être relié d'est en ouest. Si notre politique de transport est incohérente, qu'elle rend nos routes non sécuritaires et qu'elle détruit le lien d'acier pancanadien, alors le démantèlement du Canada est amorcé.

Je demande au gouvernement de présenter sa politique, de cesser l'abandon des lignes de chemin de fer d'ici à ce qu'il l'ait établie et de faire quelque chose au sujet de la transcanadienne au Nouveau-Brunswick et dans toutes les provinces de l'Atlantique. Il faut y faire des travaux de réfection. Le gouvernement doit passer à l'action.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux répondre au député de Moncton, qui a soulevé ces questions.

Premièrement, je veux aborder la question du transport ferroviaire parce que, en présentant des avis d'intention, le CP a évidemment amorcé le processus réglementaire prévu dans la loi relativement à l'abandon des lignes.

Ceux qui veulent que ces lignes continuent d'être exploitées devraient profiter des occasions qui s'offrent à eux. Toutes les parties pourront faire valoir leur point de vue lorsque l'Office national des transports tiendra ses audiences.

Pour ce qui est des routes, le gouvernement fédéral a certainement reconnu que le réseau routier au Nouveau-Brunswick est en mauvais état. Selon une étude sur le réseau national routier, il faudrait plus de 2,2 milliards de dollars, ou 16 p. 100 du budget total, pour rénover la partie de la Transcanadienne qui traverse le Nouveau-Brunswick et qui ne représente que 961 kilomètres, ou 4 p. 100 du réseau.

Le gouvernement n'a pas à s'excuser de s'être engagé à subventionner la réfection des routes dans les Maritimes. Le Nouveau-Brunswick profite actuellement d'une entente de partage de frais, aux termes de laquelle le gouvernement fédéral doit consacrer 131 millions de dollars en huit ans à la rénovation du réseau routier. En fait, depuis 1984, le gouvernement fédéral a versé plus de 650 millions de dollars aux programmes de réfection des routes au Canada atlantique seulement. Il a donc investi davantage dans cette région que n'importe où ailleurs au pays.

Le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve sont les provinces qui ont reçu les plus fortes subventions fédérales au titre de la réfection des routes, ayant obtenu plus de 240 millions et 250 millions de dollars respectivement.

En outre, le ministre des Finances a annoncé, dans son exposé économique de décembre, la création d'un programme d'infrastructures national auquel on consacrera plus de deux milliards de dollars d'ici cinq ans. Une aide

fédérale sera accordée à des projets d'autoroutes prioritaires au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse afin de donner un sérieux coup d'envoi à la construction d'une autoroute atlantique.

Nous regrettons, nous aussi, que les détails n'aient pas encore été arrêtés. Je sais que le ministre des Transports en a fait une priorité et que le message a été bien compris par les négociateurs, qui sont décidés à obtenir les meilleures conditions possibles pour les parties intéressées.

LA PÊCHE AU SAUMON

M. David Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, la discussion a commencé avec une question que j'ai posée au ministre des Pêches il y a eu exactement cinq mois hier.

Le ministre m'avait répondu qu'il y avait des tensions dans l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique parce qu'il avait conclu des ententes avec des autochtones pour la conservation des ressources, la gestion des stocks et la vente du poisson.

Ce ne sont pas les vraies raisons des tensions. S'il y avait eu des ententes pour la conservation, tout le monde les aurait appuyées. Des ententes de gestion des stocks auraient reçu le même appui. La seule question qui se pose au sujet de la vente du poisson est celle des quantités permises. Si les autochtones vendaient la quantité de poisson autorisée, il n'y aurait aucun problème.

Cependant, il n'y a aucune surveillance sur les activités de vente et sur l'application des règlements et lorsqu'il y en a eue, elle laissait souvent à désirer. Tout le monde le sait, tout le monde l'admet maintenant. Les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans reconnaîtront qu'on leur a dit d'observer, d'enregistrer et de faire rapport, mais de ne rien faire d'autre s'ils ont affaire à des autochtones. Si ce ne sont pas des autochtones, ils peuvent procéder à des arrestations sur-le-champ, s'ils le désirent.

En raison des tensions, le ministre a déclaré que des gens montaient en aiguille une prétendue situation d'épuisement des stocks. Il ne s'agit pas uniquement d'allégations. Un fonctionnaire du ministère des Pêches et des Océans m'a dit qu'il manquait 1,2 million de saumons sockeye. Lorsque M. Pearse a réalisé son étude, il est arrivé à un chiffre se rapprochant davantage de 500 000, mais peu importe, il s'agit encore là de beaucoup de saumons. Ce n'est pas une affaire sans importance; c'est très grave.

Le ministre a parlé d'un grand succès, d'une année magnifique pour la Colombie-Britannique parce qu'il y avait eu un nombre de reproducteurs beaucoup plus grand que prévu pour une année creuse du cycle. Pour ce qui est de la remonte du lac Stuart, qui est peut-être la plus importante de toutes, nous attendions 200 000 reproducteurs, mais, selon M. Pearse, il n'y en a eu que 64 000, c'est-à-dire moins du tiers de ce que nous avions prévu. Nous savons que ces saumons étaient dans le fleuve, mais ils ne se sont pas rendus dans la zone de frai.

• (1810)

Et ce n'est pas le seul problème. D'après M. Pearse, ceux qui se sont rendus étaient couverts de blessures dues aux filets. Ils avaient livré une dure lutte aux nombreux filets tendus dans le fleuve Fraser. Nous ne saurons pas avant quatre ans si ces poissons ont réussi à se reproduire efficacement, même s'ils étaient trois fois moins nombreux que prévu. Il ne nous reste plus qu'à attendre.

Ce fut une mauvaise année en Colombie-Britannique. Ce n'est pas la nouvelle stratégie qui pose un problème. Le problème, c'est que la stratégie n'est pas appliquée équitablement et que cela joue contre les intérêts des deux parties. Nous savons que les Indiens exploitaient la situation, mais il ne faut pas se cacher que les Blancs en profitaient aussi.

On raconte—et personne ne dément ces histoires—qu'on fait monter un Indien à bord du bateau de pêche appartenant à des Blancs pour qu'il se place bien en évidence sur le pont. Ainsi, les occupants du bateau sont libres de faire presque tout ce qu'ils veulent sans crainte d'être arrêtés par les responsables du ministère des Pêches et des Océans.

C'est la source du problème. La stratégie n'est pas appliquée équitablement. On n'a pas assuré la surveillance nécessaire pour garantir la conservation de cette ressource. C'est cela qui pose un problème à l'industrie, et non pas le fait qu'une nouvelle stratégie a été mise en oeuvre.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, en réponse au député d'en face qui s'est vraiment inquiété au sujet de ce qui s'est passé l'été dernier dans les pêcheries de la côte ouest, je dis qu'il y a certes des problèmes. Je serai le premier à l'admettre. En outre, au cours de l'été, des mesures correctives ont été prises pour faire en sorte que le poisson que nous voulions voir arriver aux frayères y parviennent effectivement.

Nous avions estimé qu'il y aurait 6,4 millions de poissons, ce qui dépassait vraiment les estimations d'avant la saison et ce qui constituait le chiffre le plus élevé d'une année à faible cycle depuis 80 ans. Le saumon retourne

tous les quatre ans au lieu de sa naissance pour frayer et mourir, et le cycle recommence.

Le nombre de saumons sockeye qui sont retournés frayer au lac Stewart, quelque 65 000—j'ai vu 66 000, 64 000 et 65 000, mais il n'y avait qu'une différence de 1 000 entre tous ces chiffres—n'a été dépassé qu'une fois depuis 1960. C'était, je crois, il y a quatre ans.

Dans l'ensemble, la flottille commerciale de pêche de la Colombie-Britannique a connu une excellente saison de pêche cette année. En fait, on estime le nombre de ses prises à 400 000, soit une quantité supérieure au contingent qui lui avait été fixé, mais ce n'est pas le problème auquel fait allusion le député. Le problème auquel il fait allusion est ce qui s'est produit sur le Bas-Fraser au début de la remonte du saumon sockeye vers le lac Stuart.

Quand le problème a été constaté le 6 août, et le député d'en face sera d'accord là-dessus, les autochtones se sont vu interdire toute pêche dans le fleuve et ont dû retirer leurs filets. Des hélicoptères ont surveillé le secteur afin que tous les stocks de frai, c'est-à-dire tous les poissons qui remontaient le fleuve pour frayer, puissent regagner leurs lieux de frai. La saison de frai a été très bonne. Nous sommes donc en droit de nous attendre, dans quatre ans, à une excellente saison de pêche.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le 17 septembre dernier, à la Chambre, j'ai posé une question au ministre suppléant des Communications au sujet du documentaire dramatique *La Bravoure et le mépris*, réalisé par l'Office national du film et présenté au réseau de la Société Radio-Canada.

L'Office national du film distribue actuellement cette oeuvre aux écoles et à d'autres établissements. Le problème, c'est que n'importe qui peut la louer et tous ceux qui veulent la louer l'obtiennent.

Cette série de films est annoncée comme étant un documentaire dramatique. Elle est censée constituer une reconstitution dramatique de faits véridiques.

Or, ce documentaire dramatique, qui comporte trois parties, constitue tout sauf la vérité. Son degré de véracité historique est totalement et complètement nul. Il témoigne d'un manque total d'équilibre qui ne tient aucunement compte de la situation des pays alliés dans la Seconde Guerre mondiale. Il met l'accent sur le négatif. Il montre les Canadiens comme des êtres ineptes, comme des meurtriers, comme des créateurs d'horreurs. Il constitue une réalisation honteuse de la part de l'Office national du film et de la Société Radio-Canada.

Les anciens combattants de toutes les régions du Canada ont dénoncé cette série. Ils ont écrit et se sont plaints, mais en vain. Les frères McKenna avaient décidé de démolir sir Arthur Harris, chef du commandement des bombardiers. Ils l'ont représenté sous les traits d'un homme impitoyable, d'un meurtrier, de quelqu'un qui bombarderait et tuerait des femmes et des enfants.

On a également montré le raid de Dieppe, en Normandie, comme si les soldats canadiens avaient été mal commandés. On nous montre des troupes incompétentes et mal entraînées, des troupes qui ne savaient pas ce qu'elles faisaient. À Hong Kong, où nos troupes ont tenu les envahisseurs japonais en respect pendant 18 jours, un de nos hommes à reçu la Croix de Victoria.

Ce documentaire montre nos troupes comme étant incompétentes. C'est l'invention des McKenna. Ils ont décidé de réécrire l'histoire. Qu'importe la vérité. Qu'importe Adolf Hitler. Qu'importe que la machine de guerre allemande ait pris le contrôle de toute l'Europe, de la partie européenne de l'Union soviétique et de la quasi-totalité de l'Afrique du Nord.

Qu'importe que les Japonais aient placé toute l'Asie du sud-est sous une brutale occupation. Qu'importe les dévastations, le fait est que nos troupes ont tué quelques personnes. Elles ont abattu quelques individus. Quelques ennemis civils ont été bombardés. Voilà l'esprit que les McKenna veulent donner à la télévision nationale.

Je sais, monsieur le Président, vous m'avez fait signe que mon temps de parole est presque écoulé, mais je tiens à vous communiquer le sentiment qu'éprouvait un ancien combattant qui a été juge à la Cour suprême. . .

[*Français*]

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à l'honorable député de Mississauga-Sud.

Le ministre des Communications a toujours respecté le principe d'autonomie établi à l'égard des activités de l'Office national du film et n'intervient pas dans ses décisions en matière de créativité. En tant que producteur et distributeur de films et produits vidéos, l'ONF est entièrement autonome quant à ses activités touchant la création et la commercialisation de ses productions.

Comme vous le savez, monsieur le Président, *La bravoure et le mépris* est un documentaire en trois parties sur la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale, produit par Galafilm Inc., de Montréal, en collaboration avec l'ONF et la Société Radio-Canada. C'est le résultat d'un projet lancé par un producteur indépendant. Cette série soulève un certain nombre de controverses concernant la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale.

Ce film a fait l'objet d'examens minutieux lors des audiences publiques menées par le sous-comité du Sénat pour les anciens combattants. Ces sessions ont eu lieu à la suite de nombreuses plaintes portées contre le film par certains anciens combattants et certains historiens militaires qui affirment que le film présente un portrait incomplet des événements de la Guerre mondiale.

Monsieur le Prédsident, vous savez sans aucun doute que le rapport de l'ombudsman de la Société Radio-Canada indiquait que la production pouvait renfermer des inexactitudes historiques. Cependant, le CRTC a étudié les plaintes au sujet de la radiodiffusion de cette production et n'a constaté aucune irrégularité dans la façon dont Radio-Canada a traité cette quetion.

Le Comité du Sénat a maintenant divulgué son rapport et ses reccommandations au sujet de la série.

L'ONF détient tous les droits non commerciaux canadiens pour la distribution de *La bravoure et le mépris* tandis que Radio-Canada, français et anglais, en possède tous les droits de radiodiffusion au Canada. La politique de distribution habituelle a été appliquée. Cette production est vendue ou offerte en location dans tous les centres de distribution de l'ONF au Canada. Alors, en réponse à la préoccupation exprimée par certains membres du public, l'ONF prépare un document destiné à être distribué à ceux qui achètent la série ou en font la location, qui replacera les événements dans leur contexte historique. Alors, toute personne. . .

• (1820)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, les deux minutes prévues au Règlement sont écoulées.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, durant les quatre minutes dont je dispose, j'aimerais m'étendre sur une question que j'ai posée il y a une semaine.

Le 9 février 1993, il s'est produit un précédent dans l'histoire juridique du pays. Le jury du coroner qui enquêtait sur le meurtre tragique du petit Christopher Stephenson, 11 ans, s'est réuni et a convoqué une conférence de presse afin de faire une déclaration.

Je crois qu'il est important que je lise cette déclaration afin qu'elle soit inscrite au compte rendu de la Chambre.

> Nous avons écouté pendant quatre mois et demi les témoignages d'environ 90 témoins avant de rendre notre verdict et de formuler des recommandations. Nous sommes fortement convaincus que si nos 71 recommandations sont adoptées, elles permettront d'éviter les tragédies de cette nature à l'avenir.
>
> Le contre-interrogatoire des témoins, mené par Me Tim Danson, représentant de Jim et Anna Stephenson, a été fondamental et indispensable à l'élaboration de nos recommandations. Sa façon de rechercher la vérité chez chacun des témoins a grandement contribué à nos décisions. En fait, on ne pourrait concevoir une enquête de cette ampleur et de cette nature sans un apport comme le point de vue fourni par Me Danson au nom des Stephenson, parents de la victime, Christopher.
>
> Le solliciteur général du Canada, l'honorable Doug Lewis, a déclaré publiquement que Jim et Anna Stephenson n'avaient pas besoin d'un conseiller juridique indépendant et que s'ils lui avaient demandé son opinion à ce sujet, c'est ce qu'il leur aurait dit. Il a aussi affirmé que sa décision de refuser le financement aux Stephenson était compatissante, fondée et juste. Nous sommes entièrement en désaccord avec ces deux points. Nous croyons qu'il a tort. Nous demandons par conséquent au ministre de revoir sa position et nous espérons qu'il examinera notre opinion comme elle a été formulée, c'est-à-dire de manière positive et constructive.
>
> Nous exhortons le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial à dédommager Jim et Anna Stephenson pour tous les frais juridiques qu'ils ont encourus, car si on donne suite aux recommandations de cette enquête, ce sont toutes les familles canadiennes qui s'en trouveront bien.
>
> Rappelons que le 17 juin 1988, Christopher Stephenson, âgé de 11 ans, s'était rendu à un centre commercial en compagnie de sa mère. Ils avaient tous deux parfaitement le droit d'être là. Quant à Joseph Fredericks, qui avait passé 34 ans de sa vie en hôpital psychiatrique ou en centre correctionnel, il n'aurait jamais dû les croiser. M. Danson l'a très bien expliqué.

Le solliciteur général complique les choses.Il essaie de gagner du temps. Il parle de consulter l'Association du Barreau. Il parle de consulter la Société du Barreau du Haut-Canada.

C'est inutile, un jury indépendant, composé de Canadiens ordinaires, lui ont déjà dit ce qu'il fallait faire. Voici ce qu'a déclaré son porte-parole

> On nous a demandé de participer à l'enquête en tant que Canadiens. Nous sommes probablement les seuls, à mon avis, à bien comprendre pourquoi le gouvernement devrait payer les frais de justice des Stephenson.

Il est fallacieux de prétendre à prime abord que les contribuables ne devraient pas en assumer le coût. Le tribunal devrait examiner toutes les notes de frais afin de déterminer si elles sont justes et raisonnables. Il est ridicule, en outre, de prétendre que cela va créer un précédent. Ce ne serait pas créer un précédent que de les payer et de se contenter de l'annoncer. Cela s'est déjà fait.

Susan Nelles a reçu une somme d'argent du gouvernement ontarien quelque temps après son enquête préliminaire sans que cela soit considéré comme un précédent. Il n'y a absolument aucune raison pour que le solliciteur général n'accepte pas cette recommandation de ce jury.

C'est un éditorial du *Toronto Sun* qui décrit le mieux la situation:

> Ma foi, il est temps de s'occuper des intérêts des victimes. Le solliciteur général du Canada, M. Doug Lewis, et le gouvernement provincial peuvent commencer par les Stephenson.

Je demande au solliciteur général de bien vouloir régler une note de frais raisonnable.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je crois que le solliciteur général, comme mon honorable collègue, compatit à la souffrance des Stephenson et apprécie aussi les efforts qu'ils ont déployés pour participer de la meilleure façon possible à l'enquête et obtenir les meilleurs résultats possibles.

C'est pourquoi, pour des motifs de compassion, le gouvernement a offert ce qu'il estime être un règlement raisonnable de l'action au civil qu'ils ont intentée contre la Couronne. Cette offre est toujours valable.

Pour ce qui est des honoraires d'avocat, le gouvernement ignore tout à fait à quel montant ils s'élèvent, car ni la famille ni l'avocat n'a fourni d'état de frais. Je dois préciser que l'offre de règlement faite par le gouvernement ne visait pas précisément à payer les honoraires d'avocat, bien que la famille soit libre de s'en servir à cette fin.

Pour ce qui est de l'enquête proprement dite, il faut préciser que les enquêtes sont des mécanismes provinciaux qui coûtent très cher. Elles visent à protéger les intérêts des citoyens en ce qu'elles permettent de faire connaître les causes des décès et de recommander les mesures correctives nécessaires.

Le gouvernement fédéral a fourni son entière collaboration dans ce processus. Cette collaboration lui a déjà coûté très cher, et je pense que mon honorable collègue va comprendre que les offres, qui sont toujours valables et qui sont sur la table, pourraient être répondues le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, onze électeurs sont venus me voir la semaine dernière à mon bureau de circonscription de Toronto. Sept d'entre eux avaient perdu leur emploi et étaient en chômage. Ce n'était pas des gens qui avaient l'habitude de toucher des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social. En fait, chacun d'entre eux avait travaillé durant toute sa vie adulte. Ils voulaient tous travailler.

Mais l'ennui, c'est qu'il n'y avait pas de travail pour eux. Il n'y avait pas de travail comme architecte, pas de travail comme aide-optométriste, pas de travail comme directeur des ventes, pas de travail dans l'industrie de l'accueil, pas de travail en informatique et ainsi de suite.

En même temps, je suis sorti de mon bureau et j'ai regardé de l'autre côté de la rue la situation existant dans le secteur industriel O'Connor-Bermondsey, dans York-Est et York-Nord. Qu'est-ce que j'ai vu là? J'ai vu que l'usine du groupe McBride était à vendre. J'ai vu que celle de CCL Industries l'était elle aussi. J'ai vu, devant, une affiche annonçant le «Centre d'action-Comité d'aide pour la recherche d'un emploi». J'ai vu que l'usine de la McLellan and Stewart était à vendre. J'ai vu que celle de Halls Canada Paper était fermée. L'usine de la Long Packaging était fermée et à vendre. Celle de la Block Drug était à vendre ou à louer. Quant à celle de la Rockwell International, elle était à vendre. La liste est interminable puisque le tiers de toutes les usines de ce secteur industriel ont fermé leurs portes.

Il s'agit du secteur industriel par excellence au Canada. Ces usines devaient contribuer à la prospérité du Canada et générer des recettes fiscales pour le gouvernement fédéral. Y a-t-il quelque chose que nous puissions faire et, le cas échéant, quoi? S'il y a quelque chose que nous pouvons faire, où trouverons-nous l'argent pour le faire?

Il est intéressant de souligner qu'environ un tiers de tout le budget du Plan vert, qui représente environ 1 milliard de dollars, n'a pas encore été engagé publiquement. Au lieu de dépenser cet argent pour réaliser toujours plus d'études, pourquoi ne l'emploierions pas pour dépolluer l'environnement, mais aussi pour stimuler l'économie tout en créant des emplois?

Vendredi, il y aura, dans l'agglomération torontoise, un sommet économique dont l'objectif est de trouver des solutions pour relancer l'économie. J'y participerai. Le ministre sera-t-il présent et apportera-t-il avec lui un peu d'argent de ce Plan vert?

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le Plan vert est important à la fois pour l'environnement et pour l'avenir économique de notre pays puisqu'il prévoit des investissements considérables dans les sciences, l'éducation, la technologie et d'autres programmes qui nous aideront à atteindre nos objectifs environnementaux tout en favorisant la prospérité économique. Il y a de nombreux exemples qui montrent comment les fonds versés dans le cadre du Plan vert accroîtront la compétitivité du Canada.

Par exemple, dans le secteur forestier, le Plan vert oblige le gouvernement à accélérer et à intensifier ses efforts en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre des solutions écologiques au problème des insectes et des maladies. La réduction des pertes ou des dommages permettra d'accroître l'utilisation économique et récréative de nos forêts, ce qui sera profitable pour les Canadiens.

Le Plan vert reconnaît également que les activités de recherche et de développement effectuées par le secteur privé dans le domaine de la technologie environnementale offrent de nouvelles possibilités d'investissement et de création d'emplois dans l'industrie environnementale canadienne.

La technologie environnementale est l'un des secteurs qui connaissent la croissance la plus rapide dans l'économie canadienne. Ce secteur jouera un rôle de plus en plus important pour ce qui est d'améliorer la position du Canada dans un marché mondial très compétitif. C'est pourquoi le Plan vert prévoit un programme visant à accélérer la création et l'application de technologies viables sur le plan environnemental. C'est également la raison pour laquelle des fonds supplémentaires du Plan vert ont été libérés afin d'aider les entreprises canadiennes à trouver, évaluer, transférer des technologies environnementales et à en faire la promotion.

Le gouvernement est conscient de l'importance des projets d'infrastructure pour la création d'emplois et le renforcement de la position concurrentielle du Canada dans l'économie mondiale. Dans l'exposé économique de décembre, le gouvernement a annoncé un programme d'investissements stratégiques qui prévoit des immobilisations dans toutes les régions en vue de renforcer le système de transport et le réseau de communications nationaux.

Ces immobilisations permettront notamment des travaux de réfection des routes, ponts, ports et aéroports fédéraux, ainsi que la création d'un réseau d'information national à grande vitesse et de grande capacité.

Ces initiatives nécessiteront des investissements de plus de 2 milliards de dollars en cinq ans dans l'infrastructure nationale, et devraient permettre de créer entre 6 000 et 8 000 emplois directs par année.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 février 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU JAPON

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la récession fait sentir ses effets au Japon où les entreprises limitent les heures supplémentaires et réduisent leur personnel. Les faillites n'ont jamais été aussi nombreuses depuis six ans, atteignant 14 167 en 1992 contre 10 723 en 1991.

Selon certains économistes, la situation économique du Japon n'a jamais été aussi mauvaise depuis le choc pétrolier de 1973 et les hommes d'affaires réclament une baisse des impôts ainsi qu'un budget de relance.

Des centaines de firmes ont ainsi licencié des employés à contrat, à durée déterminée ou travaillant à temps partiel recrutés quand tout allait bien. D'autres entreprises incitent au départ à la retraite anticipée.

Ces compressions de personnel frappent par contrecoup les petits détaillants et les PME, épine dorsale de l'économie japonaise.

* * *

[*Traduction*]

L'ANNÉE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le 10 décembre dernier, lorsque 1993 a été proclamée l'Année internationale des peuples autochtones, le premier ministre de l'Australie a présenté des excuses aux autochtones de son pays pour les torts qu'ils ont subis à cause de la colonisation.

Il y a quelques jours, Bill Clinton a signalé que beaucoup d'enfants américains vivent dans des conditions semblables à celles qui existent dans des pays du tiers monde comme Haïti et la Bolivie.

Au Canada, nous voyons des problèmes tels que l'abus d'intoxicants à Davis Inlet, un taux de suicide élevé à Big Cove, une pluie d'accusations d'agression sexuelle à Sandy Bay, et des remarques racistes à l'endroit de jeunes hockeyeurs micmacs.

Quand notre premier ministre emboîtera-t-il le pas au président Clinton et reconnaîtra-t-il que beaucoup d'enfants autochtones au Canada vivent dans des conditions qu'on observe habituellement dans les pays du tiers monde?

* * *

LA JOURNÉE DE L'ALPHABÉTISATION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, c'est aujourd'hui la Journée de l'alphabétisation. Avec l'appui du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, du Collège Frontière, de l'Alliance canadienne pour l'alphabétisation et du Rassemblement canadien pour l'alphabétisation, nous attirons l'attention sur ce thème.

Le moment est particulièrement bien choisi pour rendre hommage aux organismes d'alphabétisation et aux nombreux bénévoles qui travaillent activement à remédier à ce problème crucial. L'Alliance canadienne pour l'alphabétisation, composée d'organismes nationaux dévoués à cette cause, réunit des partisans de la promotion de l'alphabétisation au Canada.

Elle suscite des partenariats entre des organismes de financement comme le Secrétariat national à l'alphabétisation au sein du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et au sein également des gouvernements provinciaux. Elle encourage les partenariats entre les organismes non gouvernementaux, les entreprises, les syndicats et les gouvernements.

Les Canadiens et les organismes qui soutiennent le mouvement en faveur de l'alphabétisation sont les véritables champions de cette cause. Au nom du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens, je les remercie sincèrement de leurs efforts pour que tous les Canadiens sachent lire et écrire.

Article 31 du Règlement

La Journée de l'alphabétisation est le moment tout désigné pour reconnaître le rôle indispensable que les alphabétiseurs bénévoles et leurs organismes jouent dans la société canadienne.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, des personnes ont signalé à certains députés de la Chambre que le ministère des Affaires extérieures a fait circuler un questionnaire dans lequel il invite les Canadiens à l'informer de cas de violation des droits de la personne dans l'ancienne Yougoslavie.

Dans le formulaire, il est dit que le Canada se servira des renseignements ainsi obtenus pour rédiger un rapport au secrétaire général des Nations Unies. Le document distribué doit être renvoyé par le courrier à un casier postal d'Ottawa.

On demande au répondant de fournir son nom ainsi qu'une description de crimes tels que le viol, la torture, l'exécution d'une personne, la tenue de procès injustes, et ainsi de suite. On demande aussi au répondant de donner, sous une rubrique intitulée «auteur d'un crime», les noms des personnes présumément coupables d'infractions à la loi, ainsi qu'un commentaire.

Comment le Canada s'est-il laissé entraîné dans cette chasse aux sorcières qui a des relents de McCarthyisme. Imaginez qu'une personne au Canada connaisse quelqu'un qu'elle n'aime pas dans l'ancienne Yougoslavie. Cette personne pourrait accuser l'autre d'avoir commis toutes sortes d'atrocités et inciter d'autres personnes à faire de même.

Comment peut-on vérifier le bien-fondé des renseignements fournis? Le Canada va-t-il participer à ce qui pourrait n'être qu'un simulacre de justice? Ce qui est plus grave encore, c'est que le gouvernement puisse tolérer une mesure aussi draconienne. Je demande au premier ministre d'ordonner à son ministre de mettre fin à cet exercice honteux.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DU TABAC

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, le ridicule va finir par tuer la société.

Voilà que de riches contrebandiers des produits du tabac peuvent acheter, en toute quiétude, des immeubles et autres biens, à cause d'une lacune du Code criminel qui ne prévoit pas la saisie des biens acquis par la vente en contrebande des cigarettes.

Les producteurs de tabac jaune se font voler en plein jour dans leurs entrepôts par des criminels qui recyclent le tout dans nos célèbres marchés aux puces. Les distributeurs et les détaillants ont perdu plus de 150 millions de dollars de revenu en 1992 à cause de la contrebande.

Les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont perdu presqu'un milliard de dollars en 1992, dont 450 millions pour le Québec et 500 millions de dollars qu'Ottawa ne retient pas et qui proviennent du Québec. Imaginez le désastre pour l'ensemble du Canada!

La criminalité est en hausse de 100 p. 100 et les Canadiens fumeurs sont devenus complices du crime organisé, du jamais vu depuis la prohibition. Cela fait depuis juillet 1991 que cela dure et il est temps que ça cesse!

Québec et Ottawa doivent réduire les taxes de façon draconienne afin de tuer le marché noir. Le Code criminel doit être modifié pour empêcher ces criminels de blanchir l'argent de la contrebande; des mesures de contrôle aux sorties des réserves indiennes doivent être installées et surtout, les Québécois et les Canadiens doivent cesser d'acheter des cigarettes de contrebande, car sinon, les gouvernements ne pourront pas, seuls, enrayer ce fléau.

* * *

LES DÉPUTÉS DE SKEENA ET DE CHAMBLY

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, les Français ont une définition de la politique: c'est la guerre en temps de paix.

Effectivement, entre le député de Chambly et le député de Skeena, il existait un genre d'état de guerre. Mais après vérification, nous avons vu que les propos du député de Skeena avaient été mal cités et que les propos du député de Chambly avaient également été mal cités.

Donc, ce que je conçois de tout cela, c'est que ce sont de mauvaises citations. Ils sont au moins d'accord d'être en désaccord. Je demanderais aux deux députés, soit les députés de Skeena et de Chambly, de réaliser qu'ici, ce n'est pas un terrain de guerre, mais un endroit de paix.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉTITIONS

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, l'automne dernier, le député de Surrey-Nord a déposé à la Chambre une pétition dans laquelle figurait une liste de noms de personnes qui, prétendument, s'opposaient aux dispositions du projet de loi C-86.

J'ai songé que ce ne serait pas une mauvaise idée que les pétitionnaires reçoivent de l'information d'un député ministériel également. Je leur ai donc écrit pour leur faire part de la position du gouvernement sur le projet de loi C-86. Chose curieuse, les postes m'ont renvoyé 15 p. 100 des lettres avec la mention que le correspondant ou l'adresse n'existaient pas.

Les services des postes n'ont peut-être pas assez bien cherché. Ils auraient peut-être dû aller lire les inscriptions des pierres tombales dans le cimetière de la localité. Après tout, il y a des élections qui ont été gagnées par des procédés semblables. J'ai la certitude que ce n'est pas le genre du député de Surrey-Nord, mais je pense, monsieur le Président, que certaines de ces pétitions présentent des problèmes.

* * *

LE GRAND TORONTO

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement ne cesse de répéter que la récession est terminée, mais, comme vous le savez, peu de Canadiens y croient. Les habitants du Grand Toronto n'ajoutent certainement pas foi à cette allégation.

Malgré les belles déclarations des conservateurs, le malaise économique se fait toujours sentir dans la région métropolitaine de Toronto, secteur indispensable à la structure économique nationale.

Le président de la communauté urbaine, M. Alan Tonks, a convoqué des représentants des trois niveaux de gouvernement, du monde des affaires, du milieu ouvrier et de la population à un sommet économique qui aura lieu vendredi.

• (1410)

Le gouvernement conservateur enverra quatre ministres à cette conférence. Le temps n'est plus aux discours creux et à l'inertie. Il ne faut plus s'entêter à appliquer des mesures qui n'aident en rien les habitants de Toronto et des autres régions du pays.

Les Torontois réclament des changements et des mesures concrètes. Ils veulent un gouvernement fier qui entend bien intervenir pour stimuler l'économie et relancer ce secteur indispensable de l'économie canadienne.

Ensemble, le gouvernement d'Ottawa et le gouvernement néo-démocrate de Queen's Park sont en train de liquider Toronto.

Article 31 du Règlement

LE TRAVAIL

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, le Conference Board du Canada a prévu une année de paix syndicale relative dans les milieux de travail au Canada.

Grâce au faible taux d'inflation et au leadership dont le gouvernement fédéral a fait preuve en adoptant des mesures de restriction budgétaire, les priorités en matière de négociation sont maintenant axées sur d'importantes améliorations dans le domaine du travail, comme l'accès à la formation professionnelle et d'autres avantages non monétaires.

Battant en brèche ces mesures positives, le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, M. Daryl Bean, a juré d'engager des fonds du compte de 1,25 million de dollars prévu pour les négociations collectives afin de mener certains candidats à la défaite lors des prochaines élections.

Je me demande si les membres de l'AFPC savent que Daryl Bean a l'intention d'appuyer certains candidats du Bloc québécois et de travailler à leur élection.

Parce qu'elle appuie un parti qui souhaite le démantèlement du Canada et, de ce fait, la disparition de quelque 45 000 emplois fédéraux au Québec, l'AFPC entache grandement sa crédibilité. Si j'étais un membre de l'AFPC, je demanderais à être remboursé.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage au Mouvement Action-Chômage, dont certains membres sont ici aujourd'hui, pour le rôle qu'il a joué afin de mieux sensibiliser le public aux modifications radicales et destructrices qu'on prévoit d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage.

Mouvement Action-Chômage peut raconter de nombreuses histoires d'horreur au sujet des expériences qu'il a connues avec le régime d'assurance-chômage. Et ces problèmes ne feront que se multiplier avec le nouveau projet de loi.

[*Français*]

Le Mouvement Action-Chômage a fait un excellent travail pour sensibiliser la population sur les modifications proposées au régime de l'assurance-chômage dans le projet de loi C-105. Je veux les encourager à continuer le combat et à conserver l'enthousiasme et la détermination qui ont caractérisé leur lutte jusqu'à maintenant.

[*Traduction*]

Nous avons encore beaucoup à faire pour couler ce projet de loi.

Article 31 du Règlement

LA BOSNIE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, des Canadiens de toutes les régions et de tous les milieux ont été choqués d'apprendre que l'on a systématiquement violé des femmes bosniaques dans le but de causer le plus de troubles sociaux et raciaux possible.

L'humiliation des femmes est l'une des pires atrocités commises au cours de ce conflit qui a connu plus que sa part de la vilenie humaine.

De nombreux habitants de Delta ont appelé ou écrit pour exiger que le gouvernement canadien fasse plus pour empêcher la perpétration d'actes aussi monstrueux dans l'ancienne Yougoslavie.

Le gouvernement du Canada serait heureux de mettre fin à ce conflit insensé, mais l'initiative doit venir des combattants eux-mêmes. Je suis donc reconnaissant au Canada d'envoyer 1 200 soldats de plus dans cette région pour tenter de secourir ces gens sans défense et d'utiliser ses compétences en matière de maintien de la paix pour ramener la raison et la compassion dans ce pays.

* * *

LES MUNICIPALITÉS

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, les municipalités de ce pays se trouvent devant un nouveau problème.

Le gouvernement fédéral a gelé les subventions tenant lieu d'impôts fonciers.

[*Français*]

De plus, pour éviter de payer toute augmentation sur les propriétés gouvernementales, le gouvernement a gelé les subventions qu'il allouait dans le passé, en lieu de taxes.

Encore une fois, ce gouvernement conservateur demande aux Canadiens, aux contribuables de les dédommager pour une mauvaise administration de leur part. Ce gouvernement n'a pas assumé la responsabilité de ses fautes et n'a pas tenu ses engagements.

[*Traduction*]

Le moment est venu pour le gouvernement de prendre ses responsabilités et de reconnaître sa mauvaise gestion de l'économie. Il est temps qu'il cesse de demander aux autres de payer pour ses erreurs. Il est temps qu'il commence à respecter ses engagements et à fournir de justes subventions tenant lieu d'impôts fonciers aux municipalités canadiennes.

LA JOURNÉE DE L'ALPHABÉTISATION

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, une mère seule de Saskatchewan qui élève trois de ses propres enfants et deux enfants qui lui ont été confiés est retournée à l'école quand son enfant d'âge pré-scolaire l'a surprise alors qu'elle faisait semblant de lire. Elle était bien décidée à apprendre à lire, mais elle ne devrait pas être obligée de le faire seule.

En 1991, le gouvernement s'est engagé auprès de 5 millions de Canadiens, qui ont des difficultés à lire et à écrire, à réduire de moitié le taux de l'analphabétisme d'ici l'an 2000. Aujourd'hui nous ne sommes pas plus près d'atteindre ce but.

L'analphabétisme est l'un des plus grands obstacles à la productivité et au plein emploi au Canada. Il y a 38 p. 100 des Canadiens qui ont des difficultés pour lire et qui risquent d'être au chômage ou sous-employés. La pauvreté qui en résulte revient extrêmement cher à la société.

L'analphabétisme coûte tous les ans plus de 14 milliards de dollars au Canada. Aujourd'hui c'est la Journée de l'alphabétisation et il est temps que le gouvernement donne la priorité absolue à cette question. Il est temps qu'il investisse dans les programmes d'alphabétisation dans le cadre du programme canadien de planification de l'emploi.

* * *

LA SOCIÉTÉ STOUFFERS

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, il y a un an, un important employeur de Trenton, Stouffers, annonçait la mise à pied permanente de 171 employés, ce qui a porté un coup dur à une collectivité déjà ravagée par d'autres fermetures et mises à pied.

L'entreprise a demandé la collaboration de ministères fédéraux afin que les chômeurs, les commerces et l'ensemble de la collectivité aient de meilleures chances de s'adapter à la dure réalité économique.

À la suite de cette demande, un fonctionnaire du bureau régional d'Emploi et Immigration Canada a visité Stouffers les 6 et 9 avril 1992. Il a rencontré la direction et les employés et leur a donné de l'information erronée qui a coûté de deux à cinq semaines de prestations d'assurance-chômage à 85 employés.

Ces employés ont fait appel de la décision le mois dernier, mais le conseil arbitral a refusé d'assumer la responsabilité de l'erreur du ministère. C'est une injustice flagrante. J'ai demandé à plusieurs reprises au ministre de l'Emploi de faire quelque chose pour réparer cette injustice, mais je n'ai obtenu aucune réponse.

On ne peut pas demander aux citoyens de payer pour les maladresses du gouvernement. Nous prions le ministre de réagir avec justice et d'offrir une indemnisation. Comment pouvons-nous croire aux modifications proposées à l'assurance-chômage s'il n'y a pas moyen d'obtenir justice maintenant?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Nous apprenons que le président du caucus conservateur du Québec proclame victoire concernant le projet de loi C-105 où ils auraient obtenu des concessions majeures sur ce projet de loi, qui est très controversé au Canada. Par contre, le leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'il ne s'agissait que de changements tout à fait mineurs qui ne changeaient pas la substance de ce projet de loi.

Je voudrais savoir ceci du premier ministre: Qui devons-nous croire? Qui dit la vérité? Est-ce André Harvey, ou Harvie Andre?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Une autre question profonde!

Monsieur le Président, pour la gouverne du chef de l'opposition, on a indiqué antérieurement que nous étions prêts à apporter des améliorations au projet de loi parce que, voyez-vous, contrairement aux Libéraux qui eux argumentent que l'on devrait payer des prestations d'assurance-chômage à des personnes qui quittent leur emploi sans motif valable, on n'est pas de cet avis. Cependant, ce dont on veut s'assurer, c'est que les personnes qui ont des motifs valables de quitter un emploi, que ces dernières soient protégées. C'est ce que j'ai toujours maintenu.

D'ailleurs, cet après-midi, si le député désire rester en cette enceinte, on va déposer un projet de loi qui va apporter des modifications visant à améliorer la situation pour les travailleurs canadiens.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pendant deux mois, le ministre des Finances et le ministre de l'Emploi et Immigration ont prétendu que le projet de loi était parfait et que les libéraux, les néo-démocrates et même les députées du Bloc québécois avaient tort. Le gouvernement change maintenant son fusil d'épaule et montre qu'il n'est pas d'accord avec le ministre des Finances et le ministre de l'Emploi et Immigration.

Si ce projet de loi est modifié en profondeur, le premier ministre vat-il annoncer à la Chambre que le ministre des Finances va bientôt présenter un budget pour redresser la situation? Le premier ministre va-t-il dire exactement aux Canadiens quelle est la situation économique de leur pays? À la cinquième année de son mandat qui se termine dans la confusion, le premier ministre va-t-il déclencher des élections afin que la population canadienne puisse se prononcer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous ne pouvons pas déclencher des élections parce que le chef du Parti libéral a dit qu'il doit d'abord se faire une opinion au sujet de la TPS.

Des voix: Oh, oh!

• (1420)

M. Mulroney: Prévenez-nous. Décidez-vous. Branchez-vous au sujet de la TPS. Dites-nous ce que vous pensez du libre-échange. Dites-nous si vous êtes pour ou contre, et vous les aurez, vos élections. Vous ne serez pas heureux des résultats, mais vous l'aurez voulu.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le premier ministre ose déclencher des élections, s'il ne se dégonfle pas, nous serions très heureux.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: En 1983, le premier ministre a dit: «La tradition britannique dont notre pays a hérité veut que des élections soient déclenchées non pas au bout de cinq ans, mais bien au cours de la quatrième année, afin que la population puisse se prononcer sur les mesures prises par le gouvernement.»

Afin de prouver que ce qu'il a dit en 1983 et ce qu'il a répété en 1988, à savoir que la tradition canadienne veut que des élections soient déclenchées après quatre ans de mandat, ne sont pas des paroles en l'air, quand le premier ministre va-t-il relire ses paroles et oser déclencher des élections?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que mon ami aura ses élections dès qu'il prendra la parole à la Chambre et nous dira une fois pour toutes ce qu'il compte faire avec la TPS.

Où va-t-il trouver les 18 milliards de dollars pour remplacer la TPS? Que pense-t-il du libre-échange? Qu'il ait le courage de dire la vérité aux Canadiens et alors. . .

M. le Président: La députée de Hamilton-Est a la parole.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et concerne les amendements au projet de loi sur l'assurance-chômage.

J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement déclare une chose en français et une autre en anglais relativement aux modifications qu'il compte apporter à l'assurance-chômage. Pourquoi le changement est-il qualifié de «mineur» en anglais et de «majeur» en français?

[*Français*]

On sait que le député de Jonquière a déjà déclaré que ces changements sont substantiels et importants. Par contre, le leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'il s'agissait de changements très, très mineurs. Qui doit-on croire alors, André Harvey ou Harvie Andre?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, venant de la seule province officiellement bilingue au Canada, je peux assurer la députée que le message est le même en anglais et en français: une personne qui, sans raison valable, sans provocation, sans justification, quitte son emploi, on dit qu'on n'a plus les moyens de demander aux Canadiens, aux travailleurs et aux employeurs de lui payer des bénéfices.

[*Traduction*]

Même traduit dans l'autre langue officielle du pays, ça ne change pas. Au Canada, toute personne qui quitte son emploi sans raison, sans motif valable, sans provocation, ne peut s'attendre à ce que d'autres Canadiens vaillants qui travaillent lui versent des prestations d'assurance-chômage.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la retraite du gouvernement sur le projet de loi C-105 est la preuve que le ministre avait tort quant au harcèlement sexuel.

Des voix: Non, non!

Mme Copps: Il avait tort d'accuser les chômeurs de passer leurs hivers en Floride.

J'aimerais donc poser une question directe au ministre: Considère-t-il ces nouveaux changements majeurs ou mineurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, toute mesure prise par le gouvernement n'est jamais prise à la légère. C'est toujours sérieux, car ce sont les citoyens canadiens, les contribuables qui, d'une façon ou de l'autre, à la fin de la journée, devront toujours payer la facture.

Les mesures que l'on prend, comme les mesures que j'ai mises de l'avant et que j'avancerai cet après-midi pour modifier la loi, j'espère que la députée voudra les appuyer parce qu'elles sont vraiment à l'avantage des personnes qui sont assujetties au harcèlement, qu'il soit sexuel ou autre. Ces mesures-là sont prises dans un seul but, et c'est celui d'appliquer cette loi avec équité, de façon juste, de façon raisonnable, pour le bénéfice des Canadiens, tout en s'assurant cependant, contrairement à ce que les Libéraux feraient—à moins qu'ils nous disent qu'ils feraient la même chose—c'est-à-dire qu'une personne qui quitte volontairement un emploi, sans raison valable, cette personne ne recevra pas de bénéfices d'assurance-chômage payés par les autres contribuables.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé qu'il allait présenter de nouvelles propositions concernant l'assurance-chômage, alors qu'il me semble que les Canadiens ont très clairement indiqué leur opposition aux mesures draconiennes que le ministre a officiellement proposées. Des députés de son propre caucus les ont même dénoncées. Le président de la Commission canadienne des droits de la personne s'est dit inquiet des conséquences que ces mesures pourraient avoir pour les femmes et d'autres groupes vulnérables.

Je voudrais poser la question suivante au premier ministre: au lieu de simplement tenter de remplacer le Terminateur I par le Terminateur II, le premier ministre ne ferait-il pas mieux de retirer les modifications proposées à l'assurance-chômage et de proposer un véritable plan de création d'emplois pour lutter contre le chômage? Car en fin de compte, le véritable problème au Canada, c'est le chômage.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que tous les députés attendent avec impatience que la députée annonce les programmes de réduction du déficit qu'elle a promis. Je veux être sûr de ne pas manquer cela.

Ce que nous faisons à la Chambre aujourd'hui est tout à fait conforme à la procédure parlementaire selon laquelle les députés de mon caucus, les députés libéraux et les néo-démocrates font valoir leurs points de vue, et le ministre essaie d'en tenir compte dans la mesure du possible.

Nous n'apporterons cependant aucun changement au principe fondamental du projet de loi, que j'ai énoncé dès le départ. Conformément à ce principe, que le ministre vient de rappeler, quiconque quitte son emploi sans motif valable, sans justification et sans provocation ne doit pas s'attendre à ce que les travailleurs canadiens continuent de lui payer des prestations d'assurance-chômage.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je désire poser une question supplémentaire au ministre, monsieur le Président. Les Canadiens et les Canadiennes ne se contenteront pas de changements mineurs. Ce projet de loi est inacceptable et il est vicié, c'est clair. Les problèmes qui découleront de ce projet de loi sont très clairs.

C'est pourquoi j'aimerais poser cette question au ministre: Comme le ministre le sait, actuellement les personnes qui quittent leur emploi, sans raison valable, se voient pénalisées d'une période d'attente pouvant aller jusqu'à trois mois.

Est-ce que le ministre peut nous assurer que le projet de loi qu'il doit déposer aujourd'hui n'inclura pas les mêmes mesures draconiennes, simplement sous un autre nom?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, encore une fois, l'alternative à la proposition des Néo-démocrates c'est bien sûr de faire augmenter les cotisations au régime d'assurance-chômage, freiner le redressement économique au pays, en augmentant le déficit.

Les Canadiens et les Canadiennes, les gens qui travaillent, et ceux qui malheureusement sont sans emploi, savent que l'on se doit de prendre des mesures pour contenir ce déficit. Et la mesure fondamentale mise de l'avant par le gouvernement est qu'une personne qui quitte son emploi sans motif valable, elle en a le droit et nous respectons sa décision, mais elle ne devrait pas de surcroît demander aux autres travailleurs, aux autres contribuables canadiens de lui verser des prestations d'assurance-chômage.

Comme il a déjà été suggéré, peut-être devrait-il y avoir un autre programme social pour ces gens, mais sûrement pas le programme d'assurance-chômage.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre, monsieur le Président. Il est clair que le ministre annonce simplement qu'il va présenter essentiellement les mêmes mesures et forcer les gens à s'inscrire à l'assistance sociale aux dépens des provinces et des territoires. On ne peut pas dire que cela va régler le problème de base.

Je suggère au premier ministre que si son gouvernement veut faire des économies dans le cadre de l'assurance-chômage, il n'a qu'à proposer un plan pour remettre les Canadiens au travail. Quand le premier ministre a-t-il l'intention de proposer un tel plan et de s'attaquer au chômage au lieu de s'en prendre aux chômeurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le taux de chômage est en nette amélioration. Les nouvelles sont bonnes depuis quelques mois sur le front de l'emploi.

Au cours des cinq ou six derniers mois, 161 000 nouveaux emplois ont été créés, dont 57 000 en décembre je crois et 45 000 en janvier. Les ventes sont en hausse dans le secteur manufacturier. Nos exportations augmentent. Et qui plus est, depuis six mois, nos coûts unitaires ont diminué de 5,2 p. 100 par rapport aux États-Unis, ce qui nous rend plus compétitifs. Nos industries sont dans une meilleure posture, plus à même de vendre à l'étranger et, par conséquent, de créer des emplois au Canada.

• (1430)

Si mon amie se donnait la peine de regarder les chiffres, elle verrait que la situation actuelle a de quoi encourager même le NPD. Je pense que la dernière chose qu'elle aimerait que nous fassions, ce serait de suivre l'exemple du gouvernement ontarien qui a investi un milliard de dollars dans un programme de création d'emplois qui n'a produit que 675 emplois.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Dans 11 jours, le ministre exécutera un marché secret en confiant à une société privée l'administration de services de santé non assurés à l'intention des membres des premières nations, ne tenant ainsi aucun compte de l'opinion des premières nations ni de leur droit, établi par traité, à des soins de santé de qualité et de leur droit à l'autonomie gouvernementale.

Le ministre expliquera-t-il aux Canadiens pourquoi il n'a pas respecté l'avis des premières nations et pourquoi tout le processus d'appel d'offres a été mené sous le couvert du secret?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dois dire d'abord que le député a tort. Nous avons mené des consultations au sujet de ce qui a été mis en oeuvre par suite du rapport du vérificateur général, en 1987, pour remédier au manque de gestion et de contrôle à l'égard des soins de santé non assurés offerts aux autochtones.

Nous avons mis en oeuvre une directive à l'égard du programme national, un processus d'administration allié à un système d'information sur les soins de santé, un système de traitement informatisé des demandes, un système de traitement, tout cela dans le cadre d'un contrat conclu avec la Croix bleue de l'Ontario. C'est déjà fait en Ontario, en Saskatchewan et au Québec, ce sera bientôt fait au Manitoba, et cela se fera graduellement dans les autres provinces.

Tout s'est passé normalement. Les résistances ont été plus vives au Manitoba. Nous avons procédé à des consultations et nous le ferons encore. Toutefois, nous irons de l'avant.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il a peut-être écouté, mais je ne crois pas que les gens aient été consultés. Le marché visant les services de santé non assurés aux autochtones a été accordé à la Croix bleue par voie d'appel d'offres restreint. Je suis convaincue que ce n'est pas ce qui avait été conseillé. On n'a même pas offert aux premières nations la possibilité de soumissionner.

Le ministre et le gouvernement ont prétendu, au cours de la dernière série de négociations constitutionnelles, qu'ils souscrivaient au droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Le ministre peut-il expliquer comment la nouvelle politique de la santé peut faire avancer la cause de l'autonomie gouvernementale?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement est toujours partisan de l'autonomie gouvernementale. La décision ne visait pas essentiellement à faire avancer cette cause. Elle était rendue nécessaire parce qu'encore une fois, il y avait un manque de contrôle sur les modes de paiements et sur la collecte des renseignements. Nous avons décidé d'aller de l'avant lorsque nous avons pris connaissance des soumissions et la Croix bleue de l'Ontario a remporté le marché.

Les peuples autochtones ont eu leur mot à dire et en Saskatchewan, en Ontario et au Québec, les choses fonctionnent normalement. Je crois qu'elles devraient marcher normalement au Manitoba aussi où, je le reconnais, nous avons plus de problèmes aujourd'hui. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec les leaders autochtones de cette province.

La députée comprendra que le meilleur moyen de bien administrer les sommes qui représentent 100 millions de dollars pour les peuples autochtones est celui que nous avons choisi et nous continuerons comme avant avec la collaboration des peuples autochtones.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Il y a cinq ans, un rapport financé par le gouvernement fédéral nous mettait en garde contre une épidémie de cas d'exploitation sexuelle d'enfants qui sévissait dans les réserves du Manitoba. On n'a fait aucun cas de ce rapport.

Malheureusement, il y a aujourd'hui plus de 50 cas en instance dans la réserve de Sandy Bay. Une tendance suicidaire se manifeste constamment chez les jeunes et le nombre des foyers désunis reste extrêmement élevé. Or, le ministre refuse toujours d'accéder aux demandes d'aide.

J'implore le premier ministre cet après-midi d'ordonner au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de s'occuper de ces demandes d'aide visant pour de meilleurs services socio-psychologiques, une amélioration du traitement de ces gens et de leurs conditions de logement, afin que nous puissions briser ce cycle ignoble de pauvreté au sein des collectivités autochtones partout au Canada, y compris celle-ci?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai été informé du problème que signale mon collègue et je sais que le ministère des Affaires indiennes s'en occupe.

Cependant, mon collègue sait bien qu'au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, nous avons décidé de consacrer 160 millions de dollars pour régler les problèmes sociaux qui se manifestent notamment dans les collectivités autochtones. Nous visons entre autres les problèmes liés à la violence familiale, à l'exploitation des enfants et à l'exploitation sexuelle.

Nous collaborons maintenant avec les leaders autochtones et, dans ce cas particulier, mon collègue peut avoir l'assurance que nous nous empressons de prendre des mesures.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, les événements qui se sont produits récemment à Big Cove, Davis Inlet et dans de nombreuses autres collectivités au Canada montrent que les autochtones, réclament de l'aide à grands cris mais en vain.

Dans le cas de Big Cove, le gouvernement fédéral n'a pas encore donné suite à la recommandation du coroner qui lui demande de mettre en place des services psychiatriques communautaires.

Le premier ministre va-t-il aujourd'hui promettre aux habitants de Big Cove qu'il examinera personnellement ce dossier et que le gouvernement va prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à la crise tragique que traverse entre autres cette collectivité?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce qui s'est passé à Big Cove hier est très triste. Je suis sûr que tous les députés se joindront à moi pour présenter les condoléances de la Chambre à la bande.

Tard hier soir, je me suis entretenu avec le chef de bande de deux propositions que celle-ci avait faites en janvier et qui n'avaient pas été portées à mon attention. Ces propositions avaient été rejetées par le bureau des Maritimes. J'ai donc appelé le chef hier soir pour l'informer que j'allais personnellement examiner ces propositions.

Cet après-midi, j'ai donné au responsable des instructions au sujet de ces deux propositions qui avaient été rejetées le mois dernier et ont été acceptées ce matin.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Une banque de développement subventionnée par le gouvernement mexicain soutient ouvertement une opération tendant à acheter des entreprises américaines pour les déménager au Mexique afin de réaliser d'énormes profits grâce à la main-d'oeuvre à bon marché. On fera ensuite la même chose au Canada.

Ma question est donc celle-ci: Le gouvernement va-t-il rester les bras croisés pendant qu'une bande de profiteurs mexicains vient chercher au Canada des emplois pour les transférer au Mexique ou va-t-il plutôt prendre des mesures pour protéger les emplois des Canadiens dans le cadre de l'ALENA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue devrait peut-être faire preuve de plus de mesure dans ses propos tant qu'il n'aura pas les faits en main.

À vrai dire, le gouvernement mexicain n'aura rien à voir avec cette banque.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Eh bien, monsieur le Président, le fait est que dans le prospectus de la société en question, on précise clairement que cette banque mexicaine participera à l'affaire.

Je voudrais poser une question supplémentaire qui porte sur un fait inconstestable, à savoir que le ministre mexicain du Commerce a vanté à Montréal les mérites de la main-d'oeuvre mexicaine à bon marché. Entre-temps, le président de la société Helicoptères limitée canadiens, qui profite de l'appui de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, affirme qu'il est vivement intéressé par la main-d'oeuvre à bon marché, ainsi que les normes du travail et les normes environnementales plus laxistes qu'on retrouve au Mexique.

Le gouvernement. . .

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: J'ai toute la journée, monsieur le Président.

Des voix: Pas du tout.

M. le Président: C'est parfois un voeu pieux dans cette enceinte. J'invite le député à poser sa question.

• (1440)

M. McCurdy: Ma question au premier ministre est donc celle-ci: Le gouvernement n'est-il pas conscient du fait que l'ALENA va conduire au lancement d'une énorme campagne d'infiltration dont on voit déjà des signes, menée par les Mexicains qui vont venir ici au Canada vanter les mérites de leur main-d'oeuvre bon marché, même aux dépens de certaines des régions les plus pauvres de notre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la prochaine fois que mon homologue, le secrétaire du Commerce du Mexique, vient au Canada, je vais demander au député de se joindre à nous. Il vient de prendre ce qui a été déclaré tout à fait hors contexte. Hier, nous avons visité l'usine de fabrication des Challengers de Canadair, la SR Telecom et AMF, une entreprise qui remet à neuf des wagons de chemin de fer et des moteurs diesel.

Dans tous les cas, ces entreprises ont réussi à bien s'implanter sur le marché mexicain, ce qui crée de l'emploi au Canada pour des gens qui touchent des salaires conformes aux normes canadiennes et sont en mesure de concurrencer les travailleurs mal rémunérés du Mexique dont parle mon collègue.

Le fait est que mon vis-à-vis devrait s'assurer de ne pas dénaturer les faits et de présenter de façon équilibrée la position et la politique du gouvernement mexicain. Je pense que nous avons très bien réussi, hier, à favoriser la création d'emplois au Mexique pour des Canadiens qui profiteront de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Questions orales

[*Français*]

LA DETTE PUBLIQUE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En 1984, lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir, la dette publique nette représentait 46 p. 100 de notre Produit industriel brut. Aujourd'hui, elle dépasse 62 p. 100. Hier, l'Institut C.D. Howe nous annonçait que nous sommes à la frise d'une crise financière. La Communauté européenne, par exemple, a établi un seuil de 50 p. 100 pour ses nouveaux membres.

Dans le contexte de la dette causée par les politiques de son gouvernement, quel est l'objectif précis du gouvernement et quand pense-t-il l'atteindre?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowxki (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le fait est que l'administration du gouvernement n'est plus déficitaire depuis 1987. Le boulet que nous traînons en fait, c'est la dette que nous ont léguée les libéraux. N'eut été de cette dette, nous aurions aujourd'hui un excédent de 20 milliards de dollars.

Nous avons réduit le déficit, qui s'établit à 38 milliards de dollars, le faisant passer de 8,7 p. 100 à 4,8 p. 100 en pourcentage du PIB. Nous sommes sur la bonne voie pour équilibrer le budget dès que l'économie repartira.

Je le répète, les problèmes que nous avons au Canada maintenant résultent de la dette que nous ont léguée les libéraux. Le Parti libéral prétend avoir un plan pour résorber le déficit, alors qu'on sait qu'il a augmenté les dépenses au titre des programmes de 14 p. 100 en moyenne pendant quinze ans. Nous les avons ramenés à un niveau inférieur au taux d'inflation.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le problème, ce n'est pas la dette que lui a léguée le gouvernement précédent il y a dix ans, mais les neuf années que le pays a perdues sous le gouvernement actuel.

Le gouvernement se plaît à citer l'Institut C.D. Howe; eh bien, reportons-nous justement au rapport de cet organisme. Voici ce qu'on y lit au sujet du gouvernement: «Quand l'économie était en pleine expansion en 1988, le gouvernement actuel a augmenté les dépenses et diminué les impôts. Au moment de la récession, il a accru les impôts et réduit les dépenses. Ce faisant, il a étouffé l'expansion et aggravé la récession.»

Que va-t-il falloir pour que le gouvernement arrête de blâmer les autres, pour qu'il remonte à Mathusalem? Que va-t-il falloir pour qu'il se rende compte que nous traversons une crise qui est le résultat direct de huit ou neuf années de mauvaise gestion économique flagrante de sa part?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'est pas le seul à pouvoir citer le rapport de C.D. Howe. Moi aussi, je peux le faire.

Ed Neufeld dit: «J'écoutais le discours de fin d'année d'un de nos dirigeants politiques,»—le chef de l'opposition en l'occurrence—«qui disait tout doucement: "Il faut accepter un peu plus d'inflation." Nombre de gens sont tout disposés à entendre ce message.» En fait, il veut abandonner la politique monétaire canadienne. Il veut que les Américains gèrent notre politique monétaire.

Le député peut-il me dire ce qu'il a fait quand nous avons proposé douze ou treize projets de loi visant à comprimer les dépenses? À l'instar de son parti, il a voté contre chacune de ces mesures.

Il est assez révélateur que le chef de l'opposition n'ait pas soulevé cette question. En effet, lorsqu'il tenait la caisse, à titre de président du Conseil du Trésor, il augmentait les dépenses au titre des programmes au rythme de 16 p. 100 par an.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une question à poser au ministre des Finances.

Le ministre a déclaré hier à la télévision que son gouvernement n'avait pas ajouté cinq cents à la dette publique depuis qu'il est au pouvoir. Lorsque le gouvernement est entré en fonction, en 1984, la dette publique était de 168 milliards de dollars. Près de neuf ans plus tard, elle dépasse les 423 milliards.

Que je sache, c'est toujours son gouvernement conservateur qui a été au pouvoir pendant ces neuf ans. Quand le ministre va-t-il arrêter de mystifier les Canadiens et avouer la vérité sur ce qui s'est passé depuis que son gouvernement est au pouvoir? La vérité, c'est qu'il a transformé notre économie en un véritable bourbier et que les Canadiens ne le croient pas lorsqu'il essaie de rejeter le blâme sur les autres.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais expliquer au député. La dette dont nous avons hérité était de l'ordre de 200 milliards. Il faut payer des intérêts sur cette dette. Les intérêts s'ajoutent et c'est ainsi que nous nous retrouvons à plus de 400 milliards.

Depuis 1987, notre budget de fonctionnement est excédentaire. En fait, je le répète, nous n'avons pas ajouté un seul cent à la dette nationale du Canada. Nous l'avons même réduite de plus de 20 milliards.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Assurément, le ministre ne va pas essayer de nier que lui et son gouvernement ont appuyé la politique de la Banque du Canada sur le loyer de l'argent et que les intérêts sont des frais à la charge du gouvernement comme toutes les autres dépenses.

Pourquoi essaie-t-il de cacher le fait que la dette publique est passée de 168 milliards à plus de 423 milliards depuis que son gouvernement est au pouvoir? Pourquoi ne pas l'avouer, et admettre du même coup qu'une excellente manière de s'attaquer au problème est de stimuler la croissance économique et de créer des emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député laisse entendre que nous devrions avoir des taux d'intérêt plus faibles. J'en conviens.

Lorsque le député siégeait sur les banquettes ministérielles, les taux d'intérêt ont atteint les 22 et 23 p. 100. Pour notre part, nous avons essayé de faire deux choses. Nous nous sommes efforcés de limiter les dépenses du gouvernement, allant ainsi à l'encontre des voeux des partis d'opposition. Nous avons tenté de contenir l'inflation, élément clé pour faire baisser les taux d'intérêt.

Le député laisse entendre que l'inflation devrait être plus élevée et que nous devrions dépenser davantage. Ce n'est pas comme ça qu'on fait baisser les taux d'intérêt. C'est plutôt un excellent moyen de les faire augmenter.

• (1450)

[*Français*]

LA CONTREBANDE DU TABAC

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et procureur général du Canada. Le Code criminel ne prévoit pas la saisie de biens acquis par le profit de la vente en contrebande de produits du tabac, parce que cette activité n'est pas reconnue comme étant une infraction de criminalité organisée. Cela veut dire concrètement que certains Mohawks pourraient acheter le Manoir Richelieu avec le lucratif marché de la contrebande de cigarettes et s'ouvrir un beau casino que Québec leur refuserait autrement.

Afin que le ridicule ne nous tue pas tous et toutes dans cette Chambre, le ministre est-il prêt à introduire d'urgence et ce, rétroactivement, un amendement au Code criminel afin de combler cette inacceptable lacune qui permet aux criminels de blanchir de l'argent de la contrebande de cigarettes?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, ma collègue soulève un point assez important, celui de la contrebande. Je dois dire qu'il faudrait rappeler à tous mes collègues de cette Chambre que le ministre des Finances a déposé le projet de loi C-102 qui renforce la loi sur la contrebande.

Cependant, il faudrait peut-être aussi sensibiliser les Canadiens qui sont à l'écoute à l'effet que la contrebande est un crime. Il est difficile de se battre contre la contrebande parce que les gens qui achètent des cigarettes, entre autres, sont des gens qui ne se plaignent pas. Je pense que, si nous tous, dans cette Chambre, nous sensibilisions les Canadiens au danger, au plan social, de tomber dans cette facilité d'acheter les biens qui font l'objet de contrebande,—et je le dis pour tous les côtés de cette Chambre—nous réussirions probablement à sensibiliser davantage les Canadiens. C'est assez grave que les Canadiens puissent se jeter aussi facilement sur des biens qui sont le profit de la contrebande.

Je remercie ma collègue de sa question et je dois lui dire. . .

Des voix: À l'ordre! À l'ordre!

M. Blais: Monsieur le Président, quand on parle de choses sérieuses, regardez comment cela se passe de l'autre côté. Nous étudions la question avec beaucoup d'attention, et nous espérons avoir la collaboration de nos collègues pour l'adoption du projet de loi C-102.

[*Traduction*]

LA DETTE NATIONALE

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Elle concerne le document rendu public par l'Institut C.D. Howe.

Dans ce document, on dit notamment que le grave problème de la dette est maintenant de nature fédérale-provinciale et que, dans notre pays, le contribuable, que ce soit aux niveaux fédéral ou provincial, est une seule et même personne. Le transfert de la dette fédérale aux provinces, par la réduction des paiements de transfert, n'améliore en rien la situation.

Étant donné qu'il a réduit les transferts aux provinces de plusieurs milliards de dollars depuis quelques années, le gouvernement fédéral envisage-t-il de faire machine arrière dans son prochain budget et de respecter ses engagements envers les provinces au lieu de leur transférer la dette nationale?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vrai qu'il n'y a qu'un seul contribuable aux deux niveaux. C'est ce que je dis depuis un certain temps déjà. Je me réjouis que nos collègues d'en face, les députés de l'opposition, l'aient compris grâce à l'Institut C.D. Howe.

Le député dit que nous avons réduit les paiements de transfert. C'est absolument faux. Les paiements de transfert continuent d'augmenter. En fait, dans le dernier numéro du *Fiscal Monitor* qui a été publié pour le troisième trimestre de 1992-1993, on dit que les transferts importants aux autres ordres de gouvernement ont augmenté de 7 p. 100 cette année, et ceux aux personnes, de 4,8 p. 100.

À ce qu'il me semble, il ne s'agit pas d'une réduction, mais d'une augmentation substantielle, nettement supérieure à la croissance générale des dépenses de programmes.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la Chambre sait que le taux d'augmentation des paiements de transfert aux provinces a diminué, ce qui s'est traduit par des milliards de dollars en moins. Cette année, en Saskatchewan seulement, parce que le gouvernement fédéral s'est déchargé de ses responsabilités, il en coûtera à ma province quelque 538 millions de dollars. C'est plus que le déficit provincial.

Compte tenu de ces informations que je tiens de ministères fédéraux, le gouvernement fédéral est-il disposé à faire machine arrière et à respecter ses engagements à l'égard des provinces au lieu de compromettre leur cote de crédit? La Saskatchewan n'est pas la seule dans cette situation; de nombreuses autres provinces le sont aussi.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je me réjouis que le député, en clarifiant sa question, ait reconnu que les transferts aux provinces n'ont pas diminué.

En fait, il y a eu une certaine réduction dans la croissance générale des dépenses de programmes, conformément aux autres mesures rigoureuses que le gouvernement a dû prendre pour réduire les dépenses fédérales.

À titre indicatif, en 1984-1985, les paiements en espèces et les transferts fiscaux consentis aux provinces étaient de l'ordre de 25 milliards de dollars. Ils atteignent actuellement 39 milliards de dollars. Cela ne ressemble pas tellement à une réduction.

Évidemment, je comprends que les provinces sont aux prises avec des difficultés financières très graves, notamment la Saskatchewan, que représente le député. J'ai rencontré le ministre des Finances de cette province. Nous avons discuté et nous essayons de travailler en collaboration avec lui.

J'inviterais le député à demander à ses collègues provinciaux de reconsidérer l'harmonisation de la TPS, ce qui aurait présenté d'importants avantages pour la population de la Saskatchewan et procuré des recettes au gouvernement de cette province. Il pourrait peut-être faire valoir certains des emplois qui sont créés grâce à l'ALENA et à l'Accord de libre-échange.

* * *

LES TERRAINS DE L'AÉROPORT

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé dans l'exposé budgétaire de 1992 son intention de vendre des terrains excédentaires achetés pour établir un aéroport à Pickering. Le gouvernement a tenu récemment une séance d'information dans la circonscription pour expliquer le processus à la population, mais il n'a pas parlé de calendrier.

Le ministre des Transports peut-il dire aux habitants de la circonscription d'Ontario quand ils pourront racheter leurs terres et leurs maisons?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question car, comme il le sait, des terrains couvrant une superficie de plus de 200 millions de pieds carrés doivent être vendus à la suite de cette décision du gouvernement du Canada.

Comme il l'a si bien dit, nous avons consulté la population locale il y a deux semaines. Cela s'inscrit dans le processus à suivre pour adresser une présentation au Conseil du Trésor, et dès que cette étape sera franchie, d'ici quelques semaines, le processus sera mené à terme.

* * *

[*Français*]

LES IMPÔTS FONCIERS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Lors de notre rencontre avec le maire de Montréal, nous avons appris que le gouvernement avait promis qu'aucun changement ne serait effectué au système de paiement des octrois tenant lieu de taxes aux municipalités pour les services donnés aux installations fédérales.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu sa promesse envers les municipalités canadiennes? Et pourquoi a-t-il fait cette annonce lorsque la majorité des municipalités avaient déjà adopté leur budget pour l'année 1993?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, mon collègue sait que les dépenses de notre gouvernement au titre des subventions tenant lieu d'impôt ont augmenté à un rythme tout à fait inacceptable. Le ministre des Finances a dit que certaines compressions étaient nécessaires.

J'ai rencontré des représentants de la Fédération canadienne des municipalités. Nous comprenons bien les problèmes auxquels les municipalités font face et nous avons l'intention de travailler le plus étroitement possible avec elles.

Je tiens à signaler que, en ce qui concerne la ville de Montréal, le compte que nous avions à payer l'an dernier s'élevait à environ 8 millions de dollars. Cette année, il est d'environ 13 millions de dollars. Selon le nouveau système d'imposition en vigueur dans cette ville, le taux exprimé en millième est passé d'environ 52c. à 2,06 $. Je suis certain que le député comprend qu'il fallait faire quelque chose pour trouver un moyen plus équitable d'établir le montant que doit verser le gouvernement fédéral pour certaines de ces installations.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'adresse donc ma question supplémentaire au ministre des Travaux publics. Le gel des octrois aux municipalités dans la région de Montréal comporte des coupures totalisant environ 15 millions de dollars. Comment le ministre peut-il imposer aux contribuables ces coupures totalisant près de 15 millions de dollars dans une région qui compte plus de 225 000 sans-emploi? Ces Montréalais sont soit en chômage ou sur le bien-être social, n'est-ce pas là bien suffisant? Pourquoi devraient-ils, en plus, voir augmenter leurs taxes municipales?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai essayé d'expliquer à mon collègue d'en face que nous sommes prêts à faire notre possible pour répondre aux besoins des municipalités, tout en respectant les compressions que le ministre des Finances a été forcé de nous imposer.

Je crois qu'il sera d'accord avec moi pour dire qu'une évaluation raisonnable des subventions tenant lieu d'impôt et le taux de chômage observé dans une ville sont deux choses qui ne se comparent pas.

* * *

• (1500)

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

J'ai compris que le gouvernement reconnaît la nécessité de négocier des accords supplémentaires qui ajouteront au traité principal sur le libre-échange nord-américain des garanties en matière de normes minimales de salaire et d'environnement. Si c'est le cas, je l'en félicite.

Cette nécessité a dû se renforcer hier dans l'esprit du ministre lorsqu'il a entendu son collègue mexicain vanter à Montréal, où sévit un chômage de 14 p. 100, les mérites d'une main-d'oeuvre abondante au Mexique.

Le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement du Canada ne signera pas le traité principal aussi longtemps que n'auront pas été négociées les ententes parallèles?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue a passablement déformé les propos qu'a tenus le ministre du Commerce du Mexique hier, à Montréal, et je lui demanderais de se raviser.

Au sujet des accords supplémentaires, je peux vous dire que nous entreprendrons les négociations et les discussions à la mi-mars, conformément à l'entente intervenue aujourd'hui entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. En même temps, la Chambre des communes sera saisie d'un projet de loi connexe, comme le seront les congrès américain et mexicain.

Tous ces travaux se dérouleront à peu près au même rythme. Nous serons donc en mesure d'en étudier les répercussions au fur et à mesure.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai cité un article du quotidien *Le Devoir* sur l'allégation concernant le discours du secrétaire mexicain.

Quant à l'accord supplémentaire, le ministre sait très bien que le processus peut facilement dérailler et que l'échéancier envisagé peut ne pas être rencontré, auquel cas il doit prévoir l'hypothèse où le gouvernement aura à décider s'il signe ou ne signe pas seul le traité. Le ministre a assez d'expérience pour savoir que s'il veut arracher aux Mexicains le genre de concessions dont nous avons besoin pour l'environnement et les normes minimales de travail, il doit, à ce moment-là, ne pas leur donner ce qu'ils veulent tout de suite et négocier en même temps les deux.

Les Américains font la même chose, selon ce que M. Kantor a déclaré récemment. Pourquoi alors—et je le demande au ministre—laisser les Américains mener seuls le combat de la protection de l'environnement et des travailleurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai dit ce matin que nous avions un accord avec les Américains et les Mexicains pour continuer les discussions au sujet de l'environnement et aussi sur le travail.

Nous avons proposé des choses en ce qui concerne ces accords il y a un an et je pense que maintenant, avec la nouvelle administration américaine, il est possible d'avoir une discussion au sujet de ces accords.

Comme je l'ai dit, ces discussions commenceront dans la deuxième semaine de mars.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, hier, en réponse à une question portant sur l'Accord de libre-échange nord-américain, le ministre de l'Environnement a qualifié une étude interne d'évaluation environnementale. Je l'invite à corriger l'impression qu'il a pu donner.

M. le Président: Je regrette, le ministre peut accepter ou refuser l'invitation, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais plutôt de la suite du débat.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, pour que tout le monde comprenne, je tiens à préciser que le gouvernement fédéral a entrepris une évaluation environnementale de l'ALENA qui a été rendue publique, comme le savent tous les députés qui s'intéressent à la question.

J'ai été surpris des observations faites par la députée hier, car elle était à la Chambre, du moins je le croyais, au moment où j'ai mentionné que l'évaluation environnementale a été rendue publique. Enfin, j'ai cru voir quelqu'un qui lui ressemblait étrangement.

M. le Président: Le problème, c'est que nous sommes en train de poursuivre le débat. Nous contournons le Règlement et je ne crois pas que nous en ayons le droit.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITITONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 11 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

ENVIRONNEMENT

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de l'environnement, qui porte sur la nomination, par les Nations Unies, d'Elizabeth Dowdeswell au poste de directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le PNUE. Elizabeth Dowdeswell est la troisième personne et le deuxième Canadien à occuper ce poste prestigieux. Celle-ci succède à Mostafa D. Tolba, de l'Egypte, qui avait lui-même remplacé le premier directeur, Maurice Strong.

M^me^ Dowdeswell devra relever des défis énormes. Les problèmes qui confrontent l'humanité ne peuvent plus simplement être classés comme étant d'ordre environnemental ou économique, ou comme n'affectant qu'un pays ou un continent. Les solutions sont complexes et dépassent le cadre des frontières et des cultures, de sorte qu'en fin de compte elles touchent tous les êtres humains.

C'est un honneur pour le Canada que d'avoir fourni deux des trois directeurs exécutifs de PNUE jusqu'à maintenant.

Notre comité a collaboré étroitement avec M^me^ Dowdeswell lors de ses travaux sur l'atmosphère en évolution, ainsi que dans le cadre des activités qui ont culminé avec la tenue du Sommet de la Terre. Les membres du comité ont été impressionnés par le sérieux, la détermination et le jugement de M^me^ Dowdeswell; ces qualités lui seront fort utiles dans ses nouvelles fonctions.

Nous voulons par conséquent féliciter M^me^ Dowdeswell de sa nomination à ce très haut poste international dans le secteur de l'environnement. Au nom de tous les Canadiens, nous lui souhaitons bon courage et beaucoup de succès dans ses fonctions, car les défis à relever dans ce domaine sont plus grands que jamais.

Affaires courantes

LOI N^o^ 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. McDermid propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'IMPORTATION DE LA VIANDE

MESURE MODIFICATIVE

M. Ken Hughes (Macleod) demande à présenter le projet de loi C-406, Loi modifiant la Loi sur l'importation de la viande.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Hughes: Madame la Présidente, ce projet de loi propose que le Canada modifie sa Loi sur l'importation de la viande pour que nous ayons plus de contrôle sur nos importations. Ainsi, nous serons mieux en mesure de défendre notre industrie contre d'éventuelles sanctions commerciales américaines.

Je présente ce projet de loi après en avoir discuté avec un bon nombre de producteurs de boeuf qui souhaitent que le gouvernement défende notre industrie contre cette menace. Il s'agit vraiment d'une mesure défensive. Ce faisant, le projet de loi reconnaît que les marchés canadien et américain du boeuf sont de plus en plus unifiés. L'harmonisation de certaines normes, procédures et règles d'importation réduira le risque d'un conflit commercial entre nos deux pays et leurs industries.

Mme le vice-président: M. Hughes propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

SOUS-COMITÉ SUR LA RECODIFICATION

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je pense que vous obtiendrez le consentement de la Chambre sur la motion suivante. Je propose:

Que le Sous-comité sur la recodification de la partie générale du Code criminel du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général soit autorisé à faire rapport directement à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1510)

PÉTITIONS

LA PHASE II DU PROJET DE LA BAIE JAMES

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une douzaine de pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement. Ces pétitions, qui portent sur la phase II du projet de la Baie James, ont été signées par des milliers de Canadiens.

Les pétitionnaires estiment que les écosystèmes boréaux et arctiques de la région de la Baie James sont fragiles, qu'ils abritent une faune riche et variée dont des espèces rares et en voie de disparition comme la population de bélugas de l'est de la Baie d'Hudson, le carcajou et le faucon pèlerin. On retrouve, dans cette région, de nombreux oiseaux migrateurs et de grands mammifères uniques au monde, notamment le lynx, la loutre de rivière et le phoque d'eau douce.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de faire tout son possible pour suspendre la phase II du projet de la Baie James, du moins jusqu'à ce qu'ait été faite une étude approfondie d'impact sur l'environnement de ce projet et d'autres projets hydroélectriques utilisant des eaux qui s'écoulent dans la baie d'Hudson.

C'est M^me^ Diane Murray, de l'OPIRG Carleton, qui a eu l'amabilité de coordonner ces pétitions.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition au nom de deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, condamnés à 28 ans de prison, au Brésil, ce qui est un déni de justice. Par ailleurs ils sont victimes de traitements cruels et inhabituels dans les prisons brésiliennes et ont été l'objet de discrimination en ce qui concerne les peines et la libération conditionnelle.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que le premier ministre demande au gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada conformément à la loi brésilienne.

C'est signé par des centaines de personnes.

LA PHASE II DU PROJET DE LA BAIE JAMES

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter un pétition au nom de 500 personnes de tout le Canada. La première signature est celle de David Suzuki.

Cette pétition concerne la phase II de la Baie James et elle dit: les barrages hydroélectriques augmentent la concentration de mercure, de méthyl-mercure et d'autres substances dangereuses dans les systèmes aquatiques, et le mercure est un neurotoxique qui s'accumule et se concentre dans les tissus animaux et végétaux tout au long de la chaîne alimentaire. Même en quantités minimes il peut être très dangereux pour les animaux qui vivent vieux comme les humains et les bélugas.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'arrêter la construction de la phase II de la Baie James au moins jusqu'à l'achèvement d'une étude d'impact environnemental de ce projet et d'autres projets hydroélectriques dans le bassin de la baie d'Hudson, afin de protéger les écosystèmes uniques que l'on trouve dans cette partie du Canada.

LE JEU DE SOCIÉTÉ DU TUEUR EN SÉRIE

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition concernant le jeu de société du tueur en série. Les habitants de ma circonscription demandent au Parlement d'envisager de modifier le Code criminel du Canada pour qu'on puisse empêcher la distribution au Canada de jeux violents et dégradants comme celui du tueur en série.

LES JEUNES CONTREVENANTS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, j'ai ici un certain nombre de pétitions comptant littéralement une foule de signatures, mais ce n'est seulement qu'une petite partie des pétitions qui ont été signées par 140 000 Canadiens. Ces pétitions ont été lancées par Stu et Margaret Garriock de Calgary en mémoire de leur fils, Ryan, qui a été tué à coups de couteau par un jeune délinquant.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une Loi sur les jeunes délinquants mise à jour et d'abaisser l'âge minimal à 13 ans.

LA JUSTICE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants du centre de l'île de Vancouver. Elle est dédiée à la mémoire de Dawn Shaw, une petite fille qui a été violée et assassinée dans ma circonscription. Ils font remarquer que le système pénal actuel ne permet pas de protéger les enfants de nos collectivités, qui deviennent de plus en plus victimes d'agressions sexuelles.

Ils demandent que le Parlement prennent les mesures suivantes: que les peines contre les auteurs d'agressions sexuelles soient plus longues, qu'on modifie la loi interdisant les prélèvements d'ADN chez les personnes soupçonnées d'agressions sexuelles et que ces prélèvements soient conservés dans une base de données nationale. Ils demandent également que les noms des auteurs d'agressions sexuelles qui ont été libérés soient enregistrés auprès de la police et de la collectivité et soient distribués aux membres de la collectivité qui sont responsables d'enfants. Cette pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de ma circonscription est présentée à la Chambre des communes pour lui demander d'apporter ces changements.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition signée encore une fois par des centaines d'habitants du pays. Ils font remarquer qu'avec le projet de loi C-91 le gouvernement Mulroney désire mettre fin à l'octroi de licences pour la fabrication d'autres médicaments génériques au Canada, ce qui entraînera un coût énorme pour les programmes d'assurance-médicaments provinciaux et privés.

Ils demandent donc au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C-91 et d'abroger le projet de loi C-22 adopté en 1987, afin que les Canadiens puissent bénéficier de médicaments génériques moins chers et que les régimes d'assurance-médicaments provinciaux et privés puissent continuer à fonctionner sans être contraints de demander des frais plus élevés ou de réduire la couverture de ces régimes.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS LA SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Val-d'Or, Sullivan, Senneterre, Saint-Edmond et Rivière-Héva en Abitibi qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions nos 427 et 434.

[*Texte*]

Question no 427—**Mme Copps:**

En ce qui concerne l'achat de nouvelles frégates pour les Forces armées canadiennes, quelles quantités d'acier sont-elles achetées pour le programme, et de quelles compagnies le sont-elles?

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Le maître d'oeuvre du projet de la frégate canadienne de patrouille, Saint John Shipbuilding Ltd. du Nouveau-Brunswick aura acheté environ 30 000 tonnes métriques d'acier d'ici la fin du projet. Les deux fournisseurs sont Algoma Steel Corporation Ltd. et Marshall Drummond McCall Inc.

Question no 434—**M. Peterson:**

En ce qui concerne la publicité de la Défense nationale diffusée à la télévision au Canada, a) (i) entre le 1er janvier et le 15 septembre 1992, b) entre le 15 septembre et le 26 octobre 1992, dans chaque cas, (i) quel était le coût total de cette publicité, (ii) quel montant a été payé à même le budget de la Défense nationale?

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): a) 86 334 $; ii) totalité.

Les crédits

b) (i) 3 681 600 $, incluant la campagne «maintien de la paix», 3 572 millions de dollars; (ii) totalité.

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Je demande que les autres questions soient réservées, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

AVIS DE MOTION PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que les avis de motion soient réservés.

Mme le vice-président: Les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) propose:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'être pas encore parvenu à établir et à respecter un code d'éthique clair et strict relatif au secteur public ni à fonctionner dans le cadre des lois, des lignes directrices et des normes existantes, et pour ne pas vouloir proposer de nouveaux codes et de nouvelles lois sévères concernant les conflits d'intérêts et les autres questions d'éthique publique.

—Madame la Présidente, je suis très heureux de participer à ce débat aujourd'hui. Il concerne la responsabilité du gouvernement face à son comportement actuel et à celui des huit dernières années et demie.

Permettez-moi de citer un extrait d'un article du *Toronto Star* signé par Jack Cahill.

> Je dois obtenir un autre 10 000 $. Ce sera mon dernier appel. Ne me laissez pas tomber. Répondez aujourd'hui.
>
> Ce télégramme a été expédié en 1873, par le premier ministre d'alors, sir John A. Macdonald, à l'avocat de l'homme d'affaires le plus en vue du Canada, sir Hugh Allan de Montréal.

[*Français*]

Plus ça change, plus c'est la même chose. Le 24 mai 1986, M. Pierre O'Neill écrivait ceci dans un éditorial du *Devoir*: «Éloignés du pouvoir pendant des générations, les Conservateurs n'ont jamais su l'exercer avec modération. Entre la défaite de John Diefenbaker en 1962 et la victoire de Brian Mulroney en 1984, ils n'ont goûté que le court temps du règne de Joe Clark en 1979. Depuis, la soif des «patroneux» est si grande, qu'après seulement vingt mois de pouvoir, ils en font déjà une indigestion. De mémoire, en politique, jamais un parti n'a été aussi éprouvé en si peu de temps par tant de scandales et de démissions». C'était là une citation de Pierre O'Neill dans *Le Devoir*.

• (1520)

Je continue à lire le texte, et je cite: «Les Conservateurs du premier ministre [d'en face] ont aussi leur obsession: ils vivent dans l'appréhension de perdre le pouvoir dès les prochaines élections. Et ils n'ont pas tort. Dans cette perspective, ils se disent qu'il faut prendre les bouchées doubles pour profiter du peu de temps qui reste. Contourner la procédure des soumissions pour saigner les bénéficiaires de contrats de moins de 30 000 $, c'est lucratif, mais insuffisant.

Il fallait donc étendre les tentacules du système aux bénéficiaires des gros contrats. C'est à partir de cette liste que des solliciteurs du parti identifient maintenant leurs victimes. Ils leur rendent visite et exigent une ristourne de 5 p. 100 de la valeur du contrat qui leur a été accordé. Celui qui refuse de se soumettre à la loi des ristournes est marqué au fer et peut faire son deuil de nouveaux contrats.» C'est ce que nous disait M. O'Neill en 1986.

Vous savez, madame la Présidente, si certains ne croient pas M. O'Neill, par exemple, je dois vous dire qu'il n'était pas le seul. Laissez-moi vous faire état d'une déclaration du député de Mégantic-Compton-Stanstead, qui était en 1991 député du Parti conservateur. Il disait, et je cite: «Les compagnies qui veulent des contrats doivent contribuer à la caisse du Parti conservateur.» Il y a également les citations de M^me^ Suzanne Blais-Grenier, qui elle aussi avait été ministre du Parti conservateur, et

qui avait attesté de l'existence d'un tel système de ristournes.

Laissez-moi vous faire état d'un autre texte, celui-ci de Marcel Adam, du journal *La Presse*, et je cite: «Depuis leur accession au pouvoir, il cinq ans, les Conservateurs ne cessent de confirmer leurs déplorables carences au chapitre de la moralité publique et de l'éthique parlementaire.

Par la faiblesse de leur tonus moral, ils sont en train de se ranger parmi les partis gouvernementaux les plus corrompus, ayant affligé la politique fédérale à une époque que l'on croyait révolue depuis quelques décennies.

Aussi loin que remontent mes souvenirs comme observateur professionnel de la chose publique, soit une période d'une trentaine d'années, je ne crois pas avoir connu un régime ayant manifesté des signes aussi précoces de corruption et s'étant montrés aussi peu scrupuleux des règles déontologiques et parlementaires.» C'est ce que disait Marcel Adam le 27 mai 1989.

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant vous parler d'un article de Don McGillivray, chroniqueur de Southam News, paru le 2 février 1990. Il y déclarait ce qui suit relativement à l'affaire de Brian Gallery. Vous vous souviendrez qu'il s'agissait d'un cas de conflit d'intérêts et que M. Brian Gallery a par la suite démissionné. M. McGillivray disait:

> N'y aura-t-il pas de fin à la parade des ministres du Cabinet, de députés et de hauts fonctionnaires nommés qui profitent de leurs postes de confiance pour favoriser leurs intérêts privés?

Il poursuivait en disant:

> Jusqu'à l'annonce jeudi à la Chambre des communes de la démission de M. Gallery comme directeur et vice-président du Canadien National, le premier ministre. . .
>
> —et là, il a mentionné son nom—
>
> . . .faisait comme toujours, il tentait de gagner du temps en essayant une contre-attaque politique, en ces termes: «Les libéraux ne demandent pas justice. Ils veulent un lynchage. Ils ne l'obtiendront pas à la Chambre des Communes.»

Le député de Roberval était ministre des Transports à cette date. M. McGillivray a ajouté:

> Le ministre des Transports [. . .]s'est prêté à ce jeu en se montrant sceptique au sujet des lettres signées par M. Gallery et présentées à la Chambre des communes par les partis de l'opposition. Il a affirmé: «Le député dit qu'il a une lettre. Ils ont toujours une lettre.»

La personne en question a fini par démissionner. Il s'agissait d'un proche ami du premier ministre.

J'ai une autre histoire de ce genre à présenter. Celle-ci vient de la parution du 16 décembre 1989 du quotidien *The Gazette* de Montréal. On y présentait la photo de six conservateurs de premier plan. Puisque certains d'entre eux sont encore à la Chambre, je ne citerai pas leurs noms. Je parlerai seulement de ceux qui ne sont plus parmi nous. L'article mentionne les personnes suivantes:

> Édouard Desrosiers, ancien député conservateur de la circonscription d'Hochelaga—Maisonneuve, fait face à huit chefs d'accusation, dont une accusation de corruption relative à un montant de 2 000 $ qu'il aurait reçu, selon la Couronne, d'une entreprise qui faisait des affaires avec le gouvernement.

Et on ajoute encore:

> Richard Grisé, député conservateur de Chambly, a été condamné en mai à une journée de prison, trois ans de liberté surveillée et à une amende de 20 000 $.
>
> M. Grisé a admis avoir touché un pot-de-vin dans le cadre d'une entente complexe qui a permis d'inscrire les employés d'une entreprise appartenant à un ami sur la liste de paye du gouvernement. Il a également reconnu avoir reçu des pots-de-vin d'entrepreneurs en construction.
>
> Michel Côté a été limogé en tant que ministre des Approvisionnements et Services en 1988 parce qu'il a omis de déclarer un prêt de 256 000 $ reçu d'un ami qui effectuait des travaux de construction pour le gouvernement.
>
> Roch Lasalle a quitté le Cabinet en 1987, suite à des allégations de trafic d'influence.
>
> André Bissonnette a été limogé en janvier 1987 en tant que ministre en second des Transports, suite à des allégations selon lesquelles il aurait été impliqué dans des tractations louches d'achat et de revente de terrains au Québec.
>
> Suzanne Blais-Grenier, ministre d'État aux Transports, a démissionné en décembre 1985, à la demande de M. Mulroney, suite à des comptes rendus des médias selon lesquels elle aurait dépensé sans compter à l'étranger.
>
> Sinclair Stevens a démissionné de son poste de ministre de l'Expansion industrielle régionale en mai 1986, suite à la publication de comptes rendus selon lesquels son épouse, Noreen, aurait obtenu pour les entreprises familiales un prêt de 2,6 millions de dollars de la société Magna International, un fabricant de pièces d'automobile qui avait reçu des subventions du ministère chapeauté par M. Stevens.
>
> Une commission royale d'enquête a révélé que M. Stevens avait violé à 14 reprises les directives concernant les conflits d'intérêts pendant qu'il était membre du Cabinet.

Il tente de faire renverser cette décision. Et plus loin:

> Robert Coates a démissionné de son poste de ministre de la Défense en février 1985.

Et la liste continue. L'article qui suit, en date du 25 février 1990, est signé par Geoffrey Stevens, correspondant du journal *The Gazette* pour les affaires nationales. Je cite:

> Brian Gallery, un ami du premier ministre Mulroney, démissionne de son poste de vice-président du Canadien National suite à la publication d'articles selon lesquels il aurait tenté d'inciter le CN à continuer d'acheter de la publicité dans des publications lui appartenant.
>
> Que se passe-t-il donc? Il s'écoule rarement plus d'une semaine sans qu'une personne de l'entourage de M. Mulroney, qu'il s'agisse d'un député, d'un ministre ou d'une personne nommée par faveur politique, ne fasse l'objet d'une enquête, ne soit accusée de quelque chose ou forcée de démissionner pour une raison ou une autre.

C'est ce qu'avait dit à l'époque M. Geoffrey Stevens.

Madame la Présidente, vous vous souviendrez, j'en suis sûr, qu'il y a quelques années le premier ministre avait fait des promesses au peuple canadien concernant les faveurs politiques et ce qu'il considérait être moral en matière de nominations. Ces promesses, il les avait faites pendant la campagne électorale de 1984; je les ai prises en note ainsi que les nominations dont il a récompensé son entourage après les élections et je les ai consignées dans ce livret qui était alors connu sous le titre de liste noire des faveurs politiques des conservateurs.

Permettez-moi de citer quelques passages des déclarations faites par celui qui est maintenant le premier ministre. Le 24 mai 1983, il a dit:

> Il y aura des postes pour les libéraux et aussi pour les néo-démocrates quand j'aurai été premier ministre pendant 15 ans et que je ne pourrai plus trouver le moindre conservateur dans tout le pays.

Ces paroles, prononcées par celui qui est depuis premier ministre, ont paru dans le *Globe and Mail*. Le 9 juillet 1984, il a dit:

> Je m'engage à adopter des critères de qualité qui impressionneront le peuple canadien.

C'était l'engagement qu'il avait pris en matière de faveurs politiques. Le 16 juillet 1984, il n'a cessé de parler de faveurs politiques, ce même homme qui est aujourd'hui premier ministre. Il a dit:

> La façon dont sont faites les nominations doit être radicalement modifiée. Nous allons introduire une toute nouvelle dimension; dorénavant, l'objectivité, la justice et la représentation de tous les Canadiens seront les nouveaux critères.

Je vais vous dire ce que le *Toronto Sun* a dit du premier ministre, le 22 mars 1985, après la première vague de faveurs politiques qu'il a fait déferler sur tous les Canadiens. On y lit: Le premier ministre est sincère, du bout des lèvres. Qu'on se rappelle son engagement solennel pendant la campagne électorale, lorsqu'il a mis en pièces le député de Vancouver Quadra, l'accusant de népotisme.» La promesse du premier ministre de mettre un terme à tout cela a grandement contribué à son écrasante victoire.»

• (1530)

La phrase suivante est antiréglementaire. Je ne peux pas la citer. Il écrit encore ceci: «Le premier ministre ne s'est tout simplement pas gêné pour faire du favoritisme. Il ne se passe presque pas une journée sans qu'un nouveau groupe de valets du Parti conservateur soient récompensés pour leur esprit partisan.» Voilà ce qu'on racontait à l'époque dans le *Toronto Sun*. Je le répète, je ne peux pas citer ici, à la Chambre, certaines des choses que l'on dit là-dedans au sujet du premier ministre, car la présidence ne le tolérerait pas, et avec raison. Elles ne sont tout simplement pas conformes au Règlement.

Le prochain article que je veux citer ici a été publié dans *La Presse*, le 21 novembre 1984, et il se lit comme ceci: «Le premier ministre a chargé dix comités provinciaux et un comité national de conseiller le Cabinet sur les nominations à caractère politique. Après avoir promis d'améliorer les choses, il nomme un comité de conservateurs par province.»

Permettez-moi de vous dire, madame la Présidente, comment fonctionne l'un de ces comités. Je cite à nouveau l'article: «Le comité du Québec sera présidé par le directeur du Ritz Carleton, à Montréal, et ami intime du premier ministre, M. Fernand Roberge.» Écoutez bien ceci, madame la Présidente: «Le comité comprendra en outre les ministres Roch Lasalle,» «le député de Frontenac», «et Marcel Tremblay», le député de Québec-Est. «Siégeront aussi au comité des militants conservateurs comme MM. Michel Cogger, Jean Bazin et Marc Dorion, tous trois juristes, ainsi que M. Mario Beaulieu, partisan de M. Clark et ancien député de l'Union nationale, et M^me^ Gisèle Morgan. Le comité national est composé de Norman Atkins, organisateur de la «Big Blue Machine» de l'Ontario et directeur de la campagne électorale de l'été dernier, de Bernard Roy, organisateur en chef de la campagne au Québec et maintenant premier secrétaire du premier ministre. Il sera aussi chef de cabinet du premier ministre».

Ce sont les allégations faites à l'époque par *La Presse*.

Madame la Présidente, vous pensez peut-être que les conservateurs étaient mauvais. Vous pensez peut-être qu'ils se sont amendés. Malheureusement, il ne l'ont pas fait. C'est déplorable, mais ils sont restés les mêmes.

Voici maintenant ce qu'écrivait Stevie Cameron, journaliste bien connue, le 31 janvier 1987: «Si le premier ministre a un seul ami qui n'a pas été nommé au sein d'un office, d'une commission ou d'une agence, qui n'a pas reçu le titre de Conseiller de la Reine, qui n'a pas obtenu un contrat juteux ou qui n'a pas été nommé au Sénat, c'est que cet ami mérite son sort.» C'est ce qu'elle déclarait à l'époque.

M. Andre: Stevie Cameron? Terrible!

M. Boudria: Et ça continue. Le ministre dit que c'est du Stevie Cameron. S'il fallait choisir entre la parole de Stevie Cameron et celle du leader parlementaire du gouvernement, je saurais qui croire. Je croirais Stevie Cameron.

M. Andre: Vous prenez tous deux plaisir à vous vautrer dans la boue.

M. Boudria: Madame la Présidente, je ne crois pas avoir prononcé de paroles antiparlementaires. Peut-être le ministre pourrait-il faire de même. Il n'aime peut-être pas ce que je dis, mais cela ne signifie pas que c'est faux. Je n'ai porté aucune accusation personnelle contre lui.

M. Andre: Je n'ai pas encore entendu de vérités.

M. Boudria: Madame la Présidente, je continue mes citations d'articles de journaux. «Le 24 mars 1989, Claude Levasseur, directeur de campagne dans la circonscription de Trois-Rivières, a été reconnu coupable par un tribunal provincial québécois de trafic d'influence. Les audiences ont révélé que M. Levasseur avait demandé un pot-de-vin de 2 500 $ à l'arpenteur Jean-Marie Chastenay, de Cap-de-la-Madeleine, qu'il avait choisi pour un contrat de 50 000 $ qu'il avait obtenu. Chastenay avait enregistré sa conversation avec Levasseur et avait remis l'enregistrement à la police. Levasseur a plaidé coupable et a été condamné.»

J'imagine que le premier ministre dira que ce n'est pas vrai.

M. Andre: De quelle circonscription venait-il?

M. Boudria: Je suis heureux que le ministre ait posé la question. c'est un directeur de campagne et un associé même aujourd'hui d'un ministre dans cette enceinte. Il est toujours associé à ce dernier ou c'était du moins le cas il y a trois semaines encore. Ainsi, le ministre d'en face demande ce qu'il fait.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, j'écoute avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, mais je trouve extrêmement tendancieux la relation qu'il fait entre une cause qui a été jugée et le rapprochement qu'il tente de faire avec cette cause et un des ministres de la Couronne.

Je pense que, connaissant mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, il ne veut sûrement pas faire des insinuations à l'effet qu'il pourrait exister autre chose, parce qu'il pourrait peut-être le dire à l'extérieur de la Chambre. Mais je pense qu'à ce moment-ci, il devrait s'en tenir à des propos, surtout ne pas impliquer un ministre de la Couronne dans une chose qui a été entendue et jugée sans que le ministre de la Couronne, ou sans que l'individu, à l'époque, ait été amené à témoigner d'une façon ou d'une autre, parce qu'il n'y a pas eu d'accusation non plus de portée, si on se reporte dans le contexte de l'époque. Je pense que le député de Glengarry—Prescott—Russell devrait faire extrêmement attention à ces propos-là.

Mme le vice-président: Avec le sujet invoqué dans la motion présentée par l'honorable député aujourd'hui, je pense que la dernière partie de l'intervention de l'honorable député de Champlain est remplie de sagesse et qu'il serait souhaitable, en tout temps, que tout le monde, quel que soit le côté de la Chambre ou le parti concerné, fasse preuve d'extrêmement de prudence pour ne pas porter d'accusations qui ne seraient pas possible d'être vérifiées.

M. Boudria: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le point soulevé par mon collègue de Champlain. Je n'ai pas dit que dans ce cas-là il y avait accusation contre le ministre. D'accord. J'accepte sa remarque.

[*Traduction*]

En ce qui concerne cette personne, je suis d'accord.

Je voudrais maintenant me pencher sur la question plus large de la moralité dans le secteur public. À la demande du député de Beauséjour, j'ai préparé un document sur ce que notre parti se propose de faire relativement à cette question et je voudrais le partager avec la Chambre des communes.

Voici certaines des recommandations que je voudrais faire consigner au compte rendu. Selon moi et de l'avis de mes collègues, on devrait adopter les recommandations du comité mixte spécial relatif aux conflits d'intérêts. Le rapport en question est inscrit au *Feuilleton* depuis près de quatre ans et il a expiré au *Feuilleton* à deux reprises, a été présenté de nouveau, a fait l'objet d'une étude par un comité spécial et a été laissé de côté pendant six mois.

Je crois également que le conjoint d'un député devrait être forcé de divulguer ses biens. Selon moi, on devrait former un comité spécial pour étudier les traitements et avantages des législateurs et faire rapport là-dessus. Je crois qu'on devrait fusionner les ministères des Approvisionnement et Services et des Travaux publics afin de former un ministère fédéral des services gouvernementaux en vue de réduire les coûts.

Il faut supprimer l'agence attitrée du gouvernement. Il s'agit de créer un bureau de la publicité gouvernementale chargé de s'occuper des contrats de publicité du gouvernement et de mettre un terme aux pratiques tout à fait méprisables qui ont eu cours durant la campagne sur l'unité du pays et qui sont rendues publiques depuis quelques semaines.

Je pense que le bureau de la publicité que je viens de proposer devrait relever du nouveau ministère des services gouvernementaux. Je crois qu'il faut établir un nouveau système pour la publicité gouvernementale afin d'éviter tout sectarisme et afin d'être équitable.

Ensuite, on devrait créer une commission d'enquête indépendante chargée d'étudier les procédures actuelles d'octroi des contrats, ainsi que les seuils relatifs aux appels d'offres précisés dans les lignes directrices du Conseil du Trésor.

Il y a un certain nombre de choses qu'on doit changer et il faut notamment accroître le contrôle sur les lobbyistes au Canada. Voilà une question que j'aborderai au comité tout à l'heure.

• (1540)

Ce sont là certaines des recommandations que mes collègues et moi-même voulons formuler pour améliorer l'éthique dans le secteur public au Canada. Mes collègues vous feront part d'autres recommandations tout à l'heure.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai écouté la majeure partie du discours du député de Glengarry—Prescott—Russell et j'aurais pensé qu'il aurait élaboré beaucoup plus sur la motion qui est en discussion aujourd'hui. C'est quand même une motion d'opposition, c'est une motion de son parti, mais il a passé la majeure partie de son discours à se référer à des articles de journaux qui remontent déjà à passablement longtemps. Il a mentionné le nom d'individus de façon passablement libre et je trouve cela déplorable.

Je voudrais aussi mentionner, avant de poser ma question, que lorsque l'opposition a la possibilité de faire un débat à la Chambre sur des motions que l'opposition juge importantes. . . En tout cas, je suis un jeune parlementaire, mais je suis d'avis que le temps de la Chambre devrait être utilisé pour discuter des sujets qui sont importants pour le pays, pour la nation, pour les payeurs de taxes et pour le gouvernement lui-même. Je me rends compte que ce n'est pas ce qui va se faire aujourd'hui parce que, entre maintenant et 8 heures ce soir, si le débat continue sur l'orientation que lui a donnée le député de Glengarry—Prescott—Russell, j'ai bien peur que le temps de la Chambre soit pris de façon bien inutile aujourd'hui.

J'aimerais poser une question au député de Glengarry—Prescott—Rusell et lui demander s'il est d'accord avec les méthodes utilisées avant 1988 par le parti dont il est membre et le parti qui formait le gouvernement à ce moment-là. Est-il d'accord avec les méthodes que le chef du Parti libéral, qui était au pouvoir pendant ces années-là, utilisait pour nommer les gens au Sénat et dans les différents postes publics.

[*Traduction*]

M. Boudria: Madame la Présidente, je suis ravi que le député pose cette question. Il a parlé de 1988. Je crois qu'il voulait dire 1984.

Il me demande si le système de nominations par décret qui existait en 1984 et avant cette année-là était meilleur que celui qui a été établi depuis. Non, bien sûr que non.

M. Blenkarn: Ce qui veut dire que celui d'aujourd'hui est meilleur.

M. Boudria: Non, c'est le même. Il n'a pas changé.

Le problème est qu'en 1984, le premier ministre avait promis que des mesures radicales seraient prises pour le changer. Il n'en a rien été.

La seule chose à laquelle nous avons eu droit, c'est un processus d'examen des décrets qui n'accorde aucun pouvoir à un comité, pas même celui de faire une recommandation à la Chambre des communes.

Si le ministre en face n'est pas d'accord sur ce point, il n'a qu'à se reporter aux délibérations du Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale. Il verra que dans la motion que j'avais proposée à l'époque je recommandais à la Chambre que Dalton Camp ne soit pas engagé pour travailler au Bureau du Conseil privé. Cette motion avait été jugée irrecevable car il n'existait pas de mécanisme permettant au comité de faire cette recommandation à la Chambre.

M. Andre: Vous parliez d'autre chose. C'était une chose complètement différente.

M. Boudria: Il s'agissait d'un examen d'une nomination par décret.

M. Andre: Pas du tout. Soyez honnête.

M. Boudria: C'est le cadre dans lequel nous avons effectué l'examen.

Le député de Manicouagan a posé des questions sur le ton du débat d'aujourd'hui et sur ce que la Chambre allait faire d'autre. C'est pour moi une excellente occasion de continuer de vous faire part des mesures que recommande mon Parti afin d'améliorer le code d'éthique du secteur public.

Le système rationnel d'adjudication des marchés publics devrait être en outre appliqué dans tous les ministères de façon à donner aux petites entreprises plus de chances de se voir adjuger des contrats.

Le gouvernement devrait, à mon avis, créer un répertoire central des contrats adjugés, ceci sous réserve des exigences en matière de sécurité. Le public devrait pouvoir examiner les détails des contrats adjugés par le gouvernement.

Mes collègues et moi croyons qu'il faut veiller à ce que les contrats du gouvernement fédéral soient adjugés de façon équitable et à ce que les députés n'aient rien à voir avec cette adjudication; de plus, il ne faudrait pas affecter des membres du personnel exonéré dans les bureaux régionaux des ministères comme on l'a déjà fait dans le cas du ministère des Travaux publics.

À la Chambre des communes, il faudrait établir des procédures de mise en candidature et de confirmation pour les nominations par décret, notamment dans le cas de hauts fonctionnaires de la Chambre, et on devrait accorder un droit de veto au comité de révision de ces nominations.

Les députés devraient pouvoir examiner les nominations des sous-ministres et d'autres individus, entre autres, celles des dirigeants de sociétés d'État et d'organismes de réglementation. La Chambre devrait pouvoir faire des recommandations concernant ces nominations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il faudrait élaborer une procédure de mise en candidature en vue de nommer les juges du Bureau de la citoyenneté. Cette procédure n'existe pas actuellement.

Il ne faudrait pas imposer des droits d'enregistrement aux lobbyistes de première et de deuxième catégories. D'après moi, les lobbyistes professionnels devraient être tenus d'inscrire dans un registre public leurs principales dépenses et les droits qu'ils acquittent ainsi qu'une description de leur activité.

La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes doit être modifiée pour interdire les honoraires conditionnels.

Il faudrait que les lobbyistes professionnels rendent publics toutes leurs démarches, peu importe que des honoraires aient été facturés ou non. On devrait obliger les lobbyistes à dévoiler le montant des honoraires facturés à un client et le mode de paiement utilisé.

Je peux continuer et donner plus de détails si vous le désirez, madame la Présidente.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Président, comme toujours, nous apprenons beaucoup du député de Glengarry—Prescott—Russell.

Je veux simplement dire que, si le gouvernement ne respecte aucun code d'éthique, les Canadiens perdront confiance dans notre régime politique, et ce sera la fin du Canada tel que nous le connaissons.

Mon collègue a parlé de la nécessité d'établir un registre central pour l'octroi des subventions. Le député pourrait-il faire quelques brèves remarques au sujet des contrats octroyés par le ministère de la Santé qui ont coûté des millions de dollars aux Canadiens et qui, selon le rapport du vérificateur général, n'étaient pas conformes à la loi dans 22 cas sur 23?

M. Boudria: Madame la Présidente, c'est vraiment un bon exemple du genre de choses dont je parle.

Le vérificateur général l'a dit, dans son rapport annuel, et depuis, les uns après les autres, les contrats du gouvernement ont été octroyés sans qu'on tienne compte de la procédure d'appel de propositions qui doit être utilisée. Nous avons d'ailleurs vu plusieurs autres cas de ce genre depuis ce temps.

Dans certains cas, cette procédure ne devrait même pas exister. Mais elle existe, et elle n'est pas respectée. Dans le cas du ministère de la Santé, c'était écrit en noir sur blanc dans le rapport du vérificateur général.

Les députés d'en face ne peuvent certainement pas m'accuser de faire des insinuations malveillantes. Ce n'est pas le fruit de mon imagination ni de celle du député d'en face; c'est le vérificateur général lui-même qui l'a dit.

Tout cela est mal, très mal. Le gouvernement doit changer ses pratiques. Il doit le faire même si son règne tire à sa fin.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, les marchés en question n'ont pas été, d'après le vérificateur général, attribués selon la procédure bureaucratique établie. Le vérificateur général a-t-il affirmé que cet argent avait été obtenu illégalement, de façon frauduleuse, ou qu'on en avait fait un usage abusif?

Dans l'affirmative, pourquoi le député dirait-il qu'on n'a pas porté d'accusations contre ces gens qui ont obtenu cet argent de façon frauduleuse, qui l'ont mal employé, qui ont gaspillé des millions de dollars, comme le prétend le député de Winnipeg-Nord.

Le vérificateur général ne signalait-il pas simplement qu'on n'avait pas bien respecté la procédure bureaucratique? Affirme-t-il dans son rapport qu'il y a eu fraude et vol, et qu'on a mal employé des millions de dollars du Trésor public? Si oui, qui sont ceux qui l'ont fait? Pourquoi n'a-t-on pas porté d'accusations contre eux?

M. Pagtakhan: La GRC. . .

M. Andre: L'affaire n'est pas encore terminée. Personne n'a été accusé et il n'y a aucune preuve de vol.

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Pagtakhan: Lisez le rapport.

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Nord a déjà obtenu la parole. Il pourra sans doute l'obtenir à nouveau plus tard aujourd'hui.

Pour le bon ordre et par respect pour la Chambre, il serait bon que le député s'abstienne de hurler et de porter des accusations pour le moment.

M. Pagtakhan: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: S'il y a rappel au Règlement, je vais l'entendre.

• (1550)

M. Pagtakhan: Le leader du gouvernement à la Chambre a fait allusion à la question que j'ai posée et il a mentionné ma circonscription. Or, il savait qu'il y avait seulement deux. . .

Mme le vice-président: Le député s'engage dans un débat alors qu'il n'a pas la parole. Je viens de lui demander d'attendre son tour pour prendre la parole et faire connaître son opinion.

Il reste une minute au député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Madame la Présidente, le vérificateur général a bien dit dans son rapport que la procédure n'avait pas été respectée. Le ministre peut bien la qualifier de purement bureaucratique, mais je ne crois pas que ce soit le cas. Il s'agit en réalité d'une critique à l'endroit de son propre collègue, le président du Conseil du Trésor, qui établit ces règles qui sont nécessaires pour l'attribution des marchés en bonne et due forme.

Lorsque j'ai soulevé la question à la Chambre il y a quelques mois, le gouvernement a refusé de répondre à la question que j'ai posée à ce sujet. Sauf erreur, c'est le leader du gouvernement lui-même qui m'a dit qu'il ne pouvait répondre parce que toute cette affaire faisait l'objet d'une enquête policière.

À vous de juger.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je tiens à faire remarquer qu'il y a toute une différence entre cela et l'affirmation éhontée selon laquelle des millions de dollars appartenant aux contribuables ont été gaspillés d'une manière frauduleuse. Il faut absolument relever cette accusation de méfait. Nous avons une tradition: si un député accuse quelqu'un d'autre d'avoir enfreint la loi, il doit mettre son siège en jeu. Si l'accusation se révèle sans fondement, il doit démissionner.

Madame la Présidente, il me semble révélateur que, en cette journée d'opposition. . .

Mme le vice-président: À l'ordre, je vous prie. Le député doit savoir qu'un rappel au Règlement se rapporte justement aux dispositions du Règlement. Quel article du Règlement le député invoque-t-il?

M. Pagtakhan: Je ne peux pas citer un article précis. J'implore votre indulgence, madame la Présidente, mais je faisais allusion à un rapport selon lequel plusieurs lois étaient violées. Je pourrai vous montrer la page plus tard, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Le député intervient simplement dans le débat. Le ministre a la parole.

M. Andre: En cette journée réservée à l'étude des crédits, journée qui est prévue dans le Règlement afin que l'opposition puisse discuter de la question des crédits, c.-à-d. l'engagement des fonds publics, il est intéressant de constater que l'opposition a décidé de parler de ce sujet. J'ai fait des recherches et j'ai constaté qu'au cours des deux dernières années, l'opposition n'a pas une fois, pas une seule fois profité de cette journée pour discuter de ce pourquoi elle a été instituée, c'est-à-dire les dépenses gouvernementales, la façon dont l'opposition procéderait, etc. Mais cela n'a rien de surprenant.

Le député a pris la parole et énuméré une liste d'activités soi-disant illégales ou inconvenantes auxquelles se seraient livrées diverses personnes. Il a réussi à faire de la calomnie et de la médisance au sujet de bien des gens, en citant des articles de journaux. Certaines personnes ont été trouvées coupables, d'autres, innocentées. Dans notre système, quand quelqu'un est innocenté, il est inno-

centé. Mais cela n'a pas empêché le député d'accuser ces personnes d'être corrompues. Même si un tribunal de notre pays les a innocentées, cela n'a pas empêché le député de prendre la parole et de les calomnier à nouveau parce que des chefs d'accusation ont un jour pesé sur elles. D'après le député, quand un chef d'accusation pèse sur quelqu'un, celui-ci est coupable.

Le député a ensuite parlé—je reviendrai sur la question de la publicité dans un moment—des nominations issues du népotisme. Il a parlé de l'engagement du premier ministre. Dès qu'il a été porté au pouvoir, le premier ministre a, avant toutes choses, créé un comité parlementaire présidé par Jim McGrath; ce comité a établi que toutes les nominations faites par le gouverneur en conseil peuvent être examinées par les comités de la Chambre, ce qui constitue une innovation majeure.

Le député a alors dit qu'il voulait parler de Dalton Camp. Le Cabinet du premier ministre a embauché Dalton Camp à contrat, au même titre que mon bureau de circonscription et celui du député embauchent des employés. Le député veut-il dire que pour embaucher tous nos employés—les siens y compris—nous devons d'abord obtenir l'approbation d'un comité de la Chambre? Quelle suggestion absurde! Le député aime calomnier, médire, condamner malicieusement des gens qui ne sont pas ici pour se défendre. Il a utilisé cette institution, avec les privilèges et les immunités qu'elle procure, pour calomnier injustement ces personnes et dire que quiconque a osé participer à des activités politiques pour le Parti progressiste conservateur est indigne d'une charge publique.

Il est curieux qu'il n'ait pas dénoncé la nomination d'Aideen Nicholson à la Commission d'appel de l'immigration ni celle de George Henderson au Tribunal d'appel des anciens combattants, tous deux d'anciens libéraux, ni la nomination d'Ian Deans. Seuls ceux qui ont entretenu des liens avec le Parti progressiste conservateur sont corrompus. Les autres sont parfaits.

M. Kilgour: Comme 99 p. 100 de vos nominations. C'est vraiment jouer sur les mots.

M. Andre: Le député devrait écrire un autre livre que personne ne peut lire au lieu de rester là.

Mme le vice-président: J'imagine que le député d'Edmonton-Sud-Est voudra intervenir bientôt. Il voudra probablement exprimer son avis sans être continuellement interrompu. Je crois qu'il serait sage et généreux de sa part d'avoir la même obligeance envers le ministre qui a la parole.

M. Andre: Madame la Présidente, le député a cité plusieurs auteurs, notamment Stevie Cameron. Stevie Cameron a déjà écrit. . .

M. Kilgour: Il va maintenant dire du mal de Stevie Cameron qui vient d'une bonne famille conservatrice.

Une voix: Le ministre ne la connaît même pas.

M. Andre: Madame la Présidente, il vous faudra bientôt museler le député. Stevie Cameron a rencontré un décorateur, Giovanni Mowinkle, qui lui a dit: «Savez-vous combien il y a de penderies au 24, promenade Sussex?» Le *Globe and Mail* a par la suite consacré deux pages pleines à la dimension des penderies, au nombre de chaussures et au scandale que cela causait.

La parution de cet article a été suivie de deux événements. Premièrement, Giovanni Mowinkle a quitté le pays avec la GRC à ses trousses. Deuxièmement, Geoff Stevens, le rédacteur en chef du *Globe and Mail* que citait le député de Glengarry—Prescott—Russell, a été congédié.

M. Kilgour: Dites-nous quelque chose de substantiel, Harvey.

M. Andre: Madame la Présidente, je veux, en fait, profiter de l'occasion pour aborder une question que le député a soulevée à la fin de son intervention. Il s'agit de la publicité et du favoritisme et des agissements inconvenants et illégaux dont nous a accusés le député en parlant des contrats de publicité. Je voudrais prendre quelques instants pour répondre à ces accusations.

Avant 1979, c'étaient les ministères qui se chargeaient de la publicité. Chacun choisissait son agence pour diriger sa propre campagne. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les gouvernements libéraux de l'époque aient choisi des agences libérales. Ils embauchaient des gens en qui ils avaient confiance. C'est normal.

En 1979, le gouvernement Clark a créé le Groupe de gestion de la publicité. Il semble que le programme du Parti libéral prévoie d'appliquer une mesure semblable après les prochaines élections. Le Groupe de gestion de la publicité coordonne toutes les campagnes de publicité des ministères pour garantir que le gouvernement paie le moins cher possible, qu'il atteigne les groupes cibles, que les contrats soient réalisés dans les règles, ainsi de suite. C'est un principe que les libéraux ont conservé en 1980, après leur retour au pouvoir, et ce système est toujours en place. Bien sûr, ce gouvernement avait confié, par

contrat, la direction de ce groupe à une personne en qui il avait confiance, et nous avons fait la même chose. Il s'agit de M. Bob Byron, qui a 35 ans d'expérience. Je cite les propos d'un fonctionnaire: «Les fonctionnaires qui travaillent avec lui disent qu'il en sait plus dans le domaine de la publicité qu'ils ne pourront en apprendre de toute leur vie. C'est un expert, et cela transparaît dans tout ce qu'il fait, selon les fonctionnaires qui le côtoient.»

• (1600)

En outre, en 1984, le gouvernement a établi un processus de sélection de ces agences. C'est bien connu qu'il est très difficile pour le gouvernement d'attribuer des marchés de services professionnels—et je le sais parce que j'étais ministre des Approvisionnements et Services à l'époque. On ne peut pas demander de présenter une soumission sous pli à des avocats, des ingénieurs, des architectes, des comptables ou des agences de publicité, parce que ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. On peut le faire pour la construction d'un immeuble. On présente un plan et on demande des soumissions. On n'ouvre les enveloppes qu'après. Mais on ne peut pas agir ainsi pour les services professionnels, parce qu'il y a un facteur de qualité dont il faut tenir compte.

En ce qui concerne la publicité, l'industrie demande à plusieurs agences de faire une offre et de dire comment elles mèneraient la campagne publicitaire que désire le client.

Dans le cas où un ministère veut mener une campagne, nous ferons entendre les offres par un comité de fonctionnaires qui fera une recommandation. C'est le système le plus équitable que nous ayons pu établir. Il fonctionne très bien, bien mieux que le système précédent.

Le *Citizen* avec ses journalistes intrépides, Kennedy et Cobb, a écrit un article sur les grands contrats sur l'unité nationale et le 125e anniversaire avec le gros titre suivant: «Selon nos sources, les contrats de publicité ont été accordés sans soumissions».

Eh bien, ce qui est arrivé en fait, c'est que le ministre responsable qui se trouve être un sénateur a envoyé une lettre à ce quotidien pour lui dire que cet article était erroné. En fait, il y a eu un comité composé de cinq fonctionnaires du nom de Gagnier, Guité, Parkins, Uteck et Cardinal qui ont entendu les offres de six agences, Académie, Burghardt, Wolowich, Crunkhorn, Camp Associates, la Boîte à Idées, Palmer Jarvis et Publitel, et qui ont effectivement donné les contrats à deux d'entre elles, à Palmer Jarvis de Vancouver et, je pense, Publitel de Montréal.

Est-ce que cela a convaincu les journalistes qu'ils s'était trompés? Absolument pas. Ils ont continué et la première chose qu'ils ont faite, c'est aller voir Daryl Bean et lui demander ce qu'il pensait des contrats. Il s'est indigné du fait qu'il n'y avait pas eu de processus d'adjudication.

On peut pardonner à Daryl Bean parce que les journalistes lui ont donné les mêmes faux renseignements et il a réagi car il ne laisse pas passer une occasion de s'indigner. Nous connaissons Daryl Bean. Je vois qu'il s'est engagé à aider le Bloc québécois aux prochaines élections, ce qui est intéressant également.

Que s'est-il passé vraiment? Eh bien, après qu'on leur a donné ces noms, les journalistes ont téléphoné et parlé à certains de ces fonctionnaires. Je veux parler un peu de la conversation qu'ils ont eue avec un fonctionnaire qui a 30 ans d'ancienneté. Il a dit qu'il a travaillé pour le gouvernement Diefenbaker, le gouvernement Pearson, le gouvernement Trudeau, le gouvernement Clark, le gouvernement Trudeau à nouveau, le gouvernement Mulroney et si le nouveau gouvernement est formé par le Parti Rhinocéros, qu'il travaillera pour lui. Il a dit que personne ne sait comment il vote. Il n'a aucune tendance partisane.

En réponse à cet intrépide journaliste, il a déclaré qu'il n'avait pas d'affiliation politique et que demain personne ne saurait s'il votait rose, bleu, jaune ou autrement. Il a ajouté: «Tout ce que je vous dis, c'est que le système qui est en place maintenant, et je parle strictement en tant que fonctionnaire, est bien meilleur et bien plus honnête qu'il ne l'était il y a dix ans.» C'était le témoignage d'un fonctionnaire avec 30 ans d'ancienneté.

Est-ce que cela a découragé nos intrépides journalistes, nos Bernstein et Woodward d'ici qui étudient à fond la question? Pas du tout. Après cela, ils ont écrit un autre article en disant que ces fonctionnaires n'avaient pas fait de rapport. L'énoncé de politique indique qu'ils l'ont fait pendant le déjeuner chez Henri Burger. Mon Dieu, c'est sérieux. Oh, quelle horreur!

Quelle complète absurdité!

Et le député de Glengarry—Prescott—Russell se lève et fait encore allusion aujourd'hui à des preuves de corruption dans le domaine de la publicité; il ajoute aussi que le gouvernement ne désire pas être juste et ne veut pas d'appels d'offres. Alors que nous avons le témoignage de ces cinq fonctionnaires qui disaient que le système en place est bien mieux qu'il était il y dix ans, et bien plus honnête. Je souligne le mot «honnête». Est-ce que cela fait une différence? Non.

Comment se peut-il que ces journalistes n'aient pas mentionné cela dans leur article? Pourquoi MM. Kennedy et Cobb ne diraient-ils pas la vérité?

Hier, nous avons eu toute une présentation au Comité de la consommation et des affaires commerciales qui étudie la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Un des lobbyistes, une personne du nom de Michael Robinson, un activiste libéral bien connu, disait, et je cite le compte rendu:

> [. . .] On peut dire que la partialité politique y est pour quelque chose.

Il parlait de la motivation des journalistes. Il a ajouté:

> Après que *The Ottawa Citizen* eut publié deux ou trois articles, j'ai reçu un coup de téléphone de Gordon Ashworth, directeur de campagnes électorales du Parti libéral, qui était très actif auprès de beaucoup d'entre nous pendant la campagne référendaire. Il venait de parler avec Mark Kennedy, m'a-t-il dit, journaliste au *The Ottawa Citizen*. Kennedy lui avait posé des questions à propos de la publicité pendant la campagne, et ce dans le but, j'imagine, de rédiger d'autres articles pour *The Citizen*. Pendant la conversation, il a demandé à Gordon si j'étais contrarié à la suite des articles qui avaient paru dans le journal. Lorque Gordon lui a dit que je n'étais pas très content de la publicité, Kennedy l'a rassuré et lui a dit que je ne devais pas m'en faire parce que le but des articles n'était pas d'attaquer le Parti libéral mais plutôt de mettre le gouvernement conservateur dans l'embarras.

Il a dit ensuite:

> Ce sont là des propos étranges venant d'un journaliste. J'ai donc des soupçons sur ce qui a pu les motiver.

The Ottawa Citizen avait un éditorial disant qu'il étudiait l'éthique du gouvernement. J'estime, en toute humilité, qu'il devrait peut-être se pencher un peu sur l'éthique de ses journalistes, si toutefois ce n'est pas un oxymoron en ce qui concerne ces personnes. Elles se prennent pour Bernstein et Woodward, alors qu'elles ne sont que des recherchistes du programme *Dateline* de NBC.

Il disait que l'objet de ces articles n'était pas la poursuite journalistique du qui, quoi, où, quand et pourquoi, mais d'embarrasser le gouvernement conservateur. Que trouve-t-on en première page de cet important journal national? Des histoires rapportées par ces deux journalistes, qui ne cherchent pas à connaître la vérité ou à informer le public mais, de leur propre aveu, à mettre le gouvernement dans l'embarras. N'est-ce pas merveilleux? Ne sommes-nous pas bien servis par cette institution?

Cela me fait penser à une conversation que j'ai eue un jour avec la regrettée Marjorie Nichols qui me faisait part de sa déception. Elle avait écrit un article qui, en réalité, félicitait le gouvernement d'une mesure qu'il avait prise. Elle a dit que ses propres collègues s'étaient moqués d'elle et l'avaient insultée. L'idée que l'on publie dans un journal comme *The Ottawa Citizen* un article favorable au gouvernement était intolérable aux yeux de ses collègues. Comme Don McGillivray, qui n'a jamais rien dit de positif même si, pour cela, il devait dire le contraire de sa pensée. Elle a ensuite parlé avec un certain dégoût de la qualité du journalisme au Canada. Elle m'a dit que le pays était suffisamment fort pour survivre à ses politiciens, mais qu'il ne l'était peut-être pas assez pour survivre à ses médias. Si c'est le genre de normes que nous allons avoir, elle avait raison.

On peut peut-être interpréter ces propos d'une manière moins péjorative. Cela nous mène à un problème encore plus grand. J'ai lu la critique du livre *Reinventing Government: How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Service*, de R.I.G. MacLean qui, à l'époque, travaillait pour le gouvernement de l'Ontario avec lequel il avait un contrat de deux ans. Il a parlé de la bureaucratie et de la façon dont elle était devenue sclérosée tant elle aimait le processus. Ce qu'elle veut, c'est le respect du processus, peu importe les résultats. C'est pourquoi elle est si sclérosée. Il a ajouté l'observation suivante:

• (1610)

> Chaque partie d'une organisation bureaucratique a un mandat et fonctionne selon certaines règles. Les bureaucrates ne se soucient pas d'évaluer objectivement les résultats. Ils évaluent le rendement plutôt d'après la conformité aux règles. C'est ce qu'ils appellent l'obligation de rendre compte. Quand on leur suggère d'avoir moins de règles pour être peut-être plus productifs, ils répondent invariablement qu'il faut des règles pour pouvoir rendre des comptes au public. C'est complètement faux. Les règles portent toutes sur l'obligation de rendre compte des intrants ou des approbations nécessaires pour dépenser. Il n'y a aucune obligation de rendre compte des extrants ou des résultats des dépenses.

Un bureaucrate, du moins, ne suivait pas cette façon de procéder. M. Guité, qui s'adressait à M. Kennedy, a dit que le groupe a respecté le processus d'adjudication de contrats. Il est plus honnête que jamais en 10 ans. Or, le *Citizen* d'Ottawa dit que le groupe n'a pas remis un rapport par écrit. Encore le processus. Cela suffisait au journal pour conclure à la corruption et pour poursuivre ses efforts incessants afin de mettre le gouvernement conservateur dans l'embarras.

Quelle belle profession! «Qu'avez-vous fait aujourd'hui?»

«J'ai mis le gouvernement dans l'embarras.»

«Quel exploit! Comment servez-vous la population, vos lecteurs? Leur avez-vous révélé la vérité aujourd'hui?»

«Pas forcément, mais j'ai mis le gouvernement dans l'embarras.»

«Avez-vous été honnête aujourd'hui? Avez-vous observé dans vos écrits la règle des cinq questions, c'est-à-dire le qui, le quoi, le pourquoi, le quand et le où?»

«Non, mais j'ai mis le gouvernement dans l'embarras. Je l'ai bien eu.»

«N'est-ce pas merveilleux!»

Prenons Stevie Cameron, par exemple. Elle doit être fière d'elle: «Eh! j'ai terni trois réputations. J'ai détruit trois personnes cette semaine. Quelle semaine profitable!» Shakespeare a dit: «Qui me vole ma bourse vole une camelote. Mais qui me filoute de mon bon renom me dérobe ma vie.» Stevie Cameron et bien d'autres personnes comme elle pensent qu'il est honorable d'aller filouter les bons renoms.

En nommant des députés de la Chambre qui ont été reconnus innocents et en sous-entendant qu'ils sont toujours coupables parce qu'ils ont été accusés, le député de Glengarry—Prescott—Russell se livre au même jeu. Puis, l'opposition se demande pourquoi la Chambre ne commande pas le respect qu'elle mérite de la part du public. On commande le respect en étant juste et honnête, en ne tolérant pas la corruption et en n'accusant pas des gens de pratiques corrompues parce qu'ils n'ont pas respecté son interprétation des règles.

Le député de Winnipeg-Nord a raison. La Chambre des communes éclatera de toutes parts si nous continuons de nous livrer aux actes de salissage incontrôlés et irresponsables qui se produisent trop fréquemment ici.

Si nous nous traitons les uns les autres avec respect, sans présumer que tous les députés de l'autre côté sont des escrocs et des voleurs, si nous nous assurons que nos accusations sont fondées sur des faits, et non sur des soupçons, et si nous ne crions pas immédiatement «hourra» lorsque des journalistes comme Kennedy et Cobb calomnient des gens, alors nous pourrons retrouver un peu le respect que nous avons perdu. Sinon, cette institution et notre pays seront malheureusement perdants.

Dans un sens, je regrette que nous consacrions une journée précieuse à un sujet comme celui-ci mais, dans un autre, je suis reconnaissant au député de me donner une occasion de clarifier les faits.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, j'aimerais poser quelques questions au leader du gouvernement à la Chambre avant de conclure par quelques observations.

Je ne représente peut-être pas ici bon nombre des positions officielles de la plupart des partis politiques du Canada, mais j'ai été personnellement troublé ces dernières années par le fait qu'il ait fallu légiférer pour établir des normes en matière de conduite et d'éthique gouvernementales.

Il y avait certes des problèmes. L'un d'eux est apparu au grand jour en Colombie-Britannique, il y a quelques années, Le ministre provincial avait du mal, semble-t-il, à faire la différence entre les normes de conduite publique et les normes de conduite privée en affaires et à comprendre qu'il faut maintenir une certaine distance entre les deux.

De toute évidence les représentants élus doivent se fixer eux-mêmes des normes et les respecter. C'est ensuite aux électeurs de juger si un gouvernement donné s'est conformé à ce qui est généralement considéré comme étant une conduite acceptable de la part des politiques.

Je me souviens d'un entretien que j'ai eu avec un ancien ministre en fonctions entre 1980 et 1984 et qui représente actuellement le Nouveau-Brunswick au Sénat. Nous parlions d'un sujet étranger à l'affaire. Il disait ceci: «Chaque fois qu'un d'entre nous est dans l'opposition et qu'il voit ce qu'il estime être un abus, il est d'avis qu'une loi ou un règlement s'impose et qu'il faut serrer la vis. À la fin, on se retrouve avec des ministres qui ne peuvent pas donner suite à des appels basés sur le gros bon sens, prisonniers qu'ils sont des chinoiseries administratives ainsi que des lois et règlements.»

Quant à moi, et je parle probablement pour plus de politiciens qu'on veut parfois l'admettre, je pense que la plupart d'entre nous se contenteraient de dire: «Voyez ce que j'ai accompli. Voici mon bilan. Jugez-moi là-dessus. C'est à vous de vous prononcer sur ce que devraient être nos normes de conduite.»

En tant que député de la Chambre des communes, j'ai observé dans la conduite du gouvernement actuel, particulièrement au début de son mandat, des choses qui m'ont profondément ébranlé. Il semblait y avoir un nombre considérable de gens, plus que jamais auparavant, qui se retrouvaient devant les tribunaux. J'imagine que c'est là le genre de chose qui risque d'arriver dans un parti qui compte subitement un grand nombre de députés sans expérience de la politique et de la vie publique. Ceux-ci ne savent pas alors différencier les normes qui sont acceptables dans la conduite des affaires publiques et celles qui prévalent dans le secteur privé.

Ce sont là des observations plutôt que des questions. Nous allons sans doute finir par nous entendre. J'espère que ce n'est pas simplement parce que le leader du gouvernement à la Chambre siège de ce côté-là. Je pense que c'est une question qu'il est important de soulever et j'aimerais que le leader parlementaire donne son avis là-dessus.

M. Andre: Je remercie le député pour ses observations, que j'approuve absolument. Il a parfaitement raison, je crois. Dès qu'une règle semble avoir été violée, on a effectivement tendance à exiger des règles plus sévères.

Si l'on appliquait cela au règlement de la circulation et, si chaque fois que quelqu'un excédait la vitesse permise, on réduisait celle-ci, nous ne pourrions bientôt plus conduire. Les règles deviendraient tellement strictes que nous ne pourrions plus bouger. Le député a raison de dire que l'on a tendance à réagir de cette façon plutôt inquiétante.

L'une des choses qui ressortent de tout cela, c'est évidemment que le message est très clair. La meilleure manière de ne pas avoir de problèmes, c'est de suivre à la lettre la moindre règle. Peu importe que cela ne soit pas efficace pour le gouvernement, peu importe que cela donne de mauvais résultats ou ne soit pas opportun dans les circonstances. On ne peut pas avoir de problèmes si l'on s'en tient strictement au règlement, mais on peut certes gaspiller beaucoup d'argent.

J'ai cité la critique de l'ouvrage de M. MacLean, *Reinventing Governement*. À son avis, on devrait se concentrer sur les résultats et non sur la façon de faire; au lieu d'insister pour que toutes les façons de procéder soient suivies à la lettre, on devrait s'enquérir de ce qui s'est passé. Je puis me montrer un tantinet partisan. On nous a accusés de toutes sortes de péchés, de ce côté-ci, et notamment de n'avoir pas respecté les règles.

Il me semble plus important de considérer les faits pour déterminer s'il y a eu fraude, plus important de se demander si une personne ou de ses amis se sont enrichis aux dépens des contribuables. Si l'on enfreint le règlement afin d'offrir aux contribuables, aux immigrants, par exemple, un programme ou un service qui soit moins coûteux pour le contribuable, on devrait certes en être félicité ou presque.

• (1620)

C'est de ce genre de dérogation dont parlaient Kennedy et Cobb. Selon eux, on avait techniquement violé les règles et c'était synonyme de corruption. Voilà à mon avis ce qui est ignoble dans toute cette série d'articles. Ils avaient tous les témoignages des fonctionnaires selon lesquels le système est plus honnête maintenant qu'il y a 10 ans. Je sais que lorsque je siégeais en face, je me battais contre le système.

Comment attribuer les contrats pour les services? Comment établir une procédure équitable pour choisir un ingénieur, des comptables ou des avocats? Ce n'est pas facile.

Dans le cas de la publicité, nous avons mis au point une démarche semblable à celle du secteur privé. Lorsque ces gens déclarent que nous sommes tous corrompus parce que, selon eux, nous aurions dû fournir un rapport écrit—c'est leur façon de comprendre les règles—et que, par conséquent, c'est là une preuve de corruption, ils font fausse route.

Si une telle chose devait se réaliser, nous aurions à rédiger tout un nouvel ensemble de lois qui ressembleraient au carcan bureaucratique dont vous parlez. Ça ne servirait à rien.

Je serais d'accord avec vous sur un point. Nous pourrions peut-être un jour parler vous et moi des moyens à prendre pour obtenir cette attitude et ce genre de résultats.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, hier, pendant la période des questions, le ministre a déclaré que le gouvernement présenterait un projet de loi faisant suite au rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes relatif aux conflits d'intérêts.

Je me demandais si ce projet de loi contiendrait les modifications à la Loi sur le Parlement du Canada recommandées dans le rapport. Je me demandais également si le gouvernement accepterait les amendements au Code criminel suggérés dans ce même rapport.

Les crédits

M. Andre: Madame la Présidente, nous avons la ferme intention de présenter ce projet de loi.

Je crois savoir que ce n'est qu'une question d'heures avant que l'ébauche finale soit prête. Je devrais recevoir le projet de loi bientôt et je le présenterai à la Chambre le plus rapidement possible.

Cependant, je ne peux pas parler des détails, mais je peux donner une réponse générale. Le projet de loi reflètera les recommandations du comité de la Chambre que le député présidait et qui a présenté un rapport unanime.

Nos conseillers juridiques ont cependant relevé un ou deux points auxquels il pourrait être difficile de donner suite. Les principales recommandations du comité du député n'ont rencontré aucune résistance au sein du Cabinet.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, c'est un discours très émouvant que vient de prononcer le leader parlementaire du gouvernement.

Il a beau se mettre en colère parce que nous critiquons les agissements du gouvernement et dire qu'il faut que plus de gens s'abstiennent de recourir à ce genre de tactiques, je me rends compte que je n'ai pas la capacité de faire tout cela tout en ayant l'air très fâché.

Si c'est ce qu'il veut à la Chambre, est-il prêt à donner l'exemple en évitant lui-même un tel comportement?

M. Andre: Madame la Présidente, j'accepterai volontiers les critiques du député s'il accepte de parler à ses collègues de Terre-Neuve, y compris le moustachu. Je pense qu'il sait de qui je veux parler. D'autres m'ont rebattu les oreilles pendant des années.

Ces accusations me font sortir de mes gonds. Franchement, cette fausse accusation de malversation est une des choses qui m'insulte le plus en ma qualité d'homme public. On peut certes discuter de politique, de problèmes, d'approches, mais porter de fausses accusations de malversation et de malhonnêteté, c'est s'attaquer à la réputation de quelqu'un et à mes yeux c'est un sale tour.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a parlé de la question des bureaux de poste le jour où j'étais à la Chambre. Il a dit: «Vous n'allez pas fermer tous les bureaux de poste ruraux. Vous en avez laissé un ou deux ouverts dans la circonscription du premier ministre. Preuve de favoritisme.» Il est parti ensuite raconter la même chose à la presse. Il sait pourtant, et j'aurais pu le lui dire, que nous en avons laissé six ouverts dans sa circonscription.

Une voix: Il l'a oublié.

M. Andre: Il l'a oublié. C'est facile de nous accuser de favoritisme à la Chambre. En fait, c'est cinq bureaux de poste qui sont restés ouverts dans la circonscription du premier ministre, contre six dans celle du député de Glengarry—Prescott—Russell. C'est ce genre d'accusation à la légère de favoritisme, d'irrégularité, de malversation, de corruption qui ternit notre réputation à tous, qui nuit à cette institution et au pays tout entier. Oui, je me mets en colère quand on a recours à pareil procédé.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je tiens à dire à la Chambre que le ministre qui vient de partir ne comprend rien.

Mme le vice-président: Le député vient de prendre la parole et, en 20 secondes à peine, a trouvé une façon de faire une chose qui est interdite à la Chambre, soit signaler la présence ou l'absence d'une personne. En tant que député chevronné, il sait fort bien que c'est interdit. Je lui saurais gré de faire un peu plus attention. Je lui donnerai 20 secondes de plus.

M. Kilgour: On m'a dit que le ministre reviendrait peut-être si je l'y invitais de cette façon.

Si vous me le permettez, je vais commencer par citer les paroles d'une personne qui, je crois, est très respectée par beaucoup d'entre nous, soit le regretté Adlai Stevenson. Il a dit: «La confiance du public dans l'intégrité du gouvernement est indispensable à la démocratie. Lorsque nous perdons confiance dans le système, nous perdons confiance dans toutes ces choses auxquelles nous avons consacré nos énergies et notre argent.»

Tous les députés et tous les gens assis à la tribune savent fort bien que jamais dans l'histoire de notre pays la population n'a eu aussi peu de respect pour la Chambre des communes et les députés que maintenant. Je crois avoir vu récemment les résultats d'un sondage qui révélaient que 9 p. 100 des Canadiens ont beaucoup de respect pour les députés ou assez de respect—le terme juste m'échappe.

La question est de savoir pourquoi nous sommes tombés aussi bas, pourquoi nous en sommes arrivés au point où tous les partis ont de la difficulté à trouver de bons candidats pour les représenter aux élections. Nous semblons avoir moins de difficulté que les autres, mais je crois que c'est un problème qui touche tous les partis.

Le gouvernement d'en face a montré depuis 1984 que la confiance du public représente pour lui ce qu'une vache malade représente pour un vautour. Y a-t-il un autre gouvernement dans toute l'histoire de notre pays qui se soit attiré autant de reproches de la part des Canadiens que celui que nous avons actuellement?

Permettez-moi de vous donner quelques exemples du genre de choses qui inquiètent les Canadiens. Voici un article publié le 21 février 1990 dans le *Globe and Mail* et intitulé «Le voyage du premier ministre au Costa Rica coûte 670 000 $».

L'article dit ceci: «Le gouvernement a dépensé 296 000 $ pour l'avion militaire, et son équipage, qui a servi à transporter d'Ottawa au Costa Rica l'entourage du premier ministre et l'équipement, dont deux limousines blindées de marque Oldsmobile. Il a aussi dépensé environ 136 000 $ pour les frais de voyage des fonctionnaires qui accompagnaient M. Mulroney.»

Voici un autre article publié cette fois dans le *Toronto Star* le 6 décembre 1989. Il dit ceci: «Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, a dépensé 165 438 $ pour aller à Paris et à Londres. Clark et trois fonctionnaires n'ont pas pu prendre un vol commercial pour se rendre à Paris en août parce que le ministre devait assister à une séance tardive de la réunion annuelle du Parti progressiste conservateur. Le Challenger les a déposés à temps pour qu'ils puissent assister à une conférence au Cambodge et est ensuite revenu, vide, à Ottawa. Ce voyage a coûté 85 000 $.»

• (1630)

Il y a tellement d'histoires, madame la Présidente, qu'on ne sait plus où s'arrêter. En voici une en français.

[*Français*]

J'ai ici un autre article en français, de M. Marcel Adam, de *La Presse* du 27 mai 1989, et je cite: «Depuis leur accession au pouvoir, il y a cinq ans, les Conservateurs ne cessent de confirmer leurs déplorables carences au chapitre de la moralité publique et de l'éthique parlementaire. Par la faiblesse de leur tonus moral, ils sont en train de se ranger parmi les partis gouvernementaux les plus corrompus ayant affligé la politique fédérale à une époque que l'on croyait révolue depuis quelques décennies.

[*Traduction*]

Voici ce que je lis dans le *Ottawa Citizen* du 2 février, sous la plume de Don McGillivray, que le leader du gouvernement à la Chambre ne semble pas priser particulièrement. Je ne vais donner aucun nom. Je m'en tiens aux généralités.

> N'y aura-t-il donc jamais de fin au défilé des ministres, des députés et des fonctionnaires qui profitent de leurs fonctions officielles pour desservir leurs intérêts personnels?

Voici un autre extrait de *La Presse*.

[*Français*]

L'article date du 8 novembre 1990 et s'intitule: Deux Canadiens sur trois croient que le favoritisme et la corruption s'accentuent à Ottawa, et je cite: «Près des deux tiers des Canadiens, 65 p. 100, affirment constater une recrudescence au favoritisme et à la corruption politiques à Ottawa, tandis que 6 p. 100 seulement prétendaient que ce mal est moins répandu que par le passé.»

[*Traduction*]

Voici maintenant un passage de *The Gazette*, édition du 24 mai 1991. Presque toutes les semaines, on pourrait trouver un article semblable dans le journal. Le titre est le suivant:

> Une firme fondée par un adjoint de Mulroney a décroché un marché de 700 000 $
>
> À peine deux mois après que l'Agence canadienne de développement international eut accordé à SECOR Inc. de Montréal le contrat d'examen de la gestion stratégique, d'une valeur de 700 000 $, Marcel Côté a quitté le cabinet du premier ministre pour retourner travailler dans cette firme qu'il a fondée.

Depuis 1984, les scandales, les nominations entachées d'un favoritisme flagrant et les comportements d'une éthique douteuse, chez les ministres du Cabinet, se succèdent avec une imperturbable régularité. Permettez-moi de citer les propos que tenait l'ancien chef de mon parti, John Turner, à Montréal, en mars 1987 au sujet de ce qu'il a appelé la crise de confiance dans le régime politique.

> En confondant les intérêts personnels, ceux du parti et ceux de l'État, le gouvernement Mulroney a sapé les fondements mêmes de l'État. Dans notre régime actuel, il existe une distinction claire entre l'État, le premier ministre et le parti de la majorité. Leur victoire éclatante de 1984 n'autorise pas les conservateurs à se servir de leur position, qui doit les placer au-dessus des intérêts personnels et des intérêts du parti. L'État doit servir l'intérêt commun, non l'intérêt personnel d'un petit groupe. Devant pareille situation, la passivité n'est pas de mise, car je suis certain que personne ne peut diriger notre pays sans s'appuyer sur la confiance de la population. Cette confiance se mérite.

Il a ensuite dit que les parlementaires sont les fiduciaires des institutions démocratiques. «Il faut les renforcer, pas les miner.» Il a parlé de la nécessité d'établir un code de conduite qui dicte un comportement honnête, etc.

C'est un énorme dossier, madame la Présidente. En ce qui concerne les confits d'intérêts, je pourrais demander aux députés d'en face de nous dire ce qu'il est advenu du projet de code sur les conflits d'intérêts que notre premier ministre a présenté le 5 septembre 1985. Il a alors dit ceci: «Nous avons pris bien soin de nous assurer que le nouveau code établit très clairement que c'est au Cabinet, et plus particulièrement à moi, qu'incombe l'ultime responsabilité quant aux normes d'éthique du gouvernement fédéral.»

N'est-ce pas que c'est rassurant? Nous sommes maintenant en 1993. Qu'est-il advenu du code? Où commence-t-on? Voici un extrait d'un article paru le 4 mai 1985: «Nous avons appris que, s'inspirant de l'exemple donné par Michael Wilson, le gouvernement a confié à Peter Clark, le frère du ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, tout le travail juridique devant être réalisé pour le bureau fédéral mis sur pied en vue des Jeux olympiques de Calgary.

Pour éviter que la famille Wilson surpasse la famille Clark, le gouvernement a nommé Marcia Clark, la belle-soeur du ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, membre temporaire de la Commission des libérations conditionnelles.

Celle-ci est maintenant membre à plein temps.

Le directeur de l'association de circonscription du ministre responsable des Affaires constitutionnelles est maintenant membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le frère du député d'Athabasca aussi. En quoi ces trois personnes et presque toutes celles que le parti ministériel d'en face a nommées à la Commission des libérations conditionnelles sont-elles compétentes pour rendre des décisions qui ont été une question de vie ou de mort pour 14 Albertains assassinés inutilement à la suite de mauvaises décisions que la Commission nationale des libérations conditionnelles a rendues depuis 1986. C'est l'assiette au beurre pour les copains.

Voici un autre extrait datant du 4 juin 1985:

Avec la nomination de Michael et Chesley Crosbie, fils du ministre de la Justice, John Crosbie, par l'entremise de cabinets d'avocats le népotisme du gouvernement conservateur se perpétue. . .

Et le reste à l'avenant. Ces garçons ont besoin de travailler. Voici un autre exemple daté du 11 octobre 1985.

Le secrétaire d'État, Walter McLean, a réussi à dépenser plus de 100 000 $ au cours d'un voyage en Afrique avec sa femme.

La liste est longue et ennuyeuse, mais le gouvernement ne comprend tout simplement pas.

À mon avis, les trois quarts des députés d'en face ne seront pas réélus parce qu'ils ne comprennent pas que les Canadiens ne vivent plus à l'ère de Duplessis. Au Québec, au Manitoba ou en Colombie-Britannique, les années 50 sont révolues. Les Canadiens ont évolué. Ils voudraient éprouver un peu de respect pour ceux qu'ils élisent à la Chambre.

Il y a des exceptions. J'en vois une ou deux. Il y a bien des gens à la Chambre et de ce côté-là qui sont honnêtes. Or, l'exemple vient d'en haut, et il n'y a pas d'exemple à suivre à ce sujet. On pourrait même parler de mauvais exemple à cet égard.

Qu'allons-nous faire pour y remédier? Si nous formons le prochain gouvernement, il devient de plus en plus évident que nous aurons beaucoup à faire. J'espère que nous commencerons par faire adopter une loi sur l'éthique au gouvernement, analogue à celle que le Congrès américain a introduite après l'affaire du Watergate. J'espère que nous adopterons le genre de mesures que le président Clinton a prises en exigeant des personnes qu'il nomme à la haute fonction publique qu'elles signent avant leur entrée en fonction un contrat par lequel elles s'engagent à ne pas faire de lobbying ni de trafic d'influence une fois qu'elles auront quitté leur poste.

Les Canadiens sont tellement mécontents de nous pris collectivement à cause de ces agissements dont l'exemple vient du sommet du gouvernement actuel, qu'il nous faudra de nombreuses années pour regagner la confiance de nos concitoyens.

Je ne sais pas pourquoi nous ne pouvons pas nous doter d'une loi sur l'éthique au gouvernement ou d'un code régissant les conflits d'intérêts dont les dispositions soient astreignantes. Nous devons absolument le faire pour que le Parlement puisse retrouver le respect des Canadiens.

J'aimerais énumérer certaines mesures que je souhaiterais voir adoptées, et je parle ici à titre personnel. J'aimerais qu'on donne force de loi aux recommandations du Comité mixte spécial sur les conflits d'intérêts. Je sais qu'il s'agit d'une question controversée, mais je pense que les conjoints de députés, étant donné la position unique que nous occupons, devront divulguer leurs biens.

Le ministère des Approvisionnements et Services et celui des Travaux publics devraient être fusionnés pour former un ministère des Services gouvernementaux agissant avec une honnêteté et une transparence absolues dans ses relations avec le public.

L'agence de distribution devrait être supprimée. Il faudrait plutôt établir un bureau de la publicité pour s'occuper de tous les contrats de publicité du gouvernement.

Il faut trouver un système plus rationnel de formulation des marchés de l'État dans tous les ministères afin de donner aux petites entreprises de meilleures chances d'accès. Il devrait y avoir un registre central de tous les marchés attribués qui sont assujettis à des normes de

sécurité. Le public devrait pouvoir prendre connaissance de la teneur des contrats attribués par le gouvernement.

Il devrait certainement être interdit aux députés de s'immiscer dans le processus d'attribution des marchés.

Il faudrait établir à la Chambre des communes un processus impartial de nomination et de confirmation pour les nominations par décret et autres.

• (1640)

Actuellement, si une nomination par décret est renvoyée au Comité de l'énergie auquel je siège, je sais que nous ne pouvons pas casser cette nomination. Nous pouvons tenir une petite audience et poser des questions. Cependant, si je comprends bien, que nous soyons d'accord ou non, une fois le décret signé, la personne accède au poste. Les examens qu'effectuent les comités ne sont que mises en scène.

Si le Parlement doit retrouver la place importante qui lui revient au sein de notre société, nous devrions être en mesure d'étudier la nomination des sous-ministres et des dirigeants des sociétés d'État et de certains organismes de réglementation.

Nous devrions également avoir le droit d'opposer notre veto à certaines nominations, comme les Américains l'ont fait récemment dans le cas de M^me^ Baird, candidate au poste d'attorney general.

À mon avis, les lobbyistes des catégories 1 et 2 ne devraient pas avoir à payer des frais d'inscription. Les gens devraient pouvoir adresser des pétitions et exprimer leur avis à nos dirigeants. Les lobbyistes professionnels devraient être tenus de consigner dans un registre public leurs principales dépenses, leurs honoraires importants et leurs activités. À mon avis, il est tout à fait inadmissible de permettre aux lobbyistes d'exiger des honoraires conditionnels.

Je crois que je devrais m'arrêter là. J'espère être parvenu à montrer que les Canadiens sont très en colère. Ceux d'entre nous qui font du porte à porte dans leur circonscription savent à quel point les Canadiens sont furieux des pensions et des avantages accessoires qui nous sont accordés. Les journaux publient constamment des articles sur les abus de pouvoir et des situations encore pires.

La seule façon de regagner la confiance de la population est d'adopter une loi et un code d'éthique rigoureux, un peu comme l'a fait le Congrès des États-Unis après Watergate.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, le député a cité toute une série d'articles sous-entendant toutes sortes de choses terribles.

J'ai remarqué que tous ces articles ont été publiés avant 1988, quand le député était candidat pour le Parti progressiste conservateur aux dernières élections générales. Comme il était sûrement au courant de ces terribles révélations à ce moment-là, je me demande pourquoi il s'est porté candidat et a accepté la lettre du premier ministre lui proposant de représenter le Parti progressiste conservateur à ces élections.

Si les terribles questions d'éthique dont il nous parle aujourd'hui l'avaient vraiment préoccupé, il n'aurait sûrement pas accepté de représenter le parti qui a soi-disant fait ces terribles erreurs, n'est-ce pas? Il pourrait peut-être expliquer à la Chambre pourquoi il a accepté d'être présenté comme candidat par le premier ministre, en 1988.

M. Kilgour: Madame la Présidente, peut-être vous rappelez-vous que lorsque j'ai été expulsé du caucus après le vote sur la TPS, on avait rapporté que le premier ministre avait dit qu'il ne signerait pas ma déclaration de candidature si je décidais de me présenter de nouveau comme candidat pour ce parti.

Je lui avais répondu qu'il n'avait rien à craindre de ce côté, parce que tant qu'il dirigerait le Parti conservateur, je ne voudrais rien avoir à faire avec ce parti.

Je voudrais rappeler au député de Mississauga-Sud qu'en 1986, quand j'ai quitté son caucus pour une période de neuf mois, j'ai donné deux raisons, la première, que le gouvernement en place abusait de ses pouvoirs et la deuxième, qu'il ne faisait pas suffisamment attention aux problèmes de l'Ouest.

J'aime bien ce député. Que je dise cela en public ne lui plaît peut-être pas, mais je pense que si plus de députés de ce côté de la Chambre avaient sa candeur et sa franchise, la Chambre serait plus respectée qu'elle ne l'est actuellement.

L'un des problèmes de son caucus c'est qu'on n'y retrouve pas assez de députés comme lui, qui sont prêts à dire ce qu'ils pensent ici, au sein du caucus ou ailleurs. Le député d'Abitibi, par exemple, est un député que tous, à la Chambre, peuvent et devraient admirer. Il est un

exemple pour nous tous. Les députés devraient essayer de l'imiter.

Le problème avec ce système, c'est qu'on ne peut avoir d'avancement qu'en léchant les bottes du très honorable député d'en face.

Tant que les députés ne seront pas fiers de leur statut, au lieu d'aspirer à devenir ministres, secrétaires parlementaires ou ambassadeurs, la Chambre ne sera pas ce que le député de Mississauga-Sud et moi voudrions tous deux qu'elle soit.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai de nouveau porté beaucoup d'attention aux propos tenus par le député d'Edmonton-Sud-Est. J'ai noté, dans ses commentaires devant la Chambre, plus particulièrement au tout début, qu'il détaillait et énumérait une liste de dépenses encourues par des membres du Cabinet au cours de voyages pour des fonctions officielles. Le fait que des ministres de la Couronne, représentant le gouvernement du Canada, vont à l'extérieur du pays, évidemment, cela entraîne des coûts; il faudrait alors en déduire, d'après les commentaires du député d'Edmonton-Sud-Est, que le fait d'encourir ce type de dépenses est contraire au code d'éthique, est contraire à la bonne conduite et contraire aux intérêts du Canada et de cette Chambre.

Si c'est l'évaluation que le député d'Edmonton-Sud-Est fait de la valeur des représentations et des déplacements des représentants du gouvernement, des représentants du Canada à l'extérieur pour défendre nos intérêts, poursuivre nos politiques de relations extérieures, renforcer les liens que nous avons avec nos alliés et établir des nouveaux canaux d'échanges commerciaux, si cela est devenu contraire à l'éthique, contraire à la bonne conduite des membres du gouvernement, j'entretiens de sérieux doutes sur le jugement du député d'Edmonton-Sud-Est.

J'aimerais lui demander, s'il est aussi conscient de l'intégrité et s'il est aussi scrupuleux sur l'intégrité, alors qu'il accuse les membres de ce caucus de manquer d'intégrité et de ne pas parler lorsqu'il est temps de le faire, pourrais-je lui demander s'il a été scrupuleux à ce point lorsqu'il a décidé de quitter le Parti conservateur sous la bannière duquel il avait été élu en 1984 et en 1988? A-t-il eu la décence et l'intégrité de retourner demander aux commettants de sa circonscription, lesquels l'avaient élu sous la bannière d'un parti politique, leur accord pour passer à un autre parti politique?

M. Kilgour: Madame la Présidente, très brièvement, je dirais que c'est une question de jugement, une question de respect pour le public et pour le manque de fonds du Trésor fédéral.

J'ai cité l'exemple de M. Clark; il est obligé de prendre un avion du gouvernement parce qu'il assiste à une réunion du Parti conservateur. À mon avis, en tant que Canadien d'origine écossaise, je crois qu'il est très facile de faire de tels voyages en prenant un vol régulier. Je ne crois pas avoir l'article sous la main, mais je crois qu'il aurait dépensé, semble-t-il, 67 000 $ ou quelque chose comme cela. Selon moi, c'est un abus de pouvoir.

En outre, quant à la question de me présenter dans une élection partielle, j'avais dit à cette époque, lorsque j'ai été expulsé du parti par le député et ses collègues, que si le premier ministre était prêt à signer un contrat pour déclencher une élection partielle dans au plus trois mois, je serais très heureux de le faire. Comme je connaissais très bien le premier ministre, je savais fort bien que si j'avais démissionné de mon siège, il me ferait attendre un an et même peut-être plus. Comme j'ai quatre enfants, j'aime bien recevoir un traitement à la fin du mois.

M. Langlois: Ah, c'est ça!

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, permettez-moi de dire pour commencer que cette motion, présentée par les libéraux en cette journée d'opposition, n'est pas naturellement du genre que je me plais à commenter. Je dirai même plus, je n'éprouve pas grand plaisir à participer à ce genre de débat.

• (1650)

Je n'aime pas et je n'ai jamais aimé la médisance et la recherche du scandale. Depuis que je siège à la Chambre, je n'ai jamais sauté aux conclusions à partir des déclarations de la presse, ni tenu pour acquis que ce qu'on écrit au sujet d'un député est nécessairement vrai. Nous sommes tous humains et nous faisons tous des erreurs. Dans l'ensemble, les articles de presse qui ont été cités aujourd'hui rapportent des erreurs humaines, et ceux qui les ont commises ont tous été plus ou moins punis.

Nous parlons de la corruption dans la politique canadienne. Je pense qu'il est temps qu'on remette cette question dans son contexte parce que, selon moi, une grande partie de ce qu'on a dit et qu'on a laissé croire au sujet des politiciens du Canada est la conséquence des articles portant sur ce qui se passe de l'autre côté de la rivière, aux États-Unis. Les députés d'en face me regardent d'un air désapprobateur, mais c'est un fait que, dans la mentalité que nous avons développée, les politiciens sont corrompus et il ne faut jamais leur faire confiance parce qu'ils ne cherchent qu'à faire de l'argent.

Le Canadien moyen est absolument convaincu que la plupart d'entre nous sommes ici parce que nous recherchons la gloire et la richesse, et que nous ne repartons pas nécessairement beaucoup plus célèbres, mais certainement infiniment plus riches. Ce n'est tout simplement pas le cas.

Je vis à Windsor, en Ontario. Tous les dimanches, quand je lis le *Free Press News* de Detroit, j'y trouve immanquablement un article sur le crime et la criminalité ou sur les actes de corruption d'un certain politicien, qu'il s'agisse d'un maire, d'un conseiller municipal, d'un commissaire de la police ou que sais-je encore. La corruption est tout aussi américaine que la tarte aux pommes, et on peut le constater chaque jour. Il faut cependant reconnaître, madame la Présidente, qu'en matière de corruption nous sommes dans les ligues mineures.

Regardez par exemple le scandale des banques d'épargne et de prêt aux États-Unis. Regardez les articles sur les représentants et les sénateurs qui se remplissent les poches. Pensez que les membres du Congrès américain, lorsqu'ils prennent leur retraite, mettent dans leur poches l'argent ramassé pour les campagnes électorales. Regardez la situation que cela crée.

Il est vrai que cette image des politiciens se reflète sur nous. Je pense qu'il est beaucoup plus important que les Canadiens nous évaluent selon la façon dont nous nous acquittons de nos fonctions, selon la façon dont nous représentons un principe ou les gens qui nous ont élus, selon la façon dont nous agissons en fonction des principes que nous et notre parti sommes censés défendre.

Le député d'Edmonton-Sud-est qui condamne les conservateurs, et ce qu'il voit comme de la corruption, de façon aussi passionnée devrait peut-être mesurer l'impression qu'il a donnée de la politique par ses propres actes. Je ne parle pas ici de favoritisme. Je ne parle pas de se remplir les poches. Je me demande simplement comment on peut prendre au sérieux la dénonciation des principes du conservatisme par quelqu'un qui a été conservateur pendant de nombreuses années, qui s'est fâché avec le parti et qui est passé à l'opposition. Qu'est-ce que cela indique sur ses convictions? Est-ce un conservateur ou un libéral?

Si, malheureusement, ce pays élit un gouvernement libéral, lorsque ce gouvernement commencera à se comporter comme n'importe quel autre et lorsque les collègues du député se révéleront tout aussi humains que les conservateurs, devriendra-t-il néo-démocrate?

Je vais vous donner la réponse. C'est non, car nous ne l'accepterons pas. Nous ne l'accepterons pas, parce que la politique et l'affiliation à un parti, c'est autre chose qu'être simplement à l'aise. S'il était tellement perturbé par le comportement des conservateurs, il aurait dû rester dans le parti et tenter de changer les choses de l'intérieur. En fait, il n'est ni conservateur, ni libéral, il n'est rien. Il est ce qu'il choisit d'être. Lorsqu'il pensait à toute cette corruption. . .

Une voix: Madame Butterfly.

M. Volpe: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Dans des débats de ce genre, la tradition veut que nous tentions le plus possible de ne pas lancer d'attaques personnelles. Or, je crois que, sans nommer le député, on commence à faire quelques allusions plutôt personnelles, ce qui déborde la portée du débat.

Mme le vice-président: Le député aurait peut-être voulu entendre l'intervention d'un de ses collègues un peu plus tôt aujourd'hui. Nous ferons attention.

M. McCurdy: Je vous remercie, madame la Présidente. Qu'y a-t-il de plus personnel que de prendre la parole à la Chambre et de mettre les innocents et les coupables dans le même panier en les qualifiant tous de criminels politiques? C'est çà qui est mal.

Je me demande si le député d'Edmonton-Sud-Est était bien conscient du passé de son propre parti et de la façon dont son ancien chef a finalement perdu des élections. Rappelez-vous ce que l'ancien chef, c'est-à-dire l'avant-dernier chef de l'opposition officielle avait à dire: «Je n'avais pas le choix.» Rappelez-vous qu'une vague de nominations par favoritisme, que le député d'Edmonton-Sud-Est détestait tant, a eu lieu au moment où un gouvernement moribond essayait de récompenser tous ceux qui l'avaient appuyé.

Vous rappelez-vous un sénateur libéral qui a fait face à des accusations de fraude? Si le député croit réellement ce qu'il a dit au sujet de la confiance du public, des avantages privés et de la condamnation de gens qui quittent cet endroit au moment où ils occupent un poste assez important et qui, une fois dans le secteur privé, profitent de leur situation politique, qu'a-t-il à dire de Judy Erola?

Parlons de la confiance du public. Que dire de l'actuel chef de l'opposition officielle? Que dire du député de Vancouver Quadra, qui est membre du conseil d'administration de la Curragh Resources Industry, un membre du conseil qui est censé examiner d'une manière objective, comme tous les autres membres, ce qui s'est passé à la mine Westray?

Nous pourrions poursuivre mais, comme je l'ai dit hier, cette chambre-là est une chambre libérale et une chambre de verre, où l'on garde le silence. Elle contient de curieux personnages qui sont tout disposés à condamner les autres, mais pas à reconnaître les torts qu'ils ont eux-mêmes causés. Je ne les condamne pas parce qu'ils ont dans leurs rangs des gens qui vont faire des erreurs et que nous préférerions ne pas avoir ici.

Juste au cas où le député penserait que je ne suis pas absolument équitable et impartial en l'occurence, je dirais que certes le gouvernement ontarien a connu des difficultés et qu'on a condamné tout le gouvernment à cause des erreurs commises par certains. Au moment même où je parle ici, dans la province de Saskatchewan, certains députés de l'assemblée législative sont accusés d'avoir détourné les deniers publics. Cela n'est pas l'exclusivité d'un parti quelconque, mais il faudrait remettre la question dans son contexte.

Henry Kissinger a dit quelque chose de ce genre: «90 p. 100 des politiciens donnent une mauvaise réputation aux 10 p. 100 restants.» Eh bien, c'est le genre de stéréotype que nous entendons aux États-Unis. C'est moins de 10 p. 100 des politiciens qui donnent une mauvaise réputation aux 90. p. 100 restants. La plupart des gens à la Chambre sont ici parce qu'ils croient qu'ils ont quelque chose à apporter au pays. Nous ne devrions pas nous lancer dans un jeu comme celui-ci qui ternit la réputation de toute la politique. Nous ne devrions pas nous lancer dans un jeu qui ternisse tout l'objectif de la politique comme le fait le genre de débat que nous avons aujourd'hui. Nous collaborons avec ceux qui, pour arriver à leurs fins, voudraient abaisser la politique au niveau le plus bas. Je reconnais que le ministre avait raison. Trop souvent, la presse se donne le pouvoir de diriger un pays par les mots et condamne ceux qui occupent vraiment le pouvoir.

• (1700)

Si je ne me trompe pas, je suis déçu, et je pense que les députés de tous les côtés devraient l'être aussi, que les règles et les lignes directrices d'éthique que le premier ministre a présentées en 1985 n'ont pas été suivies d'un projet de loi sur les conflits d'intérêts et que nous n'avons pas encore adopté des lignes directrices d'éthique pour nous tous ici. Madame la Présidente, si vous vous demandez quelle est la position de mon parti sur cette question, sachez que nous en sommes partisans.

Je dois dire que mon collègue, ici, a raison: la solution ne réside pas dans des règles, des règlements ni dans la bureaucratie, mais bien dans l'engagement à vivre sa vie sans continuellement songer à son profit personnel, sans chercher à s'en mettre plein les poches. Je ne crois pas, toutefois, qu'il faille incriminer ni punir quelqu'un au moindre soupçon de favoritisme politique. Ce n'est pas bien.

La conduite la plus éthique consiste à se comporter ici de façon à ne pas faire honte aux Canadiens, mais surtout, de façon à assurer le bien-être d'un pays dont nous sommes sûrement fiers puisque nous sommes ici.

La plupart des Canadiens préféreraient, je crois, que les insultes cessent. Oh, cela ne veut pas dire que l'on doive fermer les yeux sur les injustices qui sont commises, mais il est grand temps que nous nous attachions davantage à faire ce qui importe le plus aux Canadiens et ce pour quoi ils nous ont élus, à savoir administrer les affaires de notre pays et représenter ici nos électeurs.

J'espère ne jamais devoir participer à nouveau à un débat où pleuvent les insultes, les ragots et les accusations contre des personnes dont on n'a pas prouvé la culpabilité. Si des méfaits ont été commis, qu'on les dénonce, mais qu'on le fasse en se fondant sur une définition équitable de ce que doit être la conduite à adopter en cet endroit. La meilleure façon d'y arriver, c'est que le gouvernement présente le projet de loi C-43 et le fasse adopter le plus tôt possible à la Chambre.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, je suis très heureux de constater que le député est enfin revenu au sujet du débat. S'il voulait vraiment parler des lignes directrices sur les conflits d'intérêts ou de pratiques et règlements qui feront honneur aux députés, il aurait dû suivre son propre conseil au départ et mettre ses talents d'orateur au service de cette cause.

Malheureusement, nous nous sommes engagés dans des échanges mesquins et partisans qui ne donnent qu'une image très partielle de l'histoire de la Chambre, des trois partis politiques et des personnes qui y siègent ou y ont siégé.

Je ne vais pas m'abaisser, comme l'ont fait certains députés de son parti, à désigner certaines personnes par allusion ou insinuation, mais si mon collègue veut connaître des noms, je me ferai un plaisir de lui en dresser une liste. Je dois dire que si le chemin qui mène au Paradis et aux bonnes manières est pavé de pharisaïsme, le député doit, du moins en ce qui concerne cette question, être au volant d'une Lamborghini.

M. McCurdy: Madame la Présidente, je ne sais pas si le député était ici. Je me demande s'il se trouvait à la Chambre lorsque le député de Glengarry—Prescott—Russell a donné des noms, cité article de presse sur article de presse, comme si chacun de ces articles était digne de foi.

Il m'a tout simplement paru indiqué, pour rétablir un certain équilibre, de donner un ou deux exemples d'actes commis par des députés de son propre parti ou de situations dans lesquelles ils ont été impliqués, tout comme j'ai nommé, mais je crains que mon collègue ne s'en soit pas aperçu, des députés de mon propre parti.

En fait, il faut comprendre que la question n'a rien à voir avec le fait qu'on soit libéral, néo-démocrate ou conservateur. Comme le disait mon collègue, les choses étant ce qu'elles sont à la Chambre, il est inévitable que les faiblesses humaines finissent par s'y étaler.

Je crois que le mieux à faire est de mettre un terme immédiatement à ce comportement insensé. Il aurait été préférable que les libéraux parlent plutôt de ce qu'ils entendent faire au sujet du chômage, ou des mesures qu'ils entendent prendre pour assurer leur intégrité en tant que gouvernement. J'entends, par intégrité, le fait d'exposer ses convictions et de les défendre.

Qu'il forme le gouvernement ou l'opposition, ce parti ne se décide pas à prendre position. Il ne trouve rien de mieux à faire que de proférer des injures.

Il faut mettre un terme à ces agissements, car ils font du tort à l'ensemble des députés.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de tristesse que j'interviens dans le débat sur l'une des plus fallacieuses motions à avoir jamais été présentées à la Chambre.

Ayant travaillé avec le député de Glengarry—Prescott—Russell au sein du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes relatif aux conflits d'intérêts et au projet de loi C-43, je croyais qu'il avait renoncé à être le grand chef de la meute.

Apparemment, je me trompais. Il semble avoir décidé aujourd'hui de recommencer à répandre son fiel de la même manière écoeurante qu'auparavant. Je me demande parfois pourquoi il ne sort pas de la Chambre pour faire certaines de ses déclarations. Je crois qu'il ferait souvent l'objet de poursuites.

Les crédits

Des affirmations comme celles qu'a faites le député aujourd'hui et le genre de détails qu'il a donnés au cours de la journée ne nous aident en rien.

Dans le *Quorum* d'aujourd'hui, il y a un article sur une entrevue donnée par le sénateur Nurgitz à un journaliste au sujet de son départ du Sénat. Le journaliste déclare:

> Qu'il [le sénateur] avait démissionné de la Chambre haute. Il n'a pas été chassé de la vie politique, mais il a admis qu'il en avait assez de la politique et du mépris de la population. Il ajoutait qu'il aurait démissionné même s'il n'avait pas été nommé juge.

Plus loin, dans le même article, on lit ceci:

> L'homme d'affaires québécois de premier plan, Claude Castonguay. . .

Un ancien sénateur.

> . . .qui a récemment démissionné déplorait aussi la difficulté qu'il éprouvait à inspirer le respect des gens dès que ceux-ci apprenaient qu'il siégeait au Sénat.

On ajoute ensuite:

> Le Dr Wilbert Keon, cardiologue de réputation internationale «. . .qui se plaignait de ne plus jouir de l'admiration ou du respect du public dont il jouissait avant de devenir sénateur.

Que s'est-il donc passé? Ce que nous avons fait à la Chambre, ce que la meute a fait et ce que fait la motion présentée aujourd'hui à la Chambre constituent une diffamation des députés, de nous tous. Cela nous fait du tort à tous et ternit notre réputation. C'était la conclusion du comité mixte dont faisait partie le député de Glengarry—Prescott—Russell.

On lit dans l'introduction de ce rapport, soit à la page 1:

> Servir le public canadien a toujours constitué la carrière la plus prestigieuse à laquelle un citoyen canadien puisse aspirer. Traditionnellement, le Parlement a attiré des hommes et des femmes dévoués oeuvrant dans divers secteurs de la société canadienne. Ces personnes se sont ainsi engagées à servir leur pays et leurs concitoyens d'une manière intègre. À titre de proches observateurs de la vie politique et de participants à celle-ci, nous pouvons témoigner sans hésitation de l'honnêteté, de l'intégrité et du zèle de la grande majorité des Canadiens qui représentent leur pays au Parlement. Nous savons cependant qu'il ne suffit plus de faire une telle affirmation, quelle que soit l'énergie qu'on y mette. Les quelques personnes qui ont abusé des possibilités que leur offraient leurs postes de confiance ont fait naître le scepticisme chez les gens et, pire encore, leur ont fait accepter avec résignation que la malhonnêteté et l'immoralité faisaient partie des attributs des politiciens et allaient de pair avec la vie politique.
>
> Nous croyons que cela dessert tous ceux qui se consacrent au service du public et qui pensent qu'il s'agit toujours là de la carrière la plus prestigieuse que peuvent embrasser ceux qui croient en la démocratie. La philosophie politique a toujours cherché, de Platon à nos jours, à tracer un parallèle entre la ville et le citoyen. L'intégrité et la justice dans la vie politique de la nation se reflètent dans l'intégrité et la justice dont font preuve ses citoyens, et en sont aussi le reflet. La santé morale de l'un est le reflet de celle de l'autre.»

Les crédits

• (1710)

Madame la Présidente, notre comité a siégé de la mi-décembre 1991 jusqu'en juin 1992, moment où nous avons déposé un rapport à la Chambre. Ce rapport a rallié l'adhésion des membres du comité qui représentaient tous les partis à la Chambre et au Sénat. Le comité comptait 21 membres et on sait comme il est difficile d'obtenir l'unanimité d'un si grand nombre. Nous avons recommandé de modifier la Loi sur le Parlement du Canada en créant un poste de jurisconsulte. Je voudrais citer un article à cet effet qu'a rédigé Barbara Kagedan, qui était la principale recherchiste du comité. L'article figure à la page 21, numéro 4, volume 15, fascicule de l'hiver 1992-1993 de la *Revue parlementaire canadienne*.

> Lorsqu'un député a divulgué les renseignements voulus au jurisconsulte, ainsi que pris toutes les autres mesures recommandées par ce dernier pour s'assurer de respecter ses obligations aux termes de la loi et déposé l'état des renseignements personnels voulu, le jurisconsulte va alors remettre au député une attestation par écrit confirmant que le député a respecté toutes ses obligations. Si, par la suite, d'aucuns se demandent si un député s'est bien dessaisi d'un intérêt ou d'un bien donné, ou s'il l'a placé en fiducie, comme il se devait de le faire et si la mesure en question a été prise sur les directives du jurisconsulte et en conformité avec ses recommandations, le député peut alors se fier sur son attestation pour démontrer qu'il a bien respecté la loi.
>
> En outre, le rôle de conseiller du jurisconsulte consiste à aider les députés lorsque des questions de conflits d'intérêts possibles sont soulevées durant leur mandat à titre de député, de ministre ou de secrétaire parlementaire.

Je vais arrêter ici un instant. La notion est donc celle-ci: lorsqu'il est élu, le député divulguera tous ses biens et tous ceux de sa femme s'il les connaît au juste, car manifestement, s'il est marié, nous ne pouvons pas forcer sa conjointe à dévoiler ses actifs et s'il ne l'est pas, nous pouvons encore moins le faire; c'est impossible. Il s'agit donc pour le député de divulguer tous ses biens et tous ceux que sa femme possède, à sa connaissance.

Il faut ensuite déterminer s'il s'agit là d'un bien personnel, comme une maison, un chalet et le reste ou d'intérêts commerciaux. Ces derniers sont énumérés en détail. Lorsqu'il s'agit d'actions dans une entreprise, on doit déterminer s'il est question d'un intérêt important ou pas. Il faut que ces intérêts soient rendus publics.

Une fois que le député a divulgué ces renseignements au sujet de conflits d'intérêts probables, le jurisconsulte peut lui remettre une lettre dans laquelle il lui précise que tant qu'il agira de telle ou telle façon, il n'y aura aucun problème. Ainsi, nous n'allons pas insister, comme on le prévoit à l'heure actuelle dans le cas des secrétaires parlementaires et des ministres, pour qu'ils fassent rapport à Georges Tsaï, le Sous-registraire général. M. Tsaï est un brave homme, mais il a bien des règles. Tous ceux qui sont nommés au Cabinet ou à un poste de secrétaire parlementaire doivent remplir une énorme formule. Après en avoir pris connaissance, je me suis dit que je n'arriverais jamais à bien la remplir. J'ai demandé à M. Tsaï de remplir une formule pour moi et alors, chose intéressante, j'ai pu constater que tous mes intérêts privés ne posaient, semble-t-il, aucun problème, car je n'étais pas un administrateur d'une entreprise.

Je me rends aux réunions du conseil d'administration sur invitation et je prends des décisions. Je peux participer à la prise de décisions, car je suis un actionnaire; je n'ai donc aucun problème. Je détiens 200 actions de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Je dois les vendre, pardi! Savez-vous que je suis même membre d'un club de golf qui me fait grâce de mes frais d'adhésion? Selon Georges Tsaï, c'est inacceptable. Pour quelle raison?

Ces règlements ridicules, ces règles auxquelles les ministres du cabinet et les secrétaires parlementaires sont tenus de se conformer sont absurdes. Elles n'ont aucun sens aux yeux du public. Selon la nouvelle procédure les députés pourront faire une déclaration au jurisconsulte, lequel décidera s'il y a vraiment conflit d'intérêt.

Supposons que je sois membre du club de golf de Mississauga tout simplement pour faire plaisir à mon voisin. Étant donné que de toutes façons je ne joue pas au golf, qu'il m'arrive seulement d'aller manger au club, le fait que j'en sois membre ne pose aucun conflit d'intérêt, que je sois parlementaire ou, je suppose même si j'étais ministre, car ça n'a réellement aucune importance. Ca n'a aucune conséquence pour le Gouvernement du Canada.

Le fait qu'un député puisse être propriétaire ou être membre d'une organisation quelconque ne l'empêche nullement de s'acquitter honnêtement de ses responsabilités en tant que député et il ne devrait pas être tenu de divulguer la liste des intérêts qu'il possède, de renoncer à ces intérêts ou de s'en dessaisir. Telle est la teneur générale du rapport.

Le gouvernement a déclaré approuver le rapport. Le ministre a dit aujourd'hui qu'il en était rendu aux derniers stades de la rédaction d'une nouvelle mesure législative qu'il espère pouvoir présenter dans un avenir très proche. Pourquoi ne l'a-t-on pas présentée plus tôt, dira-t-on? Après tout, ce rapport est paru en juin. Il ne faut pas que les députés oublient que la Chambre a été très occupée tout l'automne par la question du référendum. Nous n'en avons guère eu le temps.

Je suppose que le projet de loi sera présenté bien avant Pâques. En tous cas je l'espère car le rapport a été approuvé à l'unanimité par tous les partis et la mesure législative qui en découle sera elle aussi approuvée et débattue, vraisemblablement un vendredi, avec un intervenant pour chaque côté. C'est le genre de choses dont nous avons besoin et que nous souhaitons tous. Cela permet une grande souplesse et ne fixe par toute une série de règles impossibles à respecter.

Nous avons examiné ce qui se faisait aux États-Unis et avons constaté que c'est ainsi que ça fonctionne là-bas. Nous avons examiné ce qui se faisait en Grande-Bretagne, où il n'existe pas de règles et avons estimé que ça ne nous convenait pas vraiment. Ce que nous avons proposé est un amalgame de ce qui se fait à l'Assemblée nationale du Québec, à l'Assemblée législative de l'Ontario et à celle de la Colombie-Britannique. Le système que nous avons l'intention de proposer fonctionnera nettement mieux que ceux que nous avons eus jusqu'ici.

Le jurisconsulte sera nommé pour une période de sept ans. Il relèvera du Parlement auquel il fera rapport annuellement. Il publiera d'une façon équitable la liste des intérêts de tous les députés de sorte que nous puissions les examiner. Il se peut que les détails ne soient pas publiés. Qu'il soit seulement indiqué qu'Untel possède des intérêts dans une certaine compagnie, sans en préciser exactement la valeur. La description de ces intérêts s'accompagnera de l'un des qualificatifs suivants: nominal, important, déterminant. La divulgation de ces renseignements sera juste et complète. Rien ne sera dissimulé.

• (1720)

Les députés ne sont pas élus pour s'enrichir. Personne ne s'enrichit en tant que parlementaire. Les gens pensent que c'est une fonction grassement rémunérée, mais vous savez, monsieur le Président, que les directeurs adjoints d'écoles publiques gagnent autant que nous. On ne s'enrichit pas, on ne se remplit pas les poches quand on est député. On ne devient pas député pour faire fortune, mais pour servir son pays. C'est à ça que nous servons.

Je trouve scandaleux que des députés se servent de cette tribune pour accuser d'autres députés de malversations sans la moindre preuve, sur la foi de rumeurs. Prenons le cas de Sinclair Stevens. Il n'avait pas commis de crime. Les accusations portées contre lui n'étaient nullement fondées, mais il a quand même été jugé et condamné par la presse et la Chambre. J'estime que c'est scandaleux et déplorable. Et je ne dis pas cela en raison de notre vieille amitié.

Je dois dire que les attaques vicieuses de la meute, ce tissu d'insinuations et d'allégations, ont mis fin à la carrière de plus d'un honnête politique. Le jugement du juge Parker est peut-être correct, mais il n'y avait pas de règles. Il y avait la possibilité ou le risque d'un conflit, et cette possibilité et ce risque mêmes ont créé un conflit.

Un autre député ayant une grande expérience des affaires a comparu devant le comité. Il s'agit du député de LaSalle-Émard, dont la famille est très engagée dans les activités de la Canada Steamships Lines. Il détient certaines actions privilégiées. Les actions avec droit de vote appartiennent à ses fils, qui sont partie d'une convention de vote fiduciaire. Il reste que le député ne s'occupe pas des activités de la société.

Selon les règles actuelles de Georges Tsaï, le député ne pourrait être nommé au cabinet. Pourquoi? Parce que la société Canada Steamship Lines est une société ouverte. Il devrait donc se départir de ses actions.

Compte tenu du système actuel, nous pensons que de nombreux Canadiens qui se sentiraient attirés par les affaires publiques et auraient beaucoup à offrir au Canada seront privés de ce droit et que le Canada sera privé de leurs compétences.

Nous avons inclus dans le rapport de notre comité, adopté à l'unanimité, une section portant sur les conflits d'intérêts où nous proposons une solution qui permettrait au député de LaSalle—Émard d'accéder à un poste de ministre et peut-être même à un poste plus important plus tard au cours de sa carrière. Je lui souhaite bonne chance, car mon collègue prédit qu'il faudra attendre encore longtemps avant que cela ne se produise. Eh bien soit, il faudra peut-être attendre longtemps.

En terminant, je tiens à rappeler que nous nous sommes attaqués à cette question au cours de la présente législature. Le premier ministre s'est attaqué au problème. C'est donc à mon avis absolument honteux de consacrer le débat d'aujourd'hui à un problème auquel nous avons déjà trouvé une solution qui fait l'unanimité et qui fera l'objet d'un projet de loi à la Chambre avant Pâques, comme le sait fort bien le député de Glengarry—Prescott—Russell.

Je voudrais savoir pourquoi ils disent dans la motion que nous ne sommes pas parvenus à fonctionner dans le cadre des lois, des lignes directrices et des normes existantes. Je ne connais aucune question abordée à la Chambre ni aucun débat qui a pu prouver que nous ne

parvenons pas à fonctionner dans le cadre des lois, des lignes directrices et des normes existantes. Je ne vois pas comment ils peuvent dire que nous ne voulons pas proposer de nouveaux codes et de nouvelles lois sévères concernant les conflits d'intérêts. Je ne vois pas comment ils peuvent nous condamner pour n'être pas encore parvenus à établir et à respecter un code d'éthique clair et strict relatif au secteur public.

La motion est absurde. Elle ne rend pas service au Parlement. Elle est abjecte. C'est le genre de résolution que le Parti libéral et ses prochains orateurs devraient dénoncer. La motion ne sert pas les intérêts des parlementaires. Elle nous cause plutôt du tort. On ne fait que laver son linge sale en public.

À mon avis, les membres de l'opposition officielle devraient se rétracter et retirer leur motion.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté le député attentivement. Il sait que j'ai pour lui un très grand respect. Sincèrement, j'ai pensé beaucoup de bien de ses observations, et les améliorations qu'il a recommandé d'apporter aux règles sur les conflits d'intérêts et aux lignes directrices sur le lobbying qui sont déjà en place étaient très intéressantes.

Si je me souviens bien, c'est hier ou aujourd'hui que le député a pris la parole durant la période des questions et qu'il a demandé à son propre leader à la Chambre d'exhorter le gouvernement à prendre des mesures concernant l'éthique au sein du gouvernement ainsi que les conflits d'intérêts. Je me demande en quoi la question qu'il a posée à son leader à la Chambre diffère de celle dont nous sommes saisis aujourd'hui. En fait, en disant que c'est un problème urgent, nous donnons aujourd'hui plus de poids à sa question d'hier.

J'estime moi aussi que les insultes personnelles n'ont pas leur place. Je crois que mes interventions à la Chambre en témoignent, mais je crois aussi qu'il nous faut trouver une solution au problème de la confiance dans le gouvernement et au fait que les systèmes actuels ne fonctionnent pas—ce que le député reconnaît. La Chambre est sur le point de s'ajourner, quatre ans se seront encore une fois écoulés, et aucune solution n'aura été apportée aux problèmes que le député a soulevés à maintes reprises à la Chambre depuis huit ans.

À mon avis, essayer de forcer une décision est un exercice constructif.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que le leader du gouvernement à la Chambre a dit très clairement ce à quoi il faut s'attendre. D'ailleurs, il sait peut-être que j'avais vérifié où en était le projet de loi avant de poser la question.

Je ne m'en excuse pas, car il faut parfois procéder de cette façon pour communiquer quelque chose à la Chambre.

Je veux dire au député que nous aurons un projet de loi qui a été approuvé à l'unanimité par la Chambre. À mon avis, que quelqu'un prenne la parole et lise de vieilles coupures de presse qui mentionnent des noms, qui calomnient, qui médisent, qui écorchent et qui dégobillent des accusations, qu'elles soient justes ou non ou prouvées ou pas, n'apporte rien au régime parlementaire.

C'est ce que les députés doivent comprendre. Si nous voulons que la population nous respecte, nous devons nous comporter d'une manière respectable, de part et d'autre.

Selon moi, il n'y a pas beaucoup de mérite à porter des accusations contre quelqu'un à moins que celles-ci puissent être clairement prouvées.

• (1730)

Plus tôt aujourd'hui, le ministre a dit à un député que s'il voulait porter une accusation, il devait le faire clairement. Il lui a aussi rappelé la règle qui est en vigueur ici. Quand on ne peut prouver ses allégations, on démissionne. On met son siège en jeu.

Cette règle a toujours été en vigueur ici, mais les députés la transgressent. Cela nous fait du mal à tous. Cela porte atteinte à notre réputation.

Le député de Broadview—Greenwood a bien réussi. Il peut très bien le faire. Il n'a pas à être ici pour gagner 64 000 $ par année. Pour lui, c'est probablement un enjeu insignifiant. Il est député et il n'en fait pas tout un plat, mais il travaille très fort. Il ne veut pas que des gens portent atteinte à sa réputation en disant: «Les parlementaires ont fait ceci ou cela. Tel député a fait cela, tel autre a fait ceci.»

Les gens posent alors les questions suivantes: «Qu'avez-vous fait, vous, le député de Broadview—Greenwood? Combien d'argent avez-vous obtenu? Si vous n'en avez pas obtenu, les autres en ont touché un peu. Qu'est-ce qui vous prend?» Voilà le genre de remarques que les gens font et qui nous blessent tous.

À mon avis, ce débat est déshonorant. Il n'aurait jamais dû avoir lieu. Il n'a rien de positif pour nous. Il ne sert à rien et ne contribue pas à l'édification du Canada.

M. Lyle Kristiansen (Kooteney-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je veux poser une question au député de Mississauga. Il a l'air d'avoir une grande confiance, et c'est compréhensible, dans ce qui semble être une entente unanime en vue d'établir un nouveau code d'éthique. Il espère que la question sera réglée par seulement un orateur de chaque parti.

Je veux répéter certaines des réserves que j'ai exprimées plus tôt. Les événements qui se sont produits récemment en Colombie-Britannique m'ont amené à conclure que, lorsqu'on adopte un code d'éthique sous forme de loi, on ne fait que dresser une liste de certaines choses qu'il ne faut pas faire, et les politiciens pensent qu'ils peuvent faire n'importe quoi d'autre pourvu que cela ne figure pas sur cette liste.

Je ne suis pas du tout certain que nous ne ferions pas mieux d'adopter le système britannique, que le public l'accepte ou non. Je crois que l'image est bien meilleure en Grande-Bretagne. Selon les normes qui existent dans les démocraties parlementaires, les fonctionnaires du gouvernement et les ministres démissionnent dès qu'une accusation légitime est portée contre eux et restent à l'écart jusqu'à ce que l'affaire soit réglée.

Je suis peut-être trop loin de la presse britannique. Pourtant, elle est très active, et nous entendons beaucoup parler de ce qui se passe là-bas. J'ai l'impression que les normes britanniques sont perçues comme étant beaucoup plus élevées que celles en vigueur aux États-Unis, pays qui s'en va de plus en plus vers la codification de tout ce qu'il faut faire et ne pas faire.

J'ai peur que nous dupions la population et que nous nous dupions nous-mêmes simplement parce que nous voulons en arriver à une entente. Nous voulons régler cette question une fois pour toutes en acceptant unanimement une chose formidable qu'on appelle un code d'éthique.

Nous n'aurions pas besoin de cela si, au moment des élections et entre les élections, nous étions prêts à parler aux Canadiens et à leur parler franchement. Nous devons leur dire: «Si vous en avez assez du comportement des élus, n'oubliez pas que c'est vous qui en êtes responsables. En plus des questions d'économie et autres, assurez-vous de tenir compte de la question de l'éthique lorsque vous choisissez les personnes que vous voulez élire, quel que soit le parti qu'elles représentent.»

Nous devons confier cette responsabilité aux Canadiens et le faire de la façon la plus ouverte et la moins réglementée possible. Si nous n'avons pas de normes en matière d'éthique publique, je ne crois pas que nous puissions résoudre nos problèmes.

Je voudrais avoir une réponse. Je sais que nous nous entendons sur certains points.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, nous avons analysé le système britannique au comité.

Comme le député le sait peut-être, le système britannique laisse beaucoup de liberté. Il n'y a aucune règle écrite en réalité. L'ennui, c'est qu'il est permis aux députés de faire partie du conseil d'administration d'entreprises faisant affaire avec le gouvernement, de jouer un rôle actif, de faire du lobbying pour telle ou telle cause. On n'y a pas besoin d'une loi concernant l'enregistrement des lobbyistes; les députés agissent comme tels.

Je ne pense pas que nous voudrions faire cela. Je me pose de réelles et sérieuses questions à propos du système britannique.

Le système que nous avons conçu sous la direction d'un jurisconsulte est beaucoup plus flexible. C'est quelqu'un de très respecté qui deviendra jurisconsulte et qui dirigera les activités. Ce système est dans une certaine mesure similaire à celui de la Colombie-Britannique, quoique un peu plus restreint que celui-là. Certaines façons de faire en Colombie-Britannique nous ont posé des problèmes, notamment certains des arrangements concernant la propriété, la vente, les transactions et ainsi de suite.

Nous avons analysé à fond le système de la Colombie-Britannique, de même que ceux de l'Ontario et du Québec. Nous avons convoqué l'ancien premier ministre de l'Ontario, et d'autres députés de tous les partis à l'Assemblée législative de l'Ontario, à venir témoigner à nos audiences. On semble avoir mis au point en Ontario et au Québec un système permettant de régler ces questions d'une façon beaucoup plus civilisée et saine que nous avons réussi à le faire jusqu'à présent.

L'Ontario a une commission formée d'un ancien juge. C'est auprès de lui qu'on divulgue ses intérêts et si l'on est accusé de quelque chose, c'est lui qui passe jugement. Il agit comme juge, jury et bourreau, pour ainsi dire.

Notre jurisconsulte aura essentiellement le même genre de pouvoirs. Cela peut sembler un peu étrange. L'ancien juge Evans exerce ses fonctions à temps partiel. Il n'a pas besoin d'être là tout le temps. Il s'agit d'une commission d'une personne dont la tâche est assez facile.

Nous avons examiné la situation actuelle au niveau fédéral où le Registre public actuel, dirigé par Georges Tsaï, compte une vingtaine de fonctionnaires. Ils s'occupent. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Les deux prochains orateurs se partageront une période de 20 minutes et interviendront chacun pendant 10 minutes.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): «Il y aura des postes pour les libéraux et les néo–démocrates après que j'aurai été premier ministre durant quinze ans et que j'aurai nommé tous les conservateurs au pays.» Monsieur le Président, cette déclaration empreinte de vantardise a été faite par le premier ministre en 1983. Il faut reconnaître, si l'on se fie aux sondages après seulement neuf années de régime conservateur, que le premier ministre a peut–être déjà de la difficulté à trouver des conservateurs au Canada.

Évidemment, quand il s'agit de faire des cadeaux sous forme de contrats et de nominations pour ses petits amis, le gouvernement est très généreux. Nous, les députés de l'opposition, frissonnons à chaque fois que quelqu'un quitte le bureau du premier ministre, parce qu'il ne s'écoule jamais beaucoup de temps avant que l'on apprenne que des contrats du gouvernement sont adjugés à cette personne ou par son entremise.

On se souvient notamment de l'ancien directeur de la planification stratégique qui avait travaillé au bureau du premier ministre juste assez longtemps pour qu'un contrat de 700 000 $ soit octroyé à une société qu'il avait fondée. Une fois le contrat adjugé, cet ami des conservateurs s'est empressé de quitter le bureau du premier ministre et de racheter sa participation dans son ancienne société. J'imagine qu'il s'agit d'un des conservateurs auquel le premier ministre faisait allusion.

L'année dernière a été très dure pour un grand nombre de Canadiens, en particulier les 1,5 million de chômeurs et les milliers de petits entrepreneurs qui ont été acculés à la faillite. Il est même arrivé que des gens perdent leur maison parce qu'il leur manquait quelques milliers de dollars à peine.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration aurait peut–être dû modifier sa définition d'un «motif valable» de départ volontaire.

• (1740)

Il aurait dû ajouter le fait d'accorder des marchés à la société pour laquelle on travaille comme motif pour se retirer des cercles conservateurs à la prochaine série de faveurs politiques.

Il a dû être assez troublant pour les chômeurs de voir se succéder les annonces à la télévision disant que le Canada était le numéro un au monde.

Le Canada doit effectivement être au premier rang pour la publicité politique financée par les contribuables. Apparemment, 21 millions de dollars ont été dépensés pour faire croire aux chômeurs que les politiques du gouvernement n'étaient pas la cause de leur misère. On leur a répété inlassablement le slogan: «Oui, nous pouvons.» Il aurait plutôt fallu dire: «Oui, nous pouvons donner des contrats à des copains conservateurs. Oui, nous pouvons couper l'aide sociale.»

Il n'y a d'argent ni pour les services de santé ni pour l'éducation, mais nous pouvons dépenser des millions en publicité réconfortante à la télévision. Oui, ce gouvernement peut dépenser des millions pour des riens, mais il n'a rien pour les millions, les millions d'assistés sociaux.

Nous ne pouvons pas effacer de notre conscience le fait que, pendant le mandat de ce gouvernement, une société a fait un don énorme au Parti conservateur. En échange, elle a obtenu une garantie de prêt contestable, et de simples mineurs qui travaillaient dur ont perdu la vie au fond d'une mine de charbon.

L'intérêt des Canadiens est–il servi par les dépenses que le gouvernement sanctionne? Il peut toujours y avoir des erreurs si on interprète mal les circonstances, mais, chose certaine, lorsque les dépenses se font dans l'intérêt des partisans conservateurs ou de leurs entreprises, les intérêts des Canadiens sont mal servis.

Nous ne pouvons suivre à la trace tous les amis, partisans et donateurs des conservateurs. Mais l'histoire récente nous montre qu'il faut s'interroger sur les bourdes des conservateurs. Prenons l'exemple de Premium Automotive Tanks.

Les ministres ont pris la parole les uns après les autres pour dénoncer les crapules auxquelles ils avaient fait confiance et qui ont largement puisé dans les coffres de l'État. Il s'agit de prêts garantis et d'allégements fiscaux sur cinq ans, sans compter les 1,2 million de dollars que les Canadiens devront rembourser. Leur investissement sanctionné par les conservateurs a disparu, nous a–t–on annoncé.

Les Canadiens peuvent–ils être certains que la société Premium Automotive Tanks a été financée pour ses produits et non pas pour ses relations? Nous ne le saurons peut–être jamais.

Le premier ministre a dit à un moment donné que le Canada est ouvert au commerce. Nous devons nous demander si ouvert au commerce signifiait que notre pays était mis en vente.

Qu'il s'agisse d'un contrat public de publicité donné à une société conservatrice ou d'emplois cruciaux pour l'intérêt public qui sont accordés à des organismes, les intérêts des contribuables ne sont pas servis, ils sont liquidés. Ce qui est le plus inquiétant, ce n'est pas que des sociétés soient avantagées à cause de leurs relations avec les conservateurs, mais que l'argent qu'elles reçoivent ne serve aucun objectif valable pour les Canadiens.

Au début du mois, la Chambre a débattu d'un projet de loi qui demandait au Parlement le pouvoir d'emprunter 8,2 millards de dollars de plus à engloutir dans le gouffre conservateur. La seule certitude est que les contribuables devront rembourser cet argent avec d'énormes intérêts dans les années à venir. Il est certain également que ces fonds seront gaspillés comme le font habituellement les conservateurs.

À quels nouveaux trésors peut-on s'attendre de cette nouvelle série d'emprunts? Naturellement nous ne pouvons jamais être certains de la manière dont le gouvernement va dépenser ses nouveaux crédits. Il y a à peine deux ans, on nous a parlé du merveilleux Plan vert du gouvernement. On nous a dit que l'environnement était une priorité.

En décembre dernier, le même gouvernement a poursuivi le démantèlement du Plan vert en retranchant 172 millions de dollars de plus au budget proposé. Mais pouvons-nous trouver 21 millions de dollars pour des publicités inutiles à la télévision? Le premier ministre répond par l'affirmative. Plutôt que d'utiliser l'argent qu'il emprunte pour contribuer à lutter contre la récession, le gouvernement continue à laisser les entreprises, les unes après les autres, tomber en faillite.

Le plus surprenant dans tout ça, c'est le refus du gouvernement de payer les frais juridiques de 250 000 $ de la famille Stephenson qui, par ses efforts et l'argent qu'elle a personnellement dépensé dans cette affaire, a sensibilisé tous les Canadiens au manque d'action du gouvernement pour protéger la société contre les criminels qui s'attaquent aux enfants.

Il est difficile de comprendre que le gouvernement puisse refuser de payer les frais de l'enquête Stephenson tandis qu'il dépense des millions de dollars pour sa propre publicité. Est-ce vraiment possible? Comment, alors qu'on dépend plus que jamais du bien-être social et qu'on a tant besoin de chaque dollar, le gouvernement peut-il continuer de gaspiller des millions de dollars en publicité?

Ce gouvernement dit qu'il ne sait pas où trouver les fonds nécessaires pour venir en aide aux pauvres et aux démunis, mais quand il s'agit de ses amis, la seule question qu'il se pose, c'est de savoir où envoyer le chèque.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'excellent discours de notre collègue, la députée de Mississauga.

Elle connaît un autre député de Mississauga qui a fait un discours un peu plus tôt aujourd'hui. J'appelle cela un discours par générosité. Elle l'a probablement écouté aussi, attentivement.

Je voudrais qu'elle nous donne son point de vue sur la volonté du gouvernement de présenter de nouvelles règles concernant les conflits d'intérêts. Je lui demande de garder ceci à l'esprit: En 1987, après que le ministre Sinclair Stevens ait été jugé coupable de 14 violations du code concernant les conflits d'intérêts—disons en passant que ses frais d'avocats ont été payés par le gouvernement—le gouvernement a déposé un projet de loi C-46, qui a été ensuite C-112 et est maintenant C-43. Ce projet de loi est déjà mort deux fois au *Feuilleton* et il y mourra probablement encore dans quelques semaines, lorsque cette session se terminera.

Je voudrais demander à ma collègue si elle est d'accord avec l'autre député de Mississauga, que le gouvernement est anxieux d'avoir de nouvelles règles gouvernant les conflits d'intérêts, ou bien si elle est d'accord avec moi, pour dire que six ans d'attente c'est assez long, merci, et que cela prouve que le gouvernement ne s'intéresse pas à cette question et que si jamais il fait quelque chose ce sera comme une contrition sur le lit de mort, quelques semaines avant les élections?

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, le député a du talent pour faire valoir d'excellents arguments dans les questions qu'il pose.

Le public est très sceptique au sujet de l'intégrité du gouvernement actuel. Le député de Mississauga-Sud a fait observer plus tôt qu'il ne servait à rien de souligner les innombrables articles de journal qui exposent les fraudes et qui ternissent la réputation du gouvernement. Il a bien raison, cela discrédite en effet cette institution en entier.

En tant que députée qui en est à son premier mandat, je suis reconnaissante d'avoir le privilège de servir à la Chambre. On ne rend service à personne à la Chambre lorsqu'on pointe du doigt des députés de mauvaise réputation. Toutefois, j'estime que les gens doutent fort que le gouvernement soit assez honnête et assez intègre pour prendre des mesures valables qui empêcheront à l'avenir des députés de se conduire d'une manière indigne de la Chambre.

Les crédits

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, franchement, c'est difficile pour moi de participer à ce débat, parce que nous discutons d'une question très délicate. Je pense qu'il n'y a pas un parti à la Chambre des communes ou n'importe où au Canada, ni même dans aucune assemblée législative, qui n'ait pas quelque difficulté avec la question de la confiance.

• (1750)

J'ai été membre d'un gouvernement qui a eu sa part de scandales, mais ce n'était rien comparé à ce que nous avons connu depuis quelques années. Aujourd'hui, il s'est établi un tel niveau de méfiance à l'endroit de notre régime que nous devons en parler.

J'ai lu un article de Sissela Bok, professeur d'éthique à la *John F. Kennedy School of Government* de l'université Harvard. Elle affirme ceci: «Les fonctionnaires publics et les candidats aux charges publiques sont particulièrement responsables des dommages.» Elle parlait des dommages causés par la méfiance des citoyens.

Son essai porte sur l'école du scandale d'aujourd'hui. Elle commente le fait que beaucoup de gens affirment—en affaires, au gouvernement et dans tous les milieux—qu'ils en profiteraient s'ils avaient une occasion de tricher. Des études montrent que, de nos jours, tous les élèves du secondaire affirment avoir cette tendance—dans une proportion des deux tiers, selon une étude menée chez les étudiants de cette université.

Ce problème ne se constate pas seulement au gouvernement, c'est un problème qui touche toute la société. M^me^ Bok affirme: «Dans une démocratie, il ne suffit pas que les citoyens réagissent en exprimant leur méfiance envers le gouvernement et la presse. En dénigrant tous les politiciens, catégoriquement et souvent de façon irréfléchie, ils ne font qu'accroître le problème. En s'abstenant de participer sérieusement au processus politique, ils lui portent atteinte.»

C'est de cela que je veux parler durant le temps dont je dispose. À mon avis, un de nos problèmes touchant la confiance vient du fait qu'il y a trop de Canadiens aujourd'hui qui ne participent pas au processus.

Je parle au nom des députés de tous les côtés de cette Chambre. Lorsque j'ai travaillé sur la colline de 1980 à 1984, j'ai vu les députés débattre à la Chambre jusqu'à 22 heures.

Depuis mon élection à la Chambre en 1988, je vois des députés de tous les côtés de la Chambre travailler sans compter pour le bien de leurs électeurs. Je pourrais vous citer des centaines d'exemples pour montrer que les députés s'efforcent de faire avancer les choses dans les réunions populaires et ailleurs, mais la population ne suit pas. Les gens ne secondent pas leurs députés. Nous ne pouvons faire de grandes choses que dans la mesure où nous avons de bons rapports avec les gens de notre milieu.

Cela vaut pour la population. Cela vaut aussi pour les médias, qui ont quelque chose à voir avec la méfiance dont tout politique souffre. C'est souvent les relations entre les médias et le monde politique qui suscitent un sentiment de méfiance dans la population, sentiment qui est en réalité beaucoup plus profond qu'il ne semble.

Telle est la situation, mais nous pouvons y remédier en nous attaquant au fond du problème. En gros, il s'agit d'amener les gens à se mêler de la chose publique.

Je n'entends pas par là que les gens doivent tous adhérer au Parti libéral. Qu'ils s'inscrivent à n'importe quel parti. L'important, c'est qu'ils se mêlent de la chose publique. C'est ça qui m'agace.

Il y a des gens qui critiquent constamment les politiques, qui les tiennent responsables de tous leurs malheurs. Ils doivent se rendre compte qu'ils y sont aussi pour quelque chose, qu'ils font partie intégrante du processus. Nous ne sommes que les représentants, les témoins de nos électeurs à la Chambre des communes et nous avons besoin de leur participation et de leur soutien. Je crois que le peuple canadien devrait jouer un rôle plus actif.

Je connais des centaines de gens d'affaires à Toronto, en fait pas seulement des gens d'affaires mais aussi de simples citoyens qui ont les moyens et le temps de s'engager dans le débat des affaires gouvernementales. Or, que font ces gens, monsieur le Président? Leur seule participation se limite à faire des dons. Parce qu'ils font un don, envoient un chèque à leur député ou participent à une réception, ils croient qu'ils s'intéressent à la politique.

Je ne crois pas que ce soit suffisant. Il faudrait faire en sorte que les Canadiens de tous âges interviennent, et je fais tout particulièrement appel aux enseignants, aux éducateurs. Je sais d'ailleurs que beaucoup d'entre eux interviennent dans le processus car on voit tous les jours des élèves et leurs maîtres sur la colline du Parlement. Mais il y en a probablement des dizaines de milliers d'autres qui n'ont jamais songé à envoyer leurs élèves visiter le Parlement ou une assemblée législative. La

situation ne pourra s'améliorer que lorsque les jeunes, leurs parents et le milieu des affaires tout entier s'engageront.

J'appuie le député de Mississauga-Sud, et certainement aussi mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell, qui a produit un remarquable document sur l'éthique gouvernementale, qui traite enfin du système de lobbying au Canada. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir un seul député qui ne reconnaisse pas la nécessité de renouveler la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Mettons-nous au travail, règlons ça avant de devoir aller faire du porte-à-porte.

Je suis convaincu que de nombreux députés de tous les partis à la Chambre sont d'accord pour dire qu'il faut prendre le taureau par les cornes car la question de la confiance a atteint un état de crise au Canada. La tâche n'incombe pas qu'à nous en tant que députés. Les citoyens canadiens doivent, eux aussi, intervenir dans le processus politique.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue alors qu'il terminait en disant que cette année, c'est peut-être un peu trop long et que l'on devrait apporter des changements. Je voudrais simplement lui rappeler qu'en 1973, le gouvernement de l'époque avait publié un Livre vert sur les conflits d'intérêts; le président du Conseil privé de l'époque était M. Allan MacEachen. Ce Livre vert donnait une définition du conflit d'intérêts qui n'a pas été rapportée par la suite en juin 1978 lors du dépôt du projet de loi C-62, Loi concernant l'indépendance du Parlement. Cette loi est restée en plan lorsque la session a pris fin le 10 octobre 1978.

Le 16 octobre 1978, le gouvernement de l'époque est revenu avec un autre projet de loi, soit le projet de loi C-6. Ce dernier est mort au *Feuilleton* le 26 mars 1979, lors de la dissolution du Parlement. Il aura fallu attendre le 1er mai 1980 pour que le nouveau gouvernement libéral, élu en 1980, soumette des lignes de conduite semblables à celles du 1er août 1979, mais elles ne s'appliquaient pas explicitement aux conjoints et aux enfants à charge. On aura, jusqu'en 1985, un code d'éthique provenant du Parti libéral formant le gouvernement de l'époque. En 1985, le gouvernement en place, par son premier ministre, a déposé un code d'éthique régissant les fonctions des ministres et des secrétaires parlementaires.

Je voudrais faire prendre conscience à mon honorable collègue, que le comité auquel j'ai participé a travaillé extrêmement fort pour en arriver à améliorer le code d'éthique actuel et le projet de loi C-43 qui nous avait été présenté après sa première lecture. Nous avons entendu une quantité de témoins, mais principalement, ce que nous avons voulu reconnaître—et c'est ce que je veux dire à mon collègue—c'est que nous n'avons pointé du doigt aucun individu. Nous avons fait une distinction fondamentale parce que, comme le disait mon collègue, et je sais qu'il n'a pointé personne du doigt, la perception est extrêmement importante et il y a une énorme différence entre l'abus de confiance qui est prévu au Code criminel, entre la fraude qui est prévue au Code criminel ou simplement un conflit d'intérêts potentiel, apparent ou réel. C'est ce qui est régi par le Code. Et, souvent, par le passé, avec tous les noms qui ont été avancés, l'on s'est rendu compte qu'à l'exception d'un cas, les causes concernant les conflits d'intérêts n'ont pas été plus loin et pour les autres les accusations n'ont pas été retenues. Et les accusations au criminel—c'est un commentaire si mon collègue veut m'écouter, je vais finir—et les accusations retenues au criminel, dans certains cas, ont été laissées pour compte faute de preuve. Ce que je voudrais dire à mon honorable collègue, ce que je voudrais lui demander, suite au rapport du comité conjoint: est-il prêt à travailler si le gouvernement décide d'aller de l'avant et déposer un projet de loi, est-il prêt à travailler de concert avec des membres des trois partis politiques à amener un nouveau code d'éthique qui va tenir compte de l'actualité du débat mais qui va tenir compte également des besoins de l'ensemble des députés.

• (1800)

[*Traduction*]

M. Mills: Monsieur le Président, pour répondre brièvement à cette question, je dirai: Oui, absolument. Tous, de ce côté-ci de la Chambre, nous allons collaborer avec le gouvernement à cet égard. Quant à ce qui s'est passé dans les années 70 et avant, je tiens à dire que je ne l'approuve pas. Nous aurions probablement pu et dû accomplir un meilleur travail.

Toutefois, les choses sont tout autres aujourd'hui, au Canada. Nous savons tous qu'il y a aujourd'hui, au Canada, une industrie des groupes de pression qui dispose chaque année de plus d'une centaine de millions de dollars. C'est plus que le total de nos revenus à tous, ici. Ces groupes de pression essaient, sous notre nez, d'influencer la politique publique et nous sommes nombreux à ne pas même nous en rendre compte.

Nous devons nous assurer de mener à bien une fois pour toutes la réforme dont il est ici question.

Les crédits

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, on a laissé entendre ici, cet après-midi, que cette motion n'aurait jamais dû être proposée. Elle traite, je crois, de l'intégrité du gouvernement. Le dernier intervenant néo-démocrate a semblé dire qu'il lui était très pénible de prendre la parole à ce sujet mais, une fois lancé, il a eu l'air d'y prendre goût, comme les rares personnes alors ici présentes ont pu le constater. Tout l'après-midi, les conservateurs ont laissé entendre que cette motion n'aurait jamais dû être proposée.

Dans ce cas, le député de Broadview—Greenwood peut-il me dire où la question de l'intégrité du gouvernement devrait être débattue? Si ce n'est pas ici la place, quelle est la bonne tribune? N'est-ce pas ici l'endroit pour discuter de la formulation de cette motion si celle-ci ne convient pas? Ma foi, c'est là quelque chose dont nous pourrions discuter. Toutefois, compte tenu du cynisme actuel des Canadiens à l'égard des politiciens, il me semble qu'il n'y a pas de meilleur endroit qu'ici, que la Chambre des communes, pour discuter de l'intégrité du gouvernement.

M. Mills: Monsieur le Président, je ne pense pas que le gouvernement soit vraiment en train de revoir les engagements pris par le premier ministre. Lorsque j'ai lu la première phrase de cette motion—oublions que nous condamnons le gouvernement car cela fait partie de la dynamique. Parlons plutôt de la teneur de la motion qui dit notamment: «Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'être pas encore parvenu à établir et à respecter un code d'éthique clair et strict». C'est le premier ministre qui, en 1985, avait fait d'un tel code l'une de ses priorités. Si on supprime la condamnation, le reste, c'est du pur Brian Mulroney.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je veux aborder le sujet soulevé par cette motion, à savoir celui de l'éthique dans le secteur public. Mais tout d'abord, j'aimerais commenter le fait que cette motion ait été présentée à la Chambre aujourd'hui.

Comme le savent j'en suis sûr la plupart des députés—et j'espère aussi le public—il y a la Chambre des communes un processus qu'on appelle les crédits. Il s'agit de voter des crédits pour le gouvernement, c'est-à-dire les fonds que les contribuables devront prendre dans leurs poches et déposer dans la caisse publique pour financer les services et les programmes que nous, le Parlement du Canada, offrons au peuple canadien avec ses propres deniers.

Tous les Canadiens connaissent les problèmes financiers qui sont les nôtres, la dette publique écrasante, le déficit annuel et les difficultés qu'il cause. En fait je suis sûr que si les députés d'en face posaient la même question à tout un groupe de Canadiens en leur demandant ce qui les préoccupe le plus, ils répondraient les uns après les autres «l'économie». Pendant les élections présidentielles, aux États-Unis ils en avaient même fait un refrain: «L'économie, idiot!» L'économie est la grande préoccupation des Canadiens.

Les journées d'opposition à la Chambre des communes sont pour l'opposition la parfaite occasion d'aborder ce sujet dans cette enceinte. Le chômage qui préoccupe tous les Canadiens et, on le présume, les députés de l'opposition, la dette publique dont j'ai déjà parlé, les débouchés, les postes accessibles aux Canadiens, les programmes de création d'emplois, tous ces sujets auraient pu faire l'objet d'un débat à la Chambre aujourd'hui. Mais l'opposition a choisi de saisir la Chambre de la question de l'éthique dans le secteur public et d'en débattre toute la journée.

Personne ne dit que l'éthique n'a aucune importance dans le secteur public. Personne ne dit qu'il n'est pas important que les Canadiens fassent confiance à leurs parlementaires et à leur gouvernement, mais l'opposition admettra sans aucun doute que les principales préoccupations des Canadiens sont l'état de l'économie, l'emploi et toutes les questions du même genre.

Je suis prêt à discuter de problèmes d'éthique, mais je préférerais parler des sujets qui préoccupent l'ensemble des Canadiens, à savoir l'économie et les possibilités d'emploi pour les jeunes. Cependant, puisque l'opposition a choisi de soulever la question de l'éthique dans le secteur public, c'est de cela que je parlerai.

Le leader parlementaire du gouvernement m'a demandé de prendre part au débat et je crois avoir compris pourquoi. Je m'intéresse à la question depuis longtemps et il y a quelques années, j'ai présenté à la Chambre un projet de loi sur les conflits d'intérêts et l'éthique des députés. J'ai abordé la question à plusieurs reprises.

J'aurais dû me douter que les députés de l'opposition ne se souciaient pas le moins du monde de l'adoption d'un code de conduite pour les députés, le gouvernement et les fonctionnaires. Tout ce qu'ils voulaient, c'étaient ressasser des affaires du passé susceptibles de mettre le gouvernement dans l'embarras, des cas de mauvaises gestion et de méfaits.

S'il s'agit ici de dresser des listes de méfaits, sachez que nous pouvons le faire tout aussi bien que l'opposition. Nous pouvons trouver quelques exemples et donner des noms de personnes présentes sans qu'il nous soit nécessaire de remonter trop loin dans le passé. En fait, assez curieusement, durant le débat sur mon propre projet de loi d'initiative parlementaire visant à établir un code de conduite pour les membres du gouvernement et d'autres fonctionnaires, j'ai eu moi-même l'occasion de mentionner certaines de ces situations devant cette Chambre. Mon grand ami, l'ancien député de Winnipeg—Assiniboia, M. Dan McKenzie, avait participé à ce débat et j'aimerais citer le hansard du jour en question, le 20 mars 1984.

Durant le débat sur l'éthique, M. McKenzie cherchait un exemple de conflits et il a évoqué le ministre des Transports. Vous ne savez peut-être pas qui était le ministre des Transports à cette époque; c'est indiqué entre parenthèses «M. Axworthy», c'est-à-dire le député actuel de la région de Winnipeg. Il était alors député de Winnipeg—Fort Garry. Le ministre des Transports avait transféré la vérification de la Société canadienne des ports du vérificateur général du Canada à, vous l'aurez deviné, un de ses amis de Winnipeg, un valet du Parti libéral. L'éthique? Est-ce que les membres du Parti libéral s'inquiétaient de l'éthique en 1984? Il semble que non.

• (1810)

En fait, durant ce même débat, nous avons abordé le sujet de M. Coutts, l'ancien chef de cabinet de Pierre Elliott Trudeau. Il avait accordé une entrevue a un journaliste d'un journal national et, à toutes fins pratiques, lui avait déclaré que si vous aviez des problèmes en matière d'immigration, il suffisait d'appeler Jim Coutts qui communiquerait avec le ministre de l'Immigration, le député de Winnipeg-Sud-Centre. Et d'ajouter: Lorsque Jim parle, des gens comme le ministre de l'Immigration de l'époque écoutent.

Si l'on veut parler d'inconduite, si l'on veut parler de l'éthique, on peut nommer de nombreuses personnes, mais cela ne réglera rien. Ce n'est pas ainsi qu'on rétablira la confiance du public canadien à l'égard du Parlement ou du gouvernement.

Pour rétablir la confiance des Canadiens, il faudra absolument que les élus reconnaissent leurs responsabilités à l'égard de la population et soient disposés à respecter un code d'éthique tout au cours de leur mandat.

Je sais que bien d'autres députés dans cette enceinte se sont penchés tout comme moi sur le problème dans le passé, mais il est peut-être nécessaire de codifier un ensemble de règles qui serviront de directives aux députés, aux ministres et aux fonctionnaires. On a fait de nombreuses tentatives en ce sens.

Par contre, on n'avait jamais essayé d'insérer ces règles, ces règlements et ces principes directeurs dans une loi avant 1988, lorsque le premier ministre du Canada a présenté un projet de loi tendant à codifier les règles de conduite devant guider les membres du gouvernement et les autres représentants du gouvernement.

Lorsqu'on a présenté ce projet de loi en février 1988, on voulait que tous les intéressés aient la chance de prendre connaissance d'un code réglementaire comme celui dont je viens de parler. Pour la première fois, on saisissait la Chambre des communes d'une mesure législative portant sur ces questions d'éthique publique.

Malheureusement, la législature en question a pris fin avant que le projet de loi C-144 ne puisse être adopté. Cependant, on l'a présenté à nouveau sous la forme du projet de loi C-43. Nous avons eu la possibilité d'examiner un autre code de conduite et d'en discuter.

Une voix: Le projet de loi C-43 n'a jamais fait l'objet d'un débat.

M. Crosby: Nous avons eu la chance d'en discuter. Il a été présenté aux fins d'un débat.

Une voix: Non.

M. Crosby: Il aurait fallu que les députés soient tous d'accord pour dire que les dispositions du projet de loi C-43 étaient exactement ce qu'il fallait pour résoudre la crise de confiance qui existe, comme nous nous en rendons maintenant compte, mais cela n'a jamais été le cas. Immédiatement, certains ont déclaré que le projet de loi C-43 renfermait des lacunes.

Je m'inquiétais moi-même vivement de la définition d'une personne à charge. Je crois que dans les années 1990, les femmes ont une place très spéciale dans notre société et cela vise également les épouses de député ou de toute autre personne ou fonctionnaire. Je ne suis pas disposé à accepter dans le cadre du code de conduite en question que mon épouse soit forcée de se plier à des règles précises du simple fait que j'occupe un poste donné. Je suis conscient du fait que c'est là un point très discutable et que certains ont un point de vue différent que je respecte.

Honnêtement, je ne crois pas qu'un conjoint soit tenu d'observer un ensemble de règles, ou un code de conduite, simplement du fait de son union avec une personne qui, elle, y est assujettie.

Je pourrais continuer et signaler d'autres faiblesses du projet de loi C-43, qui est d'ailleurs comme n'importe quelle mesure présentée dans une chambre législative. On doit en débattre, l'examiner et, si l'on s'entend sur son objet, on l'adopte. Je n'ai jamais entendu un député de l'opposition déclarer que ce projet de loi pouvait être adopté à un moment donné. On pourrait le présenter pour en débattre et, dans ce cas, je ferais valoir mon opposition au projet de loi, comme d'autres députés le feraient assurément. Je suis certain que les députés de l'opposition diraient qu'il ne va pas assez loin. Le simple fait qu'il n'a été ni débattu ni adopté à la Chambre ne remet pas en cause la bonne volonté avec laquelle le projet de loi a été élaboré et les règles de conduite, codifiées.

Une voix: Je n'arrive pas à le croire.

M. Crosby: Le député dit qu'il n'arrive pas à le croire, pourtant son parti a dirigé le gouvernement pendant des années sans jamais tenter de codifier sous forme de loi les règles qui régissent les parlementaires. Je n'ai jamais entendu dire que le projet de loi C-43, le projet de loi C-114 qui l'a précédé ou le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté faisaient l'objet d'un tel accord universel, qu'il suffisait de les présenter et de les adopter.

L'essentiel, c'est qu'on a établi des codes de conduite qui auraient pu être présentés et adoptés, et devenir des lois. Or, un tel code présentera toujours des défauts et des mérites, mais s'il ne permet pas d'atteindre l'objectif qui consiste à calmer l'inquiétude de la population c'est-à-dire à justifier sa confiance dans ses représentants élus, il n'aura pas atteint le but qu'on lui avait fixé.

C'est l'argument que je voulais faire valoir. Si nous, parlementaires, n'acceptons pas tous d'être régis par un code, si nous ne nous entendons pas tous sur la nature de ce code, il ne servira à rien parce qu'il ne sera pas respecté; nous nous efforcerons de le contourner et nous imaginerons toutes sortes de moyens pour échapper à ses dispositions.

Je tiens à rappeler au député qu'il n'y a rien de sorcier à adopter une loi, en tant que code de conduite ou ensemble de principes d'éthique publique, si par la suite, elle n'est pas observée, n'est pas efficace et ne suscite pas la confiance au sein de la population.

Je ne me suis jamais demandé si la mesure législative dont est saisie la Chambre sous la forme du projet de loi C-43 permettrait de réaliser ces objectifs. Personne ne m'a jamais suggéré, personne de l'opposition ne m'a jamais demandé de présenter ce projet de loi et personne ne m'a jamais dit que si ce projet de loi était présenté il serait adopté. Personne non plus n'a jamais été d'accord par exemple pour apporter des changements du type de ceux que je souhaite voir apporter.

C'est comme pour toutes les autres mesures législatives. Si une mesure législative ne jouit pas d'un appui manifeste, il va y avoir des problèmes, elle ne va pas être débattue, elle ne va pas faire l'objet d'une deuxième lecture, elle ne va pas être renvoyée à un Comité. Elle va tout simplement provoquer d'autres dissensions. Il est donc compréhensible qu'elle demeure au *Feuilleton*.

Voyons ce qu'il y a lieu de faire pour rétablir la confiance du public à l'égard de nos dirigeants politiques et de nos représentants élus, pas seulement au niveau national, mais dans tout le pays. Les Canadiens sont sans nul doute en droit d'espérer que les représentants qu'ils ont élus ne possèdent pas d'intérêts dans une société susceptibles d'influencer leurs décisions sur les questions dont ils sont saisis. C'est ce que nous appelons conflit d'intérêt. Et c'est la première chose à laquelle il convient de s'attaquer dans toute mesure législative concernant le code d'éthique. Nous devons prévoir des dispositions précises qui empêchent une personne élue, un membre du gouvernement ou tout fonctionnaire de devenir d'une manière quelconque associée à une affaire où ses propres intérêts vont influer sur ses décisions.

J'ai essayé à plusieurs reprises de rédiger une disposition de ce genre. C'est difficile, sinon impossible. Le mieux que l'on puisse faire, c'est d'indiquer les cas évidents, disons un intérêt dans un contrat, un intérêt personnel dans une transaction concernant la vente ou l'acquisition de biens et ce genre de choses, mais il est diverses façons subtiles dont une personne peut avoir un intérêt dans une affaire sans pour autant enfreindre les dispositions de la loi sur les conflits d'intérêts.

Le meilleur moyen de régler ce problème est de préciser exactement ce qui constitue une infraction et d'imposer une pénalité. Ceci fait, nous nous trouvons simple-

ment devant une autre loi pénale et finalement le code de conduite rivalise avec le Code criminel, la Loi sur le Parlement du Canada et toutes les dispositions interdisant une certaine conduite jugée comme une infraction.

• (1820)

Quand il s'agit de questions de confiance non liées à des points précis, comme le détournement de fonds et d'autres actes clairement criminels, il est très difficile de faire la différence entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Ce qui est arrivé, c'est que dans le projet de loi C-43 et tout autre projet de loi semblable—et j'invite le député à éclairer ma lanterne s'il pense autrement—on finit par s'en remettre au jugement de quelqu'un. Ce serait acceptable dans certains cas, mais si on veut maintenir l'indépendance des élus, si on veut maintenir leur capacité de défendre les intérêts de leurs électeurs, des désespérés, de tous ceux qui ont des problèmes, la dernière chose qu'il faut faire, c'est bien les soumettre au contrôle et à la supervision d'un groupe ou de quelqu'un qui va porter un jugement sur leur conduite. Ce serait en quelque sorte asservir les élus.

Franchement, si c'est cela qu'il faut faire pour que le public ait de nouveau confiance en ses représentants, nous sommes dans de beaux draps. Si les gens élisent des députés et leur disent ensuite qu'ils vont devoir, dans leurs activités quotidiennes, rendre compte à un fonctionnaire qui va les surveiller et les diriger et auquel ils seront complètement asservis, les députés vont finir par se dire qu'il vaut mieux s'adresser d'abord à l'organisme de contrôle pour savoir s'ils ont tort ou raison.

Nous nous attaquons à un problème de taille. Quand on parle d'un code d'éthique, on soulève une question qui cause des ennuis depuis des siècles, depuis l'époque de César et du Sénat. Il n'y a pas de solution magique pour garantir au public qu'il peut avoir pleinement confiance en ses élus. Il reste que la population a le droit...

Nous entendons maintenant parler du NPD. Pendant des années, nous avons cru que les méchants, c'était nous, les conservateurs et les libéraux, et que les néo-démocrates étaient sans reproche. Ce qui faisait la différence, c'est que les néo-démocrates n'avaient jamais gouverné. Nous ne savions rien de leurs agissements.

Puis, ils ont accédé au pouvoir en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. C'est là que nous avons découvert leur façon de faire. Nous avons entendu parler de leurs amis qu'ils nommaient à des postes de hauts fonctionnaires, des contrats qu'ils octroyaient, des fonctionnaires qui étaient remplacés par de bons copains. Qu'avons-nous découvert encore? Le problème avec les néo-démocrates, c'est qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion de dévier de leur code d'éthique. Aujourd'hui, ils s'en donnent à coeur joie. Désormais, lorsqu'ils veulent nous faire la morale, nous pouvons leur dire: Cela s'applique-t-il à Bob Rae et à son personnel? Cela s'applique-t-il au premier ministre de la Saskatchewan ainsi qu'aux nominations et aux contrats qu'il accorde à ses amis? Cela s'applique-t-il à la Colombie-Britannique?

De nos jours, leurs normes en matière d'éthique ne sont plus aussi claires. Ils prennent eux aussi des décisions un peu louches. Ils ne sont plus aussi empressés à débattre la question. Cependant, ils retiendront la leçon que nous avons apprise: l'honnêteté et l'intégrité tiennent de la grandeur d'âme; ce sont des valeurs intrinsèques de l'homme. Si vous ne les possédez pas, aucune loi ne vous les donnera, à vous ou aux Canadiens.

La solution est d'élaborer un code d'éthique qui soit acceptable et efficace. Nous devrions poursuivre nos efforts en ce sens. C'est le souhait du premier ministre et l'objectif qu'il visait en présentant le projet de loi.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je prends la parole, mais ce n'est pas pour participer au débat. Je l'écoute depuis longtemps et, pour faire suite à la remarque du député, je crains que ce débat ne soit d'aucune utilité.

Ce qui m'inquiète encore plus, c'est qu'il ne semble même pas y avoir quorum à la Chambre pour que nous tenions ce débat. Je vous signale donc que, à mon avis, il n'y a pas quorum aux termes du paragraphe 29(1) du Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais demander au greffier de compter les députés présents.

Après le compte:

Les crédits

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il y a à l'heure actuelle 20 députés à la Chambre, sans compter celui qui occupe le fauteuil, le débat peut se poursuivre.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les remarques du député de Halifax-Ouest. Elles étaient fort intéressantes. Il a dit que les règles relatives aux conflits d'intérêts ne suffisent pas à elles seules à assurer le bon comportement des gens. Je crois qu'il a raison.

Les règles ne sont pas là pour remplacer le bon comportement. Il peut bien y avoir des règles, mais il faut d'abord que les gens soient disposés à obéir à ces règles. Je suis d'accord avec le député qu'il ne faut pas confondre les deux. Néanmoins, même s'il est un honorable député, cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas avoir de règles relatives aux conflits d'intérêts.

Je veux poser au député une question très précise. Il a dit qu'aucun député n'avait demandé que cette mesure législative sur les conflits d'intérêts soit présentée à la Chambre. À la page 15047 des *Débats de la Chambre des communes* de la session en cours, j'ai posé la question suivante:

> **M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne ce que le gouvernement appelle l'éthique au gouvernement.
>
> En février 1988, le gouvernement a présenté un projet de loi sur les conflits d'intérêts, mais il l'a laissé deux fois mourir au *Feuilleton*.
>
> Vu que presque cinq années se sont écoulées depuis lors, est-ce que le gouvernement, dans ses derniers jours au pouvoir, envisagerait de s'engager à présenter une mesure législative sur les conflits d'intérêts.

C'était le 10 décembre, l'avant-dernier jour avant l'ajournement de la Chambre pour le congé de Noël. Je donne au député la possibilité de faire une mise au point et je lui dis que ce qu'il a mentionné précédemment n'est pas exact. Il le sait.

Comme je viens de le dire, le gouvernement a adopté un premier projet de loi sur les conflits d'intérêts en 1988. Il s'agissait du projet de loi C-46. Cette mesure législative est morte au *Feuilleton*. Au cours de la session suivante, le gouvernement a déposé un autre projet de loi identique au premier, le projet de loi C-114. Il est mort lui aussi au *Feuilleton*. Un an plus tard, le gouvernement a présenté une autre mesure législative, le projet de loi C-43. Il figure encore au *Feuilleton*, et tous les partis l'ont approuvé à l'unanimité dans un rapport, en juin de l'an dernier.

Le député croit-il honnêtement qu'il est raisonnable que rien ne se soit produit après cinq ans et demi d'attente? Six mois se sont écoulés depuis qu'un comité a présenté un rapport unanime et il n'y a encore rien de fait. Il n'y a même pas eu un débat à la Chambre. Aucun des trois projets de loi dont j'ai parlé, y compris le projet de loi C-43, n'a été débattu à la Chambre des communes, contrairement à ce que le député a dit tout à l'heure. Croit-il honnêtement que c'est raisonnable?

M. Crosby: Monsieur le Président, je ne me suis peut-être pas exprimé assez clairement. Je ne sais pas si j'ai utilisé le pluriel ou le singulier. Je suis d'accord avec le député pour dire qu'il y a eu des efforts pour faire entreprendre l'étude du projet de loi, peut-être de sa part et peut-être de la part d'autres députés également.

Il connaît comme moi le processus et la procédure à la Chambre des communes, à savoir que les leaders parlementaires de tous les partis se réunissent et s'entendent pour faire étudier une mesure à la Chambre. C'est de ce genre d'engagement que je veux parler.

• (1830)

Si son leader parlementaire confère avec celui du Nouveau Parti démocratique, obtient le consentement des députés indépendants et celui des autres partis intéressés, puis en fait part au leader parlementaire du gouvernement en disant qu'ils sont prêts à aller de l'avant, mais que ce dernier s'y refuse, je considère qu'il y aurait vraiment là de quoi se plaindre.

Les députés ont beau intervenir à la Chambre ou les membres d'un comité se réunir en comité et faire des recommandations, cela, le député le sait sans doute, ne fera pas nécessairement progresser l'étude du projet de loi ou de quelque mesure que ce soit à la Chambre des communes. Il faut qu'il y ait entente suivant la filière habituelle. Je voulais parler de ce genre d'initiative.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je signale au député de Halifax-Ouest, qui n'était peut-être pas à la Chambre au début du débat, que certains d'entre nous, notamment le député d'Essex—Windsor et moi-même, ont essayé de relever le niveau des discussions, qui avaient tendance à dégénérer un peu plus tôt.

Dans son intervention, mon collègue d'Essex—Windsor a fait remarquer que l'un de nos problèmes, en Ontario, est que le gouvernement provincial est formé d'un très grand nombre de personnes qui ont été élues sans avoir d'expérience en politique. Un certain nombre de problèmes surgissent. On peut parler, généralement, d'un problème de code d'éthique ou encore d'une incompréhension singulière de ce qu'on peut faire ou ne pas faire dans la vie publique en comparaison avec ce qu'on peut faire dans le secteur privé.

J'ai expliqué plus tôt que, selon moi, le déluge de poursuites contre des simples députés ministériels, dans les premières années du mandat du gouvernement, à compter de 1984, était attribuable au fait que beaucoup de députés, notamment d'une province en particulier, n'avaient aucune expérience antérieure en politique.

Au lieu d'imposer une réglementation, nous pourrions peut-être demander aux membres de partis politiques partout au Canada de faire preuve de prudence dans le choix de leurs candidats, de nommer des personnes qui ont une certaine expérience soit comme élus, soit dans les activités politiques, de façon que nous élisions des candidats, des députés qui saisissent assez bien les normes d'éthique qui s'imposent en politique.

Nous n'allons pas résoudre le problème tant que nous ne serons pas prêts à nous adresser aux électeurs et à leur dire carrément que la conduite de leurs représentants élus est leur responsabilité.

Je sais d'expérience qu'il ne sert à rien d'établir une foule de règles, de règlements et de codes déontologiques. Cela ne sert qu'à fournir une liste d'infractions précises qu'on se croit libre de contourner aussi longtemps que nos actes ne correspondent pas aux définitions précises de ces infractions.

C'est ce qui s'est produit en Colombie-Britannique, il y a quelques années. Nous avions un premier ministre qui ne voyait pas la différence entre le bien et le mal.

Une voix: Dave Barrett.

M. Kristiansen: Non, ce n'était pas à cette époque. Tant qu'on ne traitera pas le fond du problème plutôt que de se contenter de définir la légalité de certains actes, nous ne réglerons pas les difficultés que nous connaissons depuis quelques années.

J'aurais aimé que le député se rende compte que nous avons tenté à plusieurs reprises d'élever le débat et d'éviter cette pratique déplorable de citer des noms, comme l'a fait malheureusement l'opposition officielle au début de la journée. Nous avons tenté de rehausser la tenue du débat et d'en venir à des questions de principe.

Je crains qu'il n'ait pas remarqué cela et que nous risquions de retomber dans les dénonciations directes, ce qui ne rendrait service ni à la démocratie ni à la Chambre.

M. Crosby: Monsieur le Président, au début de ma présentation j'ai dit que j'étais venu en espérant débattre des mérites d'une mesure législative sur les conflits d'intérêt et un code de conduite, mais que je savais que certains députés avaient d'autres objectifs. Je suis d'accord avec pratiquement tout ce qu'a dit le député.

Je voudrais en profiter pour répondre et pour parler du projet de loi C-43. Ce n'est certainement pas une mesure législative parfaite. Elle présente précisément le genre de problèmes mentionnés par le député. Si l'on adopte une série de règles et que quelqu'un tombe entre deux règles, il peut penser qu'il a échappé à la damnation, alors qu'en fait, aux yeux du public, il a fait quelque chose de répréhensible. Dans le cas du projet de loi C-43, que j'appuierai, sauf pour la disposition concernant les conjoints, car je ne pense pas qu'elle soit conforme aux théories modernes concernant les couples mariés et les droits respectifs des conjoints. Le libellé de certains passages du projet de loi C-43 n'est guère rigoureux: «[Le parlementaire à l'obligation de] ne pas accepter d'avantage susceptible d'éroder la confiance du public en son intégrité, son objectivité et son impartialité. . .» Cela veut-il dire que l'on puisse accepter des avantages qui ne font pas cela? Voyons! Ce n'est pas un sujet facile et je ne pense pas que la solution réside dans un projet de loi.

Pour en revenir à mon collègue du Parti libéral et son affirmation que les députés veulent aller de l'avant et adopter le projet de loi, je dois dire que je ne pense pas que ce soit le cas. Je pense que certains députés peuvent étudier une mesure législative et dire qu'il est préférable de l'adopter que de la rejeter. Mais dans ce cas-ci, je doute fort que l'on soit proche d'un consensus sur le projet de loi C-43 ou tout autre code d'ethique, pour les raisons que les députés ont exposées.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur une motion présentée par l'opposition officielle:

Les crédits

Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'être pas encore parvenu à établir et à respecter un code d'éthique clair et strict relatif au secteur public ni à fonctionner dans le cadre des lois, des lignes directrices et des normes existantes, et pour ne pas vouloir proposer de nouveaux codes et de nouvelles lois sévères concernant les conflicts d'intérêts et les autres questions d'éthique publique.

Je voudrais traiter de la dernière partie de la motion: «les autres questions d'éthique publique» et participer au débat. Avant de commencer, je devrais reprendre là où le député de Halifax-Ouest s'est arrêté.

M. Crosby: Je pars.

M. Rodriguez: Le député dit qu'il part. C'est très bien. Il me semble que, lorsque le gouvernement veut faire preuve de leadership, il a la responsabilité de poursuivre ses mesures législatives. Or, il a bel et bien déposé le projet de loi C-43, qui a été renvoyé à un comité composé de députés de tous les partis, et ce comité a déposé son rapport en juin dernier.

Si le gouvernement veut faire preuve de leadership, et il indique très clairement qu'il prend cela au sérieux, il devrait déposer le projet de loi et en aviser les leaders des partis d'opposition.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas là ma préoccupation. Parlons plutôt d'entreprises familiales. Les gens regardent la télévision actuellement puisqu'il est maintenant 18 h 35; bref, nous présentons une émission pour tous et dites-vous bien que les enfants peuvent rester debout pour regarder et écouter, car nous parlons. Ils vont voir comment cela se passe.

Une façon dont un gouvernement peut établir un code d'éthique au sein du secteur public et rétablir la confiance du public dans le processus, non seulement au sein du gouvernement, mais également au Parlement, c'est d'adopter trois mesures législatives. Premièrement, une loi sur les dépenses électorales, que nous avons. Deuxièmement, une loi sur les conflits d'intérêts, que nous n'avons pas. Nous nous rappelons tous l'affaire Sinclair Stevens. L'avons-nous oubliée? Que nous oublions vite! Troisièmement, et non la moindre, une loi efficace sur le lobbying. C'est là le type d'entreprise familiale dont je voudrais parler aujourd'hui.

Bien sûr, à cela s'ajoute la grande question existentielle de notre temps: est-il préférable de connaître le premier ministre ou d'être soi-même premier ministre? C'est là la question, chers amis. Le gouvernement a été élu en 1984. Je connaissais le scénario; j'ai vu le film. Nous avons assisté à la plus grande rébellion de lobbyistes jamais vue sur la colline.

• (1840)

Frank Moores, un bon copain du premier ministre, l'avait aidé à arriver au pouvoir; M. Gary Ouellet, qui partageait un appartement avec le ministre des Finances avait, en fait, aidé le premier ministre dans sa lutte contre l'ancien premier ministre et chef du Parti conservateur.

Tout à coup, on s'est mis à entendre toutes sortes d'histoires. On a dit de M. Moores qu'en échange de 2 000 dollars, il avait obtenu pour quelqu'un une licence de pêche au homard quand de telles licences n'étaient plus délivrées. Il nous a dit aujourd'hui au comité qu'il s'agissait de 500 dollars par mois pendant quatre mois. Si mes calculs sont exacts, cela revient à 2 000 dollars pour une licence de pêche. Il était censé organiser une réunion avec le ministre afin d'obtenir la licence. Ce même M. Moores a été nommé au conseil d'administration d'Air Canada. Il travaillait là-bas comme lobbyiste pour le compte d'un fabricant d'airbus et exerçait des pressions sur Air Canada afin de lui vendre ces airbus.

On n'a qu'à se rappeler ce que le premier ministre lui-même avait déclaré au sujet du lobbying. Il avait dit ce qui suit à la Chambre en 1985:

Le cinquième élément de cette approche globale d'un code d'éthique relatif au secteur public consistait, pour le gouvernement, à présenter à la Chambre des communes le plus tôt possible une mesure législative visant à surveiller les activités de lobbying et à contrôler le processus de lobbying en établissant une source d'information sûre et complète sur les activités des lobbyistes.

Nous avons eu, en 1986, le comité Cooper. Nous avons étudié la question et présenté des recommandations. Nous avions recommandé de commencer, tout d'abord, par contrôler le lobbying. Il fallait notamment, avions-nous dit, prendre note des questions précises que les lobbyistes abordent avec les titulaires d'une charge publique.

Pour nous, un lobbyiste sera toujours un lobbyiste, peu importe les catégories. Nous ne faisons pas de différence entre les diverses catégories de lobbyistes. Ce sont eux qui en font une. Nous avons recommandé que le bureau auprès duquel s'enregistrent les lobbyistes puisse au hasard vérifier les renseignements donnés par ceux-ci. Nous voulions savoir combien d'argent ils dépensaient dans une campagne pour arriver à leurs fins. Combien d'argent ils pouvaient dépenser.

Nous n'avons rien appris de tel. Ce que nous avons obtenu, dans le projet de loi C-82, le projet de loi sur le lobbying qui a maintenant force de loi, c'est la carte d'affaires. Les renseignements qu'on trouve au registre sont les mêmes qui figurent sur la carte d'affaires. Bref, c'est ce qui s'appelle l'industrie du lobbying.

Mais la prolifération s'est poursuivie. En fait, le GCI, le Government Consultants International Inc.—vous remarquerez que ces organismes ont toujours des noms très recherchés dans lesquels figure toujours le mot «gouver-

nement»—fait partie de la famille. Il se composait de Gary Ouellet, de Fred Doucet et de son frère. Aujourd'hui, le seul qui m'embête, c'est Gary Ouellet. Je lui ai dit: «Vous avez réussi à obtenir un doctorat pour Maz. Je veux que vous en fassiez autant pour moi. Je veux un chapeau comme le sien, un chapeau qui montre que, moi aussi, j'ai un doctorat.»

Il s'était associé à Fred Doucet et à son frère et, comme des amibes, ils viennent tout juste de se séparer. Fred a fondé sa propre société avec son frère Gerry.

Un autre grand lobbyiste d'Ottawa, Jon Johnson, qui est aussi un éminent conservateur, a aidé le gouvernement comme expert-conseil au sujet de l'Accord de libre-échange. Le premier ministre a donné un poste de sénateur à sa soeur à l'autre endroit. Il a appelé Fred Doucet, la huitième merveille du monde. Ce dernier a fondé une société de lobbying et en l'espace d'environ quatre ans il en a fait l'une des dix plus grandes sociétés de lobbying du Canada.

Puis naturellement il y a eu 1989, et qui a commencé le premier le lobbying? Parmi d'autres, il y a eu un certain Hughie Segal. Il a fondé une société appelée Earnscliffe dont le nom fait penser à Heathcliffe, un personnage de roman gothique. Dans cette société, nous avons Harry Near. Il est l'un des directeurs de la société et il est membre du comité de la campagne nationale du gouvernement conservateur. Billy-the-kid Fox qui était autrefois l'attaché de presse du premier ministre fait partie de cette société et il est également membre du comité de la campagne nationale du Parti conservateur fédéral. Il passe tous les jeudis matins à *Canada AM*. Il défend la position du gouvernement et il passe à cette émission avec Michael Kirby et Gerry Caplan qui sont respectivement un libéral et un néo-démocrate. Et ce type, M. Fox, vient ici pour faire du lobbying auprès des titulaires de charge publique.

M. Doucet le fait également, ainsi que M. Ouellet qui espère devenir membre du comité de la campagne nationale du Parti conservateur.

Quand j'ai soulevé la question, j'ai demandé s'ils ne trouvaient pas l'astuce un peu grosse. Ils ne voient rien à redire à cela. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi une personne qui poursuit un intérêt personnel irait s'adresser à ses amis politiques, à ses collègues, des titulaires de charge publique, notamment, pour obtenir un contrat ou faire changer une loi.

Les crédits

Mais aujourd'hui M. Ouellet et ses collègues sont venus dire au comité que nous n'avions rien compris, que la population ne se souciait guère de ces choses, que ça n'intéressait qu'un petit nombre de gens à Ottawa et les médias.

Monsieur le Président, vous êtes en politique depuis assez longtemps pour savoir que les gens s'en remettent à vous et à chacun de nous en cette matière. Nous représentons l'intérêt public. Or, non seulement l'intérêt public doit-il sembler être séparé de l'intérêt privé, il doit l'être effectivement.

La société qui a comparu devant nous aujourd'hui, la GCI, est dirigée par un général à la retraite. Il a été sous-ministre des Transports et le gouvernement fédéral ainsi que des gouvernements provinciaux l'ont embauché pour lui confier la mise en oeuvre d'une politique en matière de transports au Canada. Deux semaines après l'expiration de ce contrat, il faisait affaire avec quelqu'un de l'Association des armateurs canadiens. Suis-je seul à voir quelque chose qui cloche là-dedans? Je ne le pense pas.

• (1850)

Je pense que la population est bien au fait de la présence de ces lobbyistes à Ottawa qui se sont multipliés comme des lapins. Ce ne sont que des entremetteurs. Voilà ce que je pense.

Je n'en démords pas. Je suis persuadé que, si une société aéronautique embauche Billy Fox à titre de consultant, ce n'est pas en raison de ses compétences dans le domaine. Il n'y connaît rien. En revanche, il connaît des gens haut placés. Voilà ce que je pense.

Lorsque nous avons discuté de conflit d'intérêts, il a été clairement établi qu'il ne devait même pas y avoir l'ombre d'un conflit d'intérêts. Voilà une subtilité qui a toujours échappé à Sinc Stevens.

Même s'il est bien possible qu'il n'y ait eu aucune communication entre lui et sa femme dans l'intimité de leur lit, même lorsqu'ils discutaient ensemble le samedi soir de la pièce d'or commémorant le deuxième millénaire du christianisme et d'autres moyens de faire de l'argent, même si rien de tout cela ne s'est produit, et je le crois sur parole lorsqu'il nous l'affirme, on a cru que son épouse s'était rendue auprès d'un client du ministère qu'il dirigeait dans le but d'obtenir un prêt sans intérêt.

C'est l'impression qu'on avait et l'impression suffit pour faire croire à la réalité. Monsieur le Président, vous êtes ici depuis fort longtemps. Je suis désolé d'apprendre que vous ne vous représenterez pas. Vous êtes l'un des meilleurs stratèges que ce gouvernement ait eus. Monsieur le Président, vous êtes ici depuis longtemps et c'est

pourquoi vous savez qu'en politique, l'impression équivaut à la réalité.

Je n'arrive absolument pas à comprendre comment ces gens peuvent affirmer: «Nous ne faisons jamais de choses semblables.» Peut-être bien, c'est peut-être le cas, mais l'impression persiste. Le *Nouveau Testament* renferme un proverbe selon lequel «personne ne peut servir deux maîtres».

Lorsque Bill Fox défend le gouvernement à cette émission jeudi matin, à la télévision, qui représente-t-il? Quels intérêts défend-il? Ceux du parti, ceux de ses clients ou ceux du public? Lorsque cette même personne s'adresse à un serviteur de l'État pour le convaincre d'une manière ou d'une autre, quels intérêts défend-elle?

Je crois que Bill Fox doit choisir. S'il veut être un lobbyiste, il doit être parfaitement au-dessus de tout soupçon et doit renoncer à aider ce gouvernement à s'auto-détruire. Il doit choisir. Le gouvernement peut se passer de son aide. Il réussit très bien à se détruire sans lui, merci.

Je crois comprendre, grâce à un système mystérieux de perception extrasensorielle, que la rumeur a déjà envahi les milieux des lobbyistes. Le gouvernement n'accordera aucun contrat d'approvisionnement à moins que la firme de lobbying ne compte des gens de l'opposition dans ses rangs.

Que croyez-vous qu'ils ont fait? Demandez au député. Que ferait une société de lobbyistes qui se respecte et qui est dirigée par des conservateurs? Que feraient ces gens? Je vous le demande. J'ai bien entendu votre réponse. Il leur faudrait évidemment recruter des libéraux, et chaque société de lobbyistes en compte dans ses rangs. Très bien.

Il y a par exemple, et je ferais aussi bien de le noter, Fred Doucet, qui vient tout juste de se joindre aux lobbyistes. Il y a aussi J.J. Blais, un ancien ministre fédéral qui fait maintenant du lobbying pour eux. Ils ont également recruté Judd Buchanan. Puis il y a le groupe Earnscliffe qui a recruté Michael Robinson. Il y a également un autre groupe, je crois que c'était le groupe GCL de Jon Johnson. Ils ont recruté David Collenette, qui est actuellement candidat libéral. M. Collenette est candidat, lobbyiste, ancien ministre et un des dirigeants du Parti libéral dans le sud de l'Ontario, où il nomme des candidats à qui mieux mieux.

En fait, les lobbyistes couvrent les quais, et lorsqu'ils voient le *Titanic* s'enfoncer, les rats nagent vers le navire. C'est la première fois que je vois un rat nager vers un navire en perdition. Monsieur le Président, il y a là quelque chose qui cloche, une situation à laquelle nous devons remédier. Il faut faire le ménage dans tout cela. Nous devons tout connaître dans le détail: qui fait quoi pour qui, à quel tarif, et selon quels procédés.

Je sais que c'est une émission pour tous. Je n'ai rien dit de mal.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député n'a rien dit de mal. Son temps de parole est tout simplement expiré.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je voudrais simplement poser un courte question au député qui vient de prendre la parole au sujet de l'éthique au sein du gouvernement. Ma question a sans doute un caractère surtout hypothétique.

Le député croit-il que les ministres de la Couronne ne devraient pas mentir au public et accepter de se soumettre au détecteur de mensonge?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je pense que l'éthique est une chose essentielle pour un gouvernement, non seulement pour les députés de l'arrière-ban mais aussi pour ceux des banquettes ministérielles. Elle l'est également pour la bureaucratie que nous dirigeons. Les règles qui sont les nôtres doivent s'en inspirer. Je pense qu'il est important que ceux d'entre nous qui ont un portefeuille reconnaissent ce fait et s'y plient.

Nous sommes dans un domaine qui est très différent du secteur privé. Nous traitons des affaires de l'État et nous devons exiger que le comportement des députés soit irréprochable, qu'ils soient membres du Cabinet ou simples députés de l'arrière-ban. Nous sommes tous concernés. Je n'excuse personne. Nous devons nous conduire comme il faut.

Je sais où veut en venir le député. En fin de compte, ce sont les électeurs de tel ministre, de tel député qui décideront s'ils veulent être représentés par ce ministre ou ce député.

Pour ce qui est du lobbying, j'aimerais faire remarquer que ce n'est pas la même chose qu'une entreprise commerciale car l'intérêt du public est en jeu.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, si mon collègue ne m'avait pas rafraîchi la mémoire j'aurais oublié Shelly.

J'ai posé une question à notre ami de Nickel Belt et j'ai pris note de sa remarque au sujet du nom Earnscliffe qui ferait vaguement penser à un roman gothique. Je me garderai bien de lui demander de définir ce qu'il entend par «roman gothique»; je me contenterai de dire que ça évoque, dans mon esprit, quelque vaste salle dont le plafond a la forme d'une voûte en ogive. Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de certains aspects de la mesure législative concernant les lobbyistes puisque c'est à ça qu'il faisait allusion après tout.

• (1900)

Je suis l'un de ceux qui estiment que les honoraires conditionnels devraient être interdits. En Ontario, les avocats n'ont pas le droit de demander des honoraires conditionnels. Mon éminent collègue de Kingston et les Îles, qui est ici juste à côté de moi, sait qu'il en est encore ainsi, même s'il est question que cela change sous peu. Quoi qu'il en soit, j'estime que ces honoraires ne devraient pas être autorisés.

J'estime également que les honoraires et les frais des lobbyistes ainsi que leur but ultime devraient être rendus publics. Et je dis bien leur but ultime car si quelqu'un fait du lobbying pour un hélicoptère, il est important pour la concurrence de savoir qu'il ne fait pas du lobbying pour l'enlèvement de la neige ou pour quelque chose d'autre. La concurrence a le droit de savoir que quelqu'un est en train d'essayer de convaincre le gouvernement d'acheter tel hélicoptère ou tel produit, ou d'abandonner le projet de loi C-91 ou, au contraire, de l'adopter.

Il est important que nous ayons l'information exacte entre les mains et que nous sachions combien le lobbyiste dépense pour arriver à ses fins.

Je demande à notre collègue de bien vouloir nous offrir ses commentaires à ce sujet. Je pense déjà savoir ce qu'il en pense mais j'aimerais qu'il le dise en public.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de poser la question. Je dois dire tout d'abord que je ne vois aucun problème à préciser l'affaire. C'est absolument capital. Il ne suffit pas de savoir que le lobbyiste est venu parler ici d'environnement; il faut savoir aussi de quoi il a parlé au juste et s'il était question de s'entretenir avec le ministre. Il importe de savoir ce qui s'est passé au juste. C'est ce que nous avons recommandé.

Ensuite, nous avons aussi recommandé que les honoraires conditionnels ne soient pas autorisés. Je conviens avec mon collègue qu'il ne devrait absolument pas y avoir d'honoraires conditionnels. Ils constituent une tentation trop grande de franchir les limites.

Les crédits

Enfin, le député s'inquiète des débours et des frais. C'est absolument essentiel. Il n'y a pas de petit marché facile, comme l'a dit aujourd'hui l'un des témoins. Les lobbyistes ne veulent pas que cela se sache. Ils ne veulent pas le dire officiellement. Ils ne veulent pas le révéler parce qu'ils ne veulent pas que leurs concurrents sachent ce qu'ils cherchent à obtenir, par exemple. Je crois que c'est justement le but du registre des lobbyistes d'assurer une transparence non seulement apparente, mais bien réelle.

Je dirai aussi à mon collègue que je crois comme lui que le registre des lobbyistes ne devrait plus relever d'un ministre de la Couronne, mais de quelqu'un qui doit faire rapport à la Chambre, comme le directeur général des élections, le vérificateur général ou le greffier de la Chambre des communes. Cela aussi est important, à mon avis. Il ne faut pas qu'il ait l'air de dépendre d'un ministre de la Couronne, soit de quelqu'un dont la nomination est politique.

D'autres problèmes se sont posés. Le plus important, comme en conviendra sûrement mon collègue, c'est le fait qu'il n'existe pas de règle interdisant aux anciens proches collaborateurs des partis politiques de venir faire du lobbying auprès du gouvernement. Je crois que cela existe déjà dans le cas des fonctionnaires. Lorsqu'ils quittent la fonction publique, ils doivent attendre une certaine période avant de pouvoir exercer des activités de lobbying auprès de leur ancien ministère d'attache.

Je pense qu'il devrait être interdit à toute personne venant faire du lobbying auprès d'un représentant public sur la colline d'oeuvrer dans la politique active. Si nous ne voulons rien de moins que les plus hautes normes, ce serait la direction à prendre.

J'ai parlé des liens familiaux et des entreprises familiales. Je crois que Willy Loman, dans *Mort d'un commis voyageur*, est le personnage qui peut le mieux illustrer le lobbying comme il se pratique aujourd'hui.

Lorsque Willy dit à quel point il est un grand commis voyageur et que son fils lui demande comment il s'y prend pour réussir, Willy répond que c'est parce qu'il a des relations. C'est le mot clef des lobbyistes: «J'ai des relations. Embauchez-moi et je vous obtiendrai le permis de pêche, je vous vendrai vos Airbus, je vous obtiendrai ce que vous voulez.»

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je voudrais juste poser une dernière question à notre collègue. À propos de son dernier argument, à savoir si les lobbyistes ont ou non légalement le droit d'être associés de quelque façon avec un parti

politique, je me demande seulement comment faire pour les en empêcher.

Pour commencer, s'il décident de s'associer à un parti politique, si vraiment ils le veulent, ils peuvent toujours travailler pour ce parti de façon bénévole, sans avoir de titre ou de bureau. Mais ils seront là. Je suis d'accord avec l'idée du député—je ne sais pas très bien comment nous pourrons arriver à le faire—mais j'aimerais lui poser une question à propos de toute cette histoire d'intermédiaires car c'est à mon avis une lacune dans le système d'enregistrement des lobbyistes.

À l'heure actuelle, si je veux engager un lobbyiste ou disons si une société «x» souhaite engager un lobbyiste et ne veut pas qu'on sache qu'elle l'a engagé, il lui suffit d'engager un avocat ou de retenir les services d'une société d'experts-comptables qui se chargera d'engager le lobbyiste en question. De cette façon, la seule personne enregistrée est l'intermédiaire et non l'utilisateur final, si je puis m'exprimer ainsi.

Mon collègue convient-il avec moi que ce système d'enregistrement n'est pas valable et que c'est en fait la personne ou la société pour laquelle travaille le lobbyiste qui devrait être enregistrée?

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je remercie mon collègue et je lui rappelle ce que j'ai proposé au sujet des gens qui participent activement aux activités d'un parti politique.

Le problème se pose relativement aux banques et aux institutions financières et nous adoptons des lois régissant ces institutions et le type de relations qu'elles peuvent avoir. On ne cesse de parler du principe d'indépendance. Je pense qu'il est important d'essayer de préciser que les parlementaires et les Canadiens n'ont pas une haute opinion des gens comme ceux-là qui défendent leurs intérêts personnels au sein des partis politiques. Il n'y a rien de mal à ce que ces gens détiennent une carte du parti, mais pour ce qui est du lobbying, il faut faire un choix, car il ne s'agit pas d'un secteur comme les autres. Ce n'est pas comme l'enseignement. Cela frise le trafic d'influence.

C'est un fait. Un des lobbyistes qui a témoigné devant notre comité a déclaré qu'en fait, aux termes de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, nous légalisons le trafic d'influence. Il faut être très prudent.

En ce qui concerne les intermédiaires, vous avez, bien entendu, raison. Il faut savoir qui va être le bénéficiaire des activités de lobbying et je tiens également à ajouter que nous devrions nous assurer de ne pas permettre les coalitions. Souvent, le lobbyiste a pour client la coalition pour l'assainissement de l'air, par exemple, mais on ignore au juste l'identité des membres de cette coalition qui exercent des pressions pour obtenir des modifications à la loi.

Les membres de cette coalition pourraient très bien être les pires pollueurs atmosphériques du pays, mais ils se cachent tous derrière cette coalition. Je pense qu'il est important de connaître le bénéficiaire précis des pressions exercées et l'identité des membres de toute coalition.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais formuler une observation au sujet du lobbying.

Le député a parlé de trafic d'influence. Aux termes de certaines dispositions du Code criminel, le trafic d'influence est illégal, mais la difficulté réside dans la définition d'un délit comme celui-là. Les activités d'une personne payée pour exercer une certaine influence qui n'est pas visée par le Code criminel sont, semble-t-il, légitimes. Je ne suis pas du tout d'accord avec cela.

En ce qui concerne les lobbyistes et l'expérience qu'il en a, le député pourrait-il nous dire si on ne devrait pas s'intéresser davantage aux gens qui les engagent? En toute franchise, je pense que dans bien des cas, ils n'obtiennent pas des services légitimes de la part des lobbyistes. Ils le savent et pourtant ils sont prêts à payer de fortes sommes pour ces services qui pourraient très facilement tomber dans la catégorie de ce qu'on appelle le trafic d'influence légitime.

• (1910)

Ainsi, lorsque mon collègue examinera le cas des lobbyistes et la loi les concernant, j'espère qu'il portera un peu d'attention à ce que font les personnes qui les engagent et au rôle qu'elles jouent, car si elles versent, en fait, des fonds à des lobbyistes sachant qu'elles n'obtiennent pas des services légitimes en retour, je pense alors qu'on devrait leur demander des comptes.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je pense que le député a soulevé un point fort intéressant.

Nous essayons de faire comparaître devant le comité les clients des lobbyistes. L'une des raisons pour lesquelles les clients s'adressent aux lobbyistes, c'est qu'ils croient que ceux-ci ont des relations. Peut-être que c'est pour cette raison qu'ils continuent de leur verser une sorte de dîme. Ils croient que le lobbyiste possède un pouvoir magique.

En outre, il peut arriver qu'on voit au réseau CTV le jeudi matin une personne défendre le point de vue du gouvernement et que cette personne soit en même temps lobbyiste. Le client se dit tout de suite qu'il veut que son projet soit accepté. Il veut décrocher le marché. Il veut que telle modification législative soit adoptée. Par conséquent, s'il a le choix, il optera pour quelqu'un qui, à ses yeux a de l'influence, qui a ses entrées au bureau du premier ministre ou au cabinet d'un ministre. C'est ce qu'il pense et c'est pourquoi il agira ainsi.

Cependant, les mêmes règles devraient s'appliquer à tout le monde. Nous avons entendu Sam Hughes de Corporation House Lobbyists cet après-midi. Je considère M. Hughes comme quelqu'un de bien, comme l'exemple parfait de ce que doit être un lobbyiste professionnel. Il a ridiculisé ce lien parce qu'en fait, selon ce que vous avez dit, les gens vont continuer de payer pour l'influence qu'ils pensent que d'autres ont et qui leur ménagera un bon acceuil chez le ministre.

Si on fait ce que j'ai proposé au sujet de la séparation des activités d'un parti politique, qu'il s'agisse du NPD, du Parti libéral ou du Parti conservateur, les mêmes règles du jeu s'appliqueront davantage à tout le monde et que le lobbyisme n'en sera que plus professionnel.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement l'intervention du député de Nickel Belt. Il a fait allusion à un ancien sous-ministre qui a travaillé, je crois, pour L'Association des armateurs canadiens. Les détails de cette affaire m'ont frappé parce qu'ils montrent bien ce qu'est une relation trouble.

Je me demandais simplement ce que dirait le député de cette situation, où l'ancien sous-ministre en question travaillait toujours pour le compte de L'Association des armateurs canadiens en 1991 quand il a fait du lobbying auprès du gouvernement et où, avant la fin de son contrat, il est allé travailler pour le gouvernement mais sans prendre la peine d'en avertir l'Association des armateurs canadiens. Son contrat a fini par venir à échéance ou être résilié.

Le député pourrait-il faire des observations sur cette relation trouble que peuvent avoir des lobbyistes et que nous tentons de faire disparaître?

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'avoir posé cette question.

Voici ce qui s'est passé: les gouvernements fédéral et provincial ont adjugé un contrat à l'ancien général Ramsey Withers pour qu'il agisse comme consultant et coordonne une étude sur les transports. Ce contrat a pris fin parce que, le 12 décembre, il s'est inscrit à l'Association des armateurs canadiens comme client. Or, le contrat avec le gouvernement était déjà terminé depuis deux semaines. Deux semaines plus tard il acceptait le contrat avec les armateurs.

Il avait recours, lorsqu'il a quitté son poste de sous-ministre et le gouvernement en 1988, qu'il devrait attendre une année complète avant de se joindre à la firme GCI. Il est passé du gouvernement à GCI en un an.

Quand il travaillait à contrat pour le gouvernement, en moins de deux semaines, il a eu un client. Ce qui est étonnant, c'est que ce client comptait parmi les intéressés. Je ne dis pas que Ramsey Withers ait pu commettre une chose malhonnête. Je tiens à ce que cela soit très clair, mais il faut se soucier des apparences.

En politique, les apparences sont la réalité. Quand on parle de lobbying, on parle vraiment de la distinction très faible qui, comme l'a expliqué mon collègue de Halifax-Ouest, existe entre la représentation, la défense d'une cause et le trafic d'influence. Oui, la ligne de démarcation est extrêmement ténue en matière de lobbying.

Les lobbyistes se font payer pour aller convaincre quelqu'un de modifier une loi, d'apporter un changement fiscal ou d'obtenir un contrat. Il faut comprendre que la question est délicate. Il doit y avoir beaucoup de transparence.

On a déjà dit que la lumière du jour est le meilleur antiseptique en matière de lobbying.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, c'est avec grand intérêt que je prends la parole sur la motion de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, qui se lit ainsi:

Les crédits

Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'être pas encore parvenu à établir et à respecter un code d'éthique clair et strict relatif au secteur public ni à fonctionner dans le cadre des lois, des lignes directrices et des normes existantes, et pour ne pas vouloir proposer de nouveaux codes et de nouvelles lois sévères concernant les conflits d'intérêts et les autres questions d'éthique publique.

Je reviendrai un peu plus tard sur les mots utilisés par mon collègue pour démontrer qu'en certains points, je pense qu'il est allé peut-être un peu loin dans ses affirmations.

Pour ma part, c'est important de prendre part à ce débat parce que cela permet aux députés ministériels et, à la limite, à l'ensemble des députés de cette Chambre, de pouvoir corriger l'impression que lorsque l'on détient un poste de politicien, on est des personnes qui sont la plupart du temps corrompues. Je pense qu'il n'y aucun député en cette Chambre, jusqu'à preuve du contraire, qui s'est fait élire en pensant venir frauder l'État, en pensant qu'il viendrait pour servir ses intérêts personnels, ou uniquement en pensant qu'il viendrait pour servir les intérêts de ses amis.

Sans vouloir parler pour mes autres collègues, personnellement lorsque je me suis présenté en 1984, c'était d'abord et avant tout parce que j'étais convaincu que je pouvais faire des choses importantes pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et de mes commettants. J'étais convaincu à l'époque, et je le suis encore aujourd'hui, que je venais à Ottawa, dans ma circonscription et dans l'ensemble des provinces canadiennes, que je venais travailler à défendre et à promouvoir les intérêts collectifs de la population, et non pas mes intérêts personnels, non pas les intérêts de mon parti, non pas les intérêts des amis de mon parti, mais d'abord et avant tout les intérêts de chaque Canadien et de chaque Canadienne.

Je suis venu travailler dans un grand parti national, avec la conviction profonde que l'on pouvait mettre en place des politiques à court terme, à moyen terme et à long terme, qui permettraient à la population de pouvoir bénéficier davantage des retombées de l'État.

Bien sûr, on pourrait discuter de la qualité de ces politiques-là parce que l'on est dans un système qui a plusieurs partis politiques, on pourrait débattre de certaines questions, mais d'abord et avant tout, ce n'est pas le but du débat de ce soir, parce que, pour ma part, je ne me considère pas comme étant un politicien corrompu, et je ne pense pas que l'ensemble de mes collègues soient des politiciens corrompus. Lorsque je travaille pour les intérêts de mes commettants, je ne pense pas que je travaille pour des intérêts personnels, que je travaille pour des intérêts qui vont me servir à moi personnellement, et je crois qu'il en est de même pour mes collègues.

Foncièrement, lorsque l'on regarde ce qui se passe dans chacun des comités, ce qui se fait de la part de chacun des députés de cette Chambre, jusqu'à preuve du contraire, encore une fois, madame la Présidente, je pense qu'il y a une intégrité profonde chez chacun des parlementaires en cette Chambre, une intégrité profonde pour l'ensemble des parlementaires canadiens à accomplir leur travail au meilleur de leurs connaissances, d'abord et avant tout pour servir les intérêts de la population qui les ont élus et les intérêts de la population canadienne ou provinciale, dépendant si l'on oeuvre au niveau fédéral ou provincial. Et c'est ce que je voudrais faire ressortir aujourd'hui, parce que vous savez que les gens sont portés à croire—du moins c'est ce qu'on a entendu depuis le début—qu'il n'y a pas de loi qui régit le comportement des députés ou le comportement des gens «dits fonctionnaires», ou le comportement des gens qui travaillent au niveau du gouvernement. Je pense que l'on se trompe grandement. On a oublié dans le débat actuel de dire, par exemple, que le Code criminel du Canada s'applique aux députés.

• (1920)

Madame la Présidente, si vous me le permettez, l'article 122 du Code criminel stipule: «. . .est coupable d'un acte criminel, est passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, tout fonctionnaire—et dans un arrêt de la Cour suprême, fonctionnaire inclut également les députés—qui, relativement aux fonctions de sa charge, commet une fraude ou un abus de confiance, que la fraude ou l'abus de confiance constitue ou non une infraction s'il est commis à l'égard d'un particulier.»

Dans un des documents qui nous a été présentés au comité conjoint sur le projet de loi C-43, projet de loi qui traitait des conflits d'intérêts, la personne qui était en charge de nous fournir les renseignements écrivait à propos de l'abus de confiance et de la fraude, en vertu de l'article 122: «La fraude ou l'abus de confiance constitue ou non une infraction s'il est commis à l'égard d'un particulier. Ainsi, le Code criminel soumet expressément le titulaire de charge publique à des normes de conduites plus strictes que celles du particulier.»

Cela démontre très clairement que les députés et ceux qui sont élus dans cette Chambre ne s'en viennent pas ici allègrement, comme certains députés de l'opposition l'ont fait, en étant au-dessus des lois, en se donnant une situation ou une position qui permet au député en question de pouvoir se soustraire à des lois d'application comme le Code criminel. Mais non, parce que c'est écrit noir sur blanc à l'article 122, c'est récité à l'intérieur des documents de travail qui nous ont été présentés que le politicien, que le député est soumis à des règles plus strictes que le simple particulier, en matière de fraude, en matière d'abus de pouvoir, en matière d'abus de confiance. Je pense que cela n'a pas été soulevé aujourd'hui.

Et souvent, la perception qui existe au niveau du travail des députés en est une qui est amenée souvent par des prétentions. On suppose que, on pense que, «qu'est-il arrivé dans la relation entre Untel et le député ou le ministre?» On met le doute dans la tête des particuliers et on oublie souvent qu'il y a des lois qui sont très strictes, qui sont claires, et que personne n'y échappe, y incluant les députés, et qu'il y a également un code de conduite.

Au sujet du code de conduite, je vous ferai le point tout à l'heure parce que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell dit dans sa motion que l'on n'a rien fait. Je vais vous démontrer que l'on a fait quelque chose. Souvent les gens vont confondre entre des infractions de nature criminelle et des infractions qui sont reliées à la fonction de leur tâche. Le code d'éthique est ce sur quoi nous avons travaillé à l'intérieur du comité sur les conflits d'intérêts. C'était d'en arriver à un niveau où le politicien, dans sa charge de travail journalière, puisse en arriver à éviter les conflits d'intérêts potentiels, apparents et réels.

À l'intérieur du comité sur les conflits d'intérêts, à l'unanimité nous avons dit: Il n'est pas question qu'un député quel qu'il soit, un sénateur, un ministre ou un secrétaire parlementaire soit placé, à cause de la loi que l'on pourrait adopter ultérieurement, au-dessus des lois qui nous régissent. Il est un citoyen comme les autres et même qu'en établissant un code sur les conflits d'intérêts, en établissant un code d'éthique, on lui demande d'avoir une conduite aussi irréprochable que n'impote qui, et que le public en général puisse regarder ses faits et gestes et dire: effectivement le député Untel ou la députée Unetelle a accompli son travail avec l'honneur qui était dévolu à cette tâche.

Nous nous sommes tous entendus, madame la Présidente. Et, à l'intérieur de ce comité, malheureusement, et je dois le souligner aujourd'hui, nous avons toujours fait attention pour ne pas citer de cas particuliers, pour ne pas soulever de noms, parce qu'il arrive, comme dans la société, que des individus puissent commettre des erreurs, aussi graves soient-elles. Je pense que la justice, dans certains cas, a rendu des décisions. Dans d'autres cas, le code d'éthique ou le code sur les conflits d'intérêts a été mis en évidence et dans d'autres cas, il n'y a pas eu poursuite à quelque niveau que ce soit, faute de preuves. Notre système judiciaire est basé sur la preuve, le bénéfice du doute.

Jamais nous n'avons soulevé de noms, parce que lorsqu'un député, quel que soit son parti, est soupçonné d'avoir fait une chose qui ne correspond pas à l'éthique de notre profession, c'est l'ensemble de la députation qui en souffre, c'est l'ensemble des membres de ce groupe qui en subit les conséquences. Nous avons voulu, à l'intérieur du comité sur les conflits d'intérêts, trouver les points essentiels qui permettraient de mettre en place une législation qui donnerait justement cette latitude aux députés afin qu'ils puissent travailler en ayant l'esprit tranquille, tout en sachant qu'il y a des règles qui sont là pour les protéger, mais qu'ils doivent suivre afin de pouvoir garder une image intacte et se dévouer à la cause de leurs commettants.

Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell dit dans sa motion, et je vais la citer, si vous me le permettez: «. . .condamne le gouvernement pour ne pas être encore parvenu à établir. . .». Lorsqu'il dit «établir un code d'éthique», en 1985, le gouvernement et mon premier ministre ont mis en place un code d'éthique au lieu de lignes directrices. Donc, en partant, lorsqu'on parle d'un code d'éthique, c'est beaucoup plus rigide et l'on doit le suivre. Je vais maintenant citer un texte du Bureau du registraire: «Le code régissant la conduite des titulaires de charges publiques, en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat, exige de tout titulaire d'une charge publique qu'il se conforme à neuf principes».

D'après les discours qui ont été tenus cet après-midi, il n'y aurait rien et le gouvernement n'aurait pas été en mesure d'implanter, selon les termes mêmes de la motion de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, des lignes directrices claires et strictes concernant les charges publiques. Le code qui existe depuis 1985 stipule les neufs points, que je vais prendre le temps de citer, tout d'abord pour les députés de cette Chambre, mais surtout pour les Canadiens et Canadiennes qui nous écoutent et qui ont l'impression qu'il n'existe pas de réglementation. Le code dit: «Il doit», et ici on parle du député, celui qui détient la charge publique, le secrétaire parlementaire, le ministre, le sénateur et. . .

M. Boudria: Pas le député.

M. Champagne (Champlain): Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell dit «pas le député»; il a raison, mais on veut l'inclure à l'intérieur de la recommandation que l'on a soumise à l'effet que dorénavant, ce code s'appliquerait à l'ensemble des députés, sans distinction. Donc, cela inclurait évidemment les secrétaires parlementaires, les ministres et les sénateurs.

Maintenant, je poursuis ma citation: «Il doit exercer ses fonctions officielles et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver et à faire accroître la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement. Il doit avoir une conduite si irréprochable, qu'elle puisse résister à l'examen public le plus minutieux pour s'acquitter de cette obligation. Il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi. Il ne doit pas conserver d'intérêts personnels autres que ceux autorisés par le code sur lesquels les activités gouvernementales auxquelles il participe pourraient avoir une influence quelconque. Dès sa nomination, il doit organiser ses affaires personnelles de manière à éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents. L'intérêt public

doit toujours prévaloir dans les cas où les intérêts du titulaire entrent en conflit avec ses fonctions officielles. Mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter les transferts de valeur économique, sauf s'il s'agit de transferts résultant d'un contrat exécutoire ou d'un droit de propriété. Il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions officielles pour venir en aide à des personnes physiques ou morales dans leur rapport avec le gouvernement lorsque cela peut donner lieu à un traitement de faveur. Il lui est interdit d'utiliser, à son propre avantage ou bénéfice, des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public. Il lui est d'interdit d'utiliser directement ou indirectement les biens du gouvernement, y compris les biens loués ou d'en permettre l'usage à des fins autres que les activités officiellement approuvées et, à l'expiration de son mandat, il a le devoir de ne pas tirer un avantage indu de la charge publique qu'il a occupée.»

• (1930)

Ce sont là les neuf points qui régissent le Code sur la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts. C'est quelque chose qui, contrairement à la motion de mon collègue, qui n'est pas claire et stricte, je pense que c'est extrêmement clair, extrêmement strict, et l'ensemble des parlementaires qui sont soumis à ce code doivent annuellement, et vous en savez quelque chose, madame la Présidente, faire un rapport auprès du Bureau du registraire pour être en mesure de maintenir en tout temps les neuf règles versus la charge que l'on détient.

Je trouve également que l'on a passé par-dessus le fait que, au cours des dernier mois, les trois partis politiques ont travaillé extrêmement fort. C'est bizarre comme le langage en comité versus le langage à la Chambre est différent. Nous avons travaillé fort pour être en mesure de clarifier davantage la question sur les conflits d'intérêts et d'être en mesure également de pouvoir apporter quelque chose qui soit conforme à la volonté des parlementaires de vouloir justement donner une meilleure image de la situation. Nous avons même, à l'intérieur du Comité sur les conflits d'intérêts, pensé que les conjoints et les enfants des parlementaires devraient être soumis à ce qu'on appelle en anglais le *full public disclosure*. Tout le monde aurait le droit de le voir.

Nous avons reçu une représentation, et mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell s'en souviendra, de l'Association des conjoints parlementaires, et c'était largement divisé sur la question, très largement divisé. On nous disait, et c'est à cela que je veux en venir: Même si vous mettez des règles strictes, même si vous prévoyez des pénalités plus sévères que celles déjà prévues, par exemple, en matière de fraudes, tel à l'article 122 du Code criminel, si la perception des individus ne change pas au niveau de la fonction que vous occupez, vous n'aurez pas réglé le problème. Et là-dessus, je pense, très sincèrement comme député du parti gouvernemental et simplement comme député aimant faire le métier qu'il fait que, au cours des dernières années, sans porter de jugement de valeur, on a tenté de laisser croire aux gens qu'il y avait de la préférence, et que c'était un crime.

On a laissé planer sur des individus qu'ils avaient agi de façon malhonnête parce qu'ils avaient travaillé sur certains dossiers plutôt que sur certains autres. On a tenté, au cours des dernières années, d'amener la notion d'acte criminel, dans ce qui pouvait en fait, et avec tout ce que cela comporte à l'intérieur du document sur les conflits d'intérêts, ce qui pouvait être un conflit d'intérêts. Parce qu'un conflit d'intérêts, ce n'est pas un acte criminel, dépendamment de sa nature, bien entendu. Il est bien évident que je ne serai jamais en faveur de plaider pour un député ou pour un parlementaire qui aurait reçu de l'argent moyennant services rendus, à des fins personnelles. La loi est claire, je n'ai pas à m'en charger. Dans la Loi sur le Parlement, on en parle, dans la Loi électorale, on en parle, dans le Code criminel également. Nous sommes régis par plusieurs lois et, contrairement à ceux qui pensent qu'il n'y a rien qui nous régit et que nous sommes au-dessus des lois, encore une fois, j'insiste, parce que je ne les ai pas toutes nommées tout à l'heure, que l'on parle des règlements de la Chambre des communes, que l'on parle également du Code criminel, de la Loi sur le Parlement du Canada, les règlements du Sénat, la Loi électorale, ce sont des lois qui régissent la façon dont les députés doivent fonctionner. Et, au cours des années, nous avons tenté de laisser croire aux Canadiens, pour des raisons, je dirais, partisanes, mais qui peuvent à un moment donné se retourner contre nous, on a laissé croire aux Canadiens qu'un conflit d'intérêts était un acte criminel. Et, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas mis en place un système et que nous ne nous serons pas entendus entre parlementaires sur une façon de se conduire, bien entendu, parce que l'on a l'immunité dans cette Chambre, autant d'un côté comme de l'autre, je ne juge pas un parti plus que l'autre. Il se dit des choses que l'on ne pourrait pas dire à l'extérieur de cette Chambre et tout le monde en est conscient. On l'a vu par le passé avec certains exemples.

En terminant, ce qu'il est important de mentionner dans cette Chambre, c'est le fait que depuis 1984, notre gouvernement a travaillé à mettre en place un code d'éthique beaucoup plus clair et beaucoup plus strict, et l'obligation pour les députés et surtout pour les députés détenant des charges spéciales de s'y astreindre de façon

très stricte. Nous avons présenté le projet de loi C-43 en première lecture; nous avons institué un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes; nous avons travaillé très fort; nous avons déposé un rapport, et je pense que nous pourrons en arriver, dans les prochains mois, du moins je l'espère, à avoir une loi sur les conflits d'intérêts, et surtout à rehausser les débats de cette Chambre à un niveau tel qui ne laisse pas de doute sur les intentions qui sont véhiculées par les parlementaires qui font des allégations.

Cet après-midi, on a entendu plusieurs allégations. Je trouve dommage que l'on ait fait ce genre de remarque puisque la plupart des gens qui y étaient mentionnés n'étaient pas présents pour se défendre. Parce que dans la majorité des cas, à quelques exceptions près, bien entendu, aucune poursuite ou aucune mesure n'a été retenue. Dans le cas qui nous concerne sur les conflits d'intérêts, je dirais qu'il y a eu deux personnes qui ont été touchées directement par la Loi sur les conflits d'intérêts, deux personnes. Et il y a eu une litanie de noms, autant des deux partis de l'opposition et certains d'entre nous, et je pense que si l'on veut relever la qualité du travail du parlementaire, nous devons, d'abord et avant tout, faire une distinction entre ce qui pourrait être de nature criminelle et ce qui serait conflit d'intérêts. Nous avons travaillé extrêmement fort, grâce au premier ministre, à donner une qualité meilleure au travail de parlementaire et à l'image qu'il dégage sur la place canadienne.

Mme le vice-président: Questions ou observations. L'honorable député de Manicouagan a la parole.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, les 20 dernières minutes qui ont permis au député de Champlain de s'exprimer ont été, d'après moi, certainement les 20 meilleures minutes de ce débat. Je dois dire, pour l'avoir écouté attentivement, que j'ai trouvé qu'il était rafraîchissant d'écouter les commentaires du député, un député qui siège à la Chambre depuis 1984, qui occupe le poste de secrétaire parlementaire depuis déjà plusieurs années et qui est reconnu comme étant un député qui s'acquitte très bien de sa tâche, de façon honnête, qui est au travail régulièrement, qui défend les intérêts non seulement des gens de sa circonscription mais aussi les intérêts de tous les Canadiens.

Pendant que j'écoutais le député de Champlain, j'ai eu l'occasion de consulter un document que j'ai ici, qui a été rédigé il y a quelque temps par M^me^ Barbara Kagedan qui a fait des recherches et qui a publié ce document sur les devoirs publics et sur les intérêts privés qui en découlent évidemment et qui amènent aussi des commentaires sur des conflits d'intérêts.

Plus tôt dans la journée les députés de l'opposition ont tenté de démontrer que notre gouvernement n'avait rien fait dans ce domaine, dans le domaine des conflits d'intérêts, dans le domaine de l'éthique pour mettre en place des mesures qui placent les députés au-dessus de tout soupçon. Je me suis permis, en lisant ce document, de constater que le record du Parti libéral pour tout le temps qu'il a siégé du côté du gouvernement, tout le temps qu'il a formé le gouvernement n'est pas très enviable. Parce que la première référence qu'il ait fait dans le document que j'ai en main parle du mois de juillet 1973.

À ce moment-là, l'honorable Allan MacEachen, qui était président du Conseil privé, a déposé un Livre vert sur le sujet qui s'intitulait: *Members of Parliament and conflict of interest* .On a fait des études de ce document, il a été étudié en comité, comité de la Chambre des communes et comité du Sénat, il n'a jamais été débattu à la Chambre. Le document n'a été étudié que par des comités. En 1978, on a déposé des projets de loi mais ils sont morts de leur belle mort au *Feuilleton* de la Chambre.

• (1940)

Ensuite, on arrive en 1983, soit cinq ans plus tard, alors que le premier ministre du temps, M. Trudeau, met sur pied un groupe de travail qui fait une étude de ce sujet-là, mais encore là, rien n'en est résulté. Ce n'est finalement qu'en 1985 que nous avons vu de l'action, action qui fut initiée par le premier ministre du Canada.

Donc, lorsque l'on prétend que notre gouvernement n'a rien fait, je trouve que c'est passablement tiré par les cheveux et qu'il faudrait comparer notre record avec celui du parti qui nous a précédés.

Je voudrais maintenant poser une question à mon collègue de Champlain. Pourrait-il brièvement, pour le bénéfice de la Chambre et du compte rendu public, détailler, puisqu'il est secrétaire parlementaire depuis quelque temps déjà, les règles auxquelles il doit se soumettre au moment où il est assermenté comme secrétaire parlementaire?

M. Champagne (Champlain): Madame la Présidente, pour répondre très brièvement à mon collègue, je lui dirais que suite à la lecture des neuf règles qui régissent les secrétaires parlementaires et les ministres que je viens de citer, l'on se rend compte que ce sont des règles qui sont très rigides.

Je voudrais de plus lui rappeler—et je ne veux pas les relire à nouveau parce j'utiliserais indûment le temps de cette Chambre—donc, je n'en rappellerai qu'une seule pour le bénéfice de mes collègues et il s'agit de la deuxième, «il doit avoir une conduite si irréprochable qu'elle puisse résister à l'examen public le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi».

Je pense que cela veut tout dire et dans notre esprit, du moins dans le mien, aussitôt que l'on aura une loi qui en

donnera davantage, nous serons en mesure de dire que nous, comme politiciens, comme membres de ce gouvernement, avons tenu notre promesse et que le premier ministre, par son projet de loi—car le projet de loi C-43 est le projet de loi du premier ministre—a réalisé la promesse qu'il avait faite, c'est-à-dire d'instaurer un code d'éthique beaucoup plus précis et davantage respecté de l'ensemble des politiciens de cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, avant d'entrer dans le vif de mon intervention, je voudrais rappeler l'objet du débat de ce soir. Il s'agit d'une motion de l'opposition dans laquelle on propose:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'être pas encore parvenu à établir et à respecter un code d'éthique clair et strict relatif au secteur public ni à fonctionner dans le cadre des lois, des lignes directrices et des normes existantes, et pour ne pas vouloir proposer de nouveaux codes et de nouvelles lois sévères concernant les conflits d'intérêts et les autres questions d'éthique publique.

C'est vraiment beaucoup. Je vais tâcher d'aborder chacun des aspects de la motion.

Ce groupement de sujets ne constitue pas le premier choix de tout le monde. Il est parfois difficile de parler de certaines de ces questions à la Chambre. C'est habituellement l'opposition qui les soulève, et je siège dans l'opposition. Nous nous engageons dans un exercice dans lequel nous, de l'opposition, devons soulever certaines questions comme nous en avons vraiment le devoir, car les députés ministériels ne sont pas souvent enclins à en parler. Je vais partager mon intervention en quatre domaines.

Le premier a trait aux questions d'éthique publique. Lorsque j'ai été élu à la Chambre en 1988, je me rappelle être intervenu dans la période des questions au cours de ma première ou de ma deuxième semaine ici pour poser une question au sujet d'une déclaration de culpabilité d'un ancien député dans une affaire d'abus de confiance.

Franchement, j'ai été surpris d'obtenir une non-réponse, surpris de voir que le gouvernement était incapable de répondre d'une manière raisonnable à la question que j'avais posée pour savoir ce que le gouvernement entendait faire, quel genre de norme il proposait, comment il pensait rendre des comptes à la population à propos de cette affaire où un député avait gravement enfreint la loi pénale. J'étais à cette époque bien naïf de poser la question.

Depuis, la liste des affaires s'est allongée; j'en ai deux pages et demie. Je dois lire la liste afin que les gens se rendent bien compte du problème auquel nous essayons de remédier. Il y a d'abord une affaire où un député a été accusé de fraude, conspiration et abus de confiance; il a été acquitté. Il y a un deuxième député qui a été trouvé coupable de corruption. Puis un autre député coupable de fraude et d'abus de confiance. Encore un autre député accusé de fraude et d'abus de confiance, et dont le procès n'est pas terminé. Un autre député a été accusé d'avoir converti 7 000 $ ou 8 000 $ en espèces. Un autre député a été accusé de fraude, d'abus de confiance et de contrefaçon; il a été acquitté. Dans le cas d'un autre député, il s'agissait de fraude, d'abus de confiance et de conspiration. Un autre député faisait l'objet d'une enquête dans une affaire de fraude et de conspiration. Un autre député était reconnu coupable d'évasion fiscale. Un autre encore faisait face à trois accusations de fraude et d'infractions connexes. Deux adjoints de député étaient accusés de fraude et de trafic d'influence.

Il y a aussi plusieurs accusations relatives à des affaires de faiblesses personnelles dont je ne veux pas parler ici. Il s'agit d'infractions du genre conduite en état d'ébriété, qui sont très graves, mais ce n'est pas le genre d'accusations dont je veux parler ici. Cette liste fait davantage penser à une feuille d'écrou dans un poste de police qu'à une liste de députés.

Cela me préoccupe, et je dois dire dès le départ que je connais bien l'exhortation évangélique: Que celui qui est sans péché lance la première pierre. Je ne parlerai pas de ma propre situation. Je ne crois pas avoir encore commis d'infraction à la loi pénale, et j'espère n'en commettre jamais.

Mais nous avons affaire en l'occurrence à une situation où le gouvernement, et peut-être le premier ministre, négligent d'établir un code d'éthique que les Canadiens peuvent espérer voir respecter à la Chambre des communes. Cette négligence a été notable tout au long des quatre années de la présente législature. Je ne me rappelle pas avoir vu le premier ministre intervenir à la Chambre pour parler de ces questions et établir un code d'éthique.

Il me semble que la norme proposée, celle mentionnée par le député d'en face qui a pris la parole avant moi, est le Code criminel. Les normes de la Chambre et celles de l'autre endroit sont certainement un peu plus exigeantes que celles du Code criminel. Mais lorsque des députés ministériels ont pris part au débat, ils se sont reportés à l'occasion au Code criminel en disant: ce type d'activité enfreint tel ou tel article du Code criminel; allez-y, mettez-les en accusation et faites-les condamner. La question est bien plus sérieuse, et nous pouvons trouver de bien meilleures solutions. J'exhorte le gouvernement à dire aux Canadiens, par la bouche du premier ministre, quelles sont ces normes. Au moment où je vous parle, j'ai une idée assez précise, personnellement, de ce qu'elles

devraient être, mais je crois que nous préférons que le premier ministre prenne l'initiative.

Une fois les actes commis, nous ne pouvons plus rien. Lorsque les crimes ont été commis, plus moyen de revenir en arrière. Nous ne pouvons pas remonter jusqu'à la première éducation des gens. Nous ne pouvons pas faire cela à la Chambre, dans les années de formation des députés ou de n'importe qui d'autre au Canada. Nous devons prendre la réalité telle qu'elle se présente aujourd'hui.

J'invite donc le premier ministre à exposer à la Chambre les normes qu'il nous propose pour tous les députés et non seulement pour les députés ministériels.

Mon deuxième point portera sur ce que nous appelons le favoritisme politique. La motion à l'étude en parle. Je peux traiter de la question très succinctement. Je suis déçu que la promesse faite aux Canadiens en 1984 n'ait jamais été tenue. J'ai deux citations dont l'une est du premier ministre et remonte à mai 1983 Il a bel et bien dit qu'il y aurait des postes pour les libéraux et les néo-démocrates quand il aurait été premier ministre 15 ans et qu'il ne pourrait plus trouver un seul conservateur au Canada. C'était en mai 1983 et il en a été question dans le débat d'aujourd'hui. Par la suite, il s'est rétracté, jusqu'à un certain point, en disant qu'il s'adressait à un congrès conservateur. C'est peut-être vrai, mais les faits sont connus de tous.

• (1950)

Ensuite il a fait une promesse plutôt convenable aux électeurs en juillet 1984: «Les modalités de nomination pourraient être corrigées par des mesures radicales. Nous allons imposer une dimension toute nouvelle d'objectivité, de représentativité et d'équité pour tous les Canadiens.»

Ma foi, c'est à peu près ce qu'il a fait. Il l'a fait d'une manière radicale, car plusieurs années après, en 1987, le *Globe and Mail* de Toronto—ce ne sont pas mes paroles—disait ceci: «Si Brian Mulroney a un seul ami qui n'a pas été nommé à un conseil, à une commission ou à un organisme ou qui n'a pas obtenu le titre de conseiller de la Reine, un généreux contrat ou une nomination au Sénat, cet ami a des raisons d'être contrarié.»

La rectitude, les réformes, les façons de procéder différentes, les nominations qui devaient toujours être de qualité, aucune de ces promesses n'a été tenue. Je vais vous avouer que je m'inquiète moins des nominations qui résultent du favoritisme si elles sont de qualité. Le fait d'avoir les mêmes couleurs politiques que le gouvernement ne devrait jamais empêcher quelqu'un d'être nommé. Comme moi, tous les Canadiens veulent que les personnes nommées soient compétentes.

Il y a environ trois ans, un de mes collègues a essayé d'évaluer la répartition des nominations et, à l'époque, sur 100 personnes nommées, une n'était pas conservatrice. Je n'ai pas pu vérifier cela personnellement. Il s'agit d'information de seconde main, mais quelqu'un a fait un effort raisonnable pour évaluer la situation. Ce n'est pas suffisant. Je crois que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement nomme davantage de personnes compétentes qui n'ont pas de liens avec le Parti progressiste conservateur.

Je sais que, de temps à autre, lorsqu'une personne qui n'est pas conservatrice est nommée, le premier ministre en fait tout un plat. Il y a eu de ces nominations, je le reconnais. À mon avis, le premier ministre n'a toutefois jamais tenu la promesse qu'il a faite aux Canadiens il y a sept ou huit ans.

Il y a deux éléments essentiels à respecter, selon moi, lorsque l'on procède à des nominations. Premièrement, comme je l'ai déjà dit, il faut des nominations de qualité. Deuxièmement, il faut assortir le processus de nomination d'une obligation de rendre compte. Nous devons nous assurer que la Chambre puisse étudier les nominations, par l'entremise des comités. Ceux-ci peuvent faire un examen très approfondi des nominations, mais la plupart d'entre eux n'ont pas suffisamment de temps pour le faire. Nous devons améliorer cet aspect. Il y a un mécanisme qui permet d'examiner les nominations, mais pas de les rejeter. Il faut donc insister sur la qualité des nominations, l'obligation de rendre compte et l'examen des nominations.

Je ne crois pas que la population croira le premier ministre dorénavant lorsqu'il parlera d'un mode de nomination équitable et d'une obligation de rendre compte.

Le troisième aspect dont je veux parler concerne les lobbyistes. Aujourd'hui, plusieurs députés des deux côtés de la Chambre ont parlé de ce qui est en train de devenir une question d'intérêt public très sérieuse pour les Canadiens. Bon nombre d'entre eux ne réalisent pas à quel point elle l'est. En ce qui concerne les mesures d'intérêt public, les affaires du gouvernement et les contrats, nous devons savoir qui traite avec qui.

À l'heure actuelle, nous ne sommes pas suffisamment informés. Il faut réglementer davantage le lobbying qui infléchit les décisions gouvernementales.

Je crois que les contribuables canadiens sont très frustrés en ce moment. S'ils ne le sont pas, ils le seront quand ils apprendront qu'ils paient bien un député qu'ils envoient à Ottawa pour surveiller la bonne marche du gouvernement, pour proposer des mesures d'intérêt public et pour transmettre au gouvernement leurs préoccupations relatives aux mesures d'intérêt public et à la dépense des fonds publics.

La population découvre maintenant que les lobbyistes, qui gagnent collectivement de 50 à 100 millions de dollars par année dans cette ville, réussissent autant sinon plus que les députés à infléchir les décisions du gouvernement au regard des orientations et des contrats. Ces chiffres, qu'on avance sous toute réserve, dépassent presque le budget du Parlement lui-même. Nous n'avons pas d'information sur ces salaires ou le jeu des influences, qui, dit-on, est tout à fait dans les règles. Ce n'est pas illégal, et ce sont les groupes d'intérêts qui veulent leur part du gâteau à Ottawa qui paient les lobbyistes.

Je veux faire quelques suggestions constructives. Je n'en ai que deux à faire, mais j'y tiens beaucoup. Premièrement, les dispositions concernant le registre actuel ne sont pas satisfaisantes. Ce sont des exigences minimales. Il faut que les registres montrent les entreprises de lobbying. Quand elle ont plus d'un client, nous devons savoir quels sont leurs autres clients.

Les groupes de lobbying qui défendent l'intérêt public, comme le Conseil des producteurs laitiers ou les groupes de défense des intérêts des agriculteurs, ne s'inquiètent pas d'être tenus de s'enregistrer. Ils sont cependant tenus de le faire. Nous voulons savoir qu'ils existent. Nous voulons savoir ce qu'ils font. Nous nous préoccupons plutôt des groupes de lobbyistes professionnels, des organismes qui sont prêts à travailler pour n'importe qui, pourvu que ça rapporte. Et ça rapporte parfois beaucoup.

Cela m'amène à la question des honoraires conditionnels. Je serais porté à penser qu'une firme de lobbyistes a des tarifs horaires. Peut-être 50 $ de l'heure. Peut-être 100 $ de l'heure. Peut-être 1 000 $ de l'heure. Quels que soient ces tarifs, le public a le droit de les connaître.

Le problème qui se pose actuellement, c'est que certaines firmes de lobbyistes ont des honoraires conditionnels. Par exemple, une personne demande à une firme de lobbyistes d'aller lui décrocher un contrat de dix millions de dollars. Cette firme acceptera de le faire, à condition de toucher 10 p. 100 du montant du contrat. Donc, si le lobbyiste et le demandeur obtiennent le contrat en question, le lobbyiste recevra 10 p. 100 du montant de ce contrat. Dans le cas d'un contrat de dix millions de dollars, cela signifie un million de dollars.

Quelle façon, pour le gouvernement, de dépenser son argent! S'il faut remettre à un lobbyiste un million de dollars sur un contrat qui en vaut dix millions, il y a quelque chose qui ne va pas. J'estime qu'il faut mettre fin aux honoraires conditionnels versés aux lobbyistes qui décrochent le contrat, honoraires qui représentent un énorme pourcentage. Il n'est pas acceptable qu'on paie des honoraires conditionnels avec l'argent des contribuables. Cela augmente le prix du contrat et fait du lobbyiste un intermédiaire qui ne pense qu'à ses propres intérêts et non à ceux du public. Il fausse le processus méthodique de prise de décision du gouvernement. Après tout, il s'agit d'honoraires de 1 million de dollars.

Je dis qu'il faudrait interdire les honoraires conditionnels. Nous aurions un système strict de taux horaires. La plupart des sociétés ne verraient pas d'inconvénient à révéler quels sont leurs taux horaires. De toute façon, le client sait quand il y a un taux horaire.

Enfin, je veux parler des nominations. Je veux signaler un problème dans un secteur des nominations. Le premier ministre a le droit de nommer les membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Ces personnes nommées sont les représentants du Parlement qui serveillent le Service du renseignement de sécurité de notre pays. La loi exige que le premier ministre consulte les chefs de tous les partis de la Chambre avant de procéder à la nomination. Que fait le premier ministre? Il envoie aux chefs des autres partis une lettre, un ou deux jours avant de faire la nomination, où il dévoile l'identité de la personne qui sera nommée. Dans au moins deux cas, la lettre n'est arrivée qu'après que la nomination a été faite. Ce n'est pas là de la consultation. On ne se conforme ni à l'esprit, ni à la lettre de la loi en ce qui concerne les nominations à des postes où les titulaires détiennent la confiance du public et représentent le Parlement.

Je veux insister sur ce point parce que je ne vais pas laisser le premier ministre s'en tirer à si bon compte encore bien longtemps. S'il le faut, je vais lui demander légalement des comptes pour ces nominations. Je l'ai averti une fois; et un seul avertissement sera donnée. Il ne s'agit pas seulement de violer la loi, mais l'esprit de la loi. Je lui demande qu'à la prochaine nomination il respecte les règles parce que ce n'est qu'ainsi que le système va fonctionner.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 20 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'EUTHANASIE

LES MALADES EN PHASE TERMINALE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

—Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui sont en bonne santé ont de la difficulté à s'imaginer ce que c'est que d'être invalide et incurable. Il y en a qui souffrent et qui, en outre, ont peur de devenir un fardeau pour leur famille et pour la société, ayant perdu espoir et même dignité. On se dit que le jour où ce sera notre cas, on voudrait bien quelqu'un pour mettre fin à notre martyre.

Mais qui? Et comment sauront-ils s'y prendre? Qu'arrivera-t-il si notre famille ou quelqu'un d'autre s'y oppose? Quelles mesures prendra-t-on? Refuser de donner des aliments ou des boissons, refuser un traitement médical, mettre carrément fin au traitement, administrer un poison?

Dans les cours de déontologie médicale et de bioéthique, dans les assemblées législatives, par exemple la semaine dernière au Parlement des Pays-Bas, dans les éditoriaux et les lettres des lecteurs, dans les hôpitaux et les maisons de traitement, ces questions sont posées de plus en plus souvent. La raison, c'est précisément la capacité de prolonger la vie que nous donne la médecine moderne.

Autrefois, on mourait à la maison, généralement de maladies contagieuses. Nos parents et nos amis nous assuraient de bons soins palliatifs. Maintenant, les gens meurent à l'hôpital, entourés d'une batterie de machines conçues pour prolonger la vie. Les causes de décès sont, dans une proportion de 75 p. 100, des maladies dégénératives chroniques comme le cancer, des maladies cardiaques, le SIDA, des accidents cérébro-vasculaires et la maladie d'Alzheimer.

Ces maladies sont différentes de celles dont on mourait autrefois. D'une part, elles engendrent d'importantes souffrances physiques et émotives avant de causer la mort. D'autre part, les nouvelles techniques nous permettent de prolonger la vie bien au-delà du point où la maladie nous confine à la maison.

La plupart des gens, de nos jours, savent ce que c'est que de voir un membre de la famille, un voisin ou un ami mourir après avoir combattu la maladie au moyen des techniques de pointe. Ces gens meurent après une longue maladie. Nous commençons à nous dire que nous ne voulons à aucun prix connaître une telle agonie. Ce qu'il faut se demander, c'est si la qualité de vie qu'ont ces personnes, au cours de leurs derniers jours, vaut vraiment un tel effort pour les garder en vie.

Il y a un peu plus d'un an, les Canadiens ont vu Nancy B. gagner un procès et obtenir le droit de refuser un traitement destiné à la maintenir en vie. Vous vous souviendrez sûrement d'en avoir entendu parler par les médias. C'est de l'euthanasie passive.

Une autre cause est maintenant devant les tribunaux. M^me^ Sue Rodriguez, une Canadienne du nord de la région de Saanich, en Colombie-Britannique, atteinte de sclérose latérale amiotropique, qu'on appelle aussi maladie de Lou Gehrig, en mémoire du joueur de baseball qui est mort de cette maladie, tente d'obtenir le droit de charger un tiers de l'aider à mettre fin à ses jours. C'est de l'euthanasie active.

Le suicide n'est plus illégal au Canada, même si je me souviens du temps où ça l'était. Mais c'est encore un crime que d'aider quelqu'un à se suicider. L'article 241 du Code criminel du Canada dit ceci: «Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans quiconque, selon le cas: a) conseille à une personne de se donner la mort ou l'y incite; b) aide ou encourage quelqu'un à se donner la mort, que le suicide s'ensuive ou non.» Il est donc illégal d'aider quelqu'un à se suicider. Si, par exemple, on administre une injection fatale à une personne avec l'intention de la tuer, on peut être accusé de meurtre au premier degré.

La semaine dernière, par 91 voix contre 45, le Parlement des Pays-Bas a garanti l'immunité aux médecins qui tuent par pitié, à condition qu'ils respectent des règles très strictes. En Hollande, quiconque provoque l'euthanasie est toujours passible de 12 ans de prison. Les lignes de conduite en la matière stipulent que l'euthanasie ne peut s'appliquer qu'à une personne qui souffre, et je cite: «d'une maladie permanente, insupportable et incurable, et qui en fait la demande à maintes reprises et en toute lucidité. Il faut consulter un deuxième médecin. Le médecin doit faire un rapport sur tout le processus décisionnel en prenant soin de préciser la raison invoquée et les modalités d'exécution arrêtées, et le soumettre au bureau du coroner de district après le décès.

Je ne suis pas partisan du système en vigueur en Hollande. Je veux simplement signaler que depuis la semaine dernière, avec le vote tenu au Parlement de Hollande, un pays d'Europe de l'Ouest dispose d'une législation qui autorise l'euthanasie.

Je tiens à rappeler à la Chambre que dans une vidéocassette envoyée à un comité parlementaire de cette Chambre en novembre dernier, M^me^ Sue Rodriguez dit ceci:

> Je vous le demande, Messieurs, si je ne peux pas consentir à ma propre mort, à qui est ce corps? À qui appartient ma vie?

La SLA est une maladie particulièrement terrible. M. Phil Bissell, président de la section de Victoria de l'ALS Society of British Columbia, a décrit la maladie en ces termes:

> Une femme est actuellement rendue au point où elle ne peut plus bouger un seul muscle. Tous les jours, on l'installe devant le téléviseur au pied de son lit.

Selon un article de journal, M. Bissell l'a vue bouger les yeux une fois lors d'une visite et c'est la seule fois qu'il l'a vue se mouvoir. Il a également dit:

> Quand les gens n'ont plus la capacité d'avaler, ils refusent d'être intubés et meurent au bout d'une dizaine de jours. Autrement dit, ils meurent de faim.

Plus tard, M^me^ Sue Rodriguez a dit ceci:

> Malgré mes épreuves, je ne veux pas qu'on s'apitoie sur moi. Tout ce que je demande à mes concitoyens, c'est de la compréhension et de la compassion, puisqu'ils pourraient bien un jour se trouver dans une situation semblable à la mienne.

Cette affaire, à mon sens, soulève des questions complexes d'ordre juridique, éthique et moral. En dernière analyse, c'est à la Chambre des communes de débattre l'affaire et d'en décider. Dernièrement, cette Chambre a dû intervenir dans des causes réglées par les tribunaux. L'avortement en est un bon exemple. À mon avis, le Parlement ne devrait pas avoir peur de se prononcer sur ces questions.

[*Français*]

Pourquoi avons-nous besoin d'une loi du Parlement? Parce que jusqu'à maintenant, plusieurs malades ont dû s'adresser à la cour pour obtenir la permission de mourir dans la dignité. J'ai déjà parlé du cas de Nancy B., qui s'est présenté dans la ville de Québec. Nancy B. avait demandé à la cour de faire débrancher les appareils qui la maintenaient en vie. Ce genre de démarches demandent énormément d'énergie, de temps et d'efforts, et même d'argent de la part des malades. Nous nous devons de faire adopter une loi qui éliminerait tous ces tracas et protégerait également les médecins. À l'heure actuelle, dans ce genre de situation, on peut accuser les médecins de meurtre, car c'est prévu dans le Code criminel. Il faut changer cela.

[*Traduction*]

La Chambre est déjà saisie d'un certain nombre de projets de loi d'initiative parlementaire. Il y a, par exemple, le projet de loi C-203 présenté par le député de Fraser Valley-Ouest, qui est ici présent. Ce projet de loi a déjà été débattu et renvoyé à un comité. Malheureusement, certains députés ont empêché son renvoi à la Chambre, qui n'a donc pas pu se prononcer.

• (2010)

Ce projet de loi visait seulement à permettre de mettre fin à un traitement et il contenait des dispositions relatives aux soins palliatifs. Il aurait permis aux médecins de se conformer aux voeux de leurs patients sans craindre de subir les rigueurs de la loi. On peut appeler cela une forme plus passive d'euthanasie.

Le projet de loi C-261, inscrit au nom du député de Saskatoon—Clark's Crossing, allait encore plus loin puisqu'il permettait le suicide assisté d'un médecin. Le projet de loi a fait l'objet d'un débat d'une durée d'une heure avant d'être rayé du *Feuilleton*.

Ces deux projets de loi permettaient le recours à l'euthanasie uniquement dans les cas volontaires, c'est-à-dire que le patient devait en faire la demande librement.

Les deux députés ont beaucoup fouillé la question, et je tiens à les féliciter. Ils ont porté le débat à un niveau très élevé.

Le député de Burnaby—Kingsway a lui aussi déposé très récemment un projet de loi d'initiative parlementaire.

Je crois que ma motion est unique car elle a non seulement été choisie lors du tirage au sort en vue du débat, mais un comité de la Chambre composé de députés de tous les partis a décidé d'en faire l'objet d'un vote. Le vote pourrait avoir lieu avant les vacances d'été, à condition, bien sûr, qu'une prorogation de la Chambre ou autre chose n'y fasse pas obstacle.

Nous en sommes maintenant à la première heure de débat et après une autre heure et quarante minutes de discussion, nous passerons au vote.

J'ai formulé la motion avec grand soin, pour que le gouvernement, le gouvernement actuel ou son successeur, sache exactement quel est le point de vue de la Chambre et de la population canadienne sur cette question. Je m'attends à un débat intéressant. En fait, je peux déjà prévoir quelques-uns des arguments qui seront invoqués contre la motion: le risque d'abus, la pente savonneuse, le problème que pose le serment d'Hypocrate, etc. Il va sans dire que ces arguments seront réfutés.

J'attire l'attention des députés, pour ceux qui lisent encore, sur un ouvrage bien fait qui traite de la question. Il s'intitule *The Right to Die—Understanding Euthanasia*, de Derek Humphry et Anne Wickett.

Une voix: Rien ne vaut une opinion objective.

M. Waddell: Je lirai seulement un extrait, à la page 313, pour vous donner une idée du contenu. Je cite:

> Le mouvement en faveur du droit à la vie fait valoir l'argument suivant: Si on autorise certaines formes d'euthanasie aujourd'hui, et même si la loi impose des limites rigoureuses, qu'est-ce qui empêchera des groupes et/ou des gouvernements dans l'avenir d'aller encore un peu plus loin, par exemple en rendant la mort obligatoire pour les personnes qui représentent un fardeau, les pauvres, les personnes handicapées, les malades et les personnes âgées? Le mouvement fait également valoir que la reconnaissance de l'euthanasie en tant que moyen de soulagement légalement et socialement acceptable amènera forcément les personnes âgées qui ont «fait leur temps» à se sentir obligées de mourir. Enfin, les lois sur l'euthanasie pourraient être utilisées par des individus sans scrupules pour éliminer les personnes malades ou âgées qui constituent un fardeau pour la société, surtout si ces personnes ont de l'argent à léguer.

Je continue:

> Les défenseurs du droit de mourir répondent à cela que les règles de droit n'ont aucune raison d'être si la société ne peut pas les faire respecter. Ceux qui auraient recours à l'euthanasie de façon criminelle recevraient un châtiment, comme dans le cas de tout autre crime. Comment peut-on dire à une personne qui se meurt d'un cancer de la gorge qu'elle ne peut pas être euthanasiée parce que dans les années 1940, l'Allemagne nazie a assassiné des milliers de personnes par un moyen appelé l'«euthanasie»? Il faut tirer des leçons de l'histoire et le nazisme a enseigné à la société qu'il ne faut pas laisser une minorité d'irresponsables s'emparer du pouvoir.

Ce soir, je n'entrerai pas dans le détail parce que je n'ai pas le temps. Je m'attends à ce que nous entendions les pour et les contre au cours du débat. Cependant, je veux essayer de donner le ton à notre discussion. Le statu quo est inacceptable. D'ailleurs, je ne serais pas du tout étonné qu'il y ait déjà au pays des médecins et d'autres personnes qui aident des malades en phase terminale à se suicider. Je ne crois pas qu'il faille que chaque cas soit examiné par les tribunaux. Pensez seulement aux pauvres patients: non seulement sont-ils en phase terminale, mais il leur faut trouver l'énergie nécessaire pour amasser l'argent, donner leurs instructions à leurs avocats, répondre à des questions et le reste. C'est une situation horrible.

Dans notre débat, le clivage ne peut pas se faire selon les lignes de parti, il ne peut se faire que selon la position de chacun. J'espère que tous les députés pourront voter selon leurs croyances et selon leur façon de percevoir la question, en d'autre mots, j'espère qu'il y aura un vote libre.

Dans sa définition de la santé, l'Organisation mondiale de la santé inclut les dimensions spirituelle, émotive, familiale, environnementale et physique.

Je crois que les Canadiens veulent avoir leur mot à dire au sujet de leur propre santé, aussi la question de la qualité de la vie est-elle passée à l'avant-plan de la conscience collective canadienne. La qualité de la vie signifie aussi la qualité de la mort, ce qui nous oblige à parler de l'euthanasie, sujet qui n'est pas facile à aborder.

Il est évident qu'une personne qui veut mettre fin à sa vie avec dignité et qui ne peut pas le faire en raison de la maladie, comme dans le cas Rodriguez, devrait avoir le droit de choisir. Bien sûr, il faut des moyens de contrôle pour éviter que des gens influencent ce choix pour en retirer un intérêt personnel. Si une loi devait être rédigée, il faut en penser soigneusement le texte pour empêcher les abus, mais il reste que le principe doit être reconnu.

Il est dit dans la motion qu'il faut protéger les personnes qui aident un malade en phase terminale qui choisit de façon rationelle de mourir à le faire. Je crois que le débat sur l'euthanasie est très important. Il est vrai qu'il y a d'autres questions importantes, par exemple le chômage, sur lesquelles le Parlement doit se pencher.

David Suzuki, qui est de Vancouver, a dit un jour que dans l'avenir, les politiciens seront jugés sur leur capacité de faire face à des questions de plus en plus complexes. La population veut que nous nous occupions de ces questions. C'est pourquoi j'estime qu'il faut régler ici la question de l'euthanasie et ne pas attendre que les tribunaux en soient saisis.

Je crois aussi, à la lecture des documents écrits à ce sujet et après avoir entendu d'autres débats, que le public se préoccupe de cette question parce qu'il sait très bien que la technologie médicale a évolué. Les gens ont connu dans leurs propres vies des membres de leurs familles, des parents, des voisins, des amis qui souffraient depuis très longtemps, qui se trouvaient en phase terminale et étaient maintenus en vie grâce à la nouvelle technologie et qui, peut-être, ont été privés de toute dignité au moment de la mort. Ils ont peur. Nous avons tous peur de la mort. Nous avons tous peur de devoir peut-être subir la même situation un jour. Voilà pourquoi il est important de faire la lumière sur toute cette question.

Ma motion propose, je le répète:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie. . .

J'ai choisi ces mots avec soin—«devrait envisager le bien-fondé»

> . . .et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

C'est on ne peut plus clair pour le gouvernement. Il ne s'agit pas du statu quo, mais ce sera probablement le sujet du vote à la Chambre si on en vient à ça. Les députés devront consulter leur propre conscience pour prendre une décision à ce propos.

Je crois que c'est une question qu'il nous faut régler. Nous devons y faire face en tant que nation. Je suis très heureux car je crois, j'espère du moins, que nous le ferons en tenant un débat équitable et honorable à la Chambre des communes.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, qui choisira pour vous? Qui décidera pour moi?

J'ai été conçu par choix, ou par accident, mais si choix il y eut, ce fut celui de mes père et mère et certes pas le mien. Lorsque j'étais enfant, mes parents ont pris soin de moi. Ils m'ont protégé. L'État m'a protégé. J'ai bénéficié de l'aide d'instituteurs, de médecins, de pasteurs, et de tout un éventail de services communautaires parce que j'ai eu la chance de grandir dans ce grand et magnifique pays qui est le nôtre. Mon milieu m'a très bien formé, ajoutant aux valeurs que m'a données ma famille, et mon pays a toujours assuré ma protection depuis.

• (2020)

Devenu adulte, j'ai appris, je l'espère, à prendre mes propres décisions, puis à accepter les conséquences de ces décisions. C'est certes là l'ultime liberté, dans une société libre et démocratique, à savoir qu'un homme ou une femme raisonnables et instruits s'épanouissent en prenant eux-mêmes leurs décisions et en prenant la responsabilité de leurs décisions. N'est-ce pas ce que l'on essaie de consacrer ici au moyen d'une loi? La possibilité de faire les choix libres et rationnels qui caractérisent la maturité. Lorsqu'on a atteint la maturité, ne devrait-on pas avoir le droit de décider de la façon dont on veut mourir?

Pourquoi des hommes et des femmes dotés de raison devraient-ils être privés de ce droit rien que parce qu'ils sont devenus des malades en phase terminale? Ce n'est pas parce qu'ils sont devenus des malades en phase terminale qu'ils ne peuvent plus penser, ressentir, souffrir. Je suis indigné de ne pas jouir légalement de ce droit au Canada. Pourquoi les médecins, les professionnels de la santé et la technologie médicale du Canada devraient-ils décider pour moi?

Une voix: Ils ne le font pas. Ils refusent de le faire.

M. Wenman: Ah, mais ils le font. Je regrette, mais ils le font. Vous auriez dû être à toutes les séances du comité.

Une voix: J'y étais. C'est un fait. J'y étais, Bob, et vous le savez.

M. Wenman: Pourquoi l'État ou le gouvernement, sinon les professionnels de la santé, devraient-ils décider à ma place? C'est encore plus inquiétant. Je veux avoir la protection de la loi contre les médecins. Je veux la protection de la loi contre l'État et les gouvernements, aussi bien intentionnés soient-ils.

La plupart d'entre nous, ici, et de nos téléspectateurs deviendront des malades en phase terminale car, plus la technologie progresse, plus augmente cette possibilité par opposition à celle de devenir malade subitement.

Si vous ne comprenez pas, je vais essayer à nouveau de vous l'expliquer. Un malade en phase terminale est un malade à qui on a diagnostiqué une maladie pour laquelle il n'existe aucun remède. Beaucoup de maladies ont un remède, mais de plus en plus de maladies n'en ont pas. Aujourd'hui, de plus en plus de gens sont atteints et meurent de ces dernières.

Si jamais je suis atteint d'une telle maladie et si mes souffrances deviennent intolérables, je veux avoir le droit de dire que j'en ai assez, de demander qu'on me laisse mourir, qu'on me laisse le soin d'en décider avec mon Dieu, qu'on allège mes souffrances et qu'on me laisse mourir.

Je dois crier maintenant dans cette enceinte, car j'ai bien peur de me retrouver un jour impuissant sur un lit d'hôpital dans un service de soins de longue durée pour patients en phase terminale et de ne plus pouvoir crier à ce moment-là et d'être forcé plutôt de me plier à la décision prise pour moi par des médecins bien intentionnés, par l'État ou même une famille ayant les meilleures intentions du monde.

C'est pourquoi j'ai présenté le projet de loi C-203. Je voulais être protégé contre l'État et la profession médicale, ainsi que la technologie afin de pouvoir prendre une décision personnelle qui ne regarde que moi et mon Dieu.

Même à ce stade-là de la vie et de la mort, il me semble que la science, la technologie et l'État luttent pour écarter la mort mais font durer les souffrances des gens. Selon moi, ce n'est pas dans cette intention-là que Dieu nous a donné la science médicale. Il voulait, il est vrai, nous sauver la vie et l'adoucir, notamment au moment où nous quittons cette terre pour un monde meilleur.

Les représentants politiques dans cette enceinte ou du moins un très grand nombre d'entre eux sont paralysés par la peur de leur mort, de celle des membres de leur famille ou de leurs amis, du changement et même de la discussion. Ceux d'entre nous qui sont présents ce soir en discuteront, mais je peux vous dire que c'est là l'une des grandes choses dont on ne parle pas. Le seul temps où

l'on aborde la question, c'est lorsqu'on est confronté à la mort dans les couloirs d'hôpitaux ou les salons funéraires. Il faut y faire face maintenant pendant que nous sommes en bonne santé et que nous sommes en mesure d'agir avec compassion.

Le moment est venu de mettre la peur de côté et de faire preuve de courage. Ce n'est pas là une décision facile à prendre pour le Parlement. Je sais à quel point c'est difficile et je n'ignore pas qu'il se peut parfaitement que mon projet de loi soit loin d'être la bonne réponse. Cette motion ne pourrait très bien ne pas du tout convenir. Cependant, prenons une décision quant à savoir si nous avons le droit d'interrompre les traitements en phase terminale. Un médecin a-t-il le droit d'être protégé si, en fait, il soulage au maximum nos souffrances et nos douleurs? C'est là une pratique courante au Canada à l'heure actuelle. Nous devons soit changer les médecins soit modifier la loi. Cependant, il ne faut pas rester dans l'incertitude car nous serons entraînés, autrement, comme certains autres l'ont dit, sur un terrain glissant.

Monsieur le Président, il s'agit là de l'inévitable question de vie ou de mort pour nous tous et tous ceux que nous connaissons et nous aimons. Depuis que j'ai soulevé pour la première fois cette question à la Chambre des communes, des députés des deux côtés sont venus me voir pour me dire qu'ils voudraient bien intervenir à ce sujet, mais qu'ils pleureraient, car ils ont connu cette expérience avec un parent ou un ami et ils les ont vus souffrir plus qu'il n'était nécessaire alors qu'ils priaient pour que la mort vienne les chercher. Cela ne se produit peut-être pas trop souvent, mais même si c'est une seule fois, c'est encore trop. Et je sais que cela se passe souvent dans la vie de nombreuses personnes.

Cette motion n'est peut-être pas la bonne réponse, mais j'exhorte la Chambre à tenir un vote libre et je crois que si c'est là la seule façon de poursuivre le débat, il faut au moins en discuter au Parlement et décider d'agir peut-être durant la présente législature ou du moins, nous préparer à faire ce que la majorité des Canadiens souhaitent, à savoir qu'on les laisse mourir en paix.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je dois dire que je n'aurais jamais cru, il n'y a pas longtemps, qu'on en serait arrivé à cela, qu'on en serait arrivé à tenir ce débat ce soir dans ce Parlement. Je pense que je parle avec une certaine connaissance de la chose, ayant perdu mon père et ma belle-mère, la mère de mon épouse, dans les derniers 18 mois, des causes du cancer dans les deux cas. Alors j'ai eu à vivre dans ma famille la perte d'êtres chers par des maladies fort sérieuses, qui ont emporté ces deux personnes. Bien sûr, ce n'était pas les premières, mais c'étaient des cas récents.

[*Traduction*]

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est pas de déterminer si un médecin doit donner un traitement contre la volonté de son patient. Non, ce n'est pas l'objet de notre débat ce soir. Cela ne figure même pas dans la motion. Nous ne nous demandons pas non plus si un patient peut refuser un traitement médical. Il est clair qu'il en a le droit et ce droit est protégé par le Code criminel du Canada. Un patient a ce droit, monsieur le Président.

Nous devons plutôt décider si nous allons donner à un être humain le droit de tuer un autre être humain. Voilà l'objet de notre débat actuellement.

Évidemment, nous pouvons dire: Oui, mais, ce n'est pas un être humain ordinaire, c'est un être humain qui va mourir de toute façon. C'est peut-être le cas. Il s'agit d'un être humain dont, comme on vient de le décider en Hollande, la vie ne vaut pas la peine d'être vécue. Pour prouver que je n'exagère pas, permettez-moi de vous lire cette manchette: «L'euthanasie pour les nouveau-nés qui doivent avoir une piètre qualité de vie devient plus acceptable.» Voilà la question dont nous sommes saisis ce soir.

• (2030)

Pourquoi nous penchons-nous sur ce sujet? Eh bien, parce qu'en Colombie-Britannique, il y a une malheureuse personne très malade qui, d'après moi, est exploitée aux fins d'une propagande sur cette question. C'est triste pour notre société en général, mais surtout pour cette femme. Bien sûr, je fais allusion à M^me^ Sue Rodriguez.

La semaine dernière, nous avons appris que le soi-disant protecteur de M^me^ Rodriguez, qui est venu témoigner en son nom, avait admis à des journalistes avoir forgé la signature de M^me^ Rodriguez sur certains documents. Pourtant, cet homme nous demande de mettre la vie d'une personne entre ses mains ou entre les mains d'autres comme lui, alors qu'il est assez indigne pour forger la signature d'autrui. Voilà la raison de notre débat ce soir. C'est triste, mais nous ne devons pas l'oublier pendant notre discussion.

Je vois mon collègue en face qui est médecin. Il fera sûrement valoir d'autres points de vue, notamment la confiance entre un patient et son médecin. Quelle est la réaction d'un médecin face à une situation comme celle qui existe en Hollande, où les gens se demandent s'ils vont accepter d'aller à l'hôpital en tenant compte des chances d'échapper à l'euthanasie s'ils y vont. Qu'est-ce que cela fait à la confiance qui lie la profession médicale et le patient? Je doute que cela la renforce beaucoup. Je

ne crois pas que les médecins ici présents et les médecins en général pensent que cela va la renforcer.

En Hollande, il y a actuellement 10 000 cas d'euthanasie active par an. Cela est lié à l'absence virtuelle d'hospices et de services de soins palliatifs. En Grande-Bretagne, où le niveau des soins palliatifs est satisfaisant—il est toujours insuffisant bien sûr—il n'y a pratiquement pas de cas d'euthanasie. En d'autres termes, l'euthanasie est un moyen facile de compenser l'absence de soins aux mourants. Rien d'autre.

Le Dr John Scott, qui dirige ce que je crois être le plus grand hôpital au Canada à dispenser des soins palliatifs, le *Centre Elizabeth-Bruyère à Ottawa*, a comparu devant le comité qui était chargé d'étudier le projet de loi C-203.

Il a dit au comité ce qu'il pensait de l'euthanasie et permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, qu'il n'est pas en faveur de cette solution. Il a accompagné dans les derniers moments de leur vie plus de mourants que quiconque, qu'aucun d'entre nous ne le fera jamais, dans les derniers mois de leur vie. Il a déclaré que, pour soulager la souffrance, le Canada doit de toute urgence mettre en place une stratégie de soins palliatifs, qui suppose des services de formation, de recherche et de soins au chevet des patients. On peut et on doit au Canada apaiser la crainte et la douleur ressentie par les patients devant la mort.

Le Dr John Scott est absolument contre l'euthanasie, le suicide assisté, ou autre solution du genre.

Alors que nous sommes en train de débattre cette question, nous devrions prier pour M^me^ Rodriguez et penser à tous ceux qui comme elle souffrent de cette maladie. Par exemple au juge Sam Fuller, de la Cour de justice de l'Ontario, qui est également atteint de la maladie de Lou Gehrig.

D'après une nouvelle que j'ai ici entre les mains, le juge Fuller a eu en 1989 une défaillance respiratoire. Les médecins ont alors demandé à sa femme ce qu'ils devaient faire. Fallait-il le ranimer? À quoi sa femme aurait répondu en les remerciant. Elle leur aurait demandé de le sauver et leur aurait dit qu'elle veillerait à la qualité de sa vie. Ils l'ont ranimé. Aujourd'hui, malgré toutes les difficultés qu'il a à communiquer, il se dit heureux d'être en vie. Savait-vous ce qu'il dit d'autre? Il dit que si, quand il est tombé malade il y a huit ou dix ans, on lui avait demandé s'il aimerait vivre dans cet état dans dix ans, il aurait répondu non.

Qui fera changer M^me^ Rodriguez d'avis? Si elle pouvait signer un document comme celui-ci et s'il n'existait pas de loi pénale pour la protéger, qui la protégerait? John Hofsess? J'en doute fort.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce sujet-là est difficile, et c'est vrai. Il est difficile pour moi aussi, comme il l'est pour tous les députés de cette Chambre, et je ne le prends pas à la légère. Et je dois vous dire que c'est bien plus facile de ne pas parler sur ce dossier, que de le faire. Ce l'est pour nous tous, même pour ceux d'entre nous qui prétendons avoir le courage de pouvoir parler du sujet. Il n'en demeure pas moins que nous devons nous prononcer. Que nous ayons peur du sujet ou non, nous devons à mon avis tout faire pour protéger la vie humaine.

Je voudrais conclure avec la citation suivante, d'un rapport de la Commission de la réforme du droit au Canada, au sujet du besoin d'avoir des lois pour protéger la dignité de la vie humaine. La citation se lit ainsi: «[. . .] La répression des actes illicites n'est pas la mission unique ni même principale du droit. Il constitue l'expression, au sens le plus large du terme, du type de société à laquelle nous appartenons [. . .]»

[*Traduction*]

C'est tout à fait vrai. C'est l'intention de la loi, affirmer notre position en tant que société.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne voulais pas interrompre mon collègue durant son intervention fort intéressante.

Je sais qu'il n'était pas dans son intention d'alléguer le contraire en invoquant le cas de M^me^ Rodriguez, mais il notera que ma motion figure au Feuilleton depuis le 15 mai 1991.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, ce soir, la Chambre étudie la motion du député de Port Moody—Coquitlam.

La deuxième moitié de la motion se lit comme suit:

> [. . .] et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

C'est une question extrêmement délicate qui ne se prête guère aux discussions politiques fondées sur l'idéologie. On trouve des partisans et des détracteurs de cette motion dans tous les partis politiques ainsi que dans toutes les couches de la société.

Il est beaucoup question dans la politique et la société canadiennes des droits et libertés de la personne. Le public et la classe politique sont bombardés de messages qui le leur rappellent. Dans les débats politiques passés et actuels—et futurs sans doute—, la suprématie absolue des droits individuels est rarement revendiquée.

Sous réserve de la distinction entre l'euthanasie passive, qui n'implique que la cessation des traitements, et l'euthanasie active, qui implique des actions provoquant directement la mort, les gens qui sont en faveur de l'euthanasie voudraient que notre société mette de côté le principe voulant que retirer intentionnellement la vie à quelqu'un est un crime. Ils veulent que nous mettions ce principe de côté.

• (2040)

Je voudrais citer un article sérieux paru le 18 janvier dans le *Ottawa Citizen* sous la plume de Susan Zimmerman, une avocate qui a été associée au Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill. Voici ce qu'elle a écrit:

> Si l'euthanasie est une option acceptable pour les malades en phase terminale, devrait-elle l'être également pour les malades chroniques, les personnes souffrant d'un handicap grave et les personnes âgées? Les médecins devraient-ils couramment offrir la mort comme solution au traitement? Devraient-ils être chargés de proposer la mort comme option?
>
> L'acceptation de l'euthanasie, sous toutes ses formes, signifie que la mort devient une option, alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Comment allons-nous mesurer le changement insidieux que cela va entraîner dans les comportements de la société envers les faibles, les infirmes, les aînés, les personnes à charge?

L'auteur de cet article laisse entendre que l'acceptation de l'euthanasie pourrait entraîner une modification de la notion que se fait la société d'une vie viable et de ce qu'elle juge comme un handicap qui justifierait que l'on s'emploie activement à provoquer la mort.

Dans un autre article paru dans le *Ottawa Citizen*, on lit qu'aux Pays-Bas—et il a déjà été question de ce pays ce soir—l'euthanasie sera considérée comme une option non seulement dans le cas des malades en phase terminale et des malades chroniques, mais aussi dans celui des nouveaux-nés. Si un enfant naît avec un grave handicap physique ou mental, les médecins après consultations détermineront quelle sera la qualité de vie de l'enfant; se fondant sur ces hypothèses, ils pourront alors prendre la décision de mettre fin aux jours de l'enfant.

Je me rends compte qu'un seul article de journal ne peut pas brosser un tableau complet de la situation, mais l'idée en soi est extrêmement inquiétante et troublante.

Les questions auxquelles les médecins et les spécialistes en déontologie font face lorsqu'ils discutent de l'euthanasie sont complexes et souvent mal définies: euthanasie active ou passive, euthanasie volontaire ou involontaire, euthanasie assistée par un médecin. Ce qui est plus difficile encore, c'est de déterminer ce qui constitue un niveau de souffrance acceptable ou inacceptable et de décider si cette évaluation peut être faite au nom d'une personne qui est incapable de décrire ce qu'elle ressent à ses proches et aux personnes qui s'en occupent.

Les dispositions législatives concernant l'euthanasie ont été examinées il n'y a pas très longtemps. En 1983, l'ancienne Commission de réforme du droit du Canada avait recommandé que l'euthanasie volontaire ne soit pas décriminalisée. Elle avait recommandé que l'infraction qui consiste à conseiller à une personne de se donner la mort ou à aider ou encourager quelqu'un à se donner la mort ne soit pas rayée du Code criminel ni révisée.

Au cours des dernières années, la situation a progressé relativement aux malades en phase terminale, aux malades chroniques et aux personnes inconscientes qui sont dans ce que les médecins appellent un état végétatif persistant. Les questions relatives à la cessation du traitement font de plus en plus l'objet d'un consensus, mais ce n'est pas le cas de l'euthanasie et du suicide assisté.

Il y eu le cas de Nancy B., à Québec, cette femme atteinte d'une maladie incurable, mais pas mortelle, qui n'a pas répondu au traitement et qui voulait qu'on débranche le respirateur qui la maintenait en vie. Le tribunal a jugé que le Code civil du Québec donnait au malade le droit de refuser le traitement et que cela n'était pas en contradiction avec les dispositions du Code criminel.

Selon des sondages effectués aux États-Unis et au Canada, les gens sympathiseraient avec les patients souffrant de maladies incurables et les malades en phase terminale. Cependant, au cours de référendums tenus aux États-Unis, les électeurs ont refusé de se prononcer en faveur de la décriminalisation de l'euthanasie et de l'assistance au suicide. Ils n'ont peut-être pas été convaincus de la nécessité d'une telle mesure et ils s'inquiétaient peut-être aussi des répercussions possibles.

On n'a pas encore pleinement justifié non plus la décriminalisation. Dans les décisions rendues par les tribunaux, il est de plus en plus évident que les pratiques médicales approuvées, comme l'administration de soins palliatifs dans le but de soulager le patient, même si elles accélèrent le décès du patient en phase terminale, ne correspondent pas à un meurtre. Pour la plupart des gens, débrancher un respirateur à la demande du patient est une pratique établie. Priver un patient à l'état végétatif de médicaments et d'aliments à la demande de sa famille a déjà été jugé comme un prolongement du droit du patient de refuser un traitement. Dans tous ces cas, les traitements ont échoué et il ne reste plus qu'à veiller à ce que le patient soit le plus confortable possible et à cesser les traitements à la demande du patient ou de sa famille. La plupart des intervenants du milieu médical estiment qu'il faut accorder plus d'importance aux soins palliatifs dispensés pour soulager la douleur, au lieu de contraindre les gens à considérer la question comme un choix entre une mort rapide et sans douleur ou une mort lente et pénible. Les soins palliatifs destinés à calmer la douleur visent à soulager les symptômes et non à mettre les patients sous sédation et à favoriser une mort rapide.

Il importe de déterminer la meilleure façon de promouvoir les soins palliatifs au Canada, notamment par un programme de sensibilisation, des travaux de recherche ainsi que des soins de chevet pour aider les Canadiens à vaincre leur peur de la douleur et de la mort.

Si les médecins pratiquent l'euthanasie ou aident leurs patients à se suicider, ces derniers risquent de ne pas être au courant de la possibilité d'avoir des soins palliatifs appropriés et efficaces. De même, les intervenants du système de santé ne sont guère encouragés à promouvoir et à appuyer le recours aux soins palliatifs. Si les médecins aident des patients à se suicider ou fournissent des services d'euthanasie, il existe un danger que l'euthanasie ne soit considérée comme une solution de rechange à bon marché aux soins palliatifs.

La motion à l'étude nous pose un défi en tant que parlementaires et citoyens. Celle-ci soulève une question d'éthique qui nous contraint à nous interroger. Personnellement, en tant que député de Fraser Valley-Est, je ne peux me résoudre à appuyer cette motion ou le sentiment qui la sous-tend. Je ne peux laisser tomber le principe voulant qu'il soit mal d'enlever intentionnellement la vie à une personne. Par conséquent, si j'ai l'occasion de voter sur cette motion, je m'y opposerai.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il s'agit d'un sujet très controversé et qui fait appel à l'émotion, un sujet qui va faire ressortir des croyances intenses et des sentiments profonds. Je pense que nous pouvons discuter de la question sous l'angle des problèmes juridiques qu'elle pose.

Je voudrais prendre quelques instants pour examiner le libellé de la motion et parler de certaines définitions. La motion dit: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie.» Voilà la première partie de la motion. Or, que veut dire euthanasie? Comment pouvons-nous envisager le bien-fondé d'une loi sur un sujet à moins de savoir exactement de quoi nous parlons. Voyons donc certaines de ces définitions.

L'auteur d'un article paru récemment dans un journal tentait de proposer certaines définitions, dont celle de «l'euthanasie active». Prenez note de l'adjectif. Il ne s'agit pas de l'euthanasie tout court, car il semble qu'il y ait divers types d'euthanasie. «L'euthanasie active consiste à mettre délibérément un terme à la vie d'un être humain qui est malade, habituellement par une injection ou une dose excessive de médicament administrée par un médecin ou un chirurgien à la demande du patient.» Attardons-nous à cette définition un instant.

Mettre délibérément un terme à la vie d'un être humain. C'est une formulation aseptique pour parler de l'exécution délibérée d'un être humain. Le meurtre délibéré d'un être humain. Ne nous y trompons pas, ce n'est rien d'autre. Mettre un terme à la vie, c'est exécuter, c'est tuer, habituellement mais pas nécessairement par une injection ou par une dose excessive de médicaments.

L'auteur présume que ce sera un médecin ou un chirurgien qui se chargera de cet acte, comme si l'exécution ou le meurtre étaient justifiés parce que l'auteur est un médecin ou un chirurgien. Pourtant, dans le texte de la motion, il n'est question nulle part de médecin ou de chirurgien. La deuxième partie de la motion dit ceci: «et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle». On ne mentionne même pas que seulement des médecins et des chirurgiens qui aident des malades en phase terminale ne sont pas assujettis à une responsabilité criminelle. On dit «les personnes» dans la motion. Ce pourrait être n'importe qui: une infirmière qui aide un médecin, ce pourrait être un frère, une tante ou un oncle.

Selon les termes de cette motion, ce pourrait être n'importe qui.

• (2050)

Est-ce là ce que nous voulons? Voulons-nous qu'à peu près n'importe qui exécute, tue une personne malade? La troisième partie de la définition est: «à la demande du malade.»

Nous parlons de la Hollande et de l'expérience qu'ont connue les Hollandais. Récemment, les journaux ont publié des gros titres clamant la grande nouvelle pour l'humanité: que le Parlement hollandais approuve une loi sanctionnant l'euthanasie.

Voici les lignes directrices pour nous protéger apparemment de nous-mêmes: la demande d'euthanasie doit être faite absolument librement par le patient et non pas sous des pressions exercées par des tiers. Il faut parler au patient seul pour s'assurer que la décision est bien volontaire. Il s'agit d'un patient qui est mourant, qui agonise dans bien des cas. Va-t-il être lucide? Va-t-il avoir la capacité de prendre seul cette décision? Sûrement pas.

Il doit être bien informé de sa situation et doit avoir pu envisager les diverses solutions. Assurément, parce que naturellement dans les affres d'une maladie incurable, il va écouter et peser le pour et le contre afin de prendre une décision rationnelle.

Il doit avoir une envie de mourir persistante. Des demandes faites impulsivement ou qui sont causées par une dépression passagère ne peuvent pas être prises en considération. Qu'est-ce qu'une dépression passagère? Qu'est-ce qu'une envie de mourir persistante? Qui va décider? Il n'y a pas de réponse dans la loi hollandaise.

Le patient doit sentir que ses souffrances sont constantes, intolérables et irrémédiables. Tous les médecins ou presque tous diront qu'il n'existe pratiquement aucune maladie connue causant des douleurs qui ne peuvent être contrôlées. S'il était un cas où la douleur ne pouvait être contrôlée, les médecins devraient, à mon avis, envisager des moyens de contrôler la douleur et non de mettre fin à la vie du patient.

Autre chose. Le médecin doit consulter au moins un autre collègue si le patient lui en fait la demande. Autrement dit, si le patient est capable de demander au médecin de consulter un collègue, celui-ci doit le faire.

Il faut rédiger un rapport complet de l'histoire de la maladie et des soins requis. Prenez bien note de ces mots, monsieur le Président, des soins requis. C'est dans la loi des Pays-Bas. C'est cette législation dramatique que nous devrions prendre pour modèle.

Qu'est-il arrivé aux Pays-Bas? En 1990, on a mis fin à la vie de 1 030 patients. En vertu de ces lignes directrices, on les a tués sans leur consentement. Des 22 500 patients qui sont morts parce qu'on a débranché les appareils de survie, 14 175, soit 63 p. 100 d'entre eux, n'avaient pas donné leur consentement et 1 701, soit 12 p. 100, n'ont pas été consultés même s'ils avaient encore leurs facultés mentales. On les a tués sans leur demander leur avis. On les a exécutés.

Le droit coutumier prévoit très clairement que personne n'est tenu d'accepter un traitement. Le médecin qui vous force à subir un traitement sans votre consentement commet une agression contre la personne et s'expose à des poursuites criminelles ou à un procès au civil. Personne n'est obligé d'accepter un traitement. L'argument de mon collègue de Fraser Valley-Est selon lequel nous infligerions la vie aux gens, est pour le moins spécieux.

Il est inutile d'invoquer la religion et d'ailleurs, si nous le faisions, certains diraient que nous essayons d'imposer nos croyances religieuses à d'autres.

Il suffit de regarder les faits médicaux et d'écouter ce que disent certains médecins, comme le Dr Gordon Dickey, président du Collège des médecins de famille de l'Ontario. Il dit: «Le devoir des médecins est de soigner leurs patients. L'euthanasie, telle que je la comprends, consiste à tuer quelqu'un; c'est moralement répréhensible et une chose dont les médecins ne devraient pas se mêler.»

Le député de Fraser Valley-Est a mentionné le nom de Dieu, ce qui ne se fait pas souvent dans notre société. Il a parlé de son Dieu, et je connais son Dieu, c'est celui des chrétiens. Je lui rappelle, et je rappelle à ceux qui nous écoutent, que ce Dieu a dit dans l'un de ses 10 commandements: Tu ne tueras point.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir au moins commencer un discours sur un sujet très fascinant.

Le fait qu'autant de députés soient restés aussi tard en soirée démontre bien, à mon sens, l'intérêt que suscite le sujet.

Nous savons qu'un sondage Gallup a démontré que 75 p. 100 des Canadiens étaient favorables à l'euthanasie, mais un examen attentif des questions du sondage nous révèle que l'euthanasie n'y était pas très clairement définie.

À l'occasion de nos auditions sur le projet de loi du député de Fraser Valley-Ouest, nous avons constaté que l'euthanasie avait de nombreuses facettes et était définie de bien des manières. En repensant à ce projet de loi, je me dis que le gouvernement devrait donner suite à la motion et présenter un nouveau projet de loi pour lancer un débat sur l'euthanasie.

Nous devrions nous demander dès le départ pourquoi nous avons besoin d'un tel projet de loi. Pourquoi avons-nous besoin maintenant d'un projet de loi sur l'euthanasie? Je n'ai pas reçu un grand nombre de lettres ou de coups de téléphone de mes électeurs. Cette question n'a pas soulevé un tollé dans les journaux ni dans la presse populaire.

Ce que nous avons, ce sont quelques causes très importantes dont les tribunaux ont été saisis dans le passé et sur lesquelles ils se penchent à l'heure actuelle, surtout dans le cas de Sue Rodriguez. Je comprends le parrain de cette motion et je le remercie de nous avoir précisé que sa motion avait été présentée avant que Sue Rodriguez ne saisisse les tribunaux de son cas.

Je pense que ce qui m'inquiète lorsque je regarde les délibérations télévisées de l'affaire Rodriguez, à Vancouver, c'est que je vois une femme très malade avec laquelle nous devons tous sympathiser, mais qui a autour d'elle des avocats, des politiques et divers activistes qui ont tous quelque chose à gagner dans cette affaire, qui veulent en retirer quelque chose. Je veux donc savoir si cette femme est manipulée. Elle a exprimé le désir de mettre un terme à sa vie lorsque le moment sera venu. Je suis très inquiet pour cette femme à cet égard.

Je crois qu'il existe des preuves à l'appui de ça. On pouvait lire en effet dans le *Vancouver Sun* du 2 février, que le directeur de la Right to Die Society avait reconnu avoir forgé les initiales de Sue dans une lettre qui, selon cette femme de Saanich, ne représentait pas son point de vue et avait été envoyée à son insu. La personne qui avait agi ainsi n'est autre que le directeur exécutif de la Right to Die Society, qui appuie M^me^ Rodriguez devant les tribunaux afin d'obtenir l'abrogation de la loi interdisant le suicide assisté. Le directeur de la Right to Die Society a reconnu avoir agi de façon inappropriée et immorale. Je pense que c'est une question que nous devons soigneusement examiner.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a mentionné le cas d'un juge dans la région. J'ai moi-même un électeur, un certain M. Roy Slater, de Ladner, qui est le fondateur de la société de la SLA. On lui a dit il y a 12 ans qu'il n'avait plus qu'un an ou deux à vivre. Depuis lors, il a fondé la Société canadienne de SLA. À titre de dirigeant des fonctionnaires retraités, il a participé à des missions en Inde; il prend part aussi aux activités de son Église.

Il y a environ un an et demi, je suis allé au Willow Chest Centre de l'Hôpital général de Vancouver pour ce que je croyais être ma dernière visite avec lui. Il y a six mois à peine, nous sommes allés ensemble à un dîner donné en son honneur par la Société de la SLA. Il y a un an et demi, il aurait pu demander l'euthanasie. Mais il a choisi de ne pas le faire et il continue.

Je vais poursuivre ce discours à la prochaine heure.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera encore de six minutes.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 21 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 21 heures.